

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/01

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Procès-verbal du Conseil départemental du 6 avril 2023.

Conformément à l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales et au Règlement intérieur du Conseil départemental et de la Commission Permanente, il convient d'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 6 avril 2023.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 6 avril 2023.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/01

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-0-01-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## Procès-Verbal

### Séance publique du Conseil départemental du 6 avril 2023



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

## Séance publique du jeudi 6 avril 2023

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2023, le jeudi 6 avril de 9h30 à 12h50, puis de 14h25 à 16h40, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental.

### ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU jusqu'au rapport n° 4/05  
Mme Mireille MUNCH  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT à compter du rapport n° 1/01  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT jusqu'au rapport n° 3/03  
M. Xavier VANDERBISE

**ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Olivier LAVENKA a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI, sauf pour la délibération n°1/01 B  
M. Olivier LAVENKA a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON pour la délibération n°1/01 B  
M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU a donné pouvoir à M. Ugo PEZZETTA à compter du rapport n° 4/05  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n°0/04 inclus  
M. Jean-Louis THIERIOT a donné pouvoir à Mme Nolwenn LE BOUTER à compter du rapport n° 4/01  
Mme Virginie THOBOR a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal du Conseil départemental du 17 février 2023	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 3 février 2023 au 10 mars 2023	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 6 janvier et le 17 février 2023	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes : La Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères.	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 1
	B - Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes : Société Coopérative d'Intérêt Collectif du Campus numérique de Montereau-Fault-Yonne	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 1

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
1/01	A - Budget primitif 2023 : Développement local	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
	B - Budget primitif 2023 : Développement local	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 34 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8 NPPV : 2
1/02	Budget primitif 2023 : Attractivité du territoire	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
1/03	Budget primitif 2023 - Mobilités Routes	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
1/04	Budget primitif 2023 - Agriculture	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
1/05	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Pays de Montereau - Contrat cadre et programme d'actions	Adopté à l'unanimité
1/06	Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/07	Avenants contrats ruraux (CoR) de Chevry-sur-Sereine (avenant n°1) et Vaudoy-en-Brie (avenant n°2)	Adopté à l'unanimité
1/08	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune d'Annet-sur-Marne - contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation	Adopté à l'unanimité
1/09	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Mormant - contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation	Adopté à l'unanimité
1/10	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de La Grande Paroisse - contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation	Adopté à l'unanimité
1/11	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne - contrat cadre et programme d'actions	Adopté à l'unanimité
1/12	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Rebais - contrat cadre et programme d'actions	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/13	Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023.	Adopté à l'unanimité
1/14	Soutien à la filière forêt-bois : convention avec le CNPF et intégration de matériaux biosourcés dans les bâtiments neufs	Adopté à l'unanimité
1/15	RD 619 - Contournement de Guignes sur le territoire des communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang. Prise en considération des résultats d'enquêtes et déclaration de projet	Adopté à l'unanimité
1/16	A- Déviation et recalibrage de la RD57 et aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN36 et la RD57 à Crisenoy et Fouju. Prorogation de la déclaration de projet et de la déclaration d'utilité publique	<b>Adopté à l'unanimité</b> Abstentions : 10
	B - Déviation et recalibrage de la RD57 et aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN36 et la RD57 à Crisenoy et Fouju. Prorogation de la déclaration de projet et de la déclaration d'utilité publique	<b>Adopté à l'unanimité</b> Abstentions : 10
2/01	Budget primitif 2023 : Politique départementale en faveur de l'Action éducative et jeunesse	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
2/02	Budget primitif 2023 : Politique départementale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
2/03	Budget primitif 2023 : Politique départementale en faveur des Bâtiments et vie des collèges	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
2/04	Budget primitif 2023 : Culture	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
2/05	Restructuration et construction d'un collège 800 dans l'ancien IUFM situé rue de Belle Ombre à Melun	Adopté à l'unanimité
2/06	Ajustement de la sectorisation du collège Marthe Gautier à Charny	Adopté à l'unanimité
2/07	Politique départementale en faveur de l'Enseignement Supérieur : Action financée en 2023 dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Université Gustave Eiffel (UGE) - soutien à l'organisation d'un colloque universitaire	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 1
2/08	Lancement de la démarche de mécénat au sein du Conseil départemental de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
2/09	Rapport-cadre relatif à la mise en place du festival "Emmenez-moi"	Adopté à l'unanimité
2/10	Modification des critères d'attribution de l'aide départementale à la mise en place de projets Culturels, Scientifiques, Educatifs et Sociaux - PCSES	Adopté à l'unanimité

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
2/11	Approbation du programme modifié relatif à l'extension et la réhabilitation des Archives départementales à Dammarie les Lys	Adopté à l'unanimité
2/12	Mise à jour des critères d'attribution de subventions aux structures œuvrant dans les domaines de la mémoire, de l'entraide et des anciens combattants	Adopté à l'unanimité
3/01	Budget primitif 2023 - Politique Activités sportives	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
3/02	Plan 100 terrains de basket 3x3 pour la Seine-et-Marne	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 1
3/03	Plan Cheval en Seine-et-Marne 2023/2024	Adopté à l'unanimité
4/01	Budget primitif pour l'année 2023 : Protection de l'Enfance	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 7 NPPV : 1
4/02	Budget annexe 2023 du Service Départemental d'Accueil d'Urgence (SDAU)	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
4/03	Budget primitif 2023 Protection maternelle et infantile et promotion de la santé	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
4/04	Budget primitif Insertion 2023	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
4/05	Budget primitif Habitat 2023	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
4/06	Budget Primitif 2023 Autonomie	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
4/07	Convention sur la prise en charge thérapeutique des mineurs non accompagnés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/08	A - Dispositif d'emploi pérenne dans les collèges : avenants relatifs aux conventions avec Initiatives77 – Année 2023 Part Départementale	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 8
	B - Dispositif d'emploi pérenne dans les collèges : avenants relatifs aux conventions avec Initiatives77 – Année 2023 Part Fonds Social Européen	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 8
4/09	A - Individualisation de l'aide complémentaire aux structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) et validation de l'appel à projets "soutien aux structures d'insertion par l'activité économique Individualisation de l'aide complémentaire aux structures de l'I.A.E.	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 9
	B - Individualisation de l'aide complémentaire aux structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) et validation de l'appel à projets "soutien aux structures d'insertion par l'activité économique Approbation des résultats de l'appel à projet "Soutien aux structures I.A.E."	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 9
4/10	Subventions exceptionnelles relatives à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé - associations d'accompagnement vers l'emploi (A.A.VE), Itinéraire Tremplin Interactif (I.T.I.), destinés aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (B.R.S.A.)	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 1
4/11	Avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 entre le Département et la Mutualité Fonction Publique Action Santé Sociale (MFPASS)	Adopté à l'unanimité
4/12	Avenant annuel au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
5/01	Budget primitif 2023 - Environnement	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
5/02	Budget primitif 2023 - Eau	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
5/03	Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat du Chemin des Roses et avenants avec divers acteurs intervenant dans les domaines du patrimoine naturel et de l'animation des ENS	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 1
5/04	Aménagement et ouverture au public de l'Espace Naturel Sensible "Le marais du Lutin" : Approbation de la déclaration de projet	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/05	Poursuite du partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant les actions de préservation et de valorisation des espaces forestiers, du patrimoine historique, archéologique et culturel en Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
5/06	Mise à jour de l'inventaire départemental des arbres remarquables de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
5/07	A - Aide aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement : avenants financiers 2023 (AQUI'Brie et SEME)	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 12
	B - Aide aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement : avenants financiers 2023 (AQUI'Brie et SEME)	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 12
5/08	Etablissement d'une convention partenariale entre le Département et la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Adopté à l'unanimité
5/09	Adoption d'un avenant pour le Programme d'Etudes Préalables (PEP) du bassin du Loing	Adopté à l'unanimité
6/01	Budget primitif 2023 - Transports	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
6/02	A - Transport scolaire - Préparation de la rentrée scolaire 2023/2024 - ajustement du règlement départemental des transports scolaires sur circuits spéciaux scolaires - Convention de participation financière pour la prise en charge d'une partie de la carte SCOL R pour les élèves transportés sur circuits spéciaux scolaires	Adopté à l'unanimité
	B - Transport scolaire - Préparation de la rentrée scolaire 2023/2024 - ajustement du règlement départemental des transports scolaires sur circuits spéciaux scolaires - Convention de participation financière pour la prise en charge d'une partie de la carte SCOL R pour les élèves transportés sur circuits spéciaux scolaires	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/03	A - Présentation des évolutions du service PAM (règlement régional, nouvelle tarification attractive pour les usagers, bascule du PAM77 dans le dispositif régional) et de la nouvelle convention de financement du service  Nouveau règlement régional à compter du 06 mars 2023	Adopté à l'unanimité
	B - Présentation des évolutions du service PAM (règlement régional, nouvelle tarification attractive pour les usagers, bascule du PAM77 dans le dispositif régional) et de la nouvelle convention de financement du service  Nouvelle tarification du service PAM à compter du 12 juillet 2023	Adopté à l'unanimité
	C - Présentation des évolutions du service PAM (règlement régional, nouvelle tarification attractive pour les usagers, bascule du PAM77 dans le dispositif régional) et de la nouvelle convention de financement du service  Convention de financement du service PAM	Adopté à l'unanimité
	D - Présentation des évolutions du service PAM (règlement régional, nouvelle tarification attractive pour les usagers, bascule du PAM77 dans le dispositif régional) et de la nouvelle convention de financement du service  Intégration du PAM77 dans le Pam régional et définition de la date de fin de délégation de compétence du service PAM au Département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
6/04	Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Esbly-Val d'Europe- prorogation de la durée de la validité de la subvention pour Ile-de-France Mobilités (IDFM)	Adopté à l'unanimité
7/02	Budget primitif 2023 : Financement des allocations individuelles de solidarités (APA, RSA, PCH)	Adopté à l'unanimité
7/03	Budget Primitif 2023 - Domaine "Finances/Dette et opérations financières" et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2023	Adopté à l'unanimité
7/04	Budget Primitif 2023 - Domaine "sécurité des biens et des personnes"	Adopté à l'unanimité
7/05	Budget Primitif 2023 : Communication	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
7/06	Budget primitif 2023 : Ressources internes	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8
7/07	Adoption de la charte de déontologie des élus et agents départementaux	Adopté à l'unanimité



N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/08	Renouvellement de la convention conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et le Département de Seine-et-Marne sur la consultation du référent déontologue laïcité et alerte éthique	Adopté à l'unanimité
7/09	Présentation du rapport social unique 2021 du Conseil départemental de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
7/10	Personnel départemental: modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois	Adopté à l'unanimité
7/11	Régime indemnitaire des agents du service départemental d'accueil d'urgence relevant de la fonction publique hospitalière	Adopté à l'unanimité
7/12	Evolution de l'allocation de télétravail des agents départementaux et du montant plafond	Adopté à l'unanimité
7/13	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2023	Adopté à l'unanimité
7/14	Action sociale en faveur du personnel : attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre de l'année 2023	<b>Adopté à l'unanimité</b> NPPV : 2
7/01	<b>AMENDEMENT</b> Proposé par le groupe Gauche Républicaine Communiste et Ecologiste	<b>Rejeté à la majorité</b> Voix POUR : 10 Voix CONTRE : 36
	A - Budget Primitif pour l'exercice 2023 (Budget principal et budgets annexes) Budget Principal	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 10
	B - Budget Primitif pour l'exercice 2023 (Budget principal et budgets annexes) Budget annexe Service GAIA	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 10
	C - Budget Primitif pour l'exercice 2023 (Budget principal et budgets annexes) Budget annexe Equipements culturels	<b>Adopté à la majorité</b> Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 10

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous allons pouvoir commencer. Quelques informations tout de même avant de commencer la séance. La première, le FS2I. Pour ceux qui ne se souviennent plus. Le FS2I regroupe 7 départements franciliens, seul Paris ne fait pas partie du FS2I. Tous nos collègues franciliens ont décidé, et je les en remercie, à l'unanimité (parce que c'est le mode de fonctionnement du FS2I, tout doit se voter à l'unanimité) par solidarité vis-à-vis de notre Département, de débloquer une somme de 4 millions d'euros dans le cadre de la cyberattaque. Je les en remercie en votre nom et en mon nom personnel. Je ne vous cache pas que j'ai été très touché par cette marque de solidarité entre nous. Le FS2I est une association qui est surtout tournée vers le financement d'investissements qui ont un caractère interdépartemental et cette mesure qui est un peu exceptionnelle montre que déjà cela marche bien entre nous et deuxièmement, que tout le monde a conscience que cette cyberattaque que nous avons connue, eux peuvent la connaître aussi demain. Je crois que c'est ça aussi qui les a guidés dans ce choix.

Vous dire aussi qu'on a commencé la Semaine olympique et paralympique. Je tiens vraiment à remercier à la fois les services du Département mais aussi les services de l'Éducation nationale, pour la Journée qui a eu lieu le 4 avril à Trilport où nous avons regroupé 300 collégiens venant de toute la Seine-et-Marne pour une séquence de sport adapté, puisque le collège de Trilport avait été cité et primé justement pour cette opération qu'il avait faite en termes de sport adapté l'année dernière. Je crois que c'est un symbole de faire cette réunion chez eux et ça s'est vraiment très, très bien passé. Je remercie d'ailleurs aussi le maire, Jean-Michel MORER, qui avait mis à disposition l'ensemble des plateaux sportifs. Donc encore une fois une très belle journée.

Vous dire aussi que nous avons fait le choix, pour la prochaine rentrée scolaire. Vous vous souvenez que nous essayons à chaque rentrée scolaire de choisir un fil conducteur pour toute l'année. C'était le harcèlement scolaire en 2021, qui continue, c'était en 2022 la sensibilisation sur l'utilisation des outils numériques. Là aussi, une belle mobilisation des uns et des autres. Nous avons décidé, pour la rentrée 2023, que le thème choisi serait le handicap et l'inclusion. Et vous voyez qu'il y a quand même toujours un rapport entre les deux thèmes précédents.

Chers collègues, nous avons 74 rapports et nous avons un amendement qui a été déposé par le groupe Gauche républicaine, communiste et écologique. Ce que je vous propose : le budget, c'est le premier rapport que nous allons examiner, mais le vote ne se fera qu'à la fin de la séance. Et à ce moment-là, nous parlerons aussi de votre amendement, puisqu'il a un impact sur le budget. D'accord ? Donc nous ferons deux votes à ce moment-là.

**N° 0/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc, chers collègues, vous avez dû recevoir les rapports de cette séance. Le procès-verbal de la séance du 17 février 2023. Je pense que vous en avez tous pris connaissance. Est-ce qu'il y a des observations ? Non ? Donc c'est adopté.

**N° 0/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** En vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises du 3 février 2023 au 10 mars 2023. Est-ce qu'il y a des objections ? Non ? C'est adopté.

**N° 0/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite, je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés entre le 6 janvier et le 17 février 2023. Y a-t-il des objections ? Non ? C'est adopté.

**N° 0/04**

*M. Xavier VANDERBISE n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances en raison de sa désignation en tant que représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères.*

*Mme Nathalie BEAULNES-SERENI n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances en raison de sa désignation en tant que représentante du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif du Campus numérique de Montereau-Fault-Yonne.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors chers collègues, on a une représentation à avoir. Je vous propose de désigner Xavier VANDERBISE en tant que représentant au sein de la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. C'est très important, Xavier. Pas de problème ?

**M. VANDERBISE.** Oui, j'avais un peu de temps dans mon emploi du temps. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, je vous propose aussi de désigner Nathalie BEAULNES SERENI en remplacement de Sarah LACROIX au sein du Conseil d'administration de la Société coopérative d'intérêt Collectif du Campus numérique Montereau-Fault-Yonne. Pas d'objection ? Merci. C'est adopté. Deux missions importantes.

## N° 7/01

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous en venons donc au 7/01, qui est la présentation du Budget primitif, qui suit les Débats d'orientation budgétaire que nous avons eus. Je vais laisser le soin à Daisy de vous le présenter. J'ai eu un tirage au sort et donc interviendra après la présentation de Daisy d'abord le groupe Avenir 77, ensuite la Majorité départementale, ensuite la Gauche républicaine communiste et écologiste ; et ensuite le Groupe socialiste, écologiste et républicain. D'accord ? Daisy, je te laisse la parole.

**Mme LUCZAK.** Bonjour à tous. Le Budget que nous allons voter aujourd'hui est le Budget le plus élevé que le Conseil Départemental ait eu à voter. Le niveau des investissements prévus en 2023 dépassera les 306 millions d'euros en crédits de paiement et nous permettra de mener des projets structurants et d'avenir pour l'ensemble des Seine-et-Marnais. En 2015, lorsque notre majorité a été élue, le Département ne pouvait investir que la moitié de cette somme et le faisait en empruntant massivement. Aujourd'hui, notre dette a diminué quasiment de moitié depuis 2015 grâce à un renforcement continu de notre épargne. Je rappelle que c'est la différence entre nos recettes et nos dépenses. Cet oxygène retrouvé nous permet de mener pleinement notre politique, que ce soit en faveur des solidarités, notamment dans la prise en charge du handicap, des personnes âgées ou de la famille, que ce soit en faveur des collèges, des routes, de la sécurité et de la politique contractuelle. Partout, nous portons l'ambition de nouveaux projets, de nouvelles dynamiques au plus près du terrain et des bénéficiaires.

Les grands équilibres financiers pour 2023 s'inscrivent dans la durée de nos efforts et de notre engagement. Les dépenses d'équipement atteignent un niveau de plus de 306 millions d'euros, jamais atteint dans l'histoire du Département. Cette politique d'investissement dans l'avenir se fait au regard d'une épargne brute solide. En effet, la représentation graphique qui vous est présentée montre que la section de fonctionnement dégage un excédent des recettes sur les dépenses de 162,1 millions d'euros en 2023, en hausse par rapport à 2022. Nous envisageons de rembourser 73 millions d'euros, une dette en capital en 2023, ainsi le budget 2023 dégage une épargne nette qui alimente l'autofinancement des dépenses d'équipement à hauteur de 89,01 millions d'euros.

Cette épargne nette et les recettes définitives d'investissement (qui sont les subventions et dotations principalement) permettent d'autofinancer 143,6 millions d'euros des prêts (306,7 millions) des dépenses d'équipement prévues en 2023.

De BP à BP, nos recettes de fonctionnement évoluent de +6,3 %. La fiscalité indirecte augmente de + 16,9 % par rapport au BP 2022, principalement en raison de l'attribution d'une nouvelle fraction de TVA en remplacement de la CVAE et l'augmentation du produit des DMTO. Deux recettes (la TVA et les DMTO) qui représentent en 2023 plus de 51 % des recettes de fonctionnement, ce qui rend le Département dépendant de ces deux recettes très sensibles à la conjoncture économique. Ces produits de fiscalité indirecte que sont la TVA et les DMTO, sensibles à la conjoncture économique et non représentatifs des évolutions des territoires, ont remplacé les deux recettes pérennes prévisibles et révélatrices des évolutions territoriales sur lesquelles nous pouvions auparavant agir en modulant les taux.

Le coup de frein sur les transactions mobilières ressenties depuis le dernier trimestre 2022 pourrait nous faire réévaluer le montant des DMTO 2023 attendu. La participation de la CMS au financement de l'allocation personnelle d'autonomie et de la prestation du handicap augmente de près de 25 % pour s'élever à 44,1 millions d'euros, mais encore loin de financer l'ensemble des dépenses liées au handicap et à l'autonomie.

Les dotations de l'État ne diminuent pas, ou plus, et après plusieurs années de baisse, restent stables, autour de 92 millions d'euros, alors que la population du département augmente chaque année d'environ 9000 nouveaux habitants.

La répartition des dépenses de fonctionnement : elle s'élève pour 2023 à 1,268 900 milliards d'euros contre l'année dernière à 1,189 016 milliard d'euros millions d'euros. C'est une hausse de + 7%. Cette évolution traduit notre engagement sur nos priorités.

La mission Solidarité pèse pour 701 millions d'euros dans notre Budget, en hausse de 4,6 % par rapport à 2022. L'insertion : 222 millions d'euros, quasi stable par rapport à 2022. Pour l'essentiel, les crédits proposés finançant les allocations RSA pour un montant de 200 millions sont stables de BP à BP en raison d'une baisse des allocataires compensée par une hausse des prestations. Un rapport spécifique sur l'évolution des allocations individuelles de solidarité que sont RSA, APA, PCH et leur financement va être présenté à la même séance.

L'enfance et la famille, qui augmente de 4,3 % et s'élève à 186 millions d'euros en 2023, représentant plus de 26 % des dépenses de solidarité, concerne en premier lieu la prévention, la protection, l'hébergement des enfants confiés à l'ASE (Aide sociale à l'enfance) à hauteur de 152 millions d'euros dont l'accueil en établissement pour 110 millions et en familles d'accueil pour 39 millions. Ces deux dépenses sont complétées par les prestations en faveur des enfants, notamment prévues au titre des frais de santé/solidarité/transports ou de loisirs à hauteur d'un peu plus de 5 millions d'euros.

Autre priorité du Département : le handicap, pour 183 millions en 2023. Cela concerne l'hébergement des personnes handicapées (au BP pour 123,5 millions). Le montant prend en compte les frais liés à l'hébergement, à hauteur de 110 millions ainsi que le coût des services d'accompagnement, qui favorise le maintien des personnes handicapées dans leur domicile, pour près de 110 millions. Le maintien à domicile des personnes handicapées mobilise 59,5 millions, dont 48,7 millions pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et 5,7 millions d'euros au titre de l'allocation compensatrice tierce personne. Les dépenses pour les personnes âgées sont une des priorités (104,6 millions d'euros en 2023) dont 49,2 millions d'euros pour leur hébergement, répartis principalement sur deux postes : les frais liés à la dépendance (pour 26,4 millions, c'est-à-dire pour l'essentiel de l'allocation personnalisée d'autonomie) qui sont versés aux établissements ; et les frais liés à l'hébergement pour 22,7 millions d'euros. En 2023, en raison de la forte contrainte exercée sur les opérateurs (l'effet du Ségur de la santé sur les salaires, les revalorisations des conventions collectives et du point d'indice des fonctionnaires, l'augmentation du prix des fluides/énergie/matériaux, et d'une inflation proche de 5,8 % en août 2022, le Département a revu à la hausse son cadrage annuel d'évolution des dépenses (le fameux OAED) dans les EHPAD habilités à l'aide sociale portant sur les charges afférentes à l'exploitation courante : les charges de personnel et les charges relatives à la structure, à capacité constante. Le montant proposé (22,6 millions d'euros) correspond à la prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées, déduction faite de leur contribution directement versée à l'EHPAD. L'enveloppe budgétaire prend en compte les ouvertures de places, prévues en fin d'année 2022 et en 2023 sur les EHPAD de Villevaudé, Pontault-Combaut, Lagny-sur-Marne, Les Ormes-sur-Voulzie et Samois-sur-Seine.

Le Département consacre 113,2 millions d'euros au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours, participation en hausse de 1 million par rapport à 2022 et une enveloppe de 25 000 euros est également prévue pour les sections des jeunes sapeurs-pompier.

Dans le domaine du transport, globalement 59 millions d'euros dont près de 35 millions pour le transport scolaire : forfait Imagin'R pour les collégiens et les accompagnateurs ainsi que le transport des élèves et étudiants handicapés pour 14,7 millions d'euros. Et donc 24,1 millions d'euros pour les transports publics.

Pour les collèges, nous consacrons 13,2 millions d'euros de plus qu'en 2022 pour les fluides, pour faire face à la crise énergétique. Au total, nous consacrons 57,3 millions d'euros à l'éducation, à la formation, en hausse de 40 % par rapport à 2022.



L'habitat s'élève à 4,7 millions d'euros. La participation départementale au FSL (Fonds de solidarité logement) est l'élément essentiel de cette politique, avec une enveloppe reconduite de 3,5 millions pour le financement des aides individuelles au maintien et à l'accès au logement, ou encore au paiement de factures de gaz, d'eau, d'électricité.

Pour mener ces politiques, nous avons également décidé de relever les dépenses de personnel du Département, pour faire face à l'inflation, pour recruter des talents et pour reconnaître l'engagement professionnel de nos agents. 226,7 millions d'euros sont consacrés aux ressources humaines. Un GVT de 1,2 % qui traduit l'évolution naturelle des carrières, la monétisation des jours déposés sur le compte épargne temps, l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2022 qui s'appliquera en 2023 en année pleine, une prime de revalorisation en faveur de certains agents des filières sociales, la revalorisation de l'indice minimum au traitement au 1<sup>er</sup> mai 2022, le financement du CIA, la revalorisation de missions spécifiques, comme celles réalisées par les formateurs internes et les assistants de prévention, la revalorisation biennale de l'IFSE, la revalorisation des métiers en tension, l'instauration d'une prime Pouvoir d'achat, l'évolution prévisionnelle des effectifs, avec 33 recrutements en 2023. S'ajoute à ces mesures l'augmentation prévisionnelle du smic (+ 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023), base sur laquelle sont rémunérés les contrats aidés et les apprentis : accroissement du nombre d'apprentis, qui passent en année pleine de 76 en 2022 à 86 en 2023, conformément à la politique menée par le Département en faveur des jeunes.

Pour l'examen des dépenses d'investissement, je vous propose d'aborder en premier lieu les autorisations de programmes. Je vous rappelle que les AP (autorisations de programmes) sont des dotations budgétaires relatives à des opérations ou actions qui seront engagées en 2023 mais dont la réalisation pourra, pour certaines d'entre elles, s'étaler sur plusieurs années. Notamment lorsqu'il s'agit d'opérations de construction de bâtiments, et particulièrement dans le domaine scolaire. Pour 2023, il vous est proposé d'ouvrir 309,8 millions d'euros d'autorisations de programmes nouvelles. Un montant d'un niveau quasi équivalent à celui voté en 2022, qui était à hauteur de 311,3 millions d'euros. Ce haut niveau d'engagement à investir s'inscrit dans la durée puisque ce sera la troisième année consécutive que le Département prévoit des dépenses structurelles pour l'avenir, à plus de 300 millions d'euros, alors même qu'en 2015 et 2016 le département ne pouvait en faire que la moitié.

La répartition de ces AP :

Les politiques de l'éducation et des routes représentent respectivement 39,1 % et 26,9 % des ouvertures nouvelles d'autorisations de programmes en 2023. Et représentent au total 66 % des investissements qui seront lancés en 2023.

Les Contrats intercommunaux de développement (CID), à hauteur de 14 millions, sont répartis sur une quinzaine d'opérations. Neuf d'entre elles individualisent un rapport global de 12,3 millions d'euros en solde des contrats déjà votés notamment pour les communautés d'agglomération de Paris Vallée de la Marne (5 millions), Marne et Gondoire (2,4 millions), et encore Roissy Pays de France à 1,3 million d'euros. Les autres créations résultent des candidatures au deuxième contrat CID, notamment en faveur des communautés d'agglomération du Pays de Meaux et de Nemours.

Les dispositifs FAC (Fonds d'aménagement communal) en faveur des communes de plus de 2000 habitants qui ont été approuvés à la séance du 14 juin 2019 mobilisent une AP de 7 millions d'euros. Et le fonds d'équipement rural (le FER) une AP de 4 millions d'euros. Toujours au sein du domaine du développement local, il faut citer les enveloppes de subventions à Seine-et-Marne Numérique (2 millions d'euros), aux contrats communaux (3,5 millions d'euros) et au Parc naturel régional du Gâtinais français (143 000 euros). Une dernière enveloppe de 500 000 euros est dédiée au fonds d'aménagement.

Pour cette politique, le domaine Eau représente une enveloppe d'un volume de 11,3 millions d'euros. Le soutien aux investissements locaux dédiés à l'assainissement dont ceux

relevant des actions prioritaires définies par le schéma départemental d'assainissement nécessite en 2023 une enveloppe de 6,1 millions d'euros. Par ailleurs, les subventions communes au titre de l'eau potable, dont celles dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable représentent 4,6 millions d'euros.

En matière de cours d'eau, une opération est présentée en 2023 de 350 000 euros pour des aides principalement au syndicat des rivières, pour l'aménagement des rivières du département. Le domaine Environnement représente 2,2 millions d'euros d'ouverture d'AP 2023. Contre 1,9 au BP précédent. L'essentiel de cette enveloppe concerne le secteur des ENS (espaces naturels sensibles).

Sur le domaine Aménagement du réseau routier, une AP 2023 de 77,6 millions d'euros est ouverte, en 2023 sur laquelle un peu plus de 50 millions seront consacrés au financement des opérations de conservation et d'adaptation du réseau départemental. Les opérations récurrentes de travaux à mener sur le réseau, les ouvrages d'art, les carrefours, les pistes cyclables sont dotées d'un montant de 42,8 millions d'euros. Des opérations spécifiques sont également proposées. À titre d'exemple, la troisième phase de réhabilitation des ponts Freyssinet sur la Marne (pour 2 millions), ainsi qu'une opération allouée aux travaux entrepris des RN 36 et RN 4 et aux études techniques de créneaux sur ces routes, à hauteur de 5,5 millions. Une nouvelle opération est par ailleurs présentée : une enveloppe de 14,5 millions d'euros pour l'amélioration des liaisons entre les pôles et plus particulièrement pour la 8<sup>e</sup> tranche de travaux sur la liaison Meaux-Roissy. Également intitulée « Liaison routière de l'est francilien » (le fameux barreau RN3/RN2).

En parallèle de ces ouvertures de crédit, il faut mentionner, sur l'action en faveur du développement local, l'ouverture d'une AP nouvelle de 10,2 millions d'euros répartis sur 4 opérations : la desserte de Villaroche avec la déviation d'Aubigny (7 millions), la poursuite des aménagements de la passerelle sur la RD1605 (1,5 million) et à Saint-Pathus sur la RD9 et la RD330.

Concernant les collèges, nous lançons des opérations importantes : 113,7 millions d'euros contre 83 millions sur le BP2022. L'enveloppe globale de ce domaine se décline en constructions/extensions/réhabilitations à hauteur de 70,8 millions d'euros en travaux de gros entretien de réparation à hauteur de 43 millions.

Sur le programme de construction/extension/réhabilitation, de nouvelles AP sont consacrés aux constructions de 4 collèges : 24,5 millions pour la phase 2 de la construction d'un collège 800 à Moussy-le-Neuf. 22,5 millions consacrés à la construction d'un nouveau collège 800 élèves à Melun. 3,5 millions pour lancer les études à mener pour le collège de Broux. 3,5 millions pour lancer les études du collège de Meaux. Toujours en matière de construction, une AP de 13,5 millions est nécessaire aux travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège Robert Buron à Nandy. Et le projet de CDI-médiathèque au collège de Villiers-Saint-Georges pour 3 millions d'euros. Sur les dépenses d'entretien et grosses réparations (43 millions d'euros au total), l'essentiel concerne le gros entretien, les travaux visant à rendre accessibles les collèges aux personnes à mobilité réduite, la sécurité des bâtiments, les travaux de réfection des cours, et les toitures-terrasses. À ces enveloppes s'ajoute une enveloppe de 10 millions pour les acquisitions de bâtiments démontables.

En 2023 sont également prévues des enveloppes récurrentes : une enveloppe d'un peu plus de 1 million, qui est destinée aux travaux de mise en conformité des demi-pensions. Il faut ajouter des enveloppes récurrentes pour les études diverses, les travaux liés à l'amélioration énergétique des bâtiments, l'acquisition de terrains ou de bâtiments scolaires.

Sur le domaine Vie des collèges, une AP globale de 7,5 millions est proposée, dont une enveloppe de 3,6 millions d'euros pour l'acquisition des équipements et matériels TICE. En matière de restauration scolaire, outre la poursuite des opérations d'acquisition de gros

matériels de cuisine, enfin une enveloppe est destinée aux premier rééquipement et renouvellement des matériels et mobiliers des collèges pour un peu plus de 2 millions.

Enfin, pour faire suite à la cyberattaque, nous consacrons plus de 6,8 millions d'euros pour sécuriser notre système d'information.

Concernant la répartition des dépenses d'équipement au BP 2023, je vous le rappelle, elles s'élèvent à hauteur de 306,7 millions d'euros en 2023, en progression de 2,9 % par rapport au BP 2022.

Les crédits de paiement traduisent la réalisation des programmes d'investissement. C'est ce qui sera réellement réalisé et dépensé par le Département en 2023. Parmi les projets les plus importants, 40,2 millions pour le développement territorial. Plus de 20 structures devraient percevoir une contribution départementale, notamment la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, Coulommiers-Pays de Brie, Pays de Fontainebleau.

Par ailleurs, on a les contrats ouverts au titre du FAC, qui sont dédiés aux communes de plus de 2000 habitants, qui disposent de 7,9 millions de crédits de paiement ; et les contrats communaux bénéficient d'une enveloppe de 3,7 millions d'euros, essentiellement alloués à des contrats ruraux.

La politique contractuelle du Département se décline entre le FER, pour un montant de 2,4 millions, le FAC (1,1 million) et les aides au PNR du Gâtinais (232 212 euros). Toujours sur le domaine du développement local, il faut mentionner les mesures prises en faveur du développement du réseau numérique, par l'intermédiaire du syndicat mixte d'aménagement numérique pour un montant de 700 000 euros. Et des crédits sont également réservés à notre participation à la phase 2 du projet Canal à grand gabarit. L'enveloppe consacrée au domaine Aménagement routier liaisons douces est important (5,7 millions d'euros) répartis entre les études, les travaux de liaisons cyclables (à hauteur de 3,2 millions d'euros) et une passerelle piétons-cycles à Esbly (2 millions d'euros), des subventions pour la passerelle de Bussy Carrières, les aménagements cyclables réalisés par EPAR France et encore les liaisons du Plan Vélo 77.

Protection de l'environnement : des dépenses d'investissement à hauteur de presque 13 millions d'euros. Des crédits de paiement attachés au domaine de l'eau, qui représentent en 2023 84 % des crédits de paiement sur cette politique, avec une enveloppe de 10,9 millions et pour les aides à l'investissement 5,2 millions. Au total, 4,9 millions.

Les routes départementales : 75,9 millions d'euros seront réalisés en 2023. La somme de 32,5 millions sera consacrée aux travaux sur les routes de rase campagne, en traversée d'agglomérations ou en aménagement de carrefours ; tandis qu'une enveloppe de 7,6 millions concernera les travaux sur les ouvrages d'art. Trois projets importants qui nécessitent également des crédits de paiement en 2023 : la rénovation du RI de Moret, les travaux sur l'ouvrage d'art et le giratoire sur la RD 637/RD50 et la réhabilitation des ponts Freyssinet sur la Marne. Dans le cadre des raccordements entre les pôles, et plus précisément de l'opération de liaison sud de Chelles, une enveloppe de 6,2 millions d'euros est prévue.

Les dépenses liées aux acquisitions foncières nécessitent une instruction de crédit de 2,8 millions d'euros alors que les études sont financées à hauteur de 1 million d'euros.

Concernant la sécurité, c'est un budget dédié à hauteur de 7 millions d'euros. En matière d'incendie et de secours, des crédits de paiement concernent la subvention qui sera versée au SDIS à hauteur de 4,6 millions d'euros et 2 millions pour le dispositif Bouclier de sécurité. Transports : 16,8 millions d'euros. Les crédits de paiement du secteur Infrastructures de transport s'élèvent à 13,4 millions d'euros. Les études et travaux du projet Transport en commun en site propre TZEN se poursuivent : toutes opérations confondues, le projet TZEN représente en 2023, 12 millions d'euros de crédits de paiement (dont les travaux d'accotement de la RD605 à hauteur de 3,4 millions d'euros). Au titre du plan de déplacement urbain, les

participations du Département s'élèvent à 2 millions d'euros. Elles se répartissent entre les stations multimodales de covoiturage.

Concernant la culture et le patrimoine, 3,3 millions d'euros. Sur le domaine patrimoine, 2,2 millions d'euros, une enveloppe de 1,8 million est réservée au patrimoine monumental. Sur l'action Blandy-les-Tours, le plan de développement et de valorisation du château est le principal projet financier en 2023, complété par des études pour la réhabilitation de la ferme, qui se poursuivent. Il faut ajouter la création d'une nouvelle opération pour l'aménagement de la salle de la maquette du château.

Éducation et formation, à hauteur de 101,4 millions d'euros. C'est près de 90 % des crédits ouverts sur cette politique qui concernent les bâtiments des collèges (soit 92,3 millions), les constructions, les extensions, les réhabilitations de collèges, qui représentent 61,1 millions. Au sein de cette enveloppe les crédits de paiement sont mobilisés principalement sur la préfiguration du collège de Moussy-le-Neuf. Les constructions des collèges à Charny, à Jouy-le-Chatel, à Moussy et à Coubert. Les extensions des collèges de Faremoutiers et Meaux. Une enveloppe globale de près de 15 millions qui seront consacrés aux réhabilitations des demi-pensions. Au titre de l'entretien, des grosses réparations, des crédits ouverts à un peu plus de 31 millions seront proposés. Les travaux d'entretien lourds et couvrant la réfection des cours représentent 17,9 millions, dont 5,6 millions au titre des travaux de conformation du collège Claude Monet à Bussy. Sont également financés des travaux de sécurité, des travaux d'accessibilité aux personnes PMR, des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, de chauffage et de qualité de l'air. Ou encore les aménagements des demi-pensions, pour la mise en conformité et puis les abris (pour l'accès aux demi-pensions).

Une enveloppe dédiée aux acquisitions de bâtiments démontables est également prévue : elle s'élève à 5,5 millions. Le reste des crédits de paiement proposés représente des dépenses d'étude de travaux consécutifs à des sinistres ou encore liés à la vulnérabilité des bâtiments aux inondations ou à l'acquisition de terrain.

Dans le domaine Vie des collèges, on mobilise 9,1 millions d'euros, dont 5,1 millions affectés aux équipements et matériels TICE. Une enveloppe globale de 2,3 millions est prévue pour le matériel mobilier des collèges, somme qui est répartie entre le premier équipement et le complément ou renouvellement des équipements. Par ailleurs, une somme de 1,6 million est prévue pour la restauration scolaire, pour l'achat de gros matériels de cuisine par exemple le traitement des déchets, l'informatisation des demi-pensions. Les aides en faveur des collèges privés pour leurs investissements s'élèveront à 100 000 euros.

Jeunesse, sport et loisirs : dépenses d'équipement prévues à hauteur de 2,8 millions d'euros. Sur le domaine Activités sportives, seront financés les équipements sportifs d'accompagnement des collèges ainsi que des projets de centre de préparation aux Jeux (Team 77 équipement). Sont également prévus des crédits de paiement pour financer le lancement du nouveau dispositif « 100 terrains de basket 3/3 ». 3,7 millions d'investissements sont prévus pour la mission Solidarité et pour la mission fonctionnelle, nous avons un peu plus de 42,5 millions dont 26,5 millions pour les moyens généraux.

Pour 2023, sur le domaine des bâtiments départementaux : 15 millions d'euros pour les travaux qui se poursuivent sur les bâtiments sociaux, notamment pour la future MDS de Coulommiers, sur les bâtiments de voirie. Des crédits de paiement pour l'essentiel des prévisions de dépenses sur le centre d'exploitation de la Ferté-sous-Jouarre, de Bray-sur-Seine et de Torcy.

Sur le domaine logistique, une enveloppe d'un peu plus de 2,5 millions prévue pour l'acquisition de véhicules et l'acquisition du matériel et du mobilier.

Le domaine Système d'information mobilise près de 8 millions d'euros (crédits de paiement) en 2023. Cette somme est répartie sur trois actions : le financement des études et des solutions logicielles, les infrastructures, le renouvellement et la sécurisation des matériels et

l'acquisition de matériels et logiciels clients, pour faire face aux conséquences de la cyberattaque et pour mieux nous protéger à l'avenir.

Concernant l'équilibre du budget 2023, notre budget 2023 s'inscrit dans la lignée de nos exercices précédents. L'augmentation de nos recettes, l'ambition de nos politiques prioritaires, et la marge d'autofinancement élevée. Lorsqu'on compare notre département aux autres départements, nous constatons que nous maîtrisons l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, que nos dépenses d'investissement par habitant sont plus élevées en moyenne que les autres départements et que notre dette par habitant est moins élevée que la moyenne nationale des autres départements. Cette politique, que nous menons depuis plusieurs années, nous permet aujourd'hui de pouvoir investir massivement pour les Seine-et-Marnais sans être dépendants des financeurs et sans faire peser nos projets actuels sur les générations futures. Le contexte économique et social national en ce début 2023 est chahuté. Cet environnement financier sain qui est le nôtre nous permet de pouvoir traverser cette zone de turbulence avec des atouts, même si bien entendu nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution de cette situation.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy pour cet exposé très clair et très pédagogique je trouve. Ce que je vous propose, c'est de donner la parole aux groupes et ensuite, nous aurons, comme je vous l'ai dit au préalable, le vote de l'amendement en même temps que le vote du Budget donc à la fin de la séance. Ce que je vous propose, c'est que l'amendement soit présenté tout de suite après l'intervention des groupes sur le Budget lui-même. À moins que vous vouliez qu'on parle de l'amendement, puisque ça a un lien direct avec le Budget ? Qu'est-ce que vous préférez, Marianne ? Quelle est votre position ?

**Mme MARGATÉ.** Comme vous l'avez proposé, c'est bien. On présente nos déclarations et après on présente l'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Je donne la parole au groupe Avenir 77.

**M. SEPTIERS.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, tout d'abord, notre Groupe Avenir 77 se réjouit que la bonne santé financière du Département se poursuive. Grâce à des dotations en hausse de l'État, une fiscalité, dynamique, notamment de la TVA et des DMTO, nous maintenons notre épargne brute (inaudible) des dépenses de fonctionnement.

Cette épargne permet d'autofinancer nos investissements pour plus de 89 millions d'euros et à 73 millions au remboursement de la dette. 58 % de nos dépenses de fonctionnement sont alloués à l'action sociale, dépenses de solidarité obligatoires et indispensables à la cohésion sociale de notre département. 18 % sont consacrés aux agents départementaux qui, malgré les difficultés, ont une nouvelle fois montré un grand sens de l'intérêt général et du service public et nous les remercions très sincèrement.

Sur une analyse plus microéconomique, nous voulions revenir sur trois axes. En premier lieu, sur l'environnement et l'écologie. Nous constatons que nos propositions lors du DOB d'augmenter les engagements financiers en particulier sur les liaisons douces, ont été entendues : 6 millions d'euros de nouvelles autorisations de programmes pour 2023 qui sont consacrées à la pratique du vélo et à la construction de pistes cyclables. Nous saluons l'effort effectué sur la hausse des investissements sur l'environnement. Nous craignons que cela demeure toutefois insuffisant. Les enjeux de réussite de notre transition écologique et de protection de l'environnement sont indispensables pour notre futur et si nous n'agissons pas suffisamment aujourd'hui, les coûts seront bien plus importants demain. À titre d'exemple, une

enveloppe de seulement 269 584 euros est affectée aux travaux de performance énergétique. Cette somme ne nous semble pas suffisante pour accélérer la rénovation thermique de nos bâtiments publics et générer de fortes réductions de besoins énergétiques. Face au réchauffement climatique et pour préserver nos ressources en eau, une meilleure protection et distribution de l'eau va devenir essentielle. Au vu de ces nouvelles problématiques, le Département pourrait engager une réflexion et une politique plus forte, en partenariat avec les collectivités locales, pour assurer un accès à la ressource à un prix raisonnable.

Dans un deuxième point, sur les services aux Seine-et-Marnais, nous faisons remonter l'inquiétude des Conseils d'administration des collèges face à la hausse des coûts d'approvisionnement des produits alimentaires qui, combinés à une stagnation des recettes, peuvent générer des difficultés financières en particulier par la baisse des fonds de réserve. Nous avons été également alertés des difficultés des Missions locales, qui jouent un rôle essentiel dans l'insertion et l'accompagnement de nos jeunes, suite au désengagement financier de la Région. Le Département n'a-t-il pas souhaité réévaluer son aide à ces structures très implantées et très actives sur le territoire. Peut-être y réfléchir.

Une autre inquiétude persistante sur le terrain concerne le déploiement de la fibre optique. L'installation de cette dernière par Seine-et-Marne Numérique entraîne beaucoup d'interrogations et d'incompréhensions, à la fois des citoyens, mais aussi des élus locaux. Il serait certainement nécessaire d'avoir une information plus claire et plus précise à donner à la fois aux habitants et aux acteurs, qui sont aussi des financeurs, afin d'éviter de très nombreuses critiques qui à mon avis aujourd'hui sont justifiées, alors que des millions d'euros ont été investis dans ce projet.

En troisième lieu, l'accompagnement sur les aides aux collectivités locales. Des élus nous ont fait constater une augmentation de 6 % de la participation des collectivités concernées au financement du SDIS. Cette hausse tout à fait justifiée, que nous comprenons, intervient toutefois dans une période difficile pour les budgets locaux. Au vu de notre bonne santé financière, une augmentation différenciée aurait pu être décidée, plus importante pour le Département, moins élevée pour les communes et les intercommunalités.

Sur une autre politique publique essentielle, nous saluons l'effort effectué pour les routes départementales. Toutefois, nous regrettons que notre proposition, exposée lors du DOB, pour aider les petites communes dans la rénovation, l'entretien et la sécurisation de leurs voiries n'ait pas été reprise. Le groupe, plus généralement, souhaite que le Département, qui en a les moyens financiers, intervienne de façon plus ponctuelle, plus rapide et avec une plus grande progressivité dans de nouveaux soutiens aux collectivités locales en fonction des coûts et des difficultés auxquelles elles doivent faire face, en particulier dans les domaines que nous avons déjà évoqués. La gestion locale devient de plus en plus complexe, nous devons adapter nos aides à ces nouvelles contraintes sous peine de voir se dégrader, pour les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais, les services publics communaux. Comme depuis le début de cette mandature, notre Groupe se montre constructif, sans a priori politique, en soutenant les projets d'intérêt général tout en proposant des améliorations de bon sens.

Dans la continuité de cette ligne, nous voterons pour ce budget, dans l'intérêt de nos administrés, de notre département, nous espérons que la majorité sera à l'écoute et tiendra compte des réserves et axes de travail suggérés par notre groupe. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je donne la parole maintenant au Groupe de la majorité. Jean-Louis ?

**M. THIERIOT :** Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la présentation et le vote d'un budget est un acte politique majeur dans la vie d'une collectivité. Je ne reviendrai pas sur l'excellente présentation chiffrée et exhaustive que vient de faire notre collègue vice-

présidente aux Finances, notre chère Daisy LUCZAK. Au nom de notre groupe majoritaire, je tiens à insister, d'abord, sur la cohérence de notre stratégie budgétaire. Si nous bénéficions aujourd'hui des marges de manœuvre, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, nécessaires pour faire face aux innombrables défis du monde (Covid, inflation, mesures imposées par l'État et jamais totalement compensées), c'est d'abord et avant tout parce que notre endettement a diminué de plus de 40 % depuis 2015. Désendetter pour obtenir la meilleure note de l'agence de notation n'est bien sûr pas une finalité en soi, bien au contraire. C'est en revanche la certitude de savoir que l'on peut continuer à agir avec des taux plus bas que d'autres. Ce qui nous importe, c'est toujours la même chose : pouvoir offrir aux Seine-et-Marnais la meilleure qualité de service public nous ne sommes pas des adeptes du boulier, mais nous sommes des adeptes du bien vivre en Seine-et-Marne. Autre exemple de cohérence en investissements, les autorisations de programmes que nous prévoyons restent sensiblement au même niveau que celui voté en 2022 : près de 310 millions d'euros. Mais comme pour le désendetterment, il est intéressant de replacer ce chiffre sur l'échelle de l'histoire récente : c'est la troisième année consécutive que notre Département prévoit des dépenses structurelles pour l'avenir à plus de 300 millions d'euros alors même qu'en 2015 le Département ne pouvait en faire que la moitié.

Cette excellente trajectoire budgétaire nous permet de présenter des dépenses d'équipement à 307 millions d'euros en 2023. C'est-à-dire (et j'insiste) le niveau le plus haut jamais atteint par notre Département. Et cela tout en conservant la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et en maintenant une épargne brute en hausse d'environ 3,3 %. Ainsi, et c'est l'élément le plus important à retenir de la cohérence de ce budget 2023, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent plus de 1,2 milliard d'euros, ce qui représente une hausse de près de 80 millions d'euros.

Ce budget vertueux est aussi un projet ambitieux puisque toutes les politiques publiques voient leurs crédits augmenter. C'est le fruit du travail entrepris depuis 2015. Nous pouvons investir massivement pour les Seine-et-Marnais sans être dépendants des financeurs, sans faire peser nos projets actuels sur les générations futures par une dette excessive. Et nous pouvons investir dans toutes les politiques publiques. En effet, à cette cohérence budgétaire répond une cohérence territoriale via nos politiques contractuelles. Plus de 40 millions pour le développement territorial, avec les sites de deuxième génération, les FAC et les FER. Une cohérence territoriale qui se lit aussi dans les moyens que nous mobilisons en faveur des routes, des transports et des mobilités. Avec la reprise des travaux du TZEN 2, la poursuite des travaux d'électrification de la ligne Paris 3, les travaux de la ligne Lagny-Val d'Europe et la réalisation des aires multimodales et de covoiturage que nous multiplions.

Pour conclure, parce qu'il n'est pas de politique sans concret, je souhaite prendre, parmi les dépenses réelles de fonctionnement, qui tous les ans augmentent, trois exemples qui illustrent l'axe majeur de nos politiques publiques : protéger, protéger, protéger. Protéger les plus fragiles d'abord, ceux qui ont été frappés par les malheurs particuliers de la vie. De toutes nos politiques de solidarité, je tiens à insister sur la priorité politique assumée et portée par le Président PARIGI en faveur des personnes en situation de handicap. Ce budget porte les dépenses en faveur de ces personnes à 183 millions d'euros, en hausse de plus de 8 %, notamment pour les frais liés à l'hébergement et le maintien à domicile des personnes qui sont frappées par le handicap. On retrouve également une enveloppe significative de 1 million d'euros pour financer les dispositifs innovants afin de les accompagner toujours mieux. C'était un engagement pris, c'est un engagement tenu. Protéger aussi les Seine-et-Marnais contre la délinquance. Nous le faisons à travers le bouclier sécurité que nous déployons, qui permet de soutenir activement les collectivités locales dans leurs projets. Le budget consacré à cette enveloppe est en hausse de 30,1 %. C'est en raison de cet engagement tenu qui figurait dans notre programme de campagne avec les crédits alloués au bouclier de sécurité, mais aussi aux

nouveaux crédits d'équipement consacrés au SDIS, à nos pompiers, nos héros du quotidien, avec nos policiers, nos gendarmes et nos policiers municipaux, que je n'oublie pas, qui sont essentiels à la vie paisible dans nos territoires. Enfin, protéger, c'est aussi protéger l'environnement, notre patrimoine naturel si riche dans notre Seine-et-Marne. Nous département est et doit rester le poumon vert de l'Ile-de-France et pour qu'il le reste, la protection de l'environnement mobilise 3,5 millions d'euros dans ce budget, en hausse de 4,4 %. Avec des financements principalement dédiés aux Espaces naturels sensibles, dont l'opération « Collège nature », parce que protéger la nature, c'est d'abord la connaître, c'est l'aimer pour la servir. Ce sont aussi des crédits en augmentation dans le domaine de l'eau pour alimenter les fonds intempérie et conduire les études nécessaires pour le futur Plan départemental de l'eau. Alors oui mes chers collègues, c'est avec conviction et enthousiasme et respect pour le travail accompli par tous pour bâtir ce budget que notre Groupe le votera. Il est cohérent et ambitieux. Il permet d'investir pour l'avenir et de garantir à tous les Seine-et-Marnais de vivre dans une Seine-et-Marne en grand, dans une Seine-et-Marne qui préserve à la fois sa vocation de terre de bien vivre, de terre d'activité et de terre de nature.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jean-Louis. Je donne la parole maintenant au Groupe Gauche républicaine communiste et écologiste. C'est Marianne MARGATE. Marianne ?

**Mme MARGATÉ.** Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. La présentation de ce budget s'inscrit dans un contexte inédit. Celui d'une forte mobilisation contre le projet de réforme des retraites et celui d'une crise économique et sociale qui frappe durement notre pays et les Seine-et-Marnais. Je souhaite dans mon intervention revenir sur ces deux aspects et en pointer les impacts sur notre Département et le rôle qu'il se doit de tenir.

Le projet de réforme des retraites rassemble contre lui 70 % des Français, un pourcentage en augmentation depuis le début du mouvement, les organisations réunies et un bon nombre d'élus contre. J'en veux pour exemple notre initiative conjointe avec Vincent Eblé de lancer un appel des élus de gauche écologiste ou encore citoyen de Seine-et-Marne, contre ce projet de réforme. Cet appel compte plus de 550 noms : des maires, des conseillers municipaux de villages ou parlementaires, qui ont clairement pris position contre ce projet. Ce n'est pas anodin que les élus aient tenu, au nom de leur mandat électif, à apporter leur soutien à cet appel. Et c'est pour tout dire exceptionnel, au vu de l'ampleur. Cela marque, s'il en était besoin, que ce projet de réforme ébranle en profondeur notre société et son pacte social. Face à cette mobilisation exceptionnelle, le Président et son gouvernement répondent par des coups de force, un « jusqu'aboutisme » mortifère, rompant toujours plus la confiance dans les institutions et leurs représentants, fragilisant notre modèle démocratique déjà bien amoché. Parce qu'on ne gouverne pas contre son peuple, parce que cette réforme est profondément injuste et brutale et qu'elle doit être retirée, nous sommes aux côtés de ceux qui résistent en apportant notre soutien aux manifestants et nous tenons à saluer la détermination de celles et ceux qui sont mobilisés depuis près de trois mois dans la rue, mais aussi par la grève.

À la grève, certains ici ne rêvent que de l'interdire, à l'image de la proposition de loi déposée par notre collègue Jean-Louis THIERIOT visant, je cite, à « limiter les nuisances contre l'usage abusif du droit de grève dans les transports en commun ». J'ai sous le coude une autre proposition de loi qui serait bien plus utile à mon sens à la France, une proposition de loi visant, je cite, à « limiter les nuisances contre l'usage abusif des dividendes des entreprises du CAC40 », ces dividendes qui ont atteint 56 milliards en 2022, soit 10 milliards de plus qu'en 2021 et placent notre pays loin devant les autres pays européens. Tout bonnement scandaleux en ces temps de crise.

Mais revenons au lien entre ce projet de réforme et notre département. La première de nos missions est la solidarité. En repoussant l'âge légal à 64 ans, alors que le taux d'emploi des



seniors est de 56 % avec une forte détérioration à partir de 60 ans, c'est donc une aggravation de la précarité qui est annoncée, et en conséquence un plus fort recours à l'AAH et au RSA. Un tel report aurait également des conséquences pour les aidants des personnes âgées dépendantes qui seront beaucoup moins disponibles pour accompagner leurs proches et qui solliciteront donc davantage l'APA. Les conséquences se feront également ressentir très clairement sur les métiers pénibles que sont les aides à domicile dont on connaît la précarité du secteur et les salariés des EPAHD qui connaissent des conditions de travail difficiles. Comment imaginer demain des salariés déjà cassés, usés par le travail, poursuivre leur activité jusqu'à 64 ans ? Enfin, les conséquences pour nos agents du Département qui devront travailler plus longtemps dont certains dans des métiers difficiles, comme dans la filière technique, sociale et médicosociale. Le coût sera supporté par notre collectivité : absentéisme augmenté pour raisons de santé, risque accru d'invalidité. Dans le Rapport social unique, le nombre de journées d'absence de fonctionnaires en 2021 s'élève à 46 000 pour les tranches de 55 à 64 ans. Et à coup sûr, cela ne ferait qu'augmenter. Bref, nous sommes tous perdants : salariés, services publics, et finances départementales. Un dernier exemple avec les sapeurs-pompiers qui voient leur âge légal augmenter de 57 à 59 ans pour leurs pensions.

Travail de nuit, températures extrêmes, charges lourdes, exposés à des risques multiples, la reconnaissance de la pénibilité, ce n'est pas pour eux. Ce n'est pas pour des héros du quotidien qu'on salue tous chacun dans cette assemblée. Ils sont d'ailleurs fortement mobilisés dans les cortèges et leur présence toujours très saluée. Ce projet de réforme est profondément injuste, c'est une véritable régression pour notre pays et les Français le savent bien. Car dans ce pays, on fabrique des retraités pauvres, comme on fabrique des salariés pauvres qui ont besoin de l'aide alimentaire pour se nourrir et nourrir leurs familles. Ce que nos compatriotes attendent, c'est que le gouvernement prenne à bras le corps les difficultés du quotidien. Et ces inquiétudes portent sur l'augmentation de 15 % du coût de l'énergie, de 17 % du panier alimentaire de base du logement des transports. Et c'est bien à partir de cette réalité-là que notre département doit construire son budget. Mais ce budget n'est pas au rendez-vous, ni pour faire face aux conséquences de cette crise, ni pour relever les défis qui sont devant nous, comme a pu le développer mon collègue Anthony GRATACOS lors des orientations budgétaires. J'en donnerai quelques éléments.

Défis par une politique solidaire volontariste pour être aux côtés des Seine-et-Marnais qui subissent cette crise et pourtant vous proposez : l'augmentation de la carte ImaginR faute de la réévaluation de l'aide départementale ; la poursuite de votre orientation dans le domaine de la prévention spécialisée pour un public de collégiens alors que l'urgence est d'assurer une présence nocturne de terrain pour un public de 16-25 ans en grande fragilité ; la diminution des subventions aux associations caritatives alors que la baisse des dons est constatée lors des dernières collectes ; un Fonds social du logement qui prévoit certes un règlement exceptionnel pour 2023 mais maintient la limite d'une aide par an seulement pour le Fonds énergie ; et enfin la poursuite de votre choix politique que nous dénonçons, de privatiser les missions d'entretien dans les collèges, alors que les femmes qui occupent ces postes à faibles salaires jouent un rôle essentiel et font pleinement partie de la communauté éducative et du bon fonctionnement de ces établissements. Défis dans le domaine de la santé : aucune réponse en politique de santé dans votre département sinistré, mais je laisserai mon collègue y revenir lors de l'amendement. Défis, enfin, dans la lutte contre le réchauffement climatique. Et notamment faire face aux enjeux de préservation de nos ressources en eau, pour accompagner une nécessaire transition du modèle agricole vers une production plus économe en eau et sans pesticides. Monsieur le Président, notre Groupe votera donc contre ce budget et ses déclinaisons sectorielles. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je donne maintenant la parole au Groupe socialiste, écologiste et républicain.

**M. DJEBARA.** Monsieur le Président, chers collègues, le Budget que vous nous présentez aujourd'hui ne nous surprend pas. Il est un copier-coller du rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez présenté et même si je n'étais pas taquin, le copier-coller avec un coefficient multiplicateur sur toutes les politiques de votre budget 2022, enfin presque toutes les politiques. Les Budgets se succèdent, sans que nous ayons le sentiment que les changements que notre société traverse soient totalement pris en compte. Toujours les mêmes crédits inscrits pour les mêmes actions, toujours la même vision comptable des choses. Le monde change vraiment et la situation de 2023 est différente de celle de 2022 et même très différente de 2021 ou des années précédentes. Dès lors, notre responsabilité est de prendre en compte les nouveaux enjeux, inventer de nouvelles politiques publiques justes et efficaces, quitte à en abandonner d'anciennes qui ne seraient plus efficaces.

Quand nous avons voté notre Budget 2022, en décembre 2021, la Russie n'avait pas envahi l'Ukraine. La crise énergétique n'avait pas encore commencé et nous étions loin d'imaginer que nous atteindrions le niveau que nous connaissons aujourd'hui. En cours d'année, vous avez augmenté les lignes nécessaires en décisions modificatives, avec le sérieux de nos services que l'on salue et que l'on remercie. La crise énergétique doit faire bouger nos politiques et nos priorités, pas seulement être constatée au compte administratif. Nous devons en urgence augmenter les plafonds et desserrer les conditions de l'accès au fonds énergétique du FSL. Nous devons lancer un grand plan d'action de rénovation énergétique de nos bâtiments et de nos collèges quitte d'ailleurs à décaler d'autres investissements si nécessaire.

Nous devons aussi aider et nous vous le demandons depuis deux ans maintenant, aider exceptionnellement Habitat 77 à lancer d'urgence des rénovations de ses immeubles et logements. Il en est de même pour la crise environnementale qui doit être mieux prise en compte et ne peut se résumer à la création de quelques ENS au demeurant bienvenus. Nous devons revoir nos projets à l'aune de cette exigence comme la mise à grand gabarit de la Seine, qui doit être abandonnée d'urgence. Nous connaissons nos désaccords profonds sur ce dossier. Cependant, les événements récents confirment nos positions historiques là-dessus et il nous semble que l'aspect économique que vous défendez avec ce projet n'est pas viable sur le long terme sur les désordres climatiques qu'engendrerait l'aboutissement d'un tel projet.

Nous devons impulser, avec les agriculteurs, la transition vers une agriculture moins productiviste, et plus respectueuse de la ressource en eau, comme l'évoquait Marianne MARGATÉ il y a quelques instants. Nous devons accompagner, inciter très fortement s'il le faut, avec les leviers dont nous disposons (notamment l'aide aux communes) les communes à intégrer les PAPI et à engager des actions pour éviter des inondations. Notre département a trop souffert pour que nous regardions passivement l'absence de projets concrets se mettre en place sur le territoire. En 2022 et 2023, nous avons connu une période d'inflation sans équivalent récent. Cela ne peut se résumer à un coefficient multiplicateur de nos dépenses. Nous devons réévaluer nos dispositifs de solidarité et permettre à certaines et certaines classes moyennes qui arrivaient à peu près jusque-là à s'en sortir mais que l'inflation a fait trébucher pour devenir éligibles à nos aides. Je pense au fonds d'aide aux jeunes ou au fonds de secours par exemple. Ce sont les rares lignes budgétaires qui ne semblent pas avoir eu droit au coefficient multiplicateur. Vous devez revenir sur votre décision injuste de faire porter l'intégralité de la hausse de la carte Imagin'R sur les familles, d'autant que vous décidez d'en exonérer les familles qui disposent des circuits spéciaux et de la carte scolaire. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors du mémoire 6/02.

Sur ce point tout de même, puisqu'il faut être juste, la transformation de Cantineo nous paraît une décision à la hauteur de l'enjeu que nous traversons. En 2023 plus encore qu'en 2022,

le secteur social et sanitaire est dégradé, désespéré et malmené. Notre compétence en la matière est éminente en notre qualité de collectivité des solidarités mais également de l'équilibre territorial. Sur la santé, pour laquelle le gouvernement feint d'agir, tout en supprimant des lits, nous avons pu travailler ensemble et les choses avancent. Nous soutenons naturellement sans réserve la proposition de nos collègues du Groupe républicain, communiste et écologiste puisque lors du renouvellement départemental de juin 2021, nous avons nous-mêmes proposé aux Seine-et-Marnaises et aux Seine-et-Marnais de créer dans les territoires les plus défavorisés en termes de démographie médicale, des Maisons départementales de santé. Cela répond également à une attente de certains jeunes professionnels qui souhaitent exercer de manière salariée. Nous devons les accompagner et en étant dans les premières collectivités départementales à engager un tel processus, leur donner envie de nous rejoindre.

J'espère, Monsieur le Président et chers collègues, que vous accepterez que nous avancions ensemble sur cette proposition, comme nous le faisons depuis des mois sur les questions de santé.

Sur la question médicosociale aussi, 2023 est pire que 2022. Les services d'aide à la personne ne parviennent pas à recruter en raison de l'absence d'attractivité des métiers. Nous devons agir en urgence pour ne pas donner comme alternative le domicile tout seul ou ORPEA. Nous devons élargir le bénéfice de l'amendement à la convention collective BAD à l'ensemble des aides à domicile du Département, comme nous le plaçons depuis deux ans. Nous devons intégrer les métiers d'aide à la personne au dispositif « Coup de pouce » que vous avez créé. Nous devons créer un fonds de soutien spécifique au SAAD dont l'importance devra être ajustée d'ici la DMA. Les 3 % d'évolution des dépenses autorisées étant intenable dans les structures. Nous devons aussi, dans un autre domaine, mieux protéger les enfants, les personnes fragiles et dépendantes, et les personnes en situation de handicap dont nous avons la responsabilité en transformant notre action de contrôle financier en revue de contrôle global et de lutte contre la maltraitance. En 2023 comme en 2022, les feux semblent au vert sur l'emploi. Réjouissons-nous de cette situation qui permet à des milliers de Seine-et-Marnais de trouver un emploi et parfois de sortir du RSA. Mais nous le savons tous ici : pour certains, parce que trop de temps a passé, parce qu'on habite trop loin, sans solution de transport, parce que les accidents de la vie ont été trop nombreux, parce qu'on est parent solo, etc. ; pour certains, le chemin vers l'insertion professionnelle est difficile. Nous avons sur ce point un rôle particulier à jouer en accompagnant plus, mieux, différemment les allocataires du RSA vers l'emploi. Nous le pouvons aujourd'hui parce que nous avons les moyens de le faire et c'est ainsi que nous protégerons notre collectivité du plus fort de l'effet de ciseau et que nous pourrons à long terme continuer à protéger et accompagner les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais. Je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, l'effet de ciseau n'est pas là. Je ne dis pas qu'il ne sera jamais de retour et je me souviens de la violence de l'effet ciseau entre 2010 et 2014 qui avait été délétère pour les finances de la plupart des départements, singulièrement le nôtre en raison de leur panier fiscal et de leurs dépenses de solidarité.

Les finances du Département sont saines. Au moins à court terme, le nouveau panier fiscal du département est dynamique. Profitons-en pour faire œuvre utile. Lors de la prochaine séance, nous étudierons le compte administratif de notre collectivité. Il y a fort à parier que notre résultat sera proche de 200 millions. Qu'en ferons-nous ? Allez-vous, comme vous ne l'avouez toujours qu'après coup, entamer une nouvelle marche de désendettement ? Ou allez-vous porter des projets utiles ? En Fonctionnement, quand la justice et l'urgence l'imposent, et c'est le cas pour les aides à domicile, ou la prise en charge de la hausse de la carte Imagin'R, de préférence en investissement, pour être en mesure facilement de recalibrer les rythmes et les volumes de crédit si cela s'avérait nécessaire à moyen terme et je pense en particulier à la rénovation énergétique des bâtiments départementaux, des collèges et de l'aide exceptionnelle à la rénovation pour le bailleur social départemental.

Vous le voyez, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons aussi de l'ambition pour la Seine-et-Marne parce que comme vous, nous aimons notre département et celles et ceux qui y vivent. Mon intervention ne dit pas que les politiques départementales sont inutiles ou que vous n'avez rien engagé avec votre majorité. Ce serait faire de la politique là où il n'y a pas lieu. Ce serait injuste pour vous et pour les services du Département. Nous pensons simplement que nous pouvons être plus en prise avec le monde qui nous entoure, nous nous abstiendrons d'ailleurs sur l'ensemble des Budgets thématiques. Sur l'ensemble du Budget, vous comprendrez, j'en suis certain, que nous ne pouvons voter que contre, au regard des manquements que nous avons soulignés.

Pour finir mon intervention, je voudrais revenir sur un dernier point qui a changé en 2023. C'est la violence dans le débat public. La violence de l'État face au peuple, la violence des casseurs, celle des échanges à l'Assemblée nationale ou sur les plateaux télévisés. Je disais tout à l'heure que nous avons parfois du mal à voir les différences de politiques avec la période 2015-2022. Cependant, quelque chose a changé : c'est la capacité à s'écouter, souvent à s'entendre et parfois même à travailler ensemble sur certains sujets. Dans le climat actuel de tension, cela n'est pas rien et je veux remercier notre Président qui s'efforce malgré les désaccords de respecter l'ensemble des élus départementaux. En ce qui nous concerne, nous laisserons nos propositions à la disposition de tous, en premier lieu à la majorité. Nous sommes toujours prêts à y travailler et à avancer, peut-être dans le cadre de la DMA et de l'affectation du résultat 2022. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy, tu veux répondre ou tu me laisses ? Bon, j'ai bien entendu vos réactions, les uns et les autres. Permettez-moi, Marianne, par contre, de déconnecter. Je ne veux surtout pas au sein de cette Assemblée, rentrer dans les débats nationaux. Quelque part, si j'ai quitté l'Assemblée nationale, c'est justement pour revenir sur le terrain et essayer de répondre le plus efficacement possible à la problématique de nos concitoyens. Par contre, je ne suis pas sourd aux répercussions qu'il peut y avoir. Sachez notamment que sur le personnel (je remercie Daisy et la Direction générale, par Christophe) de travailler sur la reconversion de nos agents. C'est le vrai défi de tous. La pénibilité est quelque chose qu'on ne doit pas ignorer. Il y a des gens cabossés par la vie et notamment par la vie au travail qui fait que nous avons ce grand défi dans l'ensemble des collectivités territoriales de la reconversion. Il ne faut pas louper ce rendez-vous et c'est la raison pour laquelle, je dois le reconnaître, depuis des années, on n'a pas « attendu pour le faire » mais je crois qu'il faut vraiment en avoir conscience et je crois que c'est quelque chose dont la Direction des Ressources humaines de notre Département tient compte.

Vous dire aussi que l'on parle de crise, et j'aimerais que vous ayez conscience qu'en termes de recettes, les choses sont en train d'évoluer et pas d'évoluer dans le bon sens. Nous avons été très contents, les uns et les autres, de saluer l'augmentation du DMTO ces dernières années. Sachez qu'aujourd'hui, sur les premiers chiffres qui sont en ma possession, nous avons une baisse – une baisse significative – de nos DMTO. C'est la raison pour laquelle, je ne sais pas – Smaïl, je n'ai pas encore le résultat du compte administratif (je suis très content que vous l'ayez, vous, moi je ne l'ai pas encore, les services sont en train d'y travailler), mais quand je l'aurai, c'est une vraie question qu'il va falloir se poser. C'est : tenons compte de l'environnement dans lequel nous sommes et de cette problématique des DMTO, de la volatilité qu'elles peuvent avoir.

Vous dire aussi que je ne voudrais pas que les Départements endossent toutes les responsabilités qu'il peut y avoir. Alors ça, pour le coup, c'est quelque chose sur laquelle je suis resté, depuis que je suis arrivé, intransigeant. À la fois avec l'administration mais surtout avec mes collègues élus. C'est nos compétences obligatoires. Je veux absolument qu'on sauvegarde nos budgets sur les compétences obligatoires. Les défis sont tellement importants.

C'est pour ça que je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait, que ce soit sur nos routes, où un effort énorme a été fait. Je comprends le groupe Avenir 77 sur la problématique d'aider nos communes. Nous avons une politique contractuelle en la matière où bon nombre des dépenses demandées par les maires vont sur les routes communales. Je tiens à disposition les chiffres. Bon, ok, on peut donner plus, mais je pense que déjà nous répondons à l'attente, grâce à nos politiques contractuelles existantes aujourd'hui, à ces problématiques.

Vous dire aussi que sur les collèges, on peut à la fois (et tant mieux, on ne peut que s'en réjouir) avoir une politique de construction de collèges, et de réhabilitation de collèges. Christian ROBACHE le sait très bien, Xavier le sait très bien, qui régulièrement sont en visite dans nos collèges, justement pour voir bien sûr les équipes pédagogiques, nos agents, voir comment on peut améliorer les choses. Mais sans oublier le bâtiment, qui à mon avis est la première chose, à la fois pour les enseignants, à la fois pour nos agents, et surtout à la fois pour nos collégiens. Que cela soit dans les meilleures conditions possibles. Donc nous maintenons l'effort, même si à un moment donné un arbitrage est presque donné sur le fait que « réhabilitation on ne peut pas tout faire » ; eh bien si on va tout faire, parce que c'est des compétences obligatoires et que nous devons répondre à ces compétences.

Sur la problématique des solidarités, là aussi, compétences obligatoires, oui nous augmentons, avec parfois là aussi des domaines sur lesquels je veux partager avec vous : j'ai reçu hier la Secrétaire d'État à la protection de l'enfance. Je lui ai dit que cela devenait de plus en plus compliqué, pour nous Département. Et notamment, avec Anne, avec Sarah, on a mis en avant la problématique du recrutement, qui est le vrai défi aujourd'hui dans ces services. C'est que nous n'arrivons pas à recruter. Et nous n'arrivons pas à fidéliser. Si c'était simplement que la Seine-et-Marne, je me poserais des questions. Mais là nous arrivons à une réflexion qui doit être nationale. C'est la problématique dans un premier temps de la reconnaissance de cette filière, pas que financière. C'est savoir comment, quand je commence dans ce métier, comment je peux me projeter. Où je peux arriver. Deuxièmement, problème de formation. Parce que nous avons aujourd'hui des professionnels qui sont habitués, qui ont été formés pour un public reçu en ASE. Pas de la PJJ. Avec une vraie problématique, qui est aujourd'hui la problématique du handicap de nos jeunes placés. 20 % de nos jeunes placés sont victimes d'un handicap hélas, je le partage avec vous, un handicap psychologique. Avec une vraie problématique, dans ce pays depuis des années (je ne suis pas en train de montrer du doigt tel ou tel gouvernement) : depuis des années, la filière psychiatrique dans ce pays a été totalement oubliée. Je vous rappelle que dans le premier Ségur, à aucun moment, on n'a parlé de la filière psychiatrique qui avait toute son importance. Eh bien nous retrouvons sur le terrain, où nous avons des agents motivés qui se sentent désemparés par rapport au public jeune pour lequel, aujourd'hui, ils doivent faire leur travail qui n'est pas fait hélas dans les meilleures conditions possibles. Je l'ai dit à la Secrétaire d'État. Je l'ai dit. Tant que ces problèmes ne seront pas résolus, nous aurons un vrai problème. Et que l'État prenne ses responsabilités, puisqu'on accueille des jeunes en PJJ. Ce n'est pas à nous, département. On a nos compétences, accueil des jeunes en ASE. Je ne parle même pas de l'accueil de nos jeunes MNA. C'est aussi là un nouveau défi. Je n'ai pas, moi, aujourd'hui, eu la moindre compensation, la moindre aide de l'État pour la faire. Cette problématique a été soulevée, heureusement pour l'instant sur la partie RSA, les choses ont l'air de s'équilibrer. Mais si je partage avec vous le fait que mon collègue Stéphane Troussel en Seine-Saint-Denis a refusé, a mis fin à la période qu'il avait eue, expérimentale, de la gestion du RSA par l'État et avec la compensation financière qui existait. Il l'a arrêté. Parce que simplement, la problématique de l'accompagnement, de l'autonomie donnée au Département d'avoir certains programmes d'accompagnement, il n'avait plus les moyens de le faire. Donc encore une fois, sur les compétences obligatoires, on doit être exemplaires. C'est ma volonté.

Maintenant, sur la problématique qui a été soulevée par les uns et par les autres, de la santé. On va en parler tout à l'heure, on discutera à partir de l'amendement donné par le Groupe

et je pense porté par Anthony GRATACOS, on en parlera. Mais je ne peux pas laisser dire à ce stade que rien n'est fait, ce n'est pas vrai. Je ne peux pas laisser dire non plus, à l'égard de mes collègues maires ou présidents de communes, qui se démènent aussi, qu'on essaie d'accompagner comme on peut, mais vous n'empêchez pas le fait qu'aujourd'hui nous avons de vrais problèmes avec la situation géographique qui est la nôtre entre Paris et la province. Nous sommes les plus mal placés. Nous n'avons pas de CHU en Seine-et-Marne. Nous n'avons même pas de CHU comme nous l'avions demandé avec mon collègue de l'Essonne entre l'Essonne et la Seine-et-Marne. Et je vous le dis, mes amis : tant que nous n'aurons pas de CHU, nous aurons un vrai problème de formation d'internes et d'internes sur notre territoire. Les hôpitaux parisiens captent la totalité des internes. C'est comme ça. Reims (et je parle sous le contrôle de Michel), c'est des départements comme la Marne où nos Seine-et-Marnais vont se faire soigner dans la Marne, parce que là il y a des médecins. Parce qu'il y a une politique du CHU de Reims qui a fait que des médecins, de jeunes internes, ont pu aller sur le territoire, ont accepté le territoire, l'ont compris et s'y installent. Nous, c'est difficile. Malgré, encore une fois, les initiatives. Et vous savez bien... Je les ai donnés, ces exemples de maires qui essaient de bouger, d'accompagner. Mais la Seine-et-Marne, vraiment, a ce statut particulier qui explique aussi le classement qui est le nôtre. Et tant que vous aurez des limitations sur certaines professions alors qu'on en a besoin, notamment dans les PMI et autres, on ne pourra pas répondre. Je vais vous donner un exemple, on va en parler tout à l'heure, mais quand même je me dois de vous donner cet exemple. J'ai des médecins salariés au département, vous le savez tous. J'ai 40 postes. J'en ai plus de la moitié qui n'est pas pourvue. Et dieu sait pourtant que les salaires que nous proposons sont attractifs. Il est là le problème. Ce n'est pas simplement que les médecins soient salariés. Ce n'est pas ça, ce n'est pas simplement ce problème-là.

Sur la partie environnementale, l'effort est fait, on aura d'ailleurs à en discuter au mois de juin. Mais je ne peux pas laisser dire qu'en matière énergétique, notre effort financier se résume à 300 et quelques mille euros. Ce n'est pas vrai. Je vous demande de regarder les uns et les autres, ligne par ligne, poste par poste, bâtiment par bâtiment, les efforts qui sont faits. Je laisserai Béatrice RUCHETON quand elle vous présentera son budget, vous dire les choses.

Sur le SDIS. Depuis des années, ce n'est pas moi, depuis des années, c'est une politique qui a été voulue en son temps, d'accompagnement au-delà de ce que font d'autres départements. Je rappelle que la moyenne des dotations données par les départements à leurs SDIS est de 50/51 %. Nous sommes à plus de 80 %. Là aussi, je comprends, il est facile de dire « la solidarité avec nos communes ». Quelque part, je voudrais rappeler quand même que la politique qui a été la nôtre, que je veux maintenir avec Isoline, qui est le maillage de notre territoire en matière de casernes. Souvent, on me présente « Et si on arrêta, et si on fermait telle caserne ». Ma réponse a toujours été « non ». Elle sera encore « non » demain. Je veux maintenir ce maillage. Je veux qu'on construise des casernes, ce que fait d'ailleurs le SDIS, et il le fait bien en tenant compte de l'évolution de notre population et de nos territoires. Donc l'effort il est fait par le Département. Mais grand dieu, en contrepartie, que nos communes comprennent elles aussi qu'elles bénéficient d'un service et c'est dans leurs compétences. Je le rappelle quand même : elles doivent participer aussi au financement du SDIS. On ne peut pas tout demander toujours aux mêmes personnes.

Sur la fibre optique. Accélération, effectivement. Mais depuis des années, on a ce problème avec la fibre optique. Qui n'est pas le problème de notre syndicat numérique, qui n'est pas le problème des hommes et des femmes du Département. C'est simplement ce milieu, ce « monde » du numérique qui fait que les interlocuteurs qu'on a aujourd'hui, je suis désolé, et je vais bientôt les voir avec Olivier LAVENKA, sont vraiment... Je ne vous dirai pas ce que je pense, mais eux, vont savoir ce que je pense quand je vais les voir. Parce que c'est un peu tout et n'importe quoi quand même. Pour le coup, les fonds publics donnés, pour avoir le service qui est rendu, en mettant toujours en avant « ce n'est pas de ma faute, c'est la faute du sous-

traitant du sous-traitant du sous-traitant. », à un moment donné, ça ne peut pas le faire. Hélas, cette détérioration, elle date depuis un certain temps.

Voilà ce que je voulais vous dire un peu, mais je voudrais, là aussi pour répondre plus globalement : ce Budget a été un Budget présenté par Daisy en toute transparence. Vous le verrez aussi chapitre par chapitre. Vous dire que le département veut, continuera à être le premier partenaire des collectivités territoriales. Mais comme je vous l'ai dit au début de mes propos, à un moment donné, à l'issue des discussions que j'ai avec notre préfet de Seine-et-Marne, qui est un très bon préfet, qui est un grand serviteur de l'État, je le dis comme je le pense, mais où vis-à-vis de nos collègues maires, présidents de communautés d'agglomérations, ça devient de plus en plus compliqué et nous avons ces fameuses DETR, dont personne ne comprend plus rien. Où personne ne comprend les critères. Vous verrez que ce Département, ce n'est pas moi, a toujours voulu, dans l'accompagnement des collectivités territoriales, s'appuyer sur des choses très précises. Justes, simplement justes. Aujourd'hui, l'État, dans l'accompagnement qui est fait parfois aux collectivités territoriales, laisse planer parfois cette injustice entre territoires et entre communes. Ça, ça fait partie à mon avis, ensemble pour que les choses changent. Et je pourrais vous multiplier, notamment, et vous le verrez, avec la problématique des FOVER, où j'attends avec beaucoup d'impatience comment cette répartition va se faire.

Voilà ce que je voulais simplement partager avec vous, chers collègues. Maintenant, tout ceci, ça a été dit par Smaïl DJEBARA, je l'en remercie, tout ceci doit se faire dans le plus profond respect des uns et des autres, des positions qui sont les vôtres. Et j'ai toujours eu le plus grand respect pour l'opposition parce que moi-même j'ai été très longtemps dans l'opposition, donc je ne peux qu'avoir cette expérience qui parle pour moi. Et vous dire que oui, il y aura bien entendu des choses qui viendront suite à l'écoute qu'on a eue avec vous. Je crois que vous pouvez quand même témoigner que certains infléchissements ont été faits en vous écoutant. Merci.

On passera au vote la prochaine fois. Je vous propose maintenant, je vais demander à Anthony GRATACOS de nous présenter son amendement.

**M. GRATACOS.** Monsieur le Président, chers collègues. Face à une situation démographique médicale particulièrement alarmante en Seine-et-Marne, la loi 3DS constitue un espoir majeur pour renforcer notre capacité à lutter contre la désertification médicale. Les Départements assument désormais une responsabilité prépondérante dans l'accès aux soins et à la protection de la santé publique. Cette législation permet aux Départements de favoriser, je cite, l'accès aux soins de proximité sur le territoire départemental, en développant une offre de soins directe via les centres de santé départementaux. Ces centres, offrant des soins de premier recours, de prévention et de diagnostic, constituent une réponse adéquate et proactive, face à la désertification médicale qui touche notre département. La Seine-et-Marne, en particulier, est confrontée à des enjeux considérables en matière d'accès aux soins et de répartition des médecins étant donné qu'elle est classée 99<sup>e</sup> sur 101 départements en termes de densité médicale et avec une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale. L'agence régionale de santé Île-de-France a identifié 84 % de la population seine-et-marnaise comme étant en zone d'intervention prioritaire, soulignant ainsi un déficit considérable de médecins généralistes. De plus, au cours de la dernière décennie, la Seine-et-Marne a perdu 50 % de ses dermatologues, 40 % de ses gynécologues, 33 % des ORL. 20 % des médecins généralistes ont cessé leur activité. À cela s'ajoute une pyramide des âges défavorable, avec un âge moyen de 56,2 ans pour les généralistes. 47 % d'entre eux ont plus de 60 ans et seulement 19 % ont moins de 40 ans. Selon les études, d'ici 5 ans, la région perdra 50 % de son offre de soins en médecine libérale.

Dans ce contexte, d'autres Départements ont pris des initiatives comme la Saône-et-Loire, qui a créé son centre de santé départemental en 2017 pour lutter contre la désertification. Depuis sa création, le nombre de patients ayant déclaré le CSD71 comme médecin traitant est passé de 4390 en 2018 à 28162 au 31 août 2022. Le CSD regroupe plusieurs centres territoriaux et antennes répartis stratégiquement sur le territoire avec une gestion départementale de l'organisation et de la logistique et en soutien des communes pour les locaux et une partie du fonctionnement. À ce jour, le CSD71 emploie 70 généralistes, 4 infirmières, 5 spécialistes et 31 secrétaires. Le modèle du CSD vise à permettre aux médecins de se concentrer sur la médecine générale, tandis que le Département prend en charge les aspects administratifs et logistiques. L'investissement initial s'élevait à 2 millions d'euros et le système est conçu pour s'autofinancer grâce aux revenus des consultations et des différentes aides. Les médecins, infirmières et secrétaires sont salariés, ce qui attire davantage les professionnels, notamment en quête d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le nombre de consultations est passé en 2018 de 22 279 à 76 721 au 31 août 2022. Le nombre de visites à domicile a également progressé, passant de 410 en 2017 à 4660 en 2021. En février 2021, 75 % des habitants de Saône-et-Loire vivaient à moins de 15 minutes d'un lieu de consultation du centre de santé départemental.

En s'inspirant de cette expérience réussie, la Seine-et-Marne peut également adopter des mesures similaires pour lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès au soin pour ses habitants. Face aux défis majeurs que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental, et à la perspective de nombreux départs à la retraite pour les cinq années à venir qui ne seront pas remplacés, nous proposons, par cet amendement, la création d'un centre départemental sous forme de régie à seule autonomie financière à l'échelle de notre territoire, dotée de cinq implantations départementales dont il s'agira de définir les lieux conjointement avec l'ARS et de 25 antennes qui seront déployées progressivement à l'appui des locaux proposés par les communes. Ce centre de santé multi-sites permettra de répondre par la médecine salariée aux besoins de couverture en médecine générale des territoires ne bénéficiant plus à ce jour suffisamment de la présence de médecins libéraux.

L'amendement au budget primitif que nous vous proposons est basé sur un principe d'équilibre dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du CSD constituent la source de financement principal auxquels s'ajoutent des financements de l'ARS ainsi qu'une subvention d'équilibre issu du Budget départemental. Il repose à ce stade sur le principe d'un premier recrutement de 15 médecins équivalent temps plein, de 5 secrétaires médicales et de 0,5 ETP gestionnaires administratifs et financier par xxx. Et susceptibles d'être modifiés au cours de l'année 2023, selon les avancées du projet. Les recettes sont tirées quant à elles d'une hypothèse d'activité basée sur 70 % du temps consacré au curatif, 20 % aux missions de santé publique d'État et département, et 10 % de temps de formation et de coordination.

Cet amendement vous est proposé suite au débat d'orientation budgétaire que nous avons eu lors de la séance précédente. Nous sommes intervenus sur la question de la santé de proximité et nous avons bien conscience que même dans l'hypothèse où cet amendement était adopté par l'Assemblée départementale, il ne pourrait pas trouver de traduction immédiate sur le terrain des recrutements des médecins ne pourront pas se faire d'un claquement de doigts, les locaux n'étant pas immédiatement disponibles. Il y a une nécessité d'abord d'avoir un diagnostic très précis des besoins et des priorités les plus urgentes sur le département. Cependant, Monsieur le Président, vous m'avez répondu à plusieurs reprises sur ces questions. Vous venez de le faire préalablement à ma présentation. Vous m'avez répondu la dernière fois (et vous venez de le redire) que vous n'arriviez pas à embaucher les médecins pour les PMI. Mais le désert crée le désert, en quelque sorte. Il n'y a pas que la question du salariat et de la



qualité de vie des médecins. Il y a aussi la question des conditions de travail. C'est que quand un médecin envisage la possibilité de venir travailler en Seine-et-Marne aujourd'hui, que cela soit pour les PMI ou pour installer un cabinet médical, il se retrouve dans une situation extrêmement compliquée. Il sait qu'il va avoir à gérer toute la misère du monde, en quelque sorte. Quand on rencontre les pompiers, sur le territoire, on voit bien que l'absence de médecins oblige (enfin, le nombre insuffisant de médecins) oblige des acteurs de la santé à gérer plus qu'ils ne devraient et dans des domaines qui ne les concernent pas directement.

Cet amendement, au-delà de la question financière (on vous a fait une proposition de budget parce qu'il était important pour nous de vous faire une proposition complète d'un point de vue aussi bien légal que financier et stratégique). Il représente d'abord un espoir, parce que si le Département marque un acte fort en se dirigeant vers cette possibilité, en adoptant cet amendement, cela représentera un espoir pour les médecins qui sont sur le territoire dont un certain nombre réfléchissent à arrêter parce qu'ils en peuvent plus. Cela représentera de meilleures conditions d'embauche pour les médecins en PMI parce qu'ils ne seront pas tout seuls sur ces territoires-là et puis ça représentera aussi un espoir pour nos habitants qui, comme vous le dites, sont obligés de se déplacer dans des départements limitrophes pour aller se faire soigner. Bref, je pense qu'au-delà des conditions des conséquences financières et administratives, le premier sujet, c'est celui de redonner un élan positif pour le milieu médical en Seine-et-Marne. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Avant que je donne la parole à Anne, est-ce qu'il y a d'autres Groupes qui veulent s'exprimer sur cet amendement ? Alors Laurent GAUTIER, pour Avenir 77. Oui, Laurent.

**M. GAUTIER.** Pour tout d'abord dire que la santé est évidemment une préoccupation majeure de nos administrés et participe bien évidemment à l'attractivité de notre département, alors que dans le même temps, elle ne fait pas partie du cœur des compétences de notre Département. La loi 3DS a tout de même renforcé la place des Départements dans la lutte contre les déserts médicaux et si nous partageons le constat de l'urgence à agir pour notre département, qui fait partie des territoires français particulièrement touchés par cette problématique (nous le constatons chaque jour), toutefois nous ne pensons pas que la création d'un centre de santé départemental soit un moyen efficace de lutter contre les déserts médicaux. En effet, créer un centre de santé départemental ne réglera pas notre problème principal d'attirer des médecins en Seine-et-Marne. Il nous faut continuer à créer un environnement favorable à leur arrivée (comme nous pouvons le faire d'ailleurs en matière économique avec des installations d'entreprises). Pour ce faire, nous pourrions renforcer notre accompagnement financier aux communes, aux intercommunalités, parfois démunies, afin de les aider dans leur projet de santé en matière d'équipement et d'installation. Ainsi, nous devons dans un premier temps nous appuyer sur les EPCI et les contrats locaux Santé menés sur les territoires en lien avec les CPTS et les acteurs comme la CPAM ou encore l'ARS. Bâtissons avec les collectivités de Seine-et-Marne une politique de santé et de proximité. Nous devons dans le même temps avoir une politique proactive pour garder nos étudiants en médecine, qu'ils terminent leur cursus en Seine-et-Marne. Dans le budget 2023, 40 000 euros sont prévus pour aider les étudiants, alors qu'en parallèle, 42 000 euros seront alloués pour faire de la communication avec bus et flyers. Une meilleure réallocation de ces fonds pourrait être imaginée afin d'intensifier notre action vis-à-vis des futurs médecins qui font leurs études dans notre département et de ceux qui pourraient les rejoindre, et notamment des départements voisins.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. D'autres demandes de parole ? Oui, Vincent ?

**M. EBLE.** Merci Monsieur le Président. Sans alourdir nos débats parce que je retiens ce que vous nous avez dit en ouverture sur les délais, je voudrais simplement indiquer que nous ne sommes plus dans les années 1980 ou dans les années 1990 sur ces problématiques. Aujourd'hui, la question est (on le sait tous) pour observer nos territoires dans leur diversité, devant une aggravation de la situation de la présence médicale partout en Seine-et-Marne, et est tout à fait préoccupante et donc nous considérons pour notre part que tout doit être mis en œuvre pour tenter de combattre cette tendance de fond. Quand je dis « tout », la proposition de notre collègue communiste fait partie de ce « tout » et donc, pour notre part, nous soutiendrons cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Anne.

**Mme GBIORCZYK.** Un premier rappel évidemment, dans cette assemblée. Nous partageons tous le constat qui a été rappelé par mes collègues et nous le vivons même au quotidien dans nos vies personnelles et familiales. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Et c'est la raison pour laquelle, l'année dernière, nous nous sommes saisis de ce dossier et avons initié un diagnostic que nous avons voulu territorial. Pourquoi territorial ? Parce que, effectivement, la santé n'est pas une compétence de notre collectivité. C'est une compétence d'abord de l'État. Mais aujourd'hui nous voyons des maires, des présidents d'EPCI qui se saisissent de ce sujet et qui essaient, sur leur territoire, parce qu'ils sont les mieux placés et parce qu'ils les connaissent, de trouver une solution à cette situation dramatique. Et donc le choix que nous avons fait, c'est, maintenant que ce diagnostic est abouti, moi je vais à la rencontre notamment des EPCI (puisque beaucoup ont pris une compétence qui n'en est pas vraiment une), pour leur présenter ce diagnostic. Mais surtout m'assurer auprès d'eux de l'état d'avancement de leurs projets, leur travail, de façon à ce que le Département dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires, puisse soutenir. Alors ça se fait déjà au niveau d'investissements. Le travail est en cours pour voir de quelle manière nous pourrions également en termes de fonctionnement, soutenir ces différents projets sur le territoire. Certains de ces projets sont même portés par des associations (ce qui est quand même quelque chose de nouveau) et qui parfois le font avec une pugnacité et un acharnement qui fait que ça marche. Ils arrivent à faire venir des médecins. Certains viennent pour être salariés, cela a été évoqué. Un certain nombre de médecins font ce choix-là, mais pas tous. Il est donc important que dans notre accompagnement des territoires sur ce sujet, nous soyons en capacité d'accompagner les initiatives et d'écartier d'un revers de manche aucun des dispositifs.

Ce que je voulais également ajouter, c'est que ce travail que nous sommes en train de mener, nous ne pouvons pas le faire seuls. Et nous travaillons main dans la main avec le premier des partenaires, qui est l'ARS ; mais également l'Ordre des médecins ; également l'ERPS médecins ; également la CPAM. Tous ces acteurs qui sont en première ligne et qui eux-mêmes aujourd'hui, après nous avoir regardés un peu curieusement il y a un an et demi, ont bien compris que le Département est là pour les accompagner dans le cadre de ses compétences.

Et puis un dernier sujet, c'est effectivement l'attractivité. Le Président l'a rappelé : pour les médecins qui terminent leur cursus, nous ne sommes pas la région parisienne. Donc ceux qui veulent résider dans la région parisienne restent sur Paris et la petite couronne. Et nous ne sommes pas non plus la province avec son côté bucolique. Et ceux qui souhaitent partir en province sautent et puis partent dans la Marne, dans l'Yonne, dans le Loiret. Il y a donc aussi un travail qui est en train d'être organisé, structuré et réfléchi sur l'attractivité de notre territoire, pour faire savoir aux médecins actuels et aux futurs médecins qu'ils peuvent venir travailler en Seine-et-Marne, que la Seine-et-Marne est un territoire où ils peuvent travailler dans de très bonnes conditions, avec des plateaux techniques, avec des dispositifs qui peuvent être mis en place pour soulager leur temps de travail et se concentrer uniquement sur le temps médical

(aujourd'hui c'est ce qu'ils recherchent et ce qu'ils attendent) et leur dire que la qualité de vie (je pense qu'on peut tous en témoigner dans cette assemblée) en Seine-et-Marne n'est peut-être pas aussi difficile, compliquée et pauvre que certains veulent le faire croire, notamment dans les Facs de médecine. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. On est tous d'accord, Anthony, sur ce fond de l'amendement. Et je rejoins un peu ce que disait Vincent sur le fait qu'il faut maintenant se montrer encore plus novateurs qu'on a pu l'être, même si ce n'était pas, Anthony, obligatoirement la première de nos compétences. Mais, comme l'a dit Anne, le diagnostic est en cours. Les différents déplacements que j'ai pu faire à travers le département, notamment pour l'inauguration de maisons de santé qui ont pu être faites à travers le département, nous avons des élus présidents de Communautés de communes, maires, qui ont pris des initiatives tout à fait courageuses, avec des investissements très lourds. Donc je crois que ceci doit se compléter. Et c'est la raison pour laquelle, sur la Saône-et-Loire, mise en avant, il se trouve que moi-même, j'ai lu cet article, j'ai été surpris effectivement par ces chiffres (70 médecins qui sont arrivés). J'ai donc pris mon téléphone et j'ai appelé mon collègue. Du coup, nous avons décidé d'aller voir. Parce que je ne peux pas non plus dupliquer ce qui se passe en Saône-et-Loire, ce qui peut se passer en Seine-et-Marne, donc il faut aller voir, pour se rendre compte. Qu'est-ce qui a fait que ? Et c'est la raison pour laquelle partira une délégation en Saône-et-Loire pour voir comment les choses se passent. Et vous en ferez partie Anthony, vous le savez. Justement, puisque pour bien parler des choses, je pense que nous tous il faut qu'on y aille, qu'on parte là-bas. Et après on verra comment les choses se passent.

Le diagnostic Santé qu'est en train de mener Anne et l'ensemble des services concernés doit tendre justement pour essayer de multiplier ce qu'on peut faire, ce qui peut attirer des médecins, mais pas que des médecins. Bien sûr qu'il nous faut des médecins, des médecins spécialistes, on en manque. Des dermatologues... dans une ville comme Meaux, bassin de Meaux, il n'y a plus qu'un dermatologue. Et bientôt, il commence à nous dire qu'il va prendre sa retraite. Et il est au-delà de 64 ans. Mais, plus sérieusement, ça veut dire que là, il faut faire feu de tout bois. Et pas simplement, encore une fois, sur la problématique des médecins. Il y a plein de métiers paramédicaux sur lesquels on est en manque. Il y a un seul métier paramédical sur lequel on est au-dessus de la moyenne nationale, ce sont les infirmières et les infirmiers.

C'est la raison pour laquelle je vous avais dit que nous avons été candidats (mais je n'ai pas encore de réponse) pour être Département pilote pour tous les nouveaux actes qui vont être permis pour les infirmières ou infirmiers libéraux. Et notamment la problématique des actes de décès qui vont être faits pour une part par des infirmières ou des infirmiers. Pour l'instant, je n'ai pas de retour de la part de l'État. On va bien voir comment les choses vont se passer. Mais il y a quand même des métiers sur lesquels on est aussi en tension et je vois bien notamment auprès de la protection de l'enfance.

Je voudrais finir par une note positive. J'ai reçu l'autre jour le Vice-Président régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes qui avait entendu que le Département essayait, comme il peut, d'avoir un regard différent sur la problématique du handicap. Ils ont la volonté d'installer deux unités dans le nord et dans le sud pour des soins dentaires pour des personnes handicapées jeunes et moins jeunes et notamment pour la filière psychiatrique. Car ces gens, il faut le savoir, pour beaucoup, échappent totalement à ces soins dentaires car personne ne veut le faire. Parce que les cabinets dentaires ne sont pas adaptés. Parce qu'il y a des problèmes de couleurs, il m'a expliqué tout ça, c'était assez révolutionnaire. Donc la décision a été prise de s'installer en Seine-et-Marne. Ce qui veut dire qu'on peut quand même avoir une forme d'attractivité. À nous de les susciter, c'est vrai, en complément de tout ce que nous pouvons faire, directement ou indirectement, mais vous l'avez vu : dans la réflexion, Anne vous l'a dit, ce n'est pas simplement s'arrêter à l'investissement. C'est voir comment on peut aider aussi nos collègues

maires ou nos collègues présidents en matière de fonctionnement. C'est donc des choses sur lesquelles on est en train de travailler. Merci. On passera donc au vote tout à l'heure. On continue.

**N° 1/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vais passer la parole à Béatrice RUCHETON.

*M. Jean-François PARIGI n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances en sa qualité représentant du Département au sein de l'Association Seine-et-Marne Ensemble.*

*M. Pascal GOUHOURY n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances en sa qualité de membre l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et Audiovisuel.*

**Mme RUCHETON.** Merci beaucoup, Président. Chers collègues, notre Budget primitif 2023 en faveur du développement local traduit le souhait de l'exécutif départemental de poursuivre et de renforcer l'action engagée en faveur des communes et des intercommunalités. Parallèlement, le Département continue d'agir en faveur du déploiement du très haut débit sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, notamment via Seine-et-Marne numérique. Au BP 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 126 036 euros, soit une hausse de 5,4 % par rapport au BP 2022. Elles permettront notamment de financer le fonctionnement des Parcs naturels régionaux, notamment celui du Gâtinais français pour 100 000 euros, le fonctionnement de Seine-et-Marne numérique pour 295 000 euros, soit une augmentation de 15,4 % et divers partenariats en faveur du développement local, pour 210 000 euros. Le reversement également, au CAUE, d'une partie de la taxe d'aménagement, identique à 2022 (1 363 037 euros). Les dépenses d'investissement, quant à elles, s'élèvent à 32 450 000 euros. Elles seront consacrées aux contrats intercommunaux de développement pour 16 327 994 euros, soit une hausse de 26,5 % par rapport au BP 2022. Aux contrats ruraux, également en forte augmentation, puisque 131 % pour 3 752 117 euros. Le Fonds d'équipement rural (les crédits de paiement toutes actions confondues) s'élève à 2 401 461 euros. Les FAC, pour les communes de plus de 2000 habitants, sont en hausse de 18,7 % atteignant les 7 925 952 euros. Et les fonds d'aménagement 1 090 000, soit une hausse de 70 % par rapport au Budget 2022, avec notamment le financement du réaménagement du musée Bonnot à Chelles et de la réfection d'une ligne ferroviaire Buthiers-Malesherbes. En investissement également aux Parcs naturels régionaux pour 232 212 euros, à la subvention d'investissement en faveur de Seine-et-Marne numérique pour 700 000 euros, au regard de l'avancée du déploiement du THT. À divers partenariats locaux, 20 264 euros en forte diminution de BP à BP qui s'explique notamment par l'inscription à titre de paiement du seul solde de la participation du Département à l'étude de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

**Mme LUCZAK.** Merci Béatrice. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce premier rapport Budget primitif Développement local ?

**M. JOZON.** Mes chers collègues, le Département propose un plan de soutien départemental à l'artisanat et au commerce doté de 50 000 euros dans ce budget pour 2023. En effet, compte tenu de la persistance de la crise sanitaire combinée aux problèmes d'approvisionnement et désormais à l'inflation, ces crédits sont destinés à permettre des actions de soutien à la reprise de ce secteur. De nombreux dirigeants seine-et-marnais sont touchés par la désertification des commerces et particulièrement en centre-ville. L'attractivité notamment de nos communes rurales en est ainsi touchée. Cette mesure va donc dans le bon sens. Toutefois, nous n'avons aucune information sur les bénéficiaires et les conditions d'octroi. De plus, comment ce dispositif va venir compléter les mesures de soutien qui existent déjà notamment de la part de l'État, comme le programme « Petites villes de demain » ? Enfin, au vu de

l'importance de cette politique et du contexte actuel, ce plan départemental aurait pu être doté de fonds supplémentaires afin de soutenir efficacement l'artisanat et le commerce. Merci à vous.

**Mme LUCZAK.** Il y a d'autres questions ? D'autres remarques ? Non ? Simplement, pour l'attribution, ça fera l'objet, soit en CP ou en Assemblée départementale, et puis il sera toujours temps de se re-questionner si on a besoin d'abonder ce budget par la suite. Donc la porte n'est pas fermée. On répond aujourd'hui aux demandes locales de nos maires et de nos différents responsables de collectivités sur cette désertification des commerces. Vous le savez, il y a aussi le dispositif de la Région qui vient aussi soutenir cette revitalisation des centres-bourgs. Pas d'autres interventions ? L'avis de la commission ?

**M. PAUL-PETIT.** Avis conforme.

**Mme LUCZAK.** Super. On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc 2 contre et 8 abstentions.

N° 1/02

**M. LE PRÉSIDENT.** Je donne la parole à Olivier.

**M. MORIN.** Merci. Cher président, chers collègues, je présente le budget primitif 2023 sur l'attractivité du territoire dont il est beaucoup question en cette matinée. La stratégie de l'attractivité territoriale du département mise en œuvre depuis 2017 a pour objectif d'assurer la promotion et la valorisation de la Seine-et-Marne, tout en attirant sur son territoire des ressources spécifiques pour accroître son rayonnement en Île-de-France, mais aussi au niveau national et international. Sur le plan opérationnel, cette stratégie est portée conjointement par l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité et par la Mission Seine-et-Marne 2040. Nous allons d'ailleurs intervenir à deux voix, puisque je fais la présentation du rapport général et je céderai ensuite la parole à Thierry CERRI pour vous présenter la Mission 2040 et les éléments budgétaires qui lui sont accordés.

Le présent rapport détermine les enveloppes budgétaires qu'il est proposé de consacrer en 2023 à la stratégie et l'attractivité territoriale du Département. Le premier pilier sur lequel repose cette stratégie prend essentiellement la forme du soutien financier apporté à l'agence Seine-et-Marne Attractivité dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens de l'EPIC, dont les missions ont été recentrées depuis 2022 autour du développement touristique, de la commercialisation de la Destination Seine-et-Marne et la marque territoriale « Seine-et-Marne Vivre en grand ». Rapidement, les grands éléments financiers : les dépenses de fonctionnement sont consacrées à hauteur de 3 490 000 euros, soit pour l'Agence Seine-et-Marne Attractivité 1,8 million, le reversement à cette même Agence de la taxe de séjour de 1 million (contre 800 000 euros en 2022, avec un retour au niveau normal d'avant la crise) ; ensuite une subvention à Paris CDG Alliance, ex-GIP Emploi Roissy pour 60 000 euros. Pour le marketing territorial, 330 000 euros ; pour la promotion de la destination de manière générale, à travers l'action de communication ou d'événements. Pour le marketing territorial pour les JO 2024, il est prévu 150 000 euros qui une enveloppe destinée à soutenir la promotion de Seine-et-Marne en tant que destination olympique et paralympique.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 050 000 euros et correspondent essentiellement au produit de la taxe additionnelle de la taxe de séjour. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 514 000 euros soit 80 % des dépenses d'investissement et seront affectées en intégralité au Fonds de développement touristique, afin de poursuivre le financement des opérations soutenues depuis 2019 avec pour mémoire le lancement d'un nouvel appel à projet fin 2022 pour 2023. Soit un total budgétaire destiné à l'attractivité territoriale de 5 000 474 euros. Voilà pour la présentation globale. Et je donne la parole à Thierry CERRI pour le second pilier.

**M. CERRI.** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, pour compléter les propos d'Olivier MORIN, le second pilier sur lequel repose la stratégie d'attractivité du département de la Mission Seine-et-Marne 2040. Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2023 après une préfiguration de plusieurs mois, cette mission vise à renforcer le rayonnement et l'attractivité économique de la Seine-et-Marne au moyen d'intelligences économiques territoriales, de la promotion de la structuration des filières stratégiques et de l'accompagnement des collectivités aux côtés de la Région Île-de-France et des différents acteurs du développement économique local. Dans ce Budget primitif 2023, il est ainsi proposé pour la première fois d'inscrire des crédits pour le fonctionnement de cette mission avec une proposition à 150 000 euros en fonctionnement permettant de commander des études de filières, de participer à des événements ou de les subventionner, de nouer de nouveaux partenariats ou encore de mettre en place une veille stratégique et un suivi des données en matière de foncier

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non, pas de demandes de parole ? Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Deux contre. Abstentions ? Très bien.



**N° 1/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Je redonne la parole à Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Notre budget pour les routes. Le budget prévisionnel 2023 permet de concrétiser notre ambition en faveur de l'amélioration du réseau existant, de la sécurisation et de son développement, avec notamment le contournement de Guignes, la liaison routière de l'est francilien. Au-delà des opérations courantes et de la concrétisation de nouveaux projets routiers, le département continue de négocier avec l'État pour acter le projet de reprise des routes nationales 4 et 36, dans le giron départemental et fixer les modalités de mise en œuvre. En fonctionnement, les dépenses prévues s'élèvent à 11 670 000 euros, soit une hausse de 12,9 % par rapport à 2022. Les crédits permettront de financer l'aménagement du réseau routier pour 166 900 euros, contre 35 900 au BP 2022, soit une augmentation de 364 % qui permettra notamment de prendre en charge les dépenses afférentes aux dégâts de cultures occasionnés par les aménagements routiers. L'entretien-exploitation du réseau routier est en augmentation de 12 % pour 11 505 500. En investissement, les dépenses prévues s'élèvent à 81 674 731 euros, soit une hausse de 5 % de BP et BP. Ces crédits seront dédiés à l'aménagement du réseau routier pour 69 773 045, soit toujours cette hausse de 5 %, afin notamment de financer des acquisitions foncières, d'améliorer les liaisons entre les pôles et de raccorder d'autres, de favoriser le développement local, de réaliser des aménagements de sécurité routière et de mettre en œuvre des opérations relatives à la conservation et à la sécurité et à l'innovation du réseau routier, aux aménagements routiers et aux liaisons douces pour 5 725 475 euros, une hausse de 47 % qui s'explique par un ajustement lié à l'avancée du Plan Vélo 77, ainsi que par le financement des liaisons douces et de la passerelle piétons/cycle d'Esbyly. Et puis, également, une ligne de 6 776 211 euros (20 % supplémentaires) pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier, afin de financer notamment l'aménagement extérieur des ARD, d'équiper aussi nos agents des routes de nouveaux engins et matériels, et également de renouveler la signalisation routière.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci beaucoup, Béatrice. Quel était l'avis de la commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

**M. GRATACOS.** Monsieur le Président, chers collègues, juste une remarque : on n'a rien trouvé concernant la sortie 8 de la RN22 dans le détail de la présentation. Et donc on souhaitait savoir si c'était inscrit cette année ou si c'était pour l'année prochaine ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vais laisser la parole à Frédéric.

**M. ALPHAND.** Le projet est bien à l'étude. Ce sera plutôt des travaux l'année suivante, parce qu'il y a probablement des procédures environnementales à mener. Donc une AP 2024, mais l'opération est bien suivie, il y a des relevés topo qui sont programmées, des sondages géotechniques, etc. La Direction des routes est donc sur ce projet-là.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas d'autres demandes de parole ? Qui est contre ? 2 contre. Et après abstentions. Merci.

**N° 1/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 1/04. Béatrice ?

**Mme RUCHETON.** Merci, Président. Le BP 20223 dédié à l'agriculture illustre la volonté de notre exécutif départemental de poursuivre ses actions d'accompagnement et de soutien au développement du secteur agricole et de la filière Bois. En fonctionnement, les dépenses prévues s'élèvent à 772 950 euros et ces crédits financeront notamment la mise en œuvre de la Convention d'objectif avec la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France pour 461 800 euros, l'attribution de subventions à diverses associations partenaires (Jeunes Agriculteurs 77, FDSEA) pour 130 000 euros, des partenariats avec la Filière bois pour 60 000 euros afin de mettre en place une convention de partenariat avec le CNPF (le centre national de la propriété forestière). Et puis, le fonds d'indemnisation agricole relatif aux zones inondables pour 35 000 euros pour des lâchers d'eau exceptionnels.

En investissement, nous avons comme dépenses prévues 566 000 euros, pour financer notamment la poursuite du partenariat avec la Chambre d'agriculture pour un montant de 300 000 euros ; des aides aux investissements agricoles, pour un montant de 126 000 euros ; les aides aux investissements forestiers pour un montant de 20 000 euros ; et les aides aux mesures agroenvironnementales et climatiques en faveur de la création, l'entretien et l'aménagement favorable à la biodiversité pour un montant de 120 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Julie.

**Mme GOBERT.** Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Vous le savez, même nous sommes tous attachés ici au développement économique de notre département, nous avons parfois des sensibilités différentes sur certains secteurs, et l'agriculture en fait partie. Je regrette d'ailleurs de ne pouvoir continuer le débat avec mon collègue Olivier LAVENKA.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais il va revenir.

**Mme GOBERT.** Nous allons donc pouvoir continuer. Bien entendu, l'agriculture est essentielle pour notre pays et pour son indépendance alimentaire notamment. La question est énergétique, puisqu'on en a déjà parlé. Les questions autour de l'alimentation, de la santé et de la sécurité alimentaire trouvent enfin leur place dans le débat public. Pour nous, le modèle que vous défendez en Seine-et-Marne n'est pas durable. Il n'est pas durable de manière sanitaire puisqu'on connaît les dégâts que font peser sur les agriculteurs en premier chef et sur les populations civiles l'utilisation massive des pesticides. Nous sommes à la quatrième position des départements qui en utilisent le plus. Si on veut agir sur le domaine de la santé, et en l'occurrence c'est un domaine dont nous venons de parler, agissons aussi sur la santé environnementale en essayant de baisser l'ensemble des contaminants auxquels nous sommes très régulièrement exposés et plus particulièrement les populations rurales.

Le modèle n'est pas durable écologiquement. Puisque les pesticides ont aussi des conséquences désastreuses sur la biodiversité, qui doit être une des grandes causes du 21<sup>e</sup> siècle. Il ne l'est pas non plus pour la ressource en eau en qualité et en quantité. Et c'est un sujet extrêmement grave, d'actualité. Même si nous n'avons pas la même visibilité ici en Seine-et-Marne de ce qui est en train de se passer, au regard du changement climatique, pas la même

visibilité que d'autres bassins hydrographiques, puisque la Seine est extrêmement régulée, les conflits d'usages vont aussi voir le jour prochainement. D'ailleurs, la Préfecture a organisé un certain nombre de réunions l'année dernière sur cette question et je présume qu'elle va continuer à le faire.

Ce modèle n'est pas durable pour les agriculteurs eux-mêmes. Cette agriculture intensive tournée quasi exclusivement sur l'export demande des investissements tellement importants que toute modification même légère de la Politique Agricole Commune pourrait mettre en péril l'ensemble de ces exploitations céréalières.

Alors, évidemment, nous avons conscience que le Conseil départemental n'a pas à proprement parler de compétence dans le domaine de l'agriculture. Néanmoins, comme vous le faites dans cette délibération, nous avons le moyen de travailler de manière plus efficace, plus environnementale, avec les représentants de l'agriculture. Nous pouvons le faire par exemple en participant aux appels France 2030 sur les questions agricoles, notamment l'AMI, démonstrateur des transitions agricoles et d'une alimentation durable, qui permet d'accompagner les agriculteurs, de travailler avec les lycées qui sont spécialisés sur ces questions, pour une transition systémique de notre modèle, qui permettrait aussi de mieux préserver à la fois le foncier agricole, la qualité des sols, mais aussi de préserver les revenus pour nos agriculteurs. Nous pouvons plus encore continuer à œuvrer avec les agriculteurs locaux pour les aider à trouver des débouchés locaux pour leurs produits et cela en lien avec les agglomérations, les intercommunalités qui construisent des PAT. Nous pouvons le faire également en portant au Salon de l'agriculture le message d'une nécessaire transition qui est imposée par les circonstances, par le changement climatique. Elle est voulue par les consommateurs, elle est inéluctable aux yeux de la société, et même des agriculteurs.

Nous souhaiterions d'ailleurs savoir, sur ce point, pourquoi la contribution départementale pour ce salon est multipliée par plus de 4 de BP à BP et nous vous remercions.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Effectivement, on n'a pas la même vision sur nos amis agriculteurs. D'ailleurs, je pense qu'à un moment donné, il faudrait que vous veniez assister à l'Assemblée générale des jeunes agriculteurs. Vous comprendrez qu'on a aujourd'hui des jeunes qui ont très bien compris qu'il fallait qu'ils changent. Ne jamais oublier que nos champs, nos prairies, ce n'est pas que du décor. C'est aussi leur gagne-pain. C'est, pour eux, vital. Les terres qu'ils exploitent, les terres qu'ils ont de génération en génération pour certains, ils se doivent de les respecter. Et vous avez aujourd'hui des jeunes agriculteurs qui ont une formation qui fait que toutes ces problématiques, déjà de par leur génération, mais aussi la formation qu'ils ont eue, fait qu'ils ont tout à fait conscience que les choses doivent changer. C'est la raison pour laquelle ils réfléchissent beaucoup... Et je crois qu'en la matière, nous pouvons être fiers de notre pays sur les recherches qui sont faites, notamment en matière de culture pour qu'on utilise le moins possible les pesticides, tout en gardant un rendement important. Car rendement n'est pas un gros mot, Julie. Rendement, c'est simplement le fait qu'à un moment donné, il faut nourrir cette planète qui voit sa population augmenter. Et que nous pouvons regarder notre nombril, mais la défense de la planète, notamment en matière agricole, je peux vous dire que nos amis russes, chinois, américains, canadiens... je peux vous dire que ce qu'ils voient, eux, c'est qu'il y a des marchés et qu'il faut nourrir ces gens-là. Je peux vous dire que l'Inde a un regard, notamment en matière agricole, qui fait que leur responsabilité, c'est surtout que les gens puissent manger. Ils ne sont pas en train de se poser (hélas, on peut le regretter) le mode de culture qui est employé. Donc tout ceci fait que le contexte est très compliqué. D'ailleurs, ce n'est pas officiel, moi j'attends beaucoup de notre nouveau Président de la FNSEA, qui va être un Seine-et-Marnais. Quelqu'un de chez nous (je le connais bien) qui fera passer justement ce message au sein des agriculteurs.

Parce que ce sont ces générations justement, ces premières générations, qui prennent conscience des choses.

Vous dire que sur le département, on a conscience de ça. Si la décision a été prise (et ce n'est pas moi qui l'ai prise, ce sont mes prédécesseurs des anciennes majorités, et d'ailleurs l'opposition aussi était associée) de la création des bases d'approvisionnement pour nos collègues en circuits courts (c'est-à-dire avec des produits locaux seine-et-marnais en priorité et franciliens et on s'arrêtera aux contours de l'Ile-de-France) va dans ce sens. Et d'ailleurs, je le vois bien aussi, bon nombre de nos maires réfléchissent aux cuisines centrales, chose qui n'existait pas auparavant. Il y a cette volonté des uns et des autres et je crois que c'est en équipe qu'on relèvera ce défi du circuit court et d'utiliser nos produits du terroir. Voilà. Donc moi j'ai plutôt un regard très, très très positif vis-à-vis de nos agriculteurs aujourd'hui en Seine-et-Marne. Je pense qu'ils ont aussi conscience qu'il faut qu'ils se diversifient. Cela fait longtemps.

Sur la problématique que vous avez soulevée du changement climatique. Je sais que Béatrice et Jean-Marc travaillent sur ce sujet. Vous aurez bientôt d'ailleurs le fruit de leurs réflexions notamment sur la problématique de l'eau, qui est un vrai problème. Tout à l'heure, je n'ai pas relevé, notamment sur la problématique des inondations, qui sont souvent la cause des changements climatiques. Parfois, cela peut aussi être le mode de culture. C'est la raison pour laquelle ça fait partie des échanges que nous pouvons avoir avec nos amis agriculteurs. Eh bien, ça fait partie des réflexions, des aménagements. Et là, en l'occurrence, sur le Plan départemental de l'Eau, je crois qu'il ne vous a pas échappé qu'on est prêts à accompagner nos territoires. La seule chose, c'est que bon nombre de nos territoires sont en phase de diagnostic. C'est-à-dire qu'ils ont lancé les études et qu'on attend, eux-mêmes attendent aussi leurs études pour savoir les travaux qui vont être nécessaires pour justement essayer de contrecarrer ces problématiques d'inondations qui d'ailleurs aujourd'hui touchent l'ensemble du département. Il n'y a pas un secteur qui peut dire « moi je ne l'aurai jamais ». C'est un vrai travail qui sera fait et je pense que (je parle sous le contrôle de Béatrice et Jean-Marc) ça va partir et vous aurez les conclusions. Voilà ce que je voulais vous dire. Béatrice ?

**Mme RUCHETON.** Merci Président. Je voulais dire que le département de Seine-et-Marne avait aussi la chance d'avoir une Réserve de biosphère pour laquelle nous attendons le renouvellement Unesco. Et parmi les objectifs pour rentrer dans le programme Man & Biosphère de l'Unesco, nous avons un conseil scientifique avec 22 chercheurs et les objectifs qui sont en train d'être définis cette année portent notamment sur l'alimentation, la sobriété énergétique, et nous avons également pas mal de territoires d'expérimentation. Ce qui veut dire que nous aurons aussi un retour non seulement au travers de la Seine-et-Marne, mais également au-delà, au niveau européen, voire au niveau mondial.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Béatrice. Très bien, nous allons passer au vote. Quel est l'avis de la Commission des Finances ? Isoline est partie. Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Qui est contre ? Abstention ? C'est toujours le même vote, de toute façon. Je pose la question à chaque fois, mais... Ok.

**N° 1/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 1/05. Toujours Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Merci. Donc nous avons adopté le Fonds d'aménagement communal (FAC), dispositif à l'échelle des communes de plus de 2000 habitants. Nous avons un Contrat cadre pour la Communauté de communes du Pays de Montereau. La communauté a souhaité œuvrer pour l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions, notamment au travers d'une réfection de voirie, une acquisition foncière de la ZAC du Moulin, la création d'une aire de camping-car à Noisy-sur-Yonne et une rénovation énergétique du centre d'affaires du pays de Montereau. L'enveloppe du SID est de 1 715 571 euros et si vous l'acceptez, elle sera entièrement affectée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? Qui est contre ? Abstention ? C'est un vote positif. J'ai oublié de demander l'avis de la commission des finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci.

**N° 1/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors 1/06. Contrat ruraux (CoR)

**Mme RUCHETON.** Le département et la région Île-de-France ont adopté en juin et juillet 2022 un nouveau règlement pour les contrats ruraux. La dépense subventionnable maintenant est plafonnée à 500 000 euros HT pour les communes et les travaux de voirie sur route départementale hors couche de roulement peuvent être maintenant financés en agglomération. C'était vraiment une avancée particulièrement importante. Vous avez 16 contrats qui sont proposés pour adoption : Bellot, Bezalles, Cély-en-Bières, Chalmaison, Crèvecœur-en-Brie, Fresnes-sur-Marne, La Chapelle-Moutils, Léchelle, Longueville, Penchard, Sainte-Colombe, Sept-Sorts, Sourdun, Vincy-Manœuvre, et Yèbles. Voilà. Si vous voulez avoir le détail, vous avez tout le détail qui est annexé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien. Merci, Béatrice. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 1/07, Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Ce sont des avenants aux contrats ruraux de Chevry-sur-Sereine (avenant n°1) et Vaudois-en-Brie (avenant n°2). Donc c'est le canton de Nemours, c'est la commune de Chevry-en-Sereine et donc ils ont pris un certain retard et ils nous demandent de proroger jusqu'au 3 avril 2024. Idem pour la commune de Vaudois-en-Brie. C'est le canton de Fontenay-Trésigny. C'est également retard, donc ils nous demandent la prorogation d'un an du contrat, jusqu'au 12 juin 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/08

**Mme RUCHETON.** C'est le fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune d'Annet-sur-Marne. Le contrat-cadre et le programme d'actions et la convention de réalisation. Donc la présentation du contrat de la commune d'Annet-sur-Marne : c'est un projet de présentation du projet de développement communal et le programme d'action c'est notamment le réaménagement de la rue du général de Gaulle. Après adoption de ce programme, l'enveloppe du FAC de la commune de 300 000 euros sera entièrement affecté.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas de demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.



**N° 1/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/09, Béatrice.

**Mme RUCHETON.** C'est le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Mormant. Toujours contrat-cadre, programme d'actions et convention de réalisation. Comme c'est une commune de plus de 5000 habitants, la subvention attribuée s'élève à 600 000 euros. La présentation du projet et le programme d'actions c'est la création d'un terrain de football synthétique, l'aménagement d'espaces de mobilité active en entrée de ville, les travaux de réfection des trottoirs et de la voirie rue Marchais Cannel. Modalités : l'intégralité des actions, c'est 277 745,92 euros. Il y aura donc un reliquat à affecter : une enveloppe de plus de 320 254,08 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est contre ? Abstention ?

**N° 1/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/10.

**Mme RUCHETON.** C'est le fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de La Grande Paroisse. Le programme d'action, c'est la réhabilitation de bâtiments communaux et la construction d'une salle multi-activités ainsi que l'aménagement du lac de la Mivoie et la restauration d'une liaison verte. Après l'adoption de ce programme d'action, l'enveloppe du FAC de la commune de La Grande Paroisse d'un montant de 300 000 euros est affectée à hauteur de 66 843,89 euros et donc un reliquat qui sera de 233 156 euros qui restera disponible pour les actions de la commune.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/11, Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. Le contrat-cadre, compte tenu que c'est une commune de plus de 10 000 habitants. La subvention attribuée s'élève à 1 million d'euros, sachant que le programme d'actions c'est : création d'équipement culturel, acquisition et aménagement d'une médiathèque, réfection de voirie. Après adoption de ce programme d'action, cette enveloppe sera entièrement affectée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 1/12.

**Mme RUCHETON.** C'est le FAC de la commune de Rebais. C'est une subvention de 300 000 euros. Le programme d'action est le suivant. C'est la requalification de l'avenue des Tilleuls, la requalification des voies et de la place du centre bourg, requalification des bâtiments communaux. Après adoption de ce programme d'action, l'enveloppe sera entièrement affectée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

**M. GOUHOURY.** Conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/13**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 1/13. C'est Nolwenn qui prend la parole.

**Mme LE BOUTER.** Ce rapport a pour objet de définir les conditions et modalités de versement de subventions à la fois en investissement et en fonctionnement à Seine-et-Marne Numérique pour l'année 2023. J'en profite pour faire remarquer qu'il y a eu deux accélérations successives du déploiement de la fibre, avec à ce jour plus de 83 % des déploiements réalisés, soit 260 000 prises déployées sur un total de 312 500. Une convention cadre de partenariat financier signée entre Seine-et-Marne Numérique, le Département et la Région depuis 2014, avec des compléments successifs de financements du Département en investissements, qui font qu'aujourd'hui on est arrivés à un total de 47 millions d'euros de subventions départementales. Il s'agit donc d'approuver la convention d'affectation pour 2023 à hauteur de 2 millions d'euros. En fonctionnement, pour 2023 : 295 000 euros soit une augmentation de 35 000 euros par rapport à l'an dernier pour compenser la perte financière que nous présentait la mise à disposition d'agents du Département puisque ce n'est plus le cas.

J'en profite également pour signaler que Seine-et-Marne Numérique a prévu un agent à temps complet pour collecter les retours des difficultés éventuelles (enfin, « éventuelles », non : elles ne sont pas éventuelles, on sait qu'elles existent), difficultés sur le territoire qui ne sont pas liées aux travaux et à la responsabilité de Seine-et-Marne Numérique, mais bien à ce qui est fait par les opérateurs.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Nolwenn. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**M. GOUHOURY.** Avis favorable, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Super. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Très bien.

**N° 1/14**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 1/14.

**Mme RUCHETON.** C'est le soutien à la filière forêt-bois : c'est la convention dont on a parlé lors de la présentation du budget, avec le Centre national de la propriété forestière. Pour justement veiller. Il est important, nécessaire et incontournable de travailler à l'adaptation des forêts au changement climatique, notamment pour leur permettre d'acquérir une meilleure résistance au stress biotique et abiotique. En aval de la filière, que ce soit pour la construction ou pour l'énergie, le bois est une ressource renouvelable qui peut être produite localement et qui permet également le développement d'emplois locaux, générateurs de retombées économiques. C'est pourquoi le Département porte une politique forestière ambitieuse, avec différents dispositifs d'aide et de soutien aux acteurs forestiers déjà en place, entre le financement de l'opération destinée à permettre le regroupement parcellaire pour les petits propriétaires forestiers, l'aide à la mécanisation des entreprises forestières. Le Département souhaite donc aller plus loin en aidant davantage les propriétaires forestiers privés, afin d'accroître les volumes de bois mobilisables en Seine-et-Marne et en faisant la promotion du bois dans ses propres bâtiments. Nous proposons 60 000 euros pour financer l'emploi d'un nouveau technicien et mettre à disposition un local.

**M. LE PRÉSIDENT.** Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non.

Je voudrais simplement remercier le CNU. Pour ce que j'ai vu notamment samedi dernier sur le mobilier bois qui peut être fait à la fois à partir de bois de récupération, mais pas que. Je trouvais que c'était vraiment à mettre en avant. Comme l'a dit Béatrice, cela fait partie en collaboration avec Thierry, pour essayer d'amplifier. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est encore cher. Le mobilier est encore cher, mais parce qu'il n'y a pas beaucoup de demandes. Le jour où il y aura plus de demandes, on va pouvoir avoir un process plus adapté, je pense qu'on pourra être vraiment très intéressés par ce qui est fait.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/15**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 1/15. Je donne la parole à Nolwenn.

**Mme LEBOUTER.** Il s'agit du projet de contournement de Guignes, qui passe par Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang, lancé en 2016 et 2021. Un coût prévisionnel de l'opération d'un peu plus de 20 millions valeur 2020. L'autorité environnementale a rendu un avis en date du 9 juin 2022 auquel le Département avait répondu. L'enquête préfectorale s'est tenue du 3 octobre au 5 novembre 2022. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de recommandations pour la déclaration d'utilité publique. Un avis favorable également pour l'enquête parcellaire et un avis favorable sans réserve pour ce qui est des questions de déclassement. Je ne vais pas revenir sur les objectifs du projet : délester le centre-ville de Guignes, redonner de la visibilité à la RD 619, améliorer la desserte des zones de développement du secteur. L'entrée de Guignes se fera depuis un carrefour (vous avez le plan en annexe), avec aménagement également d'un itinéraire cyclable. Ce qu'il faut retenir des résultats de l'enquête publique : les recommandations qui concernaient les drainages, le suivi écologique des mesures acoustiques, ainsi que les évaluations faites par le service des Domaines. Toutes ces recommandations sont bien prises en compte par le Département, qui réalisera des travaux de restitution des drainages agricoles, qui assurera le suivi écologique, qui prendra en compte le respect de la réglementation du point de vue acoustique évidemment et qui s'appuiera sur les évaluations lors des transactions foncières datant de moins d'un an.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Nolwenn. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Vincent ?

**M. PAUL-PETIT.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a -t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 1/16**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous pouvons passer au point 1/16. Nolwenn ?

**Mme LE BOUTER.** Cette fois, il s'agit de la déviation et du recalibrage de la RD57 et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN36 et la RD57 à Crisenoy et Fouju, afin de réduire le trafic en traversée de hameau des Bordes, de fluidifier et sécuriser le carrefour et assurer la desserte de la ZAC des Bordes côté Fouju. Le département et PRD vont aménager respectivement un carrefour giratoire entre le RN36 et la RD 57 ainsi que la déviation et le recalibrage de la RD 57 sur le territoire des communes de Crisenoy et Fouju. Il est donc proposé de proroger la déclaration de projet approuvé par le Département pour une durée de cinq ans et de demander à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne de proroger de cinq ans les effets de la déclaration d'utilité publique.

Il est par ailleurs proposé d'approuver la convention entre le Département et la société PRD qui définit les obligations des parties pour la réalisation des financements et des acquisitions foncières. Je vais revenir précisément sur la convention entre le Département et PRD pour l'aménagement, la déviation et le calibrage, le Département s'engage à hauteur de 10 % du montant prévisionnel des travaux, 90 % à la charge de l'aménageur, avec un plafond en cas de dépassement. Pour ce qui est du giratoire à l'intersection entre la RN36 et la RD57, le Département s'engage à hauteur de 30 % et l'aménageur de 70 %.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci ? Nolwenn. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Vincent ?

**M. PAUL-PETIT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** J'ai cru comprendre qu'il y a deux délibérations. C'est ça ? Oui. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ :** Merci, Monsieur le Président. Ceux qui connaissent ce dossier savent qu'il remonte à longtemps et qu'il recouvre différents projets de développement sur ce territoire : du développement économique, mais également désormais un projet d'équipement public qu'est la prison de Crisenoy. Pour notre part, observant l'absence de consensus réel dans le territoire directement impacté sur ce sujet, nous nous réfugierons prudemment sur un vote d'abstention.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas d'autre demande de parole ? Très bien. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Abstention ?

**M. ÉBLÉ :** Pour les deux délibérations.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Le vote est passé et je voudrais dire que pour moi, il n'y a jamais eu de lien. Pour moi, c'est la continuité d'un dossier existant, d'un dossier défendu par le Président de la Comcom depuis des années pour sa zone d'activité. Le projet de la prison est venu après, bien après. Moi je n'ai fait aucun lien. Je n'ai pas pris position, pour ou contre, ce n'est pas le sujet.

**M. DJEBARA.** Pour compléter vos propos, Monsieur le Président, certes le projet de prison est arrivé après mais les équipes de Crisenoy sont quand même en discussion et aimeraient un recalibrage sur le zonage lui-même de la zone d'activité. C'est vrai que c'est un dossier qui dépend aussi de la région et pour avoir eu des échanges assez récents avec les



équipes et notamment le maire de Crisenoy, c'est la raison pour laquelle l'abstention nous guide sur ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Jean-Louis voulait prendre la parole.

**M. THÉRIOT.** Oui. Simplement, l'élément pour moi essentiel des délibérations qu'on prend aujourd'hui, c'est la réflexion du giratoire de Crisenoy. Ça fait des années que les habitants m'en parlent, on a eu hélas quelques accidents mortels sur ce giratoire et c'est la raison pour laquelle, avec toutes les difficultés qu'on connaît sur Crisenoy, moi j'ai exprimé publiquement toutes les réserves que j'avais sur la décision de placer une prison au milieu de terres agricoles, alors qu'il y avait des friches industrielles qui pouvaient être disponibles. Je l'ai dit à l'Assemblée nationale. C'est donc vraiment deux choses totalement déconnectées, en tout cas dans notre esprit. Le véritable enjeu, c'est de sauver des vies au niveau de ce rond-point.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jean-Louis.

**N° 2/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous allons passer à la série 2. Je voudrais répondre à Julie sur la problématique du Salon de l'Agriculture qui a été multiplié par quatre. Ce n'est pas qu'il a été multiplié par quatre, c'est les accréditations. C'est-à-dire que l'année dernière, il y avait une ligne « Communication » et une ligne « DEA ». Cette année, tout a été regroupé sur la ligne « DEA », ce qui explique qu'on a cette impression, mais c'est le montant est exactement le même. Si on rajoutait une ligne budgétaire « Communication », j'arrive au montant qui apparaît aujourd'hui. D'accord ? Il n'est pas multiplié par quatre.

Budget primitif 2023. Nous allons passer à l'action éducative et jeunesse et je vais passer la parole à Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Merci Monsieur le Président. Bonjour, mes chers collègues. Cette présentation se fera à deux voir avec ma collègue Sarah LACROIX. Tout d'abord, ce rapport présente l'ensemble des dépenses des sections de fonctionnement proposées au titre de l'exercice 2023 pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de l'accompagnement éducatif de nos jeunes Seine-et-Marnais. Pour 2023, la proposition des crédits de paiement s'élève à 4 171 340 euros, soit une augmentation de NP à BP de 23,6 %. Dont 3 551 340 euros dans le domaine des actions éducatives et de l'appui à la scolarité, qui comprend notamment 2 675 000 euros au titre des aides à la restauration scolaire, soit une augmentation de plus de 28,6 % compte tenu de l'inscription au budget de l'élargissement transitoire du dispositif Cantineo 77 voté en juin 2022 avec un impact budgétaire de 500 000 euros. Et je cède la parole à Sarah LACROIX.

**Mme LACROIX.** Merci, Xavier. Le domaine des actions éducatives et de l'appui à la scolarité comprend par ailleurs tous les projets éducatifs du Département proposés dans le cadre du Parcours collégien ainsi que l'enveloppe destinée aux Chèques cadeau pour les lauréats de la mention Très bien du Brevet, avec une proposition de crédit à hauteur de 876 340 euros, soit une augmentation de près de 28 % qui bénéficiera notamment et sans être exhaustive aux actions du Plan départemental de lutte contre le harcèlement scolaire de la convention Graines de France, sans oublier le dispositif Jeunes entreprises, le dispositif « En route vers les musées », ainsi que tous les abonnements aux différentes plateformes (MaCAF77, Mystage 77, Salvum), L'explorateur des métiers et j'en passe.

S'agissant du domaine de la jeunesse et des loisirs, 620 000 euros sont proposés dont 410 000 au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire, soit une augmentation de 2,5 %, ainsi que 210 000 au titre des aides aux projets initiatives des jeunes dont bien sûr les bourses BAFA.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sarah. Quel était l'avis de la Commission des finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? 2 votes contre et abstentions.

**N° 2/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 2/02. Nathalie ?

**Mme BEAULNES SERENI.** Merci Président. Ce rapport présente l'ensemble des dépenses des sections de fonctionnement proposées au titre de l'exercice 2023 pour l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle. Au travers de ce budget, le Département traduit la priorité qu'il accord à la réussite des Seine-et-Marnais tant en formation initiale (notamment avec l'accompagnement des institutions universitaires présentes sur notre territoire) qu'en matière de formation professionnelle par le soutien à diverses initiatives portées par les acteurs locaux. Ce budget 2023 permettra notamment le déploiement de trois nouveaux dispositifs - soutien à l'emploi dans les campus digitaux des formations, création d'un bus des métiers et d'une plateforme numérique des formations -, tout en confirmant les financements des partenariats universitaires que nous avons engagés lors des précédentes années.

En dépenses de fonctionnement, nous vous proposons des crédits de paiement à hauteur de 455 140 euros, soit une progression de 93,6 % compte tenu de la création du bus des métiers, qui sera une place des métiers itinérante en Seine-et-Marne avec un budget de 20 000 euros ; la création du dispositif de soutien à l'emploi de tuteurs-animateurs dans les campus digitaux de formation pour un budget de 180 000 euros qui vont soutenir cette année trois campus ; de la création d'une plateforme numérique des formations en partenariat avec le Centre Information Jeunesse 77 pour un budget de 45 000 euros ; de la poursuite du soutien aux Fondations UPEC et UGE, les deux universités présentes sur notre territoire, à hauteur de 50 000 euros chacune ; de la poursuite des actions qui s'inscrivent principalement dans les conventions UGEC et UGE hors fondation pour 105 140 euros (et c'est là un budget identique de BP à BP) ; et enfin de l'organisation des cérémonies des meilleurs apprentis de France avec cette année la jonction des Works Skills, pour 5 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Nathalie. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Contre ? Abstention ? Toujours le même vote. Parfait.

**N° 2/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 2/03. Je passe la parole à Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Alors cette fois-ci, ce rapport sera également à deux voix, mais avec mon collègue Christian ROBACHE. Afin d'offrir des conditions d'enseignement de qualité aux collégiens, le Département a fait le choix de dédier une part importante de son budget à l'éducation (tant en fonctionnement qu'en investissement), dont une part significative est consacrée à l'entretien, à la sécurisation, aux grosses réparations ainsi qu'aux opérations d'extension, de réhabilitation et de construction des collèges.

En parallèle, dans un souci constant d'amélioration de l'accueil de nos établissements, se poursuit l'acquisition de mobiliers et de matériels scolaires en adéquation avec les besoins des collégiens et l'achat de matériel et outillage nécessaires à l'entretien courant. L'accueil des collégiens passe aussi par un service de restauration de qualité, tant s'agissant des denrées alimentaires que du mobilier et du matériel de restauration, que le versement de la dotation globale de fonctionnement aux collèges nécessaire à leur bonne marche quotidienne.

Pour le domaine de la vie des collèges, les dépenses en investissements sont :

D'abord, une proposition d'autorisation de programme de 7 467 000 euros. Une proposition de crédit de paiement 9 099 883 euros. 5 060 708 euros pour l'équipement et le matériel informatique destiné à l'enseignement, dont environ 750 000 euros pour faire évoluer l'ENT. 2 319 175 euros pour le matériel et le mobilier des collèges, en hausse de 38 %. 100 000 euros pour la participation au budget des collèges privés et 1 620 000 euros pour les investissements destinés à la restauration scolaire.

En matière de dépenses de fonctionnement, une proposition de crédit de paiement de 44 326 808 euros, soit une augmentation 52 % dont 204 208 pour ce qu'on appelle le domaine « Autre vie des collèges », pour tout ce qui concerne les actions de communication liée à la lutte contre le harcèlement et à la campagne sur les outils numériques et pour le recours à une AMO dans le cadre du projet de reprise en régie de notre restauration scolaire. 1 289 000 pour l'équipement et le matériel informatique destiné à l'enseignement ; 550 000 pour l'équipement et la suppléance des ATTE compte tenu de la reprise en régie par le Département de la dotation des 1500 agents des collèges en vêtements de travail ; 5 904 000 pour la participation au budget des collèges privés ; 451 000 pour la restauration scolaire ; et 35 928 600 pour la participation au budget des EPLE avec, à souligner, une augmentation historique du budget consacré aux fluides (le gaz et l'électricité), à plus de 21 400 000, soit une hausse de 161 % par rapport à 2022. Et pour la partie Bâtiments des collèges, c'est à Christian ROBACHE.

**M. ROBACHE.** Chers collègues bonjour, je vous rappelle notre autorisation de programme à hauteur de 113 715 000, donc une proposition de crédit de paiement de 92 291 166 euros, soit une augmentation de 1,2 %. 13 000 euros pour l'acquisition des terrains et bâtiments scolaires ; 161 118 664 euros pour la construction, l'extension et la réhabilitation des collèges, et 31 159 618 pour l'entretien et les grosses réparations, crédit incluant notamment plus de 2,5 millions d'euros pour la mise en accessibilité (PMR) des collèges.

En termes de fonctionnement, une proposition de crédit de paiement à hauteur de 8 952 000 pour les bâtiments et collèges, donc une augmentation de 4,1 % ; 1 640 000 pour la construction des extensions et la réhabilitation avec des crédits principalement alloués à la location de bâtiments démontables ; et 7 312 000 euros pour l'entretien et les grosses réparations. Voilà pour la synthèse, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** : Merci beaucoup, Christian. Quel était l'avis de la commission des Finances, Christian ?

**M. ROBACHE.** Conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** : Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Sara.

**Mme SHORT-FERJULE.** Monsieur le Président, chers collègues, je veux tout d'abord, au nom des élus de notre groupe, saluer l'inscription d'une autorisation de programme en très forte augmentation pour nos collègues. Nos collègues, nos collégiens et leurs enseignants en ont besoin. Nous nous réjouissons également de la baisse de la participation des familles aux charges de personnel de la restauration scolaire, comme de l'équipement de nos agents en vêtements de travail. Vous prenez par ailleurs en compte et c'est malheureusement nécessaire l'explosion des coûts de l'énergie, puisque vous multipliez par plus de 2,5 le budget consacré à ces dépenses. Mais malgré cela, l'inflation ne touche pas seulement le secteur de l'énergie. Pourtant, vous n'avez pas fait le choix d'augmenter sensiblement la DGF, puisqu'elle progresse de 8 % avec un nouveau collègue. Nous craignons que cette enveloppe soit insuffisante et empêche les collègues de porter leurs projets. Nous proposons que vous puissiez, avec les services, suivre les besoins financiers des établissements et en cas de besoin, que vous nous proposiez une enveloppe complémentaire en DM. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas d'autres demandes de parole ? Oui, Patrick SEPTIERS.

**M. SEPTIERS.** Oui, j'interviendrai juste sur l'entretien courant des collègues. J'ai eu plusieurs remontées de conseils d'administration ou de principaux qui déplorent de plus en plus des interventions pour des choses du quotidien, des portes cassées, des toilettes qui ne fonctionnent plus, du chauffage qui ne se remet pas en fonctionnement après des vacances ou ce genre de choses, avec l'impression que les interventions sont de plus en plus longues, et en fin de compte, ce ne sont pas des opérations qui coûtent beaucoup d'argent, donc par rapport à ce que l'on met dans la ligne collège, cela génère je dirais des critiques et une certaine crispation dans les conseils d'administration. Donc il faudrait peut-être arriver à gérer cette proximité d'interventions peut-être de façon plus rapide pour éviter un peu ces critiques qui, je le répète, par rapport à ce que l'on met, sont vraiment *peanuts*, mais qui créent souvent des critiques lors des conseils d'administration.

**M. LE PRÉSIDENT.** Xavier.

**M. VANDERBISE.** Alors, je vais déjà répondre à Sara. D'abord, on est en train d'étudier la refonte de la dotation globale de fonctionnement, qui n'a pas été revue depuis des années. Je rappellerai que c'est à peu près 10 millions d'euros qu'on verse tous les ans. Il faut savoir qu'en fonds de réserve, les établissements ont une épargne cumulée des 128 établissements (je mettrai le dernier de Chelles à part) de 14 millions d'euros. Quand on a des fonds de réserve aussi importants, je ne pense pas qu'on puisse dire que le département ne permet pas de mettre à jour et de permettre la réalisation de projets. Effectivement, il y a un travail qui est fait pour revoir cette disparité, parce que je suis bien conscient aussi que certains établissements ont pris les fonds de réserve comme une caisse d'épargne et d'autres sont plus de difficultés. Il faut savoir aussi qu'avec la réforme de la restauration scolaire et la reprise de la gestion, il faudra revoir cette dotation, car beaucoup de fonds de réserve élevés se font sur le gras que font les gestionnaires et les chefs d'établissement sur la partie de la restauration, justement. Donc tout ceci est à l'étude. Vous le savez, j'ai fait la tournée des établissements, chaque année : on en est bien conscients.

Pour répondre à Patrick Septiers, même si cette partie n'est pas dans ma délégation mais celle de Christian, sauf s'il souhaite répondre, nous faisons quand même énormément de

réhabilitations, de rénovations. On va quand même faire dans ton secteur, on a déjà eu deux réunions malheureusement je crois que tu n'as pas pu être présent : la réhabilitation du collège de Champagne-sur-Seine pour une vingtaine de millions d'euros quand même (à terme 25 millions d'euros, parce qu'il faut aussi rénover les logements de fonction, ce qui n'a pas été fait depuis tant d'années). Après, on essaie de faire au maximum. On explique, on réexplique et on surexplique aussi qu'il y a un système qui s'appelle JIMA, où les gestionnaires, les chefs d'établissement doivent mettre leurs priorités et faire remonter toutes les demandes, et non pas dans des mails ou dans des coups de fil auprès de nos agents. On y veille particulièrement. SI tu as des remontées particulières, on est prêts. C'est vrai que c'est plus le domaine de Christian. On essaie vraiment de faire au mieux, mais il est vrai que quand on a pris avec Christian la partie Collèges, on a trouvé des établissements qui ont besoin de travaux, on ne va pas se le cacher. Et on essaie de faire au mieux.

**M. LE PRÉSIDENT.** Christian.

**M. ROBACHE.** Juste en complément d'information, on est confrontés à plusieurs choses. Il y a plusieurs éléments qui malheureusement pénalisent parfois le quotidien et c'est pour ça que la DABC a mise en place ne serait-ce qu'un budget de 25 000 euros aussi d'urgence pour pouvoir justement palier à certaines réparations avec certaines entreprises. Nous avons recruté, nous avons aussi créé des postes, pour pouvoir justement être au plus près du quotidien et des préoccupations des collèges. Et parfois c'est vrai que les petites réparations font malheureusement des gros sujets à terme. Nous avons aussi la problématique de recruter ce qu'on appelle des OP dans les collèges ou nous n'avons pas la réactivité immédiate concernant certains travaux. Donc effectivement, comme le disait Xavier, la principale fonctionnalité de JIMA, c'est surtout de tracer tous les travaux nécessaires en tout cas à la bonne vie du collègue et à l'entretien du collègue. Tout ça est en train de se mettre en place, avec la bonne volonté des uns et des autres et surtout encore une fois avec nos visites régulières, avec évidemment la compétence de la DABC dans son entier. Et je voudrais encore répéter ce qu'a dit le Président tout à l'heure, c'est que dans nos compétences obligatoires et surtout dans l'entretien et la construction des collèges, nous avons aussi ce devoir de réhabilitation des collèges, et Champagne-sur-Seine en est vraiment un exemple concret (et ce ne sera pas le dernier) où on a quand même émis une autorisation de programme à la hauteur de 25 millions d'euros, ce qui n'est pas des moindres dans le contexte économique actuel.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous vouliez apporter une précision, Christophe.

**M. DENIOT.** Oui, une petite précision sur JIMA, notamment, puisqu'au-delà de l'investissement complet de la DABC sur l'intervention dans les collèges, on est toujours en situation dégradée en termes informatiques, avec JIMA, puisque JIMA est une solution SAS, c'est-à-dire un Web accueillant. Et que, de ce fait, on a encore des difficultés pour pouvoir se loguer en toute sécurité sur cet outil. Donc on doit encore travailler quelques semaines pour pouvoir justement avoir des doubles authentifications. Et tout ça, ça prend du temps. Ce qui peut aussi expliquer, sans doute, le retard que vous évoquez dans certains travaux. Mais je sais la forte mobilisation de la DABC et des chargés d'opération, donc si d'aventure vous avez des cas précis à mettre en avant, n'hésitez pas : on fera relayer, parce qu'il y a sans doute aussi des messages qui se perdent. Et donc n'hésitez pas à faire remonter les informations.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci pour ces précisions, aux uns et aux autres. Je voudrais simplement, Sarah vous rappeler. Il y a quelques années, j'étais là, à la place de Mireille. Je suis monté en créneau parce qu'un Président et sa majorité nous présentaient le fait qu'il fallait

prendre les dotations, tout ce qui était en compte dans les collèges, que cela faisait des sommes qui dormaient. J'étais le premier à monter au créneau en disant « surtout pas, faut pas faire ça, c'est l'autonomie des collèges, et tout, c'est la liberté qui n'est plus donnée aux équipes pédagogiques », et tout. Vous voyez le côté visionnaire qu'avait Vincent fait que ce problème revient encore aujourd'hui. Et voilà. Effectivement, je demande aux uns et aux autres de réfléchir à nouveau sur parfois cet argent qui dort pour pas grand-chose. Moi, tant qu'il y a des projets pédagogiques, on en est d'accord. Et c'est là que vous voyez qu'avec l'âge on devient plus sage.

**M. ÉBLÉ.** Je dirais, Président, que c'est moins une question d'âge qu'une question de position d'être en responsabilité exécutive dans un lien quotidien avec les services ou dans une position d'opposant qui peut se permettre de surfer sur la réalité des choses. Mais quand on est en position d'exécutif, on ne peut pas surfer sur les réalités des choses ou penser que les choses vont aller mieux.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est vrai que les oppositions ont toujours tendance à surfer.

**M. ÉBLÉ :** C'est un peu le cas. C'est pour ça qu'on se surveille, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Allez, on va passer au vote. Oui, Julie ?

**Mme GOBERT. :** Oui, pour le coup, comme on commence à avoir des questions dans les collèges et qu'on sait très bien qu'on ne va pas ponctionner tous les collèges, c'est juste qu'ils manquent, eux, de clarification de ce point de vue-là. C'est juste, je pense, le principal souci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui. Xavier, en deux mots...

**M. VANDERBISE.** Il y a des comités de pilotage où sont associés les gestionnaires, où sont associés les principaux. Notre volonté, c'est que l'argent qui dort, je le rappelle, presque une fois et demi le budget global de la dotation annuelle, puisse être utilisé à bon escient et pour des projets. Pas forcément de l'investissement. Car je rappelle que le Code de l'Éducation prévoit ces fonds de réserve pour des projets à destination de nos jeunes collégiens. Mais qu'ils ne s'inquiètent pas, au contraire. Je veux, comme pour beaucoup de projets qu'on fait, c'est l'équité pour tous les collèges.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Xavier.

**M. VANDERBISE.** Ce n'est pas parce que c'est un nouveau collège qu'ils n'ont pas le droit à des projets.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je n'ai pas demandé l'avis de la Commission des Finances. Christian ?

**M. ROBACHE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Alors, on est toujours dans le même vote, contre et abstention ? Parfait.

**N° 2/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 2/04 et je donne la parole à Véronique VEAU. Véronique ?

**Mme VEAU.** Merci, Monsieur le Président. Je remercie les services du Département. Les écrans, je trouve que c'est très bien. Il y a eu des doubles, des vignettes, enfin, il y a eu un changement, une évolution et je les félicite. Voilà. C'est vraiment très agréable.

Bien. Les propositions budgétaires relatives aux politiques culturelles et archives départementales portent sur l'ensemble des champs culturels, artistiques et patrimoniaux. Elles concernent l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour accompagner les acteurs du territoire, les opérations portées en direct par la collectivité, mais également les équipements culturels départementaux et l'opérateur Act'Art.

Le Département poursuivra son soutien aux nombreux acteurs locaux sur l'ensemble des territoires et en particulier à l'aménagement culturel dans les territoires ruraux. Dans les domaines de la diffusion, de la création, des enseignements artistiques, avec la révision en cours du schéma, des pratiques amateurs, de l'événementiel, mais aussi de la restauration du patrimoine, de l'archéologie et de la lecture publique, dont le schéma adopté en 2020 est monté en puissance au fil des mois.

En 2023 par ailleurs, Année des parcs et jardins en Seine-et-Marne, dont l'inauguration a eu lieu samedi dernier, les équipements culturels départementaux ne seront pas en reste, en particulier le château de Blandy, avec le déploiement progressif d'un ambitieux programme de modernisation du parcours de visite. En 2023, le département continuera également de travailler pour garantir la bonne conservation, l'accès et la valorisation au plus près des Seine-et-Marnais, des archives. Nous proposons une autorisation d'investissement à hauteur de 2 500 500 euros, avec une proposition de crédit de paiement à hauteur de 3 281 525 euros, soit 3 % de plus, dont 87 500 euros en faveur des Archives départementales contre 38 000 au BP 2022, compte tenu du rééquipement des rayonnages et de la salle éducative ; 330 000 en faveur du développement culturel ; 150 000 euros en faveur du développement de la lecture publique, soit + 10,3 % par rapport au BP 2022 ; 506 244 euros en faveur des musées départementaux ; et 2 207 781 euros en faveur du patrimoine, soit + 17,2 % par rapport au BP 2022.

S'agissant des crédits de dépenses en fonctionnement, je vous propose des crédits de paiement à hauteur de 8 574 276 euros, soit 9,5 % de plus. Avec 367 500 euros pour les archives départementales, tenant compte notamment de la valorisation des archives communales et du renouvellement de l'exposition du mobilier Histoire, qui va évoluer ; 5 447 000 en faveur du développement culturel (+10,8 %) dont 1 185 000 euros pour Act'art (montant stable), avec un effort particulier en direction des manifestations puisqu'il y a + 38 % de crédits et les équipements culturels (+12 %). Enfin, 844 300 euros en faveur du développement de la lecture publique, avec de nouvelles actions et des formations mises en place dans le cadre du schéma de la lecture publique, soit 7,7 % ; 719 500 euros en faveur des musées (+ 4,1 %) et 1 195 976 euros en faveur du patrimoine (+1,5 %). Voilà pour le budget de la culture.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Véronique. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Très bien. Nous passons donc au vote. Donc toujours le même vote. Contre ? Abstention ?



**N° 2/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** 2/05. Xavier.

**M. VANDERBISE.** Les études démographiques ont fait apparaître le besoin de construire un cinquième collège dans la ville de Melun. Le Département a décidé de réhabiliter le site de l'ancien IUFM, inoccupé depuis 2015, pour le transformer en collège d'une capacité de 800 élèves. Une première consultation permettra de déconstruire certains bâtiments. Il convient d'approuver ce programme qui repose sur une enveloppe travaux de 2 245 825 euros TTC hors études. Une seconde consultation permettra ensuite de restructurer les bâtiments restants et de construire une extension via un marché global de performance. Il convient donc d'approuver ce programme qui repose sur une enveloppe de 31 405 000 euros TTC études incluses et hors maintenance. Et peut-être que Christian ROBACHE peut poursuivre.

**M. ROBACHE.** C'est toujours moi les grands chiffres. On n'a jamais autant dépensé (je le disais en Commission de Finances hier) dans un projet aussi ambitieux que celui-là, dans un collège. Nous serons à la finalité à 42,4 millions d'euros sur ce collège. Voilà tout simplement Tout compris, évidemment. D'ailleurs, une communication sera faite à ce sujet dès demain.

**M. JULLEMIER.** Je tenais à remercier Xavier, Christian et tous nos services pour la réactivité et la rapidité pour avoir monté le projet puisqu'on était contraints par le fait que la commune de Melun n'avait pas trouvé de terrain disponible à mettre à disposition du Département et donc nos services ont rapidement eu l'idée de l'IUFM. En plus, c'est une très belle rénovation, c'est un bâtiment historique, magnifique, dans le sud de Melun et donc c'est une belle occasion, pour le coup, de ne pas construire sur des terres agricoles, mais de réhabiliter un bâtiment qui nous appartient. Donc merci en tout cas à tous nos services pour la réactivité et la rapidité de l'action.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

**M. DJEBARA.** Juste, c'est plus pour notre culture personnelle. C'est bien de réhabiliter le centre IUFM qui était quand même inoccupé depuis très longtemps, mais du coup, en termes de sectorisation, ça donne quoi ? Parce que je sais que Melun accueille aussi d'autres communes de mémoire. Voilà. C'est juste pour avoir une petite idée de comment ça se répartit sur les cinq collèges.

**M. VANDERBISE.** Alors, il y a une sectorisation à deux tiroirs, on va dire. À la rentrée 2023 avec certaines communes qui vont sur d'autres établissements hors Melun, c'est-à-dire les communes qui ne sont pas de Melun. Et puis il va y avoir une sectorisation où on fait descendre les familles plus vers le bas, vers le sud de Melun avec ce cinquième collège. Il faut savoir que les familles ne seront impactées qu'une seule fois dans la sectorisation. Ceux qu'on aura sectorisés en 2023 ne seront pas à nouveau sectorisés en 2027. Voilà. Et on travaille de concert avec la mairie de Melun. Et aujourd'hui, tout se passe bien et tout a été validé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Quel était l'avis de la Commission des Finances, Christian ?

**M. ROBACHE.** Avis conforme, Monsieur le Président. Si vous le permettez, je voudrais répondre à Monsieur SEPTIERS par rapport à tout à l'heure. Effectivement, la DABC

a rencontré Engie sur le collège de Moret et tout est rentré dans l'ordre. Toutes les corrections ont été apportées. Voilà. Simplement. Et la FCPE a été avertie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 2/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** 2/06, Charny. Xavier ?

**M. VANDERBISE.** Charny, la fin. L'ajustement de la sectorisation du collège Marthe Gautier à Charny. En fait, deux communes resteront au collège Louis Braille d'Esbyly. Cela concerne les communes de Vignely et d'Isles-lès-Villenoy. Et donc nous avons réussi comme ça à satisfaire tout le monde.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de demande de parole ? Quel était l'avis de la Commission des Finances, Christian ?

**M. ROBACHE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 2/07**

*Mme Nathalie BEAULNES-SERENI n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances en sa qualité de représentante du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel (UGE).*

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour la 2/07, je donne la parole à Véronique.

**Mme VEAU.** Je vous propose de soutenir en fonctionnement l'Université Gustave Eiffel (UGE) via une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour l'organisation d'un colloque université sous l'égide de l'Institut universitaire de France sur la thématique de l'évolution et ce colloque se tiendra bien sûr à la Cité Descartes du 23 au 25 mai 2023.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Vous allez être contente, Julie. Alors quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 2/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 2/08. C'est Véronique.

**Mme VEAU.** Oui et là nous parlons du mécénat. Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. C'est un outil de soutien créateur de liens, fédérateur d'acteurs du territoire. Le dispositif de mécénat est encadré par la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations qui a permis de poser les bases du mécénat.

Le conseil départemental de Seine-et-Marne souhaite adopter une stratégie de mécénat portant sur des projets d'intérêt général œuvrant sur les territoires seine-et-marnais. Dans le cadre de la mise en place de cette stratégie, il est proposé d'adopter une charte éthique du mécénat, proposant un cadre de référence pour la recherche de fonds et définissant les principes déontologiques de la collectivité, ainsi qu'un projet de convention de mécénat.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je crois que tout ceci a été vu dans les différentes commissions techniques et qu'à chaque fois il y a eu un avis favorable ? Et la commission des finances l'a suivi aussi ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 2/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 2/09. « Emmenez-moi ».

**Mme VEAU.** Et là nous parlons de la cinquième édition du Festival « Emmenez-moi », qui se déroulera du 23 juin au 9 juillet 2023 et qui aura pour cadre 13 sites remarquables du territoire. Nous avons cette année trois nouveaux sites patrimoniaux remarquables qui se distinguent. Il y a : Couilly-Pont-aux-Dames (la Maison de retraite des artistes), la Tuilerie de Bezanleu à Treuzy-le-Vélay et le Parc de la Fontaine aux Pigeons à La Ferté-sous-Jouarre. Nous avons un site qui se retire cette année : c'est celui de Brie-Comte-Robert parce qu'ils ont déjà d'autres projets. Cette année, un focus sera fait sur la thématique « Parcs et Jardins », en lien avec la manifestation « Incroyables jardins ». Et comme à chaque édition, sur chacun des lieux associés au Festival, il y a des partenariats qui sont mis en place avec le gestionnaire du site, les collectivités et les associations locales, afin de formaliser les engagements respectifs en matière de programmation culturelle et artistique, d'organisation de promotion et de communication. Il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver le rapport-cadre relatif à la mise en place du Festival « Emmenez-moi » en amont des conventions partenariales qui seront soumises au vote de la Commission permanente. Dès maintenant, vous pouvez mettre sur votre agenda, du 23 juin au 9 juillet, que vous vous promènerez dans la Seine-et-Marne.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Véronique. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ?  
Merci.

**N° 2/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/10. Véronique.

**Mme VEAU.** Bien. Là, nous vous proposons des modalités et critères de l'intervention financière du Département dans le cadre du nouveau schéma départemental de la lecture publique, qui a été adopté le 26 juin 2020. Il s'agit pour l'aide aux projets culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux, au regard des premières expériences, de permettre aux collectivités bénéficiaires de dépenser la subvention accordée par le Département sur deux ans et non sur une seule année. Cette adaptation nécessite une modification du règlement posant les modalités d'attribution des dispositifs d'aide en faveur des bibliothèques votées en 2021. C'est juste pour aider à dépenser sur deux ans.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Véronique. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 2/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** 2/11. Toujours Véronique.

**Mme VEAU.** Alors là nous allons parler du bâtiment des Archives départementales, qui est confronté à une double problématique de sous-dimensionnement des installations de traitement de l'air préjudiciable à la conservation des archives et à une saturation des capacités de stockage qui interviendra à moyen terme. Une extension du bâtiment sur son terrain actuel, puis la réhabilitation du bâtiment existant s'avère ainsi nécessaire. On fait un programme pour 40 ans, là. Préalablement au lancement de la consultation sous forme de marché global de performance, il convient d'approuver le programme technique de l'opération et d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle du marché, études et travaux. Tout cela à 26 900 000 euros TTC. Ça, c'est la valeur en avril 2023. Le reste, tout est bien expliqué, puisque vous avez un beau document, qui vous présente également les archives à l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Véronique. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Christian ?

**M. ROBACHE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.



**N° 2/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au point 2/12, Véronique.

**Mme VEAU.** Le Département, comme vous le savez, apporte son soutien aux associations d'anciens combattants et aux associations intervenant dans le champ mémoriel pour commémorer les grands conflits qui ont marqué le 20<sup>e</sup> siècle. La délibération de référence date de 2007. Il convient donc aujourd'hui de mettre à jour les critères appliqués, au regard des évolutions enregistrées ces dernières années. Et de réévaluer le montant forfaitaire attribué pour chaque adhérent. Qui n'a pas été révisé depuis la délibération citée.

Dans ce cadre, le présent rapport présente l'ensemble des actions qui peuvent être soutenues par le Département dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des anciens combattants. À cette occasion, il est proposé de déterminer par ailleurs les principales modalités d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations concernées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Véronique. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 3/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous rentrons dans les rapports de la série 3 et je donne la parole à Bouchra.

**Mme FENZAR-RIZKI.** Merci. Bonjour à toutes et à tous. Donc il s'agit du Budget primitif 2023 que vous avez détaillé, et qui prouve la volonté du Département d'être au plus près des territoires et de leurs acteurs pour les accompagner dans leur politique en faveur du sport. Je ne le détaillerai pas mais il faut savoir que nous avons des lignes qui sont bien spécifiques, notamment vers le sport civil.

Il faut savoir qu'à partir de cette année, les associations sportives auront leurs subventions sur le nombre d'adhérents de l'année N et plus N-1 comme ça l'était auparavant, de manière à être au plus juste de leurs besoins.

Également au niveau du sport scolaire, où nous avons énormément avancé sur le sujet de manière à ce que les collégiens puissent avoir deux heures de sport supplémentaire. Nous avons choisi les collèges qui sont dans des villes où nous avons des clubs de haut niveau. L'idée, c'est de mettre en relation, justement, ces clubs et les collèges de manière à pouvoir avoir les deux heures de sports. Nous avons effectivement une enveloppe qui a été augmentée de 40 % de manière à accompagner ces éducateurs sportifs pour ces deux heures de sport.

Et nous avons également toujours le haut niveau, où nous accompagnons notamment pour la Team 77 Athlètes, mais également maintenant tous les athlètes haut niveau qui sont sur liste ministérielle et qui sont dans des équipes, pas qu'en sport individuel.

Notre politique également en faveur de la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap. Je souhaitais vous informer d'ailleurs que la conférence régionale du sport d'Ile-de-France, cette nouvelle gouvernance du sport, nous a désignés comme Département pilote en matière d'inclusion dans le sport, tant notre démarche est volontaire et sincère.

Également, nous avons un dispositif pour les Jeux Seine-et-Marne « En route vers les jeux », où notre objectif est de dynamiser le territoire tous les mois avec des thématiques bien différentes.

Et rajouter une deuxième randonnée en septembre suite à ma Randonnée des trois châteaux, qui est un vrai succès dans le sud. On en aura une dans le nord.

Des achats de billets pour les Jeux olympiques et également une enveloppe de 50 000 euros en faveur du sport handicap. De manière générale, voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bouchra. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Donc nous sommes au même vote : deux votes contre et abstention ? Merci.

**N° 3/02**

*Mme Virginie THOBOR n'a pas pris part au vote en raison de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'éducation et aux sports (DRAJES).*

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, nous passons au point 3/02. Plan « 100 terrains de basket », Bouchra.

**Mme FENZAR-RIZKI.** Effectivement, après la signature du protocole d'accord avec la Fédération française de basket, et l'attribution des premières subventions départementales pour la réalisation de terrains 3x3, le Département souhaite ancrer son soutien au développement de la pratique et accompagner les collectivités avec un nouveau dispositif de soutien à la création de terrains. Il est ainsi proposé de créer un appel à projets doté d'une autorisation de programme de 1 million d'euros, permettant de financer des terrains de basket 3x3 à hauteur de 40 % d'un montant total de travaux plafonné à 30 000 euros. Soit une intervention jusqu'à 12 000 euros maximum. Après de nombreux échanges avec l'Agence nationale du sport et son représentant, le Directeur régional académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), nous avons pu acter un cofinancement de l'ANS pour les projets qui nous seront soumis. Ainsi, sur trois ans, tous les projets accompagnés par le Département seront également accompagnés par l'ANS à la même hauteur, de manière à financer 80 % de chacun des projets, ne laissant que 20 % aux porteurs de projets. Sachant que nous travaillerons désormais en étroite collaboration avec notre partenaire 77 pour l'ensemble des projets qui sont sur notre territoire, de manière à avoir une cohérence territoriale.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bouchra. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 3/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc 3/03, on y va alors, Bouchra.

**Mme FENZAR-RIZKI.** Alors, Plan Cheval. C'est un Plan que nous voulons signer avec la Fédération d'équitation, de manière à promouvoir l'équitation sur notre département. Ça répond à des enjeux stratégiques de notre territoire en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'économie, de tourisme ou d'animation du territoire.

Il est proposé d'adopter le Plan Cheval 77 jusqu'à 2024 et de positionner la Seine-et-Marne comme une véritable terre d'équitation. Ce plan est issu d'un travail partenarial avec les instances de la Fédération française d'équitation qui permettra de développer 4 axes : le réseau de tourisme autour de l'itinérance équestre ; la promotion des nouvelles pratiques ; l'équitation en faveur des personnes en situation de handicap ; et du milieu scolaire.

Il est proposé de soutenir le Comité départemental d'équitation à hauteur de 50 000 euros pour la mise en œuvre du Plan Cheval 77 en 2023.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bouchra. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** La Commission des Finances est favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'accord. Daisy ? Notre représentante du cheval (rires) Pas de demande de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. On en a fini avec la série 3. Oui.

**M. DJEBARA.** Juste une petite rectification de vote sur le 3/02, parce que je sais que son changement professionnel est en cours, mais il est effectif depuis le 1<sup>er</sup> avril. Donc Virginie n'a pas pris part au vote par le pouvoir détenu par Julie. Juste à préciser dans le PV.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'accord. C'est ce qu'on avait enregistré. On vient de finir la série 3, il n'est pas tout à fait 13 h. Plutôt que de commencer la série 4, on va déjeuner et je vous propose de revenir vers 14h15/14h20. Ça vous va ? Allez.

*La séance est suspendue.*

**N° 4/01**

*Mme Sara SHORT-FERJULE n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous arrivons sur les rapports de la série 4 et notamment le Budget primitif pour l'année 2023 pour la protection de l'enfance. Et là, je donne la parole à Anne GBIORCZYK. Anne ?

**Mme GBIORCZYK.** Comme nous avons pu le rappeler à la Secrétaire d'État hier, la protection des enfants fait partie des compétences obligatoires du Département. Et comme vous l'affirmez régulièrement, Président, c'est une priorité pour l'exécutif. Ce Budget primitif pour l'année 2023 qui vous est proposé se monte à 177 millions d'euros, en hausse de 4,2% par rapport au BP 2022.

Les points d'orgue sur lesquels nous serons particulièrement vigilants sont par exemple : éviter les sorties sèches du dispositif ASE en proposant notamment aux jeunes de 18 à 21 ans pour qui l'option est quelque chose qui correspond à leur parcours et est juste, leur propose un contrat jeune majeur ; créer également des places spécifiques pour accompagner les enfants en situation de handicap ou en souffrance psychique (on a vu tout à l'heure qu'ils sont de plus en plus nombreux et nécessitent un accompagnement spécifique : on parle de un pour un, mais parfois nous avons des situations pour lesquelles il faut du deux pour un ; et mieux organiser également les visites médiatisées pour préserver le lien essentiel entre l'enfant et ses parents quand c'est possible ; ou encore développer le parrainage dont nous avons déjà parlé dans cette instance.

Nous avons également à cœur de proposer à nos professionnels des conditions de travail les plus épanouissantes possibles. Nous ne pouvons pas, au niveau national, contribuer à la reconnaissance de leur métier, comme nous pensons que cela devrait être fait, mais nous pouvons plus humblement au niveau du Département, réunir les conditions pour qu'ils travaillent dans des conditions satisfaisantes et épanouissantes. L'augmentation du Budget permettra aussi de rehausser la rémunération des assistants familiaux et de compléter la rémunération de l'ensemble de nos travailleurs sociaux.

Sur ce Budget de 177 millions d'euros, il est rappelé que 107 millions d'euros sont dédiés au financement du placement des enfants dans les établissements et 39 millions pour l'accueil familial. Je rappellerai que ce public représente 2400 enfants accueillis dans les foyers, 875 en famille et 535 MNA.

J'attire également votre attention sur la dotation départementale qui représente une augmentation nouvelle au budget annexe du nouveau service d'accueil d'urgence des enfants suite à la reprise en régie, à hauteur de 19,2 millions d'euros. J'ai déjà évoqué la revalorisation salariale.

Je voulais également ajouter la création d'un lieu de vie pour les enfants de l'ASE en situation de handicap et d'une structure d'accueil pour les enfants en situation de handicap psychique dans le cadre du Plan handicap, pour un montant de 2 millions d'euros.

Également, je voudrais attirer votre attention sur la somme de 24,9 millions d'euros, qui viendra financer l'ensemble des dispositifs qui sont axés sur le maintien de l'enfant quand se faire se peut, dans sa famille. Nous prévoyons également une augmentation significative des mesures d'aide éducative en milieu ouvert renforcé, et enfin la participation de 55 000 euros du Département au GIP Enfance en danger qui gère entre autres le numéro d'appel 119 Allô enfance maltraitée.

Et puis, en recettes, nous devrions également percevoir près de 1,8 million d'euros : plus de 600 000 euros provenant de la CAF ; 541 000 euros qui proviennent d'autres départements, puisque le domicile des parents n'est plus en Seine-et-Marne ; et puis des participations financières des familles à l'accueil de leur enfant, à hauteur de 301 000 euros. Voilà, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Anne. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Julie.

**Mme GOBERT.** Merci Monsieur le Président. Je veux tout d'abord rappeler une question qu'on a posée en Commission concernant la prévention spécialisée. Comme vous le savez, nous estimons que la diminution du nombre de territoires de la Prévention spécialisée couverts par l'action des associations de prévention spécialisées est une des fautes originelles de la majorité départementale en 2015. Cela a été re-soulevé ce matin notamment par Marianne MARGATE. Alors qu'il y a de réels besoins sur beaucoup plus de territoires et qu'il faut pouvoir continuellement renouveler d'ailleurs les dispositifs au regard des problématiques que l'on peut rencontrer d'un certain nombre de jeunes sur nos territoires.

Nous avons donc remarqué que vous maintenez l'inscription budgétaire à l'identique au Budget primitif 2022 pour la prévention spécialisée. Or effectivement, le gouvernement avait décidé d'intégrer au bénéfice des dispositions du Ségur les éducateurs de prévention seulement au cours de l'année 2022. D'où une DM que nous avons adoptée. Et conserver le même budget nous interrogeait puisque cela signifiait qu'on réduisait aussi le nombre d'ETP engagés. Il nous a été répondu que l'intégration du Ségur a bien été inscrite, en intégralité dans l'accueil des établissements en France et que ça serait répercuté pour la prévention spécialisée. On veut juste en avoir l'assurance en séance. Puisque pour nous c'est une politique qui est extrêmement importante et qui se déploie en lien avec les collectivités locales notamment, mais pas seulement, avec les établissements tels que les collèges.

On veut aussi rappeler les dispositions de la loi du 7 février 2022 concernant les jeunes majeurs qui, pour nous, a été une grande avancée comme pour tout le monde (je pense), comme pour le Département, et qui induit l'accompagnement des jeunes majeurs quasi systématiquement et pas seulement quand cela est « juste », puisque c'est le terme qui a été utilisé là et il y en a un autre qui avait été utilisé en Commission, qui nous avait un peu plus questionnés. Mais quand ils ne sont pas en situation de subvenir à leurs besoins et à leur autonomie affective, morale, matérielle et autre, de la même manière que nous ne mettons pas nos enfants en dehors de nos maisons à 18 ans. On sait très bien qu'ils ont besoin de cet accompagnement et on le sait au regard, encore plus, des difficultés qu'ils ont connues. C'est vraiment quelque chose sur laquelle nous souhaitons être très regardants avec vous.

On voudrait aussi, et on a constaté, que les recettes sur ces enjeux de l'aide à l'enfance sont en baisse importante. Et nous avons le sentiment (et on souhaite le voir avec vous) que l'État après s'être engagé (ou en tout cas après avoir manifesté un engagement) retire peu à peu ses financements sur ces politiques publiques. On aimerait savoir ce qu'il en est réellement de ce point de vue-là, de votre point de vue.

Je voudrais enfin revenir sur le contrôle des structures et des familles qui accueillent les enfants en danger qui nous sont confiés. Vous le savez, on en a discuté à plusieurs reprises ici. Nous estimons que pendant longtemps les contrôles ont trop souvent été axés sur les questions budgétaires et pas assez sur la qualité de l'accueil. Il y a eu un ensemble de difficultés qui ont pu émerger (pour le coup, des difficultés sur lesquelles vous avez tout de suite réagi) mais vous nous avez aussi indiqué, à plusieurs reprises, et dans le rapport budgétaire) que « le Département conduit une politique permettant de renforcer son dispositif de contrôle et de suivi des établissements et services de l'ASE » (je cite). Est-ce que vous pouvez nous indiquer comment vous entendez encore renforcer cette politique de contrôle aujourd'hui en direction

des établissements et des familles accueillantes et aussi de la nouvelle structure départementale d'accueil d'urgence. Et si vous pouviez nous y associer. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Julie. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Smaïl.

**M. DJEBARA.** Juste une prise de parole pour la forme, pour dire que Sara SHORT-FERJULE est sortie avant la délibération et qu'elle ne prendra pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, ce que je peux comprendre. Anne ?

**Mme GBIORCZYK.** Je confirme, Julie, ce qui a été dit en Commission, notamment concernant les associations. Soyons assurés que le Ségur a bien été appliqué dans le monde associatif. Sur le soutien de l'État, je ne répondrai pas, sinon je pense que j'aurais un Président qui interviendrait sur mes propos.

Concernant le contrôle des structures, c'est effectivement une priorité aujourd'hui avec la création d'un service de contrôle dédié. Aujourd'hui, évidemment, on n'est pas en capacité de présenter cet échéancier de contrôle mais oui, c'est une priorité. Et c'est essentiel. Aller parfois dans quelques structures, moi je me demande si, notamment celles qui fonctionnent bien, ne sont plutôt pas satisfaites de savoir qu'elles vont, elles aussi, être contrôlées et que d'autres seront contrôlées. Donc ce n'est pas forcément mal perçu par les structures, le fait que ce soit contrôlé.

Concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, bien évidemment l'idée est de ne jamais laisser un jeune dans la nature sans projet de vie ou projet professionnel. Par contre, ce contrat jeune majeur doit vraiment être un outil qui doit être travaillé avec le jeune et lui permettre de poursuivre un projet. Mais l'essentiel, c'est aussi de construire avec lui ce projet. Au-delà de financer, lui donner des revenus par ce contrat, c'est de s'assurer qu'il a bien eu le choix, comme d'autres le font au sein d'une famille et que l'orientation qu'il a choisie est bien quelque chose qui lui correspond. C'est encore quelque chose qui a été évoqué hier. La ministre a voulu rencontrer des jeunes au sein du foyer de Rebailes et le sujet de l'orientation. Les jeunes ont notamment beaucoup exprimé le fait que les éducateurs les aidaient vraiment bien et beaucoup à faire des orientations et à faire des choix. C'est essentiel pour eux parce qu'on sait que ce sont des jeunes pour qui il est très difficile de se projeter et que l'essentiel se fait sur la construction de ce projet.

Et puis, concernant la prévention spécialisée, dire qu'elle est accompagnée avec la présence des médiateurs dans les collèges. Je n'ai plus le nombre exact. Mais c'est aussi un levier pour accompagner certains jeunes qui peut-être ont besoin d'un accompagnement particulier. Voilà, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy, tu veux compléter ou pas ?

**Mme LUCZAK.** Je ne peux qu'affirmer et confirmer le budget dédié dans ce domaine et l'attention particulière aussi sur la volonté de mettre cette réorganisation et le bureau de contrôle de ces organismes. Mais je confirme, Julie : ce n'est pas qu'un contrôle budgétaire. Il y a aussi les pratiques qui sont contrôlées dans ces différents organismes et les circonstances dans lesquelles ils arrivent. Et comme Christophe me le souffle, évidemment, ce n'est pas qu'au niveau de l'enfance, mais aussi au niveau des personnes âgées. On a également un contrôle dans ce secteur-là.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Encore une fois, sur la problématique de l'État, est-ce qu'il répond présent budgétairement, je vais vous dire non. Et d'ailleurs, j'ai été surpris hier quand

j'ai vu la secrétaire d'État qui est vraiment une femme de bonne volonté, que j'ai connu par ailleurs quand elle était substitut du procureur à Meaux, en 1997. C'est une femme qui connaît très bien son sujet, qui a vraiment une bonne perception des choses. Le seul problème, ce n'est pas propre à ce gouvernement : c'est la problématique des moyens derrière. On peut avoir les bonnes idées, on peut échanger tout ce qu'on veut, faut-il encore que derrière, il y ait les moyens de la mise en application de tel ou tel dispositif qui pourrait être mis en place.

Je veux simplement m'arrêter sur les jeunes majeurs. C'est un vrai défi. Et ce vrai défi on ne peut pas le relever simplement nous, Département. On a un vrai accompagnement en interne. D'ailleurs, jeunes majeurs chez nous, mais aussi par l'intermédiaire du monde associatif qui peut aussi nous accompagner. C'est ensuite, savoir que le jeune majeur peut trouver quelque chose, que ce soit pour ses études, qu'il veut prolonger. Parfois c'est compliqué. Le réceptacle de telle ou telle entreprise, malgré les conventions qu'on a pu signer avec tel ou tel syndicat professionnel, c'est ensuite comment finaliser l'accompagnement du jeune majeur. Et c'est là où on a un gros travail à faire, mais qu'on ne peut pas faire tout seul, non. Vous voyez ce que je veux dire, Julie : ce n'est pas nous simplement. Tout pourrait être fait. Et où je vous rejoins, c'est qu'ils soient en échec ou pas. Parce que hélas nous avons des jeunes majeurs, pour x raisons, qui n'ont pas encore trouvé réellement ce qu'ils voulaient faire ou pas. Et malgré l'accompagnement, malgré la motivation de nos éducateurs sur tel domaine de prédilection que pourrait avoir ce jeune, c'est compliqué. Mais ça on ne peut le faire, à mon avis, qu'en équipe. Alors oui, il y a des réussites mais oui (et je le dis humblement et je parle sous le contrôle d'Anne), il y a aussi des échecs. Est-ce qu'il faut nous les incomber à nous, totalement ? Je ne crois pas. Mais c'est une vraie prise de conscience des uns et des autres. Mais c'est le même problème que je rencontre sur d'autres secteurs.

Sur la protection de l'enfance, on va y revenir un peu : moi, ce que j'ai demandé aux Foyers de l'enfance, aujourd'hui, ce qu'ils s'ouvrent vers l'extérieur. C'est qu'on « essaie » de faire que nos foyers de l'enfance soient reconnus par le monde extérieur. C'est la raison pour laquelle la mise en régie de nos foyers de l'enfance fait que nous n'avons plus de conseil d'administration. Avant, c'était sous forme associative et on avait donc des représentants des élus dans ces conseils d'administration. De par la mise en régie, il n'y avait plus rien. Donc on a recréé une structure où justement les élus soient encore impliqués dans la vie des foyers. Et ce que j'ai demandé en plus, c'est que nous ayons des anciens qui ont fréquenté les foyers, qui ont réussi. Ce qu'il faut, c'est positiver dans nos foyers. C'est montrer que non, ce n'est pas fini. L'histoire, elle peut s'écrire autrement. Parce qu'on a aussi des modèles, des boussoles qui permettent à ces jeunes de se dire « ok, là je peux m'y reconnaître ». C'est la chose que nous avons vue à la fois avec l'administration et avec Jean-Luc et avec les élus pour que j'ai un Conseil d'administration (enfin un Conseil d'administration, ce n'est pas un Conseil d'administration. Je ne sais même plus d'ailleurs le titre qu'on leur a donné) un Conseil de surveillance, où on ait aussi des jeunes qui ont réussi.

Pas d'autre observation ? Alors quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Donc on reste sur votre vote : contre et abstention ?  
Ok.



**N° 4/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/02, on est justement sur le Service Départemental d'Accueil d'Urgence (SDAU). Anne ?

**Mme GBIORCZYK.** Je vais essayer de ne pas répéter tout ce qui vient d'être dit. Évidemment, la création de ce premier budget annexe du Service Départemental d'Accueil d'Urgence est la conséquence directe de la reprise en régie des foyers. Je rappellerai que le projet de ce service est de garantir à chaque enfant une équité de traitement, quelle que soit sa situation et en tous points du territoire. Les élus qui ont siégé régulièrement avec moi au sein des Conseils d'administration savent qu'il y a encore des difficultés et moi, pour siéger dans plusieurs, qu'elles sont inégalement réparties, que l'objectif est d'améliorer la qualité de service en plaçant l'enfant au centre des actions.

Que ce budget se monte à hauteur de 19,4 millions d'euros, qui sont attribués à son fonctionnement dont 99 %, puisque 19,2 millions d'euros viennent du Département.

Que les dépenses de personnel représentent 15,6 millions d'euros et prennent en compte la revalorisation de la prime de transfert, notamment pour les professionnels des sites de Rubelles et de Provins pour homogénéiser les rémunérations. C'est un engagement qui avait été pris pendant les mois et les années de préparation et notamment dans les groupes de travail (je parle sous ton contrôle, Daisy).

Qu'une enveloppe de 500 000 euros a été réservée pour renforcer les moyens dans le cadre d'un projet d'établissement qui manque cruellement en particulier sur le Foyer de Meaux.

Que la section d'investissement corresponde à 450 000 euros, auxquels il convient d'ajouter 673 000 euros issus du Budget général du Département.

Et puis, évoquer le Plan d'action 2023, qui a été mis en œuvre il y a quelques semaines pour ce service d'urgence. Il s'articule sur 4 volets essentiels (je pense que ça parlera aux élus que je retrouve régulièrement dans ces conseils d'administration) : le premier (je l'ai déjà évoqué), c'est la préparation et la co-construction avec les professionnels d'un projet d'établissement en fixant un certain nombre d'axes et de priorités qui leur donnent aussi de la visibilité sur leurs actions (je pense que c'est essentiel) pour renforcer leur accompagnement éducatif ; le projet socioprofessionnel qui a aussi comme volet majeur (et là aussi Daisy, je parle sous ton contrôle) d'intégrer les professionnels des foyers au sein de nos équipes départementales. C'est un changement de culture pour eux. Ils n'avaient pas l'habitude de faire référence à un service informatique, à un service RH, à la commande publique. C'est un vrai, vrai, gros changement des pratiques et il est essentiel que nous les accompagnions pour ça ; le projet architectural pour améliorer l'infrastructure bâtementaire, y compris sur certains volets de sécurité du bâtiment en particulier de mise aux normes pour le foyer de Meaux ; et puis, tu l'évoquais, Président, le projet de gouvernance institutionnelle qui serait une sorte de continuité des conseils d'administration et nous permettrait, les uns et les autres qui avons suivi avec beaucoup d'attention la vie des professionnels et des enfants accueillis dans ces foyers, de continuer à être présents à leurs côtés. Ce plan d'action représente un engagement (je tenais à le rappeler) de 1 820 000 euros. Évidemment, le budget annexe qui vous est présenté est à l'équilibre.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Anne. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Donc, nous restons sur le même vote : contre et abstention. Merci.

**N° 4/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 4/03. Là, nous sommes la protection maternelle et infantile et promotion de la santé. Anne.

**Mme GBIORCZYK.** Là il s'agit d'un budget de pratiquement 9 millions d'euros. La répartition des crédits se fait de la façon suivante. Une grosse partie concerne une participation et une subvention des accueils petite enfance, les crèches et micro crèches, à hauteur de pratiquement 6 millions d'euros, ce qui correspond à une augmentation de presque 1 %. Pour mémoire, nous avons 315 établissements d'accueil du jeune enfant en Seine-et-Marne. Une enveloppe de 2 millions d'euros dédiée à la prévention infantile et à la périnatalité. Et 410 000 euros pour la planification et l'éducation familiale. Je tiens à rappeler également qu'une enveloppe de plus de 300 000 euros est dédiée à la formation des assistants maternels, qui nécessitent parfois, de par leur isolement... Certains sont dans des relais petite enfance, mais pas tous et nous avons donc aussi une mission d'accompagnement à leurs côtés. Et puis une enveloppe de 268 500 euros pour financer les lieux d'accueil parents/enfants qui peuvent être portés soit par des collectivités, soit par des associations. Et puis, en 2023, plus de 500 000 euros sur le volet de la santé, cette fois-ci. On l'évoquait tout à l'heure dans les échanges) pour impulser et accompagner les actions innovantes en matière de santé, notamment portées par les territoires. Et puis, renouveler bien sûr les subventions accordées aux maisons de santé pluridisciplinaires universitaires, qui nous permettent peut-être de fidéliser les futurs médecins qui viennent en stage chez nous. Et puis bien sûr la poursuite du déploiement sur le territoire des cabines de téléconsultation à hauteur de 300 000 euros. Voilà. J'avais prévu de vous dire quelques mots du diagnostic mais ça a déjà été évoqué tout à l'heure. Je vous rends la parole, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Anne. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Donc nous restons sur un vote contre et abstentions. Merci.

**N° 4/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/04. Là, c'est le budget primitif Insertion, Bernard.

**M. COZIC.** Oui, merci Président. Bonjour à tous. La politique d'insertion constitue une des compétences majeures du Département, comme vous le savez. En témoigne le montant des dépenses de fonctionnement pour 222,4 millions d'euros, que nous inscrivons cette année au Budget de la collectivité. Face à cet engagement financier, 200 millions d'euros permettront de financer les allocations RSA. Nous avons décidé de développer une politique du juste droit, comme vous le savez tous, qui implique de notre part une offre d'accompagnement et d'insertion de qualité pour les bénéficiaires, pour sortir du dispositif et retrouver une activité économique pérenne. C'est pourquoi, au-delà de l'allocation RSA, nous continuerons à renforcer notre action pour favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. D'où le montant de 16,5 millions d'euros que nous répartirons sur des actions d'accompagnement territorialisé, des actions d'insertion par l'activité économique, des cofinancements de dispositifs d'emploi, comme les contrats aidés et d'autres dispositifs d'insertion permettant de développer le parcours d'accès à l'emploi pérenne et de se préparer à l'emploi sur les métiers en tension. Il est aussi de notre devoir de s'intéresser à d'autres publics vulnérables que les bénéficiaires du RSA. C'est pourquoi nous nous mobilisons avec plus de 5,5 millions d'euros (+ 19,6 %) répartis comme suit : les jeunes âgés de 18 à 25 ans ; les dispositifs d'insertion sociale et médicosociale de Seine-et-Marne ; la participation du Fonds départemental des solidarités ; les plans locaux d'insertion pour l'emploi ; le soutien à nos services de la DGAS ainsi qu'à nos partenaires extérieurs. En recettes, le budget de notre politique d'insertion prévoit un montant de près de 7,9 millions d'euros obtenus principalement par le concours du Fonds social européen de l'État au titre de la CALPAE et du service public de l'insertion et de l'emploi. Voilà pour ce budget de l'insertion.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci beaucoup, Bernard. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Julie.

**Mme GOBERT.** Monsieur le Président, je profite de ce rapport budgétaire pour vous faire part de notre inquiétude concernant les Missions locales qui œuvrent pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et ont une véritable expertise en la matière, quelles que soient les particularités des territoires. En effet, le Conseil régional semble avoir décidé de supprimer assez brutalement son soutien au tissu des Missions locales franciliennes en diminuant son budget de 17,2 millions d'euros en 2022 à 8 millions en 2023. Triste décision alors qu'on fête les 40 ans de leur création qui ont consacré leur rôle par une approche globale des difficultés que peuvent connaître les jeunes. Au regard des compétences de la Région, cela est inquiétant pour la coordination du parcours des jeunes vers l'emploi. Cela risque de se traduire notamment par une baisse des ETP et donc des professionnels qui suivent les jeunes. Nous le savons tous, Smaïl DJEBARA l'a dit aussi lors du débat budgétaire, certains ont besoin plus activement d'être accompagnés. D'ailleurs, nous donnons des aides à ces Missions locales et nous avons différents dispositifs d'accompagnement pour les jeunes qui ne sont pas parvenus à s'insérer. Et on sait que les Missions locales jouent un rôle notamment dans les FAJ, etc. Il nous semble essentiel que les Présidentes et les Présidents de Conseils départementaux franciliens puissent se mobiliser pour que la Région remplisse effectivement sa compétence envers les jeunes Franciliens et revienne sur sa décision. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Eh bien, j'ai répondu à votre attente, Julie, puisque j'ai écrit à Valérie PECRESSE sur le sujet, attirant son attention sur le fait que c'était une mauvaise décision. D'ailleurs, je souhaiterais que ce courrier soit transmis à l'ensemble des élus du Département pour que vous l'ayez en main, ça ne me pose aucun problème. Je la vois bientôt et cela fera partie des sujets dont je vais parler avec elle.

**M. DJEBARA.** Votre assemblée est unanime sur ce point.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je m'en ferai le porte-parole, vous pouvez compter sur moi. Pas d'autre demande de parole ? Non. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Isoline. Qui est contre ? Abstention ? Merci. De toute façon, on est dans le même vote.

**N° 4/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Budget primitif Habitat 2023. Denis JULLEMIER, allez Denis.

**M. JULLEMIER.** Oui, Président, merci. Le budget 2023 représente un montant de 4,7 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 292 000 euros en dépenses d'investissement, soit + 19,2 %, traduisant ainsi les ambitions de l'exécutif en la matière, lesquelles s'articulent autour de trois priorités d'action : 1/ conforter la politique Habitat dans les compétences du Département. 2/ Renforcer la présence du Département au sein du Fonds de solidarité Logement (le FSL), véritable outil de lutte contre la précarité des ménages. 3/ Faire en sorte que l'habitat soit un levier pour améliorer la santé des Seine-et-Marnais, soutenir la jeunesse, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et lutter contre les violences intrafamiliales. Dans le détail, le volet Fonctionnement de notre budget en faveur de l'habitat se compose :

- d'actions d'insertion par le logement, pour 1,2 millions d'euros, qui visent à soutenir les initiatives portées par le secteur associatif en direction des publics rencontrant des difficultés liées au logement (dont les jeunes en insertion et les bénéficiaires de minimas sociaux), mais aussi à aider dans leur fonctionnement les aires de grand passage accueillant les gens du voyage.
- de notre participation au FSL pour 3,5 millions d'euros, par lequel nous intervenons afin que les personnes puissent accéder et se maintenir dans un logement. Pour rappel, nous avons élargi les critères d'éligibilité et augmenté le plafond du montant des aides attribuées pour répondre à notre volet des charges, qui rogne considérablement le pouvoir d'achat des ménages et les expose toujours plus à des situations de précarité.

Enfin, le volet d'investissement comprend les postes suivants : 178 000 euros au titre du développement et l'amélioration du logement de l'offre du parc privé (il s'agit d'aides pour réhabiliter le logement et accompagner l'adaptation de certains d'autonomie liée à l'âge ou au handicap) ; 106 000 euros au titre de subventions d'investissement aux communes et EPCI pour créer ou réhabiliter des aires de grand passage en direction des gens du voyage ; et enfin, 8 300 euros pour apporter le soutien du Département aux communes et EPCI réalisant des documents d'étude et de programmation sur l'habitat.

En réponse à ces dépenses, il est prévu que le Département perçoive en 2023 un peu plus de 15 000 euros de recettes liées pour l'essentiel aux revenus des actions d'Habitat 77. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Denis. Y a-t-il des demandes de parole ? Marie-Line.

**Mme PICHERY.** Cher Président, chers collègues, l'enveloppe FSL telle qu'elle a été décrite paraît assez importante. Mais l'est-elle suffisamment par rapport aux besoins dont il vient d'être question ? Et est-elle suffisamment bien fléchée pour qu'elle soit consommée complètement ? Elle est indispensable pour les classes moyennes aussi, qui face à l'envolée des coûts de l'énergie et de l'alimentation, tout comme les populations plus fragiles, n'y arrivent plus non plus. Or les classes moyennes sont la garantie de la mixité sociale, dans le parc locatif. À situation exceptionnelle ne faudrait-il pas des réponses exceptionnelles qui permettraient, finalement, d'accompagner les familles qui en ont besoin ? La cohésion sociale de nos villes, comme je viens de le dire, en dépend.

Nous parlons du budget de l'habitat et l'habitat, c'est aussi l'Office départemental. Vous le savez, je suis très attachée à ce qui se passe au niveau d'Habitat 77 et dans le patrimoine d'Habitat 77. Et ce pour deux raisons. D'abord, parce que c'est l'image du Département, c'est l'Office départemental. Ensuite, en tant que maire, j'y suis chaque jour confrontée. Le bailleur départemental, qui dépend donc directement de notre collectivité, même s'il fait dans certains domaines, et dans certaines villes, des efforts particuliers, ce n'est pas partout le cas. La

convention d'utilité sociale d'Habitat 77 prévoit qu'un tiers des logements classés E, F et G ne sera pas réhabilitée avant 2030. Donc pendant cette période, ces logements ne pourront pas être reloués : comment, techniquement, cela va se passer dans les villes ? Cela renforcera donc les difficultés financières de l'Office et sa difficulté à investir et à gérer correctement son parc. C'est assez différent selon les villes et nous avons des patrimoines qui sont plus adaptés à faire face à la transition écologique et à la crise énergétique que d'autres.

D'ailleurs hier soir, en tant que maire, j'ai reçu en urgence le directeur d'Habitat 77 afin que les engagements en matière de relogement dans le cadre de l'ANRU de Savigny-le-Temple soient pris en compte, mais aussi pour rappeler la nécessité que des engagements pris soient respectés. Et notamment la rénovation d'appartements insalubres à Savigny comme ailleurs (mais évidemment, hier soir, c'était le maire de Savigny-le-Temple et donc c'était à Savigny-le-Temple) afin d'y installer du service public. D'une part, cela contribue à la rénovation énergétique nécessaire et indispensable, et la nature ayant horreur du vide, il est mieux que des appartements en Rez-de-chaussée soient occupés par du service public plutôt que d'être livrés à on ne sait pas qui et à on ne sait pas quoi. C'est un gage de cohésion sociale.

Alors nous renouvelons notre proposition (Smaïl DJEBARA l'a déjà fait dans le cadre du débat budgétaire) d'accompagner l'Office en investissement pour qu'il puisse enfin porter les rénovations énergétiques et les programmes d'investissement qui sont aujourd'hui absolument nécessaires. Nécessaires pour la conservation du patrimoine et nécessaires pour le respect et la dignité des locataires. C'est bien entendu tout le patrimoine des Seine-et-Marnais, un lieu de vie d'hommes et de femmes, des lieux de vie de quartier. Et vous connaissez mon exigence stricte, mais extrêmement stricte, sur les liens entre le bailleur et les locataires et les besoins d'accompagnement et d'entretien du quotidien, afin que certaines résidences ne deviennent pas des zones de non-droit. Je dis bien qu'il se passe des choses positives, mais par ailleurs il ne se passe rien dans certains endroits, je précise.

Alors bien sûr, on me rétorquera sans doute les conditions d'attribution au niveau de l'Etat, qui n'aident pas le bailleur départemental. Ça, c'est réel. C'est vrai. Pour autant, il me semble utile de ne pas laisser faire. On doit mener un bras de fer avec l'État sur ce sujet-là. Sinon, dans dix ans, je l'ai déjà dit ici, je le redis aujourd'hui, je le redirai demain : certaines villes de Seine-et-Marne seront la Seine-Saint-Denis d'aujourd'hui. Je n'ai rien contre la Seine-Saint-Denis, c'est factuel. Il y a des endroits en Seine-Saint-Denis où il y a absolument plus de mixité sociale et une paupérisation grandissante. C'est donc un bras de fer qu'il faut mener avec l'État, et pourquoi ne pas envisager pour le bailleur départemental des conventions d'expérimentation afin d'apporter de la mixité sociale. Mais ces conventions d'expérimentation que certaines villes (dont la mienne) ont signé avec d'autres bailleurs nécessitent (et c'est une exigence de l'État) que des travaux de rénovation énergétique, et de restauration des patrimoines soient engagés par les bailleurs concernés.

Alors vous le comprendrez bien, il ne s'agit pas de tirer à boulets rouges sur Habitat 77, ce n'est pas l'objectif car ça serait très stérile et ça ne sert à rien. Par contre, par contre, il n'est pas possible aujourd'hui que dans certains quartiers, l'image du Département soit ainsi affectée. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne se passe rien, qu'il n'y a pas de programmes neufs, et qu'il n'y a pas des programmes qui répondent aux besoins des locataires. Je parle des programmes plus anciens et je pense spécifiquement à quelques programmes où ici personne, personne, n'élèverait des enfants dans les conditions dans lesquelles on leur impose de vivre. Donc vous comprenez très bien que c'est tout simplement un accompagnement que je sollicite auprès d'Habitat 77 pour que là où les patrimoines sont vieillissants et ne répondent plus aux besoins des locataires, là où il y a des difficultés réelles, eh bien nous puissions avoir des réponses à apporter à l'ensemble de ces locataires. Et je reste quand même persuadée que si nous ne menons pas un bras de fer avec l'État, sur les sujets d'attribution, eh bien ce sont les Offices départementaux comme Habitat 77 qui seront les premières victimes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Denis.

**M. JULLEMIER.** Oui, merci, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de répondre à ces remarques qui peuvent même être considérées presque comme des attaques. Premier point : je ferai quelques éléments de réponse quant au FSL, parce qu'il est injuste de dire que nous n'avons pas bougé sur le FSL. L'année dernière, c'est 7300 aides financières qui ont été attribuées, pour un montant de plus de 5,3 millions d'euros. Et nous avons modifié, vous le savez pourtant ici, notre règlement intérieur en réponse à la crise sanitaire, en élargissant l'assiette des bénéficiaires du SL et en revalorisant le montant des aides relatives aux dépenses Énergie. Ce sont donc plus de 1500 ménages supplémentaires aidés et 900 000 euros de plus mobilisés par rapport à 2019 grâce à cette décision. Et vous le savez, nous sommes allés encore plus loin à l'occasion de la séance départementale du 15 décembre dernier, en décidant de pérenniser les mesures dérogatoires prises en 2021 et 2022 de rehausser de 50 euros et d'élargir le plafond des ressources énergie de manière exceptionnelle pour 2023 et de revaloriser de 133 euros le montant des mesures d'accompagnement social des sous-locataires dans le cadre de l'aide à la médiation locative, avec un effort financier de près de 400 000 euros pour cette année, puis de 150 000 euros pour les années suivantes. Le FSL enregistre finalement des niveaux de dépenses proches de ceux de 2014 mais avec une différence notable, alors que la gestion par l'exécutif précédent (2015) du FSL le conduisait dans le mur en l'entraînant dans une situation financière exsangue, la nôtre lui assure les marges financières nécessaires pour continuer à aider les locataires et les propriétaires en difficulté dans la durée et en mobilisant au besoin des dispositifs exceptionnels.

Pour répondre maintenant sur la partie Habitat 77, Madame PICHERY, vous êtes en même temps administrateur d'Habitat 77. Alors c'est vrai que nous n'aviez pas souhaité être présente au séminaire organisé qui permettait de faire un bilan sur les cinq dernières années de ce que nous avons conduit ni être présente aux vœux où nous avons présenté un certain nombre de transformations de notre Office, mais vous le savez pour autant, nous avons conduit un plan stratégique comme il n'a jamais été fait par le passé (je dis bien « par le passé », y compris avec les Présidents d'Offices qui ont été maires de Savigny-le-Temple), de conduire un plan stratégique qui consiste, d'ici 2030, à réhabiliter plus de 6000 logements et construire près de 3000 logements supplémentaires. Actuellement, c'est déjà 600 logements qui ont été réhabilités. 2000 autres en cours de réhabilitation. Je pourrais vous citer à la fois les villes de Vaires, de Lagny, de Chelles, ce qu'on a prévu grâce aux titres participatifs (vous savez, les 5 millions d'euros des titres participatifs du Département, avec les 13 millions qu'on a été chercher, j'allais dire avec les dents, à la Banque des territoires) : 18 millions d'euros, qui nous ont permis d'engager des projets qui n'étaient pas, au départ, dans le PSP. Dammarie-les-Lys, Nemours, Torcy, Melun, Champs, Brie-Compte-Robert, Champagne, Dampart : nous sommes actuellement sur un projet ambitieux à Souppes sur Loing où nous sommes en contact avec le maire, Monsieur BABUT. Je sais qu'il y a des attentes aussi sur ce territoire très important, avec un patrimoine en effet vieillissant. Mais le patrimoine, c'est celui dont nous avons hérité en 2015, qui a été, pendant des années et des années, non réhabilité. Donc on fait aujourd'hui avec les moyens qui sont les nôtres, avec la RLS qui vous le savez nous a ponctionné de 4 millions d'euros par an pendant quatre ans, 16 millions d'euros de ponction. Et donc nous faisons avec nos moyens. Mais nous avons un projet avec les 6000 logements d'ici 2030 qui n'a jamais été fait par le passé, avec pour autant à côté, un entretien courant qui est au-dessus de la moyenne des Offices publics, madame PICHERY. Donc vous ne pouvez pas dire qu'il n'a rien été fait, et pour revenir sur la situation de Savigny-le-Temple, c'est en 2018 que vous êtes venue au Conseil d'administration présenter votre projet, avec à l'époque, vous le savez, des conditions. Et vous avez parlé d'engagement : dans les engagements, il y avait en effet le relogement, il y avait la reconstitution. Nous sommes en avril 2023 : la charte de relogement,

Madame PICHERY, n'est toujours pas signée et l'ANRU a été signée en janvier. Ça veut dire que pendant l'année 2022, c'est l'Office qui seul a porté l'ANRU ici comme à Melun d'ailleurs, pour un peu plus de 100 millions d'euros.

Vous savez, Madame PICHERY, si vous voulez répondre aux attentes des locataires, qui sont nombreuses (et moi j'en suis tout à fait conscient) et c'est pour ça aussi qu'avec le Président PARIGGI, vous le savez, et vous êtes bien au courant, nous travaillons sur un rapprochement sur un projet de SEM qui va nous rapprocher d'un grand acteur certainement national qui va renforcer les moyens. Parce que, en effet, nous ne pouvons pas tout faire. Et il y a encore beaucoup à faire. Et nous avons besoin de moyens supplémentaires. Et c'est pour ça que nous allons nous transformer en SEM. Mais pour avancer, il faut avancer ensemble. Et il ne s'agit pas de caricaturer à mon avis le travail d'Habitat 77 et de toutes les équipes. Il faut aussi respecter les engagements dans les deux sens, Madame PICHERY. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Denis. Oui, Marie-Line.

**Mme PICHERY.** Prenons un peu de hauteur. Je n'ai pas dit qu'il n'avait été rien fait. Je me souviens bien avoir dit que dans certains endroits, il fallait être meilleur et que dans d'autres, il se passait des choses. Donc je ne peux pas laisser dire cela. Ensuite, je ne peux pas laisser dire non plus que je n'ai pas souhaité aller à un séminaire, puisque je suis quand même maître de mon agenda et je te laisse, cher Denis, avec beaucoup de respect, me laisser maître de mon agenda. Dire les choses, ce n'est pas attaquer, c'est construire. Après les attaques personnelles contre une ville, pourquoi pas, mais je ne pense pas que cela fera avancer les choses. Quand on dit les choses, c'est pour construire. C'est l'intérêt, c'est bien ce que j'ai dit quand j'ai parlé de l'outil qu'était l'Office départemental pour le département. Et surtout du bras de fer que nous devons mener ensemble contre l'État sur les sujets d'attribution. Donc je pense qu'il faut prendre de la hauteur pour construire. Les attaques n'ont d'intérêt que pour ceux qui les font. Elles peuvent être blessantes, mais elles ne sont jamais constructives et elles sont stériles.

D'ailleurs, j'ai dit (tu m'excuseras, Denis, de reprendre la parole alors que normalement je devrais demander au Président)...

**M. LE PRÉSIDENT.** Allez-y, allez-y.

**Mme PICHERY.** J'ai bien dit qu'il se passait des choses, donc construisons-en ensemble.

**M. JULLEMIER.** Construisons ensemble.

**M. LE PRÉSIDENT.** Allez... Ce que nous venons de vivre, ce sont deux élus passionnés avec chacun, notamment, je le dis, de la part de Denis, une volonté très forte depuis qu'il a pris la présidence, de bouger les choses. Et avec Marie-Line, dont je sais l'attachement à sa commune, et notamment à sa problématique de patrimoine social, avec en face une structure, Habitat 77, qui n'a pas les moyens, aujourd'hui, de répondre à tous ces besoins. C'est la raison pour laquelle je crois que, pour le coup, tout le monde en est d'accord, Marie-Line a premièrement, de créer cette SEM. Qui normalement, doit nous donner, justement, de pouvoir répondre à toutes ces problématiques financières qui se posent depuis des années, des années, au Département et à l'Office départemental.

Nous sommes (sous la houlette de Denis, qui mène les négociations pour la création de cette SEM et avec peut-être le futur partenaire d'Habitat 77), cette volonté à la fois financièrement de se donner les moyens de réhabiliter notre patrimoine et être aussi un



opérateur premier sur la construction du logement social. Avec, là aussi, une volonté qui aujourd'hui n'est pas permise en lien avec la contrainte financière que connaît Habitat 77, d'aller sur un habitat social de qualité qui permettra, justement, cette mixité que demande à juste titre Marie-Line. Je n'irais pas jusqu'à dire que nous ne voulons pas que la Seine-et-Marne et surtout certains de nos territoires deviennent la Seine-Saint Denis : je comprends l'image, mais je ne voudrais pas, eu égard aux bonnes relations que j'ai avec Stéphane TROUSSEL, qu'il pense que la Seine-et-Marne est en train de caricaturer la Seine-saint-Denis. Je ne le voudrais pas.

Une chose est sûre : c'est que la clé de cette réussite commune que vous voulez les uns et les autres (et je le sais, chevillée chez Denis), c'est d'avoir les moyens financiers de répondre à ces deux axes. J'ose espérer que, dans les semaines qui viennent, nous pourrons, justement, apporter à Habitat 77 la possibilité de jouer son rôle majeur dans un département dynamique, où quand je vois certains opérateurs du logement social être présents partout (parfois à mon avis, trop), pour que les choses se passent dans le meilleur des mondes. Maintenant, Marie-Line, sur la problématique de la politique du logement, sachez que nous sommes avec, justement, mes collègues Présidents d'Ile-de-France. Le ministre BECHU, depuis 48 heures, a une volonté de transférer la compétence Politique Logement. Il s'est adressé dans un premier temps aux départements (j'en suis content) et nous sommes donc en train de voir si cette compétence nous pouvons la prendre. Parce que pour l'instant, c'est que des coûts. Je n'ai aucune recette. Donc je veux bien tout, même si l'argument qui me fait réfléchir avec mes autres collègues, est de dire que si ce n'est pas nous qui le prenons, ce sera soit la Région, soit pour Paris et la petite couronne, la métropole. Et que d'un autre côté, avoir cette compétence renforce les Départements dans certaines réflexions que peuvent avoir certains sur l'existence ou la pertinence ou pas que peuvent avoir certains départements.

C'est tout ça qui fait que, pour tout vous dire, je partage, nous sommes ensemble : j'ai cette information depuis 48 heures. J'ai échangé avec Pierre BEDIER, j'ai échangé avec l'Essonne, j'ai échangé avec le Val-de-Marne, pour savoir quelle position nous devons adopter. Mais sur le papier, avoir cette compétence Politique Logement pourrait répondre aussi à certaines problématiques qu'on connaît ; même si, pour moi, la meilleure politique d'aménagement de nos territoires est que les commissions d'attribution de logements soient plus ouvertes pour les communes ou pour le bailleur que pour l'État. Mais ça, c'est un autre débat.

Voilà. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Vincent ?

**M. PAUL-PETIT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Donc là nous sommes toujours dans le même vote ? Contre et abstention. Merci.

**N° 4/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors maintenant, Autonomie. Bernard.

**M. COZIC.** Oui. Parce que la Seine-et-Marne connaît une démographie dynamique, avec l'arrivée de nouveaux habitants et une augmentation de ses seniors, et que la prise en charge des personnes en situation de handicap constitue notre grande priorité en matière de solidarité, je vous présente ce budget de l'autonomie, consacré à cette politique, qui est de loin le plus important, puisqu'il atteint 290,6 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et d'investissement confondus, soit une hausse de 7,2 % par rapport au BP 2022. Cette augmentation s'explique par la montée en puissance des dispositifs nationaux et les effets de l'inflation, mais aussi par la traduction des engagements pris par notre exécutif. Dans le détail, le budget de l'autonomie se divise en deux grandes politiques publiques. La première concerne les personnes âgées pour lesquelles plus de 104,5 millions d'euros sont engagés en fonctionnement et 2,5 millions d'euros en investissement.

Au sujet de l'hébergement, le Département prévoit une enveloppe de 49 millions d'euros, principalement pour financer l'APA d'établissements, pour près de 6 130 bénéficiaires, ainsi que l'ASH. En parallèle, l'ensemble des crédits dédiés à l'investissement de la politique en direction des personnes âgées servira à rénover, entretenir et créer des places au sein d'EHPAD seine-et-marnaises. Quant au maintien à domicile des personnes âgées, le Département souhaite mobiliser près de 55,4 millions d'euros, qui se répartiront de la façon suivante : 46,9 millions au titre des frais liés au maintien à domicile des personnes âgées, dont l'APA domicile versée aux personnes restées chez elles, soit 11 950 bénéficiaires ; 8,1 millions d'euros au titre de l'aide à domicile prévue dans l'accord-cadre avec la SNS qui permettront notamment de revaloriser le traitement des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile. 362 500 euros au titre des actions extralégales, dont près de 245 000 euros versés aux clubs et foyers du troisième âge.

La seconde politique du Département en matière d'autonomie s'adresse aux personnes en situation de handicap, où l'exécutif a décidé d'apporter près de 183 millions d'euros en fonctionnement et 513 000 euros en investissement. L'hébergement des personnes handicapées représente l'essentiel des dépenses, pour un montant de 123,5 millions d'euros. Ce poste comprend les frais liés à l'hébergement en établissement, les frais liés à la dépendance des personnes en situation de handicap, l'accueil familial des adultes en situation de handicap. Le Département investira également à hauteur de 513 000 euros pour accompagner la création de places supplémentaires sur le territoire et ainsi répondre à un besoin croissant en hébergement des personnes en situation de handicap.

Le maintien à domicile de ces publics fragiles constitue le reste des dépenses, soit près de 60 millions d'euros, répartis de la façon suivante : les frais liés au maintien à domicile, la dotation à la Maison départementale des personnes handicapées pour 3,8 millions d'euros, les actions extralégales de la collectivité, qui regroupent l'ensemble de nos dispositifs emblématiques, pour rendre la Seine-et-Marne toujours plus inclusive et solidaire à l'égard des personnes en situation de handicap.

Au titre de sa politique de l'autonomie, le Département percevra quelques recettes, pour lesquelles une provision de plus de 50 millions d'euros est inscrite au BP 2023 (+26,1 %). À elles seules, les participations de la Caisse nationale des solidarités pour l'autonomie représentent 44,1 millions d'euros.

Afin de permettre au Département de Seine-et-Marne de continuer à accompagner les familles et les professionnels au mieux des possibilités budgétaires identifiées, l'année 2023 sera celle de la rédaction du Schéma de l'autonomie, schéma sectoriel qui viendra bien sûr s'agréger au Schéma des solidarités.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bernard. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Marie-Line.

**Mme PICHERY.** Dans le rapport budgétaire, le secteur du maintien à domicile n'a jamais été aussi fragile et c'est l'année de tous les dangers pour les services d'aide à domicile. Bien évidemment, ces services sont soumis à d'énormes difficultés de recrutement qui, malheureusement, risquent d'être renforcées dans les temps à venir. Pour trouver des personnels, les emplois doivent être attractifs ou au moins pas complètement décourageants. Le nombre de personnes qui veulent travailler dans le soin ne cesse de chuter, ainsi que dans la santé, le social et le médicosocial, tout pareil. Ce qui forcément est une source d'inquiétude sur la qualité du suivi. Notre société est-elle devenue trop individualiste, pour faire profession d'aider les autres ? Sans doute pas, mais l'aide à l'autre a perdu en attractivité. L'évolution sociétale sans doute en est la cause, mais pas seulement. Très certainement, les horaires subis, le temps de travail haché, la pénibilité du travail ne rassurent pas ceux qui veulent embrasser ces carrières, certains d'ailleurs le font par défaut. Et c'est bien la difficulté.

Le Conseil départemental d'avant 2015 ou d'après 2015 n'est d'ailleurs pas responsable de cette situation. Cependant, le maintien à domicile est essentiel dans l'avenir, puisque nous savons très bien que, d'une part, les places en EHPAD sont excessivement chères et pas accessibles à toutes les bourses. Et puis, que dans un parcours de vie, l'EHPAD est malheureusement l'une des dernières étapes, voire la dernière étape. Et ça n'est pas la même chose que de pouvoir vivre chez soi et rester dans ses meubles.

Lors de la séance du 15 décembre dernier, notre collègue Julie GOBERT vous a demandé d'intégrer au travail de préfiguration du financement des services d'aide à domicile, un dispositif de lutte contre la précarité, que ce soit au regard de l'embauche en CDI ou bien en CDD. Mais également de la multiplication dans certaines associations entreprises des contrats non complets. Ce qui ne permet pas aux personnes qui travaillent de pouvoir vivre et c'est la création évidemment de ce qui a été dit plus tôt : de travailleurs pauvres.

Nous aurions souhaité aussi que soit reconsidéré l'objectif annuel d'évolution des dépenses pour les services d'aide à domicile, pour lesquels 3 % d'augmentation n'est pas raisonnable ni même possible. Nous aurions aimé aussi élargir l'ensemble des dispositions de l'amendement 43. Nous avons demandé aussi d'intégrer les métiers d'aide à la personne au dispositif « Coup de pouce ». Tout cela n'a pas forcément été pris en compte et on peut le regretter. Là aussi, rien n'est dit qu'il n'est rien fait. On pourrait faire mieux : ce n'est pas la même chose. Pas tout à fait pareil. Je tiens quand même à dire : entre ne rien faire et dire qu'on peut faire mieux, il y a quand même une différence.

C'est pourquoi nous pensons, cette année, que ce budget aurait pu être encore meilleur. Voilà, Monsieur COZIC.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Marie-Line. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Bernard ?

**M. COZIC.** Sachant que cette année va être le travail du Schéma de l'autonomie, tout ce travail va être effectué sur cette année 2023. Cette analyse. Effectivement, en fonction des travaux que nous pourrons rendre en fin d'année, le budget de l'année prochaine sera travaillé de façon à réagir effectivement, à l'analyse qui va être faite sur ce temps de l'année 2023. Effectivement, vieillir à domicile, oui, on le souhaite tous, mais cela passera aussi par le

logement. Il y a aussi des travaux, des parcours à construire, pour que la personne puisse rester à domicile. Mais on a déjà entamé des rapprochements pour la formation envers ces personnes. Le Ségur vous a apporté quelques débuts de réponse pour l'attractivité de ce métier. Ce n'est pas suffisant. Mais on y travaille. Je compte beaucoup sur ce futur Schéma pour pouvoir amener dans la prochaine décennie des réponses à l'ensemble des Seine-et-Marnais.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bernard. Moi je voudrais simplement partager avec vous le fait que sur la problématique des aides à domicile, j'ai reçu le représentant des 23 ASAD que nous avons. Car il y a une volonté (tout le monde, et le gouvernement en premier) de favoriser le maintien à domicile. Sur le terrain, tout ceci est très compliqué. Il y a la volonté, mais je ne vois pas très bien l'aide qui peut être apportée par les uns et par les autres. C'est la raison pour laquelle, sur les aides à domicile, il faut compter un peu sur nous-mêmes. Avec parfois (et c'est ça qui m'inquiète le plus), parfois certaines entreprises privées qui viennent sur le marché, qui font tout et n'importe quoi, qui jouent sur la faiblesse des gens. La preuve en est : j'ai été alerté par Marianne MAGATE sur une structure où nous avons été quand même amenés à porter plainte, car il y avait réellement « détournement » du service public et du service attendu par ces personnes souvent fragiles, qui sont à domicile. Une fois que j'ai dit ça, j'ai demandé quand même à la suite de ce rendez-vous avec le représentant des ASAD (c'est un tissu associatif connu, reconnu, sur lequel on peut s'appuyer) de réfléchir : comment nous pouvons peut-être revoir ces fameux 3 % d'augmentation ? Et vous aurez (j'attends les conclusions des services). Je vais être amené à revoir ces ASAD pour leur faire la nouvelle proposition d'accompagnement du Département après que tout ceci ait été vu d'un point de vue budgétaire et autre. Oui, on est tous d'accord pour le maintien à domicile, mais là aussi, parfois on se sent un peu seuls. Je vous le dis comme je le pense. Mais on fera des propositions qui à mon avis iront, j'ose l'espérer, dans le bon sens, et répondront à l'attente des acteurs. Et on sera donc amenés à en parler puisqu'il y aura certainement une décision modificative pour accompagner ces nouvelles mesures. Donc on sera amenés à en reparler.

L'autre chose que je voulais vous dire, mais là on est à moyen terme. Vous l'avez dit et c'est un sujet que Bernard avait longtemps suivi et qu'il suit encore : c'est la problématique de la formation de nos aides à domicile. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de créer par le Département un site de formation pour les aides à domicile, qui a été identifié sur Provins, pour lequel les travaux n'ont pas commencé. Le site est identifié. L'appel à projets (Christophe me dit non)...

**M. DENIOT.** Le programme sera approuvé prochainement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon. Le programme sera approuvé prochainement. Parce qu'il y a aussi un vrai besoin de ce côté-là. Voilà simplement ce que je voulais vous dire en complément de ce que Bernard a apporté comme réponses.

Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc nous sommes toujours dans le vote « Contre » et « Abstention » ? Parfait.

**N° 4/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est une convention sur la prise en charge thérapeutique des mineurs non accompagnés. Emma ?

**Mme ABREU.** Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Le 29 septembre 2020, le Département signait avec l'État et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022. Ce contrat comportait 38 projets d'action dans les domaines de protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et du handicap. Parmi ces actions, la fiche 36 intitulée « Construire un parcours santé pour les mineurs non accompagnés », en intégrant un bilan médical dans les 15 jours après l'entrée du dispositif ASE, concernait le parcours médical des mineurs non accompagnés. Il s'agissait de prévenir le plus en amont possible les situations de fragilité chez nos jeunes. C'est dans ce cadre que depuis 2021, une convention a été conclue avec l'association Ville-Hôpital, qui intervient sous forme d'ateliers thérapeutiques de groupes, de consultations individuelles et d'actions de formation destinées aux professionnels qui interviennent auprès des mineurs non accompagnés. Le Département souhaite donc reconduire cette action qui a montré sa pertinence dans la prise en charge des jeunes. Il est donc proposé de renouveler cette convention pour un montant de 128 000 euros 120.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Emma. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 4/08**

*M. Jean-Marc CHANUSSOT, M. Bernard COZIC, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Sarah LACROIX, Mme Béatrice RUCHETON, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Éric BAREILLE, Mme Marianne MARGATÉ n'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances en leur qualité de représentants du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration d'Initiatives 77.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Je donne la parole à Denis.

**M. JULLEMIER.** Convaincu que le retour à l'emploi permet l'insertion durable des publics en situation de précarité et considérant le besoin important en main d'œuvre dans nos établissements scolaires, notamment dans le cadre de la suppléance des agents absents, le Département a développé, dans le cadre de sa politique auprès des bénéficiaires du RSA, un dispositif expérimental d'accompagnement et de mise à l'emploi dans les collèges. Après une première expérimentation, entre 2020 et 2021, permettant d'intervenir auprès de 1100 bénéficiaires et de réaliser 110 000 heures, le Département a décidé de renouveler l'expérimentation pour les années 2022 à 2024. Alors que la Convention à la base de ce renouvellement couvrait la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et qu'elle a été prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2023 à l'occasion de la dernière réunion de l'assemblée délibérante, il vous est aujourd'hui proposé de modifier le financement du Département initialement prévu, en raison de l'introduction d'un cofinancement du FSE, via des crédits Réact-UE. Le nouveau budget prévisionnel de l'action s'élève ainsi à 2,2 millions d'euros au titre de l'année 2023 dont 1,44 million d'euros au titre du FSE et 760 000 euros au titre du Département, au lieu de 1,32 million d'euros engagés précédemment. Voilà Président, vous pouvez faire délibérer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Denis. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**MME LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 4/09**

*M. Jean-Marc CHANUSSOT, M. Bernard COZIC, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Sarah LACROIX, Mme Béatrice RUCHETON, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Éric BAREILLE, Mme Marianne MARGATÉ n'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances en leur qualité de représentants du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration d'Initiatives 77.*

*Mme Sophie DELOISY n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Cellule d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en difficulté (CARED).*

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors là, c'est Denis qui nous le présentera. Donc Sophie peut sortir, Éric, vous ressortez tous. Vous sortez tous. Vous venez de perdre votre place (rires). Sérieusement, il faut que vous sortiez aussi puisque les membres d'Initiatives 77 ne peuvent pas venir. C'est un truc de fou. Denis ?

**M. JULLEMIER.** Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'insertion pour les personnes allocataires du RSA, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Considérant que les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) représentent une étape de parcours clé pour les publics éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA, le Conseil départemental leur apporte son soutien de façon volontariste depuis de nombreuses années. Depuis 2014, suite à la réforme de l'IAE, le Département soutient financièrement les structures supports d'ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail, les entreprises de travail temporaire et les associations intermédiaires, par le versement d'une aide correspondant au poste de travail occupé par des BRSA à temps plein. Il s'agit pour le Département de permettre un accompagnement soutenu des publics concernés et donc de favoriser la réussite de leur parcours d'insertion professionnelle. Aussi, le présent rapport concerne dans la délibération A, l'individualisation de l'aide complémentaire attribuée au SIAE pour un montant de 2 274 650 euros, montant validé lors de l'assemblée départementale du 17 février 2023 qui a adopté la convention annuelle d'objectifs et de moyens à signer avec l'État au titre de l'année 2023.

Il vous est également proposé de délibérer (délibération B) sur les résultats de l'appel à projets Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique pour le développement des modalités d'accompagnement innovantes pour les salariés en insertion, dont le principe a été validé par l'assemblée départementale du 18 novembre dernier ; et d'approuver par conséquent les conventions à conclure avec les six structures porteuses de projet, pour un montant de 65 339 euros. Voilà, Président, et vous avez les structures qui vous sont mises dans le dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Denis. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 4/10**

*Mme Sophie DELOISY n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Cellule d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en difficulté (CARED).*

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons à la 4/10. Bernard ?

**M. COZIC.** Il s'agit de la subvention exceptionnelle relative à l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé aux associations d'accompagnement vers l'emploi, Itinéraire Tremplin interactif destiné aux bénéficiaires du RSA. Plusieurs accompagnements existent pour les bénéficiaires du RSA, notamment l'accompagnement socioprofessionnel proposé par les associations d'accompagnement vers l'emploi et la Fondation COS via le dispositif Itinéraire Tremplin interactif. Or pour ce dernier type d'accompagnement, on constate une augmentation significative des files actives, bien au-dessus du niveau antérieur de la crise Covid-19 et prévu par la Convention-cadre. Alors qu'un ETP doit, en principe, suivre 120 bénéficiaires du RSA, il peut arriver qu'il en prenne en charge jusqu'à 186. Cette augmentation altère la qualité de la prestation de service pour les usagers mais aussi le référencement, la vérification du statut du bénéficiaire et la gestion des rendez-vous. C'est pourquoi le Département souhaite aider ces associations et la fondation COS, pour qu'elle puisse bénéficier à dispenser un accompagnement étroit des bénéficiaires du RSA, en leur attribuant une aide complémentaire d'un montant de 275 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bernard. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.



**N° 4/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons à la 4/11. C'est Bernard.

**M. COZIC.** Il s'agit d'un avenant : avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 entre le Département et la Mutualité Fonction Publique Action Santé Sociale (MFPASS). La Mutualité Fonction Publique Action Santé Sociale gère sept établissements sociaux et médicosociaux, dont trois relèvent de la compétence du Département et deux d'une compétence partagée avec l'ARS. C'est pourquoi le Département souhaite rejoindre à travers cet avenant n°1 la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens SOC signée au départ entre l'ARS et cette Mutualité Fonction Publique Action Santé Sociale. Il s'agit notamment de prévoir sur l'année 2023/2026 l'évolution de l'offre d'accueil et d'établissement de la Mutuelle, qui relève de notre compétence. Cette contractualisation répond à la logique et à la réponse accompagnée pour tous et garantit au mieux la continuité de prise en charge des personnes en situation de handicap sur le territoire seine-et-marnais.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bernard. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 4/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 4/12. Il s'agit de l'avenant annuel au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne. La MDPH de Seine-et-Marne travaille avec le Département pour renforcer la mutualisation des moyens en particulier sur les fonctions support et permettre aux agents de la MDPH de se consacrer pleinement aux 38 000 dossiers qu'ils reçoivent chaque année pour instruction, évaluation et suivi. La coopération entre la MDPH et le Département se formalise par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui date du 17 décembre 2020 et qui s'applique jusqu'au 31 décembre 2023. Le présent avenant qu'il vous est aujourd'hui proposé d'adopter permet ainsi d'asseoir la participation du Département au Budget de la MDPH pour l'année 2023. Celle-ci s'élève à 3 787 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bernard. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 5/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous en avons fini avec la série 4. Nous attaquons la série des mémoires 5 et c'est Béatrice RUCHETON qui nous présente le 5/01.

**Mme RUCHETON.** Président. Donc notre Seine-et-Marne dispose de nombreuses ressources, que ce soit notre sous-sol riche en eau et en matériaux, des potentiels en énergie renouvelable, mais nous avons également un territoire soumis à de multiples pressions : lieux de stockage de déchets, présence de sites pollués et d'installations en risque. Notre Département a donc construit sa politique de protection de l'environnement au regard des enjeux de valorisation du patrimoine naturel, de transition énergétique et de lutte contre les déchets vecteurs de dynamisme économique.

En fonctionnement, les dépenses prévues s'élèvent à 2 532 954 euros, soit une hausse de 2 % par rapport à notre budget prévisionnel 2022. Les crédits permettent de financer, pour les ENS départementaux 858 572 euros. Pour les autres sites remarquables, 439 530 euros. Les projets de développement durable pour 1 234 852 euros, sachant que 897 282 euros de crédits correspondent au Certificat d'économie d'énergie (les fameux CEE) que nous percevrons dans le cadre de notre rôle de porteur associé du programme SFAR. Ils ne seront donc pas déboursés par le Département mais transiteront par la collectivité, avant d'être distribués aux EPCI.

En investissement, les dépenses prévues s'élèvent à 2 000 009,86 euros soit une légère diminution par rapport au BP 2022. Les crédits seront dédiés aux ENS départementaux pour 1 123 618 euros, aux autres ENS et sites remarquables pour 487 338 euros, à l'aménagement foncier pour 314 503 euros et aux projets de développement durable pour 84 227 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Bernard. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**MME LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Donc nous sommes toujours dans le même vote : contre et abstention ? Merci.

**N° 5/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 5/02. Et je passe la parole à Jean-Marc CHANUSSOT.

**M. CHANUSSOT.** Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Pour bénéficier d'une eau propre et saine sur l'ensemble de son territoire, tout en préservant la biodiversité, le Département s'engage aux côtés de ses partenaires et œuvre à l'amélioration de la salubrité de l'eau, à la valorisation des milieux aquatiques et humides, ainsi qu'à la prévention du risque d'inondation. C'était une volonté très marquée du président. Pour ce faire, il apporte un soutien technique et financier aux collectivités pour réhabiliter ou construire des stations d'épuration, mettre l'alimentation d'eau potable aux normes réglementaires, entretenir les rivières ou encore restaurer les zones humides. Le BP 2023 de la politique de l'eau traduit la volonté de l'exécutif départemental de poursuivre la politique de protection de la ressource engagée dans le cadre du mandat précédent, tout en renforçant certains axes, comme celui dédié à la prévention et la gestion des inondations. En fonctionnement, les dépenses prévues s'élèvent à 1 086 017 euros, soit une hausse de plus de 10 % de BP à BP. Ces crédits permettront de financer l'assainissement, pour 10 750 euros. Les opérations d'entretien et de revalorisation des cours d'eau, pour 395 397 euros, soit + 6%. Compte tenu de l'augmentation des crédits en faveur du fonds Intempéries créé en novembre 2021. L'eau potable, pour 215 270 euros, soit + 53 %, pour financer des études prospectives pour le futur Plan départemental de l'eau. Le laboratoire départemental d'analyse, pour 464 000 euros, soit + 1 %, pour financer des analyses d'air dans les collèges.

En investissement cette fois, les dépenses prévues s'élèvent à 10 905 899 euros et permettront de financer l'assainissement pour 5 253 104 euros, l'eau potable pour 4 894 371 euros et les opérations d'entretien et de revalorisation des cours d'eau pour 485 427 euros, soit une enveloppe qui double compte tenu de notre politique d'aide aux collectivités en charge de la GEMAPI.

Enfin, je finirai par le laboratoire départemental d'analyse, pour 272 887 euros, soit + 18 % pour renouveler notamment le matériel qui coûte très cher. Je voudrais rajouter, si vous le permettez, Président : j'ai siégé au comité de bassin de l'Agence de l'eau. Nous avions, suite à la déclaration du Président, le plaisir de recevoir 5 préfets de région sur le territoire de l'agence de bassin. Les préfets ont exposé chacun leur problématique dans leur département et ce qu'il ressortait, c'était un manque de gouvernance. Ils recherchaient une gouvernance. J'ai cité le Plan départemental de l'eau de la Seine-et-Marne, qui permettait de réunir tous les partenaires et qui existe depuis 2006 sur le département de Seine-et-Marne. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Jean-Marc. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Donc nous gardons le même vote : 2 contre et le reste abstention ? Parfait.

**N° 5/03**

*Mme Béatrice RUCHETON n'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances en sa qualité de présidente de l'association de la Réserve de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 5/3, Espaces Naturels Sensibles. Je laisse la parole à Jean-Marc CHANUSSOT.

**M. CHANUSSOT.** Dans le cadre de la politique en matière d'Espaces naturels sensibles, le Département est partenaire d'associations et d'organismes acteurs de la préservation du patrimoine naturel, de la gestion et l'animation des ENS départementaux. Ces différents partenariats ayant fait l'objet de conventions pluriannuelles, il convient aujourd'hui de préciser par voie d'avenant le montant des aides attribuées pour l'année 2023 pour deux d'entre eux : le syndicat intercommunal du Chemin des Roses, le Museum national d'histoire naturelle de Paris et l'Association de la Réserve de la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Jean-Marc. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Favorable, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 5/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 5/04 et je donne la parole à Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Merci beaucoup, Président. C'est l'aménagement et l'ouverture au public de l'Espace Naturel Sensible « Le marais du Lutin ». C'est l'approbation de la déclaration de projet. Ce rapport vise à prendre en considération le projet d'aménagement et d'ouverture au public de l'Espace naturel sensible. Les motifs justifiant son intérêt général, ses impacts, l'avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés, nous avons eu les résultats de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, qui s'est déroulé du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022. Nous avons pris en compte, bien entendu, les recommandations du Commissaire enquêteur et il est proposé d'approuver la déclaration de projet nécessaire et préalable à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité du projet, qui doit être prise par le préfet. Sachant que nous espérons que d'ici l'été 2023 nous aurons la signature de l'arrêté préfectoral. L'ordonnance d'expropriation d'ici fin 2023 et la prise de possession des terrains d'ici l'automne 2024. Donc lesancements de travaux : 2024/2025. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** On espère avec toi. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Favorable, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 5/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 5/05, Béatrice.

**Mme RUCHETON.** C'est la poursuite du partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant les actions de préservation et de valorisation des espaces forestiers, du patrimoine historique, archéologique et culturel en Seine-et-Marne. Il est proposé un avenant 2 à cette convention, ayant pour objet d'acter la nature des actions pour l'année 2023 ainsi que le montant de la subvention. Cela se découpe en deux phases : une première de 322 000 euros pour le financement des actions de fonctionnement envisageables dans les forêts domaniales. Et une deuxième de 170 000 euros pour l'aménagement des sites d'accueil. L'aide totale s'élève donc à 492 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** On espère avec toi. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** La Commission des Finances est favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstentions ?  
Merci.

**N° 5/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 5/06 : la mise à jour de l'inventaire départemental des arbres remarquables de Seine-et-Marne.

**Mme RUCHETON.** Depuis 1997, nous procédons à l'inventaire des arbres remarquables. Nous avons un Comité de pilotage qui se réunit tous les deux ans. Nous avons proposé le 8 novembre 2022 un retrait d'un arbre qui était tombé et un ajout de neuf autres arbres, ce qui nous fait passer à 168 arbres, dont le chêne sessile au niveau de Rosa Bonheur.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.



**N° 5/07**

*M. Jean-Marc CHANUSSOT et Mme Béatrice RUCHETON n'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances en leur qualité de représentants du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration de Seine-et-Marne Environnement et au sein du Conseil d'administration d'Aqui'Brie.*

*Mme Emma ABREU, M. Thierry CERRI, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI, M. Pascal GOUHOURY, Mme Sarah LACROIX, Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU, Mme Véronique VEAU et Mme Véronique THOBOR n'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances en leur qualité de représentants du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration de Seine-et-Marne Environnement.*

*M. Vincent PAUL-PETIT et Mme Sara SHORT-FERJULE n'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances en leur qualité de représentants du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration d'Aqui'Brie.*

**M. LE PRÉSIDENT.** La 5/07. Véronique. Beaucoup de monde s'en va : Jean-Marc, Vincent, Béatrice, Sara, Emma, Thierry, Bouchra, Pascal, Sarah LACROIX, Cindy MOUSSY, Véronique VEAU.

**Mme PASQUIER.** Ce rapport concerne l'attribution d'une aide financière à deux associations partenaires du département et œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement. La première, AQUI'BRIE, pour un montant de 130 000 euros et la seconde à Seine-et-Marne Environnement, pour un montant de 348 977 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Véronique. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc nous avons deux délibérations. AQUI'BRIE d'un côté et Seine-et-Marne Environnement de l'autre. C'est ça, Véronique ?

**Mme PASQUIER.** Oui, tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci pour AQUI'BRIE, merci pour Seine-et-Marne Environnement.

**N° 5/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 5/08. Béatrice ?

**Mme RUCHETON.** Merci. C'est une grande première. C'est une convention partenariale entre le Département et la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Pour l'année 2023, nous proposons un soutien financier de 3 000 euros adossé à la convention cadre qui est jointe.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Commission des Finances favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 5/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 5/09. Je donne la parole à Jean-Marc CHANUSSOT.

**M. CHANUSSOT.** Merci. Suite à l'identification de nouveaux besoins, l'intégration de nouveaux maîtres d'ouvrage, l'évolution du dispositif Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), la prise en compte des évolutions de la politique de l'eau du Département de Seine-et-Marne du 16 décembre 2021, l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAG) du Loing, en lien avec les partenaires, a proposé un avenant à la Convention financière initiale. Le PAPI labellisé le 24 juin 2020 devient Programme d'étude préalable (PEP) du bassin du Loing. Cet avenant, qui intègre l'ensemble des ajustements financiers doit être signé collégalement par l'ensemble des partenaires financiers, dont le Département de Seine-et-Marne.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Jean-Marc. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Isoline ?

**Mme GARREAU.** Commission des Finances favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 6/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons à la 6/01 et là je passe la parole à Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Merci Monsieur le Président. Chers collègues. En 2023, on passe avec le 6/01 sur le BP 2023. En 2023, le Département va continuer à s'investir fortement dans le domaine des transports dans ce contexte contraint et malgré des compétences qui évoluent. Les dépenses de fonctionnement vont augmenter de 6,4 %, atteignant plus de 59 millions d'euros. Avec des crédits qui permettront de financer les transports publics pour plus de 24 millions d'euros, avec une augmentation de 6,4 %. La participation Île-de-France Mobilités tangentera les 9,2 millions d'euros, avec une progression de 7,5 %, ce qui a permis de contribuer à essayer de limiter la hausse du Pass'Navigo. Pour Pam 77, la contribution du Département s'élèvera à près de 7,4 millions d'euros (+ 14 %, c'est à noter). Les titres Améthyste : 3,4 millions d'euros. Les Lignes Express : 2,15 millions d'euros (une augmentation de 5,7 %). Les transports à la demande, qui sont recherchés, à plus de 1,17 million (+ 7,6 % également). Les transports scolaires, qui est une compétence importante, s'élèvent à 34,9 millions d'euros (soit + 6,3 %), ce qui permettra de financer notamment les circuits spéciaux scolaires pour un peu plus de 20 millions d'euros (20,2 millions d'euros) et les transports scolaires des élèves en situation de handicap pour 14,7 millions d'euros (soit + 15,7 % également). S'agissant des dépenses d'investissement, elles seront en hausse importante de + 35 % atteignant 16,8 millions d'euros. Compte tenu notamment de la reprise intense des nouvelles phases des travaux du TZEN2 et du déploiement d'aires multimodales et de covoiturage. Voilà, Monsieur le Président, un résumé du BP en matière de transport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Marianne.

**Mme MARGATE.** Sur cette question du transport, nous voterons contre, on l'a dit, sur le fait que le Département ne réévalue pas sa prise en charge sur la carte Imagin'R. Mais je voulais aborder la question des circuits spéciaux scolaires. Vous le savez, nous vous avons sollicité, Monsieur le Président, puisqu'il y a aujourd'hui des interrogations assez fortes sur les questions de mise en place du circuit spécial scolaire pour le secteur de Moussy-le-Neuf et l'ouverture du nouveau collège dès la rentrée. L'inquiétude étant que manifestement, ce ne sera pas par les lignes régulières dans le cadre de la nouvelle DSP qui sera mise en œuvre pour septembre que les nouveaux collégiens de 6<sup>e</sup> pourront se rendre dans leur collège, mais par un circuit spécial scolaire dont aujourd'hui nous n'avons aucun élément et les maires ont tenu, par cette démarche collective, à alerter (mais je pense que vous en êtes au courant) mais aussi alerter quand même de leur inquiétude et de celle des parents. Vous imaginez bien la difficulté que cela peut poser. Donc est-ce que vous auriez des éléments à nous communiquer ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice ?

**M. RABASTE.** Oui, en quelques secondes, merci, Monsieur le Président. Marianne et Anthony, on a bien reçu votre courrier. Le Président a préparé une réponse avec les services pour vous assurer que tout sera fait pour que le service soit bien assuré au moment de la rentrée scolaire. Christophe a peut-être plus de précisions.

**M. DENIOT.** Il va y avoir une double compétence. Une compétence Île-de-France Mobilités sur les lignes régulières qui doivent être adaptées et donc on est en train de travailler avec Île-de-France Mobilités justement pour que la desserte puisse se faire. Il n'y a pas de souci particulier sur une adaptation de la DSP, donc pas de crainte a priori. En revanche, la compétence sur les lignes de circuits spéciaux scolaires et donc on est en train de travailler pour mettre en place cette ligne spéciale scolaire puisqu'on a la compétence jusqu'en 2026. Effectivement, comme on le précisait, le Président va avoir à sa signature aujourd'hui même, je pense, un courrier qui vous sera communiqué.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Pas d'autres prises de parole ? Oui, Michel.

**M. JOZON.** Nous constatons qu'Île-de-France Mobilités prévoit une augmentation de 7,5 % de notre contribution annuelle pour l'année 2023. Cette hausse est conséquente pour notre Département, de l'ordre d'environ 650 000 euros supplémentaires, à verser. Nous nous questionnons sur les raisons de cette hausse qui nous le savons est indépendante de la volonté de notre Département, surtout que les services apportés par Île-de-France Mobilités en Seine-et-Marne sont loin d'être parfaits, avec notamment une desserte dans nos territoires ruraux clairement insuffisante ; Nous attendons ainsi de réelles améliorations pour les usagers seine-et-marnais. Si cette augmentation nous permet de pallier à ces manquements, nous en serions très heureux. Néanmoins, je pense que vous pouvez partager notre scepticisme. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. C'est une question tout à fait légitime. Typiquement, Brice pourrait en parler, mais cette augmentation de 7,5, désolé de vous le dire, mais c'est carence de l'État. Voilà. C'est qu'il y a certaines propositions qui ont été faites, notamment par Île-de-France Mobilités via sa Présidente Valérie Péresse, notamment sur les problématiques de TVA en hausse, sur lesquelles l'État a répondu « non », ce qui fait qu'on se retrouve dans cette situation. Mais vous avez raison par contre sur la fin de vos propos, c'est que nous maintenons un service de qualité, pour nos territoires, et quels que soient les territoires. Alors là, pour le coup, on sera très vigilants pour que dans le cas notamment des nouvelles délégations qui ont été confiées, les choses se passent dans le meilleur des mondes. Brice ?

**M. RABASTE.** Merci, Monsieur le Président. Juste pour préciser, Michel, l'inquiétude qu'on partage tous sur les bancs de cette assemblée, mais aussi dans les autres Départements, c'est que nos contributions augmentent, mais il y a beaucoup d'incertitudes sur le financement des transports en Île-de-France dans les années qui vont venir, parce que aujourd'hui le développement des nouvelles lignes, y compris celles du métro du Grand Paris, mais aussi les rénovations des réseaux de transport, mais aussi leur exploitation, c'est-à-dire le budget de fonctionnement, n'est pas assuré. Aujourd'hui, Île-de-France Mobilités, comme tous ses partenaires, Région et Départements, attendent de l'État la copie sur comment est-ce qu'on assure, dans une des plus grandes régions d'Europe, je ne vais pas dire la survie, mais la poursuite et le développement de l'offre de transport. C'est une réelle inquiétude et au moment où on se parle, on n'a pas la réponse du ministre Clément BEAUNE.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est contre ? Donc on est toujours dans le même vote : contre et abstentions. Merci.

**N° 6/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 6/02, Brice.

**M. RABASTE.** Merci, Monsieur le Président. Il s'agit des transports scolaires et comme tous les ans, nous devons valider le règlement départemental des transports scolaires qui comprend les circuits spéciaux scolaires et les transports des élèves handicapés avec cette année des ajustements, mais plutôt à la marge. Il faut acter en revanche la reprise en gestion par Île-de-France Mobilités du secteur du Grand Provinois et de la Bassée-Montois en application de la Convention de 2020 sur la délégation du transport scolaire au Département, chose qui nous agite de temps en temps. Il faut également redire qu'Île-de-France Mobilités a accepté de financer à 50 % le coût des transports méridiens (ce que nous reprenons en gestion directe pour le compte des collectivités concernées dont les RPI) et notamment ceux qui vont être attribués au Grand Provinois et à la Bassée-Montois. Je pense que ce sera au cours du mois de mai, ce n'est pas encore fait, mais en tout cas c'est ce qui est prévu. Enfin, il faut approuver le prix de la carte scolaire, dont le coût d'achat évolue à la hausse, mais qui ne sera pas répercuté cette fois-ci par les familles, le Département prenant à sa charge cette hausse qui représente un budget de 80 000 euros environ, comme nous l'avons déjà évoqué.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui, Monsieur le Président. Chers collègues, lors de notre dernière séance, je vous avais demandé, au nom de notre groupe, de ne pas laisser le coût de cette folle augmentation de la carte Imagin'R par Île-de-France Mobilités à la seule charge des familles. Nous avons estimé à 885 000 euros cette dépense nouvelle et estimions alors (c'est toujours le cas aujourd'hui) qu'elle était assumable pour le budget départemental. Quand j'ai vu que vous repreniez à votre compte notre demande pour les cartes scolaires, même si le montant budgétaire (Brice RABASTE vient de le mentionner) est infiniment moindre, je me suis tout d'abord réjoui que vous ayez repris finalement à votre compte nos arguments sur la situation financière des Seine-et-Marnaises et des Seine-et-Marnais qui ne leur permettent pas de faire face à une telle augmentation. Donc nous nous réjouissons que vous preniez en charge l'intégralité de la hausse pour les cartes scolaires et c'est pour cela que nous voterons en faveur de cette délibération 6/02. Nous espérons qu'elle sera suivie, pour notre prochaine séance, pourquoi pas, d'une autre, corrigeant votre décision précédente sur la carte Imagin'R. Si ce n'est pas le cas, nous nous interrogeons sur cette différence de traitement entre les familles, selon que l'enfant ait besoin d'une carte scolaire ou d'une carte Imagin'R. On pourrait penser qu'il s'agit d'une différenciation qui est un choix pour les familles, mais beaucoup d'entre elles n'ont en fait de choix qu'une contrainte. Car il existe parfois des circuits spéciaux scolaires, mais il y a des situations où il n'en existe pas. Pensons par exemple aux enfants qui ont une scolarisation particulière - je pense aux classes pour les enfants ne maîtrisant pas convenablement la langue française, par exemple et qui doivent être scolarisés parfois un peu loin de leur domicile, il n'y a pas toujours de circuits spéciaux scolaires qui leur permettent de rejoindre l'établissement et ils sont donc contraints de prendre les transports classiques, quand il en existe). Pensons également aux familles séparées, où l'enfant en garde alternée est domicilié une semaine chez la maman, une autre semaine chez le papa, évidemment le collègue c'est le collègue de secteur pour l'un des deux domiciles mais pas forcément pour les deux. Cette

situation que je connais à titre personnel et familial entraîne forcément, au moins une semaine sur deux, de prendre des circuits qui ne sont pas les circuits scolaires et donc évidemment on est contraints la carte la plus chère, c'est-à-dire l'Imagin'R. Qui évidemment apporte par contre un service supplémentaire : parce que vous pouvez l'utiliser plusieurs fois dans la journée, vous pouvez l'utiliser le samedi, voire même le dimanche, etc. La différence de prix est un rapport de un à quatre pour un collégien, entre 24 euros pour la carte scolaire et 98 euros pour la carte Imagin'R. Vous me direz peut-être que, encore une fois la carte scolaire ne peut être utilisée que pour aller et venir de son établissement scolaire, c'est vrai ; c'est pour cela que le prix régional est un peu inférieur. Mais le prix régional, il est d'un peu plus de 10 % moins cher mais pas 4 fois moins cher. Et pour les collégiens qui disposent d'une carte Imagin'R, l'État de notre réseau de transport en commun, que je qualifierai de dégradé (enfin, dégradé ça veut dire qu'il a été meilleur, mais ici il n'a jamais été meilleur. Il est donc très faible) ne leur permet malheureusement pas d'aller toujours très loin. Alors Monsieur le Président, vous êtes-vous rangé à nos arguments ? Ou souhaitez-vous avantager quelques familles seine-et-marnaises qui ont une double chance, celle d'avoir des circuits spéciaux scolaires et celle de bénéficier d'un tarif avantageux, au détriment de toutes les autres ? Si c'est le cas, je peux déjà vous dire que nous continuerons à dénoncer cet état de fait avec force.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice ?

**M. RABASTE.** Merci, Monsieur le Président. On peut partager une partie des arguments de Vincent ÉBLÉ même si une fois de plus, sa mémoire lui fait défaut. On avait déjà évoqué lors de la précédente séance, le fait que nous soutiendrons l'augmentation de la participation du Département pour la carte scolaire et on avait déjà eu ce débat sur la carte Imagin'R. Je pense qu'on peut tous partager le fait qu'accompagner les familles pour participer au financement de la carte de transport qui est déjà très financée certes par la Région, mais qui l'est aussi de manière considérable pour le Département, pour plus de 10 millions d'euros. Il y a donc déjà une aide extrêmement importante et un effort important du Département en la matière. Je veux juste rappeler ici, parce que je pense que je n'arriverai pas à convaincre EBLE, que l'aide du Département permet quand même de réduire fortement le coût pour les familles (moins de 100 euros) et qui fait de la Seine-et-Marne un département où la carte de transport est la moins chère. On regrette comme vous Vincent j'imagine, la hausse de la carte de transport en général pour l'ensemble des usagers

**M. ÉBLÉ :** Dites-le haut et fort, dites-le haut et fort, on ne l'a pas bien entendu.

**M. RABASTE.** On l'a déjà dit la dernière fois, Vincent. Néanmoins, comme vient de le dire le Président du Département, la hausse de la contribution du département à Île-de-France Mobilités est liée aussi au risque d'effondrement du système financier pour les transports en Île-de-France. Je pense qu'il faut que chacun en ait conscience. Je pense que ça fait partie des difficultés. En revanche, on ne peut pas dire que la Seine-et-Marne ne fait rien en faveur des transports en commun pour les collégiens. Et quand on compare à l'Île-de-France, on fait partie des meilleurs élèves.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice. Donc avec force, nous nous retrouvons. On n'a pas voté. Contre ? Abstention ?

**M. ÉBLÉ.** On vote pour.

**N° 6/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 6/03. Brice, toujours.

**M. RABASTE.** Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du PAM. Vous le savez, à leur création, les PAM avaient été délégués aux différents départements d'Ile-de-France par Île-de-France Mobilités. Ile-de-France Mobilités a souhaité en reprendre la gestion au niveau régional pour deux raisons. La première, c'est harmoniser l'ensemble des services par le haut, notamment en ce qui concerne les dessertes qui sont offertes. Ainsi, le PAM77 pourra désormais offrir avec plus d'efficacité une desserte SMS (ce que ne faisait pas par exemple le 94) et permettre l'interopérabilité entre les différents départements pour mutualiser les trajets entre les départements. Le fait d'avoir une harmonisation sera, selon les services de la Région, utile et aussi permettre de tenir compte de la nouvelle tarification à 2 euros à partir du 12 juillet prochain, ce qui n'est pas à négliger, puisque ce sont tous les tarifs en zone 1 (de 0 à 15 kilomètres), ce qui est un effort financier non négligeable de la Région.

Ile-de-France Mobilités reprend de façon échelonnée les compétences des départements avec une séparation de l'Ile-de-France en deux grands lots. L'exploitation, plus un lot de la centrale de réservation commune. Ainsi, le Val-de-Marne, Paris et l'Essonne basculeront entre le 31 mars et le 3 octobre 2023 pour tenir compte de la fin de leurs propres marchés publics. La Seine-et-Marne quant à elle basculera au 15 février 2024, date de la fin de la troisième année de son marché. Un rapport sera présenté, qui mettra fin à la délégation de compétences à cette date. La nouvelle tarification étant approuvée, Île-de-France Mobilités et la Région se sont engagées à compenser financièrement la différence entre la tarification actuelle et la nouvelle grille mise en place en 2023 parce que nos marchés étaient calqués sur l'ancienne tarification.

Enfin, la participation du département est sanctuarisée à son niveau actuel malgré la baisse de la tarification avec néanmoins une clause de revoyure en 2026. Tous les usagers seront bien sûr prévenus de la nouvelle tarification par le biais d'une information claire. Enfin, à la fin de l'année 2023, Île-de-France Mobilités et le Département feront une communication sur le basculement de la Seine-et-Marne dans le dispositif régional. Cela n'empêchera pas que le service reste de proximité, avec des antennes de proximité. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.



**N° 6/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 6/04, Brice.

**M. RABASTE.** Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la convention de financement sur les études de la liaison Esbly-Val d'Europe. Vous savez que le Département est impliqué dans ce projet majeur pour ce territoire. Ile-de-France Mobilités a demandé au Département de proroger la durée de la convention afin de ne pas risquer une caducité, parce que le CD participe à hauteur de 600 000 euros à ces études et l'enquête publique menée par Île-de-France Mobilités devrait se tenir en 2023. Néanmoins, comme il y a un an de retard sur le planning... C'est dû, je crois, à des ajustements de documents d'urbanisme locaux : rien de grave, néanmoins il faut, pour des raisons techniques et juridiques, prolonger cette convention, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice. Quel était l'avis de la Commission des Finances, Christian ?

**M. ROBACHE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci. Nous en avons donc fini avec les rapports de la série 6.

**N° 7/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 7/02. Nous voterons le 7/01 à la fin.

**Mme LUCZAK.** On parle du Budget Primitif 2023 et du financement des allocations individuelles de solidarité que sont l'APA, le RSA et la PCH. Petit rappel. Depuis leur transfert par l'État au Département, la Seine-et-Marne met en œuvre les trois allocations individuelles de solidarité que je viens de citer. Le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter, il en résulte un volume financier toujours plus important, passant de 101,9 millions d'euros en 2006, qui était la première année de mise en œuvre combinée des trois AIS. Et en 2021 on atteignait 307,7 millions d'euros. Sur 16 années, la charge annuelle des AIS a donc été multipliée par trois. Pour l'année 2023, la charge brute des AIS s'élève à 321 millions soit +2,6 % par rapport au BP 2022. Et 1,2 % par rapport au CA prévisionnel 2022.

Les recettes de compensation financière de l'État s'élèvent à un peu plus de 110 millions en 2023, laissant ainsi au Département un reste à charge de 210,8 millions. Si l'on tient compte des recettes complémentaires instaurées depuis 2014 pour le diminuer, le reste à charge s'établit à 157,7 millions d'euros en 2023. Et si l'on prend la période 2002 à 2023, cela représente 1,884 milliards. Ce petit rappel était important, quand même.

Il vous est aujourd'hui proposé de prendre acte du rapport sur le financement des AIS, d'approuver les crédits destinés au BP 2023, les dépenses allocations RSA à hauteur de 200 millions (vous savez que c'est un chapitre fermé et on est donc au plus juste et on l'adapte en DM1 ou en DM2). C'est pour ça qu'aujourd'hui, on vous propose de faire le même budget qu'en 2022. On a une diminution du nombre de bénéficiaires, c'est vrai, mais on a une revalorisation annuelle. L'un dans l'autre, on s'y retrouve donc. On reste sur les 200 millions.

L'APA : presque 71 millions avec une augmentation du nombre de bénéficiaires et une revalorisation annuelle de l'allocation de + 1 %.

Concernant la PCH, on est à 50,4 millions d'euros, soit + 17 %. C'est une augmentation du nombre de bénéficiaires mais aussi une revalorisation annuelle du tarif de l'aide humaine. Le poids de ces trois AIS pèse 45,8 % du budget consacré aux solidarités. Ce sont 321 millions sur 701 millions.

Les recettes des AIS : on a la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (63 millions) ; le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (presque 9 millions) ; le CNSA APA (23 millions) ; le CNSA PCH (15 millions). Et au total les recettes de compensation pour l'année 2023 s'élèvent à 110,2 millions d'euros. Ce qui est vraiment insuffisant pour financer les trois AIS car leur taux de couverture n'atteint que 34,3 % contre 35,2 % l'année dernière et il continue donc à se dégrader.

Le reste à charge pour le Département était de 3,4 millions pour 2002 ; en 2023, c'est 210 millions. Un reste à charge cumulé sur les 20 ans : presque 2,362 milliards. Cette situation impacte lourdement les équilibres financiers de la collectivité. Malgré cette tendance haussière, le reste à charge brut au BP 2023 est estimé à près de 211 millions, soit un montant stable par rapport au BP 2022.

**M. LE PRÉSIDENT.** : Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 7/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 7/03. Toujours Daisy.

**Mme LUCZAK.** Il s'agit du domaine « Finances/Dette et opérations financières » et la délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2023. Les dépenses de fonctionnement du domaine Finances s'élèvent à 14 607 000 euros au BP 2023 contre 13 133 650 euros au BP précédent. C'est une augmentation des frais financiers, ce qui ne vous a pas échappé, une remontée des taux d'intérêt. On était à 1 million et là on passe à 13 millions.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 423 millions, contre un peu plus de 422 l'année dernière pour couvrir principalement le refinancement de la dette (à hauteur de 100 millions) et l'amortissement de la dette propre, à hauteur de 73 millions.

Ce poste d'investissement permet surtout de couvrir l'amplitude des opérations infra annuelles à conduire (mobilisations et remboursements) en 2023 sur les crédits long terme à encours variable, qui s'élèvent à 350 millions.

Le besoin budgétaire d'emprunt 2023 s'élève quant à lui à 163,2 millions d'euros au BP 2023. C'est une hausse de 2,5 millions d'euros par rapport au BP 2022 pour financer un niveau historique de dépenses d'équipement.

Par ailleurs, il est proposé de donner délégation de compétence au Président du Conseil départemental (comme on le fait chaque année) au titre de l'année 2023 pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie ; sachant qu'il y a un plafond maximum de l'ensemble des lignes de trésorerie, qu'il est proposé de fixer à 100 millions pour 2023.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?

**M. DENIOT.** Et l'avis de la Commission ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Non, il n'y a pas d'avis de la Commission. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 7/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 7/04, Christian.

**M. ROBACHE.** Merci. Pour 2023, le Département maintient au niveau son intervention en ce domaine (Budget Primitif pour l'exercice 2023 sécurité des biens et des personnes), marquant ainsi sa volonté de garantir les conditions nécessaires à la préservation du droit fondamental qu'est la sécurité, tant par des missions de prévention que de secours.

En 2023, les dotations budgétaires de ce Budget s'élèvent à 113,8 millions d'euros, contre 112 822 600 euros au BP 2022, soit une évolution de près de 1 % de CP en fonctionnement ; et les CP en investissement s'élèvent à 6,9 millions d'euros, contre 5,3 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 31 %. Ce budget concerne depuis 2022 la contribution du Département au Budget du SDIS ainsi que le Budget du bouclier de sécurité.

Dans les dépenses de fonctionnement, dans les 113 225 000 euros pour les opérations d'incendie et de secours (+ 1 million, comme je l'ai dit) pour la dotation budgétaire du SDIS, dont le montant en rapport à l'exercice antérieur permet d'absorber la revalorisation de la prime de feu et tenir compte de la hausse des dépenses du personnel liées au recrutement, 25 000 euros sont consacrés à l'octroi d'une subvention à la section des jeunes sapeurs-pompiers de l'UDSP77. 97 600 euros pour les opérations de sensibilisation à la sécurité routière, 50 000 euros pour les actions de sensibilisation au risque routier auprès des collégiens et du grand public mené par les services du Département ; 14 280 euros pour l'Association de prévention routière au titre de ses actions de sensibilisation au risque routier effectué auprès des collégiens sur l'année scolaire 2023/2024. Et je vous rappelle que 33 320 euros seront mobilisés sur l'exercice 2023 pour permettre à l'Association de prévention routière d'assurer des actions de sensibilisation au risque routier auprès des collégiens pour l'année 2023/2024.

Recettes de fonctionnement concernant l'ajustement du BEA. Une provision pour risque à hauteur de 2 millions a été constituée en dépenses de fonctionnement dans le budget du Département. En 2020, il est proposé pour 500 000 euros le maintien de la provision constituée afin de couvrir le déficit du compte d'ajustement. Dans les dépenses d'investissement, 4,6 millions iso par rapport au BP 2022 en crédits de paiement pour les subventions d'équipement du SDIS, qui concerneront des travaux de construction, notamment pour Torcy et Donnemarie-Dontilly et des matériels d'incendie et de secours. Et 100 000 euros pour soutenir l'équipement des associations auprès de la Sécurité civile, Iso 2022.

1 650 000 (soit + 10 % de BP à BP) pour accompagner la stratégie territoriale Bouclier de sécurité, donc articulée autour de l'accompagnement financier des équipements Police municipale et intercommunale ; des crédits d'étude 2023 pour le projet de création d'un centre de supervision départementale en lien avec Seine-et-Marne Numérique ; et du financement d'études techniques de préfiguration concernant la vidéosurveillance en lien avec SMN. Voici, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Smaïl.

**M. DJEBARA.** Juste pour indiquer que sur ce budget primitif, nous voterons.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous voterez pour. Oui, Anthony.

**M. GRATACOS.** On va le voter également.

**M. LE PRÉSIDENT.** Incroyable. Là, il y a un truc qui m'échappe. Ou alors je vois trop bien. Alors, tout le monde vote pour. Super. Bravo Christian.

**N° 7/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Communication. Daisy.

**Mme LUCZAK.** Pour les actions de communication de l'institution départementale, il est fléché 1 150 000 euros de CP en fonctionnement pour 2023. C'est un montant en hausse de 15 % par rapport à 2022. Essentiellement lié au coût du papier, à l'augmentation qu'absorbe le Département sur l'approvisionnement en papier.

Alors, quels sont les votes ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

**M. DJEBARA.** On va rester sur l'abstention.

**Mme LUCZAK.** Pourtant, il n'y a pas d'enjeu, là.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. La 7/06, Daisy.

**Mme LUCZAK.** Les crédits attribués cette année aux politiques ressources internes s'élèvent à 252,5 millions en fonctionnement, soit un budget de + 11,3 % par rapport à l'année dernière et 26,61 millions en investissement (+ 13,4 %) ;

Détail des crédits de fonctionnement :

Cabinet/présidence : un peu moins de 200 000 euros (budget en baisse)

Affaires internationales et européennes : 165 000 euros, essentiellement liés au renforcement du niveau sollicitation des fonds européens dans le cadre de la Mission Europe.

Développement territorial : une augmentation de près de 3 % sur la stratégie de diffusion Panorama de presse.

Moyens généraux : 25 millions pour l'action des moyens généraux, qui servent à financer les dépenses consacrées à l'entretien courant des bâtiments départementaux ainsi que les travaux de sécurité.

Une augmentation de près de 50 % de l'enveloppe dédiée aux travaux dans les bâtiments sociaux et les Foyers de l'enfance ainsi que des travaux à hauteur de 105 000 euros pour le Foyer de l'enfance à Luzancy. Une augmentation que l'on subit sur l'action Assurance et Sinistres, à hauteur de 1,8 %. Néanmoins, on a une baisse de 4,6 % sur les actions en conseil juridique (baisse sur les honoraires d'avocat). La prise en charge de la redevance spéciale des déchets notamment pour les sites des Foyers de l'enfance de Rubelles. À noter la création d'une enveloppe de près de 5 millions pour les différences Défense afférentes aux énergies, fluides, des bâtiments départementaux, soit une augmentation de 126 % qui témoigne de la forte augmentation de nos dépenses de gaz et fuel, compte tenu du contexte économique que vous connaissez.

Logistique : On a une augmentation de 29 % sur la flotte de véhicules

Systèmes d'information : 6,5 millions. L'augmentation de près de 16 %, compte tenu de l'accroissement des crédits destinés aux prestations de service, à l'évolution des logiciels et l'augmentation des tarifs de maintenance.

Concernant le domaine de la gestion des ressources humaines : masse salariale + 7 % par rapport au BP 2022, qui représente le premier poste de dépenses avec 214,5 millions, soit une augmentation de 11 % par rapport au BP 2022. Comment cela s'explique ? Par des mesures réglementaires qui s'imposent au Département, dont la prise en compte du GVT, l'augmentation du point d'indice, la prime de revalorisation des agents de la filière médicosociale, le Ségur et le Ségur 2. La revalorisation de l'indice minimal de traitement. Je vous épargne tous les chiffres, mais ça vous donne un peu l'ensemble des augmentations que nos agents ont pu recevoir. Mais aussi des mesures volontaristes que nous avons adoptées en matière de RH tout au long de l'année 2022 et qui sont applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir une refonte du régime indemnitaire (le REV7) qui est à la fois le financement du CA et la revalorisation de l'IFCE (on s'est aligné au plafond de l'État) à près de 1 million. Revalorisation des métiers en tension. L'instauration d'une prime du pouvoir d'achat. Et une enveloppe pour le recrutement d'effectifs supplémentaires. À noter la poursuite aussi de la monétisation des jours Compte épargne Temps. Également une action en faveur du personnel, qui augmente de près de 5%, comprenant la participation de la collectivité aux frais de la mutuelle santé et la participation au contrat de prévoyance.

Concernant les dépenses d'investissement, elles servent en majorité sur les travaux dans les bâtiments départementaux, en hausse (par exemple l'extension des archives à Dammarie-les-Lys, la création du Foyer de l'enfance à Provins, le réaménagement des locaux de l'ancien SIS de Nemours). L'action Entretien et grosses réparations est essentiellement sur l'accessibilité des bâtiments départementaux et des travaux. Le domaine logistique

essentiellement en augmentation sur la gestion de la flotte automobile et notre volonté d'acquérir des véhicules hybrides et électriques (on est à + 12 %). Et puis, également une augmentation de 22 % sur le domaine Systèmes d'information, à la fois pour moderniser nos systèmes d'information mais également acquérir de nouveaux matériels et une opération toute particulière sur l'augmentation du volet sécurité suite à la cyberattaque de novembre dernier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention. Sophie, c'est pareil : 2 contre et abstentions.

**N° 7/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/07. La charte de déontologie.

**Mme LUCZAK.** Depuis des années, le législateur s'attache à rendre la vie publique la plus transparente possible. Vous avez à la fois la loi du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique, et puis la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique mais aussi la création de l'Agence française anticorruption en 2016. C'est donc un cadre législatif constitué. Notre collectivité a souhaité être vigilante. Ces lois nous obligent, et c'est la raison pour laquelle il vous est proposé une charte déontologique, à la fois pour élus et pour les agents départementaux. C'est l'occasion de rappeler l'ensemble des lois qui représentent notre éthique, mais aussi de nous permettre de réfléchir à des situations qui peuvent engager notre responsabilité et affecter l'image du CD. Qu'il s'agisse des élus ou des agents en charge du service public.

Ce seul document nous engage tous, bien que les rôles et obligations soient de nature différente et s'inscrivent dans une démarche formellement approuvée en séance du 15 décembre. Ce document présente une déclinaison sectorielle par services ou métiers, avec des principes généraux qu'il conviendra de moduler pour s'adapter à la réalité quotidienne. Cette charte a vocation de donner des repères pratiques de nature à guider les élus et les agents dans divers domaines : les conflits d'intérêt, les obligations et devoirs, les règles de gestion, l'obligation déclarative, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.



**N° 7/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/08. Le renouvellement de la convention conclue entre le Centre de gestion et nous. Daisy ?

**Mme LUCZAK.** On avait déjà adopté, lors d'une précédente séance, une convention avec le Centre de gestion pour définir un référent déontologique Laïcité et Alertes éthiques. On vous propose de renouveler cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 7/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 7/09. Présentation du rapport social.

**Mme LUCZAK.** Dans ce rapport que, j'imagine, tout le monde a lu, vous avez le rapport social unique 2021 qui est un long travail pour les services de ressources humaines. Qui retrace l'ensemble des différents critères et statistiques au sein des ressources humaines pour les données 2021. C'est le fameux RSU.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 7/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 7/10. Daisy, toujours.

**Mme LUCZAK.** Un rapport habituel à chaque assemblée départementale : on vous propose de mettre à jour le tableau des emplois et à cette date, de modifier 38 emplois permanents, de créer 9 emplois permanents. Et puis il vous est proposé de créer 12 emplois permanents et de supprimer 2 emplois permanents au sein des Foyers de l'enfance. Cela avait déjà été évoqué, mais on ne l'avait pas traduit dans le tableau des emplois lors de la séance de décembre, mais c'est déjà en vigueur.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'accord, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 7/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 7/11. Toujours Daisy.

**Mme LUCZAK.** Il s'agit du régime indemnitaire des agents du SDAU, le Service départemental d'accueil d'urgence relevant de la fonction publique hospitalière. Ils nous ont intégrés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et donc on va élargir notre prime annuelle de 100 euros par agent pour ceux qui n'ont pas bénéficié de la revalorisation Ségur ou Ségur 2. Donc de l'appliquer également aux agents du Service départemental d'accueil d'urgence.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 7/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 7/12.

**Mme LUCZAK.** On vous propose de faire une évolution du montant de forfait télétravail en application de l'arrêté du 23 novembre 2022. On avait délibéré pour un forfait à hauteur de 90 euros. C'était en délibération du 4 février 2022. On vous propose de passer cette revalorisation du plafond à hauteur de 110 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 7/13**

**M. LE PRÉSIDENT.** La 7/113. Toujours Daisy.

**Mme LUCZAK.** Il s'agit de la Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2023. Voilà, je vous ai tout dit. Comme tous les ans, on n'a pas suffisamment de médecins sur la médecine préventive au sein du Département. On fait donc appel également aux services du Centre de gestion.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 7/14**

*Mme Sarah LACROIX et Mme Daisy LUCZAK n'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sorties de la Salle des Séances en leur qualité de représentantes du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons à la 7/14 après que Daisy et Sarah soient sorties.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je donne la parole à Christian.

**M. ROBACHE.** Ça va être court Tout simplement, Monsieur le Président, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 219 797 euros pour le fonctionnement du Comité Œuvres sociales du Consil départemental de Seine-et-Marne au titre de l'année 2023.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Christian. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 7/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous en venons donc au vote du Budget. Après toute cette journée, peut-être que les avis ont changé. Nous allons poser la question. Alors l'amendement. Pour l'amendement...

**M. DJEBARA.** J'aimerais prendre la parole avant.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien sûr, Smaïl.

**M. DJEBARA.** J'ai bien écouté attentivement les prises de parole, notamment de vous Monsieur le Président et de la majorité. Je n'ai pas encore tout à fait compris le sens de votre vote. Peut-être qu'il va se finaliser là. Mais je voulais quand même attirer l'attention de la majorité départementale pour indiquer qu'un vœu a été adopté à la Région le 30 mars dernier, à l'initiative du groupe UDI, voté unanimement et également par la majorité LR de la Région pour initier une mission de prospective sur l'établissement d'un GIP pour salarier les médecins en Île-de-France. Je crois que c'est une dynamique qui est en marche...

**M. LE PRÉSIDENT.** Cela n'a rien à voir.

**M. DJEBARA.** Cela va un petit peu dans le même sens.

**M. LE PRÉSIDENT.** Là, Smaïl essaie de nous mettre dans les cordes.

**M. DJEBARA.** Non. Cela va dans le même sens.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non. Encore une fois, sur le fond, on est d'accord. Seul problème : aujourd'hui, moi, même si c'est un vœu, je suis en période budgétaire, je ne peux pas voter cet amendement en l'état ; Maintenant, c'est une bonne base de départ pour travailler. D'autre part, je ne peux pas non plus voter cet amendement tant que je n'ai pas le rapport du diagnostic Santé qu'est en train de faire Anne à travers le département. Tout ceci fait qu'on sera « amenés » à reparler de notre politique santé, en vous associant tous. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle, que ce soit Avenir 77 ou que ce soit votre groupe, Smaïl, il y aura des représentants qui vont partir aussi en Saône-et-Loire, à Mâcon. Je vous laisse maintenant le soin de choisir entre vous qui accompagnera et c'est ensemble qu'on va bâtir cette politique santé. Mais en l'état, voter pour cet amendement, ce n'est pas possible, même techniquement. Moi, je me heurte à un problème aussi qui fait que les répercussions (parce qu'il y a obligatoirement des répercussions, sinon ça ne sert à rien de faire un amendement, on aurait fait un vœu, ce qui est tout à fait différent).

**VOTE AMENDEMENT**

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui est pour ? Très bien. Qui est contre ? Encore une fois, on ne va pas se fâcher pour ça. On va travailler ensemble maintenant.

**VOTE BUDGET**

**M. LE PRÉSIDENT.** On arrive au Budget. Alors sur le Budget, qui est contre ? Eh bien on a raté notre coup ! Qui s'abstient ? Merci. Donc encore une fois, un moment fort du Département. Ce Budget est adopté. À nous maintenant de le faire vivre. Merci.



*La séance est levée à 16 heures 40.*

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-0-02-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

Séance du jeudi 6 avril 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/02

Séance du vendredi 23 juin 2023

---

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

---

**Direction Générale des Services**  
**Secrétariat Général aux Assemblées**

---

OBJET : Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 17 mars 2023 au 12 mai 2023.

Conformément au Code Général des Collectivités, le Président du Conseil départemental doit régulièrement rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des compétences que le Conseil départemental lui a délégués.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1618-2, L. 3121-22, L. 3122-5, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit d'allégement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental (Actions contentieuses – Dispositions générales – Marchés publics – Droit de préemption – FSL),

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/06 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de la trésorerie,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/07 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

CONSIDERANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

Du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 17 mars 2023 au 12 mai 2023, tel que joint en annexe à la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/02

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Période : 17 mars 2023 au 12 mai 2023

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Numéro	Objet
Décision n° 2023/023/DGAR/DAJP	Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Valeuropéenne de Serris, au profit de la Maison Départementale des Solidarités de Lagny-sur-Marne
Décision n° 2023/024/DGAR/DAJP	Convention de mise à disposition de locaux au profit de la Fondation des amis de l'atelier dans les Maisons Départementales des Solidarités de Fontainebleau, Nemours et
Décision n° 2023/025/DGAR/DAJP	Convention de mise à disposition de locaux par la Commune de Souppes-sur-Loing pour les besoins de la Maison départementale des Solidarités de Nemours.
Décision n° 2023/026/DGAE/DAC/SDLP	Montereau-Fault-Yonne
Décision n° 2023/027/DGAE/DAC	Ventes de nouveaux ouvrages pour l'ensemble des équipements culturels départementaux
Décision n° 2023/028/DGAA/DR	Sécurisation du parking situé en face du 2 avenue Eugène Godin à Melun - Dépôt d'une déclaration préalable
Décision n° 2023/029/DGAE/DAC	Réforme de stock en vue d'une intégration dans la documentation d'articles épuisés mis en vente au musée départemental des peintres de Barbizon (Auberge Ganne et maison-atelier de Théodore Rousseau).
Décision n° 2023/030/DGAE/DAC	Vente d'un nouvel article dans les équipements culturels départementaux
Décision n° 2023/031/DGAE/DAC	Vente de nouveaux articles pour l'ensemble des équipements culturels départementaux
Décision n° 2023/032/DGAS/DIHCS	Approbation d'une convention de partenariat avec le fournisseur d'énergie ENGIE
Décision n° 2023/033/DGAE/DCEJ	Mise à disposition de locaux au sein du collège Jacques Prévert à Lorrez-Le-Bocage-Préaux
Décision n° 2023/034/DGAE/DAC	Renouvellement d'adhésion du Département de Seine-et-Marne à l'Association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre
Décision n° DGS/SGA/DGAR/DMGS/2023/035	Vente de véhicule du Département
Décision n° 2023/037/DGAE/DAC	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre la société de production Corida sa, le département de Seine-et-Marne et la SPL Montereau porte de paris (le Majestic) pour le concert de Juliette Armanet organisée à l'occasion de la clôture du prix départemental de la chanson tremplin
Décision n° 2023/042/DGAR/DAP	Achats des billets pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Décision n° 2023/045/DGAA/DT	Renouvellement de l'adhésion à l'association GART 2023
Décision n° 2023/047/DGAS/DIHCS	Approbation de modèles de conventions de partenariat pour l'Aide à la Médiation Locative 2023
Décision n° 2023/049/DGAE/DAC-SDLP	Renouvellement de l'adhésion du Département à l'Association Images en Bibliothèques
Décision n° 2023/050/DGAE/DAC-SDLP	Renouvellement de l'adhésion du Département à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)
Décision n° 2023/051/DGAE/DAC	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Ville de Martigues relative à l'emprunt de pièces archéologiques dans le cadre de l'exposition « Pierres secrètes » présentée au Musée de Préhistoire du 15/04/2023 au 30/12/2023
Décision n° 2023/052/DGAS/DIHCS	Approbation d'une convention de partenariat avec le fournisseur d'énergie TotalEnergies
Décision n° 2023/058/DGS/DGAE/DAC	Convention de mise à disposition gracieuse de l'atelier-maison Théodore Rousseau à Barbizon pour l'exposition « Conscience du vivant » organisée par la commune de Barbizon
Décision n° 2023/059/DGS/SGA/DGAE/DAC/SDLP	Demande de subvention auprès du Ministère de la culture dans le cadre du Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) 2022-2025
Décision n° 2023/063/DGAS/DIHCS	Approbation d'avenants aux conventions relatives à la participation financière des distributeurs d'eau au Fonds de Solidarité Logement
Décision n° 2023/064/DGS/SGA/DGAS/SJ	Défense du Département dans le cadre du litige qui l'oppose à un usager concernant le retrait de son agrément en qualité d'accueillante familiale

ACTION CONTENTIEUSE :

Numéro	Objet
Décision n° 2023/036/DGAR/DAJP	Décision d'ester en justice – Défense des intérêts du Département dans l'instance n° 2100183 introduite par Madame R. devant le Tribunal administratif de Melun
Décision n° 2023/041/DGAR/DAJP	Décision d'ester en justice – Défense des intérêts du Département dans les instances n° 2110114, n° 2110116, n° 2110118, n° 2110123, n° 2110124, n° 2110125, n° 2110126, n° 2110127, n° 2110121 et n° 2110129 introduites par les agents départementaux de la MDS de Noisiel devant le Tribunal administratif de Melun
Décision n° 2023/048/DGAR/DAJP	Défense des intérêts du Département dans l'instance n° 2109490 introduite par Madame S. devant le Tribunal administratif de Melun

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-0-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/03

Séance du vendredi 23 juin 2023

---

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

---

**Direction Générale des Services**  
**Secrétariat Général aux Assemblées**

---

**OBJET :** Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 3 janvier et le 25 avril 2023

Il est proposé un compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental dans le cadre des Actions contentieuses - Dispositions générales - Marchés publics - Droit de préemption - FSL des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 3 janvier au 25 avril 2023 en matière de marchés publics, tel que joint en annexe à la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/03

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Direction	Objet du marché	Número de lot	Nom du lot	Date de notification du marché	Nature du marché (services, travaux, fournitures, presta. intellectuelles, maîtrise d'œuvre)	Type de marché (ordinaire = forfaitaire; accord cadre à bons de commande; marché à tranches)	Mode de passation (AO, MAPA, M. négocié, accord-cadre...)	Montant du marché en €HT (à modifier notamment si BC mini, maxi ou ss mini/maxi)	Durée / Nombre et type de reconduction	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Bureau distributeur de l'entreprise	Date de la CAO
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Fourniture de carrelage pour les EMAT	Unique	-	03/01/2023	Fournitures et services	accord cadre à bons de commande	MAPA	montant maximum: 53 700 € HT/an	1 an renouvelable 3 fois	POINT.P	92000	NANTERRE	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Fourniture de carrelage pour les EMAT	Unique	-	03/01/2023	Fournitures et services	accord cadre à bons de commande	MAPA	montant maximum: 53 700 € HT/an	1 an renouvelable 3 fois	DECOSPHERE	77170	SERVON	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SPS pour la mise en accessibilité de collèges dans le cadre de l'AdAP	1	Secteur 1 de la 3ème campagne AdAP	10/01/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	35 640,00 € (TF+TO)	de sa notification jusqu'à la fin de la GPA de la dernière tranche affermie	QUALICONSULT Sécurité	77127	LIEUSAIN	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SPS pour la mise en accessibilité de collèges dans le cadre de l'AdAP	2	Secteur 2 de la 3ème campagne AdAP	10/01/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	29 475,00 € (TF+TO)	de sa notification jusqu'à la fin de la GPA de la dernière tranche affermie	QUALICONSULT Sécurité	77127	LIEUSAIN	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SPS pour la mise en accessibilité de collèges dans le cadre de l'AdAP	3	Secteur 3 de la 3ème campagne AdAP	12/01/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	28 298,52 € (TF+TO)	de sa notification jusqu'à la fin de la GPA de la dernière tranche affermie	CCRBTP	77600	BUSSY SAINT GEORGES	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SPS pour la mise en accessibilité de collèges dans le cadre de l'AdAP	4	Secteur 4 de la 3ème campagne AdAP	12/01/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	23 582,10 € (TF+TO)	de sa notification jusqu'à la fin de la GPA de la dernière tranche affermie	CCRBTP	77600	BUSSY SAINT GEORGES	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie et de leurs asservissements, du désenfumage de différents sites départementaux	1	Bâtiments départementaux	19/01/2023	Fournitures et services	accord cadre à bons de commande	AOO	Montant maximum: 500 000 € HT/an	1 an renouvelable 1 fois	DELTATECH	77220	ARMAINVILLIERS	30/11/2022
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux d'extension et de réaménagement du centre d'exploitation de la Ferté sous Jouarre	1	Démolition – Gros œuvre – Charpente - Couverture – Bardage – Menuiseries extérieures – Aménagements intérieurs	23/01/2023	Travaux	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	652 000,00	6 mois + 1 mois étude	CANARD BATIMENT	77120	COULOMMIERS	14/12/2022
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux d'extension et de réaménagement du centre d'exploitation de la Ferté sous Jouarre	2	Plomberie – chauffage – ventilation - électricité	23/01/2023	Travaux	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	183 026,80	6 mois + 1 mois étude	LA PLURIELLE DU BATIMENT	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	14/12/2022
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux d'extension et de réaménagement du centre d'exploitation de la Ferté sous Jouarre	3	Faux plafonds – carrelage – faïence – peintures – sols souples	23/01/2023	Travaux	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	66 161,52	6 mois + 1 mois étude	LA PLURIELLE DU BATIMENT	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	14/12/2022
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Missions de conseils dans le cas d'opérations ponctuelles pour la mise aux normes des accès aux personnes handicapées	Unique	-	24/01/2023	Prestations intellectuelles	accord cadre à bons de commande	MAPA	Montant maximum : 53 700 € HT/an	1 an renouvelable 3 fois	ATIPY	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les collèges et autres bâtiments Départementaux de Seine-et-Marne	91	Corps d'état n° 16 Ascenseurs – Monte-charge Secteur géographique n° 11	30/01/2023	Travaux	accord cadre à bons de commande	AOO	Montant maximum : 2 000 000 € HT/an	1 an renouvelable 1 fois	FAIN ASCENSEURS France	93130	NOISY LE SEC	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les collèges et autres bâtiments Départementaux de Seine-et-Marne	92	Corps d'état n° 16 Ascenseurs – Monte-charge Secteur géographique n° 12	30/01/2023	Travaux	accord cadre à bons de commande	AOO	Montant maximum : 2 000 000 € HT/an	1 an renouvelable 1 fois	FAIN ASCENSEURS France	93130	NOISY LE SEC	30/11/2022
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la ferme dite de la Croix-Blanche à Blandy-les-Tours	Unique	-	15/02/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	AOO	200 781,00 € (TF+TO)	48 mois	LETELLIER ARCHITECTES PARIS - LGA	75013	PARIS	16/11/2022
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Assistance à Maîtrise d'ouvrage technique et thermique en vue de la construction d'un collège à Melun	Unique	-	16/02/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	204 124,50 € (TF+TO)	Le marché prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera à compter de la validation écrite de la dernière phase du présent marché. Si besoin, l'affermissement des tranches optionnelles se fera pendant l'exécution de la tranche ferme	TERAO	75009	PARIS	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SSI AdAp	1	secteur 1	23/02/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	15 840,00 € (TF+TO)	le marché est conclu de sa notification au titulaire jusqu'à l'exécution intégrale des prestations mentionnées au CCTP de la dernière tranche affermie	ACERSSI	91260	JUVISY SUR ORGE	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SSI AdAp	2	secteur 2	23/02/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	14 740,00€ (TF+TO)	le marché est conclu de sa notification au titulaire jusqu'à l'exécution intégrale des prestations mentionnées au CCTP de la dernière tranche affermie	ACERSSI	91260	JUVISY SUR ORGE	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SSI AdAp	3	secteur 3	23/02/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	18 937,50 € (TF+TO)	le marché est conclu de sa notification au titulaire jusqu'à l'exécution intégrale des prestations mentionnées au CCTP de la dernière tranche affermie	CETING	62710	COURRIERES	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	SSI AdAp	4	secteur 4	23/02/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	17 437,50 € (TF+TO)	le marché est conclu de sa notification au titulaire jusqu'à l'exécution intégrale des prestations mentionnées au CCTP de la dernière tranche affermie	CETING	62710	COURRIERES	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) économiste pour la rénovation lourde de deux collèges	1	Collège Fernand Gregh à Champagne-sur-Seine	19/04/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	34 698,75 €	Le marché prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera à la validation des livrables de la phase 4D.	BERIM	75020	PARIS	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) économiste pour la rénovation lourde de deux collèges	2	Collège collège Louis Aragon à Torcy	19/04/2023	Prestations intellectuelles	Ordinaire à prix forfaitaire	MAPA	32 980,00 €	Le marché prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera à la validation des livrables de la phase 4D.	SIMONNEAU	45160	OLIVET	-
Direction des routes	Fourniture de pièces détachées, d'accessoires et produits spécifiques d'origine constructeur pour l'entretien de poids-lourds et réalisation de prestations de services connexes	2	Marque RENAULT	30/01/2023	Fournitures et services	prix unitaires	AOO	Sans montant minimum montant maximum 250 000 € / an Estimation : 60 000 € TTC / an	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	ESCO VI	77240	CESSON	20/10/2022
Direction des routes	Remplacement, réparation ou création de joints de chaussée et trottoir sur ouvrages d'art	1	Joints à revêtement amélioré sur chaussée et trottoir	31/01/2023	Travaux	prix unitaires	MAPA	Sans montant minimum montant maximum 400 00€ / an	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	NEOVIA MAINTENANCE	91220	LE PLESSIS PATE	16/11/2022
Direction des routes	Remplacement, réparation ou création de joints de chaussée et trottoir sur ouvrages d'art	2	Joints mécaniques sur chaussée et trottoir	31/01/2023	Travaux	Accord-cadre à bons de commande	MAPA	Sans montant minimum montant maximum 400 00€ / an	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	AEVIA FRANCE NORD	91090	LISSES	16/11/2022
Direction des routes	Fourniture de pièces détachées VL Renault (relance)	Unique	-	02/02/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans montant minimum montant maximum 280 000€ HT / an	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	BRIE DES NATIONS	77600	CHANTELOUP EN BRIE	20/10/2022
Direction des routes	Aménagement d'un gratoire et des abords du collège Jules Verne sur les communes de Provins et Poigny	Unique	-	10/02/2023	Travaux	prix unitaires	MAPA	1 649 032,60 €	10 mois	Entreprise JEAN LEFEBVRE	77130	CANNES ECLUSES	19/01/2023
Direction des routes	Fourniture de pièces détachées, d'accessoires et produits spécifiques d'origine constructeur pour l'entretien de tracteurs de marque MASSEY-FERGUSON et réalisation de prestations de services connexes.	Unique	-	15/02/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans montant minimum montant maximum 180 000€ HT / an	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	CHOUFFOT	91540	FONTENAY LE VICOMTE	14/12/2022
Direction des routes	Fourniture de pièces détachées, d'accessoires et produits spécifiques d'origine constructeur pour l'entretien de poids-lourds et réalisation de prestations de services connexes	1	Marque IVECO	21/03/2023	Fournitures et services	prix unitaires	AOO	Sans montant minimum montant maximum 250 000€ / an Estimation : 94 000 € TTC / an	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	MELUN POIDS LOURDS	77000	MELUN	20/10/2022
Direction des routes	Rétablissement des drainages agricoles existants le long du projet du futur contournement de Guignes	Unique	-	21/03/2023	Travaux	prix unitaires	MAPA	629 237,64 €	12 semaines	SNTD DRAINTECH	59173	RENESECURE	15/02/2023
Direction des routes	Prestations d'études et de contrôles extérieurs des travaux de voirie et d'ouvrages d'art en Seine et Marne	Unique	-	24/03/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans montant minimum montant maximum 20 000 000€ HT annuel	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	INFRANEO	93500	PANTIN	19/01/2023
Direction des routes	Fourniture de matériels de viabilité hivernale	1	Fourniture de rabots de déneigement	07/04/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans minimum avec un maximum de 8 annuel	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	EUROPE SERVICE	15000	AURILLAC	15/02/2023

Direction	Objet du marché	Numéro de lot	Nom du lot	Date de notification du marché	Nature du marché (services, travaux, fournitures, presta. Intellectuelles, maîtrise d'œuvre)	Type de marché (ordinaire = forfaitaire; accord cadre à bons de commande; marché à tranches)	Mode de passation (AO, MAPA, M. négocié, accord-cadre...)	Montant du marché en €HT (à modifier notamment si BC mini, maxi ou ss mini/maxi)	Durée / Nombre et type de reconduction	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Bureau distributeur de l'entreprise	Date de la CAO
Direction des routes	Fourniture de matériels de viabilité hivernale	2	Fourniture de saieuses hydrauliques avec cuves à saumure	07/04/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans minimum avec un maximum de 8 annuel	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	EUROPE SERVICE	15000	AURILLAC	15/02/2023
Direction des routes	Travaux neufs ou réparations sur dispositifs de retenue, clôtures et écrans antibruit sur routes départementales (GLISSIERES)	Unique	-	11/04/2023	Travaux	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Montant minimum 150 000€ montant maximum 2 000 000€ HT	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	AGILIS	84250	LE THOR	09/03/2023
Direction des routes	Fourniture de dispositifs de signalisation lumineuse et de balisage pour véhicules et engins	Unique	-	21/04/2023	Fournitures et services	prix mixtes	AOO	Sans montant minimum montant maximum 100 000€ HT annuel	1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction	TRAFIC	57140	NORROY LE VENERU	02/03/2023
Direction des moyens généraux et de la sécurité	Fourniture de papiers pour les besoins du Département de Seine-et-Marne	Unique	-	06/01/2023	Fournitures et services	accord-cadre à bons de commande	AOO	Montant minimum annuel : 50 000 € HT montant maximum annuel : 200 000 € HT	1 an reconductible 3 fois	ANTALIS FRANCE	91250	TIGERY	30/11/2022
Direction des moyens généraux et de la sécurité	Mobilier de bureau	1	Assises de bureau et de salles de réunion	13/01/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bon de commande	AOO	Sans montant minimum montant maximum 250 000€	1 an reconductible tacitement 3 fois 1an sans excéder 4 ans	DIAGONALES	77185	LOGNES	30/11/2022
Direction des moyens généraux et de la sécurité	Mobilier de bureau	2	Mobilier de travail et de rangement	13/01/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bon de commande	AOO	Sans montant minimum montant maximum 250 000€	1 an reconductible tacitement 3 fois 1an sans excéder 4 ans	DIAGONALES	77185	LOGNES	30/11/2022
Direction de la protection maternelle et infantile et promotion de la santé	Etude socio-anthropologique sur le parcours de santé des femmes enceintes ou et avec un nourrisson en situation de vulnérabilité sociale sur le bassin de vie de Melun-Sénart	Unique	-	18/01/2023	Prestations intellectuelles	marché ordinaire à prix global et forfaitaire	MAPA	Montant minimum annuel : 0.00 € Montant maximum annuel : 130 000 €	8 mois	ASDO ETUDES	75018	PARIS	-
Marché mutualisé (DABC...)	Fourniture et livraison de matériel d'outillage, quincaillerie, plomberie, chauffage, électricité, luminaires pour la maintenance et la rénovation des bâtiments et pour les services du Département de Seine-et-Marne	1	Plomberie/sanitaire/chauffage	27/01/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Montant minimum : 0 € HT Montant maximum : 480 000 € HT	un an reconductible tacitement trois fois maximum pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans	AU FORUM DU BATIMENT	37300	JOUE-LES-TOURS	20/10/2022
Marché mutualisé (DABC...)	Fourniture et livraison de matériel d'outillage, quincaillerie, plomberie, chauffage, électricité, luminaires pour la maintenance et la rénovation des bâtiments et pour les services du Département de Seine-et-Marne	2	Luminaire / électricité	02/03/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Montant minimum : 0 € HT Montant maximum : 480 000 € HT	un an reconductible tacitement trois fois maximum pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans	SONEPAR France Distribution	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	20/10/2022
Mission ressource	Supervision des professionnels de la direction générale adjointe de la solidarité	Unique	-	20/03/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	MAPA	Montant minimum annuel : 0.00 € Montant maximum annuel : 150 000 €	1 an reconductible une fois	EXPRESSION	75004	PARIS	-
Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie départementale 2025-2030 pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique faisant suite au plan départemental de l'eau 2017-2024	Unique	-	12/04/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commande	MAPA	Marché à prix mixtes: partie bons unitaire à bon de commande montant maximum de : 10 000 € HT Partie forfaitaire : 129 300 € HT	2 ans et 2 mois	EVEN CONSEIL	75012	PARIS	-
Direction des affaires culturelles	Livres et autres produits éditoriaux des boutiques des établissements culturels départementaux	Unique	-	25/04/2023	Fournitures et services	Accord-cadre à bons de commandes	AOO	Montant minimum : 10 000 € HT Montant maximum : 70 000 € HT	Un an renouvelable 3 fois, reconduction tacite	LIBRAIRE ECOSPHERE	77420	CHAMPS-SUR-MARNE	05/04/2023

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-004A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/04 A**

Commission n°0 – Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

**OBJET** : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.  
Collège Simone Veil à Chelles.

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R421-14,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du Collège Simone Veil à Chelles, s'établit de la façon suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
– Madame Céline NETTHAVONGS	– Monsieur Brice RABASTE
– Madame Colette BOISSOT	– Monsieur Philippe MAURY

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-0/04 A

Page 2/2

Article 2 : que les élus désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du Collège Simone Veil jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/04 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (2) :

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Brice RABASTE

en raison de leur désignation en tant que représentants du Département de Seine-et-Marne au conseil d'administration du collège Simone-Veil de Chelles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Parigi', is centered above the printed name.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-004B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/04 B**

Commission n°0 – Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.  
Collège de Moussy-le-Neuf.

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R421-14,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du Collège de Moussy-le-Neuf, s'établit de la façon suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
– Monsieur Anthony GRATACOS	– Madame Marianne MARGATÉ
– Monsieur Yves SATTLER	– Madame Nathalie MOINE

**DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-0/04 B**

Page 2/2

Article 2 : que les élus désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du Collège de Moussy-le-Neuf jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/04 B

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Marianne MARGATE

en raison de sa désignation en tant que représentante du Département de Seine-et-Marne au conseil d'administration du collège de Moussy-le-Neuf.

Etait ABSENT (1) :

M. Anthony GRATACOS



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-004C-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/04 C**

Commission n°0 – Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.  
Collège de Coubert.

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R421-14,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du Collège de Coubert, s'établit de la façon suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
– Madame Daisy LUCZAK	– Monsieur PERCIK
– Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT	– Madame Sonia CAVIC HABAY

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-0/04 C  
Page 2/2

Article 2 : que les élus désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du Collège de Coubert jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/04 C

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (2) :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Daisy LUCZAK

en raison de leur désignation en tant que représentants du Département de Seine-et-Marne au conseil d'administration du collège de Coubert.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-004D-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/04 D**

Commission n°0 – Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

**OBJET** : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.  
Institut Catholique d'Arts et Métiers de Grand Paris Sud (ICAM).

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/10 du 15 décembre 2022 relative au soutien de préfiguration de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Grand Paris Sud (ICAM) site de Grand Paris Sud pour l'ouverture d'une deuxième section de son école de production,

VU les statuts de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Grand Paris Sud (ICAM) en date du 29 septembre 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,


**DÉCIDE**

Article 1 : de désigner Madame Nathalie BEAULNES-SERENI pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Grand Paris Sud (ICAM).

**DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-0/04 D**

Page 2/2

Article 2 : Madame Nathalie BEAULNES-SERENI siègera au sein de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Grand Paris Sud (ICAM) jusqu'à la fin de son mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/04 D

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en raison de sa désignation en tant que représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'Institut Catholique Arts et Métiers (ICAM) Grand Paris Sud.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-004E-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/04 E**

---

Commission n°0 – Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

---

**OBJET** : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.

Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne & Beuvronne.

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU l'article 212-30 alinéa 1 du Code de l'environnement,

VU le courrier de la Direction départementale des territoires en date du 24 mai 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : de désigner Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne & Beuvronne.

Article 2 : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT siègera au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne & Beuvronne, sans qu'il soit fait obstacle à

ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/04 E

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances (1) :

M. Jean-Marc CHANUSSOT en raison de sa désignation en tant que représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Marne et Beuvronne.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-0-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-0/05**

---

Vœu déposé par les élus du groupe de la majorité départementale

---

OBJET : Vœu visant à contraindre les opérateurs à réaliser des raccordements de fibre optique dans les règles de l'art et de sécurité, déposé par les élus du groupe de la majorité départementale, présenté par M. Olivier Lavenka.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le dépôt en date du 8 juin 2023 par les élus du Groupe de la majorité départementale, du vœu visant à contraindre les opérateurs à réaliser des raccordements de fibre optique dans les règles de l'art et de sécurité,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le vœu visant à contraindre les opérateurs à réaliser des raccordements de fibre optique dans les règles de l'art et de sécurité :

Les élus départementaux dénoncent avec fermeté les dégradations que subit le réseau de fibre optique :

- Considérant les actions conjointes du Conseil départemental de Seine-et-Marne, de la Région Île-de-France, des EPCI Seine-et-Marnais fédérés au sein du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, en charge de l'aménagement numérique du territoire.

En ayant réalisé à date :

- Le déploiement de 270 000 prises commercialisables (ce qui représente 86% de l'objectif recensé)
- La commercialisation et le raccordement de 150 000 prises,
- L'engagement de déploiement de 2700 prises dites « isolées » au cours des 2 prochaines années, visant ainsi le 100% fibre en Seine-et-Marne.

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-0/05

Page 2/2

- Considérant le cadre réglementaire en vigueur qui permet aux opérateurs commerciaux de bénéficier d'un régime leur permettant, à leur demande, de réaliser eux-mêmes ou via leurs propres sous-traitants les raccordements de leurs abonnés. Ce régime est communément appelé le Mode STOC.
- Considérant que le fonctionnement de ce modèle industriel mis en œuvre par les quatre opérateurs commerciaux d'envergure nationale génère des dégradations du réseau, des échecs de raccordement et des pannes de services non traités;
- Considérant que Seine-et-Marne Numérique dont le Département est membre fondateur, alerte par tous les moyens depuis 2020 le régulateur ARCEP et le Gouvernement sans qu'aucune réponse satisfaisante, et mesurable sur le terrain, ne soit apportée,
- Considérant que les conséquences du mode STOC, pour ce qui concerne le Réseau d'Initiative Publique, dégradent un bien public, par ailleurs bien de retour au syndicat, et nuisent à l'image de l'action publique en matière d'aménagement numérique.
- Considérant le vote à l'unanimité par le Sénat le 2 mai 2023 de la proposition de loi visant « à assurer la qualité et la pérennité des raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique », dite « PPL Chaize » contre l'avis du gouvernement.

En conséquence,

Les élus départementaux attendent une réelle prise de conscience des pouvoirs publics nationaux et de l'ARCEP quant aux conséquences du Mode STOC.

Ils appellent de leur vœu un vote rapide de la « PPL Chaize » afin de mettre les opérateurs commerciaux d'envergure nationale devant leur responsabilité d'assurer la pérennité du réseau public, propriété des Seine-et-Marnais.

Ils considèrent que ces évolutions législatives sont une condition d'extinction du réseau cuivre portée par Orange, faute de quoi la fiabilité et la qualité des infrastructures de télécommunication pourraient être gravement mises en danger à moyen terme.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-0/05

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/01**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Mitry-Mory – contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC). Depuis l'acceptation de sa candidature, le 21 septembre 2022, la Commune de Mitry-Mory a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Mitry-Mory et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 000 000 € Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal »,

Article 4 : d'accorder à la Commune de Mitry-Mory, une subvention de 1 000 000 € pour la création du complexe footballistique Robert Marchand,

Article 5 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n°2 de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 7 : d'imputer la dépense sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal » : opération « Fonds d'Aménagement Communal – DI 2022 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/01

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



# FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Et la Commune de Mitry-Mory

## ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

## ET

La Commune de Mitry-Mory représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020,

- Ci-après dénommé « **la Commune** »

D'autre part,

## **Préambule**

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi élaboré un nouveau dispositif pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Basé sur le projet d'aménagement et de développement, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec les Communes.

## **PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La candidature de la Commune de Mitry-Mory a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 21 septembre 2022.

La Commune de Mitry-Mory a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour des 6 axes stratégiques suivants :

- préserver et mettre en valeur le cadre de vie,
- maîtriser le développement de la ville pour maintenir les grands équilibres,

- promouvoir une forte dynamique d'emplois et d'activités,
- améliorer les déplacements pour mailler le territoire,
- composer avec les risques et les nuisances,
- renforcer le dynamisme local avec des équipements sportifs structurants.

## **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La programmation proposée est composée d'une action sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cette programmation, validée par le comité de suivi du FAC, est annexée au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le maître d'ouvrage, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

# **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

## **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Mitry-Mory à hauteur de 1 000 000 €

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 1 000 000 € attribuée aux communes de plus de 10 000 habitants. La population municipale de Mitry-Mory comptant 20 648 habitants (INSEE 2019), la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 1 000 000 €

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

## **1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maison de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

## **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

#### **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

#### **ARTICLE 6 – DATE D'EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d'Aménagement Communal pour engager au travers d'une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d'actions annexé à ce contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l'objet d'un avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Mitry-Mory, le

Pour la Commune de Mitry-Mory,

La Maire

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Président

Jean-François PARIGI

## Programme d'actions du FAC Commune de Mitry-Mory

**Enveloppe totale pour 3 ans : 1 000 000 €**

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNE DE MITRY-MORY</b>			
Création du complexe footballistique Robert Marchand	2023	4 207 909 €	1 000 000 €
<b>TOTAL FAC DE MITRY-MORY</b>		<b>4 207 909 €</b>	<b>1 000 000 €</b>

## CONVENTION DE REALISATION

### « CREATION DU COMPLEXE FOOTBALLISTIQUE ROBERT MARCHAND »

---

#### ENTRE

Accusé de réception en préfecture  
077-2177000  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de dépôt en préfecture : 27/06/2023

**Le Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de la Séance départementale du 23 juin 2023,

- ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

#### ET

**La Commune de Mitry-Mory**, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020,

- ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

D'autre part.

**Il a été exposé ce qui suit :**

### PREAMBULE

---

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a créé une nouvelle politique contractuelle composée du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Equipement Rural (FER), permettant de financer des projets sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement, ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi adopté, le 14 juin 2019, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques.

Basé sur le projet de développement communal, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce nouveau contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement de projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

Le FAC se compose d'un projet de développement communal et d'un programme d'actions prévisionnel, avec un échéancier de réalisation à 3 ans. Le FAC doit être adopté par l'Assemblée départementale et signé avec la Commune maître d'ouvrage des projets inscrits dans le programme d'actions prévisionnel.



Une fois le contrat signé, et pour chaque projet, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et la Commune maître d'ouvrage.

Le contrat de la Commune de Mitry-Mory, adopté au cours de la même séance, est en cours de signature.

La Commune de Mitry-Mory sollicite le Département pour la création du complexe footballistique Robert Marchand. La convention de réalisation fixe les modalités de l'aide attribuée à cette opération.

Par ailleurs, par délibérations du Conseil général en date du 28 janvier 2008 et du 17 octobre 2011, le Département a prévu que la signature de la présente convention par la collectivité gestionnaire soit retenue au titre des conditions d'attribution des subventions en matière d'équipements sportifs d'accompagnement de collèges.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

La présente convention de réalisation a pour objet de fixer :

- d'une part, les modalités du soutien financier apporté par le Département pour la réalisation de l'équipement mentionné ci-dessous,
- et d'autre part, dans le cadre des activités physiques et sportives pratiquées au sein des collèges du Département de Seine-et-Marne et conformément aux dispositions de l'article L.214-4 du Code de l'Éducation et de l'article L.1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions dans lesquelles les locaux et matériels sportifs seront mis à la disposition du collège et de l'association sportive scolaire, pendant la période scolaire, et les droits et obligations en découlant pour chacune des parties.

Cette opération concerne la création du complexe footballistique Robert Marchand.

### Contexte, enjeux et description détaillée

Forte de deux clubs de football, la Commune de Mitry-Mory souhaite développer ce sport sur son territoire. Les cinq terrains de football actuels de la Commune ne permettent toutefois pas de répondre pleinement aux besoins des usagers (quatre terrains en herbe et un seul terrain synthétique).

Le projet porte sur la création d'un nouveau complexe footballistique Robert Marchand qui sera également utilisé par le collège Eric SATIE et les écoles maternelles et primaires situées à proximité du futur équipement. Il permettra de maintenir la dynamique existante et de rééquilibrer la répartition des équipements sportifs sur le territoire communal.

Les travaux comprendront :

- la construction de deux terrains synthétiques avec éclairage,
- la construction de 8 vestiaires, d'un club house et d'une tribune.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

---

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune de Mitry-Mory par le versement d'une subvention.

Pour l'opération « Création du complexe footballistique Robert Marchand », objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 1 000 000 €.

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT (Travaux + Frais d'honoraires dans la limite de 15 %)	Autres financements publics	Subvention départementale	Coût restant à la charge de la Commune
4 207 909 €	Région : 286 250 € FAFA : 579 454 € CA RPF : 633 000 €	1 000 000 €	1 709 205 €

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE**

---

Le maître d'ouvrage s'engage à ce que l'opération « Création du complexe footballistique Robert Marchand » respecte les éléments suivants :

- les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la subvention départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (factures acquittées, état de mandatement, certificat d'achèvement de travaux, rapport de commission de sécurité, ...),
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et les règlements qui lui sont applicables,
- ne pas débiter les travaux avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département,
- respecter le descriptif du projet présenté au Département,
- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département,
- conserver la propriété publique de l'ouvrage pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

## **3.1 DESIGNATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION DES COLLEGIENS**

### ***3.1.1 : Définition :***

Sont désignés sous le terme « équipements sportifs » l'ensemble des biens immobiliers appartenant à la Commune destinés à la pratique d'activités physiques et sportives et décrits dans les articles suivants.

### ***3.1.2 : Désignation des équipements :***

La Commune met à la disposition du collège Eric SATIE l'ensemble des équipements désignés dans l'article 1 de la présente convention.

### ***3.1.3 : Destination des équipements :***

La présente autorisation est consentie au collège Eric SATIE et ses associations sportives scolaires relevant de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), pour la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exclusion de toute autre utilisation, pendant la période scolaire dans les conditions d'utilisation définies ci-après.

### ***3.1.4 : Biens mobiliers :***

La Commune met à disposition du collège Eric SATIE les biens mobiliers et les matériels destinés à la pratique d'activités physiques et sportives.

## **3.2. CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION**

### ***3.2.1 : Conditions financières***

L'utilisation des équipements énumérés à l'article 1 de la présente convention est consentie par la Commune à titre gratuit.

### ***3.2.2 : Période d'utilisation des équipements sportifs***

Le collège Eric SATIE et ses associations sportives scolaires utiliseront les équipements sportifs désignés à l'article 1 pendant les périodes scolaires (cours d'EPS et UNSS).

Les horaires d'utilisation seront déterminés en concertation par la Commune et le collège Eric SATIE. Le calendrier d'utilisation sera établi avant le 30 juin de l'année scolaire précédant l'année d'exécution de la présente convention, à défaut de quoi le calendrier applicable de l'année précédente sera reconduit.

Le calendrier ne pourra être modifié que pour répondre à des besoins impérieux de la Commune ou du collège Eric SATIE.

### **3.2.3 : Consignes de sécurité et règlement intérieur**

La Commune portera à la connaissance du Département et du collège le règlement intérieur et les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des équipements mis à disposition, notamment l'emplacement des dispositifs de sécurité, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

### **3.2.4 : Normes d'hygiène et de sécurité des équipements sportifs**

La Commune certifie que les équipements sportifs mis à disposition du collège Eric SATIE sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité applicables en la matière, définies notamment dans le décret n°96-495 du 4 juin 1996.

La Commune tient à disposition du collège Eric SATIE et du Département les certificats de conformité correspondants ainsi que les registres de sécurité portant mention des dates et rapport des visites de contrôle.

La Commune s'engage à prendre toutes mesures propres à empêcher l'utilisation et l'accès aux équipements sportifs qui présenteraient un défaut de conformité, et à procéder à leur mise en conformité dans les meilleurs délais.

S'agissant des équipements sportifs considérés comme des Etablissements Recevant du Public (ERP) des 4 premières catégories, la Commune devra s'assurer du passage de la commission de sécurité et mettre à disposition des collèges concernés et du Département le procès-verbal.

### **3.2.5 : Entretien et utilisation des équipements sportifs**

La Commune s'engage à mettre à disposition et à maintenir les équipements sportifs et, le cas échéant les matériels mentionnés à l'article 3.1.4 ci-dessus, en bon état d'entretien, de propreté et de fonctionnement, et à permettre au collège Eric SATIE de pratiquer les activités physiques et sportives dans de bonnes conditions matérielles.

### **3.2.6 : Travaux et réparations des équipements sportifs**

La Commune s'engage à procéder aux travaux et réparations de tout dysfonctionnement affectant l'utilisation normale des équipements sportifs.

Les travaux et réparations devront être effectués dans toute la mesure du possible en dehors de la période scolaire.

La Commune s'engage à prévenir le collège Eric SATIE au moins trois mois à l'avance des travaux ou réparations qui ne pourraient être effectués que pendant la période scolaire. Toutefois, ce délai pourra être réduit en cas de sinistre empêchant l'utilisation des équipements.

Le collège Eric SATIE et la Commune devront mutuellement s'informer par écrit, dans les plus brefs délais, des besoins d'entretien et de réparation des équipements sportifs, et en informer de la même manière le Département.

### **3.2.7 : Gardiennage des équipements sportifs**

La Commune fera son affaire du gardiennage des équipements sportifs.

## **3.3. RESPONSABILITES**

---

### **3.3.1 : Responsabilité de la Commune**

La Commune supportera la responsabilité de tout accident ou dommage du fait des équipements sportifs lui appartenant et mis à disposition du collègue Eric SATIE au titre de la présente convention.

### **3.3.2 : Responsabilité de l'Etat**

La responsabilité de l'Etat pourra être recherchée en cas d'accident ou de sinistre dans les conditions prévues par l'article L. 911-4 du Code de l'Education.

## **3.4. ASSURANCES :**

---

### **3.4.1 : Le Propriétaire**

Le propriétaire prendra à sa charge les assurances concernant les risques suivants : incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient ; dégât des eaux et bris de glace ; foudre ; explosions ; dommages électriques ; tempêtes, grêle ; vol et détérioration à la suite de vol.

## **ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le montant de la subvention à verser sera calculé au prorata du montant des travaux réalisés, selon les modalités suivantes :

### **Versement fractionné**

En investissement, sur demande du maître d'ouvrage, une première avance de 30% du montant de la subvention prévue pourra être versée, sur présentation des pièces justificatives de l'attribution intégrale des marchés de travaux ou d'études.

Le versement des acomptes pourra se faire dans les conditions suivantes :

- après avis favorable suite à un premier contrôle technique des travaux réalisé par la Direction des Sports et de la Jeunesse (réalisation à environ 50 %)
- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,

- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

**Le solde :**

Après avis favorable suite à un dernier contrôle technique réalisé par la Direction des sports et de la jeunesse du Département, le solde sera versé sur demande du Maître d'ouvrage à la réception des travaux sur présentation des pièces justificatives (procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération, justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage).

En cas de coût réalisé moins important que le coût initialement prévu dans la convention de réalisation, le montant de la subvention versé correspond à 40 % du montant des dépenses réalisées, dans la limite de la subvention accordée. Le reliquat de la subvention non versé n'est pas réintégré dans l'enveloppe globale du FAC.

## **ARTICLE 5 : REGLES DE CADUCITE**

---

Les règles de caducité applicables sont celles définies dans le règlement du dispositif.

Toute subvention à l'investissement est soumise à deux règles de caducité.

### ***5.1 En matière de demande de versement d'un premier acompte***

La demande de versement relative à une avance ou à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention.

Sauf dérogation expresse de l'assemblée compétente, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'une première demande de versement par les bénéficiaires dans le délai imparti sont frappées de caducité. Ces opérations sont gelées dans le système budgétaire et comptable et sont désaffectées formellement au moment de l'adoption du Compte Administratif du Département, auquel est joint un récapitulatif des opérations frappées de caducité.

### ***5.2 En matière de demande de versement du solde***

Le bénéficiaire d'une subvention à l'investissement dispose d'un délai maximum de 2 ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif à l'avance ou au premier acompte, pour solliciter le solde de cette subvention. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc et est annulé.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente du Département peut décider de le proroger sur demande argumentée du maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 6 : EVALUATION - CHAMPS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE REALISATION**

---

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation, entre le Maître d'ouvrage et le Département, selon les indicateurs suivants :

- taux de fréquentation et d'utilisation,
- satisfaction des usagers.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc....) avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

## **ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE**

---

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de dix années scolaires complètes.

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE REVISION ET DE RESTITUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au maître d'ouvrage. Ce dernier s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le maître d'ouvrage pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le maître d'ouvrage ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention de réalisation ;
- en cas de résiliation de la présente convention de réalisation selon les cas prévus à l'article 10.

## **ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention de réalisation est résiliée à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de mise en demeure de régularisation, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du maître d'ouvrage.

La présente convention de réalisation peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties signataires de la présente convention de réalisation s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Mitry-Mory  
La Maire

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Charlotte BLONDIOT-FARIDE**

**Jean-François PARIGI**



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-02-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/2023 - 1/02**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Villeparisis – contrat cadre et programme d'actions.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC). Depuis l'acceptation de sa candidature, le 20 octobre 2022, la Commune de Villeparisis a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Villeparisis et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 100 000 € Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/02

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

# FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-02-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Et la Commune de Villeparisis

## ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

## ET

La Commune de Villeparisis représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 15 février 2022,

- Ci-après dénommé « **la Commune** »

D'autre part,

## **Préambule**

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi élaboré un nouveau dispositif pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Basé sur le projet d'aménagement et de développement, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec les Communes.

## **PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La candidature de la Commune de Villeparisis a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 20 octobre 2022.

La Commune de Villeparisis a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour des 5 axes stratégiques suivants :

- participer à l'effort régional de construction de logements et diversifier l'offre,
- améliorer la qualité de vie et l'environnement,
- développer le tissu économique et l'accès à l'emploi pour les habitants,

- favoriser la décarbonation des mobilités via des aménagements pour les mobilités douces,
- développer l'offre de services pour répondre à la croissance de la population.

## **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La programmation proposée est composée d'une action sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cette programmation, validée par le comité de suivi du FAC, est annexée au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le maître d'ouvrage, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

## **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

### **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

#### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Villeparisis à hauteur de 1 100 000 €

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 1 000 000 € attribuée aux communes de plus de 10 000 habitants. La population municipale de Villeparisis comptant 26 580 habitants (INSEE 2019), la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 1 000 000 €

La Commune de Villeparisis accueille un quartier prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville. A ce titre, un bonus de 10% lui est accordé. Ainsi, l'enveloppe du FAC s'élève à 1 100 000 € pour 3 ans.

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

## **1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maison de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

---

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

## **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

---

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.



La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

#### **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

## **ARTICLE 6 – DATE D’EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d’Aménagement Communal pour engager au travers d’une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d’actions annexé à ce contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l’objet d’un avenant approuvé et signé par l’ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d’exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu’à la date de prise d’effet de la résiliation.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s’engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Villeparisis, le

Pour la Commune de Villeparisis,

Le Maire

Frédéric BOUCHE

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Président

Jean-François PARIGI

## Programme d'actions du FAC Commune de Villeparisis

**Enveloppe totale pour 3 ans : 1 100 000 €**

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNE DE VILLEPARISIS</b>			
Construction du conservatoire de musique et de danse	2023	6 724 000 €	1 100 000 €
<b>TOTAL FAC DE VILLEPARISIS</b>		<b>6 724 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/03**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Bussy-Saint-Georges – contrat cadre et programme d'actions.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC). Depuis l'acceptation de sa candidature, le 11 mai 2021, la Commune de Bussy-Saint-Georges a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Bussy-Saint-Georges et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 000 000 € Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/03

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Et la Commune de Bussy-Saint-Georges

### ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

### ET

La Commune de Bussy-Saint-Georges représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2020,

- Ci-après dénommé « **la Commune** »

D'autre part,



## **Préambule**

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi élaboré un nouveau dispositif pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Basé sur le projet d'aménagement et de développement, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec les Communes.

## **PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La candidature de la Commune de Bussy-Saint-Georges a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 11 mai 2021.

La Commune de Bussy-Saint-Georges a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour des 3 axes stratégiques suivants :

- accompagner un développement urbain qualitatif et diversifié,

- renforcer l'attractivité communale en poursuivant le déploiement d'une ville équilibrée et unifiée,
- affirmer la qualité du cadre de vie et porter l'ambition d'un développement urbain durable.

## **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La programmation proposée est composée de trois actions sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cette programmation, validée par le comité de suivi du FAC, est annexée au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le maître d'ouvrage, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

# **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

## **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Bussy-Saint-Georges à hauteur de 1 000 000 €

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 1 000 000 € attribuée aux communes de plus de 10 000 habitants. La population municipale de Bussy-Saint-Georges comptant 26 806 habitants (INSEE 2018), la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 1 000 000 €

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

## **1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maison de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

## **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

#### **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

#### **ARTICLE 6 – DATE D'EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d'Aménagement Communal pour engager au travers d'une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d'actions annexé à ce contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l'objet d'un avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Bussy-Saint-Georges, le

Fait à Melun, le

Pour la Commune de Bussy-Saint-Georges,

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Maire

Le Président

Yann DUBOSC

Jean-François PARIGI

## Programme d'actions du FAC Commune de Bussy-Saint-Georges

**Enveloppe totale pour 3 ans : 1 000 000 €**

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES</b>			
1/ Construction du groupe scolaire n°13	2023-2024	14 150 467 €	1 000 000 €
2/ Construction de 2 courts de tennis couverts	2023	800 000 €	
3/ Aménagement d'une coque Emmaüs en centre communal	2023	270 000 €	
<b>TOTAL FAC DE BUSSY-SAINT-GEORGES</b>		<b>15 220 467 €</b>	<b>1 000 000 €</b>

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-04-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/04**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Brie-Comte-Robert – contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC). Depuis l'acceptation de sa candidature, le 8 décembre 2022, la Commune de Brie-Comte-Robert a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'action découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Brie-Comte-Robert et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 000 000 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal »,

Article 4 : d'accorder à la Commune de Brie-Comte-Robert, une subvention de 1 000 000 € pour le projet de rénovation-extension du COSEC Arthur Chaussy,

Article 5 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n°2 de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 7 : d'imputer la dépense sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal » : opération « Fonds d'Aménagement Communal – DI 2022 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/04

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne

Et la Commune de Brie-Comte-Robert

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-04-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

### ET

La Commune de Brie-Comte-Robert représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2022,

- Ci-après dénommé « **la Commune** »

D'autre part,

## Préambule

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi élaboré un nouveau dispositif pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Basé sur le projet d'aménagement et de développement, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec les Communes.

## PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La candidature de la Commune de Brie-Comte-Robert a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 8 décembre 2022.

La Commune de Brie-Comte-Robert a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour des 5 axes stratégiques suivants :

- **développer les services à la population** et le territoire, en facilitant l'accès au sport et à la culture, en restaurant les équipements publics et le patrimoine local et en accroissant l'offre en équipements publics,

- **poursuivre les politiques d'aménagement urbain et paysager**, en soutenant le renouvellement de l'habitat, le développement du tissu économique et commercial, en valorisant le paysage et facilitant les déplacements,
- **pérenniser et développer les accompagnements social et relevant de la santé**, en accompagnant et aidant les administrés, en facilitant l'accès aux services publics et en développant de nouvelles façons de « fabriquer la ville »,
- **mettre en place une politique d'adaptation au changement climatique**, en opérant la rénovation thermique des équipements publics et en aménageant le territoire de manière durable, en encourageant l'évolution des mentalités et la transformation des comportements.

## **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La programmation proposée est composée d'une action sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cette programmation, validée par le comité de suivi du FAC, est annexée au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le maître d'ouvrage, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

## **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

### **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

#### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Brie-Comte-Robert à hauteur de 1 000 000 €

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 1 000 000 € attribuée aux communes de plus de 10 000 habitants. La population municipale de Brie-Comte-Robert comptant 18 812 habitants (INSEE 2019), la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 1 000 000 €

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

## **1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maison de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

## **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

#### **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

## **ARTICLE 6 – DATE D’EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d’Aménagement Communal pour engager au travers d’une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d’actions annexé à ce contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l’objet d’un avenant approuvé et signé par l’ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d’exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu’à la date de prise d’effet de la résiliation.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s’engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Brie-Comte-Robert, le

Fait à Melun, le

Pour la Commune de Brie-Comte-Robert,

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Maire

Le Président

Jean LAVIOLETTE

Jean-François PARIGI



## Programme d'actions du FAC Commune de Brie-Comte-Robert

**Enveloppe totale pour 3 ans : 1 000 000 €**

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNE DE BRIE-COMTE-ROBERT</b>			
Rénovation-extension du COSEC Arthur Chaussy	2023-2026	6 157 839 €	1 000 000 €
<b>TOTAL FAC DE BRIE-COMTE-ROBERT</b>		<b>6 157 839 €</b>	<b>1 000 000 €</b>

## CONVENTION DE REALISATION

### « RENOVATION-EXTENSION DU COSEC ARTHUR CHAUSSY »

---

#### ENTRE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-04-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**Le Département de Seine-et-Marne** représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

#### ET

**La Commune de Brie-Comte-Robert**, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2022,

- ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

D'autre part.

**Il a été exposé ce qui suit :**

### PREAMBULE

---

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a créé une politique contractuelle composée du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Équipement Rural (FER), permettant de financer des projets sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement, ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi adopté, le 14 juin 2019, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques.

Basé sur le projet de développement communal, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement de projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

Le FAC se compose d'un projet de développement communal et d'un programme d'actions prévisionnel, avec un échéancier de réalisation à 3 ans. Le FAC doit être adopté par l'Assemblée départementale et signé avec la Commune maître d'ouvrage des projets inscrits dans le programme d'actions prévisionnel.

Une fois le contrat signé, et pour chaque projet, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et la Commune maître d'ouvrage.

Le contrat de la Commune de Brie-Comte-Robert, est adopté au cours de la même séance.

La Commune de Brie-Comte-Robert sollicite le Département pour la rénovation-extension du COSEC Arthur Chaussy. La convention de réalisation fixe les modalités de l'aide attribuée à cette opération.

Par ailleurs, par délibérations du Conseil général en date du 28 janvier 2008 et du 17 octobre 2011, le Département a prévu que la signature de la présente convention par la collectivité gestionnaire soit retenue au titre des conditions d'attribution des subventions en matière d'équipements sportifs d'accompagnement de collèges.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

La présente convention de réalisation a pour objet de fixer :

- d'une part, les modalités du soutien financier apporté par le Département pour la réalisation de l'équipement mentionné ci-dessous,
- et d'autre part, dans le cadre des activités physiques et sportives pratiquées au sein des collèges du Département de Seine-et-Marne et conformément aux dispositions de l'article L.214-4 du Code de l'Éducation et de l'article L.1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions dans lesquelles les locaux et matériels sportifs seront mis à la disposition du collège et de l'association sportive scolaire, pendant la période scolaire, et les droits et obligations en découlant pour chacune des parties.

Cette opération concerne la « **rénovation-extension du COSEC Arthur Chaussy** ».

### Contexte, enjeux et description détaillée

Le complexe sportif Arthur Chaussy, est situé au sud-ouest de la ville de Brie-Comte-Robert, adjacent au collège du même nom. Il dispose actuellement de deux complexes omnisports évolutifs couverts (COSEC 1 et 2), d'un dojo, et d'un plateau multisports extérieur.

Le bâti, datant des années 1970, est vétuste, énergivore et ne répond plus aux normes thermiques et sportives en vigueur. Par ailleurs, la commune de Brie-Comte-Robert souhaite adapter l'équipement à l'augmentation et l'évolution de la demande.

Ainsi, les travaux consisteront en :

- la construction d'une nouvelle salle de gymnastique de 587 m<sup>2</sup> et d'une salle hybride dédiée aux habitants, aux seniors et au sport-santé,
- la réhabilitation totale des COSEC 1 et 2 (murs, toiture, revêtements et équipements) et du dojo,
- la création d'un espace d'accueil, comprenant un hall, une buvette, l'infirmerie, un espace santé et un grand espace de circulation,
- le développement des locaux annexes (sanitaires, bureaux et vestiaires).

Le projet sera efficient d'un point de vue énergétique et environnemental, via :

- le remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur distribuant l'ensemble du bâti,
- la mise en place de ballons thermodynamiques avec panneaux solaires pour alimenter les circuits d'eau chaude,
- la récupération des eaux pluviales, filtrées, pour alimenter les sanitaires,
- l'économie de 80 % de l'énergie consommée et la diminution des émissions de GES de 94 %, entre les fonctionnements actuel et futur du complexe sportif.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

---

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune de Brie-Comte-Robert par le versement d'une subvention.

Pour l'opération « Rénovation-extension du COSEC Arthur Chaussy » objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 1 000 000 €

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT (Travaux + Frais d'honoraires dans la limite de 15 %)	Autres financements publics	Subvention départementale	Coût restant à la charge de la Commune
6 157 839 €	3 007 844 € (Etat / Région / DSIL)	1 000 000 €	2 149 995 €

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE**

---

Le maître d'ouvrage s'engage à ce que l'opération « Rénovation-extension du COSEC Arthur Chaussy » respecte les éléments suivants :

- les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la subvention départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (factures acquittées, état de mandatement, certificat d'achèvement de travaux, rapport de commission de sécurité, ...),
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et les règlements qui lui sont applicables,
- ne pas débiter les travaux avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département,

- respecter le descriptif du projet présenté au Département,
- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département,
- conserver la propriété publique de l'ouvrage pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

### **3.1 DESIGNATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION DES COLLEGIENS**

#### ***3.1.1 : Définition :***

Sont désignés sous le terme « équipements sportifs » l'ensemble des biens immobiliers appartenant à la Commune destinés à la pratique d'activités physiques et sportives et décrits dans les articles suivants.

#### ***3.1.2 : Désignation des équipements :***

La Commune met à la disposition du collège concerné l'ensemble des équipements désignés dans l'article 1 de la présente convention.

#### ***3.1.3 : Destination des équipements :***

La présente autorisation est consentie au collège et aux associations sportives scolaires relevant de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), pour la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exclusion de toute autre utilisation, pendant la période scolaire dans les conditions d'utilisation définies ci-après.

#### ***3.1.4 : Biens mobiliers :***

La Commune met à disposition du collège concerné les biens mobiliers et les matériels destinés à la pratique d'activités physiques et sportives.

### **3.2. CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION**

#### ***3.2.1 : Conditions financières***

L'utilisation des équipements énumérés à l'article 1 de la présente convention est consentie par la Commune à titre gratuit.

#### ***3.2.2 : Période d'utilisation des équipements sportifs***

Le collège concerné et les associations sportives scolaires utiliseront les équipements sportifs désignés à l'article 1 pendant les périodes scolaires (cours d'EPS et UNSS).

Les horaires d'utilisation seront déterminés en concertation par la Commune et le collège concerné. Le calendrier d'utilisation sera établi avant le 30 juin de l'année scolaire précédant l'année d'exécution de la présente convention, à défaut de quoi le calendrier applicable de l'année précédente sera reconduit.

Le calendrier ne pourra être modifié que pour répondre à des besoins impérieux de la Commune ou du collège concerné.

### **3.2.3 : Consignes de sécurité et règlement intérieur**

La Commune portera à la connaissance du Département et du collège le règlement intérieur et les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des équipements mis à disposition, notamment l'emplacement des dispositifs de sécurité, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

### **3.2.4 : Normes d'hygiène et de sécurité des équipements sportifs**

La Commune certifie que les équipements sportifs mis à disposition du collège concerné sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité applicables en la matière, définies notamment dans le décret n°96-495 du 4 juin 1996.

La Commune tient à disposition du collège concerné et du Département les certificats de conformité correspondants ainsi que les registres de sécurité portant mention des dates et rapport des visites de contrôle.

La Commune s'engage à prendre toutes mesures propres à empêcher l'utilisation et l'accès aux équipements sportifs qui présenteraient un défaut de conformité, et à procéder à leur mise en conformité dans les meilleurs délais.

S'agissant des équipements sportifs considérés comme des Etablissements Recevant du Public (ERP) des 4 premières catégories, la Commune devra s'assurer du passage de la commission de sécurité et mettre à disposition du ou des collèges concernés et du Département le procès-verbal.

### **3.2.5 : Entretien et utilisation des équipements sportifs**

La Commune s'engage à mettre à disposition et à maintenir les équipements sportifs et, le cas échéant les matériels mentionnés à l'article 3.1.4 ci-dessus, en bon état d'entretien, de propreté et de fonctionnement, et à permettre au collège concerné de pratiquer les activités physiques et sportives dans de bonnes conditions matérielles.

### **3.2.6 : Travaux et réparations des équipements sportifs**

La Commune s'engage à procéder aux travaux et réparations de tout dysfonctionnement affectant l'utilisation normale des équipements sportifs.

Les travaux et réparations devront être effectués dans toute la mesure du possible en dehors de la période scolaire.

La Commune s'engage à prévenir le collège concerné au moins trois mois à l'avance des travaux ou réparations qui ne pourraient être effectués que pendant la période scolaire. Toutefois, ce délai pourra être réduit en cas de sinistre empêchant l'utilisation des équipements.

Le collège concerné et la Commune devront mutuellement s'informer par écrit, dans les plus brefs délais, des besoins d'entretien et de réparation des équipements sportifs, et en informer de la même manière le Département.

### **3.2.7 : Gardiennage des équipements sportifs**

La Commune fera son affaire du gardiennage des équipements sportifs.

## **3.3. RESPONSABILITES**

---

### **3.3.1 : Responsabilité de la Commune**

La Commune supportera la responsabilité de tout accident ou dommage du fait des équipements sportifs lui appartenant et mis à disposition du collège concerné au titre de la présente convention.

### **3.3.2 : Responsabilité de l'Etat**

La responsabilité de l'Etat pourra être recherchée en cas d'accident ou de sinistre dans les conditions prévues par l'article L. 911-4 du Code de l'Education.

## **3.4. ASSURANCES :**

---

### **3.4.1 : Le Propriétaire**

Le propriétaire prendra à sa charge les assurances concernant les risques suivants : incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient ; dégât des eaux et bris de glace ; foudre ; explosions ; dommages électriques ; tempêtes, grêle ; vol et détérioration à la suite de vol.

## **ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le montant de la subvention à verser sera calculé au prorata du montant des travaux réalisés, selon les modalités suivantes :

### ***Versement fractionné***

En investissement, sur demande du maître d'ouvrage, une première avance de 30% du montant de la subvention prévue pourra être versée, sur présentation des pièces justificatives de l'attribution intégrale des marchés de travaux ou d'études.

Le versement des acomptes pourra se faire dans les conditions suivantes :

- après avis favorable suite à un premier contrôle technique des travaux réalisé par la Direction des Sports (réalisation à environ 50 %),
- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,
- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

**Le solde :**

Après avis favorable suite à un dernier contrôle technique réalisé par la Direction des sports du Département, le solde sera versé sur demande du Maître d'ouvrage à la réception des travaux sur présentation des pièces justificatives (procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération, justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage).

En cas de coût réalisé moins important que le coût initialement prévu dans la convention de réalisation, le montant de la subvention versé correspond à 40 % du montant des dépenses réalisées, dans la limite de la subvention accordée. Le reliquat de la subvention non versé n'est pas réintégré dans l'enveloppe globale du FAC.

**ARTICLE 5 : REGLES DE CADUCITE**

---

Les règles de caducité applicables sont celles définies dans le règlement du dispositif.

Toute subvention à l'investissement est soumise à deux règles de caducité.

**5.1 En matière de demande de versement d'un premier acompte**

La demande de versement relative à une avance ou à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention.

Sauf dérogation expresse de l'assemblée compétente, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'une première demande de versement par les bénéficiaires dans le délai imparti sont frappées de caducité. Ces opérations sont gelées dans le système budgétaire et comptable et sont désaffectées formellement au moment de l'adoption du Compte Administratif du Département, auquel est joint un récapitulatif des opérations frappées de caducité.

**5.2 En matière de demande de versement du solde**

Le bénéficiaire d'une subvention à l'investissement dispose d'un délai maximum de 2 ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif à l'avance ou au premier acompte, pour solliciter le solde de cette subvention. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc et est annulé.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente du Département peut décider de le proroger sur demande argumentée du maître d'ouvrage.

**ARTICLE 6 : EVALUATION - CHAMPS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE REALISATION**

---

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation, entre le Maître d'ouvrage et le Département, selon les indicateurs suivants :

- fréquence d'utilisation par type de public accueilli,
- enquête de satisfaction auprès des usagers,
- performance énergétique et confort thermique des équipements,
- mutualisation de moyens.



## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc....) avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

## **ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE**

---

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de dix années scolaires complètes.

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE REVISION ET DE RESTITUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au maître d'ouvrage. Ce dernier s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le maître d'ouvrage pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le maître d'ouvrage ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention de réalisation ;
- en cas de résiliation de la présente convention de réalisation selon les cas prévus à l'article 10.

## **ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention de réalisation est résiliée à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de mise en demeure de régularisation, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du maître d'ouvrage.

La présente convention de réalisation peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties signataires de la présente convention de réalisation s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Brie-Comte-Robert  
Le Maire

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Jean LAVIOLETTE**

**Jean-François PARIGI**

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/05**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Melun – contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC). Depuis l'acceptation de sa candidature, le 8 décembre 2022, la Commune de Melun a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'action découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Melun et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 100 000 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal »,

Article 4 : d'accorder à la Commune de Melun, une subvention de 1 100 000 € pour le projet d'extension du groupe scolaire Decourbes,

Article 5 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n°2 de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 7 : d'imputer la dépense sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal » : opération « Fonds d'Aménagement Communal – DI 2022 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/05

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Et la Commune de Melun

### ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

### ET

La Commune de Melun représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 9 mars 2023,

- Ci-après dénommée « **la Commune** »

D'autre part,

## **Préambule**

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi élaboré un nouveau dispositif pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Basé sur le projet d'aménagement et de développement, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec les Communes.

## **PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La candidature de la Commune de Melun a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 8 décembre 2022.

La Commune de Melun a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour des 6 axes stratégiques suivants :

- accroître l'attractivité économique, afin de renforcer et pérenniser l'emploi,



- mettre en valeur l'axe Seine, colonne vertébrale du territoire, notamment pour le cadre de vie de ses habitants et l'attractivité touristique,
- assurer la transition écologique du territoire, notamment par l'amélioration des mobilités et la préservation des espaces de biodiversité,
- accompagner la réussite éducative et l'essor de l'enseignement supérieur,
- promouvoir la sécurité publique à l'échelle intercommunale,
- amplifier la solidarité communautaire, au travers notamment de l'accès au logement et à la santé.

## **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La programmation proposée est composée d'une action sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cette programmation, validée par le comité de suivi du FAC, est annexée au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le maître d'ouvrage, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

## **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

### **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

#### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Melun à hauteur de 1 100 000 €

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 1 000 000 € attribuée aux communes de plus de 10 000 habitants. La population municipale de Melun comptant 40 844 habitants (INSEE 2019), la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 1 000 000 €

La Commune de Melun accueille plusieurs quartiers prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville. A ce titre, un bonus de 10% lui est accordé. Ainsi, l'enveloppe du FAC s'élève alors à 1 100 000 € pour trois ans.

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

## **1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maison de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

### **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

---

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

### **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département

de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

#### **ARTICLE 6 – DATE D'EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d'Aménagement Communal pour engager au travers d'une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d'actions annexé à ce contrat.

#### **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l'objet d'un avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Melun, le

Pour la Commune de Melun,

Le Maire

Louis VOGEL

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Président

Jean-François PARIGI

## Programme d'actions du FAC Commune de Melun

**Enveloppe totale pour 3 ans : 1 100 000 €**

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNE DE MELUN</b>			
Extension et rénovation du groupe scolaire Decourbe	2023	11 106 043,90 €	1 100 000 €
<b>TOTAL FAC DE MELUN</b>		<b>11 106 043,90 €</b>	<b>1 100 000 €</b>

## CONVENTION DE REALISATION

### « EXTENSION ET RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DECOURBE »

---

#### ENTRE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-05-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**Le Département de Seine-et-Marne** représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

#### ET

**La Commune de Melun**, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2023,

- ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

D'autre part.

**Il a été exposé ce qui suit :**

### PREAMBULE

---

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a créé une nouvelle politique contractuelle composée du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Équipement Rural (FER), permettant de financer des projets sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement, ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi adopté, le 14 juin 2019, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques.

Basé sur le projet de développement communal, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce nouveau contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement de projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

Le FAC se compose d'un projet de développement communal et d'un programme d'actions prévisionnel, avec un échéancier de réalisation à 3 ans. Le FAC doit être adopté par l'Assemblée départementale et signé avec la Commune maître d'ouvrage des projets inscrits dans le programme d'actions prévisionnel.

Une fois le contrat signé, et pour chaque projet, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et la Commune maître d'ouvrage.

Le contrat de la Commune de Melun, est adopté au cours de la même séance.

La Commune de Melun sollicite le Département pour l'extension et la rénovation du groupe scolaire Decourbe. La convention de réalisation fixe les modalités de l'aide attribuée à cette opération.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

La présente convention de réalisation a pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département.

Cette opération concerne « **l'extension et la rénovation du groupe scolaire Decourbe** ».

### Contexte, enjeux et description détaillée

Face à la croissance de la population et la hausse des effectifs scolaires, la Ville de Melun a mené une réflexion sur son patrimoine bâti existant, afin de répondre aux besoins de scolarisation des enfants.

Dans ce cadre, la ville de Melun souhaite procéder à l'extension et la rénovation du groupe scolaire Decourbe.

Le projet consistera en :

- la construction de nouveaux bâtiments, permettant la création d'une école maternelle de 6 classes, d'un restaurant scolaire de 250 places, comprenant 2 espaces distincts maternels / élémentaires et d'un logement pour le gardien,
- l'extension et la rénovation complète du bâtiment existant, qui accueille actuellement 4 classes d'élémentaires, permettra l'ajout de 6 classes supplémentaires, ainsi que la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement mutualisé de 90 places.

Le groupe scolaire sera ainsi équipé de 16 classes (450 élèves).

Le projet prévoit également, la mise en accessibilité de l'ensemble des locaux, l'aménagement des abords et des espaces extérieurs avec aires de jeux.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

---

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune de Melun par le versement d'une subvention.

Pour l'opération « Extension et rénovation du groupe scolaire Decourbe », objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 1 100 000 €.

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT (Travaux + Frais d'honoraires dans la limite de 15 %)	Autres financements publics	Subvention départementale	Coût restant à la charge de la Commune
11 106 043,90 €	1 291 676 € (Etat / Région)	1 100 000 €	8 714 367,90 €

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE**

---

Le maître d'ouvrage s'engage à ce que l'opération « Extension et rénovation du groupe scolaire Decourbe » respecte les éléments suivants :

- les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la subvention départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (factures acquittées, état de mandatement, certificat d'achèvement de travaux, rapport de commission de sécurité, ...),
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et les règlements qui lui sont applicables,
- ne pas débiter les travaux avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département,
- respecter le descriptif du projet présenté au Département,
- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département,
- conserver la propriété publique de l'ouvrage pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

### **ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le montant de la subvention à verser sera calculé au prorata du montant des travaux réalisés, selon les modalités suivantes :



## **Versement fractionné**

En investissement, sur demande du maître d'ouvrage, **une première avance** de 30% du montant de la subvention prévue pourra être versée, sur présentation des pièces justificatives de l'attribution intégrale des marchés de travaux ou d'études.

Le versement des acomptes pourra se faire dans les conditions suivantes :

- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,
- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

**Le solde** sera versé sur demande du maître d'ouvrage à la réception des travaux sur présentation des pièces justificatives (procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération, justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage).

Pour des équipements petite enfance le versement du solde sera conditionné à l'avis de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé (DPMIPS) du Département, après la visite d'achèvement des travaux.

En cas de coût réalisé moins important que le coût initialement prévu dans la convention de réalisation, le montant de la subvention versé correspond à 40 % du montant des dépenses réalisées, dans la limite de la subvention accordée. Le reliquat de la subvention non versé n'est pas réintégré dans l'enveloppe globale du FAC.

## **ARTICLE 5 : REGLES DE CADUCITE**

---

Les règles de caducité applicables sont celles définies dans le règlement du dispositif.

Toute subvention à l'investissement est soumise à deux règles de caducité.

### **5.1 En matière de demande de versement d'un premier acompte**

La demande de versement relative à une avance ou à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention.

Sauf dérogation expresse de l'assemblée compétente, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'une première demande de versement par les bénéficiaires dans le délai imparti sont frappées de caducité. Ces opérations sont gelées dans le système budgétaire et comptable et sont désaffectées formellement au moment de l'adoption du Compte Administratif du Département, auquel est joint un récapitulatif des opérations frappées de caducité.

### **5.2 En matière de demande de versement du solde**

Le bénéficiaire d'une subvention à l'investissement dispose d'un délai maximum de 2 ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif à l'avance ou au premier acompte, pour solliciter le solde de cette subvention. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc et est annulé.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente du Département peut décider de le proroger sur demande argumentée du maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 6 : EVALUATION - CHAMPS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE REALISATION**

---

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation, entre le maître d'ouvrage et le Département, selon les indicateurs suivants :

- nombre, type et évolution des enfants accueillis,
- enquête de satisfaction auprès des personnels, enfants et familles,
- qualité architecturale, paysagère et technique de l'équipement : qualité et provenance des matériaux, performance énergétique et confort thermique, installation d'espaces végétalisés...
- accessibilité de l'équipement,
- mutualisation de moyens.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc...) avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

## **ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE**

---

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les différentes parties.

La présente convention expire lorsque l'opération « Extension et rénovation du groupe scolaire Decourbe » est terminée et que le solde de la subvention départementale est versé (voir article 4) ou si la présente convention est frappée de caducité.

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE REVISION ET DE RESTITUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au maître d'ouvrage. Ce dernier s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le maître d'ouvrage pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le maître d'ouvrage ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention de réalisation ;
- en cas de résiliation de la présente convention de réalisation selon les cas prévus à l'article 10.

## **ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention de réalisation est résiliée à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de mise en demeure de régularisation, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du maître d'ouvrage.

La présente convention de réalisation peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties signataires de la présente convention de réalisation s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Melun  
Le Maire

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Louis VOGEL**

**Jean-François PARIGI**

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-06-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/06**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Chartrettes – contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC). Depuis l'acceptation de sa candidature, le 21 septembre 2022, la Commune de Chartrettes a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Chartrettes et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 300 000 € Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal »,

Article 4 : d'accorder à la Commune de Chartrettes, une subvention de 200 000 € pour la construction d'une école maternelle,

Article 5 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n°2 de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 7 : d'imputer la dépense sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal » : opération « Fonds d'Aménagement Communal – DI 2022 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/06

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-06-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Et la Commune de Chartrettes

### ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

### ET

La Commune de Chartrettes représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2022,

- Ci-après dénommé « **la Commune** »

D'autre part,



## **Préambule**

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi élaboré un nouveau dispositif pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Basé sur le projet d'aménagement et de développement, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec les Communes.

## **PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La candidature de la Commune de Chartrettes a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 21 septembre 2022.

La Commune de Chartrettes a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour des 7 axes stratégiques suivants :

- renforcer le développement urbain dans le centre-ville,
- préserver les grandes entités naturelles et la qualité des paysages urbains,

- maîtriser les risques naturels, l'évolution des nuisances et des pollutions,
- développer la mixité sociale de l'habitat pour une ville solidaire qui se renouvelle,
- développer l'offre d'emploi,
- améliorer la desserte locale : développer les circulations en mode doux, favoriser les déplacements en transports en commun, compléter le réseau de promenades,
- conserver des équipements de qualité pour l'accueil de tous et leur bonne répartition sur le territoire.

## **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La programmation proposée est composée de deux actions sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cette programmation, validée par le comité de suivi du FAC, est annexée au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le maître d'ouvrage, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

## **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

### **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

#### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Chartrettes à hauteur de 300 000 €

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 300 000 € attribuée aux communes de 2 000 à 4 999 habitants. La population municipale de

Chartrettes comptant 2 543 habitants (INSEE 2019), la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 300 000 €

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

## **1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maison de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

---

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

## **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

---

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

#### **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

## **ARTICLE 6 – DATE D’EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d’Aménagement Communal pour engager au travers d’une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d’actions annexé à ce contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l’objet d’un avenant approuvé et signé par l’ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d’exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu’à la date de prise d’effet de la résiliation.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s’engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Chartrettes, le

Pour la Commune de Chartrettes,

Le Maire

Pascal GROS

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Président

Jean-François PARIGI

## Programme d'actions du FAC Commune de Chartrettes

**Enveloppe totale pour 3 ans : 300 000 €**

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNE DE CHARTRETTES</b>			
1/ Construction d'une école maternelle	2023-2024	2 636 697 €	300 000 €
2/ Rénovation énergétique de l'école primaire	2024-2025	1 587 000 €	
<b>TOTAL FAC DE CHARTRETTES</b>		<b>4 223 697 €</b>	<b>300 000 €</b>

## CONVENTION DE REALISATION

### « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE »

---

#### ENTRE

Accusé de réception en préfecture  
077-217700  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de mise en préfecture : 27/06/2023

**Le Département de Seine-et-Marne** représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

#### ET

**La Commune de Chartrettes**, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2022,

- ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

D'autre part.

**Il a été exposé ce qui suit :**

### PREAMBULE

---

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a créé une nouvelle politique contractuelle composée du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Equipement Rural (FER), permettant de financer des projets sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement, ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Aujourd'hui, le Département entend renforcer davantage son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, et a ainsi adopté, le 14 juin 2019, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) pour ces Communes, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques.

Basé sur le projet de développement communal, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation très étroite avec le Département, ce nouveau contrat va permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement de projets retenus. Un contrat pourra par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

Le FAC se compose d'un projet de développement communal et d'un programme d'actions prévisionnel, avec un échéancier de réalisation à 3 ans. Le FAC doit être adopté par l'Assemblée départementale et signé avec la Commune maître d'ouvrage des projets inscrits dans le programme d'actions prévisionnel.

Une fois le contrat signé, et pour chaque projet, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et la Commune maître d'ouvrage.

Le contrat de la Commune de Chartrettes, est adopté au cours de la même séance.

La convention de réalisation fixe les modalités de l'aide attribuée à cette opération.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

La présente convention de réalisation a pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département.

Cette opération concerne la « construction d'une école maternelle ».

### Contexte, enjeux et description détaillée

L'école maternelle, construite de plain-pied, accueille 3 classes. L'augmentation de la population nécessite la création de deux nouvelles classes. Toutefois, les bâtiments accueillant l'école sont peu qualitatifs, très énergivores et ne sont pas adaptés aux besoins des utilisateurs.

Les travaux comprendront la démolition de l'école actuelle et la construction d'une nouvelle école maternelle dans le prolongement de l'accueil de loisirs. Construite sur deux niveaux, elle permettra d'accueillir 5 classes et ses locaux seront mutualisés avec ceux de l'accueil de loisirs pour limiter les surfaces à construire. Seront également démolis l'ancien logement et les locaux existants non conservés dans le projet.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

---

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune de Chartrettes par le versement d'une subvention.

Pour l'opération « construction d'une école maternelle », objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 200 000 €.

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT (Travaux + Frais d'honoraires dans la limite de 15 %)	Autres financements publics	Subvention départementale	Coût restant à la charge de la Commune
2 636 697 €	Région : 700 000 € CAF : 367 000 €	200 000 €	1 369 697 €



### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE**

---

Le maître d'ouvrage s'engage à ce que l'opération « construction d'une école maternelle » respecte les éléments suivants :

- les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la subvention départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (factures acquittées, état de mandatement, certificat d'achèvement de travaux, rapport de commission de sécurité, ...),
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et les règlements qui lui sont applicables,
- ne pas débiter les travaux avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département,
- respecter le descriptif du projet présenté au Département,
- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département,
- conserver la propriété publique de l'ouvrage pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

### **ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le montant de la subvention à verser sera calculé au prorata du montant des travaux réalisés, selon les modalités suivantes :

#### ***Versement fractionné***

En investissement, sur demande du maître d'ouvrage, une **première avance** de 30% du montant de la subvention prévue pourra être versée, sur présentation des pièces justificatives de l'attribution intégrale des marchés de travaux ou d'études.

Le versement des acomptes pourra se faire dans les conditions suivantes :

- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,

- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

**Le solde** sera versé sur demande du Maître d'ouvrage à la réception des travaux sur présentation des pièces justificatives (procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération, justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage).

En cas de coût réalisé moins important que le coût initialement prévu dans la convention de réalisation, le montant de la subvention versé correspond à 40 % du montant des dépenses réalisées, dans la limite de la subvention accordée. Le reliquat de la subvention non versé n'est pas réintégré dans l'enveloppe globale du FAC.

## **ARTICLE 5 : REGLES DE CADUCITE**

---

Les règles de caducité applicables sont celles définies dans le règlement du dispositif.

Toute subvention à l'investissement est soumise à deux règles de caducité.

### **5.1 En matière de demande de versement d'un premier acompte**

La demande de versement relative à une avance ou à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention.

Sauf dérogation expresse de l'assemblée compétente, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'une première demande de versement par les bénéficiaires dans le délai imparti sont frappées de caducité. Ces opérations sont gelées dans le système budgétaire et comptable et sont désaffectées formellement au moment de l'adoption du Compte Administratif du Département, auquel est joint un récapitulatif des opérations frappées de caducité.

### **5.2 En matière de demande de versement du solde**

Le bénéficiaire d'une subvention à l'investissement dispose d'un délai maximum de 2 ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif à l'avance ou au premier acompte, pour solliciter le solde de cette subvention. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc et est annulé.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente du Département peut décider de le proroger sur demande argumentée du maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 6 : EVALUATION - CHAMPS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE REALISATION**

---

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation, entre le Maître d'ouvrage et le Département, selon les indicateurs suivants :

- taux de remplissage,
- performance énergétique, mise en place d'éco-gestes pour la gestion du site,

- enquête de satisfaction auprès du personnel et des usagers,
- accessibilité à l'aménagement.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc....) avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

## **ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE**

---

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les différentes parties.

La présente convention expire lorsque l'opération « construction d'une école maternelle » est terminée et que le solde de la subvention départementale est versé (voir article 4) ou si la présente convention est frappée de caducité.

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE REVISION ET DE RESTITUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au maître d'ouvrage. Ce dernier s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le maître d'ouvrage pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le maître d'ouvrage ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention de réalisation ;
- en cas de résiliation de la présente convention de réalisation selon les cas prévus à l'article 10.

## **ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention de réalisation est résiliée à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de mise en demeure de régularisation, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du maître d'ouvrage.

La présente convention de réalisation peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties signataires de la présente convention de réalisation s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Chartrettes  
Le Maire

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Pascal GROS**

**Jean-François PARIGI**

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-07-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/07**

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Contrats ruraux (CoR)**

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté, en juin et juillet 2022, un nouveau règlement pour les Contrats ruraux.

La dépense subventionnable par contrat est dorénavant plafonnée à 500 000 euros HT pour les communes. Les travaux de voirie, sur routes départementales, hors couche de roulement, peuvent être financés en agglomération.

Dix contrats vous sont donc proposés pour adoption : Barbizon, Beton-Bazoches, Darvault, Isles-lès-Villenoy, Montenils, Mousseaux-lès-Bray, Pézarches, Villemaréchal, Vinantes et Voisenon.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 4 février 2022 adoptant la nouvelle Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC) avec la Région-Ile-de-France,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/06 du 17 juin 2022 et du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2022-023 en date du 6 juillet 2022, relatives à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées, |

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les Contrats ruraux avec les Communes de Barbizon, Beton-Bazoches, Darvault, Isles-lès-Villenoy, Montenils, Mousseaux-lès-Bray, Pézarches, Villemaréchal, Vinantes et Voisenon, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Barbizon, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Beton-Bazoches, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Darvault, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune d'Isles-lès-Villenoy, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Montenils, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Mousseaux-lès-Bray, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Pézarches, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Villemaréchal, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 92 398,80 € à la Commune de Vinantes, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Voisenon, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 1 442 398,80 € au titre de l'action « Contrats communaux » - opération « Contrats ruraux 2023 » - « DI-2023 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/07

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-08-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/08**

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Avenants n° 1 aux Contrats ruraux (CoR) de Chalautre-la-Grande, Égligny et Montceaux-lès-Meaux

Les Communes de Chalautre-la-Grande, Égligny et Montceaux-lès-Meaux ont bénéficié d'un CoR. Elles souhaitent, pour terminer les travaux initialement prévus dans leur contrat, bénéficier d'un avenant de prorogation.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau Contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC) relative au dispositif « nouveau Contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau Contrat rural,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 3 avril 2020 relative à l'approbation du Contrat rural présenté par les Communes d'Égligny et Montceaux-lès-Meaux,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 24 septembre 2020 relative à l'approbation du Contrat rural présenté par la Commune de Chalautre-la-Grande,

VU l'avis des Commissions précitées, |

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les demandes de prorogation des Contrats ruraux des Communes d'Égligny et Montceaux-lès-Meaux portant l'échéance de ces contrats au 3 avril 2024,

Article 2 : d'approuver la demande de prorogation du Contrat rural de la Commune de Chalautre-la-Grande portant l'échéance de ce contrat au 24 septembre 2024,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux Contrats ruraux (CoR) des Communes de Chalautre-la-Grande, Égligny et Montceaux-lès-Meaux.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/08

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-09-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-1/09

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes Plaines et Monts de France – contrat cadre, programme d’actions et une convention de réalisation.

Dans le cadre du Contrat Intercommunal de développement, adopté en séance du 14 juin 2019, la candidature de la Communauté de communes Plaines et Monts de France a été retenue le 20 octobre 2022. A ce titre, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a œuvré avec le Département à l’élaboration de son contrat et propose un programme d’actions découlant de son projet de développement.

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 14 juin 2019, relative à la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d’Equipement Rural (FER),

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l’avis des Commissions précitées, |

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes Plaines et Monts de France et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 827 211 € Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de Développement » : opération « CID 2 Communauté de communes Plaines et Monts de France (DI 2022) »,

Article 4 : d'accorder à la Communauté de communes Plaines et Monts de France, une subvention de 208 204 € pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny,

Article 5 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n°2 de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 7 : d'imputer la dépense sur l'action « Contrat Intercommunal de Développement » : opération « CID 2 de la Communauté de communes Plaines et Monts de France – DI 2022 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/09

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



## CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Entre le Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-09-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Et la Communauté de communes Plaines et Monts de France

### ENTRE

**Le Département de Seine-et-Marne**, représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- Ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

### ET

**La Communauté de communes Plaines et Monts de France**, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022,

- Ci-après dénommé « **la Communauté de communes** »

D'autre part,

## Préambule

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié pour accompagner les Communes et les Intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Contrat Intercommunal de Développement a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les EPCI, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Fort de 3 années de mise en œuvre de ce contrat, le Département a souhaité renforcer davantage son soutien technique et financier auprès de ces territoires, et a élaboré un nouveau dispositif pour les communes de plus de 2 000 habitants, destiné à répondre à leurs besoins spécifiques, le fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La mise en œuvre de ce nouveau contrat a nécessité la modification du règlement des CID qui s'adresse désormais qu'aux seules structures intercommunales. Ces deux contrats offriront un soutien financier plus avantageux que le précédent CID.

Ce nouveau règlement des CID est construit de façon à faciliter sa lecture par les territoires, mais ne modifie pas leur mise en œuvre de manière fondamentale. Ainsi, ils sont toujours basés sur le projet de territoire de chaque EPCI à fiscalité propre, et fruits d'une concertation très étroite avec le Département.

D'une durée de trois ans, il assurera la plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets. Un contrat CID peut par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

Un système de majoration de l'enveloppe du CID permet de tenir compte des réalités locales (zone de revitalisation rurale).

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi ou les ateliers thématiques, permettent de faire émerger des projets et de suivre la mise en œuvre de ces contrats en lien étroit avec les intercommunalités.

## **PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT**

Dans le cadre du CID, la Communauté de communes Plaines et Monts de France (CCPMF) a rédigé un projet de territoire partagé, exprimant les principaux enjeux à relever pour les années à venir.

Ce projet de territoire, qui s'inscrit en continuité de celui réalisé dans le cadre du contrat CID n°1, s'articule autour de 4 axes stratégiques de développement :

- préserver le cadre de vie social et environnemental,
- rééquilibrer le développement économique,
- encourager la production d'énergies renouvelables et la valorisation des déchets,
- s'appuyer sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour favoriser la transition écologique sur le territoire.

### **PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL**

La Communauté de communes Plaines et Monts de France a proposé une programmation composée de 3 actions.

Ce programme d'actions, validé par le comité de suivi du CID, est annexé au présent contrat.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et le bénéficiaire maître d'ouvrage identifié, pour chaque opération retenue dans le plan d'actions prévisionnel.

Ces conventions interviendront à l'issue d'une phase d'élaboration des projets, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Ces conventions de réalisation constitueront l'acte juridique d'engagement des subventions départementales. Elles détailleront les actions, le plan de financement, le calendrier de réalisation, les indicateurs nécessaires à l'évaluation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du Comité de suivi, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

## **PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL**

### **ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES CO-CONTRACTANTS**

---

#### **1.1 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Communauté de communes des Plaines et Monts de France à hauteur de 11 € maximum par habitant.

Cette enveloppe maximale est calculée en fonction de trois indicateurs :

- le potentiel financier,
- la longueur de voirie par habitant,
- le revenu moyen par habitant.

Ainsi, l'enveloppe du CID s'élève pour les 3 ans du contrat à 827 211 € pour 25 067 habitants (INSEE 2019).

La construction d'un collège étant en cours de réalisation à Charny, un bonus de 1 000 000 € est accordé au maître d'ouvrage, pour permettre au Département de participer au financement des nouveaux équipements sportifs nécessaires au fonctionnement de ce collège.

L'enveloppe globale du CID s'élève alors à 1 827 211 € pour trois ans.

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

#### **1.2 ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE**

Les bénéficiaires du Contrat Intercommunal de Développement peuvent être un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), un syndicat de communes de plus de 2 000 habitants, un Etablissement Public de l'Etat (EPA, SNCF, etc.), un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maisons de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes

- pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
  - associer le Département, au travers de ses élu-e-es et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

---

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement, ainsi que dans les priorités du projet du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

## **ARTICLE 3 – CONVENTION DE REALISATION**

---

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

## **ARTICLE 4 – EVALUATION ET BILAN**

---

Au plus tard en 3<sup>ème</sup> année, et après la signature des conventions de réalisation, le CID fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec l'EPCI et les bénéficiaires du contrat.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *a minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

## **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

## **ARTICLE 6 – DATE D'EFFET ET DUREE**

---

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Contrat Intercommunal de Développement pour engager au travers d'une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d'actions annexé à ce contrat.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION ET MODIFICATION**

---

Toute modification apportée au présent contrat fera l'objet d'un avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties, au présent contrat cadre, s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Dammartin-en-Goële, le

Pour la Communauté de communes Plaines  
et Monts de France,

Le Président

Jean-Louis DURAND

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Le Président

Jean-François PARIGI

## Programme d'actions CID Communauté de communes Plaines et Monts de France

Enveloppe totale de l'enveloppe pour 3 ans : 1 827 211 €

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>PROGRAMMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU</b>			
1/ Construction d'un gymnase pour le futur collège de Charny	2023-2024	3 877 948,25 €	1 827 211 €
2/ Construction d'équipements sportifs de plein air pour le futur collège de Charny	2023-2024	598 327,25 €	
2/ Aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny	2023	520 510,00 €	
<b>TOTAL CID CC Plaines et Monts de France</b>		<b>4 996 785,50 €</b>	<b>1 827 211 €</b>



## CONVENTION DE REALISATION

### « AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER ET D'UNE PLACETTE AUX ABORDS DU FUTUR COLLEGE DE CHARNY »

Accusé de réception en préfecture  
077-227700610-20230623-CD20230623-1-09-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception en préfecture : 30/06/2023

**ENTRE**

**Le Département de Seine-et-Marne** représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

- ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

**ET**

**La Communauté de communes Plaines et Monts de France**, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2022,

- ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

D'autre part.

**Il a été exposé ce qui suit :**

### PREAMBULE

Lors de sa séance du 20 novembre 2015, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la mise en place d'un dispositif contractuel, et notamment le Contrat Intercommunal de Développement (CID) à l'échelle des EPCI à fiscalité propre. Ce dispositif a été révisé le 14 juin 2019 pour devenir un contrat strictement intercommunal.

D'une durée de trois ans, le CID est destiné à accompagner les EPCI à fiscalité propre dans leurs projets d'investissements. Des syndicats de communes de plus de 2 000 habitants, des établissements Publics de l'Etat (EPA, SNCF, etc.) peuvent aussi y prétendre, ainsi que des porteurs de projets publics ou privés de lieux d'exercice collectif de santé (maisons de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le CID se compose d'un diagnostic proposé par le Département et concerté avec l'EPCI et d'un programme d'actions prévisionnel, avec un échéancier de réalisation à 3 ans. Le CID doit être adopté par l'Assemblée départementale et signé avec les maîtres d'ouvrage des projets inscrits dans le programme d'actions prévisionnel.

Une fois le contrat signé, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et chaque maître d'ouvrage identifié, pour chaque projet.

Le CID de la Communauté de communes Plaines et Monts de France, adopté au cours de la même séance, est en cours de signature.

La Communauté de communes sollicite le Département pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny. La convention de réalisation fixe les modalités de l'aide attribuée à cette opération.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

La présente convention de réalisation a pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département.

Cette opération concerne l'« aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny ».

### Contexte, enjeux et description détaillée

La desserte du collège est un enjeu majeur pour son fonctionnement. Ainsi, il est prévu l'aménagement de cheminements piétonniers et d'une placette, afin de sécuriser l'accès aux équipements du secteur.

A ce projet j'ajoute la création d'une gare routière non financée dans le CID.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

---

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Communauté de communes Plaines et Monts de France par le versement d'une subvention.

Pour l'opération « aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny » objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 208 204 €.

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT (Travaux + Frais d'honoraires dans la limite de 15 %)	Autres financements publics	Subvention départementale	Coût restant à la charge de la Commune
520 510 €	/	208 204 €	312 306 €

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE**

---

Le maître d'ouvrage s'engage à ce que l'opération « aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny » respecte les éléments suivants :

- les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la subvention départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (factures acquittées, état de mandatement, certificat d'achèvement de travaux, rapport de commission de sécurité, ...),
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et les règlements qui lui sont applicables,
- ne pas débiter les travaux avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département,
- respecter le descriptif du projet présenté au Département,
- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département,
- conserver la propriété publique de l'ouvrage pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

#### **ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

##### ***Versement fractionné***

En investissement, une **première avance** de 30% du montant de la subvention prévue pourra être versée, sur présentation des pièces justificatives de l'attribution intégrale des marchés de travaux ou d'études.

Le versement des acomptes pourra se faire dans les conditions suivantes :

- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,
- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

**Le solde** sera versé sur demande du Maître d'ouvrage à la réception des travaux sur présentation des pièces justificatives (procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération, justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage).

Le montant de la subvention à verser sera calculé au prorata du montant des travaux réalisés. En cas de coût moins important que le coût initialement prévu dans la convention de réalisation, le montant de la subvention versé correspond à 40% du montant des dépenses réalisées, dans la limite de la subvention accordée. Le reliquat de la subvention non versé n'est pas réintégré dans l'enveloppe globale du CID.

## **ARTICLE 5 : REGLES DE CADUCITE**

---

Les règles de caducité applicables sont celles définies dans le règlement du dispositif.

Toute subvention à l'investissement est soumise à deux règles de caducité.

### **5.1 En matière de demande de versement d'un premier acompte**

La demande de versement relative à une avance ou à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention.

Sauf dérogation expresse de l'assemblée compétente, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'une première demande de versement par les bénéficiaires dans le délai imparti sont frappées de caducité. Ces opérations sont gelées dans le système budgétaire et comptable et sont désaffectées formellement au moment de l'adoption du Compte Administratif du Département, auquel est joint un récapitulatif des opérations frappées de caducité.

### **5.2 En matière de demande de versement du solde**

Le bénéficiaire d'une subvention à l'investissement dispose d'un délai maximum de 2 ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif à l'avance ou au premier acompte, pour solliciter le solde de cette subvention. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc et est annulé.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente du Département peut décider de le proroger sur demande argumentée du maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 6 : EVALUATION - CHAMPS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE REALISATION**

---

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation, entre le Maître d'ouvrage et le Département, selon les indicateurs suivants :

- accessibilité de l'aménagement,
- type d'éclairage choisi.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

---

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc....) avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

## **ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE**

---

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les différentes parties.

La présente convention expire lorsque l'opération « aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une placette aux abords du futur collège de Charny » est terminée et que le solde de la subvention départementale est versé (voir article 4) ou si la présente convention est frappée de caducité.

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE REVISION ET DE RESTITUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au maître d'ouvrage. Ce dernier s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le maître d'ouvrage pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le maître d'ouvrage ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention de réalisation ;
- en cas de résiliation de la présente convention de réalisation selon les cas prévus à l'article 10.

## **ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention de réalisation est résiliée à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de mise en demeure de régularisation, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du maître d'ouvrage.

La présente convention de réalisation peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties signataires de la présente convention de réalisation s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Communauté de commune Plaines  
et Monts de France  
Le Président

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Jean-Louis DURAND**

**Jean-François PARIGI**

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-10-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/10**

---

Commission n°1 – Aménagement du Territoire, Politique Contractuelle, Environnement et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Fonds départemental d'Aménagement – Subvention pour les travaux d'aménagement du Grand Parquet - Phase IV à Fontainebleau.

Le 14 juin 2019, le Département a créé un Fonds départemental d'Aménagement qui vient compléter la politique contractuelle mise en place en novembre 2015, en apportant un financement pour les projets structurants contribuant au rayonnement de la Seine-et-Marne. La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau sollicite une subvention au titre du Fonds d'aménagement pour les travaux de la phase IV d'aménagement du Grand Parquet.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 adoptant le Règlement Budgétaire et financier départemental, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération n° 1/03 du 14 juin 2019 relative à la création du Fonds départemental d'Aménagement,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'accorder à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau une subvention de 600 000 € pour la phase IV d'aménagement du Grand Parquet,

Article 2 : d'imputer cette dépense sur l'action « Fonds d'Aménagement – Opération Fonds d'Aménagement DI 2023 »,

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – **1/10**  
Page **2** sur **2**

Article 3 : d'adopter le projet de convention joint en annexe à la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/10

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## Convention visant à formaliser la participation du Département de Seine-et-Marne au projet de la Phase IV d'aménagement du Grand Parquet réalisée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-10-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**ENTRE**

Le Département de Seine-et-Marne représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale en date du 23 juin 2023,

- ci-après dénommé « le Département »

D'une part,

**ET**

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, représentée par son Président Pascal Gouhoury,

- ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'autre part.

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

### **PREAMBULE**

La promulgation de la Loi NOTRe a supprimé la compétence en matière de développement économique mais a renforcé le rôle des Départements au titre de la solidarité territoriale. A ce titre, le Département souhaite rester un partenaire majeur dans l'aménagement des territoires.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, le Département a créé un Fonds départemental d'aménagement, qui vient compléter la politique contractuelle mise en place en novembre 2015, en apportant une subvention pour les projets structurants.

Ce fonds accompagne les projets structurants d'échelle a minima supra intercommunale, voire départementale, qui permettent le développement des services aux habitants, de nouveaux emplois ou contribuent à accroître le rayonnement de la Seine-et-Marne.

Ces projets doivent donc avoir une aire d'influence bien au-delà du territoire dans lequel ils s'inscrivent et viser une fréquentation importante. Ils doivent également fédérer une communauté d'acteurs.

Les structures bénéficiaires sont les suivantes :

- EPCI,
- communes,
- Sociétés d'économie mixte (SEM),
- Associations régies par la loi du 1er juillet 1901 qui interviennent dans un champ non concurrentiel porteuses d'un projet de développement d'intérêt départemental,
- Opérateurs à vocation non marchande (CAUE...),
- l'Etat et ses établissements publics (Etablissements publics d'aménagement (EPA), Compagnies consulaires, SNCF...).

### IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la subvention apportée par le Département à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour la phase IV d'aménagement du Grand Parquet.

#### ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau par le versement d'une subvention départementale.

Pour la phase IV d'aménagement du Grand Parquet, objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 600 000 €.

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT	Autres financements publics	Subvention financière départementale	Coût restant à la charge du maître d'ouvrage
2 480 500 €	300 000 € (CRIF) 392 100 € (ANS)	600 000 €	1 188 400 €

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

En contre-partie du versement de la subvention départementale définie à l'article 2 ci-dessus, le bénéficiaire s'engage à commencer la réalisation de son projet dans un délai de deux ans, à compter de la signature de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage également à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités ;
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables ;
- ne pas débiter les travaux avant la décision de l'Assemblée départementale sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département ;
- respecter le descriptif du projet présenté au Département ;
- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département.

### ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE ET REGLE DE CADUCITE

La subvention financière sera versée selon les modalités suivantes :

Sur demande du bénéficiaire, un premier versement de 30% du montant de la subvention départementale prévue peut être versé, dès signature de la convention.

Le premier versement de la subvention doit intervenir dans les deux ans à compter de la date attributive de l'aide. Passer ce délai, l'aide sera réputée caduque.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans, à compter de la date de la délibération attributive de la subvention départementale du Département, pour démarrer le projet prévu. Passé ce délai, la convention est résiliée et la structure bénéficiaire ne peut prétendre au versement du solde de la subvention départementale, sauf dans le cas où un délai supplémentaire aura été sollicité puis accepté par le Département par voie d'avenant à la convention, avant la fin de l'année concernée.

Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux dans les conditions suivantes :

- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,
- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

Le solde, soit 20% de l'aide, sera versé sur demande du bénéficiaire, à la réception des travaux avec pièces justificatives (tout document justifiant la pleine réalisation de l'opération et un tableau récapitulatif des dépenses HT).

Ce solde doit être demandé dans un délai maximum de quatre ans à compter de la date d'émission du mandat du premier paiement. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc. Toutefois avant expiration de ce délai, l'Assemblée départementale peut décider de le proroger sur demande argumentée du bénéficiaire.

## **ARTICLE 5 : COMMUNICATION**

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département. Ce panneau devra faire apparaître la mention « travaux réalisés avec le concours financier du Département de Seine-et-Marne à hauteur de 600 000 € ».

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action du Département de Seine-et-Marne, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître clairement la contribution départementale dans toutes les actions de communication et publication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « Projet réalisé avec la participation du Département de Seine-et-Marne » dans les publications, et de l'apposition du logo départemental conformément à la charte graphique départementale pour les présentations orales ou investissements matériels.

Tous les événements de relation publique ou opérations de médiatisation liées à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication du Département selon les règles définies ci-dessus. De même, l'entreprise s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par le Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

Le bénéficiaire de la présente convention pourra communiquer sur les actions financées dans le cadre de cette même convention.

## **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin lorsque les travaux cités dans l'article 2 sont terminés et que le solde de la subvention départementale est versé (voir article 4) ou si la présente convention est frappée de caducité.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 8 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention.
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 9 de la présente convention.

#### **ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention sera résiliée. Cela sera possible chaque année par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de deux mois avant la date anniversaire de sa signature.

La subvention due par le Département à la date d'effet de la résiliation sera liquidée en fonction de l'avancement des opérations. Si à la date d'effet de la résiliation, la subvention départementale est supérieure à la subvention normalement due en fonction de l'avancement des travaux en cours, le Département pourra en demander la restitution de tout ou partie.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux à Melun,

Le

Pour la Communauté d'agglomération du  
Pays de Fontainebleau

Le Président

Pascal Gouhoury

Pour le Département de Seine-et-Marne  
Le Président du Conseil départemental

Jean-François PARIGI



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-11-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/11**

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Parc Naturel Régional du Gâtinais français - Approbation de la convention de financement 2023**

Lors de sa séance du 16 avril 2021, l'Assemblée départementale a validé les modalités d'accompagnement du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais français. Le présent dossier a pour objet d'approuver la convention de financement 2023.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°1/10 du 25 juin 2010 relative à l'approbation du projet de charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français et l'adhésion du Département au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU le décret n°2011-465 du 27 avril 2011 modifié par décret n°211-654 du 10 juin 2011 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU la délibération du Conseil régional n° CR 2020-043 du 24 septembre 2020 relative à l'adoption d'un nouveau contrat de Parc 2021-2023 en faveur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/11 du 16 avril 2021 relative à l'adoption d'un nouveau contrat de Parc 2021-2023, et à l'adoption des modalités de financement en faveur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU l'avis des Commissions précitées, |

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention annuelle 2023 en faveur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, et son programme d'actions, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'attribuer au Parc Naturel Régional du Gâtinais français une subvention de 143 000 € pour son programme d'actions 2023. Ce montant sera prélevé sur l'action « Contrats intercommunaux » - opération « Aide au Parc Naturel Régional du Gâtinais français – DI-2023 ».

Article 3 : d'attribuer au Parc Naturel Régional du Gâtinais français une subvention de 50 000 € pour son programme d'actions 2023. Ce montant sera prélevé sur l'action « Contrats intercommunaux » - opération « Fonctionnement Parcs Naturels Régionaux – AE-2023 ».

Article 4 : d'autoriser le Président à signer cette convention au nom du Département.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/11

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**CONVENTION DE FINANCEMENT 2023**  
**EN FAVEUR DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS**  
**RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS 2023**

Accusé de réception en préfecture  
07/227700010-20230623-CD20230623\_1-11-DF  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Entre

Le **Département de Seine-et-Marne** représenté par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI, autorisé par délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

ci-après dénommé « le Département de Seine-et-Marne »

d'une part,

Et

Le **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (SMAG PNRGF)**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, autorisé par délibération du Comité syndical du 13 décembre 2022,

ci-après dénommé « le Parc » ou « le bénéficiaire »

d'autre part.

## **PREAMBULE**

Après avoir rappelé que :

La Région a validé, en Commission permanente du 24 janvier 2018, de nouveaux contrats de Parc 2018-2020, établis entre la Région, l'Etat et les Parcs. Dans ce cadre, la Région a repris à sa charge le financement de la totalité des frais de structure des Parcs, ainsi que la majeure partie des financements des programmes d'actions.

Le Département de Seine-et-Marne a souhaité également accompagner le Parc au regard de son intérêt en matière de cohésion et de créativité territoriale, d'innovations sociales et environnementales, d'expérimentation et de diffusion des bonnes pratiques. Le Département a validé, en Assemblée départementale du 27 septembre 2018, les orientations et les modalités de ce partenariat en faveur du PNR du Gâtinais français pour la période 2018-2020.

La Région a réaffirmé l'importance des Parcs Naturels Régionaux dans l'ambition régionale pour les territoires ruraux et la mise en œuvre des priorités de la Région, ainsi, elle a adopté le 24 septembre 2020 les nouvelles orientations régionales relatives aux contrats de Parcs pour la période 2021-2023.

Le Département souhaite également poursuivre son accompagnement en renouvelant le cadre de contractualisation afin d'organiser le soutien départemental.

La convention cadre établie entre le Département et le Parc précise la poursuite des modalités de ce partenariat en faveur du PNR du Gâtinais français pour la période 2021-2023. Elle fixe notamment le montant de l'engagement financier du Département en investissement sur cette période, et le montant de l'engagement annuel en fonctionnement. Les programmes d'actions du Parc s'inscrivent dans le cadre de thématiques définies dans l'article 3 de la convention cadre.

Des conventions annuelles établies entre le Département et le Parc fixent chaque année le montant de l'engagement financier en fonctionnement et en investissement, ainsi que la liste des actions accompagnées par le Département.

Il est convenu de ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention détermine les engagements du Département de Seine-et-Marne pour le financement du programme d'actions 2023 du Parc, ainsi que les engagements de ce dernier, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte constitutive du Parc, selon le programme d'actions 2023 spécifique au Département de Seine-et-Marne (annexe).

Les modalités de versement et de validité de la participation financière du Département de Seine-et-Marne aux différentes actions issues des mesures issues de ce programme d'actions sont précisées aux articles 5 et 6 de la présente convention annuelle.

#### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU PARC**

Le Parc s'engage à déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa Charte 2011-2026, et à :

- 1 •** Mener avec le Département une concertation étroite pour toute décision de nature budgétaire ou statutaire. En particulier, le Parc informera le Département de tout projet de modifications concernant les statuts du Parc.
- 2 •** Informer le Département des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exécution de la présente convention.
- 3 •** Respecter le descriptif du projet présenté au Département et les avis techniques formulés par les services départementaux.
- 4 •** Fournir au Département tous les éléments nécessaires au suivi technique et budgétaire du partenariat entre le Parc et le Département.
- 5 •** Fournir au Département, en fin d'année, un bilan annuel des crédits consommés au cours de l'année écoulée (compte administratif et compte de gestion), ainsi qu'un rapport d'activités indiquant les opérations réalisées et leur niveau d'avancement.
- 6 •** Faciliter le contrôle, par le Département, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- 7 •** Conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans à compter de l'expiration de la présente convention.

**8 •** Mentionner le soutien financier du Département pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action du Département.

**9 •** Convier le Département aux manifestations liées à ce programme d'actions.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement le Parc pour la réalisation des objectifs définis à l'article 1 à hauteur :

- d'un montant maximum de 143 000 € en investissement,
- d'un montant de 50 000 € en fonctionnement.

Cet engagement se traduira par le versement de subventions pour la réalisation des différentes actions retenues au titre du programme d'actions 2023, présentées en annexe.

### **ARTICLE 4 – SUIVI DE LA CONVENTION**

Le suivi de l'exécution de la présente convention se fera au sein du Comité de pilotage départemental institué afin de suivre la mise en œuvre globale de la convention cadre 2021-2023.

### **ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

La subvention sera versée sous forme d'acomptes :

- sur demande du PNR, appuyée d'un état de mandatement des dépenses en investissement HT ou des dépenses en fonctionnement TTC réalisées par le maître d'ouvrage de l'action. Ce document précisera notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Il devra également être visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage, et être conforme aux pièces à fournir dans le cadre de la dématérialisation des PJ comptables mise en œuvre par le Département,
- sous réserve que les acomptes demandés n'excèdent pas 80% du total de la subvention,
- sur présentation du relevé de décision du Conseil syndical concernant l'individualisation des participations des différents financeurs.

Le montant de ces acomptes sera calculé sur la base du montant des travaux réalisés.

Le solde sera versé :

- sur demande du PNR, appuyée d'un état de mandatement des dernières dépenses en investissement HT ou des dépenses en fonctionnement TTC réalisées par le maître d'ouvrage de l'action. Ce document aura les mêmes caractéristiques que celui évoqué ci-dessus,
- sur présentation d'une pièce justificative de fin de travaux (procès-verbal de réception des travaux, ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération).

Le comptable assignataire pour le Département de Seine-et-Marne est le Payeur Départemental de Seine-et-Marne.

Les subventions sont mandatées selon les conditions prévues par le Règlement des modalités financières entre le Département de Seine-et-Marne et le Parc, annexé à la convention cadre.

## **ARTICLE 6 – REGLES DE CADUCITE ET DE FONGIBILITE**

### **Pour les subventions d'investissement :**

A partir de la date du vote par l'Assemblée départementale ou par la Commission permanente de la convention relative à l'année N, le Parc disposera de 24 mois pour réaliser les actions relatives à cette convention, et présenter les demandes de versements (acomptes éventuels et solde) de subventions.

Si à la fin des 24 mois l'action en objet n'est pas terminée, l'aide du Département sera versée en fonction de l'avancement de cette action.

### **Pour les subventions de fonctionnement :**

A partir de la date du vote par l'Assemblée départementale de la convention relative à l'année 2023, le Parc aura jusqu'au 30 novembre 2024 pour réaliser les actions issues du programme d'actions annuel et présenter les demandes de versements (acomptes éventuels et solde) de subventions.

Si après le 30 novembre 2024, les actions ne sont pas engagées, elles sont abandonnées et la subvention est déclarée caduque. Pour les actions non terminées, l'aide du Département sera versée en fonction de l'avancement de ces actions.

La fongibilité des subventions attribuées par le Département de Seine-et-Marne au SMAG PNRGF dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions annuels n'est pas autorisée.

## **ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant signé par les parties, préalablement approuvé par l'instance délibérante du Département de Seine-et-Marne et du Comité syndical du SMAG PNRGF.

## **ARTICLE 8 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

Lorsque la présente convention aura été signée par les parties, elle sera réputée avoir pris effet à compter de la date de son approbation par l'Assemblée départementale. Elle sera considérée comme close lorsque les montants inscrits à l'annexe pour la réalisation des opérations du programme d'actions 2023 auront été soldés ou rendus caducs.

## **ARTICLE 9 – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 2023**

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation des opérations inscrites au programme d'actions 2023 sera réalisée, en concertation entre le PNR et le Département.



## **ARTICLE 10 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour des activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 1 et 2 de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention,
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 11 de la présente convention.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

Le Département peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois, à partir de la notification au Parc de la décision par courrier envoyé en courrier recommandé avec avis de réception postal.

Le Département peut en outre, prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide. Dans ce cas, il est adressé au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai de 2 mois. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la décision de résiliation est adressée au bénéficiaire. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Les cas de résiliation pour faute ou pour motif d'intérêt général peuvent être invoqués dans les mêmes conditions par le Parc.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire.

## **ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

## **ARTICLE 13 - PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- la présente convention,
- l'annexe : tableau du programme d'actions 2023 spécifique au Département de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement et de  
Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais  
français,  
Le Président

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Jean-Jacques BOUSSAINGAULT**

**Jean-François PARIGI**

## ANNEXE A LA CONVENTION

TABLEAU DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2023 SPECIFIQUE AU  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Actions proposées au CD 77 année 2023	Descriptif des orientations	Subvention en investissement	Subvention en fonctionnement
<p><b>Orientation 3 :</b> Améliorer la qualité de vie, les déplacements et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie (travaux de rénovation énergétique, utilisation de matériaux biosourcés, remplacement des éclairages publics énergivores).</li> <li>Accompagner les acteurs privés pour une meilleure maîtrise de l'énergie (travaux de rénovation de logements utilisant des matériaux biosourcés et/ou installations utilisant les énergies renouvelables).</li> </ul>	103 000 €	
<p><b>Orientation 4 :</b> Préserver et valoriser les ressources culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restaurer les éléments du patrimoine bâti, mobilier ainsi que les sources historiques non protégées du territoire.</li> </ul>	40 000 €	
<p><b>Orientation 7 :</b> Accueillir et accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer les réseaux d'acteurs, les filières agricoles et alimentaires du Parc.</li> <li>Accompagner l'organisation d'évènements à destination des artisans d'Art, la production de supports de communication, les projets portés par la filière locale.</li> <li>Accompagner l'agriculture locale et les circuits courts (déploiement marque Valeur Parc, cultures PPAM, etc.)</li> </ul>		50 000 €
<p><b>TOTAL SUBVENTIONS 2023</b></p>		143 000 €	50 000 €

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-12-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/12

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin - Approbation de la convention de financement 2023**

Le présent dossier a pour objet d'agréer la convention de financement 2023 et d'attribuer une subvention de 50 000 € pour le fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n°2017-184 du 23 novembre 2017 relative au soutien du projet de création du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin et à l'accompagnement des actions du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention annuelle 2023 en faveur du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, et ses actions en fonctionnement, tels qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'attribuer au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin une subvention de 50 000 € pour ses actions 2023 en fonctionnement.

Ce montant sera prélevé sur l'action « Contrats intercommunaux » - opération « Fonctionnement Parcs Naturels Régionaux – AE-2023 ».

Article 3 : d'autoriser le Président à signer cette convention au nom du Département,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Parigi', is centered on the page. The signature is fluid and cursive.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/12

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**CONVENTION DE FINANCEMENT 2023****EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PRÉFIGURATION DU  
PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN**

Accusé de réception en préfecture  
07-227700010-2023-AD210023-12-D  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTION DE FONCTIONNEMENT 2023**

Entre

Le **Département de Seine-et-Marne** représenté par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI, autorisé par délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2023,

ci-après dénommé « le Département de Seine-et-Marne »,

d'une part,

Et

Le **Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin**, représenté par son Président, Monsieur Franck RIESTER, autorisé par délibération du Comité syndical du 17 mars 2023,

ci-après dénommé « le SMEP »,

d'autre part.

**PRÉAMBULE**

En septembre 2020, la Région Ile-de-France a validé de nouveaux contrats de Parc 2020-2023, établis entre la Région, l'Etat, les Parcs, et les Parcs en projet. Ainsi, la Région a confirmé sa volonté de créer le Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

De ce cadre, au regard de l'intérêt des Parcs en matière de cohésion et de créativité territoriale, d'innovations sociales et environnementales, d'expérimentation et de diffusion des bonnes pratiques, le Département de Seine-et-Marne souhaite soutenir la création de ce Parc, à travers un accompagnement du SMEP, sous forme d'un programme d'actions annuel en fonctionnement.

Il est convenu de ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention détermine les engagements du Département de Seine-et-Marne pour le financement du programme d'action 2023 du SMEP, ainsi que les engagements de ce dernier, selon le programme d'action 2023 spécifique au Département de Seine-et-Marne (annexe).



Les modalités de versement de la participation financière du Département de Seine-et-Marne à l'action, issue de ce programme d'action, sont précisées aux articles 5 et suivants de la présente convention.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU SMEP**

Le SMEP s'engage à :

- 1 •** Mener avec le Département une concertation étroite pour toute décision de nature budgétaire ou statutaire. En particulier, le SMEP informera le Département de tout projet de modifications concernant les statuts du SMEP.
- 2 •** Informer le Département des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exécution de la présente convention.
- 3 •** Respecter le descriptif du projet présenté au Département et les avis techniques formulés par les services départementaux.
- 4 •** Fournir au Département tous les éléments nécessaires au suivi technique et budgétaire du partenariat entre le SMEP et le Département.
- 5 •** Fournir au Département, en fin d'année, un bilan annuel des crédits consommés au cours de l'année écoulée (compte administratif et compte de gestion), ainsi qu'un rapport d'activités indiquant les opérations réalisées et leur niveau d'avancement.
- 6 •** Faciliter le contrôle, par le Département, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation de l'action et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- 7 •** Conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans à compter de l'expiration de la présente convention.
- 8 •** Mentionner le soutien financier du Département pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action du Département.
- 9 •** Convier le Département aux manifestations liées à cette action.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement le SMEP à hauteur d'un montant maximum de 50 000 € en fonctionnement.

Cet engagement se traduira par le versement d'une subvention pour la réalisation de l'action retenue au titre du programme d'action 2023, présentée en annexe.

## **ARTICLE 4 – SUIVI DE LA CONVENTION**

Le suivi de l'exécution de la présente convention se fera au sein du Comité de pilotage départemental annuel, dont le secrétariat sera assuré par le Département. Il sera composé :

- des élus du Conseil départemental de Seine-et-Marne qui sont membres de la Commission aménagement,

- des élus désignés pour représenter le Conseil départemental au sein du Bureau syndical du SMEP,
- des conseillers départementaux territorialement concernés,
- des Présidents des EPCI compris dans le périmètre du Parc, ou de leur représentant.

Le Comité de pilotage suivra la mise en œuvre de la convention et assurera la préparation de la suivante programmation annuelle.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

La subvention sera versée sous forme d'acomptes :

- sur demande du SMEP, appuyée d'un état de mandatement des dépenses TTC réalisées par le maître d'ouvrage de l'action. Ce document précisera notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Il devra également être visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage, et être conforme aux pièces à fournir dans le cadre de la dématérialisation des PJ comptables mise en œuvre par le Département,
- sous réserve que les acomptes demandés représentent au moins 20 % du total de la subvention et que ceux-ci cumulés avec les acomptes déjà obtenus, n'excèdent pas 80% du total de la subvention,
- sur présentation du relevé de décision du Conseil syndical concernant l'individualisation des participations des différents financeurs.

Le montant de ces acomptes sera calculé sur la base du montant des opérations réalisées.

Le solde sera versé :

- sur demande du SMEP, appuyée d'un état de mandatement des dernières dépenses TTC réalisées par le maître d'ouvrage de l'action. Ce document aura les mêmes caractéristiques que celui évoqué ci-dessus,
- sur présentation d'une pièce justificative de fin d'opération (procès-verbal de réception des travaux, ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération).

Le comptable assignataire pour le Département de Seine-et-Marne est le Payeur Départemental de Seine-et-Marne.

## **ARTICLE 6 – RÈGLES DE CADUCITÉ ET DE FONGILITÉ**

A partir de la date du vote par l'Assemblée départementale de la présente convention bilatérale relative à l'année 2023, le SMEP aura jusqu'au 30 novembre 2024 pour voter l'action issue du programme d'action en Comité syndical du SMEP, réaliser cette action et présenter les demandes de versements (acomptes éventuels et solde) de la subvention.

Si après le 30 novembre 2024, l'action en fonctionnement n'est pas engagée, elle est abandonnée et la subvention est déclarée caduque. Pour l'action non terminée, l'aide du Département sera versée en fonction de l'avancement de cette action.

La fongibilité des subventions attribuées par le Département de Seine-et-Marne au SMEP dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action annuels n'est pas possible.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant signé par les deux parties, préalablement approuvé par l'instance délibérante du Département de Seine-et-Marne et par le Comité syndical du SMEP.

#### **ARTICLE 8 – DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

Lorsque la présente convention aura été signée par les parties, elle sera réputée avoir pris effet à compter de la date de son approbation par l'Assemblée départementale. Elle sera considérée comme close lorsque le montant inscrit à l'annexe pour la réalisation de l'opération du programme d'action 2023 aura été soldé ou rendu caduc.

#### **ARTICLE 9 – ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation entre le SMEP et le Département.

#### **ARTICLE 10 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 1 et 2 de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 10 de la présente convention.

#### **ARTICLE 11 – RÉSILIATION**

Le Département peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois, à partir de la notification au SMEP de la décision par courrier envoyé en courrier recommandé avec avis de réception postal.

Le Département peut en outre, prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide. Dans ce cas, il est adressé au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai de 2 mois. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la décision de résiliation est adressée au bénéficiaire. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Les cas de résiliation pour faute ou pour motif d'intérêt général peuvent être invoqués dans les mêmes conditions par le SMEP.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire.

## **ARTICLE 12 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

## **ARTICLE 13 - PIÈCES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- la présente convention,
- l'annexe : tableau du programme d'action 2023 spécifique au Département de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Mixte d'Études et de  
Préfiguration du Parc naturel régional de la  
Brie et des deux Morin,  
Le Président

Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil départemental

**Franck RIESTER**

**Jean-François PARIGI**

## ANNEXE A LA CONVENTION

TABLEAU DU PROGRAMME D'ACTION POUR L'ANNÉE 2023  
SPÉCIFIQUE AU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Action retenue par le Département	Objectifs de l'action	Subvention en fonctionnement
<b>Action 1 :</b> Définition d'une stratégie territoriale pour la préservation de la biodiversité - 1 <sup>ère</sup> tranche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spatialiser les enjeux de la biodiversité (plan de Parc).</li> <li>• Identifier les outils juridiques et fonciers utilisables.</li> <li>• Définir une armature territoriale (Trame Verte et Bleue)</li> </ul>	27 500 €
<b>Action 2 :</b> Elaboration d'une photothèque des paysages et du patrimoine du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les outils de communication du SMEP.</li> </ul>	3 866 €
<b>Action 3 :</b> Financement d'un partenariat avec un pédologue sur l'agronomie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser et approfondir les fondamentaux de l'agronomie.</li> <li>• Réaliser des évaluations de sols agricoles.</li> <li>• Mettre en œuvre des techniques agronomiques innovantes respectueuses des sols, techniquement réalistes dans le contexte local, tout en étant viables économiquement.</li> </ul>	11 634 €
<b>Action 4 :</b> Evaluation de la vacance commerciale dans les principales polarités commerciales (prestation de la Chambre de Commerce et d'Industrie).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une enquête sur les habitudes d'achats dans les circuits non traditionnels comme les circuits courts d'une part, et les achats en ligne, d'autre part.</li> <li>• Réaliser des fiches d'analyse de l'attractivité des polarités commerciales.</li> </ul>	7 000 €
<b>TOTAL SUBVENTION 2023</b>		<b>50 000 €</b>

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-13-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/13

---

Commission n°1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Route départementale (RD) 35 - Création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus de l'autoroute A4 sur le territoire des communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie. Convention de financement.

La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) souhaite améliorer le franchissement de l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie (RD 35) et le rendre accessible aux circulations douces. L'opération consiste en la création d'une passerelle permettant d'accueillir à la fois les piétons et les cycles en toute sécurité. Le Département a décidé de participer financièrement à l'installation de cette passerelle.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 6 avril 2023, relatives au budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées, |

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : de participer financièrement au projet de création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus de l'autoroute A4 sur le territoire des communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG), à hauteur de 20 % du montant réel hors taxes des dépenses, dans la limite de 400 000 €

Article 2 : d'approuver les termes de la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) et le Département, relative à la participation financière du Département définie à l'article 1,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention visée à l'article 2,

Article 4 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'action « Liaisons douces », opération « Subvention passerelle de Bussy-Ferrières (FS2I antérieur) (DI 2023) ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/13

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU PROJET DE CREATION D'UNE  
PASSERELLE PIETONS/CYCLES AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE A4 SUR LE  
TERRITOIRE DES COMMUNES DE BUSSY-SAINT-GEORGES ET FERRIERES-EN-BRIE**

Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-1-13-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023
--

**ENTRE**

**LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**, représenté par son Président M. Jean-François PARIGI, autorisé par la délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé « **le Département** »,

**d'une part,**

**ET :**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-ET-GONDOIRE**, représentée par son Président M. Jean-Paul MICHEL, autorisé par le Conseil communautaire en date du ....., ci-après dénommée « **la CAMG** »

**d'autre part,**

**IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

L'ouvrage permettant à la Route départementale (RD) 35 de franchir l'Autoroute A4 en passage supérieur, sur le territoire des communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie, a été identifié comme « coupure » pour les cyclistes.

Dans le cadre du développement de Marne-la-Vallée et de l'attractivité du territoire sur le plan régional, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) souhaite améliorer le franchissement de l'Autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie (RD 35) et le rendre accessible aux circulations douces afin de permettre un cheminement dans un espace dédié et sécurisé. L'opération consiste en la création d'une passerelle piétons/cycles (avec passages ponctuels de cavaliers) sur l'Autoroute A4 au niveau du diffuseur de Bussy-Ferrières.

De fait, dans le courrier du 23 octobre 2019 adressé par la CAMG au Ministère de la transition écologique et solidaire, la création d'une passerelle piétons/cycles entre les communes de Ferrières-en-Brie et de Bussy-Saint-Georges, est présentée comme un enjeu sécuritaire majeur pour la circulation quotidienne des modes doux en Marne-et-Gondoire et plus largement sur le territoire de Marne-la-Vallée.

La CAMG est maître d'ouvrage de l'aménagement et a désigné SANEF, concessionnaire de l'Autoroute A4, comme mandataire par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de financement n°2022-270-412 en date du 3 Août 2022.

Le Département a décidé de subventionner la CAMG à l'installation de cette passerelle permettant d'accueillir à la fois les piétons et les cycles en toute sécurité.

Les travaux de raccordement sur le domaine public routier départemental feront l'objet d'une convention spécifique.

Conseil départemental du 23 juin 2023  
Annexe à la délibération n°1/13

**IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE I : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de financement du projet de création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus de l'Autoroute A4 sur le territoire des communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie.

**ARTICLE II : DESCRIPTIF DU PROJET**

**II.1 CARACTERISTIQUES GENERALES**

Le projet consiste à créer une liaison passant au-dessus de l'Autoroute A4 via la création d'une passerelle d'une longueur de 41,80 mètres et d'une largeur de 3 mètres circulaire par les piétons et les cyclistes. L'ouvrage sera réalisé en poutres latérales métalliques en treillis supportant un dallage béton.

Le plan de principe de l'aménagement retenu figure en annexe de la convention.

**II.2 DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE**

La date prévisionnelle de mise en service est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**ARTICLE III : COUT DES OUVRAGES**

Les travaux sont estimés à 2 000 000 € HT aux valeurs économiques de Mars 2022. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération porte sur les aménagements identifiés sur le plan en annexe.

**ARTICLE IV : OBLIGATIONS DES PARTIES**

**IV.1 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

La CAMG s'engage à réaliser les ouvrages indiqués à l'article II. Elle assurera, via son mandataire, toutes les obligations et responsabilités du maître d'ouvrage.

La CAMG s'engage à transmettre au Département l'ensemble des documents techniques nécessaires à sa validation, avant la réalisation des travaux.

**IV.2 : OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT**

Le Département financera les travaux des aménagements cyclables décrits à l'article II, à hauteur de 20 %. Cette contribution sera calculée sur le montant réel hors taxes des dépenses et sera plafonnée au montant de 400 000 €.

**ARTICLE V : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE**

Le versement de la contribution financière du Département se fera sur la base d'une demande de versement signée par la CAMG dans les conditions définies ci-après :

- Après notification du marché de travaux, la CAMG pourra solliciter le versement d'une avance correspondant à 30 % du plafond de la contribution financière du Département définie à l'article IV.2 arrondie à la somme de 120 000 €.
- Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la CAMG pourra solliciter le versement d'un ou plusieurs acomptes basé(s) sur les dépenses qu'elle aura réellement effectuées, en déduisant les sommes déjà versées par le Département (avance comprise). Les demandes de versement devront s'accompagner d'un tableau récapitulatif des factures, avec leurs références, objet et montant HT.
- Le montant des acomptes ne pourra excéder le montant HT total des factures payées par la CAMG. Les avances et acomptes cumulés ne pourront pas excéder 80 % du montant indiqué à l'article IV.2.
- Après achèvement des travaux, la CAMG demandera le versement du solde, accompagné des pièces suivantes :

Conseil départemental du 23 juin 2023  
Annexe à la délibération n°1/13

- justification par le bénéficiaire de l'achèvement des travaux,
- paiement intégral des travaux,
- tableau récapitulatif des factures avec leurs références, objet et montant HT.

La CAMG est informée que préalablement au versement du solde de la subvention départementale, un contrôle de conformité sera réalisé par les services du Département sur la base des caractéristiques détaillées à l'article II et du dossier de consultation des entreprises. Le dossier des ouvrages exécutés et les plans de récolement seront fournis par la CAMG. Toute modification de l'aménagement en phase travaux, liée à une contrainte non identifiée lors de l'élaboration du projet, devra être validée par les services du Département, préalablement à sa mise en œuvre.

Le Département se réserve la possibilité de ne pas procéder au versement de la contribution financière ou de n'en verser qu'une partie en cas de constat lors du contrôle de conformité de non- respect des dispositions validées.

Le Département se réserve la possibilité de demander à la CAMG de fournir l'ensemble des pièces justificatives des dépenses (factures, décompte général et définitif des travaux).

#### Règles de caducité

La contribution financière octroyée par le Département est soumise à deux règles de caducité :

*En matière de demande de versement d'un premier acompte :*

La demande de versement relative au premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de trois (3) ans à compter de la date de délibération attributive de la contribution financière.

Sauf dérogation expresse du Département sollicitée par la CAMG, si l'opération ne fait pas l'objet d'une première demande de versement par la CAMG dans le délai imparti, elle sera frappée de caducité.

*En matière de demande de versement du solde :*

La CAMG dispose d'un délai maximum de quatre (4) ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif au premier acompte, pour solliciter le solde de cette contribution financière.

A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré comme caduc et est annulé. Toutefois, avant expiration de ce délai, le Département peut décider de le proroger sur demande argumentée de la CAMG.

Les demandes éventuelles de prorogation seront adressées par la CAMG au moins quatre (4) mois avant la date de caducité.

#### Obligations comptables de la CAMG

La CAMG s'engage à :

- Accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la contribution financière du Département par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- Se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables.

#### Economie, dépassement du coût, remboursement de trop-perçu

Le montant défini à l'article IV.2 de la présente convention constitue le plafond.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par la CAMG s'avèrent inférieures au montant initialement prévu, la contribution financière du Département est révisée au prorata des dépenses justifiées par rapport à celles prévues, par application du taux indiqué à l'article IV.2 de la présente convention.

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de sa contribution financière à la CAMG qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- Si la contribution financière du Département est utilisée par la CAMG pour des activités non-conformes à celles qui sont définies aux articles II et suivants de la présente convention ou si la CAMG ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- En cas de trop-perçu ;
- En cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article IX de la présente convention.

Conseil départemental du 23 juin 2023  
Annexe à la délibération n°1/13

**ARTICLE VI : PROPRIETE – GESTION - ENTRETIEN**

L'aménagement décrit à l'article II sera la propriété de la CAMG et sera géré et entretenu par la CAMG.

**ARTICLE VII : COMMUNICATION**

La CAMG, maître d'ouvrage de l'opération, devra mentionner la contribution financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites internet, panneaux de chantier) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental.

Elle pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour la fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour l'opération (pose de première pierre, inauguration...)

**ARTICLE VIII : DATE D'EFFET – DUREE**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Elle s'achèvera après versement complet de la contribution financière du Département ou à l'issue de la période de validité de la subvention (cf. article V).

**ARTICLE IX : RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée d'un commun accord des parties.

Elle pourra également être résiliée unilatéralement, dans les cas suivants :

- La convention pourra être résiliée pour motif d'intérêt général par l'une des parties. La résiliation sera alors précédée de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant le ou les motifs d'intérêt général invoqué(s). Un préavis de 3 mois sera respecté.

- La convention pourra être résiliée en cas de manquement de l'une des parties à ses obligations contractuelles. La résiliation sera précédée d'une mise en demeure dûment motivée, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et restée infructueuse pendant plus de 3 mois.

Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties resteront tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

**ARTICLE X : MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

**ARTICLE XI : REGLEMENT DES LITIGES**

Il est expressément convenu entre les parties que tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention devra, au préalable à toute action devant la juridiction compétente, faire l'objet d'une concertation entre les parties en vue d'une solution amiable.

**ARTICLE XII : PIECE ANNEXE**

- Plan de principe de l'aménagement

Fait à Melun, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération,  
Le Président,

Pour le Département,  
Le Président du Conseil départemental,

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-1-14-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-1/14**

---

Commission n°1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Déclassement du domaine public routier départemental d'une ancienne section de la RD10p sur le territoire de la commune de Torcy.

Eu égard à la fonction de desserte locale qu'elle assure, il est proposé que soit reclassée dans la voirie communale de Torcy, une ancienne section de la RD10p composée de deux tronçons de longueurs respectives de 400 et 100 mètres, séparés par l'actuelle RD 10p. La Commune accepte le classement de cette section dans sa voirie.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Voirie routière,

VU la délibération du Conseil municipal de Torcy en date du 24 Mars 2023, émettant un avis favorable au déclassement d'une ancienne section de la RD 10p et au transfert de cet axe dans le domaine public communal,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : de procéder au déclassement d'une ancienne section de la RD10p composée de deux tronçons séparés par l'actuelle RD 10p, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération et de transférer

les servitudes qui ont pu être instituées au bénéfice de cette voie, suite aux travaux réalisés de remise en état de la section,

Article 2 : de demander au Maire de Torcy d'intégrer la voie visée à l'article 1 dans le domaine public routier communal, conformément à la délibération du Conseil municipal de Torcy en date du 24 Mars 2023.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-1/14

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme Sara SHORT-FERJULE  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

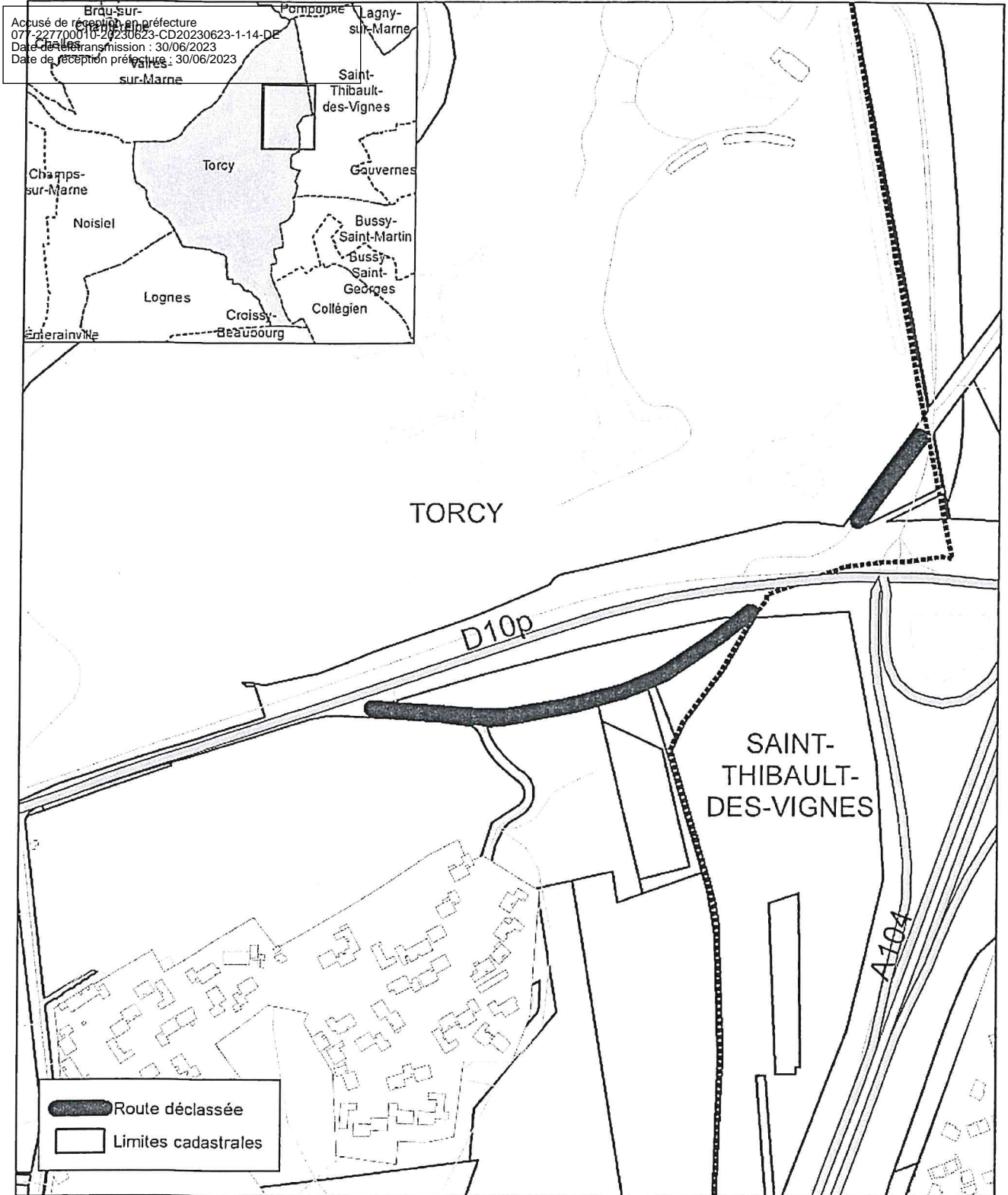


Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



# Route Départementale 10p Déclassement d'une section de la RD

Commune de Torcy



## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 2/01

Commission n°2 – Education et culture

Commission n°7 – Finances, Ressources humaines et Administration générale

**OBJET : Dénomination du nouveau collège de Coubert**

L'ouverture du nouveau collège de Coubert est prévue pour la rentrée scolaire 2023. La commune de Coubert ayant proposé que ce collège reçoive le nom de Marie-Amélie Le Fur, athlète handisport, présidente du Comité paralympique et sportif français, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter cette dénomination

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,  
VU l'article L.421-24 du code de l'éducation,  
VU l'avis du maire de la commune de Coubert,  
VU l'avis de la Commissions précitée,  
VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

D'approuver la dénomination « Marie-Amélie Le Fur » pour le futur collège de Coubert.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/01

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-02-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 - 2/02

Commission n°2 – Education et culture

Commission n°7 – Finances, Ressources humaines et Administration générale

OBJET : Dénomination du nouveau collège de Moussy-le-Neuf

L'ouverture du nouveau collège de Moussy-le-Neuf est prévue pour la rentrée scolaire 2023. La commune de Moussy-le-Neuf ayant proposé que ce collège reçoive le nom de Jeanne Bonnardel-Beguïn, moussignole et veuve de guerre, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter cette dénomination

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L.421-24 du code de l'éducation,

VU l'avis du maire de la commune de Moussy-le-Neuf,

VU l'avis de la Commissions précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

De dénommer « Jeanne Bonnardel-Beguïn » le futur collège de Moussy-le-Neuf.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/02

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-2/03**

---

Commission n°2 – Education et Culture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Tarification de la restauration scolaire.

Le Département a compétence pour assurer la restauration dans les collèges publics dont il a la charge et pour déterminer les tarifs pratiqués tant pour les collégiens que pour les commensaux. Cependant, bien que le Conseil départemental décide chaque année du taux d'évolution appliqué à ces tarifs, ces derniers demeurent variables d'un collège à l'autre. Ce rapport a ainsi pour objet de présenter un nouveau système tarifaire pour la restauration scolaire, devant permettre d'harmoniser la tarification des services de restauration scolaire, d'introduire plus de progressivité dans l'application des tarifs, et ainsi, de rendre la politique tarifaire plus équitable. Il est en outre proposé de fixer les tarifs "élèves" ainsi que la grille des tarifs "commensaux" pour l'année scolaire 2023-2024.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education, notamment l'article L. 421-23 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et l'article R. 531-52 relatif aux tarifs de la restauration scolaire,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative au budget primitif du Département pour l'année 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022 : politique départementale en faveur de l'Education,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/03 en date du 5 mars 2021, relative à la tarification de la restauration scolaire dans les collèges publics pour l'année 2021/22,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 17 juin 2022, relative à la tarification de la restauration scolaire dans les collèges publics,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'adopter et mettre en œuvre, à la rentrée scolaire 2024, une grille tarifaire sociale unique, dans l'ensemble des services de restauration scolaire gérés par le Département, telle que figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'appliquer un taux d'évolution de +2,1 % aux tarifs de la restauration scolaire, pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Article 3 : de maintenir à 22,5 % le taux de prélèvement du fonds départemental de rémunération des personnels de restauration et d'internat (FDRPI) lorsque la fabrication du repas est assurée par le service de la restauration d'un établissement public local d'enseignement sur la base des recettes des familles et des commensaux. Le taux est appliqué sur les participations de tous les usagers, constatées au compte financier de l'établissement public local d'enseignement.

Article 4 : de maintenir à 10 % le taux du prélèvement du fonds départemental de rémunération des personnels de restauration et d'internat (FDRPI) lorsque la fabrication du repas est assurée par un prestataire de service autre qu'un établissement public local d'enseignement sur la base des recettes des familles et des commensaux. Ce même taux est applicable lorsque les repas sont confectionnés par les personnels départementaux d'un établissement public local d'enseignement et distribués par un tiers. Le taux est appliqué sur les participations de tous les usagers, constatées au compte financier de l'établissement public local d'enseignement.

Article 4 : de maintenir à 1,25 % le taux de prélèvement du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) sur la base des recettes des familles et des commensaux. Le taux est appliqué sur les participations de tous les usagers, constatées au compte financier de l'établissement public local d'enseignement.

Article 5 : d'appliquer un tarif de 3,80 € pour les nouveaux collèges qui ouvriront à la rentrée scolaire 2023, à Moussy-le-Neuf, à Charny et Coubert.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/03

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (36) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (2) :

M. Anthony GRATACOS  
Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (8) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### **Tarification de la restauration scolaire (Applicable à compter de la rentrée scolaire 2024)**

- 14 tranches de 0 à 1950 € de QFM et de 1,19€ à 5,10€ avec progressivité des tranches
- 45 293 élèves < 5,10€
- Repère vert = famille 2 parents 2 enfants 2 SMIC-QFM 1000€ ≠ Tarif actuel minimum : 3,40€
- Effectif DP projeté : 52 391
- Nombre de repas projeté : 6 370 418

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
QFM	0-150	151-300	301-450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1200	1201-1350	1351-1500	1501-1650	1651-1800	1801-1950	>1951
Tarif €	1,19	1,47	1,77	1,91	2,39	2,69	2,99	3,30	3,60	3,90	4,20	4,50	4,80	5,10

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-4A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-2/04 A**

---

Commission n°2 – Éducation et Culture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Révision des critères de subventions des aides en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique et des festivals et manifestations à rayonnement local.

Investissements à vocation culturelle et artistique.

En 2021, dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a revu son soutien aux investissements à vocation culturelle et artistique en élargissant l'attribution de subvention d'investissement aux structures muséales dans le cadre de projets d'évolution de leur muséographie. En cohérence avec la politique de soutien aux acteurs patrimoniaux et aux dispositifs dédiés, il est proposé d'accorder des aides exceptionnelles à des structures muséales dans le cadre de projets structurants contribuant à l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Par ailleurs, le Département souhaite franchir une nouvelle étape dans son soutien aux festivals, en ce qu'ils participent pleinement du rayonnement national du territoire, avec le rehaussement du plafond d'aide à hauteur de 65 000 €

Ces deux dossiers font ainsi l'objet d'une révision des critères d'aide qui vous est proposée dans deux délibérations distinctes posant, sur un document unique, l'ensemble des critères d'attribution et des modalités de financement des deux dispositifs précités.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012 modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013 relative au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/07 en date du 16 décembre 2021 relative aux critères d'éligibilité et modalités d'attribution des aides aux investissements à vocation culturelle et artistique,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/04 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 : Culture,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1** : d'abroger la délibération n°2/07 du 16 décembre 2021 relative aux investissements à vocation culturelle et artistique.

**Article 2** : d'approuver le dispositif d'aide en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique dans son ensemble, incluant les ajustements apportés aux structures muséales, dont les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution sont présentés en annexe de la présente délibération.

**Article 3** : les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental sur les actions et opérations concernées.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/04 B

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

# POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN EN FAVEUR DES STRUCTURES A VOCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-4A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception en préfecture : 01/07/2023

## Critères d'éligibilité et modalités d'attributions des aides à l'investissement

### I - SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS CULTURELS A RAYONNEMENT NATIONAL, TERRITORIAL OU LOCAL

L'aide à l'investissement culturel s'adresse aux théâtres, centres culturels, centres d'art labellisés par l'Etat, aux établissements publics de coopération culturelle, aux établissements associatifs, aux scènes de musiques actuelles, dans les domaines de la création et de la diffusion de spectacles et des arts plastiques et aux scènes conventionnées.

#### **A - Critères d'éligibilité**

- Structure accompagnée financièrement par le Département au titre des équipements culturels à rayonnement territorial ou de vie locale ;
- La structure devra disposer d'un contrat d'objectif avec le Département ;
- Implantation territoriale du projet et partenariat culturel engagé avec des interlocuteurs locaux (communaux ou intercommunaux) ou départementaux ;
- Soutien financier communal ou intercommunal.

#### **B - Nature des investissements soutenus par le Département**

- Soutien à l'investissement scénique et scénographique, équipement spécifique en lien avec l'activité de diffusion (matériel son, lumière, vidéo, gradins) ;
- Soutien à l'investissement numérique et informatique dans le champ culturel visant à favoriser l'émergence de nouvelles formes de création et de médiation recourant aux outils multimédias, au service de nouveaux projets et pratiques culturelles ;
- Soutien à la construction, la restauration et l'acquisition des structures itinérantes accueillant des projets artistiques et culturels ;
- Soutien à la création artistique dans le cadre de la production de spectacles,
- Soutien à la fabrication de décors et de costumes.

Les travaux ou l'engagement des dépenses ne doivent intervenir qu'après dépôt du dossier et délibération départementale.

Conformément à l'article 41-2 du Règlement budgétaire et financier du Département, une dérogation peut être accordée par l'organe compétent pour permettre au demandeur de débiter son projet avant l'attribution de l'aide. La dérogation ne vaut pas promesse de subvention.

#### **C – Modalités de calcul et de versement de la subvention d'investissement**

Le taux d'intervention départemental représente 40 % maximum du budget d'investissement du bénéficiaire.

La subvention est calculée sur la base des montants hors taxes des devis des investissements programmés. La subvention est plafonnée à 30 000 €

Concernant les scènes conventionnées (établissements culturels à rayonnement national, labellisées), le Département accorde un soutien particulier aux investissements liés à leur activité culturelle et artistique : le taux d'intervention départemental est valorisé à hauteur de 50 % maximum du budget d'investissement.

La subvention est calculée sur la base des montants hors taxe figurant sur l'état des dépenses subventionnées certifiées par le comptable public de l'établissement. La subvention est plafonnée à 100 000 €

## **II. SOUTIEN AUX CINEMAS CLASSES « ART ET ESSAI »**

### **A - Critères d'éligibilité**

L'aide à l'investissement concerne :

- les salles de cinéma classées « art et essai » ;
- les cinémas qui présentent un projet culturel visant l'obtention du classement « art et essai » à l'issue des travaux, sont titulaires de l'autorisation d'exercice délivrée par le Centre national de la cinématographie et réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ;
- la structure devra disposer d'un contrat d'objectifs avec le Département ;
- implantation territoriale du projet et partenariat culturel engagé avec des interlocuteurs locaux (communaux ou intercommunaux) ou départementaux ;
- soutien financier communal ou intercommunal lié à l'activité du cinéma ou au projet défini.

### **B - Nature des investissements soutenus par le Département**

Soutien à la rénovation, l'extension et l'aménagement des salles de cinéma, et des structures itinérantes accueillant un projet de diffusion de cinéma.

### **C – Modalités de calcul et de versement de la subvention d'investissement**

Le taux d'intervention est de 30 % maximum du montant des dépenses éligibles sur la base des devis de travaux présentés. La subvention est plafonnée à 80 000 €

## **III. SOUTIEN A LA CREATION DES COMPAGNIES ARTISTIQUES**

### **A - Critères d'éligibilité**

Le projet de création doit répondre aux critères suivants :

- être une production d'envergure comprenant un nombre important d'artistes ;
- la production de la création est un bien immatériel amortissable au sens où les dépenses de production font l'objet d'une immobilisation comptable ;
- l'activité de la compagnie ou la structure portant la production est localisée en Seine-et-Marne ;
- le projet de création est soutenu par des équipements culturels dotés d'un projet culturel et artistique.

### **B - Nature des investissements soutenus**

- production artistique,
- acquisition de matériel lié à la création.

### **C – Modalités de calcul et de versement de la subvention d'investissement**

Le taux d'intervention est de 40 % maximum du montant des dépenses éligibles. La subvention est plafonnée à 30 000 € Le Département apporte son soutien à un seul projet par an par demandeur.

## **IV. SOUTIEN A LA MEDIATION MUSEALE**

L'introduction de critères relatifs à la médiation muséale dans la politique d'aide départementale en faveur des investissements, vise à soutenir l'évolution des pratiques culturelles des publics des musées, au travers de la modernisation des outils de médiation voire de leur muséographie.

Le Département distingue les musées à rayonnement local des structures muséales labellisées ou d'intérêt départemental.

#### **IV-1 - Musées à rayonnement local**

##### **A - Critères d'éligibilité**

- être un musée communal, intercommunal ou associatif. Le musée associatif justifie d'un soutien financier communal et/ou intercommunal.

##### **B - Nature des investissements soutenus**

- Soutien à l'investissement numérique et informatique dans le champ culturel visant à favoriser l'émergence de nouvelles formes de médiation recourant aux outils multimédias, au service de nouveaux projets et pratiques culturelles.
- Aménagement, restauration, évolution du musée en lien avec la modernisation de la scénographie

##### **C – Modalités de calcul et de versement de la subvention d'investissement**

Le taux d'intervention est de 40% maximum du montant hors taxe des dépenses éligibles. La subvention est plafonnée à 10 000€ Le Département retient un seul projet par an et par demandeur.

#### **IV.2 - Musées labellisés et musées d'intérêt départemental**

##### **A – Critères d'éligibilité**

Le projet soutenu s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle offre de médiation ou d'une modernisation des outils existants.

L'aide s'adresse :

- aux établissements labellisés par l'Etat « Musée de France » ou « Maison des Illustres », qu'ils soient publics ou privé;
- aux collectivités ayant bénéficié, pour leur projet de construction ou d'aménagement, du musée d'intérêt départemental, d'un soutien financier du Département dans le cadre d'un CID ou d'un FER ;
- aux propriétaires privés développant un projet d'intérêt départemental, lié au Département par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens qui décrit les enjeux de développement à l'échelle départementale.

##### **B – Nature des investissements soutenus**

- Soutien à l'investissement numérique et informatique dans le champ culturel visant à favoriser l'émergence de nouvelles formes de médiation recourant aux outils multimédias, au service de nouveaux projets et pratiques culturelles.
- Aménagement, restauration, évolution du musée dans le cadre d'un projet d'envergure de valorisation des collections.

### **C – Modalités de calcul et de versement de la subvention d'investissement**

Le taux d'intervention est de 50% maximum du montant hors taxe des dépenses éligibles. La subvention est plafonnée à 100 000 €par an pour les musées labellisés ; elle est plafonnée à 60 000 €par an pour les musées à rayonnement départemental. La subvention peut donner lieu à un soutien pluriannuel.

Les musées labellisés et les musées d'intérêt départemental, faisant l'objet d'un projet structurant de développement culturel, social ou touristique pourront bénéficier d'une aide exceptionnelle sous forme de déplaçonnement décidée par l'Assemblée départementale.

Le Département retient un seul projet par an et par demandeur.

Il est rappelé que pour l'ensemble de ces dispositifs, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA », sauf si le bénéficiaire justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA ou qu'il n'est pas éligible au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-4B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-2/04 B**

---

Commission n°2 – Éducation et Culture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Révision des critères de subventions des aides en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique et des festivals et manifestations à rayonnement local.

Rosa Bonheur – Subvention.

En 2021, dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a revu son soutien aux investissements à vocation culturelle et artistique en élargissant l'attribution de subvention d'investissement aux structures muséales dans le cadre de projets d'évolution de leur muséographie. En cohérence avec la politique de soutien aux acteurs patrimoniaux et aux dispositifs dédiés, il est proposé d'accorder des aides exceptionnelles à des structures muséales dans le cadre de projets structurants contribuant à l'attractivité de la Seine-et-Marne.

La présente délibération propose ainsi l'attribution d'une subvention exceptionnelle dé plafonnée d'un montant de 200 000 € au Château Rosa Bonheur à Thomery, pour l'aménagement des combles en espace de conservation et réserves, permettant au musée de protéger dans de bonnes conditions la collection Rosa Bonheur dont une partie est propriété du Département.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012 modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013 relative au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/04 en date du 6 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 : Culture,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/05 en date du 23 juin 2023 relative à l'adoption de la première décision modificative 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à la Société Château Rosa Bonheur une subvention exceptionnelle d'investissement dé plafonnée, d'un montant de 200 000 € Les crédits correspondants seront prélevés sur le domaine « Développement culturel », opération « Aide en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique (DI23) » ouverte au budget primitif 2023 et abondée en décision modificative n°1.

**Article 2 :** d'approuver à cet effet, le projet de convention entre le Département et la société Château Rosa Bonheur tel qu'annexé à la présente délibération, et d'autoriser le Président à la signer pour le compte du Département.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/04 C

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET  
LA SOCIETE CHATEAU ROSA BONHEUR  
POUR L'AMÉNAGEMENT DES COMBLES DU CHATEAU ROSA BONHEUR**

**ENTRE**

Accusé de réception en préfecture

077-2170100

Date de télétransmission : 30/06/2023

Date de dépôt en préfecture : 30/06/2023

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération n° 2/04 B du Conseil départemental en date du 23 juin 2023,

Domicilié à l'Hôtel du département, CS 50377 – 77010 MELUN Cedex,  
Ci-après désigné "le Département",

**D'UNE PART,**

**ET**

**LA SOCIETE CHATEAU ROSA BONHEUR,**

Représentée par Madame Katherine BRAULT, présidente

Domicilié 12, rue Rosa Bonheur – 77810 THOMERY,

Ci-après désignée "le maître d'ouvrage",

**D'AUTRE PART,**

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de sa politique en faveur des structures culturelles seine-et-marnaises, le Département apporte son soutien aux projets d'investissements présentés par les musées à rayonnement départemental.

Le maître d'ouvrage est engagé sur des travaux correspondants à l'aménagement du Château Rosa Bonheur à Thomery.

Le maître d'ouvrage a présenté une demande de subvention pour ces travaux. Le conseil départemental a voté favorablement l'attribution de cette subvention dé plafonnée exceptionnelle lors de sa séance du 23 juin 2023.

Dans le cadre du règlement budgétaire et financier applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est nécessaire d'établir une convention entre le Département et le maître d'ouvrage afin de fixer les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du soutien financier apporté par le Département au projet présenté par le maître d'ouvrage pour l'aménagement et la modernisation du musée qu'il s'est engagé à conduire.

**ARTICLE 2. NATURE ET MONTANT DE LA SUBVENTION**

Cette opération concerne la restauration et l'aménagement des combles du château en espace de conservation et réserves des collections notamment départementales. Les travaux motivent le versement de l'aide exceptionnelle départementale. Le coût de ces travaux est estimé à un montant de 1 330 000 €T.T.C.

Le Département s'engage à verser au maître d'ouvrage une subvention correspondant à 50 % du montant T.T.C. des dépenses subventionnables (travaux et honoraires), dans la limite de **200 000 €** conformément au vote du Conseil départemental du 23 juin 2023.

**ARTICLE 3. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Conformément à l'article 46-2 du Règlement budgétaire et financier du Département, le versement de cette subvention d'investissement se fait sur demande du bénéficiaire.

Le montant de l'aide du Département au maître d'ouvrage, telle que définie à l'article 2, fera l'objet d'une avance de 30% à la signature de la présente convention.

Le versement des acomptes et du solde se fera sur présentation des pièces suivantes à fournir au Département en triple exemplaire :

#### 3.1 Acompte :

- État récapitulatif des paiements, en montant TTC de la réalisation effective des travaux, visé par la personne habilitée.

Conformément à l'article 47-1 du Règlement budgétaire et financier du Département qui régit les règles de caducité des subventions d'investissement, la demande de versement relative à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention. A l'expiration de ce délai, le versement de la subvention sera considéré caduc et sera annulé.

Conformément à l'article 46-2 du Règlement budgétaire et financier du Département, les avances et acomptes cumulés ne peuvent pas excéder 80 % de la subvention attribuée.

#### 3.2 Solde :

- justification par le maître d'ouvrage de l'achèvement de l'opération par le paiement intégral de l'opération ;
- état récapitulatif des paiements, en montant TTC de la réalisation effective des travaux, visé par la personne habilitée.

Conformément à l'article 47-2 du Règlement budgétaire et financier du Département qui régit les règles de caducité des subventions d'investissement, la demande de versement relative au solde doit intervenir dans un délai maximum de quatre ans à compter de la date d'émission du mandat relatif au premier acompte. A l'expiration du délai, le versement du solde de la subvention votée sera considéré caduc et sera annulé.

Le versement de la subvention accordée s'effectuera au vu de l'IBAN fourni par le maître d'ouvrage au Département.

Le versement de la subvention accordée sera réduit au prorata des dépenses justifiées par rapport au budget prévisionnel annoncé par le maître d'ouvrage. En cas de trop-perçu, un versement de subvention est réclamé au maître d'ouvrage au moyen d'un titre de recette.

## ARTICLE 4. ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

### 4.1 Engagement du maître d'ouvrage

4.1.1. Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités et à utiliser la subvention départementale dans le cadre de l'opération définie en article 2 de la présente convention.

### 4.1.2. Obligations comptables

**Le maître d'ouvrage s'engage à :**

- **Transmettre au Département à chaque demande de paiement d'acomptes les factures et situations de travaux des entreprises figurant sur l'état récapitulatif des paiements.**
- **Transmettre au Département à la demande de paiement du solde de la subvention votée :**
  - l'attestation d'assurance multirisque de l'édifice en cours de validité.
- **accepter et faciliter** tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- **se conformer** aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables.

### 4.1.3. Communication

L'apposition du logo et de la mention "avec le soutien du Département de Seine-et-Marne" soulignera la collaboration des deux parties sur les ouvrages restaurés dans le cadre du programme de travaux, ainsi que sur tout document d'accompagnement, de présentation ou de promotion de ceux-ci.

#### **ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION- DATE D'EFFET**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin après versement du solde de la subvention votée.

#### **ARTICLE 6. MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé par les parties.

#### **ARTICLE 7. RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- Si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 1 et 2 de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- En cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 8 de la présente convention.

#### **ARTICLE 8. RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention est résiliée à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de bénéficiaire.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 3 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **ARTICLE 9. LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait à Melun, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil départemental

Pour la Société Château Rosa Bonheur

La Présidente

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-4C-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-2/04 C**

---

Commission n°2 – Éducation et Culture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Révision des critères de subventions des aides en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique et des festivals et manifestations à rayonnement local.**

Festivals et manifestations à rayonnement local

En 2021, dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a revu son soutien aux investissements à vocation culturelle et artistique en élargissant l'attribution de subvention d'investissement aux structures muséales dans le cadre de projets d'évolution de leur muséographie. En cohérence avec la politique de soutien aux acteurs patrimoniaux et aux dispositifs dédiés, il est proposé d'accorder des aides exceptionnelles à des structures muséales dans le cadre de projets structurants contribuant à l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Par ailleurs, le Département souhaite franchir une nouvelle étape dans son soutien aux festivals, en ce qu'ils participent pleinement du rayonnement national du territoire, avec le rehaussement du plafond d'aide à hauteur de 65 000 €

Ces deux dossiers font ainsi l'objet d'une révision des critères d'aide qui vous est proposée dans deux délibérations distinctes posant sur un document unique l'ensemble des critères d'attribution et des modalités de financement des deux dispositifs précités.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012 modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013 relative au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental n°6/02 en date du 24 mars 2017 relative à la révision des critères de subvention d'aide en faveur des festivals (musique, théâtre, danse et arts plastiques) et manifestations à rayonnement local,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/04 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 : Culture,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'abroger la délibération n°6/02 du 24 mars 2017 relative à la révision des critères de subventions d'aide en faveur des festivals (musique, théâtre, danse et arts plastiques) et manifestations à rayonnement local.

**Article 2** : d'approuver les critères d'attribution des aides en faveur des festivals et manifestations à rayonnement local dans leur ensemble, incluant les ajustements apportés au plafonnement de la subvention en faveur des festivals, joint en annexe de la présente délibération.

**Article 3** : les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental sur les actions et opérations concernées.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/04 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



## **CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES FESTIVALS ET MANIFESTATIONS A RAYONNEMENT LOCAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-4C-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### **Formulation de la demande :**

Toute demande doit être formulée par un demandeur justifiant d'une année d'existence ;

Toute **demande** doit être présentée sur le dossier type élaboré par les services du Département chargés de leur instruction ;

Le montant de la subvention sollicitée du Département doit être formulé explicitement sur le formulaire prévu à cet effet ;

Le dossier doit comporter l'intégralité des pièces demandées ;

Le dossier doit être reçu par les services du Département dans les délais mentionnés sur le document ;

Le non-respect de l'ensemble de ces obligations entraînera le rejet de la demande.

### **1/ FESTIVALS DE MUSIQUE, DANSE, THEATRE, CINEMA ET ARTS PLASTIQUES**

Les bénéficiaires sont les organisateurs de festival à rayonnement départemental, régional ou national : associations, collectivités territoriales ou structures de droit public, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics de coopération culturelle et syndicats disposant d'une licence d'entrepreneur de spectacle.

#### **A. Critères d'éligibilités :**

- Programmation faisant appel à des artistes professionnels ;
- Manifestation se déroulant en Seine-et-Marne sur 2 jours consécutifs minimum ;
- 6 évènements artistiques minimum ;
- Budget global minimum de 60 000 €;
- Rayonnement de la manifestation ;
- Soutien financier communal ou intercommunal ;
- Implantation territoriale du projet et partenariat culturel engagé avec des interlocuteurs locaux ou départementaux ;
- Prise en compte des enjeux du développement durable ou /et des risques auditifs pour les festivals de musiques amplifiées.

#### **B. Critères de recevabilité :**

Accueil d'artistes ou d'intervenants (diffusion, résidence, innovation/ pluridisciplinaire...) ;

Action culturelle et prise en compte des publics prioritaires pour le Conseil départemental :

- Collégiens (en temps scolaire et durant le temps des vacances)
- Séniors
- Publics éloignés\*
- Publics empêchés\*

\*Publics éloignés : Par convention, on nomme "publics éloignés" les personnes privées d'une offre culturelle pour un motif géographique, socio-culturel, économique, ...

\*Publics empêchés : Par convention, on appelle "publics empêchés", les personnes privées d'un service du fait d'un handicap ou d'une impossibilité de se déplacer (personnes hospitalisées, détenues...).

### C. Modalités d'octroi des subventions départementales :

La subvention est calculée sur le budget artistique, technique et de communication de l'évènement et sur la part financière dédiée aux actions culturelles :

La subvention du Département représente 20 % maximum du budget dédiée à l'artistique, à la communication, à la technique et à l'action culturelle. La subvention est plafonnée à 65 000 €

Le Département apporte son soutien à un seul festival par organisateur, par an et par territoire.

## 2/ MANIFESTATIONS A RAYONNEMENT LOCAL

Les bénéficiaires sont les porteurs de projet à rayonnement local, dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse, des arts plastiques et du cinéma, associations et collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics de coopération culturelle et syndicats.

### A. Critères d'éligibilités :

- Contenu culturel et artistique de la manifestation qui se déroule en Seine-et-Marne ;
- Favoriser la présence d'artistes professionnels ;
- Mise en valeur de la vie locale ;
- Participation des habitants ;
- Action culturelle et prise en compte des publics prioritaires pour le Conseil départemental ;
  - Collégiens (en temps scolaire et durant le temps des vacances) ;
  - Séniors
  - Publics éloignés\*
  - Publics empêchés \*

\*Publics éloignés : Par convention, on nomme "publics éloignés" les personnes privées d'une offre culturelle pour un motif géographique, socio-culturel, économique, ...

\*Publics empêchés : Par convention, on appelle "publics empêchés", les personnes privées d'un service du fait d'un handicap ou d'une impossibilité de se déplacer (personnes hospitalisées, détenues...).

- L'organisateur doit se conformer à la législation en vigueur.

### B. Modalités d'octroi des subventions départementales

- La subvention du Département représente 10 % maximum du budget global de la manifestation qui se déroule en Seine-et-Marne ;
- La subvention ne peut être supérieure à 5 000 €;
- Le Département apporte son soutien à une seule manifestation par organisateur par an et par territoire ;
- L'intervention du Département est plafonnée à la subvention du territoire.

C. Ne sont pas éligibles :

- Manifestations dont l'objet est de récolter des fonds pour les redistribuer (aide humanitaire ou caritative) ;
- Manifestations organisées dans le cadre des festivités locales du 14 juillet et du 15 août, Fête de la musique, Journées du patrimoine ;
- Marchés de Noël et foires à caractère uniquement commercial ;
- Manifestations organisées dans le cadre de jumelages ou d'échanges internationaux ;
- Manifestations entrant dans le cadre de l'activité normale du porteur de projet subventionné le cas échéant à d'autres titres (concert d'une école de musique, spectacles troupes théâtrales, concert association amis des orgues pour restauration église ou instrument).

**Pour ces deux dispositifs d'aide :**

La subvention départementale ne saurait être supérieure à celle sollicitée par le demandeur ;

Tout demandeur dont la situation financière présentée à l'appui du dossier de demande de subvention laisserait apparaître des produits supérieurs à 50 % des charges ne pourrait bénéficier d'une subvention sur l'année considérée sauf si ce résultat est argumenté et justifié au dossier de subvention ;

Conformément au Règlement budgétaire et financier, si après application des critères la subvention du Département est inférieure à 200 €, elle ne sera pas versée.

Dans l'hypothèse où :

- Le projet ne serait pas réalisé dans son intégralité ;
- La dépense réalisée par le bénéficiaire s'avèrerait inférieure au montant initialement prévu ; la subvention départementale attribuée sera révisée en proportion du niveau d'exécution effectivement justifié.

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23- 2/05**

---

Commission n° 2 – Culture et Patrimoine

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Mise en place du dispositif “Le Département valorise les archives des communes”.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département met en place un dispositif à destination des communes visant à soutenir, accompagner, enrichir et financer leurs projets de valorisation culturelle et patrimoniale. S'appuyant sur un tissu communal, intercommunal et associatif dense, ce dispositif encourage les initiatives destinées à étudier, faire connaître et valoriser l'histoire du territoire seine-et-marnais à travers les archives des collectivités. Le Département souhaite aujourd'hui donner un cadre réglementaire et renforcer la lisibilité de ce dispositif dont la finalité est d'enrichir l'offre culturelle locale en Seine-et-Marne.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au BP 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'engager une démarche partenariale à destination des communes visant à soutenir, accompagner et financer leurs projets de valorisation culturelle et patrimoniale.

S'appuyant sur le tissu communal, intercommunal et associatif, ce dispositif doit encourager les initiatives destinées à faire connaître l'histoire de la Seine-et-Marne à travers les archives des communes.

DÉLIBÉRATION n° CD-2020/06/19-2/05

Page 2/2

L'accompagnement du Département repose sur la mise en œuvre de recherches à caractère historique, sur l'aide à la conception de supports de valorisation (exposition, parcours touristique, etc.) et sur la prise en charge financière de tout ou partie du projet.

**Article 2 :** de mettre en œuvre un appel à projet annuel destiné à accompagner sur le plan scientifique et technique, et à soutenir financièrement, des projets de valorisation culturelle et patrimoniale.

Cet appel à projet est dénommé : « Le département valorise les archives des communes. »

**Article 3 :** d'adopter le règlement pour la mise en œuvre de cet appel à projet, tel que figurant en annexe de la présente délibération.

**Article 4 :** d'imputer les crédits nécessaires au financement de l'aide aux projets à caractère historique et scientifique, dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental sur l'action « développement des publics des archives et valorisation des collections », opération « valorisation des archives communales ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/05

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**APPEL A PROJET**  
**« LE DÉPARTEMENT VALORISE LES ARCHIVES DES COMMUNES »**  
**REGLEMENT GENERAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception :

**1. Définition des projets**

Les projets de valorisation culturelle et patrimoniale à destination des communes répondront à une double condition :

- projet se déroulant en Seine-et-Marne ;
- projet mettant en valeur l'histoire et les archives des communes seine-et-marnaises

**2. Acteurs du dispositif.**

Le projet de valorisation des archives et du patrimoine des communes s'adresse aux communes et EPCI souhaitant concevoir des outils de valorisation culturelle s'appuyant sur les sources archivistiques conservées dans les communes et/ou aux Archives départementales.

Le partenariat est établi entre les communes ou EPCI d'une part, et le Département d'autre part. L'objectif est d'associer les acteurs issus du tissu local à l'exemple des associations d'histoire ou des historiens locaux.

Les collectivités disposent d'une liberté de définition dans la nature des projets proposés. Ceux-ci pourront prendre la forme d'une exposition, d'un parcours historique ou encore d'une collecte de témoignages oraux en lien avec une thématique historique ;

Un catalogue présentant différentes possibilités de projets est annexé au présent règlement.

Les projets peuvent être amenés à être co-construits selon des modes de partenariat et de gouvernance adaptés à l'ampleur et à la temporalité de chaque projet.

**3. Conditions d'éligibilité**

Un même porteur de projet ne peut être accompagné chaque année par le Département à raison d'un seul dossier par année civile ;

Quel que soit le porteur du projet, un même projet ne peut pas bénéficier d'une autre aide relevant du champ culturel, historique, patrimonial, touristique et/ou archéologique proposée par le Département de Seine-et-Marne ;

Pour la réalisation du projet, la collectivité s'appuiera sur les sources historiques conservées par les Archives départementales de Seine-et-Marne ou dans les communes ;

Le projet soutenu doit être engagé dans l'année civile de la demande selon un calendrier défini par le Département ;

Le porteur de projet se conforme à la législation en vigueur pour la mise en œuvre du projet.

**4. Critères de sélection**

Toute collectivité candidate dans le cadre de l'appel à projet fournit une note technique indiquant la nature du projet, les sources historiques mobilisées et les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du projet. Il est souhaitable de faire apparaître, dans ce mémoire, les points de diagnostic conduisant à la définition du projet, les objectifs et le public visés, les partenaires engagés, les modalités de mise en œuvre du projet, le calendrier envisagé et le coût estimé.



Le Département de Seine-et-Marne sélectionnera parmi les projets présentés par les collectivités territoriales ceux faisant l'objet d'un accompagnement technique et financier.

Les critères de sélection, conditionnant l'accompagnement par le Département seront les suivants :

- la pertinence et l'intérêt historique du projet,
- la capacité à mobiliser et valoriser des sources historiques, l'intégration du projet dans l'environnement naturel, économique et touristique local,
- la mise en valeur de la vie locale,
- la qualité des auteurs, contributeurs et partenaires scientifiques,
- la participation des habitants,
- la durée du projet,
- l'intervention d'autres financeurs que le Département (privé ou public),
- l'aire de diffusion du projet (locale, intercommunale, départementale, nationale),
- les actions de communication autour du projet
- l'originalité, la créativité et l'innovation

Ne sont pas éligibles :

- les projets organisés à caractère privé ou au seul profit de la personne morale dont relèvent les porteurs de projet ;
- les projets dont le caractère serait exclusivement à but touristique et/ou commercial (marchés de Noël, foires, ...)

## **5. Modalités de dépôt des demandes**

- toute demande doit être formulée par un demandeur justifiant d'une année d'existence sur le support ou dossier type élaboré par les services du Département chargés de leur instruction ;
- le dossier de demande doit obligatoirement comporter un programme d'action préalable, ainsi que des éléments financiers justifiant du budget prévisionnel (devis, estimations, etc...).
- le dossier doit comporter l'intégralité des pièces demandées ;
- le dossier doit être reçu par les services du Département dans les délais mentionnés lors de la diffusion de l'appel à projet.

Le non-respect de l'une ou plusieurs de ces obligations entraînera le rejet de la demande.

## **6. Accompagnement du Département**

L'accompagnement du Département porte sur :

- la mise en œuvre de recherches à caractère historique dans les fonds conservés aux Archives départementales ou dans les communes,
- la rédaction de textes portant sur l'histoire des communes, de leur patrimoine bâti, mobilier ou vernaculaire,
- l'aide à la conception de supports de valorisation (expositions, parcours touristique ...),
- la prise en charge financière de tout ou partie du projet.

## **7. Conditions d'utilisation de l'aide**

- toute aide (financière ou en nature) devra obligatoirement être employée au bénéfice du projet pour lequel elle a été attribuée. En conséquence, un porteur de projet ayant bénéficié d'un accompagnement devra être en mesure de justifier de l'emploi des sommes reçues ou des supports physiques mis à disposition ;

- tout porteur de projet qui ne sera pas en mesure de justifier cet emploi verra ses demandes ultérieures rejetées et le Département pourra exiger le reversement du concours attribué ;
- le bénéficiaire s'engage à apposer, en bonne place et d'une manière visible, le logo du Département ainsi que la mention suivante : « Le Département valorise les archives des communes... » sur l'ensemble des documents d'informations (courriers, tracts, affiches, plaquettes d'informations, dossiers de presse...) relatifs à cet appel à projet. Un exemplaire de chaque outil de communication sera communiqué au Département.

**APPEL A PROJET**  
**« LE DÉPARTEMENT VALORISE LES ARCHIVES DES COMMUNES »**  
**REGLEMENT GENERAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception :

**1. Définition des projets**

Les projets de valorisation culturelle et patrimoniale à destination des communes répondront à une double condition :

- projet se déroulant en Seine-et-Marne ;
- projet mettant en valeur l'histoire et les archives des communes seine-et-marnaises

**2. Acteurs du dispositif.**

Le projet de valorisation des archives et du patrimoine des communes s'adresse aux communes et EPCI souhaitant concevoir des outils de valorisation culturelle s'appuyant sur les sources archivistiques conservées dans les communes et/ou aux Archives départementales.

Le partenariat est établi entre les communes ou EPCI d'une part, et le Département d'autre part. L'objectif est d'associer les acteurs issus du tissu local à l'exemple des associations d'histoire ou des historiens locaux.

Les collectivités disposent d'une liberté de définition dans la nature des projets proposés. Ceux-ci pourront prendre la forme d'une exposition, d'un parcours historique ou encore d'une collecte de témoignages oraux en lien avec une thématique historique ;

Un catalogue présentant différentes possibilités de projets est annexé au présent règlement.

Les projets peuvent être amenés à être co-construits selon des modes de partenariat et de gouvernance adaptés à l'ampleur et à la temporalité de chaque projet.

**3. Conditions d'éligibilité**

Un même porteur de projet ne peut être accompagné chaque année par le Département à raison d'un seul dossier par année civile ;

Quel que soit le porteur du projet, un même projet ne peut pas bénéficier d'une autre aide relevant du champ culturel, historique, patrimonial, touristique et/ou archéologique proposée par le Département de Seine-et-Marne ;

Pour la réalisation du projet, la collectivité s'appuiera sur les sources historiques conservées par les Archives départementales de Seine-et-Marne ou dans les communes ;

Le projet soutenu doit être engagé dans l'année civile de la demande selon un calendrier défini par le Département ;

Le porteur de projet se conforme à la législation en vigueur pour la mise en œuvre du projet.

**4. Critères de sélection**

Toute collectivité candidate dans le cadre de l'appel à projet fournit une note technique indiquant la nature du projet, les sources historiques mobilisées et les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du projet. Il est souhaitable de faire apparaître, dans ce mémoire, les points de diagnostic conduisant à la définition du projet, les objectifs et le public visés, les partenaires engagés, les modalités de mise en œuvre du projet, le calendrier envisagé et le coût estimé.

Le Département de Seine-et-Marne sélectionnera parmi les projets présentés par les collectivités territoriales ceux faisant l'objet d'un accompagnement technique et financier.

Les critères de sélection, conditionnant l'accompagnement par le Département seront les suivants :

- la pertinence et l'intérêt historique du projet,
- la capacité à mobiliser et valoriser des sources historiques, l'intégration du projet dans l'environnement naturel, économique et touristique local,
- la mise en valeur de la vie locale,
- la qualité des auteurs, contributeurs et partenaires scientifiques,
- la participation des habitants,
- la durée du projet,
- l'intervention d'autres financeurs que le Département (privé ou public),
- l'aire de diffusion du projet (locale, intercommunale, départementale, nationale),
- les actions de communication autour du projet
- l'originalité, la créativité et l'innovation

Ne sont pas éligibles :

- les projets organisés à caractère privé ou au seul profit de la personne morale dont relèvent les porteurs de projet ;
- les projets dont le caractère serait exclusivement à but touristique et/ou commercial (marchés de Noël, foires, ...)

## **5. Modalités de dépôt des demandes**

- toute demande doit être formulée par un demandeur justifiant d'une année d'existence sur le support ou dossier type élaboré par les services du Département chargés de leur instruction ;
- le dossier de demande doit obligatoirement comporter un programme d'action préalable, ainsi que des éléments financiers justifiant du budget prévisionnel (devis, estimations, etc...).
- le dossier doit comporter l'intégralité des pièces demandées ;
- le dossier doit être reçu par les services du Département dans les délais mentionnés lors de la diffusion de l'appel à projet.

Le non-respect de l'une ou plusieurs de ces obligations entraînera le rejet de la demande.

## **6. Accompagnement du Département**

L'accompagnement du Département porte sur :

- la mise en œuvre de recherches à caractère historique dans les fonds conservés aux Archives départementales ou dans les communes,
- la rédaction de textes portant sur l'histoire des communes, de leur patrimoine bâti, mobilier ou vernaculaire,
- l'aide à la conception de supports de valorisation (expositions, parcours touristique ...),
- la prise en charge financière de tout ou partie du projet.

## **7. Conditions d'utilisation de l'aide**

- toute aide (financière ou en nature) devra obligatoirement être employée au bénéfice du projet pour lequel elle a été attribuée. En conséquence, un porteur de projet ayant bénéficié d'un accompagnement devra être en mesure de justifier de l'emploi des sommes reçues ou des supports physiques mis à disposition ;

- tout porteur de projet qui ne sera pas en mesure de justifier cet emploi verra ses demandes ultérieures rejetées et le Département pourra exiger le reversement du concours attribué ;
- le bénéficiaire s'engage à apposer, en bonne place et d'une manière visible, le logo du Département ainsi que la mention suivante : « Le Département valorise les archives des communes... » sur l'ensemble des documents d'informations (courriers, tracts, affiches, plaquettes d'informations, dossiers de presse...) relatifs à cet appel à projet. Un exemplaire de chaque outil de communication sera communiqué au Département.



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-05-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

# Catalogue de valorisation pour les communes

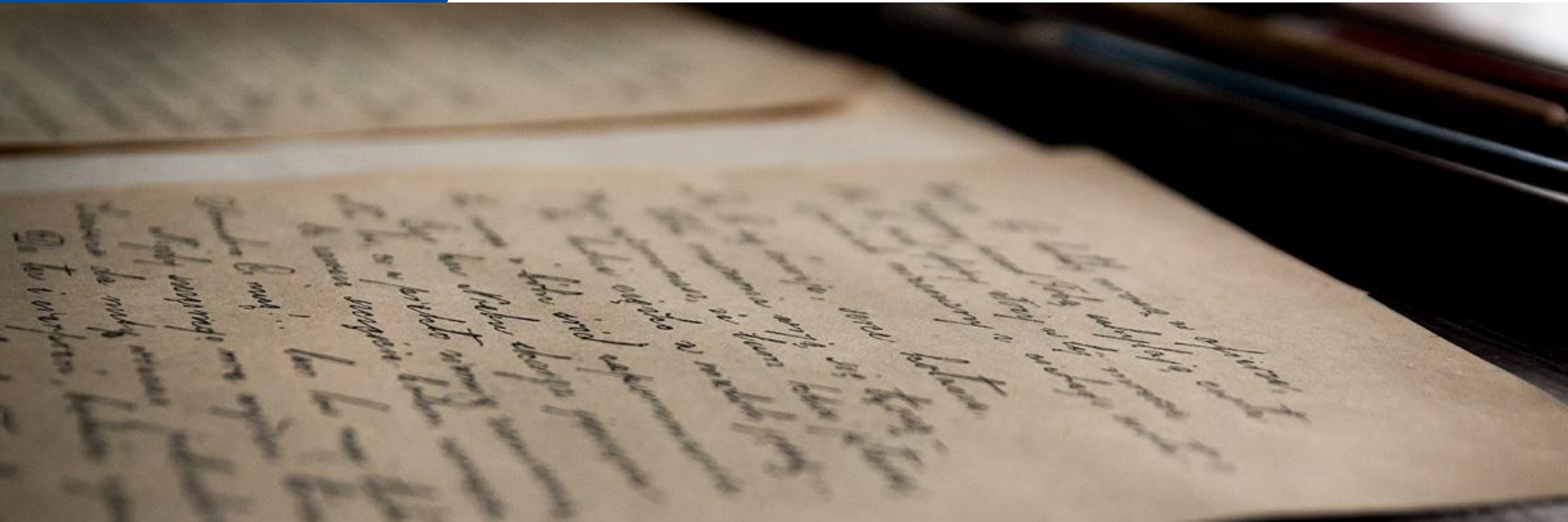


Figure 1: Archives diocésaines de Lyon

# Plan

## Supports Physiques

- Kakémono
- Panneaux
  - Lave émaillée
  - Verre émaillé
  - Aluminium ou acier thermolaqué
  - Stratifié mélaminé
- Borne de jalonnement/  
clous de voirie
- Guide papier/ brochure
- Tags/ peintures murales
- Jeux et mobilier urbain

## Supports digitaux

- Table tactile
- Code barre bidimensionnel
- Site internet
- Application
- Plateformes vidéos
- Page Wikipédia
- Site internet
- Géocaching
- Marathon photographique
- Support audio

## Visites guidées/ théâtralisées Exemples

# Supports physiques

## Le kakémono

### Avantages/ inconvénients :

- Dimensions qui offrent un large espace de publication, facilement déplaçable, peu cher/ usage exclusivement en intérieur.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs et réalisation par un prestataire



Figure 2: kakémono



# Supports physiques

## Panneau de lave émaillée

### Avantages/ inconvénients :

- Grande résistance du matériau, qualité du rendu, choix des matériaux de contours/ support très répandu.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs et réalisation par un prestataire



Figure 3: panneau en lave émaillée, Intersignal

# Supports physiques

## Panneau de verre émaillé

### Avantages/ inconvénients :

- Rendu de très belle qualité, permet une originalité de création, support moins courant, choix des matériaux secondaires/nécessite de porter une attention toute particulière à l'emplacement pour assurer la lisibilité, fragilité, coût plus élevé(?).

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs et réalisation par un prestataire



Figure 4: panneau en ver émaillé et acier thermolaqué, col Agnel (05), Intersignal

# Supports physiques

## Panneau en aluminium ou acier thermolaqué

### Avantages/ inconvénients :

- Permet une originalité de création, support résistant aux chocs.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs et réalisation par un prestataire



Figure 5: panneau en aluminium, ville de Provins, Intersignal



# Supports physiques

## Panneau stratifié mélaminé

### Avantages/ inconvénients :

- Matériau peu coûteux et très adaptable, support résistant, choix des matériaux secondaires/ rendu moins qualitatif.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs et réalisation par un prestataire



Figure 6: panneau en stratifié mélaminé, site archéologique du Mont Lassois, Intersignal

# Supports physiques

## Borne de jalonnement & cloutage

### Avantages/ inconvénients :

- Différents matériaux et différentes formes sont possibles, très adaptables, gain de place, peut s'associer avec un autre support.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, réalisation par un prestataire, conception d'une application ou d'une page associée à un QR Code.



Figure 7: Plaque de balisage au sol le Touquet-Paris-Plage; borne de jalonnement visite audio, ville de Saintes; clou de voirie en métal « tombeau de Talleyrand ».



# Supports physiques

## Guide papier/ brochure

### Avantages/ inconvénients :

- Permet un accès illimité à l'information, accessible à tous, peu coûteux, informations générales et concises, imprimable en A4, duplicable en plusieurs langues/ lieu de distribution ouvert au public.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs, réalisation par un prestataire ou par la mairie



Figure 8: circuit touristique de Wissous en Hurepoix, Essonne Et brochure de la convention Arts et Science

# Supports physiques

## Support pour guide

### Avantages/ inconvénients :

- Brochure détaillée pour des guides si la mairie peut en employer pour des événements ponctuels, peut servir de base à un livre sur le patrimoine, peu coûteux.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs, réalisation par un prestataire.

Figure 9: support mis à disposition des guides Pays Ancenis, château de Saint-Leu



Rue du Château de  
Saint-Leu  
77240 CESSON





# Supports physiques

## Tags et peintures murales

### Avantages/ inconvénients :

- Supports originaux et qui participent à la rénovation urbaine, interactifs s'ils font intervenir des jeunes, touchent un très large public .

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, réalisation par un artiste, nécessite peut-être des démarches pour obtenir l'autorisation.



Figure 10: tags urbains, Vert-Saint-Denis





# Supports physiques Jeux et mobiliers urbains

## Avantages/ inconvénients :

- Supports originaux, créations uniques basées sur le patrimoine local, interactifs et ludiques, pérennes, sensibilisent un public très jeune/ coûts élevés.

## Mise en place:

- Travail de recherche en archives, réalisation par un prestataire (Ex: David Steinfeld).



Figure 11:  
Cube  
musée du  
Louvre,  
parc du  
conservat  
oire ville  
de  
Puteaux

# Supports digitaux

## Borne ou table tactile

### Avantages/ inconvénients :

- Utilisation très intuitive et interactive, très facile de valoriser les archives /contrainte d'un lieu intérieur accessible au public (office de tourisme).

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception des designs, conception d'une application compatible avec la borne ou réalisation par un développeur et achat de la borne.



*Figure 12: Table de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), Bordeaux tactile Centre d'Interprétation*

# Supports digitaux

## Code barre bidimensionnel ou flash code

### Avantages/ inconvénients :

- Facilité de générer un code barre, utilisation très intuitive et interactive, peut-être modulé avec d'autres supports / ne se suffit pas à lui-même donc nécessité de créer une application ou de le rattacher à un site.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception d'une application ou d'une page internet ou réalisation par un développeur et création de supports physiques.



Figure 13: parcours historique ville de Sélestat, Alsace



# Supports digitaux

## Application mobile

### Avantages/ inconvénients :

- Utilisation très intuitive et interactive, peut-être modulé avec d'autres supports, nombreuses déclinaisons possibles / si réalisation par un développeur le coût est très élevé.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception de l'application via une application sans codage ou d'une page internet ou réalisation par un développeur à associer à un support physique.



Figure 14:  
application  
mobile Les voies  
du patrimoine,  
ComCom de la  
Région de  
Guebwiller,  
Alsace

# Supports digitaux

## Plateformes vidéos (série vidéo)

### Avantages/ inconvénients :

- Utilisation très intuitive et interactive, peut-être modulé avec d'autres supports, nombreuses déclinaisons possibles, très peu coûteux voir gratuit.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception de la vidéo et génération d'un code barre bidimensionnel.



Figure 15: application YouTube

# Supports digitaux

## Page wikipédia

### Avantages/ inconvénients :

- Les premières recherches sont effectuées par le public, entièrement gratuit.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, mise à jour des pages consacrées à chaque commune

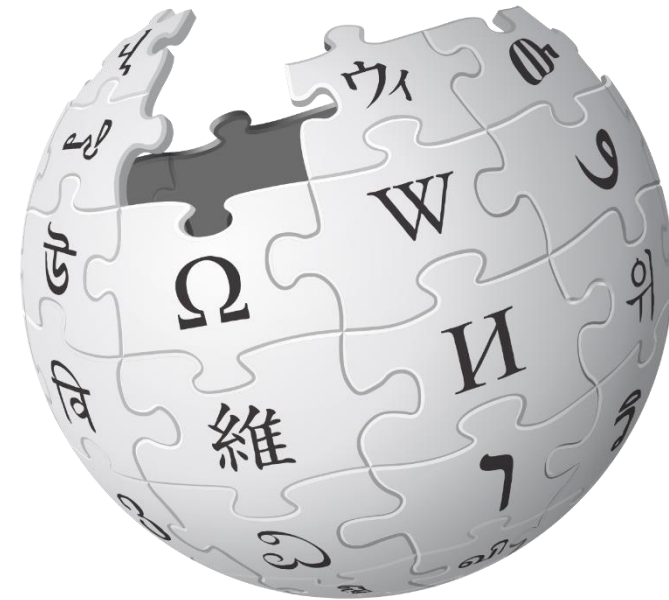


Figure 16: Wikipédia

# Supports digitaux

## Site internet

### Avantages/ inconvénients :

- Permet de développer les articles et d'aborder de nombreux sujets sans limite d'espace, gratuit avec publicité (ex: Wordpress)/ comment assurer un contrôle scientifique une fois le site livré aux communes.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception du site en interne, mises à jour.



#### LE CIMETIERE



A l'époque médiévale le cimetière est toujours situé à proximité de l'église. Celui de Chailly-en-Bière ne faisait pas exception, car comme le montre une gravure de 1845 il entourait l'édifice. Cet emplacement des cimetières est la conséquence d'une pratique qui s'est répandue au IV<sup>ème</sup> siècle : la conservation de reliques de saints dans les églises. Les croyants cherchent alors à être enterrés au plus près de ces objets de culte dans l'espoir de voir les saints intercéder en leur faveur lors du jugement.

En raison de cette pratique, le cimetière est toujours consacré en même temps que l'église par l'évêque. S'il est normalement défendu depuis 381 d'inhumer des corps dans une église, une interdiction rappelée régulièrement au cours du temps dans de nombreux conciles, quelques exceptions sont tolérées : l'enterrement d'un religieux, et l'enterrement de profanes à l'origine de la construction du lieu ou de grands donateurs. A partir du XIII<sup>ème</sup> siècle les nobles arrivent à acheter leur place dans l'église moyennant des sommes de plus en plus élevées. Cet achat de place ne concerne pas que l'intérieur de l'église : dans le cimetière, les

découvrir les richesses du village des peintres de l'école  
s, ses rues au charme d'antan, ses maisons pittoresque



Figure 17: Site internet de Chailly-en-Bière



# Supports digitaux

## Géocaching

### Avantages/ inconvénients :

- Permet d'intéresser un public amateur de jeu de piste et de recherche de trésor/ contrainte d'assurer une maintenance (peut-être faite par la commune).

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception en interne, mise en place des caches ( peut s'appuyer sur des caches existantes) maintenance des caches.

⊕
Église

Code : GC8M75E  
 Coordonnées : N 48°27,980 / E 002°36,479

Les fondations de cette église, édifée du temps de Charlemagne, fut dédiée par l'évêque de Sens le 1<sup>er</sup> juin 808. Composée d'une nef romane et d'un chœur gothique, l'architecture de l'église Saint-Paul est hétéroclite.

Le clocher a été édifé au XVIII<sup>e</sup> siècle sur les deniers personnels du roi Louis XV. Les Villiers de l'Isle-Adam, seigneurs de Chailly-en-Bière, y sont enterrés.





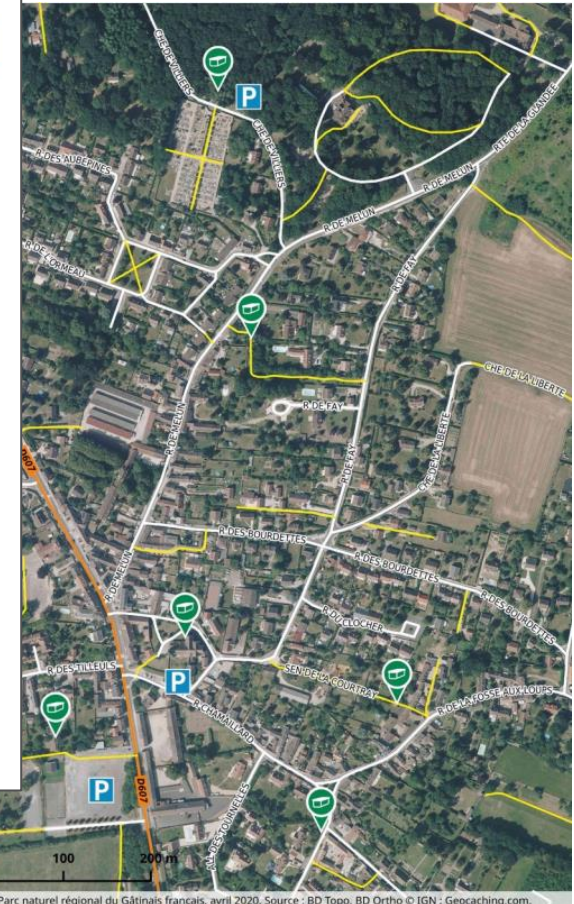
INDICE	
5.14 / 8.1.21.20 / 5.20 / 5.14 / 2.1.19. / 18.5.19.20.5 / 1 / 3.8.5.18.3.8.5.18 / 1.21 / 13.9.12.9.5.21	
Clé de déchiffrement alphanumérique	

**Le patrimoine à observer :** Sur le terre à côté de l'église, La croix gravée, érigée en 1889 par l'abbé Fageon, rappelle l'ancienne fonction de cimetière du lieu.




Estampe (1845)  
 L'église entourée de son cimetière

Figure 18: feuille de route et mappe du parcours de Chailly-en-Bière





# Supports digitaux

## Marathon photographique

### Avantages/ inconvénients :

- Permet d'intéresser un public amateur de photographie et de promenades, interactif peut déboucher sur une exposition.

### Mise en place:



- Travail de recherche en archives, conception en interne de la feuille de route, il est nécessaire de l'associer à un autre support/action pour faire un lien avec les archives.

Marathon photographique de Bréviande  
Journées Européennes du Patrimoine 2016  
Liste des éléments à trouver

**Important !** Les candidats devront remettre leurs photos avant 18h au point de rendez-vous à la Maison de l'Environnement s'ils désirent participer au concours. Une seule photo par élément et par candidat ou équipe devra être remise.



**1** Niveau de difficulté de 1 à 5

### Vestiges


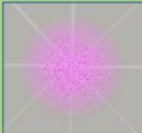
Deux puits en pierre se dressent dans les Bois de Bréviande. Pour les trouver, cherchez le lieu où l'on aime se rassembler pour manger, non loin d'une propriété privée.

**1**


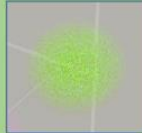
Hors des sentiers battus se cachent des reliques de l'ancienne route menant au château de Bréviande : des bornes « chasse-roues », qui évitaient aux roues des carrosses de taper les montants des portails. Sur les quatre, une seule est debout. Regardez bien !

**4**

Saviez-vous que le Bois de Bréviande a connu une activité industrielle ? On y exploitait le grès. Certains rochers portent les marques de « boîtes à coins », des encoches à partir desquelles on faisait exploser la pierre. A la croisée des chemins vous en trouverez !

**3**

Des pierres formant un carré sur le sol, c'est ici l'endroit où se tenait une œuvre d'art : une pierre ronde, qui a donné son nom à ce lieu où l'on venait de quatre directions autrefois, de trois seulement aujourd'hui.

**2**

Figure 19: marathon photographique de Bréviande

# Supports digitaux

## Support audio

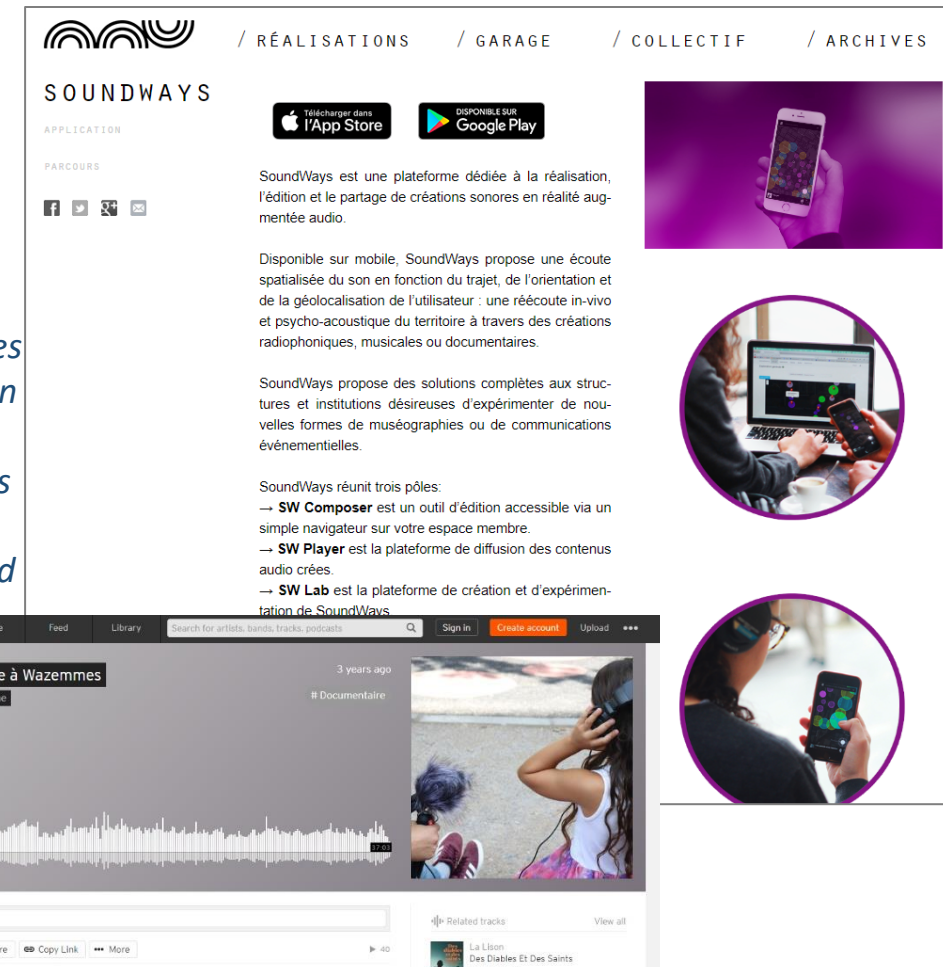
### Avantages/ inconvénients :

- Support original, permet de faire intervenir des acteurs locaux, valorisation efficace sur des sites industriels/ définir et vérifier les modalités d'hébergement.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, conception en interne ou via un prestataire. Nécessite un support de diffusion (QrCode, application, site internet).

Figure 20:  
plateformes  
de diffusion  
audio  
Soundways  
et  
Soundcloud



# Autre support

## Visites guidées/ visites théâtralisées

### Avantages/ inconvénients :

- Valorisation vivante et ludique, permettent une interaction entre le public et le guide, très faciles à adapter, touchent un large public et notamment les enfants, peut être organisé pour des événements ponctuels.

### Mise en place:

- Travail de recherche en archives, visites exécutées par un prestataire (exemple: compagnie Les Arlequins, troupe théâtrale de Brou-sur-Chantereine).

Figure 21:  
Compagnie Les Arlequins à Fontainebleau, Petit Train touristique Brou sur Chantereine


 This figure contains three images related to theatrical performances. The top image shows a woman with long red hair in a white dress, seen from behind, with a large chateau in the background. Below it is a red banner with the text 'COMPAGNIE LES ARLEQUINS'. The middle image shows a white tourist train with a canopy on a street. The bottom image is a poster for a performance titled 'PRINCES & PRINCESSES'. The poster includes technical details and a synopsis.
 

DEMANDE DE DEVIS
COMEDIES
THÉÂTRE TOUT PUBLIC
SCOLAIRES
DAMOISELLES ET DAMOISEAUX
LA PORTE DES COURANTS D'AIR
CLASSE MOLIERE
LE BANQUET

**PRINCES & PRINCESSES**  
 AUTEUR : T. DE FRUCHER  
 MISE EN SCÈNE : L.F. DE FRUCHER  
 DURÉE : 90S  
 NOMBRE DE COMÉDIENS : 1  
 ESPACE SCÉNIQUE : DÉAMBULATION  
 LE "PLUS" : LES ENFANTS SONT COSTUMÉS EN PRINCESSES ET EN MOUSQUETAIRES. CETTE ANIMATION PEUT SE DÉROULER DANS UN AUTRE LIEU QUE LE CHÂTEAU DE VAUX-LE-VICOMTE.

**M**arraine la fée reçoit ses filleuls au château pour leur prodiquer les derniers conseils avant le grand jour où ils deviendront les petits princes et princesses de leur temps... C'est en évoquant les contes de fées traditionnels qu'ils parcourront en costume les salons d'apparat au gré des coups de baguette magique !



# Projet à la carte

## Mêler les supports et les actions

### Exemple 1:

- Supports : série de **panneaux de signalétique** en lave émaillée répartie en **circuit** sur la commune. Au bas de chaque panneau figure une frise indiquant des dates de références et qui situe l'ère de construction, ou du déroulé d'un événement historique concernant la commune.
- Actions: Ecrit historique peut-être complété d'un **parcours enfants** avec des renvois aux autres panneaux, des notions à découvrir ou des éléments sur lesquels porter l'attention.

### Exemple 2:

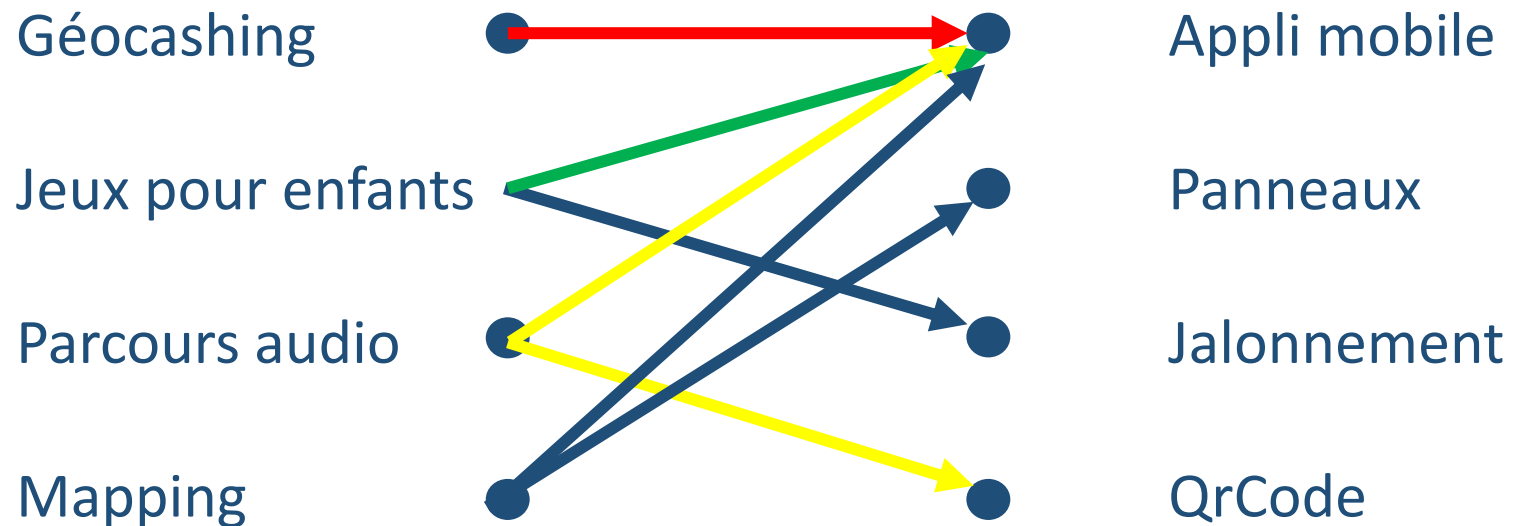
- Supports : un **fascicule** avec une carte et de brèves informations disponible en version numérique (de plus en plus de commune dispose d'une application permettant la transmission d'informations aux usagers) ou en version papier disponible à l'office du tourisme ou autre lieu public.
- Actions: Un **parcours** matérialisé par des **bornes de jalonnement** dispersées dans la commune sur lesquelles figurent des **codes barre bidimensionnels** qui donnent accès à l'information **audio/ écrite**.



# Projet à la carte

## Mêler les supports et les actions

### Exemples



# Projet à la carte

## Mêler les supports et les actions

### Exemples

#### Modèles d'animations :

- Les Mots Pluriels: recense un ensemble de dispositifs d'animations audios vidéos...:  
<https://www.lesmotspluriels.com/patrimoine-audioguides-multimedia>
- Fédération française des audioguides : fixe les lignes conductrices de la réalisation d'une application de valorisation s'appuyant sur un dispositif audio:  
<https://www.ffagh.org/audioguide.php>



**Département de Seine-et-Marne**

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

Tél. 01 64 14 77 77

**seine-et-marne.fr**



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-2-06-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-2/06**

---

Commission n°2 – Culture et Patrimoine

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Enrichissement des collections des Archives départementales, acquises en 2022 par don ou achat.

Le Département poursuit sa politique d'enrichissement des collections des Archives départementales dont les documents, d'origine publique ou privée, sont classés et inventoriés. Afin de compléter les fonds historiques des Archives départementales versés par des administrations publiques du ressort du département (État et collectivités territoriales) ou situées géographiquement dans le département, le Conseil départemental veille à acquérir aussi des documents d'origine privée soit par don soit par achat.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code du Patrimoine,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées, |

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

De prendre acte de l'ensemble des acquisitions, par don ou par achat, effectués au profit de l'enrichissement des collections des Archives départementales. Les documents, présentés en annexe de la présente délibération, acquis au cours de l'année 2022 seront inscrits à l'inventaire des Archives départementales, devenant ainsi imprescriptibles et inaliénables, et y seront affectés.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-2/06

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/2023-3/01**

---

Commission n°3 – Jeunesse et Sports

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Projets jeunesse 11/25 ans: Projets initiatives jeunes (modification des critères et 1ère répartition 2023) - Soutien aux projets d'accueil et d'animation en direction des 11/17 ans.

Dans le cadre de son dispositif "Projets jeunesse 11/25 ans", le Département accompagne :

- les projets et les initiatives portés par de jeunes seine-et-marnais au service de leur territoire,
- les projets d'accueil et d'animation en direction du public adolescent portés par les structures jeunesse du territoire.

Il est donc proposé, d'une part une modification des critères du dispositif Projets initiatives jeunes et d'autre part une première répartition de crédits pour un montant total de 100 067 € en faveur de 43 projets.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°5/02 en date du 15 avril 2016, approuvant la création du dispositif « projets jeunesse 11/25 »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7 /01 en date du 6 avril 2023, portant approbation du budget primitif pour l'année 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : de modifier les modalités d'accompagnement des projets initiatives jeunes afin de permettre l'attribution d'une subvention départementale dont le montant pourra représenter jusqu'à 80% du coût total de l'action.

Article 2 : d'attribuer les subventions pour un montant global de 14 081 € en faveur des 8 projets initiatives jeunes présentés en annexe 1 de la présente délibération.

Article 3 : d'attribuer les subventions pour un montant global de 85 986 € en faveur des 35 projets d'accueil et d'animation en direction des 11-17 ans présentés en annexes 2, 3 et 4 de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser l'attribution et le versement des subventions mentionnées ci-dessus pour les projets en cours d'exécution ou révolus à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue au règlement budgétaire et financier du Département de Seine-et-Marne.

Article 5 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental au titre de l'action « aide aux projets et initiatives des jeunes », opération « aides aux projets et initiatives en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise », du domaine « jeunesse et loisirs ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-3/01

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## CRITERE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DES PROJETS INITIATIVES JEUNES

I. Règle d'éligibilité :

Sont habilités à présenter une demande de subvention :

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

les jeunes de 16/25 ans constitués en association, en collectif ou présentant un projet individuel,

- les collégiens,
- les étudiants des instituts de formation des travailleurs sociaux et de la santé dans le cadre de leur projet d'étude,
- les jeunes accueillis dans les structures associatives du domaine social et de la solidarité (équipe de prévention spécialisée, missions locales...).

Le(s) porteur(s) de projet doit(vent) résider en Seine-et-Marne.

Le projet doit comporter un objectif éducatif. Il doit être monté et organisé par, avec et pour les jeunes et avoir un impact sur le territoire départemental.

Les domaines d'éligibilité sont non exhaustifs : environnement, citoyenneté, santé, culture, sport, solidarité...

Les demandes peuvent être renouvelées tous les ans pour les associations ou les collectifs de jeunes et tous les 2 ans pour les porteurs de projets individuels.

II. Modalités de calcul :**a. Le cadre de la demande de subvention :**

Le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel équilibré, propre à l'action, dans lequel apparaît la subvention sollicitée auprès du Département, ainsi que les aides obtenues auprès d'autres partenaires. Les dépenses prévues doivent y être détaillées.

La participation du Département ne dépassera pas 80% du budget prévisionnel du projet.

**b. Le montant de la subvention**

La subvention, d'un montant minimum de 300 € est plafonnée à 1 500€ pour les demandes individuelles et à 3 000 € pour les demandes collectives.

Conseil départemental du 23 juin 2023

Annexe 1 à la délibération n°3/01

**PROJETS INITIATIVE JEUNES****1<sup>er</sup> répartition 2023**

<b>Canton</b>	<b>Commune</b>	<b>Porteur du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Part subvention Département</b>
x	Paris	Association de la fondation étudiante pour la ville	Soutenir la santé mentale des jeunes : journée d'ateliers sur la prévention des conduites à risque	3 000 €	1 500 €	50%
Nemours	Vouix	Association Brigade de la nature	La BDN mobile	770 €	616 €	80%
Savigny-le-Temple	Savigny-le-Temple	Sav' Cup	Sav' Cup 2023	7 350 €	3 000 €	41%
Fontainebleau	Fontainebleau	Fideline Bazana Ntomo	Sakana : s'amuser ensemble	1 000 €	800 €	80%
x	Créteil	Soligreen UPEC	Location de vélos pour les étudiants des campus UPEC Fontainebleau	5 265 €	1 265 €	24%
Nangis	Nangis	Incipit	La mare aux couleurs	8 500 €	3 000 €	35%
Melun	Melun	Naherry Mohamed Darouèche	Les brèves de St-As'	1 620 €	900 €	56%
Provins	Donnemarie-Dontilly	Trait d'Union du Montois	Réalisation d'un film intergénérationnel Ado/Anciens	7 150 €	3 000 €	42%
<b>TOTAL</b>		<b>8 bénéficiaires</b>	<b>8 projets</b>		<b>14 081 €</b>	



Conseil départemental du 23 juin 2023

Annexe 2 à la délibération n°3/01

**SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL EN DIRECTION DES 11/17 ANS****1<sup>e</sup> répartition 2023 - Communes**

Canton	Bénéficiaire	Actions	Séjour	Montant du projet	Montant proposé par le jury	Part subvention Département en %
Coulommiers	Commune de Coulommiers	"Ouvrons grand les jeux !" : Découverte du Break Dance	Non	2 340 €	1 170 €	50%
		Découverte des métiers de la radio	Non	2 204 €	1 102 €	50%
Combs-la-Ville	Commune de Moissy-Cramayel	Quand tout roule, je roule	Non	6 011 €	1 500 €	25%
		Particip'ation	Non	79 300 €	3 000 €	4%
		Escapades	Oui	26 625 €	3 000 €	11%
Fontainebleau	Commune d'Avon	Séjour à Pontarlier	Oui	32 900 €	3 000 €	9%
Fontenay-Trésigny	Commune de Faremoutiers	Stage multisport ados	Non	1 650 €	825 €	50%
Combs-la-Ville	Commune de Brie-comte-Robert	Festi'Jeunes	Non	2 472 €	1 000 €	40%
Montereau-Fault-Yonne	Commune de Montereau-Fault-Yonne	Journées jeunesse	Non	15 574 €	3 000 €	19%
		Séjour à Dreux	Oui	9 007 €	3 000 €	33%
Champs-sur-Marne	Commune de Lognes	Chef d'un jour	Non	34 122 €	3 000 €	9%
		GO LANTA : les défis du dragon	Non	5 707 €	2 850 €	50%
		Séjour itinérant semi-autonome	Oui	21 549 €	3 000 €	14%
Fontenay-Trésigny	Commune de Fontenay-Trésigny	Séjour d'été "Croisière fluviale" pour les adolescents	Oui	7 837 €	1 500 €	19%
Nangis	Commune de Nangis	Festiv'été	Non	40 366 €	3 000 €	7%
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>5</b>		<b>33 947 €</b>	

Conseil départemental du 23 juin 2023

Annexe 3 à la délibération n°3/01

**SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL EN DIRECTION DES 11/17 ANS****1<sup>e</sup> répartition 2023 - EPCI**

<b>Cantons</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Actions</b>	<b>Séjour</b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Montant proposé par le jury</b>	<b>Part subvention Département</b>
Fontenay-Trésigny	CC Val Briard	Création d'une serre pédagogique et d'un potager	Non	8 500 €	3 000 €	35%
		Stage de graffiti	Non	5 100 €	2 550 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>			<b>5 550 €</b>	

Conseil départemental du 23 juin 2023

Annexe 4 à la délibération n°3/01

**SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL EN DIRECTION DES 11/17 ANS****1<sup>e</sup> répartition 2023 - Associations**

Cantons	Bénéficiaire	Actions	Séjour	Montant du projet	Bonification	Montant proposé par le jury	Part subvention Département en %
Provins	La nature des petits curieux	Bouge-toi pour la nature 12-18 ans	Non	7 000 €		3 000 €	43%
Provins	Viv'Art en Bassée	Créateurs de jeux pour s'approprier les règles sociales	Non	10 000 €		3 000 €	30%
Combs-la-Ville	Ufolep	UFO Bike	Non	4 500 €		1 000 €	22%
		UFO Street	Non	22 800 €		3 000 €	13%
Nangis	CoLi'Brie	Séjour d'été ados	Oui	10 100 €		3 000 €	30%
Torcy	MJC André Philip	Mômes en scène	Non	25 500 €		3 000 €	12%
Saint-Fargeau-Ponthierry	Cercle de la Voile de Seine-Port	Effet Mer	Oui	12 000 €		1 500 €	12%
Combs-la-Ville	Les échanges de savoirs de Sénart	Apprendre en jouant	Non	14 000 €		1 500 €	11%
Fontenay-Trésigny	Planètes Sciences	Festi'sciences à Grand Paris Sud	Non	20 000 €		3 000 €	15%
		Festi'sciences à Melun Val de Seine	Non	18 000 €		3 000 €	17%
Coulommiers	La Brie pour tous	Je protège ma planète	Oui	10 600 €		3 000 €	28 %
Pontault-Combault	Centre Social de Pontault-Combault	Inter Jeux'nesse	Non	17 100 €	1 000 €	4 000 €	23 %
Fontainebleau	Scouts et Guides de France – Groupe de Fontainebleau	Rencontre internationale en Italie	Oui	11 700 €		3 000 €	26%
Champs-sur-Marne	MJC Lognes	Jeunes Artistes en Mouvement	Non	17 450 €		1 500 €	9%
Pontault-Combault	SOS Liens	Entr' France et Espagne. Entr' Océan et Montagne	Oui	29 500 €		3 000 €	10%
Villeparisis	Cap ou pas cap	Semaine sans écran	Non	2 978 €		1 489 €	50%
Meaux	Association sportive Lycée Pierre de Coubertin	Participation aux Jeux internationaux de la jeunesse	Oui	4 360 €		2 000 €	46%
Saint-Fargeau-Ponthierry	Association des cadets de la gendarmerie des transports aériens	Séjour phase 2 du SNU à l'EOGN de Melun Toussaint 2023	Oui	7 000 €	500 €	3 500 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>7</b>			<b>46 489 €</b>	

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-02-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 3/02**

Commission n°3 – Jeunesse et Sport

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

OBJET : Politique Jeunesse – Evolution du partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire. □

Afin d'accompagner les organismes impliqués en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise , tout en tenant compte des priorités départementales, il est proposé de formaliser le soutien du Département dans le cadre de conventions pluriannuelles. Pour les années 2023, 2024 et 2025, il est proposé d'attribuer une aide à 14 organismes pour un montant total annuel de 382 600 € et exceptionnellement et pour uniquement l'année 2023, une aide à 2 organismes pour un montant total de 20 000 € et d'approuver les 16 conventions relatives au partenariat entre le Département et ces associations.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023, portant approbation du budget primitif pour l'année 2023,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'abroger la délibération du Conseil départemental n°5/04 en date du 25 mars 2016 relative à l'adoption des modalités du soutien départemental aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire en Seine-et-Marne.

Article 2 : d'attribuer une aide aux structures associatives pour les années 2023, 2024 et 2025, dont le détail figure en annexe 1 de la présente délibération, pour un montant total chaque année de 382 600 € en faveur de 14 structures.

Article 3 : d'adopter les conventions pluriannuelles, tel que joint en annexe 3 de la présente délibération, impliquant un soutien du Département pour les années 2023, 2024 et 2025.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département.

Article 5 : d'attribuer une aide aux structures associatives pour l'année 2023, dont le détail figure en annexe 2 de la présente délibération, pour un montant total de 20 000 € en faveur de 2 structures.

Article 6 : d'adopter les conventions, tel que joint en annexe 4 de la présente délibération, impliquant un soutien du Département à deux structures uniquement pour l'année 2023.

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ces conventions.

Article 8 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental au titre de l'action « aide aux associations de jeunesse et d'éducation populaire », opération « convention d'objectifs OJEP ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-3/02

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de présidente de l'association Familles rurales 77



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Dénomination	Ville du siège	Titre de l'action	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Total des 3 années
CoLi'Brie (ex Nangislude)	Nangis	Accueil Jeunes itinérant	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €
		Accompagnement individuel et collectif				
		LudoBreak				
		Médiation Jeunes				
Unis-Cité	Noisiel	Accompagner et former les "citoyens de demain"	32 000 €	32 000 €	32 000 €	96 000 €
		Lutter contre les discriminations et stopper le harcèlement				
		Lutter contre la surexposition aux écrans				
		Ensemble pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et leurs aidants familiaux				
Avenir - La ligue de l'enseignement	077-227700010-20230623-CD20230623-3-02 Date de transmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023	axe 1 : le collégien de demain ouverture sur le monde	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €
		axe 2 : le collégien citoyen, ouverture sur son environnement				
		axe 3 : le collégien épanoui, à l'aise dans son corps				
		axe 4 : Une offre accessible à tous pour tous les territoires				
Le Panorama	Vernou la Celle sur Seine	"Crie, parle, on t'écoute !"	27 500 €	27 500 €	27 500 €	82 500 €
Fédération des centres sociaux 77	Lognes	Soutenir l'engagement des jeunes dans la vie de la cité "la citoyenneté"	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €
		La lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement				
Fédération Départementale des Foyers Ruraux	Livry sur Seine	Soutenir, former, informer et accompagner notre réseau et les acteurs jeunesse	37 000 €	37 000 €	37 000 €	111 000 €
		Aller à la rencontre des jeunes pour les informer, susciter leur prise de parole, et leur réflexion				
		Accompagner les jeunes à agir ensemble et valoriser leur action				
Musiqafon	Beaumont du Gâtinais	Jeunes citoyens du Sud 77 du milieu ordinaire comme du milieu du handicap	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
Vir'Volt	La ferté Alais - Essonne	Mobilité et engagement	20 500 €	20 500 €	20 500 €	61 500 €
		Chantiers internationaux				
Familles Rurales	Melun	Accompagnement à la vie associative vers une politique jeunesse	39 000 €	39 000 €	39 000 €	117 000 €
		Juniors associations				
		Jeux et débats de sensibilisation				
		Vers l'engagement des jeunes				
Les Francas	Torcy	Sensibiliser les jeunes et prévenir le harcèlement	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €
		Webradio: un espace d'expression au service du développement de la citoyenneté et de l'éloquence des jeunes				
		Parlons inclusion				
CIJ 77	Melun	lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement	38 000 €	38 000 €	38 000 €	114 000 €
		engagement et citoyenneté				
		Orientation				
PEP77 pupille de l'enseignement	Melun	Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire par le dispositifs des ateliers relais	11 000 €	11 000 €	11 000 €	33 000 €
		Assistance Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'Ecole (APADHE)				
		Accompagner et prévenir les situations de harcèlement scolaire au collège				
Scouts et Guides de France "Brie et Gâtinais"	Montereau	Formation des bénévoles à la prise en compte des différents types de handicap	7 000 €	7 000 €	7 000 €	21 000 €
		Développer la mise en place et la participation des actions citoyennes locales				
		Diffusion d'un module de sensibilisation à l'utilisation des outils numériques				
		soutien au développement des groupes ruraux				
Scouts et Guides de France " Terre de Brie"	Coulommiers	Formation des animateurs bénévoles à la prise en compte des différents types de handicap + fournir un kit de bonnes pratiques	6 600 €	6 600 €	6 600 €	19 800 €
		Animation de 2 journées annuelles entre bénévoles et responsables, afin de favoriser le développement de projets de solidarité locale				
		Formation des animateurs bénévoles sur la prévention du harcèlement et à la détection de situation de maltraitance, en complément du module e-learning "A l'abri de la maltraitance"				
14 OJEP		TOTAL :	382 600 €	382 600 €	382 600 €	1 114 800 €



Dénomination	Ville du siège	Titre de l'action	Année 2023
A coup d'Zik	Torcy	Le Collégien à Vélo	10 000 €
Equipe A	Torcy	Les Vacances scolaires chez Equipe A	10 000 €
2 Associations		Total :	20 000 €

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-02-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET COLI'BRIE  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,

Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**Coli'Brie**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 18 promenade Ernest Chauvet – 77370 NANGIS
- **N° SIRET** : 449 406 115 00021
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Philippe MORIN en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par Coli'Brie en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'association a pour objet d'assurer la gestion du centre social de la Brie Nangissienne.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, Coli'Brie s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **L'accueil** de près de 100 jeunes itinérants
  - Proposer un accueil régulier et de proximité sur 5 communes de la Brie Nangissienne les fins d'après-midi en semaine, les mercredis et les samedis en période scolaire ; et tous les après-midis du mardi au samedi de 14h à 18h30 lors des vacances scolaires avec une programmation en cohérence avec les besoins et en concertation avec les jeunes.
  - Proposer une navette en minibus à la demande des jeunes au départ de certaines communes pour rejoindre les points d'accueil.
  - Favoriser la mise en place de projets collectifs (mise en place de soirées thématiques, mise en place d'accompagnement et de médiation aux initiatives en lien avec les collectivités et les acteurs du territoire).
- **L'accompagnement individuel et collectif** d'un maximum de 30 jeunes qui pourront bénéficier :
  - De rendez-vous individuel sur la thématique de l'insertion sociale et professionnelle (orientation, formation, monde professionnel, santé, engagement citoyen, loisirs...).
  - D'un accompagnement méthodologique et logistique des jeunes initiant des projets d'intérêts collectifs au service de leur territoire (accompagnement à l'autonomie).
- **Le Ludo Break** s'adresse à 500 jeunes de la Brie Nangissienne qui pourront bénéficier :
  - D'un temps d'animation et de médiation via le média du jeu dans les collèges et lycées sur la pause méridienne.
  - D'un temps d'animation et de médiation via le média du jeu au CFA en soirée,
  - De temps d'écoute et d'orientation selon plusieurs thématiques (discriminations, harcèlement, addictions, décrochage scolaire, préventions aux risques des écrans).
  - D'actions thématiques ou de prévention en cohérence avec leurs besoins et les acteurs partenaires (Act'Art, CC de la Brie Nangissienne ; communes...).
- **La Médiation Jeunes**
  - Accompagner 10 à 20 jeunes en situation dite "fragile" notamment en matière de santé et d'insertion professionnelle dans leur parcours.
  - Renforcer la concertation Mission Locale du Provinois, espoir CFDJ dans l'instance de gouvernance sur les questions jeunesse.

- Réflexion autour de la question psychique et participation à l'élaboration d'un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
- Mobiliser le médiateur sous la responsabilité du référent Jeunesse (maraudes, coordination actions partenaires, lien établissement scolaires et les services jeunesse), le rendre mobile.

Dans ce cadre Coli'Brie s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes qui fréquentent le centre social,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de projets portés par les jeunes.
  - Nombre de bénéficiaires des ateliers et actions.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (sensibilisation, changement des pratiques, connaissances acquises...),
  - Eléments d'impacts auprès des partenaires (pertinence, satisfaction, appropriation...),
  - Impact des interventions proposées sur le public.

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

### 6.1 Montant de la subvention

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 108 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 36 000 €.

### 6.2 Paiement de la subvention

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis

de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET ASSOCIATION UNIS-CITE  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025****ENTRE****LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,

Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,****ET****L'association Unis-Cité**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 19/21 boulevard Ney – 75018 PARIS
- **N° SIRET** : 398 191 569 00209
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Marie TRELLU KANE en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,****IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :****Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'association Unis-Cité en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'association a pour objectif de proposer des missions d'engagement aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap) en lien avec les besoins des territoires d'intervention.

L'association a pour objectif de faire vivre et développer l'engagement citoyen, la mixité sociale et le respect des différences.

L'association anime et développe des programmes de service volontaire pour les jeunes.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'association Unis-Cité s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **Accompagner et former** "les citoyens de demain"
  - Proposer des outils de formation aux "savoir être" citoyen aux volontaires.
- **Lutter contre les discriminations et stopper le harcèlement**
  - Faire intervenir les volontaires en service civique coordonnés par un coordinateur d'équipe au sein des établissements scolaires pour des ateliers sur la sensibilisation aux discriminations, les stéréotypes et les discriminations de genre dans la société, les comportements sexistes et les violences sexuelles, le racisme, l'homophobie.
- **Lutter contre la surexposition aux écrans**
  - Promotion de jeu libre en extérieur et proposition de jeu de plein air en partenariat avec les structures d'animation du territoire ou les établissements du territoire (6-15ans).
  - Sensibiliser aux dangers de la surexposition aux écrans : proposition de modules ludiques et participatifs sur l'addiction aux écrans et ses conséquences physiques et mentales.
- Ensemble pour **l'inclusion des personnes en situation de handicap** et leurs aidants familiaux
  - Proposer une aide aux aidants.
  - Proposer une aide aux personnes en situation de handicap (à domicile ou en établissement).
  - Proposer des actions de sensibilisation grand public.

Dans ce cadre l'association Unis-Cité s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.



### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes volontaires,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de bénéficiaires des ateliers et actions,
  - Nombre de formations réalisées et suivies par les jeunes,
  - Evolution du niveau de connaissance des participants avant et après les interventions,
  - Le nombre de jeunes en emploi ou en formation après leur service civique.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (sensibilisation, changement des pratiques, connaissances acquises...),
  - Eléments d'impacts auprès des partenaires (pertinence, satisfaction, appropriation...),
  - Impact des interventions proposées sur le public.

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

#### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 96 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 32 000 €.

## 6.2 Paiement de la subvention

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après ;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
La Présidente

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET AVENIR - LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237780010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de télétransmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**Avenir - Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : Ferme Saint Just - 11 rue de la Libération - Bâtiment D – 77000 MELUN
- **N° SIRET** : 811 844 372 00029
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Gabriel GOLDSTEIN en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par Avenir - Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'Association se donne pour mission d'être un mouvement laïque qui concourt à la démocratisation, à l'extension et à l'amélioration du service public de l'Education Nationale sur le Département de Seine et Marne ; un mouvement social fédérant des associations, des personnes morales et des adhérents à titre individuel, encourageant toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie et de favoriser l'engagement civique ; un mouvement d'idée favorisant la rencontre, le débat au service d'une meilleure compréhension des questions de société ; une organisation de l'économie sociale permettant de promouvoir l'économie au service des hommes en développant des actions inscrites dans ce cadre.

A travers ses valeurs, la Ligue de l'enseignement de Seine et Marne inscrit ses actions dans la promotion de l'éducation populaire afin que soient mieux assurés l'égalité des chances, les réussites individuelles et collectives, le respect des identités ainsi que l'ouverture culturelle.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, Avenir - Ligue de l'enseignement s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- le collégien citoyen, ouverture sur son environnement : (Objectif de toucher 1425 jeunes)
  - Sensibiliser autour des Fake News, il s'agira de construire un regard critique, d'apprendre aux jeunes à se servir des réseaux sociaux et d'avoir une prise de recul face aux informations.
  - Informer et sensibiliser sur l'usage des réseaux sociaux, il s'agira d'amener les jeunes à avoir un comportement responsable, de faire une bonne utilisation des réseaux sociaux et d'être sensibilisé aux conséquences et impacts d'une mauvaise utilisation.
  - Lutter contre les discriminations en comprenant les mécanismes du sexisme, des stéréotypes et connaître les risques liés à des pratiques discriminatoires.
  - Lutter contre le harcèlement scolaire : Comprendre et connaître les discriminations, sensibiliser et agir auprès de jeunes et développer l'esprit critique
  - Développer les médiations par les pairs : instaurer la parole pour résoudre les conflits, apaiser un climat scolaire ou prévenir les conflits.
- le collégien épanoui, à l'aise dans son corps
  - Ateliers de sensibilisation qui visent 175 élèves en 7 interventions. Cette action est animée par une salariée formée par le Planning Familial sur les sujets d'Education à la sexualité, d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVARS).
- Une offre accessible à tous pour tous les territoires
  - Prêt d'exposition et kits pédagogiques disponibles pour les collèges du Département de Seine-et-Marne, les 18 expositions existantes seront remises à jour et la création de deux nouvelles expositions thématiques est prévue.

Dans ce cadre Avenir - Ligue de l'enseignement s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de collèges et de classes touchés par les actions proposées,
  - Nombre de formations réalisées,
  - Nombre d'associations accompagnées,
  - Nombre de Juniors Associations accompagnées,
  - Nombre de réservations des expositions,
  - Nombre de partenariats acquis et développés.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, ambassadeur, autonomie, ...),
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels de l'Education Nationale (attente et retours concernant les activités et ateliers proposés.)

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

### 6.1 Montant de la subvention

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 108 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 36 000 €.

### 6.2 Paiement de la subvention

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après ;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis

de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président



**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET ASSOCIATION LE  
PANORAMA  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accuse de réception en préfecture

077-237780010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'association Le Panorama**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 54 rue du Panorama – 77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE
- **N° SIRET** : 793 019 217 00017
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Simona LOUIS en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'association Le Panorama en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'association a pour objet de favoriser la pratique et la promotion d'activités socio-éducatives, culturelles et sportives permettant une socialisation ludique. Ces activités recouvrent en particulier, de manière non exhaustive l'animation et organisation de manifestation intergénérationnelles éducatives, culturelles et sportives (ateliers d'écritures, tournoi de slam-poésie, salsa,...), organisation de séjours éducatifs, sportifs et culturels.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'association Le Panorama s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **"Crie, parle, on t'écoute !"**
  - Initier les jeunes lors d'ateliers d'expression "slam de poésie" lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
  - Organiser un concours de poésie en live "le grand slam du 77"
  - "Le rêve de ma plume" : coaching et accompagnement au travail d'écriture des jeunes finalistes des concours.
  
- Lors de l'année 2024 : organiser des rencontres jeunesse francophone, notamment lors des JO 2024

Dans ce cadre l'association Le Panorama s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

## Article 3 : Evaluation

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,

- Nombre de structures scolaires, périscolaires et extrascolaires partenaires.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (aboutissement des projets des jeunes, implication, autonomie, ...),
  - Appréciation des textes et de l'engagement fournis par les jeunes,
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels et suite donnée au sein des établissements scolaires et des structures périscolaires et extrascolaires partenaires.

#### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

#### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

##### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 82 500 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 27 500 €.

##### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

#### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;

- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

### **Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
La Présidente



**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA FEDERATION DES  
CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-ET-MARNE  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237760010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de télétransmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne  
- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»  
- Siège social : 2/4 Place Jean Vilar – 77185 LOGNES  
- **N° SIRET** : 326 536 547 00036  
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Dominique ROUEN en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,  
Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'Association a pour buts de mettre en œuvre la participation des habitants et de promouvoir le développement social local, de regrouper, de tisser des liens, de mutualiser les expériences, d'établir des relations, de favoriser le développement des centres sociaux et socioculturels

L'Association met en œuvre l'appui nécessaire au développement des centres sociaux et socioculturels et les espaces de vie sociale, ainsi que l'élaboration du projet social.

L'association a pour buts, également, de faire reconnaître et promouvoir le projet social, d'élaborer et de faire valoir les grandes orientations politiques de fonctionnement et d'équipement des centres sociaux ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations tout en respectant l'autonomie de chaque centre, de représenter les centres sociaux et socioculturels adhérents auprès des pouvoirs publics, des institutions, des partenaires au nom de l'intérêt général et commun, d'assurer l'animation du réseau fédéral et la coordination de ses instances.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'association Fédération des centres sociaux de Seine-et-Marne s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **Soutenir l'engagement des jeunes** dans la vie de la cité "la citoyenneté" au sein des centres sociaux de Seine-et-Marne :
  - Organiser des espaces concrets de rencontres entre jeunes,
  - Développer et mettre en réseau des jeunes des centres sociaux en associant ces jeunes à la construction et à l'animation de ces espaces,
  - Travailler la posture des animateurs jeunesse en structurant avec eux ces espaces de rencontres,
  - Mettre en avant les dispositifs jeunesse : service civique et juniors associations.
- **La lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement :**
  - Intervention auprès des classes de 6<sup>ème</sup> et des classes de 4<sup>ème</sup> (40 ateliers par an)

Dans ce cadre la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

## Article 3 : Evaluation

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à

l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes, de parents et de professionnels touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de formations réalisées,
  - Nombre de collèges et de classes touchés par les actions proposées,
  - Nombre de partenariat acquis et développés.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, ambassadeur, autonomie, ...)
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (efficacité dans leur mission, montée en compétence, ...),
  - Eléments d'impacts auprès des parents (autonomie, accès à l'information, ...),
  - Consolidation et développement des partenariats locaux.

#### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

#### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

##### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 108 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 36 000 €.

##### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.



Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

#### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

#### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

#### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Présidente

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA FEDERATION  
DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE SEINE-ET-MARNE  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237760010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**La Fédération départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : Place de l'église – 77000 LIVRY SUR SEINE
- **N° SIRET** : 784 971 871 00040
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Béatrice FREMOND en sa qualité de Co- Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par la Fédération départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,  
Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'Association a pour but d'accompagner et de coordonner les foyers ruraux et les associations impliquées dans l'animation du monde rural et qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire, par le biais d'actions éducatives, culturelles, sociales et sportives.

Elle met en œuvre un projet d'animation à l'échelle départementale, en favorisant les synergies entre les initiatives locales.

Son action repose sur l'échange, la réflexion, la solidarité entre ses membres.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, la Fédération départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **Soutenir, former, informer et accompagner** le réseau constitué de 150 structures, des acteurs jeunesse et toucher 5 000 jeunes, pour cela il s'agira :
  - De maintenir et développer l'offre d'activités culturelles et sportives à destination des jeunes notamment dans les territoires ruraux,
  - De favoriser le développement de nouvelles activités et initiatives en direction des jeunes,
  - De permettre aux acteurs d'interroger leurs pratiques et leurs méthodes, leur apporter les éléments de réflexion et des outils pour agir auprès de jeunes et les accompagner,
  - De permettre aux acteurs de s'emparer des dispositifs publics en faveur de la jeunesse.
  
- Aller à la rencontre et toucher 1 000 jeunes de 50 communes pour les **informer, susciter leur prise de parole, et leur réflexion**, en déclinant les actions suivantes :
  - Une permanence information jeunesse à la Fédération des Foyers Ruraux,
  - Des actions hors les murs seuls ou en lien avec les partenaires (établissements scolaires ou communes, forums...),
  - L'organisation de temps de formation sur les techniques liées aux médias et à l'animation de débats de jeunes,
  - L'acquisition de matériel adapté à la réalisation de podcast,
  - L'intervention régulière au sein d'un établissement scolaire pour animer des discussions avec les jeunes et réaliser des podcasts avec eux,
  - La réalisation d'un podcast sur nos actions jeunesse et la diffusion des réalisations sur une plateforme internet,
  - La prise de contact avec d'autres acteurs du département proposant des médias radiophoniques à destination des jeunes.

- **Accompagner 500 jeunes sur 25 communes à agir ensemble et valoriser leur action,** au travers de :
  - L'organisation de 3-4 temps d'accueil et de rassemblement sur les vacances scolaires,
  - L'organisation de temps d'échanges et de préparation avec les jeunes en amont,
  - Lors des temps d'accueil, impliquer les jeunes dans le choix, la mise en place des activités, la définition de règles collectives, l'organisation de la vie quotidienne du groupe,
  - Suivi des jeunes en dehors des temps d'accueil,
  - Organisation de temps d'échanges avec les parents,
  - Valorisation de leur action à travers différents supports de communication.

Dans ce cadre la Fédération départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes et nombre de jeunes en situation de handicap,
  - Nombre de communes,
  - Nombre de formations,
  - Mixité de genre et mixité sociale,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (implication, aboutissement des projets des jeunes, autonomie, capacité à prendre des initiatives ...),
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (efficacité dans leur mission, montée en compétence, ...),
  - Qualité des productions réalisées par les jeunes,
  - Couverture territoriale des actions.

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

## **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 111 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 37 000 €.

### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

## **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après ;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

## **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

## **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente

convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

#### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

#### **Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
La Co-Présidente

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET ASSOCIATION  
MUSIQAFON  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accuse de réception en préfecture

077-237780010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'association Musiqafon**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 54 rue Montgaudier – 77890 BEAUMONT DU GÂTINAIS
- **N° SIRET** : 520 108 432 00037
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Maud BEDU en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'association Musiqafon en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**



## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'Association a pour objet d'œuvrer en faveur de la démocratisation de la culture, l'accompagnement des jeunes et de leurs projets, la formation et accompagnement des artistes du territoire et la formation des jeunes à l'animation et aux métiers du spectacle.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'association Musiqafon s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- Accompagner les jeunes citoyens du Sud Seine-et-Marne du milieu ordinaire comme du milieu du handicap (soit 250 jeunes actifs dans le projet sur 2 collèges, 2 lycées et 3 structures handicap) :
  - Rencontrer et recueillir leurs besoins des jeunes et leurs envies,
  - Proposer aux jeunes de s'insérer dans un projet individuel ou collectif et se rendre acteurs donc citoyens de leurs lieux de vie,
  - Apporter la culture et l'animation au plus près des jeunes isolés et/ou empêchés pour aider à leur développement,
  - Favoriser l'inclusion et ouvrir le monde dit "ordinaire" au monde dit "du handicap",
  - Accompagner les jeunes artistes du territoire d'exercice.

Dans ce cadre l'association Musiqafon s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

## Article 3 : Evaluation

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes, de collèges, de classes qui sont touchés par les actions proposées,
  - Nombre de structures et de jeunes porteurs de handicap

- Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, savoir acquis, autonomie, ...),
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (efficacité dans leur mission, montée en compétence, ...),
  - Eléments d'impacts observés au collège (participation en classe, assiduité, rendu des travaux...),
  - Eléments d'impacts observés dans les structures pour les jeunes porteurs de handicap (participation, évolution des comportements, ...).

#### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

#### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

##### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 60 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 20 000 €.

##### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

#### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;

- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

### **Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
La Présidente

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET ASSOCIATION VIR'VOLT-  
SOLIDARITES JEUNESSES  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237760010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'association Vir'Volt- Solidarités jeunes**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : Chemin de la sablière - camping de la sablière – 91520 LA FERTE ALAIS
- **N° SIRET** : 409 045 507 00079
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Alban SURMELY en sa qualité de Délégué Régional,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'association Vir'Volt- Solidarités jeunes en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## **Article 2 : Projet de l'association**

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'Association a pour objet de promouvoir la participation volontaire des personnes pour agir contre l'exclusion des plus défavorisés, pour un développement local soucieux de l'individu, de l'environnement, du patrimoine culturel, pour un décloisonnement intergénérationnel, interculturel et international et pour une construction concrète de la paix.

En permettant à toutes ces actions de porter sur l'évolution de la société dans son ensemble et d'avoir un impact au niveau local.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'association Vir'Volt- Solidarités Jeunesses s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- Mobilité et engagement :
  - Session d'information et mobilisation des jeunes vers l'engagement et la mobilité (20 sessions par an et 30 jeunes par session)
  - Micro chantier construction (5 sessions par an et 15 jeunes par sessions)
  - Ateliers participatifs autour de l'écologie (5 sessions par an et 15 jeunes par sessions)
  - Formation des professionnels de la jeunesse à l'accès à la mobilité et à l'engagement (5 sessions et 10 professionnels par session)
  - Accompagnement à la mobilité des jeunes de Seine et Marne (20 jeunes par an dont 10 avec moins d'opportunité)
- Chantier international :
  - Chantier international de 10 jeunes bénévoles : Combs-la-Ville

Dans ce cadre l'association Vir'Volt- Solidarités Jeunesses s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

## **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes, de bénévoles et de professionnels qui sont touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de formations réalisées.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, savoir acquis, autonomie, ...)
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (efficacité dans leur mission, montée en compétence, ...),
  - Eléments d'impacts observés lors du chantier international.

#### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

#### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

##### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 61 500 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 20 500 €.

##### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

**Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

**Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Délégué Régional



**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA FEDERATION  
DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237750010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**La Fédération départementale Familles Rurales**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 56 rue de la Fontaine – 77240 CESSON
- **N° SIRET** : 784 969 867 00067
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Anne GBIORCZYK en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par la Fédération départementale Familles Rurales en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

La Fédération départementale a pour objet de constituer, d'animer et de développer le réseau des associations Familles Rurales, de conforter et d'accompagner ces associations dans les actions qu'elles conduisent avec et pour les familles, de coordonner l'action du Mouvement Familles Rurales et de le représenter à l'échelle du Département.

La Fédération départementale a notamment pour but de représenter et défendre les intérêts des associations membres et des familles au plan départemental, de promouvoir le Mouvement Familles Rurales, assurer sa pérennité, son développement et la mise en œuvre de son projet.

La Fédération départementale anime et développe le réseau des associations Familles Rurales, pour finir, elle organise et gère les services fédéraux d'appui et de conseil aux associations locales.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, la Fédération départementale Familles Rurales s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- Accompagner **la vie associative** vers une politique jeunesse :
  - Accompagnement des associations sur la mise en place de projets pour les jeunes, sur la définition d'une politique jeunesse locale en lien avec les partenaires, et encourager les associations à mettre en place des accueils de jeunes pour les collégiens.
  - Promotion des dispositifs jeunesse notamment ceux sur l'engagement.
  - Accompagnement des professionnels et formation des professionnels.
- Accompagner les **Juniors Associations**
  - Animer 4 webinaires de présentation du dispositif JA à destination des acteurs jeunesse, des élus, des enseignants, des parents.
  - Animer une journée de formation en présentiel.
  - Communication : Valoriser les actions des JA dans la newsletter des RNJA, relance du Facebook JA 77, réseaux sociaux LinkedIn et Instagram.
  - Intervenir 12 fois dans l'année auprès des jeunes.
  - Accompagner individuellement les JA à l'ingénierie de projet, au montage de budget.
  - Former les accompagnateurs à leur mission, sensibiliser les accompagnateurs contre le " faire à la place de " (réponses aux sollicitations, rencontres, formation).
- Organiser des **jeux et des débats de sensibilisation**
  - Animation d'ateliers et sensibilisation auprès des établissements scolaires et structures jeunesse autour de problématiques identifiées par les équipes pédagogiques du territoire sur les thématiques du risque addictif, de l'égalité h/F,

- de la sexualité et des relations amoureuses, de l'alimentation, de la santé mentale et de la sécurité routière (30 ateliers, 600 jeunes).
  - Concevoir ou acquérir 4 nouveaux outils adaptés en matière de prévention à la santé : les inégalités.
  - Mettre en place 4 journées de débat forum dans les collèges avec la compagnie entrée de jeu et animer des ateliers dans les classes (16 ateliers, 400 jeunes).
  - Animer 2 journées de formation en présentiel "kit à parler de harcèlement avec les jeunes".
  - Mettre en place 2 actions de parentalité autour de la surexposition aux écrans.
- Accompagner les jeunes vers l'engagement
    - Organiser un BAFA citoyen pour 18 jeunes Seine-et-marnais et accompagner leur stage pratique.
    - Mettre en place 8 journées d'interventions sur le SNU en établissement scolaires et créer 12 Missions d'Intérêts Générales.
    - Mettre en place 8 journées d'interventions en établissement scolaire autour du service civique.

Dans ce cadre la Fédération départementale Familles Rurales s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes, de parents et de professionnels touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de collèges et de classes touchés par les actions proposées,
  - Nombre de formations réalisées,
  - Nombre d'associations accompagnées,
  - Nombre de Juniors Associations accompagnées,
  - Nombre de partenariats acquis et développés.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, ambassadeur, autonomie, ...)
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels de l'Education Nationale (attente et retours concernant les activités et ateliers proposés.)
  - Eléments d'impacts recueillis lors des entretiens semestriels avec les associations s'engageant dans des projets jeunesse.

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

#### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 117 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 39 000 €.

#### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

### **Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
La Présidente

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LES FRANCAS DE  
SEINE-ET-MARNE  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237780010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de télétransmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**Les Francas de Seine-et-Marne**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 6 rue de l'eau vive – 77200 TORCY
- **N° SIRET** : 308 212 752 00049
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Alain GOREZ en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par les Francas de Seine-et-Marne en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'Association promeut la place des enfants et des jeunes dans la société. Elle développe des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants et des adolescents.

Elle œuvre en faveur de la création ou du regroupement de toute forme d'activité ou de structure de loisirs éducatifs, culturels et sportifs et peut en assumer la gestion.

Enfin, elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets éducatifs locaux ou territoriaux notamment en étant un relais d'information et de formation des personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation.

Attentifs à la situation de la jeunesse et porteurs d'une ambition globale en matière de politique de jeunesse, les Francas agissent pour l'accès de tous les jeunes à une éducation et une formation les plus abouties possible, à un temps de loisirs de qualité et à une reconnaissance de leur engagement.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, les Francas de Seine-et-Marne s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **Sensibiliser 900 jeunes et prévenir le harcèlement**, en mettant en œuvre plusieurs temps fort :
  - Proposer des ateliers de sensibilisation permettant la participation active des collégiens par le visionnage d'un court métrage suivi d'un temps d'échange ou de débat, ainsi que la mise en place d'un jeu de rôle et de saynètes. Il s'agira de 30 séances de sensibilisation de 2 heures dans les établissements scolaires et de poursuivre les actions engagées auprès des établissements scolaires engagés en 2022.
- **Parlons inclusion** :
  - Créer et réunir un groupe d'appui sur le territoire pour préparer et coordonner des rencontres autour de la thématique de l'inclusion.
  - Organiser 2 rencontres par an sur le département.
- **Webradio : un espace d'expression** au service du développement de la citoyenneté et de l'éloquence des jeunes (4 collèves avec un cycle de 5 ateliers) :
  - Proposer des ateliers radiophoniques permettant la participation active des jeunes sur le temps scolaire ou les temps de loisirs.
  - Développer l'esprit collectif, la place dans le groupe, l'esprit d'initiative, et l'éloquence.

Dans ce cadre les Francas de Seine-et-Marne s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de réunion de préparation avec les équipes des collèges,
  - Nombre de jeunes touchés par les actions proposées,
  - Nombre de collèges et de classes touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de rencontres réalisées.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, autonomie, ...)
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (co-construction, retours d'expériences ...),
  - Eléments d'impacts des actions mesurable au sein des collèges (changement de comportement des jeunes, implication, effet sur du long terme...).

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

#### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 108 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 36 000 €.



## 6.2 Paiement de la subvention

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

## Article 7: Restitution de la subvention

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

## Article 8 : Modification

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

## Article 9 : Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET CENTRE INFORMATION  
JEUNESSE DE SEINE-ET-MARNE (CIJ77)  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237780010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le Centre Information Jeunesse de Seine-et-Marne**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 6 bis quai de la Courtille – 77000 MELUN
- **N° SIRET** : 352 945 174 00022
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Fahmi DRISSI en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par le Centre d'Information Jeunesse en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'association a pour objectif de mettre à disposition des jeunes par tous les moyens appropriés, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines couverts par la charte Information Jeunesse.

L'association favorise le mieux vivre ensemble, elle permet d'accompagner les jeunes et les familles dans leur quotidien, de faciliter leur choix, mieux les orienter. Elle vise également à favoriser l'initiative, l'engagement social et la mobilité des jeunes.

L'association favorise le dialogue entre les jeunes et leurs parents.

L'association est à la tête d'un réseau de 30 Structures Information Jeunesse et 6 Points Relais Info Jeunes, dont il assure l'animation et la coordination.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, le Centre Information Jeunesse s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **Lutter contre le cyber harcèlement**, en mettant en œuvre plusieurs temps fort :
  - L'animation dans les collèges d'au moins 20 ateliers : "cyber harceler ? Moi, jamais !"
  - Les formations "kit à se former" : 2 journées de formations annuelles à destination du réseau IJ 77 ; Construction du programme pédagogique, prise en main des outils, identification des partenaires.
  - L'organisation une fois par an des rencontres #nonharcèlement de manière récurrente.
- Contribuer à **l'engagement et la citoyenneté**, en organisant :
  - La journée de l'initiative et de l'engagement (8 interventions ciblées sur les zones rurales)
  - Le Service civique dating (2 journées annuelles)
  - Des Webinaires de promotion des dispositifs d'engagement (4 webinaires dans l'année)
  - Le forum de l'engagement (2 forum dans l'année)
- Favoriser **l'Orientaion** en organisant :
  - 40 ateliers éducation à l'orientation et découverte des métiers
  - 16 ateliers Thé-débat : accompagner mon ado dans son orientation

Dans ce cadre le Centre Information Jeunesse s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes, de parents et de professionnels touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant,
  - Nombre de collèges et de classes touchés par les actions proposées,
  - Nombre de formations réalisées,
  - Nombre de partenariat acquis et développés.
  
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, ambassadeur, autonomie, ...)
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (efficacité dans leur mission, montée en compétence, ...),
  - Eléments d'impacts auprès des parents (autonomie, accès à l'information, ...),
  - Consolidation et développement des partenariats locaux.

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

### 6.1 Montant de la subvention

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 114 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 38 000 €.

### 6.2 Paiement de la subvention

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

## Article 7: Restitution de la subvention

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après ;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

## Article 8 : Modification

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

## Article 9 : Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE SEINE-ET-MARNE  
(ADPEP77)  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

Accusé de réception en préfecture  
077-217100-2023-06-11-10ED  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception en préfecture : 20/06/2023

**LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne  
(ADPEP77)**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 64 rue du général de Gaulle – 77000 MELUN
- **N° SIRET** : 449 871 367 00024
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Madame Martine GOZARD en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (ADPEP77) en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.



## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

### Article 2 : Projet de l'association

#### 2.1. Objectifs généraux de l'association

Fondée sur des valeurs de laïcité et de solidarité, l'Association favorise et complète l'action de l'enseignement public. Elle contribue à l'éducation et à la formation des enfants, des adolescents et des adultes, tout particulièrement ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion ou en situation de handicap.

Pour ce faire, l'Association leur apporte un accompagnement matériel et moral. L'Association prend toute mesure leur permettant l'accès aux établissements d'enseignement public, ce qui leur offre de façon permanente ou temporaire un cadre de vie facilitant leur épanouissement (établissements et services adaptés).

L'Association crée, administre et gère les établissements et services, et organise toutes les activités concourant à la réalisation de ces buts.

L'Association participe au développement local en s'impliquant dans les manifestations à caractère social et culturel.

#### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (ADPEP77) s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- **Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire** par le dispositif des ateliers relais :
  - Organisation d'ateliers relais (remédiation scolaire, aide aux devoirs/projets thématique) sur 4 sessions de 5 semaines et toucher 130 élèves par an.
  - Organisation d'ateliers parents en touchant 70 parents par an (une à deux réunions sur les 4 sessions)
  - Mise en place de mentorat (1 élève = 1 mentor), toucher 20 élèves.
- **Assistance Pédagogique à Domicile**, à l'Hôpital et à l'École (APADHE) :
  - Prévenir les risques de rupture de scolarité par le maintien du lien avec l'établissement scolaire
  - Apporter une prise en charge individualisée tenant compte du niveau de l'élève et de son état de santé
  - Proposer des activités artistiques et culturelles aux élèves et leurs familles en complément de la prise en charge de l'APADHE
  - Accompagner vers une reprise de scolarité à temps complet
- Accompagner 150 élèves et **prévenir les situations de harcèlement scolaire** au collège :

- Atelier pédagogique en direction des 6ème
- Echanges avec les enseignants
- Echanges parents-enfants

Dans ce cadre l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (ADPEP77) s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de jeunes et nombre de jeunes en situation de handicap
  - Nombre de communes
  - Nombre de formations
  - Mixité de genre et mixité sociale
  - Nombre d'ateliers et actions mises en œuvre cités ci-avant.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (implication, aboutissement des projets des jeunes, autonomie, capacité à prendre des initiatives ...)
  - Eléments d'impacts auprès des professionnels (efficacité dans leur mission, montée en compétence, ...)
  - Qualité des productions réalisées par les jeunes
  - Couverture territoriale des actions.

### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisées à l'article 2.2.

### 6.1 Montant de la subvention

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 33 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 11 000 €.

### 6.2 Paiement de la subvention

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

## **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

## **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

## **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ;  
ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
La Présidente

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET SCOUTS ET GUIDES DE  
FRANCE "BRIE ET GATINAIS"  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture

077-237760010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 13/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02 du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**Scouts et Guides de France "Brie et Gâtinais"**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 9 rue de la porte de Paris – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
- **N° SIRET** : XX (attente retour de l'association)
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Tanguy CLAQUIN en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par Scouts et Guides de France "Brie et Gâtinais" en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## Article 2 : Projet de l'association

### 2.1. Objectifs généraux de l'association

L'objet de l'Association est de contribuer à l'éducation des enfants et à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. L'Association est ouverte à toutes et à tous sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale et de croyance.

### 2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, Scouts et Guides de France "Brie et Gâtinais" s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- La **formation des bénévoles** à la prise en compte des différents types de handicap
  - Proposer une formation aux 515 bénévoles sur la prise en compte des différents types de handicap : un module de formation sur les jeunes et le handicap et un module de formation sur les "dys".
- Le développement de la mise en place et la participation des **actions citoyennes locales** pour 610 jeunes
  - L'organisation d'un week-end de rencontres pour les bénévoles autour de la thématique ci-dessus.
  - Une journée d'accompagnement à la mise en place d'actions citoyennes pour les bénévoles.
- Le soutien au développement des **groupes ruraux** et aux 15 bénévoles concernés
  - L'accompagnement des groupes ruraux.
  - La formation à la méthode scout de bénévoles lors de leur prise de fonction.
- La formation de 180 bénévoles sur la **prévention du harcèlement et de la détection de la maltraitance**
  - Campagne d'incitation à réaliser le module "à l'abri de la maltraitance"
  - Module d'échanges d'expérience et groupe de parole

Dans ce cadre Scouts et Guides de France "Brie et Gâtinais" s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

## Article 3 : Evaluation

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à

l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de réunion de préparation,
  - Nombre de jeunes et de bénévoles touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et formations mises en œuvre cités ci-avant.
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, autonomie, ...),
  - Eléments d'impacts auprès des bénévoles (co-construction, retours d'expériences, apport des formations ...).

#### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

#### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

##### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 21 000 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 7 000 €

##### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.



**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET SCOUTS ET GUIDES DE  
FRANCE "TERRE DE BRIE"  
ANNÉE 2023 – 2024 - 2025**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accuse de réception en préfecture

077-237780010-20230623-CD20230623-3-02-DE

Date de transmission : 30/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Hôtel du Département - 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération n°3/02du Conseil départemental du 23 juin 2023,  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**Scouts et Guides de France "Terre de Brie"**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 24 rue de la Belle Ile – 77500 CHELLES
- **N° SIRET** : 793 019 217 00017
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Tanguy CLAQUIN en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Considérant l'intérêt des actions conduites par Scouts et Guides de France "Terre de Brie" en faveur de la jeunesse et de l'environnement éducatif en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune des associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit s'inscrivent avec les objectifs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Le Département et l'association décident de formaliser leur accord en concluant la présente convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Association apporte sa contribution à la politique jeunesse du Département par des actions qui s'inscrivent dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour les trois années civiles suivantes : 2023, 2024 et 2025.

## **Article 2 : Projet de l'association**

### **2.1. Objectifs généraux de l'association**

L'objet de l'Association est de contribuer à l'éducation des enfants et à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. L'Association est ouverte à toutes et à tous sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale et de croyance.

### **2.2. Actions d'intérêt départemental développées par l'Association**

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, Scouts et Guides de France "Terre de Brie" s'engage chaque année sur la durée de la convention à :

- La formation des 150 animateurs bénévoles à la prise en compte des différents types de handicap et fournir un kit de bonnes pratiques :
  - Permettre aux animateurs grâce aux apports de la formation de faire vivre du scoutisme aux jeunes en situation de handicap en prenant en compte leur besoins particulier, les aider à adapter les activités en fonction du handicap.
- L'animation de deux journées annuelles pour un public de 180 bénévoles et responsables, afin de favoriser le développement de projets de solidarité locale
  - 1 journée organisée pour les 17-18 ans.
  - 1 journée organisée pour les animateurs et les responsables locaux.
- Formation des 90 animateurs bénévoles sur la prévention du harcèlement et à la détection de situation de maltraitance, en complément du module e-learning "à l'abri de la maltraitance"
  - Permettre aux animateurs de mettre en place un cadre bien traitant, qui incite les jeunes à faire attention à leurs pairs, et qui limite les situations de harcèlement.
  - Permettre de détecter précocement les jeunes en situation de mal-être pour réagir rapidement et efficacement.

Dans ce cadre, Scouts et Guides de France "Terre de Brie" s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre son plan de développement sur les années 2023, 2024 et 2025.

## **Article 3 : Evaluation**

Un bilan est réalisé chaque année pendant la durée de la convention entre le 1 novembre et le 10 décembre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2 et présentés en annexe à la convention. A cet effet une rencontre est prévue entre les représentants des parties.

L'association informe régulièrement le Département de l'avancement de son intervention et réalise, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, un bilan qualitatif et quantitatif portant sur la conduite de son activité, l'atteinte des objectifs et son financement au cours de l'année.

L'évaluation réalisée dans le cadre du bilan annuel devra comporter :

- D'une part, en terme quantitatif :
  - Nombre de réunion de préparation,
  - Nombre de jeunes et de bénévoles touchés par les actions proposées,
  - Nombre d'ateliers et formations mises en œuvre cités ci-avant.
  
- D'autre part, en terme qualitatif :
  - Eléments d'impacts auprès des jeunes (pertinence de l'information, aboutissement des projets des jeunes, autonomie, ...),
  - Eléments d'impacts auprès des bénévoles (co-construction, retours d'expériences, apport des formations ...).

#### **Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature des parties et est signée pour une durée de trois ans. Elle concerne les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Article 5 : Engagement de l'association**

L'association s'engage à réaliser les actions telles que présentées à l'article 2.2

#### **Article 6 : Engagement du Département**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les actions précisée à l'article 2.2.

##### **6.1 Montant de la subvention**

La participation allouée à l'Association est d'un montant total de 19 800 € sur la durée de la présente convention soit chaque année un montant de 6 600 €

##### **6.2 Paiement de la subvention**

La subvention est versée chaque année selon le calendrier suivant : un acompte de 70% à la signature de la présente convention puis un solde de 30% en fin d'année civile en fonction de l'évaluation présentée à l'article 3.

Chaque année de la convention, la participation du département est créditée à l'Association en deux versements : un acompte de 70% au premier trimestre sur la base de l'année n-1 puis un solde de 30% de l'année N et en fonction de l'évaluation conduite par les services du Département.

### **Article 7: Restitution de la subvention**

L'association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivant :

- L'association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue dans le cadre du projet est annulée ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conforme aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **Article 8 : Modification**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **Article 9 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédié en recommandé avec demande d'avis de réception de la convention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

### **Article 10 : Communication**

L'association s'engage à faire mention de la participation du Département sur tout support ou action de communication.

L'association s'engage à transmettre au Département, la programmation des actions prévues durant l'année.

**Article 11 : Le règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

<b>CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET L'ASSOCIATION A COUP D'ZIK ANNÉE 2023</b>
---

**ENTRE****LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception en préfecture : 07/07/2023  
Représenté par le Président du Conseil départemental  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,****ET****L'association A Coup D'Zik**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 10 rue de la fontaine – 77200 TORCY
- **N° SIRET** : 518 805 825 00032
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Kévin MOUSNY en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,****IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :****PRÉAMBULE**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire tel qu'adopté par le Conseil départemental en séance du 25 mars 2016.

Considérant l'intérêt général du projet de « l'association », ses perspectives de développement sur le territoire seine-et-marnais, son action d'appui et de coordination mise en œuvre en direction des structures adhérentes à son réseau, contribuant à l'animation locale ainsi qu'à la qualité de vie de la population seine-et-marnaise,

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'Association en faveur de la jeunesse, de l'environnement éducatif, des solidarités locales et intergénérationnelles en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune de ces associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit coïncident avec les valeurs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités,

Le Département et l'Association décident de formaliser leur accord en concluant à la présente convention.

**IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :****ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département soutient l'action conduite par l'Association en Seine-et-Marne, action qui s'inscrit dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour l'année en cours.

## **ARTICLE 2 : PROJET DE L'ASSOCIATION :**

### **2.1 Objectifs généraux de l'Association :**

- Promouvoir les musiques actuelles et les arts.
- Organiser des échanges culturels et des séjours.
- Mettre en place des actions d'éducation populaire.

### **2.2 Action d'intérêt départemental développée par l'Association :**

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'Association s'engage pour l'année 2023 à mettre en place l'action « Le collégien à vélo » en proposant :

- de faire découvrir l'univers du vélo,
- de faire vivre des moments sportifs en pleine nature avec comme moyen de locomotion le vélo,
- de faire des rencontres avec des jeunes européens en séjournant dans un autre pays et en circulant à vélo.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION :**

### **3.1 Engagements**

L'Association s'engage à réaliser l'action d'intérêt départemental, tels que présentés à l'article 2.

### **3.2 Bilan**

L'Association réalise un bilan portant sur la conduite de son activité et son financement au cours de l'année.

L'Association remettra au Département, dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024, un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'action d'intérêt départemental, mentionnée à l'article 2.2.

### **3.3 Obligations comptables et contrôle :**

L'Association s'engage à utiliser l'aide à l'action versée par le Département conformément au projet de l'Association décrit à l'article 2.

L'Association s'engage à travailler en collaboration et en concertation avec le Département.

L'Association s'engage à respecter les obligations comptables et administratives et à produire dans le cadre de la présente convention :

- Le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de l'aide dans le courant du premier trimestre de l'année suivante.
- Une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, et notamment un compte de résultat et un bilan détaillés, ainsi que l'annexe comptable, certifiés conformes par le Président, le rapport de gestion ou le rapport financier de l'exercice écoulé, présenté en assemblée générale ordinaire.
- Le budget prévisionnel de l'année suivante daté et signé par la personne habilitée ou validé par l'Assemblée générale de l'Association.
- Après la tenue de l'Assemblée générale annuelle, la copie du procès-verbal de l'assemblée générale ainsi que les copies des derniers conseils d'administration.

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux règlements relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

L'Association s'engage à communiquer sans délai au Département, copie des déclarations relatives aux changements survenus dans son administration, sa direction et ses statuts y compris tout événement relatif à son agrément (suspension, retrait).

L'Association s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### **3.4 Communication :**

Afin de faire connaître l'aide apportée par le Département, l'Association s'engage à faire apparaître le soutien départemental dans ses actions de communication et publications liées à l'objet de la présente convention tel que présenté à l'article 2.



L'information relative à ce soutien prendra la forme :

- Dans les courriers et actions-presse, de la mention : « *association et/ou projet subventionné(e) par le Département de Seine-et-Marne* ».
- Dans les publications, cartons d'invitation, « flyers » ou tracts, affiches, plaquettes, sites internet et autres supports, de l'apposition du logo du Département, conformément à la charte graphique établie (ce logo pouvant être demandé auprès de la Direction de la Communication du Département). Un exemplaire de chaque support devra être communiqué au Département.
- Sur le lieu de la ou des manifestations organisées en lien avec la présente convention, par la mise en place d'au moins une banderole du Département, et/ou de tout autre moyen matériel de communication déterminé en accord avec le Département.
- D'une communication au Département quant aux événements programmés en rapport avec la présente convention, au moins 45 jours avant la date envisagée.

#### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT :**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les projets décrits à l'article 2.2.

##### **4.1 Montant de la subvention :**

Le Département apportera son soutien à l'Association en lui attribuant au titre de l'année 2023 :

- Une subvention d'un montant maximum de 10 000 € pour l'action d'intérêt départemental mentionnée à l'article 2.2 intitulées : Le collégien à vélo

Soit un montant total maximum pour l'année 2023 de : 10 000 €

##### **4.2 Modalités de versement de la subvention:**

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 29 juin 2012, modifié par délibération en date du 26 avril 2013, le versement de la subvention du Département pour l'année 2023 interviendra après signature par les deux parties de la présente convention en deux versements, un premier acompte de 70%, dès signature de la convention, puis le versement du solde de 30% en fin d'année après réalisation du bilan.

#### **ARTICLE 5 : EVALUATION**

Les parties conviennent de se rencontrer au minimum dans le courant du dernier trimestre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2.

Cette rencontre porte notamment sur la conformité des résultats au projet défini à l'article 2, ainsi que sur l'impact des actions d'intérêt départemental au regard des objectifs et des indicateurs qui auront été définis par le Département en concertation avec l'Association.

#### **ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

L'Association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivants :

- l'Association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue au titre d'un projet est annulée ;
- si les moyens mis en œuvre par l'association sont manifestement insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour lesquels elle reçoit la subvention départementale ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conformes aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après ;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

#### **ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet dès la signature des parties pour l'année en cours.

#### **ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

#### **ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

<b>CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET L'ASSOCIATION EQUIPE A ANNÉE 2023</b>
---

**ENTRE****LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
Hôtel du Département – 77040 MELUN Cedex  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception en préfecture : 07/07/2023  
Représenté par le Président du Conseil départemental  
Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,****ET****L'Association Equipe A**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 10 rue du Perrier – 77200 TORCY
- **N° SIRET** : 532 601 259 00015
- **Code APE** : 9499Z

Représentée par Monsieur Ousmane KEITA en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,****IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :****PRÉAMBULE**

La présente convention s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le Département aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire tel qu'adopté par le Conseil départemental en séance du 25 mars 2016.

Considérant l'intérêt général du projet de « l'association », ses perspectives de développement sur le territoire seine-et-marnais, son action d'appui et de coordination mise en œuvre en direction des structures adhérentes à son réseau, contribuant à l'animation locale ainsi qu'à la qualité de vie de la population seine-et-marnaise,

Considérant l'intérêt des actions conduites par l'Association en faveur de la jeunesse, de l'environnement éducatif, des solidarités locales et intergénérationnelles en Seine-et-Marne, et l'inscription de ces actions dans une démarche globale d'éducation populaire,

Considérant la volonté du Département d'apporter son soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire actifs en Seine-et-Marne en prenant en compte les particularités et les compétences propres identifiées de chacune de ces associations œuvrant en faveur des seine-et-marnais,

Considérant que le projet de l'association et les actions qu'elle conduit coïncident avec les valeurs et les orientations mises en œuvre par le Département dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités,

Le Département et l'Association décident de formaliser leur accord en concluant à la présente convention.

**IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :****ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département soutient l'action conduite par l'Association en Seine-et-Marne, action qui s'inscrit dans les axes départementaux de partenariat avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Elle formalise les objectifs partagés entre le Département et l'Association pour l'année en cours.

## **ARTICLE 2 : PROJET DE L'ASSOCIATION :**

### **2.1 Objectifs généraux de l'Association :**

Favoriser le développement, la promotion mais aussi la pratique d'activités sportives et culturelles en organisation des séjours, des stages, des séances de sport collectives et en mettant en place des événements sportifs.

### **2.2 Action d'intérêt départemental développée par l'Association :**

Dans le cadre de ce partenariat, et dans la mesure des collaborations nouées au niveau local, l'Association s'engage pour l'année 2023 à mettre en place l'action « Les Vacances scolaires chez Equipe A » en proposant :

- Des ateliers de sensibilisation multithématiques (éducation aux médias, citoyenneté, lutte contre les discriminations, éducation à l'environnement)
- Des ateliers sportifs inclusif et/ou inter quartiers
- Des mini-séjours

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION :**

### **3.1 Engagements**

L'Association s'engage à réaliser l'action d'intérêt départemental, tels que présentés à l'article 2.

### **3.2 Bilan**

L'Association réalise un bilan portant sur la conduite de son activité et son financement au cours de l'année.

L'Association remettra au Département, dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024, un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'action d'intérêt départemental, mentionnée à l'article 2.2.

### **3.3 Obligations comptables et contrôle :**

L'Association s'engage à utiliser l'aide à l'action versée par le Département conformément au projet de l'Association décrit à l'article 2.

L'Association s'engage à travailler en collaboration et en concertation avec le Département.

L'Association s'engage à respecter les obligations comptables et administratives et à produire dans le cadre de la présente convention :

- Le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de l'aide dans le courant du premier trimestre de l'année suivante.
- Une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, et notamment un compte de résultat et un bilan détaillés, ainsi que l'annexe comptable, certifiés conformes par le Président, le rapport de gestion ou le rapport financier de l'exercice écoulé, présenté en assemblée générale ordinaire.
- Le budget prévisionnel de l'année suivante daté et signé par la personne habilitée ou validé par l'Assemblée générale de l'Association.
- Après la tenue de l'Assemblée générale annuelle, la copie du procès-verbal de l'assemblée générale ainsi que les copies des derniers conseils d'administration.

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux règlements relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

L'Association s'engage à communiquer sans délai au Département, copie des déclarations relatives aux changements survenus dans son administration, sa direction et ses statuts y compris tout événement relatif à son agrément (suspension, retrait).

L'Association s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### **3.4 Communication :**

Afin de faire connaître l'aide apportée par le Département, l'Association s'engage à faire apparaître le soutien départemental dans ses actions de communication et publications liées à l'objet de la présente convention tel que présenté à l'article 2.

L'information relative à ce soutien prendra la forme :

- Dans les courriers et actions-presse, de la mention : « *association et/ou projet subventionné(e) par le Département de Seine-et-Marne* ».
- Dans les publications, cartons d'invitation, « flyers » ou tracts, affiches, plaquettes, sites internet et autres supports, de l'apposition du logo du Département, conformément à la charte graphique établie (ce logo pouvant être demandé auprès de la Direction de la Communication du Département). Un exemplaire de chaque support devra être communiqué au Département.
- Sur le lieu de la ou des manifestations organisées en lien avec la présente convention, par la mise en place d'au moins une banderole du Département, et/ou de tout autre moyen matériel de communication déterminé en accord avec le Département.
- D'une communication au Département quant aux événements programmés en rapport avec la présente convention, au moins 45 jours avant la date envisagée.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT :**

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association pour les projets décrits à l'article 2.2.

#### **4.1 Montant de la subvention :**

Le Département apportera son soutien à l'Association en lui attribuant au titre de l'année 2023 :

- Une subvention d'un montant maximum de 10 000 € pour l'action d'intérêt départemental mentionnée à l'article 2.2 intitulées : Les Vacances scolaires chez Equipe A

Soit un montant total maximum pour l'année 2023 de : 10 000 €

#### **4.2 Modalités de versement de la subvention:**

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 29 juin 2012, modifié par délibération en date du 26 avril 2013, le versement de la subvention du Département pour l'année 2023 interviendra après signature par les deux parties de la présente convention en deux versements, un premier acompte de 70%, dès signature de la convention, puis le versement du solde de 30% en fin d'année après réalisation du bilan.

### **ARTICLE 5 : EVALUATION**

Les parties conviennent de se rencontrer au minimum dans le courant du dernier trimestre de l'année en cours pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 2.

Cette rencontre porte notamment sur la conformité des résultats au projet défini à l'article 2, ainsi que sur l'impact des actions d'intérêt départemental au regard des objectifs et des indicateurs qui auront été définis par le Département en concertation avec l'Association.

### **ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

L'Association s'engage à restituer tout ou partie de la subvention versée dans les cas suivants :

- l'Association ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention ;
- si une manifestation soutenue au titre d'un projet est annulée ;
- si les moyens mis en œuvre par l'association sont manifestement insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour lesquels elle reçoit la subvention départementale ;
- si les sommes perçues sont utilisées pour des activités non conformes aux objectifs précisés à l'article 2 de la présente convention ;
- si l'une des parties résilie la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après ;
- si l'association est dissoute en cours d'exercice ou en liquidation judiciaire.

### **ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet dès la signature des parties pour l'année en cours.

### **ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

Pour le Département  
Le Président du Conseil Départemental  
ou son représentant

Pour l'Association  
Le Président

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-3/03**

---

Commission n°3 – Jeunesse et Sports

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Révision des modalités de calcul des subventions en faveur des associations sportives civiles.

En 2017, dans le cadre de sa politique sportive, le Département a revu les critères d'attribution des subventions aux associations sportives civiles. Cinq ans après, le Département souhaite franchir une nouvelle étape dans son soutien aux associations qui reposent entièrement sur le bénévolat et permettent la pratique du sport pour un large public seine-et-marnais et en particulier chez les jeunes, avec une revalorisation du forfait par licencié, tout en réaffirmant le soutien en faveur du développement de la pratique para-sportive.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012 modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013 relative au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/08 en date du 24 novembre 2017 relative aux critères d'éligibilité et d'attribution des aides aux associations sportives civiles,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,


**DÉCIDE**

Article 1 : de rapporter la délibération du Conseil départemental n° 5/08 en date du 24 novembre 2017 relative aux critères d'éligibilité et modalités d'attribution des aides aux associations sportives civiles.

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23– **3/03**  
Page 2/2

Article 2 : d'approuver les critères d'attribution des aides en faveur des associations sportives civiles, incluant les ajustements apportés au forfait de base par licencié, tels que joints en annexe à la présente délibération.

Article 3 : les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental sur l'action et l'opération concernée.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-3/03

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### I - Règle d'éligibilité :

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230628-CD20230628-3-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**seules les associations sportives seino-et-marnaises** sont habilitées à présenter une demande de subvention d'aide au fonctionnement, toutes les associations sportives seino-et-marnaises régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année, affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des sports,

- seules les associations sportives comptant au moins 8 licenciés et ayant une année sportive de fonctionnement peuvent solliciter une subvention,
- licences : seules les licences fédérales annuelles sont prises en compte (les licences ATP « autre titre de participation », les licences événementielles ou de courtes durées) sont exclues,
- dans le cas de doubles affiliations, une seule sera prise en compte, et dans le cas de licences multisports une seule activité sera retenue.

### II – modalités de calcul :

La base de calcul se fera sur les licences de la saison sportive en cours.

#### **1. Forfait par licencié pour les sports individuels et collectifs :**

- o **12 €** par licencié, pour les moins de 18 ans,
- o **4 €** par licencié, pour les plus de 18 ans

#### **Particularités**

- o **35 €** par licencié Handisport et Sport Adapté, sans distinction d'âge,
- o **12 €** par licencié pour les sports représentés au sein de la CDESI (sports de nature), sans distinction d'âge,
- o Licenciés « golf » prise en compte uniquement des licenciés de – 18 ans afin de favoriser le développement de la pratique des jeunes.

#### **2. Subvention minimum attribuée : 200 €**

Si le montant calculé de la subvention est inférieur à 200 €, c'est 200 € qui seront proposés.

#### **3. Plafonnement de la subvention à 3 000 €**

- o A l'exception des sports n'ayant pas de pratique de compétition, délivrant un titre fédéral :

##### **Plafonnement de la subvention à 400 €**

Le cyclotourisme, la gymnastique volontaire, la randonnée pédestre et la retraite sportive.

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-4A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du Vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-3/04 A**

---

Commission n°3 Jeunesse et Sports

---

Commission n° 2 – Education et Culture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Convention Musée National du Sport**

Convention cadre de partenariat entre le Département de seine et marne et le musée national du sport

Paris va redevenir ville olympique, cent après les Jeux Olympiques de 1924. La Seine-et-Marne sera dans le même cas. Alors qu'elle avait accueilli à cette époque les épreuves équestres de pentathlon moderne en 1924, la Seine-et-Marne sera de nouveau partie prenante en accueillant à l'été 2024 les épreuves d'aviron et de canoë-kayak, puis de para-aviron et para-canoë qui se dérouleront à Vaires-sur-Marne. Ces épreuves de 2024 offrent donc une occasion unique de revisiter l'histoire du sport, d'où le rapprochement envisagé avec le Musée National du Sport. Il est proposé d'approuver une convention cadre avec le Musée National du Sport de Nice pour renforcer l'aspect patrimonial de l'aventure olympique Paris 2024. Ce partenariat s'exerce d'ores et déjà avec le prêt d'œuvres au musée départemental de la Seine-et-Marne, d'une part pour l'exposition « Le Monde ovale de Pierre Mac Orlan » du 10 septembre au 10 décembre 2023, d'autre part pour l'exposition « Paris olympique – 1900 - 1924 - 2024 du 10 mars au 8 décembre 2024, dans le cadre de conventions de prêt jointes à ce rapport.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis des Commissions précitées,

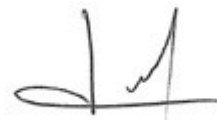
VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver la convention jointe en annexe à la présente délibération avec le Musée National du Sport de Nice afin de renforcer l'aspect patrimonial de l'aventure olympique Paris 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention citée dans l'article 1 au nom du Département.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-3/04 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE ET LE MUSÉE NATIONAL DU SPORT

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-4A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Entre

Le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par son Président, Monsieur Jean-François Parigi

Désigné ci-après sous l'appellation de « le département »

et

le **Musée National du Sport**, Établissement public à caractère administratif et culturel, conformément aux dispositions de décret n°2006-254 du 2 mars 2006 érigeant le Musée National du sport en établissement public et portant statut de cet établissement, inscrit au répertoire SIRET n° 13000264500039 représenté par sa Directrice Générale, Madame Marie Grasse

Désigné ci-après sous l'appellation « le musée »

Ensemble ci-après dénommées « les Parties » et séparément « la Partie ».

### Préambule

Le Département de Seine-et-Marne va redevenir une « terre olympique et paralympique » en 2024. Si les épreuves d'aviron, de canoë-kayak, de para-aviron et de para-canoë vont se dérouler sur la base nautique de Vaires-sur-Marne, le Département a mis en place une dynamique autour des Jeux. Cette dynamique s'incarne par le dispositif Team 77 (soutien aux athlètes, soutien aux équipements pour devenir Centre de Préparation des Jeux, soutien à la formation des volontaires) et par celui dénommé « Seine-et-Marne, en route vers les Jeux ».

C'est dans le cadre de ce dispositif que s'inscrit la convention avec le Musée National du Sport. Ainsi, chaque mois, entre mars 2023 et juillet 2024, le Département souhaite mettre un coup de projecteur sur une discipline précise. En s'appuyant sur différents acteurs (clubs, collectivités territoriales, comités départementaux...) et des événements sportifs, l'idée est d'animer le territoire départemental, de permettre au grand public de découvrir la discipline sportive ainsi mise en lumière mais aussi de parler de l'histoire du sport sur le territoire.

\*\*\*

Créé en 1963, le Musée National du Sport, labellisé « musée de France » depuis 2004, est un Établissement Public Administratif (EPA) placé sous la tutelle du Ministère des Sports. En tant que musée de société, il est l'écrin d'objets ayant appartenu à des sportifs. Il montre comment le sport, véritable langage universel, occupe une place singulière dans la société contemporaine. Le Musée National du Sport abrite l'une des plus importantes collections de sport au monde : plus de 45 000 objets et 400 000 documents (matériels, vêtements, accessoires, trophées, mascottes, affiches, peintures, films, photos, archives...).



Le Musée National du Sport a pour mission générale l'identification, le renseignement et la conservation du patrimoine sportif en France ainsi que sa mise en valeur auprès d'un public le plus large et divers possible, selon toutes les modalités possibles (expositions in situ, hors les murs comme numériques, mais aussi projets pédagogiques).

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Musée National du Sport a pour mission spécifique d'accompagner l'ensemble des acteurs des Jeux, dont notamment les collectivités territoriales hôtes, pour aider à la réalisation de tous les projets mettant en valeur l'histoire du sport en France et participant de l'émulation collective autour des Jeux olympiques et paralympiques.

### **Article 1 : objet**

La présente convention cadre a pour objet d'établir les axes d'un partenariat de coopération entre le Département de Seine et Marne et le Musée National du Sport, ainsi que d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation, dans la perspective du déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. Plusieurs modalités d'actions sont envisagées et définies ci-après.

### **Article 2 : prêt de pièces de collections du Musée National du Sport**

Le Département peut vouloir disposer d'œuvres issues des collections du Musée National du Sport pour ces projets d'expositions sportives. Ces œuvres, de diverses natures, ont un lien avec la Seine-et-Marne et sont destinées à apporter une plus-value au dispositif « Seine-et-Marne, en route vers les Jeux ».

Le Musée National du Sport dispose d'une convention de prêt qui évoque les conditions de conservation et de sécurité des œuvres prêtées, les conditions de transport et de manutention, d'assurance, de reproductions, etc.

Les prêts de pièce de collection du musée ne peuvent en aucun cas déroger aux conditions établies dans cette convention de prêt qui devra être signé pour chaque projet nécessitant la mise à disposition d'œuvres issues des collections du musée.

Ces prêts peuvent s'effectuer au profit du Conseil départemental comme des musées départementaux : musée de la préhistoire, musée de la Seine-et-Marne, musée des peintres de Barbizon, musée Stéphane Mallarmé et musée-jardin Bourdelle. Chaque musée départemental participera, en effet, à la dynamique olympique en mettant en place une programmation dédiée au cours de l'année 2024.

### **Article 3 : achat de fichier iconographique auprès du Musée National du Sport**

Le Département peut également solliciter le Musée National du Sport pour se porter acquéreur de fichier image relatif à des œuvres issues des collections du musée. Ces œuvres pourront donc être reproduite et présenter lors de manifestations départementales, dans le respect des conditions d'utilisation fixées lors de l'achat.

Chaque image ou ensemble d'images ainsi achetées auprès du musée feront l'objet d'une convention d'utilisation spécifique précisant les conditions d'utilisation des images ainsi cédées.

**Article 4 : visites guidées à distance du Musée National du Sport**

Le Département pourrait également acheter au Musée National du Sport un quota de visites guidées à distance. Ces visites consistent en une visite virtuelle du Musée National du Sport, assisté par un médiateur ou une médiatrice du musée. Ces visites durent une heure. Elles nécessitent une bonne connexion Internet.

Le prix unitaire par visite guidée à distance est de 100 € (cent euros) TTC.

Parmi les publics envisagés pour participer à ces visites guidées à distance du musée : les volontaires de la Team 77, les volontaires qui auront à œuvrer lors du relais de la flamme de passage en Seine-et-Marne, les agents du Département, des collégiens...

**Article 5 : mallette pédagogique dédiée aux Jeux olympiques et paralympiques**

Le Département pourrait également acheter auprès de la Réunion des musées nationaux, partenaire du Musée National du Sport, des mallettes pédagogiques dédiées au Jeux olympiques et paralympiques et destinée au 7-13 ans.

Le prix unitaire par mallette pédagogique est de 180 € (cent quatre-vingt euros) TTC hors frais de préparation et de port.

Ces mallettes pédagogiques pourraient notamment constituer un outil utile pour les classes de sixième et cinquième labélisées « Génération 2024 » du Département.

**Article 6 : collecte liée aux Jeux olympiques et paralympiques**

Le Musée National du Sport a sensibilisé le Département de Seine-et-Marne sur la collecte d'objets et de documents ayant appartenu à des athlètes en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques en vue de compléter ses collections.

Le Département a mis en place le dispositif Team 77 athlètes. Sur les 26 athlètes soutenus à ce jour, plusieurs ont déjà participé à des Olympiades. Le Département proposera donc aux athlètes soutenus de participer à cette collecte. Cette collecte peut être élargie à d'autres « acteurs » des Jeux Olympiques, comme les spectateurs, entraîneurs, arbitres...

**Article 7 : réalisation de panneaux**

Le Département souhaite pouvoir réaliser des panneaux, pouvant donner des repères sur des lieux, sur des personnages, que ce soit sur le stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne ou à l'hôtel du Département de Melun. Ces panneaux seraient complémentaires aux expositions d'objets. L'iconographie pourrait faire appel aux fonds du Musée National du Sport.

**Article 8**

La présente convention est soumise à la loi française.

Pour toute contestation qui s'élèverait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de celle-ci, les Parties conviennent, avant de porter le litige devant le tribunal compétent, de rechercher à l'amiable le règlement de toutes difficultés. En cas d'échec de la négociation amiable, attribution de juridiction est donnée aux tribunaux compétents de Melun, France.

Fait à ..., en deux exemplaires originaux, le ..... 2023,

Monsieur Jean-François Parigi  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Madame Marie Grasse  
Directrice Générale de l'établissement  
public du Musée National du Sport

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-4B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du Vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-3/04 B**

---

Commission n°3 – Jeunesse et Sports

---

Commission n° 2 – Education et Culture

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Musée National du Sport

Convention de prêt d'objets et de commissariat scientifique d'exposition du musée national du sport

Paris va redevenir ville olympique, cent après les Jeux Olympiques de 1924. La Seine-et-Marne sera dans le même cas. Alors qu'elle avait accueilli à cette époque les épreuves équestres de pentathlon moderne en 1924, la Seine-et-Marne sera de nouveau partie prenante en accueillant à l'été 2024 les épreuves d'aviron et de canoë-kayak, puis de para-aviron et para-canoë qui se dérouleront à Vaires-sur-Marne. Ces épreuves de 2024 offrent donc une occasion unique de revisiter l'histoire du sport, d'où le rapprochement envisagé avec le Musée National du Sport. Il est proposé d'approuver une convention cadre avec le Musée National du Sport de Nice pour renforcer l'aspect patrimonial de l'aventure olympique Paris 2024. Ce partenariat s'exerce d'ores et déjà avec le prêt d'œuvres au musée départemental de la Seine-et-Marne, d'une part pour l'exposition « Le Monde ovale de Pierre Mac Orlan » du 10 septembre au 10 décembre 2023, d'autre part pour l'exposition « Paris olympique – 1900 - 1924 - 2024 du 10 mars au 8 décembre 2024, dans le cadre de conventions de prêt jointes à ce rapport.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – **3/04 B**

Page 1/1

CONSIDERANT la convention de partenariat signée avec le Musée National du Sport,

CONSIDERANT le besoin du musée départemental de Seine-et-Marne d'emprunter des œuvres au Musée National du Sport pour l'organisation de deux expositions « Le Monde ovale de Pierre Mac Orlan » à l'automne 2023 et « Paris olympique – 1900 – 1924 – 2024 » sur l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver les deux conventions de prêt d'œuvres jointes en annexes n°1 et n°2 à la présente délibération pour les expositions « Le Monde ovale de Pierre Mac Orlan » et « Paris olympique – 1900 – 1924 – 2024 ».

**Article 2** : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom du Département.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Parigi', is centered on the page.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-3/04 B

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



## CONVENTION DE PRÊT D'OBJETS ET DE COMMISSARIAT SCIENTIFIQUE D'EXPOSITION DU MUSEE NATIONAL DU SPORT

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-4B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Vu le décret n°81-240 du 3 mars 1981 modifié relatif aux prêts et dépôts dans les musées nationaux ;

Vu le décret n°2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n°220-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n° 200-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;



Entre :

### **L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL DU SPORT (MNS)**

Représenté par Madame Marie Grasse

En sa qualité de Directrice Générale de l'établissement du Musée National du Sport

Dont le siège social est situé : boulevard des Jardiniers - Bd des Jardiniers – Stade Allianz

Riviera – CS 43152 – 06203 Nice CEDEX 3

Ci-après nommé « Le prêteur »

Et

### **LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Représenté par Jean-François Parigi

En sa qualité de Président du Conseil départemental

Dont l'adresse est située : Hôtel du Département – CS50377 – 77010 Melun cedex

Ci-après nommée « l'emprunteur »



**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)







### **Article 1<sup>er</sup> :**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Musée National du Sport prête les œuvres citées en annexe de la présente convention.

Elle a aussi pour objet de fixer les conditions du partenariat entre le Musée National du Sport et le Département de Seine-et-Marne pour le commissariat d'exposition de l'exposition « **Paris olympique – 1900 – 1924 - 2024** »

Contexte : Exposition « **Paris olympique – 1900 – 1924 - 2024** »

Adresse de l'emprunteur : Musée de la Seine-et-Marne – 17, avenue de La Ferté-sous-Jouarre – 77750 Saint-Cyr-sur-Morin

Nombre d'œuvres prêtées : **à définir**

Ce prêt est consenti pour la période du 10 mars 2024 au **8 décembre 2024** (période à laquelle doit s'ajouter aussi le temps de transport aller/retour, d'emballage/désemballage, d'installation et désinstallation) à compter de sa signature.

Un mois avant l'expiration de la convention, le Musée National du Sport peut faire part de son intention de mettre fin au prêt ou d'en demander le renouvellement, de manière expresse par courrier recommandé dans les deux cas.

### **Article 2 :**

#### **Le partenariat pour le commissariat d'exposition**

Le Département de Seine-et-Marne confie au Musée national du Sport le commissariat scientifique de l'exposition « **Paris olympique – 1900 – 1924 - 2024** »

Il sera assuré par Claude Boli, responsable du département de la recherche au Musée national du Sport. Celui-ci sera chargé d'effectuer les recherches scientifiques et documentaires, de créer le plan de l'exposition, son déroulé, de rédiger les textes et les cartels, de choisir les pièces de collection à emprunter. Il sera étroitement associé à la scénographie de l'exposition.

Evelyne Baron, responsable du musée de la Seine-et-Marne, assurera la partie logistique et administrative de l'exposition, sera responsable de la scénographie et de sa réalisation technique, et de la partie logistique et administrative des emprunts.

**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)

**Article 3 :****Communication de l'exposition**

Le Département de la Seine-et-Marne assurera la création et la fabrication des supports de communication.

Le Musée national du Sport sera co-invitant de l'exposition.

Les supports de communication lui seront soumis pour approbation.

Le logo du MNS sera apposé sur tous les supports de communication ainsi que la mention du partenariat.

**Article 4 :****Les conditions de conservation et de sécurité des œuvres prêtées**

Les œuvres en prêt seront placées par l'emprunteur sous la responsabilité d'un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emploi de la conservation du patrimoine.

Le bénéficiaire du prêt s'engage à ce que le(s) œuvre(s) ou le(s) objet(s) soient exposé(es) au public dans de bonnes conditions, à savoir :

- Espace(s) d'exposition suffisant(s)
- Hygrométrie requise : 50% ± 5
- Température requise : 19°C ±1
- Eclairage inférieur ou égal à 50 lux pour les œuvres sur papier, les photographies et les tissus
- Accroche des encadrements sécurisée
- Mise à distance pour les œuvres ou objets fragiles
- Œuvres et objets sous vitrines
- Sécurité : système d'alarme électronique et présence de gardiens

L'exposition au public devra présenter toutes les garanties de sécurité requises (vol, incendie, dégâts des eaux, dégradation). Le bénéficiaire des prêts s'engage à avertir le prêteur de toutes modifications intervenues dans les conditions de sécurité.

**Article 5 :****Conditions de transport et de manutention – Assurance**

L'emprunteur devra respecter les dispositions particulières de conservation, de transport, de présentation, de publication et de reproduction éventuellement requises par le service des musées de France et le prêteur.

**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)



Le bénéficiaire du prêt s'engage à prendre en charge les frais d'emballage et de transport des œuvres ou objets prêtés, à l'aller et au retour.

Dans le cas où les œuvres ne sont pas transportées par le prêteur, les transports aller et retour sont à la charge du bénéficiaire du prêt et doivent donner lieu à un accord du prêteur qui agrée le mode de transport et l'entreprise chargée du transport.

À la demande du Musée National du Sport, les œuvres d'art seront convoyées, à l'aller et au retour, à charge des organisateurs de l'exposition, par un membre du personnel du Musée National du Sport désigné par la Direction.

À l'arrivée comme au départ, le convoyeur vérifiera l'état des œuvres. Toutes les opérations de déballage ou d'emballage, d'accrochage et de décrochage seront effectuées en sa présence.

Le prêteur exige la souscription par le bénéficiaire du prêt d'un contrat d'assurance « clou à clou » couvrant les risques de vol, de perte ou de détérioration des œuvres pour la période du prêt. L'attestation d'assurance des œuvres pour le transport et la durée du prêt est exigée préalablement à l'enlèvement des œuvres. Les valeurs d'assurances sont transmises par le prêteur.

#### **Article 6 :**

##### **Restauration**

Le bénéficiaire du prêt doit avertir dans les meilleurs délais le prêteur de toute dégradation de l'état de l'œuvre ou des œuvres. Aucune restauration ou intervention (nettoyage, modification d'encadrement) ne peut être entreprise sans l'accord du prêteur. Le bénéficiaire du prêt assumera l'ensemble des frais de restauration des œuvres ou des objets qui seraient endommagés dans le cadre du prêt faisant l'objet de la présente convention.

#### **Article 7 :**

##### **Photographies et reproductions**

- Le prêt ne sera pas photographié, filmé, télévisé ou reproduit seul, à des fins commerciales, à moins d'un accord préalable du Musée prêteur.

**MUSEE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)



- Des vues générales de l'exposition où figure ce prêt pourront cependant être prises pour les besoins de la presse ou de la publicité. L'emprunteur s'engage à remettre au Musée prêteur un fichier numérique haute définition.

- Le prêteur peut éventuellement remettre à l'emprunteur une reproduction photographique numérique des œuvres prêtées.

L'emprunteur adresse sa demande au service iconothèque et s'engage à reproduire les mentions photographiques obligatoires qui lui seront fournies.

- L'emprunteur est seul responsable des demandes d'autorisation et du paiement des droits d'auteur pour la reproduction et la représentation des œuvres non tombées dans le domaine public en vertu des dispositions relatives à la protection du droit d'auteur.

### **Article 8 :**

#### **Mentions**

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer sur les cartels accompagnant les œuvres et sur tous supports liés à l'exposition où apparaîtrait une œuvre du prêteur (communication, notices pour publications...) les mentions suivantes :

- Désignation (titre), auteur, date, numéro d'inventaire
- « © Musée National du Sport, Nice »

*Le MNS demande à ce qu'au moins une des œuvres prêtées soit publiée dans le catalogue, la publication qui sera éditée(e) dans le cadre de l'exposition.*

### **Article 9 :**

#### **Documents à fournir**

- Un exemplaire de la revue de presse de l'exposition et d'autres outils de communication, s'ils existent.
- Deux exemplaires du catalogue ou tout autre document qu'il publierait à l'occasion de cette exposition.
- 
- Des éléments précis d'évaluation de l'action : nombre de visiteurs (groupes, individuels, scolaires).

  
**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)



**Article 10 :****Restitution et résiliation**

Dans l'hypothèse de survenance d'événement graves extérieurs et indépendants de la volonté de l'emprunteur de nature à compromettre la sécurité des œuvres, le Musée prêteur a la faculté de résilier de plein droit la convention de prêt, sans formalité judiciaire, sous réserve d'avertir l'emprunteur de sa décision dans les plus brefs délais.

Dans le cas où, après signature de la présente convention, l'emprunteur renoncerait au prêt des œuvres sélectionnées, il est convenu qu'il confirme cette annulation par écrit et dans les meilleurs délais auprès du prêteur. Dans ce cas, la présente convention sera résiliée de plein droit.

**Article 11 :****Compétence juridictionnelle**

Tout litige entre les parties relatif à l'interprétation, l'exécution ou les suites de la présente convention est soumis à la législation française.

Après épuisement des voies de recours amiables, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Nice le XX XXX 2017, en 2 exemplaires originaux

Pour XXXXX,  
XXXX  
XXXXXX

Pour L'Établissement Public Administratif  
du Musée National du Sport,

La directrice générale  
Marie Grasse



## Liste des œuvres prêtées



### ŒUVRE N°1

Prêteur : Musée National du Sport

Photographie

**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)





**Emprunteur :** Mémorial Charles de Gaulle

**Exposition :** « La doublure »

**Titre :** Badge JO Tokyo 1940

**N° d'inventaire :** MS 7197.6

**Auteur :** Inconnu

**Datation :** 1939

**Matière-technique :** Papier

**Dimensions :**

Diamètre en cm : 4,2 cm

Avec cadre

Sans cadre

**Etat de conservation :**

Bon

Moyen

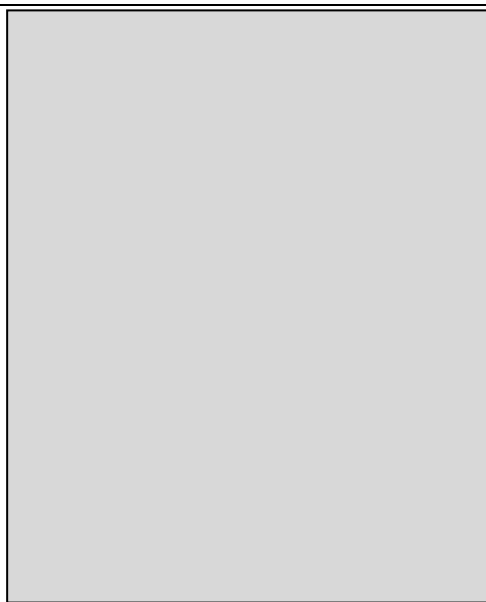
Réserves émises

**Remarques concernant l'emballage :**

Aucune

**Valeur d'assurance :**

100 €





CONVENTION DE PRÊT D'OBJETS ET DE COMMISSARIAT SCIENTIFIQUE D'EXPOSITION DU  
MUSEE NATIONAL DU SPORT

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-3-4B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Vu le décret n°81-240 du 3 mars 1981 modifié relatif aux prêts et dépôts dans les musées nationaux ;

Vu le décret n°2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n°220-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n° 200-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;

Entre :

**L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL DU SPORT (MNS)**

Représenté par Madame Marie Grasse

En sa qualité de Directrice Générale de l'établissement du Musée National du Sport

Dont le siège social est situé : boulevard des Jardiniers - Bd des Jardiniers – Stade Allianz Riviera – CS 43152 – 06203 Nice CEDEX 3

Ci-après nommé « Le prêteur »

Et

**LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Représenté par Jean-François Parigi

En sa qualité de Président du Conseil départemental

Dont l'adresse est située : Hôtel du Département – CS50377 – 77010 Melun cedex

Ci-après nommée « l'emprunteur »

**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)





### **Article 1<sup>er</sup> :**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Musée National du Sport prête les œuvres citées en annexe de la présente convention.

Contexte : Exposition « **Le Monde ovale de Pierre Mac Orlan** »

Adresse de l'emprunteur : Musée de la Seine-et-Marne – 17, avenue de La Ferté-sous-Jouarre – 77750 Saint-Cyr-sur-Morin

Nombre d'œuvres prêtées : **34**

Ce prêt est consenti pour la période **du 10 septembre 2024 au 10 décembre 2023** (période à laquelle doit s'ajouter aussi le temps de transport aller/retour, d'emballage/désemballage, d'installation et désinstallation) à compter de sa signature.

Un mois avant l'expiration de la convention, le Musée National du Sport peut faire part de son intention de mettre fin au prêt ou d'en demander le renouvellement, de manière expresse par courrier recommandé dans les deux cas.

### **Article 2 :**

#### **Communication de l'exposition**

Le Département de la Seine-et-Marne assurera la création et la fabrication des supports de communication.

Le Musée national du Sport sera co-invitant de l'exposition.

Les supports de communication lui seront soumis pour approbation.

Le logo du MNS sera apposé sur tous les supports de communication ainsi que la mention du partenariat.

### **Article 3 :**

#### **Les conditions de conservation et de sécurité des œuvres prêtées**

Les œuvres en prêt seront placées par l'emprunteur sous la responsabilité d'un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emploi de la conservation du patrimoine.

Le bénéficiaire du prêt s'engage à ce que le(s) œuvre(s) ou le(s) objet(s) soient exposé(es) au public dans de bonnes conditions, à savoir :

**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)





- Espace(s) d'exposition suffisant(s)
- Hygrométrie requise : 50%  $\pm$  5
- Température requise : 19°C  $\pm$ 1
- Eclairage inférieur ou égal à 50 lux pour les œuvres sur papier, les photographies et les tissus
- Accroche des encadrements sécurisée
- Mise à distance pour les œuvres ou objets fragiles
- Œuvres et objets sous vitrines
- Sécurité : système d'alarme électronique et présence de gardiens

L'exposition au public devra présenter toutes les garanties de sécurité requises (vol, incendie, dégâts des eaux, dégradation). Le bénéficiaire des prêts s'engage à avertir le prêteur de toutes modifications intervenues dans les conditions de sécurité.

#### **Article 4 :**

##### **Conditions de transport et de manutention – Assurance**

L'emprunteur devra respecter les dispositions particulières de conservation, de transport, de présentation, de publication et de reproduction éventuellement requises par le service des musées de France et le prêteur.

Le bénéficiaire du prêt s'engage à prendre en charge les frais d'emballage et de transport des œuvres ou objets prêtés, à l'aller et au retour.

Dans le cas où les œuvres ne sont pas transportées par le prêteur, les transports aller et retour sont à la charge du bénéficiaire du prêt et doivent donner lieu à un accord du prêteur qui agrée le mode de transport et l'entreprise chargée du transport.

À la demande du Musée National du Sport, les œuvres d'art seront convoyées, à l'aller et au retour, à charge des organisateurs de l'exposition, par un membre du personnel du Musée National du Sport désigné par la Direction.

À l'arrivée comme au départ, le convoyeur vérifiera l'état des œuvres. Toutes les opérations de déballage ou d'emballage, d'accrochage et de décrochage seront effectuées en sa présence.

Le prêteur exige la souscription par le bénéficiaire du prêt d'un contrat d'assurance « clou à clou » couvrant les risques de vol, de perte ou de détérioration des œuvres pour la période du prêt. L'attestation d'assurance des œuvres pour le transport et la durée du prêt est exigée



préalablement à l'enlèvement des œuvres. Les valeurs d'assurances sont transmises par le prêteur.

#### **Article 5 :**

##### **Restauration**

Le bénéficiaire du prêt doit avertir dans les meilleurs délais le prêteur de toute dégradation de l'état de l'œuvre ou des œuvres. Aucune restauration ou intervention (nettoyage, modification d'encadrement) ne peut être entreprise sans l'accord du prêteur. Le bénéficiaire du prêt assumera l'ensemble des frais de restauration des œuvres ou des objets qui seraient endommagés dans le cadre du prêt faisant l'objet de la présente convention.

#### **Article 6 :**

##### **Photographies et reproductions**

- Le prêt ne sera pas photographié, filmé, télévisé ou reproduit seul, à des fins commerciales, à moins d'un accord préalable du Musée prêteur.
- Des vues générales de l'exposition où figure ce prêt pourront cependant être prises pour les besoins de la presse ou de la publicité. L'emprunteur s'engage à remettre au Musée prêteur un fichier numérique haute définition.
- Le prêteur peut éventuellement remettre à l'emprunteur une reproduction photographique numérique des œuvres prêtées.

L'emprunteur adresse sa demande au service iconothèque et s'engage à reproduire les mentions photographiques obligatoires qui lui seront fournies.

- L'emprunteur est seul responsable des demandes d'autorisation et du paiement des droits d'auteur pour la reproduction et la représentation des œuvres non tombées dans le domaine public en vertu des dispositions relatives à la protection du droit d'auteur.

#### **Article 7 :**

##### **Mentions**



Le bénéficiaire s'engage à faire figurer sur les cartels accompagnant les œuvres et sur tous supports liés à l'exposition où apparaîtrait une œuvre du prêteur (communication, notices pour publications...) les mentions suivantes :

- Désignation (titre), auteur, date, numéro d'inventaire
- « © Musée National du Sport, Nice »

*Le MNS demande à ce qu'au moins une des œuvres prêtées soit publiée dans le catalogue, la publication qui sera éditée(e) dans le cadre de l'exposition.*

### **Article 8 :**

#### **Documents à fournir**

- Un exemplaire de la revue de presse de l'exposition et d'autres outils de communication, s'ils existent.
- Deux exemplaires du catalogue ou tout autre document qu'il publierait à l'occasion de cette exposition.
- 
- Des éléments précis d'évaluation de l'action : nombre de visiteurs (groupes, individuels, scolaires).

### **Article 9 :**

#### **Restitution et résiliation**

Dans l'hypothèse de survenance d'événement graves extérieurs et indépendants de la volonté de l'emprunteur de nature à compromettre la sécurité des œuvres, le Musée prêteur a la faculté de résilier de plein droit la convention de prêt, sans formalité judiciaire, sous réserve d'avertir l'emprunteur de sa décision dans les plus brefs délais.

Dans le cas où, après signature de la présente convention, l'emprunteur renoncerait au prêt des œuvres sélectionnées, il est convenu qu'il confirme cette annulation par écrit et dans les meilleurs délais auprès du prêteur. Dans ce cas, la présente convention sera résiliée de plein droit.

### **Article 10 :**

  
**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)





### Compétence juridictionnelle

Tout litige entre les parties relatif à l'interprétation, l'exécution ou les suites de la présente convention est soumis à la législation française.

Après épuisement des voies de recours amiables, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Nice le XX XXX 2017, en 2 exemplaires originaux

<p>Pour XXXXX, XXXX XXXXXX</p>	<p>Pour L'Etablissement Public Administratif du Musée National du Sport,  La directrice générale Marie Grasse</p>
--	---





## Liste des œuvres prêtées



### ŒUVRE N°1

Prêteur : Musée National du Sport

Photographie

Emprunteur : Mémorial Charles de Gaulle

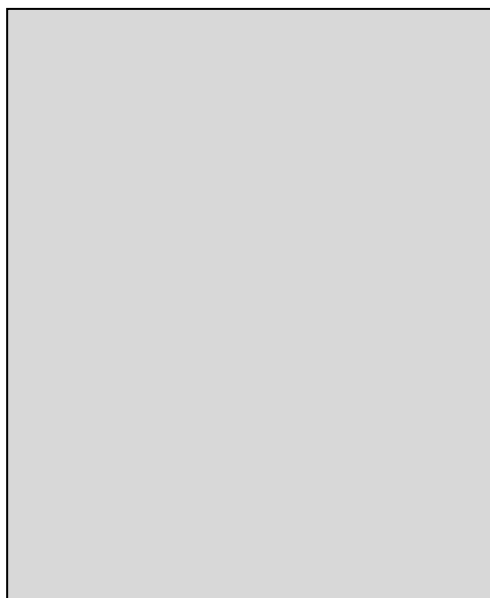
Exposition : « La doublure »

Titre : Badge JO Tokyo 1940

N° d'inventaire : MS 7197.6

Auteur : Inconnu

Datation : 1939



**MUSÉE NATIONAL DU SPORT**

Bd des Jardiniers - Stade Allianz Riviera CS 43152 - 06203 Nice Cedex 3  
Tél : 04 89 22 44 00

[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)





Matière-technique : Papier

Dimensions :

Diamètre en cm : 4,2 cm

Avec cadre

Sans cadre

Etat de conservation :

Bon

Moyen

Réserves émises

Remarques concernant l'emballage :

Aucune

Valeur d'assurance :

100 €



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-02-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/02

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Modification du règlement du Fonds Départemental de Solidarité (FDS)**

Le Département est chef de file de l'action sociale, il a ainsi mis en œuvre depuis longtemps des aides directes aux publics en grande difficulté. Le fonds départemental de solidarité vise à soutenir les publics précaires et contribue au développement de leurs potentialités et de leur autonomie.

Les modifications qui vous sont proposées ce jour sont issues d'une démarche visant à moderniser les processus et les modalités de versement de ces fonds. Il s'agit de diversifier les modes de versement des fonds et de préciser les marges d'appréciation dont disposent les travailleurs sociaux dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide par le citoyen. La version aujourd'hui soumise à votre approbation relève le seuil de référence de délivrance indicatif de l'aide pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie.

Par ailleurs, une précision est apportée sur l'information de non complétude des dossiers, désormais fournie à l'utilisateur dès le dépôt en MDS. Enfin, le formulaire unique de demande (CASU), devenu obsolète, est supprimé.

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation, relative à la lutte contre les exclusions,

VU la délibération n°4/16 du 13 février 2015 relative au règlement départemental d'aide sociale (RDAS),

VU la délibération n°4/01 du 15 décembre 2022 portant actualisation du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) – Edition 2022

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,



## DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur du fonds départemental de solidarité (FDS),

Article 2 : d'annexer le présent règlement au règlement départemental d'aide sociale (RDAS), délibération n°4/01 du 15 décembre 2022, remplaçant ainsi la version adoptée par la délibération n°4/16 du 13 février 2015. |



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/02

**Adopté à l'unanimité**

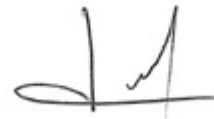
Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-02-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# Règlement du fonds départemental de solidarité (F.D.S.)

## SOMMAIRE

- I - Préambule**
- II - Objectifs et principes**
- III - Public visé par le F.D.S.**
- IV - Conditions d'accès**
- V - Nature des aides**
- VI - Modalité d'instruction des demandes**
- VII - Processus de décision : la commission d'aides financières déconcentrée**
- VIII - Notification des réponses et Modalités de versement**
- IX - Procédures de recours**

## **I - PRÉAMBULE**

Par les lois de décentralisation de 1983 et 2004, le législateur a entendu donner au Département la place de chef de file de l'action sociale et lui reconnaître une compétence étendue en cette matière.

Dans cet objectif, le législateur prévoit par l'article L.121-1 du code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.) que *"le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent. Il organise la participation des personnes morales de droit public et privé mentionnées à l'article L.116-1 à la définition des orientations en matière d'action sociale et à leur mise en œuvre."*

Le Département assure l'organisation et la coordination de l'aide sociale dite légale (prévue par la loi), mais dispose également de la faculté de créer des aides dites facultatives en application de l'article L.111-4 du C.A.S.F..

Dans ce cadre, le Département de Seine-et-Marne a créé, dès 1987, le fonds de pauvreté-précarité qui faisait suite au plan pauvreté et précarité de 1987-1988 et à la circulaire du 23 octobre 1987 relative à la lutte contre la pauvreté. Afin d'adapter les réponses aux besoins actuels de soutien des personnes en situation de précarité notamment financières, le Département décide de remplacer le fonds pauvreté-précarité par le fonds départemental de solidarité (F.D.S.).

Le fonds départemental de solidarité (F.D.S.) est facultatif et s'inscrit dans une dynamique qui complète la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion.

Le fonds départemental de solidarité est un fonds extralégal, non obligatoire, relevant de la compétence stricte du Département.

Il est complémentaire des aides, allocations et/ou prestations obligatoires. Il vise à soutenir un public en situation de précarité et contribue à favoriser l'autonomie. Il peut être utilisé comme levier dans la construction d'un projet auquel la personne est associée autant que faire se peut.

## **II - OBJECTIFS ET PRINCIPES**

Le règlement vise à une équité de traitement des Seine-et-Marnais par une homogénéisation des règles d'attribution et des pratiques mises en œuvre par les Maisons départementales des solidarités sur l'ensemble du département.

Il fixe une position départementale qui s'impose à tous, intervenants sociaux et usagers. Réaliste au regard des valeurs et de la déontologie guidant le dispositif d'intervention sociale départementale, il constitue une protection pour les usagers et les travailleurs sociaux.

Le règlement garantit le droit au respect de la vie privée et rappelle que toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision d'une demande d'aide financière est tenue au secret professionnel (sauf cas expressément prévus par la loi).

Les aides du F.D.S. sont orientées vers le soutien des personnes touchées par la précarité et connaissant des difficultés notamment économiques indépendamment de la structure familiale. Le recours aux aides départementales implique à minima un examen de l'ouverture des droits potentiels de la personne. Le principe de subsidiarité est affirmé et appliqué à l'ensemble des aides (sauf situations exceptionnelles).

Le fonds, outil d'intervention des travailleurs sociaux, vise dans le cadre d'un accompagnement à aider la personne à restaurer son autonomie, à atteindre ses objectifs et à mettre en valeur ses potentialités.

Le recours à des montages financiers avec les partenaires institutionnels ou associatifs susceptibles d'intervenir sur la situation, est préconisé.

Le règlement du fonds départemental de solidarité est opposable et comporte donc une procédure de recours gracieux puis contentieux.

## **III - PUBLIC VISÉ PAR LE F.D.S.**

Ce fonds s'adresse aux personnes majeures, aux couples avec ou sans enfant(s), aux jeunes majeurs vivant seuls ou avec des enfants, aux personnes âgées dont la situation de précarité ou de pauvreté est établie par une évaluation sociale et/ou a minima un examen de l'ouverture de leurs droits légaux.

Les jeunes (18-25 ans) peuvent aussi bénéficier du recours au fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) pour des aides de premières nécessités et d'appui à l'insertion sociale et professionnelle.

## **IV - CONDITIONS D'ACCÈS AU F.D.S.**

**Les personnes de nationalité française, les ressortissants de l'Union européenne et les étrangers en situation régulière sont éligibles au fonds, sous condition de justifier d'une résidence stable et régulière sur le territoire français.**

La présentation d'un justificatif de domicile ou d'hébergement sur le territoire départemental est nécessaire.

**Pour les personnes extracommunautaires en situation irrégulière**, le cadre légal (contrairement à celui de l'aide sociale à l'enfance - A.S.E.) ne contraint pas le Département à intervenir.

**Il convient cependant :**

- **Si le demandeur a des enfants :**

- d'examiner la nécessité de recourir aux dispositifs de l'aide sociale à l'enfance (danger ou risque de danger avéré pour l'enfant avec l'information faite aux parents de l'ouverture d'un dossier au titre de l'A.S.E. et du recours possible à des démarches ultérieures plus contraignantes pour la famille : placement ou mesure éducative) ;
- d'intervenir sur le champ préventif de la protection maternelle et infantile (P.M.I.) ;
- d'intervenir ponctuellement en soutien sur la possibilité d'ouverture de droits par la mise en place de partenariats avec les associations caritatives et/ou les structures adaptées.

- **Si le demandeur est sans enfant :** le cadre légal est appliqué et les personnes sont adressées vers les associations caritatives et/ou structures ou associations adaptées.

## **V - NATURE DES AIDES PROPOSÉES**

Les aides sont attribuées en complément de dispositions spécifiques existantes et le plus possible dans le cadre de financements croisés avec les partenaires susceptibles d'intervenir sur la situation.

Le Président du Conseil départemental apprécie l'opportunité d'accorder l'aide demandée et détermine, le cas échéant, le montant à allouer, en fonction des conclusions de l'évaluation sociale réalisée par l'instructeur et au regard du degré de précarité financière du demandeur.

La vulnérabilité économique est évaluée objectivement par les instructeurs, selon un barème départemental et en se référant à un seuil économique de 200 euros de reste-à-vivre par personne.

**Elles portent sur :**

- des aides alimentaires et/ou des produits d'hygiène. Pour les aides alimentaires de courte durée : 5 € par jour et par personne sont préconisés comme minimum à multiplier par le nombre de jours pour lesquels l'aide est sollicitée, dans l'attente d'une rentrée d'argent ou selon les résultats de l'étude de la situation sociale et de l'ouverture ou non des droits potentiels ;
- des aides temporaires et/ou ponctuelles face aux accidents ou événements de la vie dans le cas d'attente d'ouverture ou non de droits. Elles peuvent porter sur des compléments de financement d'une intervention d'aide à domicile, des soutiens financiers en cas de dépenses imprévues (obsèques, accident) et toutes situations du même ordre, soutenues par une évaluation sociale construite. Les montants sont à l'appréciation de la commission sur proposition de l'instructeur du dossier ;
- des aides concernant la santé du demandeur : elles peuvent porter sur des soins dentaires ou d'optique sur présentation d'un devis validé par le prestataire et dans la limite d'un plafond de 300 €. Toutes les demandes peuvent être soumises à la décision de la commission d'aides financières quand elles ont trait à un réel problème de santé. Toutes les interventions à caractère esthétique sont exclues, sauf de façon exceptionnelle, pour les interventions réparatrices.
- des participations au paiement de formations en complément des aides existantes et dans le cadre d'un projet d'insertion construit. Elles peuvent aussi porter par exemple, sur des aides à l'équipement spécifique ou spécialisé, sur l'achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire ciblée pour permettre la prise d'un poste ou la présentation à un entretien de recrutement ou d'entrée en formation ;
- des aides aux transports sur le territoire national, notamment dans le cadre d'un déplacement pour nécessité familiale, problème de santé d'un ascendant ou d'un descendant ou d'une recherche d'emploi ;
- des participations aux frais liés à la constitution de dossiers ou de démarches administratifs pouvant conduire à l'ouverture de droits légaux notamment ceux permettant la recherche d'un emploi (actes administratifs, timbre fiscal, etc.) ;
- des aides pour le paiement des contrats d'assurance de la vie quotidienne (assurance automobile, scolaire, etc.) ;
- des aides pour l'équipement du logement dans le cadre d'une expulsion avec saisie ou d'accès à un premier logement dans le cadre d'une décohabitation en complément des aides du fonds de solidarité logement (F.S.L.). Le recours aux associations caritatives est privilégié dans la mesure du possible ;
- des aides à l'organisation de vacances qui ne peuvent être mises en œuvre que dans le cas d'un projet construit et élaboré dans le cadre d'un accompagnement social. Les associations spécialisées et la C.A.F. peuvent être parties prenantes du projet.

### **Sont exclus du fonds départemental de solidarité :**

- les frais liés au logement, à l'habitat ou aux fluides, pour lesquels doit prioritairement intervenir le F.S.L. Le F.D.S. peut toutefois intervenir de façon préventive sur un retard de paiement de loyer en cours, dette non constituée qui ne figure pas sur la quittance, et ce, en fonction de l'argumentation de l'intervenant social après accord du Directeur de la Maison départementale des solidarités ;
- l'hébergement par application du principe de subsidiarité. Le recours au 115 ou aux associations caritatives intervenant sur cette problématique est de règle. A titre tout à fait exceptionnel et dans l'extrême urgence, une famille en situation régulière avec des enfants en très bas âge peut bénéficier d'une aide ponctuelle limitée à 3 nuitées.

La commission d'aides financières est garante de la régularité de ces usages exceptionnels éventuels.

## **VI - MODALITÉ D'INSTRUCTION DES DEMANDES**

Le fonds départemental de solidarité est géré de manière déconcentrée par les Maisons départementales des solidarités sous la responsabilité du Directeur ou du représentant qu'il aura désigné.

Le service administration-ressources est chargé de la gestion administrative et financière des aides, de leur émission et de leur délivrance aux bénéficiaires.

La demande d'aide devra être établie à partir d'un **formulaire unique utilisable pour tous les fonds mais renseigné selon la spécificité de chacun d'entre eux** et respecter le mode de calcul du "reste à vivre" et de la "moyenne économique par part" mis en place par le Département. Ce formulaire devra être signé par le demandeur. Si ce dernier refuse de le signer, mention devra alors en être faite.

Le "reste à vivre" et/ou la "moyenne économique" de la famille, adossés à l'évaluation sociale servent d'indicateurs et d'aides à la décision d'octroi des aides du F.D.S., par la commission d'aides financières organisée chaque semaine par la Maison départementale des solidarités.

Le F.D.S. peut être sollicité plusieurs fois dans l'année, il ne peut cependant être mobilisé annuellement au-delà d'une somme de **2 000 €**

A titre exceptionnel, le Directeur de la Maison départementale des solidarités, peut, au regard de la situation de la famille, accorder des secours d'urgence. La commission hebdomadaire suivant l'octroi de ces secours en sera informée.

L'existence d'un travail entrepris avec une autre Maison départementale des solidarités, un autre centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) et/ou un autre Département, doit être systématiquement prise en compte, s'il y a lieu.



## ***RÔLE DE L'INSTRUCTEUR***

L'instructeur est le travailleur ou intervenant social du Département ou des structures partenaires qui reçoit la demande de l'utilisateur. Il vérifie l'ouverture des droits et la complémentarité avec les autres fonds et dispositifs existants.

Il ne peut s'opposer à la demande de l'utilisateur de déposer une demande d'aide mais ne formule pas d'avis explicite puisqu'en sa qualité d'instructeur, il ne peut préjuger de la réponse qui sera faite à l'utilisateur.

Cependant, l'instructeur doit informer, le cas échéant, les usagers que leur dossier est incomplet dès le dépôt de leur demande et qu'ils doivent lui retourner les éléments manquants dans un délai d'un mois. A défaut de transmission de ces pièces, la demande d'aide financière ne pourra être étudiée et fera l'objet d'une décision de refus.

L'instructeur se devra d'instruire la demande de façon la plus objective possible, en s'appuyant sur l'expression des difficultés et sur des éléments fournis par la personne (justificatifs de ressources, de charges...).

L'évaluation sociale est un élément déterminant du dossier. Elle permet de formuler et de préciser la demande. Elle s'inscrit dans l'objectif de construction d'un projet avec le demandeur elle peut cependant consister en un examen, a minima, de l'ouverture des droits de la personne dans le cas d'une intervention dans l'urgence ou très ponctuelle.

L'instructeur a le devoir de veiller au respect de la vie privée du demandeur. En application, de l'article L133-5 du CASF, l'instructeur est tenu au secret professionnel.

## **VII - PROCESSUS DE DÉCISION : LA COMMISSION D'AIDES FINANCIÈRES DÉCONCENTRÉE**

Les 14 Maisons départementales des solidarités organisent une commission financière hebdomadaire, au cours de laquelle les demandes d'aides au titre du fonds départemental de solidarité sont examinées.

La décision d'octroi ou de rejet est prise en dernier ressort par le Directeur de la Maison départementale des solidarités qui agit par délégation du Président du Conseil départemental, après avis de la commission d'aides financières.

### ***COMPOSITION DE LA COMMISSION***

Elle est constituée en fonction des besoins :

- du Directeur de la Maison départementale des solidarités, ou de son représentant,
- du Chef du service social départemental ou de son représentant,
- du Chef de service administration et ressources, ou de son représentant,
- d'un agent administratif chargé du secrétariat et du suivi de la commission,
- d'un travailleur social convié par le Directeur.

Le travailleur social qui a instruit la demande peut venir présenter le dossier. Ponctuellement, les partenaires du territoire, peuvent être admis à la commission à l'appréciation du Directeur de la Maison départementale des solidarités.

## ***RÔLE DE LA COMMISSION***

Le service administration-ressources prépare la commission. Il vérifie notamment que les dossiers transmis sont complets.

Lorsque cela ne leur a pas été signalé précédemment, il informe les demandeurs que leur dossier est incomplet et leur demande de lui retourner les pièces manquantes dans un délai d'un mois. A défaut de transmission de ces pièces, les demandes concernées font l'objet de décisions de refus.

La commission d'aides financières émet un avis sur l'opportunité d'accorder les demandes d'aide financière. Elle se prononce :

- au regard du reste-à-vivre du demandeur ;
- en fonction de l'approche globale de la situation qui doit être clairement explicitée dans l'évaluation sociale présentée à l'appui de la demande.

La fourniture de justificatifs doit être réduite à l'indispensable.

L'instructeur a la responsabilité de l'évaluation sociale. Cependant les éléments produits sont déclaratifs et relèvent de la responsabilité du demandeur.

## **VIII - NOTIFICATION DES DÉCISIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT**

### ***NOTIFICATION DES DÉCISIONS***

Après avis de la commission d'aide financière, le Directeur de la Maison départementale des solidarités, par délégation du Président du Conseil départemental, décide d'attribuer ou non l'aide financière et fixe son montant.

Le secrétariat de la commission d'aides financières :

- établit les notifications de décisions d'attribution ou de rejet. Elles sont envoyées par courrier, aux familles au maximum sous 5 jours ouvrés. Cette notification ouvre les délais pour les voies de recours spécifiées dans le présent règlement ;
- informe le travailleur social, ayant instruit la demande, du résultat de sa démarche dans les délais les plus brefs ;
- élabore l'engagement financier pour validation et exécution dans les délais les plus brefs ;
- prépare les chèques à envoyer directement aux familles en même temps que la notification dans le même délai de 5 jours ouvrés, (sauf en situation d'urgence où le délai est raccourci).

## ***MODALITÉS DE VERSEMENT***

Les aides peuvent être versées par le moyen de :

- chèque d'accompagnement personnalisé (C.A.P.) de multiples valeurs faciales pour des achats alimentaires, d'hygiène et d'habillement, utilisable uniquement dans le département, dans un réseau de commerces garanti par le prestataire. L'attribution des chèques d'accompagnement personnalisé (C.A.P.) se fait à la Maison départementale des solidarités, à partir du lendemain de la décision et dans un délai n'excédant pas 48 heures, à la personne ayant formulé la demande, sur présentation d'un justificatif d'identité. En principe, ils sont remis par le régisseur (Chef de service administration et ressources ou son adjoint). Selon l'organisation décidée par le Directeur de la Maison départementale des solidarités, ils peuvent être remis par le travailleur social ou par le secrétariat de la commission ;
- chèque bancaire ;
- espèces, à titre tout à fait exceptionnel dans des situations d'urgence.

## **IX - PROCÉDURES DE RECOURS**

Selon la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il est indiqué sur chaque notification de décision la possibilité pour les bénéficiaires de former un recours gracieux et/ou un recours contentieux.

### ***RECOURS GRACIEUX***

Le recours gracieux est un recours administratif que peut exercer l'utilisateur contre la décision prise par une autorité administrative.

Il s'agit d'une demande de réexamen du dossier par l'administration.

La demande doit être formée devant **le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne et ce dans un délai de deux mois** à compter de la date de notification de la décision contestée.

Le Président du Conseil départemental dispose de deux mois pour répondre à ce recours gracieux. A cet effet, il est organisé au sein de la Direction de l'insertion, de l'habitat et la cohésion sociale, une commission d'examen des recours gracieux (note n°114-000317 DIHCS de Madame BOUBET du 29 août 2014).

Le Président du Conseil départemental peut répondre directement à l'utilisateur par une décision explicite d'acceptation ou de refus. Le silence gardé, durant deux mois, par le Président du Conseil départemental vaut décision implicite de rejet.

Le recours gracieux suspend le délai de deux mois du recours contentieux

## ***RECOURS CONTENTIEUX***

En cas de décision de refus du F.D.S. ou en cas de rejet explicite ou implicite du recours gracieux, l'usager peut former un recours contentieux contre cette décision devant le tribunal administratif.

Ce recours a pour objectif de faire annuler la décision prise par l'administration en raison de son illégalité.

Le recours doit être formé **devant le tribunal administratif** du ressort territorial où se trouve l'autorité qui a pris la décision, en l'occurrence, auprès du tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle - 77008 Melun Cedex).

Le recours doit être formé dans **un délai deux mois** après la notification de la décision prise par l'autorité administrative ou la naissance d'une décision implicite de rejet.

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-03-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/03

---

Commission n°4 -Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Signature d'un protocole de coopération entre le Département, la commune de Nemours et le CCAS de la commune.**

Le schéma des solidarités 2019-2024, adopté le 14 juin 2019, a été réalisé sur la base d'une collaboration et d'une concertation élargies avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : la mise en œuvre des politiques de solidarité est en effet rendue plus efficace quand les coopérations locales permettent de mieux répondre aux attentes des citoyens, en rendant efficiente la proximité nécessaire, en garantissant l'équilibre territorial et en assurant l'égal accès des seine-et-marnais aux services. C'est pourquoi les politiques départementales de solidarité sont mises en œuvre au plus près des habitants dans le réseau des Maisons départementales des solidarités (MDS), qui interviennent dans plus de 70 sites tissant ainsi des relations avec les acteurs locaux, associatifs et publics notamment. Pour formaliser ces coopérations et assurer ainsi un cadre contractuel à ces coopérations, des protocoles sont établis. Ceux-ci présentent les orientations politiques et le rôle respectif de chaque institution dans le champ de l'action sociale et médico-sociale et formalisent le travail quotidien entre elles. Ces protocoles sont signés sans engagement financier. En effet, l'engagement financier du Département se traduit dans la mise en œuvre de ses politiques et compétences de droit commun (protection maternelle et infantile, petite enfance, protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, habitat, cohésion sociale, autonomie).

Il s'agit par la présente délibération, d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le protocole avec la commune et le centre communal d'action sociale de la commune de Nemours

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.116.1 et L.121-1 qui définissent la finalité de l'action sociale et de l'action médico-sociale ainsi que la coordination de celles-ci par le Département,

VU la loi en date du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 14 juin 2019, relative à l'approbation du Schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/07 en date du 28 mai 2021 relative au renouvellement de la convention cadre formalisant le partenariat entre le Département et ses partenaires locaux des politiques de solidarité.

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental, |

Après en avoir délibéré,


### **DÉCIDE**

Article 1 : D'approuver le protocole de coopération entre le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à signer ce protocole avec la Commune de Nemours et le CCAS de la commune de Nemours,

Article 3 : le présent protocole local de partenariat prendra effet à compter du jour de la signature par les trois parties pour une durée de trois ans avec reconduction tacite,

Article 4 : le Département ne versera aucune participation financière dans la mesure où il engage la participation de ses services et professionnels ainsi que les fonds d'aides et ses propres dispositifs départementaux.



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/03

**Adopté à l'unanimité**

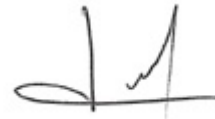
Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-03-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## **PROTOCOLE LOCAL DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT, LES COMMUNES, ET LES CCAS/CIAS**

**Entre**

**- le Département de Seine-et-Marne (DGAS) par l'intermédiaire des MDS**

Domicilié à l'Hôtel du département, 77010 MELUN Cedex  
Représenté par le Président du Conseil départemental de Seine et Marne,

Ci-après dénommé « le Département »,

**d'une part,**

**et**

**- la Commune de Nemours**

Domiciliée à l'Hôtel de ville, 39 rue du Docteur Chopy 77140 Nemours  
Représentée par le Maire de la Commune, agissant en exécution de la décision du Conseil municipal du 8 décembre 2022,

Ci-après dénommée « la Commune de Nemours »

**d'autre part,**

**enfin,**

**- le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Nemours**

Domicilié au 8 bis, rue Hédelin, 77140 Nemours  
Représenté par le Maire de la Commune (Présidente du CCAS), agissant en exécution de la décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2022.

Ci- après dénommée « le CCAS de Nemours »

## PRÉAMBULE GÉNÉRAL :

Le Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment les Communes, leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et leurs Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).

Cet engagement commun est porté par un cadre de référence départemental de partenariat à décliner localement dans des protocoles locaux d'application qui privilégient la recherche de consensus et d'accord sur des objectifs partagés et des modes de coopération acceptés entre les Maisons Départementales des Solidarités (MDS), services déconcentrés sur le territoire du Département, et les communes et leurs CCAS/CIAS.

Il convient de rappeler que la présente convention s'inscrit dans le cadre du Schéma des solidarités 2019-2024, qui est un document stratégique transversal à toutes les politiques de solidarité, établi dans le cadre d'une participation et d'échanges entre les tous les acteurs du territoire. Ce document cadre regroupe l'ensemble des orientations pour les actions de solidarités pour :

- **Donner de la lisibilité** sur les priorités d'action et orientations des politiques sociales en réaffirmant le rôle de chef de file du Département ;
- **Travailler conjointement** avec l'ensemble des acteurs et des partenaires face aux enjeux des populations et des territoires ;
- **Proposer un cadre cohérent, global** qui permet de coordonner et de décliner les différents volets des champs de la solidarité ;
- **Actualiser les objectifs** au regard des dernières évolutions législatives ;
- **Impulser une dynamique nouvelle**, de projets et d'accompagnement ;
- **Favoriser l'autonomie** et rendre le citoyen acteur de sa propre vie.

Le schéma des solidarités repose, par ailleurs, sur 10 principes fondamentaux qui sont au cœur des politiques sociales du Département :

1. L'**autonomie du citoyen**, acteur de son propre parcours ;
2. La **coresponsabilité** des partenaires et des usagers ;
3. Rendre efficace la **proximité** ;
4. Garantir l'**équilibre** sur le territoire ;
5. Assurer l'**égal accès** des seine-et-marnais aux services ;
6. La **sécurité**, pour garantir des processus fiables ;
7. L'**adaptabilité** des offres et projets, des pratiques et des postures, des compétences ;
8. L'**efficacité**, des moyens déployés pour atteindre leurs buts ;
9. La **cohérence**, des actions et des projets
10. La **simplicité** et la **compréhensibilité** pour le citoyen.

La dimension partenariale, présente dans le principe 2, est une dimension essentielle pour le Département. A titre d'exemples non exhaustifs, celui-ci a ainsi conclu pour les années à venir des contrats qui retranscrivent la volonté de partager un objectif, c'est notamment le cas avec l'Etat :

- Le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE), déclinant en Seine-et-Marne les orientations partagées de la Stratégie éponyme ;
- Le Contrat départemental déclinant de même la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi ;

Le Département s'inscrit aussi dans cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales dans

- le Schéma départemental de services aux familles,
- le Schéma départemental d'animation de la vie sociale.

Le Département signe par ailleurs avec les partenaires de la santé et notamment l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur chacun des territoires :

- les contrats locaux de santé
- le programme territorial de santé mentale.

### **Déclinaison locale :**

Pour rappel, le Département de Seine-et-Marne met en œuvre le schéma des solidarités 2019-2024, conformément au cadre réglementaire et au dispositif de gouvernance territoriale des politiques de solidarité qu'il promeut sur les territoires des MDS. Il a valeur d'obligation réciproque pour une recherche de complémentarité et de synergie des acteurs de l'Action Sociale en tenant compte des spécificités territoriales locales des MDS.

## **ARTICLE 1 : ORIENTATIONS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE EN MATIERE DE POLITIQUES DE SOLIDARITÉ**

*Le Département est le chef de file de l'action sociale.*

La commune et l'intercommunalité s'inscrivent également dans cette dynamique de l'action sociale. Les différentes solidarités sociales recouvrent, depuis les lois de transfert de compétences aux Départements, l'ensemble des situations nécessitant une intervention des politiques publiques dans la vie des familles et des personnes : situations de dépendance, de handicap, d'insertion (RSA et RSA jeunes), petite enfance, famille, accès aux droits sociaux, protection des personnes, logement des personnes démunies.

Pour répondre aux besoins des personnes accueillies en MDS, en mobilisant les moyens les plus adaptés, les politiques de solidarité, en concordance avec le schéma des solidarités, sont mises en œuvre localement, dans un souci de proximité avec les usagers et dans le respect de la citoyenneté et des droits fondamentaux de la personne, quelles que soient ses difficultés rencontrées, et en veillant tout particulièrement à la qualité des réponses apportées.

Il est à noter que la diversité des formes de « contractualisation » peut s'avérer nécessaire pour clarifier les modes de coopération et de contractualisation avec les partenaires selon leurs spécificités et le contexte dans lequel ces derniers sont amenés à intervenir.

C'est ainsi, par exemple, que les signataires de la présente convention ont la possibilité de s'engager en parallèle dans un conventionnement tripartite avec le Département et la MDPH de Seine-et-Marne pour consolider leur politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette démarche permet d'intégrer un label « Point Autonomie Territorial » de niveaux 1, niveau 2 ou niveau 3.

Ainsi, après échanges et travail d'élaboration précis entre la ville de Nemours, et la Maison Départementale des Solidarités de Nemours le présent protocole répond à la volonté du Département de réguler et de formaliser un partenariat de qualité avec la commune de Nemours et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## **ARTICLE 2 : ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA COMMUNE ET DU CCAS EN MATIERE D'ACTION SOCIALE**

### **Orientations générales de la collectivité :**

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

### **Principales missions développées :**

- Instruction de dossiers :
  - Par délibération du 03 novembre 2010, le C.C.A.S. a décidé d'instruire les demandes de RSA. A cet effet, une convention avec la CAF pour l'accès à l'outil intranet @RSA a été signée.
  - Instruction des dossiers d'aide sociale,
  - Demandes APA,
  - Demandes d'aides sociales (aide sociale à l'hébergement, aide sociale aide-ménagère plus et moins de 60 ans, obligations alimentaires),
  - Des demandes de logement social,
  - Des demandes d'aides légales et facultatives (forfait améthyste zones 4 et 5, demande MDPH, demande complémentaire santé solidaire, aide médicale état, demande de téléassistance, enquête carte de résident, enquête ressources et logement pour les regroupements familiaux, FSL énergie et eau, secours exceptionnels, dispositif PASS'EAU),
  - Domiciliation
- Soutien aux familles en difficulté :
  - Mise en place d'une commission d'aide aux familles par décision du Conseil d'Administration du C.C.A.S par décision en date du 13 mai 2008 (Commission statuant sur l'octroi de secours exceptionnels envers les Nemouriens) : COMMISSION PERMANENTE AIDES FACULTATIVES.
  - Aide alimentaire : bons alimentaires.
  - Participation aux commissions des impayés locatifs des différents bailleurs sociaux : Val de Loing Habitat, Habitat77 et Trois Moulins Habitat.
  - Autres actions : enquêtes sociales pour impayés locatifs et fluides pour les personnes non connues du service social de la MDS.
- Accès à un logement décent :
  - Instruction de demandes de logement social, délivrance du numéro régional dit numéro unique.
  - Aide à la constitution de dossier DALO.

- Les personnes âgées et/ou dépendantes :
  - Gestion d'une Résidence Autonomie
  - Gestion d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (aide-ménagère, auxiliaire de vie et portage de repas).
  
- Les personnes handicapées :
  - Constitution de dossiers MDPH.
  - Constitution de dossiers d'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap.
  
- Soutien à la parentalité :
  - Accueil d'un Relais Petite Enfance (RPE), d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), d'un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) et d'un Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
  - Gestion du dispositif Accompagnement à la scolarité (CLAS).
  
- Accès aux droits :
  - Gestion d'un Point d'Accès au Droit avec différentes permanences juridiques.
  - Permanence quotidienne d'un écrivain public au sein du Centre Social La Mosaique dans le quartier Politique de la Ville du Mont-Saint-Martin, de Beauregard et au CCAS au centre - ville.

### **ARTICLE 3 : DOMAINES D'INTERVENTION EN COMPLEMENTARITE**

#### **3.1 Entre le Département et la commune**

En application du principe de complémentarité précisé en préambule, la ville de Nemours et le Département s'engage à participer activement aux différents dispositifs que chacun pilote dans le champ de ses compétences respectives et dans le cadre des priorités institutionnelles assignées aux services.

Le Département de Seine-et-Marne via ses services déconcentrés en matière d'accompagnement social (MDS) et la commune de Nemours décident d'un travail en partenariat sur les axes suivants (liste non exhaustive. Cf. Annexe 1) :

- **SELON LES ÂGES DE LA VIE**, de la maternité au grand âge ;
- **SELON DES THEMATIQUES TRANSVERSALES** : accueil, insertion, handicap, protection des personnes, politique de la ville, santé, accès aux droits.

#### **3.2 Entre le Département et les CCAS/CIAS**

Afin de clarifier le niveau et la répartition des responsabilités de chacun des acteurs de l'action sociale, un tableau détaillé par thématique et type de public concerné a été réalisé et figure en annexe du présent document.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Le directeur de la Maison départementale des solidarités de Nemours, le directeur général des services de la commune de Nemours et le directeur du CCAS sont garants de la mise en œuvre des engagements pris, des mesures d'amélioration et du suivi des projets inscrits dans la convention.

Ils :

- Veillent à assurer la coordination des interventions de leurs services respectifs et à garantir la continuité de service ;
- S'engagent à diffuser et à faire partager par les agents placés sous leur autorité, la volonté d'un renforcement du partenariat ;
- Organisent des échanges d'informations réciproques et réguliers sous forme de réunions, fiches de liaison et autres, sous réserve de l'accord de la personne ;
- S'engagent à faire respecter et préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'ils pourraient échanger dans le cadre de la transmission d'informations au regard du secret professionnel et des droits et des libertés individuelles des personnes qui leur sont imposés, sous réserve de l'accord de la personne accueillie, dans le respect du Règlement européen général de la protection des données (RGPD).

#### **ARTICLE 5 : SUIVI ET ÉVALUATION DU PROTOCOLE LOCAL**

Afin d'assurer le suivi et la réalisation des objectifs de ce protocole local de partenariat et d'apporter toutes les améliorations possibles dans les situations d'urgence et les actions de prévention, les parties prenantes au présent protocole local procéderont à un bilan annuel de sa mise en œuvre lors d'une réunion regroupant le directeur de la maison départementale des solidarités et ses collaborateurs de direction, le directeur ou la directrice de la MDPH de Seine et Marne, le directeur des services de la commune, ou le cadre de direction mandaté, ainsi que tous les collaborateurs du secteur social qu'il choisira d'associer, et le directeur ou la directrice du CCAS de Nemours

Le Vice-Président en charge des solidarités et/ou Conseiller départemental délégué à la MDPH, le Conseiller départemental de la Maison Départementale des Solidarités de Nemours et l'élu référent des politiques d'action sociale de la ville et du CCAS de Nemours, seront associés à ce bilan annuel.

L'évaluation portera, quant à elle, sur :

- l'effectivité des processus mis en œuvre dans les deux collectivités territoriales (Département, commune) et les établissements publics (CCAS) pour faciliter le partenariat ;
- l'effectivité des diagnostics partagés, des temps de travail communs entre les professionnels des collectivités concernées ;
- le niveau de cohérence des services proposés (les services et leur fonctionnement sont-ils complémentaires ou créent-ils des ruptures dans la prise en charge des publics ?) ;
- les effets du partenariat sur le service rendu aux usagers, en matière sociale sur les différents axes cités dans l'article 3 du présent protocole.

## **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DU PROTOCOLE LOCAL**

Le présent protocole local de partenariat prendra effet à compter du jour de la signature par les parties prenantes pour une durée de trois ans avec reconduction tacite.

## **ARTICLE 7 : MODIFICATION**

Toute modification du protocole local de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

## **ARTICLE 8 : RESILIATION**

Le présent protocole pourra faire l'objet d'une dénonciation par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée aux partenaires concernés (président, maire, directeur...) et moyennant un préavis de trois mois.

## **ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige susceptible de survenir dans l'application du présent protocole local de partenariat, comme par exemple le partage et l'utilisation des données transmises entre les parties pourra faire l'objet d'une solution amiable entre les parties. A défaut, il conviendra d'en référer au tribunal administratif de compétence, à savoir celui de Melun.

**Valérie LACROUTE,**

**Le Maire de la commune de Nemours,**

**Jean-François PARIGI,**

**Le Président du Conseil départemental**

**de Seine-et-Marne**

**Bernard COZIC,**

**Le Vice-Président du CCAS de Nemours,**

## ANNEXE 1

Actions, interventions, outils et moyens du Département, de la commune (à renseigner dans les tableaux) et des CCAS/CIAS (à renseigner dans les tableaux)  
signataires de la présente convention

### ÂGES DE LA VIE

#### 1- MATERNITE

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations, visites à domicile, entretiens, examens et suivis prénataux/périnataux ;</li> <li>• Actions collectives ;</li> <li>• Permanences sage-femme et médecin ;</li> <li>• Accueil mère-enfant ;</li> <li>• Préparation à la naissance.</li> </ul>		
COMPLEMENTARITES OU STRATEGIES COMMUNES		



## 2. PETITE ENFANCE

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil, permanences, visites à domicile, consultations, prévention, bilans, orientations :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ;</li> <li>○ Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ;</li> <li>○ Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;</li> <li>○ Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) etc.</li> </ul> </li> <li>• Accompagnements (collectifs et individuels, spécifiques) ;</li> <li>• Agréments Assistantes Maternelles et EAJE ;</li> <li>• Bilans de santé en écoles maternelles ;</li> <li>• Vaccinations ;</li> <li>• Soutien à la parentalité et mesures d'aide éducative ;</li> <li>• Evaluations Protection de l'Enfance ;</li> <li>• Avis, recommandations de sécurisation et accompagnement de projets pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) ;</li> <li>○ Relais Petite Enfance (RPE) ;</li> <li>○ Accueils de loisirs maternels etc.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Service Jeunesse</b> avec le Centre de Loisirs et la garderie post et périscolaire</p>	<p>- Gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) et Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) : 4 journées/semaine.</p> <p>- <i>R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)</i></p> <p>- <i>Permanences au Mont St Martin et à Beaugard (cf. plaquette).</i></p> <p>- <i>Parents, enfants et adolescents</i></p> <p><i>Commentaires DISPOSITIF 12-25 OU 16-25 ANS</i></p>

<b>COMPLÉMENTARITES OU STRATÉGIES COMMUNES</b>		
- Actions conjointes de sensibilisation et de prévention		

**ENFANCE**

<b>DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS</b>	<b>SERVICES DE LA COMMUNE</b>	<b>CCAS/CIAS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions d'éducateurs de prévention et de Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ;</li> <li>• Participation au dispositif de réussite éducative, partenariat et actions collectives avec l'Education Nationale ;</li> <li>• Soutien à la parentalité et mesures d'aide éducative ;</li> <li>• Evaluations Protection de l'Enfance ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi médical et bilans de santé.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Service DSU</b> Pôle réussite éducative avec une responsable, psychologue et éducatrice spécialisée, intervenante social</p> <p><b>Service Jeunesse</b> avec le centre de Loisirs et la garderie post et périscolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation de la directrice du Centre Social dispositif Programme de la Réussite Educative (comité de suivi).</li> <li>- Dispositif du CLAS pour des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires (accompagnement à la scolarité et soutien à la parentalité) : 4 séances par semaine pour chaque école.</li> <li>- Point d'Accueil Ecoute Jeunes</li> </ul>
<b>COMPLÉMENTARITES OU STRATEGIES COMMUNES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation de la MDS et du CCAS aux instances de l'Equipe de Réussite Educative</li> <li>- Participation aux actions de sensibilisation et de prévention</li> <li>- Information sur les offres de service de la MDS et du CCAS</li> </ul>		

### 3. ADOLESCENCE/JEUNESSE

DÉPARTEMENT/MAISON SOLIDARITÉS	DÉPARTEMENTALE DES	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;</li> <li>• Soutien à la parentalité et mesures d'aide éducative ;</li> <li>• Evaluations Protection de l'Enfance ;</li> <li>• Interventions du Centre de Planification et d'Education Familiale : accès à la contraception, prévention des grossesses non désirées et des Infections sexuellement transmissibles (IST) (formation personnes relais, interventions conseillère conjugale et familiale et infirmières en collège et lycée, contraception d'urgence etc.), actions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle ;</li> <li>• Prévention du décrochage scolaire (actions collectives) ;</li> <li>• Prévention spécialisée ;</li> </ul>		<p><b>Service Jeunesse</b> avec l'ALJ (accueil loisirs jeunesse)</p> <p><b>Service Développement Social Urbain DSU</b>  <b>Pôle Prévention et médiation</b>  avec un responsable prévention (éducateur spécialisé), 1 médiateur social, 1 adulte relais</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAEJ (Permanence Accueil Ecoute Jeunesse) -locaux accessible en toute discrétion</li> <li>- R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).</li> <li>- Orientation vers les différents partenaires : Plan d'Accès aux Droits</li> </ul> <p>Les outils/moyens : jardin de 1800 m².</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation/prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;</li> <li>• RDV des 17 ans ;</li> <li>• Protocole protection de l'enfance avec l'Education Nationale.</li> </ul>		
<p style="text-align: center;"><b>COMPLÉMENTARITES OU STRATÉGIES COMMUNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de formation par le centre de planification de personnes relais en direction des partenaires (voir avec la chargée de santé de la mairie)</li> <li>• Participation aux actions de sensibilisation et de prévention</li> </ul>		

#### 4. VIE ADULTE

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement social : logement, aides financières, aide à la gestion budgétaire, aide alimentaire, accompagnement et soutien à la parentalité/conjugalité, aide à l'insertion économique ;</li> <li>• Soutien psychologique ;</li> <li>• Interventions du Centre de Planification et d'Education familiale (permanences Conseillère Conjugale et Familiale etc.) ;</li> <li>• Offre d'insertion : JOB77, Intervention sur les Offres et les Demandes (IOD), etc. ;</li> <li>• Actions collectives ;</li> </ul>	<p><b>Services de la ville et CCAS en lien avec la Préfecture</b></p> <p>Plan communal de sauvegarde</p> <p>Plan grand froid</p>	<p>Permanence du travailleur social sur les 3 accueils et visite à domicile</p> <p><u>Accompagnement social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien dans les démarches administratives et sociales</li> <li>- Orientation vers les partenaires du territoire</li> <li>- Accompagnement financier + instruction d'aides facultatives</li> </ul> <p><u>Point Conseil Budget (PCB)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement budgétaire</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;</li><li>• Accompagnement Social lié au Logement (ASLL)</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>- Aide à la complétude et suivi du dossier de surendettement</li><li>- Instruction et suivi des dossiers de microcrédit en partenariat avec le Crédit Mutuel agence de Nemours (aide facultative)</li></ul> <p><u>Logement/hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Instruction et suivi demande de logement social</li><li>- Evaluation, orientation y compris sur une mesure ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement).</li><li>- Participation assurance habitation (aide facultative)</li><li>- Instruction Fonds de Solidarité Logement (FSL)</li><li>- SIAO Service Intégré d'accueil et d'Orientation</li><li>- Dépannage d'urgence en cas de sinistre (incendie/dégât des eaux)</li></ul> <p><u>Energie et fluides :</u></p> <p>Contact avec les opérateurs (Engie, Lyonnaise des eaux, Veolia, etc.)</p> <p><u>Besoins primaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bons alimentaires.</li><li>- Associations caritatives.</li><li>- Secours exceptionnels.</li><li>- FSL Fluides</li><li>- PASS EAU</li></ul> <p>- Contact entre CCAS/DIHCS pour les demandes FSL liées aux Fluides. :</p>
---	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de l'imprimé unique (CASU) :</li> <li>- Mise à disposition par le CCAS d'un registre répertoriant les personnes en cas de phénomènes météorologiques</li> <li>- Plan canicule</li> </ul>
<p><b>COMPLÉMENTARITES OU STRATÉGIES COMMUNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte de prévention des expulsions : le service social de la MDS assure l'enquête sociale pour les familles suivies en accompagnement. Le CCAS intervient prioritairement pour les familles non connues par le service social MDS. Pour ce faire, un fichier sera transmis aux deux secrétaires CCAS et MDS avec retour de la MDS sur les situations connues.</li> <li>• Commissions locales des impayés de loyers : commission de prévention des impayés de loyer : Val de Loing Habitat, Habitat77 et Trois Moulins Habitat.</li> <li>• Diagnostic partagé.</li> <li>• Participation aux actions de sensibilisation et de prévention.</li> <li>• Evaluation et action communes ou concertation: une attention particulière sur le partage d'informations nominatives qui doit requérir au préalable l'accord des personnes concernées.</li> </ul>		

## 5. PERSONNES AGÉES

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : information, évaluation, constitution des dossiers, suivis ;</li> <li>• Dossiers retraite (aide à la constitution) ;</li> <li>• Soutien aux aidants ;</li> <li>• Accompagnement social (aide à la gestion budgétaire, Visites à Domicile (VAD), aide au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil, information générale, personnalisée et suivi de dossier (cf convention label PAT**)</li> <li>- Analyse des besoins sociaux (2022) pilier personnes âgées</li> <li>- Gestion d'une Résidence Autonomie.</li> <li>- Gestion du Foyer Paul Vincent.</li> <li>- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)/évaluation par le CIC PAT et orientation vers le Dispositif d'Appui et de Coordination (DAC) le cas échéant.</li> </ul>

<p>prévention de l'isolement, accès aux droits, évaluation perte d'autonomie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions collectives ;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction des différentes cartes de transport (Rubis Améthyste).</li> <li>- Constitution des dossiers APA</li> <li>- Animations collectives</li> <li>- Mise en place du plan canicule</li> <li>- Portage de repas</li> <li>- Transports spécifiques</li> <li>- Transport à la demande pour les locataires de la Résidence Autonomie</li> <li>- Téléassistance</li> <li>- Ateliers de prévention (Programme Régional Ile de France)</li> <li>- Ateliers forfait autonomie</li> <li>- Atelier mémoire</li> <li>- Atelier informatique</li> <li>- Atelier équilibre...</li> <li>- Thé dansant, Sortie, spectacle et goûter à thème.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>COMPLÉMENTARITÉS OU STRATÉGIES COMMUNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention label PAT niveau 2 signée le 08/04/2021 entre le CCAS, le Département et la MDPH.</li> <li>• Actions conjointes de sensibilisation et de prévention.</li> <li>• Participation à l'ABS : Analyse des Besoins Sociaux.</li> </ul>		

## ACTIONS SOCIALES TRANSVERSALES

### 1. ACCUEIL

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoute, diagnostic, orientation, accompagnement (la MDS est fermée le jeudi après-midi).</li> <li>• Permanences administratives et de travailleurs sociaux ;</li> <li>• Aides financières ;</li> <li>• Accès au numérique ;</li> <li>• Accès aux droits ;</li> <li>• Offre de télé service ;</li> <li>• Accueil adapté aux personnes sourdes et malentendantes et aux allophones ;</li> <li>• Prise de RDV en ligne (RDV solidarité).</li> </ul>		<p>Accueil, Ecoute, évaluation et orientation vers les partenaires (fermé au public le lundi matin)            Permanences d'accueil au Centre Communal d'Action Sociale, au Centre Social La Mosaïque et dans l'Espace Ville à Beaugard            - Ecrivain public sur rendez-vous au CCAS, Centre Social au Mont-Saint- Martin et à l'Espace de Vie Sociale à Beaugard.</p> <p>Obligation alimentaire, carte de transport, Complémentaire Santé Solidaire CSS, Aide Médicale Etat : AME.            Domiciliation.</p> <p><b>PAD (Point Accès aux Droits).</b>            - Gestion des différentes permanences et l'agenda des permanenciers.</p> <p><u>Permanences Juridiques :</u>            - Avocats,            - Notaires,            - Conciliateur de justice-DDD (Déléguée du Défenseurs Des Droits)            - ADIL (Agence Départementale</p>



		<p>d'information sur le Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CIDFF</li> <li>- Droit de la famille et droit du travail.</li> <li>- Délégué du Procureur.</li> <li>- France Victimes 77 (Association d'Aide Aux Victimes et Médiation Judiciaire).</li> <li>- Médiateurs 77 (Médiation familiale)</li> <li>- UDAF 77 (Infos dettes)</li> </ul> <p><b>Permanences judiciaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation),</li> <li>-PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse),</li> <li>- UEMO de Montereau, Déléguée du procureur.</li> <li>- France Victimes 77 (Association d'Aide Aux Victimes et Médiation Judiciaire).</li> <li>- Médiateurs 77 (Médiation familiale)</li> <li>- UDAF 77 (Infos dettes)</li> </ul>
<p><b>COMPLÉMENTARITÉS OU STRATÉGIES COMMUNES</b></p> <p>Partenariat avec les Maisons France service ou le PIMM'S Participation aux réunions d'information/Formations mutualisées.</p>		

## 2. INSERTION

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence Revenu de solidarité active (RSA) ;</li> <li>• Actions collectives ;</li> </ul>		Instruction RSA

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'insertion : JOB 77, Stratégie EPI77, Forum insertion, liens avec Pôle Emploi, Accompagnement global.</li> </ul>		Aides facultatives et aides à la mobilité Ateliers numériques de Pôle emploi au centre social Permanence de la Mission Locale, la roue libre et combo 77 au centre social
<b>COMPLÉMENTARITÉS OU STRATÉGIES COMMUNES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'équipe pluridisciplinaire territoriale mensuelle.</li> <li>• @rSa : l'outil logiciel mis à la disposition du Département, pour la gestion des dossiers des allocataires ;</li> <li>• Participation au Groupe ressource insertion (GRI), au temps partenariaux de type Forum des partenaires...</li> <li>• Participation du CCAS au SPIE du Conseil départemental</li> </ul>		

### 3. HANDICAP

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers MDPH ;</li> <li>• Interventions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : prévention, dépistage etc. ;</li> <li>• Accompagnement social du projet de vie de la personne en situation de handicap : orientation et insertion professionnelle, autonomie, vie scolaire, parentalité, logement, accès aux droits etc. ;</li> <li>• Suivi des parcours pour intégrer un établissement d'accueil ;</li> <li>• Soutien aux aidants, Pair-Aidance (partenariats) ;</li> <li>• Partenariats association d'usagers, Partenariat avec les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;</li> </ul>	- Commission d'accessibilité des locaux municipaux aux PMR	Convention Label PAT**  - Instruction dossiers - Instruction de la demande Dossier MDPH : Aide à la personne sur la constitution de leur dossier. - Aides sociales (hébergement, ménage) - Portage de repas - Aide à domicile - Instruction des différentes cartes de Transport (forfait Améthyste 4 et 5). - Signalement judiciaire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides financières : prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH) etc. ;</li> </ul>		<p>Convention avec l'Etablissement Public Médico-Social EPMS de Chancepoix pour mise en situation professionnelle</p> <p>Permanence de France Alzheimer et lieu de formation          Permanences de l'association Tutélaire de Seine et Marne ATSM</p>
<p><b>COMPLÉMENTARITÉS OU STRATÉGIES COMMUNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention Label PAT **</li> <li>• Participation aux animations et actions conjointes de sensibilisation et de prévention</li> <li>• Participation du CCAS au café des partenaires santé/précarité (ex Instance Santé Précarité)</li> </ul>		

#### **4. PROTECTION DES PERSONNES**

*Tout élément d'inquiétude ou de préoccupation recueilli par les services de la commune ou le CCAS concernant un mineur doit faire l'objet d'une information à la MDS et/ou d'un écrit à adresser au service en charge du recueil des informations et de la gestion des informations préoccupantes :*

*Par mail à l'adresse : [crip77@departement77.fr](mailto:crip77@departement77.fr)*

*Par téléphone : CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) au 01.64.14.77.44 pendant les heures d'ouverture du service (9h-12h30 / 13h30-18h)*

<p>Articulations et outils mis en place entre MDS/ Commune/CCAS</p>
<p><i>Mobilisation de la MDS pour du conseil technique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>sur la protection de l'enfance: 01.60.55.20.53 <a href="mailto:rape-nemours@departement77.fr">rape-nemours@departement77.fr</a></i></li> <li>- <i>Pour la protection des majeurs vulnérables : 01.60.55.20.58 <a href="mailto:nemours-pmv@departement77.fr">nemours-pmv@departement77.fr</a></i></li> </ul> <p><i>Participation ou sollicitation d'une commission d'aide à l'évaluation et à l'orientation ou d'une synthèse sur les situations, sous réserve d'en avoir informé au préalable les familles</i></p>



DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluations Protection de l'Enfance ;</li> <li>• Evaluations Protection des Majeurs Vulnérables ;</li> <li>• Mise en place de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ;</li> <li>• Violences conjugales : accueil, évaluation, orientation, accompagnement (aide aux démarches de dépôt de plainte, accès à des soins, recherche d'un accueil etc.) ;</li> <li>• Soutien psychologique ;</li> <li>• Protection des Mineurs Non Accompagnés (MNA), Majeurs vulnérables (liens avec le 3977, 3919, SOS femmes etc.) ;</li> <li>• Lien avec les associations d'aides aux victimes et autres associations ;</li> <li>• Accueil et hébergement d'urgence ;</li> <li>• Hébergement d'urgence via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).</li> </ul>	<p><b>Service DSU Pôle sécurité et prévention de la délinquance</b> Avec la Coordonnatrice du Conseil local de Sécurité et de prévention de la délinquance</p> <p>Et l'équipe de prévention et de médiation</p> <p><b>Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance</b> présidé par le Maire et composé de membres de droit (Procureur de la République, forces de l'ordre...)</p>	<p>Actions /Interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des informations des services de la commune.</li> <li>- Lien avec la MDS.</li> </ul> <p>Lien avec les mandataires publics et privés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence juridique CIDFF Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles au sein du PAD (géré par le CCAS).</li> <li>- France Victimes 77 (ex : Aide Aux Victimes et Mesure Judiciaire AVIMEJ).</li> </ul>
<p><b>COMPLÉMENTARITES OU STRATÉGIES COMMUNES</b> Possibilité d'évaluation commune sur certaines situations Sollicitation d'une intervention et d'un accompagnement conjoint entre la MDS et le CCAS avec une attention portée sur le partage d'informations nominatives qui nécessite l'accord des personnes concernées, l'évocation des situations pour du conseil technique est possible dans le cadre d'une présentation anonymisée.</p>		

## 5. POLITIQUE DE LA VILLE

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite éducative ;</li> <li>• Citoyenneté et prévention de la délinquance ;</li> <li>• L'insertion professionnelle ;</li> <li>• Habitat et cadre de vie ;</li> <li>• Inscription par le droit commun ;</li> <li>• Partenariat sur les régies de quartier ;</li> <li>• Action collective dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;</li> <li>• Participation aux commissions locales, contractualisation et suivi.</li> </ul>	<p><b>Service DSU</b>  <b>Pôle Politique de la ville avec la chargée de mission politique de la ville</b></p> <p><b>Contrat de ville signé entre l'Etat et la Commune et différents partenaires</b> et son programme d'actions annuelles en faveur des publics prioritaires du quartier politique de la ville (QPV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion d'un centre Social (Atelier sociolinguistique, atelier cuisine, atelier partage...)</li> <li>- Sortie culturelle, sportive...</li> <li>- Participation du Centre social à la fête de la Jeunesse au Mont Saint Martin et la fête de Beauregard.</li> <li>- Contribuer à renforcer le lien social : lutter contre la précarité, l'isolement.</li> <li>- Être le relais de l'information et de la mobilisation auprès des habitants.</li> </ul>

		Participation du CCAS au Conseil de Quartier, Contrat Local de Santé, Contrat Local de Sécurité de la Prévention et de la Délinquance, Contrat Politique de la Ville.
<b>COMPLÉMENTARITES OU STRATÉGIES COMMUNES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation des stratégies départementales (CDPPE/Plan pauvreté) avec les contrats de ville.</li> <li>• Participation du CCAS et de la MDS à l'ERE Equipe de Réussite Educative</li> <li>• Créer des synergies avec les partenaires</li> <li>• Diagnostic partagé.</li> </ul>		

## 6. SANTÉ

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabines de télémédecine ;</li> <li>• Consultations Protection Maternelle Infantile (PMI) ;</li> <li>• Lutte contre le non recours aux soins ;</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à la santé ;</li> <li>• Pacte santé 77 ;</li> <li>• Partenariat Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;</li> <li>• Télécabines ;</li> <li>• Bilan de santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;</li> </ul>	<p><b>Service DSU</b>  <b>Pôle SANTE</b> avec la coordonnatrice du Contrat Local de Santé (CLS) et Contrat Local de Santé Mental CLSM</p> <p><b>Contrat Local de Santé signé entre la Commune, l'ARS et différents partenaires-</b> Programme d'actions annuelles visant à réduire les inégalités territoriales de santé</p>	<p>Convention avec des professionnels de santé et le centre hospitalier de Nemours</p> <p>PAEJ</p> <p>Lien avec le centre Médico Psychologique CMP et la Maison des Adolescents MDA</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de santé en école maternelle ;</li> <li>• Passeport santé pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;</li> <li>• Interventions du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) ;</li> <li>• Participation de la Protection Maternelle Infantile (PMI) aux staffs maternité ;</li> <li>• Partenariat Education Nationale (infirmières scolaires).</li> </ul>	<p><b>Conseil local de Santé mentale signé entre la commune, le CHU de NEMOURS et l'ARS et sa cellule cas complexe</b> visant à sensibiliser, d'informer et de soutenir les personnes les plus vulnérables (handicap psychique)</p>	
<p style="text-align: center;"><b>COMPLÉMENTARITÉS OU STRATÉGIES COMMUNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat local de santé ;</li> <li>• Conseil local de santé mentale</li> <li>• Participation de la MDS aux actions de prévention en santé</li> <li>• Participation du CCAS aux séances EPT bénéficiaires du RSA</li> </ul>		

## **7. ACCES AUX DROITS**

DÉPARTEMENT/MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS	SERVICES DE LA COMMUNE	CCAS/CIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et orientations ;</li> <li>• Favoriser les conventions avec les Mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP).</li> </ul>		Toutes les aides légales Domiciliation PAD

**COMPLÉMENTARITÉS OU STRATÉGIES COMMUNES**

- Partenariats Points d'information médiation multi-services (PIMMS) / Maisons France Service.
- Permanence du PIMM'S à la MDS (projet PANDA)



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-04-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/04

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Protocole relatif à l'Accord Collectif Départemental 2023-2026

L'accès au logement des personnes défavorisées est un véritable enjeu pour le Département au titre notamment de notre Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées (PDALHPD) 2021-2026 de Seine-et-Marne, qui constitue un document-cadre en la matière.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions prévoit, dans chaque département, la conclusion d'Accord Collectif Départemental (ACD) entre les organismes disposant d'un patrimoine locatif social et le représentant de l'Etat. Cet accord départemental doit aboutir à un objectif quantifié d'accueil des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales au sein du parc social.

L'ACD de Seine-et-Marne décline ainsi, dans le respect de la mixité sociale, des objectifs annuels chiffrés d'accueil de ménages en difficultés à chacun des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine locatif sur le territoire seine-et-marnais. Il apparaissait nécessaire, notamment au regard du renouvellement du 8ème PDALHPD, de réactualiser le protocole, en vigueur, signé en 2017. A ce titre, le Département a participé, avec les services de l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (AORIF), aux travaux de renouvellement du protocole de Seine-et-Marne. Le nouvel objectif global est plus ambitieux et souligne la forte volonté de tous les acteurs de favoriser l'accès au logement des personnes les plus défavorisées.

Le projet de protocole 2022-2024 a été approuvé par l'Assemblée départementale du 17 juin 2022. Les élus ont toutefois émis le vœu de respecter et renforcer la mixité sociale dans les villes et les quartiers en associant les collectivités dans le processus d'attribution.

Depuis cette séance, ce protocole a été retravaillé avec l'ensemble des parties prenantes et des ajustements ont été apportés afin de répondre aux attentes du Département et des bailleurs sociaux.

Il est ainsi proposé au Département, co-pilote du PDALHPD, de signer ce nouveau protocole ACD 2023-2026 qui répond, par ailleurs, aux priorités départementales en reconnaissant les personnes en situation de handicap ou les personnes victimes de violences conjugales comme public prioritaire pour l'accès au logement social.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,  
VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,  
VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,  
VU le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),  
Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MOLLE),  
Vu le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013,  
VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,  
VU la délibération du Conseil départemental en date du 28 mai 2021, relative à l'approbation du 8<sup>ème</sup> plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées signé le 13 juillet 2021 par le Préfet de Seine-et-Marne et le président du Département de Seine-et-Marne,  
VU le vœu pris par les élus, lors de l'Assemblée départementale du 17 juin 2022, sur la mixité sociale,  
VU le Code général des Collectivités territoriales,  
VU le rapport du Président du Conseil départemental, |

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

|Article 1 : d'approuver le projet de protocole d'Accord Collectif Départemental 2023-2026 de Seine-et-Marne, |  
tel qu'il figure en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à le signer au nom du Département. |



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/04

**Adopté à l'unanimité**


Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accès de réception en préfecture  
077 277 50010-20230703-CD20230623-4-04-DE  
Date de transmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# PREFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

### PROTOCOLE D'ACCORD COLLECTIF DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE 2023 – 2026

#### Entre

l'État, représenté par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,

#### Et

le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Départemental,

#### Et

la délégation départementale A.O.R.I.F (Association des Organismes de la Région Île-de-France), représentée par Madame Armelle HAY et Monsieur Paul GIBERT

**VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990** visant la mise en œuvre du droit au logement,

**VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998** d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

**VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006** portant engagement national pour le logement,

**VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007** instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

**VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,**

**Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017** relative à l'Égalité et à la Citoyenneté,

**VU le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007** relatif aux plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),

**VU le 8ème plan départemental** pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2021-2026 signé le 13 juillet 2021 par le Préfet de Seine-et-Marne et le président du Département de Seine-et-Marne.

**VU la loi n°2019-222 du 23 mars 2019** de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

**VU l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitat,**

**VU l'article L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitat.**

**Entre les signataires du présent accord-cadre, il est convenu ce qui suit:****Préambule :**

La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions prévoit, dans chaque département, la conclusion d'un accord collectif entre les organismes disposant d'un patrimoine locatif social et le représentant de l'État. Cet accord doit aboutir, dans chaque département, à un objectif quantifié d'accueil au sein du parc social des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

Le 1er janvier 2008, soit près dix ans plus tard, la loi n°2007-290 instituant le droit au logement opposable est entrée en vigueur. Elle permet aux ménages qui souffrent de difficultés spécifiques de logement, définies dans cette loi, de déposer un recours dans le but de bénéficier d'une offre adaptée de logement dans des délais légaux.

A la suite de ces évolutions législatives, l'État a souhaité renforcer les possibilités d'accès au logement des ménages sortant de structures d'hébergement, selon une logique de fluidification des parcours résidentiels de l'hébergement vers le logement. En ce sens l'accord collectif départemental (ACD) constitue un dispositif essentiel pour favoriser l'accès au logement des personnes prioritaires, entre autres, en application des orientations du 8ème Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2021-2026) qui prévoit la création d'une offre de logements adaptée. Conformément à l'article L441-1-2 du CCH, l'accord collectif doit respecter la mixité sociale des villes et des quartiers et tenir compte, par secteur géographique, des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles constituant le patrimoine des différents organismes. Ses limites sont également celles issues des autres obligations incombant aux bailleurs au titre de l'évolution de la réglementation en vigueur.

Parallèlement, s'affirmait une crise du logement particulièrement intense en Ile-de-France. Dans ce contexte, l'évolution de l'action publique dans le domaine de l'accès au logement social des publics prioritaires n'a pas eu tous les effets attendus, voire a pu introduire certaines difficultés dans la mise en œuvre de ces politiques.

Face à ces constats, au niveau régional, ont été affirmés plusieurs principes et objectifs dans un accord-cadre régional conclu entre le DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) et l'AORIF en octobre 2014. Le protocole des accords collectifs départementaux de Seine-et-Marne 2017-2020 s'est inscrit dans les orientations définies dans cet accord-cadre régional.

Le présent protocole départemental 2022-2025 prévoit de reprendre les grandes lignes du précédent document tant dans ses principes que dans ses modalités d'organisation en l'adaptant aux nouvelles dispositions réglementaires et à l'évolution des besoins de relogement des publics prioritaires dans le respect de la réalité locale, du parc et de son occupation.

**Les objectifs du présent protocole d'accord collectif départemental (ACD) sont les suivants :**

- définir les publics pouvant être relogés au titre des ACD (publics définis à l'article L441-1 CCH). Ces derniers doivent cumuler des difficultés d'ordre économique mais aussi social ;
- déterminer les modalités et le volume de mobilisation des contingents des différents réservataires ;

- définir un objectif quantifié d'accueil dans le parc social du département de Seine-et-Marne des ménages pouvant être relogés au titre des ACD, cet objectif sera décliné par bailleur selon leur parc ;
- déterminer les modalités de labellisation « ACD » ;
- déterminer les modalités de suivi et d'évaluation de l'accord collectif départemental.

### **Les Conférences Intercommunales du Logement (CIL) :**

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) est une instance partenariale de pilotage, consacrée par **la loi ALUR (2014)** et imposé par **la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté** de 2017. Elle permet la mise en place, pour six années, d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), pour l'élaboration d'un projet commun entre tous les acteurs locaux de l'habitat social.

Cette conférence a été renforcée par la suite dans **la loi ELAN** de 2018. L'article L. 441-1-5 du code de la construction et de l'habitation, prévoit que les membres de la CIL adoptent des orientations concernant les attributions de logements sociaux sur l'intercommunalité, tenant compte de l'objectif de mixité sociale des villes et des quartiers, des dispositions relatives au relogement des personnes dont la demande est reconnue prioritaire et urgente au titre du Droit au logement opposable (DALO article L441-2-3 CCH) et des critères de priorité pour l'attribution d'un logement (article L441-1 du CCH).

Ces conférences intercommunales du logement n'ont pas l'obligation d'appliquer les accords collectifs départementaux. En effet, elles ont l'opportunité de pouvoir élaborer leur propre projet, indépendamment de ces derniers. Dans ce cas, les EPCI soumis à la mise en place d'une CIL et d'une CIA doivent s'assurer de la concordance des objectifs fixés entre ACD et CIA.

Sur les territoires et EPCI n'ayant pas adopté de CIL et CIA, l'accord collectif départemental s'applique obligatoirement.

On remarque, de manière récurrente, que les CIL jusqu'à présent installées en Seine-et-Marne, ont inclus et pris en compte, au sein même de leur règlement intérieur les accords collectifs départementaux.

En ce sens, il semble judicieux de présenter l'ACD comme un socle commun à tous les acteurs œuvrant pour le logement du public prioritaire au sein du département de Seine-et-Marne. Un socle pour lequel, chacun, pourrait aller au-delà des objectifs édictés.

Les ACD constituent un outil permettant aux EPCI d'atteindre leur objectif de promotion de mixité sociale. Ils sont alors pleinement mobilisés et apparaissent comme un document ayant un enjeu au niveau local : comme il s'agit d'un vivier important de demandeurs potentiellement prioritaires, le but est d'améliorer l'identification de ces ménages et leur labellisation, d'orienter les publics, en mobilisant l'ACD par de nombreux partenaires locaux (bailleurs, SIAO, collectivités territoriales, travailleurs sociaux des structures, MDS, CCAS, etc...).

## **1. LES PUBLICS CONCERNÉS**

Le présent protocole vise les ménages défavorisés cumulant des difficultés à la fois économiques mais aussi sociales. L'identification des ménages repose sur les critères définis ci-dessous par le protocole d'accord collectif départemental. Ils sont le reflet de difficultés spécifiques d'accès au logement :

- **ménages dont le relogement est reconnu prioritaire et urgent** par les commissions de médiation dans le cadre de la loi instituant le DALO (ménages dits PU DALO) ;

- **ménages en sortie de places d'hébergement financés par l'Etat** (CHU, HUAS, CHRS, CADA, HUDA, CPH, hôtels « 115 ») identifiés dans le cadre de la démarche de fluidification des parcours résidentiels de l'hébergement vers le logement ;

Pour les ménages PU DALO et sortants de structure, la labellisation ACD est sans conditions de ressources.

- **les publics définis comme prioritaires dans le cadre de l'article L. 441-1 du CCH (cf. tableau de l'annexe 2 bis).**

Pour la plupart d'entre eux, la labellisation ACD se fait sous conditions de ressources lesquelles sont inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS). *L'article L. 441-1-2 du CCH précise que pour chaque organisme est fixé un engagement annuel quantifié d'attribution de logements aux personnes connaissant des difficultés économiques et sociales.*

Pour les autres, la labellisation se fait sans conditions de ressources.

- **Autres publics que ceux visés par l'article L. 441-1 du CCH en situation de fragilité socio-économique** : ils peuvent bénéficier d'un relogement dans le cadre des accords collectifs départementaux, à condition que les ressources du ménage soient inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS). **Cf. Tableau de l'annexe 2 ter.**

Il s'agit des familles monoparentales, des ménages visés par des opérations NPNRU et des demandeurs de relogement dans le cadre de la mutation bailleurs pour des personnes atteintes d'un handicap nécessitant un logement adapté PMR ou de personnes victimes de violences intrafamiliales.

Dans le cadre de la réforme sur la gestion en flux, il est prévu que les opérations NPNRU et les mutations bailleurs sortent de l'assiette et celles-ci seront gérées directement par les bailleurs. Dans ce cas, il est proposé de les intégrer dans les ACD jusqu'à la mise en place effective de la gestion en flux. Un avenant au protocole sera alors établi car les ACD n'auront plus à être sollicités pour ces opérations.

## 2. LE VOLUME DE RELOGEMENTS ET LA MOBILISATION DES CONTINGENTS

### **La fixation du volume de relogement dans le cadre des ACD**

La prise en compte de la totalité des ménages reconnus prioritaires et urgent au titre du DALO (PU DALO) ainsi que la totalité des sortants de structures d'hébergement (CHU, CHRS, HUAS, CADA, HUDA, CPH, et hôtels 115) dans les objectifs des accords collectifs entraîne la réévaluation de ces derniers.

Afin de faciliter la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement et au regard du volume important de ménages hébergés en structures ou à l'hôtel, cet accord collectif départemental, donne priorité aux ménages sortants de structures à partir du moment où ils remplissent les conditions administratives pour accéder au logement social et où ils disposent de ressources suffisantes pour payer le loyer et les charges. Sur l'objectif annuel, il est donc consacré un minimum de 35 % de relogements « ACD » pour les ménages hébergés en structures dont au moins la moitié est fléchée pour les sortants d'hébergement généraliste (CHU, CHRS, HUAS et hôtels 115).

Il est rappelé que l'un des objets principaux de l'ACD est de fixer pour chaque organisme d'HLM ou SEM ayant du patrimoine locatif social conventionné à l'APL un engagement annuel quantifié d'attribution de logements aux personnes cumulant des difficultés économiques et sociales telle que décrites ci-dessus.

La part des relogements prioritaires dans les attributions annuelles tient compte des obligations législatives et réglementaires suivantes :

L'article L441-1 du CCH prévoit, qu'outre les attributions réalisées sur le contingent préfectoral « mal logés » (consacré essentiellement au relogement des publics prioritaires), au moins 25 % des



attributions sur les contingents de chaque réservataire (y compris Action Logement) ou sur les logements non réservés doivent profiter à des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO ou relevant de l'un des critères de priorité fixés au même article.

Compte-tenu de l'augmentation du parc social, de l'élargissement du public prioritaire à prendre en compte dans le cadre des ACD et des obligations législatives et réglementaires, des difficultés de logement croissantes en Île-de-France, les signataires du présent accord s'engagent à rechercher la mobilisation de l'ensemble des réservataires afin d'atteindre l'objectif quantitatif annuel de relogements de 2850 attributions par an (pour la période de 2023 à 2026).

Cet objectif annuel quantifié pourra être revu à l'initiative d'une des parties lors du bilan présenté en comité de pilotage.

### 3. LES MODALITÉS DE LABELLISATION DES MÉNAGES ÉLIGIBLES AUX ACD

#### ***Le recours privilégié au fichier SYPLO pour repérer les ménages éligibles aux ACD.***

Dans le but de repérer les ménages éligibles aux ACD, un recours est fait à SYPLO. Outil spécifique mis en place par l'État pour mettre en adéquation l'offre et la demande de logement du public. Ce système de structuration du « vivier » du public à reloger prioritairement, incarné dans l'outil SYPLO, doit permettre :

- **d'identifier de manière accélérée un nombre important de ménages prioritaires.** En effet, le fichier a aujourd'hui trois sources d'alimentation. : par l'intermédiaire du fichier ComDALO, dès lors qu'un ménage voit son relogement reconnu prioritaire et urgent par une commission de médiation ; via les SIAO, qui enregistrent les ménages en attente de sortie de structures d'hébergement identifiés comme prêts à accéder à un logement pérenne autonome ; et enfin grâce aux services de l'État, conformément aux processus de validation arrêtés dans chaque département en lien avec les partenaires locaux dans le cadre du PDALHPD.
- **de simplifier et fluidifier les échanges entre acteurs** (réservataires, organismes, SIAO), en permettant notamment aux organismes de logement social d'accéder directement au vivier et d'effectuer les recherches adéquates au regard du logement proposé ;
- **de bénéficier du suivi partagé des demandeurs prioritaires**, SYPLO permettant de bénéficier de l'historique des interventions menées par chaque acteur (manque de pièces, refus du ménage, évaluation sociale...)

Cet outil doit être l'outil pivot autour duquel s'organise l'ensemble de la chaîne participant aux relogements des publics prioritaires – depuis le repérage jusqu'à l'attribution, en passant par le rapprochement offre-demande. De ce fait, l'essentiel de ces relogements effectués dans le cadre des ACD doit bénéficier aux ménages inscrits préalablement dans la base SYPLO.

Ainsi, tous les ménages reconnus PU DALO ainsi que tous les sortants de structures (CHU, CHRS, HUAS, CADA, HUDA, CPH, hôtels « 115 ») sont déjà inscrits dans SYPLO et pourront de fait être labellisés ACD sans vérification du critère de ressources.

#### La procédure de labellisation ACD :

Les DALO ainsi que les sortants de structure telles que citées ci-dessus, seront d'office labellisés ACD dans SYPLO et la case « Validée par une commission PDALHPD » sera cochée. Les bailleurs dotés de SYPLO auront à puiser dans SYPLO ces publics labellisés ACD pour les proposer au relogement.

Pour les autres publics, une « fiche navette de demande de labellisation au titre des accords collectifs départementaux » devra être renseignée et adressée à la DDETS. **Cf fiche navette en annexe 2.**

Pour autant, à titre dérogatoire, des ménages « hors-SYPLO » qui entrent dans les catégories ciblées peuvent être étiquetés comme ACD par le bailleur social au moment de la radiation pour attribution dans le Système National d'Enregistrement (SNE). Ces relogements prioritaires pour des publics non identifiés dans le vivier SYPLO doivent essentiellement être mis en œuvre en cas de situation urgente avérées (par exemple, victimes de violence intrafamiliale) : c'est-à-dire lorsque les délais d'inscription du ménage dans SYPLO sont en inadéquation avec la rapidité nécessaire pour ce relogement (du fait de la situation du demandeur ou de la disponibilité de l'offre).

Ces modalités de relogements doivent rester exceptionnelles et dérogatoires et appliquées pour des publics ciblés et/ou en situation d'urgence. Elles font l'objet d'une fiche « demande de labellisation ACD après relogement pour situation d'urgence avérée ». Cf fiche navette en annexe 3. Leur suivi sera intégré au bilan annuel des ACD.

**En résumé :** la labellisation ACD avant relogement dite « labellisation a priori » constitue la règle. Les publics DALO et sortants de structure d'hébergement (CHU-HUAS-CHRS-CADA-HUDA-CPH-Hôtels « 115 ») pour lesquels aucun critère de ressources n'est requis, sont déjà inscrits dans SYPLO. Il faudra donc les rechercher dans SYPLO pour les labelliser ACD. Donc pour ces derniers, la remontée de la fiche navette n'est pas nécessaire. Cependant, pour les autres publics (cf. tableaux des annexes 2 bis et 2 ter), les partenaires souhaitant voir un ménage labellisé ACD devront renseigner la fiche navette (annexe 2) et la remonter à la DDETS sur la boîte mail suivante : [ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr)

**Les pièces justificatives qui accompagnent cette fiche navette devront impérativement être inscrites dans le SNE.**

La labellisation après relogement (cf annexe 3) doit rester exceptionnelle.

#### 4. LES LEVIERS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre des objectifs d'attribution définis dans le présent accord repose sur la mise en œuvre des moyens d'accompagnement social spécifique pour la prise en charge des ménages concernés. Il s'agit de favoriser dans les meilleures conditions, leur accueil et leur intégration dans les opérations d'habitat social.

##### a. L'État

L'A.V.D.L. (Accompagnement Vers et Dans le Logement) DALO et Hors DALO est un dispositif financé par l'État.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est une aide, fournie sur une période déterminée, à un ménage rencontrant un problème d'accès à un logement autonome en raison de difficultés financières, d'insertion sociale ou d'un cumul des deux.

##### b. Le Département

Le Département de Seine-et-Marne via la Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (DIHCS) mobilise le Fonds de solidarité logement (FSL) pour les ménages relevant du dispositif et qui peuvent bénéficier si nécessaire d'un accompagnement social adapté à leur situation.

En tant que gestionnaire du FSL, le Département de Seine-et-Marne pourra être sollicité pour les familles relevant du dispositif, notamment pour :

- Les aides financières à l'accès ou au maintien prévues par le règlement du FSL, en vigueur,
- L'accompagnement social lié au logement.

La révision favorable aux conditions d'accès du FSL, courant 2021, qui a contribué au renforcement des actions du 8ème PDALHPD, doit permettre de mieux articuler les différents dispositifs d'intervention aux prés des ménages reconnus prioritaires au titre du présent accord collectif. »

## 5. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le présent protocole fera l'objet d'un suivi régulier ainsi que d'une évaluation au niveau départemental.

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de cet accord collectif départemental en tant que instance de validation politique. Il se réunira 2 fois par an (ou plus si nécessaire).

Il sera composé des personnes suivantes :

- représentant du Préfet
- représentant du Conseil Départemental
- représentant de l'AORIF

Des bilans mensuels de la réalisation des objectifs seront adressés à l'ensemble des bailleurs et au Conseil Départemental par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Ces bilans comporteront :

- les relogements réalisés par bailleur en comparaison à l'objectif à atteindre ainsi que les relogements des sortants de structures
- les contingents mobilisés

De plus, un bilan annuel global, portant sur la réalisation des ACD sur le département, sera réalisé par la DDETS. Ce bilan comportera une analyse des résultats par bailleur, par réservataire, par territoire (EPCI) en distinguant les relogements en QPV et hors QPV. Il sera partagé avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une gouvernance mise en place par l'État (cf. comité de pilotage décrit ci-dessus. Cette instance pourra, en tant que de besoin, aborder des sujets plus larges concernant la politique d'attribution du logement social).

L'évaluation du bilan annuel sera présentée au comité responsable du PDALHPD.

## 6. LES SANCTIONS

Aux termes de **l'article L441-1-3 du code de la construction et de l'habitation**, il est énoncé que lorsqu'un organisme refuse d'honorer l'engagement qu'il a pris dans le cadre de l'accord collectif départemental, le représentant de l'État, en l'espèce le préfet du département procède à un nombre d'attribution équivalant au nombre de logements restant à attribuer en priorité aux personnes défavorisées en vertu de cet accord, après consultation des maires des communes intéressées.

Dans le cas où l'organisme fait obstacle à la mise en œuvre des dispositions précédemment énoncées, notamment en ne mettant pas le représentant de l'État dans le département en mesure d'identifier des logements relevant de ses droits à réservation, le préfet peut alors, après tentative de conciliation suivie au besoin d'une mise en demeure, désigner pour une durée d'un an, un délégué spécial chargé de prononcer les attributions de logements au nom et pour le compte de l'organisme, après consultation des maires des communes concernées, dans le respect des conventions de réservation de logements régulièrement signées.

## **7. LA DURÉE DE L'ACCORD COLLECTIF**

L'accord collectif départemental prendra effet à compter de la date de signature et se terminera en 2026 comme le 8ème PDALHPD de Seine-et-Marne.

Une fois arrivé à son terme, l'accord fera l'objet d'une évaluation.

## **8. MODIFICATION DU PROTOCOLE**

Toute modification du présent protocole fera l'objet d'un avenant signé entre les parties pour tenir compte de l'évolution des publics prioritaires définis par le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et plus globalement des évolutions réglementaires.

Melun, le.....

Le Préfet,

Le Président du Conseil Départemental,

Les représentants des bailleurs (AORIF 77)

Accusé de réception en préfecture  
077-27700010-20230703-CD20230623-4-04-DE  
Date de transmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
PLE / Service Accès au Logement  
E-mail : [ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr)

## ANNEXE 1

BAILLEURS	Parc total	Objectif ACD global	Dont 35 % Objectif ACD structures	
			Sortant d'Hébergement	Sortant de structure Généraliste
1001 Vies Habitat	5608	149	25	28
AEDE	31	0	0	0
AIDIPHIS	4	0	0	0
Ateliers pour la production et l'insertion	89	2	0	0
CDC HABITAT SOCIAL SA HLM	7089	189	32	35
CDC HABITAT	306	8	1	1
CLESENCE	1671	44	7	8
Emmaüs Habitat	243	6	1	1
Erigère	108	3	0	0
Fonciere NRU PAM 2019	22	0	0	0
France Horizon	19	0	0	0
Habitat 77	18559	494	84	91
Habitats Solidaires	1	0	0	0
LOGEO SEINE	14	0	0	0
LOGIREP	14	0	0	0
Marne et Chantereine Habitat	3295	88	15	16
Opérateur National de Vente HLM Action Logement	77	2	0	0
OPH Val du Loing	2358	63	11	12
OPH de Coulommiers	1939	51	9	9
OPH de l'Oise	306	8	1	1
OPH de Montereau	2963	79	13	14
OPH du Val-de-Marne	467	12	2	2
OPH Oise Habitat	31	0	0	0
PLURIAL NOVILIA	1084	29	5	5
SA HLM Antin Résidences	2335	62	10	11
SA HLM Batigère Île-de-France	815	22	4	4
SA HLM Espace Habitat Construction	1226	33	5	6
SA HLM Essonne Habitat	1164	31	5	6
SA HLM La Sablière	2852	76	13	14
SA HLM Le Foyer Rémois	309	8	1	1
SA HLM Les Foyers de Seine-et-Marne	7924	211	36	39
SA HLM Mon Logis	457	12	2	2
SA HLM Pierres et Lumières	563	14	2	2
SA HLM 3 F Seine et Marne	9011	240	41	44
SA HLM Résidences le logement des fonctionnaires	375	10	2	2
SA HLM Toit et Joie	39	1	0	0
SA HLM Trois Moulins Habitat	16198	431	73	79

SCI Foncière	1184	31	5	6
SCIC d'HLM GAMBETTA	438	12	2	2
SEM de construction et d'aménagement de Mitry-Mory	480	13	2	2
SEM d'aménagement et de construction de Varennes/Seine	85	2	0	0
SEM Pays de Meaux Habitat	7008	186	32	34
SEQENS	5072	135	23	25
Société foncière d'habitat et d'humanisme	25	0	0	0
SOLIHA Seine-et-Marne	12	0	0	0
Valloire Habitat	100	3	0	0
VALOPHIS La Chaumière	1363	36	6	7
VILOGIA	2044	54	9	10
<b>TOTAL PARC SOCIAL (RPLS 2022)</b>	<b>107377</b>	<b>2850</b>	<b>479</b>	<b>519</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-04-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**ANNEXE 2**  
**FICHE NAVETTE DE DEMANDE DE LABELLISATION AU TITRE DES ACCORDS COLLECTIFS DÉPARTEMENTAUX DE SEINE-ET-MARNE**

**ORIGINE DE LA DEMANDE:**

Affaire suivie par (nom et qualité du professionnel) : .....

Préciser le service social (MDS, CCAS, CAF, association, bailleur...) : .....

☎ : ..... **Email** : .....

**DEMANDEUR:**

Numéro unique actif : ..... Date de naissance : .....

Nom de naissance et Prénom : ..... Nom d'usage :

Adresse complète : .....

Code postal:..... Commune :

Enfant(s) à charge : .....

Situation familiale :     Célibataire                       En concubinage                       Marié(e)                       Pacs  
    Séparé(e)                               Divorcé(e)                               Veuf(ve)

**CRITÈRE(S) DE LABELLISATION du titulaire de la demande de logement social:**

*Veillez cocher un ou plusieurs critères de labellisation « ACD » pour le ménage présenté (il faut savoir qu'un seul critère suffit à la labellisation « ACD »).*

- Personnes en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap
- Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
- Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement
- Personnes logées temporairement dans un logement de transition
- Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée
- Personnes exposées à des situations d'habitat indigne
- Personnes justifiant de violences au sein du couple, menacées de mariage forcé, victimes de viol ou d'agression sexuelle
- Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnel
- Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme
- Personnes ayant à leur charge un enfant mineur logées dans des locaux sur-occupés ou dans un logement indécent
- Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers
- Personnes menacées d'expulsion sans relogement
- Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, dans les conditions prévues à l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.
- Famille monoparentale
- Restructuration nécessitant un relogement total
- Démolitions dans le cadre d'une opération NPNRU
- Les mutations bailleurs pour les situations de handicap nécessitant un logement PMR et les violences intrafamiliales

**NB : Les DALO et les sortants de structure d'hébergement (CHU, hôtels, CHRS, CADA, CPH et hôtels « 115 ») sont tous labellisés d'office « ACD » car ils sont sans critères de ressources.**

**Joindre les pièces justificatives selon le(s) critères(s) choisi(s) (cf. annexe 2 bis et 2 ter)**

**Si la demande de labellisation est faite dans le cadre d'une proposition de logement (à remplir UNIQUEMENT par le bailleur) :**

Date de la proposition : .....

N° RPLS (sauf programme neuf) : ..... Bailleur : .....

Adresse complète : .....

Code postal:..... Commune :

Contingent :     Bailleur     Préfecture     Collectivités territoriales     Action Logement (1%)     Autres

*Vous recevrez une réponse par mail de la DDETS, dans un délai maximal de 8 jours ouvrables.*

*Il est donc impératif d'indiquer votre adresse mail dans la rubrique « origine de la demande ».*

Fait à ..... Le .....

Signature du professionnel et cachet de l'organisme



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Départementale de l'Emploi, du travail, et des Solidarités

Pôle Logement et Emploi  
Service Accès au Logement  
Email: [ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr)

### **Instructions d'utilisation de la fiche navette de demande de labellisation au titre des accords collectifs départementaux**

La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a introduit les accords collectifs départementaux (ACD), accords entre l'Etat et les bailleurs sociaux, devant aboutir, dans chaque département, à un objectif quantifié d'accueil au sein du parc social, des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

La DRIHL et l'AORIF ont souhaité affirmer ensemble au niveau régional, plusieurs principes et objectifs en vue de l'actualisation des ACD.

Ces principes sont définis dans l'accord-cadre régional, document qui a servi de base pour renégocier au niveau de chaque département le protocole ACD.

Vous trouverez dans cette fiche navette de demande de labellisation au titre des ACD précisant les critères d'éligibilité et les pièces justificatives à fournir lors de vos demandes de labellisation.

Cette fiche renseignée relative à la demande de labellisation doit être transmise au bureau « Accès au Logement » de la DDETS de Seine-et-Marne uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante :

[ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr)

**Les pièces justificatives doivent être intégrées dans le SNE.**

La démarche de labellisation est une procédure de droit commun importante, elle reste essentielle pour identifier les ménages prioritaires prêts au relogement en vue d'une proposition de logement dans le parc social par les services de l'État, les bailleurs et les collecteurs.

La fiche navette au titre de l'ACD est à remplir par les travailleurs sociaux qui exercent leurs missions dans tout service social soutenant globalement les situations qu'ils suivent (MDS, CCAS, organismes de protection sociale, de protection de majeurs, de justice, de structures de soins spécialisées, ...), les travailleurs sociaux du secteur AHI (Accueil Hébergement et Insertion) et les services des bailleurs sociaux.

**Le demandeur doit avoir une demande de logement social (DLS) active, complète et à jour, et doit fournir son attestation DLS. Hors ANRU et restructuration nécessitant un relogement total, les locataires en titre du parc social ne sont pas concernés par la labellisation ACD.**

Les sortants de structures d'hébergements (CHU, hôtels, centres maternels adossés aux CHRS, CADA, CPH et hôtels « 115 ») et les DALO ne sont pas concernés par cette fiche car ils sont sans critères de ressources, de ce fait, ils sont labellisés d'office « ACD ».



**ANNEXE 2 BIS**

**Pièces justificatives obligatoires dans le cadre d'une demande de labellisation au titre des Accords Collectifs Départementaux de Seine-et-Marne (sans pièce justificative dans le SNE, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous, la demande de labellisation « ACD » ne sera pas instruite).**

**Tableau des publics prioritaires selon l'article L. 441 -1 du CCH**

<i>Critères de labellisation</i>	<i>Justificatifs à fournir</i>
<b>Personnes en situation de handicap</b> , au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou <b>familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Justificatif de prise en charge par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), bénéficiaires de l'AAH, AEEH (notification MDPH), pension d'invalidité (notification CPAM), attestation CAF.</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> <li>• Bail et tout complément qui prouve l'inadaptation du logement au handicap</li> </ul>
<b>Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique</b> mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Certificat de l'établissement et fiche AFFIL (prêt au logement)</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>
<b>Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement</b> pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS) (<b>en dehors des personnes relevant du 1<sup>er</sup> quartile : sans condition de ressource</b>)</li> <li>• Tout justificatif attestant la situation de mal logement.</li> <li>• Justificatifs délivrés par la CAF</li> </ul>
<b>Personnes logées temporairement dans un logement de transition ou accompagné</b> (résidences sociales, FJT, pensions de famille, résidences accueils et ALT, intermédiation locative dont Solibail)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Justificatif de la structure</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> </ul>
<b>Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée</b> (c'est-à-dire à partir de <u>douze mois</u> , selon l'INSEE).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : (ensemble des personnes vivant au foyer)</li> <li>• Justificatif délivré par pôle emploi</li> <li>• Justificatif des conditions de ressources inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> </ul>

<p><b>Personnes exposées à des situations d'habitat indigne.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources ) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> <li>• Bail</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Arrêté communal ou préfectoral précisant l'insalubrité rémissible avec constat de carence, l'insalubrité irrémédiable, péril.</li> <li>• Arrêté portant interdiction temporaire ou définitive d'habiter et d'utiliser les lieux.</li> <li>• Avis de constat de carence</li> </ul>
<p><b>Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple</b> ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et <b>personnes menacées de mariage forcé</b> (y compris pour les personnes logées dans le parc social) ;</p> <p>Ainsi que <b>les personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile</b> ou à ses abords, lorsque l'autorité judiciaire a imposé à la personne suspectée, poursuivie ou condamnée et pouvant être à l'origine d'un danger encouru par la victime de l'infraction, une ou plusieurs des interdictions suivantes (y compris pour les personnes logées dans le parc social) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une interdiction de se rendre dans certains lieux, dans certains endroits ou dans certaines zones définis dans lesquels la victime se trouve ou qu'elle fréquente,</li> <li>- une interdiction ou une réglementation des contacts de la victime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Justificatifs à produire (et énoncé dans la loi) : dépôt de plainte, attestation par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le JAF en application du titre XIV du livre 1<sup>er</sup> du même code</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>
<p><b>Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnel</b> prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 (ensemble des personnes vivant au foyer)</li> <li>• Justificatifs à produire par les associations agréées citées à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles (avant-dernier alinéa du II) : arrêté préfectoral ou avis d'une commission dédiée</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>
<p><b>Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme</b> prévues aux articles 225-4-1 à 225-5 à 225-10 du code pénal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Justificatifs à produire par les associations agréées citées à l'article 121-9 du code de l'action sociale et des familles (avant-dernier alinéa du II) : autorisation préfectorale faisant suite à l'avis de la commission départementale de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>

<p><b>Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur-occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> <li>• Bail avec une surface de logement habitable globale au moins égale à 16 m<sup>2</sup> pour un ménage sans enfant ou deux personnes, augmentée de 9 m<sup>2</sup> carrés par personne en plus dans la limite de 70 m<sup>2</sup> pour huit personnes et plus (code sécurité sociale)</li> <li>• Attestation de la CAF</li> <li>• Jugement</li> <li>• Rapport du service d'hygiène et de sécurité de la collectivité ou de l'ARS</li> </ul>
<p><b>Personnes dépourvues de logement,</b></p> <p><b>Personnes hébergées par des tiers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Attestation du travailleur social ou attestation de domiciliation (pour les SDF).</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> <li>• Justificatif de domicile et attestation de l'hébergeant (+ document corroborant la présence au domicile : facture de téléphone, attestation impôts).</li> </ul>
<p><b>Personnes menacées d'expulsion sans relogement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> <li>• Résiliation du bail ou maintien dans les lieux (signalement CCAPEX) prononcé par le jugement d'expulsion, commandement de quitter les lieux.</li> <li>• Congé pour vente ou pour reprise</li> <li>• Document justifiant l'hébergement par un tiers et attestation de l'hébergeant ou Attestation du travailleur social ou attestation de domiciliation (pour les SDF).</li> </ul>
<p><b>Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, dans les conditions prévues à l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Justificatif de la prise en charge de l'ASE</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>

**ANNEXE 2 TER****Autres publics que l'article L. 441 -1 du CCH**

Critères de labellisation	Justificatifs à fournir
Démolitions dans le cadre d'une opération NPNRU ou Hors ANRU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courrier du bailleur informant le locataire de la démolition ou de la restructuration nécessitant un relogement</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures à 35% du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS).</li> </ul>
Famille monoparentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation CAF de prestations ou justifiant de la situation familiale (<i>de moins de 3 mois</i>)</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures ou égales à 35% du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> </ul>
Handicap nécessitant un logement PMR (dans le cadre d'une mutation bailleur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité ou titre de séjour régulier</li> <li>• Justificatif de prise en charge par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), bénéficiaires de l'AAH, AEEH (notification MDPH taux 80 %), attestation CAF.</li> <li>• Avis d'imposition intégral N-2 : les ménages (ensemble des personnes vivant au foyer) doivent disposer de ressources (revenu fiscal de référence N-2 total du foyer) inférieures à 35 % du plafond PLUS (soit 65 % du plafond PLUS)</li> <li>• Bail et tout complément qui prouve l'inadaptation du logement au handicap</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
077-00770010-20230703-CD20230623-4-04-DE  
Date de transmission : 03/07/2023  
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
PLE / Service Accès au Logement  
E-mail : [ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr)

## ANNEXE 3

### DEMANDE DE LABELLISATION ACD APRÈS RELOGEMENT POUR SITUATION D'URGENCE AVÉRÉE

Ces demandes de labellisation ACD après relogement doivent rester exceptionnelles et sont renseignées que par les bailleurs.

La fiche doit être envoyée aux services de l'Etat à l'adresse suivante : [ddets77-acd@seine-et-Marne.gouv.fr](mailto:ddets77-acd@seine-et-Marne.gouv.fr)

#### ORIGINE DE LA DEMANDE:

Affaire suivie par (nom et qualité du professionnel) : .....  
.....  
Préciser le nom du bailleur : .....  
☎ : ..... **Email** : .....

#### DEMANDEUR :\_\_

Numéro unique : ..... Date de naissance : .....  
Nom de naissance et Prénom : .....  
Nom d'usage : .....  
Adresse complète : .....  
Code postal:..... Commune :.....  
Enfant(s) à charge : .....  
Situation familiale :     Célibataire             En concubinage             Marié(e)             Pacs  
    Séparé(e)             Divorcé(e)             Veuf(ve)

#### CRITERE(S) DE LABELLISATION du demandeur de la demande de logement social :\_\_

*Veillez cocher un ou plusieurs critères de labellisation « ACD » pour le ménage présenté (il faut savoir qu'un seul critère suffit à la labellisation « ACD »).*

- Dépourvu de logement (hors hébergé chez un tiers)
- Victime de violences intrafamiliales

**Joindre les pièces justificatives selon le(s) critères(s) choisi(s) (cf. liste ci-après)**

#### RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT ATTRIBUE :

Date de la proposition : ..... N° RPLS (sauf programme neuf) : .....  
Bailleur : .....  
Adresse complète : .....  
Code postal:..... Commune :.....  
Contingent :     Bailleur             Préfecture             Collectivités territoriales             Action Logement (1%)

#### **APRÈS la radiation pour attribution d'un logement dans le NUR**

Vous recevrez une réponse par mail de la DDETS, dans un délai de 8 jours ouvrables.  
Il est donc impératif d'indiquer votre adresse mail dans la rubrique « origine la demande ».

Fait à ..... Le : .....

Signature du professionnel et cachet de l'organisme :

**Pièces justificatives obligatoires à insérer dans le SNE dans le cadre d'une demande de labellisation au titre des Accords Collectifs Départementaux (sans pièce justificative telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous, la demande de labellisation « ACD » ne sera pas instruite).**

<b>Critères de labellisation</b>	<b>Justificatifs à fournir</b>
Dépourvu de logement (Hors hébergé chez un tiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de domiciliation ou rapport d'un travailleur social attestant de la situation « dépourvu de logement »</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>
Victime de violences intrafamiliales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatifs à produire (et énoncé dans la loi) : dépôt de plainte de moins d'un an ou attestation par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le JAF en application du titre XIV du livre 1<sup>er</sup> du même code</li> <li>• <b>Sans condition de ressource</b></li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-05-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/05

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'ADIL au titre de la politique Habitat

L'insertion par le logement étant un enjeu important et prioritaire, le Département s'engage fortement en faveur d'actions d'information, de prévention et d'aides à l'accès et au maintien dans le logement des Seine-et-Marnais, notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D).

L'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) mène une action de conseils et d'accompagnement des particuliers, mais également de soutien des communes, des associations, des agents des Maisons départementales des solidarités (M.D.S), d'instances départementales autour des questions liées au logement.

L'association est composée majoritairement de juristes réparties sur trois antennes (Meaux, Melun et Chessy-Marne-la-Vallée). L'association tient également des permanences dans de nombreuses villes afin d'offrir un service de proximité à l'ensemble de la population.

Compte tenu du travail effectué par l'association et de la complémentarité de ses missions avec celles des M.D.S., il a été signé, avec l'A.D.I.L.77, une convention triennale (2022-2024) d'objectifs et de financement. Dans ce cadre, Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 à cette convention et d'attribuer, au titre de l'année 2023, une subvention de 157 500 € identique à celle de 2022, pour le fonctionnement global de l'association.

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/04 en date du 26 juin 2021 approuvant le 8<sup>ème</sup> Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/02 en date du 24 juin 2022 approuvant la convention de partenariat visant à formaliser pour les années 2022 à 2024, le soutien du Département à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées, |

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer à l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L.77) une subvention d'un montant de 157 500 € qui sera prélevée sur l'opération « actions d'insertion par le logement (DF23) » de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement » du budget département de l'année 2023. Cette subvention sera versée en une fois dès signature de la convention.

Article 2 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2022-2024 entre le Département et l'A.D.I.L.77 pour l'année 2023, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département. |



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/05

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU


Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (2) :

M. Thierry CERRI en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « ADIL77 ».

Mme Sara SHORT-FERJULE en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'association « ADIL77 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-05-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**AVENANT n° 1**  
**à la convention de partenariat visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'A.D.I.L. de Seine-et-Marne pour les années 2022 à 2024.**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/05 du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET l'**Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77)**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 52 rue de l'Abreuvoir – 77100 MEAUX, représentée par son Président, Monsieur Thierry CERRI, ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**PREAMBULE**

L'intervention en faveur du logement est inscrite au rang des priorités du Département de Seine-et-Marne. A ce titre, l'information neutre et gratuite des Seine-et-Marnais sur l'ensemble des questions liées au logement (rapports locatifs, réglementation, accession, copropriétés, impayés de loyer, expulsion...) est un outil important permettant d'assurer aux habitants les connaissances nécessaires aux différentes démarches liées au logement, selon leur statut et leur situation.

L'Agence Départementale d'information sur le logement (A.D.I.L.) de Seine-et-Marne (la première ADIL) créée en France œuvre dans le domaine de l'information sur le logement. A ce titre, elle joue un rôle important en matière d'information et de prévention des difficultés liées au logement, en abordant notamment les problématiques suivantes : surendettement, immobilier, accession, impayés de charge, d'emprunt ou de loyer, insalubrité... .

L'A.D.I.L. 77 réalise par ailleurs des notes de conjoncture trimestrielle sur l'état du marché de la construction neuve en Seine-et-Marne, et sur l'actualité juridique autour du logement. L'association, composée d'une équipe de juristes dispense également des formations, notamment auprès des travailleurs sociaux des Maisons Départementales des Solidarités (M.D.S.).

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de compléter les articles 2 et 4 de la convention de partenariat initiale conclue entre les parties afin de préciser les objectifs de réalisation et les engagements financiers du Département au titre de 2023.

**ARTICLE 2 –DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

L'article 2 de la convention initiale est complété par l'objectif de réalisation suivante :

« Outre sa mission de Point Info Service de l'ANAH, l'ADIL77 informe tous les usagers (Propriétaires occupants, Propriétaires bailleurs et locataires) sur les aides mobilisables en matière d'amélioration de l'habitat et en particulier sur celles relatives à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement pour les personnes à mobilité réduite. »

L'article 4 de la convention initiale est complété par les dispositions suivantes :

"Au titre de l'année 2023, Le Département s'engage à soutenir financièrement l'association par le versement d'une subvention d'un montant de 157 500 €qui sera mandatée à l'association dès la signature du présent avenant, sur le compte bancaire dont les coordonnées seront transmises par l'association au Département".

**ARTICLE 3 - DISPOSITIONS NON MODIFIÉES DE L'AVENANT**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-6A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-4/06 A

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Dispositif d'Accompagnement vers l'emploi et actions pour l'insertion socio professionnelle : programmation du Fonds Social Européen Plus pour les années 2022 et 2023

Avenant à la convention

Le Département de Seine et Marne, en qualité d'organisme intermédiaire, s'est vu confier par le Préfet de Région, une enveloppe de crédits délégués d'un montant de 15 346 902,16 euros de Fonds Social européen plus (FSE+) dans le cadre de la programmation FSE+ 2021 2027. Cette enveloppe permet au Département de cofinancer des dispositifs d'insertion déployés sur son territoire.

Le Département soutient et accompagne les Seine-et-Marnais en grandes difficultés. En collaboration étroite avec ses partenaires sur tout le territoire, il met en place une politique d'insertion permettant aux personnes de sortir de la précarité, notamment par un retour à l'emploi.

Le Département de Seine-et-Marne s'appuie sur un réseau d'Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi (A.A.V.E.) pour garantir une prise en charge personnalisée et individualisée des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. en complément des interventions de Pôle Emploi. Par ailleurs, le dispositif d'actions d'insertion et de levée des freins à l'emploi a pour objet de développer spécifiquement des interventions complétant cet accompagnement socio-professionnel avec pour objectif final l'accès et le retour à l'emploi.

En vue de cofinancer cet accompagnement socio professionnel et ces actions d'insertion, et dans le respect de la réglementation européenne, le Département a diffusé le 27 avril dernier, deux appels à projets dans le cadre du programme national du FSE+.

Suite au comité de sélection du 7 juin dernier, il est proposé d'approuver les résultats des deux appels à projets ainsi que le projet de convention et d'attribuer les subventions afférentes aux structures d'insertion sélectionnées. Ces subventions seront octroyées de manière rétroactive pour l'année 2022 comme le permet le FSE et couvriront également l'année 2023.

Il est proposé d'approuver également la modification de la répartition des cofinancements entre le Département et le FSE+ pour les structures concernées.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L1612 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au rôle des départements dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique d'action sociale,

VU les articles L. 263-1 et L. 263-2 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'organisation départementale du dispositif d'insertion et au Plan départemental d'insertion (P.D.I.),

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques de l'insertion, VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/05 en date du 3 décembre 2018 approuvant les conventions relatives aux actions d'insertion professionnelle avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/03 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : de modifier la répartition des subventions attribuées au titre des années 2022 et 2023 entre les financements départementaux et les financements du Fonds social européen plus, approuvée lors des Commissions permanentes du 19 novembre 2021 et du 15 décembre 2022, tel que précisé en annexe 1 de la présente délibération

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant à conclure avec les structures visées à l'article 1 ci-dessus, relatif à la mise en œuvre des actions d'insertion socioprofessionnelle tel que joint en annexe n°2 de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département l'avenant à la convention visé à l'article 2 ci-dessus.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/06 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

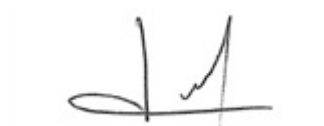
Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Cellule d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en difficulté (CARED)



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-6A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023



Conseil départemental du 23 juin 2023  
Annexe n° 1 à la délibération n°4/06 A

**RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ACTIONS D'INSERTION RETENUES AU TITRE DES ANNÉES 2022 ET 2023  
DANS LE CADRE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DEPARTEMENTALE INITIALE**

STRUCTURE	ADRESSE	STATUT JURIDIQUE	ACTION	Nombre de places	2022 (AE21)			2023 (AE22)		
					Budget global	Montant de la subvention départementale	Montant de la subvention FSE	Budget global	Montant de la subvention départementale	Montant de la subvention FSE
<b>ACTIONS DE LEVÉE DES FREINS</b>										
<b>C.O.S. (Centre d'orientation sociale)</b>	BP 30034 77710 - NANTEAU SUR LUNAIN	Association	Bilan de repérage et de mobilisation des atouts pour l'insertion	23 sessions de 6 personnes, soit <b>138 bénéficiaires</b>	147 543,56 €	88 526,14 €	59 017,42 €	147 266,00 €	88 359,60 €	58 906,40 €
<b>Service d'Action Medico Psycho Sociale</b>	3 rue du Général Barbot 62223 - ST LAURENT BLANGY	Association	Levée des freins psychologiques dans un parcours d'accès à l'emploi	<b>250 bénéficiaires</b> en entrées/sorties permanentes	104 400 €	104 400,00 €	0,00 €	107 520,00 €	107 520,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL opération "actions d'insertion socioprofessionnelle", action "levée des freins "</b>					<b>251 943,56 €</b>	<b>192 926,14 €</b>	<b>59 017,42 €</b>	<b>254 786,00 €</b>	<b>195 879,60 €</b>	<b>58 906,40 €</b>
<b>ACTIONS D'ACCES A L'EMPLOI</b>										
<b>Travail Entraide</b>	50 Allée de la gare 77350 - LE-MÉE-SUR-SEINE	Association	Rallye Emploi et Appui renforcé vers l'entreprise	10 sessions de 15 participants (Rallye emploi), soit <b>150 bénéficiaires</b> et <b>50 bénéficiaires</b> en appui renforcé vers l'entreprise	251 836,46 €	150 675,36 €	100 450,24 €	255 214,00 €	153 128,40 €	102 085,60 €
<b>SOUS-TOTAL opération "actions d'insertion socioprofessionnelle", action "accès à l'emploi"</b>					<b>251 836,46 €</b>	<b>150 675,36 €</b>	<b>100 450,24 €</b>	<b>255 214,00 €</b>	<b>153 128,40 €</b>	<b>102 085,60 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>503 780,02 €</b>	<b>343 601,50 €</b>	<b>159 467,66 €</b>	<b>510 000,00 €</b>	<b>349 008,00 €</b>	<b>160 992,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-6A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**AVENANT N°6**  
**à la convention de partenariat relative à la réalisation des « actions d'insertion pour les bénéficiaires du R.S.A. en Seine et Marne ».**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/06 du Conseil départemental en date du 23 juin 2023, ci-après dénommé "le Département" D'UNE PART

ET l'association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social au n° siret représentée par \_\_\_\_\_, président ci-après dénommée "l'organisme" D'AUTRE PART

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant de la subvention départementale au regard du cofinancement apporté par le Fonds social européen. Il modifie l'article 3.

**ARTICLE 2 - DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

L'article 3 relatif aux ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT est complété ainsi :

« Pour [Année], le Département s'engage à soutenir les activités de l'organisme dans la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 de la convention. A cet effet, le Département attribue une subvention d'un montant total de [Montant] € correspondant au budget de l'action. Le mandatement de cette subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- Un premier versement a été effectué dans le cadre du précédent avenant
- le solde sera versé après dépôt et vérification du bilan final.

La subvention départementale pourra être proratisée si les objectifs ne sont pas atteints.

**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'organisme**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoire)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-6B-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/06 B

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Dispositif d'Accompagnement vers l'emploi et actions pour l'insertion socio professionnelle : programmation du Fonds Social Européen Plus pour les années 2022 et 2023

Le Département de Seine-et-Marne, en qualité d'organisme intermédiaire, s'est vu confier par le Préfet de Région, une enveloppe de crédits délégués d'un montant de 15 346 902,16 euros de Fonds Social européen plus (FSE+) dans le cadre de la programmation FSE+ 2021 2027. Cette enveloppe permet au Département de cofinancer des dispositifs d'insertion déployés sur son territoire.

Le Département soutient et accompagne les Seine-et-Marnais en grandes difficultés. En collaboration étroite avec ses partenaires sur tout le territoire, il met en place une politique d'insertion permettant aux personnes de sortir de la précarité, notamment par un retour à l'emploi.

Le Département de Seine-et-Marne s'appuie sur un réseau d'Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi (A.A.V.E.) pour garantir une prise en charge personnalisée et individualisée des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. en complément des interventions de Pôle Emploi. Par ailleurs, le dispositif d'actions d'insertion et de levée des freins à l'emploi a pour objet de développer spécifiquement des interventions complétant cet accompagnement socio-professionnel avec pour objectif final l'accès et le retour à l'emploi.

En vue de cofinancer cet accompagnement socio professionnel et ces actions d'insertion, et dans le respect de la réglementation européenne, le Département a diffusé le 27 avril dernier, deux appels à projets dans le cadre du programme national du FSE+.

Suite au comité de sélection du 7 juin dernier, il est proposé d'approuver les résultats des deux appels à projets ainsi que le projet de convention et d'attribuer les subventions afférentes aux structures d'insertion sélectionnées. Ces subventions seront octroyées de manière rétroactive pour l'année 2022 comme le permet le FSE et couvriront également l'année 2023.

Il est proposé d'approuver également la modification de la répartition des cofinancements entre le Département et le FSE+ pour les structures concernées.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment ses articles 46, point d), 149, 153, paragraphe 2, point a), 164, 175, paragraphe 3 et 349,

VU le Règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus,

VU le Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1 et L. 3211-2,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et notamment son article 78,

VU le Décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

VU l'Accord de partenariat France 2021-2027 portant sur les fonds européens FEDER-FSE+-FTJ et FEAMP du 2 juin 2022,

VU le classement de la Région Ile-de-France dans la catégorie des régions « les plus développées » de l'Union Européenne avec un taux de cofinancement FSE+ pour la période 2021-2027 plafonné à 40 %,

VU le courrier de M. le préfet d'Ile-de-France du 1er août 2022, notifiant au Département son statut d'unique organisme intermédiaire du FSE+ 2021-2027, et la dotation du FSE + correspondante,

VU le Programme national FSE+ validé par la Commission européenne le 28 octobre 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° du 15 décembre 2022 approuvant la demande de subvention globale FSE+ pour les années 2022 à 2027

VU l'avis favorable du Comité régional de Programmation du 7 juin 2023 statuant sur la demande de subvention globale FSE+ présentée par le Département de Seine-et-Marne,

VU la convention de subvention globale FSE+ octroyée au Département de Seine-et-Marne signée par le Préfet de Région le 21 juin 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/03 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer aux structures retenues, dont les noms figurent en annexes n° 1 et n°2 de la présente délibération, une subvention du FSE+ d'un montant total de 2 256 110,21€ au titre des années 2022 et 2023. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental selon la répartition suivante :

- sur l'opération "Action Mission d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. " AE 2022 et 2023 à hauteur de 1 935 650,55€ tel que précisé en annexe 1 de la présente délibération ;

- sur l'opération "Actions d'insertion socio professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. " AE 2021 et 2022 à hauteur de 320 459,66€ tel que précisé en annexe 2 de la présente délibération ;

Article 2 : d'approuver le modèle de convention FSE+ à conclure avec les structures visées à l'article 1 ci-dessus, tels que joint en annexe 3 de la présente délibération ;

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département les conventions afférentes ;

Article 4 : d'approuver, conformément à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011, la création d'un service d'intérêt économique général (S.I.E.G.) tel que défini à l'article 14 du modèle de convention visé à l'article 2.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/06 B

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Cellule d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en difficulté (CARED)



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**RÉPARTITION DES POSTES D'ACCOMPAGNATEURS VERS L'EMPLOI ET DU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL TERRITORIALISÉ  
DES BÉNÉFICIAIRES DU R.S.A. EN SEINE-ET-MARNE DU POUR 2022 ET 2023**

Associations retenues	Territoires MDS	Nb d'ETP	2022 (AE 2022)					2023 (AE 2023)				
			Budget global (subv CD+ FSE+autofinancement)	Subvention départementale prévisionnelle			Subvention FSE prévisionnelle	Budget global (subv CD+ FSE+autofinancement)	Subvention départementale prévisionnelle			Subvention FSE prévisionnelle
				Total	Part proportionnelle aux moyens	Bonification			Total	Part proportionnelle aux moyens	Bonification	
A.I.P. (Aide à l'insertion professionnelle)	CHELLES	3	644588,1	408 100,00	349 800,00	58 300,00	233 200,00	642 120,21	408 100,00	349 800,00	58 300,00	233 200,00
	LAGNY-SUR-MARNE	3,8										
	MITRY-MORY	3,8										
C.A.R.E.D. (Cellule d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en difficulté)	COULOMMIERS	3	514222,42	323 400,00	277 200,00	46 200,00	184 800,00	508 747,41	323 400,00	277 200,00	46 200,00	184 800,00
	MEAUX	5,4										
DOMICILE SERVICES	PROVINS	3	186920,64	115 500,00	99 000,00	16 500,00	66 000,00	186 423,13	115 500,00	99 000,00	16 500,00	66 000,00
EQUALIS	FONTAINEBLEAU	2,6	157301,93	100 100,00	85 800,00	14 300,00	57 200,00	159 196,65	100 100,00	85 800,00	14 300,00	57 200,00
M.2.I.E. (Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi)	NOISIEL	4,1	369055,02	234 850,00	201 300,00	33 550,00	134 200,00	369 050,18	234 850,00	201 300,00	33 550,00	134 200,00
	ROISSY-EN-BRIE	2										
O.D.E. (Orientation, développement, emploi)	MELUN-VAL DE SEINE	7,25	437597,65	274 663,45	235 425,82	39 237,63	156 950,55	439 810,00	279 125,00	239 250,00	39 875,00	159 500,00
P.I.J.E. - A.D.S.E.A. 77 (Promotion d'initiatives jeunes pour l'emploi)	SÉNART	3	185630,13	115 500,00	99 000,00	16 500,00	66 000,00	185 630,13	115 500,00	99 000,00	16 500,00	66 000,00
TRAVAIL ENTRAIDE	TOURNAN-EN-BRIE	3,1	190029	119 350,00	102 300,00	17 050,00	68 200,00	187 790,40	119 350,00	102 300,00	17 050,00	68 200,00
<b>TOTAL</b>		<b>44,05</b>	<b>2685344,89</b>	<b>1 691 463,45</b>	<b>1 449 825,82</b>	<b>241 637,63</b>	<b>966 550,55</b>	<b>2 678 768,11</b>	<b>1 695 925,00</b>	<b>1 453 650,00</b>	<b>242 275,00</b>	<b>969 100,00</b>



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-6B-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023



Conseil départemental du 23 juin 2023  
Annexe n°2 à la délibération n° 4/06 B

**RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ACTIONS D'INSERTION RETENUES AU TITRE DES ANNÉES 2022 ET 2023  
DANS LE CADRE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION INITIALE**

STRUCTURE	ADRESSE	STATUT JURIDIQUE	ACTION	Nombre de places	2022 (AE21)			2023 (AE22)		
					Budget global	Montant de la subvention départementale	Montant de la subvention FSE	Budget global	Montant de la subvention départementale	Montant de la subvention FSE
<b>ACTIONS DE LEVÉE DES FREINS</b>										
<b>C.O.S. (Centre d'orientation sociale)</b>	BP 30034 77710 - NANTEAU SUR LUNAIN	Association	Bilan de repérage et de mobilisation des atouts pour l'insertion	23 sessions de 6 personnes, soit <b>138 bénéficiaires</b>	147 543,56 €	88 526,14 €	59 017,42 €	147 266,00 €	88 359,60 €	58 906,40 €
<b>Service d'Action Medico Psycho Sociale</b>	3 rue du Général Barbot 62223 - ST LAURENT BLANGY	Association	Levée des freins psychologiques dans un parcours d'accès à l'emploi	<b>250 bénéficiaires</b> en entrées/sorties permanentes	104 400 €	104 400,00 €	0,00 €	107 520,00 €	107 520,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL opération "actions d'insertion socioprofessionnelle", action "levée des freins "</b>					<b>251 943,56 €</b>	<b>192 926,14 €</b>	<b>59 017,42 €</b>	<b>254 786,00 €</b>	<b>195 879,60 €</b>	<b>58 906,40 €</b>
<b>ACTIONS D'ACCES A L'EMPLOI</b>										
<b>Travail Entraide</b>	50 Allée de la gare 77350 - LE-MÉE-SUR-SEINE	Association	Rallye Emploi et Appui renforcé vers l'entreprise	10 sessions de 15 participant (Rallye emploi), soit <b>150 bénéficiaires</b> et <b>50 bénéficiaires</b> en appui renforcé vers l'entreprise	251 125,60 €	150 675,36 €	100 450,24 €	255 214,00 €	153 128,40 €	102 085,60 €
<b>SOUS-TOTAL opération "actions d'insertion socioprofessionnelle", action "accès à l'emploi"</b>					<b>251 125,60 €</b>	<b>150 675,36 €</b>	<b>100 450,24 €</b>	<b>255 214,00 €</b>	<b>153 128,40 €</b>	<b>102 085,60 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>503 069,16 €</b>	<b>343 601,50 €</b>	<b>159 467,66 €</b>	<b>510 000,00 €</b>	<b>349 008,00 €</b>	<b>160 992,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-6B-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

[Logo 2]

[Logo 1]

Ex : Préfecture, autre

Ex : DREETS, Conseil départemental, autre

## Convention relative à l'octroi d'une subvention [FSE+ FTJ] au titre du [Libellé du programme].

N° Ma Démarche FSE+ : [Numéro de l'opération]

Année(s) : [Années de « Période prévisionnelle de réalisation du projet » de l'opération, exemple : 2021, 2022, 2023]

Nom du bénéficiaire [Raison social de l'établissement bénéficiaire]

Vu le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

Vu le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant un Fonds social européen plus (FSE +),

Vu le règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant un Fonds pour une transition juste,

Vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n°1296/2013, (UE) n°1301/2013, (UE) n°1303/2013, (UE) n°1304/2013, (UE) n°1309/2013, (UE) n°1316/2013, (UE) n°223/2014, (UE) n°283/2014 et la décision n°541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n°966/2012,

Vu le règlement (UE) n°360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt général, prolongé par le règlement (UE) 2020/1474 jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis, prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020, jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le régime exempté n° SA.58981, relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le régime exempté n° SA.59106, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le régime exempté n°SA.58982, relatif aux aides en faveur de l'emploi des travailleurs défavorisés et des travailleurs handicapés pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 96/46/CE (dit RGPD),

Vu la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 n°C(2011) 9380 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous la forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, le cas échéant,

Vu la décision de la Commission européenne du 14 mai 2019 n°C(2019) 3452 portant orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses cofinancées par les fonds structurels et le fonds de cohésion lors du non-respect des règles en matière de marchés publics,

Vu la décision de la Commission européenne du 28 octobre 2022 n°C(2022) 7892 portant adoption du programme FSE+,

Ou

Vu la décision de la Commission européenne du 28 novembre 2022 n°C(2022) 8795 portant adoption du programme FTJ,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du xx/xx/XXXX et signée entre [] et [],
Vu l'attestation de dépôt de la demande de subvention [FSE+/FT] en date du xx/xx/XXXX,
Vu l'avis du Comité de programmation, réuni le xx/xx/XXXX et la notification de l'attribution de l'aide en date du xx/xx/XXXX,
Vu l'avenant à la convention de subvention globale notifié en date du xx/xx/XXXX et signé entre [] et [],

## Identification des parties

Entre,

D'une part, l'[organisme intermédiaire / autorité de gestion déléguée]

Raison sociale : [Raison sociale de l'établissement gestionnaire]

Numéro SIRET [N° de SIRET de l'établissement gestionnaire]

Statut juridique [Statut juridique de l'établissement gestionnaire]

Adresse complète [Adresse complète de l'établissement gestionnaire]

Code postal – Commune [Code postal – Commune de l'établissement gestionnaire]

Code INSEE [Code INSEE de l'établissement gestionnaire]

Représenté(e) par [Civilité Prénom Nom, fonction du représentant légal de l'établissement gestionnaire]

Ci-après dénommé « le service gestionnaire »

Et d'autre part,

Raison sociale [Raison sociale de l'établissement porteur]

N° SIRET [N° de SIRET de l'établissement gestionnaire]

Statut juridique [Statut juridique de l'établissement porteur]

Adresse complète [Adresse complète de l'établissement porteur]

Code postal – Commune [Code postal-Commune de l'établissement porteur]

Code INSEE [Code INSEE de l'établissement porteur]

Représenté(é) par [Civilité Prénom Nom, fonction du représentant légal de l'établissement porteur]

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

## Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée [Intitulé de l'opération], ci-après désignée « l'opération ».

Il bénéficie pour cela d'une subvention du [Fonds Social Européen + (FSE+) / Fonds de Transition Juste (FTJ)] dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du [Intitulé du programme], au titre de :

Priorité : [Priorité sur laquelle l'opération est positionnée]

Objectif spécifique : [OS sur lequel l'opération est positionnée]

[Complément d'article]

### Article 2 : Périodes couvertes par la présente convention

#### Article 2.1 : Période de réalisation de l'opération

La période de réalisation est comprise entre le [date de début de l'opération] et le [date de fin de l'opération].

Cette période correspond à la durée durant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser l'opération, dans les conditions fixées par la présente convention.

La prestation éventuelle d'un commissaire aux comptes pour attester l'acquittement des dépenses déclarées au titre de l'opération peut intervenir postérieurement à la période de réalisation jusqu'à la date de transmission du bilan final.

#### Article 2.2 : Période d'acquittement des dépenses

Le bénéficiaire est tenu d'acquitter l'ensemble des dépenses présentées au réel relatives à l'opération conventionnée entre la date de début de réalisation de l'opération et le [date de fin de l'opération + 6 mois], soit 6 mois maximum après la fin de la période de réalisation dans la limite fixée à l'article 63.2 du règlement UE 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021.

Les dépenses relatives aux prestations des commissaires aux comptes pour attester de l'acquittement des dépenses de l'opération doivent être payées par le bénéficiaire avant la transmission du bilan final.

## Articles 2.3 : Entrée en vigueur et modification de la convention

La convention signée par les deux parties entre en vigueur à compter de sa notification au bénéficiaire. Toute modification de la présente convention ou de ses annexes fait l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant modifiant la présente convention ou ses annexes doit avoir été déposée dans Ma Démarche FSE+ au plus tard 12 mois après la fin de réalisation de l'opération et selon les dispositions prévues à l'article 9.

[Complément d'article]

## Article 3 : Coût et financement de l'opération

### Article 3.1 : Plan de financement de l'opération

Le coût total éligible **prévisionnel** de l'opération est de : [coût total de l'opération] euros.

Le budget prévisionnel de l'opération est décrit dans l'annexe II de la présente convention.

La subvention [FSE+/FTJ] attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'opération s'élève à un montant de [montant FSE+ / FTJ] euros maximum, soit un taux maximum arrondi à deux décimales de [taux FSE+ / FTJ] % du coût total éligible de l'opération.

### Article 3.2 : Coûts éligibles de l'opération

Afin de pouvoir être considérés comme des coûts éligibles de l'opération, les dépenses doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Couvrir des actions réalisées à partir du 1er janvier 2021 et être acquittées à partir de cette date et pendant la période fixée à l'article 2.2 ;
- Être liées et nécessaires à la réalisation de l'opération et s'inscrire dans un poste de dépenses prévu dans le plan de financement annexé ;
- Être conformes aux règles nationales et européennes d'éligibilité des dépenses, en particulier celles fixées dans les règlements et décrets visés en référence ;
- Ne pas être déclarées dans le cadre d'une autre opération bénéficiant d'un soutien financier de l'Union européenne ;
- Être effectivement acquittées par le bénéficiaire, à l'exception des contributions en nature et des dépenses exposées par des tiers.

[Complément d'article]

## Article 4 : Imputation comptable de la subvention du [FSE+ / FTJ]

### Rédaction si AGD :

Le versement de l'aide du [FSE+ / FTJ] est effectué à partir du compte de tiers 464.1 de l'État dédié aux Fonds structurels européens hors budget de l'État suivi selon la codification CHORUS :

Axe « Fonds » : FSE00

Axe « Tranche fonctionnelle » : FE2021-2027

Axe « Domaine fonctionnel » : pour le FSE+ : [FSE00-14 - Emploi et Inclusion] / pour le FTJ : [FTJ00-01 - Transition Juste]

Axe « Compte budgétaire » : [menu déroulant] cf référentiel

Axe « Centre financier » : [menu déroulant] cf référentiel

L'ordonnateur de la dépense est [donnée saisies manuellement par le gestionnaire (champ texte)].

Le comptable assignataire est [donnée saisies manuellement par le gestionnaire (champ texte)].

Le bénéficiaire est tenu d'enregistrer dans sa comptabilité la subvention [FSE+ / FTJ] conventionnée.

Les crédits [FSE+ / FTJ] sont mis en paiement sous réserve de leur disponibilité.

### Rédaction si OI :

Le versement de l'aide du [FSE+/ FTJ] est effectué à partir du compte de [Raison sociale de l'OI], [Saisie du RIB OI manuellement].

Le comptable de la dépense est [donnée saisies manuellement par le gestionnaire (champ texte)].

Le bénéficiaire est tenu d'enregistrer dans sa comptabilité la subvention [FSE+ / FTJ] conventionnée.

Les crédits [FSE+ / FTJ] sont mis en paiement sous réserve de leur disponibilité.

[Complément d'article]

## **Article 5 : Modalités de versement de la subvention [FSE+ / FTJ]**

La subvention [FSE+ / FTJ] peut être versée au bénéficiaire au titre d'une avance ou au titre de demandes de paiement(s) intermédiaire(s) ou finale.

L'avance éventuellement consentie au bénéficiaire est déduite au plus tard lors du versement du solde.

### **Article 5.1 : Versement d'une avance**

La participation [FSE+ / FTJ] est versée au bénéficiaire au titre d'une avance de [montant à saisir] euros, soit une avance de [montant saisi / montant [FSE+ / FTJ] total] % du montant [FSE+ / FTJ] prévisionnel, mise en paiement dès notification de la présente convention, sous réserve d'une attestation de démarrage de l'opération.

### **Article 5.2 : Versement(s) intermédiaire(s) ou final**

La subvention [FSE+ / FTJ] est versée au bénéficiaire sur production d'une demande de paiement intermédiaire ou finale. Cette demande de paiement prend la forme d'un bilan d'exécution intermédiaire ou final.

Le versement de chaque paiement (intermédiaire ou final) est conditionné à l'acceptation du bilan d'exécution et à la réalisation du contrôle de service fait.

Les fonds sont versés par virement sur le compte bancaire communiqué dans le cadre de la présente convention :

Raison sociale du titulaire du compte : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

Établissement bancaire : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

N°IBAN : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

Code BIC : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

Tout changement de coordonnées bancaires doit faire l'objet d'un courrier au service gestionnaire.

[Complément d'article]

## **Article 6 : Obligations comptables**

Le bénéficiaire suit de façon distincte dans sa comptabilité les dépenses et les ressources liées à l'opération.

A cet effet, il met en place une comptabilité analytique pour assurer le suivi des dépenses et ressources liées à l'opération.

A défaut, la comptabilité du bénéficiaire doit permettre par une codification adéquate une réconciliation des dépenses, ressources et recettes déclarées au titre de l'opération avec les états comptables et les pièces justificatives afférentes.

[Complément d'article]

## **Article 7 : Production des bilans d'exécution et des demandes de paiement par le bénéficiaire**

### **Article 7.1 : Période de production des bilans d'exécution et des demandes de paiement**

#### **3 cas possibles :**

##### **Cas 1 :**

Pour les opérations dont la durée de réalisation est inférieure ou égale à 12 mois, le bénéficiaire est tenu de produire un bilan final d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le [date de fin + 6 mois]. RG1



A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire, acceptée par le service gestionnaire et en l'absence de production du bilan final d'exécution dans ce délai, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention. Le service gestionnaire se réserve alors le droit d'arrêter le montant effectif de l'aide du [FSE+ / FTJ] sur la base du dernier bilan intermédiaire transmis et accepté par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir un bilan de solde. Ce bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Un bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

### Cas 2 :

Pour les opérations dont la durée de réalisation est supérieure à 12 mois et inférieure ou égale à 36 mois, le bénéficiaire est tenu de produire :

- [menu déroulant pour choisir de créer un ou 2 bilans intermédiaires avec leur date de dépôt] : RG2 obligation de créer au minimum 1 bilan intermédiaire et option possible de créer 2 bilans intermédiaires

- un bilan final d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le [date de fin + 6 mois] même RG1

A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire, acceptée par le service gestionnaire et en l'absence de production du bilan final d'exécution dans ce délai, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention. Le service gestionnaire se réserve alors le droit d'arrêter le montant effectif de l'aide du [FSE+ / FTJ] sur la base du dernier bilan intermédiaire transmis et accepté par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir un bilan de solde. Ce bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Un bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

### Cas 3 :

Pour les opérations dont la durée de réalisation est supérieure à 36 mois et inférieure ou égale à 48 mois, le bénéficiaire est tenu de produire :

- [champ libre pour choisir 2 bilans intermédiaires ou 3 avec leur date de dépôt] : RG3 obligation de créer au minimum 2 bilans intermédiaires et option possible de créer 3 bilans intermédiaires

- un bilan final d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le [date de fin + 6 mois] même RG1

A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire, acceptée par le service gestionnaire et en l'absence de production du bilan final d'exécution dans ce délai, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention. Le service gestionnaire se réserve alors le droit d'arrêter le montant effectif de l'aide du [FSE+ / FTJ] sur la base du dernier bilan intermédiaire transmis et accepté par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir un bilan de solde. Ce bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Un bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

## **Article 7.2 : Conditions de recevabilité des bilans d'exécution et des demandes de paiement**

Toute demande de paiement doit être faite à l'appui d'un bilan d'exécution intermédiaire ou final.

Pour être recevable, tout bilan d'exécution produit par le bénéficiaire au service gestionnaire à l'appui d'une demande de paiement doit être transmis par voie électronique via l'appliquetif « Ma-Démarche-FSE+ ».

La demande de paiement jointe au bilan d'exécution doit être datée et signée électroniquement pour être recevable.

Tout bilan d'exécution doit comprendre les éléments suivants :

- Les pièces justifiant du respect de l'obligation de publicité liée au soutien de l'opération par le [FSE+ / FT] ;
- Les attestations des cofinancements ou les conventions correspondant *a minima* à la période sur laquelle porte le bilan d'exécution et mentionnant l'absence de cofinancement par l'Union européenne de ces subventions ;
- Pour les bilans intermédiaires, les ressources effectivement encaissées et les attestations de paiement afférentes ;
- Pour le bilan final, les ressources définitivement encaissées sur l'opération et les attestations de paiement afférentes accompagnées le cas échéant d'une attestation du cofinancier indiquant le montant définitivement attribué à l'opération si celui-ci est inférieur au montant figurant dans le budget prévisionnel de l'opération ;
- Un état des réalisations et des modalités de mise en œuvre de l'opération, et des livrables justifiant des réalisations ;
- Les pièces comptables justifiant les dépenses déclarées au réel dans le bilan, conformément aux règles d'éligibilité européennes et nationales applicables ;
- Les pièces non comptables permettant de justifier du rattachement des dépenses déclarées à l'opération ;
- La justification des valeurs retenues pour les taux d'affectation utilisés au titre des dépenses directes ;
- Les pièces permettant d'attester du respect des dispositions relatives à la mise en concurrence, le cas échéant, pour les dépenses non forfaitisées entrant dans le champ d'application de l'article 15 de la présente convention ;
- Les pièces attestant du nombre d'unités valorisées pour les dépenses présentées sous forme de coûts standard unitaire ;
- Le montant des recettes effectivement générées par l'opération et encaissées par le bénéficiaire à la date du bilan ;
- Le cas échéant, les pièces justificatives relatives à l'éligibilité des participants à partir de la liste des participants à l'opération générée automatiquement par Ma Démarche FSE+.

[Complément d'article]

## **Article 8 : Détermination de la subvention [FSE+ / FTJ] due**

### **Article 8.1 : Modalités de contrôle de service fait**

Le service gestionnaire procède à un contrôle de service fait des bilans d'exécution produits, en vue de déterminer le montant de la subvention [FSE+ / FTJ] due au bénéficiaire.

Les vérifications du service gestionnaire peuvent reposer sur l'examen de tout ou partie de :

- La conformité de l'exécution de l'opération, au regard des stipulations de l'annexe technique et financière de la présente convention ;
- L'équilibre du plan de financement ;
- Le montant des ressources perçues par le bénéficiaire en lien avec l'opération cofinancée ;
- Le respect de la réglementation relative aux aides d'État ;
- Le respect des obligations de la publicité liées au cofinancement de l'opération par le [FSE+ / FTJ] ;
- L'absence de surfinancement de l'opération ;
- Le cas échéant, l'éligibilité des participants au regard des éventuelles conditions fixées dans la convention, le programme national ou l'appel à projets. L'inéligibilité de participants conduit à une réfaction de toutes les dépenses à due proportion du taux d'inéligibilité constaté ;
- L'éligibilité des dépenses déclarées au réel et leur rattachement à l'opération ;
- L'acquittement effectif des dépenses déclarées au réel ;
- Le cas échéant, le montant valorisé au titre des contributions en nature ou des dépenses de tiers ;
- Le respect des obligations de mise en concurrence.

Le contrôle de service fait sur un bilan final est conditionné à la production de l'ensemble des justificatifs de l'encaissement définitif des ressources afférentes à l'opération sauf dans le cas où la ressource apportée par le service gestionnaire est liquidée en même temps que le montant de la subvention [FSE+ / FTJ].

Les vérifications du service gestionnaire reposent sur l'examen de tout ou partie des pièces justificatives mises à disposition par le bénéficiaire, ainsi que sur le résultat de visites sur place effectuées, le cas échéant, en cours d'exécution de l'opération.

En cas de contrôle réalisé sur un échantillon de dépenses ou de participants et aboutissant au constat d'un écart entre les éléments déclarés par le bénéficiaire et les éléments retenus par le service gestionnaire, une correction extrapolée sera appliquée conformément aux modalités définies dans l'annexe relative aux modalités d'échantillonnage et d'extrapolation de la présente convention.

### **Article 8.2 : Notification du contrôle de service fait et recours**

Les résultats du contrôle de service fait réalisé par le service gestionnaire pour valider une demande de paiement émanant du bénéficiaire sont notifiés avec l'indication du délai dont il dispose pour présenter des observations écrites et des pièces complémentaires. Ce délai, qui ne peut être inférieur à 15 jours calendaires et supérieur à 30 jours calendaires à compter de la notification, est suspensif du délai mentionné à l'article 74 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 susvisé.

La notification des résultats du contrôle de service fait par le service gestionnaire précise le motif et le montant de toute correction ainsi que, le cas échéant, le périmètre de dépenses auquel un taux

extrapolé a été appliqué pour que le bénéficiaire soit en mesure de contester le montant de la correction.

A l'issue de la période contradictoire mentionnée supra les résultats définitifs du contrôle de service fait sont notifiés au bénéficiaire.

Les délais de recours administratifs et contentieux courent à compter de la date d'accusé réception par le bénéficiaire des conclusions finales du contrôle de service fait.

### **Article 8.3 : Détermination des ressources de l'opération**

L'ensemble des ressources, conventionnées ou non, concourant à la réalisation de l'opération est pris en compte pour le calcul du montant des crédits [FSE+ / FTJ] dus.

Si une subvention n'est pas affectée en totalité à l'opération cofinancée et que l'acte attributif de ladite subvention ne précise pas la part du financement allouée à l'opération ainsi que le mode de calcul de cette part, le bénéficiaire est tenu de justifier la part d'affectation de cette subvention à l'opération conventionnée.

Le service gestionnaire apprécie le bien-fondé de la justification apportée.

A défaut de justification ou si le service gestionnaire considère la justification insuffisante, la subvention est rapportée en totalité aux ressources affectées à l'opération conventionnée.

### **Article 8.4 : Modalités de calcul de la subvention [FSE+ / FTJ]**

#### **Modalités de détermination du [FSE+ / FTJ] dû au titre d'un bilan intermédiaire**

Pour chaque demande de paiement présentée par le bénéficiaire dans le cadre d'un bilan intermédiaire, le montant de l'acompte [FSE+ / FTJ] est calculé par différence entre le montant des dépenses éligibles déclarées et des ressources externes effectivement encaissées par le bénéficiaire ou des ressources qui restent à percevoir par le bénéficiaire quand le montant de la ressource nationale apportée par le service gestionnaire est liquidée en même temps que le montant de la subvention [FSE+ / FTJ].

Si les ressources encaissées sont supérieures aux dépenses déclarées, il n'est procédé à aucun paiement [FSE+ / FTJ] à titre d'acompte par le service gestionnaire.

Si les dépenses sont supérieures aux ressources, le montant [FSE+ / FTJ] de l'acompte est limité au montant des dépenses déclarées et justifiées auquel est appliqué le taux de cofinancement [FSE+ / FTJ] conventionné.

#### **Modalités de détermination du [FSE+ / FTJ] dû au titre du bilan final**

Le montant [FSE+ / FTJ] dû est calculé par différence entre le montant cumulé des dépenses déclarées et justifiées diminué du montant définitif des ressources externes encaissées au titre de l'opération ou des ressources qui restent à percevoir par le bénéficiaire quand le montant de la ressource nationale apportée par le service gestionnaire est liquidée en même temps que le montant de la subvention [FSE+ / FTJ] dans la limite du montant et du taux de cofinancement [FSE+ / FTJ] conventionnés et des versements déjà opérés au titre de la présente convention.

Si la totalité des financements publics de l'opération (montant [FSE+ / FTJ] dû + total des financements publics nationaux) conduit le bénéficiaire à dépasser les plafonds d'aide autorisés par les règles d'encadrement des aides d'État, la participation européenne est réduite à due concurrence.

[Complément d'article]

## **Article 9 : Modification des conditions d'exécution de l'opération**

Le bénéficiaire s'engage à informer le service gestionnaire de toute modification qui pourrait intervenir en cours d'exécution de l'opération, portant sur les caractéristiques techniques et financières telles que définies dans la présente convention et ses annexes.

Il n'est pas possible d'introduire des modifications à la convention ayant pour effet de remettre en cause :

- L'objet et la finalité de l'opération
- Le profil de plan de financement

Si les modifications introduites affectent l'équilibre ou les conditions d'exécution du projet, un avenant doit être établi à l'initiative du service gestionnaire ou sur demande formelle du bénéficiaire.

Cet avenant ne peut être valablement conclu que s'il remplit les conditions ci-après :

- Il est déposé sur Ma Démarche FSE+ au plus tard 12 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération ;
- Il donne lieu à une délibération du Comité de programmation ;
- Il prend la forme d'un accord écrit et doit être signé des deux parties ;

On entend par modifications affectant l'équilibre et les conditions d'exécution du projet :

- La modification du périmètre physique de la convention sans toutefois remettre en cause l'objet et la finalité de l'opération ;
- La modification du montant [FSE+ / FTJ] total ou du taux de cofinancement [FSE+ / FTJ] prévisionnels pour l'ensemble de l'opération ;
- La modification du coût total éligible de l'opération ;
- La prolongation de la période de réalisation de l'opération ;
- La modification des modalités de versement de la subvention [FSE+ / FTJ].

Par ailleurs, seuls les articles 4 et 14 sont modifiables après production du bilan final.

[Complément d'article]

## **Article 10 : Cas de suspension de l'opération liée à un cas de force majeure**

Le bénéficiaire ou le service gestionnaire peut suspendre la mise en œuvre de l'opération en cas de force majeure, si cela rend cette mise en œuvre impossible ou excessivement difficile.

On entend par force majeure tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible qui empêche l'une des parties de la convention d'exécuter tout ou partie de ses obligations conventionnelles.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, aussitôt après sa survenance, en informer l'autre partie.

Le bénéficiaire reprend la mise en œuvre de l'opération dès que les conditions sont réunies pour ce faire et en informe le service gestionnaire.

Le délai d'exécution de la convention pourra être prolongé d'une durée équivalente à la période de suspension, dans la limite du 31 décembre 2029, sauf si les parties conviennent de résilier la convention.

La participation européenne n'ayant pas encore fait l'objet d'un remboursement au bénéficiaire est payée par le service gestionnaire à due proportion des montants justifiés.

[Complément d'article]

## **Article 11 : Résiliation de la convention**

### **Article 11.1 : A l'initiative du bénéficiaire**

Le bénéficiaire peut renoncer à la subvention et mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au service gestionnaire au moins deux mois avant la date d'effet envisagée.

Le bénéficiaire est tenu de respecter l'ensemble des obligations contractuelles pour les sommes déjà déclarées dans le cadre d'un bilan d'exécution.

### **Article 11.2 : A l'initiative du service gestionnaire**

Le service gestionnaire peut décider de mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire, sans indemnité quelconque de sa part, dans les circonstances suivantes :

- Lorsqu'un changement juridique, financier, technique, d'organisation ou de contrôle du bénéficiaire est susceptible d'affecter les modalités de réalisation de l'opération de manière substantielle ou de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention ;
- Lorsque le bénéficiaire n'exécute pas l'une des obligations qui lui incombent, conformément aux dispositions prévues par la convention et ses annexes ;
- En cas de fraude avérée ;
- Lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles et audits menés par les services nationaux et européens habilités.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date d'accusé de réception du courrier du service gestionnaire pour présenter à ce dernier ses observations par lettre recommandée avec accusé de réception. Il utilise, le cas échéant, ce délai pour répondre à ses obligations conventionnelles.

A compter de la date d'accusé de réception de la lettre du bénéficiaire, le service gestionnaire dispose à son tour de 30 jours ouvrés pour statuer définitivement.

Il notifie sa décision au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 11.3 : Date d'effet de la résiliation**

La date d'accusé de réception de la lettre recommandée de demande de résiliation du bénéficiaire ou de notification définitive de la résiliation par le service gestionnaire constitue la date effective prise en compte pour le calcul du montant des crédits [FSE+ / FTJ] éventuellement dus au bénéficiaire.

#### **Article 11.4 : Redressement judiciaire et liquidation judiciaire**

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du bénéficiaire, la présente convention peut être résiliée dans les conditions prévues par l'article L. 641-11-1 du Code de commerce. Dans ce cas, le bénéficiaire doit fournir le jugement rendu par le tribunal compétent.

Le bénéficiaire est dans l'obligation de remettre au service gestionnaire toutes les pièces justificatives relatives au(x) bilan(s) d'exécution déjà transmis.

[Complément d'article]

#### **Article 12 : Reversement de la subvention**

Lorsque des montants ont été indûment versés au bénéficiaire ou lorsqu'une procédure de recouvrement est justifiée au regard des clauses de la convention, le bénéficiaire reverse les sommes indûment perçues.

[Complément d'article]

#### **Article 13 : obligations de renseignement des données relatives aux participants et aux entités**

##### **Article 13.1 : Obligations relatives aux entités**

Le bénéficiaire a l'obligation de renseigner au fil de l'eau et au plus tard au bilan final, dans le système d'information Ma Démarche FSE+, les données relatives aux entités de l'opération conventionnée.

La liste des données relatives aux entités, à renseigner, figure en annexe de la présente convention.

##### **Article 13.2 : Obligations relatives aux participants**

Pour toutes les opérations pour lesquelles il est possible d'identifier nominativement des participants, le bénéficiaire a l'obligation de renseigner dans le système d'information Ma Démarche FSE+ au fil de l'eau et pour chaque participant les données relatives à l'identification du participant, à sa situation à l'entrée et à la sortie immédiate de l'opération.

Dans le cadre du bilan intermédiaire, les données obligatoires relevant de l'identification du participant et de sa situation à l'entrée dans l'opération doivent être complètes dans le système d'information Ma Démarche FSE+ afin de pouvoir déposer la demande de paiement.

Dans le cadre d'un bilan final, outre les données obligatoires relevant de l'identification du participant et de sa situation à l'entrée dans l'opération, les données relatives à sa sortie de l'opération doivent être complètes dans le système d'information Ma Démarche FSE+ afin de pouvoir déposer sa demande de paiement.

Le bénéficiaire s'engage à renseigner de manière exhaustive ces données telles que détaillées en annexe de la présente convention. A cette fin, il s'engage à mettre en place un contrôle interne sur la qualité et la fiabilité des saisies des données dans le système d'information Ma Démarche FSE+.

Les données obligatoires sont listées en annexe de la présente convention, certaines données relevant du point 1.2 de l'annexe I du Règlement FSE+ ne sont pas obligatoires pour la comptabilisation d'un participant. Les participants ont la possibilité de ne pas renseigner les deux indicateurs se rapportant à l'origine étrangère et à la situation d'exclusion du logement, en raison du caractère personnel des données.

Par ailleurs, l'indicateur relatif à la résidence en zone rurale est calculé automatiquement par le système d'information Ma Démarche FSE+, via l'adresse du participant qui est une donnée obligatoire.

Conformément à l'annexe I du Règlement FSE+, pour les opérations conventionnées au titre de la priorité 1 objectif spécifique L du programme national FSE+ Emploi – Inclusion – Jeunesse - Compétences, seule la collecte des coordonnées des participants est à renseigner. Les indicateurs de résultat à 6 mois ne s'appliquent pas.

Conformément au Règlement général n°2016/679 sur la protection des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le bénéficiaire a la responsabilité de respecter ses obligations en matière de sécurité et de confidentialité des données collectées, notamment en termes de loyauté, de finalité du traitement, d'intégrité des données et d'information des participants.

Conformément auxdits textes, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant, qu'il peut exercer auprès du Délégué à la protection des données de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à l'adresse suivante : [dgefp.protectiondesdonnees@emploi.gouv.fr](mailto:dgefp.protectiondesdonnees@emploi.gouv.fr)

Le bénéficiaire s'engage à informer les participants de leurs droits dans ce domaine. Les participants doivent en outre être informés des dispositions mentionnées à l'article 32 de la loi susmentionnée.

[Complément d'article]

## **Article 14 : Réglementation application au regard de l'encadrement des aides**

**Rédaction qui dépend de celle sélectionnée par le Gestionnaire.**

**7 cas possibles :**

**Cas 1 :**

Par la présente convention qui constitue le mandat, l'organisme [champs rapatrié nom organisme] s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions comportant les obligations de service public mentionnées à l'annexe technique I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, le [FSE+ / FTJ] contribue financièrement à ce service d'intérêt économique général conformément à la décision 2012 /21/UE du 20 décembre 2011.



Le contrôle de service fait, par la vérification que les ressources ne sont pas supérieures aux dépenses, établit du même coup l'absence de surcompensation du service d'intérêt économique général.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

### Cas 2 :

Par la présente convention qui constitue le mandat, l'organisme [champs rapatrié nom organisme] s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions comportant les obligations de service public mentionnées à l'annexe technique I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Cette aide publique est allouée au titre du règlement européen n°360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

### Cas 3 :

Compte tenu du caractère non économique de l'activité conventionnée, la réglementation relative aux aides d'Etat ne s'applique pas au titre de la présente convention.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

### Cas 4 :

Cette aide publique est allouée au titre du règlement européen n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

#### **Cas 5 :**

Cette aide publique est allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.58981 pour les formations organisées par les entreprises à destination de leurs salariés (hors intervention d'un OPCO) adopté sur la base du RGEC n°651/2014 (prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) et est applicable à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

#### **Cas 6 :**

Cette aide publique est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.59106 pour les services de conseil en faveur des PME relatif adopté sur la base du RGEC n°651/2014 (prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) et est applicable à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

#### **Cas 7 :**

Cette aide publique est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.58982 pour les aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés et pour les aides destinées à compenser les coûts de l'assistance fournie aux travailleurs défavorisés, adopté sur la base du RGEC n°651/2014 (prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) et est applicable à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

[Complément d'article]

## **Article 15 : Procédure d'achat de biens, fournitures et services**

Les achats de biens, fournitures et services sont effectués selon les modalités de mise en concurrence détaillées ci-dessous.

### **En dessous de 40 000 euros HT\* :**

**Les bénéficiaires soumis ou non au Code de la commande publique, doivent fournir les pièces justificatives suivantes :**

- En dessous de 15 000 euros HT : un devis ou le résultat de comparaison des prix
- Entre 15 000 euros et 40 000 euros HT : consultation d'au moins 3 candidats = 3 devis (un refus de candidater de la part d'un organisme sollicité est considéré comme une offre).

### **A partir de 40 000 euros HT\* :**

**Les bénéficiaires non soumis au Code de la commande publique ou aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 appliquent les modalités suivantes :** consultation d'au moins 3 candidats = 3 devis (un refus de candidater de la part d'un organisme sollicité est considéré comme une offre).

A partir de 40 000 euros HT, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

En cas de manquement aux obligations ci-dessus, une correction de 25% est appliquée au montant des achats concernés déclarés dans une demande de paiement.

**Les bénéficiaires assujettis au Code de la commande publique ou aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 appliquent les dispositions de la réglementation nationale.**

A partir de 40 000 euros HT, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

Les corrections imposées suite au constat d'irrégularités ayant trait aux achats de biens, fournitures ou services, sont déterminées selon les barèmes fixés dans la décision de la Commission européenne du 14 mai 2019 n°C(2019) 3452.

\* Le seuil en-dessous duquel une procédure n'est pas requise est de 40 000 euros HT depuis le 1er janvier 2020. La procédure d'achat s'analyse au regard des seuils fixés par la réglementation applicable à la date de l'achat.

[Complément d'article]

## **Article 16 : Responsabilité**

Le bénéficiaire est seul responsable du respect des obligations légales, réglementaires et conventionnelles qui lui incombent. Il est ainsi seul responsable des actions mises en œuvre dans le cadre de l'opération exécutée par lui-même ou par tous les tiers (y compris les prestataires).

Il s'engage à assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et à tenir compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du principe de développement durable et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement, conformément à l'article 11 et à l'article 191, paragraphe 1, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Il s'engage à respecter l'ensemble des obligations liées à l'octroi d'un financement du [FSE+ / FTJ] à compter de la date de démarrage de la réalisation de l'opération jusqu'à l'expiration du délai de conservation des pièces relatives à l'opération, pour une période de 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire, sans préjudice des règles régissant les aides d'Etat.

Le service gestionnaire ne peut en aucun cas ni à quelque titre que ce soit être tenu pour responsable en cas de réclamation dans le cadre de la convention concernant tout dommage causé lors de l'exécution de l'opération.

En conséquence, aucune demande d'indemnité ou de remboursement accompagnant une telle réclamation ne sera admise par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'opération.

[Complément d'article]

## **Article 17 : Publicité et communication**

Lors de toute communication ou publication, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations de publicité de la participation du [FSE+ / FTJ] fixée par la réglementation européenne et par les dispositions nationales conformément en annexe de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière du [FSE+ / FTJ] aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre et aux participants à l'opération.

Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent, et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, une correction financière déterminée par le service gestionnaire jusqu'à 3% des montants [FSE+ / FTJ] dus peut être appliquée.

Le bénéficiaire autorise le service gestionnaire à publier les informations suivantes :

- Les nom et adresse du bénéficiaire ;
- L'objet et le contenu de l'opération cofinancée par le [FSE+ / FTJ] ;
- Le montant [FSE+ / FTJ] octroyé et le taux de cofinancement [FSE+ / FTJ].

[Complément d'article]

### **Article 18 : Evaluation de l'opération**

Les données relatives aux indicateurs seront utilisées pour rendre compte des conditions d'exécution de l'opération et des conditions de mise en œuvre du programme en vue de son évaluation.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition du service gestionnaire et/ou des personnes dûment mandatées tout document ou information de nature à permettre cette évaluation, notamment les résultats qui s'apprécient au-delà de la période de réalisation de l'opération.

[Complément d'article]

### **Article 19 : Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération**

Le bénéficiaire s'engage à fournir toutes les pièces justificatives et données détaillées demandées par le service gestionnaire, ou tout autre organisme externe mandaté par le service gestionnaire, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées (comme les participants et les salariés ou agents dont les salaires sont valorisés en dépenses éligibles) de leur production dans le système d'information Ma Démarche FSE+ conformément aux articles 13 et 14 du Règlement général n°2016/679 sur la protection des données.

Le bénéficiaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives probantes pour une période de 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire, sans préjudice des règles régissant les aides d'Etat.

Durant toute la période comprise entre la date de début de réalisation et la date de fin de conservation des pièces, le bénéficiaire se soumet à tout contrôle administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou européenne habilitée.

Le montant de l'aide [FSE+ / FTJ] peut être corrigé à l'issue de ces contrôles et amener le service gestionnaire à exiger du bénéficiaire le reversement des sommes indûment perçues.

[Complément d'article]

### **Article 20 : Propriété et utilisation des résultats**

Le service gestionnaire reconnaît qu'il ne bénéficiera d'aucun droit de propriété (matériel et/ou intellectuel) sur les résultats obtenus en tout ou en partie en utilisant le financement objet de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à fournir au service gestionnaire et à sa demande, en conformité avec les dispositions légales applicables, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestation destinés à la promotion des actions financées en tout ou en partie par la présente convention.

Le bénéficiaire concède sur les documents transmis au service gestionnaire, les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation. Ces droits sont concédés gratuitement sur tous supports sans limitation de délai, de quantité, ni d'étendue géographique.

[Complément d'article]

### **Article 21 : Confidentialité**

Le service gestionnaire et le bénéficiaire s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer un tort à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication et de conservation des pièces.

[Complément d'article]

### **Article 22 : Recours**

Les décisions du service gestionnaire prises dans le cadre de l'exécution de la présente convention peuvent faire l'objet de recours par le bénéficiaire selon les voies et délais de recours applicables à celles-ci.

[Complément d'article]

### **Article 23 : Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles sont constituées de la présente convention, de ses éventuels avenants et de l'ensemble des annexes suivantes :

- Annexe I description de l'opération ;
- Annexe II budget prévisionnel de l'opération ;
- Annexe III relative aux obligations de publicité et d'information incombant au bénéficiaire d'un financement [FSE+ / FTJ] ;
- Annexe IV relative au suivi des participants et des entités et des indicateurs [FSE+ / FTJ] ;

- Annexe V relative à l'échantillonnage et à l'extrapolation.

[Complément d'article]

Le bénéficiaire, représenté par [Civilité Prénom Nom, Fonction du représentant légal de l'établissement bénéficiaire]

Cartouche Universign

Le gestionnaire, représenté par [Civilité Prénom Nom, Fonction du représentant légal de l'établissement gestionnaire]

Cartouche Universign

Notifiée et rendu exécutoire le : Voir date de signature par le service gestionnaire





Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-07-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/07

---

Commission n°4 - Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Dispositif de soutien à la clause d’insertion en Seine-et-Marne : programmation du Fonds Social Européen Plus pour les années 2022 à 2024.

Le Département de Seine-et-Marne est signataire de la charte départementale pour l’insertion pérenne par les clauses sociales avec les principaux acteurs institutionnels, économiques et sociaux.

Le dispositif de la clause d’insertion sociale constitue un levier opérant d’accès à l’emploi des personnes qui en sont éloignées et une opportunité pour les entreprises d’être accompagnées dans un processus de diversification du recrutement et d’amélioration de la gestion prévisionnelle de leurs effectifs.

Le Département de Seine et Marne, en qualité d’organisme intermédiaire, s’est vu confier par le Préfet de Région, une enveloppe de crédits délégués d’un montant de 15 346 902,16 euros de Fonds Social européen plus (FSE+) dans le cadre de la programmation FSE+ 2021 2027. Cette enveloppe permet au Département de cofinancer des dispositifs d’insertion déployés sur son territoire.

Dans ce cadre, un appel à projets pour le cofinancement FSE+ du dispositif de la clause d’insertion a été lancé le 27 avril dernier par le Département à destination des structures employant des agents facilitateurs de la clause en Seine-et-Marne. Cinq dossiers ont été déposés, déclarés recevables et instruits selon les critères de sélection en vigueur au regard des exigences du FSE+.

Il est proposé ici d’approuver les résultats issus de ces procédures d’instruction ainsi que le modèle de convention spécifique au Fonds Social Européen plus et d’approuver la programmation des crédits du FSE+ correspondant aux demandes retenues pour un montant de 532 784,55 euros. Ces subventions seront octroyées de manière rétroactive pour l’année 2022 comme le permet le FSE+ et couvriront également les années 2023 et 2024.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE), et notamment ses articles 46, point d), 149, 153, paragraphe 2, point a), 164, 175, paragraphe 3 et 349,

VU le Règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus,

VU le Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1 et L. 3211-2,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et notamment son article 78,

VU le Décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

VU l'Accord de partenariat France 2021-2027 portant sur les fonds européens FEDER-FSE+-FTJ et FEAMP du 2 juin 2022,

VU le classement de la Région Ile-de-France dans la catégorie des régions « les plus développées » de l'Union Européenne avec un taux de cofinancement FSE+ pour la période 2021-2027 plafonné à 40 %,

VU le courrier de M. le préfet d'Ile-de-France du 1er août 2022, notifiant au Département son statut d'unique organisme intermédiaire du FSE+ 2021-2027, et la dotation du FSE + correspondante,

VU le Programme national FSE+ validé par la Commission européenne le 28 octobre 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° du 15 décembre 2022 approuvant la demande de subvention globale FSE+ pour les années 2022 à 2027

VU l'avis favorable du Comité régional de Programmation du 7 juin 2023 statuant sur la demande de subvention globale FSE+ présentée par le Département de Seine-et-Marne,

VU la convention de subvention globale FSE+ octroyée au Département de Seine-et-Marne signée par le Préfet de Région le 21 juin 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les résultats obtenus suite à l'appel à projets du Fonds Social Européen plus (FSE+) lancé par le Département dans le cadre du soutien au dispositif de la clause d'insertion en Seine-et-Marne pour les années 2022 à 2024, et d'attribuer aux cinq structures porteuses des opérations retenues, dont la liste figure en annexe n° 1 de la présente délibération, une subvention prévisionnelle du FSE+ pour un montant total de 532 784,55 euros.

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires à l'action « dispositifs d'insertion », opération « Clause d'insertion AE23 ».

Article 3 : d'approuver le projet de convention à conclure avec chacune des structures visées à l'article 1 ci-dessus constituant le mandat, tel que joint en annexe n° 2 de la présente délibération,

Article 4 : d'approuver, conformément à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011, la création d'un service d'intérêt économique général (SIEG) tel que défini en annexe du présent projet de convention visé à l'article 3,

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département les conventions sur la base du modèle visé à l'article 3 ci-dessus.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/07

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (10) :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Sarah LACROIX

Mme Béatrice RUCHETON

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Eric BAREILLE

Mme Marianne MARGATE

en leur qualité de représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Initiatives 77 ».

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine » et de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

M. Denis JULLEMIER en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Etait ABSENT (1) :

M. Anthony GRATACOS



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



Conseil départemental du 23 juin 2023  
Annexe n° 1 à la délibération n°4/07

### RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN RELATIFS AU DISPOSITIF DES CLAUSES D'INSERTION EN SEINE-ET-MARNE 2022/2024

	2022		2023		2024		Total FSE
	Cout total	FSE	Cout total	FSE	Cout total	FSE	
<b>MEI-MVS</b>	123 925,97	49 570,39	143 665,69	57 466,28	166 963,59	66 785,44	173 822,11
<b>MDEF SENART</b>	71 834,00	28 733,60	77 827,40	31 130,96	81 144,00	32 457,60	92 322,16
<b>INITIATIVES 77</b>	71 267,80	28 507,00	71 300,00	28 520,00	71 300,00	28 520,00	85 547,00
<b>Commune de Torcy</b>	50 517,20	20 206,88	52 284,75	20 913,90	52 284,75	20 913,90	62 034,68
<b>M2IE</b>	72 210,60	12 210,60	121 800,00	48 720,00	145 320,00	58 128,00	119 058,60
<b>TOTAL</b>	<b>389 755,57</b>	<b>139 228,47</b>	<b>466 877,84</b>	<b>186 751,14</b>	<b>517 012,34</b>	<b>206 804,94</b>	<b>532 784,55</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-07-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

[Logo 2]

[Logo 1]

Ex : Préfecture, autre

Ex : DREETS, Conseil départemental, autre

## Convention relative à l'octroi d'une subvention [FSE+ FTJ] au titre du [Libellé du programme].

N° Ma Démarche FSE+ : [Numéro de l'opération]

Année(s) : [Années de « Période prévisionnelle de réalisation du projet » de l'opération, exemple : 2021, 2022, 2023]

Nom du bénéficiaire [Raison social de l'établissement bénéficiaire]

Vu le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

Vu le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant un Fonds social européen plus (FSE +),

Vu le règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant un Fonds pour une transition juste,

Vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n°1296/2013, (UE) n°1301/2013, (UE) n°1303/2013, (UE) n°1304/2013, (UE) n°1309/2013, (UE) n°1316/2013, (UE) n°223/2014, (UE) n°283/2014 et la décision n°541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n°966/2012,

Vu le règlement (UE) n°360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt général, prolongé par le règlement (UE) 2020/1474 jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis, prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020, jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023,



Vu le régime exempté n° SA.58981, relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le régime exempté n° SA.59106, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le régime exempté n°SA.58982, relatif aux aides en faveur de l'emploi des travailleurs défavorisés et des travailleurs handicapés pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 96/46/CE (dit RGPD),

Vu la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 n°C(2011) 9380 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous la forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, le cas échéant,

Vu la décision de la Commission européenne du 14 mai 2019 n°C(2019) 3452 portant orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses cofinancées par les fonds structurels et le fonds de cohésion lors du non-respect des règles en matière de marchés publics,

Vu la décision de la Commission européenne du 28 octobre 2022 n°C(2022) 7892 portant adoption du programme FSE+,

Ou

Vu la décision de la Commission européenne du 28 novembre 2022 n°C(2022) 8795 portant adoption du programme FTJ,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du xx/xx/XXXX et signée entre [] et [],
Vu l'attestation de dépôt de la demande de subvention [FSE+/FT] en date du xx/xx/XXXX,
Vu l'avis du Comité de programmation, réuni le xx/xx/XXXX et la notification de l'attribution de l'aide en date du xx/xx/XXXX,
Vu l'avenant à la convention de subvention globale notifié en date du xx/xx/XXXX et signé entre [] et [],

## **Identification des parties**

Entre,

D'une part, l'[organisme intermédiaire / autorité de gestion déléguée]

Raison sociale : [Raison sociale de l'établissement gestionnaire]

Numéro SIRET [N° de SIRET de l'établissement gestionnaire]

Statut juridique [Statut juridique de l'établissement gestionnaire]

Adresse complète [Adresse complète de l'établissement gestionnaire]

Code postal – Commune [Code postal – Commune de l'établissement gestionnaire]

Code INSEE [Code INSEE de l'établissement gestionnaire]

Représenté(e) par [Civilité Prénom Nom, fonction du représentant légal de l'établissement gestionnaire]

Ci-après dénommé « le service gestionnaire »

Et d'autre part,

Raison sociale [Raison sociale de l'établissement porteur]

N° SIRET [N° de SIRET de l'établissement gestionnaire]

Statut juridique [Statut juridique de l'établissement porteur]

Adresse complète [Adresse complète de l'établissement porteur]

Code postal – Commune [Code postal-Commune de l'établissement porteur]

Code INSEE [Code INSEE de l'établissement porteur]

Représenté(é) par [Civilité Prénom Nom, fonction du représentant légal de l'établissement porteur]

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

## Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée [Intitulé de l'opération], ci-après désignée « l'opération ».

Il bénéficie pour cela d'une subvention du [Fonds Social Européen + (FSE+) / Fonds de Transition Juste (FTJ)] dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du [Intitulé du programme], au titre de :

Priorité : [Priorité sur laquelle l'opération est positionnée]

Objectif spécifique : [OS sur lequel l'opération est positionnée]

[Complément d'article]

### **Article 2 : Périodes couvertes par la présente convention**

#### **Article 2.1 : Période de réalisation de l'opération**

La période de réalisation est comprise entre le [date de début de l'opération] et le [date de fin de l'opération].

Cette période correspond à la durée durant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser l'opération, dans les conditions fixées par la présente convention.

La prestation éventuelle d'un commissaire aux comptes pour attester l'acquittement des dépenses déclarées au titre de l'opération peut intervenir postérieurement à la période de réalisation jusqu'à la date de transmission du bilan final.

#### **Article 2.2 : Période d'acquittement des dépenses**

Le bénéficiaire est tenu d'acquitter l'ensemble des dépenses présentées au réel relatives à l'opération conventionnée entre la date de début de réalisation de l'opération et le [date de fin de l'opération + 6 mois], soit 6 mois maximum après la fin de la période de réalisation dans la limite fixée à l'article 63.2 du règlement UE 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021.

Les dépenses relatives aux prestations des commissaires aux comptes pour attester de l'acquittement des dépenses de l'opération doivent être payées par le bénéficiaire avant la transmission du bilan final.

## Articles 2.3 : Entrée en vigueur et modification de la convention

La convention signée par les deux parties entre en vigueur à compter de sa notification au bénéficiaire. Toute modification de la présente convention ou de ses annexes fait l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant modifiant la présente convention ou ses annexes doit avoir été déposée dans Ma Démarche FSE+ au plus tard 12 mois après la fin de réalisation de l'opération et selon les dispositions prévues à l'article 9.

[Complément d'article]

## Article 3 : Coût et financement de l'opération

### Article 3.1 : Plan de financement de l'opération

Le coût total éligible **prévisionnel** de l'opération est de : [coût total de l'opération] euros.

Le budget prévisionnel de l'opération est décrit dans l'annexe II de la présente convention.

La subvention [FSE+/FTJ] attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'opération s'élève à un montant de [montant FSE+ / FTJ] euros maximum, soit un taux maximum arrondi à deux décimales de [taux FSE+ / FTJ] % du coût total éligible de l'opération.

### Article 3.2 : Coûts éligibles de l'opération

Afin de pouvoir être considérés comme des coûts éligibles de l'opération, les dépenses doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Couvrir des actions réalisées à partir du 1er janvier 2021 et être acquittées à partir de cette date et pendant la période fixée à l'article 2.2 ;
- Être liées et nécessaires à la réalisation de l'opération et s'inscrire dans un poste de dépenses prévu dans le plan de financement annexé ;
- Être conformes aux règles nationales et européennes d'éligibilité des dépenses, en particulier celles fixées dans les règlements et décrets visés en référence ;
- Ne pas être déclarées dans le cadre d'une autre opération bénéficiant d'un soutien financier de l'Union européenne ;
- Être effectivement acquittées par le bénéficiaire, à l'exception des contributions en nature et des dépenses exposées par des tiers.

[Complément d'article]

## Article 4 : Imputation comptable de la subvention du [FSE+ / FTJ]

### Rédaction si AGD :

Le versement de l'aide du [FSE+ / FTJ] est effectué à partir du compte de tiers 464.1 de l'État dédié aux Fonds structurels européens hors budget de l'État suivi selon la codification CHORUS :

Axe « Fonds » : FSE00

Axe « Tranche fonctionnelle » : FE2021-2027

Axe « Domaine fonctionnel » : pour le FSE+ : [FSE00-14 - Emploi et Inclusion] / pour le FTJ : [FTJ00-01 - Transition Juste]

Axe « Compte budgétaire » : [menu déroulant] cf référentiel

Axe « Centre financier » : [menu déroulant] cf référentiel

L'ordonnateur de la dépense est [donnée saisies manuellement par le gestionnaire (champ texte)].

Le comptable assignataire est [donnée saisies manuellement par le gestionnaire (champ texte)].

Le bénéficiaire est tenu d'enregistrer dans sa comptabilité la subvention [FSE+ / FTJ] conventionnée.

Les crédits [FSE+ / FTJ] sont mis en paiement sous réserve de leur disponibilité.

### Rédaction si OI :

Le versement de l'aide du [FSE+/ FTJ] est effectué à partir du compte de [Raison sociale de l'OI], [Saisie du RIB OI manuellement].

Le comptable de la dépense est [donnée saisies manuellement par le gestionnaire (champ texte)].

Le bénéficiaire est tenu d'enregistrer dans sa comptabilité la subvention [FSE+ / FTJ] conventionnée.

Les crédits [FSE+ / FTJ] sont mis en paiement sous réserve de leur disponibilité.

[Complément d'article]

## **Article 5 : Modalités de versement de la subvention [FSE+ / FTJ]**

La subvention [FSE+ / FTJ] peut être versée au bénéficiaire au titre d'une avance ou au titre de demandes de paiement(s) intermédiaire(s) ou finale.

L'avance éventuellement consentie au bénéficiaire est déduite au plus tard lors du versement du solde.

### **Article 5.1 : Versement d'une avance**

La participation [FSE+ / FTJ] est versée au bénéficiaire au titre d'une avance de [montant à saisir] euros, soit une avance de [montant saisi / montant [FSE+ / FTJ] total] % du montant [FSE+ / FTJ] prévisionnel, mise en paiement dès notification de la présente convention, sous réserve d'une attestation de démarrage de l'opération.

### **Article 5.2 : Versement(s) intermédiaire(s) ou final**

La subvention [FSE+ / FTJ] est versée au bénéficiaire sur production d'une demande de paiement intermédiaire ou finale. Cette demande de paiement prend la forme d'un bilan d'exécution intermédiaire ou final.

Le versement de chaque paiement (intermédiaire ou final) est conditionné à l'acceptation du bilan d'exécution et à la réalisation du contrôle de service fait.

Les fonds sont versés par virement sur le compte bancaire communiqué dans le cadre de la présente convention :

Raison sociale du titulaire du compte : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

Établissement bancaire : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

N°IBAN : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

Code BIC : [donnée rapatriée de la fiche établissement]

Tout changement de coordonnées bancaires doit faire l'objet d'un courrier au service gestionnaire.

[Complément d'article]

## **Article 6 : Obligations comptables**

Le bénéficiaire suit de façon distincte dans sa comptabilité les dépenses et les ressources liées à l'opération.

A cet effet, il met en place une comptabilité analytique pour assurer le suivi des dépenses et ressources liées à l'opération.

A défaut, la comptabilité du bénéficiaire doit permettre par une codification adéquate une réconciliation des dépenses, ressources et recettes déclarées au titre de l'opération avec les états comptables et les pièces justificatives afférentes.

[Complément d'article]

## **Article 7 : Production des bilans d'exécution et des demandes de paiement par le bénéficiaire**

### **Article 7.1 : Période de production des bilans d'exécution et des demandes de paiement**

#### **3 cas possibles :**

##### **Cas 1 :**

Pour les opérations dont la durée de réalisation est inférieure ou égale à 12 mois, le bénéficiaire est tenu de produire un bilan final d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le [date de fin + 6 mois]. RG1

A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire, acceptée par le service gestionnaire et en l'absence de production du bilan final d'exécution dans ce délai, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention. Le service gestionnaire se réserve alors le droit d'arrêter le montant effectif de l'aide du [FSE+ / FTJ] sur la base du dernier bilan intermédiaire transmis et accepté par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir un bilan de solde. Ce bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Un bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

### Cas 2 :

Pour les opérations dont la durée de réalisation est supérieure à 12 mois et inférieure ou égale à 36 mois, le bénéficiaire est tenu de produire :

- [menu déroulant pour choisir de créer un ou 2 bilans intermédiaires avec leur date de dépôt] : RG2 obligation de créer au minimum 1 bilan intermédiaire et option possible de créer 2 bilans intermédiaires

- un bilan final d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le [date de fin + 6 mois] même RG1

A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire, acceptée par le service gestionnaire et en l'absence de production du bilan final d'exécution dans ce délai, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention. Le service gestionnaire se réserve alors le droit d'arrêter le montant effectif de l'aide du [FSE+ / FTJ] sur la base du dernier bilan intermédiaire transmis et accepté par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir un bilan de solde. Ce bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Un bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

### Cas 3 :

Pour les opérations dont la durée de réalisation est supérieure à 36 mois et inférieure ou égale à 48 mois, le bénéficiaire est tenu de produire :

- [champ libre pour choisir 2 bilans intermédiaires ou 3 avec leur date de dépôt] : RG3 obligation de créer au minimum 2 bilans intermédiaires et option possible de créer 3 bilans intermédiaires

- un bilan final d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le [date de fin + 6 mois] même RG1

A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire, acceptée par le service gestionnaire et en l'absence de production du bilan final d'exécution dans ce délai, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention. Le service gestionnaire se réserve alors le droit d'arrêter le montant effectif de l'aide du [FSE+ / FTJ] sur la base du dernier bilan intermédiaire transmis et accepté par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir un bilan de solde. Ce bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Un bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

## **Article 7.2 : Conditions de recevabilité des bilans d'exécution et des demandes de paiement**

Toute demande de paiement doit être faite à l'appui d'un bilan d'exécution intermédiaire ou final.

Pour être recevable, tout bilan d'exécution produit par le bénéficiaire au service gestionnaire à l'appui d'une demande de paiement doit être transmis par voie électronique via l'appliquetif « Ma-Démarche-FSE+ ».

La demande de paiement jointe au bilan d'exécution doit être datée et signée électroniquement pour être recevable.

Tout bilan d'exécution doit comprendre les éléments suivants :

- Les pièces justifiant du respect de l'obligation de publicité liée au soutien de l'opération par le [FSE+ / FTJ] ;
- Les attestations des cofinancements ou les conventions correspondant *a minima* à la période sur laquelle porte le bilan d'exécution et mentionnant l'absence de cofinancement par l'Union européenne de ces subventions ;
- Pour les bilans intermédiaires, les ressources effectivement encaissées et les attestations de paiement afférentes ;
- Pour le bilan final, les ressources définitivement encaissées sur l'opération et les attestations de paiement afférentes accompagnées le cas échéant d'une attestation du cofinancier indiquant le montant définitivement attribué à l'opération si celui-ci est inférieur au montant figurant dans le budget prévisionnel de l'opération ;
- Un état des réalisations et des modalités de mise en œuvre de l'opération, et des livrables justifiant des réalisations ;
- Les pièces comptables justifiant les dépenses déclarées au réel dans le bilan, conformément aux règles d'éligibilité européennes et nationales applicables ;
- Les pièces non comptables permettant de justifier du rattachement des dépenses déclarées à l'opération ;
- La justification des valeurs retenues pour les taux d'affectation utilisés au titre des dépenses directes ;
- Les pièces permettant d'attester du respect des dispositions relatives à la mise en concurrence, le cas échéant, pour les dépenses non forfaitisées entrant dans le champ d'application de l'article 15 de la présente convention ;
- Les pièces attestant du nombre d'unités valorisées pour les dépenses présentées sous forme de coûts standard unitaire ;
- Le montant des recettes effectivement générées par l'opération et encaissées par le bénéficiaire à la date du bilan ;
- Le cas échéant, les pièces justificatives relatives à l'éligibilité des participants à partir de la liste des participants à l'opération générée automatiquement par Ma Démarche FSE+.

[Complément d'article]



## **Article 8 : Détermination de la subvention [FSE+ / FTJ] due**

### **Article 8.1 : Modalités de contrôle de service fait**

Le service gestionnaire procède à un contrôle de service fait des bilans d'exécution produits, en vue de déterminer le montant de la subvention [FSE+ / FTJ] due au bénéficiaire.

Les vérifications du service gestionnaire peuvent reposer sur l'examen de tout ou partie de :

- La conformité de l'exécution de l'opération, au regard des stipulations de l'annexe technique et financière de la présente convention ;
- L'équilibre du plan de financement ;
- Le montant des ressources perçues par le bénéficiaire en lien avec l'opération cofinancée ;
- Le respect de la réglementation relative aux aides d'État ;
- Le respect des obligations de la publicité liées au cofinancement de l'opération par le [FSE+ / FTJ] ;
- L'absence de surfinancement de l'opération ;
- Le cas échéant, l'éligibilité des participants au regard des éventuelles conditions fixées dans la convention, le programme national ou l'appel à projets. L'inéligibilité de participants conduit à une réfaction de toutes les dépenses à due proportion du taux d'inéligibilité constaté ;
- L'éligibilité des dépenses déclarées au réel et leur rattachement à l'opération ;
- L'acquittement effectif des dépenses déclarées au réel ;
- Le cas échéant, le montant valorisé au titre des contributions en nature ou des dépenses de tiers ;
- Le respect des obligations de mise en concurrence.

Le contrôle de service fait sur un bilan final est conditionné à la production de l'ensemble des justificatifs de l'encaissement définitif des ressources afférentes à l'opération sauf dans le cas où la ressource apportée par le service gestionnaire est liquidée en même temps que le montant de la subvention [FSE+ / FTJ].

Les vérifications du service gestionnaire reposent sur l'examen de tout ou partie des pièces justificatives mises à disposition par le bénéficiaire, ainsi que sur le résultat de visites sur place effectuées, le cas échéant, en cours d'exécution de l'opération.

En cas de contrôle réalisé sur un échantillon de dépenses ou de participants et aboutissant au constat d'un écart entre les éléments déclarés par le bénéficiaire et les éléments retenus par le service gestionnaire, une correction extrapolée sera appliquée conformément aux modalités définies dans l'annexe relative aux modalités d'échantillonnage et d'extrapolation de la présente convention.

### **Article 8.2 : Notification du contrôle de service fait et recours**

Les résultats du contrôle de service fait réalisé par le service gestionnaire pour valider une demande de paiement émanant du bénéficiaire sont notifiés avec l'indication du délai dont il dispose pour présenter des observations écrites et des pièces complémentaires. Ce délai, qui ne peut être inférieur à 15 jours calendaires et supérieur à 30 jours calendaires à compter de la notification, est suspensif du délai mentionné à l'article 74 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 susvisé.

La notification des résultats du contrôle de service fait par le service gestionnaire précise le motif et le montant de toute correction ainsi que, le cas échéant, le périmètre de dépenses auquel un taux

extrapolé a été appliqué pour que le bénéficiaire soit en mesure de contester le montant de la correction.

A l'issue de la période contradictoire mentionnée supra les résultats définitifs du contrôle de service fait sont notifiés au bénéficiaire.

Les délais de recours administratifs et contentieux courent à compter de la date d'accusé réception par le bénéficiaire des conclusions finales du contrôle de service fait.

### **Article 8.3 : Détermination des ressources de l'opération**

L'ensemble des ressources, conventionnées ou non, concourant à la réalisation de l'opération est pris en compte pour le calcul du montant des crédits [FSE+ / FTJ] dus.

Si une subvention n'est pas affectée en totalité à l'opération cofinancée et que l'acte attributif de ladite subvention ne précise pas la part du financement allouée à l'opération ainsi que le mode de calcul de cette part, le bénéficiaire est tenu de justifier la part d'affectation de cette subvention à l'opération conventionnée.

Le service gestionnaire apprécie le bien-fondé de la justification apportée.

A défaut de justification ou si le service gestionnaire considère la justification insuffisante, la subvention est rapportée en totalité aux ressources affectées à l'opération conventionnée.

### **Article 8.4 : Modalités de calcul de la subvention [FSE+ / FTJ]**

#### **Modalités de détermination du [FSE+ / FTJ] dû au titre d'un bilan intermédiaire**

Pour chaque demande de paiement présentée par le bénéficiaire dans le cadre d'un bilan intermédiaire, le montant de l'acompte [FSE+ / FTJ] est calculé par différence entre le montant des dépenses éligibles déclarées et des ressources externes effectivement encaissées par le bénéficiaire ou des ressources qui restent à percevoir par le bénéficiaire quand le montant de la ressource nationale apportée par le service gestionnaire est liquidée en même temps que le montant de la subvention [FSE+ / FTJ].

Si les ressources encaissées sont supérieures aux dépenses déclarées, il n'est procédé à aucun paiement [FSE+ / FTJ] à titre d'acompte par le service gestionnaire.

Si les dépenses sont supérieures aux ressources, le montant [FSE+ / FTJ] de l'acompte est limité au montant des dépenses déclarées et justifiées auquel est appliqué le taux de cofinancement [FSE+ / FTJ] conventionné.

#### **Modalités de détermination du [FSE+ / FTJ] dû au titre du bilan final**

Le montant [FSE+ / FTJ] dû est calculé par différence entre le montant cumulé des dépenses déclarées et justifiées diminué du montant définitif des ressources externes encaissées au titre de l'opération ou des ressources qui restent à percevoir par le bénéficiaire quand le montant de la ressource nationale apportée par le service gestionnaire est liquidée en même temps que le montant de la subvention [FSE+ / FTJ] dans la limite du montant et du taux de cofinancement [FSE+ / FTJ] conventionnés et des versements déjà opérés au titre de la présente convention.

Si la totalité des financements publics de l'opération (montant [FSE+ / FTJ] dû + total des financements publics nationaux) conduit le bénéficiaire à dépasser les plafonds d'aide autorisés par les règles d'encadrement des aides d'État, la participation européenne est réduite à due concurrence.

[Complément d'article]

## **Article 9 : Modification des conditions d'exécution de l'opération**

Le bénéficiaire s'engage à informer le service gestionnaire de toute modification qui pourrait intervenir en cours d'exécution de l'opération, portant sur les caractéristiques techniques et financières telles que définies dans la présente convention et ses annexes.

Il n'est pas possible d'introduire des modifications à la convention ayant pour effet de remettre en cause :

- L'objet et la finalité de l'opération
- Le profil de plan de financement

Si les modifications introduites affectent l'équilibre ou les conditions d'exécution du projet, un avenant doit être établi à l'initiative du service gestionnaire ou sur demande formelle du bénéficiaire.

Cet avenant ne peut être valablement conclu que s'il remplit les conditions ci-après :

- Il est déposé sur Ma Démarche FSE+ au plus tard 12 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération ;
- Il donne lieu à une délibération du Comité de programmation ;
- Il prend la forme d'un accord écrit et doit être signé des deux parties ;

On entend par modifications affectant l'équilibre et les conditions d'exécution du projet :

- La modification du périmètre physique de la convention sans toutefois remettre en cause l'objet et la finalité de l'opération ;
- La modification du montant [FSE+ / FTJ] total ou du taux de cofinancement [FSE+ / FTJ] prévisionnels pour l'ensemble de l'opération ;
- La modification du coût total éligible de l'opération ;
- La prolongation de la période de réalisation de l'opération ;
- La modification des modalités de versement de la subvention [FSE+ / FTJ].

Par ailleurs, seuls les articles 4 et 14 sont modifiables après production du bilan final.

[Complément d'article]

## **Article 10 : Cas de suspension de l'opération liée à un cas de force majeure**

Le bénéficiaire ou le service gestionnaire peut suspendre la mise en œuvre de l'opération en cas de force majeure, si cela rend cette mise en œuvre impossible ou excessivement difficile.

On entend par force majeure tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible qui empêche l'une des parties de la convention d'exécuter tout ou partie de ses obligations conventionnelles.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, aussitôt après sa survenance, en informer l'autre partie.

Le bénéficiaire reprend la mise en œuvre de l'opération dès que les conditions sont réunies pour ce faire et en informe le service gestionnaire.

Le délai d'exécution de la convention pourra être prolongé d'une durée équivalente à la période de suspension, dans la limite du 31 décembre 2029, sauf si les parties conviennent de résilier la convention.

La participation européenne n'ayant pas encore fait l'objet d'un remboursement au bénéficiaire est payée par le service gestionnaire à due proportion des montants justifiés.

[Complément d'article]

## **Article 11 : Résiliation de la convention**

### **Article 11.1 : A l'initiative du bénéficiaire**

Le bénéficiaire peut renoncer à la subvention et mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au service gestionnaire au moins deux mois avant la date d'effet envisagée.

Le bénéficiaire est tenu de respecter l'ensemble des obligations contractuelles pour les sommes déjà déclarées dans le cadre d'un bilan d'exécution.

### **Article 11.2 : A l'initiative du service gestionnaire**

Le service gestionnaire peut décider de mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire, sans indemnité quelconque de sa part, dans les circonstances suivantes :

- Lorsqu'un changement juridique, financier, technique, d'organisation ou de contrôle du bénéficiaire est susceptible d'affecter les modalités de réalisation de l'opération de manière substantielle ou de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention ;
- Lorsque le bénéficiaire n'exécute pas l'une des obligations qui lui incombent, conformément aux dispositions prévues par la convention et ses annexes ;
- En cas de fraude avérée ;
- Lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles et audits menés par les services nationaux et européens habilités.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date d'accusé de réception du courrier du service gestionnaire pour présenter à ce dernier ses observations par lettre recommandée avec accusé de réception. Il utilise, le cas échéant, ce délai pour répondre à ses obligations conventionnelles.

A compter de la date d'accusé de réception de la lettre du bénéficiaire, le service gestionnaire dispose à son tour de 30 jours ouvrés pour statuer définitivement.

Il notifie sa décision au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 11.3 : Date d'effet de la résiliation**

La date d'accusé de réception de la lettre recommandée de demande de résiliation du bénéficiaire ou de notification définitive de la résiliation par le service gestionnaire constitue la date effective prise en compte pour le calcul du montant des crédits [FSE+ / FTJ] éventuellement dus au bénéficiaire.

#### **Article 11.4 : Redressement judiciaire et liquidation judiciaire**

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du bénéficiaire, la présente convention peut être résiliée dans les conditions prévues par l'article L. 641-11-1 du Code de commerce. Dans ce cas, le bénéficiaire doit fournir le jugement rendu par le tribunal compétent.

Le bénéficiaire est dans l'obligation de remettre au service gestionnaire toutes les pièces justificatives relatives au(x) bilan(s) d'exécution déjà transmis.

[Complément d'article]

#### **Article 12 : Reversement de la subvention**

Lorsque des montants ont été indûment versés au bénéficiaire ou lorsqu'une procédure de recouvrement est justifiée au regard des clauses de la convention, le bénéficiaire reverse les sommes indûment perçues.

[Complément d'article]

#### **Article 13 : obligations de renseignement des données relatives aux participants et aux entités**

##### **Article 13.1 : Obligations relatives aux entités**

Le bénéficiaire a l'obligation de renseigner au fil de l'eau et au plus tard au bilan final, dans le système d'information Ma Démarche FSE+, les données relatives aux entités de l'opération conventionnée.

La liste des données relatives aux entités, à renseigner, figure en annexe de la présente convention.

##### **Article 13.2 : Obligations relatives aux participants**

Pour toutes les opérations pour lesquelles il est possible d'identifier nominativement des participants, le bénéficiaire a l'obligation de renseigner dans le système d'information Ma Démarche FSE+ au fil de l'eau et pour chaque participant les données relatives à l'identification du participant, à sa situation à l'entrée et à la sortie immédiate de l'opération.

Dans le cadre du bilan intermédiaire, les données obligatoires relevant de l'identification du participant et de sa situation à l'entrée dans l'opération doivent être complètes dans le système d'information Ma Démarche FSE+ afin de pouvoir déposer la demande de paiement.

Dans le cadre d'un bilan final, outre les données obligatoires relevant de l'identification du participant et de sa situation à l'entrée dans l'opération, les données relatives à sa sortie de l'opération doivent être complètes dans le système d'information Ma Démarche FSE+ afin de pouvoir déposer sa demande de paiement.

Le bénéficiaire s'engage à renseigner de manière exhaustive ces données telles que détaillées en annexe de la présente convention. A cette fin, il s'engage à mettre en place un contrôle interne sur la qualité et la fiabilité des saisies des données dans le système d'information Ma Démarche FSE+.

Les données obligatoires sont listées en annexe de la présente convention, certaines données relevant du point 1.2 de l'annexe I du Règlement FSE+ ne sont pas obligatoires pour la comptabilisation d'un participant. Les participants ont la possibilité de ne pas renseigner les deux indicateurs se rapportant à l'origine étrangère et à la situation d'exclusion du logement, en raison du caractère personnel des données.

Par ailleurs, l'indicateur relatif à la résidence en zone rurale est calculé automatiquement par le système d'information Ma Démarche FSE+, via l'adresse du participant qui est une donnée obligatoire.

Conformément à l'annexe I du Règlement FSE+, pour les opérations conventionnées au titre de la priorité 1 objectif spécifique L du programme national FSE+ Emploi – Inclusion – Jeunesse - Compétences, seule la collecte des coordonnées des participants est à renseigner. Les indicateurs de résultat à 6 mois ne s'appliquent pas.

Conformément au Règlement général n°2016/679 sur la protection des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le bénéficiaire a la responsabilité de respecter ses obligations en matière de sécurité et de confidentialité des données collectées, notamment en termes de loyauté, de finalité du traitement, d'intégrité des données et d'information des participants.

Conformément auxdits textes, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant, qu'il peut exercer auprès du Délégué à la protection des données de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à l'adresse suivante : [dgefp.protectiondesdonnees@emploi.gouv.fr](mailto:dgefp.protectiondesdonnees@emploi.gouv.fr)

Le bénéficiaire s'engage à informer les participants de leurs droits dans ce domaine. Les participants doivent en outre être informés des dispositions mentionnées à l'article 32 de la loi susmentionnée.

[Complément d'article]

## **Article 14 : Réglementation application au regard de l'encadrement des aides**

**Rédaction qui dépend de celle sélectionnée par le Gestionnaire.**

**7 cas possibles :**

**Cas 1 :**

Par la présente convention qui constitue le mandat, l'organisme [champs rapatrié nom organisme] s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions comportant les obligations de service public mentionnées à l'annexe technique I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, le [FSE+ / FTJ] contribue financièrement à ce service d'intérêt économique général conformément à la décision 2012 /21/UE du 20 décembre 2011.

Le contrôle de service fait, par la vérification que les ressources ne sont pas supérieures aux dépenses, établit du même coup l'absence de surcompensation du service d'intérêt économique général.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

### Cas 2 :

Par la présente convention qui constitue le mandat, l'organisme [champs rapatrié nom organisme] s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions comportant les obligations de service public mentionnées à l'annexe technique I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Cette aide publique est allouée au titre du règlement européen n°360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

### Cas 3 :

Compte tenu du caractère non économique de l'activité conventionnée, la réglementation relative aux aides d'Etat ne s'applique pas au titre de la présente convention.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

### Cas 4 :

Cette aide publique est allouée au titre du règlement européen n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

#### Cas 5 :

Cette aide publique est allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.58981 pour les formations organisées par les entreprises à destination de leurs salariés (hors intervention d'un OPCO) adopté sur la base du RGEC n°651/2014 (prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) et est applicable à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

#### Cas 6 :

Cette aide publique est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.59106 pour les services de conseil en faveur des PME relatif adopté sur la base du RGEC n°651/2014 (prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) et est applicable à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.

#### Cas 7 :

Cette aide publique est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.58982 pour les aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés et pour les aides destinées à compenser les coûts de l'assistance fournie aux travailleurs défavorisés, adopté sur la base du RGEC n°651/2014 (prolongé par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) et est applicable à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Si les actions mises en œuvre grâce au cofinancement [FSE+ / FTJ] conduisent à octroyer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à des entreprises tierces, le bénéficiaire des crédits [FSE+ / FTJ] informe ces entreprises tierces que l'accès aux actions mises en œuvre dans le cadre de la présente opération constitue une aide d'Etat et assure le respect de la réglementation applicable.



[Complément d'article]

## **Article 15 : Procédure d'achat de biens, fournitures et services**

Les achats de biens, fournitures et services sont effectués selon les modalités de mise en concurrence détaillées ci-dessous.

### **En dessous de 40 000 euros HT\* :**

**Les bénéficiaires soumis ou non au Code de la commande publique, doivent fournir les pièces justificatives suivantes :**

- En dessous de 15 000 euros HT : un devis ou le résultat de comparaison des prix
- Entre 15 000 euros et 40 000 euros HT : consultation d'au moins 3 candidats = 3 devis (un refus de candidater de la part d'un organisme sollicité est considéré comme une offre).

### **A partir de 40 000 euros HT\* :**

**Les bénéficiaires non soumis au Code de la commande publique ou aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 appliquent les modalités suivantes :** consultation d'au moins 3 candidats = 3 devis (un refus de candidater de la part d'un organisme sollicité est considéré comme une offre).

A partir de 40 000 euros HT, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

En cas de manquement aux obligations ci-dessus, une correction de 25% est appliquée au montant des achats concernés déclarés dans une demande de paiement.

**Les bénéficiaires assujettis au Code de la commande publique ou aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 appliquent les dispositions de la réglementation nationale.**

A partir de 40 000 euros HT, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

Les corrections imposées suite au constat d'irrégularités ayant trait aux achats de biens, fournitures ou services, sont déterminées selon les barèmes fixés dans la décision de la Commission européenne du 14 mai 2019 n°C(2019) 3452.

\* Le seuil en-dessous duquel une procédure n'est pas requise est de 40 000 euros HT depuis le 1er janvier 2020. La procédure d'achat s'analyse au regard des seuils fixés par la réglementation applicable à la date de l'achat.

[Complément d'article]

## **Article 16 : Responsabilité**

Le bénéficiaire est seul responsable du respect des obligations légales, réglementaires et conventionnelles qui lui incombent. Il est ainsi seul responsable des actions mises en œuvre dans le cadre de l'opération exécutée par lui-même ou par tous les tiers (y compris les prestataires).

Il s'engage à assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et à tenir compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du principe de développement durable et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement, conformément à l'article 11 et à l'article 191, paragraphe 1, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Il s'engage à respecter l'ensemble des obligations liées à l'octroi d'un financement du [FSE+ / FTJ] à compter de la date de démarrage de la réalisation de l'opération jusqu'à l'expiration du délai de conservation des pièces relatives à l'opération, pour une période de 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire, sans préjudice des règles régissant les aides d'Etat.

Le service gestionnaire ne peut en aucun cas ni à quelque titre que ce soit être tenu pour responsable en cas de réclamation dans le cadre de la convention concernant tout dommage causé lors de l'exécution de l'opération.

En conséquence, aucune demande d'indemnité ou de remboursement accompagnant une telle réclamation ne sera admise par le service gestionnaire.

Le bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'opération.

[Complément d'article]

## **Article 17 : Publicité et communication**

Lors de toute communication ou publication, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations de publicité de la participation du [FSE+ / FTJ] fixée par la réglementation européenne et par les dispositions nationales conformément en annexe de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière du [FSE+ / FTJ] aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre et aux participants à l'opération.

Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent, et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, une correction financière déterminée par le service gestionnaire jusqu'à 3% des montants [FSE+ / FTJ] dus peut être appliquée.

Le bénéficiaire autorise le service gestionnaire à publier les informations suivantes :

- Les nom et adresse du bénéficiaire ;
- L'objet et le contenu de l'opération cofinancée par le [FSE+ / FTJ] ;
- Le montant [FSE+ / FTJ] octroyé et le taux de cofinancement [FSE+ / FTJ].

[Complément d'article]

### **Article 18 : Evaluation de l'opération**

Les données relatives aux indicateurs seront utilisées pour rendre compte des conditions d'exécution de l'opération et des conditions de mise en œuvre du programme en vue de son évaluation.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition du service gestionnaire et/ou des personnes dûment mandatées tout document ou information de nature à permettre cette évaluation, notamment les résultats qui s'apprécient au-delà de la période de réalisation de l'opération.

[Complément d'article]

### **Article 19 : Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération**

Le bénéficiaire s'engage à fournir toutes les pièces justificatives et données détaillées demandées par le service gestionnaire, ou tout autre organisme externe mandaté par le service gestionnaire, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées (comme les participants et les salariés ou agents dont les salaires sont valorisés en dépenses éligibles) de leur production dans le système d'information Ma Démarche FSE+ conformément aux articles 13 et 14 du Règlement général n°2016/679 sur la protection des données.

Le bénéficiaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives probantes pour une période de 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire, sans préjudice des règles régissant les aides d'Etat.

Durant toute la période comprise entre la date de début de réalisation et la date de fin de conservation des pièces, le bénéficiaire se soumet à tout contrôle administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou européenne habilitée.

Le montant de l'aide [FSE+ / FTJ] peut être corrigé à l'issue de ces contrôles et amener le service gestionnaire à exiger du bénéficiaire le reversement des sommes indûment perçues.

[Complément d'article]

### **Article 20 : Propriété et utilisation des résultats**

Le service gestionnaire reconnaît qu'il ne bénéficiera d'aucun droit de propriété (matériel et/ou intellectuel) sur les résultats obtenus en tout ou en partie en utilisant le financement objet de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à fournir au service gestionnaire et à sa demande, en conformité avec les dispositions légales applicables, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestation destinés à la promotion des actions financées en tout ou en partie par la présente convention.

Le bénéficiaire concède sur les documents transmis au service gestionnaire, les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation. Ces droits sont concédés gratuitement sur tous supports sans limitation de délai, de quantité, ni d'étendue géographique.

[Complément d'article]

### **Article 21 : Confidentialité**

Le service gestionnaire et le bénéficiaire s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer un tort à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication et de conservation des pièces.

[Complément d'article]

### **Article 22 : Recours**

Les décisions du service gestionnaire prises dans le cadre de l'exécution de la présente convention peuvent faire l'objet de recours par le bénéficiaire selon les voies et délais de recours applicables à celles-ci.

[Complément d'article]

### **Article 23 : Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles sont constituées de la présente convention, de ses éventuels avenants et de l'ensemble des annexes suivantes :

- Annexe I description de l'opération ;
- Annexe II budget prévisionnel de l'opération ;
- Annexe III relative aux obligations de publicité et d'information incombant au bénéficiaire d'un financement [FSE+ / FTJ] ;
- Annexe IV relative au suivi des participants et des entités et des indicateurs [FSE+ / FTJ] ;

- Annexe V relative à l'échantillonnage et à l'extrapolation.

[Complément d'article]

Le bénéficiaire, représenté par [Civilité Prénom Nom, Fonction du représentant légal de l'établissement bénéficiaire]

Cartouche Universign

Le gestionnaire, représenté par [Civilité Prénom Nom, Fonction du représentant légal de l'établissement gestionnaire]

Cartouche Universign

Notifiée et rendu exécutoire le : Voir date de signature par le service gestionnaire



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-08-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/08

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Renouvellement du dispositif Coup de Pouce vers les métiers en tension – période de juillet à décembre 2023

Afin de donner un nouvel élan à sa politique d'insertion vers l'emploi, le Département a souhaité lancer un appel à projets en avril 2022 pour faire émerger une solution d'accompagnement des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (B.R.S.A.) vers les métiers en tension des filières de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture et des espaces verts.

Cet appel à projets repose sur un double constat : d'une part les allocataires du R.S.A. ont besoin de solutions pour un parcours personnalisé d'insertion vers l'emploi. D'autre part, certaines entreprises seine-et-marnaises rencontrent des difficultés de recrutement notamment dans les filières en tension.

Ce nouveau dispositif allie préparation à l'emploi intensive et incitation financière à la reprise d'emploi. Cette démarche innovante participant à l'inclusion sociale et au retour à l'emploi durable des B.R.S.A. vers des secteurs fortement impactés par la crise engendrée par la pandémie est financée dans le cadre du Fonds Social Européen (F.S.E.).

L'action a débuté en septembre 2022.

Le financement prévu permettra d'assurer la poursuite du dispositif jusqu'à la fin de l'année 2023 et d'étendre l'expérimentation à de nouveaux secteurs en tension : logistique, petite enfance et le transport collectif. Pour mémoire, s'agissant du secteur de l'aide à domicile, le Département soutient depuis 2022 la plateforme des métiers de l'autonomie, portée par la Maison de l'Emploi Grand Paris Sud. Aussi, ce secteur en tension est déjà couvert par un autre opérateur qui officie sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc d'attribuer à BimBamJob, la structure retenue après l'appel à projets une subvention à hauteur de 500 000 € et de conclure un avenant à la convention de partenariat pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2023. Le Département financera le projet à hauteur de 100 000 € de juillet 2023 à décembre 2023. Cette période sera par ailleurs couverte par un financement complémentaire de l'Etat dans le cadre de la stratégie pauvreté à hauteur de 200 000 € et du F.S.E. à hauteur de 200 000 €. Les fonds transiteront par le Département qui les reversera à BimBamJob.

Il est proposé d'approuver ces modalités de financement et la poursuite du partenariat avec BimBamJob jusqu'à la fin d'année 2023.



## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013

VU la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n° 4/10 du 5 mars 2021 approuvant le Plan de résilience sociale autour d'un plan en faveur de l'Emploi et de la Politique d'Insertion (E.P.I. 77)

VU la délibération n° 4/05 du 17 juin 2022 approuvant le Service Public d'Insertion par l'Emploi (S.P.I.E),

VU la délibération n° 4/08 du 17 juin 2022 approuvant validation des résultats de l'appel à projets pour la mise en œuvre d'un dispositif de préparation à l'emploi des BRSA vers les filières en tension,

VU la délibération n° 4/01 du 17 février 2023 approuvant la convention de partenariat avec BimBamJob dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce vers les métiers en tension »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec BimBamJob dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce vers les métiers en tension », tel que joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer à BimBamJob une subvention d'un montant total de 500 000 € et qui sera prélevée sur l'opération « Dispositif de préparation à l'emploi sur les métiers en tension (AE23) » de l'action « Dispositifs d'insertion » du budget insertion 2023. La subvention sera payée selon les modalités définies dans la convention.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/08

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-08-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## **Avenant à la convention de partenariat entre le Département et BimBamJob dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce » vers les métiers en tension**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/08 du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023. ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET **BimbamJob**  
[...] et ayant son siège social [...]  
représentée par son [...]  
ci-après dénommée "la structure"

D'AUTRE PART

### **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

Le Schéma des solidarités 2019-2024 et la stratégie insertion E.P.I 77 définissent le cadre et les principes de l'action sociale du Département. Le retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A (B.R.S.A) est en ce sens un des axes forts de la politique d'insertion et passe notamment par la levée des freins à l'insertion socio-professionnelle. Or, et plus particulièrement en Seine-et-Marne, la mobilité constitue un frein majeur au retour à l'emploi des bénéficiaires.

Le dispositif « Coup de Pouce vers les métiers en tension » est né d'une volonté du Département de pouvoir accompagner les entreprises à pourvoir leurs recrutements notamment sur les secteurs en tension tout en offrant aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (B.R.S.A.) l'opportunité d'un retour à l'emploi durable combinant des temps de découverte métiers, un accompagnement individuel et collectives, des opportunités de montée en compétences et une prime de 1 000 euros afin de sécuriser cette reprise d'emploi.

Le dispositif cible les métiers en tension et notamment : l'hôtellerie restauration, les espaces verts et l'agriculture, le transport collectif de personnes, les métiers de la petite enfance et ceux de la logistique. Sa conception a fait l'objet de nombreux échanges avec nos partenaires : Conseil Régional, Pôle Emploi, concertation inter-directions au sein afin de s'inscrire au mieux dans son écosystème.

Suite à la parution d'un appel à projets, c'est l'opérateur BimBamJob qui a été retenu pour assurer la mise en œuvre du dispositif à partir du 1er juillet 2022

L'objet de cette convention est de préciser les modalités de coopération entre le Département et la structure.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION**

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 2, 6 et 9 de la convention initiale.

#### **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

**2.1.** L'article 2 « durée de la convention » est modifié ainsi :

« La présent avenant est conclu pour une durée de six mois et couvrira les actions réalisées entre le 1er juillet 2023 et le 31 décembre 2023. Elle pourra être reconduite par voie d'avenant pour une durée de six mois supplémentaires.»

**2.2.** L'article 6 « dispositions financières » est ainsi modifié :

« Le Département s'engage à soutenir les activités de BimBamJob telles que définies à l'article 3 de la convention initiale.

Au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023, le Département alloue à BimBamJob une subvention de 500 000 €

Le versement de cette subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- 80% d'avances soit **400 000 € à la signature de la convention ou de l'avenant,**
- Le solde à l'issue de la transmission d'un bilan annuel du dispositif reprenant les indicateurs qui auront été définis par l'ensemble des parties prenantes ».

**2.3.** L'article 9 « Date d'effet et durée de la convention» est ainsi modifié :

« Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, il couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023. ».

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

obligatoires)

**Pour BimBamJob**

(Nom, qualité du signataire et cachet

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-09-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/09

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Le Département soutient la recherche de modes d'accueil des jeunes enfants pour les publics en insertion.

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'insertion pour les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (B.R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

Le Schéma des Solidarités 2019 – 2024 et la stratégie insertion E.P.I. 77 définissent le cadre et les principes de l'action social du Département. Le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) est en ce sens un des axes forts de la politique insertion et passe notamment par la levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle.

L'évaluation de l'offre d'insertion du Département menée en 2022 et actuellement en cours de finalisation a permis de mettre en avant un certain nombre de freins rencontrés par les allocataires du Revenu de Solidarité Active dans leur parcours d'insertion corrélés à « un indice de résolution » de cette problématique. Or, la question des modes d'accueil des jeunes enfants est apparue comme une problématique majeure avec un indice de résolution faible.

Afin de répondre à cet enjeu, le Département a souhaité s'engager dans la résolution de ce frein avec trois axes prioritaires : le développement de places en crèches réservées aux publics en insertion, l'accompagnement des publics vers ces places, le développement de l'attractivité du métier d'assistant maternel.

S'agissant de l'offre, cela c'est d'abord manifesté par le financement de places en crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), puis l'ouverture de ces places aux bénéficiaires du R.S.A non demandeur d'emploi pour l'année 2023.

Concernant l'accompagnement des publics, le Département souhaite par ailleurs expérimenter une action existante, « La balle au bond », portée par la Maison de l'emploi et de la Formation Grand Paris Sud qui travaille sur plusieurs aspects avec les bénéficiaires : l'accès à un mode d'accueil, crèche ou assistant maternel, le recours aux aides financières qui y sont liées (notamment auprès de la C.A.F.), un travail sur la séparation parent/enfant, le lien avec les référents RSA afin de coordonner le parcours et activer un travail sur le projet professionnel.

Par ailleurs, par le biais de ce conventionnement, il est proposé d'expérimenter sur les territoires volontaires, dont la Maison Départementale de Nemours, des partenariats avec des assistant(e)s maternel(le)s afin de

réserver des places mobilisables ponctuellement par les publics en insertion, complétant ainsi l'offre d'insertion proposée dans le cadre des crèches AVIP.

Enfin, un travail sera engagé, en lien avec la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et promotion de la santé, la C.A.F et Pôle Emploi sur l'attractivité des métiers de la petite enfance, en lien avec le dispositif coup de pouce vers les métiers en tension.

Il vous est proposé d'attribuer aux opérateurs du dispositif « la Balle au Bond » (Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud et Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi) une subvention à hauteur de 400 000 € et de conclure une convention de partenariat expérimentale pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Le dispositif bénéficie d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre de la stratégie de la lutte contre la pauvreté à hauteur de 160 000 €

Il permettra d'accompagner 600 bénéficiaires par an dont 450 allocataires du Revenu de Solidarité Active.

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion,

VU l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

VU l'instruction n° DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

VU l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

VU l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi,

VU l'instruction N° DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021,

VU l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/2022/19 du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération n° 4/10 du 5 mars 2021 approuvant le Plan de résilience sociale autour d'un plan en faveur de l'Emploi et de la Politique d'Insertion (E.P.I. 77)

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud et la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi dans le cadre du dispositif « la Balle au Bond », tel que joint en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer à la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud et la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi une subvention d'un montant total de 400 000 € et qui sera prélevée sur l'opération « dispositif mode de garde (AE23) » de l'action « dispositifs d'insertion » du budget insertion. La subvention entre les deux opérateurs se répartit de la façon suivante :

- 175 000€ pour la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud pour le déploiement du dispositif au Sud du Département,
- 225 000€ pour la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi pour le déploiement du dispositif au Nord du Département.

Le versement sera réalisé selon les modalités prévues dans la convention.



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/09

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-09-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## CONVENTION

**visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne, la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud et la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi dans le cadre du dispositif « la Balle au Bond »**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/09 du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023, ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET **la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud**  
association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : .....  
représentée par son Président, Monsieur .....

**la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi**  
association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : .....  
représentée par son Président, Monsieur .....

ci-après dénommées "les structures"

D'AUTRE PART

### APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE

Le Schéma des solidarités 2019-2024 et la stratégie insertion E.P.I 77 définissent le cadre et les principes de l'action sociale du Département. Le retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A (B.R.S.A) est en ce sens un des axes forts de la politique d'insertion et passe notamment par la levée des freins à l'insertion socio-professionnelle. Or, et plus particulièrement en Seine-et-Marne, la question des modes d'accueil constitue un frein majeur au retour à l'emploi des bénéficiaires.

Le Département entend agir pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle sur son territoire à travers la mise en place d'un partenariat autour du dispositif « la Balle au Bond ».

L'objet de cette convention est de préciser les modalités de coopération entre le Département et les structures pour la mise en œuvre du dispositif.

### SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La présente convention a pour objet de formaliser les engagements du Département et des structures dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « la Balle au Bond ».

#### ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, les structures s'engagent à mettre en œuvre le dispositif tel que présenté dans le dossier de demande de subvention, soit 4 axes.

##### Axe 1 : La promotion du dispositif et son déploiement dans l'ensemble du territoire seine et marnais

Le dispositif « la balle au bond » repose sur le partenariat : il ne peut être mis en place que dans le cadre d'une synergie avec et entre les acteurs des territoires. Ces collaborations ont pour but de développer des permanences au local, de faire connaître le dispositif auprès des référents afin de permettre l'orientation des familles vers le dispositif et d'assurer des liens dans le suivi des familles, d'identifier les solutions d'accueil existant localement.

Donc dans le cadre du déploiement du dispositif une première étape de présentation et de promotion du dispositif devra donc être prévue.

Axe 2 : l'accompagnement des familles dans la résolution du mode d'accueil

Il s'agit de l'essence même du dispositif et plus particulièrement :

- ❖ l'information des familles sur les modes d'accueil,
- ❖ l'accompagnement à la recherche d'un mode d'accueil des enfants des familles en situation d'insertion,
- ❖ l'accueil des familles,
- ❖ l'aide à la recherche de solution d'accueil,
- ❖ le soutien dans les démarches administratives,
- ❖ le soutien à la parentalité des familles accompagnées dans la cadre de la recherche de solution d'accueil,
- ❖ l'accompagnement au maintien du mode d'accueil,

Axe 3 : la promotion du métier d'assistant(e) maternel(le), l'accompagnement à la formation et la redynamisation des assistant(e)s maternel(le)s, sans activité

Au-delà de l'accompagnement des familles et du déploiement du dispositif d'accompagnement sur l'ensemble du territoire, le projet proposé par « la Balle au Bond » comprend un axe de travail autour de la promotion du métier d'assistant(e) maternel(le), et de la formation des professionnels mais également de la redynamisation des assistant(e)s maternel(le)s agréés mais ayant cessé ou limité leur activité. A ce titre, le projet prévoit :

- ❖ l'organisation d'informations collectives sur les métiers de la petite enfance,
- ❖ l'organisation de réunions collectives en direction des assistant(e)s maternel(le)s sans contrat et au chômage afin d'évaluer leur motivation vis-à-vis de la continuité de cette activité et l'évaluation des freins rencontrés,
- ❖ la réalisation d'entretiens individuels avec les personnes souhaitant s'orienter dans un métier de la petite enfance,
- ❖ l'organisation de temps de rencontre entre les parents et les assistant(e)s maternel(le)s du secteur libre. Le principe repose sur celui d'un « job-dating ».

La problématique de diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s est également consécutive à l'évolution de l'organisation de la formation et en particulier l'évaluation des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréés, un certain nombre d'entre eux ne parviennent pas à répondre à ces exigences et perdent leur agrément. Le dispositif de « la Balle au bond » propose un parcours de préformation qui permettrait de mieux préparer les personnes qui ont obtenues l'agrément mais dont le niveau de connaissances générales n'est pas suffisant pour suivre la formation obligatoire et de réussir son évaluation. Cette action pourra permettre d'aider des professionnels qui se sont montrés motivés pour ce métier, à se maintenir dans ce projet.

Cette action devra être menée en complémentarité avec les actions portées dans le cadre du SDSF par la CAF et les autres acteurs comme Pôle Emploi, ou les opérateurs du PDI du Département dans le cadre de certains dispositifs (coup de pouce vers les métiers en tension).

Il sera attendu plus spécifiquement un sourcing des publics BRSA du Département pour les actions de job dating.

Axe 4 : Expérimentation de partenariats avec des assistant(e)s maternel(le)s afin de réserver des places mobilisables ponctuellement par les publics en insertion.

A travers cet axe, « la Balle au Bond » mobilise une enveloppe de 30 000 € afin de réserver des temps d'accueil mobilisables par les publics en insertion de façon ponctuelle. Un ou plusieurs territoires expérimentateurs pourront mobiliser cette enveloppe. La Maison départementale des solidarités de Nemours souhaite s'engager dans cette démarche et accompagner les assistant(e)s maternel(le)s volontaires afin qu'ils puissent procéder à ce type d'accueil dans le respect des besoins de l'enfant.

De plus l'organisme s'engage :

- ❖ à participer à toute action mise en place par le Département pour la présentation des missions pour lesquelles il est subventionné,
- ❖ à valider avec le Département l'ensemble des outils produits dans le cadre du dispositif avant leur diffusion ou leur utilisation,
- ❖ à transmettre chaque trimestre au Département un tableau de suivi reprenant les indicateurs proposés dans le dossier de demande de subvention,
- ❖ à indiquer la participation financière du Département à tous les organismes associés à la mise en œuvre des actions, au public concerné et aux participants aux actions,
- ❖ à apposer le logo du Département sur tous les supports de communication dédiés aux actions et à faire valider les dits supports au Département.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s'engage à soutenir financièrement les structures, par le versement d'une subvention d'un montant de **400 000 €** pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 soit :

- ❖ 175 000 € pour la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud
- ❖ 225 000 € pour la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi

La subvention départementale est créditée au compte des structures par le Département selon les modalités suivantes:

- ❖ un acompte 80 % dès signature de la présente convention,
- ❖ le solde sur production des éléments justificatifs (bilan final de l'action, tableau récapitulatif des résultats) et après analyse du budget réalisé.

Le versement sera effectué sur le compte dont les coordonnées bancaires seront transmises par les structures au Département.

### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

#### **4.1 – Utilisation de la subvention**

Les structures s'engagent à utiliser la subvention conformément aux dispositions de la présente convention.

#### **4.2 - Eligibilité du public à l'action**

Avant toute entrée dans l'action, les structures vérifient le statut de B.R.S.A. du public accueilli.

#### **4.3 - Obligations comptables**

Les structures s'engagent à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements en vigueur et en particulier à transférer au Département leurs comptes administratifs dès que ceux-ci seront en leur possession.

#### **4.4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention**

Les structures s'engagent à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

#### **4.5 – Gouvernance**

La mise en œuvre du projet fait l'objet d'un suivi piloté par la Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (D.I.H.C.S.) du Département. La D.I.H.C.S. organise l'évaluation continue du dispositif en termes quantitatifs et qualitatifs.

Les structures informent le Département des évolutions dans les personnels assurant la mission précisée à l'article 2 et fournissent chaque année un bilan qui sera composé de :

- ❖ un tableau de suivi et de pilotage (co-construit avec la D.I.H.C.S.) sera transmis au Département 1 fois/trimestre
- ❖ un bilan d'activité annuel quantitatif et qualitatif à partir d'une trame élaborée par le Département
- ❖ un budget réalisé,
- ❖ tout autre élément demandé par le Département,

Les structures organisent un comité de pilotage intermédiaire et un comité de pilotage final. A chaque comité de pilotage, les structures transmettent un bilan (intermédiaire et final) contenant à minima :

- ❖ les résultats quantitatifs de l'action au regard des engagements formulés à l'article 2,
- ❖ l'association transmettra à cette occasion la liste nominative des participants et de leur parcours au sein de l'action précisée à l'article 2.

#### 4.6 – Obligations complémentaires

- Contrat d'engagement républicain :

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.».

- Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, les structures s'engagent à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par les structures. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

- Obligation de publicité :

Les structures s'engagent, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elles transmettront au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

- Service Public Insertion Emploi (S.P.I.E.) :

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l'action sociale, le Département s'engage dès 2022 dans le déploiement d'un S.P.I.E. efficient. Celui-ci s'appuie sur la mobilisation d'un consortium d'acteurs.

L'objectif est de faciliter le parcours vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail, il s'agit d'un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s'agira plus spécifiquement de participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner les structures.

#### ARTICLE 5 - RÉSILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit des structures. La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

## **ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention aux structures qui s'engagent à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- ❖ si la subvention est utilisée par les bénéficiaires pour des activités non conformes à celles qui sont définies à l'article 2 de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- ❖ en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 5 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant. L'avenant précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause la finalité globale définie à l'article 1.

## **ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et prendra fin au 31 août 2024 et couvrira les actions réalisées durant cette période.

## **ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour la Maison de l'Emploi et de la formation Grand Paris Sud**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

**Pour la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Ont voté CONTRE (0) :

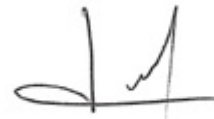
Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (2) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Denis JULLEMIER

en leur qualité de représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « La Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud »



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-10-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-4/10

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Avenant n° 2 de la convention de partenariat avec les organisations professionnelles autour de la plateforme JOB77

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'insertion pour les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (B.R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

Convaincu que le retour à l'emploi permet l'insertion durable des publics, et considérant que les employeurs Seine-et-Marnais ont des besoins de main d'œuvre à pourvoir, le Conseil départemental a voté en juin 2018 la mise en place de la plateforme JOB77. Cette plateforme permet de mettre en relation les employeurs locaux et les B.R.S.A. sur la base d'un référentiel de compétences et d'un système de géolocalisation des offres d'emploi. Afin d'assurer le développement de la plateforme, il est apparu nécessaire de mettre en place une mission d'animation de la plateforme afin d'accompagner à la fois les candidats et les recruteurs dans son utilisation. Cette mission a été confiée à Initiatives77, acteur départemental en matière d'insertion.

Par ailleurs, afin d'avoir un apport constant d'offres locales, la promotion de cet outil gratuit auprès des recruteurs est une nécessité pour la réussite du retour à l'emploi des B.R.S.A. Ainsi en juin 2021, le Conseil départemental a approuvé la concrétisation d'un partenariat avec trois organisations professionnelles : la Fédération française du bâtiment Ile-de-France Est (F.F.B.), la Chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne (C.S.T.P.77) et le Mouvement des entreprises de France de Seine-et-Marne (M.E.D.E.F.). Ce partenariat a été renouvelé par voie d'avenant en juin 2022.

Il est proposé de reconduire ce partenariat dans son format actuel et de poursuivre ainsi la promotion de la plateforme auprès des recruteurs locaux tout en réfléchissant à des améliorations techniques et opérationnelles.

Ce partenariat fait l'objet d'une subvention d'un montant total de 54 340 € servant à financer un équivalent temps plein



## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 25 juin 2018 relative à la mise en place de JOB77,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/20 en date du 28 mai 2021 relative à la mise en place d'un partenariat avec les organisations professionnelles autour de la plateforme JOB77,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/05D en date du 17 juin 2022 relative au premier avenant à la convention de partenariat avec les organisations professionnelles autour de la plateforme JOB77,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le Budget Primitif du Département pour l'année 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'avenant numéro 2 à la convention relative à la promotion et l'animation de la plateforme JOB 77 entre le Département et trois organisations professionnelles tel que joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer aux organisations professionnelles une subvention d'un montant total de 54 340 € pour laquelle les modalités de versement sont fixées par l'article 2 du projet d'avenant joint en annexe, et qui sera prélevée sur l'opération « Projets accès à l'emploi organisations professionnelles (AE23) » de l'action « Dispositifs d'insertion » du budget départemental de l'année 2023.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/10

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (37) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (8) :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Sarah LACROIX

Mme Béatrice RUCHETON

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Eric BAREILLE

Mme Marianne MARGATE

en leur qualité de représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association  
« Initiatives 77 ».

Etait ABSENT (1) :

M. Anthony GRATACOS



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-10-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**Avenant n° 2 à la convention de partenariat relative à la promotion et l'animation de la plateforme  
JOB 77 entre le Département et trois organisations professionnelles entre le Département de Seine-et-  
Marne et les organisations professionnelles**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération de la Conseil départemental n° 4/10 en date du 23 juin 2023  
ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET **MEDEF 77**  
Aérodrome Melun-Villaroche – Bâtiment Z – 77950 Montereau sur le Jard  
représenté par : Monsieur Jean-Marc SERENI en qualité de Président  
nature juridique : association – n° SIRET : 784 999 039 00018

**BTP 77**  
BP 93 – 77002 MELUN Cedex  
représenté par : Monsieur Stéphane SAJOUX en qualité de Président  
nature juridique : Syndicat professionnel régi par l'article L2131-1 et suivants du code travail  
n° SIRET : 784 930 695 00019

**Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne, dite CSTP77**  
56 Rue Eugène Delaroue 77190 Dammarie les lys  
représenté par : Monsieur Pascal PIAN en qualité de Président  
nature juridique : Organisation professionnelle - n° SIRET 411 257 850 00023

ci-après dénommées "les organismes"

**Initiatives 77**, dont le siège social est situé : 49-51 avenue Thiers 77000 MELUN  
représentée par : Madame Sandrine SOSINSKI en sa qualité de Présidente  
nature juridique : association - n° SIRET : 383 213 287 000 14

**Pro Emploi** dont le siège social est situé : 56 rue Eugène Delaroue 77190 DAMMARIE LES LYS  
représentée par : Monsieur Thierry FROMENTIN en sa qualité de Président  
nature juridique : société par actions simplifiée - n° SIRET : 490 711629 00074

ci-après dénommés « les opérateurs associés »

D'AUTRE PART

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV**

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'insertion pour les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (B.R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

Convaincu que le retour à l'emploi permet l'insertion durable des publics, et considérant que les employeurs Seine-et-Marnais ont des besoins de main d'œuvre à pourvoir, le Conseil départemental a voté en juin 2018 la mise en place de la plateforme JOB77. Cette plateforme permet de mettre en relation les employeurs locaux et les B.R.S.A. sur la base d'un référentiel de compétences et d'un système de géolocalisation des offres d'emploi. Afin d'assurer le développement de la plateforme, il est apparu nécessaire de mettre en place une mission d'animation de la plateforme afin d'accompagner à la fois les candidats et les recruteurs dans l'utilisation de la plateforme. Cette mission a été confiée à Initiatives77 opérateur départemental en matière d'insertion.

Par ailleurs, afin d'avoir un apport constant d'offres locales, la promotion de cet outil gratuit auprès des recruteurs est une nécessité pour la réussite du retour à l'emploi des B.R.S.A. Ainsi en juin 2021, le Conseil départemental a approuvé la concrétisation d'un partenariat avec trois organisations professionnelles : la Fédération française du bâtiment Ile-de-France Est (F.F.B.), la Chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne (C.S.T.P.77) et le Mouvement des entreprises de France de Seine-et-Marne (M.E.D.E.F.).

Les signataires du partenariat sont :

- le Département ;
- pour les organisations professionnelles :
  - o B.T.P. 77 ;
  - o la C.S.T.P. 77 ;
  - o le M.E.D.E.F. Seine-et-Marne.
- en qualité d'opérateurs associés :
  - o Pro Emploi en tant que délégataire des organisations professionnelles pour la mission Mises en relation
  - o Initiatives 77 sur la mission « préparation des candidats » et coordination du réseau départemental des A.A.V.E. en ce qui concerne Job 77

Pro Emploi, créée et basée en Seine-et-Marne, est à la tête d'un réseau d'entreprises de travail temporaire d'insertion (E.T.T.I.) actives dans 4 départements. Cet organisme associe déjà les organisations professionnelles partenaires, bénéficie d'un ancrage territorial et d'une légitimité auprès des entreprises. Il accompagne les publics éloignés de l'emploi, notamment B.R.S.A., dans des parcours vers l'intégration professionnelle durable et dispose de ce fait d'une structuration efficiente permettant une mise en service rapide et pertinente d'un nouveau service mutualisé.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 3 et 8 de la convention initiale.

### ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT

**2.1.** L'article 3 « Engagements du Département » est modifié ainsi :

« Le Département s'engage à soutenir les activités des organisations professionnelles dans la réalisation des missions précisées à l'article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département verse une subvention annuelle d'un montant total de **54 340 €** à l'organisme désigné par les organisations professionnelles signataires et chargé de son affectation : « le connecteur économique de Seine-et-Marne », filiale du M.E.D.E.F. 77.

Au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 le versement de cette subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- 70% d'avances soit **38 038 € à la signature de la convention ou de l'avenant,**
- Le solde à l'issue de la transmission d'un bilan annuel du dispositif reprenant les indicateurs qui auront été définis par l'ensemble des parties prenantes. »

**2.3.** L'article 8 « Date d'effet et durée de la convention » est modifié ainsi :

« Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. ».

Fait en **4** exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour le MEDEF 77**

(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

**Pour le BTP 77**

(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

**Pour la CSTP 77**

(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-4/11 A

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Renouveau du soutien départemental aux structures d'insertion jeunesse - Année 2023**  
Délibération A - Convention 2023 visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département et l'Association "Hub de la réussite"

Troisième Département le plus jeune d'Ile-de-France, la Seine-et-Marne compte un jeune sur cinq sans diplôme, sans emploi ou formation. Au niveau national, 20% des jeunes qui ont été accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance sont par ailleurs sans abri après leur majorité.

Priorité de l'exécutif, la jeunesse, et particulièrement la politique d'insertion des jeunes, constitue un enjeu inscrit au titre du schéma des solidarités 2019-2024, de la stratégie en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion (E.P.I.77) votée en 2021 et du service public de l'insertion et de l'emploi (S.P.I.E.).

Pour lutter contre la précarité des jeunes, le Département de Seine-et-Marne soutient de longue date un certain nombre de structures œuvrant pour leur insertion (missions locales, Hub de la Réussite, etc.), et porte également un dispositif spécifique pour leur venir en aide, le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.).

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés de certains jeunes. Par ailleurs, la loi de protection des enfants adoptée le 7 février 2022 impose un nouveau cadre juridique en matière d'insertion des jeunes pour prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

Il est proposé de poursuivre l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes à travers trois actions :

- la poursuite du soutien aux quatre sites de l'école de la deuxième chance à travers l'attribution d'une subvention de 260 000 € au total et la signature d'une convention de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (A),
- la poursuite du soutien aux missions locales à travers l'attribution de subventions à hauteur de 358 000 € au total pour l'ensemble de ces structures et la signature de conventions de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (B),
- l'attribution de subventions à hauteur de 273 120 € au total aux structures proposant aux jeunes des solutions de logement et la signature d'une convention de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (C),

L'ensemble de ces mesures représente un montant total de 891 120 € au titre de l'année 2023

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales

VU le décret n°2007-1756 du 13 décembre 2007 relatif aux écoles de la deuxième chance,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

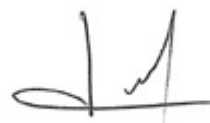
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention 2023 visant à formaliser le soutien du Département à l'Association « Hub de la réussite », telle que jointe en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer à l'Association « Hub de la réussite », une subvention d'un montant de **260 000 €** qui sera prélevée sur l'opération « subvention E.2.C. (DF23) » de l'action intitulée « dispositifs d'insertion des jeunes » du budget départemental de l'année 2023. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la signature de la convention.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/11 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (11) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine » et de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Mme Majdoline BOURGEGEIS-EL ABIDI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale du bassin économique de Montereau-Fault-Yonne ».

M. Bernard COZIC en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale de la Seine et du Loing ».

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de présidente de l'association « Mission Locale de la Brie et des Morins ».

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale des Boucles de la Marne » et de l'association « Mission Locale Paris Vallée de la Marne ».

M. Michel JOZON en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale de la Brie et des Morins » et de l'association « Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie ».


M. Denis JULLEMIER en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Hub de la Réussite » et au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est de Seine-et-Marne - Mission Locale du Nord-est 77 ».

Mme Mireille MUNCH en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie ».

Mme Véronique PASQUIER est représentante du Département de Seine-et-Marne au sein Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Mission Locale de la Plaine de France ».

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale du Provinois ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2023**  
**visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne**  
**et l'Association "HUB DE LA RÉUSSITE"**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**,  
représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,  
dûment autorisé par délibération n°4/11 A du Conseil départemental en date du 23 juin 2023,  
ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET l'**Association "Hub de la réussite"**  
en vertu de la déclaration de modification de l'Association absorbant l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance 77 en date du  
13 décembre 2019,  
régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social :  
Campus Saint-Christophe, Galilée 3,  
10 avenue de l'Entreprise, 95863 CERGY-PONTOISE,  
représentée par Monsieur Benjamin CHKROUN, Président,  
ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE**

Créées en 1995 à la suite du Livre blanc européen "Enseigner et apprendre : vers la société cognitive", les écoles de la deuxième chance ont pour objectif d'insérer, par la formation et par l'emploi, des jeunes en situation d'échec scolaire et tous volontaires pour reprendre des études. En Seine-et-Marne, le Hub de la Réussite porte les Ecoles de la Deuxième Chance (E.2.C.).

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention d'objectifs a pour objet de définir les grands axes de partenariat entre le Département et l'association, ainsi que les modalités d'utilisation des fonds qui lui seront attribués.

**ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE MOYENS ET DE REALISATION**

Le Hub de la Réussite est soutenu pour la mise en œuvre, au travers de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance 77, d'actions de formation et d'accompagnement dans le cadre de ses missions de droits communs se traduisant par des objectifs généraux :

- l'accueil de 480 jeunes seine-et-marnais, de 16 à 25 ans,
- un travail en étroite collaboration avec les Maisons départementales des solidarités et notamment le service départemental d'Aide sociale à l'enfance.

Des objectifs spécifiques sont retenus au titre de la présente convention et ciblent la diversification de la provenance des stagiaires seine-et-marnais, intégrant un parcours E.2.C. 77.

**Objectifs de moyens pour atteindre et accompagner des publics rencontrant des freins à leur insertion :**

- développement de moyens permettant de répondre aux freins liés à la mobilité, notamment pour favoriser l'accès au parcours de formation proposé par l'E.2.C. 77 sur les zones Nord, Sud et Est du Département seine-et-marnais,
- développement de coopérations : participation aux commissions Fonds d'aide aux jeunes, collaborations avec les référents de l'Aide sociale à l'enfance, avec les Maisons Départementales des Solidarités pour favoriser le recrutement de jeunes accompagnés par le Département.

**Objectifs de résultats :**

- taux d'accueil de stagiaires extérieurs aux Communautés d'agglomération des sites E.2.C. de 50%,
- taux d'accueil de jeunes orientés par le Département de 10%.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE REUSSITE DES OBJECTIFS**

Le Hub de la réussite, nouveau gestionnaire de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance 77, partage avec le Département l'objectif de maintien de l'équilibre financier des structures dont il a la gestion pour les années à venir, tout en poursuivant le développement de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance dans une logique d'accueil équitable des jeunes stagiaires sur le territoire seine-et-marnais.

Pour atteindre cet objectif, les conditions suivantes, d'ordre technique, sont convenues entre les deux parties :

### **3.1 – La diversification et la consolidation des recettes**

Le travail de mobilisation de nouvelles communes et intercommunalités est poursuivi afin d'encaisser de nouvelles recettes et de proposer son offre d'insertion aux territoires Nord/Est/Sud du Département. L'association poursuit la diversification et l'augmentation de ses recettes par le développement du mécénat.

### **3.2 – L'optimisation des dépenses inhérentes à l'association**

L'association est engagée dans une démarche d'optimisation de ses dépenses qu'elle poursuit pour l'année 2023.

## **ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

### **4.1 - contrat d'engagement républicain :**

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement».

### **4.2 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. )

### **4.3 - Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

#### **4.4 - Contribution à la dynamique du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (S.P.I.E)**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l'action sociale, le Département s'engage dès 2022 dans le déploiement d'un S.P.I.E. efficient. Celui-ci s'appuie sur la mobilisation d'un consortium d'acteurs.

L'objectif est de faciliter le parcours vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail, Il s'agit d'un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s'agira plus spécifiquement de contribuer à :

- l'élaboration d'un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre les différentes institutions (Pôle, Département, missions locales etc.),
- participer au travail concernant la mise en place de mise en situation professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi et plus spécifiquement les jeunes, et disposer d'un suivi permettant de les dénombrer (indicateur de suivi du S.P.I.E).
- participer au travail concernant la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer,
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

#### **4.5 – Utilisation de la subvention départementale**

L'association s'engage à utiliser la subvention du Département conformément aux dispositions des articles 2 et 3 de la présente convention d'objectifs.

#### **4.6 - Obligations comptables**

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements.

#### **4.7 - Contrôle de l'utilisation de la subvention départementale**

L'association s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

### **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

#### **5.1 - Subvention**

Le Département s'engage à soutenir l'association par le versement d'une subvention de 260 000 € pour la réalisation des objectifs fixés aux articles 2 et 3 de la présente convention d'objectifs 2023.

#### **5.2 - Modalités de versement**

Un versement unique de **260 000 €** sera effectué dès la signature de la présente convention.

### **ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Un comité de pilotage se réunira à l'initiative de l'association, une fois par an. Il s'assurera de la réalisation des objectifs fixés aux articles 2 et 3 de la présente convention. Il sera aussi consacré à un examen approfondi des résultats. Il intégrera l'ensemble des co-financeurs.

Par ailleurs, l'association transmettra au Département un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales notamment avec les Maisons départementales des solidarités du département autour des objectifs visés dans la présente convention d'objectifs. Elle fournira aussi les comptes analytiques des recettes et dépenses de la structure.

### **ARTICLE 7 – COMMUNICATION**

L'association s'engage à indiquer le soutien financier du Département sur toute communication à sa disposition et lors de toute manifestation publique de façon visible.

## **ARTICLE 8 - RÉSILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention est résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans tous les cas, les parties restent tenues d'accomplir leurs obligations contractuelles jusqu'à la résiliation effective de la présente convention.

## **ARTICLE 9 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 2 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention,
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 8 de la présente convention.

## **ARTICLE 10 - MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Toute modification de la présente convention d'objectifs fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

## **ARTICLE 11 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

## **ARTICLE 12 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention d'objectifs s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411B-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N°B CD-2023/06/23-4/11 B

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Renouveau du soutien départemental aux structures d'insertion jeunesse - Année 2023**  
**Délibération B - Convention 2023 visant à formaliser le soutien du Département aux Missions locales.**

Troisième Département le plus jeune d'Ile-de-France, la Seine-et-Marne compte un jeune sur cinq sans diplôme, sans emploi ou formation. Au niveau national, 20% des jeunes qui ont été accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance sont par ailleurs sans abri après leur majorité.

Priorité de l'exécutif, la jeunesse, et particulièrement la politique d'insertion des jeunes, constitue un enjeu inscrit au titre du schéma des solidarités 2019-2024, de la stratégie en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion (E.P.I.77) votée en 2021 et du service public de l'insertion et de l'emploi (S.P.I.E.).

Pour lutter contre la précarité des jeunes, le Département de Seine-et-Marne soutient de longue date un certain nombre de structures œuvrant pour leur insertion (missions locales, Hub de la Réussite, etc.), et porte également un dispositif spécifique pour leur venir en aide, le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.).

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés de certains jeunes. Par ailleurs, la loi de protection des enfants adoptée le 7 février 2022 impose un nouveau cadre juridique en matière d'insertion des jeunes pour prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

Il est proposé de poursuivre l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes à travers trois actions :

- la poursuite du soutien aux quatre sites de l'école de la deuxième chance à travers l'attribution d'une subvention de 260 000 € au total et la signature d'une convention de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (A),
- la poursuite du soutien aux missions locales à travers l'attribution de subventions à hauteur de 358 000 € au total pour l'ensemble de ces structures et la signature de conventions de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (B),
- l'attribution de subventions à hauteur de 273 120 € au total aux structures proposant aux jeunes des solutions de logement et la signature d'une convention de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (C),

L'ensemble de ces mesures représente un montant total de 891 120 € au titre de l'année 2023

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention 2023 à conclure avec chacune des onze Missions locales de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe 1 à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer une subvention par Mission locale, dont la répartition figure en annexe 2 à la présente délibération B, soit un montant total de 358 000 €. Ces subventions seront prélevées sur l'opération « subvention aux Missions locales » de l'action intitulée « dispositifs d'insertion des jeunes » du budget départemental de l'année 2023. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la signature de la convention.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/11 B

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (11) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine » et de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Mme Majdoline BOURGEGEIS-EL ABIDI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale du bassin économique de Montereau-Fault-Yonne ».

M. Bernard COZIC en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale de la Seine et du Loing ».

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de présidente de l'association « Mission Locale de la Brie et des Morins ».

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale des Boucles de la Marne » et de l'association « Mission Locale Paris Vallée de la Marne ».

M. Michel JOZON en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale de la Brie et des Morins » et de l'association « Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie ».

M. Denis JULLEMIER en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Hub de la Réussite » et au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est de Seine-et-Marne - Mission Locale du Nord-est 77 ».

Mme Mireille MUNCH en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie ».

Mme Véronique PASQUIER est représentante du Département de Seine-et-Marne au sein Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Mission Locale de la Plaine de France ».

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale du Provinois ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



## CONVENTION visant à formaliser le soutien du Département aux missions locales de Seine-et-Marne pour l'année 2023

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n°4/11 B du Conseil départemental en date du 23 juin 2023,

D'UNE PART,

ET La **mission locale de** .....,  
ayant son siège social .....,  
représentée par .....,  
ci-après dénommée "la mission locale"

D'AUTRE PART

### PRÉAMBULE

Développées à partir de 1982, sous l'impulsion de l'État et des collectivités territoriales, les missions locales assurent l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, qui rencontrent des difficultés pour rentrer dans la vie active. A travers leur fonction d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, elles proposent une relation personnalisée et globale. Elles guident les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé. En lien avec les partenaires, les missions locales apportent des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés éprouvées par les jeunes, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement ou des loisirs. Les missions locales et le Département ont toujours œuvré ensemble en faveur du public en difficulté. Ce partenariat a pris plusieurs formes. Aujourd'hui, le Département et les missions locales travaillent de concert pour élaborer leur future collaboration par l'identification d'indicateurs et de parcours relatifs aux jeunes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) et jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.).

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités selon lesquelles le Département apporte son aide financière à la mission locale de..... par le versement d'une subvention visant à soutenir son action d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion, notamment les publics allocataires du R.S.A. et jeunes sortant de l'A.S.E.

#### ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

##### 2.1 – accompagnement :

La mission locale s'engage à assurer l'accompagnement des jeunes orientés par les Maisons départementales des solidarités de son territoire d'intervention, ainsi que de participer à la coordination locale portée par les Maisons Départementales des Solidarités, notamment à travers une représentation en Commission Locale d'Appui du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Dans la perspective d'articulation de l'accompagnement fait par les missions locales et la politique départementale, celles-ci s'engagent à fournir au Département des indicateurs statistiques, de détection, d'insertion professionnelle et sociale. Cette obligation de suivi et de reporting régulière concernera plus précisément les bénéficiaires du R.S.A. ainsi que les jeunes issus de l'A.S.E.

Par ailleurs, il sera notamment demandé à la structure d'assurer un suivi précis des jeunes relevant de l'A.S.E. (en distinguant les Mineurs non accompagnés des autres jeunes relevant de l'A.S.E. dans les indicateurs de suivi) dans la mesure où cet indicateur est inscrit au titre de la contractualisation acté avec l'Etat, à la fois au titre du CDPPE, contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (anticipation de la sortie des jeunes à 17 ans) et de la CALPAE, convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, (anticipation de la sortie de l'A.S.E.). La loi du 07/02/2022, relative à la protection des enfants, renforce l'obligation de suivi des jeunes issus de l'ASE en poursuivant l'objectif de fin « des sorties sèches » à leur majorité.

Afin d'assurer ce suivi, il sera demandé aux missions locales de transmettre le tableau de suivi des indicateurs dont elles disposent, notamment au titre de la contractualisation avec l'Etat.

##### 2.2 - contrat d'engagement républicain :

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement».

### **2.3 - Participation aux instances locales de coordination territoriales, les Commissions Locales d'Appui (C.L.A.)**

La mission locale devra s'engager à participer à cette instance et à présenter ces indicateurs de suivi dans ce cadre.

### **2.4 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. )

### **2.5 - Contribution à la dynamique du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (S.P.I.E.)**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l'action sociale, le Département s'engage dès 2022 dans le déploiement d'un S.P.I.E. efficient. Celui-ci s'appuie sur la mobilisation d'un consortium d'acteurs.

L'objectif est de faciliter le parcours vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail, Il s'agit d'un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s'agira plus spécifiquement de contribuer au travail sur :

- l'élaboration d'un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre les différentes institutions (Pôle emploi, Département, Missions locales etc.),
- la participation au travail concernant la mise en place de mise en situation professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi et plus spécifiquement les jeunes, et disposer d'un suivi permettant de les dénombrer (indicateur de suivi du S.P.I.E.),
- la participation au travail concernant la labellisation des structures dans la dynamique S.P.I.E. et y adhérer.

### **2.6 - Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s'engage à verser à la mission locale au titre de l'année 2023, une subvention totale de ..... €correspondant à une subvention socle, abondée en fonction du nombre de jeunes accompagnés par la Mission locale sur l'année N-1, à laquelle s'ajoute une bonification en fonction du taux de sorties positives (annexe à la convention).

Le Département organisera une fois dans l'année, un comité de pilotage permettant d'identifier les indicateurs déployables pour les jeunes bénéficiaires du R.S.A. et jeunes sortant de l'A.S.E. accompagnés, et pour appréhender le processus d'accompagnement fait par les missions locales. Le pilotage du partenariat est assuré au niveau de la Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale en partenariat avec la Direction de la protection de l'Enfance.

Le Département pourra également être représenté dans les instances de suivi existantes comme les dialogues de gestion avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.).

## **ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES**

Le versement de la subvention du Département pour l'année 2023 sera effectué une seule fois à la signature de la présente convention.

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements en vigueur et notamment à transmettre, chaque année, son rapport d'activité, son bilan et ses comptes de résultats.

La mission locale s'engage par ailleurs à accepter et à faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

**ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

L'association s'engage à transmettre au Département au 1<sup>er</sup> semestre de l'année :

- un rapport d'activité annuel,
- les comptes annuels: bilan, compte de résultat et le rapport,
- les projets ou actions pour l'année à venir, ainsi que les périmètres et modalités d'intervention (aides financières, types d'accompagnement),
- toute modification statutaire ou de la composition des membres du bureau ou de l'évolution du périmètre d'intervention,
- un tableau d'indicateurs relatifs au nombre de jeunes accueillis, détectés, accompagnés, à leur insertion sociale et professionnelle, au nombre de jeunes suivis allocataires du R.S.A, et jeunes issus de l'A.S.E.

**ARTICLE 6 - RÉSILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

**ARTICLE 7 - RESTITUTION DES VERSEMENTS**

En cas de résiliation et sans préjudice des stipulations de l'article 1 ci-dessus ou en cas de non respect par la mission locale des articles de la convention, le Département pourra demander à la mission locale de restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

**ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

**ARTICLE 9 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine et Marne**

**Pour la Mission locale**  
(nom, qualité du signataire et cachet)



## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX MISSIONS LOCALES DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ANNÉE 2023

Missions locales	Subvention socle	Nombre jeunes accompagnés par la ML 2022	%	Abondement selon nombre de jeunes accompagnés	Sous total 1	Taux de jeunes entrés situation emploi, formation apprentissage sur nombre de jeunes accompagnés par ML	Bonus entrées en situation	Sous total 2	SUBVENTION TOTALE Sous total 1 + 2
Mission Locale des Boucles de la Marne	24 000 €	1 654	8,4 %	2 927 €	26 927 €	62	9 %	3 313 €	30 240 €
Mission Locale de la Brie et des Morins	24 000 €	2 656	13,4 %	4 700 €	28 700 €	46	7 %	2 458 €	31 158 €
Mission Emploi insertion Melun Val de Seine	24 000 €	2 316	11,7 %	4 098 €	28 098 €	62	9 %	3 313 €	31 411 €
Mission Locale du Provinois	24 000 €	1 334	6,7 %	2 360 €	26 360 €	39	6 %	2 084 €	28 444 €
Mission Locale du bassin économique de Montereau-Fault-Yonne	24 000 €	1 331	6,7 %	2 355 €	26 355 €	63	10 %	3 366 €	29 722 €
Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est de Seine-et-Marne - Mission Locale du Nord-est 77	24 000 €	2 080	10,5 %	3 680 €	27 680 €	45	7 %	2 405 €	30 085 €
Mission Locale de la Plaine de France	24 000 €	1 416	7,2 %	2 506 €	26 506 €	73	11 %	3 901 €	30 406 €
Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie	24 000 €	623	3,1 %	1 102 €	25 102 €	87	13 %	4 649 €	29 751 €
Mission Locale de la Seine et du Loing	24 000 €	1 376	7,0 %	2 435 €	26 435 €	50	8 %	2 671 €	29 106 €
Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud – Mission locale de Sénart	24 000 €	2 013	10,2 %	3 562 €	27 562 €	48	7 %	2 565 €	30 127 €
Mission Locale Paris Vallée de la Marne	48 000 €	2 981	15,1 %	5 275 €	53 275 €	80	12 %	4 275 €	57 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 000 €</b>	<b>19 780</b>	<b>100%</b>	<b>35 000 €</b>	<b>323 000 €</b>	<b>655</b>	<b>100%</b>	<b>35 000 €</b>	<b>358 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411C-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N°C CD-2023/06/23-4/11 C

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Renouvellement du soutien départemental aux structures d'insertion jeunesse - Année 2023  
Délibération C – Conventions visant à formaliser le soutien du Département aux associations A.D.S.E.A., RELAIS JEUNES 77, EQUALIS, A.R.I.L.E.

Troisième Département le plus jeune d'Ile-de-France, la Seine-et-Marne compte un jeune sur cinq sans diplôme, sans emploi ou formation. Au niveau national, 20% des jeunes qui ont été accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance sont par ailleurs sans abri après leur majorité.

Priorité de l'exécutif, la jeunesse, et particulièrement la politique d'insertion des jeunes, constitue un enjeu inscrit au titre du schéma des solidarités 2019-2024, de la stratégie en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion (E.P.I.77) votée en 2021 et du service public de l'insertion et de l'emploi (S.P.I.E.).

Pour lutter contre la précarité des jeunes, le Département de Seine-et-Marne soutient de longue date un certain nombre de structures œuvrant pour leur insertion (missions locales, Hub de la Réussite, etc.), et porte également un dispositif spécifique pour leur venir en aide, le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.).

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés de certains jeunes. Par ailleurs, la loi de protection des enfants adoptée le 7 février 2022 impose un nouveau cadre juridique en matière d'insertion des jeunes pour prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

Il est proposé de poursuivre l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes à travers trois actions :

- la poursuite du soutien aux quatre sites de l'école de la deuxième chance à travers l'attribution d'une subvention de 260 000 € au total et la signature d'une convention de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (A),
- la poursuite du soutien aux missions locales à travers l'attribution de subventions à hauteur de 358 000 € au total pour l'ensemble de ces structures et la signature de conventions de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (B),
- l'attribution de subventions à hauteur de 273 120 € au total aux structures proposant aux jeunes des solutions de logement et la signature d'une convention de partenariat dont le modèle est joint en annexe à la délibération (C),

L'ensemble de ces mesures représente un montant total de 891 120 € au titre de l'année 2023

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/04 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les projets de conventions à conclure avec chacune des associations visées à l'article 2 ci-dessous, détaillant les conditions d'octroi, d'emploi et de contrôle de l'utilisation de la subvention attribuée, tels que joints en annexes 1 à 4 de la présente délibération C,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer, au titre du logement des jeunes, aux associations énumérées ci-après, une subvention d'un montant total de 273 120 € qui sera prélevée sur l'opération « actions d'insertion par le logement (DF23) » de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement » du budget départemental de l'année 2023, et qui se répartit comme suit :

- à l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en Seine-et-Marne (A.D.S.E.A.77), pour la gestion du foyer des jeunes travailleurs de Melun..... 41 454 €
- à l'association RELAIS JEUNES 77 pour la gestion de ses résidences et de ses « foyers soleil » ..... 172 533 €
- à l'association EQUALIS pour la gestion de ses logements passerelles ..... 19 133 €
- à l'association régionale pour l'insertion, le logement et l'emploi (A.R.I.L.E.) pour la gestion de ses logements passerelles ..... 40 000 €

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la signature de la convention.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/11 C

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (11) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine » et de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Mme Majdoline BOURGEGEIS-EL ABIDI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale du bassin économique de Montereau-Fault-Yonne ».

M. Bernard COZIC en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale de la Seine et du Loing ».

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de présidente de l'association « Mission Locale de la Brie et des Morins ».

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale des Boucles de la Marne » et de l'association « Mission Locale Paris Vallée de la Marne ».

M. Michel JOZON en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale de la Brie et des Morins » et de l'association « Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie ».

M. Denis JULLEMIER en sa qualité de représentant du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Paris Sud - Mission Locale de Sénart ».

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Hub de la Réussite » et au sein de l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est de Seine-et-Marne - Mission Locale du Nord-est 77 ».

Mme Mireille MUNCH en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale pour l'emploi du plateau de Brie ».

Mme Véronique PASQUIER est représentante du Département de Seine-et-Marne au sein Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Mission Locale de la Plaine de France ».

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Mission Locale du Provinois ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411C-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**CONVENTION**  
**visant à formaliser le soutien du Département**  
**au Foyer de Jeunes Travailleurs "François GOMEZ" de Melun pour l'année 2023**

ENTRE **le Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par la délibération n° 4/11 C du Conseil départemental en date du 23 juin 2023, ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET **l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Seine-et-Marne (A.D.S.E.A. 77)**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, gestionnaire du **Foyer de jeunes travailleurs "François GOMEZ" de Melun** et ayant son siège social : 2 bis rue Saint Louis - 77000 MELUN, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Noëlle VILLEDIEU ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV**

Dans le cadre de la politique menée en faveur du logement social, le Département de Seine-et-Marne a décidé d'encourager l'accès au logement des jeunes. A ce titre, le Département soutient l'action du Foyer de jeunes travailleurs (F.J.T.) "François GOMEZ" situé à Melun dans les différents volets de son activité développés sur l'agglomération melunaise et le sud du département. Ce foyer est sous la responsabilité de l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Seine-et-Marne (A.D.S.E.A. 77).

**IL A ETE ENSUITE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention détermine les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à l'A.D.S.E.A. 77 par l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour son activité liée au logement des jeunes âgés de 16 à 30 ans, dans le cadre de la gestion du Foyer de jeunes travailleurs "François GOMEZ" à Melun.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

**2.1 - Subvention**

Le Département s'engage à soutenir financièrement l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **41 454 €** au titre de l'année 2023.

**2.2 - Modalités de versement**

Le mandatement sera effectué en une fois dès signature de la présente convention par les parties.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

**3.1 - Activité de l'association soutenue**

Le soutien du Département vise à encourager l'activité de l'association dans le cadre d'un partenariat spécifique établi avec le F.J.T. "François GOMEZ" autour d'un certain nombre d'actions liées au logement des jeunes âgés de 16 à 30 ans, notamment :

1 - Un pôle ressource logement "Transversal logement" ouvert à l'ensemble des jeunes du quartier, de la cité et du district de l'agglomération melunaise. L'objectif est un accompagnement au logement autonome à travers plusieurs axes :

- l'information sur les offres de logements disponibles,
- l'information sur les réseaux adaptés (bailleurs, Habitat.77, associations, PROCILIA, etc.),
- l'information sur les aides au logement (C.A.F., F.S.L., etc.),
- un accompagnement collectif à travers la mise en place d'ateliers spécifiques de recherche de logement,
- un accompagnement social individualisé pour les personnes les plus en difficulté.

2 - Une structure d'hébergement ayant le double agrément résidence sociale et foyer de jeunes travailleurs d'une capacité de 130 places. L'offre de service de l'établissement est tournée vers la recherche d'une trajectoire promotionnelle d'insertion par le logement, qui favorise la préparation à l'autonomie de la personne par l'apprentissage de la solidarité et de la citoyenneté.

Le F.J.T. se situe en complément du dispositif d'intervention et de réponse sociale sur les territoires, et notamment des équipes de la prévention spécialisée. Il se veut également un outil privilégié pour répondre de manière plus efficace aux trajectoires des publics, suite à une prise en charge au sein des établissements et services de l'A.D.S.E.A. 77, comme au sein des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance.

3 - En ce sens, il peut recevoir des jeunes étant ou ayant été suivis par des services sociaux, des jeunes en situation d'insertion "finale", des jeunes en formation qualifiante ne disposant pas de logement sur la région melunaise, voire des personnes "en rupture sociale" dont la situation ne nécessite pas un accompagnement spécialisé et des jeunes majeurs. L'équipe du F.J.T. assure auprès de ces jeunes un accompagnement socio-éducatif basé sur des actions collectives. Néanmoins, un suivi individuel est possible pour certains jeunes plus en difficulté.

4 - Le F.J.T. entend inscrire son offre de service vers la recherche d'une trajectoire promotionnelle d'insertion par le logement. Dans cette perspective, il facilitera l'accès à la formation des jeunes très éloignés des lieux de formation professionnelle. Un partenariat avec les organismes de formation professionnelle locaux concrétisera cette volonté.

5 - Le F.J.T. s'inscrit dans la politique de la ville et dans un partenariat avec les structures qui mettent en œuvre cette politique sur Melun.

6 - Le F.J.T. "François GOMEZ" s'engage à recevoir 12 jeunes en permanence, tels que définis aux points 3 et 4 ci-dessus, dans la limite des places disponibles et du respect des nécessaires équilibres de populations. Tant que ce nombre n'aura pas été atteint, le F.J.T. donnera priorité aux demandes des jeunes suivis par l'association INITIATIVES 77, le Service Social et les Maisons départementales des solidarités du secteur.

La réalisation de ces actions nécessite la négociation avec les différents partenaires de protocoles définissant les rôles et responsabilités de chacun. Le F.J.T. prendra l'initiative de ces négociations.

L'admission d'un jeune au F.J.T. respectera la procédure suivante :

- les démarches de demande d'hébergement seront réalisées par le jeune lui-même en tant qu'acteur de son devenir et volontaire dans cette démarche ;
- le référent éducatif sera invité par l'équipe d'animation du F.J.T. à présenter la situation et le projet du jeune ;
- un contrat tripartite entre le jeune, le F.J.T. et le service concerné sera signé préalablement à l'accueil. Il précisera les engagements de chacune des parties et définira précisément les articulations internes et externes quant au suivi du jeune ;
- quelle que soit la problématique du jeune et sa situation, la décision finale sera prise par l'équipe du F.J.T. qui en informera le jeune et, le cas échéant, le référent éducatif dans un délai maximum de 6 jours ;
- pour les jeunes les plus en difficulté, le travailleur social référent ou à défaut un représentant de l'aide sociale à l'enfance s'engage à intervenir immédiatement à la demande de l'équipe du F.J.T. et à assurer le suivi éducatif pendant toute la durée du séjour du jeune au foyer.

### **3.2 - Utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément aux dispositions de l'article 3.1.

### **3.3 - Obligations comptables**

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements.

### **3.4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'association s'engage à fournir les documents suivants :

- les derniers comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), approuvés et certifiés dans les conditions légales dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée ;
- le rapport annuel d'activité.

### **3.5 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. )

### **3.6 - Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **3.7 - Contrat d'engagement républicain :**

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, « L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté ».

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. »

## **ARTICLE 4 - MODALITES D'EVALUATION GLOBALE - COMITE DE SUIVI**

Il est institué un comité de suivi composé :

- de la Directrice de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (D.I.H.C.S.) du Département ou son représentant,
- des Directeurs des Maisons départementales des solidarités concernées ou leur représentant,
- du Directeur général de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ou son représentant,
- du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Melun ou son représentant,
- du Directeur général de l'A.D.S.E.A. 77 ou son représentant,
- du Directeur du Foyer de jeunes travailleurs "François GOMEZ" ou son représentant.

Ce comité de suivi se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du Directeur du F.J.T., pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs retenus et procéder au bilan.

## **ARTICLE 5 - RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## **ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 2 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
  
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 5 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée d'un an.

#### **ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411C-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**CONVENTION**  
**visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global**  
**de l'association RELAIS JEUNES 77 pour l'année 2023**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par la délibération n°4/11 C du Conseil départemental en date du 23 juin 2023, ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET l'association **RELAIS JEUNES 77** régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 22, rue Pierre Mendès France 77200 TORCY représentée par son Président, Monsieur Fernand VERDELLET ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

L'association RELAIS JEUNES 77 mène une activité globale en faveur des jeunes et de leur insertion sociale, professionnelle et par le logement. Implantée à l'origine sur la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, elle a diversifié depuis ses secteurs géographiques ainsi que ses modalités d'intervention. L'association dispose d'hébergements au titre des "Foyer Soleil" du Val Maubuée et du Val d'Europe, aux résidences jeunes et jeunes ménages « Lingelfeld » et « Chaplin » depuis juin 2015 de Torcy, de logements sur Sénart ainsi que d'une résidence sociale située sur la commune de Serris et une à Sénart, à Moissy-Cramayel depuis octobre 2014.

**IL A ÉTÉ ENSUITE ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les obligations des parties signataires pour l'organisation et le financement d'actions d'insertion par le logement en faveur d'un public jeune.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT**

**2.1 - Subvention**

Au titre de l'année 2023, le Département s'engage à soutenir financièrement l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement à caractère général destinée à l'ensemble de ses structures d'un montant total de **172 533 €**

**2.2 - Modalités de versement**

Le mandatement sera effectué en une fois dès signature de la présente convention par les parties.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

**3.1 - Activité de l'association soutenue**

Le soutien du Département vise à encourager l'activité de l'association dans le cadre de la réalisation d'actions d'insertion par le logement en faveur d'un public jeune.

Ces jeunes bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et de l'action socio-éducative menés par l'association. Cette action vise l'autonomie, l'apprentissage de la vie de locataire et l'accès à un logement de droit commun.

L'association anime par ailleurs des ateliers de recherche de logement, ainsi que des permanences délocalisées permettant de toucher au plus près des populations jeunes ne s'inscrivant pas toujours dans les dispositifs institutionnels.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), à la réalisation de ces actions.

### 3.2 - Utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément aux dispositions de l'article 3.1.

### 3.3 - Obligations comptables

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements.

### 3.4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention

L'association s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'association s'engage à fournir les documents suivants :

- les derniers comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), approuvés et certifiés dans les conditions légales dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée ;
- le rapport annuel d'activité.

### 3.5 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. )

### 3.6 - Obligation de publicité :

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### 3.7 - Contrat d'engagement républicain :

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, « L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté ».

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. »

## ARTICLE 4 - MODALITES D'EVALUATION GLOBALE - COMITE DE SUIVI

Il est institué un comité de suivi composé :

- de la Directrice de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (D.I.H.C.S.) du Département ou son représentant,
- des Directeurs des Maisons départementales des solidarités concernées ou leur représentant,
- de la Directrice générale de l'association RELAIS JEUNES 77 ou son représentant,
- des Directeurs des résidences ou leurs représentants.

Ce comité de suivi se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de la Directrice générale de l'association, pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs retenus et procéder au bilan.

#### ARTICLE 5 - RESILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 2 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 5 de la présente convention.

#### ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, et prendra fin en tout état de cause après exécution par l'association des obligations comptables définies à l'article 3.2, liées au versement de la subvention défini à l'article 2.

#### ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

**Commenté [BK1]:** Je trouve ce genre de formulation toujours gênante.  
Si on finance au titre de 2023, pourquoi ne pas indiquer les dates : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.  
Car si la convention est signée après le vote donc en juin ou juillet, on ne couvre plus que partiellement l'année 2023, et on est sur une année glissante.  
Avec un risque de ruptures entre 2 conventions en fonction de la date de signature de la précédente ou de la prochaine convention.



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411C-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**CONVENTION**  
**visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global**  
**de l'association EQUALIS pour l'année 2023**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par la délibération n°4/11 C du Conseil départemental en date du 23 juin 2023, ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET l'association **EQUALIS**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 400 chemin de Crécy N° CS 50 278 - Mareuil-lès-Meaux - 77334 MEAUX Cedex représentée par Madame Françoise JAN LEGER, Présidente ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

L'association gère des appartements passerelles mis à disposition de jeunes, accédant à l'emploi ou à la formation. Huit logements loués dans la ville de Meaux ou son agglomération peuvent accueillir jusqu'à 16 jeunes en hébergement collectif ou individuel.

**IL A ÉTÉ ENSUITE ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les obligations des parties signataires pour l'organisation et le financement d'actions d'insertion par le logement en faveur d'un public jeune accédant à l'emploi ou à la formation.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT**

**2.1 - Subvention**

Le Département s'engage à soutenir financièrement l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **19 133 €** au titre de l'année 2023.

**2.2 - Modalités de versement**

Le mandatement sera effectué en une fois dès signature de la présente convention par les parties.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

**3.1 - Activité de l'association**

Le soutien du Département vise à encourager l'activité de l'association dans le cadre de la réalisation d'actions d'insertion par le logement en faveur d'un public jeune accédant à l'emploi ou à la formation. L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), à la réalisation de ces actions.

**3.2 - Utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément aux dispositions de l'article 3.1.

**3.3 - Obligations comptables**

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements.

**3.4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'association s'engage à fournir les documents suivants :

- les derniers comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), approuvés et certifiés dans les conditions légales dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée ;
- le rapport annuel d'activité.

### **3.5 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. )

### **3.6 Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **3.7 - Contrat d'engagement républicain :**

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, « L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté ».

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. »

## **ARTICLE 4 - MODALITES D'EVALUATION GLOBALE - COMITE DE SUIVI**

Il est institué un comité de suivi composé :

- de la Directrice de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion Sociale (D.I.H.C.S.) du Département ou son représentant,
- des Directeurs des Maisons départementales des solidarités concernées ou leur représentant,
- de la Directrice générale d'EQUALIS ou son représentant,

Ce comité de suivi se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de la Directrice générale d'EQUALIS, pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs retenus et procéder au bilan.

## **ARTICLE 5 - RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 2 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
  
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 5 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée d'un an.

#### **ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-411C-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**CONVENTION**  
**visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global**  
**de l'association régionale pour l'insertion, le logement et l'emploi (A.R.I.L.E.) pour l'année 2023**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par la délibération n°4/11 C du Conseil départemental en date du 23 juin 2023, ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET **l'association régionale pour l'insertion, le logement et l'emploi (A.R.I.L.E.)**, régie par la loi du 1er juillet 1901, et ayant son siège social : 51, rue de l'abyrne – 77700 MAGNY-LE-HONGRE, représentée par son Président, Monsieur Philippe JEANNIN ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

L'association propose aux jeunes âgés de 18 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle d'être hébergés en sous-location pour une durée de six mois renouvelable une fois, et de bénéficier d'un accompagnement social individuel. Cet accompagnement porte tant sur l'intégration dans le cadre de vie et sur l'accès au logement autonome que sur l'insertion socioprofessionnelle et ce grâce à une action partenariale menée avec les structures existantes (Mission locale...). Au-delà de son activité d'hébergement, l'association propose, dans le cadre de son point information logement, un soutien aux jeunes à la recherche d'une solution d'hébergement. Compte tenu de l'insuffisance de structures d'accueil et d'hébergement pour les jeunes en parcours d'insertion sur le territoire de la Maison départementale des solidarités de Mitry-Mory, le Département de Seine-et-Marne et l'association A.R.I.L.E. entendent instituer une collaboration permettant de proposer une réponse à des jeunes engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

**IL A ÉTÉ ENSUITE ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement pour son activité en faveur de l'insertion par le logement des jeunes.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT**

**2.1 - Subvention**

Le Département s'engage à soutenir financièrement l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **40 000 €** au titre de l'année 2023.

**2.2 - Modalités de versement**

Le mandatement sera effectué en une fois dès signature de la présente convention par les parties.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

**3.1 - Activité de l'association soutenue**

Le soutien du Département vise à encourager l'activité de l'association de soutien aux jeunes à la recherche d'une solution d'hébergement, notamment par :

- l'accueil de jeunes en fin de parcours de formation ou en insertion professionnelle et qui ne bénéficient pas encore de revenus propres ou suffisants,
- une offre de services favorisant l'accès au logement : information, soutien économique et technique dans la recherche d'un logement durable, etc.

**3.2 - Utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément aux dispositions de l'article 3.1.

**3.3 - Obligations comptables**

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements.

### **3.4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'association s'engage à fournir les documents suivants :

- les derniers comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), approuvés et certifiés dans les conditions légales dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée ;
- le rapport annuel d'activité.

### **3.5 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. )

### **3.6 - Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **3.7 - Contrat d'engagement républicain :**

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, « L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté ».

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. »

## **ARTICLE 4 - MODALITES D'EVALUATION GLOBALE - COMITE DE SUIVI**

Il est institué un comité de suivi composé :

- de la Directrice de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (D.I.H.C.S.) du Département ou son représentant,
- des Directeurs des Maisons départementales des solidarités concernées ou leur représentant,
- du Directeur de l'association A.R.I.L.E. ou son représentant,

Ce comité de suivi se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du Directeur de l'association, pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs retenus et procéder au bilan.

## **ARTICLE 5 - RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de deux

mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 2 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 5 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, et prendra fin en tout état de cause après exécution par l'association des obligations comptables définies à l'article 3.2, liées au versement de la subvention défini à l'article 2.

#### **ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-12-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/12

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Avenant à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) entre le Département de Seine-et-Marne et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.).

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réforme les politiques d'insertion, positionne le Département comme responsable du dispositif et confie aux Caisses d'allocations familiales (C.A.F.) et aux caisses de Mutualité sociale agricole (C.M.S.A.), comme aux Départements, la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à l'instruction administrative des demandes. Les C.A.F. et C.M.S.A. assurent par ailleurs le calcul et le paiement du R.S.A. Pour ce faire, l'ensemble des leviers participant à la réalisation de ces actions doivent être mobilisés : la C.A.F. et le Département s'appuient sur les échanges de bonnes pratiques pour en optimiser l'efficacité. La convention de gestion du R.S.A. précise en ce sens les modalités du partenariat avec le Département.

La dernière convention de gestion du R.S.A. entre la C.A.F. et le Département de Seine-et-Marne a fait l'objet d'une adoption à l'Assemblée du Conseil départemental du 16 décembre 2021 et couvre une application pour la période 2022-2025. La convention indique notamment les délégations de compétences transmises à la C.A.F. mais également l'articulation entre les deux entités sur la gestion des recours administratifs réalisés par les usagers.

Dans le cadre d'un contentieux entre un allocataire du R.S.A. et le Département de Seine-et-Marne, le Juge administratif a estimé que les clauses de la convention de gestion relatives au traitement des recours administratifs nécessitaient d'être précisées.

Il convient ainsi, de réaliser un avenant à la convention de gestion du R.S.A. 2022-2025 précisant les modalités de saisine de la Commission de Recours Amiable de la C.A.F. et les compétences du Président du Conseil départemental en matière de gestion des recours, préalable obligatoire portés devant lui.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion ;

VU le Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.), notamment ses articles L262-1 à L 262-58, R262-1 à R262-121 ;

VU le Code de la sécurité sociale (C.S.S.), notamment ses articles L.114-17 et suivants ;

VU l'arrêté du 7 mai 2009 fixant le modèle de formulaire de demande d'allocation de revenu de solidarité active, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2011 ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (C.O.G) 2018-2022 conclue entre la Caisse nationale d'allocations familiales (C.N.A.F.) et l'Etat le 19 juillet 2018 ;

VU la délibération n° CD-2021/12/16-4/11 adoptée par le Conseil départemental en date du 16 décembre 2021,

VU le jugement n°2003413 rendu le 8 décembre 2022 par le Tribunal Administratif de Melun,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental, |

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

|Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la convention relative à la gestion du revenu de solidarité active (R.S.A.) signée entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département l'avenant à la convention visée à l'article 1 de la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/12

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-12-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Entre :

Le Département de Seine-et-Marne,  
Représenté par Monsieur Jean-François PARIGI, Président, agissant en vertu de la délibération du  
Conseil départemental n°4/12 en date du 23 juin 2023,

ci-après dénommé « le Département »

et

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, représentée par Madame Gaëlle CHOQUER-  
MARCHAND, Directrice,

ci-après dénommée « la CAF »,

**Vu** la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.)  
et réformant les politiques d'insertion ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.), notamment ses articles L262-1 à L  
262-58, R262-1 à R262-121 ;

**Vu** le Code de la sécurité sociale (C.S.S.), notamment ses articles L.114-17 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 7 mai 2009 fixant le modèle de formulaire de demande d'allocation de revenu  
de solidarité active, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2011 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental n°4/06 du 17 décembre 2020 portant actualisation du  
Règlement Départemental d'Aides Sociales (R.D.A.S.) ;

**Vu** la Convention d'objectifs et de gestion (C.O.G) 2018-2022 conclue entre la Caisse  
nationale d'allocations familiales (C.N.A.F.) et l'Etat le 19 juillet 2018 ;

**Vu** l'accord cadre relatif au Comité de pilotage des échanges d'informations (C.P.E.I.)

**Vu** la délibération n° CD-2021/12/16-4/11 adoptée par le Conseil départemental en date du 16 décembre  
2021

**Vu** le jugement n°2003413 rendu le 08 décembre 2022 par le Tribunal Administratif de MELUN

## **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réforme les politiques d'insertion, positionne le Département comme responsable du dispositif et confie aux Caisses d'allocations familiales (C.A.F.) et aux caisses de Mutualité sociale agricole (C.M.S.A.), comme aux Départements, la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à l'instruction administrative des demandes. Les C.A.F. et C.M.S.A. assurent par ailleurs le calcul et le paiement du R.S.A. Pour ce faire, l'ensemble des leviers participant à la réalisation de ces actions doivent être mobilisés : la C.A.F. et le Département s'appuient sur les échanges de bonnes pratiques pour optimiser l'efficacité. La convention de gestion du R.S.A. précise en ce sens les modalités du partenariat avec le Département.

La dernière convention de gestion du R.S.A. entre la C.A.F. et le Département de Seine-et-Marne a fait l'objet d'une adoption en séance du Conseil départemental en date du 16 décembre 2021 et couvre une application pour la période 2022-2025. La convention indique notamment les délégations de compétences transmises à la C.A.F. mais également l'articulation entre les deux entités sur la gestion des recours administratifs réalisés par les usagers.

Dans le cadre d'un contentieux entre un allocataire du R.S.A. et le Département de Seine-et-Marne, un jugement du Tribunal Administratif de MELUN a été rendu en date du 08 décembre 2022 déboutant le Département. Le Juge a estimé que les clauses de la convention de gestion relatives au traitement des recours administratifs étaient imprécises.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3.3 de la convention initiale.

### **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

L'article 3.3 de la convention initiale « Recours préalable, contentieux et dépôt de plainte » est modifié ainsi :

- « Traitement des recours prélabables et des contentieux portant sur le R.S.A. » :

Le Président du Conseil départemental traite l'ensemble des recours prélabables et contentieux portant sur le R.S.A., à l'exception des demandes de remise de dettes non transférées au Département qui sont traitées par la C.A.F.

La commission de recours amiable de la C.A.F. n'est saisie qu'en cas de demande de remise de dette portée devant la C.A.F. Le Président du Conseil départemental ne saisit jamais la commission de recours amiable pour les demandes relevant de sa compétence. »

- Initiation et participation des co-contractants aux procédures engagées devant les juridictions pénales

Lorsque la Directrice de la CAF envisage de déposer plainte pour fraude, pour une créance constituée pour partie d'un indu de R.S.A., celle-ci informe le Président du Conseil départemental des démarches qu'il engage.

Le Président du Conseil départemental dispose alors de la faculté de se joindre à la plainte déposée par la CAF.

A l'occasion de l'introduction de ses prétentions indemnitaires devant le juge pénal, la CAF ne peut y faire figurer les sommes relatives au R.S.A., quand bien même celles-ci n'auraient pas encore été transférées au Président du Conseil départemental. »

### **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS NON MODIFIÉES**

Les dispositions de la convention annuelle initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### **ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

Pour la CAF de Seine-et-Marne

Pour le Département de Seine-et-Marne

La Directrice,  
Gaëlle CHOQUER-MARCHAND

Le Président du Conseil départemental,  
Jean-François PARIGI

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-13-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CP-2023/06/23-4/13

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Attribution d'une subvention de fonctionnement au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « accueil et habitat des gens du voyage en Seine-et-Marne » au titre de 2023

Le Département est l'un des membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public (GIP, « Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne » créé en janvier 2019.

Le GIP est compétent sur tout le territoire pour ce qui concerne la gestion des gens du voyage et a pour vocation première d'accompagner les Maires, les Présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes, dans la réalisation des objectifs fixés par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en termes de création et de gestion d'aires de grands passages.

Il accompagne également les collectivités confrontées à des situations d'installations illicites ou à des problématiques de cabanisation.

Le GIP joue un rôle central de coordination et d'appui technique et juridique auprès des élus en lien avec l'ensemble des structures compétentes (services de l'Etat, associations de médiation des gens du voyage...).

Il a par ailleurs pleinement participé à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-et-Marne pour la période 2020-2026, approuvé par arrêté préfectoral en juillet 2020.

En tant que co-pilote du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage et membre fondateur du GIP, le Département s'est impliqué financièrement depuis 2019 à travers une subvention annuelle de 50 000 €

Il vous est proposé de renouveler la subvention annuelle de 50 000 € pour l'année 2023 afin de sécuriser l'équilibre fonctionnel financier de la structure.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/10 en date du 28 décembre 2018 approuvant la création du Groupement d'intérêt Public (GIP) « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne »,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/04 en date du 19 juin 2020, approuvant le schéma départemental d'accueil et Habitat des Gens du voyage pour les années 2020 à 2026,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/05 en date du 23 juin 2023 approuvant la première décision modificative du budget 2023 du Département,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,


Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat 2023 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global du GIP « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer au GIP « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne », au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 50 000 €, qui sera prélevée sur l'opération « GIP Gens du voyage (DF23) » de l'action intitulée « Actions d'insertion par le logement » du budget départemental 2023. Cette subvention sera versée en une seule fois, à la signature de la convention.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/13

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Anne GBIORCZYK est représentante du Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « accueil et habitat des gens du voyage en Seine-et-Marne ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-13-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## **Convention de partenariat 2023 visant à formaliser le soutien du Département au GIP « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne »**

Entre le **Département de Seine-et-Marne**,  
représenté par le Président du Département de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération du  
Conseil départemental en date du 23 juin 2023  
ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

Et le **Groupement d'intérêt Public « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne »**  
ayant son siège social : 288 rue Georges Clémenceau, représenté par son président, **Monsieur Guy  
Geoffroy** agissant en exécution de la délibération du CA du 11 mai 2021,  
ci-après dénommée "le GIP"

D'AUTRE PART

### **PRÉAMBULE**

Sous l'impulsion de L'Union des Maires, le groupement d'intérêt Public (GIP) « Accueil et habitat des gens du voyage en Seine-et-Marne » a été créé par arrêté préfectoral le 18 janvier 2019 et mis en place le 15 février 2019.

Le GIP a pour rôle de coordonner au niveau départemental l'ensemble des structures qui interviennent autour de la problématique des gens du voyage. Il impulse également les projets relatifs à la mise en conformité des territoires vis-à-vis du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en vigueur. Il propose aux collectivités et aux élus un appui technique et juridique ainsi qu'un lieu d'échanges et de réflexions sur la thématique de l'accueil des gens du voyage.

Il n'a pas vocation à se substituer aux structures existantes (associations de médiation, gestionnaires d'aires ou autres partenaires).

En tant que co-pilote du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le Département est l'un des membres fondateurs du GIP avec l'Etat, l'Union des Maires et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-et-Marne. Le GIP est également composé de membres adhérents, à savoir les collectivités locales (communes, EPCI et syndicats). 14 EPCI adhèrent au en juin 2022.

Le Département a soutenu fortement le GIP dans sa mise en place à travers l'attribution d'une subvention annuelle de 50 000 € pour les deux premières années de fonctionnement (2019 et 2020). L'Assemblée départementale a décidé, comme en 2021 et 2022, de poursuivre son soutien en renouvelant sa participation financière au titre de l'année 2023.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien au GIP pour son rôle de coordination et d'accompagnement des collectivités concernant les problématiques relatives aux gens du voyage sur le territoire de Seine-et-Marne.

## **ARTICLE 2 - SOUTIEN DU DÉPARTEMENT**

### **2.1 - Activité du GIP**

Le GIP a pour objet principal d'accompagner les maires, les présidents d'EPCI et des syndicats mixtes de Seine-et-Marne compétents en la matière dans la réalisation des objectifs fixés dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens voyage concernant la création et la gestion d'aires de grands passages (AGP) destinées à l'accueil des gens du voyage.

Outre cet objectif, ce groupement a également pour missions :

- de coordonner l'action des structures compétentes pour l'accueil des utilisateurs des AGP,
- de constituer un centre de ressources juridiques et techniques,
- de susciter la réflexion et l'échange entre les collectivités (communes et EPCI) et les intervenants locaux au titre des problématiques et des difficultés susceptibles de se présenter,
- de susciter la réflexion et l'échange entre les membres au titre des problématiques familiales des gens du voyage (accès au droit, scolarisation, parentalité...),
- de se positionner comme conseil et potentiellement Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) public dans l'évaluation des besoins d'intervention au regard des problèmes rencontrés par chaque collectivité,
- d'accompagner les EPCI dans une pratique de veille préventive,
- d'accompagner les communes et EPCI confrontées à des situations d'installations illicites et/ou des problématiques de cabanisation.

### **2.2 - Subvention**

Le Département s'engage à soutenir financièrement l'association, au titre de l'année 2023, par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **50 000 €**

### **2.3 - Modalités de versement**

Le mandatement sera effectué en une seule fois, à la signature de la convention.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

### **3.1 - Utilisation de la subvention départementale**

Le GIP s'engage à utiliser la subvention attribuée par le Département conformément aux dispositions de l'article 2.1.

### **3.2 - Obligations comptables**

Le GIP s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux groupements d'intérêt public recevant des aides publiques définies par les lois et règlements en vigueur.

### **3.3 - Contrôle et évaluation de l'utilisation de la subvention**

Le GIP s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

Le GIP fournira au Département, avant le 30 mars de l'année N+1, son rapport d'activité permettant de mieux connaître l'impact du soutien du Département sur la problématique des gens du voyage avec notamment des statistiques sur la saison des grands passages.

Des réunions d'échanges entre le GIP et le Département pourront être organisées autant que de besoins.

### **3.4 - Participation à la cartographie de l'offre d'insertion**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'Association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

### **3.5 - Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant la mission).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département, pour vérification, ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **3.6 - Contrat d'engagement républicain :**

Conformément à l'article 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, « L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat. Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat. Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. »

## **ARTICLE 4 - RÉSILIATION**

En cas de manquement du GIP à ses obligations contractuelles, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la notification d'une mise en demeure de régulariser demeurée infructueuse. La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département en cas de dissolution du GIP ou pour motif d'intérêt général. La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 2 mois. En aucun cas, la résiliation de la présente convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à indemnité au profit du GIP.

#### **ARTICLE 5 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

En cas de résiliation, le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au GIP qui s'engage à restituer la somme demandée dans le cas où la subvention est utilisée par le GIP pour les activités non conformes à la présente convention ou si le GIP ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 7 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, et prendra fin après exécution par l'association des obligations comptables définies à l'article 3-2, liées au versement de la subvention défini à l'article 2, et en tout état de cause après mandatement par le Département des sommes dues au titre de la présente convention.

#### **ARTICLE 8 - RÉGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**  
**Le Président du Conseil départemental**

**Pour le GIP**  
Monsieur Guy Geoffroy, Président du GIP  
"Accueil et habitat des gens du voyage en  
Seine-et-Marne", Maire de Combs-la-Ville.  
(Cachet obligatoire)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-14-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-4/14

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Subvention à l'association EQUALIS au titre de l'insertion sociale des gens du voyage

Au titre de ses compétences de droit commun en matière d'accompagnement social et d'accès aux droits, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé à développer le projet social du Schéma d'Accueil et d'Habitat des gens du Voyage 2020-2026 signé avec l'Etat.

L'association Equalis intervient dans le cadre de l'accès aux droits, de la scolarisation des enfants, dans la lutte contre les freins à l'emploi, pour apporter un soutien concret et permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des gens du voyage.

Cette association experte pour répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage, s'engagera à renforcer l'accompagnement social dans le cadre du droit commun et à renforcer l'insertion professionnelle de ce public, en lien avec les Maisons départementales des solidarités (M.D.S.). Elle contribuera, grâce à ses outils, à l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (R.S.A.).

En conséquence, il est proposé d'attribuer à Equalis, au regard des objectifs inscrits dans la convention d'objectifs 2023, une subvention de 82 980 € pour son action d'accompagnement d'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage. Le soutien à cette structure est identique à celui apporté en 2022.

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le traité emportant dévolution de patrimoine signé le 29 juin 2011 entre les associations La Rose des Vents et A.G.D.V. 77,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil Départemental n°4/04 en date du 19 juin 2020, approuvant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour les années 2020-2026,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs 2023 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement de l'association Equalis pour l'accompagnement des gens du voyage en Seine-et-Marne, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer à l'association Equalis pour l'accompagnement des gens du voyage en Seine-et-Marne, une subvention de **82 980 €** qui sera prélevée sur l'opération « actions de cohésion sociale (AE23) » de l'action intitulée « dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale » du budget départemental de l'année 2023.

Le mandatement sera effectué selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 50 % de la somme attribuée, dès signature de la présente convention,
- le solde (50 %), au vu d'un bilan d'activité de l'association pour l'année N-1



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/14

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :


Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-14-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## **CONVENTION D'OBJECTIFS 2023**

### **visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association EQUALIS pour l'accompagnement et l'insertion des gens du voyage**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/14 du Conseil départemental en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET l'association **Equalis**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social :  
400 chemin de Crécy - Mareuil les Meaux - 77334 MEAUX Cedex  
représentée par sa Présidente, Madame Françoise JAN LEGER  
ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

### **APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE**

L'action de La Rose des Vents pour les publics gens du voyage a été initiée en 1988. La Rose des Vents/Equalis a progressivement élargi son champ d'action. Son activité s'est étendue à la gestion des grands passages dans le cadre d'une convention tripartite avec l'État et le Département, à l'insertion des gens du voyage dont un grand nombre sont bénéficiaires du R.S.A. La Rose des Vents/Equalis conduit aussi des opérations de maîtrises d'œuvres urbaines et sociales pour des collectivités du département. Spécialisée dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement social des gens du voyage, elle œuvre en faveur de la reconnaissance de cette population, de son accès aux droits et à la citoyenneté, ainsi qu'à la gestion de l'habitat-caravane. Soutenue par le Département depuis 2004, l'action de l'association s'effectue en partenariat avec les Maisons départementales des solidarités.

### **SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT**

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention d'objectifs vise à formaliser le soutien du Département à l'association pour l'accueil des gens du voyage en Seine-et-Marne au titre de l'année 2023. Il s'agit aussi de réaffirmer les axes prioritaires du partenariat dans la mise en œuvre d'actions d'accompagnement auprès des gens du voyage en lien avec les Maisons départementales des solidarités (M.D.S.).

#### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

##### **2.1 Objectifs de la convention :**

Les objectifs de la convention contribueront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le Schéma des solidarités 2019-2024 : 1. observer - analyser - piloter, 2. accueillir - informer, 3. prévenir - accompagner - protéger.

*Orientation 1 : Observer, analyser, piloter*

*« Un Département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file*

*Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. »*

L'association participe à l'observation et la connaissance des besoins des publics gens du voyage :

- par la participation de l'association à deux réunions territoriales (nord et sud) visant à partager la connaissance des publics gens du voyage et à faire connaître l'offre de service de l'association en direction de ce public, avec les Maisons départementales des solidarités (M.D.S.) et les Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi (A.A.V.E.)

*Indicateurs :*

*Nombre de participants aux 2 réunions nord et sud,*

*Documents de communication fournis sur l'offre de service d'Equalis en direction des gens du voyage*

- par la participation de l'association aux instances locales de coordination organisées par les M.D.S. (réunions équipes pluridisciplinaires), et dans le cadre des Maitrises d'Ouvrage Urbaines et Sociales (M.O.U.S.), E.P.C.I...

*Indicateurs :*

*Dates de présence aux équipes pluridisciplinaires de Meaux, Mitry-Mory, Provins,*

*Liste des M.O.U.S. et E.P.C.I. ayant bénéficié de l'expertise Equalis.*

Orientation 2 : Accueillir, informer

**« Un Département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits**

*L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès aux droits, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie. »*

De par son activité dédiée à l'accueil des gens du voyage, l'association partage son expertise, accueille et oriente ce public vers les interlocuteurs appropriés :

- par le développement de l'accessibilité territoriale de l'offre de service de l'association tant sur le nord que le sud du Département 77 ;

*Indicateur : nombre de personnes accueillies et accompagnées par offre de service, par sites d'accueil*

- par l'organisation de temps de sensibilisation/formation des travailleurs sociaux des M.D.S. pour améliorer leur connaissance des publics « gens du voyage » ;

*Indicateur : réalisations de temps d'information sur le public gens du voyage auprès des M.D.S.*

- par la poursuite des services d'accueil et d'information de l'association permettant d'aller vers le droit commun (orientations des domiciliations vers les CCAS, ouverture de droits...) ;

*Indicateur : nombre d'orientation vers les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.)*

Orientation 3 : Prévenir, accompagner, protéger

**« Un Département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie**

*Les seine-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile.*

L'association accompagne les publics gens du voyage pour une meilleure insertion sociale et professionnelle :

- par l'augmentation de sa capacité d'accompagnement pour l'acquisition des préalables à l'accès à l'emploi : réalisation d'ateliers « Savoirs Lire Ecrire Compter (S.L.E.C.) », organisation d'une suite de parcours avec le GRETA mobilisant sa formation « Compétences de base professionnelles », sensibilisation à la scolarisation ;

*Indicateurs :*

*Nombre de bénéficiaires des ateliers S.L.E.C.,*

*Nombre d'orientations en lien avec les M.D.S. vers les formations « compétences de base professionnelles » du GRETA,*

*Nombre de modules validés,*

*Nombre d'action de sensibilisation à la scolarisation.*

- par le développement de fiches de liaisons sur l'ensemble des Maisons départementales des solidarités pour faciliter les passerelles vers le droit commun et/ou la contractualisation RSA ;

*Indicateurs :*

*Réalisation d'une fiche de liaison commune Equalis/Département, nombre de fiches de liaisons émises,*

*Nombre de fiches de liaisons avec suite de parcours.*

- par une participation à l'identification des outils d'insertion mobilisables notamment par la participation à une cartographie et un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociales et professionnelles comprenant une fiche d'identité qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement par tous les partenaires du Département ;

*Indicateurs :*

*Réalisation d'un document de communication et de présentation des ateliers Savoirs Lire Ecrire Compter, des formations GRETA, des actions « en route vers l'école »,*

*Par la participation à la création d'une fiche d'identité du partenaire dans la cartographie de l'offre d'insertion du Département.*

- par la consolidation des activités existantes ou émergentes des gens du voyage avec la poursuite du partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.) et le développement de passerelles avec les autres partenaires accompagnant le public BRSA engagé ou souhaitant s'engager dans une activité économique.

*Indicateurs :*

*Nombre de personnes orientées et accompagnées par l'A.D.I.E.,*

*Nombre de personnes orientées accompagnées par d'autres partenaires (association Travailleurs Non Salariés (TNS)...).*

## **2.2 Contrat d'engagement républicain :**

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement ».

## **2.3 Participation à la cartographie de l'offre d'insertion :**

Dans le cadre du travail de cartographie de l'offre d'insertion sur le territoire impulsé par le Département, l'association s'engage à participer à l'identification des outils d'insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d'une cartographie et d'un moteur de recherche recensant les actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d'identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d'accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

## **2.4 Obligation de publicité :**

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l'action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

## **2.5 Contribution à la dynamique du Service public de l'insertion et de l'emploi (S.P.I.E)**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l'action sociale, le Département s'engage dès 2022 dans le déploiement d'un S.P.I.E. efficient. Celui-ci s'appuie sur la mobilisation d'un consortium d'acteurs.

L'objectif est de faciliter le parcours vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail, il s'agit d'un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s'agira plus spécifiquement de contribuer au travail sur :

- l'élaboration d'un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre les différentes institutions (Pôle Emploi, Département, missions locales etc.),
- participer au travail concernant la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer.
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s'engage à soutenir l'activité de l'association dans la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 de la présente convention d'objectifs. A cet effet, le Département versera pour 2023 une subvention d'un montant total de **82 980 €**. Le mandatement sera effectué selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 50 % de la somme attribuée, dès signature de la présente convention,
- le solde (50 %), au vu d'un bilan d'activité de l'association pour l'année N-1

### **ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

#### **4.1 – Utilisation de la subvention départementale**

L'association s'engage à utiliser la subvention du Département conformément aux dispositions de la présente convention d'objectifs.

#### **4.2 - Obligations comptables**

L'association s'engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois et règlements en vigueur.

#### **4.3 - Contrôle de l'utilisation de la subvention départementale**

L'association s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

### **ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Un comité technique doit avoir lieu dans l'année pour suivre, faire évoluer et évaluer le travail de partenariat entrepris. Il sera composé à minima d'un représentant de la Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale, du Président de l'association et/ou de son Directeur, ou son représentant, d'un ou plusieurs Directeurs de Maisons départementales des solidarités. Par ailleurs, l'association transmettra au Département un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales avec les Maisons départementales des solidarités autour des objectifs visés dans la présente convention d'objectifs.

### **ARTICLE 6 - RÉSILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Quel que soit le motif de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

### **ARTICLE 7 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra demander à l'association de lui restituer tout ou partie de la subvention attribuée. De même, le Département pourra également exiger restitution totale ou partielle des sommes ainsi versées, si l'association ne les utilise pas en totalité.

Hors cas de résiliation, le Département se réserve également le droit de proratiser le montant de la subvention si l'association s'écarter de manière substantielle des objectifs définis à l'article 2 de la présente convention.

### **ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Toute modification de la présente convention d'objectifs fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### **ARTICLE 9 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties.

## **ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention d'objectifs s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-415A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/15 A

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Subventions aux associations œuvrant à la cohésion sociale

Conventions d'objectifs 2023-2025 visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département et les cinq associations caritatives.

L'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles au plus près des territoires est un axe majeur du schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019.

Les différentes associations qui y contribuent disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-Marnais. Elles complètent ainsi de façon pertinente l'action des Maisons départementales des solidarités (M.D.S.).

Ce rapport vise à garantir aux associations concernées les dotations annuelles nécessaires à leur fonctionnement dans le cadre du soutien négocié avec le Département.

Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants.

Selon cet objectif, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives pour leurs interventions de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les Maisons départementales des solidarités. Après deux années de soutien exceptionnel de 100 000€ajoutés au montant de la subvention globale, le Département a fait le choix, conformément aux besoins exprimés par les structures, de renouveler pour 2023 cette aide exceptionnelle portant la subvention globale de fonctionnement à 489 500 €

Pour répondre à certaines problématiques complexes, en complément de l'intervention généraliste des services départementaux, le Département apporte un soutien particulier aux associations œuvrant sur les freins d'insertion liés à la santé.

Enfin, les associations agissant en faveur de l'accès aux droits sont soutenues pour leurs actions d'accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion sociale et l'autonomisation des publics.

Il est donc proposé de renouveler, pour l'année 2023, le soutien à ces associations pour un montant total de 548 990 € décomposé comme suit : 489 500 €attribuées aux associations caritatives (délibération A), 20 300 €aux associations favorisant l'accès aux droits (délibération B) et 39 190 €aux associations d'insertion sociale et médico-sociale (délibération C).

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/05 du 23 juin 2023, approuvant la première décision modificative du budget 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les conventions d'objectifs triennales 2023-2025 à signer avec chacune des 5 associations visées à l'article 2 ci-dessous, telles que jointes en annexes 1 à 5 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département.

Article 3: d'attribuer aux associations caritatives énumérées ci-après, des subventions d'un montant total de **489 500 €** qui seront prélevées sur l'opération « actions de cohésion sociale » de l'action intitulée « dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale » du budget départemental de l'année 2023, et qui se répartissent comme suit :

- LA CROIX ROUGE FRANÇAISE .....	<b>119 390 €</b>
- LE SECOURS CATHOLIQUE.....	<b>119 390 €</b>
- LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS .....	<b>119 390 €</b>
- LES RESTAURANTS DU CŒUR .....	<b>119 390 €</b>
- LA BANQUE ALIMENTAIRE DE PARIS ILE-DE-FRANCE (B.A.P.I.F.) .....	<b>11 940 €</b>

Cette subvention fera l'objet d'un paiement en une fois.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/15 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

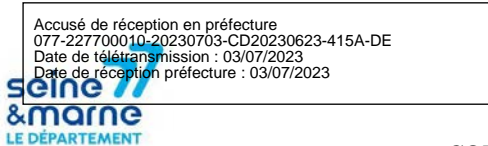
Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Anne GBIORCZYK



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



## CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025

### visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la délégation territoriale de Seine-et-Marne de la CROIX ROUGE FRANÇAISE

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/15 A du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET la **délégation territoriale de Seine-et-Marne de la CROIX ROUGE FRANÇAISE** régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 913, avenue du Lys –77190 DAMMARIE LES LYS, représentée par son Président, Monsieur RICHARD Pierre ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

### APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE

En juin 2019, le Département s'est doté d'un schéma des solidarités qui pose pour 5 années un cadre unique sur l'ensemble des politiques d'action sociale qu'il porte. Au travers notamment du principe de co-responsabilité, il réaffirme la nécessité d'articulation entre les services départementaux et les acteurs associatifs comme un enjeu majeur de qualité de la réponse apportée au besoin des publics.

Le réseau seine-et-marnais des associations caritatives œuvre en direction des publics précaires et partagent en ce sens des valeurs communes de solidarité, d'engagement, d'égalité, d'inconditionnalité de l'accueil, d'indépendance. Les lieux d'accueil sont un espace de rencontre, de dialogue, où tout un chacun peut venir quelques instants et évoquer ses difficultés sous un accueil bienveillant et respectueux de la dignité. Cela permet le renforcement du lien social avec l'extérieur et les autres, condition nécessaire à la reconstruction de soi.

Au-delà de ces actions, les associations caritatives développent l'accompagnement de leurs bénévoles, dont des bénéficiaires du RSA. Le Département reconnaît cette implication des bénévoles.

Les cinq réseaux ont une habitude de concertation qui se traduit par des rencontres trimestrielles, des rencontres sur une solidarité particulière ou sur un sujet sensible, des invitations de partenaires divers aux réunions trimestrielles, des concertations sur des actions.

Les associations caritatives agissent selon leurs spécificités et en fonction des caractéristiques territoriales et humaines qui les composent.

Plus particulièrement la délégation territoriale de Seine-et-Marne de la Croix Rouge Française développe les actions suivantes :

- services de domiciliation ; actions Prisons Justice ; accompagnement scolaire et aide aux devoirs ; lutte contre la fracture numérique et l'inclusion sociale ; Croix-Rouge Jeunesse ; aide à l'alphabétisation et à l'illettrisme ; services de microcrédit ; Haltes-Répit Alzheimer ; taxi social ; maraudes ; accompagnement d'enfants à des sorties diverses ; aides départ en vacances enfants ; aides alimentaires et vestimentaires ; aides financières (Commission Aide Secours Urgence et Chèque d'Accompagnement Personnalisé) ;

- secourisme : formations, postes de secours, plans hivernaux et canicule, renforts ;

- collecte alimentaire ; quête nationale ;

- aide à l'insertion professionnelle : travail d'intérêt général (TIG), services civiques.

Sur tout le territoire de la Seine-et-Marne.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La présente convention a pour objet de définir les grands axes de partenariat entre le Département et l'association.

#### ARTICLE 2 – OBJECTIFS

##### 2.1 – Objectifs généraux

Conformément aux orientations du schéma des solidarités, le Département et les associations caritatives, agissent pour l'insertion des personnes fragilisées et visent en ce sens à mieux articuler leurs interventions par une meilleure connaissance des périmètres d'intervention de chacun.

Les associations caritatives, en raison de leurs forts liens de proximité avec les publics fragilisés et les demandes croissantes de ces derniers, ont développé un maillage territorial et des accompagnements de plus en plus diversifiés pour lever les freins sociaux. L'articulation territoriale des interventions des associations caritatives, en lien avec celle des Maisons départementales des solidarités et des autres acteurs, devra être continuellement recherchée.

Cette interconnaissance devra permettre d'améliorer l'accès aux droits des publics accueillis par les associations caritatives à travers un accès facilité aux services des Maisons départementales des solidarités (M.D.S.).

Les objectifs de la convention contribueront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le schéma des solidarités 2019-2024 : 1. observer – analyser – piloter, 2. accueillir – informer, 3. prévenir – accompagner – protéger.

## 2.2 – Résultats attendus

### **Orientation 1** : Observer, analyser, piloter

« Un département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file

*Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. »*

#### ➤ **Observation des besoins**

Les associations participent à la connaissance des besoins des publics fragiles en produisant et partageant des données harmonisées.

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les délégations départementales,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en lien avec la D.I.H.C.S. co-construisent des <b>indicateurs communs</b> et les partagent une fois par an (profil du public accueilli, motifs des demandes ...)</li> </ul> <p>Les indicateurs retenus sont les suivants (tout nouvel indicateur qu'il apparaitra pertinent aux associations et au Département de suivre, sera ajouté ultérieurement par voie d'avenant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de personnes orientées par les associations caritatives vers les M.D.S. pour l'accès aux droits.</li> <li>→ Nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations caritatives</li> <li>• participent au <b>Comité technique annuel</b> organisé par le Département et informent sur leurs orientations, périmètres d'intervention, modalités d'intervention (critères),</li> </ul> <p>La D.I.H.C.S et les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent une <b>rencontre annuelle</b> avec les directrices et directeurs de M.D.S.</li> </ul>

#### ➤ **Gouvernance des politiques de solidarités**

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>En tant qu'acteurs essentiels des solidarités, les représentants départementaux des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent aux réunions initiées par la D.G.A.S., et contribuent à élaborer des propositions d'évolution de la mise en œuvre du schéma des solidarités</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent le cas échéant aux réunions initiées par la D.G.A.S., dans le cadre de la mise en œuvre du S.P.I.E (cf. infra article 2.6)</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

### **Orientation 2** : Accueillir, informer

« Un département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits

*L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès au droit, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie. »*

#### ➤ **Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement**

Favoriser l'interconnaissance des professionnels et bénévoles associatifs et permettre la bonne identification des personnes susceptibles de contribuer à un accompagnement social dans une situation donnée.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informent le Département et les usagers de l'évolution des lieux d'accueil du public à travers l'actualisation régulière des données intégrées à la plateforme SOLIGUIDE (cf infra article 2.4)</li> <li>• peuvent désigner en leur sein, si besoin, un/des bénévoles référents, qui permettent de faciliter le contact avec les M.D.S. et la transmission d'informations</li> </ul> <p>Les M.D.S :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent, de la même manière, désigner des référents</li> </ul>

➤ **Information et communication auprès des usagers**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les M.D.S., et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs, et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information à la M.D.S., journée de permanence d'information au sein des M.D.S., mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics M.D.S., invitation des M.D.S. et de leurs usagers aux journées porte-ouverte, réunions d'information et actions de communication conjointes ...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p> <p>Les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent également, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les associations et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information aux antennes locales – extraits du RDAS., fiches FSL, plaquette MASP... ; journée de permanence d'information au sein des antennes locales ; mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics suivis par les antennes locales, organisation de forums locaux/journées portes ouvertes accessibles aux bénévoles des associations, à leurs usagers ou représentants, réunions d'information et actions de communication conjointes...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p>	<p>En complément de l'action des M.D.S. et des antennes locales des associations, la D.I.H.C.S. pourra éventuellement proposer, en concertation avec les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser périodiquement un webinaire ou une réunion d'information à destination des bénévoles, ou de certains d'entre eux, afin de leur présenter les dispositifs et allocations gérées par le Département et leurs évolutions éventuelles, afin qu'ils puissent à leur tour dispenser un premier niveau d'information aux usagers qu'ils accompagnent</li> </ul>

➤ **Accueil des publics**

Les associations caritatives, les M.D.S., les C.C.A.S. offrent chacun un premier accueil de proximité et participent par le maillage territorial à en améliorer l'accès. Une meilleure articulation de l'intervention de chacun passe par l'interconnaissance des acteurs.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>A l'initiative de la M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organiser une <b>réunion annuelle</b> dans chaque territoire avec les unités locales caritatives, et tout autre acteur concerné, pour renforcer le lien de proximité entre les associations locales et chaque M.D.S. et territoire.</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

**Orientation 3 : Prévenir, accompagner, protéger**

« **Un département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie**

*Les seigne-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile. »*

➤ **Accompagnement individuel et coordination de parcours**

Dans certaines situations, les associations n'interviennent que ponctuellement dans le parcours de la personne, dans d'autres elles représentent le seul soutien social des personnes en rupture d'accompagnement. Dans tous les cas, l'articulation avec les M.D.S. est indispensable pour faciliter l'accès aux droits des personnes soutenues.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent au niveau local des instances de travail inter-réseau, ouvertes à d'autres acteurs type épiceries sociales, centres sociaux, C.C.A.S. ou C.I.A.S...</li> <li>• S'informent réciproquement, notamment via la fiche de liaison harmonisée ou par tout autre moyen qui leur apparaîtrait approprié, des suites qu'elles donnent aux orientations qui leurs sont adressées</li> </ul> <p>Les M.D.S., en lien avec les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifient les actions de levée des freins à l'insertion socio-professionnelle proposées par les associations caritatives pour chaque territoire.</li> </ul>	<p>La D.I.H.C.S., travail à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des outils de liaison harmonisés, partagés par les M.D.S. et les antennes locales des associations</li> </ul>

➤ **Accompagnement collectif**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettent aux publics accompagnés par les M.D.S., d'être accueillis par l'association pour une recherche de mission adaptée à leurs envies, potentialités et compétences. Ceci en considérant que les missions ponctuelles d'immersion sont un moyen de renforcer le lien humain et social, la capacité d'agir et l'épanouissement des personnes</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations pour une démarche d'immersion</i></p> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent un ou plusieurs temps de réflexion et de travail avec les antennes locales pour élaborer des projets en co-construction avec les personnes accompagnées : découverte du milieu associatif, changement de regard des seine-et-marnais sur les personnes qui perçoivent les minima sociaux, création d'instances participatives...</li> </ul> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'informent mutuellement du calendrier des actions collectives qu'elles sont susceptibles de mettre en place, afin de faciliter, le cas échéant, l'orientation réciproque des publics qui pourraient y participer</li> </ul>

➤ **Prévention le plus en amont possible**

Permettre aux antennes locales des associations de mieux connaître le périmètre d'intervention du département est un enjeu pour l'orientation précoce des situations à risques.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les M.D.S et les antennes locales. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• facilitent leur participation réciproque aux actions de formation, d'information, d'immersion qu'elles peuvent mettre en place (cf orientation 2.2)</li> </ul>

➤ **Protection des personnes vulnérables**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les M.D.S. et les antennes locales des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcent leur participation réciproque aux commissions d'attribution d'aides qu'elles mettent en place, selon les besoins.</li> </ul>

### **2.3 – Contrat d’engagement républicain**

Conformément à l’art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L’association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d’engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l’association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l’association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu’informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d’engagement républicain sont opposables à l’association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d’une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. ».

### **2.4 – Participation à la cartographie de l’offre d’insertion**

Dans le cadre du travail de cartographie de l’offre d’insertion sur le territoire impulsé par le Département, l’association s’engage à participer à l’identification des outils d’insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d’une cartographie et d’un moteur de recherche recensant les actions d’insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d’identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d’accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

### **2.5 – Obligation de publicité**

La structure s’engage, sous peine d’application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l’action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **2.6 – Service Public Insertion Emploi – SPIE**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l’action sociale, le Département s’engage dès 2022 dans le déploiement d’un SPIE efficient. Celui-ci s’appuie sur la mobilisation d’un consortium d’acteurs.

L’objectif est de faciliter le parcours vers l’emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s’insérer sur le marché du travail, il s’agit d’un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l’emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s’agira plus spécifiquement de contribuer à :

- l’élaboration d’un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre différentes institutions (Pôle emploi, Département, Missions locales, etc ...),
- la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer,
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L’ASSOCIATION**

### **3.1 – Utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à utiliser la subvention du Département conformément à ses actions et aux dispositions de la présente convention.

### **3.2 – Obligations comptables**

L’association s’engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois en vigueur.

### **3.3 – Contrôle de l’utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à accepter et faciliter tout contrôle de l’emploi de l’aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet. Elle s’engage aussi à faire connaître ses actions (et leurs volumétries) et à les adapter au mieux aux besoins et aux attentes des Maisons départementales des solidarités et ce dans le cadre d’un travail partenarial sur les interventions touchant les publics communs.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s’engage à participer à l’action de l’association dans la réalisation des objectifs fixés à l’article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département versera une subvention à l’association de **119 390 €** au titre de l’année 2023. La subvention sera mandatée à l’association en une seule fois dès signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte dont les coordonnées bancaires seront transmises par l'association au Département.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une actualisation annuelle par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

L'association s'engage à transmettre au Département chaque année :

- un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales avec les Maisons départementales des solidarités autour des objectifs visés dans la présente convention, et présentant l'offre de services des associations,
- les données relatives aux différents indicateurs inscrits à l'article 2.2 de la présente convention,
- la liste des interlocuteurs locaux mandatés et des offres de services locales, selon le document annexé,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et le rapport,
- les projets ou actions pour l'année, dont celles éventuellement menées conjointement avec les M.D.S., ainsi que les périmètres et modalités d'intervention (aides financières, types d'accompagnement),
- toute modification statutaire ou de la composition des membres du bureau.

#### **ARTICLE 6 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'association. La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

#### **ARTICLE 7 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

En cas de résiliation, le Département pourra demander à l'association de restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

#### **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties. En tout état de cause, il sera établi chaque année un avenant précisant le montant de la subvention départementale.

#### **ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prendra fin au 31 décembre 2025.

#### **ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)





**CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025**  
**visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne**  
**et la délégation de Seine-et-Marne du SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n°4/15 A. du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET la **délégation départementale de Seine-et-Marne du Secours Catholique Caritas France** régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 49-51, avenue du Président Salvador Allende – 77104 Meaux, représentée par sa Présidente, Madame Marie Dominique CARTON ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE**

En juin 2019, le Département s'est doté d'un schéma des solidarités qui pose pour 5 années un cadre unique sur l'ensemble des politiques d'action sociale qu'il porte. Au travers notamment du principe de co-responsabilité, il réaffirme la nécessité d'articulation entre les services départementaux et les acteurs associatifs comme un enjeu majeur de qualité de la réponse apportée au besoin des publics.

Le réseau seine-et-marnais des associations caritatives œuvre en direction des publics précaires et partagent en ce sens des valeurs communes de solidarité, d'engagement, d'égalité, d'inconditionnalité de l'accueil, d'indépendance. Les lieux d'accueil sont un espace de rencontre, de dialogue, où tout un chacun peut venir quelques instants et évoquer ses difficultés sous un accueil bienveillant et respectueux de la dignité. Cela permet le renforcement du lien social avec l'extérieur et les autres, condition nécessaire à la reconstruction de soi.

Au-delà de ces actions, les associations caritatives développent l'accompagnement de leurs bénévoles, dont des bénéficiaires du RSA. Le Département reconnaît cette implication des bénévoles.

Les cinq réseaux ont une habitude de concertation qui se traduit par des rencontres trimestrielles, des rencontres sur une solidarité particulière ou sur un sujet sensible, des invitations de partenaires divers aux réunions trimestrielles, des concertations sur des actions.

Les associations caritatives agissent selon leurs spécificités et en fonction des caractéristiques territoriales et humaines qui les composent.

Plus particulièrement la délégation départementale de Seine-et-Marne du Secours Catholique Caritas France développe les actions suivantes :

- l'accueil/écoute/accompagnement inconditionnel,
- l'accès aux droits,
- l'aller vers les personnes seules ou en situation d'exclusion,
- la promotion de l'engagement solidaire.

Sur les territoires suivants : Bassin de la Marne ; Marne la Vallée ; Melun-Sénart ; Brie des Champs ; Gâtinais

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention a pour objet de définir les grands axes de partenariat entre le Département et l'association.

**ARTICLE 2 – OBJECTIFS**

**2.1 – Objectifs généraux**

Conformément aux orientations du schéma des solidarités, le Département et les associations caritatives, agissent pour l'insertion des personnes fragilisées et visent en ce sens à mieux articuler leurs interventions par une meilleure connaissance des périmètres d'intervention de chacun.

Les associations caritatives, en raison de leurs forts liens de proximité avec les publics fragilisés et les demandes croissantes de ces derniers, ont développé un maillage territorial et des accompagnements de plus en plus diversifiés pour lever les freins sociaux. L'articulation territoriale des interventions des associations caritatives, en lien avec celle des Maisons départementales des solidarités et des autres acteurs, devra être continuellement recherché.

Cette interconnaissance devra permettre d'améliorer l'accès aux droits des publics accueillis par les associations caritatives à travers un accès facilité aux services des M.D.S.

Les objectifs de la convention contribueront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le schéma des solidarités 2019-2024 : 1. observer – analyser – piloter, 2. accueillir – informer, 3. prévenir – accompagner – protéger.

## 2.2 – Résultats attendus

### **Orientation 1** : Observer, analyser, piloter

« **Un département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file**

*Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. »*

#### ➤ **Observation des besoins**

Les associations participent à la connaissance des besoins des publics fragiles en produisant et partageant des données harmonisées.

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les délégations départementales,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en lien avec la D.I.H.C.S. co-construisent des <b>indicateurs communs</b> et les partagent une fois par an (profil du public accueilli, motifs des demandes ...)</li> </ul> <p>Les indicateurs retenus sont les suivants (tout nouvel indicateur qu'il apparaitra pertinent aux associations et au Département de suivre, sera ajouté ultérieurement par voie d'avenant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de personnes orientées par les associations caritatives vers les M.D.S. pour l'accès aux droits.</li> <li>→ Nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations caritatives</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent au <b>Comité technique annuel</b> organisé par le Département et informent sur leurs orientations, périmètres d'intervention, modalités d'intervention (critères),</li> </ul> <p>La D.I.H.C.S et les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent une <b>rencontre annuelle</b> avec les directrices et directeurs de M.D.S.</li> </ul>

#### ➤ **Gouvernance des politiques de solidarités**

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>En tant qu'acteurs essentiels des solidarités, les représentants départementaux des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent aux réunions initiées par la D.G.A.S., et contribuent à élaborer des propositions d'évolution de la mise en œuvre du schéma des solidarités</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent le cas échéant aux réunions initiées par la D.G.A.S., dans le cadre de la mise en œuvre du S.P.I.E (cf. infra article 2.6)</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

### **Orientation 2** : Accueillir, informer

« **Un département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits**

*L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès au droit, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie. »*

#### ➤ **Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement**

Favoriser l'interconnaissance des professionnels et bénévoles associatifs et permettre la bonne identification des personnes susceptibles de contribuer à un accompagnement social dans une situation donnée.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informent le Département et les usagers de l'évolution des lieux d'accueil du public à travers l'actualisation régulière des données intégrées à la plateforme SOLIGUIDE (cf infra article 2.4)</li> <li>• peuvent désigner en leur sein, si besoin, un/des bénévoles référents, qui permettent de faciliter le contact avec les M.D.S. et la transmission d'informations</li> </ul> <p>Les M.D.S :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent, de la même manière, désigner des référents</li> </ul>

➤ **Information et communication auprès des usagers**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les M.D.S., et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs, et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information à la M.D.S., journée de permanence d'information au sein des M.D.S., mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics M.D.S., invitation des M.D.S. et de leurs usagers aux journées porte-ouverte, réunions d'information et actions de communication conjointes ...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p> <p>Les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent également, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les associations et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information aux antennes locales – extraits du RDAS., fiches FSL, plaquette MASP... ; journée de permanence d'information au sein des antennes locales ; mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics suivis par les antennes locales, organisation de forums locaux/journées portes ouvertes accessibles aux bénévoles des associations, à leurs usagers ou représentants, réunions d'information et actions de communication conjointes...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p>	<p>En complément de l'action des M.D.S. et des antennes locales des associations, la D.I.H.C.S. pourra éventuellement proposer, en concertation avec les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser périodiquement un webinaire ou une réunion d'information à destination des bénévoles, ou de certains d'entre eux, afin de leur présenter les dispositifs et allocations gérées par le Département et leurs évolutions éventuelles, afin qu'ils puissent à leur tour dispenser un premier niveau d'information aux usagers qu'ils accompagnent</li> </ul>

➤ **Accueil des publics**

Les associations caritatives, les M.D.S., les C.C.A.S. offrent chacun un premier accueil de proximité et participent par le maillage territorial à en améliorer l'accès. Une meilleure articulation de l'intervention de chacun passe par l'interconnaissance des acteurs.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>A l'initiative de la M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organiser une <b>réunion annuelle</b> dans chaque territoire avec les unités locales caritatives, et tout autre acteur concerné, pour renforcer le lien de proximité entre les associations locales et chaque M.D.S. et territoire.</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

**Orientation 3 : Prévenir, accompagner, protéger**

« **Un département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie**

*Les seine-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile. »*

➤ **Accompagnement individuel et coordination de parcours**

Dans certaines situations, les associations n'interviennent que ponctuellement dans le parcours de la personne, dans d'autres elles représentent le seul soutien social des personnes en rupture d'accompagnement. Dans tous les cas, l'articulation avec les M.D.S. est indispensable pour faciliter l'accès aux droits des personnes soutenues.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent au niveau local des instances de travail inter-réseau, ouvertes à d'autres acteurs type épiceries sociales, centres sociaux, C.C.A.S. ou C.I.A.S...</li> <li>• S'informent réciproquement, notamment via la fiche de liaison harmonisée ou par tout autre moyen qui leur apparaîtrait approprié, des suites qu'elles donnent aux orientations qui leurs sont adressées</li> </ul> <p>Les M.D.S., en lien avec les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifient les actions de levée des freins à l'insertion socio-professionnelle proposées par les associations caritatives pour chaque territoire.</li> </ul>	<p>La D.I.H.C.S., travail à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des outils de liaison harmonisés, partagés par les M.D.S. et les antennes locales des associations</li> </ul>

➤ **Accompagnement collectif**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettent aux publics accompagnés par les M.D.S., d'être accueillis par l'association pour une recherche de mission adaptée à leurs envies, potentialités et compétences. Ceci en considérant que les missions ponctuelles d'immersion sont un moyen de renforcer le lien humain et social, la capacité d'agir et l'épanouissement des personnes</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations pour une démarche d'immersion</i></p> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent un ou plusieurs temps de réflexion et de travail avec les antennes locales pour élaborer des projets en co-construction avec les personnes accompagnées : découverte du milieu associatif, changement de regard des seine-et-marnais sur les personnes qui perçoivent les minima sociaux, création d'instances participatives...</li> </ul> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'informent mutuellement du calendrier des actions collectives qu'elles sont susceptibles de mettre en place, afin de faciliter, le cas échéant, l'orientation réciproque des publics qui pourraient y participer</li> </ul>

➤ **Prévention le plus en amont possible**

Permettre aux antennes locales des associations de mieux connaître le périmètre d'intervention du département est un enjeu pour l'orientation précoce des situations à risques.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les M.D.S et les antennes locales. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• facilitent leur participation réciproque aux actions de formation, d'information, d'immersion qu'elles peuvent mettre en place (cf orientation 2.2)</li> </ul>

➤ **Protection des personnes vulnérables**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les M.D.S. et les antennes locales des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcent leur participation réciproque aux commissions d'attribution d'aides qu'elles mettent en place, selon les besoins.</li> </ul>

### **2.3 – Contrat d’engagement républicain**

Conformément à l’art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L’association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d’engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l’association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l’association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu’informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d’engagement républicain sont opposables à l’association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d’une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. ».

### **2.4 – Participation à la cartographie de l’offre d’insertion**

Dans le cadre du travail de cartographie de l’offre d’insertion sur le territoire impulsé par le Département, l’association s’engage à participer à l’identification des outils d’insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d’une cartographie et d’un moteur de recherche recensant les actions d’insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d’identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d’accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

### **2.5 – Obligation de publicité**

La structure s’engage, sous peine d’application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l’action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **2.6 – Service Public Insertion Emploi – SPIE**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l’action sociale, le Département s’engage dès 2022 dans le déploiement d’un SPIE efficient. Celui-ci s’appuie sur la mobilisation d’un consortium d’acteurs.

L’objectif est de faciliter le parcours vers l’emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s’insérer sur le marché du travail, il s’agit d’un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l’emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s’agira plus spécifiquement de contribuer à :

- l’élaboration d’un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre différentes institutions (Pôle emploi, Département, Missions locales, etc ...),
- la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer,
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L’ASSOCIATION**

### **3.1 – Utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à utiliser la subvention du Département conformément à ses actions et aux dispositions de la présente convention.

### **3.2 – Obligations comptables**

L’association s’engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois en vigueur.

### **3.3 – Contrôle de l’utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à accepter et faciliter tout contrôle de l’emploi de l’aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet. Elle s’engage aussi à faire connaître ses actions (et leurs volumétries) et à les adapter au mieux aux besoins et aux attentes des Maisons départementales des solidarités et ce dans le cadre d’un travail partenarial sur les interventions touchant les publics communs.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s’engage à participer à l’action de l’association dans la réalisation des objectifs fixés à l’article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département versera une subvention à l’association de **119 390 €** au titre de l’année 2023. La subvention sera mandatée à l’association en une seule fois dès signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte dont les coordonnées bancaires seront transmises par l’association au Département.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une actualisation annuelle par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

L'association s'engage à transmettre au Département chaque année :

- un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales avec les Maisons départementales des solidarités autour des objectifs visés dans la présente convention, et présentant l'offre de services des associations,
- les données relatives aux différents indicateurs inscrits à l'article 2.2 de la présente convention,
- la liste des interlocuteurs locaux mandatés et des offres de services locales, selon le document annexé,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et le rapport,
- les projets ou actions pour l'année, dont celles éventuellement menées conjointement avec les M.D.S., ainsi que les périmètres et modalités d'intervention (aides financières, types d'accompagnement),
- toute modification statutaire ou de la composition des membres du bureau.

#### **ARTICLE 6 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'association. La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

#### **ARTICLE 7 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

En cas de résiliation, le Département pourra demander à l'association de restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

#### **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties. En tout état de cause, il sera établi chaque année un avenant précisant le montant de la subvention départementale.

#### **ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prendra fin au 31 décembre 2025.

#### **ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-415A-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023



**CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025**  
**visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne**  
**et la délégation de Seine-et-Marne du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/15 A du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET la **délégation de Seine-et-Marne du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 1000 rue du maréchal juin - Zone industrielle de Vaux-le-Pénil - 77019 MELUN Cedex, représentée par sa Secrétaire générale, Madame Brigitte BERLAN, ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE**

En juin 2019, le Département s'est doté d'un schéma des solidarités qui pose pour 5 années un cadre unique sur l'ensemble des politiques d'action sociale qu'il porte. Au travers notamment du principe de co-responsabilité, il réaffirme la nécessité d'articulation entre les services départementaux et les acteurs associatifs comme un enjeu majeur de qualité de la réponse apportée au besoin des publics.

Le réseau seine-et-marnais des associations caritatives œuvre en direction des publics précaires et partagent en ce sens des valeurs communes de solidarité, d'engagement, d'égalité, d'inconditionnalité de l'accueil, d'indépendance. Les lieux d'accueil sont un espace de rencontre, de dialogue, où tout un chacun peut venir quelques instants et évoquer ses difficultés sous un accueil bienveillant et respectueux de la dignité. Cela permet le renforcement du lien social avec l'extérieur et les autres, condition nécessaire à la reconstruction de soi.

Au-delà de ces actions, les associations caritatives développent l'accompagnement de leurs bénévoles, dont des bénéficiaires du RSA. Le Département reconnaît cette implication des bénévoles.

Les cinq réseaux ont une habitude de concertation qui se traduit par des rencontres trimestrielles, des rencontres sur une solidarité particulière ou sur un sujet sensible, des invitations de partenaires divers aux réunions trimestrielles, des concertations sur des actions.

Les associations caritatives agissent selon leurs spécificités et en fonction des caractéristiques territoriales et humaines qui les composent.

Plus particulièrement la délégation de Seine-et-Marne du Secours Populaire Français développe les actions suivantes :

- accueil/écoute/orientation et accompagnement social pour l'accès aux droits,
- aides alimentaires – vestimentaires – financières,
- prévention et accès à la santé,
- domiciliations administratives,
- accès à la culture- loisirs et sports - départs en vacances (enfants – familles – seniors),
- ateliers divers (bibliothèques – cuisine – détente bien être - informatique...),
- rencontres/formations avec les personnes aidées (EDF Solidarité – ligue contre le cancer du sein – santé bucco-dentaire...),
- alphabétisation – soutien au français.

Sur l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIV**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention a pour objet de définir les grands axes de partenariat entre le Département et l'association.

**ARTICLE 2 – OBJECTIFS**

**2.1 – Objectifs généraux**

Conformément aux orientations du schéma des solidarités, le Département et les associations caritatives, agissent pour l'insertion des personnes fragilisées et visent en ce sens à mieux articuler leurs interventions par une meilleure connaissance des périmètres d'intervention de chacun.

Les associations caritatives, en raison de leurs forts liens de proximité avec les publics fragilisés et les demandes croissantes de ces derniers, ont développé un maillage territorial et des accompagnements de plus en plus diversifiés pour lever les freins sociaux. L'articulation territoriale des interventions des associations caritatives, en lien avec celle des Maisons départementales des solidarités et des autres acteurs, devra être continuellement recherchée.

Cette interconnaissance devra permettre d'améliorer l'accès aux droits des publics accueillis par les associations caritatives à travers un accès facilité aux services des Maisons départementales des solidarités (M.D.S).

Les objectifs de la convention contribueront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le schéma des solidarités 2019-2024 : 1. observer – analyser – piloter, 2. accueillir – informer, 3. prévenir – accompagner – protéger.



## 2.2 – Résultats attendus

### **Orientation 1** : Observer, analyser, piloter

« **Un département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file**

*Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. »*

#### ➤ **Observation des besoins**

Les associations participent à la connaissance des besoins des publics fragiles en produisant et partageant des données harmonisées.

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les délégations départementales,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en lien avec la D.I.H.C.S. co-construisent des <b>indicateurs communs</b> et les partagent une fois par an (profil du public accueilli, motifs des demandes ...)</li> </ul> <p>Les indicateurs retenus sont les suivants (tout nouvel indicateur qu'il apparaîtra pertinent aux associations et au Département de suivre, sera ajouté ultérieurement par voie d'avenant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de personnes orientées par les associations caritatives vers les M.D.S. pour l'accès aux droits.</li> <li>→ Nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations caritatives</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent au <b>Comité technique annuel</b> organisé par le Département et informent sur leurs orientations, périmètres d'intervention, modalités d'intervention (critères),</li> </ul> <p>La D.I.H.C.S et les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent une <b>rencontre annuelle</b> avec les directrices et directeurs de M.D.S.</li> </ul>

#### ➤ **Gouvernance des politiques de solidarités**

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>En tant qu'acteurs essentiels des solidarités, les représentants départementaux des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent aux réunions initiées par la D.G.A.S., et contribuent à élaborer des propositions d'évolution de la mise en œuvre du schéma des solidarités</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent le cas échéant aux réunions initiées par la D.G.A.S., dans le cadre de la mise en œuvre du S.P.I.E (cf. infra article 2.6)</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

### **Orientation 2** : Accueillir, informer

« **Un département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits**

*L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès au droit, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie. »*

#### ➤ **Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement**

Favoriser l'interconnaissance des professionnels et bénévoles associatifs et permettre la bonne identification des personnes susceptibles de contribuer à un accompagnement social dans une situation donnée.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informent le Département et les usagers de l'évolution des lieux d'accueil du public à travers l'actualisation régulière des données intégrées à la plateforme SOLIGUIDE (cf infra article 2.4)</li> <li>• peuvent désigner en leur sein, si besoin, un/des bénévoles référents, qui permettent de faciliter le contact avec les M.D.S. et la transmission d'informations</li> </ul> <p>Les M.D.S :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent, de la même manière, désigner des référents</li> </ul>

➤ **Information et communication auprès des usagers**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les M.D.S., et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs, et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information à la M.D.S., journée de permanence d'information au sein des M.D.S., mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics M.D.S., invitation des M.D.S. et de leurs usagers aux journées porte-ouverte, réunions d'information et actions de communication conjointes ...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p> <p>Les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent également, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les associations et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information aux antennes locales – extraits du RDAS., fiches FSL, plaquette MASP... ; journée de permanence d'information au sein des antennes locales ; mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics suivis par les antennes locales, organisation de forums locaux/journées portes ouvertes accessibles aux bénévoles des associations, à leurs usagers ou représentants, réunions d'information et actions de communication conjointes...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p>	<p>En complément de l'action des M.D.S. et des antennes locales des associations, la D.I.H.C.S. pourra éventuellement proposer, en concertation avec les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser périodiquement un webinaire ou une réunion d'information à destination des bénévoles, ou de certains d'entre eux, afin de leur présenter les dispositifs et allocations gérées par le Département et leurs évolutions éventuelles, afin qu'ils puissent à leur tour dispenser un premier niveau d'information aux usagers qu'ils accompagnent</li> </ul>

➤ **Accueil des publics**

Les associations caritatives, les M.D.S., les C.C.A.S. offrent chacun un premier accueil de proximité et participent par le maillage territorial à en améliorer l'accès. Une meilleure articulation de l'intervention de chacun passe par l'interconnaissance des acteurs.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>A l'initiative de la M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organiser une <b>réunion annuelle</b> dans chaque territoire avec les unités locales caritatives, et tout autre acteur concerné, pour renforcer le lien de proximité entre les associations locales et chaque M.D.S. et territoire.</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

**Orientation 3 : Prévenir, accompagner, protéger**

« **Un département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie**

*Les seine-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile. »*

➤ **Accompagnement individuel et coordination de parcours**

Dans certaines situations, les associations n'interviennent que ponctuellement dans le parcours de la personne, dans d'autres elles représentent le seul soutien social des personnes en rupture d'accompagnement. Dans tous les cas, l'articulation avec les M.D.S. est indispensable pour faciliter l'accès aux droits des personnes soutenues.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent au niveau local des instances de travail inter-réseau, ouvertes à d'autres acteurs type épiceries sociales, centres sociaux, C.C.A.S. ou C.I.A.S...</li> <li>• S'informent réciproquement, notamment via la fiche de liaison harmonisée ou par tout autre moyen qui leur apparaîtrait approprié, des suites qu'elles donnent aux orientations qui leurs sont adressées</li> </ul> <p>Les M.D.S., en lien avec les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifient les actions de levée des freins à l'insertion socio-professionnelle proposées par les associations caritatives pour chaque territoire.</li> </ul>	<p>La D.I.H.C.S., travail à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des outils de liaison harmonisés, partagés par les M.D.S. et les antennes locales des associations</li> </ul>

➤ **Accompagnement collectif**

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettent aux publics accompagnés par les M.D.S., d'être accueillis par l'association pour une recherche de mission adaptée à leurs envies, potentialités et compétences. Ceci en considérant que les missions ponctuelles d'immersion sont un moyen de renforcer le lien humain et social, la capacité d'agir et l'épanouissement des personnes</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations pour une démarche d'immersion</i></p> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent un ou plusieurs temps de réflexion et de travail avec les antennes locales pour élaborer des projets en co-construction avec les personnes accompagnées : découverte du milieu associatif, changement de regard des seine-et-marnais sur les personnes qui perçoivent les minima sociaux, création d'instances participatives...</li> </ul> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'informent mutuellement du calendrier des actions collectives qu'elles sont susceptibles de mettre en place, afin de faciliter, le cas échéant, l'orientation réciproque des publics qui pourraient y participer</li> </ul>

➤ **Prévention le plus en amont possible**

Permettre aux antennes locales des associations de mieux connaître le périmètre d'intervention du département est un enjeu pour l'orientation précoce des situations à risques.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les M.D.S et les antennes locales. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• facilitent leur participation réciproque aux actions de formation, d'information, d'immersion qu'elles peuvent mettre en place (cf orientation 2.2)</li> </ul>

➤ **Protection des personnes vulnérables**

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les M.D.S. et les antennes locales des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcent leur participation réciproque aux commissions d'attribution d'aides qu'elles mettent en place, selon les besoins.</li> </ul>

### **2.3 – Contrat d’engagement républicain**

Conformément à l’art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L’association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d’engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l’association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l’association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu’informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d’engagement républicain sont opposables à l’association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d’une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.».

### **2.4 – Participation à la cartographie de l’offre d’insertion**

Dans le cadre du travail de cartographie de l’offre d’insertion sur le territoire impulsé par le Département, l’association s’engage à participer à l’identification des outils d’insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d’une cartographie et d’un moteur de recherche recensant les actions d’insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d’identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d’accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

### **2.5 – Obligation de publicité**

La structure s’engage, sous peine d’application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l’action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **2.6 – Service Public Insertion Emploi – SPIE**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l’action sociale, le Département s’engage dès 2022 dans le déploiement d’un SPIE efficient. Celui-ci s’appuie sur la mobilisation d’un consortium d’acteurs.

L’objectif est de faciliter le parcours vers l’emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s’insérer sur le marché du travail, il s’agit d’un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l’emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s’agira plus spécifiquement de contribuer à :

- l’élaboration d’un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre différentes institutions (Pôle emploi, Département, Missions locales, etc ...),
- la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer,
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L’ASSOCIATION**

### **3.1 – Utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à utiliser la subvention du Département conformément à ses actions et aux dispositions de la présente convention.

### **3.2 – Obligations comptables**

L’association s’engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois en vigueur.

### **3.3 – Contrôle de l’utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à accepter et faciliter tout contrôle de l’emploi de l’aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet. Elle s’engage aussi à faire connaître ses actions (et leurs volumétries) et à les adapter au mieux aux besoins et aux attentes des Maisons départementales des solidarités et ce dans le cadre d’un travail partenarial sur les interventions touchant les publics communs.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s’engage à participer à l’action de l’association dans la réalisation des objectifs fixés à l’article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département versera une subvention à l’association de **119 390 €** au titre de l’année 2023. La subvention sera mandatée à l’association en une seule fois dès signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte dont les coordonnées bancaires seront transmises par l’association au Département.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une actualisation annuelle par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

L'association s'engage à transmettre au Département chaque année :

- un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales avec les Maisons départementales des solidarités autour des objectifs visés dans la présente convention, et présentant l'offre de services des associations,
- les données relatives aux différents indicateurs inscrits à l'article 2.2 de la présente convention,
- la liste des interlocuteurs locaux mandatés et des offres de services locales, selon le document annexé,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et le rapport,
- les projets ou actions pour l'année, dont celles éventuellement menées conjointement avec les M.D.S., ainsi que les périmètres et modalités d'intervention (aides financières, types d'accompagnement),
- toute modification statutaire ou de la composition des membres du bureau.

#### **ARTICLE 6 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'association. La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

#### **ARTICLE 7 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

En cas de résiliation, le Département pourra demander à l'association de restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

#### **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties. En tout état de cause, il sera établi chaque année un avenant précisant le montant de la subvention départementale.

#### **ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prendra fin au 31 décembre 2025.

#### **ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)



## CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025

### visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR – Le Relais du Cœur de Seine-et-Marne

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/15 A du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET L'association **LES RESTAURANTS DU CŒUR – Les Relais du Cœur de Seine-et-Marne**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 1015 rue du Maréchal Juin - Zone industrielle de Vaux-le-Pénil – 77000 VAUX LE PENIL, représentée par son Président, Monsieur Fabrice GOUHRAN ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

### APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE

En juin 2019, le Département s'est doté d'un schéma des solidarités qui pose pour 5 années un cadre unique sur l'ensemble des politiques d'action sociale qu'il porte. Au travers notamment du principe de co-responsabilité, il réaffirme la nécessité d'articulation entre les services départementaux et les acteurs associatifs comme un enjeu majeur de qualité de la réponse apportée au besoin des publics.

Le réseau seine-et-marnais des associations caritatives œuvre en direction des publics précaires et partagent en ce sens des valeurs communes de solidarité, d'engagement, d'égalité, d'inconditionnalité de l'accueil, d'indépendance. Les lieux d'accueil sont un espace de rencontre, de dialogue, où tout un chacun peut venir quelques instants et évoquer ses difficultés, sous un accueil bienveillant et respectueux de la dignité. Cela permet le renforcement du lien social avec l'extérieur et les autres, condition nécessaire à la reconstruction de soi.

Au-delà de ces actions, les associations caritatives développent l'accompagnement de leurs bénévoles, dont des bénéficiaires du RSA. Le Département reconnaît cette implication des bénévoles.

Les cinq réseaux ont une habitude de concertation qui se traduit par des rencontres trimestrielles, des rencontres sur une solidarité particulière ou sur un sujet sensible, des invitations de partenaires divers aux réunions trimestrielles, des concertations sur des actions.

Les associations caritatives agissent selon leurs spécificités et en fonction des caractéristiques territoriales et humaines qui les composent.

Plus particulièrement l'association Les Restaurants du Cœur développe les actions suivantes :

- distribution alimentaire,
- logement,
- soutien à la recherche d'emploi,
- conseil budgétaire,
- accès aux droits sociaux,
- accès à la justice,
- départs en vacances,
- coiffure,
- culture et loisirs,
- atelier de français,
- accompagnement scolaire,
- accès à internet accompagné,
- espaces « Livres »,
- vestiaire.

Sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La présente convention a pour objet de définir les grands axes de partenariat entre le Département et l'association.

## ARTICLE 2 – OBJECTIFS

### 2.1 – Objectifs généraux

Conformément aux orientations du schéma des solidarités, le Département et les associations caritatives, agissent pour l'insertion des personnes fragilisées et visent en ce sens à mieux articuler leurs interventions par une meilleure connaissance des périmètres d'intervention de chacun.

Les associations caritatives, en raison de leurs forts liens de proximité avec les publics fragilisés et les demandes croissantes de ces derniers, ont développé un maillage territorial et des accompagnements de plus en plus diversifiés pour lever les freins sociaux. L'articulation territoriale des interventions des associations caritatives, en lien avec celle des Maisons départementales des solidarités et des autres acteurs, devra être continuellement recherchée.

Cette interconnaissance devra permettre d'améliorer l'accès aux droits des publics accueillis par les associations caritatives à travers un accès facilité aux services des Maisons départementales des solidarités (M.D.S.).

Les objectifs de la convention contribueront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le schéma des solidarités 2019-2024 : 1. observer – analyser – piloter, 2. accueillir – informer, 3. prévenir – accompagner – protéger.

### 2.2 – Résultats attendus

#### **Orientation 1** : Observer, analyser, piloter

« Un département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file

*Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. »*

#### ➤ **Observation des besoins**

Les associations participent à la connaissance des besoins des publics fragiles en produisant et partageant des données harmonisées.

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les délégations départementales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en lien avec la D.I.H.C.S. co-construisent des indicateurs communs et les partagent une fois par an (profil du public accueilli, motifs des demandes ...)</li> </ul> <p>Les indicateurs retenus sont les suivants (tout nouvel indicateur qu'il apparaîtra pertinent aux associations et au Département de suivre, sera ajouté ultérieurement par voie d'avenant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de personnes orientées par les associations caritatives vers les M.D.S. pour l'accès aux droits.</li> <li>→ Nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations caritatives</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent au Comité technique annuel organisé par le Département et informent sur leurs orientations, périmètres d'intervention, modalités d'intervention (critères),</li> </ul> <p>La D.I.H.C.S et les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent une rencontre annuelle avec les directrices et directeurs de M.D.S.</li> </ul>

#### ➤ **Gouvernance des politiques de solidarités**

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>En tant qu'acteurs essentiels des solidarités, les représentants départementaux des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent aux réunions initiées par la D.G.A.S., et contribuent à élaborer des propositions d'évolution de la mise en œuvre du schéma des solidarités</li> </ul> <p>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent le cas échéant aux réunions initiées par la D.G.A.S., dans le cadre de la mise en œuvre du S.P.I.E (cf. infra article 2.6)</li> </ul> <p>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</p>

#### **Orientation 2** : Accueillir, informer

« Un département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits

*L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès au droit, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie. »*

**Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement**

Favoriser l'interconnaissance des professionnels et bénévoles associatifs et permettre la bonne identification des personnes susceptibles de contribuer à un accompagnement social dans une situation donnée.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>informent le Département et les usagers de l'évolution des lieux d'accueil du public à travers l'actualisation régulière des données intégrées à la plateforme SOLIGUIDE (cf infra article 2.4)</li> <li>peuvent désigner en leur sein, si besoin, un/des bénévoles référents, qui permettent de faciliter le contact avec les M.D.S. et la transmission d'informations</li> </ul> <p>Les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>peuvent, de la même manière, désigner des référents</li> </ul>

➤ **Information et communication auprès des usagers**

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>	<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>informent, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les M.D.S., et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs, et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information à la M.D.S., journée de permanence d'information au sein des M.D.S., mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics M.D.S., invitation des M.D.S. et de leurs usagers aux journées porte-ouverte, réunions d'information et actions de communication conjointes ...)</li> </ul> <p>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</p> <p>Les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>informent également, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les associations et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information aux antennes locales – extraits du RDAS., fiches FSL, plaquette MASP... ; journée de permanence d'information au sein des antennes locales ; mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics suivis par les antennes locales, organisation de forums locaux/journées portes ouvertes accessibles aux bénévoles des associations, à leurs usagers ou représentants, réunions d'information et actions de communication conjointes...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p>	<p>En complément de l'action des M.D.S. et des antennes locales des associations, la D.I.H.CS pourra éventuellement proposer, en concertation avec les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'organiser périodiquement un webinaire ou une réunion d'information à destination des bénévoles, ou de certains d'entre eux, afin de leur présenter les dispositifs et allocations gérées par le Département et leurs évolutions éventuelles, afin qu'ils puissent à leur tour dispenser un premier niveau d'information aux usagers qu'ils accompagnent</li> </ul>

➤ **Accueil des publics**

Les associations caritatives, les M.D.S., les C.C.A.S. offrent chacun un premier accueil de proximité et participent par le maillage territorial à en améliorer l'accès. Une meilleure articulation de l'intervention de chacun passe par l'interconnaissance des acteurs.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>A l'initiative de la M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>co-organiser une <b>réunion annuelle</b> dans chaque territoire avec les unités locales caritatives, et tout autre acteur concerné, pour renforcer le lien de proximité entre les associations locales et chaque M.D.S. et territoire.</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>



**Orientation 3 : Prévenir, accompagner, protéger****« Un département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie**

Les seine-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile. »

➤ **Accompagnement individuel et coordination de parcours**

Dans certaines situations, les associations n'interviennent que ponctuellement dans le parcours de la personne, dans d'autres elles représentent le seul soutien social des personnes en rupture d'accompagnement. Dans tous les cas, l'articulation avec les M.D.S. est indispensable pour faciliter l'accès aux droits des personnes soutenues.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>	<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>co-organisent au niveau local des instances de travail inter-réseau, ouvertes à d'autres acteurs type épiceries sociales, centres sociaux, C.C.A.S. ou C.I.A.S...</li> <li>s'informent réciproquement, notamment via la fiche de liaison harmonisée ou par tout autre moyen qui leur apparaîtrait approprié, des suites qu'elles donnent aux orientations qui leurs sont adressées</li> </ul> <p>Les M.D.S., en lien avec les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>identifient les actions de levée des freins à l'insertion socio-professionnelle proposées par les associations caritatives pour chaque territoire.</li> </ul>	<p>La D.I.H.C.S., travail à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des outils de liaison harmonisés, partagés par les M.D.S. et les antennes locales des associations</li> </ul>

➤ **Accompagnement collectif**

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>permettent aux publics accompagnés par les M.D.S., d'être accueillis par l'association pour une recherche de mission adaptée à leurs envies, potentialités et compétences. Ceci en considérant que les missions ponctuelles d'immersion sont un moyen de renforcer le lien humain et social, la capacité d'agir et l'épanouissement des personnes</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations pour une démarche d'immersion</i></p> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>co-organisent un ou plusieurs temps de réflexion et de travail avec les antennes locales pour élaborer des projets en co-construction avec les personnes accompagnées : découverte du milieu associatif, changement de regard des seine-et-marnais sur les personnes qui perçoivent les minima sociaux, création d'instances participatives...</li> </ul> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>s'informent mutuellement du calendrier des actions collectives qu'elles sont susceptibles de mettre en place, afin de faciliter, le cas échéant, l'orientation réciproque des publics qui pourraient y participer</li> </ul>

➤ **Prévention le plus en amont possible**

Permettre aux antennes locales des associations de mieux connaître le périmètre d'intervention du département est un enjeu pour l'orientation précoce des situations à risques.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les M.D.S et les antennes locales. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>facilitent leur participation réciproque aux actions de formation, d'information, d'immersion qu'elles peuvent mettre en place (cf orientation 2.2)</li> </ul>

➤ **Protection des personnes vulnérables**

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les M.D.S. et les antennes locales des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcent leur participation réciproque aux commissions d'attribution d'aides qu'elles mettent en place, selon les besoins.</li> </ul>

### **2.3 – Contrat d’engagement républicain**

Conformément à l’art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L’association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d’engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l’association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l’association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu’informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d’engagement républicain sont opposables à l’association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d’une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement. ».

### **2.4 – Participation à la cartographie de l’offre d’insertion**

Dans le cadre du travail de cartographie de l’offre d’insertion sur le territoire impulsé par le Département, l’association s’engage à participer à l’identification des outils d’insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d’une cartographie et d’un moteur de recherche recensant les actions d’insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d’identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d’accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

### **2.5 – Obligation de publicité**

La structure s’engage, sous peine d’application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l’action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **2.6 – Service Public Insertion Emploi – SPIE**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l’action sociale, le Département s’engage dès 2022 dans le déploiement d’un SPIE efficient. Celui-ci s’appuie sur la mobilisation d’un consortium d’acteurs.

L’objectif est de faciliter le parcours vers l’emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s’insérer sur le marché du travail, il s’agit d’un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l’emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s’agira plus spécifiquement de contribuer à :

- l’élaboration d’un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre différentes institutions (Pôle emploi, Département, Missions locales, etc ...),
- la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer,
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L’ASSOCIATION**

### **3.1 – Utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à utiliser la subvention du Département conformément à ses actions et aux dispositions de la présente convention.

### **3.2 – Obligations comptables**

L’association s’engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois en vigueur.

### **3.3 – Contrôle de l’utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à accepter et faciliter tout contrôle de l’emploi de l’aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet. Elle s’engage aussi à faire connaître ses actions (et leurs volumétries) et à les adapter au mieux aux besoins et aux attentes des Maisons départementales des solidarités et ce, dans le cadre d’un travail partenarial sur les interventions touchant les publics communs.

**ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s'engage à participer à l'action de l'association dans la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département versera une subvention à l'association de **119 390 €** au titre de l'année 2023. La subvention sera mandatée à l'association en une seule fois dès signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte dont les coordonnées bancaires seront transmises par l'association au Département.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une actualisation annuelle par voie d'avenant.

**ARTICLE 5 – MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

L'association s'engage à transmettre au Département chaque année :

- un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales avec les Maisons départementales des solidarités autour des objectifs visés dans la présente convention, et présentant l'offre de services des associations,
- les données relatives aux différents indicateurs inscrits à l'article 2.2 de la présente convention,
- la liste des interlocuteurs locaux mandatés et des offres de services locales, selon le document annexé,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et le rapport,
- les projets ou actions pour l'année, dont celles éventuellement menées conjointement avec les M.D.S., ainsi que les périmètres et modalités d'intervention (aides financières, types d'accompagnement),
- toute modification statutaire ou de la composition des membres du bureau.

**ARTICLE 6 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'association. La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

**ARTICLE 7 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

En cas de résiliation, le Département pourra demander à l'association de restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

**ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties. En tout état de cause, il sera établi chaque année un avenant précisant le montant de la subvention départementale.

**ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prendra fin au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)



**CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025**  
**visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne**  
**et la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (B.A.P.I.F.)**

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment autorisé par délibération n° 4/15 A du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 23 juin 2023 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET la **Banque Alimentaire Paris Ile-de-France (B.A.P.I.F.)** association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social : 15 rue Jeanne d'Arc - 94117 ARCUEIL représentée par sa Présidente, Madame Nicole FARLOTTI ci-après dénommée "l'association"

D'AUTRE PART

**APRÈS AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE**

En juin 2019, le Département s'est doté d'un schéma des solidarités qui pose pour 5 années un cadre unique sur l'ensemble des politiques d'action sociale qu'il porte. Au travers notamment du principe de co-responsabilité, il réaffirme la nécessité d'articulation entre les services départementaux et les acteurs associatifs comme un enjeu majeur de qualité de la réponse apportée au besoin des publics.

Le réseau seine-et-marnais des associations caritatives œuvre en direction des publics précaires et partagent en ce sens des valeurs communes de solidarité, d'engagement, d'égalité, d'inconditionnalité de l'accueil, d'indépendance. Les lieux d'accueil sont un espace de rencontre, de dialogue, où tout un chacun peut venir quelques instants et évoquer ses difficultés sous un accueil bienveillant et respectueux de la dignité. Cela permet le renforcement du lien social avec l'extérieur et les autres, condition nécessaire à la reconstruction de soi.

Au-delà de ces actions, les associations caritatives développent l'accompagnement de leurs bénévoles, dont des bénéficiaires du RSA. Le Département reconnaît cette implication des bénévoles.

Les cinq réseaux ont une habitude de concertation qui se traduit par des rencontres trimestrielles, des rencontres sur une solidarité particulière ou sur un sujet sensible, des invitations de partenaires divers aux réunions trimestrielles, des concertations sur des actions.

Les associations caritatives agissent selon leurs spécificités et en fonction des caractéristiques territoriales et humaines qui les composent.

Plus particulièrement la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France développe les actions suivantes :

- assure gratuitement l'approvisionnement et la distribution de produits alimentaires auprès des associations et des épiceries sociales de Seine-et-Marne ayant signé une convention avec elle ;
- assure une formation à l'hygiène alimentaire aux associations qui en font la demande ;
- garantit, par l'intermédiaire d'un délégué départemental, le suivi des associations agréées et s'assure de la bonne distribution des produits fournis.

Sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

La présente convention a pour objet de définir les grands axes de partenariat entre le Département et l'association.

**ARTICLE 2 – OBJECTIFS**

**2.1 – Objectifs généraux**

Conformément aux orientations du schéma des solidarités, le Département et les associations caritatives, agissent pour l'insertion des personnes fragilisées et visent en ce sens à mieux articuler leurs interventions par une meilleure connaissance des périmètres d'intervention de chacun.

Les associations caritatives, en raison de leurs forts liens de proximité avec les publics fragilisés et les demandes croissantes de ces derniers, ont développé un maillage territorial et des accompagnements de plus en plus diversifiés pour lever les freins sociaux. L'articulation territoriale des interventions des associations caritatives, en lien avec celle des Maisons départementales des solidarités et des autres acteurs, devra être continuellement recherchée.

Cette interconnaissance devra permettre d'améliorer l'accès aux droits des publics accueillis par les associations caritatives à travers un accès facilité aux services des Maisons départementales des solidarités (M.D.S).

Les objectifs de la convention contribueront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le schéma des solidarités 2019-2024 : 1. observer – analyser – piloter, 2. accueillir – informer, 3. prévenir – accompagner – protéger.

## 2.2 – Résultats attendus

### **Orientation 1** : Observer, analyser, piloter

« **Un département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file**

*Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. »*

#### ➤ **Observation des besoins**

Les associations participent à la connaissance des besoins des publics fragiles en produisant et partageant des données harmonisées

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>Les délégations départementales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en lien avec la D.I.H.C.S. co-construisent des <b>indicateurs communs</b> et les partagent une fois par an (profil du public accueilli, motifs des demandes ...)</li> </ul> <p>Les indicateurs retenus sont les suivants (tout nouvel indicateur qu'il apparaîtra pertinent aux associations et au Département de suivre, sera ajouté ultérieurement par voie d'avenant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ nombre de personnes orientées par les associations caritatives vers les M.D.S. pour l'accès aux droits.</li> <li>→ nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations caritatives</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent au <b>Comité technique annuel</b> organisé par le Département et informent sur leurs orientations, périmètres d'intervention, modalités d'intervention (critères)</li> </ul> <p>La D.I.H.C.S. et les Délégations départementales :</p> <p>co-organisent une <b>rencontre annuelle</b> avec les directrices et directeurs de M.D.S.</p>

#### ➤ **Gouvernance des politiques de solidarités**

<b>Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)</b>
<p>En tant qu'acteurs essentiels des solidarités, les représentants départementaux des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent aux réunions initiées par la D.G.A.S., et contribuent à élaborer des propositions d'évolution de la mise en œuvre du schéma des solidarités</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participent le cas échéant aux réunions initiées par la D.G.A.S., dans le cadre de la mise en œuvre du S.P.I.E (cf. infra article 2.6)</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

### **Orientation 2** : Accueillir, informer

« **Un département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits**

*L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès au droit, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie. »*

#### ➤ **Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement**

Favoriser l'interconnaissance des professionnels et bénévoles associatifs et permettre la bonne identification des personnes susceptibles de contribuer à un accompagnement social dans une situation donnée.

<b>Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)</b>
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informent le Département et les usagers de l'évolution des lieux d'accueil du public à travers l'actualisation régulière des données intégrées à la plateforme SOLIGUIDE (cf infra article 2.4)</li> <li>• peuvent désigner en leur sein, si besoin, un/des bénévoles référents, qui permettent de faciliter le contact avec les M.D.S. et la transmission d'informations</li> </ul> <p>Les M.D.S :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent, de la même manière, désigner des référents</li> </ul>

➤ **Information et communication auprès des usagers**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les M.D.S., et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs, et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information à la M.D.S., journée de permanence d'information au sein des M.D.S., mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics M.D.S., invitation des M.D.S. et de leurs usagers aux journées porte-ouverte, réunions d'information et actions de communication conjointes ...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p> <p>Les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informent également, par tous moyens qui leur apparaîtraient les plus appropriés, les associations et les personnes qu'elles accompagnent des dispositifs et actions qu'elles portent sur chaque territoire (transmission de plaquettes et documents d'information aux antennes locales – extraits du RDAS., fiches FSL, plaquette MASP... ; journée de permanence d'information au sein des antennes locales ; mailing d'information conjoint M.D.S./Association à destination des publics suivis par les antennes locales, organisation de forums locaux/journées portes ouvertes accessibles aux bénévoles des associations, à leurs usagers ou représentants, réunions d'information et actions de communication conjointes...)</li> </ul> <p><i>Indicateurs : nombre et formes des actions d'information et de communication réalisées</i></p>	<p>En complément de l'action des M.D.S. et des antennes locales des associations, la D.I.H.CS pourra éventuellement proposer, en concertation avec les Délégations départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser périodiquement un webinaire ou une réunion d'information à destination des bénévoles, ou de certains d'entre eux, afin de leur présenter les dispositifs et allocations gérées par le Département et leurs évolutions éventuelles, afin qu'ils puissent à leur tour dispenser un premier niveau d'information aux usagers qu'ils accompagnent</li> </ul>

➤ **Accueil des publics**

Les associations caritatives, les M.D.S., les C.C.A.S. offrent chacun un premier accueil de proximité et participent par le maillage territorial à en améliorer l'accès. Une meilleure articulation de l'intervention de chacun passe par l'interconnaissance des acteurs.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>A l'initiative de la M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organiser une <b>réunion annuelle</b> dans chaque territoire avec les unités locales caritatives, et tout autre acteur concerné, pour renforcer le lien de proximité entre les associations locales et chaque M.D.S. et territoire.</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de réunions auxquelles les associations ont participé</i></p>

**Orientation 3** : Prévenir, accompagner, protéger

« **Un département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie**

*Les seine-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile. »*

➤ **Accompagnement individuel et coordination de parcours**

Dans certaines situations, les associations n'interviennent que ponctuellement dans le parcours de la personne, dans d'autres elles représentent le seul soutien social des personnes en rupture d'accompagnement. Dans tous les cas, l'articulation avec les M.D.S. est indispensable pour faciliter l'accès aux droits des personnes soutenues.

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)	Echelon départemental (D.I.H.C.S., délégation départementale)
<p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent au niveau local des instances de travail inter-réseau, ouvertes à d'autres acteurs type épicerie sociale, centres sociaux, C.C.A.S. ou C.I.A.S...</li> <li>• s'informent réciproquement, notamment via la fiche de liaison harmonisée ou par tout autre moyen qui leur apparaîtrait approprié, des suites qu'elles donnent aux orientations qui leurs sont adressées</li> </ul> <p>Les M.D.S., en lien avec les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifient les actions de levée des freins à l'insertion socio-professionnelle proposées par les associations caritatives pour chaque territoire.</li> </ul>	<p>La D.I.H.C.S., travail à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des outils de liaison harmonisés, partagés par les M.D.S. et les antennes locales des associations</li> </ul>

➤ **Accompagnement collectif**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les antennes locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettent aux publics accompagnés par les M.D.S., d'être accueillis par l'association pour une recherche de mission adaptée à leurs envies, potentialités et compétences. Ceci en considérant que les missions ponctuelles d'immersion sont un moyen de renforcer le lien humain et social, la capacité d'agir et l'épanouissement des personnes</li> </ul> <p><i>Indicateur : nombre de personnes orientées par les M.D.S. vers les associations pour une démarche d'immersion</i></p> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-organisent un ou plusieurs temps de réflexion et de travail avec les antennes locales pour élaborer des projets en co-construction avec les personnes accompagnées : découverte du milieu associatif, changement de regard des seine-et-marnais sur les personnes qui perçoivent les minima sociaux, création d'instances participatives...</li> </ul> <p>Les antennes locales et les M.D.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'informent mutuellement du calendrier des actions collectives qu'elles sont susceptibles de mettre en place, afin de faciliter, le cas échéant, l'orientation réciproque des publics qui pourraient y participer.</li> </ul>

➤ **Prévention le plus en amont possible**

Permettre aux antennes locales des associations de mieux connaître le périmètre d'intervention du département est un enjeu pour l'orientation précoce des situations à risques

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les M.D.S et les antennes locales. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• facilitent leur participation réciproque aux actions de formation, d'information, d'immersion qu'elles peuvent mettre en place (cf orientation 2.2)</li> </ul>

➤ **Protection des personnes vulnérables**

Echelon local (M.D.S, antennes locales des associations)
<p>Les M.D.S. et les antennes locales des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcent leur participation réciproque aux commissions d'attribution d'aides qu'elles mettent en place, selon les besoins.</li> </ul>

### **2.3 – Contrat d’engagement républicain**

Conformément à l’art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

« L’association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d’engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l’association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l’association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu’informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d’engagement républicain sont opposables à l’association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d’une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.».

### **2.4 – Participation à la cartographie de l’offre d’insertion**

Dans le cadre du travail de cartographie de l’offre d’insertion sur le territoire impulsé par le Département, l’association s’engage à participer à l’identification des outils d’insertion mobilisables et dans le cadre des missions portées par la structure. Cela consisterait notamment à collaborer à la réalisation d’une cartographie et d’un moteur de recherche recensant les actions d’insertion sociale et professionnelle comprenant une fiche d’identité du partenaire qui devra être actualisée au moins une fois par trimestre et à chaque changement de la structure (lieux d’accueil, horaires, numéro de téléphone etc. ).

### **2.5 – Obligation de publicité**

La structure s’engage, sous peine d’application des dispositions relatives à la résiliation de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur tous ses supports de communication (notamment dans les publications sur les réseaux sociaux et dans les articles valorisant l’action).

Une affiche mentionnant la participation du Département devra être apposée dans les lieux recevant du public et pour laquelle une action financée dans le cadre de la présente convention aura lieu.

Préalablement à la diffusion de sa communication, elle transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication ou tout autre élément de signalétique ou de promotion.

### **2.6 – Service Public Insertion Emploi – SPIE**

Dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l’action sociale, le Département s’engage dès 2022 dans le déploiement d’un SPIE efficient. Celui-ci s’appuie sur la mobilisation d’un consortium d’acteurs.

L’objectif est de faciliter le parcours vers l’emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s’insérer sur le marché du travail, il s’agit d’un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l’emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Il s’agira plus spécifiquement de contribuer à :

- l’élaboration d’un diagnostic socio-professionnel qui pourrait être partagé entre différentes institutions (Pôle emploi, Département, Missions locales, etc ...),
- la labellisation des structures dans la dynamique SPIE et y adhérer,
- participer aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L’ASSOCIATION**

### **3.1 – Utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à utiliser la subvention du Département conformément à ses actions et aux dispositions de la présente convention.

### **3.2 – Obligations comptables**

L’association s’engage à se conformer aux prescriptions comptables relatives aux associations recevant des aides publiques définies par les lois en vigueur.

### **3.3 – Contrôle de l’utilisation de la subvention départementale**

L’association s’engage à accepter et faciliter tout contrôle de l’emploi de l’aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet. Elle s’engage aussi à faire connaître ses actions (et leurs volumétries) et à les adapter au mieux aux besoins et aux attentes des Maisons départementales des solidarités et ce dans le cadre d’un travail partenarial sur les interventions touchant les publics communs.



#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Le Département s'engage à participer à l'action de l'association dans la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département versera une subvention à l'association de **11 940 €** au titre de l'année 2023. La subvention sera mandatée à l'association en une seule fois dès signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte dont les coordonnées bancaires seront transmises par l'association au Département.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une actualisation annuelle par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

L'association s'engage à transmettre au Département chaque année :

- un rapport d'activité annuel faisant apparaître spécifiquement la teneur des relations partenariales avec les Maisons départementales des solidarités autour des objectifs visés dans la présente convention, et présentant l'offre de services des associations,
- les données relatives aux différents indicateurs inscrits à l'article 2.2 de la présente convention,
- la liste des interlocuteurs locaux mandatés et des offres de services locales, selon le document annexé,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et le rapport,
- les projets ou actions pour l'année, dont celles éventuellement menées conjointement avec les M.D.S., ainsi que les périmètres et modalités d'intervention (aides financières, types d'accompagnement),
- toute modification statutaire ou de la composition des membres du bureau.

#### **ARTICLE 6 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'association. La présente convention peut également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

#### **ARTICLE 7 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

En cas de résiliation, le Département pourra demander à l'association de restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

#### **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties. En tout état de cause, il sera établi chaque année un avenant précisant le montant de la subvention départementale.

#### **ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prendra fin au 31 décembre 2025.

#### **ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'association**

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-415B-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

Séance vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-4/15 B

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Subventions aux associations œuvrant à la cohésion sociale

Soutien aux associations œuvrant à l’insertion et l’accompagnement des victimes d’infractions pénales et favorisant l’accès aux droits

L'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles au plus près des territoires est un axe majeur du schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019. Les différentes associations qui y contribuent disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-Marnais. Elles complètent ainsi de façon pertinente l'action des Maisons départementales des solidarités (M.D.S.).

Ce rapport vise à garantir aux associations concernées les dotations annuelles nécessaires à leur fonctionnement dans le cadre du soutien négocié avec le Département.

Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants.

Selon cet objectif, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives pour leurs interventions de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les Maisons départementales des solidarités. Après deux années de soutien exceptionnel de 100 000€ ajoutés au montant de la subvention globale, le Département a fait le choix, conformément aux besoins exprimés par les structures, de renouveler pour 2023 cette aide exceptionnelle portant la subvention globale de fonctionnement à 489 500 €

Pour répondre à certaines problématiques complexes, en complément de l'intervention généraliste des services départementaux, le Département apporte un soutien particulier aux associations œuvrant sur les freins d'insertion liés à la santé.

Enfin, les associations agissant en faveur de l'accès aux droits sont soutenues pour leurs actions d'accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion sociale et l'autonomisation des publics.

Il est donc proposé de renouveler, pour l'année 2023, le soutien à ces associations pour un montant total de 548 990 € décomposé comme suit : 489 500 € attribuées aux associations caritatives (délibération

A),  
20 300 €aux associations favorisant l'accès aux droits (délibération B) et 39 190 €aux associations d'insertion sociale et médico-sociale (délibération C).

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/ du 23 juin 2023, approuvant la première décision modificative du budget 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

D'attribuer aux quatre associations énumérées ci-après une subvention d'un montant total de 20 300 € qui sera prélevée sur l'opération "actions de cohésion sociale" de l'action intitulée " dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale" du budget départemental de l'année 2023, et qui se répartit comme suit :

- A.D.F.I. (association pour la défense des familles et de l'individu victimes de sectes)....**1 350 €**
- A.C.Ju.S.E. 77 (association de contrôle judiciaire socio-éducatif) .....**4 950 €**
- U.D.A.F. 77 (Union départementale des associations familiales).....**9 000 €**
- U.D.C.S.F. 77 (Union départementale de la confédération syndicale des familles 77).....**5 000 €**

Cette subvention fera l'objet d'un paiement en une fois.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-415C-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/15 C

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Subventions aux associations œuvrant à la cohésion sociale  
Soutien financier aux six associations portant des actions d'insertion sociale et médico-sociale.

L'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles au plus près des territoires est un axe majeur du schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019.

Les différentes associations qui y contribuent disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-Marnais. Elles complètent ainsi de façon pertinente l'action des Maisons départementales des solidarités (M.D.S.).

Ce rapport vise à garantir aux associations concernées les dotations annuelles nécessaires à leur fonctionnement dans le cadre du soutien négocié avec le Département.

Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants.

Selon cet objectif, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives pour leurs interventions de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les Maisons départementales des solidarités. Après deux années de soutien exceptionnel de 100 000€ ajoutés au montant de la subvention globale, le Département a fait le choix, conformément aux besoins exprimés par les structures, de renouveler pour 2023 cette aide exceptionnelle portant la subvention globale de fonctionnement à 489 500 €

Pour répondre à certaines problématiques complexes, en complément de l'intervention généraliste des services départementaux, le Département apporte un soutien particulier aux associations œuvrant sur les freins d'insertion liés à la santé.

Enfin, les associations agissant en faveur de l'accès aux droits sont soutenues pour leurs actions d'accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion sociale et l'autonomisation des publics.

Il est donc proposé de renouveler, pour l'année 2023, le soutien à ces associations pour un montant total de 548 990 € décomposé comme suit : 489 500 € attribuées aux associations caritatives (délibération A), 20 300 € aux associations favorisant l'accès aux droits (délibération B) et 39 190 € aux associations d'insertion sociale et médico-sociale (délibération C).

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ou médico-sociale,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/05 du 23 juin 2023, approuvant la première décision modificative du budget 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'attribuer aux associations énumérées ci-après, pour la réalisation de leurs actions d'insertion sociale et médico-sociale, une subvention d'un montant total de **39 190 €** qui sera prélevée sur l'opération "actions de cohésion sociale (DF23)" de l'action intitulée "dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale" du budget départemental de l'année 2023, et qui se répartit comme suit :

- à l'A.N.P.A.A. 77 (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie de Seine-et-Marne) .....	<b>21 555 €</b>
- à A.P.S. CONTACT (Addictions, prévention, soins, contact) .....	<b>2 430 €</b>
- à l'A.VI.H. (Association ville-hôpital) .....	<b>1 296 €</b>
- à ENTRAID'ADDICT 77 .....	<b>486 €</b>
- à l'A.M.V.L. (Association mouvement vie libre) .....	<b>6 237 €</b>
- à l'U.D.-A.D.S.B. 77 (Union départementale fédérée des associations pour le don du sang bénévole de Seine-et-Marne) .....	<b>7 186 €</b>

Cette subvention fera l'objet d'un paiement en une fois.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-16-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/23/06-4/16

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Convention pour le versement d'une subvention pour le fonctionnement de l'Unité d'Accueil Pédiatrique de l'Enfance en Danger (UAPED) du Grand Hôpital de l'Est Francilien

Le Département de Seine-et-Marne souhaite s'engager aux côtés du Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF) et de l'Agence Régionale de Santé dans la création d'une Unité d'Accueil Pédiatrique de l'Enfance en Danger (UAPED) en Seine-et-Marne. Ces unités sont une mesure du plan national 2020-2022 de lutte contre les violences faites aux enfants déclinées dans l'instruction N°DGOS/R4/R3/R2/2021/220 du 3 novembre 2021 relative à la structuration de parcours de soins pour les enfants victimes de violences.

Une UAPED regroupe dans un centre hospitalier des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. La localisation de cette unité doit être dans un service de pédiatrie, d'urgences pédiatriques ou de pédopsychiatrie. L'UAPED de Seine-et-Marne est intégrée à l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) du GHEF sur le site de Marne-La-Vallée, hôpital de Jossigny.

800 mineurs victimes sont pris en charge chaque année dans le cadre de réquisitions judiciaires sur l'UMJ du GHEF concernant de la maltraitance, des violences scolaires, du cyber harcèlement, des violences sexuelles, des violences par un inconnu ou des accidents de la voie publique.

Le Département est concerné par les victimes mineures dans le cadre des informations préoccupantes et donc souhaite participer à une prise en charge plus adaptée de ces victimes via cette unité d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger en versant une subvention à hauteur d'un poste de professionnel médico-social soit 60 000 euros. L'Agence Régionale de Santé verse 160 000 euros pour le fonctionnement de cette unité.

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance,

VU la loi n°2022-140 du 07 février 2022 relative à la protection des enfants,

VU la délibération 4/01 du 14 juin 2019 approuvant le schéma des solidarités 2019-2024,

VU la décision attributive de l'Agence Régionale d'Ile de France 200-2022 DSP

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental, |


Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

| Article 1 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération le projet de convention entre le Département, le Grand hôpital de l'Est Francilien,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention au nom du Département,

Article 3 : de prélever la somme de 60 000 euros sur l'opération « Accueil des enfants en établissements »



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/16

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein du Grand Hôpital de l'Est Francilien.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-16-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## CONVENTION

Pour le versement d'une subvention pour le fonctionnement de l'Unité d'Accueil  
Pédiatrique de l'Enfance en Danger du Grand Hôpital de l'Est Francilien

### ENTRE

**Le Conseil départemental de Seine-et-Marne**  
Domicilié à l'Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex  
Représenté par son Président, Jean-François PARIGI,  
Ci-après dénommer « le Département »,

**D'UNE PART,**

### ET

**Le Grand Hôpital de l'Est Francilien**  
Domicilié : 6-8 rue Saint Fiacre 77100 Meaux  
Représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Christophe PHELEP  
Ci-après dénommer « le GHEF »

**D'AUTRE PART**

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### PREAMBULE

Du fait de leur état de dépendance, de faiblesse et de fragilité physique ou psychique, les mineurs victimes de violences, maltraitements ou négligences présentent une vulnérabilité intrinsèque qui justifie tant une prise en charge spécifique, notamment soignante, qu'un traitement judiciaire adapté.

Une évaluation médicale, psychologique, sociale et de l'environnement familial du mineur victime est nécessaire afin d'adapter la prise en charge aux besoins de l'enfant en matière de soins, de constat et de protection. La parole de l'enfant doit être recueillie par des professionnels formés, dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé à cet effet.

C'est pour répondre à ces exigences que le second plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants prévoit, dans sa mesure 6, de déployer les « Unités d'accueil pédiatrique enfants en danger » (UAPED).

Ces unités ont été initialement pensées et développées par l'association La Voix De l'Enfant. Celles-ci ont pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé, un accueil adapté à leur vulnérabilité, des soins, une audition par les services d'enquête et une prise en charge globale (médicale, judiciaire et médico-légale) du mineur victime.

L'approche proposée a pour objectif de coordonner trois dimensions : soins, nécessité de la procédure pénale, protection, le tout dans le cadre de l'évaluation du mineur victime. En effet, les mineurs victimes ont besoin d'un parcours médico-judiciaire protégé, qui évite de nouveaux traumatismes liés à la démarche judiciaire, après avoir été l'objet de violences. Ce parcours doit être respectueux de leurs droits, et adapté à leur particulière vulnérabilité, à leur âge et à leur développement, quel que soit le type de violences suspecté.

Le GHEF de Meaux a répondu au cahier des charges pour la création d'une UAPED et à ce titre a bénéficié du financement à hauteur de 160 000 euros par l'Agence Régionale de Santé pour la création d'une UAPED (décision attributive 200-2022 DSP).

Le Département est concerné par les victimes mineures dans le cadre des informations préoccupantes et donc souhaite participer à une prise en charge plus adaptée de ces victimes via cette unité d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger en versant une subvention à hauteur d'un poste de professionnel médico-social soit 60 000 euros.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de verser une subvention de fonctionnement à la création d'une UAPED au GHEF de Meaux par le financement d'un professionnel médico-social.

### **Article 2 : Financement**

Une subvention de fonctionnement de 60 000 euros est versée en 2023 au Grand Hôpital de Est Francilien pour le financement d'un professionnel médico-social.

### **Article 3 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les parties pour une durée d'un an dans l'attente de la convention constitutive pluri-institutionnel élargie à l'Agence Régionale de Santé et aux autorités judiciaires.

### **Article 5 : Résiliation**

En cas de manquement par l'organisme à ses obligations contractuelles, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la notification d'une mise en demeure de régulariser demeurée infructueuse. La convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 2 mois.

En aucun cas la résiliation de la convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à indemnité au profit de l'association.

### **Article 6 : règlement des litiges**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de MELUN.

Fait en 2 exemplaires originaux à Melun, le

<b>Pour le Département : Le Président du Conseil départemental</b>	<b>Pour le Groupe Hôpital de l'Est Francilien Le Directeur</b>
--	--

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-17-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/23/06-4/17

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Avenant à la convention sur le déploiement de deux équipes mobiles d'appui aux professionnels accompagnant les enfants handicapés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le Département de Seine-et-Marne

Une convention tripartite a été signée le 05 août 2021 entre l'Agence Régionale de Santé, le Département de Seine-et-Marne et la fondation « Les amis de l'atelier » pour que des équipes mobiles interviennent l'une au nord et l'autre au sud du département et apportent un appui aux structures et familles d'accueil de la protection de l'enfance qui accueillent des enfants en situation de handicap.

L'objectif est de prévenir au mieux les ruptures de vie et de sécuriser les parcours, d'assurer la continuité des approches entre les professionnels des services et hébergements sociaux et médico-sociaux, de la protection de l'enfance, des services de pédopsychiatrie, des écoles et de l'insertion professionnelle.

Ce rapport a pour objet de valider un avenant à la convention afin de préciser les montants accordés en 2023 et les modalités de financement. Il est proposé le renouvellement de la convention pour un coût total de 550 000€

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance,

VU la loi n°2022-140 du 07 février 2022 relative à la protection des enfants,

VU la délibération 4/01 du 14 juin 2019 approuvant le schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération 4/03 en date du 28 mai 2021 approuvant la convention sur le déploiement de deux équipes mobiles d'appui aux professionnels accompagnant les enfants handicapés en situation complexe et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le Département de Seine-et-Marne,

VU la signature de la convention sur le déploiement de deux équipes mobiles d'appui aux professionnels accompagnant les enfants handicapés en situation complexe et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le Département de Seine-et-Marne le 05 août 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental, |

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

|Article 1 : D'approuver le projet d'avenant à la convention tripartite telle qu'il figure en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le projet d'avenant à la convention au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 550 000 € à la fondation « Les Amis de l'Atelier » sur l'opération « Prestations destinées aux enfants accueillis ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/17

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-17-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**AVENANT n°1**  
**à la convention sur le déploiement de deux équipes mobiles d'appui aux professionnels accompagnant les enfants handicapés en situation complexe et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le Département de Seine-et-Marne**

ENTRE

**Le Département de Seine-et-Marne,**  
Hôtel du Département  
77 000 MELUN  
Représenté par son Président Jean-François PARIGI,  
Ci-après dénommé le Département,

ET

**L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,**  
Immeuble le Curve, 13 rue de Landy  
93 200 SAINT-DENIS  
Représentée parsa Directrice générale Amélie VERDIER,  
Ci-après dénommée l'ARS,

ET

**Organisme Gestionnaire La Fondation des Amis de l'Atelier  
ESMS Pôle Enfance Autisme,**  
N° FINESS ET 770690303  
34 rue Joseph Bodin de Boismortier  
77 680 ROISSY-EN-BRIE  
Représenté par sa Directrice générale Ghyslaine WANWANSKAPPEL,  
Ci-après dénommé le porteur,

VU le code de l'action sociale et des familles, article L.312-1, VII

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées

VU la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022

VU la circulaire n° DGCS/SD2B/DGS/SP1/2020/34 du 20 février 2020 relative à la contractualisation préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2020/87 du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et son annexe 7 « répartition par département des crédits dédiés à la création ou l'extension de

dispositifs d'intervention médico-sociale adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap »

VU le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2022)

VU la délibération du Conseil Départemental N°4/03 du 28 mai 2021 relative à la création d'équipes mobiles sociales et médico-sociales aux services et établissements de la protection de l'enfance et aux assistants familiaux

Vu la délibération du Conseil départemental n°7/01 du 06 Avril 2023, relative au budget primitif 2023 : Budget primitif 2023 - Protection de l'enfance,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 8 « Financement de l'équipe mobile » de la convention sur le déploiement de deux équipes mobiles d'appui aux professionnels accompagnant les enfants handicapés en situation complexe et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le Département de Seine-et-Marne.

### **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

#### **Article 4 – Territoire géographique d'intervention**

L'article est complété ainsi :

A titre exceptionnel, l'équipe pourra se déplacer auprès des familles d'accueil relevant de l'ASE de Seine-et-Marne et domiciliées dans les départements limitrophes dans un maximum de 25 kilomètres de la limite du territoire départemental.

#### **Article 5 – Modalité de saisine de l'équipe mobile**

L'article est complété ainsi :

L'équipe mobile intervient du lundi au samedi de 7h00 à 21h00 et le dimanche dans le cadre d'une astreinte administrative et éducative pour les situations d'urgence de 9h00 à 17h00.

#### **Article 8 – Financement de l'équipe mobile**

L'article est modifié ainsi :

Le budget de l'équipe mobile pour 2023 se ventile comme suit :

**Financement du Département : 550 000€**

## **Financement de l'ARS au titre du budget ONDAM :680 000 €**

Modalités de versement :

- Pour le Département :

Pour l'année 2023, le Département versera au terme de chaque trimestre une dotation de 137 500€ correspondant aux financements du Département et de l'Etat, soit un total de 550 000€ sur l'année.

- Pour l'ARS :

L'ARS procède au versement dans le cadre de la dotation CPOM régional conclu avec la Fondation des Amis de l'Atelier.

### **Article 10 – Suivi de l'activité de l'équipe mobile**

L'article est complété ainsi :

Dans le cadre du dépôt de leur projet la Fondation des Amis de l'Atelier a proposé une file active de 148 situations d'enfants nécessitant une intervention en prestations directes en sus des interventions indirectes de formation/sensibilisation.

Dès lors, la file active de 148 situations est retenue au titre du suivi de l'activité et pourra faire l'objet d'une réévaluation annuelle lors du COPIL.

### **ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### **ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les parties.

Fait en trois exemplaires originaux, à Melun, le :

**Pour l'Agence régionale  
de santé Ile-de-France**

**Pour le Conseil  
départemental de Seine-  
et-Marne**

**Pour la Fondation des  
Amis de l'Atelier**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/18

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Grand Hôpital de l'Est Francilien relative aux centres hospitaliers de planification et d'éducation familiale

Le service de la Protection Maternelle et Infantile est un service départemental de proximité placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, qui intervient au bénéfice de l'ensemble de la population de Seine-et-Marne dans l'objectif de protéger d'un point de vue sanitaire les familles et les enfants. A ce titre, il conduit notamment des activités de planification et d'éducation familiale. Ces activités sont gérées soit directement par le service, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ainsi, une convention a été signée le 20 août 2018 entre le Département et le Grand Hôpital de l'Est Francilien afin de définir les modalités d'organisation et de financement de l'activité des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) hospitaliers, pour une durée ne pouvant excéder cinq années. Un protocole annexé à la convention fixait les axes de collaboration entre l'équipe des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) hospitalier et les équipes des CPEF localisées dans les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) exerçant sur le même territoire. Au vu du partenariat constructif instauré avec l'équipe du service hospitalier et afin de maintenir, dans le champ de la prévention, une offre de service de qualité et de proximité à la population seine-et-marnaise et plus particulièrement au public jeune, il est proposé d'établir une nouvelle convention et de reconduire le protocole de partenariat avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF).

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L3211-1 et suivants,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.2112-1, L.2112-2 et L.2112-4,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

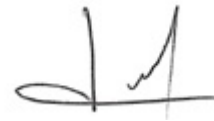
VU l'avis des Commissions précitées, |  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, le projet de convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Grand Hôpital de l'Est Francilien ;

Article 2 : d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département ;

Article 3 : d'imputer les crédits à l'action intitulée « planification et éducation familiale » sur l'opération « planification et éducation familiale-participation ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/18

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de représentante du Département de Seine-et-Marne au sein du Grand Hôpital de l'Est Francilien.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## **Convention relative au fonctionnement et au financement par le Département des centres de planification ou d'éducation familiale du Grand Hôpital de l'Est Francilien**

**ENTRE :**

**LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**, sis Hôtel du Département-77010 MELUN Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération du Conseil départemental lors de la séance du 23 juin 2023

ci-après dénommé « le Département »

D'UNE PART,

**ET**

**Le Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF)** dont le siège social est situé 6 rue Saint Fiacre-77100 MEAUX, représenté par son Directeur, dûment habilité,

ci-après dénommé « le GHEF »

D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule**

Dans le cadre des missions définies par les articles L 2112-1 et L2112-2 du Code de la santé publique (CSP), le service départemental de protection maternelle et infantile doit organiser des activités de planification ou d'éducation familiale dans les conditions précisées par les articles L.2311-1 à L.2312-6 de ce même code. En application de l'article L.2112-4 du CSP, ces activités sont gérées soit directement par le service, soit par voie de convention avec notamment d'autres collectivités publiques.

Une convention signée, le 20 août 2018, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction mais ne pouvant excéder une durée de cinq années, définissait les modalités de fonctionnement des centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) des Centres hospitaliers de Meaux et de Marne-la-Vallée ainsi que la participation financière du Département à l'activité de ces deux hôpitaux.

De même, un protocole de partenariat annexé à la convention définissait le cadre des coordinations nécessaires entre l'équipe du CPEF des Centres hospitaliers et les équipes des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) qui exercent sur le même territoire.

Ces accords sont arrivés à échéance.

Aussi, afin de permettre à la population seine-et-marnaise de continuer à bénéficier de cette offre de service, il s'avère nécessaire d'établir une nouvelle convention et de reconduire le protocole de partenariat.



## **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et la participation financière du Département pour l'activité de chaque CPEF du GHEF qui exerce l'ensemble des activités suivantes (Art. R 2311-7 du CSP) :

- des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ;
- la diffusion d'informations et l'organisation d'actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale ;
- la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial ;
- les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L.2212-4 du CSP ;
- les entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse.

Le GHEF et le Département définissent le cadre de travail partenarial entre les équipes des CPEF des sites hospitaliers de Meaux et Marne-la-Vallée et les équipes des CPEF des Maisons Départementales des Solidarités de Chelles, Coulommiers, Lagny-sur-Marne, Meaux, Mitry-Mory, Noisiel, Roissy-en-Brie et Tournan-en-Brie (annexe 1).

## **Article 2 : FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE PLANIFICATION DES SITES DE MEAUX ET DE MARNE-LA-VALLEE**

### **2.1 Implantation de l'activité**

Les activités mentionnées à l'article premier, de la présente convention se déroulent sur deux sites du GHEF,

- **le site hospitalier de Meaux, 6-8 rue Saint Fiacre à Meaux**
- **le site hospitalier de Marne-la-Vallée, 2-4 cours de la Gondoire à Jossigny**

### **2.2 Condition d'ouverture**

#### **Sur le site hospitalier de Meaux**

Le CPEF hospitalier sera ouvert cinq jours par semaine, d'un commun accord entre les parties.

#### **Sur le site hospitalier de Marne-la-Vallée**

Le CPEF hospitalier sera ouvert cinq jours par semaine, d'un commun accord entre les parties

Les deux sites seront dirigés par un médecin soit spécialiste qualifié ou compétent en gynécologie médicale, en obstétrique ou en gynécologie-obstétrique, soit titulaire du

diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine de la reproduction et gynécologie médicale. Il devra disposer au minimum, lors des consultations et de façon permanente, d'une personne compétente en matière de conseil conjugal et familial (Art. R.2311-9 du Code de la santé publique). De plus, le CPEF doit s'assurer le concours d'un pharmacien inscrit au tableau de la section D ou E de l'ordre national des pharmaciens. Ce pharmacien peut être l'un des pharmaciens de la pharmacie à usage intérieur du GHEF qui approvisionne le CPEF dans les conditions règlementaires (Art. R.2311-13 et R.2311-17 du CSP).

### **2.3 Moyens en personnel**

Le médecin ou les médecins qui dirige(nt) chaque CPEF hospitalier assument la responsabilité du personnel collaborant aux deux centres, à savoir :

- un ou plusieurs médecins sur chaque site hospitalier ;
- une conseillère conjugale et familiale sur chaque site hospitalier ;
- une assistante sociale sur chaque site hospitalier ;
- une assistante médico administrative sur chaque site hospitalier.

## **Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **3.1 Frais de personnel**

#### **3.1.1 Pris en charge par le GHEF**

- **Personnel médical :**

Le GHEF s'engage à prendre en charge les frais du personnel médical sur les deux sites mentionnés à l'article 2.1 de la présente convention.

- **Personnel non médical :**

Le GHEF s'engage à prendre en charge les frais autres que ceux couverts par le Département sur les deux sites mentionnés à l'article 2.1 de la présente convention.

#### **3.1.2 Pris en charge par le Département**

- **Personnel non médical**

Le département rembourse au GHEF les vacations, indemnités, salaires et charges sociales afférents au personnel non médical, selon les modalités suivantes :

### **Sur le site de Meaux**

- **Une conseillère conjugale à raison de 2 vacations de 3h00 par semaine**

La rémunération horaire de ce personnel sera calculée sur la base du deuxième échelon du cadre d'emploi des assistants de service social.

- **Une assistante médico-administrative à raison de 5 vacations 3h30 par semaine**

La rémunération horaire de ce personnel sera calculée sur la base du deuxième échelon du grade d'assistant médico-administratif classe normale.

- **Une assistante sociale à raison de 2 vacations de 1h00 par semaine**

La rémunération horaire de ce personnel sera calculée sur la base du deuxième échelon du premier grade d'emploi des assistants sociaux,

### **Sur le site hospitalier de Marne-la-Vallée**

- **Une conseillère conjugale à raison de 3 vacations de 3h30 par semaine**

La rémunération horaire de ce personnel sera calculée sur la base du deuxième échelon du cadre d'emploi des assistants de service social,

- **Une assistante médico-administrative à raison de 5 vacations de 3h30 par semaine**

La rémunération horaire de ce personnel sera calculée sur la base du deuxième échelon du grade d'assistant médico-administratif classe normale.

- **Une assistante sociale à raison de 3 vacations de 1h00 par semaine**

La rémunération horaire de ce personnel sera calculée sur la base du deuxième échelon du premier grade d'emploi des assistants sociaux,

La rémunération horaire de l'ensemble de ce personnel évoluera selon les majorations applicables à la Fonction publique hospitalière.

## **3.2 Frais de consultations de planification et des dépenses relatives aux analyses, examens de laboratoires, frais pharmaceutiques y afférents sur les deux sites.**

### **3.2.1 Personnes bénéficiant d'une couverture sociale**

Les consultations et actes médicaux sont à la charge des personnes majeures et mineures assurées par un régime légal ou réglementaire. Elles peuvent bénéficier, pour la part obligatoire, de la procédure du tiers payant par le GHEF. Ces personnes supportent le ticket modérateur et peuvent en obtenir le remboursement auprès de leur caisse complémentaire. Elles paient la totalité des examens et des frais pharmaceutiques ordonnés en vue de prescriptions contraceptives mais peuvent bénéficier de la procédure décrite précédemment lorsque ces examens sont réalisés par le GHEF.

### **3.2.2 Mineurs désirant garder le secret et personnes sans couverture sociale**

Pour les mineurs désirant garder le secret et les personnes ne bénéficiant pas de couverture sociale, les frais de consultations, d'analyses et d'examen de laboratoires (hormis les dépenses afférentes au dépistage, au traitement des infections sexuellement transmissibles et à l'interruption volontaire de grossesses), sont pris en charge par le Département.

Les frais concernant les examens ou actes médicaux, la prescription de contraception (pilules hormonales de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>e</sup> génération, implant contraceptif hormonal, stérilet, contraception d'urgence hormonale) ne seront pas pris en charge par le Département pour les personnes de moins de 26 ans. (Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 publiée au Journal officiel du 24 décembre 2021).

Dans ce cas, devront obligatoirement être joints à l'avis des sommes à payer, les prescriptions médicales et les motifs de prise en charge faisant apparaître la situation de l'intéressée, soit :

- mineur désirant garder le secret (en précisant la date de naissance) ;
- majeur sans couverture sociale (les CPEF hospitaliers des deux sites devront assurer, dès la première consultation, l'accompagnement de l'intéressée dans ses démarches pour l'ouverture de ses droits à l'assurance maladie) ;
- un tableau devra nous être transmis mensuellement lors de la demande de paiement, mentionnant les coordonnées des personnes sans couverture sociale, les actes réalisés, la date de demande d'ouverture de droit et l'état du dossier pour cette demande.  
(annexe 3)

### **3.3 Frais de fonctionnement relatifs aux locaux**

Le GHEF s'engage à prendre en charge, sur les deux sites mentionnés à l'article 2.1, l'ensemble des frais relatifs aux locaux dans lesquels l'activité du CPEF se déroule.

### **3.4 Modalités de remboursement des frais par le Département**

#### **3.4.1 Frais de personnel non médical pris en charge par le Département**

Le remboursement des frais de personnel s'effectue sur présentation par le GHEF d'un avis des sommes à payer, dans les conditions suivantes :

- le premier versement correspondant à 50% du montant du budget prévisionnel consacré aux frais de personnel non médical pris en charge par le Département, pour chaque centre de planification est versé à titre d'acompte à la fin du premier semestre de l'année couverte par ce budget prévisionnel, dans les conditions définies à l'article 4.2 de la présente convention ;
- le second versement représentant le solde de l'exercice antérieur est effectué sur présentation du compte administratif correspondant, dans les conditions définies à l'article 4.2 de la présente convention et au regard de l'effectivité de la mise en œuvre des vacations hebdomadaires, sur présentation par le GHEF du planning effectif des jours de consultations et de présence des professionnels non médicaux pris en charge

par le Département, collaborant aux CPEF sur chaque site et transmis semestriellement au Département. (annexe 4).

### **3.4.2 Frais de consultation et des dépenses y afférents**

Le remboursement des frais de consultations, d'examens de laboratoire et de contraceptifs (pour les personnes de plus de 26 ans), pour les mineurs désirant garder le secret et les personnes sans couverture sociale s'effectue mensuellement, sur présentation des avis des sommes à payer correspondants et des justificatifs tels que définis à l'article 3.2.2 de la présente convention.

Dans tous les cas, les avis des sommes à payer seront libellés au nom de : Département de Seine-et-Marne, DGA-Solidarité, Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé- Pôle Administratif et Financier – Hôtel du Département CS 50377-77010 Melun Cedex.

Les virements correspondant aux remboursements par le Département sont effectués sur le compte du Trésorier du GHEF.

## **Article 4 : CONTROLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE DES CPEF HOSPITALIERS**

### **4.1 Contrôle de l'activité des deux CPEF**

Le Département se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur la réalité des frais engagés et sur le fonctionnement de chaque CPEF mentionné à l'article 2.1.

Ce contrôle sera exercé sur place et sur pièces par le médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou par un médecin qu'il délèguera (Art. R.2311-10 du CSP)

Chaque CPEF mentionné à l'article 2.1, doit obligatoirement tenir à jour un relevé d'activité sur lequel seront consignés un certain nombre d'indicateurs (annexe 5). Ces données seront transmises trimestriellement au médecin responsable du service départemental de PMI. Un bilan de l'activité sera fait chaque année.

Le GHEF est tenu d'informer le Département, par courrier simple, de tout changement ayant trait au personnel, aux activités et/ou installations du centre de planification (Art. R.2311-11 alinéa 1<sup>er</sup> du CSP) dès qu'il en a connaissance.

### **4.2 Contrôle financier**

Le GHEF s'engage à transmettre pour chaque CPEF et cela chaque année au Département :

- le budget prévisionnel du centre de planification ou d'éducation familiale établi pour l'année n+1 concernant le personnel non médical pris en charge par le Département avant le : 1<sup>er</sup> octobre ;
- le compte administratif de l'année antérieure des dépenses relatives aux frais de personnels non médical pris en charge par le Département, collaborant à l'activité du centre de planification ou d'éducation familiale avant le : 31 janvier.

Le GHEF s'engage, par ailleurs, à tenir les pièces comptables justificatives à la disposition des agents du Département chargés du contrôle financier.

## **Article 5 : MODALITES DE REVERSEMENT EN CAS D'INDU**

Le GHEF s'engage à rembourser au Département tout paiement effectué à tort à la suite d'erreurs ou d'omissions dont il est à l'origine et réciproquement.

## **Article 6 : DISPOSITIONS GENERALES**

### **6.1 Date d'effet et durée de la convention**

Elle prend effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans.

### **6.2 Modification**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les deux parties.

### **6.3 Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de trois mois.

En cas de manquement du GHEF à ses obligations contractuelles au titre de la présente convention et que le GHEF ne satisfait pas à la mise en demeure de régulariser transmise par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 3 mois, la résiliation interviendrait sans autre préavis.

Le Département devra verser au GHEF les sommes dues jusqu'à la date d'effet de la résiliation. En cas de trop perçu par le GHEF, ce dernier s'engage à restituer au Département les sommes indûment perçues.

### **6.4 Litige**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux à  
Melun, le

Le Directeur du Grand Hôpital  
de l'Est Francilien

Le Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## PROTOCOLE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE LE GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN (GHEF) ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE AU CENTRE DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE SUR LE SITE HOSPITALIER DE MARNE-LA-VALLEE

### **PREAMBULE :**

Dans le cadre des missions définies par les articles L.2112-1 et L.2112-2 du Code de la santé publique (CSP), le service départemental de protection maternelle et infantile doit organiser des activités de planification et d'éducation familiale dans les conditions précisées par les articles L.2311-1 à L.2312-6 de ce même code. Ces activités sont gérées soit directement par le service, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques (Art. L.2112-4 du CSP).

Plusieurs équipes de planification se partagent ces missions :

- les équipes départementales sur les Maisons départementales des solidarités (MDS) de Chelles, Lagny-sur-Marne, Noisiel, Roissy-en-Brie et Tournan-en-Brie ;
- l'équipe CPEF du site de Marne-la-Vallée du GHEF ;

d'où la nécessité de définir et d'organiser l'articulation entre les différents partenaires.

Ce protocole définit le cadre de travail partenarial. Il est joint à la future convention.

### **OBJECTIFS :**

Renforcer et faciliter le partenariat entre les équipes des centres de planification ou d'Education Familiale (CPEF) hospitalier et des MDS en vue de :

- favoriser et optimiser le fonctionnement des CPEF ;
- améliorer la prévention en matière de sexualité et d'éducation à la vie affective.

### **PUBLIC CONCERNE**

Population locale (territoires des MDS) et notamment les jeunes et les personnes en difficultés.

### **PARTENAIRES CONCERNES**

Les CPEF du Département de Seine-et-Marne des MDS de Chelles, Coulommiers, Lagny-sur-Marne, Meaux, Mitry-Mory, Noisiel, Roissy-en-Brie et Tournan-en-Brie.

Les CPEF du Groupe hospitalier GHEF.

## **AXE DE TRAVAIL :**

- Il est nécessaire de rappeler les missions d'un centre de planification ou d'éducation familiale et de clarifier les actes et activités réalisés dans le cadre de l'interruption volontaire de grossesse.

Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes (Art. R.2311-7 du Code de la Santé Publique) :

- des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ;
- la diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation à la vie affective, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;
- la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial ;
- des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L.2212-4 du Code de la santé publique ;
- des entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse.

Seuls peuvent être dénommés centres de planification ou d'éducation familiale, les centres qui exercent l'ensemble de ces activités et remplissent les conditions fixées aux articles R.2311-7 à R.2311-12 du Code de la Santé Publique.

Dans une perspective d'optimisation, il est également nécessaire de renforcer l'articulation entre les équipes et de favoriser la mise en commun des fonctionnements et offres de services rendus aux usagers.

## **MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT :**

- mise en place de réunions pluriannuelles/staffs à raison d'une par an au minimum :
  - échanges sur les pratiques ;
  - émergence de projets communs à favoriser ;
  - partage des informations ;
  - élaboration de documents communs dont une plaquette avec les coordonnées des équipes et horaires d'ouvertures de chaque consultation ;
- développement d'actions de préventions individuelles et collectives ;
- mise en place de formation communes et/ou groupes de travail sur des thématiques précises destinées à améliorer la prévention et la prise en charge des patientes.

## **DUREE DE L'ACCORD**

Identique à la durée de validité de la convention à laquelle le présent protocole est annexé.



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## PROTOCOLE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE LE GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN (GHEF) ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE AU CENTRE DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE SUR LE SITE HOSPITALIER DE MEAUX

### **PREAMBULE :**

Dans le cadre des missions définies par les articles L.2112-1 et L.2112-2 du Code de la santé publique (CSP), le service départemental de protection maternelle et infantile doit organiser des activités de planification et d'éducation familiale dans les conditions précisées par les articles L.2311-1 à L.2312-6 de ce même code. Ces activités sont gérées soit directement par le service, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques (Art. L.2112-4 du CSP).

Plusieurs équipes de planification se partagent ces missions :

- les équipes départementales sur les Maisons départementales des solidarités (MDS) de Coulommiers, Meaux, Mitry-Mory ;
- l'équipe CPEF du site de Meaux du GHEF ;

d'où la nécessité de définir et d'organiser l'articulation entre les différents partenaires.

Ce protocole définit le cadre de travail partenarial. Il est joint à la future convention.

### **OBJECTIFS :**

Renforcer et faciliter le partenariat entre les équipes des centres de planification ou d'Education Familiale (CPEF) hospitalier et des MDS en vue de :

- favoriser et optimiser le fonctionnement des CPEF ;
- améliorer la prévention en matière de sexualité et d'éducation à la vie affective.

### **PUBLIC CONCERNE**

Population locale (territoires des MDS) et notamment les jeunes et les personnes en difficultés.

### **PARTENAIRES CONCERNES**

Les CPEF du Département de Seine-et-Marne des MDS de Chelles, Coulommiers, Lagny-sur-Marne, Meaux, Mitry-Mory, Noisiel, Roissy-en-Brie et Tournan-en-Brie.

Les CPEF du Groupe hospitalier GHEF.

## **AXE DE TRAVAIL :**

- Il est nécessaire de rappeler les missions d'un centre de planification ou d'éducation familiale et de clarifier les actes et activités réalisés dans le cadre de l'interruption volontaire de grossesse.

Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes (Art. R.2311-7 du Code de la Santé Publique) :

- des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ;
- la diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation à la vie affective, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;
- la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial ;
- des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L.2212-4 du Code de la santé publique ;
- des entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse.

Seuls peuvent être dénommés centres de planification ou d'éducation familiale, les centres qui exercent l'ensemble de ces activités et remplissent les conditions fixées aux articles R.2311-7 à R.2311-12 du Code de la Santé Publique.

Dans une perspective d'optimisation, il est également nécessaire de renforcer l'articulation entre les équipes et de favoriser la mise en commun des fonctionnements et offres de services rendus aux usagers.

## **MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT :**

- mise en place de réunions pluriannuelles/staffs à raison d'une par an au minimum :
  - échanges sur les pratiques ;
  - émergence de projets communs à favoriser ;
  - partage des informations ;
  - élaboration de documents communs dont une plaquette avec les coordonnées des équipes et horaires d'ouvertures de chaque consultation ;
- développement d'actions de préventions individuelles et collectives ;
- mise en place de formation communes et/ou groupes de travail sur des thématiques précises destinées à améliorer la prévention et la prise en charge des patientes.

## **DUREE DE L'ACCORD**

Identique à la durée de validité de la convention à laquelle le présent protocole est annexé





Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Site de Meaux

Planning Semestriel et Prévisionnel Consultations CPEF  
Année XXXX

Consultation médicales

Interventions Conseillères Conjugale

Interventions Assistante Sociale

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>1 Di Jour de l'an</b>	1 Me	1 Me	<b>1 Sa</b>	<b>1 Lu Fête du Travail</b> 18	1 Je
2 Lu	2 Je	2 Je	<b>2 Di</b>	2 Ma	2 Ve
3 Ma	3 Ve	3 Ve	3 Lu 14	3 Me	<b>3 Sa</b>
4 Me	<b>4 Sa</b>	<b>4 Sa</b>	4 Ma	4 Je	<b>4 Di</b>
5 Je	<b>5 Di</b>	<b>5 Di</b>	5 Me	5 Ve	5 Lu 23
6 Ve Épiphanie	6 Lu 6	6 Lu 10	6 Je	<b>6 Sa</b>	6 Ma
<b>7 Sa</b>	7 Ma	7 Ma	7 Ve	<b>7 Di</b>	7 Me
<b>8 Di</b>	8 Me	8 Me	<b>8 Sa</b>	<b>8 Lu Fête de la Victoire</b> 19	8 Je
9 Lu 2	9 Je	9 Je	<b>9 Di</b> Dimanche de Pâques	9 Ma	9 Ve
10 Ma	10 Ve	10 Ve	<b>10 Lu Lundi de Pâques</b> 15	10 Me	<b>10 Sa</b>
11 Me	<b>11 Sa</b>	<b>11 Sa</b>	11 Ma	11 Je	<b>11 Di</b>
12 Je	<b>12 Di</b>	<b>12 Di</b>	12 Me	12 Ve	12 Lu 24
13 Ve	13 Lu 7	13 Lu 11	13 Je	<b>13 Sa</b>	13 Ma
<b>14 Sa</b>	14 Ma	14 Ma	14 Ve	<b>14 Di</b>	14 Me
<b>15 Di</b>	15 Me	15 Me	<b>15 Sa</b>	15 Lu 20	15 Je
16 Lu 3	16 Je	16 Je	<b>16 Di</b>	16 Ma	16 Ve
17 Ma	17 Ve	17 Ve	17 Lu 16	17 Me	<b>17 Sa</b>
18 Me	<b>18 Sa</b>	<b>18 Sa</b>	18 Ma	<b>18 Je Ascension</b>	<b>18 Di</b>
19 Je	<b>19 Di</b>	<b>19 Di</b>	19 Me	19 Ve	19 Lu 25
20 Ve	20 Lu 8	20 Lu 12	20 Je	<b>20 Sa</b>	20 Ma
<b>21 Sa</b>	21 Ma	21 Ma	21 Ve	<b>21 Di</b>	21 Me
<b>22 Di</b>	22 Me	22 Me	<b>22 Sa</b>	22 Lu 21	22 Je
23 Lu 4	23 Je	23 Je	<b>23 Di</b>	23 Ma	23 Ve
24 Ma	24 Ve	24 Ve	24 Lu 17	24 Me	<b>24 Sa</b>
25 Me	<b>25 Sa</b>	<b>25 Sa</b>	25 Ma	25 Je	<b>25 Di</b>
26 Je	<b>26 Di</b>	<b>26 Di</b> Passage à l'heure d'été	26 Me	26 Ve	26 Lu 26
27 Ve	27 Lu 9	27 Lu 13	27 Je	<b>27 Sa</b>	27 Ma
<b>28 Sa</b>	28 Ma	28 Ma	28 Ve	<b>28 Di</b> Pentecôte	28 Me
<b>29 Di</b>		29 Me	<b>29 Sa</b>	<b>29 Lu Lundi de Pentecôte</b> 22	29 Je
30 Lu 5		30 Je	<b>30 Di</b>	30 Ma	30 Ve
31 Ma		31 Ve		31 Me	

Site de Meaux

Planning Semestriel et Prévisionnel Consultations CPEF  
Année XXXX

Consultation médicales

Interventions Conseillères Conjugale

Interventions Assistante Sociale

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>1 Sa</b>	1 Ma	1 Ve	<b>1 Di</b>	<b>1 Me Toussaint</b>	1 Ve
<b>2 Di</b>	2 Me	<b>2 Sa</b>	2 Lu 40	2 Je	<b>2 Sa</b>
3 Lu 27	3 Je	<b>3 Di</b>	3 Ma	3 Ve	<b>3 Di</b>
4 Ma	4 Ve 36	4 Lu	4 Me	<b>4 Sa</b>	4 Lu 49
5 Me	<b>5 Sa</b>	5 Ma	5 Je	<b>5 Di</b>	5 Ma
6 Je	<b>6 Di</b>	6 Me	6 Ve 45	6 Lu	6 Me
7 Ve 32	7 Lu	7 Je	<b>7 Sa</b>	7 Ma	7 Je
<b>8 Sa</b>	8 Ma	8 Ve	<b>8 Di</b>	8 Me	8 Ve
<b>9 Di</b>	9 Me	<b>9 Sa</b>	9 Lu 41	9 Je	<b>9 Sa</b>
10 Lu 28	10 Je	<b>10 Di</b>	10 Ma	10 Ve	<b>10 Di</b>
11 Ma	11 Ve 37	11 Lu	11 Me	<b>11 Sa Armistice</b>	11 Lu 50
12 Me	<b>12 Sa</b>	12 Ma	12 Je	<b>12 Di</b>	12 Ma
13 Je	<b>13 Di</b>	13 Me	13 Ve 46	13 Lu	13 Me
<b>14 Ve Fête nationale</b>	14 Lu 33	14 Je	<b>14 Sa</b>	14 Ma	14 Je
<b>15 Sa</b>	<b>15 Ma Assomption</b>	15 Ve	<b>15 Di</b>	15 Me	15 Ve
<b>16 Di</b>	16 Me	<b>16 Sa</b>	16 Lu 42	16 Je	<b>16 Sa</b>
17 Lu 29	17 Je	<b>17 Di</b>	17 Ma	17 Ve	<b>17 Di</b>
18 Ma	18 Ve 38	18 Lu	18 Me	<b>18 Sa</b>	18 Lu 51
19 Me	<b>19 Sa</b>	19 Ma	19 Je	<b>19 Di</b>	19 Ma
20 Je	<b>20 Di</b>	20 Me	20 Ve 47	20 Lu	20 Me
21 Ve 34	21 Lu	21 Je	<b>21 Sa</b>	21 Ma	21 Je
<b>22 Sa</b>	22 Ma	22 Ve	<b>22 Di</b>	22 Me	22 Ve
<b>23 Di</b>	23 Me	<b>23 Sa</b>	23 Lu 43	23 Je	<b>23 Sa</b>
24 Lu 30	24 Je	<b>24 Di</b>	24 Ma	24 Ve	<b>24 Di Réveillon de Noël</b>
25 Ma	25 Ve 39	25 Lu	25 Me	<b>25 Sa</b>	<b>25 Lu Noël</b> 52
26 Me	<b>26 Sa</b>	26 Ma	26 Je	<b>26 Di</b>	26 Ma
27 Je	<b>27 Di</b>	27 Me	27 Ve 48	27 Lu	27 Me
28 Ve 35	28 Lu	28 Je	<b>28 Sa</b>	28 Ma	28 Je
<b>29 Sa</b>	29 Ma	29 Ve	<b>29 Di</b> Passage à l'heure d'hiver	29 Me	29 Ve
<b>30 Di</b>	30 Me	<b>30 Sa</b>	30 Lu 44	30 Je	<b>30 Sa</b>
31 Lu 31	31 Je		31 Ma		<b>31 Di</b> Saint-Sylvestre

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Site de Marne-la-Vallée

## Planning Semestriel et Prévisionnel Consultations CPEF Année XXXX

Consultation médicales

Interventions Conseillères Conjugale

Interventions Assistante Sociale

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>1 Di Jour de l'an</b>	1 Me	1 Me	<b>1 Sa</b>	<b>1 Lu Fête du Travail</b> 18	1 Je
2 Lu	2 Je	2 Je	<b>2 Di</b>	2 Ma	2 Ve
3 Ma	3 Ve	3 Ve	3 Lu 14	3 Me	<b>3 Sa</b>
4 Me	<b>4 Sa</b>	<b>4 Sa</b>	4 Ma	4 Je	<b>4 Di</b>
5 Je	<b>5 Di</b>	<b>5 Di</b>	5 Me	5 Ve	5 Lu 23
6 Ve Épiphanie	6 Lu 6	6 Lu 10	6 Je	<b>6 Sa</b>	6 Ma
<b>7 Sa</b>	7 Ma	7 Ma	7 Ve	<b>7 Di</b>	7 Me
<b>8 Di</b>	8 Me	8 Me	<b>8 Sa</b>	<b>8 Lu Fête de la Victoire</b> 19	8 Je
9 Lu 2	9 Je	9 Je	<b>9 Di</b> Dimanche de Pâques	9 Ma	9 Ve
10 Ma	10 Ve	10 Ve	<b>10 Lu Lundi de Pâques</b> 15	10 Me	<b>10 Sa</b>
11 Me	<b>11 Sa</b>	<b>11 Sa</b>	11 Ma	11 Je	<b>11 Di</b>
12 Je	<b>12 Di</b>	<b>12 Di</b>	12 Me	12 Ve	12 Lu 24
13 Ve	13 Lu 7	13 Lu 11	13 Je	<b>13 Sa</b>	13 Ma
<b>14 Sa</b>	14 Ma	14 Ma	14 Ve	<b>14 Di</b>	14 Me
<b>15 Di</b>	15 Me	15 Me	<b>15 Sa</b>	15 Lu 20	15 Je
16 Lu 3	16 Je	16 Je	<b>16 Di</b>	16 Ma	16 Ve
17 Ma	17 Ve	17 Ve	17 Lu 16	17 Me	<b>17 Sa</b>
18 Me	<b>18 Sa</b>	<b>18 Sa</b>	18 Ma	<b>18 Je Ascension</b>	<b>18 Di</b>
19 Je	<b>19 Di</b>	<b>19 Di</b>	19 Me	19 Ve	19 Lu 25
20 Ve	20 Lu 8	20 Lu 12	20 Je	<b>20 Sa</b>	20 Ma
<b>21 Sa</b>	21 Ma	21 Ma	21 Ve	<b>21 Di</b>	21 Me
<b>22 Di</b>	22 Me	22 Me	<b>22 Sa</b>	22 Lu 21	22 Je
23 Lu 4	23 Je	23 Je	<b>23 Di</b>	23 Ma	23 Ve
24 Ma	24 Ve	24 Ve	24 Lu 17	24 Me	<b>24 Sa</b>
25 Me	<b>25 Sa</b>	<b>25 Sa</b>	25 Ma	25 Je	<b>25 Di</b>
26 Je	<b>26 Di</b>	<b>26 Di</b> Passage à l'heure d'été	26 Me	26 Ve	26 Lu 26
27 Ve	27 Lu 9	27 Lu 13	27 Je	<b>27 Sa</b>	27 Ma
<b>28 Sa</b>	28 Ma	28 Ma	28 Ve	<b>28 Di</b> Pentecôte	28 Me
<b>29 Di</b>		29 Me	<b>29 Sa</b>	<b>29 Lu Lundi de Pentecôte</b> 22	29 Je
30 Lu 5		30 Je	<b>30 Di</b>	30 Ma	30 Ve
31 Ma		31 Ve		31 Me	

Site de Marne-la-Vallée

Planning Semestriel et Prévisionnel Consultations CPEF  
Année XXXX

Consultation médicales

Interventions Conseillères Conjugale

Interventions Assistante Sociale

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>1 Sa</b>	1 Ma	1 Ve	<b>1 Di</b>	<b>1 Me Toussaint</b>	1 Ve
<b>2 Di</b>	2 Me	<b>2 Sa</b>	2 Lu 40	2 Je	<b>2 Sa</b>
3 Lu 27	3 Je	<b>3 Di</b>	3 Ma	3 Ve	<b>3 Di</b>
4 Ma	4 Ve 36	4 Lu	4 Me	<b>4 Sa</b>	4 Lu 49
5 Me	<b>5 Sa</b>	5 Ma	5 Je	<b>5 Di</b>	5 Ma
6 Je	<b>6 Di</b>	6 Me	6 Ve 45	6 Lu	6 Me
7 Ve 32	7 Lu	7 Je	<b>7 Sa</b>	7 Ma	7 Je
<b>8 Sa</b>	8 Ma	8 Ve	<b>8 Di</b>	8 Me	8 Ve
<b>9 Di</b>	9 Me	<b>9 Sa</b>	9 Lu 41	9 Je	<b>9 Sa</b>
10 Lu 28	10 Je	<b>10 Di</b>	10 Ma	10 Ve	<b>10 Di</b>
11 Ma	11 Ve 37	11 Lu	11 Me	<b>11 Sa Armistice</b>	11 Lu 50
12 Me	<b>12 Sa</b>	12 Ma	12 Je	<b>12 Di</b>	12 Ma
13 Je	<b>13 Di</b>	13 Me	13 Ve 46	13 Lu	13 Me
<b>14 Ve Fête nationale</b>	14 Lu 33	14 Je	<b>14 Sa</b>	14 Ma	14 Je
<b>15 Sa</b>	<b>15 Ma Assomption</b>	15 Ve	<b>15 Di</b>	15 Me	15 Ve
<b>16 Di</b>	16 Me	<b>16 Sa</b>	16 Lu 42	16 Je	<b>16 Sa</b>
17 Lu 29	17 Je	<b>17 Di</b>	17 Ma	17 Ve	<b>17 Di</b>
18 Ma	18 Ve 38	18 Lu	18 Me	<b>18 Sa</b>	18 Lu 51
19 Me	<b>19 Sa</b>	19 Ma	19 Je	<b>19 Di</b>	19 Ma
20 Je	<b>20 Di</b>	20 Me	20 Ve 47	20 Lu	20 Me
21 Ve 34	21 Lu	21 Je	<b>21 Sa</b>	21 Ma	21 Je
<b>22 Sa</b>	22 Ma	22 Ve	<b>22 Di</b>	22 Me	22 Ve
<b>23 Di</b>	23 Me	<b>23 Sa</b>	23 Lu 43	23 Je	<b>23 Sa</b>
24 Lu 30	24 Je	<b>24 Di</b>	24 Ma	24 Ve	<b>24 Di Réveillon de Noël</b>
25 Ma	25 Ve 39	25 Lu	25 Me	<b>25 Sa</b>	<b>25 Lu Noël</b> 52
26 Me	<b>26 Sa</b>	26 Ma	26 Je	<b>26 Di</b>	26 Ma
27 Je	<b>27 Di</b>	27 Me	27 Ve 48	27 Lu	27 Me
28 Ve 35	28 Lu	28 Je	<b>28 Sa</b>	28 Ma	28 Je
<b>29 Sa</b>	29 Ma	29 Ve	<b>29 Di</b> Passage à l'heure d'hiver	29 Me	29 Ve
<b>30 Di</b>	30 Me	<b>30 Sa</b>	30 Lu 44	30 Je	<b>30 Sa</b>
31 Lu 31	31 Je		31 Ma		<b>31 Di</b> Saint-Sylvestre



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-18-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**Centre de Planification et d'Education Familiale  
Données d'activité pour l'année xxxx**

**Consultations médicales**

Nombre de séances de consultations du médecin (1/2 journée d'ouverture)	0
Nombre de consultations de planification par le médecin (examens cliniques)	0
Nombre de consultations de planification par le médecin annulées (absence de l'intéressée)	0
Nombre de consultantes	0

**Prescriptions (avec ou sans ordonnance)**

		Prescrits	Gratuits	
Contraceptions	CO	0	0	
	CO urgence	0	0	
	DIU	0	0	
	Implants	0	0	
	Injections progestérone	0	0	
	Préservatifs	0	0	
	Autres	0	0	
Examens	Bilans de contraception	0	0	
	Frottis	0	0	
	Dépistage HPV	0	0	%
	Dépistage autres IST	0	0	positif
	Tests VIH	0	0	0%
	Tests de grossesse urinaire	0	0	0%
	Test de grossesse sanguin	0	0	0%
	Echographies	0	0	
Traitements	Autres	0	0	
	Traitement IST	0	0	
	Traitement autre	0	0	

**Entretiens de planification et pré/postnataux**

Nombre de permanences infirmières pour l'accueil des consultations		0
Nombre de permanences infirmières hors accueil des consultations		0
Nombre de permanences par la conseillère conjugale		0
Entretiens de planification	Nombre total d'entretiens de planification par l'infirmière (g)	0
	Nombre total d'entretiens de planification par la conseillère conjugale (h)	0
	Nombre total d'entretiens de planification par l'assistante sociale (i)	0
	soit un nombre total d'entretiens de planification (g+h+i)	0
Entretiens de planification annulés	Nombre total d'entretiens de l'infirmière annulés (g)	0
	Nombre total d'entretiens de la conseillère conjugale annulés (h)	0
	Nombre total d'entretiens de l'assistante sociale annulés (i)	0
	soit un nombre total d'entretiens de planification annulés (g+h+i)	0

**Motifs des consultations et entretiens de planification**

	Médecin	Infirmière	Conseillère conjugale	Assistante sociale
Contraception	172	172	0	0
Entretien/consultation pré-IVG	408	408	0	0
Entretien/consultation post-IVG	187	187	0	0
Problème gynécologique	8	8	0	0
Problèmes conjugaux et/ou familiaux	0	0	0	0
Violences conjugales et/ou familiales	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

**Caractéristiques des usagers venus en planification**

	Total	%
Secteur MDS	0	0%
Seine-et-Marne hors secteur MDS	0	0%
Hors département	0	0%

	Femmes	Hommes	Total	%
moins de 15 ans	5	0	0	0%
de 15 à 17 ans	75	0	0	0%
de 18 à 24 ans	188	0	0	0%
25 ans et plus	326	0	0	0%
Age non précisé	0	0	0	0%
Total	594	0	0	0%

*dont nouveaux consultants :*

	Femmes	Hommes	Total	%
moins de 15 ans	0	0	0	0%
de 15 à 17 ans	0	0	0	0%
de 18 à 24 ans	0	0	0	0%
25 ans et plus	0	0	0	0%
Age non précisé	0	0	0	0%
Total	0	0	0	0%

	Total	%	
Couverture sociale	sans couverture sociale aucune	0	0%
	sans mutuelle	0	0%
	sécurité sociale + mutuelle	0	0%
Nombre d'ouvertures de droits durant l'année	0	0%	

**Actions collectives**

	4ème	3ème	2nde	Autre section	TOT AL
Nb d'interventions en classe de...					
Nb de classes concernées de...					

Nombre de séances d'actions collectives hors milieu scolaire	
--	--

Insérez vos commentaires sur l'activité de planification en 202X  
ici.

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-19-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/19

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Pacte Santé 77 - Approbation et signature du Contrat Local de Santé de la Ville de Nemours**

Les contrats locaux de santé (CLS) ont été créés en 2009 et réaffirmés par la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 pour mettre en œuvre une politique de santé au plus près des besoins des territoires. Ces contrats sont pilotés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui y associe les collectivités territoriales et les acteurs des parcours de santé. Chaque contrat local de santé est mis en œuvre sur le territoire de proximité identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé par les autorités. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soin, médico-social) mais également d'autres politiques publiques (comme par exemple la mobilité). Le CLS s'appuie aussi sur des démarches de démocratie sanitaire et locale. A ce titre, le Département s'est engagé dans le cadre du Pacte Santé 77 à agir aux côtés des territoires, afin de contribuer activement au maillage territorial et de faciliter l'accès aux soins des Seine-et-Marnais. La ville de Nemours s'est engagée dans cette démarche depuis 2012. Les trois objectifs majeurs de ce contrat local de santé sont :

- de développer la prévention et l'éducation à la santé, (notamment la prévention et l'éducation à la santé des jeunes, la prévention de l'apparition des maladies chroniques, la prévention de la perte d'autonomie et la préservation du capital santé des personnes âgées),
- d'améliorer la qualité du parcours de santé et de promouvoir la visibilité de l'offre de santé, (notamment pour les publics précarisés et en perte d'autonomie)
- et enfin de renforcer l'inclusion sociale en matière de santé mentale avec la mise en œuvre du Contrat de Santé Mentale (CLSM).

Il est proposé que le Département signe ce contrat local de santé, au titre du Schéma des solidarités 2019-2024 qui structure nos actions de solidarité, de prévention ainsi qu'au titre de la politique de présence médicale. Cet engagement permet de valoriser les actions du Département portés tant par la Maison Départementale des Solidarités (MDS) que par les autres services du Conseil départemental.

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L3211-1 et suivants :

VU le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.1434-10 et suivants,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'autoriser le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à signer le contrat local de santé de la ville de Nemours, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/19

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

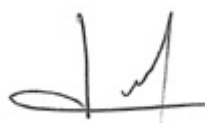
Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances (1) :

M. Bernard COZIC en sa qualité de vice-président de l'association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud 77 ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-19-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

CENTRE HOSPITALIER  
DU SUD SEINE ET MARNE  
FONTAINEBLEAU • MONTEREAU • NEMOURS



ars  
Agence Régionale de Santé  
Île-de-France



m  
sa  
santé  
famille  
retraite  
services



SÉCURITÉ SOCIALE  
l'Assurance  
Maladie

seine  
& marne  
LE DÉPARTEMENT



---

# CONTRAT LOCAL DE SANTE 2022-2025

---

Entre

La Ville de Nemours

Le Conseil Départemental

La Mutualité Sociale Agricole

La Préfecture de Seine-et-Marne

Le Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud 77

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne

## SOMMAIRE

<b>I. PREAMBULE.....</b>	<b>2</b>
1. Les contrats locaux de santé : .....	2
2. La démarche mise en œuvre sur le territoire Nemourien .....	3
A. Les signataires .....	3
B. Articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS.....	4
3. Les grands principes du Contrat Local de Santé de Nemours : .....	4
 <b>II. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE 3<sup>eme</sup> GENERATION .....</b>	 <b>6</b>
 <b>III. DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	 <b>10</b>
1. Le territoire de Nemours.....	10
A. Géographie du territoire .....	10
B. Caractéristiques de la population.....	12
C. Portrait de l'emploi.....	15
D. Fragilités .....	16
2. La santé des Nemouriens .....	18
A. L'Espérance de vie .....	18
B. Le taux de mortalité .....	18
C. Affections de Longues Durée.....	19
D. Taux de participation aux campagnes de dépistages.....	19
3. L'offre de santé.....	21
A. Structure de soin .....	21
B. L'offre libérale .....	21
C. L'offre médico-sociale .....	24
D. Ressources du territoire destinées au secteur de l'enfance et de la jeunesse .....	24
E. Ressources du territoire destinées à la santé mentale .....	25
F. Offre pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie .....	26
 <b>IV. ANNEXES .....</b>	 <b>28</b>
Les axes prioritaires détaillés en objectifs stratégiques.....	29
Le programme d'actions prévisionnelles.....	30
Convention Conseil Local de Santé Mentale.....	47
Glossaire : .....	48



## **I. PREAMBULE**

### **1. Les contrats locaux de santé :**

La loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que « la mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales » (article L1434-17 du code de la Santé Publique).

#### **Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de sante (ISTS)**

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordination privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui caractérisent notamment la région d'Île-de-France. Confortés par la loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les CLS permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé, et peuvent porter autant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Afin de participer à la réduction des ISTS, les contrats locaux de santé se doivent de favoriser l'action sur les déterminants de la santé, le développement de démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné. Concept défini en 2010 par Michael Marmot dans un rapport destiné au Ministère de la Santé britannique, ce dernier renvoie à la mise en place d'actions de santé publique à vocation universelle et pouvant bénéficier à la totalité de la population, mais dont l'intensité et l'ampleur seront adaptées au niveau de défaveur sociale rencontré.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent prioritairement les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention ou de l'accès aux soins.

#### **Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent**

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de leur territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier, en particulier, aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge, dans la logique de lutte contre les inégalités sociales de santé. Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, doivent être associés à l'ensemble de la démarche.

#### **Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers**

Les CLS sont fondés sur une démarche participative. Ils se doivent ainsi de favoriser autant que possible la participation des habitants, dans une perspective de co-construction de l'ensemble de la démarche.

A ce titre, le Contrat Local de Santé doit permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé, par une mobilisation convergente des signataires – mais aussi par la participation active de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

Ces contrats ont donc pour vocation de participer à la réduction des inégalités de santé et portent sur la promotion de la santé, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de santé.

## 2. La démarche mise en œuvre sur le territoire Nemourien

### A. Les signataires

Ce Contrat Local de Santé est un outil commun pour les élus, les professionnels et les habitants qui permettra d'améliorer les parcours de soins et de vie des Nemouriens (prévention-soins-accompagnement médico-social), en mutualisant les moyens des institutions signataires au service des besoins de santé du territoire.

Les signataires de ce CLS sont :

La ville de Nemours s'engage depuis de nombreuses années pour la réduction des inégalités sociales de santé. Ce Contrat Local de Santé est la troisième génération de contrat depuis janvier 2012 formalisant la politique de santé menée sur le territoire.

L'Agence régionale de santé Ile-de-France a pour principaux objectifs d'améliorer l'état de santé de la population, de réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé et d'accroître l'efficacité du système de santé.

Elle définit ses priorités dans le cadre du Projet Régional de Santé. C'est une déclinaison des principes validés dans le PRS 2018-2022 que l'ARS et la Délégation Départementale de Seine et Marne soutiennent par des actions mentionnées dans le présent contrat.

Le Conseil Départemental : s'est prononcé lors de l'adoption de son Schéma des Solidarités par l'assemblée départementale de juin 2019, pour une participation active aux CLS du Département. Ce dans le but de renforcer son action en faveur des personnes vulnérables, des familles rencontrant des problématiques de parentalité et des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

La Mutualité Sociale Agricole : s'inscrit dans le dispositif Contrat Local de Santé dans le cadre d'une offre de service global. L'accompagnement proposé par la MSA auprès de ses adhérents, la démarche de développement social territorial menée, la promotion de la santé et notamment de la santé mentale sont quelques exemples de l'expertise de la MSA sur le territoire. Ses actions favorisent l'accès aux droits et à l'information, encouragent la prévention et la promotion de la santé et favorisent l'offre de proximité.

La Préfecture de Seine et Marne La Préfecture de Seine-et-Marne est attachée à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part, est partie prenante dans la contractualisation (loi n° 2014-173 du 21 février 2014)

Le Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne : s'implique dans la dynamique territoriale afin de poursuivre et renforcer sa politique d'accès aux soins et d'engagement partenariaux aux bénéficiaires des problématiques de santé mentale.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sud 77 : permet aux professionnels de santé de se regrouper autour d'un projet de santé médical et médico-social commun. Il s'agit de :

- Favoriser l'accès aux soins et à un médecin traitant pour toutes et tous,
- Accompagner les parcours complexes des personnes âgées,
- Dynamiser les dépistages des cancers,
- Lutter contre la sédentarité des enfants.

La Caisse Primaire D'assurance Maladie de Seine-et-Marne : est un acteur important du système de santé du département. Elle s'engage dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue avec l'Etat (2018-2022) à garantir l'accès aux soins des populations les plus fragiles et/ou les plus éloignées du système de soins et à réduire les ISTS, en favorisant l'accès à une couverture complémentaire et aux programmes de dépistage ; en luttant contre les renoncements aux soins.

La CPAM apporte sa contribution à la stratégie de prévention du Département, à travers les campagnes de vaccination et de dépistage des cancers ; les dispositifs de financement et les appels à projets pour soutenir les acteurs locaux.

Outre les signataires, il est important d'associer tous les acteurs du territoire (cf. page 18) afin de faire émerger une véritable stratégie commune en matière de santé et de favoriser des partenariats médico-sociaux, sociaux déjà très mobilisés dans le cadre de leurs missions respectives.

## B. Articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS

### L'articulation avec le projet régional de santé 2018-2022 (PRS2)

Le présent CLS se conçoit comme un outil de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé 2 défini par l'ARS d'Île-de-France pour la période 2019-2022. Ce PRS2 est guidé par trois objectifs majeurs, correspondant également à ceux de la Communauté de Communes du Pays de Nemours :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et le bien-être et éviter d'avoir à soigner,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière,
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs, l'Agence a fait le choix de structurer son Projet régional de santé autour de cinq axes de transformation du système de santé :

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires,
- Apporter une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente,
- Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche,
- Permettre d'agir sur sa santé et de contribuer à la politique de santé,
- Mobiliser les politiques publiques au service de la santé.

### 3. Les grands principes du Contrat Local de Santé de Nemours :

D'après l'union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé, « la santé nécessite que les personnes, les familles et les communautés disposent d'un revenu, aient accès à l'éducation, puissent exercer un contrôle sur leur vie et que leurs droits soient soutenus par des systèmes et des politiques. C'est l'ensemble de ces éléments qui favorisent et contribuent à l'amélioration de leur santé ».

Cette définition sous-entend une relation de cause à effet entre le déterminant et l'état de santé. En santé publique, cette relation est plus souvent multifactorielle et indirecte, par l'intermédiaire d'une chaîne causale plus ou moins complexe.

C'est en agissant sur un ou plusieurs déterminants que l'on va influencer l'état de santé de la population.

Ce Contrat Local de Santé 2022-2025, dans la continuité des précédents, posera donc ses fondements sur cinq grands principes :

#### LES PRINCIPES FONDATEURS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE NEMOURS

1. La réduction des inégalités sociales et territoriales en santé avec une attention prioritaire aux habitants en situation de vulnérabilité
  - Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville,
  - Les familles monoparentales,
  - Les personnes en situation de handicap et de dépendance.
2. L'association et la participation des élus, des professionnels et des habitants aux projets de promotion de la santé sur la ville.
3. L'amélioration de la qualité de vie en matière de santé pour tous les habitants.
4. Le renforcement des connaissances, les compétences des habitants et professionnels sur les déterminants de santé et les ressources du territoire.
5. Le développement de la coordination entre les acteurs du soin et du médico-social.

Aussi, il est important d'associer les habitants tout au long des projets qui seront menés afin de les informer, garantir leur adhésion et ainsi qu'ils deviennent acteurs de leur propre santé. Des démarches participatives déjà mises en place seront renouvelées pour déterminer une actualisation des besoins et participer à la démarche d'évaluation des actions. Ce à des fins d'amélioration des projets et actions à venir.

## II. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE 3<sup>eme</sup> GENERATION

Ce présent contrat a pour objet de veiller à la mise en œuvre des projets d'actions partagés entre les signataires pour répondre à des objectifs de santé régionaux déclinés au niveau local.

### **Article 1 : Le partenariat autour du dispositif**

Les différents signataires du contrat s'engagent à informer des actions qu'ils financent ou mènent et qui porteraient sur le champ du contrat.

Ils s'engagent à définir une procédure partagée quant à l'instruction des actions définies et à leurs financements, ceci en respectant les priorités, les règlements, les modalités propres à chacun des signataires et en fonction des possibilités budgétaires de chacun.

Les signataires de ce présent contrat sont :

La ville de Nemours

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Le Préfecture de Seine-et-Marne

La Mutualité Sociale Agricole

Le Conseil Départemental

Le Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sud 77

La Caisse Primaire D'assurance Maladie de Seine-et-Marne

Bien que l'ensemble des partenaires (cf. page 21) ne soient pas signataires, certains portent des actions du Contrat Local de Santé et/ou contribuent au financement des projets.

Ce dynamisme se poursuivra avec les partenaires mobilisés et mobilisables tout au long du Contrat à travers la mise en œuvre du programme d'actions

### **Article 2 : Le périmètre géographique du contrat**

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé est le territoire de la commune de Nemours.

Au regard du diagnostic local de santé ci-après et de la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé, certaines actions pourront cibler plus spécifiquement certaines parties du territoire communal, avec une attention particulière aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

### **Article 3 : les axes stratégiques**

Le plan d'actions de ce contrat s'articule autour de 3 axes stratégiques, pour lesquels un programme détaillé est établi par fiches actions opérationnelles (en annexe) :

**Axe 1 : Développer la prévention et l'éducation à la santé**

**Axe 2 : Améliorer la qualité du parcours de santé et promouvoir la visibilité de l'offre de santé**

**Axe 3 : Renforcer l'inclusion sociale en matière de santé mentale : mise en œuvre du CLSM**

## **Article 4 : la gouvernance du CLS**

### **Le comité de pilotage du CLS**

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du CLS et **est composé des signataires du CLS**. En fonction de l'ordre du jour, il sera possible d'y associer ponctuellement, à titre consultatif, d'autres partenaires (notamment les représentants des dispositifs « associés »).

Cette instance a pour vocation de :

- Fixer les grandes orientations du CLS,
- Valider l'avancée de la programmation,
- Procéder, le cas échéant, à des réorientations stratégiques,
- Procéder à la validation de l'évaluation du CLS,
- Veillez à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques publiques.

Il se réunit une fois par an (au dernier trimestre de l'année).

### **Les Groupe de Travail thématiques**

Le groupe de travail thématique constitue la structure de base de la production du CLS. Organisé autour d'axes thématiques, il porte sur l'élaboration et la mise en œuvre concrète des actions ainsi que sur l'identification de nouveaux besoins émergents. Le groupe de travail est composé d'acteurs locaux positionnés sur des niveaux opérationnels (porteurs des fiches actions et autres). Le groupe de travail du Contrat de Ville et du CLS peuvent être commun du fait des acteurs si les thématiques sont communes.

### **La coordination du CLS**

L'animation du Contrat Local de Santé est assurée par un coordinateur. Il anime le pilotage global pour le compte de l'ensemble des signataires, en lien avec leurs représentants au sein du Comité de Pilotage.

Plus précisément, les missions du coordinateur sont les suivantes :

- Il anime le CLS et assure le lien entre les différentes instances,
- Il organise notamment les réunions du Comité de pilotage en préparant les supports nécessaires au débat et à la validation,
- Il produit un bilan annuel et rédige les comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage,
- Il suit les groupes de travail,
- Il assure le lien avec les coordinations des autres dispositifs dans un objectif d'intersectorialité,
- Il a aussi un rôle important dans la stratégie de communication,
- Il est en lien avec l'ARS, participe aux actions de promotion et d'informations et est relais d'informations.

Les signataires s'engagent à donner à cette fonction de coordination les moyens nécessaires pour mener à bien les missions pré-citées. A ce titre, l'ARS Ile-de-France contribue au co-financement du poste de coordonnateur par une subvention et met à sa disposition des dispositifs de soutien méthodologique et de formation continue. Le Coordonnateur sera fonctionnellement rattaché au service santé du Département Développement Social et Urbain (DSU) de la Ville de Nemours et exercera sa mission en lien avec le Directeur du Département DSU et les élus concernés par les axes stratégiques définis dans le présent Contrat local de santé.

## **Article 5 : La durée et révision du contrat**

Le Contrat Local de Santé prend effet à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le présent contrat pourra faire l'objet de modifications ou d'ajouts par voie d'avenants et après accord des parties signataires, en particulier pour tenir compte de la publication du projet régional de santé 2023/2028. Les modifications pourront porter sur l'ajout de fiches actions, l'intégration de nouveaux porteurs de projets, l'évolution des axes stratégiques eu égard à l'évolution des besoins du Territoire.

Le contrat pourra faire l'objet d'une prorogation (allongement conventionnel de la durée du contrat, par voie d'avenant), ou d'un renouvellement en accord avec les parties signataires.

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre partie par voie postale avec avis de réception.

## **Article 6 : L'évaluation du contrat**

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires encadrant les Contrats Locaux de Santé, les actions prévues au présent contrat font l'objet d'un suivi régulier de leur mise en œuvre.

Ce suivi est réalisé par le coordinateur à l'aide d'outil de suivi des actions CLS de l'Agence Régionale de Santé. Chaque porteur de projet du CLS s'engage à fournir les données nécessaires et, en particulier, les critères quantitatifs et qualitatifs.

L'intérêt d'une évaluation est de réaliser un état d'avancement détaillé de la mise en place des actions du contrat, de décider de la poursuite des actions et des changements à y apporter selon les éventuelles difficultés identifiées ou bonnes pratiques mises en place.

L'évaluation doit porter également sur la stratégie globale du CLS et s'intéresser au processus mais aussi aux résultats et effets du contrat sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le parcours de santé.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'une évaluation finale à l'issue de la période de 3 ans.

**La signature du Contrat Local de Santé**

A Nemours, le

<b>Pour la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France La Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne</b>	<b>Madame le Maire de Nemours</b>
<b>Monsieur le Préfet de Seine et Marne</b>	<b>Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne</b>
<b>Monsieur le Président du Conseil départemental</b>	<b>Madame la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne</b>
<b>Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France</b>	<b>Pour la Présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud 77</b>



### III. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

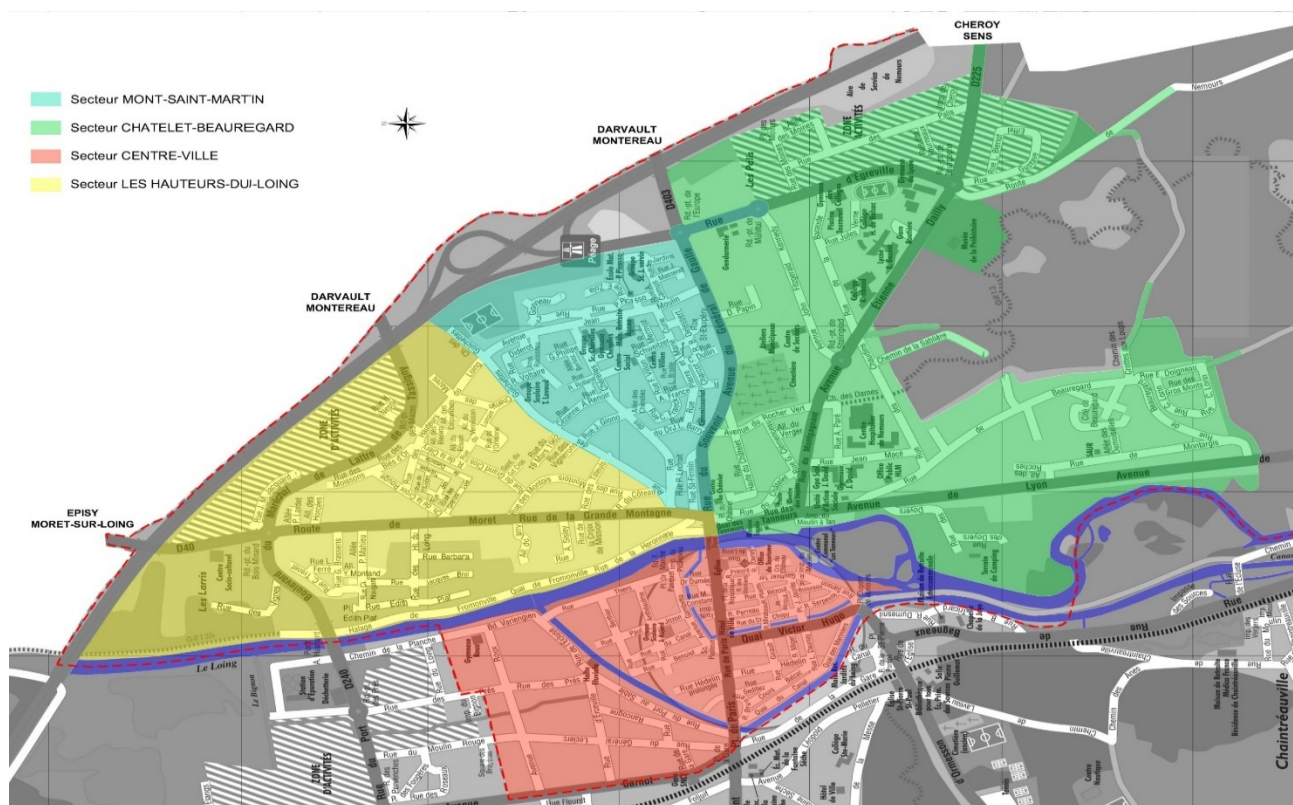
#### 1. Le territoire de Nemours

##### A. Géographie du territoire

###### a. La commune de Nemours

La ville de Nemours est située dans le sud du département de Seine-et-Marne et s'étend sur 10,8 km<sup>2</sup>. Elle fait partie des 21 communes de la Communauté de communes du Pays de Nemours et en est le noyau.

##### Carte de la Commune de Nemours



Sources : <https://www.nemours.fr/wp-content/uploads/2019/08/PLAN-2-Lucie-scaled.jpg>

La commune de Nemours constitue un véritable pôle structurant au cœur d'un bassin de vie à forte dominante rurale.

La commune a été retenue pour le programme « Action cœur de ville » lancé par le gouvernement en 2018 et bénéficie d'une convention de revitalisation pour redynamiser le centre-ville sur 5 ans. Ce plan national « Action cœur de ville » répond à une double ambition :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes,
- Conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

La commune est composée de 4 quartiers

- Le Centre-Ville qui depuis les inondations de 2016 s'est progressivement paupérisé,
- Le quartier du Mont-Saint-Martin, quartier prioritaire de la politique ville,
- Le quartier du Beauregard présentant des caractéristiques sociales et de précarité similaire à celui du Mont Saint Martin,
- Les « Hauteurs du Loing » comprenant une forte majorité de propriétaires (68 %) avec des revenus moyens.

## b. Présentation des deux quartiers les plus sensibles de la Commune

### Focus sur le Quartier Prioritaire du Mont Saint Martin

Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ont vu le jour en janvier 2015. Ces nouveaux territoires s'inscrivent dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui dispose que « les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains sont des quartiers situés en territoire urbain et caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants ».

Le quartier accueille 75% des logements sociaux de la ville et a bénéficié du Programme de Renouvellement Urbain pour la période de 2008 à 2021.

Financé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), ce programme a amélioré le cadre de vie des habitants et devrait à moyen terme, créer un impact positif sur la santé.

#### Le nombre de Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts en 2020

	QPV	Commune	Part dans la population
Foyer allocataires CAF	966	3000	32.2%
Prime d'activité (PPA)	311	829	37.51%
Revenu de solidarité active (socle RSA)	182	568	32.04%
Allocation adulte handicapé (AAH)	128	436	29.35%
Population bénéficiant de la prestation complémentaire santé solidaire	664	1713	39%

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2020,  
Cnam, Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au 31 décembre 2020

- 90% des habitants du Quartier Prioritaire habitent un logement social,
- 32.2% des allocataires CAF de Nemours sont issus du quartier prioritaire,
- 39% des Nemouriens bénéficiant de la complémentaire santé solidaire vivent sur le quartier,
- 32.4% des Nemouriens bénéficiant du revenu de solidarité active (socle RSA) résident sur le quartier.

### Focus sur le Quartier du Beauregard

Construit entre 1954 et 1967, le quartier du Beauregard accueille 18% des logements sociaux de la ville de Nemours et compte près de 1 000 habitants.

Afin de renforcer son offre de service et d'équipement (Centre social, annexe service jeunesse, ...) la ville de Nemours a initié en 2021, un projet de développement social intégrant notamment des permanenciers de divers domaines d'intervention (travailleur social, gestion urbaine de proximité, médiation etc..).

#### Le nombre de Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts en 2021

	Quartier du Beauregard
Foyer allocataires CAF	323
Revenu de solidarité active (socle RSA)	68
Allocation adulte handicapé (AAH)	48
Allocataires à bas revenus	81

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF novembre 2021

Le quartier du Beauregard ne remplit pas les critères nécessaires pour intégrer la géographie des quartiers prioritaires dans le cadre des Contrats de Villes définis par l'Etat. Cependant, ce quartier présente des caractéristiques similaires au quartier du Mont Saint Martin.

## B. Caractéristiques de la population

### a. Démographie

#### Evolution de la population nemourienne de 2015 à 2020

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	13 358	13 172	13 081	13 165	13 212	13 278

Sources : Insee recensement de la population

La commune de Nemours comptait 13 278 habitants en 2020 avec une densité de 1 329 habitants par km<sup>2</sup>. Depuis 2018, la population nemourienne est en augmentation.

### b. Indice de Développement Humain (IDH2)

L'indice de développement humain permet de croiser les dimensions économiques, sociales et sanitaires propres à chaque territoire pour mieux détecter les zones cumulant les difficultés.

L'IDH intègre trois facteurs :

- L'espérance de vie à la naissance, car elle est significative des conditions de vie à venir des individus (alimentation, logement, eau potable...) et de leur accès à la médecine ;
- Le niveau d'éducation, qui détermine l'autonomie tant professionnelle que sociale de l'individu ;
- Le revenu national brut par habitant, révélateur du niveau de vie des individus et ainsi de leur accès à la culture, aux biens et services, aux transports...

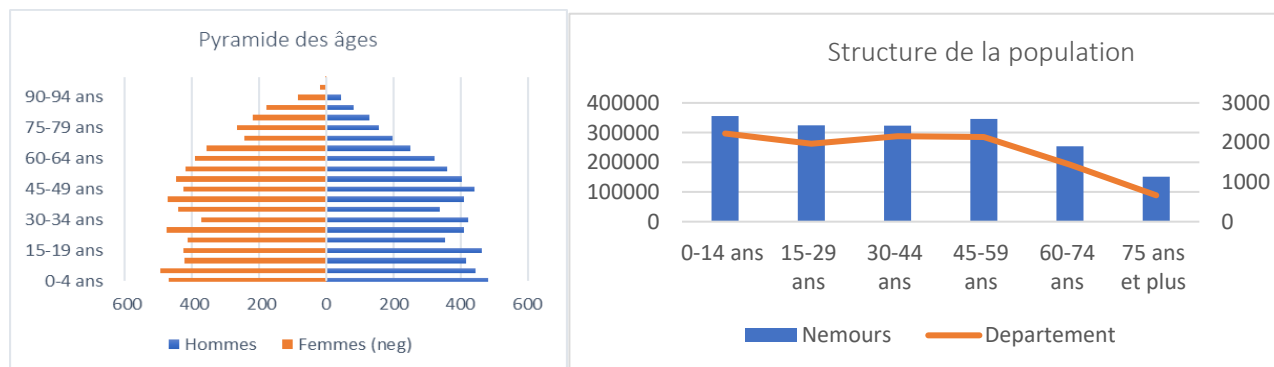
Plus l'indicateur est proche de 1, plus la situation du territoire est favorable. L'IDH2 de la ville de Nemours est de 0.34 et celui du Département de Seine-et-Marne est de 0.52.

D'après ce chiffre, la ville de Nemours connaît « une situation sociale défavorable au développement humain au sens de l'Organisation des Nations Unis (ONU) : capacité de bénéficier d'une vie longue et saine, capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent ».

### c. Une jeunesse présente malgré un vieillissement de la population

La population Nemourienne est une population jeune avec 40 % de personnes de moins de 30 ans. Pour autant, un phénomène de vieillissement de la population est observé. En effet, 17% de la population à plus de 65 ans. Cette situation se caractérise par un indice de vieillissement de 65. Par définition, l'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. A Nemours, en 2018, on dénombre 65 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Par ailleurs, on note une part importante des 45-59 ans (19%). Ce qui suppose une hausse de la population âgée d'ici quelques années.



Sources : Insee recensement de la population,

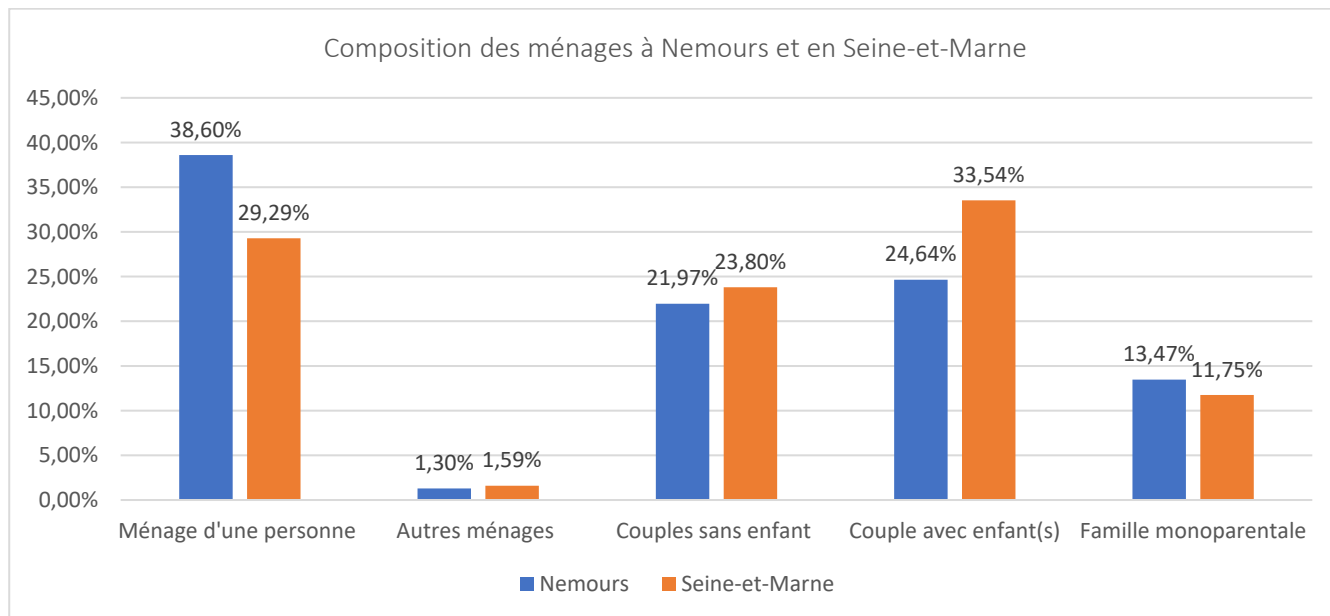
Sources : Insee recensement de la population, Exploitation 2018

En outre, la structure de la population nemourienne est caractérisée par une proportion importante de femmes représentant 53% de la population.

#### d. Composition des ménages

La ville de Nemours compte 5 671 ménages en 2018 dont :

- Un nombre important de personnes vivant seules (38.6% des ménages),
- 24.64% de couples avec enfant(s),
- 21.97% de couples sans enfants,
- 13.47% de famille monoparentale.



Source : Insee, recensement de la population, exploitations complémentaires, 2018

De 1990 à 2018, le nombre de ménages constitués d'une personne (1 240 en 1990, 2 190 en 2018) et de famille monoparentales (370 en 1990, 680 en 2018) a connu une hausse. Toutefois, le nombre de couple avec enfant (1 600 en 1990, 1 300 en 2018) décroît.

Il est important de préciser que 49% des personnes vivant seules ont plus de 60 ans.

#### Focus sur les familles avec enfants de moins de 17 ans

##### Le nombre d'enfants de moins de 17 ans par ménages

Enfants vivant dans des familles...	Nombre d'enfants de...				Total des enfants de 0-17 ans		
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Total	Part	Moyenne nationale
Monoparentales	90	140	260	370	860	28	20
Couples	350	410	660	830	2 250	72	80
Total enfants	440	550	920	1 200	3 110	100	100

Sources : Insee, recensement de la population, exploitations complémentaires, 2018

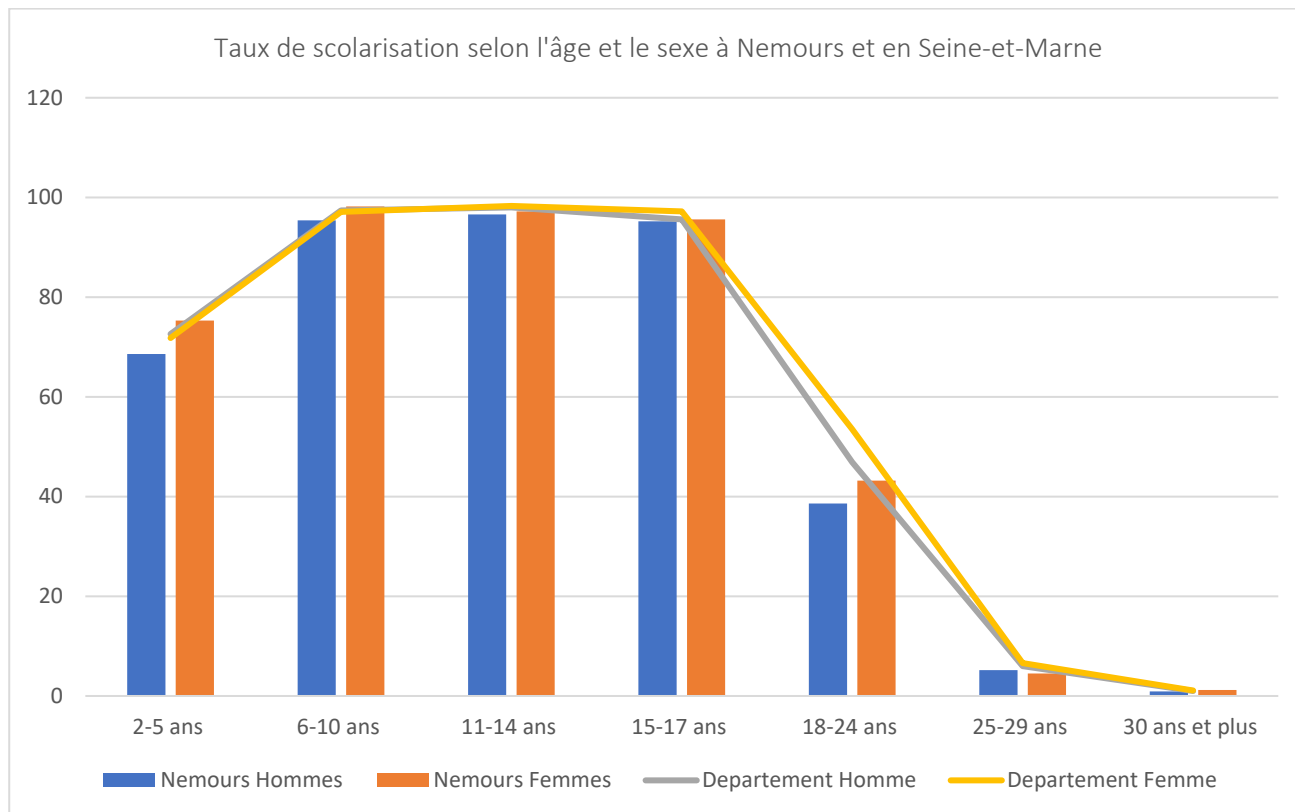
28% des enfants de 0-17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale. Cette situation concerne plus particulièrement les adolescents.

A la différence des jeunes enfants, ces adolescents vivent avec des adultes âgés de 40 ans ou plus..

## e. L'éducation

### La scolarisation

Tout sexe confondu, on recense une baisse considérable de la part de la population scolarisée à partir de 18 ans. Cette baisse est similaire à celle observée au niveau du Département de Seine-et-Marne. Néanmoins, la part des scolarisés de 18-24 ans est inférieure à la moyenne départementale : 40.9% à Nemours contre 50.2% en Seine-et-Marne.



Source : Insee, Recensement de la Population 2018.

### Diplôme

#### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018

	Nemours en %	Seine-et-Marne en %
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	33,1	20,1
BEPC, Brevet des collèges DNB	6,4	5,8
CAP, BEP ou équivalent	24,4	23,8
Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent	16,9	19,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2	7,8	12,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou bac +4	6,4	9,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus	5	8,8

Source : Insee, recensement de la population, exploitations complémentaires, 2018

- Un faible niveau d'éducation scolaire sur la commune avec une forte proportion de personnes sans diplôme ou de certificat d'études primaires : 33.1%,
- Un taux d'obtention de diplômes d'études supérieures relativement bas par rapport au Département,
- La part de la population de 15 ans et plus ayant un diplôme de Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent est inférieure à la moyenne départementale,
- La part de la population de 15 ans et plus ayant obtenu un CAP, BEP ou équivalent est supérieure à la moyenne départementale.

## C. Portrait de l'emploi

### a. Occupation de poste par types d'activités

La part des actifs dans la population de 15 à 64 ans est en hausse depuis 2013. Cette situation se caractérise par une hausse du nombre de chômeurs depuis 2008 (9.8% en 2008 14% en 2018).

#### Part des populations de 15 à 64 ans par types d'activités

	2008	2013	2018
<b>Actifs</b>	<b>71,7</b>	<b>71,7</b>	<b>72,4</b>
Actifs ayant un emploi	61,8	59,2	58,4
Chômeurs	9,8	12,5	14
<b>Inactifs</b>	<b>28,3</b>	<b>28,3</b>	<b>27,6</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	9,8	9,8	10,1
Retraités ou préretraités	6,3	6,9	5,3
Autres inactifs	12,2	11,6	12,2

Source : Insee, recensement de la population, exploitations principales, 2018

Entre 2013 et 2018, la part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés a augmenté également. On observe simultanément, une baisse du nombre des retraités ou pré-retraités et une baisse générale du nombre des inactifs.

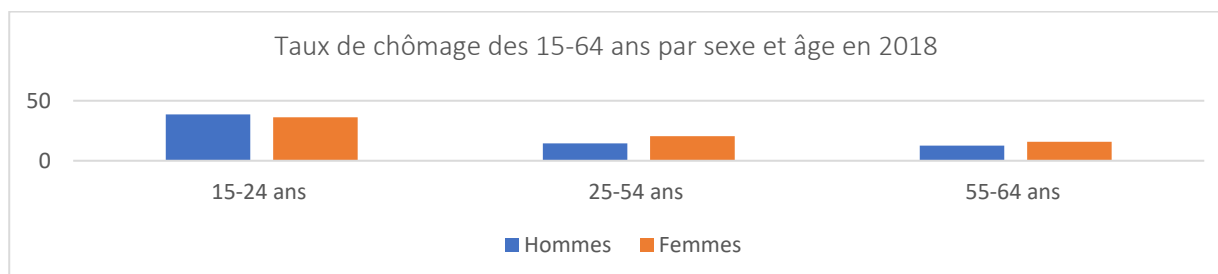
### b. Le taux de chômage

#### Le taux de chômage des 15-64 ans

	Nemours	Seine-et-Marne	Ile-de-France
Nombre de chômeurs	1 148	78 366	748 527
Taux de chômage	19,4	11,2	12,2
Taux de chômage des hommes	17,2	10,6	11,8
Taux de chômage des femmes	21,5	11,9	12,7

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation principales, géographie au 01/01/2021

Le taux de chômage du territoire (19.4%) est élevé par rapport à la moyenne départementale et régionale (11.2% et 12.2%).



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation principales, géographie au 01/01/2021

Les jeunes et les femmes sont les plus concernés par le chômage. Comparé aux pères de familles, l'accès au marché du travail pour les mères est beaucoup plus restreint.

Les familles monoparentales franciliennes sont deux fois plus touchées par la pauvreté que les couples avec enfants. En effet, en Ile-de-France, la moitié des familles monoparentales dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 400 € par mois. C'est 28 % de moins que le niveau de vie médian des couples ayant un ou plusieurs enfants.

## D. Fragilités

### a. Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté représente le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. A Nemours ce taux passe de 22% en 2017 à 23% en 2019. Il est donc en hausse et représente le double de la moyenne départementale (11.7%).

Le seuil de pauvreté quant à lui correspond à un pourcentage du revenu médian national. Il est différent selon les pays. D'après l'INSEE, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médiane de la population française, sachant que la médiane est la valeur de revenu annuel qui partage la population en 2 parties égales.

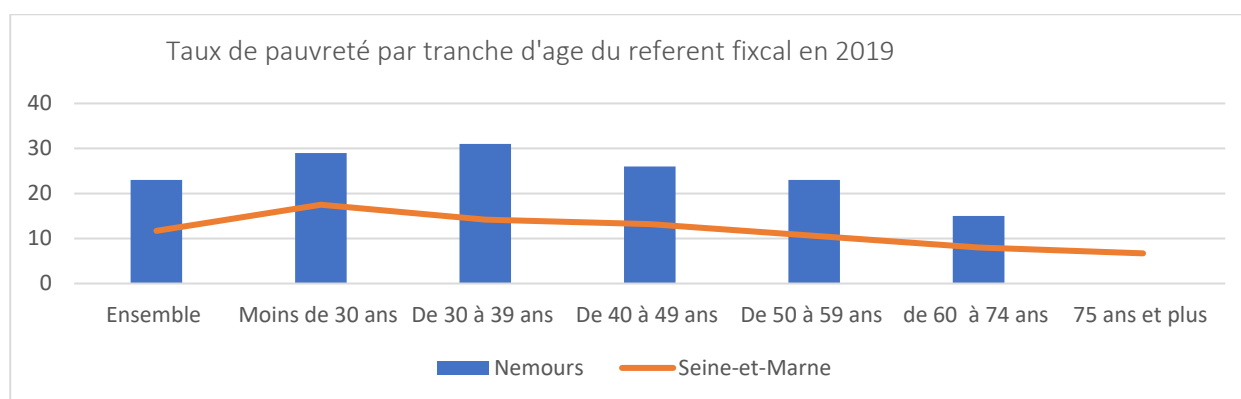
En 2019, le niveau de vie médian mensuel des nemouriens est estimé à 1 563.33 €, soit 392.5€ de moins qu'en moyenne départementale (source Insee).

#### Quelques indicateurs de fragilité de Nemours et de la Seine-et-Marne

	Nemours	Seine et Marne
Taux de Pauvreté	23%	11,7%
Part des ménages fiscaux imposés (%)	43%	67.9%
Médiane du niveau de vie (€)	18 760€	23 470€
Nombre de ménages fiscaux	5 450€	540 575€

Source(s) : Cnaf, CCMSA Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019

Les foyers précarisés aux faibles revenus concernent particulièrement les jeunes de moins de 30 ans et les personnes de 30-39 ans. Néanmoins, quel que soit la tranche d'âge, les nemouriens sont les plus exposés à la pauvreté au niveau départemental ou lorsqu'on considère le Département.



Source(s) : Insee-DGFiP-Cnaf-Ccmsa, fichié localisé social et fiscal en géographie 01/01/2021

Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté. C'est le cas pour 35% d'entre elles, alors que les autres types de ménages le sont nettement moins. Toutefois, quel que soit le type de ménage, les Nemouriens sont les plus exposés à la pauvreté comparé aux communes de la Communauté de Commune du Pays de Nemours.



b. Complémentaire santéPopulation en situation de fragilité en %

	Nemours		CPAM 77	
	2018	2021	2018	2021
Complémentaire santé solidaire (non participative et participative)		14.8		7.7
Sans complémentaire santé	17.7	20.7	17.0	17.9
Sans complémentaire santé et avec remboursement de soins	8.4	15.7	8.0	13.5
Régime invalidité	1.7	2.1	1.2	1.5

Source : Donnée du régime général CPAM77, situation au 31 décembre 2021

- 14.8% de la population nemourienne bénéficie d'une complémentaire santé solidaire. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- Le pourcentage de personne vivant sans complémentaire santé est en hausse depuis 2018 sur le territoire et sur le département. En effet, 17.7% en 2018 paient un reste à charge lors des soins contre 20.7% en 2021. Ceci peut être un frein à l'accès aux soins.
- De même, la population bénéficiant d'une pension d'invalidité connaît une hausse de 0.4 point entre 2018 et 2021.

c. Caisse d'allocation familiales

En France, 4,30 millions de ménages perçoivent le minimum social (données fin 2019). A travers diverses prestations sociales, notamment le RSA, l'AAH et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) anciennement dénommé Minimum Vieillesse.

A Nemours, 14.49% des allocataires de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) perçoivent une Allocation Adultes Handicapées et 18.88% bénéficient du Revenu de Solidarité Active. Ces taux sont bien supérieurs à la moyenne de la Communauté de Commune du Pays de Nemours.

Répartition des prestations sociales

	Nemours	Communauté de Communes du Pays de Nemours
Foyer CAF	3 008	5 175
Revenu de Solidarité Active (RSA) socle en %	18.88	15.28
Prime d'Activité (PPA) en %	27.55	23.86
Allocation Adulte Handicapé (AAH) en %	14.49	11.65

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF 2019



## 2. La santé des Nemouriens

### A. L'Espérance de vie

D'après l'INSEE, l'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée.

#### L'espérance de vie à la naissance de Nemours, Seine-et-Marne et Ile-de-France selon le sexe en 2019

	Nemours	Seine-et-Marne	Ile-de-France
Hommes	77,5	80,4	81,4
Femmes	83,6	85,5	86,1

Sources : Insee 2019

L'espérance de vie à la naissance est inférieure à l'espérance de vie départementale et régionale. Cet écart s'observe également au niveau du genre. L'espérance de vie des femmes reste comme sur tout le territoire plus élevée que celle des hommes (83.6 ans contre 77.5 ans pour les hommes).

### B. Le taux de mortalité

Le taux de mortalité (ou taux brut de mortalité) est le rapport entre le nombre annuel de décès et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné. Il ne doit pas être confondu avec le taux de mortalité standardisé qui permet de comparer des taux de mortalité à structure d'âge équivalente ou avec le taux de mortalité prématuré qui ne s'intéresse qu'aux décès intervenus avant 65 ans.

D'après les données de l'Observatoire des Territoires :

- Le taux de mortalité standardisé départemental est de 1.6 pour 1000 habitants en seine et marne. Le taux régional est de 1.6 pour 1000 habitant.
- Le taux de mortalité (2013-2018) est de 9.8 pour 1000 habitants à Nemours contre 6.4 pour 1000 Habitants en Seine-et-Marne.
- Le taux de mortalité prématuré quant à lui, est de 1.6 pour 1 000 personnes en 2019 à Nemours.

La mortalité prématurée est deux fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. L'écart est significatif pour les décès liés aux tumeurs, à l'alcoolisme, aux pathologies de l'appareil circulatoire et cardio vasculaire. En outre, La mortalité par suicide est supérieure à la moyenne nationale (3,8 % pour les hommes et 1,5 % pour les femmes données Inserm 2015-2017).

Le taux de mortalité est utile pour orienter les politiques de prévention parce qu'une part importante de ces décès est considérée comme évitable, que ce soit :

- Du fait de comportements à risques (accidents, consommation d'alcool ou de tabac etc.),
- Ou à travers les problématiques liées aux dépistages ou à l'accès aux soins.

### C. Affections de Longues Durée

A Nemours, 19.3 % de la population adhérant au régime général de la CPAM ont une Affections de Longue Durée (ALD).

#### La prévalence des pathologies dans la population

##### Prévalence des Pathologies dans la population consommante

Pathologies Patients consommateurs <sup>(5)</sup>	Ter.	Taux			Différence territoire et		
		Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
Top 5 sur le territoire en référence à la liste des Affections de Longue Durée <sup>(6)</sup>							
Diabète de type 1 et diabète de type 2	6.4% 810 pat.	4.8%	4.4%	5.1%	↑1.6	↑2	↑1.3
Affections psychiatriques de longue durée	4.6% 580 pat.	2.1%	2.1%	2.4%	↑2.5	↑2.5	↑2.2
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	3.5% 442 pat.	3.3%	3.1%	3.8%	↑0.2	↑0.4	↓-0.3
Insuf. Cardiaque grave, tr. du rythme graves, cardiop. valvulaires graves, cardiop. congénitales graves	2.1% 270 pat.	1.5%	1.4%	2.2%	↑0.6	↑0.7	↓-0.1
Maladie coronaire	1.9% 241 pat.	1.7%	1.6%	2.2%	↑0.2	↑0.3	↓-0.3

(5) Pathologies patients consommateurs : patients ayant eu une ALD active et un remboursement au titre d'une ALD ou d'une polypathologie (avec ou sans rapport) dans la période de référence et ce pour chaque numéro d'ALD retenue

(6) Top 5 : indication des 5 Prévalences majeures (en nombre de patients) par pathologie sur la CPTS projetée

source DCIR/SNDS/SNIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

Par définition, la prévalence d'une maladie est le nombre de cas dans une population à un moment donné, englobant aussi bien les cas nouveaux que les cas anciens.

Les ALD les plus représentées sont : les diabètes, les affections psychiatriques de longue durée, les tumeurs, les insuffisances cardiaques graves et les maladies coronaires.

La prévalence des pathologies diabètes et affections psychiatriques de longue durée est supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale. A contrario, la comparaison de la prévalence des autres pathologies (tumeurs malignes, maladies coronaires...) révèle que l'écart est moindre.

Néanmoins, Il ressort de ce constat des besoins en termes de prise en charge mais également de mise en place d'actions de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé.

En outre, parmi les problèmes de santé marquants dans la commune, il y a les conduites addictives, la santé sexuelle, l'hygiène de vie etc.

### D. Taux de participation aux campagnes de dépistages

Globalement en 2021, le taux de participation des populations aux campagnes de dépistage est inférieur à la moyenne départementale.

- Les taux de participation à la vaccination antigrippale et au dépistage du cancer du col de l'utérus ont augmenté de 2018 à 2020 avant de décroître en 2021,
- Le taux de participation au dépistage du cancer du sein a baissé de 2018 à 2020 avant de croître en 2021,
- Le taux de participation au dépistage du cancer colorectal est depuis 2018 en hausse.

Taux de participation de la population aux campagnes de prévention.

	Nemours			CPAM 77 2021
	2018	2020	2021	
<b>Taux de vaccination antigrippale</b>	47	60.3	54.9	57.1
<b>Taux de dépistage organisé du cancer colorectal</b>	24.1	24.30	25.3	26.7
<b>Taux de dépistage organisé du cancer du sein</b>	44.6	34.89	46.3	55.6
<b>Taux de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus</b>	40.2	45.2	18.3	21.3

Sources : donnée du régime général, CPAM 77 situation au 31 décembre 2018, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021

Globalement, les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire Covid 19 qui a affecté le taux de participation au dépistage de certaines pathologies malgré la mise en place d'actions de prévention par les partenaires et la commune de Nemours. Ces taux de participation appellent à une meilleure communication et sensibilisation autour des dépistages.

### 3. L'offre de santé

#### A. Structure de soin

Le site hospitalier de Nemours est situé sur un bassin d'activités regroupant une vingtaine de communes, soit environ 60 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2017, les Centres hospitaliers de Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne et Nemours ont fusionné pour permettre la création du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne. Historiquement, le site de Nemours a développé une spécificité de la prise en charge de la douleur. Dans le projet d'établissement 2017-2022 du Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne, l'offre hospitalière du site de Nemours s'adapte aux besoins de la population identifiés du territoire à travers notamment :

- Le développement des soins de suite et de réadaptation polyvalents, gériatriques, neurologiques, et en addictologie (transfert de l'activité du site de Montereau-Fault-Yonne (vers le site de Nemours),
- La construction d'un E.H.P.A.D. de 120 places à Nemours. Cette nouvelle structure moderne, a ouvert ses portes en 2021. L'établissement dispose de deux unités de vie protégées permettant d'accueillir des résidents (24 places) atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs associés, et d'un pôle d'activité et de soins adaptés (12 places) proposant des activités sociales et thérapeutiques,
- Une équipe mobile de soins palliatifs,
- Le Centre d'évaluation et de traitement de la douleur,
- Une permanence du CEGIDD sur le site hospitalier de Nemours (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic),
- Une équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée (E.M.P.P.A.), qui évalue et oriente les personnes âgées signalées tant par les E.H.P.A.D. que par les partenaires du domicile.

Depuis fin 2021, le Centre Hospitalier site de Nemours est labélisé, Hôpital de Proximité. Un hôpital de proximité constitue un réel trait d'union entre l'ensemble des acteurs libéraux, hospitaliers et médico-sociaux pour proposer une offre de soins davantage structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers. Cette labélisation a pour objectif de reconnaître le rôle de proximité qu'assure le site de Nemours tout en lui assurant un accompagnement dans le renforcement de ses projets de coopération et de soutien aux acteurs de santé du territoire.

#### B. L'offre libérale

La densité médicale mesure le nombre de professionnels de santé par rapport à la population d'un territoire donné. Elle est calculée sur la base de 100 000 habitants et permet d'appréhender l'offre de soins en déterminant si cette offre est excédentaire ou déficitaire par rapport à la population concernée. C'est donc une variable essentielle pour analyser le système de santé.

La densité médicale moyenne pour la France métropolitaine est de 336,5 médecins pour 100 000 habitants. Pour le département de la Seine-et-Marne, la densité est de 225, elle est explicitement la plus faible de la région.

## Evolution de la démographie médicale libérale Nemourienne

Catégorie de Professionnels de Santé	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Evolution 2018/2021	NB > 60 ans
DENTISTES	6	7	7	8	↑ 2	NC
FOURNISSEURS	11	11	10	10	↓ -1	NC
GENERALISTES HORS MEP	9	12	12	11	↑ 2	NC
GENERALISTES MEP	2	2	2	2	→ 0	NC
IDE	14	13	13	13	↓ -1	NC
LABORATOIRES	2	2	2	2	→ 0	NC
MKR	11	11	12	12	↑ 1	NC
ORTHODONTISTES	0	0	0	0	→ 0	NC
ORTHOPHONISTES	3	3	3	3	→ 0	NC
ORTHOPTISTES	0	0	0	0	→ 0	NC
PEDICURES	4	4	4	4	→ 0	NC
PHARMACIENS	5	5	5	5	→ 0	NC
SF	3	3	3	3	→ 0	NC
MEDECINE SPECIALISTES	10	9	10	9	↓ -1	NC
TRANSPORTEURS	3	3	3	2	↓ -1	NC
Total général	83	85	86	84	↑ 1	25%

## Cabinets principaux uniquement

NC: Non communiqué (nb &lt;=10)

Le RGPD impose de garantir la confidentialité des informations individuelles des personnes et considère comme donnée à caractère personnel toute information par laquelle il est possible d'identifier, directement ou indirectement, la personne à laquelle l'information se rapporte (1 de l'article 4 du RGPD).

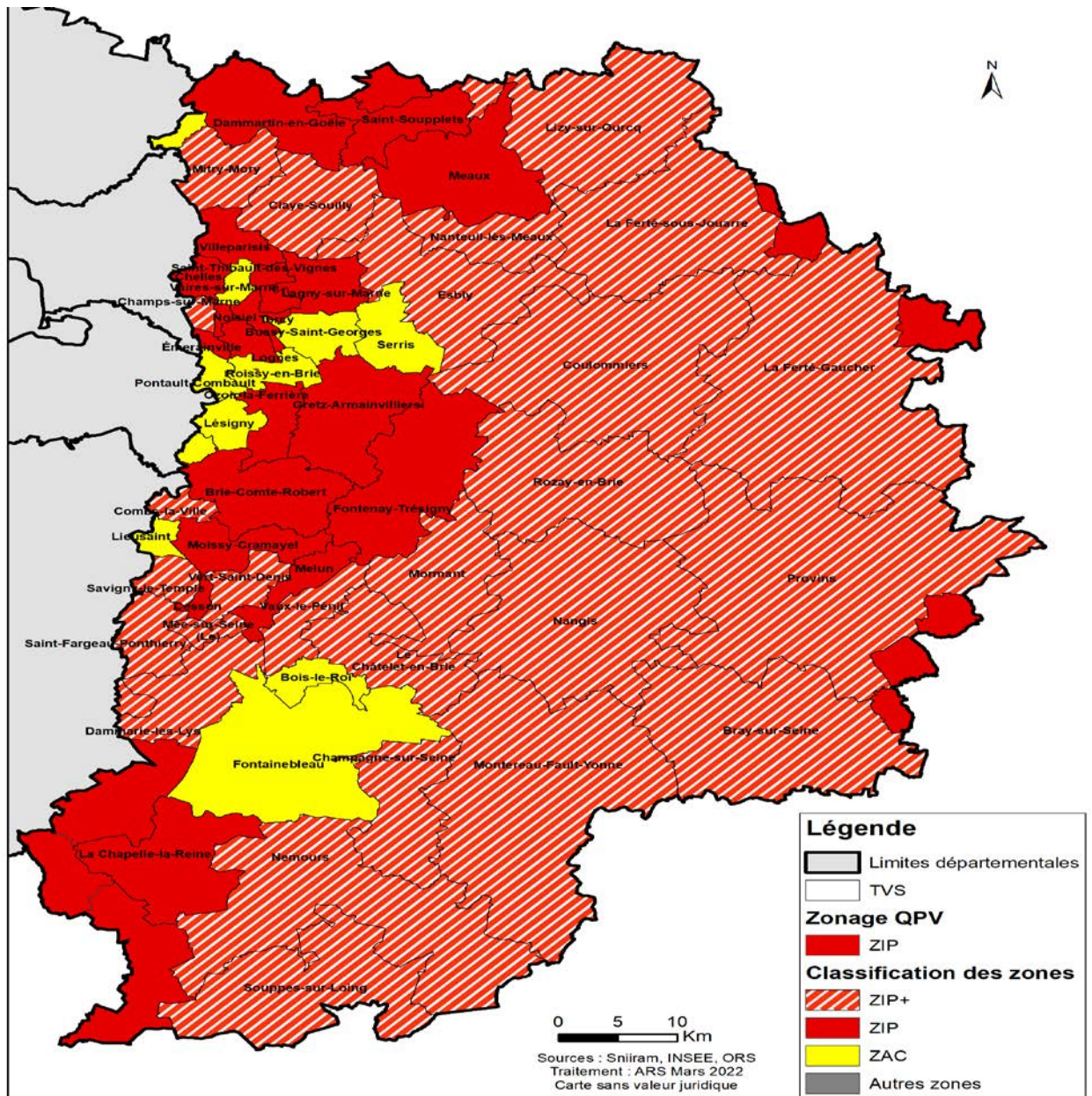
Le CLS 2 a permis d'implanter en juin 2018, la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU), à proximité du QPV. La MSPU contribue à réduire la problématique d'accès aux soins. Cependant, globalement, l'offre libérale stagne sur le territoire et peut engendrer dans certains domaines, des délais d'attentes qui peuvent être longs et des personnes sans médecin traitant. En effet, d'après le diagnostic de la CPAM 77, en 2021, 13.4% des bénéficiaires de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant. Parmi eux, 3.5% ont une ALD et 3.9% ont plus de 70 ans. Ce taux est en augmentation car en 2018, seul 11.7% des bénéficiaires n'avaient pas de médecin traitant et 0.4% étaient atteints d'une Affection Longue Durée.

De ce fait, le territoire de Nemours est une zone géographique caractérisée par une offre médicale insuffisante.



## Zonage médecin 2022 de l'Agence Régionale de Santé

Tous les 3 ans, l'Agence Régionale de Santé détermine en Ile-de France, les zones géographiques dans lesquelles les médecins seront soutenus par des aides à l'installation et au maintien. Ce afin de lutter contre la baisse de l'offre médicale (médecins généralistes) et ainsi renforcer l'accès aux soins.



L'ARS définit notamment en Seine-et-Marne :

- Des zones d'intervention Prioritaires (ZIP) qui représentent en 2022, 38.5% de la population Seine et Marne et éligible aux aides à l'installation, aides pour les jeunes internes et au maintien (CESP, CAIM, COTRAM, CSCOM, CSTM) et les aides de l'Etat (CESP, CDE),
- Des zones d'intervention prioritaire plus (ZIP +) qui représente 46.6% de la population de Seine et Marne. Ces zones sont éligibles aux aides destinées aux ZIP et soutiens financiers complémentaires (aides individuelles à l'installation + 10 000 euros pour les CAIM), soutien financier aux médecins généralistes en cumul emploi-retraite, soutien complémentaire aux médecins généraliste nouveaux maîtres de stages, soutiens complémentaires à la création des Maison de Santé Pluridisciplinaire, centre de Santé et CPTS.
- Des zones d'action complémentaire (ZAC) qui représente 14,9% de la population et éligible aux aides d'installation (CESP, CDE)

La commune de Nemours est un territoire situé en zone d'intervention prioritaire plus.

### C. L'offre médico-sociale

Les personnes en situation de handicap présentent une plus grande vulnérabilité en termes d'insertion professionnelle, de discrimination et de santé. L'accompagnement médico-social de ce public fragilisé requiert des ressources en matière de structures et de ressources humaines.

Au niveau départemental, le taux d'équipement en établissement pour adultes handicapés (3,5 places pour 1000) est inférieur à la moyenne nationale (de 4,3 places pour 1000) et se classe en 82<sup>ème</sup> rang départemental :

A Nemours, 3 structures accueillent les personnes :

- Le Foyer Caravelle,
- La Maison d'Accueil spécialisé de la vallée du Lunain,
- La MAS les Rochers de Nemours.

### D. Ressources du territoire destinées au secteur de l'enfance et de la jeunesse

#### **Addictions et maladie sexuellement transmissible**

- La Consultation Jeunes Consommateurs « APS Contact » sur le Quartier prioritaire au sein du Centre Social : accompagnement et prévention en addictologie en Seine et Marne,
- L'Education Nationale : organisation d'actions de prévention dans les établissements (addictions, tabagisme, éducation et prévention des Infections sexuellement transmissibles).
- La Permanence du CeGIDD sur le site hospitalier de Nemours : propose le dépistage des IST et offre une approche globale de la santé sexuelle,
- Mouvement Français pour le Planning Familial 77 : prévention en matière de santé sexuelle
- La MDS-PMI le centre de planning familial : action de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes collégiens, accueil sur rendez-vous à la MDS.

#### **Accompagnement psychologique**

- Le PRE : dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire,
- Le PAEJ : dispositif accueillant jeunes et /ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large (mal être, souffrance, échec, difficultés scolaire ou relationnelles, etc.),
- La MDS - PMI Le Centre de Planning Familial : lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de conseil sur la fécondité, les infections sexuellement transmissibles, la sexualité, etc. et psychologue de prévention ou psychologue à l'Aide Sociale à l'Enfance de la MDS : écoute, accompagnement et orientation
- L'ADSEA : protège et accompagne les jeunes et leur famille, anticipe les ruptures de parcours scolaire, sociale et facilite la reconstruction du jeune,
- La Maison Des Adolescents 77, Un lieu d'accueil, d'écoute & d'orientation pour répondre aux questions que se posent les jeunes et leurs entourages.

#### **Accompagnement familial**

- Les Relais d'Assistantes Maternelles : dispositif qui organise pour les assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile des temps de rencontre et d'échanges de pratiques dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement dû à la profession exercée, essentiellement au domicile des professionnelles,
- Lieu Accueil Enfant Parents : lieu ayant pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents,
- Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : réseau de parents, de bénévoles et de professionnel qui permet la mise en place d'actions visant à conforter, à Travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités,

- La MDS : accompagnement et soutien à la parentalité par tous les services, prévention et protection des mineurs et jeunes majeurs.

### **Insertion professionnelle et sociale**

- La PJJ : à travers l'axe de développement du partenariat santé- justice,
- La Mission Locale dans le cadre de sa mission d'insertion participe au repérage de la souffrance psychique et à l'orientation de jeunes en difficulté,
- L'Association Espoir : aide à l'éducation et à la réinsertion sociale à partir d'accompagnements et de prises en charge en internat ou en hébergement spécialisé, en milieu ouvert, en accueil familial et en accueil de jour. Elle développe des démarches de prévention spécialisée pour éviter que des enfants ou des jeunes basculent dans la délinquance et les conduites à risques,
- La MDS-SSD (service social départemental) : accompagnement social des personnes en insertion dont certaines au titre du RSA dans le cadre de l'insertion sociale ou socio professionnelle. MDS-SAPHA : accompagnement des personnes en situation de handicap dans une démarche d'insertion.

## **E. Ressources du territoire destinées à la santé mentale**

Selon l'article 69 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, la politique de santé mentale comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale.

Celle-ci est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion (en application de l'instruction interministérielle du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des Conseils Locaux de Santé Mentale, en particulier dans le cadre des Contrats de Ville).

L'offre d'accompagnement en santé mentale des acteurs de santé, des champs médico-sociaux et sociaux est riche sur le territoire :

### **Hébergement et accompagnement**

- La Fondation des « Amis de l'atelier » est active sur plusieurs champs de la prise en charge médico-sociale en santé mentale dans le Sud de la Seine et Marne : foyer de Bougligny, Foyer de Villemer S.A.V.S.-S.A.M.S.A.H, ouverture du GEM La Vie de Nemours depuis décembre 2018 dans le Quartier Prioritaire de la Ville,
- Le COS-CRP de Nanteau-sur-Lunain, spécialisé dans l'évaluation de la possibilité de retour à l'emploi d'adultes handicapés, avec la perspective d'une réelle démarche de réhabilitation psychosociale,
- L'ESAT « Les Ateliers Caravelle » de Nemours : l'établissement accueille des travailleurs atteints de déficiences mentales, psychiques ou intellectuelles et offre une grande diversité d'activités professionnelles et un accompagnement socio-éducatif,
- Le Foyer d'hébergement la Caravelle sur Nemours : foyer d'hébergement pour travailleurs d'ASAT.
- La MAS de Nemours : héberge et accompagne les personnes faisant l'objet d'une orientation en MAS
- Les associations tutélaires (ATSM, Tutélia) : accompagnement des personnes vulnérable et leurs familles,
- Le SESSAD de Nemours : vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents handicapés dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation ainsi qu'à leurs familles.

### **Structure de soin :**

- Le site hospitalier de Nemours, CH sud 77 (structures intra et extrahospitalières en pédopsychiatrie et psychiatrie adultes),
- Les équipes mobiles : équipe mobile psychiatrie précarité sud 77 et l'EMPA équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée : ont pour mission « d'aller vers » et de favoriser l'accès et la continuité des soins psychiatriques, de développer des actions de formation, de soin et de supervision à la demande des acteurs de première ligne.



### **Réseau de professionnels de santé**

- Le réseau ADOPSY : facilite l'accès aux soins et les actions de prévention, favorise le repérage institutionnel sur le territoire et les échanges autour des pratiques professionnelles.

D'autres acteurs non spécialisés en santé mentale sont associés en tant qu'acteurs de proximité :

- La MDS-SAPHA service séniors – aînés - personnes handicapées et aidants : accueil et accompagnement des personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge, d'un handicap, ou d'un problème de santé,
- Les bailleurs sociaux (Val du Loing Habitat),
- L'association « sport en tête », permet aux usagers du pôle de santé mentale de bénéficier d'activités sportives adaptées,
- La pérennisation du projet « Culture à l'Hôpital », dans le cadre du dispositif « Culture et Santé » de l'A.R.S. et la D.R.A.C,
- L'UDAF 77 : agit dans le but de promouvoir, représenter et défendre les intérêts de toutes les familles.

### **Le dispositif du Conseil Local de Santé mentale et la Cellule Cas Complexe (Axe 3 du CLS)**

Le Conseil Local de Santé Mentale de Nemours est un dispositif de concertation et de coordination entre les élus, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les services tutélaires et les bailleurs sociaux.

Le CLSM de Nemours a été établi par une convention pluriannuelle signée et renouvelée depuis 2014 entre le Centre Hospitalier Sud Seine et Marne, la Ville de Nemours et l'ARS par laquelle sont stipulées les missions du CLSM :

1. Favoriser l'accès à la prévention et aux soins en santé mentale
2. Développer l'éducation et la promotion à la santé
3. Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie des usagers
4. Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques

Dans le cadre du CLSM, une Cellule Cas Complexe a été constituée en 2014 dans le but de faciliter l'analyse de situations individuelles complexes (problématique de santé psychique avec des effets sur les conditions de vie et la sécurité de la personne) sur le territoire. Une réorganisation a été effectuée en 2019 compte tenu du nombre trop important de partenaires prévu initialement sur cette instance.

Ces missions sont :

1. Poser un constat et une évaluation partenariale partagés,
2. Recommander un plan de mesures médico-sociales dans l'intérêt de la personne.

## **F. Offre pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie**

### **Les structures pour personnes âgées**

- La gériatrie hospitalière ainsi que l'E.M.P. A,
- La maison de retraite Résidence François Villon : dispose d'une unité Alzheimer et d'un PASA. Ce Pôle d'Activités et de Soins Adaptés propose aux résidents ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques,
- La Résidence Paul Vincent, foyer logement non médicalisé pour personnes âgées,
- EHPAD du pays de Nemours construit en 2021 avec une capacité de 120 résidents. L'établissement disposera de deux unités permettant d'accueillir ses résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs associés, et d'un pôle d'activité et de soins adaptés proposant des activités sociales et thérapeutiques.

### **Institution**

- Le CCAS de Nemours qui exerce des missions de solidarité en faveur des personnes âgées et des nemouriens,
- La MDS- SAPHA : sur le canton de Nemours, 558 personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA, aide pour favoriser le maintien à domicile malgré la perte d'autonomie, les personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge peuvent être accompagnées par le SAPHA,
- CIC PAT, ancien Pole Autonomie Territorial : assure un accueil personnalisé pour les personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, la famille les « aidants », les professionnels des secteurs sanitaires, social et médico-social, et les structures médico-sociales ou sanitaires. Ils orientent, informent ; évaluent et accompagnent.

### **Association**

- Le DAC Sud 77 : est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexe afin de favoriser le maintien à domicile,
- Associations locales et départementales (association France Alzheimer, France Parkinson, Association Sourire et bonheur).

#### IV. ANNEXES

## Les axes prioritaires détaillés en objectifs stratégiques

### AXE 1 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE

#### AXE 1.A : PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE DES JEUNES

- Promouvoir la lutte contre les addictions et des conduites à risques et accompagner les jeunes en matière d'éducation à la santé et de sécurité routière,
- Repérer de façon précoce les situations de fragilité psychosociale et orienter vers un parcours adapté,
- Faciliter la coordination entre professionnels de la jeunesse et développer les services de soins spécialisés.

#### AXE 1.B : PREVENTION DE L'APPARITION DES MALADIES CHRONIQUES : cancer, diabète, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires...

- Développer l'éducation à la santé et agir de façon positive sur les déterminants de santé individuels en promouvant des comportements favorables à la santé,
- Promouvoir le sport sur ordonnance (dispositif Prescri 'Forme) et développer la pratique sportive à tous les âges (sport santé).

#### AXE 1. C : PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES PERSONNES AGEES

- Favoriser le maintien au domicile, repérer les situations complexes,
- Prévenir des risques pour la santé liée au vieillissement et favoriser le maintien de l'autonomie,
- Améliorer l'information et développer l'offre de services pour les aidants.

### AXE 2 : AMELIORER LA QUALITE DU PARCOURS DE SANTE ET PROMOUVOIR LA VISIBILITE DE L'OFFRE DE SANTE

- Assurer la continuité des parcours de santé en évitant les ruptures de soins (développement de la télémédecine cf. annexe 2 ...),
- Promouvoir l'information sur l'offre de santé,
- Favoriser l'accès à la santé (prévention, soins, suivi médico-social) pour les publics précarisés et en perte d'autonomie,
- Renforcer la participation des habitants sur les projets de santé.

### AXE 3 : RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE EN MATIERE DE SANTE MENTALE : MISE EN ŒUVRE DU CLSM

- Limiter les ruptures de soins, à l'aide du développement d'un maillage pluridisciplinaire des professionnels du champ du sanitaire, du social et du médico-social (CLSM),
- Favoriser l'accès à l'autonomie, à l'insertion socio-professionnelle et à l'habitat inclusif (résidence accueil, appartements thérapeutiques...),
- Renforcer l'accès à des activités de sociabilisation tant sur la ville qu'en milieu hospitalier,
- Déstigmatiser et modifier la représentation sociétale des maladies mentales (Semaines d'Information en Santé Mentale).

## Le programme d'actions prévisionnelles

Le programme d'actions présenté ci-dessous s'appuie essentiellement sur les axes définis dans le cadre du CLS. Les actions opérationnelles seront élaborées avec les partenaires pluridisciplinaires face aux objectifs principaux et aux besoins évolutifs du territoire et de ses administrés.

Cette programmation est déclinée en 9 fiches actions qui ont pour objectifs principaux, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et /ou l'amélioration du parcours de santé.

Fiches actions	AXE 1 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE
	<b>A. PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE DES JEUNES</b>
1	Développer et renforcer les actions de prévention primaire avec et pour les jeunes
2	Renforcer le soutien à la parentalité dans le cadre de la santé
3	Développer des actions de sensibilisation afin de prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement auprès des jeunes et leurs entourages
	<b>B. PREVENTION DE L'APPARITION DES MALADIES CHRONIQUES</b>
4	Renforcer et développer des actions de prévention tout public
5	Développer le sport sur ordonnance sur le territoire et mise en place d'actions sport santé
	<b>C. PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES PERSONNES AGEES</b>
6	Renforcer et développer des actions de préventions auprès des personnes âgées

Fiches actions	AXE 2 : PROMOUVOIR LA VISIBILITE DE L'OFFRE DE SANTE ET AMELIORER LA QUALITE DU PARCOURS DE SANTE
7	Communication et création d'un guide des structures de santé et médico-sociales de la ville
8	Mise en place de la télémédecine

Fiches actions	AXE 3 : RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE EN MATIERE DE SANTE MENTALE
9	Mise en œuvre du CLSM

## Fiche Action 1

Axe 1. A	DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE DES JEUNES		
Intitulé de l'action	Développer et renforcer les actions de prévention primaire avec et pour les jeunes		
Porteur de l'action	Ville de Nemours	Début : 2022	Fin : 2025
<b>Justificatif de l'action</b>			
<p>L'analyse de la pyramide des âges de la ville de Nemours révèle une prépondérance des 0-14 ans qui représente 20.58% de la population totale, juste avant celle des 45-59 ans. Par ailleurs, à Nemours, la proportion des ménages constitués d'un « couple avec enfants » est de 24.64%.</p> <p>Globalement, les acteurs rencontrés jugent nécessaire de renforcer et de développer les actions de prévention primaire sur le territoire à destination des jeunes.</p> <p>Les thématiques devant être abordées en priorité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les addictions aux substances</li> <li>• Les addictions aux écrans</li> <li>• L'hygiène de vie alimentaire</li> <li>• La santé sexuelle</li> <li>• La santé mentale, le mal être</li> <li>• La vaccination (Covid 19, cancer du col de l'utérus).</li> </ul>			
<b>Objectif(s) stratégique(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévenir des addictions et des conduites à risques et accompagner les jeunes en matière d'éducation à la santé et de sécurité routière,</li> <li>– Repérer de façon précoce les situations de fragilité psychosociale et orienter vers un parcours adapté,</li> <li>– Faciliter la coordination entre professionnels de la jeunesse et développer les services de soins spécialisés (accompagnement et prévention en addictologie, tentatives de suicides...).</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enfants et les jeunes (15-25 ans)</li> <li>• Les jeunes souffrants d'handicap</li> </ul>		
<b>Descriptif général de l'action</b>	<p>Plusieurs acteurs du territoire interviennent auprès des jeunes il s'agit de renforcer ou de mettre en place avec leur concours des actions de prévention.</p> <p>1) <b>Ateliers thématiques</b> : les ateliers seront à destination des jeunes de Nemours et animés par les jeunes volontaires de l'association Unis-cité, des intervenants externes et des professionnels de APS Contact. Les thématiques seront choisies en concertation avec les partenaires en fonction des besoins du territoire.</p> <p>Thématiques 2022 : Hygiène de vie, Nutrition, Addiction avec et sans substance et Santé Sexuelle.</p> <p>Les ateliers se tiendront au sein des locaux des partenaires ou au sein des locaux mis à disposition par la municipalité de Nemours (salle Claude Monnet, Salle des fêtes, gymnase etc.).</p> <p>2) <b>Thématique santé - les manifestations</b> : plusieurs manifestations annuelles sont organisées par les services de la Municipalité (service jeunesse, culture, sport etc.) à destination du public jeune. Il convient d'intégrer la thématique de la santé dans ces manifestations. Les sous-thématiques seront choisies en concertation avec les partenaires selon les besoins du territoire.</p> <p>Exemple de manifestation : fête de la jeunesse, fête du Beauregard, kermesses etc.</p>		

	3) <b>La promotion de la vaccination et du dépistage auprès des jeunes</b> : seront mis à disposition du public cible, de la documentation sur les thématiques de la vaccination et du dépistage.				
<b>Lieu de l'action</b>	Ville de Nemours	<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS		
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?				Oui	
<b>Typologie et thématique</b>					
<b>Déterminant(s) visé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facteurs comportementaux</li> <li>Niveau d'éducation</li> </ul>				
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1, 2 et 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le repérage précoce dans les parcours de santé individualisés</li> <li>Prioriser les moyens en fonction des besoins</li> <li>Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
<b>Partenaires et participation</b>					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CPAM		Oui		
	MSPU		Oui	Oui	
	Les professionnels de santé (infirmiers, médecins, diététiciens...)		Oui	Oui	
	MSA		Oui		
Ville de Nemours	Service Santé	Oui	Oui	Oui	Oui
	PRE	Oui	Oui	Oui	
	PAEJ	Oui	Oui	Oui	
	ALJ	Oui	Oui		Oui
Social	MDS		Oui	Oui	
	Centre Social		Oui		
Autres	APS contact,		Oui	Oui	
	Association Unis-Cité		Oui	Oui	Oui
	Planning familiale77			Oui	
	CeGIDD			Oui	
	La Maison des Adolescents			Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	Mise en œuvre des actions				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et type d'interventions</li> <li>Nombre de participants</li> <li>Nombre et profil des acteurs</li> <li>Nombre de supports de communication en santé, type de support et lieux de diffusion</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de satisfaction des acteurs, des jeunes et des parents</li> </ul>				

## Fiche Action 2

Axe 1. A		DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE DES JEUNES			
Intitulé de l'action		Renforcer le soutien à la parentalité dans le cadre de la santé			
Porteur de l'action		le Centre Social la Mosaïque (CCAS)	Début : 2022	Fin 2025	
<b>Justificatif de l'action</b>					
<p>A Nemours, la part des familles avec enfant est la plus importante juste après la part des ménages d'une personne (24.64% contre 38.60%). En outre, la part des familles monoparentales est supérieure à la moyenne départementale (13.47% contre 11.75%).</p> <p>Lors des différentes réunions, les partenaires ont fait le constat que des parents rencontrent des difficultés à exercer leur rôle en matière d'éducation, notamment celle à la santé. Il est de ce fait, primordial de renforcer le soutien à la parentalité dans ce domaine.</p>					
Objectif(s) stratégique(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer de façon précoce les situations de fragilité psychosociale et orienter vers un parcours adapté,</li> <li>- Faciliter la coordination entre les professionnels de la jeunesse et développer les services de soins spécialisés</li> </ul>			
Public cible		Les parents			
Descriptif général de l'action		<p>Les partenaires tels que la Maison Départementale des Solidarités, le Programme de Réussite Educative et le Centre Communal d'Action sociale mènent des actions sur la thématique de la parentalité. Il s'agit de renforcer leur intervention travers :</p> <p>1) <b>Prévention santé auprès des parents :</b></p> <p>a) « Café des parents » : le centre social de la ville de Nemours organise une fois par mois les ateliers « cafés des parents ». Ce sont des temps de rencontres et d'échanges proposés aux parents de Nemours. Ils peuvent discuter tranquillement et librement autour d'une boisson, sur la parentalité, l'éducation des enfants, la famille etc.</p> <p>La thématique santé sera intégrée lors de ces temps de rencontre afin de sensibiliser les parents sur l'importance de cette thématique dans leur rôle de parent.</p> <p>Ces réunions seront encadrées par des professionnels de santé sur des sujets choisis en amont par les porteurs et les intervenants.</p> <p>b) Stands d'informations : mise en place de stands d'information à proximité des établissements scolaires pour échanger avec les parents venus chercher leurs enfants.</p> <p>2) <b>Relais d'informations :</b> Mobilisation des instances déjà mises en place pour faire le relais d'informations (MDS, CCAS, PRE ...).</p>			
Lieu de l'action		Ville de Nemours	<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS	
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?				Oui	
<b>Typologie et thématique</b>					
Déterminant(s) visé(s)		L'éducation Développement de la petite enfance			
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
<b>Partenaires et participation</b>					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Ville de Nemours	Service santé	Oui	Oui	Oui	Oui
	PRE	Oui	Oui		
Santé	CH		Oui	Oui	



	MSPU		Oui	Oui	
	Professionnels de santé (infirmier, médecins, psychologue etc)		Oui	Oui	
Autres	PAEJ		Oui	Oui	Oui
	MDA		Oui	Oui	
	MDS actions de tous les services MDS		Oui	Oui	
	MSA		Oui	Oui	Oui
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'actions</li> </ul>				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'acteurs recensés ainsi que leur typologie</li> <li>Nombre de réunions</li> <li>Nombre d'intervention</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de parents et d'enfants soutenus</li> <li>Satisfaction du public cible</li> </ul>				

## Fiche action 3

Axe 1. A		DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE DES JEUNES			
Intitulé de l'action		Développer des actions de sensibilisation afin de prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement auprès des jeunes et leurs entourages			
Porteur de l'action		Ville de Nemours, Ecole des Parents et des Educateurs,	Début : 2022	Fin 2025	
<b>Justificatif de l'action</b>					
<p>Le harcèlement est une violence répétée, continue, sur une longue période, par une personne ou un groupe de personnes à l'égard d'une autre. Les attaques peuvent être verbales, physiques ou psychologiques. En France, environ un enfant sur dix subit ce genre de violence au quotidien avec des séquelles et conséquences telles que lésions, marques corporelles issues de bagarres ou de jeux dangereux ; ou moins visibles : difficultés de concentration, problèmes de sommeil, estime de soi qui s'affaiblit.</p> <p>Au-delà du harcèlement scolaire, ce phénomène existe en dehors des établissements scolaires notamment sur les différents réseaux sociaux (cyberharcèlement).</p> <p>Ces deux phénomènes nécessitent la mise en place d'actions de sensibilisation.</p>					
Objectif(s) stratégique(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer de façon précoce les situations de fragilité psychosociale et orienter vers un parcours adapté,</li> <li>- Faciliter la coordination entre professionnels de la jeunesse et développer les services de soins spécialisés.</li> </ul>			
Public cible		Les enfants, les jeunes (15 à 18 ans) et les familles			
Descriptif général de l'action		<p>Il s'agit de se coordonner avec les acteurs du territoire pour la mise en place d'actions à destination du public cible.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Conférence-débat</b> : Organisation de conférences/débats dans des salles municipales sur les différents quartiers de la ville. Ces conférences annuelles, seront à destination des enfants, des jeunes et des parents et seront animées par des professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE).</li> <li>2) <b>Ateliers de sensibilisation</b> : Interventions sous forme d'atelier de professionnels auprès des jeunes de Nemours au sein des locaux municipaux sur le sujet. Les ateliers seront animés par des intervenants externes (l'association Marion la Main Tendue...) sollicités dans le cadre de ces actions de prévention.</li> <li>3) <b>Création d'un visuel</b> : et mise à disposition sur les différents réseaux de communication de la ville (site internet, réseaux sociaux etc.), d'une plaquette regroupant les informations sur le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement et les coordonnées de personnes ressources. Cette plaquette sera actualisée 1/ an.</li> </ol>			
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					Oui
Lieu de l'action		Ville de Nemours	Territoire	Tout le territoire du CLS	
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
<b>Typologie et thématique</b>					
Déterminant(s) visé(s)		Le service de santé Les habitudes de santé et la capacité d'adaptation			
Partenaire et participation					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Ville de Nemours	Service santé	Oui	Oui	Oui	Oui
	Services jeunesse	Oui	Oui	Oui	
CCAS	Centre Social		Oui	Oui	
Association	Maison des Adolescents		Oui	Oui	Oui

	EPE		Oui	Oui	Oui
	Marion la Main Tendue		Oui	Oui	Oui
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	Nombre de conférences et d'ateliers				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels impliqués</li> <li>• Nombre de bénéficiaires</li> <li>• Nombre et type d'interventions</li> <li>• Nombre de supports de communication, type de support et lieux de diffusion</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction des bénéficiaires</li> </ul>				

## Fiche Action 4

Axe 1.B		DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE PREVENTION DE L'APPARITION DES MALADIES CHRONIQUES			
Intitulé de l'action		Renforcer et développer des actions de prévention tout public			
Porteur de l'action		Ville de Nemours, les partenaires	Début : 2022	Fin 2025	
<b>Justificatif de l'action</b>					
A Nemours, 19.3% de la population adhérant au régime général de la CPAM a une affection de longue durée. Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale. Les affections sont liées au diabète, aux tumeurs malignes et aux troubles psychiatriques. Il est nécessaire de renforcer et de développer des actions de prévention primaire à destination de ces publics et de leur entourage. D'une manière générale, les actions de prévention primaire visent à limiter et à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de la maladie en intervenant sur la population, les comportements à risque...					
Objectif(s) stratégique(s)		Développer l'éducation à la santé et agir de façon positive sur les déterminants de santé individuels en promouvant des comportements favorables à la santé			
Public cible		Les habitants de la ville de Nemours			
Descriptif général de l'action		<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Relais de campagne de prévention nationale</b> : En partenariat avec les acteurs tels que la ligue contre le cancer, le Centre Hospitalier de Nemours, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Nemours (etc.), la coordination du CLS de Nemours met en place différentes actions de prévention à destination des Nemouriens. En effet, certaines campagnes de prévention d'envergure nationale ont été relayées par la commune. Ces actions permettront de sensibiliser les habitants sur les enjeux de santé publique (mars bleu, octobre rose, mois sans tabac.). Il est question de poursuivre ces actions de prévention et de promotion de la santé.</li> <li>2) <b>Permanence de la Maison du Diabète</b> : Augmenter la fréquence de l'intervention de la Maison du Diabète de Seine et Marne sur le territoire via l'ouverture d'une permanence sur un des quartiers de la Commune. Cette permanence permettra aux habitants d'être reçus en entretien individuel par les professionnels de la Maison du Diabète. La mise en place de cette action s'accompagnera d'une sensibilisation des professionnels de santé et des habitants. Afin de prévenir les maladies chroniques types diabète, obésité...</li> <li>3) <b>Soutien aux initiatives locales</b> : La ville de Nemours soutiendra également certaines initiatives des acteurs locaux, et institution (etc.).il s'agit de mettre à disposition de ces acteurs, les locaux, le matériel et ou les agents de la municipalité.</li> </ol>			
Lieu de l'action		Ville de Nemours	<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS	
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?				Oui	
<b>Typologie et thématique</b>					
Déterminant(s) visé(s)		Facteurs comportementaux			
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1, 4 et 5
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> <li>• Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville</li> <li>• Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</li> </ul>					
<b>Partenaires et participation</b>					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage

Santé	ARS,	Oui			
	CPAM	Oui	Oui		
	CH	Oui		Oui	
	MSPU	Oui		Oui	
Ville de Nemours	Service Santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Associations	Associations Maison du Diabète	Oui	Oui	Oui	Oui
	La ligue contre le cancer	Oui	Oui	Oui	
	Le CRCDC	Oui	Oui	Oui	
	CCAS		Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui

#### Suivi et évaluation

<b>Indicateur processus</b>	Mise en œuvre des actions de prévention
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires</li> <li>• Le nombre d'actions réalisées</li> <li>• La typologie du public</li> <li>• Le nombre de partenaires impliqués</li> </ul>
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de participation</li> </ul>

## Fiche Action 5

Axe 1.B	DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE PREVENTION DE L'APPARITION DES MALADIES CHRONIQUES		
Intitulé de l'action	Développer le sport sur ordonnance sur le territoire et mise en place d'actions sport santé		
Porteur de l'action	Ville de Nemours	Début : 2021	Fin 2025
<b>Justificatif de l'action</b>			
<p>Selon, l'Organisation Mondiale de Santé (OMS), le sport santé recouvre la pratique d'activités physique ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant.</p> <p>En Ile de France, seulement 14% des habitants pratiquent une activité physique au niveau des recommandations de l'OMS.</p> <p>Il existe 2 dispositifs d'activités physiques :</p> <p><b>Sport santé</b> : Le sport-santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent à la santé et au bien-être du pratiquant, en agissant aux plans physique, psychologique et social.</p> <p><b>Sport sur ordonnance</b> (prescri 'forme): L'activité physique est essentielle dans l'état de santé des personnes, la prévention et le traitement de certaines maladies c'est pourquoi, depuis 2017, les médecins peuvent prescrire le sport à une personne atteinte d'une affection longue durée.</p> <p>La ville de Nemours dispose de quelques atouts pour favoriser le développement de l'activité physique sur son territoire que ce soit sur ordonnance ou par le sport santé (associations sportives, structures et éducateurs sportifs formés activité physique adaptée).</p>			
Objectif(s) stratégique(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'éducation à la santé et agir de façon positive sur les déterminants de santé individuels en promouvant des comportements favorables à la santé,</li> <li>- Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité à tous les âges,</li> <li>- Promouvoir le sport sur ordonnance (Prescri forme).</li> </ul>		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes âgées, jeunes et publics vulnérables/fragiles, ayant une pathologie chronique, un handicap,</li> <li>- Publics éloignés d'une pratique physique et sportive.</li> </ul>		
Descriptif général de l'action	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Sensibilisation des professionnels du sport et de la santé</b> : Il s'agit de sensibiliser les professionnels du sport et de la santé sur les 2 dispositifs existant à travers des : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions d'informations organisées par la MSPU à destination des professionnels de santé,</li> <li>- Réunions d'informations organisées par le service sport de la ville de Nemours à destination des professionnels du sport (clubs sportifs du territoire).</li> </ul> </li> <li>2) <b>Répertoire des clubs sport santé et sport sur ordonnance</b> : Le service des sports de la ville, établis un répertoire des clubs sportifs du territoire proposant les 2 dispositifs aux populations (sport santé et sport sur ordonnance). Ce répertoire sera transmis aux professionnels de santé pour une meilleure orientation des patients. Pour les Nemouriens en situation de précarité, un financement de la licence par la ville de Nemours est possible.</li> <li>3) <b>Programme sport santé et sport sur ordonnance de Nemours</b> : Lancement du programme sport santé et sport sur ordonnance (gratuit) par la ville de Nemours le 11 mai 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sport santé ouverte à tous</li> <li>- Sport sur ordonnance pour les personnes orientées par Les professionnels de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et du Centre Hospitalier de Nemours.</li> </ul> </li> </ol>		

	Des éducateurs sportifs avec une formation en Activité Physique Adaptée, assureront les séances d'activités physiques dans les structures de la ville (gymnases et piscine). A la fin de chaque programme de 8 semaines, un bilan est établi par les éducateurs APA et les patients sont orientés vers les clubs sportifs qui proposent du sport santé ou du sport sur ordonnance.				
	4) <b>Démocratisation de l'activité physique</b> : Intégration de l'activité physique dans les actions santé mené par les partenaires et la ville de Nemours (rendez-vous de la forme, octobre rose, mars bleu etc. ...)				
<b>Lieu de l'action</b>	Ville de Nemours		<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS	
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?				Non	
<b>Typologie et thématique</b>					
Déterminant(s) visé (s)	Facteurs comportementaux				
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1,4 et 5
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</li> <li>Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et équilibrée</li> <li>Développer le pouvoir d'agir des habitants à titre individuel et collectif.</li> </ul>					
<b>Partenaire et participation</b>					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	ARS	Oui	Oui		
	MSPU	Oui	Oui		
	Centre Hospitalier site de Nemours	Oui	Oui		
Ville de Nemours	Service des sports		Oui	Oui	
Autres	Associations sportives, professionnels du sport			Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	Déploiement du dispositif Mise en place d'actions favorisant l'activité physique				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunion d'informations</li> <li>Nombre de professionnels formés</li> <li>Nombre et types d'actions mises en place</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de prescriptions et de bénéficiaires</li> <li>Satisfaction des personnes bénéficiant des actions</li> </ul>				

## Fiche Action 6

Axe 1.C	DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'EDUCATION A LA SANTE
---------	--

PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES PERSONNES AGEES					
Intitulé de l'action		Renforcer et développer des actions de préventions auprès des personnes âgées			
Porteur de l'action		Ville de Nemours, le CCAS et la MDS	Début : 2021	Fin 2025	
Justificatif de l'action					
<p>La population nemourienne est une population à prédominance jeune, cependant la part des séniors de plus de 65 ans reste importante (17% dont 53% ont plus de 75 ans).</p> <p>La plupart de ces personnes âgées vivent au domicile et potentiellement seules. En lien avec le service santé, le CCAS de la ville de Nemours et la MDS organisent des manifestations et des activités à destination de ce public.</p> <p>Il est cependant nécessaire de renforcer les activités et d'inclure les aidants.</p>					
Objectif(s) stratégique(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévenir les risques pour la santé liée au vieillissement et favoriser le maintien de l'autonomie</li> <li>– Améliorer l'information et développer l'offre de services pour les aidants</li> </ul>			
Public cible		Les personnes âgées et les aidants			
Descriptif général de l'action		<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Ateliers de sensibilisation</b> : Il s'agit de construire en collaboration avec le CCAS, des actions en faveur du public cible (ateliers transgénérationnels, ateliers mémoires, atelier équilibre, atelier de relaxation...). Ces interventions seront encadrées par des professionnels.</li> <li>2) <b>Formation et groupe de parole</b> : collaboration entre le CCAS et France Alzheimer pour la mise en place de formation à destination des malades et des aidants ainsi que mise en place d'un groupe de parole mensuel animé par les volontaires de l'associations France Alzheimer dans les locaux du CCAS.</li> <li>3) <b>Mois de l'Aidant</b> : organisation annuelle du Mois de l'Aidant en partenariat avec la MDS, le PAT et les acteurs du terrain afin de sensibiliser et de soutenir les aidants. Cette manifestation permettra aux partenaires de sensibiliser les personnes sur les différents services proposés aux personnes âgées et à leur aidant.</li> </ol>			
Lieu de l'action		Ville de Nemours	Territoire	Tout le territoire du CLS	
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?				Oui	
Typologie et thématique					
Déterminant(s) visé (s)		Facteurs comportementaux			
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1 et 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
Partenaire et participation					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Professionnels			Oui	Oui
Ville de Nemours	Service santé		Oui	Oui	
Autres	CCAS	Oui	Oui	Oui	
	MDS	Oui	Oui	Oui	
	Association France Alzheimer		Oui	Oui	Oui
	PAT	Oui	Oui	Oui	
	MSA		Oui	Oui	
	CPAM	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Suivi et évaluation					



<b>Indicateur processus</b>	Mise en place d'actions Implication dans la promotion des actions à destination du public cible
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'acteurs et moyen mobilisés</li></ul>
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de bénéficiaires</li><li>• Age des bénéficiaires</li><li>• Nombre de consultations/entretien réalisés</li></ul>

<b>Axe 2</b>	<b>PROMOUVOIR LA VISIBILITE DE L'OFFRE DE SANTE ET AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE</b>				
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>COMMUNICATION ET CREATION D'UN GUIDE DES STRUCTURES DE SANTE ET MEDICO-SOCIALES DE LA VILLE</b>				
<b>Porteur de l'action</b>	Ville de Nemours	Début : 2022		Fin 2025	
<b>Justificatif de l'action</b>					
Plusieurs acteurs de santé et du médico-social interviennent sur le territoire de Nemours. Cependant, ces acteurs restent encore méconnus par un certain nombre de Nemouriens ou d'acteurs du territoire. Il est donc nécessaire de créer un guide qui recensera les différents acteurs et leurs missions afin de faciliter le parcours et l'orientation des Nemouriens.					
<b>Objectif(s) stratégique(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'information sur l'offre de santé</li> <li>- Renforcer la participation des habitants sur les projets de santé</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	Les établissements scolaires, la population Nemourienne, les établissements de santé et du médico-sociale, les associations etc.				
<b>Descriptif général de l'action</b>	<p>Grace au Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) qui centralise la description de l'offre de santé des structures sanitaires et médico-sociales sur l'ensemble du territoire national, les professionnels de santé peuvent trouver pour leurs patients, une offre de soins, de compétence spécifique ou un professionnel. L'accès aux ROR peut se faire via le site du maillage 77.</p> <p>Il s'agit de diffuser l'information auprès des professionnels du territoire de Nemours et des administrées via le site internet de la ville de Nemours.</p>				
<b>Lieu de l'action</b>	Ville de Nemours	<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS		
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?				Non	
<b>Typologie et thématique</b>					
<b>Déterminant(s) visé(s)</b>	Les services de santé				
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1 et 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> <li>• Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique</li> </ul>					
<b>Partenaire et participation</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Ville de Nemours	Service santé et service communication			Oui	
Autres	DAC 77	Oui	Oui		
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de l'information</li> </ul>				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de visite sur le site de la ville</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des utilisateurs</li> </ul>				

<b>Axe 2</b>	<b>PROMOUVOIR LA VISIBILITE DE L'OFFRE DE SANTE ET AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE</b>				
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>MISE EN PLACE DE LA TELEMEDECINE</b>				
<b>Porteur de l'action</b>	Communauté de Commune du Pays de Nemours	Début : 2022	Fin 2025		
<b>Justificatif de l'action</b>					
<p>Malgré la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Nemours, le diagnostic de santé met en exergue une offre de santé encore insuffisante pour couvrir les besoins de soin de la population Nemourienne. Comme nombre de communes, la ville de Nemours souffre d'un problème de désertification révélé par un manque de médecin généraliste et des délais de prise de rendez-vous assez long.</p> <p>La ville souhaite s'engager dans la mise en place de la télémédecine.</p> <p>En effet, la télémédecine représente une opportunité pour pallier au problème de désertification médicale que rencontre certains territoires, car elle permet de faciliter l'accès aux soins de la population par l'utilisation de moyens de communication à distance.</p>					
<b>Objectif(s) stratégique(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la continuité des parcours de santé en évitant les ruptures de soins</li> <li>- Favoriser l'accès à la santé pour les publics précarisés</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	Patients pouvant avoir accès aux dispositifs				
<b>Descriptif général de l'action</b>	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une cabine de télémédecine</p> <p>Installation de la cabine</p> <p>Sensibilisation de la population à l'utilisation de l'outil.</p>				
<b>Lieu de l'action</b>	Ville de Nemours	<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS		
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?			Non		
<b>Typologie et thématique</b>					
<b>Déterminant(s) visé(s)</b>	L'accès aux soins de santé				
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					Axe 1 et 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques</li> <li>• Prioriser les moyens en fonction des besoins</li> </ul>					
<b>Partenaires et participation</b>					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	CCPN	Oui	Oui	Oui	Oui
	Département de Seine et marne		Oui	Oui	
Ville de Nemours	Services municipaux	Oui			Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	Mise en place de la cabine				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels impliqués dans le projet</li> <li>• Nombre de bénéficiaires (patients)</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des patients</li> <li>• Satisfaction des professionnels de santé</li> <li>• Amélioration de l'accès aux soins des patients</li> </ul>				

Axe 3	RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE EN MATIERE DE SANTE MENTALE		
Intitulé de l'action	Mise en œuvre du CLSM		
Porteur de l'action	Le CLSM et le Centre Hospitalier site de Nemours	Début : 2022	Fin 2025
<b>Justificatif de l'action</b>			
<p>Sur le territoire, de nombreuses personnes sont en situation de souffrance psychologique. Cependant, il y a un manque de réponses face à cette souffrance avec un besoin d'une démarche commune entre acteurs du soin, du social, du médico-social et de l'éducatif afin de mieux appréhender cette problématique.</p> <p>Le CLSM constitue l'élément structurant du volet santé mentale du CLS. Il permet de fixer les objectifs à atteindre sur le territoire pour rendre efficient le parcours de santé, la lutte contre la stigmatisation et favoriser l'inclusion sociale du public concerné. Le CLSM de Nemours mis en place en 2014 dans le cadre du CLS 2 a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins en santé mentale,</li> <li>- Développer l'éducation et la promotion à la santé,</li> <li>- Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie des usagers,</li> <li>- Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.</li> </ul>			
<b>Objectif(s) stratégique(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'accès à des activités de sociabilisation tant sur la ville qu'en milieu hospitalier</li> <li>- Déstigmatiser et modifier la représentation sociétale des maladies mentales</li> <li>- Limiter les ruptures de soins à l'aide du développement d'un maillage pluridisciplinaire des professionnels du champ sanitaire, du social et du médico-social</li> <li>- Favoriser l'accès à l'autonomie, à l'insertion et à l'habitat.</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Les personnes en souffrance psychologique, les accompagnants, les familles etc.		
<b>Descriptif général de l'action</b>	<p>Cette fiche actions consiste à renforcer la dynamique partenariale du CLSM et à poursuivre ses missions sur le territoire de Nemours à travers 2 axes :</p> <p style="text-align: center;"><b>1) <u>Mise en place d'actions de sensibilisation et de déstigmatisation :</u></b></p> <p><b>a)</b> Une dynamique partenariale entre le Centre Hospitalier site de Nemours, les structures Municipales culturelles (château musée, bibliothèques) est en cours afin d'ouvrir les services de la ville au public du secteur psychiatrique.</p> <p><b>b)</b> le GEM de la Fondation des Amis de l'Atelier : ce dispositif, vise à lutter contre l'isolement de personnes en souffrance psychique à travers des activités créatives, de loisirs, et de jardinage notamment. Les adhérents établissent des relations et des liens qui leur permettent de sortir de l'isolement et pour certains, d'entamer une réinsertion dans la société. Une articulation sera faite entre le Gem et les services communaux.</p> <p><b>c)</b> Poursuivre les actions de prévention et d'information tout public notamment lors des semaines d'informations sur la santé mentale par le Centre Hospitalier Site de Nemours et intégration du volet santé mentale sur les actions menées par les partenaires et la ville de Nemours (fête de la jeunesse, rallye santé jeunes etc.).</p> <p><b>2) <u>Redynamisation de la Cellule Cas Complexe :</u></b> mise en place en 2014, cette instance a été réactivée autour d'un groupe restreint de professionnels. Les membres permanents et signataires de la Charte de confidentialité sont : Le Centre Hospitalier Sud Seine et Marne, La Maison Départementale des Solidarités, La Fondation des Amis de l'Atelier, le Centre Communal d'Action Sociale, OPH Val du Loing Habitat, Le Pôle Autonomie Territorial de Fontainebleau, et la Psychologue de la Ville de Nemours.</p>		

	Une brochure de présentation des missions et du fonctionnement de cette cellule cas complexe sera élaborée et diffusée aux partenaires afin de faire connaître ce dispositif aux acteurs de terrains.				
<b>Lieu de l'action</b>	Ville de Nemours		<b>Territoire</b>	Tout le territoire du CLS	
L'action est -elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?	Oui				
<b>Typologie et thématique</b>					
<b>Déterminant(s) visé(s)</b>	Le service de santé Les habitudes de santé et la capacité d'adaptation				
A quel projet (s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</li> </ul>					
<b>Partenaires et participation</b>					
Secteurs	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CH	Oui	Oui	Oui	
	Professionnels de santé du secteur psychiatrique	Oui	Oui	Oui	
Ville de Nemours	Service santé	Oui	Oui	Oui	
	PRE	Oui	Oui	Oui	
	Partenaires Cellules cas Complexe	Oui	Oui	Oui	Oui
Autres	MDA	Oui	Oui	Oui	Oui
	UNAFAM	Oui	Oui	Oui	Oui
	GEM	Oui	Oui	Oui	Oui
	Psycom plateforme	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?			Oui		
<b>Suivi et évaluation</b>					
<b>Indicateur processus</b>	Mise en place des actions				
<b>Indicateur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels impliqués dans le projet</li> <li>Nombre de bénéficiaires</li> <li>Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des populations et du publics cible</li> <li>Nombre de temps de rencontre organisé</li> <li>Nombre de situations individuelles suivies et nombre de réunion de la cellule Cas Complexe</li> </ul>				
<b>Indicateur de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des patients</li> <li>Satisfaction des professionnels</li> </ul>				

## Convention Conseil Local de Santé Mentale

Glossaire :

Sigle	Désignation
AAH :	Allocation Adultes Handicapés
ADSEA	Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
ALD	Affection Longue Durée
ANRU	Agence nationale de Rénovation Urbaine
APA	Activité Physique Adapté
ARS	Agence Régionale de Santé
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ATSM	Association Tutélaire de Seine et marne
BEP	Brevet d'Etudes professionnelles
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAS	Centre Communale D'Action Sociale
CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CEGIDD	Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CH Sud 77	Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne
CIC-PAT	Point Autonomie Territorial
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMUC	Couverture Maladie Universelle remplacée par la Complémentaire Santé Solidaire depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2019.
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
COS-CRPF	Centre de Réadaptation Professionnelle et de Formation
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSS	Complémentaire Santé Solidaire
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles
DRJSCS	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMPPA	Equipe Mobile de Psychiatrie de la Personne âgée
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
FNPS	Fichier National des Professionnels de Santé
IDH-2	Indice de Développement Humain
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ISTS	Inégalité Sociales et Territoriales de Santé
LAEP	Lieu Accueil Enfant parents
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDA	Maison des Adolescents
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSPU	Maison de Santé Pluridisciplinaire et Universitaire
NPNRU	Programme National de Renouvellement Urbain
OMS	Organisation Mondiale de Santé
ORS	Observatoire Régional de Santé
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PASA	Pôle D'activités et de Soins Adaptés

<b>PJJ</b>	Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PA</b>	Prime d'Activité
<b>PRE</b>	Programme de Réussite Educative
<b>PRS</b>	Projet Régional de Santé
<b>QPV</b>	Quartier Prioritaire de la Ville
<b>REAAP</b>	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>RPLS</b>	Répertoire du Parc Locatif Social
<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>SAMSAH</b>	Service d'Accompagnement médico-social pour Adultes Handicapés
<b>SAPHA</b>	Seniors Aînés Personnes Handicapées et Aidants
<b>SAVS</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>SESSAD</b>	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
<b>UDAF</b>	Union départementale des Associations Familiales



Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-20-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/20

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Modification de la charte de qualité pour les Maisons d'assistants maternels (MAM)

Les Maisons d'assistants maternels (MAM) ont été créées par la loi du 9 juin 2010 afin de permettre aux assistants maternels de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile. Depuis l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et les différents textes parus, un assistant maternel peut exercer seul dans un lieu distinct de son domicile appelé « Maison d'assistants maternels ». Le nombre d'assistants maternels pouvant exercer dans un même lieu est d'un à six professionnels, dont au maximum quatre simultanément. Le nombre d'enfants simultanément accueillis dans une MAM ne peut excéder 20. Ces MAM permettent de rompre l'isolement des assistants maternels, de favoriser leur professionnalisation dans un lieu dédié aménagé pour le bien-être et la sécurité des enfants. Un guide à l'usage des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des assistants maternels a été créé en mars 2016, par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, afin d'aider ces MAM à se constituer et à exister dans la durée. En parallèle, une charte de qualité pour les MAM a été élaborée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) impliquant chaque assistant maternel de la MAM, le Département, la Caisse des allocations familiales (Caf) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ile-de-France. Il s'agit d'accompagner les professionnels travaillant en MAM dans un engagement pour un accueil de qualité des tout-petits. Il est proposé d'approuver la nouvelle version de cette charte de qualité qui répond aux attendus et exigences départementales.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-625 en date du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'assistants maternels et portant diverses dispositions relatives aux assistants maternels,

VU l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

VU le rapport du Président du Conseil département n° CD-2017/11/24 - 4/01,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des commissions précitées,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de modification de la charte de qualité pour les Maisons d'assistants maternels (MAM) tel qu'il figure en annexe 1 à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette charte au nom du Département.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/20

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-20-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# CHARTRE DE QUALITE

POUR LES

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

**La présente charte est signée**

**Entre :**

La maison d'assistant(s) maternel(s) (MAM) et l' (les) assistant(s) maternel(s) désigné(s) ci-dessous:

Nom :

Adresse :

d'une part,

**et**

la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-et-Marne, dont le siège est situé 21-23 Avenue du Général Leclerc à Melun (77000) représentée par Madame Gaëlle CHOQUER-MARCHAND, en sa qualité de Directrice

**et**

le Département de Seine-et-Marne, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 12 Rue des Saints Pères à Melun (77000), représentée par Monsieur Jean-François Parigi, en sa qualité de président

**et**

la Mutualité sociale agricole (Msa) dont le siège est situé ..... représentée par ....., en sa qualité de Directeur

**Il est convenu ce qui suit :**

## Préambule

---

Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'assistant(s) maternel(s) (MAM) représentent à la fois un nouveau mode d'accueil de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistant maternel.

Pour les professionnels, les MAM offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les MAM offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associatif d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueil en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents.

Pour autant, la création et le fonctionnement des MAM doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part.

Afin d'aider les porteurs de projet dans leurs démarches de création d'une MAM et d'aider les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans leurs missions d'agrément et de suivi des MAM, Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a souhaité que soit élaboré un guide à l'usage des services de PMI et des assistants maternels, paru en mars 2016.

En complément et afin d'encourager les « bonnes pratiques » repérées au sein des MAM existantes, les services de l'Etat, la Cnaf et les partenaires du secteur ont proposé la création d'une charte de qualité pour les MAM.

Enfin afin d'accompagner les pratiques professionnelles des acteurs de la Petite enfance et donner un cadre commun de valeurs, la direction générale de la cohésion sociale a élaboré en 2017 à la demande de la ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes, une Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle commune à tous les modes d'accueil, individuels et collectifs et permet d'engager une réflexion et des échanges avec les professionnels et les familles autour du projet d'accueil. Cette charte est un outil pour que la MAM puisse s'engager dans une démarche d'évaluation continue de la qualité de son offre de service.

### **Article 1 : Objectif de la charte de qualité**

---

La charte de qualité précise les engagements de la MAM, de la Caf, du Département et de la Msa en vue de favoriser un accueil de qualité.

### **Article 2 : Engagements des partenaires**

---

#### **Article 2.1 : Engagements de l' (des) assistant(s) maternel(s) de la MAM**

##### **Article 2.1.1. L' (les) assistant(s) maternel(s) a (ont) constitué une personne morale**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM ont constitué une personne morale (association, Sci, autre) ; la personne morale est signataire de la charte.

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM en ont communiqué les statuts au Département, à la Caf et à la Msa avant la signature de la charte.

##### **Article 2.1.2 L'un des assistants maternels a une expérience d'au moins deux ans**

L'un des assistants maternels de la MAM dispose d'une expérience antérieure d'au moins deux ans, soit en tant qu'assistant maternel à son domicile ou au sein d'une autre MAM, soit en tant que salarié d'équipe éducative d'un établissement d'accueil du jeune enfant. Il sera demandé une attestation sur l'honneur par la Caf qui se réserve la possibilité de demander la preuve de cette expérience.

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) été agréé(s) par le Département pour l'exercice au sein de la MAM et a (ont) suivi la formation initiale obligatoire avant tout accueil du premier enfant prévue à l'article L.421-14 du Code de l'action sociale et des familles. La preuve en est apportée par la copie de l'agrément et l'attestation de suivi de la première partie de la formation délivré par le Département ou l'organisme de formation.

**Article 2.1.3 L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) rédigé un projet d'accueil, une charte de fonctionnement et un règlement interne**

A partir notamment d'une réflexion sur les valeurs portées par la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant l' (les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) rédigé un **projet d'accueil commun**, qui précise notamment :

- les valeurs et les principes éducatifs partagés ;
- la place et la participation des parents ;
- le rôle de l' (des) assistant(s) maternel(s) de la MAM et la notion d'assistant maternel référent, le sentiment de sécurité affective dans un environnement adéquat ;
- la période d'adaptation et l'accueil de l'enfant au sein de la MAM ;
- les bases nécessaires à une prise en charge adaptée du bébé ;
- les éléments contributifs à la socialisation et à l'autonomie ;
- l'aménagement des temps d'accueil ;
- le respect des rythmes : sommeil, alimentation, etc. ;
- les repas des enfants et des adultes (préparation et service des repas) ;
- l'aménagement des espaces pour les jeux, les repas, le sommeil, les soins d'hygiène, et l'accueil des parents (confidentialité) ;
- les activités ludiques et éducatives mises en place au sein de la MAM ;
- les sorties à l'extérieur : relais assistants maternels, jardins publics, ludothèque, médiathèque, etc. ;
- le choix du matériel de puériculture.

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) rédigé une **charte de fonctionnement**, qui précise les relations avec les parents :

- les modalités d'accueil des enfants et éventuellement les périodes de fermeture de la MAM ;
- les conditions d'arrivée et de départ des enfants ;
- les conditions d'accueil particulières : enfant malade, en situation de handicap, présentant une allergie, accueil d'urgence, horaires atypiques ;
- les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence, protocoles médicaux et conduites à tenir ;
- les modalités de communication avec les parents (transmissions, premiers entretiens, points réguliers, etc.) ;
- la notion de délégation d'accueil ;
- les règles et les modalités de recours à la délégation d'accueil ;
- les modalités d'organisation des journées de formation continue ;
- les modalités d'organisation d'activités extérieures,



- les modalités de préparation sur place des repas par les assistants maternels ou fourniture par les parents ;
- un point sur les assurances souscrites par l' (les) assistant(s) maternel(s) : responsabilité civile, multirisque professionnelle, délégation et éventuellement protection juridique.

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) rédigé **un règlement interne**, qui précise leurs relations au quotidien, à savoir :

- **la forme juridique de la MAM** (association, Sci, etc.) ;
- l'accueil des enfants ayant un lien de parenté avec l'assistant maternel ou l'un des assistants maternels ;
- **l'organisation dans le temps** (horaires d'ouverture, temps consacré à l'accueil des enfants, aux tâches ménagères, tâches administratives, les modalités de la pause déjeuner, les temps de réflexion et de concertation en équipe, la planification des congés, les délégations d'accueil, le planning hebdomadaire de présence des enfants) ;
- **la gestion matérielle** (budget prévisionnel, planification des différents achats, des différentes tâches : modalités d'entretien des locaux, du matériel, du linge, gestion des repas, de la vaisselle, des courses, de l'association...) ;
- **la gestion administrative et comptable** (répartition des tâches entre les personnes responsables de la gestion administrative et comptable, contribution des assistants maternels au paiement des charges financières) ;
- **modalités de départ volontaire et involontaire d'un assistant maternel** (conditions de prévenance, durée de préavis, conditions de récupération éventuelle du matériel et des sommes d'argent engagées dans le fonctionnement de la MAM, acquittement des charges, cas et conditions d'exclusion)

Le projet d'accueil commun et la charte de fonctionnement sont annexés à la présente charte.

L' (les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt) à informer les services de PMI, la Caf et la Msa de toute modification du projet ou de tout changement dans l'équipe d'assistants maternels composant la MAM. Le projet d'accueil, la charte de fonctionnement et le règlement interne doivent dans ce cas être modifiés en conséquence.

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM veillera (ront) à construire une relation de confiance avec les parents, basée sur l'écoute et le dialogue. Pour ce faire, des temps de transmission et d'échanges seront instaurés de manière très régulière entre les parents et leur assistant maternel. Ce dernier joue le rôle de référent pour l'enfant accueilli. Il doit lui offrir une relation individualisée et privilégiée, afin de lui offrir la sécurité affective nécessaire à son bon développement et à une socialisation épanouissante.

Parents et assistant maternel référent doivent rechercher ensemble la plus grande cohérence éducative possible entre les habitudes familiales de l'enfant et l'accueil au sein de la MAM. L' (Les) assistant(s) maternel(s) doit (vent) prendre en compte le plus possible les attentes des parents. Les parents prennent conscience que l'enfant est accueilli avec d'autres enfants qui ont un autre modèle éducatif et qu'un projet éducatif a été conçu pour l'accueil de tous les enfants au sein de la MAM.

Dans leur relation contractuelle avec les parents, les assistants maternels de la MAM s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, notamment pour la délégation d'accueil qui doit faire l'objet d'un accord écrit des parents employeurs.

#### **Article 2.1.4 L'accessibilité financière est garantie à toutes les familles**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt), lorsqu'il(s) négocie(nt) son salaire avec les parents, à respecter la limite maximale de cinq Smic horaire/jour fixée par l'article D. 531-17 du Code de la sécurité sociale.

Les indemnités d'entretien ne peuvent être inférieures à un montant fixé par les partenaires sociaux. Dans le cas où l'assistant maternel fournit les repas, les parents doivent lui verser une indemnité de repas. Son montant est fixé librement entre les parents et l'assistant maternel, et doit être précisé au contrat de travail.

Dans le cas où l'assistant maternel utilise son véhicule pour transporter les enfants, les parents doivent lui verser une indemnité kilométrique qui ne peut être inférieure au barème de l'administration (indemnité kilométrique de la fonction publique) et supérieure au barème fiscal.

**Article 2.1.5. L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) inscrit la MAM sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM a (ont) transmis à la Caf les données nécessaires à l'inscription de la MAM sur le site « [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) ».

En cas de modification de l'une de ces données, l' (les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt) à mettre à jour ces informations directement sur le site après avoir signé la convention d'habilitation informatique spécifiquement prévue à cet effet.

**Article 2.1.6 L' (Les) assistant(s) maternel(s) participe(nt) aux actions de réseau**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt) à participer aux actions de réseaux organisées dans le cadre de la coordination des MAM mises en place sur le territoire.

**Article 2.1.7 L' (Les) assistant(s) maternel(s) informe(nt) les familles de la signature de la charte de qualité**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) s'engage(nt) à informer les parents du contenu de la charte de qualité. Une affiche de communication spécifique doit être affichée dans les locaux de la MAM.

**Article 2.1.8 L' (Les) assistant(s) maternel(s) suit (vent) régulièrement des formations**

Les formations favorisent l'acquisition de nouvelles compétences et favorisent la qualité de l'accueil au sein de la MAM.

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt) à suivre régulièrement des formations.

**Article 2.1.9 L' (Les) assistant(s) maternel(s) limite(nt) leur cumul d'activités en MAM et à domicile**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt) à limiter le cumul d'activité en MAM et à leur domicile à des cas particuliers, afin que l'accueil en MAM reste d'une part le principal accueil pour les enfants, d'autre part un projet commun, collectif et partagé par l'ensemble des assistants maternels de la MAM.

Sous réserve d'une autorisation du service de PMI, si l'assistant maternel peut organiser l'accueil alternativement en maison d'assistant(s) maternel(s) ou à domicile et s'il dispose déjà de l'agrément nécessaire, le cumul d'activités peut notamment répondre à certaines situations particulières telles que les week-ends, ou des horaires atypiques.

**Article 2.1.10 Entretien des liens avec les équipements du quartier**

L' (Les) assistant(s) maternel(s) de la MAM s'engage(nt) à entretenir des liens (recherche et partage d'informations, fréquentation) avec les équipements du quartier (Relais petite enfance, bibliothèques, ludothèques, associations, etc.) afin de profiter des ressources du territoire.

## **Article 2.2. Engagements de la Caisse d'allocations familiales et/ou la Msa**

### **Article 2.2.1 La CAF / la MSA propose un accompagnement méthodologique à tout porteur de projet qui la sollicite**

La Caf ou la Msa propose, aux porteurs de projets qui la sollicitent, un accompagnement méthodologique avant l'ouverture de la MAM (orientation pour le choix d'implantation de la MAM avec la transmission des territoires prioritaires pour le développement de l'offre d'accueil, aide en matière de définition du budget, information sur les aides financières délivrées par la Caf aux assistants maternels et aux familles, etc.).

### **Article 2.2.2 La CAF / la MSA verse des aides financières aux assistants maternels et familles remplissant les conditions**

La Caf ou la Msa s'engage à verser la prime d'installation à tous les assistants maternels de la MAM remplissant les conditions et lui ayant adressé une demande.

La Caf ou la Msa s'engage à verser le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) à tous les assistants maternels de la MAM remplissant les conditions et lui ayant adressé une demande.

La Caf ou la Msa s'engage à verser une aide au démarrage de 3 000 € à toutes les MAM signataires de la charte, et s'engageant à maintenir le fonctionnement de la MAM pendant au moins trois ans suivant son ouverture. En cas de cessation d'activité, un remboursement de l'aide pourra être demandé par la Caf.

La Caf ou la Msa s'engage à verser le complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Cmg de la Paje) à tous les parents employeurs d'un assistant maternel exerçant au sein de la MAM, remplissant les conditions d'attribution de cette prestation.

### **Article 2.2.3 La CAF met en place une référence et une coordination pour les MAM**

En lien avec les travaux menés dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) et en fonction du partenariat local, la Caf s'engage à mettre en place, en lien avec ses partenaires (Msa et Département), une référence et une coordination pour les MAM du département.

Cette référence et cette coordination visent à favoriser l'échange et la réflexion entre les assistants maternels des MAM sur les pratiques professionnelles et les conditions d'accueil. Elle vise également à favoriser un accueil de qualité, notamment en travaillant sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Les fédérations et associations d'assistants maternels ainsi que les animateurs de Rpe pourront être associés à ces réunions d'échanges.

La Caf et/ou la Msa s'engage(nt) à inciter l' (les) assistant(s) maternel(s) de la MAM à fréquenter les équipements du territoire (Rpe, ludothèques, bibliothèques) et à les sensibiliser sur la nécessité de se former régulièrement.

La Caf et/ou la Msa s'engage(nt) à sensibiliser l' (les) assistant(s) maternel(s) sur les besoins des familles en termes d'accueil d'urgence, d'accueil sur des horaires élargis, et sur les besoins spécifiques de certains enfants.

### **Article 2.2.4 La CAF / la MSA visite la MAM après la signature de la charte**

La Caf et la Msa s'engagent à effectuer une visite au sein de la MAM afin :

- d'avoir un échange avec les assistants maternels ;
- de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du projet d'accueil et de la charte de fonctionnement.

## **Article 2.3 Engagements du Département**

### **Article 2.3.1 Le Département a agréé et formé l' (les) assistant(s) maternel(s) de la MAM**

Le Département a agréé l' (les) assistant(s) maternel(s) pour l'exercice au sein de ladite MAM.

Le Département a formé ou proposé un module de formation initiale obligatoire avant l'accueil du tout premier enfant, laquelle comprend une initiation aux gestes de secourisme ou et aux spécificités de l'organisation de l'accueil collectif des mineurs.

### **Article 2.3.2 Le Département assure le suivi des assistants maternels de la MAM**

Le Département s'engage à assurer le suivi de l' (des) assistant(s) maternel(s) exerçant dans la MAM, tel que prévu aux articles D. 421-36 et suivants du code de l'action sociale et des familles. C'est l'occasion de répondre aux interrogations de l' (des) assistant(s) maternel(s) pour l' (les) aider à exercer son (leur) activité dans l'intérêt des enfants et de leurs familles et qui peut déboucher sur des propositions d'accompagnement.

Le Département s'engage à vérifier les conditions d'accueil offertes par la MAM au regard des critères de l'agrément, soit à l'occasion du renouvellement de l'agrément, soit lors de visites de contrôles réalisées à la suite d'un signalement par un tiers de difficultés ou de dysfonctionnements.

### **Article 2.3.2 Le Département veille au respect des conditions de sécurité, de santé et d'épanouissement des enfants accueillis au sein de la MAM**

Le Département s'engage à veiller à ce que les conditions d'accueil de la MAM garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis (article L.421-3 du code de l'action sociale et des familles).

### **Article 2.3.4 Le Département met en place une référence et une coordination pour les MAM**

En fonction du partenariat local, le Département s'engage à mettre en place, en lien avec ses partenaires (Caf et Msa), une référence et une coordination pour les MAM du département.

Dans ce cadre, le Département s'engage à :

- encourager l' (les) assistant(s) maternel(s) de la MAM à réfléchir sur les valeurs de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et à suivre des modules de formation continue ;
- sensibiliser l' (les) assistant(s) maternel(s) à l'importance de limiter le cumul de l'exercice en MAM et à leur domicile ;
- sensibiliser l' (les) assistant(s) maternel(s) à l'importance de garder un lien privilégié avec le ou les enfant(s) dont ils sont le référent pendant les moments clés de la journée (repas, change, endormissement).

### **Article 2.3.5 Le Département visite la MAM après la signature de la charte**

Le Département s'engage à effectuer une visite au sein de la MAM afin :

- d'avoir un échange avec l' (les) assistant(s) maternel(s) ;
- de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du projet d'accueil et de la charte de fonctionnement, sans préjudice des autres missions des services de PMI.

## **Article 3. : Durée et dénonciation de la charte**

---

### **Article 3.1 : Durée**

La charte de qualité est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature. Elle peut être renouvelée après une visite effectuée par les services de PMI, la Caf et la Msa.

Les services de PMI, la Caf et la Msa effectuent une ou des nouvelle(s) visite(s) durant chaque période de cinq ans couverte par la charte.

### **Article 3.2 : Dénonciation**

La charte de qualité peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution ou de non respect de ces stipulations.

Dans tous les cas, la dénonciation de la présente charte d'engagements réciproques doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 3.3 : Arrivée d'un assistant maternel - résolution de plein droit**

Les parties conviennent par avance que lorsqu'un assistant maternel rejoint la MAM, celui-ci souscrit par avenant à la présente charte. Cet avenant est transmis par tout moyen pour information aux parties autres que la MAM et les assistants maternels ; le silence de ces autres parties durant un délai de deux mois vaut acceptation de l'avenant, sans que leur signature soit requise.

Lorsque la totalité des assistants maternels initialement signataires a quitté la MAM, ou lorsque les assistants maternels apportent des modifications au projet d'accueil ou à la charte de fonctionnement de la MAM, substantielles et contraires à l'esprit de la présente charte, la présente convention est résolue de plein droit.

**Article 4 : Règlement des litiges**

---

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable toute difficulté dans la mise en œuvre de la présente charte de qualité. Dans l'hypothèse où aucune solution ne serait trouvée, le litige sera porté devant les juridictions administratives territorialement compétentes.

Fait à ..... en 4 exemplaires originaux, le .....

Pour la maison d'assistants maternels  
(MAM), les assistants maternels :

**Pour la Caf de Seine-et-Marne, sa  
Directrice**

**Pour le Département, son Président  
(ou le médecin départemental de protection  
maternelle et infantile)**

**Pour la Msa, son Directeur**

Gaëlle CHOQUER-MARCHAND

Jean-François PARIGI

Pascal CORMERY

**Pièces justificatives à fournir :**

- coordonnées de chacun des assistants maternels exerçant dans la MAM (nom, prénom, adresse personnelle, numéro de téléphone portable, adresse mail) – Annexe 1
- agrément de chacun des assistants maternels exerçant dans la MAM ;
- attestation de formation de chacun des assistants maternels exerçant dans la MAM ;
- attestation sur l'honneur de l'expérience antérieure de deux ans de l'un des assistants maternels ;
- projet d'accueil ;
- charte de fonctionnement ;

## Annexe 1

### COMPOSITION DE LA MAM

---

La MAM « ..... », se compose des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ci-dessous désigné(e)s :

Nom : .....
Prénom : .....
Ancienneté dans la fonction d'assistant maternel : .....
Demeurant : .....
Numéro de téléphone : .....
Mail : .....
Fonction au sein de la personne morale représentante de la MAM : .....

Nom : .....
Prénom : .....
Ancienneté dans la fonction d'assistant maternel : .....
Demeurant : .....
Numéro de téléphone : .....
Mail : .....
Fonction au sein de la personne morale représentante de la MAM : .....

Nom : .....
Prénom : .....
Ancienneté dans la fonction d'assistant maternel : .....

Demeurant : .....
.....
Numéro de téléphone : .....
Mail : .....
Fonction au sein de la personne morale représentante de la MAM : .....
.....

Nom : .....
Prénom : .....
Ancienneté dans la fonction d'assistant maternel : .....
.....
Demeurant : .....
.....
Numéro de téléphone : .....
Mail : .....
Fonction au sein de la personne morale représentante de la MAM : .....
.....

Fait le ....., à .....

Signature

(Nom – Prénom)

Pour la MAM, en sa qualité de

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-21-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/21

---

Commission n°4 - Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Conclusion des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des gestionnaires Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne (CHSSM) et Fondation Rothschild et actualisation de la trame des CPOM signés avec les Établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées dépendantes (EHPAD) constituent progressivement la trame des relations institutionnelles et financières entre ces établissements et le Département. Les CPOM sont régis par la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Conclues pour une durée de 5 ans renouvelables, ils se substituent progressivement aux conventions tripartites. Les délibérations de l'Assemblée départementale du 9 juin 2017 et de la Commission permanente du 25 juin 2018 fixent les modalités de la négociation des CPOM pour l'ensemble des EHPAD du Département. Les 115 EHPAD du territoire sont destinés à entrer sous ce régime du CPOM selon un calendrier élaboré avec l'Agence Régionale de Santé avec qui le Département partage la compétence en matière d'autorisation, de tarification et de contrôle des établissements. Il est proposé d'approuver les CPOM des gestionnaires suivants : Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne (CHSSM) et Fondation Rothschild et d'approuver l'actualisation de la trame des CPOM signés avec l'ensemble des EHPAD.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

VU la délibération n°0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,



Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

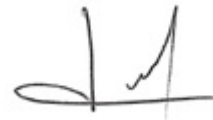
Article 1 : d'approuver le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne (CHSSM) (annexe 1),

Article 2 : d'approuver le projet de CPOM avec la Fondation Rothschild (annexe 2),

Article 3 : d'approuver la trame actualisée du socle juridique des CPOM (annexe 3),

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les présents CPOM,

Article 5 : de prélever les dépenses relatives à ces CPOM sur les crédits qui seront ouverts à l'action « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/21

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-21-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023



# Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

E.H.P.A.D. rattachés au C.H. Sud 77  
2023-2027  
Seine-et-Marne

**ENTRE**

***L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE***

Représentée par Amélie VERDIER, Directrice générale

Située à 13 rue du Landy

93200 SAINT-DENIS

Ci-après dénommée « l'ARS »

**ET**

***LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE***

Représenté par Jean-François PARIGI, Président

Situé à l'Hôtel du Département - CS 50377 77010 - Melun Cedex

Ci-après dénommé « le Conseil départemental » ou « le département »,

**ET**

***LES E.H.P.A.D. DU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE***

Représenté par son Directeur, Monsieur FRASLIN Benoît

Situé au 55 boulevard du Maréchal Joffre

77305 FONTAINEBLEAU CEDEX

Ci-après dénommé « l'organisme gestionnaire » ou « le gestionnaire »

## Visas et références juridiques

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12 et L.313-12-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2022-2 du 02 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale portant création du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et son article 58 substituant le CPOM à la convention pluriannuelle, dite tripartite, des EHPAD ;

Vu la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, notamment son article 158 ;

Vu le décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2018-519 du 27 juin 2018 relatif à la modulation des tarifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux en fonction de l'activité et à l'affectation de leurs résultats ;

Vu le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022, portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R314-174 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global dépendance des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R. 314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global de soins des EHPAD ;

Vu l'arrêté du 06 juin 2019 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global de soins des EHPAD et PUV ;

Vu le projet régional de santé d'Ile-de-France 2018-2022 ;

Vu le Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées 2015-2020 adopté par l'assemblée départementale en sa séance du 13 février 2015 ;

Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu l'arrêté conjoint de programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les ESMS relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'ARS Ile-de-France et du Conseil départemental de Seine et Marne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 6 avril 2018 actant la programmation des CPOM PA et autorisant le Président du Conseil départemental à signer les CPOM ;

Vu la délibération n°CD-2021/07/01-0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

## **Il a été conclu ce qui suit**

### **Préambule**

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est conclu pour une durée de 5 ans entre le Président du Conseil départemental, la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS) et le gestionnaire d'Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

Ce contrat est le support du dialogue entre les autorités de tarification et l'organisme gestionnaire et doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une logique décloisonnée d'activités multiples et complémentaires, de parcours et de partenariats renforcés, qui sont les conditions de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et d'un accès à la santé et à l'autonomie facilité.

Il est un outil à la disposition tant du gestionnaire que des autorités de tarification pour structurer l'offre médico-sociale sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins identifiés et priorités dans le Projet Régional de Santé (PRS) et le schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées.

Ce CPOM s'appuie sur les projets stratégiques des organismes gestionnaires, dans la limite des objectifs et priorités des différents schémas.

Les parties signataires doivent préalablement réaliser un diagnostic objectif et documenté de la situation des établissements et services couverts par le contrat. Il s'appuiera notamment sur les résultats des évaluations externes et les données des tableaux de bord de la performance.

Les parties signataires s'entendent dans la négociation sur des règles en matière d'affectation et de gestion de leurs résultats, déficitaires comme excédentaires, la liberté de choix du gestionnaire étant la règle sous réserve du respect des engagements pris dans le CPOM et des grands équilibres budgétaires.

Ce CPOM doit permettre d'instaurer plus de transparence dans les échanges et travaux entre les gestionnaires et les autorités de tarification. Il doit favoriser le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats et d'évaluation.

Ce CPOM est en outre source de simplification administrative dans la mesure où il devient le document unique de contractualisation pour le gestionnaire d'un ou plusieurs établissements.

La conclusion progressive de CPOM pour l'ensemble des EHPAD de la région Ile-de-France s'accompagne d'une réforme importante de l'allocation de ressources, fondée sur les principes de



confiance mutuelle entre autorités de tarification et gestionnaires et de respect de l'autonomie des gestionnaires, dans le cadre des objectifs fixés par le CPOM.

Les parties signataires s'entendent dans la négociation sur des règles en matière d'affectation et de gestion de leurs résultats, déficitaires comme excédentaires, la liberté de choix du gestionnaire étant la règle sous réserve du respect des engagements pris dans le CPOM et des grands équilibres budgétaires.

## Titre 1. L'objet du contrat

### Article 1 – L'identification du gestionnaire et périmètre du contrat

L'organisme gestionnaire est décrit en **annexe 1**.

#### [Habilitation à l'aide sociale départementale pour les EHPAD](#)

Le CPOM vaut convention d'habilitation à l'aide sociale départementale pour les structures concernées (cf. annexe 1).

Pour les personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement relevant de la Seine-et-Marne, l'établissement facture au Département les frais d'hébergement applicables plus le ticket modérateur de l'APA (GIR 5/6). Il est fait déduction de la participation du bénéficiaire, qui est versée directement à l'établissement (Cf. le Règlement départemental d'aide sociale).

### Article 2 – Objectifs fixés dans le cadre du CPOM

Les parties ont élaboré un diagnostic partagé, duquel ont été identifiés plusieurs objectifs. Les objectifs sont détaillés dans l'**annexe 4** du présent contrat.

Les objectifs généraux du CPOM sont les suivants :

N°	INTITULE DE LA FICHE-OBJECTIFS
<b>1</b>	Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire
<b>2</b>	Développer ou transformer l'offre selon les besoins du territoire
<b>3</b>	Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et l'accueil de jour
<b>4</b>	Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques
<b>5</b>	Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées
<b>6</b>	Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement
<b>7</b>	Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs
<b>8</b>	Maintenir la pleine activité dans les établissements
<b>9</b>	Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance

<b>10</b>	Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail
<b>11</b>	Engager une démarche développement durable et responsabilité sociétale des entreprises
<b>12</b>	Développer les mutualisations inter-établissement
<b>13</b>	Projets d'investissement
<b>14</b>	Mise à jour des documents relatifs aux droits des résidents
<b>15</b>	Améliorations à apporter au cadre bâti
<b>16</b>	Amélioration continue de la qualité de l'hébergement

Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs présentés, conformément au calendrier de réalisation déterminé conjointement.

Dans le cadre de la remise de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD), au 30 avril de l'année N+1 pour l'ensemble des ESMS et au 31 juillet N+1 pour les établissements publics de santé, il est demandé à l'organisme gestionnaire de joindre la revue des objectifs du CPOM, telle qu'elle est présentée en **annexe 6**.

Ce document comprend pour chaque objectif, son niveau de réalisation retracé par l'indicateur comparé à la cible, ainsi que tout élément permettant d'apprécier son atteinte.

#### Lissage de la charge en soins et dépendance

Les indicateurs de suivi mentionnés à l'objectif N°9 relatifs aux charges en soins et en dépendance par catégorie de personnels font exclusivement office de référence contractuelle entre les autorités de contrôle et les gestionnaires d'établissements et services.

### **Article 3 – Moyens dédiés à la réalisation du CPOM**

Conformément au R314-43-1 du CASF, une dotation globale commune (DGC) sera mise en place dans le cadre du CPOM.

Les montants des dotations des établissements et services du CPOM sont précisés à l'**annexe 2** dans le cadre des modalités prévues ci-dessous.

#### **1° Les modalités de détermination des dotations des établissements et services du CPOM**

##### **a. Le forfait global relatif aux soins**

Le forfait global relatif aux soins des Etablissements d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est égal à la somme des éléments suivants :

- Du résultat de l'équation tarifaire relative aux soins déterminée en application de l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles prenant en compte les valeurs de GMP et PMP validées et précisées en **annexe 2**.
- Des financements complémentaires mentionnés à l'article R. 314-163 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le forfait global de soins mentionné à l'article R. 314-159 du CASF est modulé en fonction de l'activité réalisée au regard de la capacité autorisée et financée de l'établissement, dans les conditions fixées par l'article R. 314-160 du même code.

Les financements complémentaires décrits au I du R. 314-163 du CASF liés aux activités d'accueil de jour seront modulés en fonction des objectifs d'activité ci-après.

Le pourcentage d'abattement est égal à la moitié de la différence entre les cibles d'activité fixées dans le contrat et l'activité réalisée sur l'année.

#### b. Le forfait global relatif à la dépendance

Le forfait global relatif à la dépendance est égal à la somme des éléments suivants :

- le résultat de l'équation tarifaire relative à la dépendance calculée sur la base du niveau de perte d'autonomie des personnes hébergées par l'établissement prenant en compte la valeur de GMP validée et précisée en **annexe 2**.
- Le cas échéant, des financements complémentaires définis dans le contrat à l'annexe 13 prévu au IV ter de l'article L. 313-12 CASF, peuvent être attribués.

La part du forfait global relatif à la dépendance mentionné au 1° de l'article R. 314-172 du CASF peut être modulé en fonction de l'activité réalisée au regard de la capacité des places autorisées et financées d'hébergement permanent de l'établissement conformément aux dispositions de l'article R. 314-174 du même code.

L'**annexe 7** précise les modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation départementale dépendance de la Seine et Marne.

#### c. Pour les établissements habilités à l'aide sociale sur l'ensemble de la capacité :

Le tarif hébergement est fixé pour la durée du contrat dans les conditions des articles R. 314-179 et suivants du CASF. Il est calculé en divisant le montant des charges nettes d'exploitation afférentes à l'hébergement par la moyenne, sur les trois années qui précèdent l'exercice, du nombre effectif de journées de personnes accueillies dans l'établissement. Lorsque l'établissement est ouvert depuis moins de trois ans, ou en cas de circonstances particulières, le nombre de journées figurant au diviseur est égal au nombre prévisionnel de journées de l'exercice.

La fixation annuelle des tarifs Hébergement n'est pas soumise à la procédure contradictoire conformément aux articles R. 314-40, R. 314-42 et R. 314-185.

Le tarif hébergement sera revalorisé chaque année du taux directeur fixé par l'assemblée départementale à l'occasion du vote de l'Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED), sauf cas particulier pris en compte lors de la négociation du CPOM ou lors d'un dialogue de gestion en cours d'exécution du contrat.

Le taux directeur s'applique au tarif hors reprise du résultat.

Ces modalités seront également appliquées le cas échéant pour l'hébergement temporaire et l'accueil de jour si l'établissement dispose d'une autorisation pour ce type d'accueil.

Il est précisé que le tarif journalier moyen afférent à l'hébergement peut être modulé sur proposition de l'organisme gestionnaire, ceci dans le cadre de l'article R. 314-182 du CASF.

Le président du Conseil Départemental arrête les tarifs hébergement conformément aux articles R. 314-40, R. 314-42 et R. 314-185 du code précité.

## **2° Les modalités d'affectation des résultats pour les établissements et services du CPOM**

La libre affectation des résultats par le gestionnaire est le principe qui prévaut pour les établissements et services médico-sociaux qui intègrent le présent contrat. Les résultats comptables des établissements et services mentionnés sont affectés conformément aux objectifs mentionnés dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et selon les modalités suivantes :

L'excédent d'exploitation est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Il est ensuite affecté soit à un compte de report à nouveau, soit au financement de mesures d'investissement, soit à un compte de réserve de compensation, soit à un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R. 314-48 du code de l'action sociale et des familles.

Le déficit de chacun des comptes de résultat est en priorité couvert par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat. Puis, le cas échéant, il est couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat. Pour le surplus éventuel, il est affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Les résultats du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes sont affectés aux comptes de résultat dont ils sont issus.

Cependant, les autorités de tarification et de contrôle se réservent la possibilité d'échanger avec le gestionnaire sur l'affectation d'un excédent de plus de 5% de la charge nette d'exploitation.

Ainsi :

En dessous de ce seuil, le gestionnaire justifie ses choix dans l'ERRD et lors des comités de suivi prévus à l'article 5 du présent contrat.

Au-delà de ce seuil, l'organisme gestionnaire proposera une affectation des résultats aux autorités de tarification qui pourront émettre un avis préalable.

Il convient de rappeler que la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges doit rester sincère afin de ne pas obérer le résultat.

### 3° Modulation des financements en fonction de l'activité réalisée

#### **Hébergement permanent**

Le taux d'occupation des places d'hébergement permanent est égal au nombre de journées réalisées pour les places autorisées en hébergement permanent (les absences de moins de 72 heures pour cause d'hospitalisation ou pour convenance personnelle étant comptabilisées) du 1er janvier au 31 décembre de l'année, divisé par le nombre de journées théoriques pour les places autorisées en hébergement permanent du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

En application des dispositions de l'arrêté du 6 juin 2019 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 du code de l'action sociale et des familles déclenchant le dispositif de modulation du forfait global soins, ce dernier peut être minoré selon les dispositions suivantes :

- Si le forfait global soins perçu est de 100 % de l'équation tarifaire : le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 95 % ;
- Si le forfait global soins perçu est compris entre 90 et 100 % de l'équation tarifaire, l'évolution du taux d'occupation doit être le suivant : 91 % en 2020 et 95 % en 2021 ;
- Si le forfait global soin perçu est inférieur à 90 % de l'équation tarifaire, la modulation ne s'applique pas.

#### **Accueil de jour et hébergement temporaire**

Le taux d'occupation des places est égal au nombre de journées réalisées pour les places autorisées pour un type d'accueil du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année divisé par le nombre de journées théoriques. Le nombre de journées théoriques est fixé à 365 journées théoriques pour les places d'hébergement temporaire et 253 journées théoriques pour les places d'accueil de jour.

Pour l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, le taux d'occupation minimal est fixé à 70%.

#### **Article 4 – Procédure budgétaire**

Le gestionnaire est soumis à une présentation budgétaire et tarifaire sous la forme d'un EPRD dans les conditions définies par la section IV du chapitre IV du titre 1er du livre III du CASF.

En vertu de l'article L. 313-14-2 du CASF, l'autorité compétente peut demander : « *la récupération de certains montants dès lors qu'elle constate :*

- 1° *Des dépenses sans rapport ou manifestement hors de proportion avec le service rendu ou avec les coûts des établissements ou des services fournissant des prestations comparables en termes de qualité de prise en charge ou d'accompagnement ;*
- 2° *Des recettes non comptabilisées.*

*Cette récupération vient en déduction du tarif de l'exercice au cours duquel le montant à récupérer est constaté, ou de l'exercice qui suit. »*

Si le gestionnaire entend procéder à un transfert pérenne de moyens entre ses établissements ou services, il en présente la nature et les motifs au comité de suivi du présent CPOM et sollicite l'accord préalable de l'ARS avant sa mise en œuvre effective.

Par ailleurs, conformément à l'article R.314-42 du CASF, le présent contrat peut comporter un plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Dans le cas où ce plan est déterminé en cours d'exécution du contrat, il est intégré à ce dernier par avenant en application de l'article 7 du présent contrat.

## Titre 2 – La mise en œuvre du contrat

### Article 5 – Le suivi et l'évaluation du contrat

#### - [La composition du comité de suivi](#)

Le comité de suivi du contrat est instauré dès la conclusion du contrat. Il est composé comme suit :

- Un représentant du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Un représentant de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Un représentant de l'organisme gestionnaire

Le comité de suivi est chargé de s'assurer de la bonne exécution du contrat.

#### - [Documents à produire](#)

Le comité de suivi s'appuie sur les documents et comptes rendus produits par le gestionnaire dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires : évaluations externes, documents budgétaires et comptables, revue des objectifs, tableau de bord de la performance, etc.

A ces documents peuvent être ajoutés les bilans produits dans le cadre des réunions du comité de suivi décrites ci-après.

Dans le cadre de la transmission de l'ERRD au 30 avril de l'année N+1, l'organisme gestionnaire doit obligatoirement joindre une revue des objectifs du CPOM dont le format est joint en **annexe 6** du CPOM.

#### - [Les dialogues de gestion](#)

Le comité de suivi se réunit à deux reprises au cours du contrat :

- **Au cours de la troisième année, pour un point à mi-parcours** : le comité examine la trajectoire de réalisation des objectifs fixés, sur la base du bilan d'étape proposé par le gestionnaire qui intègre des éléments permettant d'apprécier la qualité de l'accompagnement, il valorise les résultats obtenus et les efforts engagés. Il signale les difficultés ou les retards pris et arrête des mesures correctrices. Il peut convenir de réajuster les objectifs et moyens initiaux lorsque les circonstances le justifient. Dans ce cas, un avenant au CPOM est conclu entre les parties signataires.
- **Au cours de la cinquième année du contrat, pour un bilan final et la préparation du nouveau contrat** : le comité examine les résultats obtenus par le gestionnaire sur la base d'un bilan proposé par celui-ci. Compte-tenu de ce bilan final, le comité de suivi établit des



propositions de priorités et d'objectifs pour le CPOM prenant la suite du contrat arrivant à échéance. Ce bilan alimentera le diagnostic pour le renouvellement du CPOM.

- **Option : un dialogue de gestion supplémentaire au cours de la quatrième année d'exécution du contrat** : en cas de difficultés lors du dialogue de gestion se tenant la troisième année ou afin d'anticiper la prorogation ou le renouvellement du contrat, les autorités de tarification et de contrôle peuvent provoquer un dialogue de gestion supplémentaire au cours de la quatrième année d'exécution du contrat.

- [La prise en compte des circonstances imprévisibles ou exceptionnelles](#)

En dehors des dialogues de gestion, il est de la responsabilité de chaque partie signataire de saisir le comité de suivi lorsque des circonstances (notamment des difficultés financières) ou faits nouveaux font peser un risque fort sur les conditions d'exécution du contrat, tant du point de vue des objectifs que des moyens. La partie signataire concernée saisit les autres parties de manière circonstanciée, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou tout autre moyen permettant d'attester que la saisine a bien été portée à la connaissance des destinataires. A compter de la dernière date de réception attestée, les membres du comité de suivi disposent de deux mois pour convenir, par tout moyen approprié des suites à donner à la saisine.

- [Contrôle des autorités de tarification](#)

En dehors des autres dispositions prévues, le gestionnaire rendra compte à la demande des autorités compétentes de son action relative aux missions confiées par celles-ci, et s'engage à les tenir informées de toute situation le nécessitant.

Par ailleurs, les autorités compétentes pourront procéder à tout contrôle ou investigation qui relève de leurs prérogatives au titre de la réglementation en vigueur, notamment vérifier l'utilisation de la dotation globalisée commune ou tout autre financement accordé. Le gestionnaire devra, le cas échéant, leur apporter tout élément expliquant les éventuels décalages entre les objectifs définis au présent contrat et les résultats effectivement atteints.

Le gestionnaire s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de la réalisation des objectifs définis au présent contrat, notamment par l'accès à toutes les pièces justificatives de la bonne application des textes légaux et réglementaires et des procédures assurant le contrôle et l'évaluation.

## Article 6 – Le traitement des litiges

Les parties s'engagent à chercher toute solution amiable en cas de désaccord sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat. A défaut d'accord amiable, le différend pourra être porté devant les tribunaux compétents :

- Tribunal administratif (requêtes de droit commun d'ordre administratif) ;
- Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (recours dirigés contre les décisions tarifaires de l'ARS et du Conseil Départemental).

## Article 7 – La révision du contrat

Les parties signataires peuvent convenir d'une révision du CPOM, compte tenu des conclusions du comité de suivi à l'issue des dialogues de gestion ou des saisines exceptionnelles. Cette révision prend la forme d'un avenant au CPOM.

Un avenant peut être conclu pour proroger d'une année au maximum le CPOM.

Le contenu du présent contrat pourra être révisé ou modifié par avenant, dans les cas suivants :

- Modification législative et réglementaire substantielle
- Après révision du Plan régional de santé
- Après révision du Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées
- Du fait de modifications substantielles de l'environnement de la structure
- Au regard de l'intégration de nouvelles structures dans le champ du CPOM
- Dans le cadre de la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui sera annexé au présent contrat
- Dans le cadre du dialogue de gestion

## Article 8 – La révision du terme de la (des) convention(s) tripartite(s) pluriannuelle(s) préexistante(s) au CPOM.

Il est mis fin à compter de la date d'entrée en vigueur du présent contrat à toute(s) convention(s) tripartite(s) ou CPOM signé(es) par les établissements et services parties au CPOM.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CPOM

Le CPOM entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et est conclu pour une durée de cinq ans.

Il peut être prorogé pour une durée maximale d'un an, au cours de laquelle le contrat continue de produire ses effets, dans les conditions de formalités allégées décrites ci-après.

Au plus tard six mois avant l'échéance du contrat :

- Si aucune des parties n'a manifesté le souhait de le proroger, les parties signataires entament une négociation en vue de la signature d'un nouveau contrat ;
- Si l'une des parties signataires souhaite la prorogation simple du contrat, elle le notifie aux autres parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la remise du document aux destinataires. Celles-ci ont un mois pour notifier leur accord ou leur désaccord par les mêmes moyens. A défaut de réponse dans ce délai, l'accord est réputé acquis. En cas de désaccord, les parties signataires entament des négociations en vue de la signature d'un nouveau contrat.

Fait à ... en 3 exemplaires originaux, le ... / ... / 2023

Le/La Représentant(e) de l'organisme  
gestionnaire  
*Benoit FRASLIN*  
*Directeur*

Le Président du Conseil départemental  
*Jean-François PARIGI*

Pour le Directeur Général de l'Agence régionale  
de santé Ile-de-France et par délégation,  
La Déléguée départementale  
Amélie VERDIER

### **Titre 3 : La liste des annexes au CPOM**

Les annexes suivantes sont jointes au contrat et sont opposables aux parties signataires :

**ANNEXE 1** : Description et périmètre du contrat

**ANNEXE 2** : Financements des ESMS

**ANNEXE 3** : Trame de diagnostic complétée par le gestionnaire et les autorités compétentes

**ANNEXE 4** : Fiches-objectifs

**ANNEXE 5** : Le plan global de financement pluriannuel (PGFP)

**ANNEXE 6** : Document de suivi des objectifs à annexer chaque année à l'ERRD

**ANNEXE 7** : Les modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation dépendance départementale

## ANNEXE 1 : PERIMETRE DU CPOM

RAISON SOCIALE	FINESS GEO	FINESS JURIDIQUE	COMMUNE	ACTIVITE	CAPACITE	CAPACITE HAS	MODALITE D'ACCUEIL	ARRETE D'AUTORISATION	DATE D'ECHEANCE DE L'AUTORISATION
EHPAD du Pays de Fontainebleau	770808632	770021152	Fontainebleau	EHPAD	180	100%	HP,PASA,UHR	Reconduction tacite le 3 janvier 2017	3 janvier 2032
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	770809218	770021152	Montereau	EHPAD	160	100%	HP,PASA	Reconduction tacite le 3 janvier 2017	3 janvier 2032
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours	770707586	770021152	Saint-Pierre-Lès-Nemours	EHPAD	61	100%	HP	Reconduction tacite le 3 janvier 2017	3 janvier 2032
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	770020642	770021152	Nemours	EHPAD	120	100%	HP, unité psy,PASA	Reconduction tacite le 3 janvier 2017	3 janvier 2032

Une ligne par FINESS géographique.

## ANNEXE 2 : Financement des ESMS

FINESS géo	Nom ESMS	Option tarifaire	PUI	PMP** au 30/06/N*		GMP** au 30/06/N*		Sections tarifaires	Base reconductible prévisionnelle au 01/01/2022			Financements et expérimentations notifiées en année N*
				Valeur	Date validation	Valeur	Date validation		HP	UHR	PASA	
77080 9218	EHPAD du Pays de Montereau	Elément à renseign er par l'ARS		282	08/10/2021	724	08/10/2021	Soins	Elément à renseigner par l'ARS			
								Hébergement	3 241 654,93 €**			
								Dépendance	975 772,77 €			
77080 8632	EHPAD du Pays de Fontaineblea u	Elément à renseign er par l'ARS		284	05/06/2019	783	04/06/2019	Soins	Elément à renseigner par l'ARS			
								Hébergement	3 848 995,44 €**			
								Dépendance	1 640 634,70 €			
77070 7586	EHPAD du Canton de Nemours	Elément à renseign er par l'ARS		188	14/06/2019	751	14/06/2019	Soins	Elément à renseigner par l'ARS			
								Hébergement	1 420 432,00 €			
								Dépendance	377 707,98 €			
77002 0642	EHPAD du Pays de Nemours	Elément à renseign er par l'ARS				739		Soins	Elément à renseigner par l'ARS			
								Hébergement	1 880 153,48 €**			
								Dépendance	752 502,15 €			

\* L'année N correspond à l'année précédant l'entrée en vigueur du CPOM.

\*\*\* Conformément à l'article R. 314-170 du CASF, les PMP et GMP sont réévalués et validés au cours de la troisième année du CPOM. Cette validation ne donne pas lieu à la signature d'un avenant au CPOM.

**\*\*EHPAD du Pays de Montereau : le budget hébergement est réalisé avec une activité de 48 492 journées. Ce budget évoluera en fonction de l'activité comme définit ci-dessous :**

	2023	2024
Nombre de journées	43 800 journées	57 232 journées
Taux d'occupation	75%	98%
Base de financement hors évolution OAED	2 928 030 €	3 825 959 €

**\*\*EHPAD du Pays de Fontainebleau : le budget hébergement est réalisé avec une activité de 64 386 journées (soit un taux d'occupation de 75%). Ce budget évoluera en fonction de sa nouvelle capacité, soit 180 places. Il sera établi sur une base de financement de 3 848 995.44 € (hors évolution OAED) pour 64 386 journées correspondant à un taux d'occupation de 98%**

**\*\*EHPAD du Pays de Nemours: le budget hébergement est réalisé avec une activité de 27 249 journées. Ce budget évoluera en fonction de l'activité comme défini ci-dessous :**

	2023	2024
Nombre de journées	41 619 journées	42 924 journées
Taux d'occupation	95%	98%
Base de financement hors évolution OAED	2 871 711 €	2 961 756 €

## **ANNEXE 3 : DIAGNOSTIC CPOM**



AXE 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux		
OBJECTIF 1-1 : Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire		
Questions :	Réponses :	Si oui, raison sociale des partenaires et/ou commentaires :
<b>Le ou les établissement(s) participe(nt)-il(s) à des démarches relatives à la structuration des parcours sur le territoire ?</b> <i>exemples : CLIC, tables tactiques MAIA, plateforme de service,...</i>	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : R.T.2.S.  <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : NON  <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : NON  <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : NON
<b>Le ou les établissement(s) collabore(nt)-il(s) avec les structures suivantes ?</b>		
Un service d'urgence	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : OUI (à compter de l'ouverture)
Une structure d'HAD	OUI/NON	Site hospitalier de Montereau-Fault-Yonne
Un service de gériatrie	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : OUI (à compter de l'ouverture)
Une filière gériatrique	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : OUI (à compter de l'ouverture)

Une unité cognito-comportementale	OUI/NON	U.C.C. du site hospitalier de Montereau-Fault-Yonne
Un établissement psychiatrique (dont CMP)	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : OUI (à compter de l'ouverture)
Autres	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Service de psychiatrie et équipe mobile de psychiatrie ; E.M.A.S.P. ; S.S.R. Le Prieuré à AVON (77) ; réseau plaies et cicatrisation ; E.M.G.E. <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : Service de psychiatrie et équipe mobile de psychiatrie ; E.M.A.S.P. ; E.M.G.E. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : Service de psychiatrie et équipe mobile de psychiatrie ; E.M.A.S.P. ; E.M.G.E. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : Service de psychiatrie et équipe mobile de psychiatrie ; E.M.A.S.P. ; E.M.G.E. (à compter de l'ouverture)
<b>Le ou les établissement(s) collabore(nt)- (t)-il(s) avec des réseaux ?</b>		
Un réseau de santé	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : NON
Un réseau de soins palliatifs	OUI/NON	Service du C.H. SUD 77 et équipe mobile
Autres	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Maison médicale ; R.T.2.S.. <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : France Alzheimer (groupe de parole mensuel à destination des aidants) <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : NON
<b>Le ou les établissement(s) collabore(nt)- (t)-il(s) avec d'autres établissements médico-sociaux ?</b>	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : E.H.P.A.D. du C.H. SUD 77 ; autres E.H.P.A.D. du territoire ; Clinique de la Forêt à FONTAINEBLEAU (77) ; S.S.R. Le Prieuré à AVON (77) ; A.P.H.P. ; autres hôpitaux d'Ile-de-France. <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : E.H.P.A.D. du C.H. SUD 77 ; autres E.H.P.A.D. et établissements médico sociaux du territoire. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : E.H.P.A.D. du C.H. SUD 77 ; autres E.H.P.A.D. et établissements médico sociaux du territoire.

		<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> E.H.P.A.D. du C.H. SUD 77 ; autres E.H.P.A.D. et établissements médico sociaux du territoire. (à compter de l'ouverture)
<b>Décrire et caractériser les relations de l'établissement avec les professionnels de santé libéraux du territoire d'implantation (échanges, coordination, disponibilités,...)</b>		<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Kinésithérapeutes : collaboration installée et durable, Ergothérapeutes : collaboration installée et durable, Psychiatres et psychologues de ville sont sollicités occasionnellement pour orienter les familles et soignants en cas de besoin. Les dentistes, ophtalmologues, pédicures, podologues, dermatologues, cardiologues sont également sollicités en cas de besoin. Pour cela, les médecins spécialistes du C.H. SUD 77 sont plus aisément sollicités dans le respect du libre choix du professionnel de santé par les résidents qui peuvent s'orienter vers des médecins de ville.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> Médecins traitants, podologues, kinésithérapeutes, orthophonistes interviennent régulièrement au sein de l'établissement.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> Des interventions de pédicures font l'objet de liens installés et durables avec des professionnels libéraux.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> A construire.</p>
<b>OBJECTIF 1-2 : Développer des nouvelles modalités d'accueil, notamment pour les personnes handicapées vieillissantes ou les personnes âgées dépendantes présentant des troubles psychiatriques</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
<b>La politique d'amélioration de la prise en charge est-elle centralisée au niveau du siège ?</b>	OUI/NON	OUI
<b>Des créations d'unités spécifiques sont-elles envisagées au regard des populations accueillies?</b>	OUI/NON	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Une seconde U.H.R. ; un dispositif de P.A.S.A. de nuit ; unité d'hébergement et de soins renforcés pour personnes âgées ; une unité pour personnes âgées grabataires souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles sévères du comportement.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> Un P.A.S.A.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> Un P.A.S.A. ; deux U.H.R. ; un accueil de jour</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> Un P.A.S.A. ; une unité de 32 places dédiées aux personnes âgées souffrant de troubles psychiatriques</p>

<b>OBJECTIF 1-3 : Développer l'accueil temporaire et séquentiel dans le ou les établissements</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
<b>Les places d'hébergement temporaire sont-elles spécifiquement identifiées dans les établissements concernés ?</b>	OUI/NON	NON
<b>Quel est le taux d'occupation des places d'hébergement temporaire dans les EHPAD concernés ?</b>		
<b>Hébergement temporaire : Quelle est la provenance des personnes accueillies/ Quels sont les types de séjour ?</b>		
<b>Quel est le taux d'occupation des places d'Accueil de jour dans les EHPAD concernés ?</b>		
<b>Accueil de jour : Quelle est la provenance des personnes accueillies/ Quels sont les types de séjour ?</b>		
<b>Les places d'accueil de jour et/ou d'hébergement temporaire sont-elles connues par les acteurs du ou des territoires ?</b>	OUI/NON	A autorisation d'ouverture de l'accueil de jour de l'E.H.P.A.D. du Pays de Montereau, une large communication sera réalisée.

### Autodiagnostic : proposition d'objectifs

<b>AXE 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux</b>		
	<b>OBJECTIFS PROPOSES</b>	<b>INDICATEURS + CIBLES</b>
<b>1-1 Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire</b>	- Proposer un retour en EHPAD avec HAD en aval des urgences, plutôt qu'une hospitalisation complète, à un résident en EHPAD.	- Nombre de résidents pris en charge en HAD/an (département)
<b>1-2 Développer des nouvelles modalités d'accueil, notamment pour les personnes handicapées vieillissantes ou les personnes</b>	Développer le partenariat avec l'inter-secteur psychiatrique et avec l'Equipe Mobile de Psychiatrie Personnes Agées	

<b>âgées dépendantes présentant des troubles psychiatriques</b>	Admettre, au sein du futur l'E.H.P.A.D. du Pays de Nemours, des personnes âgées dépendantes du territoire présentant des troubles psychiatriques	
<b>1-3 Développer l'accueil temporaire et séquentiel dans le ou les établissements</b>	Développer l'accueil temporaire et séquentiels partagés entre les E.H.P.A.D. du et rattachés au C.H. SUD 77.	Création de 10 places mobiles d'hébergement temporaire.
OBSERVATIONS AUTORITES DE TARIFICATION ET DE CONTRÔLE :		

AXE 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des personnes		
OBJECTIF 2-1 : Former les personnels et développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques		
Questions	Réponses	Commentaires :
Les personnels ont-ils été formés à ces thématiques ?		
Nutrition	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI Gérontopsychiatrie <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
Promotion de la bienveillance	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
Prévention des chutes	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
Prévention des escarres	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
Prévention de la dépression et du suicide	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : NON

		<u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
Hygiène et santé bucco-dentaire	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : NON (la personne formée a quitté l'établissement) <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture
<b>OBJECTIF 2-2 : Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
La politique d'amélioration de la prise en charge est-elle centralisée au niveau du siège ?	OUI/NON	OUI
Un projet d'animation est-il formalisé dans tous les établissements ?	OUI/NON	OUI
Des actions ont-elles été menées dans le ou les établissement(s) sur les thématiques suivantes :		
Nutrition	OUI/NON	OUI
Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : Ouverture d'une U.H.R. ; deux P.A.S.A. ; formations A.S.G. et gérontopsychiatrie. <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : OUI (demande d'autorisation P.A.S.A)
Promotion de la bientraitance	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : Prévu au plan de formation 2021. <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : A prévoir après ouverture.
Prévention des chutes	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : Participation au projet PARACHUTE et pérennisation d'un dispositif de recueil et analyse par le service qualité à reprendre car non actif <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI

		<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : A prévoir après ouverture
Prévention des escarres	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Achat de matériel de positionnement programmé ; matelas anti escarres ; formations positionnement au lit <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : A prévoir après ouverture
Prévention de la dépression et du suicide	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : A prévoir après ouverture
Hygiène et santé bucco-dentaire	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : A prévoir après ouverture
<b>Comment sont accompagnées les personnes en fin de vie ? L'accès aux soins palliatifs est-il effectif au sein de l'établissement ?</b>	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Accompagnement par les psychologues, échanges en équipe pluridisciplinaire. L'accès aux soins palliatifs est effectif. Appel à l'équipe mobile de soins palliatifs si besoin. <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : Les personnes en fin de vie sont accompagnées par les équipes et si nécessaire il est fait appel à l'équipe mobile de soins palliatifs, cela reste exceptionnel. Appel à l'équipe mobile de soins palliatifs si besoin. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : Accompagnement par l'équipe. L'accès aux soins palliatifs est effectif. Appel à l'équipe mobile de soins palliatifs si besoin. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> :
<b>Comment sont organisés l'admission et l'accueil des résidents dans le ou les établissement(s) ?</b>		<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Une commission d'admission hebdomadaire est organisée avec le médecin coordonnateur, la secrétaire médicale, la secrétaire administrative, les psychologues et les cadres ou I.D.E.C. des unités. Une visite de préadmission, avec le médecin coordonnateur, le psychologue et la cadre ou l'I.D.E.C. de l'unité devant accueillir le futur résident est proposée dès la validation médicale et administrative. Une date d'admission est définie lors de la commission suivante. Un livret d'accueil est remis lors de la visite de préadmission. Le jour de l'admission, l'I.D.E.C. ou une maitresse de maison est présente et un inventaire est alors effectué.



	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> Les dossiers sont constitués par l'adjoint administratif en charge des admissions et présentés au fur et à mesure de leur arrivée au médecin coordonnateur et au cadre de santé. Une visite de préadmission est organisée.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> Les dossiers sont constitués par l'adjoint administratif en charge des admissions et présentés au médecin traitant de l'E.H.P.A.D. au fur et à mesure de leur complétude. Une visite de préadmission est organisée avec le médecin traitant et les cadres pour une présentation générale du fonctionnement de l'E.H.P.A.D.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> <b><u>Tous E.H.P.A.D. :</u></b> Une procédure visant à harmoniser les pratiques en matière d'admission est en cours de déploiement.</p>
<p><b>Comment est mis en œuvre l'accompagnement personnalisé des résidents dans le ou les établissement(s) ?</b></p>	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Supports et méthodologie du P.V.I. réalisée et actualisée ; Orientation vers les P.A.S.A. ; Personnalisation des activités proposées ; Projets de rééducations individualisés ; Plan de nursing.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> L'accompagnement des résidents fait l'objet d'un projet de vie individualisé élaboré par l'équipe soignante.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> L'accompagnement des résidents fait l'objet d'un projet de vie individualisé élaboré par l'équipe soignante. Orientation vers le P.A.S.A. à ouverture.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> L'accompagnement des résidents fera l'objet d'un projet de vie individualisé élaboré par l'équipe soignante. Orientation vers le P.A.S.A. à ouverture.</p>
<p><b>Comment sont garantis les droits et les libertés des résidents, notamment d'aller et venir, dans le ou les établissement(s) ?</b></p>	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Les entrées et les sorties des résidents ne sont pas contrôlées à l'exception de celles des résidents pour lesquels un risque sécuritaire a été identifié par un médecin ; L'exercice du droit de vote est maintenu et facilité ; L'expression du culte maintenue et facilitée (dont salle de recueillement) ; Des sorties achats sont organisées ; Des informations sont diffusées (télévision, journaux, presse audio) ; Le logiciel SKYPE est disponible.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b></p>

		<p>Les entrées et les sorties des résidents ne sont pas contrôlées à l'exception de celles des résidents pour lesquels un risque sécuritaire a été identifié par un médecin ;  L'exercice du droit de vote est maintenu et facilité ;  L'expression du culte maintenue et facilitée ;  Des informations sont diffusées (télévision, journaux, presse audio) ;  Les portails sont sécurisés.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b>  Les entrées et les sorties des résidents ne sont pas contrôlées à l'exception de celles des résidents pour lesquels un risque sécuritaire a été identifié par un médecin ;  L'exercice du droit de vote est maintenu et facilité ;  L'expression du culte maintenue et facilitée (dont salle de recueillement) ;  Des informations sont diffusées (télévision, journaux, presse audio).</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b>  Les entrées et les sorties des résidents ne seront pas contrôlées à l'exception de celles des résidents pour lesquels un risque sécuritaire a été identifié par un médecin ;  L'exercice du droit de vote sera maintenu et facilité ;  L'expression du culte sera maintenue et facilitée (dont salle de recueillement) ;  Des informations seront diffusées (télévision, journaux, presse audio).</p>
<p><b>Comment sont valorisées la participation et l'expression des résidents et de leurs proches dans le fonctionnement du ou des établissement(s) (famille, proches aidants,...)?</b></p>		<p>C.V.S.  Comité d'animation  Commission des menus  Recueil des plaintes  Entretiens  Réunion des familles  Mise à disposition de locaux</p>
<p><b>Présenter l'organisation de la prise en charge des résidents la nuit, le week-end et les jours fériés</b></p>		<p>Les résidents des E.H.P.A.D. sont accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les gestes de la vie quotidienne par une équipe aide soignantes présente jour et nuit et dont les effectifs sont réduits la nuit.</li> </ul> <p>Cette équipe veille au maintien de l'autonomie des résidents et répond aux besoins d'aide occasionnés par la dépendance des personnes âgées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par une équipe hôtelière qui veille à la bonne hygiène des locaux et assure le service des repas des personnes âgées.</li> <li>- Pour les soins par une équipe I.D.E.</li> <li>- Par une équipe médicale et para médicale (médecins coordonnateurs, médecins traitants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens).</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le maintien de leurs activités sociales et culturelles par une équipe d'animation et de bénévoles présente en semaine et les week-end lors des évènements organisés.</li> <li>- D'autres intervenants œuvrent en faveur du bon accompagnement des personnes âgées : personnels encadrants, personnels administratifs, personnels techniques.</li> </ul>
<b>Un projet personnalisé (PP) est-il systématiquement rédigé pour chaque résident ?</b>	OUI/NON	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : OUI : une nouvelle procédure a été élaborée.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : OUI : Dans le mois qui suit l'admission et réactualisé au moins une fois par an, idéalement tous les 6 mois.</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : OUI</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> : Prévu dès l'ouverture.</p>
<b>Les thématiques suivantes sont-elles abordées dans les projets personnalisés :</b>		
Activités thérapeutiques adaptées au résident	OUI/NON	
Hygiène santé bucco-dentaire	OUI/NON	
Evaluation des facteurs de risque de chute	OUI/NON	
Evaluation du risque de dénutrition	OUI/NON	
Suivi du carnet de vaccination	OUI/NON	
Evaluation de l'agitation ou de l'apathie	OUI/NON	
Continence	OUI/NON	
<b>OBJECTIF 2-3 : Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
<b>Présenter brièvement les partenariats réalisés avec les acteurs locaux de la culture, du sport et des loisirs ?</b>		<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> :</p> <p>Musée du Louvre (sortie mensuelle)</p> <p>Zoothérapie</p> <p>Atelier peinture</p> <p>Atelier floral</p> <p>Base de loisirs de Bois le Roi</p>

		<p>Lycées de Fontainebleau (animation loto, repas, jeux inter sports E.H.P.A.D.) Musique aux chevets Restaurateur de Barbizon Cinéma de Fontainebleau <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> Les partenaires sont essentiellement des associations culturelles et sportives, les écoles et les crèches, les services de la mairie et de nombreux autres établissements médico-sociaux (I.M.E. E.S.A.T. FOYERS DE VIE E.H.P.A.D.). <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> Le C.C.A.S de la Mairie, l'A.D.A.P.E.I. ; Les établissements scolaires de la ville ; L'école de danse de Montereau ; Le C.M.P et le C.A.T.T.P de Montereau et Fontainebleau. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> Les partenariats avec les acteurs locaux, notamment les associations culturelles et sportives ainsi que les écoles et les services de la mairie seront établis.</p>
Les dossiers de soins sont-ils informatisés ?	OUI/NON	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Partiellement : le logiciel permet le traitement de la partie médicale mais les volets kiné, plan de soins, projet de vie, fiches de chute, ne sont pas actifs. Ils le seront à compter du second semestre 2021 grâce au déploiement d'un nouveau logiciel comportant un module spécifique E.H.P.A.D. <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> Partiellement : le logiciel permet le traitement de la partie médicale mais les volets kiné, plan de soins, projet de vie, fiches de chute, ne sont pas actifs. Ils le seront à compter du second semestre 2021 grâce au déploiement d'un nouveau logiciel comportant un module spécifique E.H.P.A.D. <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> Déploiement du nouveau logiciel comportant un module spécifique E.H.P.A.D. à l'ouverture. <b><u>Tous E.H.P.A.D. :</u></b> L'acquisition d'un nouveau logiciel de soins pour l'ensemble des E.H.P.A.D. est en cours : celui-ci sera interopérable avec celui du C.H. SUD 77, TERR E SANTE, etc.</p>
ViaTrajectoire est-il utilisé pour le transfert de ses résidents ?	OUI/NON	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> OUI <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b> Prévu dès l'ouverture</p>
Le ou les établissement(s) ont-ils recours à la télémédecine ?	OUI/NON	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> NON <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours :</u></b> NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours :</u></b></p>

<b>OBJECTIF 2-4 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
<b>Quels dispositifs et actions ont été mis en place ces trois dernières années pour gérer les situations d'urgence (plan bleu, plan canicule, catastrophes naturelles,...) au sein du ou des établissement(s) ?</b>		<p>L'établissement est doté d'un plan blanc intégrant un volet AMAVI permettant de faire face à un afflux de victimes.</p> <p>Le plan canicule des E.H.P.A.D. a été actualisé en lien avec le service qualité.</p> <p>Le plan bleu des E.H.P.A.D. est en cours d'actualisation en lien avec le service qualité.</p> <p>Concernant les sites de Montereau-Fault-Yonne et l'E.H.P.A.D. du Canton de Nemours, il existe un plan inondation.</p>
<b>La fiche "événements indésirables graves" de l'ARS est-elle en place dans les établissements ?</b>	OUI/NON	
<b>Quelles mesures ont été mises en place ces trois dernières années pour la gestion et le signalement des événements indésirables ?</b>		<p>Le signalement des événements indésirables est réalisé via une fiche de déclaration sur un logiciel unique pour l'ensemble de l'établissement depuis juillet 2018.</p> <p>Des formations des professionnels sur les modalités de déclarations des E.I. sont mise en œuvre.</p> <p>Les événements déclarés sont traités chaque jour par le service qualité et transmis aux référents risques ou vigilants pour une analyse et la mise en œuvre des actions correctives. Les événements graves sont traités en priorité.</p> <p>Les plaintes sont traitées par la chargée de relation avec les usagers.</p> <p>Les E.I. graves peuvent faire l'objet d'une déclaration externe après avis du Directeur de l'établissement.</p> <p>Il existe une cellule de gestion des risques qui analyse les événements de criticité moyenne et /ou majeure. Elle détermine les événements qui doivent faire l'objet d'analyse approfondie. Elle assure le suivi du plan d'action des événements indésirables et établi un bilan annuel de la gestion des risques.</p>
<b>Quels dispositifs et actions ont été mis en place ces trois dernières années pour réduire les risques infectieux dans le ou les établissement(s) (DARI, couverture vaccinale,...)?</b>		<p>D.A.R.I. réalisé ;</p> <p>Vaccination des résidents ;</p> <p>Campagne de vaccination contre la grippe du personnel ;</p> <p>Suivi épidémiologique ;</p> <p>Campagne grippe mesures de précaution standard ;</p> <p>Journées de sensibilisation ;</p> <p>Affichages ;</p> <p>Présence de l'E.O.H. du C.H. SUD 77 et d'une infirmière hygiéniste.</p>
<b>La convention avec une officine est –elle réévaluée chaque année ?</b>	OUI/NON	

Un autodiagnostic sur la prise en charge médicamenteuse a-t-il été réalisé au cours des deux dernières années ? (exemples : outil proposé par l'ANAP et l'OMEDIT Aquitaine)	OUI/NON	<b>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</b> : OUI <b>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</b> : OUI <b>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</b> : OUI <b>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</b> : Un COPIL « prise en charge médicamenteuse » des E.H.P.A.D. piloté par le service qualité est déployé. Il permet, sur la base de l'autodiagnostic et de l'accompagnement OMEDIT, de mettre en place des actions et d'en assurer le suivi.
Le circuit du médicament est-il informatisé (logiciel de prescription) ?	OUI/NON	
Des actions de prévention de l'iatrogénie ont-elles été menées dans l'année ?	OUI/NON	Un groupe de travail sur l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse est en cours pour tous les E.H.P.A.D.. Il est piloté par le service qualité du C.H. SUD 77 en lien avec la P.U.I. et les médecins.

### Autodiagnostic : proposition d'objectifs

AXE 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des personnes		
	OBJECTIFS PROPOSES	INDICATEURS + CIBLES
<b>1-1 Former les personnels et développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques</b>	Former les personnels : Maladie Alzheimer, troubles psychiatriques, troubles du comportement Avoir une connaissance plus fine autour du vieillissement normal et pathologique : Formations A.S.G. ; Formation bientraitance ; Formation gérontopsychiatrie ; Campagnes de sensibilisation en partenariat avec l'I.F.S.I. dans le cadre du service sanitaire.	Nombre de participants aux formations Nombre de bénéficiaires des actions
<b>1-2 Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées</b>	Rédaction et actualisation de tous les P.V.I. ; Animations adaptées aux niveaux de dépendance des personnes âgées ; P.E.C. psychologique ; P.E.C. diététique ; P.E.C. esthétique et bien-être.	Nombre de P.V.I. réalisés Réalisation des P.V.I. des nouveaux entrants. Actualisation ou rédaction des P.V.I. des résidents déjà présents. N+ 1 : 25% N+2 : 50% N+3 : 75% N+4 : 100%

<p><b>1-3 Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement</b></p>	<p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Ouverture lors des formations internes ; Projets INTER E.H.P.A.D. ; Projet de M.A.M..</p> <p><b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau :</u></b> Favoriser le partenariat avec les associations de la Mairie, les Ecoles, l'A.D.A.P.E.I..</p> <p><b><u>Tous E.H.P.A.D. :</u></b> Favoriser l'ouverture lors des évènements festifs ; Accueillir le grand public pour des conférences relatives aux questions du vieillissement ; Favoriser la participation de personnels extérieur aux formations.</p>	<p>Nombre de conventions établies Nombre d'actions réalisées en partenariat</p>
<p><b>1-4 Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs</b></p>	<p>Dispositif anti fugue ; Retour de la qualité annuellement sur les F.E.I..</p>	
OBSERVATIONS AUTORITES DE TARIFICATION ET DE CONTRÔLE :		

AXE 3 : Optimiser la gestion des établissements et services		
OBJECTIF 3-1 : Maintenir la pleine activité dans les établissements et services		
Questions	Réponses	Commentaires :
Existe-t-il une politique harmonisée relative à l'activité ?	OUI/NON	NON
Les places à ce jour autorisées sont-elles toutes installées par l'établissement (notamment PASA, accueil de jour, UHR, HT)?	OUI/NON	<b>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</b> : Installation en cours des 12 places d'U.H.R. autorisées en 2018 <b>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</b> : OUI <b>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</b> : OUI pour l'hébergement permanent. En attente d'autorisation pour le P.A.S.A. et l'accueil de jour. <b>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</b> : Installation en novembre 2021 de 120 places d'hébergement permanent, dont un P.A.S.A.
OBJECTIF 3-2 : Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance		
Questions	Réponses	Commentaires :
Le ou les établissement(s) connaît-il/connassent-ils des difficultés particulières pour le recrutement de son/leur personnel ?	OUI/NON	OUI Ces difficultés concernent principalement les médecins, les I.D.E. et les A.S. ainsi que les A.S.G. et les kinésithérapeutes.
Un plan d'action est-il en place pour résoudre ces difficultés ?	OUI/NON	OUI Un plan d'action dit de « fidélisation » permettant notamment de faciliter l'accès à la titularisation et aux C.D.I. est mis en place pour les métiers pour lesquels un constat de carence a été réalisé. Les E.H.P.A.D. font partie des secteurs concerné par ce plan d'action.



		De nombreuses actions de communications sont réalisées afin de valoriser les métiers soignants (participations aux forums des emplois dans le départements, communications dans les centres de formations, partenariats, etc.).
<b>Les auxiliaires médicaux qualifiés suivants interviennent-ils dans le ou les établissements ?</b>		
Psychomotriciens :	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : NON
Ergothérapeutes :	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : NON <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : OUI <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> : NON
Autres :	OUI/NON	<u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u> : Kinésithérapeutes, pédicures et podologues, orthophoniste. <u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u> : Orthophoniste <u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u> : Pédicures et podologue. <u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u> :
<b>OBJECTIF 3-3 : Fidéliser le personnel soignant et développer une politique de qualité de vie au travail</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
Existe-il une politique de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences ?	OUI/NON	NON
Existe-il une stratégie de gestion des risques professionnels pilotée par le siège de votre organisme ?	OUI/NON	Le centre hospitalier Sud Seine-et-Marne coordonne une démarche de prévention des risques professionnels à l'échelle de l'établissement, en lien avec le C.H.S.-C.T..

		<p>Il inscrit notamment son action dans la mise en œuvre d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (P.A.P.R.I.PA.C.T.).</p> <p>Le suivi des risques professionnels passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation des risques professionnels,</li> <li>- La mise à jour du document unique (D.U.E.R.P.),</li> <li>- Une réflexion autour de l'absentéisme et analyse des accidents du travail.</li> </ul> <p>Une sous-commission du C.H.S.-CT. est chargée du suivi du document unique et des risques psychosociaux (le comité document unique/risques psychosociaux).</p>
<b>Le(s) établissement(s) dispose(nt)-(t)-il(s) d'un pool de remplacement ?</b>	OUI/NON	Application HUBLO
<b>Pour N-2 et N-1, donner le nombre d'ASH en formation VAE AS/AMP (ensemble des ESMS couverts par CPOM) ?</b>		/
<b>Pour N-2 et N-1, donner le nombre d'AS en VAE pour intégrer un IFSI (ensemble des ESMS couverts par CPOM) ?</b>		/
<b>OBJECTIF 3-4 : Développer les mutualisations inter-établissements</b>		
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires :</b>
<b>Les fonctions suivantes sont-elles externalisées ?</b>		
Entretien/Maintenance	OUI/NON	NON

Blanchisserie	OUI/NON	OUI
Restauration	OUI/NON	OUI
Autres	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Nettoyage des parties communes  <b><u>Tous E.H.P.A.D.</u></b> : Entretiens des espaces verts, vitres extérieures.
<b>Des mutualisations d'équipements entre établissements et/ou services sont-elles formalisées ?</b>	OUI/NON	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</u></b> : Prêt du véhicule adapté <b><u>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</u></b> : Prêt du véhicule adapté <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</u></b> : NON <b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</u></b> :
<b>Des mutualisations de personnels entre établissements et/ou services sont-elles formalisées ?</b>	OUI/NON	OUI
<b>Décrire votre organisation et plus particulièrement les liens entre le siège de l'organisme gestionnaire et les établissements</b>		Les E.H.P.A.D. sont gérés par une Directrice adjointe chargée des E.H.P.A.D., membre de l'équipe de Direction du C.H. Sud 77. Les directions fonctionnelles du C.H. Sud 77 participent en appui, support et expertise à la gestion des E.H.P.A.D. (finances, qualité et relations avec les usagers, coordination générales de soins, ressources humaines, affaires techniques et logistiques). Au sein des E.H.P.A.D. un binôme responsable administrative et cadre de santé est présent sur site. Le responsable administratif est le représentant de la Direction en son absence. Ces derniers rencontrent à minima 2 fois par semaine la Directrice des E.H.P.A.D. sur site ou en réunion.

**Autodiagnostic : proposition d'objectifs**

<b>AXE 3 : Optimiser la gestion des établissements et services</b>		
	<b>OBJECTIFS PROPOSES</b>	<b>INDICATEURS + CIBLES</b>
<b>1-5 Maintenir la pleine activité dans les établissements et services</b>	- Maintenir/atteindre un taux d'occupation optimal des places d'hébergement permanent	- Taux d'occupation à 95% sur la durée du CPOM
<b>1-6 Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance</b>	- Lisser sur 5 ans la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	- charge en soins < 4000 points PMP / IDE - charge en dépendance < 3200 points GMP / AS/AMP
<b>1-7 Fidéliser le personnel soignant et développer une politique de qualité de vie au travail</b>	<b><u>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau :</u></b> Accompagnement à l'amélioration des organisations par un cabinet extérieur. <b><u>Tous E.H.P.A.D. :</u></b> Accès facilité aux C.D.I. et à la titularisation pour les I.D.E.	
<b>1-8 Développer les mutualisations inter-établissements</b>	Animations et évènements communs Réseau des animateurs Projets culturels Création de missions transversales de « référents » pour les responsables administratifs Projet de création d'un service centralisé de facturation des E.H.P.A.D.	
<b>OBSERVATIONS AUTORITES DE TARIFICATION ET DE CONTRÔLE :</b>		

## **ANNEXE 4 : LES OBJECTIFS DU CPOM**

## AXE 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux

### Objectif 1.1. Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau  E.H.P.A.D. du Pays de Montereau  E.H.P.A.D. du Canton de Nemours  E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Renforcer et élargir la collaboration avec les structures et partenaires du territoire	Nombre d'accompagnement par l'H.A.D.  Nombre de recours à l'équipe mobile de soins palliatifs  Nombre de résidents suivi en C.M.P. cible = 100% des résidents ciblés  Nombre de recours à l'E.M.P.P.A.  Nombre de recours à l'E.M.G.E.	E.R.R.D.  Rapport d'activité  R.A.M.A.  A.N.A.P.	N > N-1			

		Nombre de recours à l'U.C.C.					
		Nombre de transfert aux urgences					
		Nombre de décès dans l'établissement					
		Nombre de conventions signées avec les structures du domicile et du handicap adulte					
		Conventionnement avec l'U.R.P.S. infirmiers (astreinte infirmière de nuit) (hors E.H.P.A.D. Fontainebleau)					

<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Pérenniser les relations et la collaboration avec les professionnels de santé libéraux du territoire</p>	<p>Nombre de médecins traitants libéraux intervenants</p> <p>Nombre de convention avec des professionnels libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, pédicure-podologue, ophtalmologues)</p>	<p>E.R.R.D.</p> <p>Rapport d'activité</p> <p>R.A.M.A.</p> <p>A.N.A.P.</p>	<p>N &gt; N-1</p>			
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Approfondir les relations avec les filières G, notamment dans le cadre de la mesure 5 du plan de refondation des urgences</p>	<p>Nombre d'admissions directes en service de gériatrie</p> <p>Nombre de transferts aux urgences</p> <p>Nombre de recours à l'I.M.H.</p>		<p>N &gt; N-1</p>	<p>Financements attribués en fonction des admissions directes par la filière G</p>		



<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Développer les relations avec les réseaux d'aidants du territoire</p>	<p>Nombre de participation aux réunions</p> <p>Nombre d'orientation des familles vers les réseaux d'aidants du territoire</p> <p>L'établissement a davantage de contacts avec France Alzheimer, notamment sur le territoire de Nemours.</p> <p>Autres contacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la structure de répit d'Avon</li> <li>-les familles, notamment sur le territoire de Nemours</li> </ul>	<p>E.R.R.D.</p> <p>Rapport d'activité</p>	<p>N &gt; N-1</p>			
---	--	--	---	-------------------	--	--	--

**Objectif 1.2. Développer ou transformer l'offre selon les besoins du territoire**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau (bâtiment Costrejean)	Engager les travaux de réhabilitation du bâtiment Costrejean – 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étage = EHPAD	Avancement des travaux  (rétro planning)	Rapport d'activité  R.A.M.A.  E.P.R.D.  E.R.R.D.	N > N-1	PPI  Subventions CD pour 60 places  PAI		Dépôt du projet : T1 2023  Début des travaux : janvier 2024  Fin des travaux : janvier 2026

<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau - bâtiment Costrejean</p>	<p>Engager une réflexion sur la destination du 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment</p> <p>Options : installation de places par extension de l'USLD de Montereau ?</p> <p>Autres activités médico-sociales ?</p>	<p>Dépôt d'un projet</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>R.A.M.A.</p> <p>E.P.R.D.</p> <p>E.R.R.D.</p>		<p>Prix de journée</p> <p>Dotations</p>		<p>2025</p> <p>2026</p>
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Dédier 32 des places d'hébergement à l'accueil de personnes âgées présentant des troubles psychiques stabilisés</p>	<p>Taux d'occupation</p> <p>Nombre de transfert aux urgences psychiatriques</p> <p>Nombre de résidents suivis en C.M.P.</p> <p>Nombre d'intervention E.M.P.P.A.</p> <p>Partenariat signé avec le pôle de santé mentale</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>R.A.M.A.</p> <p>E.P.R.D.</p> <p>E.R.R.D.</p>	<p>N &gt; N-1</p>	<p>A.M.I.</p>		<p>Ouverture effective depuis le 13 février 2023</p>

**Objectif 1.3. Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et l'accueil de jour**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Ouvrir un accueil de jour Alzheimer de 8 places	Taux d'occupation  Nombre de participants aux activités  Nombre de personnes maintenues à domicile  Nombre d'hospitalisation  Evaluation du maintien de l'autonomie et des relations sociales	E.R.R.D.    R.A.M.A.	N > N-1	Dotation soin par redéploiement de places d'EHPAD du Pays de Fontainebleau.		2023 : Déposer un dossier projet actualisé

<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Rédiger un projet pour développer une offre d'hébergement temporaire et d'hébergement d'urgence mobiles</p>	<p>Taux d'occupation</p> <p>Nombre de personnes accueillies et maintenues à domicile</p>	<p>E.R.R.D.</p> <p>R.A.M.A.</p>	<p>N &gt; N-1</p>	<p>sous réserve de financement par transformation de places d'HP en HT</p>	<p>Taux d'occupation de 70% proposé par le CHSSM donc on réduirait le nombre de places à 5 plutôt que 10.</p>	
---	--	--	---------------------------------	-------------------	--	---	--

## Axe 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des usagers

### Objectif 2.1. Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Proposer chaque année des formations du personnel sur des thématiques spécifiquement gériatriques et gérontologiques	Formation 70H A.S.H.Q.  Formation bientraitance  Formation maladie d'Alzheimer et troubles apparentés  Formation troubles du comportement	Plan de formation  Rapport d'activité	Nombre d'agents formés/an N > N-170 %  Promouvoir l'égalité d'accès à ces formations sur les 4 EHPAD	Budget formation pôle E.H.P.A.D.  Fonds mutualisés A.N.F.H.  C.N.R.	Plan de formation  Suivi annuel : rapport d'activité	Annuellement

		Formation troubles psychiatriques et gérontopsychiatrie					
		Formation hygiène bucco-dentaire					
		Formation prévention des chutes					
		Formation prévention de la dénutrition					
		Formation évaluation de la douleur					
		Formation dépression et suicide					
		Formation soins palliatifs					

		Formation prévention des escarres					
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Renforcer le nombre d'A.S.G.	Formation A.S.G.	Plan de formation E.R.R.D. E.P.R.D.	N > N-1	C.N.R.  Budget formation pôle E.H.P.A.D + études promotionnelles	Suivi annuel : bilan plan de formation	
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Accompagner les professionnels vers la mise en place d'approche non médicamenteuse	Formation thérapie non médicamenteuse  Acquisition d'outils technologiques et numériques  Nombre d'agents formés à la	Rapport d'activité  E.R.R.D.  R.A.M.A.	Diminution de la consommation médicamenteuse  N > N-1	C.N.R.  A.A.P.		



		balnéothérapie ou Snoezelen			P.A.I. investissement du quotidien		
					Budget formation pôle E.H.P.A.D		

**Objectif 2.2. Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Assurer la réalisation, le suivi et l'actualisation des P.V.I.	Nombre de projet de vie individualisés créés et actualisés	Recueil de données	100% actualisé par an		Mettre des paliers annuels pour le suivi.	
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau			Programme d'animation				
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Adaptation des activités aux besoins et soins des résidents	Rapport d'activité psychologues	Rédaction pour les nouveaux admis dans les 2 mois de l'admission		Suivi mensuel des P.V.I.	
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours			Tableau de suivi P.V.I.				
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Améliorer la prise en charge des troubles psycho-comportementaux par l'activité du P.A.S.A. et des U.V.P.	File active	Rapport activité P.A.S.A.	Diminution de 50% des comportements d'agitation pathologique		2 UVP à Fontainebleau au	Ouverture effective P.A.S.A. Nemours : en octobre 2022
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Taux d'occupation	R.A.M.A.				

E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Nombre d'activités et de participants		Diminu-tion des refus et oppositions aux soins			Ouverture effective P.A.S.A. Montereau : en janvier 2023
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours				Diminu-tion des replis sur soi et syndrome d'immobilisation ou de glissement			

E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau				Diminution de 50% des comportements d'agitation pathologique					
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Proposer un dossier projet pour labelliser une U.H.R. pour un des EHPAD	Taux d'occupation	Programme d'activités	Diminution des refus et oppositions aux soins	Enveloppe A.R.S. U.H.R.	Annuel			
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		Nombre d'activités et de participants	R.A.M.A.						
				Diminution des replis sur soi et syndrome d'immobilisation ou de glissement					

EHPAD de Montereau Cantonale St Pierre les Nemours Pays de Nemours	Projets d'animation à formaliser	Nombre de projets d'animation formalisés	Rapport d'activité	100 %	Budget hébergement		Fin 2023
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Développer un dispositif d'accompagnement nocturne Alzheimer	File active  Nombre d'activités et de participants  Prise en charge non médicamenteuse	Rapport d'activité D.A.N.A.	Diminution des chutes de 50%  Diminution de la consommation de neuroleptique  Diminution des angoisses et agitations nocturne	A.M.I. (PASA de jour restant ouvert la nuit) : sur le PASA de Costrejean	Recrutement en cours des ASG de nuit. Ce serait sur le PASA de Costrejean. File active déjà identifiée. Si les recrutements se passent bien, ce sera opérationnel fin 2022.	Ouverture prévisionnelle : T2 2023

### Objectif 2.3. Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
-----------------------------------	-------------------	------------	--------	-------	-------------	--------------------	------------

<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Développer et pérenniser les partenariats avec les acteurs du territoire</p>	<p>Nombre de partenariats culturels</p> <p>Nombre de sorties artistiques et culturelles proposées</p> <p>Nombre de partenariats avec les acteurs locaux (CCAS, SAPHA)</p> <p>Nombre de partenariats intergénérationnels (lycée, collège, écoles, crèche, relai assistante maternelle)</p> <p>Nombre de partenariats avec d'autres E.S.M.S y compris les SAAD</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Conventions de partenariats</p>	<p>1 projet « Culture et santé » par an par E.H.P.A.D</p> <p>.</p> <p>N &gt; N-1</p>	<p>A.A.P. « Culture et Santé » secteur médico-social</p>	<p>Annuel</p>	
---	---	--	--	--	--	---------------	--

		Cibler un ou deux axes sur la culture sur les 4 EHPAD					
		Nombre de rencontre avec des résidences autonomie					
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Développer les activités et projet inter-E.H.P.A.D. Projet inter -PASA	Nombre de journées inter-E.H.P.A.D.  Nombre de journée inter-P.A.S.A.  Nombre de projets communs avec d'autres E.H.P.A.D.	Rapport d'activité  Appels à projet	N > N-1	Inter EHPAD = à peu près une journée par mois. Un groupe de 8 résidents va dans un autre EHPAD.		

**Objectif 2.4. Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Former le personnel à la rédaction de F.E.I., renforcer l'analyse et le suivi des F.E.I. et élaborer un plan d'action	Nombre de personnes formées au logiciel de déclaration de E.I.  Nombre d'évènements déclarés et traités  Nombre de RETEX et de plans d'action	Tableau de suivi par type de F.E.I.	N > N-1  Diminution du nombre de F.E.I.  bilan annuel revue des F.E.I.		Vérifier que tout le personnel est en capacité de faire un EI.	
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Poursuivre le comité de pilotage d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse au sein des E.H.P.A.D.	Nombre de réunion PEC med  Nombre de pratiques harmonisés	CR COFIL  Plan d'actions	100% actions prioritaires	L'ensemble du circuit du médicament est suivi.		



		Nombre d'actions mises en place					
		Diminution des E.I. liés à la prise en charge médicamenteuse					
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Lancer la démarche d'évaluation des E.H.P.A.D. par l'appropriation d'une culture qualité</p>	<p>Nomination de professionnels référents</p> <p>Nombre d'audit réalisé</p> <p>1<sup>ère</sup> Auto-évaluation</p>	<p>Référentiel d'évaluation</p> <p>Evaluation interne</p> <p>Evaluation externe</p> <p>Plan d'actions</p>	<p>5 ans</p>	<p>Budget formation pôle E.H.P.A.D.</p>		<p>2023 : E.H.P.A.D. Nemours</p> <p>2024 : E.H.P.A.D. Canton</p> <p>2025 : E.H.P.A.D. Montereau</p>

							2026 : E.H.P.A.D. Fontainebleau
--	--	--	--	--	--	--	------------------------------------

### Axe 3 : Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'investissement

#### Objectif 3.1. Maintenir la pleine activité dans les établissements et services

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Maintenir et atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement permanent en E.H.P.A.D. supérieur à 95%	Taux d'occupation des places d'hébergement permanent en E.H.P.A.D. supérieur ou égal à 95%	Rapport d'activité	TO 95%		Il y a eu de l'absentéisme sur l'EHPAD de Montereau. Sur l'EHPAD de Nemours, ça va.	Bilan annuel Rapport d'activité
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau			ERRD				ERRD
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours			TDB				Montée en charge progressive sur E.H.P.A.D. Montereau (objectif 75% fin 2023) et E.H.P.A.D. Nemours (objectif 95% fin 2023)
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							

							Impact travaux à venir en 2024 sur capacitaire et TO E.H.P.A.D. Fontainebleau, anticipé à l'E.P.R.D. 2023 : TO cible = 75% jusqu'à fin travaux (fin 2025) puis 95% (2026)
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau							
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau			Rapport d'activité				
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours	Atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en E.H.P.A.D. supérieur à 70%	Taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en E.H.P.A.D. supérieur ou égal à 70%	ERRD	TO 70%			Si ouverture d'une offre durant le CPOM
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours			TDB				

E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Atteindre un taux d'occupation des places d'accueil de jour en EHPAD supérieur à 70%	Taux d'occupation des places d'accueil de jour en E.H.P.A.D. supérieur ou égal à 70%	Rapport d'activité  ERRD  TDB	TO 70%			
EHPAD du Pays de Fontainebleau  EHPAD du Pays de Montereau	Maintenir ou atteindre un taux d'occupation de 70% pour les résidents Seine-et-Marnais	Taux d'occupation	Rapport d'activité  EERD	TO 70 % de Seine - et- Marnais			Rapport d'activité  Bilan annuel  ERRD

EHPAD du Pays de Nemours							
EHPAD du Canton de Nemours							

**Objectif 3.2. Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Lisser sur 5 ans, en fonction de la convergence tarifaire, la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	Charge en soins par IDE	ERRD	<4300			

E.H.P.A.D. du Pays de Montereau							
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Lisser sur 5 ans, en fonction de la convergence tarifaire, la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	Charge en dépendance par AS/AMP	ERRD	<3200			
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau							

E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Augmentation du temps d'intervention du psychologue pour une prise en charge personnalisée et adaptée aux besoins des résidents	Ratio	ERRD	De 2 à 2,4 ETP (dont 2 en HP et 0,2 par P.A.S.A.)	Inclus dans le forfait global dépendance  + enveloppe P.A.S.A. A.R.S.		
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau				De 1 à 1,6 ETP  (dont 1,4 en HP et 0,2 au P.A.S.A.)			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours				De 0,2 à 0,8 ETP			



				De 1 à 1,2 ETP  (dont 1 en HP et 0,2 au P.A.S.A.)			
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Accroître le temps de présence du médecin coordonnateur	Ratio	ERRD	De 0,5 à 1 ETP			
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau				De 0,5 à 0,8 ETP			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours				De 0,2 à 0,4 ETP			
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours				De 0,5 à 0,6 ETP			

E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau							
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Généraliser et pérenniser le dispositif I.D.E. de nuit	Charge en soins par IDE	ERRD	Deux projets d'astreinte e IDE de nuit. Montereau est EHPAD porteur. Mais certains sont dans le dispositif URPS. Autre dispositif porté par Fontainebleau avec des IDE postées.			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							

E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau							
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Adapter le taux d'encadrement global au regard du renforcement de la médicalisation en E.H.P.A.D.	Ratio	ERRD				
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours	Création ou redéploiement de postes d'ASH pour le nettoyage des nouveaux bâtiments	GMP	EPRD			ASH : évaluer impact financier sur le budget hébergement	
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		PMP	Tarif hébergement				

**Objectif 3.3 Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Renforcer la politique d'attractivité et de fidélisation	Nombre de poste vacants	Rapport d'activité	N < N-1		A l'échelon de l'hôpital. avec un volet spécifique pour les EHPAD ; cédésiation/stagiérisation	De 2023 à 2027
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Nombre de passage en C.D.I. ou stagiaire	Politique d'attractivité et de fidélisation de l'établissement	N > N-1			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Nombre de départs		N < N-1			
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Renforcer la politique d'accueil et d'intégration des professionnels	Nombre de journée d'accueil	Livret d'accueil	N > N-1		Annuel	
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Nombre de nouveaux professionnels ayant participé à la journée d'accueil					

E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Poursuivre le renforcement des liens entre les institutions de formation et les agents	Nombre d'élèves et étudiants A.S. et I.D.E. accueillis en stage	Livret d'accueil du stagiaire	N > N-1 Recrutement et sorties d'école		Annuel	
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Nombre d'intervention de présentation des E.H.P.A.D. en I.F.S.I. et I.F.A.S.					
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		Collaboration avec la plateforme des métiers de l'autonomie					

E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau		Taux d'absentéismes (courte durée, AT/MP)					
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Baisser le taux d'absentéisme global à chaque exercice	Nombre E.T.P. vacants	Rapport d'activité	N < N-1			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Nombre de formation qualifiante					
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		Nombre de professionnels ayant repris le travail après arrêt long					
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		Nombre d'agent maintenu dans l'emploi					
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Sensibiliser le personnel et prévenir les troubles musculo-squelettiques	Nombre de professionnels inscrits aux formations T.M.S.	Plan de formation	N > N-1	Action de communication		
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Nombre de professionnels inscrits	Rapport d'activité	Diminution de l'épuisement professionnel			

<p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>		<p>aux formations gestes et postures</p> <p>Nombre d'accidents de travail</p> <p>Nombre de rail de transfert</p>	<p>P.G.F.P./P.A.I.</p>	<p>Diminution du nombre d'accidents de travail</p> <p>100%</p>		
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Mieux prendre en charge la santé des travailleurs</p>	<p>Nombre de professionnel suivi par le service de santé au travail</p> <p>Matériel à destination des professionnels</p> <p>Nombre de professionnels ayant repris le travail après arrêt long</p> <p>Nombre de professionnel maintenu dans l'emploi</p>	<p>Rapport d'activité</p>	<p><math>N &lt; N-1</math></p> <p><math>N &gt; N-1</math></p>		

**Objectif 3.4. Engager une démarche développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau  E.H.P.A.D. du Pays de Montereau  E.H.P.A.D. du Canton de Nemours  E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Mettre en place une démarche responsable en matière de restauration et de gaspillage alimentaire	Application loi Egalim  Nombre de barquettes plastiques sur les plateaux repas  Tri des bio déchets	Rapport d'activité	50% produits de qualité et 20% de produits bio  N < N-1			
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau  E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Réduire la consommation de bouteille d'eau en plastique	Nombre de bouteille d'eau en plastique commandé	Rapport d'activité	N < N-1			



E.H.P.A.D. du Canton de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Optimiser les circuits logistiques par la mise en place d'un circuit unique et commun aux E.H.P.A.D.	Circuit restauration	Cahier des charges marché	2024			
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Circuit magasin général					
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Circuit pharmacie	Contrat avec prestataire logistique				
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		Normes BBC ex : récupération d'eau de pluie					

**Objectif 3.5. Développer les mutualisations inter établissement**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Pérenniser les postes mutualisés en matière d'hygiène et de coordination des projets d'animation et de vie sociale et proposer de nouvelles mutualisations</p>	<p>1 poste de coordination des projets de vie sociale</p> <p>1 I.M.H.</p> <p>1 I.P.A. E.H.P.A.D. « pathologies chroniques stabilisées »</p> <p>Pool de remplacement inter-E.H.P.A.D.</p>	<p>E.P.R.D.</p> <p>E.R.R.D.</p> <p>Rapport d'activité</p>		<p>A.A.C. I.P.A. 2023 (A.R.S.)</p>	<p>1 IPA pourrait venir mais pas tout de suite compte tenu du temps de formation.</p>	<p>I.P.A. : 2025</p>
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p>	<p>Poursuivre les mutualisations inter-établissement</p>	<p>Convention mutualisation véhicule adapté pour les résidents</p>					

E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		P.A.S.A. E.H.P.A.D. du Pays de Nemours/Canton de Nemours	File active				
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Renforcer l'équipe de direction des E.H.P.A.D. et pérenniser son fonctionnement	Recrutement d'un adjoint					<b>2023</b>
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Une mission de référence confiée à chaque responsable administratif pour appui et expertise	E.P.R.D.	2 D3S au sein de la direction des E.H.P.A.D			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Fournir un organigramme actuel/projeté	E.R.R.D.	1 cadre administratif par E.H.P.A.D			
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours		Fournir fiches de poste directeur/adjoint au directeur	Fiche de poste	.			

**Objectif 3.6 Projets d'investissement**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Lancer le programme de réhabilitation et d'humanisation de la résidence Jean-Marc Costrejean et ramener le capacitaire de l'EHPAD à 180 places	Nombre de chambres individuelles	E.P.R.D.	Passage de 181 places installés à 60 places – 180 places sur la totalité de l'EHPAD	Subvention en investissement : plafond 60 places à 15 000 €/ place pour le CD  PAI		PPI 2023   PAI
		Nombre de chambres doubles	E.P.R.D.				
		Nombre de chambre avec sanitaire et douche	P.G.F.P.				
		Nombre d'espace de convivialité	Tarif hébergement				
		Taux d'occupation					

## Axe départemental

### Objectif 1 : mise à jour des documents relatifs aux droits des résidents

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Actualiser le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement	Documents présentés et validés en C.V.S.	Contrat de séjour  Règlement de fonctionnement	100% des documents actualisés			Pour application au 1 <sup>er</sup> Janvier 2023
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau E.H.P.A.D. du Pays de Montereau E.H.P.A.D. du Canton de Nemours E.H.P.A.D. du Pays de Nemours	Harmoniser la trame et individualiser le livret d'accueil	Livrets d'accueil présentés et validés en C.V.S.	Livrets d'accueil	100% des livrets d'accueil individualisés			1 <sup>er</sup> trimestre 2023

<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Faire évoluer le fonctionnement du C.V.S. conformément au décret du 25 avril 2022</p>	<p>Elections des nouveaux membres du C.V.S.</p> <p>Mise à jour du règlement intérieur du C.V.S.</p>	<p>P.V. installation des membres du C.V.S.</p> <p>Règlement intérieur du C.V.S.</p> <p>Compte-rendu des C.V.S.</p>	<p>4 C.V.S. par an</p>			<p>1<sup>er</sup> trimestre 2023</p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2023</p>
<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Elaborer un plan des actions du projet d'établissement en adéquation avec les objectifs fixés dans le cadre de la refonte du projet global d'établissement</p>	<p>Documents présentés et validés par les instances de l'établissement</p>	<p>Projets d'établissement</p>	<p>1 volet projet d'établissement propre à chaque E.H.P.A.D.</p>			<p>2<sup>ème</sup> semestre 2023</p>

<p>E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Montereau</p> <p>E.H.P.A.D. du Canton de Nemours</p> <p>E.H.P.A.D. du Pays de Nemours</p>	<p>Diversifier et adapter l'offre du programme d'animation au profil des résidents accueillis et avec une ouverture vers l'extérieur</p>	<p>Programmes d'animation hebdomadaire, mensuel et annuel diffusé et affiché</p> <p>Validation du programme d'animation en comité d'animation</p> <p>Nombre de partenariats créés</p> <p>Nombre d'activités inter-E.H.P.A.D.</p>	<p>Programmes d'animations</p> <p>Conventions de partenariats</p>				<p>Fontainebleau : 2022</p> <p>Les 3 autres EHPAD : 2023</p>
---	--	--	---	--	--	--	--

**OBJECTIF 2 : améliorations à apporter au cadre bâti**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
Bâtiment Costrejean V. 3.6	Programme d'acquisition de mobilier	Acquisition des mobiliers		Acquisition de l'intégralité du mobilier à l'ouverture	A préciser EPRD  C.N.R. P.A.I.		Acquisition à la date d'ouverture du bâtiment restructuré

**OBJECTIF 3 : amélioration continue de la qualité de l'hébergement**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau  E.H.P.A.D. du Pays de Montereau	Renforcer et améliorer le caractère hôtelier de l'E.H.P.A.D.	Mise en place du service à l'assiette  Nombre de repas à thème ou de repas thérapeutique	Formation du personnel au service à l'assiette en E.H.P.A.D.	2023			



E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Personnalisation des espaces communs dans le cadre d'activités avec les résidents et les familles	Rapport d'activité animation				
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours							
E.H.P.A.D. du Pays de Fontainebleau	Mettre en place et pérenniser les outils d'évaluation de la satisfaction des usagers	Enquête de satisfaction périodique des résidents et des familles	Résultats enquête de satisfaction				
E.H.P.A.D. du Pays de Montereau		Nombre de réunions thématiques des familles	Rapport d'activité C.V.S.	1 par an			
E.H.P.A.D. du Canton de Nemours		Participation des résidents et des familles aux comités d'animation et commission des menus.	CR comité d'animation	2 à 3 par an			
E.H.P.A.D. du Pays de Nemours			CR commission des menus	3 à 4 fois par an			

# **ANNEXE 5 : Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP)**

**\* PGFP de l'année de négociation du CPOM, transmis via la plateforme Import EPRD**





## **ANNEXE 7 du CPOM : modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation départementale dépendance**

### **GENERALITES**

Dans le cadre de la réforme du financement des EHPAD, la loi n°2015- 1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a créé le forfait global dépendance.

Son décret d'application (Décret n°2016-1814) prévoit un mode de financement automatique qui repose sur une équation tarifaire prenant en compte le niveau de dépendance des résidents. Ce décret précise également comment le Département peut opérer une modulation du forfait en fonction de l'activité.

Textes applicables :

- Code Général des Collectivités Territoriales,
- Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment article 58 -I,
- Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du Code de l'action sociale et des familles,
- Décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux ESMS mentionnés au 1 de l'article L 312-1 du CASF prévoyant la mise en place d'un Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) et d'un Etat de Réalisation de Recettes et des Dépenses (ERRD).

### **1- les bénéficiaires du forfait global dépendance départemental**

Sont pris en charge, au titre de l'Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement (APA-E), les résidents de l'établissement relevant de l'hébergement permanent et dont le domicile de secours se situe en Seine-et-Marne.

Le forfait dépendance relatif aux résidents Seine-et-Marnais est versé par le Département sous forme de dotation prévisionnelle accordée à l'EHPAD. Les résidents ne peuvent percevoir cette aide directement.

Les personnes âgées ayant été domiciliées antérieurement à leur admission en établissement dans un Département autre que la Seine-et-Marne relèvent de la compétence de leur Département d'origine.

Il appartient à ces personnes, en lien avec la direction de l'établissement, de constituer un dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de le transmettre à la collectivité d'aide sociale compétente. En cas de difficultés pour déterminer la collectivité compétente, il convient de prendre attache du Service des Prestations de la Direction de l'Autonomie.

### **2- les modalités de calcul du forfait dépendance (ressources)**

L'établissement adresse au Département l'annexe 4A (cadre normalisé) concernant l'activité prévisionnelle dans les délais fixés par la réglementation.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le forfait global relatif à la dépendance est calculé selon les dispositions des 1) et 2) de l'article R. 314-173, prenant compte :

- Le niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées,

- La capacité autorisée en hébergement permanent

Rappel du II de l'article du Décret n°2016-1814 : pour les exercices 2017 à 2023, et par dérogation aux dispositions de l'article R.314-173 du même code, dans sa rédaction issue du Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016, les établissements mentionnés aux I et II de l'article L.313-12 du même code sont financés, pour la part des prestations afférentes à la dépendance, par la somme des montants suivants :

1° Le montant des produits de la tarification reconductibles afférents à la dépendance fixé l'année précédente, revalorisé d'un taux fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil départemental ;

2° Une fraction de la différence entre le forfait global relatif à la dépendance (cible), à l'exclusion des financements complémentaires mentionnés au 2° de l'article R.314-172 du même code, dans sa rédaction issue du présent décret, et le montant mentionné au 1° du présent II. Cette fraction est fixée à un septième en 2017, un sixième en 2018, un cinquième 2019, un quart en 2020, un tiers en 2021, un demi en 2022 et un en 2023.

### **3 – Modalités de calcul du forfait global dépendance à la charge du Département**

Le forfait global dépendance à la charge du Département d'implantation de l'établissement est défini par le I de l'article R314-73 du CASF qui stipule que le produit est obtenu par soustraction :

- De la participation du résident, correspondant au tarif dépendance pour les GIR 5-6,
- De l'éventuelle contribution supplémentaire fixée en fonction de ses ressources par la notification d'APAP,
- De la participation APA des autres départements au titre de leurs ressortissants relevant des GIR 1 à 4,
- Des tarifs journaliers des personnes qui n'ont pas demandé l'APA ;
- Des participations des résidents de moins de 60 ans.

Les tarifs journaliers dépendance sont calculés selon les dispositions du II de l'article R314-173.

### **4 - les modalités de versement du forfait global dépendance départemental**

Le versement du forfait global dépendance pour les résidents ayant leur domicile de secours en Seine-et-Marne et bénéficiant de l'APA est effectué par le Département par acomptes mensuels représentant le douzième du montant fixé par arrêté du Président du Conseil départemental.

Le versement de chaque fraction est effectué le vingtième jour du mois ; si ce jour n'est pas ouvré, le versement s'effectue le dernier jour ouvré qui précède cette date.

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental, le versement sera effectué par prélèvement sur l'imputation suivante : chapitre 16 - fonction 553 - nature 1717 du budget départemental et viré sur le compte de l'établissement. Tout changement de compte devra être signalé au Département. Le comptable assignataire est le Payeur départemental.

Dans l'attente de la fixation du forfait départemental dépendance de l'année « N+1 », les versements par douzième, s'effectuent sur la base du forfait arrêté l'année précédente. Une régularisation est effectuée après la parution de l'arrêté fixant la nouvelle dotation.

Le forfait étant versé directement par le Département de Seine-et-Marne à l'établissement, ce dernier devra, dans un souci de transparence vis-à-vis des résidents, faire apparaître sur la facture le coût à la charge de la personne âgée ainsi que le montant correspondant à la dépendance prise en charge par le Département.

### **5- suivi de l'activité et contrôle**

Instruction des droits individuels à l'APA : comme le prévoit la réglementation, il convient de continuer de constituer un dossier d'APA pour toutes les nouvelles personnes âgées originaires de Seine-et-Marne entrant dans l'établissement et de l'adresser au service Prestations de la Direction de l'Autonomie, dans les meilleurs délais. Le Département instruira le dossier de demande de droits individuels à l'APA.

En effet, le Département de Seine-et-Marne continuera d'assurer le suivi de l'activité de l'établissement. Ceci permettra de soutenir les projets et les évolutions de l'offre sur le territoire, en complémentarité des indicateurs du plan « Ma santé2022 » de l'Agence régionale de santé (ARS).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les EHPAD sont tenus d'effectuer les saisies déclaratives des résidents seine-et-marnais bénéficiaires de l'APA et de générer les états de présence mensuellement sur la plateforme d'échanges « Solis ESMS ».

- A défaut de la transmission mensuelle de cet état de présence, le versement de la dotation sera suspendu jusqu'à communication des éléments.

Par ailleurs, les EHPAD sont tenus d'informer le Département des mouvements des résidents Seine-et-Marnais et, à ce titre, ils utilisent le module information de la plateforme pour déclarer toutes les hospitalisations et toutes les absences pour convenances personnelles supérieures à une nuitée ainsi que les sorties définitives (retour à domicile, changement d'établissement ou décès).

Depuis juin 2021, les EHPAD ont aussi la possibilité d'effectuer les demandes de renouvellement d'APA E des bénéficiaires via la plateforme (cf. actualité déposée le 01/06/2021 sur la plateforme d'échanges).

Le Département se réserve le droit de procéder à tout instant à des vérifications, sur pièce ou sur place, concernant la réalité des informations transmises par l'établissement.

Il est rappelé qu'une évaluation des résidents par GIR est effectuée au moins une fois par an par les établissements sur la plateforme et uniquement pendant la campagne de changement de GIR.

## **6- Ajustement du forfait global dépendance départemental**

En N+1, le Département de Seine-et-Marne effectuera un rapprochement entre la dotation prévisionnelle versée durant l'exercice N et la part d'activité réelle à sa charge compte tenu de l'activité et de la participation des bénéficiaires seine et marnais durant cette même période.

La différence alors constatée donnera lieu à un ajustement selon les modalités suivantes :

- s'il est constaté une dotation **supérieure** par rapport à l'activité de l'année N-1, le Département défalquera la somme correspondante lors de la notification dotation prévisionnelle de l'année suivante,
- s'il est constaté une dotation **inférieure** par rapport à l'activité de l'année N-1, le Département ajoutera la somme correspondante lors de la notification dotation prévisionnelle de l'année suivante

Dans ces deux hypothèses, le montant de l'ajustement relatif à l'effectivité de N-1 sera pris en compte, par arrêté, lors de la notification des ressources et des tarifs de l'exercice suivant.

Toutefois, si ce montant est trop important au regard de la dotation attribuée, il est possible d'échelonner la reprise de cette somme de la manière la plus adaptée aux besoins considérés et après négociations entre les parties.

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-21-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

**FONDATION DE ROTHSCHILD**

**2023-2027**

**SEINE ET MARNE**

**seine  
&marne**  
LE DÉPARTEMENT

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Île-de-France



**ENTRE**

***L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE***

Représentée par Amélie VERDIER, Directrice générale

Située à 13 rue du Landy

93200 SAINT-DENIS

Ci-après dénommée « l'ARS »

**ET**

***LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE***

Représenté par le *Président du Conseil Départemental M. Jean-François PARIGI*

Situé à *L'Hôtel du Département CS 50377*

*77010 Melun cedex*

Ci-après dénommé « le Conseil départemental » ou « le département »,

**ET**

***LA RESIDENCE LA GUETTE DE LA FONDATION DE ROTHSCHILD***

Représentée par Madame Lucile ROZANES MERCIER, Directrice Générale,

Située à route de la Guette

77174 Villeneuve Saint Denis

Ci-après dénommé « l'organisme gestionnaire » ou « le gestionnaire »

### Visas et références juridiques

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12 et L.313-12-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et son article 58 substituant le CPOM à la convention pluriannuelle, dite tripartite, des EHPAD ;

Vu la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, notamment son article 158 ;

Vu le décret n°2015-1868 du 30 septembre 2015 relatif à la liste des prestations minimales d'hébergement délivrées par les EHPAD ;

Vu le décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R. 314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global de soins des EHPAD ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2018-519 du 27 juin 2018 relatif à la modulation des tarifs des ESMS en fonction de l'activité et à l'affectation de leurs résultats ;

Vu l'arrêté du 06 juin 2019 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global de soins des EHPAD et PUV ;

Vu le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022, portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation ;

Vu le projet régional de santé d'Ile-de-France 2018-2022 ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Seine-et-Marne ;

Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu l'arrêté départemental de programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 6 avril 2018 actant la programmation des CPOM PA et autorisant le Président du Conseil départemental à signer les CPOM ;

Vu la délibération n°CD-2021/07/01-0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de la Fondation de Rothschild du 27 avril 2015 ;

## **Il a été conclu ce qui suit**

### **Préambule**

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est conclu pour une durée de 5 ans entre le Président du Conseil départemental, la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS) et le gestionnaire d'Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

Ce contrat est le support du dialogue entre les autorités de tarification et l'organisme gestionnaire et doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une logique décloisonnée d'activités multiples et complémentaires, de parcours et de partenariats renforcés, qui sont les conditions de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et d'un accès à la santé et à l'autonomie facilité.

Il est un outil à la disposition tant du gestionnaire que des autorités de tarification pour structurer l'offre médico-sociale sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins identifiés et priorités dans le Projet Régional de Santé (PRS) et le schéma départemental.

Ce CPOM s'appuie sur les projets stratégiques des organismes gestionnaires, dans la limite des objectifs et priorités des différents schémas.

Les parties signataires doivent préalablement réaliser un diagnostic objectif et documenté de la situation des établissements et services couverts par le contrat. Il s'appuiera notamment sur les résultats des évaluations externes et les données des tableaux de bord de la performance.

Les parties signataires s'entendent dans la négociation sur des règles en matière d'affectation et de gestion de leurs résultats, déficitaires comme excédentaires, la liberté de choix du gestionnaire étant la règle sous réserve du respect des engagements pris dans le CPOM et des grands équilibres budgétaires.

Ce CPOM doit permettre d'instaurer plus de transparence dans les échanges et travaux entre les gestionnaires et les autorités de tarification. Il doit favoriser le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats et d'évaluation.

## Titre 1. L'objet du contrat

### Article 1 – L'identification du gestionnaire et périmètre du contrat

L'organisme gestionnaire est décrit en **annexe 1**.

#### Habilitation à l'aide sociale départementale pour les EHPAD

Le CPOM vaut convention d'habilitation à l'aide sociale départementale, pour les structures concernées (cf. annexe 1).

### Article 2 – Objectifs fixés dans le cadre du CPOM

Les parties ont élaboré un diagnostic partagé, duquel ont été identifiés plusieurs objectifs. Les objectifs sont détaillés dans l'**annexe 4** du présent contrat.

#### **Les objectifs généraux du CPOM sont les suivants :**

N°	INTITULE DE LA FICHE-OBJECTIFS
<b>1</b>	<i>Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux</i>
<b>2</b>	<i>Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des usagers</i>
<b>3</b>	<i>Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'investissement.</i>

Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs présentés, conformément au calendrier de réalisation déterminé conjointement.

Dans le cadre de la remise de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD), au 30 avril de l'année N+1 pour l'ensemble des ESMS et au 31 juillet N+1 pour les établissements publics de santé, il est demandé à l'organisme gestionnaire de joindre la revue des objectifs du CPOM, telle qu'elle est présentée en **annexe 6**.

Ce document comprend pour chaque objectif, son niveau de réalisation retracé par l'indicateur comparé à la cible, ainsi que tout élément permettant d'apprécier son atteinte.

#### Lissage de la charge en soins et dépendance

Les indicateurs de suivi mentionnés à l'objectif N°3.2 relatifs aux charges en soins et en dépendance par catégorie de personnels font exclusivement office de référence contractuelle entre les autorités de contrôle et les gestionnaires d'établissements et services.

### Article 3 – Moyens dédiés à la réalisation du CPOM

Conformément au R314-43-1 du CASF, une dotation globale commune (DGC) sera mise en place dans le cadre du CPOM.

Les montants des dotations des établissements et services du CPOM sont précisés à l'**annexe 2** dans le cadre des modalités prévues ci-dessous.

#### 1° Les modalités de détermination des dotations des établissements et services du CPOM

##### a. Le forfait global relatif aux soins

Le forfait global relatif aux soins des Etablissements d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est égal à la somme des éléments suivants :

- Du résultat de l'équation tarifaire relative aux soins déterminée en application de l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles prenant en compte les valeurs de GMP et PMP validées et précisées en **annexe 2**.
- Des financements complémentaires mentionnés à l'article R. 314-163 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le forfait global de soins mentionné à l'article R. 314-159 du CASF est modulé en fonction de l'activité réalisée au regard de la capacité autorisée et financée de l'établissement, dans les conditions fixées par l'article R. 314-160 du même code.

Les financements complémentaires décrits au I du R.314-163 du CASF liés aux activités d'accueil de jour seront modulés en fonction des objectifs d'activité ci-après.

Le pourcentage d'abattement est égal à la moitié de la différence entre les cibles activité fixées dans le contrat et l'activité réalisée sur l'année.

Le forfait global de soins de l'EHPAD a atteint sa cible de financement en 2021.

##### b. Le forfait global relatif à la dépendance

Le forfait global relatif à la dépendance est égal à la somme des éléments suivants :

- Du résultat de l'équation tarifaire relative à la dépendance calculée sur la base du niveau de perte d'autonomie des personnes hébergées par l'établissement prenant en compte la valeur de GMP validée et précisée en **annexe 2**.

- Des financements complémentaires définis dans le contrat prévu au IV ter de l'article L. 313-12 CASF.

La part du forfait global relatif à la dépendance mentionné au 1° de l'article R. 314-172 du CASF peut être modulé en fonction de l'activité réalisée au regard de la capacité des places autorisées et financées d'hébergement permanent de l'établissement conformément aux dispositions de l'article R. 314-174 du même code.

**L'annexe 9** précise les modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation départementale dépendance de la Seine-et-Marne.

c. [La tarification hébergement pour les EHPAD habilités totalement ou partiellement à l'aide sociale](#)

Conformément aux dispositions de l'article R. 314-181 du CASF, « le *tarif journalier moyen afférent à l'hébergement est calculé pour l'exercice en divisant le montant des charges nettes d'exploitation afférentes à l'hébergement par la moyenne, sur les trois années qui précèdent l'exercice en cause, du nombre effectif de journées de personnes accueillies dans l'établissement.*

*Lorsque l'établissement est ouvert depuis moins de trois ans, ou en cas de circonstances particulières, le nombre de journées qui sert de diviseur est égal au nombre prévisionnel de l'exercice* ». Il est précisé que le tarif journalier moyen afférent à l'hébergement peut être modulé par l'organisme gestionnaire, ceci dans le cadre de l'article R. 314-182 du CASF.

La fixation annuelle des tarifs Hébergement n'est pas soumise à la procédure contradictoire conformément aux articles R. 314-40, R. 314-42 et R. 314-185.

Le tarif hébergement sera revalorisé chaque année du taux directeur fixé par l'assemblée départementale à l'occasion du vote de l'Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses (OAED), sauf cas particulier pris en compte lors de la négociation du CPOM (voir annexe financière) ou lors d'un dialogue de gestion en cours d'exécution du contrat.

Le taux directeur s'applique au tarif hors reprise du résultat.

Le président du Conseil Départemental arrête les tarifs hébergement conformément aux articles R. 314-40, R. 314-42 et R. 314-185 du code précité.

d- [Les centres d'accueil de jour autonome \(CAJ\)](#)

Une dotation globalisée commune (DGC) est accordée pour les activités des CAJ gestionnaires pour la période du présent contrat. Elle correspond aux sommes allouées chaque année à l'ensemble des structures entrant dans le périmètre du contrat.

Le montant de cette dotation est précisé en **annexe 2** du contrat.

**L'EHPAD La GUETTE ne dispose pas d'autorisation pour des places d'accueil de jour et/ou d'hébergement temporaire lors de son entrée en CPOM.**

e- Les modalités d'affectation des résultats pour les établissements et services du CPOM

La libre affectation des résultats par le gestionnaire est le principe qui prévaut pour les établissements et services médico-sociaux qui intègrent le présent contrat.

Cependant, les autorités de tarification et de contrôle se réservent la possibilité d'échanger avec le gestionnaire sur l'affectation d'un excédent de plus de 5% par rapport aux produits alloués.

Il convient de rappeler que la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges doit rester sincère afin de ne pas obérer le résultat.

Les résultats comptables des établissements et services sont affectés conformément aux objectifs mentionnés dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et selon les modalités suivantes :

- L'excédent d'exploitation est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Il est ensuite affecté soit à un compte de report à nouveau, soit au financement de mesures d'investissement, soit à un compte de réserve de compensation, soit à un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R.314-48 du CASF.
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est en priorité couvert par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat. Puis, le cas échéant, il est couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat. Pour le surplus éventuel, il est affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Conformément à l'article R. 314-235 du code de l'action sociale et des familles et par dérogation à l'article R. 314-234 du même code, les résultats d'un établissement ou service pourront être affectés sur le compte de résultat d'un autre établissement ou service couvert par le présent contrat. Il s'agit d'une forme de fongibilité entre les établissements entrant dans le périmètre du CPOM.

Toutefois, ces affectations devront faire l'objet d'un suivi chaque année dans l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

f- Les frais de siège

Dans la mesure du possible, l'entrée en vigueur et la durée de l'autorisation de frais de siège sont identiques à celles du présent contrat. L'arrêté portant autorisation des frais de siège est joint en annexe 8.

g- Modulation des financements en fonction de l'activité réalisée

**Hébergement permanent**



Le taux d'occupation des places d'hébergement permanent est égal au nombre de journées réalisées pour les places autorisées en hébergement permanent (les absences de moins de 72 heures pour cause d'hospitalisation ou pour convenance personnelle étant comptabilisées) du 1er janvier au 31 décembre de l'année, divisé par le nombre de journées théoriques pour les places autorisées en hébergement permanent du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le forfait global de soins de chaque EHPAD a atteint la cible de financement en 2021, le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 95 %.

### **Accueil de jour et hébergement temporaire**

Le taux d'occupation des places est égal au nombre de journées réalisées pour les places autorisées pour un type d'accueil du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année divisé par le nombre de journées théoriques. Le nombre de journées théoriques est fixé à 365 journées théoriques pour les places d'hébergement temporaire et 253 journées théoriques pour les places d'accueil de jour.

Pour l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, le taux d'occupation minimal est fixé à 70%.

**L'EHPAD La Guette ne dispose pas d'autorisation pour des places d'accueil de jour et/ou d'hébergement temporaire lors de son entrée en CPOM.**

### **Article 4 – Procédure budgétaire**

Le gestionnaire est soumis à une présentation budgétaire et tarifaire sous la forme d'un EPRD dans les conditions définies par la section IV du chapitre IV du titre Ier du livre III du CASF.

En vertu de l'article L. 313-14-2 du CASF, l'autorité compétente peut demander : « *la récupération de certains montants dès lors qu'elle constate :*

1° *Des dépenses sans rapport ou manifestement hors de proportion avec le service rendu ou avec les coûts des établissements ou des services fournissant des prestations comparables en termes de qualité de prise en charge ou d'accompagnement ;*

2° *Des recettes non comptabilisées.*

*Cette récupération vient en déduction du tarif de l'exercice au cours duquel le montant à récupérer est constaté, ou de l'exercice qui suit. »*

Si le gestionnaire entend procéder à un transfert pérenne de moyens entre ses établissements ou services, il en présente la nature et les motifs au comité de suivi du présent CPOM et sollicite l'accord préalable de l'ARS avant sa mise en œuvre effective.

Par ailleurs, conformément à l'article R.314-42 du CASF, le présent contrat peut comporter un plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Dans le cas où ce plan est déterminé en cours d'exécution du contrat, il est intégré à ce dernier par avenant en application de l'article 7 du présent contrat.

## Titre 2 – La mise en œuvre du contrat

### Article 5 – Le suivi et l'évaluation du contrat

#### - [La composition du comité de suivi](#)

Le comité de suivi du contrat est instauré dès la conclusion du contrat. Il est composé comme suit :

- Un représentant du Conseil départemental
- Un représentant de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Un représentant de l'organisme gestionnaire

Le comité de suivi est chargé de s'assurer de la bonne exécution du contrat.

#### - [Documents à produire](#)

Le comité de suivi s'appuie sur les documents et comptes rendus produits par le gestionnaire dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires : évaluations externes, documents budgétaires et comptables, revue des objectifs, tableau de bord de la performance, etc.

A ces documents peuvent être ajoutés les bilans produits dans le cadre des réunions du comité de suivi décrites ci-après.

Dans le cadre de la transmission de l'ERRD au 30 avril de l'année N+1, l'organisme gestionnaire doit obligatoirement joindre une revue des objectifs du CPOM dont le format est joint en **annexe 6** du CPOM.

#### - [Les dialogues de gestion](#)

Le comité de suivi se réunit à deux reprises au cours du contrat :

- **Au cours de la troisième année, pour un point à mi-parcours** : le comité examine la trajectoire de réalisation des objectifs fixés, sur la base du bilan d'étape proposé par le gestionnaire qui intègre des éléments permettant d'apprécier la qualité de l'accompagnement, il valorise les résultats obtenus et les efforts engagés. Il signale les difficultés ou les retards pris et arrête des mesures correctrices. Il peut convenir de réajuster les objectifs et moyens initiaux lorsque les circonstances le justifient. Dans ce cas, un avenant au CPOM est conclu entre les parties signataires.
- **Au cours de la cinquième année du contrat, pour un bilan final et la préparation du nouveau contrat** : le comité examine les résultats obtenus par le gestionnaire sur la base d'un bilan proposé par celui-ci. Compte-tenu de ce bilan final, le comité de suivi établit des propositions de priorités et d'objectifs pour le CPOM prenant la suite du contrat arrivant à échéance. Ce bilan alimentera le diagnostic pour le renouvellement du CPOM.

- **Option : un dialogue de gestion supplémentaire au cours de la quatrième année d'exécution du contrat** : en cas de difficultés lors du dialogue de gestion se tenant la troisième année ou afin d'anticiper la prorogation ou le renouvellement du contrat, les autorités de tarification et de contrôle peuvent provoquer un dialogue de gestion supplémentaire au cours de la quatrième année d'exécution du contrat.
- [La prise en compte des circonstances imprévisibles ou exceptionnelles](#)

En dehors des dialogues de gestion, il est de la responsabilité de chaque partie signataire de saisir le comité de suivi lorsque des circonstances (notamment des difficultés financières) ou faits nouveaux font peser un risque fort sur les conditions d'exécution du contrat, tant du point de vue des objectifs que des moyens. La partie signataire concernée saisit les autres parties de manière circonstanciée, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou tout autre moyen permettant d'attester que la saisine a bien été portée à la connaissance des destinataires. A compter de la dernière date de réception attestée, les membres du comité de suivi disposent de deux mois pour convenir, par tout moyen approprié des suites à donner à la saisine.

- [Contrôle des autorités de tarification](#)

En dehors des autres dispositions prévues, le gestionnaire rendra compte à la demande des autorités compétentes de son action relative aux missions confiées par celles-ci, et s'engage à les tenir informées de toute situation le nécessitant.

Par ailleurs, les autorités compétentes pourront procéder à tout contrôle ou investigation qui relève de leurs prérogatives au titre de la réglementation en vigueur, notamment vérifier l'utilisation de la dotation globalisée commune ou tout autre financement accordé. Le gestionnaire devra, le cas échéant, leur apporter tout élément expliquant les éventuels décalages entre les objectifs définis au présent contrat et les résultats effectivement atteints.

Le gestionnaire s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de la réalisation des objectifs définis au présent contrat, notamment par l'accès à toutes les pièces justificatives de la bonne application des textes légaux et réglementaires et des procédures assurant le contrôle et l'évaluation.

## **Article 6 – Le traitement des litiges**

Les parties s'engagent à chercher toute solution amiable en cas de désaccord sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat. A défaut d'accord amiable, le différend pourra être porté devant les tribunaux compétents :

- Tribunal administratif (requêtes de droit commun d'ordre administratif) ;
- Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (recours dirigés contre les décisions tarifaires de l'ARS).

## - Article 7 – La révision du contrat

Les parties signataires peuvent convenir d'une révision du CPOM, compte tenu des conclusions du comité de suivi à l'issue des dialogues de gestion ou des saisines exceptionnelles. Cette révision prend la forme d'un avenant au CPOM.

Un avenant peut être conclu pour proroger d'une année au maximum le CPOM.

Le contenu du présent contrat pourra être révisé ou modifié par avenant, dans les cas suivants :

- Modification législative et réglementaire substantielle
- Après révision du Plan régional de santé
- Du fait de modifications substantielles de l'environnement de la structure
- Au regard de l'intégration de nouvelles structures dans le champ du CPOM
- Dans le cadre de la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui sera annexé au présent contrat
- Dans le cadre du dialogue de gestion

## Article 8 – La révision du terme de la (des) convention(s) tripartite(s) pluriannuelle(s) préexistante(s) au CPOM.

Il est mis fin à compter de la date d'entrée en vigueur du présent contrat à toute(s) convention(s) tripartite(s) ou CPOM signé(es) par les établissements et services parties au CPOM.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CPOM

Le CPOM entre en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2023** et est conclu pour une durée de cinq ans.

Il peut être prorogé pour une durée maximale d'un an, au cours de laquelle le contrat continue de produire ses effets, dans les conditions de formalités allégées décrites ci-après.

Au plus tard six mois avant l'échéance du contrat :

- Si aucune des parties n'a manifesté le souhait de le proroger, les parties signataires entament une négociation en vue de la signature d'un nouveau contrat ;
- Si l'une des parties signataires souhaite la prorogation simple du contrat, elle le notifie aux autres parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la remise du document aux destinataires. Celles-ci ont un mois pour notifier leur accord ou leur désaccord par les mêmes moyens. A défaut de réponse dans ce délai, l'accord est réputé acquis. En cas de désaccord, les parties signataires entament des négociations en vue de la signature d'un nouveau contrat. A l'échéance de la prorogation d'un an lorsque celle-ci a été convenue entre les parties (6 ans), un avenant prolongeant d'un an supplémentaire le contrat pourra être signé, ce qui pourra porter la durée maximum du contrat à 7 ans.

### **Titre 3 : La liste des annexes au CPOM**

Les annexes suivantes sont jointes au contrat et sont opposables aux parties signataires :

**ANNEXE 1** : Description et périmètre du contrat

**ANNEXE 2** : Financements des ESMS

**ANNEXE 3** : Trame de diagnostic complétée par le gestionnaire et les autorités compétentes

**ANNEXE 4** : Fiches-objectifs

**ANNEXE 5** : Le plan global de financement pluriannuel (PGFP)

**ANNEXE 6** : Document de suivi des objectifs à annexer chaque année à l'ERRD

**ANNEXE 7** Point crédits non reconductibles et PAI (document à remplir par l'ARS)

**ANNEXE 8** : Le cas échéant, une annexe traitant du siège social ainsi que l'arrêté fixant les frais de siège

**ANNEXE 9** : Les modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation dépendance départementale

Fait à Saint-Denis en 3 exemplaires originaux, le ... / ... / 20XX

Le/La Représentant(e) de l'organisme  
gestionnaire

Madame Lucile ROZANES MERCIER,  
Directrice Générale,

Le/La Président(e) du Conseil départemental

*Jean-François PARIGI*

Pour la Directrice Générale de l'Agence régionale  
de santé Ile-de-France et par délégation,  
La/Le Délégué(e) départemental(e) de l'Autonomie  
La Directrice de l'Autonomie  
**Isabelle BILGER**

## **ANNEXES AU CPOM**

## ANNEXE 1 : PERIMETRE DU CPOM

Nom du gestionnaire	RAISON SOCIALE	FINESS GEO	FINESS JURIDIQUE	COMMUNE	ACTIVITE	CAPACITE	CAPACITE HAS	MODALITE D'ACCUEIL	ARRETE D'AUTORISATION	DATE D'ECHEANCE DE L'AUTORISATION
FONDATION DE ROTHSCHILD	EHPAD RESIDENCE LA GUETTE	770802726	75 0710 428	Villeneuve Saint-Denis	EHPAD	120 PLACES	120	120 places hébergement permanent	24/11/1955	

Une ligne par FINESS géographique.



## ANNEXE 2 : Financement des ESMS

Finess géo	Nom ESMS	Option tarifaire	PUI	PMP au 30/06/N		GMP au 30/06/N		Sections tarifaires	Base reductible au 01/01/2023					
				Valeur	Date validation	Valeur	Date validation		HP	HT	AJ	PASA	SEGUR	
770802726	RESIDENCE LA GUETTE	Tarif global	OUI	260	24/01/2020	749	24/01/2020	Soins	<b>2 270 150.40€</b>					<b>384 203 .39€</b>
								Hébergement	2 966 096.85€					
								Dépendance	758 820.59 €					

\* Conformément à l'article R. 314-170 du CASF, les PMP et GMP sont réévalués et validés au cours de la troisième année du CPOM. Cette validation ne donne pas lieu à la signature d'un avenant au CPOM.

Le déficit de 2015 pour la section hébergement (25 256,41 €) sera repris lors de la notification des tarifs pour les années 2023 et 2024.  
Le déficit de 2016 pour la section dépendance (14 345.47 €) sera repris lors de l'attribution du forfait global dépendance 2023.

## ANNEXE 3 : DIAGNOSTIC CPOM LA GUETTE

AXE 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux				Observations des autorités de tarification et de contrôle	
1-1 : Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire					
Questions	Réponses	Si oui, raison sociale des partenaires et/ou commentaires			
Le ou les établissement(s) participe(nt)-il(s) à des démarches relatives à la structuration des parcours sur le territoire (CPTS, terr-e-Santé etc) ?**	OUI	GHEF de Jossigny – Service Gériatrique Dr THOMAS.			
Structure*	Partenaires	Objet + date + durée de la convention	Fréquence des actions/rencontres...	Mise en œuvre concrète/réalisation du partenariat/convention	
Pôles autonomie territoriaux (PAT). Dispositif d'appui à la coordination (DAC)	PAT de Lagny sur Marne	2010 tacite reconduction	Annuelle	Orientations des personnes âgées vers la meilleure offre de soin (EHPAD, retour à domicile)	
Service d'urgence**	GHEF de Jossigny Marne la Vallée	En cours de conventionnement			
HAD**	HAD Centre 77	2019 tacite reconduction	A la demande du MEDCO	Prise en charge HAD	

			7 interventions en 2020		
Gériatrie	GHEF de Jossigny - Service Gériatrique Dr THOMAS		Echanges réguliers entre Médecin Coordonnateur et le service	Mise en place de protocoles ou d'hospitalisation. Aide stratégique dans la période COVID	
Filière gériatrique	GHEF de Jossigny - Service Gériatrique Dr THOMAS		Echanges réguliers entre le Médecin Coordonnateur et le service		
Unité cognitivo-comportementale**	Equipe mobile de Géronto-psychologique du GHEF	Avril 2020 tacite reconduction	3 interventions en 2020	Garantir à la personne des soins de qualité Mettre en place un dispositif adapté à la prise en charge des résidents en fonction de leur pathologie Préserver le respect dû à la personne	
Etablissement de santé**	GHEF de Jossigny	2013 tacite reconduction		Accueil programmé  Urgences	
Etablissement psychiatrique	GHEF de Jossigny  CMP de Lagny sur Marne		Suivi réguliers des résidents		

Etablissement médicaux sociaux	Autres établissements de la Fondation de ROTHSCHILD			Maison de Retraite et Gériatrie (MRG) à Paris Maison d'accueil spécialisée (MAS) Myriam Mendel Meppen à Meaux	
Réseau de soins palliatifs**	Réseau santé 77	2017 Tacite reconduction	5 interventions en 2020	Mise en place de protocoles Echanges bénéfiques risques	
Réseau de santé	SOS Oxygène Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild Réseau Fondation de Rothschild	2020, tacite reconduction			
Médecins libéraux	SOS médecins Nord 77	Janvier 2021		Permanence de soins	
Paramédicaux libéraux	Podologue Orthophoniste libérale	Aout 2018	Intervention tous les mardis Orientation des résidents nécessitant une prise en charge	Liste des résidents à prendre en charge avec l'accord du résident et de la famille	

Résidence autonomie	Non				
SSIAD/SAAD	Non				
Autres (ex : CPTS)	CPTS Liens Santé 77 de Lagny sur Marne			Intervention de 2 médecins durant le COVID	
* Indiquer pour chaque convention si elle concerne l'ensemble des ESMS du CPOM ou le nom des établissements non concernés ** Ces partenariats/conventions sont obligatoires dans le cadre du CPOM					
<b>Question</b>	<b>Réponse</b>				
Décrire et caractériser les relations de l'établissement avec les professionnels de santé libéraux du territoire d'implantation (échanges, coordination, disponibilités...)	L'EHPAD est financé au forfait global de soins et dispose d'une PUI. Présence d'un médecin coordonnateur gériatre prescripteur salarié à temps plein pour 120 résidents.  Absence de médecins libéraux sur site. Kinésithérapeute, Psychologue, Ergothérapeute et Pharmacienne sont salariés de l'établissement.				
<b>1-2 : Développer ou transformer l'offre selon les besoins du territoire</b>					
<b>Question (en précisant calendrier, partenariats...)</b>	<b>Réponse</b>				

Projets en cours (travaux, places et unités spécifiques à installer...) ?	Rénovation de chambres et de postes de soins Mise en place de rails de transfert sur l'ensemble de l'établissement (82 chambres) : CNR de l'ARS en déploiement sur 2021
Projets envisagés, en adéquation avec les besoins/carences du territoire ?	Dédoubllement des chambres doubles (38) avec la création d'une extension.
Expérimentations ?	
Les places à ce jour autorisées sont-elles toutes installées par l'établissement (notamment PASA, accueil de jour, UHR, HT) ?	Non concerné

### 1-3 : Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et accueil de jour

#### Hébergement temporaire

Question	Réponse
Les places d'hébergement temporaire sont-elles spécifiquement identifiées dans les établissements concernés ?	Non concerné
Un projet spécifique existe-t-il et est-il formalisé dans le projet d'établissement ?	

Quel est le taux d'occupation des places d'hébergement temporaire dans les EHPAD concernés ?	Non concerné	
Hébergement temporaire : Quelle est la provenance des personnes accueillies (hôpital ou domicile) / Quels sont les types de séjour ?	Non concerné	
<b>Accueil de jour</b>		
<b>Question</b>	<b>Réponse</b>	
L'accueil de jour est-il un lieu de vie indépendant de l'EHPAD avec une entrée spécifique ?  Un projet spécifique existe-t-il et est-il formalisé dans le projet d'établissement ?	Non concerné	
Quel est le taux d'occupation des places d'Accueil de jour dans les EHPAD concernés ?	Non concerné	
Accueil de jour : Quelle est la provenance des personnes accueillies / Quels sont les types de séjour ?	Non concerné	
Comment est-ce que les transports sont organisés ?	Non concerné	
Des regroupements de places d'AJ ou d'HT sont elles envisagées ?	Non concerné	
Les places d'accueil de jour et/ou d'hébergement temporaire sont-elles connues par les acteurs du ou des territoires (SSIAD, SAAD, PAT, DAC, Plateforme de répit (PFR) médecins libéraux, communes... ? )	Non concerné	

## ANNEXE 4 :

# LES OBJECTIFS DU CPOM

Ci-dessous sont listés les objectifs déterminés par le gestionnaire et les autorités de tarification. Ils feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation à des fréquences déterminées. Le gestionnaire s'engage à transmettre aux autorités sur demande de celles-ci, en sus des indicateurs ci-dessous détaillés, toutes les pièces justificatives et preuves permettant de vérifier les indicateurs remontés.

### Axe 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux

#### Objectif 1.1. Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Guette</b>	Développer et mettre en œuvre les conventions de partenariat passées avec la HAD, notamment pour favoriser les alternatives à l'hospitalisation, y compris en aval des urgences et, la mise en place de soins palliatifs	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre d'usagers pris en charge conjointe avec l'HAD	RAMA	/			
		Taux d'hospitalisation en HAD	RAMA	/			



<b>Résidence La Guette</b>	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec une unité cognitivo-comportementale	Taux d'hospitalisation en UCC	RAMA	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective			
<b>Résidence La Guette</b>	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec un établissement de soins psychiatriques (dont CMP)	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Formaliser une convention avec un dispositif d'appui à la coordination	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec une équipe mobile de soins palliatifs	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre d'interventions de l'équipe mobile de soins palliatifs	RAMA	/			
<b>Résidence</b>	Inscrire la structure dans une filière de soins gériatrique territoriale	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective			



**Objectif 1.3. Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et l'accueil de jour : sans objet**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier

**Axe 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des usagers**

**Objectif 2.1. Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Guette</b>	Former les équipes et sensibiliser les aidants à l'hygiène bucco-dentaire et en assurer le suivi	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
		Nombre de réunions de sensibilisation des aidants	RAMA	/			
		Existence d'une fiche de surveillance "prothèses dentaires"	RAMA	Fiche créée			

		Existence d'un chariot bucco-dentaire	Rapport d'activité	Charriot existant			
<b>Résidence La Gnette</b>	Former les équipes à la thématique "liberté d'aller et venir" et spécifiquement la contention	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole sur la contention	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Gnette</b>	Former les équipes et mettre en œuvre des actions relatives à la prévention des chutes	Nombre de professionnels formés	Bilan de formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan de formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Gnette</b>	Former et mettre en œuvre des actions relatives à la prévention des escarres	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/		Annuelle	
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
		Utilisation de matériels et	RAMA	Matériels utilisés			

		techniques anti- escarres (matelas...)			Budget pérenne de fonctionnemen t		2023-2027
		Existence d'une fiche de suivi	RAMA	Fiche de suivi effective			
<b>Résidence La Guette</b>	Former et mettre en œuvre des actions relatives à la prise en charge des plaies et cicatrisations	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnemen t	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un réfèrent	RAMA	Réfèrent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
		Existence d'une fiche de suivi	RAMA	Fiche effective			
		Nombre de consultations plaies et cicatrisations (EMG, télé expertise...)	RAMA	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Former les équipes et mettre en œuvre des actions relatives à la bientraitance	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnemen t	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un réfèrent	RAMA	Réfèrent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
		Rédaction d'un livret "bientraitance" diffusé à l'ensemble des personnels	Rapport d'activité	Livret rédigé			
<b>Résidence La Guette</b>	Former les équipes à la	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/		Annuelle	2023-2027

	prévention de la dépression et du suicide	Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement		
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
		Intervention d'un temps de psychologue	RAMA	Psychologue intervenant			
		Taux de bilans d'entrées réalisé	RAMA	100%			
		Utilisation de la méthode Risque-Urgence -Danger	RAMA	100%			
<b>Résidence La Gnette</b>	Former les équipes à la détection et à la prise en charge de patients atteints de maladies chroniques	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole (suivi des parcours spécifique des pathologies chroniques)	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Gnette</b>	Former les équipes et mettre en œuvre des actions relatives à la maladie d'Alzheimer et	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de	Annuelle	
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			

	troubles apparentés	Evaluation et suivi des troubles du comportement	RAMA	100%	fonctionnement		2023-2027
		Nombre d'ateliers/activités réalisés auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés réalisés/an	Rapport d'activité	1/an minimum			
		Développement d'animations thérapeutiques	Rapport d'activité	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Etablir les principes de la prévention, de la prise en charge de la dénutrition et déshydratation	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
		Le projet d'établissement intègre la prévention de la dénutrition à toutes les étapes de l'accompagnement	Projet d'établissement	Intégration dans le projet d'établissement			
		Suivi nutritionnel et des apports hydriques des résidents	RAMA	Suivi nutritionnel effectif			
Utilisation des critères HAS : nombre de	RAMA	Critères HAS utilisés					

		résidents non dénutris, nombre de résidents présentant une dénutrition modérée, nombre de résidents présentant une dénutrition sévère					
		Existence d'une fiche de suivi	Rapport d'activité	Fiche de suivi créée et utilisée			
<b>Résidence La Guette</b>	Former à la fin de vie et développer la culture palliative dans l'établissement ou la structure	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Guette</b>	Former régulièrement les équipes aux conduites à tenir en cas d'urgence et aux gestes de soins d'urgence (utilisation des DLU, AFGSU niv 2 - attestation de formation aux gestes et soins d'urgence...)	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
	Former les équipes sur les	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/		Annuelle	2023-2027



<b>Résidence La Guette</b>	approches non médicamenteuses , les différentes méthodes pédagogiques	Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement		
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Guette</b>	Poursuivre la démarche de prise en charge de la douleur (repérage, évaluation, traçabilité)	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent dédié			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Guette</b>	Formation à la gestion des relations avec les familles/proches (démarches mises en place auprès des familles/proches, traçabilité de l'information...etc sur la personne de confiance, directives anticipées, état de santé du résident...)	Nombre de personnels formés	Rapport d'activité et plan de formation	Nombre de personnels formés en N > N-1	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de journées de formation	Rapport d'activité et plan de formation	A terme 100 % du personnel			
		Nature des démarches mises en place auprès des proches	Rapport d'activité et plan de formation	Nombre de personnels formés en N > N-1			

<b>Résidence La Guette</b>	Développer le parcours de personnels au sein de la structure par la VAE, par le biais de formations internes, par formation continue annuelle en établissement	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de personnels formés	Bilan formation	/			
		Nombre de professionnels en VAE dans l'établissement	Bilan formation	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Former l'ensemble du personnel aux différentes thématiques gériatriques et gérontologiques.	Nombre de professionnels formés	Bilan de formation	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de professionnels formés	Bilan de formation	/			
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné			
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant			
<b>Résidence La Guette</b>	Former les équipes aux EI et EIG	Nombre de professionnels formés	Bilan de formation	100%	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027

### Objectif 2.2. Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Guette</b>	Garantir l'exercice et le respect des droits du	Taux de documents individuels (PPI/PVI) rédigés à l'entrée du patient)	Rapport d'activité	100%	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027

	résident dès son admission	Taux de documents individuels (PPI/PVI) actualisés par an					
		Nombre de visites de préadmission par rapport au nombre de résidents admis	Rapport d'activité	100%			
		Livret d'accueil incluant une charte des droits et libertés et le règlement de fonctionnement	Rapport d'activité	Livret d'accueil rédigé et transmis à 100% des résidents			
		Information systématique des résidents et de leur famille des conditions de prise en charge, d'évolution de l'accompagnement, d'entrée et de sortie au sein de l'établissement et des unités protégées	Rapport d'activité	100 % des résidents / familles informés			
		Existence de groupes éthiques et de réflexion	Rapport d'activité	1/an minimum			
		Mise en œuvre effective du droit à l'intimité (espace outils, attitudes) dont le respect de la vie affective	Rapport d'activité	/			
		Taux de recueil des directives anticipées	Rapport d'activité	/			
		Taux de résidents ayant désigné une personne de confiance	Rapport d'activité	/			
		Existence d'une procédure prévoyant un temps dédiés	Rapport d'activité	Procédure rédigée			

		permettant la sensibilisation aux directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance					
		Développement de l'accès à la citoyenneté des résidents : nombre de résidents accompagnés dans leur démarches administrative (ex : procuration...)	Rapport d'activité	/			
		Nombre de contrats de séjours signés à l'entrée du patient	Rapport d'activité	100%			
<b>Résidence La Gnette</b>	Outils de la loi 2002	Mettre à jour et en conformité l'ensemble des outils de la loi de 2002	Rapport d'activité	Outils ou documents réalisés et mis en conformité	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Gnette</b>	Impliquer autant que possible les organismes de tutelles et les tuteurs/curateurs dans la prise en charge de leurs protégés	Bilan annuel des difficultés rencontrées	Comptes rendus de réunions Dossiers individuels des résidents	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Gnette</b>	Faciliter la circulation des résidents dans tout l'établissement et plus spécifiquement en unités	Installation de barres d'appui dans les espaces	Rapport d'activité	Barres d'appui installées	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	
		Présence d'une signalétique (couleur, passages lumineux...)	Rapport d'activité	Signalétique présente			

	dédiées (passage libre, lumière, couloirs, barres d'appui...) en adéquation avec le droit et la liberté d'aller et venir et la sécurité des résidents	Adaptation des locaux pour faciliter la circulation	Rapport d'activité	/			2023-2027
		Aménagement d'un espace extérieur de déambulation	Rapport d'activité	/			
		Installation de repères (images sur les portes, ambiance sonore ou olfactive...)	Rapport d'activité	Repères présents			
<b>Résidence La Guette</b>	Proposer aux résidents et à leur famille des moyens d'expression innovants	Mise en place d'outils, boîte à idées, café débat, outils de communication sur le recueil de l'avis des résidents, outils interactifs (blogs, Visio, application interactive...) ...	Rapport d'activité	Mise en place effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de réunions CVS/an	Rapport d'activité	3 par an minimum			
		Nombre d'enquêtes de satisfaction/an	Rapport d'activité	1 minimum			
<b>Résidence La Guette</b>	Proposer aux résidents et à leur famille sur les moyens de réclamations	Mise en place d'outils (cahier de doléances, outils de communication sur le recueil de l'avis des résidents...)	Rapport d'activité	Outils utilisés	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Le règlement de fonctionnement définit les moyens de réclamation	Règlement de fonctionne ment				

		Le règlement de fonctionnement inclus les modalités de contact du médiateur de la république	Règlement de fonctionnement				
		Nombre de réunions CVS/an	Rapport d'activité	/			
		Nombre d'enquêtes de satisfaction/an	Rapport d'activité				
<b>Résidence La Gnette</b>	Elaborer, mettre en œuvre et suivre le projet d'animation tenant compte des souhaits des résidents	Rédaction du projet d'animation	Projet d'animation	Projet d'animation rédigé	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Mise en œuvre du projet d'animation		Projet d'animation mis en œuvre			
<b>Résidence La Gnette</b>	Maintenir ou développer les espaces de convivialité et d'activités librement accessibles dont un espace pour les rencontres avec les familles	Existence de lieux de convivialité et d'activités	Rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Gnette</b>	Mise en place d'une démarche de développement du numérique	Mise en place d'outils du numérique pour accompagner les résidents (Skype, newsletter...)	Rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de formations réalisées par le personnel pour accompagner la prise en main des résidents	Rapport d'activité	/			

		Installation du Wi-Fi dans l'établissement	Rapport d'activité	Wi-Fi installé			
		Mise en place et utilisation de logiciels internes pour la prise en soins des résidents et avec les professionnels extérieurs	Rapport d'activité	Interopérabilité des SI			
<b>Résidence La Guette</b>	Assurer le suivi de la qualité de la restauration	Existence de menus divers et variés en fonction des saisons, enrichissement des plats et mixés appétants	Rapport d'activité	Menus variés proposés	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Existence de menus en fonction des besoins médicaux et nutritionnels et respectant les habitudes de vie des résidents, menus de substitution	Rapport d'activité	Menus adaptés			
		Existence d'une commission menu	Rapport d'activité	Commission des menus active			
		Mise en place de repas ou d'activités à thème nutrition	Rapport d'activité	/			

### Objectif 2.3. Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
-----------------------------------	-------------------	------------	--------	-------	-------------	--------------------	------------

<b>Résidence La Gnette</b>	Mettre en place ou poursuivre un projet de télésanté pour permettre un meilleur accès aux soins des résidents	Nombre de consultations de télésanté(télé médecine, télé expertise, télé soin)/an	Rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de consultations de télé dentisterie/an	Rapport d'activité	/			
<b>Résidence La Gnette</b>	Poursuivre l'ouverture de l'établissement sur la cité (lien avec les résidences autonomie proches, mairies, associations, lieux culturels, commerçants etc.)	Nombre d'activités réalisées en collaboration avec des intervenants extérieurs (écoles, mairies, théâtres, concerts...)	Rapport d'animation /rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de résidents ayant participé à des animations extérieures locales	Rapport d'animation /rapport d'activité	/			
<b>Résidence La Gnette</b>	Développer l'accès à certaines animations en EHPAD au profit des patients du SSIAD/SPASAD le cas échéant	Nombre de patients SSIAD participant aux animations organisées par les EHPAD/an	Rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027



<b>Résidence La Guette</b>	S'impliquer dans la démarche e-parcours et mettre en place l'outil Terr-e santé dans le cadre des parcours définis sur le territoire <a href="https://www.terr-esante.fr:apropos/">https://www.terr-esante.fr:apropos/</a>	Déploiement de l'outil Terr e-Santé	Rapport d'activité	Terr e-Santé déployé	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Utiliser l'outil (répondre et finaliser les demandes d'admissions) Via Trajectoire pour recevoir et répondre aux demandes d'admission en EHPAD Utiliser de façon systématique Via Trajectoire	Taux de demandes Via Trajectoire	Rapport d'activité	100%	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux d'admission Via Trajectoire	Rapport d'activité	100%			

### Objectif 2.4. Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs.

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
-----------------------------------	-------------------	------------	--------	-------	-------------	--------------------	------------

<b>Résidence La Guette</b>	Poursuivre les actions afin de réduire le risque infectieux, notamment en participant à la campagne de vaccination - sensibilisation des professionnels et des résidents à la vaccination (antigrippale, COVID...)	Existence et mise en application de protocoles	Rapport d'activité interne	Protocoles connus et mis en œuvre	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Existence d'une convention DASRI	Rapport d'activité	Convention DASRI mise en œuvre			
		Intervention IDE hygiéniste ou équipe mobile d'hygiène et application des recommandations	RAMA	/			
		Taux de vaccination du personnel	Rapport d'activité	100%			
		Taux de vaccination des usagers	Rapport d'activité	100%			
<b>Résidence La Guette</b>	Evaluer le circuit du médicament en s'appuyant sur les outils proposés par l'ANAP et l'OMEDIT et mettre en place le plan d'action de sécurisation afférent	Nombre d'autodiagnostic(s) sur la durée du CPOM	Rapport d'activité	2 auto évaluations sur la durée du CPOM	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Mise en œuvre d'un plan d'amélioration du circuit du médicament	RAMA	Le circuit du médicament N<N-1			
<b>Résidence La Guette</b>	Réaliser un contrôle annuel de la maintenance concernant les systèmes d'appel malade	Réalisation des contrôles annuels de maintenance relatifs au système d'appel malade	Rapport d'activité	Réalisation d'un contrôle par an	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Elaborer et mettre en œuvre la procédure de signalement des événements indésirables : recueil et signalement à l'ARS et au Conseil	Nombre de comptes rendus d'analyse des causes (retour d'expérience)	Document GDR	100%	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de signalements transmis au point focal régional de l'ARS et au CD	Document GDR	/			

	départemental des dysfonctionnements, analyse et mise en œuvre d'actions correctrices	Délai de signalement	Document GDR	/			
		Taux de professionnels formés ou sensibilisés à la procédure EIG/an	Bilan formation	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Mise en œuvre d'une procédure de traitement des réclamations	Existence d'une procédure	Rapport d'activité	Existence et application de la procédure	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de réclamations/an	Rapport d'activité	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Conduire une démarche globale visant à la sécurité des usagers	Nombre de fugues ou tentatives de fugue/an	Rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux d'hospitalisation	RAMA	/			
		Nombre d'interventions du SDIS/an	Rapport d'activité	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Prévenir les risques psychosociaux	Mise en place de prévention : exemples groupe de parole, cellule d'écoute, analyse des pratique	Rapport d'activité	Mise en place effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027

### Objectif 2.5. Mise en œuvre des conventions expérimentales en cours : sans objet

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier

## Axe 3 : Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'investissement

### Objectif 3.1. Maintenir la pleine activité dans les établissements et services

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
Résidence La Guette	Maintenir/atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur à 95%.	Taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur ou égal à 95%	Rapport d'activité ERRD TDB	TO 95%	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
Résidence La Guette	Favoriser l'accueil de résidents Seine et Marnais	Nombre de Seine et Marnais présents	EPRD ERRD	70%	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
Résidence La Guette	Diversifier sa politique d'admission des résidents	Taux de résidents provenant d'un établissement médico-social	TDB ANAP	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Taux de résidents provenant d'un établissement de santé					
		Taux de résidents provenant du domicile					
		Taux de résidents dont la provenance est inconnue					

### Objectif 3.2. Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
Résidence La Guette	Lisser sur 5 ans, en fonction de la convergence tarifaire, la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	Charge en soins par IDE	ERRD	<4300	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027

Résidence La Gnette	Lisser sur 5 ans, en fonction de la convergence tarifaire, la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	Charge en dépendance par AS/AMP	ERRD	<3200	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
Résidence La Gnette	Assurer la présence d'un médecin coordonnateur	Nombre d'ETP médecin coordonnateur	Tableau des effectifs	/	Forfait global soins	Annuelle	2023-2027
Résidence La Gnette	Garantir un taux d'encadrement de psychologue minimum	Taux d'encadrement	ERRD Rapport d'activité	1ETP pour 120 lits	Forfait global dépendance	Annuelle	2023-2027
Résidence La Gnette	Garantir un taux d'encadrement de rééducateur minimum (Ergothérapeute + kinésithérapeute)	Taux d'encadrement	ERRD Rapport d'activité	2 ETP pour 120 lits	Forfait global soins	Annuelle	2023-2027

### Objectif 3.3 Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Gnette</b>	Faciliter le transport du personnel pour répondre aux situations géographiques des établissements	Mise en place d'une plateforme de covoiturage, développement de partenariats avec des organismes proposant des solutions de transport	Rapport d'activité	Plateforme mise en place	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027

<b>Résidence La Guette</b>	Stabiliser les équipes afin d'assurer une prise en charge de qualité	Nombre d'accidents du travail	Bilan social/rapport d'activité	Nombre d'accidents du travail n<n-1	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre d'arrêts de travail	Bilan social/rapport d'activité	Nombre d'arrêts de travail n<n-1			
		Taux d'absentéisme	TDB Indicateur: 2Re3.3	10%			
		Process "analyse des causes d'absentéisme" formalisé	Bilan social/rapport d'activité	Formalisation effective			
		Nombre d'ETP vacant par profession	Bilan social/rapport d'activité	/			
		Taux de rotation des personnels	TDB Indicateur: 1Re2.3	10%			
		Nombre de faisant fonction	Rapport d'activité	Nombre de faisant fonction n<n-1			
		Existence d'un accord QVT	Rapport d'activité	Existence effective			
		Nombre de réunions d'analyse des pratiques professionnelles	Rapport d'activité	1 par an			
		Nombre de groupes de parole pour le personnel	Rapport d'activité	1 par an			
		Nombre de CDD par catégorie de personnel	Rapport d'activité	10%			
		Intégration du personnel en CDD dans le plan de formation	Rapport d'activité	Intégration effective			
<b>Résidence La Guette</b>	Favoriser l'apprentissage et améliorer l'accueil des	Nombre de contrats d'apprentissage par an	Rapport d'activité	Un contrat d'apprentissage par an	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	

	nouveaux arrivants/vacataires	Mise en place d'outils "nouveaux arrivants" (type livret d'accueil, journée d'intégration, parrainage...)	Rapport d'activité	Outils mis en place			2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Développer et mobiliser la clause sociale pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre du Programme d'Actions Départemental pour l'Insertion et l'Emploi	Partenariat avec le dispositif du département, Pôle emploi.....	Rapport d'activité	Partenariat effectif	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Favoriser les mutations inter-établissements et inter-structures au sein du groupe pour rapprocher les personnels de leur domicile	Nombre de mutations inter-établissements	Rapport d'activité	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Développer les actions de prévention des troubles musculo-squelettiques, prévenir les RPS et développer les actions de QVT	Matériel diminuant l'effort physique installé, rails de transferts, lève-malade	Rapport d'activité	Installation effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de personnels formés aux gestes et postures, sensibilisation aux TMS...	Rapport d'activité	/			
<b>Résidence La Guette</b>	Rationaliser l'encadrement des équipes dans les structures	Taux d'encadrement des professionnels	TDB ANAP	/	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Nombre de séances ou de formations proposées sur le management	Rapport d'activité	/			

**Objectif 3.4. Engager une démarche développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Gnette</b>	Réduire la consommation énergétique des bâtiments (instauration de détecteurs de présence, de LED, d'équipements basse consommation etc)	Suivi de la consommation électrique	Rapport d'activité	Suivi effectif de la consommation électrique	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Diminution de la consommation électrique	Rapport d'activité	Consommation électrique n<n-1			
		Réalisation de l'audit énergétique des bâtiments existants et tendre vers des critères du label haute qualité environnementale (HQE)	Rapport d'activité	Réalisation effective de l'audit			
<b>Résidence La Gnette</b>	Mettre en œuvre les mesures de la loi EGALIM	<p>Au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques</p> <p>Information obligatoire des convives une fois par an</p> <p>Interdiction des ustensiles en plastique à usage unique</p> <p>Diagnostic et démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Interdiction de rendre impropres à la consommation les excédents alimentaires encore consommables</p>		IDEM indicateur	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027



**Objectif 3.5. Développer les mutualisations inter établissement**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Guette</b>	Mettre en œuvre une politique de partenariat et de mutualisation	Mutualisation des fonctions supports			Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
		Inscription dans une centrale d'achat ou rechercher des regroupements d'achats afin de bénéficier des services au moindre coût					
		Pool de remplacement existant					

**Objectif 3.6 Projets d'investissement**

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement	Fréquence de suivi	Calendrier
<b>Résidence La Guette</b>	Organiser le renouvellement du mobilier de l'établissement	Renouvellement du mobilier	Rapport d'activité	Renouvellement effectif du mobilier	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027
<b>Résidence La Guette</b>	Assurer la mise aux normes/conformité de l'établissement	Mise aux normes effective	Rapport d'activité	Mise aux normes effective	Budget pérenne de fonctionnement	Annuelle	2023-2027

<p><b>Résidence La Guette</b></p>	<p>Dépôt du nouveau projet de dédoublement des chambres doubles et rénovation. Ce projet devra préciser le nombre de chambres concernées, le coût des travaux, le plan de financement et le rétro planning des travaux.</p>	<p>Dépôt du nouveau projet complet.</p> <p>Sous réserve de sa validation. A ce stade rien n'est acté</p> <p>Calendrier des travaux</p> <p>Augmentation du taux d'occupation</p>	<p>Note architecturale, plans, coût estimatif,</p> <p>PPI</p>	<p>Achèvement des travaux</p>	<p>PAI déjà accordé en 2022 à hauteur de 500 000 €</p> <p>Budget pérenne de fonctionnement pour le CD</p>	<p>/</p>	<p>2024-2027</p>
-----------------------------------	---	---	---	-------------------------------	---	----------	------------------

## **ANNEXE 5 :**

# **Le plan global de financement pluriannuel (PGFP)**



FRNG	<b>Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)</b>	<b>-712 051,00 €</b>	<b>-595 934,47 €</b>	<b>-91 285,02 €</b>	<b>85 017,19 €</b>	<b>112 929,28 €</b>	<b>-879 973,60 €</b>	<b>-72 091,26 €</b>	<b>-100 221,31 €</b>	
	FRNG initial = (16)	4 043 086,25 €	3 331 035,25 €	2 735 100,78 €	2 643 815,76 €	2 728 832,95 €	2 841 762,23 €	1 961 788,63 €	1 889 697,37 €	
	<b>Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)</b>	<b>3 331 035,25 €</b>	<b>2 735 100,78 €</b>	<b>2 643 815,76 €</b>	<b>2 728 832,95 €</b>	<b>2 841 762,23 €</b>	<b>1 961 788,63 €</b>	<b>1 889 697,37 €</b>	<b>1 789 476,07 €</b>	
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
B	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	385 860,37 €	265 893,36 €	354 524,48 €	88 631,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Augmentation des stocks	5 476,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)	26 425,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	41 728,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres augmentations du BFR	312 230,75 €	265 893,36 €	354 524,48 €	88 631,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	F	Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres diminutions du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)		385 860,37 €	265 893,36 €	354 524,48 €	88 631,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
BFR initial (21)		-1 509 794,48 €	-1 123 934,11 €	-858 040,75 €	-503 516,27 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)		-1 123 934,11 €	-858 040,75 €	-503 516,27 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	-414 885,15 €	
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)		-1 097 911,37 €	-861 827,83 €	-445 809,50 €	-3 613,93 €	112 929,28 €	-879 973,60 €	-72 091,26 €	-100 221,31 €	
Trésorerie initiale = (24)		5 552 880,73 €	4 454 969,36 €	3 593 141,53 €	3 147 332,03 €	3 143 718,10 €	3 256 647,38 €	2 376 673,78 €	2 304 582,52 €	
<b>Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)</b>		<b>4 454 969,36 €</b>	<b>3 593 141,53 €</b>	<b>3 147 332,03 €</b>	<b>3 143 718,10 €</b>	<b>3 256 647,38 €</b>	<b>2 376 673,78 €</b>	<b>2 304 582,52 €</b>	<b>2 204 361,22 €</b>	
Variations des financements à court terme = (26)	50 986,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)</b>	<b>4 505 955,96 €</b>	<b>3 644 128,13 €</b>	<b>3 198 318,63 €</b>	<b>3 194 704,70 €</b>	<b>3 307 633,98 €</b>	<b>2 427 660,38 €</b>	<b>2 355 569,12 €</b>	<b>2 255 347,82 €</b>		

Contrôle cohérence  
avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :

Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :

**Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios**

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	3 778 959,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	7 684 913,30 €	8 228 856,30 €	8 179 434,86 €	8 212 054,86 €	8 244 701,86 €	15 122 809,86 €	15 263 311,86 €	15 403 813,86 €	15 403 813,86 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)		200 071,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	7 684 913,30 €	8 028 784,86 €	8 179 434,86 €	8 212 054,86 €	8 244 701,86 €	15 122 809,86 €	15 263 311,86 €	15 403 813,86 €	15 403 813,86 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	6 515 035,15 €	6 700 540,40 €	6 833 563,45 €	6 976 402,97 €	7 147 181,58 €	7 324 607,31 €	7 613 220,38 €	7 873 833,46 €	7 873 833,46 €
Mesures correctives le cas échéant		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	6 515 035,15 €	6 700 540,40 €	6 833 563,45 €	6 976 402,97 €	7 147 181,58 €	7 324 607,31 €	7 613 220,38 €	7 873 833,46 €	7 873 833,46 €

RATIOS	Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Trésorerie en jours	240,73	201,15	175,18	172,68	176,04	126,82	119,58	114,26
	Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7761 et 78)	1,36%	-0,63%	1,11%	1,96%	2,35%	2,41%	1,19%	0,77%
	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	84,78%	83,46%	83,55%	84,95%	86,69%	48,43%	49,88%	51,12%
	Marge brute d'exploitation	93 269,73 €	-39 390,47 €	71 965,98 €	130 238,19 €	158 177,28 €	164 824,40 €	81 011,74 €	52 881,69 €
	Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	1,40%	-0,63%	1,11%	1,96%	2,35%	2,41%	1,19%	0,77%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).




OBJECTIF X :									
Nom Objectif									
Etablissements concernés	Engagement	Indicateurs	Sources	Cibles	2021	2022	2023	2024	2025

OBJECTIF X :									
Nom Objectif									





## **ANNEXE 7 :**

### **Point crédits non reconductibles et PAI**

## **ANNEXE 8 :**

### **L'arrêté fixant les frais de siège**



LA MAIRE DE PARIS  
PRESIDENTE DU CONSEIL DE PARIS

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 314 -7 et R314-87 à R 314-94 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411.1 et suivants ;

Vu l'autorisation de prélèvement délivrée le 15 mai 2013 par l'ARS Ile de France ;

Vu le dossier présenté par la fondation par courrier du 28 décembre 2017 ainsi que les éléments d'actualisation transmis le 25 janvier 2019;

Vu les avis transmis par les Départements du Val de Marne, de Seine Saint Denis, ainsi que par l'ARS Ile de France ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER : La fondation de Rothschild, dont le siège social est situé 76 rue de Picpus 75012 PARIS, est autorisée à prélever des frais de siège sociaux sur les budgets des établissements qu'elle gère pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

ARTICLE DEUX : Le taux de prélèvement au titre des frais de siège correspond à 3,65 % des charges brutes hors frais de siège et hors mesures non pérennes des comptes administratif 2017 arrêtés pour chacun des établissements concernés.

ARTICLE TROIS : Les recours éventuels contre la présente décision doit être formé dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le **20 JUIN 2019**

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris

## ANNEXE 9

### Modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation départementale dépendance

#### GENERALITES

Dans le cadre de la réforme du financement des EHPAD, la loi n°2015- 1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a créé le forfait global dépendance.

Son décret d'application (Décret n°2016-1814) prévoit un mode de financement automatique qui repose sur une équation tarifaire prenant en compte le niveau de dépendance des résidents. Ce décret précise également comment le Département peut opérer une modulation du forfait en fonction de l'activité.

Textes applicables :

- Code Général des Collectivités Territoriales,
- Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment article 58 -I,
- Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du Code de l'action sociale et des familles,
- Décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux ESMS mentionnés au 1 de l'article L 312-1 du CASF prévoyant la mise en place d'un Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) et d'un Etat de Réalisation de Recettes et des Dépenses (ERRD).

#### 1- les bénéficiaires du forfait global dépendance départemental

Sont pris en charge, au titre de l'Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement (APA-E), les résidents de l'établissement relevant de l'hébergement permanent et dont le domicile de secours se situe en Seine-et-Marne.

Le forfait dépendance relatif aux résidents Seine-et-Marnais est versé par le Département sous forme de dotation prévisionnelle accordée à l'EHPAD. Les résidents ne peuvent percevoir cette aide directement.

Les personnes âgées ayant été domiciliées antérieurement à leur admission en établissement dans un Département autre que la Seine-et-Marne relèvent de la compétence de leur Département d'origine.

Il appartient à ces personnes, en lien avec la direction de l'établissement, de constituer un dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de le transmettre à la collectivité d'aide sociale compétente. En cas de difficultés pour déterminer la collectivité compétente, il convient de prendre attache du Service des Prestations de la Direction de l'Autonomie.

#### 2- les modalités de calcul du forfait dépendance (ressources)

L'établissement adresse au Département l'annexe 4A (cadre normalisé) concernant l'activité prévisionnelle dans les délais fixés par la réglementation.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le forfait global relatif à la dépendance est calculé selon les dispositions des 1) et 2) de l'article R. 314-173, prenant compte :

- Le niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées,

- La capacité autorisée en hébergement permanent

Rappel du II de l'article du Décret n°2016-1814 : pour les exercices 2017 à 2023, et par dérogation aux dispositions de l'article R.314-173 du même code, dans sa rédaction issue du Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016, les établissements mentionnés aux I et II de l'article L.313-12 du même code sont financés, pour la part des prestations afférentes à la dépendance, par la somme des montants suivants :

1° Le montant des produits de la tarification reconductibles afférents à la dépendance fixé l'année précédente, revalorisé d'un taux fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil départemental ;

2° Une fraction de la différence entre le forfait global relatif à la dépendance (cible), à l'exclusion des financements complémentaires mentionnés au 2° de l'article R.314-172 du même code, dans sa rédaction issue du présent décret, et le montant mentionné au 1° du présent II. Cette fraction est fixée à un septième en 2017, un sixième en 2018, un cinquième 2019, un quart en 2020, un tiers en 2021, un demi en 2022 et un en 2023.

### **3 – Modalités de calcul du forfait global dépendance à la charge du Département**

Le forfait global dépendance à la charge du Département d'implantation de l'établissement est défini par le I de l'article R314-73 du CASF qui stipule que le produit est obtenu par soustraction :

- De la participation du résident, correspondant au tarif dépendance pour les GIR 5-6,
- De l'éventuelle contribution supplémentaire fixée en fonction de ses ressources par la notification d'APAP,
- De la participation APA des autres départements au titre de leurs ressortissants relevant des GIR 1 à 4,
- Des tarifs journaliers des personnes qui n'ont pas demandé l'APA ;
- Des participations des résidents de moins de 60 ans.

Les tarifs journaliers dépendance sont calculés selon les dispositions du II de l'article R314-173.

### **4 - les modalités de versement du forfait global dépendance départemental**

Le versement du forfait global dépendance pour les résidents ayant leur domicile de secours en Seine-et-Marne et bénéficiant de l'APA est effectué par le Département par acomptes mensuels représentant le douzième du montant fixé par arrêté du Président du Conseil départemental.

Le versement de chaque fraction est effectué le vingtième jour du mois ; si ce jour n'est pas ouvré, le versement s'effectue le dernier jour ouvré qui précède cette date.

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental, le versement sera effectué par prélèvement sur l'imputation suivante : chapitre 16 - fonction 553 - nature 1717 du budget départemental et viré sur le compte de l'établissement. Tout changement de compte devra être signalé au Département. Le comptable assignataire est le Payeur départemental.

Dans l'attente de la fixation du forfait départemental dépendance de l'année « N+1 », les versements par douzième, s'effectuent sur la base du forfait arrêté l'année précédente. Une régularisation est effectuée après la parution de l'arrêté fixant la nouvelle dotation.

Le forfait étant versé directement par le Département de Seine-et-Marne à l'établissement, ce dernier devra, dans un souci de transparence vis-à-vis des résidents, faire apparaître sur la facture le coût à la charge de la personne âgée ainsi que le montant correspondant à la dépendance prise en charge par le Département.

### **5- suivi de l'activité et contrôle**

Instruction des droits individuels à l'APA : comme le prévoit la réglementation, il convient de continuer de constituer un dossier d'APA pour toutes les nouvelles personnes âgées originaires de Seine-et-Marne

entrant dans l'établissement et de l'adresser au service Prestations de la Direction de l'Autonomie, dans les meilleurs délais. Le Département instruira le dossier de demande de droits individuels à l'APA.

En effet, le Département de Seine-et-Marne continuera d'assurer le suivi de l'activité de l'établissement. Ceci permettra de soutenir les projets et les évolutions de l'offre sur le territoire, en complémentarité des indicateurs du plan « Ma santé2022 » de l'Agence régionale de santé (ARS).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les EHPAD sont tenus d'effectuer les saisies déclaratives des résidents seine-et-marnais bénéficiaires de l'APA et de générer les états de présence mensuellement sur la plateforme d'échanges « Solis ESMS ».

- A défaut de la transmission mensuelle de cet état de présence, le versement de la dotation sera suspendu jusqu'à communication des éléments.

Par ailleurs, les EHPAD sont tenus d'informer le Département des mouvements des résidents Seine-et-Marnais et, à ce titre, ils utilisent le module information de la plateforme pour déclarer toutes les hospitalisations et toutes les absences pour convenances personnelles supérieures à une nuitée ainsi que les sorties définitives (retour à domicile, changement d'établissement ou décès).

Depuis juin 2021, les EHPAD ont aussi la possibilité d'effectuer les demandes de renouvellement d'APA E des bénéficiaires via la plateforme (cf. actualité déposée le 01/06/2021 sur la plateforme d'échanges).

Le Département se réserve le droit de procéder à tout instant à des vérifications, sur pièce ou sur place, concernant la réalité des informations transmises par l'établissement.

Il est rappelé qu'une évaluation des résidents par GIR est effectuée au moins une fois par an par les établissements sur la plateforme et uniquement pendant la campagne de changement de GIR.

## 6- Ajustement du forfait global dépendance départemental

En N+1, le Département de Seine-et-Marne effectuera un rapprochement entre la dotation prévisionnelle versée durant l'exercice N et la part d'activité réelle à sa charge compte tenu de l'activité et de la participation des bénéficiaires seine et marnais durant cette même période.

La différence alors constatée donnera lieu à un ajustement selon les modalités suivantes :

- s'il est constaté une dotation **supérieure** par rapport à l'activité de l'année N-1, le Département défalquera la somme correspondante lors de la notification dotation prévisionnelle de l'année suivante,
- s'il est constaté une dotation **inférieure** par rapport à l'activité de l'année N-1, le Département ajoutera la somme correspondante lors de la notification dotation prévisionnelle de l'année suivante

Dans ces deux hypothèses, le montant de l'ajustement relatif à l'effectivité de N-1 sera pris en compte, par arrêté, lors de la notification des ressources et des tarifs de l'exercice suivant.

Toutefois, si ce montant est trop important au regard de la dotation attribuée, il est possible d'échelonner la reprise de cette somme de la manière la plus adaptée aux besoins considérés et après négociations entre les parties.

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-21-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

# Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens



## ORGANISME GESTIONNAIRE 2023-2027



***L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE***

Représentée par Amélie VERDIER, Directrice générale

Située à 13 rue du Landy

93200 SAINT-DENIS

Ci-après dénommée « l'ARS »

**ET**

***LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE***

Représenté par Jean-François PARIGI, Président

Situé à l'Hôtel du Département - CS 50377 77010 - Melun Cedex

Ci-après dénommé « le Conseil départemental » ou « le département »,

**ET**

***NOM DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE***

Représenté par son/sa Directeur/Directrice, en vertu de la délibération en date du ... (le cas échéant)

Situé à ...

Ci-après dénommé « l'organisme gestionnaire » ou « le gestionnaire »



## Visas et références juridiques

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12 et L.313-12-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2022-2 du 02 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale portant création du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et son article 58 substituant le CPOM à la convention pluriannuelle, dite tripartite, des EHPAD ;

Vu le décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2018-519 du 27 juin 2018 relatif à la modulation des tarifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux en fonction de l'activité et à l'affectation de leurs résultats ;

Vu le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022, portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R314-174 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global dépendance des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R. 314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global de soins des EHPAD ;

Vu l'arrêté du 06 juin 2019 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global de soins des EHPAD et PUV ;

Vu le projet régional de santé d'Ile-de-France 2018-2022 ;

Vu le Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées 2015-2020 adopté par l'assemblée départementale en sa séance du 13 février 2015 ;

Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu l'arrêté conjoint de programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les ESMS relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'ARS Ile-de-France et du Conseil départemental de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté DS-2020/027 du 4 août 2020, portant délégation de signature « ordonnateur » de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 6 avril 2018 actant la programmation des CPOM PA et autorisant le Président du Conseil départemental à signer les CPOM ;

Vu la délibération n°CD-2021/07/01-0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

*Le cas échéant : Vu les arrêtés de délégation de signature ;*

*Le cas échéant : Vu la délibération du conseil d'administration de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public XXX en date du XX/XX/XXXX.*

## **Il a été conclu ce qui suit**

### **Préambule**

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est conclu pour une durée de 5 ans entre le Président du Conseil départemental, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS) et le gestionnaire d'Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

Ce contrat est le support du dialogue entre les autorités de tarification et l'organisme gestionnaire et doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une logique décloisonnée d'activités multiples et complémentaires, de parcours et de partenariats renforcés, qui sont les conditions de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et d'un accès à la santé et à l'autonomie facilité.

Il est un outil à la disposition tant du gestionnaire que des autorités de tarification pour structurer l'offre médico-sociale sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins identifiés et priorités dans le Projet Régional de Santé (PRS) et le schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées.

Ce CPOM s'appuie sur les projets stratégiques des organismes gestionnaires, dans la limite des objectifs et priorités des différents schémas.

Les parties signataires doivent préalablement réaliser un diagnostic objectif et documenté de la situation des établissements et services couverts par le contrat. Il s'appuiera notamment sur les résultats des évaluations externes et les données des tableaux de bord de la performance.

Les parties signataires s'entendent dans la négociation sur des règles en matière d'affectation et de gestion de leurs résultats, déficitaires comme excédentaires, la liberté de choix du gestionnaire étant la règle sous réserve du respect des engagements pris dans le CPOM et des grands équilibres budgétaires.

Ce CPOM doit permettre d'instaurer plus de transparence dans les échanges et travaux entre les gestionnaires et les autorités de tarification. Il doit favoriser le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats et d'évaluation.

Ce CPOM est en outre source de simplification administrative dans la mesure où il devient le document unique de contractualisation pour le gestionnaire d'un ou plusieurs établissements.

La conclusion progressive de CPOM pour l'ensemble des EHPAD de la région Ile-de-France s'accompagne d'une réforme importante de l'allocation de ressources, fondée sur les principes de confiance mutuelle entre autorités de tarification et gestionnaires et de respect de l'autonomie des gestionnaires, dans le cadre des objectifs fixés par le CPOM.

Les parties signataires s'entendent dans la négociation sur des règles en matière d'affectation et de gestion de leurs résultats, déficitaires comme excédentaires, la liberté de choix du gestionnaire étant la règle sous réserve du respect des engagements pris dans le CPOM et des grands équilibres budgétaires.

## Titre 1. L'objet du contrat

### Article 1 – L'identification du gestionnaire et périmètre du contrat

L'organisme gestionnaire est décrit en **annexe 1**.

Habilitation à l'aide sociale départementale pour les EHPAD (retirer ce paragraphe, le cas échéant)

Le CPOM vaut convention d'habilitation à l'aide sociale départementale pour les structures concernées (cf. annexe 1).

L'annexe 9 précise les conditions de cette habilitation et en particulier les modalités de versement de la participation financière départementale aux établissements pour la couverture des frais des bénéficiaires de l'aide sociale départementale (uniquement pour les nouvelles habilitations)

Pour les personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement relevant de la Seine-et-Marne, l'établissement facture au Département les frais d'hébergement applicables plus le ticket modérateur de l'APA (GIR 5/6). Il est fait déduction de la participation du bénéficiaire, qui est versée directement à l'établissement (Cf. le Règlement départemental d'aide sociale).

### Article 2 – Objectifs fixés dans le cadre du CPOM

Les parties ont élaboré un diagnostic partagé, duquel ont été identifiés plusieurs objectifs. Les objectifs sont détaillés dans l'**annexe 4** du présent contrat.

Les objectifs généraux du CPOM sont les suivants :

N°	INTITULE DE LA FICHE-OBJECTIFS
1	
2	
3	
4	

Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs présentés, conformément au calendrier de réalisation déterminé conjointement.

Dans le cadre de la remise de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD), au 30 avril de l'année N+1 pour l'ensemble des ESMS et au 31 juillet N+1 pour les établissements publics de santé, il est demandé à l'organisme gestionnaire de joindre la revue des objectifs du CPOM, telle qu'elle est présentée en **annexe 6**.

Ce document comprend pour chaque objectif, son niveau de réalisation retracé par l'indicateur comparé à la cible, ainsi que tout élément permettant d'apprécier son atteinte.

#### Lissage de la charge en soins et dépendance

Les indicateurs de suivi mentionnés à l'objectif N°X relatifs aux charges en soins et en dépendance par catégorie de personnels font exclusivement office de référence contractuelle entre les autorités de contrôle et les gestionnaires d'établissements et services.

### Article 3 – Moyens dédiés à la réalisation du CPOM

Conformément au R314-43-1 du CASF, une dotation globale commune (DGC) sera mise en place dans le cadre du CPOM.

Les montants des ressources des établissements et services du CPOM sont précisés à l'**annexe 2** dans le cadre des modalités prévues ci-dessous.

### 1° Les modalités de détermination des ressources des établissements et services du CPOM

#### a. Le forfait global relatif aux soins

Le forfait global relatif aux soins des Etablissements d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est égal à la somme des éléments suivants :

- Du résultat de l'équation tarifaire relative aux soins déterminée en application de l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles prenant en compte les valeurs de GMP et PMP validées et précisées en **annexe 2**.
- Des financements complémentaires mentionnés à l'article R. 314-163 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le forfait global de soins mentionné à l'article R. 314-159 du CASF est modulé en fonction de l'activité réalisée au regard de la capacité autorisée et financée de l'établissement, dans les conditions fixées par l'article R. 314-160 du même code.

Les financements complémentaires décrits au I du R. 314-163 du CASF liés aux activités d'accueil de jour seront modulés en fonction des objectifs d'activité ci-après.

Le pourcentage d'abattement est égal à la moitié de la différence entre les cibles d'activité fixées dans le contrat et l'activité réalisée sur l'année.

#### b. Le forfait global relatif à la dépendance

Le forfait global relatif à la dépendance est égal à la somme des éléments suivants :

- le résultat de l'équation tarifaire relative à la dépendance calculée sur la base du niveau de perte d'autonomie des personnes hébergées par l'établissement prenant en compte la valeur de GMP validée et précisée en **annexe 2**
- Le cas échéant, des financements complémentaires définis dans le contrat à l'annexe 13 prévu au IV ter de l'article L. 313-12 CASF, peuvent être attribués.

La part du forfait global relatif à la dépendance mentionné au 1° de l'article R. 314-172 du CASF peut être modulé en fonction de l'activité réalisée au regard de la capacité des places autorisées et financées d'hébergement permanent de l'établissement conformément aux dispositions de l'article R. 314-174 du même code.

L'annexe XX précise les modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation départementale dépendance de la Seine et Marne.

#### c. La tarification hébergement pour les EHPAD habilités totalement ou partiellement à l'aide sociale

Pour les établissements habilités partiellement à l'aide sociale :

- Pour les places habilitées à l'aide sociale

Les modalités d'application du tarif hébergement aide sociale sont fixées par voie de convention (annexe XX) portant habilitation à l'aide sociale. **(Uniquement pour les nouvelles habilitations)**

Pour les établissements habilités à l'aide sociale sur l'ensemble de la capacité :

Le tarif hébergement est fixé pour la durée du contrat dans les conditions des articles R. 314-179 et suivants du CASF. Il est calculé en divisant le montant des charges nettes d'exploitation afférentes à l'hébergement par la moyenne, sur les trois années qui précèdent l'exercice, du nombre effectif de journées de personnes accueillies dans l'établissement. Lorsque l'établissement est ouvert depuis

moins de trois ans, ou en cas de circonstances particulières, le nombre de journées figurant au diviseur est égal au nombre prévisionnel de journées de l'exercice.

La fixation annuelle des tarifs Hébergement n'est pas soumise à la procédure contradictoire conformément aux articles R. 314-40, R. 314-42 et R. 314-185.

Le tarif hébergement sera revalorisé chaque année du taux directeur fixé par l'assemblée départementale à l'occasion du vote de l'Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED), sauf cas particulier pris en compte lors de la négociation du CPOM (voir annexe financière) ou lors d'un dialogue de gestion en cours d'exécution du contrat.

Le taux directeur s'applique au tarif hors reprise du résultat.

Ces modalités seront également appliquées le cas échéant pour l'hébergement temporaire et l'accueil de jour si l'établissement dispose d'une autorisation pour ce type d'accueil.

Il est précisé que le tarif journalier moyen afférent à l'hébergement peut être modulé sur proposition de l'organisme gestionnaire, ceci dans le cadre de l'article R. 314-182 du CASF.

Le président du Conseil Départemental arrête les tarifs hébergement conformément aux articles R. 314-40, R. 314-42 et R. 314-185 du code précité.

## **2° Les modalités d'affectation des résultats pour les établissements et services du CPOM (choisir entre les 3§)**

- L'affectation des résultats (établissements privés non habilités) :

La libre affectation des résultats par le gestionnaire est le principe qui prévaut pour les établissements et services médico-sociaux qui intègrent le présent contrat. Les résultats comptables des établissements et services mentionnés sont affectés conformément aux objectifs mentionnés dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et selon les modalités suivantes :

L'excédent d'exploitation est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Il est ensuite affecté à un compte de report à nouveau ou à compte de réserve de compensation.

Le déficit de chacun des comptes de résultat est en priorité couvert par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat. Le cas échéant, il est couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat.

Conformément à l'article R. 314-235 du code de l'action sociale et des familles et par dérogation à l'article R. 314-234 du même code, les résultats d'un établissement ou service pourront être affectés sur le compte de résultat d'un autre établissement ou service couvert par le présent contrat. Il s'agit d'une forme de fongibilité entre les établissements entrant dans le périmètre départemental du CPOM. Cependant, ces affectations devront faire l'objet d'un suivi chaque année dans l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

Les EHPAD relevant des dispositions de l'article L. 342-1 du CASF, c'est-à-dire lorsqu'ils sont ni habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ni conventionnés au titre de l'aide personnalisée au logement, demeurent en référence à l'article R.314-244 du CASF, dans l'impossibilité juridique d'affecter les excédents dégagés sur les tarifs soins et dépendance en réserve d'investissement ou de trésorerie ainsi qu'à la compensation de charges d'amortissement.

Cependant, les autorités de tarification et de contrôle se réservent la possibilité d'échanger avec le gestionnaire sur l'affectation d'un excédent de plus de 5% de la charge nette d'exploitation.

Ainsi :

En dessous de ce seuil, le gestionnaire justifie ses choix dans l'ERRD et lors des comités de suivi prévus à l'article 5 du présent contrat.

Au-delà de ce seuil, l'organisme gestionnaire proposera une affectation des résultats aux autorités de tarification qui pourront émettre un avis préalable.

Il convient de rappeler que la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges doit rester sincère afin de ne pas obérer le résultat.

- [L'affectation des résultats \(établissements privés habilités à l'aide sociale\) :](#)

La libre affectation des résultats par le gestionnaire est le principe qui prévaut pour les établissements et services médico-sociaux qui intègrent le présent contrat. Les résultats comptables des établissements et services mentionnés sont affectés conformément aux objectifs mentionnés dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et selon les modalités suivantes :

L'excédent d'exploitation est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Il est ensuite affecté soit à un compte de report à nouveau, soit au financement de mesures d'investissement, soit à un compte de réserve de compensation, soit à un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R. 314-48 du code de l'action sociale et des familles.

Le déficit de chacun des comptes de résultat est en priorité couvert par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat. Puis, le cas échéant, il est couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat. Pour le surplus éventuel, il est affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Conformément à l'article R. 314-235 du code de l'action sociale et des familles et par dérogation à l'article R. 314-234 du même code, les résultats d'un établissement ou service pourront être affectés sur le compte de résultat d'un autre établissement ou service couvert par le présent contrat. Il s'agit d'une forme de fongibilité entre les établissements entrant dans le périmètre départemental du CPOM. Cependant, ces affectations devront faire l'objet d'un suivi chaque année dans l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

Cependant, les autorités de tarification et de contrôle se réservent la possibilité d'échanger avec le gestionnaire sur l'affectation d'un excédent de plus de 5% de la charge nette d'exploitation.

Ainsi :

En dessous de ce seuil, le gestionnaire justifie ses choix dans l'ERRD et lors des comités de suivi prévus à l'article 5 du présent contrat.

Au-delà de ce seuil, l'organisme gestionnaire proposera une affectation des résultats aux autorités de tarification qui pourront émettre un avis préalable.

Il convient de rappeler que la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges doit rester sincère afin de ne pas obérer le résultat.

- [L'affectation des résultats \(établissements publics\) :](#)

La libre affectation des résultats par le gestionnaire est le principe qui prévaut pour les établissements et services médico-sociaux qui intègrent le présent contrat. Les résultats comptables des établissements et services mentionnés sont affectés conformément aux objectifs mentionnés dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et selon les modalités suivantes :



L'excédent d'exploitation est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Il est ensuite affecté soit à un compte de report à nouveau, soit au financement de mesures d'investissement, soit à un compte de réserve de compensation, soit à un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R. 314-48 du code de l'action sociale et des familles.

Le déficit de chacun des comptes de résultat est en priorité couvert par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat. Puis, le cas échéant, il est couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat. Pour le surplus éventuel, il est affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Les résultats du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes sont affectés aux comptes de résultat dont ils sont issus.

Cependant, les autorités de tarification et de contrôle se réservent la possibilité d'échanger avec le gestionnaire sur l'affectation d'un excédent de plus de 5% de la charge nette d'exploitation.

Ainsi :

En dessous de ce seuil, le gestionnaire justifie ses choix dans l'ERRD (ERCP dans le cas d'un établissement relevant d'un établissement de santé) et lors des comités de suivi prévus à l'article 5 du présent contrat.

Au-delà de ce seuil, l'organisme gestionnaire proposera une affectation des résultats aux autorités de tarification qui pourront émettre un avis préalable.

Il convient de rappeler que la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges doit rester sincère afin de ne pas obérer le résultat.

### **3° Les frais de siège (le cas échéant)/ charges communes**

#### Frais de siège :

Dans la mesure du possible, l'entrée en vigueur et la durée de l'autorisation de frais de siège sont identiques à celles du présent contrat. L'arrêté portant autorisation des frais de siège est joint en **annexe 10**.

#### Charges communes/Mandat de gestion :

A préciser selon la situation et l'organisation de l'établissement

### **4° Modulation du financement soin en fonction de l'activité réalisée**

#### **Hébergement permanent**

Le taux d'occupation des places d'hébergement permanent est égal au nombre de journées réalisées pour les places autorisées en hébergement permanent (les absences de moins de 72 heures pour cause d'hospitalisation ou pour convenance personnelle étant comptabilisées) du 1er janvier au 31 décembre de l'année, divisé par le nombre de journées théoriques pour les places autorisées en hébergement permanent du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

En application des dispositions de l'arrêté du 6 juin 2019 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 du code de l'action sociale et des familles déclenchant le dispositif de modulation du forfait global soins, ce dernier peut être minoré selon les dispositions suivantes :

- Si le forfait global soins perçu est de 100 % de l'équation tarifaire : le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 95 % ;



- Si le forfait global soins perçu est compris entre 90 et 100 % de l'équation tarifaire, l'évolution du taux d'occupation doit être le suivant : 91 % en 2020 et 95 % en 2021 ;
- Si le forfait global soins perçu est inférieur à 90 % de l'équation tarifaire, la modulation ne s'applique pas.

### **Accueil de jour et hébergement temporaire**

Le taux d'occupation des places est égal au nombre de journées réalisées pour les places autorisées pour un type d'accueil du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année divisé par le nombre de journées théoriques. Le nombre de journées théoriques est fixé à 365 journées théoriques pour les places d'hébergement temporaire et 253 journées théoriques pour les places d'accueil de jour.

Pour l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, le taux d'occupation minimal est fixé à 70%.

### **Article 4 – Procédure budgétaire**

Le gestionnaire est soumis à une présentation budgétaire et tarifaire sous la forme d'un EPRD dans les conditions définies par la section IV du chapitre IV du titre Ier du livre III du CASF.

En vertu de l'article L. 313-14-2 du CASF, l'autorité compétente peut demander : « *la récupération de certains montants dès lors qu'elle constate :*

- 1° *Des dépenses sans rapport ou manifestement hors de proportion avec le service rendu ou avec les coûts des établissements ou des services fournissant des prestations comparables en termes de qualité de prise en charge ou d'accompagnement ;*
- 2° *Des recettes non comptabilisées.*

*Cette récupération vient en déduction du tarif de l'exercice au cours duquel le montant à récupérer est constaté, ou de l'exercice qui suit. »*

Si le gestionnaire entend procéder à un transfert pérenne de moyens entre ses établissements ou services, il en présente la nature et les motifs au préalable par écrit aux autorités de contrôle signataires du présent CPOM. L'accord de l'ARS et du CD font l'objet d'un arrêté conjoint avant la mise en œuvre effective du transfert.

Par ailleurs, conformément à l'article R.314-42 du CASF, le présent contrat peut comporter un plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Dans le cas où ce plan est déterminé en cours d'exécution du contrat, il est intégré à ce dernier par avenant en application de l'article 7 du présent contrat.

## Titre 2 – La mise en œuvre du contrat

### Article 5 – Le suivi et l'évaluation du contrat

#### - [La composition du comité de suivi](#)

Le comité de suivi du contrat est instauré dès la conclusion du contrat. Il est composé comme suit :

- Un représentant du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Un représentant de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Un représentant de l'organisme gestionnaire

Le comité de suivi est chargé de s'assurer de la bonne exécution du contrat.

#### - [Documents à produire](#)

Le comité de suivi s'appuie sur les documents et comptes rendus produits par le gestionnaire dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires : évaluations externes, documents budgétaires et comptables, revue des objectifs, tableau de bord de la performance, etc.

A ces documents peuvent être ajoutés les bilans produits dans le cadre des réunions du comité de suivi décrites ci-après.

Dans le cadre de la transmission de l'ERRD au 30 avril de l'année N+1, l'organisme gestionnaire doit obligatoirement joindre une revue des objectifs du CPOM dont le format est joint en **annexe 6** du CPOM.

#### - [Les dialogues de gestion](#)

Le comité de suivi se réunit à deux reprises au cours du contrat :

- **Au cours de la troisième année, pour un point à mi-parcours** : le comité examine la trajectoire de réalisation des objectifs fixés, sur la base du bilan d'étape proposé par le gestionnaire qui intègre des éléments permettant d'apprécier la qualité de l'accompagnement, il valorise les résultats obtenus et les efforts engagés. Il signale les difficultés ou les retards pris et arrête des mesures correctrices. Il peut convenir de réajuster les objectifs et moyens initiaux lorsque les circonstances le justifient. Dans ce cas, un avenant au CPOM est conclu entre les parties signataires.
- **Au cours de la cinquième année du contrat, pour un bilan final et la préparation du nouveau contrat** : le comité examine les résultats obtenus par le gestionnaire sur la base d'un bilan proposé par celui-ci. Compte-tenu de ce bilan final, le comité de suivi établit des propositions de priorités et d'objectifs pour le CPOM prenant la suite du contrat arrivant à échéance. Ce bilan alimentera le diagnostic pour le renouvellement du CPOM.
- **Option : un dialogue de gestion supplémentaire au cours de la quatrième année d'exécution du contrat** : en cas de difficultés lors du dialogue de gestion se tenant la troisième année ou afin d'anticiper la prorogation ou le renouvellement du contrat, les autorités de tarification et de contrôle peuvent provoquer un dialogue de gestion supplémentaire au cours de la quatrième année d'exécution du contrat.

#### - [La prise en compte des circonstances imprévisibles ou exceptionnelles](#)

En dehors des dialogues de gestion, il est de la responsabilité de chaque partie signataire de saisir le comité de suivi lorsque des circonstances (notamment des difficultés financières) ou faits nouveaux font peser un risque fort sur les conditions d'exécution du contrat, tant du point de vue des objectifs que des moyens. La partie signataire concernée saisit les autres parties de manière circonstanciée, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou tout autre moyen permettant d'attester que la saisine a bien été portée à la connaissance des destinataires. A compter de la dernière date de réception attestée, les membres du comité de suivi disposent de deux mois pour convenir par tout moyen approprié des suites à donner à la saisine.

#### - [Contrôle des autorités de tarification](#)

En dehors des autres dispositions prévues, le gestionnaire rendra compte à la demande des autorités compétentes de son action relative aux missions confiées par celles-ci, et s'engage à les tenir informées de toute situation le nécessitant.

Par ailleurs, les autorités compétentes pourront procéder à tout contrôle ou investigation qui relève de leurs prérogatives au titre de la réglementation en vigueur, notamment vérifier l'utilisation de la dotation globalisée commune ou tout autre financement accordé. Le gestionnaire devra, le cas échéant, leur apporter tout élément expliquant les éventuels décalages entre les objectifs définis au présent contrat et les résultats effectivement atteints.

Le gestionnaire s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de la réalisation des objectifs définis au présent contrat, notamment par l'accès à toutes les pièces justificatives de la bonne application des textes légaux et réglementaires et des procédures assurant le contrôle et l'évaluation.

### **Article 6 – Le traitement des litiges**

Les parties s'engagent à chercher toute solution amiable en cas de désaccord sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat. A défaut d'accord amiable, le différend pourra être porté devant les tribunaux compétents :

- Tribunal administratif (requêtes de droit commun d'ordre administratif) ;
- Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (recours dirigés contre les décisions tarifaires de l'ARS et du Conseil départemental).

### **Article 7 – La révision du contrat**

Les parties signataires peuvent convenir d'une révision du CPOM, compte tenu des conclusions du comité de suivi à l'issue des dialogues de gestion ou des saisines exceptionnelles. Cette révision prend la forme d'un avenant au CPOM.

Un avenant peut être conclu pour proroger d'une année au maximum le CPOM.

Le contenu du présent contrat pourra être révisé ou modifié par avenant, dans les cas suivants :

- Modification législative et réglementaire substantielle
- Après révision du Plan régional de santé
- Après révision du Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées
- Du fait de modifications substantielles de l'environnement de la structure
- Au regard de l'intégration de nouvelles structures dans le champ du CPOM
- Dans le cadre de la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui sera annexé au présent contrat
- Dans le cadre du dialogue de gestion

### **Article 8 – La révision du terme de la (des) convention(s) tripartite(s) pluriannuelle(s) préexistante(s) au CPOM.**

Il est mis fin à compter de la date d'entrée en vigueur du présent contrat à toute(s) convention(s) tripartite(s) ou CPOM signé(es) par les établissements et services parties au présent CPOM.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CPOM

Le CPOM entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 20XX et est conclu pour une durée de cinq ans.

Il peut être prorogé pour une durée maximale d'un an, au cours de laquelle le contrat continue de produire ses effets, dans les conditions de formalités allégées décrites ci-après.

Au plus tard six mois avant l'échéance du contrat :

- Si aucune des parties n'a manifesté le souhait de le proroger, les parties signataires entament une négociation en vue de la signature d'un nouveau contrat ;
- Si l'une des parties signataires souhaite la prorogation simple du contrat, elle le notifie aux autres parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la remise du document aux destinataires. Celles-ci ont un mois pour notifier leur accord ou leur désaccord par les mêmes moyens. A défaut de réponse dans ce délai, l'accord est réputé acquis. En cas de désaccord, les parties signataires entament des négociations en vue de la signature d'un nouveau contrat.

Fait à ... en 3 exemplaires originaux, le ... / ... / 20XX

Le/La Représentant(e) de l'organisme  
gestionnaire

Nom Prénom  
Qualité

Le Président du Conseil départemental  
*Jean-François PARIGI*

Pour le Directeur Général de l'Agence régionale  
de santé Ile-de-France et par délégation,  
La Déléguée départementale  
Amélie VERDIER

### **Titre 3 : La liste des annexes au CPOM**

Les annexes suivantes sont jointes au contrat et sont opposables aux parties signataires :

[Le cas échéant, renuméroter les annexes]

**ANNEXE 1** : Description et périmètre du contrat

**ANNEXE 2** : Financements des ESMS

**ANNEXE 3** : Trame de diagnostic complétée par le gestionnaire et les autorités compétentes

**ANNEXE 4** : Fiches-objectifs

**ANNEXE 5** : Le plan global de financement pluriannuel (PGFP)

**ANNEXE 6** : Document de suivi des objectifs à annexer chaque année à l'ERRD

**ANNEXE 7** : L'abrégé de l'évaluation externe conforme au modèle de l'ANESM (annexe 3-10 du CASF)

**ANNEXE 8** : Le cas échéant, les éléments de contrats ou conventions liant le gestionnaire à d'autres autorités publiques (par exemple CPOM sanitaire) ayant un impact sur la réalisation du présent contrat

**ANNEXE 9** : Le cas échéant, l'habilitation à recevoir des bénéficiaires à l'aide sociale départementale

**ANNEXE 10** : Le cas échéant, une annexe traitant du siège social ainsi que l'arrêté fixant les frais de siège

**ANNEXE 11** : Le cas échéant, le plan pluriannuel d'investissement des établissements

**ANNEXE 12** : Les modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation dépendance départementale

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-22-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

#### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-4/22

---

Commission n°4 – Solidarités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Financement d'actions portant sur la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et l'accompagnement des proches aidants au titre l'année 2023.

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du schéma départemental de soutien à l'autonomie (2015-2020), en cours de renouvellement et du schéma des solidarités 2019-2024 Cette orientation elle était accompagnée depuis 2015 par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via une convention portant sur la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide à Domicile (SAAD) et l'accompagnement des proches aidants (2019-2022).

Début 2023, la CNSA a informé les Départements qu'elle ne reconduirait pas les financements sous le format actuel. En effet, à partir de 2024, sera établie une convention CNSA / Agence Régionale de Santé (ARS), Département (incluant la Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour s'engager conjointement sur des objectifs stratégiques et des indicateurs partagés. Cette feuille de route comportera des briques locales ainsi que des volets associant les acteurs qui concourent à la réussite des politiques de l'autonomie.

Le présent rapport a pour objectif de reconduire, en 2023, les actions financées les années précédentes, afin de confirmer son engagement sur le secteur du maintien à domicile et des proches aidants, par ajustement des enveloppes dédiées. L'enveloppe globale s'élève à 392 562 € au titre de l'année 2023.

Il est proposé d'approuver le dispositif de déploiement, les axes et actions retenues, leurs montants, ainsi que le projet d'avenant à la convention avec la Plateforme des Métiers de l'Autonomie, qui pilote la mise en œuvre d'une grande partie de ces mêmes actions et le projet de convention avec les Points Autonomie Territoriaux (PAT).

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/05 en date du 14 juin 2019, modifié par la délibération du Conseil départemental n° 4/10 en date du 28 mai 2021, validant l'avenant à la convention 2019-2022 entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département pour la modernisation et la professionnalisation des Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et l'accompagnement des proches aidants de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n°CP-2022/03/11-4/04 portant Répartition budgétaire de l'avenant Section IV-CNSA sur la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et l'accompagnement des proches aidants.

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Département,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer aux actions extra légales en faveur des personnes âgées correspondantes aux actions de modernisation et de professionnalisation du secteur du domicile au titre de l'exercice 2023 un montant total de 392 562 € comme indiqué en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'imputer la dépense au programme « aide à domicile et accord-cadre CNSA » et à l'opération «accord cadre CNSA/participations ».

Article 3 : d'approuver le projet d'avenant de convention entre le Département et la Plateforme SAP 77 désignée en annexe à la présente délibération

Article 4 : d'approuver le projet de convention avec les PAT soutien psychologique collectif et soutien individuel à destination des proches aidants en annexe à la présente délibération,

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer cet avenant et les conventions au nom du Département.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-4/22

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS a donné pouvoir à M. Michel JOZON  
Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (2) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Denis JULLEMIER

en leur qualité de représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « La Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-22-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Qui ?	Axe	Qui?		Action	Objet	Montant pour chaque action €	Montant total €
	Axe 1 structuration de l'offre			1-1 diagnostic de l'offre	Action terminée	0	
				1-2 adaptation de l'offre à un public spécifique	Action terminée	0	
SECQ	Axe 2 Modernisation du secteur	SECQ	AAC	Axe 2.1	Mise en place et accompagnement de la télétransmission	10 000	139 650
		SECQ	AAC	Axe 2.2	Télégestion des SAAD	20 000	
		PDMA		Axe 2.3	Démarche qualité	23 500	
		PDMA		Axe 2.4	Améliorer la gestion financière des SAAD	33 500	
		PDMA		Axe 2.5	PRP	52 650	
	Axe 3 Professionnalisation du secteur	PDMA		Axe 3.1	Formation professionnalisante + 5 marchés + Ingénierie pour la pdma ( pas	65 800	133 300
		SECQ	AAC	Axe 3.2	Analyse des pratiques	47 500	
		SECQ	AAC	Axe 3.3	Parcours accès emploi qualifiant/ tutorat	20 000	
	Axe 5 Accompagner les proches aidants	SECQ	SCMS	Axe 5.1	Centralisation de l'information (mis à jour de la cartographie)	12 000	71 612
		SECQ	PAT / CONVENTION	Axe 5.2.1	Soutien Psy Collectif	7 200	
		SECQ	PAT / CONVENTION	Axe 5.2.2	Soutien psy individuel	6 360	
		SECQ	SCMS	Axe 5.3	Sensibilisation " journée de l'aidant"	28 000	
		SECQ	PAT / CONVENTION	Axe 5.4	Formation des proches aidants	16 200	
		SECQ	SCMS	Axe 5.5	Outils pédagogique " communication auprès des aidants"	1 852	
		SECQ	SCMS	Action 5-6	frais de suppléance	0	
	Axe 6 Pilotage de la convention					48 000	48000
						<b>392 562</b>	<b>392 562</b>

AXE 4

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-22-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**AVENANT n°4**  
**à la convention de partenariat visant à déterminer le soutien du Département à la**  
**Plateforme SAP77 au titre de la modernisation et la professionnalisation des services**  
**d'aide et d'accompagnement à domicile de Seine-et-Marne pour l'année 2023**

**ENTRE :**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,**

domicilié Hôtel du Département, 77010 MELUN Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2023, Ci-après dénommé « le Département »,

**D'UNE PART,**

**ET :**

**LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE GRAND PARIS SUD-PLATEFORME SAP 77** domicilié au 462, rue Benjamin DELESSERT- 77 550 MOISSY-CRAMAYEL représentée par son Président, agissant en exécution de la décision du.....

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

**D'AUTRE PART,**

**IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT**

**PRÉAMBULE**

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Grand Paris Sud portant la mission de la Plateforme SAP 77 a pour but de promouvoir la filière et les métiers des services à la personne, de professionnaliser et de structurer ce secteur.

Priorité reprise par le schéma des solidarités 2019-2024, elle était accompagnée depuis 2015 par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via une convention portant sur la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide à Domicile (SAAD) et l'accompagnement des proches aidants (2019-2022).

Début 2023, la CNSA a informé les départements qu'elle ne reconduirait pas les financements sous le format actuel. En effet, à partir de 2024, sera établie une convention CNSA / Agence Régionale de Santé (ARS), Département (incluant la Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour s'engager conjointement sur des objectifs stratégiques et des indicateurs partagés.

Le Département propose de maintenir les actions financées les années précédentes, afin de confirmer son engagement sur le secteur du maintien à domicile et des proches aidants:

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de compléter l'article 2 de la convention de partenariat initiale conclue entre les parties afin de préciser le montant de la participation du Département au titre de l'année 2023.

## **ARTICLE 2 - DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

L'article 2 de la convention initiale est complété par les dispositions suivantes :

« Au titre de l'exercice 2023, le Département s'engage à réserver une enveloppe d'un montant d'un de 175 450 € qui seront mandatés à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud-Plateforme SAP77, dès la signature du présent avenant, sur le compte bancaire dont les coordonnées seront transmises par l'association au Département. »

L'article 3-1 de la convention initiale est complété par les dispositions suivantes :

« Le bénéficiaire s'engage à utiliser la participation du Département conformément aux dispositions de l'article 1 et plus particulièrement s'engage à exécuter en intégralité les actions subventionnées dans la limite des montants retenus. A ce titre, le Département s'engage à verser au bénéficiaire le montant de 175 450 € correspondant à :

- L'action 2.3 « démarche qualité » de l'axe 2 sur la modernisation du secteur de l'aide à domicile dont le montant s'élève à 23 500 €
- L'action 2.4 « amélioration de la gestion financière » de l'axe 2 sur la modernisation du secteur de l'aide à domicile dont le montant s'élève à 33 500 €
- L'action 2.5 « mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels » dont le montant s'élève à 52 650 €
- L'action 3.1 « formation professionnalisante » dont le montant s'élève à 65 800 €

Elle s'engage à fournir un bilan de la mise en œuvre des actions.

## **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS NON MODIFIÉES DE L'AVENANT**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

## **ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait en 2 exemplaires originaux,

À Melun, le

Pour la MDEF Grand Paris Sud  
Le Président/Directeur général

Pour le Département de Seine-et-Marne  
Le Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230703-CD20230623-4-22-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**CONVENTION LIANT LE DEPARTEMENT DE  
SEINE-ET-MARNE ET L'ASSOCIATION.....- POINT AUTONOMIE TERRITORIAL DE**

.....

**ENTRE :**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,**

domicilié Hôtel du Département, 77010 MELUN Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2023,

Ci-après dénommé « le Département »,

**D'UNE PART,**

**ET :**

**L'ASSOCIATION ..... – POINT AUTONOMIE TERRITORIAL DE .....,**

domiciliée au ..... – XXXXX ....., représentée par son Président, (agissant en exécution de la décision du.....)

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

**D'AUTRE PART,**

**IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT**

**PRÉAMBULE**

L'association..... – Point Autonomie Territorial (PAT) a pour but d'assurer un accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation auprès des personnes de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap, des proches-aidants, des professionnels et structures des secteurs sanitaires, social et médico-social.

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du schéma départemental de soutien à l'autonomie (2015-2020), en cours de renouvellement.

Priorité reprise par le schéma des solidarités 2019-2024, elle était accompagnée depuis 2015 par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via une convention portant sur la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide à Domicile (SAAD) et l'accompagnement des proches aidants (2019-2022).

Début 2023, la CNSA a informé les départements qu'elle ne reconduirait pas les financements sous le format actuel. En effet, à partir de 2024, sera établie une convention CNSA / Agence Régionale de Santé (ARS), Département (incluant la Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour s'engager conjointement sur des objectifs stratégiques et des indicateurs partagés. Cette feuille de route comportera des briques locales ainsi que des volets associant les acteurs qui concourent à la réussite des politiques de l'autonomie.

Le Département propose de maintenir les actions financées les années précédentes, par ajustement des enveloppes dédiées.

## **IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention détermine les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier au bénéficiaire au titre de la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants.

Cette participation vise à améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap à domicile ainsi que leurs aidants, à moderniser les services d'aide à domicile et à structurer le secteur de l'aide à domicile en améliorant l'offre et l'organisation des services. Elle vise à renforcer la qualification et la professionnalisation du personnel. Enfin elle permet de soutenir les actions d'accompagnement et de soutien auprès des proches-aidants.

Plus particulièrement, elle vise à soutenir :

- La mise en place des actions de soutien psychosocial collectif auprès des proches aidants. Ces actions correspondent à la mise en place de groupes de parole auprès des proches aidants animés par un psychologue. Le soutien financier doit permettre l'animation d'un groupe de parole de 2 heures par mois pour un montant de 1 440€.
- La mise en place des actions de soutien psychosocial individuel auprès des proches aidants. l'objectif est la mise en place de séance de soutien réalisé par un psychologue dans le but de désamorcer les conflits et en prévention d'une rupture dans la relation aidant/aidé. Le soutien financier doit permettre la réalisation de 15 séances pour un montant total de 1 060€.

### **ARTICLE 2 : SOUTIEN DU DEPARTEMENT**

#### **2-1 : Participation**

Le Département s'engage à soutenir financièrement le PAT en lui versant une participation de 2 500 € au titre de l'exercice 2023.

#### **2-2 : Modalités de versement**

Le montant de la participation sera versé au moment de la signature de la convention. Les justificatifs (facture acquittée, note d'honoraire,...) à transmettre au plus tard le 15 décembre 2023. A défaut la participation devra être restituée.

Le paiement de la participation sera effectué au compte bancaire indiqué sur le relevé d'identité bancaire ou postal transmis par le bénéficiaire.

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

### **3-1 : Mise en œuvre de la convention**

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la participation du Département conformément aux dispositions de l'article 1 et plus particulièrement s'engage à exécuter en intégralité les actions subventionnées financées dans la limite des montants retenus. A ce titre, le Département s'engage à verser au bénéficiaire le montant de 2 500 € correspondant aux actions de soutien psychosocial collectif (pour 1 440 €) et individuel (1 060 €) auprès des proches aidants.

Elle s'engage à fournir un bilan de la mise en œuvre des actions selon le cadre qui lui sera fourni.

### **3-2 : Obligations comptables**

Le bénéficiaire se conformera aux prescriptions comptables relatives à la perception d'aides publiques, telles que définies par les lois et règlements, et notamment à communiquer aux services du Département son bilan, son compte de résultat et son rapport d'activité relatifs au dernier exercice connu.

Le bénéficiaire s'engage à présenter un bilan de l'action réalisée au plus tard 4 mois après la fin de l'action réalisée. Le Département s'engage à transmettre au bénéficiaire le modèle type de bilan à la signature de la convention.

Le bénéficiaire s'engage également à présenter toutes les factures correspondant à la réalisation du projet, objet de la présente convention, ainsi que le certificat d'engagement, l'attestation de réalisation, le compte financier définitif de l'action au plus tard un an après le versement de la participation.

### **3-3 : Contrôle de l'utilisation de la participation**

Le bénéficiaire accepte et facilite tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **ARTICLE 4 : RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- si la participation n'est pas utilisée conformément aux dispositions de l'article 1 et 3-1,
- en cas de dissolution, cession ou disparition de la structure pour quelle que cause que ce soit.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 2 mois.

En aucun cas, la résiliation de la présente convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à indemnité au profit du bénéficiaire.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **ARTICLE 5 : RESTITUTION DE LA PARTICIPATION**

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la participation au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

si la participation est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 1 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;

en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 4 de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties.

#### **ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin lorsque le bénéficiaire aura exécuté ses obligations prévues à l'article 2 et le cas échéant au 31 décembre 2023.

#### **ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le

Pour ..... - PAT .....

Le Président/Directeur général  
départemental

Pour le Département de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil





**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-6-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-6/01 A**

---

Commission n°6 – Transports et Mobilités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Approbation de l'avenant N°2 de la convention actuelle (2017-2023) et de la nouvelle convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste (2023-2027).

Avenant n°2 à la convention relative à la délivrance, la distribution et au financement des forfaits Améthyste notifiée le 28 novembre 2017

Depuis le 16 novembre 2011, le Département dispose d'une convention avec Île-de-France Mobilités, relative à la délivrance, la distribution et au financement des forfaits Améthyste. Cette convention a été renouvelée le 24 novembre 2017 et arrive à échéance le 30 septembre 2023.

Lors de son Conseil d'Administration du 7 décembre 2022, Ile-de-France Mobilités a voté la reprise de l'ensemble des activités du GIE Comutitres. Ce GIE permettait de mutualiser la gestion des titres de transport en commun pour la région Ile-de-France.

De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, IDFM se substituera au GIE Comutitres par la création d'une filiale télébillétique nommée Comutitres SAS. Cette décision implique un avenant à la convention actuelle relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste, stipulant ce changement d'organisation sans impact financier : Ile-de-France Mobilités se substituera à l'ensemble des droits et obligations de Comutitres. Un avenant N°2 est proposé à l'Assemblée départementale en ce sens.

Il est par ailleurs proposé le renouvellement de la convention arrivant à échéance le 30 septembre 2023 en intégrant deux éléments :

- la suppression du critère de non activité professionnelle pour les personnes non imposables ayant de petits revenus complémentaires
- une clause de revoyure avec Île-de-France Mobilités afin de tenir compte des évolutions de télébillétique.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France, du 3 octobre 2017 N°2017-615 approuvant le renouvellement de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste,

VU la délibération du Conseil Départemental du 24 novembre 2017 N°CD-2017/11/24-3/06 approuvant la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste,

VU la délibération 2020-686 du 9 décembre 2020 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité relative à la création de la filiale Comutitres SAS,

VU la délibération 2022/0525-182 du 25 mai 2022 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité approuvant les statuts de la filiale billettique,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités du 12 juillet 2022 n°20220712-113, approuvant l'avenant à la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste,

VU la délibération du Conseil Départemental du 29 septembre 2022 N° 2022/09/29-6/01 approuvant l'avenant technique N°1 à la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste,

VU la délibération 2022/1207-242 du 7 décembre 2022 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité approuvant la signature du contrat cadre organisant la reprise des activités du GIE,

VU la délibération 20230306-008 du 6 mars 2023 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité relative à la délégation de compétences pour le transfert des conventions du GIE.

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant N°2 à la convention actuelle relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant N°2 au nom du Département et toutes les pièces s'y rapportant.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-6/01 A

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**AVENANT N°2****A LA CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE, LA DISTRIBUTION ET AU FINANCEMENT DES FORFAITS AMETHYSTE notifiée le 28 NOVEMBRE 2017]**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-6-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**ENTRE**  
**Comutitres**, groupement d'intérêt économique immatriculé au RCS de Paris sous le n° 433 136 066, dont le siège social est 21 boulevard Haussmann 75009 - Paris, représenté par Hélène LABORIE en sa qualité de Représentante permanente de l'Administrateur

Ci-après, « **Comutitres** »

**ET**

**Île-de-France Mobilités** (anciennement Syndicat des transports d'Ile-de-France « STIF »), établissement public administratif local, dont le siège social est 39 bis - 41 rue de Châteaudun, 75009 - Paris, SIRET n° 287 500 078 00020 représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°XXX du XXX

Ci-après, « **Île-de-France Mobilités** »

**ET**

**Le Département de Seine-et-Marne**, ayant son siège à Hôtel du Département-CS50377- 77010 MELUN Cedex, représenté par Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne de agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental N°0/05 du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ci-après, « **le Département** »

Ci-après dénommées collectivement les « Parties » ou individuellement dénommée la « Partie »

**Etant préalablement exposé que,**

Le GIE a conclu avec le Département et Île-de-France Mobilités une convention relative à la délivrance, la distribution et au financement des forfaits Améthyste notifiée le 28 novembre 2017, ci-après désignée « la Convention ».

Ile-de-France Mobilités mène depuis 2016 le Programme de Modernisation de la Billettique (PMB) du réseau de transport francilien dans un contexte d'ouverture à la concurrence qui lui fait dorénavant obligation de garantir aux opérateurs de transport une égalité d'accès aux systèmes billettiques

nécessaires aux activités de validation et de distribution pour le périmètre des activités ouvertes à la concurrence.

En outre, Île-de-France Mobilités souhaite étendre sa compétence en matière billettique et piloter la gestion de la billettique centrale afin d'être au plus près du développement opérationnel des nouveaux services et de la supervision de la relation avec les usagers du système de transport.

La délibération n° 2020-686 du 9 décembre 2020 du Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités a confirmé le projet de création de la filiale Comutitres SAS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 919 451 823, dont le siège social est situé au 21 boulevard Haussmann 75009, ci-après désignée la « Filiale », en vue de lui confier des missions billettiques et de procéder à la reprise par la Filiale des activités, actifs, marchés, et contrats actuellement portés par GIE Comutitres, ainsi que de l'ensemble de ses personnels.

Dans le cadre de la réorganisation de la billettique du service public des transports régionaux d'Ile-de-France initiée par Île-de-France Mobilités en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, celle-ci entend en garantir la continuité et le bon fonctionnement en se substituant à Comutitres pour ce qui concerne l'activité billettique des transports régionaux d'Ile-de-France.

En application de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 19 décembre 2014 Commune de Propriano, Île-de-France Mobilités se substitue donc de plein droit à Comutitres pour l'exécution des contrats conclus avec les tiers pour l'exécution même du service de billettique francilienne.

L'exécution et le suivi des contrats repris par Île-de-France Mobilités seront ensuite confiés à sa Filiale par le biais d'une convention idoine. Ainsi Île-de-France Mobilités confiera notamment à sa Filiale l'encaissement des sommes dues par le Département.

**Il a été convenu ce qui suit,**

#### **Article 1 – Objet**

L'objet du présent avenant est d'organiser la substitution d'Île-de-France Mobilités à Comutitres dans l'ensemble des droits et obligations que Comutitres tient de la Convention.

#### **Article 2 – Droits et obligations de la Convention transférée**

A la date de prise d'effet du présent avenant, Île-de-France Mobilités sera substituée dans l'ensemble des droits et obligations de Comutitres résultant de la Convention. Par conséquent, toute référence dans la Convention à Comutitres doit s'entendre comme une référence à Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités est libre de confier le suivi et l'exécution de la convention transférée à sa Filiale.

Cette substitution ne saurait remettre en cause les engagements des parties au sein de la Convention qui ne sont pas modifiés.

#### **Article 3– Absence de modification du contenu de la Convention**

Tous les articles de la Convention, dans sa rédaction initiale, et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Il est précisé, en outre, que les droits et obligations des parties à la Convention restent inchangés.

#### **Article 4 – Prise d'effet**

Le présent avenant de transfert prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

La durée de la Convention fixée par l'article 1.2 de la Convention demeure inchangée. Le présent avenant ne saurait donc avoir pour effet de prolonger la durée de la Convention.

#### **Article 5 – Election de domicile**

Pour l'exécution du présent avenant et de la Convention, les Parties font élection de domicile à leur adresse mentionnée en tête des présentes.

#### **Article 6 – Droit applicable et règlement des litiges**

Le présent avenant est soumis au droit français.

En cas de désaccord sur l'interprétation et/ou l'application des dispositions du présent avenant, les Parties mettent en œuvre la procédure de règlement des litiges prévue à l'article 6.5 de la Convention.

A défaut de règlement amiable, le différend pourra être porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris le [date],

en trois exemplaires originaux dont un sera remis à chaque signataire

#### **Pour le GIE Comutitres**

La Représentante permanente de l'Administrateur

**Hélène LABORIE**

#### **Pour Île-de-France Mobilités**

Le Directeur Général

**Laurent PROBST**

#### **Pour le Département de Seine-et-Marne**

Le Président

**Jean-François PARIGI**



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-6-01-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023
--

---

Séance du vendredi 23 juin 2023**DÉLIBÉRATION CD-2023/06/23-6/01 B**

---

Commission n°6 – Transports et Mobilités

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET** : Approbation de l'avenant N°2 de la convention actuelle (2017-2023) et de la nouvelle convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste (2023-2027).

Convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste

Depuis le 16 novembre 2011, le Département dispose d'une convention avec Île-de-France Mobilités, relative à la délivrance, la distribution et au financement des forfaits Améthyste. Cette convention a été renouvelée le 24 novembre 2017 et arrive à échéance le 30 septembre 2023.

Lors de son Conseil d'Administration du 7 décembre 2022, Ile-de-France Mobilités a voté la reprise de l'ensemble des activités du GIE Comutitres. Ce GIE permettait de mutualiser la gestion des titres de transport en commun pour la région Ile-de-France.

De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, IDFM se substituera au GIE Comutitres par la création d'une filiale télébillétique nommée Comutitres SAS. Cette décision implique un avenant à la convention actuelle relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste, stipulant ce changement d'organisation sans impact financier : Ile-de-France Mobilités se substituera à l'ensemble des droits et obligations de Comutitres. Un avenant N°2 est proposé à l'Assemblée départementale en ce sens.

Il est par ailleurs proposé le renouvellement de la convention arrivant à échéance le 30 septembre 2023 en intégrant deux éléments :

- la suppression du critère de non activité professionnelle pour les personnes non imposables ayant de petits revenus complémentaires
- une clause de revoyure avec Île-de-France Mobilités afin de tenir compte des évolutions de télébillétique.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – **6/01 B**  
Page **2/3**

- VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,
- VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs d'Ile de-France,
- VU la décision n° 2011/0029 du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 9 février 2011 relative à la réforme des titres attribués par les Départements aux personnes âgées et handicapées,
- VU la délibération de l'Assemblée départementale n° 3/01 du 16 décembre 2011 relative au passage en télébillettique des titres Améthyste et Rubis,
- VU la décision du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n° 2012/0145 du 6 juin 2012 relative aux prix de cession des forfaits Améthyste,
- VU la décision du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n° 2012/0191 du 11 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du dézonage pendant les week-ends et jours fériés pour les forfaits Navigo mensuels, annuels, les forfaits Solidarité Transport, au complément de parcours, et aux évolutions tarifaires destinées à financer le dézonage en 2012,
- VU la délibération du Conseil général du 14 mars 2014 modifiant le dispositif Améthyste 4-5 attribué aux Anciens Combattants et Veuves de Guerre,
- VU la décision du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n°2015/231 du 8 juillet 2015 relative à la mise en place d'une aide financière aux départements franciliens qui octroient des forfaits Améthyste 1-5 aux Anciens Combattants et catégories assimilées,
- VU la délibération du Conseil départemental du 2 octobre 2015, approuvant la convention relative au dispositif de remboursement partiel des forfaits Améthyste délivrés à des bénéficiaires ayant un statut assimilé à celui d'ancien combattant,
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France, du 3 octobre 2017 N°2017-615 approuvant le renouvellement de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.
- VU la délibération du Conseil Départemental du 24 novembre 2017 approuvant la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.
- VU la délibération du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités du 12 juillet 2022 n°20220712-113, approuvant l'avenant à la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.
- VU l'avis des Commissions précitées,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention et son annexe tels que joint à la présente délibération, entre le Département, Ile-de-France Mobilités et Comutitres SAS,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département et toutes les pièces s'y rapportant et notamment, ses éventuels avenants.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-6/01 B

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## Convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste

### ENTRE

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-6-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**Île-de-France Mobilités**, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé 41 rue de Châteaudun 75009 Paris, SIRET n ° 287 500 078 00020, représenté par Monsieur Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°20230628-119 du 28 juin 2023

ci-après dénommé « Île-de-France Mobilités »,

### ET

Le **Conseil Départemental de Seine-et-Marne**, ayant son siège à l'Hôtel du Département - CS50377 - 77010 MELUN Cedex, représenté par Monsieur Jean-François PARIGI, en sa qualité de Président du Conseil Départemental, en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale n°6/01 B..... du 23 juin 2023,

ci-après désigné le « Département »,

### ET

**Comutitres SAS**, société par actions simplifiée représentée par Caroline Pauwels en qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes, sis 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 919 451 823,

ci-après dénommée « Comutitres » ou « Comutitres S.A.S. ».

## **VISAS**

Vu le code des transports,

Vu la loi n ° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n ° 2011/29 du 9 février 2011, relative à la réforme des titres attribués par les départements aux personnes âgées et handicapées sous condition de ressources,

Vu la délibération du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2013/496 en date du 11 décembre 2013 fixant les prix de cession des forfaits Améthyste,

Vu la décision n° 2014-0173 en date du 24 mai 2014 approuvant les conditions générales d'utilisation des forfaits Améthyste sur la carte Navigo,

Vu la délibération n° 2015-231 en date du 8 juillet 2015 par laquelle le Syndicat des Transports d'Île-de-France a approuvé le dispositif de remboursement partiel aux départements des forfaits Améthyste délivrés à des bénéficiaires ayant un statut assimilé à celui d'ancien combattant,

Vu les statuts de Comutitres S.A.S.,

Vu la délibération n° 20230628-119 du 28 juin 2023 par laquelle le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités a modifié les critères d'éligibilité aux forfaits Améthyste et approuvé le renouvellement des conventions relatives à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 23 juin 2023 N°.....par laquelle le Conseil départemental de Seine-et-Marne a approuvé la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.

## PREAMBULE

Les forfaits zonaux Améthyste ont été créés par la décision du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France 2011/0029 du 9 février 2011. Ces forfaits sont acquis par les Départements ou la Ville de Paris qui en définissent les conditions d'éligibilité parmi les personnes résidant en Île-de-France et répondant à l'une des caractéristiques suivantes :

- être âgé d'au moins 60 ans ;
- être adulte handicapé bénéficiaire de l'allocation prévue par l'article L.821-1 du code de la sécurité sociale ;
- être âgé de moins de 20 ans et justifier du bénéfice de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- être reconnu inapte au travail par son régime de protection sociale.

Chaque Département ou la Ville de Paris définit les zones couvertes par les forfaits dont il délivre les droits.

Les forfaits Améthyste sont chargés sur une carte Navigo nominative et ont une durée de validité de 12 mois ; ils permettent de réaliser un nombre illimité de voyages dans la limite des zones tarifaires dont le **bénéficiaire** (ci-après désigné dans l'ensemble de la convention « le bénéficiaire ») s'est vu attribuer le droit.

La gamme Améthyste se décline en forfaits caractérisés chacun par le Département ou la Ville de Paris qui en délivre le droit et les zones tarifaires auquel il donne accès.

Les tarifs de tous les forfaits pouvant être délivrés (tous les couples de zones pour tous les Départements et la Ville de Paris) ont été initialement fixés par la décision 2013/0496 du 11 décembre 2013 et ont évolué depuis selon le mécanisme d'indexation prévu dans les conventions couvrant la période 2019 à 2022.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :**



## CHAPITRE I — DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1.1 - Objet de la convention.**

La présente convention a pour objet :

- d'encadrer les conditions d'attribution des droits à un forfait Améthyste ;
- de définir les conditions dans lesquelles le montant de participation demandé au bénéficiaire par le Département peut être modifié ;
- de définir l'organisation de la délivrance des forfaits Améthyste et les responsabilités des Départements, de Comutitres et d'Île-de-France Mobilités ;
- de préciser les modalités de facturation et de versement des sommes dues par le Département à Comutitres ;
- de définir les conditions dans lesquelles Île-de-France Mobilités verse une subvention au Département pour le financement des forfaits Améthyste 1-5 délivrés à des anciens combattants et catégories assimilées pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

### **Article 1.2 - Entrée en vigueur et durée de la convention.**

La présente convention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. La présente convention expire soit en cas de résiliation, soit le 31 décembre 2027.

Dès lors qu'un nouveau produit tarifaire est disponible et correspond mieux au besoin du Département, la présente convention peut être dénoncée par le Département, sous réserve de sa dénonciation préalable par lettre recommandée avec accusé de réception par les autres parties, la convention prenant alors fin à la date fixée par les parties.

Enfin, d'un commun accord, les parties peuvent résilier la convention par échange de courriers adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans cette hypothèse, la résiliation prendra effet à compter de la date fixée par les parties.

Six mois avant l'échéance de la présente convention, les parties s'engagent à se rencontrer afin d'envisager ensemble les modalités de poursuite de l'objet de cette convention.

## CHAPITRE II – CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET TARIFICATION DES FORFAITS AMETHYSTE

### Article 2.1 - Conditions d'attribution des forfaits Améthyste.

Les conditions d'attribution des forfaits Améthyste délivrés par le Département comprennent :

- les critères d'éligibilité requis pour l'obtention d'un droit (critères de résidence, de statut, d'âge, de ressources, etc.) et, si le Département délivre les droits pour différents couples de zones, le/les zonages accessibles selon les critères d'éligibilité,
- le montant de participation éventuellement demandé au bénéficiaire compte tenu des critères d'éligibilité dont il peut se prévaloir et des zones tarifaires couvertes par le forfait dont il demande le droit d'usage.

Un forfait Améthyste est accordé pour une période de 12 mois à compter de la date de début de validité fixée par le Département dans le cadre de sa relation avec le bénéficiaire. Cette date de début de validité est obligatoirement le premier jour d'un mois civil.

Les conditions d'attribution propres aux forfaits, dont le Département délivre les droits sont définies à l'annexe 1 de la présente convention.

Dans la limite des conditions d'accès aux forfaits Améthyste fixées par 20230628-119 du 28 juin 2023 et sous réserve d'en informer, par un courrier recommandé avec accusé de réception, les autres signataires de la présente convention au moins 2 mois avant la prise d'effet de la mesure, et de leur adresser une version de l'annexe 1 de la présente convention mise à jour en conséquence, le Département peut modifier unilatéralement :

- les critères d'éligibilité limitant l'accès aux droits aux forfaits Améthyste qu'il délivre si cette évolution n'est susceptible d'avoir qu'une incidence marginale sur les dépenses et recettes d'Île-de-France Mobilités,
- les montants de participation demandés aux usagers, s'il leur est appliquée une évolution comparable à celle des tarifs (la comparaison avec l'évolution des tarifs pouvant être considérée sur plusieurs années).

Si le Département envisage une modification de la participation demandée à l'ensemble ou à une partie de ses bénéficiaires et/ou des critères d'attribution susceptible d'engendrer des dépenses supplémentaires ou des moindres recettes pour Île-de-France Mobilités, il doit s'inscrire dans la procédure suivante :

1. Le Département saisit Île-de-France Mobilités en lui fournissant les éléments suivants :
  - répartition des effectifs des bénéficiaires selon les différentes conditions d'attribution en vigueur sur les 12 mois écoulés,
  - périmètre d'évolution possible des conditions d'attribution,
  - estimation des évolutions des effectifs des bénéficiaires susceptibles d'advenir en conséquence de ces évolutions.

2. Île-de-France Mobilités réalise en concertation avec le Département une étude d'impact économique en se fondant sur les éléments fournis par le Département, ses propres ressources d'expertise et l'exploitation des données de validation. Cette analyse peut également être alimentée par des échanges avec les entreprises de transports titulaires d'un contrat de service public attribué par Ile-de-France Mobilités. Sur la base de cette étude, Île-de-France Mobilités communique au Département l'estimation d'un tarif cohérent avec les évolutions envisagées en complément de ce chiffrage a priori, Île-de-France Mobilités peut s'accorder avec le Département sur un protocole de réajustement a posteriori selon des modalités précisément définies (échéance du réajustement, données considérées, facteurs conditionnant l'effectivité du réajustement).
3. Dans l'hypothèse où le Département décide effectivement les évolutions étudiées, il peut les mettre en place après accord d'Île-de-France Mobilités, Île-de-France Mobilités décidant la revalorisation des tarifs Améthyste concernés en se référant à l'étude d'impact mentionnée à l'alinéa précédent.

### **Article 2.2 - Contrôle des conditions d'attribution des forfaits Améthyste.**

Les documents justifiant de l'attribution des titres, doivent, à sa demande, être communiqués à Île-de-France Mobilités. A cet effet, le Département tient à la disposition d'Île-de-France Mobilités un fichier départemental des titulaires de titres, reprenant pour chacun d'eux, son identité, son adresse et toute pièce justifiant de l'octroi dudit titre. La durée de conservation des données par le Département est de deux ans. La durée de conservation des données transmises par le Département à Ile-de-France Mobilités est de 2 ans.

### **Article 2.3 - Actualisation des tarifs.**

Les tarifs Améthyste sont actualisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, cette actualisation étant égale à l'évolution du tarif du forfait Navigo Mois toutes zones entre le 1/7/N-2 et le 1/7/N-1. Le Conseil d'Île-de-France Mobilités peut déroger à ce principe dans deux situations :

- s'il décide explicitement, au plus tard le 1/7/N-1, d'appliquer une actualisation des tarifs Améthyste au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N inférieure à l'évolution du tarif du forfait Navigo Mois toutes zones entre le 1/7/N-2 et le 1/7/N-1 ;
- s'il décide l'évolution du tarif du forfait Améthyste d'un Département, conformément aux dispositions de l'article 2.1, après que ce Département ait décidé une modification des conditions d'attribution susceptible d'engendrer des dépenses supplémentaires ou des moindres recettes pour Île-de-France Mobilités.

## CHAPITRE III — DELIVRANCE DES FORFAITS AMETHYSTE

### Article 3.1 — Rôle de Comutitres.

Comutitres SAS est la structure désignée par Île-de-France Mobilités pour assurer la gestion des titres. Comutitres SAS désigne un interlocuteur dédié en charge des relations avec le Département.

### Article 3.2 – Modalités de délivrance des forfaits Améthyste.

Tout demandeur d'un forfait Améthyste doit, préalablement à sa demande, être muni d'une carte Navigo nominative délivrée dans les conditions prévues par les Conditions Générales d'obtention et d'utilisation de la carte Navigo.

Le forfait Améthyste est délivré sur l'initiative et sous la responsabilité du Département qui instruit les demandes. Pour ce faire, que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, le Département examine la situation de chaque demandeur en vérifiant que celui-ci répond aux conditions citées en annexe de cette convention.

Le Département adresse à Comutitres les demandes de forfaits Améthyste au fur et à mesure des besoins (attribution initiale, renouvellement ou changement de zones).

Cette transmission se fait par envoi d'un fichier informatique journalier contenant les données nécessaires à la gestion des titres, notamment, le nom, le prénom, la date de naissance, le n° de client Navigo, le titre à charger avec ses caractéristiques (zonage, période de validité) conformément aux spécifications détaillées des interfaces entre Comutitres et les Départements, présentes à l'annexe 2.

Comutitres traite et regroupe quotidiennement les demandes reçues du Département pour créer une liste des forfaits Améthyste à charger qui sera communiquée aux équipements de distribution des entreprises de transports titulaires d'un contrat de service public attribué par Ile-de-France Mobilités. . Quotidiennement, Comutitres communique au Département un compte-rendu d'intégration des demandes de droits ou la notification de rejet et sa cause.

Le Département informe ses ayants-droits de la mise à disposition de leur forfait sur les équipements de distribution des entreprises de transports titulaires d'un contrat de service public attribué par Ile-de-France Mobilités, notamment :

- les guichets en gare ou en station de métro,
- les automates de distribution.

Le bénéficiaire se rend sur un équipement de distribution et présente sa carte Navigo afin d'y charger son forfait Améthyste.

Les forfaits Améthyste sont mis à la disposition des bénéficiaires sur les équipements de distribution dans un délai maximum de 3 jours ouvrés après l'envoi du compte-rendu d'intégration des demandes

de droits du Département par Comutitres. Les titres restent disponibles sur les équipements de distribution jusqu'au dernier jour du dernier mois avant la fin de validité du titre émis par le Département.

Quotidiennement, Comutitres transmet au Département un compte-rendu de rechargement contenant la liste des titres ayant été chargés par leurs bénéficiaires durant la période concernée.

Lors de la prise d'effet de la présente convention, Comutitres communique au Département une liste de l'ensemble des lieux de chargement avec leurs caractéristiques (équipement, accessibilité).

### **Article 3.3 – Service après-vente de la carte.**

S'agissant d'une carte Navigo, le service après-vente est celui décrit dans les conditions générales de vente et d'utilisation de la carte approuvées par Île-de-France Mobilités.

### **Article 3.4 – Invalidation du forfait Améthyste.**

Le Département peut, à tout moment, mettre fin à la validité d'un titre dans le cas où son porteur n'obéit plus aux conditions définies par le Département. Il peut également mettre fin à la validité d'une carte en cas de décès du porteur.

Pour ce faire, le Département adresse à Comutitres les demandes d'invalidation de titres ou de cartes au fur et à mesure des besoins.

Cette transmission se fait par envoi d'un fichier journalier, la liste noire, contenant les données nécessaires à la gestion des invalidations, notamment, le nom, le prénom, la date de naissance, le n° de client Navigo, le titre à invalider, conformément aux spécifications figurant à l'annexe 2.

Comutitres traite et regroupe quotidiennement les demandes reçues des Départements pour créer une liste des forfaits ou des cartes à invalider qui sera communiquée aux équipements de validation et de distribution des entreprises de transports titulaires d'un contrat de service public attribué par IDFM. Comutitres communique quotidiennement au Département un accusé d'intégration des données ou la notification de rejet et sa cause.

La liste des titres à invalider est présente sur les équipements de validation et de distribution dans un délai maximum de 3 jours ouvrés après l'envoi de l'accusé d'intégration du fichier de demande du Département par Comutitres.

## CHAPITRE IV — DISPOSITIONS FINANCIERES RELATIVES AUX SOMMES DUES PAR LE DEPARTEMENT A COMUTITRES

### **Article 4.1 – Comptabilité des forfaits Améthyste en circulation et modalités de facturation.**

Tous les mois, à l'occasion de la facturation, Comutitres transmet au Département et à Île-de-France Mobilités le nombre de forfaits Améthyste en circulation correspondant aux bénéficiaires du Département.

Un forfait Améthyste est considéré en circulation à un instant T lorsqu'il répond aux conditions suivantes :

- la période de validité du forfait est en cours à l'instant T,
- le forfait a été chargé sur la carte Navigo du bénéficiaire,
- le forfait n'a pas été invalidé.

La facturation des forfaits Améthyste en circulation est établie comme suit :

- tout forfait en circulation le premier jour du mois donne lieu à une facturation sur le mois complet (même s'il est invalidé en cours de mois),
- l'entrée en circulation (chargement sur la carte) d'un forfait en cours de mois, donne également lieu à une facturation sur le mois complet.

### **Article 4.2 – Modalités de versement des sommes dues.**

Les sommes dues sont mandatées mensuellement par le Département sur production de factures émises par Comutitres.

Comutitres présente au Département au début de chaque mois une facture d'un montant calculé d'après les derniers éléments connus : le nombre de forfaits Améthyste en circulation mesuré chaque mois selon les principes de l'article 4.1 et le prix de chaque titre. Cette facture concerne le mois précédent. Le Département procède aux vérifications nécessaires. S'il ne fait pas de retour dans les dix jours ouvrés, la facture est réputée acceptée et le Département doit adresser à Comutitres le règlement de la facture dans les 30 jours qui suivent par virement à l'ordre de Comutitres. A défaut, le Département est tenu au règlement des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal.

En cas d'incohérences identifiées par le Département, Comutitres produit un complément de facture ou un avoir après validation des éléments remontés par le Département.

## CHAPITRE V — AIDE APPORTEE AU DEPARTEMENT PAR ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES POUR L'ACHAT DE FORFAITS AMETHYSTE 1-5 DELIVRES AUX ANCIENS COMBATTANTS ET CATEGORIES ASSIMILEES

### **Article 5.1 – Forfaits Améthyste éligibles à une aide au financement apportée par Île-de-France Mobilités.**

Île-de-France Mobilités apporte une subvention au Département pour contribuer au financement des forfaits Améthyste 1-5 respectant les critères d'éligibilité visés au présent article (ci-après désignés comme « les forfaits éligibles »).

Sont considérés comme éligibles les forfaits Améthyste 1-5, délivrés en contrepartie d'une participation inférieure ou égale à 25 €, à des bénéficiaires de plus de 60 ans justifiant d'une reconnaissance de l'ONAC-VG (office national des anciens combattants et victimes de guerre) pour l'un des statuts suivants :

- ancien combattant,
- veuve de guerre,
- ancien réfractaire au service du travail obligatoire,
- ancien déporté ou interné de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale,
- infirmière de guerre engagée volontaire pendant la Seconde Guerre mondiale.

Ces bénéficiaires seront désignés dans la suite de la présente convention par le terme « Bénéficiaires justifiant d'un statut assimilé à celui d'ancien combattant ».

### **Article 5.2 – Montant de la participation financière d'Île-de-France Mobilités .**

La subvention accordée par Île-de-France Mobilités au Département au titre de l'année N est égale à :

$$\begin{aligned} & \text{BN} \\ & \times \\ & [239.52 \text{ €} \times \text{RN} - 25 \text{ €} - (\text{P}' \times 25 \text{ €})] \end{aligned}$$

où

- BN est le nombre de Forfaits éligibles actifs au 1/5/ N ;
- RN = (Tarif Navigo mois toutes zones au 1/1/N) / (Tarif Navigo mois toutes zones au 1/1/2023) ;
- P' est égal :
  - o à 0 si, pendant toute l'année N, la participation financière demandée par le Département à tous les bénéficiaires de plus de 60 ans justifiant d'un statut assimilé à celui d'ancien combattant a été de 25 €
  - o à 1 dans tous les autres cas.

### **Article 5.3 – Transmission des états justificatifs sur les forfaits éligibles à l'aide d'Île-de-France Mobilités.**

Au plus tard au 1<sup>er</sup> mars de l'année N+1, et préalablement au règlement du solde annuel de l'année N, le Département transmet à Île-de-France Mobilités les états justificatifs suivants sous forme électronique (sous format de tableur) :

- Un fichier détaillant pour chaque bénéficiaire d'un Forfait éligible, actif au 1/5/N, les informations suivantes :
  - o Nom, prénom, date de naissance, adresse.
  - o Numéro de carte Navigo.
  - o Zonage du forfait Améthyste attribué.
  - o Montant de la participation acquittée pour l'obtention de ce forfait.
  - o Statut justifiant l'attribution du forfait Améthyste (Ancien combattant / Veuve de guerre / Ancien réfractaire du STO / Infirmière engagée volontaire / Ancien déporté ou interné).
  - o Indication si première attribution ou renouvellement.
  - o Premier mois de validité du forfait Améthyste possédé.
- Un tableau de synthèse indiquant :
  - o Le nombre de Forfaits éligibles, actifs au 1/5/N, délivrés contre une participation inférieure ou égale à 25 €.
  - o La valeur de la participation en vigueur mois par mois durant l'année N des bénéficiaires d'un Forfait éligible en différenciant, s'il y a lieu, les catégories de bénéficiaires pour lesquelles les conditions de participation étaient différentes.
  - o Le calcul de la subvention d'Île-de-France Mobilités au titre de l'année N conformément à l'article 3 de la présente convention.
  - o Calcul du solde de l'année N compte tenu des montants déjà versés par Île-de-France Mobilités au titre de l'aide de l'année N.
  - o Le calcul de l'acompte dû par Île-de-France Mobilités au titre de l'année N+1 conformément à l'article 5 de la présente convention.

Île-de-France Mobilités dispose de 30 jours après réception de cet état pour faire ses éventuelles remarques. En l'absence des éléments ci-avant, Île-de-France Mobilités suspend le versement de sa subvention.

### **Article 5.4 – Modalités de versement de l'aide apportée par Île-de-France Mobilités au Département.**

La subvention d'Île-de-France Mobilités fait l'objet de versements échelonnés qui interviennent sur présentation d'un appel de fonds, signé du représentant dûment habilité du Département, selon les modalités suivantes :

- Les appels de fonds (acomptes et soldes annuels) sont transmis à Île-de-France Mobilités entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai de l'année.
- L'appel de fond relatif à l'acompte au titre de l'année N égal à 80 % de la valeur de la subvention d'Île-de-France Mobilités versée au titre de l'année N-1 est transmis entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai de l'année N.



- L'appel de fonds relatifs au solde annuel de l'année N est calculé sur la base des éléments transmis au 5.3 est transmis entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai N+1.

#### Domiciliation des versements

Les versements sont effectués par Île-de-France Mobilités au profit du Bénéficiaire dans les 45 jours suivant la réception de l'appel de fonds, par virement aux coordonnées suivantes :

- Titulaire du compte : DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
- Nom de la banque et localisation : BANQUE DE FRANCE
- Code établissement : 30001
- Code guichet : 00525
- Numéro de compte : C7700000000
- Clé RIB : 66
- IBAN : FR57 3000 1005 25C7 7000 0000 066

#### **Article 5.5 – Contrôle des conditions d'attribution des forfaits éligibles à l'aide d'Île-de-France Mobilités.**

Les documents, justifiant de l'attribution des forfaits Améthyste 1-5 délivrés aux bénéficiaires justifiant d'un statut assimilé à celui d'ancien combattant, doivent, à sa demande être communiqués à Île-de-France Mobilités. A cet effet, le Département tient à la disposition d'Île-de-France Mobilités un fichier départemental des ayant-droit Améthyste, reprenant pour chacun d'eux, son identité, son adresse et toute pièce justifiant de l'octroi de ce droit. La durée de conservation des pièces justificatives est de 2 ans après instruction de la demande.

Si les éléments fournis par le Département ne permettent pas d'attester les états déclaratifs du Département, Île-de-France Mobilités se réserve la possibilité de suspendre ses paiements ou de modifier le montant de ses versements. Le cas échéant, le Département devra reverser à Île-de-France Mobilités la part de subvention indûment perçue.

## Chapitre VI – DISPOSITIONS RELATIVES AU REPORTING

### **Article 6.1 – Principes.**

Les parties s'engagent à respecter les principes suivants :

- Transparence des données disponibles,
- Partage réciproque de connaissances entre Ile-de-France Mobilités, le Département et Comutitres,
- En cas de besoin, accompagnement et formation par Ile-de-France Mobilités sur la démarche d'Open Data,
- Mise à disposition de rapports « prêts à l'emploi » et d'outils de reporting (accès expert).

La donnée est accessible grâce aux moyens suivants :

- Un rapport sous format Excel présentant les principaux volumes et indicateurs,
- Un portail d'interrogation de la donnée (BI) permettant la réalisation de rapports personnalisés.

### **Article 6.2 – Transmission d'informations.**

Comutitres s'engage à transmettre à l'ensemble des signataires de cette convention les statistiques de l'année N au plus tard le 28 février N+1 comprenant le nombre de circulants par mois et par couple de zones, par département.

Le Département s'engage à transmettre à Ile-de-France Mobilités le volume de bénéficiaires pour lesquels un forfait a été délivré par couple de zones et niveau de participation financière pour l'année N au plus tard le 28 février N+1.

Île-de-France Mobilités s'engage à transmettre au Département les statistiques de mobilité des forfaits Améthyste issues des données de validation au plus tard le 28 février N+1.

### **Article 6.3 – Gouvernance.**

Une réunion de bilan est organisée une fois par an par Île-de-France Mobilités et permet d'effectuer un suivi de la présente convention.

Un groupe d'experts de la donnée, nommé « Groupe data », est créé par les Départements et Île-de-France Mobilités. Il se réunit deux fois par an pour échanger sur les études et exportations de données.

## **Chapitre VII – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La prestation objet de la Convention inclut le traitement de données pour lequel Comutitres est considéré comme sous-traitant d'une partie du traitement dont les finalités et les moyens sont déterminés par le Département (le « Responsable de traitement ») au regard des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et ses lois et règlements d'application dans les Etats-membres concernés (ci-après dénommés conjointement « RGPD ») relatifs à la protection des données à caractère personnel.

Le présent article a pour objet de définir les droits et obligations des Parties en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel et traitées pour le compte et sur instruction du Département.

### **Article 7.1 – Responsabilité du traitement et des acteurs.**

Comutitres est responsable de sa base de données pour les traitements qu'il met en œuvre et dont il est responsable.

Comutitres est sous-traitant d'une partie du traitement mis en œuvre par le Département pour la lutte contre la fraude dans le cadre de l'opération de remboursement. Comutitres est également sous-traitant dans le cadre de la transmission de données des usagers du Département et Ile-de-France Mobilités.

Le Département est responsable de traitement pour l'instruction des demandes de forfait Améthyste. Il est à ce titre également responsable de traitement pour la lutte contre la fraude. Le Département est responsable de sa base de données pour les traitements qu'il met en œuvre et dont il est Responsable.

Île-de-France Mobilités est responsable de traitement pour le suivi de facturation et la vérification des bénéficiaires. Île-de-France Mobilités est responsable de sa base de données pour les traitements qu'il met en œuvre dans ce cadre et dont il est Responsable.

Les parties s'engagent donc à appliquer chacune, en ce qui concerne son traitement de données, la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. A ce titre, chaque partie s'engage notamment à renseigner son registre des traitements, à informer les personnes concernées des finalités et des destinataires du traitement, à assurer la sécurité des données contenus dans son fichier, à notifier à la CNIL et le cas échéant les personnes concernées en cas de violation de données sur son fichier et/ou sur son système d'information, et à permettre l'exercice des droits des personnes sur leurs données.

### **Article 7.2 – Description du(es) traitement(s) faisant l’objet de la sous-traitance.**

Tel que défini au 1 du présent Chapitre, Comutitres est autorisé en tant que sous-traitant à transférer pour le compte du Responsable du traitement les données nécessaires pour fournir le service objet de la présente Convention.

En conséquence, Comutitres est autorisé à transférer manuellement le fichier contenant pour chaque porteur identifié par le Département, les données personnelles définies à l’article 6.2 de la présente Convention à des fins de gestion contre la fraude lors d’opérations de remboursement mises en œuvre par le Conseil Départemental.

### **Article 7.3 – Obligations de Comutitres vis-à-vis du Département.**

Comutitres, en tant que sous-traitant et le Département, en tant que Responsable de Traitement s’engagent à tout mettre en œuvre afin de respecter l’ensemble des obligations du présent chapitre, dans les conditions et modalités précisées dans ce dernier, et à respecter le RGPD en ce qui concerne le traitement des données.

#### ***Transfert de données vers des pays tiers ou à des organisations internationales***

Sauf accord préalable et écrit du Département, aucun transit en dehors l’Espace Economique Européen (« EEE ») ne sera réalisé par Comutitres pour le transfert des données dans le cadre de la prestation objet de la présente convention.

#### ***Sécurité des données***

Comutitres s’engage, dans le périmètre de sa prestation, à mettre en place des mesures de sécurité adéquates par rapport à l’état de l’art afin de protéger les données, et notamment à les protéger contre la destruction, la perte ou l’altération, la divulgation non autorisée ou l’accès non autorisé ainsi que toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.

#### ***Violations de la sécurité des données à caractère personnel***

Comutitres s’engage à informer dans les meilleurs délais, au maximum sous 48 heures, le Département de toute violation de la sécurité des données survenue lors du traitement qui lui incombe et qui pourrait engendrer un risque élevé pour les droits et liberté des personnes et impacter la présente prestation, et ce dans le cadre de son processus de gestion des incidents.

La notification de cette violation s’effectue au moyen d’un mail d’alerte auprès du référent concerné au sein du Département.

Comutitres transmettra dès lors la liste des personnes concernées au référent du Département.

La notification devra contenir :

- La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- La description des mesures prises par le sous-traitant ou que ce dernier propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Le cas échéant, le Département fera son affaire de toute communication des violations de sécurité aux autorités compétentes, ainsi qu'aux personnes concernées.

### ***Coopération avec les autorités de contrôle***

Les Parties s'engagent à coopérer avec les autorités de protection des données compétentes, notamment en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle.

### ***Sous-traitance***

Comutitres s'engage à ne sous-traiter le traitement des données objet de la présente convention qu'après conclusion d'un accord écrit avec ses sous-traitants. Par dérogation, Comutitres est autorisé à sous-traiter librement tout ou partie de la prestation effectuée au titre de la présente convention sous réserve d'en informer le Département.

Comutitres s'engage à reporter dans les engagements qu'il contractera avec des sous-traitants, les obligations qui lui incombent au titre de la présente convention. Comutitres restera seul responsable vis-à-vis du Département de l'exécution de ses obligations contractuelles résultant de la présente convention. En cas de modification de sous-traitant, Comutitres devra en informer le Département.

### ***Assistance, Alerte et Conseil***

Au titre de l'obligation d'assistance, d'alerte et de conseil à laquelle est tenue Comutitres à l'égard du Département, Comutitres s'engage à :

- Informer immédiatement le Département par écrit si, selon Comutitres, une instruction du Département constituerait une violation des règles en matière de protection des Données à Caractère Personnel ;
- Assister le Département, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, pour aider ce dernier à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits, notamment leur droit d'effacement ;
- Assister le Département, compte tenu des informations à la disposition de Comutitres, pour garantir le respect des obligations en matière de sécurité du traitement, de notification de

violation de données à l'autorité de contrôle et, le cas échéant à la personne concernée, d'analyse d'impact relative à la protection des Données à Caractère Personnel ainsi que dans le cadre de la consultation préalable de l'autorité de contrôle compétente dès lors que celle-ci serait requise au regard des résultats de cette analyse d'impact.

### ***Registre des catégories d'activités de traitement***

Comutitres s'engage pendant toute la durée de la présente convention à tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Département comprenant :

- Le nom et les coordonnées du Département pour le compte duquel il agit dans le cadre de la présente convention, des éventuels sous-traitants et, de son délégué à la protection des données ;
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du Département ;
- Une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
  - Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
  - Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

### ***Notifications***

Les Parties conviennent que toute notification ou correspondance relative aux dispositions du présent article devra être exclusivement adressée au Délégué à la Protection des Données ou point de contact désigné de chacune des Parties.

### ***Traitement de données à caractère personnel***

Les Données à Caractère Personnel traitées concernent les catégories suivantes de personnes :

- Les bénéficiaires du forfait Améthyste

Les Données à Caractère Personnel traitées concernent les catégories particulières suivantes de données :

- Nom, prénom et civilité
- Identifiant social
- Date de naissance
- Date de début, de fin des droits et du rechargement du forfait
- Adresse postale
- Numéro client Navigo
- Zones concernées
- Motif de résiliation (date de décès)
- Numéro de série du passe Navigo

## **Article 7.4 – Obligations du Département vis-à-vis de Comutitres.**

### ***Généralités***

Le Département en tant que Responsable pour les traitements le concernant s'engage à :

- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par Comutitres ;
- Respecter toutes les obligations qui incombent au Responsable du Traitement en rapport avec les données personnelles traitées par ce dernier ;
- Le Département garantit à Comutitres qu'il a le droit de procéder au traitement desdites données.

### ***Information – communication aux autorités de contrôle***

Le Département s'engage à réaliser ou à faire réaliser sous sa responsabilité l'ensemble des formalités préalables à la mise en place d'un traitement, pouvant inclure des études d'impact relatives à la vie privée, et si nécessaire à les porter à la connaissance des autorités de contrôle.

Comutitres s'engage à porter assistance dans ces démarches, dans les limites de sa prestation et aux frais du Département et sans toutefois que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

Dans les meilleurs délais, le Département tiendra Comutitres informé :

- De toute demande de communication de données à caractère personnel issue d'une autorité compétente sauf disposition contraire ;
- De toute demande ou plainte reçue directement des personnes concernées par le traitement confié dans le cadre de la Convention.
- Le Département reconnaît et accepte que Comutitres ne traite pas directement les demandes ou plaintes des personnes concernées.
- De toute violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

Les Parties s'engagent à coopérer avec les autorités de protection des données compétentes, notamment en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle.

## CHAPITRE VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

### **Article 8.1 – Conditions générales de vente et d'utilisation du forfait Améthyste.**

Les conditions générales de vente et d'utilisation du forfait Améthyste sont décidées par Île-de-France Mobilités et publiées au Recueil des actes administratifs de ce dernier. Île-de-France Mobilités informe le Département de toute modification de celles-ci.

### **Article 8.2 – Respect de la réglementation d'exploitation.**

Les titulaires du forfait Améthyste sont soumis aux dispositions de police applicables aux transports en commun de voyageurs en vertu des lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation mentionnées à l'article 6.1 ci-dessus.

### **Article 8.3 – Résiliation en cas d'inexécution des obligations contractuelles.**

Tout manquement de l'une ou de l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes de la présente convention, entraînera la résiliation de plein droit de celle-ci, un mois après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

### **Article 8.4 – Règlement amiable des différends – litiges.**

Les parties s'engagent à trouver une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Les litiges éventuels entre les parties, ne pouvant recevoir de solution amiable, sont déférés au Tribunal Administratif de Paris.

Fait à PARIS, le  
en trois exemplaires originaux, dont un sera remis à chaque signataire.

Pour le Département,  
le Président du Conseil départemental,

Pour Ile-de-France Mobilités,  
Le Directeur Général,

Pour Comutitres SAS,  
Caroline Pauwels



**ANNEXE 1 : « CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES FORFAITS AMETHYSTE »**

Date de prise d'effet : date d'entrée en vigueur de la convention.

<b>Catégorie de bénéficiaires</b>	<b>Critères d'attribution précis</b>	<b>Titre distribué : participation financière demandée</b>
Condition commune aux 3 catégories : Résidence principale en Seine-et-Marne depuis au moins 3 mois		
Anciens combattants et assimilés	Anciens combattants de 65 ans et plus reconnus par l'ONAC-VG, (sauf titulaire carte "pensionné de guerre" et double-barre rouge ou bleue).  Veuves de guerre de 65 ans et plus, titulaires d'une pension en application de l'article L43 du Code des Pensions Militaires et d'invalidité et victimes de guerre (brevet d'inscription).	<b>Forfait Améthyste 4-5 :</b> 20 € de frais de dossier  <b><u>ou</u></b> <b>Forfait Améthyste 1-5 :</b> 25 € (Frais de participation)  Ces deux forfaits ne sont ni cumulables entre eux, ni avec un autre dispositif d'aide départemental au transport
Personnes âgées	Personnes de 65 ans et plus, non imposables sur le revenu ou dont le montant de l'impôt ne donne pas lieu à recouvrement (seuil en vigueur).	<b>Forfait Améthyste 4-5 :</b> <b>20 € de frais de dossier</b>
Personnes handicapées	Personnes majeures non imposables ou dont le montant de l'impôt ne donne pas lieu à recouvrement (seuil en vigueur) : bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés versée par la CAF ou la MSA ou reconnues handicapées à 80 % par la CDAPH	<b>Forfait Améthyste 4-5 :</b> <b>20 € de frais de dossier</b>

## **ANNEXE 2 : « SPECIFICATIONS DES FORMATS D'ECHANGE DE FICHIERS »**

Les spécifications sont définies par le document dont la version initiale est référencée par le GIE COMUTITRES : ICG-1117301-OE\_CNV.

Ce document est mis à jour par le GIE COMUTITRES à la demande d'un des signataires de la convention après validation d'Île-de-France Mobilités et des autres signataires.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-01-BF  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/01

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

Les comptes de gestion 2022 du Payeur départemental relatifs au budget général et aux budgets annexes, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU les articles L 1612-12 et suivants et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les comptes de gestion présentés par Madame le Payeur départemental au titre du budget général et de chacun des budgets annexes pour l'exercice 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

Article 1 : d'admettre les écritures de Madame le Payeur départemental au titre de la gestion 2022 pour le budget général et les budgets annexes « Service GAIA » et « Equipements Culturels », ainsi que les résultats tels qu'ils apparaissent dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'arrêter les comptes de gestion 2022 tels que présentés en annexes à la présente délibération, qui n'appellent ni observations, ni réserve de la part du Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/01

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES - EXERCICE 2022**

	RESULTATS EXERCICES ANTERIEURS	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE*	RESULTATS DE CLOTURE 2022
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
Investissement	146 370 194,58		27 660 874,35	- 12 123,74	118 721 443,97
Fonctionnement	233 704 465,64	149 909 617,42	210 208 478,68	17 372,72	294 020 699,62
<b>Total</b>	<b>87 334 271,06</b>	<b>149 909 617,42</b>	<b>237 869 353,03</b>	<b>5 248,98</b>	<b>175 299 255,65</b>
<b>SERVICE GAIA</b>					
Investissement	56 688,83	-	1 761,69		54 927,14
Exploitation	288 815,95	-	115 723,06		173 092,89
<b>Total</b>	<b>345 504,78</b>	<b>-</b>	<b>117 484,75</b>	<b>-</b>	<b>228 020,03</b>
<b>EQUIPEMENTS CULTURELS</b>					
Investissement	-	-	-		-
Exploitation	1 394 046,37	-	81 290,55		1 475 336,92
<b>Total</b>	<b>1 394 046,37</b>	<b>-</b>	<b>81 290,55</b>	<b>-</b>	<b>1 475 336,92</b>

\* Dissolution d'Entente Marne constatée par l'arrête de la Préfecture de la Marne du 25 novembre 2019.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 P.DEP SEINE-ET-MARNE  
 N° CODIQUE 077090  
 Date Edition : 07/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 02001  
 N° de SIRET 22770001000134

Accusé de réception en préfecture  
 077-227700010-20230623-CD20230623-7-01-BF  
 Date de télétransmission : 30/06/2023  
 Date de réception préfecture : 30/06/2023

## MUSEES DEP SEINE ET MARNE BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
 La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
 Mme CHRISTINE SIBLET-BEUVAIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
 DU 01/01/2022 AU 07/03/2023

077090 P.DEP SEINE-ET-MARNE

Nomenclature M4 spic  
 Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2	Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
5	Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 35</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 44</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	45

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 394,05
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	81,29
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>		Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 475,34</b>
Créances	1 543,69	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités	0,77	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	23,48
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2,57
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 544,47</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>26,06</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>26,06</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	<b>43,08</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 544,47</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 544,47</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023



**BILAN (en Euros)**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER					

## BILAN (en Euros)

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>					

**BILAN (en Euros)**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	2 666,00		2 666,00	7 586,20
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	17 438,14		17 438,14	11 513,46
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	1 523 587,53		1 523 587,53	1 450 807,68
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	773,52		773,52	800,00	
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>1 544 465,19</b>		<b>1 544 465,19</b>	<b>1 470 707,34</b>

**BILAN (en Euros)**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	3,19		3,19	1,63
	Écarts de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>3,19</b>		<b>3,19</b>	<b>1,63</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>1 544 468,38</b>		<b>1 544 468,38</b>	<b>1 470 708,97</b>

**BILAN (en Euros)**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 394 046,37	1 276 920,44
	Résultat de l'exercice	81 290,55	117 125,93
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>		<b>1 475 336,92</b>	<b>1 394 046,37</b>

## BILAN (en Euros)

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		



**BILAN (en Euros)**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 483,28	51 460,78
	Dettes fiscales et sociales	2 368,31	366,20
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	204,00	654,00
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>26 055,59</b>	<b>52 480,98</b>	

**BILAN (en Euros)**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	43 075,87	24 181,62
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>43 075,87</b>	<b>24 181,62</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>1 544 468,38</b>	<b>1 470 708,97</b>



## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	407,96	222,83
Autres produits	0,05	159,58
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	408,01	382,40
Traitements, salaires, charges sociales	188,93	180,68
Achats et charges externes	136,93	84,59
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	0,86	0,88
Charges courantes non financières	326,72	266,15
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>81,29</b>	<b>116,25</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>81,29</b>	<b>116,25</b>
Produits exceptionnels		0,88
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>0,88</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>81,29</b>	<b>117,13</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	288 585,88	162 206,26
Divers	119 372,80	60 620,55
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	51,29	159 575,13
<b>TOTAL I</b>	<b>408 009,97</b>	<b>382 401,94</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	136 926,94	84 591,63
Impôts et taxes sur rémunérations	857,66	882,02
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements	140 593,30	128 553,47

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	48 340,29	52 124,23
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	1,23	2,66
<b>TOTAL II</b>	<b>326 719,42</b>	<b>266 154,01</b>
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>81 290,55</b>	<b>116 247,93</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>81 290,55</b>	<b>116 247,93</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		878,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		<b>878,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>878,00</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	408 009,97	383 279,94
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	326 719,42	266 154,01
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	81 290,55	117 125,93

# Opérations Compte de Tiers

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Opérations Compte de Tiers

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 821 941,37	1 821 941,37
Titres de recette émis (b)		408 459,97	408 459,97
Réductions de titres (c)		150,00	150,00
Recettes nettes (d = b - c)		408 309,97	408 309,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		428 255,00	428 255,00
Mandats émis (f)		334 358,50	334 358,50
Annulations de mandats (g)		7 339,08	7 339,08
Depenses nettes (h = f - g)		327 019,42	327 019,42
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		81 290,55	81 290,55
(h - d) Déficit			



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
MUSEES DEP SEINE ET MARNE					
Investissement					
Fonctionnement	1 394 046,37		81 290,55		1 475 336,92
<b>Sous-Total</b>	<b>1 394 046,37</b>		<b>81 290,55</b>		<b>1 475 336,92</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 394 046,37</b>		<b>81 290,55</b>		<b>1 475 336,92</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 394 046,37</b>		<b>81 290,55</b>		<b>1 475 336,92</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
---	----------	----------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------	------------------	------------------------------	---

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif  1	Décision Modificative  2	Total prévisions  3 = 1 + 2	Emissions  4	Annulations  5	Recettes nettes  6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
---	----------	--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------	----------------------	----------------------------------	---



# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	191 470,00		191 470,00	142 892,32	5 965,38	136 926,94	54 543,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	235 300,00	360,00	235 660,00	191 464,95	1 373,70	190 091,25	45 568,75
65	Autres charges de gestion courante	125,00		125,00	1,23		1,23	123,77
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>427 895,00</b>	<b>360,00</b>	<b>428 255,00</b>	<b>334 358,50</b>	<b>7 339,08</b>	<b>327 019,42</b>	<b>101 235,58</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>427 895,00</b>	<b>360,00</b>	<b>428 255,00</b>	<b>334 358,50</b>	<b>7 339,08</b>	<b>327 019,42</b>	<b>101 235,58</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				300,00		300,00	-300,00
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	422 413,00		422 413,00	408 108,68	150,00	407 958,68	14 454,32
75	Autres produits de gestion courante	5 382,00		5 382,00	51,29		51,29	5 330,71
77	Produits exceptionnels	100,00		100,00				100,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>427 895,00</b>		<b>427 895,00</b>	<b>408 459,97</b>	<b>150,00</b>	<b>408 309,97</b>	<b>19 585,03</b>
002	Résultat d'exploitation reporté		1 394 046,37	1 394 046,37				1 394 046,37
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>427 895,00</b>	<b>1 394 046,37</b>	<b>1 821 941,37</b>	<b>408 459,97</b>	<b>150,00</b>	<b>408 309,97</b>	<b>1 413 631,40</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6068	Autres matières et fournitures	44 600,61	959,18	43 641,43
611	Sous-traitance générale	57 249,78		57 249,78
618	Divers	32 036,19	5 006,20	27 029,99
6236	Catalogues et imprimés	7 725,65		7 725,65
627	Services bancaires et assimilés	1 225,09		1 225,09
6287	Remboursements de frais	55,00		55,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>142 892,32</b>	<b>5 965,38</b>	<b>136 926,94</b>
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	857,66		857,66
6411	Salaires, appointements, commissions de base	110 669,06	1 017,97	109 651,09
64141	indemnité inflation	300,00		300,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	30 985,64	343,43	30 642,21
6451	Cotisations à l'URSSAF	16 195,97		16 195,97
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29 162,59		29 162,59
6478	Autres charges sociales diverses	3 294,03	12,30	3 281,73
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>191 464,95</b>	<b>1 373,70</b>	<b>190 091,25</b>
658	Charges diverses de gestion courante	1,23		1,23
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1,23</b>		<b>1,23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>334 358,50</b>	<b>7 339,08</b>	<b>327 019,42</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>334 358,50</b>	<b>7 339,08</b>	<b>327 019,42</b>



# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	300,00		300,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>300,00</b>		<b>300,00</b>
706	Prestations de services	288 735,88	150,00	288 585,88
7083	Locations diverses	51,00		51,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	69,25		69,25
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements...)	119 252,55		119 252,55
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises</b>	<b>408 108,68</b>	<b>150,00</b>	<b>407 958,68</b>
751	Redevances pour concessions brevets licences marques procédés droits et valeurs similaires	50,00		50,00
7588	Autres	1,29		1,29
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>51,29</b>		<b>51,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>408 459,97</b>	<b>150,00</b>	<b>408 309,97</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>408 459,97</b>	<b>150,00</b>	<b>408 309,97</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		1 276 920,44		117 125,93				1 394 046,37		1 394 046,37
<b>11</b>	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>1 276 920,44</b>		<b>117 125,93</b>				<b>1 394 046,37</b>		<b>1 394 046,37</b>
12	Résultat exercice bénéf ou perte		117 125,93	117 125,93				117 125,93	117 125,93		0,00
<b>12</b>	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>117 125,93</b>	<b>117 125,93</b>				<b>117 125,93</b>	<b>117 125,93</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 1</b>		<b>1 394 046,37</b>	<b>117 125,93</b>	<b>117 125,93</b>			<b>117 125,93</b>	<b>1 511 172,30</b>		<b>1 394 046,37</b>
4011	Fournisseurs		45 603,58	149 442,33	126 132,18			149 442,33	171 735,76		22 293,43
<b>401</b>	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>45 603,58</b>	<b>149 442,33</b>	<b>126 132,18</b>			<b>149 442,33</b>	<b>171 735,76</b>		<b>22 293,43</b>
408	Fournis factures non parvenues		5 857,20	5 857,20	1 189,85			5 857,20	7 047,05		1 189,85
<b>40</b>	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>51 460,78</b>	<b>155 299,53</b>	<b>127 322,03</b>			<b>155 299,53</b>	<b>178 782,81</b>		<b>23 483,28</b>
411	Clients	7 586,20		26 662,80	32 743,00			34 249,00	32 743,00	1 506,00	
4161	Créances douteuses			1 670,00	1 260,00			1 670,00	1 260,00	410,00	
<b>416</b>	<b>Sous Total compte 416</b>			<b>1 670,00</b>	<b>1 260,00</b>			<b>1 670,00</b>	<b>1 260,00</b>	<b>410,00</b>	
418	Clients - produits non encore facturés			750,00				750,00		750,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	Sous Total compte 41	7 586,20		29 082,80	34 003,00			36 669,00	34 003,00	2 666,00	
421	Personnel - rémunérations dues		187,20	96 682,59	96 495,39			96 682,59	96 682,59		0,00
42	Sous Total compte 42		187,20	96 682,59	96 495,39			96 682,59	96 682,59		0,00
431	Sécurité sociale			28 722,46	28 722,46			28 722,46	28 722,46		0,00
437	Autres organismes sociaux			40 996,64	40 996,64			40 996,64	40 996,64		0,00
43	Sous Total compte 43			69 719,10	69 719,10			69 719,10	69 719,10		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			4 167,29	4 167,29			4 167,29	4 167,29		0,00
442	Sous Total compte 442			4 167,29	4 167,29			4 167,29	4 167,29		0,00
4452	Etat - TVA intra-communautaire due		179,00	1 177,38	1 578,63			1 177,38	1 757,63		580,25
44551	Etat - TVA à décaisser			1 178,00	1 178,00			1 178,00	1 178,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			1 178,00	1 178,00			1 178,00	1 178,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	3 587,46		15 053,91	15 712,23			18 641,37	15 712,23	2 929,14	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	2 957,00		7 811,00	2 957,00			10 768,00	2 957,00	7 811,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4456	Sous Total compte 4456	6 544,46		22 864,91	18 669,23			29 409,37	18 669,23	10 740,14	
44571	Etat - TVA collectée			10 837,00	12 625,06			10 837,00	12 625,06		1 788,06
4457	Sous Total compte 4457			10 837,00	12 625,06			10 837,00	12 625,06		1 788,06
44581	Acomptes - régime simplifié imposition	4 969,00		1 729,00				6 698,00		6 698,00	
4458	Sous Total compte 4458	4 969,00		1 729,00				6 698,00		6 698,00	
445	Sous Total compte 445	11 513,46	179,00	37 786,29	34 050,92			49 299,75	34 229,92	15 069,83	
44	Sous Total compte 44	11 513,46	179,00	41 953,58	38 218,21			53 467,04	38 397,21	15 069,83	
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 450 807,68		442 427,82	369 647,97			1 893 235,50	369 647,97	1 523 587,53	
451	Sous Total compte 451	1 450 807,68		442 427,82	369 647,97			1 893 235,50	369 647,97	1 523 587,53	
45	Sous Total compte 45	1 450 807,68		442 427,82	369 647,97			1 893 235,50	369 647,97	1 523 587,53	
466	Excédit de verSEment		360,00	420,00	60,00			420,00	420,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		294,00	2 634,00	2 544,00			2 634,00	2 838,00		204,00
4671	Sous Total compte 4671		294,00	2 634,00	2 544,00			2 634,00	2 838,00		204,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			3 300,32	3 300,32			3 300,32	3 300,32		0,00
4672	<b>Sous Total compte 4672</b>			<b>3 300,32</b>	<b>3 300,32</b>			<b>3 300,32</b>	<b>3 300,32</b>		<b>0,00</b>
467	<b>Sous Total compte 467</b>		294,00	5 934,32	5 844,32			5 934,32	6 138,32		204,00
46	<b>Sous Total compte 46</b>		654,00	6 354,32	5 904,32			6 354,32	6 558,32		204,00
4711	Verst des régisseurs		24 031,62	405 671,27	423 951,52			405 671,27	447 983,14		42 311,87
4713	Recettes perçues avant émission titres		150,00	100,00	650,00			100,00	800,00		700,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			150,00	200,00			150,00	200,00		50,00
47141	<b>Sous Total compte 47141</b>			<b>150,00</b>	<b>200,00</b>			<b>150,00</b>	<b>200,00</b>		<b>50,00</b>
4714	<b>Sous Total compte 4714</b>			<b>150,00</b>	<b>200,00</b>			<b>150,00</b>	<b>200,00</b>		<b>50,00</b>
4718	Autres recettes à régulariser				14,00				14,00		14,00
471	<b>Sous Total compte 471</b>		24 181,62	405 921,27	424 815,52			405 921,27	448 997,14		43 075,87
4728	DACR - autres dépenses à régul			47 644,36	47 644,36			47 644,36	47 644,36		0,00
472	<b>Sous Total compte 472</b>			<b>47 644,36</b>	<b>47 644,36</b>			<b>47 644,36</b>	<b>47 644,36</b>		<b>0,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,63		1,96	0,40			3,59	0,40	3,19	
478	Sous Total compte 478	1,63		1,96	0,40			3,59	0,40	3,19	
47	Sous Total compte 47	1,63	24 181,62	453 567,59	472 460,28			453 569,22	496 641,90		43 072,68
	<b>Total classe 4</b>	<b>1 469 908,97</b>	<b>76 662,60</b>	<b>1 295 087,33</b>	<b>1 213 770,30</b>			<b>2 764 996,30</b>	<b>1 290 432,90</b>	<b>1 543 694,86</b>	<b>69 131,46</b>
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances			1 142,71	1 169,19			1 142,71	1 169,19		26,48
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	800,00						800,00		800,00	
541	Sous Total compte 541	800,00		1 142,71	1 169,19			1 942,71	1 169,19	773,52	
54	Sous Total compte 54	800,00		1 142,71	1 169,19			1 942,71	1 169,19	773,52	
588	Autres virements internes			1 178,30	1 178,30			1 178,30	1 178,30		0,00
58	Sous Total compte 58			1 178,30	1 178,30			1 178,30	1 178,30		0,00
	<b>Total classe 5</b>	<b>800,00</b>		<b>2 321,01</b>	<b>2 347,49</b>			<b>3 121,01</b>	<b>2 347,49</b>	<b>800,00</b>	<b>26,48</b>
6068	Autres matières et fournitures					44 600,61	959,18	44 600,61	959,18	43 641,43	
606	Sous Total compte 606					44 600,61	959,18	44 600,61	959,18	43 641,43	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					44 600,61	959,18	44 600,61	959,18	43 641,43	
611	Sous-traitance générale					57 249,78		57 249,78		57 249,78	
618	Divers					32 036,19	5 006,20	32 036,19	5 006,20	27 029,99	
61	Sous Total compte 61					89 285,97	5 006,20	89 285,97	5 006,20	84 279,77	
6236	Catalogues et imprimés					7 725,65		7 725,65		7 725,65	
623	Sous Total compte 623					7 725,65		7 725,65		7 725,65	
627	Services bancaires et assimilés					1 225,09		1 225,09		1 225,09	
6287	Remboursements de frais					55,00		55,00		55,00	
628	Sous Total compte 628					55,00		55,00		55,00	
62	Sous Total compte 62					9 005,74		9 005,74		9 005,74	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					857,66		857,66		857,66	
633	Sous Total compte 633					857,66		857,66		857,66	
63	Sous Total compte 63					857,66		857,66		857,66	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Salaires, appointements base					110 669,06	1 017,97	110 669,06	1 017,97	109 651,09	
64141	indemnité inflation					300,00		300,00		300,00	
64148	Autres indemnités et avantages divers					30 985,64	343,43	30 985,64	343,43	30 642,21	
<b>6414</b>	<b>Sous Total compte 6414</b>					<b>31 285,64</b>	<b>343,43</b>	<b>31 285,64</b>	<b>343,43</b>	<b>30 942,21</b>	
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>141 954,70</b>	<b>1 361,40</b>	<b>141 954,70</b>	<b>1 361,40</b>	<b>140 593,30</b>	
6451	Cotisations à l'URSSAF					16 195,97		16 195,97		16 195,97	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					29 162,59		29 162,59		29 162,59	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						300,00		300,00		300,00
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>45 358,56</b>	<b>300,00</b>	<b>45 358,56</b>	<b>300,00</b>	<b>45 058,56</b>	
6478	Autres charges sociales diverses					3 294,03	12,30	3 294,03	12,30	3 281,73	
<b>647</b>	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>3 294,03</b>	<b>12,30</b>	<b>3 294,03</b>	<b>12,30</b>	<b>3 281,73</b>	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>190 607,29</b>	<b>1 673,70</b>	<b>190 607,29</b>	<b>1 673,70</b>	<b>188 933,59</b>	
658	Charges diverses gest courante					1,23		1,23		1,23	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					1,23		1,23		1,23	
	<b>Total classe 6</b>					<b>334 358,50</b>	<b>7 639,08</b>	<b>334 358,50</b>	<b>7 639,08</b>	<b>327 019,42</b>	<b>300,00</b>
706	Prestations de services					150,00	288 735,88	150,00	288 735,88		288 585,88
7083	Locations diverses						51,00		51,00		51,00
7085	Ports et frais accessoires facturés						69,25		69,25		69,25
7088	Aut prod activ annex cessions approv						119 252,55		119 252,55		119 252,55
708	<b>Sous Total compte 708</b>						<b>119 372,80</b>		<b>119 372,80</b>		<b>119 372,80</b>
70	<b>Sous Total compte 70</b>					<b>150,00</b>	<b>408 108,68</b>	<b>150,00</b>	<b>408 108,68</b>		<b>407 958,68</b>
751	Redev concessions brevets licences						50,00		50,00		50,00
7588	Autres						1,29		1,29		1,29
758	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>1,29</b>		<b>1,29</b>		<b>1,29</b>
75	<b>Sous Total compte 75</b>						<b>51,29</b>		<b>51,29</b>		<b>51,29</b>
	<b>Total classe 7</b>					<b>150,00</b>	<b>408 159,97</b>	<b>150,00</b>	<b>408 159,97</b>		<b>408 009,97</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	1 470 708,97	1 470 708,97	1 414 534,27	1 333 243,72	334 508,50	415 799,05	3 219 751,74	3 219 751,74	1 871 514,28	1 871 514,28

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

02001 - MUSEES DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MUSEES DEP SEINE ET MARNE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
P.DEP SEINE-ET-MARNE  
N° CODIQUE 077090  
Date Edition : 14/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 02000  
N° de SIRET 22770001000019

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-01-BF  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

## DEPARTEMENT SEINE ET MARNE BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

#### PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

#### PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme CHRISTINE SIBLET-BEUVAIN

#### AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2022 AU 14/03/2023

077090 P.DEP SEINE-ET-MARNE

Population 1193763

Nomenclature M52 départements

Voté par Nature avec ref. fonct.

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2	Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
5	Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	23
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 24</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 25</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 28</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 34</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	58
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 59</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 125</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	126

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>464 908,40</b>	Dotations	2 954 120,61
Terrains	140 623,96	Fonds Globalisés	708 882,51
Constructions	1 345 908,68	Réserves	2 347 048,86
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	4 639 590,41	Différences sur réalisations d'immobilisations	-80 703,56
Immobilisations corporelles en cours	302 692,91	Report à nouveau	83 812,22
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	46 983,09	Résultat de l'exercice	210 208,48
Autres immobilisations corporelles	72 101,80	Subventions transférables	185 041,51
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>6 547 900,84</b>	Subventions non transférables	240 531,42
<b>Immobilisations financières</b>	<b>56 353,42</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	32 414,16
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 069 162,66</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>6 681 356,21</b>
Créances	83 115,72	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>17 016,73</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>567 261,07</b>
Disponibilités	308 996,11	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	55 296,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	82 507,20
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>392 111,84</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>137 803,69</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>19 093,43</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>705 064,76</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	<b>76 930,24</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 480 367,93</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 480 367,93</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	835 915 890,94	403 573 661,08	432 342 229,86	423 449 361,20
	Autres immobilisations incorporelles	80 091 056,74	47 524 890,15	32 566 166,59	34 414 377,86
	Immobilisations incorporelles en cours				
	En toute propriété : Terrains	101 312 506,34	456 091,00	100 856 415,34	95 638 597,76
	En toute propriété: Constructions	1 361 016 983,12	400 747 926,76	960 269 056,36	878 659 844,10
	En toute propriété : Constr sol d'autrui	119 848 834,45		119 848 834,45	119 848 834,45
	En tte prop : Réseaux install de voirie	4 639 720 946,22	130 541,00	4 639 590 405,22	4 500 347 659,13
	En toute propriété : Oeuvres d'art	28 190 127,01		28 190 127,01	28 055 372,78
	En toute propriété : Autres immob corpo	160 950 793,36	117 039 121,33	43 911 672,03	41 156 133,67
	En toute propriété : Immob en cours	302 692 910,63		302 692 910,63	423 268 095,67
	En tte prop: Immob affectées à un sce				
	Immo mises en concession ou à dispo	46 983 090,80		46 983 090,80	46 983 090,80
	Reçues mise à dispo : Terrains	39 767 544,04		39 767 544,04	39 767 544,04
	Reçues mise à dispo : Constructions	265 790 786,06		265 790 786,06	265 790 786,06
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie				
	Reçues mise à dispo : Collections et uv				
Immo C mise à dispo : Autres immos corpo					
MONTANT A REPORTER	7 982 281 469,71	969 472 231,32	7 012 809 238,39	6 897 379 697,52	

**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	7 982 281 469,71	969 472 231,32	7 012 809 238,39	6 897 379 697,52
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
	Reçues en affectat : Autres immob corpo				
	Participations et créances rattachées	8 306 308,21		8 306 308,21	8 306 308,21
	Autres titres immobilisés	5 114 600,26		5 114 600,26	5 305 768,49
	Avances en garanties d'emprunt				
	Prêts	1 934 126,10		1 934 126,10	2 158 617,86
Immob financières : Autres créances	40 998 389,12		40 998 389,12	41 984 352,05	
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>8 038 634 893,40</b>	<b>969 472 231,32</b>	<b>7 069 162 662,08</b>	<b>6 955 134 744,13</b>



**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	1 863 754,13		1 863 754,13	9 646 666,04
	Créances douteuses et irrécouvrables		589 839,00	-589 839,00	-321 467,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques	79 308 395,40		79 308 395,40	29 086 334,10
	Créances sur les budgets annexes				
	Opérations pour le compte de tiers	301 948,55		301 948,55	470 276,93
	Créances: Autres créances	12 963 786,90	10 732 321,00	2 231 465,90	6 560 530,28
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	308 996 114,37		308 996 114,37	126 436 597,52
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>403 433 999,35</b>	<b>11 322 160,00</b>	<b>392 111 839,35</b>	<b>171 878 937,87</b>

**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	19 093 427,36		19 093 427,36	1 363 504,35
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>19 093 427,36</b>		<b>19 093 427,36</b>	<b>1 363 504,35</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>8 461 162 320,11</b>	<b>980 794 391,32</b>	<b>7 480 367 928,79</b>	<b>7 128 377 186,35</b>

**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds internes : dotations	2 954 120 608,79	2 953 297 396,31
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	28 667 057,30	28 667 057,30
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	2 347 048 864,81	2 196 798 378,37
	Neutralisation des amortissements	-80 544 516,04	-68 020 717,08
	Report à nouveau	83 812 220,94	35 817 065,04
	Résultat de l'exercice	210 208 478,68	197 887 400,60
	Subventions rattachées aux actifs amort	185 041 507,02	164 159 791,42
	Différences sur réalisations d'immob	-159 044,68	1 634 377,27
	Fonds d'investissement	708 882 511,21	683 844 290,66
	Subventions non rattachées aux actifs a	240 531 419,42	232 108 057,74
	Droits de l'affectant		
	Droits du remettant	3 747 099,72	3 747 099,72
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>6 681 356 207,17</b>	<b>6 429 940 197,35</b>	

## BILAN (en Euros)

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	4 837 000,00	
	Provisions pour charges	12 179 729,38	14 179 729,38
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>17 016 729,38</b>	<b>14 179 729,38</b>

**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires	190 000 000,00	219 000 000,00
	Emprunts auprès des établissements finan	375 754 350,91	381 136 397,05
	Emprunts et dettes financières divers	1 506 716,32	1 584 182,98
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	51 204 906,83	45 184 321,10
	Dettes fiscales et sociales	6 719 484,85	1 285 033,39
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	57 941 472,70	1 469 623,66
	Opérations pour le compte de la CE, Deni	1 968 892,37	2 209 930,94
	Dettes envers les BA	1 749 776,70	1 649 818,59
	Opérations pour le compte de tiers	42 832,00	42 844,00
	Dettes diverses : Autres dettes	14 084 738,09	4 319 694,59
	Fournisseurs d'immobilisations	4 091 585,89	11 845 731,72
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>705 064 756,66</b>	<b>669 727 578,02</b>	

**BILAN (en Euros)**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	76 930 235,58	14 529 681,60
	Ecart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>76 930 235,58</b>	<b>14 529 681,60</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>7 480 367 928,79</b>	<b>7 128 377 186,35</b>

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	1 189 382,07	1 154 442,93
Dotations et subventions reçues	218 236,05	211 398,14
Produits des services	4 146,78	3 878,94
Autres produits	13 144,82	26 755,92
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 424 909,72	1 396 475,93
Traitements, salaires, charges sociales	218 043,10	220 181,98
Achats et charges externes	100 249,00	92 042,61
Participations et interventions	215 937,90	204 460,91
Dotations aux amortissements et provisions	112 395,91	125 316,25
Autres charges	584 623,28	573 241,32
Charges courantes non financières	1 231 249,18	1 215 243,08
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>193 660,54</b>	<b>181 232,85</b>
Produits courants financiers	341,43	667,76
Charges courantes financières	11 288,49	11 164,67
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-10 947,06</b>	<b>-10 496,91</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>182 713,49</b>	<b>170 735,94</b>
Produits exceptionnels	32 232,19	29 738,19
Charges exceptionnelles	4 737,20	2 586,73
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>27 494,99</b>	<b>27 151,46</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>210 208,48</b>	<b>197 887,40</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Pdts non financiers: Impôts locaux	207 707 847,77	220 805 766,81
Pdts non financ : Autres impôts et taxes	981 674 226,64	933 637 165,18
Produits services, domaine et ventes div	4 146 776,08	3 878 939,71
Production stockée		
Production immobilisée	490 293,18	462 269,73
Reprises amortis prov (non financiers)	2 527 863,00	13 857 014,00
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits	10 126 664,28	12 436 631,98
Dotations de l'Etat	97 171 243,92	96 382 403,39
Subventions et participations	95 977 849,53	87 066 549,91
Autres attributions (péréquat, compensa)	25 086 959,49	27 949 189,15
<b>TOTAL I</b>	<b>1 424 909 723,89</b>	<b>1 396 475 929,86</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	161 130 432,33	156 876 103,04
Charges sociales	56 912 663,36	63 305 879,76
Achats et charges externes	100 248 995,57	92 042 611,26
Chgs non financières: Impôts et taxes	1 715 322,65	1 880 166,56
Dotations amortissements des immob	106 193 236,31	102 831 895,42
Dot amort sur charges à répartir		



**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations provisions (non financières)	6 202 668,72	22 484 354,28
Autres charges	582 910 480,93	571 370 651,88
Contributions obligatoires	146 439 548,63	140 226 237,96
Participations	32 028 488,58	26 156 521,71
Particip et interventions : Subventions	37 467 344,18	38 068 659,72
<b>TOTAL II</b>	<b>1 231 249 181,26</b>	<b>1 215 243 081,59</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>193 660 542,63</b>	<b>181 232 848,27</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières, créances de l'actif	23 240,88	48 444,95
Autres intérêts et produits assimilés	318 192,52	619 317,74
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>	<b>341 433,40</b>	<b>667 762,69</b>
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	11 288 489,23	11 164 672,96
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>TOTAL IV</b>	<b>11 288 489,23</b>	<b>11 164 672,96</b>
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-10 947 055,83</b>	<b>-10 496 910,27</b>
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>182 713 486,80</b>	<b>170 735 938,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Pdts excep op gestion : Subventions	96 609,11	
Pdt excep op gestion : Autres opérations	3 899 686,77	3 893 256,65
Produits des cessions d'immobilisations	2 146 907,90	730 347,46
Différences sur réalisations (négatives)	2 078 721,83	37 383,97
Neutralisation des amortissements	12 523 798,96	13 290 220,08
Pdt excep op capital : Autres opérations	11 486 469,38	11 786 986,21
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>32 232 193,95</b>	<b>29 738 194,37</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions	50 500,00	
Chg excep op gestion : Autres opérations	216 697,44	294 469,45
Valeur comptable des immo cédées	3 967 295,34	206 107,18
Différences sur réalisations (positives)	258 334,39	560 486,25
Chg excep op capital : Autres opérations	244 374,90	1 525 668,89
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>TOTAL VI</b>	<b>4 737 202,07</b>	<b>2 586 731,77</b>
<b>C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)</b>	<b>13 150 805,48</b>	<b>14 384 344,80</b>
<b>C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)</b>	<b>27 494 991,88</b>	<b>27 151 462,60</b>
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	1 442 880 830,45	1 413 554 282,87
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	1 247 016 538,17	1 228 434 000,07
<b>D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)</b>	<b>195 864 292,28</b>	<b>185 120 282,80</b>
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)	1 820 387,44	-523 102,28
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)	12 523 798,96	13 290 220,08
<b>D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)</b>	<b>210 208 478,68</b>	<b>197 887 400,60</b>

# Opérations Compte de Tiers

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Opérations Compte de Tiers

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4544-128	31 620,51				31 620,51	
4544-129	34 298,00				34 298,00	
4544-130	37 800,00				37 800,00	
4544-131	33 720,00				33 720,00	
4544-134	44 880,00				44 880,00	
4544-135	43 400,00				43 400,00	
4544-138	40 370,40		5 820,00		46 190,40	
4544-139	15 673,85		8 400,00		24 073,85	
4544-140	21 121,80		2 088,00		23 209,80	
4544-142			744,00		744,00	
4544-143	32 598,00		1 785,00		34 383,00	
4544-144	998,15				998,15	

## Opérations Compte de Tiers

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4544-145			586,87		586,87	
4544-147			772,16		772,16	
4581-2	133 796,22		6 571,74		140 367,96	
4542-204		292,00				292,00
4542-216		24 000,00				24 000,00
4544-228		18 540,00				18 540,00
4544-229				34 298,00		34 298,00
4544-230				37 800,00		37 800,00
4544-231				33 720,00		33 720,00
4544-234				44 880,00		44 880,00
4544-235				43 400,00		43 400,00
4544-244		12,00		986,15		998,15

## Résultats budgétaires de l'exercice

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 082 242 823,04	1 538 726 014,72	2 620 968 837,76
Titres de recette émis (b)	459 126 807,48	1 499 434 805,58	1 958 561 613,06
Réductions de titres (c)	1 504 439,92	2 874 437,03	4 378 876,95
Recettes nettes (d = b - c)	457 622 367,56	1 496 560 368,55	1 954 182 736,11
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 082 242 823,04	1 538 726 014,72	2 620 968 837,76
Mandats émis (f)	430 581 521,50	1 321 173 009,01	1 751 754 530,51
Annulations de mandats (g)	620 028,29	34 821 119,14	35 441 147,43
Depenses nettes (h = f - g)	429 961 493,21	1 286 351 889,87	1 716 313 383,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	27 660 874,35	210 208 478,68	237 869 353,03
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-146 370 194,58		27 660 874,35	-12 123,74	-118 721 443,97
Fonctionnement	233 704 465,64	149 909 617,42	210 208 478,68	17 372,72	294 020 699,62
<b>TOTAL I</b>	<b>87 334 271,06</b>	<b>149 909 617,42</b>	<b>237 869 353,03</b>	<b>5 248,98</b>	<b>175 299 255,65</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
02001-MUSEES DEP SEINE ET MARNE					
Investissement					
Fonctionnement	1 394 046,37		81 290,55		1 475 336,92
<b>Sous-Total</b>	<b>1 394 046,37</b>		<b>81 290,55</b>		<b>1 475 336,92</b>
02004-GAIA DEP SEINE ET MARNE					
Investissement	56 688,83		-1 761,69		54 927,14

Dissolution d'Entente Marne constatée par l'arrêté de la préfecture de la Marne du 25 novembre 2019.



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	288 815,95		-115 723,06		173 092,89
<b>Sous-Total</b>	<b>345 504,78</b>		<b>-117 484,75</b>		<b>228 020,03</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 739 551,15</b>		<b>-36 194,20</b>		<b>1 703 356,95</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>89 073 822,21</b>	<b>149 909 617,42</b>	<b>237 833 158,83</b>	<b>5 248,98</b>	<b>177 002 612,60</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
018	Revenu de solidarité active - investissement	268 000,00	-50 501,34	217 498,66	217 498,66		217 498,66	
10	Dotations fonds divers et réserves		14 949 353,56	14 949 353,56	14 894 399,00		14 894 399,00	54 954,56
16	Emprunts et dettes assimilées	422 000 000,00		422 000 000,00	97 937 774,00		97 937 774,00	324 062 226,00
20	Immobilisations incorporelles	17 780 065,81	-652 540,07	17 127 525,74	8 744 101,67	12 060,00	8 732 041,67	8 395 484,07
204	Subventions d'équipement versées	81 643 559,31	3 507 734,38	85 151 293,69	56 174 899,53	600 000,00	55 574 899,53	29 576 394,16
21	Immobilisations corporelles	24 900 193,54	-846 916,62	24 053 276,92	14 696 820,27	630,86	14 696 189,41	9 357 087,51
23	Immobilisations en cours	172 964 787,27	-14 859 103,71	158 105 683,56	140 256 442,48	7 337,43	140 249 105,05	17 856 578,51
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	10 000,00	110 000,00				110 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>719 656 605,93</b>	<b>2 058 026,20</b>	<b>721 714 632,13</b>	<b>332 921 935,61</b>	<b>620 028,29</b>	<b>332 301 907,32</b>	<b>389 412 724,81</b>
4544128	Opération pour compte tiers n° 4544128	50 000,00	-38 000,00	12 000,00				12 000,00
4544136	Opération pour compte tiers n° 4544136	55 000,00	-52 000,00	3 000,00				3 000,00
4544138	Opération pour compte tiers n° 4544138	78 340,00	-24 962,40	53 377,60	5 820,00		5 820,00	47 557,60
4544139	Opération pour compte tiers n° 4544139	21 000,00	8 400,00	29 400,00	8 400,00		8 400,00	21 000,00
4544140	Opération pour compte tiers n° 4544140	43 400,00	-13 344,00	30 056,00	2 088,00		2 088,00	27 968,00
4544142	Opération pour compte tiers n° 4544142		744,00	744,00	744,00		744,00	
4544143	Opération pour compte tiers n° 4544143	60 000,00	-30 000,00	30 000,00	1 785,00		1 785,00	28 215,00
4544145	Opération pour compte tiers n° 4544145	1 500,00		1 500,00	586,87		586,87	913,13
4544146	Opération pour compte tiers n° 4544146	70 000,00	-67 000,00	3 000,00				3 000,00
4544147	Opération pour compte tiers n° 4544147	1 500,00		1 500,00	772,16		772,16	727,84
4544148	Opération pour compte tiers n° 4544148	30 000,00	-30 000,00					

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
45812	Opération pour compte tiers n° 45812	60 000,00		60 000,00	6 571,74		6 571,74	53 428,26
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>470 740,00</b>	<b>-246 162,40</b>	<b>224 577,60</b>	<b>26 767,77</b>		<b>26 767,77</b>	<b>197 809,83</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>720 127 345,93</b>	<b>1 811 863,80</b>	<b>721 939 209,73</b>	<b>332 948 703,38</b>	<b>620 028,29</b>	<b>332 328 675,09</b>	<b>389 610 534,64</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 130 485,16	4 192 225,83	26 322 710,99	26 313 004,13		26 313 004,13	9 706,86
041	Opérations patrimoniales	140 600 000,00	46 998 584,00	187 598 584,00	71 319 813,99		71 319 813,99	116 278 770,01
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>162 730 485,16</b>	<b>51 190 809,83</b>	<b>213 921 294,99</b>	<b>97 632 818,12</b>		<b>97 632 818,12</b>	<b>116 288 476,87</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		146 382 318,32	146 382 318,32				146 382 318,32
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>882 857 831,09</b>	<b>199 384 991,95</b>	<b>1 082 242 823,04</b>	<b>430 581 521,50</b>	<b>620 028,29</b>	<b>429 961 493,21</b>	<b>652 281 329,83</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	23 088 265,00	151 846 938,30	174 935 203,30	176 429 643,22	1 494 439,92	174 935 203,30	
13	Subventions d'investissement	30 685 442,70	8 036 309,44	38 721 752,14	36 322 376,98	10 000,00	36 312 376,98	2 409 375,16
16	Emprunts et dettes assimilées	509 199 674,42	-146 615 230,91	362 584 443,51	63 219 921,00		63 219 921,00	299 364 522,51
204	Subventions d'équipement versées	100,00		100,00	3 456,00		3 456,00	-3 356,00
21	Immobilisations corporelles				148 995,24		148 995,24	-148 995,24
23	Immobilisations en cours	20 000,00	5 565,60	25 565,60	53 280,32		53 280,32	-27 714,72
27	Autres immobilisations financières	182 553,63	350 000,00	532 553,63	1 210 454,69		1 210 454,69	-677 901,06
024	Produits de cessions (recettes)	105 000,00	-164 847,90	-59 847,90				-59 847,90
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>563 281 035,75</b>	<b>13 458 734,53</b>	<b>576 739 770,28</b>	<b>277 388 127,45</b>	<b>1 504 439,92</b>	<b>275 883 687,53</b>	<b>300 856 082,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>563 281 035,75</b>	<b>13 458 734,53</b>	<b>576 739 770,28</b>	<b>277 388 127,45</b>	<b>1 504 439,92</b>	<b>275 883 687,53</b>	<b>300 856 082,75</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	81 736 138,94	125 749 463,78	207 485 602,72				207 485 602,72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 240 656,40	13 178 209,64	110 418 866,04	110 418 866,04		110 418 866,04	
041	Opérations patrimoniales	140 600 000,00	46 998 584,00	187 598 584,00	71 319 813,99		71 319 813,99	116 278 770,01
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>319 576 795,34</b>	<b>185 926 257,42</b>	<b>505 503 052,76</b>	<b>181 738 680,03</b>		<b>181 738 680,03</b>	<b>323 764 372,73</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>882 857 831,09</b>	<b>199 384 991,95</b>	<b>1 082 242 823,04</b>	<b>459 126 807,48</b>	<b>1 504 439,92</b>	<b>457 622 367,56</b>	<b>624 620 455,48</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
016	Allocation personnalisée d'autonomie	74 101 270,00	429 340,00	74 530 610,00	74 285 810,60	930 819,15	73 354 991,45	1 175 618,55
017	Revenu de solidarité active - fonctionnement	216 374 477,00	1 269 270,36	217 643 747,36	215 505 884,34	1 232 603,07	214 273 281,27	3 370 466,09
011	Charges à caractère général	98 845 609,74	6 505 581,50	105 351 191,24	112 745 404,07	13 935 239,22	98 810 164,85	6 541 026,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 203 524,00	5 463 745,00	234 667 269,00	218 260 326,40	1 151 545,60	217 108 780,80	17 558 488,20
014	Atténuations de produits	38 869 113,84	-865 925,98	38 003 187,86	38 499 844,39	496 656,53	38 003 187,86	
65	Autres charges de gestion courante	518 376 215,00	11 012 328,09	529 388 543,09	529 300 108,12	13 175 942,47	516 124 165,65	13 264 377,44
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	542 400,00		542 400,00	289 198,73		289 198,73	253 201,27
66	Charges financières	12 010 000,00	100 000,00	12 110 000,00	14 848 922,49	3 560 433,26	11 288 489,23	821 510,77
67	Charges exceptionnelles	928 650,00	453 278,69	1 381 928,69	815 975,11	337 879,84	478 095,27	903 833,42
68	Dotations aux provisions		6 202 668,72	6 202 668,72	6 202 668,72		6 202 668,72	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00				1 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 189 751 259,58</b>	<b>31 070 286,38</b>	<b>1 220 821 545,96</b>	<b>1 210 754 142,97</b>	<b>34 821 119,14</b>	<b>1 175 933 023,83</b>	<b>44 888 522,13</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	81 736 138,94	125 749 463,78	207 485 602,72				207 485 602,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 240 656,40	13 178 209,64	110 418 866,04	110 418 866,04		110 418 866,04	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>178 976 795,34</b>	<b>138 927 673,42</b>	<b>317 904 468,76</b>	<b>110 418 866,04</b>		<b>110 418 866,04</b>	<b>207 485 602,72</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 368 728 054,92</b>	<b>169 997 959,80</b>	<b>1 538 726 014,72</b>	<b>1 321 173 009,01</b>	<b>34 821 119,14</b>	<b>1 286 351 889,87</b>	<b>252 374 124,85</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
016	Allocation personnalisée d'autonomie	21 216 100,00	3 508 100,00	24 724 200,00	28 357 871,93		28 357 871,93	-3 633 671,93
017	Revenu de solidarité active - fonctionnement	6 040 100,00	1 001 800,00	7 041 900,00	5 149 455,30	995 227,56	4 154 227,74	2 887 672,26
013	Atténuations de charges	1 060 540,00	600,00	1 061 140,00	1 236 730,40	168 352,08	1 068 378,32	-7 238,32
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	4 862 228,24	153 446,00	5 015 674,24	4 508 004,97	361 228,89	4 146 776,08	868 898,16
73	Impôts et taxes	916 515 159,00	61 266 351,00	977 781 510,00	1 019 171 650,30	11 250,03	1 019 160 400,27	-41 378 890,27
731	Impositions directes	206 947 608,00	914 233,00	207 861 841,00	208 224 862,00		208 224 862,00	-363 021,00
74	Dotations subventions et participations	178 890 821,00	6 180 360,08	185 071 181,08	189 088 614,97	1 162 428,74	187 926 186,23	-2 855 005,15
75	Autres produits d'activité	7 031 507,00	1 400 000,00	8 431 507,00	8 000 426,19	137 472,21	7 862 953,98	568 553,02
76	Produits financiers	89 858,52	305 702,05	395 560,57	368 256,36	26 822,96	341 433,40	54 127,17
77	Produits exceptionnels	3 443 648,00	5 235 057,90	8 678 705,90	6 488 066,03	11 654,56	6 476 411,47	2 202 294,43
78	Reprises sur provisions	500 000,00	2 027 863,00	2 527 863,00	2 527 863,00		2 527 863,00	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 346 597 569,76</b>	<b>81 993 513,03</b>	<b>1 428 591 082,79</b>	<b>1 473 121 801,45</b>	<b>2 874 437,03</b>	<b>1 470 247 364,42</b>	<b>-41 656 281,63</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 130 485,16	4 192 225,83	26 322 710,99	26 313 004,13		26 313 004,13	9 706,86
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 130 485,16</b>	<b>4 192 225,83</b>	<b>26 322 710,99</b>	<b>26 313 004,13</b>		<b>26 313 004,13</b>	<b>9 706,86</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		83 812 220,94	83 812 220,94				83 812 220,94
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 368 728 054,92</b>	<b>169 997 959,80</b>	<b>1 538 726 014,72</b>	<b>1 499 434 805,58</b>	<b>2 874 437,03</b>	<b>1 496 560 368,55</b>	<b>42 165 646,17</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	217 498,66		217 498,66
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 018</b>	<b>Revenu de solidarité active - investissement</b>	<b>217 498,66</b>		<b>217 498,66</b>
10251	Dons et legs en capital	98 295,00		98 295,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 796 104,00		14 796 104,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations fonds divers et réserves</b>	<b>14 894 399,00</b>		<b>14 894 399,00</b>
16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	29 000 000,00		29 000 000,00
1641	Emprunts en euros	29 413 528,89		29 413 528,89
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	12 659 224,11		12 659 224,11
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	26 865 021,00		26 865 021,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>97 937 774,00</b>		<b>97 937 774,00</b>
2031	Frais d'études	6 751 351,73		6 751 351,73
2033	Frais d'insertion	32 229,78		32 229,78
2051	Concessions et droits similaires	1 960 520,16	12 060,00	1 948 460,16
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 744 101,67</b>	<b>12 060,00</b>	<b>8 732 041,67</b>
204111	Biens, mobiliers matériel et études	22 500,00		22 500,00
204112	Batiments et installations	19 824,85		19 824,85
204141	Biens, mobiliers matériel et études	504 505,28		504 505,28
204142	Batiments et installations	19 700 258,12		19 700 258,12
204151	Biens, mobiliers matériel et études	209 781,25		209 781,25
204152	Batiments et installations	5 992 219,26		5 992 219,26
204161	Biens, mobiliers matériel et études	31 305,41		31 305,41
204162	Batiments et installations	533 098,74		533 098,74
2041781	Biens, mobiliers matériel et études	18 871 030,05		18 871 030,05
2041782	Batiments et installations	1 844 352,00		1 844 352,00

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
204181	Biens, mobiliers matériel et études	363 010,94		363 010,94
204182	Batiments et installations	6 571 309,98	600 000,00	5 971 309,98
20421	Biens, mobiliers matériel et études	187 431,08		187 431,08
20422	Batiments et installations	1 324 272,57		1 324 272,57
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>56 174 899,53</b>	<b>600 000,00</b>	<b>55 574 899,53</b>
2111	Terrains nus	1 244 132,58		1 244 132,58
2115	Terrains bâtis	4 883,86		4 883,86
2117	Bois et forêts	34 260,35		34 260,35
21351	Batiments publics	199 392,33		199 392,33
2152	Installations de voirie	15 074,26		15 074,26
2157	Matériel et outillage technique	4 165 019,52	630,86	4 164 388,66
216	Collections et oeuvres d'art	126 378,23		126 378,23
2182	Matériel de transport	639 745,31		639 745,31
21831	Matériel informatique scolaire	4 504 704,99		4 504 704,99
21838	Autre matériel informatique	2 208 797,66		2 208 797,66
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 184 365,53		1 184 365,53
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	234 773,96		234 773,96
2188	Autres	135 291,69		135 291,69
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 696 820,27</b>	<b>630,86</b>	<b>14 696 189,41</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	265 802,20		265 802,20
231311	Bâtiments administratifs	672 142,70		672 142,70
231312	Bâtiments scolaires	21 825 909,72		21 825 909,72
231351	Bâtiments publics	24 976 612,55		24 976 612,55
23151	Réseaux de voirie	53 347 408,35	7 337,42	53 340 070,93



# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	39 168 566,96	0,01	39 168 566,95
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>140 256 442,48</b>	<b>7 337,43</b>	<b>140 249 105,05</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>332 921 935,61</b>	<b>620 028,29</b>	<b>332 301 907,32</b>
45441	Opération pour compte de tiers n ° 45441	20 196,03		20 196,03
4581	Opération pour compte de tiers n ° 4581	6 571,74		6 571,74
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>26 767,77</b>		<b>26 767,77</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>332 948 703,38</b>	<b>620 028,29</b>	<b>332 328 675,09</b>
13911	Etat et établissements nationaux	392 768,00		392 768,00
13912	Régions	393 447,50		393 447,50
13913	Départements	49 410,00		49 410,00
13914	Communes et structures intercommunales	2 858,00		2 858,00
13916	Autres établissements publics locaux	3 390 152,00		3 390 152,00
139172	FEDER	1 100,00		1 100,00
13918	Autres	52 784,00		52 784,00
13932	Dotation Départementale d'équipement des collèges	6 860 204,00		6 860 204,00
16878	Autres organismes et particuliers	77 466,66		77 466,66
192	Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	2 078 721,83		2 078 721,83
198	Neutralisation des Amortissements	12 523 798,96		12 523 798,96
23151	Réseaux de voirie	490 293,18		490 293,18
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>26 313 004,13</b>		<b>26 313 004,13</b>
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	26 865 021,00		26 865 021,00
204412	Batiments et installations	227 384,15		227 384,15
2111	Terrains nus	1 954 480,00		1 954 480,00
2115	Terrains bâtis	1 748 399,00		1 748 399,00

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
231311	Bâtiments administratifs	1 111 633,28		1 111 633,28
231312	Bâtiments scolaires	34 131 245,70		34 131 245,70
231351	Bâtiments publics	2 094 241,73		2 094 241,73
23151	Réseaux de voirie	3 187 409,13		3 187 409,13
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>71 319 813,99</b>		<b>71 319 813,99</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>97 632 818,12</b>		<b>97 632 818,12</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>430 581 521,50</b>	<b>620 028,29</b>	<b>429 961 493,21</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	26 520 025,80	1 494 439,92	25 025 585,88
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	149 909 617,42		149 909 617,42
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations fonds divers et réserves</b>	<b>176 429 643,22</b>	<b>1 494 439,92</b>	<b>174 935 203,30</b>
1311	Etat et établissements nationaux	45 985,30		45 985,30
1312	Régions	22 500,00		22 500,00
1316	Autres établissements publics locaux	24 639 897,00		24 639 897,00
1318	Autres	23 308,00		23 308,00
1322	Régions	2 077 930,26		2 077 930,26
1324	Communes et structures intercommunales	1 397 307,84		1 397 307,84
1328	Autres	20 000,00	10 000,00	10 000,00
1332	Dotation Départementale d'équipement des collèges	6 860 204,00		6 860 204,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	707 382,00		707 382,00
1346	Dotation de soutien à l'investissement des départements	527 862,58		527 862,58
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>36 322 376,98</b>	<b>10 000,00</b>	<b>36 312 376,98</b>
1641	Emprunts en euros	30 000 000,00		30 000 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	33 219 921,00		33 219 921,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>63 219 921,00</b>		<b>63 219 921,00</b>
204142	Batiments et installations	3 456,00		3 456,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>3 456,00</b>		<b>3 456,00</b>
2111	Terrains nus	148 803,00		148 803,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	192,24		192,24
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>148 995,24</b>		<b>148 995,24</b>
231312	Bâtiments scolaires	3 060,00		3 060,00
23151	Réseaux de voirie	21 174,09		21 174,09

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	29 046,23		29 046,23
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>53 280,32</b>		<b>53 280,32</b>
2748	Autres prêts	224 491,76		224 491,76
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	985 962,93		985 962,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>1 210 454,69</b>		<b>1 210 454,69</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>277 388 127,45</b>	<b>1 504 439,92</b>	<b>275 883 687,53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>277 388 127,45</b>	<b>1 504 439,92</b>	<b>275 883 687,53</b>
192	Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	258 334,39		258 334,39
2111	Terrains nus	1 065,00		1 065,00
2115	Terrains bâtis	481 403,93		481 403,93
21311	Batiments administratifs	24 719,57		24 719,57
21328	Autres batiments privés	2 196 933,30		2 196 933,30
2151	Réseaux de voirie	954 385,95		954 385,95
2157	Matériel et outillage technique	85 916,69		85 916,69
2182	Matériel de transport	30 878,07		30 878,07
21838	Autre matériel informatique	824,60		824,60
272	Titres immobilisés - droit de créance	191 168,23		191 168,23
28031	Frais d'études	877 278,48		877 278,48
28033	Frais d'insertion	24 234,92		24 234,92
2804111	Biens, mobiliers matériel et études	26 237,00		26 237,00
2804112	Batiments et installations	94 238,60		94 238,60
2804113	Projets d'infrastructure d'intérêt national	125 000,00		125 000,00
2804122	Batiments et installations	178 918,00		178 918,00
2804132	Batiments et installations	93 070,00		93 070,00

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2804141	Biens, mobiliers matériel et études	598 786,79		598 786,79
2804142	Batiments et installations	26 494 140,92		26 494 140,92
2804151	Biens, mobiliers matériel et études	141 963,00		141 963,00
2804152	Batiments et installations	1 310 461,00		1 310 461,00
2804161	Biens, mobiliers matériel et études	561,00		561,00
2804162	Batiments et installations	282 713,96		282 713,96
28041781	Biens, mobiliers matériel et études	8 813 434,63		8 813 434,63
28041782	Batiments et installations	5 033 852,70		5 033 852,70
2804181	Biens, mobiliers matériel et études	313 858,00		313 858,00
2804182	Batiments et installations	2 345 014,00		2 345 014,00
280421	Biens, mobiliers matériel et études	308 194,62		308 194,62
280422	Batiments et installations	1 475 072,00		1 475 072,00
2804412	Batiments et installations	95 286,00		95 286,00
2804422	Batiments et installations	133,00		133,00
28051	Concessions et droits similaires	3 426 272,52		3 426 272,52
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	28 464,00		28 464,00
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	58 232,00		58 232,00
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785,00		1 571 785,00
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966,00		17 854 966,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00		207 520,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00		371 295,00
281318	Amortissements autres bâtiments publics	9 143,00		9 143,00
281328	Amortissements autres bâtiments privés	21 102,00		21 102,00
281351	Bâtiments publics	23 662 781,33		23 662 781,33

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281352	Bâtiments privés	138 682,00		138 682,00
28153	Réseaux divers	11 827,00		11 827,00
28157	Amortissements matériel et outillage technique	3 570 574,30		3 570 574,30
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	40 223,00		40 223,00
28182	Matériel de transport	1 161 266,14		1 161 266,14
281831	Matériel informatique scolaire	2 596 863,41		2 596 863,41
281838	Amortissements autre matériel informatique	1 692 632,94		1 692 632,94
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	734 914,55		734 914,55
281848	Autres matériels de bureau et mobilier	245 479,35		245 479,35
28185	Matériel de téléphonie	4 483,77		4 483,77
28188	Amortissements autres	152 280,38		152 280,38
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>110 418 866,04</b>		<b>110 418 866,04</b>
1321	Etat et établissements nationaux	1 748 399,00		1 748 399,00
1328	Autres	1 954 480,00		1 954 480,00
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	26 865 021,00		26 865 021,00
2031	Frais d'études	6 424 828,73		6 424 828,73
2033	Frais d'insertion	51 805,95		51 805,95
2111	Terrains nus	30 000,00		30 000,00
2117	Bois et forêts	2 300,00		2 300,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	34 047 895,16		34 047 895,16
45442	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers : aménagement foncier recettes	195 084,15		195 084,15
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>71 319 813,99</b>		<b>71 319 813,99</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>181 738 680,03</b>		<b>181 738 680,03</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>459 126 807,48</b>	<b>1 504 439,92</b>	<b>457 622 367,56</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	21 211,95		21 211,95
64111	Rémunération principale	1 805 445,83		1 805 445,83
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	52 670,00		52 670,00
64113	N B I	28 034,22		28 034,22
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	3 200,00		3 200,00
64118	Autres indemnités	548 651,45		548 651,45
64131	Rémunérations	405 757,65		405 757,65
64134	Personnel non titulaire Indemnité inflation	900,00		900,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	455 940,26		455 940,26
6453	Cotisations aux caisses de retraite	608 216,15		608 216,15
6454	Cotisations aux ASSEDIC	16 169,68		16 169,68
6456	Versement au Fonds National Compensation (FNC) du Supplément Familial (SF)	1 916,18		1 916,18
6488	Autres charges	1 628,40		1 628,40
6511411	APA	35 393 318,10	827 150,92	34 566 167,18
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	9 500 590,73	21 223,33	9 479 367,40
651144	APA versée à l'établissement	25 442 138,42	82 444,90	25 359 693,52
678	Autres charges exceptionnelles	21,58		21,58
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>74 285 810,60</b>	<b>930 819,15</b>	<b>73 354 991,45</b>
611	Contrats de prestations de services	35 257,48	11 349,48	23 908,00
6188	Autres frais divers	14 261,87	10 729,53	3 532,34
62268	Autres honoraires conseils...	123 090,00	27 690,00	95 400,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	5 686,87		5 686,87
64111	Rémunération principale	487 643,56		487 643,56
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	17 435,52		17 435,52

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64113	N B I	3 384,95		3 384,95
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	1 500,00		1 500,00
64118	Autres indemnités	154 725,33		154 725,33
64131	Rémunérations	104 925,17		104 925,17
64134	Personnel non titulaire Indemnité inflation	200,00		200,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	123 880,30		123 880,30
6453	Cotisations aux caisses de retraite	165 778,15		165 778,15
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 277,00		4 277,00
6456	Versement au Fonds National Compensation (FNC) du Supplément Familial (SF)	627,71		627,71
6473	Allocations chômage	11 312,55		11 312,55
6488	Autres charges	298,80		298,80
65171	Revenu solidarité active (RSA) - versement pour allocations forfaitaires	169 915 310,02	69 170,91	169 846 139,11
65172	Revenu solidarité active (RSA) - versement pour allocations forfaitaires majorées	28 912 699,79	3 199,09	28 909 500,70
6541	Créances admises en non-valeur	279 547,82		279 547,82
6542	Créances éteintes	33 893,19		33 893,19
65661	Contrats d'accompagnement dans l'emploi	4 249 534,06	1 110 464,06	3 139 070,00
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	10 824 639,88		10 824 639,88
6577	Remises gracieuses	2 518,83		2 518,83
673	Titres annulés exercices antérieurs	33 455,49		33 455,49
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 017</b>	<b>Revenu de solidarité active - fonctionnement</b>	<b>215 505 884,34</b>	<b>1 232 603,07</b>	<b>214 273 281,27</b>
60611	Eau et assainissement	207 901,38	53 874,46	154 026,92
60612	Energie - électricité	8 096 841,36	1 513 253,57	6 583 587,79
60613	Chauffage urbain	198 304,75	177 589,83	20 714,92
60621	Combustibles	8 953 246,02	2 118 649,65	6 834 596,37



# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60622	Carburants	2 157 826,11	107 371,54	2 050 454,57
60623	Alimentation	75 955,36	9 126,07	66 829,29
60628	Autres fournitures non stockées	1 391 004,54	24 301,34	1 366 703,20
60631	Fournitures d'entretien	139 986,51	59 502,11	80 484,40
60632	Fournitures de petit équipement	311 025,28	21 358,83	289 666,45
60633	Fournitures de voirie	1 390 345,22	15 351,60	1 374 993,62
60636	Habillement et vêtements de travail	283 416,99	58 931,17	224 485,82
6064	Fournitures administratives	264 254,02	8 108,01	256 146,01
6065	Livres disques cassettes (bibliothèques médiathèques)	204 517,45	1 633,46	202 883,99
60661	Médicaments	100 383,41	9 298,84	91 084,57
60662	Vaccins et sérums	324 549,80	37 199,94	287 349,86
60668	Autres produits pharmaceutiques	22 401,79	1 485,17	20 916,62
6068	Autres matières et fournitures	817 653,86	100 252,62	717 401,24
607	Achats de marchandises	42 745,36		42 745,36
611	Contrats de prestations de services	17 018 590,33	1 767 682,40	15 250 907,93
6132	Locations immobilières	368 207,86	24 138,70	344 069,16
6135	Locations mobilières	1 913 860,01	156 784,25	1 757 075,76
614	Charges locatives et de copropriété	380 949,49	39 774,49	341 175,00
61521	Terrains	945 702,07	193 974,77	751 727,30
615221	Bâtiments publics	7 694 714,55	1 822 325,20	5 872 389,35
615228	Autres bâtiments	11 424,00	7 152,00	4 272,00
615231	Voiries	3 844 458,48	259 627,43	3 584 831,05
61524	Bois et forêts	1 071 334,67	161 315,49	910 019,18
61551	Matériel roulant	737 034,28	22 078,47	714 955,81

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61558	Autres biens mobiliers	305 756,43	24 378,83	281 377,60
6156	Maintenance	5 463 315,88	919 868,82	4 543 447,06
6162	Assurance obligatoire dommage construction	255 955,81	138 435,21	117 520,60
6168	Autres	1 192 901,20		1 192 901,20
617	Etudes et recherches	259 063,30	22 339,58	236 723,72
6182	Documentation générale et technique	296 121,96	10 787,72	285 334,24
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	405 268,24	19 785,69	385 482,55
6184	Versements à des organismes de formation	1 717 267,94	159 416,74	1 557 851,20
6185	Frais de colloques séminaires conférences congrés	780,00		780,00
6188	Autres frais divers	147 695,99	12 900,93	134 795,06
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	867 057,37	14 823,39	852 233,98
62268	Autres honoraires conseils...	277 672,69	26 982,71	250 689,98
6227	Frais d'actes et de contentieux	353 708,68	4 898,78	348 809,90
6228	Divers	99 189,00	25 478,50	73 710,50
6231	Annonces et insertions	405 802,36	36 763,69	369 038,67
6233	Foires et expositions	6 528,00		6 528,00
6234	Réceptions	255 658,09	8 735,20	246 922,89
6236	Catalogues - imprimés et publications	727 987,43	10 501,96	717 485,47
6238	Divers	27 742,15	902,50	26 839,65
6241	Transports de biens	211 386,99	53 211,53	158 175,46
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	31 305 075,24	3 264 246,36	28 040 828,88
6248	Divers	298,98		298,98
6251	Voyages déplacements et missions	1 669 283,56	2 103,83	1 667 179,73
6261	Frais d'affranchissement	778 557,12	60 780,71	717 776,41

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de telecommunications	773 247,55	21 813,02	751 434,53
627	Services bancaires et assimilés	58 272,69		58 272,69
6281	Concours divers -cotisations	407 588,27		407 588,27
6282	Frais de gardiennage	425 877,30	5 432,86	420 444,44
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 041 728,67	209 574,28	2 832 154,39
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 283 784,75	95 000,00	1 188 784,75
6288	Autres	64 487,63	13 934,97	50 552,66
63512	Taxes foncières	198 715,49		198 715,49
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	67,00		67,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	24 699,71		24 699,71
6358	Autres droits	288 424,77		288 424,77
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	179 800,88		179 800,88
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>112 745 404,07</b>	<b>13 935 239,22</b>	<b>98 810 164,85</b>
6218	Autre personnel extérieur	2 821 709,61	814 011,38	2 007 698,23
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	91,57		91,57
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	996 686,65	62,24	996 624,41
64111	Rémunération principale	89 941 870,94	2 003,04	89 939 867,90
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 496 886,24	2 369,07	2 494 517,17
64113	N B I	927 758,84		927 758,84
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	211 000,00		211 000,00
64118	Autres indemnités	20 554 937,49	21 057,34	20 533 880,15
64121	Rémunération principale	20 814 416,57		20 814 416,57
64123	Indemnités d'attente	80 042,84	42,84	80 000,00
64124	Assistants maternelles Indemnité inflation	15 000,00		15 000,00

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64126	Indemnités de licenciement	150 000,00		150 000,00
64128	Autres indemnités	4 680 000,00		4 680 000,00
64131	Rémunérations	14 117 493,39	3 914,54	14 113 578,85
64134	Personnel non titulaire Indemnité inflation	30 700,00		30 700,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	49 127,84		49 127,84
64141	Personnel rémunéré à la vacation - rémunérations	172 816,06		172 816,06
64164	Emplois aidés indemnité inflation	23 600,00		23 600,00
64168	Autres emplois aidés	2 463 296,75	2 734,24	2 460 562,51
64171	Apprentis - rémunérations	615 729,71		615 729,71
64172	Apprentis indemnité inflation	5 800,00		5 800,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	24 155 903,46	1 721,66	24 154 181,80
6453	Cotisations aux caisses de retraite	25 505 531,60	868,36	25 504 663,24
6454	Cotisations aux ASSEDIC	670 864,05	201,89	670 662,16
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 039 339,08		1 039 339,08
6456	Versement au Fonds National Compensation (FNC) du Supplément Familial (SF)	63 531,11		63 531,11
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 763,11		2 763,11
6472	Prestations familiales directes	553 617,66	31 437,00	522 180,66
6473	Allocations chômage	941 795,38		941 795,38
6475	Medecine du travail pharmacie	82 458,62	5 424,00	77 034,62
6478	Autres charges sociales diverses	3 390 935,70	265 698,00	3 125 237,70
6488	Autres charges	684 622,13		684 622,13
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>218 260 326,40</b>	<b>1 151 545,60</b>	<b>217 108 780,80</b>
73914	Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	353 706,00		353 706,00
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	163 308,23		163 308,23

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
73926	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	35 065 714,00		35 065 714,00
7398	Autres reversements	2 917 116,16	496 656,53	2 420 459,63
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>38 499 844,39</b>	<b>496 656,53</b>	<b>38 003 187,86</b>
65111	Famille et enfance	996 351,82		996 351,82
6511211	Prestation de compensation du handicap - plus de 20 ans	36 593 290,93	54 515,33	36 538 775,60
6511212	Prestation de compensation du handicap - de 20 ans	9 942 751,06		9 942 751,06
651122	Allocation compensatrice tierce personne	5 552 166,60	2 500,62	5 549 665,98
651128	Autres	178 388,07	449,20	177 938,87
65113	Personnes âgées	403 921,62	492,62	403 429,00
6512	Secours d'urgence	1 464 554,15	500,00	1 464 054,15
6513	Bourses	76 200,00	1 500,00	74 700,00
6514	Cotisations adhésions et autres prestations ( pour le compte de tiers )	1 230,12		1 230,12
6518	Autres ( primes dots )	22 981,09		22 981,09
65211	Frais de scolarité	19 844,85		19 844,85
65212	Frais périscolaires	817 485,74	38 920,83	778 564,91
6522	Accueil familial	2 522 774,39		2 522 774,39
6523	Frais d'hospitalisation	36 830,89		36 830,89
652411	Foyers de l'enfance, centres et hotels maternels	22 400 063,75	601 186,45	21 798 877,30
652412	Maisons d'enfants à caractère social	75 458 167,49	3 452 242,50	72 005 924,99
652413	Lieux de vie et d'accueil	231 864,35	9 988,51	221 875,84
652415	Etablissements scolaires	18 919,96		18 919,96
652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert à domicile	17 707 770,54	307 424,74	17 400 345,80
652418	Autres	2 799 614,24	1 828 499,26	971 114,98
65242	Frais de séjour en établissement et services pour adultes handicapés	114 949 606,63	49 443,32	114 900 163,31

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65243	Frais de séjour en établissemnt pour personnes âgées	20 546 042,42	48 362,11	20 497 680,31
6526	Prévention spécialisée	4 391 583,43		4 391 583,43
6531	Indemnités	1 499 444,75		1 499 444,75
6532	Frais de mission et de déplacement	64 066,78	3 151,99	60 914,79
6533	Cotisations de retraite	125 952,44		125 952,44
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	483 782,20		483 782,20
6535	Formation	16 750,00		16 750,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	3 647,17		3 647,17
6541	Créances admises en non-valeur	4 930,84		4 930,84
6542	Créances éteintes	6 247,69		6 247,69
65511	Etablissements publics	15 442 858,27	650 388,32	14 792 469,95
65512	Etablissements privés	5 926 081,71	438,41	5 925 643,30
6553	Service d'incendie	113 700 000,00		113 700 000,00
6556	Contributions à des fonds	2 320 000,00		2 320 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 701 435,38		9 701 435,38
6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	54 387,54		54 387,54
6568	Autres participations	29 563 247,94	728 216,90	28 835 031,04
65731	Etat	34 200,00		34 200,00
65734	Communes et structures intercommunales	9 229 654,12	3 274 881,84	5 954 772,28
65735	Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	267 000,00		267 000,00
65737	Autres Etablissements Publics Locaux	4 166 185,88	931 865,22	3 234 320,66
65738	Organismes publics divers	1 366 822,00	23 200,00	1 343 622,00
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	16 908 314,10	1 099 524,74	15 808 789,36
65811	Droits d'utilisation Informatique en nuage	1 062 991,82	11 424,00	1 051 567,82

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65818	Autres	219 699,76	56 825,54	162 874,22
65888	Autres	3,59	0,02	3,57
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>529 300 108,12</b>	<b>13 175 942,47</b>	<b>516 124 165,65</b>
65861	Frais de personnel	289 198,73		289 198,73
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 6586</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>289 198,73</b>		<b>289 198,73</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 344 556,74		10 344 556,74
66112	Intérêts - rattachement des icne	3 896 240,12	3 560 433,26	335 806,86
6688	Autres	608 125,63		608 125,63
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>14 848 922,49</b>	<b>3 560 433,26</b>	<b>11 288 489,23</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	3 103,00	828,00	2 275,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 512,67		39 512,67
673	Titres annulés exercices antérieurs	141 454,28		141 454,28
6748	Autres subventions exceptionnelles	50 500,00		50 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	581 405,16	337 051,84	244 353,32
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>815 975,11</b>	<b>337 879,84</b>	<b>478 095,27</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	4 837 000,00		4 837 000,00
6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	1 365 668,72		1 365 668,72
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>6 202 668,72</b>		<b>6 202 668,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 210 754 142,97</b>	<b>34 821 119,14</b>	<b>1 175 933 023,83</b>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 967 295,34		3 967 295,34
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	258 334,39		258 334,39
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	106 193 236,31		106 193 236,31
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>110 418 866,04</b>		<b>110 418 866,04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 418 866,04</b>		<b>110 418 866,04</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 321 173 009,01	34 821 119,14	1 286 351 889,87



# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 100,00		4 100,00
747811	Dotations versées au titre de l'APA	28 263 828,60		28 263 828,60
7533	Recouvrement indûs - APA	79 405,14		79 405,14
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	10 538,19		10 538,19
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>28 357 871,93</b>		<b>28 357 871,93</b>
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 351,13		1 351,13
74771	Fonds Social Europeen	3 013 991,39	967 953,28	2 046 038,11
75342	Allocations forfaitaires	1 935 782,56	24 963,11	1 910 819,45
75343	Allocations forfaitaires majorées	198 330,22	2 311,17	196 019,05
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 017</b>	<b>Revenu de solidarité active - fonctionnement</b>	<b>5 149 455,30</b>	<b>995 227,56</b>	<b>4 154 227,74</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	597 935,72	108 989,44	488 946,28
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	628 966,84	57 574,49	571 392,35
65869	Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus	9 827,84	1 788,15	8 039,69
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>1 236 730,40</b>	<b>168 352,08</b>	<b>1 068 378,32</b>
7022	Coupes de bois	400,00		400,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public Départemental	739 829,86		739 829,86
7037	Contribution pour dégradation des voies et chemins	212 381,07		212 381,07
7061	Taxes d'analyse	231 386,95	15 193,34	216 193,61
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	6 630,24		6 630,24
7066	Redevances et droits des services à caractère social	1 230 622,19	160,00	1 230 462,19
7068	Prestations de services autres redevances et droits	1 137 617,43	99 159,40	1 038 458,03
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 002,00		4 002,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	818 364,46	244 964,45	573 400,01
70878	Par des tiers	126 770,77	1 751,70	125 019,07

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>4 508 004,97</b>	<b>361 228,89</b>	<b>4 146 776,08</b>
7321	Taxe Départementale de publicité foncière et droit Départemental d'enregistrement	338 440 312,23	11 250,00	338 429 062,23
7322	Taxe Départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	1 571 123,07		1 571 123,07
7326	Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçues par les départements	15 953 314,00		15 953 314,00
7327	Taxe d'aménagement	17 477 465,37		17 477 465,37
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	151 784 309,15		151 784 309,15
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	20 355 860,06	0,03	20 355 860,03
7352	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	75 650 744,21		75 650 744,21
7353	Redevance des mines	2 343 721,00		2 343 721,00
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 386 388,21		1 386 388,21
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	394 208 413,00		394 208 413,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 019 171 650,30</b>	<b>11 250,03</b>	<b>1 019 160 400,27</b>
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	77 416 463,00		77 416 463,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	3 889 066,00		3 889 066,00
73121	F.N.G.I.R.	17 925 606,00		17 925 606,00
73123	Attributions de compensation CVAE	85 671 811,00		85 671 811,00
73124	Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Île- de-France	9 461 115,00		9 461 115,00
73125	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	13 709 371,00		13 709 371,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	151 430,00		151 430,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>208 224 862,00</b>		<b>208 224 862,00</b>
7411	Dotations de fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	55 960 333,00		55 960 333,00
74122	Dotations de péréquation urbaine	21 853 478,00		21 853 478,00
74123	Dotations de compensation	13 742 986,00		13 742 986,00
744	FCTVA	1 494 439,92		1 494 439,92

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7461	DGD	4 120 007,00		4 120 007,00
74718	Autres	3 610 792,54	251 880,00	3 358 912,54
7472	Région	2 429 019,74	418 881,41	2 010 138,33
7474	Communes et structures intercommunales	235 570,00		235 570,00
7475	Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics	20 908 562,72	418 881,41	20 489 681,31
74771	Fonds Social Europeen	3 650 623,78	61 288,78	3 589 335,00
74778	Autres fonds européens	35 400,00		35 400,00
747812	Dotations versée au titre de la PCH	17 064 145,48		17 064 145,48
7478141	Part autonomie	560 176,99		560 176,99
7478142	Part prévention	1 104 026,07		1 104 026,07
747818	Autres	1 487 220,00		1 487 220,00
74783	Fonds de mobilisation departement pour l'insertion	9 554 099,00		9 554 099,00
74788	Autres	6 179 278,10		6 179 278,10
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	83 086,00		83 086,00
74832	D.C.R.T.P.	18 791 779,00		18 791 779,00
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	2 499,00		2 499,00
74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	2 989 134,00		2 989 134,00
74881	Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaires	3 219 079,63	11 497,14	3 207 582,49
74888	Autres attributions et participations : autres	12 879,00		12 879,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>189 088 614,97</b>	<b>1 162 428,74</b>	<b>187 926 186,23</b>
7512	Recouvrements sur sécurite sociale et organismes mutualistes	582 301,42	9 023,58	573 277,84
7513	Recouvrements sur bénéficiaire tiers-payants et successions	6 937 789,40	14 732,45	6 923 056,95
7518	Recouvrements sur autres redevables	179 991,12	113 716,18	66 274,94
752	Revenus des immeubles	108 911,11		108 911,11

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7535	PCH	131 181,83		131 181,83
7538	Autres	23 901,73		23 901,73
7588	Autres produits divers de gestion courante	36 349,58		36 349,58
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits d'activite</b>	<b>8 000 426,19</b>	<b>137 472,21</b>	<b>7 862 953,98</b>
761	Produits de participations	24 307,64	24 307,00	0,64
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	23 240,24		23 240,24
7688	Autres	320 708,48	2 515,96	318 192,52
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>368 256,36</b>	<b>26 822,96</b>	<b>341 433,40</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	30 519,57	7 982,38	22 537,19
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	125,70		125,70
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 882 809,97		2 882 809,97
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	986 975,72	3 300,00	983 675,72
7748	Autres subventions exceptionnelles	96 609,11		96 609,11
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 146 907,90		2 146 907,90
7788	Produits exceptionnels divers	344 118,06	372,18	343 745,88
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>6 488 066,03</b>	<b>11 654,56</b>	<b>6 476 411,47</b>
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	2 000 000,00		2 000 000,00
7817	Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants	527 863,00		527 863,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 78</b>	<b>Reprises sur provisions</b>	<b>2 527 863,00</b>		<b>2 527 863,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 473 121 801,45</b>	<b>2 874 437,03</b>	<b>1 470 247 364,42</b>
722	Immobilisations corporelles	490 293,18		490 293,18
752	Revenus des immeubles	77 466,66		77 466,66
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	2 078 721,83		2 078 721,83
7768	Neutralisation des Amortissements	12 523 798,96		12 523 798,96

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	11 142 723,50		11 142 723,50
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>26 313 004,13</b>		<b>26 313 004,13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 313 004,13</b>		<b>26 313 004,13</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 499 434 805,58</b>	<b>2 874 437,03</b>	<b>1 496 560 368,55</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		2 931 273 792,6		921 507,48				2 932 195 300,1		2 932 195 300,16
10222	FCTVA		621 746 503,52		12 634,67	1 494 439,92	26 520 025,80	1 494 439,92	648 279 163,99		646 784 724,07
10228	Autres fonds		62 097 787,14						62 097 787,14		62 097 787,14
<b>1022</b>	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>683 844 290,66</b>		<b>12 634,67</b>	<b>1 494 439,92</b>	<b>26 520 025,80</b>	<b>1 494 439,92</b>	<b>710 376 951,13</b>		<b>708 882 511,21</b>
10251	Dons et legs en capital		22 023 603,63			98 295,00		98 295,00	22 023 603,63		21 925 308,63
<b>1025</b>	<b>Sous Total compte 1025</b>		<b>22 023 603,63</b>			<b>98 295,00</b>		<b>98 295,00</b>	<b>22 023 603,63</b>		<b>21 925 308,63</b>
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		28 667 057,30						28 667 057,30		28 667 057,30
<b>102</b>	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>3 665 808 744,2</b>		<b>934 142,15</b>	<b>1 592 734,92</b>	<b>26 520 025,80</b>	<b>1 592 734,92</b>	<b>3 693 262 912,2</b>		<b>3 691 670 177,30</b>
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		2 211 594 482,1		340 869,02	14 796 104,00	149 909 617,42	14 796 104,00	2 361 844 968,4		2 347 048 864,81
1069	Reprise 2004 excédés capitalisés	14 796 104,00			14 796 104,00			14 796 104,00	14 796 104,00		0,00
<b>106</b>	<b>Sous Total compte 106</b>	<b>14 796 104,00</b>	<b>2 211 594 482,1</b>		<b>15 136 973,02</b>	<b>14 796 104,00</b>	<b>149 909 617,42</b>	<b>29 592 208,00</b>	<b>2 376 641 072,4</b>		<b>2 347 048 864,81</b>
<b>10</b>	<b>Sous Total compte 10</b>	<b>14 796 104,00</b>	<b>5 877 403 226,6</b>		<b>16 071 115,17</b>	<b>16 388 838,92</b>	<b>176 429 643,22</b>	<b>31 184 942,92</b>	<b>6 069 903 985,6</b>		<b>6 038 719 042,11</b>
110	Report à nouveau solde créditeur		35 817 065,04	149 909 617,42	197 904 773,32			149 909 617,42	233 721 838,36		83 812 220,94

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		35 817 065,04	149 909 617,42	197 904 773,32			149 909 617,42	233 721 838,36		83 812 220,94
12	Résultat exercice excéd déficit		197 887 400,60	197 887 400,60				197 887 400,60	197 887 400,60		0,00
12	Sous Total compte 12		197 887 400,60	197 887 400,60				197 887 400,60	197 887 400,60		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		39 303 756,20	668 686,21		45 985,30		668 686,21	39 349 741,50		38 681 055,29
1312	Régions		15 955 433,34	139 329,50		22 500,00		139 329,50	15 977 933,34		15 838 603,84
1313	Départements		51 746,85	10 000,00	247 053,86			10 000,00	298 800,71		288 800,71
1314	Communes et structures intercommunales		35 128 631,50	53 749,86				53 749,86	35 128 631,50		35 074 881,64
1316	Autres établissements publics locaux		80 524 425,44	103 101,27		24 639 897,00		103 101,27	105 164 322,44		105 061 221,17
13172	FEDER		27 500,00					27 500,00			27 500,00
1317	Sous Total compte 1317		27 500,00					27 500,00	27 500,00		27 500,00
1318	Autres		970 841,96	274 615,54	185 490,94	23 308,00		274 615,54	1 179 640,90		905 025,36
131	Sous Total compte 131		171 962 335,29	1 249 482,38	432 544,80	24 731 690,30		1 249 482,38	197 126 570,39		195 877 088,01
1321	Etat et établissements nationaux		6 909 699,33			1 748 399,00			8 658 098,33		8 658 098,33

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Régions		123 825 284,24				2 077 930,26		125 903 214,50		125 903 214,50
1324	Communes et structures intercommunales		26 534 856,85				1 397 307,84		27 932 164,69		27 932 164,69
1325	Autres grpts coll.et coll. à statut part		12 340 862,09						12 340 862,09		12 340 862,09
1326	Autres établissements publics locaux		4 168 998,48						4 168 998,48		4 168 998,48
1328	Autres		11 948 050,24			10 000,00	1 974 480,00	10 000,00	13 922 530,24		13 912 530,24
132	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>185 727 751,23</b>			<b>10 000,00</b>	<b>7 198 117,10</b>	<b>10 000,00</b>	<b>192 925 868,33</b>		<b>192 915 868,33</b>
1332	Dotation départementale équipt colleges		34 301 020,00				6 860 204,00		41 161 224,00		41 161 224,00
133	<b>Sous Total compte 133</b>		<b>34 301 020,00</b>				<b>6 860 204,00</b>		<b>41 161 224,00</b>		<b>41 161 224,00</b>
1341	DGE		36 389 466,39						36 389 466,39		36 389 466,39
1345	Amendes de radars automatiques et de pol		8 502 712,00				707 382,00		9 210 094,00		9 210 094,00
1346	Dotation de soutien à l'investissement d		1 488 128,12				527 862,58		2 015 990,70		2 015 990,70
134	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>46 380 306,51</b>				<b>1 235 244,58</b>		<b>47 615 551,09</b>		<b>47 615 551,09</b>
13911	Etat et établissements nationaux	8 119 886,20			668 686,21	392 768,00		8 512 654,20	668 686,21	7 843 967,99	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13912	Régions	2 686 521,00			139 329,50	393 447,50		3 079 968,50	139 329,50	2 940 639,00	
13913	Départements	59 410,00			10 000,00	49 410,00		108 820,00	10 000,00	98 820,00	
13914	Communes et structures intercommunales	59 987,86			53 749,86	2 858,00		62 845,86	53 749,86	9 096,00	
13916	Autres établissements publics locaux	3 417 715,27			103 101,27	3 390 152,00		6 807 867,27	103 101,27	6 704 766,00	
139172	FEDER	2 200,00				1 100,00		3 300,00		3 300,00	
13917	<b>Sous Total compte 13917</b>	<b>2 200,00</b>				<b>1 100,00</b>		<b>3 300,00</b>		<b>3 300,00</b>	
13918	Autres	317 027,54			274 615,54	52 784,00		369 811,54	274 615,54	95 196,00	
1391	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>14 662 747,87</b>			<b>1 249 482,38</b>	<b>4 282 519,50</b>		<b>18 945 267,37</b>	<b>1 249 482,38</b>	<b>17 695 784,99</b>	
13932	Dotation départementale équipt colleges	27 440 816,00				6 860 204,00		34 301 020,00		34 301 020,00	
1393	<b>Sous Total compte 1393</b>	<b>27 440 816,00</b>				<b>6 860 204,00</b>		<b>34 301 020,00</b>		<b>34 301 020,00</b>	
139	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>42 103 563,87</b>			<b>1 249 482,38</b>	<b>11 142 723,50</b>		<b>53 246 287,37</b>	<b>1 249 482,38</b>	<b>51 996 804,99</b>	
13	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>42 103 563,87</b>	<b>438 371 413,03</b>	<b>1 249 482,38</b>	<b>1 682 027,18</b>	<b>11 152 723,50</b>	<b>40 025 255,98</b>	<b>54 505 769,75</b>	<b>480 078 696,19</b>		<b>425 572 926,44</b>
1511	Provisions pour litiges et contentieux				1 045 000,00			1 045 000,00		1 045 000,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1518	Autres provisions pour risques				3 792 000,00				3 792 000,00		3 792 000,00
151	<b>Sous Total compte 151</b>				<b>4 837 000,00</b>				<b>4 837 000,00</b>		<b>4 837 000,00</b>
158	Autres prov pour risques et charges		14 179 729,38	2 000 000,00				2 000 000,00	14 179 729,38		12 179 729,38
15	<b>Sous Total compte 15</b>		<b>14 179 729,38</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>4 837 000,00</b>			<b>2 000 000,00</b>	<b>19 016 729,38</b>		<b>17 016 729,38</b>
16311	Emprunts obligataires rembours in fine		219 000 000,00			29 000 000,00		29 000 000,00	219 000 000,00		190 000 000,00
1631	<b>Sous Total compte 1631</b>		<b>219 000 000,00</b>			<b>29 000 000,00</b>		<b>29 000 000,00</b>	<b>219 000 000,00</b>		<b>190 000 000,00</b>
163	<b>Sous Total compte 163</b>		<b>219 000 000,00</b>			<b>29 000 000,00</b>		<b>29 000 000,00</b>	<b>219 000 000,00</b>		<b>190 000 000,00</b>
1641	Emprunts en euros		343 368 201,29			29 413 528,89	30 000 000,00	29 413 528,89	373 368 201,29		343 954 672,40
16441	Opér afférentes à l'emprunt		34 207 762,50			39 524 245,11	33 219 921,00	39 524 245,11	67 427 683,50		27 903 438,39
16449	Opér afférent option tirage ligne trésor					26 865 021,00	26 865 021,00	26 865 021,00	26 865 021,00		0,00
1644	<b>Sous Total compte 1644</b>		<b>34 207 762,50</b>			<b>66 389 266,11</b>	<b>60 084 942,00</b>	<b>66 389 266,11</b>	<b>94 292 704,50</b>		<b>27 903 438,39</b>
164	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>377 575 963,79</b>			<b>95 802 795,00</b>	<b>90 084 942,00</b>	<b>95 802 795,00</b>	<b>467 660 905,79</b>		<b>371 858 110,79</b>
165	Dép et caution reçus		34 849,58						34 849,58		34 849,58

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16878	Autres organismes et particuliers		1 549 333,40			77 466,66		77 466,66	1 549 333,40		1 471 866,74
1687	<b>Sous Total compte 1687</b>		<b>1 549 333,40</b>			<b>77 466,66</b>		<b>77 466,66</b>	<b>1 549 333,40</b>		<b>1 471 866,74</b>
16884	Ints courus sur empts étabs financiers		3 560 433,26	3 560 433,26	3 896 240,12			3 560 433,26	7 456 673,38		3 896 240,12
1688	<b>Sous Total compte 1688</b>		<b>3 560 433,26</b>	<b>3 560 433,26</b>	<b>3 896 240,12</b>			<b>3 560 433,26</b>	<b>7 456 673,38</b>		<b>3 896 240,12</b>
168	<b>Sous Total compte 168</b>		<b>5 109 766,66</b>	<b>3 560 433,26</b>	<b>3 896 240,12</b>	<b>77 466,66</b>		<b>3 637 899,92</b>	<b>9 006 006,78</b>		<b>5 368 106,86</b>
16	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>601 720 580,03</b>	<b>3 560 433,26</b>	<b>3 896 240,12</b>	<b>124 880 261,66</b>	<b>90 084 942,00</b>	<b>128 440 694,92</b>	<b>695 701 762,15</b>		<b>567 261 067,23</b>
192	Plus ou moins-value cess d'immo		1 579 108,54		3 570,02	2 078 721,83	258 334,39	2 078 721,83	1 841 012,95	237 708,88	
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op		55 268,73		23 395,47				78 664,20		78 664,20
198	Neutralisation des amortisSEMENTS	68 020 717,08				12 523 798,96		80 544 516,04		80 544 516,04	
19	<b>Sous Total compte 19</b>	<b>68 020 717,08</b>	<b>1 634 377,27</b>		<b>26 965,49</b>	<b>14 602 520,79</b>	<b>258 334,39</b>	<b>82 623 237,87</b>	<b>1 919 677,15</b>	<b>80 703 560,72</b>	
	<b>Total classe 1</b>	<b>124 920 384,95</b>	<b>7 167 013 791,1</b>	<b>354 606 933,66</b>	<b>224 418 121,28</b>	<b>167 024 344,87</b>	<b>306 798 175,59</b>	<b>646 551 663,48</b>	<b>7 698 230 088,4</b>	<b>132 779 029,91</b>	<b>7 184 457 455,29</b>
2031	Frais d'études	37 596 729,39		6 669,00	1 919 372,54	6 751 351,73	6 424 828,73	44 354 750,12	8 344 201,27	36 010 548,85	
2032	Frais recherche et dev	10 050,00						10 050,00		10 050,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2033	Frais d'insertion	261 296,73			51 356,38	32 229,78	51 805,95	293 526,51	103 162,33	190 364,18	
<b>203</b>	<b>Sous Total compte 203</b>	<b>37 868 076,12</b>		<b>6 669,00</b>	<b>1 970 728,92</b>	<b>6 783 581,51</b>	<b>6 476 634,68</b>	<b>44 658 326,63</b>	<b>8 447 363,60</b>	<b>36 210 963,03</b>	
204111	Biens, mobiliers matériel et études	131 189,17				22 500,00		153 689,17		153 689,17	
204112	Batiments et installations	2 201 783,68			724 748,39	19 824,85		2 221 608,53	724 748,39	1 496 860,14	
204113	Projets infrastructure intérêt national	5 000 000,00						5 000 000,00		5 000 000,00	
<b>20411</b>	<b>Sous Total compte 20411</b>	<b>7 332 972,85</b>			<b>724 748,39</b>	<b>42 324,85</b>		<b>7 375 297,70</b>	<b>724 748,39</b>	<b>6 650 549,31</b>	
204122	Batiments et installations	4 779 925,11						4 779 925,11		4 779 925,11	
<b>20412</b>	<b>Sous Total compte 20412</b>	<b>4 779 925,11</b>						<b>4 779 925,11</b>		<b>4 779 925,11</b>	
204132	Batiments et installations	1 861 918,08			867 018,04			1 861 918,08	867 018,04	994 900,04	
<b>20413</b>	<b>Sous Total compte 20413</b>	<b>1 861 918,08</b>			<b>867 018,04</b>			<b>1 861 918,08</b>	<b>867 018,04</b>	<b>994 900,04</b>	
204141	Biens, mobiliers matériel et études	10 864 326,10			6 538 849,45	504 505,28		11 368 831,38	6 538 849,45	4 829 981,93	
204142	Batiments et installations	569 812 013,37			64 993 860,41	19 700 258,12	3 456,00	589 512 271,49	64 997 316,41	524 514 955,08	
<b>20414</b>	<b>Sous Total compte 20414</b>	<b>580 676 339,47</b>			<b>71 532 709,86</b>	<b>20 204 763,40</b>	<b>3 456,00</b>	<b>600 881 102,87</b>	<b>71 536 165,86</b>	<b>529 344 937,01</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204151	Biens, mobiliers matériel et études	210 199,55		499 624,86	8 200,00	209 781,25		919 605,66	8 200,00	911 405,66	
204152	Batiments et installations	37 127 317,33				5 992 219,26		43 119 536,59		43 119 536,59	
<b>20415</b>	<b>Sous Total compte 20415</b>	<b>37 337 516,88</b>		<b>499 624,86</b>	<b>8 200,00</b>	<b>6 202 000,51</b>		<b>44 039 142,25</b>	<b>8 200,00</b>	<b>44 030 942,25</b>	
204161	Biens, mobiliers matériel et études	2 808,13				31 305,41		34 113,54		34 113,54	
204162	Batiments et installations	6 608 518,71			2 139 352,23	533 098,74		7 141 617,45	2 139 352,23	5 002 265,22	
<b>20416</b>	<b>Sous Total compte 20416</b>	<b>6 611 326,84</b>			<b>2 139 352,23</b>	<b>564 404,15</b>		<b>7 175 730,99</b>	<b>2 139 352,23</b>	<b>5 036 378,76</b>	
2041781	Biens, mobiliers matériel et études	44 899 290,20			953 927,63	18 871 030,05		63 770 320,25	953 927,63	62 816 392,62	
2041782	Batiments et installations	102 231 318,28			15 597 079,70	1 844 352,00		104 075 670,28	15 597 079,70	88 478 590,58	
<b>204178</b>	<b>Sous Total compte 204178</b>	<b>147 130 608,48</b>			<b>16 551 007,33</b>	<b>20 715 382,05</b>		<b>167 845 990,53</b>	<b>16 551 007,33</b>	<b>151 294 983,20</b>	
<b>20417</b>	<b>Sous Total compte 20417</b>	<b>147 130 608,48</b>			<b>16 551 007,33</b>	<b>20 715 382,05</b>		<b>167 845 990,53</b>	<b>16 551 007,33</b>	<b>151 294 983,20</b>	
204181	Biens, mobiliers matériel et études	2 424 571,61			1 253 335,09	363 010,94		2 787 582,55	1 253 335,09	1 534 247,46	
204182	Batiments et installations	50 752 976,76			2 017 355,02	6 571 309,98	600 000,00	57 324 286,74	2 617 355,02	54 706 931,72	
<b>20418</b>	<b>Sous Total compte 20418</b>	<b>53 177 548,37</b>			<b>3 270 690,11</b>	<b>6 934 320,92</b>	<b>600 000,00</b>	<b>60 111 869,29</b>	<b>3 870 690,11</b>	<b>56 241 179,18</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041	Sous Total compte 2041	838 908 156,08		499 624,86	95 093 725,96	54 663 195,88	603 456,00	894 070 976,82	95 697 181,96	798 373 794,86	
20421	Biens, mobiliers matériels et études	16 709 097,84		32 294 649,34	48 278 134,10	187 431,08		49 191 178,26	48 278 134,10	913 044,16	
20422	Batiments et installations	22 211 862,54		43 474 984,63	32 314 650,00	1 324 272,57		67 011 119,74	32 314 650,00	34 696 469,74	
2042	Sous Total compte 2042	38 920 960,38		75 769 633,97	80 592 784,10	1 511 703,65		116 202 298,00	80 592 784,10	35 609 513,90	
204412	Batiments et installations	1 703 198,03				227 384,15		1 930 582,18		1 930 582,18	
20441	Sous Total compte 20441	1 703 198,03				227 384,15		1 930 582,18		1 930 582,18	
204422	Batiments et installations	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
20442	Sous Total compte 20442	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
2044	Sous Total compte 2044	1 705 198,03				227 384,15		1 932 582,18		1 932 582,18	
204	Sous Total compte 204	879 534 314,49		76 269 258,83	175 686 510,06	56 402 283,68	603 456,00	1 012 205 857,1	176 289 966,06	835 915 890,94	
2051	Concessions et droits similaires	43 870 943,48			2 156 808,59	2 178 018,82	12 060,00	46 048 962,30	2 168 868,59	43 880 093,71	
205	Sous Total compte 205	43 870 943,48			2 156 808,59	2 178 018,82	12 060,00	46 048 962,30	2 168 868,59	43 880 093,71	
20	Sous Total compte 20	961 273 334,09		76 275 927,83	179 814 047,57	65 363 884,01	7 092 150,68	1 102 913 145,1	186 906 198,25	916 006 947,68	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	21 793 658,07				3 198 612,58	179 868,00	24 992 270,65	179 868,00	24 812 402,65	
2115	Terrains bâtis	52 993 892,59				1 753 282,86	481 403,93	54 747 175,45	481 403,93	54 265 771,52	
2117	Bois et forêts	20 818 487,41				34 260,35	2 300,00	20 852 747,76	2 300,00	20 850 447,76	
2118	Autres terrains	17 225,83						17 225,83		17 225,83	
<b>211</b>	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>95 623 263,90</b>				<b>4 986 155,79</b>	<b>663 571,93</b>	<b>100 609 419,69</b>	<b>663 571,93</b>	<b>99 945 847,76</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	384 728,86		735,74				385 464,60		385 464,60	
2128	Autres agencet et aménagt terrains			981 193,98				981 193,98		981 193,98	
<b>212</b>	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>384 728,86</b>		<b>981 929,72</b>				<b>1 366 658,58</b>		<b>1 366 658,58</b>	
21311	Batiments administratifs	152 150 498,43		633 053,23			24 719,57	152 783 551,66	24 719,57	152 758 832,09	
21312	Batiments scolaires	614 186 503,18		73 222 697,21				687 409 200,39		687 409 200,39	
21313	Batiments sociaux et médico-sociaux	19 450 406,09						19 450 406,09		19 450 406,09	
21314	Batiments culturels et sportifs	13 138 033,93						13 138 033,93		13 138 033,93	
21318	Autres batiments publics	201 330,68						201 330,68		201 330,68	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total compte 2131	799 126 772,31		73 855 750,44			24 719,57	872 982 522,75	24 719,57	872 957 803,18	
21321	Immeubles de rapport	4 356 405,91						4 356 405,91		4 356 405,91	
21328	Autres batiments prives	49 920 940,92				2 196 933,30		49 920 940,92	2 196 933,30	47 724 007,62	
2132	Sous Total compte 2132	54 277 346,83				2 196 933,30		54 277 346,83	2 196 933,30	52 080 413,53	
21351	Batiments publics	380 064 184,19		53 612 996,69		199 392,33		433 876 573,21		433 876 573,21	
21352	Batiments prives	2 102 193,20						2 102 193,20		2 102 193,20	
2135	Sous Total compte 2135	382 166 377,39		53 612 996,69		199 392,33		435 978 766,41		435 978 766,41	
213	Sous Total compte 213	1 235 570 496,5		127 468 747,13		199 392,33	2 221 652,87	1 363 238 635,5	2 221 652,87	1 361 016 983,7	
214	Constructions sur sol autrui	119 848 834,45						119 848 834,45		119 848 834,45	
2151	Réseaux de voirie	4 497 778 827,1		140 193 884,78			954 385,95	4 637 972 711,5	954 385,95	4 637 018 325,5	
2152	Installations de voirie	2 497 858,29				15 074,26		2 512 932,55		2 512 932,55	
2153	Réseaux divers	189 687,68						189 687,68		189 687,68	
2157	Mat et outillage tech	48 762 624,07			1 635 392,18	4 165 019,52	86 547,55	52 927 643,59	1 721 939,73	51 205 703,86	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	4 549 228 997,2		140 193 884,78	1 635 392,18	4 180 093,78	1 040 933,50	4 693 602 975,7	2 676 325,68	4 690 926 650,0	
216	Collections et oeuvres d'art	28 055 372,78		8 376,00		126 378,23		28 190 127,01		28 190 127,01	
21711	Terrains nus	1 902 856,12						1 902 856,12		1 902 856,12	
21715	Terrains bâtis	37 864 687,92						37 864 687,92		37 864 687,92	
2171	Sous Total compte 2171	39 767 544,04						39 767 544,04		39 767 544,04	
217312	Batiments scolaires	262 603 945,48						262 603 945,48		262 603 945,48	
217314	Batiments culturels et sportifs	3 186 840,58						3 186 840,58		3 186 840,58	
21731	Sous Total compte 21731	265 790 786,06						265 790 786,06		265 790 786,06	
2173	Sous Total compte 2173	265 790 786,06						265 790 786,06		265 790 786,06	
217	Sous Total compte 217	305 558 330,10						305 558 330,10		305 558 330,10	
2181	Instal gales agentc amngts divers	841 828,82						841 828,82		841 828,82	
2182	Mat de transport	15 687 627,54			515 253,92	639 745,31	30 878,07	16 327 372,85	546 131,99	15 781 240,86	
21831	Mat informatique scolaire	43 021 288,46			8 865 526,34	4 504 704,99		47 525 993,45	8 865 526,34	38 660 467,11	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21838	Autre mat informatique	32 675 541,51			2 657 500,36	2 208 797,66	824,60	34 884 339,17	2 658 324,96	32 226 014,21	
<b>2183</b>	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>75 696 829,97</b>			<b>11 523 026,70</b>	<b>6 713 502,65</b>	<b>824,60</b>	<b>82 410 332,62</b>	<b>11 523 851,30</b>	<b>70 886 481,32</b>	
21841	Mat de bureau et mobilier scolaires	17 028 866,86			4 537 258,63	1 184 365,53		18 213 232,39	4 537 258,63	13 675 973,76	
21848	Autres mat de bureau et mobilier	5 445 386,56			518 673,20	234 773,96	192,24	5 680 160,52	518 865,44	5 161 295,08	
<b>2184</b>	<b>Sous Total compte 2184</b>	<b>22 474 253,42</b>			<b>5 055 931,83</b>	<b>1 419 139,49</b>	<b>192,24</b>	<b>23 893 392,91</b>	<b>5 056 124,07</b>	<b>18 837 268,84</b>	
2185	Téléphonie	1 732 258,52			7 585,27			1 732 258,52	7 585,27	1 724 673,25	
2188	Autres	1 857 043,18			318 738,46	135 291,69		1 992 334,87	318 738,46	1 673 596,41	
<b>218</b>	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>118 289 841,45</b>			<b>17 420 536,18</b>	<b>8 907 679,14</b>	<b>31 894,91</b>	<b>127 197 520,59</b>	<b>17 452 431,09</b>	<b>109 745 089,50</b>	
<b>21</b>	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>6 452 559 865,2</b>		<b>268 652 937,63</b>	<b>19 055 928,36</b>	<b>18 399 699,27</b>	<b>3 958 053,21</b>	<b>6 739 612 502,1</b>	<b>23 013 981,57</b>	<b>6 716 598 520,6</b>	
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 836 749,65			981 929,72	265 802,20		2 102 551,85	981 929,72	1 120 622,13	
231311	Bâts administratifs	844 617,23			633 053,23	1 783 775,98		2 628 393,21	633 053,23	1 995 339,98	
231312	Bâtiments scolaires	177 429 290,78			73 222 697,21	55 957 155,42	3 060,00	233 386 446,20	73 225 757,21	160 160 688,99	
231314	Bâtiments culturels et sportifs	407 026,95						407 026,95		407 026,95	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231318	Autres bâtiments publics	4 191,31						4 191,31		4 191,31	
23131	<b>Sous Total compte 23131</b>	<b>178 685 126,27</b>			<b>73 855 750,44</b>	<b>57 740 931,40</b>	<b>3 060,00</b>	<b>236 426 057,67</b>	<b>73 858 810,44</b>	<b>162 567 247,23</b>	
231351	Bâtiments publics	57 686 255,04			53 612 996,69	27 070 854,28		84 757 109,32	53 612 996,69	31 144 112,63	
23135	<b>Sous Total compte 23135</b>	<b>57 686 255,04</b>			<b>53 612 996,69</b>	<b>27 070 854,28</b>		<b>84 757 109,32</b>	<b>53 612 996,69</b>	<b>31 144 112,63</b>	
2313	<b>Sous Total compte 2313</b>	<b>236 371 381,31</b>			<b>127 468 747,13</b>	<b>84 811 785,68</b>	<b>3 060,00</b>	<b>321 183 166,99</b>	<b>127 471 807,13</b>	<b>193 711 359,86</b>	
23151	Réseaux de voirie	139 322 720,24			139 278 884,78	57 025 110,66	28 511,51	196 347 830,90	139 307 396,29	57 040 434,61	
2315	<b>Sous Total compte 2315</b>	<b>139 322 720,24</b>			<b>139 278 884,78</b>	<b>57 025 110,66</b>	<b>28 511,51</b>	<b>196 347 830,90</b>	<b>139 307 396,29</b>	<b>57 040 434,61</b>	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	8 376,00			8 376,00			8 376,00	8 376,00		0,00
231	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>377 539 227,20</b>			<b>267 737 937,63</b>	<b>142 102 698,54</b>	<b>31 571,51</b>	<b>519 641 925,74</b>	<b>267 769 509,14</b>	<b>251 872 416,60</b>	
238	Avances versées cdes immob corpo	45 728 868,47				39 168 566,96	34 076 941,40	84 897 435,43	34 076 941,40	50 820 494,03	
23	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>423 268 095,67</b>			<b>267 737 937,63</b>	<b>181 271 265,50</b>	<b>34 108 512,91</b>	<b>604 539 361,17</b>	<b>301 846 450,54</b>	<b>302 692 910,63</b>	
242	Mises à dispo transf compétences	6 929 707,70						6 929 707,70		6 929 707,70	
248	Autres mises en affectation	40 053 383,10						40 053 383,10		40 053 383,10	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2492	Mises à dispo transf compétences		3 745 195,72						3 745 195,72		3 745 195,72
2498	Autres mises en affectation		1 904,00						1 904,00		1 904,00
<b>249</b>	<b>Sous Total compte 249</b>		<b>3 747 099,72</b>						<b>3 747 099,72</b>		<b>3 747 099,72</b>
<b>24</b>	<b>Sous Total compte 24</b>	<b>46 983 090,80</b>	<b>3 747 099,72</b>					<b>46 983 090,80</b>	<b>3 747 099,72</b>	<b>43 235 991,08</b>	
261	Titres de participation	8 306 308,21						8 306 308,21		8 306 308,21	
<b>26</b>	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>8 306 308,21</b>						<b>8 306 308,21</b>		<b>8 306 308,21</b>	
272	Titres immob : droit de créance	5 305 768,49					191 168,23	5 305 768,49	191 168,23	5 114 600,26	
2741	Prêts aux coll et grpts	1 577 241,81						1 577 241,81		1 577 241,81	
2748	Autres prêts	581 376,05					224 491,76	581 376,05	224 491,76	356 884,29	
<b>274</b>	<b>Sous Total compte 274</b>	<b>2 158 617,86</b>					<b>224 491,76</b>	<b>2 158 617,86</b>	<b>224 491,76</b>	<b>1 934 126,10</b>	
275	Dépôts et cautionnements versés	3 812,80						3 812,80		3 812,80	
2764	Créances particuliers pers droit privé	41 980 539,25					985 962,93	41 980 539,25	985 962,93	40 994 576,32	
<b>276</b>	<b>Sous Total compte 276</b>	<b>41 980 539,25</b>					<b>985 962,93</b>	<b>41 980 539,25</b>	<b>985 962,93</b>	<b>40 994 576,32</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>49 448 738,40</b>					<b>1 401 622,92</b>	<b>49 448 738,40</b>	<b>1 401 622,92</b>	<b>48 047 115,48</b>	
28031	Frais études		14 554 920,86	1 919 372,54		877 278,48		1 919 372,54	15 432 199,34		13 512 826,80
28032	Frais de recherche et de développement		10 050,00						10 050,00		10 050,00
28033	Frais d'insertion		138 085,73	51 356,38		24 234,92		51 356,38	162 320,65		110 964,27
2803	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>14 703 056,59</b>	<b>1 970 728,92</b>		<b>901 513,40</b>		<b>1 970 728,92</b>	<b>15 604 569,99</b>		<b>13 633 841,07</b>
2804111	Biens, mobiliers matériel et études		36 402,00			26 237,00			62 639,00		62 639,00
2804112	Batiments et installations		1 457 092,79	724 748,39		94 238,60		724 748,39	1 551 331,39		826 583,00
2804113	Projets infrastructure intérêt national		187 500,00			125 000,00			312 500,00		312 500,00
280411	<b>Sous Total compte 280411</b>		<b>1 680 994,79</b>	<b>724 748,39</b>		<b>245 475,60</b>		<b>724 748,39</b>	<b>1 926 470,39</b>		<b>1 201 722,00</b>
2804122	Batiments et installations		915 373,00			178 918,00			1 094 291,00		1 094 291,00
280412	<b>Sous Total compte 280412</b>		<b>915 373,00</b>			<b>178 918,00</b>			<b>1 094 291,00</b>		<b>1 094 291,00</b>
2804132	Batiments et installations		1 471 315,04	867 018,04		93 070,00		867 018,04	1 564 385,04		697 367,00
280413	<b>Sous Total compte 280413</b>		<b>1 471 315,04</b>	<b>867 018,04</b>		<b>93 070,00</b>		<b>867 018,04</b>	<b>1 564 385,04</b>		<b>697 367,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804141	Biens, mobiliers matériel et études		9 239 418,09	6 538 849,45			598 786,79	6 538 849,45	9 838 204,88		3 299 355,43
2804142	Batiments et installations		320 378 510,90	64 993 860,41		26 494 140,92	64 993 860,41	346 872 651,82			281 878 791,41
<b>280414</b>	<b>Sous Total compte 280414</b>		<b>329 617 928,99</b>	<b>71 532 709,86</b>		<b>27 092 927,71</b>	<b>71 532 709,86</b>	<b>356 710 856,70</b>			<b>285 178 146,84</b>
2804151	Biens, mobiliers matériel et études		198 196,00	8 200,00		141 963,00	8 200,00	340 159,00			331 959,00
2804152	Batiments et installations		3 246 840,00			1 310 461,00		4 557 301,00			4 557 301,00
<b>280415</b>	<b>Sous Total compte 280415</b>		<b>3 445 036,00</b>	<b>8 200,00</b>		<b>1 452 424,00</b>	<b>8 200,00</b>	<b>4 897 460,00</b>			<b>4 889 260,00</b>
2804161	Biens, mobiliers matériel et études		1 683,00			561,00		2 244,00			2 244,00
2804162	Batiments et installations		3 226 939,00	2 462 704,23		282 713,96	2 462 704,23	3 509 652,96			1 046 948,73
<b>280416</b>	<b>Sous Total compte 280416</b>		<b>3 228 622,00</b>	<b>2 462 704,23</b>		<b>283 274,96</b>	<b>2 462 704,23</b>	<b>3 511 896,96</b>			<b>1 049 192,73</b>
2804178	Biens, mobiliers matériel et études		9 163 276,00	953 927,63		8 813 434,63	953 927,63	17 976 710,63			17 022 783,00
2804178	Batiments et installations		62 235 471,70	15 597 079,70		5 033 852,70	15 597 079,70	67 269 324,40			51 672 244,70
<b>2804178</b>	<b>Sous Total compte 2804178</b>		<b>71 398 747,70</b>	<b>16 551 007,33</b>		<b>13 847 287,33</b>	<b>16 551 007,33</b>	<b>85 246 035,03</b>			<b>68 695 027,70</b>
<b>280417</b>	<b>Sous Total compte 280417</b>		<b>71 398 747,70</b>	<b>16 551 007,33</b>		<b>13 847 287,33</b>	<b>16 551 007,33</b>	<b>85 246 035,03</b>			<b>68 695 027,70</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804181	Biens, mobiliers matériel et études		1 543 129,09	1 253 335,09			313 858,00	1 253 335,09	1 856 987,09		603 652,00
2804182	Batiments et installations		14 292 142,02	2 017 355,02			2 345 014,00	2 017 355,02	16 637 156,02		14 619 801,00
280418	<b>Sous Total compte 280418</b>		<b>15 835 271,11</b>	<b>3 270 690,11</b>			<b>2 658 872,00</b>	<b>3 270 690,11</b>	<b>18 494 143,11</b>		<b>15 223 453,00</b>
28041	<b>Sous Total compte 28041</b>		<b>427 593 288,63</b>	<b>95 417 077,96</b>			<b>45 852 249,60</b>	<b>95 417 077,96</b>	<b>473 445 538,23</b>		<b>378 028 460,27</b>
280421	Biens, mobiliers matériel et études		17 408 922,40	17 829 977,37		865 480,00	308 194,62	17 829 977,37	18 582 597,02		752 619,65
280422	Batiments et installations		10 910 453,26	22 000,00	12 161 347,90		1 475 072,00	22 000,00	24 546 873,16		24 524 873,16
28042	<b>Sous Total compte 28042</b>		<b>28 319 375,66</b>	<b>17 851 977,37</b>	<b>13 026 827,90</b>		<b>1 783 266,62</b>	<b>17 851 977,37</b>	<b>43 129 470,18</b>		<b>25 277 492,81</b>
2804412	Batiments et installations		171 358,00				95 286,00		266 644,00		266 644,00
280441	<b>Sous Total compte 280441</b>		<b>171 358,00</b>				<b>95 286,00</b>		<b>266 644,00</b>		<b>266 644,00</b>
2804422	Batiments et installations		931,00				133,00		1 064,00		1 064,00
280442	<b>Sous Total compte 280442</b>		<b>931,00</b>				<b>133,00</b>		<b>1 064,00</b>		<b>1 064,00</b>
28044	<b>Sous Total compte 28044</b>		<b>172 289,00</b>				<b>95 419,00</b>		<b>267 708,00</b>		<b>267 708,00</b>
2804	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>456 084 953,29</b>	<b>113 269 055,33</b>	<b>13 026 827,90</b>		<b>47 730 935,22</b>	<b>113 269 055,33</b>	<b>516 842 716,41</b>		<b>403 573 661,08</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28051	Concessions et droits similaires		32 621 585,15	2 156 808,59			3 426 272,52	2 156 808,59	36 047 857,67		33 891 049,08
<b>2805</b>	<b>Sous Total compte 2805</b>		<b>32 621 585,15</b>	<b>2 156 808,59</b>			<b>3 426 272,52</b>	<b>2 156 808,59</b>	<b>36 047 857,67</b>		<b>33 891 049,08</b>
<b>280</b>	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>503 409 595,03</b>	<b>117 396 592,84</b>	<b>13 026 827,90</b>		<b>52 058 721,14</b>	<b>117 396 592,84</b>	<b>568 495 144,07</b>		<b>451 098 551,23</b>
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		369 395,00				28 464,00		397 859,00		397 859,00
28128	Amort autres agentct amégat terr						58 232,00		58 232,00		58 232,00
<b>2812</b>	<b>Sous Total compte 2812</b>		<b>369 395,00</b>				<b>86 696,00</b>		<b>456 091,00</b>		<b>456 091,00</b>
281311	Bâts administratifs		22 897 419,52				1 571 785,00		24 469 204,52		24 469 204,52
281312	Bâtiments scolaires		123 353 632,45				17 854 966,00		141 208 598,45		141 208 598,45
281313	Bâts sociaux médico-sociaux		2 356 900,00				207 520,00		2 564 420,00		2 564 420,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs		4 270 217,00				371 295,00		4 641 512,00		4 641 512,00
281318	Amort autres bâtiments publics		82 243,00				9 143,00		91 386,00		91 386,00
<b>28131</b>	<b>Sous Total compte 28131</b>		<b>152 960 411,97</b>				<b>20 014 709,00</b>		<b>172 975 120,97</b>		<b>172 975 120,97</b>
281328	Amort autres bâts privés		151 452,00				21 102,00		172 554,00		172 554,00



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>28132</b>	<b>Sous Total compte 28132</b>		<b>151 452,00</b>				<b>21 102,00</b>		<b>172 554,00</b>		<b>172 554,00</b>
281351	Bâtiments publics		202 251 347,34				23 662 781,33		225 914 128,67		225 914 128,67
281352	Bâtiments privés		1 547 441,12				138 682,00		1 686 123,12		1 686 123,12
<b>28135</b>	<b>Sous Total compte 28135</b>		<b>203 798 788,46</b>				<b>23 801 463,33</b>		<b>227 600 251,79</b>		<b>227 600 251,79</b>
<b>2813</b>	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>356 910 652,43</b>				<b>43 837 274,33</b>		<b>400 747 926,76</b>		<b>400 747 926,76</b>
28153	Réseaux divers		118 714,00				11 827,00		130 541,00		130 541,00
28157	Amort mat outil techn		30 688 957,76	1 635 392,18			3 570 574,30	1 635 392,18	34 259 532,06		32 624 139,88
<b>2815</b>	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>30 807 671,76</b>	<b>1 635 392,18</b>			<b>3 582 401,30</b>	<b>1 635 392,18</b>	<b>34 390 073,06</b>		<b>32 754 680,88</b>
28181	Instal gales agenct amngts divers		595 242,72				40 223,00		635 465,72		635 465,72
28182	Mat de transport		10 526 257,99	515 253,92			1 161 266,14	515 253,92	11 687 524,13		11 172 270,21
281831	Mat informatique scolaire		33 093 132,77	8 865 526,34			2 596 863,41	8 865 526,34	35 689 996,18		26 824 469,84
281838	Amort autre mat infom		26 536 561,37	2 657 500,36			1 692 632,94	2 657 500,36	28 229 194,31		25 571 693,95
<b>28183</b>	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>59 629 694,14</b>	<b>11 523 026,70</b>			<b>4 289 496,35</b>	<b>11 523 026,70</b>	<b>63 919 190,49</b>		<b>52 396 163,79</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281841	Mat de bureau et mobilier scolaires		16 066 496,91	4 537 258,63			734 914,55	4 537 258,63	16 801 411,46		12 264 152,83
281848	Autres mat de bureau et mobilier		5 107 108,83	518 673,20			245 479,35	518 673,20	5 352 588,18		4 833 914,98
<b>28184</b>	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>21 173 605,74</b>	<b>5 055 931,83</b>			<b>980 393,90</b>	<b>5 055 931,83</b>	<b>22 153 999,64</b>		<b>17 098 067,81</b>
28185	Mat de téléphonie		1 719 670,85	7 585,27			4 483,77	7 585,27	1 724 154,62		1 716 569,35
28188	Amort autres		1 562 902,65	318 738,46			152 280,38	318 738,46	1 715 183,03		1 396 444,57
<b>2818</b>	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>95 207 374,09</b>	<b>17 420 536,18</b>			<b>6 628 143,54</b>	<b>17 420 536,18</b>	<b>101 835 517,63</b>		<b>84 414 981,45</b>
<b>281</b>	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>483 295 093,28</b>	<b>19 055 928,36</b>			<b>54 134 515,17</b>	<b>19 055 928,36</b>	<b>537 429 608,45</b>		<b>518 373 680,09</b>
<b>28</b>	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>986 704 688,31</b>	<b>136 452 521,20</b>	<b>13 026 827,90</b>		<b>106 193 236,31</b>	<b>136 452 521,20</b>	<b>1 105 924 752,4</b>		<b>969 472 231,32</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>7 941 839 432,4</b>	<b>990 451 788,03</b>	<b>481 381 386,66</b>	<b>479 634 741,46</b>	<b>265 034 848,78</b>	<b>152 753 576,03</b>	<b>8 688 255 667,4</b>	<b>1 622 840 105,8</b>	<b>8 038 634 893,4</b>	<b>973 219 331,04</b>
4011	Fournisseurs		14 771 869,55	301 155 558,74	302 086 968,75			301 155 558,74	316 858 838,30		15 703 279,56
40171	Fournisseurs - retenues de garantie			98,45	98,45			98,45	98,45		0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppos		74 709,53	1 052 610,83	988 054,17			1 052 610,83	1 062 763,70		10 152,87
40173	Fournisseurs pénal retard exé march pub		134 726,76	18 928,92	59 170,25			18 928,92	193 897,01		174 968,09

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4017	Sous Total compte 4017		209 436,29	1 071 638,20	1 047 322,87			1 071 638,20	1 256 759,16		185 120,96
401	Sous Total compte 401		14 981 305,84	302 227 196,94	303 134 291,62			302 227 196,94	318 115 597,46		15 888 400,52
4021	Bénéficiaires aide sociale		1 197 556,79	286 474 836,94	287 840 727,66			286 474 836,94	289 038 284,45		2 563 447,51
4027	Bénéficiaire de l'aide sociale Cessions			11 179,18	11 179,18			11 179,18	11 179,18		0,00
402	Sous Total compte 402		1 197 556,79	286 486 016,12	287 851 906,84			286 486 016,12	289 049 463,63		2 563 447,51
4041	Fournis immob		11 280 601,01	134 062 913,78	126 408 854,52			134 062 913,78	137 689 455,53		3 626 541,75
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		379 179,63	38 613,87	28 135,17			38 613,87	407 314,80		368 700,93
40472	Fournis immob - Cessions,Oppos		54 039,87	5 072 479,64	5 018 439,77			5 072 479,64	5 072 479,64		0,00
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		131 911,21	35 568,00				35 568,00	131 911,21		96 343,21
4047	Sous Total compte 4047		565 130,71	5 146 661,51	5 046 574,94			5 146 661,51	5 611 705,65		465 044,14
404	Sous Total compte 404		11 845 731,72	139 209 575,29	131 455 429,46			139 209 575,29	143 301 161,18		4 091 585,89
408	Fournis factures non parvenues		29 005 458,47	29 005 458,47	32 753 058,80			29 005 458,47	61 758 517,27		32 753 058,80
4091	Fournis avances vers sur cdes	702 167,51		877 881,59	703 734,18			1 580 049,10	703 734,18	876 314,92	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
409	Sous Total compte 409	702 167,51		877 881,59	703 734,18			1 580 049,10	703 734,18	876 314,92	
40	Sous Total compte 40	702 167,51	57 030 052,82	757 806 128,41	755 898 420,90			758 508 295,92	812 928 473,72		54 420 177,80
4111	Redevables - amiable	8 977 876,67		3 553 450,37	11 716 739,14			12 531 327,04	11 716 739,14	814 587,90	
4116	Redevables - contentieux	86 186,70		41 968,16	57 383,33			128 154,86	57 383,33	70 771,53	
411	Sous Total compte 411	9 064 063,37		3 595 418,53	11 774 122,47			12 659 481,90	11 774 122,47	885 359,43	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	111 789,49		108 911,11	220 700,60			220 700,60	220 700,60		0,00
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	2 041,75			1 126,05			2 041,75	1 126,05	915,70	
414	Sous Total compte 414	113 831,24		108 911,11	221 826,65			222 742,35	221 826,65	915,70	
4151	Traites coupe bois régim forest amiable			400,00	200,00			400,00	200,00	200,00	
415	Sous Total compte 415			400,00	200,00			400,00	200,00	200,00	
418	Redevables produits non encore facturés	468 771,43		977 279,00	468 771,43			1 446 050,43	468 771,43	977 279,00	
41	Sous Total compte 41	9 646 666,04		4 682 008,64	12 464 920,55			14 328 674,68	12 464 920,55	1 863 754,13	
421	Personnel - rémunérations dues		136 004,04	110 548 429,19	110 568 775,83			110 548 429,19	110 704 779,87		156 350,68

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - oppositions			279 341,37	279 341,37			279 341,37	279 341,37		0,00
4286	Personnel - autres charges à payer				2 615 872,92				2 615 872,92		2 615 872,92
<b>428</b>	<b>Sous Total compte 428</b>				<b>2 615 872,92</b>				<b>2 615 872,92</b>		<b>2 615 872,92</b>
<b>42</b>	<b>Sous Total compte 42</b>		<b>136 004,04</b>	<b>110 827 770,56</b>	<b>113 463 990,12</b>			<b>110 827 770,56</b>	<b>113 599 994,16</b>		<b>2 772 223,60</b>
431	Sécurité sociale			40 845 072,35	40 845 072,35			40 845 072,35	40 845 072,35		0,00
437	Autres organismes sociaux			38 528 200,61	38 551 770,79			38 528 200,61	38 551 770,79		23 570,18
4386	Organismes soc - autres charges à payer				1 520 047,12				1 520 047,12		1 520 047,12
4387	Organismes soc - produits à recevoir	50 896,53			50 896,53			50 896,53	50 896,53		0,00
<b>438</b>	<b>Sous Total compte 438</b>	<b>50 896,53</b>			<b>1 570 943,65</b>			<b>50 896,53</b>	<b>1 570 943,65</b>		<b>1 520 047,12</b>
<b>43</b>	<b>Sous Total compte 43</b>	<b>50 896,53</b>		<b>79 373 272,96</b>	<b>80 967 786,79</b>			<b>79 424 169,49</b>	<b>80 967 786,79</b>		<b>1 543 617,30</b>
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	20 210 962,42		33 379 994,38	28 780 424,97			53 590 956,80	28 780 424,97	24 810 531,83	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	404 200,14		555 183,23	937 272,19			959 383,37	937 272,19	22 111,18	
<b>441</b>	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>20 615 162,56</b>		<b>33 935 177,61</b>	<b>29 717 697,16</b>			<b>54 550 340,17</b>	<b>29 717 697,16</b>	<b>24 832 643,01</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		1 620,92	4 374 907,32	4 385 276,40			4 374 907,32	4 386 897,32		11 990,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte 442</b>		<b>1 620,92</b>	<b>4 374 907,32</b>	<b>4 385 276,40</b>			<b>4 374 907,32</b>	<b>4 386 897,32</b>		<b>11 990,00</b>
44311	Opér particul avec Etat dépenses			37 763 320,34	38 692 990,78			37 763 320,34	38 692 990,78		929 670,44
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	688 255,27		30 919 168,92	691 710,35			31 607 424,19	691 710,35	30 915 713,84	
<b>4431</b>	<b>Sous Total compte 4431</b>	<b>688 255,27</b>		<b>68 682 489,26</b>	<b>39 384 701,13</b>			<b>69 370 744,53</b>	<b>39 384 701,13</b>	<b>29 986 043,40</b>	
44321	Opér particul avec Région dépenses			265 097,69	265 097,69			265 097,69	265 097,69		0,00
<b>4432</b>	<b>Sous Total compte 4432</b>			<b>265 097,69</b>	<b>265 097,69</b>			<b>265 097,69</b>	<b>265 097,69</b>		<b>0,00</b>
44331	Opérations particulières avec l'Etat et			6 676 377,40	52 850 377,40			6 676 377,40	52 850 377,40		46 174 000,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	976 682,23		252 949,22	1 229 009,93			1 229 631,45	1 229 009,93	621,52	
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux	422 185,20		798 197,13	694 795,11			1 220 382,33	694 795,11	525 587,22	
<b>4433</b>	<b>Sous Total compte 4433</b>	<b>1 398 867,43</b>		<b>7 727 523,75</b>	<b>54 774 182,44</b>			<b>9 126 391,18</b>	<b>54 774 182,44</b>	<b>45 647 791,26</b>	
44341	Opér part av Etat communes dépenses		552 952,47	24 155 490,32	27 008 996,22			24 155 490,32	27 561 948,69		3 406 458,37
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	13 212,15		3 456,00	13 212,15			16 668,15	13 212,15	3 456,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	6 860,21			6 860,21			6 860,21	6 860,21		0,00
<b>4434</b>	<b>Sous Total compte 4434</b>	<b>20 072,36</b>	<b>552 952,47</b>	<b>24 158 946,32</b>	<b>27 029 068,58</b>			<b>24 179 018,68</b>	<b>27 582 021,05</b>		<b>3 403 002,37</b>
44351	Opér particul grp dépenses			3 391 075,73	5 861 784,80			3 391 075,73	5 861 784,80		2 470 709,07
44356	Opér particul grp recettes contentieux	4 265,74						4 265,74		4 265,74	
<b>4435</b>	<b>Sous Total compte 4435</b>	<b>4 265,74</b>		<b>3 391 075,73</b>	<b>5 861 784,80</b>			<b>3 395 341,47</b>	<b>5 861 784,80</b>		<b>2 466 443,33</b>
44381	Autres EPL - dépenses		916 671,19	86 731 866,15	90 775 829,78			86 731 866,15	91 692 500,97		4 960 634,82
44382	Autres EPL - recette amiable	3 350 526,66		3 635 665,85	5 671 093,84			6 986 192,51	5 671 093,84	1 315 098,67	
44386	Autres EPL- recette contentieux	22 075,75		169 804,05	138 484,22			191 879,80	138 484,22	53 395,58	
<b>4438</b>	<b>Sous Total compte 4438</b>	<b>3 372 602,41</b>	<b>916 671,19</b>	<b>90 537 336,05</b>	<b>96 585 407,84</b>			<b>93 909 938,46</b>	<b>97 502 079,03</b>		<b>3 592 140,57</b>
<b>443</b>	<b>Sous Total compte 443</b>	<b>5 484 063,21</b>	<b>1 469 623,66</b>	<b>194 762 468,80</b>	<b>223 900 242,48</b>			<b>200 246 532,01</b>	<b>225 369 866,14</b>		<b>25 123 334,13</b>
444	Opérat pour cpte communauté européenne		919 846,00						919 846,00		919 846,00
4452	Etat - TVA intra-communautaire due		316,66	1 870,28	2 081,67			1 870,28	2 398,33		528,05
44551	Etat - TVA à décaisser			1 868,00	1 868,00			1 868,00	1 868,00		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4455	Sous Total compte 4455			1 868,00	1 868,00			1 868,00	1 868,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	33 194,06		747 715,33	653 486,62			780 909,39	653 486,62	127 422,77	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	717 773,00		10 587 801,00	10 059 230,00			11 305 574,00	10 059 230,00	1 246 344,00	
4456	Sous Total compte 4456	750 967,06		11 335 516,33	10 712 716,62			12 086 483,39	10 712 716,62	1 373 766,77	
44571	Etat - TVA collectée		1 383,42	126 123,10	126 123,10			126 123,10	127 506,52		1 383,42
4457	Sous Total compte 4457		1 383,42	126 123,10	126 123,10			126 123,10	127 506,52		1 383,42
445	Sous Total compte 445	750 967,06	1 700,08	11 465 377,71	10 842 789,39			12 216 344,77	10 844 489,47	1 371 855,30	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			597 279,84	612 942,93			597 279,84	612 942,93		15 663,09
4486	Etat - autres charges à payer		1 145 708,35	1 145 708,35	2 374 079,39			1 145 708,35	3 519 787,74		2 374 079,39
4487	Etat - produits à recevoir	2 236 141,27		20 283 847,05	2 236 141,27			22 519 988,32	2 236 141,27	20 283 847,05	
448	Sous Total compte 448	2 236 141,27	1 145 708,35	21 429 555,40	4 610 220,66			23 665 696,67	5 755 929,01	17 909 767,66	
44	Sous Total compte 44	29 086 334,10	3 538 499,01	266 564 766,68	274 069 169,02			295 651 100,78	277 607 668,03	18 043 432,75	
451001	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann		1 450 807,68	369 647,97	442 427,82			369 647,97	1 893 235,50		1 523 587,53



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451004	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		199 010,91	192 317,98	219 496,24			192 317,98	418 507,15		226 189,17
<b>451</b>	<b>Sous Total compte 451</b>		<b>1 649 818,59</b>	<b>561 965,95</b>	<b>661 924,06</b>			<b>561 965,95</b>	<b>2 311 742,65</b>		<b>1 749 776,70</b>
452	Deniers des pupilles		1 151 102,29	7 000,00	13 315,09			7 000,00	1 164 417,38		1 157 417,38
4532	Fonds communs des services d'hébergement		138 982,65	267 973,00	20 619,34			267 973,00	159 601,99	108 371,01	
<b>453</b>	<b>Sous Total compte 453</b>		<b>138 982,65</b>	<b>267 973,00</b>	<b>20 619,34</b>			<b>267 973,00</b>	<b>159 601,99</b>	<b>108 371,01</b>	
4542204	Trvx office pc tiers remembt recettes		292,00						292,00		292,00
4542216	Trvx office pc tiers remembt recettes		24 000,00						24 000,00		24 000,00
<b>45422</b>	<b>Sous Total compte 45422</b>		<b>24 292,00</b>						<b>24 292,00</b>		<b>24 292,00</b>
<b>4542</b>	<b>Sous Total compte 4542</b>		<b>24 292,00</b>						<b>24 292,00</b>		<b>24 292,00</b>
4544128	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	31 620,51						31 620,51		31 620,51	
4544129	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	34 298,00			34 298,00			34 298,00	34 298,00		0,00
4544130	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	37 800,00			37 800,00			37 800,00	37 800,00		0,00
4544131	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	33 720,00			33 720,00			33 720,00	33 720,00		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4544134	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	44 880,00			44 880,00			44 880,00	44 880,00		0,00
4544135	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	43 400,00			43 400,00			43 400,00	43 400,00		0,00
4544138	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	40 370,40				5 820,00		46 190,40		46 190,40	
4544139	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	15 673,85				8 400,00		24 073,85		24 073,85	
4544140	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	21 121,80				2 088,00		23 209,80		23 209,80	
4544142	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses					744,00		744,00		744,00	
4544143	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	32 598,00				1 785,00		34 383,00		34 383,00	
4544144	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	998,15			998,15			998,15	998,15		0,00
4544145	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses					586,87		586,87		586,87	
4544147	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses					772,16		772,16		772,16	
<b>45441</b>	<b>Sous Total compte 45441</b>	<b>336 480,71</b>			<b>195 096,15</b>	<b>20 196,03</b>		<b>356 676,74</b>	<b>195 096,15</b>	<b>161 580,59</b>	
4544228	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes		18 540,00						18 540,00		18 540,00
4544229	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes			34 298,00			34 298,00	34 298,00	34 298,00		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4544230	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes			37 800,00			37 800,00	37 800,00	37 800,00		0,00
4544231	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes			33 720,00			33 720,00	33 720,00	33 720,00		0,00
4544234	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes			44 880,00			44 880,00	44 880,00	44 880,00		0,00
4544235	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes			43 400,00			43 400,00	43 400,00	43 400,00		0,00
4544244	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes		12,00	998,15			986,15	998,15	998,15		0,00
45442	<b>Sous Total compte 45442</b>		18 552,00	195 096,15			195 084,15	195 096,15	213 636,15		18 540,00
4544	<b>Sous Total compte 4544</b>	336 480,71	18 552,00	195 096,15	195 096,15	20 196,03	195 084,15	551 772,89	408 732,30	143 040,59	
454	<b>Sous Total compte 454</b>	336 480,71	42 844,00	195 096,15	195 096,15	20 196,03	195 084,15	551 772,89	433 024,30	118 748,59	
45812	Dépenses - (à subdiviser par mandat)	133 796,22				6 571,74		140 367,96		140 367,96	
4581	<b>Sous Total compte 4581</b>	133 796,22				6 571,74		140 367,96		140 367,96	
458	<b>Sous Total compte 458</b>	133 796,22				6 571,74		140 367,96		140 367,96	
45	<b>Sous Total compte 45</b>	470 276,93	2 982 747,53	1 032 035,10	890 954,64	26 767,77	195 084,15	1 529 079,80	4 068 786,32		2 539 706,52
4621	Créances cess immob - amiable	3 771,27		2 132 450,92	2 135 503,19			2 136 222,19	2 135 503,19	719,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4626	Créances cess immob - contentieux			1 401,87	1 401,87			1 401,87	1 401,87		0,00
<b>462</b>	<b>Sous Total compte 462</b>	<b>3 771,27</b>		<b>2 133 852,79</b>	<b>2 136 905,06</b>			<b>2 137 624,06</b>	<b>2 136 905,06</b>	<b>719,00</b>	
4632	Empt publics - intérêts à payer			991 826,50	991 826,50			991 826,50	991 826,50		0,00
4633	Empt publics - titres amort ou k à remb			29 000 000,00	29 000 000,00			29 000 000,00	29 000 000,00		0,00
<b>463</b>	<b>Sous Total compte 463</b>			<b>29 991 826,50</b>	<b>29 991 826,50</b>			<b>29 991 826,50</b>	<b>29 991 826,50</b>		<b>0,00</b>
466	Excédit de verSEment		14 722,81	86 443,14	73 325,50			86 443,14	88 048,31		1 605,17
46711	Autres comptes créditeurs		3 642 737,70	147 224 943,19	153 298 255,27			147 224 943,19	156 940 992,97		9 716 049,78
46717	Autres comptes créditeurs cession opposi			66 752,44	318 304,92			66 752,44	318 304,92		251 552,48
<b>4671</b>	<b>Sous Total compte 4671</b>		<b>3 642 737,70</b>	<b>147 291 695,63</b>	<b>153 616 560,19</b>			<b>147 291 695,63</b>	<b>157 259 297,89</b>		<b>9 967 602,26</b>
46721	Débiteurs divers - amiable	4 185 444,14		9 686 633,10	13 084 484,00			13 872 077,24	13 084 484,00	787 593,24	
46726	Débiteurs divers - contentieux	926 520,67		432 048,43	436 078,49			1 358 569,10	436 078,49	922 490,61	
<b>4672</b>	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>5 111 964,81</b>		<b>10 118 681,53</b>	<b>13 520 562,49</b>			<b>15 230 646,34</b>	<b>13 520 562,49</b>	<b>1 710 083,85</b>	
467311	Débiteurs indûs - RMI amiable	19 197,13			2 984,19			19 197,13	2 984,19	16 212,94	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467316	Débiteurs indûs - RMI contentieux	359 679,72			83 577,58			359 679,72	83 577,58	276 102,14	
<b>46731</b>	<b>Sous Total compte 46731</b>	<b>378 876,85</b>			<b>86 561,77</b>			<b>378 876,85</b>	<b>86 561,77</b>	<b>292 315,08</b>	
467331	Débiteurs indûs - APA amiable	666 854,53		69 892,73	615 376,94			736 747,26	615 376,94	121 370,32	
467336	Débiteurs indûs - APA contentieux	15 929,42		28 795,00	4 842,77			44 724,42	4 842,77	39 881,65	
<b>46733</b>	<b>Sous Total compte 46733</b>	<b>682 783,95</b>		<b>98 687,73</b>	<b>620 219,71</b>			<b>781 471,68</b>	<b>620 219,71</b>	<b>161 251,97</b>	
467341	Débiteurs indûs - RSA amiable	2 718 100,40		2 134 112,78	3 187 385,38			4 852 213,18	3 187 385,38	1 664 827,80	
467346	Débiteurs indûs - RSA contentieux	6 840 900,99		2 659 617,74	1 402 748,30			9 500 518,73	1 402 748,30	8 097 770,43	
<b>46734</b>	<b>Sous Total compte 46734</b>	<b>9 559 001,39</b>		<b>4 793 730,52</b>	<b>4 590 133,68</b>			<b>14 352 731,91</b>	<b>4 590 133,68</b>	<b>9 762 598,23</b>	
467351	Débiteurs d'indus PCH Amiable	178 174,37		120 344,08	180 861,84			298 518,45	180 861,84	117 656,61	
467356	Débiteurs d'indus PCH Contentieux	8 694,00		16 986,65	14 230,41			25 680,65	14 230,41	11 450,24	
<b>46735</b>	<b>Sous Total compte 46735</b>	<b>186 868,37</b>		<b>137 330,73</b>	<b>195 092,25</b>			<b>324 199,10</b>	<b>195 092,25</b>	<b>129 106,85</b>	
467381	Autres débiteurs d'indus Amiable	13 009,35		20 943,85	27 503,20			33 953,20	27 503,20	6 450,00	
467386	Autres débiteurs d'indus Contentieux			640,00				640,00		640,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46738	Sous Total compte 46738	13 009,35		21 583,85	27 503,20			34 593,20	27 503,20	7 090,00	
4673	Sous Total compte 4673	10 820 539,91		5 051 332,83	5 519 510,61			15 871 872,74	5 519 510,61	10 352 362,13	
467	Sous Total compte 467	15 932 504,72	3 642 737,70	162 461 709,99	172 656 633,29			178 394 214,71	176 299 370,99	2 094 843,72	
4686	Divers - charges à payer		662 234,08	662 234,08	4 115 530,66			662 234,08	4 777 764,74		4 115 530,66
4687	Divers - produits à recevoir	34 077,53		24 307,00	34 077,53			58 384,53	34 077,53	24 307,00	
468	Sous Total compte 468	34 077,53	662 234,08	686 541,08	4 149 608,19			720 618,61	4 811 842,27		4 091 223,66
46	Sous Total compte 46	15 970 353,52	4 319 694,59	195 360 373,50	209 008 298,54			211 330 727,02	213 327 993,13		1 997 266,11
4711	Verst des régisseurs		3 031,23	470 927,00	535 334,42			470 927,00	538 365,65		67 438,65
4712	Viremts réimputés		186 460,26	1 187 238,53	1 219 617,20			1 187 238,53	1 406 077,46		218 838,93
47131	Raet : verst contrib directes			529 334 100,64	529 334 100,64			529 334 100,64	529 334 100,64		0,00
47132	Raet : verst dgf			133 385 529,00	133 385 529,00			133 385 529,00	133 385 529,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			126 439 842,00	126 439 842,00			126 439 842,00	126 439 842,00		0,00
47134	Raet : subv		4 618 577,06	12 794 740,49	9 754 163,43			12 794 740,49	14 372 740,49		1 578 000,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres		9 439 153,87	767 214 326,25	806 363 020,21			767 214 326,25	815 802 174,08		48 587 847,83
<b>4713</b>	<b>Sous Total compte 4713</b>		<b>14 057 730,93</b>	<b>1 569 168 538,1</b>	<b>1 605 276 655,7</b>			<b>1 569 168 538,1</b>	<b>1 619 334 386,7</b>		<b>50 165 847,83</b>
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		2 539,54	50 668,09	50 003,77			50 668,09	52 543,31		1 875,22
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		15 536,01	150 956,95	1 631 472,96			150 956,95	1 647 008,97		1 496 052,02
<b>47141</b>	<b>Sous Total compte 47141</b>		<b>18 075,55</b>	<b>201 625,04</b>	<b>1 681 476,73</b>			<b>201 625,04</b>	<b>1 699 552,28</b>		<b>1 497 927,24</b>
47143	Flux d'encaissements à réimputer		626,00	30 706,75	30 190,75			30 706,75	30 816,75		110,00
<b>4714</b>	<b>Sous Total compte 4714</b>		<b>18 701,55</b>	<b>232 331,79</b>	<b>1 711 667,48</b>			<b>232 331,79</b>	<b>1 730 369,03</b>		<b>1 498 037,24</b>
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		4 930,65	14 896,00	16 144,00			14 896,00	21 074,65		6 178,65
47172	Recettes relevé BDF - Héra		747,50						747,50		747,50
<b>4717</b>	<b>Sous Total compte 4717</b>		<b>5 678,15</b>	<b>14 896,00</b>	<b>16 144,00</b>			<b>14 896,00</b>	<b>21 822,15</b>		<b>6 926,15</b>
4718	Autres recettes à régulariser		258 079,48	2 106 033,42	26 821 099,38			2 106 033,42	27 079 178,86		24 973 145,44
<b>471</b>	<b>Sous Total compte 471</b>		<b>14 529 681,60</b>	<b>1 573 179 965,1</b>	<b>1 635 580 517,7</b>			<b>1 573 179 965,1</b>	<b>1 650 110 199,7</b>		<b>76 930 234,24</b>
47211	DACR - rembst annuités emprunts	1 291 373,46		74 424 115,66	73 080 791,39			75 715 489,12	73 080 791,39	2 634 697,73	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	DACR - autres dépenses	10 232,92		113 701 251,92	67 536 651,51			113 711 484,84	67 536 651,51	46 174 833,33	
<b>4721</b>	<b>Sous Total compte 4721</b>	<b>1 301 606,38</b>		<b>188 125 367,58</b>	<b>140 617 442,90</b>			<b>189 426 973,96</b>	<b>140 617 442,90</b>	<b>48 809 531,06</b>	
4725	DACR - secours d'urgence				50 680,99				50 680,99		50 680,99
4728	DACR - autres dépenses à régul	61 897,20		138 847 463,40	168 574 783,31			138 909 360,60	168 574 783,31		29 665 422,71
<b>472</b>	<b>Sous Total compte 472</b>	<b>1 363 503,58</b>		<b>326 972 830,98</b>	<b>309 242 907,20</b>			<b>328 336 334,56</b>	<b>309 242 907,20</b>	<b>19 093 427,36</b>	
4781	Frais de poursuites rattachés			8 084,31	8 084,31			8 084,31	8 084,31		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,77		4,58	6,69			5,35	6,69		1,34
<b>478</b>	<b>Sous Total compte 478</b>	<b>0,77</b>		<b>8 088,89</b>	<b>8 091,00</b>			<b>8 089,66</b>	<b>8 091,00</b>		<b>1,34</b>
<b>47</b>	<b>Sous Total compte 47</b>	<b>1 363 504,35</b>	<b>14 529 681,60</b>	<b>1 900 160 884,4</b>	<b>1 944 831 515,4</b>			<b>1 901 524 389,1</b>	<b>1 959 361 197,1</b>		<b>57 836 808,22</b>
491	Prov dépréciat comptes redevables		321 467,00	72 674,00	341 046,00			72 674,00	662 513,00		589 839,00
496	Prov dépréciat cptes débiteurs div		10 162 887,28	455 189,00	1 024 622,72			455 189,00	11 187 510,00		10 732 321,00
<b>49</b>	<b>Sous Total compte 49</b>		<b>10 484 354,28</b>	<b>527 863,00</b>	<b>1 365 668,72</b>			<b>527 863,00</b>	<b>11 850 023,00</b>		<b>11 322 160,00</b>
	<b>Total classe 4</b>	<b>57 290 198,98</b>	<b>93 021 033,87</b>	<b>3 316 335 103,4</b>	<b>3 392 960 725,4</b>	<b>26 767,77</b>	<b>195 084,15</b>	<b>3 373 652 070,7</b>	<b>3 486 176 843,1</b>	<b>143 355 787,05</b>	<b>255 880 559,72</b>



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			193 682,28	193 682,28			193 682,28	193 682,28		0,00
51172	Chèques impayés			300,22	300,22			300,22	300,22		0,00
51178	Autres valeurs impayées			25 932,64	25 932,64			25 932,64	25 932,64		0,00
<b>5117</b>	<b>Sous Total compte 5117</b>			<b>26 232,86</b>	<b>26 232,86</b>			<b>26 232,86</b>	<b>26 232,86</b>		<b>0,00</b>
5118	Autres valeurs à l'encaissement	1 099,66		442 750,04	443 212,79			443 849,70	443 212,79	636,91	
<b>511</b>	<b>Sous Total compte 511</b>	<b>1 099,66</b>		<b>662 665,18</b>	<b>663 127,93</b>			<b>663 764,84</b>	<b>663 127,93</b>	<b>636,91</b>	
515	Compte au trésor	125 108 382,71		2 328 770 333,2	2 146 120 067,4			2 453 878 715,2	2 146 120 067,4	307 758 648,39	
517	Livrets d'épargne pupilles département	995 619,13			7 000,00			995 619,13	7 000,00	988 619,13	
5194	Billets de trésorerie			750 000 000,00	750 000 000,00			750 000 000,00	750 000 000,00		0,00
<b>519</b>	<b>Sous Total compte 519</b>			<b>750 000 000,00</b>	<b>750 000 000,00</b>			<b>750 000 000,00</b>	<b>750 000 000,00</b>		<b>0,00</b>
<b>51</b>	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>126 105 101,50</b>		<b>3 079 432 998,2</b>	<b>2 896 790 195,1</b>			<b>3 205 538 099,2</b>	<b>2 896 790 195,1</b>	<b>308 747 904,43</b>	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	326 321,93		1 183 765,27	1 274 637,01			1 510 087,20	1 274 637,01	235 450,19	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	350,00						350,00		350,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
541	Sous Total compte 541	326 671,93		1 183 765,27	1 274 637,01			1 510 437,20	1 274 637,01	235 800,19	
54	Sous Total compte 54	326 671,93		1 183 765,27	1 274 637,01			1 510 437,20	1 274 637,01	235 800,19	
580	Opérations d'ordre budgétaires			208 051 684,16	208 051 684,16			208 051 684,16	208 051 684,16		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	4 824,09		959 797,92	952 212,26			964 622,01	952 212,26	12 409,75	
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			40 700,28	40 700,28			40 700,28	40 700,28		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			284 478,66	284 478,66			284 478,66	284 478,66		0,00
587	Sous Total compte 587			284 478,66	284 478,66			284 478,66	284 478,66		0,00
588	Autres virements internes			516 099,54	516 099,54			516 099,54	516 099,54		0,00
58	Sous Total compte 58	4 824,09		209 852 760,56	209 845 174,90			209 857 584,65	209 845 174,90	12 409,75	
	<b>Total classe 5</b>	<b>126 436 597,52</b>		<b>3 290 469 524,13</b>	<b>3 107 910 007,14</b>			<b>3 416 906 121,13</b>	<b>3 107 910 007,14</b>	<b>308 996 114,37</b>	
60611	Eau et assainisSEment					207 901,38	53 874,46	207 901,38	53 874,46	154 026,92	
60612	Energie - électricité					8 096 841,36	1 513 253,57	8 096 841,36	1 513 253,57	6 583 587,79	
60613	Chauffage urbain					198 304,75	177 589,83	198 304,75	177 589,83	20 714,92	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>6061</b>	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>8 503 047,49</b>	<b>1 744 717,86</b>	<b>8 503 047,49</b>	<b>1 744 717,86</b>	<b>6 758 329,63</b>	
60621	Combustibles					8 953 246,02	2 118 649,65	8 953 246,02	2 118 649,65	6 834 596,37	
60622	Carburants					2 157 826,11	107 371,54	2 157 826,11	107 371,54	2 050 454,57	
60623	Alimentation					75 955,36	9 126,07	75 955,36	9 126,07	66 829,29	
60628	Autres fournitures non stakées					1 391 004,54	24 301,34	1 391 004,54	24 301,34	1 366 703,20	
<b>6062</b>	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>12 578 032,03</b>	<b>2 259 448,60</b>	<b>12 578 032,03</b>	<b>2 259 448,60</b>	<b>10 318 583,43</b>	
60631	Fournitures d'entretien					139 986,51	59 502,11	139 986,51	59 502,11	80 484,40	
60632	Fournitures de petit équipement					311 025,28	21 358,83	311 025,28	21 358,83	289 666,45	
60633	Fournitures de voirie					1 390 345,22	15 351,60	1 390 345,22	15 351,60	1 374 993,62	
60636	Habillement vêtement travail					283 416,99	58 931,17	283 416,99	58 931,17	224 485,82	
<b>6063</b>	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>2 124 774,00</b>	<b>155 143,71</b>	<b>2 124 774,00</b>	<b>155 143,71</b>	<b>1 969 630,29</b>	
6064	Fournitures administratives					264 254,02	8 108,01	264 254,02	8 108,01	256 146,01	
6065	Livres disques cassettes (biblio média)					204 517,45	1 633,46	204 517,45	1 633,46	202 883,99	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60661	Médicaments					100 383,41	9 298,84	100 383,41	9 298,84	91 084,57	
60662	Vaccins et sérums					324 549,80	37 199,94	324 549,80	37 199,94	287 349,86	
60668	Autres produits pharmaceutiques					22 401,79	1 485,17	22 401,79	1 485,17	20 916,62	
<b>6066</b>	<b>Sous Total compte 6066</b>					<b>447 335,00</b>	<b>47 983,95</b>	<b>447 335,00</b>	<b>47 983,95</b>	<b>399 351,05</b>	
6068	Autres matières et fournitures					817 653,86	100 252,62	817 653,86	100 252,62	717 401,24	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>24 939 613,85</b>	<b>4 317 288,21</b>	<b>24 939 613,85</b>	<b>4 317 288,21</b>	<b>20 622 325,64</b>	
607	Achats de march					42 745,36		42 745,36		42 745,36	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>24 982 359,21</b>	<b>4 317 288,21</b>	<b>24 982 359,21</b>	<b>4 317 288,21</b>	<b>20 665 071,00</b>	
611	Contrats de prestations de services					17 053 847,81	1 779 031,88	17 053 847,81	1 779 031,88	15 274 815,93	
6132	Locations immobilières					368 207,86	24 138,70	368 207,86	24 138,70	344 069,16	
6135	Locations mobilières					1 913 860,01	156 784,25	1 913 860,01	156 784,25	1 757 075,76	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>2 282 067,87</b>	<b>180 922,95</b>	<b>2 282 067,87</b>	<b>180 922,95</b>	<b>2 101 144,92</b>	
614	Charges locatives et de copropriété					380 949,49	39 774,49	380 949,49	39 774,49	341 175,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Terrains					945 702,07	193 974,77	945 702,07	193 974,77	751 727,30	
615221	Bâtiments publics					7 694 714,55	1 822 325,20	7 694 714,55	1 822 325,20	5 872 389,35	
615228	Autres bâtiments					11 424,00	7 152,00	11 424,00	7 152,00	4 272,00	
<b>61522</b>	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>7 706 138,55</b>	<b>1 829 477,20</b>	<b>7 706 138,55</b>	<b>1 829 477,20</b>	<b>5 876 661,35</b>	
615231	Voiries					3 844 458,48	259 627,43	3 844 458,48	259 627,43	3 584 831,05	
<b>61523</b>	<b>Sous Total compte 61523</b>					<b>3 844 458,48</b>	<b>259 627,43</b>	<b>3 844 458,48</b>	<b>259 627,43</b>	<b>3 584 831,05</b>	
61524	Bois et forêts					1 071 334,67	161 315,49	1 071 334,67	161 315,49	910 019,18	
<b>6152</b>	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>13 567 633,77</b>	<b>2 444 394,89</b>	<b>13 567 633,77</b>	<b>2 444 394,89</b>	<b>11 123 238,88</b>	
61551	Mat roulant					737 034,28	22 078,47	737 034,28	22 078,47	714 955,81	
61558	Autres biens mobiliers					305 756,43	24 378,83	305 756,43	24 378,83	281 377,60	
<b>6155</b>	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>1 042 790,71</b>	<b>46 457,30</b>	<b>1 042 790,71</b>	<b>46 457,30</b>	<b>996 333,41</b>	
6156	Maintenance					5 463 315,88	919 868,82	5 463 315,88	919 868,82	4 543 447,06	
<b>615</b>	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>20 073 740,36</b>	<b>3 410 721,01</b>	<b>20 073 740,36</b>	<b>3 410 721,01</b>	<b>16 663 019,35</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6162	Assurance obligatoire dommage construc					255 955,81	138 435,21	255 955,81	138 435,21	117 520,60	
6168	Autres					1 192 901,20		1 192 901,20		1 192 901,20	
<b>616</b>	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>1 448 857,01</b>	<b>138 435,21</b>	<b>1 448 857,01</b>	<b>138 435,21</b>	<b>1 310 421,80</b>	
617	Etudes et recherches					259 063,30	22 339,58	259 063,30	22 339,58	236 723,72	
6182	Documentation générale et technique					296 121,96	10 787,72	296 121,96	10 787,72	285 334,24	
6183	Frais de formation persel extérieur					405 268,24	19 785,69	405 268,24	19 785,69	385 482,55	
6184	Verst à organ formation					1 717 267,94	159 416,74	1 717 267,94	159 416,74	1 557 851,20	
6185	Frais de coll sémin confér congrés					780,00		780,00		780,00	
6188	Autres frais divers					161 957,86	23 630,46	161 957,86	23 630,46	138 327,40	
<b>618</b>	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>2 581 396,00</b>	<b>213 620,61</b>	<b>2 581 396,00</b>	<b>213 620,61</b>	<b>2 367 775,39</b>	
<b>61</b>	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>44 079 921,84</b>	<b>5 784 845,73</b>	<b>44 079 921,84</b>	<b>5 784 845,73</b>	<b>38 295 076,11</b>	
6218	Autre personnel extérieur					2 821 709,61	814 011,38	2 821 709,61	814 011,38	2 007 698,23	
<b>621</b>	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>2 821 709,61</b>	<b>814 011,38</b>	<b>2 821 709,61</b>	<b>814 011,38</b>	<b>2 007 698,23</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					867 057,37	14 823,39	867 057,37	14 823,39	852 233,98	
62268	Autres honoraires conseils...					400 762,69	54 672,71	400 762,69	54 672,71	346 089,98	
<b>6226</b>	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>1 267 820,06</b>	<b>69 496,10</b>	<b>1 267 820,06</b>	<b>69 496,10</b>	<b>1 198 323,96</b>	
6227	Frais d'actes et de contentieux					353 708,68	4 898,78	353 708,68	4 898,78	348 809,90	
6228	Divers					99 189,00	25 478,50	99 189,00	25 478,50	73 710,50	
<b>622</b>	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>1 720 717,74</b>	<b>99 873,38</b>	<b>1 720 717,74</b>	<b>99 873,38</b>	<b>1 620 844,36</b>	
6231	Annonces et insertions					405 802,36	36 763,69	405 802,36	36 763,69	369 038,67	
6233	Foires et expositions					6 528,00		6 528,00		6 528,00	
6234	Réceptions					255 658,09	8 735,20	255 658,09	8 735,20	246 922,89	
6236	Catalogues - imprimés et publications					727 987,43	10 501,96	727 987,43	10 501,96	717 485,47	
6238	Divers					27 742,15	902,50	27 742,15	902,50	26 839,65	
<b>623</b>	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>1 423 718,03</b>	<b>56 903,35</b>	<b>1 423 718,03</b>	<b>56 903,35</b>	<b>1 366 814,68</b>	
6241	Transports de biens					211 386,99	53 211,53	211 386,99	53 211,53	158 175,46	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6245	Transports personnes extér à collect					31 305 075,24	3 264 246,36	31 305 075,24	3 264 246,36	28 040 828,88	
6248	Divers					298,98		298,98		298,98	
<b>624</b>	<b>Sous Total compte 624</b>					<b>31 516 761,21</b>	<b>3 317 457,89</b>	<b>31 516 761,21</b>	<b>3 317 457,89</b>	<b>28 199 303,32</b>	
6251	Voyages déplacements et missions					1 669 283,56	2 103,83	1 669 283,56	2 103,83	1 667 179,73	
<b>625</b>	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>1 669 283,56</b>	<b>2 103,83</b>	<b>1 669 283,56</b>	<b>2 103,83</b>	<b>1 667 179,73</b>	
6261	Frais d'affranchissement					778 557,12	60 780,71	778 557,12	60 780,71	717 776,41	
6262	Frais de télécommunication					773 247,55	21 813,02	773 247,55	21 813,02	751 434,53	
<b>626</b>	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>1 551 804,67</b>	<b>82 593,73</b>	<b>1 551 804,67</b>	<b>82 593,73</b>	<b>1 469 210,94</b>	
627	Services bancaires et assimilés					58 272,69		58 272,69		58 272,69	
6281	Concours divers - cotisations					407 588,27		407 588,27		407 588,27	
6282	Frais de gardiennage					425 877,30	5 432,86	425 877,30	5 432,86	420 444,44	
6283	Frais de nettoyage des locaux					3 041 728,67	209 574,28	3 041 728,67	209 574,28	2 832 154,39	
62878	Rembst de frais à des tiers					1 283 784,75	95 000,00	1 283 784,75	95 000,00	1 188 784,75	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6287	Sous Total compte 6287					1 283 784,75	95 000,00	1 283 784,75	95 000,00	1 188 784,75	
6288	Autres					64 487,63	13 934,97	64 487,63	13 934,97	50 552,66	
628	Sous Total compte 628					5 223 466,62	323 942,11	5 223 466,62	323 942,11	4 899 524,51	
62	Sous Total compte 62					45 985 734,13	4 696 885,67	45 985 734,13	4 696 885,67	41 288 848,46	
6333	Particip employ à format cont					91,57		91,57		91,57	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					1 023 585,47	62,24	1 023 585,47	62,24	1 023 523,23	
633	Sous Total compte 633					1 023 677,04	62,24	1 023 677,04	62,24	1 023 614,80	
63512	Taxes foncières					198 715,49		198 715,49		198 715,49	
6351	Sous Total compte 6351					198 715,49		198 715,49		198 715,49	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					67,00		67,00		67,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					24 699,71		24 699,71		24 699,71	
6358	Autres droits					288 424,77		288 424,77		288 424,77	
635	Sous Total compte 635					511 906,97		511 906,97		511 906,97	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637	Aut impôts tax versts assimil autres org					179 800,88		179 800,88		179 800,88	
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>1 715 384,89</b>	<b>62,24</b>	<b>1 715 384,89</b>	<b>62,24</b>	<b>1 715 322,65</b>	
64111	Rémunération principale					92 234 960,33	2 003,04	92 234 960,33	2 003,04	92 232 957,29	
64112	SF et IR					2 566 991,76	2 369,07	2 566 991,76	2 369,07	2 564 622,69	
64113	NBI					959 178,01		959 178,01		959 178,01	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					215 700,00		215 700,00		215 700,00	
64118	Autres indemnités					21 258 314,27	21 057,34	21 258 314,27	21 057,34	21 237 256,93	
<b>6411</b>	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>117 235 144,37</b>	<b>25 429,45</b>	<b>117 235 144,37</b>	<b>25 429,45</b>	<b>117 209 714,92</b>	
64121	Rémunération principale					20 814 416,57		20 814 416,57		20 814 416,57	
64123	Indemnités d'attente					80 042,84	42,84	80 042,84	42,84	80 000,00	
64124	Assistantes maternelles Indemnité infl					15 000,00		15 000,00		15 000,00	
64126	Indemnités de licenciement					150 000,00		150 000,00		150 000,00	
64128	Autres indemnités					4 680 000,00		4 680 000,00		4 680 000,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6412	<b>Sous Total compte 6412</b>					25 739 459,41	42,84	25 739 459,41	42,84	25 739 416,57	
64131	Rémunérations					14 628 176,21	3 914,54	14 628 176,21	3 914,54	14 624 261,67	
64134	Personnel non titulaire Indemnité infl					31 800,00		31 800,00		31 800,00	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					49 127,84		49 127,84		49 127,84	
6413	<b>Sous Total compte 6413</b>					14 709 104,05	3 914,54	14 709 104,05	3 914,54	14 705 189,51	
64141	Personnel rémunéré à la vacation - rémun					172 816,06		172 816,06		172 816,06	
6414	<b>Sous Total compte 6414</b>					172 816,06		172 816,06		172 816,06	
64164	Emplois aidés indemnité inflation					23 600,00		23 600,00		23 600,00	
64168	Autres emplois aidés					2 463 296,75	2 734,24	2 463 296,75	2 734,24	2 460 562,51	
6416	<b>Sous Total compte 6416</b>					2 486 896,75	2 734,24	2 486 896,75	2 734,24	2 484 162,51	
64171	Apprentis - rémunérations					615 729,71		615 729,71		615 729,71	
64172	Apprentis indemnité inflation					5 800,00		5 800,00		5 800,00	
6417	<b>Sous Total compte 6417</b>					621 529,71		621 529,71		621 529,71	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6419	Rembst rémunérations du persel					108 989,44	597 935,72	108 989,44	597 935,72		488 946,28
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>161 073 939,79</b>	<b>630 056,79</b>	<b>161 073 939,79</b>	<b>630 056,79</b>	<b>160 443 883,00</b>	
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.					24 735 724,02	1 721,66	24 735 724,02	1 721,66	24 734 002,36	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					26 279 525,90	868,36	26 279 525,90	868,36	26 278 657,54	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					691 310,73	201,89	691 310,73	201,89	691 108,84	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					1 039 339,08		1 039 339,08		1 039 339,08	
6456	Verst FNC du SF					66 075,00		66 075,00		66 075,00	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					2 763,11		2 763,11		2 763,11	
6459	Rembst charges de sécu soc					57 574,49	634 417,97	57 574,49	634 417,97		576 843,48
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>52 872 312,33</b>	<b>637 209,88</b>	<b>52 872 312,33</b>	<b>637 209,88</b>	<b>52 235 102,45</b>	
6472	Prestations familiales directes					553 617,66	31 437,00	553 617,66	31 437,00	522 180,66	
6473	Alloc chômage					953 107,93		953 107,93		953 107,93	
6475	Medecine du travail pharmacie					82 458,62	5 424,00	82 458,62	5 424,00	77 034,62	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6478	Autres charges sociales diverses					3 390 935,70	265 698,00	3 390 935,70	265 698,00	3 125 237,70	
<b>647</b>	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>4 980 119,91</b>	<b>302 559,00</b>	<b>4 980 119,91</b>	<b>302 559,00</b>	<b>4 677 560,91</b>	
6488	Autres charges					686 549,33		686 549,33		686 549,33	
<b>648</b>	<b>Sous Total compte 648</b>					<b>686 549,33</b>		<b>686 549,33</b>		<b>686 549,33</b>	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>219 612 921,36</b>	<b>1 569 825,67</b>	<b>219 612 921,36</b>	<b>1 569 825,67</b>	<b>218 043 095,69</b>	
65111	Famille et enfance					996 351,82		996 351,82		996 351,82	
6511211	Prest compensat handicap + 20 ans					36 593 290,93	54 515,33	36 593 290,93	54 515,33	36 538 775,60	
6511212	Prestat compensat handicap - de 20 ans					9 942 751,06		9 942 751,06		9 942 751,06	
<b>651121</b>	<b>Sous Total compte 651121</b>					<b>46 536 041,99</b>	<b>54 515,33</b>	<b>46 536 041,99</b>	<b>54 515,33</b>	<b>46 481 526,66</b>	
651122	Alloc compensatrice tierce personne					5 552 166,60	2 500,62	5 552 166,60	2 500,62	5 549 665,98	
651128	Autres					178 388,07	449,20	178 388,07	449,20	177 938,87	
<b>65112</b>	<b>Sous Total compte 65112</b>					<b>52 266 596,66</b>	<b>57 465,15</b>	<b>52 266 596,66</b>	<b>57 465,15</b>	<b>52 209 131,51</b>	
65113	Personnes âgées					403 921,62	492,62	403 921,62	492,62	403 429,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6511411	APA					35 393 318,10	827 150,92	35 393 318,10	827 150,92	34 566 167,18	
<b>651141</b>	<b>Sous Total compte 651141</b>					<b>35 393 318,10</b>	<b>827 150,92</b>	<b>35 393 318,10</b>	<b>827 150,92</b>	<b>34 566 167,18</b>	
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire					9 500 590,73	21 223,33	9 500 590,73	21 223,33	9 479 367,40	
651144	APA versée à l'établissement					25 442 138,42	82 444,90	25 442 138,42	82 444,90	25 359 693,52	
<b>65114</b>	<b>Sous Total compte 65114</b>					<b>70 336 047,25</b>	<b>930 819,15</b>	<b>70 336 047,25</b>	<b>930 819,15</b>	<b>69 405 228,10</b>	
<b>6511</b>	<b>Sous Total compte 6511</b>					<b>124 002 917,35</b>	<b>988 776,92</b>	<b>124 002 917,35</b>	<b>988 776,92</b>	<b>123 014 140,43</b>	
6512	Secours d'urgence					1 464 554,15	500,00	1 464 554,15	500,00	1 464 054,15	
6513	Bourses					76 200,00	1 500,00	76 200,00	1 500,00	74 700,00	
6514	Cotis adhésions autres prestations					1 230,12		1 230,12		1 230,12	
65171	RSA versement allocations forfaitaires					169 915 310,02	69 170,91	169 915 310,02	69 170,91	169 846 139,11	
65172	RSA verst allocations forfait majorées					28 912 699,79	3 199,09	28 912 699,79	3 199,09	28 909 500,70	
<b>6517</b>	<b>Sous Total compte 6517</b>					<b>198 828 009,81</b>	<b>72 370,00</b>	<b>198 828 009,81</b>	<b>72 370,00</b>	<b>198 755 639,81</b>	
6518	Autres ( primes dots )					22 981,09		22 981,09		22 981,09	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
651	Sous Total compte 651					324 395 892,52	1 063 146,92	324 395 892,52	1 063 146,92	323 332 745,60	
65211	Frais de scolarité					19 844,85		19 844,85		19 844,85	
65212	Frais périscolaires					817 485,74	38 920,83	817 485,74	38 920,83	778 564,91	
6521	Sous Total compte 6521					837 330,59	38 920,83	837 330,59	38 920,83	798 409,76	
6522	Accueil familial					2 522 774,39		2 522 774,39		2 522 774,39	
6523	Frais d'hospitalisation					36 830,89		36 830,89		36 830,89	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels					22 400 063,75	601 186,45	22 400 063,75	601 186,45	21 798 877,30	
652412	Maisons d'enfants à caractère social					75 458 167,49	3 452 242,50	75 458 167,49	3 452 242,50	72 005 924,99	
652413	Lieux de vie et d'accueil					231 864,35	9 988,51	231 864,35	9 988,51	221 875,84	
652415	Etablissements scolaires					18 919,96		18 919,96		18 919,96	
652416	Services d'aide éducative en milieu					17 707 770,54	307 424,74	17 707 770,54	307 424,74	17 400 345,80	
652418	Autres					2 799 614,24	1 828 499,26	2 799 614,24	1 828 499,26	971 114,98	
65241	Sous Total compte 65241					118 616 400,33	6 199 341,46	118 616 400,33	6 199 341,46	112 417 058,87	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65242	Frais séjour établissement service handi					114 949 606,63	49 443,32	114 949 606,63	49 443,32	114 900 163,31	
65243	Frais séjour établissement pers âgées					20 546 042,42	48 362,11	20 546 042,42	48 362,11	20 497 680,31	
<b>6524</b>	<b>Sous Total compte 6524</b>					<b>254 112 049,38</b>	<b>6 297 146,89</b>	<b>254 112 049,38</b>	<b>6 297 146,89</b>	<b>247 814 902,49</b>	
6526	Prévention spécialisée					4 391 583,43		4 391 583,43		4 391 583,43	
<b>652</b>	<b>Sous Total compte 652</b>					<b>261 900 568,68</b>	<b>6 336 067,72</b>	<b>261 900 568,68</b>	<b>6 336 067,72</b>	<b>255 564 500,96</b>	
6531	Indemnités					1 499 444,75		1 499 444,75		1 499 444,75	
6532	Frais de mission et déplacement					64 066,78	3 151,99	64 066,78	3 151,99	60 914,79	
6533	Cotisations de retraite					125 952,44		125 952,44		125 952,44	
6534	Cotisations sécurité sociale part patron					483 782,20		483 782,20		483 782,20	
6535	Formation					16 750,00		16 750,00		16 750,00	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					3 647,17		3 647,17		3 647,17	
<b>6537</b>	<b>Sous Total compte 6537</b>					<b>3 647,17</b>		<b>3 647,17</b>		<b>3 647,17</b>	
<b>653</b>	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>2 193 643,34</b>	<b>3 151,99</b>	<b>2 193 643,34</b>	<b>3 151,99</b>	<b>2 190 491,35</b>	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6541	Créances admises en non-valeur					284 478,66		284 478,66		284 478,66	
6542	Créances éteintes					40 140,88		40 140,88		40 140,88	
<b>654</b>	<b>Sous Total compte 654</b>					<b>324 619,54</b>		<b>324 619,54</b>		<b>324 619,54</b>	
65511	établissements publics					15 442 858,27	650 388,32	15 442 858,27	650 388,32	14 792 469,95	
65512	établissements privés					5 926 081,71	438,41	5 926 081,71	438,41	5 925 643,30	
<b>6551</b>	<b>Sous Total compte 6551</b>					<b>21 368 939,98</b>	<b>650 826,73</b>	<b>21 368 939,98</b>	<b>650 826,73</b>	<b>20 718 113,25</b>	
6553	Service d'incendie					113 700 000,00		113 700 000,00		113 700 000,00	
6556	Contrib à des fonds					2 320 000,00		2 320 000,00		2 320 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires					9 701 435,38		9 701 435,38		9 701 435,38	
<b>655</b>	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>147 090 375,36</b>	<b>650 826,73</b>	<b>147 090 375,36</b>	<b>650 826,73</b>	<b>146 439 548,63</b>	
6561	Organismes de regroupement (syndicats mi					54 387,54		54 387,54		54 387,54	
65661	Contrat accompagnement dans emploi					4 249 534,06	1 110 464,06	4 249 534,06	1 110 464,06	3 139 070,00	
<b>6566</b>	<b>Sous Total compte 6566</b>					<b>4 249 534,06</b>	<b>1 110 464,06</b>	<b>4 249 534,06</b>	<b>1 110 464,06</b>	<b>3 139 070,00</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6568	Autres participations					29 563 247,94	728 216,90	29 563 247,94	728 216,90	28 835 031,04	
<b>656</b>	<b>Sous Total compte 656</b>					<b>33 867 169,54</b>	<b>1 838 680,96</b>	<b>33 867 169,54</b>	<b>1 838 680,96</b>	<b>32 028 488,58</b>	
65731	Etat					34 200,00		34 200,00		34 200,00	
65734	Communes et structures intercommunales					9 229 654,12	3 274 881,84	9 229 654,12	3 274 881,84	5 954 772,28	
65735	Autres grpts coll.et coll. à statut part					267 000,00		267 000,00		267 000,00	
65737	Autres EPL					4 166 185,88	931 865,22	4 166 185,88	931 865,22	3 234 320,66	
65738	Organismes publics divers					1 366 822,00	23 200,00	1 366 822,00	23 200,00	1 343 622,00	
<b>6573</b>	<b>Sous Total compte 6573</b>					<b>15 063 862,00</b>	<b>4 229 947,06</b>	<b>15 063 862,00</b>	<b>4 229 947,06</b>	<b>10 833 914,94</b>	
6574	Subv de fonct pers, assoc et org privés					27 732 953,98	1 099 524,74	27 732 953,98	1 099 524,74	26 633 429,24	
6577	Remises gracieuses					2 518,83		2 518,83		2 518,83	
<b>657</b>	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>42 799 334,81</b>	<b>5 329 471,80</b>	<b>42 799 334,81</b>	<b>5 329 471,80</b>	<b>37 469 863,01</b>	
65811	Droits d'utilisation Informatique en n					1 062 991,82	11 424,00	1 062 991,82	11 424,00	1 051 567,82	
65818	Autres					219 699,76	56 825,54	219 699,76	56 825,54	162 874,22	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6581	Sous Total compte 6581					1 282 691,58	68 249,54	1 282 691,58	68 249,54	1 214 442,04	
65861	Frais de personnel					289 198,73		289 198,73		289 198,73	
65869	Rembst frais fonctionnement grpes élus					1 788,15	9 827,84	1 788,15	9 827,84		8 039,69
6586	Sous Total compte 6586					290 986,88	9 827,84	290 986,88	9 827,84	281 159,04	
65888	Autres					3,59	0,02	3,59	0,02	3,57	
6588	Sous Total compte 6588					3,59	0,02	3,59	0,02	3,57	
658	Sous Total compte 658					1 573 682,05	78 077,40	1 573 682,05	78 077,40	1 495 604,65	
65	Sous Total compte 65					814 145 285,84	15 299 423,52	814 145 285,84	15 299 423,52	798 845 862,32	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					10 344 556,74		10 344 556,74		10 344 556,74	
66112	Intérêts - rattachement des icne					3 896 240,12	3 560 433,26	3 896 240,12	3 560 433,26	335 806,86	
6611	Sous Total compte 6611					14 240 796,86	3 560 433,26	14 240 796,86	3 560 433,26	10 680 363,60	
661	Sous Total compte 661					14 240 796,86	3 560 433,26	14 240 796,86	3 560 433,26	10 680 363,60	
6688	Autres					608 125,63		608 125,63		608 125,63	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
668	Sous Total compte 668					608 125,63		608 125,63		608 125,63	
66	Sous Total compte 66					14 848 922,49	3 560 433,26	14 848 922,49	3 560 433,26	11 288 489,23	
6712	Amendes fiscales et pénales					3 103,00	828,00	3 103,00	828,00	2 275,00	
6718	Autres charg except sur opérat gestion					39 512,67		39 512,67		39 512,67	
671	Sous Total compte 671					42 615,67	828,00	42 615,67	828,00	41 787,67	
673	Titres annulés exercices antérieurs					174 909,77		174 909,77		174 909,77	
6748	Autres subv exceptionnelles					50 500,00		50 500,00		50 500,00	
674	Sous Total compte 674					50 500,00		50 500,00		50 500,00	
675	Valeurs comptables immob cédées					3 967 295,34		3 967 295,34		3 967 295,34	
6761	Diff sur réalisations (positives)					258 334,39		258 334,39		258 334,39	
676	Sous Total compte 676					258 334,39		258 334,39		258 334,39	
678	Autres charges exceptionnelles					581 426,74	337 051,84	581 426,74	337 051,84	244 374,90	
67	Sous Total compte 67					5 075 081,91	337 879,84	5 075 081,91	337 879,84	4 737 202,07	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	DA - immob incorp et corpo					106 193 236,31		106 193 236,31		106 193 236,31	
6815	Dotations prov pour risques et charges					4 837 000,00		4 837 000,00		4 837 000,00	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					1 365 668,72		1 365 668,72		1 365 668,72	
681	<b>Sous Total compte 681</b>					<b>112 395 905,03</b>		<b>112 395 905,03</b>		<b>112 395 905,03</b>	
68	<b>Sous Total compte 68</b>					<b>112 395 905,03</b>		<b>112 395 905,03</b>		<b>112 395 905,03</b>	
	<b>Total classe 6</b>					<b>1 282 841 516,31</b>	<b>35 566 644,14</b>	<b>1 282 841 516,31</b>	<b>35 566 644,14</b>	<b>1 248 348 702,00</b>	<b>1 073 829,45</b>
7022	Coupes de bois						400,00		400,00		400,00
702	<b>Sous Total compte 702</b>						<b>400,00</b>		<b>400,00</b>		<b>400,00</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public						739 829,86		739 829,86		739 829,86
7032	<b>Sous Total compte 7032</b>						<b>739 829,86</b>		<b>739 829,86</b>		<b>739 829,86</b>
7037	Contrib pour dégradation voies chemins						212 381,07		212 381,07		212 381,07
703	<b>Sous Total compte 703</b>						<b>952 210,93</b>		<b>952 210,93</b>		<b>952 210,93</b>
7061	Taxes d'analyse					15 193,34	231 386,95	15 193,34	231 386,95		216 193,61

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Redev et droits des services culturels						6 630,24		6 630,24		6 630,24
7066	Redev droits services à caract social					160,00	1 230 622,19	160,00	1 230 622,19		1 230 462,19
7068	Prest serv autres redev et droits					99 159,40	1 137 617,43	99 159,40	1 137 617,43		1 038 458,03
<b>706</b>	<b>Sous Total compte 706</b>					<b>114 512,74</b>	<b>2 606 256,81</b>	<b>114 512,74</b>	<b>2 606 256,81</b>		<b>2 491 744,07</b>
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles						4 002,00		4 002,00		4 002,00
70848	Mise à dispo persel facturée autres org					244 964,45	818 364,46	244 964,45	818 364,46		573 400,01
<b>7084</b>	<b>Sous Total compte 7084</b>					<b>244 964,45</b>	<b>818 364,46</b>	<b>244 964,45</b>	<b>818 364,46</b>		<b>573 400,01</b>
70878	Par des tiers					1 751,70	126 770,77	1 751,70	126 770,77		125 019,07
<b>7087</b>	<b>Sous Total compte 7087</b>					<b>1 751,70</b>	<b>126 770,77</b>	<b>1 751,70</b>	<b>126 770,77</b>		<b>125 019,07</b>
<b>708</b>	<b>Sous Total compte 708</b>					<b>246 716,15</b>	<b>949 137,23</b>	<b>246 716,15</b>	<b>949 137,23</b>		<b>702 421,08</b>
<b>70</b>	<b>Sous Total compte 70</b>					<b>361 228,89</b>	<b>4 508 004,97</b>	<b>361 228,89</b>	<b>4 508 004,97</b>		<b>4 146 776,08</b>
722	Immob corporelles						490 293,18		490 293,18		490 293,18
<b>72</b>	<b>Sous Total compte 72</b>						<b>490 293,18</b>		<b>490 293,18</b>		<b>490 293,18</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises						77 416 463,00		77 416 463,00		77 416 463,00
73114	Imposition forfaitaire entr réseaux						3 889 066,00		3 889 066,00		3 889 066,00
<b>7311</b>	<b>Sous Total compte 7311</b>						<b>81 305 529,00</b>		<b>81 305 529,00</b>		<b>81 305 529,00</b>
73121	F.N.G.I.R.						17 925 606,00		17 925 606,00		17 925 606,00
73123	Attributions de compensation CVAE						85 671 811,00		85 671 811,00		85 671 811,00
73124	Fonds de solidarité pour dépt IF						9 461 115,00		9 461 115,00		9 461 115,00
73125	Frais de gestion de la tf pro baties						13 709 371,00		13 709 371,00		13 709 371,00
<b>7312</b>	<b>Sous Total compte 7312</b>						<b>126 767 903,00</b>		<b>126 767 903,00</b>		<b>126 767 903,00</b>
7318	Autres impôts locaux ou assimilés						151 430,00		151 430,00		151 430,00
<b>731</b>	<b>Sous Total compte 731</b>						<b>208 224 862,00</b>		<b>208 224 862,00</b>		<b>208 224 862,00</b>
7321	Taxe Dépt pub foncière droit Dépt enregt					11 250,00	338 440 312,23	11 250,00	338 440 312,23		338 429 062,23
7322	Taxe Déptale addit droits enregistrement						1 571 123,07		1 571 123,07		1 571 123,07
7326	Attributions au titre du fonds de péréq						15 953 314,00		15 953 314,00		15 953 314,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7327	Taxe d'aménagement						17 477 465,37		17 477 465,37		17 477 465,37
<b>732</b>	<b>Sous Total compte 732</b>					<b>11 250,00</b>	<b>373 442 214,67</b>	<b>11 250,00</b>	<b>373 442 214,67</b>		<b>373 430 964,67</b>
7342	Taxe sur les conv d'assur						151 784 309,15		151 784 309,15		151 784 309,15
<b>734</b>	<b>Sous Total compte 734</b>						<b>151 784 309,15</b>		<b>151 784 309,15</b>		<b>151 784 309,15</b>
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr					0,03	20 355 860,06	0,03	20 355 860,06		20 355 860,03
7352	TICPE						75 650 744,21		75 650 744,21		75 650 744,21
7353	Redevance des mines						2 343 721,00		2 343 721,00		2 343 721,00
<b>735</b>	<b>Sous Total compte 735</b>					<b>0,03</b>	<b>98 350 325,27</b>	<b>0,03</b>	<b>98 350 325,27</b>		<b>98 350 325,24</b>
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour						1 386 388,21		1 386 388,21		1 386 388,21
<b>736</b>	<b>Sous Total compte 736</b>						<b>1 386 388,21</b>		<b>1 386 388,21</b>		<b>1 386 388,21</b>
73811	Fraction compensatoire de la TFPB						394 208 413,00		394 208 413,00		394 208 413,00
<b>7381</b>	<b>Sous Total compte 7381</b>						<b>394 208 413,00</b>		<b>394 208 413,00</b>		<b>394 208 413,00</b>
<b>738</b>	<b>Sous Total compte 738</b>						<b>394 208 413,00</b>		<b>394 208 413,00</b>		<b>394 208 413,00</b>



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73914	Fonds de péréquat° cotisat° sur VA Entre					353 706,00		353 706,00		353 706,00	
73918	Reverst autres impôts locaux ou assimil					163 308,23		163 308,23		163 308,23	
<b>7391</b>	<b>Sous Total compte 7391</b>					<b>517 014,23</b>		<b>517 014,23</b>		<b>517 014,23</b>	
73926	Prélèvements au titre du fonds de péréqu					35 065 714,00		35 065 714,00		35 065 714,00	
<b>7392</b>	<b>Sous Total compte 7392</b>					<b>35 065 714,00</b>		<b>35 065 714,00</b>		<b>35 065 714,00</b>	
7398	Autres reverSEMENTS					2 917 116,16	496 656,53	2 917 116,16	496 656,53	2 420 459,63	
<b>739</b>	<b>Sous Total compte 739</b>					<b>38 499 844,39</b>	<b>496 656,53</b>	<b>38 499 844,39</b>	<b>496 656,53</b>	<b>38 003 187,86</b>	
<b>73</b>	<b>Sous Total compte 73</b>					<b>38 511 094,42</b>	<b>1 227 893 168,8</b>	<b>38 511 094,42</b>	<b>1 227 893 168,8</b>		<b>1 189 382 074,41</b>
7411	DGFdotation forfaitaire						55 960 333,00		55 960 333,00		55 960 333,00
74122	Dotation de péréquation urbaine						21 853 478,00		21 853 478,00		21 853 478,00
74123	Dotation de compensation						13 742 986,00		13 742 986,00		13 742 986,00
<b>7412</b>	<b>Sous Total compte 7412</b>						<b>35 596 464,00</b>		<b>35 596 464,00</b>		<b>35 596 464,00</b>
<b>741</b>	<b>Sous Total compte 741</b>						<b>91 556 797,00</b>		<b>91 556 797,00</b>		<b>91 556 797,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
744	FCTVA						1 494 439,92		1 494 439,92		1 494 439,92
7461	DGD						4 120 007,00		4 120 007,00		4 120 007,00
<b>746</b>	<b>Sous Total compte 746</b>						<b>4 120 007,00</b>		<b>4 120 007,00</b>		<b>4 120 007,00</b>
74718	Autres					251 880,00	3 610 792,54	251 880,00	3 610 792,54		3 358 912,54
<b>7471</b>	<b>Sous Total compte 7471</b>					<b>251 880,00</b>	<b>3 610 792,54</b>	<b>251 880,00</b>	<b>3 610 792,54</b>		<b>3 358 912,54</b>
7472	Région					418 881,41	2 429 019,74	418 881,41	2 429 019,74		2 010 138,33
7474	Communes et structures intercommunales						235 570,00		235 570,00		235 570,00
7475	Autrs grpts coll, coll à stat part et EP					418 881,41	20 908 562,72	418 881,41	20 908 562,72		20 489 681,31
74771	FSE					1 029 242,06	6 664 615,17	1 029 242,06	6 664 615,17		5 635 373,11
74778	Autres fonds européens						35 400,00		35 400,00		35 400,00
<b>7477</b>	<b>Sous Total compte 7477</b>					<b>1 029 242,06</b>	<b>6 700 015,17</b>	<b>1 029 242,06</b>	<b>6 700 015,17</b>		<b>5 670 773,11</b>
747811	Dotation versée au titre de l'APA						28 263 828,60		28 263 828,60		28 263 828,60
747812	Dotation versée au titre de la PCH						17 064 145,48		17 064 145,48		17 064 145,48

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478141	Part autonomie						560 176,99		560 176,99		560 176,99
7478142	Part prévention						1 104 026,07		1 104 026,07		1 104 026,07
<b>747814</b>	<b>Sous Total compte 747814</b>						<b>1 664 203,06</b>		<b>1 664 203,06</b>		<b>1 664 203,06</b>
747818	Autres						1 487 220,00		1 487 220,00		1 487 220,00
<b>74781</b>	<b>Sous Total compte 74781</b>						<b>48 479 397,14</b>		<b>48 479 397,14</b>		<b>48 479 397,14</b>
74783	Fonds mobilisation départ insertion						9 554 099,00		9 554 099,00		9 554 099,00
74788	Autres						6 179 278,10		6 179 278,10		6 179 278,10
<b>7478</b>	<b>Sous Total compte 7478</b>						<b>64 212 774,24</b>		<b>64 212 774,24</b>		<b>64 212 774,24</b>
<b>747</b>	<b>Sous Total compte 747</b>					<b>2 118 884,88</b>	<b>98 096 734,41</b>	<b>2 118 884,88</b>	<b>98 096 734,41</b>		<b>95 977 849,53</b>
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						83 086,00		83 086,00		83 086,00
74832	D.C.R.T.P.						18 791 779,00		18 791 779,00		18 791 779,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						2 499,00		2 499,00		2 499,00
74835	Dot transfert compensation exonérati FDL						2 989 134,00		2 989 134,00		2 989 134,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>7483</b>	<b>Sous Total compte 7483</b>						<b>21 783 412,00</b>		<b>21 783 412,00</b>		<b>21 783 412,00</b>
74881	Participation familles rest heb scol					11 497,14	3 219 079,63	11 497,14	3 219 079,63		3 207 582,49
74888	Autres attrib et particip : autres						12 879,00		12 879,00		12 879,00
<b>7488</b>	<b>Sous Total compte 7488</b>					<b>11 497,14</b>	<b>3 231 958,63</b>	<b>11 497,14</b>	<b>3 231 958,63</b>		<b>3 220 461,49</b>
<b>748</b>	<b>Sous Total compte 748</b>					<b>11 497,14</b>	<b>25 098 456,63</b>	<b>11 497,14</b>	<b>25 098 456,63</b>		<b>25 086 959,49</b>
<b>74</b>	<b>Sous Total compte 74</b>					<b>2 130 382,02</b>	<b>220 366 434,96</b>	<b>2 130 382,02</b>	<b>220 366 434,96</b>		<b>218 236 052,94</b>
7512	Recvts sur sécu soc et orga mutualistes					9 023,58	582 301,42	9 023,58	582 301,42		573 277,84
7513	Recvts sur bénéficiaire tiers-payants					14 732,45	6 937 789,40	14 732,45	6 937 789,40		6 923 056,95
7518	Recouvrements sur autres redevables					113 716,18	179 991,12	113 716,18	179 991,12		66 274,94
<b>751</b>	<b>Sous Total compte 751</b>					<b>137 472,21</b>	<b>7 700 081,94</b>	<b>137 472,21</b>	<b>7 700 081,94</b>		<b>7 562 609,73</b>
752	Revenus des immeubles						186 377,77		186 377,77		186 377,77
7533	Recouvrement indûs - APA						79 405,14		79 405,14		79 405,14
75342	Allocations forfaitaires					24 963,11	1 935 782,56	24 963,11	1 935 782,56		1 910 819,45

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75343	Alloc fofaitaires majorées					2 311,17	198 330,22	2 311,17	198 330,22		196 019,05
<b>7534</b>	<b>Sous Total compte 7534</b>					<b>27 274,28</b>	<b>2 134 112,78</b>	<b>27 274,28</b>	<b>2 134 112,78</b>		<b>2 106 838,50</b>
7535	PCH						131 181,83		131 181,83		131 181,83
7538	Autres						23 901,73		23 901,73		23 901,73
<b>753</b>	<b>Sous Total compte 753</b>					<b>27 274,28</b>	<b>2 368 601,48</b>	<b>27 274,28</b>	<b>2 368 601,48</b>		<b>2 341 327,20</b>
7588	Autres produits divers de gestion cour						36 349,58		36 349,58		36 349,58
<b>758</b>	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>36 349,58</b>		<b>36 349,58</b>		<b>36 349,58</b>
<b>75</b>	<b>Sous Total compte 75</b>					<b>164 746,49</b>	<b>10 291 410,77</b>	<b>164 746,49</b>	<b>10 291 410,77</b>		<b>10 126 664,28</b>
761	Produits de participations					24 307,00	24 307,64	24 307,00	24 307,64		0,64
7621	Prod aut immob finan encais à échéance						23 240,24		23 240,24		23 240,24
<b>762</b>	<b>Sous Total compte 762</b>						<b>23 240,24</b>		<b>23 240,24</b>		<b>23 240,24</b>
7688	Autres					2 515,96	320 708,48	2 515,96	320 708,48		318 192,52
<b>768</b>	<b>Sous Total compte 768</b>					<b>2 515,96</b>	<b>320 708,48</b>	<b>2 515,96</b>	<b>320 708,48</b>		<b>318 192,52</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
76	<b>Sous Total compte 76</b>					26 822,96	368 256,36	26 822,96	368 256,36		341 433,40
7711	Débits et pénalités perçus					7 982,38	30 519,57	7 982,38	30 519,57		22 537,19
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						125,70		125,70		125,70
7718	Autres prod except sur opé gestion						2 882 809,97		2 882 809,97		2 882 809,97
771	<b>Sous Total compte 771</b>					7 982,38	2 913 455,24	7 982,38	2 913 455,24		2 905 472,86
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs					3 300,00	997 513,91	3 300,00	997 513,91		994 213,91
7748	Autres subv exceptionnelles						96 609,11		96 609,11		96 609,11
774	<b>Sous Total compte 774</b>						96 609,11		96 609,11		96 609,11
775	Produits des cessions d'immobilisations						2 146 907,90		2 146 907,90		2 146 907,90
7761	Diff sur réalisations (négatives)						2 078 721,83		2 078 721,83		2 078 721,83
7768	Neutralisation des amortissements						12 523 798,96		12 523 798,96		12 523 798,96
776	<b>Sous Total compte 776</b>						14 602 520,79		14 602 520,79		14 602 520,79
777	Quote-part subv invest transf au résult						11 142 723,50		11 142 723,50		11 142 723,50

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7788	Produits exceptionnels divers					372,18	344 118,06	372,18	344 118,06		343 745,88
778	Sous Total compte 778					372,18	344 118,06	372,18	344 118,06		343 745,88
77	Sous Total compte 77					11 654,56	32 243 848,51	11 654,56	32 243 848,51		32 232 193,95
7815	Rep provis risques et charges						2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00
7817	Rep prov dépréciat actifs circul						527 863,00		527 863,00		527 863,00
781	Sous Total compte 781						2 527 863,00		2 527 863,00		2 527 863,00
78	Sous Total compte 78						2 527 863,00		2 527 863,00		2 527 863,00
	Total classe 7					41 205 929,34	1 498 689 280,51	41 205 929,34	1 498 689 280,51	38 003 187,86	1 495 486 539,10
	Total général	8 250 486 613,48	8 250 486 613,48	7 442 792 948,47	7 204 923 595,47	1 756 133 407,47	1 994 002 760,47	17 449 412 969,47	17 449 412 969,47	9 910 117 714,60	9 910 117 714,60

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
Uas Départementales	15 250,00	102 610,00	117 860,00	0,00	82 100,00	82 100,00	35 760,00	0,00
CHEQUES CADEAUX COLLEGIENS	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	15 250,00	147 610,00	162 860,00	0,00	127 100,00	127 100,00	35 760,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
Uas Départementales	34 430,00	77 800,00	112 230,00	0,00	96 445,00	96 445,00	15 785,00	0,00
CHEQUES CADEAUX COLLEGIENS	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	34 430,00	122 800,00	157 230,00	0,00	96 445,00	96 445,00	60 785,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
Uas Départementales	0,00	98 435,00	98 435,00	49 680,00	100 300,00	149 980,00	0,00	51 545,00
CHEQUES CADEAUX COLLEGIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	98 435,00	98 435,00	49 680,00	145 300,00	194 980,00	0,00	96 545,00
TOTAUX	49 680,00	368 845,00	418 525,00	49 680,00	368 845,00	418 525,00	96 545,00	96 545,00



## Page des signatures

02000 - DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DEPARTEMENT SEINE ET MARNE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 P.DEP SEINE-ET-MARNE  
 N° CODIQUE 077090  
 Date Edition : 07/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 02004  
 N° de SIRET 22770001000092

Accusé de réception en préfecture  
 077-227700010-20230623-CD20230623-7-01-BF  
 Date de télétransmission : 30/06/2023  
 Date de réception préfecture : 30/06/2023

## GAIA DEP SEINE ET MARNE BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

#### PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

#### PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme CHRISTINE SIBLET-BEUVAIN

#### AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2022 AU 07/03/2023

077090 P.DEP SEINE-ET-MARNE

Nomenclature M4 spic  
 Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2	Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
5	Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	35
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 36</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 47</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	48

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>0,15</b>	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	0,50
Constructions		Réserves	66,42
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	288,82
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-115,72
Autres immobilisations corporelles	11,84	Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>11,84</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11,99</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>240,01</b>
Créances	235,91	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7,70</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités		Fournisseurs <sup>(2)</sup>	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>235,91</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>-0,17</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	
		Comptes de régularisations	0,02
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>247,74</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>247,74</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	8 760,76	8 607,76	153,00	153,00
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	239 809,34	227 968,34	11 841,00	10 079,31
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	248 570,10	236 576,10	11 994,00	10 232,31	

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	248 570,10	236 576,10	11 994,00	10 232,31
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>248 570,10</b>	<b>236 576,10</b>	<b>11 994,00</b>	<b>10 232,31</b>

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	4 038,54		4 038,54	
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	226 189,17		226 189,17	199 010,91
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	5 682,90		5 682,90	167 324,15
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>235 910,61</b>		<b>235 910,61</b>	<b>366 335,06</b>

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	-167,78		-167,78	0,40
	Écarts de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>-167,78</b>		<b>-167,78</b>	<b>0,40</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>484 312,93</b>	<b>236 576,10</b>	<b>247 736,83</b>	<b>376 567,77</b>

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	66 422,91	66 422,91
	Report à nouveau	288 815,95	236 038,81
	Résultat de l'exercice	-115 723,06	52 777,14
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	498,23	498,23
	Droits de l'affectant		
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>240 014,03</b>	<b>355 737,09</b>	



## BILAN (en Euros)

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	7 700,00	7 700,00
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>7 700,00</b>	<b>7 700,00</b>

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		6 985,00
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		83,45
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>		<b>7 068,45</b>	

**BILAN (en Euros)**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	22,80	6 062,23
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>22,80</b>	<b>6 062,23</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>247 736,83</b>	<b>376 567,77</b>

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	1,13	0,34
Autres produits	77,01	223,88
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	78,14	224,22
Traitements, salaires, charges sociales	140,09	141,73
Achats et charges externes	19,07	0,72
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	4,69	5,40
Autres charges	0,75	0,82
Charges courantes non financières	164,59	148,68
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-86,45</b>	<b>75,54</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-86,45</b>	<b>75,54</b>
Produits exceptionnels	0,05	
Charges exceptionnelles	29,32	22,76
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-29,27</b>	<b>-22,76</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-115,72</b>	<b>52,78</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	1 128,00	338,45
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	77 014,97	223 876,93
<b>TOTAL I</b>	<b>78 142,97</b>	<b>224 215,38</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	19 065,13	717,02
Impôts et taxes sur rémunérations	750,43	820,07
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements	106 208,19	101 530,66

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	33 883,91	40 203,70
Dotations amortissements sur immob	4 685,03	5 402,13
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	1,64	2,91
<b>TOTAL II</b>	<b>164 594,33</b>	<b>148 676,49</b>
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-86 451,36</b>	<b>75 538,89</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>-86 451,36</b>	<b>75 538,89</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	50,05	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>50,05</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	29 321,75	22 761,75
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>29 321,75</b>	<b>22 761,75</b>
<b>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-29 271,70</b>	<b>-22 761,75</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	78 193,02	224 215,38
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	193 916,08	171 438,24
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-115 723,06	52 777,14



# Opérations Compte de Tiers

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	61 373,86	565 820,95	627 194,81
Titres de recette émis (b)	4 685,03	122 492,04	127 177,07
Réductions de titres (c)		43 799,02	43 799,02
Recettes nettes (d = b - c)	4 685,03	78 693,02	83 378,05
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 000,00	385 378,86	395 378,86
Mandats émis (f)	6 446,72	194 416,08	200 862,80
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	6 446,72	194 416,08	200 862,80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 761,69	115 723,06	117 484,75

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
GAIA DEP SEINE ET MARNE					
Investissement	56 688,83		-1 761,69		54 927,14
Fonctionnement	288 815,95		-115 723,06		173 092,89
<b>Sous-Total</b>	<b>345 504,78</b>		<b>-117 484,75</b>		<b>228 020,03</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>345 504,78</b>		<b>-117 484,75</b>		<b>228 020,03</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>345 504,78</b>		<b>-117 484,75</b>		<b>228 020,03</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00		1 600,00				1 600,00
21	Immobilisations corporelles	8 400,00		8 400,00	6 446,72		6 446,72	1 953,28
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>	<b>3 553,28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>	<b>3 553,28</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>	<b>3 553,28</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	-5 314,97	4 685,03	4 685,03		4 685,03	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-5 314,97</b>	<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		56 688,83	56 688,83				56 688,83
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 000,00</b>	<b>51 373,86</b>	<b>61 373,86</b>	<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>	<b>56 688,83</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	92 860,00	22 988,83	115 848,83	15 038,13		15 038,13	100 810,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	174 100,00	9 700,00	183 800,00	145 369,53		145 369,53	38 430,47
65	Autres charges de gestion courante	45,00		45,00	1,64		1,64	43,36
67	Charges exceptionnelles		80 000,00	80 000,00	29 321,75		29 321,75	50 678,25
68	Dotations aux provisions et aux depreciations (semi-budgétaires)		1 000,00	1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>267 005,00</b>	<b>113 688,83</b>	<b>380 693,83</b>	<b>189 731,05</b>		<b>189 731,05</b>	<b>190 962,78</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	-5 314,97	4 685,03	4 685,03		4 685,03	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-5 314,97</b>	<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>277 005,00</b>	<b>108 373,86</b>	<b>385 378,86</b>	<b>194 416,08</b>		<b>194 416,08</b>	<b>190 962,78</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				500,00		500,00	-500,00
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	3 000,00		3 000,00	1 128,00		1 128,00	1 872,00
75	Autres produits de gestion courante	274 005,00		274 005,00	120 813,99	43 799,02	77 014,97	196 990,03
77	Produits exceptionnels				50,05		50,05	-50,05
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>277 005,00</b>		<b>277 005,00</b>	<b>122 492,04</b>	<b>43 799,02</b>	<b>78 693,02</b>	<b>198 311,98</b>
002	Résultat d'exploitation reporté		288 815,95	288 815,95				288 815,95
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>277 005,00</b>	<b>288 815,95</b>	<b>565 820,95</b>	<b>122 492,04</b>	<b>43 799,02</b>	<b>78 693,02</b>	<b>487 127,93</b>



## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 446,72		6 446,72
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 446,72</b>		<b>6 446,72</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 685,03		4 685,03
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
604	Achats d'études et prestations de services	748,41		748,41
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	804,00		804,00
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	5 146,22		5 146,22
6068	Autres matières et fournitures	241,00		241,00
6132	Locations immobilières	6 570,00		6 570,00
61521	Bâtiments publics	813,00		813,00
6261	Frais d'affranchissement	424,00		424,00
6262	Frais de télécommunications	24,00		24,00
6287	Remboursements de frais	267,50		267,50
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>15 038,13</b>		<b>15 038,13</b>
6218	Autre personnel extérieur	4 027,00		4 027,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	750,43		750,43
6411	Salaires, appointements, commissions de base	98 580,34		98 580,34
64141	indemnité inflation	500,00		500,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	3 802,81		3 802,81
6415	Supplément familial	376,79		376,79
6451	Cotisations à l'URSSAF	24 918,68		24 918,68
6453	Cotisations aux caisses de retraite	6 774,92		6 774,92
6454	Cotisations Pôle Emploi	2 690,31		2 690,31
648	Autres charges de personnel	2 948,25		2 948,25
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>145 369,53</b>		<b>145 369,53</b>
658	Charges diverses de gestion courante	1,64		1,64
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1,64</b>		<b>1,64</b>
673	Titres annulés exercices antérieurs	29 321,75		29 321,75

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	29 321,75		29 321,75
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	189 731,05		189 731,05
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	4 685,03		4 685,03
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 685,03		4 685,03
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 685,03		4 685,03
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	194 416,08		194 416,08

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	500,00		500,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>500,00</b>		<b>500,00</b>
706	Prestations de services	1 128,00		1 128,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises</b>	<b>1 128,00</b>		<b>1 128,00</b>
751	Redevances pour concessions brevets licences marques procédés droits et valeurs similaires	120 812,80	43 799,02	77 013,78
7588	Autres	1,19		1,19
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>120 813,99</b>	<b>43 799,02</b>	<b>77 014,97</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	50,05		50,05
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>50,05</b>		<b>50,05</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>122 492,04</b>	<b>43 799,02</b>	<b>78 693,02</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>122 492,04</b>	<b>43 799,02</b>	<b>78 693,02</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10228	Autres fonds d'investissement		498,23						498,23		498,23
1022	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>498,23</b>						<b>498,23</b>		<b>498,23</b>
102	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>498,23</b>						<b>498,23</b>		<b>498,23</b>
1068	Autres réserves		66 422,91						66 422,91		66 422,91
106	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>66 422,91</b>						<b>66 422,91</b>		<b>66 422,91</b>
10	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>66 921,14</b>						<b>66 921,14</b>		<b>66 921,14</b>
110	Report à nouveau solde créditeur		236 038,81		52 777,14				288 815,95		288 815,95
11	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>236 038,81</b>		<b>52 777,14</b>				<b>288 815,95</b>		<b>288 815,95</b>
12	Résultat exercice bénéf ou perte		52 777,14	52 777,14				52 777,14	52 777,14		0,00
12	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>52 777,14</b>	<b>52 777,14</b>				<b>52 777,14</b>	<b>52 777,14</b>		<b>0,00</b>
1581	Autres prov pour risques et charges (nb)		7 700,00						7 700,00		7 700,00
158	<b>Sous Total compte 158</b>		<b>7 700,00</b>						<b>7 700,00</b>		<b>7 700,00</b>
15	<b>Sous Total compte 15</b>		<b>7 700,00</b>						<b>7 700,00</b>		<b>7 700,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total classe 1</b>		<b>363 437,09</b>	<b>52 777,14</b>	<b>52 777,14</b>			<b>52 777,14</b>	<b>416 214,23</b>		<b>363 437,09</b>
2051	Concessions et droits assimilés	8 760,76						8 760,76		8 760,76	
205	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>8 760,76</b>						<b>8 760,76</b>		<b>8 760,76</b>	
20	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>8 760,76</b>						<b>8 760,76</b>		<b>8 760,76</b>	
2183	Mat bureau mat informatique	233 362,62				6 446,72		239 809,34		239 809,34	
218	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>233 362,62</b>				<b>6 446,72</b>		<b>239 809,34</b>		<b>239 809,34</b>	
21	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>233 362,62</b>				<b>6 446,72</b>		<b>239 809,34</b>		<b>239 809,34</b>	
2805	Concessions droits similaires brevets		8 607,76						8 607,76		8 607,76
280	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>8 607,76</b>						<b>8 607,76</b>		<b>8 607,76</b>
28183	Mat bureau mat informatique		223 283,31				4 685,03	227 968,34		227 968,34	
2818	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>223 283,31</b>				<b>4 685,03</b>	<b>227 968,34</b>		<b>227 968,34</b>	
281	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>223 283,31</b>				<b>4 685,03</b>	<b>227 968,34</b>		<b>227 968,34</b>	
28	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>231 891,07</b>				<b>4 685,03</b>	<b>236 576,10</b>		<b>236 576,10</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total classe 2</b>	<b>242 123,38</b>	<b>231 891,07</b>			<b>6 446,72</b>	<b>4 685,03</b>	<b>248 570,10</b>	<b>236 576,10</b>	<b>248 570,10</b>	<b>236 576,10</b>
4011	Fournisseurs			19 829,01	19 829,01			19 829,01	19 829,01		0,00
401	<b>Sous Total compte 401</b>			<b>19 829,01</b>	<b>19 829,01</b>			<b>19 829,01</b>	<b>19 829,01</b>		<b>0,00</b>
4041	Fournis immob			6 446,72	6 446,72			6 446,72	6 446,72		0,00
404	<b>Sous Total compte 404</b>			<b>6 446,72</b>	<b>6 446,72</b>			<b>6 446,72</b>	<b>6 446,72</b>		<b>0,00</b>
40	<b>Sous Total compte 40</b>			<b>26 275,73</b>	<b>26 275,73</b>			<b>26 275,73</b>	<b>26 275,73</b>		<b>0,00</b>
411	Clients			1 128,00	1 128,00			1 128,00	1 128,00		0,00
41	<b>Sous Total compte 41</b>			<b>1 128,00</b>	<b>1 128,00</b>			<b>1 128,00</b>	<b>1 128,00</b>		<b>0,00</b>
421	Personnel - rémunérations dues		252,00	77 407,51	77 155,51			77 407,51	77 407,51		0,00
42	<b>Sous Total compte 42</b>		<b>252,00</b>	<b>77 407,51</b>	<b>77 155,51</b>			<b>77 407,51</b>	<b>77 407,51</b>		<b>0,00</b>
431	Sécurite sociale			41 134,55	41 134,55			41 134,55	41 134,55		0,00
437	Autres organismes sociaux			10 127,20	10 127,20			10 127,20	10 127,20		0,00
43	<b>Sous Total compte 43</b>			<b>51 261,75</b>	<b>51 261,75</b>			<b>51 261,75</b>	<b>51 261,75</b>		<b>0,00</b>



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 690,19	1 690,19			1 690,19	1 690,19		0,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>1 690,19</b>	<b>1 690,19</b>			<b>1 690,19</b>	<b>1 690,19</b>		<b>0,00</b>
44551	Etat - TVA à décaisser		6 733,00	25 633,00	18 900,00			25 633,00	25 633,00		0,00
<b>4455</b>	<b>Sous Total compte 4455</b>		<b>6 733,00</b>	<b>25 633,00</b>	<b>18 900,00</b>			<b>25 633,00</b>	<b>25 633,00</b>		<b>0,00</b>
44566	TVA déduct sur autres biens et services			7 040,39	3 084,85			7 040,39	3 084,85	3 955,54	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			243,00	160,00			243,00	160,00	83,00	
<b>4456</b>	<b>Sous Total compte 4456</b>			<b>7 283,39</b>	<b>3 244,85</b>			<b>7 283,39</b>	<b>3 244,85</b>	<b>4 038,54</b>	
44571	Etat - TVA collectée			21 905,14	21 905,14			21 905,14	21 905,14		0,00
<b>4457</b>	<b>Sous Total compte 4457</b>			<b>21 905,14</b>	<b>21 905,14</b>			<b>21 905,14</b>	<b>21 905,14</b>		<b>0,00</b>
<b>445</b>	<b>Sous Total compte 445</b>		<b>6 733,00</b>	<b>54 821,53</b>	<b>44 049,99</b>			<b>54 821,53</b>	<b>50 782,99</b>	<b>4 038,54</b>	
<b>44</b>	<b>Sous Total compte 44</b>		<b>6 733,00</b>	<b>56 511,72</b>	<b>45 740,18</b>			<b>56 511,72</b>	<b>52 473,18</b>	<b>4 038,54</b>	
451004	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	199 010,91		219 496,24	192 317,98			418 507,15	192 317,98	226 189,17	
<b>451</b>	<b>Sous Total compte 451</b>	<b>199 010,91</b>		<b>219 496,24</b>	<b>192 317,98</b>			<b>418 507,15</b>	<b>192 317,98</b>	<b>226 189,17</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45	199 010,91		219 496,24	192 317,98			418 507,15	192 317,98	226 189,17	
466	Excédé de verSEMent		83,45	190,43	106,98			190,43	190,43		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	86 896,31		143 217,59	230 113,90			230 113,90	230 113,90		0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	36 647,82		67 209,69	98 174,61			103 857,51	98 174,61	5 682,90	
4672	Sous Total compte 4672	123 544,13		210 427,28	328 288,51			333 971,41	328 288,51	5 682,90	
467	Sous Total compte 467	123 544,13		210 427,28	328 288,51			333 971,41	328 288,51	5 682,90	
4687	Divers - produits à recevoir	43 780,02			43 780,02			43 780,02	43 780,02		0,00
468	Sous Total compte 468	43 780,02			43 780,02			43 780,02	43 780,02		0,00
46	Sous Total compte 46	167 324,15	83,45	210 617,71	372 175,51			377 941,86	372 258,96	5 682,90	
4713	Recettes perçues avant émission titres		50,05	50,05				50,05	50,05		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		6 012,18	11 712,18	5 722,80			11 712,18	11 734,98		22,80
47141	Sous Total compte 47141		6 012,18	11 712,18	5 722,80			11 712,18	11 734,98		22,80
4714	Sous Total compte 4714		6 012,18	11 712,18	5 722,80			11 712,18	11 734,98		22,80

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		6 062,23	11 762,23	5 722,80			11 762,23	11 785,03		22,80
4728	DACR - autres dépenses à régul			11 488,56	11 656,56			11 488,56	11 656,56		168,00
472	Sous Total compte 472			11 488,56	11 656,56			11 488,56	11 656,56		168,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,40		1,20	1,38			1,60	1,38	0,22	
478	Sous Total compte 478	0,40		1,20	1,38			1,60	1,38	0,22	
47	Sous Total compte 47	0,40	6 062,23	23 251,99	17 380,74			23 252,39	23 442,97		190,58
	<b>Total classe 4</b>	<b>366 335,46</b>	<b>13 130,68</b>	<b>665 950,65</b>	<b>783 435,40</b>			<b>1 032 286,11</b>	<b>796 566,08</b>	<b>235 910,83</b>	<b>190,80</b>
580	Opérations d'ordre budgétaires			4 685,03	4 685,03			4 685,03	4 685,03		0,00
58	Sous Total compte 58			4 685,03	4 685,03			4 685,03	4 685,03		0,00
	<b>Total classe 5</b>			<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>			<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>		<b>0,00</b>
604	Achts études presta serv					748,41		748,41		748,41	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					804,00		804,00		804,00	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipt					5 146,22		5 146,22		5 146,22	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres matières et fournitures					241,00		241,00		241,00	
606	Sous Total compte 606					6 191,22		6 191,22		6 191,22	
60	Sous Total compte 60					6 939,63		6 939,63		6 939,63	
6132	Locations immobilières					6 570,00		6 570,00		6 570,00	
613	Sous Total compte 613					6 570,00		6 570,00		6 570,00	
61521	Bâtiments publics					813,00		813,00		813,00	
6152	Sous Total compte 6152					813,00		813,00		813,00	
615	Sous Total compte 615					813,00		813,00		813,00	
61	Sous Total compte 61					7 383,00		7 383,00		7 383,00	
6218	Autre personnel extérieur					4 027,00		4 027,00		4 027,00	
621	Sous Total compte 621					4 027,00		4 027,00		4 027,00	
6261	Frais d'affranchissement					424,00		424,00		424,00	
6262	Frais de télécommunication					24,00		24,00		24,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
626	Sous Total compte 626					448,00		448,00		448,00	
6287	Remboursements de frais					267,50		267,50		267,50	
628	Sous Total compte 628					267,50		267,50		267,50	
62	Sous Total compte 62					4 742,50		4 742,50		4 742,50	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					750,43		750,43		750,43	
633	Sous Total compte 633					750,43		750,43		750,43	
63	Sous Total compte 63					750,43		750,43		750,43	
6411	Salaires, appointements					98 580,34		98 580,34		98 580,34	
64141	indemnité inflation					500,00		500,00		500,00	
64148	Autres indemnités et avantages divers					3 802,81		3 802,81		3 802,81	
6414	Sous Total compte 6414					4 302,81		4 302,81		4 302,81	
6415	Supplément familial					376,79		376,79		376,79	
641	Sous Total compte 641					103 259,94		103 259,94		103 259,94	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'URSSAF					24 918,68		24 918,68		24 918,68	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					6 774,92		6 774,92		6 774,92	
6454	Cotisations Pôle Emploi					2 690,31		2 690,31		2 690,31	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						500,00		500,00		500,00
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>34 383,91</b>	<b>500,00</b>	<b>34 383,91</b>	<b>500,00</b>	<b>33 883,91</b>	
648	Autres charges de personnel					2 948,25		2 948,25		2 948,25	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>140 592,10</b>	<b>500,00</b>	<b>140 592,10</b>	<b>500,00</b>	<b>140 092,10</b>	
658	Charges diverses gest courante					1,64		1,64		1,64	
<b>65</b>	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>1,64</b>		<b>1,64</b>		<b>1,64</b>	
673	Titres annulés exercices antérieurs					29 321,75		29 321,75		29 321,75	
<b>67</b>	<b>Sous Total compte 67</b>					<b>29 321,75</b>		<b>29 321,75</b>		<b>29 321,75</b>	
6811	DA - immob corpo et incorpo					4 685,03		4 685,03		4 685,03	
<b>681</b>	<b>Sous Total compte 681</b>					<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>		<b>4 685,03</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					4 685,03		4 685,03		4 685,03	
	<b>Total classe 6</b>					194 416,08	500,00	194 416,08	500,00	194 416,08	500,00
706	Prestations de services						1 128,00		1 128,00		1 128,00
70	<b>Sous Total compte 70</b>						1 128,00		1 128,00		1 128,00
751	Redev concessions brevets licences					43 799,02	120 812,80	43 799,02	120 812,80		77 013,78
7588	Autres						1,19		1,19		1,19
758	<b>Sous Total compte 758</b>						1,19		1,19		1,19
75	<b>Sous Total compte 75</b>					43 799,02	120 813,99	43 799,02	120 813,99		77 014,97
7711	Dédits et pénalités perçus						50,05		50,05		50,05
771	<b>Sous Total compte 771</b>						50,05		50,05		50,05
77	<b>Sous Total compte 77</b>						50,05		50,05		50,05
	<b>Total classe 7</b>					43 799,02	121 992,04	43 799,02	121 992,04		78 193,02
	<b>Total général</b>	608 458,84	608 458,84	723 412,82	840 897,57	244 661,82	127 177,07	1 576 533,48	1 576 533,48	678 897,01	678 897,01

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## Page des signatures

02004 - GAIA DEP SEINE ET MARNE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **GAIA DEP SEINE ET MARNE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-2A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 7/02 A**

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

**OBJET : Compte administratif 2022 et affectation des résultats  
Budget principal**

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget du Département au cours d'une année civile (1er janvier au 31 décembre). Pour 2022, le compte administratif du budget principal présente un volume total de dépenses propres à l'exercice (en mouvements réels) de 1 milliard 716 millions d'euros pour 1 milliard 804 millions d'euros en recettes propres à l'exercice (en mouvements réels). Ces opérations, propres à l'exercice 2022, se soldent ainsi par un "excédent" de 88 M€ constituant le résultat de gestion 2022. Cet excédent s'ajoute au résultat reporté cumulé à fin 2021 qui était excédentaire de 87,3 M€. Ce résultat financera prioritairement le déficit des reports de 2022 sur 2023 (18,8 M€). Dès lors le résultat disponible cumulé à fin 2022 qui sera repris en DM1 2023 (valant budget supplémentaire), sera de 156,5 M€

Deux budgets annexes au budget principal présentent, par ailleurs, les résultats suivants :

- Budget annexe GAIA : excédent d'exploitation de 173 092,89 € et excédent d'investissement de 54 927,14 €
- Budget annexe Equipements culturels : excédent de fonctionnement de 1 475 336,92 €

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les comptes de gestion établis pour l'exercice 2022 par Madame le Payeur Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/02 A

Page 2/2

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du budget principal du Département de Seine-et-Marne pour l'exercice 2022 présentés par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

**Article 2 :** de déterminer, les soldes d'exécution et le résultat de fonctionnement à affecter ainsi qu'il suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat antérieur	146 382 318,32	149 909 617,42		83 812 220,94
Réalisé de l'exercice 2022	429 748 263,39	307 499 520,32	1 286 282 660,05	1 496 491 138,73
<b>TOTAL</b>	<b>576 130 581,71</b>	<b>457 409 137,74</b>	<b>1 286 282 660,05</b>	<b>1 580 303 359,67</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>118 721 443,97</b>			<b>294 020 699,62</b>
Reste à réaliser	18 770 995,95	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>137 492 439,92</b>			<b>294 020 699,62</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>137 492 439,92</b>			<b>294 020 699,62</b>

**Article 3 :** d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture ainsi qu'il suit :

En section d'investissement, le besoin de financement du compte principal après restes à réaliser s'établit à **137 492 439,92 €**. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **294 020 699,62 €** sera affecté à hauteur du besoin de financement global. Le solde disponible de **156 528 259,70 €** sera repris en report à nouveau créditeur à la DM1, budget supplémentaire de l'exercice 2023.

**Article 4 :** d'acter la réalisation des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022 comme présentée en annexe 1 de la présente délibération.

**Article 5 :** d'acter la réalisation des enveloppes d'autorisations de programme présentée en annexe 2 de la présente délibération.

**Article 6 :** d'acter la réalisation des enveloppes d'autorisations d'engagement présentée en annexe 3 de la présente délibération.

**Article 7 :** d'acter la caducité des autorisations de programme et d'autorisations d'engagement présentées en annexe 4 de la délibération, conformément aux articles 16 et 19 du Règlement Budgétaire et financier voté le 29 juin 2012 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/02 A

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU


Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances (1) :

M. Jean-François PARIGI en sa qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**Conseil départemental du 23 juin 2023**  
**Annexe 1 à la délibération n° 7/02 A**

# **PROJET**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-2A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**Rapport sur le**

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

- **BUDGET PRINCIPAL**
- **SERVICES A COMPTABILITE DISTINCTE**
- **BILAN FINANCIER DE LA POLITIQUE ENS ET AFFECTATION  
DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

## SOMMAIRE « COMPTE ADMINISTRATIF 2022 »

<b>1-1 - Introduction</b> .....	3
<b>1-2 - Présentation Générale</b> .....	5
<b>1-2.A - Les ouvertures de crédits</b> .....	6
<b>1-2.B – L'exécution du budget</b> .....	7
<b>1-2.C – Les résultats</b> .....	8
<b>1-3 - La section d'investissement</b> .....	10
<b>1-3.A - Les dépenses d'investissement</b> .....	10
<b>1-3.A 1 – Répartition des investissements 2022 par grands secteurs</b> .....	11
<b>1-3.A 2 – Les opérations en capital relatives à la dette</b> .....	30
<b>1-3.B - Gestion pluriannuelle en investissement</b> .....	31
<b>1-3.C – Les recettes d'investissement</b> .....	32
<b>1-4 – La section de fonctionnement</b> .....	33
<b>1-4.A – Les dépenses de fonctionnement</b> .....	33
<b>1-4.A 1 – Les dépenses opérationnelles de fonctionnement</b> .....	34
<b>1-4.A 2 – Les frais financiers et les prélèvements sur les recettes fiscales</b> .....	57
<b>1-4.B – Gestion pluriannuelle en fonctionnement</b> .....	59
<b>1-4.C – Les recettes de fonctionnement</b> .....	60
<b>1-5 – La sous-compensation des trois allocations individuelles de solidarité (AIS)</b> .....	68
<b>1-6 – Situation financière</b> .....	71
<b>1-7 – Affectation du résultat</b> .....	72
<b>2 - Comptes administratifs des services à comptabilité distincte</b> .....	73
<b>2-1 - Service GAIA</b> .....	73
<b>2-2 - Boutiques</b> .....	73
<b>3 Bilan financier de la politique ENS et affectation de la taxe d'aménagement</b> .....	74

## 1-1 - Introduction

Après une légère dégradation en 2020 du taux d'épargne brute résultant de la crise sanitaire, celui-ci progresse de nouveau en 2022 : 20,0 % (contre 19,3 % en 2021 et 15,9 % en 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 13,6 M€ soit + 1,2 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé plus rapidement, sans hausse fiscale, de 30,3 M€ (soit + 2,1 %).

Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a augmentée pour atteindre 294,3 M€ contre 277,6 M€ au CA 2021.

L'évolution des grands équilibres financiers est retracée dans le tableau suivant à travers quatre indicateurs :

	Taux d'épargne brute (1)	Endettement (2)	Taux d'endettement (3)	Capacité de désendettement (4)
<b>CA 2017</b>	14,2%	785,6 M€	62%	4,3 ans
<b>CA 2018</b>	15,5%	726,1 M€	57%	3,6 ans
<b>CA 2019</b>	17,0%	657,4 M€	49%	2,9 ans
<b>CA 2020</b>	15,9%	629,7 M€	47%	2,9 ans
<b>CA 2021</b>	19,3%	596,6 M€	41%	2,1 ans
<b>CA 2022</b>	20,0%	561,9 M€	38%	1,9 ans

Cette trajectoire financière, qui accroît la capacité d'autofinancement du Département, permet de poursuivre la montée en charge des dépenses d'équipement sans alourdir l'endettement de la collectivité conformément aux orientations fixées par la majorité départementale.

En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement 2022 (détaillées à partir de la page 33) se sont élevées à 1 175,9 M€ et les recettes de fonctionnement (détaillées à partir de la page 61) à 1 470,2 M€.

Le résultat de gestion 2022 est donc un excédent de 294,3 M€ en section de fonctionnement.

En investissement, les dépenses 2022 ont été de 332,3 M€ hors déficit (détaillées à partir de la page 10), et les recettes de 126 M€ hors excédent (détaillées à partir de la page 32), soit un besoin de financement de 206,4 M€.

Au total, l'excédent de 2022 est de 88 M€. Il se cumulera avec l'excédent antérieur de 87,3 M€, ce qui fait ressortir, après financement des reports de 2022 sur 2023 (18,8 M€), le résultat net disponible à reprendre au budget supplémentaire 2023 à 156,5 M€ (contre 83,8 M€ au BS 2022).



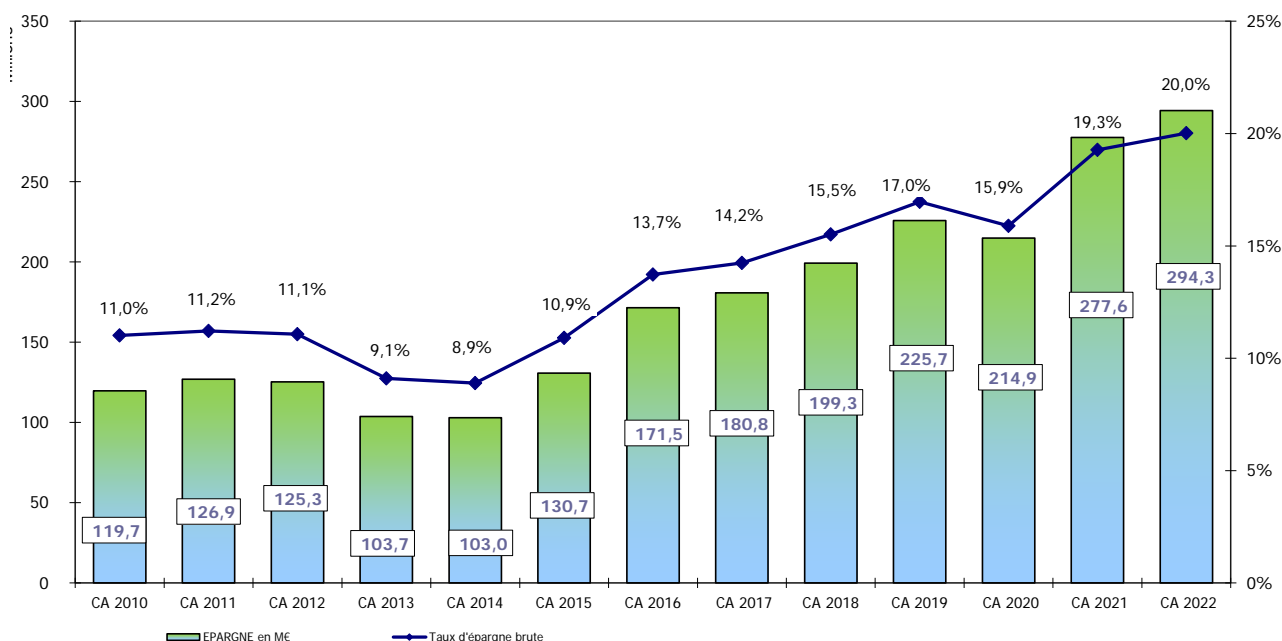
en €	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 175 933 023,83	1 470 247 364,42	294 314 340,59
Investissement	332 328 675,09	125 974 070,11	- 206 354 604,98
Résultat de la gestion 2022			87 959 735,61
Excédent cumulé à fin 2021			87 339 520,04
Excédent global cumulé à fin 2022			175 299 255,65
Déficit état des reports 2022 sur 2023			18 770 995,95
Résultat net disponible pour BS (DM1 2023)			156 528 259,70

Dans le même temps, le stock de dette à long terme du Département a diminué de 34,7 M€ en 2022, les remboursements (97,9 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (63,2 M€). Ce stock de dette à long terme s'établit à 561,9 M€ à fin 2022 (contre 596,6 M€ à fin 2021).

Avec une épargne dégagée sur la section de fonctionnement de 294,3 M€ le ratio de solvabilité (rapport entre le stock de dette à long terme, 561,9 M€ et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 294,3 M€) s'améliore à 1,9 an après une stabilisation en 2019 et 2020 à 2,9 ans et une diminution en 2021 à 2,1 ans.

L'amélioration de la situation financière du Département, amorcée en 2015 comme le montre le graphique ci-après, a été consolidée en 2022 après une pose en 2020 et une augmentation en 2021.

**Evolution de l'épargne**  
(hors recettes exceptionnelles en 2012)



Le tableau et le graphique d'évolution des **dépenses de fonctionnement** (pages 33 et 34), montrent leur faible progression en 2022 puisqu'elles augmentent de 1,2 % au total, avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui ont évolué de + 1 % (contre +2,4 % en 2021)

La mission **Solidarité** présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2021 (+ 8,8M€ pour un montant global de 661,1 M€).

Ce sont majoritairement les dépenses destinées aux personnes handicapées qui ont progressé (+ 5,4 % soit + 8,7 M€). S'y ajoutent les dépenses du secteur des personnes âgées (+ 4,2 % soit +4 M€) accompagnées de celles du secteur enfance et famille (+ 2,9 M€). A l'inverse, après une forte croissance entre 2019 et 2021 les dépenses réalisées dans le secteur de l'insertion sont en régression de -3,2% (soit - 7,2 M€).

Les dépenses de la mission **Aménagement** ont également diminué pour revenir à un montant de 190,4 M€ soit - 2 % (en volume -4 M€). Cette diminution de - 5,2 % est centrée sur la sécurité (- 6,3 M€) mais elle doit être nuancée puisque l'année 2021 avait été marquée par la constitution d'une provision de 8 M€ en prévision de la constatation d'un déficit du compte d'ajustement du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) qui nous lie au Groupe Vinci pour la rénovation et la gestion des casernes de gendarmerie. Le secteur du développement territorial est également en recul de - 19,4% et pour un volume de - 1,5 M€. Néanmoins ces diminutions sont en partie compensées par une progression des dépenses du secteur des transports (+ 3,5 M€ soit +6,6 %).

Un dernier secteur a également progressé : celui du **développement socio-éducatif et culturel** avec une variation de + 10,2 % des dépenses (soit + 5,2 M€) pour un montant global de 56,19 M€ dont plus de 75 % des dépenses concerne l'éducation.

Face à ces variations, on constate une stabilisation globale des dépenses de la **mission fonctionnelle à 221,6 M€**. Elle résulte d'une part d'augmentation des moyens généraux en partie compensée la diminution des réalisations faites au titre de la direction de l'action départementale (qui contrairement à l'année dernière ne supporte plus la constitution d'une provision pour créances douteuses de 1,4 M€).

Après plusieurs années de diminution, les **frais financiers** progressent légèrement (+1,1 %) pour atteindre 11,3 M€ (contre 11,2M€ en 2021, 12,9 M€ en 2020 14,4 M€ en 2019).

La forte relance des **dépenses d'équipement** constatée depuis 2018 marque une pose en 2022. La cyber-attaque dont a été victime le Département de Seine-et-Marne a fortement impacté le volume des mandats en investissement puisque celui-ci s'est limité à 219,5 M€ contre 267,8 M€ en 2021 soit une baisse de 18% (- 48,3 M€). Néanmoins une partie des dépenses non réalisées seront reportées sur l'exercice 2023 pour 18,8 M€

Les dépenses en faveur de l'éducation, dans les collèges (90,4 M€) demeurent le premier poste d'investissement, avec 41,2 % des dépenses totales. Les investissements routiers se traduisent dans le compte administratif 2022 par une dépense totale de 54,5 M€ (soit 24,9 % des dépenses totales). Le secteur des transports a progressé en 2022 et s'élève à 7 M€ porté par les dépenses liées au TZEN.

Les réalisations en matière de développement local représentent le troisième poste pour un volume de 19,8 M€. Il faut mentionner une contribution de 18,3 M€ au Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) (mais en contrepartie de cette dépense, le Département a perçu de ce même fonds 24,6 M€ en 2022).

Le rapport sur le compte administratif présente également (page 69), le bilan des 3 AIS que sont le RSA, l'APA et la PCH. La charge nette de ces trois allocations que le Département ne maîtrise pas s'élève à 194,2 M€ pour l'année 2022, en hausse de 1,3 % par rapport à 2021. Le montant cumulé des sous-compensations, depuis l'année 2022, s'élève à 2 141,81 M€ à la fin 2022.

## 1-2 - Présentation Générale

Il a été ouvert, au titre de 2022 (budget primitif et décisions modificatives ultérieures), un total de crédits de paiement de **2 614 664 486,20 €**, investissement et fonctionnement confondus, y compris les mouvements d'ordre et la reprise des résultats antérieurs qui étaient :

- Un déficit d'investissement 2021 de **146 382 318,32 €**
- Un solde déficitaire des reports d'investissement de **3 527 299,10 €**

- Un excédent de fonctionnement 2021 disponible de **83 812 220,94 €** après affectation du résultat 2021 à la couverture d'une part du déficit d'investissement et d'autre part du solde déficitaire des reports d'investissement ci-dessus rappelés.

## **1-2.A - Les ouvertures de crédits**

<b>DEPENSES</b>			
	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
Dépenses réelles	868 321 528,05	1 220 821 545,96	2 089 143 074,01
Dépenses d'ordre	211 842 573,16	313 678 839,03	525 521 412,19
<b>Total dépenses</b>	<b>1 080 164 101,21</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>2 614 664 486,20</b>
Déficit	146 382 318,32		146 382 318,32
Autofinancement complémentaire		207 485 602,72	207 485 602,72
Crédits reportés	3 527 299,10		3 527 299,10
<b>Total dépenses hors déficit, autofinancement complémentaire et crédits reportés</b>	<b>930 254 483,79</b>	<b>1 327 014 782,27</b>	<b>2 257 269 266,06</b>
<b>RECETTES</b>			
	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
Recettes réelles	578 886 678,18	1 510 256 395,83	2 089 143 074,01
Recettes d'ordre	501 277 423,03	24 243 989,16	525 521 412,19
<b>Total recettes</b>	<b>1 080 164 101,21</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>2 614 664 486,20</b>
Excédent	149 909 617,42	83 812 220,94	233 721 838,36
Autofinancement complémentaire	207 485 602,72		207 485 602,72
<b>Total recettes hors excédent, autofinancement complémentaire et crédits reportés</b>	<b>722 768 881,07</b>	<b>1 450 688 164,05</b>	<b>2 173 457 045,12</b>

## 1-2.B – L'exécution du budget

L'exécution du budget, hors reprise de l'excédent 2021 et couverture du déficit, s'est traduite par la réalisation d'un total de dépenses de **1 716 030 923,44 M€**, pour des recettes de **1 803 990 659,05 M€**, comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>DEPENSES</b>			
	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
Dépenses réelles	332 328 675,09	1 175 933 023,83	1 508 261 698,92
Dépenses d'ordre	97 419 588,30	110 349 636,22	207 769 224,52
<b>Total dépenses</b>	<b>429 748 263,39</b>	<b>1 286 282 660,05</b>	<b>1 716 030 923,44</b>
<b>RECETTES</b>			
	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
Recettes réelles	125 974 070,11	1 470 247 364,42	1 596 221 434,53
Recettes d'ordre	181 525 450,21	26 243 774,31	207 769 224,52
<b>Total recettes</b>	<b>307 499 520,32</b>	<b>1 496 491 138,73</b>	<b>1 803 990 659,05</b>

Les taux d'exécution du budget 2022 peuvent, dans un premier temps, être mesurés hors reprise des résultats et hors autofinancement sur les montants réels et d'ordre, périmètre qui correspond à la détermination des résultats comptables de clôture propres à l'exercice.

Montants réels et d'ordre	<b>2022</b>		
	Crédits ouverts	Crédits réalisés	% réalisation
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	1 327 014 782,27	1 286 282 660,05	96,93%
Recettes	1 450 688 164,05	1 496 491 138,73	103,16%
<b>Solde</b>	<b>123 673 381,78</b>	<b>210 208 478,68</b>	
<b>Investissement</b>			
Dépenses	933 781 782,89	429 748 263,39	46,02%
Recettes	722 768 881,07	307 499 520,32	42,54%
<b>Solde</b>	<b>-211 012 901,82</b>	<b>-122 248 743,07</b>	

Si les taux de réalisation de la section de fonctionnement ont d'ores et déjà un sens sur les montants réels et d'ordre, les taux de réalisation en investissement ne sont pas significatifs : en effet, il est ouvert en dépenses et en recettes des crédits pour 350 M€ afin de comptabiliser des opérations de refinancement de dette (100 M€) et les mouvements en cours d'exercice de tirage et de remboursement sur les emprunts à encours variable du Département (250 M€). Ces crédits étant peu utilisés dans le contexte financier actuel, les taux de réalisation en investissement apparaissent faibles mais ne reflètent pas la mobilisation des crédits pour les dépenses d'équipement.

La réalisation fait ressortir en fonctionnement un solde positif (**210,2 M€**) supérieur de **86,5 M€** à la prévision. Cet écart se répartit entre une non réalisation de dépenses pour **40,7 M€** et un dépassement de la réalisation des recettes pour **45,8 M€**

Dès lors pour une approche plus fine des taux de réalisation du budget 2022 des crédits ouverts en faveur des politiques départementales, il est nécessaire de soustraire les mouvements d'ordre ainsi que les opérations financières effectuées en fonctionnement et en investissement.

Mouvements réels et hors opérations financières en investissement et fonctionnement (comptes 76, 66 et 16)	2022			2021	2020	2019	2018
	Crédits ouverts	Crédits réalisés	% réalisation	% réalisation	% réalisation	% réalisation	% réalisation
<b>Fonctionnement</b>							
Dépenses	1 208 711 545,96	1 164 644 534,60	96,4%	97,8%	97,9%	98,4%	98,9%
Recettes (avec cessions)	1 428 135 674,32	1 469 905 931,02	102,9%	103,1%	104,7%	102,3%	103,1%
<b>Investissement</b>							
Dépenses	284 890 356,17	219 497 002,09	77,0%	93,4%	97,2%	95,3%	94,5%
Recettes (hors cessions)	64 305 557,25	62 754 149,11	97,6%	29,4%	95,4%	100,4%	96,6%

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint 96,4 %. Les recettes de fonctionnement, toujours prudemment estimées, présentent un taux de réalisation supérieur à 100 % : 102,9 %. Par ailleurs, au niveau de l'investissement, le taux de réalisation des dépenses est égal à 77 %. En recette hors cessions, le taux de réalisation est de 97,6%.

## **1-2.C – Les résultats**

On distingue trois niveaux de résultats :

- **le résultat propre** à l'exercice (avant intégration des résultats antérieurs),
- **le résultat cumulé** (après intégration des résultats antérieurs et avant restes à réaliser). C'est ce résultat qui constitue le résultat « officiel » devant faire l'objet d'une affectation, pour son montant en fonctionnement, le résultat d'investissement étant considéré comme un simple solde d'exécution générant un besoin ou un surplus de financement.
- **le résultat définitif** (après restes à réaliser)

Réel + ordre	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
<b>Dépenses</b>			
Déficit reporté (1)	146 382 318,32		146 382 318,32
Réalisées (2)	429 748 263,39	1 286 282 660,05	1 716 030 923,44
Restant à réaliser (3)	18 770 995,95		18 770 995,95
<b>Total (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>594 901 577,66</b>	<b>1 286 282 660,05</b>	<b>1 881 184 237,71</b>
<b>Recettes</b>			
Excédent reporté (5)	149 909 617,42	83 812 220,94	233 721 838,36
Réalisées (6)	307 499 520,32	1 496 491 138,73	1 803 990 659,05
Restant à réaliser (7)			0,00
<b>Total (8) = (5) + (6) + (7)</b>	<b>457 409 137,74</b>	<b>1 580 303 359,67</b>	<b>2 037 712 497,41</b>
<u>Résultat propre à 2021</u> (6) - (2)	-122 248 743,07	210 208 478,68	87 959 735,61
<u>Résultat cumulé</u> {(5) + (6)} - {(1) + (2)}	-118 721 443,97	294 020 699,62	175 299 255,65
<b>Résultat définitif</b> <b>(8) - (4)</b>	<b>-137 492 439,92</b>	<b>294 020 699,62</b>	<b>156 528 259,70</b>

En investissement, les dépenses reportées s'élèvent à 18,8 M€ et concernent principalement trois secteurs : les routes (11,7 M€), moyens généraux (4,5 M€) et l'éducation et la formation (1,7 M€).

Le résultat global comptable de clôture propre à l'exécution des seules opérations de 2022 (c'est-à-dire avant intégration des résultats antérieurs) est donc un excédent de 88 M€ contre 47,7 M€ en 2021.

## 1-3 - La section d'investissement

### 1-3.A - Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'est élevé à **332,3 M€** en diminution de **10,6 %** par rapport à 2021 (**371,9 M€**).

Sur ce total de **332,3 M€**, on distingue :

- Les dépenses d'équipement proprement dites dont le montant s'élève en 2022 à **219,5 M€** et dont le contenu est détaillé dans le paragraphe suivant pour chaque secteur d'intervention du Département. Ce montant était de **267,8 M€** au CA 2021 soit - 18 % de diminution.
- Les opérations financières pour un total de **112,8 M€** en 2022 dont **71,1 M€** de remboursement d'emprunts à long terme, **26,9 M€** de remboursement d'emprunt revolving, **14,8 M€** d'apurement du compte 1069 et **0,1 M€** en placement et subventions en annuité.

Les dépenses d'équipement 2022, en diminution par rapport à celles de 2021, sont toujours portées par les politiques « Education et Formation » et « Routes départementales ». En 2022, les dépenses d'équipement en faveur de l'éducation et de la formation représentent **41,2 %** du total des dépenses d'équipement, suivies des investissements en faveur des routes départementales (**24,9 %**). Le troisième secteur est celui du développement territorial avec **9 %** des dépenses totales.

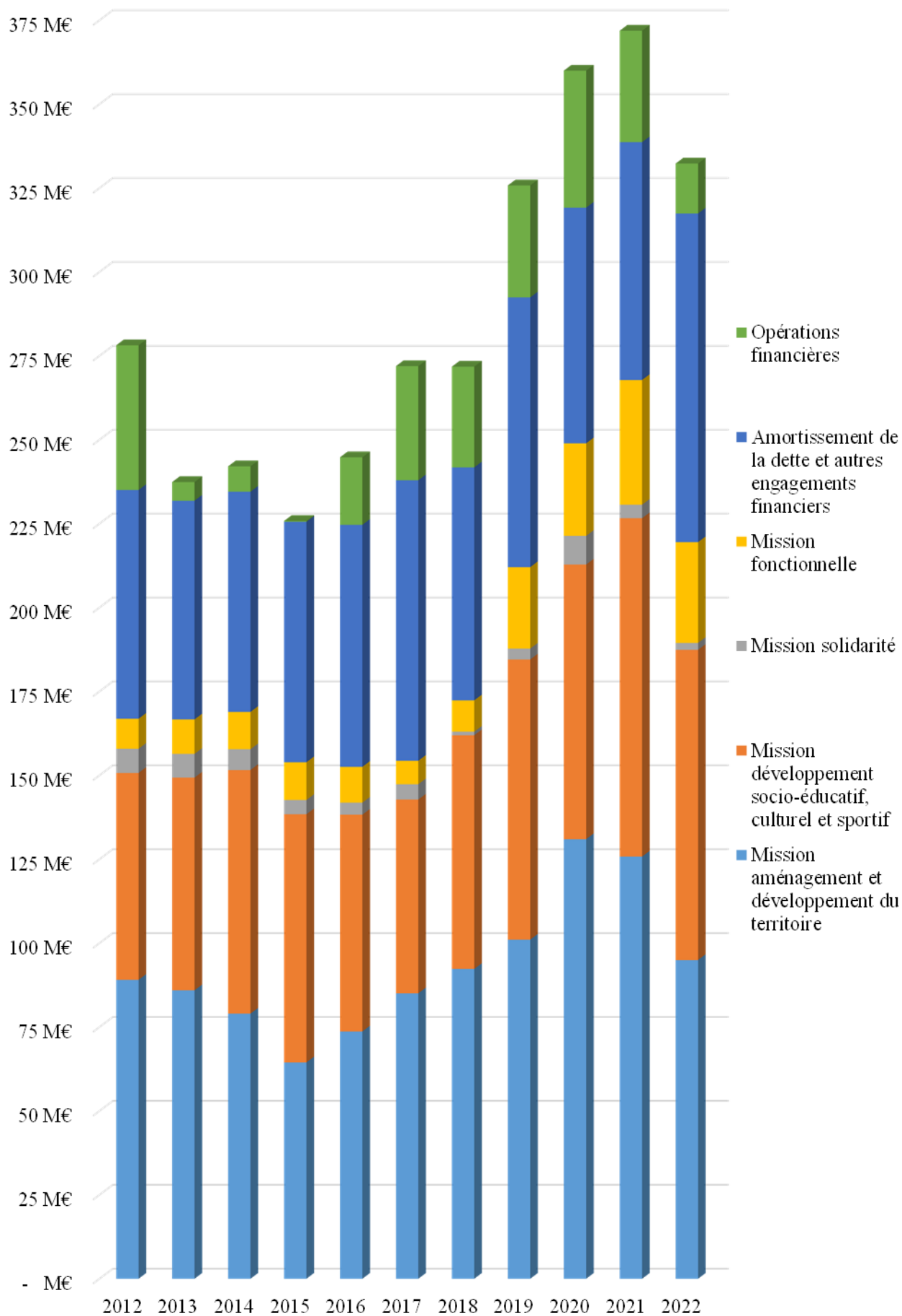
### 1-3.A 1 – Répartition des investissements 2022 par grands secteurs

Par grands secteurs, ces investissements se répartissent ainsi :

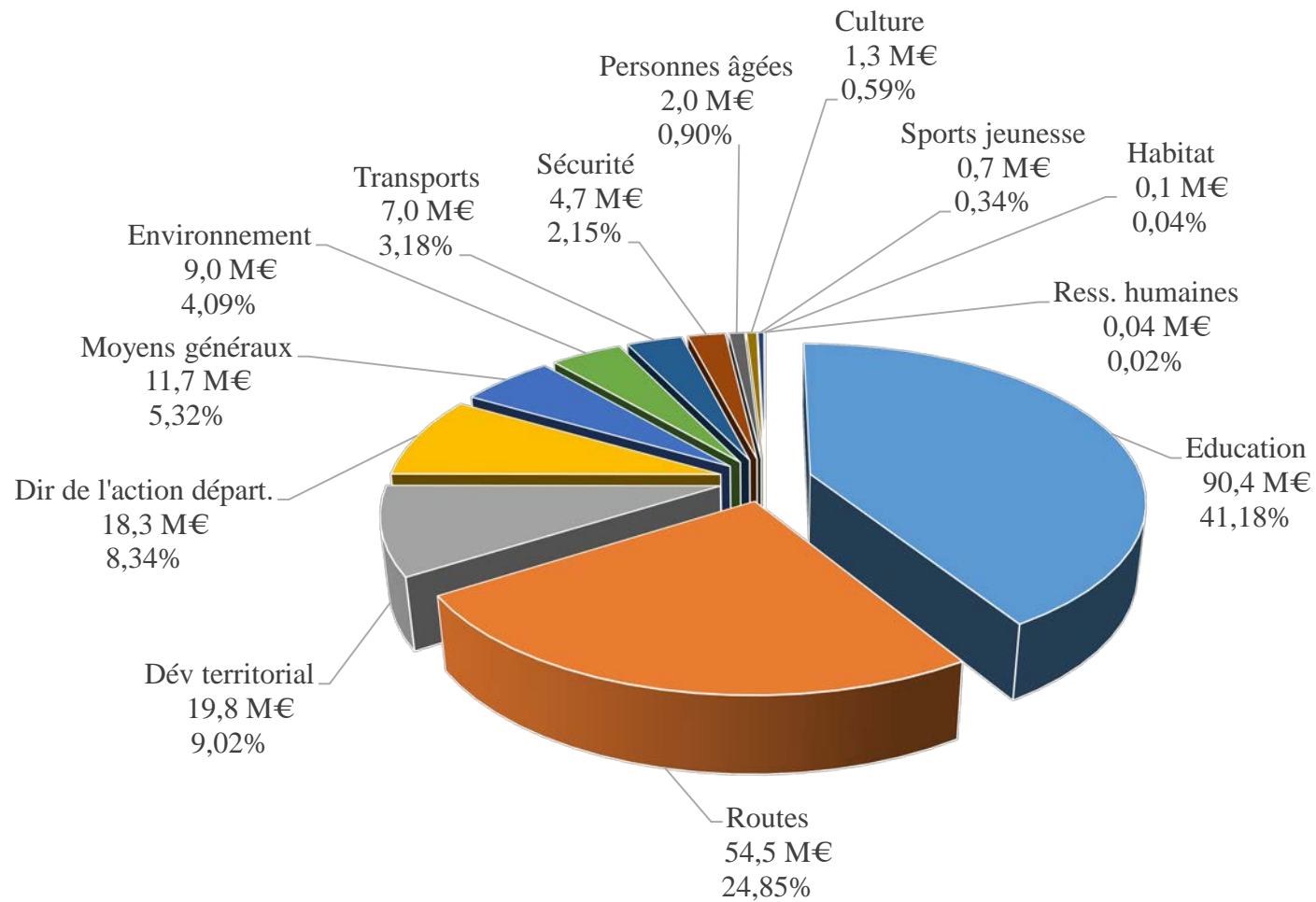
Politiques	CA 2021	Crédits inscrits 2022	CA 2022	Evolution 2022/2021	Part dépenses 2022	Taux d'exécution 2022
Développement territorial	35 088 398	34 846 849	19 797 291	-43,6%	9,0%	56,8%
Protection de l'environnement	13 214 948	17 279 181	8 970 073	-32,1%	4,1%	51,9%
Routes départementales	68 040 166	71 392 222	54 546 212	-19,8%	24,9%	76,4%
Sécurité	4 620 000	5 300 000	4 709 840	1,9%	2,1%	88,9%
Transports	4 843 740	9 656 979	6 969 484	43,9%	3,2%	72,2%
<b>Mission aménagement et développement du territoire</b>	<b>125 807 252</b>	<b>138 475 231</b>	<b>94 992 901</b>	<b>-24,5%</b>	<b>43,3%</b>	<b>68,6%</b>
Culture et patrimoine	2 240 580	3 748 367	1 295 223	-42,2%	0,6%	34,6%
Education formation	96 827 560	96 828 322	90 378 758	-6,7%	41,2%	93,3%
Jeunesse, sports et loisirs	1 770 697	3 042 365	740 331	-58,2%	0,3%	24,3%
<b>Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>100 838 836</b>	<b>103 619 054</b>	<b>92 414 312</b>	<b>-8,4%</b>	<b>42,1%</b>	<b>89,2%</b>
Habitat	300 894	230 868	90 726	-69,8%	0,0%	39,3%
Personnes âgées	3 190 200	3 770 500	1 970 500	-38,2%	0,9%	52,3%
Personnes handicapées		39 000	-	#DIV/0!	0,0%	0,0%
Santé publique	519 036	700 000	-	NS	0,0%	0,0%
<b>Mission solidarité</b>	<b>4 010 130</b>	<b>4 740 368</b>	<b>2 061 226</b>	<b>-48,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>43,5%</b>
Conduite des politiques départementales	-	50 000	50 000	#DIV/0!	0,0%	100,0%
Direction de l'action départ.	16 046 505	18 255 000	18 255 000	NS	8,3%	100,0%
Moyens généraux	21 073 038	19 604 491	11 686 456	-44,5%	5,3%	59,6%
Ressources humaines	48 018	146 213	37 109	-22,7%	0,0%	25,4%
<b>Mission fonctionnelle</b>	<b>37 167 561</b>	<b>38 055 704</b>	<b>30 028 564</b>	<b>-19,2%</b>	<b>13,7%</b>	<b>78,9%</b>
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>267 823 779</b>	<b>284 890 356</b>	<b>219 497 002</b>	<b>-18,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>77,0%</b>
Amortissement de la dette et autres engagements financiers	103 965 406	422 000 000	97 937 774	-5,8%		
Opérations financières	118 159	15 048 854	14 893 899	NS		
<b>Total général (hors déficit reporté)</b>	<b>371 907 345</b>	<b>721 939 210</b>	<b>332 328 675</b>	<b>-10,6%</b>		



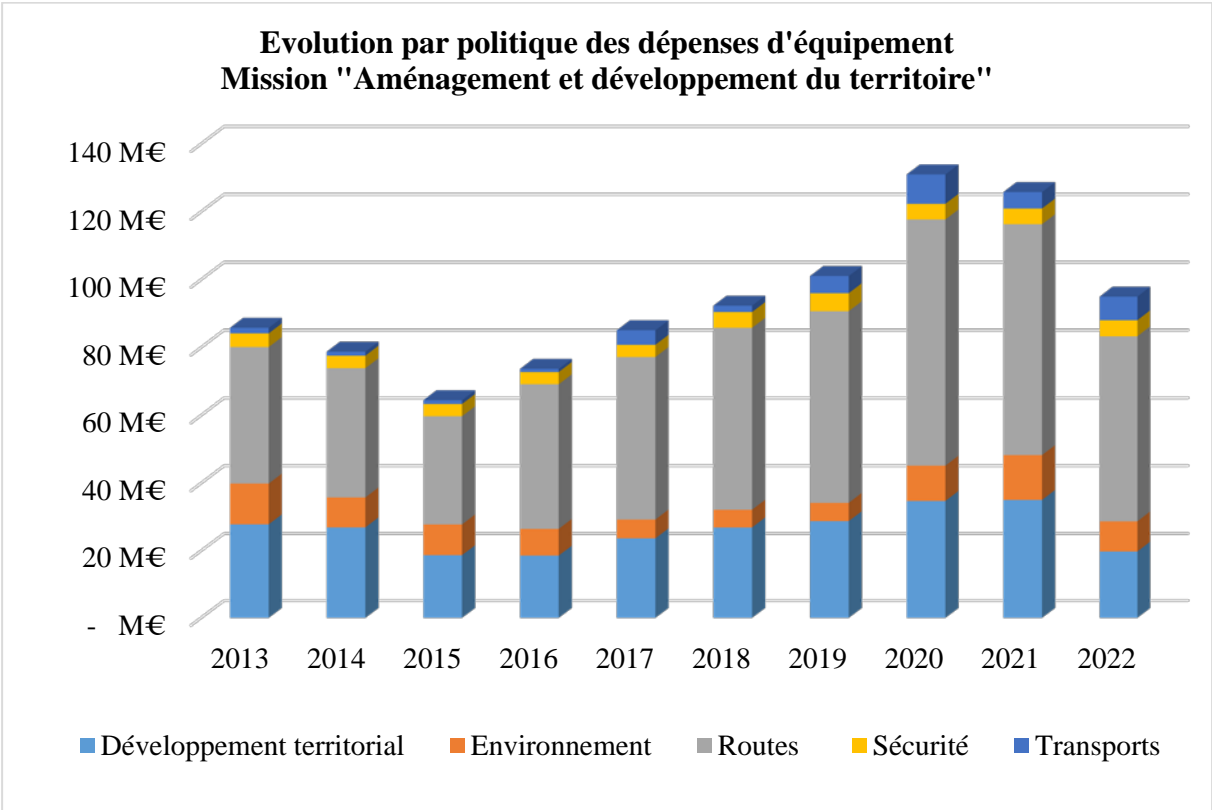
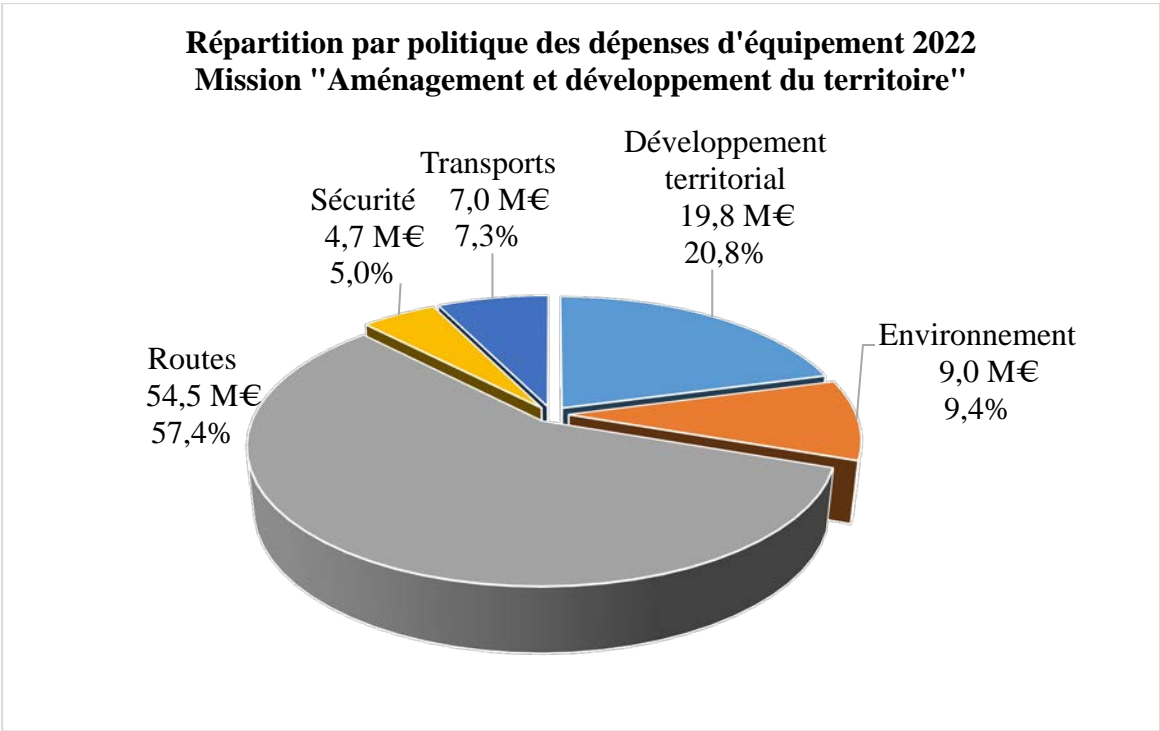
### Evolution des dépenses d'équipement réalisées depuis 2012



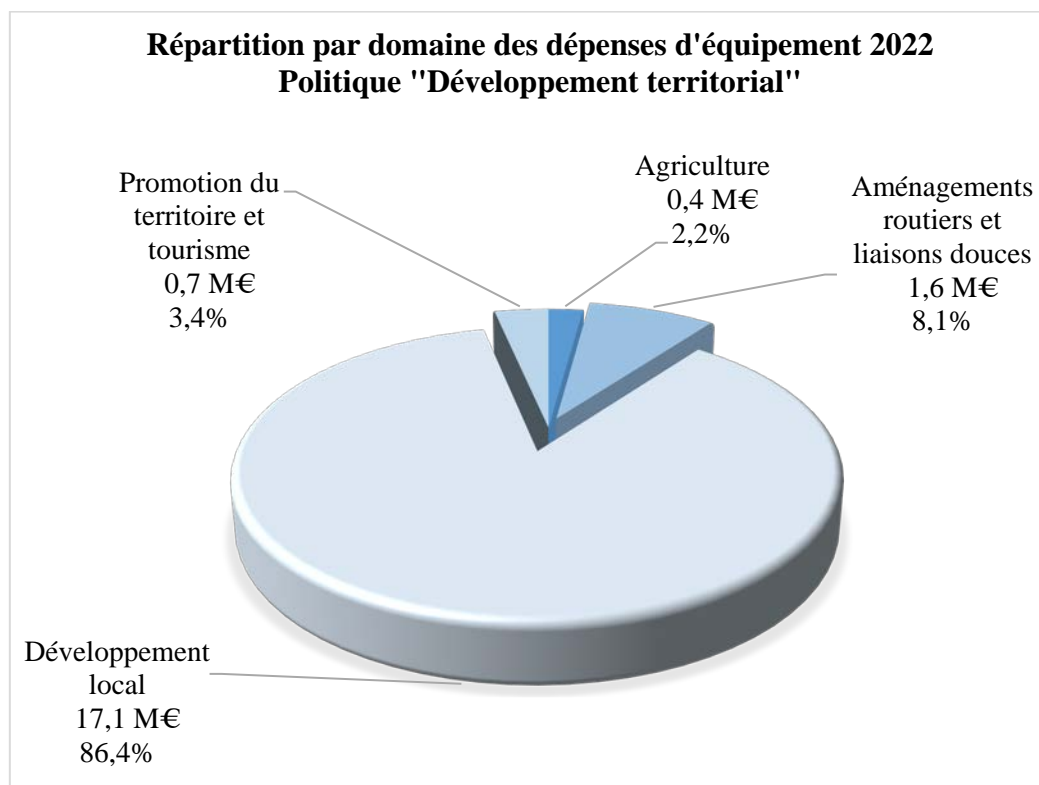
### Répartition des dépenses d'équipement 2022: 219,5 M€



**MISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
**94 992 901 €(43 % des dépenses totales d'équipement)**



 **Politique publique « Développement territorial » : 19 797 291 €**



Le domaine « **Développement local** » (17,1 M€), représente **86,4 %** de la politique développement territorial et se décline en dispositifs contractuels (CID, FAC et FER) mais aussi en mesures pour le développement du réseau numérique.

Le premier type d'aides à destination des intercommunalités dénommé « **Contrat Intercommunal de Développement** » a mobilisé **4 M€** répartis en 2022 sur une quinzaine de contrats. Les contrats ayant généré les plus fortes réalisations ont concerné les communautés d'agglomération de Paris Vallée de la Marne (**0,6 M€**), Le Val d'Europe (**0,5 M€**), Melun Val de Seine (**0,4 M€**) ou encore la communauté de communes du Pays de Coulommiers (**0,4 M€**).

Le deuxième type d'aide, le « **Fonds d'Aménagement Communal** » à destination des communes de plus de 2 000 habitants a été créé en 2019 pour répondre aux besoins d'aménagement et d'équipement de ces communes. Ce contrat a bénéficié, pour un montant global de **2,6 M€**, à 14 communes, dont Saint-Fargeau-Ponthierry (**0,8 M€**) et Montévrain (**0,5 M€**).

Le troisième type d'aide, le « **Fonds d'Équipement Rural** » a représenté **4,1 M€** au bénéfice de 182 communes ou structures intercommunales pour des aides pouvant atteindre **50 000 €**

**Les contrats communaux** ont généré en 2022 une dépense de **2,6 M€** et plus précisément au titre des contrats ruraux. Cette enveloppe a été répartie entre 64 communes ou structures intercommunales, au nombre desquelles on peut mentionner les communes de Messy, de Villeneuve le Comte, de Touquin ou encore de Coubert (pour 0,1 M€ chacune)

**Les contrats intercommunaux** ont mobilisé **0,2 M€** en 2022, ce montant correspondant à l'aide versée au Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Une dépense de **3,5 M€** a été consacrée à l'action **Développement du réseau** pour la poursuite de la

réalisation du réseau FTTH par l'intermédiaire de Seine-et-Marne Numérique.

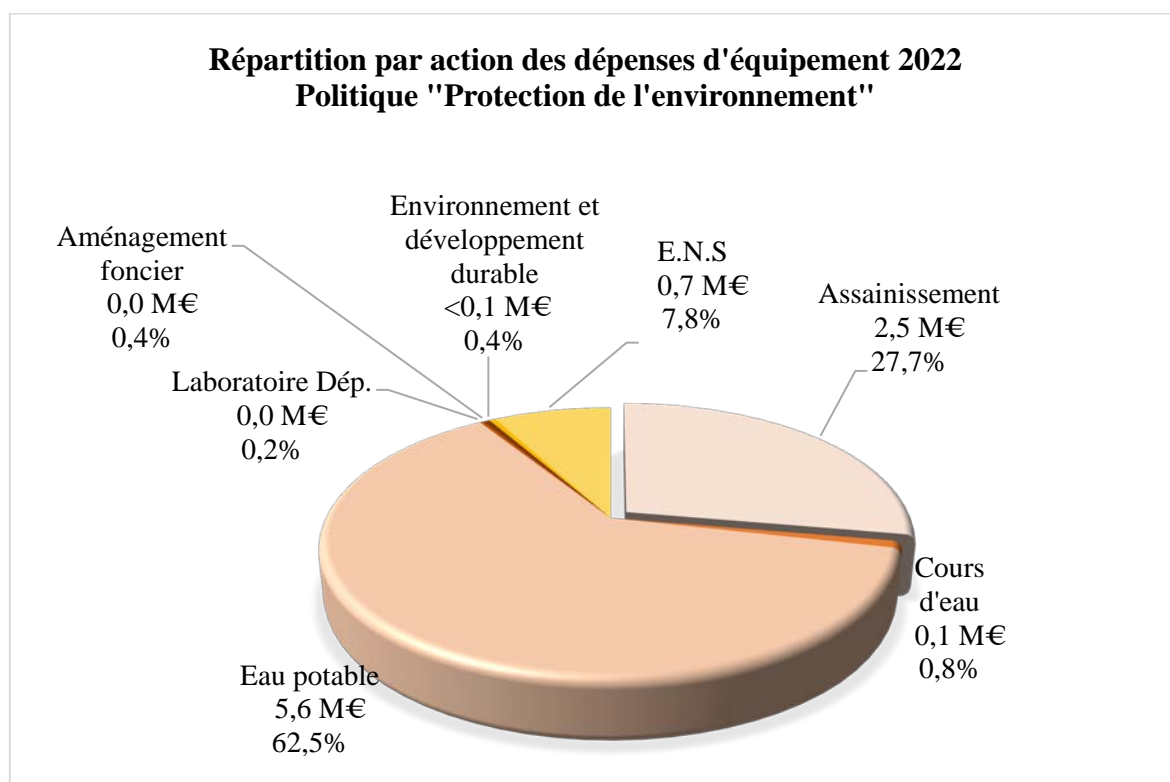
Par ailleurs, le **fonds d'aménagement (0,1 M€)** qui permet de financer les projets structurant d'échelle intercommunale voire départementale a financé la commune de Provins pour la réalisation d'une antenne des chambres consulaires **(0,08 M€)** et le Comité de Seine-et-Marne de tennis pour l'aménagement du centre départemental de tennis de Croissy-Beaubourg **(0,03 M€)**.

Sur le domaine « **Agriculture** », **0,4 M€** ont été réalisés dont l'essentiel en faveur de la Chambre d'agriculture et des agriculteurs pour la mise en œuvre des investissements environnementaux et des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Le domaine « **Aménagements routiers et liaisons douces** » **(1,6 M€)** comptabilise d'une part, les études et travaux pour la création de **liaisons douces** notamment pour les passerelles du pont de Valvins et d'Esblly ou encore pour financer notre participation aux liaisons du Plan Vélo 77.

Le domaine « **Promotion du territoire** », pour un montant de **0,7 M€** a permis, au titre du fonds de développement touristique, de faire bénéficier de l'aide départementale à une vingtaine de structures.

**Politique publique « Protection de l'environnement » : 8 970 073 €**



Rattachées au domaine de « **l'Eau** » (8,2 M€), les mesures en faveur de « **l'assainissement** » représentent une dépense de **2,5 M€**. Elles ont bénéficié à plus d'une trentaine de collectivités ou structures intercommunales notamment pour les communautés de Brie des rivières et Roissy Pays de France (**0,4 M€**), de Coulommiers Pays de Brie (**0,3 M€**) ou encore de la commune de Louan Villegruis Fontaine (**0,2 M€**).

L'action relative à « **l'eau potable** », pour un montant global de **5,6 M€** a concerné 26 bénéficiaires, essentiellement pour le syndicat de l'eau de l'est seine-et-marnais (**4,8 M€**) et la communauté d'agglomération de Coulommiers (**0,5 M€**). Il faut aussi mentionner l'enveloppe dédiée aux aides pour l'acquisition de matériel pour le désherbage thermique ou mécanique (**40 000 €**).

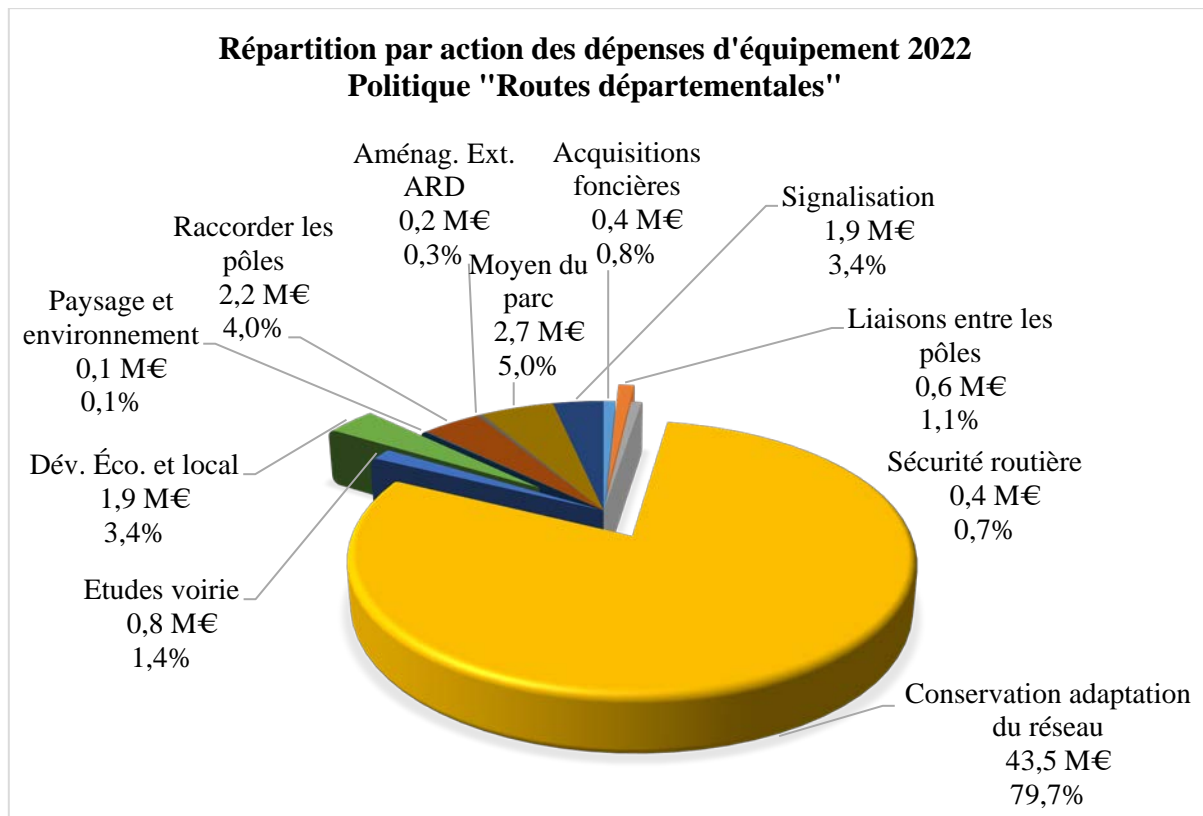
Toujours sur ce domaine, les aides à l'aménagement des « **cours d'eau** » ont mobilisé **70 000 €** et les dépenses liées au « **laboratoire départementale d'analyses** » ont généré **20 000 €**.

Sur le domaine de « **l'Environnement** » (0,8 M€), l'action « **Espaces Naturels Sensibles** » représente la part la plus importante (**0,7 M€**). Le Département a financé pour **0,5 M€** de nouvelles acquisitions ainsi que la poursuite d'aménagement de plusieurs sites. 17 organismes ou communes ont reçu la somme totale de **0,2 M€** pour financer leurs propres projets (acquisitions, aménagements, créations de chemins de randonnées ...) dont **90 000 €** pour l'O.N.F.

« **L'aménagement foncier** » a représenté **40 000 €** en 2022. Cette même somme a été consacrée à « **l'environnement et au développement durable** ».

En annexe du présent rapport, est présenté le bilan financier 2022 sur les dépenses et recettes ENS.

**Politique publique « Routes départementales » : 54 546 212 €**



L'essentiel des dépenses de cette politique a été consacré aux « **Aménagements du réseau routier** » (49,8 M€) et plus particulièrement à la « **conservation, à la sécurité et l'innovation du réseau** » (43,5 M€), avec une dépense de 34,4 M€ pour financer les travaux sur les routes en traverses d'agglomération ou en rase campagne complétée de 2,7 M€ sur les ouvrages d'art. Par ailleurs, les aménagements du Viaduc de Moret ont généré 2,6 M€ tandis que deux enveloppes ont financé d'une part des aménagements de carrefours (1,4 M€) et d'autre part les aménagements d'un giratoire et d'un passage souterrain entre les RD637 et RD50 (1,6 M€).

Le reste des dépenses (0,7 M€) a concerné les pistes cyclables, les déclassements de voirie, l'innovation et l'information routière ou encore aux travaux de réhabilitation des ponts Freyssinet sur la Marne.

Sur les aménagements concernant la liaison sud de Chelles, une enveloppe de 2,2 M€ a été réalisée principalement au titre de la création d'un barreau routier et d'un ouvrage pour le franchissement d'un canal sur la commune de Chelles.

1,9 M€ ont été consacrés au « **développement économique et local** », principalement en faveur de la desserte nord de Melun sur la RD1605 (0,3 M€), du giratoire sur la RD471 à la ZAC de Lamirault (0,5 M€) et de la déviation de Guignes (0,6 M€).

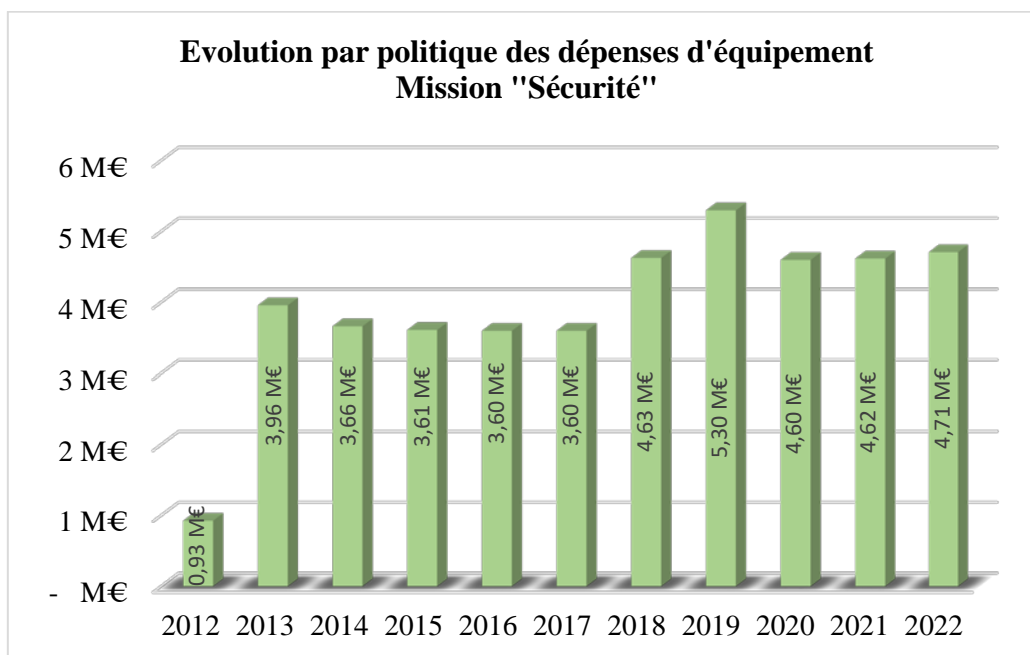
L'enveloppe de crédits ouverte au titre des « **liaisons entre les pôles** », réalisée à hauteur de 0,6 M€, se répartit entre la liaison entre Meaux et Roissy (0,4 M€) et le soutien financier au Aménagement de carrefours en traverse du massif forestier d'Armainvilliers (0,1 M€).

Les « **aménagements pour la sécurité routière** », (0,4 M€) ont consisté principalement en travaux d'aménagement de carrefours ou d'aménagement de giratoire comme celui sur la RD603 et l'A4 sur la commune de Saint-Jean-les deux-jumeaux.

Les crédits consacrés aux « **études de voirie** » et à « **l'aménagement du paysage** » se sont élevés respectivement à 0,8 M€ et 70 000 €. L'enveloppe ouverte pour les « **acquisitions foncières** » a été réalisée pour 0,4 M€ dont l'essentiel concerne le projet de contournement de Guignes.

Enfin, une enveloppe globale de **4,8 M€** a permis **« l'Entretien et l'exploitation du réseau routier »**. Elle est répartie entre les **« moyens du Parc Départemental »** (2,7 M€ pour l'acquisition de véhicules et engins destinés à l'accomplissement des missions d'entretien routier : véhicules de liaisons, fourgons, poids lourds, tracteurs ...), les **« aménagements extérieurs des Agences Routières Départementales »** (0,2 M€) et la **« signalisation routière »** (1,9 M€).

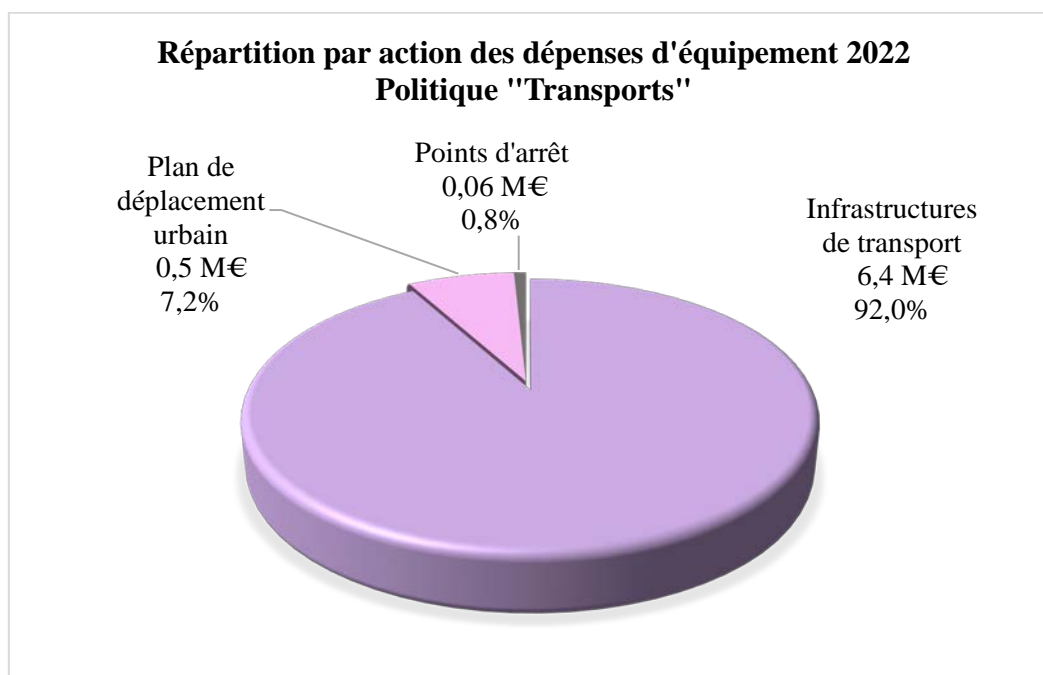
 **Politique publique « Sécurité » : 4 709 840 €**



Trois opérations sont rattachées à cette politique : la première en faveur du SDIS, conformément à la convention qui lie le Département à l'établissement public, prévoit une aide directe, distincte de celle accordée au fonctionnement, pour les dépenses d'équipement du SDIS (**4,6 M€**). La seconde est dédiée au dispositif « Bouclier sécurité » pour un montant de **0,1 M€** tandis que la dernière opération allouée au fonds de soutien à l'équipement des associations agréées de sécurité civile a généré **10 000 €** de dépenses en 2022.



 **Politique publique « Transports » : 6 969 484 €**

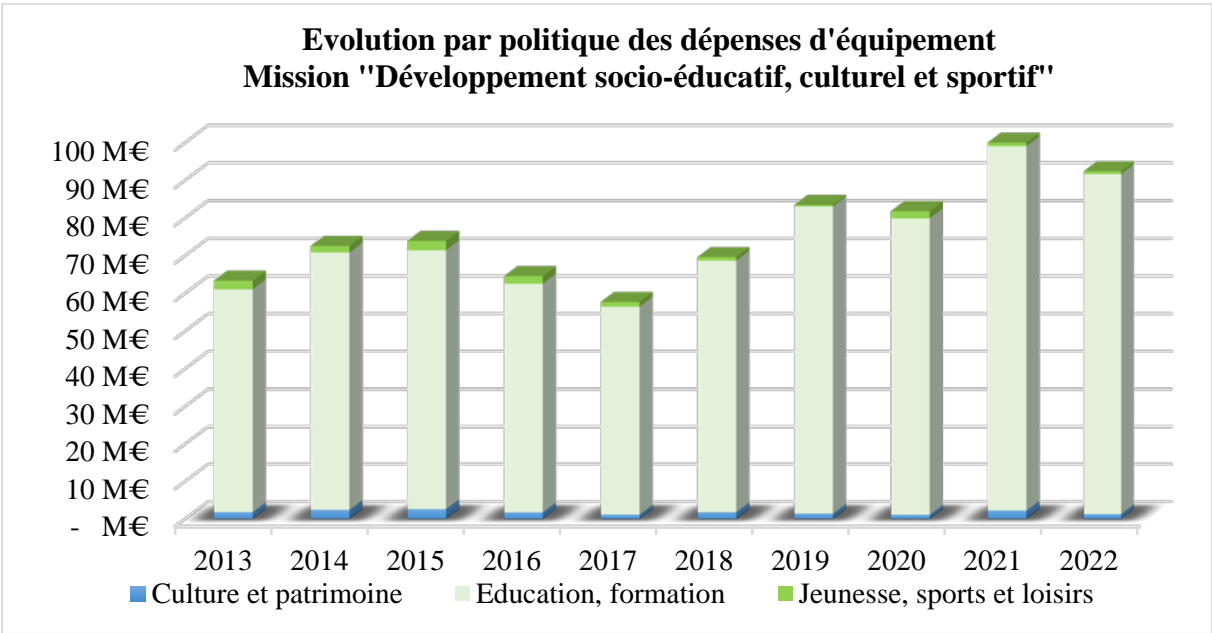
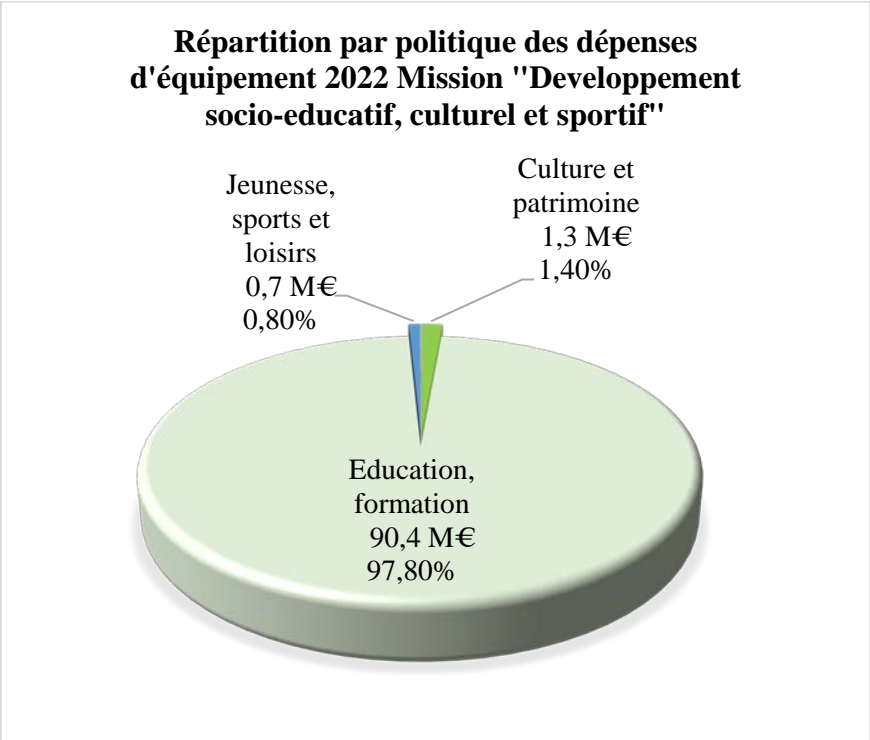


Plus de 90% des dépenses en crédits de paiement du domaine « **Transports publics** » ont été consacrés aux « **Infrastructures de transport** » dont **5,5 M€** au financement des études liées à l'aménagement du TZEN, complétées des enveloppes allouées à l'électrification de la ligne Paris-Troyes (**0,2 M€**) et aux études de conception détaillées et aux premières acquisitions foncières pour la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny (**0,3 M€**).

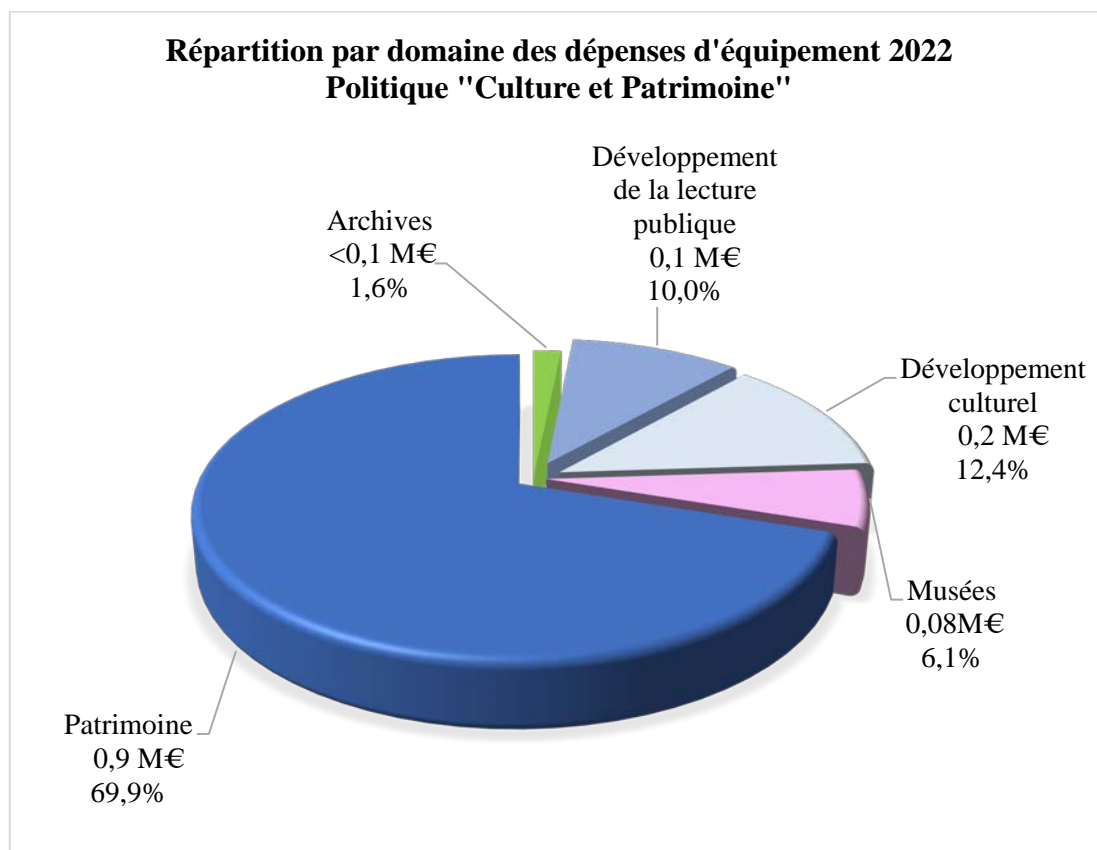
Le « **Plan de déplacements urbains** » (**0,5 M€**) a permis la poursuite de nos participations aux aménagements de stations multimodales de covoiturage pour **0,4 M€** et aux travaux sur plusieurs pôles gares pour **0,1 M€** (Chessy et Melun).

Enfin, il faut mentionner les crédits alloués aux « **Points d'arrêt** » (**60 000 €**) qui contribuent à la mise en accessibilité de ceux du réseau « Seine-et-Marne Express » et à l'acquisition d'abris voyageurs.

**MISSION DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF, CULTUREL ET SPORTIF**  
**92 414 312 €(42 % des dépenses totales d'équipement)**



### 🚩 Politique publique « Culture et patrimoine » : 1 295 223 €



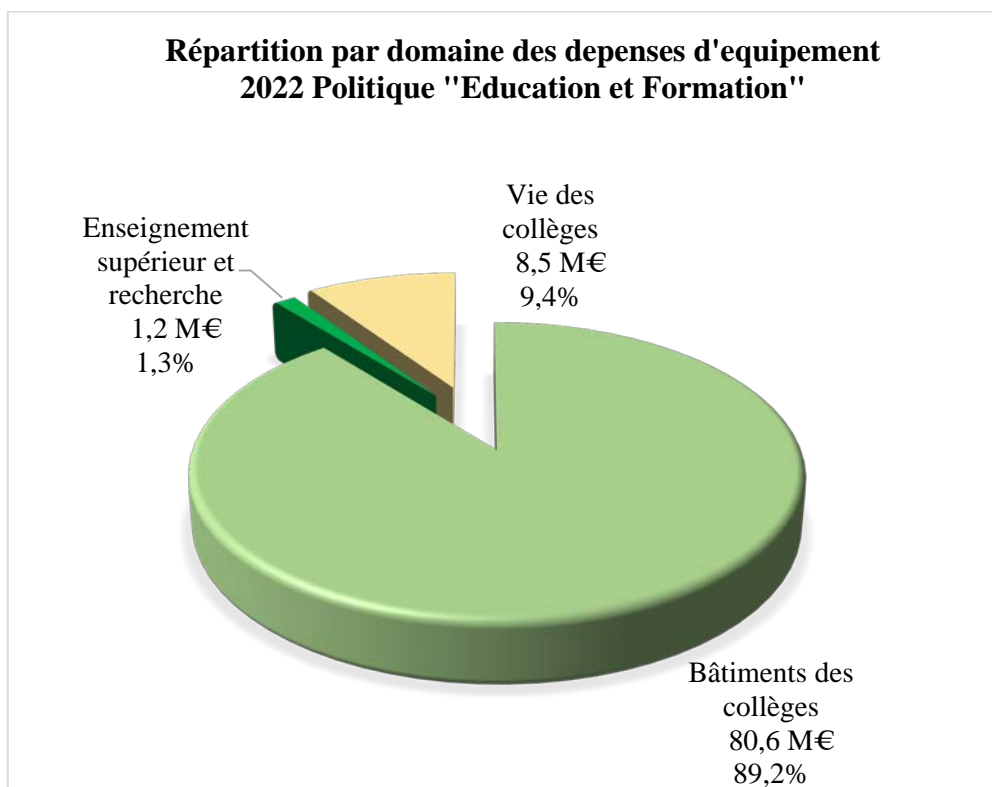
Les dépenses réalisées en 2022 sur le domaine « **Patrimoine** » ont représenté **0,9 M€** dont une part essentielle a été allouée au « **patrimoine monumental** » (**0,7 M€**) pour 24 bénéficiaires. Sur ce même domaine, les aménagements au Château de Blandy ont généré **0,1 M€** et les aides au titre des « **antiquités et objets d'art** » ont été attribuées à 7 bénéficiaires pour un montant total de **70 000 €**.

Concernant le domaine « **Développement de la lecture publique** » (**0,1 M€**), l'essentiel des réalisations a concerné les équipements de la médiathèque départementale et l'accroissement du fond documentaire. Des aides ont également été apportées aux équipements mobiliers et informatiques de 3 communes. L'enveloppe réalisée au titre des « **Musées** » départementaux s'élève à **80 000 €** Elle a permis notamment l'acquisition de plusieurs œuvres de l'artiste plasticien Bertrand Flachot.

Le domaine « **Développement culturel** » a mobilisé **0,2 M€** en 2022, principalement en faveur des scènes nationales et des équipements cinématographiques.

Les autres dépenses réalisées sur cette politique relèvent du domaine « **Archives** » (**20 000 €**).

✚ **Politique publique « Education formation » : 90 378 758 €**



En 2022, le domaine « **Bâtiments des collèges** » représente **80,6 M€** de crédits de paiement.

« **L'entretien et les grosses réparations** » dans les collèges se sont élevés à **26,4 M€** de dépenses, répartis principalement en travaux (**15,3 M€** dont **2,8 M€** de mise en sécurité), en acquisitions de bâtiments démontables (**4,3 M€**), en actions d'amélioration énergétique des bâtiments et de chauffage (**0,6 M€**), en mises en conformité des demi-pensions (**1 M€**) et en travaux d'accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite (**2,9 M€**). Les études et crédits divers représentent **0,4 M€** de dépenses en 2022. Pour terminer il faut aussi mentionner les travaux d'extension des réserves du collège Campin à la Ferté Gaucher (**0,7 M€**) et les travaux de réfection des cours (**0,8 M€**).

Les études et les travaux relatifs aux « **constructions, extensions et réhabilitations de collèges** » ont généré **54,2 M€** de dépenses principalement sur les constructions des collèges de Coubert (**12,1 M€**), de Charny (**11,5 M€**), de Chelles (**11,5 M€**), de Moussy (**2,1 M€**), la reconstruction du collège La Mare aux Champs à Vaux le Pénil (**1,9 M€**) ou encore l'extension du collège Denecourt à Bois-le-Roi (**2,3 M€**). S'y ajoutent les travaux dans les demi-pensions pour **9,5 M€** dont **4,7 M€** pour celle du collège Le Montois à Donnemarie-Dontilly, **2,6 M€** pour celle du collège de Dammartin et **1,8 M€** pour celle du collège de Bois-le-Roi.

Les crédits réalisés sur l'action « **Équipement et Matériel TICE** » du domaine « **Vie des Collèges** » ont atteint **5 M€** en 2022. Ces crédits ont financé essentiellement le renouvellement des matériels. Les crédits consommés pour le « **matériel et mobilier des collèges** » (**1,6 M€**) concernent les dotations de premier équipement (**0,7 M€**) et le complément et le renouvellement des équipements (**0,9 M€**). Les équipements nécessaires à la « **Restauration scolaire** » ont mobilisé **1,7 M€** dont **1,4 M€** pour l'achat du gros matériel de cuisine, le reste des dépenses ayant permis l'achat de mobilier mais aussi le versement d'aides à l'informatisation des structures. Il faut aussi mentionner les aides apportées aux collèges privés pour **0,3 M€**.

Les dépenses réalisées en faveur de « **l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** » se sont élevées à **1,2 M€** en 2022. Il s'agit de nos participations à la construction du Campus Universitaire de

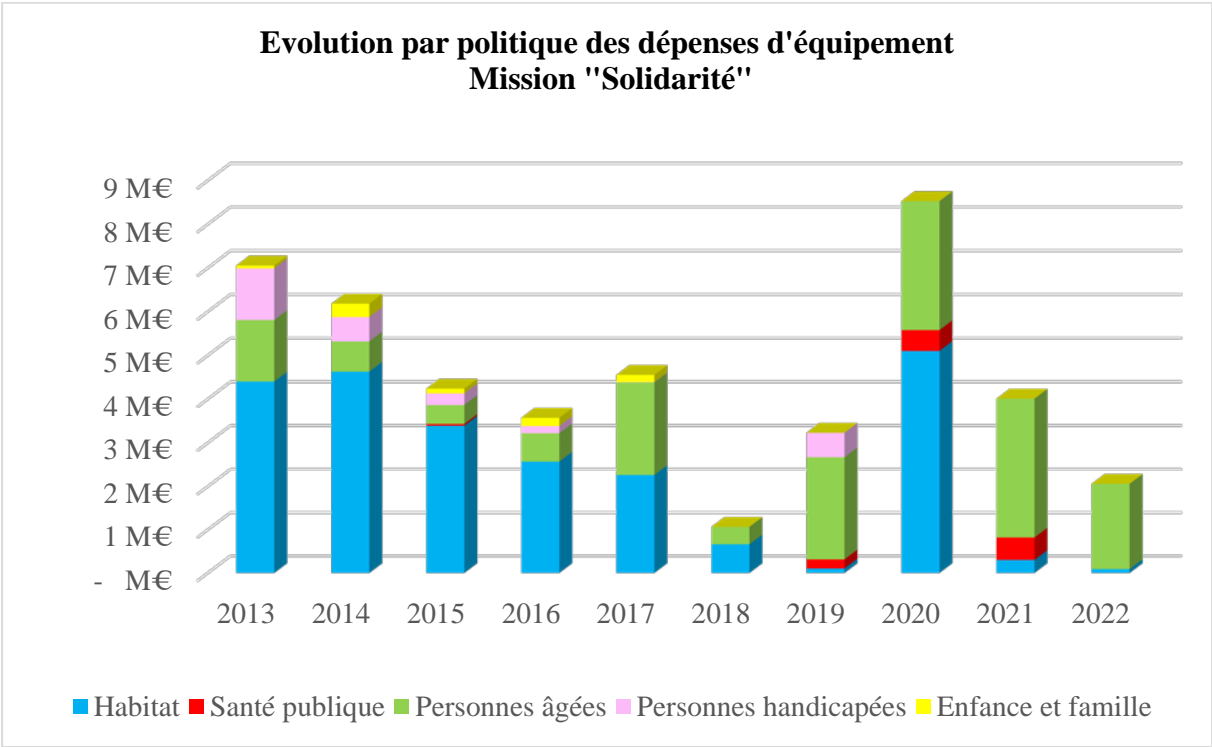
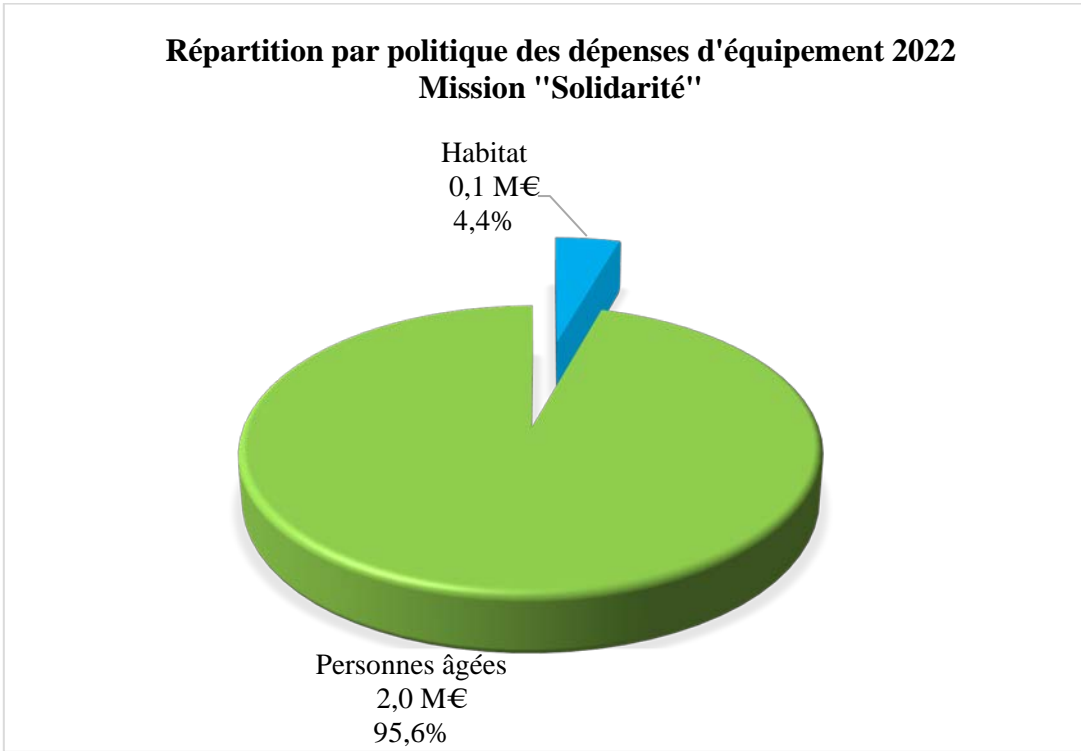
Fontainebleau.

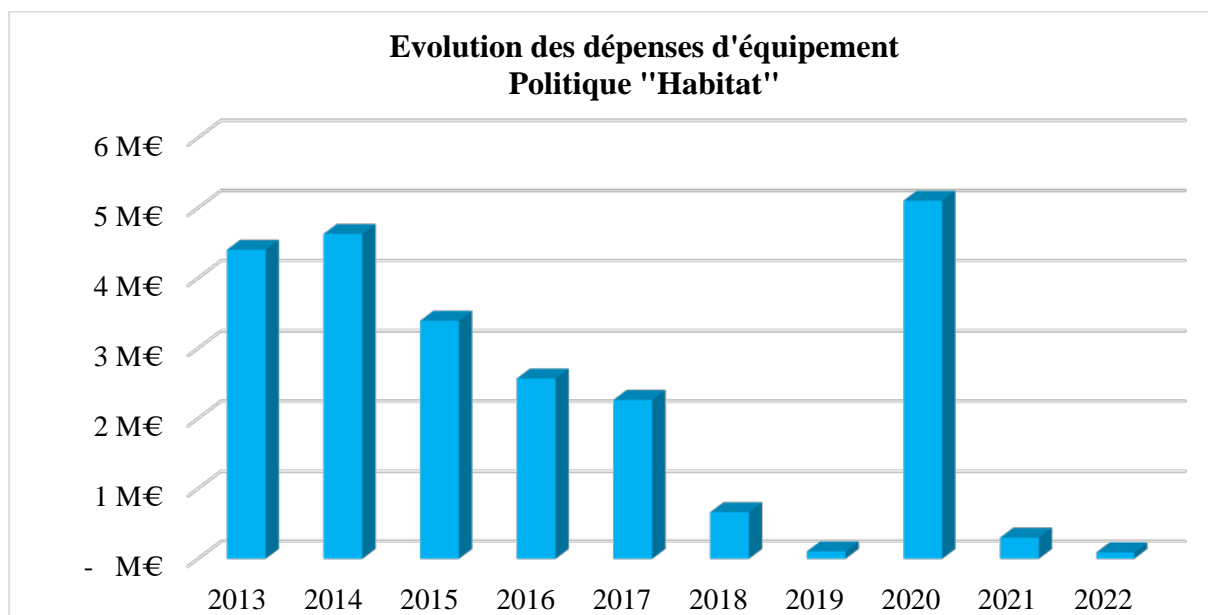
 **Politique publique : « Jeunesse, sports et loisirs » : 740 331 €**

Le Département soutient les communes et leurs groupements pour la construction, l'extension et/ou la réhabilitation d'équipements sportifs en accompagnement de collèges. Un montant de **0,1 M€** a permis d'aider 4 bénéficiaires : dont la commune de Courtry pour la réhabilitation de sa plaine de jeux et la commune d'Avon pour la réhabilitation d'un plateau EPS en gazon synthétique.

Par ailleurs, **0,6 M€** a été réalisé dans le cadre du projet « Paris 2024 - Team 77 » : notamment en faveur du Club athlétique de Combs-la-Ville (**0,2 M€**), de la Société nautique d'aviron de Lagny (**0,1 M€**) ou encore de la commune de Lésigny pour la construction d'une salle de gymnastique.

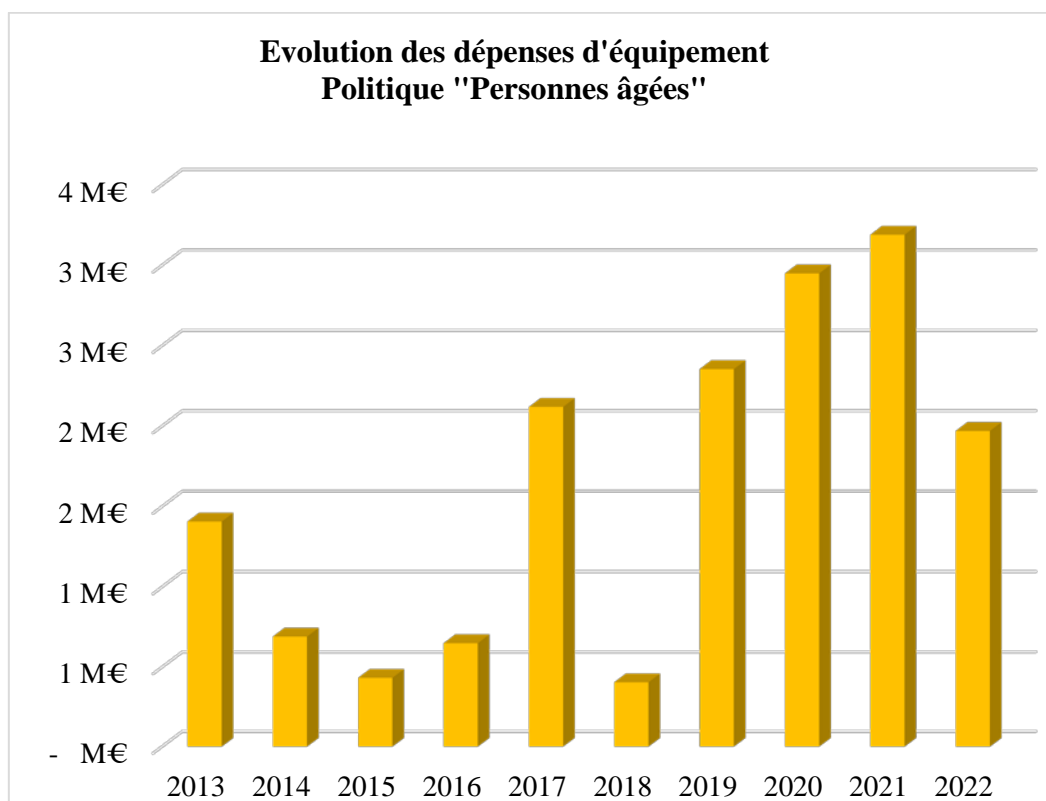
**MISSION SOLIDARITE**  
**2 061 226 €(0,9 % des dépenses totales d'équipement)**



**🚩 Politique publique « Habitat » : 90 726 €**

Dans le cadre des « **aides apportées au parc privé** » (**0,9 M€**), les aides à l'autonomie et au maintien dans le logement ont concerné près d'une centaine de particuliers dans le projet d'amélioration de leur habitat : installation d'un siège monte-escalier, adaptation de la salle de bain, remplacement de porte d'accès. De plus des aides ont été apportées à la création de logements à loyer conventionné.

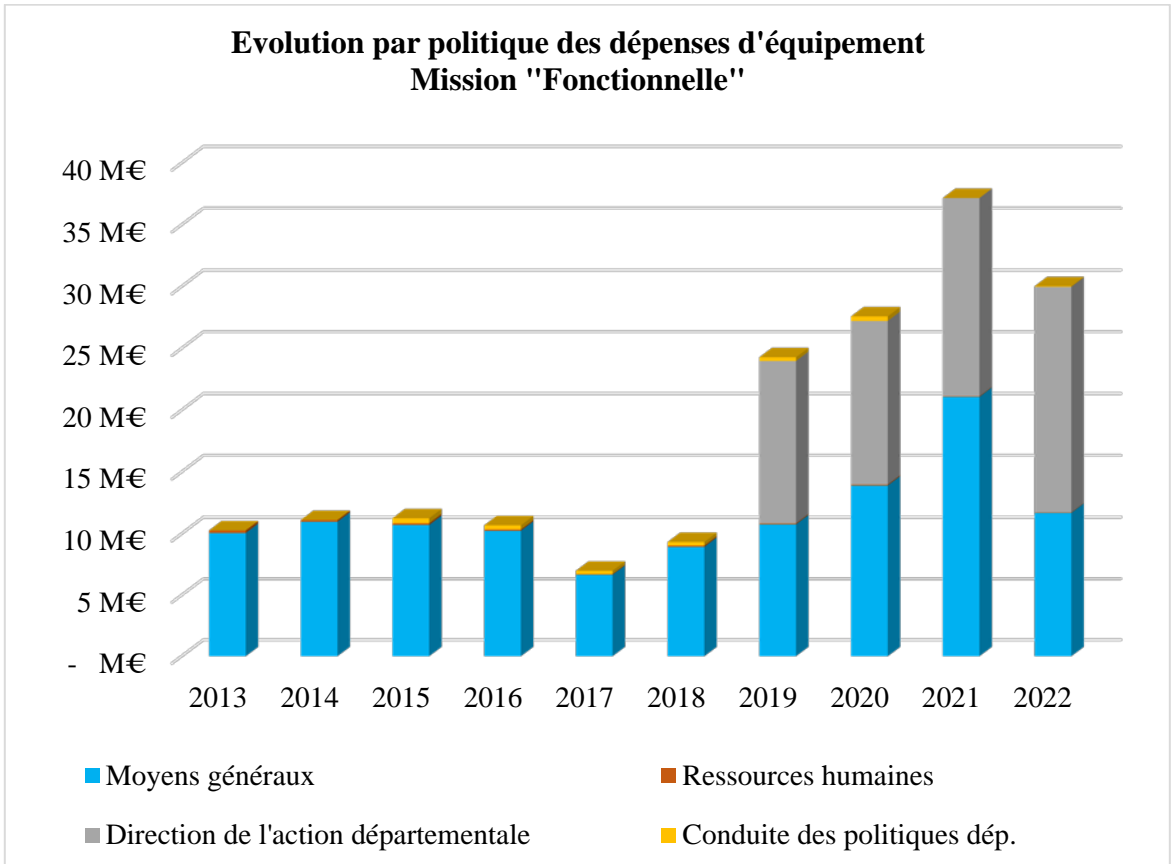
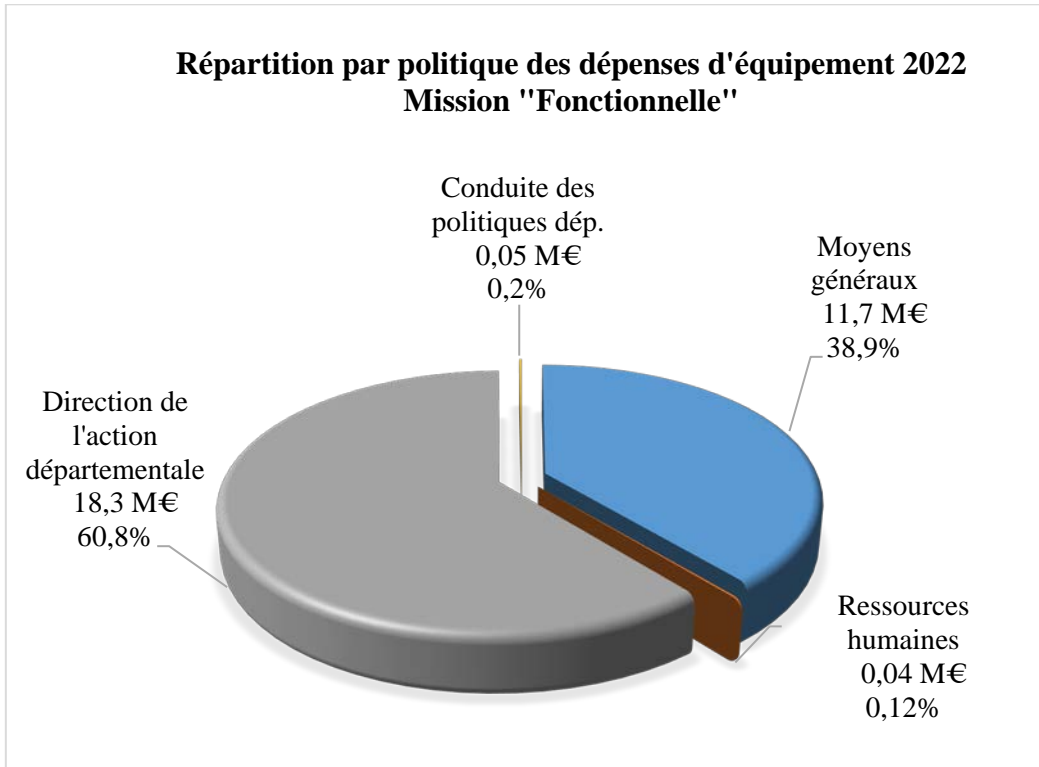
 **Politique publique « Personnes âgées » : 1 970 500 €**



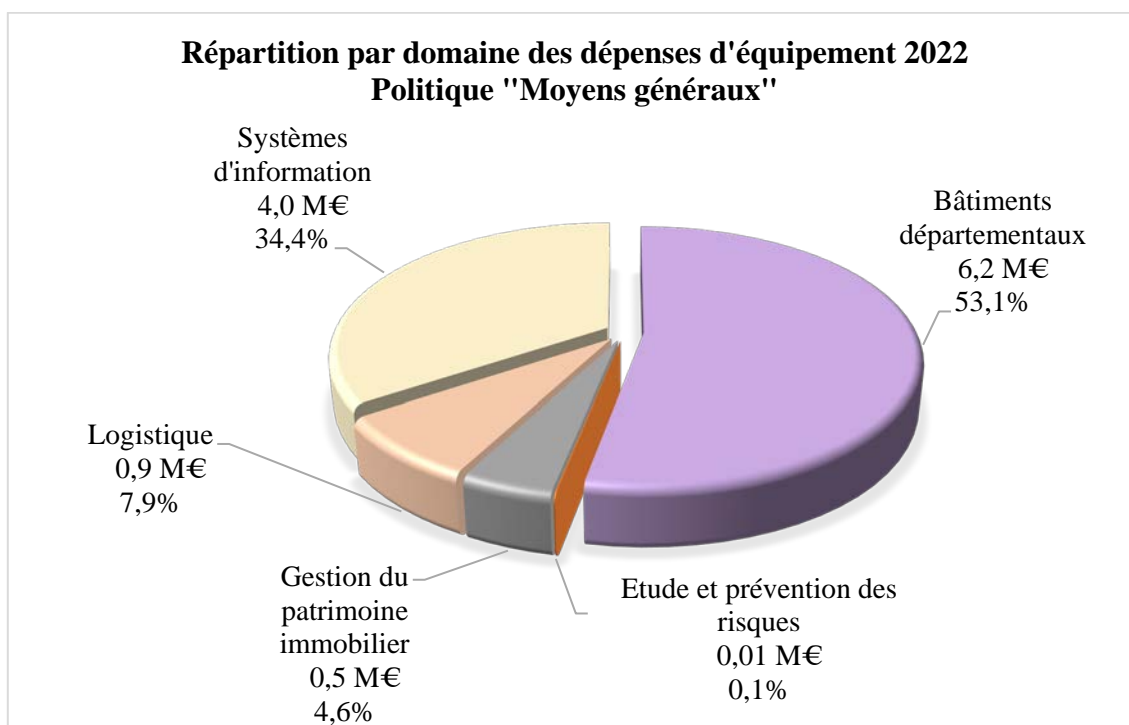
Les dépenses réalisées en faveur de la politique « **personnes âgées** » s'élèvent à un montant global de **2 M€** en faveur des EHPAD de Tournan en Brie (**1,2 M€**), de Nemours (**0,6 M€**) ou des Ormes-sur-Voulzie (**0,1 M€**).



**MISSION FONCTIONNELLE**  
**30 028 564 €(13,7 % des dépenses totales d'équipement)**



### 🚩 Politique publique « Moyens Généraux » : 11 686 456 €



Première composante de cette politique, les **« Bâtiments départementaux »** représentent **53 %** des réalisations de dépenses (soit **6,2 M€**). Les bâtiments des services administratifs et les bâtiments sociaux ont mobilisé respectivement **2,7 M€** et **2,3 M€**. Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur les bâtiments affectés à la voirie et les bâtiments culturels pour **0,6 M€** chacun.

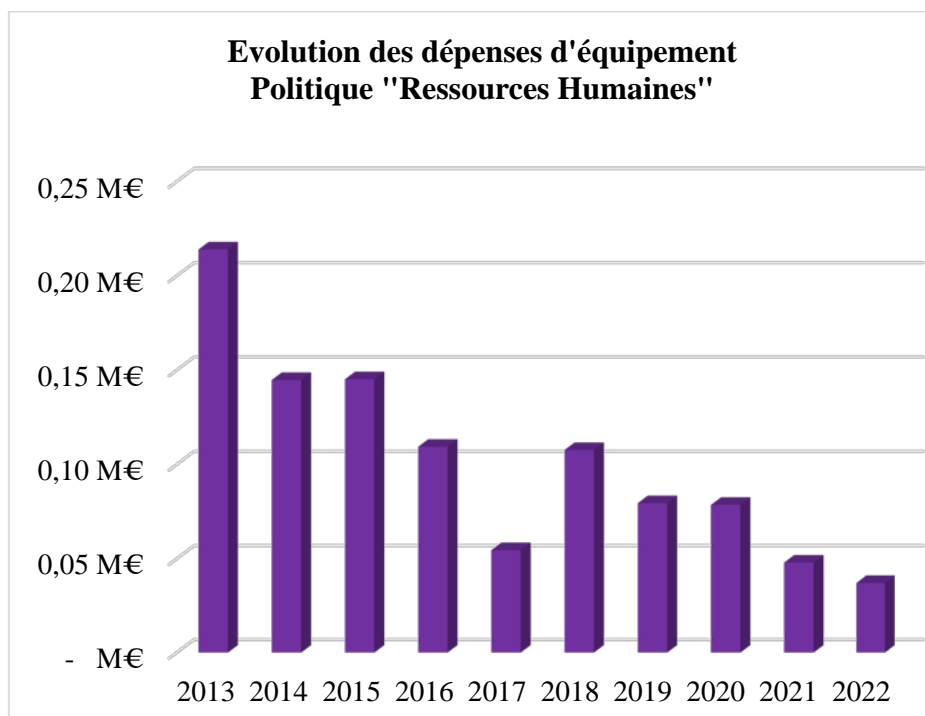
Pour un montant total de **4 M€**, la politique en faveur des **« Systèmes d'information »** a financé **1,2 M€** d'infrastructures, **1,4 M€** en acquisition de matériels et logiciels et la même somme en projets informatiques.

Les **« Moyens logistiques »** (**0,9 M€**) ont concerné la gestion de la flotte automobile (**0,5 M€**) et l'acquisition de matériel et de mobilier (**0,4 M€**).

De plus, sur la **« Gestion du patrimoine immobilier »**, il faut mentionner l'acquisition d'un site pour accueillir la MDS de Coulommiers (**0,5 M€**).

### 🚩 Politique publique « Direction de l'action départementale » : 18 255 000 €

Sur le domaine **« Finances »** figure la participation du Département de Seine-et-Marne au Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I).

**Politique publique « Ressources humaines » : 37 109 €**

Ces crédits ont permis l'aménagement de postes de travail. Les autres dépenses financent des mesures d'hygiène et de sécurité et des prestations sociales.

**1-3.A 2 – Les opérations en capital relatives à la dette****Opérations en capital : 97 937 774 €**

### **1-3.B - Gestion pluriannuelle en investissement**

Après le vote de la deuxième décision modificative 2022, les engagements du Département en autorisations de programme non réalisés au 31 décembre 2022 s'élevaient à **707,8 M€**, selon le détail qui figure ci-dessous :

<b>Politique</b>	<b>Montant des AP à fin 2021</b>	<b>Réalisations à fin 2022</b>	<b>Reste à financer (au-delà de 2022)</b>
Développement territorial	705 613 452	608 738 573	96 874 878
Protection de l'environnement	304 151 928	276 193 554	27 958 375
Routes départementales	1 538 848 159	1 352 507 215	186 340 944
Sécurité	82 774 241	80 419 081	2 355 160
Transports	130 961 909	67 250 058	63 711 851
<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>	<b>2 762 349 689</b>	<b>2 385 108 481</b>	<b>377 241 208</b>
Culture et patrimoine	65 468 635	58 200 749	7 267 886
Education formation	1 722 876 777	1 499 351 500	223 525 277
Jeunesse, sports et loisirs	67 361 002	61 294 290	6 066 712
<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>1 855 706 414</b>	<b>1 618 846 539</b>	<b>236 859 875</b>
Enfance et famille	3 136 888	3 136 888	0
Habitat	75 535 782	74 750 775	785 008
Insertion	219 270	219 270	0
Personnes âgées	53 578 685	50 064 985	3 513 700
Personnes handicapées	22 834 756	21 120 766	1 713 990
Santé publique	3 436 408	2 248 337	1 188 071
<b>3 - Mission solidarité</b>	<b>158 741 790</b>	<b>151 541 022</b>	<b>7 200 768</b>
Conduite des politiques départementales	5 373 319	5 312 309	61 011
Direction et animation de l'action départementale	60 728 738	60 728 738	0
Moyens généraux	386 884 365	300 631 695	86 252 670
Ressources humaines	2 677 954	2 568 850	109 104
<b>4 - Mission fonctionnelle</b>	<b>455 664 377</b>	<b>369 241 592</b>	<b>86 422 785</b>
<b>total général</b>	<b>5 232 462 270</b>	<b>4 524 737 634</b>	<b>707 724 636</b>

A fin 2022 le stock des autorisations de programme nécessitant des crédits de paiement représente 3,2 années de crédits de paiement (sur la base des CP consommés en 2022 **soit 219,5 M€**).

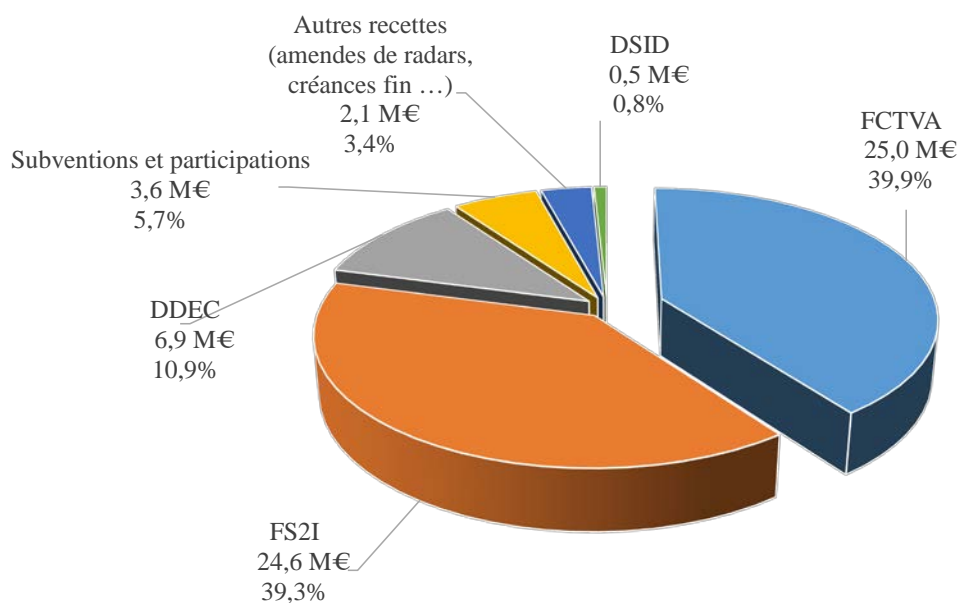
Le secteur de l'éducation représente 31,6 % de ce stock, les routes 26,3 % et le développement territorial 13,7 %.

### 1-3.C – Les recettes d'investissement

D'un montant de **126 M€**(contre **142 M€**en 2021), les recettes d'investissement 2022 se présentent de la manière suivante :

Nature de recettes	CA 2021	CA 2022	% évol.
Fonds de compensation de la TVA	24 859 396	25 025 586	0,7%
Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartementale (FS2I)	23 998 515	24 639 897	2,7%
Dotations départementales d'équipement des collèges	6 860 204	6 860 204	0,0%
DSID	1 324 716	527 863	-60,2%
Subventions et participations	12 654 903	3 577 031	-71,7%
Autres recettes (amendes de radars, créances financières ...)	1 512 720	2 123 568	40,4%
<b>Total des recettes définitives d'investissement</b>	<b>71 210 454</b>	<b>62 754 149</b>	<b>-11,9%</b>
Emprunt	70 814 685	63 219 921	-10,7%
<b>Total recettes d'investissement (hors opérations de restructuration de dette)</b>	<b>142 025 139</b>	<b>125 974 070</b>	<b>-11,3%</b>

#### Répartition des recettes définitives d'investissement pour 2022



Le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** d'un montant de **25 M€**en 2022 est assis sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2021, dont le montant est en augmentation par rapport à celles de 2019 (153,6 M€en 2021 contre 151,5 M€en 2020 et 140,6 M€en 2019).

Le Département a perçu en 2022, **24,6 M€** au titre du **Fonds de solidarité et d'investissement (FS2I)**, pour une participation de 18,2 M€ soit une participation nette du FS2I de 6,4 M€ pour 2022.

Tandis que la **Dotations Départementales d'Équipement des Collèges (DDEC)** reste gelée au montant de 6,9 M€, la **Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)**, remplaçant la dotation globale d'équipement (DGE) a généré une recette de 0,5 M€ en 2022.

L'essentiel des **autres subventions (3,6 M€)** concerne principalement les investissements routiers (**2,3 M€**) et les investissements en matière de transports (**1,1 M€**).

Le poste des autres recettes s'élève à **2,1 M€** en 2022 et comprend pour l'essentiel le produit des amendes de radars (**0,7 M€**), les créances détenues des particuliers et autres personnes de droit privé et autres prêts (**1,2 M€**).

En 2022, le recours à l'emprunt est en diminution de 10,7 % avec un volume de **63,2 M€** contre **70,8 M€** en 2021.

## **1-4 – La section de fonctionnement**

### **1-4.A – Les dépenses de fonctionnement**

Au total, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées en 2022 à **1 175,9 M€** contre **1 162,4 M€** en 2021. La progression entre 2021 et 2022 (+ **24,9 M€**) soit + **1,2 %** en masse correspond à un taux de réalisation (rapport entre crédits ouverts et crédits réalisés) de **96,3 %**.

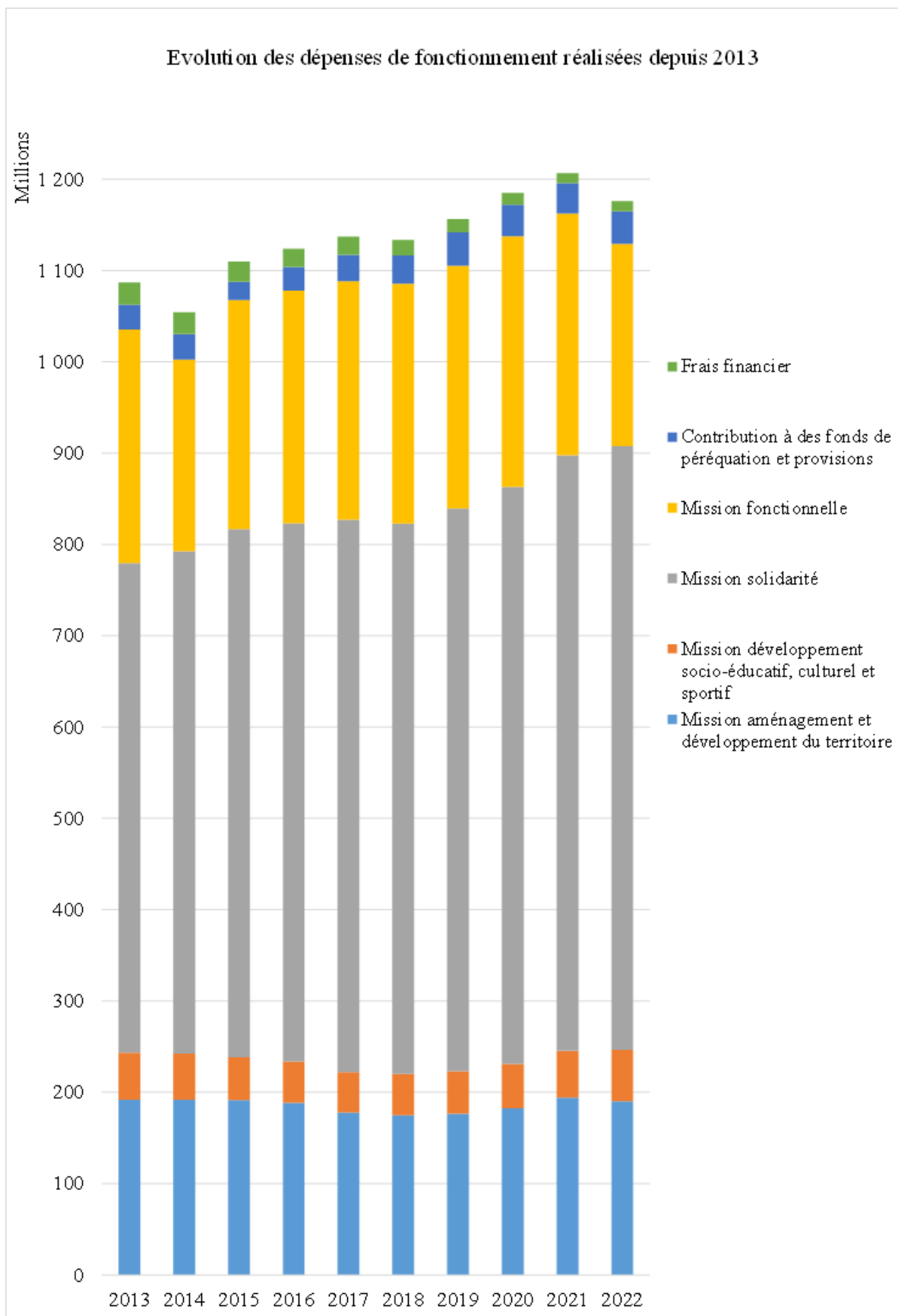
Hors frais financiers (qui progressent de 1,1 %) et contributions à des fonds de péréquation et provisions (en augmentation de 7,3 %), les dépenses opérationnelles augmentent de 1 % entre 2021 et 2022, soit + **11,1 M€**

On observe que les dépenses de la mission « Solidarité » (+**8,8 M€**) expliquent prioritairement cette hausse ainsi que celles de la mission « Développement socio-éducatif, culturel et sportif » (+ **5,2 M€**).

## 1-4.A 1 – Les dépenses opérationnelles de fonctionnement

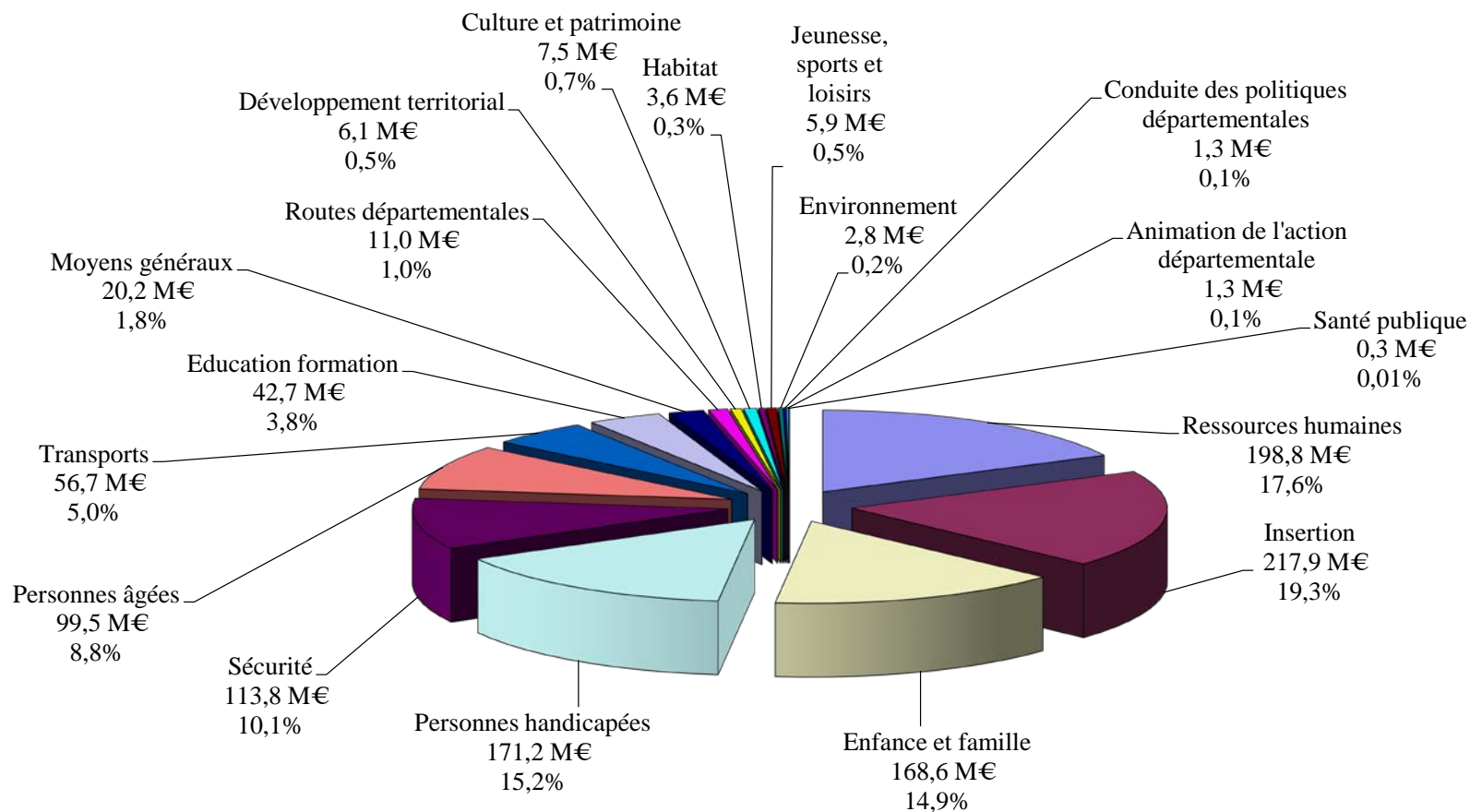
Par secteur, ces dépenses se répartissent de la manière suivante (en €uros) :

Missions / Politiques	CA 2021	Crédits inscrits 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Evolution 2022/2021	Part dépenses 2022
Développement territorial	7 626 616	6 650 880	6 143 451	92,4%	-19,4%	0,5%
Protection de l'environnement	2 949 217	3 520 141	2 776 937	78,9%	-5,8%	0,2%
Routes départementales	10 514 380	11 029 161	10 952 859	99,3%	4,2%	1,0%
Sécurité	120 058 098	114 319 246	113 796 975	99,5%	-5,2%	10,1%
Transports	53 186 631	57 745 511	56 710 529	98,2%	6,6%	5,0%
<b>Mission aménagement et développement du territoire</b>	<b>194 334 942</b>	<b>193 264 940</b>	<b>190 380 751</b>	<b>98,5%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>16,9%</b>
Culture et patrimoine	6 935 881	8 059 760	7 491 943	93,0%	8,0%	0,7%
Education formation	36 958 733	44 006 597	42 706 459	97,0%	15,6%	3,8%
Jeunesse, sports et loisirs	7 021 197	6 966 506	5 893 175	84,6%	-16,1%	0,5%
<b>Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>50 915 811</b>	<b>59 032 863</b>	<b>56 091 576</b>	<b>95,0%</b>	<b>10,2%</b>	<b>5,0%</b>
Enfance et famille	165 643 146	174 278 206	168 588 753	96,7%	1,8%	14,9%
Habitat	3 443 383	4 979 004	3 630 146	72,9%	5,4%	0,3%
Insertion	225 094 002	221 545 444	217 934 362	98,4%	-3,2%	19,3%
Personnes âgées	95 515 024	102 131 393	99 526 214	97,4%	4,2%	8,8%
Personnes handicapées	162 475 945	174 407 275	171 172 297	98,1%	5,4%	15,2%
Santé publique	147 278	422 600	291 349	68,9%	97,8%	0,0%
<b>Mission solidarité</b>	<b>652 318 777</b>	<b>677 763 922</b>	<b>661 143 121</b>	<b>97,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>58,5%</b>
Conduite des politiques départ.	1 042 818	1 439 458	1 251 803	87,0%	20,0%	0,1%
Direction de l'action départ. (hors frais fin. et reversements de fiscalité réels ou provisionnés)	2 919 811	2 730 387	1 311 229	48,0%	-55,1%	0,1%
Moyens généraux	17 917 821	22 070 673	20 244 353	91,7%	13,0%	1,8%
Ressources humaines	198 718 022	216 989 883	198 802 281	91,6%	0,0%	17,6%
<b>Mission fonctionnelle</b>	<b>220 598 471</b>	<b>243 230 401</b>	<b>221 609 666</b>	<b>91,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>19,6%</b>
<b>Total dépenses opérationnelles</b>	<b>1 118 168 001</b>	<b>1 173 292 126</b>	<b>1 129 225 115</b>	<b>96,2%</b>	<b>1,0%</b>	<b>100,0%</b>
Reversement sur Fonds de péréquation CVAE	332 659	353 706	353 706	100,0%	6,3%	
Reversement Fonds de péréquation DMTO	32 691 661	35 065 714	35 065 714	100,0%	7,3%	
<b>Total des contributions à des fonds de péréquation et provision</b>	<b>33 024 320</b>	<b>35 419 420</b>	<b>35 419 420</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,3%</b>	
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>1 151 192 321</b>	<b>1 208 711 546</b>	<b>1 164 644 535</b>	<b>96,4%</b>	<b>1,2%</b>	
Frais financiers	11 164 673	12 110 000	11 288 489	93,2%	1,1%	
<b>Total Général</b>	<b>1 162 356 994</b>	<b>1 220 821 546</b>	<b>1 175 933 024</b>	<b>96,3%</b>	<b>1,2%</b>	

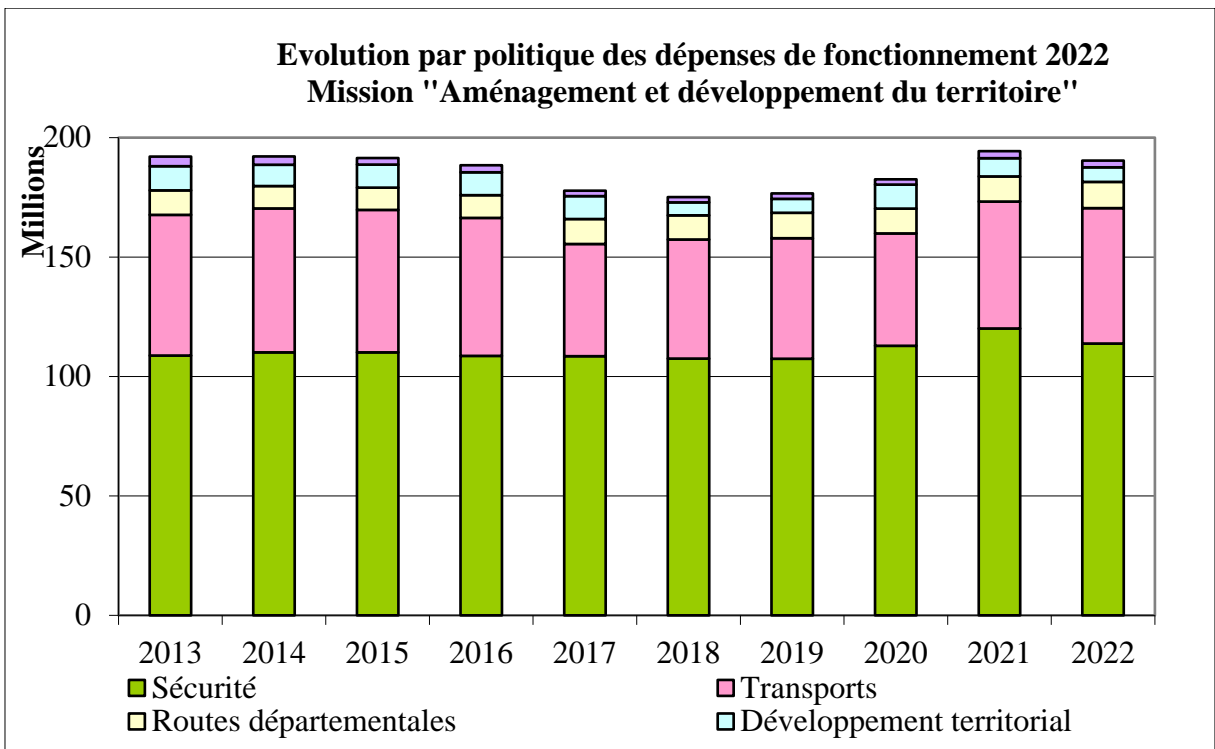
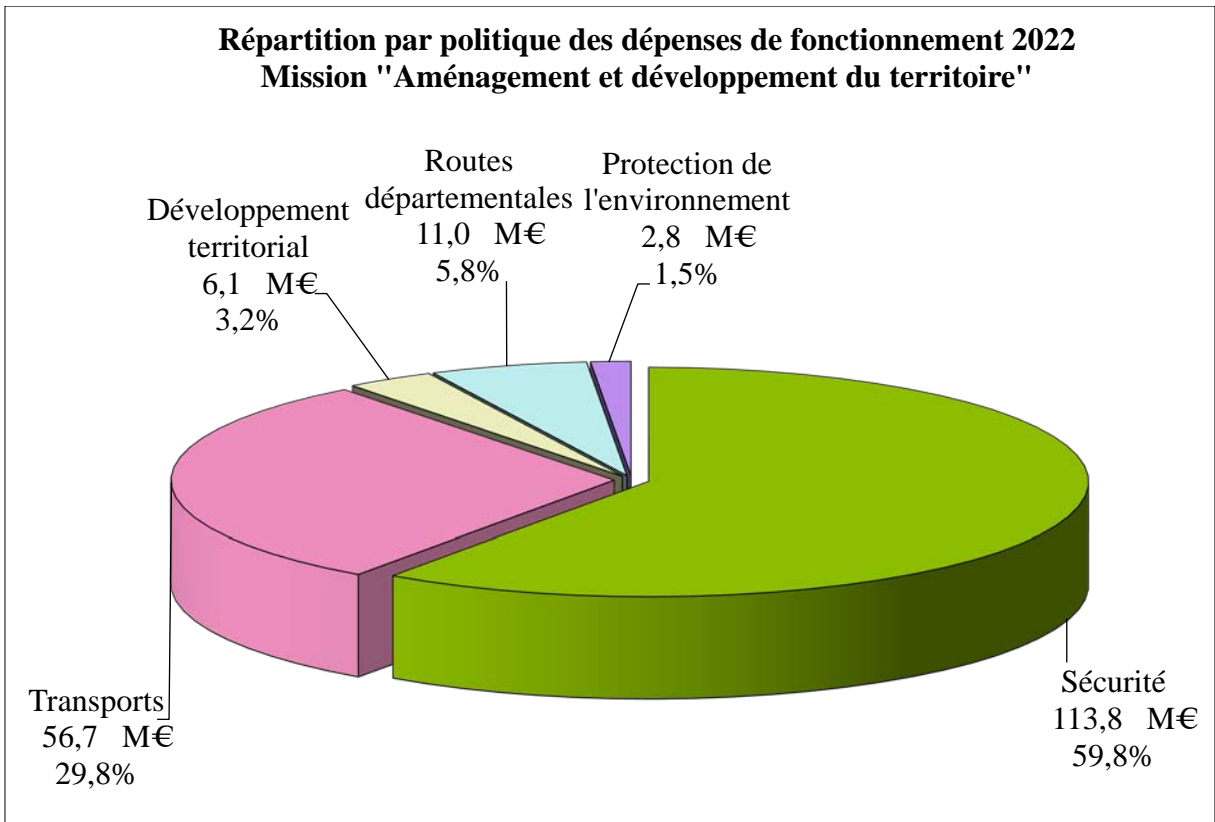




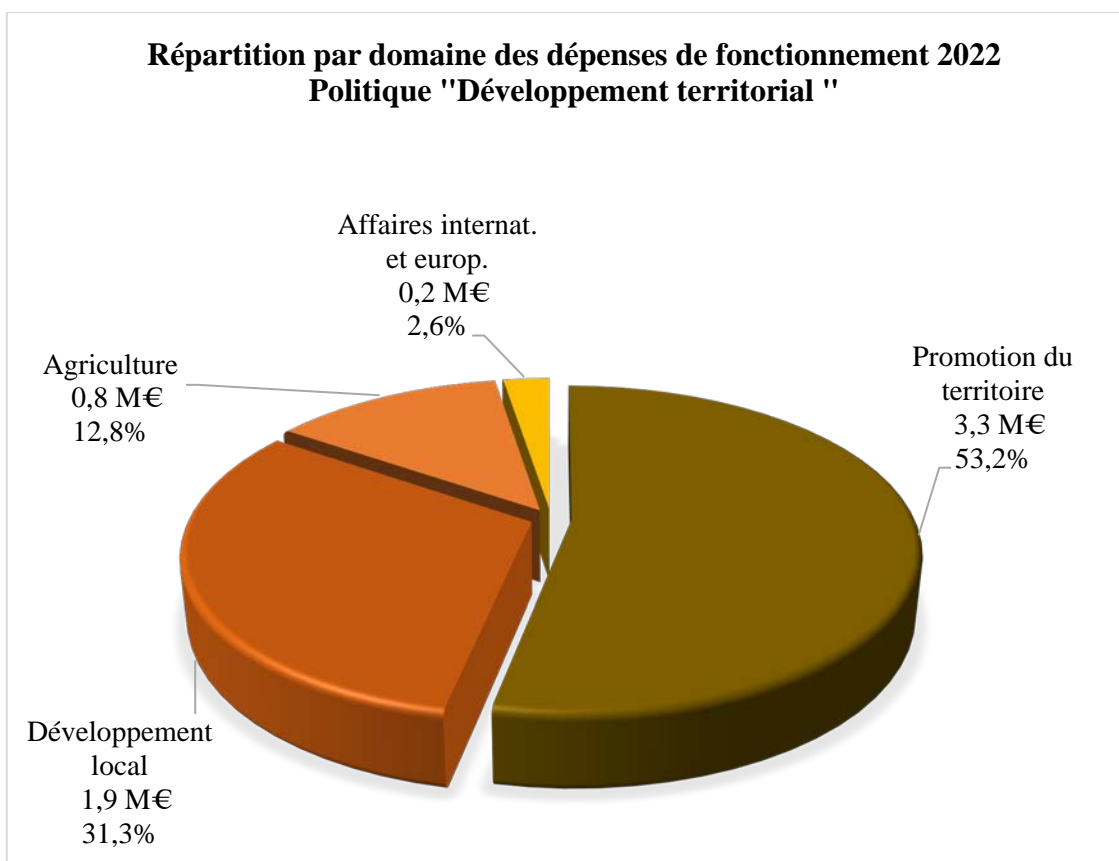
**Répartition des dépenses opérationnelles en section de fonctionnement 2022 par politique : 1 129,2 M€  
(sur un budget total en fonctionnement de 1 175,9 M€)**



**MISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
**190 380 751 € (16,9 % des dépenses opérationnelles de fonctionnement)**



🚩 **Politique publique « Développement territorial » : 6 143 451 €**

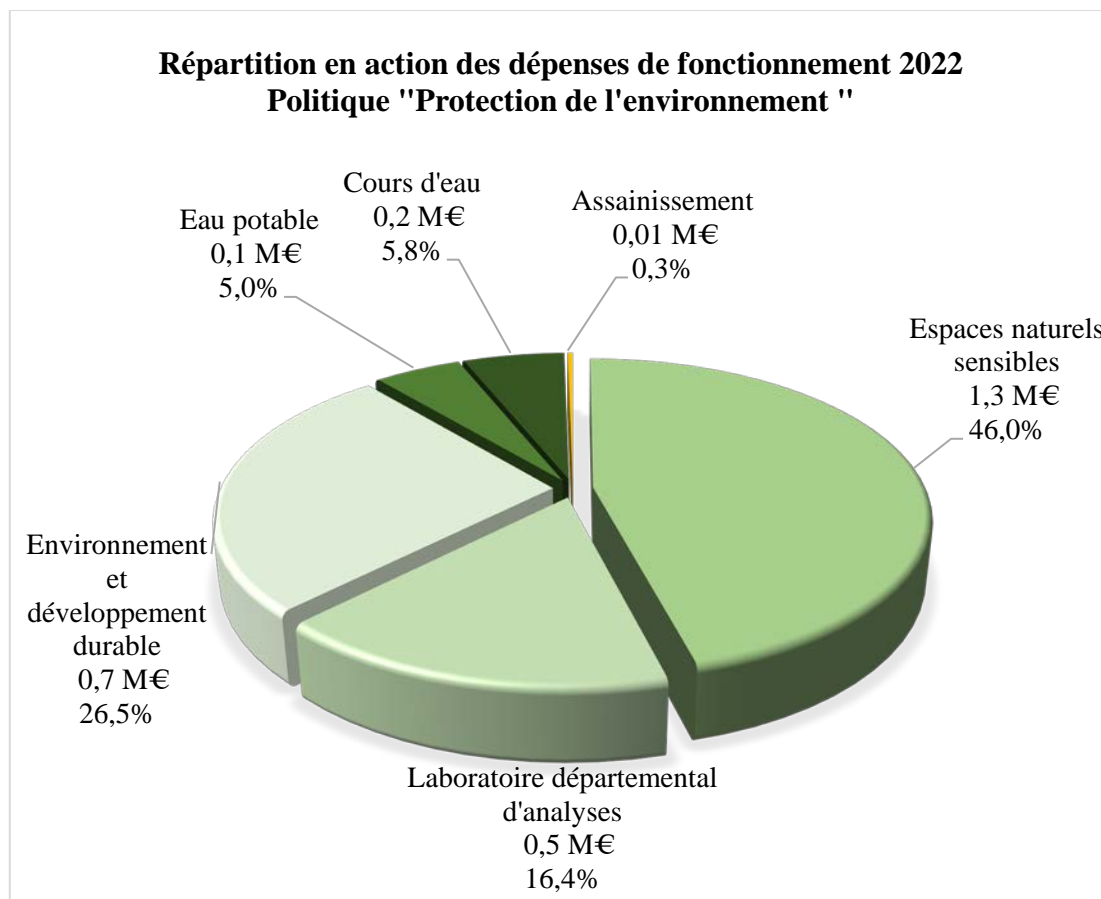


Premier poste des dépenses réalisées au titre du développement territorial, la « **Promotion du territoire** » a mobilisé en 2022, **3,3 M€** dont **2 M€** destinés au financement des missions de service public conduites par Seine-et-Marne Attractivité, conformément au contrat d'objectifs et de moyens signé avec le Département et **1 M€** de reversement de taxe de séjour à S.M.A dans le cadre de ses activités touristiques. Le projet « marque de territoire » a mobilisé **0,1 M€**. En complément, plusieurs subventions ou cotisations ont été versées pour un montant de **0,1 M€**.

Le domaine du « **Développement local** » est le deuxième poste de dépenses de cette politique (**1,9 M€**). En 2022, **1,4 M€** ont été reversés au CAUE dans le cadre de la taxe d'aménagement. Les contrats intercommunaux ont généré une dépense de **0,07 M€** pour le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. L'enveloppe ouverte au titre du développement du réseau est liée au fonctionnement du Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique » (**0,3 M€**). Le soutien au développement local à travers divers partenariats a représenté (**0,2 M€**). Enfin, **40 000 €** ont permis la réalisation d'études en matière d'aménagement, d'urbanisme et de prospective.

Les deux derniers domaines concernent d'une part, « **l'Agriculture** », qui représente **0,8 M€** de dépenses en 2022, dont une subvention annuelle de **0,5 M€** pour la Chambre d'Agriculture. Il faut également mentionner **0,3 M€** pour des subventions diverses. D'autre part, les « **Affaires internationales et européennes** » (**0,1 M€**) dont les dépenses ont concernées l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (**9 700 €**), la rémunération à notre cabinet conseil pour l'externalisation de tâches de gestion d'opération (**25 000 €**) et des dépenses diverses pour **8 500 €**. Enfin une subvention de **65 000 €** a été versée à l'organisme Ile-de-France Europe et **50 500 €** pour l'Ukraine.

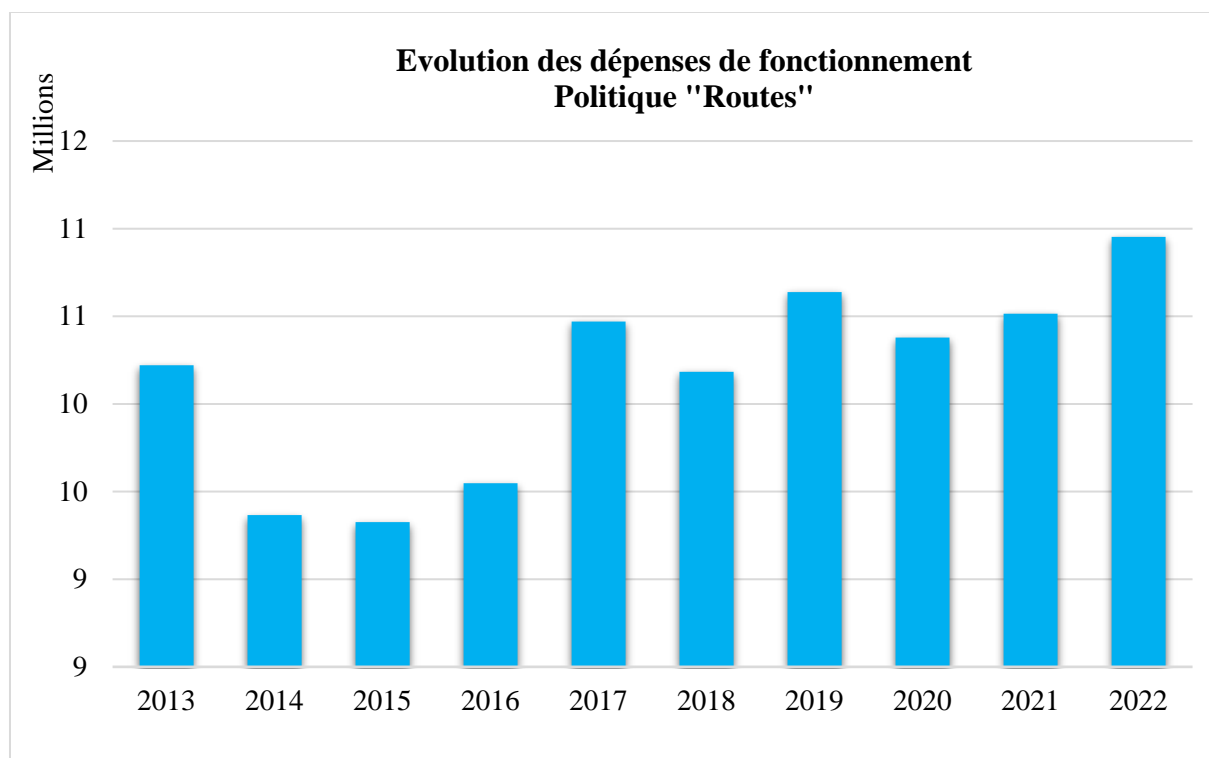
**Politique publique « Protection de l'environnement » : 2 776 937 €**



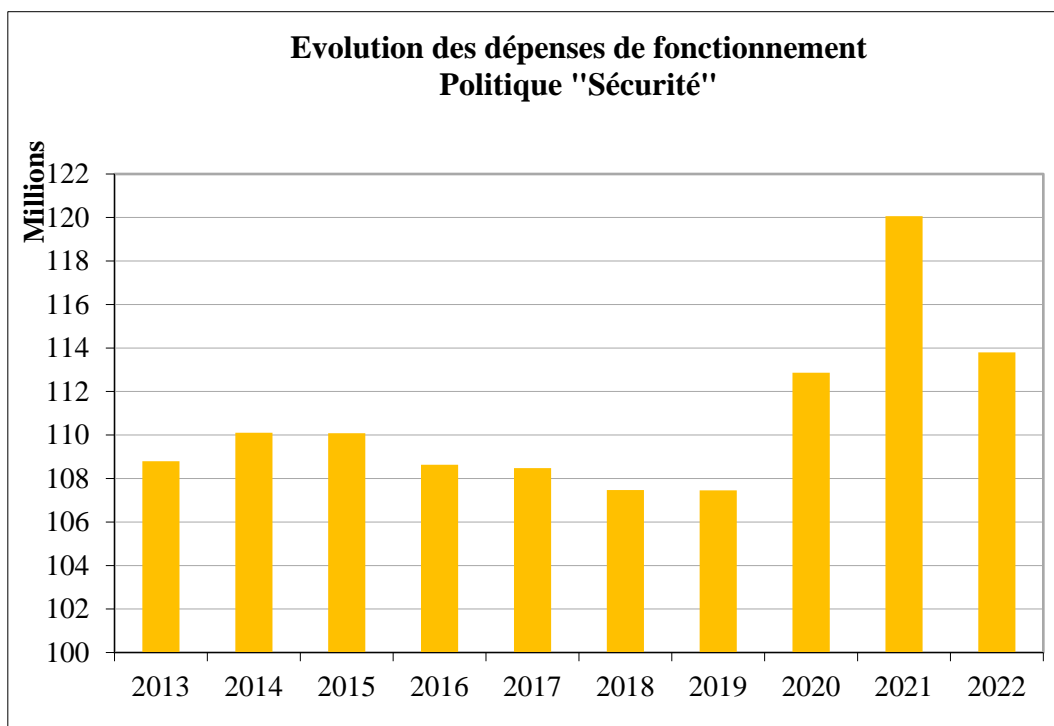
Les « espaces naturels sensibles » représentent sur le domaine de « **l'Environnement** » (2 M€), une dépense de 1,3 M€ en 2022. 0,3 M€ versé à l'Office National des Forêts pour l'entretien des forêts domaniales, 0,5 M€ en subventions, (dont 0,1 M€ à Seine-et-Marne Environnement) et 0,5 M€ en frais d'entretien et de fonctionnement. On peut y ajouter les frais portés par l'action « **environnement et développement durable** » (0,7 M€) avec un service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) de 0,4 M€, une subvention de 0,3 M€ versée à Seine-et-Marne Environnement.

Sur le domaine de « **l'Eau** », une enveloppe de 0,8 M€ a été dépensée en 2022 et cela majoritairement pour le fonctionnement du « **laboratoire Départemental d'Analyses** » (0,46 M€). Les autres dépenses du domaine concernent les « **cours d'eau** » et « **l'eau potable** » (0,3 M€) distribués à 22 bénéficiaires et « **l'assainissement** » (10 000 €).

 **Politique publique « Routes départementales » : 10 952 859 €**



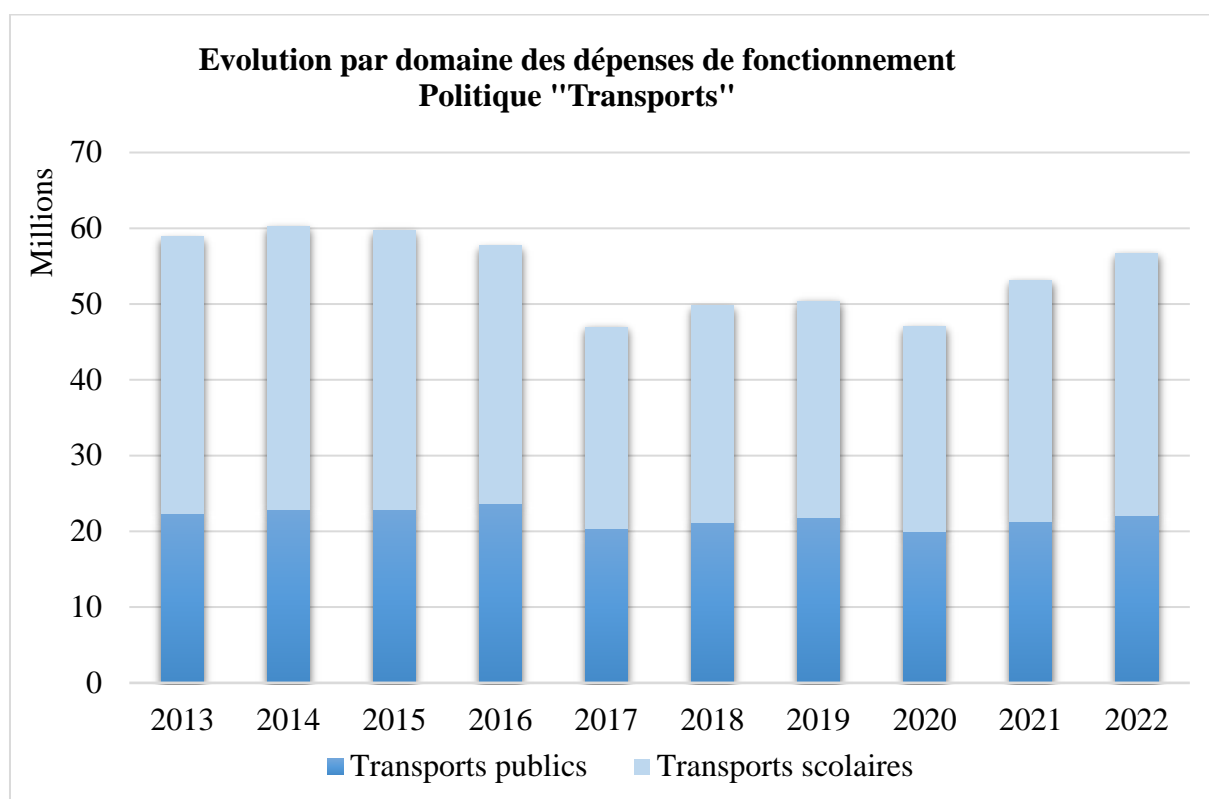
L'essentiel des dépenses de cette politique concerne « **l'Entretien du réseau départemental** » qui a mobilisé **10,2 M€** en 2022. Il s'agit des crédits destinés à l'approvisionnement en matières premières du parc départemental (peintures, ...) pour les travaux de réparation des chaussées et de signalisation horizontale qu'il exécute. Il s'agit également du financement de la viabilité hivernale et de l'entretien du matériel dont l'ensemble des véhicules ainsi que de la propreté du réseau. A cette action s'ajoutent l'entretien des plantations (**0,67 M€**) et les études de voirie (**50 000 €**) ou encore les aménagements extérieurs des ARD (**2 000 €**) et l'aménagement du réseau routier (**70 000 €**).

**Politique publique « Sécurité » : 113 796 975 €**

La participation départementale au budget de fonctionnement du SDIS, fixée par la convention, s'est élevée en 2022 à **113,7 M€**

Enfin, les autres dépenses de cette politique concernent les « **opérations de sensibilisation à la sécurité routière** » (70 000 €) et l'aide annuelle à l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers (30 000 €).

## 🚦 Politique publique « Transports » : 56 710 529 €

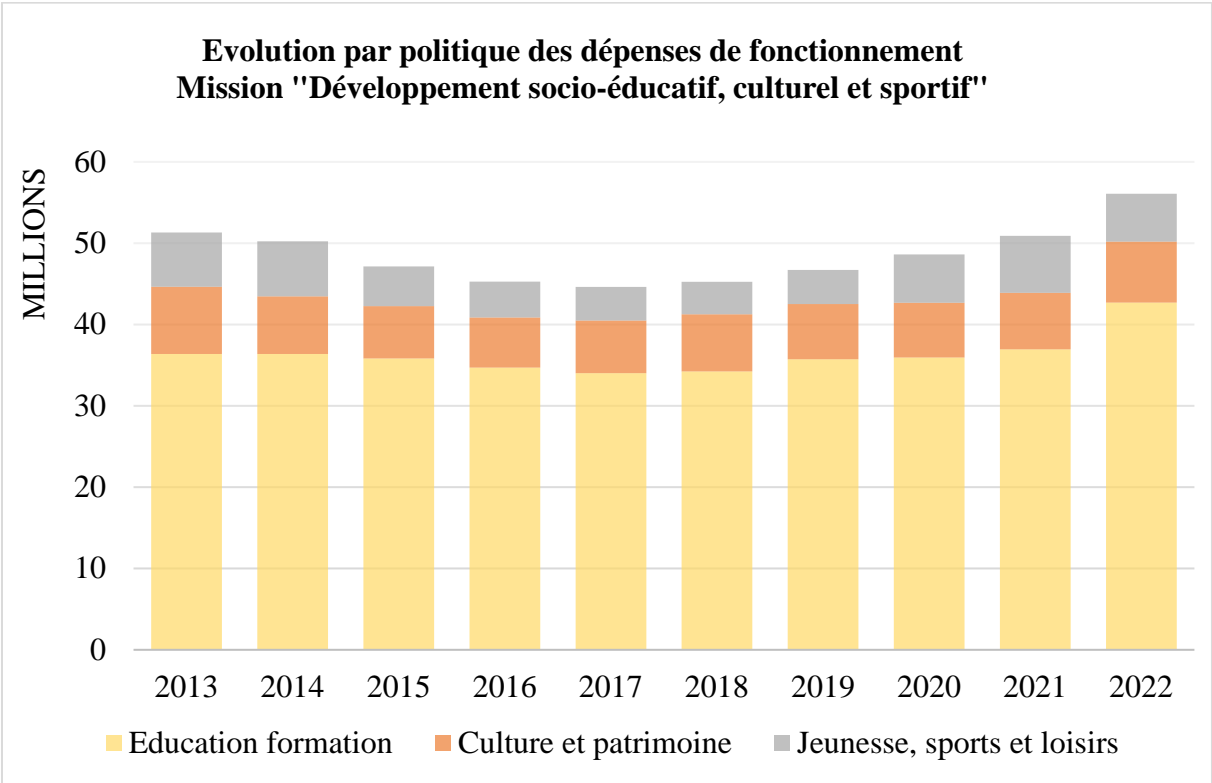
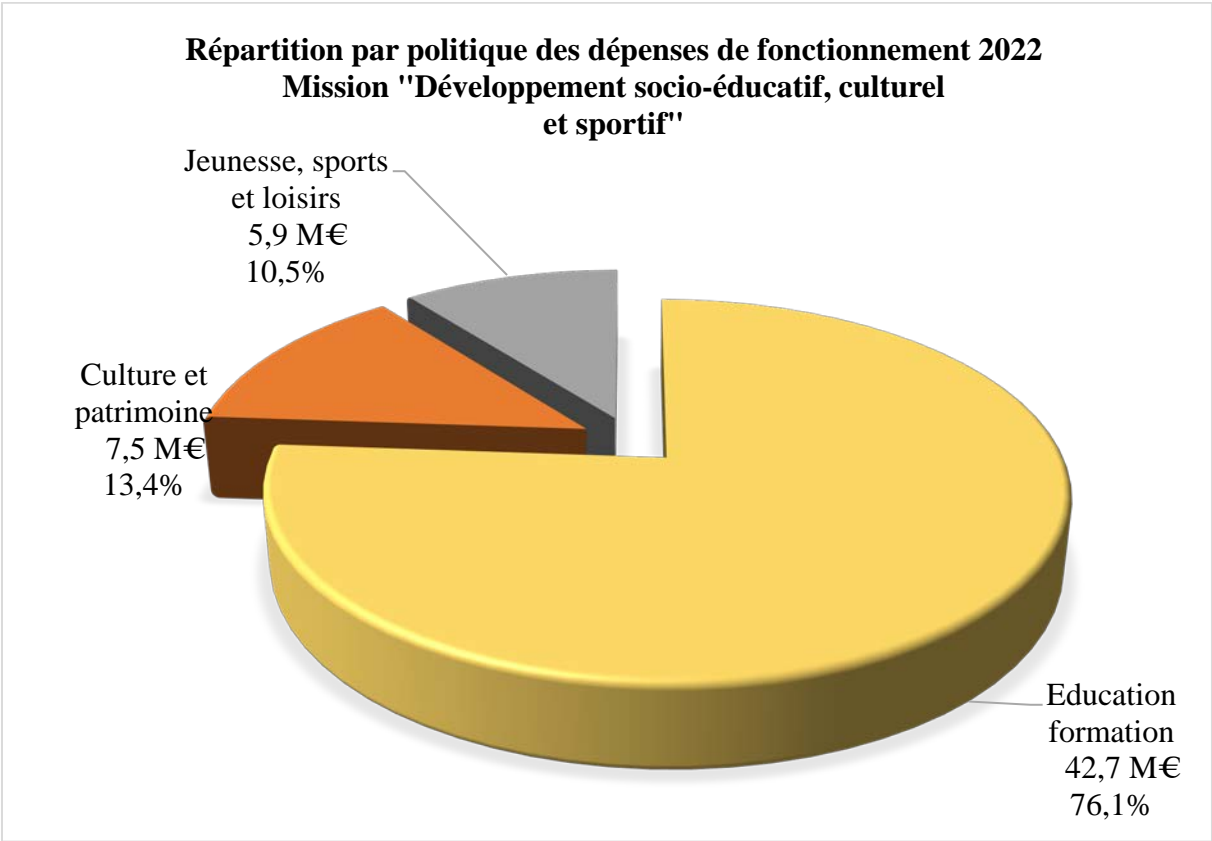


Le 1<sup>er</sup> domaine de cette politique concerne les « **Transports scolaires** » avec **34,6 M€** de crédits consommés en 2022.

En 2022 les circuits spéciaux ont généré **9,7 M€** de dépenses. L'aide au forfait Imagine R pour les élèves de primaire et les collégiens, l'aide pour les élèves seine-et-marnais scolarisés en internat et l'aide au salaire des accompagnateurs scolaires ont mobilisé **10,3 M€**. Enfin pour le « **transport des élèves et étudiants handicapés** », le Département a dépensé **14,6 M€** en 2022.

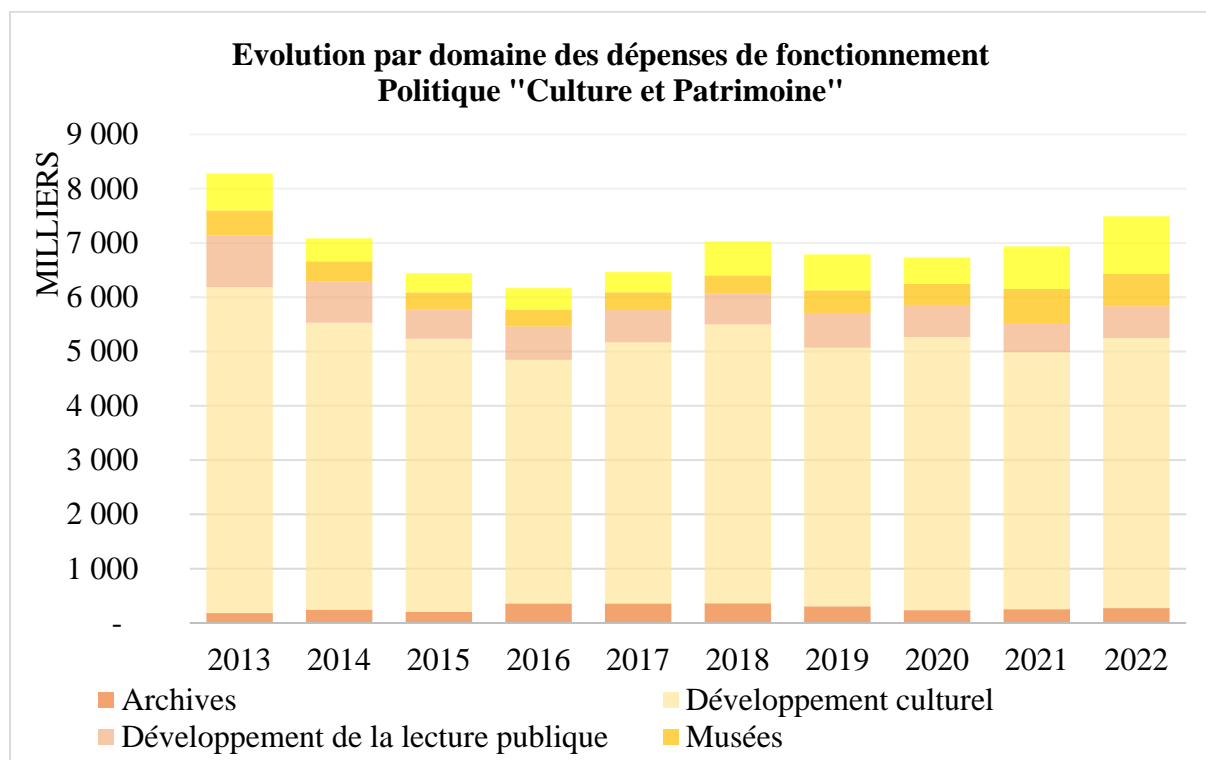
Les réalisations du 2<sup>ème</sup> domaine de cette politique, les « **Transports publics** », s'élèvent à **22,1 M€**. Le premier poste de dépenses en volume est la « **participation au fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités** » (**8,5 M€**). Le second poste correspond aux versements effectués à notre délégataire de service public du réseau « **PAM77** » à hauteur de **6,7 M€**. Une enveloppe de **3,3 M€** a été nécessaire au fonctionnement du dispositif « **améthyste et autres** ». Les autres dépenses du domaine concernent les « **lignes express** » pour **1,9 M€**, les « **points d'arrêt** » et plus précisément la maintenance des abris voyageurs, la conception des supports de communication et leur affichage (**0,5 M€**), ainsi que le « **transport à la demande** » (**1,1 M€**). Ce dernier poste finance notre soutien aux collectivités pour le fonctionnement des services de transport à la demande Proxi'bus ainsi qu'au service de transport Filéo. Enfin, diverses opérations « **d'infrastructures de transport** » et des « **opérations de subvention** » ont nécessité **70 000 €** de crédits en 2022.

**MISSION DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF, CULTUREL ET SPORTIF**  
**56 091 576 €(5 % des dépenses opérationnelles de fonctionnement)**





 **Politique publique « Culture et Patrimoine » : 7 491 943 €**



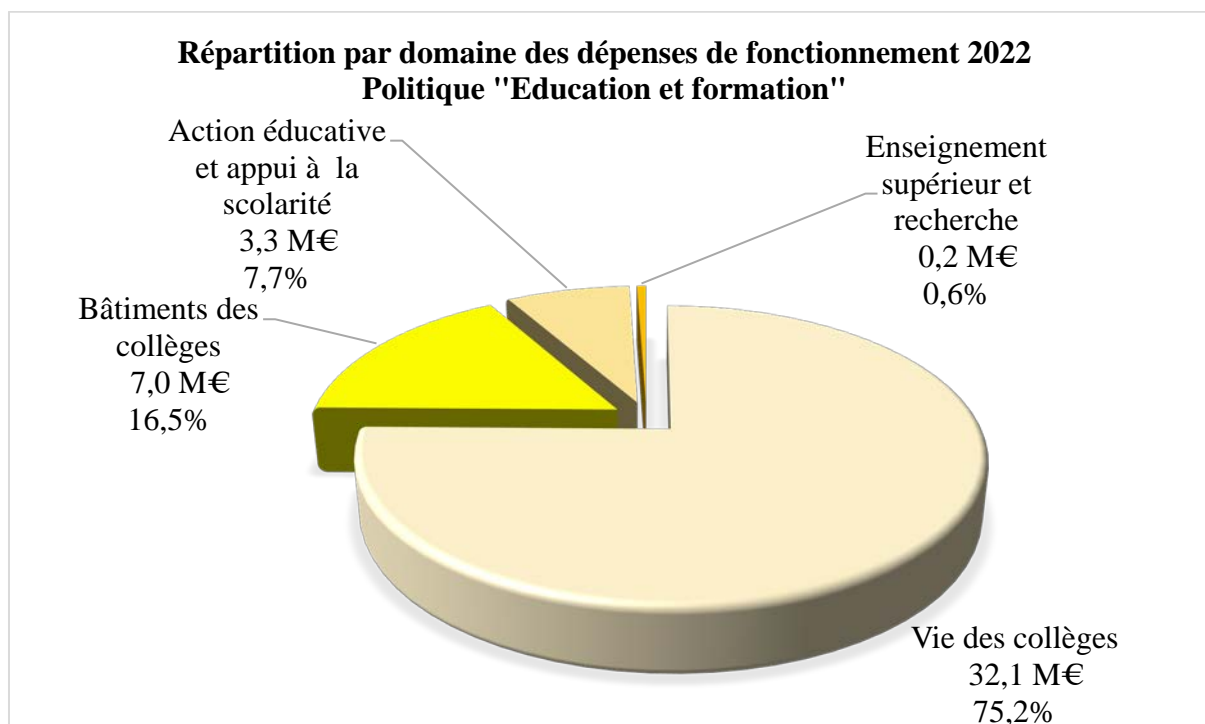
Représentant **68,2 %** des dépenses de cette politique, le « **Développement culturel** » a mobilisé **5 M€** en 2022. Une enveloppe de **1,2 M€** a été allouée à Act'Art. Les subventions versées en matière « **d'actions culturelles** » ont représenté **2,3 M€**. Au sein de cette enveloppe, les scènes nationales ont mobilisé **0,5 M€**: la Ferme du Buisson à Noisiel (**0,3 M€**) et le théâtre de Sénart à Lieusaint (**0,2 M€**). « **L'enseignement artistique** » a mobilisé quant à lui, un montant global de **0,8 M€** (réparti entre 31 structures) tandis qu'une enveloppe de **0,14 M€** a permis de soutenir une 20 de « **compagnies professionnelles** ». Pour un montant de **0,49 M€**, des crédits ont financés 67 « **manifestations culturelles et festivals** ». Pour le reste, les dépenses relevant du domaine développement culturel ont été consacrées principalement aux « **contrats triennaux de développement culturel** » et aux « **anciens combattants** » (**0,1 M€**)

Les actions en faveur du « **Développement de la lecture publique** » (**0,6 M€**) se sont essentiellement traduites par le « **développement de l'offre documentaire** » (**0,3 M€**). A cela, s'ajoute le « **développement culturel** » avec le prix départemental de la nouvelle policière, le contrat territoire lecture et -- actions culturelles pour la lecture (**0,2 M€**).

Enfin, une enveloppe consacrée à diverses animations dans les médiathèques, à des formations ou encore à des éditions a coûté **60 000 €**

Les crédits alloués aux autres domaines ont permis de poursuivre la valorisation des collections départementales en matière « **d'Archives** » (**0,3 M€**), en faveur des « **Musées** » (**0,6 M€**) ou de notre « **Patrimoine** » (**1,1 M€** dont **0,6 M€** au titre du château de Blandy-les-Tours et **0,3 M€** pour le festival du Patrimoine).

## Politique publique « Education et formation » : 42 706 459 €



L'enveloppe consacrée à la « **Vie des collèges** » représente **75 %** de la politique de **L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**, soit un montant global de **32,1 M€**. Au premier rang de ces dépenses, il faut citer la participation du Département aux « **budgets des collèges publics et privés** » (respectivement **24,3 M€** et **5,8 M€** intégrant le forfait d'externat versé aux collèges privés). Au sein de cette enveloppe de **24,3 M€**, le Département soutient les collectivités propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements sportifs, en participant aux frais occasionnés par l'utilisation de leurs équipements sportifs par les collégiens. Ainsi, **1,3 M€** ont permis de soutenir les collectivités pour les frais engendrés par la mise à disposition de leurs équipements sportifs au profit des collèges, dans le cadre de la pratique de l'EPS et de l'UNSS.

Viennent ensuite, les « **équipements et matériel TICE** » pour un montant global de **1,2 M€** et les dépenses d'équipement et de suppléance des personnels ATTEE (**10 000 €**).

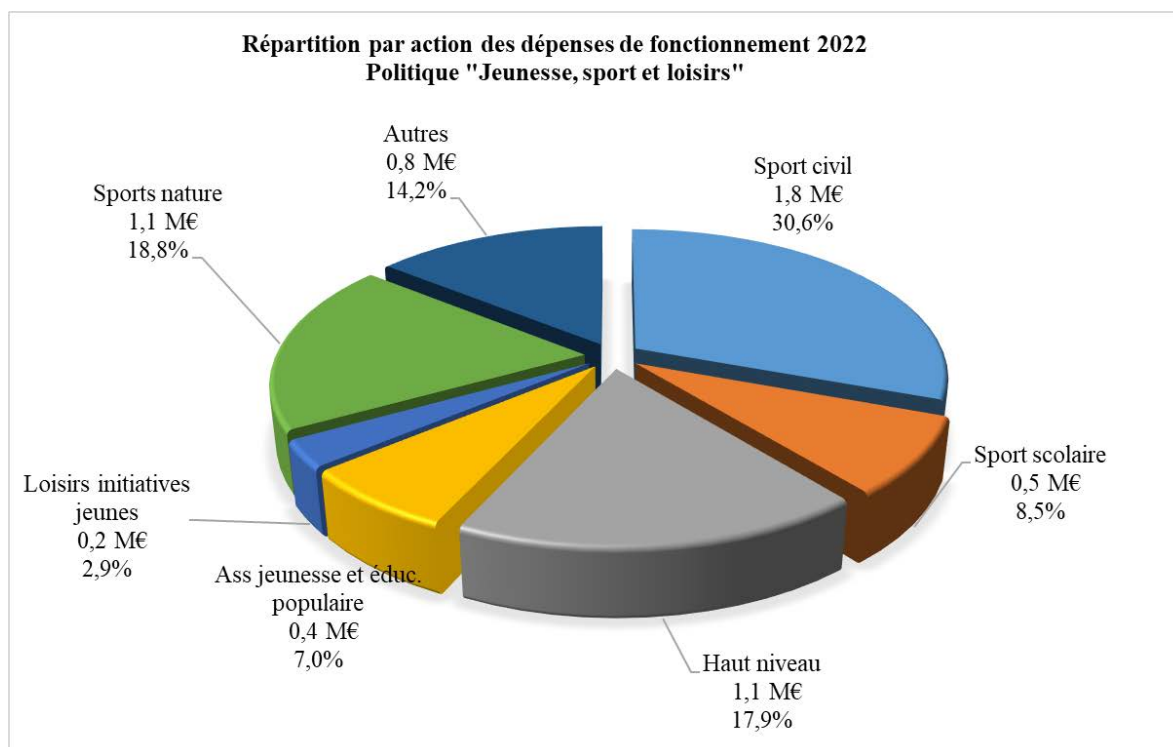
La « **restauration scolaire** » et les « **autres dépenses** » liées à la vie des collèges ont généré chacune **0,5 M€** et **0,4 M€**.

Au sein du domaine « **Bâtiments des collèges** » (**7 M€**), « **l'entretien et les grosses réparations** » ont mobilisé une enveloppe de **5,6 M€**. La « **construction, l'extension et la réhabilitation** » des collèges nécessitent **1,5 M€** pour la location de bâtiments démontables, les dépenses d'assurances et les sinistres.

Les « **Actions éducatives et d'appui à la scolarité** » ont mobilisé **3,3 M€** dont **2,8 M€** en « **aides à la restauration scolaire** ». Il faut y ajouter les aides aux projets éducatifs (**0,5 M€**), notamment les actions d'orientation et de découverte des métiers.

Enfin « **l'Enseignement supérieur et la recherche** » a représenté **0,2 M€** en 2022.

## Politique publique « Jeunesse et sport » : 5 893 175 €



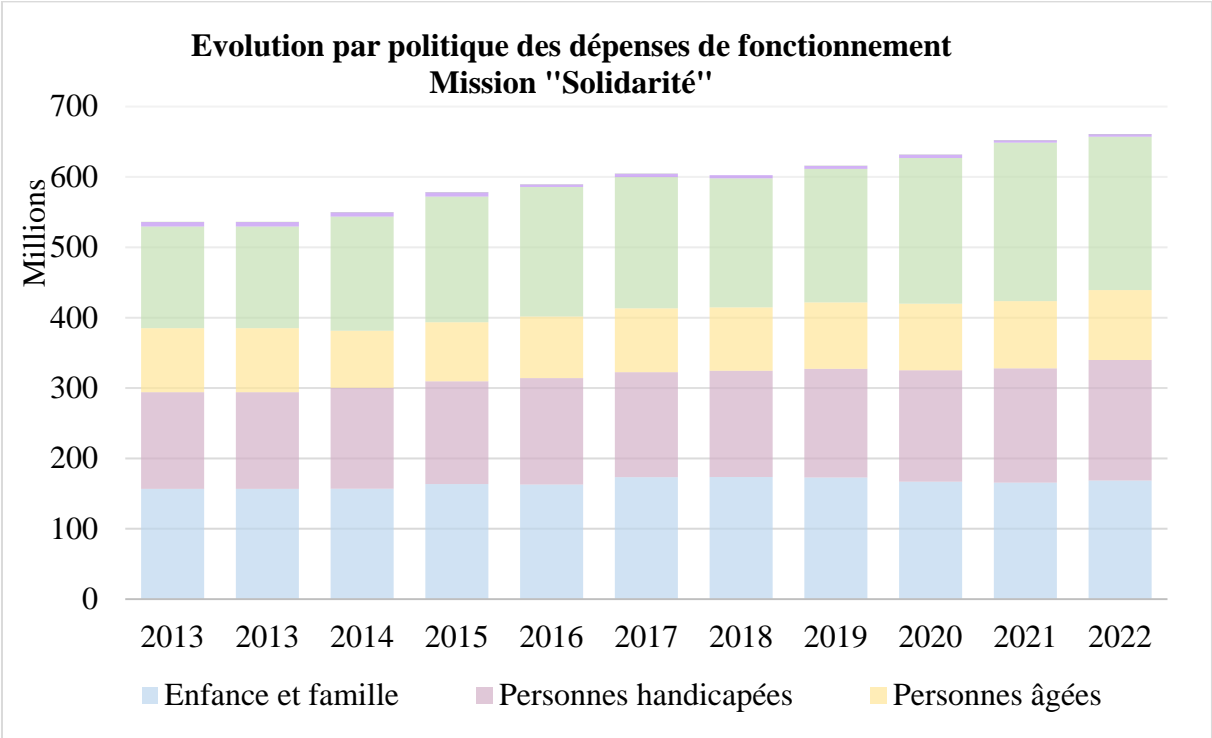
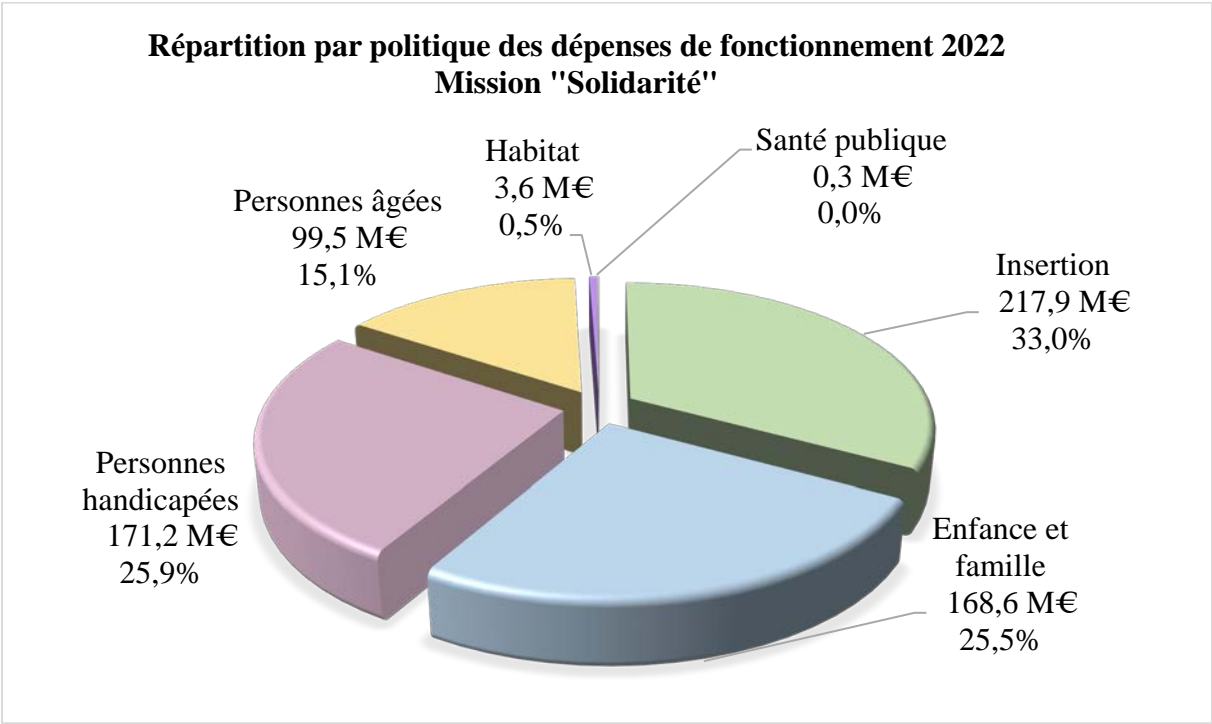
Une part essentielle des dépenses relatives aux « **Activités sportives** » (5,3 M€) a concerné le « **soutien au sport civil** » (1,8 M€). Sur cette dépense, 0,8 M€ a bénéficié à 697 associations sportives civiles tandis que les aides apportées aux manifestations sportives s'élevaient à 0,3 M€. Toujours en faveur du sport civil, les écoles multisports (0,2 M€) et les comités départementaux et leurs projets sportifs ont été soutenus (0,4 M€). Une subvention de 14 000 € a également été versée à la maison des sports. L'aide au « **sport scolaire** » (0,5 M€) s'est traduite en dotations au bénéfice de 107 collèges et en subventions pour 130 associations. Parallèlement, le « **sport de haut niveau** » a représenté une dépense de 1 M€, essentiellement dans le cadre de contrats d'objectifs et d'aides directes à des clubs de très haut niveau. S'y ajoute une enveloppe de 1,1 M€ concernant les « **sports nature** » et plus particulièrement les Iles de loisirs. Enfin, la Rando des 3 châteaux et les autres événements sportifs ont généré 0,8 M€

Les actions du Département en direction de la « **Jeunesse** » (0,6 M€) visent à faciliter et soutenir l'autonomie des jeunes.

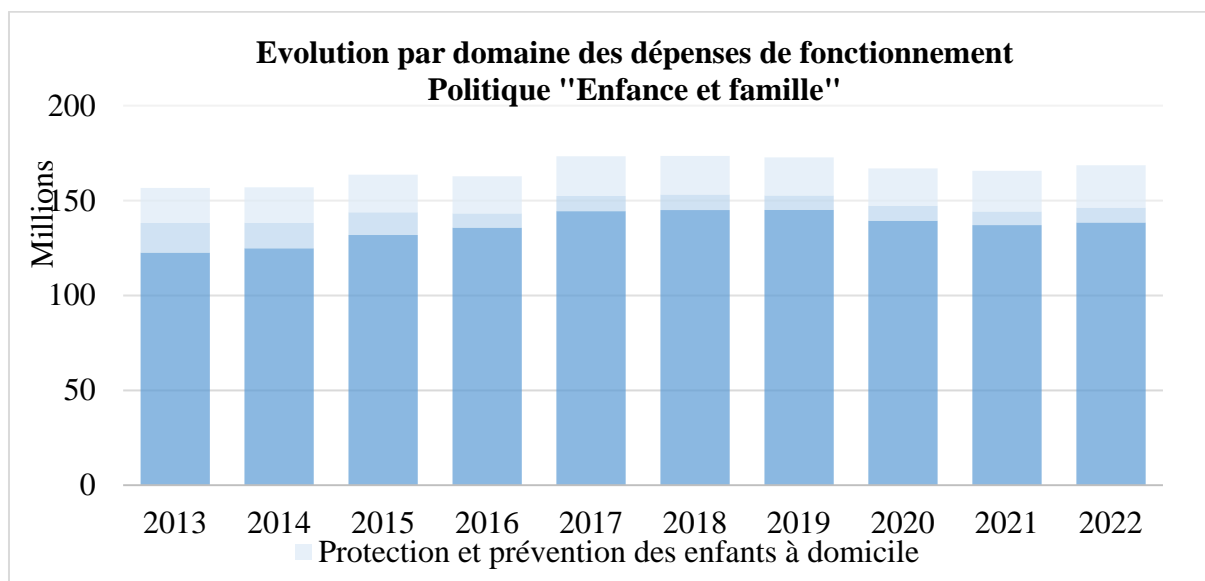
Une première enveloppe a été consacrée aux « **aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire** ». Elle a permis de verser 0,4 M€ à 17 organismes ou fédérations de jeunesse et d'éducation populaire qui ont pour vocation de rassembler et de conseiller les associations et organismes locaux dans les domaines éducatifs, sociaux et culturels.

Ces actions sont complétées par les « **aides aux projets et initiatives jeunes** » (0,2 M€) qui ont pour objectif de soutenir les jeunes par le biais de 2 dispositifs : les bourses B.A.F.A. (40 000 €) et le financement de projets jeunes (0,13 M€).

**MISSION SOLIDARITE**  
**661 143 121 €(58,5 % des dépenses opérationnelles de fonctionnement)**



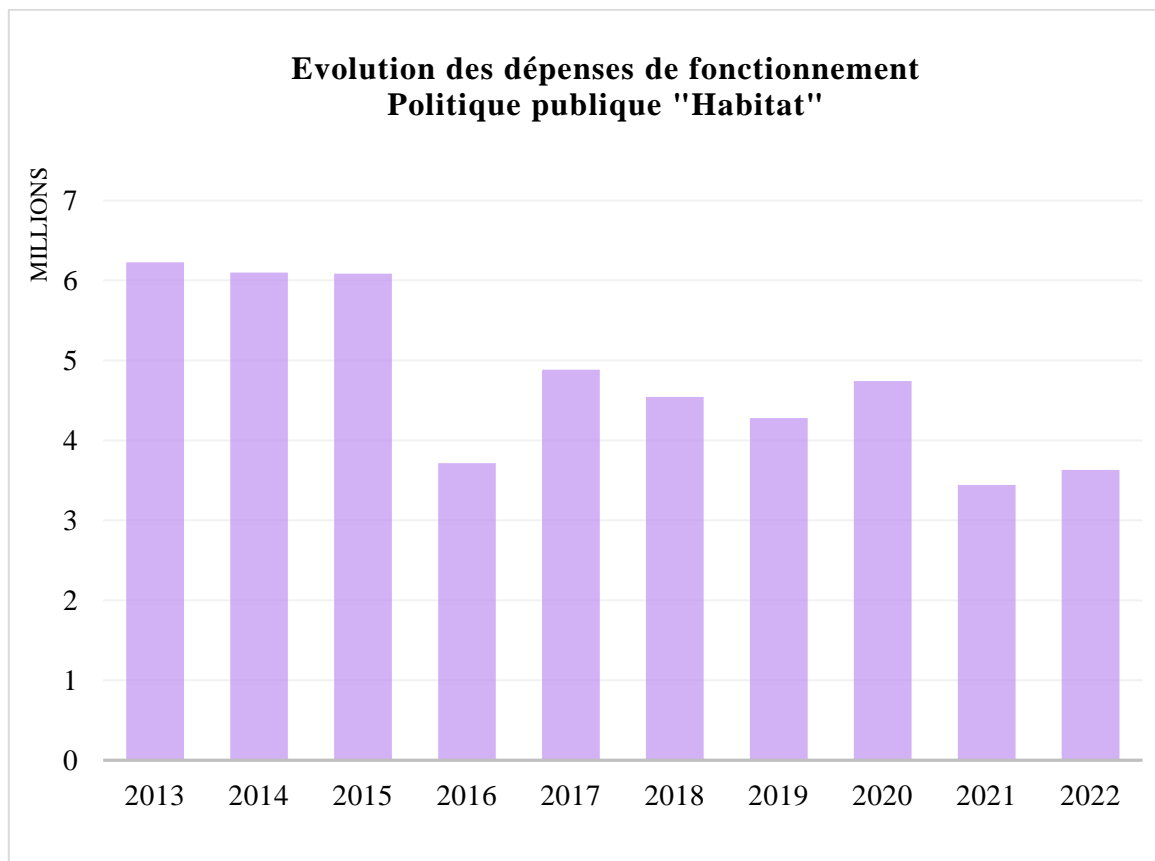
 **Politique publique « Enfance et famille » : 168 588 753 €**



Représentant **82,1 %** des dépenses de cette politique, les « **Frais d'hébergement des enfants** » ont mobilisé **138,4 M€**. Ces frais sont répartis entre « l'accueil en établissement » (**96,1 M€**), « l'accueil familial » (**37,2 M€**) et les « prestations en faveur des enfants » (**5,1 M€**). Sur ce dernier poste on trouve principalement les prestations destinées aux enfants accueillis (**2,8 M€**), les dépenses relatives aux visites médiatisées permettant de maintenir les liens parents-enfants (**1,8 M€**) et des frais divers (**0,3 M€**).

Les dépenses de « **Protection et de prévention des enfants à domicile** » ont représenté **22,3 M€**, dont la « **protection en milieu ouvert** » (**13,2 M€**) qui regroupe les crédits relatifs aux Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO), Aides Educatives en Milieu Ouvert Renforcées (AEMO R) ainsi que l'allocation « Contrat Autonomie Jeunes Majeurs » (CAJM), et la « **prévention spécialisée** » (**4,4 M€**). A cela s'ajoutent, au titre du « **soutien et de la prévention en milieu ouvert** », l'action éducative à domicile et l'action éducative à domicile renforcée (pour un total de **4,2 M€**) ainsi que les allocations d'aides aux familles pour **0,5 M€** (allocations mensuelles et secours d'urgence) et des subventions et participations pour un montant global de **50 000 €**.

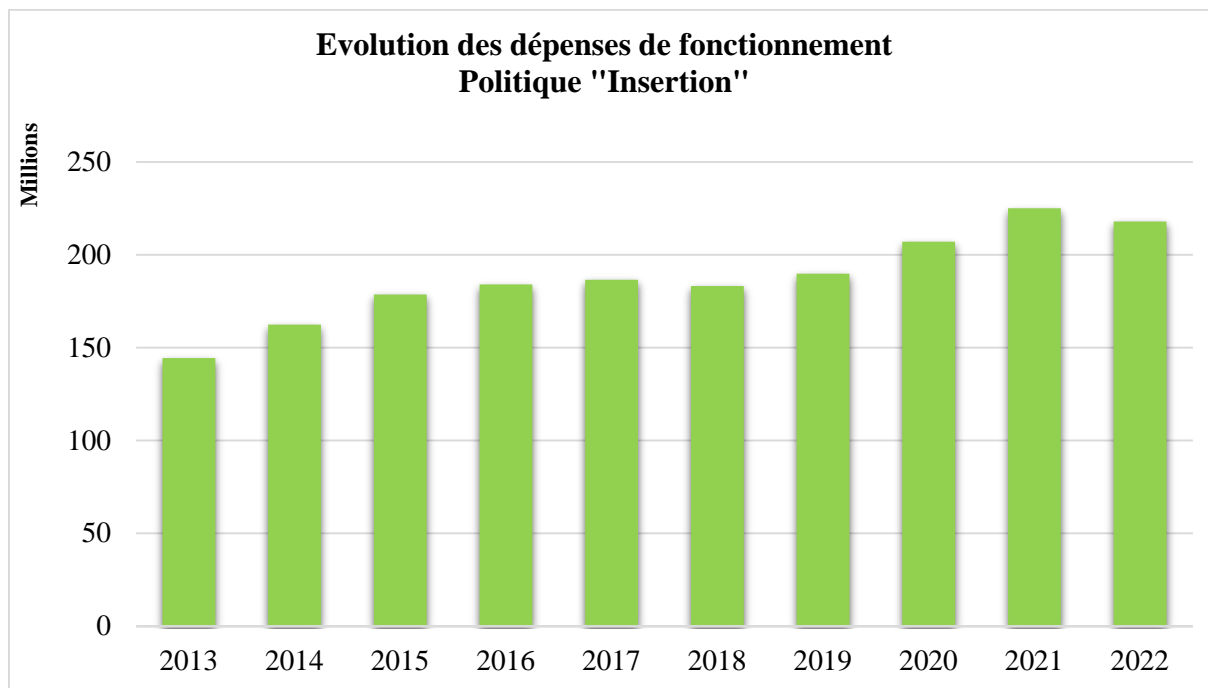
Le dernier domaine de cette politique concerne les « **Aides à la fonction parentale et à l'enfant** ». Ces dépenses d'un montant global de **7,9 M€** se déclinent principalement en subventions pour le « **fonctionnement des modes d'accueil de la petite enfance** » (**5,3 M€**). Par ailleurs, **1,7 M€** a été consacré aux « **actions de PMI** » dont la participation aux dépenses de fonctionnement des centres d'action médico-sociale précoces (**1 M€**) et divers produits médicaux (**0,6 M€**). A ce domaine sont rattachés, les frais de « **formation des assistants maternels** » en respect du cadre légal (**0,4 M€**), les participations au fonctionnement des centres de « **planification familiale** » (**0,3 M€**) ainsi que des versements effectués aux associations œuvrant dans le « **soutien à la parentalité** » (**0,2 M€**).

**Politique publique « Habitat » : 3 630 146 €**

La part essentielle des dépenses liées à l'habitat correspond à la participation du Département au « **fonds de Solidarité Logement** » (2,2 M€). Cette dernière permet de financer notamment les aides individuelles sous forme de prêts remboursables ou de secours pour l'accès ou le maintien dans le logement, la résorption des dettes liées aux fluides (eau, gaz, électricité) ainsi que certaines mesures d'accompagnement social.

Les « **autres actions d'insertion par le logement** » (1,5 M€) participent au financement des missions de nos partenaires, tels que INITIATIVES77, Relais Jeunes 77, ADIL 77 ou la gestion des aires de grands passages des gens du voyage.

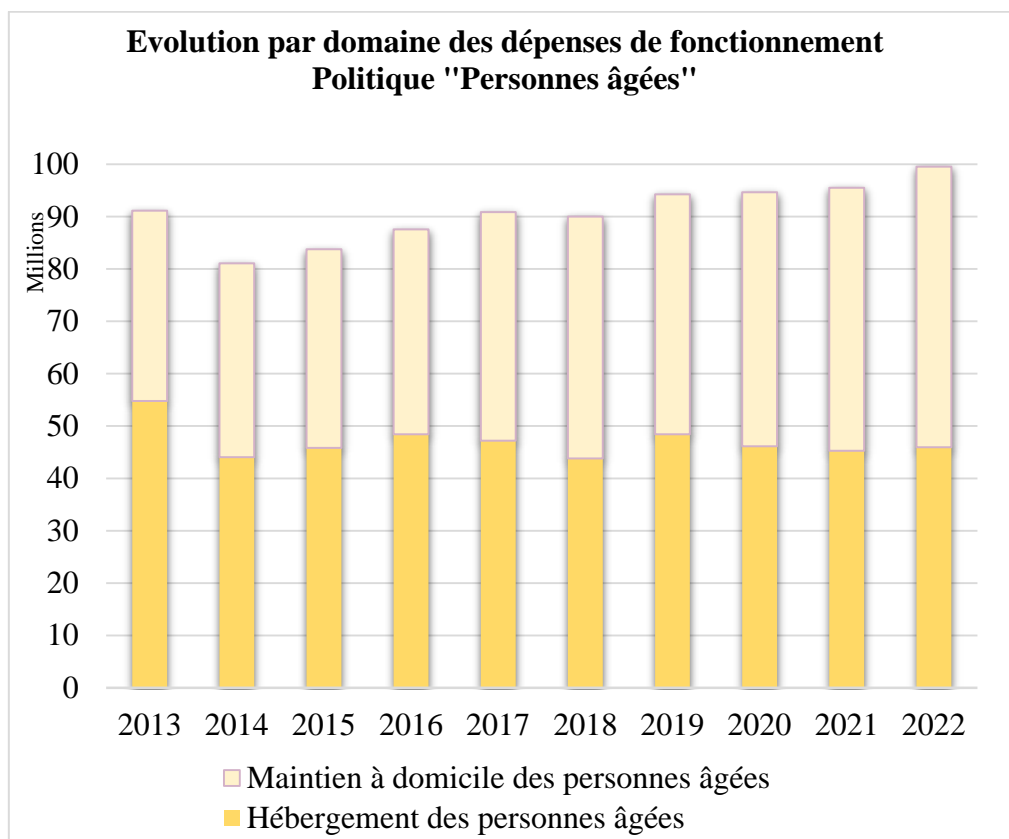
 **Politique publique « Insertion » : 217 934 362 €**



Les allocations RSA représentent **91,8 %** des dépenses de cette politique et diminuent de **- 3,8 %** par rapport à 2021 soit un montant réalisé de **200,1 M€**. Toujours au sein du domaine « **Dispositif RSA** », il faut mentionner trois autres actions : les « **emplois aidés** » (**3,1 M€**), « **l'accompagnement des bénéficiaires du RSA** » pour **2,9 M€** et les mesures « **d'insertion par l'activité économique** » (**2,3 M€**) ou par « **l'emploi** » (**5,2 M€**).

Le domaine des « **Autres dispositifs d'insertion** » a représenté **4,2 M€** de dépenses en 2022. Il regroupe les fonds d'aide d'urgence (**1,2 M€**), les actions d'insertion sociale et médico-sociale (**1,5 M€** principalement en faveur des secteurs caritatif ou humanitaire) et les dispositifs d'insertion des jeunes (**1 M€**). Les dépenses restantes concernent les Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (**0,4 M€** cofinancés par le FSE), les services en prestations juridiques, accompagnement et soutien (**40 000 €**) et les dépenses liées au soutien des MDS (**0,1 M€**).

 **Politique publique « Personnes âgées » : 99 526 214 €**

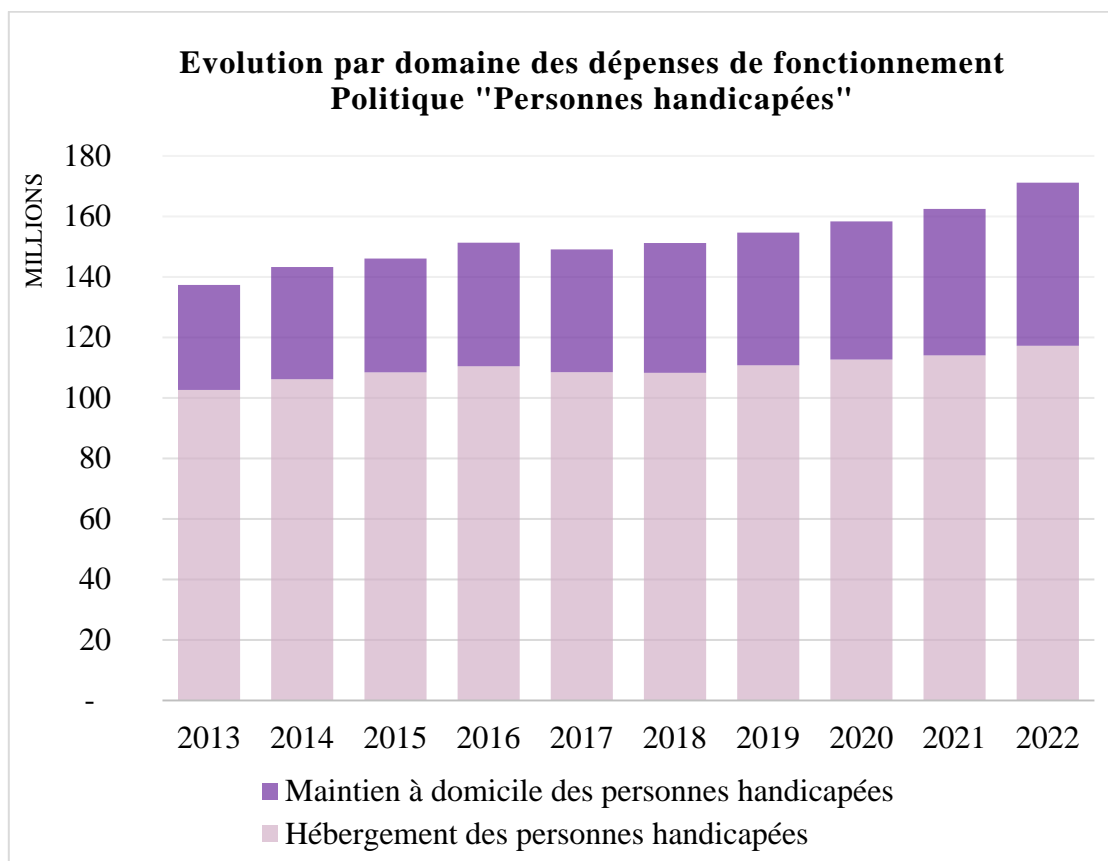


**« L'hébergement des Personnes âgées » (45,9 M€)**, se répartit entre les frais d'hébergement proprement dits (20,5 M€) et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée aux établissements ou aux bénéficiaires (25,4 M€).

Les dépenses liées au « **Maintien à domicile des personnes âgées** » ont représenté **53,6 M€** dont **46,4 M€** destinés à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Par ailleurs, les participations liées aux Pôles Autonomie Territoriaux et aux accords cadre passés avec la CNSA s'élèvent à **6,9 M€** et les actions extra légales menées en faveur des personnes âgées à **0,4 M€**.



 **Politique publique « Personnes handicapées » : 171 172 297 €**



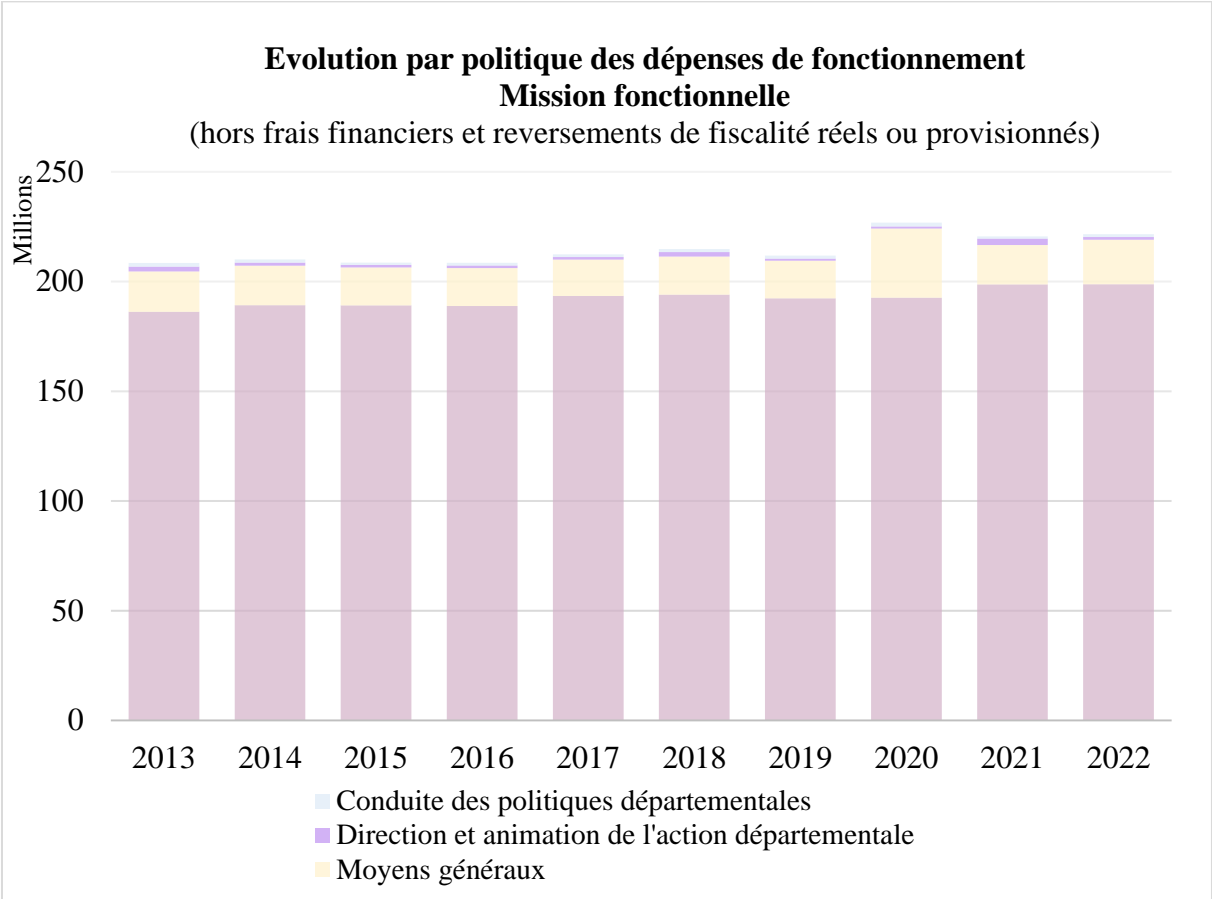
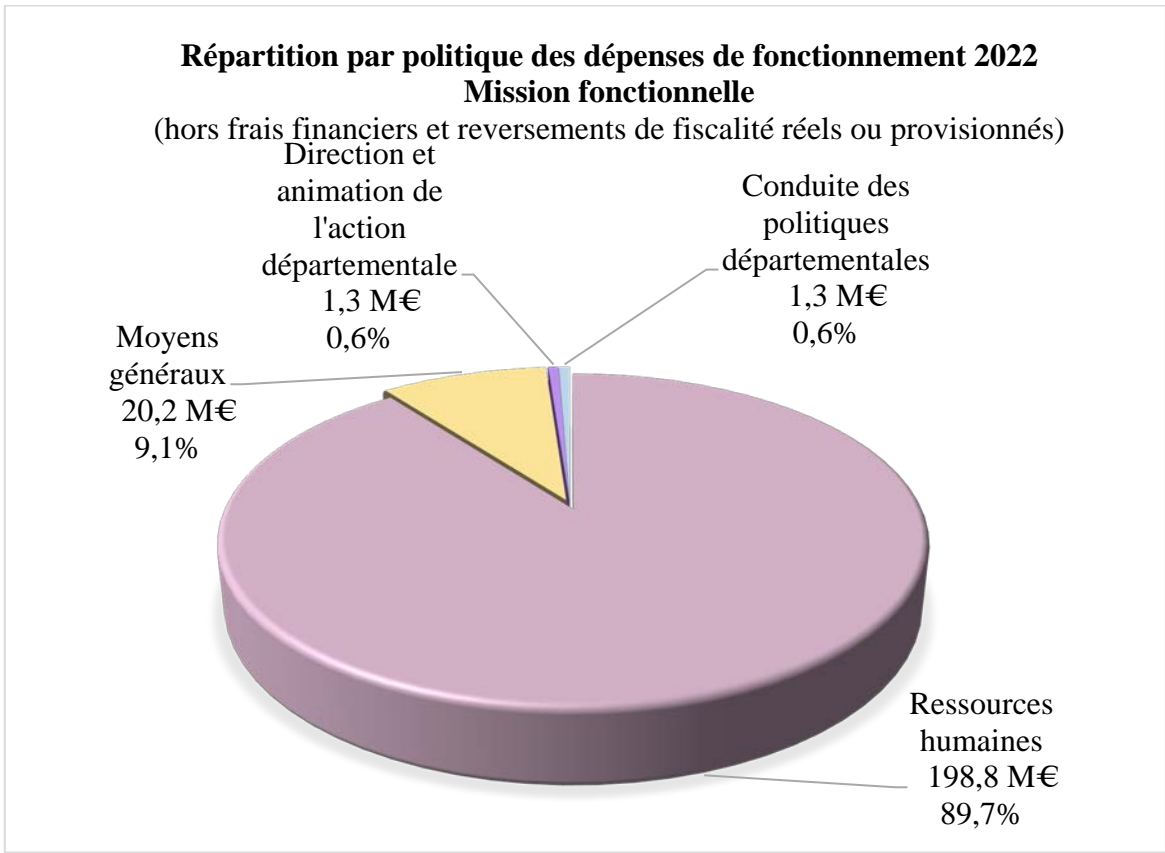
« **L'hébergement des personnes handicapées** » s'élève à **117,3 M€** dont **105,5 M€** pour les frais liés à l'hébergement proprement dit, **9,3 M€** pour le financement des services d'accompagnement et **1,7 M€** pour les frais liés à la dépendance répartis entre la Prestation de Compensation du Handicap (1,4 M€) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (**0,3 M€**). « **L'accueil familial** » a mobilisé, quant à lui, **0,7 M€**

Les aides au « **Maintien à domicile** » se sont élevées à **53,9 M€**. La Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.) a représenté **45,1 M€** et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (A.C.T.P.) **5,5 M€**. La « **maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** » a perçu **3,1 M€** pour son fonctionnement. Les crédits restants ont permis de financer des « **actions extra-légales** » (**0,3 M€** par l'intermédiaire de 44 structures).

 **Politique publique « Santé publique » : 291 349 €**

L'action « **démographie médicale** » qui est dédiée à la poursuite des engagements du Département à destination des étudiants par le financement des bourses aux étudiants en professions de santé, et à l'aide au fonctionnement des maisons de santé pluri professionnelles et universitaires, a coûté **291 349 €**

**MISSION FONCTIONNELLE**  
**221 609 666 € (19,6 % des dépenses opérationnelles de fonctionnement)**



### ✚ Politique publique « Conduite des politiques départementales » : 1 251 803 €

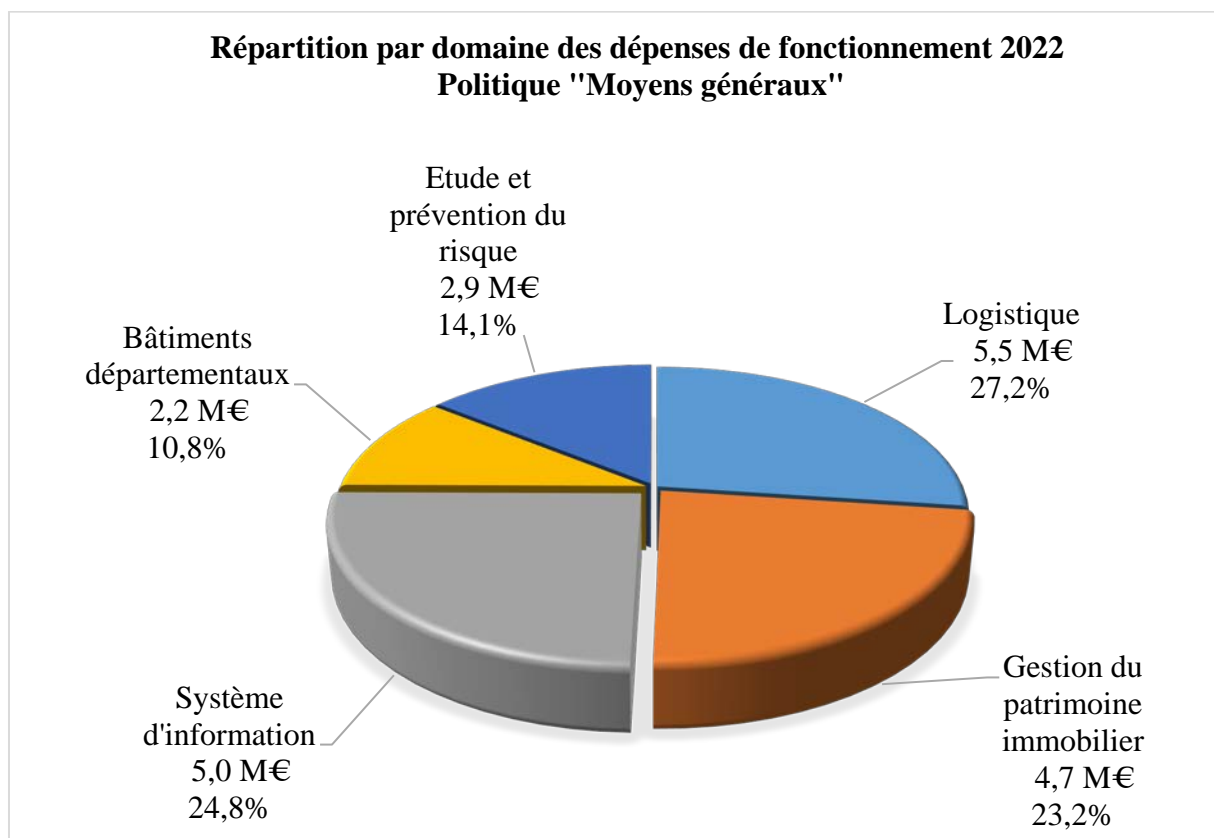
Les dépenses de cette politique concernent principalement le domaine de la « **Communication** » avec une enveloppe consommée de **1 M€**. Elle finance d'une part, les éditions de « Seine et Marne Magazine » (**0,7 M€** par an) et d'autres documents d'information locale plus ciblée ainsi que les achats d'espaces dans la presse locale, le fonctionnement du site internet, les relations de presse ou encore la communication interne (**0,3 M€**). D'autre part, l'enveloppe communication prend en charge le versement de 8 subventions (**30 000 €**).

Sur le domaine « **Présidence et cabinet** » (**0,2 M€**) sont rattachées plusieurs cotisations et subventions à des associations d'élus locaux (Assemblée des Départements de France, Association des Maires de Seine-et-Marne ou Association des maires ruraux de Seine-et-Marne).

### ✚ Politique publique « Direction et animation de l'action départementale » : 1 311 229 €

La première enveloppe de cette politique concerne l'ensemble des dépenses financières autres que les frais financiers comme les services bancaires et les prestations de conseils (**0,7 M€**). La seconde enveloppe (**0,4 M€**) finance les « **études diverses** » dont la signalétique de certaines opérations de travaux mais aussi les dépenses liées à la « **documentation** » (documentation générale et technique, documentation informatisée, gestion de documents « presse », droits de copiage...). La dernière enveloppe concerne les frais de perception de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité (**80 000 €**) et le remboursement des indus TAM (**0,2 M€**).

### ✚ Politique publique « Moyens généraux » : 20 244 353 €



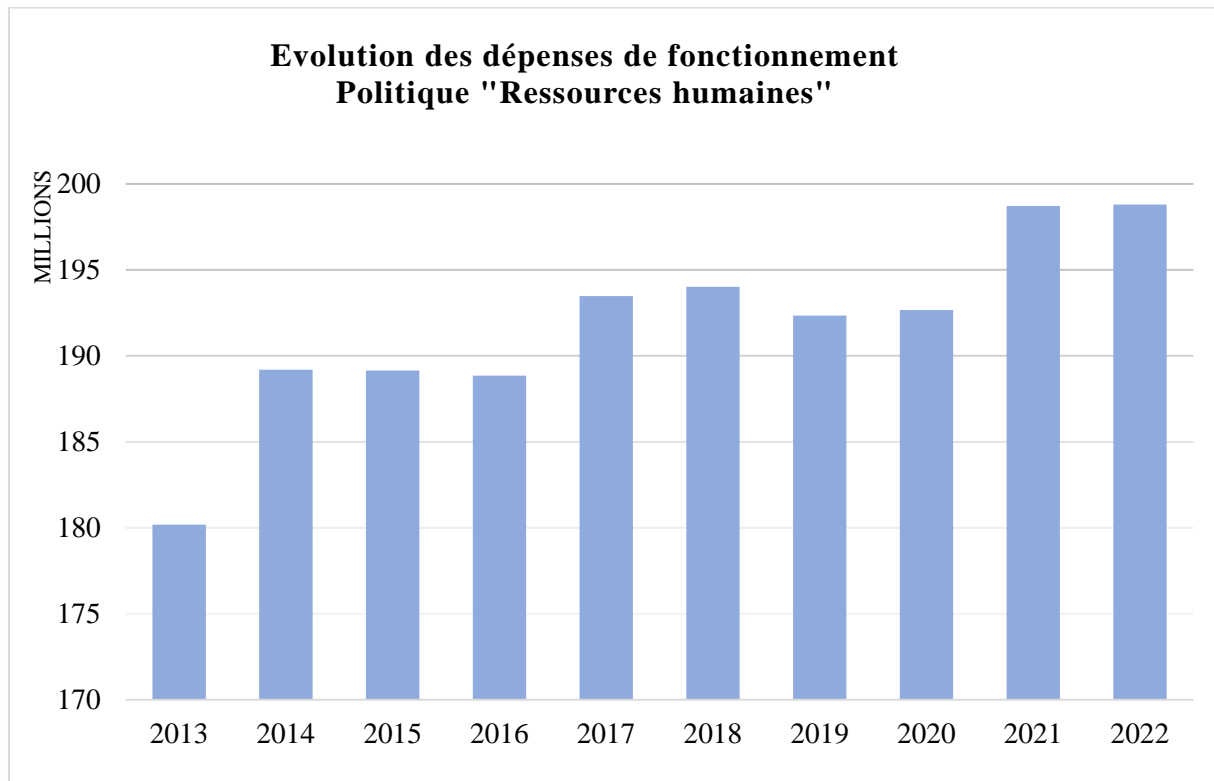
Premier poste de dépense de cette politique, la « **Logistique** » a mobilisé **5,5 M€** dont les fournitures et services divers (**2,6 M€**), l'entretien des locaux (**1,7 M€**), la gestion de la flotte automobile (**1 M€**) et le matériel et mobilier (**0,1 M€**).

Deuxième poste, Les « **Systèmes d'information** » ont représenté une dépense de **5 M€** répartie en entretien et maintenance (**1,7 M€**), en frais d'infrastructures téléphoniques (**0,8 M€**) et en prestations et fournitures (**2,5 M€**).

La « **Gestion du patrimoine immobilier** » a généré **4,7 M€** de dépenses principalement sur les fluides (**2,5 M€**), les loyers et charges locatives (**0,9 M€**), les impôts et taxes foncières (**0,9 M€**) et le gardiennage (**0,4 M€**).

Enfin, il faut mentionner, les « **Etudes et la prévention des risques** », dépenses liées aux primes d'assurance, aux sinistres et aux conseils juridiques qui se sont élevées à **2,9 M€** et les dépenses d'entretien et de réparations des « **Bâtiments départementaux** » d'un montant global de **2,2 M€** (dont **0,8 M€** au titre des bâtiments sociaux, **1 M€** pour l'Hôtel du Département et ses annexes et **0,4 M€** pour les Agences Routières Territoriales).

### 🚦 Politique publique « Ressources humaines » : 198 802 281 €



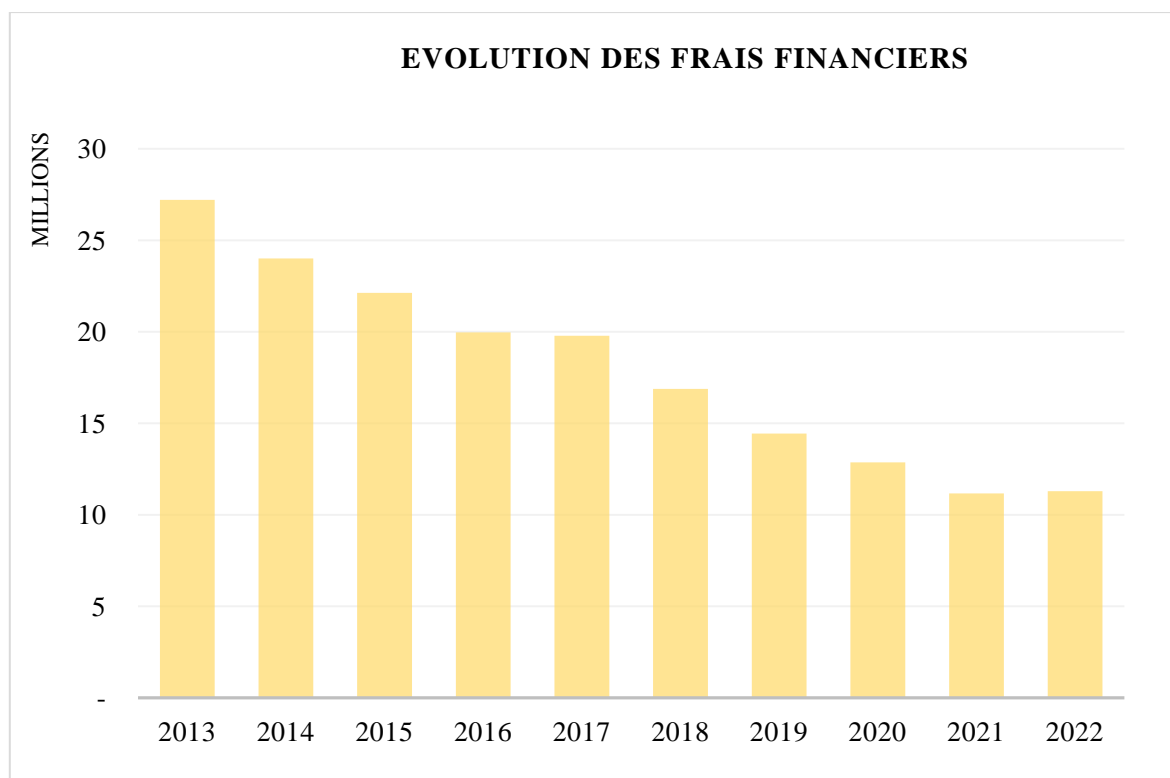
L'ensemble des dépenses de cette politique est resté stable en 2022 pour atteindre **198,8 M€** dont **92,6 %** concernent la « **masse salariale** ».

La « **masse salariale** » (**184,1 M€**) qui représente près de 93 % de la politique Ressources Humaines, a diminué (- 2 %).

Par ailleurs, une enveloppe de **5,1 M€** a été consacrée aux actions en faveur du personnel : elle finance notamment la subvention au COS (**1,1 M€**) et les prestations sociales (**3,1 M€**). Viennent s'y ajouter les « **frais de formation** » et de « **recrutement** » (**1,7 M€** et **0,3 M€**) ainsi que les frais liés aux déplacements (**0,6 M€**) et aux assurances (**1 M€**) et une provision de **3,8 M€** pour couvrir le risque de régularisation des cotisations chômage des assistants familiaux, celles-ci étant alignées au même niveau que celles payées pour les autres agents du Département

## 1-4.A 2 – Les frais financiers et les prélèvements sur les recettes fiscales

**Frais financiers : 11 288 489 €**



En 2022, les frais financiers ont représenté une charge de 11,3 M€ pour le Département qui se décompose de la façon suivante :

- les intérêts résultant de la dette à long terme pour **10,4 M€**
- les charges financières liées aux instruments de couverture ou « swaps » pour **0,6 M€** soit un montant similaire à 2021 due à deux facteurs conjugués : l'amortissement progressif du capital couvert par ce contrat et à la hausse des taux d'intérêts,
- l'augmentation des intérêts courus non échus (+ **0,3 M€**) de **3,5 M€** en 2021 à **3,8 M€** en 2022.

L'augmentation des frais financiers de **0,1 M€** (hors indemnité de remboursement anticipé, à caractère ponctuel) entre le CA 2021 et le CA 2022 est dû au contexte financier de 2022 qui s'est caractérisé par un maintien des taux à un niveau bas, voire négatifs à court terme au premier semestre 2022 puis à une remontée des taux au second semestre 2022.

La gestion active de la dette et de la trésorerie a ainsi permis au Département de bénéficier de ces conditions de marché favorables au cours des 6 premiers mois de l'année 2022. Du fait de l'augmentation des taux d'intérêt dès septembre 2022 compensé par la réduction de l'encours de dette (-5,8% entre 2021 et 2022), l'augmentation du montant des frais financiers est relative.

Dans un contexte où les taux évoluent à la hausse au second semestre, la stratégie portée par le Département en 2022 a consisté à favoriser les taux fixes compte tenue de l'augmentation constante des taux variables, avec un emprunt de 20 M€ auprès de la BEI, ainsi qu'un emprunt bancaire long terme d'un montant de 10 M€

En 2022, le taux moyen de la dette long terme du Département après couverture ressort à 1,88 % contre 1,80 % en 2021 et 1,88 % en 2020.

## **Prélèvements du fonds national de péréquation des DMTO: 35 065 714 €**

Depuis 2020, un seul fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux a remplacé les trois anciens fonds de péréquation basés sur les DMTO : le fonds national de péréquation sur les DMTO (FNPDMTTO) créé en 2011, le fonds de solidarité sur les DMTO (FSDMTTO) créé en 2014 et le fonds de solidarité interdépartemental (FSID) créé en 2019.

Ce fonds est alimenté par deux prélèvements :

- le premier prélèvement est égal à 0,34 % du montant de l'assiette des DMTO de droit commun n-1 de l'ensemble des Départements (et de la Ville de Paris et de la Métropole de Lyon)
- le second prélèvement, d'un montant de 750 M€, concerne les départements dont l'assiette par habitant des DMTO est supérieure à 75 % de l'assiette par habitant de l'ensemble des départements. Ce second prélèvement est réparti en trois tranches. Le montant prélevé au titre de ce second prélèvement ne peut excéder 12 % du produit des DMTO n-1 du Département.

Lorsque le montant total des deux prélèvements est supérieur à 1,6 Mds€ le Comité des finances locales peut décider de mettre en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, tout ou partie de l'excédent.

En 2022, le montant total du prélèvement s'est élevé à 1 886,3 M€ et le CFL a décidé de mettre en réserve 190,9 M€. Le Département a subi en 2022 un prélèvement de 35,1 M€ en faveur du fonds national de péréquation des droits de mutation (FNPDMTTO) contre 32,7 M€ en 2021. Ce prélèvement enregistre une hausse de + 7,3 % entre 2021 et 2022 en raison de la croissance du produit des DMTO sur lequel il est basé.

## **Prélèvement du fonds national de péréquation de la CVAE : 353 706 €**

Le Fonds national de péréquation de la CVAE est alimenté par un double prélèvement au titre du niveau de produit par habitant n-1 du Département par rapport à 90 % de la moyenne des Départements d'une part, et de la progression du produit de CVAE n-1 par rapport au produit n-2 comparée à celle de la moyenne des Départements, d'autre part.

Le montant total des prélèvements du fonds national de péréquation de la CVAE s'est élevé en 2022 à 58,3 M€

Le Département de Seine-et-Marne a contribué en 2022 à hauteur de 0,4 M€ au fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE) contre 0,3 M€ en 2021. Ce prélèvement augmente globalement de + 6,3 % par rapport à 2021 en raison d'une diminution du produit de CVAE par habitant moins importante que la moyenne. Le Département voit son prélèvement sur le stock augmenter en 2022 et ne subit pas, comme en 2021, de prélèvement sur le flux. Entre 2020 et 2021, le produit de CVAE du Département a diminué de - 0,7 %, passant de 91,8 M€ à 91,2 M€

Le Département n'est pas éligible à un reversement du FNPCVAE en raison du critère du revenu par habitant pris en compte, à hauteur de 60 %, dans l'indice synthétique déterminant l'éligibilité au reversement. Cependant, il a connu une diminution de -15,1 % de son produit de la CVAE en 2022 et aurait pu prétendre au dispositif de garantie de baisse à hauteur de 9,2 M€

Introduit en 2015, le mécanisme de garantie de baisse bénéficie aux départements subissant une baisse supérieure à 5 % du montant de CVAE perçu entre l'année précédant la répartition et l'année de répartition. La Loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a restreint l'éligibilité aux départements dont le montant par habitant de CVAE perçu l'année précédant la répartition est inférieur à 80% de la moyenne nationale. Cette restriction exclue de fait le Département de Seine-et-Marne bien qu'il ait subi la plus forte de baisse de sa CVAE en 2022.

## **1-4.B – Gestion pluriannuelle en fonctionnement**

Les engagements pris en termes d'autorisations d'engagement non réalisées s'élevaient au 31 décembre 2022 à **17,7 M€**. Ce montant reste marginal par rapport au volume des crédits de paiement consommés en 2022 en fonctionnement (moins de 1,5 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département).

<b>Missions / Politiques</b>	<b>Montant des Autorisations d'engagement à fin 2022</b>	<b>Réalisations à fin 2022</b>	<b>Reste à financer (au delà de 2022)</b>
Développement territorial	10 315 822	10 054 822	261 000
Protection de l'environnement	3 303 048	2 860 389	442 659
Routes départementales	84 112	84 112	-
Sécurité	490 050	430 144	59 906
Transports	4 712 892	3 414 903	1 297 989
<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>	<b>18 905 924</b>	<b>16 844 370</b>	<b>2 061 554</b>
Culture et patrimoine	8 334 783	7 681 148	653 635
Education formation	6 374 012	4 163 357	2 210 655
Jeunesse, sports et loisirs	488 755	38 755	450 000
<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>15 197 550</b>	<b>11 883 260</b>	<b>3 314 289</b>
Habitat	2 024 842	1 989 582	35 260
Insertion	133 525 059	122 142 944	11 382 115
Personnes âgées	1 370 601	448 262	922 339
<b>3 - Mission solidarité</b>	<b>136 920 502</b>	<b>124 580 788</b>	<b>12 339 714</b>
Direction et animation de l'action départementale	834 689	834 689	-
Moyens généraux	400 000	391 564	8 436
<b>4 - Mission fonctionnelle</b>	<b>1 234 689</b>	<b>1 226 253</b>	<b>8 436</b>
	<b>172 258 665</b>	<b>154 534 672</b>	<b>17 723 993</b>

Ce faible montant en engagements pluriannuels en fonctionnement est la conséquence d'un recours restreint à la procédure des autorisations d'engagement en fonctionnement, presque toutes les dépenses ayant un caractère annuel. Le recours aux AE est réservé aux seuls engagements dont l'exécution excède très largement l'exercice budgétaire, au-delà du simple glissement d'exécution.

Il concerne principalement le domaine de l'insertion (**11,4 M€**) avec des programmes de formation qui dépassent, lorsqu'ils sont engagés, le cadre de l'année civile. Dans le domaine des transports, il s'agit essentiellement des dépenses relatives au TZEN 2.

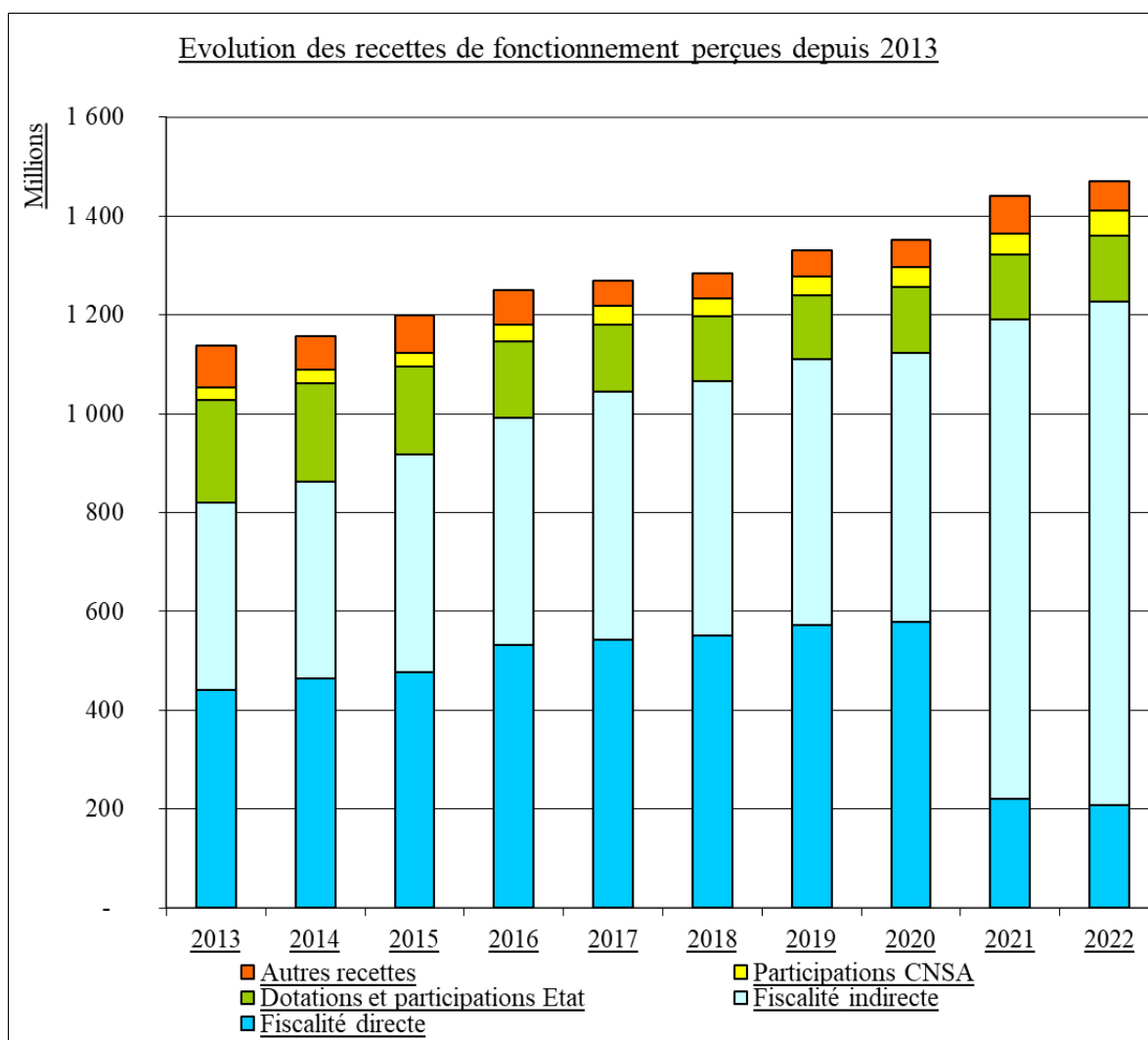


## 1-4.C – Les recettes de fonctionnement

S'agissant des recettes propres à chaque exercice (c'est-à-dire hors excédents antérieurs reportés), leur montant s'élève à **1 470,2 M€** au CA 2022 contre **1 439,9 M€** en 2021, soit une augmentation de **+ 2,1 %**.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Nature de recettes	CA 2021	Crédits inscrits 2022	CA 2022	Taux de réalisation	% évol
Taxe foncière sur les propriétés bâties	686 036			NS	-100,0%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	91 150 989	77 416 463	77 567 893	100,2%	-14,9%
Reversement part régionale CVAE	85 671 811	85 671 811	85 671 811	100,0%	0,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	3 665 928	3 677 475	3 889 066	105,8%	6,1%
Fonds national de garantie individuelle des	17 925 606	17 925 606	17 925 606	100,0%	0,0%
Reversement du Fonds de solidarité des Départements de la Région IDF	9 574 965	9 461 115	9 461 115	100,0%	-1,2%
Frais de gestion de la Taxe foncière sur les propriétés	12 984 702	13 709 371	13 709 371	100,0%	5,6%
<b>Fiscalité directe</b>	<b>221 660 037</b>	<b>207 861 841</b>	<b>208 224 862</b>	<b>100,2%</b>	<b>-6,1%</b>
Droits de mutation à titre onéreux	339 673 671	310 000 000	340 000 185	109,7%	0,1%
Reversement du Fonds national de péréquation des	15 326 359	15 953 314	15 953 314	100,0%	4,1%
Taxe d'aménagement	17 290 451	15 000 000	17 477 465	116,5%	1,1%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	144 382 630	159 734 832	151 784 309	95,0%	5,1%
Taxe départementale sur la consommation finale	14 572 167	16 015 248	20 355 860	127,1%	39,7%
Taxe intérieure de consommation sur les produits	75 319 249	63 099 102	75 650 744	119,9%	0,4%
Redevances des mines	2 337 269	2 700 000	2 343 721	86,8%	0,3%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	140 659	1 000 000	1 386 388	138,6%	NS
Fraction compensatoire de la TFPB	359 743 626	394 279 014	394 208 413	100,0%	9,6%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>968 786 081</b>	<b>977 781 510</b>	<b>1 019 160 400</b>	<b>104,2%</b>	<b>5,2%</b>
Dotation globale de fonctionnement	90 789 518	91 556 797	91 556 797	100,0%	0,8%
Allocations compensatrices	21 864 005	21 783 412	21 866 498	100,4%	0,0%
Dotation générale de décentralisation	4 120 007	4 120 007	4 120 007	100,0%	0,0%
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	9 059 778	8 700 000	9 554 099	109,8%	5,5%
FCTVA (Part.fonc.)	1 472 878	1 500 000	1 494 440	99,6%	1,5%
Autres participations de l'Etat	3 765 466	6 589 388	3 358 913	51,0%	-10,8%
<i>sous-total Etat</i>	<i>131 071 652</i>	<i>134 249 604</i>	<i>131 950 753</i>	<i>98,3%</i>	<i>0,7%</i>
Participation versée au titre de l'APA 1	21 005 285	18 870 000	20 656 053	109,5%	-1,7%
Participation versée au titre de l'APA 2	8 830 600	7 184 000	9 271 978	129,1%	5,0%
Participation versée au titre de la PCH	12 782 895	15 174 000	17 064 145	112,5%	33,5%
Autres participations CNSA (accord cadre, Ségur, habitats partagés, soutien aux professionnels)	901 311	1 974 000	5 614 193	284,4%	NS
<i>sous-total CNSA</i>	<i>43 520 091</i>	<i>43 202 000</i>	<i>52 606 370</i>	<i>121,8%</i>	<i>20,9%</i>
Autres participations	36 806 398	37 303 677	33 678 929	90,3%	-8,5%
<b>Dotations et participations</b>	<b>211 398 141</b>	<b>214 755 281</b>	<b>218 236 053</b>	<b>101,6%</b>	<b>3,2%</b>
Produits du domaine et gestion courante	5 108 839	6 282 614	9 903 937	157,6%	93,9%
Recouvrts dép. aide sociale et indus	12 087 077	10 292 507	5 365 866	52,1%	-55,6%
Produits financiers	667 763	395 561	341 433	86,3%	-48,9%
Produits exceptionnels	6 388 093	6 546 998	6 486 950	99,1%	1,5%
Reprises sur provisions	13 857 014	2 527 863	2 527 863	100,0%	-81,8%
<b>Autres recettes</b>	<b>38 108 785</b>	<b>26 045 543</b>	<b>24 626 049</b>	<b>94,5%</b>	<b>-35,4%</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 439 953 044</b>	<b>1 426 444 175</b>	<b>1 470 247 364</b>	<b>103,1%</b>	<b>2,1%</b>



L'année 2022 est marquée par les effets retardés de la crise économique engendrée par l'épidémie de la Covid 19 en 2020 atténués par ceux de la reprise économique.

Les recettes réelles de fonctionnement présentent entre 2021 et 2022 une hausse globale de **30,3 M€**. Cette hausse est portée pour l'essentiel par l'augmentation entre 2021 et 2022 de **+ 34,5 M€** du produit de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (+ 9,6 %), de **+ 7,4 M€** du produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, de **+ 5,8 M€** du produit de taxe d'électricité et s'y ajoutent **+ 8,5 M€** de recettes de la CNSA. La diminution de **- 13,6 M€** du produit de la CVAE résultant de la crise économique de 2020 qui n'a produit ses effets qu'en 2022 en raison de ses modalités de versement est venue atténuer ces hausses.

Les **produits de la fiscalité directe** ont diminué en 2022 de **- 6,1 %** par rapport à 2021, passant de **221,7 M €** à **208,2 M€**

La diminution du poste « fiscalité directe » provient pour l'essentiel de la baisse de **- 14,9 %** du produit de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** par rapport à 2021. Le produit de CVAE s'élève ainsi en 2022 au montant de **77,6 M€** contre **91,2 M€** en 2021. Cette diminution est une conséquence directe de la crise économique 2020 qui n'a produit ses effets sur le produit de la CVAE du Département qu'en 2022 compte tenu de ses modalités de versement. Le produit de CVAE 2022 correspond au produit de CVAE acquitté en 2021 par les entreprises (soit le solde de CVAE 2020 et deux acomptes pour la CVAE 2021 calculés sur la base de la CVAE définitive 2020). Cette forte baisse en 2022 est le signe d'un faible recours à la modulation des acomptes par les entreprises en 2020.

La Loi de finances pour 2016 a réduit la part départementale de la CVAE de 48,5 % à 23,5 %, celle des Régions passant de 25 % à 50 % à compter de 2017. Cette nouvelle répartition de la CVAE entre Régions et Départements visait à compenser aux Régions les charges nouvelles résultant du transfert de compétences en matière de transports interurbains routiers de voyageurs et de transports scolaires opéré par l'article 15 de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

En Île-de-France, ces compétences relevaient déjà de l'échelon régional à travers le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), en application des dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959, modifiée, relative à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France.

La Région Île-de-France doit par conséquent reverser au Département de Seine-et-Marne une attribution de compensation financière égale à 51,5 % (25/48,5èmes) du montant de la cotisation sur la valeur ajoutée perçue par le Département en 2016 et ce montant est figé dans le temps selon les termes de la Loi de finances pour 2016. Le Département perd ainsi le dynamisme de cette part de taxe au profit de la Région évalué en cumulé à - 35,3 M€ sur la période 2017 - 2022.

La Loi de finances pour 2021 a supprimé, à compter de 2021, la part régionale de la CVAE (50 % de la CVAE) et l'a remplacé pour les Régions par une part de TVA égale à la CVAE 2020. Les parts de CVAE du bloc communal et des Départements ont été réajustées en conséquence (53 % pour le bloc communal et 47 % pour les Départements) mais le reversement de la Région au Département n'a pas été modifié.

**Le reversement de la part de CVAE transférée à la Région s'est ainsi élevé à 85,7 M€ en 2022.**

Le rendement de l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)** s'est élevé à **4,0 M€** en 2022 enregistrant une progression de + 6,1 %. Cet impôt concerne essentiellement les centrales électriques et les stations radio-électriques.

Comptabilisé dans une subdivision de la fiscalité directe (puisque'il est alimenté par un prélèvement sur les produits fiscaux des collectivités locales qui ont bénéficié d'un gain dans le cadre de la réforme de 2010), le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** s'est élevé au montant désormais figé de **17,9 M€**

Créé à compter de 2014, le fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France dispose d'un montant global de 60 M€ Son fonctionnement repose sur un indice synthétique de ressources et de charges. Bénéficiaire du **Fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France (FSDRIF)**, le Département de Seine-et-Marne a reçu une attribution d'un montant de **9,5 M€** en 2022.

En vue d'un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité, les Départements se sont vus transférer à compter de 2014 le produit des frais de gestion de la TFPB. Ce produit (1 031 M€ en 2021), est réparti entre les Départements en deux parts, l'une de 70 % sur la base des restes à charge des Départements au titre des trois AIS et l'autre de 30 % en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Le produit de ces deux parts est ensuite pondéré par le revenu par habitant.

**Le reversement du produit des frais de gestion de la TFPB** au Département de Seine-et-Marne s'est élevé en 2022 à **13,7 M€** enregistrant une hausse de + 5,6 % par rapport à 2021.

Les **recettes de fiscalité indirecte** ont augmenté en 2022 de + **5,2 %** par rapport à 2021 passant de **968,8 M€** à **1 019,2 M€** Cette croissance résulte pour l'essentiel du dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises constaté en 2022.

Depuis 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été remplacée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette fraction a enregistré une hausse de + 9,6 % en 2022 par rapport à 2021. La **fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** du Département s'est élevée à **394,2 M€** en 2022 contre 359,7 M€ en 2021.

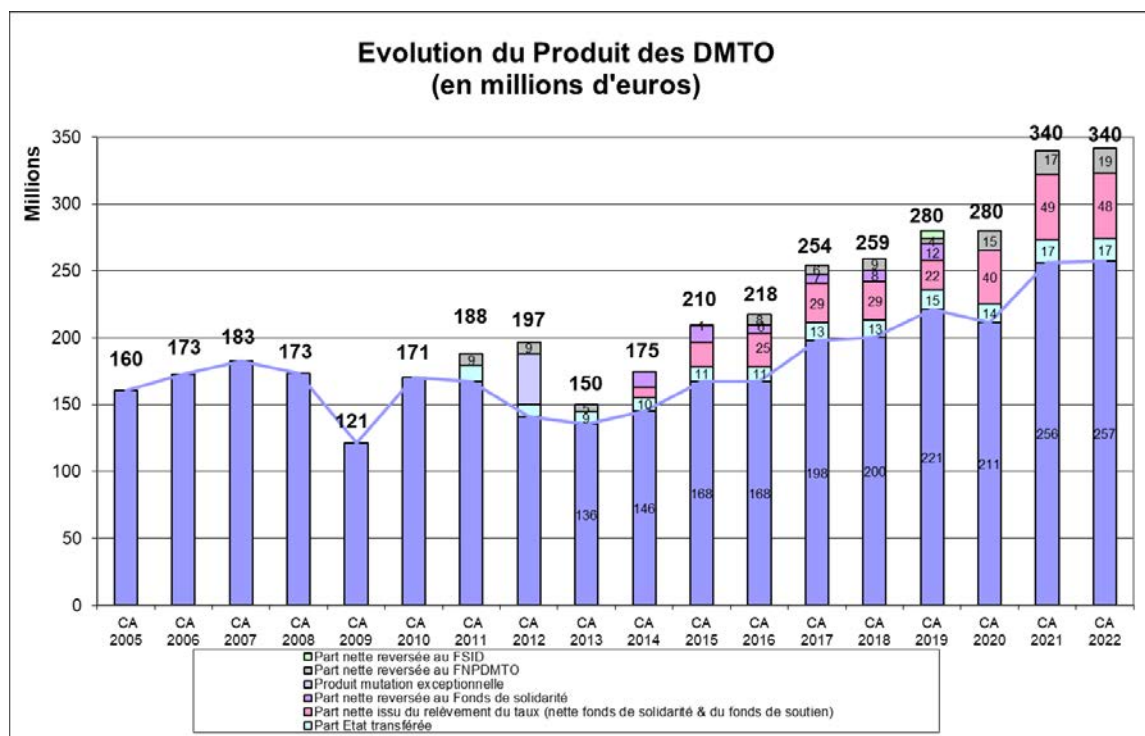
En complément du transfert du produit des frais de gestion de la TFPB pour permettre aux Départements de financer leur reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité, l'Etat les a autorisés à relever le taux plafond des droits de mutation à compter 1<sup>er</sup> mars 2014 de 3,80 % à 4,50 %. Par une délibération du 13 janvier 2014, le Département a adopté l'augmentation du taux des DMTO à 4,50 % pour les actes passés et les conventions conclues à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 en Seine-et-Marne.

**Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) a augmenté de +0,1 % en 2022 passant de 339,7 M€ à 340,0 M€**

Pour comparer le produit des DMTO depuis 2005, le produit 2022 doit être corrigé :

- de la part Etat transférée pour compenser une partie de la suppression de la taxe professionnelle (évaluée à 18,0 M€),
- du produit issu de la hausse du taux (évalué à 48,5 M€),
- de la contribution nette au fonds national de péréquation des DMTO (19,1 M€),

Le graphique ci-dessous illustre ainsi l'évolution réelle du produit des droits de mutation depuis 2005.



Le graphique ci-dessus montre qu'à périmètre constant, le produit net de DMTO du Département a dépassé le produit atteint avant le début de la crise pour la première fois en 2017 et s'est confirmé les années suivantes. Ainsi, en 2007, **183 M€** avaient été encaissés et à périmètre constant ce produit a été de **257 M€** en 2022.

Sur proposition de l'ADF, la péréquation horizontale sur les DMTO a été réformée en Loi de finances pour 2020. Depuis 2020, le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux a remplacé les trois fonds de péréquation existants basés sur les DMTO : le fonds national de péréquation sur les DMTO (FNPDMTO) créé en 2011, le fonds de solidarité sur les DMTO (FSDMTO) créé en 2014 et le fonds de solidarité interdépartemental (FSID) créé en 2019.

Les ressources du fonds de péréquation sont réparties en trois enveloppes :

- la première enveloppe, égale à 250 M€, est répartie entre les Départements selon les mêmes modalités que celle du FSID actuel
- la deuxième enveloppe, égale à 52 % du solde, est répartie entre les Départements selon des modalités analogues à celles du FNPDMTO.
- la troisième enveloppe, égale à 48 % du solde, est répartie entre les Départements selon les mêmes modalités que celle du FSDMTO.

Avec une mise en réserve de 190,9 M€ décidée par le Comité des finances locales, le montant total mis en répartition en 2022 s'est élevé à 1,9 Md€

Pour le Département de Seine-et-Marne, le **versement du fonds national de péréquation des droits de mutation** a atteint un montant de **16,0 M€** en 2022 contre 15,3 M€ en 2021. Le Département a bénéficié d'une attribution en raison de son potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen des Départements. Parallèlement, le Département a contribué au fonds de péréquation

des droits de mutation à hauteur de **35,1 M€** qui aboutit à une contribution nette du Département au fonds de **19,1 M€** en 2022.

Instituée en remplacement de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la Taxe destinée au financement des CAUE (TDCAUE) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, le produit de la **Taxe d'aménagement** (TA) s'est élevé à **17,5 M€** en 2022 contre 17,3 M€ en 2021. La Loi de finances pour 2021 a institué une réforme des modalités de gestion et de recouvrement de la taxe d'aménagement entrée en vigueur pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022. Cette réforme n'a produit aucun effet en 2022 en raison des modalités de recouvrement. Conformément à la répartition du taux adoptée par l'Assemblée départementale entre la politique des espaces naturels sensibles et le financement du CAUE, 0,2 % du taux voté de 2,2 % de la taxe d'aménagement est reversé au CAUE au cours de l'exercice d'encaissement.

**La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)** destinée à couvrir, d'une part, les charges relatives au SDIS et, d'autre part, les transferts de compétences intervenus en 2004, s'élève pour chacune de ces parts respectivement à **24,8 M€** (+ 4,2 % par rapport à 2021), et à **60,3 M€** en 2022 (+ 4,4 % par rapport à 2021).

Depuis 2011, la TSCA comprend également une nouvelle part accordée dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale pour compenser, en partie, la suppression de la taxe professionnelle. Cette part a atteint en 2022 le montant de **66,7 M€** enregistrant une hausse de + **6,1 %** par rapport à 2021. Au total, le produit 2022 de la TSCA a été de **151,8 M€**

La TSCA s'étant révélée insuffisante à couvrir l'intégralité des charges induites par les transferts de compétences intervenus en 2004, une part complémentaire de TICPE est affectée aux Départements depuis 2008. Cette part s'est élevée à **12,6 M€** en 2022 (+ 2,7% par rapport à 2021) et porte la compensation des transferts de compétences de 2004 à **72,90 M€** (+ 4,1 % par rapport à 2021).

Le produit de la **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** a augmenté de + 0,4 % entre 2021 et 2022. Outre cette part (**12,6 M€**), cet impôt indirect vise à compenser à hauteur de **63,1 M€** pour 2022 les charges du Département au titre du RSA. Ce montant de compensation du RSA de 63,1 M€ est figé depuis 2014. Avec la part complémentaire de TICPE affectée aux charges de la décentralisation (**12,6 M€**), le produit total de la TICPE s'est élevé au total à **75,7 M€** en 2022.

Le produit de la **Taxe d'Électricité** perçu par le Département en 2022 a atteint le montant de **20,4 M€** contre 14,6 M€ en 2021 enregistrant une évolution de + 39,7 %. Cette forte évolution s'explique par la mise en place de la réforme introduite par la Loi de finances initiale pour 2021.

Dans un double objectif de simplification et d'harmonisation, la Loi de finances initiale pour 2021 a fusionné les taxes sur la consommation finale d'électricité et nationalisé leur gestion. Après l'alignement dès le 1er janvier 2021 des dispositifs juridiques et notamment les tarifs, les taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité sont remplacées par une quote-part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité sans pouvoir de taux au 1er janvier 2022 pour la taxe départementale (TDCFE) et au 1er janvier 2023 pour la taxe communale (TCCFE). Au motif que les fournisseurs n'auront plus qu'à effectuer une déclaration unique, le prélèvement de 1,5 % du produit de la taxe dont bénéficiaient les fournisseurs d'électricité pour la délivrance des déclarations trimestrielles et du paiement de la taxe est supprimé et sera réattribué aux collectivités bénéficiaires.

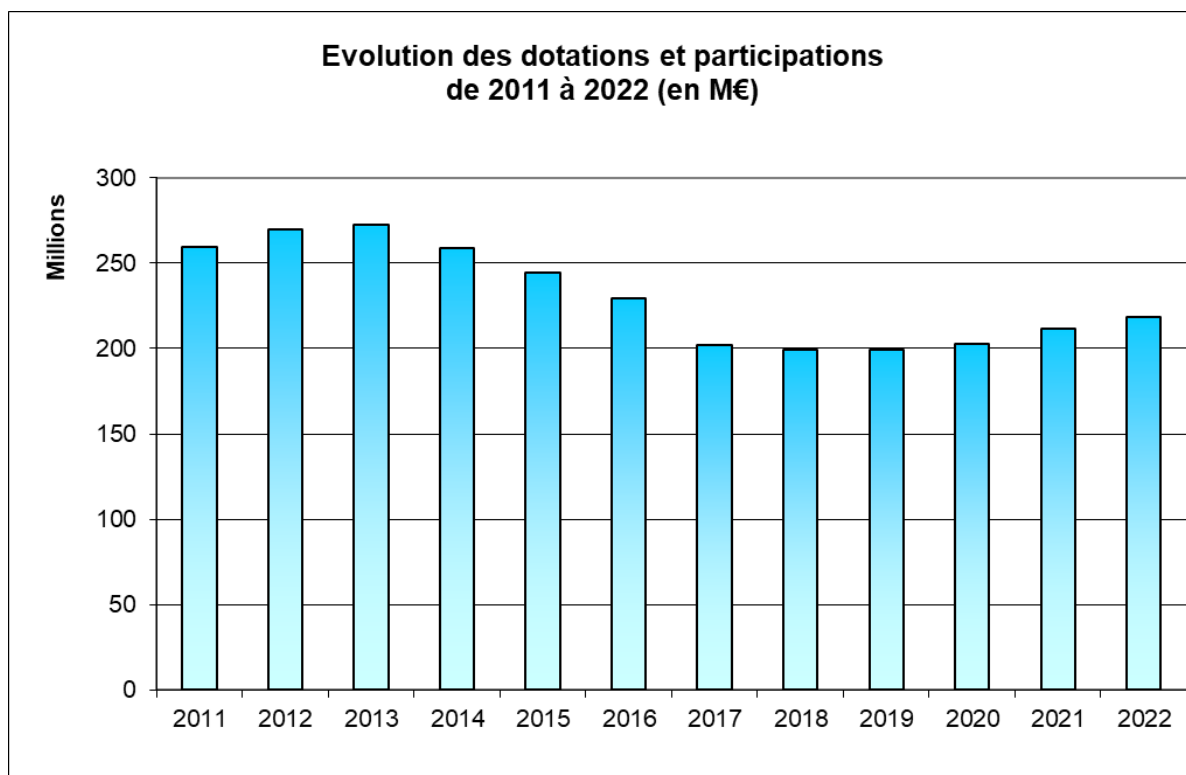
En 2022, le Département a perçu :

- Le quatrième trimestre 2021 de la TDCFE qui s'est élevé avec les reliquats au montant de 5,5 M€
- La part départementale de la taxe intérieure sur la consommation d'électricité (TICPE) 2022 égale au produit de la TDCFE perçue au titre de l'année 2021 augmenté de l'évolution, entre 2019 et 2020, de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette part a atteint le montant de 14,8 M€ en 2022. Cette part enregistre une croissance de + 1,7 % par rapport à la TDCFE 2021.

Le produit de la **redevance des mines** s'est élevé en 2022 à **2,3 M€** comme en 2021 en raison de la hausse des tarifs venue compenser la diminution des tonnages extraits.

Le produit de la **taxe additionnelle à la taxe de séjour** a augmenté de + **86,8 %** en 2022 pour atteindre **1,4 M€** contre 0,1 M€ en 2021. Après un très faible montant enregistré en 2021 conséquence directe de la crise sanitaire et des mesures de confinement mises en place, le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour est revenu à son niveau avant crise.

**Les recettes liées aux dotations et participations** augmentent de + **3,2 %** entre 2021 et 2022. Elles se sont élevées à **218,2 M€** en 2022 contre **211,4 M€** en 2021.



Après quatre années successives de contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, diminuant la DGF, la logique de baisse des dotations a été abandonnée en 2018 au profit de la réalisation par les collectivités territoriales d'économies à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée sur le quinquennat. La Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018 à 2022 a fixé deux objectifs :

- l'un de baisse de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin qu'elles progressent en valeur (y compris inflation) de 1,2 % chaque année sur la période, en moyenne pour les collectivités territoriales.
- Et l'autre de réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€, soit 2,6 Md€ par an.

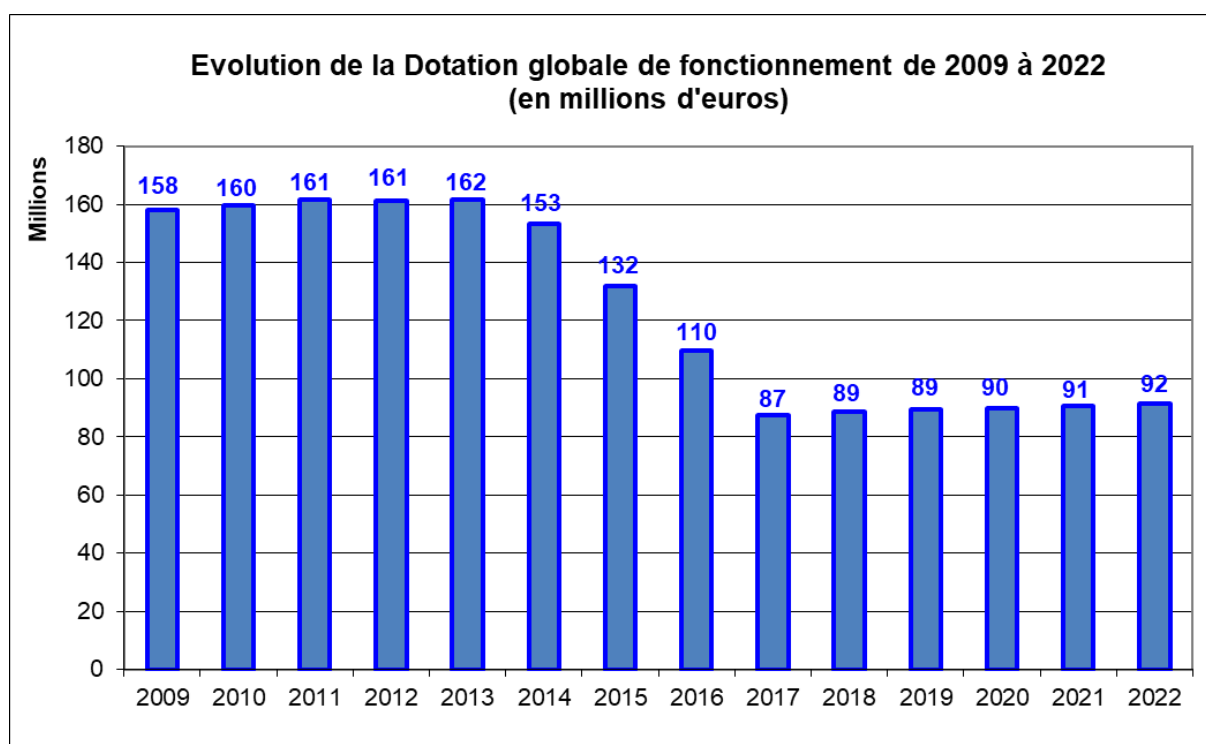
En 2020, face à la crise sanitaire et à ses impacts économiques, le dispositif de contractualisation limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales a été suspendu.

Malgré la suspension du dispositif de contractualisation mis en place en 2018, le niveau des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est maintenu en 2022, comme en 2021, à son niveau de 2021.

La LFI pour 2022 avait prévu une augmentation des dotations de péréquation de la DGF des Départements de + 10 M€ comme chaque année depuis 2018.

Le montant global de la **Dotation Globale de Fonctionnement** du Département de Seine-et-Marne a enregistré en 2022 une croissance de + 0,8 %, après une progression de + 1,1 % en 2021. Ces faibles évolutions font suite à quatre années de baisses successives dues aux contributions au redressement des finances publiques appliquées de 2014 à 2017. La DGF du Département a été réduite sur la période de 79,2 M€

Cette croissance de la DGF en 2022 résulte de la progression de + 0,7 M€ de la part dynamique de la population et de l'augmentation de + 0,1 M€ de la dotation de péréquation urbaine. Le montant global de la DGF s'est ainsi élevé en 2022 à **91,6 M€** contre **90,8 M€** en 2021 (soit + 0,8 M€ entre 2021 et 2022).



Pour respecter le maintien en valeur de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, les allocations compensatrices de fiscalité directe servent de variables d'ajustement. Depuis 2017, la Loi de finances a intégré la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions, les allocations compensatrices de TH et les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

En 2022, seule la DCRTP et les allocations compensatrices des Régions ont fait l'objet d'une minoration. Les autres variables ont été maintenues à leur niveau 2021.

Le poste des **allocations compensatrices** du Département de Seine-et-Marne (dont la DCRTP) s'est élevé au montant global de 21,9 M€ en 2022 comme en 2021.

Après une diminution de - 0,5 % en 2021, la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** est restée stable en 2022 et s'est élevée au montant de **18,8 M€**. Les **allocations compensatrices de fiscalité directe** ont progressé de + 0,1 % pour atteindre le montant de **3,1 M€** en 2022.

**La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** est figée en 2022 au montant de **4,1 M€**

Créé en 2006 en vue de réduire l'écart entre la compensation et les charges induites par le RSA, le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) a été pérennisé par la LFI pour 2017. Les attributions à la Seine-et-Marne du **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)** se sont élevées au montant global de **9,6 M€** en 2022.

Versée pour la première fois en 2017 par l'Etat, le Département a perçu en 2022 une **part de FCTVA en section de fonctionnement** d'un montant de **1,5 M€**. La LFI 2016 et la LFR 2015 ont élargi l'assiette des dépenses éligibles aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Les autres participations de l'Etat** diminuent de 3,8 M€ en 2021 à **3,4 M€** en 2022.

En 2022, les encaissements au titre de la **stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance s'élèvent à 2,1 M€**. En 2022, les participations de l'Etat pour l'évaluation des MNA a représenté **112 970 €** pour les emplois aidés **1 M€** et dans le secteur culturel, **111 000 €** ont soutenu les actions de lecture publique et les musées.

**Les recettes de la CNSA** enregistrent en 2022 une croissance de + **20,9 %** pour atteindre le montant de **52,6 M€**. Cette progression provient de la hausse de la deuxième part du concours APA (9,2 M€ soit + 5,0 % par rapport à 2021), de celle du concours PCH (17,1 M€ soit + 33,5 %) et de la progression des autres participations de la CNSA composées pour l'essentiel par les soutiens apportés aux professionnels (5,6 M€).

Les **autres participations** diminuent de - **8,5 %** de 2021 à 2022 et s'élèvent en 2022 à **33,7 M€** contre 36,8 M€ en 2021.

Elles comprennent les participations **d'Ile-de-France Mobilités (IDFM)** en faveur des transports scolaires d'un montant de **18,2 M€** en 2022. Cette participation se décompose entre celle au titre des **circuits spéciaux scolaires** pour **6 M€** et celle en faveur des **transports des élèves et étudiants handicapés** pour **12,2 M€**. Figurent également dans ce poste, la participation de la Région et de IDFM au **dispositif PAM 77** pour **4,7 M€** en 2022 et la **participation des familles à la restauration scolaire** pour **3,2 M€**. On trouve également dans ce poste les participations du **FSE (5,7 M€)**. Signalons que l'ensemble des participations perçues par le Département en matière de protection de l'environnement (eau, assainissement, cours d'eau, développement durable, laboratoire départemental..) s'élèvent à plus de 2 M€ en 2022.

Le poste des **autres recettes** diminue de - **35,4 %** pour un volume de **24,6 M€** en 2022 contre **38,1 M€** en 2021.

Cette forte baisse s'explique pour l'essentiel par la forte diminution du poste des **reprises sur provisions** dont le montant a atteint 2,5 M€ en 2022, contre 13,9 M€ en 2021.

Le montant **des recouvrements sur les dépenses d'aides sociales** a enregistré également une forte baisse pour atteindre en 2022 **5,4 M€** contre 12,1 M€ en 2021. De même, le montant des **produits financiers** est passé de 0,7 M€ en 2021 à **0,3 M€** en 2022.

Les **produits du domaine et de gestion courante** a augmenté de + 93,9 % en 2022 et s'est élevé à **9,9 M€** en 2022 contre 5,1 M€ en 2021.

Le montant des **produits exceptionnels** a augmenté de + 1,5 % en 2022 et s'est élevé à **6,5 M€** en 2022 contre 6,4 M€ en 2021.



## 1-5 – La sous-compensation des trois allocations individuelles de solidarité (AIS)

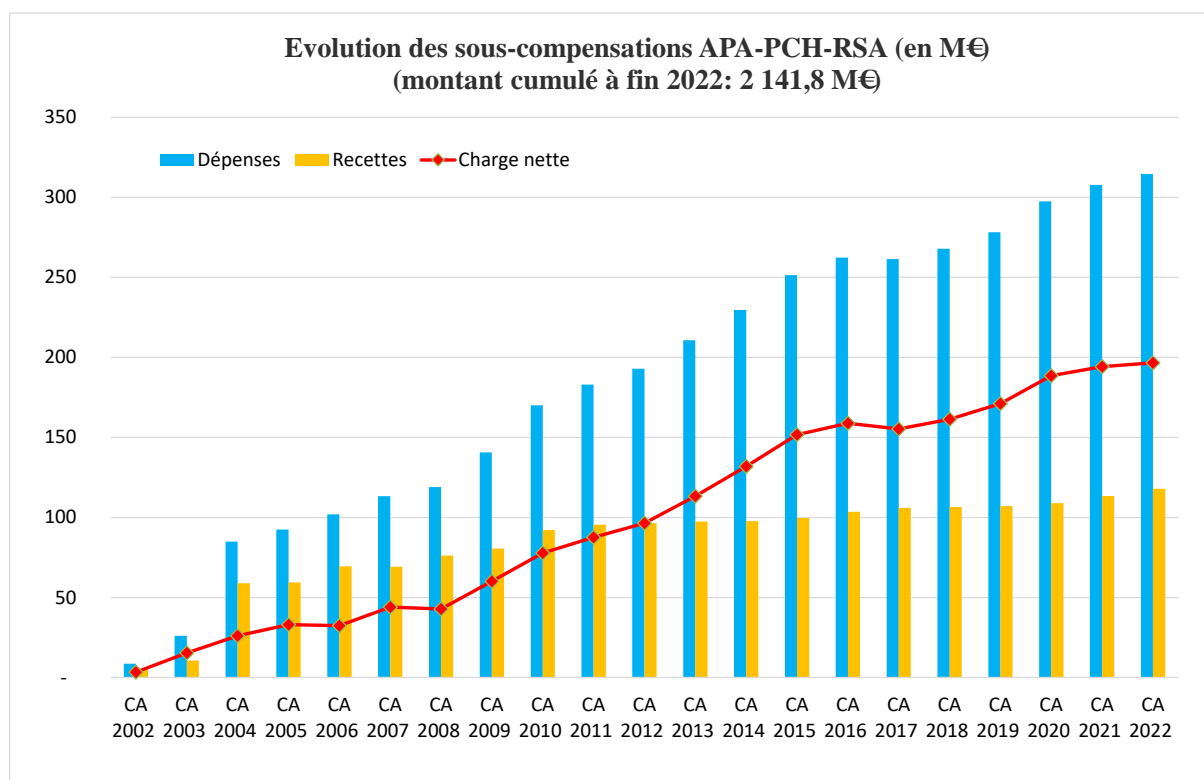
Comme à l'occasion du BP 2022, il vous est rendu compte, à l'issue de l'exécution 2022, du montant des dépenses que le Département a consacré aux trois allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) et des recettes perçues en compensation de l'Etat qui sont : la TICPE socle et API, le FMDI et les versements de la CNSA au titre de l'APA 1 et 2 et de la PCH.

Pour 2022, le tableau suivant peut être dressé :

en €uros	Charge	Compensation	Taux de couverture (%)	Charge nette pour le Département
RSA	198 755 640	<b>117 981 175</b>	<b>37,5%</b>	<b>196 661 219</b>
APA	69 405 228			
PCH	46 481 527			
<b>Total</b>	<b>314 642 395</b>			

Au total, en 2022, les compensations accordées par l'Etat au titre des trois allocations (TICPE, dotations de la CNSA, FMDI) couvrent **37,5 %** du coût des allocations. La charge nette pour le Département atteint **118 M€** au titre de la seule année 2022.

Depuis 2002, le graphique suivant peut être établi, le cumul de sous-compensation sur ces trois AIS s'élevant à fin 2022 au total de **2 141,8 1M€**



Suite au Pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013 et dans l'objectif d'assurer un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité, la Loi de finances pour 2014 a alloué aux Départements, à compter de 2014, deux nouvelles recettes départementales : le produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le relèvement du taux plafond des DMTO de 3,8 % à 4,5 % offrant la possibilité aux Départements d'augmenter leurs recettes. Par une délibération du 13

janvier 2014, le Département a adopté l'augmentation du taux des DMTO à 4,50 % pour les actes passés et les conventions conclues à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 en Seine-et-Marne.

Parallèlement, la LFI pour 2014 a augmenté la péréquation horizontale entre Départements en créant le fonds de solidarité sur les DMTO à compter de 2014. Le Département étant contributeur net au FSDMTO depuis 2014, le FSDMTO a minoré la compensation du Département.

Ces recettes complémentaires ont représenté en 2022 un montant de **62,2 M€** (depuis 2014, un montant cumulé de 375,1 M€) réduisant le reste à charge au titre des trois AIS à **134,5 M€** en 2022 (portant le taux de couverture à 57,3 %) et à **1 766,7 M€** pour la période 2002 – 2022 (portant le taux de couverture à 54,9 %).

En 2020, deux modifications législatives notables ont été introduites.

En premier lieu, la LFI pour 2020 a réformé la péréquation horizontale sur les DMTO. Le FSDMTO a fait l'objet en 2020 d'une fusion avec les deux autres fonds de péréquation existants sur les DMTO. Son suivi au sein des compensations des AIS n'est ainsi plus possible à compter de 2020.

En second lieu, sous couvert de « clarifier l'intention initiale du législateur » lors du « Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion » adopté le 21 janvier 2013, la Loi de finances pour 2020 a codifié en tant que mécanismes de compensations allouées au seul financement des revalorisations exceptionnelles de RSA, les recettes allouées aux Départements en 2014 dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité. Cette disposition a été adoptée dans le contexte du contentieux relatif à la compensation des décrets de revalorisation du RSA engagé par trois départements, de la reprise en charge par l'Etat du financement des dépenses de RSA en Outre-Mer ainsi que dans l'optique d'une éventuelle recentralisation du RSA.

En 2022, la Loi de finances pour 2022 a offert la possibilité aux Départements et collectivités à statut particulier d'expérimenter, dès le 1er janvier 2022, le transfert à l'Etat de l'instruction administrative, de la décision d'attribution, du contrôle administratif et du financement de ces allocations. L'expérimentation prendra fin au plus tard le 31 décembre 2026.

Pour compenser la recentralisation de ces dépenses de RSA estimées sur la base de leur moyenne annuelle sur trois ans (2018-2020), la LFI pour 2022 dispose que l'Etat procèdera, parallèlement à la reprise des ressources suivantes :

- des financements historiques tels que les fractions de TICPE socle et API
- et des recettes d'accompagnement que sont le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et le dispositif de compensation péréquée (DCP ou frais de gestion de la TFPB).

Au nom du principe de neutralité financière des transferts, le solde non couvert par les recettes historiques et les recettes d'accompagnement est compensé par la reprise complémentaire, dans l'ordre :

- d'une fraction maximum de 20 % du produit des DMTO,
- d'un montant fixe prélevé sur la dotation de compensation de la DGF,
- d'un montant fixe prélevé sur la dotation forfaitaire de la DGF
- et, en dernier ressort, d'un montant fixe prélevé sur le produit de la TVA.

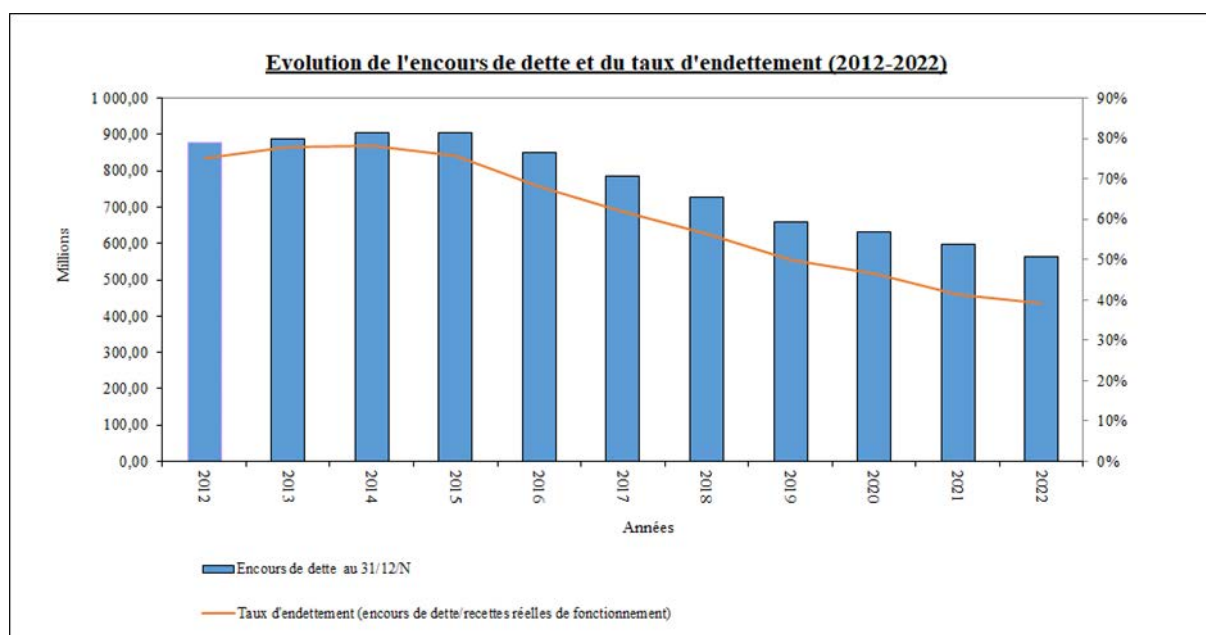
Le décret du 26 octobre 2022 est venu préciser les trois critères cumulatifs d'éligibilité à l'expérimentation du RSA suivants :

- Un reste à charge par habitant du Département supérieur à 1,2 fois le reste à charge national moyen par habitant,
- Une proportion de bénéficiaires du RSA dans la population du département supérieure à 1,2 fois cette même proportion dans l'ensemble des départements
- Et un revenu moyen par habitant du département inférieur à 0,9 fois le revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements.

Au regard, de ces critères, le Département de Seine-et-Marne n'est pas éligible à ce dispositif.

En 2022, deux Départements participent à l'expérimentation de la recentralisation du RSA : le Département de Seine-Saint-Denis et le Département des Pyrénées Orientales.

## 1-6 – Situation financière



Le stock de dette long terme du Département au 31/12/2022 s'établit à 561,9 M€ soit une diminution en volume de 34,7 M€. Le taux d'endettement (correspondant à l'encours de dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement) s'élève au 31/12/2022 à 39,3 %. Ce niveau est ainsi en amélioration par rapport à celui de 2021 (41,43 %) suite à l'évolution favorable du numérateur (diminution de l'encours de dette de 5,8 %) et du dénominateur (augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 6,5 %), ce qui indique une amélioration de la capacité de désendettement du Département.

En 2022, le Département de Seine-et-Marne a procédé au remboursement de 97,9 M€ d'emprunt et a souscrit un montant de 63,2 M€ de dette nouvelle. Cela représente une diminution de son encours de dette de 34,7 M€ (soit - 5,8 %).

La capacité de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années dont aurait besoin le Département pour rembourser intégralement son stock de dette s'il y consacrait l'ensemble de l'épargne dégagé par la section de fonctionnement), représente 2 années d'épargne brute. Ce niveau est en amélioration par rapport aux exercices précédents 2021 et 2020 (2,2 années).

Début 2022, le Département disposait d'un encours de tirage de 120 M€ sur le contrat pluriannuel d'emprunt signé en décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Une mobilisation d'emprunt sur ce contrat à hauteur de 20 M€ a été effectuée en 2022.

Un emprunt long terme de 10 M€ a également été mobilisé auprès de la Banque Postale en 2022.

A cela s'ajoutait, une disponibilité de 33,2 M€ sur les 4 contrats dit « revolving » (ou à encours variable) mobilisée au cours de l'exercice 2022. Ces contrats permettent de réaliser des mobilisations et des remboursements de dette de long terme dans la limite d'un plafond annuel.

Le besoin de financement long terme a été couvert à hauteur de 502 % grâce aux emprunts bancaires (30 M€) et aux tirages temporaires sur les contrats revolving (33,2 M€).

## 1-7 – Affectation du résultat

Il convient enfin de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement. Je vous en rappelle ci-après le montant :

Résultat propre à la gestion 2022	Résultat antérieur	Résultat à affecter
210 208 478,68	83 812 220,94	294 020 699,62

Après intégration des restes à réaliser d'un montant de **18 770 995,95 €** le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal s'établit à **137 492 439,92 €** C'est donc ce montant que je vous propose de prélever sur le résultat de fonctionnement, pour l'affecter à la couverture de ce besoin de financement.

A l'issue de cette affectation, il subsiste un reliquat de **156 528 259,70 €** qui sera repris en section de fonctionnement lors de la DM1 2023.

## **2 - Comptes administratifs des services à comptabilité distincte**

### **2-1 - Service GAIA**

Ce budget annexe a été créé en mars 1997 pour retracer comptablement le partenariat instauré entre 17 Départements autour du logiciel de gestion des archives dénommé « GAIA » et mis au point par le Département de Seine-et-Marne.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats cumulés à fin 2022 s'établissent ainsi :

- section d'investissement : solde d'exécution positif de **54 927,14 €**
- section d'exploitation : excédent de **173 092,89 €**

Les deux sections étant excédentaires, je vous propose par conséquent de reporter ces montants dans leur intégralité lors de la DM1 2023 (budget supplémentaire).

### **2-2 – Equipements culturels**

Ce budget annexe a été créé en 2005, à l'occasion de la reprise par le Département du Musée de l'Ecole de Barbizon dont les activités commerciales sont assujetties à la TVA. Il enregistre, en 2022, pour l'ensemble des boutiques des musées départementaux et du Château de Blandy-les-Tours, un excédent d'exploitation de **1 475 336,92 €**. Je vous propose de reporter l'intégralité de cet excédent lors de la DM1 2023 (budget supplémentaire).

### **3 Bilan financier de la politique ENS et affectation de la taxe d'aménagement**

La loi du 18 juillet 1985 a donné la possibilité aux Départements d'exercer une compétence volontaire pour « la préservation de la qualité des sites, paysages et milieux naturels » situés sur leur territoire. En Seine-et-Marne, la politique relative aux Espaces Naturels Sensibles est mise en œuvre depuis 1991 grâce à deux outils :

- foncier avec la création de périmètres, dans lesquels le Département exerce un droit de préemption,
- financier avec la mise en place et la perception de la Taxe d'Aménagement (TA) anciennement Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Cette taxe a été décidée par l'Assemblée départementale le 17 octobre 2011, et son taux a été fixé à 2 % pour les Espaces Naturels Sensibles.

Le présent rapport rend compte pour l'année 2022 de l'utilisation de la Taxe d'Aménagement.

#### **A - BILAN FONCIER 2022**

La maîtrise foncière, par acquisition à l'amiable ou par droit de préemption d'espaces naturels, permet au Département et aux Collectivités territoriales partenaires, d'engager les mesures nécessaires à leur préservation, tout en garantissant leur accès au public.

#### **LES SITES CLASSÉS ESPACES NATURELS SENSIBLES**

La surface totale de sites classés en Espaces Naturels Sensibles est de 7 008,67 ha, répartis sur 99 sites au 31 décembre 2022.

Au sein de ces sites classés, la surface soumise au droit de préemption des ENS est de 5 752,67 ha. Elle se répartit de la façon suivante :

- 2 897,67 ha avec un droit de préemption départemental,
- 786,3 ha avec un droit de préemption communal,
- 26,1 ha avec un droit de préemption intercommunal,
- 1 948,7 ha avec un droit de préemption régional,
- 93,9 ha avec un droit de préemption revenant à l'État.

Parmi les 7 008,8 ha de sites classés en Espaces Naturels Sensibles, la surface restante non soumise au droit de préemption des ENS, acquise par procédure d'acquisition amiable, est de 1 256 ha. Elle se répartit de la façon suivante :

- 1 175,2 ha acquis par le Département,
- 80,8 ha acquis par des Communes.

#### **LE FONCIER DÉPARTEMENTAL ESPACES NATURELS SENSIBLES**

##### **Les acquisitions départementales par voie de préemption ou par voie amiable :**

Un dossier de préemption a été traité au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, pour un total de 50 144 m<sup>2</sup> répartis comme suit au sein des ENS :

- 50 144 m<sup>2</sup> dans l'ENS départemental « La butte et le marais de Flagy » ;

**BILAN :**

Au 31 décembre 2021, le Département était propriétaire de 1 755,74 ha de terrains au titre des ENS.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le Département est propriétaire (actes notariés signés et promesses de vente confondues) de 1 760,75 ha répartis de la façon suivante :

- 585,55 ha dans les périmètres de préemption ;
- 1 175,2 ha acquis hors périmètre de préemption.

**Les Espaces Naturels Sensibles départementaux ouverts au public**

On compte à ce jour 22 Espaces Naturels Sensibles départementaux ouverts au public, soit environ 1 170 ha.

**CONCLUSION :**

La surface totale concernée par la politique ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale (périmètres de préemption départementaux et acquisitions amiables départementales) couvre près de 0,70 % du territoire seine-et-marnais et les propriétés départementales au titre des Espaces Naturels Sensibles (actes notariés signés et promesses de vente confondues) couvrent 0,29% du territoire seine-et-marnais.



## B - BILAN D'UTILISATION DE LA TAXE DEPARTEMENTALE DES ENS / TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le tableau ci-après fait apparaître, par année, depuis l'instauration de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles en 1992, et de la Taxe d'Aménagement dédiée aux ENS depuis mars 2012, l'ensemble des dépenses réalisées et des recettes effectivement perçues (décompte arrêté au 31 décembre 2022).

Année	Dépenses d'Investissement en €	Dépenses de Fonctionnement en €	Total des dépenses en €	Recettes TDENS/TA en €	Disponible TDENS/TA	Autres recettes en €
1992	109 001,05	26 651,54	135 652,59	111 065,49	-24 587,10	0
1993	395 640,92	159 615,56	555 256,48	851 567,90	296 311,42	32 776,54
1994	1 323 040,29	481 787,51	1 804 827,80	1 498 656,84	-306 170,96	50 765,52
1995	402 224,01	492 870,90	895 094,91	1 380 774,11	485 679,20	119 367,58
1996	238 221,44	466 782,14	705 003,58	1 369 598,69	664 595,11	170 819,43
1997	1 641 873,21	685 748,33	2 327 621,54	1 615 845,26	-711 776,28	160 071,47
1998	2 021 276,98	788 043,81	2 809 320,79	2 273 174,46	-536 146,33	40 094,09
1999	2 220 707,97	1 436 177,60	3 656 885,57	3 886 714,07	229 828,50	0
2000	3 314 275,81	2 854 959,00	6 169 234,81	4 592 538,23	-1 576 696,58	112 293,95
2001	2 037 614,21	1 918 488,64	3 956 102,85	4 601 300,54	645 197,69	78 732,29
2002	2 529 624,59	2 009 137,65	4 538 762,24	5 186 000,48	647 238,24	6 562,25
2003	2 632 231,27	3 392 005,65	6 024 236,92	5 302 670,17	-721 566,75	123 417,52
2004	4 256 305,12	3 046 833,50	7 303 138,62	6 192 545,22	-1 110 593,40	214 187,25
2005	4 656 396,76	3 657 048,55	8 313 445,31	3 966 086,17	-4 347 359,14	21 177,80
2006	3 359 361,70	3 479 397,31	6 838 759,01	4 512 232,83	-2 326 526,18	54 243,72
2007	6 114 413,98	4 151 397,42	10 265 811,40	4 934 683,10	-5 331 128,30	61 650,00
2008	7 578 373,92	4 310 158,01	11 888 531,93	6 249 701,00	-5 638 830,93	770 371,23
2009	4 962 953,60	3 321 072,31	8 284 025,91	6 465 856,81	-1 818 169,10	435 463,94
2010	3 266 030,18	3 035 618,43	6 301 648,61	5 905 211,00	-396 437,61	46 108,38
2011	12 316 110,78	3 122 021,07	15 438 131,85	9 797 823,00	-5 640 308,85	441 263,79
2012	10 342 112,76	3 006 431,73	13 348 544,49	9 748 386,00	-3 600 158,49	204 902,92
2013	10 937 124,56	3 219 716,95	14 156 841,51	9 873 354,38	-4 283 487,13	87 373,76
2014	8 278 243,89	2 886 310,66	11 164 554,55	7 824 947,29	-3 339 607,26	127 346,48
2015	8 861 496,17	2 898 260,01	11 759 756,18	12 477 731,31	717 975,13	326 002,65
2016	7 562 341,92	2 805 981,07	10 368 322,99	14 259 225,51	3 890 902,52	135 642,12
2017	5 256 702,07	2 725 292,03	7 981 994,10	15 282 285,80	7 300 291,70	21 419,32
2018	4 802 970,59	3 086 528,96	7 889 499,55	16 727 181,02	8 837 681,47	55 782,72
2019	4 983 350,48	2 977 996,39	7 961 346,87	15 927 037,2	7 965 690,33	33 898,49
2020	10 169 835,34	3 423 890,24	13 593 725,58	15 696 412,87	2 102 687,29	7 413,17
2021	12 839 635,23	3 482 921,28	16 322 556,51	13 343 230,62	-2 979 325,89	59 831,20
<b>Sous-totaux</b>	<b>149 409 490,80</b>	<b>73 349 144,25</b>	<b>222 758 635,05</b>	<b>211 853 837,37</b>	<b>-10 904 797,68</b>	<b>3 998 979,58</b>
2022	8 896 181,37	3 631 704,01	12 527 885,38	15 923 697,51	3 395 812,13	1 161 660,22
<b>TOTAL</b>	<b>158 305 672,17</b>	<b>76 980 848,26</b>	<b>235 286 520,43</b>	<b>227 777 534,88</b>	<b>-7 508 985,55</b>	<b>5 160 639,80</b>

### 1 - Les recettes

La Taxe d'Aménagement instituée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 en remplacement de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et de la Taxe Départementale destinée au financement du CAUE (TDCAUE), s'élève en 2022 à 17 477 465,37 €. Ce produit diminué des indus de taxe d'aménagement restitués en 2022 atteint le montant de 17 314 157,14 €. Conformément à la répartition du taux adoptée par l'Assemblée départementale entre la politique des espaces naturels sensibles et le financement du CAUE, une première part est reversée au CAUE pour un montant de 1 390 459,63 €. Le montant restant est affecté aux ENS, soit 15 923 697,51 €.

A ces recettes issues de la fiscalité sur les autorisations d'urbanisme s'ajoutent 1 139 160,22 € de recettes issues d'une part de la section de Fonctionnement. Elles concernent principalement des participations pour la protection en eau (1 138 759,22 €), la vente de coupes de bois dans les ENS (400 €), la cession de parcelle (1 €). Et d'autre part d'une recette d'investissement de 22 500 € inhérente au projet environnemental de la restauration des Espaces Naturels sensibles, les Carrières de l'Enfer.

De 1992 à 2022, les recettes liées seulement à la TDENS/TA se sont élevées à 227 777 534,88 € les autres recettes représentant un peu plus de 5,16 millions d'euros.

## **2 - Les dépenses de fonctionnement**

La part des dépenses de fonctionnement s'élève au total pour l'année 2022 à **3 631 704,02 €** Elle représente à la fois des dépenses directes (travaux d'entretien, études, subventions) et indirectes (moyens de fonctionnement, frais de personnel).

La dépense directe concernant l'entretien courant des ENS départementaux (hors frais de personnel) est à hauteur de 322 948,67 € S'ajoutent des frais d'études pour un total de 96 857,52 € pour des inventaires intégrés dans les plans de gestion.

Le Département participe également à l'accueil du public dans les forêts domaniales et communales, à la gestion des espaces naturels communaux et intercommunaux et à la gestion durable des forêts privées pour un montant global de 325 346 €. Ces aides sont accordées sous forme de subventions prélevées sur les crédits des Espaces Naturels Sensibles.

Enfin, divers partenariats relatifs à l'animation des Espaces Naturels Sensibles et ceux participant à la valorisation du territoire représentent une dépense d'un montant de 448 802 €

Les dépenses indirectes concernent d'une part les frais de personnel qui correspondent aux postes rattachés à cette politique, soit 1 169 485,63 € en 2022 (22 agents et 2 apprentis), et d'autre part les dépenses de fonctionnement pour 162 753,33 € (acquisition de petit matériel, prestations, frais de communication, frais de véhicules, fluides ou carburants, habillement, fournitures diverses).

Les dépenses directes et indirectes relatives à la préservation de la ressource en eau s'élèvent à 307 687,31 €. Celles liées aux arbres d'alignement contribuant à la mise en œuvre de la trame verte et bleue Seine-et-Marnaise s'élèvent à 797 823,56 €

## **3 - Les dépenses d'investissement**

La part des dépenses d'investissement s'élève au total pour l'année 2022 à 8 896 181,37 € et concerne en partie :

- des études pour les ENS : 5 ENS Ambassadeurs (fin de la maîtrise d'œuvre et mission CSPS), Marais du Lutin (études de maîtrise d'œuvre), Marais du Refuge (suite du plan d'interprétation, suite du diagnostic paysager, suite du dossier de modification APPB, étude pour la faisabilité des cheminements), Parc de Livry (mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking).

-

Pour un total de 132 288,96 €

- des travaux pour les ENS : recensant la pose de signalétique routière sur divers sites, pose de mobiliers et de panneaux d'orientation et d'interprétation, en ce qui concerne la fin des travaux des 5 ENS ambassadeurs. Il est dénombré également en matière de travaux : sur le Parc de Livry : des travaux d'aménagement d'un nouveau parking (partie voirie), sur la Butte et le Marais de Flagy il est réalisé des travaux de pose de clôtures fixes pour permettre des actions de pâturage. Sur le Bois de Doue, des travaux de réfection des chemins forestiers ont été exécutés. Sur La Frayère du Marais à Crécy-la-Chapelle, il a été nécessaire d'assurer la coupe et la sécurisation de frênes atteints par la chalarose ; et enfin

le Domaine de la Haye a fait l'objet de travaux de démolition, d'évacuation et de désamiantage du hangar agricole.

Pour un total de 290 787,60 €

- Le paiement des acquisitions s'élève à 34 260,35 €

Des aides sont également versées pour l'aménagement d'espaces naturels mais aussi de chemins de randonnée. En 2022, leur montant atteint 151 789,58 € S'ajoutent les dépenses d'aménagement en forêts domaniales (88 657,49 €), l'achat de matériels, outillage technique (29 291,56 €). Enfin, les dépenses relatives à la préservation de la ressource en eau s'élèvent à 8 169 105,83 € Les arbres d'alignement contribuant à la mise en œuvre de la trame verte et bleue Seine-et-Marnaise n'ont pas fait l'objet de dépense d'investissement en 2022.

### **C – CONCLUSION**

L'année 2022 présente des recettes qui ont accru de 19,34 %. Par différence entre les recettes relevant spécifiquement de la TA (15 923 697,51 €) et la somme des dépenses réalisées (12 527 885,39 €), il se dégage un solde positif d'un montant de 3 395 812,12 € par rapport au bilan de l'année précédente.

Globalement pour l'année 2022, les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles (hors trame verte et bleue) représentent 3 253 268,69 € soit 25,97% du montant total de la dépense, celles dédiées à la protection de la ressource en eau (8 476 793,14 €) représentent 67,66 %, celles dédiées à la trame verte et bleue (797 823,56 €) représentent 6,37 %.

Les dépenses relatives aux Espaces Naturels Sensibles, connaissent une faible baisse de -1,72 % et celles concernant la protection de la ressource en eau traduisent une inflexion de -30,82 %.

Enfin, le bilan global entre 1992 et 2022 pour la TDENS/TA s'élève à un déficit de -7 508 985,56 €

## CA 2022 - Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations de Programme et des crédits de paiement afférents (investissement)

Mission	Politique	Domaine	Programme	Millésime	Stock AP disponible pour affectation 1erJanvier	Mouvements d'AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 1er janvier	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année	Reste à financer au titre des AP affectées au 31 déc.				
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement Agricole	Agriculture	Agriculture	2014	2	0	36 838			36 838	17 640	19 198				
				2017	72 495	-72 495	0			0	0	0				
				2019	186 255	-27 859	235 931	2 144	-20 310	217 765	78 812	138 953				
				2020	880 000	0	7 411	330 000		337 411	330 000	7 411				
				2021	30 586	0	6 490		-2 790	3 700	3 700	0				
				2022	0	500 000	0	72 251		72 251	0	72 251				
				<b>Agriculture</b>					<b>1 169 337</b>	<b>399 646</b>	<b>286 670</b>	<b>404 395</b>	<b>-23 100</b>	<b>667 965</b>	<b>430 152</b>	<b>237 813</b>
				<b>Domaine Agriculture</b>					<b>1 169 337</b>	<b>399 646</b>	<b>286 670</b>	<b>404 395</b>	<b>-23 100</b>	<b>667 965</b>	<b>430 152</b>	<b>237 813</b>
				Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						2014	0	0	0	0	0	0	0	0		
						2015	0	-122 929	122 929		-122 929	0	0	0		
						2020	0	0	0		0	0	0	0		
						<b>Aide aux communes et aux intercommunalités</b>					<b>0</b>	<b>-122 929</b>	<b>122 929</b>		<b>-122 929</b>	<b>0</b>
					Liaisons douces	2013	0	-168	168		-168	0	0	0		
						2014	0	0	2 819			2 819	0	2 819		
						2015	0	0	1 249			1 249	0	1 249		
						2016	0	0	1 480			1 480	143	1 338		
						2017	18 839	0	6 773		-6 773	0	0	0		
						2018	24 086	-432	424 267	24 465	-811	447 921	50 353	397 568		
						2019	0	0	588 433			588 433	9 679	578 754		
						2020	585 000	0	799 984	380 000	-380 000	799 984	698 218	101 766		
						2021	3 800 000	0	235 287	2 659 435	-58 335	2 836 387	806 891	2 029 496		
					2022	0	2 400 000	0	100 000		100 000	32 251	67 749			
				<b>Liaisons douces</b>					<b>4 427 926</b>	<b>2 399 400</b>	<b>2 060 461</b>	<b>3 163 900</b>	<b>-446 086</b>	<b>4 778 275</b>	<b>1 597 535</b>	<b>3 180 740</b>
				<b>Domaine Aménagements routiers et liaisons douces</b>					<b>4 427 926</b>	<b>2 276 471</b>	<b>2 183 390</b>	<b>3 163 900</b>	<b>-569 015</b>	<b>4 778 275</b>	<b>1 597 535</b>	<b>3 180 740</b>
				Développement local	Contrat Départemental	2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						<b>Contrat Départemental</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Contrat Intercommunal de Développement	2016	63 778	-242 223		257 161		-178 445	78 716	18 716	60 000						
	2017	268 893	-356 759		669 324		-98 667	570 657	427 703	142 954						
	2018	317 861	-472 775		3 157 914		-162 978	2 994 936	1 470 457	1 524 479						
	2019	54 508	-174 725		4 172 166	96 775	-216 992	4 051 949	263 001	3 788 948						
	2020	1 749 208	-1 749 208		6 219 172	1 057 833	-1 167 666	6 109 339	1 749 906	4 359 433						
	2021	14 947 623	-2 613 044		255 539	330 000		585 539	15 275	570 265						
	2022	0	15 028 130		0	3 312 275		3 312 275	91 464	3 220 811						
<b>Contrat Intercommunal de Développement</b>					<b>17 401 870</b>	<b>9 419 396</b>	<b>14 731 277</b>	<b>4 796 883</b>	<b>-1 824 748</b>	<b>17 703 412</b>	<b>4 036 522</b>	<b>13 666 890</b>				
Contrats communaux	2010	0	0		0	0	0	0	0	0	0					
	2011	0	0		0	0	0	0	0	0	0					
	2012	0	-172 500		345 000		-172 500	172 500	0	172 500						
	2013	111 000	-198 958		96 804	63 000	-150 958	8 846	8 846	0						
	2014	0	-32 356		53 451		-32 356	21 095	21 095	0						
	2015	210 000	-210 000	123 183		-7 691	115 492	115 492	0							
	2016	8 643	-7 892	236 031		-7 735	228 296	136 080	92 216							
	2017	11 888	-11 888	27 230			27 230	27 230	0							
	2018	17 784	-192 247	736 140		-174 462	561 678	252 238	309 439							
	2019	147 911	-156 742	1 207 575		-32 821	1 174 755	470 174	704 580							
	2020	77 750	-66 898	2 418 346		-36 588	2 381 758	1 194 410	1 187 348							
	2021	1 415 139	-104 285	1 615 101	1 310 854	-38 971	2 886 983	359 126	2 527 858							
	2022	0	5 114 019	0	3 323 096		3 323 096	0	3 323 096							
<b>Contrats communaux</b>					<b>2 000 115</b>	<b>3 960 253</b>	<b>6 858 861</b>	<b>4 696 950</b>	<b>-654 082</b>	<b>10 901 729</b>	<b>2 584 691</b>	<b>8 317 038</b>				
Contrats intercommunaux	2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	2009	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	2010	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	2018	0	-17 343	31 308		-17 343	13 965	13 965	0							
	2019	1 611	-15 834	102 700		-14 224	88 476	88 476	0							
2020	0	0	93 674		-10 406	83 269	53 269	30 000								

		2021	0	0	143 000			143 000	31 948	111 052		
		2022	0	143 000	0	143 000		143 000	0	143 000		
		<b>Contrats intercommunaux</b>	<b>1 611</b>	<b>109 823</b>	<b>370 682</b>	<b>143 000</b>	<b>-41 972</b>	<b>471 710</b>	<b>187 658</b>	<b>284 052</b>		
	Développement du réseau	2014	0	0	0			0	0	0		
		2018	0		0			0	0	0		
		2020	0		0			0	0	0		
		2021	0	0	0			0	0	0		
		2022	0	3 500 000	0	3 500 000		3 500 000	3 500 000	0		
		<b>Développement du réseau</b>	<b>0</b>	<b>3 500 000</b>	<b>0</b>	<b>3 500 000</b>		<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>0</b>		
	Fonds Aménagement Communal	2019	16 398	-25 953	962 562		-9 555	953 006	419 050	533 956		
		2020	4 209 140	-4 264 872	1 591 176		-55 733	1 535 444	295 210	1 240 233		
		2021	13 037 513	0	0	8 722 021		8 722 021	1 913 328	6 808 693		
		2022	0	11 235 093	0			0	0	0		
		<b>Fonds Aménagement Communal</b>	<b>17 263 050</b>	<b>6 944 267</b>	<b>2 553 738</b>	<b>8 722 021</b>	<b>-65 288</b>	<b>11 210 471</b>	<b>2 627 588</b>	<b>8 582 883</b>		
	Fonds d'aménagement	2019	0	0	461 719			461 719	103 179	358 540		
		2021	200 000	0	700 000			700 000	0	700 000		
		2022	0	1 200 000	0			0	0	0		
		<b>Fonds d'aménagement</b>	<b>200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 161 719</b>			<b>1 161 719</b>	<b>103 179</b>	<b>1 058 540</b>		
	Fonds d'Equipement Rural	2017	1 750	-1 750	0			0	0	0		
		2018	125 307	-125 307	67 942		-5 524	62 418	27 418	35 000		
		2019	184 279	-210 721	638 512		-70 593	567 919	328 599	239 321		
		2020	58 883	-113 379	2 729 391	9 045	-71 790	2 666 646	1 587 844	1 078 802		
		2021	563 187	-8 761	3 098 156	617 138	-152 673	3 562 621	1 929 724	1 632 897		
		2022	0	5 603 622	0	3 517 879	-102 943	3 414 936	183 764	3 231 172		
		<b>Fonds d'Equipement Rural</b>	<b>933 406</b>	<b>5 143 703</b>	<b>6 534 001</b>	<b>4 144 063</b>	<b>-403 522</b>	<b>10 274 541</b>	<b>4 057 349</b>	<b>6 217 192</b>		
	Fonds E.CO.LE	2017	0	0	0			0	0	0		
		2018	0	0	0			0	0	0		
		<b>Fonds E.CO.LE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	Soutien au développement local - divers partenariats	2017	0	0	0			0	0	0		
		2020	0	0	0			0	0	0		
		2022	0	0	0			0	0	0		
		2021	0	0	261 618			261 618	0	261 618		
	<b>Soutien au développement local - divers partenariats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>261 618</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>261 618</b>	<b>0</b>	<b>261 618</b>		
	<b>Domaine Développement local</b>	<b>37 800 052</b>	<b>30 277 443</b>	<b>32 471 896</b>	<b>26 002 917</b>	<b>-2 989 612</b>	<b>55 485 200</b>	<b>17 096 988</b>	<b>38 388 213</b>	<b>0</b>		
	Promotion du territoire	Attractivité du territoire	2022	0	1 000 000	0		0	0	0		
			2019	0	0	464 854		464 854	21 314	443 540		
			2020	28 516	0	818 154		817 693	150 989	666 704		
			2021	1 214 876	0	1 852 939	380 000	-3 739	2 229 200	500 313	1 728 887	
		<b>Attractivité du territoire</b>	<b>1 243 392</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 135 947</b>	<b>380 000</b>	<b>-4 200</b>	<b>3 511 747</b>	<b>672 617</b>	<b>2 839 130</b>		
	<b>Domaine Promotion du territoire</b>	<b>1 243 392</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 135 947</b>	<b>380 000</b>	<b>-4 200</b>	<b>3 511 747</b>	<b>672 617</b>	<b>2 839 130</b>	<b>0</b>		
	Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	2014	0	0	0		0	0	0		
			2017	0	0	0		0	0	0		
		<b>Développement touristique itinérance et numérique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	<b>Domaine Tourisme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	<b>Politique Développement territorial</b>	<b>44 640 707</b>	<b>33 953 560</b>	<b>38 077 903</b>	<b>29 951 211</b>	<b>-3 585 927</b>	<b>64 443 187</b>	<b>19 797 291</b>	<b>44 645 895</b>	<b>0</b>		
	Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	2013	0	0	0	0	0	0		
				2014	0	-3 645	3 645	-3 645	0	0		
				2015	62	-62	0	0	0	0		
				2016	9 531	-9 530	98 337	-3 547	94 790	3 462	91 328	
				2017	27 427	-27 427	180 841	-37 926	142 915	109 823	33 092	
				2018	8 564	-29 885	1 019 417	15 077	-41 090	993 404	206 785	786 619
				2019	9 501	-16 052	1 407 374	2 709	-21 673	1 388 411	392 490	995 920
				2020	17 214	-17 210	3 158 696	390	-34 700	3 124 386	800 907	2 323 479
				2021	253 123	-659	3 769 106	252 464	-1 719	4 019 851	951 214	3 068 637
				2022	0	6 784 785	0	6 042 658	-2 070	6 040 588	22 603	6 017 986
			<b>Assainissement</b>	<b>325 422</b>	<b>6 680 315</b>	<b>9 637 416</b>	<b>6 313 298</b>	<b>-146 369</b>	<b>15 804 344</b>	<b>2 487 282</b>	<b>13 317 062</b>	
			Cours d'eau	2018	0	-647	7 593	3 916	-4 563	6 946	5 669	1 277
				2019	0	0	74 268		74 268	24 126	50 142	
				2020	2 552	-2 552	173 424		-1 586	171 838	43 308	128 531
				2021	148 785	-148 785	81 215			81 215	0	81 215
				2022	0	400 000	0	13 074		13 074	0	13 074
				2016	0	-1 650	9 150		-1 650	7 500	0	7 500
				2017	0	0	15 781		15 781	0	15 781	

		<b>Cours d'eau</b>	<b>151 337</b>	<b>246 365</b>	<b>361 431</b>	<b>16 990</b>	<b>-7 799</b>	<b>370 622</b>	<b>73 102</b>	<b>297 519</b>			
Eau potable	2018	6 217	-16 807	743 618			-10 591	733 028	38 782	694 246			
	2019	0	-272	721 687			-272	721 415	55 937	665 477			
	2020	78	-2 902	2 787 413			-3 474	2 783 940	1 655 194	1 128 745			
	2021	602 910	-1 020	1 923 541	600 788		-11 604	2 512 725	651 437	1 861 288			
	2022	0	6 917 540	0	4 500 373			4 500 373	2 473 274	2 027 099			
	2014	0	-13 536	13 536			-13 536	0	0	0			
	2015	0	-30 822	95 364			-30 822	64 542	10 620	53 922			
	2016	0	0	86 211				86 211	84 174	2 036			
	2017	12 178	-12 000	759 046				759 046	639 302	119 743			
		<b>Eau potable</b>	<b>621 383</b>	<b>6 840 182</b>	<b>7 130 416</b>	<b>5 101 161</b>	<b>-70 298</b>	<b>12 161 279</b>	<b>5 608 721</b>	<b>6 552 557</b>			
Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	2020	165 443	0	0	123 846		-123 846	0	0	0			
	2021	70 000	-34	882			-34	848	848	0			
	2022	0	100 000	0	37 000		-16 400	20 600	20 530	70			
		<b>Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti</b>	<b>235 443</b>	<b>99 966</b>	<b>882</b>	<b>160 846</b>	<b>-140 280</b>	<b>21 448</b>	<b>21 378</b>	<b>70</b>			
		<b>Domaine Eau</b>	<b>1 333 585</b>	<b>13 866 828</b>	<b>17 130 144</b>	<b>11 592 294</b>	<b>-364 746</b>	<b>28 357 692</b>	<b>8 190 483</b>	<b>20 167 209</b>			
Environnement	Aménagement foncier	2018	55 000	-55 000	16 000			16 000	16 000	0			
		2019	164 217	-740	14 534			-740	13 794	0	13 794		
		2020	463 642	0	85 995	7 908			93 903	16 308	77 595		
		2021	64 165	-3 672	2 653	10 000		-1 909	10 744	2 529	8 215		
		2022	0	461 000	0	6 106			6 106	4 465	1 641		
			<b>Aménagement foncier</b>	<b>747 025</b>	<b>401 588</b>	<b>119 181</b>	<b>24 014</b>	<b>-2 649</b>	<b>140 547</b>	<b>39 302</b>	<b>101 245</b>		
	Environnement et développement durable	2018	0	0	0				0	0	0		
		2019	7 840	8 400	55 173	1 340			56 513	31 600	24 913		
		2020	2 900	0	6 550				5 850	5 850	0		
		2021	20 054	-20 054	0	8 400		-8 400	0	0	0		
		2022	0	53 154	0	1 499			1 499	206	1 293		
			<b>Environnement et développement durable</b>	<b>30 794</b>	<b>41 500</b>	<b>61 723</b>	<b>11 239</b>	<b>-9 100</b>	<b>63 862</b>	<b>37 656</b>	<b>26 206</b>		
	Espaces naturels sensibles - autres	2010	0	0	33 829				33 829	0	33 829		
		2015	0	0	0				0	0	0		
		2016	0	-5 810	5 810			-5 810	0	0	0		
		2017	4 289	-8 828	13 359	1 776		-6 315	8 820	1 776	7 044		
		2018	0	-17 092	57 574			-17 092	40 482	6 686	33 796		
		2019	0	-13 386	118 353			-18 321	100 032	33 480	66 552		
		2020	1	-3 910	295 742			-4 032	291 710	41 913	249 796		
		2021	4 001	-152	370 155				370 155	113 857	256 298		
		2022	0	480 000	0	319 128			319 128	42 734	276 395		
			<b>Espaces naturels sensibles - autres</b>	<b>8 291</b>	<b>430 822</b>	<b>894 822</b>	<b>320 904</b>	<b>-51 570</b>	<b>1 164 156</b>	<b>240 447</b>	<b>923 709</b>		
	Espaces naturels sensibles - Département	2017	0	0	0				0	0	0		
2018		0	0	0				0	0	0			
2019		14 916	0	1 124	14 916			16 040	14 916	1 124			
2020		299 638	-64 644	42 395	116 428		-328	158 495	135 374	23 121			
2021		273 568	-171 997	37 986	76 938		-13 572	101 352	93 864	7 488			
2022		0	1 464 704	0	441 996		-59 149	382 847	218 029	164 817			
2014		0	-24	24			-24	0	0	0			
		<b>Espaces naturels sensibles - Département</b>	<b>588 123</b>	<b>1 228 039</b>	<b>81 529</b>	<b>650 278</b>	<b>-73 073</b>	<b>658 734</b>	<b>462 184</b>	<b>196 550</b>			
		<b>Domaine Environnement</b>	<b>1 374 233</b>	<b>2 101 949</b>	<b>1 157 255</b>	<b>1 006 435</b>	<b>-136 392</b>	<b>2 027 299</b>	<b>779 590</b>	<b>1 247 709</b>			
		<b>Politique Protection de l'environnement</b>	<b>2 707 818</b>	<b>15 968 777</b>	<b>18 287 400</b>	<b>12 598 729</b>	<b>-501 138</b>	<b>30 384 991</b>	<b>8 970 073</b>	<b>21 414 918</b>			
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	2011	2 116	0	0			0	0	0		
			2012	0	0	4 004			4 004	2 367	1 637		
			2014	0	0	119 993				119 993	1 940	118 053	
			2015	0	0	134 229	134 229		-134 229	134 229	0	134 229	
			2016	0	0	316 812				316 812	713	316 099	
			2017	520 000	-573 526	134 812			-53 526	81 285	0	81 285	
			2018	0	0	202 390				202 390	0	202 390	
			2019	0	0	481 240				481 240	104 726	376 514	
			2020	0	0	60 000				60 000	0	60 000	
			2021	0	0	58 275				58 275	0	58 275	
			2022	0	2 500 000	0	2 665 000		-165 000	2 500 000	319 838	2 180 162	
					<b>Acquisitions foncières.</b>	<b>522 116</b>	<b>1 926 474</b>	<b>1 511 756</b>	<b>2 799 229</b>	<b>-352 756</b>	<b>3 958 230</b>	<b>429 584</b>	<b>3 528 646</b>
			Améliorer les liaisons entre les pôles	2006	25 831	0	98 079				98 079	20 018	78 061
				2013	0	0	139				139	0	139
				2017	1 874 028	0	2 134 634	2 158 512		-1 158 512	3 134 634	488 088	2 646 546
2020	15 790 000	0		996 834	2 000 000			2 996 834	41 064	2 955 770			
2021	5 300 000	0		1 065 500	3 000 000			4 065 500	33 845	4 031 656			

	2022	0	19 000 000	0			0	0	0
	<b>Améliorer les liaisons entre les pôles</b>	<b>22 989 859</b>	<b>19 000 000</b>	<b>4 295 187</b>	<b>7 158 512</b>	<b>-1 158 512</b>	<b>10 295 187</b>	<b>583 015</b>	<b>9 712 171</b>
Aménagements pour la sécurité routière	2008	0		0			0	0	0
	2009	0	-61 250	61 250		-61 250	0	0	0
	2013	0	0	365			365	0	365
	2014	30	0	100 136	58 783	-67 318	91 601	75 067	16 534
	2015	22 437	0	0	22 437		22 437	13 209	9 227
	2016	0	0	1 363 316			1 363 316	18 909	1 344 407
	2017	625	0	508 380	35 939	-39 590	504 728	93 818	410 911
	2018	0	0	1 703 350		-90 000	1 613 350	15 720	1 597 631
	2019	0	142 317	835 315	64 215	-64 215	835 315	121 652	713 663
	2020	1 221	0	1 604 119	32 166	-56 997	1 579 288	43 468	1 535 820
	<b>Aménagements pour la sécurité routière</b>	<b>24 313</b>	<b>81 067</b>	<b>6 176 231</b>	<b>213 539</b>	<b>-379 370</b>	<b>6 010 400</b>	<b>381 843</b>	<b>5 628 557</b>
Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	2007	0	0	0			0	0	0
	2010	0	0	0			0	0	0
	2015	0	0	0			0	0	0
	2016	0	-42	42		-42	0	0	0
	2017	0	0	9 070			9 070	0	9 070
	2018	500 516	0	644			644	642	1
	2019	0	0	36 332			36 332	0	36 332
	2020	210 614	0	201 296	157 979	-60 024	299 251	111 101	188 150
	2021	8 553 993	0	10 352 422	8 475 126	-2 159 182	16 668 366	10 091 835	6 576 530
	2022	0	57 900 000	0	49 401 202	-4 753 988	44 647 215	33 275 121	11 372 094
	<b>Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier</b>	<b>9 265 123</b>	<b>57 899 958</b>	<b>10 599 805</b>	<b>58 034 308</b>	<b>-6 973 236</b>	<b>61 660 877</b>	<b>43 478 700</b>	<b>18 182 177</b>
Etudes voirie.	2014	83	0	70 433		-36 210	34 222	31 305	2 917
	2016	5 969	0	21 312			21 312	0	21 312
	2017	17 559	0	11 337		-171	11 166	0	11 166
	2018	300 000	0	104 683	200 000		304 683	20 690	283 993
	2019	9 435	0	8 477			8 477	7 524	953
	2020	1 268 994	0	356 835	407 092	-219 595	544 332	276 309	268 023
	2021	21 138	0	209 598	140 679	-119 541	230 735	184 354	46 381
	2022	0	400 000	0	420 615	-63 523	357 092	238 959	118 133
	<b>Etudes voirie.</b>	<b>1 623 177</b>	<b>400 000</b>	<b>782 674</b>	<b>1 168 385</b>	<b>-439 040</b>	<b>1 512 019</b>	<b>759 142</b>	<b>752 878</b>
Favoriser le développement économique et local	2007	5 737 935	0	1 061 222			1 061 222	266 458	794 763
	2008	1 078 382	0	1 200 701	1 000 000		2 200 701	27 419	2 173 282
	2009	700 000	0	456 913			456 913	0	456 913
	2010	243 263	0	704 218			704 218	1 738	702 480
	2011	0	0	6 200 000			6 200 000	0	6 200 000
	2003	0	0	30 841			30 841	0	30 841
	2013	0	0	926			926	0	926
	2014	933 283	0	143 891			143 891	9 829	134 061
	2016	0	0	2 249 510	97 000	-97 000	2 249 510	269 414	1 980 095
	2017	0	0	855 600			855 600	629 367	226 234
	2018	948 161	0	48 286			48 286	14 065	34 221
	2019	14 325 596	-7 200	882 912	1 182 416	-91 544	1 973 784	302 318	1 671 466
	2020	14 008 904	0	5 351 613	1 200 000		6 551 613	273 737	6 277 876
	2021	4 001 281	0	139 104			139 104	0	139 104
	2022	0	16 197 200	0	200 000		200 000	70 841	129 159
	<b>Favoriser le développement économique et local</b>	<b>41 976 807</b>	<b>16 190 000</b>	<b>19 325 736</b>	<b>3 679 416</b>	<b>-188 544</b>	<b>22 816 608</b>	<b>1 865 187</b>	<b>20 951 421</b>
Paysage et environnement - Aménagement	2011	0	0	0			0	0	0
	2013	0	0	666			666	0	666
	2014	0	0	39 003	586	-10 000	29 589	680	28 909
	2019	466	0	77 902	45		77 947	2 719	75 229
	2020	392	0	83 311			83 311	16 841	66 470
	2021	36 229	0	311 228	57 414	-103 959	264 683	47 347	217 336
	2022	0	500 000	0	100 000		100 000	0	100 000
	<b>Paysage et environnement - Aménagement</b>	<b>37 087</b>	<b>500 000</b>	<b>512 109</b>	<b>158 046</b>	<b>-113 959</b>	<b>556 196</b>	<b>67 587</b>	<b>488 609</b>
Raccorder les pôles.	2002	46 874	0	635 641		-3 242	632 399	55 874	576 526
	2021	7 600 000	0	54 982	600 000		654 982	2 138 581	-1 483 599
	2022	0	6 500 000	0	2 000 000		2 000 000	0	2 000 000
	<b>Raccorder les pôles.</b>	<b>7 646 874</b>	<b>6 500 000</b>	<b>690 624</b>	<b>2 600 000</b>	<b>-3 242</b>	<b>3 287 382</b>	<b>2 194 455</b>	<b>1 092 927</b>
<b>Domaine Aménagement du réseau routier</b>		<b>84 085 356</b>	<b>102 497 499</b>	<b>43 894 121</b>	<b>75 811 434</b>	<b>-9 608 659</b>	<b>110 096 897</b>	<b>49 759 512</b>	<b>60 337 385</b>
Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	2020	6 652	0	82 862		82 862	68 361	14 501
		2021	259 163	0	183 510	398 291	-170 000	411 801	106 458
		2022	0	500 000	0	19 108	19 108	7 814	11 295
	<b>Aménagement extérieur des ARD</b>	<b>265 815</b>	<b>500 000</b>	<b>266 372</b>	<b>417 399</b>	<b>-170 000</b>	<b>513 771</b>	<b>182 632</b>	<b>331 139</b>

		Moyens du parc départemental	2013	0		0			0	0	0
			2014	0		0			0	0	0
			2018	0		0			0	0	0
			2019	0		0			0	0	0
			2020	0	-1	1		-1	0	0	0
			2021	0	0	1 147 265	5 219	-5 219	1 147 265	523 527	623 738
			2022	0	4 080 000	0	7 586 225	-3 506 225	4 080 000	2 204 969	1 875 031
		<b>Moyens du parc départemental</b>		<b>0</b>	<b>4 079 999</b>	<b>1 147 265</b>	<b>7 591 444</b>	<b>-3 511 445</b>	<b>5 227 265</b>	<b>2 728 496</b>	<b>2 498 769</b>
		Signalisation	2018	0	0	0			0	0	0
			2019	34	-34	0			0	0	0
			2020	0	0	4 522	234	-234	4 522	4 522	0
			2021	7 440	0	81 979	96 787	-89 347	89 419	86 111	3 308
			2022	0	4 056 800	0	2 987 424	-22 055	2 965 368	1 784 940	1 180 428
		<b>Signalisation</b>		<b>7 473</b>	<b>4 056 766</b>	<b>86 501</b>	<b>3 084 444</b>	<b>-111 636</b>	<b>3 059 309</b>	<b>1 875 573</b>	<b>1 183 736</b>
		<b>Domaine Entretien et exploitation du réseau routier</b>		<b>273 288</b>	<b>8 636 766</b>	<b>1 500 138</b>	<b>11 093 288</b>	<b>-3 793 081</b>	<b>8 800 345</b>	<b>4 786 701</b>	<b>4 013 644</b>
		<b>Politique Routes départementales</b>		<b>84 358 644</b>	<b>111 134 264</b>	<b>45 394 259</b>	<b>86 904 722</b>	<b>-13 401 740</b>	<b>118 897 242</b>	<b>54 546 212</b>	<b>64 351 029</b>
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	2021	6 848	0	58 153			58 153	9 867	48 286
			2022	0	4 680 000	0	4 600 000		4 600 000	4 600 000	0
		<b>Incendie et secours</b>		<b>6 848</b>	<b>4 680 000</b>	<b>58 153</b>	<b>4 600 000</b>		<b>4 658 153</b>	<b>4 609 867</b>	<b>48 286</b>
		Sécurité	2022	0	2 320 000	0	1 307 285	-51 117	1 256 168	99 973	1 156 194
		<b>Sécurité</b>		<b>0</b>	<b>2 320 000</b>	<b>0</b>	<b>1 307 285</b>	<b>-51 117</b>	<b>1 256 168</b>	<b>99 973</b>	<b>1 156 194</b>
		<b>Domaine Sécurité des biens et des personnes</b>		<b>6 848</b>	<b>7 000 000</b>	<b>58 153</b>	<b>5 907 285</b>	<b>-51 117</b>	<b>5 914 320</b>	<b>4 709 840</b>	<b>1 204 480</b>
		<b>Politique Sécurité</b>		<b>6 848</b>	<b>7 000 000</b>	<b>58 153</b>	<b>5 907 285</b>	<b>-51 117</b>	<b>5 914 320</b>	<b>4 709 840</b>	<b>1 204 480</b>
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	2014	761 188	0	46 791	278 736		325 527	280 773	44 754
			2015	8 808 790	0	5 297 402	3 968 285	-1 270 703	7 994 983	5 256 864	2 738 119
			2016	0	0	452 574			452 574	209 781	242 793
			2017	0	0	0			0	0	0
			2018	215 831	356 105	330 298			330 298	238 742	91 557
			2019	0	0	1 232 963	27 421	-627 421	632 963	359 226	273 738
			2020	22 787 087	-22 787 087	287 500			287 500	64 038	223 462
			2021	13 343 775	-4 715	0	299 060		299 060	0	299 060
			2022	0	34 587 087	0	0		0	0	0
		<b>Infrastructures de transport</b>		<b>45 916 671</b>	<b>12 151 390</b>	<b>7 647 529</b>	<b>4 573 502</b>	<b>-1 898 124</b>	<b>10 322 907</b>	<b>6 409 425</b>	<b>3 913 481</b>
		Plan de déplacement urbain.	2012	0	0	15 139			15 139	0	15 139
			2014	871	0	1			1	0	1
			2015	80 315	0	159 912			159 912	0	159 912
			2016	0	-7 145	129 035		-7 145	121 891	4 130	117 761
			2017	200 000	0	431 015	50 000		481 015	353 901	127 114
			2018	633	0	544 567			544 567	0	544 567
			2019	0	0	672 337	25 000	-25 000	672 337	138 642	533 696
			2020	500 000	0	100 000			100 000	0	100 000
			2021	500 000	0	172 500			172 500	7 014	165 486
			2022	0	500 000	0	0		0	0	0
		<b>Plan de déplacement urbain.</b>		<b>1 281 820</b>	<b>492 856</b>	<b>2 224 506</b>	<b>75 000</b>	<b>-32 145</b>	<b>2 267 362</b>	<b>503 687</b>	<b>1 763 675</b>
		Points d'arrêt	2016	919 241	0	20 322	44 163		64 485	56 372	8 113
			2019	34 547	-7 547	0	27 000		27 000	0	27 000
		<b>Points d'arrêt</b>		<b>953 787</b>	<b>-7 547</b>	<b>20 322</b>	<b>71 163</b>		<b>91 485</b>	<b>56 372</b>	<b>35 113</b>
		<b>Domaine Transports publics</b>		<b>48 152 278</b>	<b>12 636 699</b>	<b>9 892 357</b>	<b>4 719 665</b>	<b>-1 930 269</b>	<b>12 681 753</b>	<b>6 969 484</b>	<b>5 712 270</b>
		<b>Politique Transports</b>		<b>48 152 278</b>	<b>12 636 699</b>	<b>9 892 357</b>	<b>4 719 665</b>	<b>-1 930 269</b>	<b>12 681 753</b>	<b>6 969 484</b>	<b>5 712 270</b>
		<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>		<b>179 866 294</b>	<b>180 693 301</b>	<b>111 710 072</b>	<b>140 081 613</b>	<b>-19 470 192</b>	<b>232 321 493</b>	<b>94 992 901</b>	<b>137 328 593</b>
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	2019	0	0	0		0	0	0
				2020	2 054	-11 461	10 370	963	-10 370	963	963
				2021	565	-4 402	34 449	433	-4 282	30 600	20 263
				2022	0	38 500	0	38 104	38 104	521	37 583
		<b>publics des Archives et valorisation des collections</b>		<b>2 619</b>	<b>22 637</b>	<b>44 819</b>	<b>39 500</b>	<b>-14 652</b>	<b>69 667</b>	<b>20 784</b>	<b>48 883</b>
		<b>Domaine Archives</b>		<b>2 619</b>	<b>22 637</b>	<b>44 819</b>	<b>39 500</b>	<b>-14 652</b>	<b>69 667</b>	<b>20 784</b>	<b>48 883</b>
		Développement culturel	Actions culturelles.	2017	0	-3 241	3 241		-3 241	0	0
				2020	0	0	18 493		18 493	18 493	0
				2020	0	-302	11 428	302	-603	11 126	698
				2021	74	0	241 324		241 324	116 126	125 198
				2022	0	200 000	0	149 756	149 756	0	149 756



		<b>Actions culturelles.</b>	<b>74</b>	<b>196 457</b>	<b>274 486</b>	<b>150 058</b>	<b>-3 844</b>	<b>420 699</b>	<b>135 317</b>	<b>285 382</b>	
	Enseignement artistique et pratiques amateurs	2020	0	0	80 000			80 000	3 896	76 104	
		2021	66 000	-66 000	34 000			34 000	21 363	12 637	
		2022	0	50 000	0			0	0	0	
		<b>Enseignement artistique et pratiques amateurs</b>	<b>66 000</b>	<b>-16 000</b>	<b>114 000</b>			<b>114 000</b>	<b>25 259</b>	<b>88 741</b>	
	<b>Domaine Développement culturel</b>		<b>66 074</b>	<b>180 457</b>	<b>388 486</b>	<b>150 058</b>	<b>-3 844</b>	<b>534 699</b>	<b>160 576</b>	<b>374 124</b>	
Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	2020	0	0	0			0	0	0	
		2021	3 706	0	61 586	5 172	-1 466	65 292	65 227	65	
		2022	0	21 000	0	8 487	-30	8 457	4 583	3 874	
		<b>Autres - développement de la lecture publique</b>	<b>3 706</b>	<b>21 000</b>	<b>61 586</b>	<b>13 659</b>	<b>-1 496</b>	<b>73 749</b>	<b>69 810</b>	<b>3 938</b>	
	Développement de l'offre documentaire	2021	0	-182	182			0	0	0	
		2022	0	60 000	0	66 610	-6 610	60 000	53 267	6 733	
		<b>Développement de l'offre documentaire</b>	<b>0</b>	<b>59 818</b>	<b>182</b>	<b>66 610</b>	<b>-6 792</b>	<b>60 000</b>	<b>53 267</b>	<b>6 733</b>	
	Développement du réseau - Médiathèque	2014	0	0	0			0	0	0	
		2015	0	0	0			0	0	0	
		2016	0	0	5 208			5 208	4 971	237	
2017		0	0	0			0	0	0		
2018		0	0	3 000			3 000	0	3 000		
2019		20	-20	582			582	582	0		
2020		19 458	-19 458	2 756			2 756	0	2 756		
2021		55 000	0	0	29 260		29 260	337	28 924		
2022		0	70 000	0	5 936		5 936	5 936	5 936		
	<b>Développement du réseau - Médiathèque</b>	<b>74 478</b>	<b>50 522</b>	<b>11 546</b>	<b>35 197</b>		<b>46 743</b>	<b>5 890</b>	<b>40 853</b>		
	<b>Domaine Développement de la lecture publique</b>	<b>78 183</b>	<b>131 341</b>	<b>73 314</b>	<b>115 466</b>	<b>-8 288</b>	<b>180 492</b>	<b>128 967</b>	<b>51 525</b>		
Musées	Développement et valorisation des collections - musées	2019	0	0	0			0	0	0	
		2020	674 981	0	898 810	176 668	-378 142	697 337	0	697 337	
		2021	0	-519	519			0	0	0	
		2022	0	263 100	0	96 820		96 820	65 631	31 189	
		2017	22 830	-26 039	17 026			13 817	13 817	0	
		2018	73 184	-73 184	0			0	0	0	
		<b>Développement et valorisation des collections - musées</b>	<b>770 995</b>	<b>163 358</b>	<b>916 355</b>	<b>273 488</b>	<b>-381 870</b>	<b>807 974</b>	<b>79 448</b>	<b>728 526</b>	
	<b>Domaine Musées</b>	<b>770 995</b>	<b>163 358</b>	<b>916 355</b>	<b>273 488</b>	<b>-381 870</b>	<b>807 974</b>	<b>79 448</b>	<b>728 526</b>		
Patrimoine	Antiquités et objets d'art	2017	0	1 441	0			0	0	0	
		2019	183	9 817	42 006			42 006	2 640	39 366	
		2020	0	0	48 531			48 531	35 598	12 933	
		2021	14 178	-14 178	45 242	3 574	-3 574	45 242	27 291	17 951	
		2022	0	60 000	0	31 679		31 679	0	31 679	
		<b>Antiquités et objets d'art</b>	<b>14 361</b>	<b>57 080</b>	<b>135 779</b>	<b>35 253</b>	<b>-3 574</b>	<b>167 458</b>	<b>65 529</b>	<b>101 929</b>	
	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	2018	0	-87 243	98 792			-87 243	11 549	3 486	8 063
		2019	0	0	466 736			466 736	0	466 736	
		2020	0	-600	37 600			-600	37 000	37 000	0
		2021	0	-217 711	217 711			-217 711	0	0	0
		2022	0	400 000	0	91 041		91 041	77 523	13 518	
		<b>Développement des publics du château de Blandy-les-Tours</b>	<b>0</b>	<b>94 446</b>	<b>820 839</b>	<b>91 041</b>	<b>-305 554</b>	<b>606 326</b>	<b>118 009</b>	<b>488 317</b>	
	Patrimoine monumental	2016	0	0	51 769			51 769	51 769	0	
		2017	0	0	133 758			133 758	71 428	62 330	
		2017	0	-4 778	4 778			-4 778	0	0	
		2018	0	-3 017	82 230			-3 017	79 213	40 000	39 213
		2019	2 606	-8 681	279 588			-6 075	273 513	168 926	104 587
2020		248 672	-248 672	981 093			981 093	284 802	696 291		
2021		33 927	-10 433	943 626			943 626	60 690	882 936		
2022		0	2 020 000	0	946 511		946 511	42 998	903 513		
		<b>Patrimoine monumental</b>	<b>285 205</b>	<b>1 744 419</b>	<b>2 476 842</b>	<b>946 511</b>	<b>-13 870</b>	<b>3 409 483</b>	<b>720 612</b>	<b>2 688 871</b>	
Valorisation du patrimoine	2020	5 500	-5 500	0			0	0	0		
	2021	5 500	-5 500	0			0	0	0		
	2022	0	95 500	0	5 500		5 500	1 298	4 202		
	<b>Valorisation du patrimoine</b>	<b>11 000</b>	<b>84 500</b>	<b>0</b>	<b>5 500</b>		<b>5 500</b>	<b>1 298</b>	<b>4 202</b>		
	<b>Domaine Patrimoine</b>	<b>310 566</b>	<b>1 980 445</b>	<b>3 433 460</b>	<b>1 078 305</b>	<b>-322 998</b>	<b>4 188 767</b>	<b>905 448</b>	<b>3 283 318</b>		
	<b>Politique Culture et patrimoine</b>	<b>1 228 437</b>	<b>2 478 238</b>	<b>4 856 434</b>	<b>1 656 816</b>	<b>-731 652</b>	<b>5 781 599</b>	<b>1 295 223</b>	<b>4 486 376</b>		
Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	2019	0	0			0	0	0	
		2020	0	0	0			0	0	0	
		2021	4 999	-9 999	5 000			-5 000	0	0	
		2022	0	10 000	0	23 000		-16 000	7 000	4 884	2 116

<b>Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires</b>		<b>4 999</b>	<b>1</b>	<b>5 000</b>	<b>23 000</b>	<b>-21 000</b>	<b>7 000</b>	<b>4 884</b>	<b>2 116</b>	
Constructions extensions réhabilitations	2002	0	0	90 778			90 778	38 106	52 672	
	2005	0	-146 457	187 373	5 960	-152 419	40 915	18 534	22 381	
	2007	0	-45 959	75 959		-45 959	30 000	0	30 000	
	2008	0	0	328 569			328 569	18 375	310 194	
	2009	0	-9 445	318 482		-9 445	309 037	15 157	293 880	
	2010	0	-11 994	11 994		-11 994	0	0	0	
	2011	0	0	545 309			545 309	6 282	539 027	
	2012	0	-8 293	8 293		-8 293	0	0	0	
	1996	1	0	0			0	0	0	
	1997	1	0	0			0	0	0	
	2013	0	0	87 918			87 918	2 006	85 911	
	2014	95 000	0	3 099 553	425 000	-330 000	3 194 553	1 836 830	1 357 723	
	2015	0	0	1 686 370			1 686 370	111 498	1 574 872	
	2016	0	6 700 000	13 904 660	5 000 000	-300 000	18 604 660	2 647 200	15 957 460	
	2017	0	-94 774	28 099 573	20 000	-114 774	28 004 800	17 455 812	10 548 987	
	2018	0	1 699 489	16 931 041	700 000	-511	17 630 530	779 044	16 851 485	
	2019	0	1 444 610	24 044 380	1 500 000	-55 390	25 488 991	1 893 079	23 595 911	
2020	2 500 000	13 040 600	32 466 864	13 101 000	-210 400	45 357 464	13 731 949	31 625 515		
2021	0	19 724 163	10 374 114	19 581 863	-207 700	29 748 277	12 182 868	17 565 409		
2022	0	21 169 774	0	48 250 000	-27 175 000	21 075 000	3 473 876	17 601 124		
<b>Constructions extensions réhabilitations</b>		<b>2 595 002</b>	<b>63 461 714</b>	<b>132 261 229</b>	<b>88 583 823</b>	<b>-28 621 884</b>	<b>192 223 168</b>	<b>54 210 616</b>	<b>138 012 552</b>	
Entretien et grosses réparations	2022	0	36 274 935	0	37 323 412	-3 184 770	34 138 642	10 504 675	23 633 967	
	2005	0	-251 969	253 526		-251 969	1 557	1 557	0	
	2007	0	0	0			0	0	0	
	2009	0	0	52 405			52 405	34 042	18 363	
	2011	0	0	70 607			70 607	51 979	18 629	
	2013	0	-4 022	4 292		-4 022	270	0	270	
	2014	0	-90 019	98 171	2 239	-92 257	8 152	2 239	5 913	
	2015	0	-1 342	411 201	204 350	-205 692	409 860	265 284	144 576	
	2016	0	0	539 913	36 984	-36 984	539 913	296 713	243 201	
	2017	0	-590 107	2 327 850	70 135	-660 830	1 737 154	435 472	1 301 683	
	2018	0	-249 313	3 530 871	51 241	-300 554	3 281 558	1 001 479	2 280 080	
	2019	0	21 926	5 014 773	584 952	-584 952	5 014 773	1 254 034	3 760 739	
	2020	228 815	-228 815	21 736 345	745 494	-745 494	21 736 345	4 880 523	16 855 822	
	2021	44 000	-1 580 000	29 913 172	536 002	-2 116 002	28 333 172	7 698 857	20 634 315	
<b>Entretien et grosses réparations</b>		<b>272 815</b>	<b>33 301 274</b>	<b>63 953 127</b>	<b>39 554 809</b>	<b>-8 183 527</b>	<b>95 324 409</b>	<b>26 426 853</b>	<b>68 897 556</b>	
<b>Domaine Bâtiments des collèges</b>		<b>2 872 817</b>	<b>96 762 989</b>	<b>196 219 356</b>	<b>128 161 632</b>	<b>-36 826 411</b>	<b>287 554 577</b>	<b>80 642 353</b>	<b>206 912 224</b>	
Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	2018	0	0	0	0	0	0	0	
		2020	2 000 088	0	0	4 000 000	-2 000 000	2 000 000	1 200 000	800 000
<b>Enseignement supérieur et recherche.</b>		<b>2 000 088</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>800 000</b>	
<b>Domaine Enseignement supérieur et recherche</b>		<b>2 000 088</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>800 000</b>	
Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	2011	0	0	20 278			20 278	0	20 278
		2015	450 000	0	385 707	198 598	-8 000	576 305	394 322	181 983
		2016	366	-366	0			0	0	0
		2017	0	-2 825	2 825		-2 825	0	0	0
		2018	0	-17 514	69 770		-17 514	52 256	52 256	0
		2019	0	0	0			0	0	0
		2020	0	-408	962 677		-408	962 269	956 000	6 269
		2021	667 772	-147 954	3 229 430		-238 892	2 990 538	2 154 014	836 524
		2022	0	4 114 000	0	2 117 823	-423 302	1 694 521	1 460 029	234 493
		<b>Equipement et matériel TICE</b>		<b>1 118 138</b>	<b>3 944 933</b>	<b>4 670 687</b>	<b>2 316 421</b>	<b>-690 941</b>	<b>6 296 167</b>	<b>5 016 621</b>
Matériel et mobilier des collèges	2018	0	0	397			397	0	397	
	2019	0	0	7 772			7 772	1 320	6 453	
	2020	0	-166	22 356		-2 991	19 365	9 617	9 748	
	2021	73 090	-52 966	517 515	23 524	-66 592	474 448	443 402	31 046	
	2022	0	1 805 000	0	1 629 339	-53 071	1 576 268	1 157 842	418 426	
<b>Matériel et mobilier des collèges</b>		<b>73 090</b>	<b>1 751 868</b>	<b>548 040</b>	<b>1 652 863</b>	<b>-122 654</b>	<b>2 078 250</b>	<b>1 612 181</b>	<b>466 069</b>	
Participation au budget des collèges privés	2020	50 000	-50 000	0			0	0	0	
	2022	0	1 626 000	0			0	0	0	
	2017	0	0	28 606			28 606	28 606	0	
	2018	0	0	0			0	0	0	
	2019	0	0	247 751			247 751	224 261	23 490	
<b>Participation au budget des collèges privés</b>		<b>50 000</b>	<b>1 576 000</b>	<b>276 357</b>			<b>276 357</b>	<b>252 867</b>	<b>23 490</b>	
Restauration scolaire	2020	88 000	-88 000	0			0	0	0	
	2021	22 217	-22 217	238 674	8 591	-8 591	238 674	238 674	0	

				2022	0	1 845 000	0	1 550 519	-3 288	1 547 231	1 416 063	131 169				
			<b>Restauration scolaire</b>		<b>110 217</b>	<b>1 734 783</b>	<b>238 674</b>	<b>1 559 110</b>	<b>-11 879</b>	<b>1 785 905</b>	<b>1 654 736</b>	<b>131 169</b>				
			<b>Domaine Vie des collèves</b>		<b>1 351 445</b>	<b>9 007 584</b>	<b>5 733 758</b>	<b>5 528 394</b>	<b>-825 474</b>	<b>10 436 679</b>	<b>8 536 405</b>	<b>1 900 274</b>				
			<b>Politique Education formation</b>		<b>6 224 350</b>	<b>105 770 573</b>	<b>201 953 114</b>	<b>137 690 027</b>	<b>-39 651 885</b>	<b>299 991 256</b>	<b>90 378 758</b>	<b>209 612 498</b>				
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
			2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
			2019	0	0	1 952 841	1 190 000	-1 190 000	1 952 841	0	1 952 841	0	1 952 841			
			2020	11	-11	1 985 772		-4 458	1 981 314	177 915	1 981 314	177 915	1 803 399			
			2021	53 593	0	941 907	15 000	-1 436	955 471	23 564	955 471	23 564	931 907			
			2022	0	1 872 930	0	1 730 430		1 730 430	538 852	1 730 430	538 852	1 191 578			
			<b>Equipements sportifs</b>	<b>53 604</b>	<b>1 872 919</b>	<b>4 880 520</b>	<b>2 935 430</b>	<b>-1 195 894</b>	<b>6 620 056</b>	<b>740 331</b>	<b>6 620 056</b>	<b>740 331</b>	<b>5 879 725</b>			
			Sport nature	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
			<b>Sport nature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
						<b>Domaine Activités sportives</b>		<b>53 604</b>	<b>1 872 919</b>	<b>4 880 520</b>	<b>2 935 430</b>	<b>-1 195 894</b>	<b>6 620 056</b>	<b>740 331</b>	<b>5 879 725</b>	
			<b>Politique Jeunesse, sports et loisirs</b>		<b>53 604</b>	<b>1 872 919</b>	<b>4 880 520</b>	<b>2 935 430</b>	<b>-1 195 894</b>	<b>6 620 056</b>	<b>740 331</b>	<b>5 879 725</b>				
<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>					<b>7 506 391</b>	<b>110 121 730</b>	<b>211 690 069</b>	<b>142 282 273</b>	<b>-41 579 431</b>	<b>312 392 911</b>	<b>92 414 312</b>	<b>219 978 599</b>				
3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	2017	0	0	34 373			34 373	0	34 373				
				2018	0	0	16 956			16 956	0	16 956				
				2019	0	0	12 872			12 872	12 872	0	0			
				2020	0	0	45 629			45 629	0	45 629				
				2021	156 148	-156 148	22 124			22 124	14 735	7 390	7 390			
				2022	0	250 000	0	79 953		79 953	63 119	16 834	16 834			
				<b>Développement et amélioration de l'offre du parc privé</b>	<b>156 148</b>	<b>93 852</b>	<b>131 953</b>	<b>79 953</b>		<b>211 906</b>	<b>90 726</b>	<b>121 181</b>				
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	2018	0	-18 420	18 420		-18 420	0	0	0			
					2020	0	0	0		0	0	0	0			
					2021	10 000	-10 000	8 380			8 380	0	8 380			
					2022	0	30 000	0			0	0	0			
				<b>Développement et amélioration de l'offre du parc social</b>	<b>10 000</b>	<b>1 580</b>	<b>26 800</b>		<b>-18 420</b>	<b>8 380</b>	<b>0</b>	<b>8 380</b>				
							<b>Domaine Développement et amélioration de l'offre de logement</b>		<b>166 148</b>	<b>95 432</b>	<b>158 753</b>	<b>79 953</b>	<b>-18 420</b>	<b>220 286</b>	<b>90 726</b>	<b>129 561</b>
				Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	2009	0	0	64 400			64 400	0	64 400	0	64 400
						2010	0	0	0			0	0	0	0	0
2007	0	0	69 000					69 000	0	69 000	0	69 000				
2018	0	0	0					0	0	0	0	0				
2019	0	0	0					0	0	0	0	0				
2020	0	0	0					0	0	0	0	0				
2021	53 000	-53 000	92 000					92 000	0	92 000	0	92 000				
2022	0	230 000	0			69 000		69 000	69 000	0	69 000	0	69 000			
<b>Actions d'insertion par le logement</b>	<b>53 000</b>	<b>177 000</b>	<b>225 400</b>			<b>69 000</b>		<b>294 400</b>	<b>0</b>	<b>294 400</b>	<b>0</b>	<b>294 400</b>				
			<b>Domaine Insertion par le logement</b>				<b>53 000</b>	<b>177 000</b>	<b>225 400</b>	<b>69 000</b>	<b>-18 420</b>	<b>294 400</b>	<b>0</b>	<b>294 400</b>		
			<b>Politique Habitat</b>		<b>219 148</b>	<b>272 432</b>	<b>384 153</b>	<b>148 953</b>	<b>-18 420</b>	<b>514 686</b>	<b>90 726</b>	<b>423 961</b>				
Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	2022	0	774 000	0		0	0	0	0	0				
			2017	0	0	202 500			202 500	0	202 500	0	202 500			
			2018	0	0	1 040 000			1 040 000	0	1 040 000	0	1 040 000			
			2019	0	0	1 000 000			1 000 000	1 000 000	0	0	0			
			2020	0	0	735 000			735 000	735 000	0	0	0			
			2021	2 125 000	-725 000	332 700			332 700	235 500	97 200	97 200	97 200			
			<b>Hébergement en établissement des personnes âgées</b>	<b>2 125 000</b>	<b>49 000</b>	<b>3 310 200</b>			<b>3 310 200</b>	<b>1 970 500</b>	<b>1 339 700</b>		<b>1 339 700</b>			
			<b>Domaine Hébergement des personnes âgées</b>		<b>2 125 000</b>	<b>49 000</b>	<b>3 310 200</b>			<b>3 310 200</b>	<b>1 970 500</b>	<b>1 339 700</b>				
			<b>Politique Personnes âgées</b>		<b>2 125 000</b>	<b>49 000</b>	<b>3 310 200</b>			<b>3 310 200</b>	<b>1 970 500</b>	<b>1 339 700</b>				
Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	2019	0	0	675 000			675 000	0	675 000	0	675 000			
			2021	75 000	0	0			0	0	0	0	0			
			2022	0	46 500	0			0	0	0	0	0			
			<b>Hébergement en établissement des personnes handicapées</b>	<b>75 000</b>	<b>46 500</b>	<b>675 000</b>			<b>675 000</b>	<b>0</b>	<b>675 000</b>	<b>0</b>	<b>675 000</b>			
			<b>Domaine Hébergement des personnes handicapées</b>		<b>75 000</b>	<b>46 500</b>	<b>675 000</b>			<b>675 000</b>	<b>0</b>	<b>675 000</b>				
Maintien à domicile des personnes	Maison Départementale des Personnes Handicapées	2012	917 490	0	0			0	0	0	0	0				
		<b>Maison Départementale des Personnes Handicapées</b>	<b>917 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
			<b>Domaine Maintien à domicile des personnes handicapées</b>		<b>917 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				

<b>Politique Personnes handicapées</b>				<b>992 490</b>	<b>46 500</b>	<b>675 000</b>			<b>675 000</b>	<b>0</b>	<b>675 000</b>		
Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	2019	0		0			0	0	0		
			2020	22 800	0	165 271			165 271	0	165 271		
			2022	0	1 000 000	0			0	0	0		
		<b>Démographie médicale</b>			<b>22 800</b>	<b>1 000 000</b>	<b>165 271</b>			<b>165 271</b>	<b>0</b>	<b>165 271</b>	
		<b>Domaine Santé publique</b>			<b>22 800</b>	<b>1 000 000</b>	<b>165 271</b>			<b>165 271</b>	<b>0</b>	<b>165 271</b>	
<b>Politique Santé publique</b>				<b>22 800</b>	<b>1 000 000</b>	<b>165 271</b>			<b>165 271</b>	<b>0</b>	<b>165 271</b>		
<b>3 - Mission solidarité</b>				<b>3 359 438</b>	<b>1 367 932</b>	<b>4 534 624</b>	<b>148 953</b>	<b>-18 420</b>	<b>4 665 157</b>	<b>2 061 226</b>	<b>2 603 931</b>		
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques départementales	Communication	Développement des services et usages	2017	0		0		0	0	0		
			2019	0	0	0		0	0	0			
			2020	0	0	111 011			-61 011	50 000	50 000	0	
		<b>Développement des services et usages</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 011</b>			<b>-61 011</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>
		<b>Domaine Communication</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 011</b>			<b>-61 011</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>
<b>Politique Conduite des politiques départementales</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 011</b>			<b>-61 011</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	
Direction et animation de l'action départementale	Finances	Autres opérations financières	2021	1 999 990	-1 999 990	0			0	0	0		
			<b>Autres opérations financières</b>			<b>1 999 990</b>	<b>-1 999 990</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		Dépenses/Recettes d'investissement.	2021	0		0			0		0	0	
			2022	0	18 255 000	0			0		18 255 000	-18 255 000	
		<b>Dépenses/Recettes d'investissement.</b>			<b>0</b>	<b>18 255 000</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>18 255 000</b>	<b>-18 255 000</b>	
<b>Domaine Finances</b>			<b>1 999 990</b>	<b>16 255 010</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>18 255 000</b>	<b>-18 255 000</b>			
<b>Politique Direction et animation de l'action départementale</b>				<b>1 999 990</b>	<b>16 255 010</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>18 255 000</b>	<b>-18 255 000</b>		
Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	2020	0	-200 000	659 916			-200 000	459 916	307 726	152 190	
			<b>Culture et patrimoine - construction</b>			<b>0</b>	<b>-200 000</b>	<b>659 916</b>			<b>-200 000</b>	<b>459 916</b>	<b>307 726</b>
		Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	2013	0	0	0			0		0	0	0
			2015	0	0	0			0		0	0	0
			2016	0	-18 107	18 107			-18 107		0	0	0
			2018	0	250 000	242 486				242 486	4 784	237 702	
			2019	0	0	119 959				119 959	33 774	86 185	
			2020	0	0	243 682				243 682	18 535	225 147	
			2021	0	0	573 078		10 032	-10 032	573 078	132 090	440 988	
			2022	0	613 107	0	595 000			595 000	128 659	466 341	
			<b>ulture et patrimoine - entretien et grosses réparations</b>			<b>0</b>	<b>845 000</b>	<b>1 197 311</b>	<b>605 032</b>	<b>-28 139</b>	<b>1 774 205</b>	<b>317 841</b>	<b>1 456 364</b>
		Services départementaux - construction	2019	0	-97 823	268 651		625	-98 448	170 828	20 828	150 000	
			2020	0	173 743	239 618		173 743		413 361	7 238	406 123	
			2021	0	15 000 000	19 236 477		15 000 000		34 236 477	3 176	34 233 301	
			2022	0	7 300	0	15 100 000		-15 092 700	7 300	4 000	3 300	
			<b>Services départementaux - construction</b>			<b>0</b>	<b>15 083 219</b>	<b>19 744 746</b>	<b>30 274 368</b>	<b>-15 191 148</b>	<b>34 827 965</b>	<b>35 242</b>	<b>34 792 723</b>
		Services départementaux - entretien et grosses réparations	2013	0	0	0				0	0	0	
			2014	0	0	180 950		99 491	-99 491	180 950	0	180 950	
			2015	0	-12 283	348 610		150 182	-162 465	336 327	56 396	279 931	
			2016	0	700 000	3 913 636		23 474	-23 474	3 913 636	987 603	2 926 033	
			2017	0	22 807	687 650		102 178	-79 371	710 457	362 148	348 309	
			2018	0	0	181 711		21 670	-21 670	181 711	19 186	162 525	
			2019	0	-416 474	1 638 342		177 953	-594 427	1 221 868	122 920	1 098 948	
2020	0		0	877 053		1 034	-1 034	877 053	177 923	699 130			
2021	1		-100 657	1 059 781		7 353	-108 009	959 125	463 715	495 410			
2021	0		-43 602	73 604		6 536	-50 138	30 002	26 842	3 160			
2021	0		0	140 317				140 317	33 109	107 208			
2022	0	2 915 040	0	3 296 139		-707 057	2 589 082	372 724	2 216 358				
<b>Services départementaux - entretien et grosses réparations</b>			<b>1</b>	<b>3 064 831</b>	<b>9 101 654</b>	<b>3 886 009</b>	<b>-1 847 135</b>	<b>11 140 529</b>	<b>2 622 567</b>	<b>8 517 962</b>			
Solidarité - construction	2014	0	0	314 752				314 752	0	314 752			
	2018	0	0	0				0	0	0			
	2019	0	-566 419	807 621			-566 419	241 202	0	241 202			
	2020	0	0	13 859 590				13 859 590	481 282	13 378 309			
	2021	0	-38 500	387 314			-38 500	348 814	245 099	103 715			
	2022	0	1 500 000	0	1 500 000			1 500 000	43 808	1 456 192			
<b>Solidarité - construction</b>			<b>0</b>	<b>895 082</b>	<b>15 369 277</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-604 919</b>	<b>16 264 358</b>	<b>770 189</b>	<b>15 494 170</b>			
Solidarité - entretien et grosses réparations	2013	0	0	0				0	0	0			
	2015	0	0	0				0	0	0			
	2016	0	0	132 644				132 644	66 074	66 570			
	2017	0	-4 951	97 155			-4 951	92 204	6 572	85 632			

		2018	0	0	146 613	622	-622	146 613	30 180	116 434
		2019	155 000	-172 920	581 147		-17 920	563 228	313 185	250 042
		2020	0	0	810 814	37 933	-37 938	810 809	296 564	514 245
		2021	0	17 920	1 185 090	85 823	-67 903	1 203 010	369 429	833 581
		2022	0	1 474 496	0	1 475 177	-4 677	1 470 500	482 596	987 904
	<b>Solidarité - entretien et grosses réparations</b>		<b>155 000</b>	<b>1 314 545</b>	<b>2 953 464</b>	<b>1 599 555</b>	<b>-134 011</b>	<b>4 419 008</b>	<b>1 564 600</b>	<b>2 854 408</b>
	Voirie - construction	2017	0	-1 825 832	1 887 073		-1 825 832	61 242	9 296	51 946
		2019	0	-723 213	1 207 504		-723 213	484 291	32 582	451 709
		2020	0	-852 367	852 367		-852 367	0	0	0
		2021	0	-255 671	984 271		-255 671	728 600	23 281	705 319
		2022	0	5 157 082	0	5 157 082		5 157 082	61 242	5 095 840
	<b>Voirie - construction</b>		<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>4 931 215</b>	<b>5 157 082</b>	<b>-3 657 082</b>	<b>6 431 215</b>	<b>126 402</b>	<b>6 304 813</b>
	Voirie - entretien et grosses réparations	2014	0	0	0			0	0	0
		2015	0	-14 089	14 089		-14 089	0	0	0
		2016	0	0	23 361			23 361	0	23 361
		2017	0	0	188 080	422	-422	188 080	0	188 080
		2018	0	0	97 807	5 530	-5 530	97 807	4 819	92 988
		2019	0	0	663 287	837	-837	663 287	202 045	461 242
		2020	0	0	461 093	629	-629	461 093	59 791	401 302
		2021	0	14 089	1 011 804	16 925	-2 837	1 025 893	94 182	931 711
		2022	0	849 875	0	800 575	-700	799 875	98 481	701 394
	<b>Voirie - entretien et grosses réparations</b>		<b>0</b>	<b>849 875</b>	<b>2 459 520</b>	<b>824 918</b>	<b>-25 043</b>	<b>3 259 395</b>	<b>459 318</b>	<b>2 800 077</b>
	<b>Domaine Bâtiments départementaux</b>		<b>155 001</b>	<b>23 352 552</b>	<b>56 417 104</b>	<b>43 846 964</b>	<b>-21 687 477</b>	<b>78 576 590</b>	<b>6 203 884</b>	<b>72 372 707</b>
Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	2020	0	0	0	0	0	0	0	0
		2021	0	-24 805	24 805		-24 805	0	0	0
		2022	0	27 000	0	27 000		27 000	8 122	18 878
	<b>Assurances et sinistres</b>		<b>0</b>	<b>2 195</b>	<b>24 805</b>	<b>27 000</b>	<b>-24 805</b>	<b>27 000</b>	<b>8 122</b>	<b>18 878</b>
	<b>Domaine Etude et prévention du risque</b>		<b>0</b>	<b>2 195</b>	<b>24 805</b>	<b>27 000</b>	<b>-24 805</b>	<b>27 000</b>	<b>8 122</b>	<b>18 878</b>
Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	2019	1 965 760	0	0	3 000		3 000	0	3 000
		2021	0	-22	22		-22	0	0	0
	<b>ervices départementaux - acquisitions et cessions</b>		<b>1 965 760</b>	<b>-22</b>	<b>22</b>	<b>3 000</b>	<b>-22</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>
	Solidarité - acquisitions et cessions	2018	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0
		2020	500 000	50 000	0			0	533 775	-533 775
	<b>Solidarité - acquisitions et cessions</b>		<b>3 500 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>533 775</b>	<b>-533 775</b>
	Voirie - acquisitions et cessions	2018	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Voirie - acquisitions et cessions</b>		<b>0</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Domaine Gestion du patrimoine immobilier</b>		<b>5 465 760</b>	<b>49 978</b>	<b>22</b>	<b>3 000</b>	<b>-22</b>	<b>3 000</b>	<b>533 775</b>	<b>-530 775</b>
Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	2022	0	1 670 000	0	1 701 600	-31 600	1 670 000	83 365	1 586 635
		2019	0	-1 095	1 095		-1 095	0	0	0
		2020	0	-4 663	71 244		-4 663	66 582	66 582	0
		2021	0	0	461 093			461 093	326 934	134 160
	<b>Gestion de la flotte des véhicules</b>		<b>0</b>	<b>1 664 242</b>	<b>533 433</b>	<b>1 701 600</b>	<b>-37 358</b>	<b>2 197 675</b>	<b>476 880</b>	<b>1 720 795</b>
	Matériel et mobilier	2018	26	-1 411	2 227		-1 385	843	0	843
		2019	0	-8 647	65 681	408	-9 055	57 033	43 261	13 772
		2020	1 863	-4 668	8 516	2 712	-5 517	5 711	2 891	2 820
		2021	0	-634	151 887	994	-1 629	151 253	144 071	7 182
		2022	0	635 000	0	564 150	-79 150	485 000	254 464	230 536
	<b>Matériel et mobilier</b>		<b>1 890</b>	<b>619 639</b>	<b>228 311</b>	<b>568 264</b>	<b>-96 735</b>	<b>699 840</b>	<b>444 686</b>	<b>255 154</b>
	<b>Domaine Logistique</b>		<b>1 890</b>	<b>2 283 882</b>	<b>761 743</b>	<b>2 269 864</b>	<b>-134 093</b>	<b>2 897 515</b>	<b>921 565</b>	<b>1 975 949</b>
Système d'information	Etudes et solutions logicielles	2017	1 838	-2 378	551 751		-346 961	204 790	96 863	107 927
		2020	0	0	63 652			63 652	63 652	0
		2021	22 500	-28 384	647 138	22 500	-154 446	515 192	165 374	349 818
		2022	0	2 808 384	0	3 172 515	-392 131	2 780 384	1 056 147	1 724 237
	<b>Etudes et solutions logicielles</b>		<b>24 338</b>	<b>2 777 622</b>	<b>1 262 541</b>	<b>3 195 015</b>	<b>-893 539</b>	<b>3 564 018</b>	<b>1 382 036</b>	<b>2 181 982</b>
	Infrastructures	2017	0	0	133 655			133 655	34 940	98 715
		2018	0	-540	540		-540	0	0	0
		2019	696	-696	0			0	0	0
		2020	0	-315	120 315		-315	120 000	57 267	62 733
		2021	0	656 318	444 990	175 000	-48 508	571 481	386 723	184 759
		2022	0	1 382 000	0	1 382 000	-192 000	1 190 000	766 457	423 543
	<b>Infrastructures</b>		<b>696</b>	<b>2 036 767</b>	<b>699 500</b>	<b>1 557 000</b>	<b>-241 363</b>	<b>2 015 137</b>	<b>1 245 387</b>	<b>769 750</b>
	Matériels et logiciels clients	2019	0	0	0			0	0	0
		2020	0	-836	836		-836	0	0	0

			2021	3 458	-9 277	33 845		-5 819	28 027	26 990	1 036	
			2022	0	2 594 703	0	2 039 250	-10 000	2 029 250	1 364 696	664 554	
			<b>Matériels et logiciels clients</b>	<b>3 458</b>	<b>2 584 590</b>	<b>34 681</b>	<b>2 039 250</b>	<b>-16 655</b>	<b>2 057 277</b>	<b>1 391 687</b>	<b>665 590</b>	
			<b>Domaine Système d'information</b>	<b>28 492</b>	<b>7 398 979</b>	<b>1 996 723</b>	<b>6 791 265</b>	<b>-1 151 557</b>	<b>7 636 431</b>	<b>4 019 109</b>	<b>3 617 322</b>	
			<b>Politique Moyens généraux</b>	<b>5 651 143</b>	<b>33 087 585</b>	<b>59 200 398</b>	<b>52 938 093</b>	<b>-22 997 955</b>	<b>89 140 537</b>	<b>11 686 456</b>	<b>77 454 081</b>	
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	2018	0		0			0	0	0	
			2020	0		0			0	0	0	
			2021	0	-53 651	58 540		-53 651	4 889	4 889		0
			2022	0	141 324	0	140 167	-24 000	116 167	32 220	83 947	
			<b>Santé</b>	<b>0</b>	<b>87 673</b>	<b>58 540</b>	<b>140 167</b>	<b>-77 651</b>	<b>121 056</b>	<b>37 109</b>	<b>83 947</b>	
			<b>Domaine Santé, actions sociales, relations sociales</b>	<b>0</b>	<b>87 673</b>	<b>58 540</b>	<b>140 167</b>	<b>-77 651</b>	<b>121 056</b>	<b>37 109</b>	<b>83 947</b>	
			<b>Politique Ressources humaines</b>	<b>0</b>	<b>87 673</b>	<b>58 540</b>	<b>140 167</b>	<b>-77 651</b>	<b>121 056</b>	<b>37 109</b>	<b>83 947</b>	
<b>4 - Mission fonctionnelle</b>				<b>7 651 133</b>	<b>49 430 268</b>	<b>59 369 948</b>	<b>53 078 260</b>	<b>-23 136 616</b>	<b>89 311 592</b>	<b>30 028 564</b>	<b>59 283 028</b>	
<b>Somme :</b>				<b>198 383 256</b>	<b>341 613 231</b>	<b>387 304 713</b>	<b>335 591 099</b>	<b>-84 204 659</b>	<b>638 691 153</b>	<b>219 497 002</b>	<b>419 194 151</b>	

## CA 2022 - Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations d'Engagement et des crédits de paiement afférents (investissement)

Mission	Politique	Domaine	Programme	Millésime	Stock AE disponible pour affectation 1er Janvier	Mouvements d'AE votés dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 1er janvier	Flux d'AE affectées dans l'année	AE affectées annulées dans l'année	Stock d'AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année	Reste à financer au titre des AE affectées au 31 déc.		
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Accusé de réception préfectoral n° 20230623-CD20230623-7-2A-DE	Agriculture	Agriculture	2019	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00		
				2021	70 000,00	-35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			
				<b>Domaine Agriculture</b>				<b>70 000,00</b>	<b>-35 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	2019	7 440,00	-7 440,00	0,00		0,00	0,00		
						2020	33 756,00	-104 373,00	111 208,80	30 991,80	-101 608,80	40 591,80	40 591,80	
						2021	95 000,00	-95 000,00	0,00			0,00	0,00	
						2022	0,00	150 000,00	0,00			0,00	0,00	
						2020	400,00	-400,00	0,00			0,00	0,00	
				Contrats intercommunaux	2021	50 000,00	-50 000,00	50 000,00			50 000,00	50 000,00		
					2022	0,00	100 000,00	0,00	74 000,00		74 000,00	24 000,00		
2018	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00						
<b>Domaine Développement local</b>				<b>186 596,00</b>	<b>-7 213,00</b>	<b>161 208,80</b>	<b>104 991,80</b>	<b>-101 608,80</b>	<b>164 591,80</b>	<b>114 591,80</b>	<b>50 000,00</b>			
<b>Politique Développement territorial</b>				<b>256 596,00</b>	<b>-42 213,00</b>	<b>161 208,80</b>	<b>104 991,80</b>	<b>-101 608,80</b>	<b>164 591,80</b>	<b>114 591,80</b>	<b>50 000,00</b>			
Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	2019	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00			
			2020	8 548,60	-16 735,80	23 549,06		-8 187,20	15 361,86	15 361,86				
			2021	200 309,72	-39 134,00	142 475,70	85 495,00	-8 829,36	219 141,34	145 847,24				
			2022	0,00	245 000,00	0,00	116 642,00	-36 547,00	80 095,00	0,00				
			2019	0,00		0,00			0,00	0,00				
			<b>Domaine Eau</b>				<b>208 858,32</b>	<b>189 130,20</b>	<b>166 024,76</b>	<b>202 137,00</b>	<b>-53 563,56</b>	<b>314 598,20</b>	<b>161 209,10</b>	<b>153 389,10</b>
			Environnement	Environnement et développement durable	2020	40 000,00	-20 000,00	0,00		0,00	0,00			
					2021	0,00		0,00			0,00	0,00		
					2021	13 973,00	-13 973,00	3 201,00			3 201,00	1 780,00		
					2022	0,00	20 000,00	0,00	8 281,00		8 281,00	1 566,00		
Espaces naturels sensibles - autres	2015	5 000,00	-5 000,00	0,00			0,00	0,00						
	<b>Domaine Environnement</b>				<b>58 973,00</b>	<b>-18 973,00</b>	<b>3 201,00</b>	<b>8 281,00</b>	<b>-53 563,56</b>	<b>11 482,00</b>	<b>3 346,00</b>	<b>8 136,00</b>		
<b>Politique Protection de l'environnement</b>				<b>267 831,32</b>	<b>170 157,20</b>	<b>169 225,76</b>	<b>210 418,00</b>	<b>-53 563,56</b>	<b>326 080,20</b>	<b>164 555,10</b>	<b>161 525,10</b>			
Routes départementales	Aménagement du	Acquisitions foncières.	2014	45 888,23	-45 888,23	0,00			0,00	0,00	0,00			
			<b>Domaine Aménagement du réseau routier</b>				<b>45 888,23</b>	<b>-45 888,23</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Politique Routes départementales</b>				<b>45 888,23</b>	<b>-45 888,23</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	2019	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
			2020	32 619,41	-32 619,41	0,00			0,00	0,00				
			2021	47 600,00	0,00	0,00	47 600,00		47 600,00	35 294,00				
			2022	0,00	47 600,00	0,00			0,00	0,00				
			<b>Domaine Sécurité des biens et des personnes</b>				<b>80 219,41</b>	<b>14 980,59</b>	<b>0,00</b>	<b>47 600,00</b>		<b>47 600,00</b>	<b>35 294,00</b>	<b>12 306,00</b>
<b>Politique Sécurité</b>				<b>80 219,41</b>	<b>14 980,59</b>	<b>0,00</b>	<b>47 600,00</b>		<b>47 600,00</b>	<b>35 294,00</b>	<b>12 306,00</b>			
Transports	Transports publics	Etudes	2016	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00			
			2020	0,00		0,00			0,00	0,00				
			2022	0,00	105 000,00	0,00			0,00	0,00				
		Infrastructures de transport	2015	606 710,60	0,00	11 369,10	74 095,77	-30 464,87	55 000,00	24 875,61	30 124,39			
			2017	0,00	0,00	12 475,00			12 475,00	1 825,00				
			2020	86 000,00	-10 000,00	0,00			0,00	0,00				
			2021	75 000,00	15 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00	31 050,00				
			2017	0,00		0,00			0,00	0,00				
		PAM77	2021	224 748,86	0,00	4 966,10	60 048,00	-19 990,10	45 024,00	37 350,50				
			2020	40 066,00	-164,00	-39 902,00	39 902,00		0,00	0,00				
		<b>Domaine Transports publics</b>				<b>1 032 525,46</b>	<b>109 836,00</b>	<b>-11 091,80</b>	<b>224 045,77</b>	<b>-50 454,97</b>	<b>162 499,00</b>	<b>95 101,11</b>	<b>67 397,89</b>	
		Transports scolaires	Transport scolaire	2017	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00		
				2021	121 532,00	0,00	0,00	31 532,00		31 532,00	31 532,00			
2017	0,00				0,00			0,00	0,00					
2021	195 632,00			0,00	0,00	50 000,00		50 000,00	23 812,00					
<b>Domaine Transports scolaires</b>				<b>317 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 532,00</b>		<b>81 532,00</b>	<b>55 344,00</b>	<b>26 188,00</b>			
<b>Politique Transports</b>				<b>1 349 689,46</b>	<b>109 836,00</b>	<b>-11 091,80</b>	<b>305 577,77</b>	<b>-50 454,97</b>	<b>244 031,00</b>	<b>150 445,11</b>	<b>93 585,89</b>			

<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>				<b>2 000 224,42</b>	<b>206 872,56</b>	<b>319 342,76</b>	<b>668 587,57</b>	<b>-205 627,33</b>	<b>782 303,00</b>	<b>464 886,01</b>	<b>317 416,99</b>		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Développement	Actions culturelles.	2022	0,00	500 000,00	0,00	49 300,00	49 300,00	49 300,00	0,00		
		<b>Domaine Développement culturel</b>				<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 300,00</b>	<b>49 300,00</b>	<b>49 300,00</b>	<b>0,00</b>	
		Patrimoine	Développement des publics du château de	2022	0,00	395 736,00	0,00	192 801,20	192 801,20	192 801,20	0,00		
	<b>Domaine Patrimoine</b>				<b>0,00</b>	<b>395 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 801,20</b>	<b>192 801,20</b>	<b>192 801,20</b>	<b>0,00</b>		
	<b>Politique Culture et patrimoine</b>				<b>0,00</b>	<b>895 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>242 101,20</b>	<b>242 101,20</b>	<b>242 101,20</b>	<b>0,00</b>		
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité jeunesse seine-et-marnaise	Projets éducatifs: actions en faveur de la	2018	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	-20 000,00		
				2022	0,00	1 657 053,50	0,00	366 684,62	-2 760,00	363 924,62	486 406,82	-122 482,20	
		<b>Domaine Action éducative et appui à la scolarité</b>				<b>20 000,00</b>	<b>1 657 053,50</b>	<b>0,00</b>	<b>366 684,62</b>	<b>-2 760,00</b>	<b>363 924,62</b>	<b>506 406,82</b>	<b>-142 482,20</b>
		Enseignement supérieur et	Enseignement supérieur et recherche.	2021	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	50 000,00	150 000,00	
				2022	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	-50 000,00	
<b>Domaine Enseignement supérieur et recherche</b>				<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>200 000,00</b>		<b>200 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>			
Vie des collèges	Autres - vie des collèges	2018	169 936,58	243 717,58	0,00	245 414,16	-4 500,00	240 914,16	273 646,16	-32 732,00			
		2022	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	<b>Domaine Vie des collèges</b>				<b>169 936,58</b>	<b>793 717,58</b>	<b>0,00</b>	<b>245 414,16</b>	<b>-4 500,00</b>	<b>240 914,16</b>	<b>273 646,16</b>	<b>-32 732,00</b>	
<b>Politique Education formation</b>				<b>189 936,58</b>	<b>2 700 771,08</b>	<b>200 000,00</b>	<b>612 098,78</b>	<b>-7 260,00</b>	<b>804 838,78</b>	<b>880 052,98</b>	<b>-75 214,20</b>		
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Autres - activités sportives		2022	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
		<b>Domaine Activités sportives</b>				<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Politique Jeunesse, sports et loisirs</b>				<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>					<b>189 936,58</b>	<b>4 046 507,08</b>	<b>200 000,00</b>	<b>854 199,98</b>	<b>-7 260,00</b>	<b>1 046 939,98</b>	<b>1 122 154,18</b>	<b>-75 214,20</b>	
3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement		2019	0,00	0,00	2 628,00	0,00	2 628,00	0,00	2 628,00	
					2020	0,00	0,00	2 112,00	0,00	2 112,00	0,00	2 112,00	
					2021	7 000,00	-7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
					2022	0,00	30 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Domaine Insertion par le logement</b>				<b>7 000,00</b>	<b>23 520,00</b>	<b>4 740,00</b>		<b>4 740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 740,00</b>		
	<b>Politique Habitat</b>				<b>7 000,00</b>	<b>23 520,00</b>	<b>4 740,00</b>		<b>4 740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 740,00</b>		
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	2019	52,00	-52,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
				2020	0,00	-309 515,00	309 515,00	0,00	-309 515,00	0,00	0,00		
				2021	82 980,00	0,00	1 000 000,00	85 428,00	-2 448,00	1 082 980,00	669 197,00	413 783,00	
				2022	0,00	570 980,00	0,00	82 980,00	0,00	82 980,00	121 290,00	-38 310,00	
Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)		2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
		2020	0,00	-74 929,93	74 929,93	0,00	-74 929,93	0,00	0,00	0,00			
		2021	63 396,09	0,00	446 603,91	0,00	0,00	446 603,91	413 434,00	33 169,91			
		2022	0,00	945 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Domaine Autres dispositifs d'insertion</b>				<b>146 428,09</b>	<b>1 131 483,07</b>	<b>1 831 048,84</b>	<b>168 408,00</b>	<b>-386 892,93</b>	<b>1 612 563,91</b>	<b>1 203 921,00</b>	<b>408 642,91</b>		
Dispositifs RSA		Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	2020		0,00	-318 879,73	576 894,24	0,00	-329 539,80	247 354,44	183 384,18	63 970,26			
	2021		27 525,00	0,00	1 040 098,49	0,00	0,00	1 040 098,49	745 836,49	294 262,00			
	2022		0,00	3 585 500,00	0,00	3 340 686,55	-11 000,00	3 329 686,55	1 975 143,44	1 354 543,11			
	Actions d'insertion par l'activité économique	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
		2021	850,00	-850,00	1 179 925,00	7 350,00	-7 350,00	1 179 925,00	1 178 665,00	1 260,00			
	2022	0,00	2 355 000,00	0,00	2 299 700,00	0,00	2 299 700,00	1 166 350,00	1 133 350,00				
	Dispositifs d'insertion	2018	0,00	-47 885,00	47 885,00	0,00	-47 885,00	0,00	0,00	0,00			
2019		0,00	-285 471,25	607 648,73	0,00	-285 555,28	322 093,45	253 138,49	68 954,96				
2020		6,64	134 994,00	917 323,36	135 000,00	0,00	1 052 323,36	194 961,19	857 362,17				
2021		878 717,72	-327 784,69	3 075 014,08	91 890,00	-91 890,00	3 075 014,08	2 715 896,61	359 117,47				
2022	0,00	6 471 489,00	0,00	2 548 264,85	0,00	2 548 264,85	2 027 549,48	520 715,37					
<b>Domaine Dispositifs RSA</b>				<b>907 099,36</b>	<b>11 566 112,33</b>	<b>7 444 788,90</b>	<b>8 422 891,40</b>	<b>-773 220,08</b>	<b>15 094 460,22</b>	<b>10 440 924,88</b>	<b>4 653 535,34</b>		
<b>Politique Insertion</b>				<b>1 053 527,45</b>	<b>12 697 595,40</b>	<b>9 275 837,74</b>	<b>8 591 299,40</b>	<b>-1 160 113,01</b>	<b>16 707 024,13</b>	<b>11 644 845,88</b>	<b>5 062 178,25</b>		
Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes	Aide à domicile et accord-cadre CNSA		2020	850 373,50	0,00	191 936,92	140 640,48	332 577,40	119 971,57	212 605,83		
				2021	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Domaine Maintien à domicile des personnes âgées</b>				<b>900 373,50</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>191 936,92</b>	<b>140 640,48</b>	<b>332 577,40</b>	<b>119 971,57</b>	<b>212 605,83</b>		
<b>Politique Personnes âgées</b>				<b>900 373,50</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>191 936,92</b>	<b>140 640,48</b>		<b>332 577,40</b>	<b>119 971,57</b>	<b>212 605,83</b>		
<b>3 - Mission solidarité</b>					<b>1 960 900,95</b>	<b>12 671 115,40</b>	<b>9 472 514,66</b>	<b>8 731 939,88</b>	<b>-1 160 113,01</b>	<b>17 044 341,53</b>	<b>11 764 817,45</b>	<b>5 279 524,08</b>	
4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Système	Prestations et fournitures		2021	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	191 563,65	8 436,35	
		<b>Domaine Système d'information</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>		<b>200 000,00</b>	<b>191 563,65</b>	<b>8 436,35</b>	



Politique Moyens généraux	0,00	0,00	200 000,00			200 000,00	191 563,65	8 436,35
4 - Mission fonctionnelle	0,00	0,00	200 000,00			200 000,00	191 563,65	8 436,35
Somme :	4 151 061,95	16 924 495,04	10 191 857,42	10 254 727,43	-1 373 000,34	19 073 584,51	13 543 421,29	5 530 163,22

## CA 2022 - Etat des caducités sur Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement

AP

Mission	Politique	Domaine	Programme	Millésime	Type d'opération	cod opé	Opération	Mt pluri voté	Mt affecté au 31/12/2022	Mt caduc au 31/12/2022			
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	077-227700010-20230623-CD20230623-7-A-DE Accusé de réception en préfecture Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023	Contrats de Communauté	2013	Sub. Contrats Régionaux	2010P001O247	Contrat régional FAREMOUTIERS (DI13)	333 000,00	222 000,00	111 000,00			
				2015	Sub. Contrats Ruraux	2010P001O250	Contrats ruraux - (DI15)	1 075 780,30	865 780,30	210 000,00			
				2016	Sub. Contrats Ruraux	2010P001O253	Contrats ruraux (DI16)	1 910 049,95	1 901 406,65	8 643,30			
				2017	Sub. Contrats Ruraux	2010P001O257	Contrats ruraux (DI17)	1 972 681,87	1 960 793,77	11 888,10			
				2018	Sub. Contrats Ruraux	2010P001O258	Contrats ruraux (DI18)	3 668 626,02	3 650 841,77	17 784,25			
				2019	Sub. Contrats Ruraux	2010P001O260	Contrats ruraux (DI19)	3 326 762,33	3 178 851,79	147 910,54			
				2020	Sub. Contrats Ruraux	2010P001O263	Contrats ruraux (DI20)	3 969 759,92	3 892 009,93	77 749,99			
				2019	Sub. d'Investissement	2010P002O174	Aide au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (DI19)	143 000,00	141 389,20	1 610,80			
				2019	Sub. d'Investissement	2019P002O001	Fonds Aménagement Communal (DI19)	3 758 309,16	3 741 911,31	16 397,85			
				2020	Sub. d'Investissement	2019P002O002	Fonds Aménagement Communal (DI20)	6 600 000,00	2 390 860,28	4 209 139,72			
				2017	Sub. d'Investissement	2015P004O003	Fonds d'Equipement Rural (DI17)	4 052 916,13	4 051 166,13	1 750,00			
				2018	Sub. d'Investissement	2015P004O004	Fonds d'Equipement Rural (DI18)	4 051 776,86	3 926 469,61	125 307,25			
				2019	Sub. d'Investissement	2015P004O005	Fonds d'Equipement Rural (DI19)	4 589 578,24	4 405 299,73	184 278,51			
				2020	Sub. d'Investissement	2015P004O006	Fonds Equipement Rural (DI20)	5 120 316,55	5 061 433,34	58 883,21			
				<b>Développement local</b>									<b>5 182 343,52</b>
Promotion du	Attractivité du		2020	Sub. d'Investissement	2010P027O366	Fonds développement touristique (DI20)	1 000 000,00	971 483,76	28 516,24				
<b>Promotion du territoire</b>										<b>28 516,24</b>			
<b>Développement territorial</b>										<b>5 210 859,76</b>			
Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	2013	Sub. d'Investissement	2010P051O067	Assainissement (DI13)	3 760 944,31	3 760 944,31	0,00				
			2015	Sub. d'Investissement	2010P051O076	Assainissement (DI15)	3 236 973,40	3 236 911,40	62,00				
			2016	Sub. d'Investissement	2010P051O080	Assainissement (DI16)	3 166 960,12	3 157 429,54	9 530,58				
			2017	Sub. d'Investissement	2010P051O089	Assainissement (DI17)	2 617 141,85	2 589 714,50	27 427,35				
			2018	Sub. d'Investissement	2010P051O100	Assainissement (DI18)	5 232 617,14	5 224 052,69	8 564,45				
			2019	Sub. d'Investissement	2010P051O106	Assainissement (DI19)	4 192 000,40	4 182 499,44	9 500,96				
			2020	Sub. d'Investissement	2010P051O113	Assainissement (DI20)	5 251 500,00	5 234 286,30	17 213,70				
			2020	Sub. d'Investissement	2010P052O172	Aménagement rivières (DI20)	225 000,00	222 447,62	2 552,38				
			Eau potable	2017	Sub. Inv. Envir, Eau, DBA	2010P053O165	Eau potable sub. aux communes (DI17)	4 293 624,82	4 281 446,56	12 178,26			
				2018	Sub. Inv. Envir, Eau, DBA	2010P053O173	Eau potable sub. aux communes (DI18)	2 051 010,80	2 044 794,05	6 216,75			
				2020	Sub. Inv. Envir, Eau, DBA	2010P053O192	Matériel de désherbage thermique ou mécanique (DI20)	24 808,00	24 731,00	77,00			
					2020	Sub. Inv. Envir, Eau, DBA	2010P053O194	Eau potable sub. aux communes (DI20)	3 900 000,00	3 899 999,47	0,53		
			<b>Eau</b>									<b>93 323,96</b>	
			Environnement	Aménagement	2020	Sub. d'Investissement	2010P068O139	Aménagement foncier/Echanges et cessions amiables (DI20)	7 000,00	6 998,47	1,53		
					2017	Sub. d'Investissement	2010P067O166	ENS/Subv randonnée et biodiversité (DI17)	139 182,00	134 893,00	4 289,00		
2020	Sub. d'Investissement	2010P067O203			ENS/Subventions acquisition ou aménagement (DI20)	100 000,00	99 999,31	0,69					
<b>Environnement</b>									<b>4 291,22</b>				
<b>Protection de l'environnement</b>									<b>97 615,18</b>				
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Etudes voirie. Favoriser le développement économique et local	2020	Sub. d'Investissement	2010P075O083	Subvention études APRR Desserte Sympav (DI20)	60 000,00	50 000,00	10 000,00				
			2009	Sub. d'Investissement	2010P076O088	RD231 Doublement et requalification Marne-la-Vallée convention RATP (DI09)	700 000,00		700 000,00				
			2019	Sub. d'Investissement	2010P076O109	Doublement boulevard circulaire Sud Ouest CODO (DI19)	896 961,83	896 961,23	0,60				
<b>Aménagement du réseau routier</b>									<b>710 000,60</b>				
<b>Routes départementales</b>									<b>710 000,60</b>				
Transports	Transports publics	Infrastructures de	2018	Sub. d'Investissement	2010P036O081	Electrification lignes Paris Troyes Phase 1 - Tranche 2 (DI18)	2 010 625,71	1 794 795,00	215 830,71				

Transports publics										215 830,71		
Transports										215 830,71		
1 - Mission aménagement et développement du territoire										6 234 306,25		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des	2020	Sub. d'Investissement	2010P138O312	Restauration des archives communales (DI20)	6 000,00	3 946,00	2 054,00		
		Archives										2 054,00
		Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèques	2019	Sub. d'Investissement	2010P129O221	Subv d'inv aide à l'informatisation (DI19)	4 958,19	4 938,60	19,59		
				2020	Sub. d'Investissement	2010P129O225	Subv aide à l'informatisation (DI20)	25 000,00	5 542,03	19 457,97		
		Développement de la lecture publique										19 477,56
		Patrimoine	Antiquités et objets	2019	Sub. d'Investissement	2010P132O152	Subventions patrimoine mobilier (DI19)	60 000,00	59 817,00	183,00		
				2019	Sub. d'Investissement	2010P136O200	Entretien restauration du patrimoine privé (DI19)	127 290,93	124 684,93	2 606,00		
			Patrimoine monumental	2019	Sub. d'Investissement	2010P136O202	Patrimoine remarquable (DI20)	327 660,00	90 000,00	237 660,00		
				2020	Sub. d'Investissement	2010P136O203	Entretien et restauration du patrimoine privé (DI20)	151 112,00	141 598,00	9 514,00		
		2020	Sub. d'Investissement	2010P136O204	Entretien et restauration du patrimoine public (DI20)	901 659,00	900 161,00	1 498,00				
	Patrimoine										251 461,00	
	Culture et patrimoine										272 992,56	
	Education formation	Bâtiments des collèges	Entretien et grosses réparations	2020	Sub. d'Investissement	2010P086O412	Subvention pour kit GSM ascenseurs (DI20)	160 000,00	0,00	160 000,00		
					Sub. d'Investissement	2010P086O418	trav de securisation des abords des colleges (DI20)	150 000,00	81 184,76	68 815,24		
		Bâtiments des collèges										228 815,24
Enseignement supérieur et recherche		Enseignement supérieur et recherche	2020	Sub. d'Investissement	2010P104O077	Campus universitaire de Santé (DI20)	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00			
				Sub. d'Investissement	2010P104O082	Aide aux équipts de Formation Enseigné sup et Recherche (DI20)	102 100,00	102 011,81	88,19			
Enseignement supérieur et recherche										2 000 088,19		
Vie des collèges		Participation au	2020	Sub. d'Investissement	2010P093O182	Sub. d'investissement aux collèges privés (DI20)	50 000,00		50 000,00			
Vie des collèges										50 000,00		
Education formation										2 278 903,43		
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	2020	Sub. d'Investissement	2010P117O137	Petits équipements sportifs en accompagnement des collèges (DI20)	132 349,00	132 338,00	11,00			
				Activités sportives								
Jeunesse, sports et loisirs										11,00		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif										2 551 906,99		
3 - Mission solidarité	Santé publique	Santé publique	Démographie	2020	Sub. d'Investissement	2010P151O034	Cabines de téléconsultation (DI20)	1 022 800,00	1 000 000,00	22 800,00		
					Santé publique							
Santé publique										22 800,00		
3 - Mission solidarité										22 800,00		
4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Bâtiments	Solidarité - entretien	2019	Sub. d'Investissement	2010P234O156	Vidéo surveillance aux abords des MDS et Sites Annexes (DI19)	155 000,00	0,00	155 000,00		
					Bâtiments départementaux							
Moyens généraux										155 000,00		
4 - Mission fonctionnelle										155 000,00		
Total général										8 964 013,24		

## AE

Mission	Politique	Domaine	Programme	Millésime	Type d'opération	cod opé	Opération	Mt pluri voté	Mt affecté au 31/12/2022	Mt caduc au 31/12/2022	
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement	Contrats	2020	Sub. Contrats Parc	2010P002O177	Fonctionnement Parcs Naturels Régionaux (AE20)	100 000,00	99 600,00	400,00	
							Développement local				
	Développement territorial										400,00
	Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	2020	Sub. de fonctionnement	2010P052O174	Entretien rivières (AE20)	173 000,00	164 451,40	8 548,60	
							Eau				
Protection de l'environnement										8 548,60	
Sécurité	Sécurité des biens	Opérations de	2020	Sub. de fonctionnement	2010P049O039	Subvention sécurité routière DR (AE20)	47 600,00	14 980,59	32 619,41		
						Sécurité des biens et des personnes					
Sécurité										32 619,41	

<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>										<b>41 568,01</b>
3 - Mission solidarité	Insertion	Dispositifs RSA	Dispositifs d'insertion	2020	Sub. de fonctionnement	2010P180O139	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE20)	495 653,00	495 646,36	6,64
		<b>Dispositifs RSA</b>								
	<b>Insertion</b>									<b>6,64</b>
	<b>3 - Mission solidarité</b>									
<b>Total général</b>										<b>41 574,65</b>

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-2B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 7/02 B**

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Compte administratif 2022 et affectation des résultats  
Services GAIA**

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget du Département au cours d'une année civile (1er janvier au 31 décembre). Pour 2022, le compte administratif du budget principal présente un volume total de dépenses propres à l'exercice (en mouvements réels) de 1 milliard 716 millions d'euros pour 1 milliard 804 millions d'euros en recettes propres à l'exercice (en mouvements réels). Ces opérations, propres à l'exercice 2022, se soldent ainsi par un "excédent" de 88 M€ constituant le résultat de gestion 2022. Cet excédent s'ajoute au résultat reporté cumulé à fin 2021 qui était excédentaire de 87,3 M€. Ce résultat financera prioritairement le déficit des reports de 2022 sur 2023 (18,8 M€). Dès lors le résultat disponible cumulé à fin 2022 qui sera repris en DM1 2023 (valant budget supplémentaire), sera de 156,5 M€

Deux budgets annexes au budget principal présentent, par ailleurs, les résultats suivants :

- Budget annexe GAIA : excédent d'exploitation de 173 092,89 € et excédent d'investissement de 54 927,14 €

- Budget annexe Equipements culturels : excédent de fonctionnement de 1 475 336,92 €

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les comptes de gestion établis pour l'exercice 2022 par Madame le Payeur Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/02 B

Page 2/2

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du Budget annexe « GAIA » du Département de Seine-et -Marne pour l'exercice 2022 présentés par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

**Article 2 :** de déterminer, les soldes d'exécution et les résultats de fonctionnement à affecter ainsi qu'il suit :

<i>CA 2022</i>	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat antérieur		56 688,83		288 815,95
Réalisé de l'exercice 2022	6 446,72	4 685,03	194416,08	78 693,02
TOTAL	6 446,72	61 373,86	194 416,08	367 508,97
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>54 927,14</b>		<b>173 092,89</b>
Restes à réaliser				
TOTAL		54 927,14	-	173 092,89
<b>Résultat définitif</b>		<b>54 927,14</b>		<b>173 092,89</b>

**Article 3 :** d'affecter les résultats de fonctionnement de clôture ainsi qu'il suit :

La section d'investissement faisant apparaître, après restes à réaliser, un solde positif de **54 927,14 €** la section de fonctionnement présentant un résultat d'exploitation, excédentaire de **173 092,89 €**

Ces montants seront repris en report créditeur au budget supplémentaire de l'exercice 2023.

**Article 4 :** d'acter la réalisation des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022 comme présentée en annexe 1 de la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/02 B

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances (1) :

M. Jean-François PARIGI en sa qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-2C-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 7/02 C**

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Compte administratif 2022 et affectation des résultats  
Equipements Culturels**

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget du Département au cours d'une année civile (1er janvier au 31 décembre). Pour 2022, le compte administratif du budget principal présente un volume total de dépenses propres à l'exercice (en mouvements réels) de 1 milliard 716 millions d'euros pour 1 milliard 804 millions d'euros en recettes propres à l'exercice (en mouvements réels). Ces opérations, propres à l'exercice 2022, se soldent ainsi par un "excédent" de 88 M€ constituant le résultat de gestion 2022. Cet excédent s'ajoute au résultat reporté cumulé à fin 2021 qui était excédentaire de 87,3 M€. Ce résultat financera prioritairement le déficit des reports de 2022 sur 2023 (18,8 M€). Dès lors le résultat disponible cumulé à fin 2022 qui sera repris en DM1 2023 (valant budget supplémentaire), sera de 156,5 M€

Deux budgets annexes au budget principal présentent, par ailleurs, les résultats suivants :

- Budget annexe GAIA : excédent d'exploitation de 173 092,89 € et excédent d'investissement de 54 927,14 €

- Budget annexe Equipements culturels : excédent de fonctionnement de 1 475 336,92 €

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les comptes de gestion établis pour l'exercice 2022 par Madame le Payeur Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – **7/02 C**  
Page 2/2

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du Budget annexe « Equipements culturels » du Département de Seine-et -Marne pour l'exercice 2022 présentés par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

**Article 2 :** de déterminer, les soldes d'exécution et le résultat de fonctionnement à affecter ainsi qu'il suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat antérieur				1 394 046,37
Réalisé de l'exercice 2022			327 019,42	408 309,97
<b>TOTAL</b>			<b>327 019,42</b>	<b>1 802 356,34</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>				<b>1 475 336,92</b>
Restes à réaliser				
<b>TOTAL</b>			-	1 475 336,92
<b>Résultat définitif</b>				<b>1 475 336,92</b>

**Article 3 :** d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture ainsi qu'il suit :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **1 475 336,92 €** sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2022.

**Article 4 :** d'acter la réalisation des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022 comme présentée en annexe 1 de la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/02 C

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (35) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU


Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances (1) :

M. Jean-François PARIGI en sa qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Département et EPL - Département de Seine et Marne (1)

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-4001R  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

## AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22770001000019

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

**M 52**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : Budget général (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

## III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	32
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	39

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	42
A1/01 - Opérations non ventilées	67
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	71
A1/1 - Fonction 1	75
A1/2 - Fonction 2	76
A1/3 - Fonction 3	80
A1/4 - Fonction 4	84
A1/5 - Fonction 5	85
A1/6 - Fonction 6	96
A1/7 - Fonction 7	100
A1/8 - Fonction 8	104
A1/9 - Fonction 9	108

### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	119
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	122
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	124
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	125
B2 - Méthodes utilisées	126
B3 - Etat des provisions constituées	128
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	129
B6 - Prêts	140
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	141

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	142
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	144
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	150
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	166
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	175
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	176
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	177
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	178
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	273
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	318
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	489
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	490
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	533
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	534
B12 - Etat des travaux en régie	535
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	537
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	538
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	539
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	611
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	612
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	613
C7 - Situation des autorisations d'engagement	632
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	636
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Etat du personnel	639
D1.2 - Actions de formation des élus	657
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	659
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	660
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	743
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	810
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	811
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	812
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	813
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	816
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	821
E2 - Arrêté et signatures	822

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	1 430 376	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)	131 452
Longueur de la voirie départementale (en km)	4 317	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	6

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
791 835 573	837 137 643	553,585612	624.728809

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	795,57	882.30
2	Produit des impositions directes/population	146,51	286.99
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1003,73	1027.34
4	Dépenses d'équipement brut/population	115,34	103.02
5	Encours de dette/population (3) (4)	396,45	495.15
6	DGF/population	64,42	128.25
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	19,99%	21.15%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	86,13%	91.09%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	11,49%	10.03%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	39,50%	48.20%

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N</b>			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 716 313 383,08	1 954 182 736,11	-62 570 097,38	A1 175 299 255,65
<b>Investissement</b>	429 961 493,21	457 622 367,56	(2) -146 382 318,32	A2 -118 721 443,97
<b>Dont 1068</b>		149 909 617,42		
<b>Fonctionnement</b>	1 286 351 889,87	1 496 560 368,55	(3) 83 812 220,94	A3 294 020 699,62

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	<b>RESTES A REALISER N (4)</b>		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II 18 770 995,95	III+IV 0,00	B1 -18 770 995,95
<b>Investissement</b>	I 18 770 995,95	III 0,00	B2 -18 770 995,95
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		<b>RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>A1+B1</b>	156 528 259,70
<b>Investissement</b>	<b>A2+B2</b>	-137 492 439,92
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3+B3</b>	294 020 699,62

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 18 770 995,95
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 954,56
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	3 200 559,96
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	6 027 817,61
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	9 450 900,82
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	2 610,00
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	24 097,00
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	10 056,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 286 351 889,87	G	1 496 560 368,55
	Section d'investissement	B	429 961 493,21	H	457 622 367,56

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	83 812 220,94 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	146 382 318,32 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=

=

<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>	= A+B+C+D	<b>1 862 695 701,40</b>	= G+H+I+J	<b>2 037 994 957,05</b>
--	-----------	-------------------------	-----------	-------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	18 770 995,95	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>18 770 995,95</b>	= K+L	<b>0,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 286 351 889,87	= G+I+K	1 580 372 589,49
	Section d'investissement	= B+D+F	595 114 807,48	= H+J+L	457 622 367,56
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>1 881 466 697,35</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>2 037 994 957,05</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

## TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	332 328 675,09	97 632 818,12	429 961 493,21	275 883 687,53	181 738 680,03	457 622 367,56
FONCTIONNEMENT	1 175 933 023,83	110 418 866,04	1 286 351 889,87	1 470 247 364,42	26 313 004,13	1 496 560 368,55
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)</b>	<b>1 508 261 698,92</b>	<b>208 051 684,16</b>	<b>1 716 313 383,08</b>	<b>1 746 131 051,95</b>	<b>208 051 684,16</b>	<b>1 954 182 736,11</b>

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>A2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	217 498,66	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		36 312 376,98
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		63 219 921,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	8 732 041,67	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	55 574 899,53	3 456,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	14 696 189,41	148 995,24
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	140 249 105,05	53 280,32
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>219 469 734,32</b>	<b>99 738 029,54</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	14 894 399,00	25 025 585,88
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	97 937 774,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	1 210 454,69
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>112 832 173,00</b>	<b>26 236 040,57</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	26 767,77	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 332 328 675,09</b>	<b>II 125 974 070,11</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	26 313 004,13	110 418 866,04
041	Opérations patrimoniales (1)	71 319 813,99	71 319 813,99
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 97 632 818,12</b>	<b>IV 181 738 680,03</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	<b>I+III</b>	<b>429 961 493,21</b>	<b>II+IV</b>	<b>307 712 750,14</b>
--------------	--------------	-----------------------	--------------	-----------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	<b>V</b>	<b>146 382 318,32</b>	<b>VI</b>	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			<b>VII</b>	<b>149 909 617,42</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I+III+V</b>	<b>576 343 811,53</b>	<b>II+IV+VI+VII</b>	<b>457 622 367,56</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)</b>				<b>-118 721 443,97</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
 (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	98 810 164,85	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 146 776,08
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	217 108 780,80	73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 019 160 400,27
		731 Impositions directes	208 224 862,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	187 926 186,23
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	516 124 165,65	75 Autres produits de gestion courante(2)	7 862 953,98
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	289 198,73		
014 Atténuations de produits	38 003 187,86	013 Atténuations de charges(2)	1 068 378,32
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	73 354 991,45	016 Allocation personnalisée d'autonomie	28 357 871,93
017 Revenu de solidarité active	214 273 281,27	017 Revenu de solidarité active	4 154 227,74
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>1 157 963 770,61</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>1 460 901 656,55</b>
66 Charges financières	11 288 489,23	76 Produits financiers	341 433,40
67 Charges exceptionnelles(2)	478 095,27	77 Produits exceptionnels(2)	6 476 411,47
68 Dotations amortissements et provisions(2)	6 202 668,72	78 Reprises amortissements et provisions (2)	2 527 863,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 1 175 933 023,83</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 1 470 247 364,42</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	110 418 866,04	042 Opérations ordre transf. entre sections	26 313 004,13
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 110 418 866,04</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 26 313 004,13</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I+III 1 286 351 889,87</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II+IV 1 496 560 368,55</b>
---	-------------------------------	---	-------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 83 812 220,94

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I+III+V 1 286 351 889,87</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II+IV+VI 1 580 372 589,49</b>
---	---------------------------------	---	----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)</b>	<b>294 020 699,62</b>
--	-----------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 894 399,00	0,00	14 894 399,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	11 142 723,50	11 142 723,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	97 937 774,00	26 942 487,66	124 880 261,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	8 732 041,67	0,00	8 732 041,67
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	55 574 899,53	227 384,15	55 802 283,68
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	14 696 189,41	3 702 879,00	18 399 068,41
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	140 249 105,05	41 014 823,02	181 263 928,07
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	217 498,66	0,00	217 498,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		14 602 520,79	14 602 520,79
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	26 767,77	0,00	26 767,77
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>332 328 675,09</b>	<b>97 632 818,12</b>	<b>429 961 493,21</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>146 382 318,32</b>
---	-----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	98 810 164,85		98 810 164,85
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	217 108 780,80		217 108 780,80
014	Atténuations de produits	38 003 187,86		38 003 187,86
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	73 354 991,45		73 354 991,45
017	Revenu de solidarité active	214 273 281,27		214 273 281,27
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	516 124 165,65	0,00	516 124 165,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	289 198,73		289 198,73
66	Charges financières	11 288 489,23	0,00	11 288 489,23
67	Charges exceptionnelles(8)	478 095,27	4 225 629,73	4 703 725,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	6 202 668,72	106 193 236,31	112 395 905,03
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>1 175 933 023,83</b>	<b>110 418 866,04</b>	<b>1 286 351 889,87</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Hors chapitres programmes.
- (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 025 585,88	0,00	25 025 585,88
13	Subventions d'investissement(6)	36 312 376,98	3 702 879,00	40 015 255,98
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	63 219 921,00	26 865 021,00	90 084 942,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	6 476 634,68	6 476 634,68
204	Subventions d'équipement versées(6)	3 456,00	0,00	3 456,00
21	Immobilisations corporelles(6)	148 995,24	3 808 427,11	3 957 422,35
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	53 280,32	34 047 895,16	34 101 175,48
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	1 210 454,69	191 168,23	1 401 622,92
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		258 334,39	258 334,39
28	Amortissement des immobilisations		106 193 236,31	106 193 236,31
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	195 084,15	195 084,15
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>125 974 070,11</b>	<b>181 738 680,03</b>	<b>307 712 750,14</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>149 909 617,42</b>
---	-----------------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	1 068 378,32		1 068 378,32
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	28 357 871,93		28 357 871,93
017	Revenu de solidarité active	4 154 227,74		4 154 227,74
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 146 776,08		4 146 776,08
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		490 293,18	490 293,18
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 019 160 400,27		1 019 160 400,27
731	Impositions directes	208 224 862,00		208 224 862,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	187 926 186,23		187 926 186,23
75	Autres produits d'activités(7)	7 862 953,98	77 466,66	7 940 420,64
76	Produits financiers	341 433,40	0,00	341 433,40
77	Produits exceptionnels(7)	6 476 411,47	25 745 244,29	32 221 655,76
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	2 527 863,00	0,00	2 527 863,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>1 470 247 364,42</b>	<b>26 313 004,13</b>	<b>1 496 560 368,55</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>83 812 220,94</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

### DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>933 781 782,89</b>	<b>429 961 493,21</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>485 049 293,73</b>	<b>290 264 799,21</b>	<b>139 696 694,00</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>199 503 984,88</b>	<b>163 894 834,79</b>	<b>18 679 278,39</b>	<b>16 929 871,70</b>	<b>163 894 834,79</b>	<b>0,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	199 286 486,22	163 677 336,13	18 679 278,39	16 929 871,70	163 677 336,13	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	217 498,66	217 498,66	0,00	0,00	217 498,66	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>85 151 293,69</b>	<b>55 574 899,53</b>	<b>0,00</b>	<b>29 576 394,16</b>	<b>55 574 899,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>437 059 353,56</b>	<b>112 832 173,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>324 172 226,00</b>		<b>112 832 173,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>224 577,60</b>	<b>26 767,77</b>	<b>36 763,00</b>	<b>161 046,83</b>	<b>26 767,77</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>24 243 989,16</b>	<b>26 313 004,13</b>		<b>-2 069 014,97</b>		<b>26 313 004,13</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>187 598 584,00</b>	<b>71 319 813,99</b>		<b>116 278 770,01</b>		<b>71 319 813,99</b>

<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>146 382 318,32</b>					
--	-----------------------	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 080 164 101,21</b>	<b>576 343 811,53</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>485 049 293,73</b>	<b>290 264 799,21</b>	<b>139 696 694,00</b>
---	-------------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>1 080 164 101,21</b>	<b>457 622 367,56</b>	<b>0,00</b>	<b>622 541 733,65</b>
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	51 331 861,25	99 738 029,54	0,00	-48 406 168,29
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	527 554 816,93	176 145 657,99	0,00	351 409 158,94
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	106 193 236,31	110 418 866,04		-4 225 629,73
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	187 598 584,00	71 319 813,99		116 278 770,01
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	207 485 602,72			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 080 164 101,21</b>	<b>457 622 367,56</b>	<b>0,00</b>	<b>622 541 733,65</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>199 286 486,22</b>	<b>163 677 336,13</b>	<b>18 679 278,39</b>	<b>16 929 871,70</b>	<b>163 677 336,13</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>17 127 525,74</b>	<b>8 732 041,67</b>	<b>3 200 559,96</b>	<b>5 194 924,11</b>	<b>8 732 041,67</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	12 666 839,26	6 751 351,73	2 123 963,18	3 791 524,35		
2033	Frais d'insertion	62 803,01	32 229,78	11 480,00	19 093,23		
2051	Concessions, droits similaires	4 397 883,47	1 948 460,16	1 065 116,78	1 384 306,53		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 053 276,92</b>	<b>14 696 189,41</b>	<b>6 027 817,61</b>	<b>3 329 269,90</b>	<b>14 696 189,41</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 863 498,85	1 244 132,58	177 225,76	442 140,51		
2115	Terrains bâtis	7 000,00	4 883,86	0,00	2 116,14		
2117	Bois et forêts	50 260,35	34 260,35	0,00	16 000,00		
21311	Bâtiments administratifs	603 000,00	0,00	0,00	603 000,00		
21351	Bâtiments publics	475 000,00	199 392,33	0,00	275 607,67		
2152	Installations de voirie	89 074,26	15 074,26	42 626,50	31 373,50		
2157	Matériel et outillage technique	6 635 152,06	4 164 388,66	1 452 722,74	1 018 040,66		
216	Collections et oeuvres d'art	176 645,80	126 378,23	21 005,20	29 262,37		
2181	Install. générales, agencements	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00		
2182	Matériel de transport	2 056 343,59	639 745,31	1 362 911,56	53 686,72		
21831	Matériel informatique scolaire	5 465 802,52	4 504 704,99	952 227,58	8 869,95		
21838	Autre matériel informatique	4 176 579,87	2 208 797,66	1 567 116,70	400 665,51		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 559 237,90	1 184 365,53	182 612,40	192 259,97		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	355 259,53	234 773,96	120 463,56	22,01		
2188	Autres immobilisations corporelles	400 422,19	135 291,69	148 905,61	116 224,89		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>158 105 683,56</b>	<b>140 249 105,05</b>	<b>9 450 900,82</b>	<b>8 405 677,69</b>	<b>140 249 105,05</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	865 766,36	265 802,20	172 968,51	426 995,65		
231311	Bâtiments administratifs	672 142,70	672 142,70	0,00	0,00		
231312	Bâtiments scolaires	21 990 032,46	21 825 909,72	96 782,78	67 339,96		
231351	Bâtiments publics	27 044 850,03	24 976 612,55	279 495,56	1 788 741,92		
23151	Réseaux de voirie	67 172 282,29	53 340 070,93	8 394 619,53	5 437 591,83		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		
238	Avances commandes immo corporelles	40 330 609,72	39 168 566,95	507 034,44	655 008,33		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

**RSA DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	217 498,66	217 498,66	0,00	0,00	217 498,66	0,00
2051	Concessions, droits similaires	217 498,66	217 498,66	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX  
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (2)</b>	<b>85 151 293,69</b>	<b>55 574 899,53</b>	<b>0,00</b>	<b>29 576 394,16</b>
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	22 500,00	22 500,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	219 824,85	19 824,85	0,00	200 000,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	1 360 748,41	504 505,28	0,00	856 243,13
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	41 231 845,95	19 700 258,12	0,00	21 531 587,83
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	337 487,00	209 781,25	0,00	127 705,75
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 829 376,21	5 992 219,26	0,00	837 156,95
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	67 200,00	31 305,41	0,00	35 894,59
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	1 003 710,29	533 098,74	0,00	470 611,55
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	19 296 755,97	18 871 030,05	0,00	425 725,92
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 577 085,60	1 844 352,00	0,00	1 732 733,60
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	617 353,82	363 010,94	0,00	254 342,88
204182	Autres org pub - Bât. et installations	6 775 686,09	5 971 309,98	0,00	804 376,11
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	335 626,10	187 431,08	0,00	148 195,02
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 476 093,40	1 324 272,57	0,00	2 151 820,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>437 059 353,56</b>	<b>112 832 173,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>324 172 226,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>14 949 353,56</b>	<b>14 894 399,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	54 954,56	0,00	54 954,56	0,00
10251	Dons et legs en capital	98 295,00	98 295,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 796 104,00	14 796 104,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>422 000 000,00</b>	<b>97 937 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 062 226,00</b>
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	29 000 000,00	29 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	30 330 000,00	29 413 528,89	0,00	916 471,11
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	12 670 000,00	12 659 224,11	0,00	10 775,89
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	250 000 000,00	26 865 021,00	0,00	223 134 979,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	0,00	0,00	100 000 000,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>
272	Titres immobilisés (droits de créance)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
<b>TOTAL</b>		<b>51 331 861,25</b>	<b>99 738 029,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 406 168,29</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>38 721 752,14</b>	<b>36 312 376,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 409 375,16</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	45 985,30	0,00	-45 985,30
1312	Subv. transf. Régions	22 500,00	22 500,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	24 639 897,00	24 639 897,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	23 308,00	0,00	-23 308,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	19 463,11	0,00	0,00	19 463,11
1322	Subv. non transf. Régions	4 491 623,69	2 077 930,26	0,00	2 413 693,43
1324	Subv. non transf. Communes	1 375 976,84	1 397 307,84	0,00	-21 331,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	40 895,00	0,00	0,00	40 895,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	71 192,50	10 000,00	0,00	61 192,50
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	6 860 204,00	6 860 204,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	700 000,00	707 382,00	0,00	-7 382,00
1346	Dot. soutien investissement départements	500 000,00	527 862,58	0,00	-27 862,58
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>	<b>12 584 443,51</b>	<b>63 219 921,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 635 477,49</b>
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	5 360 811,78	0,00	0,00	5 360 811,78
1641	Emprunts en euros	7 223 631,73	30 000 000,00	0,00	-22 776 368,27
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	33 219 921,00	0,00	-33 219 921,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (2)</b>	<b>100,00</b>	<b>3 456,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 356,00</b>
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	3 456,00	0,00	-3 456,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	100,00	0,00	0,00	100,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>148 995,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-148 995,24</b>
2111	Terrains nus	0,00	148 803,00	0,00	-148 803,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	192,24	0,00	-192,24
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2)</b>	<b>25 565,60</b>	<b>53 280,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-27 714,72</b>
231312	Bâtiments scolaires	0,00	3 060,00	0,00	-3 060,00
23151	Réseaux de voirie	20 000,00	21 174,09	0,00	-1 174,09
238	Avances commandes immo corporelles	5 565,60	29 046,23	0,00	-23 480,63

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA</b>	<b>A4.2</b>

#### RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>010</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

#### RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>018</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>TOTAL</b>		<b>527 554 816,93</b>	<b>176 145 657,99</b>	<b>0,00</b>	<b>351 409 158,94</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>174 935 203,30</b>	<b>174 935 203,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	25 025 585,88	25 025 585,88	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	149 909 617,42	149 909 617,42	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>350 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000 000,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	250 000 000,00	0,00	0,00	250 000 000,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	0,00	0,00	100 000 000,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>532 553,63</b>	<b>1 210 454,69</b>	<b>0,00</b>	<b>-677 901,06</b>
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	363 212,15	0,00	0,00	363 212,15
2748	Autres prêts	169 341,48	224 491,76	0,00	-55 150,28
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	985 962,93	0,00	-985 962,93
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>2 087 060,00</b>		<b>0,00</b>	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

### RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
<b>TOTAL DEPENSES (5) (6)</b>		<b>224 577,60</b>	<b>26 767,77</b>	<b>36 763,00</b>	<b>161 046,83</b>	<b>301 948,55</b>
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	12 000,00	0,00	2 610,00	9 390,00	31 620,51
4544136	Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	53 377,60	5 820,00	24 097,00	23 460,60	46 190,40
4544139	Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses	29 400,00	8 400,00	0,00	21 000,00	24 073,85
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	30 056,00	2 088,00	10 056,00	17 912,00	23 209,80
4544142	Travaux d'Aménagement foncier - déplacement CDAF 2021 - Dépenses	744,00	744,00	0,00	0,00	744,00
4544143	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses	30 000,00	1 785,00	0,00	28 215,00	34 383,00
4544145	Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2022 - Dépenses	1 500,00	586,87	0,00	913,13	586,87
4544146	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
4544147	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses	1 500,00	772,16	0,00	727,84	772,16
45812	Aménagement MDPH - Dépenses	60 000,00	6 571,74	0,00	53 428,26	140 367,96
<b>TOTAL RECETTES (5) (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice.

Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE				III
SECTION D'INVESTISSEMENT				A6
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>24 243 989,16</b>	<b>26 313 004,13</b>	<b>-2 069 014,97</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	392 768,00	392 768,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	393 447,50	393 447,50	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	49 410,00	49 410,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	2 858,00	2 858,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	3 390 152,00	3 390 152,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	1 100,00	1 100,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	52 784,00	52 784,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	6 860 204,00	6 860 204,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	77 466,66	77 466,66	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 078 721,83	-2 078 721,83
198	Neutralisation des amortissements	12 523 799,00	12 523 798,96	0,04
23151	Réseaux de voirie	500 000,00	490 293,18	9 706,82
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>106 193 236,31</b>	<b>110 418 866,04</b>	<b>-4 225 629,73</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	258 334,39	-258 334,39
2111	Terrains nus	0,00	1 065,00	-1 065,00
2115	Terrains bâtis	0,00	481 403,93	-481 403,93
21311	Bâtiments administratifs	0,00	24 719,57	-24 719,57
21328	Autres bâtiments privés	0,00	2 196 933,30	-2 196 933,30
2151	Réseaux de voirie	0,00	954 385,95	-954 385,95
2157	Matériel et outillage technique	0,00	85 916,69	-85 916,69
2182	Matériel de transport	0,00	30 878,07	-30 878,07
21838	Autre matériel informatique	0,00	824,60	-824,60
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0,00	191 168,23	-191 168,23
28031	Frais d'études	877 278,48	877 278,48	0,00
28033	Frais d'insertion	24 234,92	24 234,92	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	26 237,00	26 237,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	94 238,60	94 238,60	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000,00	125 000,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 918,00	178 918,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	93 070,00	93 070,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	598 786,79	598 786,79	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 494 140,92	26 494 140,92	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	141 963,00	141 963,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 310 461,00	1 310 461,00	0,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	561,00	561,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	282 713,96	282 713,96	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	8 813 434,63	8 813 434,63	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	5 033 852,70	5 033 852,70	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	313 858,00	313 858,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 345 014,00	2 345 014,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	308 194,62	308 194,62	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 475 072,00	1 475 072,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	95 286,00	95 286,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00	133,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 426 272,52	3 426 272,52	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 464,00	28 464,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	58 232,00	58 232,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785,00	1 571 785,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966,00	17 854 966,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00	207 520,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00	371 295,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 143,00	9 143,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00	21 102,00	0,00
281351	Bâtiments publics	23 662 781,33	23 662 781,33	0,00
281352	Bâtiments privés	138 682,00	138 682,00	0,00
28153	Réseaux divers	11 827,00	11 827,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	3 570 574,30	3 570 574,30	0,00
28181	Installations générales, aménagat divers	40 223,00	40 223,00	0,00

<b>Chap./ art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisations Mandats/Titres émis</b>	<b>Crédits annulés (3)</b>
28182	Matériel de transport	1 161 266,14	1 161 266,14	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 596 863,41	2 596 863,41	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 692 632,94	1 692 632,94	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	734 914,55	734 914,55	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	245 479,35	245 479,35	0,00
28185	Matériel de téléphonie	4 483,77	4 483,77	0,00
28188	Autres immo. corporelles	152 280,38	152 280,38	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.



<b>III – VOTE</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>				<b>A7</b>
<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisations Mandats/Titres émis</b>	<b>Crédits annulés (3)</b>
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>187 598 584,00</b>	<b>71 319 813,99</b>	<b>116 278 770,01</b>
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	70 000 000,00	26 865 021,00	43 134 979,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	70 000 000,00	0,00	70 000 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	229 980,00	227 384,15	2 595,85
2111	Terrains nus	1 954 480,00	1 954 480,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 748 399,00	1 748 399,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	1 111 634,00	1 111 633,28	0,72
231312	Bâtiments scolaires	34 340 958,00	34 131 245,70	209 712,30
231351	Bâtiments publics	2 875 196,00	2 094 241,73	780 954,27
23151	Réseaux de voirie	5 337 937,00	3 187 409,13	2 150 527,87
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>187 598 584,00</b>	<b>71 319 813,99</b>	<b>116 278 770,01</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 748 399,00	1 748 399,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 954 480,00	1 954 480,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	70 000 000,00	0,00	70 000 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	70 000 000,00	26 865 021,00	43 134 979,00
2031	Frais d'études	9 011 330,00	6 424 828,73	2 586 501,27
2033	Frais d'insertion	51 807,00	51 805,95	1,05
2111	Terrains nus	30 000,00	30 000,00	0,00
2117	Bois et forêts	2 300,00	2 300,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	34 602 588,00	34 047 895,16	554 692,84
4544229	Travaux d'aménagement foncier Nonville - Recettes	34 300,00	34 298,00	2,00
4544230	Travaux d'aménagement foncier Cessoy-en-Montois - Recettes	37 800,00	37 800,00	0,00
4544231	Travaux d'aménagement foncier Treuzy-Levelay - Recettes	33 720,00	33 720,00	0,00
4544232	Travaux d'aménagement foncier déplacement CDAF 2019 - Recettes	130,00	0,00	130,00
4544233	Travaux d'aménagement foncier Hypothèques diverses 2019 - Recettes	1 000,00	0,00	1 000,00
4544234	Travaux d'aménagement foncier Lizines - Recettes	44 880,00	44 880,00	0,00
4544235	Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes	43 400,00	43 400,00	0,00
4544241	Travaux d'aménagement foncier hypothèques diverses 2020 - Recettes	1 000,00	0,00	1 000,00
4544242	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Recettes	450,00	0,00	450,00
4544244	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2021 - Recettes	1 000,00	986,15	13,85

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)</b>		<b>1 534 500 384,99</b>	<b>1 239 077 060,86</b>	<b>47 274 829,01</b>	<b>0,00</b>	<b>248 148 495,12</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>1 272 808 468,58</b>
011	Charges à caractère général (4)	105 351 191,24	73 255 709,35	25 554 455,50	0,00	6 541 026,39	1 744 139,65	97 066 025,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	234 667 269,00	212 470 469,55	4 638 311,25	0,00	17 558 488,20		217 108 780,80
014	Atténuations de produits	38 003 187,86	37 366 789,47	636 398,39	0,00	0,00		38 003 187,86
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	74 530 610,00	73 187 226,24	167 765,21	0,00	1 175 618,55	0,00	73 354 991,45
017	Revenu de solidarité active	217 643 747,36	213 110 677,27	1 162 604,00	0,00	3 370 466,09	10 440 924,88	203 832 356,39
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	529 388 543,09	504 909 137,61	11 215 028,04	0,00	13 264 377,44	1 358 356,76	514 765 808,89
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	542 400,00	289 198,73	0,00	0,00	253 201,27		289 198,73
66	Charges financières	12 110 000,00	7 392 249,11	3 896 240,12	0,00	821 510,77		11 288 489,23
67	Charges exceptionnelles (4)	1 381 928,69	474 068,77	4 026,50	0,00	903 833,42		478 095,27
68	Dotations amortissements et provisions (4)	6 202 668,72	6 202 668,72			0,00		6 202 668,72
022	Dépenses imprévues (3)	1 000 000,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	207 485 602,72						
042	Opérations ordre transf. entre sections	106 193 236,31	110 418 866,04			-4 225 629,73		110 418 866,04
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

<b>Pour information :</b>	<b>0,00</b>							
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>								

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>1 239 077 060,86</b>	<b>47 274 829,01</b>	<b>0,00</b>	<b>248 148 495,12</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>1 272 808 468,58</b>
--	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------	----------------------	-------------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

### RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)</b>		<b>1 450 688 164,05</b>	<b>1 475 274 935,50</b>	<b>21 285 433,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 872 204,50</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 015 674,24	3 177 497,08	969 279,00	0,00	868 898,16
73	Impôts et taxes (sauf 731)	977 781 510,00	1 018 872 276,07	288 124,20	0,00	-41 378 890,27
731	Impositions directes	207 861 841,00	208 224 862,00	0,00	0,00	-363 021,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	185 071 181,08	168 939 656,06	18 986 530,17	0,00	-2 855 005,15
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 431 507,00	7 862 953,98	0,00	0,00	568 553,02
013	Atténuations de charges (3)	1 061 140,00	1 068 378,32	0,00	0,00	-7 238,32
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	24 724 200,00	28 357 871,93	0,00	0,00	-3 633 671,93
017	Revenu de solidarité active	7 041 900,00	3 145 035,06	1 009 192,68	0,00	2 887 672,26
76	Produits financiers	395 560,57	317 126,40	24 307,00	0,00	54 127,17
77	Produits exceptionnels (3)	6 531 798,00	6 468 411,47	8 000,00	0,00	55 386,53
78	Reprises amortissements et provisions (3)	2 527 863,00	2 527 863,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	24 243 989,16	26 313 004,13			-2 069 014,97
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

<b>Pour information :</b>	<b>83 812 220,94</b>				
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>					

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>1 559 087 156,44</b>	<b>21 285 433,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 872 204,50</b>
--	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général(4)</b>	<b>105 351 191,24</b>	<b>73 255 709,35</b>	<b>25 554 455,50</b>	<b>0,00</b>	<b>6 541 026,39</b>	<b>1 744 139,65</b>	<b>97 066 025,20</b>
60611	Eau et assainissement	185 000,00	47 813,82	106 213,10	0,00	30 973,08		
60612	Energie - Electricité	6 588 848,54	4 944 660,69	1 638 927,10	0,00	5 260,75		
60613	Chauffage urbain	20 714,92	-121 971,46	142 686,38	0,00	0,00		
60621	Combustibles	6 838 571,15	1 454 242,56	5 380 353,81	0,00	3 974,78		
60622	Carburants	2 071 225,38	1 630 075,53	420 379,04	0,00	20 770,81		
60623	Alimentation	94 430,95	63 305,11	3 524,18	0,00	27 601,66		
60628	Autres fournitures non stockées	1 398 254,56	1 241 056,96	125 646,24	0,00	31 551,36		
60631	Fournitures d'entretien	89 812,16	64 878,22	15 606,18	0,00	9 327,76		
60632	Fournitures de petit équipement	330 907,28	250 566,35	39 100,10	0,00	41 240,83		
60633	Fournitures de voirie	1 375 008,61	1 135 903,15	239 090,47	0,00	14,99		
60636	Vêtements de travail	238 386,35	126 497,45	97 988,37	0,00	13 900,53		
6064	Fournitures administratives	295 895,00	185 860,48	70 285,53	0,00	39 748,99		
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	206 300,00	165 851,62	37 032,37	0,00	3 416,01		
60661	Médicaments	106 100,00	81 359,49	9 725,08	0,00	15 015,43		
60662	Vaccins et sérums	320 645,00	262 131,27	25 218,59	0,00	33 295,14		
60668	Autres produits pharmaceutiques	21 833,00	20 834,97	81,65	0,00	916,38		
6068	Autres matières et fournitures	958 373,97	688 037,55	29 363,69	0,00	240 972,73		
607	Achats de marchandises	76 532,50	42 745,36	0,00	0,00	33 787,14		
611	Contrats de prestations de services	17 632 198,76	12 552 123,65	2 698 784,28	0,00	2 381 290,83		
6132	Locations immobilières	356 676,89	335 744,83	8 324,33	0,00	12 607,73		
6135	Locations mobilières	1 770 313,88	1 430 132,62	326 943,14	0,00	13 238,12		
614	Charges locatives et de copropriété	341 822,85	321 805,86	19 369,14	0,00	647,85		
61521	Entretien terrains	798 711,71	481 448,43	270 278,87	0,00	46 984,41		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 060 365,67	3 443 333,90	2 429 055,45	0,00	187 976,32		
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	4 272,00	0,00	0,00	728,00		
615231	Entretien, réparations voiries	3 585 019,08	2 866 650,75	718 180,30	0,00	188,03		
61524	Entretien bois et forêts	925 316,53	688 333,75	221 685,43	0,00	15 297,35		
61551	Entretien matériel roulant	721 337,89	605 175,32	109 780,49	0,00	6 382,08		
61558	Entretien autres biens mobiliers	289 223,88	223 111,35	58 266,25	0,00	7 846,28		
6156	Maintenance	4 894 077,66	2 606 222,69	1 937 224,37	0,00	350 630,60		
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	117 520,60	117 520,60	0,00	0,00	0,00		
6168	Autres primes d'assurance	1 240 714,50	1 162 089,72	30 811,48	0,00	47 813,30		
617	Etudes et recherches	325 621,80	123 441,96	113 281,76	0,00	88 898,08		
6182	Documentation générale et technique	329 354,10	280 968,24	4 366,00	0,00	44 019,86		
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	397 032,00	372 470,21	13 012,34	0,00	11 549,45		
6184	Versements à des organismes de formation	1 976 993,41	974 786,86	583 064,34	0,00	419 142,21		
6185	Frais de colloques et de séminaires	24 179,00	780,00	0,00	0,00	23 399,00		
6188	Autres frais divers	154 488,00	115 560,48	19 234,58	0,00	19 692,94		
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	17 700,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	959 472,00	775 228,99	77 004,99	0,00	107 238,02		
62268	Autres honoraires, conseils	321 882,21	153 158,65	97 531,33	0,00	71 192,23		
6227	Frais d'actes et de contentieux	405 502,69	294 709,18	54 100,72	0,00	56 692,79		
6228	Divers	193 021,61	66 510,50	7 200,00	0,00	119 311,11		
6231	Annonces et insertions	541 557,72	341 646,07	27 392,60	0,00	172 519,05		
6233	Foires et expositions	7 836,00	4 284,00	2 244,00	0,00	1 308,00		
6234	Réceptions	279 479,80	211 961,91	34 960,98	0,00	32 556,91		
6236	Catalogues et imprimés	815 846,49	647 755,99	69 729,48	0,00	98 361,02		
6238	Divers	39 015,12	24 119,95	2 719,70	0,00	12 175,47		
6241	Transports de biens	204 495,25	74 771,02	83 404,44	0,00	46 319,79		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6245	Transports de personnes extérieures	28 495 504,90	21 977 789,42	6 063 039,46	0,00	454 676,02		
6247	Transports collectifs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
6248	Divers	2 500,00	298,98	0,00	0,00	2 201,02		
6251	Voyages, déplacements et missions	1 731 223,47	1 656 531,67	10 648,06	0,00	64 043,74		
6261	Frais d'affranchissement	734 217,28	509 428,39	208 348,02	0,00	16 440,87		
6262	Frais de télécommunications	858 814,33	722 173,62	29 260,91	0,00	107 379,80		
627	Services bancaires et assimilés	333 600,00	46 672,57	11 600,12	0,00	275 327,31		
6281	Concours divers (cotisations)	432 803,99	391 862,24	15 726,03	0,00	25 215,72		
6282	Frais de gardiennage	430 587,56	358 018,21	62 426,23	0,00	10 143,12		
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 204 492,23	2 279 460,11	552 694,28	0,00	372 337,84		
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 372 687,38	1 157 140,20	31 644,55	0,00	183 902,63		
6288	Autres services extérieurs	61 182,55	37 269,49	13 283,17	0,00	10 629,89		
63512	Taxes foncières	200 000,00	42 109,49	156 606,00	0,00	1 284,51		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00	67,00	0,00	0,00	1 933,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	32 006,08	24 699,71	0,00	0,00	7 306,37		
6358	Autres droits	288 445,00	288 424,77	0,00	0,00	20,23		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	222 010,00	179 794,88	6,00	0,00	42 209,12		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)</b>	<b>234 667 269,00</b>	<b>212 470 469,55</b>	<b>4 638 311,25</b>	<b>0,00</b>	<b>17 558 488,20</b>		<b>217 108 780,80</b>
6218	Autre personnel extérieur	2 050 276,00	1 915 681,88	92 016,35	0,00	42 577,77		
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	100,00	91,57	0,00	0,00	8,43		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 149 355,00	974 858,08	21 766,33	0,00	152 730,59		
64111	Rémunération principale titulaires	92 931 220,00	89 939 867,90	0,00	0,00	2 991 352,10		
64112	SFT, indemnité résidence	3 035 300,00	2 494 517,17	0,00	0,00	540 782,83		
64113	NBI	1 125 200,00	927 758,84	0,00	0,00	197 441,16		
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	211 000,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	23 524 470,00	20 533 880,15	0,00	0,00	2 990 589,85		
64121	Rémunération principale	20 815 000,00	19 470 704,85	1 343 711,72	0,00	583,43		
64123	Indemnités d'attente	100 000,00	49 363,60	30 636,40	0,00	20 000,00		
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
64126	Indemnités de licenciement	200 000,00	100 542,33	49 457,67	0,00	50 000,00		
64128	Autres indemnités	5 300 000,00	3 607 964,29	1 072 035,71	0,00	620 000,00		
64131	Rémunérations non tit.	15 438 030,00	14 113 578,85	0,00	0,00	1 324 451,15		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	30 700,00	30 700,00	0,00	0,00	0,00		
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	84 500,00	49 127,84	0,00	0,00	35 372,16		
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	268 900,00	172 816,06	0,00	0,00	96 083,94		
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	23 600,00	23 600,00	0,00	0,00	0,00		
64168	Autres emplois d'insertion	3 283 550,00	2 460 562,51	0,00	0,00	822 987,49		
64171	Apprentis - rémunérations	742 100,00	615 729,71	0,00	0,00	126 370,29		
64172	Apprentis - indemnité inflation	5 800,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 164 969,00	22 988 947,90	1 165 233,90	0,00	3 010 787,20		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 909 159,00	25 199 307,69	305 355,55	0,00	2 404 495,76		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	826 814,00	670 662,16	0,00	0,00	156 151,84		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 039 411,00	1 039 339,08	0,00	0,00	71,92		
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	113 850,00	63 531,11	0,00	0,00	50 318,89		
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 250,00	2 763,11	0,00	0,00	486,89		
6472	Prestations familiales directes	807 000,00	434 297,66	87 883,00	0,00	284 819,34		
6473	Allocations de chômage	1 073 750,00	860 189,29	81 606,09	0,00	131 954,62		
6475	Médecine du travail, pharmacie	112 005,00	42 074,62	34 960,00	0,00	34 970,38		
6478	Autres charges sociales diverses	4 073 700,00	2 772 925,02	352 312,68	0,00	948 462,30		
6488	Autres charges	1 209 260,00	683 286,28	1 335,85	0,00	524 637,87		
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>38 003 187,86</b>	<b>37 366 789,47</b>	<b>636 398,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>38 003 187,86</b>
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	353 706,00	353 706,00	0,00	0,00	0,00		
73918	Autres reversements sur impôts locaux	163 308,23	163 308,23	0,00	0,00	0,00		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	35 065 714,00	35 065 714,00	0,00	0,00	0,00		
7398	Autres reversements	2 420 459,63	1 784 061,24	636 398,39	0,00	0,00		
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>74 530 610,00</b>	<b>73 187 226,24</b>	<b>167 765,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 175 618,55</b>	<b>0,00</b>	<b>73 354 991,45</b>
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 400,00	21 211,95	0,00	0,00	2 188,05		
64111	Rémunération principale titulaires	2 093 300,00	1 805 445,83	0,00	0,00	287 854,17		
64112	SFT, indemnité résidence	69 233,00	52 670,00	0,00	0,00	16 563,00		
64113	NBI	32 500,00	28 034,22	0,00	0,00	4 465,78		
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	610 100,00	548 651,45	0,00	0,00	61 448,55		
64131	Rémunérations non tit.	474 000,00	405 757,65	0,00	0,00	68 242,35		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	544 720,00	455 940,26	0,00	0,00	88 779,74		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	743 120,00	608 216,15	0,00	0,00	134 903,85		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 900,00	16 169,68	0,00	0,00	2 730,32		
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 917,00	1 916,18	0,00	0,00	0,82		
6488	Autres charges	1 920,00	1 628,40	0,00	0,00	291,60		
6511411	APA	34 600 000,00	34 398 401,97	167 765,21	0,00	33 832,82		
651142	APA versée au bénéficiaire	9 600 000,00	9 479 367,40	0,00	0,00	120 632,60		
651143	APA versée bénéf. en étab.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
651144	APA versée à l'étab.	25 700 000,00	25 359 693,52	0,00	0,00	340 306,48		
6577	Remises gracieuses	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 978,00	0,00	0,00	0,00	9 978,00		
678	Autres charges exceptionnelles	22,00	21,58	0,00	0,00	0,42		
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>217 643 747,36</b>	<b>213 110 677,27</b>	<b>1 162 604,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 370 466,09</b>	<b>10 440 924,88</b>	<b>203 832 356,39</b>
611	Contrats de prestations de services	84 185,00	23 908,00	0,00	0,00	60 277,00		
6188	Autres frais divers	30 000,00	3 532,34	0,00	0,00	26 467,66		
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
62268	Autres honoraires, conseils	145 400,00	54 390,00	41 010,00	0,00	50 000,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	5 686,87	0,00	0,00	2 313,13		
64111	Rémunération principale titulaires	719 000,00	487 643,56	0,00	0,00	231 356,44		
64112	SFT, indemnité résidence	24 700,00	17 435,52	0,00	0,00	7 264,48		
64113	NBI	8 000,00	3 384,95	0,00	0,00	4 615,05		
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	196 500,00	154 725,33	0,00	0,00	41 774,67		
64131	Rémunérations non tit.	160 700,00	104 925,17	0,00	0,00	55 774,83		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	187 000,00	123 880,30	0,00	0,00	63 119,70		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	243 200,00	165 778,15	0,00	0,00	77 421,85		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 500,00	4 277,00	0,00	0,00	2 223,00		
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 180,00	627,71	0,00	0,00	552,29		
6473	Allocations de chômage	13 100,00	11 312,55	0,00	0,00	1 787,45		
6488	Autres charges	365,00	298,80	0,00	0,00	66,20		
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	169 986 500,00	169 846 139,11	0,00	0,00	140 360,89		
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	30 000 000,00	28 909 500,70	0,00	0,00	1 090 499,30		
6518	Autres (primes, dots)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
6541	Créances admises en non-valeur	279 606,81	279 547,82	0,00	0,00	58,99		
6542	Créances éteintes	33 893,19	33 893,19	0,00	0,00	0,00		
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	3 139 124,00	2 017 476,00	1 121 594,00	0,00	54,00		
65662	Contrat d'initiative-emploi	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	12 299 693,36	10 824 639,88	0,00	0,00	1 475 053,48		
6577	Remises gracieuses	10 000,00	2 518,83	0,00	0,00	7 481,17		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	33 455,49	0,00	0,00	16 544,51		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)</b>	<b>529 388 543,09</b>	<b>504 909 137,61</b>	<b>11 215 028,04</b>	<b>0,00</b>	<b>13 264 377,44</b>	<b>1 358 356,76</b>	<b>514 765 808,89</b>
65111	Famille et enfance	1 363 000,00	943 441,67	52 910,15	0,00	366 648,18		
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	36 930 000,00	36 522 454,38	16 321,22	0,00	391 224,40		
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	10 435 000,00	9 941 982,73	768,33	0,00	492 248,94		
651122	Allocation compensatrice tierce personne	6 195 000,00	5 549 665,98	0,00	0,00	645 334,02		
651128	Autres	186 000,00	177 938,87	0,00	0,00	8 061,13		
65113	Personnes âgées	500 000,00	403 429,00	0,00	0,00	96 571,00		
6512	Secours d'urgence	1 832 170,00	1 409 354,15	54 700,00	0,00	368 115,85		
6513	Bourses	125 000,00	74 700,00	0,00	0,00	50 300,00		
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	5 000,00	1 230,12	0,00	0,00	3 769,88		
6518	Autres (primes, dots)	114 000,00	15 981,09	7 000,00	0,00	91 018,91		
65211	Frais de scolarité	51 000,00	19 844,85	0,00	0,00	31 155,15		
65212	Frais périscolaires	1 066 600,00	759 308,77	19 256,14	0,00	288 035,09		
6522	Accueil familial	2 730 230,70	2 522 774,39	0,00	0,00	207 456,31		
6523	Frais d'hospitalisation	81 000,00	28 158,72	8 672,17	0,00	44 169,11		
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	21 980 997,30	21 031 585,08	767 292,22	0,00	182 120,00		
652412	Mais. enf. caract. social	72 415 489,01	70 069 223,15	1 936 701,84	0,00	409 564,02		
652413	Lieux de vie et d'accueil	231 000,00	221 875,84	0,00	0,00	9 124,16		
652414	Foyers de jeunes travailleurs	2 580,00	0,00	0,00	0,00	2 580,00		
652415	Etablissements scolaires	81 000,00	9 287,26	9 632,70	0,00	62 080,04		
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	17 698 448,26	17 215 381,87	184 963,93	0,00	298 102,46		
652418	Autres	1 110 929,30	923 766,67	47 348,31	0,00	139 814,32		
65242	Frais séj. étab. adultes hand	115 328 674,75	114 830 163,31	70 000,00	0,00	428 511,44		
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	21 631 000,00	20 194 680,31	303 000,00	0,00	1 133 319,69		
6525	Frais d'inhumation	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
6526	Prévention spécialisée	4 391 583,43	4 391 583,43	0,00	0,00	0,00		
6531	Indemnités	1 818 500,00	1 499 444,75	0,00	0,00	319 055,25		
6532	Frais de mission et de déplacement	88 074,66	39 804,79	21 110,00	0,00	27 159,87		
6533	Cotisations de retraite	195 752,00	125 952,44	0,00	0,00	69 799,56		
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	582 000,00	483 782,20	0,00	0,00	98 217,80		
6535	Formation	20 000,00	16 750,00	0,00	0,00	3 250,00		
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	3 648,00	3 647,17	0,00	0,00	0,83		
6541	Créances admises en non-valeur	77 407,00	4 930,84	0,00	0,00	72 476,16		
6542	Créances éteintes	80 245,00	6 247,69	0,00	0,00	73 997,31		
65511	Etablissements publics	15 147 740,62	13 233 317,28	1 559 152,67	0,00	355 270,67		
65512	Etablissements privés	5 942 671,54	5 887 736,09	37 907,21	0,00	17 028,24		
6553	Service d'incendie	113 700 000,00	113 700 000,00	0,00	0,00	0,00		
6556	Contributions à des fonds	3 583 000,00	2 320 000,00	0,00	0,00	1 263 000,00		
6558	Autres contributions obligatoires	9 823 705,38	8 990 587,00	710 848,38	0,00	122 270,00		
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	100 000,00	54 387,54	0,00	0,00	45 612,46		
6568	Autres participations	30 745 439,72	26 992 983,06	1 842 047,98	0,00	1 910 408,68		
65731	Subv. fonct. Etat	34 200,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	7 216 263,42	4 417 795,39	1 536 976,89	0,00	1 261 491,14		
65735	Group. coll et coll. statut particulier	333 500,00	267 000,00	0,00	0,00	66 500,00		
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	3 730 954,50	2 841 793,88	392 526,78	0,00	496 633,84		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 365 265,00	1 178 425,00	165 197,00	0,00	21 643,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	16 799 357,19	14 562 754,94	1 246 034,42	0,00	990 567,83		
6577	Remises gracieuses	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00		
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	1 107 660,67	826 908,12	224 659,70	0,00	56 092,85		
65818	Autres	363 348,64	162 874,22	0,00	0,00	200 474,42		
65888	Autres	107,00	3,57	0,00	0,00	103,43		

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	542 400,00	289 198,73	0,00	0,00	253 201,27		289 198,73
65861	Frais de personnel	542 400,00	289 198,73	0,00	0,00	253 201,27		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)</b>		<b>1 200 126 948,55</b>	<b>1 114 589 208,22</b>	<b>43 374 562,39</b>	<b>0,00</b>	<b>42 163 177,94</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>1 144 420 349,32</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>12 110 000,00</b>	<b>7 392 249,11</b>	<b>3 896 240,12</b>	<b>0,00</b>	<b>821 510,77</b>		<b>11 288 489,23</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 154 000,00	10 344 556,74	0,00	0,00	809 443,26		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	336 000,00	-3 560 433,26	3 896 240,12	0,00	193,14		
6688	Autres	620 000,00	608 125,63	0,00	0,00	11 874,37		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C) (5)</b>	<b>1 381 928,69</b>	<b>474 068,77</b>	<b>4 026,50</b>	<b>0,00</b>	<b>903 833,42</b>		<b>478 095,27</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00		
6712	Amendes fiscales et pénales	55 000,00	2 125,00	150,00	0,00	52 725,00		
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	51 483,00	35 636,17	3 876,50	0,00	11 970,33		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	287 337,99	141 454,28	0,00	0,00	145 883,71		
6748	Autres subventions exceptionnelles	50 500,00	50 500,00	0,00	0,00	0,00		
678	Autres charges exceptionnelles	935 207,70	244 353,32	0,00	0,00	690 854,38		
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>6 202 668,72</b>	<b>6 202 668,72</b>			<b>0,00</b>		<b>6 202 668,72</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 837 000,00	4 837 000,00			0,00		
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 365 668,72	1 365 668,72			0,00		
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>1 000 000,00</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E</b>		<b>1 220 821 545,96</b>	<b>1 128 658 194,82</b>	<b>47 274 829,01</b>	<b>0,00</b>	<b>44 888 522,13</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>1 162 389 602,54</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>207 485 602,72</b>						
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>106 193 236,31</b>	<b>110 418 866,04</b>			<b>-4 225 629,73</b>		<b>110 418 866,04</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	3 967 295,34			-3 967 295,34		3 967 295,34
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	258 334,39			-258 334,39		258 334,39
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	106 193 236,31	106 193 236,31			0,00		106 193 236,31
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</b>		<b>313 678 839,03</b>	<b>110 418 866,04</b>			<b>203 259 972,99</b>		<b>110 418 866,04</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>1 239 077 060,86</b>	<b>47 274 829,01</b>	<b>0,00</b>	<b>248 148 495,12</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>1 272 808 468,58</b>
---	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------	----------------------	-------------------------

<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
---	-------------	-------------	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>1 239 077 060,86</b>	<b>47 274 829,01</b>	<b>0,00</b>	<b>248 148 495,12</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>1 272 808 468,58</b>
--	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------	----------------------	-------------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	3 896 240,12
--------------------------------	--------------

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-3 560 433,26
= Différence ICNE N – ICNE N-1	335 806,86

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE</b>						<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>						<b>B2</b>
<b>GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX</b>						
Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>5 015 674,24</b>	<b>3 177 497,08</b>	<b>969 279,00</b>	<b>0,00</b>	<b>868 898,16</b>
7022	Coupes de bois	200,00	400,00	0,00	0,00	-200,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	819 200,00	13 277,86	726 552,00	0,00	79 370,14
7037	Contribution pour dégradation des voies	220 000,00	212 381,07	0,00	0,00	7 618,93
7061	Taxes d'analyse	240 000,00	216 193,61	0,00	0,00	23 806,39
7062	Redevances services à caractère culturel	6 780,24	6 630,24	0,00	0,00	150,00
7066	Redevances services à caractère social	1 458 000,00	1 230 462,19	0,00	0,00	227 537,81
7068	Autres redevances et droits	1 314 000,00	1 029 831,03	8 627,00	0,00	275 541,97
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 800,00	4 002,00	0,00	0,00	-2 202,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	645 088,00	339 300,01	234 100,00	0,00	71 687,99
70878	Remb. frais par des tiers	310 606,00	125 019,07	0,00	0,00	185 586,93
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf 731)</b>	<b>977 781 510,00</b>	<b>1 018 872 276,07</b>	<b>288 124,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-41 378 890,27</b>
7321	Taxe départementale publicité foncière	310 000 000,00	338 429 062,23	0,00	0,00	-28 429 062,23
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0,00	1 571 123,07	0,00	0,00	-1 571 123,07
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	15 953 314,00	15 953 314,00	0,00	0,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	15 000 000,00	17 477 465,37	0,00	0,00	-2 477 465,37
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	159 734 832,00	151 784 309,15	0,00	0,00	7 950 522,85
7351	Taxe sur consommation finale électricité	16 015 248,00	20 353 310,03	2 550,00	0,00	-4 340 612,03
7352	TICPE	63 099 102,00	75 650 744,21	0,00	0,00	-12 551 642,21
7353	Redevance des mines	2 700 000,00	2 343 721,00	0,00	0,00	356 279,00
7362	Taxes de séjour	1 000 000,00	1 100 814,01	285 574,20	0,00	-386 388,21
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	394 279 014,00	394 208 413,00	0,00	0,00	70 601,00
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>207 861 841,00</b>	<b>208 224 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-363 021,00</b>
73112	Cotisation sur la VAE	77 416 463,00	77 416 463,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	3 677 475,00	3 889 066,00	0,00	0,00	-211 591,00
73121	F.N.G.I.R.	17 925 606,00	17 925 606,00	0,00	0,00	0,00
73123	Attributions de compensation CVAE	85 671 811,00	85 671 811,00	0,00	0,00	0,00
73124	Fonds solidarité région Ile-de-France	9 461 115,00	9 461 115,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	13 709 371,00	13 709 371,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	151 430,00	0,00	0,00	-151 430,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations(4)</b>	<b>185 071 181,08</b>	<b>168 939 656,06</b>	<b>18 986 530,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 855 005,15</b>
7411	Dotation forfaitaire	55 960 333,00	55 960 333,00	0,00	0,00	0,00
74122	Dotation de péréquation urbaine	21 853 478,00	21 853 478,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	13 742 986,00	13 742 986,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 500 000,00	1 494 439,92	0,00	0,00	5 560,08
7461	DGD	4 120 007,00	4 120 007,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	6 289 288,00	3 293 912,54	65 000,00	0,00	2 930 375,46
7472	Participation régions	1 811 800,00	610 711,00	1 399 427,33	0,00	-198 338,33
7474	Participation Communes et interco	241 410,00	158 415,00	77 155,00	0,00	5 840,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	22 573 879,00	5 044 856,06	15 444 825,25	0,00	2 084 197,69
74771	Participation Fonds social européen	532 391,00	3 589 335,00	0,00	0,00	-3 056 944,00
74778	Autres Participations	35 400,00	35 400,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	15 174 000,00	17 064 145,48	0,00	0,00	-1 890 145,48
7478141	Part autonomie	400 000,00	560 176,99	0,00	0,00	-160 176,99
7478142	Part prévention	1 000 000,00	1 104 026,07	0,00	0,00	-104 026,07
747818	Autres	0,00	1 487 220,00	0,00	0,00	-1 487 220,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	8 700 000,00	9 554 099,00	0,00	0,00	-854 099,00
74788	Autres	4 176 852,08	4 181 322,37	1 997 955,73	0,00	-2 002 426,02
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	83 086,00	0,00	0,00	-83 086,00
74832	D.C.R.T.P.	18 791 779,00	18 791 779,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 499,00	2 499,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 989 134,00	2 989 134,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles resto, hébergé	5 150 945,00	3 205 415,63	2 166,86	0,00	1 943 362,51
74888	Autres	25 000,00	12 879,00	0,00	0,00	12 121,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante(4)</b>	<b>8 431 507,00</b>	<b>7 862 953,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>568 553,02</b>
7511	Recouvrements sur département, autres CL	642 000,00	0,00	0,00	0,00	642 000,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	450 100,00	573 277,84	0,00	0,00	-123 177,84
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	6 406 150,00	6 923 056,95	0,00	0,00	-516 906,95
7518	Recouvrements sur autres redevables	602 050,00	66 274,94	0,00	0,00	535 775,06
752	Revenus des immeubles	200 000,00	108 911,11	0,00	0,00	91 088,89
7535	PCH	100 050,00	131 181,83	0,00	0,00	-31 131,83
7538	Autres	150,00	23 901,73	0,00	0,00	-23 751,73
7588	Autres produits divers gestion courante	31 007,00	36 349,58	0,00	0,00	-5 342,58
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges(4)</b>	<b>1 061 140,00</b>	<b>1 068 378,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 238,32</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	602 000,00	488 946,28	0,00	0,00	113 053,72

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	458 540,00	571 392,35	0,00	0,00	-112 852,35
65869	Remboursements frais de fonctionnement	600,00	8 039,69	0,00	0,00	-7 439,69
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>24 724 200,00</b>	<b>28 357 871,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 633 671,93</b>
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 100,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	24 654 000,00	28 263 828,60	0,00	0,00	-3 609 828,60
7533	APA	51 000,00	79 405,14	0,00	0,00	-28 405,14
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 100,00	10 538,19	0,00	0,00	4 561,81
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>7 041 900,00</b>	<b>3 145 035,06</b>	<b>1 009 192,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 887 672,26</b>
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 700,00	1 351,13	0,00	0,00	348,87
74718	Autres participations Etat	300 100,00	0,00	0,00	0,00	300 100,00
74771	Participation Fonds social européen	4 730 000,00	1 036 845,43	1 009 192,68	0,00	2 683 961,89
75342	Allocations forfaitaires	1 900 000,00	1 910 819,45	0,00	0,00	-10 819,45
75343	Allocations forfaitaires majorées	110 000,00	196 019,05	0,00	0,00	-86 019,05
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>1 416 988 953,32</b>	<b>1 439 648 530,50</b>	<b>21 253 126,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 912 703,23</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>						

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

- (5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>395 560,57</b>	<b>317 126,40</b>	<b>24 307,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 127,17</b>
761	Produits de participations	70 001,00	-24 306,36	24 307,00	0,00	70 000,36
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	16 457,52	23 240,24	0,00	0,00	-6 782,72
7688	Autres	309 102,05	318 192,52	0,00	0,00	-9 090,47
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C) (5)</b>	<b>6 531 798,00</b>	<b>6 468 411,47</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 386,53</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	20 800,00	22 537,19	0,00	0,00	-1 737,19
7713	Libéralités reçues	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	150,00	125,70	0,00	0,00	24,30
7718	Autres prod. except. opération gestion	4 665 100,00	2 882 809,97	0,00	0,00	1 782 290,03
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 696 950,00	975 675,72	8 000,00	0,00	713 274,28
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	96 609,11	0,00	0,00	-96 609,11
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 146 907,90	0,00	0,00	-2 146 907,90
7788	Produits exceptionnels divers	95 798,00	343 745,88	0,00	0,00	-247 947,88
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>2 527 863,00</b>	<b>2 527 863,00</b>			<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctiont courant	2 000 000,00	2 000 000,00			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	527 863,00	527 863,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>1 426 444 174,89</b>	<b>1 448 961 931,37</b>	<b>21 285 433,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 803 189,53</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>24 243 989,16</b>	<b>26 313 004,13</b>			<b>-2 069 014,97</b>
722	Immobilisations corporelles	500 000,00	490 293,18			9 706,82
752	Revenus des immeubles	77 466,66	77 466,66			0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	2 078 721,83			-2 078 721,83
7768	Neutralisation des amortissements	12 523 799,00	12 523 798,96			0,04
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 142 723,50	11 142 723,50			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 243 989,16</b>	<b>26 313 004,13</b>			<b>-2 069 014,97</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 450 688 164,05</b>	<b>1 475 274 935,50</b>	<b>21 285 433,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 872 204,50</b>
---	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------

<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>83 812 220,94</b>	<b>83 812 220,94</b>			
--	----------------------	----------------------	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 534 500 384,99</b>	<b>1 559 087 156,44</b>	<b>21 285 433,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 872 204,50</b>
--	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	131 113 441	7 412 565	4 709 840	90 391 835	2 661 121	0
- Equipements départementaux		7 370 240	0	88 916 240	964 240	0
- Equipements non départementaux (c/204)		42 325	4 709 840	1 475 595	1 696 381	0
- Opérations financières	131 113 441					
Dépenses d'ordre	97 632 818					
Solde d'exécution reporté de N-1	146 382 318					
<b>Total dépenses</b>	<b>375 128 577</b>	<b>7 412 565</b>	<b>4 709 840</b>	<b>90 391 835</b>	<b>2 661 121</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>444 758 193</b>	<b>23 500</b>	<b>0</b>	<b>6 904 100</b>	<b>88 666</b>	<b>0</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>69 629 616</b>	<b>-7 389 065</b>	<b>-4 709 840</b>	<b>-83 487 735</b>	<b>-2 572 455</b>	<b>0</b>

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	91 718	4 347 003	0	1 708 002	82 519	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>-91 718</b>	<b>-4 347 003</b>	<b>0</b>	<b>-1 708 002</b>	<b>-82 519</b>	<b>0</b>

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	167 241 929	77 501 104	113 725 000	85 590 440	20 358 138	18 243 997
Total recettes	1 469 736 587	7 585 944	0	4 941 885	437 608	480 411
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>1 302 494 658</b>	<b>-69 915 160</b>	<b>-113 725 000</b>	<b>-80 648 555</b>	<b>-19 920 530</b>	<b>-17 763 585</b>

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	4 973 791	0	0	217 499	65 292 892	18 286 662	6 575 165	693 866	332 328 675
- Equipements départementaux	2 859 713	0	0	217 499	56 673 695	1 243 787	5 647 278	2 143	163 894 835
- Equipements non départementaux (c/204)	2 114 078	0	0	0	8 619 197	17 042 875	927 886	691 723	55 574 900
- Opérations financières									131 113 441
Dépenses d'ordre									97 632 818
Solde d'exécution reporté de N-1									146 382 318
<b>Total dépenses</b>	<b>4 973 791</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>217 499</b>	<b>65 292 892</b>	<b>18 286 662</b>	<b>6 575 165</b>	<b>693 866</b>	<b>576 343 812</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 016 504</b>	<b>702 622</b>	<b>1 142 820</b>	<b>985 963</b>	<b>457 622 368</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-4 973 790</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-217 499</b>	<b>-62 276 388</b>	<b>-17 584 040</b>	<b>-5 432 345</b>	<b>292 097</b>	<b>-118 721 444</b>

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	123 969	0	0	0	11 917 948	209 729	279 619	10 489	18 770 996
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>-123 969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11 917 948</b>	<b>-209 729</b>	<b>-279 619</b>	<b>-10 489</b>	<b>-18 770 996</b>

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	411 702 461	0	73 354 991	214 273 281	32 782 598	10 008 162	57 834 627	3 735 161	1 286 351 890
Total recettes	35 546 643	0	28 357 872	4 154 228	2 645 847	811 098	24 287 443	1 387 023	1 580 372 589
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>-376 155 818</b>	<b>0</b>	<b>-44 997 120</b>	<b>-210 119 054</b>	<b>-30 136 751</b>	<b>-9 197 063</b>	<b>-33 547 184</b>	<b>-2 348 138</b>	<b>294 020 700</b>

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>375 128 577</b>	<b>7 412 565</b>	<b>4 709 840</b>	<b>90 391 835</b>	<b>2 661 121</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		131 113 441	7 412 565	4 709 840	90 391 835	2 661 121	0
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0
10251	Dons et legs en capital	97 795	0	0	0	500	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 796 104	0	0	0	0	0
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	29 000 000	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	29 413 529	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	12 659 224	0	0	0	0	0
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	26 865 021	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	169 165	0	2 724 925	14 777	0
2033	Frais d'insertion	0	324	0	2 132	0	0
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0	22 500	0	0	0	0
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	19 825	0	0	0	0
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	99 973	0	94 231	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	1 089 962	0
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	18 255 000	0	0	22 728	128 493	0
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	4 600 000	1 200 000	0	0
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	9 867	0	6 824	0
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	252 867	376 871	0
2051	Concessions, droits similaires	0	1 598 971	0	295 892	53 597	0
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0
2115	Terrains bâtis	0	0	0	4 884	0	0
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	0
21351	Bâtiments publics	0	0	0	199 392	0	0
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0
2157	Matériel et outillage technique	0	180 130	0	1 887 791	6 131	0
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	126 378	0
2182	Matériel de transport	0	443 012	0	13 077	60 115	0
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	4 504 705	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
21838	Autre matériel informatique	0	2 187 731	0	0	21 067	0
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	8 138	0	1 176 227	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	234 774	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	36 593	0	0	48 125	0
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
231311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	21 825 910	0	0
231351	Bâtiments publics	0	2 511 403	0	19 728 111	632 752	0
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	1 298	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	36 553 193	0	0
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	0	0	0	0	0	0
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	5 820	0	0	0	0	0
4544139	Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses	8 400	0	0	0	0	0
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	2 088	0	0	0	0	0
4544142	Travaux d'Aménagement foncier - déplacement CDAF 2021 - Dépenses	744	0	0	0	0	0
4544143	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses	1 785	0	0	0	0	0
4544145	Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2022 - Dépenses	587	0	0	0	0	0
4544147	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses	772	0	0	0	0	0
45812	Aménagement MDPH - Dépenses	6 572	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		97 632 818	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		26 313 004	0	0	0	0	0
13911	<i>Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.</i>	392 768	0	0	0	0	0
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	393 448	0	0	0	0	0
13913	<i>Sub. transf cpte résult. Départements</i>	49 410	0	0	0	0	0
13914	<i>Sub. transf cpte résult. Communes</i>	2 858	0	0	0	0	0
13916	<i>Sub. transf cpte résult. Autres EPL</i>	3 390 152	0	0	0	0	0
139172	<i>Sub. transf cpte résult. FEDER</i>	1 100	0	0	0	0	0
13918	<i>Autres Sub. Transf équipement</i>	52 784	0	0	0	0	0
13932	<i>Sub. transf cpte résult. DDEC</i>	6 860 204	0	0	0	0	0
16878	<i>Dettes - Autres organismes, particuliers</i>	77 467	0	0	0	0	0
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	2 078 722	0	0	0	0	0
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	12 523 799	0	0	0	0	0
23151	<i>Réseaux de voirie</i>	490 293	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		71 319 814	0	0	0	0	0
16441	<i>Opérations afférentes à l'emprunt</i>	26 865 021	0	0	0	0	0
204412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	227 384	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
2111	Terrains nus	1 954 480	0	0	0	0	0
2115	Terrains bâtis	1 748 399	0	0	0	0	0
231311	Bâtiments administratifs	1 111 633	0	0	0	0	0
231312	Bâtiments scolaires	34 131 246	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	2 094 242	0	0	0	0	0
23151	Réseaux de voirie	3 187 409	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	146 382 318	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes d'investissement		444 758 193	23 500	0	6 904 100	88 666	0
Recettes réelles		263 019 513	23 500	0	6 904 100	88 666	0
10222	FCTVA	25 025 586	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	149 909 617	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	40 449	5 536	0
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	24 639 897	0	0	0	0	0
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	23 308	0	0	0	0
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	79 985	0
1324	Subv. non transf. Communes	0	0	0	0	0	0
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	6 860 204	0	0
1345	Amendes radars automatiques et de police	0	0	0	0	0	0
1346	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	30 000 000	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	33 219 921	0	0	0	0	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	192	0	0	0	0
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	3 060	0	0
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	387	3 145	0
2748	Autres prêts	224 492	0	0	0	0	0
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		181 738 680	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		110 418 866	0	0	0	0	0
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	258 334	0	0	0	0	0
2111	Terrains nus	1 065	0	0	0	0	0
2115	Terrains bâtis	481 404	0	0	0	0	0
21311	Bâtiments administratifs	24 720	0	0	0	0	0
21328	Autres bâtiments privés	2 196 933	0	0	0	0	0
2151	Réseaux de voirie	954 386	0	0	0	0	0
2157	Matériel et outillage technique	85 917	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
2182	Matériel de transport	30 878	0	0	0	0	0
21838	Autre matériel informatique	825	0	0	0	0	0
272	Titres immobilisés (droits de créance)	191 168	0	0	0	0	0
28031	Frais d'études	877 278	0	0	0	0	0
28033	Frais d'insertion	24 235	0	0	0	0	0
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	26 237	0	0	0	0	0
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	94 239	0	0	0	0	0
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000	0	0	0	0	0
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 918	0	0	0	0	0
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	93 070	0	0	0	0	0
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	598 787	0	0	0	0	0
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 494 141	0	0	0	0	0
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	141 963	0	0	0	0	0
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 310 461	0	0	0	0	0
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	561	0	0	0	0	0
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	282 714	0	0	0	0	0
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	8 813 435	0	0	0	0	0
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	5 033 853	0	0	0	0	0
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	313 858	0	0	0	0	0
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 345 014	0	0	0	0	0
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	308 195	0	0	0	0	0
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 475 072	0	0	0	0	0
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	95 286	0	0	0	0	0
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133	0	0	0	0	0
28051	Concessions et droits similaires	3 426 273	0	0	0	0	0
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 464	0	0	0	0	0
28128	Autres aménagements de terrains	58 232	0	0	0	0	0
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785	0	0	0	0	0
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966	0	0	0	0	0
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520	0	0	0	0	0
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295	0	0	0	0	0
281318	Autres bâtiments publics	9 143	0	0	0	0	0
281328	Autres bâtiments privés	21 102	0	0	0	0	0
281351	Bâtiments publics	23 662 781	0	0	0	0	0
281352	Bâtiments privés	138 682	0	0	0	0	0
28153	Réseaux divers	11 827	0	0	0	0	0
28157	Matériel et outillage techniques	3 570 574	0	0	0	0	0
28181	Installations générales, aménagt divers	40 223	0	0	0	0	0
28182	Matériel de transport	1 161 266	0	0	0	0	0
281831	Matériel informatique scolaire	2 596 863	0	0	0	0	0
281838	Autre matériel informatique	1 692 633	0	0	0	0	0
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	734 915	0	0	0	0	0
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	245 479	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
28185	Matériel de téléphonie	4 484	0	0	0	0	0
28188	Autres immo. corporelles	152 280	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		71 319 814	0	0	0	0	0
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 748 399	0	0	0	0	0
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 954 480	0	0	0	0	0
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	26 865 021	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	6 424 829	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	51 806	0	0	0	0	0
2111	Terrains nus	30 000	0	0	0	0	0
2117	Bois et forêts	2 300	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	34 047 895	0	0	0	0	0
4544229	Travaux d'aménagement foncier Nonville - Recettes	34 298	0	0	0	0	0
4544230	Travaux d'aménagement foncier Cessoy-en-Montois - Recettes	37 800	0	0	0	0	0
4544231	Travaux d'aménagement foncier Treuzy-Levelay - Recettes	33 720	0	0	0	0	0
4544234	Travaux d'aménagement foncier Lizines - Recettes	44 880	0	0	0	0	0
4544235	Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes	43 400	0	0	0	0	0
4544244	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2021 - Recettes	986	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement	167 241 929	77 501 104	113 725 000	85 590 440	20 358 138	18 243 997	
Dépenses réelles	56 823 063	77 501 104	113 725 000	85 590 440	20 358 138	18 243 997	
60611	Eau et assainissement	0	154 027	0	0	0	
60612	Energie - Electricité	0	1 584 739	0	4 998 849	0	
60613	Chauffage urbain	0	0	0	20 715	0	
60621	Combustibles	0	726 325	0	6 108 271	0	
60622	Carburants	0	565 889	0	0	0	
60623	Alimentation	0	53 627	0	6 023	3 202	
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	
60631	Fournitures d'entretien	0	871	0	74 481	778	
60632	Fournitures de petit équipement	0	18 070	0	14 918	52 286	
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	
60636	Vêtements de travail	0	23 883	0	15 454	10 406	
6064	Fournitures administratives	0	254 387	0	0	1 759	
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	0	0	0	202 884	
60661	Médicaments	0	0	0	0	0	
60662	Vaccins et sérums	0	2 985	0	0	0	
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	20 917	0	0	0	
6068	Autres matières et fournitures	0	560 334	0	100	120 060	

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
607	Achats de marchandises	0	17 514	0	0	2 391	0
611	Contrats de prestations de services	0	2 687 101	0	1 763 114	1 653 244	301 900
6132	Locations immobilières	0	325 782	0	16 742	0	0
6135	Locations mobilières	0	99 003	0	1 269 301	14 597	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	341 175	0	0	0	0
61521	Entretien terrains	0	129 553	0	496 351	6 568	0
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	639 181	0	4 494 703	0	0
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	4 272	0	0	0	0
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	5 110	0
61551	Entretien matériel roulant	0	24 378	0	0	0	0
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	48 922	0	0	7 279	123 935
6156	Maintenance	0	2 168 406	0	1 046 489	24 361	0
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0	0	0	117 521	0	0
6168	Autres primes d'assurance	0	1 154 401	0	38 500	0	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	39 134	15 680	0
6182	Documentation générale et technique	0	272 748	0	0	11 370	0
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	0	0	0	0	21 370	363 285
6184	Versements à des organismes de formation	0	1 501 171	0	0	0	0
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	780	0	0	0	0
6188	Autres frais divers	0	134 795	0	0	0	0
6218	Autre personnel extérieur	0	2 003 982	0	0	3 716	0
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0	56 153	0	0	0	221 836
62268	Autres honoraires, conseils	0	185 770	0	0	0	0
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	13 212	0	0	0	0
6228	Divers	0	36 360	0	0	0	0
6231	Annonces et insertions	0	286 640	0	11 578	28 819	0
6233	Foires et expositions	0	6 528	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	218 991	0	0	24 777	0
6236	Catalogues et imprimés	0	674 183	0	3 948	38 166	0
6238	Divers	0	18 596	0	0	8 244	0
6241	Transports de biens	0	26 582	0	113 995	13 265	0
6245	Transports de personnes extérieures	0	2 019	0	0	1 750	0
6248	Divers	0	299	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	367 079	0	0	2 196	104 870
6261	Frais d'affranchissement	0	717 608	0	0	27	0
6262	Frais de télécommunications	0	751 435	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	0	57 197	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	321 085	0	12 400	7 237	0
6282	Frais de gardiennage	0	397 592	0	18 491	4 362	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	1 671 623	0	1 147 001	0	13 530
62878	Remboursement de frais à des tiers	349 734	174 630	0	0	5 389	2 047
6288	Autres services extérieurs	9 383	0	0	0	27 296	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0	0	0	0	92	0
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	141 668	0	228 104	36 621	78 889
63512	Taxes foncières	198 715	0	0	0	0	0
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0	0	0
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	9 550	0	544	0	0
6358	Autres droits	288 245	0	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	178 441	1 360	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	28 101 113	0	20 851 438	3 066 053	7 678 330
64112	SFT, indemnité résidence	0	411 285	0	651 671	105 136	258 099
64113	NBI	0	114 432	0	255 622	44 003	84 580
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0	19 600	0	112 900	5 200	6 700
64118	Autres indemnités titulaires	0	3 624 022	0	3 348 183	1 001 624	2 416 726
64121	Rémunération principale	0	0	0	0	0	0
64123	Indemnités d'attente	0	0	0	0	0	0
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0	0	0	0	0	0
64126	Indemnités de licenciement	0	0	0	0	0	0
64128	Autres indemnités	0	0	0	0	0	0
64131	Rémunérations non tit.	0	5 578 112	0	1 836 416	742 480	470 175
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0	6 100	0	7 900	3 700	0
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	17 596	0	15 280	2 230	0
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0	7 715	0	0	39 741	125 360
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0	0	0	23 600	0	0
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	2 460 563	0	0
64171	Apprentis - rémunérations	0	615 730	0	0	0	0
64172	Apprentis - indemnité inflation	0	5 800	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	3 506 219	0	4 745 100	813 938	1 580 725
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	3 524 805	0	7 016 370	1 037 881	2 512 019
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	217 137	0	174 454	31 691	23 797
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	1 039 339	0	0	0	0
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	6 997	0	19 261	2 458	6 839
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	2 763	0
6472	Prestations familiales directes	0	503 224	0	0	0	0
6473	Allocations de chômage	0	23 076	0	160 597	38 659	5 350
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	73 814	0	0	14	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	3 040 062	0	0	0	0
6488	Autres charges	0	575 082	0	73 077	4 570	2 214
65111	Famille et enfance	0	0	0	0	0	0
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0	0	0	0	0	0
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0	0	0	0	0	0
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0	0	0	0	0	0
651128	Autres	0	0	0	0	0	0
65113	Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
6511411	APA	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	0	0	0	0
651144	APA versée à l'étab.	0	0	0	0	0	0
6512	Secours d'urgence	0	72 556	0	0	0	0
6513	Bourses	0	0	0	0	43 200	31 500
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0	0	0	0	0	0
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
6518	Autres (primes, dots)	0	0	0	0	0	0
65211	Frais de scolarité	0	0	0	0	0	0
65212	Frais périscolaires	0	0	0	0	0	0
6522	Accueil familial	0	0	0	0	0	0
6523	Frais d'hospitalisation	0	0	0	0	0	0
652411	Foyers enf. centres et hot. mat.	0	0	0	0	0	0
652412	Mais. enf. caract. social	0	0	0	0	0	0
652413	Lieux de vie et d'accueil	0	0	0	0	0	0
652415	Etablissements scolaires	0	0	0	0	0	0
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0	0	0	0	0	0
652418	Autres	0	0	0	0	0	0
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0	0	0	0	0	0
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0	0	0	0	0	0
6526	Prévention spécialisée	0	0	0	0	0	0
6531	Indemnités	0	1 499 445	0	0	0	0
6532	Frais de mission et de déplacement	0	60 915	0	0	0	0
6533	Cotisations de retraite	0	125 952	0	0	0	0
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	483 782	0	0	0	0
6535	Formation	0	16 750	0	0	0	0
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	3 647	0	0	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	2 747	0	0	0	0
6542	Créances éteintes	0	1 206	0	0	0	0
65511	Etablissements publics	0	0	0	14 514 442	278 028	0
65512	Etablissements privés	0	0	0	5 916 684	8 959	0
6553	Service d'incendie	0	0	113 700 000	0	0	0
6556	Contributions à des fonds	0	0	0	0	0	0
6558	Autres contributions obligatoires	0	90 000	0	0	1 081 204	0
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	0	0
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	0	0	0
6568	Autres participations	0	231 830	0	390 843	762 200	1 348 028
65731	Subv. fonct. Etat	0	0	0	0	0	0
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0	0	0	0	1 993 461	0
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0	7 000	0	0	0	0
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0	0	0	247 072	129 260	0
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	1 000	0	130 000	281 997	0
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	45 000	1 182 971	25 000	131 203	6 457 441	96 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6577	Remises gracieuses	0	0	0	0	0	0
65811	Droits d'utilisat <sup>n</sup> informatique nuage	0	586 343	0	445 926	19 298	0
65818	Autres	0	158 604	0	0	4 270	0
65861	Frais de personnel	289 199	0	0	0	0	0
65888	Autres	0	2	0	0	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 344 557	0	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	335 807	0	0	0	0	0
6688	Autres	608 126	0	0	0	0	0
6712	Amendes fiscales et pénales	0	0	0	0	0	0
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	35 113	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	20 760	0	5 084	1 377	1 744
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	50 500	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	173 347	0	30	0	0
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 837 000	0	0	0	0	0
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 365 669	0	0	0	0	0
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	353 706	0	0	0	0	0
73918	Autres reversements sur impôts locaux	163 308	0	0	0	0	0
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	35 065 714	0	0	0	0	0
7398	Autres reversements	2 390 460	30 000	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		110 418 866	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		110 418 866	0	0	0	0	0
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	3 967 295	0	0	0	0	0
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	258 334	0	0	0	0	0
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	106 193 236	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

## RECETTES

<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 469 736 587</b>	<b>7 585 944</b>	<b>0</b>	<b>4 941 885</b>	<b>437 608</b>	<b>480 411</b>
Recettes réelles		1 359 611 362	7 585 944	0	4 941 885	437 608	480 411
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	32 343	0	258 900	1 260	0
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	133 080	0	142 955	9 840	55 819
65869	Remboursements frais de fonctionnement	8 040	0	0	0	0	0
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	13 278	0	0	0	0
7037	Contribution pour dégradation des voies	0	0	0	0	0	0
7061	Taxes d'analyse	0	0	0	0	0	0
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	6 630	0
7066	Redevances services à caractère social	0	1 055 482	0	0	0	0
7068	Autres redevances et droits	0	15 000	0	0	0	0
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	4 002	0	0	0	0
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	240 047	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
70878	Remb. frais par des tiers	3 109	31 380	0	90 530	0	0
73112	Cotisation sur la VAE	77 416 463	0	0	0	0	0
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	3 889 066	0	0	0	0	0
73121	F.N.G.I.R.	17 925 606	0	0	0	0	0
73123	Attributions de compensation CVAE	85 671 811	0	0	0	0	0
73124	Fonds solidarité région Ile-de-France	9 461 115	0	0	0	0	0
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	13 709 371	0	0	0	0	0
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	151 430	0	0	0	0	0
7321	Taxe départementale publicité foncière	338 429 062	0	0	0	0	0
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	1 571 123	0	0	0	0	0
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	15 953 314	0	0	0	0	0
7327	Taxe d'aménagement	17 477 465	0	0	0	0	0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	151 784 309	0	0	0	0	0
7351	Taxe sur consommation finale électricité	20 355 860	0	0	0	0	0
7352	TICPE	75 650 744	0	0	0	0	0
7353	Redevance des mines	2 343 721	0	0	0	0	0
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	394 208 413	0	0	0	0	0
7411	Dotations forfaitaire	55 960 333	0	0	0	0	0
74122	Dotations de péréquation urbaine	21 853 478	0	0	0	0	0
74123	Dotations de compensation	13 742 986	0	0	0	0	0
744	FCTVA	1 494 440	0	0	0	0	0
7461	DGD	4 120 007	0	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	0	62 775	0	968 308	111 000	0
7472	Participation régions	0	0	0	13 712	7 483	0
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0	161 341	0	0	0	0
74771	Participation Fonds social européen	0	3 589 335	0	0	0	0
74778	Autres Participations	0	35 400	0	0	0	0
747811	Dotations versées au titre de l'APA	0	0	0	0	0	0
747812	Dotations versées au titre de la PCH	0	0	0	0	0	0
7478141	Part autonomie	0	0	0	0	0	0
7478142	Part prévention	0	0	0	0	0	0
747818	Autres	0	0	0	0	0	0
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	9 554 099	0	0	0	0	0
74788	Autres	0	1 000	0	0	0	0
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	83 086	0	0	0	0	0
74832	D.C.R.T.P.	18 791 779	0	0	0	0	0
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 499	0	0	0	0	0
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 989 134	0	0	0	0	0
74881	Particip. familles resto, hébergé	0	0	0	3 207 582	0	0
74888	Autres	0	12 879	0	0	0	0
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0	0	0	0	0	364 359

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0	0	0	0	0	0
7518	Recouvrements sur autres redevables	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	108 911	0	0	0	0
7533	APA	0	0	0	0	0	0
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
75343	Allocations forfaitaires majorées	0	0	0	0	0	0
7535	PCH	0	0	0	0	0	0
7538	Autres	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	0	21 334	0	0	0	0
761	Produits de participations	1	0	0	0	0	0
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	23 240	0	0	0	0	0
7688	Autres	318 193	0	0	0	0	0
7711	Dédits et pénalités perçus	0	7 937	0	3 300	0	0
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0	126	0	0	0	0
7718	Autres prod. except. opération gestion	0	2 042 982	0	0	2	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	32 679	4 757	0	16 768	301 393	60 233
7748	Autres subventions exceptionnelles	0	0	0	96 609	0	0
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 107 522	0	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	1	12 556	0	143 219	0	0
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	2 000 000	0	0	0	0	0
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	527 863	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>26 313 004</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>26 313 004</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>490 293</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
752	<i>Revenus des immeubles</i>	<i>77 467</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	<i>2 078 722</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	<i>12 523 799</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>11 142 724</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		83 812 221	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>4 973 791</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>217 499</b>	<b>65 292 892</b>	<b>18 286 662</b>	<b>6 575 165</b>	<b>693 866</b>	<b>576 343 812</b>
Dépenses réelles		4 973 791	0	0	217 499	65 292 892	18 286 662	6 575 165	693 866	332 328 675
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10251	Dons et legs en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	98 295
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	14 796 104
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0	0	0	0	0	0	0	0	29 000 000
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	29 413 529
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	12 659 224
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	26 865 021
2031	Frais d'études	199 182	0	0	0	3 314 517	147 247	179 396	2 143	6 751 352
2033	Frais d'insertion	2 545	0	0	0	19 872	7 356	0	0	32 230
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	19 825
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	150 142	160 160	0	0	504 505
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	5 585 980	12 824 234	102 354	97 728	19 700 258
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	209 781	0	209 781
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	2 492 219	3 500 000	0	0	5 992 219
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	31 305	0	0	0	31 305
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	533 099	0	533 099
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	370 500	0	0	0	0	94 309	0	0	18 871 030
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	1 652 852	0	0	0	175 500	0	0	16 000	1 844 352
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	17 011	346 000	0	0	363 011
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	88 657	82 652	0	5 971 310
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	167 040	3 700	0	0	187 431
20422	Privé : Bâtiments, installations	90 726	0	0	0	0	25 815	0	577 994	1 324 273
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	217 499	0	0	0	0	2 165 959
2111	Terrains nus	533 775	0	0	0	429 584	0	280 773	0	1 244 133
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	4 884
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	34 260	0	0	34 260
21351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	199 392
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	15 074	0	15 074
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	2 039 785	50 553	0	0	4 164 389
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	126 378
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	123 542	0	0	0	639 745
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	4 504 705

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	2 208 798
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1 184 366
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	234 774
2188	Autres immobilisations corporelles	50 573	0	0	0	0	0	0	0	135 292
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	265 802	0	0	265 802
231311	Bâtiments administratifs	586 105	0	0	0	86 037	0	0	0	672 143
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	21 825 910
231351	Bâtiments publics	1 487 532	0	0	0	616 814	0	0	0	24 976 613
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	48 249 874	0	5 088 898	0	53 340 071
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	1 793 670	738 569	83 136	0	39 168 567
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	5 820
4544139	Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	8 400
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	2 088
4544142	Travaux d'Aménagement foncier - déplacement CDAF 2021 - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	744
4544143	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	1 785
4544145	Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2022 - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	587
4544147	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	772
45812	Aménagement MDPH - Dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	6 572
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	97 632 818
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	26 313 004
13911	<i>Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	392 768
13912	<i>Sub. transf cpte résultat. Régions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	393 448
13913	<i>Sub. transf cpte résultat. Départements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	49 410
13914	<i>Sub. transf cpte résultat. Communes</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 858
13916	<i>Sub. transf cpte résultat. Autres EPL</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3 390 152
139172	<i>Sub. transf cpte résultat. FEDER</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
13918	<i>Autres Sub. Transf équipement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	52 784
13932	<i>Sub. transf cpte résultat. DDEC</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	6 860 204
16878	<i>Dettes - Autres organismes, particuliers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	77 467
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 078 722
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	12 523 799
23151	<i>Réseaux de voirie</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	490 293

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	71 319 814
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	26 865 021
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	227 384
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 954 480
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	1 748 399
231311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	1 111 633
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	34 131 246
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	2 094 242
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	3 187 409
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	146 382 318

RECETTES										
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	3 016 504	702 622	1 142 820	985 963	457 622 368	
Recettes réelles	0	0	0	0	3 016 504	702 622	1 142 820	985 963	275 883 688	
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	25 025 586	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	149 909 617	
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	45 985	
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	22 500	0	0	22 500	
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0	0	24 639 897	
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	0	0	23 308	
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	885 486	0	1 112 459	0	2 077 930	
1324	Subv. non transf. Communes	0	0	0	1 374 102	0	23 206	0	1 397 308	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	10 000	0	0	0	10 000	
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	0	0	0	0	6 860 204	
1345	Amendes radars automatiques et de police	0	0	0	707 382	0	0	0	707 382	
1346	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	527 863	0	0	527 863	
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	30 000 000	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	33 219 921	
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	3 456	0	0	3 456	
2111	Terrains nus	0	0	0	0	148 803	0	0	148 803	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	192	
231312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	3 060	
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	21 174	0	0	0	21 174	
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	18 360	0	7 155	0	29 046	
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	0	0	224 492	
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0	0	0	0	0	0	985 963	985 963	
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	181 738 680	
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	110 418 866	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	0	0	0	0	0	0	258 334	
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	1 065	
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	481 404	

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
21311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	24 720
21328	Autres bâtiments privés	0	0	0	0	0	0	0	0	2 196 933
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	954 386
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	0	0	0	85 917
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	30 878
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	825
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0	0	0	0	0	0	0	0	191 168
28031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	877 278
28033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	24 235
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	26 237
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	94 239
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	178 918
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	93 070
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	598 787
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	26 494 141
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	141 963
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	1 310 461
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	561
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	282 714
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	8 813 435
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	5 033 853
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0	0	0	313 858
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	2 345 014
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0	0	0	0	0	0	0	0	308 195
280422	Privé - Bâtiments et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	1 475 072
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	95 286
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	133
28051	Concessions et droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	3 426 273
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	28 464
28128	Autres aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	58 232
281311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	1 571 785
281312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	17 854 966
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	207 520
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	0	0	0	0	371 295
281318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	9 143
281328	Autres bâtiments privés	0	0	0	0	0	0	0	0	21 102
281351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	23 662 781
281352	Bâtiments privés	0	0	0	0	0	0	0	0	138 682
28153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	11 827
28157	Matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	3 570 574
28181	Installations générales, aménagt divers	0	0	0	0	0	0	0	0	40 223

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
28182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	1 161 266
281831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	2 596 863
281838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	1 692 633
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	734 915
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	245 479
28185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	0	0	0	4 484
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	152 280
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	71 319 814
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1 748 399
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 954 480
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	26 865 021
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	6 424 829
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	51 806
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	2 300
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	34 047 895
4544229	Travaux d'aménagement foncier Nonville - Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	34 298
4544230	Travaux d'aménagement foncier Cessoy-en-Montois - Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	37 800
4544231	Travaux d'aménagement foncier Treuzy-Levelay - Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	33 720
4544234	Travaux d'aménagement foncier Lizines - Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	44 880
4544235	Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	43 400
4544244	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2021 - Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	986
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement	411 702 461	0	73 354 991	214 273 281	32 782 598	10 008 162	57 834 627	3 735 161	1 286 351 890	
Dépenses réelles	411 702 461	0	73 354 991	214 273 281	32 782 598	10 008 162	57 834 627	3 735 161	1 175 933 024	
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	154 027	
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	6 583 588	
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	0	0	0	20 715	
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	6 834 596	
60622	Carburants	0	0	0	0	1 484 565	0	0	2 050 455	
60623	Alimentation	3 977	0	0	0	0	0	0	66 829	
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	1 344 102	0	0	1 366 703	

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
60631	Fournitures d'entretien	1 542	0	0	0	0	2 812	0	0	80 484
60632	Fournitures de petit équipement	3 293	0	0	0	186 929	14 172	0	0	289 666
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	1 374 994	0	0	0	1 374 994
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	165 588	9 154	0	0	224 486
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	256 146
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	0	0	0	0	0	0	0	202 884
60661	Médicaments	14 611	0	0	0	0	0	0	0	91 085
60662	Vaccins et sérums	0	0	0	0	0	0	0	0	287 350
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	0	0	0	20 917
6068	Autres matières et fournitures	10 108	0	0	0	24 278	442	0	0	717 401
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	22 841	42 745
611	Contrats de prestations de services	1 436 205	0	0	23 908	403 989	111 894	6 739 776	153 686	15 274 816
6132	Locations immobilières	1 545	0	0	0	0	0	0	0	344 069
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	371 750	2 425	0	0	1 757 076
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	341 175
61521	Entretien terrains	119 255	0	0	0	0	0	0	0	751 727
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	462 037	0	0	0	276 469	0	0	0	5 872 389
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	4 272
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	3 584 831	0	0	0	3 584 831
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	612 961	291 949	0	0	910 019
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	690 578	0	0	0	714 956
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	97 480	3 761	0	0	281 378
6156	Maintenance	195 917	0	0	0	631 751	2 023	474 500	0	4 543 447
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0	0	0	0	0	0	0	0	117 521
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	1 192 901
617	Etudes et recherches	44 460	0	0	0	0	137 449	0	0	236 724
6182	Documentation générale et technique	921	0	0	0	296	0	0	0	285 334
6183	Frais de formation (personnel extérieur	828	0	0	0	0	0	0	0	385 483
6184	Versements à des organismes de formation	56 680	0	0	0	0	0	0	0	1 557 851
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	0	0	0	0	0	0	0	780
6188	Autres frais divers	0	0	0	3 532	0	0	0	0	138 327
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	2 007 698
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	574 245	0	0	0	0	0	0	0	852 234
62268	Autres honoraires, conseils	64 920	0	0	95 400	0	0	0	0	346 090
6227	Frais d'actes et de contentieux	335 354	0	0	0	244	0	0	0	348 810
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	37 351	0	73 711
6231	Annonces et insertions	21 248	0	0	0	10 152	0	4 752	5 850	369 039
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	0	0	0	0	6 528
6234	Réceptions	3 155	0	0	0	0	0	0	0	246 923
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	1 188	0	0	717 485
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	26 840



Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6241	Transports de biens	4 333	0	0	0	0	0	0	0	158 175
6245	Transports de personnes extérieures	612 143	0	0	0	0	0	27 424 916	0	28 040 829
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	299
6251	Voyages, déplacements et missions	1 167 779	0	0	0	0	24 928	0	328	1 667 180
6261	Frais d'affranchissement	141	0	0	0	0	0	0	0	717 776
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	751 435
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	1 076	0	58 273
6281	Concours divers (cotisations)	9 500	0	0	0	8 940	28 763	15 543	4 120	407 588
6282	Frais de gardiennage	0	0	0	0	0	0	0	0	420 444
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	2 832 154
62878	Remboursement de frais à des tiers	33 274	0	0	0	447 712	176 000	0	0	1 188 785
6288	Autres services extérieurs	13 873	0	0	0	0	0	0	0	50 553
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0	0	0	0	0	0	0	0	92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	377 735	0	21 212	5 687	104 128	23 164	6 314	0	1 023 523
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	198 715
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	67	0	0	0	0	0	0	0	67
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	14 606	0	0	0	24 700
6358	Autres droits	0	0	0	0	0	180	0	0	288 425
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	179 801
64111	Rémunération principale titulaires	18 323 260	0	1 805 446	487 644	9 805 130	1 742 528	372 017	0	92 232 957
64112	SFT, indemnité résidence	667 196	0	52 670	17 436	315 242	71 428	14 460	0	2 564 623
64113	NBI	298 126	0	28 034	3 385	109 931	16 969	4 096	0	959 178
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	39 100	0	3 200	1 500	24 100	2 200	1 200	0	215 700
64118	Autres indemnités titulaires	5 504 460	0	548 651	154 725	3 831 550	680 695	126 621	0	21 237 257
64121	Rémunération principale	20 814 417	0	0	0	0	0	0	0	20 814 417
64123	Indemnités d'attente	80 000	0	0	0	0	0	0	0	80 000
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	15 000	0	0	0	0	0	0	0	15 000
64126	Indemnités de licenciement	150 000	0	0	0	0	0	0	0	150 000
64128	Autres indemnités	4 680 000	0	0	0	0	0	0	0	4 680 000
64131	Rémunérations non tit.	3 422 113	0	405 758	104 925	1 083 856	696 852	283 577	0	14 624 262
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	10 300	0	900	200	1 400	1 000	300	0	31 800
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	14 023	0	0	0	0	0	0	0	49 128
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	172 816
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0	0	0	0	0	0	0	0	23 600
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	2 460 563
64171	Apprentis - rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	615 730
64172	Apprentis - indemnité inflation	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 666 777	0	455 940	123 880	2 132 901	545 739	162 783	0	24 734 002
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 430 395	0	608 216	165 778	3 251 914	596 999	134 279	0	26 278 658
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	139 429	0	16 170	4 277	44 160	28 365	11 629	0	691 109
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	1 039 339
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	18 640	0	1 916	628	7 539	1 328	469	0	66 075

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	2 763
6472	Prestations familiales directes	18 957	0	0	0	0	0	0	0	522 181
6473	Allocations de chômage	688 848	0	0	11 313	25 265	0	0	0	953 108
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 207	0	0	0	0	0	0	0	77 035
6478	Autres charges sociales diverses	85 176	0	0	0	0	0	0	0	3 125 238
6488	Autres charges	15 358	0	1 628	299	7 722	4 998	1 601	0	686 549
65111	Famille et enfance	996 352	0	0	0	0	0	0	0	996 352
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	36 538 776	0	0	0	0	0	0	0	36 538 776
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	9 942 751	0	0	0	0	0	0	0	9 942 751
651122	Allocation compensatrice tierce personne	5 549 666	0	0	0	0	0	0	0	5 549 666
651128	Autres	177 939	0	0	0	0	0	0	0	177 939
65113	Personnes âgées	403 429	0	0	0	0	0	0	0	403 429
6511411	APA	0	0	34 566 167	0	0	0	0	0	34 566 167
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	9 479 367	0	0	0	0	0	9 479 367
651144	APA versée à l'étab.	0	0	25 359 694	0	0	0	0	0	25 359 694
6512	Secours d'urgence	1 391 498	0	0	0	0	0	0	0	1 464 054
6513	Bourses	0	0	0	0	0	0	0	0	74 700
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	1 230	0	0	0	0	0	0	0	1 230
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	169 846 139	0	0	0	0	169 846 139
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	28 909 501	0	0	0	0	28 909 501
6518	Autres (primes, dots)	22 981	0	0	0	0	0	0	0	22 981
65211	Frais de scolarité	19 845	0	0	0	0	0	0	0	19 845
65212	Frais périscolaires	778 565	0	0	0	0	0	0	0	778 565
6522	Accueil familial	2 522 774	0	0	0	0	0	0	0	2 522 774
6523	Frais d'hospitalisation	36 831	0	0	0	0	0	0	0	36 831
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	21 798 877	0	0	0	0	0	0	0	21 798 877
652412	Mais. enf. caract. social	72 005 925	0	0	0	0	0	0	0	72 005 925
652413	Lieux de vie et d'accueil	221 876	0	0	0	0	0	0	0	221 876
652415	Etablissements scolaires	18 920	0	0	0	0	0	0	0	18 920
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	17 400 346	0	0	0	0	0	0	0	17 400 346
652418	Autres	971 115	0	0	0	0	0	0	0	971 115
65242	Frais séj. étab. adultes hand	114 900 163	0	0	0	0	0	0	0	114 900 163
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	20 497 680	0	0	0	0	0	0	0	20 497 680
6526	Prévention spécialisée	4 391 583	0	0	0	0	0	0	0	4 391 583
6531	Indemnités	0	0	0	0	0	0	0	0	1 499 445
6532	Frais de mission et de déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	60 915
6533	Cotisations de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	125 952
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	0	0	0	0	0	0	0	483 782
6535	Formation	0	0	0	0	0	0	0	0	16 750
65372	Cotis. fonds financat alloc. fin mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	3 647

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur	2 184	0	0	279 548	0	0	0	0	284 479
6542	Créances éteintes	5 042	0	0	33 893	0	0	0	0	40 141
65511	Etablissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	14 792 470
65512	Etablissements privés	0	0	0	0	0	0	0	0	5 925 643
6553	Service d'incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	113 700 000
6556	Contributions à des fonds	320 000	0	0	0	0	2 000 000	0	0	2 320 000
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0	8 530 231	0	9 701 435
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	54 388	0	0	0	0	0	0	0	54 388
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	3 139 070	0	0	0	0	3 139 070
6568	Autres participations	12 378 450	0	0	0	24 000	94 540	13 393 140	212 000	28 835 031
65731	Subv. fonct. Etat	0	0	0	0	0	34 200	0	0	34 200
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	3 294 828	0	0	0	161 209	505 274	0	0	5 954 772
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	260 000	0	0	267 000
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	851 624	0	0	0	0	6 365	0	2 000 000	3 234 321
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	10 000	322 000	1 825	596 800	1 343 622
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	5 529 966	0	0	10 824 640	35 294	1 566 378	0	739 537	26 633 429
6577	Remises gracieuses	0	0	0	2 519	0	0	0	0	2 519
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	1 051 568
65818	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	162 874
65861	Frais de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	289 199
65888	Autres	1	0	0	0	0	0	0	0	4
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	10 344 557
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	335 807
6688	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	608 126
6712	Amendes fiscales et pénales	2 275	0	0	0	0	0	0	0	2 275
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	0	0	0	0	0	4 400	0	39 513
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	19 974	0	0	33 455	4 745	0	87 771	0	174 910
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	50 500
678	Autres charges exceptionnelles	680	0	22	0	70 297	0	0	0	244 375
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0	0	0	0	0	0	0	0	4 837 000
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	0	1 365 669
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	353 706
73918	Autres reversements sur impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	163 308
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	35 065 714
7398	Autres reversements	0	0	0	0	0	0	0	0	2 420 460
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	110 418 866
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	110 418 866
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3 967 295
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	258 334
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	106 193 236
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		35 546 643	0	28 357 872	4 154 228	2 645 847	811 098	24 287 443	1 387 023	1 580 372 589
Recettes réelles		35 546 643	0	28 357 872	4 154 228	2 645 847	811 098	24 287 443	1 387 023	1 470 247 364
6419	Remboursements rémunérations personnel	115 469	0	0	0	78 991	1 982	0	0	488 946
6459	Rembours charges SS et prévoyance	156 603	0	4 100	1 351	28 383	43 211	1 500	0	576 843
65869	Remboursements frais de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	8 040
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	400	0	0	400
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	726 552	0	0	0	739 830
7037	Contribution pour dégradation des voies	0	0	0	0	212 381	0	0	0	212 381
7061	Taxes d'analyse	0	0	0	0	216 194	0	0	0	216 194
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	0	0	0	0	6 630
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	174 980	0	1 230 462
7068	Autres redevances et droits	0	0	0	0	0	0	1 023 458	0	1 038 458
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	0	0	0	0	4 002
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	154 587	0	0	0	0	0	178 766	0	573 400
70878	Remb. frais par des tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	125 019
73112	Cotisation sur la VAE	0	0	0	0	0	0	0	0	77 416 463
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	3 889 066
73121	F.N.G.I.R.	0	0	0	0	0	0	0	0	17 925 606
73123	Attributions de compensation CVAE	0	0	0	0	0	0	0	0	85 671 811
73124	Fonds solidarité région Ile-de-France	0	0	0	0	0	0	0	0	9 461 115
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	0	0	0	0	0	0	0	0	13 709 371
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	151 430
7321	Taxe départementale publicité foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	338 429 062
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 571 123
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	15 953 314
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	17 477 465
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	151 784 309
7351	Taxe sur consommation finale électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	20 355 860
7352	TICPE	0	0	0	0	0	0	0	0	75 650 744
7353	Redevance des mines	0	0	0	0	0	0	0	0	2 343 721
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	1 386 388	1 386 388
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	0	0	0	0	0	0	0	0	394 208 413
7411	Dotations forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	55 960 333
74122	Dotations de péréquation urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	21 853 478
74123	Dotations de compensation	0	0	0	0	0	0	0	0	13 742 986
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 494 440
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	4 120 007
74718	Autres participations Etat	2 216 829	0	0	0	0	0	0	0	3 358 913

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
7472	Participation régions	0	0	0	0	0	0	1 988 944	0	2 010 138
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0	235 570	0	235 570
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	0	20 328 341	0	20 489 681
74771	Participation Fonds social européen	0	0	0	2 046 038	0	0	0	0	5 635 373
74778	Autres Participations	0	0	0	0	0	0	0	0	35 400
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	28 263 829	0	0	0	0	0	28 263 829
747812	Dotation versée au titre de la PCH	17 064 145	0	0	0	0	0	0	0	17 064 145
7478141	Part autonomie	560 177	0	0	0	0	0	0	0	560 177
7478142	Part prévention	1 104 026	0	0	0	0	0	0	0	1 104 026
747818	Autres	1 487 220	0	0	0	0	0	0	0	1 487 220
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	9 554 099
74788	Autres	4 126 973	0	0	0	1 285 801	765 504	0	0	6 179 278
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0	0	0	0	0	0	0	0	83 086
74832	D.C.R.T.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	18 791 779
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0	0	0	0	0	0	0	0	2 499
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0	0	0	0	0	0	0	0	2 989 134
74881	Particip. familles resto, hébergé	0	0	0	0	0	0	0	0	3 207 582
74888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	12 879
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	208 919	0	0	0	0	0	0	0	573 278
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	6 923 057	0	0	0	0	0	0	0	6 923 057
7518	Recouvrements sur autres redevables	66 275	0	0	0	0	0	0	0	66 275
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	108 911
7533	APA	0	0	79 405	0	0	0	0	0	79 405
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	1 910 819	0	0	0	0	1 910 819
75343	Allocations forfaitaires majorées	0	0	0	196 019	0	0	0	0	196 019
7535	PCH	131 182	0	0	0	0	0	0	0	131 182
7538	Autres	23 902	0	0	0	0	0	0	0	23 902
7588	Autres produits divers gestion courante	15 016	0	0	0	0	0	0	0	36 350
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	0	1
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	23 240
7688	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	318 193
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0	11 300	0	22 537
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	126
7718	Autres prod. except. opération gestion	495 636	0	0	0	0	0	344 190	0	2 882 810
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	564 394	0	10 538	0	3 057	0	395	0	994 214
7748	Autres subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	96 609
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	39 386	0	0	0	2 146 908
7788	Produits exceptionnels divers	132 232	0	0	0	55 102	1	0	635	343 746
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	0	527 863
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	26 313 004
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	26 313 004

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	490 293
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	77 467
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0	0	0	0	0	0	0	0	2 078 722
7768	Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	12 523 799
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	11 142 724
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	83 812 221

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>228 746 258,89</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>131 113 440,77</b>
10222	FCTVA	0,00
10251	Dons et legs en capital	97 795,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 796 104,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	29 000 000,00
1641	Emprunts en euros	29 413 528,89
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	12 659 224,11
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	26 865 021,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	18 255 000,00
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	0,00
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	5 820,00
4544139	Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses	8 400,00
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	2 088,00
4544142	Travaux d'Aménagement foncier - déplacement CDAF 2021 - Dépenses	744,00
4544143	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses	1 785,00
4544145	Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2022 - Dépenses	586,87
4544147	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses	772,16
45812	Aménagement MDPH - Dépenses	6 571,74
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>97 632 818,12</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>26 313 004,13</i>
13911	<i>Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.</i>	<i>392 768,00</i>
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	<i>393 447,50</i>
13913	<i>Sub. transf cpte résult. Départements</i>	<i>49 410,00</i>
13914	<i>Sub. transf cpte résult. Communes</i>	<i>2 858,00</i>
13916	<i>Sub. transf cpte résult. Autres EPL</i>	<i>3 390 152,00</i>
139172	<i>Sub. transf cpte résult. FEDER</i>	<i>1 100,00</i>
13918	<i>Autres Sub. Transf équipement</i>	<i>52 784,00</i>
13932	<i>Sub. transf cpte résult. DDEC</i>	<i>6 860 204,00</i>
16878	<i>Dettes - Autres organismes, particuliers</i>	<i>77 466,66</i>
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>2 078 721,83</i>
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	<i>12 523 798,96</i>
23151	<i>Réseaux de voirie</i>	<i>490 293,18</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>71 319 813,99</i>
16441	<i>Opérations afférentes à l'emprunt</i>	<i>26 865 021,00</i>
204412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	<i>227 384,15</i>
2111	<i>Terrains nus</i>	<i>1 954 480,00</i>
2115	<i>Terrains bâtis</i>	<i>1 748 399,00</i>
231311	<i>Bâtiments administratifs</i>	<i>1 111 633,28</i>
231312	<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>34 131 245,70</i>
231351	<i>Bâtiments publics</i>	<i>2 094 241,73</i>
23151	<i>Réseaux de voirie</i>	<i>3 187 409,13</i>
<b>RECETTES</b>		<b>444 758 193,09</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>263 019 513,06</b>
10222	FCTVA	25 025 585,88
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	149 909 617,42
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	24 639 897,00
1641	Emprunts en euros	30 000 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	33 219 921,00
2748	Autres prêts	224 491,76
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>181 738 680,03</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>110 418 866,04</i>
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>258 334,39</i>
2111	<i>Terrains nus</i>	<i>1 065,00</i>
2115	<i>Terrains bâtis</i>	<i>481 403,93</i>
21311	<i>Bâtiments administratifs</i>	<i>24 719,57</i>
21328	<i>Autres bâtiments privés</i>	<i>2 196 933,30</i>

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
2151	Réseaux de voirie	954 385,95
2157	Matériel et outillage technique	85 916,69
2182	Matériel de transport	30 878,07
21838	Autre matériel informatique	824,60
272	Titres immobilisés (droits de créance)	191 168,23
28031	Frais d'études	877 278,48
28033	Frais d'insertion	24 234,92
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	26 237,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	94 238,60
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 918,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	93 070,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	598 786,79
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 494 140,92
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	141 963,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 310 461,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	561,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	282 713,96
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	8 813 434,63
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	5 033 852,70
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	313 858,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 345 014,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	308 194,62
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 475 072,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	95 286,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00
28051	Concessions et droits similaires	3 426 272,52
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 464,00
28128	Autres aménagements de terrains	58 232,00
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785,00
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00
281318	Autres bâtiments publics	9 143,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00
281351	Bâtiments publics	23 662 781,33
281352	Bâtiments privés	138 682,00
28153	Réseaux divers	11 827,00
28157	Matériel et outillage techniques	3 570 574,30
28181	Installations générales, aménagt divers	40 223,00
28182	Matériel de transport	1 161 266,14
281831	Matériel informatique scolaire	2 596 863,41
281838	Autre matériel informatique	1 692 632,94
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	734 914,55
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	245 479,35
28185	Matériel de téléphonie	4 483,77
28188	Autres immo. corporelles	152 280,38
041	Opérations patrimoniales	71 319 813,99
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 748 399,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 954 480,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	26 865 021,00
2031	Frais d'études	6 424 828,73
2033	Frais d'insertion	51 805,95
2111	Terrains nus	30 000,00
2117	Bois et forêts	2 300,00
238	Avances commandes immo corporelles	34 047 895,16
4544229	Travaux d'aménagement foncier Nonville - Recettes	34 298,00
4544230	Travaux d'aménagement foncier Cessoy-en-Montois - Recettes	37 800,00
4544231	Travaux d'aménagement foncier Treuzy-Levelay - Recettes	33 720,00
4544234	Travaux d'aménagement foncier Lizines - Recettes	44 880,00
4544235	Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes	43 400,00
4544244	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2021 - Recettes	986,15

(1) A détailler conformément au plan de comptes.



## FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>167 241 929,16</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>56 823 063,12</b>
62878	Remboursement de frais à des tiers	349 734,00
6288	Autres services extérieurs	9 383,21
63512	Taxes foncières	198 715,49
6358	Autres droits	288 245,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	178 440,88
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	45 000,00
65861	Frais de personnel	289 198,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 344 556,74
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	335 806,86
6688	Autres	608 125,63
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 837 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 365 668,72
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	353 706,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	163 308,23
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	35 065 714,00
7398	Autres reversements	2 390 459,63
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>110 418 866,04</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	110 418 866,04
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	3 967 295,34
6761	Différences sur réalisations (positives)	258 334,39
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	106 193 236,31
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 385 924 366,15</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 359 611 362,02</b>
65869	Remboursements frais de fonctionnement	8 039,69
70878	Remb. frais par des tiers	3 109,00
73112	Cotisation sur la VAE	77 416 463,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	3 889 066,00
73121	F.N.G.I.R.	17 925 606,00
73123	Attributions de compensation CVAE	85 671 811,00
73124	Fonds solidarité région Ile-de-France	9 461 115,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	13 709 371,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	151 430,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	338 429 062,23
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	1 571 123,07
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	15 953 314,00
7327	Taxe d'aménagement	17 477 465,37
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	151 784 309,15
7351	Taxe sur consommation finale électricité	20 355 860,03
7352	TICPE	75 650 744,21
7353	Redevance des mines	2 343 721,00
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	394 208 413,00
7411	Dotation forfaitaire	55 960 333,00
74122	Dotation de péréquation urbaine	21 853 478,00
74123	Dotation de compensation	13 742 986,00
744	FCTVA	1 494 439,92
7461	DGD	4 120 007,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	9 554 099,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	83 086,00
74832	D.C.R.T.P.	18 791 779,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 499,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 989 134,00
761	Produits de participations	0,64
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	23 240,24
7688	Autres	318 192,52
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	32 679,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 107 521,95
7788	Produits exceptionnels divers	1,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	2 000 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	527 863,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>26 313 004,13</b>

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	26 313 004,13
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	490 293,18
752	<i>Revenus des immeubles</i>	77 466,66
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	2 078 721,83
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	12 523 798,96
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	11 142 723,50
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 412 565,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 412 565,06</b>	
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>7 370 240,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 370 240,21</b>	
2031	Frais d'études	0,00	169 164,71	0,00	0,00	0,00	0,00	169 164,71	
2033	Frais d'insertion	0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 598 971,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 971,09	
2157	Matériel et outillage technique	0,00	180 129,68	0,00	0,00	0,00	0,00	180 129,68	
2182	Matériel de transport	0,00	443 011,59	0,00	0,00	0,00	0,00	443 011,59	
21838	Autre matériel informatique	0,00	2 187 731,12	0,00	0,00	0,00	0,00	2 187 731,12	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	8 138,20	0,00	0,00	0,00	0,00	8 138,20	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	234 773,96	0,00	0,00	0,00	0,00	234 773,96	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	36 593,32	0,00	0,00	0,00	0,00	36 593,32	
231351	Bâtiments publics	0,00	2 511 402,54	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511 402,54	
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>42 324,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 324,85</b>	
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	19 824,85	0,00	0,00	0,00	0,00	19 824,85	
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>23 500,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 500,24</b>	
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	23 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 308,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	192,24	0,00	0,00	0,00	0,00	192,24	

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>48 968 448,96</b>	<b>25 054 329,04</b>	<b>2 249 159,93</b>	<b>1 070 469,31</b>	<b>0,00</b>	<b>158 697,23</b>	<b>77 501 104,47</b>	
60611	Eau et assainissement	0,00	154 026,92	0,00	0,00	0,00	0,00	154 026,92	
60612	Energie - Electricité	0,00	1 584 739,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 739,25	
60621	Combustibles	0,00	726 325,22	0,00	0,00	0,00	0,00	726 325,22	
60622	Carburants	0,00	565 889,23	0,00	0,00	0,00	0,00	565 889,23	
60623	Alimentation	0,00	53 626,91	0,00	0,00	0,00	0,00	53 626,91	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	871,46	0,00	0,00	0,00	0,00	871,46	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	18 069,64	0,00	0,00	0,00	0,00	18 069,64	
60636	Vêtements de travail	0,00	23 883,34	0,00	0,00	0,00	0,00	23 883,34	
6064	Fournitures administratives	0,00	254 386,77	0,00	0,00	0,00	0,00	254 386,77	

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
60662	Vaccins et sérums	0,00	2 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 985,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	20 916,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 916,62
6068	Autres matières et fournitures	0,00	535 074,39	0,00	25 259,47	0,00	0,00	0,00	560 333,86
607	Achats de marchandises	0,00	17 514,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 514,30
611	Contrats de prestations de services	6 836,04	2 257 760,18	0,00	389 037,47	0,00	33 467,23	0,00	2 687 100,92
6132	Locations immobilières	0,00	325 782,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 782,20
6135	Locations mobilières	0,00	99 002,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 002,75
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	341 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 175,00
61521	Entretien terrains	0,00	129 553,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 553,49
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	639 180,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 180,72
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	4 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 272,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	24 377,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 377,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	48 922,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 922,18
6156	Maintenance	0,00	2 168 405,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 168 405,66
6168	Autres primes d'assurance	0,00	1 154 401,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154 401,20
6182	Documentation générale et technique	0,00	272 747,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 747,51
6184	Versements à des organismes de formation	1 501 171,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 171,20
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00
6188	Autres frais divers	0,00	134 795,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 795,06
6218	Autre personnel extérieur	0,00	2 003 981,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 003 981,75
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	56 153,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 153,04
62268	Autres honoraires, conseils	3 828,00	181 941,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 769,98
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	13 211,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 211,78
6228	Divers	0,00	36 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 360,00
6231	Annonces et insertions	0,00	228 402,53	0,00	58 237,39	0,00	0,00	0,00	286 639,92
6233	Foires et expositions	0,00	6 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 528,00
6234	Réceptions	0,00	218 990,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 990,76
6236	Catalogues et imprimés	0,00	105 792,50	0,00	568 390,76	0,00	0,00	0,00	674 183,26
6238	Divers	0,00	18 595,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 595,74
6241	Transports de biens	0,00	26 581,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 581,77
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	2 019,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 019,36
6248	Divers	0,00	298,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,98
6251	Voyages, déplacements et missions	294 480,62	72 598,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 078,83
6261	Frais d'affranchissement	0,00	717 607,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	717 607,98
6262	Frais de télécommunications	0,00	751 434,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 434,53
627	Services bancaires et assimilés	0,00	57 197,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 197,18
6281	Concours divers (cotisations)	12 200,00	122 621,28	111 533,37	0,00	0,00	74 730,00	0,00	321 084,65
6282	Frais de gardiennage	0,00	397 591,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 591,78
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 671 623,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 623,31
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	171 211,05	0,00	3 418,88	0,00	0,00	0,00	174 629,93

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	141 668,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 668,44
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	9 549,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 549,87
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360,00
64111	Rémunération principale titulaires	28 101 112,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 101 112,76
64112	SFT, indemnité résidence	411 284,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 284,82
64113	NBI	114 432,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 432,11
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 624 021,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 624 021,88
64131	Rémunérations non tit.	5 578 111,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 578 111,67
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	17 595,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 595,51
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	7 715,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 715,21
64171	Apprentis - rémunérations	615 729,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 729,71
64172	Apprentis - indemnité inflation	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 506 219,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 506 219,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 524 805,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 524 805,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	217 136,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 136,83
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	1 039 339,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 339,08
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 997,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 997,34
6472	Prestations familiales directes	503 223,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 223,66
6473	Allocations de chômage	23 076,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 076,37
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	73 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 814,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	3 040 061,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 040 061,81
6488	Autres charges	575 081,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 081,79
6512	Secours d'urgence	72 555,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 555,75
6531	Indemnités	0,00	0,00	1 499 444,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 499 444,75
6532	Frais de mission et de déplacement	60 914,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 914,79
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	125 952,44	0,00	0,00	0,00	0,00	125 952,44
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	483 782,20	0,00	0,00	0,00	0,00	483 782,20
6535	Formation	16 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 750,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	3 647,17	0,00	0,00	0,00	0,00	3 647,17
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	2 746,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 746,52
6542	Créances éteintes	0,00	1 205,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 205,81
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
6568	Autres participations	0,00	231 829,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 829,57
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	1 132 270,78	24 800,00	25 900,00	0,00	0,00	0,00	1 182 970,78
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	586 117,96	0,00	225,34	0,00	0,00	0,00	586 343,30
65818	Autres	0,00	158 604,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 604,22
65888	Autres	0,00	2,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,40
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	35 112,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 112,67
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	20 759,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 759,76
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 500,00	0,00	50 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	173 346,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 346,54
7398	Autres reversements	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>472 744,62</b>	<b>7 113 199,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 585 944,36</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	32 342,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 342,56
6459	Rembours charges SS et prévoyance	133 079,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 079,96
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	13 277,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 277,86
7066	Redevances services à caractère social	0,00	1 055 482,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055 482,19
7068	Autres redevances et droits	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	4 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 002,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	240 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 047,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	31 379,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 379,83
74718	Autres participations Etat	65 775,10	-3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 775,10
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	161 340,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 340,79
74771	Participation Fonds social européen	0,00	3 589 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 589 335,00
74778	Autres Participations	0,00	35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 400,00
74788	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74888	Autres	0,00	12 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 879,00
752	Revenus des immeubles	0,00	108 911,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 911,11
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	21 333,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 333,53
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	7 937,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 937,19
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	125,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,70
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	2 042 981,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 042 981,79
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	4 257,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 757,40
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	12 556,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 556,35

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>99 973,15</b>	<b>4 609 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 709 840,15</b>
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	99 973,15	4 609 867,00	0,00	0,00	4 709 840,15
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	99 973,15	0,00	0,00	0,00	99 973,15
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	4 600 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	9 867,00	0,00	0,00	9 867,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 725 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 725 000,00</b>
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	113 700 000,00	0,00	0,00	113 700 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 191 834,96</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 916 239,92</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 724 925,11	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	2 132,45	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	295 892,27	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	4 883,86	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	199 392,33	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	1 887 791,02	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	13 076,83	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	4 504 704,99	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	1 176 227,33	0,00
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	21 825 909,72	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	19 728 111,48	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	36 553 192,53	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>275 595,04</b>	<b>0,00</b>
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	22 728,05	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	252 866,99	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 904 099,76</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	40 448,88	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	6 860 204,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	3 060,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	386,88	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>42 340 021,03</b>	<b>0,00</b>	<b>41 911 019,38</b>	<b>0,00</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	4 998 848,54	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	20 714,92	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	6 108 271,15	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	6 023,46	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	74 480,91	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	14 917,92	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	15 453,93	0,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	338 696,16	0,00	458 620,61	0,00
6132	Locations immobilières	16 741,96	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	1 269 300,86	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	496 350,72	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	4 494 702,83	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 046 488,57	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	117 520,60	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	38 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	39 134,40	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	11 578,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 948,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	113 995,46	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	18 490,52	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	1 147 001,10	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	228 103,99	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	543,76	0,00



Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22	
				Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
64111	Rémunération principale titulaires	20 851 438,02	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	651 670,85	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	255 622,43	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	112 900,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 348 182,54	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 836 415,55	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	7 900,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	15 279,80	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	23 600,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	2 460 562,51	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 745 100,26	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 016 369,68	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	174 453,89	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	19 260,86	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	160 597,30	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	73 077,23	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	14 514 441,95	0,00
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	5 916 684,30	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	290 843,47	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	247 071,88	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	445 926,12	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	5 083,65	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	29,75	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>1 370 164,11</b>	<b>0,00</b>	<b>3 571 721,01</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	258 900,49	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	142 955,18	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	90 530,24	0,00
74718	Autres participations Etat	968 308,44	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	13 712,08	0,00
74881	Particip. familles resto, hébergé	0,00	0,00	3 207 582,49	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	3 300,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	16 767,88	0,00
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	96 609,11	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	143 219,21	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 391 834,96</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 916 239,92</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 724 925,11
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 132,45
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	295 892,27
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	4 883,86
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	199 392,33
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887 791,02
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	13 076,83
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	4 504 704,99
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176 227,33
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	21 825 909,72
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	19 728 111,48
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	36 553 192,53
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 475 595,04</b>
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	22 728,05
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	252 866,99
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 904 099,76</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	40 448,88
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	6 860 204,00
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	386,88

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>242 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 999,98</b>	<b>85 590 440,39</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	4 998 848,54
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	20 714,92
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 108 271,15
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	6 023,46
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	74 480,91
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 917,92
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	15 453,93
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	965 796,98	1 763 113,75
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	16 741,96
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 300,86
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	496 350,72
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 494 702,83
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046 488,57
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	117 520,60
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	39 134,40
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	11 578,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 948,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	113 995,46
6281	Concours divers (cotisations)	12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	18 490,52
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147 001,10
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	228 103,99
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	543,76

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	20 851 438,02
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	651 670,85
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	255 622,43
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	112 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 348 182,54
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836 415,55
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	15 279,80
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	23 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 562,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 745 100,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	7 016 369,68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	174 453,89
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	19 260,86
6473	Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	160 597,30
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	73 077,23
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	14 514 441,95
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	0,00	0,00	5 916 684,30
6568	Autres participations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	390 843,47
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	247 071,88
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	131 203,00	131 203,00
65811	Droits d'utilisat <sup>e</sup> informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	445 926,12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 083,65
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29,75
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 941 885,12</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	258 900,49
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	142 955,18
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	90 530,24
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	968 308,44
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 712,08
74881	Particip. familles resto, hébergé	0,00	0,00	0,00	0,00	3 207 582,49
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 767,88
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	96 609,11
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	143 219,21

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>160 575,80</b>	<b>905 448,20</b>	<b>128 966,93</b>	<b>705 014,57</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 306,97</b>	<b>123 077,35</b>	<b>705 014,57</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	14 776,81
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	39 780,00	0,00	13 816,80
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	6 130,76	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	43 906,42	0,00	65 630,80
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	60 115,11	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	12 360,00	8 706,54	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	48 124,94	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	21 962,15	0,00	610 790,16
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	1 298,40	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>160 575,80</b>	<b>786 141,23</b>	<b>5 889,58</b>	<b>0,00</b>
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	25 258,72	65 529,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	566 847,81	5 889,58	0,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	128 493,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	6 824,08	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	153 764,42	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 144,62</b>	<b>85 521,42</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 536,42
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	79 985,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	3 144,62	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>6 992 137,08</b>	<b>4 965 355,24</b>	<b>1 090 691,60</b>	<b>582 303,36</b>	<b>597 827,45</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	637,92	0,00	2 563,98
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	777,97
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	12 222,72	2 284,40	37 778,40
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	9 260,89	0,00	1 145,53
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	475,26	0,00	1 283,98
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	202 883,99	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	3 940,90	0,00	52 185,82
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	22 601,25	765 840,76	216 165,49	417 563,31
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	9 714,39	0,00	4 882,85
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	6 568,04
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	5 109,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	24 361,39
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	15 680,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	185,39	3 578,20	1 678,48
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00	0,00	21 370,12	0,00
6218	Autre personnel extérieur	3 716,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	21 825,70	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	24 562,97	0,00	214,50
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	2 049,69	5 273,72	17 362,80
6238	Divers	0,00	5 866,99	0,00	0,00	1 126,92
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	13 188,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	41,00	0,00	1 709,00

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	525,94	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	27,20	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	5 432,00	0,00	1 130,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	4 362,14	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	5 052,48	0,00	336,42
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	11 616,90	11 346,00	3 115,46
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	91,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 621,43	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 066 052,66	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	105 136,29	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	44 002,94	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 001 623,78	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	742 480,14	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	2 229,52	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	39 740,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	813 542,87	0,00	120,00	0,00	275,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 037 881,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	31 690,64	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 457,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	576,11	0,00	0,00	2 187,00	0,00
6473	Allocations de chômage	38 658,64	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	4 570,30	0,00	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	500 000,00	99 000,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	1 543 300,00	3 750,00	70 114,44	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	128 760,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	271 997,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	12 150,00	2 492 030,00	93 500,00	47 100,00	0,00
65811	Droits d'utilisat* informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	800,00	0,00	0,00	3 470,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	867,35	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>11 100,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>68 482,60</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 260,29	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	9 840,48	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	65 000,00	46 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 482,60
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>20 784,01</b>	<b>740 331,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 661 120,72</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>16 841,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>964 239,90</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	14 776,81
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	53 596,80
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130,76
216	Collections et œuvres d'art	16 841,01	0,00	0,00	0,00	126 378,23
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	60 115,11
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	21 066,54
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	48 124,94
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	632 752,31
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298,40
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>3 443,00</b>	<b>740 331,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 696 380,82</b>
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	3 443,00	0,00	0,00	0,00	94 230,72
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	517 225,00	0,00	0,00	1 089 962,39
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	128 493,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	6 824,08
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	223 106,21	0,00	0,00	376 870,63
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 666,04</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 536,42
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	79 985,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 144,62

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>238 102,99</b>	<b>5 266 412,03</b>	<b>625 308,73</b>	<b>0,00</b>	<b>20 358 138,48</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 201,90
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	777,97
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	52 285,52
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	10 406,42
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	1 759,24
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	202 883,99
6068	Autres matières et fournitures	49 228,02	14 705,22	0,00	0,00	120 059,96
607	Achats de marchandises	0,00	2 390,56	0,00	0,00	2 390,56
611	Contrats de prestations de services	114 080,21	116 992,95	0,00	0,00	1 653 243,97
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	14 597,24
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	6 568,04
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	5 109,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 279,00	0,00	0,00	0,00	7 279,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	24 361,39
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	15 680,00
6182	Documentation générale et technique	5 928,17	0,00	0,00	0,00	11 370,24
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 370,12
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	3 716,48
6231	Annonces et insertions	0,00	6 993,30	0,00	0,00	28 819,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	24 777,47
6236	Catalogues et imprimés	13 480,00	0,00	0,00	0,00	38 166,21
6238	Divers	0,00	1 250,00	0,00	0,00	8 243,91
6241	Transports de biens	76,90	0,00	0,00	0,00	13 264,90
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 669,60	0,00	0,00	0,00	2 195,54

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture	Sports	Jeunesse (act* socio-éduc...) et loisirs	Plan de relance (crise sanitaire)	
		315				
		Services d'archives				
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	27,20
6281	Concours divers (cotisations)	675,00	0,00	0,00	0,00	7 237,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	4 362,14
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 388,90
6288	Autres services extérieurs	1 218,02	0,00	0,00	0,00	27 296,38
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00	0,00	0,00	91,57
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	36 621,43
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 052,66
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	105 136,29
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	44 002,94
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 623,78
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	742 480,14
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	2 229,52
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	39 740,85
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	813 937,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037 881,25
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	31 690,64
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	2 457,99
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 763,11
6473	Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	38 658,64
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	13,62
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	4 570,30
6513	Bourses	0,00	0,00	43 200,00	0,00	43 200,00
65511	Etablissements publics	0,00	278 028,00	0,00	0,00	278 028,00
65512	Etablissements privés	0,00	8 959,00	0,00	0,00	8 959,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	1 081 204,00	0,00	0,00	1 081 204,00
6568	Autres participations	0,00	163 200,00	0,00	0,00	762 200,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	277 754,00	98 542,73	0,00	1 993 461,17
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	500,00	0,00	0,00	129 260,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	10 000,00	0,00	0,00	281 997,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	24 660,00	3 304 435,00	483 566,00	0,00	6 457 441,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	19 298,40	0,00	0,00	0,00	19 298,40
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 270,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	509,67	0,00	0,00	0,00	1 377,02
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>6 631,75</b>	<b>286 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 608,12</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,29
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	9 840,48
7062	Redevances services à caractère culturel	6 630,24	0,00	0,00	0,00	6 630,24
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 482,60
7718	Autres prod. except. opération gestion	1,51	0,00	0,00	0,00	1,51
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	286 393,00	0,00	0,00	301 393,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	15 249 803,31	2 702 843,93	291 349,28	0,00	0,00	18 243 996,52
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	22 601,42	0,00	0,00	0,00	22 601,42
60661	Médicaments	0,00	76 473,57	0,00	0,00	0,00	76 473,57
60662	Vaccins et sérums	0,00	284 364,86	0,00	0,00	0,00	284 364,86
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 079,41	0,00	0,00	0,00	2 079,41
611	Contrats de prestations de services	0,00	195 299,60	106 600,00	0,00	0,00	301 899,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	66 686,13	57 249,28	0,00	0,00	123 935,41
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	363 284,62	0,00	0,00	0,00	363 284,62
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	221 836,42	0,00	0,00	0,00	221 836,42
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	104 870,01	0,00	0,00	0,00	104 870,01
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	13 529,98	0,00	0,00	0,00	13 529,98
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	2 046,50	0,00	0,00	0,00	2 046,50
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	78 889,20	0,00	0,00	0,00	0,00	78 889,20
64111	Rémunération principale titulaires	7 678 329,78	0,00	0,00	0,00	0,00	7 678 329,78
64112	SFT, indemnité résidence	258 099,32	0,00	0,00	0,00	0,00	258 099,32
64113	NBI	84 579,91	0,00	0,00	0,00	0,00	84 579,91
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 416 726,41	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416 726,41
64131	Rémunérations non tit.	470 174,55	0,00	0,00	0,00	0,00	470 174,55
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	125 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 360,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 580 724,89	0,00	0,00	0,00	0,00	1 580 724,89
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 512 019,33	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512 019,33
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 797,14	0,00	0,00	0,00	0,00	23 797,14
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 838,76	0,00	0,00	0,00	0,00	6 838,76
6473	Allocations de chômage	5 350,28	0,00	0,00	0,00	0,00	5 350,28
6488	Autres charges	2 213,74	0,00	0,00	0,00	0,00	2 213,74
6513	Bourses	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	31 500,00
6568	Autres participations	0,00	1 348 027,52	0,00	0,00	0,00	1 348 027,52
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	96 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 743,89	0,00	0,00	0,00	1 743,89
	<b>RECETTES REELLES</b>	55 819,11	416 592,03	8 000,00	0,00	0,00	480 411,14
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	55 819,11	0,00	0,00	0,00	0,00	55 819,11
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	364 359,09	0,00	0,00	0,00	364 359,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	52 232,94	8 000,00	0,00	0,00	60 232,94

(1) A détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 859 713,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>2 859 713,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	199 181,93	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 545,21	0,00	0,00
2111	Terrains nus	533 775,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 573,43	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	586 105,36	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	1 487 532,07	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>40 488 329,99</b>	<b>0,00</b>	<b>171 172 297,11</b>
60623	Alimentation	3 977,02	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 541,78	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 292,70	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 602,49	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	186 588,55	0,00	25 077,98
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	119 255,05	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	462 036,82	0,00	0,00
6156	Maintenance	195 917,43	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	920,74	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	428,91
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	16 140,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	21 248,05	0,00	0,00
6234	Réceptions	3 154,66	0,00	0,00
6241	Transports de biens	4 333,33	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	720,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	89 664,34	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	141,23	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	207 735,37	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	18 323 259,57	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	667 196,01	0,00	0,00
64113	NBI	298 126,16	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	39 100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 504 459,54	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
64131	Rémunérations non tit.	3 422 112,98	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	10 300,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	14 023,01	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 466 777,45	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 130 394,77	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	139 429,29	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	18 639,76	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	138 847,67	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	13 534,22	0,00	0,00
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	36 538 775,60
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	9 942 751,06
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	5 549 665,98
651128	Autres	0,00	0,00	177 938,87
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	0,00
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	0,00	0,00	453 094,13
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00
652418	Autres	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	114 900 163,31
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	3 258 489,09
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	309 400,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	372,18
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>420 847,24</b>	<b>0,00</b>	<b>22 093 976,51</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 076,43	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	156 603,25	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	154 587,45	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	17 064 145,48
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	1 487 220,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	3 136 206,63
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	0,00
7535	PCH	0,00	0,00	131 181,83
7538	Autres	0,00	0,00	23 901,73
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	205 378,42
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	45 942,42

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
7788	Produits exceptionnels divers	9 580,11	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 970 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 725,50</b>	<b>4 973 790,50</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 859 713,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 181,93
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 545,21
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 775,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 573,43
231311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 105,36
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487 532,07
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 970 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 725,50</b>	<b>2 114 077,50</b>
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	370 500,00	0,00	0,00	370 500,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	1 652 852,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	90 725,50	90 725,50
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>662 233,65</b>	<b>1 240 924,09</b>	<b>28 217 806,08</b>	<b>0,00</b>	<b>3 861 446,47</b>	<b>411 702 460,91</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 977,02
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 541,78
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 292,70
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 611,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	670,30	10 107,57
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	177 643,20	0,00	631 394,43	1 436 205,03
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	1 545,00	0,00	0,00	1 545,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 255,05
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 036,82
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 917,43
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	44 460,00	0,00	0,00	44 460,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,74
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	398,90	0,00	0,00	827,81
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	7 740,00	0,00	0,00	56 680,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 244,52
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	21 960,00	64 920,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	1 530,00	0,00	0,00	335 354,12
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 248,05
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 154,66
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 333,33
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 143,03
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167 779,45
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141,23
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	220,48	0,00	32 000,00	33 273,63
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 873,07
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 735,37
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,00

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 323 259,57
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667 196,01
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 126,16
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 504 459,54
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 814 416,57
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 680 000,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 422 112,98
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 023,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 666 777,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 430 394,77
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 429,29
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 639,76
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 957,00
6473	Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 847,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 207,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 175,89
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 358,22
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996 351,82
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 538 775,60
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 942 751,06
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 549 665,98
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 938,87
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	403 429,00	0,00	0,00	403 429,00
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 357,57	1 391 498,40
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	1 230,12	0,00	0,00	1 230,12
6518	Autres (primes, dots)	0,00	15 981,09	0,00	0,00	0,00	22 981,09
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 844,85
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 404,17	778 564,91
6522	Accueil familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 522 774,39
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 830,89
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 798 877,30
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 005 924,99
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 875,84
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 919,96
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 400 345,80
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971 114,98
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 900 163,31
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	20 497 680,31	0,00	0,00	20 497 680,31
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 391 583,43
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,32
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	4 842,77	0,00	0,00	5 041,88
6556	Contributions à des fonds	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 387,54
6568	Autres participations	0,00	0,00	6 786 094,90	0,00	0,00	12 378 450,31
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 294 828,23
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851 623,78
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	662 233,65	1 224 943,00	267 190,00	0,00	1 679 660,00	5 529 965,58
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,17
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,00

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	14 301,40	0,00	0,00	19 973,97
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679,93
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>560 176,99</b>	<b>1 104 026,07</b>	<b>8 626 438,07</b>	<b>0,00</b>	<b>2 103 859,00</b>	<b>35 546 643,23</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 469,21
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 603,25
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 587,45
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103 859,00	2 216 829,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 064 145,48
7478141	Part autonomie	560 176,99	0,00	0,00	0,00	0,00	560 176,99
7478142	Part prévention	0,00	1 104 026,07	0,00	0,00	0,00	1 104 026,07
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487 220,00
74788	Autres	0,00	0,00	4 126 973,37	0,00	0,00	4 126 973,37
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 918,75
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	3 749 816,40	0,00	0,00	6 923 056,95
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 274,94
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 181,83
7538	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 901,73
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 016,05
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	290 257,77	0,00	0,00	495 636,19
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	459 390,53	0,00	0,00	564 394,13
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 231,84

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établiss	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>3 949 741,77</b>	<b>44 045 556,16</b>	<b>0,00</b>	<b>25 359 693,52</b>	<b>73 354 991,45</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 211,95	0,00	0,00	0,00	21 211,95
64111	Rémunération principale titulaires	1 805 445,83	0,00	0,00	0,00	1 805 445,83
64112	SFT, indemnité résidence	52 670,00	0,00	0,00	0,00	52 670,00
64113	NBI	28 034,22	0,00	0,00	0,00	28 034,22
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	548 651,45	0,00	0,00	0,00	548 651,45
64131	Rémunérations non tit.	405 757,65	0,00	0,00	0,00	405 757,65
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	455 940,26	0,00	0,00	0,00	455 940,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	608 216,15	0,00	0,00	0,00	608 216,15
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 169,68	0,00	0,00	0,00	16 169,68
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 916,18	0,00	0,00	0,00	1 916,18
6488	Autres charges	1 628,40	0,00	0,00	0,00	1 628,40
6511411	APA	0,00	34 566 167,18	0,00	0,00	34 566 167,18
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	9 479 367,40	0,00	0,00	9 479 367,40
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00	0,00	25 359 693,52	25 359 693,52
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	21,58	0,00	0,00	21,58
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>28 278 466,79</b>	<b>79 405,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 357 871,93</b>
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 100,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
747811	Dotations versées au titre de l'APA	28 263 828,60	0,00	0,00	0,00	28 263 828,60
7533	APA	0,00	79 405,14	0,00	0,00	79 405,14
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 538,19	0,00	0,00	0,00	10 538,19

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 498,66</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 498,66</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	217 498,66
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>199 105 055,14</b>	<b>0,00</b>	<b>502 015,00</b>	<b>13 584 535,22</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	23 908,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	3 532,34
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	95 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	169 846 139,11	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	28 909 500,70	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	279 547,82	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	33 893,19	0,00	0,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	3 139 070,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	502 015,00	10 322 624,88
6577	Remises gracieuses	2 518,83	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	33 455,49	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 106 838,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 046 038,11</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	2 046 038,11
75342	Allocations forfaitaires	1 910 819,45	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	196 019,05	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 498,66</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 498,66</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	217 498,66
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 081 675,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 273 281,27</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	23 908,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 532,34
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	95 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	5 686,87	0,00	0,00	5 686,87
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	487 643,56	0,00	0,00	487 643,56
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	17 435,52	0,00	0,00	17 435,52
64113	NBI	0,00	3 384,95	0,00	0,00	3 384,95
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	154 725,33	0,00	0,00	154 725,33
64131	Rémunérations non tit.	0,00	104 925,17	0,00	0,00	104 925,17
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	123 880,30	0,00	0,00	123 880,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	165 778,15	0,00	0,00	165 778,15
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	4 277,00	0,00	0,00	4 277,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	627,71	0,00	0,00	627,71
6473	Allocations de chômage	0,00	11 312,55	0,00	0,00	11 312,55
6488	Autres charges	0,00	298,80	0,00	0,00	298,80
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	169 846 139,11
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00	28 909 500,70
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	279 547,82
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	33 893,19
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	3 139 070,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	10 824 639,88
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	2 518,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	33 455,49
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 351,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 154 227,74</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 351,13	0,00	0,00	1 351,13
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	2 046 038,11
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910 819,45
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	0,00	0,00	196 019,05

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 096 003,62</b>	<b>57 123 786,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>2 765,29</b>	<b>56 670 929,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	3 314 516,70	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	19 872,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	429 584,18	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	2 765,29	2 037 019,38	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	123 541,78	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	86 037,34	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	616 814,15	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	48 249 874,48	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 793 669,70	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>8 093 238,33</b>	<b>452 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	134 690,14	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	5 466 328,93	62 000,00	0,00	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	2 492 219,26	0,00	0,00	0,00
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	31 305,41	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	175 500,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	17 010,94	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	167 040,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 016 503,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	885 485,96	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	1 374 101,84	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	707 382,00	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	21 174,09	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	18 360,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>21 192 520,32</b>	<b>11 555,11</b>	<b>11 149 074,34</b>	<b>268 238,95</b>	<b>0,00</b>
60622	Carburants	0,00	0,00	1 484 565,34	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	1 337 446,34	6 655,44	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	969,36	185 959,47	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	1 169 322,55	205 671,07	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	165 587,81	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	30,00	24 248,21	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 655,35	399 333,28	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	371 749,71	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	276 468,98	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	3 528 918,61	55 912,44	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	612 960,91	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	690 578,27	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 810,40	94 669,48	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	631 751,21	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	295,75	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	244,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	10 152,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 090,00	5 850,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	447 681,79	0,00	30,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621	622	628
				Réseau routier départemental	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Autres réseaux de voirie
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	104 128,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	14 606,08	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 805 130,09	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	315 242,30	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	109 930,70	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	24 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 831 549,99	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 083 855,68	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 132 900,91	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 251 914,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	44 160,29	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 539,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	25 265,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	7 721,82	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	35 294,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	4 745,24	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	70 297,10	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>107 374,76</b>	<b>1 294 659,32</b>	<b>1 035 381,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	78 991,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	28 383,44	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	726 552,00	0,00	0,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	0,00	212 381,07	0,00	0,00
7061	Taxes d'analyse	0,00	216 193,61	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	1 077 370,27	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 095,44	1 961,39	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	39 385,95	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	55 101,58	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/16</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>73 102,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 292 891,89</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 673 695,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	3 314 516,70
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	19 872,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	429 584,18
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 039 784,67
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	123 541,78
231311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	86 037,34
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	616 814,15
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	48 249 874,48
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 793 669,70
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>73 102,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 619 196,89</b>
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	15 451,44	0,00	0,00	150 141,58
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	57 650,77	0,00	0,00	5 585 979,70
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 492 219,26
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	31 305,41
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	175 500,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	17 010,94
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	167 040,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 016 503,89</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	885 485,96
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 374 101,84
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	707 382,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	21 174,09
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 360,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>161 209,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 782 597,82</b>
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484 565,34
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 101,78
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	186 928,83
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 374 993,62
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	165 587,81
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	24 278,21
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	403 988,63
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	371 749,71
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	276 468,98
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	3 584 831,05
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	612 960,91
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	690 578,27
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	97 479,88
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	631 751,21
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	295,75
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	244,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 152,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 940,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	447 711,79
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	104 128,15

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	14 606,08
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	9 805 130,09
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	315 242,30
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	109 930,70
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	24 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 831 549,99
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083 855,68
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 132 900,91
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	3 251 914,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	44 160,29
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	7 539,16
6473	Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	25 265,12
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	7 721,82
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	161 209,10	0,00	0,00	161 209,10
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	35 294,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	4 745,24
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	70 297,10
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>208 430,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 645 846,53</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	78 991,32
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	28 383,44
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	0,00	0,00	726 552,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	0,00	0,00	0,00	212 381,07
7061	Taxes d'analyse	0,00	0,00	0,00	0,00	216 193,61
74788	Autres	0,00	208 430,46	0,00	0,00	1 285 800,73
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 056,83
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	39 385,95
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	55 101,58

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>14 512 296,39</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>1 173 674,11</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>738 568,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>505 218,04</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	147 246,84
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	7 356,12
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	34 260,35
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	50 552,53
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	265 802,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	738 568,56	0,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>13 773 727,83</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>668 456,07</b>
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	160 159,83	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	10 087 752,92	0,00	0,00	151 789,58
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	94 309,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	16 000,00	330 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	88 657,49
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	25 815,08	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>152 259,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 500,00</b>
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
1346	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	3 456,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	148 803,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>4 418 469,73</b>	<b>437 681,38</b>	<b>3 003 975,00</b>	<b>396 927,78</b>	<b>1 751 107,76</b>
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	2 812,28
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 171,84
60636	Vêtements de travail	3 197,17	0,00	0,00	0,00	5 957,15
6068	Autres matières et fournitures	442,23	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 632,40	63 089,58	0,00	0,00	47 171,84
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425,20
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	291 948,67
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 761,13
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022,80
617	Etudes et recherches	0,00	40 591,80	0,00	0,00	96 857,52
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00
6251	Voyages, déplacements et missions	934,02	0,00	0,00	0,00	23 994,28
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	7 744,00	0,00	21 019,28
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	176 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 164,33	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	179,77
64111	Rémunération principale titulaires	1 742 528,18	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	71 427,63	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	16 968,56	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	680 694,59	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	696 851,76	0,00	0,00	0,00	0,00



Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73	
					Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	545 738,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	596 999,18	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 364,82	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 328,11	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	4 998,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	94 540,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	34 200,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	74 000,00	0,00	396 927,78	34 346,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	6 365,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	322 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	725 691,00	0,00	840 687,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>45 193,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>765 905,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 982,41	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	43 210,93	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	765 504,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 584 691,43</b>	<b>0,00</b>	<b>18 286 661,93</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 243 786,60</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	147 246,84
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	7 356,12
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	34 260,35
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	50 552,53
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	265 802,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	738 568,56
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>2 584 691,43</b>	<b>0,00</b>	<b>17 042 875,33</b>
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	160 159,83
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 584 691,43	0,00	12 824 233,93
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	3 500 000,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	94 309,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	346 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	88 657,49
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	3 700,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	25 815,08
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>527 862,58</b>	<b>0,00</b>	<b>702 621,58</b>
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	22 500,00
1346	Dot. soutien investissement départements	527 862,58	0,00	527 862,58
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	3 456,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	148 803,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 008 161,65</b>
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	2 812,28
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	14 171,84
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	9 154,32
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	442,23
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	111 893,82
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	2 425,20
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	291 948,67
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	3 761,13
6156	Maintenance	0,00	0,00	2 022,80
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	137 449,32
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	1 188,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	24 928,30
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	28 763,28
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	176 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	23 164,33
6358	Autres droits	0,00	0,00	179,77
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	1 742 528,18
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	71 427,63
64113	NBI	0,00	0,00	16 968,56
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	2 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	680 694,59
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	696 851,76
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	545 738,62
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	596 999,18
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	28 364,82

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	1 328,11
6488	Autres charges	0,00	0,00	4 998,13
6556	Contributions à des fonds	0,00	0,00	2 000 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	94 540,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	34 200,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	505 273,78
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	260 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	6 365,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	322 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	1 566 378,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>811 098,34</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	1 982,41
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	43 210,93
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	400,00
74788	Autres	0,00	0,00	765 504,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	1,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
				<b>DEPENSES REELLES</b>	
<b>Equipements départementaux</b>		<b>123 024,75</b>	<b>0,00</b>	<b>5 524 253,55</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	123 024,75	0,00	56 371,68	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	280 773,40	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	15 074,26	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	5 088 898,05	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	83 136,16	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>927 886,43</b>	<b>0,00</b>
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	102 353,95	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	209 781,25	0,00
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	533 098,74	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	82 652,49	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 142 820,03</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	1 112 459,30	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	23 206,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	7 154,73	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
				<b>DEPENSES REELLES</b>	
611	Contrats de prestations de services	0,00	38 397,31	6 701 378,81	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	474 500,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	37 350,50	0,00
6231	Annonces et insertions	4 752,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	24 114 799,13	3 310 117,36	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 075,51	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	15 543,34	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 313,50	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	372 016,84	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	14 459,95	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	4 096,03	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	1 200,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	126 621,42	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	283 576,52	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	300,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	162 782,65	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	134 279,40	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 629,26	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	469,13	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 600,90	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 530 231,38	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	2 989 716,33	10 403 423,84	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	1 825,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	4 400,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	87 770,75	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 167 232,33</b>	<b>19 153 151,54</b>	<b>2 967 058,91</b>	<b>0,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	174 980,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	0,00	301 582,77	721 875,26	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	178 765,56	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	1 988 943,65	0,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	154 310,00	81 260,00	0,00

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
				7475	Group. coll et coll. statut particulier
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	11 300,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	344 190,48	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	394,54	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**
**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 575 164,73</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 647 278,30</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 396,43
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 773,40
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 074,26
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 088 898,05
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 136,16
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>927 886,43</b>
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 353,95
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 781,25
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 098,74
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 652,49
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 142 820,03</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 459,30
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 206,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 154,73

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 834 626,86</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 739 776,12
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 500,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 350,50
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 752,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 424 916,49
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,51
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 543,34
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 313,50
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 016,84
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 459,95
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 096,03
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 621,42
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 576,52
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 782,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 279,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 629,26
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,13
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,90
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 530 231,38
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 393 140,17
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 825,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 770,75
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 287 442,78</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 980,00
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 023 458,03
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 765,56
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 988 943,65

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
		7474	Participation Communes et interco	0,00			
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 328 340,52
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 190,48
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394,54

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>672 616,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 249,20</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143,20</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	2 143,20
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>672 616,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 106,00</b>
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	97 728,15	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	16 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	574 888,37	0,00	0,00	3 106,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>130 875,00</b>	<b>2 776 676,44</b>	<b>0,00</b>	<b>788 715,45</b>
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	11 058,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	77 354,44	0,00	55 397,45
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	4 120,00
6568	Autres participations	60 000,00	152 000,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	100 000,00	0,00	496 800,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	70 875,00	447 322,00	0,00	221 340,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>634,90</b>
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	634,90

(1) A détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>693 865,72</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143,20</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 143,20
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>691 722,52</b>
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	97 728,15
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	577 994,37
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>985 962,93</b>	<b>985 962,93</b>
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	985 962,93	985 962,93

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>38 894,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 735 160,89</b>
607	Achats de marchandises	0,00	11 782,50	0,00	0,00	22 840,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 934,20	0,00	0,00	153 686,09
6231	Annonces et insertions	0,00	5 849,70	0,00	0,00	5 849,70
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	327,60	0,00	0,00	327,60
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	596 800,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	739 537,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 386 388,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 387 023,11</b>
7362	Taxes de séjour	0,00	1 386 388,21	0,00	0,00	1 386 388,21
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	634,90

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 Avances du Trésor</b>						
<b>5192 Avances de trésorerie</b>						
<b>51931 Lignes de trésorerie</b>						
CM-211-20021382	05/03/2021	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SG-212	23/09/2021	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
CA-40201-69999139983	07/12/2001	1 538 260,00	1 538 260,00	0,00	0,00	0,00
SG-40802-15547/012/004	21/12/2004	1 980 000,00	1 980 000,00	0,00	1 320 000,00	0,00
SG-40902-15786/013/003	29/06/2005	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	4 500 000,00	0,00
BNP-41601-02511-KFC-10055015	03/12/2009	23 701 661,00	23 701 661,00	0,00	21 045 021,00	0,00
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
BT 1	06/01/2022	250 000 000,00	100 000 000,00	0,00	100 000 000,00	0,00
BT 2	03/02/2022	250 000 000,00	100 000 000,00	0,00	100 000 000,00	0,00
BT 3	03/03/2022	250 000 000,00	100 000 000,00	0,00	100 000 000,00	0,00
BT 4	08/04/2022	250 000 000,00	50 000 000,00	0,00	50 000 000,00	0,00
BT 5	08/04/2022	250 000 000,00	50 000 000,00	0,00	50 000 000,00	0,00
BT 6	05/05/2022	250 000 000,00	100 000 000,00	0,00	100 000 000,00	0,00
BT 7	02/06/2022	250 000 000,00	120 000 000,00	0,00	120 000 000,00	0,00
BT 8	02/06/2022	250 000 000,00	50 000 000,00	0,00	50 000 000,00	0,00
BT 9	06/07/2022	250 000 000,00	80 000 000,00	0,00	80 000 000,00	0,00
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>2 363 219 921,00</b>	<b>783 219 921,00</b>	<b>0,00</b>	<b>776 865 021,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

### B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>219 000 000,00</b>									
31201/EMTN 2012 souche 1	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	22/10/2012	12/11/2012	12/11/2023	30 000 000,00	V	EURIBOR3M	1,859	3,086	EUR	X	F	N	A-1
31301/EMTN 2013 souche 2	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	15/04/2013	06/05/2013	06/05/2022	12 000 000,00	F	FIXE	2,448	2,467	EUR	X	F	N	A-1
31302/EMTN 2013 souche 4	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	15/04/2013	06/05/2013	06/05/2028	10 000 000,00	F	FIXE	2,970	3,000	EUR	X	F	N	A-1
31303/EMTN 2013 souche 3	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	15/04/2013	06/05/2013	06/05/2024	8 000 000,00	F	FIXE	2,566	2,597	EUR	X	F	N	A-1
31306/EMTN 2013 souche 7	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	10/10/2013	14/10/2013	14/10/2022	7 000 000,00	F	FIXE	2,641	2,659	EUR	X	F	N	A-1
31401/EMTN 2014 souche 8	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	11/04/2014	15/04/2014	15/04/2022	10 000 000,00	F	FIXE	2,155	2,174	EUR	X	F	N	A-1
31405/EMTN 2014 souche 12	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	10/10/2014	14/10/2014	14/10/2025	5 000 000,00	F	FIXE	1,733	1,749	EUR	X	F	N	A-1
31406/EMTN 2014 souche 13	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	12/11/2014	14/11/2014	14/11/2024	5 000 000,00	F	FIXE	1,830	1,873	EUR	X	F	N	A-1
31407/EMTN 2014 souche 14	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	12/11/2014	14/11/2014	14/11/2025	15 000 000,00	F	FIXE	1,990	2,012	EUR	X	F	N	A-1
31501/EMTN 2015 souche 15	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	18/02/2015	20/02/2015	20/02/2025	5 000 000,00	V	EURIBOR3M	0,763	1,033	EUR	X	F	N	A-1
31502/EMTN 2015 souche 16	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	03/03/2015	04/03/2015	04/03/2026	10 000 000,00	F	FIXE	1,350	1,375	EUR	X	F	N	A-1
31503/EMTN 2015 souche 17	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	02/06/2015	05/06/2015	05/06/2024	15 000 000,00	V	EURIBOR3M	0,467	0,677	EUR	X	F	N	A-1
31504/EMTN 2015 souche 18	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	09/06/2015	11/06/2015	11/06/2024	7 000 000,00	F	FIXE	1,198	1,200	EUR	X	F	N	A-1
31701/EMTN 2017 souche 19	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	17/03/2017	21/03/2017	21/03/2029	15 000 000,00	F	FIXE	1,512	1,511	EUR	X	F	N	A-1
31801/EMTN 2018 souche 20	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	12/06/2018	14/06/2018	14/06/2028	10 000 000,00	F	FIXE	1,103	1,121	EUR	X	F	N	A-1
31901/EMTN 2019 souche 21	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	29/04/2019	29/04/2019	29/04/2030	15 000 000,00	F	FIXE	0,880	0,896	EUR	X	F	N	A-1
32001/EMTN 2020 souche 22	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	12/03/2020	12/03/2020	12/03/2027	20 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
32002/EMTN 2020 souche 23	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	12/03/2020	13/03/2020	13/03/2025	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
32101/EMTN 2020 souche 24	EMISSIONS OBLIGATAIRES EMTN	08/04/2021	12/04/2021	12/04/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>952 574 515,25</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					723 657 884,69									
20503/MON256521EUR/0271903	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	21/04/2005	05/05/2005	01/06/2006	68 947 884,69	C	INF-FHT	4,190	4,355	EUR	A	C	O	B-2
20508/MON230942EUR/0239184	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/06/2005	15/06/2005	01/07/2006	25 000 000,00	F	FIXE	3,540	3,591	EUR	A	X Libre	O	A-1
20609/16861	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/12/2007	30 000 000,00	F	FIXE	3,902	3,959	EUR	A	P	O	A-1
20702/MON249523EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	13/07/2007	16/07/2007	01/11/2007	25 000 000,00	F	FIXE	4,680	4,833	EUR	T	P	O	A-1
20703/330/103/01	SOCIETE GENERALE	30/09/2007	30/09/2007	30/09/2008	15 000 000,00	C	CMS 10 ans GBP CMS 10 ans CHF	3,663	3,707	EUR	A	P	O	E-2
20801/MON259953EUR/0275969	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	18/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,550	4,696	EUR	T	C	O	A-1
20802/MON259954EUR/0275970	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	18/06/2008	04/07/2008	01/11/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,550	4,696	EUR	T	C	O	A-1
20803/MON259955EUR/0275971	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	18/06/2008	15/07/2008	01/12/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,550	4,696	EUR	T	C	O	A-1
20804/MON259956EUR/0275972	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	18/06/2008	25/07/2008	01/01/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,550	4,695	EUR	T	C	O	A-1
20901/1127446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/12/2008	15/06/2009	01/10/2009	15 000 000,00	V	EURIBOR3M	1,144	2,085	EUR	T	P	O	A-1
21101/XU00335873	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANKING	14/12/2010	14/03/2011	14/03/2012	10 000 000,00	F	FIXE	3,050	3,126	EUR	A	C	O	A-1
21102/XU00335883	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANKING	14/12/2010	14/03/2011	14/03/2012	10 000 000,00	F	FIXE	3,050	3,126	EUR	A	C	O	A-1
21103/XU00335893	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANKING	14/12/2010	14/03/2011	14/03/2012	30 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,499	1,998	EUR	A	C	O	A-1
21104/A7511111	CAISSE EPARGNE	21/09/2011	30/09/2011	30/03/2012	35 000 000,00	F	FIXE	3,485	3,513	EUR	S	P	O	A-1
21105/204057/ex75741	BANCA INFRASTRUTTURA INNOVAZIONE E SVILUPPO	14/10/2011	16/10/2011	16/04/2012	9 600 000,00	V	EURIBOR06M	1,814	1,143	EUR	S	C	O	A-1
21107/00353933	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANKING	08/07/2011	30/12/2011	30/12/2012	10 000 000,00	V	EURIBOR3M	2,080	0,703	EUR	A	P	O	A-1
21201/1209691	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/12/2011	24/04/2012	01/08/2012	8 000 000,00	V	LEP	4,100	2,931	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
21202/18 159 92 V	CREDIT FONCIER DE FRANCE	07/05/2012	28/09/2012	28/09/2013	5 000 000,00	F	FIXE	5,020	5,093	EUR	A	C	O	A-1
21203/1227938	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/08/2012	24/10/2012	01/09/2013	15 000 000,00	F	FIXE	4,790	4,790	EUR	A	P	O	A-1
21205/5	CARAC	03/08/2012	23/11/2012	25/11/2013	10 000 000,00	F	FIXE	4,830	4,907	EUR	A	C	O	A-1
21402/MON501758eur/0501872	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/11/2014	17/12/2014	01/01/2016	9 160 000,00	V	EURIBOR12M	1,029	1,266	EUR	A	C	O	A-1
21501/MIN504525EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	17/06/2014	10/07/2015	01/11/2015	20 000 000,00	V	EURIBOR3M	1,334	1,666	EUR	T	X Libre	N	A-1
21502/1380	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/11/2013	01/12/2015	01/12/2016	10 450 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,562	EUR	A	X Libre	N	A-1
21503/84170	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	13/07/2015	03/11/2015	03/11/2026	10 000 000,00	V	EURIBOR06M	0,616	0,834	EUR	X	F	N	A-1
21601/84170	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	13/07/2015	01/06/2016	01/12/2016	10 000 000,00	F	FIXE	0,793	0,794	EUR	X	F	N	A-1
21602/MIN511935EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/07/2015	10/08/2016	01/12/2016	20 000 000,00	F	FIXE	1,990	2,005	EUR	T	X Libre	O	A-1
21604/57176/5149594	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2016	01/11/2017	01/01/2018	4 270 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
21701/MIN512157EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/12/2016	27/03/2017	01/04/2018	5 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,380	0,386	EUR	A	X Libre	O	A-1
21702/847170	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	13/07/2015	10/07/2017	09/01/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,105	1,107	EUR	X	F	N	A-1
21703/57174/5149595	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2017	31/12/2017	01/01/2018	1 230 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,418	EUR	A	C	O	A-1
21801/CP0096/(87400000101)	CREDIT AGRICOLE	13/09/2018	19/09/2018	19/12/2018	6 000 000,00	F	FIXE	1,230	1,254	EUR	T	C	O	A-1
22001/84170	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	13/07/2015	27/05/2020	27/08/2020	20 000 000,00	V	EURIBOR3M	0,190	0,451	EUR	X	F	N	A-1
22101/91999	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	15/04/2021	30/04/2021	30/04/2029	20 000 000,00	V	EURIBOR06M	0,000	0,213	EUR	X	F	N	A-1
22201/91999	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	17/12/2021	10/06/2022	08/06/2029	20 000 000,00	F	FIXE	1,452	1,456	EUR	X	F	N	A-1
22202/MIN542564EUR	LA BANQUE POSTALE	18/08/2022	06/12/2022	01/12/2023	10 000 000,00	F	FIXE	2,330	2,330	EUR	A	X Libre	N	A-1
40504/MON266655EUR/0284493	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	21/03/2006	01/08/2010	01/08/2011	16 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,855	3,911	EUR	A	C	O	B-1
40801/15547/012/001	SOCIETE GENERALE	21/12/2004	28/12/2004	28/12/2012	10 000 000,00	F	FIXE	3,920	3,878	EUR	A	X Libre	O	A-1
41502/00002975992J-E6M	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2009	05/07/2010	05/01/2011	20 000 000,00	V	EURIBOR06M	1,756	2,540	EUR	S	P	O	A-1
41702/0421006717202	ARKEA	19/05/2010	29/04/2011	30/10/2011	30 000 000,00	V	EURIBOR06M	2,183	0,624	EUR	S	P	O	A-1
41802/A75100FH-001	CAISSE EPARGNE	27/05/2010	30/03/2011	30/09/2011	70 000 000,00	V	EURIBOR06M	1,920	1,461	EUR	S	X Libre	O	A-1
41902/A75100J2	CAISSE EPARGNE	28/06/2010	30/03/2011	30/09/2011	60 000 000,00	V	EURIBOR06M	1,921	2,201	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					228 916 630,56									
40201/69999139983-TAM	CREDIT AGRICOLE	07/12/2001	14/02/2002	01/02/2004	22 500 000,00	V	EURIBOR12M	3,644	2,637	EUR	A	X Libre	O	A-1
40302/MIR237189EUR/0246699	La Banque Postale	09/01/2006	15/10/2008	01/02/2009	20 850 000,00	V	TAG03M	0,000	1,219	EUR	T	P	O	A-1
40403/00223933-2-Fixe	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANKING	21/06/2006	15/01/2009	15/07/2009	10 000 000,00	F	FIXE	3,640	3,695	EUR	A	X Libre	O	A-1
40404/00223933-3-Fixe	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANKING	21/06/2006	15/07/2010	15/10/2010	18 028 169,01	F	FIXE	2,850	2,921	EUR	T	C	O	A-1
40501/MIR238792-Eonia	DEXIA	21/03/2006	09/11/2006	30/11/2006	15 000 000,00	V	EONIA	3,390	0,000	EUR	X	F	O	A-1
40505/MIR238792EUR/0246666	La Banque Postale	21/03/2006	01/06/2010	01/08/2010	23 538 461,55	F	FIXE	3,140	3,211	EUR	S	C	O	A-1
40802/15547-012-004-Eonia	SOCIETE GENERALE	21/12/2004	31/12/2004	28/12/2009	15 000 000,00	V	EONIA	2,290	0,569	EUR	X	F	O	A-1
40902/15786-*013-003-Eonia	SOCIETE GENERALE	29/06/2005	28/12/2007	08/07/2010	27 000 000,00	V	EONIA	4,194	0,334	EUR	A	C	O	A-1
41102/00778005692T	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/02/2007	20/01/2009	15/01/2010	27 000 000,00	F	FIXE	3,650	3,650	EUR	A	C	O	A-1
41601/02511-KFC-10055015-	BNP PARIBAS	03/12/2009	14/12/2009	01/12/2015	50 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,961	0,162	EUR	X	F	O	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>2 324 000,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					2 324 000,00									
BEA Gendarmerie 2012	VERDOIA	29/10/2012	29/10/2012	29/10/2012	2 324 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>1 173 898 515,25</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)				Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>190 000 000,00</b>					<b>29 000 000,00</b>	<b>2 694 322,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 047 638,51</b>
31201/EMTN 2012 souche 1	N	0,00	A-1	30 000 000,00	0,87	V	EURIBOR3M	0,895	0,00	275 094,00	0,00	119 920,00
31301/EMTN 2013 souche 2	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,448	12 000 000,00	293 700,00	0,00	0,00
31302/EMTN 2013 souche 4	N	0,00	A-1	10 000 000,00	5,35	F	FIXE	2,970	0,00	297 000,00	0,00	195 287,67
31303/EMTN 2013 souche 3	N	0,00	A-1	8 000 000,00	1,35	F	FIXE	2,566	0,00	205 280,00	0,00	134 978,63
31306/EMTN 2013 souche 7	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,641	7 000 000,00	184 870,00	0,00	0,00
31401/EMTN 2014 souche 8	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,155	10 000 000,00	215 500,00	0,00	0,00
31405/EMTN 2014 souche 12	N	0,00	A-1	5 000 000,00	2,79	F	FIXE	1,733	0,00	86 650,00	0,00	18 754,38
31406/EMTN 2014 souche 13	N	0,00	A-1	5 000 000,00	1,87	F	FIXE	1,830	0,00	91 500,00	0,00	12 032,88
31407/EMTN 2014 souche 14	N	0,00	A-1	15 000 000,00	2,87	F	FIXE	1,990	0,00	298 500,00	0,00	39 254,79
31501/EMTN 2015 souche 15	N	0,00	A-1	5 000 000,00	2,15	V	EURIBOR3M	0,257	0,00	13 071,50	0,00	13 108,61
31502/EMTN 2015 souche 16	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,18	F	FIXE	1,350	0,00	135 000,00	0,00	112 068,49
31503/EMTN 2015 souche 17	N	0,00	A-1	15 000 000,00	1,43	V	EURIBOR3M	0,298	0,00	45 196,50	0,00	27 585,00
31504/EMTN 2015 souche 18	N	0,00	A-1	7 000 000,00	1,45	F	FIXE	1,198	0,00	83 860,00	0,00	46 869,70
31701/EMTN 2017 souche 19	N	0,00	A-1	15 000 000,00	6,23	F	FIXE	1,512	0,00	226 800,00	0,00	177 711,78
31801/EMTN 2018 souche 20	N	0,00	A-1	10 000 000,00	5,46	F	FIXE	1,103	0,00	110 300,00	0,00	60 740,55
31901/EMTN 2019 souche 21	N	0,00	A-1	15 000 000,00	7,33	F	FIXE	0,880	0,00	132 000,00	0,00	89 326,03
32001/EMTN 2020 souche 22	N	0,00	A-1	20 000 000,00	4,20	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
32002/EMTN 2020 souche 23	N	0,00	A-1	10 000 000,00	2,20	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
32101/EMTN 2020 souche 24	N	0,00	A-1	10 000 000,00	4,28	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>14 218 730,04</b>		<b>371 967 406,89</b>					<b>68 828 477,85</b>	<b>8 363 644,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 895 276,66</b>
1641 Emprunts en euros (total)		14 218 730,04		343 954 672,28					29 413 528,89	7 310 850,63	0,00	2 451 863,49
20503/MON256521EUR/0271903	N	0,00	B-2	29 877 416,75	12,42	C	INF-FHT	6,090	2 298 262,82	1 986 714,15	0,00	1 081 612,28
20508/MON230942EUR/0239184	N	0,00	A-1	2 600 000,00	2,50	F	FIXE	3,540	800 000,00	122 031,67	0,00	47 042,66
20609/16861	N	0,00	A-1	7 991 269,58	4,00	F	FIXE	2,122	1 811 604,76	210 546,70	0,00	1 541,65
20702/MON249523EUR	N	0,00	A-1	8 184 781,45	4,59	F	FIXE	4,680	1 504 436,95	433 169,55	0,00	64 905,32
20703/330/103/01	N	0,00	E-2	8 218 141,07	9,75	C	FIXE	3,610	622 266,48	317 892,84	0,00	1 648,19
20801/MON259953EUR/0275969	N	0,00	A-1	250 000,19	0,50	F	FIXE	4,550	333 333,32	21 138,55	0,00	2 906,95
20802/MON259954EUR/0275970	N	0,00	A-1	250 000,19	0,59	F	FIXE	4,550	333 333,32	21 128,02	0,00	1 927,43
20803/MON259955EUR/0275971	N	0,00	A-1	250 000,19	0,67	F	FIXE	4,550	333 333,32	21 128,02	0,00	979,51



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
20804/MON259956EUR/0275972	N	0,00	A-1	333 333,52	0,75	F	FIXE	4,550	333 333,32	24 982,88	0,00	3 875,93
20901/1127446	N	0,00	A-1	6 356 946,27	6,50	V	EURIBOR3M	0,049	812 327,59	3 270,51	0,00	25 391,76
21101/XU00335873	N	0,00	A-1	4 500 000,00	8,21	F	FIXE	3,050	500 000,00	142 968,75	0,00	6 862,50
21102/XU00335883	N	0,00	A-1	4 500 000,00	8,21	F	FIXE	3,050	500 000,00	142 968,75	0,00	6 862,50
21103/XU00335893	N	0,00	A-1	13 500 000,00	8,21	F	FIXE	2,780	1 500 000,00	390 937,49	0,00	18 765,00
21104/A7511111	N	0,00	A-1	18 182 404,43	8,25	F	FIXE	3,485	1 807 608,40	681 039,76	0,00	162 790,28
21105/204057/ex75741	N	0,00	A-1	2 560 000,00	3,79	V	EURIBOR06M	0,349	640 000,00	10 583,91	0,00	15 232,99
21107/00353933	N	0,00	A-1	5 703 500,02	9,00	V	EURIBOR3M	0,664	492 619,87	27 441,07	0,00	818,14
21201/1209691	N	0,00	A-1	2 400 000,05	4,34	V	LEP	3,850	533 333,32	101 869,51	0,00	23 351,86
21202/18 159 92 V	N	0,00	A-1	1 666 666,70	4,74	F	FIXE	5,020	333 333,33	101 794,45	0,00	22 078,71
21203/1227938	N	0,00	A-1	6 204 150,50	4,67	F	FIXE	4,790	1 075 975,84	348 718,05	0,00	99 331,00
21205/5	N	0,00	A-1	3 333 333,30	4,90	F	FIXE	4,830	666 666,67	193 200,00	0,00	16 320,55
21402/MON501758eur/0501872	N	0,00	A-1	4 885 333,31	7,00	V	EURIBOR12M	0,201	610 666,67	11 200,39	0,00	10 005,43
21501/MIN504525EUR	N	0,00	A-1	7 875 000,00	11,59	V	EURIBOR3M	1,031	0,00	82 430,26	0,00	39 911,16
21502/1380	N	0,00	A-1	7 706 874,93	22,92	V	LIVRETA	1,190	391 875,00	96 335,94	0,00	18 000,30
21503/84170	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,84	V	EURIBOR06M	0,044	0,00	4 446,66	0,00	40 660,83
21601/84170	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,42	F	FIXE	0,793	0,00	79 300,00	0,00	6 753,57
21602/MIN511935EUR	N	0,00	A-1	13 000 000,00	7,92	F	FIXE	1,990	1 000 000,00	271 137,50	0,00	22 276,94
21604/57176/5149594	N	0,00	A-1	3 202 500,00	14,00	F	FIXE	0,000	213 500,00	0,00	0,00	0,00
21701/MIN512157EUR	N	0,00	A-1	3 175 000,00	9,25	V	EURIBOR12M	0,380	325 000,00	13 484,72	0,00	6 718,21
21702/847170	N	0,00	A-1	10 000 000,00	4,53	F	FIXE	1,105	0,00	110 500,00	0,00	52 847,83
21703/57174/5149595	N	0,00	A-1	984 000,00	15,00	V	LIVRETA	1,250	61 500,00	13 068,75	0,00	27 060,00
21801/CP0096/(87400000101)	N	0,00	A-1	3 166 666,64	4,72	F	FIXE	1,230	666 666,67	44 564,72	0,00	1 406,53
22001/84170	N	0,00	A-1	20 000 000,00	5,41	V	EURIBOR3M	0,573	0,00	53 388,31	0,00	44 407,78
22101/91999	N	0,00	A-1	20 000 000,00	6,33	V	EURIBOR06M	0,000	0,00	0,00	0,00	77 982,22
22201/91999	N	0,00	A-1	20 000 000,00	6,44	F	FIXE	1,452	0,00	145 200,00	0,00	17 551,65
22202/MIN542564EUR	N	0,00	A-1	10 000 000,00	14,92	F	FIXE	2,330	0,00	0,00	0,00	16 594,06
40504/MON266655EUR/0284493	N	0,00	B-1	4 000 000,00	3,59	V	EURIBOR12M	3,855	1 000 000,00	195 427,08	0,00	65 535,00
40801/15547/012/001	N	0,00	A-1	1 180 000,00	1,99	F	FIXE	3,740	590 000,00	66 198,00	0,00	474,54
41502/00002975992J-E6M	N	0,00	A-1	9 206 322,38	7,51	V	EURIBOR06M	0,175	1 027 394,96	17 759,86	0,00	43 269,71
41702/0421006717202	O	14 218 730,04	A-1	14 218 730,04	8,33	V	FIXE	3,835	1 520 121,64	620 616,10	0,00	95 425,45
41802/A75100FH-001	N	0,00	A-1	16 172 174,86	8,25	V	TAG06M	0,380	1 735 641,76	66 251,13	0,00	94 773,38
41902/A75100J2	N	0,00	A-1	28 320 125,91	8,25	V	TAG06M	0,380	3 039 392,88	116 016,58	0,00	165 963,69
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		28 012 734,61					39 414 948,96	1 052 794,09	0,00	443 413,17
40201/69999139983-TAM	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EONIA	0,000	1 538 260,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
40302/MIR237189EUR/0246699	N	0,00	A-1	6 393 531,43	4,09	F	FIXE	3,120	1 343 054,45	228 899,91	0,00	33 800,47
40403/00223933-2-Fixe	N	0,00	A-1	2 159 624,41	3,54	F	FIXE	3,640	539 906,11	99 627,67	0,00	37 121,54
40404/00223933-3-Fixe	N	0,00	A-1	4 225 352,14	3,54	F	FIXE	2,850	1 126 760,56	142 433,10	0,00	26 091,55
40501/MIR238792-Eonia	N	0,00	A-1	1 503 457,33	4,09	V	EONIA	0,000	300 691,46	0,00	0,00	0,00
40505/MIR238792EUR/0248666	N	0,00	A-1	6 230 769,30	4,09	F	FIXE	3,140	1 384 615,38	231 514,61	0,00	83 149,61
40802/15547-012-004-Eonia	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EONIA	1,983	1 980 000,00	1 066,52	0,00	0,00
40902/15786-013-003-Eonia	N	0,00	A-1	0,00	0,58	V	EONIA	0,565	6 000 000,00	5 623,06	0,00	0,00
41102/00778005692T	N	0,00	A-1	7 500 000,00	4,04	F	FIXE	3,650	1 500 000,00	328 500,00	0,00	263 250,00
41601/02511-KFC-10055015-	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EURIBOR01M	6,419	23 701 661,00	15 129,22	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>1 471 866,74</b>					<b>77 466,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 471 866,74					77 466,66	0,00	0,00	0,00
BEA Gendarmerie 2012	N	0,00	A-1	1 471 866,74	19,00	F		0,000	77 466,66	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>14 218 730,04</b>		<b>563 439 273,63</b>					<b>97 905 944,51</b>	<b>11 057 966,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 942 915,17</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Barrière simple (B)</b>														
20503/MON256521EUR/0271903	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	68 947 884,69	29 877 416,75	2	30,00		4.19	6.09	5 492 816,65		6,090	1 986 714,15	0,00	5,30
40504/MON266655EUR/0284493	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16 000 000,00	4 000 000,00	1	15,00		3.855	EURIBOR12M+0.25	155 196,07		3,855	195 427,08	0,00	0,71
<b>TOTAL (B)</b>		84 947 884,69	33 877 416,75						5 648 012,72			2 182 141,23	0,00	6,01
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
20703/330/103/01	SOCIETE GENERALE	15 000 000,00	8 218 141,07	2	25,00	Du 30/09/2007 Au 30/09/2009 du 01/10/2024 au 30/09/2032	3.15	3.75-4*(INF_FHT+1)	270 079,38		3,610	317 892,84	0,00	1,46
<b>TOTAL (E)</b>		15 000 000,00	8 218 141,07						270 079,38			317 892,84	0,00	1,46
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		99 947 884,69	42 095 557,82						5 918 092,10			2 500 034,07	0,00	7,47

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	68	0	0	0	0	
	% de l'encours	92,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	521 343 715,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,71	5,30	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 000 000,00	29 877 416,75	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	1,46	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	8 218 141,07	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		<b>14 218 730,04</b>					<b>14 218 730,04</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
SWAP8-KTP1122321	41702-0421006717202	14 218 730,04	30/04/2031	ARKEA	SWAP	Taux	14 218 730,04	08/06/2011	30/04/2031	S	0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>14 218 730,04</b>					<b>14 218 730,04</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						10 058 085,92	1 511 646,50		
SWAP8-KTP1122321	41702-0421006717202	FIXE	3,835	EURIBOR06M-PREFIXE	1,690	10 058 085,92	1 511 646,50	A-1	A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						10 058 085,92	1 511 646,50		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

### B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 1 000 €		23/06/2023
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Frais d'études (si non suivi de travaux)	5	19/11/2021
L	Frais de recherche et de développement (si non suivis de travaux)	5	19/11/2021
L	Frais de publicité et d'insertion pour marchés de travaux (si non suivis de travaux)	5	19/11/2021
L	Subventions d'équipements versées biens mob, mat et études Organismes publics ou privés	5	19/11/2021
L	Subventions d'équipements versées Bât. ou installations Organismes publics ou privés	30	19/11/2021
L	Subv d'équipement versées projets d'infrastructures d'intérêt national Organismes publics ou privés	40	19/11/2021
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5	19/11/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	5	19/11/2021
L	Terrains nus	0	19/11/2021
L	Terrains non bâtis	0	19/11/2021
L	Terrains bâtis	0	19/11/2021
L	Bois et forêts	0	19/11/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	19/11/2021
L	Aménagements et agencements de terrains	15	19/11/2021
L	Bâtiments administratifs	25	19/11/2021
L	Bâtiments scolaires	25	19/11/2021
L	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	25	19/11/2021
L	Bâtiments culturels et sportifs (dont musées)	25	19/11/2021
L	Autres bâtiments publics	25	19/11/2021
L	Bâtiments privés y compris les immeubles de rapport	25	19/11/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers (sur propriétés du Département ou autres)	15	19/11/2021
L	Réseaux de voirie	0	19/11/2021
L	Installations de voirie	0	19/11/2021
L	Réseaux divers (infrastructures)	20	19/11/2021
L	Matériel industriel: Gros matériel de laboratoire	10	19/11/2021
L	Matériel industriel: Petit matériel de laboratoire	5	19/11/2021
L	Matériel et outillage technique: Gros outillage	10	19/11/2021
L	Matériel et outillage technique: Petit outillage	5	19/11/2021
L	Matériel et outillage technique: Véhicules industriels et matériel de fauchage	7	19/11/2021
L	Matériel et outillage technique: Engins de travaux Publics et véhicules lourds	10	19/11/2021
L	Véhicules de transports: Véhicules légers	5	19/11/2021
L	Véhicules de transports: Bibliobus, muséobus, ...	10	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Matériel informatique scolaire	5	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Matériel informatique administratif	5	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Petit matériel, mobilier de bureau scolaire	5	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Petit matériel, mobilier de bureau administratif	5	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Petit matériel, mobilier médical scolaire	5	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Petit matériel, mobilier médical administratif	5	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Gros matériel, mobilier de bureau scolaire	10	19/11/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Gros matériel, mobilier de bureau administratif	10	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Gros équipement, matériel scientifique scolaire	10	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Gros équip., matériel scientifique administratif	10	19/11/2021
L	Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique: Matériel audiovisuel et téléphonique	5	19/11/2021
L	Autres matériels spécifiques	5	19/11/2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>		<b>24 664 083,66</b>	<b>6 202 668,72</b>	<b>2 527 863,00</b>	<b>28 338 889,38</b>
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		<b>24 664 083,66</b>	<b>6 202 668,72</b>	<b>2 527 863,00</b>	<b>28 338 889,38</b>
Provision Gestion dette Intérêts floorés 2017	24/11/2017	10 451,67	0,00	0,00	10 451,67
Provision Complémentaire Gestion dette Intérêts floorés 2018	15/06/2018	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
Provision Fermeture CPMV	15/11/2019	388 277,71	0,00	0,00	388 277,71
Provision Litiges sté Régnault	19/12/2019	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Provision BEA 2020	13/11/2020	1 160 000,00	0,00	500 000,00	660 000,00
Provision sécurité des biens et des personnes 2020 N°2	13/11/2020	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Provision sur le déficit des îles de loisirs	13/11/2020	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00
Provision sur les déficits des Etablissements accueillant des enfants 2021	19/11/2021	2 500 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00
Provision pour créances douteuses 2021	19/11/2021	1 388 739,00	0,00	527 863,00	860 876,00
Provision pour indus RSA 2021	19/11/2021	9 095 615,28	0,00	0,00	9 095 615,28
Provision complémentaire BEA 2021	19/11/2021	8 000 000,00	0,00	0,00	8 000 000,00
Provision Complémentaire pour indus du RSA 2022	17/06/2022	0,00	598 359,72	0,00	598 359,72
Provision pour créances douteuses 2022	18/11/2022	0,00	341 046,00	0,00	341 046,00
Provision pour indus RSA 2022	18/11/2022	0,00	426 263,00	0,00	426 263,00
Provision contentieux SMACL	18/11/2022	0,00	920 000,00	0,00	920 000,00
Provision contentieux NBI	18/11/2022	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
Provision rappel de cotisations patronales URSAAF	18/11/2022	0,00	3 792 000,00	0,00	3 792 000,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>24 664 083,66</b>	<b>6 202 668,72</b>	<b>2 527 863,00</b>	<b>28 338 889,38</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : Aménagement MDPH - Dépenses				Date de la délibération : 21/12/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>133 796,22</b>	<b>60 000,00</b>	<b>6 571,74</b>	<b>0,00</b>	<b>53 428,26</b>	<b>140 367,96</b>	
45812 Aménagement MDPH - Dépenses (2)	133 796,22	60 000,00	6 571,74	0,00	53 428,26	140 367,96	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>133 796,22</b>	<b>60 000,00</b>	<b>6 571,74</b>	<b>0,00</b>	<b>53 428,26</b>	<b>140 367,96</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 28		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses				Date de la délibération : 20/12/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>31 620,51</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 610,00</b>	<b>9 390,00</b>	<b>31 620,51</b>	
4544128 Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses (2)	31 620,51	12 000,00	0,00	2 610,00	9 390,00	31 620,51	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>31 620,51</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 610,00</b>	<b>9 390,00</b>	<b>31 620,51</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 28		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses				Date de la délibération : 20/12/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 29		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Nonville - Recettes				Date de la délibération : 18/11/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>34 300,00</b>	<b>34 298,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>34 298,00</b>
<i>4544229 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	34 300,00	34 298,00	0,00	2,00	34 298,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>34 300,00</b>	<b>34 298,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>34 298,00</b>

N° opération : 30		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Cessoy-en-Montois - Recettes				Date de la délibération : 18/11/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>37 800,00</b>	<b>37 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 800,00</b>
<i>4544230 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	37 800,00	37 800,00	0,00	0,00	37 800,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>37 800,00</b>	<b>37 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 800,00</b>

N° opération : 31		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Treuzy-Levelay- Recettes				Date de la délibération : 18/11/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>33 720,00</b>	<b>33 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 720,00</b>
4544231 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	33 720,00	33 720,00	0,00	0,00	33 720,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>33 720,00</b>	<b>33 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 720,00</b>

N° opération : 32		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier déplacement CDAF 2019 - Recettes				Date de la délibération : 19/11/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>126,03</b>	<b>130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130,00</b>	<b>126,03</b>
4544232 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	126,03	130,00	0,00	0,00	130,00	126,03
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>126,03</b>	<b>130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130,00</b>	<b>126,03</b>

N° opération : 33		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Hypothèques diverses 2019 - Recettes				Date de la délibération : 19/11/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>996,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>996,00</b>
<i>4544233 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	996,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	996,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>996,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>996,00</b>

N° opération : 34		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Lizines - Recettes				Date de la délibération : 18/11/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>44 880,00</b>	<b>44 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 880,00</b>
<i>4544234 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	44 880,00	44 880,00	0,00	0,00	44 880,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>44 880,00</b>	<b>44 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 880,00</b>

N° opération : 35		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes				Date de la délibération : 19/11/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



N° opération : 35		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes				Date de la délibération : 19/11/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>43 400,00</b>	<b>43 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 400,00</b>
4544235 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	43 400,00	43 400,00	0,00	0,00	43 400,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>43 400,00</b>	<b>43 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 400,00</b>

N° opération : 36		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses				Date de la délibération : 19/12/2019
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
4544136 Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses (2)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 38		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses				Date de la délibération : 19/12/2019
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>40 370,40</b>	<b>53 377,60</b>	<b>5 820,00</b>	<b>24 097,00</b>	<b>23 460,60</b>	<b>46 190,40</b>

N° opération : 38		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses				Date de la délibération : 19/12/2019
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>4544138</b> Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses (2)	40 370,40	53 377,60	5 820,00	24 097,00	23 460,60	46 190,40
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>40 370,40</b>	<b>53 377,60</b>	<b>5 820,00</b>	<b>24 097,00</b>	<b>23 460,60</b>	<b>46 190,40</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 39		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses				Date de la délibération : 19/12/2019
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>15 673,85</b>	<b>29 400,00</b>	<b>8 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>24 073,85</b>
<b>4544139</b> Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses (2)	15 673,85	29 400,00	8 400,00	0,00	21 000,00	24 073,85
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>15 673,85</b>	<b>29 400,00</b>	<b>8 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>24 073,85</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 40		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses				Date de la délibération : 19/12/2019
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>21 121,80</b>	<b>30 056,00</b>	<b>2 088,00</b>	<b>10 056,00</b>	<b>17 912,00</b>	<b>23 209,80</b>
4544140 Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses (2)	21 121,80	30 056,00	2 088,00	10 056,00	17 912,00	23 209,80
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>21 121,80</b>	<b>30 056,00</b>	<b>2 088,00</b>	<b>10 056,00</b>	<b>17 912,00</b>	<b>23 209,80</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 41		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier hypothèques diverses 2020 - Recettes				Date de la délibération : 19/11/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>997,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>997,00</b>
4544241 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	997,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	997,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>997,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>997,00</b>

N° opération : 42		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Dépenses Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Recettes				Date de la délibération : 17/12/2020 18/11/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>744,00</b>	<b>744,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>744,00</b>	
4544142 Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Dépenses (2)	0,00	744,00	744,00	0,00	0,00	744,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>744,00</b>	<b>744,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>744,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00</b>	
4544242 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	450,00	0,00	0,00	450,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 43		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses				Date de la délibération : 17/12/2020	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>32 598,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>1 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 215,00</b>	<b>34 383,00</b>	
4544143 Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses (2)	32 598,00	30 000,00	1 785,00	0,00	28 215,00	34 383,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>32 598,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>1 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 215,00</b>	<b>34 383,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 44		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2021 - Recettes				Date de la délibération : 18/11/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>986,15</b>	<b>0,00</b>	<b>13,85</b>	<b>986,15</b>	
4544244 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	1 000,00	986,15	0,00	13,85	986,15	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>986,15</b>	<b>0,00</b>	<b>13,85</b>	<b>986,15</b>	

N° opération : 45		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2022 - dépenses				Date de la délibération : 16/12/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>586,87</b>	<b>0,00</b>	<b>913,13</b>	<b>586,87</b>	
4544145 Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2022 - dépenses (2)	0,00	1 500,00	586,87	0,00	913,13	586,87	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>586,87</b>	<b>0,00</b>	<b>913,13</b>	<b>586,87</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 46		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses				Date de la délibération : 16/12/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
4544146 Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses (2)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 47		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses				Date de la délibération : 16/12/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>772,16</b>	<b>0,00</b>	<b>727,84</b>	<b>772,16</b>
4544147 Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses (2)	0,00	1 500,00	772,16	0,00	727,84	772,16
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>772,16</b>	<b>0,00</b>	<b>727,84</b>	<b>772,16</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>356 884,29</b>	<b>169 341,48</b>	<b>16 457,52</b>	<b>0,00</b>
MEA1 - Collège "Ste Geneviève"	17/12/1999	356 884,29	169 341,48	16 457,52	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>66 060,65</b>	<b>13 212,15</b>		
FUBL - Commune de Fublaines	28/11/1997	66 060,65	13 212,15		



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>98 092 077,06</b>	<b>97 109 875,50</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>72 000 000,00</b>	<b>71 072 753,00</b>
1631	Emprunts obligataires	29 000 000,00	29 000 000,00
1641	Emprunts en euros	30 330 000,00	29 413 528,89
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	12 670 000,00	12 659 224,11
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>26 092 077,06</b>	<b>26 037 122,50</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	54 954,56	0,00
10251	Dons et legs en capital	98 295,00	98 295,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 796 104,00	14 796 104,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>11 142 723,50</i>	<i>11 142 723,50</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>97 109 875,50</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>146 382 318,32</b>	<b>262 263 189,77</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>341 324 038,54</b>	<b>III 132 620 445,11</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>25 558 139,51</b>	<b>26 236 040,57</b>
10222	FCTVA	25 025 585,88	25 025 585,88
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	363 212,15	0,00
2748	Autres prêts	169 341,48	224 491,76
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	985 962,93
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>315 765 899,03</b>	<b>106 384 404,54</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0,00	191 168,23
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	877 278,48	877 278,48
28033	Frais d'insertion	24 234,92	24 234,92
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	26 237,00	26 237,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	94 238,60	94 238,60
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000,00	125 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 918,00	178 918,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	93 070,00	93 070,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	598 786,79	598 786,79
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 494 140,92	26 494 140,92
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	141 963,00	141 963,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 310 461,00	1 310 461,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	561,00	561,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	282 713,96	282 713,96
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	8 813 434,63	8 813 434,63
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	5 033 852,70	5 033 852,70
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	313 858,00	313 858,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 345 014,00	2 345 014,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	308 194,62	308 194,62
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 475 072,00	1 475 072,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	95 286,00	95 286,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00	133,00
28051	Concessions et droits similaires	3 426 272,52	3 426 272,52
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 464,00	28 464,00
28128	Autres aménagements de terrains	58 232,00	58 232,00
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785,00	1 571 785,00
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966,00	17 854 966,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00	207 520,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00	371 295,00
281318	Autres bâtiments publics	9 143,00	9 143,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00	21 102,00
281351	Bâtiments publics	23 662 781,33	23 662 781,33
281352	Bâtiments privés	138 682,00	138 682,00
28153	Réseaux divers	11 827,00	11 827,00
28157	Matériel et outillage techniques	3 570 574,30	3 570 574,30
28181	Installations générales, aménagt divers	40 223,00	40 223,00
28182	Matériel de transport	1 161 266,14	1 161 266,14
281831	Matériel informatique scolaire	2 596 863,41	2 596 863,41
281838	Autre matériel informatique	1 692 632,94	1 692 632,94
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	734 914,55	734 914,55
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	245 479,35	245 479,35
28185	Matériel de téléphonie	4 483,77	4 483,77

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28188	Autres immo. corporelles	152 280,38	152 280,38
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 087 060,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	207 485 602,72	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	132 620 445,11	0,00	0,00	149 909 617,42	282 530 062,53

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	262 263 189,77
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	282 530 062,53
<b>Solde</b>	V = IV - II (2)	20 266 872,76

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B8</b>

### Activités assujetties(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
011	Charges à caractère général	456 137,14	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	216 193,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00	013	Atténuations de charges	0,00
			76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	1 095,44
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>456 137,14</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>217 289,05</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>456 137,14</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>217 289,05</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>456 137,14</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>217 289,05</b>
---	-------------------	---	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>B8</b>

**Activités assujetties(1)**

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>456 137,14</b>
60621	Combustibles	8 340,55
60632	Fournitures de petit équipement	10 332,26
60636	Habillement et Vêtements de travail	535,25
60668	Autres produits pharmaceutiques	15 771,62
6068	Autres matières et fournitures	245 788,63
611	Contrats de prestations de services	24 957,54
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	36 521,21
6156	Maintenance	103 536,09
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	4 065,99
6281	Concours divers (cotisations..)	6 288,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>456 137,14</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>456 137,14</b>
-----------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>216 193,61</b>
7061	Taxes d'analyse	216 193,61
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 095,44</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 095,44
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>217 289,05</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>217 289,05</b>
-----------------------	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>B8</b>

**Activités assujetties(1)**

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B8</b>

## DT Assujettissement TVA(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	6 645 626,70	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	721 875,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	84 703,81	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>6 730 330,51</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>721 875,26</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 730 330,51</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>721 875,26</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 730 330,51</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>721 875,26</b>
---	---------------------	---	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>B8</b>

## DT Assujettissement TVA(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>6 645 626,70</b>
611	Contrats de prestations de services	6 608 276,20
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	37 350,50
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>84 703,81</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	84 703,81
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 730 330,51</b>

<b>042</b>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 730 330,51</b>
-----------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>721 875,26</b>
7068	Autres redevances et droits	721 875,26
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
731	Impositions directes	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>721 875,26</b>

<b>042</b>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>721 875,26</b>
-----------------------	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>B8</b>

## DT Assujettissement TVA(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>B9.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)**

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>288 363 149,41</b>	<b>0,00</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>			<b>288 363 149,41</b>	<b>0,00</b>	
01/01/2022	2023S00002 - FS2I 2022	2023S00002	24 639 897,00	0,00	25
01/01/2022	2022S00017 - col gosciny vaires	2022S00017	5 557,75	0,00	13
01/01/2022	2022S00018 - COL MONTEREAU P MONT subvention	2022S00018	34 891,13	0,00	13
01/01/2022	2022S00019 - musee mallarmé vulaines-subvention	2022S00019	5 536,42	0,00	14
01/01/2022	2022S00099 - 2022 Subv en nature - Cloture OP compte de tiers	2022S00099	195 084,15	0,00	30
01/01/2022	2022O00265 - DSIN - Parc logiciel SIG - 2022	2022O00265	60 210,00	0,00	5
01/01/2022	2022O00266 - DSIN - Evolutions Grand Angle - 2022	2022O00266	14 052,00	0,00	5
01/01/2022	2022O00267 - DSIN - Connecteurs Grand Angle - 2022	2022O00267	36 909,00	0,00	5
01/01/2022	2022O00284 - DSIN - dev appli accomp usine log et socle tec	2022O00284	74 304,00	0,00	5
01/01/2022	2022O00293 - DSIN - modules pour sites platef 2022	2022O00293	294 202,66	0,00	5
01/01/2022	2022O00325 - DSIN - Migration Elise - 2022	2022O00325	19 170,00	0,00	5
01/01/2022	2022S00001 - 2022 - Rembour subv équipement enseignants référe	2022S00001	0,00	0,00	1
01/01/2022	2022S00002 - 2022 - Rembour mat info enseignants référents MDPH	2022S00002	0,00	0,00	1
01/01/2022	2022S00003 - 2022 - DRH Participation FIPHFP investissement 01	2022S00003	23 308,00	0,00	1
01/01/2022	2022S00010 - Cession parcelles à Saint Cyr sur Morin	2022S00010	30 000,00	0,00	30
01/01/2022	2022S00011 - Cession de parcelles A 27 793 à Montévrain	2022S00011	2 300,00	0,00	30
01/01/2022	2022M00284 - DSIN - Imprimantes 2022	2022M00284	100 180,56	0,00	5
01/01/2022	2022M00035 - 2022 DPMIPE Test de MOATTI	2022M00035	566,58	0,00	1
01/01/2022	2022M00037 - 2022 DPMIPE-Matériels éducatif - Equipements méd.	2022M00037	1 123,77	0,00	1
01/01/2022	2022M00053 - 2022 - DAD - Cartes postales	2022M00053	123,01	0,00	0
01/01/2022	2022M00056 - 2022 - DAD - Fonds documentaires	2022M00056	9 753,50	0,00	0
01/01/2022	2022M00058 - 2022 - DAD - Lettres et Correspondances	2022M00058	2 600,00	0,00	0
01/01/2022	2022M00060 - 2022 - DAD - Manuscrits	2022M00060	3 113,00	0,00	0
01/01/2022	2022M00066 - 2022 - DAD - Publications spécialisées	2022M00066	1 251,50	0,00	0
01/01/2022	2021R00002 - 2021 - Réseaux de voirie	2021R00002	64 509 549,35	0,00	0
01/01/2022	2022F00001 - DR ACQUISITION FONCIERE 2022	2022F00001	2 763 872,05	0,00	0
01/01/2022	2022M00001 - 2022 - DSIN - Petit matériel informatique 2022	2022M00001	84 469,64	0,00	1
01/01/2022	2022M00003 - 2022 - DE - Elt faible valeur /Mat. inform. sco	2022M00003	180 170,84	0,00	1
01/01/2022	2022M00004 - 2022 - DE - Elt faible valeur /Petits outillage	2022M00004	1 472 357,19	0,00	1
01/01/2022	2022M00006 - 2022 - DE - Elt faible valeur/Petits équip. sco	2022M00006	1 157 639,58	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/01/2022	2022M00007 - 2022 - DEEA - Elt faible valeur /Petits outillages	2022M00007	708,07	0,00	1
01/01/2022	2022M00009 - 2022 - DMGS - Elt faible valeur /Petits outillages	2022M00009	144 387,03	0,00	1
01/01/2022	2022M00010 - 2022 - DMGS- Elt faible valeur /Matériel spécifique	2022M00010	8 738,06	0,00	1
01/01/2022	2022M00011 - 2022 - DMGS Elt faible valeur /Petit Mat. bur. Mo	2022M00011	234 422,35	0,00	1
01/01/2022	2022M00012 - 2022 - DRH - Elt faible valeur /Matériel spécifique	2022M00012	4 939,04	0,00	1
01/01/2022	2022M00013 - 2022 - DSIN Elt faible valeur/Mat.inform scolaire	2022M00013	15 879,43	0,00	1
01/01/2022	2022M00016 - 2022 DPMIPE Audiomètre	2022M00016	1 265,14	0,00	1
01/01/2022	2022M00017 - 2022 DPMIPE Brassard	2022M00017	129,82	0,00	1
01/01/2022	2022M00019 - 2022 DPMIPE doppler	2022M00019	937,95	0,00	1
01/01/2022	2022M00022 - 2022 DPMIPE Malette Rolling et Sacoche	2022M00022	2 889,93	0,00	1
01/01/2022	2022M00024 - 2022 DPMIPE Otoscope	2022M00024	324,00	0,00	1
01/01/2022	2022M00026 - 2022 DPMIPE Pèse bébé	2022M00026	1 186,61	0,00	1
01/01/2022	2022M00027 - 2022 DPMIPE Pèse personne	2022M00027	735,03	0,00	1
01/01/2022	2022M00028 - 2022 DPMIPE Petit mobilier/matériels médical	2022M00028	774,53	0,00	1
01/01/2022	2022M00029 - 2022 DPMIPE Petit mobilier/matériels puériculture	2022M00029	2 730,34	0,00	1
01/01/2022	2022M00033 - 2022 DPMIPE Tensiomètre	2022M00033	1 390,12	0,00	1
01/01/2022	2022M00034 - 2022 DPMIPE Test Cadet	2022M00034	5 126,08	0,00	1
01/01/2022	2020M00384 - MPIF - conservation-restauration moulage du sol ar	2020M00384	8 376,00	0,00	0
03/01/2022	2022M00173 - RENAULT MASTER L1H2 IMMAT GC-072-YT	2022M00173	30 057,56	0,00	5
12/01/2022	2022M00184 - DMGS-2021-061 CITROEN DS7 GD-121-BV	2022M00184	47 863,35	0,00	5
14/01/2022	2022M00204 - DMG-Rifter GC-518-YD DGAS	2022M00204	13 675,58	0,00	5
17/01/2022	2022M00154 - LDA-Achat d'une pipette électronique PICUS Monocan	2022M00154	847,99	0,00	5
20/01/2022	2022M00091 - Romans policiers invest	2022M00091	719,68	0,00	1
25/01/2022	2022M00185 - DMGS-2021-061CITROEN DS7 GD-118-BV	2022M00185	47 863,34	0,00	5
04/02/2022	2022M00160 - Lire autrement invest	2022M00160	276,46	0,00	1
07/02/2022	2022M00234 - PARC CEMO NETTOYEUR BOTTE N°S 2320009.030	2022M00234	1 272,00	0,00	10
07/02/2022	2022M00095 - PARC RENAULT MASTER L3H2 SC N°S VFMA000368189864	2022M00095	36 100,04	0,00	5
07/02/2022	2022M00102 - Romans invest	2022M00102	1 996,34	0,00	1
09/02/2022	2022M00176 - PARC COMPRESSEUR THERMIQUE 100L N°489386 ATELIER	2022M00176	2 332,80	0,00	10
10/02/2022	2022M00093 - DSIN- Ecran tactile collège-2022	2022M00093	111 433,61	0,00	5
10/02/2022	2022M00094 - DSIN - serveurs colleges-2022	2022M00094	840 470,76	0,00	5
10/02/2022	2022M00101 - Livres SF (01 22)	2022M00101	1 337,26	0,00	1
11/02/2022	2022M00097 - Malle et sangle manutan	2022M00097	360,19	0,00	1
11/02/2022	2022M00099 - BD jeunesse invest	2022M00099	3 218,63	0,00	1
11/02/2022	2022M00100 - BD jeunesse invest	2022M00100	90,52	0,00	1
17/02/2022	2022M00244 - DSIN - matériel Vidéo 2022	2022M00244	31 593,97	0,00	5
17/02/2022	2022M00245 - DSIN - bornes tactiles 2022	2022M00245	1 989,00	0,00	5
17/02/2022	2022M00163 - FAL invest	2022M00163	1 355,53	0,00	1
17/02/2022	2022M00177 - PARC AU FORUM DEMONT ROUE HYDRO N°227B	2022M00177	2 948,40	0,00	10
18/02/2022	2022O00253 - DSIN - ENT UO 2.1 MES des fonctionnalités	2022O00253	194 011,20	0,00	5
18/02/2022	2022O00254 - DSIN - ENT 3.2 appli mobile de vie scolaire	2022O00254	17 280,00	0,00	5
18/02/2022	2022O00255 - DSIN - ENT UO2.2 fonctionnalités module vie sco	2022O00255	27 972,00	0,00	5
18/02/2022	2022M00266 - DSIN - 3 lecteurs pinpad - 2022	2022M00266	507,60	0,00	5
18/02/2022	2022M00103 - PHSV souris verticale handshoes rollermousse stock	2022M00103	3 569,36	0,00	5
21/02/2022	2022M00174 - DMGS RENAULT TRAFIC GE-303-LL	2022M00174	25 295,87	0,00	5
22/02/2022	2022O00259 - DSIN - acquisition solutions Phonex one 2021	2022O00259	63 651,80	0,00	5

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/02/2022	2022M00105 - SAPA/AMGI/Meaux/Parc Frot/1 tri participatif	2022M00105	14 952,08	0,00	10
22/02/2022	2022M00106 - SAPA/AMGI/Lésigny/Les Hyverneaux/1 armoire chaude	2022M00106	7 526,64	0,00	10
22/02/2022	2022M00107 - SAPA/AMGI/Roissy en Brie/Eugène Delacroix/1 four 2	2022M00107	13 280,78	0,00	10
22/02/2022	2022M00108 - SAPA/AMGI/Chelles/Beau Soleil/deux armoires mobile	2022M00108	10 120,80	0,00	10
22/02/2022	2022M00109 - SAPA/AMGI/Tournan-en-Brie/J B Vermay/1 armoire dou	2022M00109	8 155,13	0,00	10
22/02/2022	2022M00110 - SAPA/AMGI/Serris/Madeleine Renaud/1 armoire à char	2022M00110	14 782,32	0,00	10
22/02/2022	2022M00111 - SAPA VILLEPARISIS JACQUES MONOD 1 ADOUCISSEUR POUR	2022M00111	3 812,40	0,00	10
22/02/2022	2022M00112 - SAPA/AMGI/Coulommiers/Hippolyte Rémy/Mobilier réfe	2022M00112	19 103,09	0,00	1
22/02/2022	2022M00117 - SAPA FAREMOUTIERS LOUISE MICHEL	2022M00117	108,00	0,00	10
23/02/2022	2022M00161 - CHOIX SUR PLACE FEVRIER INVEST	2022M00161	1 998,79	0,00	1
23/02/2022	2022M00162 - Large vision invest	2022M00162	1 485,26	0,00	1
23/02/2022	2022M00124 - SAPA NEMOURS HONORE DE BALZAC 1 AUTO LAVEUSE	2022M00124	3 408,26	0,00	10
23/02/2022	2022M00130 - SAPA/Courtry/Maria Callas/un four 20 niveaux	2022M00130	13 105,49	0,00	10
24/02/2022	2022M00175 - PARC FACOM CLE A CHOCS 1/2 N°SERIE 001879 PARC EXP	2022M00175	644,93	0,00	10
24/02/2022	2022M00131 - PHSV porte document stock SPS	2022M00131	2 968,20	0,00	5
25/02/2022	2022M00248 - DAJP_5 vélos_Collège Chopin Melun	2022M00248	1 644,00	0,00	10
25/02/2022	2022M00138 - SAPA BRIE COMTE ROBERT BRIE BRASSENS 1 CHARIOT PRE	2022M00138	1 552,66	0,00	10
25/02/2022	2022M00140 - SAPA THORIGNY SUR MARNE LE MOULIN A VENT	2022M00140	6 166,63	0,00	10
25/02/2022	2022M00141 - SAPA OISSERY JEAN DES BARRES PRE IMPREGNATION	2022M00141	460,46	0,00	10
25/02/2022	2022M00142 - SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY CHARLOT PRE IM	2022M00142	1 972,73	0,00	10
25/02/2022	2022M00143 - SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY CHARLOT PRE IM	2022M00143	420,07	0,00	10
25/02/2022	2022M00144 - SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY PRE IMPREGNATI	2022M00144	3 223,33	0,00	10
28/02/2022	2022M00151 - SAPA REBAIS JACQUES PREVERT MONO BROSSE	2022M00151	108,00	0,00	10
28/02/2022	2022M00153 - SAPA REBAIS JACQUES PREVERT CHARIOTS DE MENAGE	2022M00153	3 945,46	0,00	10
28/02/2022	2022M00155 - SAPA FAREMOUTIERS LOUISE MICHEL MONO BROSSE	2022M00155	2 026,61	0,00	10
28/02/2022	2022M00156 - SAPA LOGNES LA MAILLIERE COUVERCLES POUR CHARIOTS	2022M00156	168,70	0,00	1
28/02/2022	2022M00157 - SAPA BRIE COMTE ROBERT GEORGES BRASSENS PRE IMPREG	2022M00157	2 497,14	0,00	5
28/02/2022	2022M00159 - SAPA LOGNES LA MAILLIERE PRE IMPREGNATION	2022M00159	3 230,77	0,00	5
28/02/2022	2022M00145 - SAPA DEPARTEMENT PRE IMPREGNATION	2022M00145	185,60	0,00	1
28/02/2022	2022M00146 - SAPA VILLEPARISIS GERARD PHILIPPE MONO BROSSE	2022M00146	2 098,94	0,00	10
28/02/2022	2022M00147 - SAPA LOGNES LA MAILLIERE CHARIOTS DE MENAGE	2022M00147	2 520,43	0,00	10
28/02/2022	2022M00148 - SAPA NANTEUIL LES MEAUX LA DHUIS CHARLOT DE MENAGE	2022M00148	267,00	0,00	1
28/02/2022	2022M00149 - SAPA VILLEPARISIS G PHILIPPE	2022M00149	6 593,50	0,00	10
01/03/2022	2022M00261 - PARC 3 AMOIRE EUROKRAFT +STEMO ATELIER PARC	2022M00261	2 844,00	0,00	10
02/03/2022	2022M00165 - SAPA ST FARGEAU PONTIERRY FRANCOIS VILLON ASPIRAT	2022M00165	519,46	0,00	10
02/03/2022	2022M00167 - SAPA REBAIS JACQUES PREVERT	2022M00167	2 026,61	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
02/03/2022	2022M00168 - SAPA VAIRES SUR MARNE RENE GOSCINNY ASPIRATEURS PO	2022M00168	572,35	0,00	10
07/03/2022	2022M00178 - DAJP_Col Cousteau Bussy_Imprimante 3D Disco Ultim.	2022M00178	499,00	0,00	5
08/03/2022	2022M00216 - DAJP_Bureau, caisson, sièges_Col Cousteau Bussy	2022M00216	2 089,18	0,00	1
08/03/2022	2022M00180 - Romans jeunesse	2022M00180	2 922,05	0,00	1
08/03/2022	2022M00181 - PARC RAVAGLIOLI DEMONT PNEUN°SERIE 10535107	2022M00181	5 398,80	0,00	10
09/03/2022	2022M00209 - DMG-Rifter GE-180-JG DGAS	2022M00209	16 233,83	0,00	5
09/03/2022	2022M00211 - DMGS-Rifter GE-156-JG DEEA	2022M00211	16 233,83	0,00	5
09/03/2022	2022M00212 - DMGS-Rifter GE-165-JG DGAS	2022M00212	16 233,83	0,00	5
10/03/2022	2022M00243 - DMGS - Rifter GE-803-KY DGAS	2022M00243	16 233,83	0,00	5
10/03/2022	2022M00179 - SAPA/AMGI/Combs-la-Ville/Les Aulnes/1 tri particip	2022M00179	10 203,88	0,00	10
11/03/2022	2022M00247 - DSIN - Jarretières / Fibres optiques 2022	2022M00247	2 241,00	0,00	5
14/03/2022	2022M00187 - DSIN - Lecteurs cartes vitales - 2022	2022M00187	4 877,04	0,00	5
15/03/2022	2022M00188 - SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Marcel Rivière/1 demi pi	2022M00188	32 894,74	0,00	10
15/03/2022	2022M00189 - SAPA/AMGI/St Germain sur Morin/Stéphane Hessel/Rem	2022M00189	8 070,49	0,00	10
15/03/2022	2022M00190 - SAPA/AMGI/Serris/Madeleine Renaud/Remplacement gro	2022M00190	11 046,23	0,00	10
15/03/2022	2022M00191 - SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Marcel Rivière/1 four	2022M00191	12 042,38	0,00	10
15/03/2022	2022M00192 - SAPA LESIGNY LES HYVERNEAUX PRE IMPREGNATION	2022M00192	5 014,57	0,00	5
15/03/2022	2022M00193 - SAPA/Nemours/Honoré de Balzac/Pré imprégnation	2022M00193	1 479,17	0,00	5
15/03/2022	2022M00195 - SAPA/AMGI/Bois le Roi/Denecourt	2022M00195	2 470,63	0,00	5
15/03/2022	2022M00196 - SAPA/AMGI/Mouroux/George Sand/Pré imprégnation	2022M00196	1 233,12	0,00	5
15/03/2022	2022M00197 - SAPA/Provins/Lelorgne de Savigny/Pré imprégnation	2022M00197	3 402,72	0,00	5
15/03/2022	2022M00198 - SAPA/AMGI/Vaux le Pénil/Pré imprégnation	2022M00198	4 002,68	0,00	5
15/03/2022	2022M00199 - SAPA/AMGI/Souppes sur Loing/Pré imprégnation	2022M00199	3 277,86	0,00	5
15/03/2022	2022M00201 - SAPA/AMGI/GRETZ ARMAINVILLIERS/HUTINEL/PRE IMPREGN	2022M00201	3 508,36	0,00	5
16/03/2022	2022M00206 - SAPA REBAIS JACQUES PREVERT PRE IMPREGNATION	2022M00206	3 441,52	0,00	5
16/03/2022	2022M00207 - SCM-Achat oeuvres Flachot	2022M00207	15 400,00	0,00	0
17/03/2022	2022M00213 - SAPA/AMGI/Meaux/Albert Camus	2022M00213	4 389,41	0,00	5
17/03/2022	2022M00214 - SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY 1 CHARIOT	2022M00214	420,07	0,00	10
18/03/2022	2022M00220 - SAPA/AMGI/VAIRES SUR MARNE/RENE GOSCINNY/PRE IMPRE	2022M00220	4 513,81	0,00	5
18/03/2022	2022M00221 - SAPA DAMMARTIN EN GOELE EUROPE MATERIEL PRE IMPREG	2022M00221	938,44	0,00	5
18/03/2022	2022M00222 - SAPA MATERIEL PRE IMPREGNATION POUR FORMATRICE INT	2022M00222	134,60	0,00	5
18/03/2022	2022M00257 - BGRD ENS Fraiseuse CNC STEP - outillage - Atelier	2022M00257	84,00	0,00	1
19/03/2022	2022M00254 - PARC LOT 15 POMP ELECT ADBLUE N°SERIE 122021	2022M00254	6 051,00	0,00	10
21/03/2022	2022M00223 - SAPA BOIS LE ROI DENECOURT 1 BROUSSE	2022M00223	335,92	0,00	5
21/03/2022	2022M00224 - SAPA TRILPORT LE BOIS DE L ENCLUME 1 AUTO LAVEUSE	2022M00224	3 296,75	0,00	10
21/03/2022	2022M00225 - SAPA DAMMARTIN EN GOELE EUROPE 1 CHARIOT	2022M00225	420,07	0,00	5
21/03/2022	2022M00236 - PARC RENAULT MASTER IMMAT GE-211-LL	2022M00236	30 057,55	0,00	5
21/03/2022	2022M00255 - PARC RENAULT MASTER PLACHER CABINE GF-296-AH	2022M00255	49 371,13	0,00	5
22/03/2022	2022M00227 - DSIN - 2022 Mbot colleges	2022M00227	11 100,99	0,00	5
22/03/2022	2022M00229 - DSIN - 2022 - Visualiseurs	2022M00229	22 608,60	0,00	5
22/03/2022	2022M00230 - DSIN - 2022 - Caméra de vidéoconférence	2022M00230	7 229,18	0,00	5
22/03/2022	2022M00231 - DSIN - 2022 - Haut - parleur	2022M00231	3 754,11	0,00	5

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/03/2022	2022M00233 - DSIN - 2022 - Armoire 16 tab	2022M00233	3 428,04	0,00	5
23/03/2022	2022M00228 - DSIN - 2022 - Carte Arduino	2022M00228	1 066,63	0,00	5
23/03/2022	2022M00251 - DSIN - modules tranceivers Brocade 2022	2022M00251	9 504,00	0,00	5
24/03/2022	2022M00238 - Signalétique lettres en acier SEINE ET MARNE	2022M00238	35 976,00	0,00	10
24/03/2022	2022M00260 - PARC RENAULT MASTER L3H3SC IMMAT GF-324-KJ	2022M00260	39 100,02	0,00	5
25/03/2022	2022M00249 - Romans adulte invest	2022M00249	1 999,80	0,00	1
28/03/2022	2022M00241 - DSIN 2022 10 kits de prototypage Microbit	2022M00241	4 858,44	0,00	5
31/03/2022	2022M00252 - DSIN 2022 Flukes	2022M00252	20 523,65	0,00	5
04/04/2022	2022M00268 - DSIN - Clavier adapté SPHS DRH	2022M00268	433,56	0,00	5
08/04/2022	2022M00258 - DSIN - 2022 - Scanner	2022M00258	3 943,65	0,00	5
11/04/2022	2022M00270 - Matériel jeux Micromania	2022M00270	455,88	0,00	5
12/04/2022	2022M00259 - DEEA-SEDEC équipements opérations nettoyage	2022M00259	206,40	0,00	1
13/04/2022	2022M00273 - PARC COCHET BROSSE DE DESEHERBAGE N°SERIE 59567	2022M00273	14 986,44	0,00	10
13/04/2022	2022M00274 - PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE SERIE 59569	2022M00274	14 986,44	0,00	10
15/04/2022	2022M00269 - DSIN 2022 onduleurs	2022M00269	19 692,41	0,00	5
20/04/2022	2022M00329 - DMGS DAC PEUGEOT rifter GF-766-CL	2022M00329	13 076,83	0,00	5
20/04/2022	2022M00271 - Large vision invest	2022M00271	1 494,03	0,00	1
20/04/2022	2022M00322 - DMGS - rifter GF-774-BJ collègue	2022M00322	13 076,83	0,00	5
21/04/2022	2022M00272 - Romand adultes invest	2022M00272	2 495,73	0,00	1
29/04/2022	2022M00279 - Romans policiers invest	2022M00279	1 648,37	0,00	1
02/05/2022	2022M00280 - DSIN 2022 Chariot mobil Tabcabby	2022M00280	50 437,48	0,00	5
03/05/2022	2022M00282 - DSIN 2022 Enceintes	2022M00282	11 026,20	0,00	5
03/05/2022	2022M00283 - DSIN 2022 Casque micro	2022M00283	37 560,27	0,00	5
03/05/2022	2022M00293 - DSIN - téléphonie fixe 2022	2022M00293	4 765,92	0,00	1
05/05/2022	2022M00286 - DSIN - tablettes 4G 2022	2022M00286	5 261,16	0,00	5
10/05/2022	2022M00298 - Romans jeunesse	2022M00298	2 821,86	0,00	1
11/05/2022	2022M00288 - PARC COCHET BALAYEUSE TRACTEE N°S CC4260	2022M00288	24 038,04	0,00	10
13/05/2022	2022M00297 - BD Jeunesse 2 en invest	2022M00297	3 411,43	0,00	1
16/05/2022	2022M00287 - DSIN 2022 Padcaster studio web TV	2022M00287	44 522,52	0,00	5
17/05/2022	2022M00296 - SF Fantasy 2 en invest	2022M00296	881,53	0,00	1
19/05/2022	2022M00289 - DSIN 2022 Stylo numérique	2022M00289	19 326,26	0,00	5
19/05/2022	2022M00291 - DSIN 2022 Laboratoire de langues : baladodiffusion	2022M00291	42 159,95	0,00	5
19/05/2022	2022M00301 - PARC FACOM ETAU D ETABLI PIVOTANT PARC ATELIER	2022M00301	608,66	0,00	10
20/05/2022	2022M00325 - DEEA PEUGEOT rifter GF-759-CL	2022M00325	13 076,83	0,00	5
23/05/2022	2022M00294 - PARC LMSECURITE NETTOY BOTT+ CHAUS+PAILL	2022M00294	648,00	0,00	1
24/05/2022	2022M00295 - DSIN 2022 Dep Wifi clg	2022M00295	180 149,82	0,00	5
24/05/2022	2022M00302 - PARC MIG SAF POSTE DE SOUDURE PARC ATELIER	2022M00302	1 449,73	0,00	10
31/05/2022	2022M00300 - DPMIPS Armoire réfrigérante	2022M00300	19 554,00	0,00	5
31/05/2022	2022M00303 - Romans adultes investissement	2022M00303	2 498,93	0,00	1
01/06/2022	2022M00401 - PARC LINCOLN UNITE ASPIRANTE ATEIER PARC	2022M00401	5 073,60	0,00	10
01/06/2022	2022M00306 - Achat jeux chez Micromania	2022M00306	229,96	0,00	1
01/06/2022	2022M00307 - Achat jeux chez Micromania	2022M00307	32,99	0,00	1
07/06/2022	2022M00315 - DSIN - Matériel Audio 2022	2022M00315	36 592,67	0,00	5
07/06/2022	2022M00317 - DMGS - mégane GG-285-LJ DSI	2022M00317	19 753,25	0,00	5
07/06/2022	2022M00318 - DMGS - mégane GG-304-L MDS DE TOURNAN	2022M00318	19 753,25	0,00	5
07/06/2022	2022M00319 - DMGS - mégane GG-296-LJ DGS	2022M00319	19 753,25	0,00	5
09/06/2022	2022M00339 - PARC ARMOIRE PRODUIT INFL EN14470 PARC	2022M00339	3 120,00	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
10/06/2022	2022M00310 - DSIN 2022 Microsoft Wireless Display Adapter	2022M00310	4 541,40	0,00	5
10/06/2022	2022M00311 - DPMIPS Toise	2022M00311	592,37	0,00	1
10/06/2022	2022M00312 - DSIN 2022 Imprimantes	2022M00312	17 749,51	0,00	5
10/06/2022	2022M00313 - DSIN 2022 Samsung Galaxy Tab	2022M00313	34 051,32	0,00	5
13/06/2022	2022M00338 - Dépôt par un fournisseur d'une facture FA230362 du	2022M00338	988,08	0,00	5
14/06/2022	2022M00334 - DSIN - Acquisition bandes LTO 8 30To	2022M00334	4 764,00	0,00	5
14/06/2022	2022M00350 - PARC SECMAIR GRAVILLONNEUR S/03061001 N 4022063	2022M00350	31 517,22	0,00	10
14/06/2022	2022M00351 - PARC SECMAIR GRAVILLONNEUR S/03061002 4022064	2022M00351	31 517,22	0,00	10
14/06/2022	2022M00359 - PARC IVECO DAILY TRIBENNE + GRUE GG-227-XA	2022M00359	94 137,56	0,00	10
15/06/2022	2022O00354 - DSIN - logiciels Accord Entreprise Microsoft 2022	2022O00354	449 313,68	0,00	1
16/06/2022	2022M00331 - DSIN - Projet Firewall 2022	2022M00331	68 918,03	0,00	5
17/06/2022	2022M00324 - 2022 DPMIPS Test Stéréoscopique	2022M00324	96,00	0,00	1
17/06/2022	2022M00326 - DSIN 2022 mini-portables coll	2022M00326	747 720,00	0,00	5
20/06/2022	2022M00327 - DSIN 2022 Portable base clg	2022M00327	1 162 182,00	0,00	5
21/06/2022	2022M00345 - LDA- Achat de 7 Capteurs Class' air 3 pédagogique	2022M00345	4 326,00	0,00	5
23/06/2022	2022M00340 - PARC GEVEKO JETPACK CHALUMEAU CR COULOMMIERS	2022M00340	2 460,00	0,00	5
24/06/2022	2022M00332 - DSIN 2022 Vidéoprojecteurs	2022M00332	720 073,32	0,00	5
24/06/2022	2022M00336 - DSIN 2022 Origine case for galaxy tab A8	2022M00336	1 927,08	0,00	5
27/06/2022	2022M00337 - DSIN 2022 Kit de démarrage Arduino	2022M00337	2 676,00	0,00	5
29/06/2022	2022O00399 - DSIN - Archivage électronique CD77 2022	2022O00399	27 648,67	0,00	5
29/06/2022	2022M00344 - LDA - Acquisition d'appareils de sensibilisation à	2022M00344	1 836,00	0,00	5
01/07/2022	2022M00341 - DPMIPS Thermomètre réfrigérateur (FRIDGE TAG2 L)	2022M00341	1 871,28	0,00	1
01/07/2022	2022M00343 - DSIN - ipad/iphone/samsung/galaxy tab 2022	2022M00343	41 112,48	0,00	5
05/07/2022	2023M00071 - DSIN - casques jabra	2023M00071	1 618,80	0,00	5
05/07/2022	2023M00072 - DSIN - casques jabra	2023M00072	1 618,80	0,00	5
05/07/2022	2022F00007 - ENS/Flagy/Vayron de la Moureyre	2022F00007	34 000,00	0,00	0
06/07/2022	2022M00353 - Achat 2 chariots	2022M00353	1 785,77	0,00	10
06/07/2022	2022M00358 - LDA- Achat de 10 Enregistreurs basse température 1	2022M00358	14 367,60	0,00	5
07/07/2022	2022M00346 - PARC IVECO ML150E22K + GRUE IMMAT GH-201-JZ	2022M00346	155 280,00	0,00	10
08/07/2022	2022O00362 - DSIN 2022 Acquisition licence Koxo pour clg	2022O00362	244,07	0,00	5
12/07/2022	2022O00365 - DSIN 2022 Mise a disposition d'un POC application	2022O00365	11 910,00	0,00	5
12/07/2022	2022M00347 - DSIN 2022 Acquisition lecteurs-cheque	2022M00347	624,00	0,00	5
12/07/2022	2022M00348 - DSIN 2022 Acquisition cable de liaison	2022M00348	43,20	0,00	5
12/07/2022	2022M00349 - 2022 DPMIPS Cardiotocographe	2022M00349	5 993,40	0,00	5
12/07/2022	2022M00355 - Large vision INV	2022M00355	1 498,51	0,00	1
15/07/2022	2022M00352 - SPSL talkie walkie pour archiviste DAD	2022M00352	2 150,88	0,00	5
18/07/2022	2022M00356 - SFFFL (3) INV	2022M00356	894,82	0,00	1
19/07/2022	2022M00383 - PARC STIHL DECOUP THERM N°SERIE 4238-011-2811	2022M00383	1 920,40	0,00	10
19/07/2022	2022M00354 - Escape game Lux in tenebris	2022M00354	6 610,00	0,00	5
21/07/2022	2022O00372 - DSIN 2022 Aquisition pour GED marché ALFRESCO	2022O00372	95 400,00	0,00	5
21/07/2022	2022M00378 - PARC KUHN ROTOFAUCHEUSE AVANT PRO S/01402001	2022M00378	11 401,72	0,00	10
21/07/2022	2022M00379 - PARC REFORM TRACTEUR PENTE GH-721-PQ	2022M00379	112 752,86	0,00	10
21/07/2022	2022M00380 - PARC NOREMAT ROTOFAUCHEUSE IMMAT S01401003	2022M00380	11 022,00	0,00	10
21/07/2022	2022M00381 - PARC KERSTEN BROUSSE DE DESHERBAGE S/01401002	2022M00381	20 289,60	0,00	10
21/07/2022	2022M00382 - PARC KERSTEN SOUFFLEUR S/01401002	2022M00382	10 755,29	0,00	10
21/07/2022	2022M00376 - PARC REFORM TRACTEUR PENTE MOUNTY GH-736-PV	2022M00376	123 206,40	0,00	10
21/07/2022	2022M00377 - PARC KUHN EPAREUSE PRO LONGER GIE EP S/01402002	2022M00377	30 471,60	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/07/2022	2022O00374 - DSIN 2022 Aquisition chronotime workplace	2022O00374	103 112,37	0,00	5
25/07/2022	2022O00375 - DSIN 2022 paramétrage log flora authentif usagers	2022O00375	3 817,68	0,00	5
25/07/2022	2022M00361 - 2 tables pique-nique	2022M00361	1 176,00	0,00	10
26/07/2022	2022M00408 - PARC KARCHER NETTOYEUR N°S 023135	2022M00408	4 244,48	0,00	10
27/07/2022	2022M00362 - Destructeur de documents	2022M00362	371,70	0,00	5
28/07/2022	2022M00368 - FAL INVEST	2022M00368	1 790,06	0,00	1
01/08/2022	2022M00363 - DSIN 2022 duplicateurs de clés	2022M00363	2 828,35	0,00	5
01/08/2022	2022M00365 - DSIN 2022 Valise de transport 16 tab	2022M00365	4 106,82	0,00	5
02/08/2022	2022M00404 - DSIN - serveurs infra 2022	2022M00404	631 062,35	0,00	5
02/08/2022	2022M00367 - BLAN 12 costumes expo permanente Blandy	2022M00367	17 750,00	0,00	0
03/08/2022	2022M00384 - PARC BAHCO SECATEUR N°S 45OHS00817	2022M00384	1 306,80	0,00	5
03/08/2022	2022M00385 - PARC GTM BROYEUR DE BRANCHE N°SLV3R01148AB	2022M00385	2 694,60	0,00	5
03/08/2022	2022M00412 - PARC STIHL TRONC ELAG N°SERIE191802577	2022M00412	701,22	0,00	5
03/08/2022	2022M00374 - Divers fnac (gps et supports)	2022M00374	719,92	0,00	5
03/08/2022	2022M00375 - Achat jeux RETRO GAMING	2022M00375	890,00	0,00	1
04/08/2022	2022M00415 - PARC BOSCH MEULEUSE N°S 226000268	2022M00415	703,31	0,00	5
04/08/2022	2022M00416 - PARC DEWALT MEULEUSE N°S DEG 418	2022M00416	820,20	0,00	5
04/08/2022	2022M00369 - 2022 DPMIPS Sensory baby test	2022M00369	1 211,78	0,00	1
05/08/2022	2022M00388 - PARC CORNU ENSEMBLE DE LAVAGE N°SERIE 22/209	2022M00388	5 418,00	0,00	10
08/08/2022	2022M00371 - DSIN - Afficheur braille BRAILLIANT BI 40X	2022M00371	6 926,56	0,00	5
09/08/2022	2022M00372 - 2022 DPMIPS lunettes de dépistage	2022M00372	275,90	0,00	1
10/08/2022	2022M00373 - WALKING DESK	2022M00373	9 624,00	0,00	10
12/08/2022	2022M00460 - PARC BAHCO SECATEUR ELECT N°SERIE45CHS02547	2022M00460	1 161,60	0,00	5
17/08/2022	2022M00417 - PARC BOSCH MEULEUSE N°SERIE 226000288	2022M00417	703,32	0,00	5
19/08/2022	2022M00390 - PARC CANUSB 2 CABLES USB AGCO2*4 + 1 CABLE 2*4	2022M00390	1 901,04	0,00	10
22/08/2022	2021B00348 - dvie MDS Fontainebl Dépose en conservation de 2 ch	2021B00348	1 277,60	0,00	25
22/08/2022	2021B00351 - 2021 - COL-LAGNY Arpents-Câblage	2021B00351	3 367,97	0,00	25
22/08/2022	2021B00355 - 2021 - COL-CHELLES Weczerka - Construction cablage	2021B00355	18 682,47	0,00	25
22/08/2022	2021B00360 - 2021 - COL-BUSSY Cousteau- Construction	2021B00360	540,79	0,00	25
22/08/2022	2021B00363 - 2021- COL-VERNEUIL Peguy - Câblages	2021B00363	158,00	0,00	25
22/08/2022	2021B00366 - 2021 - SAB-CE JAULNES - Construction	2021B00366	1 302,48	0,00	25
22/08/2022	2021B00369 - 2021 - COL-LAGNY Rivière - Câblage	2021B00369	12 337,13	0,00	25
22/08/2022	2021B00372 - ENS Signalétique	2021B00372	13 852,13	0,00	15
22/08/2022	2021B00374 - BGSM ENS Sécurisation chararose - Moret Loing Orva	2021B00374	15 587,22	0,00	15
22/08/2022	2021B00377 - BGMV ENS - Sécurisation - chemin des Roses	2021B00377	8 276,40	0,00	15
22/08/2022	2021B00378 - ENS Signalétique Basses Godernes	2021B00378	7 025,72	0,00	15
22/08/2022	2021B00996 - ENS/Débusquage des grumes Bois de la Rochette	2021B00996	1 924,42	0,00	15
22/08/2022	2021B00997 - BBAL ENS Fourniture et pose de mobilier - ENS du bo	2021B00997	7 872,00	0,00	15
22/08/2022	2021B00999 - 2021 - SAB - EVERLY Ferme - Travaux	2021B00999	12 367,80	0,00	15
22/08/2022	2021B00263 - 2021 - SAB-Parc DPR MARLES - Travx divers	2021B00263	1 746,53	0,00	15
22/08/2022	2021B00264 - 2021 - SAB-MELUN PREF HOTEL bat A et B -Travaux	2021B00264	39 763,43	0,00	15
22/08/2022	2021B00265 - 2021 - SAB-PROVINS Foyer enfance-Travaux	2021B00265	97 152,84	0,00	15
22/08/2022	2021B00266 - 2021 - SAB-PROVINS MDS-Travaux	2021B00266	62 142,49	0,00	15
22/08/2022	2021B00268 - 2021 - COL-MEAUX Frot- Cablage	2021B00268	5 982,00	0,00	25
22/08/2022	2021B00269 - 2021 - SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux	2021B00269	250 064,86	0,00	15
22/08/2022	2021B00270 - 2021 - SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux	2021B00270	1 086 613,47	0,00	15
22/08/2022	2021B00271 - 2021 - SAB-TORCY CE-Travaux	2021B00271	60 592,11	0,00	15
22/08/2022	2021B00272 - 2021 - SAB-TOURNAN MDS-Travaux	2021B00272	40 972,64	0,00	15



Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/08/2022	2021B00273 - 2021 - SAB-VULAINES Musée Mallarmé- Travaux	2021B00273	34 369,96	0,00	15
22/08/2022	2021B00274 - 2021 - COL-CHESSY Chene- Construction	2021B00274	145,72	0,00	25
22/08/2022	2021B00277 - 2021-COL-TORCY Aragon- Construction	2021B00277	134 480,83	0,00	25
22/08/2022	2021B00278 - 2021-COL-CHELLES Simone Veil - Travaux divers	2021B00278	1 894,80	0,00	15
22/08/2022	2021B00282 - COL-Blés BAILLY-Câblage informatique	2021B00282	52 247,19	0,00	25
22/08/2022	2021B00288 - COL - OZOIR Philippe - câblage informatique	2021B00288	8 895,02	0,00	25
22/08/2022	2021B00289 - 2021 - COL-CHAMPS Picasso - câblage	2021B00289	3 779,58	0,00	25
22/08/2022	2021B00291 - 2021 - COL -MOISSY Boétie - Cablages	2021B00291	100 058,08	0,00	25
22/08/2022	2021B00292 - 2021 - COL - OTHIS Rousseau - Cablages	2021B00292	7 500,65	0,00	25
22/08/2022	2021B00294 - COL-VARENNES Triolet-construction	2021B00294	35 443,87	0,00	25
22/08/2022	2021B00296 - 2021 - COL -LORREZ Prévert - Cablage	2021B00296	4 491,14	0,00	25
22/08/2022	2021B00297 - COL- LOGNES - Segrais - Construction	2021B00297	98 883,80	0,00	25
22/08/2022	2021B00301 - 2021 - COL - MARD - Brassens - Câblage	2021B00301	36 077,69	0,00	25
22/08/2022	2021B00302 - 2021- COL Beltrame Vulaines - travaux en cours	2021B00302	12 922,61	0,00	15
22/08/2022	2021B00303 - 2021 - COL - MOISSY - Maillettes - Câblage	2021B00303	114 088,34	0,00	25
22/08/2022	2021B00304 - 2021-COL JOUY le chatel - Travaux	2021B00304	2 657,58	0,00	25
22/08/2022	2021B00309 - 2021 - COL-VILLEPARISIS Simard-Travaux divers	2021B00309	6 434,51	0,00	15
22/08/2022	2021B00311 - BBAL ENS Impression Dibond supports rigides- Borde	2021B00311	1 858,32	0,00	15
22/08/2022	2021B00316 - COL-Tourelles Claye travaux divers	2021B00316	1 260,98	0,00	25
22/08/2022	2021B00317 - COL-Hessel GERMAIN/Construction	2021B00317	4 385,84	0,00	25
22/08/2022	2021B00321 - 2021- COL-FERTE Campin - Cablages	2021B00321	20 825,74	0,00	25
22/08/2022	2021B00330 - BGSM ENS Coupe chalarose la Plaine de Sorques - Mo	2021B00330	212,36	0,00	1
22/08/2022	2021B00331 - BGSM ENS Coupe chalarose la Plaine de Sorques - Mo	2021B00331	11 637,94	0,00	15
22/08/2022	2021B00332 - 2021 - COL-MELUN Brossolettes - câblage	2021B00332	6 538,51	0,00	25
22/08/2022	2021B00333 - 2021 - COL-PONTAULT Moulin- Construction	2021B00333	153 769,96	0,00	25
22/08/2022	2021B00335 - 2021 - COL MEAUX Beaumarchais Câblage	2021B00335	1 092,12	0,00	25
22/08/2022	2021B00338 - ENS Terrassement - Marais d'Episy	2021B00338	2 136,40	0,00	15
22/08/2022	2021B00339 - Travaux terrassements - réhabilitation ENS EPISY	2021B00339	20 000,00	0,00	15
22/08/2022	2021B00342 - BGSM ENS Coupe sécurisation les basses Godernes C	2021B00342	10 470,90	0,00	15
22/08/2022	2021B00344 - 2021 - COL-CLAYE Tourelles - Cablages	2021B00344	287,48	0,00	25
22/08/2022	2021B00215 - 2021 - SAB-BAZOUCHES CDA La Bassée-Travaux	2021B00215	24 270,18	0,00	15
22/08/2022	2021B00216 - 2021 - SAB-BLANDY Château-Travaux	2021B00216	864 234,95	0,00	15
22/08/2022	2021B00217 - 2021 - SAB-BRAY CE - Travaux	2021B00217	66 345,21	0,00	15
22/08/2022	2021B00219 - 2021 - SAB-DAMMARTIN CE-Travaux	2021B00219	2 755,84	0,00	15
22/08/2022	2021B00220 - 2021 - SAB-CE FERTE GAUCHER/ - Travaux	2021B00220	365,10	0,00	15
22/08/2022	2021B00221 - 2021 - SAB-CE FONTAINEBLEAU -Travaux	2021B00221	65 150,43	0,00	15
22/08/2022	2021B00222 - 2021 - SAB-CE NANGIS - Travaux	2021B00222	114 247,41	0,00	15
22/08/2022	2021B00223 - 2021 - SAB-CE PROVINS - Travaux	2021B00223	17 982,90	0,00	15
22/08/2022	2021B00224 - 2021 - SAB-CE VOULX-Travaux	2021B00224	2 560,04	0,00	15
22/08/2022	2021B00225 - 2021 - SAB-CHELLES MDS -Travaux	2021B00225	51 981,17	0,00	15
22/08/2022	2021B00226 - 2021 - SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux	2021B00226	13 444,42	0,00	15
22/08/2022	2021B00227 - 2021 - SAB-COULOMMIERS CE-Travaux	2021B00227	4 456,92	0,00	15
22/08/2022	2021B00228 - 2021 - SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux	2021B00228	62 056,76	0,00	15
22/08/2022	2021B00229 - 2021 - SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux	2021B00229	118 861,53	0,00	15
22/08/2022	2021B00230 - 2021 - SAB-DAMMARIE DAD archives -Travaux	2021B00230	138 875,95	0,00	15
22/08/2022	2021B00231 - 2021 - SAB-DAMMARIE DEE Aquil'brie -Travaux	2021B00231	346 115,11	0,00	15
22/08/2022	2021B00232 - 2021 - SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux	2021B00232	20 667,13	0,00	15
22/08/2022	2021B00233 - 2021 - SAB-DT MELUN-Travaux	2021B00233	36 440,84	0,00	15

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/08/2022	2021B00235 - 2021 - SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux	2021B00235	22 929,09	0,00	15
22/08/2022	2021B00236 - 2021 - SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux	2021B00236	87 092,20	0,00	15
22/08/2022	2021B00237 - 2021 - SAB-HOTEL DEP BAT C MELUN-Travaux	2021B00237	398 335,22	0,00	15
22/08/2022	2021B00238 - 2021 - SAB-LAGNY MDS-Travaux	2021B00238	74 146,10	0,00	15
22/08/2022	2021B00239 - 2021 - SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux	2021B00239	164 561,31	0,00	15
22/08/2022	2021B00240 - 2021 - SAB-MDS FONTAINEBLEAU -Travaux	2021B00240	114 626,32	0,00	15
22/08/2022	2021B00241 - 2021 - SAB-MDS ROISSY-Travaux	2021B00241	5 003,00	0,00	15
22/08/2022	2021B00242 - 2021 - SAB-MDS SENART LIEUSAINTE - Travaux	2021B00242	10 767,70	0,00	15
22/08/2022	2021B00244 - 2021 - SAB-MEE DPC-Travaux	2021B00244	653,36	0,00	15
22/08/2022	2021B00246 - 2021 - SAB-MELUN Bat B rue despatys-Travaux	2021B00246	38 252,54	0,00	15
22/08/2022	2021B00248 - 2021 - SAB-MELUN DGAS-Travaux	2021B00248	203 193,98	0,00	15
22/08/2022	2021B00249 - 2021 - SAB-MELUN DPR-Travaux	2021B00249	80 375,49	0,00	15
22/08/2022	2021B00252 - 2021 - SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux	2021B00252	10 365,65	0,00	15
22/08/2022	2021B00253 - 2021 - SAB-VAUX PENIL MDS service courrier-Travaux	2021B00253	19 541,74	0,00	15
22/08/2022	2021B00254 - 2021 - SAB-MELUN numerique et CADAL trav	2021B00254	15 533,78	0,00	15
22/08/2022	2021B00255 - 2021 - SAB-MONTEREAU MDS-Travaux	2021B00255	86 175,42	0,00	15
22/08/2022	2021B00256 - 2021 - SAB-MORET S&M Environnement-Travaux	2021B00256	2 964,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00257 - 2021 - SAB-CYR Musée -Travaux	2021B00257	279 129,42	0,00	15
22/08/2022	2021B00259 - 2021 - SAB-NEMOURS MDS-Travaux	2021B00259	53 833,62	0,00	15
22/08/2022	2021B00260 - 2021 - SAB-NEMOURS Musée préhistoire -Travaux	2021B00260	75 696,72	0,00	15
22/08/2022	2021B00261 - 2021 - SAB-NOISIEL MDS-Travaux	2021B00261	96 021,14	0,00	15
22/08/2022	2021B00262 - 2021 - SAB-PAMFOU Ferme-Travaux divers	2021B00262	4 430,88	0,00	15
22/08/2022	2021B00173 - 2021 - COL-TORCY Aragon-Travaux divers	2021B00173	244 188,18	0,00	15
22/08/2022	2021B00174 - 2021 - COL-TORCY Guedon-Travaux divers	2021B00174	7 823,21	0,00	15
22/08/2022	2021B00175 - 2021 - COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers	2021B00175	171 655,79	0,00	15
22/08/2022	2021B00176 - 2021 - COL-TOURNAN Vermay- Cablage	2021B00176	792,76	0,00	25
22/08/2022	2021B00177 - 2021 - COL-TOURNAN Vermay-Travaux divers	2021B00177	43 021,85	0,00	15
22/08/2022	2021B00178 - 2021 - COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers	2021B00178	182 146,69	0,00	15
22/08/2022	2021B00179 - 2021 - COL-VAIRES Goscinny-Travaux divers	2021B00179	67 110,64	0,00	15
22/08/2022	2021B00180 - 2021 - COL-VARENNES Triolet-Travaux divers	2021B00180	276 702,37	0,00	15
22/08/2022	2021B00181 - 2021 - COL-VAUX Champs-Travaux divers	2021B00181	16 138,93	0,00	15
22/08/2022	2021B00182 - 2021 - COL-VERNEUIL Peguy-Travaux divers	2021B00182	31 560,42	0,00	15
22/08/2022	2021B00183 - 2021 - COL-VERT Vilar-Travaux divers	2021B00183	91 898,05	0,00	15
22/08/2022	2021B00184 - 2021 - COL-VILLENEUVE Creusottes- Cablage	2021B00184	2 780,88	0,00	25
22/08/2022	2021B00185 - 2021 - COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers	2021B00185	110 189,84	0,00	15
22/08/2022	2021B00186 - 2021 - COL-VILLEPARISIS Monod - Construction	2021B00186	486,96	0,00	25
22/08/2022	2021B00187 - 2021 - COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers	2021B00187	596 484,46	0,00	15
22/08/2022	2021B00189 - 2021 - COL-VILLEPARISIS Philippe-Travaux divers	2021B00189	116 874,19	0,00	15
22/08/2022	2021B00190 - 2021 - COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers	2021B00190	390 935,43	0,00	15
22/08/2022	2021B00192 - 2021 - SAB - Annexe MDS BRIE - travaux divers	2021B00192	1 556,62	0,00	15
22/08/2022	2021B00193 - 2021 - SAB - Annexe MDS Provins à nangis- Travaux	2021B00193	29 576,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00194 - 2021 - SAB - ART + CE Melun Vert St D - Travaux	2021B00194	20 496,53	0,00	15
22/08/2022	2021B00195 - 2021 - COL-MONTEVRAIN Aubrac	2021B00195	99 978,22	0,00	25
22/08/2022	2021B00196 - 2021 - SAB-VOULX CE - Construction	2021B00196	51 072,44	0,00	25
22/08/2022	2021B00197 - 2021 - SAB-MELUN DEI DMO - Travaux divers	2021B00197	2 874,19	0,00	15
22/08/2022	2021B00198 - 2021 - SAB-MEAUX MDS - Travaux	2021B00198	280 653,91	0,00	15
22/08/2022	2021B00199 - 2021 - SAB-MITRY MDS - Travaux	2021B00199	95 522,45	0,00	15
22/08/2022	2021B00200 - 2021 -COL- Emerainville Gogh - travaux	2021B00200	35 537,36	0,00	25

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/08/2022	2021B00201 - 2021 - SAB - VAUX parc dept travaux	2021B00201	145 042,43	0,00	15
22/08/2022	2021B00202 - 2021 - SAB - velorail lescherolles travaux	2021B00202	1 228,63	0,00	15
22/08/2022	2021B00203 - 2021 - SAB-NEMOURS CE - Travaux	2021B00203	9 027,47	0,00	15
22/08/2022	2021B00204 - 2021 - SAB -GRETZ TOURNAN CE -Travaux	2021B00204	1 725,03	0,00	15
22/08/2022	2021B00205 - 2021 - SAB-VAUX LE PENIL MDS - Travaux	2021B00205	84 695,40	0,00	15
22/08/2022	2021B00206 - 2021 - SAB-MEE Médiathèque -Travaux divers	2021B00206	101 150,13	0,00	15
22/08/2022	2021B00208 - 2021 - SAB-MEAUX VILLENOY ART CE-Travaux	2021B00208	9 820,35	0,00	15
22/08/2022	2021B00209 - 2021 - SAB-COULOMMIERS ART-Travaux	2021B00209	2 110,68	0,00	15
22/08/2022	2021B00210 - 2021 - SAB-PROVINS ART-Travaux	2021B00210	37 311,52	0,00	15
22/08/2022	2021B00211 - 2021 - SAB-VENEUX ART -Travaux	2021B00211	31 377,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00212 - 2021 - SAB-BARBIZON Atelier Rousseau-Travaux	2021B00212	1 892,84	0,00	15
22/08/2022	2021B00213 - 2021 - SAB-BARBIZON Auberge ganne-Travaux	2021B00213	30 648,13	0,00	15
22/08/2022	2021B00214 - 2021 - SAB-BARBIZON Mediat-Travaux divers	2021B00214	2 004,50	0,00	15
22/08/2022	2021B00128 - 2021 - COL-NANDY Buron-Travaux divers	2021B00128	176 651,28	0,00	15
22/08/2022	2021B00129 - 2021 - COL-NANGIS Barthelemy- Cablâges	2021B00129	273,20	0,00	25
22/08/2022	2021B00130 - 2021 - COL-NANGIS Barthelemy-Travaux divers	2021B00130	451 356,03	0,00	15
22/08/2022	2021B00131 - 2021 - COL-NANTEUIL La Dhuis-Travaux divers	2021B00131	12 305,52	0,00	15
22/08/2022	2021B00132 - 2021 - COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers	2021B00132	464 006,53	0,00	15
22/08/2022	2021B00133 - 2021 - COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers	2021B00133	82 481,72	0,00	15
22/08/2022	2021B00134 - 2021 - COL-NOISIEL Luzard-Travaux divers	2021B00134	86 041,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00136 - 2021 - COL-OISSERY Barres-Travaux divers	2021B00136	430 700,60	0,00	15
22/08/2022	2021B00137 - 2021 - COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers	2021B00137	410 658,36	0,00	15
22/08/2022	2021B00138 - 2021 - COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers	2021B00138	13 475,08	0,00	15
22/08/2022	2021B00139 - 2021 - COL-OZOIR Philippe-Travaux divers	2021B00139	39 857,27	0,00	15
22/08/2022	2021B00140 - 2021 - COL-PERTHES Pisan-Travaux divers	2021B00140	437 516,28	0,00	15
22/08/2022	2021B00141 - 2021 - COL-PIERRE Gama- Cablages	2021B00141	43 101,44	0,00	25
22/08/2022	2021B00142 - 2021 - COL-PIERRE Gama-Travaux divers	2021B00142	122 849,87	0,00	15
22/08/2022	2021B00143 - 2021 - COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers	2021B00143	106 584,14	0,00	15
22/08/2022	2021B00144 - 2021 - COL-PONTAULT Monthety-Travaux divers	2021B00144	75 516,36	0,00	15
22/08/2022	2021B00145 - 2021 - COL-PONTAULT Moulin- Cablage	2021B00145	2 293,99	0,00	25
22/08/2022	2021B00146 - 2021 - COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers	2021B00146	393 951,10	0,00	15
22/08/2022	2021B00148 - 2021 - COL-PROVINS Curie-Travaux divers	2021B00148	335 955,39	0,00	15
22/08/2022	2021B00149 - 2021 - COL-PROVINS Savigny-Travaux divers	2021B00149	175 245,67	0,00	15
22/08/2022	2021B00150 - 2021 - COL-PROVINS Verne-Travaux divers	2021B00150	241 268,83	0,00	15
22/08/2022	2021B00152 - 2021 - COL-REBAIS Prevert-Travaux divers	2021B00152	291 835,53	0,00	15
22/08/2022	2021B00153 - 2021 - COL-ROISSY Delacroix - Câblages	2021B00153	218,51	0,00	25
22/08/2022	2021B00154 - 2021 - COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers	2021B00154	207 952,86	0,00	15
22/08/2022	2021B00156 - 2021 - COL-ROISSY Garlande-Travaux divers	2021B00156	102 651,67	0,00	15
22/08/2022	2021B00157 - 2021 - COL-ROZAY Remparts- Cablage	2021B00157	1 202,35	0,00	25
22/08/2022	2021B00158 - 2021 - COL-ROZAY Remparts-Travaux divers	2021B00158	341 275,16	0,00	15
22/08/2022	2021B00159 - 2021 - COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers	2021B00159	188 080,46	0,00	15
22/08/2022	2021B00161 - 2021 - COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers	2021B00161	305 193,48	0,00	15
22/08/2022	2021B00162 - 2021 - COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers	2021B00162	217 158,55	0,00	15
22/08/2022	2021B00163 - 2021 - COL-SERRIS Renaud- Cablâges	2021B00163	501,36	0,00	25
22/08/2022	2021B00164 - 2021 - COL-SERRIS Renaud-Travaux divers	2021B00164	142 137,02	0,00	15
22/08/2022	2021B00165 - 2021 - COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers	2021B00165	51 290,23	0,00	15
22/08/2022	2021B00166 - 2021 - COL-SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers	2021B00166	114 095,02	0,00	15
22/08/2022	2021B00167 - COL-LOGNES Segrain-Câblage	2021B00167	2 894,15	0,00	25

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/08/2022	2021B00168 - 2021 - SAB Bât. divers- travaux divers	2021B00168	41 650,21	0,00	15
22/08/2022	2021B00169 - 2021 - COL-THIBAULT Vinci-Travaux divers	2021B00169	209 307,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00171 - 2021 - COL-THORIGNY Moulin-Travaux divers	2021B00171	201 160,07	0,00	15
22/08/2022	2021B00172 - 2021 - COL-TORCY Aragon - Cablage	2021B00172	1 894,47	0,00	25
22/08/2022	2021B00082 - 2021 - COL-LAGNY Riviere -Travaux divers	2021B00082	74 583,68	0,00	15
22/08/2022	2021B00083 - 2021 - COL-LE CHATELET Bonheur - Cablage	2021B00083	4 821,26	0,00	25
22/08/2022	2021B00084 - 2021 - COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers	2021B00084	227 942,98	0,00	15
22/08/2022	2021B00087 - 2021 - COL-LIEUSAINTE Louis-Travaux divers	2021B00087	317 986,83	0,00	15
22/08/2022	2021B00088 - 2021 - COL-LIEUSAINTE Pyramide-Travaux divers	2021B00088	134 461,61	0,00	15
22/08/2022	2021B00089 - COL-CHELLES Corot - Cablage - 2021 (En cours)	2021B00089	1 589,30	0,00	25
22/08/2022	2021B00090 - 2021 - COL-LIZY Saens-Travaux divers	2021B00090	138 966,35	0,00	15
22/08/2022	2021B00091 - 2021 - COL-LOGNES Mailliere-Travaux divers	2021B00091	177 484,40	0,00	15
22/08/2022	2021B00092 - 2021 - COL-LOGNES Segrais-Travaux divers	2021B00092	295 935,55	0,00	15
22/08/2022	2021B00093 - 2021 - COL-LORREZ Prévert-Travaux divers	2021B00093	69 861,48	0,00	15
22/08/2022	2021B00094 - 2021 - COL-MAGNY Monet - Construction	2021B00094	4 529,44	0,00	25
22/08/2022	2021B00096 - 2021 - COL -CHAMPAGNE Gregh - Cablage	2021B00096	7 731,82	0,00	25
22/08/2022	2021B00097 - 2021 - COL-MAGNY Romilly-Travaux divers	2021B00097	16 255,68	0,00	15
22/08/2022	2021B00099 - 2021 - COL-MARD Brassens-Travaux divers	2021B00099	128 584,14	0,00	15
22/08/2022	2021B00100 - 2021 - COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers	2021B00100	61 910,70	0,00	15
22/08/2022	2021B00101 - 2021 - COL-MEAUX Camus-Travaux divers	2021B00101	174 290,86	0,00	15
22/08/2022	2021B00102 - 2021 - COL-MEAUX Dunant-Travaux divers	2021B00102	57 750,21	0,00	15
22/08/2022	2021B00104 - 2021 - COL-MEAUX Frot-Travaux divers	2021B00104	33 567,46	0,00	15
22/08/2022	2021B00105 - 2021 - COL-MEAUX Henri IV -Travaux divers	2021B00105	135 824,47	0,00	15
22/08/2022	2021B00106 - 2021 - COL-MEE Fontaine-Travaux divers	2021B00106	141 972,62	0,00	15
22/08/2022	2021B00107 - 2021 - COL-MEE Triolet - Cablages	2021B00107	3 325,45	0,00	25
22/08/2022	2021B00108 - 2021 - COL-MEE Triolet-Travaux divers	2021B00108	493 365,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00110 - 2021 - COL-MELUN Amyot-Travaux divers	2021B00110	687 590,18	0,00	15
22/08/2022	2021B00111 - 2021 - COL-MELUN Brossolette-Travaux divers	2021B00111	1 059 921,63	0,00	15
22/08/2022	2021B00113 - 2021 - COL-MELUN Capucins-Travaux divers	2021B00113	176 688,23	0,00	15
22/08/2022	2021B00114 - 2021 - COL-MELUN Chopin-Travaux divers	2021B00114	268 957,70	0,00	15
22/08/2022	2021B00115 - 2021 - COL-MITRY Langevin-Travaux divers	2021B00115	34 288,96	0,00	15
22/08/2022	2021B00116 - 2021 - COL-MITRY Satie-Travaux divers	2021B00116	49 285,28	0,00	15
22/08/2022	2021B00117 - 2021 - COL-MOISSY Boétie-Travaux divers	2021B00117	142 171,29	0,00	15
22/08/2022	2021B00118 - 2021 - COL-MOISSY Maillettes-Travaux divers	2021B00118	107 475,06	0,00	15
22/08/2022	2021B00119 - 2021 - COL-MONTEREAU Eluard - Construction	2021B00119	4 016,40	0,00	25
22/08/2022	2021B00120 - 2021 - COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers	2021B00120	111 934,72	0,00	15
22/08/2022	2021B00121 - 2021 - COL-MONTEREAU Malraux-Construction	2021B00121	41 180,07	0,00	25
22/08/2022	2021B00122 - 2021 - COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers	2021B00122	53 228,77	0,00	15
22/08/2022	2021B00123 - 2021 - COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers	2021B00123	227 289,87	0,00	15
22/08/2022	2021B00124 - 2021 - COL-MONTEVRAIN Aubrac- Travaux divers	2021B00124	121 541,87	0,00	15
22/08/2022	2021B00125 - 2021 - COL-MORET Sisley-Travaux divers	2021B00125	159 710,21	0,00	15
22/08/2022	2021B00126 - 2021 - COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers	2021B00126	690 127,50	0,00	15
22/08/2022	2021B00127 - 2021 - COL-MOUROUX Sand-Travaux divers	2021B00127	208 634,00	0,00	15
22/08/2022	2021B00074 - 2021 - COL-FERTE Rochefoucault - Cablages	2021B00074	35 745,64	0,00	25
22/08/2022	2021B00075 - 2021 - COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers	2021B00075	72 253,75	0,00	15
22/08/2022	2021B00076 - 2021 - COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux divers	2021B00076	257 804,70	0,00	15
22/08/2022	2021B00077 - 2021 - COL-FONTENAY Mallarme-Travaux divers	2021B00077	35 079,55	0,00	15
22/08/2022	2021B00078 - 2021 - COL-GERMAIN Hessel-Travaux divers	2021B00078	62 138,89	0,00	15

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/08/2022	2021B00079 - 2021 - COL-GRETZ Hutinel- Cablâges	2021B00079	1 969,39	0,00	25
22/08/2022	2021B00080 - 2021 - COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers	2021B00080	143 428,74	0,00	15
22/08/2022	2021B00081 - 2021 - COL-LAGNY Arpents-Travaux divers	2021B00081	86 743,74	0,00	15
22/08/2022	2021B00039 - 2021 - COL-CHELLES Soleil-Travaux divers	2021B00039	235 342,09	0,00	15
22/08/2022	2021B00040 - 2021 - COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers	2021B00040	40 270,02	0,00	15
22/08/2022	2021B00041 - 2021 - COL-CHESSY Chene-Travaux divers	2021B00041	140 690,64	0,00	15
22/08/2022	2021B00043 - 2021 - COL-PROVINS Verne- Construction	2021B00043	52 101,29	0,00	25
22/08/2022	2021B00044 - 2021 - COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers	2021B00044	134 731,89	0,00	15
22/08/2022	2021B00045 - 2021 - COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers	2021B00045	90 673,96	0,00	15
22/08/2022	2021B00046 - 2021 - COL-COMBS Aulnes-Travaux divers	2021B00046	33 072,72	0,00	15
22/08/2022	2021B00047 - 2021 - COL-COMBS Cites-Travaux divers	2021B00047	214 218,14	0,00	15
22/08/2022	2021B00048 - 2021 - COL-COULOMMIERS Lafayette - Cablage	2021B00048	68 320,94	0,00	25
22/08/2022	2021B00049 - 2021 - COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers	2021B00049	142 132,65	0,00	15
22/08/2022	2021B00051 - 2021 - COL-COULOMMIERS Remy-Travaux divers	2021B00051	19 767,95	0,00	15
22/08/2022	2021B00052 - 2021 - COL-COURTRY Callas-Travaux divers	2021B00052	111 622,91	0,00	15
22/08/2022	2021B00054 - 2021 - COL-CRECY Plaisir-Travaux divers	2021B00054	64 757,59	0,00	15
22/08/2022	2021B00055 - 2021 - COL-CREGY Sand - cablage	2021B00055	90 167,60	0,00	25
22/08/2022	2021B00056 - 2021 - COL-CREGY Sand-Travaux divers	2021B00056	367 908,04	0,00	15
22/08/2022	2021B00057 - 2021 - COL-CROUY Champivert- Cablâges	2021B00057	1 229,58	0,00	25
22/08/2022	2021B00058 - 2021 - COL-CROUY Champivert-Travaux divers	2021B00058	180 105,25	0,00	15
22/08/2022	2021B00059 - 2021 - COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers	2021B00059	208 965,98	0,00	15
22/08/2022	2021B00060 - 2021 - COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers	2021B00060	86 475,64	0,00	15
22/08/2022	2021B00061 - 2021 - COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers	2021B00061	32 338,89	0,00	15
22/08/2022	2021B00062 - 2021 - SAB-MELUN Bat B rue despatys- Construction	2021B00062	456 708,32	0,00	25
22/08/2022	2021B00063 - 2021 - COL-DIVERS Collèges- Travaux divers	2021B00063	380 035,70	0,00	15
22/08/2022	2021B00065 - 2021 - COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers	2021B00065	4 837,86	0,00	15
22/08/2022	2021B00066 - 2021 - COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers	2021B00066	146 835,92	0,00	15
22/08/2022	2021B00067 - 2021 - COL-ESBLY Braille-Travaux divers	2021B00067	358 121,82	0,00	15
22/08/2022	2021B00068 - 2021 - COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers	2021B00068	28 809,84	0,00	15
22/08/2022	2021B00069 - 2021 - COL-FARGEAU Villon - Câblages	2021B00069	10 106,05	0,00	25
22/08/2022	2021B00070 - 2021 - COL-FARGEAU Villon-Travaux divers	2021B00070	131 875,97	0,00	15
22/08/2022	2021B00071 - 2021 - COL-FERTE Campin-Travaux divers	2021B00071	433 094,55	0,00	15
22/08/2022	2021B00072 - 2021 - COL-FERTE Glacis-Travaux divers	2021B00072	16 890,73	0,00	15
22/08/2022	2021B00073 - 2021 - COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers	2021B00073	132 115,75	0,00	15
22/08/2022	2011B00259 - COL-Vermay TOURNAN/Réhabilitation	2011B00259	19 656 040,55	0,00	25
22/08/2022	2015B00268 - COL-VULAINES construction college	2015B00268	18 334 329,72	0,00	25
22/08/2022	2016B00254 - COL-Vinci St Thibault construction	2016B00254	4 483 323,28	0,00	25
22/08/2022	2017B00268 - COL-MONTEVRAIN aubrac - const collègue	2017B00268	21 704 428,02	0,00	25
22/08/2022	2017B00291-21312 - COL -COL cession rehab 1/2 p	2017B00291-21312	648 520,89	0,00	25
22/08/2022	2018B00312 - COL-DAMMARIE Doisneau - construction	2018B00312	1 880 162,64	0,00	25
22/08/2022	2018B00326 - COL - col restruct1/2 p fontenay	2018B00326	4 136 235,85	0,00	25
22/08/2022	2018B00346 - COL-PROV BUSSY - Construction	2018B00346	16 605 653,98	0,00	25
22/08/2022	2019B00058 - 2019 - COL Mallarmé Fontenay - Construction	2019B00058	255 158,35	0,00	25
22/08/2022	2020B00269 - COL - COMBS Aulnes - Réhab travaux	2020B00269	5 192 804,29	0,00	25
22/08/2022	2020B00337 - COL_CHELLES_Corot_Construction	2020B00337	3 441,56	0,00	25
22/08/2022	2020B00347 - COL - Wiener Champs Réhab Construction	2020B00347	429 682,39	0,00	25
22/08/2022	2021B00002 - 2021 - COL-LIZY St SAENS- Cablage	2021B00002	183 570,44	0,00	25
22/08/2022	2021B00009 - 2021 - COL -SOUPPLET Tronchon - Construction	2021B00009	754,92	0,00	25

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
22/08/2022	2021B00012 - 2021 - COL-AVON Vallée-Travaux divers	2021B00012	266 943,04	0,00	15
22/08/2022	2021B00013 - 2021 - COL-BAILLY Bles-Travaux divers	2021B00013	25 285,53	0,00	15
22/08/2022	2021B00014 - 2021 - COL-BOIS Denecourt-Travaux divers	2021B00014	32 071,47	0,00	15
22/08/2022	2021B00015 - 2021 - COL-BRAY Rostand-Travaux divers	2021B00015	133 402,59	0,00	15
22/08/2022	2021B00017 - 2021 - COL-BRIE Brassens-Travaux divers	2021B00017	135 440,80	0,00	15
22/08/2022	2021B00018 - 2021 - COL-BRIE Chaussy - Cablage	2021B00018	3 375,67	0,00	25
22/08/2022	2021B00019 - 2021 - COL-BRIE Chaussy-Travaux divers	2021B00019	537 659,97	0,00	15
22/08/2022	2021B00020 - 2021 - COL-BROU Jaures-Travaux divers	2021B00020	179 380,93	0,00	15
22/08/2022	2021B00021 - 2021 - COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers	2021B00021	313 326,34	0,00	15
22/08/2022	2021B00023 - 2021 - COL-BUSSY Frank-Travaux divers	2021B00023	93 606,27	0,00	15
22/08/2022	2021B00024 - 2021 - COL-LOGNES Mailliere - Cablage (En cours)	2021B00024	1 029,04	0,00	25
22/08/2022	2021B00025 - 2021 - COL-BUSSY Monet-Travaux divers	2021B00025	63 747,01	0,00	15
22/08/2022	2021B00026 - 2021 - COL-CESSON Parc-Travaux divers	2021B00026	3 809,21	0,00	15
22/08/2022	2021B00027 - 2021 - COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers	2021B00027	270 846,90	0,00	15
22/08/2022	2021B00028 - 2021 - COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers	2021B00028	9 585,89	0,00	15
22/08/2022	2021B00029 - 2021 - COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers	2021B00029	201 467,84	0,00	15
22/08/2022	2021B00030 - 2021 - COL-CHAMPS Wiener-Câblage	2021B00030	960,00	0,00	25
22/08/2022	2021B00031 - 2021 - COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers	2021B00031	152 744,62	0,00	15
22/08/2022	2021B00032 - 2021 - COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers	2021B00032	218 699,94	0,00	15
22/08/2022	2021B00033 - 2021 - COL-CHATEAU Roux-Travaux divers	2021B00033	74 766,96	0,00	15
22/08/2022	2021B00034 - 2021 - COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers	2021B00034	76 929,98	0,00	15
22/08/2022	2021B00035 - 2021 - COL-CHELLES Corot-Travaux divers	2021B00035	65 388,40	0,00	15
22/08/2022	2021B00037 - 2021 - COL-CHELLES Europe-Travaux divers	2021B00037	107 283,51	0,00	15
22/08/2022	2021B00038 - 2021 - COL-CHELLES Soleil- Construction cablage	2021B00038	1 895,92	0,00	25
23/08/2022	2022M00394 - Achat 2 chariots Ven	2022M00394	2 150,30	0,00	10
25/08/2022	2022M00396 - PARC KUHN EPAREUSE PRO LONGER IMMAT S/0140200	2022M00396	30 471,74	0,00	7
29/08/2022	2022M00399 - PARC REFORM TRACTEUR DE PENTE 110 IMMAT GH-1832	2022M00399	124 821,41	0,00	7
	PW				
29/08/2022	2022M00400 - PARC NOREMAT BROYEUR AVANT IMMAT S/01401003	2022M00400	11 439,88	0,00	7
29/08/2022	2022M00407 - Achat jeux RETRO GAMING	2022M00407	39,98	0,00	1
29/08/2022	2022M00426 - console PS5	2022M00426	920,74	0,00	5
30/08/2022	2022M00389 - SCM-Oeuvres Marie St Germain	2022M00389	1 010,80	0,00	0
02/09/2022	2022M00448 - PARC MAKITA MEULEUSE NUEN°S 0069373Y	2022M00448	514,18	0,00	5
02/09/2022	2022M00410 - PARC MAKITA MEULEUSE N°SERIE 481969R	2022M00410	1 152,04	0,00	5
02/09/2022	2022M00411 - PARC SERVANTE 6 TIROIRS SAM+135 OUTILS	2022M00411	1 462,78	0,00	5
05/09/2022	2022M00420 - DMGS - Rifter GH 886 NY DAC	2022M00420	16 152,18	0,00	5
06/09/2022	2022O00411 - DSIN 2022 Dome Forfait utilisation	2022O00411	230 937,05	0,00	5
07/09/2022	2022M00467 - PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS461C-EM	2022M00467	989,82	0,00	5
07/09/2022	2022M00468 - PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS461C N°SERIE192449501	2022M00468	989,82	0,00	1
07/09/2022	2022M00469 - PARC STIHL SOUFFLEUR A DOS N°S 533280161	2022M00469	670,02	0,00	5
07/09/2022	2022M00395 - SCM-Oeuvres Hors Champ	2022M00395	42 300,00	0,00	0
07/09/2022	2022M00421 - PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S 190964852	2022M00421	677,82	0,00	5
08/09/2022	2022M00402 - DSIN 2022 écran collège	2022M00402	31 586,40	0,00	5
09/09/2022	2022M00413 - PARC LACME COMPRESSEUR N°S8612870023V200	2022M00413	1 417,20	0,00	10
12/09/2022	2022M00445 - Achat jeux RETRO GAMING	2022M00445	59,99	0,00	1
12/09/2022	2022M00405 - BGDR ENS débroussailleuse FS461 Tronconneuse Stihl	2022M00405	3 780,00	0,00	1
13/09/2022	2022M00450 - PARC ARMOIRE SECURISEE CONBINAISON ELECTRIQUE	2022M00450	780,00	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
13/09/2022	2022M00406 - SCM-Moulin à farine maquette	2022M00406	1 920,00	0,00	0
14/09/2022	2022M00476 - DSIN - matériel Réflectométrie Datacenters 2022	2022M00476	3 591,41	0,00	5
19/09/2022	2022M00434 - PARC NOREMAT ROTO AVANTN°S8000 2050 0060	2022M00434	11 400,00	0,00	10
19/09/2022	2022M00435 - PARC NOREMAT ROTO N°S8000 2050 0061	2022M00435	11 400,00	0,00	10
19/09/2022	2022M00447 - PARC FACOM CRIC 5 TONNES N°S2022W020181	2022M00447	729,54	0,00	1
19/09/2022	2022M00424 - SATESE - Achat d'une échelle télescopique Bambou 1	2022M00424	427,20	0,00	1
20/09/2022	2023B00012 - MPIDF - armoires sécurité et armoires à documents	2023B00012	0,00	0,00	15
20/09/2022	2022M00427 - Contes 2022-1 invest	2022M00427	749,39	0,00	1
20/09/2022	2022M00428 - Contes 2022-1 invest	2022M00428	13,65	0,00	1
21/09/2022	2022M00437 - DSIN - Acquisition licences CAK KYOCERA 2022	2022M00437	3 299,94	0,00	5
21/09/2022	2022M00425 - SATESE - Achat de petit matériel divers	2022M00425	641,94	0,00	5
22/09/2022	2022M00439 - DSIN- Acquisition PC portables Convention TT 2022	2022M00439	189 926,92	0,00	5
22/09/2022	2022M00440 - DSIN - Acquisition PC fixes 2022	2022M00440	29 149,20	0,00	5
22/09/2022	2022M00429 - DSIN - WebRadio	2022M00429	8 026,75	0,00	5
22/09/2022	2022M00430 - DSIN - Pc collèges	2022M00430	31 372,80	0,00	5
23/09/2022	2022M00431 - PHMD soutis verticales Stock SPHS	2022M00431	3 630,06	0,00	5
23/09/2022	2022M00432 - SF (4) invest	2022M00432	898,32	0,00	1
23/09/2022	2022M00471 - DSIN - PC portables formation SPAMS 2022	2022M00471	20 676,44	0,00	5
26/09/2022	2022M00463 - PARC AXIMUM/ECIM REMORQUE FLR N°SSLR072022 4356	2022M00463	15 236,58	0,00	10
26/09/2022	2022M00464 - PARC AXIMUM/ECIM REMORQUE FLR N°SSLR072022 4357	2022M00464	15 236,58	0,00	10
27/09/2022	2023M00059 - DMGS DUSTER FR-466-VQ DEEA	2023M00059	16 719,00	0,00	5
28/09/2022	2022M00436 - Romans jeunesse 2022-3 invest	2022M00436	2 942,67	0,00	1
28/09/2022	2022M00442 - Romans policiers invest	2022M00442	1 969,04	0,00	1
29/09/2022	2022M00397 - PARC KUHN ROTOFAUCHEUSE AVANT IMMAT S/01402002	2022M00397	11 401,01	0,00	7
30/09/2022	2022M00441 - SCM-Diapos F. Thion	2022M00441	5 000,00	0,00	0
30/09/2022	2022M00443 - PARC STIHL SOUFFLEUR N°SERIE446111702	2022M00443	481,65	0,00	5
30/09/2022	2022M00444 - PARC STIHL SOUFFLEUR N°SERIE 534888413	2022M00444	992,00	0,00	5
30/09/2022	2022M00449 - PARC PREVOST DEROULEUR MURAL DE GRAISSE CR COULOM	2022M00449	961,00	0,00	10
30/09/2022	2022M00472 - DSIN- Acquis matériel Oracle 2022	2022M00472	20 372,91	0,00	5
03/10/2022	2022M00461 - PARC EUROPE SERVICE UNITE FABRICATION SAUMURE	2022M00461	20 000,00	0,00	10
03/10/2022	2022M00462 - PARC EUROPE SERVICE CUVE DE STOKAGE SAUMURE 30M3	2022M00462	59 285,26	0,00	10
06/10/2022	2022M00486 - DCEJ_FOUR MIXTE 20 NIVEAUX CAMILLE ST SAENS	2022M00486	23 551,32	0,00	10
06/10/2022	2022-M00487 - DCEJ_LIZY CAMILLE ST SAENS_FRITEUSE	2022-M00487	31 354,24	0,00	10
06/10/2022	2022-M00488 - DCEJ_MARMITE	2022-M00488	6 682,22	0,00	10
06/10/2022	2022-M00489 - DCEJ_ST MARD_COLL G. BRASSENS _VITRINE REFRIGEREE	2022-M00489	53 569,96	0,00	10
07/10/2022	2022M00452 - ENS BGDR Tondeuse débroussailleuse Etesia AK98	2022M00452	13 308,00	0,00	10
11/10/2022	2023M00026 - PARC MASTER L3H2 SC GJ-286-HQ	2023M00026	0,00	0,00	10
11/10/2022	2023M00034 - PARC RENAULT MASTER L3H2 SC GJ-286-HQ	2023M00034	36 461,72	0,00	5
11/10/2022	2022O00429 - DSIN 2022 Architecte pour développement SI	2022O00429	86 424,00	0,00	5
12/10/2022	2022M00454 - DALH_NOCU Acquisition véhicule Duster ww-183-yk	2022M00454	25 348,00	0,00	5
13/10/2022	2022M00456 - DAJP_Mobiliers scolaires de faible valeur	2022M00456	3 889,68	0,00	1
13/10/2022	2022M00474 - Achat matériel espace vinyle	2022M00474	1 467,98	0,00	5

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/10/2022	2022O00437 - DSIN 2022 Etude couverture wifi tvx cablage	2022O00437	1 872,00	0,00	5
14/10/2022	2022M00459 - 2022 DPMIPS Armoire DASRI	2022M00459	1 798,80	0,00	5
14/10/2022	2022M00466 - BGDR ENS Girobroyeur Kuhn type BAV1245 - Atelier	2022M00466	1 704,00	0,00	5
21/10/2022	2022M00473 - Malle 94l manutan	2022M00473	286,80	0,00	1
26/10/2022	2022M00470 - BDC 2022-004 MDS DE NOISIEL 4 bornes électriques	2022M00470	20 791,32	0,00	10
27/10/2022	2023M00021 - OP 3192 Choix sur place romans adulte INV	2023M00021	996,57	0,00	1
03/11/2022	2023F00013 - ARD FERTE SS J/TNB4	2023F00013	0,00	0,00	0
03/11/2022	2022M00477 - DSIN - Bornes collègues	2022M00477	45 306,12	0,00	5
03/11/2022	2022M00479 - DSIN - switches collègues	2022M00479	53 910,00	0,00	5
03/11/2022	2022M00483 - BLAN Epée médiévale	2022M00483	108,00	0,00	0
04/11/2022	2023M00041 - PARC SEFACCRIC OLEOPNEUMAT PARC STATION SERVICE	2023M00041	3 555,36	0,00	10
04/11/2022	2022M00484 - Kit Web TV pour projet Studio Media	2022M00484	4 857,10	0,00	5
07/11/2022	2023F00004 - ENS/Moret Loing et Orvanne/Peradon	2023F00004	0,00	0,00	0
07/11/2022	2023F00005 - ENS/Moret Loing et Orvanne/Paupardin	2023F00005	0,00	0,00	0
07/11/2022	2023F00006 - ENS/Moret Loing et Orvanne/Baron	2023F00006	0,00	0,00	0
07/11/2022	2023F00007 - ENS/Moret Loing et Orvanne/Martinelli	2023F00007	0,00	0,00	0
07/11/2022	2023F00008 - ENS/Moret Loing et Orvanne/Bron	2023F00008	0,00	0,00	0
07/11/2022	2023F00009 - ENS/Moret Loing et Orvanne/Drouard	2023F00009	0,00	0,00	0
08/11/2022	2023M00043 - PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S193104654	2023M00043	701,22	0,00	10
10/11/2022	2023M00020 - OP 1695 LARGE VISION CHOIX SUR PLACE INV	2023M00020	998,81	0,00	1
16/11/2022	2023M00049 - PARC LAGARDE PORTE OUTILS RADIOCOMMANDE	2023M00049	81 909,00	0,00	10
17/11/2022	2023M00062 - PARC NOREMAT SPRINTA 1600	2023M00062	14 040,00	0,00	10
17/11/2022	2023M00063 - PARC NOREMAT SPRINTA 1600 N° SERIE 8000.2010.0062	2023M00063	14 040,00	0,00	10
17/11/2022	2023M00064 - PARC NOREMAT SPRINTA 1600 N° SERIE 8000.2010.0067	2023M00064	14 040,00	0,00	10
22/11/2022	2023M00237 - Structures pour sapins	2023M00237	0,00	0,00	10
13/12/2022	2023M00042 - PARC AGRI CORGHI DEMONTE PNEUS N°S521120123	2023M00042	13 899,60	0,00	10
15/12/2022	2023M00054 - PARC SCHMIDT 3 SALEUSES N°S G2S10527/28/29	2023M00054	84 049,09	0,00	10
15/12/2022	2023M00055 - PARC MASSEY TRACTEUR IMMKG-581-ZG	2023M00055	84 276,00	0,00	7
15/12/2022	2023M00056 - PARC MASSEY TRACTEUR IMM GK-442-ZG	2023M00056	94 813,20	0,00	7
15/12/2022	2023M00057 - PARC MASSEY TRACTEUR N°SVKKMB930HNB312072	2023M00057	100 365,60	0,00	7
15/12/2022	2023M00058 - PARC MASSEY TRACTEUR N°SVKKMB930CNB312020	2023M00058	86 383,20	0,00	7
15/12/2022	2023M00050 - PARC FRANCE NEIGE 3 RABOTS LARGO 34PB	2023M00050	14 305,39	0,00	10
15/12/2022	2023M00051 - PARC FRANCE NEIGE 3 RABOTS LARGO 30PB	2023M00051	13 917,71	0,00	10
15/12/2022	2023M00052 - PARC SCHMIDT 3 SALEUSES N°S G2S10524/25/26	2023M00052	67 456,40	0,00	10
15/12/2022	2022F00008 - Future MDS de Coulommiers / TNB	2022F00008	533 775,00	0,00	0
19/12/2022	2023M00060 - PARC MAGISTRA M 60 NOREMAT N°S ZL17	2023M00060	54 000,00	0,00	7
19/12/2022	2023M00061 - PARC MAGISTRA M 60 NOREMAT N°SERIE ZL18	2023M00061	54 000,00	0,00	7
19/12/2022	2023M00045 - PARC IVECO CAMION 26T PTC 6*2*4	2023M00045	175 968,00	0,00	10
31/12/2022	2023M00069 - DSIN - smartphones 2022	2023M00069	55 440,00	0,00	1
31/12/2022	2023M00070 - DSIN - Iphone	2023M00070	1 271,52	0,00	1
31/12/2022	2023M00074 - BGDR ENS Scie à ruban FB 710 - aTELIER	2023M00074	9 737,28	0,00	5
31/12/2022	2023M00075 - BGDR ENS BIP -fourniture et programmation 5 émette	2023M00075	355,26	0,00	1
31/12/2022	2023M00076 - DSIN - badgeuse clge	2023M00076	1 740,00	0,00	5
31/12/2022	2023M00077 - DSIN - Pc portables Dpt	2023M00077	592 317,24	0,00	5
31/12/2022	2023M00081 - DSIN - tablettes IPAD	2023M00081	447,18	0,00	5
31/12/2022	2023M00087 - DSIN - Oracle SUPPORT	2023M00087	222 939,92	0,00	5
31/12/2022	2023O00008 - DSIN -Starlims	2023O00008	19 180,80	0,00	5



Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
31/12/2022	2023O00020 - DSIN - GIMA	2023O00020	4 224,00	0,00	5
31/12/2022	2023O00026 - DSIN - istudy mise à jour donnees 2022	2023O00026	12 349,70	0,00	5
31/12/2022	2023O00027 - DSIN - referentiel usagers Capdemat interface	2023O00027	56 197,58	0,00	5
31/12/2022	2023O00028 - DSIN - développement champs adresse CAPDEMAT	2023O00028	2 793,44	0,00	5
31/12/2022	2023O00029 - DSIN - referentiel USAGER	2023O00029	42 115,26	0,00	5
31/12/2022	2023O00030 - DSIN - développement champs d'adresse CAPDEMAT	2023O00030	3 252,17	0,00	5
31/12/2022	2022S00035 - Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2022	2022S00035	209 781,25	0,00	5
31/12/2022	2022S00036 - Subv.Equip. versées aux SPIC Biens mobilier - 2022	2022S00036	31 305,41	0,00	5
31/12/2022	2022S00037 - Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2022	2022S00037	18 871 030,05	0,00	5
31/12/2022	2022S00038 - Subv.Equip. versées à l'Etat Biens mobilier - 2022	2022S00038	22 500,00	0,00	5
31/12/2022	2022S00039 - Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2022	2022S00039	504 505,28	0,00	5
31/12/2022	2022S00040 - Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2022	2022S00040	1 844 352,00	0,00	30
31/12/2022	2022S00041 - Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2022	2022S00041	19 696 802,12	0,00	30
31/12/2022	2022S00042 - Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2022	2022S00042	533 098,74	0,00	30
31/12/2022	2022S00043 - Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2022	2022S00043	5 992 219,26	0,00	30
31/12/2022	2022S00044 - Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtime - 2022	2022S00044	5 971 309,98	0,00	30
31/12/2022	2022S00045 - Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2022	2022S00045	187 431,08	0,00	5
31/12/2022	2022S00046 - Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2022	2022S00046	19 824,85	0,00	30
31/12/2022	2022S00047 - Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtim - 2022	2022S00047	1 324 272,57	0,00	30
31/12/2022	2022S00048 - Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2022	2022S00048	363 010,94	0,00	5
31/12/2022	2023M00013 - BLAN Acquisition table tactile	2023M00013	12 360,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00275 - BLAN MAquette Tactile	2022O00275	25 920,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00313 - DSIN -UO3.1 pilotage appli mobile ENT	2022O00313	26 400,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00317 - DSIN-ENT module formulaire	2022O00317	4 800,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00331 - DSIN - ENT Evolution messagerie rappel message	2022O00331	17 580,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00361 - DSIN - ENT Evolutions Accusé Réception messagerie	2022O00361	5 130,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00422 - Héritage virtuel facture 0353-2 du 17/03/2022	2022O00422	13 860,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00424 - DSIN -licences pro appli horus condi	2022O00424	1 729,20	0,00	0
31/12/2022	2022O00440 - DSIN - Licence Impero EDPro pour collèg S	2022O00440	2 475,00	0,00	0
31/12/2022	2022O00441 - DSIN - logiciel DXO	2022O00441	117,30	0,00	0
31/12/2022	2022O00445 - DSIN - SAEH	2022O00445	27 554,83	0,00	5
31/12/2022	2021O00405 - Création outil numérique visite - château de Bland	2021O00405	37 323,60	0,00	5

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES**

**IV**

**B9.2**

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)**

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>							2 008 661,95	-1 817 872,90	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							2 008 661,95	-1 817 872,90	
04/02/2022	2017M00522 - DMG - CLIO IV - EQ-970-PE - MDS FONTAINEBLEAU	10/11/2017	11 600,65	5	11 600,65	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00
12/02/2022	2003M01110 - RENAULT 34BMK 340RS 25T26	04/08/1997	79 523,66	10	79 523,66	0,00	7 109,08	7 109,08	0,00
12/02/2022	2003M01200 - RENAULT 562BYZ 260RD 10A26	17/06/1999	83 600,71	10	83 600,71	0,00	5 394,51	5 394,51	0,00
12/02/2022	2003M01453 - ACOMETIS SALACOA6BS	04/11/2002	22 248,79	10	22 248,79	0,00	1 371,31	1 371,31	0,00
12/02/2022	2003M01487 - RENAULT 771DCL MAS22D MS07	31/12/2002	78 654,12	7	78 654,12	0,00	400,61	400,61	0,00
12/02/2022	2004M00022 - RENAULT 415DEG RE110HTRSE	31/12/2002	62 192,00	7	62 192,00	0,00	13 519,66	13 519,66	0,00
12/02/2022	2007M00731 - DPR - TRACTEURS AGRICOLES DE TYPE INDUSTRIEL	26/11/2007	52 982,80	10	52 982,80	0,00	4 722,55	4 722,55	0,00
12/02/2022	2009M00452 - DPR - 1 TRACTEUR AGRICOLE 2 RM AB-707-SN	04/11/2009	59 704,32	10	59 704,32	0,00	6 639,14	6 639,14	0,00
12/02/2022	2015M00519 - PARC RENAULT MASTER AE567JV n°VF1FDC1LH41977481	30/10/2009	0,00	5	0,00	0,00	2 227,31	2 227,31	0,00
23/03/2022	2003M01131 - RENAULT 792BPN 260RD 10A26	18/12/1997	108 710,26	10	108 710,26	0,00	6 116,98	6 116,98	0,00
25/04/2022	2021M00521 - DSIN - Iphones 12+ coques	19/08/2021	1 029,60	5	205,00	824,60	714,00	-110,60	3 294,40
12/05/2022	2016M00534 - PARC RENAULT KANGOO EG-897-YM NO VF1FWD1J156582571	01/12/2016	17 408,22	5	17 408,22	0,00	7 560,00	7 560,00	0,00
17/05/2022	2003B00233 - Foyer Torcy/B	12/04/1961	2 196 933,30	0	0,00	2 196 933,30	552 000,00	-1 644 933,30	0,00
17/05/2022	2003F00292 - Foyer Torcy/TB	12/04/1961	480 745,70	0	0,00	480 745,70	138 000,00	-342 745,70	0,00
04/06/2022	2019M00488 - DMGS - Peugeot 508 - FG-464-LD - CABINET	18/06/2019	26 936,19	5	16 161,00	10 775,19	18 000,00	7 224,81	0,00
30/06/2022	2003M00717 - CASTERA PORTE ENGI	23/05/1980	11 884,47	0	0,00	11 884,47	6 041,65	-5 842,82	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
30/06/2022	2003M01166 - LIEBHERR PELLE HYDR	22/10/1998	134 452,08	10	134 452,08	0,00	9 675,37	9 675,37	0,00
30/06/2022	2006M00254 - DPR - RENAULT MASTER 673 DZT 77	13/06/2006	30 316,93	5	30 316,93	0,00	2 339,45	2 339,45	0,00
30/06/2022	2007M00517 - DPR - RENAULT MASTER 907 EKE 77	29/08/2007	35 907,15	5	35 907,15	0,00	1 386,72	1 386,72	0,00
30/06/2022	2009M00365 - DPR - RENAULT MASTER AB-348-PT	28/08/2009	44 438,76	5	44 438,76	0,00	600,06	600,06	0,00
04/07/2022	2003B00165 - Gend MORET/B	20/06/1983	24 719,57	0	0,00	24 719,57	116 000,00	91 280,43	0,00
04/07/2022	2003F00179 - Gend MORET/TB	20/06/1983	658,23	0	0,00	658,23	29 000,00	28 341,77	0,00
04/07/2022	2003M00858 - RENAULT 634ACL 280RSG10B26	28/06/1991	74 032,22	0	0,00	74 032,22	10 645,22	-63 387,00	0,00
04/07/2022	2013R00098 - Parcelles AZ286 et AZ287 Ch Champ Pourri à Lagny	16/04/2013	915 000,00	0	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00	0,00
13/07/2022	2003M00423 - RENAULT KANGOO 464 CFM 77	22/06/2000	9 887,08	0	0,00	9 887,08	1 854,95	-8 032,13	0,00
13/07/2022	2003M00534 - RENAULT KANGOO 265 CWQ 77	26/08/2002	10 215,80	0	0,00	10 215,80	1 683,75	-8 532,05	0,00
13/07/2022	2005M00443 - RENAULT KANGOO 343DVK77	19/10/2005	25 567,73	5	25 567,73	0,00	1 797,60	1 797,60	0,00
13/07/2022	2006M00406 - RENAULT KANGOO GPL - 398 EDS 77	06/12/2006	12 394,78	5	12 394,78	0,00	1 790,75	1 790,75	0,00
13/07/2022	2007M00371 - DPR RENAULT KANGOO 905EHN77	11/07/2007	11 565,77	5	11 565,77	0,00	820,90	820,90	0,00
13/07/2022	2007M00373 - DPR RENAULT KANGOO 526EHP77	11/07/2007	11 565,77	5	11 565,77	0,00	1 214,66	1 214,66	0,00
13/07/2022	2007M00617 - SDM - RENAULT 2007 KANGOO/EMOP/3/858 EKQ 77	03/10/2007	14 458,52	5	14 458,52	0,00	4 690,88	4 690,88	0,00
13/07/2022	2007M00744 - DPR - RENAULT TWINGO 199 END 77	27/11/2007	8 651,00	5	8 651,00	0,00	1 473,18	1 473,18	0,00
13/07/2022	2008M00276 - DPR - RENAULT KANGOO 702 ERE 77	06/06/2008	13 305,20	5	13 305,20	0,00	498,19	498,19	0,00
13/07/2022	2008M00386 - SDM - RENAULT KANGOO 817ETP77 GO UAS 4	08/10/2008	13 423,20	5	13 423,20	0,00	4 791,03	4 791,03	0,00
13/07/2022	2008M00388 - SDM - RENAULT KANGOO 816ETP77 GO DAPMD 1	08/10/2008	13 423,20	5	13 423,20	0,00	4 331,36	4 331,36	0,00
13/07/2022	2008M00448 - SDM - RENAULT KANGOO 798 ETK 77 GO DSI 2	05/11/2008	13 615,92	5	13 615,92	0,00	4 262,02	4 262,02	0,00
13/07/2022	2008M00476 - SDM - RENAULT TWINGO 944 EVQ 77 GO UAS 28	26/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	1 942,26	1 942,26	0,00
13/07/2022	2010M00151 - DMG - KANGOO AR-567-AC - MDS-5	29/04/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	4 642,94	4 642,94	0,00
13/07/2022	2010M00184 - DPR - DMO TWINGO AR-029-EN	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	604,34	604,34	0,00
13/07/2022	2010M00190 - DPR - DMO TWINGO AR-997-EM	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	572,66	572,66	0,00
13/07/2022	2010M00280 - DPR DMO KANGOO EXPRESS AZ-747-YR	22/09/2010	13 095,37	5	13 095,37	0,00	830,32	830,32	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
13/07/2022	2011M00332 - PARC RENAULT TWINGO BT-951-EW	23/09/2011	10 954,74	5	10 954,74	0,00	851,72	851,72	0,00
13/07/2022	2012M00355 - DMG - TWINGO CL-562-RL DABC	22/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	2 257,27	2 257,27	0,00
13/07/2022	2015M00605 - DMG-2015-SPDA1 Peugeot 308 DV-942-PM	08/10/2015	20 155,91	5	20 155,91	0,00	5 510,07	5 510,07	0,00
04/08/2022	2021M00608 - ACHAT DVD ADAV INVEST	17/09/2021	1 271,41	1	1 271,41	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00609 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 MARTHE SIMARD - VILLEPARI	20/09/2021	2 683,44	1	2 683,44	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00611 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	1 758,14	1	1 758,14	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00718 - BGDR ENS Pompe fontaine solarmax	18/10/2021	229,00	1	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00737 - Livres SFFF INV	06/10/2021	466,37	1	466,37	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00738 - BD jeunesse INV 4	08/10/2021	1 231,06	1	1 231,06	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00739 - Achat DVD INV RDM	05/10/2021	2 023,13	1	2 023,13	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00741 - Lire autrement FAL 4 INV	14/10/2021	359,09	1	359,09	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00750 - 2021 DPMIPS Lampe d'examen	31/12/2021	1 230,48	1	1 230,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00764 - DSIN- lecteurs multimédia 2021	15/11/2021	367,93	1	367,93	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00787 - 2021 DPMIPS Etrier	31/12/2021	463,32	1	463,32	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00836 - RELIQUAT INVEST	26/11/2021	290,09	1	290,09	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00841 - Achat DVD ADAV INV	02/12/2021	818,72	1	818,72	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00867 - Achat jeux vidéos	16/09/2021	256,43	1	256,43	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00870 - Achat jeux vidéos	26/11/2021	890,55	1	890,55	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00875 - Achat jeux vidéos	03/12/2021	362,42	1	362,42	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021O00447 - DSIN - SSR licences MobaXterm	28/06/2021	772,72	1	772,72	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00371 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 MARIE CURIE - PROVINS	07/07/2021	127,96	1	127,96	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00374 - ELSA_NLM-COM 2020-RENE GOSCINY-VAIRES SUR MARNE	07/07/2021	1 327,31	1	1 327,31	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00375 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-DENECOURT - BOIS LE ROI	07/07/2021	323,83	1	323,83	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00376 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-DENECOURT - BOIS LE ROI	07/07/2021	623,51	1	623,51	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00377 - SAPA/AMGI/Dammarie les lys/Georges Politzer/3 char	07/07/2021	1 771,56	1	1 771,56	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00391 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD - VILLEPA	09/07/2021	2 783,30	1	2 783,30	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00395 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 JULES VERNE - PROVINS	09/07/2021	12 342,86	1	12 342,86	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00397 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-PLAINE DES GLACIS - LA	09/07/2021	2 188,85	1	2 188,85	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00399 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD - VILLEP	09/07/2021	1 030,08	1	1 030,08	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00401 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 LES TILLEULS - CLAYE SOULL	09/07/2021	716,40	1	716,40	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
04/08/2022	2021M00402 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-LUCIEN CEZARD - FONTAIN	09/07/2021	377,64	1	377,64	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00403 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 SAINT LOUIS - LIEUSAIN	09/07/2021	658,80	1	658,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00405 - Achat DVD en INV chez ADAV	01/06/2021	509,06	1	509,06	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00406 - ACHAT DVD ADAV INV	07/07/2021	2 484,91	1	2 484,91	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00407 - Achat DVD INV RDM	23/06/2021	638,39	1	638,39	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00415 - BD JEUNESSE INV (3)	28/05/2021	1 490,55	1	1 490,55	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00416 - BD JEUNESSE INV (3)	28/05/2021	65,52	1	65,52	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00421 - Achat DVD INV CVS	16/06/2021	1 060,93	1	1 060,93	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00422 - ACHAT DVD RDM INVEST	23/06/2021	2 738,81	1	2 738,81	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00426 - Lire Autrement_FAL_3_2021 INV	03/06/2021	509,40	1	509,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00499 - ELSA/RITH/Lagny-sur-Marne/Les 4 Arpents	18/08/2021	1 752,00	1	1 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00501 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 PIERRE BROSSOLETTE - MELUN	18/08/2021	1 064,40	1	1 064,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00503 - Achat DVD INV ADAV	17/08/2021	1 277,46	1	1 277,46	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00516 - DSIN - acquis. lecteurs code barre	19/08/2021	945,00	1	945,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00518 - DSIN - acquis. webcams pour visioconf	19/08/2021	1 404,48	1	1 404,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00538 - DSIN - écran tactile 27" pilotage	26/04/2021	509,15	1	509,15	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00555 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-WECZERKA - CHELLE	31/08/2021	1 248,19	1	1 248,19	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00588 - Achat jeux vidéos	03/09/2021	1 038,71	1	1 038,71	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00589 - Achat jeux vidéos	03/09/2021	50,00	1	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00592 - ENS BGRD Défonceuse affleureuse, ponceuse à bande,	17/09/2021	4 840,03	1	4 840,03	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00600 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	253,78	1	253,78	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00606 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	129,94	1	129,94	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00191 - HORS MARCHE-BC 2020-017-TAPIS SVELTUS-TOURNAN	31/12/2021	324,55	1	324,55	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00205 - Achat DVD INV ADAV	15/04/2021	1 849,74	1	1 849,74	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00217 - ACHAT DVD CVS INV	22/04/2021	567,48	1	567,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00218 - BGRD ENS PERCEUSE VISSEUSE DDF84RTJ 18V 5AH MAK -	05/05/2021	478,33	1	478,33	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00230 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 ANCEAU DE GARLANDE - ROISS	07/05/2021	6 039,61	1	6 039,61	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00231 - SAPA/AMGI/Lorrez-le-Bocage-Préaux/Jacques Prévert	07/05/2021	18,64	1	18,64	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00232 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 JEAN CAMPIN - LA FERTE GAU	07/05/2021	3 376,80	1	3 376,80	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
04/08/2022	2021M00233 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 LES CREUSOTTES - VILLENEUV	07/05/2021	4 479,41	1	4 479,41	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00234 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 CAMILLE COROT - CHELLES	07/05/2021	622,73	1	622,73	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00235 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD - VILLEPA	07/05/2021	12 065,86	1	12 065,86	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00236 - ELSA_RITH - RENOUV 2020 LES 4 ARPENTS - LAGNY	07/05/2021	2 468,28	1	2 468,28	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00237 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 LES CREUSOTTES - VILLENEUV	07/05/2021	2 433,00	1	2 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00239 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 RENE GOSCINNY - VAIRES	07/05/2021	577,20	1	577,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00240 - ELSA_NLM-COM 2020-ROBERT BURON-NANDY	07/05/2021	185,47	1	185,47	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00241 - ELSA_NLM - RENOUV 2020 HONORE DE BALZAC NEMOURS	07/05/2021	1 939,49	1	1 939,49	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00249 - 2021 DPMIPE /CENTRE VAC. Sac à dos Easy Medical	31/12/2021	228,00	1	228,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00252 - LIRE AUTREMENT INV	08/04/2021	614,19	1	614,19	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00258 - DAJP_vestiaires_Col V. de Gama ST PIERRE NEMOURS	31/12/2021	1 118,52	1	1 118,52	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00261 - BGDR ENS Acquisition de matériels - Atelier	19/05/2021	637,91	1	637,91	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00281 - ELSA_RITH - RENOUV 2021 LA PLAINE DES GLACIS - LA	02/06/2021	6 161,44	1	6 161,44	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00284 - Achat DVD ADAV INV	31/12/2021	127,66	1	127,66	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00285 - ELSA_NLM-COM 2020-ANDRE MALRAUX-MONTEREAU	02/06/2021	1 792,38	1	1 792,38	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00301 - SAPA/AMGI/Roissy-en-Brie/Anceau de Garlande/Deplac	07/06/2021	2 793,60	1	2 793,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00307 - SAPA/AMGI/Lesigny/Les Hyverneaux/chariots d'entret	08/06/2021	1 507,42	1	1 507,42	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00308 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-DENECOURT - BOIS LE ROI	10/06/2021	210,50	1	210,50	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00320 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-LA MARE AUX CHAMPS - VA	10/06/2021	87 139,42	1	87 139,42	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00322 - ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB-LUCIEN CEZARD - FONTAIN	10/06/2021	367,44	1	367,44	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00323 - 2021 DPMIPE lunettes de dépistage	31/12/2021	887,95	1	887,95	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00338 - ENS/Bureau Gestion - Piège photographique	18/06/2021	698,00	1	698,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00347 - ELSA_RITH-OUV-EXT-REHA - FRANCOIS VILLON - ST FARG	23/06/2021	174,73	1	174,73	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
04/08/2022	2021M00360 - BGDR ENS Acquisition Remorque autoportée 340 kg	01/07/2021	397,20	1	397,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00002 - 2021 - DE - Elt faible valeur /Mat. inform. sco	01/01/2021	103 661,40	1	103 661,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00003 - 2021 - DE - Elt faible valeur /Petits outillage	01/01/2021	129 934,82	1	129 934,82	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00005 - 2021 - DE - Elt faible valeur/Petits équip. sco	01/01/2021	554 392,83	1	554 392,83	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00006 - 2021 - DEEA - Elt faible valeur /Petits outillages	01/01/2021	1 803,48	1	1 803,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00008 - 2021 - DMGS - Elt faible valeur /Petits outillages	01/01/2021	120 801,09	1	120 801,09	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00009 - 2021 - DMGS- Elt faible valeur /Matériel spécifique	01/01/2021	21 806,30	1	21 806,30	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00010 - 2021 - DRH - Elt faible valeur /Matériel spécifique	01/01/2021	21 690,25	1	21 690,25	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00011 - 2021 - DSIN Elt faible valeur/Mat.inform scolaire	01/01/2021	82 053,96	1	82 053,96	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00012 - 2021 DPMIPE Armoire vitrine	01/01/2021	1 193,88	1	1 193,88	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00013 - 2021 DPMIPE Audiomètre	01/01/2021	1 249,99	1	1 249,99	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00015 - 2021 DPMIPE doppler	01/01/2021	499,09	1	499,09	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00017 - 2021 DPMIPE Malette Rolling et Sacoche	01/01/2021	939,89	1	939,89	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00018 - 2021 DPMIPE Otoscope	01/01/2021	782,40	1	782,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00019 - 2021- DPMIPE Paravent	01/01/2021	144,42	1	144,42	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00020 - 2021 DPMIPE Pèse bébé	01/01/2021	1 536,61	1	1 536,61	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00021 - 2021 DPMIPE Pèse personne	01/01/2021	273,41	1	273,41	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00022 - 2021 DPMIPE Petit mobilier/matériels médical	01/01/2021	3 379,37	1	3 379,37	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00023 - 2021 DPMIPE Petit mobilier/matériels puériculture	01/01/2021	5 497,54	1	5 497,54	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00025 - 2021 DPMIPE Siège auto/Réhausseur	01/01/2021	392,78	1	392,78	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00027 - 2021 DPMIPE Divan ou Table pédiatrique	01/01/2021	1 199,20	1	1 199,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00028 - 2021 DPMIPE Tensiomètre	01/01/2021	618,78	1	618,78	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00029 - 2021 DPMIPE Test Cadet	01/01/2021	1 631,03	1	1 631,03	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00030 - 2021 DPMIPE Test de MOATTI	01/01/2021	112,00	1	112,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00031 - 2021 DPMIPE Tests ERTL 4 et accessoires	01/01/2021	1 678,00	1	1 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00116 - DPMIPE Thermomètres réfrigérateur	01/03/2021	4 668,00	1	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00136 - 2021 DMPPE Sac intervention	26/02/2021	436,66	1	436,66	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00151 - 2021 DPMIPE Fauteuil allaitement / repose pieds	20/01/2021	1 178,10	1	1 178,10	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
04/08/2022	2021M00166 - 2021 DPMIPE Manuel éducatif de dépistage	29/01/2021	140,00	1	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00174 - Achat DVD ADAV INV	02/03/2021	700,51	1	700,51	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00175 - ACHAT DVD RDM INV	04/03/2021	2 000,58	1	2 000,58	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00183 - BD JEUNESSE INV	17/03/2021	762,03	1	762,03	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2021M00184 - ACHAT DVD CVS INV	18/03/2021	2 148,32	1	2 148,32	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00170 - DPR - ART MEL - Comptages diverses RD	28/03/2017	3 324,00	5	3 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00197 - DPR - ART PRO - Comptage diverses RD	28/03/2017	552,00	5	552,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00202 - DEEA-Plateforme circuits courts restauration colle	28/03/2017	79 017,12	5	79 017,12	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00209 - avis "amoe virtualisation"	28/03/2017	1 080,00	5	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00212 - bat et col divers-études 2016	28/03/2017	20 760,23	5	20 760,23	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00225 - DPR- SOA - Inspection détaillées 2015	28/03/2017	55 950,62	5	55 950,62	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00232 - DEEA/Plateforme de rénovation énergétique habitat	28/03/2017	81 835,18	5	81 835,18	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00233 - DPR- ART COU - Mesure de trafic	28/03/2017	2 868,00	5	2 868,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00251 - SAB DIVERS BATIMENTS Frais insertion 2016	28/03/2017	324,00	5	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00324 - DPR- ART MEA - Numérisation plan d'alignement	28/03/2017	7 200,00	5	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00359 - DEEA - Etude Bornage Bassée à Jaulnes	28/03/2017	3 570,48	5	3 570,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017O00183 - Frais d'insertion pour le Robot glyphosate pr le I	17/03/2017	108,00	5	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017O00302 - SAB Foyer de l'enfance à RUBELLES Etudes	01/01/2017	8 579,22	5	8 579,22	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00006 - Co financement AAP2 50% collèges numériques et inn	15/09/2017	452 000,00	5	452 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00007 - AAP2 coll.num.innov.ped. collèges privé	31/08/2017	78 430,00	5	78 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00011 - Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2017	31/12/2017	777 486,62	5	777 486,62	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00018 - Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2017	31/12/2017	890 346,79	5	890 346,79	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00019 - Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2017	31/12/2017	8 200,00	5	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00020 - Subv.Equip. versées aux org.locaux B - 2017	31/12/2017	121 808,63	5	121 808,63	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2017S00021 - Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2017	31/12/2017	440 000,00	5	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020M00060 - 2020 - DMGS Elt faible valeur /Petit Mat. bur. Mo	01/01/2020	210 788,58	1	210 788,58	0,00	0,00	0,00	0,00



Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
04/08/2022	2020O00189 - DSIN - Licences DxO PhotoLab3	30/01/2020	198,00	1	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00206 - DSIN - Logiciel WinFluid pour la DEEA	29/01/2020	240,00	1	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00232 - DSI- licence Captivate	16/03/2020	435,24	1	435,24	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00237 - DSIN - licences Excel 2019	15/03/2020	761,68	1	761,68	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00238 - DSIN - Licence ParallelsDesktop	15/03/2020	255,54	1	255,54	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00239 - DSIN - licences citrix 2020	12/03/2020	162 316,72	1	162 316,72	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00245 - DSIN - Licences cal rds 2020	31/03/2020	778,33	1	778,33	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00306 - DSIN Acquisition certificat 2020	01/01/2020	108,00	1	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00328 - DSIN- licences mobiletron	12/08/2020	60 045,10	1	60 045,10	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00451 - DSIN - licences logiciel ABBY Fine Re	09/12/2020	261,14	1	261,14	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2020O00481 - DSIN - Licences datacore entrep	14/12/2020	29 045,21	1	29 045,21	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2007S00006 - Subventions d'équipement versées à des orga - 2007	31/12/2007	1 493 944,00	15	1 493 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2007S00007 - Subventions d'équipement versées aux autres - 2007	31/12/2007	8 279 733,70	15	8 279 733,70	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2007S00008 - Subventions d'équipement versées à l'état - 2007	31/12/2007	47 449,60	15	47 449,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2007S00009 - Subventions d'équipement versées aux départ - 2007	31/12/2007	428 540,00	15	428 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2007S00010 - Subventions d'équipement versées aux commun - 2007	31/12/2007	34 957 352,92	15	34 957 352,92	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2007S00099 - Subventions d'équipements versées aux SPIC - 2007	01/01/2007	1 678 276,96	15	1 678 276,96	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2014O00371 - DEE Pub. Marchés ENS Marais Lutin Veneux	28/03/2017	108,00	5	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2014O00447 - ENS/Pub. Réhabilitation bâtiments Domaine de	28/03/2017	1 296,00	5	1 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2015O00231 - DEE Etudes Domaine de la Haye Everly"	28/03/2017	14 850,00	5	14 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00026 - COL-Tourelles Claye-frais etudes 2016	20/07/2017	1 847,71	5	1 847,71	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00142 - DPR-RD 306- Lieusaint et Moissy	28/03/2017	13,50	5	13,50	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00149 - COL -DIVERS COLLEGES 16	28/03/2017	11 149,92	5	11 149,92	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00155 - ce Divers-etudes 2016	28/03/2017	6 014,06	5	6 014,06	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00157 - DPR - ART MORET - Divers comptages	28/03/2017	15 882,00	5	15 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00159 - DPR - Suivi section d'approche programme 2012-2014	28/03/2017	28 800,00	5	28 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00160 - DPR- ART MEA - Comptages diverses RD	28/03/2017	8 496,00	5	8 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/08/2022	2016O00164 - SAB-ART CE VERT/Frais études 2016	28/03/2017	175,36	5	175,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22/08/2022	2003M01034 - RENAULT 159BDT 270RS 10R26	27/02/1996	66 280,70	10	66 280,70	0,00	7 335,92	7 335,92	0,00

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
05/09/2022	2010M00301 - DMG - TWINGO BA-440-QJ - MDS-7	06/10/2010	10 257,00	5	10 257,00	0,00	2 576,56	2 576,56	0,00
27/09/2022	2012O00187 - DET - OAT 2012	04/01/2012	90 858,69	0	0,00	90 858,69	88 265,00	-2 593,69	0,00
18/10/2022	2017M00524 - PARC NOREMAT ROTOFAUCHEUSE N°0317R007	20/06/2017	4 460,00	10	4 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B9.3</b>

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	2 087 060,00
--------------	---	--------------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	2 146 907,90
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 967 295,34

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>B10.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)**

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES</b>	<b>B10.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre gratuit</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à disposition</b>							0,00	0,00	
<b>Affectation</b>							0,00	0,00	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à la réforme</b>							0,00	0,00	
<b>Divers</b>							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>B11.1</b>

### Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>			<b>953 179 604,69</b>		<b>307 327 573,92</b>	<b>38 376 029,11</b>	<b>607 476 773,66</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>915 696 398,28</b>		<b>297 967 865,92</b>	<b>36 816 181,11</b>	<b>580 913 123,25</b>
	2008B00244 SDAJP - TI - TGI de FONTAINEBLEAU	01/01/1901	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2003B00121 Coll Tourelles CLAYE/B	19/06/1985	1 046 567,70	25	0,00	0,00	1 046 567,70
	2018B00310 Coll Cézard FONTAINEBLEAU/Annexe/B	13/09/1985	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2003B00055 Coll Fontaine LE MEE/B	19/09/1985	1 061 900,45	25	0,00	0,00	1 061 900,45
	2003B00124 Coll Triolet VARENNES/B	26/11/1985	2 320 000,00	25	0,00	0,00	2 320 000,00
	2003B00039 Coll Chaussy BRIE/B	03/12/1985	1 864 957,41	25	0,00	0,00	1 864 957,41
	2004B00726 Coll Segrais LOGNES / Travaux chaufferie	01/01/2004	12 819,11	25	8 704,00	512,00	3 603,11
	2004B00006 Bur 66 rue Belle Ombre (MELUN)/B	12/01/2004	8 187 344,05	25	5 567 381,00	327 493,00	2 292 470,05
	2005B00264 Col Tournan en attente Bâtiment	25/11/2004	200,75	25	120,00	8,00	88,75
	2004B01043 Coll Maillettes MOISSY/Opérations pluriannuelles	31/12/2004	7 330,50	15	7 330,50	0,00	0,00
	2004B01046 Coll Moulin V THORIGNY / Logt fonc 2004	31/12/2004	504,95	15	504,95	0,00	0,00
	2004B01048 Coll St Saens LIZY / Logt fonc 2004	31/12/2004	3 600,00	15	3 600,00	0,00	0,00
	2004B01051 Coll Luzard NOISIEL / trx mise en sécurité 2004	31/12/2004	22 641,51	15	22 641,51	0,00	0,00
	2004B01052 Coll Verne PROVINS / Trx mise en secu 2004	31/12/2004	4 032,00	15	4 032,00	0,00	0,00
	2004B01059 Hôtel dpt MELUN/Remp onduteur	31/12/2004	134 549,37	15	134 549,37	0,00	0,00
	2004B01061 Coll Fouquet MORMANT / Logt fonc 2004	31/12/2004	916,15	15	916,15	0,00	0,00
	2004B01062 UAS COMM SOUPPES/Trv imprév.et urg.	31/12/2004	312,97	15	312,97	0,00	0,00
	2004B01063 Coll Armand SAVIGNY / mise en sécurité	31/12/2004	9 449,32	15	9 449,32	0,00	0,00
	2004B01064 Coll Triolet LE MEE / Logt fonc	31/12/2004	1 830,35	15	1 830,35	0,00	0,00
	2004B01066 Coll Michel FAREMOUTIERS / Logt fonc	31/12/2004	2 485,13	15	2 485,13	0,00	0,00
	2004B01067 Coll Boétie MOISSY / Trx mise en sécurité	31/12/2004	3 435,40	15	3 435,40	0,00	0,00
	2004B01070 Coll Cézard FONTAINEBLEAU/opérations pluriannuelle	31/12/2004	2 790,55	15	2 790,55	0,00	0,00
	2004B01073 UAS LAGNY/Trv imprév.et urg.	31/12/2004	414,50	15	414,50	0,00	0,00
	2004B01075 Coll Weczerka CHELLES / Logt fonction 2004	31/12/2004	14 047,26	15	14 047,26	0,00	0,00
	2004B01078 Coll Blés d'Or BAILLY / Trx mise en sécu	31/12/2004	13 358,76	15	13 358,76	0,00	0,00
	2004B00989 Coll la Vallée AVON/trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	8 900,75	15	8 900,75	0,00	0,00
	2004B00994 Coll la vallée AVON/Rénov volet et façades	31/12/2004	224 650,91	15	224 650,91	0,00	0,00
	2004B00996 Coll Bonheur CHATELET/Trv ds les logts 2004	31/12/2004	996,90	15	996,90	0,00	0,00
	2004B00997 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2004	31/12/2004	1 731,54	15	1 731,54	0,00	0,00
	2004B00999 CIO FONTAINEBLEAU/Trv iprév.et urg.2004	31/12/2004	490,98	15	490,98	0,00	0,00
	2004B01000 AJU - Col Barthélémy NANGIS/Trv sin 2004	31/12/2004	6 704,80	15	6 704,80	0,00	0,00
	2004B01003 Coll Glacis FERTE SJ / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	1 646,44	15	1 646,44	0,00	0,00
	2004B01004 Coll Moulin PONTAULT/Mise en sécurité 2004	31/12/2004	1 590,68	15	1 590,68	0,00	0,00
	2004B01005 AJU - Col H. Dunant MEAUX / tVX CONST SIN 2004	31/12/2004	2 500,25	25	1 700,00	100,00	700,25
	2004B01009 Col Brassens St MARD / Logt Fonction 2004	31/12/2004	79,44	15	79,44	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B01015 Coll Tournelles VILLIERS / mise en sécurité	31/12/2004	1 114,07	15	1 114,07	0,00	0,00
	2004B01019 CMS FERTE SS J / travaux volets port ext	31/12/2004	578,38	15	578,38	0,00	0,00
	2004B01024 Coll Cités U COMBS / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	851,04	15	851,04	0,00	0,00
	2004B01025 Coll Grange SAVIGNY / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	851,04	15	851,04	0,00	0,00
	2004B01026 AJU - Col Brassens BRIE / Trv sin 2004	31/12/2004	2 807,23	15	2 807,23	0,00	0,00
	2004B01027 AJU - Col Moulin à Vent THORIGNY / Trv sin 2004	31/12/2004	2 489,09	15	2 489,09	0,00	0,00
	2004B01029 AJU - Col Parc Frot MEAUX / Trv sin 2004	31/12/2004	1 120,95	15	1 120,95	0,00	0,00
	2004B01032 Coll Barthélémy NANGIS / Logt fonc 2004	31/12/2004	13 060,07	15	13 060,07	0,00	0,00
	2004B01036 Coll Les Tilleuls CLAYE / Logt fonc 2004	31/12/2004	5 809,58	15	5 809,58	0,00	0,00
	2004B01037 Coll Gregh CHAMPAGNE / Trv anti-intrusion 2004	31/12/2004	6 175,15	15	6 175,15	0,00	0,00
	2004B01038 AJU - Col Roux /Trv sin 2004	31/12/2004	5 776,68	15	5 776,68	0,00	0,00
	2004B01040 Coll Amyot MELUN/Opérations pluriannuelles	31/12/2004	16 693,10	15	16 693,10	0,00	0,00
	2004B01041 Coll Savigny PROVINS/Opérations pluriannuelles	31/12/2004	1 568,26	15	1 568,26	0,00	0,00
	2004B00937 AJU - Col Tronchon ST SOUPPLETS / Trv sin 2004	31/12/2004	4 716,46	15	4 716,46	0,00	0,00
	2004B00938 Coll Roux CHATEAU/Trv imprév.et urgt 2004	31/12/2004	1 916,58	15	1 916,58	0,00	0,00
	2004B00939 Coll Moulin V THORIGNY/Trv ds les infirmeries 2004	31/12/2004	31 340,35	15	31 340,35	0,00	0,00
	2004B00940 Coll Glacis FERTE SJ/Nettoyage des façades	31/12/2004	98 950,11	15	98 950,11	0,00	0,00
	2004B00941 Coll B.Enclume TRILPORT/Trv ds les logts 2004	31/12/2004	1 006,71	15	1 006,71	0,00	0,00
	2004B00942 Coll Malarmé FONTENAY/Trv ds logt 2004	31/12/2004	6 354,03	15	6 354,03	0,00	0,00
	2004B00943 Coll B.soleil CHELLES/ mise en sécurité 2004	31/12/2004	17 663,84	15	17 663,84	0,00	0,00
	2004B00947 Coll Condorcet PONTAULT/Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	646,27	15	646,27	0,00	0,00
	2004B00949 Coll Segrais LOGNES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	12 192,49	15	12 192,49	0,00	0,00
	2004B00956 Coll Prévert REBAIS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	10 693,12	15	10 693,12	0,00	0,00
	2004B00959 Coll Gregh CHAMPAGNE / Logt de fonction	31/12/2004	9 239,84	15	9 239,84	0,00	0,00
	2004B00961 Coll Vermay TOURNAN / Logt de fonc	31/12/2004	11 507,48	15	11 507,48	0,00	0,00
	2004B00963 Coll Rivière LAGNY / Logt fonction	31/12/2004	9 257,53	15	9 257,53	0,00	0,00
	2004B00965 Coll PISAN PERTHES / rempl. radiateurs	31/12/2004	17 641,37	15	17 641,37	0,00	0,00
	2004B00972 Coll Roux CHATEAU/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	32 870,54	15	32 870,54	0,00	0,00
	2004B00976 AJU - Col Triolet VARENNES / Trv sin 2004	31/12/2004	5 831,27	15	5 831,27	0,00	0,00
	2004B00980 AJU - Col Condorcet PONTAULT/Trv sin 2004	31/12/2004	2 742,39	15	2 742,39	0,00	0,00
	2004B00891 CIO PROVINS/Electricité,modif instal téléphonique	31/12/2004	1 314,01	15	1 314,01	0,00	0,00
	2004B00892 Coll Gregh CHAMPAGNE/Sup.cloisons,faux plafond	31/12/2004	51 730,69	15	51 730,69	0,00	0,00
	2004B00893 Coll Laurencin OZOIR/Trv imprév.et urg.2004	31/12/2004	17 313,02	15	17 313,02	0,00	0,00
	2004B00895 Coll Remparts ROZAY/Trv ds logts 2004	31/12/2004	5 130,71	15	5 130,71	0,00	0,00
	2004B00900 AJU - Col Picasso CHAMPS / Trv sin 2004	31/12/2004	4 275,25	15	4 275,25	0,00	0,00
	2004B00904 DIRD MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	15 377,70	15	15 377,70	0,00	0,00
	2004B00908 Coll Wallon SAVIGNY/Mise en sécurité 2004	31/12/2004	27 720,40	15	27 720,40	0,00	0,00
	2004B00909 Coll St lous LIEUSAINT/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	1 450,37	15	1 450,37	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00912 Coll Tournelles VILLIERS/Trv ds les logts 2004	31/12/2004	5 137,65	15	5 137,65	0,00	0,00
	2004B00913 Coll Brossolette MELUN/Faux plafond,bac à graisse	31/12/2004	69 474,16	15	69 474,16	0,00	0,00
	2004B00914 Coll Capucins MELUN/Lave vaisselle,faux plafond	31/12/2004	277 580,98	15	277 580,98	0,00	0,00
	2004B00918 AJU - Col Chaussy BRIE / Trv const. sin 2004	31/12/2004	2 643,11	25	1 785,00	105,00	753,11
	2004B00919 AJU - Col Plaisir CRECY / Trv sin 2004	31/12/2004	4 639,31	15	4 639,31	0,00	0,00
	2004B00920 AJU - Col Monod VILLEPARISIS / Trv sin 2004	31/12/2004	2 163,21	15	2 163,21	0,00	0,00
	2004B00921 Coll Condorcet PONTAULT/Mise en sécurité 2004	31/12/2004	8 124,45	15	8 124,45	0,00	0,00
	2004B00923 Coll remparts rozay / travaude peinture avec faïen	31/12/2004	43 388,16	15	43 388,16	0,00	0,00
	2004B00925 AJU - Col Tronchon SOUPPLETS / Trv Const sin 2004	31/12/2004	20 062,72	25	13 634,00	802,00	5 626,72
	2004B00841 Coll Weczerka CHELLES/controle accès portail élève	31/12/2004	3 332,63	15	3 332,63	0,00	0,00
	2004B00844 Coll Politzer DAMMARIE/Trv ds logts fonction 2004	31/12/2004	4 636,00	15	4 636,00	0,00	0,00
	2004B00845 Coll Pisan PERTHES/Trv ds logts fonction 2004	31/12/2004	1 955,26	15	1 955,26	0,00	0,00
	2004B00847 Coll Vilar Vert-st-denis/Trv.mise en sécurité 2004	31/12/2004	14 628,01	15	14 628,01	0,00	0,00
	2004B00848 Coll Chopin MELUN/Trv ds logt 2004	31/12/2004	5 988,71	15	5 988,71	0,00	0,00
	2004B00849 Coll cézard FONTAINEB/Trv ds logt 2004	31/12/2004	286,79	15	286,79	0,00	0,00
	2004B00850 Coll Delacroix ROISSY/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	3 000,45	15	3 000,45	0,00	0,00
	2004B00858 Coll Vinci St-thibault/Trv.ds les infirmeries	31/12/2004	10 570,68	15	10 570,68	0,00	0,00
	2004B00862 Coll Philipe OZOIR/Trv ds les logts 2004	31/12/2004	500,65	15	500,65	0,00	0,00
	2004B00864 Coll Tourelles CLAYE/Chgt vasistas bât élèves	31/12/2004	145 157,91	15	145 157,91	0,00	0,00
	2004B00865 Laboratoire vétérinaire MEE/Remp châssis	31/12/2004	36 939,99	15	36 939,99	0,00	0,00
	2004B00868 Coll St Louis LIEUSAINT/Mise en sécurité 2004	31/12/2004	14 711,17	15	14 711,17	0,00	0,00
	2004B00871 Musée ST CYR/Opérations programmées 2004	31/12/2004	9 495,35	15	9 495,35	0,00	0,00
	2004B00872 Coll Savigny PROVINS/Trv ds logts 2004	31/12/2004	30 506,35	15	30 506,35	0,00	0,00
	2004B00873 Coll Rochefouc FERTE SJ/Trv ds logts 2004	31/12/2004	4 867,27	15	4 867,27	0,00	0,00
	2004B00877 AJU - Col Enclume TRILPORT / Trv sin 2004	31/12/2004	3 800,29	15	3 800,29	0,00	0,00
	2004B00884 Coll Lafayette.COULOMMIERS/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	7 694,94	15	7 694,94	0,00	0,00
	2004B00885 Coll Pisan PERTHES/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	4 795,06	15	4 795,06	0,00	0,00
	2004B00888 AJU - UAS MEAUX / Trv sin 2004	31/12/2004	19 280,19	15	19 280,19	0,00	0,00
	2004B00798 Coll V Gogh EMERAINVILLE/Trv imprév.et urg.2004	31/12/2004	2 097,03	15	2 097,03	0,00	0,00
	2004B00800 Coll Roux CH LANDON/Trv log fonction 2004	31/12/2004	38 183,89	15	38 183,89	0,00	0,00
	2004B00801 Coll Maillière LOGNES/Travaux de sécurité 2004	31/12/2004	20 744,56	15	20 744,56	0,00	0,00
	2004B00802 Coll Tourelles CLAYE/Changt 7 chaudières+tubage	31/12/2004	26 928,22	15	26 928,22	0,00	0,00
	2004B00803 Coll Tourelles CLAYE/Trv.logements 2004	31/12/2004	4 306,80	15	4 306,80	0,00	0,00
	2004B00807 Coll Lagny S/Marne "les4 arpents"création vestiair	31/12/2004	80 014,48	15	80 014,48	0,00	0,00
	2004B00808 Coll les bles d or bailly / imp et urgents 04	31/12/2004	29 619,54	15	29 619,54	0,00	0,00
	2004B00810 Coll villon st fargeau ponthierry / imp et urgents	31/12/2004	14 424,12	15	14 424,12	0,00	0,00



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00811 Coll Roux CH LANDON/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	3 980,95	15	3 980,95	0,00	0,00
	2004B00812 Coll Sysley MORET/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	29 563,66	15	29 563,66	0,00	0,00
	2004B00813 Coll Politzer DAMMARIE/Instal chauffage, armoire	31/12/2004	142 529,97	15	142 529,97	0,00	0,00
	2004B00815 Coll Laurencin/Trv imprév.et urg.2004	31/12/2004	409,55	15	409,55	0,00	0,00
	2004B00816 Coll Grand Parc CESSON/Trv ds les logts 2004	31/12/2004	688,45	15	688,45	0,00	0,00
	2004B00819 UAS NOISIEL/Opérations programmés 2004	31/12/2004	2 285,51	15	2 285,51	0,00	0,00
	2004B00820 UAS MEAUX/Mise en place signalétique	31/12/2004	1 725,49	15	1 725,49	0,00	0,00
	2004B00827 Coll La Chapelle La Reine/bât. démontables 2004	31/12/2004	2 437,93	15	2 437,93	0,00	0,00
	2004B00828 Coll Brassens BRIE/ mise en securite	31/12/2004	3 431,29	15	3 431,29	0,00	0,00
	2004B00838 Collège Jacques Amyot (MELUN) / tx logements 04	31/12/2004	3 202,18	15	3 202,18	0,00	0,00
	2004B00792 Coll riviere LAGNY / mise en securite 04	31/12/2004	751,49	15	751,49	0,00	0,00
	2004B00740 UAS CHELLES / IMP ET URGENTS 04	31/12/2004	2 958,76	15	2 958,76	0,00	0,00
	2004B00742 Coll Schoelcher TORCY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 408,06	15	1 408,06	0,00	0,00
	2004B00743 Coll Moulin PONTAULT/trav imp. et urgent 2004	31/12/2004	404,12	15	404,12	0,00	0,00
	2004B00744 Coll Luzard NOISIEL/Trv log.fonction 2004	31/12/2004	16 122,42	15	16 122,42	0,00	0,00
	2004B00746 UAS COMM. MITRY / imp et urgents 04	31/12/2004	5 327,78	15	5 327,78	0,00	0,00
	2004B00753 AJU - Col Cousteau BUSSY / Trv sin 2004	31/12/2004	1 201,72	15	1 201,72	0,00	0,00
	2004B00754 AJU - Col La Vallée AVON / Trv sin 2004	31/12/2004	23 852,38	15	23 852,38	0,00	0,00
	2004B00757 Coll Eluard MONTEREAU/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	1 368,94	15	1 368,94	0,00	0,00
	2004B00759 Coll Cézard FONTAINEB. / Trv chauffage 2004	31/12/2004	5 356,61	15	5 356,61	0,00	0,00
	2004B00760 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Trv chauffage 2004	31/12/2004	2 853,60	15	2 853,60	0,00	0,00
	2004B00761 Coll Denecourt BOIS LE ROI / Mise en sécurité 2004	31/12/2004	19 922,41	15	19 922,41	0,00	0,00
	2004B00762 UAS MELUN/Sécurité	31/12/2004	2 577,78	15	2 577,78	0,00	0,00
	2004B00764 coll Grand Parc CESSON/réfection complète CDI	31/12/2004	10 341,25	15	10 341,25	0,00	0,00
	2004B00765 Coll Maillière LOGNES/Comble.piscine,quai livraison	31/12/2004	24 498,19	15	24 498,19	0,00	0,00
	2004B00771 Coll Beaumarc.MEAUX/Trv sinistres 2004	31/12/2004	744,81	15	744,81	0,00	0,00
	2004B00775 Coll Galande ROISSY/Instal clôt. projecteurs,isol	31/12/2004	125 409,19	15	125 409,19	0,00	0,00
	2004B00776 Coll Prévert LORREZ/Trv.mise en sécurité 2004	31/12/2004	4 415,64	15	4 415,64	0,00	0,00
	2004B00778 AJU - Col St-L LIEUSAINTE / Trv sin 2004	31/12/2004	3 623,77	15	3 623,77	0,00	0,00
	2004B00779 Coll ST Pierre NEMOURS/Trv.anti-intrusion 2004	31/12/2004	506,57	15	506,57	0,00	0,00
	2004B00780 COLL glacis la ferte s j/ ravalement 04	31/12/2004	66 788,07	15	66 788,07	0,00	0,00
	2004B00783 Coll Aulnes COMBS/Trv.ds les logts 2004	31/12/2004	9 701,82	15	9 701,82	0,00	0,00
	2004B00784 coll La Dhuis NANTEUIL LES MEAUX - trav dans infi	31/12/2004	4 572,93	15	4 572,93	0,00	0,00
	2004B00785 Mais.Synd.MELUN/Remp instal téléphonique	31/12/2004	2 666,00	15	2 666,00	0,00	0,00
	2004B00788 Coll Chopin MELUN/Trv.imprév.et urg.2004	31/12/2004	18 333,16	15	18 333,16	0,00	0,00
	2004B00789 Coll Sysley MORET / imp et urgents 04	31/12/2004	30 317,31	15	30 317,31	0,00	0,00
	2004B00790 UAS PROVINS/imprévisibles et urgents 2004	31/12/2004	5 369,39	15	5 369,39	0,00	0,00
	2004B00681 Coll Maillottes MOISSY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	4 660,95	15	4 660,95	0,00	0,00
	2004B00688 Coll Langevin MITRY/mise en sécurité 2004	31/12/2004	60 237,44	15	60 237,44	0,00	0,00
	2004B00689 CIO PROVINS/Trv programmés 2004	31/12/2004	10 126,72	15	10 126,72	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00696 UAS TOURNAN / etude controle technique	31/12/2004	163,85	15	163,85	0,00	0,00
	2004B00703 Coll Brossolette MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	20 716,69	15	20 716,69	0,00	0,00
	2004B00705 coll Nicolas Fouquet MORMANT/imprév.et urgent 2004	31/12/2004	2 929,07	15	2 929,07	0,00	0,00
	2004B00707 Coll St-Pierre NEMOURS/Mise en sécurité 2004	31/12/2004	19 812,25	15	19 812,25	0,00	0,00
	2004B00728 Coll Vermay TOURNAN/Trv.imp et urg. 2004	31/12/2004	24 778,91	15	24 778,91	0,00	0,00
	2004B00729 Coll Péguy VERNEUIL/Trv.impré et urg.2004	31/12/2004	26 065,78	15	26 065,78	0,00	0,00
	2004B00731 AJU - Col Braille ESBLY / Trv sin 1999	31/12/2004	132 816,31	25	90 304,00	5 312,00	37 200,31
	2004B00735 AJU - Col St-L LIEUSAIN/ Trv const sin 2004	31/12/2004	11 772,66	25	7 990,00	470,00	3 312,66
	2004B00737 Coll Parc Frot MEAUX/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	41 517,39	15	41 517,39	0,00	0,00
	2004B00622 Coll Wallon SAVIGNY / Remplac. Volets roulants	31/12/2004	74 232,22	15	74 232,22	0,00	0,00
	2004B00623 Coll Weczerka CHELLES / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	12 857,45	15	12 857,45	0,00	0,00
	2004B00627 Coll Wiener CHAMPS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	5 059,29	15	5 059,29	0,00	0,00
	2004B00628 Coll Wiener CHAMPS / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	13 657,49	15	13 657,49	0,00	0,00
	2004B00632 UAS COMM. COMBS / Stores intérieures, remp évier	31/12/2004	15 490,58	15	15 490,58	0,00	0,00
	2004B00634 UAS COMM. COMBS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	6 566,59	15	6 566,59	0,00	0,00
	2004B00649 UAS Meaux / Alarme, ptr fen., isol. phon.	31/12/2004	60 797,80	15	60 797,80	0,00	0,00
	2004B00650 Coll B Castille LA CHAPELLE / imp et urgents 2004	31/12/2004	1 442,42	15	1 442,42	0,00	0,00
	2004B00651 Coll Parc Frot MEAUX / ptr couloir,bât cours 2004	31/12/2004	80 587,07	15	80 587,07	0,00	0,00
	2004B00657 hôtel dépt MELUN/imp et urgents 2004	31/12/2004	144 073,20	15	144 073,20	0,00	0,00
	2004B00662 collèges entretien et grosses réparations/2004	31/12/2004	438,48	15	438,48	0,00	0,00
	2004B00664 Construction de préaux 2004	31/12/2004	295,24	25	187,00	11,00	97,24
	2004B00670 UAS COMM. ROISSY / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	4 784,37	15	4 784,37	0,00	0,00
	2004B00672 Coll Grand Parc CESSON / Trv chauffage 2004	31/12/2004	5 916,36	15	5 916,36	0,00	0,00
	2004B00673 Coll B Soleil CHELLES / Trv chauffage 2004	31/12/2004	5 528,96	15	5 528,96	0,00	0,00
	2004B00674 Coll Moulin V THORIGNY / Trv chauffage 2004	31/12/2004	8 780,46	15	8 780,46	0,00	0,00
	2004B00579 Coll Lafayet. COULOMMIERS / Trv impr. et urg. 2004	31/12/2004	14 113,85	15	14 113,85	0,00	0,00
	2004B00580 Coll Langevin MITRY / Contrat chauffage P3	31/12/2004	3 783,96	15	3 783,96	0,00	0,00
	2004B00581 Coll Lanoux CHAMPS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	24 941,89	15	24 941,89	0,00	0,00
	2004B00582 Coll Lanoux CHAMPS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	772,70	15	772,70	0,00	0,00
	2004B00584 Coll Laurencin OZOIR / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	21 886,93	15	21 886,93	0,00	0,00
	2004B00586 Coll Maillettes MOISSY / Remplac. Volets roulants	31/12/2004	65 986,17	15	65 986,17	0,00	0,00
	2004B00587 Coll Malraux MONTEREAU / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	75 829,02	15	75 829,02	0,00	0,00
	2004B00588 Coll Malraux MONTEREAU / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	2 848,49	15	2 848,49	0,00	0,00
	2004B00589 Coll Mon Plaisir CRECY / réf. peinture et huiss.	31/12/2004	25 811,07	15	25 811,07	0,00	0,00
	2004B00591 Coll Monod VILLEPARISIS / Contrat chauffage P3	31/12/2004	5 393,09	15	5 393,09	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00593 Coll Montereau MONTEREAU / Menuis. log. CDI	31/12/2004	105 508,25	15	105 508,25	0,00	0,00
	2004B00594 Coll Montereau MONTEREAU / Trv mise sécurité 2004	31/12/2004	4 550,04	15	4 550,04	0,00	0,00
	2004B00596 Coll Montois DONNEMARIE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	34 126,48	15	34 126,48	0,00	0,00
	2004B00597 Coll Montois DONNEMARIE / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	11 470,86	15	11 470,86	0,00	0,00
	2004B00598 Coll Montois DONNEMARIE / Trv mise en sécurité 200	31/12/2004	4 201,77	15	4 201,77	0,00	0,00
	2004B00600 Coll Moulin V THORIGNY / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	26 989,45	15	26 989,45	0,00	0,00
	2004B00602 Coll Philippe OZOIR / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	38 236,35	15	38 236,35	0,00	0,00
	2004B00604 Coll Philippe VILLEPARISIS / Trv impr. et urg. 2004	31/12/2004	4 842,58	15	4 842,58	0,00	0,00
	2004B00605 Coll Philippe VILLEPARISIS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	503,51	15	503,51	0,00	0,00
	2004B00606 Coll Prévert REBAIS / Acq. bât. démontables 2004	31/12/2004	301,36	15	301,36	0,00	0,00
	2004B00608 Coll Rostand BRAY / Trv sinistres 2004	31/12/2004	9 100,00	15	9 100,00	0,00	0,00
	2004B00609 Coll Rousseau OTHIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	13 036,56	15	13 036,56	0,00	0,00
	2004B00610 Coll Rousseau OTHIS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	8 065,91	15	8 065,91	0,00	0,00
	2004B00611 Coll Rousseau OTHIS / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	77 542,97	15	77 542,97	0,00	0,00
	2004B00612 Coll Satie MITRY-MORY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	14 697,85	15	14 697,85	0,00	0,00
	2004B00614 Coll St Louis LIEUSAINT / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	26 091,35	15	26 091,35	0,00	0,00
	2004B00615 Coll Tourelles CLAYE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	9 720,79	15	9 720,79	0,00	0,00
	2004B00618 Coll Vermay TOURNAN / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	2 510,21	15	2 510,21	0,00	0,00
	2004B00619 Coll Verne PROVINS / Rév. Fen. Métal. et stores d'	31/12/2004	55 138,20	15	55 138,20	0,00	0,00
	2004B00620 Coll Villon ST FARGEAU / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	3 540,89	15	3 540,89	0,00	0,00
	2004B00538 Coll Aulnes COMBS / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	5 840,80	15	5 840,80	0,00	0,00
	2004B00540 Coll B. Enclume TRILPORT / Trv impr. et urg. 2004	31/12/2004	31 945,51	15	31 945,51	0,00	0,00
	2004B00541 Coll Balzac NEMOURS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	1 512,45	15	1 512,45	0,00	0,00
	2004B00542 Coll Barres OISSERY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	240,63	15	240,63	0,00	0,00
	2004B00543 Coll Barthélémy NANGIS / Impostes salles techno	31/12/2004	11 456,54	15	11 456,54	0,00	0,00
	2004B00544 Coll Beaumarc. MEAUX / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	3 341,59	15	3 341,59	0,00	0,00
	2004B00545 Coll Braille ESBLV / Amén. montée prises escalier	31/12/2004	37 192,65	15	37 192,65	0,00	0,00
	2004B00547 Coll Braille ESBLV / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	15 612,34	15	15 612,34	0,00	0,00
	2004B00548 Coll Braille ESBLV / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	1 794,00	15	1 794,00	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00550 Coll Brossolette MELUN / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	28 544,62	15	28 544,62	0,00	0,00
	2004B00551 Coll Callas COUNTRY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	28 373,70	15	28 373,70	0,00	0,00
	2004B00552 Coll Callas COUNTRY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	2 643,76	15	2 643,76	0,00	0,00
	2004B00553 Coll Campin FERTE G / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	10 892,48	15	10 892,48	0,00	0,00
	2004B00554 Coll Capucins MELUN / Rempl. standard téléphonique	31/12/2004	7 016,21	15	7 016,21	0,00	0,00
	2004B00556 Coll Chaussy BRIE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	55 928,06	15	55 928,06	0,00	0,00
	2004B00557 Coll Chaussy BRIE / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	7 603,30	15	7 603,30	0,00	0,00
	2004B00558 Coll Chevallier SOUPPES / Trv mise sécurité 2004	31/12/2004	6 566,06	15	6 566,06	0,00	0,00
	2004B00559 Coll Chopin MELUN / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	15 843,07	15	15 843,07	0,00	0,00
	2004B00560 Coll Condorcet PONTAULT / Isol. ph. salles musique	31/12/2004	10 697,74	15	10 697,74	0,00	0,00
	2004B00561 Coll Corot CHELLES / Pompe relevage, rideaux cours	31/12/2004	15 132,32	15	15 132,32	0,00	0,00
	2004B00564 Coll Denecourt BOIS LE ROI / Trv log fonction 2004	31/12/2004	3 151,02	15	3 151,02	0,00	0,00
	2004B00565 Coll Dhuis NANTEUIL / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	751,50	15	751,50	0,00	0,00
	2004B00566 Coll Eluard MONTEREAU / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	16 770,49	15	16 770,49	0,00	0,00
	2004B00568 Coll Europe CHELLES / Portail grillage plateau évo	31/12/2004	69 631,98	15	69 631,98	0,00	0,00
	2004B00571 Coll Europe DAMMARTIN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	17 574,87	15	17 574,87	0,00	0,00
	2004B00572 Coll Fontaine LE MEE / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	25 770,70	15	25 770,70	0,00	0,00
	2004B00008 UAS LAGNY / Construction	31/12/2004	2 309,08	25	1 564,00	92,00	653,08
	2004B00010 UAS PROVINS / Construction	31/12/2004	321,63	25	204,00	12,00	105,63
	2004B00014 D.A.P. DAMMARIE / Réaménagement espaces publics	31/12/2004	24 333,52	15	24 333,52	0,00	0,00
	2004B00015 D.A.S.S.M.A. MELUN / Réam. locaux et recâblage	31/12/2004	30 147,29	15	30 147,29	0,00	0,00
	2004B00027 D.E.E. DAMMARIE / Ecran accueil, sas entree park.	31/12/2004	18 111,25	15	18 111,25	0,00	0,00
	2004B00028 Coll Corot CHELLES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	19 414,88	15	19 414,88	0,00	0,00
	2004B00049 Coll Monod VILLEPARISIS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	2 136,55	15	2 136,55	0,00	0,00
	2004B00490 Coll St Louis LIEUSAIN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	15 981,93	15	15 981,93	0,00	0,00
	2004B00491 Coll St Saens LIZY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	18 136,62	15	18 136,62	0,00	0,00
	2004B00492 Coll Vilar VERT-ST-DENIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 458,59	15	2 458,59	0,00	0,00
	2004B00493 Coll Villon ST FARGEAU / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	17 799,38	15	17 799,38	0,00	0,00
	2004B00494 D.A.P. DAMMARIE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	19 438,95	15	19 438,95	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00495 D.A.S.S.M.A. MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	17 285,54	15	17 285,54	0,00	0,00
	2004B00505 Gend MORET / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	9 006,98	15	9 006,98	0,00	0,00
	2004B00510 Coll Roux CH LANDON /Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	1 451,49	15	1 451,49	0,00	0,00
	2004B00511 Coll Chevallier SOUPPES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	16 751,86	15	16 751,86	0,00	0,00
	2004B00512 UAS NEMOURS / Contrôle technique 2004	31/12/2004	163,85	15	163,85	0,00	0,00
	2004B00515 UAS LAGNY / Contrôle technique 2004	31/12/2004	0,06	10	0,06	0,00	0,00
	2004B00516 UAS MONTEREAU / Travaux ds salle réunion	31/12/2004	7 844,12	15	7 844,12	0,00	0,00
	2004B00518 UAS COMM. LE MEE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	6 079,77	15	6 079,77	0,00	0,00
	2004B00520 UAS COMM. MITRY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	417,95	15	417,95	0,00	0,00
	2004B00521 UAS COMM. BRIE / Travaux de peinture	31/12/2004	5 492,34	15	5 492,34	0,00	0,00
	2004B00535 Coll Amyot MELUN / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	13 960,77	15	13 960,77	0,00	0,00
	2004B00536 Coll Aragon TORCY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	5 057,07	15	5 057,07	0,00	0,00
	2004B00447 Coll Goscinny (VAIRES / Trv imprév. urgents 2004	31/12/2004	238,46	15	238,46	0,00	0,00
	2004B00448 Coll Langevin MITRY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	20 870,11	15	20 870,11	0,00	0,00
	2004B00450 Coll Aulnes COMBS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	11 513,74	15	11 513,74	0,00	0,00
	2004B00451 Coll Boétie MOISSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 039,57	15	2 039,57	0,00	0,00
	2004B00452 Coll Boétie MOISSY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	2 485,90	15	2 485,90	0,00	0,00
	2004B00453 Coll Capucins MELUN/ Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	1 033,43	15	1 033,43	0,00	0,00
	2004B00454 Coll Chopin MELUN / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	8 972,03	15	8 972,03	0,00	0,00
	2004B00455 Coll Cités U COMBS / Réhabilitation demi-pension	31/12/2004	49 192,98	25	33 429,00	1 968,00	13 795,98
	2004B00456 Coll Delacroix ROISSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	1 336,74	15	1 336,74	0,00	0,00
	2004B00457 Coll Dunant MEAUX-Actuel / Trv impr. et urg. 2004	31/12/2004	10 808,88	15	10 808,88	0,00	0,00
	2004B00458 Coll Eluard MONTEREAU / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 680,91	15	1 680,91	0,00	0,00
	2004B00459 Coll Franck BUSSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	1 194,49	15	1 194,49	0,00	0,00
	2004B00460 Coll Grand Parc CESSON / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	22 991,40	15	22 991,40	0,00	0,00
	2004B00462 Coll Maillière LOGNES / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	3 052,38	15	3 052,38	0,00	0,00
	2004B00463 Coll Mare Champs VAUX / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	14 328,45	15	14 328,45	0,00	0,00
	2004B00470 UAS PROVINS / Trv sécurite 2004	31/12/2004	3 871,58	15	3 871,58	0,00	0,00
	2004B00472 UAS COMM. COULOMMIERS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	37 479,18	15	37 479,18	0,00	0,00
	2004B00474 UAS COMM. MITRY / Trv sécurite 2004	31/12/2004	1 316,40	15	1 316,40	0,00	0,00
	2004B00475 UAS COMM. ROISSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	7 710,56	15	7 710,56	0,00	0,00
	2004B00477 UAS COMM. CESSON / Trv sécurite 2004	31/12/2004	3 779,29	15	3 779,29	0,00	0,00
	2004B00478 Coll Péguy VERNEUIL / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	12 382,29	15	12 382,29	0,00	0,00
	2004B00480 Coll Michel FAREMOUTIERS / Trv impr. et urg. 2004	31/12/2004	9 557,75	15	9 557,75	0,00	0,00
	2004B00482 Coll Parc Frot MEAUX / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	29 023,63	15	29 023,63	0,00	0,00
	2004B00483 Coll Parc Frot MEAUX / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	26 364,09	15	26 364,09	0,00	0,00
	2004B00484 Coll Philippe OZOIR / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	19 161,63	15	19 161,63	0,00	0,00
	2004B00485 Coll Prévert LORREZ / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	42 995,07	15	42 995,07	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00486 Coll Pyramide LIEUSAIN / grilles protection ext	31/12/2004	7 925,61	15	7 925,61	0,00	0,00
	2004B00487 Coll Pyramide LIEUSAIN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	9 214,95	15	9 214,95	0,00	0,00
	2004B00488 Coll Rimbaud NEMOURS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	732,60	15	732,60	0,00	0,00
	2004B00489 Coll Sand CREGY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	11 377,50	15	11 377,50	0,00	0,00
	2004B00397 Coll Weczerka CHELLES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	31 687,16	15	31 687,16	0,00	0,00
	2004B00399 Coll Barthélémy NANGIS / refection cloture	31/12/2004	11 448,61	15	11 448,61	0,00	0,00
	2004B00401 Coll Barthélémy NANGIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	19 869,32	15	19 869,32	0,00	0,00
	2004B00404 Coll Buron NANDY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	6 068,18	15	6 068,18	0,00	0,00
	2004B00405 Coll Doisneau DAMMARIE / aménag. Entrée	31/12/2004	21 302,42	15	21 302,42	0,00	0,00
	2004B00406 Coll Doisneau DAMMARIE / Trv divers 2004	31/12/2004	3 567,35	15	3 567,35	0,00	0,00
	2004B00407 Coll Doisneau DAMMARIE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	34 673,16	15	34 673,16	0,00	0,00
	2004B00410 Coll St Louis LIEUSAIN / cloture entrée	31/12/2004	31 524,27	15	31 524,27	0,00	0,00
	2004B00413 Coll St Louis LIEUSAIN / Trv divers 2004	31/12/2004	55 579,86	15	55 579,86	0,00	0,00
	2004B00414 Coll St Louis LIEUSAIN / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	12 720,49	15	12 720,49	0,00	0,00
	2004B00418 Coll Mallarmé FONTENAY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	4 348,83	15	4 348,83	0,00	0,00
	2004B00419 Coll V Gogh EMERAINVILLE / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 176,73	15	1 176,73	0,00	0,00
	2004B00421 Coll Schoelcher TORCY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	7 978,08	15	7 978,08	0,00	0,00
	2004B00429 Coll Mon Plaisir CREGY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	33 718,01	15	33 718,01	0,00	0,00
	2004B00431 UAS MONTEREAU / Contrôle technique 2004	31/12/2004	163,85	15	163,85	0,00	0,00
	2004B00434 Coll Wiener CHAMPS / Trv imprév. et urgents 2004	31/12/2004	11 237,58	15	11 237,58	0,00	0,00
	2004B00435 Hôtel Dept MELUN / Trav plan région. équipement	31/12/2004	7 300,21	15	7 300,21	0,00	0,00
	2004B00437 UAS PROVINS / Contrôle technique	31/12/2004	163,85	15	163,85	0,00	0,00
	2004B00440 Coll Les Tilleuls CLAYE / Trv logements 2004	31/12/2004	8 688,70	15	8 688,70	0,00	0,00
	2004B00441 Coll Cousteau BUSSY / carrelage hall rdch, ouvert.	31/12/2004	22 202,87	15	22 202,87	0,00	0,00
	2004B00444 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Trv mise sécurité 2004	31/12/2004	7 034,39	15	7 034,39	0,00	0,00
	2004B00445 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Clôture 2004	31/12/2004	46 398,78	15	46 398,78	0,00	0,00
	2004B00446 Coll Bonheur LE CHATELET / Trv mise sécurité 2004	31/12/2004	1 187,70	15	1 187,70	0,00	0,00
	2004B00342 Coll Aragon TORCY / sol, peint. CDI, clôture,volet	31/12/2004	40 362,25	15	40 362,25	0,00	0,00
	2004B00343 Coll Aragon TORCY / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	1 290,22	15	1 290,22	0,00	0,00
	2004B00344 Coll Aragon TORCY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	18 459,70	15	18 459,70	0,00	0,00
	2004B00345 Coll Aragon TORCY / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	66 878,85	15	66 878,85	0,00	0,00
	2004B00349 Coll Armand SAVIGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	49 209,74	15	49 209,74	0,00	0,00
	2004B00350 Coll Braille ESBLV / carrelage, conformité	31/12/2004	42 290,01	15	42 290,01	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00351 Coll Braille ESBLY / Trv divers 2004	31/12/2004	34 368,04	15	34 368,04	0,00	0,00
	2004B00352 Coll Braille ESBLY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	39 794,87	15	39 794,87	0,00	0,00
	2004B00357 Coll Cézard FONTAINEB. / Travaux divers 2004	31/12/2004	93 194,71	15	93 194,71	0,00	0,00
	2004B00358 Coll Cézard FONTAINEB. / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	9 771,52	15	9 771,52	0,00	0,00
	2004B00359 Coll Cézard FONTAINEB. / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	6 514,31	15	6 514,31	0,00	0,00
	2004B00360 Coll Lafayette. COULOMMIERS / Revêt. sol, inst. Tél.	31/12/2004	45 784,00	15	45 784,00	0,00	0,00
	2004B00361 Coll Lafayette. COULOMMIERS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 316,94	15	1 316,94	0,00	0,00
	2004B00362 Coll Rivière LAGNY / faience au mur	31/12/2004	27 414,94	15	27 414,94	0,00	0,00
	2004B00363 Coll Rivière LAGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	15 295,98	15	15 295,98	0,00	0,00
	2004B00365 Coll Callas COURTRY / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	25 186,04	15	25 186,04	0,00	0,00
	2004B00371 Coll Mon Plaisir CRECY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	16 719,54	15	16 719,54	0,00	0,00
	2004B00373 Coll Monthéty PONTAULT / passerelles, stores, murs	31/12/2004	60 001,95	15	60 001,95	0,00	0,00
	2004B00374 Coll Monthéty PONTAULT / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	27 951,01	15	27 951,01	0,00	0,00
	2004B00378 Coll Picasso CHAMPS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	18 583,74	15	18 583,74	0,00	0,00
	2004B00379 Coll Picasso CHAMPS / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	4 163,87	15	4 163,87	0,00	0,00
	2004B00380 Coll Picasso CHAMPS / Trv sinistres 2004	31/12/2004	1 489,37	15	1 489,37	0,00	0,00
	2004B00385 Coll Parc Frot MEAUX / remplacement dalles plafond	31/12/2004	5 498,54	15	5 498,54	0,00	0,00
	2004B00389 Coll Langevin MITRY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 243,96	15	1 243,96	0,00	0,00
	2004B00391 Coll Brossolette MELUN / rén. toilettes, standard	31/12/2004	6 896,70	15	6 896,70	0,00	0,00
	2004B00392 Coll Montereau MONTEREAU / inso. hall, rempl. Men.	31/12/2004	146 185,76	15	146 185,76	0,00	0,00
	2004B00395 Coll Weczerka CHELLES / refection fenetre sur cour	31/12/2004	181 122,46	15	181 122,46	0,00	0,00
	2004B00292 Coll Grand Parc CESSON / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	242,98	15	242,98	0,00	0,00
	2004B00293 Coll Lizard NOISIEL / amén. bureau, portail piéton	31/12/2004	8 074,74	15	8 074,74	0,00	0,00
	2004B00295 Coll Lizard NOISIEL / Trv programmés 2004	31/12/2004	10 961,62	15	10 961,62	0,00	0,00
	2004B00297 Coll Lizard NOISIEL / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	4 207,89	15	4 207,89	0,00	0,00
	2004B00300 Coll Moulin V THORIGNY / ref. couloir et log princ	31/12/2004	17 239,80	15	17 239,80	0,00	0,00
	2004B00301 Coll Moulin V THORIGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	24 239,71	15	24 239,71	0,00	0,00
	2004B00303 Coll Segrais LOGNES / déloc infirm, extens Intend	31/12/2004	1 412,06	15	1 412,06	0,00	0,00
	2004B00306 Coll Savigny PROVINS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	48 852,13	15	48 852,13	0,00	0,00
	2004B00307 Coll Vinci St-THIBAULT / étanch., porte, couloir	31/12/2004	4 469,55	15	4 469,55	0,00	0,00
	2004B00308 Coll Vinci St-THIBAULT / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	40 556,51	15	40 556,51	0,00	0,00
	2004B00310 Coll 4 Arpents LAGNY / renov.salles sciences	31/12/2004	7 745,81	15	7 745,81	0,00	0,00
	2004B00311 Coll 4 Arpents LAGNY / standard, autom. Portail	31/12/2004	64 326,46	15	64 326,46	0,00	0,00
	2004B00312 Coll 4 Arpents LAGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	70 610,34	15	70 610,34	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00313 Coll 4 Arpents LAGNY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	2 763,88	15	2 763,88	0,00	0,00
	2004B00314 Coll Aulnes COMBS / rehab bloc scien. et fenêtres	31/12/2004	44 345,71	15	44 345,71	0,00	0,00
	2004B00317 Coll Cités U COMBS / réf. volet, autom. portail	31/12/2004	8 550,96	15	8 550,96	0,00	0,00
	2004B00320 Coll Glacis FERTE SJ / ravalement ateliers SEGPA	31/12/2004	17 422,11	15	17 422,11	0,00	0,00
	2004B00322 Coll Glacis FERTE SJ / Trv sinistres 2004	31/12/2004	6 620,67	15	6 620,67	0,00	0,00
	2004B00323 Coll Hyverneaux LESIGNY / face, store et parking	31/12/2004	31 338,92	15	31 338,92	0,00	0,00
	2004B00324 Coll Hyverneaux LESIGNY / Trv divers 2004	31/12/2004	2 040,64	15	2 040,64	0,00	0,00
	2004B00325 Coll Hyverneaux LESIGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	53 252,65	15	53 252,65	0,00	0,00
	2004B00326 Coll Maillettes MOISSY / remplac. portes ext.	31/12/2004	26 000,00	15	26 000,00	0,00	0,00
	2004B00328 Coll Maillettes MOISSY / Trv divers 2004	31/12/2004	905,90	15	905,90	0,00	0,00
	2004B00329 Coll Maillettes MOISSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	54 199,74	15	54 199,74	0,00	0,00
	2004B00333 Coll Remparts ROZAY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	17 270,22	15	17 270,22	0,00	0,00
	2004B00336 Coll Les Tilleuls CLAYE / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	5 167,27	15	5 167,27	0,00	0,00
	2004B00337 Coll Les Tilleuls CLAYE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	10 467,39	15	10 467,39	0,00	0,00
	2004B00338 Coll Les Tilleuls CLAYE / volets, portail élagage	31/12/2004	67 793,45	15	67 793,45	0,00	0,00
	2004B00341 Coll Tournelles VILLIERS / Trv imprév et urg. 2004	31/12/2004	14 618,98	15	14 618,98	0,00	0,00
	2004B00243 Coll Jaurès BROU / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	65 563,31	15	65 563,31	0,00	0,00
	2004B00244 Coll Monet TORCY / réf. cuisine, entrée, étanch.	31/12/2004	50 349,09	15	50 349,09	0,00	0,00
	2004B00245 Coll Monet TORCY / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	12 514,32	15	12 514,32	0,00	0,00
	2004B00246 Coll Monet TORCY / Trv divers 2004	31/12/2004	67 058,50	15	67 058,50	0,00	0,00
	2004B00247 Coll Monet TORCY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	8 832,12	15	8 832,12	0,00	0,00
	2004B00249 Coll Moulin PONTAULT / renov portes et fenetres	31/12/2004	531 922,88	15	531 922,88	0,00	0,00
	2004B00251 Coll Rostand BRAY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 017,38	15	2 017,38	0,00	0,00
	2004B00258 Coll Verne PROVINS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	3 433,43	15	3 433,43	0,00	0,00
	2004B00259 Coll Boétie MOISSY / éclair facade, amén. cuisine	31/12/2004	10 369,62	15	10 369,62	0,00	0,00
	2004B00262 Coll Dhuis NANTEUIL / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	6 514,21	15	6 514,21	0,00	0,00
	2004B00263 Coll Dhuis NANTEUIL / Trv sinistres 2004	31/12/2004	8 861,20	15	8 861,20	0,00	0,00
	2004B00266 Coll Grange B SAVIGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	12 631,37	15	12 631,37	0,00	0,00
	2004B00273 Coll Maillière LOGNES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	100 967,57	15	100 967,57	0,00	0,00
	2004B00275 Coll Mare Champs VAUX / Trv programmés 2004	31/12/2004	2 231,48	15	2 231,48	0,00	0,00
	2004B00276 Coll Mare Champs VAUX / Trv divers 2004	31/12/2004	6 935,46	15	6 935,46	0,00	0,00
	2004B00277 Coll Mare Champs VAUX / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	8 805,23	15	8 805,23	0,00	0,00
	2004B00280 Coll Rochefouc FERTE SJ / bouche d'aération	31/12/2004	2 170,14	15	2 170,14	0,00	0,00
	2004B00283 Coll Rochefouc FERTE SJ / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	6 595,65	15	6 595,65	0,00	0,00
	2004B00284 Coll Rochefouc FERTE SJ / Trv sinistres 2004	31/12/2004	34 096,00	15	34 096,00	0,00	0,00
	2004B00285 Coll La Vallée AVON / canalis., entrée, standard	31/12/2004	125 747,26	15	125 747,26	0,00	0,00
	2004B00286 Coll La Vallée AVON / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	15 205,84	15	15 205,84	0,00	0,00
	2004B00287 Coll La Vallée AVON / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	21 420,55	15	21 420,55	0,00	0,00



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00290 Coll Champivert CROUY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	5 657,45	15	5 657,45	0,00	0,00
	2004B00194 Coll Henri IV MEAUX / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	18 040,44	15	18 040,44	0,00	0,00
	2004B00195 Coll Henri IV MEAUX / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	33 542,01	15	33 542,01	0,00	0,00
	2004B00196 Coll Wallon SAVIGNY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	44 260,14	15	44 260,14	0,00	0,00
	2004B00197 Coll Cités U COMBS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	71 214,64	15	71 214,64	0,00	0,00
	2004B00198 Coll Wallon SAVIGNY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	946,25	15	946,25	0,00	0,00
	2004B00199 Coll Rémy COULOMMIERS / Porte, écoulem., sanit.	31/12/2004	54 704,62	15	54 704,62	0,00	0,00
	2004B00201 Coll Rémy COULOMMIERS / Trv imprév. urgents 2004	31/12/2004	15 478,44	15	15 478,44	0,00	0,00
	2004B00202 Coll Balzac NEMOURS / Atelier compl, Menuis. Ext	31/12/2004	197 745,63	15	197 745,63	0,00	0,00
	2004B00205 Coll Hutinel GRETZ / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	13 234,95	15	13 234,95	0,00	0,00
	2004B00210 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Trv impr. et urg. 2004	31/12/2004	11 773,26	15	11 773,26	0,00	0,00
	2004B00213 Coll Amyot MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	20 088,72	15	20 088,72	0,00	0,00
	2004B00215 Coll Monod VILLEPARISIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	44 782,50	15	44 782,50	0,00	0,00
	2004B00222 Coll Prévert REBAIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	3 668,68	15	3 668,68	0,00	0,00
	2004B00224 Coll Cousteau BUSSY / peint. cuisine, portes hall	31/12/2004	28 761,00	15	28 761,00	0,00	0,00
	2004B00227 Coll Cousteau BUSSY / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	997,39	15	997,39	0,00	0,00
	2004B00228 Coll Cousteau BUSSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	15 582,85	15	15 582,85	0,00	0,00
	2004B00230 Coll Campin FERTE G / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	20 220,59	15	20 220,59	0,00	0,00
	2004B00231 Coll Campin FERTE G / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	8 974,73	15	8 974,73	0,00	0,00
	2004B00232 Coll Fontaine LE MEE / rev. parking, cuis., téléph	31/12/2004	4 576,29	15	4 576,29	0,00	0,00
	2004B00233 Coll Fontaine LE MEE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	14 956,50	15	14 956,50	0,00	0,00
	2004B00235 Coll Barres OISSERY / rempl. portes, vmc, log int	31/12/2004	23 398,40	15	23 398,40	0,00	0,00
	2004B00236 Coll Barres OISSERY / Travaux divers 2004	31/12/2004	13 312,57	15	13 312,57	0,00	0,00
	2004B00237 Coll Barres OISSERY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	18 203,89	15	18 203,89	0,00	0,00
	2004B00239 Coll Rousseau OTHIS / Parking, chaudière, ref. mur	31/12/2004	2 033,74	15	2 033,74	0,00	0,00
	2004B00154 Coll Condorcet PONTAULT / Trv imprév. urgents 2004	31/12/2004	4 565,17	15	4 565,17	0,00	0,00
	2004B00155 Coll Denecourt BOIS LE ROI / Portes, fen., plomb.	31/12/2004	42 684,19	15	42 684,19	0,00	0,00
	2004B00156 Coll Denecourt BOIS LE ROI / Trv imprév. urg. 2004	31/12/2004	32 694,20	15	32 694,20	0,00	0,00
	2004B00157 Coll Montois DONNEMARIE / revêt. sol admin.	31/12/2004	5 153,15	15	5 153,15	0,00	0,00
	2004B00160 Coll Triolet VARENNES / Trv imprév. urgents 2004	31/12/2004	12 928,50	15	12 928,50	0,00	0,00
	2004B00164 Coll Europe CHELLES / Raval., Norme cuis., portail	31/12/2004	91 453,95	15	91 453,95	0,00	0,00
	2004B00165 Coll Europe CHELLES / Trv programmés 2004	31/12/2004	0,96	15	0,96	0,00	0,00
	2004B00166 Coll Europe CHELLES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	113 513,19	15	113 513,19	0,00	0,00
	2004B00167 Coll Europe DAMMARTIN / trait préau, autom Portail	31/12/2004	20 347,96	15	20 347,96	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00170 Coll Gregh CHAMPAGNE / stores et radiateurs log.	31/12/2004	16 172,17	15	16 172,17	0,00	0,00
	2004B00171 Coll Gregh CHAMPAGNE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	9 918,52	15	9 918,52	0,00	0,00
	2004B00172 Coll Gregh CHAMPAGNE / Trv sinistres 2004	31/12/2004	2 155,00	15	2 155,00	0,00	0,00
	2004B00174 Coll Villon ST FARGEAU / Trv divers 2004	31/12/2004	34 916,94	15	34 916,94	0,00	0,00
	2004B00177 Coll Sand CREGY / remise en état interphones log.	31/12/2004	17 552,97	15	17 552,97	0,00	0,00
	2004B00178 Coll Sand CREGY / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	4 209,91	15	4 209,91	0,00	0,00
	2004B00180 Coll Sand MOUROUX / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	23 994,54	15	23 994,54	0,00	0,00
	2004B00181 Coll Sand MOUROUX / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 913,54	15	1 913,54	0,00	0,00
	2004B00182 Coll Brassens BRIE / Acq. bât. démontables 2004	31/12/2004	1 410,39	15	1 410,39	0,00	0,00
	2004B00183 Coll Brassens BRIE / Sanit., stores auto., Cuis.	31/12/2004	18 384,08	15	18 384,08	0,00	0,00
	2004B00184 Coll Brassens BRIE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	6 675,62	15	6 675,62	0,00	0,00
	2004B00186 Coll Politzer DAMMARIE / trv dans vestiaires EPS	31/12/2004	5 742,71	15	5 742,71	0,00	0,00
	2004B00187 Coll Politzer DAMMARIE / Trv divers 2004	31/12/2004	28 588,93	15	28 588,93	0,00	0,00
	2004B00188 Coll Politzer DAMMARIE / Trv imprév. urgents 2004	31/12/2004	28 741,94	15	28 741,94	0,00	0,00
	2004B00190 Coll Philippe OZOIR / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	5 366,42	15	5 366,42	0,00	0,00
	2004B00193 Coll Henri IV MEAUX / sécuriser les acces au CDI	31/12/2004	908,96	15	908,96	0,00	0,00
	2004B00108 Coll Sysley MORET / labo, local poubelles	31/12/2004	10 042,94	15	10 042,94	0,00	0,00
	2004B00109 Coll Sysley MORET / transf. Salle, portail, sanit.	31/12/2004	40 937,42	15	40 937,42	0,00	0,00
	2004B00112 Coll Galande ROISSY / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	6 874,65	15	6 874,65	0,00	0,00
	2004B00113 Coll Galande ROISSY / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	20 581,28	15	20 581,28	0,00	0,00
	2004B00114 Coll Galande ROISSY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	12 214,96	15	12 214,96	0,00	0,00
	2004B00117 Coll Franck BUSSY / remplacement 2 portails	31/12/2004	39 712,35	15	39 712,35	0,00	0,00
	2004B00118 Coll Franck BUSSY / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	4 697,23	15	4 697,23	0,00	0,00
	2004B00124 Coll Chaussy BRIE / portail élec., revêt., peint.	31/12/2004	34 962,52	15	34 962,52	0,00	0,00
	2004B00127 Coll Chaussy BRIE / Trv programmés 2004	31/12/2004	72 092,58	15	72 092,58	0,00	0,00
	2004B00128 Coll Chaussy BRIE / Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	8 227,55	15	8 227,55	0,00	0,00
	2004B00131 Coll B Soleil CHELLES / Trv imprév et urgents 2004	31/12/2004	3 421,60	15	3 421,60	0,00	0,00
	2004B00132 Coll B Soleil CHELLES / Trv log. fonction 2004	31/12/2004	1 654,01	15	1 654,01	0,00	0,00
	2004B00134 Coll Beaumarc. MEAUX / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	3 408,20	15	3 408,20	0,00	0,00
	2004B00138 Coll B. Enclume TRILPORT / Trv programmés 2004	31/12/2004	11 736,06	15	11 736,06	0,00	0,00
	2004B00139 Coll B. Enclume TRILPORT / Automatisation portails	31/12/2004	33 615,87	15	33 615,87	0,00	0,00
	2004B00143 Coll St Saens LIZY / Trv divers 2004	31/12/2004	7 889,18	15	7 889,18	0,00	0,00
	2004B00146 Coll Péguy VERNEUIL / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	63 800,55	15	63 800,55	0,00	0,00
	2004B00148 Coll Pisan PERTHES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	5 972,00	15	5 972,00	0,00	0,00
	2004B00149 Coll Monet BUSSY / Acq. bât. démontables 2004	31/12/2004	115 359,51	15	115 359,51	0,00	0,00
	2004B00150 Coll Condorcet PONTAULT / automatisation portails	31/12/2004	23 500,73	15	23 500,73	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00152 Coll Condorcet PONTAULT / Cloture, remp portail	31/12/2004	92 206,09	15	92 206,09	0,00	0,00
	2004B00153 Coll Condorcet PONTAULT / Trv anti-intrusions 2004	31/12/2004	1 050,57	15	1 050,57	0,00	0,00
	2004B00058 Laboratoire Vétérinaire MEE / Trv programmés 2004	31/12/2004	6 660,53	15	6 660,53	0,00	0,00
	2004B00075 UAS TOURNAN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	5 507,53	15	5 507,53	0,00	0,00
	2004B00076 UAS NOISIEL / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	9 034,63	15	9 034,63	0,00	0,00
	2004B00078 UAS NEMOURS / Ref toiture pose lavabo et portail	31/12/2004	9 636,87	15	9 636,87	0,00	0,00
	2004B00079 UAS NEMOURS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	5 058,18	15	5 058,18	0,00	0,00
	2004B00080 UAS NEMOURS / Trv programmés 2004	31/12/2004	1 874,12	15	1 874,12	0,00	0,00
	2004B00081 UAS MONTEREAU / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 256,65	15	2 256,65	0,00	0,00
	2004B00082 UAS MELUN / Peinture sse	31/12/2004	1 398,58	15	1 398,58	0,00	0,00
	2004B00083 UAS MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	12 242,04	15	12 242,04	0,00	0,00
	2004B00084 UAS MELUN / Trv programmés 2004	31/12/2004	13 426,65	15	13 426,65	0,00	0,00
	2004B00085 UAS MEAUX / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	13 651,25	15	13 651,25	0,00	0,00
	2004B00086 UAS MEAUX / Trv programmés 2004	31/12/2004	26 163,74	15	26 163,74	0,00	0,00
	2004B00087 UAS COULOMMIERS / Refection couverture	31/12/2004	17 604,62	15	17 604,62	0,00	0,00
	2004B00088 UAS COULOMMIERS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	8 121,91	15	8 121,91	0,00	0,00
	2004B00089 UAS COULOMMIERS / Trv securite	31/12/2004	1 470,45	15	1 470,45	0,00	0,00
	2004B00095 D.A.P. DAMMARIE / Trv programmés 2004	31/12/2004	134 436,87	15	134 436,87	0,00	0,00
	2004B00098 Hôtel Dept MELUN / Mise en securite bat c	31/12/2004	52 239,86	15	52 239,86	0,00	0,00
	2004B00102 Coll SERRIS / Acq. bât. démontables 2004	31/12/2004	10 837,84	15	10 837,84	0,00	0,00
	2005B00319 BAB UAS BRIE mise en conf electr	31/12/2005	186,38	15	186,38	0,00	0,00
	2005B00321 SAB - PMI CHAMPAGNE / travaux divers	31/12/2005	622,49	15	622,49	0,00	0,00
	2005B00323 SAB-Square fontaine la reine/Travaux divers	31/12/2005	32 890,58	15	32 890,58	0,00	0,00
	2005B00324 SAB-PMI OZOIR/travaux divers	31/12/2005	1 153,45	15	1 153,45	0,00	0,00
	2005B00326 COL-Col E.Triolet LE MEE/acquisitions BD	31/12/2005	6 976,66	15	6 976,66	0,00	0,00
	2005B00331 BAB - DEE Dammarie / Travaux divers 2005	31/12/2005	24 625,86	15	24 625,86	0,00	0,00
	2005B00333 DAJP - UAS MONTEREAU / Trv sin 2005	31/12/2005	12 602,73	15	12 602,73	0,00	0,00
	2005B00272 COL Brassens BRIE Création local poubelle réfrigé	31/12/2005	1 242,98	15	1 242,98	0,00	0,00
	2005B00273 SAB-Musée S.malarmé VULAINES/Travaux divers 2005	31/12/2005	2 012,89	15	2 012,89	0,00	0,00
	2005B00274 COL-col Henri 4 meaux/Travaux divers 2005	31/12/2005	39 615,73	15	39 615,73	0,00	0,00
	2005B00277 DAJP - Col HUTINEL GRETZ / Trvx sin 2005	31/12/2005	6 926,38	15	6 926,38	0,00	0,00
	2005B00278 Coll Remparts ROZAY / trx divers 2005	31/12/2005	63 359,16	15	63 359,16	0,00	0,00
	2005B00282 Coll Sand MOUROUX / trx divers 2005	31/12/2005	47 630,12	15	47 630,12	0,00	0,00
	2005B00288 COL-Col Capucins MELUN/Remp menuiseries	31/12/2005	319 040,26	15	319 040,26	0,00	0,00
	2005B00289 BAB - DGAS MELUN / Trv divers 2005	31/12/2005	627,55	15	627,55	0,00	0,00
	2005B00290 COL-Col A.rimbaud NEMOURS/Travaux divers 2005	31/12/2005	4 218,50	15	4 218,50	0,00	0,00
	2005B00291 Coll M. Renaud SERRIS / Acq. bât. démontables	31/12/2005	11 206,33	15	11 206,33	0,00	0,00
	2005B00293 SAB-CIO Meaux / Travaux divers 2005	31/12/2005	2 585,39	15	2 585,39	0,00	0,00
	2005B00299 BAB - CADAL MELUN / Trv divers 2005	31/12/2005	24 056,04	15	24 056,04	0,00	0,00
	2005B00301 SAB-CAUE coulommiers/Travaux divers 2005	31/12/2005	291,81	15	291,81	0,00	0,00
	2005B00303 SAB-ancien palais justice MELUN	31/12/2005	275,23	15	275,23	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00306 COL-Col Cités Unis COMBS/construction préaux	31/12/2005	1 794,00	25	1 136,00	71,00	587,00
	2005B00307 BAB - Bur 66 r belle ombre / Travaux divers 2005	31/12/2005	1 447,58	15	1 447,58	0,00	0,00
	2005B00309 COL-col Rochefoucauld la ferte s/jouarre-confo ASC	31/12/2005	1 693,54	15	1 693,54	0,00	0,00
	2005B00310 SAB-Sab UAS Coulommiers/Travaux divers 2005	31/12/2005	47 124,54	15	47 124,54	0,00	0,00
	2005B00311 COL-Col M.à vent THORIGNY/Ravalement façades	31/12/2005	122 499,19	15	122 499,19	0,00	0,00
	2005B00312 SAB-PMI soupes/travaux divers	31/12/2005	932,10	15	932,10	0,00	0,00
	2005B00223 Coll Creusottes VILLENEUVE / Trx divers 2005	31/12/2005	18 888,16	15	18 888,16	0,00	0,00
	2005B00224 DAJP - Col L. Aragon TORCY / Trvx sin 2005	31/12/2005	6 540,42	15	6 540,42	0,00	0,00
	2005B00225 Coll Hyverneaux LESIGNY / Trx divers 2005	31/12/2005	46 965,58	15	46 965,58	0,00	0,00
	2005B00226 COL-col A.franck BUSSY/Travaux divers 2005	31/12/2005	1 173,63	15	1 173,63	0,00	0,00
	2005B00228 COL-col J.monnet TORCY/Améngt bureau vie scolaire	31/12/2005	7 872,12	15	7 872,12	0,00	0,00
	2005B00230 COL-col condorcet PONTAULT/Travaux divers 2005	31/12/2005	31 684,38	15	31 684,38	0,00	0,00
	2005B00232 COL-Col boetie MOISSY/Travaux divers 2005	31/12/2005	41 076,62	15	41 076,62	0,00	0,00
	2005B00234 UAS NEMOURS / Trvx divers 2005	31/12/2005	248 501,74	15	248 501,74	0,00	0,00
	2005B00235 Coll Roux CHATEAU/ Trx divers 2005	31/12/2005	36 428,98	15	36 428,98	0,00	0,00
	2005B00236 COL BALZAC NEMOURS / ravalement façades et men ext	31/12/2005	58 718,37	15	58 718,37	0,00	0,00
	2005B00239 Coll L. Armand SAVIGNY LE TEMPLE / Trx divers 2005	31/12/2005	6 929,62	15	6 929,62	0,00	0,00
	2005B00243 SAB - CIO PROVINS / Travaux divers 2005	31/12/2005	348,12	15	348,12	0,00	0,00
	2005B00246 COL BONHEUR LE CHATELET - travaux divers 05	31/12/2005	296 364,46	15	296 364,46	0,00	0,00
	2005B00249 COL-Col L.de vinci ST THIBAULT/Salles de sciences	31/12/2005	33 082,26	15	33 082,26	0,00	0,00
	2005B00251 COL - Coll provins lelorgne- rénov zones de circul	31/12/2005	50 604,72	15	50 604,72	0,00	0,00
	2005B00253 COL Curie PROVINS - travaux divers 05	31/12/2005	6 203,60	15	6 203,60	0,00	0,00
	2005B00255 Square Fontaine la reine/Travaux divers 2005	31/12/2005	73 310,45	15	73 310,45	0,00	0,00
	2005B00257 COL-Col A.rimbaud NEMOURS/Travaux de sécurité 2005	31/12/2005	7 385,52	15	7 385,52	0,00	0,00
	2005B00259 COL-col la vallée avon/rempe fenetres	31/12/2005	212 246,06	15	212 246,06	0,00	0,00
	2005B00260 SAB-CIO Fontainebleau/ Travaux divers 2005	31/12/2005	4 986,46	15	4 986,46	0,00	0,00
	2005B00261 COL-Col La Vallée AVON/Travaux divers 2005	31/12/2005	67 644,97	15	67 644,97	0,00	0,00
	2005B00262 COL-Col L.michel FAREMOUTIERS/Travaux divers 2005	31/12/2005	41 082,63	15	41 082,63	0,00	0,00
	2005B00266 COL-Col Tournelles VILLIERS/Travaux divers 2005	31/12/2005	27 168,11	15	27 168,11	0,00	0,00
	2005B00267 BAB UAS COULOMMIERS ref des sols et peintures	31/12/2005	11 995,04	15	11 995,04	0,00	0,00
	2005B00268 COL-Col Capucins MELUN/Travaux divers 2005	31/12/2005	23 344,47	15	23 344,47	0,00	0,00
	2005B00269 COL - Coll P.Montereau MONTEREAU / Trv divers 2005	31/12/2005	93 622,11	15	93 622,11	0,00	0,00
	2005B00179 Coll Callas COUNTRY/ Trx divers 2005	31/12/2005	47 081,64	15	47 081,64	0,00	0,00
	2005B00180 BAB-UAS melun/Travaux divers 2005	31/12/2005	5 901,58	15	5 901,58	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00182 COLL-Coll P.picasso CHAMPS/Travaux divers 2005	31/12/2005	20 540,64	15	20 540,64	0,00	0,00
	2005B00183 COLL-Coll A.malraux MONTEREAU/Travaux sécurité 05	31/12/2005	59 321,30	15	59 321,30	0,00	0,00
	2005B00184 COL-Coll P.eluard MONTEREAU/Travaux sécurité 2005	31/12/2005	37 562,14	15	37 562,14	0,00	0,00
	2005B00187 COLL-Coll La vallée AVON/Travaux sécurité 2005	31/12/2005	32 327,12	15	32 327,12	0,00	0,00
	2005B00188 COLL L.cézard FONTAINEBLEAU/Travaux sécurité 2005	31/12/2005	2 529,22	15	2 529,22	0,00	0,00
	2005B00189 Coll V.gogh emerainville/Travaux divers 2005	31/12/2005	16 635,03	15	16 635,03	0,00	0,00
	2005B00190 BAB - Hôtel Dept MELUN / Trx divers 2005	31/12/2005	127 127,85	15	127 127,85	0,00	0,00
	2005B00191 Coll hutinel GRETZ / travaux divers 2005	31/12/2005	91 165,12	15	91 165,12	0,00	0,00
	2005B00192 Coll Cézard FONTAINEBLEAU / Travaux divers 2005	31/12/2005	81 328,52	15	81 328,52	0,00	0,00
	2005B00194 Coll Denecourt BOIS LE ROI / Trx divers 2005	31/12/2005	152 692,59	15	152 692,59	0,00	0,00
	2005B00195 Coll Goscinny VAIRES / trx divers 2005	31/12/2005	5 584,00	15	5 584,00	0,00	0,00
	2005B00199 Coll Le parc des Tourelles CLAYE / Trv divers 2005	31/12/2005	210 174,41	15	210 174,41	0,00	0,00
	2005B00200 UAS COMM. ROISSY /trvx divers 2005	31/12/2005	4 651,08	15	4 651,08	0,00	0,00
	2005B00201 COLL-Coll Pyramide LIEUSAIN/Travaux divers 2005	31/12/2005	37 162,04	15	37 162,04	0,00	0,00
	2005B00205 COL-Coll L.braille ESBLY/Travaux divers 2005	31/12/2005	24 912,79	15	24 912,79	0,00	0,00
	2005B00206 COL-Coll L.de savigny PROVINS/salle archives,adouc	31/12/2005	28 929,73	15	28 929,73	0,00	0,00
	2005B00210 Maison Syndicats MELUN/Travaux divers 2005	31/12/2005	24 653,62	15	24 653,62	0,00	0,00
	2005B00211 Coll Moulin PONTAULT/ Trx divers 2005	31/12/2005	443 865,27	15	443 865,27	0,00	0,00
	2005B00217 COL-Coll E.satie MITRY/Travaux divers 2005	31/12/2005	16 286,16	15	16 286,16	0,00	0,00
	2005B00218 Locaux Focel LA ROCHETTE / Trx divers 2005	31/12/2005	130 932,18	15	130 932,18	0,00	0,00
	2005B00220 COL-Coll J.vernes PROVINS/Travaux divers 2005	31/12/2005	79 152,76	15	79 152,76	0,00	0,00
	2005B00221 COL-Coll R.buron NANDY/Travaux divers 2005	31/12/2005	37 975,88	15	37 975,88	0,00	0,00
	2005B00127 COL - Coll Chapelle la reine / Travaux divers 05	31/12/2005	15 175,03	15	15 175,03	0,00	0,00
	2005B00130 COL - Coll A Chaussy BRIE C RBT / Trx divers 2005	31/12/2005	267 745,80	15	267 745,80	0,00	0,00
	2005B00131 BAB - UAS LAGNY / Travaux divers 2005	31/12/2005	3 779,61	15	3 779,61	0,00	0,00
	2005B00134 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2005	31/12/2005	12 433,55	15	12 433,55	0,00	0,00
	2005B00135 COL - Coll M.laurencin OZOIR / Trv divers 2005	31/12/2005	71 969,17	15	71 969,17	0,00	0,00
	2005B00136 COL - Coll C.monnet BUSSY / Travaux divers 2005	31/12/2005	67 175,83	15	67 175,83	0,00	0,00
	2005B00137 COL - Coll Mallarmé FONTENAY / Trv divers 2005	31/12/2005	178 296,76	15	178 296,76	0,00	0,00
	2005B00138 COL - Coll Malraux MONTEREAU / Trv divers 2005	31/12/2005	42 285,58	15	42 285,58	0,00	0,00
	2005B00139 COL - Coll Delacroix ROISSY / Trv divers 2005	31/12/2005	69 304,24	15	69 304,24	0,00	0,00
	2005B00140 COL - Coll Glacis LA FERTE SS J / Trv divers 2005	31/12/2005	62 513,77	15	62 513,77	0,00	0,00
	2005B00141 DAJP - Col A.Rimbaud NEMOURS / Trv sin 2005	31/12/2005	5 247,32	15	5 247,32	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00148 COL - Coll Chevallier SOUPPES / Trv divers 2005	31/12/2005	159 353,96	15	159 353,96	0,00	0,00
	2005B00149 COL - Coll Mon Plaisir CRECY / Trv divers 2005	31/12/2005	20 219,79	15	20 219,79	0,00	0,00
	2005B00150 COL - Coll Grand Parc CESSON / Trx divers 2005	31/12/2005	52 328,32	15	52 328,32	0,00	0,00
	2005B00152 COL - Coll G.politzer DAMMARIE / Trv sécurité 2005	31/12/2005	146 551,64	15	146 551,64	0,00	0,00
	2005B00153 COL - Coll les blés d'or BAILLY / Trv divers 2005	31/12/2005	11 716,03	15	11 716,03	0,00	0,00
	2005B00154 COL - Coll R.buron NANDY / Travaux divers 2005	31/12/2005	8 906,30	15	8 906,30	0,00	0,00
	2005B00156 COL - Coll J.vilar VERT ST DENIS / Trv divers 2005	31/12/2005	38 894,94	15	38 894,94	0,00	0,00
	2005B00157 COL - Coll Henri IV MEAUX / Travaux divers 2005	31/12/2005	198 709,47	15	198 709,47	0,00	0,00
	2005B00158 BAB - Musée NEMOURS / Travaux divers 2005	31/12/2005	172 095,30	15	172 095,30	0,00	0,00
	2005B00161 COL - Coll M.rivière LAGNY / Travaux divers 2005	31/12/2005	40 436,63	15	40 436,63	0,00	0,00
	2005B00162 COL - Coll Europe DAMMARTIN / Travaux divers 2005	31/12/2005	19 118,72	15	19 118,72	0,00	0,00
	2005B00163 BAB - DABC-DAUDT-COS (MELUN) / Trv divers 2005	31/12/2005	43 582,36	15	43 582,36	0,00	0,00
	2005B00165 BAB - CMS LA FERTE S JOUARRE/ Travaux divers 2005	31/12/2005	1 475,65	15	1 475,65	0,00	0,00
	2005B00166 BAB - UAS CHELLES / Travaux divers 2005	31/12/2005	1 607,13	15	1 607,13	0,00	0,00
	2005B00169 COL - Coll Brassens ST MARD / Travaux divers 2005	31/12/2005	12 178,90	15	12 178,90	0,00	0,00
	2005B00172 COL - Coll Prévert LORREZ / Trv divers 2005	31/12/2005	155 007,26	15	155 007,26	0,00	0,00
	2005B00175 COL-Col les aulnes combs/Travaux divers 2005	31/12/2005	137 705,95	15	137 705,95	0,00	0,00
	2005B00176 BAB-UAS montereau/Travaux divers 2005	31/12/2005	16 672,91	15	16 672,91	0,00	0,00
	2005B00084 COL - Coll Fontaine LE MEE / Trv mise séc. 2005	31/12/2005	17 658,34	15	17 658,34	0,00	0,00
	2005B00085 COL - Coll J Fontaine LE MEE / Trx div 2005	31/12/2005	90 787,52	15	90 787,52	0,00	0,00
	2005B00086 COL - Coll Weczerka CHELLES / Trv divers 2005	31/12/2005	292 231,73	15	292 231,73	0,00	0,00
	2005B00088 COL - Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Trv sécur 2005	31/12/2005	18 022,79	15	18 022,79	0,00	0,00
	2005B00089 COL - Coll Grange B SAVIGNY / Trv divers 2005	31/12/2005	67 737,33	15	67 737,33	0,00	0,00
	2005B00090 COL - Coll Aragon TORCY / Trx divers 2005	31/12/2005	161 670,50	15	161 670,50	0,00	0,00
	2005B00091 COL - Coll Triolet LE MEE / Travaux divers 2005	31/12/2005	16 088,87	15	16 088,87	0,00	0,00
	2005B00092 BAB - UAS MEAUX / Travaux divers 2005	31/12/2005	26 145,01	15	26 145,01	0,00	0,00
	2005B00093 BAB - UAS TOURNAN / Travaux divers 2005	31/12/2005	9 574,84	15	9 574,84	0,00	0,00
	2005B00094 BAB - UAS PROVINS / Travaux divers 2005	31/12/2005	2 727,44	15	2 727,44	0,00	0,00
	2005B00095 BAB - UAS MITRY / Travaux divers 2005	31/12/2005	11 540,03	15	11 540,03	0,00	0,00
	2005B00096 BAB - UAS NANGIS / Travaux divers 2005	31/12/2005	29 116,43	15	29 116,43	0,00	0,00
	2005B00097 BAB - UAS CESSON / Travaux divers 2005	31/12/2005	13 997,03	15	13 997,03	0,00	0,00
	2005B00098 COL - Coll Barthélémy NANGIS / Trv divers 2005	31/12/2005	255 919,43	15	255 919,43	0,00	0,00
	2005B00099 COL - Coll G.philipe OZOIR / Trv de sécurité 2005	31/12/2005	107 855,75	15	107 855,75	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00100 COL - Coll Barres OISSERY / Travaux sécurité 2005	31/12/2005	14 616,21	15	14 616,21	0,00	0,00
	2005B00101 COL - Coll M. Laurencin OZOIR / Trv sécurité 2005	31/12/2005	18 209,33	15	18 209,33	0,00	0,00
	2005B00104 COL - Coll Monthéty PONTAULT / Trv divers 2005	31/12/2005	32 493,49	15	32 493,49	0,00	0,00
	2005B00108 BAB - UAS Fontainebleau / Travaux divers 2005	31/12/2005	9 797,63	15	9 797,63	0,00	0,00
	2005B00109 BAB - DAP Dammarie / Travaux divers 2005	31/12/2005	49 304,45	15	49 304,45	0,00	0,00
	2005B00110 COL - Coll P.Montereau MONTEREAU / Trv sécu 2005	31/12/2005	7 136,07	15	7 136,07	0,00	0,00
	2005B00111 COL - Coll Bois Enclume TRILPORT / Trv divers 2005	31/12/2005	59 246,87	15	59 246,87	0,00	0,00
	2005B00112 COL - Coll Michel FAREMOUTIERS / Rehaus. cloture	31/12/2005	90 620,83	15	90 620,83	0,00	0,00
	2005B00115 COL - Coll Campin FERTE GAUCHER / Trv divers 2005	31/12/2005	108 289,86	15	108 289,86	0,00	0,00
	2005B00116 COL - Coll Beaumarchais MEAUX/Travaux divers 2005	31/12/2005	58 496,64	15	58 496,64	0,00	0,00
	2005B00118 COL - Coll G.sand CREGY / Travaux divers 2005	31/12/2005	117 919,86	15	117 919,86	0,00	0,00
	2005B00119 COL - Coll Barres OISSERY / Trv divers 2005	31/12/2005	342 075,87	15	342 075,87	0,00	0,00
	2005B00120 COL - Coll les tilleuls CLAYE / Trv sécurité 2005	31/12/2005	47 078,12	15	47 078,12	0,00	0,00
	2005B00121 COL - Coll b soleil chelles / Travaux divers 2005	31/12/2005	105 529,57	15	105 529,57	0,00	0,00
	2005B00122 COL - Coll Lang. Mitry mory / Travaux divers 2005	31/12/2005	99 871,88	15	99 871,88	0,00	0,00
	2005B00123 COL - Coll Monod VILLEPARISIS /Travaux divers 2005	31/12/2005	161 012,07	15	161 012,07	0,00	0,00
	2005B00124 COL - Coll G Brassens BRIE - Travaux divers 2005	31/12/2005	13 044,68	15	13 044,68	0,00	0,00
	2005B00126 COL - Coll Rochefouc. FERTE S J / Trv divers 2005	31/12/2005	57 383,99	15	57 383,99	0,00	0,00
	2005B00044 COL - Coll Langevin MITRY / Mise en sécurité 2005	31/12/2005	18 666,04	15	18 666,04	0,00	0,00
	2005B00045 COL - Coll provins lelorgne / Travaux divers	31/12/2005	26 159,08	15	26 159,08	0,00	0,00
	2005B00048 COL - Coll Camus MEAUX / Travaux divers	31/12/2005	3 778,94	15	3 778,94	0,00	0,00
	2005B00049 COL - Coll Chopin MELUN / Travaux divers 2005	31/12/2005	85 729,23	15	85 729,23	0,00	0,00
	2005B00050 COL - Coll eluard montereau / Renov. éclairages	31/12/2005	7 998,24	15	7 998,24	0,00	0,00
	2005B00051 COL - Coll Jaurès BROU / Travaux divers 2005	31/12/2005	100 926,61	15	100 926,61	0,00	0,00
	2005B00052 COL - Coll Champivert CROUY / Travaux divers 2005	31/12/2005	15 528,31	15	15 528,31	0,00	0,00
	2005B00053 COL - Coll Moulin vent THORIGNY / Trv divers 2005	31/12/2005	241 268,99	15	241 268,99	0,00	0,00
	2005B00054 COL - Coll La maillière LOGNES / Trv divers 2005	31/12/2005	96 080,00	15	96 080,00	0,00	0,00
	2005B00058 COL - Coll Corot CHELLES / Trv divers 2005	31/12/2005	60 917,85	15	60 917,85	0,00	0,00
	2005B00059 COL - Coll Villon ST FARGEAU / Trv divers 2005	31/12/2005	120 815,91	15	120 815,91	0,00	0,00
	2005B00060 COL - Coll Parc Frot MEAUX / Trv divers 2005	31/12/2005	89 984,12	15	89 984,12	0,00	0,00
	2005B00061 COL - Coll Lanoux CHAMPS / Trv divers 2005	31/12/2005	57 893,70	15	57 893,70	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00062 COL - Coll Philippe OZOIR / Trv divers 2005	31/12/2005	86 498,97	15	86 498,97	0,00	0,00
	2005B00063 COL - Coll Rousseau OTHIS / Trv divers 2005	31/12/2005	339 595,69	15	339 595,69	0,00	0,00
	2005B00064 COL - Coll Parc Frot MEAUX / Trv passage couvert	31/12/2005	6 703,11	15	6 703,11	0,00	0,00
	2005B00065 COL - Coll Eluard MONTEREAU / Trv divers 2005	31/12/2005	49 097,78	15	49 097,78	0,00	0,00
	2005B00066 COL - Coll Sysley MORET / Trv divers 2005	31/12/2005	139 303,70	15	139 303,70	0,00	0,00
	2005B00067 COL - Coll Pisan PERTHES / Trv divers 2005	31/12/2005	23 871,08	15	23 871,08	0,00	0,00
	2005B00068 COL - Coll PISAN PERTHES / Travaux vitrage loge	31/12/2005	8 022,72	15	8 022,72	0,00	0,00
	2005B00069 COL - Coll Vinci St-thibault / Trv divers 2005	31/12/2005	33 258,61	15	33 258,61	0,00	0,00
	2005B00070 COL - Coll Vermay TOURNAN / Trv divers 2005	31/12/2005	49 340,45	15	49 340,45	0,00	0,00
	2005B00072 BAB - LVD MEE / Trv divers 2005	31/12/2005	18 794,18	15	18 794,18	0,00	0,00
	2005B00073 COL - Coll Les cités unis COMBS / Trv divers 2005	31/12/2005	34 706,79	15	34 706,79	0,00	0,00
	2005B00079 COL - Collège G.brassens BRIE / Trv divers 2005	31/12/2005	56 179,47	15	56 179,47	0,00	0,00
	2005B00081 COL - Coll Vinci ST THIBAULT / Mise en séc. 2005	31/12/2005	56 176,37	15	56 176,37	0,00	0,00
	2005B00082 BAB - Musée BARBIZON / Travaux divers 2005	31/12/2005	12 285,41	15	12 285,41	0,00	0,00
	2005B00004 COL - Coll Segrais LOGNES / Trx divers 2005	31/12/2005	48 557,82	15	48 557,82	0,00	0,00
	2005B00006 COL - Coll Péguy VERNEUIL / Trx divers 2005	31/12/2005	61 748,71	15	61 748,71	0,00	0,00
	2005B00007 COL - Coll C Peguy VERNEUIL / Const. préau 2005	31/12/2005	70 184,34	25	44 912,00	2 807,00	22 465,34
	2005B00009 COL - Coll St Louis LIEUSAIN / Mise conf. asc.	31/12/2005	5 800,60	15	5 800,60	0,00	0,00
	2005B00010 COL - Coll R Buron NANDY / Mise conform ascenseurs	31/12/2005	2 753,19	15	2 753,19	0,00	0,00
	2005B00011 COL - Coll E. Triolet VARENNES / Mise conf asc.	31/12/2005	12 866,10	15	12 866,10	0,00	0,00
	2005B00012 COL - Coll L. Aragon TORCY / Extension parking	31/12/2005	14,50	10	14,50	0,00	0,00
	2005B00013 COL - Coll Hutinel GRETZ / Mise conf. ascenceur	31/12/2005	4 086,73	15	4 086,73	0,00	0,00
	2005B00014 COL - Coll Denecourt BOIS LE ROI / Mise conf. asc.	31/12/2005	6 033,82	15	6 033,82	0,00	0,00
	2005B00015 COL - Coll Curie PROVINS / Trv reseaux cuisines	31/12/2005	4 299,24	15	4 299,24	0,00	0,00
	2005B00016 COL - Coll Galande ROISSY / Trv divers 2005	31/12/2005	39 282,72	15	39 282,72	0,00	0,00
	2005B00017 COL - Coll Triolet VARENNES / Trv divers 2005	31/12/2005	42 285,19	15	42 285,19	0,00	0,00
	2005B00018 COL - Coll Europe CHELLES / Trv divers 2005	31/12/2005	190 066,73	15	190 066,73	0,00	0,00
	2005B00019 COL - Coll Gregh CHAMPAGNE / Trv divers 2005	31/12/2005	109 039,01	15	109 039,01	0,00	0,00
	2005B00020 COL - Coll Wallon SAVIGNY / Trv divers 2005	31/12/2005	103 707,23	15	103 707,23	0,00	0,00
	2005B00021 COL - Coll Rémy COULOMMIERS / Trv divers 2005	31/12/2005	72 766,10	15	72 766,10	0,00	0,00
	2005B00022 COL - Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Trv divers 2005	31/12/2005	207 866,10	15	207 866,10	0,00	0,00
	2005B00023 COL - Coll Cousteau BUSSY / Trv divers 2005	31/12/2005	111 099,62	15	111 099,62	0,00	0,00
	2005B00024 COL - Coll Monet TORCY / Trv divers 2005	31/12/2005	48 834,41	15	48 834,41	0,00	0,00
	2005B00025 COL - Coll Rostand BRAY / Trv divers 2005	31/12/2005	31 368,23	15	31 368,23	0,00	0,00
	2005B00026 COL - Coll Mare Champs VAUX / Trv divers 2005	31/12/2005	76 308,82	15	76 308,82	0,00	0,00
	2005B00027 COL - Coll Maillettes MOISSY / Trv divers 2005	31/12/2005	150 976,13	15	150 976,13	0,00	0,00
	2005B00028 COL - Coll Les Tilleuls CLAYE / Trv divers 2005	31/12/2005	360 554,74	15	360 554,74	0,00	0,00



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00029 COL - Coll Doisneau DAMMARIE / Trv divers 2005	31/12/2005	33 577,55	15	33 577,55	0,00	0,00
	2005B00030 COL - Coll St Louis LIEUSAIN / Trv divers 2005	31/12/2005	77 508,69	15	77 508,69	0,00	0,00
	2005B00031 COL - Coll Langevin MITRY / Trv divers 2005	31/12/2005	89 875,79	15	89 875,79	0,00	0,00
	2005B00032 COL - Coll Brossolette MELUN / Trv divers 2005	31/12/2005	133 519,53	15	133 519,53	0,00	0,00
	2005B00033 COL - Coll Montois DONNEMARIE / Trv divers 2005	31/12/2005	107 215,80	15	107 215,80	0,00	0,00
	2005B00034 COL - Coll Philippe VILLEPARISIS / Trv divers 2005	31/12/2005	52 620,20	15	52 620,20	0,00	0,00
	2005B00035 COL - Coll Schoelcher TORCY / Trv divers 2005	31/12/2005	17 095,79	15	17 095,79	0,00	0,00
	2005B00036 COL - Coll Luzard NOISIEL / Trv divers 2005	31/12/2005	155 479,63	15	155 479,63	0,00	0,00
	2005B00037 COL - Coll Prévert REBAIS / Trv divers 2005	31/12/2005	92 979,65	15	92 979,65	0,00	0,00
	2005B00038 COL - Coll St Saens LIZY / Trv divers 2005	31/12/2005	44 363,43	15	44 363,43	0,00	0,00
	2005B00039 BAB - DIRD MELUN / Trv divers 2005	31/12/2005	79 405,62	15	79 405,62	0,00	0,00
	2005B00041 COL - Coll Dhuis NANTEUIL / Trx divers 2005	31/12/2005	122 199,69	15	122 199,69	0,00	0,00
	2005B00042 COL - Coll Dhuis NANTEUIL / sondage sols 2005	31/12/2005	1 149,85	25	720,00	45,00	384,85
	2005B00002 COL - Coll Wallon SAVIGNY / préau	31/12/2005	72 528,57	25	46 199,00	2 924,00	23 405,57
	2005B00003 COL - Coll Balzac NEMOURS / Trx divers 2005	31/12/2005	119 360,83	15	119 360,83	0,00	0,00
	2004B01053 DIRD MELUN/ Câblage	31/12/2005	217 117,39	15	217 117,39	0,00	0,00
	2004B01056 COL aragon torcy/construction préaux	31/12/2005	58 430,58	25	37 392,00	2 337,00	18 701,58
	2004B01057 Médiathèque LE MEE/Aménagement bureaux	31/12/2005	37 904,48	15	37 904,48	0,00	0,00
	2004B01068 Coll J.des barres OISSERY/Construction de préaux	31/12/2005	76 321,15	25	48 832,00	3 052,00	24 437,15
	2004B01077 Rue E.briais MELUN/Protection ravalement ext	31/12/2005	27 686,95	15	27 686,95	0,00	0,00
	2004B01079 Col La Boétie MOISSY / Constr. préau	31/12/2005	73 256,47	25	46 880,00	2 930,00	23 446,47
	2004B00990 Coll Fontaine LE MEE/chgt détect alarme vol,câblage	31/12/2005	13 577,12	15	13 577,12	0,00	0,00
	2004B00993 Coll Chopin MELUN/Protection mezzanine	31/12/2005	1 435,20	15	1 435,20	0,00	0,00
	2004B00995 Coll Cézard FONTAINEBLEAU /alarme vol	31/12/2005	11 102,27	15	11 102,27	0,00	0,00
	2004B01014 Coll Roux CH LANDON / Rénov salles sciences	31/12/2005	14 752,63	15	14 752,63	0,00	0,00
	2004B01031 Coll P.langevin MITRY/Construction	31/12/2005	10 728,12	25	6 864,00	429,00	3 435,12
	2004B01035 DSV MELUN/ Revetment sol	31/12/2005	16 123,38	15	16 123,38	0,00	0,00
	2004B00936 UAS COULOMMIERS / ASSECHEMENT DES MUURS DES BATS	31/12/2005	34 916,96	15	34 916,96	0,00	0,00
	2004B00944 Coll Camus MEAUX/Travaux supplémentaires	31/12/2005	1 797,03	15	1 797,03	0,00	0,00
	2004B00945 Coll Delacroix ROISSY/Vidéo surveillance,carrelage	31/12/2005	32 742,06	15	32 742,06	0,00	0,00
	2004B00946 Coll Wiener CHAMPS/Remp détecteurs anti-intrusions	31/12/2005	8 867,43	15	8 867,43	0,00	0,00
	2004B00948 Coll Buron NANDY/transformation local	31/12/2005	4 693,61	15	4 693,61	0,00	0,00
	2004B00950 Coll Hutinel GRETZ / rempl des volets roulants	31/12/2005	15 413,49	15	15 413,49	0,00	0,00
	2004B00952 Col bois enclume TRILPORT- rehaussement grillage	31/12/2005	127 240,32	15	127 240,32	0,00	0,00
	2004B00975 Coll Callas COUNTRY/Barreaudage ds 5 salles et ESC	31/12/2005	12 660,90	15	12 660,90	0,00	0,00
	2004B00978 Coll Henri IV MEAUX/Peinture couloir	31/12/2005	2 505,06	15	2 505,06	0,00	0,00
	2004B00889 Coll Lelorgne de Savigny PROVINS/Extension	31/12/2005	45 694,46	25	29 232,00	1 827,00	14 635,46

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00890 Maison d'enf.LUZANCY/Réfect enduit et encadr fenet	31/12/2005	296 169,32	15	296 169,32	0,00	0,00
	2004B00894 Coll Péguy VERNEUIL/Rideaux,sol,murs,bac à graisse	31/12/2005	48 901,96	15	48 901,96	0,00	0,00
	2004B00897 Coll Philippe OZOIR/Réhabilitation salles de scienc	31/12/2005	170 780,81	15	170 780,81	0,00	0,00
	2004B00902 Col Mallarmé FONTENAY/Revetement sol,porte sécu	31/12/2005	19 009,91	15	19 009,91	0,00	0,00
	2004B00903 Coll Tronchon St-Soupplets/Instal rideaux ou store	31/12/2005	43 418,35	15	43 418,35	0,00	0,00
	2004B00907 Coll Aulnes COMBS/Faux plafonds,parking logt	31/12/2005	27 801,38	15	27 801,38	0,00	0,00
	2004B00910 Coll Champivert Crouy/Faïence,gaz,refect salle pol	31/12/2005	44 106,26	15	44 106,26	0,00	0,00
	2004B00911 Coll Lizard NOISIEL/Ravalement façade	31/12/2005	326 852,41	15	326 852,41	0,00	0,00
	2004B00915 Coll Savigny PROVINS/Chauffage et huisseries	31/12/2005	150 361,18	15	150 361,18	0,00	0,00
	2004B00916 Coll Roux CHATEAU/Rénov salle de physique	31/12/2005	20 595,36	15	20 595,36	0,00	0,00
	2004B00924 Coll lizard NOISIEL/Clôtures,tapis,47 stores	31/12/2005	61 798,58	15	61 798,58	0,00	0,00
	2004B00859 Coll St Louis LIEUSAINT/Peint.cuisine,faux plafond	31/12/2005	46 101,27	15	46 101,27	0,00	0,00
	2004B00861 Coll Gregh CHAMPAGNE/Etanchéité terrasse chauffage	31/12/2005	121 550,25	15	121 550,25	0,00	0,00
	2004B00863 Coll Moulin PONTAULT/painture,faiences des ESC	31/12/2005	64 556,16	15	64 556,16	0,00	0,00
	2004B00870 Coll Hutinel GRETZ/Rénov entrée,renfort plancher	31/12/2005	41 103,58	15	41 103,58	0,00	0,00
	2004B00874 Coll La vallée AVON/Eclairage et porte SEGPA	31/12/2005	6 863,30	15	6 863,30	0,00	0,00
	2004B00879 Coll Jaurès BROU/Chgt portes des préfabriqués	31/12/2005	14 989,21	15	14 989,21	0,00	0,00
	2004B00882 Coll Rostand BRAY/portail et cloison	31/12/2005	5 456,39	15	5 456,39	0,00	0,00
	2004B00883 Coll Chevalier SOUPPES/Lampadaires et plots	31/12/2005	12 308,50	15	12 308,50	0,00	0,00
	2004B00886 Coll Segrais LOGNES/Faux plafond salle info consei	31/12/2005	6 272,67	15	6 272,67	0,00	0,00
	2004B00887 Coll Mare Champs VAUX/prise,point eau,étanchéité	31/12/2005	9 254,23	15	9 254,23	0,00	0,00
	2004B00795 Coll L. Michel Faremoutiers-Réfection Hall,loge,sa	31/12/2005	208 955,03	15	208 955,03	0,00	0,00
	2004B00799 Coll Rousseau OTHIS/Trv peint et sol,WC,rampes,cha	31/12/2005	180 863,92	15	180 863,92	0,00	0,00
	2004B00804 Coll Monod VILLEPARISIS/Rénov WC Fet G,cloisons,ev	31/12/2005	41 943,69	15	41 943,69	0,00	0,00
	2004B00809 Coll Cités U COMBS/Dallage,carrelage,local poubell	31/12/2005	72 839,04	15	72 839,04	0,00	0,00
	2004B00833 Coll Beaumarc.MEAUX/Création parking personnel	31/12/2005	61 967,29	15	61 967,29	0,00	0,00
	2004B00766 Coll Les Tilleuls CLAYE/Revêtements,armoire élect	31/12/2005	13 260,82	15	13 260,82	0,00	0,00
	2004B00767 Coll Sysley MORET/protect.solaire	31/12/2005	37 942,59	15	37 942,59	0,00	0,00
	2004B00786 Coll Callas	31/12/2005	48 358,16	15	48 358,16	0,00	0,00
	COURTRY/cloison,faience,sol,volet,rava						

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00787 Coll vilar VERT-ST-DENIS/Traitement de pigeons	31/12/2005	10 741,63	15	10 741,63	0,00	0,00
	2004B00732 coll Europe CHELLES/mise en sécurité ascenceurs	31/12/2005	2 220,72	15	2 220,72	0,00	0,00
	2004B00738 Coll B Soleil CHELLES/Trv supplémentaire	31/12/2005	9 216,36	15	9 216,36	0,00	0,00
	2004B00739 Coll Monod VILLEPARISIS/Trv supplémentaire	31/12/2005	5 736,43	15	5 736,43	0,00	0,00
	2004B00621 Coll Vinci St-THIBAUT / Rampe accès hand., local	31/12/2005	30 077,16	15	30 077,16	0,00	0,00
	2004B00654 DDE Centre d'Expl COULOMMIERS / Construction	31/12/2005	13,99	10	13,99	0,00	0,00
	2004B00660 Coll Segrais LOGNES / Charpente	31/12/2005	104 371,33	15	104 371,33	0,00	0,00
	2004B00675 Coll Savigny PROVINS / Extension salle 1/2 pension	31/12/2005	15 781,56	15	15 781,56	0,00	0,00
	2004B00583 Coll Laurencin OZOIR / Pose grille, inson. plafond	31/12/2005	59 499,18	15	59 499,18	0,00	0,00
	2004B00592 Coll Monod VILLEPARISIS / Réf. éclairage extérieur	31/12/2005	20 498,62	15	20 498,62	0,00	0,00
	2004B00595 Coll Montois DONNEMARIE / Inson. salles, remp conv	31/12/2005	40 394,93	15	40 394,93	0,00	0,00
	2004B00601 Coll Parc Frot MEAUX / Peint couloir bât cour, esc	31/12/2005	10 018,89	15	10 018,89	0,00	0,00
	2004B00603 Coll Philippe VILLEPARISIS / Porte, radiat. étanch.	31/12/2005	38 858,60	15	38 858,60	0,00	0,00
	2004B00616 Coll Tournelles VILLIERS / Remp portail parking	31/12/2005	141 051,18	15	141 051,18	0,00	0,00
	2004B00617 Coll Triolet VARENNES / Réf. cloisons et sols, mur	31/12/2005	112 906,19	15	112 906,19	0,00	0,00
	2004B00537 Coll Aulnes COMBS / Remp menuis , réh. salle tech.	31/12/2005	186 322,88	15	186 322,88	0,00	0,00
	2004B00539 Coll B Soleil CHELLES / Trv salle mus. stand. cuis	31/12/2005	46 733,14	15	46 733,14	0,00	0,00
	2004B00546 Coll Braille ESBLY / Remp band. sécurité log gard.	31/12/2005	52 861,35	15	52 861,35	0,00	0,00
	2004B00549 Coll Brossolette MELUN / Rempl. issues secours	31/12/2005	24 980,34	15	24 980,34	0,00	0,00
	2004B00555 Coll Chaussy BRIE / Rénov et conf des salles	31/12/2005	334 419,90	15	334 419,90	0,00	0,00
	2004B00563 Coll Curie PROVINS / Sécuriser escalier CDI	31/12/2005	9 237,08	15	9 237,08	0,00	0,00
	2004B00570 Coll Europe DAMMARTIN / Réf. sols murs, douche	31/12/2005	122 134,97	15	122 134,97	0,00	0,00
	2004B00575 Coll Grand Parc CESSON / Carrel. hall et RDC, ouv.	31/12/2005	6 659,17	15	6 659,17	0,00	0,00
	2004B00577 Coll Hyverneaux LESIGNY / Chgt alarme anti-intrus.	31/12/2005	13 425,81	15	13 425,81	0,00	0,00
	2004B00007 D.A.S.S.M.A. MELUN / Cablage informatique	31/12/2005	225 023,92	15	225 023,92	0,00	0,00
	2004B00517 UAS TOURNAN / Remp portes et isolat. phonique bur.	31/12/2005	9 292,70	15	9 292,70	0,00	0,00
	2004B00531 CIO COMM. MONTEREAU / Ref. peint. doc et accueil	31/12/2005	5 309,44	15	5 309,44	0,00	0,00
	2004B00534 Coll Amyot MELUN / Remp. porte, prot. murs et toit	31/12/2005	64 383,45	15	64 383,45	0,00	0,00
	2004B00473 Coll Péguy VERNEUIL / Rempl clotures et portails	31/12/2005	813,35	15	813,35	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00398 Coll Barthélémy NANGIS / alarme préfabriqués	31/12/2005	22 051,73	15	22 051,73	0,00	0,00
	2004B00411 Coll St Louis LIEUSAIN / étanch 1/2 pens, menus.	31/12/2005	3 747,54	15	3 747,54	0,00	0,00
	2004B00420 Coll V Gogh EMERAINVILLE / volets roulants, norme	31/12/2005	22 477,43	15	22 477,43	0,00	0,00
	2004B00436 Bur 66 rue Belle Ombre (MELUN) / Travaux immeuble	31/12/2005	133 345,81	15	133 345,81	0,00	0,00
	2004B00353 Coll Michel FAREMOUTIERS / portail log, autom	31/12/2005	908,96	15	908,96	0,00	0,00
	2004B00299 Coll Moulin V THORIGNY / rempl des huisseries	31/12/2005	462 320,19	15	462 320,19	0,00	0,00
	2004B00316 Coll Blés d'Or BAILLY / clôture côté parking	31/12/2005	4 915,27	15	4 915,27	0,00	0,00
	2004B00318 Coll Cités U COMBS / renovation salles sciences	31/12/2005	3 028,95	15	3 028,95	0,00	0,00
	2004B00240 Coll Rousseau OTHIS / éclairage et faux plafonds	31/12/2005	27 112,87	15	27 112,87	0,00	0,00
	2004B00250 Coll Moulin PONTAULT / restructur. demi-pension	31/12/2005	32 530,33	15	32 530,33	0,00	0,00
	2004B00256 Coll Wiener CHAMPS / verrière, réseau eau, élagage	31/12/2005	105 587,34	15	105 587,34	0,00	0,00
	2004B00257 Coll Verne PROVINS / restructuration demi/pension	31/12/2005	223,71	15	223,71	0,00	0,00
	2004B00260 Coll Boétie MOISSY / rvt sol administration	31/12/2005	19 802,24	15	19 802,24	0,00	0,00
	2004B00261 Coll Dhuis NANTEUIL / Pare-soleil, accès 1/2 pens.	31/12/2005	28 248,76	15	28 248,76	0,00	0,00
	2004B00268 Coll Maillière LOGNES / refecion de la cloture	31/12/2005	93 847,91	15	93 847,91	0,00	0,00
	2004B00288 Coll Champivert CROUY / carrelage, balcon, chauff.	31/12/2005	77 584,31	15	77 584,31	0,00	0,00
	2004B00289 Coll Champivert CROUY / surelevation cloture	31/12/2005	8 290,68	15	8 290,68	0,00	0,00
	2004B00291 Coll Grand Parc CESSON / peinture desamiantage	31/12/2005	22 588,95	15	22 588,95	0,00	0,00
	2004B00204 Coll Hutinel GRETZ / commandes éclairage	31/12/2005	64 808,46	15	64 808,46	0,00	0,00
	2004B00206 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / inson., verr., sol gym	31/12/2005	93 218,33	15	93 218,33	0,00	0,00
	2004B00212 Coll Amyot MELUN / nettoyage toiture	31/12/2005	1 963,23	15	1 963,23	0,00	0,00
	2004B00214 Coll Monod VILLEPARISIS / rénov. salle, réf. Porte	31/12/2005	13 827,50	15	13 827,50	0,00	0,00
	2004B00218 Coll Prévert LORREZ / hotte,abri vélos, 1/2 pens.	31/12/2005	17 328,02	15	17 328,02	0,00	0,00
	2004B00229 Coll Campin FERTE G / Extension demi-pension	31/12/2005	58 071,61	25	37 152,00	2 322,00	18 597,61
	2004B00159 Coll Triolet LE MEE / Sécur. salles tech infirm.	31/12/2005	5 144,67	15	5 144,67	0,00	0,00
	2004B00162 Coll Satie MITRY-MORY / Construction	31/12/2005	71 529,88	25	45 776,00	2 861,00	22 892,88
	2004B00169 Coll Gregh CHAMPAGNE / salle ping pong	31/12/2005	35 375,87	15	35 375,87	0,00	0,00
	2004B00192 Coll Henri IV MEAUX / isolat. log, toit, toilette	31/12/2005	46 874,30	15	46 874,30	0,00	0,00
	2004B00110 Coll Galande ROISSY / Chauffage,élec., toit	31/12/2005	7 839,30	15	7 839,30	0,00	0,00
	2004B00116 Coll Franck BUSSY / realisation ouverture	31/12/2005	3 969,24	15	3 969,24	0,00	0,00
	2004B00130 Coll B Soleil CHELLES / réfection salles, fissures	31/12/2005	3 279,17	15	3 279,17	0,00	0,00
	2004B00147 Coll Pisan PERTHES / automatisation portails	31/12/2005	19 491,65	15	19 491,65	0,00	0,00
	2004B00151 Coll Condorcet PONTAULT / clôture chicane cour	31/12/2005	6 418,18	15	6 418,18	0,00	0,00
	2004B00093 D.A.P. DAMMARIE / cablage	31/12/2005	90 861,16	15	90 861,16	0,00	0,00
	2004B00097 Hôtel Dept MELUN / Construction d'une guerite	31/12/2005	8 855,06	15	8 855,06	0,00	0,00
	2006B00134 AJU - Col Plaisir CRECY / Trv sin 2006	23/02/2006	10 128,17	15	10 128,17	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00198 DAJP - MELUN Belle-Ombre/Trv sin 2005	24/05/2006	8 214,64	15	8 214,64	0,00	0,00
	2006B00336 SAB - DIRD MELUN/ Travaux divers 2006	31/12/2006	9 927,21	15	9 927,21	0,00	0,00
	2006B00338 DAJP - Col Philippe OZOIR / Tvx sin 2006	31/12/2006	62 353,47	15	62 353,47	0,00	0,00
	2006B00339 SAB - CMS NANGIS / Travaux divers 2006	31/12/2006	14 554,55	15	14 554,55	0,00	0,00
	2006B00233 SAB - CDA BAZOCHES / Trx divers 2006	31/12/2006	3 870,85	15	3 870,85	0,00	0,00
	2006B00235 DAJP-Col Remparts ROZAY/Trv sin 2006	31/12/2006	6 748,31	15	6 748,31	0,00	0,00
	2006B00244 COL-Col J.de la fontaine LE ME/Travaux divers 2006	31/12/2006	1 077,43	15	1 077,43	0,00	0,00
	2006B00248 COL-col R.goscinyn VAIRES/Travaux divers 2006	31/12/2006	214,54	15	214,54	0,00	0,00
	2006B00254 COL - COL j fontaine LE MEE /trav 2006	31/12/2006	41 448,10	15	41 448,10	0,00	0,00
	2006B00255 COL - col Champivert CROUY / trx divers 2006	31/12/2006	128,48	25	75,00	5,00	48,48
	2006B00188 COL-Col A.Chaussy brie/ Construction de préau	31/12/2006	71 891,62	25	43 125,00	2 875,00	25 891,62
	2006B00189 COL-Col st louis LIEUSAIN/Construction préaux	31/12/2006	56 044,68	25	33 615,00	2 241,00	20 188,68
	2006B00191 COL-Col Maillettes MOISSY/Construction préaux	31/12/2006	62 934,24	25	37 755,00	2 517,00	22 662,24
	2006B00192 COL-Col Tournelles VILLIERS/Construction préau	31/12/2006	71 891,62	25	43 125,00	2 875,00	25 891,62
	2006B00193 SAB - UAS PROVINS / trx divers 06	31/12/2006	6 814,70	15	6 814,70	0,00	0,00
	2006B00194 COL-Col J.jaures BROU/Travaux divers 2006	31/12/2006	85 706,73	15	85 706,73	0,00	0,00
	2006B00196 COL-Col Rochefoucauld FERTE JOUARRE/travaux divers	31/12/2006	38 554,76	15	38 554,76	0,00	0,00
	2006B00197 COL-Col P.de montereau MONTEREAU/Travaux divers 06	31/12/2006	26 336,80	15	26 336,80	0,00	0,00
	2006B00200 SAB- Médiathèque le mée/travaux divers 2006	31/12/2006	121 651,24	15	121 651,24	0,00	0,00
	2006B00201 SAB - UAS MITRY MORY / trx divers 06	31/12/2006	4 135,90	15	4 135,90	0,00	0,00
	2006B00202 SAB - CIO MEAUX / Travaux divers 06	31/12/2006	1 361,17	15	1 361,17	0,00	0,00
	2006B00204 SAB - UAS TOURNAN / trx divers 06	31/12/2006	2 042,64	15	2 042,64	0,00	0,00
	2006B00206 SAB - CMS LA FERTE SS J / Trx divers 06	31/12/2006	4 914,48	15	4 914,48	0,00	0,00
	2006B00209 COL-Col G. Philipe OZOIR/Travaux divers 2006	31/12/2006	64 749,33	15	64 749,33	0,00	0,00
	2006B00213 COL - Col LAGNY RIVIERE /Travaux divers	31/12/2006	8 084,73	15	8 084,73	0,00	0,00
	2006B00214 COL-Col L.de savigny PROVINS/ trx divers 06	31/12/2006	132 460,03	15	132 460,03	0,00	0,00
	2006B00216 COL-Col J.Rostand BRAY/Travaux divers 2006	31/12/2006	18 880,08	15	18 880,08	0,00	0,00
	2006B00217 COL/Col Capucins MELUN/Travaux divers 2006	31/12/2006	158 027,54	15	158 027,54	0,00	0,00
	2006B00218 SAB - UAS BRIE COMTE ROBERT / Travaux divers 2006	31/12/2006	8 422,03	15	8 422,03	0,00	0,00
	2006B00219 SAB - CIO FONTAINEBLEAU/Travaux divers 2006	31/12/2006	11 676,81	15	11 676,81	0,00	0,00
	2006B00220 DAJP - Col Dhuis NANTEUIL / Tvx sin 2006	31/12/2006	5 000,00	15	5 000,00	0,00	0,00
	2006B00223 COL-Col E.chevalier SOUPPES/Travaux divers 2006	31/12/2006	17 607,39	15	17 607,39	0,00	0,00
	2006B00227 SAB - CIO PROVINS / trx divers 06	31/12/2006	946,86	15	946,86	0,00	0,00
	2006B00230 COL-Col A. Malraux MONTEREAU/Travaux divers 06	31/12/2006	13 128,63	15	13 128,63	0,00	0,00
	2006B00232 COL Fontaine LE MEE - constr d un preau 06	31/12/2006	2 857,40	25	1 710,00	114,00	1 033,40
	2006B00144 COL-Col L.cézard FONTAINEBLEAU/Travaux divers 2006	31/12/2006	69 569,99	15	69 569,99	0,00	0,00
	2006B00145 COL-Col Hutinel GRETZ/Travaux divers 2006	31/12/2006	185 572,02	15	185 572,02	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00148 COL - Coll Montois DONNEMARIE / Trx divers 2006	31/12/2006	51 394,53	15	51 394,53	0,00	0,00
	2006B00149 COL - Coll Barres OISSERY / Trv divers 2006	31/12/2006	48 670,36	15	48 670,36	0,00	0,00
	2006B00150 COL - Coll Les aulnes COMBS / Trv divers 2006	31/12/2006	427 078,62	15	427 078,62	0,00	0,00
	2006B00152 COL-Col J.prevert REBAIS/Travaux divers 2006	31/12/2006	179 431,55	15	179 431,55	0,00	0,00
	2006B00153 COL-Col A.de garlande ROISSY/ Trx divers 06	31/12/2006	42 590,04	15	42 590,04	0,00	0,00
	2006B00154 COL-Col E. Delacroix ROISSY/ Trx divers 06	31/12/2006	45 718,69	15	45 718,69	0,00	0,00
	2006B00155 SAB - D.A.P.DAMMARIE/Trx divers 06	31/12/2006	75 730,83	15	75 730,83	0,00	0,00
	2006B00157 SAB-UAS montereau/Travaux divers 2006	31/12/2006	20 045,21	15	20 045,21	0,00	0,00
	2006B00158 COL-Col J.monod villeparisis/Travaux divers 2006	31/12/2006	182 977,56	15	182 977,56	0,00	0,00
	2006B00159 COL-Col P.langevin MITRY/Contrats chauffage P3	31/12/2006	4 024,03	15	4 024,03	0,00	0,00
	2006B00160 SAB - CADAL MELUN / Trx divers 06	31/12/2006	6 233,53	15	6 233,53	0,00	0,00
	2006B00161 SAB - SDMP MELUN / Trx divers 06	31/12/2006	1 527,97	15	1 527,97	0,00	0,00
	2006B00163 COL-Col Campin FERTE GAUCHER/Travaux divers 2006	31/12/2006	53 455,40	15	53 455,40	0,00	0,00
	2006B00164 COL-Col Europe DAMMARTIN/Travaux divers 2006	31/12/2006	121 485,45	15	121 485,45	0,00	0,00
	2006B00165 COL-Col J. Vilar VERT ST DENIS/Travaux divers 2006	31/12/2006	17 947,52	15	17 947,52	0,00	0,00
	2006B00166 COL - Coll G. Brassens SAINT MARD/ Trv divers 2006	31/12/2006	7 533,86	15	7 533,86	0,00	0,00
	2006B00168 COL - Coll Le Lizard NOISIEL / Trx divers 2006	31/12/2006	89 996,10	15	89 996,10	0,00	0,00
	2006B00169 Coll Fouquet MORMANT / trx divers 06	31/12/2006	38 913,14	15	38 913,14	0,00	0,00
	2006B00171 SAB - UAS NEMOURS / Travaux divers 2006	31/12/2006	17 273,52	15	17 273,52	0,00	0,00
	2006B00172 COL-Col G.parc CESSON/trx divers 2006	31/12/2006	39 633,27	15	39 633,27	0,00	0,00
	2006B00174 SAB-UAS Lagny/Travaux divers	31/12/2006	3 935,76	15	3 935,76	0,00	0,00
	2006B00178 COL - Coll Vermy TOURNAN /Travaux divers 2006	31/12/2006	37 919,19	15	37 919,19	0,00	0,00
	2006B00179 COL-col C.monnet BUSSY/Travaux divers 2006	31/12/2006	8 387,05	15	8 387,05	0,00	0,00
	2006B00183 SAB-DSV melun/Travaux divers 2006	31/12/2006	1 548,31	15	1 548,31	0,00	0,00
	2006B00184 SAB - 66 rue Belle Ombre (MELUN) / trx divers 2006	31/12/2006	13 358,88	15	13 358,88	0,00	0,00
	2006B00186 COL-colM.curie PROVINS-Travaux divers 2006	31/12/2006	47 268,63	15	47 268,63	0,00	0,00
	2006B00100 COL-Col A.rimbaud NEMOURS/Travaux de sécurité 2006	31/12/2006	3 109,07	15	3 109,07	0,00	0,00
	2006B00101 COL-Col Cousteau bussy /Travaux divers 2006	31/12/2006	10 617,95	15	10 617,95	0,00	0,00
	2006B00102 COL-Col Monnet TORCY /Travaux divers 2006	31/12/2006	33 688,21	15	33 688,21	0,00	0,00
	2006B00103 COL-Col J.prevert LORREZ/Travaux divers 2006	31/12/2006	43 966,38	15	43 966,38	0,00	0,00
	2006B00105 SAB - UAS NANGIS / Travaux divers 2006	31/12/2006	8 244,28	15	8 244,28	0,00	0,00
	2006B00108 COL-Col J.de la fontaine le mée travaux divers 06	31/12/2006	81 572,22	15	81 572,22	0,00	0,00
	2006B00109 SAB-UAS meaux travaux divers 2006	31/12/2006	22 842,02	15	22 842,02	0,00	0,00
	2006B00110 SAB-UAS Chelles travaux divers 2006	31/12/2006	8 696,95	15	8 696,95	0,00	0,00
	2006B00111 SAB - DGAS MELUN / Trv divers 2006	31/12/2006	18 960,71	15	18 960,71	0,00	0,00
	2006B00112 COL - Coll Vinci St-thibault / Trv divers 2006	31/12/2006	41 917,69	15	41 917,69	0,00	0,00
	2006B00113 COL - Coll Mon Plaisir CRECY / Trv divers 2006	31/12/2006	103 226,18	15	103 226,18	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00114 COL - Coll Monthéty PONTAULT / Trv divers 2006	31/12/2006	97 291,13	15	97 291,13	0,00	0,00
	2006B00116 COL-Col P.picasso CHAMPS/Travaux divers 2006	31/12/2006	19 851,85	15	19 851,85	0,00	0,00
	2006B00117 COL-Col B.d'or BAILLY/Travaux divers 2006	31/12/2006	11 512,72	15	11 512,72	0,00	0,00
	2006B00118 COL-Col J.wiener CHAMPS/Travaux divers 2006	31/12/2006	32 116,41	15	32 116,41	0,00	0,00
	2006B00123 COL-Col A.camus MEAUX/Travaux divers 2006	31/12/2006	9 635,09	15	9 635,09	0,00	0,00
	2006B00124 COL-Col Condorcet PONTAULT/Travaux divers 2006	31/12/2006	305 772,66	15	305 772,66	0,00	0,00
	2006B00126 COL-Col P.roux CHATEAU/Travaux divers 2006	31/12/2006	12 680,27	15	12 680,27	0,00	0,00
	2006B00127 COL-Col E.triolet VARENNES/Travaux divers 2006	31/12/2006	90 600,78	15	90 600,78	0,00	0,00
	2006B00128 Coll H. Wallon SAVIGNY / Trvx divers 2006	31/12/2006	81 563,13	15	81 563,13	0,00	0,00
	2006B00129 COL - Coll Les Remparts ROZAY / Travaux divers 20	31/12/2006	114 222,90	15	114 222,90	0,00	0,00
	2006B00130 SAB - DEE DAMMARIE/Trx divers 2006	31/12/2006	20 190,07	15	20 190,07	0,00	0,00
	2006B00132 SAB - PMI 70 allée JP DAMMARIE / Trv divers 2006	31/12/2006	387,90	15	387,90	0,00	0,00
	2006B00135 DAJP - Col Monthéty PONTAULT / Trv sin 2006	31/12/2006	21 510,17	15	21 510,17	0,00	0,00
	2006B00138 Coll Tourelles CLAYE / Trx divers 2006	31/12/2006	220 045,31	15	220 045,31	0,00	0,00
	2006B00142 COL-Col E.satie MITRY/Travaux divers 2006	31/12/2006	27 722,38	15	27 722,38	0,00	0,00
	2006B00143 COL-Col Maillettes MOISSY/Travaux divers 2006	31/12/2006	134 284,36	15	134 284,36	0,00	0,00
	2006B00056 COL-Col C.unis combs travaux divers 2006	31/12/2006	241 140,76	15	241 140,76	0,00	0,00
	2006B00059 COL-Col J.des barres OISSERY/Construction préaux	31/12/2006	32 086,23	25	19 245,00	1 283,00	11 558,23
	2006B00060 COL-Col L.de vinci ST THIBAULT/Construction préaux	31/12/2006	70 355,18	25	42 210,00	2 814,00	25 331,18
	2006B00061 COL-col J.monod VILLEPARISIS/Construction préaux	31/12/2006	70 355,18	25	42 210,00	2 814,00	25 331,18
	2006B00062 COL-Col A.lanoux CHAMPS/Travaux divers 2006	31/12/2006	124 036,94	15	124 036,94	0,00	0,00
	2006B00063 COL-Col C.st saens LIZY/Travaux divers 2006	31/12/2006	15 856,62	15	15 856,62	0,00	0,00
	2006B00064 COL-col la boetie MOISSY/Travaux divers 2006	31/12/2006	47 399,85	15	47 399,85	0,00	0,00
	2006B00065 COL-Col inter FONTAINEBLEAU/Travaux divers 2006	31/12/2006	248 703,56	15	248 703,56	0,00	0,00
	2006B00066 Coll Grange B SAVIGNY / Trvx divers 2006	31/12/2006	164 342,45	15	164 342,45	0,00	0,00
	2006B00068 COL-col Parc Frot MEAUX/Travaux divers 2006	31/12/2006	9 689,29	15	9 689,29	0,00	0,00
	2006B00069 COL - Coll Creusottes VILLENEUVE/Trx divers 2006	31/12/2006	22 976,71	15	22 976,71	0,00	0,00
	2006B00070 Coll Mallarmé FONTENAY / Trx divers 2006	31/12/2006	261 416,79	15	261 416,79	0,00	0,00
	2006B00071 COL-col H. Rémy COULOMMIERS/travaux divers 2006	31/12/2006	158 046,82	15	158 046,82	0,00	0,00
	2006B00072 Coll Les Tilleuls CLAYE / Trx divers 2006	31/12/2006	243 892,37	15	243 892,37	0,00	0,00
	2006B00073 Coll La Vallée AVON / Trx divers 2006	31/12/2006	162 568,28	15	162 568,28	0,00	0,00
	2006B00074 COL-Col P.brossolette MELUN/Travaux divers 2006	31/12/2006	169 151,93	15	169 151,93	0,00	0,00
	2006B00075 COL - Coll Segrais LOGNES / Trv divers 2006	31/12/2006	249 601,53	15	249 601,53	0,00	0,00
	2006B00076 COL - Coll Europe CHELLES / Trv divers 2006	31/12/2006	125 186,32	15	125 186,32	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00077 COL - Coll A. Franck BUSSY / Trv divers 2006	31/12/2006	11 860,81	15	11 860,81	0,00	0,00
	2006B00078 Coll Ptramide LIEUSAIN / Trv imp et urgents 6	31/12/2006	25 911,60	15	25 911,60	0,00	0,00
	2006B00081 COL - Coll Tournelles VILLIERS / Trx divers 2006	31/12/2006	108 902,78	15	108 902,78	0,00	0,00
	2006B00082 Coll Sand CREGY / trx divers 2006	31/12/2006	10 220,55	15	10 220,55	0,00	0,00
	2006B00083 COL - Coll Rousseau OTHIS / Trv divers 2006	31/12/2006	304 274,92	15	304 274,92	0,00	0,00
	2006B00084 Coll weczerka CHELLES / Construction de préaux	31/12/2006	68 561,18	25	41 130,00	2 742,00	24 689,18
	2006B00087 COL-Col P.picasso CHAMPS/Construction préau	31/12/2006	70 355,18	25	42 210,00	2 814,00	25 331,18
	2006B00088 SAB-maison syndicats/Travaux divers 2006	31/12/2006	2 758,79	15	2 758,79	0,00	0,00
	2006B00089 SAB-LABO le mée/travaux divers 2006	31/12/2006	5 882,83	15	5 882,83	0,00	0,00
	2006B00090 SAB-DRH melun/Travaux divers 2006	31/12/2006	236 648,17	15	236 648,17	0,00	0,00
	2006B00091 COL - Coll St Louis LIEUSAIN / Trv divers 2006	31/12/2006	60 253,12	15	60 253,12	0,00	0,00
	2006B00093 COL-Col Hyvernaux LESIGNY/Travaux divers 2006	31/12/2006	112 669,02	15	112 669,02	0,00	0,00
	2006B00094 COL - Coll Villon ST FARGEAU / Trv divers 2006	31/12/2006	211 923,25	15	211 923,25	0,00	0,00
	2006B00095 COL - Coll Pisan PERTHES / Trv divers 2006	31/12/2006	52 118,36	15	52 118,36	0,00	0,00
	2006B00096 COL-Col M.laurencin OZOIR/Travaux divers 2006	31/12/2006	16 403,23	15	16 403,23	0,00	0,00
	2006B00097 COL-Col J.vernes PROVINS/ Travaux divers 2006	31/12/2006	114 712,53	15	114 712,53	0,00	0,00
	2006B00098 COL-Col E.triolet LE MEE/Travaux divers 2006	31/12/2006	8 817,55	15	8 817,55	0,00	0,00
	2006B00012 COL-Col Beaumarchais MEAUX/Travaux divers 2006	31/12/2006	28 675,90	15	28 675,90	0,00	0,00
	2006B00013 COL-col R.barthélémy NANGIS/Travaux divers 2006	31/12/2006	244 208,58	15	244 208,58	0,00	0,00
	2006B00014 COL-col V.Schoelcher TORCY/Travaux divers 2006	31/12/2006	23 802,63	15	23 802,63	0,00	0,00
	2006B00015 COL - Coll Moulin vent THORIGNY / Trv divers 2006	31/12/2006	136 278,55	15	136 278,55	0,00	0,00
	2006B00016 COL col chaussy brie - travaux divers 06	31/12/2006	144 423,59	15	144 423,59	0,00	0,00
	2006B00017 COL-Col P.picasso CHAMPS/Travaux sécurité 2006	31/12/2006	6 309,90	15	6 309,90	0,00	0,00
	2006B00018 COL - Coll b soleil chelles / Travaux divers 2006	31/12/2006	294 780,90	15	294 780,90	0,00	0,00
	2006B00019 COL-Col F.chopin MELUN/Travaux divers	31/12/2006	2 647,74	15	2 647,74	0,00	0,00
	2006B00020 SAB - Musée BARBIZON / Travaux divers 2006	31/12/2006	10 849,62	15	10 849,62	0,00	0,00
	2006B00021 COL-Col Glacis FERTE S/JOUARRE/Travaux divers 2006	31/12/2006	84 016,17	15	84 016,17	0,00	0,00
	2006B00023 Coll Moulin PONTAULT/ Trx divers 2006	31/12/2006	125 013,93	15	125 013,93	0,00	0,00
	2006B00024 Coll Sand MOUROUX / trx divers 2006	31/12/2006	92 267,14	15	92 267,14	0,00	0,00
	2006B00025 COL - Coll Weczerka CHELLES / Trv divers 2006	31/12/2006	335 921,56	15	335 921,56	0,00	0,00
	2006B00026 COL - Coll Sysley MORET / Trv divers 2006	31/12/2006	177 078,59	15	177 078,59	0,00	0,00
	2006B00027 COL - Coll La maillière LOGNES / Trv divers 2006	31/12/2006	116 522,83	15	116 522,83	0,00	0,00
	2006B00028 COL-Col R.Doisneau DAMMARIE/Travaux divers 2006	31/12/2006	49 531,07	15	49 531,07	0,00	0,00
	2006B00029 Coll V.gogh emerainville/Travaux divers 2006	31/12/2006	97 324,24	15	97 324,24	0,00	0,00
	2006B00030 SAB - Hôtel Dept MELUN / Trx divers 2006	31/12/2006	29 254,23	15	29 254,23	0,00	0,00
	2006B00032 COL-Col R.buron NANDY/Travaux divers 2006	31/12/2006	128 954,37	15	128 954,37	0,00	0,00



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00033 COL - Coll Cousteau BUSSY / Trv divers 2006	31/12/2006	12 215,66	15	12 215,66	0,00	0,00
	2006B00034 COL - Coll Lang. Mitry mory / Travaux divers 2006	31/12/2006	51 477,80	15	51 477,80	0,00	0,00
	2006B00035 COL - Coll Péguy VERNEUIL / Trx divers 2006	31/12/2006	104 496,81	15	104 496,81	0,00	0,00
	2006B00036 COL-Col H.de balzac NEMOURS/Travaux divers 2006	31/12/2006	64 871,72	15	64 871,72	0,00	0,00
	2006B00037 Coll Denecourt BOIS LE ROI / Trx divers 2006	31/12/2006	126 801,66	15	126 801,66	0,00	0,00
	2006B00038 COL - Coll Corot CHELLES / Trv divers 2006	31/12/2006	23 922,59	15	23 922,59	0,00	0,00
	2006B00039 COL-col Henri 4 meaux/Travaux divers 2006	31/12/2006	560 435,79	15	560 435,79	0,00	0,00
	2006B00040 Coll Politzer DAMMARIE / Trv divers 2006	31/12/2006	121 089,53	15	121 089,53	0,00	0,00
	2006B00041 Coll Callas COURTRY/ Trx divers 2006	31/12/2006	105 327,59	15	105 327,59	0,00	0,00
	2006B00042 COL-Col G.brassens BRIE/Travaux divers 2006	31/12/2006	50 675,41	15	50 675,41	0,00	0,00
	2006B00043 COL-Col F.chopin MELUN/Travaux divers 2006	31/12/2006	44 047,49	15	44 047,49	0,00	0,00
	2006B00044 COL - Coll Aragon TORCY / Trx divers 2006	31/12/2006	315 364,22	15	315 364,22	0,00	0,00
	2006B00045 COL - Coll Champivert CROUY / Travaux divers 2006	31/12/2006	56 026,36	15	56 026,36	0,00	0,00
	2006B00047 COL - Coll Philippe VILLEPARISIS / Trv divers 2006	31/12/2006	7 534,87	15	7 534,87	0,00	0,00
	2006B00048 COL BONHEUR LE CHATELET - travaux divers 06	31/12/2006	216 273,10	15	216 273,10	0,00	0,00
	2006B00049 COL - Coll Dunant MEAUX/Travaux divers 2006	31/12/2006	5 199,09	15	5 199,09	0,00	0,00
	2006B00050 COL- Coll Eluard MONTEREAU / Trv divers 2006	31/12/2006	128 722,32	15	128 722,32	0,00	0,00
	2006B00051 COL - Coll Gregh CHAMPAGNE / Trv divers 2006	31/12/2006	405 538,83	15	405 538,83	0,00	0,00
	2006B00003 COL - Col Vermay TOURNAN / Réhabilitation	31/12/2006	22 151,77	25	13 290,00	886,00	7 975,77
	2006B00005 COL-Col N.tronchon ST SOUPPLETS/Trv divers	31/12/2006	44 488,97	15	44 488,97	0,00	0,00
	2006B00006 COL-Col divers/confo ascenseurs	31/12/2006	331,77	15	331,77	0,00	0,00
	2006B00007 COL-Col La dhuis NANTEUIL/Travaux divers 2006	31/12/2006	78 352,18	15	78 352,18	0,00	0,00
	2006B00008 COL-Col L.michel FAREMOUTIERS/Travaux divers 2006	31/12/2006	346 761,69	15	346 761,69	0,00	0,00
	2006B00009 SAB - Musée NEMOURS / Travaux divers 2006	31/12/2006	85 971,75	15	85 971,75	0,00	0,00
	2006B00010 COL-col L.braille ESBLY/Travaux divers 2006	31/12/2006	127 290,41	15	127 290,41	0,00	0,00
	2006B00011 COL-col B.enclume Trilport/travaux divers 2006	31/12/2006	81 553,79	15	81 553,79	0,00	0,00
	2005B00315 COL-colM.de lafayette COULOMMIERS/travaux divers	31/12/2006	29 124,77	15	29 124,77	0,00	0,00
	2005B00330 COL-Col N.tronchon st souples/confo ascenceurs	31/12/2006	3 537,77	15	3 537,77	0,00	0,00
	2005B00343 COL-Col V.de gama ST PIERRE/Travaux divers	31/12/2006	13 385,25	15	13 385,25	0,00	0,00
	2005B00276 COL ROUX CHATEAU LANDON refection cour	31/12/2006	47 311,49	15	47 311,49	0,00	0,00
	2005B00292 COL - Dept Seine et Marne / Creation parkings	31/12/2006	6 470,36	15	6 470,36	0,00	0,00
	2005B00294 DAJP COL International FONTAINEBLEAU 17/12/2004	31/12/2006	10 405,20	15	10 405,20	0,00	0,00
	2005B00305 COL-Col J.monod VILLEPARISIS/Création salle UPI	31/12/2006	37 128,25	15	37 128,25	0,00	0,00
	2005B00313 SAB-maison enfants LUZANCY/travaux divers	31/12/2006	5 665,27	15	5 665,27	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00227 COL-col L.braille ESBLY/rénov ESC et pose adoulog	31/12/2006	7 842,89	15	7 842,89	0,00	0,00
	2005B00229 COL-Col A.chaussy	31/12/2006	240 950,15	15	240 950,15	0,00	0,00
	BRIE/façades,volets,fenêtres,cha						
	2005B00252 COL Sisley MORET- sol du foyer internat, changer l	31/12/2006	10 954,04	15	10 954,04	0,00	0,00
	2005B00254 COL-Col J.prevert REBAIS/Constructions de préaux	31/12/2006	61 473,63	25	36 870,00	2 458,00	22 145,63
	2005B00270 COL-Col G.brassens BRIE/Construction de préau	31/12/2006	69 825,19	25	41 895,00	2 793,00	25 137,19
	2005B00181 Col Hutinel gretz améngt chemin piétonnier,assaini	31/12/2006	11 969,66	15	11 969,66	0,00	0,00
	2005B00193 COLL-Coll A.de garlande ROISSY/Sol,préau,carrelage	31/12/2006	36 425,01	15	36 425,01	0,00	0,00
	2005B00203 COL-Col J.jaures BROU/porte,peinture couloir et sa	31/12/2006	68 281,00	15	68 281,00	0,00	0,00
	2005B00204 Coll-Coll Mme.lafayette COULOMMIERS/couloirs,class	31/12/2006	22 450,20	15	22 450,20	0,00	0,00
	2005B00142 DAJP - UAS PROVINS / Trv sin 2005	31/12/2006	6 961,43	15	6 961,43	0,00	0,00
	2005B00168 COL - Coll Creusottes VILLENEUVE/Parking	31/12/2006	9 045,19	15	9 045,19	0,00	0,00
	2005B00103 COL - Coll LAGNY 4 ARPENTS /Travaux divers	31/12/2006	328 729,17	15	328 729,17	0,00	0,00
	2005B00055 COL - Coll Wiener CHAMPS / Trv divers 2005	31/12/2006	251 928,42	15	251 928,42	0,00	0,00
	2005B00056 BAB - UAS Coulommiers / Travaux preliminaires	31/12/2006	12 031,78	15	12 031,78	0,00	0,00
	2005B00008 BAB - Hôtel Dept MELUN / aménag. salle reunion	31/12/2006	3 975,43	15	3 975,43	0,00	0,00
	2004B00983 Coll Brossolette MELUN/Changt volets roulants,stor	31/12/2006	7 275,93	15	7 275,93	0,00	0,00
	2004B00951 Coll louise Michel FAREMOUTIERS - rempl des menus	31/12/2006	502 530,40	15	502 530,40	0,00	0,00
	2004B00898 Coll Sand CREGY/plonge,faiences et peinture	31/12/2006	103 298,48	15	103 298,48	0,00	0,00
	2004B00857 D.A.P.DAMMARIE/sol,extraction,finitions,parking	31/12/2006	224 546,77	15	224 546,77	0,00	0,00
	2004B00794 Coll les bles d or BAILLY /construction	31/12/2006	317,79	25	180,00	12,00	125,79
	2004B00817 Coll Chopin MELUN/rénov cage ESC,création parking	31/12/2006	54 125,78	15	54 125,78	0,00	0,00
	2004B00823 Coll E. Satie Mitry /construction	31/12/2006	5 732,51	25	3 435,00	229,00	2 068,51
	2004B00824 MUSEE EGREVILLE / Travaux	31/12/2006	244 995,99	15	244 995,99	0,00	0,00
	2004B00832 Coll V Gogh EMERAINVILLE/Ciôture,parking,terrain	31/12/2006	14 192,81	15	14 192,81	0,00	0,00
	2004B00756 coll Les Blés d'Or Bally Romainvilliers-reconstruc	31/12/2006	1 973,04	25	1 170,00	78,00	725,04
	2004B00782 COLL la dhuis" NANTEUIL Les Meauxferm préau,pos	31/12/2006	8 166,90	15	8 166,90	0,00	0,00
	2004B00701 D.A.S.S.M.A. MELUN/Réhabilitation	31/12/2006	355 770,74	25	213 450,00	14 230,00	128 090,74
	2004B00704 Coll st saens lizy / mise en securite	31/12/2006	18 872,10	15	18 872,10	0,00	0,00
	2004B00727 Coll Rémy COULOMMIERS/Trv sols,peint,arbres,vestia	31/12/2006	99 212,40	15	99 212,40	0,00	0,00
	2004B00625 Coll Wiener CHAMPS / Parking, stores, réf. Peint.	31/12/2006	202 925,26	15	202 925,26	0,00	0,00
	2004B00633 UAS COMM. COMBS / Peinture, porte SSE, conformité	31/12/2006	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2004B00656 Coll Aragon TORCY / instal internet,extens	31/12/2006	24 035,54	15	24 035,54	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00680 Coll Péguy VERNEUIL / Contrôle accès portes	31/12/2006	25 258,17	15	25 258,17	0,00	0,00
	2004B00576 Coll Henri IV MEAUX / Rénov 4 bureaux plaf carrel	31/12/2006	114 782,46	15	114 782,46	0,00	0,00
	2004B00578 Coll Lafayette. COULOMMIERS / Réf. murs sols et self	31/12/2006	42 696,30	15	42 696,30	0,00	0,00
	2004B00509 Coll Weczerka CHELLES / peinture, supp sas secours	31/12/2006	3 973,44	15	3 973,44	0,00	0,00
	2004B00479 Coll St Louis LIEUSAIN / Trv conformité inst. gaz	31/12/2006	735,71	15	735,71	0,00	0,00
	2004B00367 Coll Mon Plaisir CRECY / réf. terrasse, Portes	31/12/2006	58 699,01	15	58 699,01	0,00	0,00
	2004B00334 Coll Les Tilleuls CLAYE / Fenêtres classes 1 tr	31/12/2006	188 887,30	15	188 887,30	0,00	0,00
	2004B00203 Coll Balzac NEMOURS / Rénovation chauffage	31/12/2006	473 466,03	15	473 466,03	0,00	0,00
	2004B00217 Coll Prévert LORREZ / const logements	31/12/2006	593 603,50	15	593 603,50	0,00	0,00
	2004B00220 Coll Prévert REBAIS / Traitement structures	31/12/2006	79 972,66	15	79 972,66	0,00	0,00
	2004B00225 Coll Cousteau BUSSY / securisation du college	31/12/2006	42 231,09	15	42 231,09	0,00	0,00
	2004B00161 Coll Chevallier SOUPPES / stores, éclairage	31/12/2006	20 468,00	15	20 468,00	0,00	0,00
	2004B00173 Coll Villon ST FARGEAU / salles sciences	31/12/2006	65 079,20	15	65 079,20	0,00	0,00
	2004B00176 Coll Sand CREGY / protect fenetres, rehab logt	31/12/2006	27 294,56	15	27 294,56	0,00	0,00
	2004B00104 Coll SERRIS / Préfiguration	31/12/2006	2 902,49	25	1 740,00	116,00	1 046,49
	2004B00123 Coll Lanoux CHAMPS / Réhabilitation	31/12/2006	30 092,09	25	18 045,00	1 203,00	10 844,09
	2004B00125 Coll Chaussy BRIE / rempl des menuiseries	31/12/2006	342 766,46	15	342 766,46	0,00	0,00
	2004B00126 Coll Chaussy BRIE / Rénovation chauffage	31/12/2006	491 574,11	15	491 574,11	0,00	0,00
	2004B00133 Coll Beaumarc. MEAUX / amén local archive et log	31/12/2006	19 413,76	15	19 413,76	0,00	0,00
	2004B00059 DIRD / Clim 5eme, detect. incendie intrusion	31/12/2006	13 298,79	15	13 298,79	0,00	0,00
	2004B00099 Hôtel Dept MELUN / Renov bureaux, extension	31/12/2006	41 010,81	15	41 010,81	0,00	0,00
	2007B00143 UAS SENART/B	15/03/2007	1 416 337,17	25	793 142,00	56 653,00	566 542,17
	2007B00301 SAB - Musée NEMOURS / Trx divers 2007	31/12/2007	1 723,20	15	1 596,00	127,20	0,00
	2007B00305 SAB - UAS FONTAINEBLEAU / Trx divers 2007	31/12/2007	3 752,34	15	3 500,00	252,34	0,00
	2007B00308 COL - Monnet TORCY / Trx divers 2007	31/12/2007	3 384,92	15	3 150,00	234,92	0,00
	2007B00312 COL - Coll R. doisneau dammarie lès lys / trava	31/12/2007	1 617,10	15	1 498,00	119,10	0,00
	2007B00319 COL - Col Goscinny VAIRES / travaux divers 07	31/12/2007	399,38	15	364,00	35,38	0,00
	2007B00320 COL - Rochefoucault LA FERTE / Trx divers 2007	31/12/2007	1 719,90	15	1 596,00	123,90	0,00
	2007B00325 COL - Collège Renaud SERRIS / Travaux divers 07	31/12/2007	21 475,88	15	20 034,00	1 441,88	0,00
	2007B00326 SAB-chateau blandy les tours -trav 07	31/12/2007	10 023,34	15	9 352,00	671,34	0,00
	2007B00327 COL - COL MORMANT travaux divers 07	31/12/2007	4 257,77	15	3 962,00	295,77	0,00
	2007B00328 COL - Brassens MARD / Trx divers 2007	31/12/2007	1 764,09	15	1 638,00	126,09	0,00
	2007B00338 COL Armand SAVIGNY / Trx divers 2007	31/12/2007	69,84	15	56,00	13,84	0,00
	2007B00341 SAB - UAS MITRY / Trx divers 2007	31/12/2007	331,27	15	308,00	23,27	0,00
	2007B00172 COL-Col Champivert CROUY/Travaux divers 2007	31/12/2007	75 321,55	15	70 294,00	5 027,55	0,00
	2007B00173 COL - Segrais LOGNES / Tx divers 2007	31/12/2007	461 500,34	15	430 724,00	30 776,34	0,00
	2007B00176 COL-Col C.Monet BUSSY/Travaux divers 2007	31/12/2007	4 797,85	15	4 466,00	331,85	0,00
	2007B00177 BAB - DAP Dammarie / Travaux divers 2007	31/12/2007	36 372,05	15	33 936,00	2 436,05	0,00
	2007B00178 COL Jean Campin LA FERTE GAUCHER / TRAVAUX 2007	31/12/2007	26 843,36	15	25 046,00	1 797,36	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2007B00179 COL Mallarmé FONTENAY TRESIGNY/ trav 07	31/12/2007	9 446,71	15	8 806,00	640,71	0,00
	2007B00181 COL - Chaussy BRIE / trx divers 2007	31/12/2007	72 285,58	15	67 466,00	4 819,58	0,00
	2007B00182 COL-Col E.delacroix ROISSY/Travaux divers 2007	31/12/2007	23 238,61	15	21 686,00	1 552,61	0,00
	2007B00184 COL - Langevin MITRY / Tx divers 2007	31/12/2007	27 467,82	15	25 634,00	1 833,82	0,00
	2007B00185 SAB - UAS MEAUX / Trx divers 2007	31/12/2007	20 525,01	15	19 152,00	1 373,01	0,00
	2007B00186 COL - Doisneau DAMMMARIE / Trx divers 2007	31/12/2007	28 122,43	15	26 236,00	1 886,43	0,00
	2007B00190 COL - Vilar VERT ST DENIS / Trx divers 2007	31/12/2007	28 019,62	15	26 138,00	1 881,62	0,00
	2007B00193 COL-Col A.Franck BUSSY/Travaux divers 2007	31/12/2007	35 347,95	15	32 984,00	2 363,95	0,00
	2007B00199 SAB - DGAS MELUN / trx divers 2007	31/12/2007	115 705,74	25	64 792,00	4 628,00	46 285,74
	2007B00203 COL-Col M.rivière LAGNY/Travaux divers 2007	31/12/2007	32 735,90	15	30 548,00	2 187,90	0,00
	2007B00276 COL-Col F.Chopin MELUN/Travaux divers 2007	31/12/2007	107 420,81	15	100 254,00	7 166,81	0,00
	2007B00283 COL - MAGNY / Trx divers 2007	31/12/2007	6 565,87	25	3 668,00	262,00	2 635,87
	2007B00130 COL-Col H.rémy coulommiers-Travaux divers 2007	31/12/2007	57 242,60	15	53 424,00	3 818,60	0,00
	2007B00132 COL Madame De La Fayette COULOMMIERS/ trav 2007C	31/12/2007	63 374,03	15	59 136,00	4 238,03	0,00
	2007B00133 SAB - DPR VERT / Tx divers 2007	31/12/2007	386 885,16	15	361 088,00	25 797,16	0,00
	2007B00134 SAB - DEE MELUN / Tx divers 2007	31/12/2007	9 448,75	25	5 278,00	377,00	3 793,75
	2007B00135 COL - Parc CESSON / Trx divers 2007	31/12/2007	304 762,80	15	284 438,00	20 324,80	0,00
	2007B00136 COL - Pisan PERTHES / Trx divers 2007	31/12/2007	47 902,67	15	44 702,00	3 200,67	0,00
	2007B00137 COL - Barres OISSERY / Trx divers 2007	31/12/2007	199 285,90	15	185 990,00	13 295,90	0,00
	2007B00139 COL-Col P.picasso CHAMPS/Travaux divers 2007	31/12/2007	72 303,15	15	67 480,00	4 823,15	0,00
	2007B00140 COL - Condorcet PONTAULT/Trx divers 2007	31/12/2007	104 212,51	15	97 258,00	6 954,51	0,00
	2007B00145 COL - Balzac NEMOURS / Trx divers 2007	31/12/2007	258 582,53	15	241 332,00	17 250,53	0,00
	2007B00148 SAB - DPR CHATELET / Tx divers 2007	31/12/2007	96 452,32	15	90 020,00	6 432,32	0,00
	2007B00149 SAB - DPR GRETZ / Tx divers 2007	31/12/2007	325,31	15	294,00	31,31	0,00
	2007B00150 COL-colM.laurencin OZOIR/Travaux divers 2007	31/12/2007	23 088,40	15	21 546,00	1 542,40	0,00
	2007B00151 COL-Col Monthéty PONTAULT/Travaux divers 2007	31/12/2007	32 661,63	15	30 478,00	2 183,63	0,00
	2007B00152 SAB - 1 rue du Zinc SAVIGNY / Trx divers 2007	31/12/2007	252 647,36	25	141 470,00	10 105,00	101 072,36
	2007B00153 COL - Tronchon SOUPPLETS / Trx divers 2007	31/12/2007	17 803,31	15	16 604,00	1 199,31	0,00
	2007B00158 COL-Col A.Lanoux CHAMPS/Travaux divers 2007	31/12/2007	19 608,35	15	18 298,00	1 310,35	0,00
	2007B00159 COL-Col C.Corot CHELLES/Travaux divers 2007	31/12/2007	81 154,65	15	75 740,00	5 414,65	0,00
	2007B00160 COL-Col R.Buron NANDY/Travaux divers 2007	31/12/2007	112 155,52	15	104 678,00	7 477,52	0,00
	2007B00161 COL-Col Pyramides LIEUSAIN/Travaux divers 2007	31/12/2007	27 952,01	15	26 082,00	1 870,01	0,00
	2007B00163 COL-Col C.Unies COMBS/Travaux divers 2007	31/12/2007	70 417,36	15	65 716,00	4 701,36	0,00
	2007B00167 COL - Cousteau BUSSY / Tx divers 2007	31/12/2007	26 093,43	15	24 346,00	1 747,43	0,00
	2007B00169 COL - Saens LIZY / Tx divers 2007	31/12/2007	5 928,45	15	5 530,00	398,45	0,00
	2007B00170 COL-Col L.michel FAREMOUTIERS/Travaux divers 2007	31/12/2007	435 206,37	15	406 182,00	29 024,37	0,00
	2007B00087 COL-Col M.Curie PROVINS/Travaux divers 2007	31/12/2007	172 937,06	15	161 406,00	11 531,06	0,00
	2007B00088 COL - Prévert LORREZ / Tx divers 2007	31/12/2007	27 581,91	15	25 732,00	1 849,91	0,00
	2007B00089 COL - Garlande ROISSY / Tx divers 2007	31/12/2007	45 604,07	15	42 560,00	3 044,07	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2007B00090 SAB - Musée BARBIZON / Travaux divers 2007	31/12/2007	11 080,33	15	10 332,00	748,33	0,00
	2007B00091 COL-Col J.Jaures BROU-Travaux divers 2007	31/12/2007	30 114,85	15	28 098,00	2 016,85	0,00
	2007B00092 COL - Henri MEAUX / Tx divers 2007	31/12/2007	358 556,54	15	334 642,00	23 914,54	0,00
	2007B00093 COL - Gregh CHAMPAGNE / Tx divers 2007	31/12/2007	204 167,97	15	190 554,00	13 613,97	0,00
	2007B00094 COL - Grange SAVIGNY / Tx divers 2007	31/12/2007	69 170,92	15	64 554,00	4 616,92	0,00
	2007B00095 COL - Bonheur CHATELET / Tx divers 2007	31/12/2007	18 221,16	15	16 996,00	1 225,16	0,00
	2007B00100 COL - Beaumarchais MEAUX / Tx divers 2007	31/12/2007	215 813,45	15	201 418,00	14 395,45	0,00
	2007B00101 COL - Peguy VERNEUIL / Tx divers 2007	31/12/2007	45 794,69	15	42 728,00	3 066,69	0,00
	2007B00105 COL - Fontaine MEE / Tx divers 2007	31/12/2007	9 438,56	15	8 806,00	632,56	0,00
	2007B00106 COL-Col G.Sand MOUROUX/Travaux divers 2007	31/12/2007	55 635,28	15	51 926,00	3 709,28	0,00
	2007B00107 COL-Col Les Tourelles CLAYE/Travaux divers 2007	31/12/2007	40 385,33	15	37 688,00	2 697,33	0,00
	2007B00108 COL - Hutinel GRETZ / Tx divers 2007	31/12/2007	23 591,80	15	22 008,00	1 583,80	0,00
	2007B00109 COL-Col A.Camux MEAUX/Travaux divers 2007	31/12/2007	21 899,68	15	20 426,00	1 473,68	0,00
	2007B00110 COL-Col Glacis FERTE s j/travaux divers 07	31/12/2007	41 128,68	15	38 374,00	2 754,68	0,00
	2007B00115 COL-Col Remparts ROZAY-Travaux divers 2007	31/12/2007	58 759,59	15	54 838,00	3 921,59	0,00
	2007B00116 COL-Col J.Moulin PONTAULT/Travaux divers 2007	31/12/2007	252 250,17	15	235 424,00	16 826,17	0,00
	2007B00117 COL-ColG.philipe OZOIR/Travaux divers 2007	31/12/2007	354 291,97	15	330 666,00	23 625,97	0,00
	2007B00118 COL-Col St Louis lieusaint/Travaux divers 2007	31/12/2007	160 993,58	15	150 248,00	10 745,58	0,00
	2007B00119 COL-Col Europe CHELLES/Travaux divers 2007	31/12/2007	199 735,03	15	186 410,00	13 325,03	0,00
	2007B00122 COL-Col J.rostand BRAY/Travaux divers 2007	31/12/2007	124 233,04	15	115 948,00	8 285,04	0,00
	2007B00127 DAJP-UAS MITRY/Trv sin 2006	31/12/2007	9 078,63	15	8 470,00	608,63	0,00
	2007B00128 COL - Wiener CHAMPS/ Tx divers 2007	31/12/2007	44 387,44	15	41 426,00	2 961,44	0,00
	2007B00047 COL-Col J.Campin FERTE GAUCHER/travaux divers 07	31/12/2007	25 667,64	15	23 954,00	1 713,64	0,00
	2007B00048 COL - Plaisir CRECY / Tx divers 2007	31/12/2007	113 590,06	15	106 008,00	7 582,06	0,00
	2007B00049 COL - Vermay TOURNAN / Tx divers 2007	31/12/2007	8 107,99	15	7 560,00	547,99	0,00
	2007B00050 COL - Cézard FONTAINEBLEAU / Tx divers 2007	31/12/2007	94 532,04	15	88 228,00	6 304,04	0,00
	2007B00052 COL-Col Boetie MOISSY/Travaux divers 07	31/12/2007	132 660,95	15	123 816,00	8 844,95	0,00
	2007B00053 SAB-DRH Melun/travaux divers 07	31/12/2007	9 552,13	15	8 904,00	648,13	0,00
	2007B00054 COL - Mare VAUX / Tx divers 2007	31/12/2007	103 726,29	15	96 810,00	6 916,29	0,00
	2007B00058 COL-J.prevert REBAIS-Travaux divers 07	31/12/2007	84 552,19	15	78 904,00	5 648,19	0,00
	2007B00059 COL-colA.Chaussy brie-Travaux divers 07	31/12/2007	253 443,70	15	236 544,00	16 899,70	0,00
	2007B00060 COL-Col La Vallée AVON-travaux divers 07	31/12/2007	94 920,45	15	88 592,00	6 328,45	0,00
	2007B00061 COL-Les 4 arpens LAGNY-Travaux divers 07	31/12/2007	287 978,48	15	268 772,00	19 206,48	0,00
	2007B00062 COL-Col Les Tilleuls CLAYE-Travaux divers 07	31/12/2007	621 782,61	15	580 328,00	41 454,61	0,00
	2007B00064 SAB - Foyer MEAUX / Tx divers 2007	31/12/2007	117 546,78	15	109 704,00	7 842,78	0,00
	2007B00065 COL-Col Les Aulnes COMBS-Travaux divers 07	31/12/2007	191 667,30	15	178 878,00	12 789,30	0,00
	2007B00066 COL-Col G.Philippe VILLEPARISIS-Travaux divers 07	31/12/2007	1 503,15	15	1 400,00	103,15	0,00
	2007B00067 COL-Col V.Gogh EMERAINVILLE-Travaux divers 07	31/12/2007	95 631,44	15	89 250,00	6 381,44	0,00
	2007B00068 COL - Champivert CROUY / Tx divers 2007	31/12/2007	21,45	10	21,45	0,00	0,00
	2007B00070 SAB - CIO FONTAINEBLEAU / Tx divers 2007	31/12/2007	3 385,38	15	3 150,00	235,38	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2007B00072 COL - Frot MEAUX / Tx divers 2007	31/12/2007	4 812,02	15	4 480,00	332,02	0,00
	2007B00073 COL - Dunant MEAUX / Tx divers 2007	31/12/2007	42 670,14	15	39 816,00	2 854,14	0,00
	2007B00074 SAB - MDPH SAVIGNY / Tx divers 2007	31/12/2007	113 204,79	15	105 656,00	7 548,79	0,00
	2007B00075 COL COL Monod villeparisis travaux 07	31/12/2007	363 660,52	15	339 416,00	24 244,52	0,00
	2007B00076 COL - Doisneau DAMMARIE / Tx divers 2007	31/12/2007	2 920,54	25	1 624,00	116,00	1 180,54
	2007B00078 COL-Col Capucins MELUN-Travaux divers 2007	31/12/2007	322 273,98	15	300 776,00	21 497,98	0,00
	2007B00079 COL-Col G.Politzer DAMMARIE/ Travaux divers 2007	31/12/2007	250 872,74	15	234 136,00	16 736,74	0,00
	2007B00080 COL-Col Creusottes VILLENEUVE/Travaux divers 2007	31/12/2007	20 628,14	15	19 250,00	1 378,14	0,00
	2007B00081 COL-ColP.Weczerka CHELLES/Travaux divers 2007	31/12/2007	580 472,45	15	541 772,00	38 700,45	0,00
	2007B00083 COL-Col B.soleil CHELLES/Travaux divers 2007	31/12/2007	239 026,87	15	223 090,00	15 936,87	0,00
	2007B00007 COL - Schoelcher TORCY / Tx divers 2007	31/12/2007	38 556,86	15	35 980,00	2 576,86	0,00
	2007B00008 COL-Col Blés d'or BAILLY/Travaux divers 07	31/12/2007	120 124,02	15	112 112,00	8 012,02	0,00
	2007B00009 COL - Maillière LOGNES / Tx divers 2007	31/12/2007	40 057,65	15	37 380,00	2 677,65	0,00
	2007B00010 COL-Col Moulin à vent thorigny/Travaux divers 07	31/12/2007	131 293,76	15	122 528,00	8 765,76	0,00
	2007B00011 COL-Col L.Braille Esbly/Travaux divers 07	31/12/2007	166 495,86	15	155 386,00	11 109,86	0,00
	2007B00012 COL-Col Denecourt Bois le roi/Travaux divers 07	31/12/2007	36 771,62	15	34 314,00	2 457,62	0,00
	2007B00013 COL - Roux CHATEAU / Tx divers 2007	31/12/2007	34 000,89	15	31 724,00	2 276,89	0,00
	2007B00014 COL - Satie MITRY / Tx divers 2007	31/12/2007	118 570,91	15	110 656,00	7 914,91	0,00
	2007B00015 COL - Villon FARGEAU / Trx divers 2007	31/12/2007	99 427,63	15	92 792,00	6 635,63	0,00
	2007B00016 COL - Malraux MONTEREAU / Tx divers 2007	31/12/2007	17 654,48	15	16 464,00	1 190,48	0,00
	2007B00017 COL - Sysley MORET / Tx divers 2007	31/12/2007	113 427,54	15	105 854,00	7 573,54	0,00
	2007B00019 COL-Col E.triolet Varennes/Travaux divers 07	31/12/2007	78 537,86	15	73 290,00	5 247,86	0,00
	2007B00020 COL-Col Le Montois Donnemarie/Travaux divers 07	31/12/2007	57 515,68	15	53 676,00	3 839,68	0,00
	2007B00021 COL - Amyot MELUN / Tx divers 2007	31/12/2007	49 193,29	15	45 906,00	3 287,29	0,00
	2007B00022 COL-Col P.Eluard Montereau/Travaux divers 07	31/12/2007	33 219,63	15	30 996,00	2 223,63	0,00
	2007B00023 COL - Lelorgne PROVINS/ Tx divers 2007	31/12/2007	15 617,59	15	14 574,00	1 043,59	0,00
	2007B00024 COL-Col R.Barthélémy Nangis/Travaux divers 07	31/12/2007	322 590,35	15	301 084,00	21 506,35	0,00
	2007B00026 COL - Vinci THIBAULT / Tx divers 2007	31/12/2007	434 062,91	15	405 118,00	28 944,91	0,00
	2007B00027 COL-Col E.Chevalier SOUPPES/Travaux divers 07	31/12/2007	50 634,40	15	47 250,00	3 384,40	0,00
	2007B00028 COL-Col Maillettes Moissy/Travaux divers 07	31/12/2007	187 491,57	15	174 986,00	12 505,57	0,00
	2007B00029 COL-Col La Dhuis Nanteuil/Travaux divers 07	31/12/2007	231 419,07	15	215 978,00	15 441,07	0,00
	2007B00030 SAB - UAS TOURNAN / tx divers 2007	31/12/2007	1 617,51	15	1 498,00	119,51	0,00
	2007B00031 SAB - UAS NEMOURS / Tx divers 2007	31/12/2007	50 088,60	15	46 746,00	3 342,60	0,00
	2007B00035 SAB - Médiathèque MEE / Tx divers 2007	31/12/2007	124 422,37	15	116 116,00	8 306,37	0,00
	2007B00036 SAB - Bourdelle EGREVILLE / Tx divers 2007	31/12/2007	6 567,56	15	6 118,00	449,56	0,00
	2007B00038 COL-Col Hyvernaux Lesigny/Travaux divers 07	31/12/2007	83 104,84	15	77 560,00	5 544,84	0,00
	2007B00039 COL-Col H.Wallon savigny/Travaux divers 07	31/12/2007	60 274,34	15	56 252,00	4 022,34	0,00
	2007B00040 COL-Col Le Lizard Noisiel/Travaux divers 07	31/12/2007	174 376,65	15	162 750,00	11 626,65	0,00
	2007B00041 COL-ColM.Callas COURTRY/Travaux divers 07	31/12/2007	9 412,66	15	8 778,00	634,66	0,00
	2007B00042 COL-Col J.J.Rousseau OTHIS/Travaux divers 07	31/12/2007	234 761,37	15	219 100,00	15 661,37	0,00
	2007B00043 COL-Col G.Sand CREGY/Travaux divers 07	31/12/2007	133 480,23	15	124 572,00	8 908,23	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2007B00044 COL-Col G.Brassens BRIE/Trvaux divers 07	31/12/2007	119 409,31	15	111 440,00	7 969,31	0,00
	2007B00045 SAB - UAS COULOMMIERS / Tx divers 2007	31/12/2007	99 332,70	15	92 708,00	6 624,70	0,00
	2007B00046 COL-Col L.Aragon TORCY/Travaux divers 07	31/12/2007	93 220,07	15	86 996,00	6 224,07	0,00
	2007B00001 COL- col Les Tournelles VILLIERS/Travaux divers 07	31/12/2007	210 249,92	15	196 224,00	14 025,92	0,00
	2007B00003 COL-Col J.Verne PROVINS/Travaux divers 07	31/12/2007	295 607,12	15	275 898,00	19 709,12	0,00
	2007B00004 COL-Col P.de montereau Montereau/Travaux divers 07	31/12/2007	256 620,08	15	239 512,00	17 108,08	0,00
	2007B00005 COL - Brossolette MELUN / Tx divers 2007	31/12/2007	314 909,26	15	293 915,00	20 994,26	0,00
	2007B00006 COL-Col Inter Fontainebleau/Travaux divers 07	31/12/2007	87 228,80	15	81 410,00	5 818,80	0,00
	2006B00334 COL Blanche De Castille LA CHAPELLE LA REINE / Tra	31/12/2007	29 373,71	15	27 412,00	1 961,71	0,00
	2006B00340 COL La Mare Aux Champs VAUX LE PENIL / Travaux div	31/12/2007	5 077,02	15	4 732,00	345,02	0,00
	2006B00162 SAB-GIE montereau/Travaux divers	31/12/2007	1 491,38	15	1 386,00	105,38	0,00
	2008B00254 COL-Col Europe DAMMARTIN/Travaux divers 2008	31/12/2008	106 084,28	15	91 936,00	7 072,00	7 076,28
	2008B00255 COL-Col P.langevin MITRY/Travaux divers 2008	31/12/2008	5 606,92	15	4 849,00	373,00	384,92
	2008B00256 COL-Col R.Bonheur le chatelet/Travaux divers 2008	31/12/2008	89 587,56	15	77 636,00	5 972,00	5 979,56
	2008B00260 SAB UAS ROISSY travaux divers 08	31/12/2008	457,65	15	390,00	30,00	37,65
	2008B00267 SAB-Centre BAZOCHES/Travaux divers	31/12/2008	485,40	15	416,00	32,00	37,40
	2008B00291 SAB- ART Chailly- trav divers 08	31/12/2008	7 743,74	15	6 708,00	516,00	519,74
	2008B00201 COL-Col R.Barthélémy NANGIS/Travaux divers 2008	31/12/2008	21 833,25	15	18 915,00	1 455,00	1 463,25
	2008B00202 COL-Col G.philipe VILLEPARISIS/Travaux divers 2008	31/12/2008	7 333,03	15	6 344,00	488,00	501,03
	2008B00204 COL-Col La Dhuis NANTEUIL/Travaux divers 2008	31/12/2008	104 157,47	15	90 259,00	6 943,00	6 955,47
	2008B00206 COL - Peguy VERNEUIL / Trx divers 2008	31/12/2008	55 782,83	15	48 334,00	3 718,00	3 730,83
	2008B00208 COL-Col Pyramide LIEUSAIN/Travaux divers 2008	31/12/2008	95 522,58	15	82 784,00	6 368,00	6 370,58
	2008B00211 COL-Col A Franck BUSSY/Travaux divers 2008	31/12/2008	53 444,35	15	46 306,00	3 562,00	3 576,35
	2008B00214 COL-Col Schoelcher TORCY/Travaux divers 2008	31/12/2008	8 744,08	15	7 566,00	582,00	596,08
	2008B00215 COL Vincent Van Gogh EMERAINVILLE / trav 08	31/12/2008	101 972,71	15	88 166,00	6 902,00	6 904,71
	2008B00216 COL-Col Monthéty PONTAULT/Travaux divers 2008	31/12/2008	11 849,39	15	10 257,00	789,00	803,39
	2008B00217 COL-ColJ.prevert REBAIS/Travaux divers 2008	31/12/2008	40 241,36	15	34 866,00	2 682,00	2 693,36
	2008B00220 COL - Montereau MONTEREAU / Trx divers 2008	31/12/2008	2 769,50	15	2 392,00	184,00	193,50
	2008B00222 COL - Buron NANDY / Trx divers 2008	31/12/2008	45 389,19	15	39 325,00	3 025,00	3 039,19
	2008B00224 COL - Cousteau BUSSY / Trx divers 2008	31/12/2008	63 325,43	15	54 873,00	4 221,00	4 231,43
	2008B00230 COL - Delacroix ROISSY / Trx divers 2008	31/12/2008	147 851,63	15	128 128,00	9 856,00	9 867,63
	2008B00232 COL-Col J.Monnet TORCY/Travaux divers 2008	31/12/2008	263,12	15	221,00	17,00	25,12
	2008B00233 COL-Col E.triolet LE MEE/Travaux divers 2008	31/12/2008	3 197,52	15	2 769,00	213,00	215,52
	2008B00234 COL-Col ST LOUIS LIEUSAIN/Travaux divers 2008	31/12/2008	151 251,11	15	131 079,00	10 083,00	10 089,11

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2008B00235 COL - Tourelles CLAYE / Trx divers 2008	31/12/2008	17 282,93	15	14 976,00	1 152,00	1 154,93
	2008B00237 COL - Brassens MARD / Trx divers 2008	31/12/2008	10 592,65	15	9 178,00	706,00	708,65
	2008B00240 COL-Col C.st saens LIZY/Travaux divers 2008	31/12/2008	4 537,85	15	3 926,00	302,00	309,85
	2008B00241 COL-ColM.laurencin OZOIR/Travaux divers 2008	31/12/2008	39 172,07	15	33 943,00	2 611,00	2 618,07
	2008B00248 COL - Picasso CHAMPS / Travaux divers 2008	31/12/2008	20 034,46	15	17 355,00	1 335,00	1 344,46
	2008B00145 COLCol G.politzer DAMMARIE/Travaux divers 2008	31/12/2008	123 328,00	15	106 873,00	8 221,00	8 234,00
	2008B00146 COL-CoA.Sisley MORET/Travaux divers 2008	31/12/2008	164 626,20	15	142 675,00	10 975,00	10 976,20
	2008B00147 COL-Col C.Monnet BUSSY/Travaux divers 2008	31/12/2008	19 071,67	15	16 523,00	1 271,00	1 277,67
	2008B00148 COL-Col L.Cézard FONTAINEBLEAU/Travaux divers 2008	31/12/2008	820,60	15	702,00	54,00	64,60
	2008B00149 COL-Col Inter FONTAINEBLEAU/Travaux divers 2008	31/12/2008	304 313,25	15	263 731,00	20 287,00	20 295,25
	2008B00150 COL-Col Les Aulnes COMBS/Travaux divers 2008	31/12/2008	153 804,79	15	133 289,00	10 253,00	10 262,79
	2008B00151 COL-Col G.Du bois SAVIGNY/Travaux divers 2008	31/12/2008	8 149,99	15	7 059,00	543,00	547,99
	2008B00152 COL-Col Boetie MOISSY/Travaux divers 2008	31/12/2008	292 298,72	15	253 318,00	19 486,00	19 494,72
	2008B00153 COL-Col R.Doisneau DAMMARIE/Travaux divers 2008	31/12/2008	50 899,36	15	44 109,00	3 393,00	3 397,36
	2008B00154 OZOIR G.Philipe/Travaux divers 2008	31/12/2008	60 783,12	15	52 676,00	4 052,00	4 055,12
	2008B00155 COL-Col R.Gosciny VAIRES/Travaux divers 2008	31/12/2008	1 625,67	15	1 404,00	108,00	113,67
	2008B00160 COL - Corot CHELLES / Trx divers 2008	31/12/2008	151 847,31	15	131 599,00	10 123,00	10 125,31
	2008B00162 COL - Maillière LOGNES / Trx divers 2008	31/12/2008	112 756,21	15	97 721,00	7 517,00	7 518,21
	2008B00174 COL-Col L.De Savigny PROVINS/Travaux divers 2008	31/12/2008	201 724,90	15	174 824,00	13 448,00	13 452,90
	2008B00178 COL - Brossolette MELUN / BD	31/12/2008	67 002,76	25	34 840,00	2 680,00	29 482,76
	2008B00180 COL-Col S.Mallarmé FONTENAY/Travaux divers 2008	31/12/2008	69 213,35	15	59 982,00	4 614,00	4 617,35
	2008B00181 COL-Col Capucins MELUN/Travaux divers 2008	31/12/2008	221 506,75	15	191 971,00	14 767,00	14 768,75
	2008B00182 COL-Col E.satie MITRY /Travaux divers 2008	31/12/2008	30 812,39	15	26 702,00	2 054,00	2 056,39
	2008B00184 COL-Col F.Gregh champagne/Travaux divers 2008	31/12/2008	70 654,97	15	61 230,00	4 710,00	4 714,97
	2008B00185 COL-Col H.de Balzac NEMOURS/Travaux divers 2008	31/12/2008	24 440,98	15	21 177,00	1 629,00	1 634,98
	2008B00190 COL-Col M.Renaud SERRIS/Travaux divers 2008	31/12/2008	7 788,24	15	6 747,00	519,00	522,24
	2008B00195 SAB - HOTEL MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	5 236,94	15	4 537,00	349,00	350,94
	2008B00199 COL-ColP.Eluard MONTEREAU/Travaux divers 2008	31/12/2008	7 743,04	15	6 708,00	516,00	519,04
	2008B00075 COL - Glacis FERTE SS J / Trx divers 2008	31/12/2008	170 666,41	15	147 901,00	11 377,00	11 388,41
	2008B00077 COL - Sand CREGY / Trx divers 2008	31/12/2008	548 753,29	15	475 579,00	36 583,00	36 591,29
	2008B00079 COL-Col M.curie PROVINS/Travaux divers 2008	31/12/2008	135 523,43	15	117 442,00	9 034,00	9 047,43
	2008B00080 COL-Col Les Remparts ROZAY/Travaux divers 2008	31/12/2008	254 447,20	15	220 519,00	16 963,00	16 965,20
	2008B00084 COL-Col J.jaures BROU/Travaux divers 2008	31/12/2008	11 575,54	15	10 023,00	771,00	781,54
	2008B00085 COL-Col B.d'or BAILLY/Travaux divers 2008	31/12/2008	79 069,18	15	68 523,00	5 271,00	5 275,18



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2008B00086 COL - Barres OISSERY / Trx divers 2008	31/12/2008	273 159,68	15	236 730,00	18 210,00	18 219,68
	2008B00088 COL - Hutinel GRETZ / Trx divers 2008	31/12/2008	388 665,22	15	336 843,00	25 911,00	25 911,22
	2008B00090 COL - Campin FERTE G / Trx divers 2008	31/12/2008	75 437,09	15	65 377,00	5 029,00	5 031,09
	2008B00092 COL-Col Le Luzard NOISIEL/Trvax divers 2008	31/12/2008	51 334,14	15	44 486,00	3 422,00	3 426,14
	2008B00095 COL-Col JJ.Rousseau OTHIS/Travaux divers 2008	31/12/2008	328 728,20	15	284 895,00	21 915,00	21 918,20
	2008B00096 COL - Prévert LORREZ / Trx divers 2008	31/12/2008	110 663,42	15	95 901,00	7 377,00	7 385,42
	2008B00098 COL - Maillettes MOISSY / Trx divers 2008	31/12/2008	62 900,85	15	54 509,00	4 193,00	4 198,85
	2008B00100 COL - Tilleuls CLAYE / Trx divers 2008	31/12/2008	466 660,86	15	404 430,00	31 110,00	31 120,86
	2008B00102 COL - Vermay TOURNAN / Trx divers 2008	31/12/2008	58 990,70	15	51 116,00	3 932,00	3 942,70
	2008B00104 COL-ColM.Callas COURTRY/Travaux divers 08	31/12/2008	48 481,78	15	42 016,00	3 232,00	3 233,78
	2008B00105 COL - Rostand BRAY / trx divers 2008	31/12/2008	39 988,93	15	34 645,00	2 665,00	2 678,93
	2008B00107 COL - Montois DONNEMARIE / Trx divers 2008	31/12/2008	134 250,49	15	116 350,00	8 950,00	8 950,49
	2008B00109 COL - Chopin MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	15 714,20	15	13 611,00	1 047,00	1 056,20
	2008B00111 COL-Col E.Triolet VARENNES/Travaux divers 08	31/12/2008	92 854,68	15	80 470,00	6 190,00	6 194,68
	2008B00112 COL-Col A.de Garlande ROISSY/Travaux divers 2008	31/12/2008	206 473,73	15	178 932,00	13 764,00	13 777,73
	2008B00117 SAB-DEE DAMMARIE/Travaux divers 2008	31/12/2008	636,72	25	325,00	25,00	286,72
	2008B00120 COL - Wallon SAVIGNY / Trx divers 2008	31/12/2008	179 980,98	15	155 974,00	11 998,00	12 008,98
	2008B00130 COL - Creusottes VILLENEUVE / Trx divers 2008	31/12/2008	12 644,27	15	10 946,00	842,00	856,27
	2008B00137 SAB-DGAS MELUN/Travaux divers 2008	31/12/2008	20 415,09	25	10 608,00	816,00	8 991,09
	2008B00141 COL-Col Europe CHELLES/Travaux divers 2008	31/12/2008	68 662,74	15	59 501,00	4 577,00	4 584,74
	2008B00143 COL-ColMme de lafayette COULOMMIERS/Trav divers 08	31/12/2008	103 583,66	15	89 765,00	6 905,00	6 913,66
	2008B00012 COL - Frot MEAUX / Trx divers 2008	31/12/2008	5 232,67	15	4 524,00	348,00	360,67
	2008B00013 COL - Pisan PERTHES / Trx divers 2008	31/12/2008	89 196,56	15	77 298,00	5 946,00	5 952,56
	2008B00014 COL - Vinci THIBAULT / Trx divers 2008	31/12/2008	382 091,42	15	331 136,00	25 472,00	25 483,42
	2008B00015 COL - Armand SAVIGNY / Trx divers 2008	31/12/2008	58 089,38	15	50 336,00	3 872,00	3 881,38
	2008B00016 COL - Moulin THORIGNY / Trx divers 2008	31/12/2008	202 188,96	15	175 227,00	13 479,00	13 482,96
	2008B00017 COL - Aragon TORCY / Trx divers 2008	31/12/2008	336 259,51	15	291 421,00	22 417,00	22 421,51
	2008B00018 COL - Mare VAUX / Trx divers 2008	31/12/2008	408 167,37	15	353 743,00	27 211,00	27 213,37
	2008B00019 COL - Vilar VERT / Trx divers 2008	31/12/2008	28 087,67	15	24 336,00	1 872,00	1 879,67
	2008B00020 COL - Monod VILLEPARISIS / Trx divers 2008	31/12/2008	264 730,27	15	229 424,00	17 648,00	17 658,27
	2008B00021 COL - Tournelles VILLIERS / Trx divers 2008	31/12/2008	187 392,96	15	162 396,00	12 492,00	12 504,96
	2008B00022 COL - Plaisir CRECY / Trx divers 2008	31/12/2008	13 206,55	15	11 440,00	880,00	886,55
	2008B00023 SAB - DGAS MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	279 002,26	15	241 800,00	18 602,00	18 602,26
	2008B00025 SAB - DPR CHATELET / Trx divers 2008	31/12/2008	26 024,28	15	22 542,00	1 734,00	1 748,28
	2008B00031 COL-Col J.Verne PROVINS/Travaux divers	31/12/2008	301 583,82	15	261 365,00	20 105,00	20 113,82
	2008B00032 COL - Rochefoucault FERTE SS J / Trx divers 2008	31/12/2008	9 879,98	15	8 554,00	658,00	667,98
	2008B00034 COL - Hyverneaux LESIGNY / Trx divers 2008	31/12/2008	331 046,41	15	286 897,00	22 069,00	22 080,41
	2008B00036 COL - Condorcet PONTAULT / Trx divers 2008	31/12/2008	78 063,34	15	67 652,00	5 204,00	5 207,34
	2008B00038 COL - Chevalier SOUPPES / Trx divers 2008	31/12/2008	32 017,05	15	27 742,00	2 134,00	2 141,05
	2008B00040 COL - Rimbaud NEMOURS / Trx divers 2008	31/12/2008	27 825,88	15	24 115,00	1 855,00	1 855,88
	2008B00042 COL - Braille ESBLV / Trx divers 2008	31/12/2008	161 804,47	15	140 218,00	10 786,00	10 800,47
	2008B00044 COL - Chaussy BRIE CTE RBT / Trx divers 2008	31/12/2008	222 263,69	15	192 621,00	14 817,00	14 825,69
	2008B00046 COL - Enclume TRILPORT / Trx divers 2008	31/12/2008	172 619,53	15	149 591,00	11 507,00	11 521,53

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2008B00048 COL - Champivert CROUY / Trx divers 2008	31/12/2008	63 929,27	15	55 393,00	4 261,00	4 275,27
	2008B00051 COL - Roux CHATEAU / Trx divers 2008	31/12/2008	155 996,78	15	135 187,00	10 399,00	10 410,78
	2008B00053 COL-Col P.brossolette MELUN/Travaux divers	31/12/2008	292 102,42	15	253 149,00	19 473,00	19 480,42
	2008B00054 COL - Sand MOUROUX / Trx divers 2008	31/12/2008	20 105,52	15	17 408,00	1 343,00	1 354,52
	2008B00056 COL-Col Grand Parc CESSON/Travaux divers	31/12/2008	102 717,15	15	89 011,00	6 847,00	6 859,15
	2008B00057 COL-ColM.Rivière LAGNY/Travaux divers 2008	31/12/2008	87 872,83	15	76 154,00	5 858,00	5 860,83
	2008B00058 COL - Moulin PONTAULT / Trx divers 2008	31/12/2008	166 535,86	15	144 326,00	11 102,00	11 107,86
	2008B00060 COL - Tronchon SOUPPLETS / Trx divers 2008	31/12/2008	12 929,18	15	11 193,00	861,00	875,18
	2008B00062 COL-Col B.de Castille LA Chapelle/Travaux divers	31/12/2008	22 630,35	15	19 604,00	1 508,00	1 518,35
	2008B00063 COL - Henri 4 MEAUX / Trx divers 2008	31/12/2008	220 093,04	15	190 736,00	14 672,00	14 685,04
	2008B00065 COL - Beaumarchais MEAUX / Trx divers 2008	31/12/2008	39 045,77	15	33 839,00	2 603,00	2 603,77
	2008B00067 COL - Michel FAREMOUTIERS / Trx divers 2008	31/12/2008	281 720,95	15	244 153,00	18 781,00	18 786,95
	2008B00069 COL - Rémy COULOMMIERS / Trx divers 2008	31/12/2008	40 882,80	15	35 425,00	2 725,00	2 732,80
	2008B00071 COL - Dunant MEAUX / Trx divers 2008	31/12/2008	35 759,59	15	30 979,00	2 383,00	2 397,59
	2008B00073 COL - Vallée AVON / Trx divers 2008	31/12/2008	173 703,87	15	150 540,00	11 580,00	11 583,87
	2008B00001 COL - Denecourt BOIS / Trx divers 2008	31/12/2008	229 083,65	15	198 536,00	15 272,00	15 275,65
	2008B00002 COL - Brassens BRIE / Trx divers 2008	31/12/2008	216 016,53	15	187 213,00	14 401,00	14 402,53
	2008B00003 COL Lanoux CHAMPS / Trx divers 2008	31/12/2008	172 393,78	15	149 396,00	11 492,00	11 505,78
	2008B00004 COL - Wiener CHAMPS / Trx divers 2008	31/12/2008	213 061,41	15	184 652,00	14 204,00	14 205,41
	2008B00005 COL - Soleil CHELLES/ Trx divers 2008	31/12/2008	156 559,42	15	135 681,00	10 437,00	10 441,42
	2008B00006 COL - Weczerka CHELLES / Trx divers 2008	31/12/2008	285 966,05	15	247 832,00	19 064,00	19 070,05
	2008B00007 COL - Cites COMBS / Trx divers 2008	31/12/2008	400 785,02	15	347 347,00	26 719,00	26 719,02
	2008B00008 COL - Arpents LAGNY / Trx divers 2008	31/12/2008	264 310,35	15	229 060,00	17 620,00	17 630,35
	2008B00009 COL - Fontaine LE MEE / Trx divers 2008	31/12/2008	53 996,32	15	46 787,00	3 599,00	3 610,32
	2008B00010 COL - Segrais LOGNES / Trx divers 2008	31/12/2008	93 071,43	15	80 652,00	6 204,00	6 215,43
	2008B00011 COL - Camus MEAUX / Trx divers 2008	31/12/2008	26 988,20	15	23 387,00	1 799,00	1 802,20
	2007B00322 COL - Collège 4 Arpents Lagny	31/12/2008	6 314,88	25	3 276,00	252,00	3 542,88
	2007B00332 COL - Col DEPARTEMENT / Diag chauffage	31/12/2008	351,57	15	299,00	23,00	29,57
	2007B00171 COL-Col St Louis LIEUSAIN/Construction préaux	31/12/2008	6 889,56	25	3 575,00	275,00	3 039,56
	2007B00180 COL François Villon SAINT FARGEAU PONTIERRY / tra	31/12/2008	55 116,56	15	47 762,00	3 674,00	3 680,56
	2007B00187 BAB - UAS CHELLES / Travaux divers	31/12/2008	18 225,05	15	15 795,00	1 215,00	1 215,05
	2007B00194 COL - Fontaine MEE / Préau	31/12/2008	1 865,76	25	962,00	74,00	829,76
	2007B00281 SAB-maison enfants LUZANCY/travaux divers	31/12/2008	10 816,09	15	9 373,00	721,00	722,09
	2007B00138 SAB -DASSMA - REHABILITATION	31/12/2008	24 561,30	25	12 766,00	982,00	10 813,30
	2007B00157 COL - Champivert CROUY / Préau	31/12/2008	34 217,72	25	19 980,00	1 185,00	13 052,72
	2007B00098 COL - Dunant MEAUX / EMOP	31/12/2008	41 326,88	25	21 489,00	1 653,00	18 184,88
	2007B00102 SAB - DAP DAMMARIE / Parking	31/12/2008	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2007B00103 SAB - UAS NEMOURS / Parking	31/12/2008	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2007B00055 SAB - GIE FONTAINEBLEAU / Tx divers 2008	31/12/2008	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2007B00063 COL - Département SEINE ET MARNE / Accessibilité	31/12/2008	99 039,58	15	85 826,00	6 602,00	6 611,58
	2007B00071 SAB - DAP DAMMARIE / création parking	31/12/2008	43 387,64	15	37 596,00	2 892,00	2 899,64
	2007B00084 COL-Col F.Villon ST FARGEAU/Construction préaux	31/12/2008	71 997,68	25	37 427,00	2 879,00	31 691,68

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2007B00085 COL-Col G.Politzer dammarie/Constructions de preau	31/12/2008	62 989,83	25	32 747,00	2 519,00	27 723,83
	2007B00086 COL-Col R.Doisneau DAMMARIE/Construction de préau	31/12/2008	69 077,13	25	35 919,00	2 763,00	30 395,13
	2006B00321 COL Alfred Sisley MORET SUR LOING / CPL	31/12/2008	3 847,96	15	3 328,00	256,00	263,96
	2006B00322 COL Nicolas Fouquet MORMANT / CPL	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00323 COL Robert Buron NANDY / CPL	31/12/2008	3 908,94	15	3 380,00	260,00	268,94
	2006B00324 COL René Barthélémy NANGIS / CPL	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00325 COL Arthur Rimbaud NEMOURS / CPL	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00326 COL Honoré De Balzac NEMOURS / CPL	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00327 COL Christine De Pisan PERTHES EN GATINAIS / CPL	31/12/2008	4 521,44	15	3 913,00	301,00	307,44
	2006B00328 COL Henri Wallon SAVIGNY LE TEMPLE / CPL	31/12/2008	5 423,59	15	4 693,00	361,00	369,59
	2006B00329 COL La Grange Aux Bois SAVIGNY LE TEMPLE / CPL	31/12/2008	6 118,06	15	5 291,00	407,00	420,06
	2006B00330 COL Emile Chevalier SOUPPES SUR LOING / CPL	31/12/2008	2 169,08	15	1 872,00	144,00	153,08
	2006B00331 COL François Villon SAINT FARGEAU PONTIERRY / CPL	31/12/2008	6 500,89	15	5 629,00	433,00	438,89
	2006B00332 COL Elsa Triolet VARENNES SUR SEINE / CPL	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00333 COL Jean Vilar VERT SAINT DENIS / CPL	31/12/2008	7 971,38	15	6 903,00	531,00	537,38
	2006B00341 SAB UT CHAILLY EN BRIE / Travaux divers	31/12/2008	185 429,63	15	160 693,00	12 361,00	12 375,63
	2006B00346 COL-COL S&M-travaux divers	31/12/2008	31 657,14	15	27 430,00	2 110,00	2 117,14
	2006B00281 COL Condorcet PONTAULT COMBAULT / CPL	31/12/2008	11 682,96	15	10 114,00	778,00	790,96
	2006B00282 COL Jean Moulin PONTAULT COMBAULT / CPL	31/12/2008	7 548,13	15	6 539,00	503,00	506,13
	2006B00283 COL Monthéty PONTAULT COMBAULT / CPL	31/12/2008	3 839,25	15	3 315,00	255,00	269,25
	2006B00284 COL Jules Vernes PROVINS / CPL	31/12/2008	6 102,56	15	5 278,00	406,00	418,56
	2006B00285 COL Lelorgne De Savigny PROVINS / CPL	31/12/2008	3 871,52	15	3 354,00	258,00	259,52
	2006B00286 COL Marie Curie PROVINS / CPL	31/12/2008	4 134,85	15	3 575,00	275,00	284,85
	2006B00287 COL Jacques Prévert REBAIS / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00288 COL Anceau De Garlande ROISSY EN BRIE / CPL	31/12/2008	4 325,89	15	3 744,00	288,00	293,89
	2006B00289 COL Eugène Delacroix ROISSY EN BRIE / CPL	31/12/2008	5 470,40	15	4 732,00	364,00	374,40
	2006B00290 COL Les Remparts ROZAY EN BRIE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00291 COL Jean Baptiste Vermay TOURNAN EN BRIE / CPL	31/12/2008	415,52	15	351,00	27,00	37,52
	2006B00292 COL René Gosciny VAIRES SUR MARNE / CPL	31/12/2008	7 868,09	15	5 245,00	1 309,00	1 314,09
	2006B00293 COL La Mare Aux Champs VAUX LE PENIL / CPL	31/12/2008	31 602,15	15	27 378,00	2 106,00	2 118,15
	2006B00294 COL Charles Peguy VERNEUIL L'ETANG / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00295 COL Les Creusottes VILLENEUVE SUR BELLOT / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00296 COL Les Tournelles VILLIERS SAINT GEORGES / CPL	31/12/2008	9 301,30	15	8 060,00	620,00	621,30
	2006B00297 COL La Vallée AVON / CPL	31/12/2008	11 687,09	15	10 127,00	779,00	781,09
	2006B00298 COL Denecout BOIS LE ROI / CPL	31/12/2008	62 594,08	15	54 236,00	4 172,00	4 186,08
	2006B00299 COL Jean Rostand BRAY SUR SEINE / CPL	31/12/2008	3 908,95	15	3 380,00	260,00	268,95

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00300 COL Le Grand Parc CESSON / CPL	31/12/2008	5 744,08	15	4 966,00	382,00	396,08
	2006B00301 COL Fernand Gregh CHAMPAGNE SUR SEINE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00302 COL Pierre Roux CHATEAU LANDON / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00303 COL Du Montois DONNEMARIE DONTILLY / CPL	31/12/2008	1 372,65	15	1 183,00	91,00	98,65
	2006B00304 COL Louise Michel FAREMOUTIERS / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00305 COL International FONTAINEBLEAU / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00306 COL Lucien Cézard FONTAINEBLEAU / CPL	31/12/2008	4 933,98	15	4 264,00	328,00	341,98
	2006B00307 COL Blanche De Castille LA CHAPELLE LA REINE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00308 COL Jean De La Fontaine LE MEE SUR SEINE / CPL	31/12/2008	8 146,97	15	7 059,00	543,00	544,97
	2006B00309 COL La Pyramide LIEUSAIN / CPL	31/12/2008	4 691,58	15	4 056,00	312,00	323,58
	2006B00310 COL Saint Louis LIEUSAIN / CPL	31/12/2008	3 876,67	15	3 354,00	258,00	264,67
	2006B00311 COL Jacques Prévert LORREZ LE BOCAGE / CPL	31/12/2008	634,30	15	546,00	42,00	46,30
	2006B00312 COL Frédéric Chopin MELUN / CPL	31/12/2008	5 549,89	15	4 797,00	369,00	383,89
	2006B00313 COL Jacques Amyot MELUN / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00314 COL Pierre Brossolette MELUN / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00315 COL Les Capucins MELUN / CPL	31/12/2008	3 807,28	15	3 289,00	253,00	265,28
	2006B00316 COL La Boetie MOISSY CRAMAYEL / CPL	31/12/2008	9 977,14	15	8 645,00	665,00	667,14
	2006B00317 COL Les Maillettes MOISSY CRAMAYEL / CPL	31/12/2008	6 954,88	15	6 019,00	463,00	472,88
	2006B00318 COL André Malraux MONTEREAU FAULT YONNE / CPL	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00319 COL Paul Eluard MONTEREAU FAULT YONNE / CPL	31/12/2008	25 896,96	15	18 698,00	3 599,00	3 599,96
	2006B00320 COL Pierre De Montereau MONTEREAU FAULT YONNE / CP	31/12/2008	21,26	15	13,00	1,00	7,26
	2006B00234 COL-Col G.Politzer dammarie/cour et parking	31/12/2008	370 167,08	15	320 801,00	24 677,00	24 689,08
	2006B00256 COL Blés d'or BAILLY ROMMAIVILLIERS / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00257 COL Arthur Chaussy BRIE COMTE ROBERT / CPL	31/12/2008	312,89	15	260,00	20,00	32,89
	2006B00258 COL Georges Brassens BRIE COMTE ROBERT / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00259 COL Jean Jaurès BROU SUR CHANTEREINE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00260 COL Armand Lanoux CHAMPS SUR MARNE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00261 COL Pablo Picasso CHAMPS SUR MARNE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00262 COL Jean Wiener CHAMPS SUR MARNE / CPL	31/12/2008	35 682,71	15	23 789,00	5 945,00	5 948,71
	2006B00263 COL Les Aulnes COMBS LA VILLE / CPL	31/12/2008	3 973,49	15	3 432,00	264,00	277,49
	2006B00264 COL Les Cités Unies COMBS LA VILLE / CPL	31/12/2008	11 635,09	15	10 075,00	775,00	785,09
	2006B00265 COL Hyppolite Rémy COULOMMIERS / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00266 COL Madame De La Fayette COULOMMIERS / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00267 COL Mon Plaisir CRECY LA CHAPELLE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00268 COL Georges Politzer DAMMARIE LES LYS / CPL	31/12/2008	32 348,63	15	28 028,00	2 156,00	2 164,63
	2006B00269 COL Robert Doisneau DAMMARIE LES LYS / CPL	31/12/2008	12 587,81	15	10 434,00	1 074,00	1 079,81
	2006B00270 COL Vincent Van Gogh EMERAINVILLE / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00271 COL Stéphane Mallarmé FONTENAY TRESIGNY / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00272 COL Hutinel GRETZ ARMAINVILLIERS / CPL	31/12/2008	869,36	15	741,00	57,00	71,36
	2006B00273 COL Jean Campin LA FERTE GAUCHER / CPL	31/12/2008	4 986,24	15	4 316,00	332,00	338,24
	2006B00274 COL La Rochefoucault LA FERTE SOUS JOUARRE / CPL	31/12/2008	355,91	15	299,00	23,00	33,91
	2006B00275 COL Les Glacis LA FERTE SOUS JOUARRE / CPL	31/12/2008	25 075,10	15	21 723,00	1 671,00	1 681,10
	2006B00276 COL Les Hyverneaux LESIGNY / CPL	31/12/2008	6 430,42	15	5 564,00	428,00	438,42
	2006B00277 COL Georges Sand MOUROUX / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00278 COL Le Lizard NOISIEL / CPL	31/12/2008	21,27	15	13,00	1,00	7,27
	2006B00279 COL Gérard Philipe OZOIR LA FERRIERE / CPL	31/12/2008	342,77	15	286,00	22,00	34,77
	2006B00280 COL Marie Laurencin OZOIR LA FERRIERE / CPL	31/12/2008	3 272,37	15	2 834,00	218,00	220,37
	2006B00221 COL-Col B.enclume TRILPORT/local reserve EPS	31/12/2008	177 482,36	15	153 816,00	11 832,00	11 834,36
	2006B00146 COL Département Seine et Marne / CPL	31/12/2008	775 981,81	15	672 516,00	51 732,00	51 733,81
	2006B00151 COL Département Seine et Marne / Confortations des	31/12/2008	767,90	15	663,00	51,00	53,90
	2006B00170 COL - Coll International fontainebleau / chauffag	31/12/2008	9 416,26	15	8 151,00	627,00	638,26
	2006B00173 COL/Contrat chauffage P3	31/12/2008	36 930,14	15	32 006,00	2 462,00	2 462,14
	2006B00176 SAB - UAS NEMOURS / création parking	31/12/2008	311 577,96	15	270 023,00	20 771,00	20 783,96
	2006B00119 COL-Col B.soleil CHELLES/Contrats chauffage P3	31/12/2008	11 990,81	15	10 387,00	799,00	804,81
	2006B00125 COL-Col J.Monod VILLEPARISIS/Chauffage P3	31/12/2008	11 696,12	15	10 127,00	779,00	790,12
	2006B00052 COL-Col G.parc CESSON/chauffage P3	31/12/2008	19 519,88	15	16 913,00	1 301,00	1 305,88
	2005B00317 COL - Coll Creusottes VILLENEUVE/Parking	31/12/2008	348 615,76	25	181 272,00	13 944,00	153 399,76
	2005B00337 COL DEPT- INST DE BD	31/12/2008	11 572,02	15	10 023,00	771,00	778,02
	2005B00345 Coll Fouquet MORMANT / Extension Restructuration	31/12/2008	6 771,05	15	5 863,00	451,00	457,05
	2005B00296 COL les aulnes combs - rehab salle techno	31/12/2008	66 250,09	15	57 408,00	4 416,00	4 426,09
	2005B00297 col MOISSY CRAMAYEL Les Mailettes réfect svt et te	31/12/2008	162 278,28	15	140 634,00	10 818,00	10 826,28
	2005B00302 REBAIS Jacques Prévert ravalement logts ppl et ges	31/12/2008	8 102,90	15	7 020,00	540,00	542,90
	2005B00245 COL-col P.weczerka/contruction préaux	31/12/2008	356,96	25	182,00	14,00	160,96
	2005B00265 BAB UAS MEAUX - rempl alarme incendie, ream zone a	31/12/2008	48 996,40	15	42 458,00	3 266,00	3 272,40
	2005B00146 COL - Construction Préaux S ET M	31/12/2008	37,88	25	13,00	1,00	23,88
	2005B00147 COL - Coll Cités U COMBS / Réhab demi-pension	31/12/2008	1 212 856,65	25	630 682,00	48 514,00	533 660,65
	2005B00046 COL - Coll Amyot melun / Travaux divers	31/12/2008	354 212,21	15	306 982,00	23 614,00	23 616,21

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00074 COL - Coll A.sisley MORET / Construction préaux	31/12/2008	70 782,34	25	36 803,00	2 831,00	31 148,34
	2005B00075 COL - Coll Segrais lognes / Confortation charpente	31/12/2008	990,29	25	507,00	39,00	444,29
	2005B00076 COL - Coll Cezard fontainebleau / chauffage p.3	31/12/2008	17 134,06	15	14 846,00	1 142,00	1 146,06
	2005B00077 COL - Coll moulin V Thorigny / Contrat chauffage	31/12/2008	28 308,58	15	24 531,00	1 887,00	1 890,58
	2005B00078 COL - Coll G parc Besson / Contrat chauffage	31/12/2008	6 092,10	15	5 278,00	406,00	408,10
	2004B01080 Coll Vernes PROVINS / Constructions	31/12/2008	11 283,79	25	5 863,00	451,00	4 969,79
	2004B00933 Coll Brassens BRIE/Réfection des cours	31/12/2008	57 871,52	15	50 154,00	3 858,00	3 859,52
	2004B00934 Coll Roux CHATEAU/Réfection des cours	31/12/2008	40 331,81	15	34 944,00	2 688,00	2 699,81
	2004B00966 COLL moulin a vent thorigny / const preaux	31/12/2008	74 346,39	25	38 649,00	2 973,00	32 724,39
	2004B00967 Coll Europe CHELLES / Construction de préaux	31/12/2008	66 700,92	25	34 684,00	2 668,00	29 348,92
	2004B00968 Coll Cousteau BUSSY / Construction de préaux	31/12/2008	70 184,34	25	36 491,00	2 807,00	30 886,34
	2004B00969 Coll Wiener CHAMPS / Construction de préaux	31/12/2008	66 700,92	25	34 684,00	2 668,00	29 348,92
	2004B00970 Coll Les Tilleuls CLAYE / Construction de préaux	31/12/2008	81 019,97	25	42 120,00	3 240,00	35 659,97
	2004B00928 Coll V Gogh EMERAINVILLE/Réfection des cours	31/12/2008	125 306,93	15	108 589,00	8 353,00	8 364,93
	2004B00930 Coll Aragon TORCY/Réfection des cours	31/12/2008	113 588,57	15	98 436,00	7 572,00	7 580,57
	2004B00931 Coll Beaumarc.MEAUX/Réfection des cours	31/12/2008	66 558,60	15	57 681,00	4 437,00	4 440,60
	2004B00932 Coll Chopin MELUN/Réfection des cours	31/12/2008	98 853,68	15	85 670,00	6 590,00	6 593,68
	2004B00842 Musée NEMOURS/Opérations programmés	31/12/2008	22 699,49	15	19 669,00	1 513,00	1 517,49
	2004B00860 Coll Prévost REBAIS/Réfection de la cour	31/12/2008	107 648,39	15	93 288,00	7 176,00	7 184,39
	2004B00825 Coll CAMPIN GERTE G/raval bat,ext réseau info	31/12/2008	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2004B00829 Coll Hutinel GRETZ/Remp instal chauffage	31/12/2008	509 463,63	15	441 532,00	33 964,00	33 967,63
	2004B00831 Coll hutinel GRETZ /travaux dans les logts	31/12/2008	9 574,53	15	8 294,00	638,00	642,53
	2004B00791 Coll F. Gregh Champagne/audit Chauf. P3	31/12/2008	10 656,36	15	9 230,00	710,00	716,36
	2004B00645 Bur 66 rue Belle Ombre (MELUN) / Inst. parking	31/12/2008	30 762,07	25	15 990,00	1 230,00	13 542,07
	2004B00677 Coll Mon Plaisir CRECY / Contrat chauffage P3	31/12/2008	14 893,25	15	12 896,00	992,00	1 005,25
	2004B00678 Coll Barres OISSERY / Contrat chauffage P3	31/12/2008	12 943,78	15	11 206,00	862,00	875,78
	2004B00461 Coll Hyverneaux LESIGNY / Rempl grillage cour	31/12/2008	22 773,45	15	19 734,00	1 518,00	1 521,45
	2004B00471 UAS FONTAINEBLEAU / Aménagement	31/12/2008	3 509 285,29	25	1 824 823,00	140 371,00	1 544 091,29
	2004B00481 Coll Monod VILLEPARISIS / Réhabilitation demi-pens	31/12/2008	1 441 828,67	25	749 749,00	57 673,00	634 406,67
	2004B00400 Coll Barthélémy NANGIS / Réhab. demi-pension	31/12/2008	2 134 601,16	25	1 109 992,00	85 384,00	939 225,16
	2004B00354 Coll Michel FAREMOUTIERS / Réhab. demi-pension	31/12/2008	10 652,52	25	4 856,00	482,00	5 314,52
	2004B00375 Coll Fouquet MORMANT / Extension Restructuration	31/12/2008	8 276 189,43	25	4 303 202,00	331 082,00	3 641 905,43
	2004B00376 Coll Tronchon St-SOUPPLETS / Construction	31/12/2008	37 769,39	25	19 630,00	1 510,00	16 629,39
	2004B00330 Coll Remparts ROZAY / Extension	31/12/2008	4 187 614,36	25	2 177 211,00	167 532,00	1 842 871,36
	2004B00248 Coll Moulin PONTAULT / etancheite, couverture	31/12/2008	48 345,24	15	41 899,00	3 223,00	3 223,24
	2004B00264 Coll Grange B SAVIGNY / portail élect. et faïence	31/12/2008	28 628,63	15	24 804,00	1 908,00	1 916,63
	2004B00207 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Réhab. demi-pension	31/12/2008	34 164,53	25	17 736,00	1 368,00	15 060,53
	2004B00234 Coll Barres OISSERY / Réhab. demi-pension	31/12/2008	92 428,02	25	48 061,00	3 697,00	40 670,02
	2004B00163 Coll Delacroix ROISSY / Réhabilitation	31/12/2008	160 235,15	25	81 927,00	6 525,00	71 783,15
	2004B00185 Coll Brassens St MARD / Reconstruction	31/12/2008	92 936,40	25	48 321,00	3 717,00	40 898,40
	2004B00191 Coll Dunant MEAUX-Actuel / Reconstruction	31/12/2008	10 879 879,52	25	5 657 535,00	435 195,00	4 787 149,52
	2004B00105 Coll Camus MEAUX / Reconstruction	31/12/2008	555 772,81	25	288 990,00	22 230,00	244 552,81

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00129 Coll Rimbaud NEMOURS / Reconstruction	31/12/2008	147 184,99	25	76 531,00	5 887,00	64 766,99
	2004B00137 Coll Castille LA CHAPELLE / Reconstruction	31/12/2008	8 829 284,64	25	4 591 223,00	353 171,00	3 884 890,64
	2008B00192 COL - X MAGNY / Trx divers 2007	31/12/2009	69 993,36	25	33 588,00	2 799,00	33 606,36
	2007B00077 COL - Fontaine MEE / BD	31/12/2009	67 211,39	25	32 256,00	2 688,00	32 267,39
	2005B00334 SAB-CIO montereau/Travaux divers	31/12/2009	2 895,99	15	2 316,00	193,00	386,99
	2004B00929 Coll Wiener CHAMPS/Réfection des cours	31/12/2009	496 874,64	15	397 488,00	33 124,00	66 262,64
	2004B00682 Coll Prévart LORREZ / Contrat chauffage P3	31/12/2009	9 774,88	15	7 812,00	651,00	1 311,88
	2004B00309 Coll 4 Arpents LAGNY / Extension	31/12/2009	614 748,39	15	491 444,00	41 101,00	82 203,39
	2004B00189 Coll Philippe OZOIR / ref facades bat logts	31/12/2009	48 044,61	15	38 424,00	3 202,00	6 418,61
	2009B00230 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Construct° 2009	31/12/2009	4 405,11	25	2 112,00	176,00	2 117,11
	2009B00246 COL-Col Frank BUSSY/Travx divers 2009	31/12/2009	81,03	25	36,00	3,00	42,03
	2009B00255 SAB-ART VILLENROY/Travx divers 2009	31/12/2009	732,55	25	348,00	29,00	355,55
	2009B00260 COL-Col Delacroix ROISSY/Travx divers 2009	31/12/2009	273 592,77	25	131 316,00	10 943,00	131 333,77
	2009B00269 COL- COL inter Fontainebleau - travaux divers 09	31/12/2009	347 296,43	25	166 692,00	13 891,00	166 713,43
	2009B00270 COL - col braille Esbly- travaux divers 09	31/12/2009	274 130,59	25	131 580,00	10 965,00	131 585,59
	2009B00274 SAB-CE rue du Château FERTEG/Travx divers 2009	31/12/2009	9 915,41	25	4 670,00	402,00	4 843,41
	2009B00172 COL-Col Sand CREGY/Travx divers 2009	31/12/2009	7 178,41	25	3 444,00	287,00	3 447,41
	2009B00177 COL-Col Europe DAMMARTIN/Travx divers 2009	31/12/2009	113 838,37	15	91 068,00	7 589,00	15 181,37
	2009B00189 COL-Col Rimbaud NEMOURS/Travx divers 2009	31/12/2009	44 064,47	25	21 144,00	1 762,00	21 158,47
	2009B00132 COL-Col Monthéty PONTAULT/Travx divers 2009	31/12/2009	27 541,49	15	22 032,00	1 836,00	3 673,49
	2009B00133 COL-Col Lizard NOISIEL/Travx divers 2009	31/12/2009	257 566,27	15	206 052,00	17 171,00	34 343,27
	2009B00134 COL-Col Weczerka CHELLES/Travx divers 2009	31/12/2009	164 690,20	15	131 748,00	10 979,00	21 963,20
	2009B00135 COL-Col Buron NANDY/Travx divers 2009	31/12/2009	40 374,48	15	32 292,00	2 691,00	5 391,48
	2009B00136 COL-Col Villon FARGEAU/Travx divers 2009	31/12/2009	168 618,36	15	134 892,00	11 241,00	22 485,36
	2009B00153 COL-Col Rivière LAGNY/Travx divers 2009	31/12/2009	30 998,26	15	24 792,00	2 066,00	4 140,26
	2009B00155 COL-Col Dunant MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	6 896,25	15	5 508,00	459,00	929,25
	2009B00161 COL-Col Cités COMBS/Travx divers 2009	31/12/2009	20 375,33	25	9 780,00	815,00	9 780,33
	2009B00087 COL-Col Triolet VARENNES/Travx divers 2009	31/12/2009	111 452,36	15	89 160,00	7 430,00	14 862,36
	2009B00088 COL-Col Tournelles VILLIERS/Travx divers 2009	31/12/2009	137 070,71	15	109 656,00	9 138,00	18 276,71
	2009B00090 COL-Col Gama PIERRE/Travx divers 2009	31/12/2009	6 997,18	15	5 592,00	466,00	939,18
	2009B00092 COL-Col divers/ accessibilité handicapés	31/12/2009	51,25	15	36,00	3,00	12,25
	2009B00094 COL-Col L.de savigny PROVINS/Travaux divers 2009	31/12/2009	185 015,98	15	148 008,00	12 334,00	24 673,98
	2009B00095 COL-Col Amyot MELUN/Travaux divers 2009	31/12/2009	39 539,79	15	31 620,00	2 635,00	5 284,79
	2009B00097 COL-Col M.renaud SERRIS/Travaux divers 2009	31/12/2009	33 448,34	15	26 748,00	2 229,00	4 471,34
	2009B00098 COL-Col Brossolette MELUN/Travaux divers 2009	31/12/2009	451 113,65	15	360 888,00	30 074,00	60 151,65
	2009B00100 COL-Col H.rémy COULOMMIERS/Travaux divers 2009	31/12/2009	104 817,39	15	83 844,00	6 987,00	13 986,39
	2009B00101 COL-Col Balzac NEMOURS/Travaux divers 2009	31/12/2009	226 000,06	15	180 792,00	15 066,00	30 142,06
	2009B00111 COL-Col Romilly Magny/Construct° 2009	31/12/2009	128 759,89	25	61 800,00	5 150,00	61 809,89
	2009B00115 COL-Col Philippe Villeparisis/Construct° 2009	31/12/2009	5 527 062,80	25	2 652 984,00	221 082,00	2 652 996,80
	2009B00116 COL-Col Sand Mouroux/Travx divers 2009	31/12/2009	225 604,87	15	180 480,00	15 040,00	30 084,87
	2009B00119 COL-Col Segrais LOGNES/Travx divers 2009	31/12/2009	169 870,76	15	135 888,00	11 324,00	22 658,76
	2009B00123 COL-Col Glacis Ferté J/Travx divers 2009	31/12/2009	22 194,07	15	17 748,00	1 479,00	2 967,07
	2009B00125 COL-Col Henri MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	53 945,89	15	43 152,00	3 596,00	7 197,89

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2009B00126 COL-Col Doisneau DAMMARIE/Travx divers 2009	31/12/2009	314 653,09	15	251 712,00	20 976,00	41 965,09
	2009B00127 COL-Col Plaisir CRECY/Travx divers 2009	31/12/2009	72 767,08	15	58 212,00	4 851,00	9 704,08
	2009B00050 COL-Col Rostand Bray/Travx divers 2009	31/12/2009	41 096,00	15	32 868,00	2 739,00	5 489,00
	2009B00051 COL-Col Eluard Montereau/Travx divers 2009	31/12/2009	9 387,87	15	7 500,00	625,00	1 262,87
	2009B00052 COL-Col Bois Savigny/Travx divers 2009	31/12/2009	122 828,74	15	98 256,00	8 188,00	16 384,74
	2009B00053 COL-Col Aulnes Combs/Travx divers 2009	31/12/2009	97 675,00	15	78 132,00	6 511,00	13 032,00
	2009B00055 COL-Col Rimbaud NEMOURS/Travaux divers 2009	31/12/2009	17 466,39	15	13 968,00	1 164,00	2 334,39
	2009B00056 COL-Col philipe VILLEPARISIS/Travaux divers 2009	31/12/2009	5 130,26	15	4 104,00	342,00	684,26
	2009B00057 COL-Col Wiener CHAMPS/Travaux divers 2009	31/12/2009	79 716,63	15	63 768,00	5 314,00	10 634,63
	2009B00058 COL-Col 4 arpents LAGNY/Travaux divers 2009	31/12/2009	175 090,16	15	140 064,00	11 672,00	23 354,16
	2009B00059 COL-Col Wallon SAVIGNY/Travaux divers 2009	31/12/2009	106 759,70	15	85 404,00	7 117,00	14 238,70
	2009B00060 COL-Col Europe CHELLES/Travaux divers 2009	31/12/2009	64 392,13	15	51 504,00	4 292,00	8 596,13
	2009B00061 COL-Col Mallarmé FONTENAY/Travaux divers 2009	31/12/2009	143 717,20	15	114 972,00	9 581,00	19 164,20
	2009B00062 COL-Col Delacroix ROISSY/Travaux divers 2009	31/12/2009	105 683,70	15	84 540,00	7 045,00	14 098,70
	2009B00063 COL-Col Picasso CHAMPS/Travaux divers 2009	31/12/2009	180 526,93	15	144 420,00	12 035,00	24 071,93
	2009B00064 COL-Col la vallée AVON/Travaux divers 2009	31/12/2009	422 158,59	15	337 716,00	28 143,00	56 299,59
	2009B00065 COL-Col Rochefoucault FERTE /Travaux divers 2009	31/12/2009	64 163,02	15	51 324,00	4 277,00	8 562,02
	2009B00066 COL-Col Glacis FERTE/Travaux divers 2009	31/12/2009	116 511,69	15	93 204,00	7 767,00	15 540,69
	2009B00067 COL-Col J.Verne PROVINS/Travaux divers 2009	31/12/2009	229 041,77	15	183 228,00	15 269,00	30 544,77
	2009B00068 COL-Col Roux CHATEAU/Travaux divers 2009	31/12/2009	47 686,67	15	38 148,00	3 179,00	6 359,67
	2009B00069 COL-Col tourelles CLAYE/Travaux divers 2009	31/12/2009	1 187,05	15	948,00	79,00	160,05
	2009B00072 COL-Col B.de castille CHAPELLE/Travaux divers 2009	31/12/2009	5 767,91	15	4 608,00	384,00	775,91
	2009B00073 COL-Col Philippe Ozoir/Travx divers 2009	31/12/2009	34 890,51	15	27 912,00	2 326,00	4 652,51
	2009B00074 COL-Col M.Callas COUNTRY/Travaux divers 2009	31/12/2009	78 171,85	15	62 532,00	5 211,00	10 428,85
	2009B00075 COL-Col Mare VAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	89 615,76	15	71 688,00	5 974,00	11 953,76
	2009B00078 COL-Col Maillière LOGNES/Travx divers 2009	31/12/2009	6 236,75	15	4 980,00	415,00	841,75
	2009B00079 COL-Col Fontaine MEE/Travx divers 2009	31/12/2009	39 981,82	15	31 980,00	2 665,00	5 336,82
	2009B00080 COL-Col Parc CESSON/Travx divers 2009	31/12/2009	338 373,50	15	268 678,00	23 231,00	46 464,50
	2009B00083 COL-Col Moulin PONTAULT/Travx divers 2009	31/12/2009	14 024,27	15	11 208,00	934,00	1 882,27
	2009B00084 COL-Col Lannoux CHAMPS/Travx divers 2009	31/12/2009	113 159,25	15	90 516,00	7 543,00	15 100,25
	2009B00010 COL-Col Brassens Brie/Travaux divers 2009	31/12/2009	87 654,70	15	70 116,00	5 843,00	11 695,70
	2009B00011 COL-Col Brassens Mard/Travaux divers 2009	31/12/2009	118 609,66	15	94 884,00	7 907,00	15 818,66
	2009B00012 COL-Col Camus Meaux/Travaux divers 2009	31/12/2009	28 394,16	15	22 704,00	1 892,00	3 798,16
	2009B00013 COL-Col Condorcet Pontault/Travx divers 2009	31/12/2009	165 361,02	15	132 288,00	11 024,00	22 049,02
	2009B00014 COL-Col Garlande Roissy/Travx divers 2009	31/12/2009	403 953,49	15	323 160,00	26 930,00	53 863,49
	2009B00015 COL-Col Denecourt Bois/Travx divers 2009	31/12/2009	377 210,71	15	301 764,00	25 147,00	50 299,71
	2009B00016 COL-Col Michel Faremoutiers/Travx divers 2009	31/12/2009	218 988,23	15	174 900,00	14 695,00	29 393,23
	2009B00017 COL-Col Tronchon Souplets/Travx divers 2009	31/12/2009	125 657,22	15	100 524,00	8 377,00	16 756,22
	2009B00018 COL-Col Satie Mitry/Travx divers 2009	31/12/2009	43 617,55	15	34 884,00	2 907,00	5 826,55
	2009B00019 COL-Col Aragon Torcy/Travx divers 2009	31/12/2009	90 730,41	15	72 576,00	6 048,00	12 106,41



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2009B00020 COL-Col Soleil Chelles/Travx divers 2009	31/12/2009	89 745,40	15	71 796,00	5 983,00	11 966,40
	2009B00021 COL-Col Montois Donnemarie/Travx divers 2009	31/12/2009	332 769,63	15	266 208,00	22 184,00	44 377,63
	2009B00022 COL-Col Monnod Villeparisis/Travx divers 2009	31/12/2009	224 533,59	15	179 616,00	14 968,00	29 949,59
	2009B00023 COL-Col Boétie Moissy/Travx divers 2009	31/12/2009	70 952,01	15	56 760,00	4 730,00	9 462,01
	2009B00024 COL-Col Politzer Dammarie/Travx divers 2009	31/12/2009	72 848,01	15	58 272,00	4 856,00	9 720,01
	2009B00025 COL-Col E.triolet le mée/Travaux divers 2009	31/12/2009	603,32	15	480,00	40,00	83,32
	2009B00026 COL-Col C.de Pisan PERTHES/Travaux divers 2009	31/12/2009	123 533,97	15	98 820,00	8 235,00	16 478,97
	2009B00027 COL-Col C.Unis COMBS/Travaux divers 2009	31/12/2009	207 721,07	15	166 176,00	13 848,00	27 697,07
	2009B00028 COL-Col Maillettes MOISSY/Travaux divers 2009	31/12/2009	65 353,43	15	52 272,00	4 356,00	8 725,43
	2009B00029 COL-Col Chopin MELUN/Travux divers 2009	31/12/2009	488 578,22	15	390 852,00	32 571,00	65 155,22
	2009B00030 COL-Col L.de Vinci THIBAUT/Travaux divers 2009	31/12/2009	99 964,61	15	79 968,00	6 664,00	13 332,61
	2009B00031 COL-Col Gregh CHAMPAGNE/Travaux divers 2009	31/12/2009	56 269,65	15	45 012,00	3 751,00	7 506,65
	2009B00032 COL-Col R.Bonheur LE CHATELET/Travaux divers 2009	31/12/2009	11 796,26	15	9 432,00	786,00	1 578,26
	2009B00033 COL-Col R.Barthélémy NANGIS/Travaux divers 2009	31/12/2009	421 969,64	15	337 572,00	28 131,00	56 266,64
	2009B00034 COL-Col L.Armand SAVIGNY/Travaux divers 2009	31/12/2009	1 437,15	15	1 140,00	95,00	202,15
	2009B00036 COL-Col A.Chaussy BRIE/Travaux divers 2009	31/12/2009	225 682,90	15	180 540,00	15 045,00	30 097,90
	2009B00037 COL-Les Hyvernaux LESIGNY/Travaux divers 2009	31/12/2009	150 690,06	15	120 552,00	10 046,00	20 092,06
	2009B00038 COL-Col JB.Vermay tourcen/Travaux divers 2009	31/12/2009	29 678,12	15	23 736,00	1 978,00	3 964,12
	2009B00039 COL-Col P.Langevin MITRY/Travaux divers 2009	31/12/2009	14 538,21	15	11 628,00	969,00	1 941,21
	2009B00040 COL-Col J.J.rousseau OTHIS/Travaux divers 2009	31/12/2009	856 909,98	15	685 524,00	57 127,00	114 258,98
	2009B00042 COL-Col Barres Oissey/Travx divers 2009	31/12/2009	128 378,15	15	102 696,00	8 558,00	17 124,15
	2009B00043 COL-Col Laurencin Ozoir/Travx divers 2009	31/12/2009	11 023,53	15	8 808,00	734,00	1 481,53
	2009B00044 COL-Col Louis Lieusaint/Travx divers 2009	31/12/2009	201 068,20	15	160 848,00	13 404,00	26 816,20
	2009B00046 COL-Col Vilar Vert/Travx divers 2009	31/12/2009	77 911,83	15	62 328,00	5 194,00	10 389,83
	2009B00047 COL-col Remparts Rozay/Travx divers 2009	31/12/2009	227 128,58	15	181 692,00	15 141,00	30 295,58
	2009B00048 COL-Col Sisley Moret/Travx divers 2009	31/12/2009	92 708,56	15	74 160,00	6 180,00	12 368,56
	2009B00001 COL-Col capucins melun/Travaux divers 2009	31/12/2009	84 343,92	15	67 464,00	5 622,00	11 257,92
	2009B00003 COL-Col prévert lorrez/Travaux divers 2009	31/12/2009	165 566,45	15	132 444,00	11 037,00	22 085,45
	2009B00004 COL-Col gogh emerainville/Travaux divers 2009	31/12/2009	134 798,91	15	107 832,00	8 986,00	17 980,91
	2009B00005 COL-Col Curie Provins/Travaux divers 2009	31/12/2009	44 262,56	15	35 400,00	2 950,00	5 912,56
	2009B00006 COL-col Lafayette Coulommiers/Travx divers 2009	31/12/2009	32 537,32	15	26 028,00	2 169,00	4 340,32
	2009B00007 COL-col Sand Crégy/Travx divers 2009	31/12/2009	16 739,52	15	13 380,00	1 115,00	2 244,52
	2009B00009 COL-Col Campin FertéG/Travaux divers 2009	31/12/2009	1 185,48	15	948,00	79,00	158,48
	2010B00263 col-mon plaisir CRECY	01/01/2010	43 129,35	25	18 975,00	1 725,00	22 429,35
	2010B00264 vper-08-082bc0053-philippe Villeparisis enterv san	01/01/2010	1 579,38	25	693,00	63,00	823,38
	2010B00270 COL-col braille Esbly trav divers 2010	01/01/2010	49 361,70	25	21 714,00	1 974,00	25 673,70
	2010B00281 COL-J Fontaine Le Mee trx divers 2010	01/01/2010	8 057,81	25	3 542,00	322,00	4 193,81

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00282 col Laurencin Ozoir trav divers 2010	01/01/2010	880,21	25	385,00	35,00	460,21
	2010B00283 col-Brassens Brie travaux div 2010	01/01/2010	13 424,29	25	4 997,00	601,00	7 826,29
	2010B00285 col-curie Privins trav divers 2010	01/01/2010	1 826,48	25	803,00	73,00	950,48
	2010B00286 SAB-DEE Dammarie trav divers 2010	01/01/2010	942,25	25	407,00	37,00	498,25
	2010B00287 col-glacis Ferte trav divers 2010	01/01/2010	2 296,32	25	1 001,00	91,00	1 204,32
	2010B00290 COL-Philippe Villeparisis trav 2010	01/01/2010	23 789,22	25	10 461,00	951,00	12 377,22
	2010B00292 COL-eluard Montereau trav divers 2010	01/01/2010	3 643,38	25	1 538,00	149,00	1 956,38
	2010B00293 SAB-mds Coulommiers 2010	01/01/2010	19 106,10	25	8 404,00	764,00	9 938,10
	2010B00294 COL monet Bussy divers 2010	01/01/2010	6 099,02	25	2 673,00	243,00	3 183,02
	2010B00304 Coll Inter. FONTAINEBLEAU / Réhab. demi-pension	01/01/2010	107 241,65	25	47 179,00	4 289,00	55 773,65
	2008B00282 COL-Col N.fouquet MORMANT/Travaux divers	31/12/2010	19 400,49	15	14 223,00	1 293,00	3 884,49
	2008B00186 COL - Collèges DEPARTEMENT S et M / Salles sci res	31/12/2010	10 218,72	15	7 491,00	681,00	2 046,72
	2008B00188 COL-Col A.Lanoux CHAMPS/Refection des cours	31/12/2010	211 821,28	15	155 331,00	14 121,00	42 369,28
	2008B00189 COL-ColJ.moulin PONTAULT/Refection des cours	31/12/2010	630 211,87	15	462 154,00	42 014,00	126 043,87
	2007B00121 COL-Col J.Y.Cousteau BUSSY/Extension cuisine	31/12/2010	581 075,26	15	426 118,00	38 738,00	116 219,26
	2006B00177 COL - Coll Villon ST FARGEAU / création parking	31/12/2010	309 084,03	15	226 655,00	20 605,00	61 824,03
	2006B00106 COL-Col COUSTEAU BUSSY/réhab cuisine	31/12/2010	168,28	25	66,00	6,00	96,28
	2005B00285 COL-Col P.Brossolette MELUN/Réhabilitation SEGPA	31/12/2010	3 884 876,84	25	1 709 345,00	155 395,00	2 020 136,84
	2005B00286 COL-Col J.Verne PROVINS/Réhabilitation SEGPA	31/12/2010	494 728,20	25	217 679,00	19 789,00	257 260,20
	2004B00012 UAS NOISIEL / Construction	31/12/2010	3 912 456,34	25	1 721 478,00	156 498,00	2 034 480,34
	2004B00013 UAS MELUN Val de Seine / Extension Rehabilitation	31/12/2010	5 166 887,61	25	2 273 425,00	206 675,00	2 686 787,61
	2004B00416 Coll St-Pierre NEMOURS / Construction	31/12/2010	10 650 375,71	25	4 686 165,00	426 015,00	5 538 195,71
	2004B00347 Coll Armand SAVIGNY / Reconstruction	31/12/2010	13 231 355,63	25	5 821 794,00	529 254,00	6 880 307,63
	2004B00319 Coll Creusottes VILLENEUVE / Extension Restruc.	31/12/2010	206 744,67	25	90 959,00	8 269,00	107 516,67
	2004B00269 Coll Maillière LOGNES / restruct. 1/2 pension	31/12/2010	204 531,52	15	149 985,00	13 635,00	40 911,52
	2004B00103 Coll SERRIS / Construction	31/12/2010	10 026 893,65	25	4 411 825,00	401 075,00	5 213 993,65
	2009B00281 COL - COL chatelet bonheur -TRAV divers 09	31/12/2010	27 947,41	25	12 287,00	1 117,00	14 543,41
	2009B00298 COL -COLsatie mitry mory -trav 09	31/12/2010	147 749,19	25	65 008,00	5 910,00	76 831,19
	2009B00252 col -col soupes sur loing chevalier - trav divers	31/12/2010	202 342,57	25	89 023,00	8 093,00	105 226,57
	2009B00103 SAB-DEE Dammarie/Intégration labo vétérinaire	31/12/2010	113 707,45	25	50 028,00	4 548,00	59 131,45
	2010B00001 COL-Vallée AVON/Travx divers 2010	31/12/2010	80 847,78	15	59 279,00	5 389,00	16 179,78
	2010B00002 COL-Blés BAILLY/Travx divers 2010	31/12/2010	37 194,95	15	27 269,00	2 479,00	7 446,95
	2010B00008 COL-Denecourt BOIS/Travx divers 2010	31/12/2010	34 332,93	15	25 168,00	2 288,00	6 876,93
	2010B00011 COL-Rostand BRAY/Travx divers 2010	31/12/2010	19 400,28	15	14 223,00	1 293,00	3 884,28
	2010B00013 COL-Chaussy BRIE/Travx divers 2010	31/12/2010	141 312,46	15	103 620,00	9 420,00	28 272,46
	2010B00014 COL-Brassens BRIE/Travx divers 2010	31/12/2010	23 866,84	15	17 501,00	1 591,00	4 774,84
	2010B00015 COL-Jaurès BROU/Travx divers 2010	31/12/2010	42 260,58	15	30 987,00	2 817,00	8 456,58
	2010B00016 COL-Frank BUSSY/Travx divers 2010	31/12/2010	8 191,32	15	6 006,00	546,00	1 639,32
	2010B00017 COL-Monet BUSSY/Travx divers 2010	31/12/2010	20 404,46	15	14 960,00	1 360,00	4 084,46
	2010B00018 COL-Cousteau BUSSY/Travx divers 2010	31/12/2010	232 585,69	15	170 555,00	15 505,00	46 525,69

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00020 COL-Parc CESSON/Travx divers 2010	31/12/2010	22 131,33	15	16 225,00	1 475,00	4 431,33
	2010B00023 COL-Gregh CHAMPAGNE/Travx divers 2010	31/12/2010	50 803,06	15	37 246,00	3 386,00	10 171,06
	2010B00025 COL-Lanoux CHAMPS/Travx divers 2010	31/12/2010	84 238,37	15	61 765,00	5 615,00	16 858,37
	2010B00026 COL-Wiener CHAMPS/Travx divers 2010	31/12/2010	69 367,18	15	50 864,00	4 624,00	13 879,18
	2010B00027 COL-Picasso CHAMPS/Travx divers 2010	31/12/2010	147 076,78	15	107 855,00	9 805,00	29 416,78
	2010B00028 COL-Castille CHAPELLE/Travx divers 2010	31/12/2010	13 525,41	15	9 911,00	901,00	2 713,41
	2010B00029 COL-Roux CHATEAU/Travx divers 2010	31/12/2010	62 301,80	15	45 683,00	4 153,00	12 465,80
	2010B00031 COL-Bonheur CHATELET/Travx divers 2010	31/12/2010	88 721,27	15	65 054,00	5 914,00	17 753,27
	2010B00034 COL-Soleil CHELLES/Travx divers 2010	31/12/2010	120 545,64	15	88 396,00	8 036,00	24 113,64
	2010B00036 COL-Europe CHELLES/Travx divers 2010	31/12/2010	63 087,65	15	46 255,00	4 205,00	12 627,65
	2010B00038 COL-Chêne CHESSY/Travx divers 2010	31/12/2010	21 906,34	15	16 060,00	1 460,00	4 386,34
	2010B00039 COL-Tilleuls CLAYE/Travx divers 2010	31/12/2010	77 704,57	15	56 980,00	5 180,00	15 544,57
	2010B00042 COL-Cités COMBS/Travx divers 2010	31/12/2010	196 858,85	15	144 353,00	13 123,00	39 382,85
	2010B00043 COL-Aulnes COMBS/Travx divers 2010	31/12/2010	47 969,14	15	35 167,00	3 197,00	9 605,14
	2010B00047 COL-Rémy COULOMMIERS/Travx divers 2010	31/12/2010	43 119,78	15	31 614,00	2 874,00	8 631,78
	2010B00048 COL-Lafayette COULOMMIERS/Travx divers 2010	31/12/2010	100 082,06	15	73 392,00	6 672,00	20 018,06
	2010B00051 COL-Plaisir CRECY/Travx divers 2010	31/12/2010	147 493,99	15	108 152,00	9 832,00	29 509,99
	2010B00052 COL-Sand CREGY/Travx divers 2010	31/12/2010	342 937,08	15	251 482,00	22 862,00	68 593,08
	2010B00054 COL-Politzer DAMMARIE/Travx divers 2010	31/12/2010	207 890,56	15	152 449,00	13 859,00	41 582,56
	2010B00055 COL-Doisneau DAMMARIE/Travx divers 2010	31/12/2010	59 108,92	15	43 340,00	3 940,00	11 828,92
	2010B00060 COL-Europe DAMMARTIN/Travx divers 2010	31/12/2010	35 529,86	15	26 048,00	2 368,00	7 113,86
	2010B00063 COL-Montois DONNEMARIE/Travx divers 2010	31/12/2010	225 182,60	15	165 132,00	15 012,00	45 038,60
	2010B00066 COL-Gogh EMERAINVILLE/Travx divers 2010	31/12/2010	41 193,54	15	30 206,00	2 746,00	8 241,54
	2010B00067 COL-Braille ESBLY/Travx divers 2010	31/12/2010	130 447,71	15	95 656,00	8 696,00	26 095,71
	2010B00069 COL-Michel FAREMOUTIERS/Travx divers 2010	31/12/2010	131 567,94	15	96 481,00	8 771,00	26 315,94
	2010B00073 COL-Campin FERTEG/Travx divers 2010	31/12/2010	420 188,68	15	308 132,00	28 012,00	84 044,68
	2010B00076 COL-Rochefoucault FERTEJ/Travx divers 2010	31/12/2010	70 251,61	15	51 513,00	4 683,00	14 055,61
	2010B00077 COL-Glacis FERTEJ/Travx divers 2010	31/12/2010	21 708,76	15	15 917,00	1 447,00	4 344,76
	2010B00082 COL-Cézard FONTAINEBLEAU/Travx divers 2010	31/12/2010	44 054,34	15	32 296,00	2 936,00	8 822,34
	2010B00084 COL-Mallarmé FONTENAY/Travx divers 2010	31/12/2010	109 088,40	15	79 992,00	7 272,00	21 824,40
	2010B00087 COL-Hütinel GRETZ/Travx divers 2010	31/12/2010	201 210,60	15	147 554,00	13 414,00	40 242,60
	2010B00090 COL-Rivière LAGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	6 795,41	15	4 983,00	453,00	1 359,41
	2010B00095 COL-Pyramide LIEUSAIN/Travx divers 2010	31/12/2010	38 311,65	15	28 094,00	2 554,00	7 663,65
	2010B00096 COL-Louis LIEUSAIN/Travx divers 2010	31/12/2010	7 223,07	15	5 291,00	481,00	1 451,07
	2010B00098 COL-Segrais LOGNES/Travx divers 2010	31/12/2010	86 366,06	15	63 327,00	5 757,00	17 282,06
	2010B00099 COL-Maillière LOGNES/Travx divers 2010	31/12/2010	8 035,21	15	5 885,00	535,00	1 615,21
	2010B00100 COL-Prévert LORREZ/Travx divers 2010	31/12/2010	104 533,85	15	76 648,00	6 968,00	20 917,85
	2010B00103 COL-Romilly MAGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	4 807,27	15	3 520,00	320,00	967,27
	2010B00108 COL-Camus MEAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	20 327,62	15	14 905,00	1 355,00	4 067,62
	2010B00109 COL-Dunant MEAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	16 804,54	15	12 320,00	1 120,00	3 364,54
	2010B00110 COL-Henri MEAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	254 526,64	15	186 648,00	16 968,00	50 910,64
	2010B00111 COL-Frot MEAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	2 048,10	15	1 496,00	136,00	416,10
	2010B00112 COL-Beaumarçais MEAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	29 518,53	15	21 637,00	1 967,00	5 914,53
	2010B00115 COL-Triolet MEE/Travx divers 2010	31/12/2010	15 106,40	15	11 077,00	1 007,00	3 022,40
	2010B00116 COL-Fontaine MEE/Travx divers 2010	31/12/2010	68 889,92	15	50 512,00	4 592,00	13 785,92

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00125 COL-Chopin MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	178 980,20	15	131 252,00	11 932,00	35 796,20
	2010B00126 COL-Amyot MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	64 700,19	15	47 443,00	4 313,00	12 944,19
	2010B00127 COL-Capucins MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	131 976,12	15	96 778,00	8 798,00	26 400,12
	2010B00128 COL-Brossolette MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	90 266,38	15	66 187,00	6 017,00	18 062,38
	2010B00136 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	262 862,78	15	192 764,00	17 524,00	52 574,78
	2010B00151 COL-Satie MITRY/Travx divers 2010	31/12/2010	124 652,00	15	91 410,00	8 310,00	24 932,00
	2010B00152 COL-Langevin MITRY/Travx divers 2010	31/12/2010	8 937,81	15	6 545,00	595,00	1 797,81
	2010B00154 COL-Boétie MOISSY/Travx divers 2010	31/12/2010	389 155,35	15	285 373,00	25 943,00	77 839,35
	2010B00155 COL-Maillettes MOISSY/Travx divers 2010	31/12/2010	34 135,19	15	25 025,00	2 275,00	6 835,19
	2010B00158 COL-Malraux MONTEREAU/Travx divers 2010	31/12/2010	5 361,15	15	3 927,00	357,00	1 077,15
	2010B00159 COL-Eluard MONTEREAU/Travx divers 2010	31/12/2010	97,43	15	66,00	6,00	25,43
	2010B00160 COL-Montereau MONTEREAU/Travx divers 2010	31/12/2010	137 203,28	15	100 606,00	9 146,00	27 451,28
	2010B00162 COL-Silsley MORET/Travx divers 2010	31/12/2010	94 234,62	15	69 102,00	6 282,00	18 850,62
	2010B00164 COL-Fouquet MORMANT/Travx divers 2010	31/12/2010	94 720,69	15	69 454,00	6 314,00	18 952,69
	2010B00165 COL-Sand MOUROUX/Travx divers 2010	31/12/2010	105 077,39	15	77 055,00	7 005,00	21 017,39
	2010B00169 COL-Barthélémy NANGIS/Travx divers 2010	31/12/2010	244 896,91	15	179 586,00	16 326,00	48 984,91
	2010B00170 COL-Dhuis NANTEUIL/Travx divers 2010	31/12/2010	29 878,95	15	21 901,00	1 991,00	5 986,95
	2010B00172 COL-Rimbaud NEMOURS/Travx divers 2010	31/12/2010	29 542,21	15	21 659,00	1 969,00	5 914,21
	2010B00173 COL-Balzac NEMOURS/Travx divers 2010	31/12/2010	108 454,82	15	79 530,00	7 230,00	21 694,82
	2010B00176 COL-Luzard NOISIEL/Travx divers 2010	31/12/2010	149 997,12	15	109 989,00	9 999,00	30 009,12
	2010B00178 COL-Barres OISSERY/Travx divers 2010	31/12/2010	8 277,74	15	6 061,00	551,00	1 665,74
	2010B00179 COL-Rousseau OTHIS/Travx divers 2010	31/12/2010	130 562,57	15	95 744,00	8 704,00	26 114,57
	2010B00183 COL-Philippe OZOIR/Travx divers 2010	31/12/2010	187 843,68	15	137 742,00	12 522,00	37 579,68
	2010B00184 COL-Laurencin OZOIR/Travx divers 2010	31/12/2010	4 112,33	15	3 014,00	274,00	824,33
	2010B00186 COL-Pisan PERTHES/Travx divers 2010	31/12/2010	139 205,87	15	102 080,00	9 280,00	27 845,87
	2010B00188 COL-Condorcet PONTAULT/Travx divers 2010	31/12/2010	128 665,65	15	94 347,00	8 577,00	25 741,65
	2010B00189 COL-Moulin PONTAULT/Travx divers 2010	31/12/2010	182 813,15	15	134 057,00	12 187,00	36 569,15
	2010B00190 COL-Monthéty PONTAULT/Travx divers 2010	31/12/2010	79 645,39	15	58 399,00	5 309,00	15 937,39
	2010B00196 COL-Verne PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	613 604,74	15	449 966,00	40 906,00	122 732,74
	2010B00197 COL-Savigny PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	82 651,59	15	60 610,00	5 510,00	16 531,59
	2010B00198 COL-Curie PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	122 778,72	15	90 035,00	8 185,00	24 558,72
	2010B00201 COL-Prévert REBAIS/Travx divers 2010	31/12/2010	72 243,30	15	52 976,00	4 816,00	14 451,30
	2010B00204 COL-Garlande ROISSY/Travx divers 2010	31/12/2010	416 972,02	15	305 778,00	27 798,00	83 396,02
	2010B00205 COL-Delacroix ROISSY/Travx divers 2010	31/12/2010	102 376,82	15	75 075,00	6 825,00	20 476,82
	2010B00207 COL-Remparts ROZAY/Travx divers 2010	31/12/2010	148 614,54	15	108 977,00	9 907,00	29 730,54
	2010B00211 COL-Brassens MARD/Travx divers 2010	31/12/2010	14 910,29	15	10 934,00	994,00	2 982,29
	2010B00213 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2010	31/12/2010	7 910,42	15	5 797,00	527,00	1 586,42
	2010B00214 COL-Tronchon SOUPPLETS/Travx divers 2010	31/12/2010	36 526,46	15	26 785,00	2 435,00	7 306,46
	2010B00215 COL-Vinci THIBAULT/Travx divers 2010	31/12/2010	68 504,05	15	50 226,00	4 566,00	13 712,05
	2010B00217 COL-Wallon SAVIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	93 600,40	15	68 640,00	6 240,00	18 720,40
	2010B00218 COL-Grange SAVIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	59 438,57	15	43 582,00	3 962,00	11 894,57
	2010B00219 COL-Armand SAVIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	11 863,96	15	8 690,00	790,00	2 383,96
	2010B00222 COL-Renaud SERRIS/Travx divers 2010	31/12/2010	12 534,25	15	9 185,00	835,00	2 514,25
	2010B00223 COL-Chevalier SOUPPES/Travx divers 2010	31/12/2010	62 325,49	15	45 705,00	4 155,00	12 465,49
	2010B00225 COL-Moulin THORIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	46 166,06	15	33 847,00	3 077,00	9 242,06
	2010B00228 COL-Aragon TORCY/Travx divers 2010	31/12/2010	72 222,29	15	52 954,00	4 814,00	14 454,29
	2010B00231 COL-Vermay TOURNAN/Travx divers 2010	31/12/2010	161 361,06	15	118 327,00	10 757,00	32 277,06

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00233 COL-Bois TRILPORT/Travx divers 2010	31/12/2010	524 399,71	15	384 549,00	34 959,00	104 891,71
	2010B00235 COL-Triolet VARENNES-Travx divers 2010	31/12/2010	188 696,35	15	138 369,00	12 579,00	37 748,35
	2010B00236 COL-Mare VAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	24 894,57	15	18 249,00	1 659,00	4 986,57
	2010B00239 COL-Péguy VERNEUIL/Travx divers 2010	31/12/2010	75 434,11	15	55 308,00	5 028,00	15 098,11
	2010B00241 COL-Vilar VERT/Travx divers 2010	31/12/2010	114 749,15	15	84 139,00	7 649,00	22 961,15
	2010B00242 COL-Creusottes VILLENEUVE/Travx divers 2010	31/12/2010	6 209,42	15	4 543,00	413,00	1 253,42
	2010B00245 COL-Philippe VILLEPARISIS/Travx divers 2010	31/12/2010	1 101,03	15	803,00	73,00	225,03
	2010B00246 COL-Monod VILLEPARISIS/Travx divers 2010	31/12/2010	53 355,87	15	39 127,00	3 557,00	10 671,87
	2010B00247 COL-Tournelles VILLIERS/Travx divers 2010	31/12/2010	121 741,52	15	89 276,00	8 116,00	24 349,52
	2010B00253 COL-Villon FARGEAU/Travx divers 2010	31/12/2010	180 590,04	15	132 429,00	12 039,00	36 122,04
	2010B00254 COL-Callas COUNTRY/Travx divers 2010	31/12/2010	16 001,18	15	11 726,00	1 066,00	3 209,18
	2010B00260 COL-Romilly MAGNY/Construction 2010	31/12/2010	628 980,97	25	276 596,00	25 169,00	327 215,97
	2010B00267 COL-Corot CHELLES/Travx divers 2010	31/12/2010	47 828,86	15	35 068,00	3 188,00	9 572,86
	2010B00268 COL-Champivert CROUY/Travx divers 2010	31/12/2010	4 773,06	15	3 498,00	318,00	957,06
	2010B00273 COL-Tourelles CLAYE/Travx divers 2010	31/12/2010	58 650,25	15	43 010,00	3 910,00	11 730,25
	2010B00274 COL-Col DIVERS/Travx divers 2010	31/12/2010	50 356,46	15	38 630,00	2 931,00	8 795,46
	2010B00284 COL-Callas COUNTRY/Col 21ème siècle travx 2010	31/12/2010	1 043,43	25	451,00	41,00	551,43
	2010B00295 COL-Prévert REBAIS/Travx col XXIème siècle 2010	31/12/2010	6 540,80	25	2 871,00	261,00	3 408,80
	2010B00296 COL-L.Cézard FONTAINEBLEAU/Travaux divers 2010	31/12/2010	1 369,47	25	594,00	54,00	721,47
	2010B00299 COL -COL BARTHELEMY NANGIS travaux	31/12/2010	1 479,25	25	649,00	59,00	771,25
	2010B00300 COL-P de montereau Montereau trav	31/12/2010	2 542,74	25	1 111,00	101,00	1 330,74
	2010B00301 COL-rostand Bray travaux	31/12/2010	2 207,76	25	968,00	88,00	1 151,76
	2010B00303 SAB-MDS Fontainebleau/Travaux divers 2010	31/12/2010	53 395,69	25	23 485,00	2 135,00	27 775,69
	2010B00308 COL-Politzer DAMMARIE/Créa poste informatiq	31/12/2010	1 691,83	25	737,00	67,00	887,83
	2010B00312 COL-Chopin MELUN/Collège XXIème siècle	31/12/2010	2 010,38	25	880,00	80,00	1 050,38
	2010B00313 COL-Parc CESSON/Travx collège XXIème siècle	31/12/2010	1 961,50	25	858,00	78,00	1 025,50
	2010B00315 COL-castille chapelle/Travx collège XXIème siècle	31/12/2010	6 556,33	25	2 755,00	270,00	3 531,33
	2010B00316 COL-gregh champagne/Travx collège XXIème siècle	31/12/2010	1 251,74	25	550,00	50,00	651,74
	2010B00319 COL-Henri 4 MEAUX -travaux divers	31/12/2010	1 290,93	25	561,00	51,00	678,93
	2010B00320 COL-enclume Trilport travaux divers	31/12/2010	2 983,08	25	1 309,00	119,00	1 555,08
	2010B00321 COL-Tourelles Claye travaux divers	31/12/2010	2 039,74	25	891,00	81,00	1 067,74
	2008B00285 SDAJP-Col Prévert REBAIS / INCENDIE du 27/11/2007	31/12/2011	86 214,63	15	57 470,00	5 747,00	22 997,63
	2008B00218 COL - Sand CREGY / Extension salle	31/12/2011	699 208,28	15	466 130,00	46 613,00	186 465,28
	2007B00310 COL - Vinci THIBAULT / Reprise en sous oeuvre	31/12/2011	352 308,05	15	234 870,00	23 487,00	93 951,05
	2007B00280 COL-Col mon plaisir CRECY-classes provisoires	31/12/2011	408 050,64	25	163 220,00	16 322,00	228 508,64
	2006B00210 COL-Col L.de savigny PROVINS/Consolidation rempart	31/12/2011	32 856,93	15	21 900,00	2 190,00	8 766,93
	2006B00181 SAB-LABO le mée -Réaménagement	31/12/2011	115 864,36	25	46 340,00	4 634,00	64 890,36
	2004B00901 Coll V.de Gama ST PIERRE/construction	31/12/2011	1 559 604,06	25	623 840,00	62 384,00	873 380,06
	2004B00691 Coll La Maillière LOGNES reprise des structures	31/12/2011	6 596 680,13	15	4 397 780,00	439 778,00	1 759 122,13
	2004B00468 UAS CHELLES / Extension	31/12/2011	2 923 060,69	25	1 169 220,00	116 922,00	1 636 918,69

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00294 Coll Luzard NOISIEL / Réhab. demi-pension	31/12/2011	1 387 834,70	25	555 130,00	55 513,00	777 191,70
	2004B00200 Coll Rémy COULOMMIERS / Trv programmés	31/12/2011	28 101,66	15	18 730,00	1 873,00	7 498,66
	2009B00234 COL-Vinci THIBAUT/Réhabilitation 1/2 pension	31/12/2011	297,14	25	110,00	11,00	176,14
	2009B00209 SAB-CE NANGIS/Construction	31/12/2011	166 189,74	25	66 470,00	6 647,00	93 072,74
	2009B00142 SAB-DEE DAMMARIE/Intégration labo vétérinaire	31/12/2011	1 168 791,01	25	467 510,00	46 751,00	654 530,01
	2009B00070 COL-Col Champivert CROUY/Construction préau	31/12/2011	117 101,73	25	46 840,00	4 684,00	65 577,73
	2010B00261 SAB-CE FONTAINEBLEAU/Réaménagement extension	31/12/2011	10 430,56	25	4 170,00	417,00	5 843,56
	2010B00307 COL-Wallon SAVIGNY/Cablage informatique	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72
	2011B00001 COL-Vallée AVON/Travx divers 2011	31/12/2011	24 837,74	15	16 550,00	1 655,00	6 632,74
	2011B00002 COL-Blés BAILLY/Travx divers 2011	31/12/2011	16 821,69	15	11 210,00	1 121,00	4 490,69
	2011B00003 COL-Denecourt BOIS/Travx divers 2011	31/12/2011	136 410,19	15	90 940,00	9 094,00	36 376,19
	2011B00004 COL-Rostand Bray/Travx divers 2011	31/12/2011	409 267,62	15	272 840,00	27 284,00	109 143,62
	2011B00005 COL-Chaussy BRIE/Travx divers 2011	31/12/2011	69 310,69	15	46 200,00	4 620,00	18 490,69
	2011B00006 COL-Brassens BRIE/Travx divers 2011	31/12/2011	203 269,54	15	135 510,00	13 551,00	54 208,54
	2011B00007 COL-Jaurès BROU/Travx divers 2011	31/12/2011	88 664,43	15	59 100,00	5 910,00	23 654,43
	2011B00008 COL-Frank BUSSY/Travx divers 2011	31/12/2011	40 177,23	15	26 780,00	2 678,00	10 719,23
	2011B00009 COL-Monet BUSSY/Travx divers 2011	31/12/2011	7 212,32	15	4 800,00	480,00	1 932,32
	2011B00010 COL-Cousteau BUSSY/Travaux divers 2011	31/12/2011	110 463,13	15	73 640,00	7 364,00	29 459,13
	2011B00011 COL-Parc CESSON/Travx divers 2011	31/12/2011	68 703,88	15	45 800,00	4 580,00	18 323,88
	2011B00012 COL-Gregh CHAMPAGNE/Travx divers 2011	31/12/2011	189 401,02	15	126 260,00	12 626,00	50 515,02
	2011B00013 COL-Lanoux CHAMPS/Travx divers 2011	31/12/2011	23 434,52	15	15 620,00	1 562,00	6 252,52
	2011B00014 COL-Wiener CHAMPS/Travx divers 2011	31/12/2011	206 064,52	15	137 370,00	13 737,00	54 957,52
	2011B00015 COL-Roux CHATEAU/Travx divers 2011	31/12/2011	260 463,41	15	173 640,00	17 364,00	69 459,41
	2011B00016 COL-Bonheur CHATELET/Travx divers 2011	31/12/2011	19 064,04	15	12 700,00	1 270,00	5 094,04
	2011B00018 COL-Corot CHELLES/Travx divers 2011	31/12/2011	23 783,23	15	15 850,00	1 585,00	6 348,23
	2011B00019 COL-Europe CHELLES/Travx divers 2011	31/12/2011	56 732,37	15	37 820,00	3 782,00	15 130,37
	2011B00020 COL-Weczerka CHELLES/Travx divers 2011	31/12/2011	14 708,31	15	9 800,00	980,00	3 928,31
	2011B00021 COL-Chêne CHESSY/Travx divers 2011	31/12/2011	11 646,31	15	7 760,00	776,00	3 110,31
	2011B00022 COL-Tilleuls CLAYE/Travx divers 2011	31/12/2011	361 967,05	15	241 310,00	24 131,00	96 526,05
	2011B00023 COL-Tourelles CLAYE/Travx divers 2011	31/12/2011	13 835,15	15	9 220,00	922,00	3 693,15
	2011B00024 COL-Cités COMBS/Travx divers 2011	31/12/2011	353 280,99	15	235 520,00	23 552,00	94 208,99
	2011B00025 COL-Aulnes COMBS/Travx divers 2011	31/12/2011	43 061,19	15	28 700,00	2 870,00	11 491,19
	2011B00026 COL-Rémy COULOMMIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	173 924,19	15	115 940,00	11 594,00	46 390,19
	2011B00027 COL-Lafayette COULOMMIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	10 575,18	15	7 050,00	705,00	2 820,18
	2011B00028 COL-Callas COUNTRY/Travx divers 2011	31/12/2011	8 924,78	15	5 940,00	594,00	2 390,78
	2011B00029 COL-Plaisir CRECY/Travx divers 2011	31/12/2011	20 634,84	15	13 750,00	1 375,00	5 509,84
	2011B00030 COL-Sand CREGY/Travx divers 2011	31/12/2011	24 644,76	15	16 420,00	1 642,00	6 582,76
	2011B00031 COL-Champivert CROUY/Travx divers 2011	31/12/2011	32 453,98	15	21 630,00	2 163,00	8 660,98
	2011B00033 COL-Politzer DAMMARIE/Travx divers 2011	31/12/2011	60 092,25	15	40 060,00	4 006,00	16 026,25
	2011B00034 COL-Doisneau DAMMARIE/Travx divers 2011	31/12/2011	102 639,40	15	68 420,00	6 842,00	27 377,40
	2011B00035 COL-Europe DAMMARTIN/Travx divers 2011	31/12/2011	19 385,07	15	12 920,00	1 292,00	5 173,07
	2011B00036 COL-Gogh EMERAINVILLE/Travx divers 2011	31/12/2011	181 154,34	15	120 760,00	12 076,00	48 318,34
	2011B00037 COL-Braille ESBLY/Travx divers 2011	31/12/2011	121 359,16	15	80 900,00	8 090,00	32 369,16
	2011B00038 COL-Michel FAREMOUTIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	78 879,98	15	52 580,00	5 258,00	21 041,98

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00039 COL-Campin FERTEG/Travx divers 2011	31/12/2011	205 675,78	15	137 110,00	13 711,00	54 854,78
	2011B00040 COL-Rochefoucault FERTEJ/Travx divers 2011	31/12/2011	126 630,98	15	84 420,00	8 442,00	33 768,98
	2011B00041 COL-Glacis FERTEJ/Travx divers 2011	31/12/2011	32 836,76	15	21 890,00	2 189,00	8 757,76
	2011B00042 COL-International FONTAINEBLEAU/Travx divers 2011	31/12/2011	45 264,66	15	30 170,00	3 017,00	12 077,66
	2011B00044 COL-Cézard FONTAINEBLEAU/Travx divers 2011	31/12/2011	306 365,58	15	204 240,00	20 424,00	81 701,58
	2011B00045 COL-Mallarmé FONTENAY/Travx divers 2011	31/12/2011	104 961,02	15	69 970,00	6 997,00	27 994,02
	2011B00046 COL-Hôtelin GRETZ/Travx divers 2011	31/12/2011	101 458,24	15	67 630,00	6 763,00	27 065,24
	2011B00047 COL-Castille CHAPELLE/Travx divers 2011	31/12/2011	27 466,23	15	18 310,00	1 831,00	7 325,23
	2011B00048 COL-Rivière LAGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	128 297,51	15	85 530,00	8 553,00	34 214,51
	2011B00049 COL-Arpents LAGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	10 041,71	15	6 690,00	669,00	2 682,71
	2011B00050 COL-Triolet MEE/Travx divers 2011	31/12/2011	7 964,30	15	5 300,00	530,00	2 134,30
	2011B00051 COL-Fontaine MEE/Travx divers 2011	31/12/2011	102 828,01	15	68 550,00	6 855,00	27 423,01
	2011B00052 COL-Hyverneaux LESIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	169 429,89	15	112 950,00	11 295,00	45 184,89
	2011B00053 COL-Pyramide LIEUSAIN/Travx divers 2011	31/12/2011	27 384,40	15	18 250,00	1 825,00	7 309,40
	2011B00054 COL-Louis LIEUSAIN/Travx divers 2011	31/12/2011	254 369,20	15	169 570,00	16 957,00	67 842,20
	2011B00056 COL-Segrais LOGNES/Travx divers 2011	31/12/2011	61 681,51	15	41 120,00	4 112,00	16 449,51
	2011B00057 COL-Maillière LOGNES/Travx divers 2011	31/12/2011	473,50	15	310,00	31,00	132,50
	2011B00058 COL-Prévert LORREZ/Travx divers 2011	31/12/2011	313 025,11	15	208 680,00	20 868,00	83 477,11
	2011B00059 COL-Romilly MAGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	1 892,77	15	1 260,00	126,00	506,77
	2011B00061 COL-Henri MEAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	302 351,16	15	201 560,00	20 156,00	80 635,16
	2011B00062 COL-Dunant MEAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	576 521,60	15	384 340,00	38 434,00	153 747,60
	2011B00063 COL-Beaumarchais MEAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	89 681,19	15	59 780,00	5 978,00	23 923,19
	2011B00065 COL-Chopin MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	9 548,98	15	6 360,00	636,00	2 552,98
	2011B00066 COL-Amyot MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	483 148,81	15	322 090,00	32 209,00	128 849,81
	2011B00067 COL-Capucins MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	26 672,04	15	17 780,00	1 778,00	7 114,04
	2011B00068 COL-Brossolette MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	197 026,26	15	131 350,00	13 135,00	52 541,26
	2011B00069 COL-Satie MITRY/Travx divers 2011	31/12/2011	83 923,65	15	55 940,00	5 594,00	22 389,65
	2011B00071 COL-Boétie MOISSY/Travx divers 2011	31/12/2011	81 925,22	15	54 610,00	5 461,00	21 854,22
	2011B00072 COL-Maillettes MOISSY/Travx divers 2011	31/12/2011	849 916,46	15	566 610,00	56 661,00	226 645,46
	2011B00074 COL-Montereau MONTEREAU/Travx divers 2011	31/12/2011	11 857,83	15	7 900,00	790,00	3 167,83
	2011B00075 COL-Barthélémy NANGIS/Travx divers 2011	31/12/2011	157 033,33	15	104 680,00	10 468,00	41 885,33
	2011B00076 COL-Eluard MONTEREAU/Travx divers 2011	31/12/2011	4 756,95	15	3 170,00	317,00	1 269,95
	2011B00077 COL-Sisley MORET/Travx divers 2011	31/12/2011	237 833,44	15	158 550,00	15 855,00	63 428,44
	2011B00078 COL-Collège GERMAIN/Travx divers 2011	31/12/2011	11 088,00	15	7 390,00	739,00	2 959,00
	2011B00079 COL-Fouquet MORMANT/Travx divers 2011	31/12/2011	19 243,33	15	12 820,00	1 282,00	5 141,33
	2011B00080 COL-Sand MOUROUX/Travx divers 2011	31/12/2011	267 304,23	15	178 200,00	17 820,00	71 284,23
	2011B00081 COL-Buron NANDY/Travx divers 2011	31/12/2011	104 815,95	15	69 870,00	6 987,00	27 958,95
	2011B00082 COL-Dhuis NANTEUIL/Travx divers 2011	31/12/2011	178 051,10	15	118 700,00	11 870,00	47 481,10
	2011B00083 COL-Balzac NEMOURS/Travx divers 2011	31/12/2011	121 294,84	15	80 860,00	8 086,00	32 348,84
	2011B00084 COL-Rimbaud NEMOURS/Travx divers 2011	31/12/2011	16 118,71	15	10 740,00	1 074,00	4 304,71
	2011B00085 COL-Luzard NOISIEL/Travx divers 2011	31/12/2011	200 262,60	15	133 500,00	13 350,00	53 412,60
	2011B00086 COL-Barres OISSERY/Travx divers 2011	31/12/2011	192 688,73	15	128 450,00	12 845,00	51 393,73
	2011B00087 COL-Rousseau OTHIS/Travx divers 2011	31/12/2011	1 074 202,47	15	716 130,00	71 613,00	286 459,47
	2011B00088 COL-Philippe OZOIR/Travx divers 2011	31/12/2011	73 119,93	15	48 740,00	4 874,00	19 505,93
	2011B00089 COL-Laurencin OZOIR/Travx divers 2011	31/12/2011	97 918,96	15	65 270,00	6 527,00	26 121,96

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00090 COL-Pisan PERTHES/Travx divers 2011	31/12/2011	78 149,73	15	52 090,00	5 209,00	20 850,73
	2011B00091 COL-Moulin PONTAULT/Travx divers 2011	31/12/2011	60 264,23	15	40 170,00	4 017,00	16 077,23
	2011B00092 COL-Condorcet PONTAULT/Travx divers 2011	31/12/2011	95 594,19	15	63 720,00	6 372,00	25 502,19
	2011B00093 COL-Monthéty PONTAULT/Travx divers 2011	31/12/2011	42 300,77	15	28 200,00	2 820,00	11 280,77
	2011B00094 COL-Villon FARGEAU/Travx divers 2011	31/12/2011	229 024,09	15	152 846,00	15 234,00	60 944,09
	2011B00095 COL-Verne PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	356 032,19	15	237 350,00	23 735,00	94 947,19
	2011B00096 COL-Curie PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	264 377,64	15	176 250,00	17 625,00	70 502,64
	2011B00097 COL-Savigny PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	273 780,42	15	182 520,00	18 252,00	73 008,42
	2011B00098 COL-Prévert REBAIS/Travx divers 2011	31/12/2011	428 852,57	15	285 900,00	28 590,00	114 362,57
	2011B00099 COL-Garlande ROISSY/Travx divers 2011	31/12/2011	57 178,82	15	38 110,00	3 811,00	15 257,82
	2011B00100 COL-Delacroix ROISSY/Travx divers 2011	31/12/2011	109 215,20	15	72 810,00	7 281,00	29 124,20
	2011B00101 COL-Remparts ROZAY/Travx divers 2011	31/12/2011	52 882,04	15	35 250,00	3 525,00	14 107,04
	2011B00102 COL-Grange SAVIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	36 493,09	15	24 320,00	2 432,00	9 741,09
	2011B00103 COL-Wallon SAVIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	153 102,61	15	102 060,00	10 206,00	40 836,61
	2011B00104 COL-Armand SAVIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	535,95	15	350,00	35,00	150,95
	2011B00105 COL-Renaud SERRIS/Travx divers 2011	31/12/2011	233 958,96	15	155 970,00	15 597,00	62 391,96
	2011B00106 COL-Chevalier SOUPPES/Travx divers 2011	31/12/2011	53 642,82	15	35 760,00	3 576,00	14 306,82
	2011B00107 COL-Tronchon SOUPPLETS/Travx divers 2011	31/12/2011	226 339,09	15	150 890,00	15 089,00	60 360,09
	2011B00108 COL-Brassens MARD/Travx divers 2011	31/12/2011	16 066,35	15	10 710,00	1 071,00	4 285,35
	2011B00109 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2011	31/12/2011	11 389,55	15	7 590,00	759,00	3 040,55
	2011B00110 COL-Vinci THIBAUT/Travx divers 2011	31/12/2011	52 548,20	15	35 030,00	3 503,00	14 015,20
	2011B00111 COL-Moulin THORIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	110 114,08	15	73 400,00	7 340,00	29 374,08
	2011B00112 COL-Aragon TORCY/Travx divers 2011	31/12/2011	386 066,90	15	257 370,00	25 737,00	102 959,90
	2011B00114 COL-Schoelcher TORCY/Travx divers 2011	31/12/2011	11 496,03	15	7 660,00	766,00	3 070,03
	2011B00115 COL-Vermay TOURNAN/Travx divers 2011	31/12/2011	41 118,43	15	27 410,00	2 741,00	10 967,43
	2011B00116 COL-Enclume TRILPORT/Travx divers 2011	31/12/2011	132 164,19	15	88 100,00	8 810,00	35 254,19
	2011B00117 COL-Triolet VARENNES/Travx divers 2011	31/12/2011	200 677,49	15	133 780,00	13 378,00	53 519,49
	2011B00118 COL-Gosciny VAIRES/Travx divers 2011	31/12/2011	24 793,09	15	16 520,00	1 652,00	6 621,09
	2011B00119 COL-Mare VAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	6 093,69	15	4 060,00	406,00	1 627,69
	2011B00120 COL-Péguy VERNEUIL/Travx divers 2011	31/12/2011	343 798,26	15	229 190,00	22 919,00	91 689,26
	2011B00121 COL-Vilar VERT/Travx divers 2011	31/12/2011	49 586,74	15	33 050,00	3 305,00	13 231,74
	2011B00122 COL-Creusottes VILLENEUVE/Travx divers 2011	31/12/2011	210,56	15	140,00	14,00	56,56
	2011B00124 COL-Monod VILLEPARISIS/Travx divers 2011	31/12/2011	14 844,36	15	9 890,00	989,00	3 965,36
	2011B00125 COL-Tournelles VILLIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	339 636,06	15	226 420,00	22 642,00	90 574,06
	2011B00265 COL-Braille ESBLY/Câblage informatiq	31/12/2011	3 221,83	25	1 280,00	128,00	1 813,83
	2011B00266 COL-Picasso CHAMPS/Travx divers 2011	31/12/2011	19 763,98	15	13 170,00	1 317,00	5 276,98
	2011B00270 COL-Monet BUSSY/Câblage informatiq	31/12/2011	6 314,88	25	2 520,00	252,00	3 542,88
	2011B00274 COL-Balzac NEMOURS/Câblage informatiq	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72
	2011B00275 COL-Armand SAVIGNY/Câblage informatiq	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72
	2011B00276 COL-Villon FARGEAU/Câblage informatiq	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72
	2011B00277 COL-Plaisir CRECY/Câblage informatiq	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72
	2011B00280 COL-Condorcet PONTAULT/Câblage informatiq	31/12/2011	347 889,64	25	139 150,00	13 915,00	194 824,64
	2011B00287 COL-Montois DONNEMARIE/Travx divers 2011	31/12/2011	652 388,02	15	434 920,00	43 492,00	173 976,02
	2011B00289 COL-Blés BAILLY/Câblage informatiq	31/12/2011	209 087,13	25	83 630,00	8 363,00	117 094,13
	2011B00290 COL-Rivière LAGNY/Câblage informatiq	31/12/2011	229 124,85	25	91 640,00	9 164,00	128 320,85
	2011B00295 COL-Gosciny VAIRES/Câblage informatiq	31/12/2011	227 612,58	25	91 040,00	9 104,00	127 468,58
	2011B00307 COL-barres Oissery collèges fibres optiques	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00308 COL-pisan Perthes collèges fibres optiques	31/12/2011	5 166,72	25	2 060,00	206,00	2 900,72
	2007B00298 SAB-UAS coulommiers /Réhabilitation UAS	31/12/2012	91 179,95	25	32 823,00	3 647,00	54 709,95
	2006B00215 Coll Gosciny VAIRES / Reconstruction	31/12/2012	1 322,00	15	792,00	88,00	442,00
	2005B00325 COL-Col la vallée avon/acquisitions bâtiments démo	31/12/2012	61 074,90	15	36 639,00	4 071,00	20 364,90
	2004B00449 COL-Monet BUSSY/Construction	31/12/2012	14 633 959,04	25	5 268 222,00	585 358,00	8 780 379,04
	2004B00402 Coll Gosciny VAIRES / Reconstruction	31/12/2012	12 608 489,13	25	4 539 051,00	504 339,00	7 565 099,13
	2004B00408 Coll Bonheur LE CHATELET / Réhabilitation	31/12/2012	9 220 988,00	25	3 319 551,00	368 839,00	5 532 598,00
	2004B00417 Coll Mallarmé FONTENAY / auto. Port., ref. cloison	31/12/2012	59 179,93	15	35 505,00	3 945,00	19 729,93
	2004B00158 Coll Triolet LE MEE / Reconstruction	31/12/2012	16 333 420,56	25	5 880 024,00	653 336,00	9 800 060,56
	2004B00115 Coll Malraux MONTEREAU / Extension demi-pension	31/12/2012	1 106 342,99	25	398 277,00	44 253,00	663 812,99
	2011B00017 COL-Soleil CHELLES/Travx divers 2011	31/12/2012	141 126,20	15	84 672,00	9 408,00	47 046,20
	2011B00060 COL-Camus MEAUX/Travx divers 2011	31/12/2012	131 223,40	15	78 732,00	8 748,00	43 743,40
	2011B00123 COL-Philippe VILLEPARISIS/Travx divers 2011	31/12/2012	46 780,13	15	28 062,00	3 118,00	15 600,13
	2011B00999 COL-Denecourt BOIS/Travx Fibre optique 2011	31/12/2012	5 166,72	25	1 854,00	206,00	3 106,72
	2012B00002 COL-Collèges DIVERS/Travx divers 2012	31/12/2012	387 856,08	15	232 713,00	25 857,00	129 286,08
	2012B00004 COL-Vallée AVON/Travx divers 2012	31/12/2012	234 675,50	15	140 805,00	15 645,00	78 225,50
	2012B00006 COL-Blés BAILLY/Travx divers 2012	31/12/2012	43 378,37	15	26 019,00	2 891,00	14 468,37
	2012B00008 COL-Denecourt BOIS/Travx divers 2012	31/12/2012	543 904,19	15	326 340,00	36 260,00	181 304,19
	2012B00010 COL-Rostand BRAY/Travx divers 2012	31/12/2012	536 942,62	15	322 164,00	35 796,00	178 982,62
	2012B00012 COL-Brassens BRIE/Travx divers 2012	31/12/2012	29 398,64	15	17 631,00	1 959,00	9 808,64
	2012B00014 COL-Chaussy BRIE/Travx divers 2012	31/12/2012	146 670,33	15	88 002,00	9 778,00	48 890,33
	2012B00016 COL-Jaurès BROU/Travx divers 2012	31/12/2012	14 683,89	15	8 802,00	978,00	4 903,89
	2012B00018 COL-Cousteau BUSSY/Travx divers 2012	31/12/2012	208 850,63	15	125 307,00	13 923,00	69 620,63
	2012B00020 COL-Frank BUSSY/Travx divers 2012	31/12/2012	13 298,84	15	7 974,00	886,00	4 438,84
	2012B00022 COL-Monet BUSSY/Travx divers 2012	31/12/2012	41 414,06	15	24 840,00	2 760,00	13 814,06
	2012B00024 COL-Parc CESSON/Travx divers 2012	31/12/2012	41 124,66	15	24 669,00	2 741,00	13 714,66
	2012B00026 COL-Gregh CHAMPAGNE/Travx divers 2012	31/12/2012	459 285,35	15	275 571,00	30 619,00	153 095,35
	2012B00028 COL-Lanoux CHAMPS/Travx divers 2012	31/12/2012	186 208,34	15	111 717,00	12 413,00	62 078,34
	2012B00030 COL-Picasso CHAMPS/Travx divers 2012	31/12/2012	9 594,17	15	5 751,00	639,00	3 204,17
	2012B00032 COL-Wiener CHAMPS/Travx divers 2012	31/12/2012	300 034,01	15	180 018,00	20 002,00	100 014,01
	2012B00034 COL-Castille CHAPELLE/Travx divers 2012	31/12/2012	46 629,33	15	27 972,00	3 108,00	15 549,33
	2012B00036 COL-Roux CHATEAU/Travx divers 2012	31/12/2012	208 244,29	15	124 938,00	13 882,00	69 424,29
	2012B00038 COL-Bonheur CHATELET/Travx divers 2012	31/12/2012	10 805,40	15	6 480,00	720,00	3 605,40
	2012B00040 COL-Corot CHELLES/Travx divers 2012	31/12/2012	46 642,99	15	27 981,00	3 109,00	15 552,99
	2012B00042 COL-Europe CHELLES/Travx divers 2012	31/12/2012	388 698,82	15	233 217,00	25 913,00	129 568,82
	2012B00044 COL-Soleil CHELLES/Travx divers 2012	31/12/2012	248 730,94	15	149 238,00	16 582,00	82 910,94
	2012B00046 COL-Weczerka CHELLES/Travx divers 2012	31/12/2012	68 614,92	15	41 166,00	4 574,00	22 874,92
	2012B00048 COL-Chêne CHESSY/Travx divers 2012	31/12/2012	4 483,97	15	2 682,00	298,00	1 503,97
	2012B00050 COL-Tilleuls CLAYE/Travx divers 2012	31/12/2012	71 550,67	15	42 930,00	4 770,00	23 850,67
	2012B00052 COL-Tourelles CLAYE/Travx divers 2012	31/12/2012	12 093,85	15	7 254,00	806,00	4 033,85
	2012B00054 COL-Aulnes COMBS/Travx divers 2012	31/12/2012	259 325,80	15	155 592,00	17 288,00	86 445,80
	2012B00056 COL-Cités COMBS/Travx divers 2012	31/12/2012	98 418,90	15	59 049,00	6 561,00	32 808,90
	2012B00058 COL-Lafayette COULOMMIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	52 882,23	15	31 725,00	3 525,00	17 632,23

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00060 COL-Rémy COULOMMIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	225 080,24	15	135 045,00	15 005,00	75 030,24
	2012B00062 COL-Callas COUNTRY/Travx divers 2012	31/12/2012	24 259,63	15	14 553,00	1 617,00	8 089,63
	2012B00066 COL-Sand CREGY/Travx divers 2012	31/12/2012	19 057,59	15	11 430,00	1 270,00	6 357,59
	2012B00068 COL-Champivert CROUY/Travx divers 2012	31/12/2012	38 356,02	15	23 013,00	2 557,00	12 786,02
	2012B00070 COL-Doisneau DAMMARIE/Travx divers 2012	31/12/2012	116 571,19	15	69 939,00	7 771,00	38 861,19
	2012B00072 COL-Politzer DAMMARIE/Travx divers 2012	31/12/2012	91 404,77	15	54 837,00	6 093,00	30 474,77
	2012B00074 COL-Europe DAMMARTIN/Travx divers 2012	31/12/2012	146 463,11	15	87 876,00	9 764,00	48 823,11
	2012B00076 COL-Montois DONNEMARIE/Travx divers 2012	31/12/2012	262 672,81	15	157 599,00	17 511,00	87 562,81
	2012B00078 COL-Gogh EMERAINVILLE/Travx divers 2012	31/12/2012	65 721,83	15	39 429,00	4 381,00	21 911,83
	2012B00080 SAB-Braille ESBLY/Travx divers 2012	31/12/2012	16 150,27	15	9 684,00	1 076,00	5 390,27
	2012B00082 COL-Michel FAREMOUTIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	90 290,93	15	54 171,00	6 019,00	30 100,93
	2012B00084 COL-Villon FARGEAU/Travx divers 2012	31/12/2012	158 089,62	15	94 851,00	10 539,00	52 699,62
	2012B00086 COL-Campin FERTEG/Travx divers 2012	31/12/2012	172 019,27	15	103 203,00	11 467,00	57 349,27
	2012B00088 COL-Glaciis FERTEJ/Travx divers 2012	31/12/2012	188 386,78	15	113 031,00	12 559,00	62 796,78
	2012B00090 COL-Rochefoucauld FERTEJ/Travx divers 2012	31/12/2012	26 801,44	15	16 074,00	1 786,00	8 941,44
	2012B00092 COL-Cézard FONTAINEBLEAU/Travx divers 2012	31/12/2012	154 000,62	15	92 394,00	10 266,00	51 340,62
	2012B00096 COL-International FONTAINEBLEAU/Travx divers 2012	31/12/2012	248 307,70	15	148 977,00	16 553,00	82 777,70
	2012B00098 COL-Mallarmé FONTENAY/Travx divers 2012	31/12/2012	376 046,32	15	225 621,00	25 069,00	125 356,32
	2012B00100 COL-Collège GERMAIN/Travx divers 2012	31/12/2012	7 010,68	15	4 203,00	467,00	2 340,68
	2012B00102 COL-Hôtelin GRETZ/Travx divers 2012	31/12/2012	242 015,80	15	145 206,00	16 134,00	80 675,80
	2012B00104 COL-Arpents LAGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	189 609,26	15	113 760,00	12 640,00	63 209,26
	2012B00106 COL-Rivière LAGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	209 491,50	15	125 694,00	13 966,00	69 831,50
	2012B00108 COL-Hyverneaux LESIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	66 748,09	15	40 041,00	4 449,00	22 258,09
	2012B00112 COL-Pyramide LIEUSAIN/Travx divers 2012	31/12/2012	22 172,76	15	13 302,00	1 478,00	7 392,76
	2012B00114 COL-Saëns LIZY/Travx divers 2012	31/12/2012	3 130,43	15	1 872,00	208,00	1 050,43
	2012B00116 COL-Maillière LOGNES/Travx divers 2012	31/12/2012	7 124,73	15	4 266,00	474,00	2 384,73
	2012B00118 COL-Segrais LOGNES/Travx divers 2012	31/12/2012	291 869,74	15	175 113,00	19 457,00	97 299,74
	2012B00120 COL-Prévert LORREZ/Travx divers 2012	31/12/2012	627 072,05	15	376 236,00	41 804,00	209 032,05
	2012B00122 COL-Romilly MAGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	27 297,34	15	16 371,00	1 819,00	9 107,34
	2012B00124 COL-Brassens MARD/Travx divers 2012	31/12/2012	122 017,90	15	73 206,00	8 134,00	40 677,90
	2012B00126 COL-Beaumarçais MEAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	217 098,79	15	130 257,00	14 473,00	72 368,79
	2012B00128 COL-Camus MEAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	139 920,65	15	83 952,00	9 328,00	46 640,65
	2012B00130 COL-Dunant MEAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	7 676,37	15	4 599,00	511,00	2 566,37
	2012B00134 COL-Henri MEAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	609 067,61	15	365 436,00	40 604,00	203 027,61
	2012B00136 COL-Fontaine MEE/Travx divers 2012	31/12/2012	86 762,49	15	52 056,00	5 784,00	28 922,49
	2012B00138 COL-Triolet MEE/Travx divers 2012	31/12/2012	23 219,00	15	13 923,00	1 547,00	7 749,00
	2012B00140 COL-Amyot MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	276 981,47	15	166 185,00	18 465,00	92 331,47
	2012B00142 COL-Brossolette MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	342 037,89	15	205 218,00	22 802,00	114 017,89
	2012B00144 COL-Capucins MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	210 100,14	15	126 054,00	14 006,00	70 040,14
	2012B00146 COL-Chopin MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	97 364,96	15	58 410,00	6 490,00	32 464,96
	2012B00148 COL-Langevin MITRY/Travx divers 2012	31/12/2012	9 921,25	15	5 949,00	661,00	3 311,25
	2012B00150 COL-Satie MITRY/Travx divers 2012	31/12/2012	39 350,54	15	23 607,00	2 623,00	13 120,54
	2012B00152 COL-Boétie MOISSY/Travx divers 2012	31/12/2012	9 203,51	15	5 517,00	613,00	3 073,51
	2012B00154 COL-Maillettes MOISSY/Travx divers 2012	31/12/2012	229 699,08	15	137 817,00	15 313,00	76 569,08
	2012B00156 COL-Eluard MONTEREAU/Travx divers 2012	31/12/2012	43 028,42	15	25 812,00	2 868,00	14 348,42

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00158 COL-Malraux MONTEREAU/Travx divers 2012	31/12/2012	2 002,44	15	1 197,00	133,00	672,44
	2012B00160 COL-Montereau MONTEREAU/Travx divers 2012	31/12/2012	186 300,05	15	111 780,00	12 420,00	62 100,05
	2012B00164 COL-Sisley MORET/Travx divers 2012	31/12/2012	1 021 790,06	15	613 071,00	68 119,00	340 600,06
	2012B00166 COL-Fouquet MORMANT/Travx divers 2012	31/12/2012	44 980,61	15	26 982,00	2 998,00	15 000,61
	2012B00168 COL-Sand MOUROUX/Travx divers 2012	31/12/2012	223 880,35	15	134 325,00	14 925,00	74 630,35
	2012B00170 COL-Buron NANDY/Travx divers 2012	31/12/2012	35 135,58	15	21 078,00	2 342,00	11 715,58
	2012B00172 COL-Barthélémy NANGIS/Travx divers 2012	31/12/2012	153 171,02	15	91 899,00	10 211,00	51 061,02
	2012B00174 COL-Dhuis NANTEUIL/Travx divers 2012	31/12/2012	31 631,35	15	18 972,00	2 108,00	10 551,35
	2012B00176 COL-Balzac NEMOURS/Travx divers 2012	31/12/2012	757 513,07	15	454 500,00	50 500,00	252 513,07
	2012B00178 COL-Rimbaud NEMOURS/Travx divers 2012	31/12/2012	73 843,99	15	44 298,00	4 922,00	24 623,99
	2012B00180 COL-Luzard NOISIEL/Travx divers 2012	31/12/2012	340 790,66	15	204 471,00	22 719,00	113 600,66
	2012B00182 COL-Barres OISSERY/Travx divers 2012	31/12/2012	111 790,12	15	67 068,00	7 452,00	37 270,12
	2012B00184 COL-Rousseau OTHIS/Travx divers 2012	31/12/2012	186 735,19	15	112 041,00	12 449,00	62 245,19
	2012B00186 COL-Laurencin OZOIR/Travx divers 2012	31/12/2012	16 949,60	15	10 161,00	1 129,00	5 659,60
	2012B00188 COL-Philippe OZOIR/Travx divers 2012	31/12/2012	136 985,17	15	82 188,00	9 132,00	45 665,17
	2012B00190 COL-Pisan PERTHES/Travx divers 2012	31/12/2012	16 571,21	15	9 936,00	1 104,00	5 531,21
	2012B00192 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2012	31/12/2012	12 087,30	15	7 245,00	805,00	4 037,30
	2012B00194 COL-Condorcet PONTAULT/Travx divers 2012	31/12/2012	10 210,94	15	6 120,00	680,00	3 410,94
	2012B00196 COL-Monthéty PONTAULT/Travx divers 2012	31/12/2012	109 683,50	15	65 808,00	7 312,00	36 563,50
	2012B00198 COL-Moulin PONTAULT/Travx divers 2012	31/12/2012	215 166,33	15	129 096,00	14 344,00	71 726,33
	2012B00200 COL-Curie PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	170 613,39	15	102 366,00	11 374,00	56 873,39
	2012B00202 COL-Savigny PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	245 128,78	15	147 069,00	16 341,00	81 718,78
	2012B00204 COL-Verne PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	252 783,57	15	151 668,00	16 852,00	84 263,57
	2012B00206 COL-Prévert REBAIS/Travx divers 2012	31/12/2012	314 147,50	15	188 487,00	20 943,00	104 717,50
	2012B00208 COL-Delacroix ROISSY/Travx divers 2012	31/12/2012	49 428,14	15	29 655,00	3 295,00	16 478,14
	2012B00210 COL-Garlande ROISSY/Travx divers 2012	31/12/2012	120 530,20	15	72 315,00	8 035,00	40 180,20
	2012B00212 COL-Remparts ROZAY/Travx divers 2012	31/12/2012	140 231,29	15	84 132,00	9 348,00	46 751,29
	2012B00214 COL-Armand SAVIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	12 740,64	15	7 641,00	849,00	4 250,64
	2012B00216 COL-Grange SAVIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	53 913,63	15	32 346,00	3 594,00	17 973,63
	2012B00218 COL-Wallon SAVIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	266 571,45	15	159 939,00	17 771,00	88 861,45
	2012B00220 COL-Germain SERRIS/Travx divers 2012	31/12/2012	17 800,82	15	10 674,00	1 186,00	5 940,82
	2012B00222 COL-Renaud SERRIS/Travx divers 2012	31/12/2012	215 537,30	15	129 321,00	14 369,00	71 847,30
	2012B00224 COL-Chevallier SOUPPES/Travx divers 2012	31/12/2012	336 854,80	15	202 104,00	22 456,00	112 294,80
	2012B00226 COL-Tronchon SOUPPLETS/Travx divers 2012	31/12/2012	5 113,96	15	3 060,00	340,00	1 713,96
	2012B00228 COL-Vinci THIBAULT/Travx divers 2012	31/12/2012	28 647,34	15	17 181,00	1 909,00	9 557,34
	2012B00230 COL-Moulin THORIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	318 573,94	15	191 142,00	21 238,00	106 193,94
	2012B00232 COL-Aragon TORCY/Travx divers 2012	31/12/2012	748 112,67	15	448 866,00	49 874,00	249 372,67
	2012B00238 COL-Schoelcher TORCY/Travx divers 2012	31/12/2012	58 712,62	15	35 226,00	3 914,00	19 572,62
	2012B00242 COL-Enclume TRILPORT/Travx divers 2012	31/12/2012	805 751,91	15	483 444,00	53 716,00	268 591,91
	2012B00244 COL-Goscinny VAIRES/Travx divers 2012	31/12/2012	12 511,66	15	7 506,00	834,00	4 171,66
	2012B00246 COL-Triolet VARENNES/Travx divers 2012	31/12/2012	122 262,03	15	73 350,00	8 150,00	40 762,03
	2012B00248 COL-Mare VAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	15 166,35	15	9 099,00	1 011,00	5 056,35
	2012B00250 COL-Péguy VERNEUIL/Travx divers 2012	31/12/2012	241 333,85	15	144 792,00	16 088,00	80 453,85
	2012B00252 COL-Vilar VERT/Travx divers 2012	31/12/2012	295 627,05	15	177 372,00	19 708,00	98 547,05
	2012B00254 COL-Creusottes VILLENEUVE/Travx divers 2012	31/12/2012	73 430,94	15	44 055,00	4 895,00	24 480,94
	2012B00256 COL-Monod VILLEPARISIS/Travx divers 2012	31/12/2012	157 094,38	15	94 248,00	10 472,00	52 374,38
	2012B00259 COL-Tournelles VILLIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	70 441,14	15	42 264,00	4 696,00	23 481,14

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00260 COL-Collège VULAINES/Travx divers 2012	31/12/2012	1 240,99	15	738,00	82,00	420,99
	2012B00270 SAB-MDS Fontainebleau-travaux divers 2012	31/12/2012	2 960,54	25	1 062,00	118,00	1 780,54
	2012B00288 col- col donnemarie Le montois 2012	31/12/2012	21 672,92	25	7 794,00	866,00	13 012,92
	2012B00289 COL -col sand mourous travaux 2012	31/12/2012	333,25	25	117,00	13,00	203,25
	2012B00290 COL -col sand mourous travaux 2012	31/12/2012	2 610,49	25	936,00	104,00	1 570,49
	2008B00301 COL - COL CRECY ext et restructuration	31/12/2013	5 270 192,61	25	1 686 456,00	210 807,00	3 372 929,61
	2008B00081 COL - MAGNY / BD	31/12/2013	5 181 144,84	25	1 657 960,00	207 245,00	3 315 939,84
	2006B00067 COL Coll P. Langevin MITRY MORY/ Réhabilitation	31/12/2013	18 798 909,55	25	5 997 242,00	753 038,00	12 048 629,55
	2006B00004 Coll Philippe VILLEPARISIS / Réhabilitation demi-p	31/12/2013	14 968 050,73	25	4 769 504,00	599 914,00	9 598 632,73
	2005B00280 COL-Col F.gregh CHAMPAGNE/Réhabilitation SEGPA	31/12/2013	4 703 757,65	25	1 505 200,00	188 150,00	3 010 407,65
	2005B00287 COL-Garlande ROISSY/Réhabilitation Segpa	31/12/2013	3 126 912,26	25	1 000 608,00	125 076,00	2 001 228,26
	2004B00646 Coll CHESSY / Construction	31/12/2013	16 322 627,87	25	5 223 240,00	652 905,00	10 446 482,87
	2004B00369 Coll Mon Plaisir CRECY / Réhab. demi-pension	31/12/2013	1 879 279,03	25	601 368,00	75 171,00	1 202 740,03
	2004B00384 Coll Parc Frot MEAUX / Reconstruction	31/12/2013	18 892 082,20	25	6 045 464,00	755 683,00	12 090 935,20
	2004B00387 Coll Eluard MONTEREAU / Réhabilitation	31/12/2013	15 883 366,36	25	5 063 396,00	636 468,00	10 183 502,36
	2004B00142 Coll St Saens LIZY / Réhabilitation	31/12/2013	13 300 794,66	25	4 255 536,00	532 073,00	8 513 185,66
	2009B00195 COL-Malraux MONTEREAU/Restructuration et extension	31/12/2013	15 945 838,76	25	5 102 664,00	637 833,00	10 205 341,76
	2010B00257 COL-International FONTAINEBLEAU/Extension réhabili	31/12/2013	505 517,77	25	161 760,00	20 220,00	323 537,77
	2010B00269 SAB-CE Château FERTEG/Construction	31/12/2013	1 381 078,66	25	441 944,00	55 243,00	883 891,66
	2010B00337 COLLEGES contrat fibre optique	31/12/2013	1 307 694,91	25	418 456,00	52 307,00	836 931,91
	2011B00268 COL-Verne PROVINS-Rénovation SEGPA	31/12/2013	3 144 689,65	25	1 006 296,00	125 787,00	2 012 606,65
	2011B00279 SAB-CE DAMMARTIN/Travx réhabilitation	31/12/2013	1 612 111,19	25	515 872,00	64 484,00	1 031 755,19
	2011B00282 COL-Boétie MOISSY/Câblage informatiq	31/12/2013	301 679,04	25	96 536,00	12 067,00	193 076,04
	2011B00283 COL-Tournelles VILLIERS/Câblage informatiq	31/12/2013	282 012,30	25	90 240,00	11 280,00	180 492,30
	2011B00291 COL-Gogh EMERAINVILLE/Câblage informatiq	31/12/2013	210 849,06	25	67 464,00	8 433,00	134 952,06
	2011B00296 COL-Champivert CROUY/Câblage informatiq	31/12/2013	194 048,62	25	62 088,00	7 761,00	124 199,62
	2011B00309 COL-Collèges DIVERS/Câblage informatique	31/12/2013	31 543,54	25	10 088,00	1 261,00	20 194,54
	2012B00266 COL-Condorcet PONTAULT/Câblage informatique	31/12/2013	6 314,88	25	2 016,00	252,00	4 046,88
	2012B00267 COL-Gama Pierre/cablage informatique	31/12/2013	209 188,19	25	66 936,00	8 367,00	133 885,19
	2012B00268 COL-Denecourt Bois/Cablage informatique	31/12/2013	215 591,09	25	68 984,00	8 623,00	137 984,09
	2012B00269 COL-Fouquet Mormant/reseau informatique	31/12/2013	259 765,59	25	83 120,00	10 390,00	166 255,59
	2012B00272 COL-Brassens-Mard/reseau informatique	31/12/2013	81 772,56	25	26 160,00	3 270,00	52 342,56
	2012B00273 COL-Campin-Ferte/reseau informatique	31/12/2013	239 414,57	25	76 608,00	9 576,00	153 230,57
	2012B00274 COL-Aragon-Torcy/reseau informatique	31/12/2013	244 987,01	25	78 392,00	9 799,00	156 796,01
	2012B00275 COL-Brossolette MELUN/Cablage informatiq	31/12/2013	280 282,69	25	89 688,00	11 211,00	179 383,69
	2012B00277 SAB-CE GRETZ/Construction	31/12/2013	471 848,59	25	150 984,00	18 873,00	301 991,59
	2012B00280 COL-Lafayette-Coulommiers-reseau informatique	31/12/2013	226 288,97	25	72 408,00	9 051,00	144 829,97
	2012B00281 COL-Monod VILLEPARISIS/Cablage informatiq	31/12/2013	121 062,71	25	38 736,00	4 842,00	77 484,71
	2012B00283 COL-Europe Chelles/reseau informatique	31/12/2013	256 514,17	25	82 080,00	10 260,00	164 174,17
	2012B00297 COL-Tournelles VILLIERS/Construction bât démontabl	31/12/2013	194 867,03	25	62 352,00	7 794,00	124 721,03

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00299 COL-Satie MITRY-Travaux divers 2012	31/12/2013	322 870,02	25	103 312,00	12 914,00	206 644,02
	2012B00992 COL-Villon FARGEAU/Travx divers 2011	31/12/2013	7 084,39	15	3 776,00	472,00	2 836,39
	2012B00994 COL-Col DIVERS/Travx divers 2010	31/12/2013	27 391,08	15	14 608,00	1 826,00	10 957,08
	2012B00996 COL - Collège SATIE Mity Mory - Trav 09	31/12/2013	5 039,67	25	1 608,00	201,00	3 230,67
	2012B00997 SAB-MDS Fontainebleau/Travaux divers 2010	31/12/2013	26 644,85	25	8 520,00	1 065,00	17 059,85
	2013B00001 COL-Vallée AVON/Travx divers 2013	31/12/2013	610 908,03	15	325 816,00	40 727,00	244 365,03
	2013B00002 COL-Blés BAILLY/Travx divers 2013	31/12/2013	561,50	15	296,00	37,00	228,50
	2013B00004 COL-Collèges DIVERS/Travx divers 2013	31/12/2013	535 398,21	15	285 544,00	35 693,00	214 161,21
	2013B00011 COL-Denecourt BOIS/Travx divers 2013	31/12/2013	366 202,60	15	195 304,00	24 413,00	146 485,60
	2013B00013 COL-Rostand BRAY/Travx divers 2013	31/12/2013	68 924,95	15	36 752,00	4 594,00	27 578,95
	2013B00015 COL-Chaussy BRIE/Travx divers 2013	31/12/2013	1 401 073,92	15	747 232,00	93 404,00	560 437,92
	2013B00016 COL-Brassens BRIE/Travx divers 2013	31/12/2013	125 017,73	15	66 672,00	8 334,00	50 011,73
	2013B00017 COL-Jaurès BROU/Travx divers 2013	31/12/2013	51 779,63	15	27 608,00	3 451,00	20 720,63
	2013B00018 COL-Frank BUSSY/Travx divers 2013	31/12/2013	335 811,51	15	179 096,00	22 387,00	134 328,51
	2013B00019 COL-Monet BUSSY/Travx divers 2013	31/12/2013	38 119,37	15	20 328,00	2 541,00	15 250,37
	2013B00020 COL-Cousteau BUSSY/Travx divers 2013	31/12/2013	218 855,01	15	116 720,00	14 590,00	87 545,01
	2013B00022 COL-Parc CESSON/Travx divers 2013	31/12/2013	13 599,61	15	7 248,00	906,00	5 445,61
	2013B00024 COL-Gregh CHAMPAGNE/Travx divers 2013	31/12/2013	502 068,56	15	267 768,00	33 471,00	200 829,56
	2013B00026 COL-Lanoux CHAMPS/Travx divers 2013	31/12/2013	20 126,19	15	10 728,00	1 341,00	8 057,19
	2013B00027 COL-Wiener CHAMPS/Travx divers 2013	31/12/2013	81 349,31	15	43 384,00	5 423,00	32 542,31
	2013B00028 COL-Picasso CHAMPS/Travx divers 2013	31/12/2013	5 808,88	15	3 096,00	387,00	2 325,88
	2013B00029 COL-Castille CHAPELLE/Travx divers 2013	31/12/2013	60 063,46	15	32 032,00	4 004,00	24 027,46
	2013B00030 COL-Roux CHATEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	446 033,82	15	237 880,00	29 735,00	178 418,82
	2013B00032 COL-Bonheur CHATELET/Travx divers 2013	31/12/2013	9 563,41	15	5 096,00	637,00	3 830,41
	2013B00035 COL-Soleil CHELLES/Travx divers 2013	31/12/2013	154 864,10	15	82 592,00	10 324,00	61 948,10
	2013B00036 COL-Corot CHELLES/Travx divers 2013	31/12/2013	51 110,89	15	27 256,00	3 407,00	20 447,89
	2013B00037 COL-Europe CHELLES/Travx divers 2013	31/12/2013	116 027,08	15	61 880,00	7 735,00	46 412,08
	2013B00038 COL-Weczerka CHELLES/Travx divers 2013	31/12/2013	503 329,73	15	268 440,00	33 555,00	201 334,73
	2013B00039 COL-Chêne CHESSY/Travx divers 2013	31/12/2013	11 543,45	15	6 152,00	769,00	4 622,45
	2013B00040 COL-Tilleuls CLAYE/Travx divers 2013	31/12/2013	16 953,94	15	9 040,00	1 130,00	6 783,94
	2013B00044 COL-Cités COMBS/Travx divers 2013	31/12/2013	64 020,08	15	34 144,00	4 268,00	25 608,08
	2013B00045 COL-Aulnes COMBS/Travx divers 2013	31/12/2013	54 559,40	15	29 096,00	3 637,00	21 826,40
	2013B00047 COL-Rémy COULOMMIERS/Travx divers 2013	31/12/2013	143 233,81	15	76 384,00	9 548,00	57 301,81
	2013B00048 COL-Lafayette COULOMMIERS/Travx divers 2013	31/12/2013	36 055,96	15	19 224,00	2 403,00	14 428,96
	2013B00052 COL-Callas COUNTRY/Travx divers 2013	31/12/2013	2 365,21	15	1 256,00	157,00	952,21
	2013B00053 COL-Plaisir CRECY/Travx divers 2013	31/12/2013	389 968,77	15	207 240,00	26 103,00	156 625,77
	2013B00054 COL-Sand CREGY/Travx divers 2013	31/12/2013	94 036,55	15	50 152,00	6 269,00	37 615,55
	2013B00055 COL-Champivert CROUY/Travx divers 2013	31/12/2013	92 762,62	15	49 472,00	6 184,00	37 106,62
	2013B00056 COL-Politzer DAMMARIE/Travx divers 2013	31/12/2013	85 884,93	15	45 800,00	5 725,00	34 359,93
	2013B00057 COL-Doisneau DAMMARIE/Travx divers 2013	31/12/2013	78 032,28	15	41 616,00	5 202,00	31 214,28
	2013B00062 COL-Europe DAMMARTIN/Travx divers 2013	31/12/2013	81 036,23	15	43 216,00	5 402,00	32 418,23
	2013B00064 COL-Montois DONNEMARIE/Travx divers 2013	31/12/2013	13 482,88	15	7 184,00	898,00	5 400,88
	2013B00067 COL-Gogh EMERAINVILLE/Travx divers 2013	31/12/2013	4 564,78	15	2 432,00	304,00	1 828,78
	2013B00068 COL-Braille ESBLY/Travx divers 2013	31/12/2013	206 271,88	15	110 008,00	13 751,00	82 512,88
	2013B00069 COL-Michel FAREMOUTIERS/Travx divers 2013	31/12/2013	154 202,82	15	82 240,00	10 280,00	61 682,82
	2013B00073 COL-Campin FERTEG/Travx divers 2013	31/12/2013	204 747,36	15	109 192,00	13 649,00	81 906,36

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00076 COL-Rochefoucault FERTEJ/Travx divers 2013	31/12/2013	201 010,04	15	107 200,00	13 400,00	80 410,04
	2013B00077 COL-Glacier FERTEJ/Travx divers 2013	31/12/2013	61 434,88	15	32 760,00	4 095,00	24 579,88
	2013B00080 COL-Couperin FONTAINEBLEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	6 206,12	15	3 304,00	413,00	2 489,12
	2013B00081 COL-International FONTAINEBLEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	359 781,89	15	191 880,00	23 985,00	143 916,89
	2013B00082 COL-Cézard FONTAINEBLEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	15 316,71	15	8 168,00	1 021,00	6 127,71
	2013B00084 COL-Mallarmé FONTENAY/Travx divers 2013	31/12/2013	934 949,97	15	498 632,00	62 329,00	373 988,97
	2013B00087 COL-Hôtelier GRETZ/Travx divers 2013	31/12/2013	249 987,83	15	133 320,00	16 665,00	100 002,83
	2013B00090 COL-Rivière LAGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	304 885,40	15	162 600,00	20 325,00	121 960,40
	2013B00091 COL-Arpents LAGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	905 072,66	15	482 704,00	60 338,00	362 030,66
	2013B00094 COL-Hyverneaux LESIGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	464 108,73	15	247 520,00	30 940,00	185 648,73
	2013B00095 COL-Pyramide LIEUSAIN/Travx divers 2013	31/12/2013	23 724,29	15	12 648,00	1 581,00	9 495,29
	2013B00096 COL-Louis LIEUSAIN/Travx divers 2013	31/12/2013	95 441,89	15	50 896,00	6 362,00	38 183,89
	2013B00098 COL-Saëns LIZY/Travx divers 2013	31/12/2013	973,84	15	512,00	64,00	397,84
	2013B00099 COL-Segrain LOGNES/Travx divers 2013	31/12/2013	106 735,59	15	56 920,00	7 115,00	42 700,59
	2013B00100 COL-Maillière LOGNES/Travx divers 2013	31/12/2013	1 396,55	15	744,00	93,00	559,55
	2013B00101 COL-Prévert LORREZ/Travx divers 2013	31/12/2013	109 646,50	15	58 472,00	7 309,00	43 865,50
	2013B00104 COL-Romilly MAGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	1 834,07	15	976,00	122,00	736,07
	2013B00109 COL-Camus MEAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	126 724,78	15	67 584,00	8 448,00	50 692,78
	2013B00110 COL-Dunant MEAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	12 719,91	15	6 776,00	847,00	5 096,91
	2013B00111 COL-Henri MEAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	85 132,61	15	45 400,00	5 675,00	34 057,61
	2013B00113 COL-Beaumarchais MEAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	59 591,16	15	31 776,00	3 972,00	23 843,16
	2013B00117 COL-Triolet MEE/Travx divers 2013	31/12/2013	19 875,19	15	10 600,00	1 325,00	7 950,19
	2013B00118 COL-Fontaine MEE/Travx divers 2013	31/12/2013	90 928,22	15	54 730,00	5 170,00	31 028,22
	2013B00126 COL-Chopin MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	108 696,21	15	57 968,00	7 246,00	43 482,21
	2013B00127 COL-Amyot MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	279 539,68	15	149 080,00	18 635,00	111 824,68
	2013B00128 COL-Capucins MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	120 604,72	15	64 320,00	8 040,00	48 244,72
	2013B00129 COL-Brossolette MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	228 780,60	15	122 016,00	15 252,00	91 512,60
	2013B00132 COL-Langevin MITRY/Travx divers 2013	31/12/2013	4 981,47	15	2 656,00	332,00	1 993,47
	2013B00148 COL-Satie MITRY/Travx divers 2013	31/12/2013	31 542,78	15	16 816,00	2 102,00	12 624,78
	2013B00150 COL-Boétie MOISSY/Travx divers 2013	31/12/2013	309 852,16	15	165 248,00	20 656,00	123 948,16
	2013B00151 COL-Maillettes MOISSY/Travx divers 2013	31/12/2013	127 616,22	15	68 056,00	8 507,00	51 053,22
	2013B00154 COL-Malraux MONTEREAU/Travx divers 2013	31/12/2013	10 081,26	15	5 376,00	672,00	4 033,26
	2013B00155 COL-Eluard MONTEREAU/Travx divers 2013	31/12/2013	44 241,36	15	23 592,00	2 949,00	17 700,36
	2013B00156 COL-Montereau MONTEREAU/Travx divers 2013	31/12/2013	73 728,34	15	39 320,00	4 915,00	29 493,34
	2013B00158 COL-Sisley MORET/Travx divers 2013	31/12/2013	220 345,81	15	117 512,00	14 689,00	88 144,81
	2013B00160 COL-Fouquet MORMANT/Travx divers 2013	31/12/2013	132 899,98	15	70 872,00	8 859,00	53 168,98
	2013B00161 COL-Sand MOUROUX/Travx divers 2013	31/12/2013	49 410,58	15	26 352,00	3 294,00	19 764,58
	2013B00162 COL-Buron NANDY/Travx divers 2013	31/12/2013	78 539,97	15	41 880,00	5 235,00	31 424,97
	2013B00165 COL-Barthélemy NANGIS/Travx divers 2013	31/12/2013	207 996,81	15	110 928,00	13 866,00	83 202,81
	2013B00166 COL-Dhuis NANTEUIL/Travx divers 2013	31/12/2013	44 070,50	15	23 504,00	2 938,00	17 628,50
	2013B00168 COL-Rimbaud NEMOURS/Travx divers 2013	31/12/2013	65 175,53	15	34 760,00	4 345,00	26 070,53
	2013B00169 COL-Balzac NEMOURS/Travx divers 2013	31/12/2013	484 821,14	15	258 568,00	32 321,00	193 932,14
	2013B00172 COL-Luzard NOISIEL/Travx divers 2013	31/12/2013	287 512,26	15	153 336,00	19 167,00	115 009,26
	2013B00174 COL-Barres OISSERY/Travx divers 2013	31/12/2013	725 541,31	15	386 952,00	48 369,00	290 220,31

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00175 COL-Rousseau OTHIS/Travx divers 2013	31/12/2013	31 477,31	15	16 784,00	2 098,00	12 595,31
	2013B00179 COL-Philippe OZOIR/Travx divers 2013	31/12/2013	32 572,97	15	17 368,00	2 171,00	13 033,97
	2013B00180 COL-Laurencin OZOIR/Travx divers 2013	31/12/2013	23 976,96	15	12 784,00	1 598,00	9 594,96
	2013B00183 COL-Pisan PERTHES/Travx divers 2013	31/12/2013	46 925,31	15	25 024,00	3 128,00	18 773,31
	2013B00185 COL-Condorcet PONTAULT/Travx divers 2013	31/12/2013	113 281,48	15	60 416,00	7 552,00	45 313,48
	2013B00186 COL-Moulin PONTAULT/Travx divers 2013	31/12/2013	62 144,26	15	33 136,00	4 142,00	24 866,26
	2013B00187 COL-Monthéty PONTAULT/Travx divers 2013	31/12/2013	35 003,36	15	18 664,00	2 333,00	14 006,36
	2013B00194 COL-Verne PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	281 583,23	15	150 176,00	18 772,00	112 635,23
	2013B00195 COL-Savigny PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	110 407,86	15	58 880,00	7 360,00	44 167,86
	2013B00196 COL-Curie PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	28 252,05	15	15 064,00	1 883,00	11 305,05
	2013B00199 COL-Prévert REBAIS/Travx divers 2013	31/12/2013	163 997,08	15	87 464,00	10 933,00	65 600,08
	2013B00202 COL-Garlande ROISSY/Travx divers 2013	31/12/2013	19 723,54	15	10 512,00	1 314,00	7 897,54
	2013B00205 COL-Remparts ROZAY/Travx divers 2013	31/12/2013	235 039,49	15	125 352,00	15 669,00	94 018,49
	2013B00208 COL-Villon FARGEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	250 087,55	15	133 376,00	16 672,00	100 039,55
	2013B00210 COL-Brassens MARD/Travx divers 2013	31/12/2013	17 806,18	15	9 496,00	1 187,00	7 123,18
	2013B00212 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2013	31/12/2013	24 295,72	15	12 952,00	1 619,00	9 724,72
	2013B00213 COL-Tronchon SOUPPLETS/Travx divers 2013	31/12/2013	320 245,09	15	170 792,00	21 349,00	128 104,09
	2013B00214 COL-Vinci THIBAUT/Travx divers 2013	31/12/2013	167 205,92	15	89 176,00	11 147,00	66 882,92
	2013B00216 COL-Wallon SAVIGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	184 144,37	15	98 208,00	12 276,00	73 660,37
	2013B00217 COL-Grange SAVIGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	2 874,50	15	1 528,00	191,00	1 155,50
	2013B00218 COL-Armand SAVIGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	2 358,73	15	1 256,00	157,00	945,73
	2013B00221 COL-Renaud SERRIS/Travx divers 2013	31/12/2013	18 416,44	15	9 816,00	1 227,00	7 373,44
	2013B00222 COL-Germain SERRIS/Travx divers 2013	31/12/2013	6 658,95	15	3 544,00	443,00	2 671,95
	2013B00223 COL-Chevalier SOUPPES/Travx divers 2013	31/12/2013	98 764,39	15	52 672,00	6 584,00	39 508,39
	2013B00225 COL-Moulin THORIGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	79 140,45	15	42 208,00	5 276,00	31 656,45
	2013B00228 COL-Aragon TORCY/Travx divers 2013	31/12/2013	276 907,20	15	147 680,00	18 460,00	110 767,20
	2013B00229 COL-Schoëlcher TORCY/Travx divers 2013	31/12/2013	14 037,45	15	7 480,00	935,00	5 622,45
	2013B00232 COL-Enclume TRILPORT/Travx divers 2013	31/12/2013	243 008,93	15	129 600,00	16 200,00	97 208,93
	2013B00233 COL-Gosciny VAIRES/Travx divers 2013	31/12/2013	37 250,45	15	19 864,00	2 483,00	14 903,45
	2013B00234 COL-Triolet VARENNE/Travx divers 2013	31/12/2013	12 859,51	15	6 856,00	857,00	5 146,51
	2013B00235 COL-Mare VAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	83 820,43	15	44 704,00	5 588,00	33 528,43
	2013B00239 COL-Péguy VERNEUIL/Travx divers 2013	31/12/2013	197 387,00	15	105 272,00	13 159,00	78 956,00
	2013B00241 COL-Vilar VERT/Travx divers 2013	31/12/2013	292 429,09	15	155 960,00	19 495,00	116 974,09
	2013B00242 COL-Creusottes VILLENEUVE/Travx divers 2013	31/12/2013	2 901,52	15	1 544,00	193,00	1 164,52
	2013B00244 COL-Philippe VILLEPARISIS/Travx divers 2013	31/12/2013	9 423,39	15	5 024,00	628,00	3 771,39
	2013B00245 COL-Monod VILLEPARISIS/Travx divers 2013	31/12/2013	72 602,38	15	38 720,00	4 840,00	29 042,38
	2013B00246 COL-Tournelles VILLIERS/Travx divers 2013	31/12/2013	122 798,05	15	65 488,00	8 186,00	49 124,05
	2013B00256 COL-éluard Montereau trav 2013	31/12/2013	43 649,09	25	13 960,00	1 745,00	27 944,09
	2013B00259 SAB-ART CE VERT/Réaménagement agrandissemt	31/12/2013	23 745,77	25	7 592,00	949,00	15 204,77
	2013B00263 COL-Rochefoucauld FERTEG/Câblage informatiq	31/12/2013	255 148,85	25	81 640,00	10 205,00	163 303,85
	2013B00264 COL-Corot CHELLES/Câblage informatiq	31/12/2013	280 088,76	25	89 624,00	11 203,00	179 261,76
	2013B00282 COL Chaussy/ brir travaux 2013	31/12/2013	20 614,69	25	6 592,00	824,00	13 198,69
	2013B00293 COL-Rousseau OTHIS-Travaux divers 2013	31/12/2013	7 312,60	25	2 336,00	292,00	4 684,60
	2013B00294 COL-Barres OISSERY/Construction préau	31/12/2013	20 000,00	25	6 400,00	800,00	12 800,00
	2005B00279 COL-Col La Vallée AVON/Réhabilitation SEGPA	18/09/2015	290 015,42	25	69 600,00	11 600,00	208 815,42
	2011B00073 COL-Malraux MONTEREAU/Travx divers 2011	18/09/2015	2 904,80	15	1 158,00	193,00	1 553,80
	2012B00064-231351 COL-Plaisir CRECY/Travx divers 2012	18/09/2015	793 902,19	15	317 556,00	52 926,00	423 420,19

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00162 COL-Collège MONTEVRAIN/Travx divers 2012	18/09/2015	5 683,00	15	2 268,00	378,00	3 037,00
	2012B00262 COL-Franck BUSSY/cablage informatique	18/09/2015	155 013,45	25	37 200,00	6 200,00	111 613,45
	2012B00263 COL-Callas COUNTRY/Cablage informatique	18/09/2015	6 314,88	25	1 512,00	252,00	4 550,88
	2012B00264 COL-mOULIN thorigny/Cablage informatique	18/09/2015	48 618,47	25	11 664,00	1 944,00	35 010,47
	2012B00265 COL-Vermay TOURNAN/Cablage informatique	18/09/2015	24 267,34	25	5 820,00	970,00	17 477,34
	2012B00282 COL-Hôtelin GRETZ/Câblage informatiq	18/09/2015	17 818,88	25	4 272,00	712,00	12 834,88
	2013B00230-231351 COL-Vermay TOURNAN/Travx divers 2013	18/09/2015	105,40	15	42,00	7,00	56,40
	2013B00252 COL-Boétie MOISSY/Construction vestiaire	18/09/2015	105 659,88	25	25 356,00	4 226,00	76 077,88
	2013B00254 COL-Camus MEAUX/Câblage informatiq	18/09/2015	374 842,42	25	89 958,00	14 993,00	269 891,42
	2013B00260 COL-Capucins MELUN/cablage numérique	18/09/2015	258 288,95	25	61 986,00	10 331,00	185 971,95
	2013B00262 COL-Enclume TRILPORT/Câblage informatiq	18/09/2015	262 038,47	25	62 886,00	10 481,00	188 671,47
	2013B00266 COL-Prévert LORREZ/Câblage informatiq	18/09/2015	328 225,03	25	78 774,00	13 129,00	236 322,03
	2013B00267 COL-Politzer DAMMARIE/Câblage informatiq	18/09/2015	292 674,68	25	70 236,00	11 706,00	210 732,68
	2013B00268 COL-Maillettes MOISSY/Câblage informatiq	18/09/2015	250 023,59	25	60 000,00	10 000,00	180 023,59
	2014B00237 Coll St Saens LIZY / Réhabilitation	18/09/2015	60 186,61	25	14 442,00	2 407,00	43 337,61
	2014B00238 Coll Parc Frot MEAUX / Reconstruction	18/09/2015	4 214,38	25	1 008,00	168,00	3 038,38
	2014B00239 COL-Col F.gregh CHAMPAGNE/Réhabilitation SEGPA	18/09/2015	115 669,38	25	27 756,00	4 626,00	83 287,38
	2014B00240 COLLEGES contrat fibre optique	18/09/2015	334 510,35	25	80 280,00	13 380,00	240 850,35
	2014B00241 COL-Verne PROVINS-Rénovation SEGPA	18/09/2015	14 341,53	25	3 438,00	573,00	10 330,53
	2014B00242 SAB-CE DAMMARTIN/Travx réhabilitation	18/09/2015	89 762,72	25	21 540,00	3 590,00	64 632,72
	2014B00243 COL-Rousseau OTHIS-Travaux divers 2014	18/09/2015	1 323 434,69	25	317 622,00	52 937,00	952 875,69
	2014B00244 COL-Malraux MONTEREAU/Restructuration et extension	18/09/2015	62 623,47	25	15 024,00	2 504,00	45 095,47
	2014B00245 COL-Garlande ROISSY/Réhabilitation Segpa	18/09/2015	10 090,64	25	2 418,00	403,00	7 269,64
	2014B00291 COL Paul Eluard MONTEREAU FAULT YONNE / CPL	18/09/2015	45 742,40	25	10 974,00	1 829,00	32 939,40
	2004B00242 Coll Jaurès BROU / Reconstruction	29/08/2016	535 352,33	25	107 070,00	21 414,00	406 868,33
	2012B00261 COL-Philippe OZOIR/Câblage informatique	29/08/2016	24 871,19	25	4 970,00	994,00	18 907,19
	2013B00274 COL-Rostand Bray/Câblage informatiq	29/08/2016	286 548,20	25	57 305,00	11 461,00	217 782,20
	2014B00315 COL-Col Weczerka CHELLES-Câblage informatique	29/08/2016	208 987,51	25	41 795,00	8 359,00	158 833,51
	2015B00001 COL-AVON la vallée -Travaux divers 2015	29/08/2016	233 865,17	15	77 955,00	15 591,00	140 319,17
	2015B00002 COL-BAILLY Blés d'or-Travaux divers 2015	29/08/2016	22 105,09	15	7 365,00	1 473,00	13 267,09
	2015B00004 COL-BOIS denecourt-travaux divers 2015	29/08/2016	153 242,42	15	51 080,00	10 216,00	91 946,42
	2015B00005 COL-BRAY rostand-Travaux divers 2015	29/08/2016	94 718,05	15	31 570,00	6 314,00	56 834,05
	2015B00006 COL-BRIE chaussy-Travaux divers 2015	29/08/2016	229 324,71	15	76 440,00	15 288,00	137 596,71
	2015B00007 COL-BRIE brassens-Travaux divers 2015	29/08/2016	86 173,33	15	28 720,00	5 744,00	51 709,33
	2015B00008 COL-BROU jaures-Travaux divers 2015	29/08/2016	1 858,33	15	615,00	123,00	1 120,33
	2015B00009 COL-BUSSY franck-Travaux divers 2015	29/08/2016	86 031,00	15	28 675,00	5 735,00	51 621,00
	2015B00010 COL-BUSSY monet-Travaux divers 2015	29/08/2016	157 310,57	15	52 435,00	10 887,00	94 388,57
	2015B00011 COL-BUSSY cousteau-Travaux divers 2015	29/08/2016	95 615,46	15	31 870,00	6 374,00	57 371,46
	2015B00012 COL-CESSON parc-Travaux divers 2015	29/08/2016	329 067,44	15	109 685,00	21 937,00	197 445,44
	2015B00013 COL-CHAMPAGNE gregh-Travaux divers 2015	29/08/2016	227 868,11	15	75 955,00	15 191,00	136 722,11
	2015B00014 COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers 2015	29/08/2016	20 424,28	15	6 805,00	1 361,00	12 258,28
	2015B00015 COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers 2015	29/08/2016	68 012,79	15	22 670,00	4 534,00	40 808,79



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00016 COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers 2015	29/08/2016	20 665,26	15	6 885,00	1 377,00	12 403,26
	2015B00017 COL-CHAPELLE castille-Travaux divers 2015	29/08/2016	57 362,67	15	19 120,00	3 824,00	34 418,67
	2015B00018 COL-CHATEAU Roux-Travaux divers 2015	29/08/2016	241 561,50	15	80 520,00	16 104,00	144 937,50
	2015B00019 COL-CHALETEL bonheur-Travaux divers 2015	29/08/2016	60 351,41	15	20 115,00	4 023,00	36 213,41
	2015B00023 COL-CHELLES Soleil--Travaux divers 2015	29/08/2016	249 343,76	15	83 110,00	16 622,00	149 611,76
	2015B00025 COL-CHELLES Corot-Travaux divers 2015	29/08/2016	18 214,50	15	6 070,00	1 214,00	10 930,50
	2015B00027 COL-CHELLES Europe-Travaux divers 2015	29/08/2016	109 668,56	15	36 555,00	7 311,00	65 802,56
	2015B00028 COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers 2015	29/08/2016	181 982,57	15	60 660,00	12 132,00	109 190,57
	2015B00031 COL-CHESSY Chêne-Travaux divers 2015	29/08/2016	47 600,08	15	15 865,00	3 173,00	28 562,08
	2015B00032 COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers 2015	29/08/2016	268 439,93	15	89 475,00	17 895,00	161 069,93
	2015B00036 COL-COMBS Aulnes-Travaux divers 2015	29/08/2016	188 364,19	15	62 785,00	12 557,00	113 022,19
	2015B00053 COL-COMBS Cités-Travaux divers 2015	29/08/2016	124 642,39	15	41 545,00	8 309,00	74 788,39
	2015B00054 COL-COULOMMIERS Rémy-Travaux divers 2015	29/08/2016	27 687,55	15	9 225,00	1 845,00	16 617,55
	2015B00055 COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers 2015	29/08/2016	87 954,29	15	29 315,00	5 863,00	52 776,29
	2015B00056 COL-COURTRY Callas-Travaux divers 2015	29/08/2016	66 805,33	15	22 265,00	4 453,00	40 087,33
	2015B00057 COL-CRECY Plaisir-Travaux divers 2015	29/08/2016	35 448,13	15	11 815,00	2 363,00	21 270,13
	2015B00059 COL-CREGY Sand-Travaux divers 2015	29/08/2016	21 768,21	15	7 255,00	1 451,00	13 062,21
	2015B00060 COL-CROUY Champivert-Travaux divers 2015	29/08/2016	45 873,60	15	15 290,00	3 058,00	27 525,60
	2015B00061 COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers 2015	29/08/2016	67 214,92	15	22 400,00	4 480,00	40 334,92
	2015B00062 COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers 2015	29/08/2016	185 050,11	15	61 680,00	12 336,00	111 034,11
	2015B00063 COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers 2015	29/08/2016	87 581,45	15	29 190,00	5 838,00	52 553,45
	2015B00064 COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers 2015	29/08/2016	260 751,35	15	86 915,00	17 383,00	156 453,35
	2015B00065 COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers 2015	29/08/2016	287 265,37	15	95 755,00	19 151,00	172 359,37
	2015B00067 COL-ESBLY Braille-Travaux divers 2015	29/08/2016	36 495,98	15	12 165,00	2 433,00	21 897,98
	2015B00069 COL-FAREMOUTIERS-Travaux divers 2015	29/08/2016	271 213,41	15	90 400,00	18 080,00	162 733,41
	2015B00070 COL-FERTE GAUCHER Campin-Travaux divers 2015	29/08/2016	292 504,53	15	97 500,00	19 500,00	175 504,53
	2015B00072 FERTE SOUS JOUARRE Rochefoucauld-Trav divers 2015	29/08/2016	118 001,00	15	39 330,00	7 866,00	70 805,00
	2015B00074 COL-FERTE SOUS JOUARRE Glacis-Travaux divers 2015	29/08/2016	15 400,07	15	5 130,00	1 026,00	9 244,07
	2015B00076 COL-FONTAINEBLEAU International-Trav divers 2015	29/08/2016	217 988,33	15	72 660,00	14 532,00	130 796,33
	2015B00078 COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers 2015	29/08/2016	79 198,33	15	26 395,00	5 279,00	47 524,33
	2015B00082 COL-FONTENAY Mallarmé-Travaux divers 2015	29/08/2016	107 165,71	15	35 720,00	7 144,00	64 301,71
	2015B00084 SAB-MDS MITRY-Travaux divers 2015	29/08/2016	361 378,69	25	72 275,00	14 455,00	274 648,69
	2015B00085 COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers 2015	29/08/2016	389 204,35	15	129 730,00	25 946,00	233 528,35
	2015B00087 COL-LAGNY Arpents-Travaux divers 2015	29/08/2016	322 829,73	15	107 605,00	21 521,00	193 703,73
	2015B00088 COL-LAGNY Riviere-Travaux divers 2015	29/08/2016	7 802,56	15	2 600,00	520,00	4 682,56
	2015B00091 COL-LIEUSAINTE Pyramide-Travaux divers 2015	29/08/2016	138 902,99	15	46 300,00	9 260,00	83 342,99
	2015B00092 COL-LIEUSAINTE Louis-Travaux divers 2015	29/08/2016	25 709,43	15	8 565,00	1 713,00	15 431,43
	2015B00094 COL-LIZY Saens-Travaux divers 2015	29/08/2016	12 390,44	15	4 130,00	826,00	7 434,44
	2015B00098 COL-LOGNES Segrais-Travaux divers 2015	29/08/2016	53 758,57	15	17 915,00	3 583,00	32 260,57

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00099 COL-LORREZ Prévert-Travaux divers 2015	29/08/2016	153 360,50	15	51 120,00	10 224,00	92 016,50
	2015B00100 COL-MAGNY Romilly-Travaux divers 2015	29/08/2016	14 882,17	15	4 960,00	992,00	8 930,17
	2015B00101 COL-MEAUX Camus-Travaux divers 2015	29/08/2016	62 414,17	15	20 800,00	4 160,00	37 454,17
	2015B00102 COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers 2015	29/08/2016	192 868,83	15	64 285,00	12 857,00	115 726,83
	2015B00104 COL-MEAUX Dunant-Travaux divers 2015	29/08/2016	23 039,59	15	7 675,00	1 535,00	13 829,59
	2015B00126 COL-MEAUX Henri-Travaux divers 2015	29/08/2016	41 005,27	15	13 665,00	2 733,00	24 607,27
	2015B00130 COL-MEAUX Frot-Travaux divers 2015	29/08/2016	11 126,96	15	3 705,00	741,00	6 680,96
	2015B00132 COL-MEE Triolet-Travaux divers 2015	29/08/2016	26 296,02	15	8 765,00	1 753,00	15 778,02
	2015B00134 COL-MEE Fontaine-Travaux divers 2015	29/08/2016	59 212,09	15	19 735,00	3 947,00	35 530,09
	2015B00135 COL-MELUN Chopin-Travaux divers 2015	29/08/2016	151 497,01	15	50 495,00	10 099,00	90 903,01
	2015B00137 COL-MELUN Amyot-Travaux divers 2015	29/08/2016	418 417,21	15	139 470,00	27 894,00	251 053,21
	2015B00139 COL-MELUN Capucins-Travaux divers 2015	29/08/2016	159 458,88	15	53 150,00	10 630,00	95 678,88
	2015B00141 COL-MELUN Brossolette-Travaux divers 2015	29/08/2016	178 821,77	15	59 605,00	11 921,00	107 295,77
	2015B00143 COL-MITRY Langevin-Travaux divers 2015	29/08/2016	39 491,82	15	13 160,00	2 632,00	23 699,82
	2015B00145 COL-MITRY Satie-Travaux divers 2015	29/08/2016	18 288,45	15	6 095,00	1 219,00	10 974,45
	2015B00147 COL-MOISSY Boetie-Travaux divers 2015	29/08/2016	528 975,86	15	176 325,00	35 265,00	317 385,86
	2015B00151 COL-MOISSY Maillettes-Travaux divers 2015	29/08/2016	142 854,06	15	47 615,00	9 523,00	85 716,06
	2015B00152 COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers 2015	29/08/2016	16 561,04	15	5 520,00	1 104,00	9 937,04
	2015B00156 COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers 2015	29/08/2016	12 790,39	15	4 260,00	852,00	7 678,39
	2015B00158 COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers 2015	29/08/2016	33 338,74	15	11 110,00	2 222,00	20 006,74
	2015B00159 COL-MORET Sisley-Travaux divers 2015	29/08/2016	279 715,52	15	93 235,00	18 647,00	167 833,52
	2015B00161 COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers 2015	29/08/2016	244 909,65	15	81 635,00	16 327,00	146 947,65
	2015B00162 COL-MOURoux Sand-Travaux divers 2015	29/08/2016	8 488,74	15	2 825,00	565,00	5 098,74
	2015B00164 COL-NANDY Buron-Travaux divers 2015	29/08/2016	77 772,69	15	25 920,00	5 184,00	46 668,69
	2015B00166 COL-NANGIS Barthélémy-Travaux divers 2015	29/08/2016	100 511,00	15	33 500,00	6 700,00	60 311,00
	2015B00168 COL-NANTEUIL Dhuis-Travaux divers 2015	29/08/2016	520 588,64	15	173 525,00	34 705,00	312 358,64
	2015B00170 COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers 2015	29/08/2016	28 180,58	15	9 390,00	1 878,00	16 912,58
	2015B00172 COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers 2015	29/08/2016	311 505,78	15	103 835,00	20 767,00	186 903,78
	2015B00173 COL-NOISIEL Luzard-Travaux divers 2015	29/08/2016	367 860,89	15	122 620,00	24 524,00	220 716,89
	2015B00175 COL-OISSERRY Barres-Travaux divers 2015	29/08/2016	17 963,49	15	5 985,00	1 197,00	10 781,49
	2015B00176 COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers 2015	29/08/2016	290 991,92	15	96 995,00	19 399,00	174 597,92
	2015B00179 COL-OZOIR Philipe-Travaux divers 2015	29/08/2016	227 710,79	15	75 900,00	15 180,00	136 630,79
	2015B00180 COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers 2015	29/08/2016	149 579,03	15	49 855,00	9 971,00	89 753,03
	2015B00181 COL-PERTHES Pisan-Travaux divers 2015	29/08/2016	119 506,79	15	39 835,00	7 967,00	71 704,79
	2015B00182 COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers 2015	29/08/2016	86 753,90	15	28 915,00	5 783,00	52 055,90
	2015B00183 COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers 2015	29/08/2016	74 855,76	15	24 950,00	4 900,00	44 915,76
	2015B00184 COL-PONTAULT Monthéty-Travaux divers 2015	29/08/2016	55 088,36	15	18 360,00	3 672,00	33 056,36
	2015B00186 COL-PROVINS Verne-Travaux divers 2015	29/08/2016	116 580,16	15	38 860,00	7 772,00	69 948,16
	2015B00188 COL-PROVINS Savigny-Travaux divers 2015	29/08/2016	137 776,34	15	45 925,00	9 185,00	82 666,34
	2015B00190 COL-PROVINS Curie-Travaux divers 2015	29/08/2016	162 204,91	15	54 065,00	10 813,00	97 326,91
	2015B00192 COL-REBAIS Prévert-Travaux divers 2015	29/08/2016	348 303,02	15	116 100,00	23 220,00	208 983,02
	2015B00194 COL-ROISSY Garlande-Travaux divers 2015	29/08/2016	219 282,86	15	73 090,00	14 618,00	131 574,86
	2015B00196 COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers 2015	29/08/2016	46 586,83	15	15 525,00	3 105,00	27 956,83
	2015B00199 COL-ROZAY Remparts-Travaux divers 2015	29/08/2016	445 025,60	15	148 340,00	29 668,00	267 017,60
	2015B00200 COL-ST FARGEAU Villon-Travaux divers 2015	29/08/2016	86 286,79	15	28 760,00	5 752,00	51 774,79
	2015B00201 COL-ST MARD Brassens-Travaux divers 2015	29/08/2016	27 882,55	15	9 290,00	1 858,00	16 734,55

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00203 COL-ST PIERRE LES NEMOURS Gama-Travaux divers 2015	29/08/2016	113 500,70	15	37 830,00	7 566,00	68 104,70
	2015B00205 COL-ST SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers 2015	29/08/2016	202 812,89	15	67 600,00	13 520,00	121 692,89
	2015B00206 COL-ST THIBAULT Vinci-Travaux divers 2015	29/08/2016	80 700,41	15	26 900,00	5 380,00	48 420,41
	2015B00207 COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers 2015	29/08/2016	31 730,12	15	10 575,00	2 115,00	19 040,12
	2015B00208 COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers 2015	29/08/2016	64 427,20	15	21 475,00	4 295,00	38 657,20
	2015B00209 COL-SAVIGNY Armand -Travaux divers 2015	29/08/2016	42 331,13	15	14 110,00	2 822,00	25 399,13
	2015B00210 COL-SERRIS Renaud-Travaux divers 2015	29/08/2016	26 220,12	15	8 740,00	1 748,00	15 732,12
	2015B00211 COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers 2015	29/08/2016	239 975,89	15	79 990,00	15 998,00	143 987,89
	2015B00212 COL-THORIGNY Moulin-Travaux divers 2015	29/08/2016	11 050,95	15	3 680,00	736,00	6 634,95
	2015B00214 COL-TORCY Aragon-Travaux divers 2015	29/08/2016	79 011,45	15	26 335,00	5 267,00	47 409,45
	2015B00215 COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers 2015	29/08/2016	23 078,30	15	7 690,00	1 538,00	13 850,30
	2015B00217 COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers 2015	29/08/2016	89 719,54	15	29 905,00	5 981,00	53 833,54
	2015B00218 COL-VAIRES Gosciny-Travaux divers 2015	29/08/2016	51 383,20	15	17 125,00	3 425,00	30 833,20
	2015B00219 COL-VARENNES Triolet-Travaux divers 2015	29/08/2016	434 848,20	15	144 945,00	28 989,00	260 914,20
	2015B00220 COL-VAUX Champs-Travaux divers 2015	29/08/2016	175 878,81	15	58 625,00	11 725,00	105 528,81
	2015B00221 COL-VERNEUIL Péguy-Travaux divers 2015	29/08/2016	226 322,53	15	75 440,00	15 088,00	135 794,53
	2015B00222 COL-VERT ST DENIS Vilar-Travaux divers 2015	29/08/2016	387 548,62	15	129 180,00	25 836,00	232 532,62
	2015B00223 COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers 2015	29/08/2016	45 439,82	15	15 145,00	3 029,00	27 265,82
	2015B00224 COL-VILLEPARISIS Philipe-Travaux divers 2015	29/08/2016	12 915,81	15	4 305,00	861,00	7 749,81
	2015B00225 COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers 2015	29/08/2016	55 110,68	15	18 370,00	3 674,00	33 066,68
	2015B00226 COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers 2015	29/08/2016	160 254,36	15	53 415,00	10 683,00	96 156,36
	2015B00231 SAB-ART VERT Réhab. 2015	29/08/2016	378 978,04	25	75 795,00	15 159,00	288 024,04
	2015B00232 COL-LESIGNY Hyverneaux-travaux divers 2015	29/08/2016	241 755,98	15	80 585,00	16 117,00	145 053,98
	2015B00233 COL-Collège DIVERS-Travaux divers 2015	29/08/2016	344 135,85	15	114 710,00	22 942,00	206 483,85
	2015B00234 COL-Fontaine LE MEE-Travaux divers 2015	29/08/2016	304 885,28	25	60 975,00	12 195,00	231 715,28
	2015B00235 COL-Collège Divers-Câblage 2015	29/08/2016	19 928,35	25	3 985,00	797,00	15 146,35
	2015B00236 COL-Soleil Chelles-Acquisitions BD 2015	29/08/2016	148 191,61	25	29 635,00	5 927,00	112 629,61
	2015B00237 COL-Europe CHELLES-Acquisitions BD 2015	29/08/2016	110 316,84	25	22 060,00	4 412,00	83 844,84
	2015B00238 COL-MARD Brassens-Acquisitions BD 2015	29/08/2016	69 270,05	25	13 850,00	2 770,00	52 650,05
	2015B00240 col-pierre-Montereau-travaux 2015	29/08/2016	45 343,15	25	9 065,00	1 813,00	34 465,15
	2015B00243 COL-Creusottes Villeneuve-Câblage 2015	29/08/2016	48 036,19	25	9 605,00	1 921,00	36 510,19
	2015B00245 COL-Aulnes COMBS-Câblage 2015	29/08/2016	14 227,17	25	2 845,00	569,00	10 813,17
	2015B00246 COL-Cités COMBS-Travaux câblage 2015	29/08/2016	109 190,35	25	21 835,00	4 367,00	82 988,35
	2015B00247 COL-Montois DONNEMARIE-Câblage 2015	29/08/2016	117 141,71	25	23 425,00	4 685,00	89 031,71
	2015B00250 COL-NEMOURS Balzac-Câblage 2015	29/08/2016	130 989,30	25	26 195,00	5 239,00	99 555,30
	2015B00251 COL-PONTAULT Moulin-câblage 2015	29/08/2016	285 269,23	25	57 050,00	11 410,00	216 809,23
	2015B00253 COL-Villon FARGEAU-Câblage 2015	29/08/2016	134 373,77	25	26 870,00	5 374,00	102 129,77
	2015B00254 COL-SAVIGNY Grange-câblage 2015	29/08/2016	101 684,39	25	20 335,00	4 067,00	77 282,39
	2015B00259 COL-Amyot MELUN/travaux divers 2015	29/08/2016	13 535,16	25	2 705,00	541,00	10 289,16
	2015B00261 COL-Rousseau OTHIS-Travaux divers 2014	29/08/2016	4 744,93	15	1 580,00	316,00	2 848,93
	2015B00262 COL-Rousseau OTHIS-Travaux divers 2015	29/08/2016	18 418,01	25	3 680,00	736,00	14 002,01
	2015B00271 COL-SERRIS RENAUD-Travaux divers 2015	29/08/2016	5 993,71	25	1 195,00	239,00	4 559,71
	2015B00272 COL-CHELLES Weczerka-travaux divers 2015	29/08/2016	129 343,09	25	25 865,00	5 173,00	98 305,09
	2015B00273 COL-NOISIEL Lizard-Travaux divers 2015	29/08/2016	185 459,44	25	37 090,00	7 418,00	140 951,44

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00274 COL-TORCY Schoelcher-travaux divers 2015	29/08/2016	124 432,98	25	24 885,00	4 977,00	94 570,98
	2015B00277 COL-Soleil CHELLES-Travaux divers 2015	29/08/2016	108 943,44	25	21 785,00	4 357,00	82 801,44
	2015B00278 col barres oissey travaux 2015	29/08/2016	207 435,77	15	69 145,00	13 829,00	124 461,77
	2015B00279 glacis Fertéj -travaux 2015	29/08/2016	88 163,92	25	17 630,00	3 526,00	67 007,92
	2015B00280 guédon torcy-travaux 2015	29/08/2016	118 699,66	25	23 735,00	4 747,00	90 217,66
	2015B00281 vilar vert-travaux cablage 2015	29/08/2016	4 412,51	25	880,00	176,00	3 356,51
	2015B00287 col divers 2015	29/08/2016	402 781,33	15	134 260,00	26 852,00	241 669,33
	2015B00288 vermay Tounan-travaux 2015	29/08/2016	17 962,64	25	3 590,00	718,00	13 654,64
	2015B00289 vermay Tourman-travaux 2015	29/08/2016	228 841,81	25	45 765,00	9 153,00	173 923,81
	2015B00294 col-St Mard-travaux 2015	29/08/2016	565,12	25	110,00	22,00	433,12
	2015B00295 glacis ferte/jouarre-travaux 2015	29/08/2016	427 164,18	25	85 430,00	17 086,00	324 648,18
	2015B00326 COL Barres OISSERY location BD 2015	29/08/2016	405 783,85	25	81 155,00	16 231,00	308 397,85
	2015B00332 COL-DAMMARTIN Europe-Câblage	29/08/2016	163 525,81	25	32 705,00	6 541,00	124 279,81
	2015B00343 COL-BUSSY Cousteau-Câblage	29/08/2016	174 722,61	25	34 940,00	6 988,00	132 794,61
	2015B00344 COL-CHAMPS Lanoux-cablage	29/08/2016	143 784,61	25	28 755,00	5 751,00	109 278,61
	2015B00345 parc dept vaux-travaux 2015	29/08/2016	503 844,19	25	100 765,00	20 153,00	382 926,19
	2015B00346 col secteur nord cablage 2015	29/08/2016	5 999,46	25	1 195,00	239,00	4 565,46
	2016B00308 Coll Mon Plaisir à CRECY LA CHALPELLE / TGN DU 01.	30/09/2016	113 852,14	15	37 950,00	7 590,00	68 312,14
	2015B00327 COL-BRIE Brassens-cablage 2015	26/07/2017	145 884,90	25	23 340,00	5 835,00	116 709,90
	2016B00002 COL-BAILLY Blés d'or-Travaux divers 2016	26/07/2017	91 086,07	15	24 288,00	6 072,00	60 726,07
	2016B00005 COL-BRIE Chaussy-Travaux divers 2016	26/07/2017	319 396,19	15	85 172,00	21 293,00	212 931,19
	2016B00006 COL-BRIE Brassens-Travaux divers 2016	26/07/2017	105 298,07	15	28 076,00	7 019,00	70 203,07
	2016B00007 COL-BROU Jaures-Travaux divers 2016	26/07/2017	28 336,17	15	7 556,00	1 889,00	18 891,17
	2016B00010 COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers 2016	26/07/2017	61 987,67	15	16 528,00	4 132,00	41 327,67
	2016B00016 COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers 2016	26/07/2017	70 897,60	15	18 904,00	4 726,00	47 267,60
	2016B00019 COL-CHELLES Soleil-Travaux divers 2016	26/07/2017	158 964,67	15	42 388,00	10 597,00	105 979,67
	2016B00020 COL-CHELLES Corot-Travaux divers 2016	26/07/2017	121 433,73	15	32 380,00	8 095,00	80 958,73
	2016B00024 COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers 2016	26/07/2017	139 227,33	15	37 124,00	9 281,00	92 822,33
	2016B00029 COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers 2016	26/07/2017	45 612,47	15	12 160,00	3 040,00	30 412,47
	2016B00030 COL-COUNTRY-Travaux divers 2016	26/07/2017	2 317,92	15	616,00	154,00	1 547,92
	2016B00031 COL-CRECY Plaisir-Travaux divers 2016	26/07/2017	51 270,70	15	13 672,00	3 418,00	34 180,70
	2016B00041 COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers 2016	26/07/2017	107 834,49	15	28 752,00	7 188,00	71 894,49
	2016B00044 COL-FERTE Glacis-Travaux divers 2016	26/07/2017	15 430,00	15	4 112,00	1 028,00	10 290,00
	2016B00050 COL-LAGNY Rivière-Travaux divers 2016	26/07/2017	69 043,64	15	18 408,00	4 602,00	46 033,64
	2016B00051 COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers 2016	26/07/2017	152 441,90	15	40 648,00	10 162,00	101 631,90
	2016B00052 COL-LIEUSAIN Pyramide-Travaux divers 2016	26/07/2017	62 978,42	15	16 792,00	4 198,00	41 988,42
	2016B00057 COL-LORREZ Prevert-Travaux divers 2016	26/07/2017	445 759,39	15	118 868,00	29 717,00	297 174,39
	2016B00060 COL-MEAUX Camus-Travaux divers 2016	26/07/2017	36 706,61	15	9 788,00	2 447,00	24 471,61
	2016B00065 COL MEE Triolet-Travaux divers 2016	26/07/2017	18 448,54	15	4 916,00	1 229,00	12 303,54
	2016B00069 COL-MELUN Capucins-Travaux divers 2016	26/07/2017	159 035,60	15	42 408,00	10 602,00	106 025,60
	2016B00070 COL-MELUN Brossolette-Travaux divers 2016	26/07/2017	247 717,20	15	66 056,00	16 514,00	165 147,20
	2016B00071 COL-MITRY Satie-Travaux divers 2016	26/07/2017	26 145,88	15	6 972,00	1 743,00	17 430,88
	2016B00072 COL-MITRY Langevin-Travaux divers 2016	26/07/2017	8 643,15	15	2 304,00	576,00	5 763,15
	2016B00075 COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers 2016	26/07/2017	11 995,16	15	3 196,00	799,00	8 000,16

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00078 COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers 2016	26/07/2017	26 185,79	15	6 980,00	1 745,00	17 460,79
	2016B00081 COL-NANDY Buron-Travaux divers 2016	26/07/2017	98 573,79	15	26 284,00	6 571,00	65 718,79
	2016B00083 COL-NANTEUIL Dhuis-Travaux divers 2016	26/07/2017	11 119,07	15	2 964,00	741,00	7 414,07
	2016B00085 COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers 2016	26/07/2017	56 691,16	15	15 116,00	3 779,00	37 796,16
	2016B00086 COL-NOISIEL Lizard-Travaux divers 2016	26/07/2017	105 862,67	15	28 228,00	7 057,00	70 577,67
	2016B00091 COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers 2016	26/07/2017	79 117,44	15	21 096,00	5 274,00	52 747,44
	2016B00095 COL-PONTAULT Monthéty-Travaux divers 2016	26/07/2017	159 586,76	15	42 556,00	10 639,00	106 391,76
	2016B00096 COL-PROVINS Verne-Travaux divers 2016	26/07/2017	167 571,61	15	44 684,00	11 171,00	111 716,61
	2016B00101 COL-ROISSY Garlande-Travaux divers 2016	26/07/2017	297 241,74	15	79 264,00	19 816,00	198 161,74
	2016B00105 COL-ST MARD Brassens-Travaux divers 2016	26/07/2017	30 649,90	15	8 172,00	2 043,00	20 434,90
	2016B00001 COL-AVON la vallée -Travaux divers 2016	27/07/2017	47 858,65	15	12 760,00	3 190,00	31 908,65
	2016B00003 COL-BOIS Denecourt-Travaux divers 2016	27/07/2017	163 818,18	15	43 684,00	10 921,00	109 213,18
	2016B00004 COL-BRAY Rostand-Travaux divers 2016	27/07/2017	373 105,91	15	99 492,00	24 873,00	248 740,91
	2016B00008 COL-BUSSY Franck-Travaux divers 2016	27/07/2017	97 877,49	15	26 100,00	6 525,00	65 252,49
	2016B00009 COL-BUSSY Monet-Travaux divers 2016	27/07/2017	91 246,03	15	24 332,00	6 083,00	60 831,03
	2016B00011 COL-CESSON Parc-Travaux divers 2016	27/07/2017	286 014,41	15	76 268,00	19 067,00	190 679,41
	2016B00012 COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers 2016	27/07/2017	36 983,15	15	9 860,00	2 465,00	24 658,15
	2016B00013 COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers 2016	27/07/2017	36 159,18	15	9 640,00	2 410,00	24 109,18
	2016B00014 COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers 2016	27/07/2017	403 873,32	15	107 696,00	26 924,00	269 253,32
	2016B00015 COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers 2016	27/07/2017	72 720,62	15	19 392,00	4 848,00	48 480,62
	2016B00017 COL-CHATEAU Roux-Frais divers 2016	27/07/2017	51 227,84	15	13 660,00	3 415,00	34 152,84
	2016B00018 COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers 2016	27/07/2017	224 400,19	15	59 840,00	14 960,00	149 600,19
	2016B00021 COL-CHELLES Europe-Travaux divers 2016	27/07/2017	946 355,93	15	252 360,00	63 900,00	630 905,93
	2016B00022 COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers 2016	27/07/2017	208 970,52	15	55 724,00	13 931,00	139 315,52
	2016B00023 COL-CHESSY Chêne-Travaux divers 2016	27/07/2017	25 881,04	15	6 900,00	1 725,00	17 256,04
	2016B00025 COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers 2016	27/07/2017	51 834,58	15	13 820,00	3 455,00	34 559,58
	2016B00026 COL-COMBS Aulnes-Travaux divers 2016	27/07/2017	206 681,26	15	55 112,00	13 778,00	137 791,26
	2016B00027 COL-COMBS Cités Unis-Travaux divers 2016	27/07/2017	67 429,05	15	17 980,00	4 495,00	44 954,05
	2016B00028 COL-COULOMMIERS Rémy-Travaux divers 2016	27/07/2017	582 067,67	15	155 216,00	38 804,00	388 047,67
	2016B00032 COL-CREGY Sand-Travaux divers 2016	27/07/2017	44 850,38	15	11 960,00	2 990,00	29 900,38
	2016B00033 COL-CROUY Champivert-Travaux divers 2016	27/07/2017	104 189,60	15	27 780,00	6 945,00	69 464,60
	2016B00034 COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers 2016	27/07/2017	173 132,44	15	46 168,00	11 542,00	115 422,44
	2016B00035 COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers 2016	27/07/2017	491 579,60	15	131 084,00	32 771,00	327 724,60
	2016B00036 COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers 2016	27/07/2017	254 386,24	15	67 836,00	16 959,00	169 591,24
	2016B00037 COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers 2016	27/07/2017	268 739,21	15	71 660,00	17 915,00	179 164,21
	2016B00038 COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers 2016	27/07/2017	15 873,57	15	4 232,00	1 058,00	10 583,57
	2016B00040 COL-ESBLY Braille-Travaux divers 2016	27/07/2017	151 116,38	15	40 296,00	10 074,00	100 746,38
	2016B00042 COL-FERTE GAUCHER Campin-Travaux divers 2016	27/07/2017	457 853,84	15	122 092,00	30 523,00	305 238,84
	2016B00043 COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers 2016	27/07/2017	137 394,20	15	36 636,00	9 159,00	91 599,20
	2016B00045 COL-FONTAINEBLEAU International-Travaux divers 2016	27/07/2017	177 164,19	15	47 240,00	11 810,00	118 114,19
	2016B00046 COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers 2016	27/07/2017	626 355,78	15	167 028,00	41 757,00	417 570,78
	2016B00047 COL-FONTENAY Mallarmé-Travaux divers 2016	27/07/2017	296 081,09	15	78 952,00	19 738,00	197 391,09

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00048 COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers 2016	27/07/2017	133 780,49	15	35 672,00	8 918,00	89 190,49
	2016B00049 COL-LAGNY Arpents-Travaux divers 2016	27/07/2017	427 974,23	15	114 124,00	28 531,00	285 319,23
	2016B00053 COL-LIEUSAINT Louis-Travaux divers 2016	27/07/2017	188 729,86	15	50 324,00	12 581,00	125 824,86
	2016B00054 COL-LIZY Saens-Travaux divers 2016	27/07/2017	45 188,07	15	12 048,00	3 012,00	30 128,07
	2016B00055 COL-LOGNES Maillières-Travaux divers 2016	27/07/2017	23 545,92	15	6 276,00	1 569,00	15 700,92
	2016B00056 COL-LOGNES Segrais-Travaux divers 2016	27/07/2017	80 043,47	15	21 344,00	5 336,00	53 363,47
	2016B00058 COL-MAGNY Romilly-Travaux divers 2016	27/07/2017	155 963,83	15	41 588,00	10 397,00	103 978,83
	2016B00061 COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers 2016	27/07/2017	183 776,19	15	49 004,00	12 251,00	122 521,19
	2016B00062 COL-MEAUX Dunant-Travaux divers 2016	27/07/2017	12 039,62	15	3 208,00	802,00	8 029,62
	2016B00063 COL-MEAUX Henri IV-Travaux divers 2016	27/07/2017	35 341,09	15	9 424,00	2 356,00	23 561,09
	2016B00064 COL-MEAUX Frot-Travaux divers 2016	27/07/2017	11 022,28	15	2 936,00	734,00	7 352,28
	2016B00066 COL-MEE Fontaine-Travaux divers 2016	27/07/2017	62 653,72	15	16 704,00	4 176,00	41 773,72
	2016B00067 COL-MELUN Chopin-Travaux divers 2016	27/07/2017	158 934,45	15	42 380,00	10 595,00	105 959,45
	2016B00068 COL-MELUN Amyot-Travaux divers 2016	27/07/2017	562 106,76	15	149 892,00	37 473,00	374 741,76
	2016B00073 COL-MOISSY Boetie-Travaux divers 2016	27/07/2017	543 535,77	15	144 940,00	36 235,00	362 360,77
	2016B00074 COL-MOISSY Mailliettes-Travaux divers 2016	27/07/2017	56 539,50	15	15 076,00	3 769,00	37 694,50
	2016B00076 COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers 2016	27/07/2017	81 707,32	15	21 788,00	5 447,00	54 472,32
	2016B00077 COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers 2016	27/07/2017	149 207,23	15	39 788,00	9 947,00	99 472,23
	2016B00079 COL-MOUROUX Sand-Travaux divers 2016	27/07/2017	165 952,67	15	44 252,00	11 063,00	110 637,67
	2016B00082 COL-NANGIS Barthélémy-Travaux divers 2016	27/07/2017	106 425,47	15	28 380,00	7 095,00	70 950,47
	2016B00084 COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers 2016	27/07/2017	216 376,88	15	57 700,00	14 425,00	144 251,88
	2016B00087 COL-OISSERY Barres-Travaux divers 2016	27/07/2017	229 801,23	15	61 280,00	15 320,00	153 201,23
	2016B00088 COL-ORVANNE Sisley-Travaux divers 2016	27/07/2017	200 856,94	15	53 560,00	13 390,00	133 906,94
	2016B00089 COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers 2016	27/07/2017	93 090,88	15	24 824,00	6 206,00	62 060,88
	2016B00090 COL-OZOIR Philipe-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 364 095,84	15	363 756,00	90 939,00	909 400,84
	2016B00092 COL-PERTHES Pisan-Travaux divers 2016	27/07/2017	57 143,27	15	15 236,00	3 809,00	38 098,27
	2016B00093 COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers 2016	27/07/2017	322 555,95	15	86 012,00	21 503,00	215 040,95
	2016B00094 COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers 2016	27/07/2017	332 877,76	15	88 764,00	22 191,00	221 922,76
	2016B00097 COL-PROVINS Savigny-Travaux divers 2016	27/07/2017	291 916,69	15	77 844,00	19 461,00	194 611,69
	2016B00098 COL-PROVINS Curie-Travaux divers 2016	27/07/2017	242 503,24	15	64 664,00	16 166,00	161 673,24
	2016B00099 COL-REBAIS Prévert-Travaux divers 2016	27/07/2017	626 296,08	15	167 012,00	41 753,00	417 531,08
	2016B00102 COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers 2016	27/07/2017	395 811,33	15	105 548,00	26 387,00	263 876,33
	2016B00103 COL-ROZAY Remparts-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 037 916,98	15	276 776,00	69 194,00	691 946,98
	2016B00104 COL ST FARGEAU VILLON--Travaux divers 2016	27/07/2017	105 740,96	15	28 196,00	7 049,00	70 495,96
	2016B00106 COL-ST PIERRE Gama-Travaux divers 2016	27/07/2017	9 571,77	15	2 552,00	638,00	6 381,77
	2016B00107 COL-ST SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers 2016	27/07/2017	37 881,44	15	10 100,00	2 525,00	25 256,44
	2016B00108 COL-ST THIBAULT Vinci-Travaux divers 2016	27/07/2017	59 457,20	15	15 852,00	3 963,00	39 642,20
	2016B00109 COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers 2016	27/07/2017	439 284,12	15	117 140,00	29 285,00	292 859,12
	2016B00110 COL SAVIGNY Grange-Travaux divers 2016	27/07/2017	72 377,70	15	19 300,00	4 825,00	48 252,70
	2016B00111 COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers 2016	27/07/2017	66 363,98	15	17 696,00	4 424,00	44 243,98
	2016B00113 COL-SERRIS Renaud-Travaux divers 2016	27/07/2017	30 424,84	15	8 112,00	2 028,00	20 284,84
	2016B00114 COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers 2016	27/07/2017	169 023,03	15	45 072,00	11 268,00	112 683,03
	2016B00115 COL THORIGNY Moulin-Travaux divers 2016	27/07/2017	413 192,38	15	110 184,00	27 546,00	275 462,38
	2016B00117 COL-TORCY Aragon-Travaux divers 2016	27/07/2017	139 261,92	15	37 136,00	9 284,00	92 841,92
	2016B00119 COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers 2016	27/07/2017	14 005,16	15	3 732,00	933,00	9 340,16

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00120 COL-TOURNAN Vermay-Travaux divers 2016	27/07/2017	43 121,84	15	11 496,00	2 874,00	28 751,84
	2016B00121 COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers 2016	27/07/2017	77 131,66	15	20 568,00	5 142,00	51 421,66
	2016B00122 COL-VAIRES Gocinny-Travaux divers 2016	27/07/2017	91 361,64	15	24 360,00	6 090,00	60 911,64
	2016B00123 COL-VARENNES Triolet-Travaux divers 2016	27/07/2017	119 533,67	15	31 872,00	7 968,00	79 693,67
	2016B00124 COL-VAUX Champs-Travaux divers 2016	27/07/2017	150 759,57	15	40 200,00	10 050,00	100 509,57
	2016B00125 COL-VERNEUIL Péguy-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 293 095,94	15	344 824,00	86 206,00	862 065,94
	2016B00126 COL-VERT Vilar-Travaux divers 2016	27/07/2017	513 412,38	15	136 908,00	34 227,00	342 277,38
	2016B00127 COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers 2016	27/07/2017	58 259,34	15	15 532,00	3 883,00	38 844,34
	2016B00128 COL-VILLEPARISIS Philippe-Travaux divers 2016	27/07/2017	44 875,81	15	11 964,00	2 991,00	29 920,81
	2016B00129 COL VILLEPARISIS-Monod-Travaux divers 2016	27/07/2017	110 779,59	15	29 540,00	7 385,00	73 854,59
	2016B00130 COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers 2016	27/07/2017	227 206,37	15	60 588,00	15 147,00	151 471,37
	2016B00142 COL- GERMAIN Hessel-travaux 2016	27/07/2017	5 698,77	15	1 516,00	379,00	3 803,77
	2016B00173 COL-Colleges divers-Travaux divers 2016	27/07/2017	344 024,78	15	91 736,00	22 934,00	229 354,78
	2016B00176 cites unies combs-BD2016	27/07/2017	17 914,38	25	2 864,00	716,00	14 334,38
	2016B00181 COL colleges divers informatique 2016	27/07/2017	73 512,90	25	11 760,00	2 940,00	58 812,90
	2016B00205 sab-art+ce Melun Vert st denis-travaux 2016	27/07/2017	26 803,50	15	7 144,00	1 786,00	17 873,50
	2016B00211 col-Barres Oissery-travaux 2016	27/07/2017	56 366,67	15	15 028,00	3 757,00	37 581,67
	2016B00216 col guedon torcy -travaux 2016	27/07/2017	66 332,84	25	10 612,00	2 653,00	53 067,84
	2016B00217 COL - Barres Oissery-travaux 2016	27/07/2017	15 810,11	25	2 528,00	632,00	12 650,11
	2016B00218 col triolet varennnes-travaux 2016	27/07/2017	524,26	25	80,00	20,00	424,26
	2016B00222 COL glaciis ferte-travaux 2016	27/07/2017	191 116,37	25	30 576,00	7 644,00	152 896,37
	2016B00226 COL-Soleil Chelles-Câblage 2016	27/07/2017	189,00	25	28,00	7,00	154,00
	2016B00227 COL-Europe CHELLES-Câblage 2016	27/07/2017	2 244,14	25	356,00	89,00	1 799,14
	2016B00228 COL-NEMOURS Balzac-Câblage 2016	27/07/2017	18 283,39	25	2 924,00	731,00	14 628,39
	2016B00229 COL-Rousseau OTHIS-Travaux divers 2016	27/07/2017	8 531,51	25	1 364,00	341,00	6 826,51
	2016B00230 COL-BRIE Brassens-cablage 2016	27/07/2017	12 308,10	25	1 968,00	492,00	9 848,10
	2016B00231 SAB-MDS mitry-travaux 2016	27/07/2017	133 513,31	25	21 360,00	5 340,00	106 813,31
	2016B00232 COL-Aulnes COMBS-Travaux divers 2016	27/07/2017	24 006,30	25	3 840,00	960,00	19 206,30
	2016B00233 COL-Cités COMBS-Travaux divers 2016	27/07/2017	21 876,41	25	3 500,00	875,00	17 501,41
	2016B00237 SAB - VAUX parc dept trav 2016	27/07/2017	662 944,50	25	106 068,00	26 517,00	530 359,50
	2016B00240 COL renaud serris travaux 2016	27/07/2017	432,56	25	68,00	17,00	347,56
	2016B00243 COL- col mare aux champs vaux trav 16	27/07/2017	834,18	25	132,00	33,00	669,18
	2016B00244 COL-Col Schoelcher TORCY-construction 2016	27/07/2017	5 349,56	25	852,00	213,00	4 284,56
	2016B00245 COL- Politzer Dammarie- construction 2016	27/07/2017	1 140,16	25	180,00	45,00	915,16
	2016B00246 col - j moulin pontault travaux 2016	27/07/2017	13 476,49	25	2 156,00	539,00	10 781,49
	2016B00247 COL-creusottes villeneuve TRAVAUX 2016	27/07/2017	972,19	25	152,00	38,00	782,19
	2016B00248 COL -cezard fontainebleau travaux 2016	27/07/2017	197,94	25	28,00	7,00	162,94
	2016B00249 COL - chaussy brie cablage 2016	27/07/2017	2 338,24	25	372,00	93,00	1 873,24
	2016B00256 COL- Garlande ROISSY- construction 2016	27/07/2017	438,14	25	68,00	17,00	353,14
	2016B00258 COL-Villon FARGEAU- Construction 2016	27/07/2017	978,37	25	156,00	39,00	783,37
	2016B00259 COL-tournelles villiers- Construction 2016	27/07/2017	369,20	25	56,00	14,00	299,20
	2016B00260 wallon Savigny-cablage informatique2016	27/07/2017	84 287,26	25	13 484,00	3 371,00	67 432,26
	2016B00263 COL-col monod villeparisis travaux 2016	27/07/2017	163,46	25	24,00	6,00	133,46
	2016B00269 COL-armand savigny-cablage informatique 2016	27/07/2017	385,73	25	60,00	15,00	310,73
	2016B00273 COL -prevert Lorrez cablage 16	27/07/2017	726,78	25	116,00	29,00	581,78
	2016B00283 COL-Gocinny VAIRES- Construction 2016	27/07/2017	989 501,12	25	158 320,00	39 580,00	791 601,12

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00288 COL cousteau bussy travaux 2016	27/07/2017	1 273,52	25	200,00	50,00	1 023,52
	2014B00270 SAB-CE FERTE GAUCHER/Travx	26/06/2018	7 366,20	25	882,00	294,00	6 190,20
	2014B00296 SAB-CE GRETZ/Construction	26/06/2018	31 162,16	25	3 738,00	1 246,00	26 178,16
	2017B00136 SAB - Paierie Union rue des fosses melun tvx 2017	26/06/2018	10 541,20	15	2 106,00	702,00	7 733,20
	2017B00137 SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux divers 2017	26/06/2018	288 954,89	15	57 789,00	19 263,00	211 902,89
	2017B00142 SAB-ART CE VILLENY-Travaux divers 2017	26/06/2018	499,80	15	99,00	33,00	367,80
	2005B00339 COL-divers col /acquisitions BD	28/06/2018	1 080,00	15	216,00	72,00	792,00
	2005B00284 COL-Glakis FERTEJ/Réhab SEGPA	28/06/2018	3 469 895,61	25	416 385,00	138 795,00	2 914 715,61
	2009B00226 COL-Hessel GERMAIN/Construction	28/06/2018	14 209 008,01	25	1 705 080,00	568 360,00	11 935 568,01
	2014B00292 COL P. Langevin MITRY MORY/ Réhabilitation	28/06/2018	75 136,33	25	9 015,00	3 005,00	63 116,33
	2014B00320 COL Vilar VERT-Travaux de câblage	28/06/2018	256 673,60	25	30 798,00	10 266,00	215 609,60
	2014B00997 COL-PROVINS Savigny-câblage	28/06/2018	258 509,73	25	31 020,00	10 340,00	217 149,73
	2014B00998 COL-Barthélémy NANGIS-Câblage informatique	28/06/2018	309 221,87	25	37 104,00	12 368,00	259 749,87
	2014B00999 COL-Cités COMBS-Travaux câblage	28/06/2018	102 001,46	25	12 240,00	4 080,00	85 681,46
	2015B00256 COL-CHAMPS Picasso-câblage informatique	28/06/2018	6 364,70	25	762,00	254,00	5 348,70
	2015B00257 COL-CHESSY Chene-câblage informatique	28/06/2018	72 776,69	25	8 733,00	2 911,00	61 132,69
	2015B00258 COL-OTHIS Rousseau-câblage informatique	28/06/2018	78 758,59	25	9 450,00	3 150,00	66 158,59
	2015B00263 COL-OZOIR Laurencin-câblage	28/06/2018	107 972,60	25	12 954,00	4 318,00	90 700,60
	2015B00283 COL-VARENNE Triplet-câblage	28/06/2018	163 698,76	25	19 641,00	6 547,00	137 510,76
	2015B00328 COL-Cités COMBS- BD	28/06/2018	830 120,24	25	99 612,00	33 204,00	697 304,24
	2015B00329 COL-DOISNEAU Dammarie-cablage	28/06/2018	214 768,16	25	25 770,00	8 590,00	180 408,16
	2015B00330 COL-MELUN Chopin-cablage	28/06/2018	190 783,50	25	22 893,00	7 631,00	160 259,50
	2015B00331 COL-PONTAULT Monthety-cablage	28/06/2018	85 912,55	25	10 308,00	3 436,00	72 168,55
	2016B00116 COL-TORCY Guedon-Travaux divers 2016	28/06/2018	285 613,32	15	57 120,00	19 040,00	209 453,32
	2016B00179 COL-DAMMARTIN Europe-Câblage	28/06/2018	9 797,71	25	1 173,00	391,00	8 233,71
	2016B00180 COL-THORIGNY Moulin-Câblage	28/06/2018	34 124,94	25	4 092,00	1 364,00	28 668,94
	2016B00242 COL-COURTRY Callas - Travaux construction	28/06/2018	205 767,80	25	24 690,00	8 230,00	172 847,80
	2016B00251 COL-AVON Vallée-Câblage	28/06/2018	261 422,59	25	31 368,00	10 456,00	219 598,59
	2016B00252 COL-LIEUSAIN Pyramide-Câblage	28/06/2018	207 103,01	25	24 852,00	8 284,00	173 967,01
	2016B00253 COL-NEMOURS Rimbaud-Câblage	28/06/2018	198 480,41	25	23 817,00	7 939,00	166 724,41
	2016B00265 COL-MELUN Amyot-Câblage	28/06/2018	231 157,87	25	27 738,00	9 246,00	194 173,87
	2016B00267 dgem 2015-14-bc031-campin ferte-Equipement	28/06/2018	50 604,76	25	6 072,00	2 024,00	42 508,76
	2016B00271 COL-LAGNY Arpents-Câblage	28/06/2018	171 065,64	25	20 526,00	6 842,00	143 697,64
	2016B00281 COL-COULOMMIERS Rémy-Travaux de câblage	28/06/2018	206 630,51	25	24 795,00	8 265,00	173 570,51
	2016B00282 COL-CRECY Plaisir-Travaux Câblage	28/06/2018	203 175,41	25	24 381,00	8 127,00	170 667,41
	2016B00284 COL-DONNEMARIE Montois-Câblage	28/06/2018	19 677,25	25	2 361,00	787,00	16 529,25
	2016B00285 COL-FARGEAU Villon-Câblage	28/06/2018	28 146,61	25	3 375,00	1 125,00	23 646,61
	2016B00286 COL-SAVIGNY Grange-câblage	28/06/2018	11 458,21	25	1 374,00	458,00	9 626,21
	2016B00287 COL-COUNTRY CALLAS-Acquisition BD	28/06/2018	194 305,73	25	23 316,00	7 772,00	163 217,73
	2016B00289 COL-LOGNES Segrais-Câblage	28/06/2018	170 539,51	25	20 463,00	6 821,00	143 255,51
	2016B00291 COL-NANTEUIL La Dhuis -Câblage	28/06/2018	193 801,35	25	23 238,00	7 752,00	162 811,35
	2016B00295 COL-MEAUX beaumarçais-Câblage	28/06/2018	231 036,16	25	27 723,00	9 241,00	194 072,16
	2016B00300 COL-CHAMPS Wiener-Travaux câblage	28/06/2018	208 208,18	25	24 984,00	8 328,00	174 896,18
	2016B00303 COL-MEAUX Henri 4-Travaux câblage	28/06/2018	124 014,12	25	14 880,00	4 960,00	104 174,12
	2016B00313 COL-REBAIS Prevert-Câblage	28/06/2018	171 157,32	25	20 538,00	6 846,00	143 773,32
	2017B00001 COL-AVON Vallée-Travaux divers 2017	28/06/2018	898 736,00	15	179 745,00	59 915,00	659 076,00



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00002 COL-BAILLY Blés-Travaux divers 2017	28/06/2018	19 412,44	15	3 882,00	1 294,00	14 236,44
	2017B00003 COL-BOIS Denecourt-Travaux divers 2017	28/06/2018	14 829,68	15	2 964,00	988,00	10 877,68
	2017B00004 COL-BRAY Rostand-Travaux divers 2017	28/06/2018	23 768,60	15	4 752,00	1 584,00	17 432,60
	2017B00005 COL-BRIE Chaussy-Travaux divers 2017	28/06/2018	209 585,78	15	41 916,00	13 972,00	153 697,78
	2017B00006 COL-BRIE Brassens-Travaux divers 2017	28/06/2018	305 434,34	15	61 086,00	20 362,00	223 986,34
	2017B00007 COL-BROU Jaures-Travaux divers 2017	28/06/2018	37 741,39	15	7 548,00	2 516,00	27 677,39
	2017B00008 COL-BUSSY Franck-Travaux divers 2017	28/06/2018	76 153,64	15	15 228,00	5 076,00	55 849,64
	2017B00009 COL-BUSSY Monet-Travaux divers 2017	28/06/2018	231 525,10	15	46 305,00	15 435,00	169 785,10
	2017B00010 COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers 2017	28/06/2018	48 285,59	15	9 657,00	3 219,00	35 409,59
	2017B00011 COL-CESSON Parc-Travaux divers 2017	28/06/2018	12 175,27	15	2 433,00	811,00	8 931,27
	2017B00012 COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers 2017	28/06/2018	193 376,65	15	38 673,00	12 891,00	141 812,65
	2017B00013 COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers 2017	28/06/2018	39 329,38	15	7 863,00	2 621,00	28 845,38
	2017B00014 COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers 2017	28/06/2018	209 170,39	15	41 832,00	13 944,00	153 394,39
	2017B00016 COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers 2017	28/06/2018	156 376,60	15	31 275,00	10 425,00	114 676,60
	2017B00017 COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers 2017	28/06/2018	176 842,29	15	35 367,00	11 789,00	129 686,29
	2017B00018 COL-CHATEAU Roux-Travaux divers 2017	28/06/2018	163 715,01	15	32 742,00	10 914,00	120 059,01
	2017B00019 COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers 2017	28/06/2018	153 077,20	15	30 615,00	10 205,00	112 257,20
	2017B00020 COL-CHELLES Soleil-Travaux divers 2017	28/06/2018	148 490,70	15	29 697,00	9 899,00	108 894,70
	2017B00021 COL-CHELLES Corot-Travaux divers 2017	28/06/2018	71 172,98	15	14 232,00	4 744,00	52 196,98
	2017B00022 COL-CHELLES Europe-Travaux divers 2017	28/06/2018	612 105,97	15	122 421,00	40 807,00	448 877,97
	2017B00023 COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers 2017	28/06/2018	301 795,59	15	60 357,00	20 119,00	221 319,59
	2017B00024 COL-CHESSY Chêne-Travaux divers 2017	28/06/2018	72 533,82	15	14 505,00	4 835,00	53 193,82
	2017B00025 COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers 2017	28/06/2018	79 753,27	15	15 948,00	5 316,00	58 489,27
	2017B00026 COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers 2017	28/06/2018	33 406,49	15	6 681,00	2 227,00	24 498,49
	2017B00027 COL-COMBS Aulnes-Travaux divers 2017	28/06/2018	292 326,86	15	58 464,00	19 488,00	214 374,86
	2017B00028 COL-COMBS Cités-Travaux divers 2017	28/06/2018	261 446,46	15	52 287,00	17 429,00	191 730,46
	2017B00029 COL-COULOMMIERS Rémy-Travaux divers 2017	28/06/2018	643 828,59	15	128 763,00	42 921,00	472 144,59
	2017B00030 COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers 2017	28/06/2018	143 940,17	15	28 788,00	9 596,00	105 556,17
	2017B00031 COL-COURTRY Callas-Travaux divers 2017	28/06/2018	215 997,40	15	43 197,00	14 399,00	158 401,40
	2017B00032 COL-CRECY Plaisir-Travaux divers 2017	28/06/2018	188 796,73	15	37 758,00	12 586,00	138 452,73
	2017B00033 COL-CRECY Sand-Travaux divers 2017	28/06/2018	120 383,66	15	24 075,00	8 025,00	88 283,66
	2017B00034 COL-CROUY Champivert-Travaux divers 2017	28/06/2018	62 508,80	15	12 501,00	4 167,00	45 840,80
	2017B00035 COL-DAMMARIE Pulitzer-Travaux divers 2017	28/06/2018	661 421,45	15	132 282,00	44 094,00	485 045,45
	2017B00036 COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers 2017	28/06/2018	384 927,81	15	76 983,00	25 661,00	282 283,81
	2017B00037 COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers 2017	28/06/2018	45 750,57	15	9 150,00	3 050,00	33 550,57
	2017B00038 COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers 2017	28/06/2018	477 429,10	15	95 484,00	31 828,00	350 117,10
	2017B00039 COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers 2017	28/06/2018	63 626,79	15	12 723,00	4 241,00	46 662,79
	2017B00041 COL-ESBLY Braille-Travaux divers 2017	28/06/2018	267 112,52	15	53 421,00	17 807,00	195 884,52
	2017B00042 COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers 2017	28/06/2018	66 864,50	15	13 371,00	4 457,00	49 036,50
	2017B00043 COL-FERTE Campin-Travaux divers 2017	28/06/2018	253 667,36	15	50 733,00	16 911,00	186 023,36
	2017B00044 COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers 2017	28/06/2018	249 006,93	15	49 800,00	16 600,00	182 606,93
	2017B00045 COL-FERTE Glacis-Travaux divers 2017	28/06/2018	7 126,01	15	1 425,00	475,00	5 226,01

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00046 COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux divers 2017	28/06/2018	186 480,64	15	37 296,00	12 432,00	136 752,64
	2017B00047 COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers 2017	28/06/2018	44 471,55	15	8 892,00	2 964,00	32 615,55
	2017B00048 COL-FONTENAY Mallarmé-Travaux divers 2017	28/06/2018	150 065,75	15	30 012,00	10 004,00	110 049,75
	2017B00049 COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers 2017	28/06/2018	939 668,13	15	187 932,00	62 644,00	689 092,13
	2017B00050 COL-LAGNY Arpents-Travaux divers 2017	28/06/2018	597 403,07	15	119 478,00	39 826,00	438 099,07
	2017B00051 COL-LAGNY Rivière -Travaux divers 2017	28/06/2018	85 860,70	15	17 172,00	5 724,00	62 964,70
	2017B00054 COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers 2017	28/06/2018	1 141 696,00	15	228 339,00	76 113,00	837 244,00
	2017B00055 COL-LIEUSAIN Pyramide-Travaux divers 2017	28/06/2018	64 953,40	15	12 990,00	4 330,00	47 633,40
	2017B00056 COL-LIEUSAIN Louis-Travaux divers 2017	28/06/2018	135 896,78	15	27 177,00	9 059,00	99 660,78
	2017B00057 COL-LIZY Saens-Travaux divers 2017	28/06/2018	56 634,01	15	11 325,00	3 775,00	41 534,01
	2017B00058 COL-LOGNES Maillière-Travaux divers 2017	28/06/2018	36 387,42	15	7 275,00	2 425,00	26 687,42
	2017B00059 COL-LOGNES Segrain-Travaux divers 2017	28/06/2018	84 103,96	15	16 818,00	5 606,00	61 679,96
	2017B00060 COL-LORREZ Prévert-Travaux divers 2017	28/06/2018	174 113,75	15	34 821,00	11 607,00	127 685,75
	2017B00061 COL-MAGNY Romilly-Travaux divers 2017	28/06/2018	4 566,64	15	912,00	304,00	3 350,64
	2017B00062 COL-MEAUX Camus-Travaux divers 2017	28/06/2018	2 153,72	15	429,00	143,00	1 581,72
	2017B00063 COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers 2017	28/06/2018	51 862,29	15	10 371,00	3 457,00	38 034,29
	2017B00064 COL-MEAUX Dunant-Travaux divers 2017	28/06/2018	30 502,43	15	6 099,00	2 033,00	22 370,43
	2017B00065 COL-MEAUX Henri-Travaux divers 2017	28/06/2018	36 874,39	15	7 374,00	2 458,00	27 042,39
	2017B00066 COL-MEAUX Frot-Travaux divers 2017	28/06/2018	22 345,41	15	4 467,00	1 489,00	16 389,41
	2017B00067 COL-MEE Triolet-Travaux divers 2017	28/06/2018	59 382,73	15	11 874,00	3 958,00	43 550,73
	2017B00068 COL-MEE Fontaine-Travaux divers 2017	28/06/2018	32 534,14	15	6 504,00	2 168,00	23 862,14
	2017B00070 COL-MELUN Chopin-Travaux divers 2017	28/06/2018	434 735,25	15	86 946,00	28 982,00	318 807,25
	2017B00071 COL-MELUN Amyot-Travaux divers 2017	28/06/2018	401 129,42	15	80 223,00	26 741,00	294 165,42
	2017B00072 COL-MELUN Capucins-Travaux divers 2017	28/06/2018	270 983,23	15	54 195,00	18 065,00	198 723,23
	2017B00073 COL-MELUN Brossolette-Travaux divers 2017	28/06/2018	804 345,74	15	160 869,00	53 623,00	589 853,74
	2017B00074 COL-MITRY Langevin-Travaux divers 2017	28/06/2018	68 547,08	15	13 707,00	4 569,00	50 271,08
	2017B00075 COL-MITRY Satie-Travaux divers 2017	28/06/2018	50 156,44	15	10 029,00	3 343,00	36 784,44
	2017B00076 COL-MOISSY Boetie-Travaux divers 2017	28/06/2018	181 001,37	15	36 198,00	12 066,00	132 737,37
	2017B00078 COL-MOISSY Maillottes-Travaux divers 2017	28/06/2018	73 920,90	15	14 784,00	4 928,00	54 208,90
	2017B00079 COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers 2017	28/06/2018	23 393,56	15	4 677,00	1 559,00	17 157,56
	2017B00080 COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers 2017	28/06/2018	35 421,19	15	7 083,00	2 361,00	25 977,19
	2017B00081 COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers 2017	28/06/2018	518 342,90	15	103 668,00	34 556,00	380 118,90
	2017B00082 COL-MORET Sisley-Travaux divers 2017	28/06/2018	85 601,37	15	17 118,00	5 706,00	62 777,37
	2017B00083 COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers 2017	28/06/2018	81 468,27	15	16 293,00	5 431,00	59 744,27
	2017B00084 COL-MOUROUX Sand-Travaux divers 2017	28/06/2018	588 748,90	15	117 747,00	39 249,00	431 752,90
	2017B00085 COL-NANDY Buron-Travaux divers 2017	28/06/2018	77 589,54	15	15 516,00	5 172,00	56 901,54
	2017B00086 COL-NANGIS Barthélémy-Travaux divers 2017	28/06/2018	737 296,52	15	147 459,00	49 153,00	540 684,52
	2017B00087 COL-NANTEUIL La Dhuis-Travaux divers 2017	28/06/2018	175 509,47	15	35 100,00	11 700,00	128 709,47
	2017B00088 COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers 2017	28/06/2018	127 951,51	15	25 590,00	8 530,00	93 831,51
	2017B00089 COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers 2017	28/06/2018	148 934,49	15	29 784,00	9 928,00	109 222,49
	2017B00090 COL-NOISIEL Lizard-Travaux divers 2017	28/06/2018	118 085,81	15	23 616,00	7 872,00	86 597,81
	2017B00091 COL-OISSERY Barres-Travaux divers 2017	28/06/2018	646 130,12	15	129 225,00	43 075,00	473 830,12
	2017B00092 COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers 2017	28/06/2018	65 301,30	15	13 059,00	4 353,00	47 889,30
	2017B00093 COL-OZOIR Philippe-Travaux divers 2017	28/06/2018	352 539,36	15	70 506,00	23 502,00	258 531,36
	2017B00094 COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers 2017	28/06/2018	620 485,90	15	124 095,00	41 365,00	455 025,90

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00095 COL-PERTHES Pisan-Travaux divers 2017	28/06/2018	155 183,49	15	31 035,00	10 345,00	113 803,49
	2017B00096 COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers 2017	28/06/2018	365 967,14	15	73 191,00	24 397,00	268 379,14
	2017B00097 COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers 2017	28/06/2018	140 464,28	15	28 092,00	9 364,00	103 008,28
	2017B00098 COL-PONTAULT Monthéty-Travaux divers 2017	28/06/2018	290 107,76	15	58 020,00	19 340,00	212 747,76
	2017B00100 COL-PROVINS Verne-Travaux divers 2017	28/06/2018	408 478,63	15	81 693,00	27 231,00	299 554,63
	2017B00101 COL-PROVINS Savigny-Travaux divers 2017	28/06/2018	545 656,32	15	109 131,00	36 377,00	400 148,32
	2017B00102 COL-PROVINS Curie-Travaux divers 2017	28/06/2018	423 214,45	15	84 642,00	28 214,00	310 358,45
	2017B00103 COL-REBAIS Prévert-Travaux divers 2017	28/06/2018	246 342,39	15	49 266,00	16 422,00	180 654,39
	2017B00104 COL-ROISSY Garlande-Travaux divers 2017	28/06/2018	157 068,36	15	31 413,00	10 471,00	115 184,36
	2017B00105 COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers 2017	28/06/2018	228 379,85	15	45 675,00	15 225,00	167 479,85
	2017B00106 COL-ROZAY Remparts-Travaux divers 2017	28/06/2018	464 740,05	15	92 946,00	30 982,00	340 812,05
	2017B00108 COL-FARGEAU Villon-Travaux divers 2017	28/06/2018	360 140,47	15	72 027,00	24 009,00	264 104,47
	2017B00109 COL-MARD Brassens-Travaux divers 2017	28/06/2018	108 755,98	15	21 750,00	7 250,00	79 755,98
	2017B00110 COL-PIERRE Gama-Travaux divers 2017	28/06/2018	32 849,48	15	6 567,00	2 189,00	24 093,48
	2017B00111 COL-SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers 2017	28/06/2018	110 477,92	15	22 095,00	7 365,00	81 017,92
	2017B00112 COL-THIBAULT Vinci-Travaux divers 2017	28/06/2018	146 982,16	15	29 394,00	9 798,00	107 790,16
	2017B00113 COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers 2017	28/06/2018	42 387,85	15	8 475,00	2 825,00	31 087,85
	2017B00114 COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers 2017	28/06/2018	188 113,56	15	37 620,00	12 540,00	137 953,56
	2017B00115 COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers 2017	28/06/2018	418 659,39	15	83 730,00	27 910,00	307 019,39
	2017B00116 COL-SERRIS Renaud-Travaux divers 2017	28/06/2018	50 216,50	15	10 041,00	3 347,00	36 828,50
	2017B00117 COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers 2017	28/06/2018	202 769,17	15	40 551,00	13 517,00	148 701,17
	2017B00118 COL THORIGNY Moulin-Travaux divers 2017	28/06/2018	45 908,05	15	9 180,00	3 060,00	33 668,05
	2017B00119 COL-TORCY Guedon-Travaux divers 2017	28/06/2018	22 169,78	15	4 431,00	1 477,00	16 261,78
	2017B00120 COL-TORCY Aragon-Travaux divers 2017	28/06/2018	57 528,93	15	11 505,00	3 835,00	42 188,93
	2017B00121 COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers 2017	28/06/2018	50 803,57	15	10 158,00	3 386,00	37 259,57
	2017B00122 COL TOURNAN Vermay-Travaux divers 2017	28/06/2018	45 072,92	15	9 012,00	3 004,00	33 056,92
	2017B00123 COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers 2017	28/06/2018	147 169,65	15	29 433,00	9 811,00	107 925,65
	2017B00124 COL-VAIRES Gosciny-Travaux divers 2017	28/06/2018	248 065,83	15	49 611,00	16 537,00	181 917,83
	2017B00125 COL-VARENNES Triolet-Travaux divers 2017	28/06/2018	354 945,95	15	70 989,00	23 663,00	260 293,95
	2017B00126 COL-VAUX Champs-Travaux divers 2017	28/06/2018	39 957,81	15	7 989,00	2 663,00	29 305,81
	2017B00127 COL-VERNEUIL Peguy-Travaux divers 2017	28/06/2018	177 356,27	15	35 469,00	11 823,00	130 064,27
	2017B00128 COL-VERT Vilar-Travaux divers 2017	28/06/2018	56 229,64	15	11 244,00	3 748,00	41 237,64
	2017B00129 COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers 2017	28/06/2018	3 456,00	15	690,00	230,00	2 536,00
	2017B00130 COL-VILLEPARISIS Philippe-Travaux divers 2017	28/06/2018	133 143,69	15	26 628,00	8 876,00	97 639,69
	2017B00131 COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers 2017	28/06/2018	163 038,07	15	32 607,00	10 869,00	119 562,07
	2017B00132 COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers 2017	28/06/2018	509 064,10	15	101 811,00	33 937,00	373 316,10
	2017B00133 COL-GERMAIN Hessel-Travaux divers 2017	28/06/2018	54 876,72	15	10 974,00	3 658,00	40 244,72
	2017B00217 COL-Wallon Savigny 2017	28/06/2018	227 310,02	25	27 276,00	9 092,00	190 942,02
	2017B00218 COL Callas Courty Travaux 2017	28/06/2018	56 148,53	25	6 735,00	2 245,00	47 168,53
	2017B00220 COL Arche Guédon Torcy Travaux 2017	28/06/2018	85 653,81	25	10 278,00	3 426,00	71 949,81
	2017B00221 COL Gosciny Vaires Travaux 2017	28/06/2018	78 651,96	25	9 438,00	3 146,00	66 067,96
	2017B00222 COL Monthety Pontault-C 2017	28/06/2018	364,80	25	42,00	14,00	308,80
	2017B00223 COL barthelemy nangis 2017	28/06/2018	540,00	25	63,00	21,00	456,00
	2017B00225 Col J-Y Cousteau Bussy 2017	28/06/2018	4 364,65	25	522,00	174,00	3 668,65
	2017B00226 COL prevert lorrez 2017	28/06/2018	42 364,73	15	8 472,00	2 824,00	31 068,73

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00230 2017 - Parc auto Vaux le Pénil	28/06/2018	6 054,24	25	726,00	242,00	5 086,24
	2017B00232 COL-college divers-Travaux divers 2017	28/06/2018	162 339,89	25	19 479,00	6 493,00	136 367,89
	2017B00234 COL - satie mitry- travaux 2017	28/06/2018	5 099,16	25	609,00	203,00	4 287,16
	2017B00237 SAB - VAUX parc dept trav 2017	28/06/2018	71 501,52	25	8 580,00	2 860,00	60 061,52
	2017B00238 COL-LAGNY Arpents-Câblage	28/06/2018	11 322,41	25	1 356,00	452,00	9 514,41
	2017B00240 COL-VAIRES Goscigny-Acquisitions BD	28/06/2018	120 883,74	25	14 505,00	4 835,00	101 543,74
	2017B00244 COL Vallée AVON travaux 2017	28/06/2018	74 960,94	25	8 994,00	2 998,00	62 968,94
	2017B00245 COL europe dammartin travaux 2017	28/06/2018	122 871,10	25	14 742,00	4 914,00	103 215,10
	2017B00248 COL CHAMPS Lanoux cablage 2017	28/06/2018	3 237,69	25	387,00	129,00	2 721,69
	2017B00249 COL MEAUX Henri IV Cablage 2017	28/06/2018	75 354,48	25	9 042,00	3 014,00	63 298,48
	2017B00251 dgem 16/068 bc0015 campin ferte gaucher inst extra	28/06/2018	14 424,78	25	1 728,00	576,00	12 120,78
	2017B00253 vper-12-075-bc131-vermay Tournan-dysjonction salle	28/06/2018	749,21	25	87,00	29,00	633,21
	2017B00254 Dépôt par un fournisseur d'une facture 165/17 du 1	28/06/2018	3 188,16	25	381,00	127,00	2 680,16
	2017B00255 SAB-MDS Sénart-Travaux divers 2017	28/06/2018	35 775,56	15	7 155,00	2 385,00	26 235,56
	2017B00257 COL-BUSSY Monet-Travaux câblage	28/06/2018	168 036,26	25	20 163,00	6 721,00	141 152,26
	2017B00259 Rémy Coulommiers TRAVAUX 2017	28/06/2018	1 894,80	25	225,00	75,00	1 594,80
	2017B00260 col-sand mouroux-Travaux 2017	28/06/2018	2 479,20	25	297,00	99,00	2 083,20
	2017B00261 COL-delacroix roissy-TRAVAUX 2017	28/06/2018	1 802,27	25	216,00	72,00	1 514,27
	2017B00262 COL-CHAMPAGNE-Travaux câblage informatique	28/06/2018	182,84	25	21,00	7,00	154,84
	2017B00263 COL pierre montereau Travaux 2017	28/06/2018	158 824,88	25	19 056,00	6 352,00	133 416,88
	2017B00271 col-Jean moulin thorigny Travaux 2017	28/06/2018	48 208,73	25	5 784,00	1 928,00	40 496,73
	2017B00273 COL-BRIE Brassens-cablage 2017 (En cours)	28/06/2018	1 088,04	25	129,00	43,00	916,04
	2017B00276 col- brosolette melun travaux 2017	28/06/2018	1 468,98	25	174,00	58,00	1 236,98
	2017B00277 COL- soleil chelles Travaux 2017	28/06/2018	1 038,60	25	123,00	41,00	874,60
	2017B00278 col-doisneau dammarie travaux 2017	28/06/2018	1 486,80	25	177,00	59,00	1 250,80
	2017B00279 COL -Arpents LagnyTravaux 2017	28/06/2018	1 263,60	25	150,00	50,00	1 063,60
	2017B00280 COL-COUNTRY-Travaux divers 2017	28/06/2018	3 203,89	15	639,00	213,00	2 351,89
	2017B00281 jlcl Brassens Mard mise en place auvent en structu	28/06/2018	57 425,09	25	6 891,00	2 297,00	48 237,09
	2017B00282 Remparts ROZAY- Cablage 2017	28/06/2018	118 347,19	25	14 199,00	4 733,00	99 415,19
	2017B00283 dgem Romilly Magny mission dial diag chauffage	28/06/2018	24 970,55	25	2 994,00	998,00	20 978,55
	2017B00284 fleg Tilleuls Claye abattage arbres et install por	28/06/2018	29 570,06	25	3 546,00	1 182,00	24 842,06
	2017B00285 COL -COL Claye Tilleuls travaux 2017	28/06/2018	579 463,74	25	69 534,00	23 178,00	486 751,74
	2017B00286 col - col st soupplets tronchon travaux 17	28/06/2018	331 741,30	25	39 807,00	13 269,00	278 665,30
	2017B00287 llem-hyverneau lésigny Travaux de VRD :création d'	28/06/2018	38 210,35	25	4 584,00	1 528,00	32 098,35
	2017B00292 gost-fouquet mormant Déplacemen poste travail prof	28/06/2018	1 027,08	25	123,00	41,00	863,08
	2017B00294 COL Emerainville van gogh 2017	28/06/2018	2 550,33	25	306,00	102,00	2 142,33
	2017B00295 COL- weczerka chelles-2017	28/06/2018	11 155,48	25	1 338,00	446,00	9 371,48
	2017B00297 COL michel faremoutiers	28/06/2018	1 387,62	25	165,00	55,00	1 167,62
	2017B00302 COL-Europe Chelles travaux 2017	28/06/2018	24 979,26	25	2 997,00	999,00	20 983,26
	2019B00240 Porte de Paris MELUN Bat A 3ème étage / B	10/04/2019	270 408,42	25	21 632,00	10 816,00	237 960,42

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00001 COL - Col Tourelles CLAYE / Réhabilitation	16/08/2019	12 521 280,12	25	1 001 702,00	500 851,00	11 018 727,12
	2009B00253 COL-Maillière LOGNES/Reconstruction	16/08/2019	18 100 413,11	25	1 448 032,00	724 016,00	15 928 365,11
	2013B00251 COL-Col Guedon TORCY-construction	16/08/2019	22 547 290,19	25	1 803 782,00	901 891,00	19 841 617,19
	2013B00296 COL-Fontaine MEE/Réhab demi-pension	16/08/2019	6 931 855,96	25	554 548,00	277 274,00	6 100 033,96
	2016B00266 COL-NANDY Buron-Câblage	16/08/2019	191 211,25	25	15 296,00	7 648,00	168 267,25
	2016B00296 COL-MORET Sisley-travaux câblage	16/08/2019	107 469,97	25	8 596,00	4 298,00	94 575,97
	2016B00297 COL-GRETZ Hutinel-Travaux câblage	16/08/2019	183 370,01	25	14 668,00	7 334,00	161 368,01
	2016B00302 COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux câblage	16/08/2019	74 955,88	25	5 996,00	2 998,00	65 961,88
	2017B00231 SAB-HD Bat A - Préfecture	16/08/2019	39 507,17	15	5 266,00	2 633,00	31 608,17
	2017B00258 COL-THIBAUT Vinci-Travaux câblage	16/08/2019	123 851,66	25	9 908,00	4 954,00	108 989,66
	2017B00272 COL-BROU Jaures-Câblage	16/08/2019	105 391,92	25	8 430,00	4 215,00	92 746,92
	2017B00274 COL-CLAYE Tilleuls-Câblage	16/08/2019	174 919,79	25	13 992,00	6 996,00	153 931,79
	2017B00288 gost Collège Anceau de Garlande à ROISSY	16/08/2019	100 997,41	25	8 078,00	4 039,00	88 880,41
	2017B00303 col secteur nord mission SPS travaux câblage	16/08/2019	18 212,35	25	1 456,00	728,00	16 028,35
	2018B00001 COL-AVON Vallée-Travaux divers 2018	16/08/2019	680 773,68	15	90 768,00	45 384,00	544 621,68
	2018B00002 COL-BAILLY Bles-Travaux divers 2018	16/08/2019	120 010,56	15	16 000,00	8 000,00	96 010,56
	2018B00003 COL-BOIS Denecourt-Travaux divers 2018	16/08/2019	26 488,93	15	3 530,00	1 765,00	21 193,93
	2018B00005 COL-BRAY Rostand-Travaux divers 2018	16/08/2019	265 877,38	15	35 450,00	17 725,00	212 702,38
	2018B00006 COL-BRIE Chaussy-Travaux divers 2018	16/08/2019	128 160,34	15	17 088,00	8 544,00	102 528,34
	2018B00007 COL-BRIE Brassens-Travaux divers 2018	16/08/2019	184 899,30	15	24 652,00	12 326,00	147 921,30
	2018B00009 COL-BROU Jaures-Travaux divers 2018	16/08/2019	110 925,61	15	14 790,00	7 395,00	88 740,61
	2018B00010 COL-BUSSY Frank-Travaux divers 2018	16/08/2019	106 882,80	15	14 250,00	7 125,00	85 507,80
	2018B00011 COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers 2018	16/08/2019	176 880,12	15	23 584,00	11 792,00	141 504,12
	2018B00013 COL-CESSON Parc-Travaux divers 2018	16/08/2019	21 466,94	15	2 862,00	1 431,00	17 173,94
	2018B00014 COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers 2018	16/08/2019	178 048,91	15	23 738,00	11 869,00	142 441,91
	2018B00016 COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers 2018	16/08/2019	111 088,00	15	14 810,00	7 405,00	88 873,00
	2018B00017 COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers 2018	16/08/2019	188 062,22	15	25 074,00	12 537,00	150 451,22
	2018B00019 COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers 2018	16/08/2019	26 803,05	15	3 572,00	1 786,00	21 445,05
	2018B00020 COL-CHATEAU Roux-Travaux divers 2018	16/08/2019	379 469,05	15	50 594,00	25 297,00	303 578,05
	2018B00023 COL-CHELLES Soleil-Travaux divers 2018	16/08/2019	275 256,75	15	36 700,00	18 350,00	220 206,75
	2018B00024 COL-CHELLES Corot-Travaux divers 2018	16/08/2019	995 046,42	15	132 672,00	66 336,00	796 038,42
	2018B00025 COL-CHELLES Europe-Travaux divers 2018	16/08/2019	295 685,19	15	39 424,00	19 712,00	236 549,19
	2018B00027 COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers 2018	16/08/2019	137 738,29	15	18 364,00	9 182,00	110 192,29
	2018B00028 COL-CHESSY Chene-Travaux divers 2018	16/08/2019	10 924,88	15	1 456,00	728,00	8 740,88
	2018B00029 COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers 2018	16/08/2019	454 970,76	15	60 662,00	30 331,00	363 977,76
	2018B00031 COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers 2018	16/08/2019	15 619,48	15	2 082,00	1 041,00	12 496,48
	2018B00032 COL-COMBS Aulnes-Travaux divers 2018	16/08/2019	134 712,05	15	17 960,00	8 980,00	107 772,05
	2018B00034 COL-COMBS Cites-Travaux divers 2018	16/08/2019	121 954,17	15	16 260,00	8 130,00	97 564,17
	2018B00035 COL-COULOMMIERS Remy-Travaux divers 2018	16/08/2019	102 240,21	15	13 632,00	6 816,00	81 792,21
	2018B00036 COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers 2018	16/08/2019	197 632,49	15	26 350,00	13 175,00	158 107,49
	2018B00037 COL-COURTRY Callas-Travaux divers 2018	16/08/2019	206 111,16	15	27 480,00	13 740,00	164 891,16
	2018B00038 COL-CRECY Plaisir-Travaux divers 2018	16/08/2019	84 354,35	15	11 246,00	5 623,00	67 485,35
	2018B00041 COL-CREGY Sand-Travaux divers 2018	16/08/2019	75 876,54	15	10 116,00	5 058,00	60 702,54
	2018B00042 COL-CROUY Champivert-Travaux divers 2018	16/08/2019	200 084,35	15	26 676,00	13 338,00	160 070,35
	2018B00044 COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers 2018	16/08/2019	428 015,58	15	57 068,00	28 534,00	342 413,58

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00045 COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers 2018	16/08/2019	255 683,39	15	34 090,00	17 045,00	204 548,39
	2018B00046 COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers 2018	16/08/2019	139 138,42	15	18 550,00	9 275,00	111 313,42
	2018B00047 COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers 2018	16/08/2019	117 925,68	15	15 722,00	7 861,00	94 342,68
	2018B00049 COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers 2018	16/08/2019	69 331,75	15	9 244,00	4 622,00	55 465,75
	2018B00050 COL-ESBLY Braille-Travaux divers 2018	16/08/2019	378 214,03	15	50 428,00	25 214,00	302 572,03
	2018B00051 COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers 2018	16/08/2019	75 952,88	15	10 126,00	5 063,00	60 763,88
	2018B00053 COL-FERTE Campin-Travaux divers 2018	16/08/2019	604 731,36	15	80 630,00	40 315,00	483 786,36
	2018B00054 COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers 2018	16/08/2019	134 434,17	15	17 924,00	8 962,00	107 548,17
	2018B00056 COL-FERTE Glacis-Travaux divers 2018	16/08/2019	80 334,25	15	10 710,00	5 355,00	64 269,25
	2018B00057 COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux divers 2018	16/08/2019	803 182,69	15	107 090,00	53 545,00	642 547,69
	2018B00059 COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers 2018	16/08/2019	13 838,68	15	1 844,00	922,00	11 072,68
	2018B00061 COL-FONTENAY Mallarme-Travaux divers 2018	16/08/2019	83 384,17	15	11 116,00	5 558,00	66 710,17
	2018B00063 COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers 2018	16/08/2019	259 853,52	15	34 646,00	17 323,00	207 884,52
	2018B00064 COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers 2018	16/08/2019	218 216,49	15	29 094,00	14 547,00	174 575,49
	2018B00065 COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers 2018	16/08/2019	170 395,06	15	22 718,00	11 359,00	136 318,06
	2018B00066 COL-LAGNY Arpents-Travaux divers 2018	16/08/2019	163 857,89	15	21 846,00	10 923,00	131 088,89
	2018B00067 COL-LAGNY Riviere -Travaux divers 2018	16/08/2019	137 372,79	15	18 316,00	9 158,00	109 898,79
	2018B00069 COL-MEE Triolet-Travaux divers 2018	16/08/2019	54 121,23	15	7 216,00	3 608,00	43 297,23
	2018B00071 COL-MEE Fontaine-Travaux divers 2018	16/08/2019	81 422,76	15	10 856,00	5 428,00	65 138,76
	2018B00073 COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers 2018	16/08/2019	74 422,32	15	9 922,00	4 961,00	59 539,32
	2018B00074 COL-LIEUSAIN Pyramide-Travaux divers 2018	16/08/2019	342 962,89	15	45 728,00	22 864,00	274 370,89
	2018B00075 COL-LIEUSAIN Louis-Travaux divers 2018	16/08/2019	260 534,32	15	34 736,00	17 368,00	208 430,32
	2018B00076 COL-LIZY Saens-Travaux divers 2018	16/08/2019	17 950,30	15	2 392,00	1 196,00	14 362,30
	2018B00077 COL-LOGNES Mailliere-Travaux divers 2018	16/08/2019	10 799,05	15	1 438,00	719,00	8 642,05
	2018B00079 COL-LOGNES Segrais-Travaux divers 2018	16/08/2019	463 922,80	15	61 856,00	30 928,00	371 138,80
	2018B00081 COL-LORREZ Prevert-Travaux divers 2018	16/08/2019	117 629,54	15	15 682,00	7 841,00	94 106,54
	2018B00085 COL-MEAUX Camus-Travaux divers 2018	16/08/2019	52 260,38	15	6 968,00	3 484,00	41 808,38
	2018B00087 COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers 2018	16/08/2019	42 618,11	15	5 682,00	2 841,00	34 095,11
	2018B00089 COL-MEAUX Dunant-Travaux divers 2018	16/08/2019	25 203,38	15	3 360,00	1 680,00	20 163,38
	2018B00091 COL-MEAUX Henri-Travaux divers 2018	16/08/2019	138 556,36	15	18 474,00	9 237,00	110 845,36
	2018B00093 COL-MEAUX Frot-Travaux divers 2018	16/08/2019	25 329,73	15	3 376,00	1 688,00	20 265,73
	2018B00101 COL-MELUN Chopin-Travaux divers 2018	16/08/2019	175 597,90	15	23 412,00	11 706,00	140 479,90
	2018B00102 COL-MELUN Amyot-Travaux divers 2018	16/08/2019	162 267,54	15	21 634,00	10 817,00	129 816,54
	2018B00103 COL-MELUN Capucins-Travaux divers 2018	16/08/2019	146 488,45	15	19 530,00	9 765,00	117 193,45
	2018B00105 COL-MELUN Brossolette-Travaux divers 2018	16/08/2019	635 794,97	15	84 772,00	42 386,00	508 636,97
	2018B00106 COL-MITRY Langevin-Travaux divers 2018	16/08/2019	100 171,29	15	13 356,00	6 678,00	80 137,29
	2018B00108 COL-MITRY Satie-Travaux divers 2018	16/08/2019	87 075,05	15	11 610,00	5 805,00	69 660,05
	2018B00110 COL-MOISSY Boetie-Travaux divers 2018	16/08/2019	58 099,73	15	7 746,00	3 873,00	46 480,73
	2018B00111 COL-MOISSY Maillettes-Travaux divers 2018	16/08/2019	64 713,11	15	8 628,00	4 314,00	51 771,11
	2018B00112 COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers 2018	16/08/2019	7 519,59	15	1 002,00	501,00	6 016,59
	2018B00114 COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers 2018	16/08/2019	177 391,41	15	23 652,00	11 826,00	141 913,41
	2018B00115 COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers 2018	16/08/2019	437 904,68	15	58 386,00	29 193,00	350 325,68
	2018B00117 COL-MORET Sisley-Travaux divers 2018	16/08/2019	258 702,34	15	34 492,00	17 246,00	206 964,34

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00119 COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers 2018	16/08/2019	99 762,93	15	13 300,00	6 650,00	79 812,93
	2018B00121 COL-MOUROUX Sand-Travaux divers 2018	16/08/2019	107 283,86	15	14 304,00	7 152,00	85 827,86
	2018B00122 COL-NANDY Buron-Travaux divers 2018	16/08/2019	64 026,50	15	8 536,00	4 268,00	51 222,50
	2018B00123 COL-NANGIS Barthelemy-Travaux divers 2018	16/08/2019	266 619,72	15	35 548,00	17 774,00	213 297,72
	2018B00125 COL-NANTEUIL La Dhuis-Travaux divers 2018	16/08/2019	148 477,36	15	19 796,00	9 898,00	118 783,36
	2018B00127 COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers 2018	16/08/2019	43 309,15	15	5 774,00	2 887,00	34 648,15
	2018B00128 COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers 2018	16/08/2019	99 554,48	15	13 272,00	6 636,00	79 646,48
	2018B00129 COL-NOISIEL Luzard-Travaux divers 2018	16/08/2019	179 541,59	15	23 938,00	11 969,00	143 634,59
	2018B00130 COL-OISSERY Barres-Travaux divers 2018	16/08/2019	162 968,80	15	21 728,00	10 864,00	130 376,80
	2018B00132 COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers 2018	16/08/2019	140 431,69	15	18 724,00	9 362,00	112 345,69
	2018B00133 COL-OZOIR Philippe-Travaux divers 2018	16/08/2019	141 243,76	15	18 832,00	9 416,00	112 995,76
	2018B00135 COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers 2018	16/08/2019	64 574,30	15	8 608,00	4 304,00	51 662,30
	2018B00136 COL-PERTHES Pisan-Travaux divers 2018	16/08/2019	7 889,09	15	1 050,00	525,00	6 314,09
	2018B00137 COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers 2018	16/08/2019	51 463,07	15	6 860,00	3 430,00	41 173,07
	2018B00139 COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers 2018	16/08/2019	275 602,31	15	36 746,00	18 373,00	220 483,31
	2018B00141 COL-PONTAULT Monthety-Travaux divers 2018	16/08/2019	86 202,00	15	11 492,00	5 746,00	68 964,00
	2018B00142 COL-PROVINS Verne-Travaux divers 2018	16/08/2019	375 822,21	15	50 108,00	25 054,00	300 660,21
	2018B00143 COL-PROVINS Savigny-Travaux divers 2018	16/08/2019	180 491,96	15	24 064,00	12 032,00	144 395,96
	2018B00145 COL-PROVINS Curie-Travaux divers 2018	16/08/2019	349 711,78	15	46 628,00	23 314,00	279 769,78
	2018B00146 COL-REBAIS Prevert-Travaux divers 2018	16/08/2019	83 874,95	15	11 182,00	5 591,00	67 101,95
	2018B00148 COL-ROISSY Garlande-Travaux divers 2018	16/08/2019	52 108,30	15	6 946,00	3 473,00	41 689,30
	2018B00149 COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers 2018	16/08/2019	246 436,14	15	32 858,00	16 429,00	197 149,14
	2018B00151 COL-ROZAY Remparts-Travaux divers 2018	16/08/2019	177 160,81	15	23 620,00	11 810,00	141 730,81
	2018B00152 COL-FARGEAU Villon-Travaux divers 2018	16/08/2019	681 018,10	15	90 802,00	45 401,00	544 815,10
	2018B00153 COL-GERMAIN Hessel-Travaux divers 2018	16/08/2019	3 847,66	15	512,00	256,00	3 079,66
	2018B00154 COL-MARD Brassens-Travaux divers 2018	16/08/2019	88 197,25	15	11 758,00	5 879,00	70 560,25
	2018B00156 COL-PIERRE Gama-Travaux divers 2018	16/08/2019	53 058,20	15	7 074,00	3 537,00	42 447,20
	2018B00157 COL-SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers 2018	16/08/2019	171 113,35	15	22 814,00	11 407,00	136 892,35
	2018B00158 COL-THIBAULT Vinci-Travaux divers 2018	16/08/2019	12 936,96	15	1 724,00	862,00	10 350,96
	2018B00161 COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers 2018	16/08/2019	61 072,78	15	8 142,00	4 071,00	48 859,78
	2018B00162 COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers 2018	16/08/2019	6 844,90	15	912,00	456,00	5 476,90
	2018B00163 COL-SERRIS Renaud-Travaux divers 2018	16/08/2019	78 741,55	15	10 498,00	5 249,00	62 994,55
	2018B00164 COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers 2018	16/08/2019	209 095,97	15	27 878,00	13 939,00	167 278,97
	2018B00166 COL THORIGNY Moulin-Travaux divers 2018	16/08/2019	145 127,69	15	19 350,00	9 675,00	116 102,69
	2018B00168 COL-TORCY Guedon-Travaux divers 2018	16/08/2019	1 077,00	15	142,00	71,00	864,00
	2018B00170 COL-TORCY Aragon-Travaux divers 2018	16/08/2019	325 672,08	15	43 422,00	21 711,00	260 539,08
	2018B00171 COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers 2018	16/08/2019	32 986,02	15	4 398,00	2 199,00	26 389,02
	2018B00172 COL TOURNAN Vermay-Travaux divers 2018	16/08/2019	40 652,84	15	5 420,00	2 710,00	32 522,84
	2018B00174 COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers 2018	16/08/2019	162 075,28	15	21 610,00	10 805,00	129 660,28
	2018B00175 COL-VAIRES Gosciny-Travaux divers 2018	16/08/2019	17 248,68	15	2 298,00	1 149,00	13 801,68
	2018B00176 COL-VARENNES Triolet-Travaux divers 2018	16/08/2019	297 181,34	15	39 624,00	19 812,00	237 745,34
	2018B00177 COL-VAUX Champs-Travaux divers 2018	16/08/2019	379 610,88	15	50 614,00	25 307,00	303 689,88
	2018B00178 COL-VERNEUIL Peguy-Travaux divers 2018	16/08/2019	43 164,24	15	5 754,00	2 877,00	34 533,24
	2018B00180 COL-VERT Vilar-Travaux divers 2018	16/08/2019	242 445,64	15	32 326,00	16 163,00	193 956,64
	2018B00181 COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers 2018	16/08/2019	109 565,88	15	14 608,00	7 304,00	87 653,88

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00183 COL-VILLEPARISIS Philippe-Travaux divers 2018	16/08/2019	63 718,60	15	8 494,00	4 247,00	50 977,60
	2018B00184 COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers 2018	16/08/2019	304 494,47	15	40 598,00	20 299,00	243 597,47
	2018B00186 COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers 2018	16/08/2019	284 231,30	15	37 896,00	18 948,00	227 387,30
	2018B00187 COL-MAGNY Romilly-Travaux divers 2018	16/08/2019	33 672,45	15	4 488,00	2 244,00	26 940,45
	2018B00190 COL-MAGNY Monet provisoire-Travaux divers 2018	16/08/2019	331 643,15	15	44 218,00	22 109,00	265 316,15
	2018B00194 COL-BUSSY Monet-Travaux divers 2018	16/08/2019	119 731,06	15	15 964,00	7 982,00	95 785,06
	2018B00227 COL - THORIGNY Moulin 2018	16/08/2019	44 527,59	25	3 562,00	1 781,00	39 184,59
	2018B00230 SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux divers 2018	16/08/2019	107 909,94	25	8 632,00	4 316,00	94 961,94
	2018B00234 COL - Wallon Savigny 2018	16/08/2019	191 323,65	25	15 304,00	7 652,00	168 367,65
	2018B00235 COL-SAVIGNY Grange-câblage 2018	16/08/2019	9 675,32	25	774,00	387,00	8 514,32
	2018B00237 COL monet Bussy travaux divers 2018	16/08/2019	587 899,81	25	47 030,00	23 515,00	517 354,81
	2018B00241 COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers 2018	16/08/2019	30 751,30	15	4 100,00	2 050,00	24 601,30
	2018B00244 COL- MAGNY romilly	16/08/2019	25 657,22	25	2 052,00	1 026,00	22 579,22
	2018B00246 COL-POLITZER DAMMARIE CABLAGE 2018	16/08/2019	139 386,57	25	11 150,00	5 575,00	122 661,57
	2018B00248 2018 tilleuls claye travaux 2018 BD	16/08/2019	483 643,74	25	38 690,00	19 345,00	425 608,74
	2018B00250 COL - Campin Ferté Gaucher - 2018	16/08/2019	10 993,13	25	878,00	439,00	9 676,13
	2018B00251 Remparts ROZAY- Cablage 2018	16/08/2019	99 608,74	25	7 968,00	3 984,00	87 656,74
	2018B00252 N°2014B00997 - COL-PROVINS Savigny-câblage 2018	16/08/2019	28 438,94	25	2 274,00	1 137,00	25 027,94
	2018B00255 Collège Pyramide à LIEUSAIN 2018	16/08/2019	224,42	25	16,00	8,00	200,42
	2018B00259 COL-AVON Vallée-Câblage 2018	16/08/2019	8 019,61	25	640,00	320,00	7 059,61
	2018B00260 COL VERT VILAR 2018	16/08/2019	3 742,11	25	298,00	149,00	3 295,11
	2018B00263 COL MORET SISLEY 2018	16/08/2019	33 647,14	25	2 690,00	1 345,00	29 612,14
	2018B00268 COL-MEAUX Henri-Travaux divers 2018	16/08/2019	22 307,55	15	2 974,00	1 487,00	17 846,55
	2018B00269 COL-BRIE Chaussy -cablage 2018	16/08/2019	280,69	25	22,00	11,00	247,69
	2018B00270 COL-BRIE Brassens-cablage 2018	16/08/2019	744,42	25	58,00	29,00	657,42
	2018B00271 COL claye tilleuls cablages 2018	16/08/2019	16 608,37	25	1 328,00	664,00	14 616,37
	2018B00272 COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers 2018	16/08/2019	139 914,88	15	18 654,00	9 327,00	111 933,88
	2018B00273 COL-COMBS Aulnes-Travaux divers 2018	16/08/2019	14 315,57	15	1 908,00	954,00	11 453,57
	2018B00274 COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers 2018	16/08/2019	89 027,59	15	11 870,00	5 935,00	71 222,59
	2018B00275 COL-LAGNY Arpents-Travaux divers 2018	16/08/2019	40 412,51	15	5 388,00	2 694,00	32 330,51
	2018B00276 COL-NANDY Buron-Travaux divers 2018	16/08/2019	24 090,84	15	3 212,00	1 606,00	19 272,84
	2018B00277 COL-NANGIS Barthélémy-Travaux divers 2018	16/08/2019	22 948,57	15	3 058,00	1 529,00	18 361,57
	2018B00278 COL-NOISIEL Luzard-Travaux divers 2018	16/08/2019	410 869,84	15	54 782,00	27 391,00	328 696,84
	2018B00279 COL-OISSERY Barres-Travaux divers 2018	16/08/2019	173 228,80	15	23 096,00	11 548,00	138 584,80
	2018B00280 COL-PERTHES Pisan-Travaux divers 2018	16/08/2019	189 653,28	15	25 286,00	12 643,00	151 724,28
	2018B00281 COL-PROVINS Savigny-Travaux divers 2018	16/08/2019	807 238,18	15	107 630,00	53 815,00	645 793,18
	2018B00282 COL Arche Guédon Torcy Travaux 2018	16/08/2019	30 183,20	25	2 414,00	1 207,00	26 562,20
	2018B00283 COL-college divers-Travaux divers 2018	16/08/2019	438 918,36	25	35 112,00	17 556,00	386 250,36
	2018B00284 COL-garlande roissy- cablage 2017	16/08/2019	63 670,10	25	5 092,00	2 546,00	56 032,10
	2018B00285 SAB- gendarmerie donnemarie 2018	16/08/2019	28 178,33	25	2 254,00	1 127,00	24 797,33
	2018B00289 COL-DAMMARTIN Europe-BD 2018	16/08/2019	19 587,79	25	1 566,00	783,00	17 238,79
	2018B00290 COL MEAUX Henri IV Câblage 2018	16/08/2019	12 283,14	25	982,00	491,00	10 810,14
	2018B00292 COL - REBAIS Prévert - Câblage 2018	16/08/2019	12 316,00	25	984,00	492,00	10 840,00
	2018B00293 COL - MAGNY Romilly - Travaux divers 2018	16/08/2019	122 600,83	25	9 808,00	4 904,00	107 888,83
	2018B00294 COL-Philippe OZOIR-Câblage (En cours)	16/08/2019	1 786,18	25	142,00	71,00	1 573,18



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00295 SAB-ART CE MEAUX-TRAVAUX DIVERS 2018	16/08/2019	3 965,39	15	528,00	264,00	3 173,39
	2018B00298 COL-NANDY BURON-TVX 2018	16/08/2019	2 380,35	25	190,00	95,00	2 095,35
	2018B00299 COL-LIEUSAINTE Louis-Câblage 2018	16/08/2019	6 248,11	25	498,00	249,00	5 501,11
	2018B00300 COL-montevrain serris travaux 2018	16/08/2019	35 126,21	15	4 682,00	2 341,00	28 103,21
	2018B00303 vper Aubrac montevrain install panneaux sur clotur	16/08/2019	1 953,84	25	156,00	78,00	1 719,84
	2018B00306 gost plaisir crecy MO toile verre peinture bureaux	16/08/2019	4 983,35	25	398,00	199,00	4 386,35
	2018B00307 COL-COL elard montereau travaux 2018	16/08/2019	777 087,43	25	62 166,00	31 083,00	683 838,43
	2018B00309 COL-FONTENAY mallarme-Travaux divers 2018	16/08/2019	125 006,17	25	10 000,00	5 000,00	110 006,17
	2018B00313 COL - Monthety Pontault 2018	16/08/2019	803,70	25	64,00	32,00	707,70
	2018B00314 COL-CHAMPS Wiener-Travaux câblage 2018	16/08/2019	1 024,66	25	80,00	40,00	904,66
	2018B00315 COL - Dunant Meaux 2018	16/08/2019	205 058,13	25	16 404,00	8 202,00	180 452,13
	2018B00316 COL-DONNEMARIE Montois-Câblage 2018	16/08/2019	8 401,63	25	672,00	336,00	7 393,63
	2018B00317 COL-delacroix roissy-TRAVAUX 2018	16/08/2019	1 669,78	25	132,00	66,00	1 471,78
	2018B00318 COL-VILLEPARISIS philippe-travaux en cours 2018	16/08/2019	772 297,05	25	61 782,00	30 891,00	679 624,05
	2018B00319 COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers 2018	16/08/2019	345,56	25	26,00	13,00	306,56
	2018B00320 COL-CHESSY Chene-Travaux divers 2018	16/08/2019	162,05	25	12,00	6,00	144,05
	2018B00321 COL-BAILLY Blés-Travaux divers 2018	16/08/2019	403,27	25	32,00	16,00	355,27
	2018B00322 COL cousteau bussy travaux divers 18	16/08/2019	178 774,82	25	14 300,00	7 150,00	157 324,82
	2018B00325 col col divers conf ascenseurs 2018	16/08/2019	5 250,00	15	700,00	350,00	4 200,00
	2018B00328 COL weczerka CHELLES travaux divers	16/08/2019	112 528,90	25	9 002,00	4 501,00	99 025,90
	2018B00332 COL michel faremoutiers 2018	16/08/2019	1 421,64	25	112,00	56,00	1 253,64
	2018B00333 COL- MOISSY Maillettes - Construction 2018	16/08/2019	483,76	25	38,00	19,00	426,76
	2018B00335 COL col divers 2018	16/08/2019	992,40	15	132,00	66,00	794,40
	2018B00339 COL-MELUN Capucins-câblage 2018	16/08/2019	551,39	25	44,00	22,00	485,39
	2018B00341 vermay Tournan-travaux 2018	16/08/2019	860,00	25	68,00	34,00	758,00
	2018B00342 COL pierre montereau Travaux 2018 (En service)	16/08/2019	8 508,37	25	680,00	340,00	7 488,37
	2008B00246 COL - Romilly MAGNY / Construction	01/01/2020	19 000 411,06	25	760 016,00	760 016,00	17 480 379,06
	2013B00265 COL-Campin FERTEG/Extension	01/01/2020	4 042 007,52	25	161 680,00	161 680,00	3 718 647,52
	2014B00312 COL-COL Moulin THORIGNY-Restructuration 1/2pension	01/01/2020	4 481 743,98	25	179 269,00	179 269,00	4 123 205,98
	2015B00228 COL-SAVIGNY Wallon-Réhab 1/2pension et segpa	01/01/2020	8 972 249,16	25	358 889,00	358 889,00	8 254 471,16
	2015B00241 COL-COL Moulin THORIGNY-Restructuration 1/2pension	01/01/2020	1 130 198,12	25	45 207,00	45 207,00	1 039 784,12
	2016B00272 COL-MOUROUX Sand-Câblage	01/01/2020	174 095,39	25	6 963,00	6 963,00	160 169,39
	2016B00280 COL-COURTRY Callas-Travaux de câblage	01/01/2020	102 030,49	25	4 081,00	4 081,00	93 868,49
	2016B00293 COL-MONTEVRAIN- Travaux en cours	01/01/2020	23 820,21	15	1 588,00	1 588,00	20 644,21
	2016B00306 COL-PERTHES Pisan-Travaux câblage	01/01/2020	183 056,80	25	7 322,00	7 322,00	168 412,80
	2017B00228 COL-DAMMARTIN Europe-BD	01/01/2020	1 278 496,31	25	51 139,00	51 139,00	1 176 218,31
	2017B00265 COL-CHAPELLE Castille-Câblage	01/01/2020	178 187,02	25	7 127,00	7 127,00	163 933,02
	2017B00266 COL-LIEUSAINTE Louis-Câblage	01/01/2020	178 122,51	25	7 124,00	7 124,00	163 874,51
	2017B00270 COL-ROUX Chateau-Câblage	01/01/2020	109 476,01	25	4 379,00	4 379,00	100 718,01
	2017B00275 COL-Philippe OZOIR-Câblage	01/01/2020	230 358,06	25	9 214,00	9 214,00	211 930,06
	2017B00290 COL Marie Curie à PROVINS	01/01/2020	88 641,91	25	3 545,00	3 545,00	81 551,91
	2018B00231 SAB CE Voulux - Construction	01/01/2020	187 971,70	25	7 518,00	7 518,00	172 935,70

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00254 COL - MAGNY Monet provisoire - Construction	01/01/2020	613 394,16	25	24 535,00	24 535,00	564 324,16
	2018B00301 COL-THIBAUT Vinci-Travaux câblage (En cours)	01/01/2020	58 232,87	25	2 329,00	2 329,00	53 574,87
	2018B00329 beaumarçais meaux construction d'un préau	01/01/2020	104 621,30	25	4 184,00	4 184,00	96 253,30
	2019B00009 2019 - SAB-MELUN maison enfance	01/01/2020	3 060,00	25	122,00	122,00	2 816,00
	2019B00010 2019 - SAB - PROVINS Foyer - Construction	01/01/2020	36 284,14	25	1 451,00	1 451,00	33 382,14
	2019B00012 2019 - MELUN Amyot - cablages	01/01/2020	1 590,74	25	63,00	63,00	1 464,74
	2019B00013 2019 - COL-LIZY Saens- Construction	01/01/2020	1 212,87	25	48,00	48,00	1 116,87
	2019B00014 2019 - COL-DIVERS Collèges- Travaux divers	01/01/2020	45 453,49	15	3 030,00	3 030,00	39 393,49
	2019B00016 2019 - COL-THORIGNY Moulin-Travaux divers	01/01/2020	19 551,79	15	1 303,00	1 303,00	16 945,79
	2019B00017 2019 - COL BUSSY Monet- Construction	01/01/2020	249 564,09	25	9 982,00	9 982,00	229 600,09
	2019B00019 2019 - COL OISSERY Barres - Construction	01/01/2020	292,16	25	11,00	11,00	270,16
	2019B00021 2019 - Emerainville Gogh - Construction	01/01/2020	82 435,81	25	3 297,00	3 297,00	75 841,81
	2019B00022 2019 - COL-TOURNAN Vermay-Travaux divers	01/01/2020	111 034,75	15	7 402,00	7 402,00	96 230,75
	2019B00023 2019 - COL Ferte Rochefoucault - Cablages	01/01/2020	28 545,24	25	1 141,00	1 141,00	26 263,24
	2019B00025 2019 - COL-AVON Vallée-Travaux divers	01/01/2020	527 130,67	15	35 142,00	35 142,00	456 846,67
	2019B00026 2019 - COL-BAILLY Bles-Travaux divers	01/01/2020	85 260,04	15	5 684,00	5 684,00	73 892,04
	2019B00027 2019 - COL-MARD Brassens-Construction	01/01/2020	9 412,44	25	376,00	376,00	8 660,44
	2019B00028 2019 - COL-BOIS Denecourt-Travaux divers	01/01/2020	21 278,51	15	1 418,00	1 418,00	18 442,51
	2019B00029 2019 - COL-BRAY Rostand-Travaux divers	01/01/2020	91 204,87	15	6 080,00	6 080,00	79 044,87
	2019B00031 2019 - COL-BRIE Brassens-Travaux divers	01/01/2020	377 185,04	15	25 145,00	25 145,00	326 895,04
	2019B00033 2019 - COL-BRIE Chaussy-Travaux divers	01/01/2020	156 316,55	15	10 421,00	10 421,00	135 474,55
	2019B00034 2019 - COL-BROU Jaures-Travaux divers	01/01/2020	14 515,83	15	967,00	967,00	12 581,83
	2019B00035 2019 - COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers	01/01/2020	151 543,02	15	10 102,00	10 102,00	131 339,02
	2019B00036 2019 - COL-BUSSY Frank-Travaux divers	01/01/2020	245 733,47	15	16 382,00	16 382,00	212 969,47
	2019B00037 2019 - COL-BUSSY Monet-Travaux divers	01/01/2020	43 517,17	15	2 901,00	2 901,00	37 715,17
	2019B00038 2019 - COL-CESSON Parc-Travaux divers	01/01/2020	4 533,82	15	302,00	302,00	3 929,82
	2019B00039 2019 - COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers	01/01/2020	124 515,56	15	8 301,00	8 301,00	107 913,56
	2019B00040 2019 - COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers	01/01/2020	105 994,67	15	7 066,00	7 066,00	91 862,67
	2019B00041 2019 - COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers	01/01/2020	57 088,26	15	3 805,00	3 805,00	49 478,26
	2019B00042 2019 - COL-CHAMPS Wiener-Câblage	01/01/2020	1 126,24	25	45,00	45,00	1 036,24
	2019B00043 2019 - COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers	01/01/2020	133 770,88	15	8 918,00	8 918,00	115 934,88
	2019B00044 2019 - COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers	01/01/2020	98 349,08	15	6 556,00	6 556,00	85 237,08
	2019B00045 2019 - COL-CHATEAU Roux-Travaux divers	01/01/2020	259 378,22	15	17 291,00	17 291,00	224 796,22
	2019B00046 2019 - COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers	01/01/2020	80 859,10	15	5 390,00	5 390,00	70 079,10
	2019B00047 2019 - COL-CHELLES Corot-Travaux divers	01/01/2020	743 078,72	15	49 538,00	49 538,00	644 002,72
	2019B00048 2019 - COL-CHELLES Europe-Travaux divers	01/01/2020	224 008,50	15	14 933,00	14 933,00	194 142,50
	2019B00049 2019 - COL-CHELLES Soleil-Travaux divers	01/01/2020	174 643,75	15	11 642,00	11 642,00	151 359,75
	2019B00050 2019 - COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers	01/01/2020	114 396,64	15	7 626,00	7 626,00	99 144,64
	2019B00051 2019 - COL-CHESSY Chene-Travaux divers	01/01/2020	65 818,15	15	4 387,00	4 387,00	57 044,15
	2019B00052 COL COL TOURNAN trav 2019	01/01/2020	1 290,74	25	51,00	51,00	1 188,74
	2019B00053 2019 - COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers	01/01/2020	840 888,26	15	56 059,00	56 059,00	728 770,26
	2019B00054 2019 - CE Voulx - Construction	01/01/2020	308 751,75	25	12 350,00	12 350,00	284 051,75
	2019B00055 2019 - COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers	01/01/2020	7 740,98	15	516,00	516,00	6 708,98
	2019B00056 2019 - Roissy Delacroix - Câblages	01/01/2020	123 867,68	25	4 954,00	4 954,00	113 959,68
	2019B00057 2019 - Col Fargeau Villon - Câblages	01/01/2020	10 268,50	25	410,00	410,00	9 448,50
	2019B00059 2019 - COL-COMBS Aulnes-Travaux divers	01/01/2020	24 671,14	15	1 644,00	1 644,00	21 383,14

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00060 2019 - COL-COMBS Cites-Travaux divers	01/01/2020	335 386,18	15	22 359,00	22 359,00	290 668,18
	2019B00061 2019 - COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers	01/01/2020	72 205,67	15	4 813,00	4 813,00	62 579,67
	2019B00062 2019 - COL-COULOMMIERS Remy-Travaux divers	01/01/2020	129 320,74	15	8 621,00	8 621,00	112 078,74
	2019B00063 2019 - COL-COURTRY Callas-Travaux divers	01/01/2020	36 584,96	15	2 438,00	2 438,00	31 708,96
	2019B00064 2019 - COL-CRECY Plaisir-Travaux divers	01/01/2020	283 225,39	15	18 881,00	18 881,00	245 463,39
	2019B00065 2019 - COL-CREGY Sand-Travaux divers	01/01/2020	86 845,14	15	5 789,00	5 789,00	75 267,14
	2019B00066 2019 - COL-CROUY Champivert-Travaux divers	01/01/2020	189 087,08	15	12 605,00	12 605,00	163 877,08
	2019B00067 2019 - COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers	01/01/2020	75 576,42	15	5 038,00	5 038,00	65 500,42
	2019B00068 2019 - COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers	01/01/2020	120 192,66	15	8 012,00	8 012,00	104 168,66
	2019B00070 2019 - COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers	01/01/2020	11 708,60	15	780,00	780,00	10 148,60
	2019B00073 2019 - COL -MONTEREAU Eluard - Construction	01/01/2020	273 164,68	25	10 926,00	10 926,00	251 312,68
	2019B00075 2019 - COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers	01/01/2020	61 635,43	15	4 109,00	4 109,00	53 417,43
	2019B00076 2019 - COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers	01/01/2020	197 762,49	15	13 184,00	13 184,00	171 394,49
	2019B00077 2019 - COL-ESBLY Braille-Travaux divers	01/01/2020	277 777,49	15	18 518,00	18 518,00	240 741,49
	2019B00078 2019 - COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers	01/01/2020	323 461,34	15	21 564,00	21 564,00	280 333,34
	2019B00080 2019 - COL-FARGEAU Villon-Travaux divers	01/01/2020	314 054,05	15	20 936,00	20 936,00	272 182,05
	2019B00081 2019 - COL-FERTE Campin-Travaux divers	01/01/2020	1 022 251,25	15	68 150,00	68 150,00	885 951,25
	2019B00082 2019 - COL-FERTE Glacis-Travaux divers	01/01/2020	428 407,48	15	28 560,00	28 560,00	371 287,48
	2019B00083 2019 - COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers	01/01/2020	171 159,62	15	11 410,00	11 410,00	148 339,62
	2019B00084 2019 - COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers	01/01/2020	26 425,29	15	1 761,00	1 761,00	22 903,29
	2019B00085 2019 - COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux divers	01/01/2020	239 890,94	15	15 992,00	15 992,00	207 906,94
	2019B00086 2019 - COL-FONTENAY Mallarme-Travaux divers	01/01/2020	154 747,62	15	10 316,00	10 316,00	134 115,62
	2019B00087 2019- COL CHELLES Weczerka - Cablage	01/01/2020	5 055,27	25	202,00	202,00	4 651,27
	2019B00088 2019 - COL-GERMAIN Hessel-Travaux divers	01/01/2020	14 023,94	15	934,00	934,00	12 155,94
	2019B00089 2019 - COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers	01/01/2020	208 546,93	15	13 903,00	13 903,00	180 740,93
	2019B00091 COL-OZOIR Laurencin- Câblage	01/01/2020	1 366,13	25	54,00	54,00	1 258,13
	2019B00092 2019 - COL-LAGNY Arpents-Travaux divers	01/01/2020	631 716,42	15	42 114,00	42 114,00	547 488,42
	2019B00093 2019 - COL-LAGNY Riviere -Travaux divers	01/01/2020	43 770,90	15	2 918,00	2 918,00	37 934,90
	2019B00095 2019 - COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers	01/01/2020	239 034,84	15	15 935,00	15 935,00	207 164,84
	2019B00097 2019 - COL-LIEUSAINT Louis-Travaux divers	01/01/2020	143 023,27	15	9 534,00	9 534,00	123 955,27
	2019B00098 2019 - COL-LIEUSAINT Pyramide-Travaux divers	01/01/2020	275 898,60	15	18 393,00	18 393,00	239 112,60
	2019B00099 2019 - COL-LIZY Saens-Travaux divers	01/01/2020	64 900,47	15	4 326,00	4 326,00	56 248,47
	2019B00100 2019 - COL-LOGNES Mailliere-Travaux divers	01/01/2020	4 351,37	15	290,00	290,00	3 771,37
	2019B00101 2019 - COL-LOGNES Segrais-Travaux divers	01/01/2020	252 731,53	15	16 848,00	16 848,00	219 035,53
	2019B00102 2019 - COL-LORREZ Prevert-Travaux divers	01/01/2020	281 461,79	15	18 764,00	18 764,00	243 933,79
	2019B00103 2019 - COL-MAGNY Monet provisoire-Travaux divers	01/01/2020	99 496,35	15	6 633,00	6 633,00	86 230,35

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00104 2019 - COL-MAGNY Romilly-Travaux divers	01/01/2020	140 589,41	15	9 372,00	9 372,00	121 845,41
	2019B00105 2019 - COL-MARD Brassens-Travaux divers	01/01/2020	101 218,99	15	6 747,00	6 747,00	87 724,99
	2019B00106 2019 - COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers	01/01/2020	23 328,83	15	1 555,00	1 555,00	20 218,83
	2019B00107 2019 - COL-MEAUX Camus-Travaux divers	01/01/2020	244 997,50	15	16 333,00	16 333,00	212 331,50
	2019B00108 2019 - COL-MEAUX Dunant-Travaux divers	01/01/2020	222 668,17	15	14 844,00	14 844,00	192 980,17
	2019B00109 2019 - COL-MEAUX Frot-Travaux divers	01/01/2020	6 195,27	15	413,00	413,00	5 369,27
	2019B00110 2019 - COL-MEAUX Henri IV -Travaux divers	01/01/2020	271 035,38	15	18 069,00	18 069,00	234 897,38
	2019B00111 2019- COL MEAUX Beaumarchais Câblage	01/01/2020	7 548,46	25	301,00	301,00	6 946,46
	2019B00112 2019 - COL-MEE Fontaine-Travaux divers	01/01/2020	86 364,12	15	5 757,00	5 757,00	74 850,12
	2019B00113 2019 - COL-MEE Triolet-Travaux divers	01/01/2020	40 429,42	15	2 695,00	2 695,00	35 039,42
	2019B00114 2019 - COL-MELUN Amyot-Travaux divers	01/01/2020	249 964,77	15	16 664,00	16 664,00	216 636,77
	2019B00115 2019 - COL-MELUN Brossolette-Travaux divers	01/01/2020	718 466,23	15	47 897,00	47 897,00	622 672,23
	2019B00116 2019 - COL-MELUN Capucins-câblage	01/01/2020	47 396,86	25	1 895,00	1 895,00	43 606,86
	2019B00117 2019 - COL-MELUN Capucins-Travaux divers	01/01/2020	118 176,67	15	7 878,00	7 878,00	102 420,67
	2019B00118 2019 - COL-MELUN Chopin-Travaux divers	01/01/2020	160 825,78	15	10 721,00	10 721,00	139 383,78
	2019B00119 2019 - COL-MITRY Langevin-Travaux divers	01/01/2020	13 120,43	15	874,00	874,00	11 372,43
	2019B00120 2019 - COL-MITRY Satie-Travaux divers	01/01/2020	82 687,28	15	5 512,00	5 512,00	71 663,28
	2019B00121 2019 - COL-MOISSY Boetie-Travaux divers	01/01/2020	156 047,09	15	10 403,00	10 403,00	135 241,09
	2019B00122 2019 - COL-MOISSY Maillettes-Travaux divers	01/01/2020	127 297,31	15	8 486,00	8 486,00	110 325,31
	2019B00123 2019 - COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers	01/01/2020	226 199,00	15	15 079,00	15 079,00	196 041,00
	2019B00124 2019 - COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers	01/01/2020	24 289,58	15	1 619,00	1 619,00	21 051,58
	2019B00125 2019 - COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers	01/01/2020	314 929,48	15	20 995,00	20 995,00	272 939,48
	2019B00127 2019 - COL-MORET Sisley-Travaux divers	01/01/2020	216 665,26	15	14 444,00	14 444,00	187 777,26
	2019B00128 2019 - COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers	01/01/2020	115 727,93	15	7 715,00	7 715,00	100 297,93
	2019B00129 2019 - COL-MOUROUX Sand-Travaux divers	01/01/2020	61 010,08	15	4 067,00	4 067,00	52 876,08
	2019B00130 2019 - COL Claye Tilleuls - Tx Construction	01/01/2020	40 775,05	25	1 631,00	1 631,00	37 513,05
	2019B00131 2019 - COL-NANDY Buron-Travaux divers	01/01/2020	445 396,04	15	29 693,00	29 693,00	386 010,04
	2019B00132 2019 - COL-PONTAULT Moulin- Cablage	01/01/2020	1 438,49	25	57,00	57,00	1 324,49
	2019B00133 2019 - COL-NANGIS Barthelemy-Travaux divers	01/01/2020	375 353,38	15	25 023,00	25 023,00	325 307,38
	2019B00135 2019 - COL-NANTEUIL La Dhuis-Travaux divers	01/01/2020	46 925,37	15	3 128,00	3 128,00	40 669,37
	2019B00136 2019 - COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers	01/01/2020	97 346,73	15	6 489,00	6 489,00	84 368,73
	2019B00137 2019 - COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers	01/01/2020	448 467,36	15	29 897,00	29 897,00	388 673,36
	2019B00139 2019 - COL-NOISIEL Lizard-Travaux divers	01/01/2020	344 362,07	15	22 957,00	22 957,00	298 448,07
	2019B00140 COL Boetie Moissy - Construction	01/01/2020	216 054,01	25	8 642,00	8 642,00	198 770,01
	2019B00141 2019 - COL-OISSERY Barres-Travaux divers	01/01/2020	124 657,17	15	8 310,00	8 310,00	108 037,17
	2019B00142 2019 - COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers	01/01/2020	391 046,07	15	26 069,00	26 069,00	338 908,07
	2019B00143 2019 - COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers	01/01/2020	124 441,10	15	8 296,00	8 296,00	107 849,10
	2019B00144 2019 - COL-OZOIR Philippe-Travaux divers	01/01/2020	57 008,13	15	3 800,00	3 800,00	49 408,13
	2019B00145 2019 - COL-VILLEPARISIS Philippe - Construction	01/01/2020	65 076,35	25	2 603,00	2 603,00	59 870,35
	2019B00146 2019 - COL-PERTHES Pisan-Travaux divers	01/01/2020	40 608,86	15	2 707,00	2 707,00	35 194,86
	2019B00147 2019 - COL-PIERRE Gama-Travaux divers	01/01/2020	83 888,02	15	5 592,00	5 592,00	72 704,02
	2019B00148 2019 - COL - THORIGNY Moulin - Tx Construction	01/01/2020	76 897,30	25	3 075,00	3 075,00	70 747,30
	2019B00149 2019 - COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers	01/01/2020	239 959,50	15	15 997,00	15 997,00	207 965,50

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00150 2019 - COL-PONTAULT Monthety-Travaux divers	01/01/2020	8 666,05	15	577,00	577,00	7 512,05
	2019B00151 2019 - COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers	01/01/2020	288 827,02	15	19 255,00	19 255,00	250 317,02
	2019B00152 2019 - COL - MAGNY Romilly - Travaux Construction	01/01/2020	82 405,86	25	3 296,00	3 296,00	75 813,86
	2019B00153 2019 - COL-PROVINS Curie-Travaux divers	01/01/2020	195 313,55	15	13 020,00	13 020,00	169 273,55
	2019B00154 2019 - COL-PROVINS Savigny-Travaux divers	01/01/2020	223 444,03	15	14 896,00	14 896,00	193 652,03
	2019B00156 2019 - COL-PROVINS Verne-Travaux divers	01/01/2020	119 400,86	15	7 960,00	7 960,00	103 480,86
	2019B00157 2019 - COL-REBAIS Prevert-Travaux divers	01/01/2020	74 529,53	15	4 968,00	4 968,00	64 593,53
	2019B00158 2019 - COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers	01/01/2020	233 413,67	15	15 560,00	15 560,00	202 293,67
	2019B00159 2019 - COL-ROISSY Garlande-Travaux divers	01/01/2020	185 400,04	15	12 360,00	12 360,00	160 680,04
	2019B00160 2019 - COL-ROZAY Remparts-Travaux divers	01/01/2020	311 484,93	15	20 765,00	20 765,00	269 954,93
	2019B00161 2019 - COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers	01/01/2020	229 189,86	15	15 279,00	15 279,00	198 631,86
	2019B00162 2019 - COL-SAVIGNY Grange- câblage	01/01/2020	8 340,61	25	333,00	333,00	7 674,61
	2019B00163 2019 - COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers	01/01/2020	188 173,23	15	12 544,00	12 544,00	163 085,23
	2019B00164 2019 - COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers	01/01/2020	32 733,76	15	2 182,00	2 182,00	28 369,76
	2019B00165 2019 - COL-SERRIS Renaud-Travaux divers	01/01/2020	67 997,69	15	4 533,00	4 533,00	58 931,69
	2019B00166 2019 - COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers	01/01/2020	44 573,95	15	2 971,00	2 971,00	38 631,95
	2019B00167 2019 - COL-SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers	01/01/2020	308 532,26	15	20 568,00	20 568,00	267 396,26
	2019B00168 2019 - COL-THIBAULT Vinci-Travaux divers	01/01/2020	6 700,60	15	446,00	446,00	5 808,60
	2019B00169 2019 - COL-TORCY Aragon-Travaux divers	01/01/2020	230 599,76	15	15 373,00	15 373,00	199 853,76
	2019B00171 2019 - COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers	01/01/2020	196 462,68	15	13 097,00	13 097,00	170 268,68
	2019B00173 2019 - COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers	01/01/2020	109 794,24	15	7 319,00	7 319,00	95 156,24
	2019B00174 2019 - COL-VAIRES Goscinny-Travaux divers	01/01/2020	33 267,75	15	2 217,00	2 217,00	28 833,75
	2019B00175 2019 - COL-VARENNES Triolet-Travaux divers	01/01/2020	226 894,15	15	15 126,00	15 126,00	196 642,15
	2019B00176 2019 - COL-VAUX Champs-Travaux divers	01/01/2020	16 640,19	15	1 109,00	1 109,00	14 422,19
	2019B00177 2019 - COL-VERNEUIL Peguy-Travaux divers	01/01/2020	119 090,19	15	7 939,00	7 939,00	103 212,19
	2019B00178 2019 - COL-VERT Vilar-Travaux divers	01/01/2020	178 656,36	15	11 910,00	11 910,00	154 836,36
	2019B00179 2019 - COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers	01/01/2020	96 152,54	15	6 410,00	6 410,00	83 332,54
	2019B00180 2019 - COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers	01/01/2020	166 473,99	15	11 098,00	11 098,00	144 277,99
	2019B00181 2019 - COL-VILLEPARISIS Philippe-Travaux divers	01/01/2020	71 565,01	15	4 771,00	4 771,00	62 023,01
	2019B00182 2019 - COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers	01/01/2020	206 395,07	15	13 759,00	13 759,00	178 877,07
	2019B00193 2019 - COL-VILLENEUVE Creusottes-Construction	01/01/2020	392,24	25	15,00	15,00	362,24
	2019B00194 2019 - COL-DAMMARIE Politzer- Construction	01/01/2020	144 874,83	25	5 794,00	5 794,00	133 286,83
	2019B00199 2019 - SAB-ART CE MEAUX VILLENY -Travaux	01/01/2020	90 517,25	15	6 034,00	6 034,00	78 449,25
	2019B00200 2019 - COL -TORCY Aragon - Cablage	01/01/2020	32 638,32	25	1 305,00	1 305,00	30 028,32
	2019B00206 2019 - COL -LE MEE Triolet - Cablages	01/01/2020	11 459,56	25	458,00	458,00	10 543,56
	2019B00218 2019- COL- Collège MONTEVRAIN Cablage	01/01/2020	162,05	25	6,00	6,00	150,05
	2019B00229 2019-col Guédon TORCY-Travaux divers 2019	01/01/2020	51 728,78	25	2 069,00	2 069,00	47 590,78
	2019B00236 2019- despatys melun travaux	01/01/2020	124 855,21	25	4 994,00	4 994,00	114 867,21
	2019B00258 2019 - COL -COULOMMIERS Lafayette - Cablage	01/01/2020	4 777,63	25	191,00	191,00	4 395,63

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00263 2019 - Montévrain Serris Travaux	01/01/2020	211,20	15	14,00	14,00	183,20
	2019B00270 2019 - COL-NANGIS Barthelemy- Cablages	01/01/2020	1 475,82	25	59,00	59,00	1 357,82
	2019B00271 2019 - COL-SERRIS Renaud- Cablages	01/01/2020	1 213,20	25	48,00	48,00	1 117,20
	2019B00272 2019 - COL-GRETZ Hutinel- Cablages	01/01/2020	342,19	25	13,00	13,00	316,19
	2019B00273 2019 - COL-CROUY Champivert- Cablages	01/01/2020	43 599,04	25	1 743,00	1 743,00	40 113,04
	2019B00339 2019 - COL Gama St Pierre - Cablages	01/01/2020	132,52	25	5,00	5,00	122,52
	2019B00340 2019 - COL Tilleuls Claye - Cablages	01/01/2020	200,87	25	8,00	8,00	184,87
	2019B00344 2019 - COL-CHELLES Soleil- Construction cablage	01/01/2020	1 409,28	25	56,00	56,00	1 297,28
	2019B00359 COL-PONTAULT Condorcet-Câblage	01/01/2020	45 614,76	25	1 824,00	1 824,00	41 966,76
	2019B00360 2019 - COL -THIBAUT Vinci - Construction	01/01/2020	17 396,07	25	695,00	695,00	16 006,07
	2019B00368 2019 - G SAND CREGY - cablage	01/01/2020	50 411,75	25	2 016,00	2 016,00	46 379,75
	2019B00376 2019-COL_BROSSOLETTE-Melun	01/01/2020	46 322,73	25	1 852,00	1 852,00	42 618,73
	2019B00398 2019-COL-VAIRES-Goscigny-construction	01/01/2020	13 817,52	25	552,00	552,00	12 713,52
	2019B00410 2019 - COL-VILLEPARISIS Monod - Construction	01/01/2020	53 168,21	25	2 126,00	2 126,00	48 916,21
	2019B00411 2019 - COL-MEAUX Frot-Construction	01/01/2020	52 118,82	25	2 084,00	2 084,00	47 950,82
	2019B00423 2019 - CE Ferte ss J (travaux)	01/01/2020	47 610,31	25	1 904,00	1 904,00	43 802,31
	2019B00424 COL - remparts rozay travaux 19	01/01/2020	687,50	25	27,00	27,00	633,50
	2019B00425 2019 - Garlande Roissy - Cablages	01/01/2020	709,12	25	28,00	28,00	653,12
	2019B00426 2019 - clg Curie PROVINS - Cablages	01/01/2020	13 383,59	25	535,00	535,00	12 313,59
	2019B00427 col -divers col2019	01/01/2020	12 810,32	25	512,00	512,00	11 786,32
	2019B00430 2019 - COL-MONTEREAU Malraux-Construction	01/01/2020	253,14	25	10,00	10,00	233,14
	2019B00431 2019-COL-MONTEREAU-Pierre-Construction	01/01/2020	97,58	25	3,00	3,00	91,58
	2019B00432 2019-COL-CRECY-Plaisir-Cablage	01/01/2020	554,75	25	22,00	22,00	510,75
	2019B00433 2019-COL-MEE-Fontaine-Travaux divers 2019	01/01/2020	7 970,72	25	318,00	318,00	7 334,72
	2019B00438 2019-COL-SAVIGNY-Wallon-Construction	01/01/2020	55 557,49	25	2 222,00	2 222,00	51 113,49
	2019B00439 2019-COL-MOISSY-Maillettes-Construction	01/01/2020	1 287,36	25	51,00	51,00	1 185,36
	2019B00440 COL-MEAUX DUNANT- Construction	01/01/2020	159 511,38	25	6 380,00	6 380,00	146 751,38
	2019B00444 col - 2019 col campin ferte g	01/01/2020	3 322,87	15	221,00	221,00	2 880,87
	2019B00447 COL-ESBLY-Braille-Construction	01/01/2020	202,27	25	8,00	8,00	186,27
	2020B00299 2019 - COL-TORCY Guedon-Travaux divers	01/01/2020	18 914,74	15	1 260,00	1 260,00	16 394,74
	2020B00334 SAVIGNY / 4 rue de l'Aluminium / B	18/09/2020	540 929,84	25	21 369,00	21 648,00	497 912,84
	2021B00135 SAVIGNY / 1 rue du Zinc / B	25/02/2021	3 644 370,19	25	0,00	145 774,00	3 498 596,19
	2016B00279 COL-VERNEUIL Peguy-Câblage	09/08/2021	188 792,61	25	0,00	7 551,00	181 241,61
	2016B00305 COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux câblage	09/08/2021	265 452,54	25	0,00	10 618,00	254 834,54
	2017B00239 COL-MORET Sisley-travaux cablage	09/08/2021	79 638,80	25	0,00	3 185,00	76 453,80
	2017B00241 COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux câblage	09/08/2021	206 971,97	25	0,00	8 278,00	198 693,97
	2017B00305 COL - CESSON Grand PARC Réhabilitation	09/08/2021	231 263,61	25	0,00	9 250,00	222 013,61
	2018B00344 COL-SOUPPES CHEVALLIER - Travaux en cours	09/08/2021	47 903,18	25	0,00	1 916,00	45 987,18
	2020B00001 2020 - COL-ROZAY Remparts- Construction	09/08/2021	36 242,24	25	0,00	1 449,00	34 793,24
	2020B00002 2020 - COL-VILLIERS-Tournelles - Construction	09/08/2021	52 606,45	25	0,00	2 104,00	50 502,45
	2020B00003 2020 - COL-TOURNAN Vermay- Cablage	09/08/2021	2 343,01	25	0,00	93,00	2 250,01
	2020B00004 2020 - COL-DIVERS Collèges- Construction	09/08/2021	1 575,71	25	0,00	63,00	1 512,71
	2020B00007 2020 - COL-PROVINS Curie - Cablages	09/08/2021	2 378,49	25	0,00	95,00	2 283,49
	2020B00008 2020 - SAB - CE FERTE ss JOUARRE (travaux)	09/08/2021	17 782,15	25	0,00	711,00	17 071,15
	2020B00010 2020 - COL-MAGNY Romilly - Construction	09/08/2021	1 064,46	25	0,00	42,00	1 022,46

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00012 2020 - COL-BUSSY Monet- Construction	09/08/2021	112 486,19	25	0,00	4 499,00	107 987,19
	2020B00014 2020 - COL-COULOMMIERS Lafayette - Cablage	09/08/2021	1 156,91	25	0,00	46,00	1 110,91
	2020B00015 2020 - COL-FARGEAU Villon - Câblages	09/08/2021	8 267,86	25	0,00	330,00	7 937,86
	2020B00016 2020 - COL-FERTE Rochefoucault - Câblages	09/08/2021	725,78	25	0,00	29,00	696,78
	2020B00018 2020 - COL-MEE Triolet - Câblages	09/08/2021	71 564,89	25	0,00	2 862,00	68 702,89
	2020B00020 2020 - COL-MONTEREAU Eluard - Construction	09/08/2021	10 209,62	25	0,00	408,00	9 801,62
	2020B00022 2020 - COL -THIBAUT Vinci - Construction	09/08/2021	983,48	25	0,00	39,00	944,48
	2020B00023 2020 - COL-CLAYE Tilleuls - Cablages	09/08/2021	1 356,42	25	0,00	54,00	1 302,42
	2020B00024 2020 - COL-TORCY Aragon - Cablage	09/08/2021	847,20	25	0,00	33,00	814,20
	2020B00026 2020 - COL-AVON Vallée-Travaux divers	09/08/2021	147 969,29	15	0,00	9 864,00	138 105,29
	2020B00027 2020 - COL-BAILLY Bles-Travaux divers	09/08/2021	126 543,97	15	0,00	8 436,00	118 107,97
	2020B00028 2020 - COL-BOIS Denecourt-Travaux divers	09/08/2021	37 234,01	15	0,00	2 482,00	34 752,01
	2020B00029 2020 - COL-BRAY Rostand-Travaux divers	09/08/2021	137 959,66	15	0,00	9 197,00	128 762,66
	2020B00031 2020 - COL-BRIE Brassens-Travaux divers	09/08/2021	229 885,91	15	0,00	15 325,00	214 560,91
	2020B00032 2020 - COL-BRIE Chaussy - Cablage	09/08/2021	65 748,14	25	0,00	2 629,00	63 119,14
	2020B00033 2020 - COL-BRIE Chaussy-Travaux divers	09/08/2021	625 765,02	15	0,00	41 717,00	584 048,02
	2020B00034 2020 - COL-BROU Jaures-Travaux divers	09/08/2021	144 698,47	15	0,00	9 646,00	135 052,47
	2020B00035 2020 - COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers	09/08/2021	275 078,64	15	0,00	18 338,00	256 740,64
	2020B00036 2020 - COL-BUSSY Frank-Ne pas utiliser->2019B00228	09/08/2021	82 232,12	25	0,00	3 289,00	78 943,12
	2020B00037 2020 - COL-BUSSY Frank-Travaux divers	09/08/2021	248 600,24	15	0,00	16 573,00	232 027,24
	2020B00038 2020 - COL-BUSSY Monet-Travaux divers	09/08/2021	7 725,61	15	0,00	515,00	7 210,61
	2020B00039 2020 - COL-CESSON Parc-Travaux divers	09/08/2021	1 822,07	15	0,00	121,00	1 701,07
	2020B00040 2020 - COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers	09/08/2021	183 136,58	15	0,00	12 209,00	170 927,58
	2020B00041 2020 - COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers	09/08/2021	235 305,70	15	0,00	15 687,00	219 618,70
	2020B00042 2020 - COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers	09/08/2021	152 086,90	15	0,00	10 139,00	141 947,90
	2020B00044 2020 - COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers	09/08/2021	51 580,45	15	0,00	3 438,00	48 142,45
	2020B00045 2020 - COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers	09/08/2021	117 254,44	15	0,00	7 816,00	109 438,44
	2020B00046 2020 - COL-CHATEAU Roux-Travaux divers	09/08/2021	345 143,65	15	0,00	23 009,00	322 134,65
	2020B00047 2020 - COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers	09/08/2021	142 871,15	15	0,00	9 524,00	133 347,15
	2020B00048 2020 - COL-CHELLES Corot-Travaux divers	09/08/2021	66 003,85	15	0,00	4 400,00	61 603,85
	2020B00049 2020 - COL-CHELLES Europe-Travaux divers	09/08/2021	174 791,53	15	0,00	11 652,00	163 139,53
	2020B00050 2020 - COL-CHELLES Soleil- Construction cablage	09/08/2021	20 365,56	25	0,00	814,00	19 551,56
	2020B00051 2020 - COL-CHELLES Soleil-Travaux divers	09/08/2021	317 010,61	15	0,00	21 134,00	295 876,61
	2020B00052 2020 - COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers	09/08/2021	175 866,76	15	0,00	11 724,00	164 142,76
	2020B00053 2020 - COL-CHESSY Chene-Travaux divers	09/08/2021	174 852,60	15	0,00	11 656,00	163 196,60
	2020B00054 2020 - COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers	09/08/2021	198 981,28	15	0,00	13 265,00	185 716,28
	2020B00055 2020 - COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers	09/08/2021	190 109,18	15	0,00	12 673,00	177 436,18
	2020B00056 2020 - COL-COMBS Aulnes-Travaux divers	09/08/2021	83 623,59	15	0,00	5 574,00	78 049,59
	2020B00057 2020 - COL-COMBS Cites-Travaux divers	09/08/2021	54 962,73	15	0,00	3 664,00	51 298,73
	2020B00058 2020 - COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers	09/08/2021	129 126,40	15	0,00	8 608,00	120 518,40
	2020B00060 2020 - COL-COULOMMIERS Remy-Travaux divers	09/08/2021	34 946,14	15	0,00	2 329,00	32 617,14
	2020B00061 2020 - COL-COURTRY Callas-Travaux divers	09/08/2021	42 901,46	15	0,00	2 860,00	40 041,46
	2020B00062 2020 - COL-CRECY Plaisir-Travaux divers	09/08/2021	290 079,54	15	0,00	19 338,00	270 741,54

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00063 2020 - COL-CREGY Sand-Travaux divers	09/08/2021	68 213,96	15	0,00	4 547,00	63 666,96
	2020B00064 2020 - COL-CROUY Champivert- Cablages	09/08/2021	117,41	25	0,00	4,00	113,41
	2020B00065 2020 - COL-CROUY Champivert-Travaux divers	09/08/2021	405 244,76	15	0,00	27 016,00	378 228,76
	2020B00066 2020 - COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers	09/08/2021	61 702,81	15	0,00	4 113,00	57 589,81
	2020B00068 2020 - COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers	09/08/2021	473 486,10	15	0,00	31 565,00	441 921,10
	2020B00069 2020 - COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers	09/08/2021	39 736,09	15	0,00	2 649,00	37 087,09
	2020B00070 2020 - COL-DIVERS Collèges- Travaux divers	09/08/2021	416 954,63	15	0,00	27 796,00	389 158,63
	2020B00071 2020 - COL-DONNEMARIE Montois-Câblage	09/08/2021	353,47	25	0,00	14,00	339,47
	2020B00072 2020 - COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers	09/08/2021	146 675,25	15	0,00	9 778,00	136 897,25
	2020B00073 2020 - COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers	09/08/2021	227 888,74	15	0,00	15 192,00	212 696,74
	2020B00074 2020 - COL-ESBLY Braille-Travaux divers	09/08/2021	401 503,98	15	0,00	26 766,00	374 737,98
	2020B00075 2020 - COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers	09/08/2021	317 691,14	15	0,00	21 179,00	296 512,14
	2020B00076 2020 - COL-FARGEAU Villon-Travaux divers	09/08/2021	186 680,79	15	0,00	12 445,00	174 235,79
	2020B00077 2020 - COL-FERTE Campin-Travaux divers	09/08/2021	268 617,03	15	0,00	17 907,00	250 710,03
	2020B00078 2020 - COL-FERTE Glacis-Travaux divers	09/08/2021	50 748,13	15	0,00	3 383,00	47 365,13
	2020B00079 2020 - COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers	09/08/2021	260 164,22	15	0,00	17 344,00	242 820,22
	2020B00080 2020 - COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers	09/08/2021	13 272,78	15	0,00	884,00	12 388,78
	2020B00081 2020 - COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux divers	09/08/2021	218 609,65	15	0,00	14 573,00	204 036,65
	2020B00082 2020 - COL-FONTENAY Mallarme-Travaux divers	09/08/2021	21 792,31	15	0,00	1 452,00	20 340,31
	2020B00083 2020 - COL-GERMAIN Hessel-Travaux divers	09/08/2021	41 389,57	15	0,00	2 759,00	38 630,57
	2020B00085 2020 - COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers	09/08/2021	141 491,34	15	0,00	9 432,00	132 059,34
	2020B00086 2020 - COL-LAGNY Arpents-Travaux divers	09/08/2021	503 405,62	15	0,00	33 560,00	469 845,62
	2020B00087 2020 - COL-LAGNY Riviere -Travaux divers	09/08/2021	231 716,45	15	0,00	15 447,00	216 269,45
	2020B00088 2020 - COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers	09/08/2021	155 733,90	15	0,00	10 382,00	145 351,90
	2020B00090 2020 - COL-LIEUSAINTE Louis-Travaux divers	09/08/2021	329 902,43	15	0,00	21 993,00	307 909,43
	2020B00091 2020 - COL-LIEUSAINTE Pyramide-Travaux divers	09/08/2021	87 408,27	15	0,00	5 827,00	81 581,27
	2020B00093 2020 - COL-LIZY Saens-Travaux divers	09/08/2021	30 690,92	15	0,00	2 046,00	28 644,92
	2020B00094 2020 - COL-LOGNES Mailliere-Travaux divers	09/08/2021	51 658,50	15	0,00	3 443,00	48 215,50
	2020B00095 2020 - COL-LOGNES Segrais-Travaux divers	09/08/2021	230 931,32	15	0,00	15 395,00	215 536,32
	2020B00096 2020 - COL-LORREZ Prevert-Travaux divers	09/08/2021	405 872,53	15	0,00	27 058,00	378 814,53
	2020B00097 2020 - COL-MAGNY Monet provisoire-Travaux divers	09/08/2021	4 670,40	15	0,00	311,00	4 359,40
	2020B00098 2020 - COL-MAGNY Romilly-Travaux divers	09/08/2021	39 754,36	15	0,00	2 650,00	37 104,36
	2020B00100 2020 - COL-MARD Brassens-Travaux divers	09/08/2021	219 089,27	15	0,00	14 605,00	204 484,27
	2020B00101 2020 - COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers	09/08/2021	56 393,94	15	0,00	3 759,00	52 634,94
	2020B00102 2020 - COL-MEAUX Camus-Travaux divers	09/08/2021	209 492,90	15	0,00	13 966,00	195 526,90
	2020B00103 2020 - COL-MEAUX Dunant-Travaux divers	09/08/2021	64 643,91	15	0,00	4 309,00	60 334,91
	2020B00105 2020 - COL-MEAUX Frot-Travaux divers	09/08/2021	38 701,94	15	0,00	2 580,00	36 121,94



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00106 2020 - COL-MEAUX Henri IV -Travaux divers	09/08/2021	356 961,93	15	0,00	23 797,00	333 164,93
	2020B00107 2020 - COL-MEE Fontaine-Travaux divers	09/08/2021	40 651,79	15	0,00	2 710,00	37 941,79
	2020B00108 2020 - COL-MEE Triolet-Travaux divers	09/08/2021	164 703,40	15	0,00	10 980,00	153 723,40
	2020B00109 2020 - COL-MELUN Amyot-Travaux divers	09/08/2021	440 564,05	15	0,00	29 370,00	411 194,05
	2020B00110 2020 - COL-MELUN Brossolette-Travaux divers	09/08/2021	150 463,72	15	0,00	10 030,00	140 433,72
	2020B00112 2020 - COL-MELUN Capucins-Travaux divers	09/08/2021	99 753,49	15	0,00	6 650,00	93 103,49
	2020B00113 2020 - COL-MELUN Chopin-Travaux divers	09/08/2021	201 359,08	15	0,00	13 423,00	187 936,08
	2020B00114 2020 - COL-MITRY Langevin-Travaux divers	09/08/2021	18 730,54	15	0,00	1 248,00	17 482,54
	2020B00115 2020 - COL-MITRY Satie-Travaux divers	09/08/2021	136 877,95	15	0,00	9 125,00	127 752,95
	2020B00116 2020 - COL-MOISSY Boetie-Travaux divers	09/08/2021	593 144,85	15	0,00	39 542,00	553 602,85
	2020B00117 2020 - COL-MOISSY Maillettes-Travaux divers	09/08/2021	362 641,52	15	0,00	24 176,00	338 465,52
	2020B00118 2020 - COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers	09/08/2021	573 071,54	15	0,00	38 204,00	534 867,54
	2020B00120 2020 - COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers	09/08/2021	134 004,18	15	0,00	8 933,00	125 071,18
	2020B00121 2020 - COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers	09/08/2021	249 928,76	15	0,00	16 661,00	233 267,76
	2020B00122 2020 - COL-MORET Sisley-Travaux divers	09/08/2021	287 343,38	15	0,00	19 156,00	268 187,38
	2020B00123 2020 - COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers	09/08/2021	200 070,73	15	0,00	13 338,00	186 732,73
	2020B00124 2020 - COL-MOUROUX Sand-Travaux divers	09/08/2021	134 813,97	15	0,00	8 987,00	125 826,97
	2020B00125 2020 - COL-NANDY Buron-Travaux divers	09/08/2021	172 784,71	15	0,00	11 518,00	161 266,71
	2020B00127 2020 - COL-NANGIS Barthelemy-Travaux divers	09/08/2021	238 688,59	15	0,00	15 912,00	222 776,59
	2020B00128 2020 - COL-NANTEUIL La Dhuis-Travaux divers	09/08/2021	212 531,08	15	0,00	14 168,00	198 363,08
	2020B00129 2020 - COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers	09/08/2021	325 126,84	15	0,00	21 675,00	303 451,84
	2020B00130 2020 - COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers	09/08/2021	124 537,87	15	0,00	8 302,00	116 235,87
	2020B00131 2020 - COL-NOISIEL Luzard-Travaux divers	09/08/2021	511 460,97	15	0,00	34 097,00	477 363,97
	2020B00132 2020 - COL-OISSERY Barres-Travaux divers	09/08/2021	342 244,82	15	0,00	22 816,00	319 428,82
	2020B00133 2020 - COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers	09/08/2021	393 525,56	15	0,00	26 235,00	367 290,56
	2020B00134 2020 - COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers	09/08/2021	133 082,73	15	0,00	8 872,00	124 210,73
	2020B00135 2020 - COL-OZOIR Philippe-Travaux divers	09/08/2021	421 380,07	15	0,00	28 092,00	393 288,07
	2020B00136 2020 - COL-PERTHES Pisan-Travaux divers	09/08/2021	50 467,68	15	0,00	3 364,00	47 103,68
	2020B00137 2020 - COL-PIERRE Gama-Travaux divers	09/08/2021	173 974,10	15	0,00	11 598,00	162 376,10
	2020B00138 2020 - COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers	09/08/2021	167 051,77	15	0,00	11 136,00	155 915,77
	2020B00139 2020 - COL-PONTAULT Monthety-Travaux divers	09/08/2021	35 835,18	15	0,00	2 389,00	33 446,18
	2020B00141 2020 - COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers	09/08/2021	180 519,38	15	0,00	12 034,00	168 485,38
	2020B00142 2020 - COL-PROVINS Curie-Travaux divers	09/08/2021	164 544,94	15	0,00	10 969,00	153 575,94
	2020B00143 2020 - COL-PROVINS Savigny-Travaux divers	09/08/2021	73 222,16	15	0,00	4 881,00	68 341,16
	2020B00144 2020 - COL-PROVINS Verne-Travaux divers	09/08/2021	310 094,30	15	0,00	20 672,00	289 422,30
	2020B00146 2020 - COL-REBAIS Prevert-Travaux divers	09/08/2021	64 370,57	15	0,00	4 291,00	60 079,57
	2020B00147 2020 - COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers	09/08/2021	127 541,58	15	0,00	8 502,00	119 039,58
	2020B00148 2020 - COL-ROISSY Garlande-Travaux divers	09/08/2021	55 393,12	15	0,00	3 692,00	51 701,12
	2020B00149 2020 - COL-ROZAY Remparts-Travaux divers	09/08/2021	136 369,04	15	0,00	9 091,00	127 278,04
	2020B00150 2020 - COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers	09/08/2021	343 599,68	15	0,00	22 906,00	320 693,68
	2020B00152 2020 - COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers	09/08/2021	324 307,02	15	0,00	21 620,00	302 687,02
	2020B00153 2020 - COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers	09/08/2021	187 556,95	15	0,00	12 503,00	175 053,95
	2020B00155 2020 - COL-SERRIS Renaud-Travaux divers	09/08/2021	96 613,92	15	0,00	6 440,00	90 173,92
	2020B00156 2020 - COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers	09/08/2021	129 632,97	15	0,00	8 642,00	120 990,97

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00157 2020 - COL-SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers	09/08/2021	222 715,41	15	0,00	14 847,00	207 868,41
	2020B00158 2020 - COL-ST FARGEAU Villon- NE PAS UTILISER	09/08/2021	160 378,84	25	0,00	6 415,00	153 963,84
	2020B00159 COL-ST FARGEAU 2ème collège - Construction	09/08/2021	58 033,22	25	0,00	2 321,00	55 712,22
	2020B00160 2020 - COL-THIBAUT Vinci-Travaux divers	09/08/2021	77 018,83	15	0,00	5 134,00	71 884,83
	2020B00161 2020 - COL-THORIGNY Moulin-Travaux divers	09/08/2021	228 465,62	15	0,00	15 231,00	213 234,62
	2020B00162 2020 - COL-TORCY Aragon-Travaux divers	09/08/2021	117 201,35	15	0,00	7 813,00	109 388,35
	2020B00163 2020 - COL-TORCY Guedon-Travaux divers	09/08/2021	27 099,73	15	0,00	1 806,00	25 293,73
	2020B00164 2020 - COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers	09/08/2021	177 241,29	15	0,00	11 816,00	165 425,29
	2020B00165 2020 - COL-TOURNAN Vermay-Travaux divers	09/08/2021	50 112,38	15	0,00	3 340,00	46 772,38
	2020B00166 2020 - COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers	09/08/2021	282 675,51	15	0,00	18 845,00	263 830,51
	2020B00167 2020 - COL-VAIRES Gosciny-Travaux divers	09/08/2021	31 324,84	15	0,00	2 088,00	29 236,84
	2020B00168 2020 - COL-VARENNES Triolet-Travaux divers	09/08/2021	211 468,66	15	0,00	14 097,00	197 371,66
	2020B00169 2020 - COL-VAUX Champs-Travaux divers	09/08/2021	3 980,04	15	0,00	265,00	3 715,04
	2020B00170 2020 - COL-VERNEUIL Peguy-Travaux divers	09/08/2021	250 737,89	15	0,00	16 715,00	234 022,89
	2020B00171 2020 - COL-VERT Vilar-Travaux divers	09/08/2021	22 065,90	15	0,00	1 471,00	20 594,90
	2020B00172 2020 - COL-VILLENEUVE Creusottes-Construction	09/08/2021	1 869,61	25	0,00	74,00	1 795,61
	2020B00173 2020 - COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers	09/08/2021	85 403,31	15	0,00	5 693,00	79 710,31
	2020B00174 2020 - COL-VILLEPARISIS Monod - Construction	09/08/2021	8 266,81	25	0,00	330,00	7 936,81
	2020B00175 2020 - COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers	09/08/2021	774 316,84	15	0,00	51 621,00	722 695,84
	2020B00177 2020 - COL-VILLEPARISIS Philipe-Travaux divers	09/08/2021	78 235,37	15	0,00	5 215,00	73 020,37
	2020B00178 2020 - COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers	09/08/2021	382 523,92	15	0,00	25 501,00	357 022,92
	2020B00181 2020 - COL-ROISSY Garlande - Cablages	09/08/2021	11 322,53	25	0,00	452,00	10 870,53
	2020B00183 2020 - COL-MONTEVRAIN Aubrac- Travaux divers	09/08/2021	65 040,84	15	0,00	4 336,00	60 704,84
	2020B00191 2020 - SAB - PROVINS Foyer - Construction	09/08/2021	882,19	25	0,00	35,00	847,19
	2020B00198 2020 - SAB-ART CE MEAUX VILLENOY -Travaux	09/08/2021	7 303,49	15	0,00	486,00	6 817,49
	2020B00260 2020- COL-CHELLES Weczerka - Cablage	09/08/2021	12 525,25	25	0,00	501,00	12 024,25
	2020B00261 2020- COL-MONTEVRAIN Aubrac- Travaux	09/08/2021	3 624,76	25	0,00	144,00	3 480,76
	2020B00263 2020- despatys melun travaux	09/08/2021	104 028,05	25	0,00	4 161,00	99 867,05
	2020B00265 COL-FERTE Campin - Cablages	09/08/2021	3 089,42	25	0,00	123,00	2 966,42
	2020B00267 2020-COL-MELUN Brossolette- Construction	09/08/2021	12 784,46	25	0,00	511,00	12 273,46
	2020B00268 2020 - COL-CRECY Plaisir-Cablage	09/08/2021	206,56	25	0,00	8,00	198,56
	2020B00271 2020-COL-MONTEREAU-Pierre-Construction	09/08/2021	19 117,91	25	0,00	764,00	18 353,91
	2020B00272 2020-COL-SAVIGNY-Wallon-Construction	09/08/2021	118 957,91	25	0,00	4 758,00	114 199,91
	2020B00273 2020-COL-VAIRES-Gosciny-construction	09/08/2021	51 062,40	25	0,00	2 042,00	49 020,40
	2020B00281 2020-COL-BRIE-Chaussy-Travaux divers	09/08/2021	12 286,26	25	0,00	491,00	11 795,26
	2020B00282 2020 - COL - CHELLES Weczerka -Travux divers	09/08/2021	79 178,15	25	0,00	3 167,00	76 011,15
	2020B00283 2020-col Beltrame Vulaines - travaux en cours	09/08/2021	22 071,90	15	0,00	1 471,00	20 600,90
	2020B00284 2020- COL-MEAUX Camus Câblage	09/08/2021	49 710,60	25	0,00	1 988,00	47 722,60
	2020B00286 2020 - COL -FAREMOUTIERS Michel - Cablage	09/08/2021	772,38	25	0,00	30,00	742,38

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00287 2020 - COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers	09/08/2021	115 533,96	25	0,00	4 621,00	110 912,96
	2020B00292 2020 - COL-LIEUSAINTE Louis- Cablage	09/08/2021	20 405,60	25	0,00	816,00	19 589,60
	2020B00293 2020 - COL-LE CHATELET Bonheur - Cablage	09/08/2021	74 373,33	25	0,00	2 974,00	71 399,33
	2020B00294 2020 - COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux const	09/08/2021	112 512,29	25	0,00	4 500,00	108 012,29
	2020B00295 2020 col cousteau bussy travaux	09/08/2021	4 332,72	25	0,00	173,00	4 159,72
	2020B00300 2020 - COL-MAGNY Monet - Construction	09/08/2021	71 457,95	25	0,00	2 858,00	68 599,95
	2020B00301 2020 - COL -SOUPPLET Tronchon - Construction	09/08/2021	318 544,11	25	0,00	12 741,00	305 803,11
	2020B00302 2020 - COL-VILLEPARISIS Philipe - Construction	09/08/2021	10 704,64	25	0,00	428,00	10 276,64
	2020B00304 COL-PONTAULT-Monthety-Construction	09/08/2021	1 291,26	25	0,00	51,00	1 240,26
	2020B00305 COL-PONTAULT-Condorcet-Construction	09/08/2021	25 969,97	25	0,00	1 038,00	24 931,97
	2020B00317 2020 - COL LOGNES Segrais trav divers	09/08/2021	16 207,81	25	0,00	648,00	15 559,81
	2020B00319 COL-NANDY Buron-Câblage	09/08/2021	1 415,80	25	0,00	56,00	1 359,80
	2020B00320 2020 - COL-CHELLES Europe-Construction	09/08/2021	44 198,59	25	0,00	1 767,00	42 431,59
	2020B00321 2020 -COL- Emerainville Gogh - travaux	09/08/2021	82 106,01	25	0,00	3 284,00	78 822,01
	2020B00324 2020-COL-FERTE-Rochefoucauld-travaux divers	09/08/2021	130 683,75	25	0,00	5 227,00	125 456,75
	2020B00325 COL-TRILPORT- enclume - Construction	09/08/2021	115 967,88	25	0,00	4 638,00	111 329,88
	2020B00326 2020-COL-MELUN Amyot travaux divers	09/08/2021	50 209,86	15	0,00	3 347,00	46 862,86
	2020B00331 COL-CHELLES Corot - Cablage	09/08/2021	78 887,17	25	0,00	3 155,00	75 732,17
	2020B00333 2020 - COL -LORREZ Prévert - Construction	09/08/2021	29 103,29	25	0,00	1 164,00	27 939,29
	2020B00335 COL-MOUROUX-sand-Construction	09/08/2021	386 401,10	25	0,00	15 456,00	370 945,10
	2020B00338 COL_LAGNY_Riviere_Construction	09/08/2021	3 412,40	25	0,00	136,00	3 276,40
	2020B00339 2020 - COL -BUSSY Provisoire - Travaux divers	09/08/2021	7 040,83	15	0,00	469,00	6 571,83
	2020B00343 2020_COL_TOURNAN_Vermay_Construction	09/08/2021	70 732,40	25	0,00	2 829,00	67 903,40
	2020B00344 2020 - COL bois le roi travaux divers	09/08/2021	13 849,07	15	0,00	923,00	12 926,07
	2020B00345 2020- COL- CHAPELLE Castille - Câblages	09/08/2021	12 590,23	25	0,00	503,00	12 087,23
	2011B00259 COL-Vermay TOURNAN/Réhabilitation	22/08/2022	19 656 040,55	25	0,00	0,00	19 656 040,55
	2015B00268 COL-VULAINES construction college	22/08/2022	18 334 329,72	25	0,00	0,00	18 334 329,72
	2016B00254 COL-Vinci St Thibault construction	22/08/2022	4 483 323,28	25	0,00	0,00	4 483 323,28
	2017B00268 COL-MONTEVRAIN aubrac - const collègue	22/08/2022	21 704 428,02	25	0,00	0,00	21 704 428,02
	2017B00291-21312 COL -COL cesson rehab 1/2 p	22/08/2022	648 520,89	25	0,00	0,00	648 520,89
	2018B00312 COL-DAMMARIE Doisneau - construction	22/08/2022	1 880 162,64	25	0,00	0,00	1 880 162,64
	2018B00326 COL - col restruct1/2 p fontenay	22/08/2022	4 136 235,85	25	0,00	0,00	4 136 235,85
	2018B00346 COL-PROV BUSSY - Construction	22/08/2022	16 605 653,98	25	0,00	0,00	16 605 653,98
	2019B00058 2019 - COL Mallarmé Fontenay - Construction	22/08/2022	255 158,35	25	0,00	0,00	255 158,35
	2020B00269 COL - COMBS Aulnes - Réhab travaux	22/08/2022	5 192 804,29	25	0,00	0,00	5 192 804,29
	2020B00337 COL_CHELLES_Corot_Construction	22/08/2022	3 441,56	25	0,00	0,00	3 441,56
	2020B00347 COL - Wiener Champs Réhab Construction	22/08/2022	429 682,39	25	0,00	0,00	429 682,39
	2021B00002 2021 - COL-LIZY St SAENS- Cablage	22/08/2022	183 570,44	25	0,00	0,00	183 570,44
	2021B00009 2021 - COL -SOUPPLET Tronchon - Construction	22/08/2022	754,92	25	0,00	0,00	754,92
	2021B00012 2021 - COL-AVON Vallée-Travaux divers	22/08/2022	266 943,04	15	0,00	0,00	266 943,04
	2021B00013 2021 - COL-BAILLY Bles-Travaux divers	22/08/2022	25 285,53	15	0,00	0,00	25 285,53
	2021B00014 2021 - COL-BOIS Denecourt-Travaux divers	22/08/2022	32 071,47	15	0,00	0,00	32 071,47
	2021B00015 2021 - COL-BRAY Rostand-Travaux divers	22/08/2022	133 402,59	15	0,00	0,00	133 402,59
	2021B00017 2021 - COL-BRIE Brassens-Travaux divers	22/08/2022	135 440,80	15	0,00	0,00	135 440,80
	2021B00018 2021 - COL-BRIE Chaussy - Cablage	22/08/2022	3 375,67	25	0,00	0,00	3 375,67
	2021B00019 2021 - COL-BRIE Chaussy-Travaux divers	22/08/2022	537 659,97	15	0,00	0,00	537 659,97
	2021B00020 2021 - COL-BROU Jaures-Travaux divers	22/08/2022	179 380,93	15	0,00	0,00	179 380,93

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00021 2021 - COL-BUSSY Cousteau-Travaux divers	22/08/2022	313 326,34	15	0,00	0,00	313 326,34
	2021B00023 2021 - COL-BUSSY Frank-Travaux divers	22/08/2022	93 606,27	15	0,00	0,00	93 606,27
	2021B00024 2021 - COL-LOGNES Mailliere - Cablage (En cours)	22/08/2022	1 029,04	25	0,00	0,00	1 029,04
	2021B00025 2021 - COL-BUSSY Monet-Travaux divers	22/08/2022	63 747,01	15	0,00	0,00	63 747,01
	2021B00026 2021 - COL-CESSON Parc-Travaux divers	22/08/2022	3 809,21	15	0,00	0,00	3 809,21
	2021B00027 2021 - COL-CHAMPAGNE Gregh-Travaux divers	22/08/2022	270 846,90	15	0,00	0,00	270 846,90
	2021B00028 2021 - COL-CHAMPS Lanoux-Travaux divers	22/08/2022	9 585,89	15	0,00	0,00	9 585,89
	2021B00029 2021 - COL-CHAMPS Picasso-Travaux divers	22/08/2022	201 467,84	15	0,00	0,00	201 467,84
	2021B00030 2021 - COL-CHAMPS Wiener-Câblage	22/08/2022	960,00	25	0,00	0,00	960,00
	2021B00031 2021 - COL-CHAMPS Wiener-Travaux divers	22/08/2022	152 744,62	15	0,00	0,00	152 744,62
	2021B00032 2021 - COL-CHAPELLE Castille-Travaux divers	22/08/2022	218 699,94	15	0,00	0,00	218 699,94
	2021B00033 2021 - COL-CHATEAU Roux-Travaux divers	22/08/2022	74 766,96	15	0,00	0,00	74 766,96
	2021B00034 2021 - COL-CHATELET Bonheur-Travaux divers	22/08/2022	76 929,98	15	0,00	0,00	76 929,98
	2021B00035 2021 - COL-CHELLES Corot-Travaux divers	22/08/2022	65 388,40	15	0,00	0,00	65 388,40
	2021B00037 2021 - COL-CHELLES Europe-Travaux divers	22/08/2022	107 283,51	15	0,00	0,00	107 283,51
	2021B00038 2021 - COL-CHELLES Soleil- Construction cablage	22/08/2022	1 895,92	25	0,00	0,00	1 895,92
	2021B00039 2021 - COL-CHELLES Soleil-Travaux divers	22/08/2022	235 342,09	15	0,00	0,00	235 342,09
	2021B00040 2021 - COL-CHELLES Weczerka-Travaux divers	22/08/2022	40 270,02	15	0,00	0,00	40 270,02
	2021B00041 2021 - COL-CHESSY Chene-Travaux divers	22/08/2022	140 690,64	15	0,00	0,00	140 690,64
	2021B00043 2021 - COL-PROVINS Verne- Construction	22/08/2022	52 101,29	25	0,00	0,00	52 101,29
	2021B00044 2021 - COL-CLAYE Tilleuls-Travaux divers	22/08/2022	134 731,89	15	0,00	0,00	134 731,89
	2021B00045 2021 - COL-CLAYE Tourelles-Travaux divers	22/08/2022	90 673,96	15	0,00	0,00	90 673,96
	2021B00046 2021 - COL-COMBS Aulnes-Travaux divers	22/08/2022	33 072,72	15	0,00	0,00	33 072,72
	2021B00047 2021 - COL-COMBS Cites-Travaux divers	22/08/2022	214 218,14	15	0,00	0,00	214 218,14
	2021B00048 2021 - COL-COULOMMIERS Lafayette - Cablage	22/08/2022	68 320,94	25	0,00	0,00	68 320,94
	2021B00049 2021 - COL-COULOMMIERS Lafayette-Travaux divers	22/08/2022	142 132,65	15	0,00	0,00	142 132,65
	2021B00051 2021 - COL-COULOMMIERS Remy-Travaux divers	22/08/2022	19 767,95	15	0,00	0,00	19 767,95
	2021B00052 2021 - COL-COURTRY Callas-Travaux divers	22/08/2022	111 622,91	15	0,00	0,00	111 622,91
	2021B00054 2021 - COL-CRECY Plaisir-Travaux divers	22/08/2022	64 757,59	15	0,00	0,00	64 757,59
	2021B00055 2021 - COL-CREGY Sand - cablage	22/08/2022	90 167,60	25	0,00	0,00	90 167,60
	2021B00056 2021 - COL-CREGY Sand-Travaux divers	22/08/2022	367 908,04	15	0,00	0,00	367 908,04
	2021B00057 2021 - COL-CROUY Champivert- Cablages	22/08/2022	1 229,58	25	0,00	0,00	1 229,58
	2021B00058 2021 - COL-CROUY Champivert-Travaux divers	22/08/2022	180 105,25	15	0,00	0,00	180 105,25
	2021B00059 2021 - COL-DAMMARIE Doisneau-Travaux divers	22/08/2022	208 965,98	15	0,00	0,00	208 965,98
	2021B00060 2021 - COL-DAMMARIE Politzer-Travaux divers	22/08/2022	86 475,64	15	0,00	0,00	86 475,64
	2021B00061 2021 - COL-DAMMARTIN Europe-Travaux divers	22/08/2022	32 338,89	15	0,00	0,00	32 338,89
	2021B00062 2021- SAB-MELUN Bat B rue despatys- Construction	22/08/2022	456 708,32	25	0,00	0,00	456 708,32
	2021B00063 2021 - COL-DIVERS Collèges- Travaux divers	22/08/2022	380 035,70	15	0,00	0,00	380 035,70
	2021B00065 2021 - COL-DONNEMARIE Montois-Travaux divers	22/08/2022	4 837,86	15	0,00	0,00	4 837,86

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00066 2021 - COL-EMERAINVILLE Gogh-Travaux divers	22/08/2022	146 835,92	15	0,00	0,00	146 835,92
	2021B00067 2021 - COL-ESBLY Braille-Travaux divers	22/08/2022	358 121,82	15	0,00	0,00	358 121,82
	2021B00068 2021 - COL-FAREMOUTIERS Michel-Travaux divers	22/08/2022	28 809,84	15	0,00	0,00	28 809,84
	2021B00069 2021 - COL-FARGEAU Villon - Câblages	22/08/2022	10 106,05	25	0,00	0,00	10 106,05
	2021B00070 2021 - COL-FARGEAU Villon-Travaux divers	22/08/2022	131 875,97	15	0,00	0,00	131 875,97
	2021B00071 2021 - COL-FERTE Campin-Travaux divers	22/08/2022	433 094,55	15	0,00	0,00	433 094,55
	2021B00072 2021 - COL-FERTE Glacis-Travaux divers	22/08/2022	16 890,73	15	0,00	0,00	16 890,73
	2021B00073 2021 - COL-FERTE Rochefoucauld-Travaux divers	22/08/2022	132 115,75	15	0,00	0,00	132 115,75
	2021B00074 2021 - COL-FERTE Rochefoucault - Cablâges	22/08/2022	35 745,64	25	0,00	0,00	35 745,64
	2021B00075 2021 - COL-FONTAINEBLEAU Cézard-Travaux divers	22/08/2022	72 253,75	15	0,00	0,00	72 253,75
	2021B00076 2021 - COL-FONTAINEBLEAU Inter-Travaux divers	22/08/2022	257 804,70	15	0,00	0,00	257 804,70
	2021B00077 2021 - COL-FONTENAY Mallarme-Travaux divers	22/08/2022	35 079,55	15	0,00	0,00	35 079,55
	2021B00078 2021 - COL-GERMAIN Hessel-Travaux divers	22/08/2022	62 138,89	15	0,00	0,00	62 138,89
	2021B00079 2021 - COL-GRETZ Hutinel- Cablâges	22/08/2022	1 969,39	25	0,00	0,00	1 969,39
	2021B00080 2021 - COL-GRETZ Hutinel-Travaux divers	22/08/2022	143 428,74	15	0,00	0,00	143 428,74
	2021B00081 2021 - COL-LAGNY Arpents-Travaux divers	22/08/2022	86 743,74	15	0,00	0,00	86 743,74
	2021B00082 2021 - COL-LAGNY Riviere -Travaux divers	22/08/2022	74 583,68	15	0,00	0,00	74 583,68
	2021B00083 2021 - COL-LE CHATELET Bonheur - Cablage	22/08/2022	4 821,26	25	0,00	0,00	4 821,26
	2021B00084 2021 - COL-LESIGNY Hyvernaux-Travaux divers	22/08/2022	227 942,98	15	0,00	0,00	227 942,98
	2021B00087 2021 - COL-LIEUSAINT Louis-Travaux divers	22/08/2022	317 986,83	15	0,00	0,00	317 986,83
	2021B00088 2021 - COL-LIEUSAINT Pyramide-Travaux divers	22/08/2022	134 461,61	15	0,00	0,00	134 461,61
	2021B00089 COL-CHELLES Corot - Cablage - 2021 (En cours)	22/08/2022	1 589,30	25	0,00	0,00	1 589,30
	2021B00090 2021 - COL-LIZY Saens-Travaux divers	22/08/2022	138 966,35	15	0,00	0,00	138 966,35
	2021B00091 2021 - COL-LOGNES Mailliere-Travaux divers	22/08/2022	177 484,40	15	0,00	0,00	177 484,40
	2021B00092 2021 - COL-LOGNES Segrain-Travaux divers	22/08/2022	295 935,55	15	0,00	0,00	295 935,55
	2021B00093 2021 - COL-LORREZ Prévert-Travaux divers	22/08/2022	69 861,48	15	0,00	0,00	69 861,48
	2021B00094 2021 - COL-MAGNY Monet - Construction	22/08/2022	4 529,44	25	0,00	0,00	4 529,44
	2021B00096 2021 - COL -CHAMPAGNE Gregh - Cablage	22/08/2022	7 731,82	25	0,00	0,00	7 731,82
	2021B00097 2021 - COL-MAGNY Romilly-Travaux divers	22/08/2022	16 255,68	15	0,00	0,00	16 255,68
	2021B00099 2021 - COL-MARD Brassens-Travaux divers	22/08/2022	128 584,14	15	0,00	0,00	128 584,14
	2021B00100 2021 - COL-MEAUX Beaumarchais-Travaux divers	22/08/2022	61 910,70	15	0,00	0,00	61 910,70
	2021B00101 2021 - COL-MEAUX Camus-Travaux divers	22/08/2022	174 290,86	15	0,00	0,00	174 290,86
	2021B00102 2021 - COL-MEAUX Dunant-Travaux divers	22/08/2022	57 750,21	15	0,00	0,00	57 750,21
	2021B00104 2021 - COL-MEAUX Frot-Travaux divers	22/08/2022	33 567,46	15	0,00	0,00	33 567,46
	2021B00105 2021 - COL-MEAUX Henri IV -Travaux divers	22/08/2022	135 824,47	15	0,00	0,00	135 824,47
	2021B00106 2021 - COL-MEE Fontaine-Travaux divers	22/08/2022	141 972,62	15	0,00	0,00	141 972,62
	2021B00107 2021 - COL-MEE Triolet - Cablâges	22/08/2022	3 325,45	25	0,00	0,00	3 325,45
	2021B00108 2021 - COL-MEE Triolet-Travaux divers	22/08/2022	493 365,73	15	0,00	0,00	493 365,73
	2021B00110 2021 - COL-MELUN Amyot-Travaux divers	22/08/2022	687 590,18	15	0,00	0,00	687 590,18

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00111 2021 - COL-MELUN Brossolette-Travaux divers	22/08/2022	1 059 921,63	15	0,00	0,00	1 059 921,63
	2021B00113 2021 - COL-MELUN Capucins-Travaux divers	22/08/2022	176 688,23	15	0,00	0,00	176 688,23
	2021B00114 2021 - COL-MELUN Chopin-Travaux divers	22/08/2022	268 957,70	15	0,00	0,00	268 957,70
	2021B00115 2021 - COL-MITRY Langevin-Travaux divers	22/08/2022	34 288,96	15	0,00	0,00	34 288,96
	2021B00116 2021 - COL-MITRY Satie-Travaux divers	22/08/2022	49 285,28	15	0,00	0,00	49 285,28
	2021B00117 2021 - COL-MOISSY Boétie-Travaux divers	22/08/2022	142 171,29	15	0,00	0,00	142 171,29
	2021B00118 2021 - COL-MOISSY Maillettes-Travaux divers	22/08/2022	107 475,06	15	0,00	0,00	107 475,06
	2021B00119 2021 - COL-MONTEREAU Eluard - Construction	22/08/2022	4 016,40	25	0,00	0,00	4 016,40
	2021B00120 2021 - COL-MONTEREAU Eluard-Travaux divers	22/08/2022	111 934,72	15	0,00	0,00	111 934,72
	2021B00121 2021 - COL-MONTEREAU Malraux-Construction	22/08/2022	41 180,07	25	0,00	0,00	41 180,07
	2021B00122 2021 - COL-MONTEREAU Malraux-Travaux divers	22/08/2022	53 228,77	15	0,00	0,00	53 228,77
	2021B00123 2021 - COL-MONTEREAU Pierre-Travaux divers	22/08/2022	227 289,87	15	0,00	0,00	227 289,87
	2021B00124 2021 - COL-MONTEVRAIN Aubrac- Travaux divers	22/08/2022	121 541,87	15	0,00	0,00	121 541,87
	2021B00125 2021 - COL-MORET Sisley-Travaux divers	22/08/2022	159 710,21	15	0,00	0,00	159 710,21
	2021B00126 2021 - COL-MORMANT Fouquet-Travaux divers	22/08/2022	690 127,50	15	0,00	0,00	690 127,50
	2021B00127 2021 - COL-MOUROUX Sand-Travaux divers	22/08/2022	208 634,00	15	0,00	0,00	208 634,00
	2021B00128 2021 - COL-NANDY Buron-Travaux divers	22/08/2022	176 651,28	15	0,00	0,00	176 651,28
	2021B00129 2021 - COL-NANGIS Barthelemy- Cablages	22/08/2022	273,20	25	0,00	0,00	273,20
	2021B00130 2021 - COL-NANGIS Barthelemy-Travaux divers	22/08/2022	451 356,03	15	0,00	0,00	451 356,03
	2021B00131 2021 - COL-NANTEUIL La Dhuis-Travaux divers	22/08/2022	12 305,52	15	0,00	0,00	12 305,52
	2021B00132 2021 - COL-NEMOURS Balzac-Travaux divers	22/08/2022	464 006,53	15	0,00	0,00	464 006,53
	2021B00133 2021 - COL-NEMOURS Rimbaud-Travaux divers	22/08/2022	82 481,72	15	0,00	0,00	82 481,72
	2021B00134 2021 - COL-NOISIEL Luzard-Travaux divers	22/08/2022	86 041,73	15	0,00	0,00	86 041,73
	2021B00136 2021 - COL-OISSERY Barres-Travaux divers	22/08/2022	430 700,60	15	0,00	0,00	430 700,60
	2021B00137 2021 - COL-OTHIS Rousseau-Travaux divers	22/08/2022	410 658,36	15	0,00	0,00	410 658,36
	2021B00138 2021 - COL-OZOIR Laurencin-Travaux divers	22/08/2022	13 475,08	15	0,00	0,00	13 475,08
	2021B00139 2021 - COL-OZOIR Philippe-Travaux divers	22/08/2022	39 857,27	15	0,00	0,00	39 857,27
	2021B00140 2021 - COL-PERTHES Pisan-Travaux divers	22/08/2022	437 516,28	15	0,00	0,00	437 516,28
	2021B00141 2021 - COL-PIERRE Gama- Cablages	22/08/2022	43 101,44	25	0,00	0,00	43 101,44
	2021B00142 2021 - COL-PIERRE Gama-Travaux divers	22/08/2022	122 849,87	15	0,00	0,00	122 849,87
	2021B00143 2021 - COL-PONTAULT Condorcet-Travaux divers	22/08/2022	106 584,14	15	0,00	0,00	106 584,14
	2021B00144 2021 - COL-PONTAULT Monthety-Travaux divers	22/08/2022	75 516,36	15	0,00	0,00	75 516,36
	2021B00145 2021 - COL-PONTAULT Moulin- Cablage	22/08/2022	2 293,99	25	0,00	0,00	2 293,99
	2021B00146 2021 - COL-PONTAULT Moulin-Travaux divers	22/08/2022	393 951,10	15	0,00	0,00	393 951,10
	2021B00148 2021 - COL-PROVINS Curie-Travaux divers	22/08/2022	335 955,39	15	0,00	0,00	335 955,39
	2021B00149 2021 - COL-PROVINS Savigny-Travaux divers	22/08/2022	175 245,67	15	0,00	0,00	175 245,67
	2021B00150 2021 - COL-PROVINS Verne-Travaux divers	22/08/2022	241 268,83	15	0,00	0,00	241 268,83
	2021B00152 2021 - COL-REBAIS Prevert-Travaux divers	22/08/2022	291 835,53	15	0,00	0,00	291 835,53
	2021B00153 2021 - COL-ROISSY Delacroix - Câblages	22/08/2022	218,51	25	0,00	0,00	218,51
	2021B00154 2021 - COL-ROISSY Delacroix-Travaux divers	22/08/2022	207 952,86	15	0,00	0,00	207 952,86
	2021B00156 2021 - COL-ROISSY Garlande-Travaux divers	22/08/2022	102 651,67	15	0,00	0,00	102 651,67
	2021B00157 2021 - COL-ROZAY Remparts- Cablage	22/08/2022	1 202,35	25	0,00	0,00	1 202,35
	2021B00158 2021 - COL-ROZAY Remparts-Travaux divers	22/08/2022	341 275,16	15	0,00	0,00	341 275,16
	2021B00159 2021 - COL-SAVIGNY Armand-Travaux divers	22/08/2022	188 080,46	15	0,00	0,00	188 080,46

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00161 2021 - COL-SAVIGNY Grange-Travaux divers	22/08/2022	305 193,48	15	0,00	0,00	305 193,48
	2021B00162 2021 - COL-SAVIGNY Wallon-Travaux divers	22/08/2022	217 158,55	15	0,00	0,00	217 158,55
	2021B00163 2021 - COL-SERRIS Renaud- Cablages	22/08/2022	501,36	25	0,00	0,00	501,36
	2021B00164 2021 - COL-SERRIS Renaud-Travaux divers	22/08/2022	142 137,02	15	0,00	0,00	142 137,02
	2021B00165 2021 - COL-SOUPPES Chevalier-Travaux divers	22/08/2022	51 290,23	15	0,00	0,00	51 290,23
	2021B00166 2021 - COL-SOUPPLETS Tronchon-Travaux divers	22/08/2022	114 095,02	15	0,00	0,00	114 095,02
	2021B00167 COL-LOGNES Segrais-Câblage	22/08/2022	2 894,15	25	0,00	0,00	2 894,15
	2021B00169 2021 - COL-THIBAULT Vinci-Travaux divers	22/08/2022	209 307,73	15	0,00	0,00	209 307,73
	2021B00171 2021 - COL-THORIGNY Moulin-Travaux divers	22/08/2022	201 160,07	15	0,00	0,00	201 160,07
	2021B00172 2021 - COL-TORCY Aragon - Cablage	22/08/2022	1 894,47	25	0,00	0,00	1 894,47
	2021B00173 2021 - COL-TORCY Aragon-Travaux divers	22/08/2022	244 188,18	15	0,00	0,00	244 188,18
	2021B00174 2021 - COL-TORCY Guedon-Travaux divers	22/08/2022	7 823,21	15	0,00	0,00	7 823,21
	2021B00175 2021 - COL-TORCY Schoelcher-Travaux divers	22/08/2022	171 655,79	15	0,00	0,00	171 655,79
	2021B00176 2021 - COL-TOURNAN Vermay- Cablage	22/08/2022	792,76	25	0,00	0,00	792,76
	2021B00177 2021 - COL-TOURNAN Vermay-Travaux divers	22/08/2022	43 021,85	15	0,00	0,00	43 021,85
	2021B00178 2021 - COL-TRILPORT Enclume-Travaux divers	22/08/2022	182 146,69	15	0,00	0,00	182 146,69
	2021B00179 2021 - COL-VAIRES Gosciny-Travaux divers	22/08/2022	67 110,64	15	0,00	0,00	67 110,64
	2021B00180 2021 - COL-VARENNES Triolet-Travaux divers	22/08/2022	276 702,37	15	0,00	0,00	276 702,37
	2021B00181 2021 - COL-VAUX Champs-Travaux divers	22/08/2022	16 138,93	15	0,00	0,00	16 138,93
	2021B00182 2021 - COL-VERNEUIL Peguy-Travaux divers	22/08/2022	31 560,42	15	0,00	0,00	31 560,42
	2021B00183 2021 - COL-VERT Vilar-Travaux divers	22/08/2022	91 898,05	15	0,00	0,00	91 898,05
	2021B00184 2021 - COL-VILLENEUVE Creusottes- Cablage	22/08/2022	2 780,88	25	0,00	0,00	2 780,88
	2021B00185 2021 - COL-VILLENEUVE Creusottes-Travaux divers	22/08/2022	110 189,84	15	0,00	0,00	110 189,84
	2021B00186 2021 - COL-VILLEPARISIS Monod - Construction	22/08/2022	486,96	25	0,00	0,00	486,96
	2021B00187 2021 - COL-VILLEPARISIS Monod-Travaux divers	22/08/2022	596 484,46	15	0,00	0,00	596 484,46
	2021B00189 2021 - COL-VILLEPARISIS Philippe-Travaux divers	22/08/2022	116 874,19	15	0,00	0,00	116 874,19
	2021B00190 2021 - COL-VILLIERS Tournelles-Travaux divers	22/08/2022	390 935,43	15	0,00	0,00	390 935,43
	2021B00195 2021 - COL-MONTEVRAIN Aubrac	22/08/2022	99 978,22	25	0,00	0,00	99 978,22
	2021B00196 2021 - SAB-VOULX CE - Construction	22/08/2022	51 072,44	25	0,00	0,00	51 072,44
	2021B00200 2021 -COL- Emerainville Gogh - travaux	22/08/2022	35 537,36	25	0,00	0,00	35 537,36
	2021B00208 2021 - SAB-MEAUX VILLENROY ART CE-Travaux	22/08/2022	9 820,35	15	0,00	0,00	9 820,35
	2021B00268 2021 - COL-MEAUX Frot- Cablage	22/08/2022	5 982,00	25	0,00	0,00	5 982,00
	2021B00274 2021 - COL-CHESSY Chene- Construction	22/08/2022	145,72	25	0,00	0,00	145,72
	2021B00277 2021-COL-TORCY Aragon- Construction	22/08/2022	134 480,83	25	0,00	0,00	134 480,83
	2021B00278 2021-COL-CHELLES Simone Veil - Travaux divers	22/08/2022	1 894,80	15	0,00	0,00	1 894,80
	2021B00282 COL-Blés BAILLY-Câblage informatique	22/08/2022	52 247,19	25	0,00	0,00	52 247,19
	2021B00288 COL - OZOIR Philippe - cablage informatique	22/08/2022	8 895,02	25	0,00	0,00	8 895,02
	2021B00289 2021 - COL-CHAMPS Picasso - câblage	22/08/2022	3 779,58	25	0,00	0,00	3 779,58
	2021B00291 2021 - COL -MOISSY Boétie - Cablages	22/08/2022	100 058,08	25	0,00	0,00	100 058,08
	2021B00292 2021 - COL - OTHIS Rousseau - Cablages	22/08/2022	7 500,65	25	0,00	0,00	7 500,65
	2021B00294 COL-VARENNES Triolet-construction	22/08/2022	35 443,87	25	0,00	0,00	35 443,87
	2021B00296 2021 - COL -LORREZ Prévert - Cablage	22/08/2022	4 491,14	25	0,00	0,00	4 491,14

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00297 COL- LOGNES - Segrais - Construction	22/08/2022	98 883,80	25	0,00	0,00	98 883,80
	2021B00301 2021 - COL - MARD - Brassens - Câblage	22/08/2022	36 077,69	25	0,00	0,00	36 077,69
	2021B00302 2021 - COL Beltrame Vulaines - travaux en cours	22/08/2022	12 922,61	15	0,00	0,00	12 922,61
	2021B00303 2021 - COL - MOISSY - Maillettes - Câblage	22/08/2022	114 088,34	25	0,00	0,00	114 088,34
	2021B00304 2021-COL JOUY le chatel - Travaux	22/08/2022	2 657,58	25	0,00	0,00	2 657,58
	2021B00309 2021 - COL-VILLEPARISIS Simard-Travaux divers	22/08/2022	6 434,51	15	0,00	0,00	6 434,51
	2021B00316 COL-Tourelles Claye travaux divers	22/08/2022	1 260,98	25	0,00	0,00	1 260,98
	2021B00317 COL-Hessel GERMAIN/Construction	22/08/2022	4 385,84	25	0,00	0,00	4 385,84
	2021B00321 2021- COL-FERTE Campin - Cablages	22/08/2022	20 825,74	25	0,00	0,00	20 825,74
	2021B00332 2021 - COL-MELUN Brossolettes - câblage	22/08/2022	6 538,51	25	0,00	0,00	6 538,51
	2021B00333 2021 - COL-PONTAULT Moulin- Construction	22/08/2022	153 769,96	25	0,00	0,00	153 769,96
	2021B00335 2021 - COL MEAUX Beaumarchais Câblage	22/08/2022	1 092,12	25	0,00	0,00	1 092,12
	2021B00344 2021 - COL-CLAYE Tourelles - Cablages	22/08/2022	287,48	25	0,00	0,00	287,48
	2021B00348 dvie MDS Fontainebl Dépose en conservation de 2 ch	22/08/2022	1 277,60	25	0,00	0,00	1 277,60
	2021B00351 2021 - COL-LAGNY Arpents-Câblage	22/08/2022	3 367,97	25	0,00	0,00	3 367,97
	2021B00355 2021 - COL-CHELLES Weczerka - Construction câblage	22/08/2022	18 682,47	25	0,00	0,00	18 682,47
	2021B00360 2021 - COL-BUSSY Cousteau- Construction	22/08/2022	540,79	25	0,00	0,00	540,79
	2021B00363 2021- COL-VERNEUIL Peguy - Câblages	22/08/2022	158,00	25	0,00	0,00	158,00
	2021B00366 2021 - SAB-CE JAULNES - Construction	22/08/2022	1 302,48	25	0,00	0,00	1 302,48
	2021B00369 2021 - COL-LAGNY Rivière - Câblage	22/08/2022	12 337,13	25	0,00	0,00	12 337,13
<b>Autres</b>			<b>37 483 206,41</b>		<b>9 359 708,00</b>	<b>1 559 848,00</b>	<b>26 563 650,41</b>
	2003B00037 Coll Cézard FONTAINEBLEAU/B	13/09/1985	3 328 531,24	25	0,00	0,00	3 328 531,24
	2012B00284 COL-fontaine LE MEE-travaux divers 2012	31/12/2013	7 771,26	25	2 480,00	310,00	4 981,26
	2003B00073 Coll Lanoux CHAMPS/B	29/07/2014	7 836 700,78	25	0,00	0,00	7 836 700,78
	2013B00261 COL-Chaussy BRIE/Câblage informatique	18/09/2015	375 573,15	25	90 132,00	15 022,00	270 419,15
	2013B00269 COL-Tronchon Souppléts/Câblage informatiq	18/09/2015	226 779,45	25	54 426,00	9 071,00	163 282,45
	2013B00271 COL-Michel FAREMOUTIERS/Câblage informatique	18/09/2015	248 140,96	25	59 550,00	9 925,00	178 665,96
	2014B00001 COL-Vallée AVON/Travx divers 2014	18/09/2015	129 725,53	15	51 888,00	8 648,00	69 189,53
	2014B00002 COL-Blés BAILLY/Travx divers 2014	18/09/2015	22 451,58	15	8 976,00	1 496,00	11 979,58
	2014B00003 COL-Denecourt BOIS/Travx divers 2014	18/09/2015	213 873,29	15	85 548,00	14 258,00	114 067,29
	2014B00004 COL-Rostand BRAY/Travx divers 2014	18/09/2015	291 168,46	15	116 466,00	19 411,00	155 291,46
	2014B00006 COL-Brassens BRIE/Travx divers 2014	18/09/2015	8 021,25	15	3 204,00	534,00	4 283,25
	2014B00007 COL-Chaussy BRIE/Travx divers 2014	18/09/2015	276 747,32	15	110 694,00	18 449,00	147 604,32
	2014B00008 COL-Jaurès BROU/Travx divers 2014	18/09/2015	97 057,15	15	38 820,00	6 470,00	51 767,15
	2014B00009 COL-Cousteau BUSSEY/Travx divers 2014	18/09/2015	44 053,37	15	17 616,00	2 936,00	23 501,37
	2014B00010 COL-Frank BUSSEY/Travx divers 2014	18/09/2015	231 127,26	15	92 448,00	15 408,00	123 271,26
	2014B00011 COL-Monet BUSSEY/Travx divers 2014	18/09/2015	136 732,90	15	54 690,00	9 115,00	72 927,90
	2014B00012 COL-Parc CESSON/Travx divers 2014	18/09/2015	378 332,71	15	151 332,00	25 222,00	201 778,71
	2014B00013 COL-Hessel GERMAIN/Travx divers 2014	18/09/2015	76 657,83	15	30 660,00	5 110,00	40 887,83
	2014B00014 COL-Montévrain SERRIS/Travx divers 2014	18/09/2015	37 856,94	15	15 138,00	2 523,00	20 195,94
	2014B00016 COL-Gregh CHAMPAGNE/Travx divers 2014	18/09/2015	310 541,16	15	124 212,00	20 702,00	165 627,16
	2014B00017 COL-Lanoux CHAMPS/Travx divers 2014	18/09/2015	32 513,88	15	13 002,00	2 167,00	17 344,88
	2014B00018 COL-Picasso CHAMPS/Travx divers 2014	18/09/2015	49 358,87	15	19 740,00	3 290,00	26 328,87



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00019 COL-Wiener CHAMPS/Travx divers 2014	18/09/2015	41 464,30	15	16 584,00	2 764,00	22 116,30
	2014B00020 COL-Castille CHAPELLE/Travx divers 2014	18/09/2015	60 280,98	15	24 108,00	4 018,00	32 154,98
	2014B00022 COL-Bonheur CHATELET/Travx divers 2014	18/09/2015	140 550,96	15	56 220,00	9 370,00	74 960,96
	2014B00023 COL-Soleil CHELLES/Travx divers 2014	18/09/2015	285 612,42	15	114 240,00	19 040,00	152 332,42
	2014B00024 COL-Corot CHELLES/Travx divers 2014	18/09/2015	10 963,84	15	4 380,00	730,00	5 853,84
	2014B00025 COL-Europe CHELLES/Travx divers 2014	18/09/2015	256 139,02	15	102 450,00	17 075,00	136 614,02
	2014B00026 COL-Weczerka CHELLES/Travx divers 2014	18/09/2015	124 143,49	15	49 656,00	8 276,00	66 211,49
	2014B00027 COL-Chêne CHESSY/Travx divers 2014	18/09/2015	17 002,84	15	6 798,00	1 133,00	9 071,84
	2014B00029 COL-Tilleuls CLAYE/Travx divers 2014	18/09/2015	44 762,73	15	17 904,00	2 984,00	23 874,73
	2014B00031 COL-Aulnes COMBS/Travx divers 2014	18/09/2015	233 050,16	15	93 216,00	15 536,00	124 298,16
	2014B00032 COL-Cités COMBS/Travx divers 2014	18/09/2015	156 128,07	15	62 448,00	10 408,00	83 272,07
	2014B00033 COL-Lafayette COULOMMIERS/Travx divers 2014	18/09/2015	19 290,69	15	7 716,00	1 286,00	10 288,69
	2014B00034 COL-Rémy COULOMMIERS/Travx divers 2014	18/09/2015	87 837,00	15	35 130,00	5 855,00	46 852,00
	2014B00035 COL-Callas COUNTRY/Travx divers 2014	18/09/2015	57 556,92	15	23 022,00	3 837,00	30 697,92
	2014B00036 COL-Plaisir CRECY/Travx divers 2014	18/09/2015	172 887,28	15	69 150,00	11 525,00	92 212,28
	2014B00037 COL-Sand CREGY/Travx divers 2014	18/09/2015	23 744,93	15	9 492,00	1 582,00	12 670,93
	2014B00038 COL-Champivert CROUY/Travx divers 2014	18/09/2015	354 065,53	15	141 624,00	23 604,00	188 837,53
	2014B00039 COL-Doisneau DAMMARIE/Travx divers 2014	18/09/2015	28 186,76	15	11 274,00	1 879,00	15 033,76
	2014B00040 COL-Politzer DAMMARIE/Travx divers 2014	18/09/2015	71 460,66	15	28 584,00	4 764,00	38 112,66
	2014B00041 COL-Europe DAMMARTIN/Travx divers 2014	18/09/2015	38 685,72	15	15 474,00	2 579,00	20 632,72
	2014B00042 COL-Montois DONNEMARIE/Travx divers 2014	18/09/2015	251 762,81	15	100 704,00	16 784,00	134 274,81
	2014B00043 COL-Gogh EMERAINVILLE/Travx divers 2014	18/09/2015	183 801,47	15	73 518,00	12 253,00	98 030,47
	2014B00044 COL-Braille ESBLY/Travx divers 2014	18/09/2015	224 200,70	15	89 676,00	14 946,00	119 578,70
	2014B00045 COL-Michel FAREMOUTIERS/Travx divers 2014	18/09/2015	102 211,65	15	40 884,00	6 814,00	54 513,65
	2014B00046 COL-Campin FERTEG/Travx divers 2014	18/09/2015	29 196,38	15	11 676,00	1 946,00	15 574,38
	2014B00047 COL-Glaciis FERTEJ/Travx divers 2014	18/09/2015	24 264,20	15	9 702,00	1 617,00	12 945,20
	2014B00048 COL-Rochefoucauld FERTEJ/Travx divers 2014	18/09/2015	411 238,96	15	164 490,00	27 415,00	219 333,96
	2014B00049 COL-Cézard FONTAINEBLEAU/Travx divers 2014	18/09/2015	144 470,87	15	57 786,00	9 631,00	77 053,87
	2014B00050 COL-International FONTAINEBLEAU/Travx divers 2014	18/09/2015	581 920,04	15	232 764,00	38 794,00	310 362,04
	2014B00051 COL-Mallarmé FONTENAY/Travx divers 2014	18/09/2015	354 440,20	15	141 774,00	23 629,00	189 037,20
	2014B00052 COL-Hôtelin GRETZ/Travx divers 2014	18/09/2015	60 592,48	15	24 234,00	4 039,00	32 319,48
	2014B00053 COL-Arpents LAGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	244 522,07	15	97 806,00	16 301,00	130 415,07
	2014B00054 COL-Rivière LAGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	57 840,22	15	23 136,00	3 856,00	30 848,22
	2014B00055 COL-Hyverneaux LESIGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	314 228,98	15	125 688,00	20 948,00	167 592,98
	2014B00056 COL-Pyramide LIEUSAIN/Travx divers 2014	18/09/2015	94 473,98	15	37 788,00	6 298,00	50 387,98
	2014B00057 COL-Louis LIEUSAIN/Travx divers 2014	18/09/2015	208 753,74	15	83 496,00	13 916,00	111 341,74
	2014B00058 COL-Saëns LIZY/Travx divers 2014	18/09/2015	42 250,28	15	16 896,00	2 816,00	22 538,28
	2014B00060 COL-Maillièrè LOGNES/Travx divers 2014	18/09/2015	263 695,60	15	105 474,00	17 579,00	140 642,60
	2014B00061 COL-Collèges DIVERS/Travx divers 2014	18/09/2015	816 701,74	15	326 676,00	54 446,00	435 579,74
	2014B00062 COL-Segrais LOGNES/Travx divers 2014	18/09/2015	16 333,27	15	6 528,00	1 088,00	8 717,27
	2014B00063 COL-Prévert LORREZ/Travx divers 2014	18/09/2015	343 638,03	15	137 454,00	22 909,00	183 275,03
	2014B00064 COL-Romilly MAGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	453 136,58	15	181 254,00	30 209,00	241 673,58
	2014B00065 COL-Beaumarchais MEAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	162 376,26	15	64 950,00	10 825,00	86 601,26
	2014B00066 COL-Camus MEAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	62 227,31	15	24 888,00	4 148,00	33 191,31

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00067 COL-Dunant MEAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	29 429,43	15	11 766,00	1 961,00	15 702,43
	2014B00068 COL-Henri MEAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	103 879,34	15	41 550,00	6 925,00	55 404,34
	2014B00069 COL-Frot MEAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	3 787,75	15	1 512,00	252,00	2 023,75
	2014B00070 COL-Fontaine MEE/Travx divers 2014	18/09/2015	202 718,97	15	81 084,00	13 514,00	108 120,97
	2014B00071 COL-Triolet MEE/Travx divers 2014	18/09/2015	50 443,56	15	20 172,00	3 362,00	26 909,56
	2014B00072 COL-Amyot MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	154 530,16	15	61 812,00	10 302,00	82 416,16
	2014B00073 COL-Brossolette MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	485 882,30	15	194 352,00	32 392,00	259 138,30
	2014B00074 COL-Capucins MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	244 472,15	15	97 788,00	16 298,00	130 386,15
	2014B00075 COL-Chopin MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	165 717,39	15	66 282,00	11 047,00	88 388,39
	2014B00076 COL-Satie MITRY/Travx divers 2014	18/09/2015	3 047,69	15	1 218,00	203,00	1 626,69
	2014B00077 COL-Langevin MITRY/Travx divers 2014	18/09/2015	6 134,88	15	2 448,00	408,00	3 278,88
	2014B00078 COL-Boétie MOISSY/Travx divers 2014	18/09/2015	94 855,23	15	37 938,00	6 323,00	50 594,23
	2014B00079 COL-Maillettes MOISSY/Travx divers 2014	18/09/2015	174 545,02	15	69 816,00	11 636,00	93 093,02
	2014B00080 COL-Malraux MONTEREAU/Travx divers 2014	18/09/2015	5 714,00	15	2 280,00	380,00	3 054,00
	2014B00081 COL-Montereau MONTEREAU/Travx divers 2014	18/09/2015	285 318,34	15	114 126,00	19 021,00	152 171,34
	2014B00082 COL-Eluard MONTEREAU/Travx divers 2014	18/09/2015	24 012,50	15	9 600,00	1 600,00	12 812,50
	2014B00083 COL-Sisley MORET/Travx divers 2014	18/09/2015	228 899,41	15	91 554,00	15 259,00	122 086,41
	2014B00084 COL-Fouquet MORMANT/Travx divers 2014	18/09/2015	760 899,42	15	304 356,00	50 726,00	405 817,42
	2014B00085 COL-Sand MOUROUX/Travx divers 2014	18/09/2015	8 957,90	15	3 582,00	597,00	4 778,90
	2014B00086 COL-Buron NANDY/Travx divers 2014	18/09/2015	68 831,84	15	27 528,00	4 588,00	36 715,84
	2014B00087 COL-Barthélémy NANGIS/Travx divers 2014	18/09/2015	88 139,52	15	35 250,00	5 875,00	47 014,52
	2014B00088 COL-Dhuis NANTEUIL/Travx divers 2014	18/09/2015	51 796,77	15	20 718,00	3 453,00	27 625,77
	2014B00089 COL-Balzac NEMOURS/Travx divers 2014	18/09/2015	200 873,29	15	80 346,00	13 391,00	107 136,29
	2014B00090 COL-Rimbaud NEMOURS/Travx divers 2014	18/09/2015	107 147,13	15	42 858,00	7 143,00	57 146,13
	2014B00091 COL-Luzard NOISIEL/Travx divers 2014	18/09/2015	334 490,75	15	133 794,00	22 299,00	178 397,75
	2014B00092 COL-Barres OISSERY/Travx divers 2014	18/09/2015	243 531,85	15	97 410,00	16 235,00	129 886,85
	2014B00093 COL-Rousseau OTHIS/Travx divers 2014	18/09/2015	31 069,74	15	12 426,00	2 071,00	16 572,74
	2014B00094 COL-Laurencin OZOIR/Travx divers 2014	18/09/2015	67 815,73	15	27 126,00	4 521,00	36 168,73
	2014B00095 COL-Philipe OZOIR/Travx divers 2014	18/09/2015	208 543,58	15	83 412,00	13 902,00	111 229,58
	2014B00096 COL-Pisan PERTHES/Travx divers 2014	18/09/2015	75 831,08	15	30 330,00	5 055,00	40 446,08
	2014B00097 COL-Condorcet PONTAULT/Travx divers 2014	18/09/2015	51 305,98	15	20 520,00	3 420,00	27 365,98
	2014B00098 COL-Monthéty PONTAULT/Travx divers 2014	18/09/2015	1 080,62	15	432,00	72,00	576,62
	2014B00099 COL-Moulin PONTAULT/Travx divers 2014	18/09/2015	104 241,08	15	41 694,00	6 949,00	55 598,08
	2014B00100 COL-Curie PROVINS/Travx divers 2014	18/09/2015	15 810,76	15	6 324,00	1 054,00	8 432,76
	2014B00101 COL-Savigny PROVINS/Travx divers 2014	18/09/2015	13 148,29	15	5 256,00	876,00	7 016,29
	2014B00102 COL-Verne PROVINS/Travx divers 2014	18/09/2015	163 072,37	15	65 226,00	10 871,00	86 975,37
	2014B00103 COL-Prévert REBAIS/Travx divers 2014	18/09/2015	362 339,64	15	144 930,00	24 155,00	193 254,64
	2014B00104 COL-Garlande ROISSY/Travx divers 2014	18/09/2015	888 114,87	15	355 242,00	59 207,00	473 665,87
	2014B00105 COL-Delacroix ROISSY/Travx divers 2014	18/09/2015	36 233,65	15	14 490,00	2 415,00	19 328,65
	2014B00106 COL-Remparts ROZAY/Travx divers 2014	18/09/2015	195 608,06	15	78 240,00	13 040,00	104 328,06
	2014B00107 COL-Villon FARGEAU/Travx divers 2014	18/09/2015	91 699,01	15	36 678,00	6 113,00	48 908,01
	2014B00108 COL-Brassens MARD/Travx divers 2014	18/09/2015	142 497,81	15	56 994,00	9 499,00	76 004,81
	2014B00109 COL-Gama PIERRE/Travx divers 2014	18/09/2015	49 243,14	15	19 692,00	3 282,00	26 269,14
	2014B00110 COL-Tronchon SOUPPLETS/Travx divers 2014	18/09/2015	34 683,09	15	13 872,00	2 312,00	18 499,09
	2014B00111 COL-Vinci THIBAULT/Travx divers 2014	18/09/2015	76 194,59	15	30 474,00	5 079,00	40 641,59
	2014B00112 COL-Armand SAVIGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	9 154,28	15	3 660,00	610,00	4 884,28
	2014B00113 COL-Grange SAVIGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	28 676,47	15	11 466,00	1 911,00	15 299,47

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00114 COL-Wallon SAVIGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	217 213,01	15	86 880,00	14 480,00	115 853,01
	2014B00115 COL-Renaud SERRIS/Travx divers 2014	18/09/2015	65 720,05	15	26 286,00	4 381,00	35 053,05
	2014B00116 COL-Chevalier SOUPPES/Travx divers 2014	18/09/2015	224 471,25	15	89 784,00	14 964,00	119 723,25
	2014B00117 COL-Moulin THORIGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	170 053,88	15	68 016,00	11 336,00	90 701,88
	2014B00118 COL-Aragon TORCY/Travx divers 2014	18/09/2015	187 501,62	15	75 000,00	12 500,00	100 001,62
	2014B00120 COL-Schoëlcher TORCY/Travx divers 2014	18/09/2015	33 559,76	15	13 422,00	2 237,00	17 900,76
	2014B00121 COL-Vermay TOURNAN/Travx divers 2014	18/09/2015	474,13	15	186,00	31,00	257,13
	2014B00122 COL-Enclume TRILPORT/Travx divers 2014	18/09/2015	218 522,11	15	87 408,00	14 568,00	116 546,11
	2014B00123 COL-Goscigny VAIRES/Travx divers 2014	18/09/2015	28 023,91	15	11 208,00	1 868,00	14 947,91
	2014B00124 COL-Triolet VARENNES/Travx divers 2014	18/09/2015	218 884,18	15	87 552,00	14 592,00	116 740,18
	2014B00125 COL-Mare VAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	149 344,80	15	59 736,00	9 956,00	79 652,80
	2014B00126 COL-Péguy VERNEUIL/Travx divers 2014	18/09/2015	128 493,82	15	51 396,00	8 566,00	68 531,82
	2014B00127 COL-Vilar VERT/Travx divers 2014	18/09/2015	53 184,21	15	21 270,00	3 545,00	28 369,21
	2014B00128 COL-Creusottes VILLENEUVE/Travx divers 2014	18/09/2015	81 955,90	15	32 778,00	5 463,00	43 714,90
	2014B00129 COL-Monod VILLEPARISIS/Travx divers 2014	18/09/2015	206 715,34	15	82 686,00	13 781,00	110 248,34
	2014B00130 COL-Philippe VILLEPARISIS/Travx divers 2014	18/09/2015	27 348,65	15	10 938,00	1 823,00	14 587,65
	2014B00131 COL-Tournelles VILLIERS/Travx divers 2014	18/09/2015	81 075,49	15	32 430,00	5 405,00	43 240,49
	2014B00225 COL-Fontaine LE MEE-Travaux divers 2014	18/09/2015	232 437,47	25	55 782,00	9 297,00	167 358,47
	2014B00226 COL-Roux CHATEAU/Travx divers 2014	18/09/2015	144 911,06	15	57 960,00	9 660,00	77 291,06
	2014B00250 col-St Mard-travaux 2014	18/09/2015	719 235,03	25	172 614,00	28 769,00	517 852,03
	2014B00251 COL-Monet Bussy travaux divers 2014	18/09/2015	9 469,43	25	2 268,00	378,00	6 823,43
	2014B00252 COL-COL Europe CHELLES-Travaux divers 2014	18/09/2015	983 479,41	25	236 034,00	39 339,00	708 106,41
	2014B00257 COL-Philippe-Villeparisis-Trav 2014	18/09/2015	213,07	25	48,00	8,00	157,07
	2014B00259 COL-Col schoelcher TORCY-Travaux divers 2014	18/09/2015	14 367,47	25	3 444,00	574,00	10 349,47
	2014B00260 COL-col Montois DONNEMARIE-Cablage 2014	18/09/2015	64 184,45	25	15 402,00	2 567,00	46 215,45
	2014B00261 COL-col Villon Fargeau Ponthierry-cablage 2014	18/09/2015	94 523,48	25	22 680,00	3 780,00	68 063,48
	2014B00262 COL-Col Lelorgne de Savigny PROVINS-cablage 2014	18/09/2015	276,59	25	66,00	11,00	199,59
	2014B00263 COL-Col Laurencin OZOIR Cablage 2014	18/09/2015	70 426,79	25	16 902,00	2 817,00	50 707,79
	2014B00265-231312 COL-Col câblage Informatique	18/09/2015	960 588,42	25	230 538,00	38 423,00	691 627,42
	2014B00266 colAulnes Combs/travaux 2014	18/09/2015	241 997,57	25	58 074,00	9 679,00	174 244,57
	2014B00268 COL/Crouy-cablage2014	18/09/2015	124,55	25	24,00	4,00	96,55
	2014B00271 sab-mds mitry morv travaux 2014	18/09/2015	424 356,40	25	101 844,00	16 974,00	305 538,40
	2014B00273 col-pierre-Montereau-travaux 2014	18/09/2015	437 551,83	25	105 012,00	17 502,00	315 037,83
	2014B00289 COL - COL Corot CHELLES trav divers 2014	18/09/2015	29 412,11	25	7 056,00	1 176,00	21 180,11
	2014B00297 COL-Soleil CHELLES-Travaux divers 2014	18/09/2015	1 279 000,76	25	306 960,00	51 160,00	920 880,76
	2014B00305 COL-Rochefoucauld FERTEG/Câblage informatiq	18/09/2015	29 967,76	25	7 188,00	1 198,00	21 581,76
	2014B00310 COL-RENAUD SERRIS-Travaux divers 2014	18/09/2015	152 746,08	25	36 654,00	6 109,00	109 983,08
	2014B00311 COL Picasso CHAMPS-Trvavaux divers 2014	18/09/2015	136 864,50	25	32 844,00	5 474,00	98 546,50
	2014B00313 COL-CEZARD Fontainebleau-travaux divers 2014	18/09/2015	239 369,05	25	57 444,00	9 574,00	172 351,05
	2014B00314 COL-Vieux chene CHESSY-Câblage informatique 2014	18/09/2015	81 233,13	25	19 494,00	3 249,00	58 490,13
	2014B00316 COL-Grange Savigny-Travaux divers 2014	18/09/2015	91 503,33	25	21 960,00	3 660,00	65 883,33
	2014B00317 COL-Col moulin PONTAULT-Travaux divers 2014	18/09/2015	67 909,93	25	16 296,00	2 716,00	48 897,93

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00318 COL-Câblage informatique	18/09/2015	19 610,35	25	4 704,00	784,00	14 122,35
	2014B00319 COL Balzac NEMOURS-Travaux divers 2014	18/09/2015	58 675,39	25	14 082,00	2 347,00	42 246,39

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS</b>	<b>B11.2</b>

**Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)**

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>			<b>175 869 301,60</b>		<b>50 314 375,77</b>	<b>6 083 541,29</b>	<b>122 517 454,51</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>136 797 819,00</b>		<b>46 241 984,53</b>	<b>5 769 497,08</b>	<b>85 816 568,88</b>
	2003B00151 Gend CHATELET EN BRIE/B	01/01/1901	105 817,09	0	0,00	0,00	105 817,09
	2003B00275 DDE Subdi FERTE SS J/B3	01/01/1901	567 041,03	25	0,00	0,00	567 041,03
	2003F00166 Gend CHATELET EN BRIE/TB	01/01/1901	1 918,77	0	0,00	0,00	1 918,77
	2003B00160 Gend JOUY/B	16/07/1942	262 166,38	0	0,00	0,00	262 166,38
	2003F00174 Gend JOUY/TB	16/07/1942	32 287,22	0	0,00	0,00	32 287,22
	2003B00274 DDE Subdi FERTE SS J/B4	21/03/1951	94 282,00	25	0,00	0,00	94 282,00
	2003B00159 Gend FONTAINEBLEAU/B	18/06/1952	750 542,05	0	0,00	0,00	750 542,05
	2003F00173 Gend FONTAINEBLEAU/TB	18/06/1952	115 352,80	0	0,00	0,00	115 352,80
	2003B00158 Gend FERTE SS J/B	10/04/1953	1 006 628,61	0	0,00	0,00	1 006 628,61
	2003F00172 Gend FERTE SS J/TB	10/04/1953	149 974,59	0	0,00	0,00	149 974,59
	2003B00171 Gend TOURNAN/B	14/04/1966	906 386,21	0	0,00	0,00	906 386,21
	2003F00186 Gend TOURNAN/TB	14/04/1966	128 184,56	0	0,00	0,00	128 184,56
	2003B00148 Gend BRIE/B	18/09/1972	258 764,27	0	0,00	0,00	258 764,27
	2003F00163 Gend BRIE/TB	18/09/1972	1 151,53	0	0,00	0,00	1 151,53
	2003B00167 Gend NEMOURS/B	05/10/1973	453 601,28	0	0,00	0,00	453 601,28
	2003F00181 Gend NEMOURS/TB	05/10/1973	82 437,82	0	0,00	0,00	82 437,82
	2003F00182 Gend NEMOURS/TNB	05/10/1973	3 784,67	0	0,00	0,00	3 784,67
	2003B00169 Gend ROZAY/B	05/04/1977	945 553,71	0	0,00	0,00	945 553,71
	2003F00184 Gend ROZAY/TB	05/04/1977	2 512,66	0	0,00	0,00	2 512,66
	2003B00163 Gend MELUN/B	25/05/1980	732 246,20	0	0,00	0,00	732 246,20
	2003F00177 Gend MELUN/TB	25/05/1980	76 386,28	0	0,00	0,00	76 386,28
	2003B00150 Gend CHATEAU LANDON/B	19/11/1980	24 701,77	0	0,00	0,00	24 701,77
	2003F00165 Gend CHATEAU LANDON/TB	19/11/1980	610,07	0	0,00	0,00	610,07
	2003B00149 Gend CHAPELLE LA-REINE/B	09/06/1986	2 173 778,77	0	0,00	0,00	2 173 778,77
	2003F00164 Gend CHAPELLE-LA-REINE/TB	09/06/1986	376 435,87	0	0,00	0,00	376 435,87
	2003B00170 Gend SAINT SOUPPLET/B	23/07/1987	100 904,13	0	0,00	0,00	100 904,13
	2003F00185 Gend SAINT SOUPPLET/TB	23/07/1987	1 733,11	0	0,00	0,00	1 733,11
	2003B00152 Gend CHELLES/B	03/10/1988	3 069 771,78	0	0,00	0,00	3 069 771,78
	2003F00161 Gend CHELLES/TB	03/10/1988	526 952,84	0	0,00	0,00	526 952,84
	2003B00146 Gend CHAUMES/B	23/06/1993	151 179,61	0	0,00	0,00	151 179,61
	2003F00159 Gend CHAUMES/TB	23/06/1993	5 970,61	0	0,00	0,00	5 970,61
	2003F00160 Gend CHAUMES/TNB	23/06/1993	10 405,92	0	0,00	0,00	10 405,92

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2003B00154 Gend COUBERT/B	09/07/1993	81 552,70	0	0,00	0,00	81 552,70
	2003F00168 Gend COUBERT/TB	09/07/1993	1 607,38	0	0,00	0,00	1 607,38
	2003B00156 Gend DAMMARTIN/B	14/09/1993	4 632 693,54	0	0,00	0,00	4 632 693,54
	2003F00170 Gend DAMMARTIN/TB	14/09/1993	797 005,67	0	0,00	0,00	797 005,67
	2003B00166 Gend NANGIS/B	02/02/1994	181 162,88	0	0,00	0,00	181 162,88
	2003F00180 Gend NANGIS/TB	02/02/1994	1 628,78	0	0,00	0,00	1 628,78
	2003B00155 Gend CRECY/B	09/10/2001	8 432 459,15	0	0,00	0,00	8 432 459,15
	2003F00169 Gend CRECY/TB	09/10/2001	4 508,91	0	0,00	0,00	4 508,91
	2003B00161 Gend LIZY/B	15/11/2002	1 026 807,53	0	0,00	0,00	1 026 807,53
	2003F00175 Gend LIZY/TB	15/11/2002	2 932,12	0	0,00	0,00	2 932,12
	2004B00751 Gend CELY-EN-BIERE/Travaux	31/12/2003	21 310,61	0	0,00	0,00	21 310,61
	2004B00711 DDE Subdi NEMOURS / Réf. entrée portail digicode	01/01/2004	11 164,06	15	11 164,06	0,00	0,00
	2004B00717 DDE Subdi MORET / Pose alarme et stores	01/01/2004	1 436,81	15	1 436,81	0,00	0,00
	2004B00718 DDE Subdi MORET / Travaux de menuiserie	01/01/2004	9 999,45	25	6 783,00	399,00	2 817,45
	2004B00719 DDE Subdi LAGNY / Protection du bâtiment	01/01/2004	21 891,17	15	21 891,17	0,00	0,00
	2004B00721 DDE Centre d'Expl PROVINS / Automatisation portail	01/01/2004	4 840,21	15	4 840,21	0,00	0,00
	2004B00723 DDE Subdi MEAUX / Travaux de menuiserie	01/01/2004	5 583,81	15	5 583,81	0,00	0,00
	2004B00724 DDE Bureaux MELUN / Inst. barrière et cont. accèsr	01/01/2004	16 448,59	15	16 448,59	0,00	0,00
	2004B00725 DDE Subdi ESBLY / Trav intérieurs et conf. élect.	01/01/2004	23 887,56	15	23 887,56	0,00	0,00
	2004B00424 ENS/Everly/SIDEC/B	20/02/2004	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2004B01081 Centre archéologique BAZOCHES/ B	16/12/2004	80 080,00	25	54 448,00	3 203,00	22 429,00
	2004B01047 Foyer RUBELLES / Trv sécurité incendie	31/12/2004	4 305,60	15	4 305,60	0,00	0,00
	2004B01020 UAS Meaux / Aménagt ancien logt gardien	31/12/2004	9 679,81	15	9 679,81	0,00	0,00
	2004B01030 Gend LA CHAPELLE / Logt fonc 2004	31/12/2004	14 433,95	0	14 433,95	0,00	0,00
	2004B01034 Gend CHATELET / Logt fonc 2004	31/12/2004	2 053,25	0	2 053,25	0,00	0,00
	2004B00955 UAS COULOMMIERS / TRAV LOCATIF	31/12/2004	5 734,92	15	5 734,92	0,00	0,00
	2004B00958 Gend CHATEAU LANDON / Trv imprév.et urgt 2004	31/12/2004	4 505,85	0	4 505,85	0,00	0,00
	2004B00840 Gend CHATELET/remp chaudières	31/12/2004	8 280,34	0	8 280,34	0,00	0,00
	2004B00875 Gend St SOUPPLET/Remp boîtes aux lettres,peintures	31/12/2004	6 675,92	0	6 675,92	0,00	0,00
	2004B00878 UAS MITRY com /trv ds bureaux et salle d'attente	31/12/2004	6 085,38	15	6 085,38	0,00	0,00
	2004B00796 Gend CHELLES/Trv.imprév.et urg.2004	31/12/2004	15 548,88	0	15 548,88	0,00	0,00
	2004B00797 Gend CHELLES/mise en conformité système élect	31/12/2004	15 427,83	0	15 427,83	0,00	0,00
	2004B00806 Gend FERTE SS J/Remise état des logts	31/12/2004	18 837,39	0	18 837,39	0,00	0,00
	2004B00821 Gend lizy/Remp chaudières	31/12/2004	35 240,75	0	35 240,75	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00826 Unité d'Action Sociale communale de COMBS LA VILLE	31/12/2004	22 508,44	15	22 508,44	0,00	0,00
	2004B00839 GEND LE CHATELET plancher logt,cloison bureau,eta	31/12/2004	7 512,21	0	7 512,21	0,00	0,00
	2004B00741 Gend FERTE SS J /motorisation portail,rempl clôture	31/12/2004	34 639,09	0	34 639,09	0,00	0,00
	2004B00763 Gend BRIE/Remise en etat des logts	31/12/2004	11 095,53	0	11 095,53	0,00	0,00
	2004B00687 coll Hyverneaux LESIGNY reprise structures 04	31/12/2004	15 625,23	15	15 625,23	0,00	0,00
	2004B00693 Gend MELUN / RESTRUCTURATION	31/12/2004	2 287,52	0	2 287,52	0,00	0,00
	2004B00647 Musée BARBIZON / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	7 326,73	15	7 326,73	0,00	0,00
	2004B00653 CS SAVIGNY T / Construction	31/12/2004	13 028,03	25	8 857,00	521,00	3 650,03
	2004B00666 Coll maillettes MOISSY/Trv mise en sécurité 2004	31/12/2004	8 519,50	15	8 519,50	0,00	0,00
	2004B00667 Gend LIZY / Trv programmés 2004	31/12/2004	14 288,22	0	14 288,22	0,00	0,00
	2004B00017 Gend CRECY / Reconstruction	31/12/2004	3 423,71	0	2 318,00	138,00	1 243,71
	2004B00022 Musée NEMOURS / Mise en conformité	31/12/2004	89 766,64	15	89 766,64	0,00	0,00
	2004B00026 Gend CHAUMES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	1 377,14	0	1 377,14	0,00	0,00
	2004B00031 Gend FONTAINEBLEAU / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	23 710,87	0	23 710,87	0,00	0,00
	2004B00032 Gend FONTAINEBLEAU / Trv programmés 2004	31/12/2004	58 089,30	0	58 089,30	0,00	0,00
	2004B00033 Gend JOUY / Separat. hall accueil, isolation	31/12/2004	24 144,05	0	24 144,05	0,00	0,00
	2004B00034 Gend JOUY / Trv programmés 2004	31/12/2004	4 946,42	0	4 946,42	0,00	0,00
	2004B00038 Gend MELUN / Remise en etat des logts	31/12/2004	57 007,31	0	57 007,31	0,00	0,00
	2004B00040 Gend MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	36 100,84	0	36 100,84	0,00	0,00
	2004B00041 Gend NEMOURS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 461,00	0	2 461,00	0,00	0,00
	2004B00043 Gend St SOUPPLET / Remplacement de chaudières	31/12/2004	3 165,54	0	3 165,54	0,00	0,00
	2004B00044 Gend St SOUPPLET / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	317,89	0	317,89	0,00	0,00
	2004B00046 Gend TOURNAN / Rempl chaudiere, portail, cond.gaz	31/12/2004	364,66	0	364,66	0,00	0,00
	2004B00047 Gend TOURNAN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 615,20	0	2 615,20	0,00	0,00
	2004B00048 Gend TOURNAN / Trv programmés 2004	31/12/2004	19 533,57	0	19 533,57	0,00	0,00
	2004B00496 Foyer RUBELLES / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	37 279,05	15	37 279,05	0,00	0,00
	2004B00497 Gend CHAUMES / Trv programmés 2004	31/12/2004	28 968,80	0	28 968,80	0,00	0,00
	2004B00498 Gend BRIE / Mise en conformité électrique garages	31/12/2004	4 676,01	0	4 676,01	0,00	0,00
	2004B00499 Gend LA CHAPELLE / Cloison. bureau, local pub	31/12/2004	65 309,17	0	65 309,17	0,00	0,00
	2004B00500 Gend LA CHAPELLE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	3 200,89	0	3 200,89	0,00	0,00
	2004B00501 Gend CHATEAU LANDON / Raval., Stores et chaudière	31/12/2004	38 767,86	0	38 767,86	0,00	0,00
	2004B00503 Gend COUBERT / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	851,69	0	851,69	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00506 Gend NEMOURS / Trv logt GA PSIG plaf, cuis, sanit	31/12/2004	3 685,88	0	3 685,88	0,00	0,00
	2004B00507 Gend TOURNAN / Mise en conformité système	31/12/2004	8 573,44	0	8 573,44	0,00	0,00
	2004B00513 Gend BRIE / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	10 327,37	0	10 327,37	0,00	0,00
	2004B00522 Mais. Synd. MELUN / CFTC - peintures, rempl téléph	31/12/2004	27 190,92	15	27 190,92	0,00	0,00
	2004B00527 Musée NEMOURS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	16 192,05	15	16 192,05	0,00	0,00
	2004B00442 AJU - Gend CRECY / Trv sin 2003	31/12/2004	3 104,25	0	2 108,00	124,00	1 120,25
	2004B00055 Mais. Synd. MELUN / Trv programmés 2004	31/12/2004	27 184,61	15	27 184,61	0,00	0,00
	2004B00056 Mais. Synd. MELUN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	10 680,39	15	10 680,39	0,00	0,00
	2004B00064 Gend ROZAY / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	3 891,09	0	3 891,09	0,00	0,00
	2004B00065 Gend ROZAY / Trv programmés 2004	31/12/2004	84 742,62	0	84 742,62	0,00	0,00
	2004B00066 Gend BRIE / Elect, mur de souten., ref cour int	31/12/2004	35 531,82	0	35 531,82	0,00	0,00
	2004B00068 Gend FERTE SS J / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	8 793,05	0	8 793,05	0,00	0,00
	2004B00069 Gend DAMMARTIN / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	760,23	0	760,23	0,00	0,00
	2004B00071 Gend CHATELET / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	2 326,05	0	2 326,05	0,00	0,00
	2004B00072 Gend CHATELET / Trv programmés 2004	31/12/2004	19 644,78	0	19 644,78	0,00	0,00
	2004B00073 Gend NANGIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	5 695,18	0	5 695,18	0,00	0,00
	2004B00074 Gend NANGIS / Trv programmés 2004	31/12/2004	37 640,95	0	37 640,95	0,00	0,00
	2004B00092 CMS NANGIS / Trv imprév. et urg. 2004	31/12/2004	4 074,84	15	4 074,84	0,00	0,00
	2004B00101 Log Fontaine R MELUN / Demolition 2 pavillons	31/12/2004	29 746,74	15	29 746,74	0,00	0,00
	2005B00329 SAB-GEND NANGIS/Travaux divers	31/12/2005	7 297,87	0	7 297,87	0,00	0,00
	2005B00275 Gend JOUY / Travaux divers 2005	31/12/2005	48,96	0	48,96	0,00	0,00
	2005B00233 Gendarmerie LIZY SUR OURCQ / Trx divers 2005	31/12/2005	22 194,59	0	22 194,59	0,00	0,00
	2005B00241 BAB Gie St Soupplets / trx divers 2005	31/12/2005	20 297,58	0	20 297,58	0,00	0,00
	2005B00242 Gie CHELLES / Travaux divers 2005	31/12/2005	17 999,98	0	17 999,98	0,00	0,00
	2005B00271 SAB - UAS COULOMMIERS / Travaux divers 2005	31/12/2005	805,36	15	805,36	0,00	0,00
	2005B00196 BAB Gie FERTE SS J / Trx divers 2005	31/12/2005	57 456,69	0	57 456,69	0,00	0,00
	2005B00198 BAB Gie CHATEAU LANDON / Trx divers 2005	31/12/2005	10 009,14	0	10 009,14	0,00	0,00
	2005B00207 Gend MELUN / Trx divers 2005	31/12/2005	13 249,26	0	13 249,26	0,00	0,00
	2005B00208 Musée ST CYR / Trx divers 2005	31/12/2005	7 267,63	15	7 267,63	0,00	0,00
	2005B00209 BAB-GIE coubert/Travaux divers 2005	31/12/2005	19 590,23	0	19 590,23	0,00	0,00
	2005B00212 Gendarmerie CRECY / Trx divers 2005	31/12/2005	1 632,97	0	1 632,97	0,00	0,00
	2005B00133 BAB - UAS MEAUX / Aménag. divers 2005	31/12/2005	3 728,22	15	3 728,22	0,00	0,00
	2005B00164 BAB - Gend ROZAY / Travaux divers 2005	31/12/2005	11 965,37	0	11 965,37	0,00	0,00
	2005B00167 BAB - Gend TOURNAN / Travaux divers 2005	31/12/2005	11 816,52	0	11 816,52	0,00	0,00
	2005B00174 BAB - Gend BRIE COMTE ROBERT / Travaux divers 2005	31/12/2005	45 687,19	0	45 687,19	0,00	0,00
	2005B00105 BAB - Gend le châtelet / Travaux divers 2005	31/12/2005	1 174,35	0	1 174,35	0,00	0,00



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2005B00107 BAB - Gend Chaumes / Travaux divers 2005	31/12/2005	9 446,51	0	9 446,51	0,00	0,00
	2005B00114 BAB - Gend CHAPELLE LA REINE / Travaux divers 2005	31/12/2005	13 453,98	0	13 453,98	0,00	0,00
	2005B00057 BAB - Mais. Synd. MELUN / Trv divers 2005	31/12/2005	8 379,54	15	8 379,54	0,00	0,00
	2005B00071 BAB - Gend FONTAINEBLEAU / Trv divers 2005	31/12/2005	31 911,99	0	31 911,99	0,00	0,00
	2005B00080 BAB - UAS Meaux / Amén. ancien logt gardien	31/12/2005	1 254,17	15	1 254,17	0,00	0,00
	2005B00040 BAB - Gend MELUN / Trx divers 2005	31/12/2005	305 966,35	0	195 811,00	12 239,00	122 394,35
	2004B00998 Gend joy/ rempl chaudières	31/12/2005	4 019,68	0	4 019,68	0,00	0,00
	2004B00981 GEND DAMMARTIN/Motorisation portail,cloison	31/12/2005	13 156,78	0	13 156,78	0,00	0,00
	2004B00927 UAS CESSON / trav peinture	31/12/2005	19 373,41	15	19 373,41	0,00	0,00
	2004B00880 Gend ROZAY/Fenêtres,grillage,peinture,éclairage	31/12/2005	116 105,79	0	116 105,79	0,00	0,00
	2004B00770 UAS COMM. ROISSY /travaux de peinture,installation	31/12/2005	10 282,46	15	10 282,46	0,00	0,00
	2004B00773 GEND LE CHATELET remp volets bois,	31/12/2005	2 614,23	0	2 614,23	0,00	0,00
	2004B00030 Gend FONTAINEBLEAU / Transf logt en locaux sce	31/12/2005	72 681,65	0	72 681,65	0,00	0,00
	2004B00037 Gend MELUN / Curage canal, toitures, conf elec.	31/12/2005	158 309,46	0	158 309,46	0,00	0,00
	2004B00050 Maison d'enf. LUZANCY / Trv	31/12/2005	93 885,59	15	93 885,59	0,00	0,00
	2004B00051 Maison d'enf. PAMFOU / Trv	31/12/2005	68 368,06	15	68 368,06	0,00	0,00
	2004B00502 Gend CHATELET / Remp volets, infiltration, tapiss.	31/12/2005	14 020,19	0	14 020,19	0,00	0,00
	2004B00524 Mais. Synd. MELUN I / Trv elect, store, carr., esc	31/12/2005	55 767,34	15	55 767,34	0,00	0,00
	2004B00529 CS MEAUX / Construction	31/12/2005	33 350,35	15	33 350,35	0,00	0,00
	2004B00427 SDP - Ferme BLANDY-LES-TOURS/Travaux	31/12/2005	397 931,58	25	231 265,00	16 665,00	150 001,58
	2004B00428 SDP - Musée EGREVILLE/ Travaux	31/12/2005	145 696,86	25	96 788,00	6 112,00	42 796,86
	2004B00053 Musée ST CYR / Prises info, clim. ,barre hand.	31/12/2005	22 128,29	15	22 128,29	0,00	0,00
	2006B00335 SAB-CIO savigny/travaux divers 2006	31/12/2006	2 561,27	15	2 561,27	0,00	0,00
	2006B00337 SAB-rue eugene godin/travaux divers 2006	31/12/2006	1 162,51	15	1 162,51	0,00	0,00
	2006B00347 SAB-DPR provins/Travaux divers 2006	31/12/2006	10 036,32	15	10 036,32	0,00	0,00
	2006B00236 SAB-MDPH savigny/travaux divers 2006	31/12/2006	450 236,39	15	450 236,39	0,00	0,00
	2006B00240 SAB-IUT Fontainebleau-travaux divers 2006	31/12/2006	1 732,06	15	1 732,06	0,00	0,00
	2006B00242 SAB-DPR Le chatelet/travaux divers 2006	31/12/2006	663,78	15	663,78	0,00	0,00
	2006B00243 SAB-DPR Villenoy/travaux divers 2006	31/12/2006	2 631,20	15	2 631,20	0,00	0,00
	2006B00247 SAB-GIE tournan/travaux divers 2006	31/12/2006	5 922,68	0	5 922,68	0,00	398,68
	2006B00252 DDE Subdivision moret /travaux divers	31/12/2006	1 286,90	15	1 286,90	0,00	0,00
	2006B00253 SAB-GIE Chelles travaux divers 2006	31/12/2006	8 317,86	0	8 317,86	0,00	557,86
	2006B00187 SAB - ENS villa peupliers EPISY / trx divers 06	31/12/2006	21 939,12	15	21 939,12	0,00	0,00
	2006B00195 SAB-BAT DPT -Travaux divers 2006	31/12/2006	98,48	15	98,48	0,00	0,00
	2006B00199 SAB-GIE CHAUMES/Travaux divers 2006	31/12/2006	25 189,92	0	25 189,92	0,00	1 681,92
	2006B00205 SAB-GIE DAMMARTIN /Travaux divers 2006	31/12/2006	6 368,33	0	6 368,33	0,00	428,33
	2006B00212 SAB -GIE ST SOUPPLETS/Trv divers 2006	31/12/2006	3 302,10	0	3 302,10	0,00	222,10

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2006B00225 SAB-FDPR/ Travaux divers 2006	31/12/2006	6,00	10	6,00	0,00	0,00
	2006B00231 SAB-GIE fontainebleau/travaux divers 2006	31/12/2006	31 193,16	0	31 193,16	0,00	2 083,16
	2006B00156 SAB-sab GIE melun/travaux divers 2006	31/12/2006	24 540,79	0	24 540,79	0,00	1 636,79
	2006B00104 Gend JOUY / Travaux divers 2006	31/12/2006	20 216,36	0	20 216,36	0,00	1 352,36
	2006B00115 SAB - Gend LA FERTE S JOUARRE/ Trv divers 2006	31/12/2006	50 744,15	0	50 744,15	0,00	3 388,15
	2006B00122 Musée ST CYR / Trx divers 2006	31/12/2006	9 738,19	15	9 738,19	0,00	0,00
	2006B00131 SAB - GIE COUBERT / Travaux divers 2006	31/12/2006	14 014,97	0	14 014,97	0,00	936,97
	2006B00136 Gendarmerie LIZY SUR OURCQ / Trx divers 2006	31/12/2006	66 280,52	0	66 280,52	0,00	4 422,52
	2006B00141 SAB - Mais. Synd. MELUN / Trv divers 2006	31/12/2006	9 695,15	15	9 695,15	0,00	0,00
	2006B00079 SAB - Gend NANGIS/trx divers 2006	31/12/2006	8 387,42	0	8 387,42	0,00	561,42
	2006B00031 SAB - Gend BRIE COMTE ROBERT / Travaux divers 2006	31/12/2006	412,86	0	412,86	0,00	30,86
	2005B00316 DDE Subdi MELUN/Refection ravalement	31/12/2006	33 575,62	15	33 575,62	0,00	0,00
	2005B00320 DDE-subdi ATSO/travaux remise en etat barriere	31/12/2006	1 064,46	15	1 064,46	0,00	0,00
	2005B00328 SAB-GEND LE CHATELET /travaux divers	31/12/2006	17 584,62	0	17 584,62	0,00	1 174,62
	2005B00332 DDE logt PROVINS/ Travaux divers	31/12/2006	4 553,93	15	4 553,93	0,00	0,00
	2005B00340 DDE Centre d exploitation du chatelet/trav divers	31/12/2006	824,04	15	824,04	0,00	0,00
	2005B00342 DDE subdivision LFJ/travaux divers	31/12/2006	2 972,49	15	2 972,49	0,00	0,00
	2005B00281 DDE Subdivision BRAY/travaux divers	31/12/2006	1 564,43	15	1 564,43	0,00	0,00
	2005B00300 coll Hyverneaux LESIGNY reprise structures	31/12/2006	108 954,60	15	108 954,60	0,00	0,00
	2005B00304 TRAVAUX DIVERS SUBDI DE BRAY/SEINE	31/12/2006	808,96	15	808,96	0,00	0,00
	2005B00178 DDE Subdi NEMOURS / Motorisation volets	31/12/2006	14 600,81	15	14 600,81	0,00	0,00
	2005B00214 DIRD-BOGM/Travaux subdi nemours	31/12/2006	22 914,46	15	22 914,46	0,00	0,00
	2005B00216 SAB-Locaux FOCEL LA ROCHETTE/Aménagement locaux	31/12/2006	50 820,25	15	50 820,25	0,00	0,00
	2005B00129 BAB - ENS HERICY / Amgt de l' atelier	31/12/2006	79,44	25	45,00	3,00	31,44
	2005B00117 BAB - gend Ferte s j / motoris. portail ref electr	31/12/2006	10 629,94	0	10 629,94	0,00	711,94
	2004B01045 DDE logt BRAY/Travuaux de conformite	31/12/2006	609,96	15	609,96	0,00	0,00
	2004B01050 BOGM/TRAVAUX SUBDI FONTAINEBLEAU	31/12/2006	4 961,72	15	4 961,72	0,00	0,00
	2004B01058 TRAVAUX A LA SUBDI DE LA FERTE SOUS JOUARRE	31/12/2006	22 253,77	15	22 253,77	0,00	0,00
	2004B01069 DIRD-BOGM/Subdi MELUN/Travaux divers	31/12/2006	12 020,72	15	12 020,72	0,00	0,00
	2004B01084 UAS LAGNY/PARKING	31/12/2006	2 526,13	15	2 526,13	0,00	0,00
	2004B00982 DDEsubdi NANGIS / travaux aménagement	31/12/2006	18 698,97	15	18 698,97	0,00	0,00
	2004B01028 DDE subdi NANGIS/ travaux de batiment	31/12/2006	5 816,75	15	5 816,75	0,00	0,00
	2004B01039 DDE sudivision MONTEREAU/travaux divers	31/12/2006	431,55	15	431,55	0,00	0,00
	2004B00856 DDE subdi ATSO / travaux	31/12/2006	3 784,13	15	3 784,13	0,00	0,00
	2004B00869 CS SAVIGNY T / Travaux suite sinistre dommage ouv.	31/12/2006	20 995,78	15	20 995,78	0,00	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2004B00772 SDP - Restauration église st Eliphe à Rampillon	31/12/2006	41 991,07	15	41 991,07	0,00	0,00
	2004B00708 DIRD-BOGM/travaux batiments villaunoy	31/12/2006	3 926,58	15	3 926,58	0,00	0,00
	2004B00712 DDE Subdi PROVINS / Travaux de chauffage	31/12/2006	49 079,16	15	49 079,16	0,00	0,00
	2004B00714 DDE Subdi BRAY / Travaux Menuiseries logements	31/12/2006	2 212,00	25	1 320,00	88,00	804,00
	2004B00715 DDE Subdi BRAY / Etanchéité toiture	31/12/2006	9 571,38	15	9 571,38	0,00	0,00
	2004B00733 MAISON D ENF PAMFOU cloisonnement,construction SAS	31/12/2006	20 556,25	15	20 556,25	0,00	0,00
	2004B00637 DDE Subdi DAMMARTIN / Travaux d'extension	31/12/2006	6 348,39	15	6 348,39	0,00	0,00
	2004B00644 DDE Subdi NEMOURS / Travaux électriques	31/12/2006	5 257,31	15	5 257,31	0,00	0,00
	2004B00658 DDE subdi FONTAINEBLEAU/travaux couverture	31/12/2006	44 640,10	15	44 640,10	0,00	0,00
	2004B00661 Gend NANGIS/remise en état des logts	31/12/2006	37 030,95	0	37 030,95	0,00	2 472,95
	2004B00679 SDP - Abbaye CHATEAU LANDON / Restauration	31/12/2006	35 893,89	25	21 525,00	1 435,00	12 933,89
	2004B00528 Musée NEMOURS / Alarme , Huiss. Toit, Accès, Elag.	31/12/2006	76 647,60	15	76 647,60	0,00	0,00
	2004B00533 Musée NEMOURS / Installation pyrogue	31/12/2006	436 421,55	15	436 421,55	0,00	0,00
	2004B00096 Foyer RUBELLES / Trv	31/12/2006	98 796,78	15	98 796,78	0,00	0,00
	2007B00142 sab /DPR acquisition de bats modulaires	23/01/2007	17 940,00	15	16 744,00	1 196,00	0,00
	2007B00274 Maison BARBIZON 6 rue du 23 Août/B	26/06/2007	506 539,46	25	283 654,00	20 261,00	202 624,46
	2007B00344 UAS de SENART à LIEUSAIN/B	20/11/2007	3 203 116,00	25	1 793 736,00	128 124,00	1 281 256,00
	2007B00295 SAB-DPR Le chatelet/travaux divers 2007	31/12/2007	124 322,04	15	116 032,00	8 290,04	0,00
	2007B00299 SAB - CMS NANGIS / Trx divers 2007	31/12/2007	1 069,44	15	994,00	75,44	0,00
	2007B00307 SAB-CE NANGIS/Travaux divers 2007	31/12/2007	1 776,06	15	1 652,00	124,06	0,00
	2007B00315 SAB - DSI SAVIGNY / Trx divers 2007	31/12/2007	11 662,91	15	10 878,00	784,91	0,00
	2007B00317 SAB - CDOS MELUN / Trx divers 2007	31/12/2007	9 321,05	15	8 694,00	627,05	0,00
	2007B00323 SAB - UAS SENART LIEUSAIN / trx divers 2007	31/12/2007	2 981,63	15	2 772,00	209,63	0,00
	2007B00340 SAB Hotel DPT melun/Travaux divers 2007	31/12/2007	23 192,37	15	21 644,00	1 548,37	0,00
	2007B00174 SAB-UAS LAGNY/Travaux divers 2007	31/12/2007	47 513,44	15	44 338,00	3 175,44	0,00
	2007B00175 SAB - UAS ROISSY / Trx divers 2007	31/12/2007	622,91	15	574,00	48,91	0,00
	2007B00188 SAB - DABC MELUN / Trx divers 2007	31/12/2007	1 817,79	15	1 694,00	123,79	0,00
	2007B00192 SAB - GIE JOUY / Trx divers 2007	31/12/2007	8 876,64	0	8 280,00	596,64	1 189,64
	2007B00195 SAB - DGAS MELUN / Trx divers 2007	31/12/2007	417 740,89	15	389 886,00	27 854,89	0,00
	2007B00204 COL - Triolet LE MEE / Trx divers 2007	31/12/2007	7 771,03	15	7 252,00	519,03	0,00
	2007B00214 SAB - DAC MELUN / Trx divers 2007	31/12/2007	43 509,79	15	40 600,00	2 909,79	0,00
	2007B00277 COL - Enclume TRILPORT / Trx divers 2007	31/12/2007	2 261,10	15	2 100,00	161,10	0,00
	2007B00285 SAB - DPR FONTAINEBLEAU / Trx divers 2007	31/12/2007	1 776,06	15	1 652,00	124,06	0,00
	2007B00287 SAB - DPR SAINT PIERRE / Trx divers 2007	31/12/2007	1 270,15	15	1 176,00	94,15	0,00
	2007B00289 SAB - UAS MONTEREAU / Trx divers 2007	31/12/2007	4 711,43	15	4 396,00	315,43	0,00
	2007B00291 SAB - CIO SAVIGNY / Trx divers 2007	31/12/2007	7 994,58	15	7 448,00	546,58	0,00
	2007B00294 SAB-UAS noisiel/travaux divers 2007	31/12/2007	1 909,98	15	1 778,00	131,98	0,00

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2007B00129 SDP - Musée Bourdelle / Bloc vélo et accès parking	31/12/2007	6 760,99	25	3 780,00	270,00	2 710,99
	2007B00131 SAB - DPR COULOMMIERS / Tx divers 2007	31/12/2007	4 974,65	15	4 634,00	340,65	0,00
	2007B00141 SAB - DPR DAMMARTIN / Trx divers 2007	31/12/2007	6 198,40	15	5 782,00	416,40	0,00
	2007B00144 SAB - DT MELUN / Trx divers 2007	31/12/2007	18 723,14	15	17 472,00	1 251,14	0,00
	2007B00147 SAB - PMI ROISSY / Trx divers 2007	31/12/2007	759,38	15	700,00	59,38	0,00
	2007B00162 SAB-CE BRAY/Travaux divers 2007	31/12/2007	6 120,63	15	5 712,00	408,63	0,00
	2007B00164 DPR - BOGM/Travaux vestiaires SEEV	31/12/2007	7 521,32	15	7 014,00	507,32	0,00
	2007B00165 SDP - Musée Bourdelle / Construction Pergolas	31/12/2007	3 264,98	25	1 820,00	130,00	1 314,98
	2007B00166 SAB - DSJ MELUN / Trx divers 2007	31/12/2007	19 114,20	15	17 836,00	1 278,20	0,00
	2007B00168 COL - Europe DAMMARTIN / Tx divers 2007	31/12/2007	113 833,01	15	106 232,00	7 601,01	0,00
	2007B00096 SAB-DPR VENEUX-Travaux divers 2007	31/12/2007	133 604,94	15	124 684,00	8 920,94	0,00
	2007B00097 SAB - Hotel MELUN / Tx divers 2007	31/12/2007	113 131,79	15	105 588,00	7 543,79	0,00
	2007B00111 SAB-UAS Provins/ Travaux divers 2007	31/12/2007	1 665,49	15	1 554,00	111,49	0,00
	2007B00112 SAB-Rue eugene godin MELUN/Travaux divers 07	31/12/2007	105 154,95	15	98 140,00	7 014,95	0,00
	2007B00113 SAB-GIE La chapelle/Travaux divers 2007	31/12/2007	2 929,89	0	2 733,00	196,89	392,89
	2007B00114 SAB-DPR MELUN/Travaux divers 2007	31/12/2007	76 849,14	15	71 722,00	5 127,14	0,00
	2007B00120 SAB - GIE CHAUMES / Tx divers 2007	31/12/2007	554,08	0	513,00	41,08	80,08
	2007B00124 SAB - GIE FONTAINEBLEAU / Tx divers 2007	31/12/2007	1 196,00	0	1 112,00	84,00	165,00
	2007B00126 SAB - GIE MELUN / Tx divers 2007	31/12/2007	31 895,46	0	29 767,00	2 128,46	4 255,46
	2007B00057 SAB - GIE MELUN / Tx divers 2007	31/12/2007	8 005,07	0	4 480,00	320,00	3 845,07
	2007B00069 SAB - DPR VILLENOY / Tx divers 2007	31/12/2007	19 871,88	15	18 536,00	1 335,88	0,00
	2007B00032 SAB-DEE Dammarie /travaux divers 07	31/12/2007	63 650,46	15	59 402,00	4 248,46	0,00
	2007B00033 SAB-Maison Syndicats Melun/Travaux divers 07	31/12/2007	24 794,82	15	23 128,00	1 666,82	0,00
	2007B00034 SAB-DPR Voulx/Travaux divers 07	31/12/2007	158 590,11	15	148 008,00	10 582,11	0,00
	2007B00037 SAB-Musée ST CYR/Travaux divers 07	31/12/2007	1 273,05	15	1 176,00	97,05	0,00
	2006B00203 SDP - Ferme BLANDY-LES-TOURS/Restauration	31/12/2007	255 218,82	25	142 912,00	10 208,00	102 098,82
	2006B00211 SDP - Musée Bourdelle / Portail	31/12/2007	24 223,43	25	13 552,00	968,00	9 703,43
	2007B00335 SAB - 100 rue de paris LIEUSAINT / Trx divers 2007	01/01/2008	3 021,25	15	2 613,00	201,00	207,25
	2007B00345 ENS/Voulangis/Menudier/B	01/01/2008	15 475,13	25	8 047,00	619,00	6 809,13
	2008F00009 Gend DONNEMARIE / Reconstruction / TNB	12/02/2008	107 107,00	0	0,00	0,00	107 107,00
	2008F00025 Gend CELY-EN-BIERE/TNB	18/08/2008	404 404,00	0	0,00	0,00	404 404,00
	2008B00277 SDAJP - col Bonheur CHATELET / VOL du 20-03-08	24/09/2008	5 003,86	15	4 329,00	333,00	341,86
	2008B00253 SAB - DABC MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	3 900,11	15	3 380,00	260,00	260,11
	2008B00261 DEAR/ART COU Amgt extérieur ART et CE - Trv 2008	31/12/2008	5 487,06	15	4 745,00	365,00	377,06
	2008B00262 DEAR/ART MEAUX Amgt extérieur ART et CE - Trv 2008	31/12/2008	95 569,47	15	82 823,00	6 371,00	6 375,47

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2008B00263 DEAR/ART MORET Amgt extérieur ART et CE - Trv 2008	31/12/2008	79 583,89	15	68 965,00	5 305,00	5 313,89
	2008B00272 SAB-BEA Gendarmeries/travaux divers	31/12/2008	930,00	0	481,00	37,00	486,00
	2008B00273 SAB-DPR Nangis/travaux divers 2008	31/12/2008	95 808,18	15	83 031,00	6 387,00	6 390,18
	2008B00274 SAB-DPR ferte-s-j/Travaux divers 2008	31/12/2008	3 928,17	15	3 393,00	261,00	274,17
	2008B00275 SAB-Batiments divers/travaux divers	31/12/2008	2 814,38	15	2 431,00	187,00	196,38
	2008B00276 SAB-DSJ MELUN/Travaux divers 2008	31/12/2008	479,24	15	403,00	31,00	45,24
	2008B00278 SAB -ce provins- travaux divers 08	31/12/2008	1 624,16	15	1 404,00	108,00	112,16
	2008B00294 DPR/ART MEAUX - Aménagement locaux	31/12/2008	42 038,67	15	36 426,00	2 802,00	2 810,67
	2008B00297 SAB-PMI Champagne/Travaux divers 2008	31/12/2008	10,47	7	10,47	0,00	0,00
	2008B00299 sab - musee mallarme Vulaines - trav 08	31/12/2008	591,71	15	507,00	39,00	45,71
	2008B00300 SAB- CE Fontainebleau - trav divers 08	31/12/2008	6 145,18	15	5 325,00	410,00	410,18
	2008B00200 SAB-Foyer enfance MEAUX/Travaux divers 2008	31/12/2008	7 108,96	15	6 149,00	473,00	486,96
	2008B00203 SAB-Musée Bourdelle EGREVILLE/Trvaux divers 2008	31/12/2008	2 901,05	15	2 509,00	193,00	199,05
	2008B00209 SAB-Château BLANDY/Travaux divers 2008	31/12/2008	3 614,62	15	3 120,00	240,00	254,62
	2008B00210 COL - Malraux MONTEREAU / Trx divers 2008	31/12/2008	11 194,64	15	9 698,00	746,00	750,64
	2008B00212 SAB-UAS Noisiel/Travaux divers 2008	31/12/2008	327,98	15	273,00	21,00	33,98
	2008B00213 SAB-UAS Lagny/Travaux divers 2008	31/12/2008	770,57	15	663,00	51,00	56,57
	2008B00227 SAB - CIO MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	22 288,86	15	19 305,00	1 485,00	1 498,86
	2008B00242 SAB - UAS MITRY / Trx divers 2008	31/12/2008	61 088,22	15	52 936,00	4 072,00	4 080,22
	2008B00245 SAB - DPR NAGIS / Trx divers 2008	31/12/2008	24,76	15	13,00	1,00	10,76
	2008B00247 SAB-DSI Savigny/Travaux divers 2008	31/12/2008	21 831,14	15	18 915,00	1 455,00	1 461,14
	2008B00250 SAB - Foyer PROVINS / Trx divers 2008	31/12/2008	30 532,69	15	26 455,00	2 035,00	2 042,69
	2008B00251 SAB - DRH MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	9 209,03	15	7 969,00	613,00	627,03
	2008B00252 SAB - UAS TOURNAN / Trx divers 2008	31/12/2008	6 542,83	15	5 668,00	436,00	438,83
	2008B00156 SAB-DPR Vert st Denis/Travaux divers 2008	31/12/2008	697 049,80	15	604 097,00	46 469,00	46 483,80
	2008B00157 SAB-DPR Villenoy/Travaux divers 2008	31/12/2008	1 384 560,62	15	1 199 952,00	92 304,00	92 304,62
	2008B00164 SAB - DT MELUN / Trx divers 2008	31/12/2008	200 008,70	15	173 329,00	13 333,00	13 346,70
	2008B00166 SAB - UAS COULOMMIERS / Trx divers 2008	31/12/2008	69 734,97	15	60 424,00	4 648,00	4 662,97
	2008B00170 SAB - UAS NEMOURS / Trx divers 2008	31/12/2008	21 719,39	15	18 811,00	1 447,00	1 461,39
	2008B00172 SAB-DAP Dammarie/Travaux divers 2008	31/12/2008	15 678,07	15	13 585,00	1 045,00	1 048,07
	2008B00173 SAB - DAC Melun / Travaux divers 2008	31/12/2008	10 616,29	15	9 191,00	707,00	718,29
	2008B00183 SAB-Musée BARBIZON/Travaux divers 2008	31/12/2008	3 344,23	15	2 886,00	222,00	236,23
	2008B00191 SAB-UAS MEAUX/Travaux divers 2008	31/12/2008	21 482,02	15	18 616,00	1 432,00	1 434,02
	2008B00197 SAB - CAUE COULOMMIERS / Trx divers 2008	31/12/2008	2 906,28	15	2 509,00	193,00	204,28
	2008B00093 SAB - Anglais PONTCARRE / Trx divers 2008	31/12/2008	65 434,28	15	56 706,00	4 362,00	4 366,28
	2008B00118 SAB DGAA MELUN/Travaux divers 2008	31/12/2008	70 343,96	15	60 957,00	4 689,00	4 697,96
	2008B00119 SAB-UAS MELUN/Travaux divers 2008	31/12/2008	18 261,72	15	15 821,00	1 217,00	1 223,72
	2008B00122 SAB-Musée ST CYR/Travaux divers 2008	31/12/2008	137 677,92	15	119 314,00	9 178,00	9 185,92
	2008B00128 SAB - UAS LIEUSAIN / Trx divers 2008	31/12/2008	1 117 722,33	15	968 682,00	74 514,00	74 526,33

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2008B00134 SAB-DPR VOULX/Travaux divers 2008	31/12/2008	126 676,31	15	109 785,00	8 445,00	8 446,31
	2008B00135 SAB-DPR Veneux/Travaux divers 2008	31/12/2008	72 787,70	15	63 076,00	4 852,00	4 859,70
	2008B00139 SAB-SAN Sénart/Travaux divers 2008	31/12/2008	14,99	7	14,99	0,00	0,00
	2008B00144 SAB-Médiathèque LE MEE/Travaux divers 2008	31/12/2008	10 220,66	15	8 853,00	681,00	686,66
	2007B00282 COL - SCIENCES DEPARTEMENT / Réhabilitation des sa	31/12/2008	150,00	15	130,00	10,00	10,00
	2006B00343 SAB-DAC-ACT'ART la rochette/travaux divers	31/12/2008	349,97	15	299,00	23,00	27,97
	2004B00684 IUT FONTAINEBLEAU / Travaux	31/12/2008	284 687,97	15	246 727,00	18 979,00	18 981,97
	2004B00019 Gend MELUN / Réhabilitation	31/12/2008	2 776 245,81	0	1 443 640,00	111 050,00	1 443 655,81
	2004B00052 Musée NEMOURS / Rempl cellule transfo	31/12/2008	23 088,63	15	20 007,00	1 539,00	1 542,63
	2009B00164 COL-Malraux MONTEREAU/Travx divers 2009	04/03/2009	136,81	15	108,00	9,00	19,81
	2009B00256 DPR/ART MORET - Amgt extérieur ART et CE - Tx 2009	13/07/2009	27 396,73	15	21 912,00	1 826,00	3 658,73
	2009B00267 DPR /ART MEAUX - AMENAGEMENT ART MEAUX	07/09/2009	512,46	15	408,00	34,00	70,46
	2009B00276 06D0048-LOT3 ART COULOMMIERS CE LA FERTE GAUCHER	05/10/2009	11 592,77	15	9 262,00	776,00	1 554,77
	2009B00289 DEAR/ART COU Améngt extérieurs ART et CE 2009	17/11/2009	1 226,64	15	972,00	81,00	173,64
	2009B00290 06D0048-ART MORET-CE VOULX	20/11/2009	6 198,34	15	4 956,00	413,00	829,34
	2009B00300 PROVINS Foyer enfance de Provins/B	18/12/2009	679 206,40	25	316 152,00	24 888,00	298 666,19
	2008B00296 DPR MOR AMGT ABORD CENTRE EXPLOITATION FONT	31/12/2009	30 359,67	15	24 276,00	2 023,00	4 060,67
	2009B00277 sab - mds Chelles - travaux divers 09	31/12/2009	4 406,06	15	3 516,00	293,00	597,06
	2009B00280 col - col gama st pierre nemours - trav divers 09	31/12/2009	14 833,83	15	11 856,00	988,00	1 989,83
	2009B00227 COL-Col DIVERS/Travx divers 2009	31/12/2009	1 039,50	15	828,00	69,00	142,50
	2009B00228 COL-Beaumarçais MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	39 578,75	15	31 656,00	2 638,00	5 284,75
	2009B00229 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Travx divers 2009	31/12/2009	2 039,18	15	1 620,00	135,00	284,18
	2009B00231 COL-Jaurès BROU/Travx divers 2009	31/12/2009	8 868,72	15	7 092,00	591,00	1 185,72
	2009B00233 SAB-CIO LOGNES/Travx divers 2009	31/12/2009	138 023,17	15	110 412,00	9 201,00	18 410,17
	2009B00235 COL-Tronchon SOUPPLETS/Travx divers 2009	31/12/2009	4 772,23	15	3 816,00	318,00	638,23
	2009B00237 SAB-MDS MONTEREAU/Travx divers 2009	31/12/2009	1 113,44	15	888,00	74,00	151,44
	2009B00238 SAB-Laboratoire MEE/Travx divers 2009	31/12/2009	413,34	15	324,00	27,00	62,34
	2009B00239 COL-Chevalier SOUPPES/Travx divers 2009	31/12/2009	53 429,58	15	42 732,00	3 561,00	7 136,58
	2009B00240 COL-Blés BAILLY/Travx divers 2009	31/12/2009	2 041,90	15	1 632,00	136,00	273,90
	2009B00241 COL-Col Frank BUSSY/Travx divers 2009	31/12/2009	16 087,57	15	12 864,00	1 072,00	2 151,57
	2009B00242 COL-Vinci THIBAUT/Travx divers 2009	31/12/2009	3 300,21	15	2 640,00	220,00	440,21
	2009B00243 COL-Schoelcher TORCY/Travx divers 2009	31/12/2009	6 559,28	15	5 244,00	437,00	878,28
	2009B00244 COL-Rochefoucault FERTEJ/Travx divers 2009	31/12/2009	2 515,46	15	2 004,00	167,00	344,46
	2009B00245 COL-Goscinny VAIRES/Travx divers 2009	31/12/2009	19 367,78	15	15 492,00	1 291,00	2 584,78
	2009B00247 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2009	31/12/2009	1 123,34	15	888,00	74,00	161,34

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2009B00248 COL-Col Campin FERTEG/Travx divers 2009	31/12/2009	4 585,30	15	3 660,00	305,00	620,30
	2009B00249 SAB-CIO LAGNY/Travx divers 2009	31/12/2009	650,13	15	516,00	43,00	91,13
	2009B00251 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2009	31/12/2009	5 482,22	15	4 380,00	365,00	737,22
	2009B00254 COL-tronchon st souplet/travaux divers 2009	31/12/2009	3 916,04	15	3 132,00	261,00	523,04
	2009B00257 COL-fontaine mée sur seine-travaux divers 2009	31/12/2009	14,03	7	14,03	0,00	0,00
	2009B00261 SAB - CE FONTAINEBLEAU - travaux divers 09	31/12/2009	108 705,22	15	86 964,00	7 247,00	14 494,22
	2009B00262 col - col chene chessy travaux divers 09	31/12/2009	507,79	15	396,00	33,00	78,79
	2009B00266 SAB-CDA BAZOCHES/Travx divers 2009	31/12/2009	1 897,42	15	1 512,00	126,00	259,42
	2009B00271 SAB-CE Nageot FERTEG/Travx divers 2009	31/12/2009	77,18	15	60,00	5,00	12,18
	2009B00169 SAB-Dépôt LUISETAINES/Travx divers 2009	31/12/2009	299,00	15	228,00	19,00	52,00
	2009B00170 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2009	31/12/2009	418,60	15	324,00	27,00	67,60
	2009B00171 SAB-CE FERTEJ/Travx divers 2009	31/12/2009	2 301,86	15	1 836,00	153,00	312,86
	2009B00175 SAB-ART CHAILLY/Travaux divers 2009	31/12/2009	2 557,38	15	2 040,00	170,00	347,38
	2009B00179 SAB-MDS PROVINS/Travx divers 2009	31/12/2009	10 521,33	15	8 412,00	701,00	1 408,33
	2009B00184 SAB-CE TORCY/Travx divers 2009	31/12/2009	16 377,31	15	13 092,00	1 091,00	2 194,31
	2009B00185 SAB-SDPESR MELUN/travx divers 2009	31/12/2009	38 616,30	15	30 888,00	2 574,00	5 154,30
	2009B00186 SAB-Annexe MDS FERTEJ/Travx divers 2009	31/12/2009	963,88	15	768,00	64,00	131,88
	2009B00187 COL-Col Cousteau BUSSY/Travx divers 2009	31/12/2009	345 298,01	15	276 228,00	23 019,00	46 051,01
	2009B00188 COL-Col Prévert REBAIS/Travx divers 2009	31/12/2009	116 299,34	15	93 036,00	7 753,00	15 510,34
	2009B00191 DPR/DEAR - construction abri à sel ART MELUN	31/12/2009	301 875,89	15	241 500,00	20 125,00	40 250,89
	2009B00196 SAB-Annexe MDS-CMS Nangis/Travx divers 2009	31/12/2009	256,92	15	204,00	17,00	35,92
	2009B00198 COL-Col Bois TRILPORT/Travx divers 2009	31/12/2009	202 334,29	15	161 856,00	13 488,00	26 990,29
	2009B00199 COL-Col Pyramide LIEUSAIN/Travx divers 2009	31/12/2009	45 515,93	15	36 408,00	3 034,00	6 073,93
	2009B00201 SAB-Initiative 77 Melun/Travx divers 2009	31/12/2009	49,04	15	36,00	3,00	10,04
	2009B00202 COL-Col DIVERS/Travx divers 2009	31/12/2009	367,40	15	288,00	24,00	55,40
	2009B00203 SAB-MDS VAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	20 555,38	15	16 440,00	1 370,00	2 745,38
	2009B00204 SAB-CE DAMMARTIN/Travx divers 2009	31/12/2009	7 892,54	15	6 312,00	526,00	1 054,54
	2009B00205 SAB-CE Legravérend FERTEG/Travx divers 2009	31/12/2009	5 791,89	15	4 632,00	386,00	773,89
	2009B00206 COL-Col Braille ESBLY/Travx divers 2009	31/12/2009	55 654,09	15	44 520,00	3 710,00	7 424,09
	2009B00207 COL/ col la dhuis nanteuil -travaux 09	31/12/2009	14 814,58	15	11 844,00	987,00	1 983,58
	2009B00213 SAB-MDS ROISSY/Travx divers 2009	31/12/2009	9 729,02	15	7 776,00	648,00	1 305,02
	2009B00217 SAB-Rousseau BARBIZON/Travx divers 2009	31/12/2009	124 898,78	15	99 912,00	8 326,00	16 660,78
	2009B00219 COL-Sand MOUROUX/Travx divers 2009	31/12/2009	4,02	7	4,02	0,00	0,00
	2009B00222 COL-Beaumarchais MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	2 953,38	15	2 352,00	196,00	405,38
	2009B00223 SAB - MDS vaux le penil- Travaux divers 2009	31/12/2009	3 064,52	15	2 448,00	204,00	412,52
	2009B00224 SAB-Foyer PAMFOU/Travx divers 2009	31/12/2009	717,60	15	564,00	47,00	106,60
	2009B00225 SAB-Foyer RUBELLES/Travx divers 2009	31/12/2009	908,96	15	720,00	60,00	128,96
	2009B00128 SAB-Act'Art ROCHETTE/Travx divers 2009	31/12/2009	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2009B00129 SAB-CIO MELUN/Travx divers 2009	31/12/2009	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2009B00130 SAB-ENS HERICY/Travx divers 2009	31/12/2009	778,76	15	612,00	51,00	115,76

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2009B00131 SAB-Hôtel MELUN/Travx divers 2009	31/12/2009	46 929,12	15	37 536,00	3 128,00	6 265,12
	2009B00137 Sab- CE Fbleau travaux divers 09	31/12/2009	3 510,73	15	2 808,00	234,00	468,73
	2009B00138 SAB-Bourdelle EGREVILLE/Travx divers 2009	31/12/2009	2 568,12	15	2 052,00	171,00	345,12
	2009B00139 SAB-Musée CYR/Travx divers 2009	31/12/2009	658,52	15	516,00	43,00	99,52
	2009B00140 COL-Col Creusottes VILLENEUVE/Travx divers 2009	31/12/2009	46 454,64	15	37 152,00	3 096,00	6 206,64
	2009B00141 SAB-Foyer PROVINS/Travx divers 2009	31/12/2009	23 824,71	15	19 056,00	1 588,00	3 180,71
	2009B00143 COL-Col DIVERS/Travx divers 2009	31/12/2009	146 531,11	15	117 216,00	9 768,00	19 547,11
	2009B00144 COL-Col Triolet MEE/Travx divers 2009	31/12/2009	33 907,46	15	27 120,00	2 260,00	4 527,46
	2009B00145 SAB-DEE DAMMARIE/Travx divers 2009	31/12/2009	27 785,09	15	22 224,00	1 852,00	3 709,09
	2009B00146 SAB-CE FONTAINEBLEAU/Travx divers 2009	31/12/2009	121 699,02	15	97 356,00	8 113,00	16 230,02
	2009B00147 COL-Col Maillettes MOISSY/Travx divers 2009	31/12/2009	284 187,66	15	227 340,00	18 945,00	37 902,66
	2009B00148 SAB-Château BLANDY/Travx divers 2009	31/12/2009	44 168,56	15	35 328,00	2 944,00	5 896,56
	2009B00149 SAB-Préhistoire NEMOURS/Travx divers 2009	31/12/2009	8 758,11	15	6 996,00	583,00	1 179,11
	2009B00150 SAB-MDS MITRY/Travx divers 2009	31/12/2009	15 169,51	15	12 132,00	1 011,00	2 026,51
	2009B00151 SAB-MDS TOURNAN/Travx divers 2009	31/12/2009	14 231,82	15	11 376,00	948,00	1 907,82
	2009B00152 SAB-Médiathèque MEE/Travx divers 2009	31/12/2009	77 731,06	15	62 184,00	5 182,00	10 365,06
	2009B00154 COL-Col Cézard FONTAINEBLEAU/Travx divers 2009	31/12/2009	15 145,59	15	12 108,00	1 009,00	2 028,59
	2009B00156 COL-Col Sand CREGY/Travx divers 2009	31/12/2009	768 676,30	15	614 940,00	51 245,00	102 491,30
	2009B00157 SAB-DT et DSJ MELUN/Travx divers 2009	31/12/2009	14 708,47	15	11 760,00	980,00	1 968,47
	2009B00158 SAB-DRH MELUN/Travx divers 2009	31/12/2009	17 496,66	15	13 992,00	1 166,00	2 338,66
	2009B00159 SAB-Archives DAMMARIE/Travx divers 2009	31/12/2009	101 366,77	15	81 084,00	6 757,00	13 525,77
	2009B00160 SAB-MDS LAGNY/Travx divers 2009	31/12/2009	4 303,83	15	3 432,00	286,00	585,83
	2009B00162 COL-Col Corot CHELLES/Travx divers 2009	31/12/2009	75 607,72	15	60 480,00	5 040,00	10 087,72
	2009B00165 COL-Col Villon FARGEAU/Travx divers 2009	31/12/2009	4 543,38	15	3 624,00	302,00	617,38
	2009B00167 COL-Col Montereau MONTEREAU/Travx divers 2009	31/12/2009	69 493,53	15	55 584,00	4 632,00	9 277,53
	2009B00086 SAB-DSI DPAAH SAVIGNY/Travaux divers 2009	31/12/2009	231 079,28	15	184 860,00	15 405,00	30 814,28
	2009B00089 SAB-CE NANGIS/Travx divers 2009	31/12/2009	240 920,60	15	192 732,00	16 061,00	32 127,60
	2009B00091 SAB-CE PROVINS/Travx divers 2009	31/12/2009	3 093,24	15	2 472,00	206,00	415,24
	2009B00093 SAB-CAUE Coulommiers/travaux divers 2009	31/12/2009	234 656,09	15	187 716,00	15 643,00	31 297,09
	2009B00099 SAB-UAS MEAUX/Travaux divers 2009	31/12/2009	12 428,22	15	9 936,00	828,00	1 664,22
	2009B00102 COL-Col Champivert CROUY/Travx divers 2009	31/12/2009	78 889,25	15	63 108,00	5 259,00	10 522,25
	2009B00104 COL-International FONTAINEBLEAU/Travx divers 2009	31/12/2009	113 514,20	15	90 804,00	7 567,00	15 143,20
	2009B00105 COL-Col Chevalier SOUPPES/Travx divers 2009	31/12/2009	17 327,50	15	13 860,00	1 155,00	2 312,50
	2009B00106 COL-Col Péguy VERNEUIL/Travx divers 2009	31/12/2009	187 511,54	15	150 000,00	12 500,00	25 011,54
	2009B00107 COL-Col Beaumarchais MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	1 414,13	15	1 128,00	94,00	192,13
	2009B00108 COL-Col Tilleuls CLAYE/Travx divers 2009	31/12/2009	343 086,88	15	274 464,00	22 872,00	45 750,88



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2009B00109 COL-Col Moulin THORIGNY/Travx divers 2009	31/12/2009	185 444,06	15	148 344,00	12 362,00	24 738,06
	2009B00110 SAB-Ganne BARBIZON/Travx divers 2009	31/12/2009	345 414,61	15	276 324,00	23 027,00	46 063,61
	2009B00114 SAB-DEAR Melun/Travx divers 2009	31/12/2009	63 450,35	15	50 760,00	4 230,00	8 460,35
	2009B00117 SAB - DPR BRAY trav divers 09	31/12/2009	15 246,24	15	12 192,00	1 016,00	2 038,24
	2009B00118 COL - col sand crégy les meaux trav 09	31/12/2009	33 709,92	15	26 964,00	2 247,00	4 498,92
	2009B00122 COL-Col Hûtinél GRETZ/Travx divers 2009	31/12/2009	113 952,33	15	91 152,00	7 596,00	15 204,33
	2009B00124 COL-Frot MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2009	22 882,20	15	18 300,00	1 525,00	3 057,20
	2009B00049 SAB-DABC Melun/Travx divers 2009	31/12/2009	3 549,10	15	2 832,00	236,00	481,10
	2009B00054 SAB-CIO Savigny/Travx divers 2009	31/12/2009	174,28	15	132,00	11,00	31,28
	2009B00071 SAB-DPR Villenoy/Travaux divers 2009	31/12/2009	74 569,25	15	59 652,00	4 971,00	9 946,25
	2009B00076 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2009	31/12/2009	126 340,77	15	101 064,00	8 422,00	16 854,77
	2009B00077 SAB-UAS MDS Nemours/Travx divers 2009	31/12/2009	15 658,72	15	12 516,00	1 043,00	2 099,72
	2009B00081 SAB-UAS MDS COULOMMIERS/Travx divers 2009	31/12/2009	2 538,99	15	2 028,00	169,00	341,99
	2009B00082 SAB-ART VENEUX/Travx divers 2009	31/12/2009	33 736,54	15	26 988,00	2 249,00	4 499,54
	2009B00085 SAB-ART PROVINS/Travx divers 2009	31/12/2009	92 784,00	15	74 220,00	6 185,00	12 379,00
	2009B00041 SAB-ART et CE VERT/Travx divers 2009	31/12/2009	18 835,59	15	15 060,00	1 255,00	2 520,59
	2010B00272 COL-claye souilly trav 2010	01/01/2010	34 487,16	15	25 289,00	2 299,00	6 899,16
	2010B00279 COL département seine et marne divers 2010	01/01/2010	260,49	15	187,00	17,00	56,49
	2010B00280 COL-rené roux chateau Landon trx divers 2010	01/01/2010	1 858,70	15	1 353,00	123,00	382,70
	2010B00332 DPR ART PROVINS AMENAGEMENT DU CENTRE DE BRAY	16/08/2010	30 480,23	15	22 352,00	2 032,00	6 096,23
	2010B00336 08D063- CONST. D'UN ABRI A SEL DE DENEIGEMENT sur	12/11/2010	272 700,49	15	199 980,00	18 180,00	54 540,49
	2008B00283 SAB-CE Torcy/ Travaux divers	31/12/2010	8 431,21	15	6 182,00	562,00	1 687,21
	2008B00284 SAB-CIO Fontainebleau/Travaux divers	31/12/2010	128,75	15	88,00	8,00	32,75
	2008B00287 SAB-UAS Fontainebleau/Travaux divers	31/12/2010	2 742,09	15	2 002,00	182,00	558,09
	2008B00288 SAB-CE Coulommiers/ Travaux divers	31/12/2010	2 794,20	15	2 046,00	186,00	562,20
	2008B00289 SAB - maison synd melun	31/12/2010	6 812,02	15	4 994,00	454,00	1 364,02
	2008B00290 SAB-CE GRETZ-Travaux divers	31/12/2010	3 653,20	15	2 673,00	243,00	737,20
	2008B00292 SAB-CE Ferte gaucher/Travaux divers	31/12/2010	15 804,06	15	11 583,00	1 053,00	3 168,06
	2008B00293 SAB-UAS Pontault/Travaux divers	31/12/2010	1 794,38	15	1 309,00	119,00	366,38
	2008B00298 SAB-Dépot LUISETAINES/Travaux divers	31/12/2010	218,32	15	154,00	14,00	50,32
	2008B00302 SAB-PMI Le Mée/travaux divers	31/12/2010	25,58	15	11,00	1,00	13,58
	2008B00304 SAB UAS Provins - Travaux divers	31/12/2010	537,49	15	385,00	35,00	117,49
	2006B00121 SAB - ENS EVERLY / Amgt de l' atelier	31/12/2010	117 370,46	15	86 064,00	7 824,00	23 482,46
	2005B00219 BAB - ENS HERICY / Amgt de l' atelier	31/12/2010	1 943 244,34	15	1 425 039,00	129 549,00	388 656,34
	2004B00425 SDP - Château BLANDY- LES-TOURS / Travaux	31/12/2010	7 500 196,47	25	3 300 077,00	300 007,00	3 900 112,47
	2009B00282 SAB-mds Noisiel travaux divers 09	31/12/2010	18 840,25	15	13 816,00	1 256,00	3 768,25
	2009B00285 SAB-DSV MELUN/Travx divers 2009	31/12/2010	1 575,01	15	1 155,00	105,00	315,01
	2009B00286 SAB-Bureau ESBLY/Travx divers 2009	31/12/2010	1 658,85	15	1 210,00	110,00	338,85

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2009B00287 COL- COL villon st fargeau trav divers 09	31/12/2010	14 108,72	15	10 340,00	940,00	2 828,72
	2009B00294 SAB-CIO MEAUX/Travx divers 2009	31/12/2010	1 731,52	15	1 265,00	115,00	351,52
	2009B00295 SAB-Foyer LUZANCY/Travx divers 2009	31/12/2010	24 268,80	15	17 787,00	1 617,00	4 864,80
	2009B00297 SAB-Aqui MELUN/Travx divers 2009	31/12/2010	1 295,96	15	946,00	86,00	263,96
	2009B00299 DPR /ART PROVINS - aménagement CE NANGIS	31/12/2010	32 549,36	15	23 859,00	2 169,00	6 521,36
	2009B00190 DPR/DEAR - construction abri à sel ART MORET	31/12/2010	8 974,97	15	6 578,00	598,00	1 798,97
	2009B00192 DPR/DEAR - construction abri à sel ART MEAUX	31/12/2010	6,00	5	6,00	0,00	0,00
	2009B00193 DPR/DEAR - construction abri à sel ART COULOMMIERS	31/12/2010	6,00	5	6,00	0,00	0,00
	2009B00194 DPR/DEAR - construction abri à sel ART PROVINS	31/12/2010	7 246,92	15	5 313,00	483,00	1 450,92
	2010B00004 SAB-Ganne BARBIZON/Travx divers 2010	31/12/2010	30 652,53	15	22 473,00	2 043,00	6 136,53
	2010B00005 SAB-CDA BAZOCHES/Travx divers 2010	31/12/2010	3 196,69	15	2 343,00	213,00	640,69
	2010B00006 SAB-Château BLANDY/Travx divers 2010	31/12/2010	11 751,39	15	8 613,00	783,00	2 355,39
	2010B00009 SAB-CE BRAY/Travx divers 2010	31/12/2010	3 506,76	15	2 563,00	233,00	710,76
	2010B00022 SAB-ART CHAILLY/Travx divers 2010	31/12/2010	4 572,88	15	3 344,00	304,00	924,88
	2010B00030 SAB-CE CHATELET/Travx divers 2010	31/12/2010	5 590,54	15	4 092,00	372,00	1 126,54
	2010B00032 SAB-MDS CHELLES/Travx divers 2010	31/12/2010	3 381,99	15	2 475,00	225,00	681,99
	2010B00037 COL-Weczerka CHELLES/Travx divers 2010	31/12/2010	123 091,10	15	90 266,00	8 206,00	24 619,10
	2010B00049 SAB-CAUE COULOMMIERS/Travx divers 2010	31/12/2010	717,60	15	517,00	47,00	153,60
	2010B00050 SAB-MDS COULOMMIERS/Travx divers 2010	31/12/2010	7 229,96	15	5 291,00	481,00	1 457,96
	2010B00056 SAB-DEE DAMMARIE/Travx divers 2010	31/12/2010	51 076,53	15	37 455,00	3 405,00	10 216,53
	2010B00057 SAB-Archives DAMMARIE/Travx divers 2010	31/12/2010	64 385,18	15	47 212,00	4 292,00	12 881,18
	2010B00058 SAB-Parking Belle-Ombre MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	956,80	15	693,00	63,00	200,80
	2010B00059 SAB-CE DAMMARTIN/Travx divers 2010	31/12/2010	155,96	15	110,00	10,00	35,96
	2010B00061 SAB-MDS LIEUSAIN/Travx divers 2010	31/12/2010	29 001,02	15	21 263,00	1 933,00	5 805,02
	2010B00065 SAB-Bourdelle EGREVILLE/Travx divers 2010	31/12/2010	90 890,57	15	66 649,00	6 059,00	18 182,57
	2010B00072 SAB-CE Nageot FERTEG/Travx divers 2010	31/12/2010	6 715,70	15	4 917,00	447,00	1 351,70
	2010B00074 SAB-Annexe MDS FERTEJ/travx divers 2010	31/12/2010	785,47	15	572,00	52,00	161,47
	2010B00075 SAB-CE FERTEJ/Travx divers 2010	31/12/2010	90,42	15	66,00	6,00	18,42
	2010B00078 SAB-CE FONTAINEBLEAU/Travx divers 2010	31/12/2010	89 626,32	15	65 725,00	5 975,00	17 926,32
	2010B00081 COL-International FONTAINEBLEAU/Travx divers 2010	31/12/2010	367 994,27	15	269 852,00	24 532,00	73 610,27
	2010B00083 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Travx divers 2010	31/12/2010	33 507,22	15	24 563,00	2 233,00	6 711,22
	2010B00088 SAB-ENS HERICY/Travx divers 2010	31/12/2010	110 581,37	15	81 092,00	7 372,00	22 117,37
	2010B00091 COL-Arpents LAGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	33 102,18	15	24 266,00	2 206,00	6 630,18
	2010B00092 SAB-MDS LAGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	21 311,26	15	15 620,00	1 420,00	4 271,26
	2010B00093 SAB-Vélorail LESCHEROLLES/Travx divers 2010	31/12/2010	299,00	15	209,00	19,00	71,00
	2010B00094 COL-Hyverneaux LESIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	227 075,43	15	166 518,00	15 138,00	45 419,43

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00101 SAB-Dépôt LUISETAINES/Travx divers 2010	31/12/2010	491,50	15	352,00	32,00	107,50
	2010B00102 SAB-Foyer LUZANCY/Travx divers 2010	31/12/2010	1 105,04	15	803,00	73,00	229,04
	2010B00113 SAB-MDS MEAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	8 732,08	15	6 402,00	582,00	1 748,08
	2010B00118 SAB-Médiathèque MEE/Travx divers 2010	31/12/2010	27 773,30	15	20 361,00	1 851,00	5 561,30
	2010B00119 SAB-Annexe médiathèque MEE/Travx divers 2010	31/12/2010	1 327,70	15	968,00	88,00	271,70
	2010B00120 SAB-Annexe MDS Mézereaux MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	313,77	15	220,00	20,00	73,77
	2010B00122 SAB-Aquibrie MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	109,67	15	77,00	7,00	25,67
	2010B00129 SAB-DIH MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	2 822,56	15	2 068,00	188,00	566,56
	2010B00130 SAB-DABC MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	316 096,49	15	231 803,00	21 073,00	63 220,49
	2010B00131 SAB-DDT MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	5 845,96	15	4 279,00	389,00	1 177,96
	2010B00132 SAB-DEAR DGO MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	76 173,61	15	55 858,00	5 078,00	15 237,61
	2010B00133 SAB-DRH MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	92 335,56	15	67 705,00	6 155,00	18 475,56
	2010B00135 SAB-DT DJS MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	865,93	15	627,00	57,00	181,93
	2010B00137 SAB-DPR MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	13 359,26	15	9 790,00	890,00	2 679,26
	2010B00139 SAB-Hôtel bâtiment A MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	28 678,78	15	21 021,00	1 911,00	5 746,78
	2010B00140 SAB-Hôtel bâtiment C MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	49 998,89	15	36 663,00	3 333,00	10 002,89
	2010B00142 SAB-Syndicats Varennes MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	676,00	15	495,00	45,00	136,00
	2010B00147 SAB-SDPESR MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	26 074,36	15	19 118,00	1 738,00	5 218,36
	2010B00153 SAB-MDS MITRY/Travx divers 2010	31/12/2010	6 244,62	15	4 576,00	416,00	1 252,62
	2010B00157 SAB-CIO MONTEREAU/Travx divers 2010	31/12/2010	1 302,03	15	946,00	86,00	270,03
	2010B00161 SAB-MDS MONTEREAU/Travx divers 2010	31/12/2010	58 741,64	15	43 076,00	3 916,00	11 749,64
	2010B00163 SAB-Site Prugnat MORET/Travx divers 2010	31/12/2010	52 516,19	15	38 511,00	3 501,00	10 504,19
	2010B00166 COL-Buron NANDY/Travx divers 2010	31/12/2010	11 440,51	15	8 382,00	762,00	2 296,51
	2010B00167 SAB-CE NANGIS/Travx divers 2010	31/12/2010	222 962,26	15	163 504,00	14 864,00	44 594,26
	2010B00168 SAB-Annexe MDS NANGIS/Travx divers 2010	31/12/2010	557,36	15	407,00	37,00	113,36
	2010B00174 SAB-Préhistoire NEMOURS/Travx divers 2010	31/12/2010	177 012,47	15	129 800,00	11 800,00	35 412,47
	2010B00175 SAB-MDS NEMOURS/Travx divers 2010	31/12/2010	40 479,67	15	29 678,00	2 698,00	8 103,67
	2010B00177 SAB-MDS NOISIEL/Travx divers 2010	31/12/2010	2 346,78	15	1 716,00	156,00	474,78
	2010B00185 SAB-Foyer PAMFOU/Travx divers 2010	31/12/2010	717,60	15	517,00	47,00	153,60
	2010B00191 SAB-ART PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	59 910,53	15	43 934,00	3 994,00	11 982,53
	2010B00194 SAB-CE PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	16 362,40	15	11 990,00	1 090,00	3 282,40
	2010B00199 SAB-Foyer PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	7 879,99	15	5 775,00	525,00	1 579,99
	2010B00200 SAB-MDS PROVINS/Travx divers 2010	31/12/2010	7 559,36	15	5 533,00	503,00	1 523,36
	2010B00206 SAB-MDS ROISSY/Travx divers 2010	31/12/2010	66 864,56	15	49 027,00	4 457,00	13 380,56
	2010B00209 SAB-Musée CYR/Travx divers 2010	31/12/2010	26 409,94	15	19 360,00	1 760,00	5 289,94
	2010B00212 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2010	31/12/2010	1 003,65	15	726,00	66,00	211,65
	2010B00220 SAB-MDPH SAVIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	956,80	15	693,00	63,00	200,80
	2010B00221 SAB-DSI DPAAH SAVIGNY/Travx divers 2010	31/12/2010	126 455,89	15	92 730,00	8 430,00	25 295,89

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00226 SAB-CE TORCY/Travx divers 2010	31/12/2010	8 595,37	15	6 303,00	573,00	1 719,37
	2010B00230 COL-Schoelcher TORCY/Travx divers 2010	31/12/2010	42 414,24	15	31 097,00	2 827,00	8 490,24
	2010B00232 SAB-MDS TOURNAN/Travx divers 2010	31/12/2010	6 495,43	15	4 763,00	433,00	1 299,43
	2010B00234 COL-Goscinny VAIRES/Travx divers 2010	31/12/2010	2 925,20	15	2 145,00	195,00	585,20
	2010B00237 SAB-MDS et Courrier VAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	502 403,15	15	368 423,00	33 493,00	100 487,15
	2010B00238 SAB-ART VENEUX/Travx divers 2010	31/12/2010	10 381,95	15	7 612,00	692,00	2 077,95
	2010B00240 SAB-CE ART VERT/Travx divers 2010	31/12/2010	22 094,43	15	16 192,00	1 472,00	4 430,43
	2010B00243 SAB-CE ART VILLENROY/Travx divers 2010	31/12/2010	8 667,15	15	6 347,00	577,00	1 743,15
	2010B00248 SAB-CE VOULX/Travx divers 2010	31/12/2010	533,66	15	385,00	35,00	113,66
	2010B00250 SAB-Mallarmé VULAINES/Travx divers 2010	31/12/2010	65 205,69	15	47 817,00	4 347,00	13 041,69
	2010B00251 SAB-Médiation BARBIZON/Travx divers 2010	31/12/2010	58 555,27	15	42 933,00	3 903,00	11 719,27
	2010B00252 SAB-Bureau ESBLY/Travx divers 2010	31/12/2010	7 551,07	15	5 533,00	503,00	1 515,07
	2010B00266 SAB-CIO LOGNES/Travx divers 2010	31/12/2010	23 659,55	15	17 347,00	1 577,00	4 735,55
	2010B00275 SAB-Bât DIVERS/Travx divers 2010	31/12/2010	6 173,19	15	4 521,00	411,00	1 241,19
	2010B00277 SAB-Rousseau BARBIZON/Travx divers 2010	31/12/2010	26 468,24	15	19 404,00	1 764,00	5 300,24
	2010B00288 SAB-MDPE MORET/Travx divers 2010	31/12/2010	56 632,96	15	41 525,00	3 775,00	11 332,96
	2010B00291 SAB-DAC MELUN/Travx divers 2010	31/12/2010	60,40	15	44,00	4,00	12,40
	2010B00302 SAB-ens Fontaineroux travaux	31/12/2010	19 639,28	15	14 399,00	1 309,00	3 931,28
	2010B00305 SDP - Château BLANDY- LES-TOURS / Travaux	31/12/2010	912,70	25	396,00	36,00	480,70
	2010B00328 DPR/ ART MORETAmgt extérieurs ART et CE TX 2010	31/12/2010	239 791,13	15	175 846,00	15 986,00	47 959,13
	2010B00334 SAB-Parc DPR VAUX/Travx divers 2010	31/12/2010	1 942,80	15	1 419,00	129,00	394,80
	2010B00338 DEAR/ART MEL/AMGT EXTERIEUR ART ET CE TRV 2010	31/12/2010	122 205,98	15	89 588,00	8 151,00	24 466,98
	2011B00262 EXTENSION MUSEE VULAINES/B	28/01/2011	300 000,00	25	120 000,00	12 000,00	168 000,00
	2011B00272 2010 ARTC 0006 - CREATION POSTE DISTRIBUTION CARBU	03/05/2011	34 840,68	15	23 220,00	2 322,00	9 298,68
	2011B00297 ENS Chemin des R. DOM du 01.05.2011 MAPA DEE.SIREN	02/08/2011	4 976,80	15	3 310,00	331,00	1 335,80
	2009B00288 DAJP - Ferme de l'Ecluse (PAMFOU) HARAS - Travaux	31/12/2011	7 454,68	15	4 960,00	496,00	1 998,68
	2010B00309 DEAR/ART MEAUX - AMENAGEMENT EXTERIEUR ART	31/12/2011	13 944,69	15	9 290,00	929,00	3 725,69
	2010B00311 DEAR/ART COU AMENAG EXT CE LFG	31/12/2011	552 438,07	15	369 351,00	36 616,00	146 471,07
	2011B00126 SAB-Ganne BARBIZON/Travx divers 2011	31/12/2011	14 702,71	15	9 800,00	980,00	3 922,71
	2011B00128 SAB-Rousseau BARBIZON/Travx divers 2011	31/12/2011	9,75	5	9,75	0,00	0,00
	2011B00129 SAB-CDA BAZOCHES/Travx divers 2011	31/12/2011	21 186,18	15	14 120,00	1 412,00	5 654,18
	2011B00130 SAB-Château BLANDY/Travx divers 2011	31/12/2011	60 967,66	15	40 640,00	4 064,00	16 263,66
	2011B00132 SAB-CE BRAY/Travx divers 2011	31/12/2011	1 758,70	15	1 170,00	117,00	471,70
	2011B00135 SAB-ART CHAILLY/Travx divers 2011	31/12/2011	239,20	15	150,00	15,00	74,20
	2011B00138 SAB-MDS CHELLES/Travx divers 2011	31/12/2011	16 793,38	15	11 190,00	1 119,00	4 484,38

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00141 SAB-CAUE COULOMMIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	187 187,09	15	124 790,00	12 479,00	49 918,09
	2011B00142 SAB-CE COULOMMIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	239,20	15	150,00	15,00	74,20
	2011B00143 SAB-MDS COULOMMIERS/Travx divers 2011	31/12/2011	65 796,06	15	43 860,00	4 386,00	17 550,06
	2011B00144 SAB-Musée CYR/Travx divers 2011	31/12/2011	39 583,20	15	26 380,00	2 638,00	10 565,20
	2011B00146 SAB-Archives DAMMARIE/Travx divers 2011	31/12/2011	290 329,20	15	193 550,00	19 355,00	77 424,20
	2011B00147 SAB-DEE DAMMARIE/Travx divers 2011	31/12/2011	77 970,38	15	51 980,00	5 198,00	20 792,38
	2011B00149 SAB-CE DAMMARTIN/Travx divers 2011	31/12/2011	16 841,98	15	11 220,00	1 122,00	4 499,98
	2011B00151 SAB-Bourdelle EGREVILLE/Travx divers 2011	31/12/2011	512 692,91	15	341 790,00	34 179,00	136 723,91
	2011B00155 SAB-CE Nageot FERTEG/Travx divers 2011	31/12/2011	239,20	15	150,00	15,00	74,20
	2011B00156 SAB-Annexe MDS FERTEJ/Travx divers 2011	31/12/2011	989,69	15	650,00	65,00	274,69
	2011B00157 SAB-CE FERTEJ/Travx divers 2011	31/12/2011	239,20	15	150,00	15,00	74,20
	2011B00158 SAB-CE FONTAINEBLEAU/Travx divers 2011	31/12/2011	34 472,09	15	22 980,00	2 298,00	9 194,09
	2011B00160 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Travx divers 2011	31/12/2011	24 459,73	15	16 300,00	1 630,00	6 529,73
	2011B00163 SAB-ENS Fontaineroux HERICY/Travx divers 2011	31/12/2011	7 718,68	15	5 140,00	514,00	2 064,68
	2011B00165 SAB-MDS LAGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	33 964,82	15	22 640,00	2 264,00	9 060,82
	2011B00167 SAB-MDS LIEUSAIN/Travx divers 2011	31/12/2011	54 250,56	15	36 160,00	3 616,00	14 474,56
	2011B00168 SAB-Dépôt DPR LUISETAINES/Travx divers 2011	31/12/2011	1 094,64	15	720,00	72,00	302,64
	2011B00169 SAB-Foyer LUZANCY/Travx divers 2011	31/12/2011	29 761,11	15	19 840,00	1 984,00	7 937,11
	2011B00174 SAB-MDS MEAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	143 180,36	15	95 450,00	9 545,00	38 185,36
	2011B00175 SAB-Annexe MDS MEE/Travx divers 2011	31/12/2011	456,51	15	300,00	30,00	126,51
	2011B00176 SAB-Annexe Médiathèque MEE/Travx divers 2011	31/12/2011	100 041,46	15	66 690,00	6 669,00	26 682,46
	2011B00178 SAB-Médiathèque MEE/Travx divers 2011	31/12/2011	405 813,81	15	270 540,00	27 054,00	108 219,81
	2011B00179 SAB-DABC DDT MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	61 104,34	15	40 730,00	4 073,00	16 301,34
	2011B00182 SAB-Aquibrie MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	2 211,30	15	1 470,00	147,00	594,30
	2011B00183 SAB-Bibliothèque MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	17 884,00	15	11 920,00	1 192,00	4 772,00
	2011B00185 SAB-DEAR DGO MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	24 971,45	15	16 640,00	1 664,00	6 667,45
	2011B00186 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	297 776,76	15	198 510,00	19 851,00	79 415,76
	2011B00187 SAB-DIH MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	1 180,07	15	780,00	78,00	322,07
	2011B00188 SAB-DPR MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	5 536,99	15	3 690,00	369,00	1 477,99
	2011B00189 SAB-DRH MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	242 237,85	15	161 490,00	16 149,00	64 598,85
	2011B00191 SAB-DT Direction Transports MELUN/Travx divers 11	31/12/2011	9 375,57	15	6 250,00	625,00	2 500,57
	2011B00192 SAB-Hôtel bât A MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	148 254,29	15	98 830,00	9 883,00	39 541,29
	2011B00193 SAB-Hôtel bât C MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	212 593,08	15	141 720,00	14 172,00	56 701,08
	2011B00199 SAB-SDPESR MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	10 572,01	15	7 040,00	704,00	2 828,01
	2011B00201 SAB-Syndicats Varennes MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	6 196,43	15	4 130,00	413,00	1 653,43
	2011B00202 SAB-Syndicats Pajol MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	307,78	15	200,00	20,00	87,78

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00204 SAB-MDS MITRY/Travx divers 2011	31/12/2011	39 979,59	15	26 650,00	2 665,00	10 664,59
	2011B00206 SAB-CIO MONTEREAU/Travx divers 2011	31/12/2011	87,52	15	50,00	5,00	32,52
	2011B00207 SAB-MDS MONTEREAU/Travx divers 2011	31/12/2011	22 262,92	15	14 840,00	1 484,00	5 938,92
	2011B00210 SAB-CE NANGIS/Travx divers 2011	31/12/2011	83 550,89	15	55 700,00	5 570,00	22 280,89
	2011B00212 SAB-MDS NEMOURS/Travx divers 2011	31/12/2011	78 066,41	15	52 040,00	5 204,00	20 822,41
	2011B00213 SAB-Préhistoire NEMOURS/Travx divers 2011	31/12/2011	87 780,11	15	58 520,00	5 852,00	23 408,11
	2011B00214 SAB-MDS NOISIEL/Travx divers 2011	31/12/2011	410 453,79	15	273 630,00	27 363,00	109 460,79
	2011B00218 SAB-Foyer PAMFOU/Travx divers 2011	31/12/2011	11 655,01	15	7 770,00	777,00	3 108,01
	2011B00219 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2011	31/12/2011	2 161,44	15	1 440,00	144,00	577,44
	2011B00222 SAB-Annexe MDS Bertin PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	1 811,18	15	1 200,00	120,00	491,18
	2011B00223 SAB-ART PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	23 834,80	15	15 880,00	1 588,00	6 366,80
	2011B00224 SAB-CE PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	574,08	15	380,00	38,00	156,08
	2011B00228 SAB-Foyer PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	34 521,61	15	23 010,00	2 301,00	9 210,61
	2011B00229 SAB-MDS PROVINS/Travx divers 2011	31/12/2011	44 197,42	15	29 460,00	2 946,00	11 791,42
	2011B00230 SAB-DAC MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	4 474,95	15	2 980,00	298,00	1 196,95
	2011B00232 SAB-Annexe MDS ROISSY/Travx divers 2011	31/12/2011	323,49	15	210,00	21,00	92,49
	2011B00233 SAB-MDS ROISSY/Travx divers 2011	31/12/2011	19 733,36	15	13 150,00	1 315,00	5 268,36
	2011B00234 SAB-Foyer RUBELLES/Travx divers 2011	31/12/2011	67 544,99	15	45 020,00	4 502,00	18 022,99
	2011B00235 SAB-CIO SAVIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	93,36	15	60,00	6,00	27,36
	2011B00236 SAB-DSI DPAAH SAVIGNY/Travx divers 2011	31/12/2011	971 460,33	15	647 640,00	64 764,00	259 056,33
	2011B00238 SAB-Annexe MDS SOUPPES/Travx divers 2011	31/12/2011	424,20	15	280,00	28,00	116,20
	2011B00239 SAB-CE TORCY/Travx divers 2011	31/12/2011	239,20	15	150,00	15,00	74,20
	2011B00240 SAB-MDS TOURNAN/Travx divers 2011	31/12/2011	22 282,08	15	14 850,00	1 485,00	5 947,08
	2011B00241 SAB-MDS Courrier VAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	157 076,22	15	104 710,00	10 471,00	41 895,22
	2011B00242 SAB-Parc DPR VAUX/Travx divers 2011	31/12/2011	57 238,74	15	38 150,00	3 815,00	15 273,74
	2011B00243 SAB-ART CE VERT/Travx divers 2011	31/12/2011	13 542,17	15	9 020,00	902,00	3 620,17
	2011B00244 SAB-ART VENEUX/Travx divers 2011	31/12/2011	47 905,03	15	31 930,00	3 193,00	12 782,03
	2011B00245 SAB-ART CE SETN2 VILLENROY/Travx divers 2011	31/12/2011	20 622,58	15	13 740,00	1 374,00	5 508,58
	2011B00247 SAB-CE VOULX/Travx divers 2011	31/12/2011	10 047,54	15	6 690,00	669,00	2 688,54
	2011B00248 SAB-Mallarmé VULAINES/Travx divers 2011	31/12/2011	5 906,53	15	3 930,00	393,00	1 583,53
	2011B00251 SAB-CE CHATELET/Travx divers 2011	31/12/2011	3 191,04	15	2 120,00	212,00	859,04
	2011B00261 COL-Collèges DIVERS/Travx divers 2011	31/12/2011	278 304,36	15	185 530,00	18 553,00	74 221,36
	2011B00269 SAB-DABC MELUN/Travx divers 2011	31/12/2011	420 292,78	15	280 190,00	28 019,00	112 083,78
	2011B00284 SAB-Ferme PAMFOU/Travx divers 2011	31/12/2011	224 297,44	15	149 530,00	14 953,00	59 814,44
	2011B00298 DEAR - Const. d'un abri à sels CE NANGIS	31/12/2011	319 549,45	15	213 030,00	21 303,00	85 216,45
	2011B00299 08D063-Const.d'un abri à sels sur le site de LA FE	31/12/2011	280 481,45	15	186 980,00	18 698,00	74 803,45
	2011B00302 2009 SAT 0002 - FOURNITURE ET POSE PORTILLON ART D	31/12/2011	1 957,59	15	1 300,00	130,00	527,59

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00281 Sin col La Rochef. à La FERTE DEL du 07.07.2012m.0	27/11/2012	13 260,91	15	7 956,00	884,00	4 420,91
	2008B00286 ART MELUN - AMGMT CENTRE EXPLOITATION TOURNAN	31/12/2012	146 695,71	15	88 011,00	9 779,00	48 905,71
	2004B00020 Gend CELY / Construction	31/12/2012	5 373 412,74	0	1 934 424,00	214 936,00	3 653 924,74
	2011B00161 SAB-Annexe MDS FONTENAY/Travx divers 2011	31/12/2012	253,30	15	144,00	16,00	93,30
	2011B00208 SAB-MDPE MORET/Travx divers 2011	31/12/2012	1 246,05	15	747,00	83,00	416,05
	2011B00209 SAB-Annexe MDS NANGIS/Travx divers 2011	31/12/2012	436,09	15	261,00	29,00	146,09
	2011B00246 SAB-SETN2 Moulin VILLENNOY/Travx divers 2011	31/12/2012	35 603,18	15	21 357,00	2 373,00	11 873,18
	2011B00273 SAB-Parc DPR MARLES/Travx divers 2011	31/12/2012	43,89	15	18,00	2,00	23,89
	2011B00304 ART MEAUX - AMGMT CENTRE EXPLOITATION DAMMARTIN EN	31/12/2012	220 512,75	15	132 300,00	14 700,00	73 512,75
	2011B00305 SAB-MDS COULOMMIERS/Aménagemt annexe	31/12/2012	318 672,52	15	191 196,00	21 244,00	106 232,52
	2012B00001 SAB-Bâtiments DIVERS/Travx divers 2012	31/12/2012	59,00	15	27,00	3,00	29,00
	2012B00007 SAB-Rousseau BARBIZON/Travx divers 2012	31/12/2012	93 295,48	15	55 971,00	6 219,00	31 105,48
	2012B00009 SAB-CDA Bassée BAZOCHES/Travx divers 2012	31/12/2012	2 927,17	15	1 755,00	195,00	977,17
	2012B00011 SAB-Château BLANDY/Travx divers 2012	31/12/2012	20 203,07	15	12 114,00	1 346,00	6 743,07
	2012B00013 SAB-Ferme BLANDY/Travx divers 2012	31/12/2012	333,64	15	198,00	22,00	113,64
	2012B00015 SAB-CE BRAY/Travx divers 2012	31/12/2012	18 750,01	15	11 250,00	1 250,00	6 250,01
	2012B00017 SAB-Annexe MDS BRIE/Travx divers 2012	31/12/2012	268,58	15	153,00	17,00	98,58
	2012B00021 SAB-ART CHAILLY/Travx divers 2012	31/12/2012	2 029,92	15	1 215,00	135,00	679,92
	2012B00025 SAB-CE CHATELET/Travx divers 2012	31/12/2012	3 651,57	15	2 187,00	243,00	1 221,57
	2012B00029 SAB-MDS CHELLES/Travx divers 2012	31/12/2012	89 856,70	15	53 910,00	5 990,00	29 956,70
	2012B00039 SAB-CE COULOMMIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	5 730,87	15	3 438,00	382,00	1 910,87
	2012B00041 SAB-MDS COULOMMIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	2 046,74	15	1 224,00	136,00	686,74
	2012B00043 SAB-Musée CYR/Travx divers 2012	31/12/2012	98 786,74	15	59 265,00	6 585,00	32 936,74
	2012B00045 SAB-Archives DAMMARIE/Travx divers 2012	31/12/2012	60 401,96	15	36 234,00	4 026,00	20 141,96
	2012B00047 SAB-DEE DAMMARIE/Travx divers 2012	31/12/2012	85 811,47	15	51 480,00	5 720,00	28 611,47
	2012B00051 SAB-CE DAMMARTIN/Travx divers 2012	31/12/2012	467 430,69	15	280 458,00	31 162,00	155 810,69
	2012B00057 SAB-Bourdelle EGREVILLE/Travx divers 2012	31/12/2012	2 794,31	15	1 674,00	186,00	934,31
	2012B00063 SAB-CE Château FERTEG/Travx divers 2012	31/12/2012	2 259,44	15	1 350,00	150,00	759,44
	2012B00073 SAB-CE FONTAINEBLEAU/Travx divers 2012	31/12/2012	15 074,93	15	9 036,00	1 004,00	5 034,93
	2012B00077 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Travx divers 2012	31/12/2012	6 494,91	15	3 888,00	432,00	2 174,91
	2012B00081 SAB-CE GRETZ/Travx divers 2012	31/12/2012	31 151,20	15	18 684,00	2 076,00	10 391,20
	2012B00083 SAB-ENS Fontaineroux HERICY/Travx divers 2012	31/12/2012	4 397,49	15	2 637,00	293,00	1 467,49
	2012B00087 SAB-MDS LAGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	10 029,91	15	6 012,00	668,00	3 349,91
	2012B00091 SAB-MDS LIEUSAIN/Travx divers 2012	31/12/2012	194 831,53	15	116 892,00	12 988,00	64 951,53
	2012B00105 SAB-CIO MEAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	2 434,85	15	1 458,00	162,00	814,85
	2012B00107 SAB-MDS MEAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	4 862,14	15	2 916,00	324,00	1 622,14
	2012B00110 COL-Louis LIEUSAIN/Travx divers 2012	31/12/2012	197 350,14	15	118 404,00	13 156,00	65 790,14

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00111 SAB-Annexe médiathèque MEE/Travx divers 2012	31/12/2012	4 008,97	15	2 403,00	267,00	1 338,97
	2012B00115 SAB-Médiathèque MEE/Travx divers 2012	31/12/2012	40 633,76	15	24 372,00	2 708,00	13 553,76
	2012B00123 SAB-Bibliothèque MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	236,79	15	135,00	15,00	86,79
	2012B00125 SAB-CIO MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	137,35	15	81,00	9,00	47,35
	2012B00129 SAB-DABC Sécurité DADT MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	21 030,17	15	12 618,00	1 402,00	7 010,17
	2012B00131 SAB-DAC MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	10 537,01	15	6 318,00	702,00	3 517,01
	2012B00133 SAB-DEAR DGO MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	51 613,21	15	30 960,00	3 440,00	17 213,21
	2012B00135 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	45 021,93	15	27 009,00	3 001,00	15 011,93
	2012B00139 SAB-DPR MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	3 354,83	15	2 007,00	223,00	1 124,83
	2012B00141 SAB-DRH MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	81 465,89	15	48 879,00	5 431,00	27 155,89
	2012B00145 SAB-DT transports MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	5 532,25	15	3 312,00	368,00	1 852,25
	2012B00147 SAB-Hôtel bât A préfecture MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	1 444,54	15	864,00	96,00	484,54
	2012B00149 SAB-Hôtel bât C MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	349 054,86	15	209 430,00	23 270,00	116 354,86
	2012B00163 SAB-SDPESR MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	17 816,08	15	10 683,00	1 187,00	5 946,08
	2012B00169 SAB-Syndicats Pajol MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	1 602,65	15	954,00	106,00	542,65
	2012B00173 SAB-MDS MITRY/Travx divers 2012	31/12/2012	135 936,71	15	81 558,00	9 062,00	45 316,71
	2012B00179 SAB-MDS MONTEREAU/Travx divers 2012	31/12/2012	19 935,22	15	11 961,00	1 329,00	6 645,22
	2012B00181 SAB-MDPE Prugnat MORET/Travx divers 2012	31/12/2012	519,09	15	306,00	34,00	179,09
	2012B00183 SAB-Annexe MDS NANGIS/Travx divers 2012	31/12/2012	148 384,74	15	89 028,00	9 892,00	49 464,74
	2012B00185 SAB-CE NANGIS/Travx divers 2012	31/12/2012	12 270,04	15	7 362,00	818,00	4 090,04
	2012B00189 SAB-MDS NEMOURS/Travx divers 2012	31/12/2012	3 581,44	15	2 142,00	238,00	1 201,44
	2012B00191 SAB-Préhistoire NEMOURS/Travx divers 2012	31/12/2012	27 379,41	15	16 425,00	1 825,00	9 129,41
	2012B00193 SAB-MDS NOISIEL/Travx divers 2012	31/12/2012	37 618,88	15	22 563,00	2 507,00	12 548,88
	2012B00201 SAB-Ferme haras PAMFOU/Travx divers 2012	31/12/2012	48 992,93	15	29 394,00	3 266,00	16 332,93
	2012B00203 SAB-Foyer PAMFOU/Travx divers 2012	31/12/2012	4 610,33	15	2 763,00	307,00	1 540,33
	2012B00205 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2012	31/12/2012	2 050,88	15	1 224,00	136,00	690,88
	2012B00211 SAB-Annexe MDS Bertin PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	72,29	15	36,00	4,00	32,29
	2012B00213 SAB-ART PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	6 737,97	15	4 041,00	449,00	2 247,97
	2012B00215 SAB-CE PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	5 705,53	15	3 420,00	380,00	1 905,53
	2012B00219 SAB-Foyer PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	270,00	15	162,00	18,00	90,00
	2012B00221 SAB-MDS PROVINS/Travx divers 2012	31/12/2012	17 208,39	15	10 323,00	1 147,00	5 738,39
	2012B00227 SAB-MDS ROISSY/Travx divers 2012	31/12/2012	3 642,57	15	2 178,00	242,00	1 222,57
	2012B00229 SAB-Foyer RUBELLES/Travx divers 2012	31/12/2012	163 544,35	15	98 118,00	10 902,00	54 524,35
	2012B00231 SAB-CIO SAVIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	121,21	15	72,00	8,00	41,21
	2012B00233 SAB-DSI DPAAH SAVIGNY/Travx divers 2012	31/12/2012	63 341,51	15	37 998,00	4 222,00	21 121,51
	2012B00239 SAB-CE TORCY/Travx divers 2012	31/12/2012	1 607,77	15	963,00	107,00	537,77
	2012B00241 SAB-MDS TOURNAN/Travx divers 2012	31/12/2012	19 853,78	15	11 907,00	1 323,00	6 623,78



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00243 SAB-MDS Courrier VAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	48 492,58	15	29 088,00	3 232,00	16 172,58
	2012B00245 SAB-Parc DPR VAUX/Travx divers 2012	31/12/2012	91 956,08	15	55 170,00	6 130,00	30 656,08
	2012B00247 SAB-ART VENEUX/Travx divers 2012	31/12/2012	30 402,00	15	18 234,00	2 026,00	10 142,00
	2012B00249 SAB-ART CE VERT/Travx divers 2012	31/12/2012	86 414,72	15	51 840,00	5 760,00	28 814,72
	2012B00251 SAB-ART CE SETN2 VILLENROY/Travx divers 2012	31/12/2012	8 219,55	15	4 923,00	547,00	2 749,55
	2012B00255 SAB-CE VOULX/Travx divers 2012	31/12/2012	8 820,90	15	5 292,00	588,00	2 940,90
	2012B00257 SAB-Mallarmé VULAINES/Travx divers 2012	31/12/2012	12 087,99	15	7 245,00	805,00	4 037,99
	2012B00258 COL-Philippe VILLEPARISIS/Travx divers 2012	31/12/2012	38 443,06	15	23 058,00	2 562,00	12 823,06
	2012B00271 SAB-CE NEMOURS-Travaux divers 2012	31/12/2012	1 327,56	15	792,00	88,00	447,56
	2012B00276 SAB-DABC Salle Réunion MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	14 742,75	15	8 838,00	982,00	4 922,75
	2012B00279 SAB-Poste COULOMMIERS/Travx divers 2012	31/12/2012	6 900,51	15	4 140,00	460,00	2 300,51
	2012B00294 SAB-Sentier MELUN/Travx divers 2012	31/12/2012	851,01	15	504,00	56,00	291,01
	2013M00499 DPM - Barbizon Muséographie	25/11/2013	81 148,60	15	0,00	0,00	81 148,60
	2004B00018 Gend DONNEMARIE / Reconstruction	31/12/2013	4 505 396,55	0	1 441 723,00	180 216,00	3 243 889,55
	2012B00035 SAB-Commissariat COMBS/Travx divers 2012	31/12/2013	13 288,28	15	7 080,00	885,00	5 323,28
	2012B00059 SAB-ENS EPISY/Travx divers 2012	31/12/2013	15 695,81	15	8 368,00	1 046,00	6 281,81
	2012B00700 DEI - ART Pro CE Bray trx Quai décharg Luisetaines	31/12/2013	24 921,60	15	13 288,00	1 661,00	9 972,60
	2012B00993 COL-Weczerka CHELLES/Travx divers 2011	31/12/2013	3 149,69	15	1 672,00	209,00	1 268,69
	2012B00995 DEAR - ART Cou. Const. Amgmt CE LFG	31/12/2013	11 624,44	15	6 192,00	774,00	4 658,44
	2013B00003 SAB-Rousseau BARBIZON/Travx divers 2013	31/12/2013	12 463,35	15	6 640,00	830,00	4 993,35
	2013B00005 SAB-Bâtiments DIVERS/Travx divers 2013	31/12/2013	52 766,22	15	28 136,00	3 517,00	21 113,22
	2013B00006 SAB-Médiation BARBIZON/Travx divers 2013	31/12/2013	5 607,66	15	2 984,00	373,00	2 250,66
	2013B00007 SAB-Ganne BARBIZON/Travx divers 2013	31/12/2013	194 910,29	15	103 952,00	12 994,00	77 964,29
	2013B00008 SAB-CDA Bassée BAZOCHES/Travx divers 2013	31/12/2013	67 272,64	15	35 872,00	4 484,00	26 916,64
	2013B00009 SAB-Château BLANDY/Travx divers 2013	31/12/2013	15 540,70	15	8 288,00	1 036,00	6 216,70
	2013B00010 SAB-Ferme BLANDY/Travx divers 2013	31/12/2013	5 311,74	15	2 832,00	354,00	2 125,74
	2013B00012 SAB-CE BRAY/Travx divers 2013	31/12/2013	4 409,75	15	2 344,00	293,00	1 772,75
	2013B00031 SAB-CE CHATELET/Travx divers 2013	31/12/2013	831,89	15	440,00	55,00	336,89
	2013B00033 SAB-MDS CHELLES/Travx divers 2013	31/12/2013	16 091,59	15	8 576,00	1 072,00	6 443,59
	2013B00049 SAB-CAUE COULOMMIERS/Travx divers 2012	31/12/2013	17 822,05	15	9 504,00	1 188,00	7 130,05
	2013B00050 SAB-MDS COULOMMIERS/Travx divers 2013	31/12/2013	1 582,62	15	840,00	105,00	637,62
	2013B00058 SAB-DEE DAMMARIE/Travx divers 2013	31/12/2013	55 982,29	15	29 856,00	3 732,00	22 394,29
	2013B00059 SAB-Archives DAMMARIE/Travx divers 2013	31/12/2013	699 376,46	15	373 000,00	46 625,00	279 751,46
	2013B00066 SAB-Bourdelle EGREVILLE/Travx divers 2013	31/12/2013	62,55	15	32,00	4,00	26,55
	2013B00075 SAB-CE FERTEJ/Travx divers 2013	31/12/2013	2 338,84	15	1 240,00	155,00	943,84
	2013B00078 SAB-CE FONTAINEBLEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	9 351,73	15	4 984,00	623,00	3 744,73
	2013B00083 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Travx divers 2013	31/12/2013	48 516,24	15	25 872,00	3 234,00	19 410,24

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00088 SAB-ENS Fontaineroux HERICY/Travx divers 2013	31/12/2013	1 100,14	15	584,00	73,00	443,14
	2013B00089 SAB-CIO LAGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	4,82	5	4,82	0,00	0,00
	2013B00092 SAB-MDS LAGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	4 041,49	15	2 152,00	269,00	1 620,49
	2013B00093 SAB-Vélorail LESCHEROLLES/Travx divers 2013	31/12/2013	443,11	15	232,00	29,00	182,11
	2013B00097 SAB-MDS LIEUSAIN/Travx divers 2013	31/12/2013	6 686,34	15	3 560,00	445,00	2 681,34
	2013B00114 SAB-MDS MEAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	28 368,61	15	15 128,00	1 891,00	11 349,61
	2013B00120 SAB-Médiathèque MEE/Travx divers 2013	31/12/2013	3 592,83	15	1 912,00	239,00	1 441,83
	2013B00130 SAB-DABC DADT MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	39 416,33	15	21 016,00	2 627,00	15 773,33
	2013B00131 SAB-DEAR DGO MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	7 354,16	15	3 920,00	490,00	2 944,16
	2013B00133 SAB-DRH DAJP DJS MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	303 712,02	15	161 976,00	20 247,00	121 489,02
	2013B00135 SAB-DT MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	37 587,62	15	20 040,00	2 505,00	15 042,62
	2013B00136 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	72 968,24	15	38 912,00	4 864,00	29 192,24
	2013B00137 SAB-DPR MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	50 505,72	15	26 936,00	3 367,00	20 202,72
	2013B00138 SAB-Hôtel bât A préfecture MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	118 456,06	15	63 176,00	7 897,00	47 383,06
	2013B00139 SAB-Hôtel bât C MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	170 873,55	15	91 128,00	11 391,00	68 354,55
	2013B00140 SAB-Initiative 77 MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	16 105,90	15	8 584,00	1 073,00	6 448,90
	2013B00142 SAB-Syndicats Pajol MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	4 772,16	15	2 544,00	318,00	1 910,16
	2013B00149 SAB-MDS MITRY/Travx divers 2013	31/12/2013	83 257,06	15	44 400,00	5 550,00	33 307,06
	2013B00152 SAB-Annexe MDS MONTEREAU/Travx divers 2013	31/12/2013	269,91	15	136,00	17,00	116,91
	2013B00157 SAB-MDS MONTEREAU/Travx divers 2013	31/12/2013	35 690,98	15	19 032,00	2 379,00	14 279,98
	2013B00163 SAB-CE NANGIS/Travx divers 2013	31/12/2013	37 193,34	15	19 832,00	2 479,00	14 882,34
	2013B00164 SAB-Annexe MDS NANGIS/Travx divers 2013	31/12/2013	39 761,98	15	21 200,00	2 650,00	15 911,98
	2013B00170 SAB-Préhistoire NEMOURS/Travx divers 2013	31/12/2013	58 949,93	15	31 432,00	3 929,00	23 588,93
	2013B00171 SAB-MDS NEMOURS/Travx divers 2013	31/12/2013	4 533,05	15	2 416,00	302,00	1 815,05
	2013B00173 SAB-MDS NOISIEL/Travx divers 2013	31/12/2013	25 057,56	15	13 360,00	1 670,00	10 027,56
	2013B00176 SAB-DAC CDOS MELUN/Travx divers 2013	31/12/2013	57 557,34	15	30 696,00	3 837,00	23 024,34
	2013B00181 SAB-Foyer PAMFOU/Travx divers 2013	31/12/2013	45 047,71	15	24 024,00	3 003,00	18 020,71
	2013B00182 SAB-Ferme PAMFOU/Travx divers 2013	31/12/2013	4 897,43	15	2 608,00	326,00	1 963,43
	2013B00189 SAB-ART PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	6 801,18	15	3 624,00	453,00	2 724,18
	2013B00191 SAB-Annexe MDS Bertin PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	142,53	15	72,00	9,00	61,53
	2013B00192 SAB-CE PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	70 097,65	15	37 384,00	4 673,00	28 040,65
	2013B00198 SAB-MDS PROVINS/Travx divers 2013	31/12/2013	9 956,29	15	5 304,00	663,00	3 989,29
	2013B00201 SAB-Annexe MDS ROISSY/Travx divers 2013	31/12/2013	336,51	15	176,00	22,00	138,51
	2013B00203 COL-Delacroix ROISSY/Travx divers 2013	31/12/2013	50 160,31	15	26 752,00	3 344,00	20 064,31
	2013B00206 SAB-Foyer RUBELLES/Travx divers 2013	31/12/2013	85 884,59	15	45 800,00	5 725,00	34 359,59
	2013B00207 SAB-Musée CYR/Travx divers 2013	31/12/2013	13 617,17	15	7 256,00	907,00	5 454,17
	2013B00211 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2013	31/12/2013	51 919,57	15	27 688,00	3 461,00	20 770,57

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00219 SAB-DSI DPAAH SAVIGNY/Travx divers 2013	31/12/2013	7 593,83	15	4 048,00	506,00	3 039,83
	2013B00226 SAB-CE TORCY/Travx divers 2013	31/12/2013	13 477,95	15	7 184,00	898,00	5 395,95
	2013B00231 SAB-MDS TOURNAN/Travx divers 2013	31/12/2013	18 695,98	15	9 968,00	1 246,00	7 481,98
	2013B00236 SAB-Parc DPR VAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	129 381,11	15	69 000,00	8 625,00	51 756,11
	2013B00237 SAB-MDS Courrier Standart VAUX/Travx divers 2013	31/12/2013	19 157,49	15	10 216,00	1 277,00	7 664,49
	2013B00238 SAB-ART VENEUX/Travx divers 2013	31/12/2013	9 051,21	15	4 824,00	603,00	3 624,21
	2013B00240 SAB-ART CE VERT/Travx divers 2013	31/12/2013	305,20	15	160,00	20,00	125,20
	2013B00243 SAB-ART CE SETN2 VILLENY/Travx divers 2013	31/12/2013	2 642,15	15	1 408,00	176,00	1 058,15
	2013B00247 SAB-CE VOULX/Travx divers 2013	31/12/2013	2,91	5	2,91	0,00	0,00
	2013B00249 SAB-Mallarmé VULAINES/Travx divers 2013	31/12/2013	14 583,41	15	7 776,00	972,00	5 835,41
	2013B00291 NE PLUS UTILISER	31/12/2013	17 696,88	15	9 432,00	1 179,00	7 085,88
	2013B00302 SAB-MDS ROISSY/Travx divers 2012	31/12/2013	12 908,03	15	6 880,00	860,00	5 168,03
	2013B0600 DEI - Parc Amgmt trx caniveaux	31/12/2013	8 396,09	15	4 472,00	559,00	3 365,09
	2012B00300 DEI - ART Meaux CE Villenoy Construct. Abri à sel	18/09/2015	452 801,63	15	181 116,00	30 186,00	241 499,63
	2013B00060 SAB-Parking DEE-DRH MELUN-DAMMARIE/Travx divers 13	18/09/2015	7 316,64	15	2 922,00	487,00	3 907,64
	2013B00215 SAB-CIO SAVIGNY/Travx divers 2013	18/09/2015	212,84	15	84,00	14,00	114,84
	2014B00227 SAB-Gend Donnemarie-Travaux 2014	18/09/2015	26 017,23	0	10 404,00	1 734,00	17 347,23
	2016B00294 col-Campin ferte-pose climatisation local serveur	27/06/2016	4 191,31	25	835,00	167,00	3 189,31
	2013B00276 DEI - ART Melun CE Tournan-Gretz Amgmt	29/08/2016	39 166,65	15	13 055,00	2 611,00	23 500,65
	2014B00302 DPR- CE GRETZ TOURNAN-Amenagement exterieur	29/08/2016	205 715,21	15	68 570,00	13 714,00	123 431,21
	2015B00020 SAB-CE FONTAINEBLEAU Travaux divers 2015	29/08/2016	478,01	15	155,00	31,00	292,01
	2015B00024 SAB-MDS MITRY MORY-Travaux divers 2015	29/08/2016	3 216,41	15	1 070,00	214,00	1 932,41
	2015B00030 SAB-Assoc. Le sentier MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	307,56	15	100,00	20,00	187,56
	2015B00033 SAB-Annexe MDS NANGIS-Travaux divers 2015	29/08/2016	31 048,84	15	10 345,00	2 069,00	18 634,84
	2015B00035 SAB-Mallarmé VULAINES-Travaux divers 2015	29/08/2016	56 034,68	15	18 675,00	3 735,00	33 624,68
	2015B00037 SAB-CE VOULX-Travaux divers 2015	29/08/2016	17 182,27	15	5 725,00	1 145,00	10 312,27
	2015B00039 SAB-ART CE VERT ST DENIS -Travaux divers 2015	29/08/2016	136 367,03	15	45 455,00	9 091,00	81 821,03
	2015B00040 SAB-Parc DPR VAUX-Travaux divers 2015	29/08/2016	299 261,63	15	99 750,00	19 950,00	179 561,63
	2015B00041 SAB-ART VENEUX-Travaux divers 2015	29/08/2016	4 729,97	15	1 575,00	315,00	2 839,97
	2015B00042 SAB-MDS Courrier Standard-Travaux divers 2015	29/08/2016	21 074,66	15	7 020,00	1 404,00	12 650,66
	2015B00043 SAB-MDS TOURNAN-Travaux divers 2015	29/08/2016	27 534,48	15	9 175,00	1 835,00	16 524,48
	2015B00045 SAB-CE TORCY-Travaux divers 2015	29/08/2016	9 159,50	15	3 050,00	610,00	5 499,50
	2015B00046 SAB-Foyer RUBELLES-Travaux divers 2015	29/08/2016	27 610,91	15	9 200,00	1 840,00	16 570,91
	2015B00047 SAB-MDS ROISSY-Travaux divers 2015	29/08/2016	86 874,39	15	28 955,00	5 791,00	52 128,39

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00048 SAB-MDS PROVINS-Travaux divers 2015	29/08/2016	73 344,41	15	24 445,00	4 889,00	44 010,41
	2015B00049 SAB-Foyer PROVINS-Travaux divers 2015	29/08/2016	787,16	15	260,00	52,00	475,16
	2015B00051 SAB-CE PROVINS-Travaux divers 2015	29/08/2016	1 735,90	15	575,00	115,00	1 045,90
	2015B00052 SAB-ART PROVINS-Travaux divers 2015	29/08/2016	28 092,34	15	9 360,00	1 872,00	16 860,34
	2015B00068 SAB-CE ST PIERRE NEMOURS-Travaux divers 2015	29/08/2016	832,08	15	275,00	55,00	502,08
	2015B00075 SAB-MDS NOISIEL-Travaux divers 2015	29/08/2016	18 571,27	15	6 190,00	1 238,00	11 143,27
	2015B00077 SAB-Musée Préhistoire NEMOURS-Travaux divers 2015	29/08/2016	158 854,17	15	52 950,00	10 590,00	95 314,17
	2015B00079 SAB-MDS NEMOURS-Travaux divers 2015	29/08/2016	70 476,02	15	23 490,00	4 698,00	42 288,02
	2015B00080 SAB-CE NANGIS-Travaux divers 2015	29/08/2016	17 142,35	15	5 710,00	1 142,00	10 290,35
	2015B00083 SAB-MDS MONTEREAU-Travaux divers 2015	29/08/2016	593,39	15	195,00	39,00	359,39
	2015B00095 SAB-Syndicats Varennes MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	38 422,96	15	12 805,00	2 561,00	23 056,96
	2015B00103 SAB-Paierie MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	21 860,81	15	7 285,00	1 457,00	13 118,81
	2015B00105 SAB-Hôtel Bât C MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	443 113,74	15	147 700,00	29 540,00	265 873,74
	2015B00106 SAB-Préfecture Hôtel bat A MELUN-Travx divers 2015	29/08/2016	209 024,16	15	69 670,00	13 934,00	125 420,16
	2015B00107 SAB-DT MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	2 226,77	15	740,00	148,00	1 338,77
	2015B00108 SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	108 337,70	15	36 110,00	7 222,00	65 005,70
	2015B00109 SAB-DPR MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	16 110,76	15	5 370,00	1 074,00	9 666,76
	2015B00110 SAB-DGAS MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	168 690,25	15	56 230,00	11 246,00	101 214,25
	2015B00111 SAB-DEI DMO MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	4 496,28	15	1 495,00	299,00	2 702,28
	2015B00112 SAB-CDOS DAC MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	30 426,05	15	10 140,00	2 028,00	18 258,05
	2015B00113 SAB-DABC DADT MELUN-Travaux divers 2015	29/08/2016	108 878,70	15	36 290,00	7 258,00	65 330,70
	2015B00118 SAB-Médiatheque MEE-Travaux divers 2015	29/08/2016	193 656,60	15	64 550,00	12 910,00	116 196,60
	2015B00119 SAB-DAC Laboratoire MEE-Travaux divers 2015	29/08/2016	6 664,53	15	2 220,00	444,00	4 000,53
	2015B00121 SAB-MDS MEAUX-Travaux divers 2015	29/08/2016	25 289,91	15	8 425,00	1 685,00	15 179,91
	2015B00129 SAB-MDS LIEUSAINT SENART-Travaux divers 2015	29/08/2016	1 170,67	15	390,00	78,00	702,67
	2015B00133 SAB-Gare Véloraïl LESCHEROLLES-Travaux divers 2015	29/08/2016	360,34	15	120,00	24,00	216,34
	2015B00136 SAB-MDS LAGNY-Travaux divers 2015	29/08/2016	52 711,99	15	17 570,00	3 514,00	31 627,99
	2015B00140 SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux divers 2015	29/08/2016	818,90	15	270,00	54,00	494,90
	2015B00144 SAB-MDS FONTAINEBLEAU-Travaux divers 2015	29/08/2016	5 695,78	15	1 895,00	379,00	3 421,78
	2015B00146 SAB-CIO AVON-Travaux divers 2015	29/08/2016	2 771,76	15	920,00	184,00	1 667,76
	2015B00148 SAB-CE FONTAINEBLEAU-Travaux divers 2015	29/08/2016	8 818,44	15	2 935,00	587,00	5 296,44

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00149 SAB-CE FERTE SS JOUARRE-Travaux divers 2015	29/08/2016	17 214,78	15	5 735,00	1 147,00	10 332,78
	2015B00153 SAB-CE Château FERTE GAUCHER-Travaux divers 2015	29/08/2016	2 907,41	15	965,00	193,00	1 749,41
	2015B00155 SAB-Bourdelle EGREVILLE-Travaux divers 2015	29/08/2016	85 043,55	15	28 345,00	5 669,00	51 029,55
	2015B00160 SAB-CE DAMMARTIN-Travaux divers 2015	29/08/2016	16 335,27	15	5 445,00	1 089,00	9 801,27
	2015B00165 SAB-DEE DAMMARIE-Travaux divers 2015	29/08/2016	44 650,37	15	14 880,00	2 976,00	26 794,37
	2015B00167 SAB-Archives DAMMARIE-Travaux divers 2015	29/08/2016	308 155,85	15	102 715,00	20 543,00	184 897,85
	2015B00169 SAB-Musée CYR-Travaux divers 2015	29/08/2016	55 413,82	15	18 470,00	3 694,00	33 249,82
	2015B00171 SAB-MDS COULOMMIERS-Travaux divers 2015	29/08/2016	113 155,28	15	37 715,00	7 543,00	67 897,28
	2015B00174 SAB-CE COULOMMIERS-Travaux divers 2015	29/08/2016	1 696,74	15	565,00	113,00	1 018,74
	2015B00185 SAB-MDS CHELLES-Travaux divers 2015	29/08/2016	28 759,54	15	9 585,00	1 917,00	17 257,54
	2015B00189 SAB-CE BRAY-Travaux divers 2015	29/08/2016	12 807,85	15	4 265,00	853,00	7 689,85
	2015B00191 SAB-Château BLANDY-Travaux divers 2015	29/08/2016	85 738,80	15	28 575,00	5 715,00	51 448,80
	2015B00193 SAB-CDA Bassé BAZOCHES-Travaux divers 2015	29/08/2016	695,81	15	230,00	46,00	419,81
	2015B00197 SAB-Médiation BARBIZON-Travaux divers 2015	29/08/2016	2 310,98	15	770,00	154,00	1 386,98
	2015B00202 SAB-Ganne BARBIZON-Travaux divers 2015	29/08/2016	24 687,39	15	8 225,00	1 645,00	14 817,39
	2015B00204 SAB-Bâtiments DIVERS-Travaux divers 2015	29/08/2016	62 372,20	15	20 790,00	4 158,00	37 424,20
	2015B00230 SAB-Ferme ENS EVERLY-Travaux divers 2015	29/08/2016	36 796,71	15	12 265,00	2 453,00	22 078,71
	2015B00239 SAB-MDPH SAVIGNY/Travx divers 2015	29/08/2016	1 001,28	15	330,00	66,00	605,28
	2015B00255 SAB-CIO PROVINS/Travx divers 2013	29/08/2016	64,81	15	20,00	4,00	40,81
	2015B00264 DPR - CE Dammartin - Abri à sel déneigement	29/08/2016	188 202,47	15	62 730,00	12 546,00	112 926,47
	2015B00265 DPR - CE villenoy - Eclairage avec detection	29/08/2016	47 515,45	15	15 835,00	3 167,00	28 513,45
	2015B00270 DPR - CE TORCY - Automatisation portail	29/08/2016	11 214,88	15	3 735,00	747,00	6 732,88
	2015B00334 SAB-SM Environnement MORET/Travx divers 2015	29/08/2016	7 220,41	15	2 405,00	481,00	4 334,41
	2015B00342 Travaux paysagers de 6 jardins	29/08/2016	169 373,99	15	56 455,00	11 291,00	101 627,99
	2015B00348 DPR - CE NEMOURS - Construction case enrobes	29/08/2016	4 161,01	15	1 385,00	277,00	2 499,01
	2015B00352 DPR - CE La-Ferté-s.-Jouarre - Pose portail	29/08/2016	32 233,70	15	10 740,00	2 148,00	19 345,70
	2015B00354 2013-MDPIF-0001 Reconception paysagère de 6 jardin	29/08/2016	9 600,00	15	3 200,00	640,00	5 760,00
	2016B00307 Chaudière Sin col Mon Plaisir CRECY	30/09/2016	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2012B00295 DEAR - ART Pro. CE Provins démol. cuve goudron	26/07/2017	12 671,80	15	3 376,00	844,00	8 451,80
	2012O00271 DEI - ART Moret CE Voux Etude Reconstruc.	26/07/2017	1 509,81	15	400,00	100,00	1 009,81
	2014B00308 DPR-CE DAMMARTIN - VRD + parkings+ boxes	26/07/2017	450 458,31	15	120 120,00	30 030,00	300 308,31
	2016B00131 SAB-Hôtel Bât C MELUN-Travaux divers 2016	27/07/2017	542 032,29	15	144 540,00	36 135,00	361 357,29
	2016B00132 SAB-Préf Hôtel bat A et B MELUN-Trx divers 2016	27/07/2017	365 147,06	15	97 372,00	24 343,00	243 432,06

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00133 SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux divers 2016	27/07/2017	181 994,15	15	48 528,00	12 132,00	121 334,15
	2016B00137 SAB-DEE Aquibrie DAMMARIE-Travaux divers 2016	27/07/2017	40 785,67	15	10 876,00	2 719,00	27 190,67
	2016B00138 SAB-Archives DAMMARIE-Travaux divers 2016	27/07/2017	221 281,97	15	59 008,00	14 752,00	147 521,97
	2016B00140 SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux divers 2016	27/07/2017	410 780,22	15	109 540,00	27 385,00	273 855,22
	2016B00143 SAB-DT MELUN-Travaux divers 2016	27/07/2017	7 147,49	15	1 904,00	476,00	4 767,49
	2016B00144 SAB-MELUN DGAS-Travaux divers 2016	27/07/2017	110 843,90	15	29 556,00	7 389,00	73 898,90
	2016B00145 SAB-CHELLES MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	69 574,55	15	18 552,00	4 638,00	46 384,55
	2016B00147 SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	43 568,26	15	11 616,00	2 904,00	29 048,26
	2016B00148 SAB-FONTAINEBLEAU MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	32 671,84	15	8 712,00	2 178,00	21 781,84
	2016B00149 SAB-LAGNY MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	61 626,76	15	16 432,00	4 108,00	41 086,76
	2016B00150 SAB-MEAUX MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	18 873,64	15	5 032,00	1 258,00	12 583,64
	2016B00151 SAB-MELUN MDS service courrier-Travaux divers 2016	27/07/2017	72 547,55	15	19 344,00	4 836,00	48 367,55
	2016B00152 SAB-MITRY MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	218 831,85	15	58 352,00	14 588,00	145 891,85
	2016B00153 SAB-MONTEREAU MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	37 452,81	15	9 984,00	2 496,00	24 972,81
	2016B00154 SAB-NEMOURS MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	501 765,27	15	133 804,00	33 451,00	334 510,27
	2016B00155 SAB-NOISIEL MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	64 031,67	15	17 072,00	4 268,00	42 691,67
	2016B00156 SAB-PROVINS MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	69 359,36	15	18 492,00	4 623,00	46 244,36
	2016B00157 SAB-ROISSY MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	171 559,33	15	45 748,00	11 437,00	114 374,33
	2016B00158 SAB-Lieusaint MDS Sénart-Travaux divers 2016	27/07/2017	25 140,04	15	6 704,00	1 676,00	16 760,04
	2016B00159 SAB-TOURNAN MDS-Travaux divers 2016	27/07/2017	7 841,13	15	2 088,00	522,00	5 231,13
	2016B00160 SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 512,00	15	400,00	100,00	1 012,00
	2016B00164 SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux divers 2016	27/07/2017	29 602,37	15	7 892,00	1 973,00	19 737,37
	2016B00168 SAB-BLANDY Château-Travaux divers 2016	27/07/2017	33 726,60	15	8 992,00	2 248,00	22 486,60
	2016B00169 SAB-EGREVILLE musée jardin-Travaux divers 2016	27/07/2017	5 603,52	15	1 492,00	373,00	3 738,52
	2016B00170 SAB-NEMOURS Musée-Travaux divers 2016	27/07/2017	50 639,27	15	13 500,00	3 375,00	33 764,27
	2016B00174 SAB-Mediatheque MEE-Travaux divers 2016	27/07/2017	177 489,14	15	47 328,00	11 832,00	118 329,14
	2016B00175 SAB-Musée CYR-Travaux divers 2016	27/07/2017	50 253,45	15	13 400,00	3 350,00	33 503,45
	2016B00184 SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux divers 2016	27/07/2017	71 164,88	15	18 976,00	4 744,00	47 444,88
	2016B00185 SAB-MEE DPC-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 397,99	15	372,00	93,00	932,99
	2016B00186 SAB-VULAINES Musée Mallarmé-Travaux divers 2016	27/07/2017	7 344,95	15	1 956,00	489,00	4 899,95
	2016B00188 SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux divers 2016	27/07/2017	733,60	15	192,00	48,00	493,60

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00193 SAB-MELUN Initiatives 77-DLIE-Travaux divers 2016	27/07/2017	18 945,45	15	5 052,00	1 263,00	12 630,45
	2016B00194 SAB-MORET S&M Environnement-Travaux divers 2016	27/07/2017	844,20	15	224,00	56,00	564,20
	2016B00195 SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux divers 2016	27/07/2017	8 220,22	15	2 192,00	548,00	5 480,22
	2016B00196 SAB-MELUN Paierie-union maires-Travaux divers 2016	27/07/2017	40 518,82	15	10 804,00	2 701,00	27 013,82
	2016B00197 SAB-MELUN DPR-Travaux divers 2016	27/07/2017	100 140,00	15	26 704,00	6 676,00	66 760,00
	2016B00199 SAB-VAUX Parc-Travaux divers 2016	27/07/2017	179 666,74	15	47 908,00	11 977,00	119 781,74
	2016B00201 SAB-COULOMMIERS CE-Travaux divers 2016	27/07/2017	6 121,81	15	1 632,00	408,00	4 081,81
	2016B00204 SAB-TORCY CE-Travaux divers 2016	27/07/2017	5 736,03	15	1 528,00	382,00	3 826,03
	2016B00207 SAB-CE Bray	27/07/2017	19 462,41	15	5 188,00	1 297,00	12 977,41
	2016B00208 SAB-CE Provins-travaux 2016	27/07/2017	51 514,09	15	13 736,00	3 434,00	34 344,09
	2016B00209 SAB-CE Nangis-travaux 2016	27/07/2017	13 256,85	15	3 532,00	883,00	8 841,85
	2016B00212 SAB - Annexe provins à nangis - travaux 2016	27/07/2017	104 332,07	15	27 820,00	6 955,00	69 557,07
	2016B00214 depot dpr Nemours-travaux 2016	27/07/2017	13 391,82	15	3 568,00	892,00	8 931,82
	2016B00215 SAB-MELUN numerique et CADAL trav 2016	27/07/2017	10 324,98	15	2 752,00	688,00	6 884,98
	2016B00219 SAB-FONTAINEBLEAU CE-Travaux divers 2016	27/07/2017	3 674,28	15	976,00	244,00	2 454,28
	2016B00220 SAB-ce Nemours+1 logement-travaux 2016	27/07/2017	4 935,39	15	1 316,00	329,00	3 290,39
	2016B00221 SAB-CIO MEAUX-Travaux divers 2016	27/07/2017	897,64	15	236,00	59,00	602,64
	2016B00223 SAB-ART PROVINS-Travaux divers 2016	27/07/2017	38 929,02	15	10 380,00	2 595,00	25 954,02
	2016B00224 SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux divers 2016	27/07/2017	8 612,21	15	2 296,00	574,00	5 742,21
	2016B00225 SAB-CE CHATELET-Travaux divers 2016	27/07/2017	23 208,47	15	6 188,00	1 547,00	15 473,47
	2016B00235 SAB-DEI DMO MELUN-Travaux divers 2016	27/07/2017	83 606,07	15	22 292,00	5 573,00	55 741,07
	2016B00238 SAB - CIO melun travaux divers 2016	27/07/2017	1 126,28	15	300,00	75,00	751,28
	2016B00250 SAB-ART VENEUX-Travaux divers 2016	27/07/2017	11 544,59	15	3 076,00	769,00	7 699,59
	2016B00255 SAB-ART CE VILLENROY-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 343,50	15	356,00	89,00	898,50
	2016B00257 SAB-Ferme ENS EVERLY-Travaux divers 2016	27/07/2017	3 487,86	15	928,00	232,00	2 327,86
	2016B00262 SAB-Bâtiments DIVERS-Travaux divers 2016	27/07/2017	24 583,27	15	6 552,00	1 638,00	16 393,27
	2016B00264 SAB-CE DAMMARTIN-Travaux divers 2016	27/07/2017	1 070,08	15	284,00	71,00	715,08
	2016B00274 SAB-CE VOULX-Travaux divers 2016	27/07/2017	282,00	15	72,00	18,00	192,00
	2016B00275 DPR - Aménagements PARC DEPARTEMENTAL	27/07/2017	103 111,19	15	27 496,00	6 874,00	68 741,19
	2016B00276 SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux divers 2016	27/07/2017	58 899,61	15	15 704,00	3 926,00	39 269,61
	2016B00278 SAB - local rue des fosses melun trav 2016	27/07/2017	25 452,10	15	6 784,00	1 696,00	16 972,10
	2016B00290 DPR-ABRI A SEL TORCY	27/07/2017	200 966,38	15	53 588,00	13 397,00	133 981,38
	2016B00292 SAB-Annexe Tournan Beauverger-Travaux divers 2016	27/07/2017	18 273,84	15	4 872,00	1 218,00	12 183,84
	2016B00298 SAB - velorail lescherolles travaux 2016	27/07/2017	229,48	15	60,00	15,00	154,48
	2016B00304 Amenagement CE Nemours	27/07/2017	11 104,01	15	2 960,00	740,00	7 404,01

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00300 SAB-Médiathèque MEE/Travx renovation magasins	26/06/2018	1 553 572,65	15	310 713,00	103 571,00	1 139 288,65
	2014B00298 Aménagement extérieur	26/06/2018	44 266,87	15	8 853,00	2 951,00	32 462,87
	2016B00187 SAB-ROCHETTE ACT'ART-Travaux divers 2016	26/06/2018	226,32	15	45,00	15,00	166,32
	2016B00301 DPR - Abri à sel Vaux le penil	26/06/2018	302 627,91	15	60 525,00	20 175,00	221 927,91
	2017B00135 SAB-Annexe Tournan Beauverger-Travaux divers 2017	26/06/2018	2 009,84	15	399,00	133,00	1 477,84
	2017B00138 SAB-CE VOULX-Travaux divers 2017	26/06/2018	101 101,66	15	20 220,00	6 740,00	74 141,66
	2017B00139 SAB-CE DAMMARTIN-Travaux divers 2017	26/06/2018	14 189,81	15	2 835,00	945,00	10 409,81
	2017B00140 SAB-Bâtiments DIVERS-Travaux divers 2017	26/06/2018	56 732,89	15	11 346,00	3 782,00	41 604,89
	2017B00141 SAB-Ferme ENS EVERLY-Travaux divers 2017	26/06/2018	7 485,07	15	1 497,00	499,00	5 489,07
	2017B00144 SAB-ART VENEUX-Travaux divers 2017	26/06/2018	10 864,91	15	2 172,00	724,00	7 968,91
	2017B00145 SAB - CIO melun travaux divers 2017	26/06/2018	3 836,74	15	765,00	255,00	2 816,74
	2017B00146 SAB - VAUX parc dept trav 2017	26/06/2018	110 269,14	15	22 053,00	7 351,00	80 865,14
	2017B00147 SAB-DEI DMO MELUN-Travaux divers 2017	26/06/2018	19 710,85	15	3 942,00	1 314,00	14 454,85
	2017B00148 SAB-MDS mitry-travaux 2017	26/06/2018	41 116,56	15	8 223,00	2 741,00	30 152,56
	2017B00149 SAB-CE CHATELET-Travaux divers 2017	26/06/2018	29 230,04	15	5 844,00	1 948,00	21 438,04
	2017B00150 SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux divers 2017	26/06/2018	766,92	15	153,00	51,00	562,92
	2017B00153 SAB-ce Nemours+1 logement-travaux 2017	26/06/2018	19 767,26	15	3 951,00	1 317,00	14 499,26
	2017B00154 SAB-FONTAINEBLEAU CE-Travaux divers 2017	26/06/2018	38 861,02	15	7 770,00	2 590,00	28 501,02
	2017B00155 SAB-MELUN numerique et CADAL trav 2017	26/06/2018	59 486,00	15	11 895,00	3 965,00	43 626,00
	2017B00157 depot dpr Nemours-travaux 2017	26/06/2018	4 774,99	15	954,00	318,00	3 502,99
	2017B00160 SAB-CE Nangis-travaux 2017	26/06/2018	26 995,61	15	5 397,00	1 799,00	19 799,61
	2017B00161 SAB-CE Provins-travaux 2017	26/06/2018	117 706,45	15	23 541,00	7 847,00	86 318,45
	2017B00162 SAB-CE Bray	26/06/2018	59 896,50	15	11 979,00	3 993,00	43 924,50
	2017B00164 SAB-TORCY CE-Travaux divers 2017	26/06/2018	33 340,77	15	6 666,00	2 222,00	24 452,77
	2017B00165 SAB-COULOMMIERS CE-Travaux divers 2017	26/06/2018	13 080,34	15	2 616,00	872,00	9 592,34
	2017B00166 SAB-COULOMMIERS CE-Travaux divers 2017	26/06/2018	4 899,40	15	978,00	326,00	3 595,40
	2017B00167 SAB-MELUN DPR-Travaux divers 2017	26/06/2018	67 067,61	15	13 413,00	4 471,00	49 183,61
	2017B00168 SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux divers 2017	26/06/2018	34 616,90	15	6 921,00	2 307,00	25 388,90
	2017B00169 SAB-MORET S&M Environnement-Travaux divers 2017	26/06/2018	18 358,66	15	3 669,00	1 223,00	13 466,66
	2017B00173 SAB-MELUN CDOS-Travaux divers 2017	26/06/2018	5 230,90	15	1 044,00	348,00	3 838,90
	2017B00174 SAB-BAZOCHEs CDA La Bassée-Travaux divers 2017	26/06/2018	14 724,26	15	2 943,00	981,00	10 800,26
	2017B00175 SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux divers 2017	26/06/2018	425,88	15	84,00	28,00	313,88
	2017B00176 SAB-ROCHETTE ACT'ART-Travaux divers 2017	26/06/2018	386,26	15	75,00	25,00	286,26



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00177 SAB-VULAINES Musée Mallarmé-Travaux divers 2017	26/06/2018	4 298,16	15	858,00	286,00	3 154,16
	2017B00179 SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux divers 2017	26/06/2018	80 026,33	15	16 005,00	5 335,00	58 686,33
	2017B00180 SAB-Musée CYR-Travaux divers 2017	26/06/2018	631,20	15	126,00	42,00	463,20
	2017B00181 SAB-NEMOURS Musée-Travaux divers 2017	26/06/2018	86 592,57	15	17 316,00	5 772,00	63 504,57
	2017B00182 SAB-EGREVILLE musée jardin-Travaux divers 2017	26/06/2018	19 027,78	15	3 804,00	1 268,00	13 955,78
	2017B00183 SAB-BLANDY Château-Travaux divers 2017	26/06/2018	33 348,43	15	6 669,00	2 223,00	24 456,43
	2017B00184 SAB-BARBIZON Atelier Rousseau-Travaux divers 2017	26/06/2018	995,32	15	198,00	66,00	731,32
	2017B00185 SAB-BARBIZON espace médiation-Travaux divers 2017	26/06/2018	1 924,08	15	384,00	128,00	1 412,08
	2017B00186 SAB-BARBIZON Auberge ganne-Travaux divers 2017	26/06/2018	920,78	15	183,00	61,00	676,78
	2017B00187 SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux divers 2017	26/06/2018	35 291,94	15	7 056,00	2 352,00	25 883,94
	2017B00189 SAB-PAMFOU Foyer enfance-Travaux divers 2017	26/06/2018	340,02	15	66,00	22,00	252,02
	2017B00190 SAB-MEAUX Foyer enfance-Travaux divers 2017	26/06/2018	2 827,44	15	564,00	188,00	2 075,44
	2017B00191 SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux divers 2017	26/06/2018	28 260,88	15	5 652,00	1 884,00	20 724,88
	2017B00192 SAB-TOURNAN MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	15 553,70	15	3 108,00	1 036,00	11 409,70
	2017B00193 SAB-Lieusaint MDS Sénart-Travaux divers 2017	26/06/2018	9 047,53	15	1 809,00	603,00	6 635,53
	2017B00195 SAB-ROISSY MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	70 098,07	15	14 019,00	4 673,00	51 406,07
	2017B00196 SAB-PROVINS MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	49 567,29	15	9 912,00	3 304,00	36 351,29
	2017B00198 SAB-NOISIEL MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	9 664,51	15	1 932,00	644,00	7 088,51
	2017B00199 SAB-NEMOURS MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	145 847,75	15	29 169,00	9 723,00	106 955,75
	2017B00200 SAB-MONTEREAU MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	69 295,60	15	13 857,00	4 619,00	50 819,60
	2017B00201 SAB-MELUN MDS service courrier-Travaux divers 2017	26/06/2018	18 991,05	15	3 798,00	1 266,00	13 927,05
	2017B00202 SAB-MELUN MDS service courrier-Travaux divers 2017	26/06/2018	97 428,15	15	19 485,00	6 495,00	71 448,15
	2017B00203 SAB-LAGNY MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	102 577,75	15	20 514,00	6 838,00	75 225,75
	2017B00204 SAB-FONTAINEBLEAU MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	2 972,49	15	594,00	198,00	2 180,49
	2017B00205 SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	61 526,02	15	12 303,00	4 101,00	45 122,02
	2017B00207 SAB-CHELLES MDS-Travaux divers 2017	26/06/2018	54 892,86	15	10 977,00	3 659,00	40 256,86
	2017B00208 SAB-MELUN DGAS-Travaux divers 2017	26/06/2018	43 752,81	15	8 748,00	2 916,00	32 088,81
	2017B00209 SAB-DT MELUN-Travaux divers 2017	26/06/2018	38 637,53	15	7 725,00	2 575,00	28 337,53
	2017B00210 SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux divers 2017	26/06/2018	203 495,46	15	40 698,00	13 566,00	149 231,46

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00211 SAB Médiathèque le Mée-Travaux divers 2017	26/06/2018	5 107,13	15	1 020,00	340,00	3 747,13
	2017B00212 SAB-Archives DAMMARIE-Travaux divers 2017	26/06/2018	58 873,79	15	11 772,00	3 924,00	43 177,79
	2017B00213 SAB-DEE Aquibrie DAMMARIE-Travaux divers 2017	26/06/2018	32 585,66	15	6 516,00	2 172,00	23 897,66
	2017B00214 SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux divers 2017	26/06/2018	67 159,63	15	13 431,00	4 477,00	49 251,63
	2017B00215 SAB-Préf Hôtel bat A et B MELUN-Trx divers 2017	26/06/2018	128 610,14	15	25 722,00	8 574,00	94 314,14
	2016B00270 COL-COURTRY Callas-Câblage	28/06/2018	42 542,52	15	8 508,00	2 836,00	31 198,52
	2017B00216 SAB-Hôtel Bât C MELUN-Travaux divers 2017	28/06/2018	180 645,16	15	36 129,00	12 043,00	132 473,16
	2017B00224 IUFM Melun 2017	28/06/2018	237,60	15	45,00	15,00	177,60
	2017B00227 COL-college divers-Travaux divers 2017	28/06/2018	887 357,10	15	177 471,00	59 157,00	650 729,10
	2017B00242 cfio mediatheque dept creation eclairage led entre	28/06/2018	10 023,36	15	2 004,00	668,00	7 351,36
	2017B00250 SAB-PAMFOU Ferme-Travaux divers 2017	28/06/2018	5 794,38	15	1 158,00	386,00	4 250,38
	2017B00269 BAT- ART Meaux Travaux 2017	28/06/2018	17 859,99	15	3 570,00	1 190,00	13 099,99
	2018B00327 SDRN- Bâtiment modulaire torcy	14/09/2018	35 058,00	15	7 004,00	2 337,00	25 717,00
	2020B00298 2019 - SAB-NEMOURS MDS-Travaux	07/03/2019	4 410,78	15	588,00	294,00	3 528,78
	2020B00297 2019 - SAB-VULAINES Musée Mallarmé-Travaux	25/06/2019	2 006,60	15	266,00	133,00	1 607,60
	2013B00204 SAB-MDS ROISSY/Travx	16/08/2019	5 764 917,71	15	768 654,00	384 327,00	4 611 936,71
	2017B00243 SAB - ART + CE Vert St Denis	16/08/2019	72 305,74	15	9 640,00	4 820,00	57 845,74
	2017B00247 SAB-mds meaux Travaux 2017	16/08/2019	51 873,80	15	6 916,00	3 458,00	41 499,80
	2018B00004 SAB-Lieusaint MDS Sénart-Travaux divers 2018	16/08/2019	68 644,90	15	9 152,00	4 576,00	54 916,90
	2018B00012 SAB-ROISSY MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	17 959,43	15	2 394,00	1 197,00	14 368,43
	2018B00018 SAB-MELUN DGAS-Travaux divers 2018	16/08/2019	51 011,34	15	6 800,00	3 400,00	40 811,34
	2018B00022 SAB-CHELLES MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	11 058,34	15	1 474,00	737,00	8 847,34
	2018B00026 SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	94 600,78	15	12 612,00	6 306,00	75 682,78
	2018B00030 SAB-FONTAINEBLEAU MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	9 131,53	15	1 216,00	608,00	7 307,53
	2018B00033 SAB-LAGNY MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	122 906,76	15	16 386,00	8 193,00	98 327,76
	2018B00039 SAB-mds meaux Travaux 2018	16/08/2019	56 361,56	15	7 514,00	3 757,00	45 090,56
	2018B00048 SAB-MDS mitry-travaux 2018	16/08/2019	40 473,48	15	5 396,00	2 698,00	32 379,48
	2018B00052 SAB-MONTEREAU MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	7 172,70	15	956,00	478,00	5 738,70
	2018B00055 SAB-NEMOURS MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	10 345,00	15	1 378,00	689,00	8 278,00
	2018B00058 SAB-NOISIEL MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	107 723,60	15	14 362,00	7 181,00	86 180,60
	2018B00060 SAB-PROVINS MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	43 620,97	15	5 816,00	2 908,00	34 896,97
	2018B00062 SAB-TOURNAN MDS-Travaux divers 2018	16/08/2019	45 617,27	15	6 082,00	3 041,00	36 494,27
	2018B00070 SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux divers 2018	16/08/2019	37 909,34	15	5 054,00	2 527,00	30 328,34
	2018B00080 SAB-PROVINS Foyer enfance-Travaux divers 2018	16/08/2019	52 091,65	15	6 944,00	3 472,00	41 675,65

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00082 SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux divers 2018	16/08/2019	40 741,52	15	5 432,00	2 716,00	32 593,52
	2018B00083 SAB-BARBIZON Auberge ganne-Travaux divers 2018	16/08/2019	1 122,27	15	148,00	74,00	900,27
	2018B00088 SAB-BARBIZON espace médiation-Travaux divers 2018	16/08/2019	250,18	15	32,00	16,00	202,18
	2018B00090 SAB-BARBIZON Atelier Rousseau-Travaux divers 2018	16/08/2019	18 820,15	15	2 508,00	1 254,00	15 058,15
	2018B00092 SAB-EGREVILLE musée jardin-Travaux divers 2018	16/08/2019	54 243,78	15	7 232,00	3 616,00	43 395,78
	2018B00094 SAB-BLANDY Château-Travaux divers 2018	16/08/2019	74 509,20	15	9 934,00	4 967,00	59 608,20
	2018B00095 SAB-NEMOURS Musée-Travaux divers 2018	16/08/2019	930 826,78	15	124 110,00	62 055,00	744 661,78
	2018B00096 SAB-Musée CYR-Travaux divers 2018	16/08/2019	9 005,11	15	1 200,00	600,00	7 205,11
	2018B00097 SAB-VULAINES Musée Mallarmé-Travaux divers 2018	16/08/2019	93 734,88	15	12 496,00	6 248,00	74 990,88
	2018B00098 SAB-Préf Hôtel bat A et B MELUN-Trx divers 2018	16/08/2019	137 344,23	15	18 312,00	9 156,00	109 876,23
	2018B00099 SAB-Hôtel Bât C MELUN-Travaux divers 2018	16/08/2019	315 565,68	15	42 074,00	21 037,00	252 454,68
	2018B00104 SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux divers 2018	16/08/2019	383 162,11	15	51 088,00	25 544,00	306 530,11
	2018B00107 SAB-DT MELUN-Travaux divers 2018	16/08/2019	28 810,05	15	3 840,00	1 920,00	23 050,05
	2018B00140 SAB-ROCHETTE ACT'ART-Travaux divers 2018	16/08/2019	756,20	15	100,00	50,00	606,20
	2018B00144 SAB-MELUN DPR-Travaux divers 2018	16/08/2019	98 525,23	15	13 136,00	6 568,00	78 821,23
	2018B00147 SAB-DEE Aquil'brerie DAMMARIE-Travaux divers 2018	16/08/2019	171 676,32	15	22 890,00	11 445,00	137 341,32
	2018B00150 SAB-MELUN Initiatives 77-DLIE-Travaux divers 2018	16/08/2019	12 389,30	15	1 650,00	825,00	9 914,30
	2018B00155 SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux divers 2018	16/08/2019	19 820,09	15	2 642,00	1 321,00	15 857,09
	2018B00165 SAB-MELUN MDS service courrier-Travaux divers 2018	16/08/2019	11 085,84	15	1 478,00	739,00	8 868,84
	2018B00169 SAB-Annexe MDS CHELLES-Travaux divers 2018	16/08/2019	291,64	15	38,00	19,00	234,64
	2018B00179 SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux divers 2018	16/08/2019	65 848,37	15	8 778,00	4 389,00	52 681,37
	2018B00182 SAB-Archives DAMMARIE-Travaux divers 2018	16/08/2019	129 802,23	15	17 306,00	8 653,00	103 843,23
	2018B00185 SAB Médiathèque le Mée-Travaux divers 2018	16/08/2019	18 944,10	15	2 524,00	1 262,00	15 158,10
	2018B00189 SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux divers 2018	16/08/2019	1 778,48	15	236,00	118,00	1 424,48
	2018B00192 SAB-MELUN CDOS-Travaux divers 2018	16/08/2019	1 868,93	15	248,00	124,00	1 496,93
	2018B00193 SAB-MORET S&M Environnement-Travaux divers 2018	16/08/2019	18 474,92	15	2 462,00	1 231,00	14 781,92

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00195 SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux divers 2018	16/08/2019	8 912,93	15	1 188,00	594,00	7 130,93
	2018B00196 SAB-ART COULOMMIERS -Travaux divers 2018	16/08/2019	2 202,25	15	292,00	146,00	1 764,25
	2018B00197 SAB-COULOMMIERS CE-Travaux divers 2018	16/08/2019	957,37	15	126,00	63,00	768,37
	2018B00198 SAB-TORCY CE-Travaux divers 2018	16/08/2019	23 493,13	15	3 132,00	1 566,00	18 795,13
	2018B00200 SAB-CE Bray 2018	16/08/2019	47 156,51	15	6 286,00	3 143,00	37 727,51
	2018B00201 SAB-CE Provins-travaux 2018	16/08/2019	3 298,28	15	438,00	219,00	2 641,28
	2018B00202 SAB-CE Nangis-travaux 2018	16/08/2019	111 598,86	15	14 878,00	7 439,00	89 281,86
	2018B00204 SAB-FONTAINEBLEAU CE-Travaux divers 2018	16/08/2019	4 214,52	15	560,00	280,00	3 374,52
	2018B00205 SAB-ce Nemours+1 logement-travaux 2018	16/08/2019	5 118,87	15	682,00	341,00	4 095,87
	2018B00206 SAB-ART PROVINS-Travaux divers 2018	16/08/2019	19 088,05	15	2 544,00	1 272,00	15 272,05
	2018B00207 SAB-ART VENEUX-Travaux divers 2018	16/08/2019	64 036,60	15	8 538,00	4 269,00	51 229,60
	2018B00208 SAB-ART CE VILLENROY-Travaux divers 2018	16/08/2019	31 550,22	15	4 206,00	2 103,00	25 241,22
	2018B00209 SAB-CE DAMMARTIN-Travaux divers 2018	16/08/2019	31 384,00	15	4 184,00	2 092,00	25 108,00
	2018B00210 SAB-CE VOULX-Travaux divers 2018	16/08/2019	6 120,51	15	816,00	408,00	4 896,51
	2018B00211 SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux divers 2018	16/08/2019	128 422,73	15	17 122,00	8 561,00	102 739,73
	2018B00212 SAB-CE FERTE GAUCHER/Travx 2018	16/08/2019	5 224,05	15	696,00	348,00	4 180,05
	2018B00213 SAB-CE CHATELET-Travaux divers 2018	16/08/2019	1 678,63	15	222,00	111,00	1 345,63
	2018B00215 SAB - Paierie Union rue des fosses melun tvx 2018	16/08/2019	24 922,52	15	3 322,00	1 661,00	19 939,52
	2018B00216 SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux divers 2018	16/08/2019	4 513,07	15	600,00	300,00	3 613,07
	2018B00219 SAB - velorail lescherolles travaux 2018	16/08/2019	204,00	15	26,00	13,00	165,00
	2018B00220 SAB - VAUX parc dept trav 2018	16/08/2019	46 495,71	15	6 198,00	3 099,00	37 198,71
	2018B00224 SAB-MELUN numerique et CADAL trav 2018	16/08/2019	54 523,40	15	7 268,00	3 634,00	43 621,40
	2018B00225 SAB-PAMFOU Ferme-Travaux divers 2018	16/08/2019	15 369,74	15	2 048,00	1 024,00	12 297,74
	2018B00226 SAB - ART + CE Vert St Denis 2018	16/08/2019	8 982,21	15	1 196,00	598,00	7 188,21
	2018B00236 SAB - DEI DMO MELUN - Travaux divers 2018	16/08/2019	14 171,01	15	1 888,00	944,00	11 339,01
	2018B00238 SAB - MDS VAUX LE PENIL - Travaux divers 2018	16/08/2019	9 562,31	15	1 274,00	637,00	7 651,31
	2018B00287 SAB-gendarmerie donnemarie travaux divers 2018	16/08/2019	2 301,40	15	306,00	153,00	1 842,40
	2018B00288 IUFM Melun 2018	16/08/2019	18 799,44	15	2 506,00	1 253,00	15 040,44
	2018B00291 nbos Nangis MDS Provins Mise en conformité électri	16/08/2019	742,10	15	98,00	49,00	595,10
	2018B00302 DPR - Dalle fond de proprete ce nemours	16/08/2019	18 561,87	15	2 474,00	1 237,00	14 850,87
	2018B00338 SAB-MDS LIEUSAINTE SENART-Travaux divers 2018	16/08/2019	4 838,15	15	644,00	322,00	3 872,15
	2016B00309 Construction d'abris à sel marles en brie	01/01/2020	973 226,47	15	64 881,00	64 881,00	843 464,47
	2018B00308 CONSTRUCTION ABRI A SEL LE FERTE S/JOUARRE	01/01/2020	221 455,78	15	14 763,00	14 763,00	191 929,78

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00005 2019 - SAB -GRETZ TOURNAN CE -Travaux	01/01/2020	11 520,80	15	768,00	768,00	9 984,80
	2019B00011 d'vie st pierre nemours Création d'un TGBT	01/01/2020	7 481,03	15	498,00	498,00	6 485,03
	2019B00020 2019- SAB - MELUN IUFM Travaux divers	01/01/2020	4 749,48	15	316,00	316,00	4 117,48
	2019B00094 2019 mds roissy travaux	01/01/2020	15 787,38	15	1 052,00	1 052,00	13 683,38
	2019B00186 2019 - SAB - ART + CE Melun Vert St D - Travaux	01/01/2020	23 445,88	15	1 563,00	1 563,00	20 319,88
	2019B00188 2019 - SAB - DEI DMO MELUN - Travaux divers	01/01/2020	487,55	15	32,00	32,00	423,55
	2019B00189 2019 - SAB - MDS VAL DE SEINE VLP	01/01/2020	2 607,08	15	173,00	173,00	2 261,08
	2019B00191 2019 - SAB - VAUX parc dept travaux	01/01/2020	178 062,41	15	11 870,00	11 870,00	154 322,41
	2019B00196 2019 - SAB Médiathèque le Mée-Travaux divers	01/01/2020	6 046,98	15	403,00	403,00	5 240,98
	2019B00197 2019 - SAB-Annexe MDS CHELLES-Travaux divers	01/01/2020	37 892,48	15	2 526,00	2 526,00	32 840,48
	2019B00198 2019 - SAB-DAD archives DAMMARIE-Travaux	01/01/2020	231 587,80	15	15 439,00	15 439,00	200 709,80
	2019B00201 2019 - SAB-ART COULOMMIERS -Travaux	01/01/2020	2 161,55	15	144,00	144,00	1 873,55
	2019B00202 2019 - SAB-ART PROVINS-Travaux	01/01/2020	25 152,88	15	1 676,00	1 676,00	21 800,88
	2019B00203 2019 - SAB-ART VENEUX-Travaux	01/01/2020	8 300,36	15	553,00	553,00	7 194,36
	2019B00204 2019 - SAB-BARBIZON Atelier Rousseau-Travaux	01/01/2020	44 680,52	15	2 978,00	2 978,00	38 724,52
	2019B00205 2019 - SAB-BARBIZON Auberge ganne-Travaux	01/01/2020	243 086,84	15	16 205,00	16 205,00	210 676,84
	2019B00207 2019 - SAB-BAZOUCHES CDA La Bassée-Travaux	01/01/2020	327,89	15	21,00	21,00	285,89
	2019B00208 2019 - SAB-BLANDY Château-Travaux	01/01/2020	11 056,25	15	737,00	737,00	9 582,25
	2019B00209 2019 - SAB-CE BRAY - Travaux	01/01/2020	13 324,12	15	888,00	888,00	11 548,12
	2019B00210 2019 - SAB-CE CHATELET-Travaux	01/01/2020	2 770,69	15	184,00	184,00	2 402,69
	2019B00211 2019 - SAB-CE DAMMARTIN-Travaux	01/01/2020	11 042,40	15	736,00	736,00	9 570,40
	2019B00212 2019 - SAB-CE FERTE GAUCHER/ - Travaux	01/01/2020	20 816,75	15	1 387,00	1 387,00	18 042,75
	2019B00213 2019 - SAB-CE NANGIS - Travaux	01/01/2020	27 036,07	15	1 802,00	1 802,00	23 432,07
	2019B00214 2019 - SAB- CE NEMOURS - Travaux	01/01/2020	6 865,73	15	457,00	457,00	5 951,73
	2019B00215 2019 - SAB-CE PROVINS - Travaux	01/01/2020	4 505,30	15	300,00	300,00	3 905,30
	2019B00216 2019 - SAB-CE VOULX-Travaux	01/01/2020	23 116,00	15	1 541,00	1 541,00	20 034,00
	2019B00217 2019 - SAB-CHELLES MDS -Travaux	01/01/2020	19 587,51	15	1 305,00	1 305,00	16 977,51
	2019B00219 2019 - SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux	01/01/2020	4 207,40	15	280,00	280,00	3 647,40
	2019B00220 2019 - SAB-COULOMMIERS CE-Travaux	01/01/2020	5 611,03	15	374,00	374,00	4 863,03
	2019B00221 2019 - SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux	01/01/2020	30 793,68	15	2 052,00	2 052,00	26 689,68
	2019B00222 2019 - SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux	01/01/2020	190 795,78	15	12 719,00	12 719,00	165 357,78
	2019B00223 2019 - SAB-DEE Aquil'brie DAMMARIE-Travaux	01/01/2020	30 652,94	15	2 043,00	2 043,00	26 566,94
	2019B00224 2019 - SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux	01/01/2020	56 603,78	15	3 773,00	3 773,00	49 057,78
	2019B00225 2019 - SAB-DT MELUN-Travaux	01/01/2020	102 034,85	15	6 802,00	6 802,00	88 430,85
	2019B00226 2019 - SAB-EGREVILLE musée Bourdelle - Travaux	01/01/2020	56 046,94	15	3 736,00	3 736,00	48 574,94
	2019B00227 2019 - SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux	01/01/2020	4 882,69	15	325,00	325,00	4 232,69

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00230 2019 - SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux	01/01/2020	146 381,68	15	9 758,00	9 758,00	126 865,68
	2019B00231 2019 - SAB-CE FONTAINEBLEAU -Travaux	01/01/2020	15 617,31	15	1 041,00	1 041,00	13 535,31
	2019B00232 2019 - SAB-MELUN Bat B rue despatys-Travaux	01/01/2020	12 801,66	15	853,00	853,00	11 095,66
	2019B00233 2019 - SAB-MDS FONTAINEBLEAU -Travaux	01/01/2020	78 673,58	15	5 244,00	5 244,00	68 185,58
	2019B00235 2019 - SAB-HOTEL DEP BAT C MELUN-Travaux	01/01/2020	377 495,63	15	25 166,00	25 166,00	327 163,63
	2019B00237 2019 - SAB-LAGNY MDS-Travaux	01/01/2020	73 357,65	15	4 890,00	4 890,00	63 577,65
	2019B00238 2019 - SAB-MDS SENART LIEUSAINT - Travaux	01/01/2020	64 739,98	15	4 315,00	4 315,00	56 109,98
	2019B00239 2019 - SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux	01/01/2020	43 538,76	15	2 902,00	2 902,00	37 734,76
	2019B00241 2019 - SAB - MDS MEAUX - Travaux	01/01/2020	159 805,65	15	10 653,00	10 653,00	138 499,65
	2019B00242 2019 - SAB - MDS MITRY - Travaux	01/01/2020	136 587,87	15	9 105,00	9 105,00	118 377,87
	2019B00244 2019 - SAB-MEE DPC-Travaux	01/01/2020	1 421,51	15	94,00	94,00	1 233,51
	2019B00245 2019 - SAB-MELUN CDOS-Travaux	01/01/2020	7 416,40	15	494,00	494,00	6 428,40
	2019B00246 2019 - SAB-MELUN DGAS-Travaux	01/01/2020	176 240,38	15	11 749,00	11 749,00	152 742,38
	2019B00247 2019 - SAB-MELUN DPR-Travaux	01/01/2020	171 378,89	15	11 425,00	11 425,00	148 528,89
	2019B00248 2019 - SAB-MELUN Initiatives 77-DLIE-Travaux	01/01/2020	36 257,51	15	2 417,00	2 417,00	31 423,51
	2019B00249 2019 - SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux	01/01/2020	10 625,86	15	708,00	708,00	9 209,86
	2019B00250 2019 - SAB-MELUN MDS service courrier VLP -Travaux	01/01/2020	144 467,79	15	9 631,00	9 631,00	125 205,79
	2019B00251 2019 - SAB-MELUN numerique et CADAL trav	01/01/2020	38 951,21	15	2 596,00	2 596,00	33 759,21
	2019B00252 2019 - SAB-MONTEREAU MDS-Travaux	01/01/2020	108 889,39	15	7 259,00	7 259,00	94 371,39
	2019B00253 2019 - SAB-MORET S&M Environnement-Travaux	01/01/2020	8 278,99	15	551,00	551,00	7 176,99
	2019B00254 2019 - SAB-Musée CYR-Travaux	01/01/2020	21 800,70	15	1 453,00	1 453,00	18 894,70
	2019B00255 2019 - SAB-NEMOURS MDS-Travaux	01/01/2020	16 310,52	15	1 087,00	1 087,00	14 136,52
	2019B00256 2019 - SAB-NEMOURS Musée préhistoire -Travaux	01/01/2020	251 991,07	15	16 799,00	16 799,00	218 393,07
	2019B00257 2019 - SAB-NOISIEL MDS-Travaux	01/01/2020	88 818,34	15	5 921,00	5 921,00	76 976,34
	2019B00259 2019-musée seine marne travaux	01/01/2020	5 951,28	15	396,00	396,00	5 159,28
	2019B00260 2019 - SAB-PREF HOTEL bat A et B MELUN-Travaux	01/01/2020	119 608,78	15	7 973,00	7 973,00	103 662,78
	2019B00262 2019 - SAB-PROVINS MDS-Travaux	01/01/2020	25 313,65	15	1 687,00	1 687,00	21 939,65
	2019B00264 2019 - SAB-ROISSY MDS-Travaux	01/01/2020	7 071,99	15	471,00	471,00	6 129,99
	2019B00265 2019 - SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux	01/01/2020	210 515,29	15	14 034,00	14 034,00	182 447,29
	2019B00266 2019 - SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux	01/01/2020	48 364,93	15	3 224,00	3 224,00	41 916,93
	2019B00267 2019 - SAB-TORCY CE-Travaux	01/01/2020	44 741,64	15	2 982,00	2 982,00	38 777,64
	2019B00268 2019 - SAB-TOURNAN MDS-Travaux	01/01/2020	74 443,77	15	4 962,00	4 962,00	64 519,77
	2019B00269 2019 - SAB-VULAINES Musée Mallarmé- Travaux	01/01/2020	723,70	15	48,00	48,00	627,70
	2019B00345 2019 - SAB-ROCHETTE ACT'ART-Travaux divers	01/01/2020	132,26	15	8,00	8,00	116,26
	2019B00364 2019 - SAB-PAMFOU Ferme-Travaux divers	01/01/2020	2 992,94	15	199,00	199,00	2 594,94

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00395 2019 - SAB - Annexe MDS BRIE - travaux divers	01/01/2020	990,82	15	66,00	66,00	858,82
	2019B00412 2019-SAB-BARBIZON Mediat-Travaux divers	01/01/2020	581,71	15	38,00	38,00	505,71
	2019B00422 SAB- hotel dept bat c melun 19	01/01/2020	49 852,39	15	3 323,00	3 323,00	43 206,39
	2020B00323 2019 - SAB-DAT MELUN / Aménagements	01/01/2020	734,28	15	48,00	48,00	638,28
	2020B00341 Annexe MDS PROVINS / 13 rue Pré Botin / B	01/07/2020	520 000,00	25	20 800,00	20 800,00	478 400,00
	2020B00350 DR - MOR- CR Nemours	14/12/2020	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2017B00289 DPR - Amenagement centre Voulx	09/08/2021	42 827,24	15	0,00	2 855,00	39 972,24
	2018F00012 ENS Bois de la Barre - travaux réfection (escalier	09/08/2021	7 554,48	15	0,00	503,00	7 051,48
	2018F00013 ENS/Réalisation clôture - Basses Godernes	09/08/2021	2 484,00	15	0,00	165,00	2 319,00
	Champagn						
	2018F00014 ENS/Travaux Champagne sur Seine	09/08/2021	45 093,72	15	0,00	3 006,00	42 087,72
	2018F00015 ENS/Travaux Champagne sur Seine	09/08/2021	26 246,28	15	0,00	1 749,00	24 497,28
	2018F00016 DEEA - ENS Travaux Saint Pierre les Nemours	09/08/2021	38 456,00	15	0,00	2 563,00	35 893,00
	2019B00437 LAGR MOR 2019SP10 FOND PROPRETE	09/08/2021	25 729,25	15	0,00	1 715,00	24 014,25
	BENNE A DECHETS LC						
	2019F00010 ENS - Création artistique Montassis et BDLBarre	09/08/2021	23 427,43	15	0,00	1 561,00	21 866,43
	2019F00014 ENS/Vélorail Val du Haut Morin Tx	09/08/2021	12 855,80	15	0,00	857,00	11 998,80
	2019F00016 ENS/CHAUCONIN NEUFMONTIERS/Travaux	09/08/2021	1 920,00	15	0,00	128,00	1 792,00
	2019F00018 ENS/2019-DAP12 La Petite Montagne Voulangis	09/08/2021	52 064,40	15	0,00	3 470,00	48 594,40
	(netto						
	2019F00019 ENS/Atelier - Aménagement crapauduc de	09/08/2021	172 275,74	15	0,00	11 485,00	160 790,74
	Sorques						
	2019F00020 ENS/2019-DAP179 Lot1 Aménagt ENS - mobilier	09/08/2021	45 060,00	15	0,00	3 004,00	42 056,00
	en boi						
	2019F00021 ENS/2019-DAP181 Lot3 Aménagt ENS mobilier	09/08/2021	12 222,00	15	0,00	814,00	11 408,00
	plastiqu						
	2019F00022 ENS/2019-DAP11-00 - Bucheronnage manuel -	09/08/2021	1 980,00	15	0,00	132,00	1 848,00
	Bois la						
	2019F00023 ENS/Marais Episy - panneaux	09/08/2021	26 849,94	15	0,00	1 789,00	25 060,94
	2019F00024 ENS/TRAVAUX divers	09/08/2021	6 952,42	15	0,00	463,00	6 489,42
	2019F00025 ENS/2019-DAP180 Lot2 Aménagt ENS - mobilier	09/08/2021	15 402,00	15	0,00	1 026,00	14 376,00
	en mét						
	2020B00185 2020 - SAB - Annexe MDS BRIE - travaux divers	09/08/2021	4 285,87	15	0,00	285,00	4 000,87
	2020B00186 2020 - SAB - ART + CE Melun Vert St D -	09/08/2021	28 248,67	15	0,00	1 883,00	26 365,67
	Travaux						
	2020B00187 2020 - SAB - DEI DMO MELUN - Travaux divers	09/08/2021	4 395,02	15	0,00	293,00	4 102,02
	2020B00188 2020 - SAB - MDS MEAUX - Travaux	09/08/2021	103 495,55	15	0,00	6 899,00	96 596,55
	2020B00189 2020 - SAB - MDS MITRY - Travaux	09/08/2021	141 551,23	15	0,00	9 436,00	132 115,23
	2020B00192 2020 - SAB - VAUX parc dept travaux	09/08/2021	263 502,55	15	0,00	17 566,00	245 936,55
	2020B00194 2020 - SAB- CE NEMOURS - Travaux	09/08/2021	38 083,00	15	0,00	2 538,00	35 545,00
	2020B00195 2020 - SAB -GRETZ TOURNAN CE -Travaux	09/08/2021	8 726,17	15	0,00	581,00	8 145,17

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00196 2020 - SAB Médiathèque MEE-Travaux divers	09/08/2021	169 648,00	15	0,00	11 309,00	158 339,00
	2020B00197 2020 - SAB-Annexe MDS CHELLES-Travaux divers	09/08/2021	1 232,96	15	0,00	82,00	1 150,96
	2020B00199 2020 - SAB-ART COULOMMIERS -Travaux	09/08/2021	3 726,61	15	0,00	248,00	3 478,61
	2020B00200 2020 - SAB-ART PROVINS-Travaux	09/08/2021	74 201,30	15	0,00	4 946,00	69 255,30
	2020B00201 2020 - SAB-ART VENEUX-Travaux	09/08/2021	13 515,35	15	0,00	901,00	12 614,35
	2020B00202 2020 - SAB-BARBIZON Atelier Rousseau-Travaux	09/08/2021	2 169,24	15	0,00	144,00	2 025,24
	2020B00203 2020 - SAB-BARBIZON Auberge ganne-Travaux	09/08/2021	18 974,58	15	0,00	1 264,00	17 710,58
	2020B00205 2020 - SAB-BLANDY Château-Travaux	09/08/2021	142 985,21	15	0,00	9 532,00	133 453,21
	2020B00206 2020 - SAB-CE BRAY - Travaux	09/08/2021	41 201,75	15	0,00	2 746,00	38 455,75
	2020B00207 2020 - SAB-CE CHATELET-Travaux	09/08/2021	20 759,17	15	0,00	1 383,00	19 376,17
	2020B00208 2020 - SAB-CE DAMMARTIN-Travaux	09/08/2021	3 593,60	15	0,00	239,00	3 354,60
	2020B00209 2020 - SAB-CE FERTE GAUCHER/ - Travaux	09/08/2021	13 077,82	15	0,00	871,00	12 206,82
	2020B00210 2020 - SAB-CE FONTAINEBLEAU -Travaux	09/08/2021	13 312,80	15	0,00	887,00	12 425,80
	2020B00211 2020 - SAB-CE NANGIS - Travaux	09/08/2021	33 616,98	15	0,00	2 241,00	31 375,98
	2020B00212 2020 - SAB-CE PROVINS - Travaux	09/08/2021	91 537,84	15	0,00	6 102,00	85 435,84
	2020B00213 2020 - SAB-CE VOULX-Travaux	09/08/2021	2 963,64	15	0,00	197,00	2 766,64
	2020B00214 2020 - SAB-CHELLES MDS -Travaux	09/08/2021	17 916,80	15	0,00	1 194,00	16 722,80
	2020B00215 2020 - SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux	09/08/2021	296,48	15	0,00	19,00	277,48
	2020B00216 2020 - SAB-COULOMMIERS CE-Travaux	09/08/2021	182 906,88	15	0,00	12 193,00	170 713,88
	2020B00217 2020 - SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux	09/08/2021	13 842,86	15	0,00	922,00	12 920,86
	2020B00218 2020 - SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux	09/08/2021	351 878,07	15	0,00	23 458,00	328 420,07
	2020B00219 2020 - SAB-DAD archives DAMMARIE-Travaux	09/08/2021	138 143,88	15	0,00	9 209,00	128 934,88
	2020B00220 2020 - SAB-DEE Aquil'rie DAMMARIE-Travaux	09/08/2021	55 306,65	15	0,00	3 687,00	51 619,65
	2020B00221 2020 - SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux	09/08/2021	7 393,40	15	0,00	492,00	6 901,40
	2020B00222 2020 - SAB-DT MELUN-Travaux	09/08/2021	98 203,02	15	0,00	6 546,00	91 657,02
	2020B00223 2020 - SAB-EGREVILLE musée Bourdelle - Travaux	09/08/2021	24 239,90	15	0,00	1 615,00	22 624,90
	2020B00224 2020 - SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux	09/08/2021	2 306,75	15	0,00	153,00	2 153,75
	2020B00225 2020 - SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux	09/08/2021	2 932,17	15	0,00	195,00	2 737,17
	2020B00226 2020 - SAB-HOTEL DEP BAT C MELUN-Travaux	09/08/2021	303 797,80	15	0,00	20 253,00	283 544,80
	2020B00227 2020 - SAB-LAGNY MDS-Travaux	09/08/2021	100 357,18	15	0,00	6 690,00	93 667,18
	2020B00228 2020 - SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux	09/08/2021	114 422,73	15	0,00	7 628,00	106 794,73
	2020B00229 2020 - SAB-MDS FONTAINEBLEAU -Travaux	09/08/2021	50 762,31	15	0,00	3 384,00	47 378,31
	2020B00230 2020 - SAB-MDS SENART LIEUSAIN - Travaux	09/08/2021	26 913,48	15	0,00	1 794,00	25 119,48
	2020B00232 2020 - SAB-MEE DPC-Travaux	09/08/2021	6 860,09	15	0,00	457,00	6 403,09
	2020B00234 2020 - SAB-MELUN Bat B rue despatys-Travaux	09/08/2021	18 343,68	15	0,00	1 222,00	17 121,68
	2020B00236 2020 - SAB-MELUN DGAS-Travaux	09/08/2021	217 859,26	15	0,00	14 523,00	203 336,26
	2020B00237 2020 - SAB-MELUN DPR-Travaux	09/08/2021	59 699,77	15	0,00	3 979,00	55 720,77
	2020B00240 2020 - SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux	09/08/2021	9 462,39	15	0,00	630,00	8 832,39



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020B00241 2020 - SAB-MELUN MDS service courrier VLP -Travaux	09/08/2021	45 016,75	15	0,00	3 001,00	42 015,75
	2020B00242 2020 - SAB-MELUN numerique et CADAL trav	09/08/2021	54 323,34	15	0,00	3 621,00	50 702,34
	2020B00243 2020 - SAB-MONTEREAU MDS-Travaux	09/08/2021	32 685,59	15	0,00	2 179,00	30 506,59
	2020B00244 2020 - SAB-MORET S&M Environnement-Travaux	09/08/2021	22 731,19	15	0,00	1 515,00	21 216,19
	2020B00245 2020 - SAB-Musée CYR-Travaux	09/08/2021	156 740,69	15	0,00	10 449,00	146 291,69
	2020B00246 2020 - SAB-NEMOURS MDS-Travaux	09/08/2021	72 961,88	15	0,00	4 864,00	68 097,88
	2020B00247 2020 - SAB-NEMOURS Musée préhistoire -Travaux	09/08/2021	56 389,11	15	0,00	3 759,00	52 630,11
	2020B00248 2020 - SAB-NOISIEL MDS-Travaux	09/08/2021	19 370,35	15	0,00	1 291,00	18 079,35
	2020B00249 2020 - SAB-PAMFOU Ferme-Travaux divers	09/08/2021	52 028,70	15	0,00	3 468,00	48 560,70
	2020B00250 2020 - SAB-PREF HOTEL bat A et B MELUN-Travaux	09/08/2021	164 930,44	15	0,00	10 995,00	153 935,44
	2020B00251 2020 - SAB-PROVINS Foyer enfance-Travaux	09/08/2021	7 515,32	15	0,00	501,00	7 014,32
	2020B00252 2020 - SAB-PROVINS MDS-Travaux	09/08/2021	133 892,01	15	0,00	8 926,00	124 966,01
	2020B00254 2020 - SAB-ROISSY MDS-Travaux UTILISER 2020B00264	09/08/2021	823,00	15	0,00	54,00	769,00
	2020B00255 2020 - SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux	09/08/2021	75 832,51	15	0,00	5 055,00	70 777,51
	2020B00256 2020 - SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux	09/08/2021	336 885,04	15	0,00	22 459,00	314 426,04
	2020B00257 2020 - SAB-TORCY CE-Travaux	09/08/2021	53 637,09	15	0,00	3 575,00	50 062,09
	2020B00258 2020 - SAB-TOURNAN MDS-Travaux	09/08/2021	16 499,67	15	0,00	1 099,00	15 400,67
	2020B00259 2020 - SAB-VULAINES Musée Mallarmé-Travaux	09/08/2021	58 591,02	15	0,00	3 906,00	54 685,02
	2020B00264 2020 - SAB-MDS ROISSY-Travaux	09/08/2021	6 171,12	15	0,00	411,00	5 760,12
	2020B00275 2020 - SAB-Musée seine marne - Travaux	09/08/2021	344,40	15	0,00	22,00	322,40
	2020B00276 2020 - SAB-BARBIZON Mediat-Travaux divers	09/08/2021	7 646,10	15	0,00	509,00	7 137,10
	2020B00279 2020 - SAB - Annexe MDS Provins à nangis-Travaux	09/08/2021	9 384,96	15	0,00	625,00	8 759,96
	2020B00280 2020 - SAB-Parc DPR MARLES - Travx divers	09/08/2021	225,73	15	0,00	15,00	210,73
	2020B00348 2020 - SAB- MDS VAUX LE PENIL - Travaux	09/08/2021	4 435,10	15	0,00	295,00	4 140,10
	2020F00003 ENS/Meilleray Ouverture ligne électrique	09/08/2021	4 716,13	15	0,00	314,00	4 402,13
	2020F00007 ENS/Val Haut Morin à Meilleray Installation d'assa	09/08/2021	20 094,20	15	0,00	1 339,00	18 755,20
	2020F00008 ENS/impression pour panneaux extérieurs en DIBON	09/08/2021	26 329,46	15	0,00	1 755,00	24 574,46
	2020F00010 ENS du bois de la BarrePANNEAUX EN LAVE-EMAILLEE	09/08/2021	23 235,07	15	0,00	1 549,00	21 686,07
	2020F00014 ENS/2019-DAP12-Lot 5 démolition et évacuation de m	09/08/2021	7 248,48	15	0,00	483,00	6 765,48
	2020F00017 ENS/Aménagement batrachoduc à Sorques	09/08/2021	21 480,00	15	0,00	1 432,00	20 048,00
	2020F00019 ENS/entretien et aménagement ENS	09/08/2021	1 456,81	15	0,00	97,00	1 359,81

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2020F00026 ENS/Débusquage bois sur places de dépôt ou en bord	09/08/2021	408,00	1	0,00	408,00	0,00
	2020F00029 ENS/Parc de Livry-réalisation de projet cercle de	09/08/2021	1 651,00	15	0,00	110,00	1 541,00
	2020F00030 ENS/Parc de Livry-réalisation de projet cercle de	09/08/2021	1 651,00	15	0,00	110,00	1 541,00
	2020F00033 Réfection chemin des roses	09/08/2021	97 815,60	15	0,00	6 521,00	91 294,60
	2020F00034 ENS/Evacuation du dépôt de Veneux les Sablons	09/08/2021	98 342,09	15	0,00	6 556,00	91 786,09
	2020F00035 ENS/ Terrassement - les Olivettes - Trilbardou	09/08/2021	14 907,22	15	0,00	993,00	13 914,22
	2020F00036 Travaux terrassement ENS Vernou la Celle	09/08/2021	9 336,43	15	0,00	622,00	8 714,43
	2020F00038 Réhabilitation ENS VAL DU HAUT MORIN	09/08/2021	3 819,11	15	0,00	254,00	3 565,11
	2020F00041 SUPPORTS VELOS	09/08/2021	11 217,60	15	0,00	747,00	10 470,60
	2020F00042 ENS/Parc de Livry Réalisation artistique CERCLE DE	09/08/2021	4 000,00	15	0,00	266,00	3 734,00
	2020F00043 ENS/Parc de Livry Création artistique LE CERCLE DE	09/08/2021	1 500,00	15	0,00	100,00	1 400,00
	2020F00044 ENS/Parc de Livry Création artistique LE CERCLE DE	09/08/2021	1 500,00	15	0,00	100,00	1 400,00
	2020F00045 ENS/Val du Haut Morin à Meilleray - Attestation co	09/08/2021	9 481,25	15	0,00	632,00	8 849,25
	2020F00046 ENS/Débusquage bois sur places de dépôt ou en bord	09/08/2021	15 558,71	15	0,00	1 037,00	14 521,71
	2020F00047 ENS/Débusquage bois sur places de dépôt ou en bord	09/08/2021	1 380,00	15	0,00	92,00	1 288,00
	2021B00168 2021 - SAB Bât. divers- travaux divers	22/08/2022	41 650,21	15	0,00	0,00	41 650,21
	2021B00192 2021 - SAB - Annexe MDS BRIE - travaux divers	22/08/2022	1 556,62	15	0,00	0,00	1 556,62
	2021B00193 2021 - SAB - Annexe MDS Provins à nangis-Travaux	22/08/2022	29 576,73	15	0,00	0,00	29 576,73
	2021B00194 2021 - SAB - ART + CE Melun Vert St D - Travaux	22/08/2022	20 496,53	15	0,00	0,00	20 496,53
	2021B00197 2021 - SAB-MELUN DEI DMO - Travaux divers	22/08/2022	2 874,19	15	0,00	0,00	2 874,19
	2021B00198 2021 - SAB-MEAUX MDS - Travaux	22/08/2022	280 653,91	15	0,00	0,00	280 653,91
	2021B00199 2021 - SAB-MITRY MDS - Travaux	22/08/2022	95 522,45	15	0,00	0,00	95 522,45
	2021B00201 2021 - SAB - VAUX parc dept travaux	22/08/2022	145 042,43	15	0,00	0,00	145 042,43
	2021B00202 2021 - SAB - velorail lescherolles travaux	22/08/2022	1 228,63	15	0,00	0,00	1 228,63
	2021B00203 2021 - SAB-NEMOURS CE - Travaux	22/08/2022	9 027,47	15	0,00	0,00	9 027,47
	2021B00204 2021 - SAB -GRETZ TOURNAN CE -Travaux	22/08/2022	1 725,03	15	0,00	0,00	1 725,03
	2021B00205 2021 - SAB-VAUX LE PENIL MDS - Travaux	22/08/2022	84 695,40	15	0,00	0,00	84 695,40
	2021B00206 2021 - SAB-MEE Médiathèque -Travaux divers	22/08/2022	101 150,13	15	0,00	0,00	101 150,13
	2021B00209 2021 - SAB-COULOMMIERS ART-Travaux	22/08/2022	2 110,68	15	0,00	0,00	2 110,68
	2021B00210 2021 - SAB-PROVINS ART-Travaux	22/08/2022	37 311,52	15	0,00	0,00	37 311,52
	2021B00211 2021 - SAB-VENEUX ART -Travaux	22/08/2022	31 377,73	15	0,00	0,00	31 377,73

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00212 2021 - SAB-BARBIZON Atelier Rousseau-Travaux	22/08/2022	1 892,84	15	0,00	0,00	1 892,84
	2021B00213 2021 - SAB-BARBIZON Auberge ganne-Travaux	22/08/2022	30 648,13	15	0,00	0,00	30 648,13
	2021B00214 2021 - SAB-BARBIZON Mediat-Travaux divers	22/08/2022	2 004,50	15	0,00	0,00	2 004,50
	2021B00215 2021 - SAB-BAZOUCHES CDA La Bassée-Travaux	22/08/2022	24 270,18	15	0,00	0,00	24 270,18
	2021B00216 2021 - SAB-BLANDY Château-Travaux	22/08/2022	864 234,95	15	0,00	0,00	864 234,95
	2021B00217 2021 - SAB-BRAY CE - Travaux	22/08/2022	66 345,21	15	0,00	0,00	66 345,21
	2021B00219 2021 - SAB-DAMMARTIN CE-Travaux	22/08/2022	2 755,84	15	0,00	0,00	2 755,84
	2021B00220 2021 - SAB-CE FERTE GAUCHER/ - Travaux	22/08/2022	365,10	15	0,00	0,00	365,10
	2021B00221 2021 - SAB-CE FONTAINEBLEAU -Travaux	22/08/2022	65 150,43	15	0,00	0,00	65 150,43
	2021B00222 2021 - SAB-CE NANGIS - Travaux	22/08/2022	114 247,41	15	0,00	0,00	114 247,41
	2021B00223 2021 - SAB-CE PROVINS - Travaux	22/08/2022	17 982,90	15	0,00	0,00	17 982,90
	2021B00224 2021 - SAB-CE VOULX-Travaux	22/08/2022	2 560,04	15	0,00	0,00	2 560,04
	2021B00225 2021 - SAB-CHELLES MDS -Travaux	22/08/2022	51 981,17	15	0,00	0,00	51 981,17
	2021B00226 2021 - SAB-COULOMMIERS CAUE-Travaux	22/08/2022	13 444,42	15	0,00	0,00	13 444,42
	2021B00227 2021 - SAB-COULOMMIERS CE-Travaux	22/08/2022	4 456,92	15	0,00	0,00	4 456,92
	2021B00228 2021 - SAB-COULOMMIERS MDS-Travaux	22/08/2022	62 056,76	15	0,00	0,00	62 056,76
	2021B00229 2021 - SAB-DABC DADT COS MELUN-Travaux	22/08/2022	118 861,53	15	0,00	0,00	118 861,53
	2021B00230 2021 - SAB-DAMMARIE DAD archives -Travaux	22/08/2022	138 875,95	15	0,00	0,00	138 875,95
	2021B00231 2021 - SAB-DAMMARIE DEE Aquibrie -Travaux	22/08/2022	346 115,11	15	0,00	0,00	346 115,11
	2021B00232 2021 - SAB-DRH DAJP DSJ MELUN-Travaux	22/08/2022	20 667,13	15	0,00	0,00	20 667,13
	2021B00233 2021 - SAB-DT MELUN-Travaux	22/08/2022	36 440,84	15	0,00	0,00	36 440,84
	2021B00235 2021 - SAB-ENS Fontaineroux HERICY-Travaux	22/08/2022	22 929,09	15	0,00	0,00	22 929,09
	2021B00236 2021 - SAB-FERTE/JOUARRE CE-Travaux	22/08/2022	87 092,20	15	0,00	0,00	87 092,20
	2021B00237 2021 - SAB-HOTEL DEP BAT C MELUN-Travaux	22/08/2022	398 335,22	15	0,00	0,00	398 335,22
	2021B00238 2021 - SAB-LAGNY MDS-Travaux	22/08/2022	74 146,10	15	0,00	0,00	74 146,10
	2021B00239 2021 - SAB-LUZANCY Foyer enfance-Travaux	22/08/2022	164 561,31	15	0,00	0,00	164 561,31
	2021B00240 2021 - SAB-MDS FONTAINEBLEAU -Travaux	22/08/2022	114 626,32	15	0,00	0,00	114 626,32
	2021B00241 2021 - SAB-MDS ROISSY-Travaux	22/08/2022	5 003,00	15	0,00	0,00	5 003,00
	2021B00242 2021 - SAB-MDS SENART LIEUSAINTE - Travaux	22/08/2022	10 767,70	15	0,00	0,00	10 767,70
	2021B00244 2021 - SAB-MEE DPC-Travaux	22/08/2022	653,36	15	0,00	0,00	653,36
	2021B00246 2021 - SAB-MELUN Bat B rue despatys-Travaux	22/08/2022	38 252,54	15	0,00	0,00	38 252,54
	2021B00248 2021 - SAB-MELUN DGAS-Travaux	22/08/2022	203 193,98	15	0,00	0,00	203 193,98
	2021B00249 2021 - SAB-MELUN DPR-Travaux	22/08/2022	80 375,49	15	0,00	0,00	80 375,49
	2021B00252 2021 - SAB-MELUN Maison syndicats-Travaux	22/08/2022	10 365,65	15	0,00	0,00	10 365,65
	2021B00253 2021 - SAB-VAUX PENIL MDS service courrier-Travaux	22/08/2022	19 541,74	15	0,00	0,00	19 541,74
	2021B00254 2021 - SAB-MELUN numerique et CADAL trav	22/08/2022	15 533,78	15	0,00	0,00	15 533,78
	2021B00255 2021 - SAB-MONTEREAU MDS-Travaux	22/08/2022	86 175,42	15	0,00	0,00	86 175,42

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00256 2021 - SAB-MORET S&M Environnement-Travaux	22/08/2022	2 964,73	15	0,00	0,00	2 964,73
	2021B00257 2021 - SAB-CYR Musée -Travaux	22/08/2022	279 129,42	15	0,00	0,00	279 129,42
	2021B00259 2021 - SAB-NEMOURS MDS-Travaux	22/08/2022	53 833,62	15	0,00	0,00	53 833,62
	2021B00260 2021 - SAB-NEMOURS Musée préhistoire -Travaux	22/08/2022	75 696,72	15	0,00	0,00	75 696,72
	2021B00261 2021 - SAB-NOISIEL MDS-Travaux	22/08/2022	96 021,14	15	0,00	0,00	96 021,14
	2021B00262 2021 - SAB-PAMFOU Ferme-Travaux divers	22/08/2022	4 430,88	15	0,00	0,00	4 430,88
	2021B00263 2021 - SAB-Parc DPR MARLES - Travx divers	22/08/2022	1 746,53	15	0,00	0,00	1 746,53
	2021B00264 2021 - SAB-MELUN PREF HOTEL bat A et B -Travaux	22/08/2022	39 763,43	15	0,00	0,00	39 763,43
	2021B00265 2021 - SAB-PROVINS Foyer enfance-Travaux	22/08/2022	97 152,84	15	0,00	0,00	97 152,84
	2021B00266 2021 - SAB-PROVINS MDS-Travaux	22/08/2022	62 142,49	15	0,00	0,00	62 142,49
	2021B00269 2021 - SAB-RUBELLES Foyer enfance-Travaux	22/08/2022	250 064,86	15	0,00	0,00	250 064,86
	2021B00270 2021 - SAB-SAVIGNY DSI-DPAAH-Travaux	22/08/2022	1 086 613,47	15	0,00	0,00	1 086 613,47
	2021B00271 2021 - SAB-TORCY CE-Travaux	22/08/2022	60 592,11	15	0,00	0,00	60 592,11
	2021B00272 2021 - SAB-TOURNAN MDS-Travaux	22/08/2022	40 972,64	15	0,00	0,00	40 972,64
	2021B00273 2021 - SAB-VULAINES Musée Mallarmé- Travaux	22/08/2022	34 369,96	15	0,00	0,00	34 369,96
	2021B00311 BBAL ENS Impression Dibond supports rigides- Borde	22/08/2022	1 858,32	15	0,00	0,00	1 858,32
	2021B00330 BGSM ENS Coupe chalarose la Plaine de Sorques - Mo	22/08/2022	212,36	1	0,00	0,00	212,36
	2021B00331 BGSM ENS Coupe chalarose la Plaine de Sorques - Mo	22/08/2022	11 637,94	15	0,00	0,00	11 637,94
	2021B00338 ENS Terrassement - Marais d'Episy	22/08/2022	2 136,40	15	0,00	0,00	2 136,40
	2021B00339 Travaux terrassements - réhabilitation ENS EPISY	22/08/2022	20 000,00	15	0,00	0,00	20 000,00
	2021B00342 BGSM ENS Coupe sécurisation les basses Godernes C	22/08/2022	10 470,90	15	0,00	0,00	10 470,90
	2021B00372 ENS Signalétique	22/08/2022	13 852,13	15	0,00	0,00	13 852,13
	2021B00374 BGSM ENS Sécurisation chalarose - Moret Loing Orva	22/08/2022	15 587,22	15	0,00	0,00	15 587,22
	2021B00377 BGMV ENS - Sécurisation - chemin des Roses	22/08/2022	8 276,40	15	0,00	0,00	8 276,40
	2021B00378 ENS Signalétique Basses Godernes	22/08/2022	7 025,72	15	0,00	0,00	7 025,72
	2021B00996 ENS/Débusquage des grumes Bois de la Rochette	22/08/2022	1 924,42	15	0,00	0,00	1 924,42
	2021B00997 BBAL ENS Fourniture et pose de mobilier - ENS du bo	22/08/2022	7 872,00	15	0,00	0,00	7 872,00
	2021B00999 2021 - SAB - EVERLY Ferme - Travaux	22/08/2022	12 367,80	15	0,00	0,00	12 367,80

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2023B00012 MPIDF - armoires sécurité et armoires à documents	20/09/2022	0,00	15	0,00	0,00	0,00
<b>Autres</b>			<b>39 071 482,60</b>		<b>4 072 391,24</b>	<b>314 044,21</b>	<b>36 700 885,63</b>
	2004F00002 DDE DEPOT DIANT/TNB	01/01/1901	492 010,04	0	0,00	0,00	492 010,04
	2003B00250 DDE DEPOT VILLIERS 2/B	01/01/1901	119 159,02	0	0,00	0,00	119 159,02
	2003F00311 DDE DEPOT SOGNOLLES/TNB	01/01/1901	33 983,50	0	0,00	0,00	33 983,50
	2003F00312 DDE DEPOT VILLIERS 2/TB	01/01/1901	32 534,78	0	0,00	0,00	32 534,78
	2003F00317 DDE DEPOT LAVAL/TNB	01/01/1901	5 852,71	0	0,00	0,00	5 852,71
	2003F00323 DDE DEPOT ROZAY 2/TNB	01/01/1901	2 025,32	0	0,00	0,00	2 025,32
	2003F00324 DDE DEPOT ROZAY 2/TB	01/01/1901	7 107,71	0	0,00	0,00	7 107,71
	2003F00325 DDE DEPOT SERRIS/TNB	01/01/1901	4 594,07	0	0,00	0,00	4 594,07
	2003F00347 DDE Subdi NEMOURS/TB2	01/01/1901	54 547,98	0	0,00	0,00	54 547,98
	2003B00257 DDE DEPOT ROZAY 2/B	01/01/1901	60 515,96	0	0,00	0,00	60 515,96
	2003F00318 DDE DEPOT LONGUEVILLE/TB	01/01/1923	2 106,87	0	0,00	0,00	2 106,87
	2003B00254 DDE DEPOT LONGUEVILLE/B	01/01/1923	8 971,89	0	0,00	0,00	8 971,89
	2003B00281 DDE Subdi NEMOURS/B2	01/01/1941	28 011,93	0	0,00	0,00	28 011,93
	2003B00244 DDE Centre d'Expl FERTE G/B	01/01/1948	91 350,65	0	0,00	0,00	91 350,65
	2003B00245 DDE Centre d'Expl LUISETAINES/B	21/03/1951	1 252 012,31	0	0,00	0,00	1 252 012,31
	2003B00252 DDE DEPOT CRISENOY/B	21/03/1951	282 481,69	0	0,00	0,00	282 481,69
	2003F00314 DDE DEPOT CRISENOY/TB	21/03/1951	59 952,72	0	0,00	0,00	59 952,72
	2003F00303 DDE Centre d'Expl LUISETAINES/TB	21/03/1951	421 139,75	0	0,00	0,00	421 139,75
	2003B00253 DDE DEPOT FONTAINEBLEAU/B	18/06/1952	141 349,98	0	0,00	0,00	141 349,98
	2003F00315 DDE DEPOT FONTAINEBLEAU/TNB	18/06/1952	15 334,67	0	0,00	0,00	15 334,67
	2003F00316 DDE DEPOT FONTAINEBLEAU/TB	18/06/1952	53 859,90	0	0,00	0,00	53 859,90
	2003B00238 DDE ARROND PROVINS/B1	01/01/1955	527 316,61	0	0,00	0,00	527 316,61
	2004F00105 Lycée La Fayette CHAMPAGNE/TNB	02/03/1964	2 149,82	0	0,00	0,00	2 149,82
	2003B00184 Lycée AVON/B	16/05/1964	699 105,16	0	0,00	0,00	699 105,16
	2003F00201 Lycée AVON/TB	16/05/1964	141 969,16	0	0,00	0,00	141 969,16
	2003F00307 DDE Centre d'Expl Logt VILLENROY/TB2	24/11/1964	209 028,30	0	0,00	0,00	209 028,30
	2003F00296 DDE Ex-Subdi BRIE/TB	06/09/1967	59 005,78	0	0,00	0,00	59 005,78
	2003B00247 DDE Centre d'Expl Logt VILLENROY/B2	01/01/1969	51 380,51	0	0,00	0,00	51 380,51
	2003F00305 DDE Centre d'Expl Logt VILLENROY/TNB1	25/04/1969	39 698,16	0	0,00	0,00	39 698,16
	2003B00236 DDE Ex-Subdi BRIE/B1	17/01/1970	58 996,42	0	0,00	0,00	58 996,42
	2003B00279 DDE Subdi NANGIS/B2	01/09/1970	52 629,54	0	0,00	0,00	52 629,54
	2003B00249 DDE Centre d'Expl VOULX/B	06/10/1970	2 026 698,61	15	2 026 698,61	0,00	2 026 698,61
	2003B00185 Lycée CONGIS/B	19/06/1974	1 308 786,89	0	0,00	0,00	1 308 786,89
	2003F00202 Lycée CONGIS/TB	19/06/1974	17 888,25	0	0,00	0,00	17 888,25
	2004F00040 DDE Subdi BRAY/TB1	06/01/1976	73 704,89	0	0,00	0,00	73 704,89
	2003B00008 CDOS-ETAT-DEPARTEMENT MELUN/B3	19/01/1976	410 008,33	0	0,00	0,00	410 008,33
	2003F00335 DDE Subdi BRAY/TB2	15/04/1976	211,09	0	0,00	0,00	211,09

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2003B00202 Sous-Préf PROVINS/B1	05/04/1977	63 805,11	0	0,00	0,00	63 805,11
	2003F00221 Sous-Préf PROVINS/TB1	05/04/1977	48 233,78	0	0,00	0,00	48 233,78
	2003F00306 DDE Centre d'Expl Logt VILLENROY/TNB2	10/10/1977	6 362,26	0	0,00	0,00	6 362,26
	2003B00221 Copro Thiers-Galliéni MELUN/B2	03/11/1978	813 467,98	0	0,00	0,00	813 467,98
	2003F00395 Sous-Préf PROVINS/TB2	09/03/1982	17 986,15	0	0,00	0,00	17 986,15
	2003B00290 Sous-Préf PROVINS/B2	09/03/1982	63 805,11	0	0,00	0,00	63 805,11
	2003B00270 DDE Subdi DAMMARTIN /B	01/01/1983	216 816,14	0	0,00	0,00	216 816,14
	2004F00005 Gymnase lycée AVON/TNB	21/06/1983	9 061,39	0	0,00	0,00	9 061,39
	2004F00006 Gymnase lycée AVON/TB	21/06/1983	30 888,23	0	0,00	0,00	30 888,23
	2004B00005 Gymnase lycée AVON/B	21/06/1983	46 207,79	0	0,00	0,00	46 207,79
	2003B00268 DDE Subdi BRAY/B2	01/01/1985	196 964,21	0	0,00	0,00	196 964,21
	2003F00302 DDE Centre d'Expl FERTE G/TB	11/06/1987	14 760,38	0	0,00	0,00	14 760,38
	2003B00179 Log 30 r Barthélémy MELUN/B1	20/07/1987	47 484,87	0	0,00	0,00	47 484,87
	2003B00200 Sous-Préf FONTAINEBLEAU/B	09/02/1989	26 143,86	0	0,00	0,00	26 143,86
	2003F00218 Sous-Préf FONTAINEBLEAU/TB	09/02/1989	152 978,31	0	0,00	0,00	152 978,31
	2003F00603 DDE Centre d'Expl LE CHATELET/TB	06/03/1989	700 491,47	0	0,00	0,00	700 491,47
	2003B00302 DDE Centre d'Expl LE CHATELET/B	06/03/1989	2 941 309,23	0	0,00	0,00	2 941 309,23
	2003B00199 Siège I.U.F.M. MELUN/B	01/09/1991	13 922 254,89	0	0,00	0,00	13 922 254,89
	2003F00217 Siège I.U.F.M. MELUN/TB	01/09/1991	2 641 224,14	0	0,00	0,00	2 641 224,14
	2003F00337 DDE Subdi DAMMARTIN /TNB	21/10/1992	13 157,64	0	0,00	0,00	13 157,64
	2003F00338 DDE Subdi DAMMARTIN /TB	21/10/1992	76 395,23	0	0,00	0,00	76 395,23
	2003F00310 DDE DEPOT CHENOISE/ TNB	27/05/1993	99 636,39	0	0,00	0,00	99 636,39
	2004F00001 DDE Centre d'Expl COULOMMIERS/TB	15/10/1998	405 474,24	0	0,00	0,00	405 474,24
	2004B00001 DDE Centre d'Expl COULOMMIERS/B	15/10/1998	1 130 091,54	0	0,00	0,00	1 130 091,54
	2004B00636 Hôtel Département MELUN/B3	31/12/2003	1 079 888,09	0	0,00	0,00	1 079 888,09
	2006B00185 DDE subdivision BEDE/travaux divers prov	31/12/2006	3 691,57	15	3 691,57	0,00	0,00
	2005B00335 DDE logt BEDE PROVINS/travaux divers	31/12/2006	20 000,00	15	20 000,00	0,00	0,00
	2005B00344 DDE subdivision de TOURNAN/trav deconstruction	31/12/2006	1 883,70	15	1 735,45	0,00	0,00
	2004B01007 DDE Subdi TOURNAN/Travaux blindage de porte	31/12/2006	72 296,60	15	66 948,66	0,00	0,00
	2004B01033 DDE Subdi tournan/Travaux du portail	31/12/2006	2 090,74	15	1 929,09	0,00	0,00
	2004B00935 DDE Subdi TOURNAN/dianostic amiante	31/12/2006	645,84	15	587,78	0,00	0,00
	2004B00926 DDE Subdivision de TOURNAN/travaux de plomberie	31/12/2006	6 576,35	15	6 084,08	0,00	0,00
	2004B00716 DDE Subdi TOURNAN / Trav électricité et menuiserie	31/12/2006	3 859,99	25	2 138,00	111,00	1 002,82
	2007B00051 SAB-DPR Provins/Travaux divers 07	31/12/2007	12 674,21	15	11 816,00	858,21	0,00
	2008B00259 DEAR/ART MELUN Amgt extérieur ART et CE - Trv 2008	31/12/2008	14 326,82	15	11 351,00	689,00	690,77
	2009B00293 SAB-CE GRETZ/Travx divers 2009	31/12/2010	3 622,40	15	2 383,00	174,00	523,10
	2010B00086 SAB-CE GRETZ/Travx divers 2010	31/12/2010	6 131,62	15	4 036,00	295,00	891,65

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00162 SAB-CE GRETZ/Travx divers 2011	31/12/2011	5 037,49	15	2 982,00	243,00	973,87
	2013B00298 Annexe MDS MITRY/B	21/11/2013	480 000,00	25	153 600,00	19 200,00	307 200,00
	2014B00249 Frais - Annexe MDS MITRY	10/12/2013	600,00	25	192,00	24,00	384,00
	2013B00255 DEI - ART Melun CE Tournan-Gretz Alim. tél.	31/12/2013	756,90	15	344,00	36,00	219,05
	2013B00286 SAB-CE COULOMMIERS/Travx divers 2013	31/12/2013	9 198,89	15	4 904,00	613,00	3 681,89
	2014B00248 Coll Cézard FONTAINEBLEAU/Extension/B	21/01/2014	512 011,00	25	143 360,00	20 480,00	348 171,00
	2014B00132 SAB-Bâtiments DIVERS/Travx divers 2014	18/09/2015	1 130,81	15	450,00	75,00	605,81
	2014B00133 SAB-Ganne BARBIZON/Travx divers 2014	18/09/2015	3 173,75	15	1 266,00	211,00	1 696,75
	2014B00134 SAB-Médiation BARBIZON/Travx divers 2014	18/09/2015	12 052,34	15	4 818,00	803,00	6 431,34
	2014B00135 SAB-Rousseau BARBIZON/Travx divers 2014	18/09/2015	36 570,49	15	14 628,00	2 438,00	19 504,49
	2014B00136 SAB-CDA Bassée BAZOCHES/Travx divers 2014	18/09/2015	36 886,51	15	14 754,00	2 459,00	19 673,51
	2014B00137 SAB-Château BLANDY/Travx divers 2014	18/09/2015	27 927,77	15	11 166,00	1 861,00	14 900,77
	2014B00138 SAB-CE BRAY/Travx divers 2014	18/09/2015	19 276,39	15	7 710,00	1 285,00	10 281,39
	2014B00139 SAB-CE CHATELET/Travx divers 2014	18/09/2015	1 965,41	15	786,00	131,00	1 048,41
	2014B00140 SAB-MDS CHELLES/Travx divers 2014	18/09/2015	60 766,45	15	24 306,00	4 051,00	32 409,45
	2014B00142 SAB-CAUE COULOMMIERS/Travx divers 2014	18/09/2015	38 676,08	15	15 468,00	2 578,00	20 630,08
	2014B00144 SAB-MDS COULOMMIERS/Travx divers 2014	18/09/2015	3 941,54	15	1 572,00	262,00	2 107,54
	2014B00145 SAB-Musée CYR/Travx divers 2014	18/09/2015	98 797,16	15	39 516,00	6 586,00	52 695,16
	2014B00146 SAB-Archives DAMMARIE/Travx divers 2014	18/09/2015	246 568,61	15	98 622,00	16 437,00	131 509,61
	2014B00147 SAB-DEE DAMMARIE/Travx divers 2014	18/09/2015	192 153,22	15	76 860,00	12 810,00	102 483,22
	2014B00148 SAB-CE DAMMARTIN/Travx divers 2014	18/09/2015	985,50	15	390,00	65,00	530,50
	2014B00150 SAB-Bourdelle EGREVILLE/Travx divers 2014	18/09/2015	10 923,05	15	4 368,00	728,00	5 827,05
	2014B00152 SAB-CE Château FERTEG/Travx divers 2014	18/09/2015	2 209,72	15	882,00	147,00	1 180,72
	2014B00154 SAB-CE Nageot FERTEG/Travx divers 2014	18/09/2015	576,79	15	228,00	38,00	310,79
	2014B00155 SAB-CE FERTEJ/Travx divers 2014	18/09/2015	22 900,58	15	9 156,00	1 526,00	12 218,58
	2014B00159 SAB-MDS FONTAINEBLEAU/Travx divers 2014	18/09/2015	20 069,76	15	8 022,00	1 337,00	10 710,76
	2014B00160 SAB-CE GRETZ/Travx divers 2014	18/09/2015	14 489,76	15	5 790,00	965,00	7 734,76
	2014B00161 SAB-ENS Fontaineroux HERICY/Travx divers 2014	18/09/2015	1 091,24	15	432,00	72,00	587,24
	2014B00163 SAB-MDS LAGNY/Travx divers 2014	18/09/2015	18 612,40	15	7 440,00	1 240,00	9 932,40
	2014B00164 SAB-Gare Véloraïl LESCHEROLLES/Travx divers 2014	18/09/2015	3 257,12	15	1 302,00	217,00	1 738,12
	2014B00165 SAB-MDS LIEUSAIN/Travx divers 2014	18/09/2015	145 138,03	15	58 050,00	9 675,00	77 413,03
	2014B00166 SAB-Dépôt DPR LUISETAINES/Travx divers 2014	18/09/2015	1 117,61	15	444,00	74,00	599,61
	2014B00167 SAB-Foyer LUZANCY/Travx divers 2014	18/09/2015	60 252,81	15	24 096,00	4 016,00	32 140,81
	2014B00168 SAB-Parc DPR MARLES/Travx divers 2014	18/09/2015	5 385,47	15	2 154,00	359,00	2 872,47
	2014B00172 SAB-MDS MEAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	55 749,84	15	22 296,00	3 716,00	29 737,84
	2014B00173 SAB-Annexe médiathèque MEE/Travx divers 2014	18/09/2015	6 421,72	15	2 568,00	428,00	3 425,72
	2014B00174 SAB-DAC Laboratoire MEE/Travx divers 2014	18/09/2015	407 896,60	15	163 158,00	27 193,00	217 545,60

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00175 SAB-Médiathèque MEE/Travx divers 2014	18/09/2015	298 604,56	15	119 436,00	19 906,00	159 262,56
	2014B00176 SAB-Annexe MDS Schuman MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	6 581,31	15	2 628,00	438,00	3 515,31
	2014B00177 SAB-Aqui Brie MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	453,15	15	180,00	30,00	243,15
	2014B00179 SAB-CIO MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	397,37	15	156,00	26,00	215,37
	2014B00180 SAB-DABC DADT MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	98 410,56	15	39 360,00	6 560,00	52 490,56
	2014B00181 SAB-CDOS DAC MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	16 764,94	15	6 702,00	1 117,00	8 945,94
	2014B00182 SAB-DEI DMO MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	5 143,83	15	2 052,00	342,00	2 749,83
	2014B00183 SAB-DGAS MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	86 563,01	15	34 620,00	5 770,00	46 173,01
	2014B00184 SAB-DPR MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	3 354,54	15	1 338,00	223,00	1 793,54
	2014B00185 SAB-DRH DAJP DSJ MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	257 358,18	15	102 942,00	17 157,00	137 259,18
	2014B00186 SAB-DT MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	222 128,87	15	88 848,00	14 808,00	118 472,87
	2014B00187 SAB-Préfecture Hôtel bât A MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	49 434,63	15	19 770,00	3 295,00	26 369,63
	2014B00188 SAB-Hôtel bât C MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	105 299,77	15	42 114,00	7 019,00	56 166,77
	2014B00192 SAB-SM Numérique CADAL MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	46 907,51	15	18 762,00	3 127,00	25 018,51
	2014B00193 SAB-Syndicats Varennes MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	1 511,62	15	600,00	100,00	811,62
	2014B00194 SAB-Syndicats Pajol MELUN/Travx divers 2014	18/09/2015	5 523,56	15	2 208,00	368,00	2 947,56
	2014B00196 SAB-MDS MITRY/Travx divers 2014	18/09/2015	50 524,41	15	20 208,00	3 368,00	26 948,41
	2014B00197 SAB-MDS MONTEREAU/Travx divers 2014	18/09/2015	21 702,73	15	8 676,00	1 446,00	11 580,73
	2014B00198 SAB-SM Environnement MORET/Travx divers 2014	18/09/2015	14 376,70	15	5 748,00	958,00	7 670,70
	2014B00200 SAB-CE NANGIS/Travx divers 2014	18/09/2015	43 734,72	15	17 490,00	2 915,00	23 329,72
	2014B00201 SAB-MDS NEMOURS/Travx divers 2014	18/09/2015	37 777,85	15	15 108,00	2 518,00	20 151,85
	2014B00202 SAB-Préhistoire NEMOURS/Travx divers 2014	18/09/2015	41 559,53	15	16 620,00	2 770,00	22 169,53
	2014B00203 SAB-MDS NOISIEL/Travx divers 2014	18/09/2015	26 786,10	15	10 710,00	1 785,00	14 291,10
	2014B00204 SAB-Ferme Ecluse Haras PAMFOU/Travx divers 2014	18/09/2015	410,48	15	162,00	27,00	221,48
	2014B00206 SAB-CE PIERRE/Travx divers 2014	18/09/2015	69 409,33	15	27 762,00	4 627,00	37 020,33
	2014B00207 SAB-ART PROVINS/Travx divers 2014	18/09/2015	15 152,66	15	6 060,00	1 010,00	8 082,66
	2014B00208 SAB-CE PROVINS/Travx divers 2014	18/09/2015	5 699,14	15	2 274,00	379,00	3 046,14
	2014B00210 SAB-MDS PROVINS/Travx divers 2014	18/09/2015	46 534,55	15	18 612,00	3 102,00	24 820,55
	2014B00211 SAB-MDS ROISSY/Travx divers 2014	18/09/2015	396 759,75	15	158 700,00	26 450,00	211 609,75
	2014B00212 SAB-Foyer RUBELLES/Travx divers 2014	18/09/2015	6 384,33	15	2 550,00	425,00	3 409,33
	2014B00213 SAB-CE TORCY/Travx divers 2014	18/09/2015	32 194,12	15	12 876,00	2 146,00	17 172,12
	2014B00215 SAB-MDS TOURNAN/Travx divers 2014	18/09/2015	28 680,19	15	11 472,00	1 912,00	15 296,19
	2014B00216 SAB-MDS Courrier Standart VAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	1 473,86	15	588,00	98,00	787,86
	2014B00217 SAB-Parc DPR VAUX/Travx divers 2014	18/09/2015	9 990,16	15	3 996,00	666,00	5 328,16



	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00218 SAB-ART VENEUX/Travx divers 2014	18/09/2015	3 481,79	15	1 392,00	232,00	1 857,79
	2014B00219 SAB-ART CE VERT/Travx divers 2014	18/09/2015	26 459,33	15	10 578,00	1 763,00	14 118,33
	2014B00220 SAB-ART CE VILLENROY/Travx divers 2014	18/09/2015	19 549,37	15	7 818,00	1 303,00	10 428,37
	2014B00221 SAB-CE VOULX/Travx divers 2014	18/09/2015	250,86	15	96,00	16,00	138,86
	2014B00222 SAB-Mallarmé VULAINES/Travx divers 2014	18/09/2015	30 100,10	15	12 036,00	2 006,00	16 058,10
	2014B00223 SAB-Annexe MDS Nangis/Travx divers 2014	18/09/2015	21 645,89	15	8 658,00	1 443,00	11 544,89
	2014B00256 SAB-ASS Le Sentier MELUN/Travaux divers 2014	18/09/2015	455,86	15	180,00	30,00	245,86
	2014B00258 SAB-DEAR Melun Travaux divers 2014	18/09/2015	2 468,88	15	984,00	164,00	1 320,88
	2014B00299 SAB -CE NEMOURS travaux divers 2014	18/09/2015	1 904,16	15	756,00	126,00	1 022,16
	2014B00304 cfio 12-074 bc0118 cio provins levee des reserves	18/09/2015	3 779,18	15	1 506,00	251,00	2 022,18
	2014B00306 SAB -CE fontainebleau TRAVAUX DIVERS 2014	18/09/2015	13 316,31	15	5 322,00	887,00	7 107,31
	2014B00309 DPR-CE NEMOURS - escalier acces plateforme	18/09/2015	1 320,00	15	528,00	88,00	704,00
	2016B00311 Extension DDE Centre d'Expl VOULX / B	09/12/2016	206 324,80	25	41 310,00	7 857,00	157 157,80
	2016B00312 MDS MEAUX / Sablonnière / B	15/12/2016	362 100,00	25	72 420,00	14 484,00	275 196,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES</b>	<b>B11.3</b>

## Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>132 878 676,98</b>		<b>78 569 953,79</b>	<b>10 121 647,02</b>	<b>42 784 015,46</b>
2016M00328 PARC RINCHEVAL POINT A TEMPS PORTE	09/07/1980	10 000,00	10	0,00	0,00	0,00
2016M00327 PARC TOURNEUX ENSEMBLE DE LAVAGE	15/04/1988	6 300,00	10	0,00	0,00	0,00
2016M00322 PARC IVECO CAMION 120E15K 16CV - ZCFA1EA0002051450	16/09/1992	40 000,00	10	0,00	0,00	0,00
2003M00968 FASSI S/03021004 GRUE 500KG	05/07/1994	12 475,51	10	12 475,51	0,00	0,00
2003M00977 ACOMETIS SALACOA2	13/09/1994	24 240,77	10	24 240,77	0,00	0,00
2003M00982 FASSI S/04504001 GRUE 2 TON	17/10/1994	17 718,84	10	17 718,84	0,00	0,00
2003M00983 LAMOTTE REMORQ SIG	28/10/1994	6 490,88	10	6 490,88	0,00	0,00
2003M00984 DAF 535AWX 270DSG10B23	04/11/1994	60 181,68	10	60 181,68	0,00	0,00
2003M01014 MECAGIL SALMECA6BS	11/08/1995	23 578,51	10	23 578,51	0,00	0,00
2003M01015 MECAGIL SALMECA6BS	11/08/1995	23 578,51	10	23 578,51	0,00	0,00
2003M00691 ACOMETIS SALACOA2	12/10/1995	19 507,76	10	19 507,76	0,00	0,00
2003M01028 RENAULT 551BCE 300RS 15B26	09/11/1995	79 502,93	10	79 502,93	0,00	0,00
2003M01030 RINCHEVA S/00582002 REPANDEUSE	20/11/1995	98 506,07	10	98 506,07	0,00	0,00
2003M01033 FASSI S/00590001 GRUE 500KG	14/12/1995	14 246,49	10	14 246,49	0,00	0,00
2003M01034 RENAULT 159BDT 270RS 10R26	27/02/1996	66 280,70	10	66 280,70	0,00	0,00
2003M01070 RENAULT 150BGS 150RS 05F15	13/09/1996	287 108,99	10	287 108,99	0,00	0,00
2003M01071 ACOMETIS SALACOH3BS	19/09/1996	18 648,45	10	18 648,45	0,00	0,00
2003M01072 ACOMETIS SALACOH6BS	19/09/1996	20 897,53	10	20 897,53	0,00	0,00
2003M01073 RENAULT 301BGX 300RS 15B26	25/09/1996	91 398,14	10	91 398,14	0,00	0,00
2003M01103 ACOMETIS SALACOH6BS	23/06/1997	20 492,31	10	20 492,31	0,00	0,00
2003M01104 MECAGIL SALMECH3BS	23/06/1997	20 275,55	10	20 275,55	0,00	0,00
2003M01105 MECAGIL SALMECH3BS	23/06/1997	20 275,55	10	20 275,55	0,00	0,00
2003M01106 MECAGIL SALMECH6BS	25/06/1997	19 055,50	10	19 055,50	0,00	0,00
2003M01110 RENAULT 34BMK 340RS 25T26	04/08/1997	79 523,66	10	79 523,66	0,00	0,00
2003M01121 RENAULT 660BMT RE095 TCR	26/08/1997	52 519,60	7	52 519,60	0,00	0,00
2003M01119 SES 584BMQ REMORQ SIG	26/08/1997	6 194,14	10	6 194,14	0,00	0,00
2003M01120 SES 591BMQ REMORG SIG	26/08/1997	6 194,13	10	6 194,13	0,00	0,00
2003M01124 NICOLAS S/00592014 ROTOFAUCHE	02/09/1997	5 331,75	7	5 331,75	0,00	0,00
2003M01131 RENAULT 792BPN 260RD 10A26	18/12/1997	108 710,26	10	108 710,26	0,00	0,00
2015M00595 PARC RENAULT MASTER BQ065HT n°VF1FDCCJ518207030	15/06/1998	27 007,16	5	0,00	0,00	0,00
2003M01143 NOREMAT S/00592012 SUPER EPAR	06/07/1998	27 252,24	7	27 252,24	0,00	0,00
2017M00235 PARC MECAGIL DEPORTE BALAYEUSE HYD	16/07/1998	9 890,00	10	0,00	0,00	0,00
2003M01148 FASSI S/03028004 GRUE 500KG	30/07/1998	15 884,94	10	15 884,94	0,00	0,00
2003M01149 ROUSSEAU S/00592011 ROTOFAUCHE	05/08/1998	11 178,29	7	11 178,29	0,00	0,00
2015M00592 PARC RENAULT MASTER 943BSW77 n°VF1FDAAD517278360	05/08/1998	16 924,44	5	0,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2003M01163 NOREMAT S/00591008 SUPER EPAR	01/09/1998	27 252,24	7	27 252,24	0,00	0,00
2003M01164 VEREM 517BTN PORTE ENGI	23/09/1998	53 225,59	10	53 225,59	0,00	0,00
2003M01166 LIEBHERR PELLE HYDR	22/10/1998	134 452,08	10	134 452,08	0,00	0,00
2016M00100 PARC COMPAIR COMPRESSEUR WMNG04113W1111043	27/11/1998	17 834,00	5	0,00	0,00	0,00
2003M01174 SMA S/00591006 SUPER EPAR	30/11/1998	28 975,31	7	28 975,31	0,00	0,00
2003M00690 FASSI S/03032001 GRUE 500KG	01/12/1998	16 289,42	10	16 289,42	0,00	0,00
2003M01185 RENAULT 781BWK RE095 TCR	05/01/1999	51 720,38	7	51 720,38	0,00	0,00
2003M01186 RENAULT 508BWK RE095 TR	15/01/1999	40 273,66	7	40 273,66	0,00	0,00
2003M01196 ROUSSEAU S/00552002 SUPER EPAR	14/06/1999	30 321,12	7	30 321,12	0,00	0,00
2003M01200 RENAULT 562BYZ 260RD 10A26	17/06/1999	83 600,71	10	83 600,71	0,00	0,00
2003M01203 MECAGIL RABMECH 34	09/07/1999	4 044,78	10	4 044,78	0,00	0,00
2003M01207 RENAULT 488BZN CLIUGE12 07	20/07/1999	9 920,82	5	9 920,82	0,00	0,00
2003M01220 RENAULT 605BZT TWINGE12 07	28/07/1999	9 573,09	5	9 573,09	0,00	0,00
2003M01222 ROUSSEAU S/00591009 SUPER EPAR	03/08/1999	30 427,76	7	30 427,76	0,00	0,00
2003M01223 NOREMAT S/00592013 ROTOFAUCHE	03/08/1999	6 765,81	7	6 765,81	0,00	0,00
2003M01229 PROSIGN SCOOT PEIN	23/08/1999	131 988,12	10	131 988,12	0,00	0,00
2003M01230 RENAULT 851CAN RE095 TSE	31/08/1999	40 961,46	7	40 961,46	0,00	0,00
2003M01233 RENAULT 819CAM KANGET12 07	16/09/1999	11 002,22	5	11 002,22	0,00	0,00
2003M01237 RENAULT 484CAY RE095 TCR	16/09/1999	53 533,73	7	53 533,73	0,00	0,00
2003M01238 PEUGEOT 973CAR 106 GE11 06	24/09/1999	8 926,58	5	8 926,58	0,00	0,00
2003M01239 FASSI S/03036001 GRUE 500KG	29/09/1999	10 111,94	10	10 111,94	0,00	0,00
2003M01243 RENAULT 732CBE CLIUGE12 07	25/10/1999	9 982,26	5	9 982,26	0,00	0,00
2003M01245 MECAGIL SALMECH8BS	12/11/1999	21 667,14	10	21 667,14	0,00	0,00
2003M01246 IVECO 757CBS 345IS 15B25	19/11/1999	70 462,51	10	70 462,51	0,00	0,00
2003M01247 MECAGIL RABMECH 34	06/12/1999	3 780,74	10	3 780,74	0,00	0,00
2003M01248 MECAGIL RABMECH 34	06/12/1999	3 780,74	10	3 780,74	0,00	0,00
2003M01251 DAUDIN (28101001) REMORQ SCO	15/12/1999	15 734,18	10	15 734,18	0,00	0,00
2003M01252 IVECO 801CCP 270IS 10B21	11/01/2000	58 909,69	10	58 909,69	0,00	0,00
2003M01253 IVECO 861CDB 140IS 05B16	09/02/2000	43 432,57	7	43 432,57	0,00	0,00
2003M01254 IVECO 137CDG 120ISG05B09	21/02/2000	34 650,47	7	34 650,47	0,00	0,00
2003M01268 IVECO 815CEG 140ID 05B16	17/04/2000	53 469,18	7	53 469,18	0,00	0,00
2003M01272 CITROEN 436CEX SAXOGE11 06	19/05/2000	9 035,87	5	9 035,87	0,00	0,00
2003M01277 RENAULT 52CFC KANGGT12 07	30/05/2000	12 907,59	5	12 907,59	0,00	0,00
2003M01278 MECAGIL RABMECH 30	31/05/2000	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01279 MECAGIL RABMECH 34	31/05/2000	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01280 MECAGIL RABMECH 34	31/05/2000	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01285 PEUGEOT 513CEL 106 EE10 05	16/06/2000	7 545,67	5	7 545,67	0,00	0,00
2003M01287 NOREMAT S/00555001 SUPER EPAR	27/06/2000	26 419,48	7	26 419,48	0,00	0,00
2003M01288 NOREMAT S/00555001 ROTOFAUCHE	27/06/2000	6 855,57	7	6 855,57	0,00	0,00
2017M00234 PARC NOREMAT ROROFAUCHEUSE XP2000 40002005	27/06/2000	6 000,00	10	0,00	0,00	0,00
2003M01289 MECAGIL SALMECH4BS	30/06/2000	17 594,75	10	17 594,75	0,00	0,00
2003M01290 MECAGIL SALMECH6BS	30/06/2000	18 597,56	10	18 597,56	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2003M01291 MECAGIL SALMECH6BS	30/06/2000	18 597,56	10	18 597,56	0,00	0,00
2003M01298 SMA S/00629002 SUPER EPAR	27/07/2000	27 786,94	7	27 786,94	0,00	0,00
2003M01303 MECAGIL RABMECH 30	04/09/2000	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01304 MECAGIL RABMECH 34	04/09/2000	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01305 IVECO 876CGY 270IS 10A21	15/09/2000	87 529,64	10	87 529,64	0,00	0,00
2003M01306 IVECO 881CGY 270IS 10A21	15/09/2000	87 529,64	10	87 529,64	0,00	0,00
2003M01308 RENAULT 989CGY MAS25D LH08	18/09/2000	29 673,46	5	29 673,46	0,00	0,00
2015M00517 PARC RENAULT MASTER 991CGY77 n°VF1FDCEL522498159	18/09/2000	33 065,15	5	0,00	0,00	0,00
2003M01312 ROUSSEAU S/00592005 ROTOFAUCHE	26/09/2000	11 851,39	7	11 851,39	0,00	0,00
2003M01313 MECAGIL CUVE SAU10	27/09/2000	8 965,12	10	8 965,12	0,00	0,00
2003M01314 MECAGIL CUVE SAU10	27/09/2000	8 965,12	10	8 965,12	0,00	0,00
2017M00108 PARC MECAGIL CUVE A SAUMUR 10M3 50415006	27/09/2000	9 000,00	10	0,00	0,00	0,00
2017M00236 PARC CUVE DE STOCKAGE A SAUMURE 20M3 50419002	27/09/2000	17 000,00	10	0,00	0,00	0,00
2003M01318 MECAGIL CUVE SAU30	09/10/2000	12 732,04	10	12 732,04	0,00	0,00
2003M01319 ACOMETIS SALACOH6BS	11/10/2000	18 535,57	10	18 535,57	0,00	0,00
2003M01320 MECAGIL CUVE 9M3	30/10/2000	16 766,98	10	16 766,98	0,00	0,00
2003M01323 IVECO 681CJL 140ISG05B16	12/12/2000	79 583,06	7	79 583,06	0,00	0,00
2003M01324 IVECO 694CJL 350IS 15B21	12/12/2000	86 731,01	10	86 731,01	0,00	0,00
2003M01326 IVECO 670CJL 180ISH05F11	12/12/2000	69 012,61	7	69 012,61	0,00	0,00
2003M01330 RENAULT 318CLC TWINEE12 07	16/03/2001	7 658,14	5	7 658,14	0,00	0,00
2003M01343 CITROEN 322CLF SAXOEE11 06	23/03/2001	7 390,23	5	7 390,23	0,00	0,00
2003M01352 PEUGEOT 150CLL 206 EE11 06	03/04/2001	8 831,57	5	8 831,57	0,00	0,00
2003M01357 RENAULT 201CLM TWINEE12 07	05/04/2001	7 902,06	5	7 902,06	0,00	0,00
2003M01359 RENAULT 203CLM TWINEE12 07	05/04/2001	7 902,06	5	7 902,06	0,00	0,00
2003M01369 PEUGEOT 296CLV 206 EE11 06	20/04/2001	8 831,57	5	8 831,57	0,00	0,00
2003M01370 MECAGIL RABMECH 30	02/05/2001	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01371 MECAGIL RABMECH 34	02/05/2001	4 011,24	10	4 011,24	0,00	0,00
2003M01374 RENAULT 150CML MAS22T LH07	28/05/2001	26 691,66	5	26 691,66	0,00	0,00
2003M01380 RENAULT 175CML MAS22T SB07	28/05/2001	26 581,72	5	26 581,72	0,00	0,00
2003M01381 RENAULT 176CML MAS22T LH07	28/05/2001	27 693,37	5	27 693,37	0,00	0,00
2003M01382 MECAGIL CUVE SAU10	31/05/2001	8 965,12	10	8 965,12	0,00	0,00
2003M01383 MECAGIL SALMECH6BS	31/05/2001	18 597,56	10	18 597,56	0,00	0,00
2003M01384 RENAULT 554CMN MAS22T LH07	01/06/2001	35 156,01	5	35 156,01	0,00	0,00
2003M01385 RENAULT 598CMN MAS22T DB07	01/06/2001	27 762,84	5	27 762,84	0,00	0,00
2003M01386 MECAGIL CUVE 9M3	11/07/2001	16 766,98	10	16 766,98	0,00	0,00
2003M01387 MECAGIL SALMECA6BS	01/08/2001	23 348,87	7	23 348,87	0,00	0,00
2015M00589 PARC RENAULT MASTER 258CPC77 n°VF1FDCGL524483664	23/08/2001	31 823,13	5	0,00	0,00	0,00
2003M01389 CORNU GROUP PULV	28/08/2001	6 829,15	10	6 829,15	0,00	0,00
2003M01390 EPOKE CUVE SAU30	16/10/2001	16 356,81	10	16 356,81	0,00	0,00
2003M01391 EPOKE FAB SAUMUR	16/10/2001	26 170,89	10	26 170,89	0,00	0,00
2015M00499 PARC RENAULT MASTER 44CQB77 n°VF1UDCGG525219055	18/10/2001	26 854,29	5	0,00	0,00	0,00
2003M01393 IVECO 556CQE 270IS 10A21	26/10/2001	92 992,36	10	92 992,36	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2003M01396 CRAPIE REMORQ SIG	08/11/2001	5 346,61	10	5 346,61	0,00	0,00
2003M01397 SMA S/00650004 SUPER EPAR	19/11/2001	26 255,38	7	26 255,38	0,00	0,00
2003M01398 SMA S/00650001 SUPER EPAR	23/11/2001	29 683,17	7	29 683,17	0,00	0,00
2003M01399 ROUSSEAU S/00592014 ROTOFAUCHE	23/11/2001	11 213,24	7	11 213,24	0,00	0,00
2003M00689 SMA S/00650003 SUPER EPAR	23/11/2001	29 901,96	7	29 901,96	0,00	0,00
2003M01406 ROUSSEAU S/00648004 ROTOFAUCHE	03/12/2001	11 669,06	7	11 669,06	0,00	0,00
2015M00495 PARC RENAULT KANGOO 848CSV77 n°VF1KC0JEF26527111	26/03/2002	11 247,00	5	0,00	0,00	0,00
2015M00507 PARC RENAULT MASTER 890CSW77 n°VF1FDCNH526561097	27/03/2002	34 122,46	5	0,00	0,00	0,00
2015M00594 PARC RENAULT MASTER 891CSW77 n°VF1FDCNH526570250	27/03/2002	36 057,32	5	0,00	0,00	0,00
2003M01418 RENAULT 641CSW CLIOE 12 04	28/03/2002	8 958,00	5	8 958,00	0,00	0,00
2015M00461 PARC RENAULT CLIO 642CSW77 n°VF1BB0FCF26480849	28/03/2002	8 958,00	5	0,00	0,00	0,00
2015M00539 PARC RENAULT TWINGO 647CSW77 n°VF1S068A526568705	28/03/2002	8 128,40	5	0,00	0,00	0,00
2003M01428 RENAULT 898CSZ MAS22D MS07	04/04/2002	33 492,38	5	33 492,38	0,00	0,00
2015M00529 PARC RENAULT TWINGO 642CTB77 n°VF1C068A526644524	09/04/2002	7 558,00	5	0,00	0,00	0,00
2003M01431 RENAULT 57CTD TWINGE12 07	11/04/2002	9 302,73	5	9 302,73	0,00	0,00
2003M01432 RENAULT 58CTD TWINGE12 07	11/04/2002	9 302,73	5	9 302,73	0,00	0,00
2003M01436 PEUGEOT 713CTJ 206 D 19 05	23/04/2002	10 470,60	5	10 470,60	0,00	0,00
2003M01440 MECAGIL CUVE 9M3	23/07/2002	16 767,92	10	16 767,92	0,00	0,00
2003M01441 ROUSSEAU S/00592006 ROTOFAUCHE	23/07/2002	11 780,60	7	11 780,60	0,00	0,00
2003M01442 SMA S/00650005 SUPER EPAR	09/08/2002	26 312,00	7	26 312,00	0,00	0,00
2003M01443 SMA S/00650006 SUPER EPAR	09/08/2002	26 312,00	7	26 312,00	0,00	0,00
2003M01444 RENAULT 552CWL RE100HTSE	09/08/2002	46 644,00	7	46 644,00	0,00	0,00
2003M01446 RENAULT 556CWL RE100HTC	09/08/2002	55 374,80	7	55 374,80	0,00	0,00
2015M00596 PARC OPEL MOVANO BJ657KN n°VN1F9BGH525510351	18/08/2002	20 498,48	5	0,00	0,00	0,00
2003M01447 MECAGIL RABMECH 30	20/09/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2003M01448 MECAGIL RABMECH 30	20/09/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2003M01449 MECAGIL S/03040001 RABMECH 30	20/09/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2015M00463 PARC RENAULT CLIO 317CXC77 n°VF1SB0FCF27461145	25/09/2002	8 022,45	5	0,00	0,00	0,00
2003M01452 RENAULT 999CXP TWINEE12 07	23/10/2002	8 220,89	5	8 220,89	0,00	0,00
2003M01453 ACOMETIS SALACOA6BS	04/11/2002	22 248,79	10	22 248,79	0,00	0,00
2003M01454 ACOMETIS SALACOA6BS	04/11/2002	22 248,80	10	22 248,80	0,00	0,00
2003M01455 ACOMETIS SALACOH4BS	25/11/2002	17 918,53	10	17 918,53	0,00	0,00
2003M01456 ACOMETIS SALACOH4BS	25/11/2002	17 918,53	10	17 918,53	0,00	0,00
2003M01457 ACOMETIS SALACOH4BS	25/11/2002	17 918,54	10	17 918,54	0,00	0,00
2003M01458 SECMAIR GRAVILLONN	27/11/2002	13 486,10	10	13 486,10	0,00	0,00
2003M01459 RENAULT 150CYH 180RSG10B	03/12/2002	82 465,60	10	82 465,60	0,00	0,00
2003M01460 RENAULT 167CYH 180RSG10B	03/12/2002	82 465,60	10	82 465,60	0,00	0,00
2003M01461 RENAULT 175CYH 180RSG10B	03/12/2002	82 465,60	10	82 465,60	0,00	0,00
2004M00010 MECAGIL S/00583002 RABMECA8BS	31/12/2002	24 474,35	10	24 474,35	0,00	0,00
2004M00011 RENAULT 180RS 13B11	31/12/2002	69 108,32	7	69 108,32	0,00	0,00
2004M00012 RENAULT 180RSG10B11	31/12/2002	86 590,46	7	86 590,46	0,00	0,00
2004M00013 RENAULT 270RS 19A17	31/12/2002	97 352,50	10	97 352,50	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00014 RENAULT 320RS 26B26	31/12/2002	95 201,60	10	95 201,60	0,00	0,00
2004M00015 NOREMAT S/00650009 SUPER EPAR	31/12/2002	29 876,08	7	29 876,08	0,00	0,00
2004M00016 NOREMAT S/00650013 SUPER EPAR	31/12/2002	29 876,08	7	29 876,08	0,00	0,00
2004M00017 NOREMAT S/00650014 SUPER EPAR	31/12/2002	29 876,08	7	29 876,08	0,00	0,00
2004M00018 NOREMAT S/00673001 ROTOFAUCHE	31/12/2002	6 290,96	7	6 290,96	0,00	0,00
2004M00020 NOREMAT S/00673001 SUPER EPAR	31/12/2002	29 876,08	7	29 876,08	0,00	0,00
2004M00021 NOREMAT S/00673002 SUPER EPAR	31/12/2002	29 876,08	7	29 876,08	0,00	0,00
2004M00022 RENAULT 415DEG RE110HTRSE	31/12/2002	62 192,00	7	62 192,00	0,00	0,00
2004M00033 RENAULT 290DBL LAGUE 16 07	31/12/2002	16 275,00	5	16 275,00	0,00	0,00
2004M00034 RENAULT 509DBK CLIOE 12 04	31/12/2002	8 790,00	5	8 790,00	0,00	0,00
2004M00037 RENAULT 512DBK CLIOE 14 06	31/12/2002	10 612,50	5	10 612,50	0,00	0,00
2004M00042 ROUSSEAU S/00650012 ROTOFAUCHE	31/12/2002	12 259,00	7	12 259,00	0,00	0,00
2004M00044 BRARD NETTOYEUR DE DRAINS 09/03	31/12/2002	14 452,46	7	14 452,46	0,00	0,00
2004M00047 NOREMAT S/40009002 LAMIER	31/12/2002	8 360,04	7	8 360,04	0,00	0,00
2004M00048 NOREMAT S/40009003 LAMIER	31/12/2002	8 360,04	7	8 360,04	0,00	0,00
2004M00009 MECAGIL RABMECH 34	31/12/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2004M00005 ACOMETIS SALACOH6BS	31/12/2002	18 749,57	10	18 749,57	0,00	0,00
2004M00006 ACOMETIS SALACOH4BS	31/12/2002	18 325,76	10	18 325,76	0,00	0,00
2004M00007 COMENA S/00543001 HYDRAULIQ	31/12/2002	12 761,32	10	12 761,32	0,00	0,00
2004M00008 FASSI S/03021002 GRUE 600KG	31/12/2002	14 745,44	10	14 745,44	0,00	0,00
2003M01497 MECAGIL SALMECH6BS	31/12/2002	19 016,02	10	19 016,02	0,00	0,00
2003M01498 GEN TRAI 303DCX SEMI REMOR	31/12/2002	39 158,24	10	39 158,24	0,00	0,00
2003M01499 MECAGIL S/00589001 RABMECH 30	31/12/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2003M01475 RENAULT 356DCA TWINEE12 07	31/12/2002	7 839,06	5	7 839,06	0,00	0,00
2003M01476 RENAULT 591DCA MEGAE 14 06	31/12/2002	11 692,50	5	11 692,50	0,00	0,00
2003M01477 RENAULT 592DCA CLIOE 12 04	31/12/2002	8 790,00	5	8 790,00	0,00	0,00
2003M01478 RENAULT 593DCA CLIOE 12 04	31/12/2002	8 790,00	5	8 790,00	0,00	0,00
2003M01480 RENAULT 357DCA TWINE 12 04	31/12/2002	7 207,50	5	7 207,50	0,00	0,00
2003M01483 RENAULT 770DCB TWINE 12 04	31/12/2002	7 207,50	5	7 207,50	0,00	0,00
2003M01487 RENAULT 771DCL MAS22D MS07	31/12/2002	78 654,12	7	78 654,12	0,00	0,00
2003M01488 MAILLEUX S/00650008 CHARGEUR	31/12/2002	9 942,34	7	9 942,34	0,00	0,00
2003M01493 MECAGIL RABMECH 30	31/12/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2003M01494 MECAGIL RABMECH 34	31/12/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2003M01495 MECAGIL RABMECH 34	31/12/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2003M01496 MECAGIL RABMECH 34	31/12/2002	3 695,64	10	3 695,64	0,00	0,00
2015M00459 PARC RENAULT CLIO 513DBK77 n° VF1BB0FCF28954670	27/05/2003	8 790,00	5	0,00	0,00	0,00
2015M00527 PARC RENAULT TWINGO 510DBK77 n°VF1C068AE28979015	27/05/2003	6 975,00	5	0,00	0,00	0,00
2015M00528 PARC RENAULT TWINGO 511DBK77 n°VF1C06C0528978982	27/05/2003	8 620,00	5	0,00	0,00	0,00
2015M00535 PARC RENAULT TWINGO 349DCA77 n°VF1S068AE29161953	26/06/2003	7 839,06	5	0,00	0,00	0,00
2015M00536 PARC RENAULT TWINGO 350DCA77 n°VF1S068AE29161916	26/06/2003	7 839,06	5	0,00	0,00	0,00
2015M00588 PARC RENAULT KANGOO 726DCH77 n°VF1FC08AF29103077	09/07/2003	13 005,21	5	0,00	0,00	0,00
2015M00512 PARC RENAULT MASTER 771DCL77 n°VF1FDCNJ529295395	16/07/2003	78 654,12	5	0,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00583 PARC RENAULT KANGOO 765DCN77 n°VF1FC0WAF29103629	21/07/2003	12 496,74	5	0,00	0,00	0,00
2015M00584 PARC RENAULT KANGOO 766DCN77 n°VF1FC0WAF29103623	21/07/2003	12 868,00	5	0,00	0,00	0,00
2015M00587 PARC RENAULT KANGOO 330DCR77 n°VF1FC08AF29103593	25/07/2003	12 054,50	5	0,00	0,00	0,00
2015M00514 PARC RENAULT MASTER 539DED77 n°VF1FDCNL529330806	17/10/2003	33 627,97	5	0,00	0,00	0,00
2015M00593 PARC RENAULT MASTER 537DED77 n°VF1FDCNH529330805	17/10/2003	32 626,58	5	0,00	0,00	0,00
2015M00590 PARC RENAULT MASTER BQ402XX n°VF1HDCNK529295559	23/10/2003	29 961,87	5	0,00	0,00	0,00
2009M00182 LVD - Laverie	31/12/2003	3 216,99	10	3 216,99	0,00	0,00
2009M00183 LVD - Salle d'autopsie	31/12/2003	3 748,14	10	3 748,14	0,00	0,00
2009M00184 LVD - Bain Marie	31/12/2003	1 138,04	10	1 138,04	0,00	0,00
2009M00185 LVD - Etuve réfrigérée	31/12/2003	2 025,00	10	2 025,00	0,00	0,00
2004M00181 SCM - Lecteur reproducteur	01/01/2004	4 383,33	5	4 383,33	0,00	0,00
2004M00183 SAS - Fauteuil A. CAMUS à MEAUX	01/01/2004	1 598,88	5	1 598,88	0,00	0,00
2004M00184 SAS - Armoire 1 A. CAMUS à MEAUX	01/01/2004	1 794,79	5	1 794,79	0,00	0,00
2004M00185 SAS - Armoire 2 A. CAMUS à MEAUX	01/01/2004	1 207,07	5	1 207,07	0,00	0,00
2004M00186 SAS - Bec électrique les Arpents à LAGNY	01/01/2004	2 337,93	5	2 337,93	0,00	0,00
2004M00187 SAS - Bureau Equip. complet La Maillière à LOGNES	01/01/2004	2 813,49	5	2 813,49	0,00	0,00
2004M00139 SAS- Armoire JEULIN Serris M.Renaud	01/01/2004	1 585,00	5	1 585,00	0,00	0,00
2004M00055 SDA - Publications Imprimés 2004	01/01/2004	14 842,10	5	14 842,10	0,00	0,00
2004M00076 DSI - Imprimante DAP 577.03	01/01/2004	2 812,72	5	2 812,72	0,00	0,00
2009M00162 LDA - DigiPrep MS - Touch screen Controller	01/01/2004	6 566,00	10	6 566,00	0,00	0,00
2009M00163 LDA - Injecteur automatique	01/01/2004	12 200,00	10	12 200,00	0,00	0,00
2004M00131 SAS - duplicopieur vaires sur marne r gosciny	29/01/2004	2 392,00	10	2 392,00	0,00	0,00
2004M00073 RENAULT KANGOO 462 DFL 77	20/02/2004	10 175,00	5	10 175,00	0,00	0,00
2004M00075 DSI - Imprimante thermique DAP 030.04	26/02/2004	983,17	5	983,17	0,00	0,00
2004M00072 DSI - Appareil photo numérique DRH s/D COM 599.03	01/03/2004	3 889,96	5	3 889,96	0,00	0,00
2004M00102 DSI - Serveur Escala PL240T DRH 583.03	05/03/2004	24 913,40	5	24 913,40	0,00	0,00
2004M00103 DSI - Serveur X345R DRH 585.03	05/03/2004	10 163,38	5	10 163,38	0,00	0,00
2004M00104 DSI - 3 PALM DSI 588.03	05/03/2004	1 551,63	5	1 551,63	0,00	0,00
2004M00106 DSI - 3 Scanners DAP 554b.03	05/03/2004	9 479,58	5	9 479,58	0,00	0,00
2004M00107 DSI - 11 Imprimantes DRH (1) DSI (7) DVL(3) 584.03	05/03/2004	8 040,44	5	8 040,44	0,00	0,00
2004M00108 DSI - Douchette laser DRH 598.03	05/03/2004	224,85	5	224,85	0,00	0,00
2004M00109 DSI - Tiroir caisse EPSON 410 DAP 591.03	05/03/2004	106,11	5	106,11	0,00	0,00
2004M00110 DSI - 3 disques pour serveur 600.03	05/03/2004	4 232,64	5	4 232,64	0,00	0,00
2004M00111 DSI - Imprimante DIRD 602.03	05/03/2004	1 926,23	5	1 926,23	0,00	0,00
2004M00112 DSI - 13 PC LVD 601.03	05/03/2004	18 558,17	5	18 558,17	0,00	0,00
2004M00113 DSI - 2 routeurs CISCO DRH 556.03	05/03/2004	2 286,74	5	2 286,74	0,00	0,00
2004M00114 DSI - OMNIPCX Ofice 2 / CMS Lognes/Champs 605.03	05/03/2004	6 557,97	5	6 557,97	0,00	0,00
2004M00116 DSI - Extension équipements DAP 611.03	05/03/2004	6 920,71	5	6 920,71	0,00	0,00
2004M00118 DSI - 50 souris wheel house 050.04	05/03/2004	657,80	5	657,80	0,00	0,00
2004M00119 DSI - 2 cartes wifi vidéoproj. DSI et DEE 054.04	05/03/2004	155,48	5	155,48	0,00	0,00
2004M00120 DSI - 2 vidéoprojecteurs DSI et DEE 053.04	05/03/2004	7 555,06	5	7 555,06	0,00	0,00
2004M00123 DSI - 2 disques 36,4 Go serveur DSI 064.04	05/03/2004	612,14	5	612,14	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00124 DSI - 12 écrans plats 17 p DSI et DASSMA 042.04	05/03/2004	6 099,60	5	6 099,60	0,00	0,00
2004M00125 DSI - Traceur 1055cm BED Meaux 080.04	05/03/2004	12 967,45	5	12 967,45	0,00	0,00
2004M00126 DSI - Imprimante multifonction Epson DSI 084.04	05/03/2004	398,10	5	398,10	0,00	0,00
2004M00127 DSI - Extension mémoire portable CAB 029.04	05/03/2004	74,15	5	74,15	0,00	0,00
2004M00128 DSI - 3 fax CAB (1) Bt C (1) UAS Melun (1) 609.03	05/03/2004	1 611,01	5	1 611,01	0,00	0,00
2004M00081 DSI - 20 Imprimantes DASSMA 491b.03	05/03/2004	14 041,04	5	14 041,04	0,00	0,00
2004M00082 DSI - 2 portables MED 492.03	05/03/2004	3 628,66	5	3 628,66	0,00	0,00
2004M00083 DSI - 15 PC DASSMA 493b.03	05/03/2004	19 883,80	5	19 883,80	0,00	0,00
2004M00084 DSI - 24 Imprimantes DASSMA 494b.03	05/03/2004	16 849,25	5	16 849,25	0,00	0,00
2004M00085 DSI - PC DAP 510.03	05/03/2004	3 139,92	5	3 139,92	0,00	0,00
2004M00086 DSI - 6 PC et 3 portables DSI 513b.03	05/03/2004	13 396,52	5	13 396,52	0,00	0,00
2004M00087 DSI - 16 clés USB DSI 514.03	05/03/2004	915,42	5	915,42	0,00	0,00
2004M00088 DSI - 26 PC tr. graph. et écrans 21 p DABC 521.03	05/03/2004	48 060,73	5	48 060,73	0,00	0,00
2004M00089 DSI - 10 Imprimantes DAP (1) et DASSMA (9) 536.03	05/03/2004	7 163,56	5	7 163,56	0,00	0,00
2004M00094 DSI - 1 PC NEC Powermate ML4 H. P. 546.03	05/03/2004	2 861,79	5	2 861,79	0,00	0,00
2004M00095 DSI - 5 Imprimantes DASSMA 548.03	05/03/2004	3 510,26	5	3 510,26	0,00	0,00
2004M00096 DSI - 4 Mémoires 1 Go pour serveur 549.03	05/03/2004	2 369,80	5	2 369,80	0,00	0,00
2004M00098 DSI - Serveur IBM sauvergarde LTO DAP 565.03	05/03/2004	14 005,04	5	14 005,04	0,00	0,00
2004M00099 DSI - 7 PC LVD 566.03	05/03/2004	7 953,57	5	7 953,57	0,00	0,00
2004M00100 DSI - serveur X345R DAP 579.03	05/03/2004	10 163,38	5	10 163,38	0,00	0,00
2004M00101 DSI - 4 cartes pour Vidéoprojecteurs 581.03	05/03/2004	3 881,09	5	3 881,09	0,00	0,00
2004M00454 SAS Auto Laveuse NILFISK Fontai. International	09/03/2004	8 352,40	10	8 352,40	0,00	0,00
2004M00457 SAS Batt. Auto laveuse NILFISK Fo. International	09/03/2004	1 003,28	10	1 003,28	0,00	0,00
2009M00164 LDA - Optique ADV 600 (VARIAN ICP optique)	10/03/2004	24 587,10	10	24 587,10	0,00	0,00
2009M00165 LDA - passeur automatique SPS 3	10/03/2004	7 622,00	10	7 622,00	0,00	0,00
2004M00140 SAS - Armoire JEULIN Serris M.Renaud	11/03/2004	1 585,00	5	1 585,00	0,00	0,00
2004M00141 SAS - Armoire JEULIN Bray Jean Rostand	11/03/2004	3 485,00	5	3 485,00	0,00	0,00
2004M00142 SAS - Armoire de maintien CPCI Hiverneaux Lesigny	11/03/2004	5 926,18	10	5 926,18	0,00	0,00
2004M00143 SAS Power Edge 2650 DELLIMelun CDDP	11/03/2004	3 968,21	5	3 968,21	0,00	0,00
2004M00144 SAS Micro ordinateur IDMS Chelles Beau Soleil	11/03/2004	1 196,00	5	1 196,00	0,00	0,00
2004M00145 SAS Micro Ordinateur DELL Chelles Beau Soleil	11/03/2004	1 196,00	5	1 196,00	0,00	0,00
2004M00147 SAS - VIDEOPROJECTEUR PROVINS SAVIGNY	11/03/2004	1 785,90	5	1 785,90	0,00	0,00
2004M00192 SAS Micro Ordinateur IBM UGAP Font. Cézard	16/03/2004	1 441,54	5	1 441,54	0,00	0,00
2004M00193 SAS Vidéoprojecteur UGAP Fontainebleau Cézard	16/03/2004	2 785,05	10	2 785,05	0,00	0,00
2004M00171 SAS - Armoire froide TORCY V SCHOELCHE	17/03/2004	3 348,80	10	3 348,80	0,00	0,00
2004M00176 AJU - Col L.Michel FAREM / Mat info scol sin 2004	18/03/2004	1 479,93	5	1 479,93	0,00	0,00
2004M00173 DSI - Extension RAM pr serveur BULL EPC450	19/03/2004	3 571,11	5	3 571,11	0,00	0,00
2004M00174 DSI - Ecran LCD 17" ACER AL1713 / DSI	19/03/2004	437,74	5	437,74	0,00	0,00
2004M00150 DSI - Scanner expression 1680 Pro	19/03/2004	1 796,14	5	1 796,14	0,00	0,00
2004M00191 SAS - sauteuse Lognes le Segrais UGAP	22/03/2004	6 248,30	10	6 248,30	0,00	0,00
2004M00198 SAS - Vidéoprojecteur2315554J Melun Chopin CAMIF	24/03/2004	1 782,04	10	1 782,04	0,00	0,00
2004M00199 SAS - Vidéoprojecteur 613231 Montereau malraux UGA	24/03/2004	1 600,00	10	1 600,00	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00200 SAS - Tondeuse 550779 Lagny m rivière UGAP	24/03/2004	3 451,20	10	3 451,20	0,00	0,00
2004M00202 DSI - Messagerie ALCATEL 4610IV pour les UAS	25/03/2004	5 624,19	5	5 624,19	0,00	0,00
2004M00204 DSI - 9 imp. 6200 + 4 imp. CP1700	26/03/2004	8 906,71	5	8 906,71	0,00	0,00
2004M00205 DSI - 6 portables ThinkPad R40	26/03/2004	16 648,32	5	16 648,32	0,00	0,00
2004M00287 COM - Ensemble Audio-visuel	29/03/2004	6 837,65	5	6 837,65	0,00	0,00
2004M00208 DSI - 2 imprimantes laser 6200N	29/03/2004	702,05	5	702,05	0,00	0,00
2004M00209 DSI - 2 imprimantes HP CP1700D	29/03/2004	1 721,98	5	1 721,98	0,00	0,00
2004M00210 DSI - 1 imprimante EPSON EPL6200N / DSI	29/03/2004	702,05	5	702,05	0,00	0,00
2004M00211 DSI - 3 clés USB 256Mo	29/03/2004	203,76	5	203,76	0,00	0,00
2004M00221 DSI - 19 PC NEC powerMate ML4	31/03/2004	19 201,78	5	19 201,78	0,00	0,00
2004M00222 DSI - 6 imprimantes thermiques et 6 afficheurs	31/03/2004	5 899,03	5	5 899,03	0,00	0,00
2004M00223 DSI - 2 imprimantes couleur HP CP1700	31/03/2004	1 395,49	5	1 395,49	0,00	0,00
2004M00226 DSI - imprimante multifonctions HP7140xi	31/03/2004	829,33	5	829,33	0,00	0,00
2004M00227 DSI - 50 PC NEC PowerMate ML4	31/03/2004	50 531,00	5	50 531,00	0,00	0,00
2004M00237 DSI - 30 PC NEC PowerMate ML4 + 10 écrans 17"	31/03/2004	35 401,60	5	35 401,60	0,00	0,00
2004M00239 DSI - 4 Fax Brother 8360P	31/03/2004	2 313,78	5	2 313,78	0,00	0,00
2004M00241 DSI - 3 imprimantes HP CP1700	31/03/2004	2 093,24	5	2 093,24	0,00	0,00
2004M00178 SAS Monobrosse DAUGERON Villen. Creusotte	31/03/2004	2 622,71	10	2 622,71	0,00	0,00
2004M00179 SAS Réseau TENOVIS Fontainebleau Couperin	31/03/2004	8 750,49	5	8 750,49	0,00	0,00
2004M00213 DASSMA / AUTOCLAVE UAS MITRY-MORY	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00214 DASSMA / AUTOCLAVE UAS NOISIEL/LOGNES	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00215 DASSMA / AUTOCLAVE UAS ROISSY	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00216 DASSMA / AUTOCLAVE UAS COMBS LA VILLE	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00217 DASSMA / AUTOCLAVE UAS MELUN	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00218 DASSMA / AUTOCLAVE UAS TOURNAN	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00219 DASSMA / AUTOCLAVE UAS MEAUX Beauval	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00220 DASSMA / AUTOCLAVE UAS COULOMMIERS	01/04/2004	3 982,68	5	3 982,68	0,00	0,00
2004M00245 DSI - 3 serveurs XS 335X / 2800	02/04/2004	13 024,66	5	13 024,66	0,00	0,00
2004M00246 DSI - 2 serveurs XS 335X / 2800	02/04/2004	5 560,25	5	5 560,25	0,00	0,00
2004M00247 DSI - 5 extension mémoire - bdc 139.04	02/04/2004	1 046,50	5	1 046,50	0,00	0,00
2004M00248 DSI - 7 Cartes Série Interface /DAP - bdc 166.04	02/04/2004	226,04	5	226,04	0,00	0,00
2004M00257 DSI - PC Traitements Graphiques / DG - bdc 175.04	05/04/2004	1 315,60	5	1 315,60	0,00	0,00
2004M00258 SAS - PHOTOCOPIEUR NEMOURS BALZAC DANKA	05/04/2004	9 129,34	10	9 129,34	0,00	0,00
2004M00259 SAS - PHOTOCOPIEUR MONTEREAU MALRAUX	05/04/2004	4 304,69	10	4 304,69	0,00	0,00
2004M00260 SAS - PHOTOCOPIEUR LE MEE LA FONTAINE	05/04/2004	4 459,03	10	4 459,03	0,00	0,00
2004M00261 SAS - PHOTOCOPIEUR LAGNY M RIVIERE	05/04/2004	6 939,65	10	6 939,65	0,00	0,00
2004M00262 SAS - PIANO MEAUX BEAUMARCHAIS	05/04/2004	2 725,00	10	2 725,00	0,00	0,00
2004M00263 SAS - AUTOLAVEUSE MEAUX CAMUS FAVREAU	05/04/2004	2 626,30	10	2 626,30	0,00	0,00
2004M00264 SAS - AUTOLAVEUSE MEAUX CAMUS FAVREAU	05/04/2004	2 626,30	10	2 626,30	0,00	0,00
2004M00265 SAS - PLAN DE TRAVAIL MEAUX CAMUS CHARON	05/04/2004	1 398,12	10	1 398,12	0,00	0,00
2004M00266 SAS - TABLE DE REUNION MEAUX CAMUS CHARON	05/04/2004	1 398,12	10	1 398,12	0,00	0,00
2004M00267 SAS - PLAN DE TRAVAIL SWAN MEAUX CAMUS	05/04/2004	1 501,10	10	1 501,10	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00166 SAS Vidéoprojecteur UGAP Trésigny Mallarmé	05/04/2004	1 890,00	10	1 890,00	0,00	0,00
2004M00167 SAS - ensemble de mat de blanchisserie E+F Camus	05/04/2004	17 775,01	5	17 775,01	0,00	0,00
2004M00168 SAS - ligne de self mble réfrig + vitrines UGAP OZ	05/04/2004	11 799,07	10	11 799,07	0,00	0,00
2004M00169 SAS - ligne self mble réfrig + vitrines UGAP OZOIR	05/04/2004	11 799,07	10	11 799,07	0,00	0,00
2004M00170 SAS - ligne self mble bain marie UGAP OZOIR G Phil	05/04/2004	5 020,71	10	5 020,71	0,00	0,00
2004M00152 SAS - Duplicopieur RISO C St Saëns LIZY	05/04/2004	2 742,43	10	2 742,43	0,00	0,00
2004M00153 SAS - photocopieur DANKA H Dunant MEAUX	05/04/2004	6 372,10	10	6 372,10	0,00	0,00
2004M00154 SAS - Armoire ventilée JEULIN A Sisley MORET	05/04/2004	3 274,99	10	3 274,99	0,00	0,00
2004M00155 SAS - Vidéoprojecteur epon UGAP M Laurencin	05/04/2004	1 890,00	10	1 890,00	0,00	0,00
2004M00163 SAS - Armoire Midcap PIERRON Brie Chaussy	05/04/2004	3 157,00	10	3 157,00	0,00	0,00
2004M00164 SAS - Armoire ventilée JEULIN Donnemarie Montois	05/04/2004	3 285,01	10	3 285,01	0,00	0,00
2004M00165 SAS Tondeuse GUILLAUME Claye Tourelles	05/04/2004	3 516,00	10	3 516,00	0,00	0,00
2015M00462 PARC RENAULT CLIO 788DHL77 n°VF1BBR7CF31405521	06/04/2004	11 167,50	5	0,00	0,00	0,00
2004M00269 DSI - 10 extensions mémoire 512Mo / DSI	08/04/2004	1 495,00	5	1 495,00	0,00	0,00
2015M00469 PARC RENAULT KANGOO 865DHL77 n°VF1FC0WAF31430516	08/04/2004	10 738,64	5	0,00	0,00	0,00
2015M00471 PARC RENAULT KANGOO 871DHL77 n°VF1FC0WAF31429362	08/04/2004	10 946,63	5	0,00	0,00	0,00
2015M00480 PARC RENAULT KANGOO 869DHL77 n°VF1FC08AF31429796	08/04/2004	12 508,72	5	0,00	0,00	0,00
2004M00515 SAS C.légumes JULIEN Roissy Garlande	09/04/2004	1 416,06	10	1 416,06	0,00	0,00
2004M00516 SAS Amoire cuisine JULIEN Roissy Garlande	09/04/2004	1 057,26	10	1 057,26	0,00	0,00
2004M00517 SAS Trancheur JULIEN Roissy Garlande	09/04/2004	1 770,08	10	1 770,08	0,00	0,00
2004M00276 DSI - 12 Portables HP Nx9000 / CABINET	09/04/2004	24 398,40	5	24 398,40	0,00	0,00
2004M00229 SAS Photocopieur DANKA Bussy JY Cousteau	09/04/2004	7 331,59	10	7 331,59	0,00	0,00
2004M00231 SAS Tondeuse TUBEUF Villeneuve Creusottes	09/04/2004	3 857,72	10	3 857,72	0,00	0,00
2004M00232 SAS laveuse essoreuse UGAP Crégy G.Sand	09/04/2004	1 787,10	10	1 787,10	0,00	0,00
2004M00234 SAS Vidéoprojecteur UGAP Combs Cités Unies	09/04/2004	2 500,00	10	2 500,00	0,00	0,00
2004M00235 SAS Vidéoprojecteur INFOTELEM Champs Picasso	09/04/2004	2 309,48	10	2 309,48	0,00	0,00
2004M00236 SAS Photocopieur DANKA chelles Europe	09/04/2004	6 375,49	10	6 375,49	0,00	0,00
2004M00270 DSI - 14 cartes SCSI 2930U / DSI - bdc 187.04	09/04/2004	1 841,84	5	1 841,84	0,00	0,00
2004M00271 DSI - 10 barrettes mémoire 512 Mo pr NEC / DSI	09/04/2004	1 076,40	5	1 076,40	0,00	0,00
2004M00272 DSI - 10 barrettes mémoire 512 Mo IBM R40	09/04/2004	1 770,08	5	1 770,08	0,00	0,00
2004M00273 DSI - Apple Power Mac G5 / Imprimerie - bdc 191.04	09/04/2004	3 694,44	5	3 694,44	0,00	0,00
2004M00275 DSI - 16 NEC ML4 + 2 HP NX9000 / DF/ BAUDT/ DIRD	09/04/2004	23 896,08	5	23 896,08	0,00	0,00
2015M00599 PARC RENAULT TWINGO 347DHM77 n°VF1S068AE31479829	09/04/2004	7 839,06	5	0,00	0,00	0,00
2015M00600 PARC RENAULT TWINGO 589DHN77 n°VF1S068AE31479832	13/04/2004	7 839,06	5	0,00	0,00	0,00
2004M00277 DSI - DECT 537.03	14/04/2004	284,09	5	284,09	0,00	0,00
2004M00279 RENAULT KANGOO 716 DHG 77	15/04/2004	10 249,00	5	10 249,00	0,00	0,00
2004M00281 RENAULT CLIO 714 DHG 77	15/04/2004	11 152,50	5	11 152,50	0,00	0,00
2004M00290 DSI - 6 tiroirs caisse EC410 - bdc 209.04	19/04/2004	580,06	5	580,06	0,00	0,00
2004M00291 SAS MOTOCULTEUR GREENMAT PERTHES	19/04/2004	8 493,99	10	8 493,99	0,00	0,00
2004M00293 SAS tondeuse ugap pontault condorcet	19/04/2004	1 068,85	10	1 068,85	0,00	0,00
2004M00201 SAS Ecran projection UGAP CDDP Melun	19/04/2004	1 074,00	10	1 074,00	0,00	0,00
2004M00294 SAS photocopieur danka provins m curie	20/04/2004	6 372,10	10	6 372,10	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00295 SAS - AUTOLAVEUSE PREST'IM MOISSY MAIL	20/04/2004	5 860,40	10	5 860,40	0,00	0,00
2015M00598 PARC RENAULT TWINGO 919DHR77 n°VF1C068AE31478810	20/04/2004	7 207,50	5	0,00	0,00	0,00
2004M00300 SAS bureau principal charon roissy a de garlande	22/04/2004	1 531,24	10	1 531,24	0,00	0,00
2004M00303 DSI - 30 PC HP / DASSMA + 5 PC TG /DSI	26/04/2004	36 896,60	5	36 896,60	0,00	0,00
2004M00304 DSI - 22 IMPRIMANTES EPSON 6200	27/04/2004	15 759,84	5	15 759,84	0,00	0,00
2004M00305 DSI - disque dur 18.2 Go pr serveur - bdc 231.04	27/04/2004	897,00	5	897,00	0,00	0,00
2004M00459 SAS Photocopieur DANKA Fontenay Mallarmé	28/04/2004	6 719,86	10	6 719,86	0,00	0,00
2004M00311 DSI - remplacement des passerelles TO	29/04/2004	21 048,82	5	21 048,82	0,00	0,00
2004M00313 RENAULT 346DHM TWINGO	29/04/2004	7 207,50	5	7 207,50	0,00	0,00
2004M00315 RENAULT 349 DHM TWINGO	29/04/2004	7 207,50	5	7 207,50	0,00	0,00
2004M00464 SAS CIO Fontaineble UGAP acqu.ordinateur portable	30/04/2004	1 441,54	5	1 441,54	0,00	0,00
2015M00496 PARC RENAULT KANGOO 448DJ77 n°VF1KC4AAF35531701	30/04/2004	11 830,57	5	0,00	0,00	0,00
2004M00317 SAS tondeuse rozay en brie les remparts	03/05/2004	1 498,00	10	1 498,00	0,00	0,00
2004M00318 SAS bureau principal rozay les remparts	03/05/2004	2 149,93	10	2 149,93	0,00	0,00
2004M00252 SAS Photocopieur DANKA Dammartin Europe	03/05/2004	8 145,68	10	8 145,68	0,00	0,00
2004M00253 SAS Photocopieur DANKA bray J. Rostand	03/05/2004	6 070,96	10	6 070,96	0,00	0,00
2004M00254 SAS aspirateur UGAP Dammarie R. Doisneau	03/05/2004	1 590,20	10	1 590,20	0,00	0,00
2004M00255 SAS Armoire ventilée JEULIN Mitry Erik Satie	03/05/2004	3 200,00	10	3 200,00	0,00	0,00
2004M00256 SAS Armoire ventilée JEULIN Mitry Erik Satie	03/05/2004	3 200,00	10	3 200,00	0,00	0,00
2004M00324 DSI - 1 NEC ML4 version XP / DSI -	04/05/2004	938,86	5	938,86	0,00	0,00
2004M00325 DSI - 4 catalyst / DAP - bdc 237.04	04/05/2004	25 243,53	5	25 243,53	0,00	0,00
2004M00328 DSI - Catalyst 2950 pr la DASSMA	05/05/2004	5 711,39	5	5 711,39	0,00	0,00
2004M00329 SAS PHOTOCOPIEUR DANKA SAVIGNY H WALLO	05/05/2004	3 660,75	10	3 660,75	0,00	0,00
2004M00330 DSI - 5 switch salle serveur DSI	05/05/2004	44 782,29	5	44 782,29	0,00	0,00
2004M00331 DSI - Module 48 ports / DIRD	05/05/2004	4 883,54	5	4 883,54	0,00	0,00
2004M00347 RENAULT CLIO 542 DHV 77	05/05/2004	11 152,51	5	11 152,51	0,00	0,00
2004M00458 SAS Photocopieur DANKA Fontainebleau Cézard	06/05/2004	5 322,27	10	5 322,27	0,00	0,00
2004M00334 DSI - SERVEUR XS 335 Xéon2800 / DSI - bdc 250.04	06/05/2004	3 892,49	5	3 892,49	0,00	0,00
2004M00335 DSI - 2 serveurs XS335 Xéon 2800 / DSI - bdc 315.0	06/05/2004	7 784,98	5	7 784,98	0,00	0,00
2009M00173 LDA - Optique ADV 600 (VARIAN ICP optique)	06/05/2004	57 369,90	10	57 369,90	0,00	0,00
2004M00343 SAS BARRES PARALLELES VERNEUIL	07/05/2004	1 586,07	10	1 586,07	0,00	0,00
2004M00345 SAS COPIEUR RICOH UGAP LIEUSAIN PYRAMIDE	07/05/2004	3 552,00	10	3 552,00	0,00	0,00
2004M00346 SAS AUTOLAVEUSE UGAP LAGNY 4 ARPENTS	07/05/2004	2 155,75	10	2 155,75	0,00	0,00
2004M00309 SAS Photocopieur DANKA Emerainv. Van Gogh	10/05/2004	3 329,09	10	3 329,09	0,00	0,00
2004M00310 SAS Vidéoprojecteur CAMIF Fontai. International	10/05/2004	2 021,24	10	2 021,24	0,00	0,00
2004M00354 RENAULT 688DHX KANGOO	11/05/2004	11 830,57	5	11 830,57	0,00	0,00
2004M00356 RENAULT 587DHN TWINGO SOCIETE	11/05/2004	7 839,06	5	7 839,06	0,00	0,00
2004M00360 RENAULT 591DHN TWINGO SOCIETE	11/05/2004	7 839,06	5	7 839,06	0,00	0,00
2004M00361 DSI - OMNI PCX OFFICE E25 / UAS Coulommiers	11/05/2004	3 221,76	5	3 221,76	0,00	0,00
2004M00442 RENAULT KANGOO 538 DHV 77	12/05/2004	10 249,00	5	10 249,00	0,00	0,00
2004M00444 DSI - 2 telephones / UAS Lagny - bdc 198.04	14/05/2004	720,65	5	720,65	0,00	0,00
2004M00320 SAS Vidéoprojecteur UGAP Chelles C. Corot	14/05/2004	2 000,00	10	2 000,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00321 SAS Armoire sécurité JEULIN Crécy Mon Plaisir	14/05/2004	2 828,99	10	2 828,99	0,00	0,00
2004M00322 SAS Ministore JEULIN Coulommiers Lafayette	14/05/2004	1 917,00	10	1 917,00	0,00	0,00
2004M00323 SAS Monobrosse DAUGERON Cesson G. Parc	14/05/2004	2 008,08	10	2 008,08	0,00	0,00
2004M00445 DSI - 13 écrans plats / DASSMA - bdc 267.04	17/05/2004	6 607,90	5	6 607,90	0,00	0,00
2004M00467 SAS Marmite FROID 77 Bois Le Roi Denecourt	18/05/2004	6 975,24	10	6 975,24	0,00	0,00
2004M00447 DSI -10 imprimantes HP2300 / UAS - bdc 266.04	19/05/2004	15 569,41	5	15 569,41	0,00	0,00
2004M00448 DSI - 30 imp. Epson 6200 + 5 imp. HP 2300	19/05/2004	25 880,78	5	25 880,78	0,00	0,00
2004M00449 DSI - 30 imp EPSON 6200 + 5 imp HP 2300	19/05/2004	18 096,08	5	18 096,08	0,00	0,00
2004M00450 DSI - 2 disques durs pour Nec ML4 / DSI	19/05/2004	186,58	5	186,58	0,00	0,00
2004M00451 DSI - 30 serveurs XS235X/2800 / DSI	19/05/2004	112 038,89	5	112 038,89	0,00	0,00
2004M00460 SAS Photocopieur DANKA Courty Callas	21/05/2004	4 434,77	10	4 434,77	0,00	0,00
2004M00461 SAS Photocopieur DANKA Claye Tilleuls	24/05/2004	9 135,54	10	9 135,54	0,00	0,00
2004M00462 DSI - switchs belkin + 16 cables / DSI - bdc 217	25/05/2004	1 517,29	5	1 517,29	0,00	0,00
2004M00463 DSI - 11 imprimantes ELTRON 2844 + 9 douchettes	25/05/2004	9 639,76	5	9 639,76	0,00	0,00
2004M00466 DSI - 4 douchettes OPL6735 / Médiathèque	26/05/2004	1 088,36	5	1 088,36	0,00	0,00
2004M00469 SAS OPTION DE FILTRAGE PIERRON MELUN BROSOLETTTE	28/05/2004	1 409,00	5	1 409,00	0,00	0,00
2004M00470 DSI - 2 imprimantes HP CP1700 / DSI - bdc 305.04	28/05/2004	1 313,50	5	1 313,50	0,00	0,00
2004M00471 SAS vidéoprojecteur ugap st mard	02/06/2004	1 600,00	10	1 600,00	0,00	0,00
2004M00472 SAS marmite +pied HOBART trilport	02/06/2004	8 864,27	10	8 864,27	0,00	0,00
2004M00474 RENAULT 836DHZ77 NOUVELLE CLIO	02/06/2004	10 215,18	5	10 215,18	0,00	0,00
2004M00475 RENAULT 785DHK77 NOUVELLE CLIO	02/06/2004	8 865,00	5	8 865,00	0,00	0,00
2004M00476 REENAUULT 787DHK77 NOUVELLE CLIO	02/06/2004	8 865,00	5	8 865,00	0,00	0,00
2004M00481 RENAULT 868DHL 77 KANGOO VU	02/06/2004	12 508,72	5	12 508,72	0,00	0,00
2004M00482 RENAULT 869DHL77 KANGOO VU	02/06/2004	12 508,72	5	12 508,72	0,00	0,00
2004M00488 SAS- armoire refrig CHOMETTE lesigny hiverneaux	04/06/2004	4 748,65	10	4 748,65	0,00	0,00
2004M00558 SAS vidéoprojecteur UGAP CIO PROVINS	07/06/2004	1 815,00	10	1 815,00	0,00	0,00
2004M00494 SAS Labo langues TECNILAB Villene.Creusottes	07/06/2004	33 502,04	5	33 502,04	0,00	0,00
2004M00490 DSI - 8 portables HP9010 / DSI / DASSMA	09/06/2004	18 514,08	5	18 514,08	0,00	0,00
2004M00446 DSI - 2 vidéoprojecteurs / DASSMA - bdc 268.04	10/06/2004	7 555,06	5	7 555,06	0,00	0,00
2004M00491 DIRD-BOGM/Acquisition 7 écrans	10/06/2004	2 360,90	5	2 360,90	0,00	0,00
2004M00492 DIRD-BOGM/Acquisitions imprimantes	10/06/2004	35 667,23	5	35 667,23	0,00	0,00
2004M00743 RENAULT BIBLIOBUS FLICKA 715 APX 77 - Rénovation	11/06/2004	33 254,78	10	33 254,78	0,00	0,00
2004M00487 SAS Plieuse GODARD Nemours Rimbaud SP	14/06/2004	2 691,00	10	2 691,00	0,00	0,00
2004M00512 DSI - 30 souris+10 clés USB + 15 enceintes + 1 imp	15/06/2004	8 443,64	5	8 443,64	0,00	0,00
2004M00513 DSI - 16 fax Brother 8360P / DSI - bdc 330.04	15/06/2004	8 676,68	5	8 676,68	0,00	0,00
2004M00520 SAS - tondeuse jardiland moissy les maillettes	17/06/2004	9 465,00	10	9 465,00	0,00	0,00
2004M00522 DSI - 15 cartes PRO/1000 MT Model 31P9601	18/06/2004	2 857,84	5	2 857,84	0,00	0,00
2004M00524 DSI - 35 PC Hautes Perf. + 5 écrans plats / DASSMA	18/06/2004	37 913,20	5	37 913,20	0,00	0,00
2004M00525 DSI - 35 PC Hautes perf + 5 écrans plats / Dépt	18/06/2004	37 913,20	5	37 913,20	0,00	0,00
2004M00526 DSI - 1 imp. CP1700 / DRH - 345.04	18/06/2004	697,75	5	697,75	0,00	0,00
2004M00527 DSI - 1 imp EPSON 7000 DT / DG - 346.04	18/06/2004	3 214,61	5	3 214,61	0,00	0,00
2004M00547 SAS Vidéoprojecteur UGAP Savigny L. Armand	18/06/2004	2 000,00	10	2 000,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00555 SAS - Tondeuse hacheuse bolens ugap Mouroux	18/06/2004	1 068,85	10	1 068,85	0,00	0,00
2004M00562 SAS- armoire ventilée maison enseigmt Torcy Aragon	21/06/2004	2 888,34	10	2 888,34	0,00	0,00
2004M00532 DIRD-BOGM/acquisition superstack	22/06/2004	694,88	5	694,88	0,00	0,00
2004M00533 SAS - armoire pdt chimique Pierron Torcy Schoelche	23/06/2004	1 190,00	10	1 190,00	0,00	0,00
2004M00535 SAS - armoire forte Camif Melun Chopin	23/06/2004	1 014,21	10	1 014,21	0,00	0,00
2004M00539 DSI - 140 postes téléphoniques - bdc 367.04	25/06/2004	18 321,23	5	18 321,23	0,00	0,00
2004M00540 DIRD-BOGM/3 serveurs siège DDE	28/06/2004	25 425,96	5	25 425,96	0,00	0,00
2004M00541 DSI - PDA NEC - bdc 365.04	28/06/2004	670,79	5	670,79	0,00	0,00
2004M00542 AJU - Col G.Sand MOUROUX / Pts Equip Scol sin 2004	29/06/2004	285,05	5	285,05	0,00	0,00
2004M00543 DIRD.BOGM.MARCHE01D0120	30/06/2004	62 957,44	5	62 957,44	0,00	0,00
2004M00546 AJU - Col Sysley MORET/ Gros équip scol sin 2004	30/06/2004	4 658,42	10	4 658,42	0,00	0,00
2004M00549 SAS - table de bureau avec retour Charon Chapelle	01/07/2004	2 173,13	10	2 173,13	0,00	0,00
2004M00554 AJU - Col Fontaine MEE /gros équip scol sin 2004	01/07/2004	1 156,69	10	1 156,69	0,00	0,00
2004M00556 DSI - lecteur DAT pour Escala E250 / DAP - bdc 369	05/07/2004	2 725,97	5	2 725,97	0,00	0,00
2004M00560 DSI - PDU / DSI - bdc 395.04	09/07/2004	7 021,11	5	7 021,11	0,00	0,00
2004M00563 DSI - 2 portables + 7 HP + 1 TG /DAP - bdc 412.04	12/07/2004	8 270,34	5	8 270,34	0,00	0,00
2004M00564 DSI - 4 TG + 24 HP / DAP - bdc 413.04	12/07/2004	29 038,88	5	29 038,88	0,00	0,00
2004M00565 DSI - 20 barrettes mémoire pr NEC ML4 - bdc 418.04	12/07/2004	2 152,80	5	2 152,80	0,00	0,00
2004M00568 DSI - Installation de switch-UAS Provins, Chelles	15/07/2004	76 012,21	5	76 012,21	0,00	0,00
2004M00569 DSI - 6 imprimantes /DAP - bdc 408.04	15/07/2004	4 004,97	5	4 004,97	0,00	0,00
2004M00570 DSI - Traceur / DAUDT - bdc 415.04	15/07/2004	12 967,45	5	12 967,45	0,00	0,00
2004M00571 DSI - 30 imprimantes / Dépt - bdc 417.04	15/07/2004	18 096,08	5	18 096,08	0,00	0,00
2004M00572 DSI - Vidéo projecteur + 2 app. Phot num. / DIRD	15/07/2004	3 091,11	5	3 091,11	0,00	0,00
2004M00575 DSI - 3 packs GPS pr PDA Tungsten / DSI	16/07/2004	989,18	5	989,18	0,00	0,00
2004M00576 DSI - MultiPad pr salle de formation DRH - bdc 409	16/07/2004	10 285,60	5	10 285,60	0,00	0,00
2004M00578 DSI -21 serveurs lames / DASSMA & Dept	20/07/2004	141 420,93	5	141 420,93	0,00	0,00
2004M00579 DSI - 3 app. photo num. Canon Ixus V3 - 414.04	20/07/2004	856,83	5	856,83	0,00	0,00
2004M00585 DSI - 30 imprimantes 6200 et 10 bacs / Dépt et UAS	22/07/2004	19 885,29	5	19 885,29	0,00	0,00
2004M00586 DSI - 70 pc NEC HP + 5 pc NEC TG / Dépt & UAS	22/07/2004	76 723,40	5	76 371,40	0,00	0,00
2004M00587 SAS AUTOLAVEUSE NILFISK CHAPELLE REINE	26/07/2004	6 752,88	10	6 752,88	0,00	0,00
2004M00588 SAS LAVEUSE NILFISK CHAPELLE LA REINE	26/07/2004	3 152,68	10	3 152,68	0,00	0,00
2004M00593 DSI - 6 switchs Belkin + câbles / DSI - bdc 441.04	27/07/2004	2 275,94	5	2 275,94	0,00	0,00
2004M00594 DSI - 10 écrans plats/serveurs ACER AL 1713	27/07/2004	4 377,36	5	4 377,36	0,00	0,00
2004M00595 DSI - 40 mobiles sans abonnement / DSI - MAPA	28/07/2004	5 453,04	5	5 453,04	0,00	0,00
2004M00596 SAS BATTEUR ROBOT CHEF ROISSY HENRI JULIEN	29/07/2004	3 102,42	10	3 102,42	0,00	0,00
2004M00597 DSI - 20 écrans plats / Dépt - bdc 445.04	30/07/2004	8 132,80	5	8 132,80	0,00	0,00
2004M00598 DSI - 20 écrans plats / DRH - bdc 446.04	30/07/2004	8 132,80	5	8 132,80	0,00	0,00
2004M00599 DSI - 4 écrans plats / DAP - bdc 447.04	30/07/2004	1 626,56	5	1 626,56	0,00	0,00
2004M00600 DSI - Bac supplémentaire pr HP CP1700 / DIRD	30/07/2004	168,56	5	168,56	0,00	0,00
2004M00603 DSI - 24 NEC ML4 / UAS - bc 450.04	04/08/2004	24 254,88	5	24 254,88	0,00	0,00
2004M00604 DSI - 1 imp. Epson 6200 + 1 HP 1700 / DEE	04/08/2004	1 246,79	5	1 246,79	0,00	0,00
2004M00605 DSI - 7 imprimantes Epson 6200 / DEE - bdc 452.04	04/08/2004	4 222,42	5	4 222,42	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00606 DSI - appareil photo Canon Ixus V3 / DEE	04/08/2004	311,50	5	311,50	0,00	0,00
2004M00607 DSI - 8 NEC ML4 / DEE - bdc 454.04	04/08/2004	8 084,96	5	8 084,96	0,00	0,00
2004M00608 AJU - ENS MAROLLES / Gr Mat bur et mob sin 2004	09/08/2004	5 003,99	5	5 003,99	0,00	0,00
2004M00609 SAS CIO Provins micro ordinateur portable	10/08/2004	1 441,18	5	1 441,18	0,00	0,00
2004M00613 RENAULT 853DKM77 TWINGO SOCIETE	13/08/2004	9 170,89	5	9 170,89	0,00	0,00
2004M00616 DSI - 15 micro ordinateurs / DGAVL, DEE, DGS	13/08/2004	15 159,30	5	15 159,30	0,00	0,00
2004M00618 DSI - Mini station d'accueil USB APC / DSI	17/08/2004	37,61	5	37,61	0,00	0,00
2004M00619 DIRD - Micro ordinateur configuration 1 et 2	17/08/2004	80 259,97	5	80 259,97	0,00	0,00
2004M00621 DSI - 5 Nec New Powermate / DASSMA	19/08/2004	5 053,10	5	5 053,10	0,00	0,00
2004M00622 DSI - 1 imprimante HP Officejet 7140 xi / DGAAS	19/08/2004	728,11	5	728,11	0,00	0,00
2004M00624 DSI - 1 duplicateur de port USB / DGAAS	19/08/2004	226,10	5	226,10	0,00	0,00
2004M00625 DSI - 2 scanners Epson Expression 1000 XL PRO	19/08/2004	7 351,80	5	7 351,80	0,00	0,00
2004M00626 DSI - 1 scanner EPSON GT 15000 / DGAVL-DT	20/08/2004	3 179,39	5	3 179,39	0,00	0,00
2004M00627 DSI - 1 scanner ESPON Expression 1680 / DRH	20/08/2004	1 622,29	5	1 622,29	0,00	0,00
2004M00653 SAS Ordinateur UGAP Villeparisis G.Philippe	23/08/2004	2 191,04	5	2 191,04	0,00	0,00
2004M00630 DSI - 10 boîtiers JET DIRECT175X HP FAST	24/08/2004	2 432,07	5	2 432,07	0,00	0,00
2004M00675 SAS Ordin.Portable UGAP Torcy Jean Monnet	25/08/2004	1 311,67	5	1 311,67	0,00	0,00
2004M00635 DSI - 1 graveur de DVD / DAP - Bdc n° 500.04	25/08/2004	150,16	5	150,16	0,00	0,00
2004M00636 DSI - 1 graveur de CD ROM - DIRD / Bdc n° 501.04	25/08/2004	109,60	5	109,60	0,00	0,00
2004M00638 RENAULT KANGOO ES 399 DLD 77	25/08/2004	10 360,00	5	10 360,00	0,00	0,00
2004M00639 DSI - 1 micro ordinateur portable NEC Versa M500	25/08/2004	1 752,14	5	1 752,14	0,00	0,00
2004M00640 DSI - 1 micro ordinateur portable NEC Versa M500	25/08/2004	1 752,14	5	1 752,14	0,00	0,00
2004M00581 SAS Ordinateur UGAP Fontaineb.International	26/08/2004	1 418,34	5	1 418,34	0,00	0,00
2004M00582 SAS Ordinateur UGAP Bailly Les Blés d'Or	26/08/2004	1 453,71	5	1 453,71	0,00	0,00
2004M00583 SAS Ordinateur UGAP Combs Les Cités Unies	26/08/2004	1 311,67	5	1 311,67	0,00	0,00
2004M00584 SAS Ordinateur UGAP Chelles Camille Corot	26/08/2004	1 311,67	5	1 311,67	0,00	0,00
2004M00580 SAS Ordinateur UGAP Savigny Louis Armand	26/08/2004	1 311,67	5	1 311,67	0,00	0,00
2004M00655 SAS Mach.Laver HOBART Melun Capucins	27/08/2004	34 989,21	10	34 989,21	0,00	0,00
2004M00666 SAS Ordinateur portable UGAP Moissy Boetie	27/08/2004	1 311,67	5	1 311,67	0,00	0,00
2004M00665 SAS Ord. Portable UGAP St Mard G. Brassens	30/08/2004	1 311,67	5	1 311,67	0,00	0,00
2004M00657 SAS Monobrosse NILFISK Serris M.Renaud	31/08/2004	2 367,13	10	2 367,13	0,00	0,00
2004M00644 SALEUSES MECAGIL 4M3 HYDRAULIQUES	01/09/2004	36 656,25	10	36 656,25	0,00	0,00
2004M00645 DSI - 2 bacs recto verso Epson 6200 / Dépt & DAP	01/09/2004	281,56	5	281,56	0,00	0,00
2004M00646 DSI - Tour de 7 graveurs autonomes / DAP - bdc 521	01/09/2004	1 043,41	5	1 043,41	0,00	0,00
2004M00647 DSI - 2 portables NEC Versa M500 / DGAAS	01/09/2004	3 504,28	5	3 504,28	0,00	0,00
2004M00648 DSI - 5 portables NEC Versa M500 / Dépt - bdc 523.	01/09/2004	8 760,70	5	8 636,70	0,00	0,00
2004M00649 DSI - 3 clés USB 256 Mb / DGAAS - bdc 526.04	01/09/2004	381,76	5	381,76	0,00	0,00
2004M00650 DSI - 7 clés USB 256 Mb / Dépt - bdc 527.04	01/09/2004	890,78	5	890,78	0,00	0,00
2004M00658 SAS Sauteuse FROID 77 Provins L.Savigny	01/09/2004	29 266,26	10	29 266,26	0,00	0,00
2004M00642 DSI - bac recto verso pr Epson 6200 - bdc 517.04	01/09/2004	140,78	5	140,78	0,00	0,00
2004M00651 DSI - remplacement disque sur serveur PL240T	02/09/2004	15 778,84	5	15 778,84	0,00	0,00
2004M00652 SAS Mach.Laver HOBART Emerainv.V.Gogh	02/09/2004	36 079,37	10	36 079,37	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00656 SAS Camescope INFOTELEM Serris M.Renaud	03/09/2004	1 090,00	10	1 090,00	0,00	0,00
2004M00654 BALAYEUSE SUPER CHAMPIONTP2100	07/09/2004	6 919,46	7	6 919,46	0,00	0,00
2004M00676 SAS Caméscope UGAP Ferté Rochefoucault	07/09/2004	1 050,00	10	1 050,00	0,00	0,00
2004M00659 DSI - 18 NEC ML4 + 10 écrans plats 15" / LVD	09/09/2004	21 779,16	5	21 779,16	0,00	0,00
2004M00660 DSI - 17 NEC ML4 + 11 écans plats 15" / DEE-LDA	09/09/2004	21 127,34	5	21 127,34	0,00	0,00
2004M00661 DSI - 5 adaptateurs USB / DSI - bdc 541.04	09/09/2004	222,45	5	222,45	0,00	0,00
2004M00662 DSI - 2 portables / DSI - SDI - bdc 546.04	09/09/2004	3 504,28	5	3 504,28	0,00	0,00
2004M00664 DSI - Souris sans fil / DGAAS - bdc 544.04	10/09/2004	46,20	5	46,20	0,00	0,00
2004M00667 SAS CIO LAGNY ordinateur UGAP	13/09/2004	1 639,65	5	1 639,65	0,00	0,00
2004M00668 DSI - 10 écrans plats 17" / DGAAS - bdc 553.04	13/09/2004	4 066,40	5	4 066,40	0,00	0,00
2004M00669 DSI - 25 écrans plats17" / Serv. Dépt - bdc 554.04	13/09/2004	10 166,00	5	10 166,00	0,00	0,00
2004M00670 DSI - 5 portables / dépt - bdc 555.04	13/09/2004	8 760,70	5	8 636,70	0,00	0,00
2004M00671 DSI - 3 portables / DGAAS - bdc 556.04	13/09/2004	5 256,42	5	5 256,42	0,00	0,00
2004M00672 DSI - 2 imprimantes HP CP1700 / Dépt - bdc 557.04	13/09/2004	1 297,71	5	1 297,71	0,00	0,00
2004M00673 DSI - imprimante HP CP1700 / UAS - bdc 558.04	13/09/2004	648,85	5	648,85	0,00	0,00
2004M00674 DSI - 30 imprimantes Epson 6200 / DGAAS - bdc 564.	15/09/2004	18 096,08	5	18 096,08	0,00	0,00
2004M00677 DSI - 4 scanners Epson 1680 / DGAAS - bdc 571.04	20/09/2004	4 850,81	5	4 850,81	0,00	0,00
2004M00678 DSI - 7 scanners Epson 1680 / DGS, DEE , Médiathèque	20/09/2004	8 079,33	5	8 079,33	0,00	0,00
2004M00682 AJU - Col St-L LIEUSAINT / Gros Equ. scol sin 2004	24/09/2004	3 794,53	10	3 794,53	0,00	0,00
2004M00691 DSI - réalisation OMNI PCX E25 / CIO de Champs/Mar	24/09/2004	6 612,68	5	6 612,68	0,00	0,00
2004M00726 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE BLENNES	29/09/2004	3 090,01	10	3 090,01	0,00	0,00
2004M00739 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE FEROLLES-ATTILLY	29/09/2004	4 962,18	10	4 962,18	0,00	0,00
2004M00700 DSI - 4 micro casques pr opératrices / SDM	30/09/2004	1 636,13	5	1 636,13	0,00	0,00
2004M00704 DSI - 169 écrans plats 17" / DGAAS - bdc 605.04	01/10/2004	68 722,16	5	68 722,16	0,00	0,00
2004M00706 DSI - scanner Bookeye A2 / DAP	05/10/2004	24 906,70	5	24 906,70	0,00	0,00
2004M00710 DSI - Palm Tungsten T3 + imp. HP 5652 - bdc 614.04	07/10/2004	663,60	5	663,60	0,00	0,00
2004M00711 DSI - 30 NEC ML4 HP + 10 écrans 17" - Dépt	07/10/2004	16 989,18	5	16 989,18	0,00	0,00
2004M00712 DSI - 30 NEC ML4 HP + 10 écrans 17" - DGAAS	07/10/2004	31 538,52	5	31 538,52	0,00	0,00
2004M00713 DIRD/PARC acquisition d'un broyeur à branche	08/10/2004	43 008,16	10	43 008,16	0,00	0,00
2004M00714 DSI - Encodeur magnétique pour Zebra /DRH	11/10/2004	706,84	5	706,84	0,00	0,00
2004M00715 DIRD-BOGM/materiel informatique	11/10/2004	68 138,73	5	68 138,73	0,00	0,00
2004M00727 DSI - 2 Batteries 800W for DAS - bdc 619.04	14/10/2004	2 631,20	5	2 631,20	0,00	0,00
2004M00728 DSI - 30 kits mémoire 512Mo / Dept - bdc 630.04	14/10/2004	3 229,20	5	3 229,20	0,00	0,00
2004M00730 DSI - 15 écrans 17" + 5 cartes SCSI / DGAAS	18/10/2004	2 487,68	5	2 487,68	0,00	0,00
2004M00731 DSI - 7 imprimantes CP 1700 / DGAAS - bdc 585.04	19/10/2004	8 320,14	5	8 320,14	0,00	0,00
2004M00735 DSI - vidéoprojecteur / DGAAS - bdc 650.04	21/10/2004	2 315,34	5	2 315,34	0,00	0,00
2004M00736 CDDP UGAP vidéoprojecteur	22/10/2004	3 550,00	5	3 550,00	0,00	0,00
2004M00738 CIO Fontainebleau XILIANE acq.matériel techn.	22/10/2004	1 508,16	10	1 508,16	0,00	0,00
2004M00740 DSI - appareils monétiques / DAP - Mapa Vericheck	25/10/2004	1 948,28	5	1 948,28	0,00	0,00
2004M00741 DSI - boîtier réseau EPSON pr GT30000 / Cabinet	26/10/2004	396,83	5	396,83	0,00	0,00
2004M00744 DIRD-PARC/acquisition transpalettes mailleux	29/10/2004	31 060,12	10	31 060,12	0,00	0,00
2004M00745 DSI - remplacement serveurs Unix	29/10/2004	292 694,14	5	292 694,14	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00701 SAS CHBRE FROIDE AER 77 LAGNY 4 ARPENTS	01/11/2004	3 714,78	10	3 714,78	0,00	0,00
2004M00702 SAS SAUTEUSE BASCUL DESMAREST FERTE SS JOUARRE	01/11/2004	6 105,58	10	6 105,58	0,00	0,00
2004M00703 SAS SAUTEUSE BASC FERTE SS JOUARRE	01/11/2004	6 105,58	10	6 105,58	0,00	0,00
2004M00750 DSI - 3 cartes SCSI 2930 / dépt - bdc 587.04	02/11/2004	394,68	5	394,68	0,00	0,00
2004M00751 DSI - 2 cartes SCSI 2930 /DGAAS - bdc 588.04	02/11/2004	263,12	5	263,12	0,00	0,00
2005M00074 SEVS - retroprojecteur sony ugap camus meaux	04/11/2004	1 979,05	10	1 979,05	0,00	0,00
2004M00752 DIRD-PARC/acquisition robot de denoigement	04/11/2004	29 565,12	10	29 565,12	0,00	0,00
2004M00756 DSI- 2 imp. CP1700 + 100 souris optiques + 10 boit	09/11/2004	5 957,92	5	5 957,92	0,00	0,00
2004M00757 DSI - 10 modems Alcatel 330 - bdc 697.04	10/11/2004	932,88	5	932,88	0,00	0,00
2004M00764 SAS CDDP ordinateur portable UGAP	16/11/2004	2 063,70	5	2 063,70	0,00	0,00
2004M00774 SAS Adoucisseur FROID CHAUD Bray J.Rostand	18/11/2004	1 033,34	10	1 033,34	0,00	0,00
2004M00775 SAS Ligne Self FROID CHAUD Bray J.Rostant	18/11/2004	27 569,79	10	27 569,79	0,00	0,00
2004M00742 SAS Caméscope CAMIF Nemours A.Rimbaud	19/11/2004	1 535,07	10	1 535,07	0,00	0,00
2004M00767 DSI - 5 câbles SCSI et 10 cartes éthernet / DSI	19/11/2004	1 687,08	5	1 687,08	0,00	0,00
2005M00536 SEVS - autolaveuse daugeron meaux dunant	29/11/2004	5 243,83	10	5 243,83	0,00	0,00
2005M00537 SEVS autolaveuse daugeron meaux dunant	29/11/2004	5 243,83	10	5 243,83	0,00	0,00
2005M00538 SEVS - monobrosse daugeron meaux dunant	29/11/2004	1 317,87	10	1 317,87	0,00	0,00
2005M00075 SEVS - monobrosse 1 daugeron dunant meaux	29/11/2004	1 317,87	10	1 317,87	0,00	0,00
2005M00076 SEVS - monobrosse 2 daugeron dunant meaux	29/11/2004	1 317,87	10	1 317,87	0,00	0,00
2004M00784 DSI - 117 écrans plats + 7 UC + 50 clients fins	29/11/2004	54 651,22	5	54 651,22	0,00	0,00
2004M00792 SAS CIO MELUN ordinateur portable UGAP	02/12/2004	2 844,09	5	2 844,09	0,00	0,00
2005M00138 SEVS-CHARIOT-FROID77-J.VERNE PROVINS	03/12/2004	1 706,92	10	1 706,92	0,00	0,00
2004M00806 DRH - Chaise d'évacuation	07/12/2004	3 790,17	5	3 790,17	0,00	0,00
2004M00798 DSI - 23 NEC / Dépt - bdc 758.04	08/12/2004	23 244,26	5	23 244,26	0,00	0,00
2004M00800 3 RENAULT TYPE ERGOS 446 HYDROSHIFT	09/12/2004	144 955,20	10	144 955,20	0,00	0,00
2004M00801 TRACTEUR REFORM MOUNTY 80S	09/12/2004	97 103,44	10	97 103,44	0,00	0,00
2004M00802 2 ROTOFAUCHEUSES HYDRAULIQUES PORTEES ARRIERE	09/12/2004	25 749,88	10	25 749,88	0,00	0,00
2004M00803 DIRD-PARC/acquisition materiel parc	09/12/2004	71 649,32	10	71 649,32	0,00	0,00
2004M00804 DSI - 50 cables anti-vol / DSI - bdc 584.04	10/12/2004	4 413,24	5	4 413,24	0,00	0,00
2004M00805 DIRD-PARC/Acquisition materiel de radio	10/12/2004	50 964,24	5	50 964,24	0,00	0,00
2004M00807 2 CAMIONS DE 19T DE PTC SIMPLE CABINE	13/12/2004	194 266,94	7	194 266,94	0,00	0,00
2004M00809 LOT3 ACQUISITION Dun tracteur de 40 à44 T	13/12/2004	69 960,28	10	69 960,28	0,00	0,00
2005M00085 SEVS-Perceuse Godard Arthur Rimbaud Nemours	14/12/2004	2 344,16	5	2 344,16	0,00	0,00
2004M00814 DEE - Scie à ruban	15/12/2004	4 233,84	5	4 233,84	0,00	0,00
2004M00823 RENAULT TRAFIC 511 DNK 77	17/12/2004	17 868,24	5	17 868,24	0,00	0,00
2004M00824 DIRD-CDES/RD204 station meteo	20/12/2004	34 226,53	10	34 226,53	0,00	0,00
2004M00776 SAS - vidéoprojecteur camif noisiel le luzard	29/12/2004	2 021,24	10	2 021,24	0,00	0,00
2009M00188 LVD - Colonne élévatrice inox 80kg	31/12/2004	6 684,00	10	6 684,00	0,00	0,00
2009M00189 LVD - Panier 9 injecteurs longs croisillonés	31/12/2004	1 184,50	5	1 184,50	0,00	0,00
2009M00190 LVD - Armoire congélateur 490L -86°C,2 portes 8694	31/12/2004	9 920,40	10	9 920,40	0,00	0,00
2009M00191 LVD - Appareillage de laboratoire (Deux chaines)	31/12/2004	8 361,20	5	8 361,20	0,00	0,00
2009M00192 LVD - Enregistreur EBI85A0E	31/12/2004	4 818,96	5	4 818,96	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00193 LVD - Dilueur GRAVIMAT simple pompe	31/12/2004	7 100,00	10	7 100,00	0,00	0,00
2009M00194 LVD - Paillasses	31/12/2004	1 207,15	10	1 207,15	0,00	0,00
2009M00195 LVD - poste de securité microbiologique	31/12/2004	5 581,88	10	5 581,88	0,00	0,00
2005M00058 SEVS - Elt faible valeur /Mat. inform. 2005	01/01/2005	11 658,33	5	11 658,33	0,00	0,00
2005M00539 SEVS - autolaveuse nilfisk montereau p eluard	05/01/2005	8 288,65	10	8 288,65	0,00	0,00
2005M00078 SEVS- ordi.portable Ugap Doisneau Dammarie	05/01/2005	14 406,66	5	14 406,66	0,00	0,00
2005M00072 SEVS - table de bureau tilleul 1 charon mormant	18/01/2005	1 531,24	10	1 531,24	0,00	0,00
2005M00073 SEVS - table de bureau tilleul 2 charon mormant	18/01/2005	1 531,24	10	1 531,24	0,00	0,00
2005M00093 SEVS - four+douchette+chariot ghp vaux le penil	19/01/2005	23 187,26	10	23 187,26	0,00	0,00
2005M00081 SEVS-Micro portable Ugap Champivert Crouy	21/01/2005	9 879,73	5	9 879,73	0,00	0,00
2005M00086 SEVS - 6 ordinateurs portables ugap mormant n fouq	21/01/2005	10 568,84	5	10 568,84	0,00	0,00
2005M00079 SEVS - camescope panasonic darty st mard	25/01/2005	1 028,00	10	1 028,00	0,00	0,00
2005M00068 SEVS - autolaveuse 1 nilfisk mormant n fouquet	31/01/2005	1 785,03	10	1 785,03	0,00	0,00
2005M00069 SEVS - autolaveuse 2 nilfisk mormant n fouquet	31/01/2005	1 785,03	10	1 785,03	0,00	0,00
2005M00070 SEVS - autolaveuse 3 nilfisk mormant n fouquet	31/01/2005	1 785,03	10	1 785,03	0,00	0,00
2005M00071 SEVS - autolaveuse 4 nilfisk mormant n fouquet	31/01/2005	1 785,03	10	1 785,03	0,00	0,00
2005M00092 SEVS - 3 ordinateurs portables ugap mormant	03/02/2005	5 284,42	5	5 284,42	0,00	0,00
2005M00080 SEVS - machine a laver hobart lelorgne de savigny	03/02/2005	25 507,61	10	25 507,61	0,00	0,00
2005M00083 DSI - CATALYST 2950 / DGAS & DEPT - bdc 82.05	07/02/2005	43 969,09	5	43 969,09	0,00	0,00
2005M00084 DSI - 100 clients fins / DSI - bdc 92.05	08/02/2005	47 840,00	5	47 840,00	0,00	0,00
2005M00087 DSI - 2 appareils photo numériques / SD - bdc 114	09/02/2005	548,75	5	548,75	0,00	0,00
2005M00088 DSI - 2 imp CP1700 + 1 EPSON 3000 + 2 clés USB	09/02/2005	3 305,62	5	3 305,62	0,00	0,00
2005M00089 DSI - 1 apple Mac G5 + 16 écrans plats / Serv.Dpp	09/02/2005	15 030,91	5	15 030,91	0,00	0,00
2005M00090 DSI -7 portables + 10 écrans plats + 30 PC Dell av	09/02/2005	85 848,53	5	85 848,53	0,00	0,00
2005M00164 SEVS - LAVE VAISSELLE HOBART LORREZ	10/02/2005	26 792,64	10	26 792,64	0,00	0,00
2005M00094 DSI - Téléphone DECT/GAPMobile DECT 200	11/02/2005	296,91	5	296,91	0,00	0,00
2005M00095 DSI - Téléphone DECT MATRA MC 901 - bdc 129	11/02/2005	220,66	5	220,66	0,00	0,00
2005M00096 DSI - 25 imp. EPL 6200 + 3 CP1700 - bdc 130.05	11/02/2005	17 026,63	5	17 026,63	0,00	0,00
2005M00097 DSI - appareil photo numérique CANON EOSI DMARK II	14/02/2005	9 760,03	5	9 760,03	0,00	0,00
2005M00098 SEVS-Monobrosse Ugap Mallarmé Fontenay	14/02/2005	1 404,82	10	1 404,82	0,00	0,00
2005M00100 SEVS - armoire de securité microlec la chapelle la	14/02/2005	3 719,00	10	3 719,00	0,00	0,00
2005M00101 DSI - 1 imprimante 6200 + 1 CP 1700D recto/verso	15/02/2005	1 411,90	5	1 411,90	0,00	0,00
2005M00102 DSI - 1 poste combiné supplémentaire pr Gigaset	17/02/2005	70,86	5	70,86	0,00	0,00
2005M00103 DSI - 6 portables / DGAS - bdc 118.05	17/02/2005	10 304,69	5	10 304,69	0,00	0,00
2005M00104 DSI - 10 souris, 10 enceintes, 1 lecteur transp.,	17/02/2005	4 547,51	5	4 547,51	0,00	0,00
2005M00105 DSI - 2 cartes mémo. pr app; photo num. / Cabinet	17/02/2005	237,24	5	237,24	0,00	0,00
2005M00106 SDA - Publications Imprimés 2005	17/02/2005	4 196,12	5	4 196,12	0,00	0,00
2005M00109 DSI - 5 boitiers Jetdirect + 3 imprimantes 2300DTN	18/02/2005	1 216,03	5	1 216,03	0,00	0,00
2005M00122 DSI - Extension Call Center sur le PABX - bdc 172.	23/02/2005	18 807,17	5	18 807,17	0,00	0,00
2005M00123 dSI - PABX de la Don des Aff. Culturelles à LA ROC	24/02/2005	11 946,25	5	11 946,25	0,00	0,00
2005M00124 DSI - Scanner pr numérisation de photos / Musée	24/02/2005	1 943,54	5	1 943,54	0,00	0,00
2005M00125 DSI - Portables + 3 écrans plats / DG - bdc 183.05	24/02/2005	2 727,20	5	2 727,20	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00127 DSI - Scanner 1680 pr DGAS - DPAAH - bdc 201.02	03/03/2005	1 076,17	5	1 076,17	0,00	0,00
2005M00128 DSI - 3 scanners 1680 + 2 chargeurs A4 - Dépt	03/03/2005	4 320,75	5	4 320,75	0,00	0,00
2005M00129 SEVS - photocopieur IS 2127danka meaux p frot	03/03/2005	5 914,33	10	5 914,33	0,00	0,00
2005M00135 SEVS-Meuble réfrigéré Froid 77 G.Brassens Brie	07/03/2005	29 259,84	10	29 259,84	0,00	0,00
2005M00148 SEVS-Armoire forte Charon R.Doisneau Dammarie	08/03/2005	1 961,92	10	1 961,92	0,00	0,00
2005M00130 DSI- 15 Modems / Elus + 1 vidéoprojecteur / DAP	08/03/2005	3 724,62	5	3 724,62	0,00	0,00
2005M00139 SEVS-Friteuse Electrofroid grand Parc Cesson	09/03/2005	11 792,43	10	11 792,43	0,00	0,00
2005M00142 SEVS-Photocopieur Danka Champivert Crouy	09/03/2005	4 991,75	10	4 991,75	0,00	0,00
2005M00133 DSI - 3 vidéoprojecteurs avec Wifi / DGAS	10/03/2005	8 457,27	5	8 457,27	0,00	0,00
2005M00143 SEVS - photocopieur is2127 danka ferté gaucher	10/03/2005	4 991,75	10	4 991,75	0,00	0,00
2005M00154 SEVS Photocopieur Danka La Vallée Avon	10/03/2005	7 627,08	10	7 627,08	0,00	0,00
2009M00166 LDA - instruments de mesure Agilent	10/03/2005	52 643,94	10	52 643,94	0,00	0,00
2005M00136 DSI - 10 clés USB / DGAS - bdc 234.05	11/03/2005	449,46	5	449,46	0,00	0,00
2005M00137 DSI - 10 clés USB + 9 lecteurs DVD + 5 boitiers	11/03/2005	2 877,41	5	2 877,41	0,00	0,00
2005M00165 SEVS - 2ordinateurs portables camus meaux ugap	11/03/2005	3 434,90	5	3 434,90	0,00	0,00
2005M00153 SEVS- Marmite Electrofroid Wiener Champs/Marne	14/03/2005	5 035,40	10	5 035,40	0,00	0,00
2005M00155 SEVS-Four GHP Industrie Weczerka Chelles	14/03/2005	15 235,25	10	15 235,25	0,00	0,00
2005M00156 SEVS- Chariot GHP Industrie Weczerka Chelles	14/03/2005	1 689,55	10	1 689,55	0,00	0,00
2005M00157 SEVS- Armoire GHP Industrie Weczerka Chelles	14/03/2005	3 470,19	10	3 470,19	0,00	0,00
2005M00149 SEVS-Meuble bain marie Froid 77 Cousteau Bussy	16/03/2005	3 312,14	10	3 312,14	0,00	0,00
2005M00151 SEVS MACHINE A LAVER LA VAISSELLE HOBART EUROPE	16/03/2005	31 813,35	10	31 813,35	0,00	0,00
2005M00144 DSI - 2 boitiers réseaux pr scanners GT3000 -	18/03/2005	793,67	5	793,67	0,00	0,00
2005M00145 DSI - Ecran 22" TFT + disque dur interne / Cabinet	18/03/2005	658,11	5	658,11	0,00	0,00
2005M00146 DSI - 20 écrans plats 17" / serv. dépt. - bdc 266.	18/03/2005	6 731,72	5	6 731,72	0,00	0,00
2005M00147 DSI - tiroir caisse EC410 / musée Egreville -	18/03/2005	93,89	5	93,89	0,00	0,00
2005M00166 SEVS FOUR MIXTE GHP IND THORIGNY MAV	18/03/2005	23 850,21	10	23 850,21	0,00	0,00
2005M00152 SDM - Panneau lumineux totem	25/03/2005	4 072,38	10	4 072,38	0,00	0,00
2015M00465 PARC RENAULT ESPACE 874DQH77 n°VF1JKOUA633468067	29/03/2005	42 352,30	5	0,00	0,00	0,00
2005M00158 SEVS - ordinateur poweredge dell mouroux	30/03/2005	1 478,38	5	1 478,38	0,00	0,00
2005M00159 DSI- serveur lames pr déploiement Citrix	30/03/2005	80 382,71	5	80 382,71	0,00	0,00
2005M00160 DSI - imprimante TMT 88111 + afficheur EPSON	30/03/2005	983,17	5	983,17	0,00	0,00
2005M00161 DSI - 5 portables / stock Dépt - bdc 293.05	30/03/2005	8 587,34	5	8 587,34	0,00	0,00
2005M00162 DSI - 5 portables / DGAS - bdc 294.05	30/03/2005	8 587,24	5	8 587,24	0,00	0,00
2005M00163 DSI - imprimante multi-fonctions HP 7140Xi -	30/03/2005	576,83	5	576,83	0,00	0,00
2005M00198 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE SABLONNIERES	31/03/2005	4 300,05	10	4 300,05	0,00	0,00
2005M00131 SEVS -photocopieur IS 2018D danka moret sisley	31/03/2005	3 348,80	10	3 348,80	0,00	0,00
2005M00099 SEVS - photocopieur is2135 danka la chapelle la re	31/03/2005	8 132,80	10	8 132,80	0,00	0,00
2005M00184 SEVS-photocopieur-danka-anceau de garlande	01/04/2005	7 677,40	10	7 677,40	0,00	0,00
2005M00249 SEVS-Videoprojecteur Ugap Denecourt Bois le roi	05/04/2005	1 490,00	10	1 490,00	0,00	0,00
2005M00227 SEVS-videoprojecteur ugap-l.savigny provins	05/04/2005	1 300,00	10	1 300,00	0,00	0,00
2005M00169 DSI - Câblage du sous-sol SDM	06/04/2005	15 830,08	5	15 830,08	0,00	0,00
2005M00203 SEJS - four mixte frima ghp moret	07/04/2005	23 366,66	10	23 366,66	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00343 SEVS-AUTOLAVEUSE-J.MONOD VILLEPARISIS	11/04/2005	2 155,75	10	2 155,75	0,00	0,00
2005M00226 SEVS-autolaveuse ugap-thorigny moulin a vent	11/04/2005	1 598,10	10	1 598,10	0,00	0,00
2005M00186 DSI - Disques durs, clés USB, imprimantes -	12/04/2005	8 835,43	5	8 835,43	0,00	0,00
2005M00187 DSI - 22 PC / DGAS & 30 PC +1 portable / Dépt	12/04/2005	57 473,43	5	57 473,43	0,00	0,00
2005M00221 SEVS-Autolaveuse Mme Lafayette Coulommiers	12/04/2005	4 585,95	10	4 585,95	0,00	0,00
2005M00220 SEVS-Sauteuse Electrofroid H.Rémy Coulommiers	13/04/2005	13 558,57	10	13 558,57	0,00	0,00
2005M00192 DSI - switch pour salle serveur - bdc	18/04/2005	39 869,56	5	39 869,56	0,00	0,00
2005M00197 DSI - parution de l'appel d'offre "PC" au BO	20/04/2005	739,15	5	739,15	0,00	0,00
2005M00199 RENAULT 874DQH77 ESPACE	21/04/2005	42 352,30	5	42 352,30	0,00	0,00
2005M00200 DSI - installation serveurs blades - bdc 350.05	21/04/2005	8 754,72	5	8 754,72	0,00	0,00
2005M00201 DSI - imprimantes - bdc 351.05	21/04/2005	2 258,89	5	2 258,89	0,00	0,00
2005M00202 DSI - 5 ordinateurs portables IBM - bdc 352.05	21/04/2005	8 689,03	5	8 689,03	0,00	0,00
2005M00234 SEVS Vidéoprojecteur Ugap Grand Parc Cesson	21/04/2005	1 240,00	10	1 240,00	0,00	0,00
2005M00204 DSI - 60 PC DELL / Dépt & DAGS - bdc 354.05	22/04/2005	64 333,83	5	64 333,83	0,00	0,00
2005M00240 SEVS-TABLE PREPARATION-L.SAVIGNY PROVINS	25/04/2005	6 179,40	10	6 179,40	0,00	0,00
2005M00241 SEVS-CHARIOT-L.DE SAVIGNY PROVINS	25/04/2005	3 693,01	10	3 693,01	0,00	0,00
2005M00206 DSI - câbles de connexion pr terminaux monétiques	28/04/2005	361,67	5	361,67	0,00	0,00
2005M00504 SDM-GPS/VEHIC.IMMAT.647CPG77	04/05/2005	2 006,50	10	2 006,50	0,00	0,00
2005M00216 RENAULT 438DQT77 CLIO 5CCA12KE3	04/05/2005	9 712,50	5	9 712,50	0,00	0,00
2005M00217 RENAULT 352DQV77 CLIO CMA12BE3	04/05/2005	8 550,00	5	8 550,00	0,00	0,00
2005M00236 SEVS-AUTOLAVEUSE-M.CURIE PROVINS	09/05/2005	2 155,75	10	2 155,75	0,00	0,00
2005M00218 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE MONTIGNY LE GUESDIER	09/05/2005	8 211,14	10	8 211,14	0,00	0,00
2005M00219 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE SOISY BOUY	09/05/2005	5 515,35	10	5 515,35	0,00	0,00
2005M00235 SEVS-ARMOIRE-L.ARMAND-SAVIGNY	10/05/2005	3 964,84	10	3 964,84	0,00	0,00
2005M00242 SEVS-Vidéoprojecteur Ugap International Fontaine	10/05/2005	3 199,99	10	3 199,99	0,00	0,00
2015M00530 PARC RENAULT TWINGO 822DRG77 n°VF1C068AE33547077	10/05/2005	7 550,67	5	0,00	0,00	0,00
2015M00531 PARC RENAULT TWINGO 823DRG77 n°VF1C068AE33547078	10/05/2005	7 550,67	5	0,00	0,00	0,00
2015M00597 PARC RENAULT TWINGO 824DRG77 n°VF1C068AE33547079	10/05/2005	7 550,67	5	0,00	0,00	0,00
2005M00174 SEVS-AUTOLAVEUSE-UGAP-R.GOSCINNY	11/05/2005	4 585,95	10	4 585,95	0,00	0,00
2005M00175 SEVS-AUTOLAVEUSE-UGAP-R.GOSCINNY	11/05/2005	1 598,10	10	1 598,10	0,00	0,00
2005M00176 SEVS-ARMOIRE-UGAP-R.GOSCINNY	11/05/2005	2 212,60	10	2 212,60	0,00	0,00
2005M00181 SEVS-ARMOIRE-FROID77-LELORGNE SAVIGNY	11/05/2005	2 910,59	10	2 910,59	0,00	0,00
2005M00264 SEVS - mallette mixte pierron la chapelle la reine	13/05/2005	1 458,00	10	1 458,00	0,00	0,00
2005M00228 DSI - 160 postes téléphoniques - bdc 406.05	13/05/2005	23 577,65	5	23 577,65	0,00	0,00
2005M00229 DSI - Carte UA32 - bdc 407.05	13/05/2005	2 438,23	5	2 438,23	0,00	0,00
2005M00189 SEVS-trancheur-ugap-jean campin	15/05/2005	1 965,60	10	1 965,60	0,00	0,00
2015M00497 PARC RENAULT KANGOO 827DRG77 n°VF1KC4AAF33497250	15/05/2005	11 928,20	5	0,00	0,00	0,00
2005M00317 SEVS - marmite électrique électrofrigo gretz	18/05/2005	7 429,55	10	7 429,55	0,00	0,00
2005M00232 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE PLESSIS-FEU-AUSSOUS	18/05/2005	5 122,54	10	5 122,54	0,00	0,00
2005M00233 SEVS Monobrosse Ugap Europe Dammartin	18/05/2005	1 539,40	10	1 539,40	0,00	0,00
2015M00537 PARC RENAULT TWINGO 393DRM77 n°VF1S068AE33546956	19/05/2005	8 255,72	5	0,00	0,00	0,00
2015M00538 PARC RENAULT TWINGO 394DRM77 n°VF1S068AE33546958	19/05/2005	8 255,72	5	0,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00096 PARC RENAULT TWINGO 393 DRM NO VF5068AE33546956	19/05/2005	8 255,00	5	0,00	0,00	0,00
2005M00237 DEE - ENS - Tracteur KUBOTA STV36	20/05/2005	23 980,00	10	23 980,00	0,00	0,00
2009M00167 LDA - étuve de microbiologie AES	20/05/2005	2 623,85	5	2 623,85	0,00	0,00
2005M00283 SEVS - serveur cddp	23/05/2005	1 632,32	5	1 632,32	0,00	0,00
2015M00521 PARC RENAULT MASTER 575DRP77 n°VF1FDCJL533524323	23/05/2005	28 355,01	5	0,00	0,00	0,00
2015M00473 PARC RENAULT KANGOO 221DRQ77 n°VF1FC08AF33497410	25/05/2005	13 051,80	5	0,00	0,00	0,00
2015M00474 PARC RENAULT KANGOO 223DRQ77 n°VF1FC08AF33497375	25/05/2005	12 843,82	5	0,00	0,00	0,00
2015M00475 PARC RENAULT KANGOO 224DRQ77 n°VF1FC08AF33497411	25/05/2005	13 051,80	5	0,00	0,00	0,00
2005M00248 RENAULT 826DRG77 TWINGO	26/05/2005	8 255,72	5	8 255,72	0,00	0,00
2005M00255 SEVS-MACHINE A LAVER-REBAIS J.PREVERT	26/05/2005	20 171,26	10	20 171,26	0,00	0,00
2005M00257 RENAULT CLIO2 396 DRM 77	26/05/2005	10 950,00	5	10 950,00	0,00	0,00
2005M00265 SEVS - cellule refroidissemnt froid 77 p de montere	27/05/2005	6 160,93	10	6 160,93	0,00	0,00
2005M00178 SEJS - vidéoprojecteur hitachi ugap nateuil	31/05/2005	1 490,00	10	1 490,00	0,00	0,00
2005M00179 SEJS - vidéoprojecteur sanyo ugap oissey	31/05/2005	2 500,00	10	2 500,00	0,00	0,00
2005M00180 SEJS - photocopieur nashua ugap montereau eluard	31/05/2005	6 604,04	10	6 604,04	0,00	0,00
2005M00167 SEJS - monobrosse réf 660382 ugap lesigny	31/05/2005	1 271,25	10	1 271,25	0,00	0,00
2005M00170 SEJS - vidéoprojecteur ugap lognes la maillière	31/05/2005	3 755,06	10	3 755,06	0,00	0,00
2005M00171 SEJS - vidéoprojecteur ugap moret	31/05/2005	1 370,05	10	1 370,05	0,00	0,00
2005M00263 DSI - mobile Siemens S65 + oreillette M. BARBAUX	01/06/2005	178,20	5	178,20	0,00	0,00
2005M00346 SEVS - vidéoprojecteur ugap la ferte ss jouarre gl	03/06/2005	1 370,05	10	1 370,05	0,00	0,00
2005M00268 RENAULT KANGOO 219 DRQ 77	03/06/2005	10 693,00	5	10 693,00	0,00	0,00
2005M00266 DSI - avis de parution au BO	06/06/2005	425,95	5	425,95	0,00	0,00
2005M00292 SEVS-VIDEOPROJECTEUR-MARE AUX CHAMPS VAUX	06/06/2005	2 000,00	10	2 000,00	0,00	0,00
2005M00363 SEVS-VIDEOPROJECTEUR-ROZAY LES REMPARTS	08/06/2005	1 370,05	10	1 370,05	0,00	0,00
2005M00364 SEVS-VIDEOPROJECTEUR-ROZAY LES REMPARTS	08/06/2005	1 370,05	10	1 370,05	0,00	0,00
2005M00365 SEVS-VIDEOPROJECTEUR-ROZAY LES REMPARTS	08/06/2005	1 370,05	10	1 370,05	0,00	0,00
2009M00169 LDA - DIONEX mise à niveau matériel	09/06/2005	9 700,00	5	9 700,00	0,00	0,00
2005M00222 SEVS-AUTOLAVEUSE-J.PREVERT REBAIS	11/06/2005	4 585,95	10	4 585,95	0,00	0,00
2005M00224 SEVS-MEUBLE REFRIGERE-M.CHAMPS-VAUX	11/06/2005	11 095,67	10	11 095,67	0,00	0,00
2005M00225 SEVS-MEUBLE REFRIGERE-M.CHAMPS-VAUX	11/06/2005	13 028,59	10	13 028,59	0,00	0,00
2005M00305 SEVS - chariot à plateaux chauffant p de montereau	14/06/2005	3 693,01	10	3 693,01	0,00	0,00
2015M00501 PARC RENAULT MASTER 810DBS77 n°VF1UDCJG533524142	14/06/2005	28 870,24	5	0,00	0,00	0,00
2015M00506 PARC RENAULT MASTER 342DSB77 n°VF1FDCJH533548282	14/06/2005	34 223,06	5	0,00	0,00	0,00
2015M00525 PARC RENAULT MASTER 343DSB77 n°VF1FDCJM533524350	14/06/2005	28 937,94	5	0,00	0,00	0,00
2005M00321 SEVS-AUTOLAVEUSE-TORCY L.ARAGON	16/06/2005	2 155,75	10	2 155,75	0,00	0,00
2015M00520 PARC RENAULT MASTER 234DSD77 n°VF1FDCJL533524322	16/06/2005	32 541,01	5	0,00	0,00	0,00
2005M00299 DSI - Imprimantes, scanners, swichs et accessoire	17/06/2005	27 883,36	5	27 883,36	0,00	0,00
2005M00300 DSI - sonde Ethernet pr salle serveurs - bdc 474.0	17/06/2005	732,91	5	732,91	0,00	0,00
2005M00324 SDM - 1 PROJECTEUR DAP (2005-607)	20/06/2005	2 380,04	10	2 380,04	0,00	0,00
2005M00301 RENAULT 727DRW77 TWINGO	20/06/2005	9 587,83	5	9 587,83	0,00	0,00
2005M00303 RENAULT 730DRW77 TWINGO	20/06/2005	9 587,83	5	9 587,83	0,00	0,00
2005M00304 DSI - appareil photo CANON IXUS 40 - bdc 494.05	23/06/2005	422,91	5	422,91	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00333 SEVS-Armoire Froid 77 Europe Chelles	27/06/2005	4 019,04	10	4 019,04	0,00	0,00
2005M00390 SEVS-Serveur Ugap F.Couperin Fontainebleau	27/06/2005	1 886,69	5	1 886,69	0,00	0,00
2005M00362 SEVS - vidéoprojecteur hitachi ugap meaux dunant	29/06/2005	2 500,00	10	2 500,00	0,00	0,00
2005M00307 DSI - Poste MATRA M405 - bdc 508.05	29/06/2005	76,25	5	76,25	0,00	0,00
2005M00312 RENAULT KANGOO 816 DSF 77	29/06/2005	10 693,00	5	10 693,00	0,00	0,00
2005M00357 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE D'ANDREZEL	30/06/2005	1 816,63	10	1 816,63	0,00	0,00
2005M00389 SEVS-Armoire produits Ugap M.Callas Courtry	30/06/2005	2 949,34	10	2 949,34	0,00	0,00
2005M00239 SEVS - autolaveuse ugap beaumarçais meaux	30/06/2005	2 155,75	10	2 155,75	0,00	0,00
2005M00313 DSI - 46 imprimantes + 8 boitiers Jet Direct - bdc	30/06/2005	27 522,11	5	27 522,11	0,00	0,00
2005M00314 DSI - 2 imp. 7410Xi + 4 imp. 2430 DTN - bdc 464.05	30/06/2005	6 003,38	5	6 003,38	0,00	0,00
2005M00230 SEVS - autolaveuse ugap a rimbaud nemours	30/06/2005	1 598,10	10	1 598,10	0,00	0,00
2005M00325 MED - Nettoyeur haute pression	01/07/2005	2 220,97	10	2 220,97	0,00	0,00
2005M00320 SEVS-Vidéoprojecteur Ugap G.Politzer Dammarie	01/07/2005	1 230,00	10	1 230,00	0,00	0,00
2005M00349 SEVS-ENS FRITURIER-C.PEGUY VERNEUIL	05/07/2005	11 344,78	10	11 344,78	0,00	0,00
2005M00323 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	06/07/2005	5 928,52	10	5 928,52	0,00	0,00
2005M00327 RENAULT 810DSB77 MASTER CCPL2H	07/07/2005	28 870,24	5	28 870,24	0,00	0,00
2005M00331 DSI - téléphone SPV M2000	07/07/2005	238,84	5	238,84	0,00	0,00
2005M00336 DSI - 2 switch / DSI - bdc 545.05	07/07/2005	349,95	5	349,95	0,00	0,00
2005M00341 DSI - ordinateur portable DLH - bdc 548.05	12/07/2005	2 740,34	5	2 740,34	0,00	0,00
2005M00384 SEVS-M.laver Hobart A.Lanoux Champs/Marne	12/07/2005	22 916,41	10	22 916,41	0,00	0,00
2015M00582 PARC RENAULT CLIO 543DSR77 n°VF1BB3KEF33468138	12/07/2005	10 292,00	5	0,00	0,00	0,00
2005M00344 SEVS-SELF-J.PREVERT REBAIS	13/07/2005	39 091,79	10	39 091,79	0,00	0,00
2005M00345 SEVS-MACHINE A LAVER-F.VILLON ST FARGEAU	13/07/2005	26 011,33	10	26 011,33	0,00	0,00
2005M00347 DSI - 114 PC / DGAS - bdc 560.05	18/07/2005	78 868,18	5	78 868,18	0,00	0,00
2005M00348 DSI - 56 ordinateurs Dépt - bdc 561.05	18/07/2005	20 754,79	5	20 754,79	0,00	0,00
2005M00351 DSI - 6 boitiers réseaux prscanner 1680 et GT30000	20/07/2005	2 700,68	5	2 700,68	0,00	0,00
2005M00352 10 disques durs externes / DSI - bdc 564.05	20/07/2005	1 352,08	5	1 352,08	0,00	0,00
2005M00353 15 lecteurs chèques Elite 200 - bdc 565.05 et 744.	20/07/2005	9 455,11	5	9 455,11	0,00	0,00
2005M00355 DSI - 11 PC D510 - bdc 566.05	20/07/2005	10 328,78	5	10 328,78	0,00	0,00
2005M00359 DIRD/PARC /acquisition materiel fourniture	28/07/2005	139 327,67	10	139 327,67	0,00	0,00
2005M00360 RENAULT MASTER L3H1 708DSK77	02/08/2005	29 946,64	5	29 946,64	0,00	0,00
2005M00381 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE VINANTES	02/08/2005	5 460,89	10	5 460,89	0,00	0,00
2005M00361 DSI - Vidéoprojecteur Mitsubishi / Cabinet - bdc	03/08/2005	3 348,80	5	3 348,80	0,00	0,00
2005M00368 DSI - Disque pour spare - bdc 491.05	08/08/2005	1 794,00	5	1 794,00	0,00	0,00
2005M00377 DSI - 6 écrans SONY 17" / Cab + 6 HP 2430DTN / DGA	09/08/2005	11 109,52	5	11 109,52	0,00	0,00
2005M00378 DSI - Dell Precision 380/ Cab + 25 PC DGAS & Dt	11/08/2005	22 676,76	5	22 676,76	0,00	0,00
2005M00403 SEVS-AGR CH FROIDE-ROZAY LES REMPARTS	22/08/2005	11 598,07	10	11 598,07	0,00	0,00
2005M00385 DSI - 2 imprimantes HP 5550 DTN / DT + DIRD	23/08/2005	11 481,60	5	11 481,60	0,00	0,00
2005M00386 DSI - 3 scanners EPSON 1680 / DGAS	23/08/2005	3 395,68	5	3 395,68	0,00	0,00
2005M00387 DSI - 3 scanners EPSON 1680 / Dept	23/08/2005	4 127,27	5	4 127,27	0,00	0,00
2005M00397 SEVS-Refroidisseur Froid 77 J.Jaures Brou	24/08/2005	1 246,83	10	1 246,83	0,00	0,00
2005M00388 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE ROUVRES	24/08/2005	7 384,25	10	7 384,25	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00391 DSI - 30 UC OPTIPLEX GX620 / DGAS	26/08/2005	20 754,79	5	20 754,79	0,00	0,00
2005M00394 SEVS-Mach.Laver Vaisselle Hobart Tilleuls C.S	26/08/2005	24 492,27	10	24 492,27	0,00	0,00
2005M00404 SEVS-Armoire positive Froid 77 Europe Chelles	26/08/2005	4 414,78	10	4 414,78	0,00	0,00
2005M00433 SEVS - vidéoprojecteur hitachi ugap villeneuve s/b	26/08/2005	1 250,00	10	1 250,00	0,00	0,00
2005M00392 SEVS-LAVE VAISSELLE-ANCEAU SAVIGNY	29/08/2005	32 438,15	10	32 438,15	0,00	0,00
2005M00393 DSI - 1 imprimante HP Deskjet 6540	30/08/2005	144,00	5	144,00	0,00	0,00
2005M00400 SEVS - vtt oxymetrie jeulin mormant	30/08/2005	1 685,00	10	1 685,00	0,00	0,00
2005M00401 SEVS - ministore à filtrat <sup>e</sup> jeulin mormant	30/08/2005	1 483,00	10	1 483,00	0,00	0,00
2005M00422 SEVS-DUPLICOPIEUR-SAVIGNY H.WALLON	30/08/2005	2 878,01	10	2 878,01	0,00	0,00
2005M00427 SEVS-Photocopieur-Ugap Europe Dammartin	30/08/2005	1 621,82	10	1 621,82	0,00	0,00
2005M00410 SEVS-ARMOIRE STOCKAGE-PONTAULT MONTHETY	31/08/2005	3 198,10	10	3 198,10	0,00	0,00
2005M00280 SEVS - monobrosse 1 ugap r buron nandy	31/08/2005	1 271,25	10	1 271,25	0,00	0,00
2005M00281 SEVS - monobrosse 2 ugap r buron nandy	31/08/2005	1 271,25	10	1 271,25	0,00	0,00
2005M00282 SEVS - monobrosse 3 ugap r buron nandy	31/08/2005	1 271,25	10	1 271,25	0,00	0,00
2005M00294 SEVS - four mixte à vap élec ghp lesigny	31/08/2005	24 173,96	10	24 173,96	0,00	0,00
2005M00414 SEVS - machine à laver la vaisselle hobart segrais	02/09/2005	30 785,29	10	30 785,29	0,00	0,00
2005M00420 SEVS-Vidéoprojecteur Ugap Aulnes Combs/Ville	06/09/2005	1 250,00	10	1 250,00	0,00	0,00
2005M00398 DSI - 20 écrans plats + 5 HDD + 1 objectif vidéo	07/09/2005	12 102,86	5	12 102,86	0,00	0,00
2005M00412 SEVS-ARMOIRE DE SECURITE-PROVINS J.VERNE	08/09/2005	3 432,52	10	3 432,52	0,00	0,00
2005M00429 SEVS-photocopieur nashua ugap torcy schoecher	12/09/2005	7 332,60	10	7 332,60	0,00	0,00
2005M00402 DSI - 2 disques durs 36 Go pour DAS 4500 - bdc 514	13/09/2005	2 589,10	5	2 589,10	0,00	0,00
2005M00425 SEVS-Armoire Froid 77-Denecourt Bois le Roi	13/09/2005	7 911,30	10	7 911,30	0,00	0,00
2005M00426 SEVS-Armoire- Froid 77-Cités Unies Comb La Ville	13/09/2005	4 515,74	10	4 515,74	0,00	0,00
2005M00405 DSI - 30 PC GX620 / DGAS + 30 PC GX620 / Dépt	14/09/2005	41 509,58	5	41 509,58	0,00	0,00
2005M00406 DSI - 22 clés USB / Dépt + 15 clés USB / DGAS	14/09/2005	1 575,73	5	1 575,73	0,00	0,00
2005M00408 acquisition de tracteur agricole et de materiel	19/09/2005	35 972,09	10	35 972,09	0,00	0,00
2005M00409 DSI - vidéoprojecteur salle des séances - bdc 712.	19/09/2005	3 766,32	5	3 766,32	0,00	0,00
2005M00411 DSI - 2 clés USB 1Go / Dépt - bdc 663.05	21/09/2005	152,49	5	152,49	0,00	0,00
2009M00168 LDA - Skalar mise à niveau logiciel unité centrale	21/09/2005	3 756,75	5	3 756,75	0,00	0,00
2005M00430 SEVS-amoire stockage ventilée ugap provins m curi	29/09/2005	2 726,88	10	2 726,88	0,00	0,00
2005M00444 SEVS - armoire stockage ugap l armand savigny	30/09/2005	2 212,60	10	2 212,60	0,00	0,00
2005M00451 SEVS-TRANCHEUR UGAP CALLAS COUNTRY	30/09/2005	1 853,70	10	1 853,70	0,00	0,00
2005M00356 SEVS - photocopieur ricoh ugap noisiel	30/09/2005	1 686,58	10	1 686,58	0,00	0,00
2005M00309 SEVS - armoire ventilée ugap melun capucins	30/09/2005	2 966,08	10	2 966,08	0,00	0,00
2005M00310 SEVS - vidéoprojecteur ugap melun j amyot	30/09/2005	1 230,00	10	1 230,00	0,00	0,00
2005M00436 SEVS-Armoire Ugap Denecourt Bois Le Roi	03/10/2005	2 834,52	10	2 834,52	0,00	0,00
2005M00424 DSI - 2 imp HP Laserjet 5550DTN / DAP et DGS - bdc	05/10/2005	11 481,60	5	11 481,60	0,00	0,00
2005M00467 SEVS - marmite chauffe gaz electrofroid lognes seg	06/10/2005	5 860,64	10	5 860,64	0,00	0,00
2005M00435 DSI - imprimantes, scanner, écrans ... Dpt & DGAS	12/10/2005	39 233,32	5	39 233,32	0,00	0,00
2005M00522 SDM- rangement	13/10/2005	9 729,30	10	9 729,30	0,00	0,00
2005M00523 SDM- tables	13/10/2005	3 948,29	10	3 948,29	0,00	0,00
2005M00524 SDM- sièges	13/10/2005	19 084,57	10	19 084,57	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00466 SEVS CDDP odixion robot duplication dvd TOP INFO	13/10/2005	5 280,34	5	5 280,34	0,00	0,00
2005M00452 SEVS-PIANO DIGITAL COMBS LES AULNES	17/10/2005	1 465,00	10	1 465,00	0,00	0,00
2005M00453 SEVS-BATTERIE DIGITAL COMBS LES AULNES	17/10/2005	2 499,51	10	2 499,51	0,00	0,00
2005M00438 balayeuse aspiratrice type OMNIFANT80TA ORANGE DDE	19/10/2005	229 512,40	10	229 512,40	0,00	0,00
2005M00439 DSI - 3 imprimantes OKI ML 3321 - bdc 760.05	19/10/2005	2 202,66	5	2 202,66	0,00	0,00
2005M00440 RENAULT KANGOO 344 DVK 77	19/10/2005	24 658,77	5	24 658,77	0,00	0,00
2005M00442 RENAULT KANGOO 979 DVK 77	19/10/2005	10 841,00	5	10 841,00	0,00	0,00
2005M00443 RENAULT KANGOO 343DVK77	19/10/2005	25 567,73	5	25 567,73	0,00	0,00
2005M00445 DSI - APN / DEE - 2 HP 5550 + 4 lecteurs DLT	24/10/2005	28 753,63	5	28 753,63	0,00	0,00
2005M00450 DSI - 12 stations de travail Power Edge 1850 / DSI	24/10/2005	55 553,00	5	55 553,00	0,00	0,00
2005M00457 DIRD-BOGM/materiel informatique 2005	28/10/2005	198 487,70	5	198 487,70	0,00	0,00
2005M00458 DAJP - Col Mare VAUX / gros équip scol sin 2005	31/10/2005	149,50	10	149,50	0,00	0,00
2005M00464 SCM/Coupeuse raineuse	02/11/2005	1 563,17	10	1 563,17	0,00	0,00
2005M00465 SCM - Elt faible valeur / Petits Outillages 2005	02/11/2005	3 898,96	5	3 898,96	0,00	0,00
2005M00488 SEVS - guichet alveolé hobart dammartin	03/11/2005	1 297,66	10	1 297,66	0,00	0,00
2005M00469 DIRD-PARC/ acquisition semi remorque benne	14/11/2005	31 036,20	10	31 036,20	0,00	0,00
2005M00472 SDM 2 COFFRES FORT DT	14/11/2005	8 491,60	10	8 491,60	0,00	0,00
2005M00473 DIRD-PARC/acquisition vehicule	14/11/2005	8 455,72	10	8 455,72	0,00	0,00
2009M00170 LDA - Station de titrage TITRALAB870	14/11/2005	9 090,00	5	9 090,00	0,00	0,00
2005M00474 ACQUISITION DE TRACTEURS AGRICOLES ET DE MATERIE	15/11/2005	26 969,80	7	26 969,80	0,00	0,00
2005M00484 SEVS - gichet à alvéoles hobart chelles beau solei	30/11/2005	3 243,55	10	3 243,55	0,00	0,00
2005M00485 DSI - aménagement salle des séances - bdc 766.05	30/11/2005	4 605,80	5	4 605,80	0,00	0,00
2005M00486 DSI - 4 barrettes mémoire / serveurs - bdc 779.05	30/11/2005	2 625,46	5	2 625,46	0,00	0,00
2005M00417 SEVS - tondeuse ariens depla lizy	30/11/2005	1 475,00	10	1 475,00	0,00	0,00
2005M00508 SEVS - meuble multimédia infotelem melun j amyot	01/12/2005	1 978,96	10	1 978,96	0,00	0,00
2009M00172 LDA - Analyseur de carbone organique total	02/12/2005	34 750,00	10	34 750,00	0,00	0,00
2005M00490 acquisition d'un camion de 19tonnes	05/12/2005	100 041,81	7	100 041,81	0,00	0,00
2005M00491 acquisition d'un tracteurs	05/12/2005	63 543,48	10	63 543,48	0,00	0,00
2005M00495 DSI - travaux à l'UAS de NOISIEL - bdc 795.05	07/12/2005	1 742,33	5	1 742,33	0,00	0,00
2005M00509 SEVS - piano numérique roland digital music dunant	08/12/2005	1 727,20	10	1 727,20	0,00	0,00
2005M00498 RENAULT LAGUNA 921 DW J77	08/12/2005	19 207,50	5	19 207,50	0,00	0,00
2005M00505 DIRD-PARC/acquisition radiotelephonie	13/12/2005	36 729,73	5	36 729,73	0,00	0,00
2005M00513 MED/CPLT MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE SOISY BOUY	15/12/2005	146,34	10	146,34	0,00	0,00
2005M00514 CAMION 26T MONTEE SUR TWIST-LOCK	15/12/2005	97 366,36	10	97 366,36	0,00	0,00
2005M00515 3TRACTEUR RENAULT ERGOS446HYDRO 2RM	15/12/2005	155 719,20	10	155 719,20	0,00	0,00
2005M00516 TRACTEUR RENAULT ERGOS 456H4RM	15/12/2005	66 378,00	10	66 378,00	0,00	0,00
2005M00517 1 CAMION 10 TONNES DE PTC REMORQUANT	15/12/2005	55 924,96	10	55 924,96	0,00	0,00
2005M00518 REPANDEUSE A LIANTS TYPE VARIOSPREYR II	15/12/2005	160 622,80	10	160 622,80	0,00	0,00
2005M00519 1PELLE HYDRAULIQUE SUR PNEUMATIQUE	15/12/2005	153 686,00	10	153 686,00	0,00	0,00
2005M00520 SEVS -piano yamaha digital music vaires	15/12/2005	2 152,00	10	2 152,00	0,00	0,00
2005M00533 SEVS CIO F.bleau mircros ordinateurs UGAP	28/12/2005	2 866,79	5	2 866,79	0,00	0,00
2005M00534 SEVS CIO Lagny micro ordinateur UGAP	28/12/2005	1 308,04	5	1 308,04	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00535 SEVS CIO F.bleau micro ordinateur UGAP	28/12/2005	1 308,04	5	1 308,04	0,00	0,00
2005M00447 SEVS - vidéoprojecteur sanyo ugap meaux camus	31/12/2005	2 400,00	10	2 400,00	0,00	0,00
2005M00448 SEVS - tondeuse guillaume villeparis j monod	31/12/2005	2 546,69	10	2 546,69	0,00	0,00
2005M00455 SEVS - piano digital music cde 2005-094-170-co	31/12/2005	1 408,00	10	1 408,00	0,00	0,00
2005M00456 SEVS - piano digital music cde 2005-081-171-co	31/12/2005	1 392,87	10	1 392,87	0,00	0,00
2005M00407 DAJP - DSI / Mat info sin 2005	31/12/2005	2 778,25	5	2 778,25	0,00	0,00
2005M00140 DAJP - Col F.Chopin MELUN/gros équip scol sin 2005	31/12/2005	1 662,44	10	1 662,44	0,00	0,00
2005M00150 DEE - Station AURIA CLIM	31/12/2005	5 800,60	10	5 800,60	0,00	0,00
2005M00172 DAJP - B.E. PROVINS / Mat info sin 2005	31/12/2005	4 654,83	5	4 654,83	0,00	0,00
2005M00111 DAJP - UAS NOISIEL / Gr Mat bur et mob-sin 2005	31/12/2005	1 903,80	10	1 903,80	0,00	0,00
2005M00114 DAJP - Col Fontaine MEE/Mat info scol sin 2005	31/12/2005	810,49	5	810,49	0,00	0,00
2005M00126 DAJP - B.E. MEAUX / Mat info sin 2005	31/12/2005	274,37	5	274,37	0,00	0,00
2004M00836 DSI - switchs / UAS Roissy et DLIE - bdc 805.04	31/12/2005	9 427,67	5	9 427,67	0,00	0,00
2004M00837 DSI - Déploiement de badgeuses -> UAS - bdc 807	31/12/2005	157 451,01	5	157 451,01	0,00	0,00
2004M00838 DSI - remplacement PBX de Brie-C-Robert - bdc 808.	31/12/2005	9 335,26	5	9 335,26	0,00	0,00
2004M00839 DSI - Cartes mémoire / appareils photos numériques	31/12/2005	83,82	5	83,82	0,00	0,00
2004M00840 DSI - imprimante 8550 / DSI - bdc 806.04	31/12/2005	8 141,17	5	8 141,17	0,00	0,00
2004M00841 DSI - 5 portables M500C / Dépt + 8 NEC et 2 TFT	31/12/2005	14 651,00	5	14 651,00	0,00	0,00
2004M00793 DSI - 1 lecteur disquette + 2 douchettes / Dépt -	31/12/2005	1 355,02	5	1 355,02	0,00	0,00
2004M00794 DSI - 5 boitiers JETDIRECT / DGAAS - bdc 756.04	31/12/2005	1 216,03	5	1 216,03	0,00	0,00
2004M00795 DSI - 15 clés USB 256 Mo / DSI - bdc 757.04	31/12/2005	674,19	5	674,19	0,00	0,00
2004M00796 DSI - 5 scanners + 3 chargeurs A4 / DAP + SDM	31/12/2005	7 019,22	5	7 019,22	0,00	0,00
2004M00797 DSI- switch belkin 4 ports / SDAUGA - bdc 727.04	31/12/2005	379,32	5	379,32	0,00	0,00
2004M00813 DEE-SDE-FORAGES (matériel spécifique)	31/12/2005	4 782,80	10	4 782,80	0,00	0,00
2004M00816 DEE-FORAGES (matériel informatique)	31/12/2005	1 319,05	5	1 319,05	0,00	0,00
2004M00817 DSI - Power Mac G5 / Dir. Comm. - bdc 767.04	31/12/2005	3 348,80	5	3 348,80	0,00	0,00
2004M00818 DSI - 15 graveurs CD / Dépt - bdc 769.04	31/12/2005	843,18	5	843,18	0,00	0,00
2004M00819 DSI - scanner Epson 1680 / Cabinet - bdc 772.04	31/12/2005	1 076,17	5	1 076,17	0,00	0,00
2004M00820 DSI - 10 clés USB + 30 Epson 6200 / Dépt - bdc 775	31/12/2005	18 545,53	5	18 545,53	0,00	0,00
2004M00821 DSI - 30 NEC ML4 + 10 écrans plats + 5 portables	31/12/2005	43 145,70	5	43 145,70	0,00	0,00
2004M00822 DSI - extension mémoire de 4 Go pr PL600R / DSI	31/12/2005	9 505,91	5	9 505,91	0,00	0,00
2004M00825 DSI - 3 appareils photos numériques Canon / DSI	31/12/2005	1 609,44	5	1 609,44	0,00	0,00
2004M00827 DSI - Portable NEC M500C / DAG - bdc 790.04	31/12/2005	1 554,80	5	1 554,80	0,00	0,00
2004M00828 DSI - 20 PC NEC ML4 / DGAAS -bdc 791.04	31/12/2005	20 212,40	5	20 212,40	0,00	0,00
2004M00829 DSI - 10 clés USB 256 Mo / DGAAS - bdc 792.04	31/12/2005	449,46	5	449,46	0,00	0,00
2004M00830 DSI - 5 casques Micro / sites centraux - bdc 793.0	31/12/2005	2 045,16	5	2 045,16	0,00	0,00
2004M00831 DSI - Déplacement decla tête FT Porte de Paris ->	31/12/2005	2 292,48	5	2 292,48	0,00	0,00
2004M00833 DSI - remplacement du PABX de l'UAS Provins	31/12/2005	9 815,33	5	9 815,33	0,00	0,00
2004M00755 DSI - 15 écrans 17" + 13 cartes scsi 635.04	31/12/2005	3 540,16	5	3 540,16	0,00	0,00
2004M00765 DSI - 2 scanners Epson 1680 + 1 chargeur A4	31/12/2005	2 698,46	5	2 698,46	0,00	0,00
2004M00766 DSI - 20 clients légers + 20 écrans plats 17"	31/12/2005	8 132,80	5	8 132,80	0,00	0,00
2004M00566 DSI - inst. tél. pr CFTC - Mon des Syndicats	31/12/2005	2 943,63	5	2 943,63	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004M00567 DSI - inst. tél. pr FSU - Mon des Syndicats	31/12/2005	2 943,63	5	2 943,63	0,00	0,00
2004M00172 DSI - 20 imprimantes Epson 6200N / DSI	31/12/2005	9 544,08	5	9 544,08	0,00	0,00
2004M00121 DSI - 1 portable IBM Thinkpad R40 DSI 065.04	31/12/2005	2 406,35	5	2 406,35	0,00	0,00
2004M00077 DSI - Imprimante thermique DAP 592.03	31/12/2005	1 184,04	5	1 184,04	0,00	0,00
2006M00092 SEVS - ordinateur portable ugap r.gosciny vaires	01/01/2006	1 005,97	5	1 005,97	0,00	0,00
2006M00097 SEVS - sauteuse electrofroid j de la fontaine le m	02/01/2006	6 616,87	10	6 616,87	0,00	0,00
2006M00093 SEVS - friteuse electrofroid la ferté gaucher j ca	02/01/2006	9 676,83	10	9 676,83	0,00	0,00
2006M00076 SEVS-Chambre froide-Froid 77-A.Frank Bussy	03/01/2006	13 445,86	10	13 445,86	0,00	0,00
2006M00101 SEVS - cellule refroidissemnt froid 77 trilport	04/01/2006	6 160,93	10	6 160,93	0,00	0,00
2006M00100 SEVS - machine à laver la vaisselle hobart h IV me	06/01/2006	32 845,81	10	32 845,81	0,00	0,00
2006M00075 SEVS-Lave-vaisselle- Hobart-Weczerka Chelles	06/01/2006	25 463,80	10	25 463,80	0,00	0,00
2006M00078 RENAULT KANGOO 861 DWR 77	11/01/2006	10 841,00	5	10 841,00	0,00	0,00
2006M00099 SEVS - marmite electrofroid meaux frot	18/01/2006	8 464,93	10	8 464,93	0,00	0,00
2006M00082 RENAULT MASTER 842 DXA 77	20/01/2006	24 812,22	5	24 812,22	0,00	0,00
2006M00116 SEVS-Marmites-Electrofroid-G.Brassens Brie	25/01/2006	15 679,68	10	15 679,68	0,00	0,00
2006M00098 SEVS - sauteuse electrofroid lognes la maillieres	26/01/2006	11 990,38	10	11 990,38	0,00	0,00
2006M00086 RENAULT CLIO3 184 DXH 77	01/02/2006	11 640,00	5	11 640,00	0,00	0,00
2006M00077 DSI - 2 cartes ethernet pr serveurs Bull P850	07/02/2006	2 065,90	5	2 065,90	0,00	0,00
2006M00079 DSI - 2 ordinateurs Optiplex - bdc 73.06	07/02/2006	1 713,51	5	1 713,51	0,00	0,00
2006M00080 DSI - Clés USB, Switchs, Ecrans plats ... - bdc 76	07/02/2006	7 058,11	5	7 058,11	0,00	0,00
2006M00089 DSI - serveur AIX 5.3 et équipement	16/02/2006	52 654,76	5	52 654,76	0,00	0,00
2006M00090 SEVS - armoire froide froid 77 h.wallon savigny	16/02/2006	7 443,55	10	7 443,55	0,00	0,00
2006M00198 SEVS-SELF SAVIGNY HENRI WALLON FROID 77	20/02/2006	38 023,83	10	38 023,83	0,00	0,00
2006M00102 DSI - 2 lecteurs Elite 510 et 200 - bdc 110.06	22/02/2006	980,72	5	980,72	0,00	0,00
2006M00094 SEVS machine à laver-hobart-condorcet-pontault	22/02/2006	27 056,08	10	27 056,08	0,00	0,00
2006M00095 SEVS-Sauteuses grille Electro Denecourt B.Roi	22/02/2006	19 151,18	10	19 151,18	0,00	0,00
2006M00096 SEVS-Lave Vaisselle Hobart Cézard Fontainebl.	22/02/2006	6 654,99	10	6 654,99	0,00	0,00
2006M00107 DSI - 7 disques 146.8 Go SCSI U320	24/02/2006	3 097,64	5	3 097,64	0,00	0,00
2006M00119 SEVS - photocopieur NRG montereau p éluard	24/02/2006	1 741,09	10	1 741,09	0,00	0,00
2006M00111 DSI - imp OKI + 20 imp EPSON 6200 + 4 chargeurs	28/02/2006	13 617,42	5	13 617,42	0,00	0,00
2006M00114 DSI - 109 téléphones + micro casques - bdc 162.05	03/03/2006	13 761,91	5	13 761,91	0,00	0,00
2006M00115 DSI - écrans plats 17 "et 19 " + clavier - bdc 165	03/03/2006	8 606,37	5	8 606,37	0,00	0,00
2006M00426 DGAS - Cardiotocographe / UAS Meaux	07/03/2006	5 800,00	5	5 800,00	0,00	0,00
2006M00117 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE LA TOMBE	08/03/2006	1 928,31	10	1 928,31	0,00	0,00
2006M00118 MED/MOBILIER SECTEUR IMAGE	08/03/2006	11 479,64	10	11 479,64	0,00	0,00
2006M00120 DSI - 7 tél. DECT / Médiathèque - bdc 849.05	09/03/2006	2 611,92	5	2 611,92	0,00	0,00
2006M00121 DSI - APN Canon Ixus 40 + Afficheur numérique -	13/03/2006	960,85	5	960,85	0,00	0,00
2006M00122 DSI - ordinateurs PC + portables - bdc 203.06	13/03/2006	151 354,10	5	151 354,10	0,00	0,00
2006M00128 SEVS-Monobrosse-Ugap J.Rostand Bray/Seine	13/03/2006	1 680,09	10	1 680,09	0,00	0,00
2006M00134 SEVS-Autolaveuse-Ugap-G.Sand Crégy/Meaux	14/03/2006	2 053,10	10	2 053,10	0,00	0,00
2006M00124 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE DES CHAPELLES BOURBON	15/03/2006	3 857,17	10	3 857,17	0,00	0,00
2015M00508 PARC RENAULT MASTER 933DYL77 n°VF1FDCVH535537424	16/03/2006	30 838,14	5	0,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00532 PARC RENAULT TWINGO 927DYL77 n°VF1C06G0E35531444	16/03/2006	7 822,50	5	0,00	0,00	0,00
2015M00533 PARC RENAULT TWINGO 930DYL77 n°VF1C06G0E35531453	16/03/2006	7 822,50	5	0,00	0,00	0,00
2015M00534 PARC RENAULT TWINGO 931DYL77 n°VF1C06G0E35531467	16/03/2006	7 822,50	5	0,00	0,00	0,00
2015M00540 PARC RENAULT TWINGO 934DYL77 n°VF1C06G0E35531569	16/03/2006	8 392,26	5	0,00	0,00	0,00
2006M00125 SDA - Publications Imprimés 2006	22/03/2006	4 014,25	5	4 014,25	0,00	0,00
2006M00126 DSI - CATALYST 2960 - bdc 150.06	22/03/2006	9 777,30	5	9 777,30	0,00	0,00
2006M00155 SEVS-Photocopieur-NRG-Rostand Bray	23/03/2006	5 464,52	10	5 464,52	0,00	0,00
2006M00224 Tondeuse à gazon pour le musée BOURDELLE	24/03/2006	2 014,00	10	2 014,00	0,00	0,00
2006M00169 SEVS-Ordinateur Port.Ugap M.Callas Courtry	24/03/2006	1 862,26	5	1 862,26	0,00	0,00
2006M00127 DSI - 2 cartes Gigabit FC PCI X adapter - bdc 237.	24/03/2006	5 698,22	5	5 698,22	0,00	0,00
2006M00129 DSI - 40 OPTIPLEX GX620 - bdc 241.06	24/03/2006	28 390,65	5	28 390,65	0,00	0,00
2006M00149 SDM - système dépoussiérage DAPMD (2006-18)	24/03/2006	16 474,90	10	16 474,90	0,00	0,00
2006M00130 DSI - Xerox 5500 + 8 barrettes - bdc 238.06	27/03/2006	9 383,46	5	9 383,46	0,00	0,00
2006M00132 DSI - 30 clés USB 512 Mo / DGAS + 20/ Dépt - bdc 2	28/03/2006	2 033,20	5	2 033,20	0,00	0,00
2006M00154 SEVS-Photocopieur-NRG Mallarmé Fontenay	30/03/2006	4 269,68	10	4 269,68	0,00	0,00
2006M00174 SEVS - photocopieur DSM620 NRG vaires	30/03/2006	1 546,07	10	1 546,07	0,00	0,00
2006M00175 SEVS - photocopieur DSM620-2 NRG vaires	30/03/2006	1 546,07	10	1 546,07	0,00	0,00
2006M00176 SEVS -photocopieur DSM735 NRG vaires	30/03/2006	4 907,65	10	4 907,65	0,00	0,00
2006M00133 SEVS-Photocopieur-NRG A.Frank Bussy	30/03/2006	5 464,64	10	5 464,64	0,00	0,00
2006M00243 SEVS - trancheur électrique ugap lorrez	31/03/2006	1 271,85	10	1 271,85	0,00	0,00
2006M00137 RENAULT 928DYL77 TWINGO	03/04/2006	7 822,50	5	7 822,50	0,00	0,00
2006M00138 RENAULT 929DYL77 TWINGO	03/04/2006	7 822,50	5	7 822,50	0,00	0,00
2006M00141 RENAULT 932DYL77 TWINGO	03/04/2006	7 822,50	5	7 822,50	0,00	0,00
2006M00142 RENAULT 935DYL77 TWINGO	03/04/2006	7 822,50	5	7 822,50	0,00	0,00
2006M00144 RENAULT 937 DYL77 TWINGO	03/04/2006	7 822,50	5	7 822,50	0,00	0,00
2006M00145 DSI - LATITUDE X1 - bdc 264.06	03/04/2006	1 637,92	5	1 637,92	0,00	0,00
2015M00494 PARC RENAULT KANGOO 266DYW77 n°VF1KCEDEF35531836	03/04/2006	11 085,20	5	0,00	0,00	0,00
2006M00163 SEVS - autolaveuse ugap la mailliere lognes	04/04/2006	2 053,10	10	2 053,10	0,00	0,00
2006M00146 SEVS AUTOLAVEUSE UGAP E.DELACROIX ROISSY	04/04/2006	4 585,95	10	4 585,95	0,00	0,00
2006M00148 DSI - refection câblage - Musée Mallarmé - bdc 783	04/04/2006	9 853,20	5	9 853,20	0,00	0,00
2006M00192 SEVS-Copieur-NRG-Denecourt Bois Le roi	05/04/2006	4 907,71	10	4 907,71	0,00	0,00
2006M00160 SEVS - photocopieur nrg mitry p langevin	06/04/2006	6 789,68	10	6 789,68	0,00	0,00
2006M00153 MED/MOBILIER BIBLIOTHEQUE D'ORLY-SUR-MORIN	06/04/2006	9 867,67	10	9 867,67	0,00	0,00
2006M00166 SEVS - piano digital nanteuil	07/04/2006	1 360,00	10	1 360,00	0,00	0,00
2006M00226 SEVS-Four-GHP-Van Gogh Emerainville	21/04/2006	20 201,61	10	20 201,61	0,00	0,00
2006M00161 SEVS ADOUCISSEUR HOBART PONTAULT CONDORCET	21/04/2006	1 416,70	10	1 416,70	0,00	0,00
2006M00162 DAJP - col Garlande ROISSY /Mat info scol sin 2006	24/04/2006	2 075,48	5	2 075,48	0,00	0,00
2006M00182 SEVS - self froid 77 lieusaint st louis	24/04/2006	34 318,66	10	34 318,66	0,00	0,00
2006M00199 SELF SAVIGNY LA GRANGE DU BOIS CDE 2006-098-004-GO	24/04/2006	33 282,63	10	33 282,63	0,00	0,00
2006M00248 SEVS - ordinateur portable ibm ugap vaux le penil	26/04/2006	1 203,64	5	1 203,64	0,00	0,00
2006M00165 DSI - catalyst 3560 et firewall - bdc 244.06	26/04/2006	4 772,04	5	4 772,04	0,00	0,00
2006M00167 DSI - 10 Latitude 510 + 1 Latitude 810 - bdc 542.0	26/04/2006	11 476,22	5	11 476,22	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2006M00178 SEVS - piano digital pontault j moulin	26/04/2006	1 040,01	10	1 040,01	0,00	0,00
2006M00181 RENAULT KANGOO 543 DZC 77	26/04/2006	10 841,00	5	10 841,00	0,00	0,00
2006M00194 SEVS-Autolaveuse-Ugap F.Gregh Champagne	27/04/2006	2 155,75	10	2 155,75	0,00	0,00
2015M00466 PARC RENAULT KANGOO 447DZJ77 n°VF1FC1DAF35531922	27/04/2006	11 771,49	5	0,00	0,00	0,00
2015M00478 PARC RENAULT KANGOO 454DZJ77 n°VF1FC1GAF35532084	27/04/2006	13 585,82	5	0,00	0,00	0,00
2006M00201 SEVS - ordinateur portable samsung ugap les glacis	28/04/2006	1 694,27	5	1 694,27	0,00	0,00
2006M00205 SEVS-Lave vaisselle-Hobart-Avon La Vallée	28/04/2006	24 212,76	10	24 212,76	0,00	0,00
2006M00212 SEVS-Photocopieur-NRG-Tilleuls Claye Souilly	04/05/2006	2 706,25	10	2 706,25	0,00	0,00
2006M00197 SEVS - PHOTOCOPIEUR NRG VILLIERS ST GEORGES	05/05/2006	2 803,96	10	2 803,96	0,00	0,00
2006M00207 SEVS-Photocopieur-NRG-Wecerka-Chelles	09/05/2006	6 088,00	10	6 088,00	0,00	0,00
2006M00196 DSI - 13 écrans plats + divers périphériques - bdc	11/05/2006	138 789,43	5	138 789,43	0,00	0,00
2006M00206 SEVS-Photocopieur-NRG-Picasso Champs/Marne	11/05/2006	11 479,00	10	11 479,00	0,00	0,00
2006M00225 SEVS-Photocopieur-NRG-Louis braille Esbly	15/05/2006	5 464,64	10	5 464,64	0,00	0,00
2006M00203 SEVS PHOTOSOPIEUR ST SOUPPLETS N.TRONCHON	15/05/2006	4 907,71	10	4 907,71	0,00	0,00
2006M00204 DSI - vidéo projecteur - bdc 326.06	16/05/2006	4 842,72	5	4 842,72	0,00	0,00
2006M00218 SEVS - copieur NRG Lesigny	17/05/2006	5 609,30	10	5 609,30	0,00	0,00
2015M00503 PARC RENAULT MASTER 673DZT77 n°VF1HDCVK535537319	17/05/2006	30 316,93	5	0,00	0,00	0,00
2015M00523 PARC RENAULT MASTER 678DZT77 n°VF1FDCVM535554204	17/05/2006	34 838,04	5	0,00	0,00	0,00
2006M00208 DAJP-Col Delacroix ROISSY / Mat info scol sin 2006	18/05/2006	1 691,38	5	1 691,38	0,00	0,00
2006M00215 SEVS-Photocopieur-NRG-L.Michel Faremoutiers	22/05/2006	5 464,64	10	5 464,64	0,00	0,00
2006M00214 DSI - 8 blocs d'alimentation pr serveur - bdc 296.	23/05/2006	1 506,96	5	1 506,96	0,00	0,00
2006M00216 SEVS ARMOIRE CHAUFFANTE FROID 77 SAVIGNY H.WALLON	29/05/2006	4 558,94	10	4 558,94	0,00	0,00
2006M00217 DSI - 10 clés USB + 1 APN CANON IXUS55 - bdc 390.0	29/05/2006	1 234,73	5	1 234,73	0,00	0,00
2006M00219 DAJP - Col Luzard NOISIEL / Mat spéc sin 2005	31/05/2006	1 890,00	5	1 890,00	0,00	0,00
2006M00221 DSI - plateau support switch + bloc multiprises -	31/05/2006	804,43	5	804,43	0,00	0,00
2006M00222 DSI - SPV M3000 - M. PARISSE - bdc 400.06	31/05/2006	369,36	5	369,36	0,00	0,00
2006M00228 DSI - install. des matériels - bdc 292.06	06/06/2006	2 691,00	5	2 691,00	0,00	0,00
2006M00234 RENAULT 452DZJ77 KANGOO	07/06/2006	12 800,96	5	12 800,96	0,00	0,00
2006M00244 DSI - 114 PC DGAS - bdc 560.05 / Déploiement	09/06/2006	8 037,12	5	8 037,12	0,00	0,00
2006M00245 DSI - 56 micros Dépt - bdc 561.05 / 2006	09/06/2006	21 754,88	5	21 754,88	0,00	0,00
2006M00246 DIRD-BOGM/materiel informatique 2006	09/06/2006	3 364,04	5	3 364,04	0,00	0,00
2006M00249 DPR - RENAULT MASTER 933 DYL 77	13/06/2006	30 838,14	5	30 838,14	0,00	0,00
2006M00252 DPR - RENAULT MASTER 679 DZT 77	13/06/2006	28 762,13	5	28 762,13	0,00	0,00
2006M00254 DPR - RENAULT MASTER 673 DZT 77	13/06/2006	30 316,93	5	30 316,93	0,00	0,00
2006M00260 SEVS photocopieur nrg p eluard montereau	13/06/2006	2 975,43	10	2 975,43	0,00	0,00
2006M00255 DSI - 10 commutateurs d'étage - bdc 420.06	14/06/2006	14 172,60	5	14 172,60	0,00	0,00
2006M00256 DSI - fax UAS Meaux + disque externe + barrettes m	14/06/2006	6 683,79	5	6 683,79	0,00	0,00
2006M00274 SEVS-Adoucisseur-HOBART- F.Gregh Champagne	14/06/2006	1 352,67	10	1 352,67	0,00	0,00
2006M00258 SEVS mat. informatique scol. DELL CDDP	15/06/2006	4 894,93	5	4 894,93	0,00	0,00
2006M00322 SEVS-FOUR GHP-ESBLY L.BRAILLE	16/06/2006	20 518,85	10	20 518,85	0,00	0,00
2006M00259 SEVS SECHE LINGE UGAP VAIRES R.GOSCINNY	21/06/2006	2 144,55	10	2 144,55	0,00	0,00
2006M00263 Cde SDM 2006-01 Vélo pour musée BARBIZON	21/06/2006	179,90	5	179,90	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2006M00269 SEVS-photocopieur-Danka Lafayette Coulommiers	23/06/2006	6 670,88	10	6 670,88	0,00	0,00
2006M00302 SEVS - ordinateur portable ugap villeneuve s/ bell	04/07/2006	1 203,64	5	1 203,64	0,00	0,00
2006M00295 SEVS-SAUTEUSE-J.B.VERMAY-2006-104-014-GO	06/07/2006	11 093,38	10	11 093,38	0,00	0,00
2009M00137 LDA - Fourniture de deux étuves de microbiologie	06/07/2006	549,44	10	549,44	0,00	0,00
2006M00276 SEVS-FROID77-FONTENAY S.MALLARME-SELF	10/07/2006	35 658,55	10	35 658,55	0,00	0,00
2006M00313 SEVS - duplicopieur ugap st louis lieusaint	12/07/2006	2 857,60	10	2 857,60	0,00	0,00
2006M00277 SEVS-FROID77-BRAY J.ROSTAND-2006-003-015-GO	13/07/2006	1 885,49	10	1 885,49	0,00	0,00
2006M00280 DSI - Imprimantes - bdc 529.06	17/07/2006	50 935,48	5	50 935,48	0,00	0,00
2006M00281 DSI - installation serveurs blades - bdc 350.05	18/07/2006	11 381,14	5	11 381,14	0,00	0,00
2006M00291 SEVS-PHOTOOCOPIEUR-BEAU SOLEIL 2006-018-002-CM	20/07/2006	5 464,64	10	5 464,64	0,00	0,00
2006M00318 SEVS-Photocopieur-NRG-A.Lanoux Champs	20/07/2006	2 706,25	10	2 706,25	0,00	0,00
2007M00135 DEESF - Armoire stockage - UGAP Prevert Lorrez	02/08/2006	3 073,72	10	3 073,72	0,00	0,00
2009M00171 LDA - Deux étuves de microbiologie	04/08/2006	9 624,80	5	9 624,80	0,00	0,00
2006M00300 DIRD-PARC /ACQUISITION MATERIEL	16/08/2006	107 559,15	10	107 559,15	0,00	0,00
2006M00301 SALEUSE SABLEUSE PORTEE ferry de 6m3-a vis	23/08/2006	87 308,00	10	87 308,00	0,00	0,00
2006M00308 DEESF-Armoire-Froid 77-G.Politzer-Dammarie	28/08/2006	3 881,80	10	3 881,80	0,00	0,00
2006M00321 SEVS-LAVE VAISSELLE HOBART-CHELLES EUROPE	11/09/2006	34 114,30	10	34 114,30	0,00	0,00
2006M00317 SEVS-PHOTOOCOPIEUR-NRG-TORCY A.GUEDON	12/09/2006	2 706,24	10	2 706,24	0,00	0,00
2006M00320 SEVS-LAVE VAISSELLE-HOBART-ROZAY LES REMPARTS	12/09/2006	32 541,84	10	32 541,84	0,00	0,00
2006M00323 SEVS-CHAMBRE FROIDE FROID77-CLAYE LES TILLEULS	12/09/2006	41 291,36	10	41 291,36	0,00	0,00
2006M00333 SEVS--SELF FROID77-CREGY G.SAND	20/09/2006	34 160,58	10	34 160,58	0,00	0,00
2006M00334 SEVS-CH FROIDE FROID77-OZOIR G.PHILIPPE	20/09/2006	39 284,17	10	39 284,17	0,00	0,00
2006M00337 RENAULT 6 TRACTEURS ERGOS 446HYDROSHIFT 2RM	26/09/2006	297 947,52	7	297 947,52	0,00	0,00
2006M00345 SEVS - casiers lave vaisselle hobart moret	27/09/2006	1 754,43	10	1 754,43	0,00	0,00
2006M00329 1 four pour relief à chaud musée pays S&M	27/09/2006	1 360,00	10	1 360,00	0,00	0,00
2006M00330 Cuisine du président	27/09/2006	3 105,56	10	3 105,56	0,00	0,00
2006M00331 SEVS - cellule refroidissemnt froid 77 Lizy	27/09/2006	7 044,15	10	7 044,15	0,00	0,00
2006M00332 DAJP - COLL Hutinel GRETZ / Mat Spéc Sin 2004	27/09/2006	10 437,37	5	10 437,37	0,00	0,00
2006M00340 rotoufauchuse hydraulique portée arrière	29/09/2006	28 440,88	7	28 440,88	0,00	0,00
2006M00342 SEVS - sèche linge ugap triolet le mee	29/09/2006	2 144,55	10	2 144,55	0,00	0,00
2006M00339 3 faucheuses débroussaillieuses hydrauliques latéra	29/09/2006	114 337,60	7	114 337,60	0,00	0,00
2016M00325 PARC ROUSSEAU SUPER EPAREUSE 610PA NO VCAHD06106	29/09/2006	28 600,00	10	0,00	0,00	0,00
2007M00207 DEESF - Laveuse-Ugap-Elsa.Triolet-Mee/Seine	02/10/2006	5 127,10	10	5 127,10	0,00	0,00
2009M00175 LDA - Echantillonneur automatique	02/10/2006	21 856,50	10	21 856,50	0,00	0,00
2006M00335 DSI - adaptateur USB / Ethernet - bdc 740.06	03/10/2006	43,06	5	43,06	0,00	0,00
2006M00343 SEVS - armoire ventil inforlab le segrais lognes	10/10/2006	1 689,95	10	1 689,95	0,00	0,00
2006M00344 SEVS - armoire ventilé inforlab a camus meaux	10/10/2006	1 681,88	10	1 681,88	0,00	0,00
2006M00338 SEVS-ARMOIRE STOCK-PONTAULT MOULIN 2006-085-089-CO	10/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00425 DGAS - Stérilisateur autoclave UAS Nemours	17/10/2006	4 290,00	5	4 290,00	0,00	0,00
2006M00388 SDR - four ghp lorrez le bocage 2006-053-022-GO	18/10/2006	26 822,18	10	26 822,18	0,00	0,00
2006M00424 DGAS - Stérilisateur autoclave UAS Provins	19/10/2006	4 290,00	5	4 290,00	0,00	0,00
2006M00358 SEVS-Armoire feux-Inforlab-B.Enclume Trilport	20/10/2006	1 818,22	10	1 818,22	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2006M00363 SEVS - ordinateur portable DELL - CDDP	23/10/2006	2 006,89	5	2 006,89	0,00	0,00
2006M00366 SEVS - copieur CNMP5500V1 nrg dunant	23/10/2006	8 853,09	10	8 853,09	0,00	0,00
2006M00367 SEVS - copieur CNMP5500V1 nrg dunant 47	23/10/2006	8 232,06	10	8 232,06	0,00	0,00
2006M00423 DGAS - Stérilisateur autoclave UAS Montereau	24/10/2006	4 290,00	5	4 290,00	0,00	0,00
2006M00353 SEVS-Armoire stock-Inforlab-Mallarmé Trésigny	24/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00354 SEVS-Armoire stock-Inforlab-Louis Braille Esbly	24/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00355 SEVS-Armoire stock-Inforlab-E.Triolet Varennes	24/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00356 SEVS-Armoire stock-Inforlab-G.Sand Mouroux	24/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00357 SEVS-armoire stock-Inforlab-J.Campin Ferté G.	24/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00359 SEVS-Armoire stock-Inforlab-F.Chopin Melun	24/10/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2009M00174 LDA - Etuve ventilée MMM 404 L	30/10/2006	3 112,09	5	3 112,09	0,00	0,00
2006M00368 SDR-CROUY CHAMPIVERT-CH FROIDE-2006-030-017-GO	31/10/2006	15 869,04	10	15 869,04	0,00	0,00
2006M00410 SEVS-LAVE VAISSELLE-MORET A.SISLEY	03/11/2006	49 327,61	10	49 327,61	0,00	0,00
2006M00411 SEVS-GUICHET-MORET A.SISLEY	03/11/2006	4 186,00	10	4 186,00	0,00	0,00
2006M00376 RENAULT KANGOO 598ECX77	03/11/2006	11 131,95	5	11 131,95	0,00	0,00
2006M00394 ETUVE POUR LE PRESIDENT	13/11/2006	2 344,16	10	2 344,16	0,00	0,00
2006M00403 SDM-2006-597- 3 CHARIOTS IMPRIMERIE	14/11/2006	1 338,32	5	1 338,32	0,00	0,00
2006M00380 MED/MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE	16/11/2006	8 595,70	10	8 595,70	0,00	0,00
2006M00401 SDR - armoire ventilée inforlab meax dunant	17/11/2006	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2006M00407 SEVS-LAVEUSE-VAIRES R.GOSCINNY	23/11/2006	5 395,71	10	5 395,71	0,00	0,00
2007M00090 DEEJS - Adoucisseur - Hobart - Europe Chelles	27/11/2006	1 184,04	10	1 184,04	0,00	0,00
2006M00390 1 camion 13t depts simple cabine	27/11/2006	83 810,90	10	83 810,90	0,00	0,00
2006M00412 SEVS-ARMOIRE VENTILEE-CHAMPS J.WIENER	29/11/2006	3 405,61	10	3 405,61	0,00	0,00
2006M00414 SEVS-ARMOIRE VENTILEE-FERTE ROCHEFOUCAULT	29/11/2006	3 456,44	10	3 456,44	0,00	0,00
2006M00398 IVECOAD190S27/P3.805 CAMIONPTC3T500	30/11/2006	103 621,44	10	103 621,44	0,00	0,00
2006M00399 4 CAMIONS IVECO AD190S27/PWJMA1VM0004318532	30/11/2006	437 448,96	10	437 448,96	0,00	0,00
2006M00396 DPR - RENAULT TWINGO CFA12 60 14	01/12/2006	8 050,00	5	8 050,00	0,00	0,00
2009M00180 LDA - Système automatique d'analyse orthophosphate	01/12/2006	19 427,94	10	19 427,94	0,00	0,00
2007M00113 DEESF - Sauteuse - Electrofroid Enclume Trilport	06/12/2006	8 040,35	10	8 040,35	0,00	0,00
2007M00105 DEESF - Laveuse - UGAP - Les remparts - Rozay	06/12/2006	1 842,10	10	1 842,10	0,00	0,00
2006M00406 RENAULT KANGOO GPL - 398 EDS 77	06/12/2006	12 394,78	5	12 394,78	0,00	0,00
2007M00089 DEESF - Autoclav-UGAP-cités unies Combs la Ville	11/12/2006	6 115,81	10	6 115,81	0,00	0,00
2006M00415 SEVS CIO MEAUX acq. stand	15/12/2006	1 216,94	10	1 216,94	0,00	0,00
2007M00106 DEESF - Armoire - Inforlab Victorschoelcher Torcy	20/12/2006	1 922,27	10	1 922,27	0,00	0,00
2007M00128 SDM - RENAULT KANGOO 192 EEA 77	20/12/2006	10 765,35	5	10 765,35	0,00	0,00
2007M00110 DEESF - Armoire-Froid77 - P.Gérard - Ozoir	21/12/2006	10 919,83	10	10 919,83	0,00	0,00
2007M00114 DEESF - Four - GHP - Enclume - Trilport	21/12/2006	17 674,05	10	17 674,05	0,00	0,00
2007M00112 DEESF - Armoire -Froid77 - H.Balzac - Nemours	22/12/2006	6 325,29	10	6 325,29	0,00	0,00
2007M00092 DEESF - Chambre froide - Froid 77 - Denecourt	28/12/2006	14 968,45	10	14 968,45	0,00	0,00
2007M00166 COM - Kit information pour les UAS	31/12/2006	9 508,20	5	9 508,20	0,00	0,00
2006M00282 DAJP-DLIE / Mat info sin 2006	31/12/2006	2 594,91	5	2 594,91	0,00	0,00
2006M00283 DSI - Câblage Médiathèque - bdc 1090.05	31/12/2006	70 027,11	5	70 027,11	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2006M00284 DSI - remplacement serveurs Unix - 682.04	31/12/2006	14 112,80	5	14 112,80	0,00	0,00
2006M00293 DSI - Latitude 520 et Optiplex GX620 - bdc 544.06	31/12/2006	84 193,32	5	84 193,32	0,00	0,00
2006M00294 DSI - serveurs moyenne	31/12/2006	742,40	5	742,40	0,00	0,00
2006M00303 DSI - traceur DEE - bdc 654.06	31/12/2006	12 629,10	5	12 629,10	0,00	0,00
2006M00304 DSI - 20 imprimantes EPSON 6200 - bdc 651.06	31/12/2006	6 207,24	5	6 207,24	0,00	0,00
2006M00305 DSI - catalyst UAS Fontainebleau - bdc 631.06	31/12/2006	20 042,57	5	20 042,57	0,00	0,00
2006M00319 DSI - disques durs et mémoires serveurs - bdc 687.	31/12/2006	13 421,51	5	13 421,51	0,00	0,00
2006M00325 DSI - matériels pr pupitres de la Salle des Séance	31/12/2006	100,00	5	100,00	0,00	0,00
2006M00328 DSI - installations téléphoniques et maintenance	31/12/2006	752,64	5	752,64	0,00	0,00
2006M00336 DSI - 2 fax + 2 carte mémoire APN - bdc 756.06	31/12/2006	4 605,44	5	4 605,44	0,00	0,00
2006M00220 DAJP - Col Eluard MONTEREAU / Mat spécif sin 2006	31/12/2006	3 577,62	5	3 577,62	0,00	0,00
2006M00237 DAJP-Col Eluard MONTEREAU/gros équip scol sin 2006	31/12/2006	1 978,73	10	1 978,73	0,00	0,00
2006M00261 DSI - 20 clés USB - bdc 449.06	31/12/2006	813,28	5	813,28	0,00	0,00
2006M00271 DSI - vidéoprojecteur + 10 HP 2430 - bdc 469.06	31/12/2006	13 758,06	5	13 758,06	0,00	0,00
2006M00272 DSI - 32 barrettes mémoire 1Go - bdc 480.06	31/12/2006	3 375,59	5	3 375,59	0,00	0,00
2006M00278 AJU - UAS NOISIEL / Mat info sin 2006	31/12/2006	691,83	5	691,83	0,00	0,00
2006M00200 DSI - ntégration Savigny/ réseau & télécom	31/12/2006	50,00	5	50,00	0,00	0,00
2006M00209 DSI - serveurs	31/12/2006	926,72	5	926,72	0,00	0,00
2006M00103 DAJP - HOTEL du DPT / mat info sin 2006	31/12/2006	422,91	5	422,91	0,00	0,00
2006M00104 DAJP - Col Garlande ROISSY / Mat inf scol sin 2006	31/12/2006	1 279,55	5	1 279,55	0,00	0,00
2006M00105 DAJP - Belle Ombre / Mat info sin 2006	31/12/2006	381,26	5	381,26	0,00	0,00
2005M00503 DSI - 2 boitiers commandes +i mp Xerox Phaser 5550	31/12/2006	12 430,35	5	12 430,35	0,00	0,00
2005M00506 DSI - casque sans fil - bdc 1022	31/12/2006	409,03	5	409,03	0,00	0,00
2005M00507 DSI - 8 imprimantes HP 2430 - bdc 1023	31/12/2006	9 813,42	5	9 813,42	0,00	0,00
2005M00510 DSI - 45 DELL Latitude D510 - bdc 1025.05	31/12/2006	42 254,08	5	42 254,08	0,00	0,00
2005M00527 DSI - remplacement du PABX de Bazoches les Bray	31/12/2006	3 172,69	5	3 172,69	0,00	0,00
2005M00528 DSI - Mobile DECT MC 901 / musée St Cyr sur Morin	31/12/2006	220,66	5	220,66	0,00	0,00
2005M00529 DSI - PABX CIO de Montereau - bdc 1063.05	31/12/2006	4 259,31	5	4 259,31	0,00	0,00
2005M00530 DSI - PABX du CIO de LAGNY - bdc 1064.05	31/12/2006	4 993,53	5	4 993,53	0,00	0,00
2005M00531 DSI - Câblage Médiathèque - bdc 1090.05	31/12/2006	4 704,46	5	4 704,46	0,00	0,00
2005M00532 DSI - PABX de l'UAS de LAGNY - bdc	31/12/2006	27 220,10	5	27 220,10	0,00	0,00
2005M00462 DSI - PABX de l'UAS de MEAUX - bdc 781.05	31/12/2006	28 236,94	5	28 236,94	0,00	0,00
2005M00471 DSI - station de travail Précision 670 /banc vidéo	31/12/2006	4 567,52	5	4 567,52	0,00	0,00
2005M00476 DSI - instalaltion de 6 écrans Salle des Séances	31/12/2006	3 669,33	5	3 669,33	0,00	0,00
2005M00477 DSI - 6 bornes WIFI / salle de Formation - bdc 845	31/12/2006	2 682,92	5	2 682,92	0,00	0,00
2005M00478 DSI - clés USB, imprimantes, clavier, scanner	31/12/2006	59 944,76	5	59 944,76	0,00	0,00
2005M00480 DEE - pH-rédoxmètres	31/12/2006	1 373,10	10	1 373,10	0,00	0,00
2005M00482 DSI - 11 portables +60 PC +2 mac +1 station de tra	31/12/2006	88 707,44	5	88 707,44	0,00	0,00
2005M00496 DIRD-CDES/ armoire de comptage sur RD	31/12/2006	28 808,60	10	28 808,60	0,00	0,00
2005M00501 DIRD-PARC/acquisition transpallettes	31/12/2006	41 064,65	10	41 064,65	0,00	0,00
2005M00502 DSI - talkie-walkie - bdc 957.05	31/12/2006	746,30	5	746,30	0,00	0,00
2005M00423 MED/COMPLEMENT MOBILIER BIBLIOTHEQUE DE VINANTES	31/12/2006	579,32	10	579,32	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005M00431 DSI - portables + station de travail + workstation	31/12/2006	153 279,18	5	152 543,18	0,00	0,00
2005M00354 DSI - extension des inst. tél. du RAPS M - bdc 576.	31/12/2006	32 546,13	5	32 546,13	0,00	0,00
2005M00306 DSI - 50 PC / DGAS et 50 PC / Dépt - bdc 502.05	31/12/2006	69 182,62	5	69 182,62	0,00	0,00
2005M00315 DSI - 35 PC + installation /Dépt - bdc 520.05	31/12/2006	29 237,12	5	29 237,12	0,00	0,00
2005M00316 DSI - 101 PC + installation / DGAS - bdc 521.05	31/12/2006	78 413,89	5	78 413,89	0,00	0,00
2005M00185 DSI - carte PCI 2 ports RS232 / PC caisse -	31/12/2006	67,30	5	67,30	0,00	0,00
2005M00205 SDM - 1 ecran plasma 42 PF 9946 107 cm	31/12/2006	2 725,08	10	2 725,08	0,00	0,00
2005M00173 DAJP -Col Intern. FONTAIN. / Mat. Inform. Sin 05	31/12/2006	2 120,47	5	2 120,47	0,00	0,00
2005M00082 DSI - Nokia 6230 / ELUS - bdc 81.05	31/12/2006	180,58	5	180,58	0,00	0,00
2005M00113 DAJP - Col EMERAINVILLE/GrMat bur mob scol-sin 05	31/12/2006	390,85	10	390,85	0,00	0,00
2005M00120 DAJP - Col Grange SAVIGNY / Mat info scol sin 2004	31/12/2006	941,85	5	941,85	0,00	0,00
2004M00843 DSI - Mise en réseau IP PABX / DIRD - bdc 817.04	31/12/2006	21 734,49	5	21 734,49	0,00	0,00
2004M00834 DSI - remplacement du PABX à l'UAS de Noisiel	31/12/2006	30 858,41	5	30 858,41	0,00	0,00
2004M00716 DSI - 20 badgeuses / UAS - bdc 618.04	31/12/2006	5 271,97	5	5 271,97	0,00	0,00
2004M00763 DSI - 9 ordinateurs portables /DSI - bdc 703.04	31/12/2006	13 993,20	5	13 993,20	0,00	0,00
2009M00196 LVD - Laveur sécheur - accessoires (Lancer)	31/12/2006	6 653,06	10	6 653,06	0,00	0,00
2009M00197 LVD - Thermo électron (mise à jour chaine dias)	31/12/2006	10 281,60	5	10 281,60	0,00	0,00
2007M00091 DEESF - Armoire - Froid 77 - Combs la Ville	08/01/2007	10 156,97	10	10 156,97	0,00	0,00
2007M00088 SDM - RENAULT CLIO GPL - 531 EEF 77 - MDPH	10/01/2007	10 693,00	5	10 693,00	0,00	0,00
2007M00107 DEESF - Armoire stockage - Inforlab - H.Balzac	17/01/2007	1 681,88	10	1 681,88	0,00	0,00
2007M00108 DEESF -Armoire anti feu - Inforlab - H.Balzac-NEMO	17/01/2007	1 818,22	10	1 818,22	0,00	0,00
2007M00077 SDM - RENAULT KANGOO 866 EEN 77	17/01/2007	10 342,35	5	10 342,35	0,00	0,00
2007M00078 SDM - RENAULT TWINGO MDPH 219 EER 77	19/01/2007	10 651,80	5	10 651,80	0,00	0,00
2015M00526 PARC RENAULT TWINGO 504EER77 n°VF1C06G0E37110664	19/01/2007	8 050,00	5	0,00	0,00	0,00
2007M00134 DEESF - Sauteuse - Electrofroid - La Ferte Sous Jo	22/01/2007	6 198,62	10	6 198,62	0,00	0,00
2007M00132 DEESF - Friteuse - Electro - J. Fontaine - Mée	30/01/2007	10 976,78	10	10 976,78	0,00	0,00
2007M00111 DEESF - Table - Froid77 - G.Philipe - Ozoir	05/02/2007	3 612,33	10	3 612,33	0,00	0,00
2007M00115 SDM - Climatiseur pour Imprimerie	12/02/2007	1 350,00	10	1 350,00	0,00	0,00
2007M00175 DEESF - Chambre froide-Froid 77-Verneuil.Péguy	21/02/2007	24 386,72	10	24 386,72	0,00	0,00
2007M00160 DEESF - Marmite Electrofroid - Fontenay-Mallarmé	21/02/2007	4 654,00	10	4 654,00	0,00	0,00
2007M00161 DEESF - Sauteuse-Electrofroid-Fontenay-Mallarmé	21/02/2007	6 739,45	10	6 739,45	0,00	0,00
2007M00162 DEESF - Friteuse-Electrofroid-Fontenay-Mallarmé	21/02/2007	9 683,05	10	9 683,05	0,00	0,00
2007M00163 DEESF - 4 Feux-Electrofroid-Fontenay-Mallarmé	21/02/2007	2 598,66	10	2 598,66	0,00	0,00
2007M00203 DGAS - Cardiotocographe / UAS Chelles	27/02/2007	5 800,00	5	5 800,00	0,00	0,00
2007M00201 DGAS - Cardiotocographe / UAS Noisiel	28/02/2007	5 800,00	5	5 800,00	0,00	0,00
2007M00202 DGAS - Cardiotocographe / UAS Montereau	28/02/2007	5 800,00	5	5 800,00	0,00	0,00
2007M00195 DPR/DMO - Annonces P/Acquisition de véhicules	01/03/2007	7 117,16	5	7 117,16	0,00	0,00
2007M00146 SDM - RENAULT TRAFFIC 838 EFH77	01/03/2007	16 391,42	5	16 391,42	0,00	0,00
2007M00145 DSI - Câblage DPR-MELUN - bdc 174.07	05/03/2007	4 700,40	5	4 700,40	0,00	0,00
2007M00179 DAJP - Col Luzard NOISIEL/gros équip scol sin 2007	07/03/2007	3 648,17	10	3 648,17	0,00	0,00
2007M00169 DAJP - Musée ST-CYR-SUR-MORIN / Mat spéc sin 2007	08/03/2007	800,00	5	800,00	0,00	0,00
2007M00323 DAJP - Col J.des Barres OISSERY / VOL du 06/07/05	13/03/2007	574,92	10	574,92	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00181 DEESF - Four-GHP-Brossolette-Melun	14/03/2007	21 144,24	10	21 144,24	0,00	0,00
2007M00211 DEESF - Friteuse - Bussy J.Y Cousteau	14/03/2007	10 767,48	10	10 767,48	0,00	0,00
2007M00177 SDR-Mitry E.Satie - Photocopieur - NRG DEJS	15/03/2007	5 464,64	10	5 464,64	0,00	0,00
2007M00170 SDA - Publications Imprimés 2007	20/03/2007	2 889,45	5	2 889,45	0,00	0,00
2007M00178 DEESF - projecteur DELL col. A. Malraux Montereau	20/03/2007	1 639,72	10	1 639,72	0,00	0,00
2007M00210 DEESF - Lave vaisselle - Verneuil C.Peguy	20/03/2007	28 811,92	10	28 811,92	0,00	0,00
2007M00185 DEESF - Fraiseuse - Fontainbleau F.Couperin Charly	29/03/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00198 DAJP - UAS MITRY/app audit/Mat. spéc. sin. 2007	30/03/2007	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00
2009M00178 LDA - Appareillage extraction gilson-liquide auto	01/04/2007	53 136,00	10	53 136,00	0,00	0,00
2007M00305 DEESF - Lesigny les Hyverneaux - Electrofroid	03/04/2007	4 654,00	10	4 654,00	0,00	0,00
2007M00189 SDM - RENAULT KANGOO 411 EFX 77	03/04/2007	26 403,76	5	26 403,76	0,00	0,00
2007M00611 SDM - Gerbeur électrique	11/04/2007	5 860,40	10	5 860,40	0,00	0,00
2007M00204 DSI - instal. IP PABX Hotel du dépt - 84.05	12/04/2007	31 520,94	5	31 520,94	0,00	0,00
2007M00224 DEESF - Imprimante - Ugap - La Dhuis Nanteuil	16/04/2007	1 562,31	5	1 562,31	0,00	0,00
2007M00269 DEESF - Monobrosse - Lesigny Hyvernaux	16/04/2007	1 406,60	10	1 406,60	0,00	0,00
2007M00216 DEESF - Monobrosse - St Souplet N.Tronchon	19/04/2007	1 276,80	10	1 276,80	0,00	0,00
2006M00422 DGAS - Stérilisateur autoclave UAS Lagny	19/04/2007	4 289,53	5	4 289,53	0,00	0,00
2007M00254 DEESF - Hobart - Lave vaisselle - Chaussy-Brie	23/04/2007	43 742,18	10	43 742,18	0,00	0,00
2007M00214 DEESF - Monobrosse - Ugap - Pierre Montereau	23/04/2007	1 276,80	10	1 276,80	0,00	0,00
2007M00300 DEESF - Elts cuisine - Electrofroid- Emerainville	24/04/2007	4 653,99	10	4 653,99	0,00	0,00
2007M00302 DEESF - Friteuse - Electrofroid - Emerainville V.	24/04/2007	4 841,53	10	4 841,53	0,00	0,00
2007M00303 DEESF - Sauteuse - Electrofroid - Emerainville	24/04/2007	6 739,46	10	6 739,46	0,00	0,00
2007M00228 DEESF - Fraiseuse - Thorigny M.A Vent	24/04/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00229 DEESF - Fraiseuse - Thorigny M.A Vent	24/04/2007	4 549,77	5	4 549,77	0,00	0,00
2007M00240 DEESF - Fraiseuse - Meaux Beaumarchais	24/04/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00241 DEESF - Fraiseuse - Torcy V. Schoelcher	24/04/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00208 DEESF - Fraiseuse-Noisiel le Luzard	24/04/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00212 DEESF - Self - Dammartin Europe	24/04/2007	41 093,22	10	41 093,22	0,00	0,00
2007M00213 DEESF - Photocopieur-NRG-Capucins Melun	24/04/2007	6 166,31	10	6 166,31	0,00	0,00
2007M00410 DSI - installation CISCO CALL MANAGER Savigny	25/04/2007	61 472,96	5	61 472,96	0,00	0,00
2007M00226 DEESF - Laveuse - Ugap - Delacroix-Roissy en Brie	26/04/2007	3 231,90	10	3 231,90	0,00	0,00
2007M00242 DEESF - Photocopieur - Emerainville V.Gogh	26/04/2007	3 094,95	10	3 094,95	0,00	0,00
2007M00222 DEESF - Sechoir - Crouy Champivert	27/04/2007	1 580,90	10	1 580,90	0,00	0,00
2007M00217 DEESF - Photocopieur - Villeparisis G.Philipe	30/04/2007	4 907,71	10	4 907,71	0,00	0,00
2007M00218 DEESF - Photocopieur - Bussy J.Y.Cousteau	30/04/2007	4 907,71	10	4 907,71	0,00	0,00
2007M00215 DEESF - Photocopieur-NRG-International-Fontainebl	30/04/2007	4 907,71	10	4 907,71	0,00	0,00
2007M00238 DPR TRACTEUR RENAULT ERGOS 446 HYDRO	02/05/2007	49 657,92	10	49 657,92	0,00	0,00
2007M00255 DEESF - Four mixte vapeur - GHP-Politzer-Dammarie	02/05/2007	21 518,49	10	21 518,49	0,00	0,00
2007M00225 DEESF - Fraiseuse - Fontainebleau Inter	03/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00230 DEESF - Fraiseuse - Lognes Le Segrais	03/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00276 DEESF - Photocopieur - NRG - L.Armand Savigny	03/05/2007	5 531,08	10	5 531,08	0,00	0,00
2007M00270 DEESF - Fraiseuse - Bois le Roi Denecourt	04/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00253 DEESF - Photocopieur - NRG Malraux Montereau	07/05/2007	4 126,77	10	4 126,77	0,00	0,00
2007M00281 DEESF - Photocopieur - Meaux Henri iv	09/05/2007	1 991,75	10	1 991,75	0,00	0,00
2007M00285 DAJP Coll Goscinny VAIRES / Gros équip scol sin 07	10/05/2007	890,00	10	890,00	0,00	0,00
2007M00314 DEESF - Monobrosse - UGAP - F.Chopin Melun	10/05/2007	1 406,60	10	1 406,60	0,00	0,00
2007M00227 DEESF - Fraiseuse - Lesigny Hyvernaux	10/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00232 DEESF - Fraiseuse - Combs les Aulnes	11/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00233 DEESF - Fraiseuse - Crecy Mon Plaisir	11/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00427 BON DE COMMANDE N°SDM-2007-327 UGAP LIT+SOMMIER MA	15/05/2007	90,01	10	90,01	0,00	0,00
2007M00268 DEESF - Fraiseuse - Coulommier H.Remy	15/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00247 SDM - RENAULT KANGOO 662 EGZ 77	16/05/2007	10 490,40	5	10 490,40	0,00	0,00
2007M00248 SDM - RENAULT KANGOO 665 EGZ 77	16/05/2007	11 442,15	5	11 442,15	0,00	0,00
2007M00250 SDM - RENAULT KANGOO 661 EGZ 77	16/05/2007	12 358,65	5	12 358,65	0,00	0,00
2007M00593 DAJP - Col Luzard NOISIEL/VOL 23/04 et 01/06/06	18/05/2007	4 090,32	5	4 090,32	0,00	0,00
2007M00231 DEESF - Fraiseuse - Torcy A.Guedon	18/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00377 BON DE COMMANDE N°SMD-2007-424 FOUR MICRO ONDE	21/05/2007	149,00	5	149,00	0,00	0,00
2007M00288 DGAS - Ensemble mobilier salle des archives DPAAH	22/05/2007	16 549,71	10	16 549,71	0,00	0,00
2007M00273 DEESF - Photocopieur - Torcy A.Guedon	22/05/2007	1 546,05	10	1 546,05	0,00	0,00
2007M00298 Sinistre coll J.Campin FERTE GAUCHER-ATT du 02/10/	23/05/2007	157,50	10	157,50	0,00	0,00
2007M00322 DEESF - Duplicopieur - Dammartin Europe	23/05/2007	2 857,60	10	2 857,60	0,00	0,00
2007M00277 DEESF - Four mixte - Moissy Boetie	23/05/2007	22 618,20	10	22 618,20	0,00	0,00
2007M00272 DEESF - Photocopieur - Champs A.Lanoux	24/05/2007	388,70	10	388,70	0,00	0,00
2007M00267 DEESF - Fraiseuse - Montereau P.Eluard	25/05/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00282 DEESF - Photocopieur -NRG-Jean Vilar Vert St Denis	29/05/2007	2 397,51	10	2 397,51	0,00	0,00
2007M00292 DEESF - Photocopieur Serris M. Renaud	29/05/2007	1 991,75	10	1 991,75	0,00	0,00
2007M00381 DEESF - Plan cuisson - Electrofroid - Mée/Seine	30/05/2007	1 551,34	10	1 551,34	0,00	0,00
2007M00383 DEESF - Planche snacker - Electrofroid - Mée/Seine	30/05/2007	2 211,89	10	2 211,89	0,00	0,00
2007M00262 SDM - RENAULT TWINGO 872 EHH 77	30/05/2007	10 209,00	5	10 209,00	0,00	0,00
2007M00274 DEESF - Photocopieur - NRG Provins L.Savigny	30/05/2007	2 027,66	10	2 027,66	0,00	0,00
2007M00379 DEE - VFFGM Acq. 10 vélorails	31/05/2007	25 957,98	5	25 957,98	0,00	0,00
2007M00275 DEESF - Photocopieur - NRG - R.Barthélémy - Nangis	31/05/2007	2 146,23	10	2 146,23	0,00	0,00
2007M00344 MITRY MORY ERIK SATIE - Froid 77	04/06/2007	4 949,36	10	4 949,36	0,00	0,00
2007M00293 DEESF - Photocopieur Noisiel College le Luzard	05/06/2007	4 907,71	10	4 907,71	0,00	0,00
2007M00313 DPR RENAULT CLIO 393EHL77	05/06/2007	12 439,40	5	12 439,40	0,00	0,00
2007M00324 DEESF - Table pingpong - Ugap - Villon St Fargeau	07/06/2007	1 399,65	10	1 399,65	0,00	0,00
2007M00294 DEESF - Photocopieur - NRG - F.Gregh - Champagne	08/06/2007	6 552,01	10	6 552,01	0,00	0,00
2007M00527 DPR ROTOR DEBROUSSAILLAGE	12/06/2007	1 662,44	10	1 662,44	0,00	0,00
2007M00334 DEESF - Laveuse - UGAP - Combs la Ville	12/06/2007	3 231,90	10	3 231,90	0,00	0,00
2007M00312 SDM - RENAULT KANGOO 938 EHJ 77	14/06/2007	10 490,40	5	10 490,40	0,00	0,00
2007M00421 BON DE COMMANDE N°SDM-2007-327 UGAP LIT+SOMMIER MA	18/06/2007	157,64	10	157,64	0,00	0,00
2007M00342 DEESF - Photocopieur - NRG - Chelles Europe	20/06/2007	5 531,08	10	5 531,08	0,00	0,00
2009M00179 LDA - Incubateur	25/06/2007	2 598,04	10	2 598,04	0,00	0,00
2007M00499 DEESF - Autolaveuse - Ugap -St Pierre les Nemours	28/06/2007	2 224,80	10	2 224,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00349 SDM - RENAULT KANGOO 216 EHY 77	28/06/2007	14 458,52	5	14 458,52	0,00	0,00
2007M00406 SDM - DAJP Coffres forts	04/07/2007	2 858,44	10	2 858,44	0,00	0,00
2007M00526 DGAS - Stérilisateur autoclave UAS CHELLES	09/07/2007	4 290,00	5	4 290,00	0,00	0,00
2009M00198 LDA - Microscope	09/07/2007	1 203,82	5	1 203,82	0,00	0,00
2007M00495 DEE - Faucheuse Kuhn GMD33N	10/07/2007	3 744,56	10	3 744,56	0,00	0,00
2007M00490 DEE - Tracteur Kubota STV40	10/07/2007	35 900,55	10	35 900,55	0,00	0,00
2007M00367 DPR RENAULT KANGOO 902EHN77	11/07/2007	10 553,85	5	10 553,85	0,00	0,00
2007M00369 DPR RENAULT KANGOO 903EHN77	11/07/2007	11 565,77	5	11 565,77	0,00	0,00
2007M00371 DPR RENAULT KANGOO 905EHN77	11/07/2007	11 565,77	5	11 565,77	0,00	0,00
2007M00373 DPR RENAULT KANGOO 526EHP77	11/07/2007	11 565,77	5	11 565,77	0,00	0,00
2007M00385 DEESF - Chariot - Collège Le Segrais - Lognes	11/07/2007	1 221,36	10	1 221,36	0,00	0,00
2007M00387 DEESF - Meuble avec vitrine - Le Segrais - Lognes	11/07/2007	14 363,39	10	14 363,39	0,00	0,00
2007M00389 DEESF - Meuble avec vitrine - Le Segrais - Lognes	11/07/2007	14 363,39	10	14 363,39	0,00	0,00
2007M00391 DEESF - Meuble à air pulsé - Le Segrais - Lognes	11/07/2007	5 122,90	10	5 122,90	0,00	0,00
2007M00200 DGAS - Ouvre-lettres / Siège	13/07/2007	1 237,86	5	1 237,86	0,00	0,00
2007M00494 DEE - Rateau faneur 1,40 M - Atelier ENS	16/07/2007	2 003,30	10	2 003,30	0,00	0,00
2007M00492 DEE - Remorque Deves type 23	16/07/2007	1 901,64	10	1 901,64	0,00	0,00
2007M00493 DEE - Rotopresse Trainée - Atelier ENS	16/07/2007	11 720,80	10	11 720,80	0,00	0,00
2007M00496 DEE - Broyeur Ferri MTR140	20/07/2007	4 903,35	10	4 903,35	0,00	0,00
2007M00605 Sinistre coll J.des Barres OISSERY - VOL du 06/07/	25/07/2007	1 363,44	5	1 363,44	0,00	0,00
2007M00419 SDM - RENAULT KANGOO 229 EJP 77	25/07/2007	10 490,40	5	10 490,40	0,00	0,00
2009M00181 LDA - passeur automatique LDA.04.07	25/07/2007	9 198,40	10	9 198,40	0,00	0,00
2007M00448 DPR FOURNITURES CHARGEURS FAUCHEUX	26/07/2007	22 288,66	10	22 288,66	0,00	0,00
2007M00528 DPR ROTOR DEBROUSSAILLAGE	01/08/2007	1 662,44	10	1 662,44	0,00	0,00
2007M00450 DEE - Achat de matériel divers pour le satèse	02/08/2007	4 041,28	10	4 041,28	0,00	0,00
2007M00484 DPR ACQUISITION DE CAMIONS 19 TONNES	02/08/2007	116 681,76	10	116 681,76	0,00	0,00
2007M00538 DEESF - Self - Froid 77 - Nandy	28/08/2007	48 354,59	10	48 354,59	0,00	0,00
2007M00648 DEESF - Coffre fort - Ugap - Mée sur Seine	29/08/2007	1 318,10	10	1 318,10	0,00	0,00
2007M00649 DEESF - Self - Othis - J.J Rousseau	29/08/2007	43 376,10	10	43 376,10	0,00	0,00
2007M00656 DEESF - Fraiseuse - Chessy	29/08/2007	4 549,78	5	4 549,78	0,00	0,00
2007M00502 DPR RENAULT MASTER 736 EKF 77	29/08/2007	31 405,35	5	31 405,35	0,00	0,00
2007M00509 DPR RENAULT MASTER 747 EKF 77	29/08/2007	29 963,57	5	29 963,57	0,00	0,00
2007M00517 DPR - RENAULT MASTER 907 EKE 77	29/08/2007	35 907,15	5	35 907,15	0,00	0,00
2007M00524 DEESF - Armoire stockage - Inforlab -Souppes/Loing	30/08/2007	1 681,88	10	1 681,88	0,00	0,00
2007M00540 DEESF - Friteuse - Electrofroid - Dammartin - Euro	30/08/2007	9 950,00	10	9 950,00	0,00	0,00
2007M00542 DEESF - Matériel de cuisson-Electrofroid- Pontault	30/08/2007	16 955,09	10	16 955,09	0,00	0,00
2007M00627 DEESF - Four mixte Frima - GHP Industrie - Lognes	31/08/2007	24 351,21	10	24 351,21	0,00	0,00
2007M00659 DEESF - Lave vaisselle - Claye Souilly Tourelles	03/09/2007	22 575,50	10	22 575,50	0,00	0,00
2007M00678 DEESF - Sauteuse - Electrofroid - Chelles P.Weczzer	03/09/2007	7 617,68	10	7 617,68	0,00	0,00
2007M00498 DEE - Chargeur Mailleux MX25C	03/09/2007	8 934,11	10	8 934,11	0,00	0,00
2007M00567 DEESF - lave vaisselle - Hobart - Brou J.Jaures	03/09/2007	5 597,28	10	5 597,28	0,00	0,00
2007M00569 DEESF - Lave vaisselle - Hobart -Pontault Monthety	03/09/2007	25 487,45	10	25 487,45	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00488 SDM - RENAULT KANGOO /lvd/1 - 247 EKJ 77	03/09/2007	23 526,70	5	23 526,70	0,00	0,00
2007M00597 Sinistre station météo de NOISY/ECOLE-VOL du 07/03	04/09/2007	5 500,40	5	5 500,40	0,00	0,00
2007M00599 SDM - Four convection	06/09/2007	2 774,72	10	2 774,72	0,00	0,00
2007M00642 DPR -Fournitures et installations d'une base radio	06/09/2007	13 305,50	10	13 305,50	0,00	0,00
2007M00544 DEESF - Armoire positive - Froid 77 - Bois le Roi	10/09/2007	4 082,67	10	4 082,67	0,00	0,00
2007M00601 DEESF - Four Frima - GHP Industrie - Combs	11/09/2007	19 408,80	10	19 408,80	0,00	0,00
2007M00532 DEESF - Armoire stockage - Inforlab - Lognes	11/09/2007	1 689,95	10	1 689,95	0,00	0,00
2007M00534 DEESF - armoire stockage - Inforlab -Claye Souilly	11/09/2007	1 681,88	10	1 681,88	0,00	0,00
2007M00536 DEESF - Armoire stockage - Inforlab - Othis	11/09/2007	1 681,88	10	1 681,88	0,00	0,00
2007M00561 DPR - Relai radio	11/09/2007	6 207,24	5	6 207,24	0,00	0,00
2007M00562 DPR - Relai radio	11/09/2007	6 207,24	5	6 207,24	0,00	0,00
2007M00640 DPR - Fournitures et installations pylones	12/09/2007	1 230,68	10	1 230,68	0,00	0,00
2007M00603 DEESF - Friteuse - Electrofroid - Lognes	13/09/2007	13 453,68	10	13 453,68	0,00	0,00
2007M00586 DEESF - Armoire stockage - Combs les Aulnes	17/09/2007	2 728,00	10	2 728,00	0,00	0,00
2007M00571 SDM - Salle à manger Président	18/09/2007	21 487,38	5	21 487,38	0,00	0,00
2007M00621 DEESF - Ecran screen média - Ugap - Le Mée/Seine	19/09/2007	1 200,00	10	1 200,00	0,00	0,00
2007M00550 SDM - RENAULT TRAFFIC/EMOP/1/542 EKT 77	21/09/2007	16 931,05	5	16 931,05	0,00	0,00
2007M00638 DPR - Fournitures et installations pylones	28/09/2007	9 388,60	10	9 388,60	0,00	0,00
2007M00651 DEESF - Armoire ventilée - Collège Henry IV -Meaux	01/10/2007	1 927,65	10	1 927,65	0,00	0,00
2007M00617 SDM - RENAULT 2007 KANGOO/EMOP/3/858 EKQ 77	03/10/2007	14 458,52	5	14 458,52	0,00	0,00
2007M00595 DGAS - Rayonnage UAS NOISIEL	03/10/2007	1 830,84	10	1 830,84	0,00	0,00
2007M00623 DEESF - Armoire de stockage - Inforlab - Lieusaint	04/10/2007	1 927,66	10	1 927,66	0,00	0,00
2007M00625 DEESF - Armoire anti feu - Infolab - Lieusaint	04/10/2007	1 818,21	10	1 818,21	0,00	0,00
2007M00654 DEESF - Armoire ventilée Faremoutiers - Collège L.	04/10/2007	3 456,44	10	3 456,44	0,00	0,00
2007M00644 DPR - Fourn. de trois saleuses avec cuve saumure	05/10/2007	55 983,56	10	55 983,56	0,00	0,00
2007M00671 DPR - NISSEN - REMORQUE FLR	05/10/2007	18 608,56	10	18 608,56	0,00	0,00
2007M00672 DPR - NISSEN - REMORQUE	05/10/2007	18 608,57	10	18 608,57	0,00	0,00
2007M00661 DEESF - GHP - Four - Chelles Europe	10/10/2007	19 408,80	10	19 408,80	0,00	0,00
2007M00667 DPR - Fourniture de robot de déneigement	16/10/2007	3 408,60	10	3 408,60	0,00	0,00
2007M00668 DPR - Fourniture de robot de déneigement	16/10/2007	3 408,60	10	3 408,60	0,00	0,00
2007M00669 DPR - Fourniture de robot de déneigement	16/10/2007	3 408,60	10	3 408,60	0,00	0,00
2007M00680 DEESF - Four - GHP Industrie - Meaux Henri IV	17/10/2007	19 822,54	10	19 822,54	0,00	0,00
2008M00164 SDAJP coll Guédon TORCY Sin Mat Info 2007	18/10/2007	502,32	5	502,32	0,00	0,00
2007M00703 DEESF - Friteuse - Collège Buron Nandy	23/10/2007	11 826,40	5	11 826,40	0,00	0,00
2007M00673 SDM - RENAULT KANGOO 933 ELJ 77	24/10/2007	10 490,40	5	10 490,40	0,00	0,00
2007M00696 DPR - Faucheuse débroussailluse hydraulique latér	30/10/2007	28 584,40	10	28 584,40	0,00	0,00
2007M00723 DPR CUVE TRANSPORT 9000 L	31/10/2007	18 270,10	7	18 270,10	0,00	0,00
2009M00199 LDA - Mise à jour système informatique	05/11/2007	1 650,00	5	1 650,00	0,00	0,00
2007M00707 DEESF - Armoire froide - Froid 77 - Roissy A.Garla	06/11/2007	5 777,46	10	5 777,46	0,00	0,00
2007M00724 DPR - Station centrale de stockage ES30 / S200	06/11/2007	39 767,00	10	39 767,00	0,00	0,00
2007M00725 DPR - Station centrale à Saumure	06/11/2007	31 694,00	10	31 694,00	0,00	0,00
2007M00689 DEE - Barque Armor 320	06/11/2007	1 360,00	10	1 360,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00692 DEE - 1 Surber complet	15/11/2007	774,43	5	774,43	0,00	0,00
2007M00171 DAJP - Col Camus MEAUX / gros équip scol sin 2007	20/11/2007	4 763,75	10	4 763,75	0,00	0,00
2007M00793 marché 2006-0704 -2007/CLIO GPL/DSJ/2 - 159EMB77	21/11/2007	10 885,40	5	10 885,40	0,00	0,00
2007M00726 DPR Faucheuse débroussaileuse VELTHEA VCAHD07K14	23/11/2007	29 302,00	10	29 302,00	0,00	0,00
2016M00326 PARC ROUSSEAU SUPER EPAREUSE 610PA NO VCAHD07K14	23/11/2007	29 300,00	10	0,00	0,00	0,00
2007M00730 DPR - TRACTEURS AGRICOLES DE TYPE INDUSTRIEL	26/11/2007	52 982,80	10	52 982,80	0,00	0,00
2007M00731 DPR - TRACTEURS AGRICOLES DE TYPE INDUSTRIEL	26/11/2007	52 982,80	10	52 982,80	0,00	0,00
2007M00727 MED/MOBILIER MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	27/11/2007	18 914,62	10	18 914,62	0,00	0,00
2007M00728 DPR - CAMION IVECO ML150E22K	27/11/2007	114 261,06	10	114 261,06	0,00	0,00
2007M00729 DPR CAMION DE 13 TONNES DE PTC SIMPLE CAB	27/11/2007	114 261,06	10	114 261,06	0,00	0,00
2007M00744 DPR - RENAULT TWINGO 199 END 77	27/11/2007	8 651,00	5	8 651,00	0,00	0,00
2007M00748 DPR - RENAULT TWINGO 201 END 77	27/11/2007	8 651,00	5	8 651,00	0,00	0,00
2007M00762 DPR - RENAULT TWINGO 781 ENF 77	27/11/2007	10 332,00	5	10 332,00	0,00	0,00
2007M00764 DPR - RENAULT TWINGO 604 ENG 77	27/11/2007	10 332,00	5	10 332,00	0,00	0,00
2007M00766 DPR - RENAULT TWINGO 782 ENF 77	27/11/2007	10 332,00	5	10 332,00	0,00	0,00
2007M00770 DPR - RENAULT TWINGO 603 ENG 77	27/11/2007	10 332,00	5	10 332,00	0,00	0,00
2007M00774 DPR - RENAULT TWINGO 667 ENG 77	27/11/2007	11 271,60	5	11 271,60	0,00	0,00
2007M00750 DEE - Barrières pour amphibiens	04/12/2007	2 500,00	10	2 500,00	0,00	0,00
2007M00812 SDM - RENAULT KANGOO 955EMB77	05/12/2007	12 358,65	5	12 358,65	0,00	0,00
2007M00816 DPR - Système de gestion prises/stocks carburants	07/12/2007	25 299,23	10	25 299,23	0,00	0,00
2007M00808 DEE - Achat de matériels pour l'atelier ENS 2007	11/12/2007	7 963,95	10	7 963,95	0,00	0,00
2008M00154 SDM - 1 Coffre fort Blandy Les Tours	14/12/2007	2 858,44	10	2 858,44	0,00	0,00
2008M00160 DPR - DMO FOURNITURES ET INSTALL PYLONES METALLIQU	21/12/2007	4 933,50	10	4 933,50	0,00	0,00
2007M00109 DAJP-Col Tourelles CLAYE /Mat info scol sin 2007	31/12/2007	1 363,44	5	1 363,44	0,00	0,00
2006M00400 capteur de vitesse satese	31/12/2007	834,21	10	834,21	0,00	0,00
2006M00404 1 oxymètre portable avec sonde ldo	31/12/2007	1 491,41	5	1 491,41	0,00	0,00
2006M00299 DAJP-Musée ST-CYR / vitrine sin 2005 et 2006	31/12/2007	1 784,38	5	1 784,38	0,00	0,00
2006M00273 DIRD BOGM/materiel informatique	31/12/2007	211 130,56	5	211 130,56	0,00	0,00
2009M00176 LVD - Congélateur coffre	31/12/2007	310,20	5	310,20	0,00	0,00
2008M00084 DEESF-Sauteuse-Electrofrid-Torcy Louis Aragon	01/01/2008	10 613,06	10	10 613,06	0,00	0,00
2008M00086 DEESF-Laverie-Hobart-Villiers-Les Tournelles	01/01/2008	32 497,59	10	32 497,59	0,00	0,00
2008M00088 SDAJP/SIN-VOL du 30/04/07 à DSI à SAVIGNY	01/01/2008	5 995,45	10	5 995,45	0,00	0,00
2008M00091 DEESF-Chambre froide-Froid 77-Lieusaint St Louis	01/01/2008	15 685,61	10	15 685,61	0,00	0,00
2008M00093 DEESF-Four-GHP Champagne Fernand Gregh	01/01/2008	19 408,80	10	19 408,80	0,00	0,00
2008M00097 DEESF - Armoire ventilée	01/01/2008	3 456,44	10	3 456,44	0,00	0,00
2008M00100 SDA - Publications Imprimés 2008	01/01/2008	3 681,83	5	3 681,83	0,00	0,00
2008M00101 DEESF-Sauteuse gaz-Electrofrid-St Fargeau Villon	01/01/2008	7 645,31	10	7 645,31	0,00	0,00
2008M00107 DEESF-Laverie vaisselle-Hobart-Savigny Grange Bois	01/01/2008	32 388,37	10	32 388,37	0,00	0,00
2008M00135 DEESF - Four GHP - Mée-sur-Seine Elsa Triolet	01/01/2008	21 104,74	10	21 104,74	0,00	0,00
2008M00141 DSI - lien QSIG Melun-Savigny - bdc 526.	01/01/2008	17 974,66	5	17 974,66	0,00	0,00
2008M00143 DEESF-Photocopieur-NRG-Chessy	01/01/2008	6 428,00	10	6 428,00	0,00	0,00
2009M00200 LVD-achat d'un congélateur à -85°-LVD03-2007	01/01/2008	4 045,50	10	4 045,50	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008M00139 DEESF-Armoires ventilée-Inforlab-Ozoir-M. Laurenci	24/01/2008	1 744,67	10	1 744,67	0,00	0,00
2008M00163 SDAJP - Col Politzer DAMMARIE / Mat info 2007	31/01/2008	656,60	5	656,60	0,00	0,00
2008M00183 SDM - RENAULT TWINGO 211 ENK 77 GO UAS 7	06/02/2008	11 324,20	5	11 324,20	0,00	0,00
2008M00288 Deesf-console controle-télévic-serris m.renaud	08/02/2008	1 254,17	5	1 254,17	0,00	0,00
2008M00290 Deesf-interface-télévic-serris m.renaud	08/02/2008	1 633,47	5	1 633,47	0,00	0,00
2008M00292 Deesf-magnétophone virtuel-télévic-serris m.renaud	08/02/2008	2 458,98	5	2 458,98	0,00	0,00
2008M00156 DEESF-Tondeuse-Puma -Nemours a;rIMBAUD	13/02/2008	3 900,00	10	3 900,00	0,00	0,00
2009M00201 LVD-fouriture hotte a flux laminaire	15/02/2008	4 267,90	10	4 267,90	0,00	0,00
2008M00147 DEESF-Chambre Froide-Froid 77	28/02/2008	19 058,92	10	19 058,92	0,00	0,00
2008M00153 DEESF-Photocopieur-NRG-Montereau P.Montereau	11/03/2008	2 706,25	10	2 706,25	0,00	0,00
2008M00216 DEESF - Photocopieur - NRG - Nanteuil Les Meaux La	18/03/2008	6 667,16	10	6 667,16	0,00	0,00
2008M00181 DEESF - Armoire ventilée - Inforlab - Saint Mard G	19/03/2008	1 497,99	10	1 497,99	0,00	0,00
2008M00193 DEESF-Armoire positive-Froid77-Lognes Le Segrais	20/03/2008	6 088,84	10	6 088,84	0,00	0,00
2008M00190 DEESF-Photocopieur-NRG-Perthes Christine de Pisan	26/03/2008	7 290,61	10	7 290,61	0,00	0,00
2008M00196 DEESF-2 sauteuses-Froid77-Savigny Grange/Bois	28/03/2008	16 675,50	10	16 675,50	0,00	0,00
2008M00198 DEESF-2 friteuse gaz-Froid77-Savigny Grange/Bois	28/03/2008	17 412,94	10	17 412,94	0,00	0,00
2008M00169 Restauration sculptures Jardin-Musée Bourdelle	01/04/2008	103 917,45	5	103 917,45	0,00	0,00
2008M00256 MORMANT-NICOLAS FOUQUET-UGAP	07/04/2008	2 392,50	10	2 392,50	0,00	0,00
2008M00237 DEESF-Armoire chauff-Froid 77 -Villiers Les Tourne	08/04/2008	3 923,96	10	3 923,96	0,00	0,00
2008M00239 DEESF-Autolaveuse-Ugap-Montereau Malraux	08/04/2008	2 291,61	10	2 291,61	0,00	0,00
2008M00235 DEESF-Four mixte-Froid 77-Verneuil Chales Péguy	09/04/2008	16 342,08	10	16 342,08	0,00	0,00
2008M00231 DEESF-2 Sauteuses-Froid 77-meaux Henri IV	16/04/2008	10 005,95	10	10 005,95	0,00	0,00
2008M00222 DEESF-Laveuse essoreuse-Ugap-Le Mée Elsa Triolet	21/04/2008	1 948,00	10	1 948,00	0,00	0,00
2008M00233 DEESF-Four mixte-Froid 77-Mouroux George Sand	21/04/2008	18 455,48	10	18 455,48	0,00	0,00
2008M00282 DEESF-Sauteuse-Froid 77-Melun Capucins	23/04/2008	6 891,55	10	6 891,55	0,00	0,00
2008M00283 DEESF-Feux Vifs-Ugap-Melun Capucins	23/04/2008	2 581,63	10	2 581,63	0,00	0,00
2009M00214 Chelles / Weczerka/ marmite chauffe directe	23/04/2008	9 996,65	10	9 996,65	0,00	0,00
2008M00285 DEESF- Four-Froid 77-Nandy Robert Buron	24/04/2008	18 811,74	10	18 811,74	0,00	0,00
2008M00279 DEESF-Self-Froid 77-Brie Arthur Chaussy	25/04/2008	55 746,82	10	55 746,82	0,00	0,00
2008M00280 DEESF-Four-Froid 77-Brie Arthur Chaussy	25/04/2008	23 467,02	10	23 467,02	0,00	0,00
2008M00275 DEESF-Autolaveuse-Ugap-Le Châtelet Rosa Bonheur	05/05/2008	2 343,05	10	2 343,05	0,00	0,00
2009M00202 LVD- achat d'un incubateur	05/05/2008	2 924,85	10	2 924,85	0,00	0,00
2008M00254 DEESF-Autolaveuse-Ugap-Provins Marie Curie	06/05/2008	2 162,70	10	2 162,70	0,00	0,00
2008M00284 DEESF-Four-Froid 77-Oissery J.Barres	07/05/2008	16 730,37	10	16 730,37	0,00	0,00
2008M00228 SDM - RENAULT KANGOO 312EQJ77 GO SDM 1	09/05/2008	13 430,70	5	13 430,70	0,00	0,00
2008M00243 PONTAULT COMBAULT MONTHETY	15/05/2008	1 779,65	10	1 779,65	0,00	0,00
2008M00260 DPR - RENAULT KANGOO 354 EPV 77	22/05/2008	13 026,95	5	13 026,95	0,00	0,00
2008M00346 DEESF-Armoire ventilée-Inforlab-Dammartin Europe	26/05/2008	3 283,74	10	3 283,74	0,00	0,00
2008M00307 DEESF-Marmite-Froid 77-Lieusaint-St Louis	28/05/2008	5 116,42	10	5 116,42	0,00	0,00
2008M00267 DPR - RENAULT TWINGO 946 EQY 77	29/05/2008	10 189,60	5	10 189,60	0,00	0,00
2008M00268 DPR - RENAULT TWINGO 949 EQY 77	29/05/2008	9 008,60	5	9 008,60	0,00	0,00
2008M00270 DPR - RENAULT TWINGO 948 EQY 77	29/05/2008	10 189,60	5	10 189,60	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008M00271 DPR - RENAULT TWINGO 944 EQY 77	29/05/2008	8 840,49	5	8 840,49	0,00	0,00
2008M00272 DPR - RENAULT TWINGO 943 EQY 77	29/05/2008	8 840,49	5	8 840,49	0,00	0,00
2008M00296 SDM : 1 GROUPE ELECTROGENE	03/06/2008	2 182,70	10	2 182,70	0,00	0,00
2008M00276 DPR - RENAULT KANGOO 702 ERE 77	06/06/2008	13 305,20	5	13 305,20	0,00	0,00
2008M00277 DEESF-Laveuse-Ugap-Chatelet Rosa Bonheur	06/06/2008	1 948,00	10	1 948,00	0,00	0,00
2008M00294 DEESF- Canapé-Ugap-Savigny L.Armand	06/06/2008	1 879,88	10	1 879,88	0,00	0,00
2008M00295 DEESF-Meuble Frigo-Ugap-Savigny L Armand	06/06/2008	1 405,24	10	1 405,24	0,00	0,00
2008M00278 DEESF-2 Table ping pong-Ugap-Savigny Louis Armand	09/06/2008	2 939,19	10	2 939,19	0,00	0,00
2008M00302 DEESF- Autolaveuse-Ugap-Mée/Seine	12/06/2008	2 499,35	10	2 499,35	0,00	0,00
2008M00308 DEESF-Sauteuse-Froid 77-St Fargeau F.Villon	18/06/2008	7 935,79	10	7 935,79	0,00	0,00
2008M00299 DEE - Atelier ENS - Etabli universel 2400x750mm	23/06/2008	2 283,76	10	2 283,76	0,00	0,00
2008M00300 DEE - Atelier ENS - Etabli universel 2000x750mm	23/06/2008	2 176,60	10	2 176,60	0,00	0,00
2008M00330 DEESF - TORCY - ARCHE GUEDON	30/06/2008	1 991,75	10	1 991,75	0,00	0,00
2008M00312 Sin coll J.Vilar VT-ST-DENIS - DOM du 10/12/07	01/07/2008	289,99	10	289,99	0,00	0,00
2008M00314 DPR - RENAULT MASTER 244 ERW 77	03/07/2008	30 645,59	5	30 645,59	0,00	0,00
2008M00315 DPR - RENAULT MASTER 932 ERQ 77	03/07/2008	29 591,61	5	29 591,61	0,00	0,00
2008M00317 DPR - RENAULT MASTER 396 ERV 77	03/07/2008	36 327,48	5	36 327,48	0,00	0,00
2008M00443 DGAS - injecteur extracteur UAS Meaux	03/07/2008	758,49	5	758,49	0,00	0,00
2008M00319 DEESF-Table à repasser-Ugap-Villeparisis J.Monod	04/07/2008	2 694,40	10	2 694,40	0,00	0,00
2008M00341 DEESF-Self-Froid 77-Pontault Condorcet	08/07/2008	37 343,52	10	37 343,52	0,00	0,00
2008M00313 DPR - RENAULT MASTER 835 ERW 77	10/07/2008	31 800,92	5	31 800,92	0,00	0,00
2009M00204 LDA - Système de détermination DCO	22/07/2008	5 666,00	10	5 666,00	0,00	0,00
2008M00310 DSI - ordinateurs - bdc 512.08	31/07/2008	85 409,77	5	85 409,77	0,00	0,00
2008M00324 DPR - RENAULT MASTER 399 ERV 77	31/07/2008	28 482,98	5	28 482,98	0,00	0,00
2008M00340 DEESF-Autolaveuse-Ugap-Champagne F.Gregh	22/08/2008	1 880,60	10	1 880,60	0,00	0,00
2008M00391 MAGNY LE HONGRE - UGAP	25/08/2008	1 836,00	10	1 836,00	0,00	0,00
2008M00339 DEESF-Autolaveuse-Ugap-Melun F.Chopin	25/08/2008	2 010,81	10	2 010,81	0,00	0,00
2008M00343 DEESF-Four mixte-Froid 77-Combs Les Aulnes	25/08/2008	19 639,44	10	19 639,44	0,00	0,00
2008M00348 DPR - DMO TRACTEUR ERGOS A1000919 446 H	26/08/2008	42 395,81	10	42 395,81	0,00	0,00
2008M00384 DEESF-Lave vaisselle-Hobart-Lesigny les Hyverneaux	27/08/2008	46 635,84	10	46 635,84	0,00	0,00
2008M00382 DEESF-Lave vaisselle-Hobart-Ozoir G.Philipe	28/08/2008	31 045,17	10	31 045,17	0,00	0,00
2008M00342 DEESF-Cellule refroidissement-Froid 77-lesigny Hyv	29/08/2008	10 522,83	10	10 522,83	0,00	0,00
2008M00387 DEESF-Lave vaisselle-Hobart-Vaux La Mare aux champ	01/09/2008	39 868,18	10	39 868,18	0,00	0,00
2008M00345 DEESF-Armoire-Ugap-Bussy C.Monet	02/09/2008	2 421,15	10	2 421,15	0,00	0,00
2008M00326 BDC 586.08/15 stations d'accueil	03/09/2008	1 614,60	5	1 614,60	0,00	0,00
2009M00210 DEESF-copieur-ricoh-le mée fontaine	03/09/2008	3 505,26	5	3 505,26	0,00	0,00
2008M00349 DEESF-Chambre froide-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	1 970,34	10	1 970,34	0,00	0,00
2008M00350 DEESF-Chambre négative-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	4 053,04	10	4 053,04	0,00	0,00
2008M00351 DEESF-Armoire positive-Froid77-Gretz Hutinel	04/09/2008	3 777,13	10	3 777,13	0,00	0,00
2008M00352 DEESF-Armoire mobile-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	8 413,53	10	8 413,53	0,00	0,00
2008M00353 DEESF-Armoire frigo-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	2 592,91	10	2 592,91	0,00	0,00
2008M00354 DEESF-Armoire chaude-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	3 489,37	10	3 489,37	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008M00355 DEESF-Self-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	64 712,19	10	64 712,19	0,00	0,00
2008M00356 DEESF-Sauteuse-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	7 681,27	10	7 681,27	0,00	0,00
2008M00357 DEESF-2 Friteuses-Froid 77-Gretz Hutinel	04/09/2008	15 085,14	10	15 085,14	0,00	0,00
2008M00377 DPR - DMO 3 RABOTS DE DENEIGEMENT	05/09/2008	10 369,32	10	10 369,32	0,00	0,00
2009M00203 LVD - Achat d'une armoire de refroidissement	08/09/2008	823,68	5	823,68	0,00	0,00
2008M00347 DEESF-Armoire-Inforlab-Mée/Triolet	11/09/2008	3 237,09	10	3 237,09	0,00	0,00
2008M00394 DEESF - Photocopieur - Ricoh - Magny Le Hongre	19/09/2008	3 010,59	10	3 010,59	0,00	0,00
2008M00405 DGAS - divan d'examen compris étrières UAS Provins	19/09/2008	1 754,00	5	1 754,00	0,00	0,00
2008M00390 DPR - DMO TRACTEUR AGRICOLE ERGOS N°32320	22/09/2008	42 395,81	10	42 395,81	0,00	0,00
2008M00365 SDM - RENAULT KANGOO 802ETK77 GO COLLEGE 5	24/09/2008	11 794,65	5	11 794,65	0,00	0,00
2008M00373 SDM - RENAULT KANGOO 799 ETK 77 GO COLLEGE 3	24/09/2008	11 794,65	5	11 794,65	0,00	0,00
2008M00395 SDM - RENAULT KANGOO 803 ETK 77 GO COLLEGE 1	24/09/2008	11 794,65	5	11 794,65	0,00	0,00
2008M00396 SDM - RENAULT KANGOO 465 ETH 77 GO COLLEGE 4	24/09/2008	11 794,65	5	11 794,65	0,00	0,00
2008M00416 DEESF-Four-Froid 77-Dammartin-Europe	24/09/2008	17 511,63	10	17 511,63	0,00	0,00
2008M00359 COULOMMIERS-H. REMY-NRG 2005-1004- DEJS	24/09/2008	6 110,24	10	6 110,24	0,00	0,00
2008M00378 DPR - DMO SALEUSE PORTEE N° SERIE S2S32084	29/09/2008	19 710,08	10	19 710,08	0,00	0,00
2008M00379 DPR - DMO SALEUSE PORTEES N° SERIE S2S32085	29/09/2008	19 710,08	10	19 710,08	0,00	0,00
2008M00380 DPR - DMO 3 SALEUSE PORTEE N° SERIE S2S32086	29/09/2008	17 700,80	10	17 700,80	0,00	0,00
2007M00636 DSI - pavé numérique pour portable - bdc 755.07	30/09/2008	252,95	5	252,95	0,00	0,00
2007M00653 DSI - Parabole et syst. dégivrage Météo - 763.07	30/09/2008	2 520,57	5	2 520,57	0,00	0,00
2007M00520 DSI - cordons de brassage type Pouyet - bdc 649.07	30/09/2008	5 688,68	5	5 688,68	0,00	0,00
2007M00521 DSI - cablage de 7 postes de travail - bdc 650.07	30/09/2008	6 370,00	5	6 370,00	0,00	0,00
2007M00522 DSI - rocade cuivre / DPR Melun - bdc 651.07	30/09/2008	2 070,98	5	2 070,98	0,00	0,00
2007M00523 DSI - Micro-casque + casque sans fil - bdc 592.07	30/09/2008	2 169,42	5	2 169,42	0,00	0,00
2007M00529 DSI - baie et rocade DPR - Melun - bdc 668.07	30/09/2008	9 741,52	5	9 741,52	0,00	0,00
2007M00566 DSI - Clés USB - bdc 685.07	30/09/2008	3 108,28	5	3 108,28	0,00	0,00
2007M00575 annonce 632 / 42C - marché équipements actifs de r	30/09/2008	192,00	5	192,00	0,00	0,00
2007M00584 DSI - Module d'extension 4T0 pr l'OXO ART de Prov	30/09/2008	793,43	5	793,43	0,00	0,00
2007M00346 DSI - Disques durs et graveurs - bdc 469.07	30/09/2008	3 382,71	5	3 382,71	0,00	0,00
2007M00347 DSI - Périph. pr régie Blandy - bdc 506.07	30/09/2008	2 335,79	5	2 335,79	0,00	0,00
2007M00348 DSI - PC pr Blandy les Tours - bdc 510.07	30/09/2008	7 456,46	5	7 456,46	0,00	0,00
2007M00398 DSI - périphériques et fax - bdc 522.07	30/09/2008	33 214,92	5	33 214,92	0,00	0,00
2007M00400 DSI - PDA SPV M700 - bdc 535.07	30/09/2008	625,76	5	625,76	0,00	0,00
2007M00403 DSI - liaison FO rue Barthel - bdc 529.07	30/09/2008	13 257,61	5	13 257,61	0,00	0,00
2007M00405 DSI - Diatonis D2A / PMI Meaux Beauval - bdc 534.0	30/09/2008	2 080,99	5	2 080,99	0,00	0,00
2007M00417 DSI - avis de parution "Réalisation du schéma dir	30/09/2008	50,00	5	50,00	0,00	0,00
2007M00436 DSI - GPS & divers périphériques - bdc 548.07	30/09/2008	16 359,11	5	16 359,11	0,00	0,00
2007M00442 DSI - 40 clients fins Wyse - bdc 551.07	30/09/2008	23 121,07	5	23 121,07	0,00	0,00
2007M00443 DSI - Portables D520 + optiplex 745 - bdc 554.07	30/09/2008	6 791,19	5	6 600,21	0,00	0,00
2007M00445 DSI - PABX Alcatel / DPR - bdc 556.07	30/09/2008	29 965,37	5	29 965,37	0,00	0,00
2007M00279 DSI - vidéoprojecteurs pr salles Savigny - bdc 371	30/09/2008	4 688,98	5	4 688,98	0,00	0,00
2007M00284 DSI - 4 PC 745 + 8 écrans - bdc 380.07	30/09/2008	9 705,30	5	9 705,30	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00287 DSI - Avis de parution / réseaux	30/09/2008	839,16	5	839,16	0,00	0,00
2007M00295 DSI - GPS et imprimantes 2600n - bdc 389.07	30/09/2008	22 998,48	5	22 393,59	0,00	0,00
2007M00296 DSI - 109 PC 745 - bdc 390.07	30/09/2008	82 775,76	5	82 775,76	0,00	0,00
2007M00325 DSI - GPS GEO XM (2005) - Bdc 425.05 3	30/09/2008	14 942,09	5	14 942,09	0,00	0,00
2007M00326 DSI - Appareils photos et imprimantes	30/09/2008	16 819,82	5	16 819,82	0,00	0,00
2007M00327 DSI - Clé USB - BDc 432.07	30/09/2008	1 259,82	5	1 259,82	0,00	0,00
2007M00328 DSI - Equipements actifs - BDC 433.07	30/09/2008	11 275,58	5	11 275,58	0,00	0,00
2007M00329 DSI - Travaux de câblages DPR Melun - BDC 428.07	30/09/2008	7 947,74	5	7 947,74	0,00	0,00
2007M00330 DSI - Travaux de cablages DPR Veneux - bdc 430.07	30/09/2008	399,69	5	399,69	0,00	0,00
2007M00331 DSI - Travaux de câblage DDJS - BDC 422.07	30/09/2008	2 850,01	5	2 850,01	0,00	0,00
2007M00332 DSI - Travaux de câblages DDJS - BDC 423.07	30/09/2008	6 012,23	5	6 012,23	0,00	0,00
2007M00333 DSI - Vidéoprojecteur Panasonic - bdc 444.07	30/09/2008	31 358,14	5	31 358,14	0,00	0,00
2007M00343 DSI - Vidéoprojecteurs - bdc 465.07	30/09/2008	2 581,21	5	2 581,21	0,00	0,00
2007M00220 DSI - imprimantes HP / DPR et DGAS - bdc 300.07	30/09/2008	81 195,57	5	81 195,57	0,00	0,00
2007M00221 DSI - imprimantes HP / DPR et DGAS - bdc 301	30/09/2008	20 520,13	5	20 520,13	0,00	0,00
2007M00223 DSI - câblage postes de travail et rocades / 308.0	30/09/2008	19 330,21	5	19 330,21	0,00	0,00
2007M00239 DSI - Serveur lames pr VMWARE - bdc 307.07	30/09/2008	192 416,07	5	192 416,07	0,00	0,00
2007M00278 DSI - vidéoprojecteur + clés USB + APN - bdc369.07	30/09/2008	21 731,13	5	21 731,13	0,00	0,00
2007M00172 DSI - 2 serveurs + console management - bdc 225.07	30/09/2008	170 269,74	5	170 269,74	0,00	0,00
2007M00173 DSI - Divers matériels - bdc 224.07	30/09/2008	25 637,15	5	25 637,15	0,00	0,00
2007M00174 DSI - Racades vers le 2°ét. de la DRH - bdc 229.07	30/09/2008	6 024,74	5	6 024,74	0,00	0,00
2007M00180 DSI - GPS + support / DGS - bdc 236.07	30/09/2008	788,70	5	788,70	0,00	0,00
2007M00182 DSI - Armoire rack - bdc 240.07	30/09/2008	4 918,07	5	4 918,07	0,00	0,00
2007M00183 DSI - 2 armoires 42 U + 4 kits PDU + 4 connecteurs	30/09/2008	8 165,52	5	8 165,52	0,00	0,00
2007M00186 DSI - équipements actifs - bdc 254.07	30/09/2008	49 506,63	5	49 506,63	0,00	0,00
2007M00187 DSI - périphériques - bdc 255.07	30/09/2008	1 392,01	5	1 392,01	0,00	0,00
2007M00196 DSI - clés USB + mémoires - bdc 241.07	30/09/2008	2 154,40	5	2 154,40	0,00	0,00
2007M00197 DSI - Intervention sur le lien WiFi -Gallièni /262	30/09/2008	429,36	5	429,36	0,00	0,00
2007M00206 DSI - vidéoprojecteurs NEC - bdc 265.07	30/09/2008	4 194,73	5	4 194,73	0,00	0,00
2007M00209 DSI - 10 fax Brother - bdc 280.07	30/09/2008	4 499,95	5	4 499,95	0,00	0,00
2007M00125 DSI - Cablage au CE de Fontainebleau	30/09/2008	5 603,71	5	5 603,71	0,00	0,00
2007M00126 DSI - Câblage au CE de VENEUX les SABLONS	30/09/2008	12 394,76	5	12 394,76	0,00	0,00
2007M00127 DSI - Câblage de 26 postes de travail DDT	30/09/2008	4 766,32	5	4 766,32	0,00	0,00
2007M00130 DSI - Cartouches LTO3 - bdc 148.07	30/09/2008	3 834,85	5	3 834,85	0,00	0,00
2007M00131 DSI - Carte Fibre QLogic 2340 - bdc 149.07	30/09/2008	1 052,48	5	1 052,48	0,00	0,00
2007M00136 DSI - Serveur BULL pr le projet TolP - bdc 164.07	30/09/2008	11 998,27	5	11 998,27	0,00	0,00
2007M00137 DSI - 2 PDA SPV M700 - bdc 169.07	30/09/2008	924,51	5	924,51	0,00	0,00
2007M00150 DSI - Imprimantes et vidéoprojecteurs - bdc 186.07	30/09/2008	65 624,46	5	65 624,46	0,00	0,00
2007M00151 DSI - Lecteur de cartes - bdc 192.07	30/09/2008	16 748,19	5	16 748,19	0,00	0,00
2007M00153 DSI - PC portables pr équipement vidéo des UAS - b	30/09/2008	10 328,78	5	10 328,78	0,00	0,00
2007M00156 DSI - Installation Config. type 1 à Dammartin	30/09/2008	3 309,33	5	3 309,33	0,00	0,00
2007M00157 DSI - Installation config. type 2 - bdc 198.07	30/09/2008	15 805,14	5	15 805,14	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00158 DSI - Installation config. type 2 - bdc 199.07	30/09/2008	15 805,14	5	15 805,14	0,00	0,00
2007M00159 DSI - Installation config type 1 - bdc 200.07	30/09/2008	3 309,33	5	3 309,33	0,00	0,00
2007M00168 DSI - Traceur + imprimantes + douchette - bdc 208.	30/09/2008	23 060,69	5	23 060,69	0,00	0,00
2007M00024 DSI - Net thelle - bdc291.06	30/09/2008	20 134,66	5	20 134,66	0,00	0,00
2007M00098 DSI - Câblage de l'ART de Provins - bdc 76.07	30/09/2008	6 554,34	5	6 554,34	0,00	0,00
2007M00099 DSI - Câblage de l'ART de Meaux à TORCY - bdc 77.0	30/09/2008	5 382,42	5	5 382,42	0,00	0,00
2007M00104 DSI - Imprimante Xerox 5550	30/09/2008	10 381,94	5	10 381,94	0,00	0,00
2006M00413 DSI - avis d'appel public équip. actifs de réseau	30/09/2008	307,20	5	307,20	0,00	0,00
2006M00416 DSI - 20 imprimantes HP - bdc 976.06	30/09/2008	27 340,44	5	27 340,44	0,00	0,00
2006M00417 DSI - serveur de type config 1B / DPR - bdc 977.06	30/09/2008	79 892,80	5	79 892,80	0,00	0,00
2006M00418 DSI - matériel de tél IPBX - Savigny - bdc 994.06	30/09/2008	68 397,70	5	68 397,70	0,00	0,00
2006M00419 DSI - cablage CE de COULOMMIERS - bdc 1001.06	30/09/2008	8 033,04	5	8 033,04	0,00	0,00
2006M00420 DSI - Serveurs DGAS + DRH - bdc 1003.06	30/09/2008	113 334,01	5	113 334,01	0,00	0,00
2006M00341 DSI - 100 micro ordinateurs + 155 clients fins -	30/09/2008	218 107,34	5	218 107,34	0,00	0,00
2006M00346 DSI - Canon IXUS 60 - bdc 757.06	30/09/2008	352,56	5	352,56	0,00	0,00
2006M00347 DSI - Ecrans 20" - bdc 782.06	30/09/2008	821,50	5	821,50	0,00	0,00
2006M00348 DSI - Imprimantes, Onduleur, APN - bdc 785.06	30/09/2008	2 426,87	5	2 426,87	0,00	0,00
2006M00361 DSI - lecteur graveur Freecom FS-50 - bdc 807.06	30/09/2008	283,09	5	283,09	0,00	0,00
2006M00374 DSI - catalyst MDPH et réseau inf. Melun VdS - bdc	30/09/2008	34 764,13	5	34 764,13	0,00	0,00
2006M00379 DSI- 40 clés USB 512 Mo - bdc 879.06	30/09/2008	1 626,56	5	1 626,56	0,00	0,00
2006M00389 DSI - micros ordinateurs - bdc 898.06	30/09/2008	178 075,85	5	178 075,85	0,00	0,00
2006M00391 DSI - 12 disques durs externes 160 Go - bdc 907.06	30/09/2008	3 049,80	5	3 049,80	0,00	0,00
2006M00392 DSI - IBM Tape Library TS3200 - bdc 918.06	30/09/2008	39 258,87	5	39 258,87	0,00	0,00
2006M00395 DSI - matériels DPR / DAPMD / DF / DSI - bdc 935.0	30/09/2008	49 311,35	5	49 311,35	0,00	0,00
2006M00296 DSI - 100 clients fins + 50 optiplex GX620 + Latit	30/09/2008	151 361,57	5	151 361,57	0,00	0,00
2006M00297 DSI - 2 APN Canon IXUS 55	30/09/2008	953,16	5	953,16	0,00	0,00
2006M00306 DSI - Optiplex avec ou sans combo DVD - bdc 657.06	30/09/2008	63 340,76	5	63 340,76	0,00	0,00
2006M00227 DSI - serveurs de donn	30/09/2008	112,64	5	112,64	0,00	0,00
2006M00240 DSI - optiplex GX620 + lattitude D820 + power edge	30/09/2008	76 866,56	5	76 866,56	0,00	0,00
2006M00275 DSI- badgeuse UAS Fontainebleu , AFS Cesson, DSI,	30/09/2008	51 160,10	5	51 160,10	0,00	0,00
2006M00279 DSI - Cablage MDPH - bdc 524.06	30/09/2008	6 810,22	5	6 810,22	0,00	0,00
2006M00156 DSI - 76 micro-ordinateurs - DGAS/Dpt	30/09/2008	60 656,93	5	60 656,93	0,00	0,00
2006M00210 DSI - serveur moyenne gamme	30/09/2008	844,80	5	844,80	0,00	0,00
2006M00211 DSI avis d'appel d'offre sol. de tél. IP et réseau	30/09/2008	317,44	5	317,44	0,00	0,00
2008M00366 SDM - RENAULT KANGOO 284ETP77 GO COLLEGE 2	02/10/2008	11 794,65	5	11 794,65	0,00	0,00
2008M00369 DEESF - Photocopieur - Ricoh - Crécy La Chapelle	02/10/2008	5 998,00	10	5 998,00	0,00	0,00
2008M00490 DEESF-Four mixte-Ugap-Bussy A.Frank	05/10/2008	9 641,47	10	9 641,47	0,00	0,00
2008M00371 DGAS - autoclave DSPE N° 13690	07/10/2008	4 811,50	5	4 811,50	0,00	0,00
2008M00372 DGAS - autoclave DSPE n° 13748	07/10/2008	4 811,50	5	4 811,50	0,00	0,00
2008M00385 SDM - RENAULT KANGOO 818ETP77 GO UAS 3	08/10/2008	13 423,20	5	13 423,20	0,00	0,00
2008M00386 SDM - RENAULT KANGOO 817ETP77 GO UAS 4	08/10/2008	13 423,20	5	13 423,20	0,00	0,00
2008M00388 SDM - RENAULT KANGOO 816ETP77 GO DAPMD 1	08/10/2008	13 423,20	5	13 423,20	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008M00407 DPR - DMO FAUCHEUSE AXIALE MACHINE N°50196	09/10/2008	7 152,08	10	7 152,08	0,00	0,00
2008M00408 DPR - DMO ACQUISITION DE FAUCHEUSE AXIALE MACHINE	09/10/2008	7 152,08	10	7 152,08	0,00	0,00
2008M00415 SDM - RENAULT TWINGO 480 ETQ 77 GO UAS 9	09/10/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00418 SDM - RENAULT TWINGO 474 ETQ 77 GO UAS 6	09/10/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00419 SDM - RENAULT TWINGO 473ETQ77 GO UAS 16	09/10/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00401 SDM - RENAULT TWINGO 694 ETS 77 GO CIO 1	10/10/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2009M00231 DELL CIO LAGNY Autre matériel informatique	10/10/2008	3 148,47	5	3 148,47	0,00	0,00
2008M00424 Achat de matériel divers	15/10/2008	154,86	5	154,86	0,00	0,00
2008M00426 Achat de matériel divers	15/10/2008	119,02	5	119,02	0,00	0,00
2008M00389 DSI - iPhone - bdc 770.08	21/10/2008	771,42	5	771,42	0,00	0,00
2008M00434 SDM - RENAULT TWINGO 479ETQ77 GO UAS 14	22/10/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00437 DPR - DMO ACQUISITION DE CAMION DE 13 TONNES DE PT	22/10/2008	118 854,35	10	118 854,35	0,00	0,00
2008M00440 DPR - DMO TRACTEURS AGRICOLES N°SERIE XT16H08J01	23/10/2008	15 906,80	10	15 906,80	0,00	0,00
2008M00445 DPR - DMO ACQUISITION DE TRACTEUR AGRICOLE DE TYPE	28/10/2008	42 395,80	10	42 395,80	0,00	0,00
2008M00442 DPR - DMO TRACTEURS AGRICOLES N° SERIE VCAHD08J13	29/10/2008	30 498,00	10	30 498,00	0,00	0,00
2009M00205 LDA - Fourniture d'une centrale de température	29/10/2008	0,00	10	11 128,00	0,00	0,00
2008M00460 DPR - DMO PYLONE RADIO	30/10/2008	3 033,05	5	3 033,05	0,00	0,00
2009M00206 LVD - Armoire de refroidissement	31/10/2008	823,68	5	823,68	0,00	0,00
2008M00446 SADJP-Coll Balzac NEMOURS/Sin 2008 Mat gros outill	04/11/2008	14 404,77	10	14 404,77	0,00	0,00
2008M00448 SDM - RENAULT KANGOO 798 ETQ 77 GO DSI 2	05/11/2008	13 615,92	5	13 615,92	0,00	0,00
2008M00451 SDM - RENAULT KANGOO 462 EVE 77 GO DEE 1	05/11/2008	13 423,20	5	13 423,20	0,00	0,00
2008M00452 SDM - RENAULT KANGOO 461 EVE 77 GO DAPMD 2	05/11/2008	13 077,72	5	13 077,72	0,00	0,00
2008M00455 SDM - RENAULT TWINGO 978 EVG 77 GO UAS 24	05/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00458 SDM - RENAULT TWINGO 974 EVG 77 GO DGAS 4	05/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00453 SDM - RENAULT KANGOO 983 EVG 77 G DAPMD 1	06/11/2008	13 553,20	5	13 553,20	0,00	0,00
2008M00506 SDM - Portiques antivol	06/11/2008	8 303,59	10	8 303,59	0,00	0,00
2008M00465 DEESF-Autolaveuse-Ugap-Chatelet Rosa Bonheur	07/11/2008	4 270,10	10	4 270,10	0,00	0,00
2008M00496 DPR - DMO TRACTEURS AGRICOLES N°MACHINE A1000922	18/11/2008	74 152,00	10	74 152,00	0,00	0,00
2008M00480 SDM - RENAULT TWINGO 982 EVG 77 GO DAC 2	19/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00492 DPR - DMO TRACTEUR AGRICOLES N° MACHINE A1000919	19/11/2008	57 408,00	10	57 408,00	0,00	0,00
2008M00486 DPR - DMO ACQUISITION DE TRACTEUR AGRICOLE DE	24/11/2008	30 498,00	10	30 498,00	0,00	0,00
2008M00524 DGAS - Armoire vitrine Medilux UAS Provins	25/11/2008	1 619,19	5	1 619,19	0,00	0,00
2008M00476 SDM - RENAULT TWINGO 944 EVQ 77 GO UAS 28	26/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00477 SDM - RENAULT TWINGO 941 EVQ 77 GO UAS 27	26/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00479 SDM - RENAULT TWINGO 984 EVG 77 GO DT 1	26/11/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2009M00207 LVD - Armoire de refroidissement	26/11/2008	823,68	5	823,68	0,00	0,00
2008M00498 DPR - DMO FOURNITURE D'UN LAMIER D'ELAGAGE	27/11/2008	8 940,10	10	8 940,10	0,00	0,00
2008M00505 DRH - rachat du matériel de cuisine de Savigny	27/11/2008	40 416,50	5	40 416,50	0,00	0,00
2008M00515 DPR - DMO FOURNITURE D'UN CHARGEUR FRO	28/11/2008	13 926,22	10	13 926,22	0,00	0,00
2008M00497 DPR - RENAULT MASTER 731 EVX 77	01/12/2008	32 418,36	5	32 418,36	0,00	0,00
2008M00500 DPR - DMO FOU & INSTALL D'UN PYLONE RADIO VILLENY	01/12/2008	9 554,84	5	9 554,84	0,00	0,00
2008M00488 DEE - BIODIV - EDIROL -R-09HR	02/12/2008	339,00	5	339,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008M00507 SDM - RENAULT TWINGO 429EV577 GO DEE	03/12/2008	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2008M00510 SDM - RENAULT MASTER 602EVV77 GO DAPMD 1	03/12/2008	23 623,03	5	23 623,03	0,00	0,00
2008M00514 DPR - DMO FOURNITURE DE 50 POSTES RADI	04/12/2008	73 554,00	5	73 554,00	0,00	0,00
2008M00519 DPR - DMO CAMION CHASSIS WMAN18ZZ49Y224408	04/12/2008	113 886,71	10	113 886,71	0,00	0,00
2008M00520 DPR - DMO CAMIONS CHASSIS ZCFC65D0005777667	04/12/2008	56 147,42	10	56 147,42	0,00	0,00
2008M00303 DSI - cablage de l'UAS de Mitry Mory - bdc 489.08	05/12/2008	6 605,51	5	6 605,51	0,00	0,00
2008M00462 DSI - iPhone / Elus - bdc 860.08	08/12/2008	4 066,40	5	4 066,40	0,00	0,00
2009M00067 DEESF-Hobart-Laverie-Melun F.Chopin	10/12/2008	26 964,59	10	26 964,59	0,00	0,00
2008M00521 SDM - RENAULT MASTER 603EVV77 GO DEE 1	10/12/2008	32 523,31	5	32 523,31	0,00	0,00
2008M00471 DSI - 46 portables et 8 portables BDC 883.08	11/12/2008	42 162,83	5	42 162,83	0,00	0,00
2009M00119 DEE - Pompe solaire "SOLAR S"	15/12/2008	275,14	5	275,14	0,00	0,00
2009M00143 SDM TELEMETRE LASER	17/12/2008	1 015,40	5	1 015,40	0,00	0,00
2009M00069 DEESF-Laverie-Hobart-Nemours-J.Verne	23/12/2008	31 575,57	10	31 575,57	0,00	0,00
2008M00436 DSI - sono mobile - bdc 720.08	31/12/2008	11 409,60	5	11 409,60	0,00	0,00
2008M00311 DSI - iPhone - bdc 522.08	31/12/2008	466,44	5	466,44	0,00	0,00
2008M00327 DEE - achat de matériel pour l'atelier ENS 2008	31/12/2008	12 894,73	10	12 894,73	0,00	0,00
2008M00344 DSI -équipement audiovisuels DAPMD	31/12/2008	37 202,74	5	37 202,74	0,00	0,00
2008M00361 DSI -travaux du Bat C Melun - bdc 739.08	31/12/2008	931,22	5	931,22	0,00	0,00
2008M00261 DSI - switchs optiques - bdc 365.08	31/12/2008	25 333,67	5	25 333,67	0,00	0,00
2008M00262 DSI - librairie de sauvegarde / serveurs MG - 370	31/12/2008	14 399,10	5	14 399,10	0,00	0,00
2008M00273 DSI - alimentation serveur Citrix - bdc 394.08	31/12/2008	930,98	5	930,98	0,00	0,00
2008M00274 DSI - smartphones - bdc 386.08	31/12/2008	2 217,38	5	2 217,38	0,00	0,00
2008M00297 DSI - travaux DPR - bdc 471.08	31/12/2008	130,51	5	130,51	0,00	0,00
2008M00301 DSI - lecteurs éditeurs de chèques - bdc 337.08	31/12/2008	1 327,56	5	1 327,56	0,00	0,00
2008M00188 DSI - appel d'offres marché périphériques	31/12/2008	699,00	5	699,00	0,00	0,00
2008M00200 DEE - DBA - stations météo 2008	31/12/2008	14 834,56	10	14 834,56	0,00	0,00
2008M00201 DSI - travaux DGAS - PROVINS - bdc 215.08	31/12/2008	2 550,78	5	2 550,78	0,00	0,00
2008M00202 DSI - installation ToIP à LIEUSAIN - bdc 232.08	31/12/2008	61 480,24	5	61 480,24	0,00	0,00
2008M00203 DSI - 7 MédiaPlayer HD - bdc 235.08	31/12/2008	3 390,66	5	3 390,66	0,00	0,00
2008M00204 DSI - installation tél. du CIO de MELUN - bdc 232.	31/12/2008	6 873,56	5	6 873,56	0,00	0,00
2008M00207 DSI - IPHONE / V. EBLE - bdc 237.08	31/12/2008	501,12	5	501,12	0,00	0,00
2008M00208 DSI - Imprimantes OKI - bdc 248.08	31/12/2008	30 826,61	5	30 826,61	0,00	0,00
2008M00209 DSI - module de réception GPRS-STAR - bdc 251.08	31/12/2008	1 357,76	5	1 357,76	0,00	0,00
2008M00210 DSI - PTI pr poste de sécurité - bdc 285.08	31/12/2008	2 267,26	5	2 267,26	0,00	0,00
2008M00212 DSI - barrettes mémoire 1 Go - bdc 287.08	31/12/2008	3 222,02	5	3 222,02	0,00	0,00
2008M00213 DSI - divers périphériques - bdc 289.08	31/12/2008	86 930,94	5	86 930,94	0,00	0,00
2008M00214 DSI - BDC 303.08 / Périphériques	31/12/2008	17 076,72	5	17 076,72	0,00	0,00
2008M00215 BDC 307.08/ Extension de mémoire HS 20	31/12/2008	1 630,87	5	1 630,87	0,00	0,00
2008M00230 DSI - Câblage existant CIO MELUN - bdc 317.08	31/12/2008	618,71	5	618,71	0,00	0,00
2008M00245 DSI - switch POE / UAS de TOURNAN - bdc 329.08	31/12/2008	2 806,88	5	2 806,88	0,00	0,00
2008M00246 DSI - serveur télécom Alactel 4400 - bdc 335.08	31/12/2008	63 959,34	5	63 959,34	0,00	0,00
2008M00247 DSI - talkies walkies // DAPMD	31/12/2008	2 824,47	5	2 824,47	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008M00253 DSI - imprimantes et passe-vues - bdc 343.08	31/12/2008	14 056,37	5	14 056,37	0,00	0,00
2008M00258 DSI - divers périphériques - bdc 346.08	31/12/2008	62 373,32	5	62 373,32	0,00	0,00
2008M00259 DSI - Librairies pr serveurs de données - bdc 348.	31/12/2008	28 834,24	5	28 834,24	0,00	0,00
2008M00095 DSI - 30 imprimantes + 10 fax - bdc 98.08	31/12/2008	23 857,32	5	23 857,32	0,00	0,00
2008M00096 DSI - 100 PC OPTIPLEX 755 - bdc 99.08	31/12/2008	74 654,32	5	74 654,32	0,00	0,00
2008M00099 DSI - écrans 42" et 50" - bdc 123.08	31/12/2008	11 649,88	5	11 649,88	0,00	0,00
2008M00112 DSI - Souris gyroscopiques - bdc 151.08	31/12/2008	813,76	5	813,76	0,00	0,00
2008M00113 DSI - caméra numérique / Don de la COM. - bdc 168.	31/12/2008	11 761,88	5	11 761,88	0,00	0,00
2008M00114 DSI - LAN de l'UAS de LIEUSAIN - bdc 170.08	31/12/2008	16 627,38	5	16 627,38	0,00	0,00
2008M00116 DSI - travaux CIO Melun - avenue Thiers - bdc 172.	31/12/2008	12 635,24	5	12 635,24	0,00	0,00
2008M00117 DSI - travaux 3 rue Barthel à Melun - bdc 173.08	31/12/2008	18 332,12	5	18 332,12	0,00	0,00
2008M00118 DSI - audit Câblage UAS SENART - bdc 174.08	31/12/2008	291,03	5	291,03	0,00	0,00
2008M00119 DSI - postes filaires et sans fil - bdc 175.08	31/12/2008	24 101,91	5	24 101,91	0,00	0,00
2008M00137 DSI - Vidéoprojecteurs NEC Vt590 - bdc 187.08	31/12/2008	2 540,30	5	2 540,30	0,00	0,00
2008M00138 DSI - portables Latitude D530 - bdc 188.08	31/12/2008	10 189,92	5	10 189,92	0,00	0,00
2008M00146 DSI - 100 PC + 13 portables + 50 Wyse - bdc 198.08	31/12/2008	122 251,53	5	122 251,53	0,00	0,00
2008M00149 DSI - fibre optique rue Barthel - bdc 207.08	31/12/2008	37 559,10	5	37 559,10	0,00	0,00
2008M00150 DSI -périphériques - bdc 216.08	31/12/2008	78 619,13	5	78 619,13	0,00	0,00
2007M00820 DSI - Equipements actifs pour SAVIGNY - bdc 997.07	31/12/2008	19 978,87	5	19 978,87	0,00	0,00
2007M00821 DSI - audit câblage - bdc 1004.07	31/12/2008	825,57	5	825,57	0,00	0,00
2007M00822 DSI - baie sauvegarde OPTIMA HS1200 - bdc 1009.07	31/12/2008	29 761,60	5	29 761,60	0,00	0,00
2007M00823 DSI - Meeting Place Express - bdc 1001.07	31/12/2008	58 171,07	5	58 171,07	0,00	0,00
2007M00824 DSI - Intention de commande 1020.07/3 iphones	31/12/2008	1 647,00	5	1 647,00	0,00	0,00
2007M00700 DSI - XEROX Phaser 8560/5500 DT + HP 7780 - 889.0	31/12/2008	10 547,40	5	10 547,40	0,00	0,00
2007M00701 DSI - équipements actifs / IPBX Tournan - bdc 893.	31/12/2008	2 635,57	5	2 635,57	0,00	0,00
2007M00702 DSI - lecteur encodeur / DRH - bdc 894.07	31/12/2008	2 326,82	5	2 326,82	0,00	0,00
2007M00709 DSI - 2 installations tél UAS Font. & M-VdS	31/12/2008	65 319,40	5	65 319,40	0,00	0,00
2007M00719 DEESF - Photocopieur Souppes	31/12/2008	6 110,30	10	6 110,30	0,00	0,00
2007M00720 DSI - 52 PC et 2 portables Bdc 905.07	31/12/2008	42 815,36	5	42 815,36	0,00	0,00
2007M00721 DSI - Matériels périphériques Bdc 906.07	31/12/2008	25 856,50	5	25 856,50	0,00	0,00
2007M00722 DSI - Contrôleurs RAID Bdc 909.07	31/12/2008	2 506,82	5	2 506,82	0,00	0,00
2007M00776 DSI - Ajout de prises/bdc 938.07	31/12/2008	4 469,61	5	4 469,61	0,00	0,00
2007M00777 DSI - 2 switch optiques pour serveurs Bdc 936.07	31/12/2008	16 524,51	5	16 524,51	0,00	0,00
2007M00778 DSI-Serveurs et matériels pour serveurs/Bdc 935.07	31/12/2008	11 339,15	5	11 339,15	0,00	0,00
2007M00779 DSI - Périphériques/bdc 932.07	31/12/2008	6 785,41	5	6 785,41	0,00	0,00
2007M00780 DSI - RAM pour serveurs lames Citrix/bdc 954.07	31/12/2008	6 422,32	5	6 422,32	0,00	0,00
2007M00817 DSI - To IP de Tournan - bdc 998.07	31/12/2008	15 362,70	5	15 362,70	0,00	0,00
2007M00818 DSI - Equipements actifs pour SAVIGNY - bdc 997.07	31/12/2008	94 044,78	5	94 044,78	0,00	0,00
2007M00608 DSI - équipements actifs / DPR - bdc 735.07	31/12/2008	66 261,78	5	66 261,78	0,00	0,00
2007M00637 DSI - 50 PC Optiplex 755 - bdc 758.07	31/12/2008	37 578,32	5	37 578,32	0,00	0,00
2007M00664 DSI - imprimantes, fax, APN - bdc 807.07	31/12/2008	30 479,65	5	30 479,65	0,00	0,00
2007M00670 DSI - dell 430 et 830 + iMac/ Cab et SDM - bdc 817	31/12/2008	20 309,69	5	20 309,69	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007M00687 DSI - Equip. actifs pour l'IPBX de TOURNAN- 852.07	31/12/2008	11 680,35	5	11 680,35	0,00	0,00
2007M00519 DSI - portier TELPASS / DEE - bdc 648.07	31/12/2008	5 675,73	5	5 675,73	0,00	0,00
2007M00530 DSI - cablage poste de travail DPR Veneux bdc 669.	31/12/2008	1 746,61	5	1 746,61	0,00	0,00
2007M00556 DSI - Micro-ordinateurs et portables - bdc 680.07	31/12/2008	129 525,60	5	129 525,60	0,00	0,00
2007M00596 DSI - Serveurs 3b - bdc	31/12/2008	71 260,78	5	71 260,78	0,00	0,00
2007M00397 DSI - portables D830 et D420 - bdc 521.07	31/12/2008	9 006,78	5	9 006,78	0,00	0,00
2007M00402 DSI - Poste sans fil type Gigaset - bdc 525.07	31/12/2008	704,32	5	704,32	0,00	0,00
2007M00441 DSI - lecteurs chèques et CB - bdc 550.07	31/12/2008	2 942,16	5	2 942,16	0,00	0,00
2007M00297 DSI - Cablage de 15 PT / DPR - bdc 397.07	31/12/2008	9 071,38	5	9 071,38	0,00	0,00
2007M00304 DSI - câblage de 8 postes de travail - bdc 399.07	31/12/2008	4 513,94	5	4 513,94	0,00	0,00
2007M00319 DSI - PABX de Blandy les Tours - bdc 417.07	31/12/2008	6 768,39	5	6 768,39	0,00	0,00
2007M00188 DSI - câblage Provins- bdc 256.07	31/12/2008	12 642,90	5	12 642,90	0,00	0,00
2007M00152 DSI - PC multimédia - bdc - 187.07	31/12/2008	1 009,42	5	1 009,42	0,00	0,00
2007M00155 DSI - Installation config. type 1 - bdc 196.07	31/12/2008	3 309,33	5	3 309,33	0,00	0,00
2005M00459 SDM - MONITEURS DAP ST CYR (2005-887)	31/12/2008	4 688,32	10	4 688,32	0,00	0,00
2004M00693 DDT - Expérimentation SIERSEL	31/12/2008	113 332,96	5	113 332,96	0,00	0,00
2004M00694 DDT - Expérimentation Sivry Courtry	31/12/2008	88 111,10	5	88 111,10	0,00	0,00
2004M00577 DDT - Expérimentations Vill. St Georges Montereau	31/12/2008	50 949,60	5	50 949,60	0,00	0,00
2009M00010 DRH - Elt faible valeur /Matériel spécifique 2009	01/01/2009	11 316,23	5	11 316,23	0,00	0,00
2009M00078 DRH - 2 Packs mannequin ambu man, enfant et baby	01/01/2009	4 315,29	5	4 315,29	0,00	0,00
2009M00068 DEESF-Hobart-Laverie-Chelles Corot	05/01/2009	25 885,20	10	25 885,20	0,00	0,00
2009M00108 SDM- 6 VELOS DPR	13/01/2009	4 921,34	5	4 921,34	0,00	0,00
2009M00103 CDDP MELUN	15/01/2009	1 895,37	5	1 895,37	0,00	0,00
2009M00104 CDDP MELUN	15/01/2009	2 645,00	5	2 645,00	0,00	0,00
2009M00118 SDM - 2 VELOS ELECTRIQUES DGAS	16/01/2009	2 712,09	5	2 712,09	0,00	0,00
2009M00070 DEESF-Armoire chaude-Froid 77-Crécy Mon PLaisir	19/01/2009	3 965,28	10	3 965,28	0,00	0,00
2009M00088 DRH - Chaise de bureau - LOGIC 400 / SC 2300	23/01/2009	2 629,05	5	2 629,05	0,00	0,00
2009M00120 marché 2006-0704 Cde 2008/TWINGO/GASOIL/DEE/2	04/02/2009	10 788,20	5	10 788,20	0,00	0,00
2009M00117 CLAYE SOUILLY-LES TILLEULS-NRG MARCHE N° 2005-1004	13/02/2009	7 290,61	10	7 290,61	0,00	0,00
2009M00140 DEESF-Armoire-Froid 77-Chelles Europe	13/02/2009	4 628,28	10	4 628,28	0,00	0,00
2009M00141 DEESF-Armoire-Froid 77-Armoire-Chelles Europe	13/02/2009	4 628,28	10	4 628,28	0,00	0,00
2008M00464 DSI - caméra webcam CISCO - bdc 877.08	13/02/2009	2 551,79	5	2 551,79	0,00	0,00
2009M00124 sdm- 2 coffres forts drh	19/02/2009	2 918,24	5	2 918,24	0,00	0,00
2009M00077 DSI - Baie informatique - bdc 92.09	20/02/2009	2 718,36	5	2 718,36	0,00	0,00
2009M00142 DEESF-Lave vaisselle-Hobart-Moissy Boetie	02/03/2009	35 599,47	10	35 599,47	0,00	0,00
2009M00138 DEESF-Self-Froid 77-Chelles Europe	03/03/2009	44 749,45	10	44 749,45	0,00	0,00
2009M00121 DRH - Siège ergonomique - logic 400 - DPR-DGO	05/03/2009	1 589,48	5	1 589,48	0,00	0,00
2009M00122 DRH - Siège spécifique - DPR-ART de moret Veneux	05/03/2009	3 326,46	5	3 326,46	0,00	0,00
2009M00226 DEESF - Enseigne murale - Ugap - Chessy Vieux chen	09/03/2009	2 592,09	5	2 592,09	0,00	0,00
2009M00089 DRH - Siège sur-mesure JPR série 60 serv. log.	11/03/2009	1 582,30	5	1 582,30	0,00	0,00
2009M00090 DRH - 2 sièges assis-debout SC802 et SC801	11/03/2009	2 449,41	5	2 449,41	0,00	0,00
2009M00096 DEESF-Sauteuse à gaz-Fontenay Stéphane Mallarmé	12/03/2009	12 649,77	10	12 649,77	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00100 DEESF - Four mixte - Froid77 - Vert St Denis-Vilar	12/03/2009	16 533,01	10	16 533,01	0,00	0,00
2009M00093 DEESF - Four mixte - Froid 77-Cesson Le Grand Parc	12/03/2009	20 122,50	10	20 122,50	0,00	0,00
2009M00094 DEESF-Armoire positive-Froid77-Cesson Le Grand Par	12/03/2009	5 053,29	10	5 053,29	0,00	0,00
2009M00095 DEESF-Four mixte-Froid 77 -Roissy Anceau de Garlan	12/03/2009	18 168,54	10	18 168,54	0,00	0,00
2009M00123 Acquisition d'une machine de mise sous film thermo	13/03/2009	7 654,40	10	7 654,40	0,00	0,00
2009M00080 DRH - Siège sur mesure JPR série 60 - DGAS	15/03/2009	1 567,95	5	1 567,95	0,00	0,00
2009M00081 DRH - Siège sur-mesure JPR série 20 DGAS	15/03/2009	2 620,43	5	2 620,43	0,00	0,00
2009M00158 DEESF-Armoire-Froid 77-Coulommiers-Lafayette	20/03/2009	4 290,56	10	4 290,56	0,00	0,00
2009M00159 DEESF-Armoire-Froid 77-Coulommiers-Lafayette	20/03/2009	3 536,12	10	3 536,12	0,00	0,00
2009M00160 DEESF-Armoire-Froid 77-Coulommiers-Lafayette	20/03/2009	3 536,12	10	3 536,12	0,00	0,00
2009M00157 DEESF-Armoire-Froid77-Coulommiers-Lafayette	20/03/2009	4 290,57	10	4 290,57	0,00	0,00
2009M00127 DGAS - Divan d'examen MDS Lagny (pour Crecy)	24/03/2009	1 577,50	5	1 577,50	0,00	0,00
2009M00227 DELL CIO MELUN Autre matériel informatique	27/03/2009	4 633,30	5	4 633,30	0,00	0,00
2009M00105 DSI - adaptateurs SFP/FO - bdc 140.09	31/03/2009	2 381,86	5	2 381,86	0,00	0,00
2009M00109 DSI - talkies-walkies / DAPMD - bdc 148.09	31/03/2009	2 353,73	5	2 353,73	0,00	0,00
2009M00071 DSI - pack Mobile IP Touch 300 - bdc 72.08	31/03/2009	7 845,76	5	7 845,76	0,00	0,00
2009M00072 DSI - onduleur de secours - UAS CHELLES - bdc 73.09	31/03/2009	596,33	5	596,33	0,00	0,00
2009M00073 DSI - onduleur de secours - CIO de LAGNY-bdc 74.09	31/03/2009	418,10	5	418,10	0,00	0,00
2009M00074 DSI - onduleur de secours - DAPMD - bdc 75.09	31/03/2009	2 519,25	5	2 519,25	0,00	0,00
2009M00075 DSI - imprimantes et fax - bdc 78.09	31/03/2009	9 955,62	5	9 955,62	0,00	0,00
2009M00076 DSI - Wyse & PC - bdc 85.09	31/03/2009	184 642,67	5	184 642,67	0,00	0,00
2009M00084 DSI - enceintes, écrans, webcams - bdc 116.09	31/03/2009	7 779,80	5	7 779,80	0,00	0,00
2010M00090 DSI - traceurs DPR - bdc 100.10	31/03/2009	16 558,62	5	16 558,62	0,00	0,00
2009M00218 DEESF - Marmite gaz - froid77 - Cesson grand parc	14/04/2009	6 705,64	10	6 705,64	0,00	0,00
2009M00147 DEE - BIODIV Détecteur ultra-sons	15/04/2009	596,32	5	596,32	0,00	0,00
2009M00150 SDA - Véhicule tracteur pour le muséobus	17/04/2009	76 364,60	10	76 364,60	0,00	0,00
2009M00209 DESSF-matagrif-tondeuse-meaux beaumarçais	29/04/2009	4 655,20	10	4 655,20	0,00	0,00
2009M00246 Rozay/les remparts/2 fours	29/04/2009	15 558,29	10	15 558,29	0,00	0,00
2009M00247 Rozay/les remparts/2 fours	29/04/2009	18 630,57	10	18 630,57	0,00	0,00
2009M00106 DSI - serveurs MG pr Savigny - bdc 141.09	30/04/2009	142 271,38	5	142 271,38	0,00	0,00
2009M00107 DSI - serveurs MG pr Melun - bdc 142.09	30/04/2009	43 738,92	5	43 738,92	0,00	0,00
2009M00125 DSI - imprimante photo CANON SELPHY - bdc 176.09	30/04/2009	321,10	5	321,10	0,00	0,00
2009M00126 DSI - switches / DPR - bdc 178.09	30/04/2009	11 700,74	5	11 700,74	0,00	0,00
2009M00129 DSI - commutateur d'accès / CE de NANGIS - bdc 184	30/04/2009	1 640,05	5	1 640,05	0,00	0,00
2009M00130 DSI - travaux au Musée des Pays de S&M - bdc 183.	30/04/2009	1 987,81	5	1 987,81	0,00	0,00
2009M00144 DSI - Clés USB,récept. UHF,micro émetteurs- 195.09	30/04/2009	2 379,44	5	2 379,44	0,00	0,00
2009M00145 DSI - PC et portables - bdc 208.09	30/04/2009	219 214,84	5	219 214,84	0,00	0,00
2009M00146 DSI - Acquisition d'un SAN pr Melun - bdc 209.09	30/04/2009	68 302,36	5	68 302,36	0,00	0,00
2009M00152 DSI - enregistreurs num. et vidéo-proj. - 283.09	30/04/2009	10 936,40	5	10 936,40	0,00	0,00
2009M00254 DEESF - four-froid77-J.Jaures brou	30/04/2009	3 673,55	10	3 673,55	0,00	0,00
2009M00253 DEESF - monobrosse-ugap-G.Sand mouroux	06/05/2009	1 220,45	10	1 220,45	0,00	0,00
2009M00232 DEESF - Tondeuse - matagrif - Chateau Landon P. Ro	07/05/2009	2 415,30	10	2 415,30	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00322 DEESF - lave vaisselle - Hobart - Rousseau Othis	07/05/2009	42 555,51	10	42 555,51	0,00	0,00
2009M00213 DSI - Avis "marché micro-ordinateurs"	13/05/2009	806,40	5	806,40	0,00	0,00
2009M00281 DEESF - Autolaveuse CHAMPIVERT CROUY	13/05/2009	4 164,40	10	4 164,40	0,00	0,00
2009M00249 DEESF-MONOBROSSEC1000-PERTHESenGATINAIS-PISAN-CR09	14/05/2009	1 201,35	10	1 201,35	0,00	0,00
2009M00237 DEESF - Monobrosse - ugap - Crecy plaisir	15/05/2009	1 317,60	10	1 317,60	0,00	0,00
2009M00238 DEESF - Monobrosse - ugap - Crecy Plaisir	15/05/2009	1 317,59	10	1 317,59	0,00	0,00
2009M00239 MONTERAU PIERRE DE MONTEREAU CR09	15/05/2009	1 221,14	10	1 221,14	0,00	0,00
2009M00244 MONTERAU PIERRE DE MONTEREAU CR09	15/05/2009	1 221,14	10	1 221,14	0,00	0,00
2009M00245 MONTERAU PIERRE DE MONTEREAU CR09	15/05/2009	1 221,14	10	1 221,14	0,00	0,00
2009M00255 DEESF - tondeuse - matagrif-H.Dunant meaux	18/05/2009	1 449,17	10	1 449,17	0,00	0,00
2009M00234 DEESF - tondeuse matagrif Coulommiers Lafayette	20/05/2009	1 547,12	10	1 547,12	0,00	0,00
2009M00250 DEESF-tondeuseViking MB755KS-CLG vermay-Tournan	20/05/2009	1 547,12	10	1 547,12	0,00	0,00
2009M00256 marché 2006-0706 AA525MC SDM/2009/KANGOO/COLLEGE/3	26/05/2009	11 949,75	5	11 949,75	0,00	0,00
2009M00252 DEESF - autolaveuse-ugap-Henri IV meaux	28/05/2009	4 164,40	10	4 164,40	0,00	0,00
2009M00260 DEESF-monobrosseF43-brieComRob arthur chaussy UGAP	28/05/2009	1 220,45	10	1 220,45	0,00	0,00
2009M00261 DEESF-MonobrosseF43BrieComRobARTHURCHAUSSYUGAPCR09	28/05/2009	1 220,45	10	1 220,45	0,00	0,00
2009M00228 DELL CIO PROVINS Autres matériels informatiques	30/05/2009	3 314,59	5	3 314,59	0,00	0,00
2009M00161 DSI - travaux DPR	31/05/2009	21 671,88	5	21 671,88	0,00	0,00
2008M00487 DSI - avis "équipements audio-vidéo / DAP"	31/05/2009	114 976,26	5	114 976,26	0,00	0,00
2009M00212 DSI - APN, GPS et divers - bdc 326.09	31/05/2009	26 296,24	5	26 296,24	0,00	0,00
2009M00216 DSI - postes téléphoniques - bdc 328.09	31/05/2009	9 735,50	5	9 735,50	0,00	0,00
2009M00217 DSI - carte dual HBA - bdc 330.09	31/05/2009	1 073,53	5	1 073,53	0,00	0,00
2009M00219 DSI - sono mobile + APN - bdc 346.09	31/05/2009	1 729,32	5	1 729,32	0,00	0,00
2009M00220 DSI - cartes UA32 - bdc 349.09	31/05/2009	2 014,69	5	2 014,69	0,00	0,00
2009M00221 DSI - extension d'un poste standard - bdc 350.09	31/05/2009	2 580,17	5	2 580,17	0,00	0,00
2009M00222 DSI - téléphones sans fil - bdc 351.09	31/05/2009	7 845,76	5	7 845,76	0,00	0,00
2009M00223 DSI - passage en ToIP du CE de NANGIS - bdc 352.09	31/05/2009	5 171,38	5	5 171,38	0,00	0,00
2009M00224 DSI - travaux DRH - bdc 355.09	31/05/2009	434,67	5	434,67	0,00	0,00
2009M00225 DSI - switchs - bdc 348.09	31/05/2009	7 082,47	5	7 082,47	0,00	0,00
2009M00258 marché 2006-0706 AA833WB-SDM-2009/KANGOO/COLLEGE/1	04/06/2009	11 949,75	5	11 949,75	0,00	0,00
2009M00259 marché 2006-0706 AA804WB SDM-2009/KANGOO/COLLEGE/4	04/06/2009	11 949,75	5	11 949,75	0,00	0,00
2009M00275 MAPA SA 2008-05 /2009-MDS-1 / 1VELO+EQUIPEMENT MDS	04/06/2009	10 399,47	5	10 399,47	0,00	0,00
2009M00257 marché 2006-0706 SDM/2009/KANGOO/COLLEGE/2	05/06/2009	11 949,75	5	11 949,75	0,00	0,00
2009M00279 CR 09 - CHAMPS - WIENER 2009-01-01-DEESF	08/06/2009	2 164,45	10	2 164,45	0,00	0,00
2009M00262 DPR - RENAULT TWINGO AA-051-XY	09/06/2009	8 935,00	5	8 935,00	0,00	0,00
2009M00265 DPR - RENAULT TWINGO AA-468-XY	09/06/2009	8 935,00	5	8 935,00	0,00	0,00
2009M00266 DPR - RENAULT CLIO AA-194-XY	09/06/2009	11 880,00	5	11 880,00	0,00	0,00
2009M00268 DPR - RENAULT CLIO AA-887-XX	09/06/2009	11 322,00	5	11 322,00	0,00	0,00
2009M00269 DPR - RENAULT CLIO AA-122-XY	09/06/2009	11 322,00	5	11 322,00	0,00	0,00
2009M00304 DPR - RENAULT PRENIUM VF629AHA000004361	09/06/2009	132 642,38	10	132 642,38	0,00	0,00
2009M00305 08D017 - RENAULT PRENIUM CHASSIS VF629AHA000004444	09/06/2009	132 642,38	10	132 642,38	0,00	0,00
2009M00276 DMO 09S0068 - FOU. ET INSTAL. DE PYLONE METALLIQU	10/06/2009	8 970,00	5	8 970,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00295 DEESF - monobrosse - ugap - bois enclume trilport	12/06/2009	1 407,15	10	1 407,15	0,00	0,00
2009M00282 CR 09 - CROUY SUR OURCQ - CHAMPIVERT	13/06/2009	1 915,16	10	1 915,16	0,00	0,00
2009M00303 DEESF-SECHOIR-MORMANT NICOLAS FOUQUET UGAP	16/06/2009	1 514,00	10	1 514,00	0,00	0,00
2009M00513 Photocopieur RICOH Montereau Fault Yonne Paul Elua	16/06/2009	3 479,99	10	3 479,99	0,00	0,00
2009M00518 Photocopieur RICOH / Mouroux Georges Sand	16/06/2009	4 443,08	10	4 443,08	0,00	0,00
2009M00280 deesf-tondeuse-CR09-NANGIS-ReneBarth-MarcheN°2009-	17/06/2009	4 795,72	10	4 795,72	0,00	0,00
2009M00298 DEESF-HVA RIDER15V2 -FontenayTresignyMallarme	17/06/2009	6 269,31	10	6 269,31	0,00	0,00
2009M00299 DEE - Acquisition de matériel pour le SATESE	17/06/2009	8 290,67	10	8 290,67	0,00	0,00
2009M00289 DPR - RENAULT KANGOO AB-097-BE	26/06/2009	13 338,60	5	13 338,60	0,00	0,00
2009M00290 DPR - RENAULT KANGOO AB-029-BE	26/06/2009	12 422,10	5	12 422,10	0,00	0,00
2009M00291 DPR - RENAULT TWINGO AB-050-BE	26/06/2009	10 247,00	5	10 247,00	0,00	0,00
2009M00292 DPR - RENAULT TWINGO AB-016-BE	26/06/2009	10 247,00	5	10 247,00	0,00	0,00
2009M00293 DPR - RENAULT TWINGO AB-012-BE	26/06/2009	10 247,00	5	10 247,00	0,00	0,00
2009M00294 DPR - RENAULT TWINGO AB-113-BE	26/06/2009	10 247,00	5	10 247,00	0,00	0,00
2009M00353 DEESF - autolaveuse - ugap - villeparisis j. Monod	29/06/2009	2 095,70	10	2 095,70	0,00	0,00
2009M00251 DSI - APPLE IMAC - bdc 397.09	30/06/2009	6 195,28	5	6 195,28	0,00	0,00
2009M00272 DSI - avis marché PC et stations de travail	30/06/2009	170,10	5	170,10	0,00	0,00
2009M00312 DEESF - Armoire anti-feu -Provins marie curie	01/07/2009	1 353,57	10	1 353,57	0,00	0,00
2011M00310 2 friteuses gaz/Othis/JJ. Rousseau	05/07/2009	18 445,12	10	18 445,12	0,00	0,00
2009M00296 DRH - Siège spécifique-JPR international-Mme ROOMS	07/07/2009	4 190,78	5	4 190,78	0,00	0,00
2009M00307 DRH - Siège ergonomique - fauteuil RH 400 DEESF	08/07/2009	1 482,85	5	1 482,85	0,00	0,00
2009M00323 DEESF - Ch. froide - Froid77 - mme Lafayette Coulo	09/07/2009	18 203,26	10	18 203,26	0,00	0,00
2009M00354 DEESF - armoire stockage - infolab - villeparisis	09/07/2009	1 497,99	10	1 497,99	0,00	0,00
2009M00519 Photocopieur RICOH / CHAMPS SUR MARNE ARMAND LANOU	09/07/2009	3 307,60	10	3 307,60	0,00	0,00
2009M00308 DRH/DSI - Console Braille BS32	10/07/2009	19 750,07	5	19 750,07	0,00	0,00
2009M00349 SDAJP-sin-coll Parc Frot MEAUX ATT 08/05/2009	16/07/2009	1 047,47	10	1 047,47	0,00	0,00
2009M00313 DPR - RENAULT MASTER AB-368-PT	17/07/2009	32 756,65	5	32 756,65	0,00	0,00
2009M00314 DPR - RENAULT TWINGO AB-066-NN	17/07/2009	9 394,20	5	9 394,20	0,00	0,00
2009M00344 DRH - Fauteuil RH 400 mme Corian	17/07/2009	1 504,32	5	1 504,32	0,00	0,00
2009M00521 2005-1004- DEJS- LIEUSAIN LA PYRAMIDE CR09	17/07/2009	4 217,67	10	4 217,67	0,00	0,00
2009M00522 Photocopieur RICOH - LIEUSAIN LA PYRAMIDE	17/07/2009	2 993,98	10	2 993,98	0,00	0,00
2009M00316 DMO - FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE HYDRAULIQUE VE	20/07/2009	44 515,12	10	44 515,12	0,00	0,00
2009M00326 DMO - MACHINE POUR TRX SPECIAUX DE MARQ	21/07/2009	9 191,26	10	9 191,26	0,00	0,00
2009M00328 DMO - MACHINE POUR TRX SPECIAUX DE MARQ	21/07/2009	9 191,26	10	9 191,26	0,00	0,00
2009M00330 DPR - RENAULT MASTER AB-366-PT	23/07/2009	32 338,88	5	32 338,88	0,00	0,00
2009M00332 DPR - RENAULT MASTER AB-358-PT	23/07/2009	36 573,74	5	36 573,74	0,00	0,00
2009M00333 DPR - RENAULT KANGOO AB-093-BE	23/07/2009	13 944,22	5	13 944,22	0,00	0,00
2009M00334 DPR - RENAULT KANGOO AB-117-BE	23/07/2009	13 944,22	5	13 944,22	0,00	0,00
2009M00335 DPR - RENAULT KANGOO AB-033-BE	23/07/2009	12 257,86	5	12 257,86	0,00	0,00
2009M00336 DPR - RENAULT KANGOO AB-038-BE	23/07/2009	12 257,86	5	12 257,86	0,00	0,00
2009M00340 DMO - 1 ROTOFAUCHEUSE HYDRAULIQUE PORTEE	27/07/2009	16 606,70	10	16 606,70	0,00	0,00
2009M00370 RENAULT KANGOO AB-500-TG	29/07/2009	13 557,15	5	13 557,15	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00345 DRH - Chaises d'évacuation handicapés	30/07/2009	5 474,09	5	5 474,09	0,00	0,00
2009M00270 DSI - PC fixes et portables - bdc 415.09	31/07/2009	153 351,12	5	153 351,12	0,00	0,00
2009M00284 DSI - divers périphériques - bdc 442.09	31/07/2009	50 222,34	5	50 222,34	0,00	0,00
2009M00285 DSI - GPS - bdc 452.09	31/07/2009	11 882,38	5	11 882,38	0,00	0,00
2009M00286 DSI - Barbizon - bdc 447.09	31/07/2009	19 240,08	5	19 240,08	0,00	0,00
2009M00287 DSI - raccordement de l'autocom -bdc 456.09	31/07/2009	1 045,65	5	1 045,65	0,00	0,00
2009M00342 AC 607 EB	31/07/2009	11 949,75	5	11 949,75	0,00	0,00
2009M00343 DMO ROTOFAUCHEUSE MECANIQUE PORTEE AVANT	31/07/2009	7 283,64	10	7 283,64	0,00	0,00
2009M00306 DSI - batterie / MDS de PROVINS - bdc 485.09	10/08/2009	376,74	5	376,74	0,00	0,00
2009M00396 SDM-PLATEFORME MOBILE-DAPMD	13/08/2009	1 331,15	10	1 331,15	0,00	0,00
2009M00350 SDM-2009-831-DAPMD	19/08/2009	145,00	10	145,00	0,00	0,00
2009M00393 DEESF - self - froid77 - politzer dammarie	21/08/2009	42 309,40	10	42 309,40	0,00	0,00
2009M00358 DEESF - sauteuse - Froid77 - villiers st georges t	24/08/2009	9 243,29	10	9 243,29	0,00	0,00
2009M00359 DEESF - Bloc de cuisson - Froid77 - villiers st g	24/08/2009	15 482,18	10	15 482,18	0,00	0,00
2009M00360 DEESF - table réfrigérée - froid77 - villiers st g	24/08/2009	8 851,45	10	8 851,45	0,00	0,00
2009M00361 Villiers st georges/les tournelles/self	24/08/2009	37 893,44	10	37 893,44	0,00	0,00
2009M00369 DPR DMO ENSEMBLE LANCE HAUTE PRESSION	25/08/2009	7 684,30	10	7 684,30	0,00	0,00
2009M00368 DPR DMO FAUCHEUSE F6AAP09H01	26/08/2009	31 839,91	10	31 839,91	0,00	0,00
2009M00372 DRH - Chaises d'évacuation DGAS	27/08/2009	4 621,34	5	4 621,34	0,00	0,00
2009M00364 DPR - RENAULT TWINGO AC-541-NH	28/08/2009	8 656,20	5	8 656,20	0,00	0,00
2009M00365 DPR - RENAULT MASTER AB-348-PT	28/08/2009	44 438,76	5	44 438,76	0,00	0,00
2009M00424 DMG-PLIEUSE DE PLANS MANUELLE-DPR	28/08/2009	1 611,02	10	1 611,02	0,00	0,00
2009M00362 Lorrez le Bocage/Jacques Prévert/Bloc cuisson	29/08/2009	15 917,09	10	15 917,09	0,00	0,00
2009M00309 DSI - CE de NANGIS et FONTAINEBLEAU - bdc 487.09	31/08/2009	10 900,34	5	10 900,34	0,00	0,00
2009M00310 DSI - baie au Musée des Pays de S&M - bdc 488.09	31/08/2009	3 642,00	5	3 642,00	0,00	0,00
2009M00311 DSI - équipement baie de brassage - bdc 489.09	31/08/2009	821,71	5	821,71	0,00	0,00
2009M00357 DEESF - self - Froid77 - champagne F. Gregh	31/08/2009	46 789,86	10	46 789,86	0,00	0,00
2009M00386 DEESF - four - froid77 - a.franck Bussy	31/08/2009	17 107,50	10	17 107,50	0,00	0,00
2009M00388 DEESF - self - froid77 - les remparts rozay	31/08/2009	65 737,42	10	65 737,42	0,00	0,00
2009M00390 DEESF - armoire réfrigérée - froid77 - condorcet p	31/08/2009	2 120,04	10	2 120,04	0,00	0,00
2009M00391 Pontault C/Condorcet/Aménagement préparation froid	31/08/2009	8 194,99	10	8 194,99	0,00	0,00
2009M00392 DEESF - table travail - froid77 -préparation froid	31/08/2009	7 877,96	10	7 877,96	0,00	0,00
2009M00394 DEESF - Bussy/ C Monet/ Cellule de refroidissement	31/08/2009	11 286,80	10	11 286,80	0,00	0,00
2009M00395 DEESF - laverie - hobart - les aulnes combs	02/09/2009	41 073,27	10	41 073,27	0,00	0,00
2009M00397 DPR DMO FAUCHEUSE F6AAP09H02	02/09/2009	31 839,91	10	31 839,91	0,00	0,00
2009M00516 Photocopieur RICOH / MEAUX PARC FROT	02/09/2009	3 631,63	10	3 631,63	0,00	0,00
2009M00382 SDAJ Sin coll Moulin à Vent THORIGNY VOL 28/05/200	03/09/2009	2 014,11	10	2 014,11	0,00	0,00
2009M00387 DEESF - lave vaisselle - hobart - a.franck Bussy	03/09/2009	44 560,92	10	44 560,92	0,00	0,00
2009M00373 DGAS - Vitrine médicale MDS Melun Val de Seine	09/09/2009	1 270,00	5	1 270,00	0,00	0,00
2009M00376 DGAS - Vitrine médicale MDS Noisiel	09/09/2009	1 000,00	10	1 000,00	0,00	0,00
2009M00384 DRH - siège SC 801 inox - DEESF	09/09/2009	1 198,39	5	1 198,39	0,00	0,00
2009M00401 DEESF-Tableau Mural- paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,31	5	1 852,31	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00402 DEESF-Tableau mural-paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,31	5	1 852,31	0,00	0,00
2009M00403 DEESF-Tableau mural-paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,31	5	1 852,31	0,00	0,00
2009M00404 DEESF-Tableau mural-paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,31	5	1 852,31	0,00	0,00
2009M00405 DEESF-Tableau mural-paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,30	5	1 852,30	0,00	0,00
2009M00406 DEESF-Tableau mural-paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,30	5	1 852,30	0,00	0,00
2009M00407 DEESF-Tableau mural-paul eluard montereau	10/09/2009	1 852,30	5	1 852,30	0,00	0,00
2009M00520 Photocopieur RICOH - OTHIS - J.J.ROUSSEAU	10/09/2009	3 631,63	10	3 631,63	0,00	0,00
2009M00511 Photocopieur - COMBS LA VILLE LES AULNES	13/09/2009	4 516,99	10	4 516,99	0,00	0,00
2009M00515 Photocopieur RICOH - COMBS LA VILLE LES AULNES	13/09/2009	2 624,75	10	2 624,75	0,00	0,00
2009M00422 DEE - Atelier Etabli de soudure	16/09/2009	5 230,11	10	5 230,11	0,00	0,00
2009M00399 DPR - RENAULT KANGOO AC-505-TL	17/09/2009	12 612,45	5	12 612,45	0,00	0,00
2009M00414 DEESF - Complément self - froid77 - barthelemy nan	17/09/2009	3 624,90	10	3 624,90	0,00	0,00
2009M00400 DGAS - Vitrine médicale MDS Meaux	21/09/2009	572,00	5	572,00	0,00	0,00
2009M00408 Achat d'un échantillonneur ISCO 3700 standard pr le	22/09/2009	2 890,73	10	2 890,73	0,00	0,00
2009M00410 Achat d'un vélocimètre pour le SATESE	25/09/2009	851,55	10	851,55	0,00	0,00
2009M00425 DPR - RABOT DE DENEIGEMENT	28/09/2009	3 528,20	10	3 528,20	0,00	0,00
2009M00426 DPR - RABOT DE DENEIGEMENT	28/09/2009	3 528,20	10	3 528,20	0,00	0,00
2009M00427 DPR- SALEUSE PORTEE ASSERVIE	28/09/2009	19 817,72	10	19 817,72	0,00	0,00
2009M00428 DPR- SALEUSE PORTEE ASSERVIE	28/09/2009	17 718,74	10	17 718,74	0,00	0,00
2009M00471 Roissy/ A de Garlande/ marmite	29/09/2009	7 946,03	10	7 946,03	0,00	0,00
2009M00363 DSI - matériels audiovisuels - bdc 548.09	30/09/2009	9 353,56	5	9 353,56	0,00	0,00
2009M00415 DPR - CHARGEUR FRONTAL SERIE 165153	30/09/2009	14 697,64	10	14 697,64	0,00	0,00
2009M00416 DPR - CHARGEUR FRONTAL SERIE 165152	30/09/2009	14 697,65	10	14 697,65	0,00	0,00
2009M00439 VOL du 30.10.08 au coll Enclume à TRILPORT	01/10/2009	3 456,90	10	3 456,90	0,00	0,00
2009M00437 DAJP-VOL coll inter BLEAU 2009	05/10/2009	545,70	10	545,70	0,00	0,00
2009M00466 CR 09 - - MARIA CALLAS - MARCHE N° 2009-01-01-DEES	08/10/2009	2 693,68	10	2 693,68	0,00	0,00
2009M00472 Brie C. Robert / G. Brassens / deux friteuses+filt	09/10/2009	16 675,88	10	16 675,88	0,00	0,00
2009M00478 CR 08 - LA FERTE SOUS JOUARRE - LA ROCHEFOUCAULT -	09/10/2009	3 631,63	10	3 631,63	0,00	0,00
2009M00441 DMG-barriere de circulation-DAPMD	13/10/2009	1 534,50	10	1 534,50	0,00	0,00
2009M00433 DGAS - Audiotesteur MDS Mitry	19/10/2009	1 341,02	5	1 341,02	0,00	0,00
2009M00419 DSI - console audio numérique Yamaha - bdc 722.09	20/10/2009	3 851,72	5	3 851,72	0,00	0,00
2009M00473 Chelles - Europe - Armoire chaude 20 niveaux GN1/1	20/10/2009	3 841,55	10	3 841,55	0,00	0,00
2009M00503 DAJP-Sinistre musée Mallarmé-BDG du 28.03.09	20/10/2009	2 930,20	10	2 930,20	0,00	0,00
2009M00474 G. Brassens - St Mard - Armoire froide positive 2P	22/10/2009	3 833,78	10	3 833,78	0,00	0,00
2012M00270 DMG - OPEL MOVANO BJ-657-KN (EMOP)	22/10/2009	5 570,00	5	5 570,00	0,00	0,00
2009M00438 DGAS - Table pédiatrique MDS Coulommiers	27/10/2009	675,00	5	675,00	0,00	0,00
2009M00444 DPR - ROTOFAUCHEUSE HYDRAULIQUE N°SERIE XT16H09G04	27/10/2009	16 606,70	10	16 606,70	0,00	0,00
2009M00413 DEE - GESTION - Deux paires de jumelles	28/10/2009	1 892,00	5	1 892,00	0,00	0,00
2009M00385 DSI - CCU Bosch - bdc 683.09	30/10/2009	4 532,84	5	4 532,84	0,00	0,00
2009M00418 DSI - cartes réseau pr serveur MG - bdc 721.09	30/10/2009	1 330,43	5	1 330,43	0,00	0,00
2009M00420 DSI - rat de MDS à la ToIP de Savigny - bdc 728.09	30/10/2009	29 144,37	5	29 144,37	0,00	0,00
2009M00446 DGAS - Audiotesteur MDS Lagny	30/10/2009	1 341,02	5	1 341,02	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00519 PARC RENAULT MASTER AE567JV n°VF1FDC1LH41977481	30/10/2009	33 209,03	5	0,00	0,00	0,00
2009M00442 DGAS - Réfrigérateur MDS Coulommiers	31/10/2009	449,00	5	449,00	0,00	0,00
2009M00447 DPR - 1 TRACTEUR AGRICOLE 4 ROUES M AB-616-SN	04/11/2009	77 118,08	10	77 118,08	0,00	0,00
2009M00449 DPR - 1 TRACTEUR AGRICOLE 2 RM AB-662-SN	04/11/2009	59 704,32	10	59 704,32	0,00	0,00
2009M00450 DPR - 1 TRACTEUR AGRICOLE 2 RM AB-672-SN	04/11/2009	59 704,32	10	59 704,32	0,00	0,00
2009M00452 DPR - 1 TRACTEUR AGRICOLE 2 RM AB-707-SN	04/11/2009	59 704,32	10	59 704,32	0,00	0,00
2009M00453 DGAS - Table gynécologique MDS Coulommiers	04/11/2009	1 417,00	5	1 417,00	0,00	0,00
2009M00475 Melun-Capucins-Récup four Bussy Frank+adoucesseur+	05/11/2009	6 301,46	10	6 301,46	0,00	0,00
2009M00514 DEESF-lave vaisselle-hobart-coulommiers mme lafaye	05/11/2009	41 817,73	10	41 817,73	0,00	0,00
2009M00476 Moissy C. - La Boétie - Sauteuse à Gaz	06/11/2009	12 614,55	10	12 614,55	0,00	0,00
2009M00479 DSI - cde 760.09 - travaux de l' ART de Coulommier	09/11/2009	831,54	5	831,54	0,00	0,00
2009M00507 NE 07 - CHESSY - LE VIEUX CHENE - MARCHE N° 2009-0	10/11/2009	4 117,52	10	4 117,52	0,00	0,00
2010M00119 DEESF-copieur-ricoh-chessy le vieux chene	10/11/2009	4 655,12	10	4 655,12	0,00	0,00
2009M00461 DMG-CHARIOTS MOBILES-DAPMD	13/11/2009	2 726,88	10	2 726,88	0,00	0,00
2009M00434 DSI -imprimante fax,antennes GPS,mém - bdc 755.09	15/11/2009	48 712,51	5	48 712,51	0,00	0,00
2009M00435 DSI - micro-ordinateurs - bdc 756.09	15/11/2009	270,90	5	270,90	0,00	0,00
2009M00477 Vaux le P - Mare aux Champs - Armoire réfrigérée 1	16/11/2009	4 290,57	10	4 290,57	0,00	0,00
2009M00481 DGAS - Réfrigérateurs (2) MDS Chelles	16/11/2009	669,45	5	669,45	0,00	0,00
2009M00491 DPR - MVI CAMION AE-302-FP	16/11/2009	113 886,71	10	113 886,71	0,00	0,00
2009M00480 DMG - mobilier de conservation DAPMD	18/11/2009	21 345,01	10	21 345,01	0,00	0,00
2009M00512 DEESF-lave vaisselle-hobart-provins m. Curie	19/11/2009	36 516,28	10	36 516,28	0,00	0,00
2009M00505 DEESF-video projecteur-ugap-c st saens lizy	25/11/2009	5 830,98	5	5 830,98	0,00	0,00
2009M00517 Photocopieur RICOH - VERT ST DENIS JEAN VILAR	26/11/2009	7 244,41	10	7 244,41	0,00	0,00
2009M00432 DSI - catalyst 2960 et commutateurs - bdc 745.09	30/11/2009	25 821,42	5	25 821,42	0,00	0,00
2009M00483 DMG - Podium Blandy Les Tours	30/11/2009	8 206,38	10	8 206,38	0,00	0,00
2009M00526 Fraiseuse TOP INFO LA FERTE SS JOUARRE LES GLACIS	30/11/2009	6 170,16	5	6 170,16	0,00	0,00
2009M00528 Fraiseuse TOP INFO -DSI LE CHATELET ROSA BONHEUR	30/11/2009	6 170,16	5	6 170,16	0,00	0,00
2009M00484 DGAS - Table pédiatrique MDS Noisiel	01/12/2009	685,00	5	685,00	0,00	0,00
2009M00527 Fraiseuse TOP INFO -DSI MOISSY LES MAILLETES	02/12/2009	6 170,16	5	6 170,16	0,00	0,00
2009M00487 DMG TWINGO AG-881-EH CIO	03/12/2009	10 466,20	5	10 466,20	0,00	0,00
2009M00488 DMG TWINGO AG-809-EH CIO	03/12/2009	10 466,20	5	10 466,20	0,00	0,00
2009M00486 DMG TWINGO AG-929-EH CIO	04/12/2009	10 466,20	5	10 466,20	0,00	0,00
2009M00490 DMG TWINGO AG-356-RA CIO	09/12/2009	10 466,20	5	10 466,20	0,00	0,00
2009M00493 DPR - IVECO CAMIONS 6 T AH-413-LE	09/12/2009	73 458,32	10	73 458,32	0,00	0,00
2009M00494 DPR - ESCO-VI CAMION 19 T CHASSIS VF629AHA00000525	09/12/2009	138 807,76	10	138 807,76	0,00	0,00
2009M00495 DPR - IVECO CAMIONS 6 T AH-479-LE	09/12/2009	53 808,04	10	53 808,04	0,00	0,00
2009M00523 DMG - VITRINES - MUSEE BARBIZON	09/12/2009	1 219,92	5	1 219,92	0,00	0,00
2009M00525 DMG TABLE DE REUNION CAB	09/12/2009	1 390,35	10	1 390,35	0,00	0,00
2009M00497 DMG-CONSOLE PRESIDENT-CABINET	10/12/2009	1 862,14	10	1 862,14	0,00	0,00
2010M00098 DGAS - Réfrigérateur MDS Fontainebleau	10/12/2009	229,00	5	229,00	0,00	0,00
2009M00492 DSI - travaux DPR / bdc 249.09	11/12/2009	3 833,49	5	3 833,49	0,00	0,00
2009M00496 DSI - 70 lecteurs bi-fentes	11/12/2009	35 869,83	5	35 869,83	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00504 DMG REMORQUE FLORENCE Blandy les Tours	11/12/2009	1 568,00	10	1 568,00	0,00	0,00
2010M00099 DGAS - Divan pédiatrique MDS Roissy	14/12/2009	405,12	5	405,12	0,00	0,00
2010M00100 DGAS - Divan examen mixte MDS Provins	14/12/2009	1 915,01	5	1 915,01	0,00	0,00
2010M00208 DEESF config system TOP INFO Lisy	17/12/2009	110 351,15	5	110 351,15	0,00	0,00
2009M00489 DSI - lecteurs fixes - bdc 947.09	20/12/2009	4 855,76	5	4 855,76	0,00	0,00
2009M00529 St Mard-G. Brassens-four mixte élect 20 niveaux	21/12/2009	16 975,94	10	16 975,94	0,00	0,00
2010M00101 DGAS - Table pédiatrique MDS Noisiel	29/12/2009	685,00	5	685,00	0,00	0,00
2008M00362 DSI - périphériques - bdc 738.08	31/12/2009	5 335,47	5	5 335,47	0,00	0,00
2008M00363 DSI - i phone M. BERNHEIM - bdc 741.08	31/12/2009	154,28	5	154,28	0,00	0,00
2008M00368 DSI - PC portables - bdc 759.08	31/12/2009	19 440,21	5	19 440,21	0,00	0,00
2008M00370 DSI - disques durs - bdc 765.08	31/12/2009	1 973,40	5	1 973,40	0,00	0,00
2008M00406 DSI - 10 postes IP avec clavier - bdc 780.08	31/12/2009	694,88	5	694,88	0,00	0,00
2008M00435 DSI - Installation ToIP de VILLENY - bdc 769.08	31/12/2009	16 523,03	5	16 523,03	0,00	0,00
2008M00318 DSI - mini switch /salle des séances - bdc 534.08	31/12/2009	2 898,27	5	2 898,27	0,00	0,00
2008M00320 DSI - rénovation Salle des Séances	31/12/2009	160 997,09	5	160 997,09	0,00	0,00
2008M00321 DSI / équipements LAN / VILLENY - bdc 548.08	31/12/2009	6 045,92	5	6 045,92	0,00	0,00
2008M00331 DSI - avis "marché périphériques" - n°680 B57	31/12/2009	213,00	5	213,00	0,00	0,00
2008M00338 DSI - rénov. de l'infrastructure GAIA - bdc 658.08	31/12/2009	82 303,12	5	82 303,12	0,00	0,00
2008M00360 DSI - travaux rue BARTHEL - bdc 737.08	31/12/2009	20 089,34	5	20 089,34	0,00	0,00
2008M00263 DSI - création de blocs - bdc 366.08	31/12/2009	5 441,23	5	5 441,23	0,00	0,00
2008M00264 DSI - création de blocs / CE de VILLENY - 366.08	31/12/2009	677,67	5	677,67	0,00	0,00
2008M00286 DSI - cablage au CE de COULOMMIERS - bdc 435.08	31/12/2009	1 595,19	5	1 595,19	0,00	0,00
2008M00287 DSI - platine de pilotage des écrans - bdc 438.08	31/12/2009	1 739,94	5	1 739,94	0,00	0,00
2008M00298 DSI - chargeur de bureau pour Mobile 400 - bdc 472	31/12/2009	209,30	5	209,30	0,00	0,00
2008M00304 DSI - instal. type ToIP / MITRY MORY - bdc 495.08	31/12/2009	8 816,51	5	8 816,51	0,00	0,00
2008M00305 DSI - instal ToIP à LIEUSAINT- bdc 497.08	31/12/2009	6 737,19	5	6 737,19	0,00	0,00
2008M00306 DSI - équipement LAN à MITRY MORY - bdc 497.08	31/12/2009	3 280,10	5	3 280,10	0,00	0,00
2008M00131 appel d'offre MAPA talkies-walkies - annonce 07-32	31/12/2009	50,00	5	50,00	0,00	0,00
2008M00133 appel d'offre Marché rénovation du système audio-v	31/12/2009	517,12	5	517,12	0,00	0,00
2007M00154 DSI - Module d'extension pr OXO Coulommiers	31/12/2009	234,22	5	234,22	0,00	0,00
2009M00112 2005-1012-DEJS / PAI SUD LYCEE MOISSY CRAMAYEL MAR	31/12/2009	2 511,60	5	2 511,60	0,00	0,00
2009M00113 2005-1012-DEJS / PAI SUD LYCEE MOISSY CRAMAYEL MAR	31/12/2009	35 060,50	5	35 060,50	0,00	0,00
2009M00114 2005-1012-DEJS / PAI NORD TORCY SCHOELCHER	31/12/2009	2 511,60	5	2 511,60	0,00	0,00
2009M00115 2005-1012-DEJS / PAI NORD TORCY SCHOELCHER	31/12/2009	35 060,50	5	35 060,50	0,00	0,00
2009M00128 DSI - adaptateur PDU pour baie ToIP - bdc 181.09	31/12/2009	1 532,41	5	1 532,41	0,00	0,00
2008M00450 DSI - lecteur code barre - bdc 833.08	31/12/2009	1 255,80	5	1 255,80	0,00	0,00
2008M00454 DSI - upgrade CCM 4.2 -> 6.1 - bdc 837.08	31/12/2009	28 571,83	5	28 571,83	0,00	0,00
2008M00461 DSI - Téléphone sans fil IP TOUCH 300 - bdc 859.08	31/12/2009	6 817,20	5	6 817,20	0,00	0,00
2008M00463 DSI - périphériques - bdc 872.08	31/12/2009	56 131,86	5	56 131,86	0,00	0,00
2009M00215 DEE - ENS - Débroussailleuse ETESIA AV98 - 2009	31/12/2009	9 209,20	10	9 209,20	0,00	0,00
2009M00248 SDA - Publications Imprimés 2009	31/12/2009	2 070,29	5	2 070,29	0,00	0,00
2009M00301 DEESF - Micro Portable Apple - DAMMARIE LES LYS R.	31/12/2009	1 221,47	5	1 221,47	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009M00315 LDA - Matériel chromatographie	31/12/2009	960,75	10	960,75	0,00	0,00
2009M00319 DSI - 2 antennes GPS Magnétiques pour GEO	31/12/2009	179,52	5	179,52	0,00	0,00
2009M00320 DSI - Baie pour auditorium DAPMD	31/12/2009	1 794,00	5	1 794,00	0,00	0,00
2009M00366 DEE - Atelier ENS 2009 Matériels	31/12/2009	5 970,37	10	5 970,37	0,00	0,00
2009M00462 DSI - système audio-vidéo Auberge Ganne	31/12/2009	15 278,66	5	15 278,66	0,00	0,00
2010M00142 DSI -imprimante fax,antennes GPS,mém - bdc 755.09	08/01/2010	10 011,60	5	10 011,60	0,00	0,00
2010M00082 Fontenay - S. Mallarmé - Lave vaisselle+adoucisseau	13/01/2010	29 948,34	10	29 948,34	0,00	0,00
2010M00083 Esbly/ Louis Braille/ Lave batterie	13/01/2010	12 622,51	10	12 622,51	0,00	0,00
2010M00073 DGAS - Réfrigérateurs (2) MDS Meaux	20/01/2010	585,80	5	585,80	0,00	0,00
2010M00063 07D027 CAMION IVECO DE 13 TONNES DE PTC AH-442-LE	26/01/2010	124 559,36	10	124 559,36	0,00	0,00
2010M00086 DEESF - MAGNY LE HONGRE - J.DE ROMILLY - MARCHE N°	11/02/2010	4 499,47	10	4 499,47	0,00	0,00
2010M00087 DEESF - VILLEPARISIS - GERARD PHILIPPE	11/02/2010	4 048,50	10	4 048,50	0,00	0,00
2010M00088 DEESF - MELUN - JACQUES AMYOT	11/02/2010	1 991,75	10	1 991,75	0,00	0,00
2010M00089 2005-1004- DEJS- BROU JEAN JAURES CR-09	11/02/2010	4 217,67	10	4 217,67	0,00	0,00
2010M00122 DEESF-lave batterie-hobart-roissy e.delacroix	17/02/2010	10 112,93	10	10 112,93	0,00	0,00
2010M00222 DEESF-tableau tryptic-lafa-esbly l.braille	18/02/2010	39 595,76	5	39 595,76	0,00	0,00
2010M00221 DEESF-tableau tryptiq-lafa-mitry e.satie	22/02/2010	8 344,42	5	8 344,42	0,00	0,00
2010M00223 DEESF-tableau tryptiq-lafa-provins verne	22/02/2010	9 444,74	5	9 444,74	0,00	0,00
2010M00224 DEESF-tableau tryptic-lafa-souppes chevalier	22/02/2010	9 444,74	5	9 444,74	0,00	0,00
2010M00069 DSI - imprimante à cartes et scanners - bdc 44.10	28/02/2010	9 074,41	5	9 074,41	0,00	0,00
2010M00197 DRH - mobilier faible valeur	01/03/2010	19 342,12	5	19 342,12	0,00	0,00
2010M00140 DSI - Batteries pr Cartes RAID - bdc 956.09	08/03/2010	2 469,26	5	2 469,26	0,00	0,00
2010M00081 Melun / P. Brossolette / lave-vaisselle	11/03/2010	36 185,84	10	36 185,84	0,00	0,00
2010M00085 2005-1004 / Fontainebleau International CR09	11/03/2010	4 317,69	10	4 317,69	0,00	0,00
2010M00102 DGAS - Tables pédiatriques (2) MDS Roissy	13/03/2010	1 100,01	5	1 100,01	0,00	0,00
2010M00109 DRH- Bacs à bacs rangement SPHS	22/03/2010	426,73	5	426,73	0,00	0,00
2010M00141 DSI - Barbizon - bdc 447.09	22/03/2010	17 952,90	5	17 952,90	0,00	0,00
2010M00108 DMG BACHE POUR REMORQUE FLORENCE Blandy les Tours	23/03/2010	231,00	10	231,00	0,00	0,00
2010M00121 DRH - SPHS Desserte 3 plateaux et roulettes	23/03/2010	118,40	5	118,40	0,00	0,00
2010M00120 CR 09 - VILLENEUVE S/BELLOT - LES CREUSOTTES - MAR	26/03/2010	1 704,30	10	1 704,30	0,00	0,00
2010M00182 DGAS - Table pédiatrique MDS Provins (pour Nangis)	30/03/2010	1 530,00	5	1 530,00	0,00	0,00
2010M00071 DSI - serveurs de moyenne gamme - bdc 66.10	31/03/2010	159 426,80	5	159 426,80	0,00	0,00
2010M00072 DSI - ordinateurs bureau et portables - bdc 75.10	31/03/2010	138 454,82	5	138 454,82	0,00	0,00
2010M00091 DSI - vidéoprojecteurs - bdc 101.10	31/03/2010	11 616,51	5	11 616,51	0,00	0,00
2010M00092 DSI - imprimantes et divers - bdc 102.10	31/03/2010	17 855,87	5	17 855,87	0,00	0,00
2010M00093 DSI - matériels informatique de faible valeur	31/03/2010	5 112,42	5	5 112,42	0,00	0,00
2010M00095 DSI - extension RAM pr serveurs lames - bdc 104.10	31/03/2010	18 418,40	5	18 418,40	0,00	0,00
2010M00096 DSI - tableau blanc interactif - bdc 106.10	31/03/2010	1 056,67	5	1 056,67	0,00	0,00
2010M00097 DSI - Extension à la MDS de LAGNY - bdc 110.10	31/03/2010	2 680,41	5	2 680,41	0,00	0,00
2010M00103 DSI - scanners courrier - bdc 124.10	31/03/2010	38 505,00	5	38 505,00	0,00	0,00
2010M00135 DRH - Siège RH 400 Mme HAUSE	06/04/2010	1 284,03	5	1 284,03	0,00	0,00
2010M00129 DMG - TWINGO AP-113-BP COLLEGE	07/04/2010	8 815,50	5	8 815,50	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00123 DSI -talkies-walkies - bdc 15	08/04/2010	2 353,73	5	2 353,73	0,00	0,00
2010M00166 DEESF-autolaveuse-ugap-st soupplet n.tronchon	08/04/2010	1 968,60	10	1 968,60	0,00	0,00
2010M00167 DEESF-Meuble Four-Froid77-Les Capucins MELUN	09/04/2010	1 615,68	10	1 615,68	0,00	0,00
2010M00168 DEESF-armoire positive 2 portes + enregistre-Froid	14/04/2010	4 471,52	10	4 471,52	0,00	0,00
2010M00169 DEESF-Four-Froid77-Beau Soleil Chelles	19/04/2010	19 737,22	10	19 737,22	0,00	0,00
2010M00170 DEESF-Four-Froid77-Les Tournelles Villiers St G	20/04/2010	16 927,69	10	16 927,69	0,00	0,00
2010M00171 DEESF-armoire-FROID77-Les Tournelles Villiers St G	20/04/2010	4 776,01	10	4 776,01	0,00	0,00
2010M00134 DMG KANGOO AQ-693-GY DEE-1	27/04/2010	13 726,25	5	13 726,25	0,00	0,00
2010M00173 DEESF-Distrib assiettes-Froid77-P Brossolette MELU	27/04/2010	39 528,10	10	39 528,10	0,00	0,00
2010M00174 DEESF-Armoire maintien en température-Froid77-P Br	27/04/2010	3 659,76	10	3 659,76	0,00	0,00
2010M00147 DMG - KANGOO AR-743-AC - DEE	29/04/2010	13 726,25	5	13 726,25	0,00	0,00
2010M00149 DMG - KANGOO AR-595-AC - MDS	29/04/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	0,00
2010M00150 DMG - KANGOO AR-013-AD - MDS	29/04/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	0,00
2010M00151 DMG - KANGOO AR-567-AC - MDS-5	29/04/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	0,00
2010M00152 DMG - KANGOO AR-705-AC - MDS-2	29/04/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	0,00
2010M00153 DMG - KANGOO AR-749-AC - MDS-3	29/04/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	0,00
2010M00112 DSI - objectif / DAPMD - bdc 153.10	30/04/2010	2 794,63	5	2 794,63	0,00	0,00
2010M00113 DSI - 10 PC HP Z600 + 1 PC HP 8000 - bdc 154.10	30/04/2010	20 317,31	5	20 317,31	0,00	0,00
2010M00116 DSI - switch - bdc 157.10	30/04/2010	41 200,12	5	41 200,12	0,00	0,00
2010M00176 DEESF-Four-Froid77-J Wiener Champs sur marne	30/04/2010	21 997,11	10	21 997,11	0,00	0,00
2010M00175 DEESF-Marmite chauffe directe-Froid77-Les Hyvernau	03/05/2010	5 696,33	10	5 696,33	0,00	0,00
2010M00231 Parc des tourelles - Claye Souilly - Armoire chaud	04/05/2010	3 841,55	10	3 841,55	0,00	0,00
2010M00154 DMG - KANGOO AR-675-AC - COLLEGE-2	05/05/2010	12 023,50	5	12 023,50	0,00	0,00
2010M00155 DMG - KANGOO AR-548-AC - MDS-4	05/05/2010	13 587,25	5	13 587,25	0,00	0,00
2010M00160 DMG - KANGOO AR-665-AC - COLLEGE-1	05/05/2010	12 023,50	5	12 023,50	0,00	0,00
2010M00163 DEESF-tondeuse-matagrif-champagne f.gregh	06/05/2010	2 206,62	10	2 206,62	0,00	0,00
2010M00172 DEESF-Armoire-Froid77-La Boetie Moissy	12/05/2010	17 244,72	10	17 244,72	0,00	0,00
2010M00203 DEESF-autolaveuse-ugap-nemours a. rimbaud	12/05/2010	1 918,20	10	1 918,20	0,00	0,00
2010M00128 DSI - APN + HP 5550 - bdc 197.10	15/05/2010	11 782,14	5	11 782,14	0,00	0,00
2010M00180 DMG - Serre-livres DAPMD	17/05/2010	15 005,02	5	15 005,02	0,00	0,00
2010M00178 DEESF-Sauteuse-Froid77-Les Remparts Rozay en Brie	19/05/2010	19 299,47	10	19 299,47	0,00	0,00
2010M00179 DEESF-Armoire-Froid77-A Chaussy Brie Comte Robert	19/05/2010	4 104,67	10	4 104,67	0,00	0,00
2010M00177 DEESF-Marmite-Froid77-Le Bois de l'Enclume Trilpor	20/05/2010	7 533,84	10	7 533,84	0,00	0,00
2010M00207 DEESF Machine à casiers HOBART Lieusaint	20/05/2010	41 403,69	10	41 403,69	0,00	0,00
2010M00253 DSI -postes analogiques TEMPORIS 250 - bdc 168.10	21/05/2010	1 966,82	5	1 966,82	0,00	0,00
2010M00183 DPR - DMO TWINGO AR-188-EN	25/05/2010	10 170,00	5	10 170,00	0,00	0,00
2010M00184 DPR - DMO TWINGO AR-029-EN	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	0,00
2010M00186 DPR - DMO TWINGO AR-084-EN	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	0,00
2010M00187 DPR - DMO TWINGO AR-106-EN	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	0,00
2010M00188 DPR - DMO TWINGO AR-160-EN	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	0,00
2010M00189 DPR - DMO TWINGO AR-986-EM	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	0,00
2010M00190 DPR - DMO TWINGO AR-997-EM	25/05/2010	10 108,00	5	10 108,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00191 DPR - DMO KANGOO AR-128-EN	25/05/2010	13 794,50	5	13 794,50	0,00	0,00
2010M00192 DPR - DMO KANGOO AR-063-EN	25/05/2010	12 696,50	5	12 696,50	0,00	0,00
2010M00193 2009-SDM-0013 ACQUISITION VEHICULE KANGOO AR-198-E	25/05/2010	12 696,50	5	12 696,50	0,00	0,00
2010M00194 DPR - DMO KANGOO AR-935-A	25/05/2010	12 696,50	5	12 696,50	0,00	0,00
2010M00131 DSI - travaux service courrier du Bat A - bdc 200	30/05/2010	1 586,17	5	1 586,17	0,00	0,00
2010M00132 DSI - Switchs - bdc 201.10	31/05/2010	12 052,63	5	12 052,63	0,00	0,00
2010M00138 DSI - imprimantes - bdc 228.10	31/05/2010	7 411,01	5	7 411,01	0,00	0,00
2010M00139 DSI - scanner de livres / DAPMD - bdc 229.10	31/05/2010	38 144,88	5	38 144,88	0,00	0,00
2010M00158 DSI - Compaq 6730b - bdc 246.10	31/05/2010	8 206,23	5	8 206,23	0,00	0,00
2010M00159 DSI - vidéoprojecteurs - bdc 249.10	31/05/2010	3 323,92	5	3 323,92	0,00	0,00
2010M00204 DEESF Four Froid77 Pontault	07/06/2010	21 857,98	10	21 857,98	0,00	0,00
2010M00161 DSI - 3 caméras IP SONY RZ50P	15/06/2010	6 771,75	5	6 771,75	0,00	0,00
2010M00232 Du Montois - Donnemarie D - 2 sauteuses gaz	16/06/2010	15 991,43	10	15 991,43	0,00	0,00
2010M00233 DEESF-monobrosse-ugap-savigny g.aux bois	18/06/2010	1 220,45	10	1 220,45	0,00	0,00
2010M00213 DRH - defibrillateur	22/06/2010	5 311,19	5	5 311,19	0,00	0,00
2010M00215 DRH- siège Mme SARREY DEE budget TH	29/06/2010	1 555,99	5	1 555,99	0,00	0,00
2010M00217 DPR - DMO KANGOO AR-201-EN	01/07/2010	14 216,62	5	14 216,62	0,00	0,00
2010M00218 DPR - DMO KANGOO AR-021-EN	01/07/2010	13 967,26	5	13 967,26	0,00	0,00
2010M00219 DPR - DMO KANGOO AR-079-EN	01/07/2010	14 632,23	5	14 632,23	0,00	0,00
2015M00505 PARC RENAULT MASTER AW919HF n°VF1HDC2K643327745	06/07/2010	30 094,00	5	0,00	0,00	0,00
2010M00216 DRH-Siège spécifique Mme CHIODIN MDS senart	12/07/2010	1 364,80	5	1 364,80	0,00	0,00
2010M00235 DPR CAMION BENNE ET REMORQUE RENAULT AW919HF	12/07/2010	32 094,00	10	32 094,00	0,00	0,00
2010M00105 DRH- Siège Mme PIZZIOLI JPR série 60 ARTHRODESE	16/07/2010	1 608,62	5	1 608,62	0,00	0,00
2010M00106 DRH- Siège 1 Mme COUDERT JPR série 60 ARTHRODESE	16/07/2010	1 667,22	5	1 667,22	0,00	0,00
2010M00107 DRH- Siège 2 Mme COUDERT JPR série 60	16/07/2010	1 667,22	5	1 667,22	0,00	0,00
2010M00234 Materiel archéologique	19/07/2010	3 969,23	5	3 969,23	0,00	0,00
2010M00247 DPR - DMO MASTER AX-239-PE	29/07/2010	36 208,60	5	36 208,60	0,00	0,00
2010M00249 DPR - DMO MASTER AW-201-HA	29/07/2010	38 253,40	5	38 253,40	0,00	0,00
2010M00209 DSI - micros / DMG - bdc 323.10	31/07/2010	4 154,43	5	4 154,43	0,00	0,00
2010M00210 DSI -chassis 6509 + cartes - bdc 279.10	31/07/2010	138 583,73	5	138 583,73	0,00	0,00
2010M00211 DSI - travaux à la MDS de TOURNAN	31/07/2010	196,16	5	196,16	0,00	0,00
2010M00226 DSI - périphériques informatiques - bdc 348.10	31/07/2010	28 122,03	5	28 122,03	0,00	0,00
2010M00230 DSI - caméra visio conférence - bdc 351.10	31/07/2010	22 442,94	5	22 442,94	0,00	0,00
2010M00144 DRH- siege RH400 Mme PALMYRE DGAS	01/08/2010	1 437,82	5	1 437,82	0,00	0,00
2010M00254 DGAS - Doppler MDS Lagny	09/08/2010	299,00	5	299,00	0,00	0,00
2010M00244 DSI - périphériques - bdc 383.10	20/08/2010	82 717,27	5	82 717,27	0,00	0,00
2010M00268 Claye Souilly - Les Tilleuls - Four mixte FRIMA	24/08/2010	17 667,19	10	17 667,19	0,00	0,00
2010M00273 Moissy - La Boétie - self	24/08/2010	35 854,59	10	35 854,59	0,00	0,00
2010M00267 P. Weczerka - Chelles - Self	30/08/2010	48 500,97	10	48 500,97	0,00	0,00
2010M00227 DSI - travaux Bat C - Melun - bdc 341.10	31/08/2010	2 319,73	5	2 319,73	0,00	0,00
2010M00229 DSI - boîtier Flip box pr Tachygraphe - bdc 350.10	31/08/2010	547,00	5	547,00	0,00	0,00
2010M00245 DSI - équipements actifs de réseau - bdc 385.10	31/08/2010	48 842,13	5	48 842,13	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00270 J Wiener - Champs sur Marne - lave vaisselle+adouc	31/08/2010	39 432,81	10	39 432,81	0,00	0,00
2010M00274 Brie Cte Robert - A. Chaussy - 3 sauteuses gaz Cha	31/08/2010	43 411,36	10	43 411,36	0,00	0,00
2010M00290 G. Philippe - Ozoir - deux sauteuses	31/08/2010	18 170,04	10	18 170,04	0,00	0,00
2010M00275 Achat d'une armoire de refroidissement pour le lab	06/09/2010	3 545,88	10	3 545,88	0,00	0,00
2010M00278 DEESF-copieur-bureautique repro-montereau A. Malra	07/09/2010	5 712,10	10	5 712,10	0,00	0,00
2010M00269 Bois de l'Enclume - Trilport - CF pos.+table réfri	09/09/2010	34 202,52	10	34 202,52	0,00	0,00
2010M00272 Fontainebleau/International/self+chambre froide+ta	14/09/2010	96 360,34	10	96 360,34	0,00	0,00
2010M00279 DEESF-e_studio-ugap-dammarie G. Politzer	20/09/2010	3 782,35	10	3 782,35	0,00	0,00
2010M00280 DPR DMO KANGOO EXPRESS AZ-747-YR	22/09/2010	13 095,37	5	13 095,37	0,00	0,00
2010M00281 DPR DMO KANGOO EXPRESS AZ-773-YR	22/09/2010	13 095,37	5	13 095,37	0,00	0,00
2010M00282 DPR DMO KANGOO EXPRESS AZ-779-YR	22/09/2010	13 095,37	5	13 095,37	0,00	0,00
2010M00283 DPR DMO KANGOO EXPRESS AZ-940-YR	22/09/2010	13 095,37	5	13 095,37	0,00	0,00
2010M00414 DSI - câblage au CMS de MEAUX - bdc 349.10	28/09/2010	3 687,17	5	3 687,17	0,00	0,00
2010M00276 Achat d'un incubateur ventilé 240 L pour le labora	29/09/2010	4 025,74	10	4 025,74	0,00	0,00
2010M00289 Donnamarie Dontilly - Du Montois - Machine à laver	29/09/2010	61 375,79	10	61 375,79	0,00	0,00
2010M00286 DMG - TWINGO BA-508-QJ MDS-12	30/09/2010	10 257,00	5	10 257,00	0,00	0,00
2010M00301 DMG - TWINGO BA-440-QJ - MDS-7	06/10/2010	10 257,00	5	10 257,00	0,00	0,00
2010M00304 DMG - TWINGO BA-591-QJ MDS-8	06/10/2010	10 257,00	5	10 257,00	0,00	0,00
2010M00305 DMG - KANGOO BA-564-QJ - COLLEGE/6	06/10/2010	12 127,75	5	12 127,75	0,00	0,00
2010M00323 DMG - KANGOO BA-693-RR COLLEGE/3	13/10/2010	12 127,75	5	12 127,75	0,00	0,00
2010M00324 DMG - KANGOO BA-645-RR COLLEGE/4	13/10/2010	12 127,75	5	12 127,75	0,00	0,00
2010M00325 DMG - KANGOO BA-457-QJ COLLEGE/5	13/10/2010	12 127,75	5	12 127,75	0,00	0,00
2010M00309 DEE Vélorails - Kit de freinage	14/10/2010	5 552,43	10	5 552,43	0,00	0,00
2010M00264 DSI - coeur de réseau - bdc 454.10	15/10/2010	2 287,23	5	2 287,23	0,00	0,00
2010M00338 DGAS - Réfrigérateur MDS Sénart	18/10/2010	960,01	5	960,01	0,00	0,00
2010M00321 DEESF-cuisinière-froid77-R. doisneau dammarie	22/10/2010	10 287,99	10	10 287,99	0,00	0,00
2010M00307 DGAS - Réfrigérateur MDS Meaux	28/10/2010	180,00	5	180,00	0,00	0,00
2010M00332 DPR - DMO ADAPTATION TRACTEUR MF6445 N°16XT10J435	28/10/2010	17 138,12	10	17 138,12	0,00	0,00
2010M00333 DPR - DMO ADAPTATION TRACTEUR MF6445 N°16XT10J434	28/10/2010	17 138,12	10	17 138,12	0,00	0,00
2010M00258 DSI - solution de stockage évolutive - bdc 424.10	30/10/2010	36 669,46	5	36 669,46	0,00	0,00
2010M00259 DSI - extension RAM pr serveurs lames - bdc 425.10	30/10/2010	63 490,86	5	63 490,86	0,00	0,00
2010M00260 DSI - 5 IPAD - bdc 426.10	30/10/2010	3 955,77	5	3 955,77	0,00	0,00
2010M00277 DSI - onduleur / ART MORET VENEUX - bdc 472.	30/10/2010	418,10	5	418,10	0,00	0,00
2010M00288 DSI - périphériques informatiques - bdc 168.10	31/10/2010	5 725,85	5	5 725,85	0,00	0,00
2010M00296 DSI - serveurs - bdc E403.10	01/11/2010	24 083,85	5	24 083,85	0,00	0,00
2010M00311 DPR - DMO RENAULT MASTER BB-481-PR	02/11/2010	38 321,16	5	38 321,16	0,00	0,00
2010M00327 DMG - KANGOO BC-727-AW DDE/4	03/11/2010	13 782,00	5	13 782,00	0,00	0,00
2010M00212 DSI - Audio/vidéo - Musée des pays du 77	05/11/2010	26 382,13	5	26 382,13	0,00	0,00
2010M00343 Equipement frigo pos. pour CF légumes	09/11/2010	5 205,96	10	5 205,96	0,00	0,00
2010M00298 DSI - matériel GPS pr la SDCIG - bdc E409.10	15/11/2010	9 127,87	10	9 127,87	0,00	0,00
2010M00299 DSI - écrans 52" + supports - bdc E412.10	15/11/2010	22 415,67	5	22 415,67	0,00	0,00
2010M00300 DSI - périphériques - bdc E413.10	15/11/2010	84 811,54	5	84 811,54	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00317 DSI - équipements actifs de réseau - bdc 78.10	15/11/2010	1 705,33	5	1 705,33	0,00	0,00
2010M00318 DSI - CMS de MEAUX - bdc 77.10	15/11/2010	7 406,30	5	7 406,30	0,00	0,00
2010M00334 DPR - DMO MASTER RENAULT VF1FDC1LH43028647	16/11/2010	39 301,76	5	39 301,76	0,00	0,00
2010M00361 DGAS - Réfrigérateur MDS Mitry	17/11/2010	960,01	5	960,01	0,00	0,00
2010M00347 Achat d'1 préleveur réfrigéré portable pour le SAT	19/11/2010	3 933,17	10	3 933,17	0,00	0,00
2010M00348 DIE- matériels informatiques scolaire	23/11/2010	11 194,07	5	11 194,07	0,00	0,00
2010M00345 DPR - DMO REMORQUE A PANNEAUX BD-621-JE	25/11/2010	6 622,25	10	6 622,25	0,00	0,00
2010M00349 DSI - Fourniture de serveurs - bdc E404.10	25/11/2010	9 036,98	5	9 036,98	0,00	0,00
2010M00397 DMG - Ballons de lumières - BLANDY	25/11/2010	5 658,28	10	5 658,28	0,00	0,00
2010M00352 2010-LDA-0003-Remise à niveau automate SP 100 DBO	26/11/2010	43 790,57	10	43 790,57	0,00	0,00
2015M00510 PARC RENAULT MASTER BD291VE n°VF1MAFFDC44271435	26/11/2010	32 441,92	5	0,00	0,00	0,00
2010M00262 DSI - ordinateur portable JLC - bdc 451.10	30/11/2010	1 455,47	5	1 455,47	0,00	0,00
2010M00263 DSI - périphériques - bdc 450.10	30/11/2010	16 977,76	5	16 977,76	0,00	0,00
2010M00271 DSI - réseau WIFI - bdc 459.10	30/11/2010	26 441,40	5	26 441,40	0,00	0,00
2010M00295 DSI -micro-ordinateurs 2010 - bdc E311.10	30/11/2010	95 511,44	5	95 511,44	0,00	0,00
2010M00313 DSI - écrans 17" - bdc E584.10	30/11/2010	4 295,14	5	4 295,14	0,00	0,00
2010M00322 DSI - WYSE - bdc E816.10	30/11/2010	18 244,98	5	18 244,98	0,00	0,00
2010M00330 DSI - boîtier Extron - bdc E894.10	30/11/2010	3 613,12	5	3 613,12	0,00	0,00
2010M00340 DSI - logiciel ZOOM TEX - bdc E546.10	30/11/2010	675,00	5	675,00	0,00	0,00
2010M00356 DSI - évolution pr non voyants - bdc E411.10	30/11/2010	7 534,80	5	7 534,80	0,00	0,00
2010M00374 DPR - DMO FOURNITURE DE LAMIERS D'ELAGAGE	30/11/2010	8 013,20	10	8 013,20	0,00	0,00
2010M00376 DPR - DMO FOURNITURE DE LAMIERS D'ELAGAGE	30/11/2010	8 013,20	10	8 013,20	0,00	0,00
2010M00378 DPR - DMO FOURNITURE DE LAMIERS D'ELAGAGE	30/11/2010	8 013,20	10	8 013,20	0,00	0,00
2010M00386 DPR - DMO SALEUSE	30/11/2010	18 398,07	10	18 398,07	0,00	0,00
2010M00387 DPR - DMO SALEUSE	30/11/2010	20 184,89	10	20 184,89	0,00	0,00
2010M00362 DPR - DMO FOURNITURE D'UN ENSEMBLE DE LAVAGE	01/12/2010	5 462,00	10	5 462,00	0,00	0,00
2010M00364 DPR - DMO SECATEUR DE BRANCHES	01/12/2010	8 718,84	10	8 718,84	0,00	0,00
2010M00371 DPR - DMO FOURNITURE DE SECATEURS DE BRANCH	01/12/2010	8 718,84	10	8 718,84	0,00	0,00
2010M00381 DPR - DMO RABOT DE DENEIGEMENT	01/12/2010	3 863,08	10	3 863,08	0,00	0,00
2010M00383 DPR - DMO RABOT DE DENEIGEMENT	01/12/2010	3 743,48	10	3 743,48	0,00	0,00
2010M00395 Othis - JJ Rousseau - four Frima 10 niv GN1/1	01/12/2010	8 681,96	10	8 681,96	0,00	0,00
2010M00410 DGAS - 4 audiomètres DSPE	02/12/2010	2 731,66	5	2 731,66	0,00	0,00
2010M00373 DMG - Vitrine bois carrée MEDIATHEQUE	03/12/2010	1 547,62	10	1 547,62	0,00	0,00
2010M00411 DSI - matériel audio-vidéo - bdc 436.10	03/12/2010	3 888,08	5	3 888,08	0,00	0,00
2010M00367 DPR - DMO FOURNITURE DE CHARGEURS FRONTAUX	06/12/2010	15 829,06	10	15 829,06	0,00	0,00
2010M00369 DPR - DMO FOURNITURE DE CHARGEURS FRONTAUX	06/12/2010	13 437,06	10	13 437,06	0,00	0,00
2010M00380 DPR - DMP TRACTEUR AGRICOLES FAUCHEUSE AXIALE AP20	06/12/2010	22 281,48	10	22 281,48	0,00	0,00
2010M00394 Perthes - C. de Pisan - Lave batterie	06/12/2010	12 913,12	10	12 913,12	0,00	0,00
2010M00396 DMG - MONOBROSSE - MDS MEAUX	06/12/2010	1 362,67	10	1 362,67	0,00	0,00
2010M00385 DPR - DMO CAMIONS 19T N°WJMA1VNH40C233574	07/12/2010	112 543,60	10	112 543,60	0,00	0,00
2010M00388 DPR - DMO TRACTEURS AGRICOLES JAGUAR 2361	07/12/2010	44 515,12	10	44 515,12	0,00	0,00
2010M00389 DPR - DMO TRACTEURS AGRICOLES JAGUAR 2361	07/12/2010	44 515,12	10	44 515,12	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00390 DPR - DMO TRACTEURS AGRICOLES JAGUAR 2361	07/12/2010	44 515,12	10	44 515,12	0,00	0,00
2010M00415 DMG - Vélos à assistance électrique - MDS-NOISIEL	08/12/2010	2 671,73	5	2 671,73	0,00	0,00
2010M00341 DSI - matériel AV / Médiathèque - bdc 1119.10	10/12/2010	2 105,09	5	2 105,09	0,00	0,00
2010M00355 MED-Mobilier vidéothèque et discothèque	10/12/2010	3 999,35	10	3 999,35	0,00	0,00
2010M00398 DMG - Plieuse EUROFOLD 435 STA - Imprimerie	14/12/2010	27 596,50	10	27 596,50	0,00	0,00
2010M00399 DMG - Coupeuse raineuse AEROCUT - Imprimerie	14/12/2010	17 997,41	10	17 997,41	0,00	0,00
2010M00403 DPR - DMO EPANDEUSE LIANT	14/12/2010	7 475,00	10	7 475,00	0,00	0,00
2010M00350 DSI - 2 lecteurs fixes - bdc E1296.10	15/12/2010	693,68	5	693,68	0,00	0,00
2010M00391 DMG - MASTER BE-835-RR DMG	15/12/2010	39 975,52	5	39 975,52	0,00	0,00
2010M00408 Achat d'1 enregistreur multiparamètre pour le SATE	15/12/2010	2 462,56	10	2 462,56	0,00	0,00
2010M00413 DMG - Vélos à assistance électrique - MDS-MEAUX	16/12/2010	3 934,85	5	3 934,85	0,00	0,00
2010M00409 2010 SEPT 0001 - CONFECTION REPARATION BOUCLES MAG	17/12/2010	49 553,58	10	49 553,58	0,00	0,00
2010M00406 DEE/Réseau Radio VFLFGaucher	21/12/2010	4 739,08	10	4 739,08	0,00	0,00
2010M00416 DMG -Meubles à plans sur mesure - DAPMD	21/12/2010	5 501,22	10	5 501,22	0,00	0,00
2010M00417 DSI - équipements actifs de réseau - bdc E414.10	24/12/2010	34 448,40	5	34 448,40	0,00	0,00
2010M00418 DMG - Meubles à plans standard - DAPMD	24/12/2010	7 738,10	10	7 738,10	0,00	0,00
2009M00347 SDAJP - sin 2009-COLL parc Frot MEAUX	31/12/2010	2 440,55	5	2 440,55	0,00	0,00
2009M00351 DRH - Siège JPR série 20 - DEE	31/12/2010	2 401,56	5	2 401,56	0,00	0,00
2009M00352 DRH - siège sur-mesure JPR série 60	31/12/2010	1 917,18	5	1 917,18	0,00	0,00
2009M00355 SDAJP-NANGIS-coll Barthélémy-VOL du 11/06/09	31/12/2010	4 584,83	5	4 584,83	0,00	0,00
2009M00378 DSI - BDC 672.09 Mémoire RAM pour serveurs virt.	31/12/2010	5 740,80	5	5 740,80	0,00	0,00
2009M00398 DSI - BDC 691.09 / Périphériques	31/12/2010	5 104,83	5	5 104,83	0,00	0,00
2009M00429 DSI- BDC743.09	31/12/2010	26 583,49	5	26 583,49	0,00	0,00
2009M00430 DSI - BDC 744.09	31/12/2010	2 093,00	5	2 093,00	0,00	0,00
2009M00431 DRH - siège DSI	31/12/2010	2 259,24	5	2 259,24	0,00	0,00
2009M00440 DRH - Fauteuil A.Fournier	31/12/2010	1 472,60	5	1 472,60	0,00	0,00
2009M00443 DSI - BDC 841.09 - HTC TOUCH 3G	31/12/2010	107,52	5	107,52	0,00	0,00
2009M00454 DSI - BDC 865.09 - Intégration PABX sur VoIP	31/12/2010	18 027,07	5	18 027,07	0,00	0,00
2009M00455 DSI - Bdc 867.11 - Bornes et antennes	31/12/2010	3 390,04	5	3 390,04	0,00	0,00
2009M00456 DSI - Bdc 862.09 - Prises de courant et téléphonie	31/12/2010	1 272,71	5	1 272,71	0,00	0,00
2009M00457 DSI - BDC 863.09 - ordi portables pour DSPE	31/12/2010	2 461,87	5	2 461,87	0,00	0,00
2009M00460 DSI - Bdc 877.09 - Batteries pour carte RAID	31/12/2010	796,54	5	796,54	0,00	0,00
2009M00463 DSI - Bdc902.09 - 22 Iphones et 4 kit piétons	31/12/2010	2 604,89	5	2 604,89	0,00	0,00
2009M00464 DSI- Bdc903.09 - Mémoires pour PC	31/12/2010	753,48	5	753,48	0,00	0,00
2009M00465 DSI - Bdc 893.09 - CCU BOSCH Salle des Séances	31/12/2010	653,02	5	653,02	0,00	0,00
2009M00469 DSI - Bdc 919.09 -	31/12/2010	17 359,94	5	17 359,94	0,00	0,00
2009M00470 DSI - Bdc 921.09 - Sono mobile	31/12/2010	1 236,78	5	1 236,78	0,00	0,00
2010M00064 SDA - Publications Imprimés 2010	31/12/2010	2 872,31	5	2 872,31	0,00	0,00
2010M00070 DSI - Equipement de téléphonie de faible valeur	31/12/2010	17 269,80	5	17 269,80	0,00	0,00
2010M00075 DEE - Atelier ENS 2010 - Achat de Matériels	31/12/2010	11 633,79	10	11 633,79	0,00	0,00
2010M00076 DRH - siège Mme BARNY	31/12/2010	1 360,45	5	1 360,45	0,00	0,00
2010M00077 DRH - Siège de Mme GUIBOUT	31/12/2010	1 427,19	5	1 427,19	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00078 DRH- Siège Mme NEGADI	31/12/2010	1 360,45	5	1 360,45	0,00	0,00
2010M00079 DRH - Siège Mme LOZACH	31/12/2010	1 360,45	5	1 360,45	0,00	0,00
2010M00133 DRH - Siège RH 400 Mme HONFO 2	31/12/2010	1 596,23	5	1 596,23	0,00	0,00
2010M00137 DSI - PdT "Bureau des Poètes" - bdc 225.10	31/12/2010	1 304,91	5	1 304,91	0,00	0,00
2010M00199 DSI - travaux à la DDT rue Bartel - bdc 285.10	31/12/2010	2 258,47	5	2 258,47	0,00	0,00
2010M00200 DSI - Travaux rue de Belle Ombre - bdc 286.10	31/12/2010	2 661,20	5	2 661,20	0,00	0,00
2010M00201 DSI - postes téléphoniques - bdc 288.10	31/12/2010	11 224,70	5	11 224,70	0,00	0,00
2010M00205 DSI - Bdc 306.10	31/12/2010	13 244,62	5	13 244,62	0,00	0,00
2010M00206 DSI - BDC 313.10 - remise en état du réseau	31/12/2010	7 394,69	5	7 394,69	0,00	0,00
2010M00225 DSI - travaux bat A Melun - bdc 341.10	31/12/2010	7 489,83	5	7 489,83	0,00	0,00
2010M00242 DSI - avis "fourniture de serveurs informatiques"	31/12/2010	1 114,75	5	1 114,75	0,00	0,00
2010M00243 DSI - avis "fourniture de serveurs informatiques"	31/12/2010	344,50	5	344,50	0,00	0,00
2010M00246 DSI - téléphonie mobile - bdc 387.10	31/12/2010	6 189,30	5	5 694,10	0,00	0,00
2010M00256 DSI - avis "fourniture de serveurs et presta.	31/12/2010	172,25	5	172,25	0,00	0,00
2010M00257 DSI - serveurs - bdc 423.10	31/12/2010	24 220,38	5	24 220,38	0,00	0,00
2010M00261 DSI -avis "fourniture de serveurs informatiques"	31/12/2010	188,50	5	188,50	0,00	0,00
2011M00045 DSI - 20 iPhones - bdc E1178.10	01/01/2011	5 477,68	5	5 477,68	0,00	0,00
2011M00060 DGAS - Elt faible valeur-Matér.spéc.-Pédagogique	01/01/2011	10 277,52	5	10 277,52	0,00	0,00
2011M00061 DSI - périphériques 2010	01/01/2011	12 610,62	5	12 610,62	0,00	0,00
2011M00055 DRH - Surpresseur de remplissage extincteurs	05/01/2011	4 107,30	5	4 107,30	0,00	0,00
2011M00026 DEESF-cutters monophasée-ugap-Bussy Cousteau	10/01/2011	1 850,00	10	1 850,00	0,00	0,00
2011M00041 DEESF-ARMOIRE VENTILEE-DPC-MEAUX PARC FROT	14/01/2011	4 184,36	10	4 184,36	0,00	0,00
2011M00031 Lagny - M Rivière - lave vaisselle + 2 adoucisseur	07/02/2011	45 736,92	10	45 736,92	0,00	0,00
2011M00050 DRH - sonomètre SPHS	10/02/2011	3 772,18	5	3 772,18	0,00	0,00
2011M00037 DPR - PARC - ACQUISITION TRACTEURS B012023	17/02/2011	64 584,00	10	64 584,00	0,00	0,00
2011M00038 DPR - PARC - ACQUISITION TRACTEUR B012028	17/02/2011	64 584,00	10	64 584,00	0,00	0,00
2011M00053 DPR - DMO RENAULT PREMIUM 38019	17/02/2011	84 916,00	10	84 916,00	0,00	0,00
2011M00044 2010/DRH/0005 Prise de mesures, fournitures et ins	25/02/2011	1 774,86	5	1 774,86	0,00	0,00
2011M00039 DPR - PARC - ACQUISITION TRACTEUR N°V355029	28/02/2011	72 956,00	10	72 956,00	0,00	0,00
2011M00043 2010/DRH/0005 Prise de mesures, fournitures et ins	01/03/2011	1 944,69	5	1 944,69	0,00	0,00
2011M00027 DEESF-chariot d'enfournement-frima-Bussy Cousteau	02/03/2011	2 347,75	10	2 347,75	0,00	0,00
2011M00032 DEESF - Self oissey	03/03/2011	44 328,03	10	44 328,03	0,00	0,00
2011M00033 DEESF - chariot niveau constan Hobart Ferté ss Jou	03/03/2011	2 300,94	10	2 300,94	0,00	0,00
2011M00034 La Ferté sous Jouarre - La Rochefoucault - laverie	03/03/2011	54 960,49	10	54 960,49	0,00	0,00
2011M00036 SDA publications imprimés 2011	03/03/2011	2 943,77	5	2 943,77	0,00	0,00
2011M00066 DPR - DMO ACQUISITION TRACTEURS N° V349005	09/03/2011	72 956,00	10	72 956,00	0,00	0,00
2011M00116 DSI - infrastructure réseau -bdc 3372.11	09/03/2011	1 385,59	5	1 385,59	0,00	0,00
2011M00048 DEESF-COPIEUR-KONICA-COMBS Citées Unies	10/03/2011	4 100,00	10	4 100,00	0,00	0,00
2011M00360 SDM DAP AUDIOGUIDES	11/03/2011	5 023,20	5	5 023,20	0,00	0,00
2011M00221 DAJP 13 ordinateurs collège Robert Doisneau	21/03/2011	19 218,28	5	19 218,28	0,00	0,00
2011M00057 DGAS - 3 audiomètres DSPE	23/03/2011	2 048,75	5	2 048,75	0,00	0,00
2011M00117 DEESF-COPIEUR-KONICA-MONTEREAU P Eluard	28/03/2011	2 114,53	10	2 114,53	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00017 DSI - onduleur / LE MEE - bdc 1308.11	31/03/2011	419,19	5	419,19	0,00	0,00
2011M00028 DSI - périphériques - bdc 2309.11	31/03/2011	21 078,90	5	21 078,90	0,00	0,00
2011M00049 DSI - sonde de température - bdc 3147.11	31/03/2011	929,29	5	929,29	0,00	0,00
2011M00125 DEESF-TONDEUSE THERMIQUE-MATAGRIF-ST SOUPPLETS	08/04/2011	1 566,21	10	1 566,21	0,00	0,00
2011M00063 DSI - imprimantes - bdc 4553.11	13/04/2011	6 655,38	5	6 655,38	0,00	0,00
2011M00126 DPR - DMO ACQUISITION TRACTEURS N°SERIE V3490	15/04/2011	72 956,00	10	72 956,00	0,00	0,00
2011M00127 DPR - DMO ACQUISITION TRACTEURS N°SERIE V35004	15/04/2011	72 956,00	10	72 956,00	0,00	0,00
2011M00054 DSI - périphériques 2011 - bdc 4124.11	20/04/2011	7 493,83	5	7 493,83	0,00	0,00
2011M00134 Marché 2011/SDM/0002 lot3 Fourniture d'un thermore	22/04/2011	32 112,60	10	32 112,60	0,00	0,00
2011M00142 DEESF-AUTOLAVEUSE-UGAP-VAUX-LE-PENIL	26/04/2011	3 192,00	10	3 192,00	0,00	0,00
2011M00155 Thorigny/Le moulin à vent/2 armoires froides mobil	26/04/2011	11 235,94	10	11 235,94	0,00	0,00
2011M00156 La Ferté sous Jouarre/La Rochefoucauld/2 armoires	27/04/2011	11 762,18	10	11 762,18	0,00	0,00
2011M00120 DSI - périphériques - bdc 5588.11	30/04/2011	35 472,30	5	35 472,30	0,00	0,00
2011M00157 Pontault/monthéty/Armoire froide +	05/05/2011	5 617,97	10	5 617,97	0,00	0,00
2011M00208 DEESF-MONOBROSSE-CAMIF-CHAMPS PICASSO	05/05/2011	1 401,93	10	1 401,93	0,00	0,00
2011M00191 DEESF-MONOBROSSE-PRODIM-MORMANT	06/05/2011	1 322,78	10	1 322,78	0,00	0,00
2011M00163 DEESF-TONDEUSE-MATAGRIF-LA FERTE J CAMPIN	09/05/2011	2 111,12	10	2 111,12	0,00	0,00
2011M00213 DEESF-MEUBLE REFRIGERE 40L-UGAP-CHESSY	12/05/2011	1 278,15	10	1 278,15	0,00	0,00
2011M00212 DEESF-COPIEUR MULTIFONCTION-KONICA-CHELLES BEAU SO	13/05/2011	5 593,82	10	5 593,82	0,00	0,00
2011M00164 Achat de 2 armoires de refroidissement pr le labor	17/05/2011	2 388,17	10	2 388,17	0,00	0,00
2011M00207 DEESF-ARMOIRE VENTILLEE-LABOMODERNE-NANDY	18/05/2011	1 660,05	10	1 660,05	0,00	0,00
2011M00182 DMG _ KANGOO BN-106-PJ - COLLEGE	25/05/2011	12 607,30	5	12 607,30	0,00	0,00
2011M00184 DMG _ KANGOO BN-431-PJ - COLLEGE	25/05/2011	12 607,30	5	12 607,30	0,00	0,00
2011M00185 DMG _ KANGOO BN-466-PJ - COLLEGE	25/05/2011	12 607,30	5	12 607,30	0,00	0,00
2011M00186 DMG _ KANGOO BN-930-PG - COLLEGE	25/05/2011	12 607,30	5	12 607,30	0,00	0,00
2011M00154 Bussy/Anne Franck/3 armoires froides	26/05/2011	15 664,77	10	15 664,77	0,00	0,00
2011M00234 DEESF-AUTOLAVEUSE BATTERIES-TECHNISOL-DUNANT MEAUX	27/05/2011	5 142,80	10	5 142,80	0,00	0,00
2011M00118 DSI - micro-ordinateurs - bdc 4128.11	31/05/2011	21 935,15	5	21 935,15	0,00	0,00
2011M00123 DSI - équipements actifs de réseau - bdc 5913.11	31/05/2011	111 537,07	5	111 537,07	0,00	0,00
2011M00131 DSI - remplt des appareils monétiques - bdc 6882.1	31/05/2011	8 007,55	5	8 007,55	0,00	0,00
2011M00132 DSI - bornes Wifi et antennes - bdc 6883.11	31/05/2011	2 448,91	5	2 448,91	0,00	0,00
2011M00215 DEESF-ARMOIRE VENTILEE-LABOMODERNE-COMBS	06/06/2011	4 137,20	10	4 137,20	0,00	0,00
2011M00217 DEESF-ARMOIRE VENTILEE-LABOMODERNE-MONTEREAU P ELU	06/06/2011	1 884,90	10	1 884,90	0,00	0,00
2011M00396 DSI - Liaison informatique	06/06/2011	34 969,26	5	34 969,26	0,00	0,00
2011M00189 DEESF-LAVE VAISSELLE-MOULIN A VENT-THORIGNY	14/06/2011	34 150,15	10	34 150,15	0,00	0,00
2011M00206 DEESF-AUTOLAVEUSE-CAMIF-LAGNY MARCEL RIVIERE	14/06/2011	1 932,74	10	1 932,74	0,00	0,00
2011M00214 DMG _ KANGOO BP-944-LP - COLLEGE	17/06/2011	12 711,55	5	12 711,55	0,00	0,00
2011M00261 DMG-2010-611-DT-COFFRE IGNIFUGE-SERRURE ELECTRONIQ	28/06/2011	2 432,61	10	2 432,61	0,00	0,00
2011M00232 Froid 77/2eme partie piano+3friteuses+marmite+3feu	30/06/2011	47 040,47	10	47 040,47	0,00	0,00
2011M00325 Coupe pain électrique/DUNANT/MEA	30/06/2011	1 940,00	10	1 940,00	0,00	0,00
2011M00188 DSI-switch et consoles Bdc 9564.11	04/07/2011	42 527,37	5	42 527,37	0,00	0,00
2011M00236 DMG _ KANGOO BQ-172-PG COLLEGE/6	04/07/2011	12 711,55	5	12 711,55	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00241 TECHNISOL HENRI WALLON SAVIGNY LE TEMPLE	04/07/2011	4 342,08	10	4 342,08	0,00	0,00
2011M00226 DEESF-ARMOIRE DE RANGEMENT-CASAL SPORT-BRAY	05/07/2011	1 242,45	10	1 242,45	0,00	0,00
2011M00380 Sauteuse gaz/Nandy/R. Buron	06/07/2011	10 044,39	10	10 044,39	0,00	0,00
2011M00145 DSI - Bandeaux électriques - bdc 7808.11	07/07/2011	24 132,89	5	24 132,89	0,00	0,00
2011M00239 GESTEC VILLIERS SAINT GEORGES PHOTOCOPIEUR CR11	08/07/2011	3 922,88	10	3 922,88	0,00	0,00
2011M00256 Froid77-Four mixte FRIMA-Meaux-Beaumarchais	08/07/2011	25 581,12	10	25 581,12	0,00	0,00
2011M00341 TOM PROLAVA MEAUX HENRI IV CR11	08/07/2011	1 662,44	10	1 662,44	0,00	0,00
2011M00255 LAFA-MOBILIER REFECTOIRE-MEAUX-H. DUNANT	11/07/2011	11 588,34	10	11 588,34	0,00	0,00
2011M00265 2011 - DPR NETTOYEUR HP KRANZZLE N°40330780	13/07/2011	3 946,80	5	3 946,80	0,00	0,00
2011M00266 PARC - NETTOYEUR HP KRANZZLE N°40330909 ART COU -	13/07/2011	3 946,80	5	3 946,80	0,00	0,00
2011M00230 DSI - Renouvellement de 9 serveurs distants	15/07/2011	22 898,40	5	22 898,40	0,00	0,00
2011M00257 MAPA 2011 DSI 0007 BDC 11432.11	21/07/2011	1 728,82	5	1 728,82	0,00	0,00
2011M00245 DGAS - 2 audiomètres MDS Melun Val de Seine	26/07/2011	1 189,90	5	1 189,90	0,00	0,00
2011M00373 DPR DMO EPANDEUSE A LIANT MONTAGE S.19T N°EPA21G34	29/07/2011	142 025,00	7	142 025,00	0,00	0,00
2011M00231 DSI - Imprimante Epson FX2190	30/07/2011	990,29	5	990,29	0,00	0,00
2011M00233 DSI - 2 Ensembles Audiovisuel pour visites guidées	30/07/2011	29 870,10	5	29 870,10	0,00	0,00
2011M00249 DSI - périphérique adaptation poste mal voyant	30/07/2011	8 589,67	5	8 589,67	0,00	0,00
2011M00229 MAPA 2010-DSI-0017 Création de cablage bdc10914.11	31/07/2011	22 646,62	5	22 646,62	0,00	0,00
2011M00176 DSI - Périphérique - bdc 9104.11	02/08/2011	2 785,19	5	2 785,19	0,00	0,00
2011M00258 DIE - Cable IQTM	02/08/2011	5 681,00	5	5 681,00	0,00	0,00
2011M00260 DGAS - Guéridon 2 plateaux 2 tiroirs MDS Montereau	02/08/2011	784,23	5	784,23	0,00	0,00
2011M00259 DGAS - Table gynécologique MDS Provins	04/08/2011	4 102,63	5	4 102,63	0,00	0,00
2011M00263 DMG-KANGOO-BS-347-BA/DEE/1	10/08/2011	13 840,93	5	13 840,93	0,00	0,00
2011M00250 DSI-Adaptateurs SFP et Catalyst 2960 (TOIP)	16/08/2011	30 308,49	5	30 308,49	0,00	0,00
2011M00275 DGAS - Réfrigérateur MDS Fontainebleau	26/08/2011	836,00	5	836,00	0,00	0,00
2011M00348 2sauteuses+plancha+placard	28/08/2011	24 189,08	10	24 189,08	0,00	0,00
2011M00248 DSI- CABLAGE DE BAIE SUITE DEMENAGEMENT	29/08/2011	14 698,84	5	14 698,84	0,00	0,00
2011M00344 2 sauteuses gaz/Pontault/Monthéty	29/08/2011	13 821,72	10	13 821,72	0,00	0,00
2011M00254 DSI-imprimantes télécopieurs,disque dur casque fil	30/08/2011	25 563,19	5	25 563,19	0,00	0,00
2011M00282 DEESF - Armoire nég 2 portes - Dunant Meaux	30/08/2011	4 383,10	10	4 383,10	0,00	0,00
2011M00283 DEESF - Armoire froide 1 porte - Dunant Meaux	30/08/2011	2 777,97	10	2 777,97	0,00	0,00
2011M00284 DEESF - Chambre froide - Dunant Meaux	30/08/2011	11 941,02	10	11 941,02	0,00	0,00
2011M00286 DEESF - Armoire traversante froide - Dunant Meaux	30/08/2011	9 961,39	10	9 961,39	0,00	0,00
2011M00287 DEESF - Four mixte - Dunant Meaux	30/08/2011	19 459,18	10	19 459,18	0,00	0,00
2011M00288 DEESF - Armoire chaude traversante - Dunant Meaux	30/08/2011	5 269,86	10	5 269,86	0,00	0,00
2011M00289 DEESF - Self - Dunant Meaux	30/08/2011	47 556,52	10	47 556,52	0,00	0,00
2011M00290 DEESF - Fontaine à eau réfrigérée - Dunant Meaux	30/08/2011	2 780,39	10	2 780,39	0,00	0,00
2011M00291 DEESF - cuisinière - DUNANT MEAUX	30/08/2011	1 668,85	10	1 668,85	0,00	0,00
2011M00292 DEESF - lave-linge - Dunant Meaux	30/08/2011	2 376,98	10	2 376,98	0,00	0,00
2011M00293 DEESF - Sèche-linge - Dunant Meaux	30/08/2011	1 758,12	10	1 758,12	0,00	0,00
2011M00294 DEESF - Table réfrigérée - Dunant Meaux	30/08/2011	5 711,38	10	5 711,38	0,00	0,00
2011M00304 DEESF-copieur-Dactyl Buro-Couperin FONTAINEBLEAU	30/08/2011	4 865,33	10	4 865,33	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00253 DSI-ordinateurs portables + équipements	31/08/2011	32 532,40	5	32 532,40	0,00	0,00
2011M00268 DSI - Playzibox -Affichage des données BDC14582.11	31/08/2011	15 149,82	5	15 149,82	0,00	0,00
2011M00312 PARC MECAGIL SALEUSE 4M3 No série LP4170/08/2011	31/08/2011	18 398,07	10	18 398,07	0,00	0,00
2011M00313 PARC MECAGIL SALEUSE 6M3 No série LP4172/08/2011	31/08/2011	20 184,89	10	20 184,89	0,00	0,00
2011M00303 Mouroux/G. Sans/Lave vaisselle	01/09/2011	32 254,40	10	32 254,40	0,00	0,00
2011M00306 Verneuil - C Péguy - sauteuse	01/09/2011	12 877,10	10	12 877,10	0,00	0,00
2011M00307 Verneuil - C Péguy - Marmite chauffe direct	01/09/2011	6 292,18	10	6 292,18	0,00	0,00
2011M00308 Verneuil - C Péguy - plaque électrique	01/09/2011	4 236,71	10	4 236,71	0,00	0,00
2011M00309 Verneuil - C Péguy - armoire mobile	01/09/2011	4 283,59	10	4 283,59	0,00	0,00
2011M00311 Four FRIMA+BRITA	02/09/2011	18 975,38	10	18 975,38	0,00	0,00
2011M00281 MAPA 2011 DSI 007 - BDC 15237	05/09/2011	1 181,05	5	1 181,05	0,00	0,00
2011M00305 Les Aulnes/Combs la Ville/Self	05/09/2011	50 101,49	10	50 101,49	0,00	0,00
2011M00297 Four FRIMA/Courtry/M. Callas	06/09/2011	19 391,59	10	19 391,59	0,00	0,00
2011M00298 Four/Nemours/Balzac	06/09/2011	21 002,60	10	21 002,60	0,00	0,00
2011M00299 Four mixte/Champs sur marne/A. Lanoux	06/09/2011	18 396,51	10	18 396,51	0,00	0,00
2011M00300 Four FRIMA/Torcy/Schoelcher	06/09/2011	18 396,51	10	18 396,51	0,00	0,00
2011M00301 Self/Courtry/M. Callas	06/09/2011	38 450,16	10	38 450,16	0,00	0,00
2011M00302 Nemours/H. de Balzac/Self	06/09/2011	44 189,90	10	44 189,90	0,00	0,00
2011M00321 Pontault/Monthéty/Self	07/09/2011	38 620,04	10	38 620,04	0,00	0,00
2011M00368 Meaux/Dunant/Laverie	08/09/2011	47 026,56	10	47 026,56	0,00	0,00
2011M00322 Adouciseur/Condorcet/PONTAULT	09/09/2011	955,60	10	955,60	0,00	0,00
2011M00323 Four FRIMA/Condorcet/PONTAULT	09/09/2011	18 535,25	10	18 535,25	0,00	0,00
2011M00347 Armoire de maintien/L. Michel/FAREMOUTIERS	14/09/2011	4 596,47	10	4 596,47	0,00	0,00
2011M00392 Renouvellement library sauvegarde	14/09/2011	18 910,86	5	18 910,86	0,00	0,00
2011M00269 DSI - Acquisition de serveurs BDC 14614.11	15/09/2011	17 252,23	5	17 252,23	0,00	0,00
2011M00295 DSI - ACQUISITION D'EBOOKS - BDC 15271.11	15/09/2011	3 999,89	5	3 999,89	0,00	0,00
2011M00314 DSI - IPAD 2 + accessoires Apple	16/09/2011	4 520,61	5	4 520,61	0,00	0,00
2011M00317 DSI - STOREX Clé USB 8 Go	16/09/2011	1 331,75	5	1 331,75	0,00	0,00
2011M00320 DSI - serveurs + switches	19/09/2011	98 142,66	5	98 142,66	0,00	0,00
2011M00330 MAPA 2010-02-01-DEESF lot n°1 Armoires ventilées	19/09/2011	6 167,53	10	6 167,53	0,00	0,00
2011M00440 Cde DMG-2011-758-Médiathèque - Rayonnages de bibli	19/09/2011	3 999,91	10	3 999,91	0,00	0,00
2011M00349 H Wallon - Savigny - plaque de cuisson	20/09/2011	1 418,91	10	1 418,91	0,00	0,00
2011M00390 DSI - CATALYST CISCO	20/09/2011	3 798,42	5	3 798,42	0,00	0,00
2011M00424 CATALYST TOIP	20/09/2011	4 054,56	5	4 054,56	0,00	0,00
2011M00326 DSI - écran de visio	21/09/2011	15 842,84	5	15 842,84	0,00	0,00
2011M00345 Four mixte/Pierre de Montereau/MONTEREAU	21/09/2011	11 071,01	10	11 071,01	0,00	0,00
2011M00406 Lave batterie/Serris/M. Renaud	21/09/2011	15 303,54	10	15 303,54	0,00	0,00
2011M00442 Adoucisseur + casiers/Melun/Brossolette	21/09/2011	2 542,52	10	2 542,52	0,00	0,00
2011M00332 PARC RENAULT TWINGO BT-951-EW	23/09/2011	10 954,74	5	10 954,74	0,00	0,00
2011M00333 PARC RENAULT KANGOO BT-880-EX	23/09/2011	14 292,55	5	14 292,55	0,00	0,00
2011M00334 PARC RENAULT KANGOO BT-319-ZD	23/09/2011	14 292,55	5	14 292,55	0,00	0,00
2011M00335 PARC RENAULT KANGOO BT-328-ZD	23/09/2011	14 292,55	5	14 292,55	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00337 PARC RENAULT KANGOO BT-087-MS	23/09/2011	17 816,69	5	17 816,69	0,00	0,00
2011M00338 PARC RENAULT MASTER BS-210-ZS	23/09/2011	35 365,01	5	35 365,01	0,00	0,00
2011M00359 Débitmètre électronique ISMA type DLK202 pr le Sat	23/09/2011	2 744,82	10	2 744,82	0,00	0,00
2011M00374 Four FRIMA/Hutinel/GRETZ	23/09/2011	18 535,25	10	18 535,25	0,00	0,00
2011M00362 DPR DMO DEBROUSSAILLEUSE LATÉRALE N°F6ACP111380	26/09/2011	32 858,78	10	32 858,78	0,00	0,00
2011M00363 DPR DMO DEBROUSSAILLEUSE LATÉRALE N°F6ACP111381	26/09/2011	32 858,78	10	32 858,78	0,00	0,00
2011M00364 DPR DMO DBROUSSAILLEUSE LATÉRALE N° F6ACP11H379	27/09/2011	32 858,78	10	32 858,78	0,00	0,00
2011M00375 2 feux vifs + plaque/Les Remparts/ROZAY	28/09/2011	8 140,33	10	8 140,33	0,00	0,00
2011M00376 2 friteuses gaz/G. Sand/MOUROUX	28/09/2011	17 029,92	10	17 029,92	0,00	0,00
2011M00377 Table réfrigérée/G. Sand/MOUROUX	28/09/2011	7 127,30	10	7 127,30	0,00	0,00
2011M00339 DSI - Apple MacBook Pro	29/09/2011	14 503,17	5	14 503,17	0,00	0,00
2011M00350 PARC RENAULT TWINGO BV-503-KF	29/09/2011	9 889,50	5	9 889,50	0,00	0,00
2011M00351 PARC RENAULT TWINGO BV-096-KG	29/09/2011	9 889,50	5	9 889,50	0,00	0,00
2011M00352 PARC RENAULT TWINGO BV-642-KF	29/09/2011	9 889,50	5	9 889,50	0,00	0,00
2011M00353 PARC RENAULT TWINGO BV-748-QA	29/09/2011	9 889,50	5	9 889,50	0,00	0,00
2011M00357 PARC MECAGIL SALEUSE 4M3 No série LP4203/09/2011	29/09/2011	18 398,07	10	18 398,07	0,00	0,00
2011M00358 PARC MECAGIL SALEUSE 6M3 No série LP4204/09/2011	29/09/2011	20 184,89	10	20 184,89	0,00	0,00
2011M00365 Enregistreur autonome numérique + 2 voies digitale	30/09/2011	3 410,10	10	3 410,10	0,00	0,00
2011M00383 MAPA 2010-SDM-006 lot 2 sièges spécifiques	30/09/2011	855,45	5	855,45	0,00	0,00
2011M00378 Four FRIMA/H. Wallon/SAVIGNY	01/10/2011	18 396,51	10	18 396,51	0,00	0,00
2011M00379 SAUTEUSE GAZ/SAVIGNY/HENRY WALLON	01/10/2011	11 617,11	10	11 617,11	0,00	0,00
2011M00354 DRH - Élément faible valeur 2011	04/10/2011	1 461,82	5	1 461,82	0,00	0,00
2011M00381 Amplificateurs téléphoniques	06/10/2011	354,00	5	354,00	0,00	0,00
2011M00382 MAPA 2010-SDM-006 lot 2 sièges spécifiques	07/10/2011	692,20	5	692,20	0,00	0,00
2011M00366 PARC RENAULT CLIO BV-771-PY	10/10/2011	12 248,35	5	12 248,35	0,00	0,00
2011M00445 DSI - Postes IP CISCO	10/10/2011	10 860,65	5	10 860,65	0,00	0,00
2011M00367 DSI - Casques sans fil pour équiper le Département	12/10/2011	14 024,77	5	14 024,77	0,00	0,00
2011M00403 Denecourt - Bois le Roi - Armoire mobile réfrigéré	13/10/2011	5 030,99	10	5 030,99	0,00	0,00
2011M00404 Tournan - JB Vermay - Armoire maintien température	13/10/2011	3 641,05	10	3 641,05	0,00	0,00
2011M00371 DSI - extension disques	14/10/2011	6 103,19	5	6 103,19	0,00	0,00
2011M00372 DSI - MSI WindBOX	14/10/2011	8 708,08	5	8 708,08	0,00	0,00
2011M00399 Villeparisis - G Philipe - chariot niveau constant	14/10/2011	948,28	10	948,28	0,00	0,00
2011M00385 PARC NICOLAS FAUCHEUSE AXIALE No série 51678	17/10/2011	7 726,16	10	7 726,16	0,00	0,00
2011M00386 PARC NICOLAS FAUCHEUSE AXIALE No série 52231	17/10/2011	7 726,16	10	7 726,16	0,00	0,00
2011M00405 Chelles - Beau Soleil - Armoire réf mobile 18 GN2/	17/10/2011	7 644,76	10	7 644,76	0,00	0,00
2011M00384 DMG - Four de potier - Musée bourdelle	18/10/2011	3 687,70	10	3 687,70	0,00	0,00
2011M00393 DSI - Lecteur éditeur de chèques	24/10/2011	3 905,54	5	3 905,54	0,00	0,00
2011M00398 Sauteuse/J. Rostand/BRAY SUR SEINE	25/10/2011	14 100,48	10	14 100,48	0,00	0,00
2011M00400 DMG - serre-livres DAPMD	25/10/2011	7 238,57	10	7 238,57	0,00	0,00
2011M00411 DMG - tachéomètre électronique DAPMD	27/10/2011	8 850,40	10	8 850,40	0,00	0,00
2011M00030 Montereau - P. de Montereau - Laverie+Adoucisseur	02/11/2011	40 387,44	10	40 387,44	0,00	0,00
2011M00435 Lave vaisselle + adoucisseur/J.Y Cousteau/BUSSY	02/11/2011	46 046,33	10	46 046,33	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00395 DSI - Apple iMac	03/11/2011	4 565,80	5	4 565,80	0,00	0,00
2011M00427 Cde DMG-2011-1134-DAPMD - Matériel d'éclairage	03/11/2011	4 047,65	10	4 047,65	0,00	0,00
2011M00433 Savigny - H Wallon - 4 feux vifs	03/11/2011	5 024,16	10	5 024,16	0,00	0,00
2011M00434 Moissy/Les Maillettes/Laverie	03/11/2011	47 392,79	10	47 392,79	0,00	0,00
2011M00481 Bois le Roi - Denecourt - Four mixte Frima + armoi	04/11/2011	24 364,46	10	24 364,46	0,00	0,00
2011M00437 2010-SDM-0002 DMG-2011-1026-DT LOT 1 Armoires	07/11/2011	2 249,44	10	2 249,44	0,00	0,00
2011M00483 31 vp, Collège G. Philippe, Villeparisis	07/11/2011	43 017,43	5	43 017,43	0,00	0,00
2011M00416 DMG - Vélo à assistance électrique - Musée Mallarm	08/11/2011	617,10	5	617,10	0,00	0,00
2011M00432 sauteuse + meuble/anceau de guerlande/ROISSY	09/11/2011	16 984,68	10	16 984,68	0,00	0,00
2011M00453 DMG - TWINGO - BW-191-PF MDS/5	09/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00454 DMG -TWINGO - BW-524-YG DMG/2	09/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00455 DMG -TWINGO - BW-998-PE DMG/1	09/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00456 DMG - TWINGO - BW-528-YG DABC/1	09/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00430 DSI - SAMSUNG GALAXY S 2	10/11/2011	776,20	5	776,20	0,00	0,00
2011M00415 Matériaux archéologie 2011	15/11/2011	895,98	5	895,98	0,00	0,00
2011M00458 DMG - TWINGO - BW-379-YG DSJ/2	15/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00461 DMG - TWINGO - BW-562-YG DEE/2	16/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00499 PARC BLASTRAC Fraiseuse thermique No série 8497B	16/11/2011	2 964,05	10	2 964,05	0,00	0,00
2011M00508 PARC AXIMUM chalumeau Réf.LKF 106694	16/11/2011	1 524,90	5	1 524,90	0,00	0,00
2011M00417 PARC RENAULT MASTER BX-187-KC	17/11/2011	41 758,14	5	41 758,14	0,00	0,00
2011M00418 PARC RENAULT MASTER BW-522-YG	17/11/2011	33 387,19	5	33 387,19	0,00	0,00
2011M00420 PARC STIHL SOUFFLEUR No série 286597409	17/11/2011	538,20	5	538,20	0,00	0,00
2011M00441 PARC STIHL Débroussailleuse No série 174063258	17/11/2011	701,72	5	701,72	0,00	0,00
2011M00463 DMG - TWINGO - BW-361-YG MDS/1	17/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00464 DMG - TWINGO - BW-463-YG MDS/2	17/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00465 DMG - TWINGO - BW-158-YG MDS/3	17/11/2011	10 747,50	5	10 747,50	0,00	0,00
2011M00511 Sinistre col Pablo Picasso à CHAMPS VOL du 04.0720	17/11/2011	1 404,80	10	1 404,80	0,00	0,00
2011M00421 PARC EUROPE SERVICE Rabet déneigement No 11499	18/11/2011	3 863,08	10	3 863,08	0,00	0,00
2011M00422 PARC EUROPE SERVICE Rabet déneigement No 11497	18/11/2011	3 743,48	10	3 743,48	0,00	0,00
2011M00423 PARC EUROPE SERVICE Rabet déneigement No 11498	18/11/2011	3 743,48	10	3 743,48	0,00	0,00
2011M00447 DSI - Catalyst 3560X 48	18/11/2011	10 947,31	5	10 947,31	0,00	0,00
2011M00425 PARC RENAULT Master No série VF1MAF5DE45707770	21/11/2011	43 510,01	5	43 510,01	0,00	0,00
2011M00482 Four mixte/Louis Aragon/TORCY	22/11/2011	18 396,51	10	18 396,51	0,00	0,00
2011M00484 Bussy - JY Cousteau - casiers comp acquisition mac	22/11/2011	1 608,16	10	1 608,16	0,00	0,00
2011M00485 5 VP DIE_Multi collègues	22/11/2011	6 938,30	5	6 938,30	0,00	0,00
2011M00490 DSI - serveur UCS	23/11/2011	117 553,88	5	117 553,88	0,00	0,00
2011M00443 DSI - MacBook	24/11/2011	7 659,24	5	7 659,24	0,00	0,00
2011M00444 DSI - NEC PC embarque pour écran LCD	24/11/2011	3 272,73	5	3 272,73	0,00	0,00
2011M00480 DIE équipements pour maintenance des réseau	25/11/2011	61 383,41	5	61 383,41	0,00	0,00
2011M00446 DSI - Catalyst 3K-X + 2960S	28/11/2011	85 283,64	5	85 283,64	0,00	0,00
2011M00450 DSI - Système de protection travailleur	29/11/2011	4 739,75	5	4 739,75	0,00	0,00
2011M00468 PARC STIGA Tronçonneuse No Série 174382447	29/11/2011	541,79	5	541,79	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00469 PARC STIHL Tronçonneuse No Série 174555803	29/11/2011	661,39	5	661,39	0,00	0,00
2011M00470 PARC STIHL Taille Haies No Série 174272459	29/11/2011	503,52	5	503,52	0,00	0,00
2011M00471 PARC STIHL Débroussailleuse No Série 173657848	29/11/2011	656,60	5	656,60	0,00	0,00
2011M00475 PARC ROUSSEAU Roto No série XTR1611K503	29/11/2011	17 652,27	10	17 652,27	0,00	0,00
2011M00452 PARC NOREMAT Faucheuse Débroussail No série NK19	02/12/2011	27 508,00	10	27 508,00	0,00	0,00
2011M00491 DSI - PABX Cisco	05/12/2011	33 940,65	5	33 940,65	0,00	0,00
2011M00492 DSI - PABX Cisco Call Manager	05/12/2011	6 732,63	5	6 732,63	0,00	0,00
2011M00474 PARC RENAULT Camion No chassis VF629AHA000007433	06/12/2011	145 050,88	10	145 050,88	0,00	0,00
2011M00473 PARC IVECO Camion No série ZCFA1LG0402587878	07/12/2011	124 559,36	10	124 559,36	0,00	0,00
2011M00478 PARC MAN Camion No chassis WMAN18ZZ5BY268147	07/12/2011	113 886,71	10	113 886,71	0,00	0,00
2011M00479 DSI - réalisation courants forts-courants faibles	07/12/2011	1 652,45	5	1 652,45	0,00	0,00
2011M00502 Achat d'1 étuve réfrigérée précision 53 L pr le la	07/12/2011	3 480,36	10	3 480,36	0,00	0,00
2011M00497 PARC STIHL Débroussailleuse No Série 173417252	08/12/2011	777,40	5	777,40	0,00	0,00
2011M00498 PARC SABRE FRANCE Souffleur No Série 60635639	08/12/2011	526,24	5	526,24	0,00	0,00
2011M00500 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur No série B341073	08/12/2011	80 969,20	10	80 969,20	0,00	0,00
2011M00505 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur No série B341005	08/12/2011	76 544,00	10	76 544,00	0,00	0,00
2011M00506 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur No série B341068	08/12/2011	76 544,00	10	76 544,00	0,00	0,00
2011M00507 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur No série B342026	08/12/2011	76 544,00	10	76 544,00	0,00	0,00
2011M00496 DSI - serveurs	09/12/2011	17 444,26	5	17 444,26	0,00	0,00
2011M00503 Extension 1 chariot complémentaire pr SP100 pr le	09/12/2011	4 340,20	10	4 340,20	0,00	0,00
2011M00521 Lagny sur Marne/Collège Les 4 Arpents/laverie	12/12/2011	44 244,02	10	44 244,02	0,00	0,00
2011M00504 DGAS - Réfrigérateur MDS Lagny	13/12/2011	219,00	5	219,00	0,00	0,00
2011M00515 SIREN-Atelier Bras Hydraulique	13/12/2011	16 026,40	10	16 026,40	0,00	0,00
2011M00512 PARC STIHL souffleur No série 286597411	14/12/2011	501,12	5	501,12	0,00	0,00
2011M00513 PARC STIHL souffleur No série 286597408	14/12/2011	538,20	5	538,20	0,00	0,00
2011M00514 PARC STIHL souffleur No série 286597413	14/12/2011	538,20	5	538,20	0,00	0,00
2011M00517 DEE-SIREN-Broyeur branches	14/12/2011	8 668,61	10	8 668,61	0,00	0,00
2011M00519 DMG - Machine de mise sous plis	14/12/2011	46 253,20	10	46 253,20	0,00	0,00
2011M00520 DGAS - 1 audiomètre MDS Sénart	15/12/2011	594,95	5	594,95	0,00	0,00
2012M00086 Lanoux - Champs - chariot d'enfournement 20 niv co	15/12/2011	1 989,83	10	1 989,83	0,00	0,00
2012M00088 Marché 2009-DSI-0008 : Fourniture et installation	16/12/2011	3 156,00	5	3 156,00	0,00	0,00
2012M00084 Bray sur Seine - J Rostand - Four électrique FRIMA	28/12/2011	18 519,98	10	18 519,98	0,00	0,00
2010M00067 DEE-SDE-NAPPE BRIE DANS DEPARTEMENT S&M-ACHAT MAT.	31/12/2011	22 593,99	10	22 593,99	0,00	0,00
2010M00294 DSI - câblage du CMS de Meaux - bdc E295.10	31/12/2011	2 077,11	5	2 077,11	0,00	0,00
2010M00315 DSI - travaux réseaux Bat C Melun - bdc E586.10	31/12/2011	3 515,18	5	3 515,18	0,00	0,00
2010M00316 DSI - travaux réseaux Savigny - bdc E587.10	31/12/2011	1 436,84	5	1 436,84	0,00	0,00
2010M00351 DSI - flash Canon et tablette graph-bdc E1329.10	31/12/2011	530,43	5	530,43	0,00	0,00
2010M00357 DSI - vidéoprojecteurs + access. flash CANON	31/12/2011	2 626,42	5	2 626,42	0,00	0,00
2010M00358 DSI - travaux réseaux DEE - bdc	31/12/2011	931,52	5	931,52	0,00	0,00
2010M00360 DSI - travaux réseaux Bat C DABC - bdc E1629.10	31/12/2011	5 342,58	5	5 342,58	0,00	0,00
2011M00018 DSI - avis "fourniture des serveurs (2 lots)"	31/12/2011	1 251,25	5	1 251,25	0,00	0,00
2011M00020 DSI -poste analogique mal entendant - bdc 1624.11	31/12/2011	150,88	5	150,88	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011M00029 DSI - avis "fourniture de serveurs"	31/12/2011	230,75	5	230,75	0,00	0,00
2011M00047 DSI - avis "fournitures de serveurs"	31/12/2011	674,25	5	674,25	0,00	0,00
2011M00051 DSI - matériels informatiques de faible valeur	31/12/2011	342,30	5	342,30	0,00	0,00
2011M00052 DSI - matériels de téléphonie de faible valeur	31/12/2011	1 022,32	5	1 022,32	0,00	0,00
2011M00062 DSI - équipement des réseaux télécoms	31/12/2011	1 201,70	5	1 201,70	0,00	0,00
2011M00064 DSI - support écran - bdc 4682.11	31/12/2011	1 459,12	5	1 459,12	0,00	0,00
2011M00121 DSI - avis équipement infrastructure réseau	31/12/2011	318,50	5	318,50	0,00	0,00
2011M00122 DSI - avis armoires informatiques 19"	31/12/2011	709,50	5	709,50	0,00	0,00
2011M00129 DSI - datacenter Savigny - bdc 7397.11	31/12/2011	175 398,74	5	175 398,74	0,00	0,00
2011M00136 DSI - Périphérique - bdc 7536.11	31/12/2011	11 462,94	5	11 462,94	0,00	0,00
2011M00141 DSI - Matériel Cold Corridor - bdc 7560.11	31/12/2011	74 512,74	5	74 512,74	0,00	0,00
2011M00173 DSI - Périphérique - bdc 9075.11	31/12/2011	5 850,83	5	5 850,83	0,00	0,00
2011M00174 DSI - Périphérique - bdc 9093.11	31/12/2011	25 695,16	5	25 695,16	0,00	0,00
2011M00178 DSI - Périphérique - bdc 9102.11	31/12/2011	23 148,04	5	23 148,04	0,00	0,00
2011M00180 DSI - Micro - ordinateurs - bdc 9156.11	31/12/2011	272 445,81	5	272 445,81	0,00	0,00
2011M00181 DSI - Périphérique - bdc 9165.11	31/12/2011	7 082,71	5	7 082,71	0,00	0,00
2011M00183 DSI - Serveurs - bdc 9089.11	31/12/2011	43 818,78	5	43 818,78	0,00	0,00
2011M00187 DSI - Equipements nomades - bdc 9238.11	31/12/2011	3 406,12	5	3 406,12	0,00	0,00
2011M00219 Tablette Windows pour projet parapheur électronique	31/12/2011	1 181,65	5	1 181,65	0,00	0,00
2011M00238 DEESF DIE Mat. Informatique Scol. 2011	31/12/2011	866 254,55	5	863 823,86	2 430,69	0,00
2011M00270 DEESF-tondeuse autoportée-matagrif-condorcet Ponta	31/12/2011	2 815,12	10	2 815,12	0,00	0,00
2011M00271 DEESF-souffleur débroussailleuse-matagrif-e chevali	31/12/2011	1 517,23	10	1 517,23	0,00	0,00
2011M00272 DEESF-armoire ventilée-labomoderne-eugène delacore	31/12/2011	1 616,99	10	1 616,99	0,00	0,00
2011M00361 DSI-peripheriques BDC solde de marché	31/12/2011	74 535,07	5	74 535,07	0,00	0,00
2011M00409 DSI APPLE MAC 27" bdc 19517.11	31/12/2011	37 165,70	5	37 165,70	0,00	0,00
2011M00410 DSI HP Z6000 Workstation bdc 19530.11	31/12/2011	11 267,27	5	11 267,27	0,00	0,00
2012M00007 2012 - SDA publications imprimes	01/01/2012	2 922,37	5	2 922,37	0,00	0,00
2012M00085 ADOUCISSEUR SERRIS	02/01/2012	886,79	10	792,00	94,79	0,00
2012M00099 PERTHES/ C DE PISAN/ECHANGE LAVE BATTERIE	17/01/2012	10 807,53	10	9 720,00	1 087,53	0,00
2012M00094 Matériaux archéologie 2012	03/02/2012	589,63	5	589,63	0,00	0,00
2012M00079 PARC STIHL Débroussailleuse No Série 174190532	14/02/2012	693,68	5	693,68	0,00	0,00
2012M00080 PARC STHIL Débroussailleuse No Série 174406677	14/02/2012	777,40	5	777,40	0,00	0,00
2012M00121 DP MAPA 2010-SDM-006 cde siege DENEUX n°01022012	16/02/2012	920,75	5	920,75	0,00	0,00
2012M00077 DSI - imprimante - bdc 3574.12	17/02/2012	4 136,52	5	4 136,52	0,00	0,00
2012M00078 DSI - 75 imprimantes - bdc 3579.12	17/02/2012	41 438,88	5	41 438,88	0,00	0,00
2012M00083 DEE - Atelier ENS 2012 - Achat de matériels	17/02/2012	7 197,72	10	6 471,00	726,72	0,00
2012M00098 Sauteuse + 1 plaque elect./J. Prevert/REBAIS	17/02/2012	16 885,63	10	15 192,00	1 693,63	0,00
2012M00087 DIE équipements pour maintenance des réseaux	21/02/2012	249 049,58	5	249 049,58	0,00	0,00
2012M00120 2010/DRH/0005 Prise mesures, fournit install sie	24/02/2012	1 926,76	5	1 926,76	0,00	0,00
2012M00092 DSI - généralisation ToIP bdc 4346.12	28/02/2012	6 087,96	5	6 087,96	0,00	0,00
2012M00113 DGAS - Sièges auto et réhausseurs - toutes MDS	01/03/2012	2 413,87	5	2 413,87	0,00	0,00
2012M00124 DSI - pilotage global - bdc 3575.12	01/03/2012	47 704,33	5	47 704,33	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00137 Faremoutier - complément laverie Faremoutier	01/03/2012	4 460,79	10	4 014,00	446,79	0,00
2012M00111 DSI - création RJ45 bdc 4345.12	05/03/2012	1 966,55	5	1 966,55	0,00	0,00
2012M00104 DGAS - Réfrigérateur MDS Montereau	06/03/2012	229,00	5	229,00	0,00	0,00
2012M00105 cde DRH 01022012 COM 01 chariot inox college TRIOL	09/03/2012	550,16	5	550,16	0,00	0,00
2012M00116 Siège spécifique Mme CADOURS	09/03/2012	660,48	5	660,48	0,00	0,00
2012M00101 PARC IVECO CAMION No série WJMA1VNH40C246055	13/03/2012	117 045,34	10	105 336,00	11 709,34	0,00
2012M00114 DGAS - Table gynécol. + accessoires MDS NEMOURS	14/03/2012	5 152,64	5	5 152,64	0,00	0,00
2012M00112 08-121/c installation câblage bdc 2431.12	15/03/2012	900,71	5	900,71	0,00	0,00
2012M00136 Lagny sur M - Les 4 arpent - lave batterie	22/03/2012	13 563,14	10	12 204,00	1 359,14	0,00
2012M00107 DEE-SIREN Matériels Optiques	27/03/2012	6 101,41	5	6 101,41	0,00	0,00
2012M00119 Commande de siège bdc 27/02/2012 SIEGES EQUILIBRE	30/03/2012	13 523,29	5	13 523,29	0,00	0,00
2012M00269 DSI - généralisation ToIP bdc 8235.12	30/03/2012	277 358,81	5	277 358,81	0,00	0,00
2012M00164 2010/DRH/0005 Prise de mesures, siège MME WROMMAN	03/04/2012	2 009,28	5	2 009,28	0,00	0,00
2012M00206 2010/DRH/0005 Prise de mesures, SIEGE MME BERTRAND	03/04/2012	1 936,32	5	1 936,32	0,00	0,00
2012M00123 DSI - bornes WiFi - bdc 7249.12	05/04/2012	2 308,73	5	2 308,73	0,00	0,00
2012M00131 DEE Atelier Toupie ROBLAND type T12	11/04/2012	8 530,47	10	7 677,00	853,47	0,00
2012M00134 DSI - switchs POE bdc 4501.12	11/04/2012	196 354,27	5	196 354,27	0,00	0,00
2012M00128 DEE Atelier ENS Gerbeur manuel	12/04/2012	830,02	10	747,00	83,02	0,00
2012M00154 2010/DRH/0005 Sièges Mme Marie-Ange BEAUCAL sur me	12/04/2012	2 279,57	5	2 279,57	0,00	0,00
2012M00133 DSI - boîtier de partage - bdc 6199.12	20/04/2012	63,30	5	63,30	0,00	0,00
2012M00135 DSI - ordinateurs portables bdc 8764.12	26/04/2012	29 447,21	5	29 447,21	0,00	0,00
2012M00145 DSI - wyse C10LE bdc 7142.12	04/05/2012	11 786,58	5	11 786,58	0,00	0,00
2012M00166 DSI - PC Portable bdc 6732.12	04/05/2012	2 592,33	5	2 592,33	0,00	0,00
2012M00153 repose jambre Mme CUVELIER cde 19042012 JPR INTERN	10/05/2012	223,65	5	223,65	0,00	0,00
2012M00151 2010/DRH/0005 SIEGE MME CUVELIER cde 19042012	11/05/2012	1 978,18	5	1 978,18	0,00	0,00
2012M00152 Bussy - Cousteau - Sauteuse	11/05/2012	15 385,47	10	13 842,00	1 543,47	0,00
2012M00146 Donnamarie - Du Montois - Marmite+friteuse+bac fil	14/05/2012	23 214,72	10	20 889,00	2 325,72	0,00
2012M00169 DGAS - Audiomètre médecine préventive	18/05/2012	1 949,99	5	1 949,99	0,00	0,00
2012M00165 commande siège assis genoux Mme RICHARD N°19042012	21/05/2012	1 538,06	5	1 538,06	0,00	0,00
2012M00155 2010/DRH/0005 Sièges Mme Sylvie GUILLANI sur mesur	22/05/2012	2 063,10	5	2 063,10	0,00	0,00
2012M00159 DSI - liaison info bdc 6254.12	25/05/2012	4 353,69	5	4 353,69	0,00	0,00
2012M00147 DSI - PC bdc 10862.12	30/05/2012	247 053,52	5	247 053,52	0,00	0,00
2012M00148 DSI - poste Temporis bdc 10825.12	30/05/2012	552,07	5	552,07	0,00	0,00
2012M00181 Courtry - Callas - Laverie	31/05/2012	44 121,77	10	39 708,00	4 413,77	0,00
2012M00156 DSI - casque audio bdc 11033.12	01/06/2012	409,93	5	409,93	0,00	0,00
2012M00157 DSI - talkies bdc 10957.12	01/06/2012	2 219,78	5	2 219,78	0,00	0,00
2012M00158 DSI - prise reseau bdc 11083.12	01/06/2012	1 117,32	5	1 117,32	0,00	0,00
2012M00161 DSI - installation bloc prises réseaux bdc 11373.1	06/06/2012	2 795,02	5	2 795,02	0,00	0,00
2012M00189 08-121/c bdc 2432.12	06/06/2012	20 114,18	5	20 114,18	0,00	0,00
2012M00163 DSI - wyse bdc 11438.12	07/06/2012	70 719,48	5	70 719,48	0,00	0,00
2012M00223 PARC RENAULT Camion Appl Géronimo CG-643-DK	08/06/2012	398 268,00	10	358 434,00	39 834,00	0,00
2012M00182 Cde DMG-2012-469-DAPMD-Musée St Cyr - Meuble à pla	12/06/2012	2 392,00	10	2 151,00	241,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00222 2010/DRH/0005 siege sur mesure cde 10052012RICHARD	12/06/2012	1 874,13	5	1 874,13	0,00	0,00
2012M00168 DIE 84 - 5 solution 30 baladeurs - 5 collègues	13/06/2012	22 314,37	5	22 314,37	0,00	0,00
2012M00174 2010/DRH/0005 siege sur mesure cde 10052012LAPOSTR	18/06/2012	2 275,99	5	2 275,99	0,00	0,00
2012M00180 PARC GYSTART 924 230 GYSO25363	18/06/2012	627,66	5	627,66	0,00	0,00
2012M00170 PARC STIHL Découpeuse therm TS410 D300	19/06/2012	914,94	5	914,94	0,00	0,00
2012M00177 PARC STIHL Débroussailleuse No Série 174991119	20/06/2012	693,68	5	693,68	0,00	0,00
2012M00178 Cde DMG-2012-564-LOGISTIQUE - Plateformes télescope	20/06/2012	3 205,28	10	2 880,00	325,28	0,00
2012M00188 2012/DIE/0001-Fourniture d'équipement multimédia	21/06/2012	494 317,36	5	494 317,36	0,00	0,00
2012M00289 DSI - 4 serveurs bdc 11596.12	22/06/2012	36 188,81	5	36 188,81	0,00	0,00
2012M00171 PARC CEMO Epandeur SW260	25/06/2012	1 786,26	5	1 786,26	0,00	0,00
2012M00115 DGAS - Divan électrique MDS Montereau	26/06/2012	3 011,87	5	3 011,87	0,00	0,00
2012M00179 PARC KARCHER HDS 6/14 NO SERIE 010375	26/06/2012	2 628,19	5	2 628,19	0,00	0,00
2012M00187 PARC HITACHI Clé à chocs no série 5910695	26/06/2012	532,28	5	532,28	0,00	0,00
2012M00173 2010/DRH/0005 Prise de mesures, fournitures et ins	27/06/2012	2 933,79	5	2 933,79	0,00	0,00
2012M00237 Marché 2011-DSI-0010 bdc 11027.12	28/06/2012	13 284,74	5	13 284,74	0,00	0,00
2012M00382 DSI - Librairie sauvegarde bdc 11591.12	28/06/2012	17 558,33	5	17 558,33	0,00	0,00
2012M00176 PARC IMER PLAQUE VIBRANTE MVC NO SERIE 4726	29/06/2012	1 841,84	5	1 841,84	0,00	0,00
2012M00243 Bdc - 12436.12	29/06/2012	1 421,41	5	1 421,41	0,00	0,00
2012M00175 DSI - 2 Traceurs HP designjet t1200 - Bdc 13499.12	02/07/2012	10 826,79	5	10 826,79	0,00	0,00
2012M00200 PARC KAAZ LM 4851KX Tondeuse No de série 8220237	02/07/2012	1 075,00	5	1 075,00	0,00	0,00
2012M00345 DSI - installation prise bdc 11589.12	03/07/2012	4 472,13	5	4 472,13	0,00	0,00
2012M00211 DMG-2012-667-DAPMD tente de chantier archeologue	04/07/2012	1 231,88	10	1 107,00	124,88	0,00
2012M00219 St Germain / sèche linge lave linge	05/07/2012	782,49	10	702,00	80,49	0,00
2012M00290 PARC ECHO Débroussailleuse BCLS510ES No 36001213	05/07/2012	867,10	5	867,10	0,00	0,00
2012M00291 PARC ECHO Débroussailleuse BCLS510ES No 36001228	05/07/2012	867,10	5	867,10	0,00	0,00
2012M00184 PARC-RENAULT-KANGOO CH-622-BD VF1FW15B547438987	06/07/2012	15 471,40	5	15 471,40	0,00	0,00
2012M00185 PARC RENAULT KANGOO CH-722-BC VF1FW15F547438810	06/07/2012	13 310,22	5	13 310,22	0,00	0,00
2012M00191 Coulommiers - Lafayette - four mixte gaz	06/07/2012	20 737,09	10	18 657,00	2 080,09	0,00
2012M00221 Repose jambre Mme THENARD Caroline	06/07/2012	223,65	5	223,65	0,00	0,00
2012M00226 matériel de saisie adapté au poste de travail cde	06/07/2012	1 042,34	5	1 042,34	0,00	0,00
2012M00227 matériel de saisie adapté au poste de travail cde	06/07/2012	23,92	5	23,92	0,00	0,00
2012M00244 m.08-121/c secteur 1 electricité courants forts-co	06/07/2012	21 459,40	5	21 459,40	0,00	0,00
2012M00192 PARC 265 05 008 EUROPE SERVICE Rabot No120391	10/07/2012	3 893,22	10	3 501,00	392,22	0,00
2012M00193 PARC 265 05 009 EUROPE SERVICE Rabot No 120392	10/07/2012	3 893,22	10	3 501,00	392,22	0,00
2012M00194 PARC 265 05 010 EUROPE SERVICE Rabot No 120393	10/07/2012	3 893,22	10	3 501,00	392,22	0,00
2012M00202 DMG _ Kangoo CH-198-CX Collège/1	10/07/2012	13 149,40	5	13 149,40	0,00	0,00
2012M00203 DMG _ Kangoo CH-330-HG Collège/2	10/07/2012	13 149,40	5	13 149,40	0,00	0,00
2012M00207 PARC STIHL Perche d'élagage No chassis 288275634	10/07/2012	799,99	5	799,99	0,00	0,00
2012M00285 Perthes - C de Pisan - Four mixte élect	10/07/2012	18 876,34	10	16 983,00	1 893,34	0,00
2012M00195 PARC STIHL Tronçonneuse MS460 No série 174791346	11/07/2012	980,72	5	980,72	0,00	0,00
2012M00196 PARC HONDA Tondeuse No série 1153867	11/07/2012	1 016,60	5	1 016,60	0,00	0,00
2012M00197 PARC STIHL Débroussailleuse No série 174781915	11/07/2012	707,33	5	707,33	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00198 PARC ECHO Souffleur PB625 No série 37003877	11/07/2012	430,56	5	430,56	0,00	0,00
2012M00208 PARC STIHL Débroussailleuse No série 175538769	11/07/2012	872,37	5	872,37	0,00	0,00
2012M00209 PARC STIHL Débroussailleuse No série 175538300	11/07/2012	903,08	5	903,08	0,00	0,00
2012M00210 PARC STIHL Débroussailleuse No série 175538753	11/07/2012	903,07	5	903,07	0,00	0,00
2012M00215 Moissy - Les Maillettes - Four mixte élect	11/07/2012	18 610,91	10	16 749,00	1 861,91	0,00
2012M00308 Moissy - Les Maillettes - Cellule de refroidisseme	11/07/2012	6 711,57	10	6 039,00	672,57	0,00
2012M00217 Fontainebleau - International - 2 plaques élect +	12/07/2012	10 392,67	10	9 351,00	1 041,67	0,00
2012M00218 Champagne - F Gregh - Marmite CD gaz	12/07/2012	7 019,40	10	6 309,00	710,40	0,00
2012M00199 PARC PROMAC 9909 Etau a fraiser 152MM	13/07/2012	650,00	5	650,00	0,00	0,00
2012M00257 PARC PPK ECHO Souffleur feuilles -PB770 - 37014560	13/07/2012	526,24	5	526,24	0,00	0,00
2012M00201 DSI - Mobiles BdC 13983.12	17/07/2012	1 650,48	5	1 650,48	0,00	0,00
2012M00239 PARC STIHL MS291Tronçonneuse No série 175453809	17/07/2012	546,57	5	546,57	0,00	0,00
2012M00240 PARC HONDA HRX Tondeuse No série 1191555	17/07/2012	822,85	5	822,85	0,00	0,00
2012M00220 PARC ROBIN EXPERT 7510X Groupe électro No 130755	19/07/2012	1 486,86	5	1 486,86	0,00	0,00
2012M00266 DGAS - Audiomètres - toutes MDS	19/07/2012	2 462,44	5	2 462,44	0,00	0,00
2012M00212 PARC RENAULT KANGOO CH624HG VF1KW25B547438847	24/07/2012	14 655,24	5	14 655,24	0,00	0,00
2012M00214 PARC RENAULT KANGOO CH-057-HG VF1FW15F547438785	24/07/2012	13 310,22	5	13 310,22	0,00	0,00
2012M00315 DSI - Jabra bdc 15130.12	24/07/2012	15 703,60	5	15 703,60	0,00	0,00
2012M00228 PARC STIL Tronçonneuse MS362-50 No 175162783	25/07/2012	864,00	5	864,00	0,00	0,00
2012M00229 PARC OREC KAWASAKI Broyeur a fleaux NoYD12A00016	25/07/2012	3 945,60	5	3 945,60	0,00	0,00
2012M00230 PARC STIHL BT121C Tariere No série 175046799	25/07/2012	879,06	5	879,06	0,00	0,00
2012M00231 PARC STIHL FS410CE Débroussailleuse No 175124105	25/07/2012	758,93	5	758,93	0,00	0,00
2012M00232 PARC ECHO PB770 Souffleur No série 37014853	25/07/2012	618,40	5	618,40	0,00	0,00
2012M00242 PARC STIHL Débroussailleuse No série 175610847	25/07/2012	937,42	5	937,42	0,00	0,00
2012M00233 PARC STIHL Tronçonneuse No série 175544569	26/07/2012	541,79	5	541,79	0,00	0,00
2012M00234 PARC HONDA Tondeuse No série 1154363	26/07/2012	1 016,60	5	1 016,60	0,00	0,00
2012M00247 MAPA-Lettre de commande	26/07/2012	786,37	5	786,37	0,00	0,00
2012M00268 DGAS - Divan médecine préventive	26/07/2012	2 750,00	5	2 750,00	0,00	0,00
2012M00245 10 disques externes-BdC 14430.12	27/07/2012	863,03	5	863,03	0,00	0,00
2012M00246 100 impri. LEXMARK + 20 laser LEXMARK bdc 14974.12	27/07/2012	28 081,16	5	28 081,16	0,00	0,00
2012M00336 DSI - Serveur bdc 14390.12	31/07/2012	51 502,63	5	51 502,63	0,00	0,00
2012M00238 PARC RENAULT Master CJ-849-BV No VF1MAF5DF47446851	01/08/2012	35 222,85	5	35 222,85	0,00	0,00
2012M00335 DSI - baie san optima bdc 14600.12	01/08/2012	57 348,53	5	57 348,53	0,00	0,00
2012M00337 DSI - Serveur bdc 14634.12	02/08/2012	27 876,85	5	27 876,85	0,00	0,00
2012M00278 St Germain - Table pr la laverie	06/08/2012	3 411,17	10	3 069,00	342,17	0,00
2012M00258 PARC NICOLAS Rotofaucheuse axiale AP2000 No 53255	08/08/2012	7 726,16	10	6 948,00	778,16	0,00
2012M00333 DSI - Serveur bdc 12145.12	08/08/2012	7 896,46	5	7 896,46	0,00	0,00
2012M00334 DSI - Serveur bdc 12162.12	08/08/2012	27 876,85	5	27 876,85	0,00	0,00
2012M00248 PARC RENAULT Master CJ-593-KQ VF1MAF5DF47446840	09/08/2012	37 295,77	5	37 295,77	0,00	0,00
2012M00249 PARC RENAULT Twingo CJ-856-CL No VF1CN030547592564	09/08/2012	10 121,75	5	10 121,75	0,00	0,00
2012M00251 PARC RENAULT Twingo CJ-931-CL VF1CN030547592562	09/08/2012	10 121,75	5	10 121,75	0,00	0,00
2012M00252 PARC RENAULT Twingo CJ-019-CN VF1CN030547592538	09/08/2012	11 086,95	5	11 086,95	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00253 PARC RENAULT Twingo CJ-301-LC VF1CN030547592536	09/08/2012	11 086,95	5	11 086,95	0,00	0,00
2012M00254 PARC RENAULT Twingo CJ-560-CM VF1CN030547592537	09/08/2012	11 086,95	5	11 086,95	0,00	0,00
2012M00255 PARC RENAULT Twingo CJ-927-CM VF1CN030547592535	09/08/2012	11 086,95	5	11 086,95	0,00	0,00
2012M00259 PARC RENAULT Master CJ-644-KQ VF1MAF5DE47446757	09/08/2012	34 639,90	5	34 639,90	0,00	0,00
2012M00262 PARC STIHL Débroussailleuse No série 175335682	10/08/2012	740,32	5	740,32	0,00	0,00
2012M00354 2010/DRH/0005 Prise mes, fournit instal Siège MANN	10/08/2012	1 846,65	5	1 846,65	0,00	0,00
2012M00356 2010/DRH/0005 Prise mes, fournit instal siège CON	10/08/2012	1 993,73	5	1 993,73	0,00	0,00
2012M00312 DSI - BdC 13475 -MDS de Tournan en Brie	13/08/2012	1 804,62	5	1 804,62	0,00	0,00
2012M00260 PARC RENAULT MASTER CJ-670-RQ VF1VBH7J347472518	14/08/2012	38 332,52	5	38 332,52	0,00	0,00
2012M00263 PARC Servante d'atelier JETM3 (7 tiroirs)	17/08/2012	807,90	5	807,90	0,00	0,00
2012M00413 Ventilateur hygiène et sécurité	17/08/2012	232,50	5	232,50	0,00	0,00
2012M00261 m.08-127/c bdc 11382.12 prises informatiques	20/08/2012	3 481,84	5	3 481,84	0,00	0,00
2012M00264 PARC ECHO Débroussailleuse SRM580 No 36001450	21/08/2012	859,00	5	859,00	0,00	0,00
2012M00265 PARC ECHO Débroussailleuse SRM580 No 36001448	21/08/2012	859,01	5	859,01	0,00	0,00
2012M00358 2010/DRH/0005 Prise mes, fournit instal siège THEN	21/08/2012	1 971,03	5	1 971,03	0,00	0,00
2012M00359 2010/DRH/0005 Prise mes, fournit instal siège MA	21/08/2012	2 716,09	5	2 716,09	0,00	0,00
2013M00421 OP 2013 - REGUL CDE 2012-096808 TORCY - ARCHE GUED	23/08/2012	4 024,30	10	3 618,00	406,30	0,00
2012M00272 DMG - Kangoo CJ-102-SR - Collège/3	28/08/2012	13 149,40	5	13 149,40	0,00	0,00
2012M00273 DMG - Kangoo CK-116-CE - Collège/4	28/08/2012	13 149,40	5	13 149,40	0,00	0,00
2012M00279 Donnemarie - Du Montois - Self	28/08/2012	43 982,28	10	39 582,00	4 400,28	0,00
2012M00281 Donnemarie - Du Montois - Table réfrigérée	28/08/2012	6 052,76	10	5 445,00	607,76	0,00
2012M00282 Donnemarie - Du Montois - armoire froide positive	28/08/2012	5 370,66	10	4 833,00	537,66	0,00
2012M00284 Perthes - C de Pisan - sauteuse gaz	28/08/2012	18 768,83	10	16 884,00	1 884,83	0,00
2012M00286 Othis - Rousseau - Armoire chaude mobile	28/08/2012	4 596,47	10	4 131,00	465,47	0,00
2012M00287 Othis - JJ Rousseau - 2 sauteuses+meuble neutre	28/08/2012	22 406,96	10	20 160,00	2 246,96	0,00
2012M00274 PARC ROUSSEAU Faucheuse No série F6ACP12H339	29/08/2012	33 844,55	10	30 456,00	3 388,55	0,00
2012M00275 PARC ROUSSEAU Faucheuse No série F6ACP12H338	29/08/2012	33 844,55	10	30 456,00	3 388,55	0,00
2012M00283 Melun - Capucins - Four mixte	29/08/2012	18 876,34	10	16 983,00	1 893,34	0,00
2012M00288 St Germain / armoire froide	29/08/2012	1 506,96	10	1 350,00	156,96	0,00
2012M00298 Meaux - Henri IV - Self	30/08/2012	43 853,97	10	39 465,00	4 388,97	0,00
2012M00276 PARC STIHL Débroussailleuse FS410CE No174781206	31/08/2012	705,64	5	705,64	0,00	0,00
2012M00277 PARC STIHL Débroussailleuse FS410CE No 174781322	31/08/2012	705,64	5	705,64	0,00	0,00
2012M00302 CR 2012 - MORMANT - NICOLAT FOUQUET	31/08/2012	1 496,00	10	1 341,00	155,00	0,00
2012M00296 Savigny - Wallon - CF nég et CF pos	01/09/2012	29 133,51	10	26 217,00	2 916,51	0,00
2012M00297 Nemours - Rimbaud - laverie+tri participatif	03/09/2012	50 918,68	10	45 819,00	5 099,68	0,00
2012M00292 Melun - Capucins - Armoire mobile réfrigérée	04/09/2012	5 052,62	10	4 545,00	507,62	0,00
2012M00293 Vert St Denis - Vilar - Cellule de refroidissement	04/09/2012	8 980,19	10	8 082,00	898,19	0,00
2012M00320 Coulommiers - H. Rémy - four mixte elect	04/09/2012	19 128,47	10	17 208,00	1 920,47	0,00
2012M00321 coulommiers - H Rémy - cuisson horizontale	04/09/2012	47 959,31	10	43 155,00	4 804,31	0,00
2012M00322 Coulommiers - Rémy - CF- - CF+	04/09/2012	35 644,29	10	32 076,00	3 568,29	0,00
2012M00326 Emerainville - Van Gogh - remp CF+ - créationCF+CF	04/09/2012	37 357,45	10	33 615,00	3 742,45	0,00
2012M00327 Roissy - Garlande - 2 friteuses gaz	04/09/2012	19 062,35	10	17 154,00	1 908,35	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00328 Roissy - Garlande - Armoire mobile maintien T	04/09/2012	5 170,55	10	4 653,00	517,55	0,00
2012M00329 Roissy - Garlande - Self	04/09/2012	43 676,87	10	39 303,00	4 373,87	0,00
2012M00299 CR 2012 - LAGNY SUR MARNE - MARCEL RIVIERE - MARCH	05/09/2012	3 655,60	10	3 285,00	370,60	0,00
2012M00303 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur CK-529-WR No C192018	21/09/2012	67 813,20	10	61 029,00	6 784,20	0,00
2012M00304 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur CK-939-WQ No C130054	21/09/2012	67 813,20	10	61 029,00	6 784,20	0,00
2012M00305 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur CK-563-WQ No C191016	21/09/2012	67 813,20	10	61 029,00	6 784,20	0,00
2012M00306 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur CK-006-WS No C193013	21/09/2012	76 544,00	10	68 886,00	7 658,00	0,00
2012M00307 PARC MASSEY FERGUSON Tracteur CK-742-WR No C193026	21/09/2012	76 544,00	10	68 886,00	7 658,00	0,00
2012M00311 PARC RENAULT Fourgon CK-301-VW-VF1MAF5DE47446745	21/09/2012	44 011,66	5	44 011,66	0,00	0,00
2012M00310 PARC RENAULT Fourgon CK-687-NG NoVF1MAF5DR47446731	24/09/2012	40 660,95	5	40 660,95	0,00	0,00
2012M00370 2010/DRH/0005 siege sur mesure cde 10052012 BORDIN	24/09/2012	2 352,53	5	2 352,53	0,00	0,00
2012M00318 PARC ROUSSEAU Rotofaucheuse No série XT1612I363	28/09/2012	17 652,27	10	15 885,00	1 767,27	0,00
2012M00319 PARC ROUSSEAU Rotofaucheuse No série XT1612I364	28/09/2012	17 652,27	10	15 885,00	1 767,27	0,00
2012M00324 Tableaux blancs Segpa Esbly L Braille	03/10/2012	3 265,88	5	3 265,88	0,00	0,00
2012M00344 DAPMD Vitrine pour oeuvre du hall	05/10/2012	5 950,10	10	5 355,00	595,10	0,00
2012M00388 Achat d'1 appareil de mesure multi-paramètres pr l	10/10/2012	4 965,25	10	4 464,00	501,25	0,00
2012M00376 Achat d'un chromatographe en phase gazeuse couplé	15/10/2012	154 023,27	10	138 618,00	15 405,27	0,00
2012M00360 DMG - TWINGO CL-886-RK - DPR/DEA	16/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00368 DMG - TWINGO CL-616-RK - MDS LAGNY	16/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00369 DMG - TWINGO CL-787-RK - Cabinet Président	16/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00340 PARC MILLENIUM Feu tricolore No série 1201-02088	18/10/2012	1 512,94	5	1 512,94	0,00	0,00
2012M00341 PARC MILLENIUM Feu tricolore No série 1201-02133	18/10/2012	1 512,94	5	1 512,94	0,00	0,00
2012M00357 DMG - TWINGO CL-945-RK - DPR	18/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00366 DMG - TWINGO CL-575-RL - DIE	18/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00348 PARC MECAGIL Saleuse 4M3 No Série LP4561/10/12	19/10/2012	19 225,99	10	17 298,00	1 927,99	0,00
2012M00349 PARC MECAGIL Saleuse 4M3 No Série LP4560/10/12	19/10/2012	19 225,99	10	17 298,00	1 927,99	0,00
2012M00350 PARC MECAGIL Saleuse 4M3 No Série LP4562/10/12	19/10/2012	19 225,99	10	17 298,00	1 927,99	0,00
2012M00363 DMG - TWINGO CL-122-RL - MDS MELUN	19/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00364 DMG - TWINGO CL-554-RL - DGAS/DE	19/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00343 bd - régularisation litige société MULLER	22/10/2012	102 232,00	10	92 007,00	10 225,00	0,00
2012M00355 DMG - TWINGO CL-562-RL DABC	22/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00346 DSI - repartiteur bdc 12396.12	23/10/2012	62 620,71	5	62 620,71	0,00	0,00
2012M00352 M 2009-DSI-0008 Sin Doisneau DAMMARIE VOL 27.11.01	25/10/2012	8 592,73	5	8 592,73	0,00	0,00
2012M00375 CR 2012 - ST MARD - B.BRASSENS -MAPA 2010-02-03-DE	25/10/2012	1 255,80	10	1 125,00	130,80	0,00
2012M00365 DMG - TWINGO CL-564-RL - DGAAR/DEA	31/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00367 DMG - TWINGO CL-583-RL - DEE	31/10/2012	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2012M00414 PARC IVECO CAMION DE 13t N série ZCFA1JM0402601219	31/10/2012	101 660,00	10	91 494,00	10 166,00	0,00
2012M00371 DSI - Swivel Dipole Antenna bdc 11574.12	05/11/2012	154,04	5	154,04	0,00	0,00
2012M00390 DMG - KANGOO CM-089-BL DSI 1	07/11/2012	14 959,87	5	14 959,87	0,00	0,00
2012M00385 Esbly-L Braille-Four+chariot+armoire maintien en t	08/11/2012	24 020,58	10	21 618,00	2 402,58	0,00
2012M00398 DSI - Samsung Galaxy S3 + iPhone 5 bdc 22063.12	08/11/2012	358,56	5	358,56	0,00	0,00
2012M00377 Chelles - Europe - four mixte elect	12/11/2012	19 393,31	10	17 451,00	1 942,31	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00384 PARC VEREM Remorque Plateau No VF9PF232AC3980003	12/11/2012	25 116,00	10	22 599,00	2 517,00	0,00
2012M00373 PARC PELTRAX Godet curage spéc glissière No 26595	14/11/2012	2 368,08	5	2 368,08	0,00	0,00
2012M00386 St Germain - Four mixte électrique	14/11/2012	19 025,30	10	17 118,00	1 907,30	0,00
2012M00387 DEESF- Savigny - H Wallon - Enregistreur de t°	14/11/2012	1 400,04	10	1 260,00	140,04	0,00
2012M00391 FROID 77 -St Germain - Meuble de tri	14/11/2012	5 189,40	10	4 662,00	527,40	0,00
2012M00393 FROID 77 -Roissy - A de Garlande - Armoire froide	14/11/2012	5 913,74	10	5 319,00	594,74	0,00
2012M00383 Achat d'un micro-moulinet SEBA MI pour le laboratoire	15/11/2012	4 949,05	10	4 446,00	503,05	0,00
2012M00396 DSI - HP Compaq bdc 14922.12	15/11/2012	127 060,89	5	127 060,89	0,00	0,00
2012M00407 PARC MX CHOUFFOT Chargeur+Benne No 125965C1228911	19/11/2012	11 720,80	10	10 548,00	1 172,80	0,00
2012M00408 PARC MX CHOUFFOT Chargeur+Benne No 125963c1228911	19/11/2012	11 720,80	10	10 548,00	1 172,80	0,00
2012M00450 St Mard - G Brassens - 3 friteuses gaz	21/11/2012	21 644,59	10	19 476,00	2 168,59	0,00
2012M00402 PARC-MEGAGIL Pince a bois REF 50/250 NO LN001935	26/11/2012	3 683,68	5	3 683,68	0,00	0,00
2012M00451 Fontainebleau - International - laverie+lave batte	26/11/2012	93 420,34	10	84 078,00	9 342,34	0,00
2012M00406 PARC MX CHOUFFOT Chargeu+ benne No125966C1228911	29/11/2012	14 950,00	10	13 455,00	1 495,00	0,00
2012M00427 DSI - switchs bdc 13304.12	29/11/2012	18 377,47	5	18 377,47	0,00	0,00
2012M00403 PARC AXESS Benne basculante en polyéthylène 18583	30/11/2012	1 529,68	5	1 529,68	0,00	0,00
2012M00404 PARC NIMOS BROSSE DESHERBAGE NO XL9MUGXXXC0135080	30/11/2012	4 921,54	5	4 921,54	0,00	0,00
2012M00405 PARC NIMOS BROSSE DESHERBAGE NO XL9MUGXXXC0135081	30/11/2012	4 921,54	5	4 921,54	0,00	0,00
2012M00411 PARC SECMAIR Gravillonneur No série 4013005	03/12/2012	17 820,40	10	16 038,00	1 782,40	0,00
2012M00441 DSI - prises pour écran bdc 21100.12	03/12/2012	3 341,90	5	3 341,90	0,00	0,00
2012M00410 PARC DEROULEUR STOCKEUR 800 DS 566 Réf V09001009	05/12/2012	1 760,51	5	1 760,51	0,00	0,00
2012M00415 PARC IVECO CAMION DE 26t série WJME2NNH40C254551	05/12/2012	123 188,00	10	110 862,00	12 326,00	0,00
2012M00416 PARC IVECO Camion de 14t série ZCFA1LG0402602522	05/12/2012	124 384,00	10	111 942,00	12 442,00	0,00
2012M00417 PARC IVECO Camion de 14t série ZCFA1LGO402603513	05/12/2012	124 384,00	10	111 942,00	12 442,00	0,00
2012M00418 PARC IVECO Camion de 14t série ZCFA1LG0402603514	05/12/2012	124 384,00	10	111 942,00	12 442,00	0,00
2012M00412 PARC STIHL Tronçonneuse No série 176159737	06/12/2012	556,14	5	556,14	0,00	0,00
2012M00428 DSI - peripherique MAC bdc 23298.12	06/12/2012	196,00	5	196,00	0,00	0,00
2012M00419 PARC STIHL Motoculteur Multi No série 288584319	07/12/2012	522,65	5	522,65	0,00	0,00
2012M00426 PARC HUSQVARNA Souffleur 570 No série 20800217	07/12/2012	538,20	5	538,20	0,00	0,00
2012M00429 DSI - TOMTOM bdc 23356.12	07/12/2012	231,92	5	231,92	0,00	0,00
2012M00431 DSI - APN bdc 23357.12	07/12/2012	1 724,76	5	1 724,76	0,00	0,00
2012M00422 Cuve de récupération d'eau de pluie hors sol	10/12/2012	2 851,65	5	2 851,65	0,00	0,00
2012M00430 DSI - logiciels AVID bdc 23299.12	10/12/2012	5 526,72	5	5 526,72	0,00	0,00
2012M00442 DSI - ECRAN LCD bdc 24355.12	10/12/2012	4 420,51	5	4 420,51	0,00	0,00
2012M00443 DSI - M260 XGA TRI LCD bdc 24357.12	10/12/2012	2 098,26	5	2 098,26	0,00	0,00
2012M00449 DSI - HP Z800 bdc 13276.12	10/12/2012	12 801,98	5	12 801,98	0,00	0,00
2012M00432 DSI - périphérique bdc 023784.12	11/12/2012	55 683,60	5	55 683,60	0,00	0,00
2012M00454 Champagne - F Gregh - Sauteuse	11/12/2012	7 781,55	10	7 002,00	779,55	0,00
2012M00433 PARC MAKITA Perforateur Burin 0142 HR4010C	12/12/2012	729,20	5	729,20	0,00	0,00
2012M00434 PARC IMMER Plaque vibrante + chariot série W1822	12/12/2012	1 738,74	5	1 738,74	0,00	0,00
2012M00440 PARC STIHL Tronçonneuse HT 131 289350511	12/12/2012	753,48	5	753,48	0,00	0,00
2012M00452 DSI - moniteur bdc 24754.12	13/12/2012	2 524,46	5	2 524,46	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012M00456 m.08-121/c secteur 1 bdc 21151.12	14/12/2012	413,79	5	413,79	0,00	0,00
2012M00071 Publication BOAMP pr achat d'1 chromatographe pr l	31/12/2012	900,00	10	810,00	90,00	0,00
2012M00140 Clés usb bdc 9479.12	31/12/2012	1 531,91	5	1 531,91	0,00	0,00
2012M00141 Télécopieurs brothers MFC8220 bdc 9496.12	31/12/2012	872,96	5	872,96	0,00	0,00
2012M00142 Time Capsule 2 To bdc 9567.12	31/12/2012	243,40	5	243,40	0,00	0,00
2012M00143 Fourn et maint 2 serveur config 2 bdc 9625.12	31/12/2012	45 131,39	5	45 131,39	0,00	0,00
2012M00144 Fourn et maint 2 serveurs config 1 bdc 9610.12	31/12/2012	8 956,96	5	8 956,96	0,00	0,00
2012M00162 Cde DMG-2012-340-Musée Barbizon- Rayonnages espace	31/12/2012	4 096,30	10	3 681,00	415,30	0,00
2012M00235 DSI-Mac Book Pro-bdc 015983.12	31/12/2012	2 765,92	5	2 765,92	0,00	0,00
2012M00256 DSI-Périphérique-bdc 14425.12	31/12/2012	9 033,39	5	9 033,39	0,00	0,00
2012M00295 Marché 2012-LDA-0001 - acquisition d'un chromatogr	31/12/2012	450,00	10	360,00	45,00	45,00
2012M00313 DMG - Tondeuse tractée - DAPMD Musée Bourdelle	31/12/2012	1 640,91	10	1 476,00	164,91	0,00
2012M00314 DMG - GROUPE ELECTROGENE DAPMD/MUSEE BOURDELLE	31/12/2012	1 466,60	10	1 314,00	152,60	0,00
2012M00448 2010 SEPT 0001 - BOUCLES MAGNETIQUES SUR DIVERSES	31/12/2012	61 102,11	10	54 990,00	6 112,11	0,00
2012M00455 DIE - LinkRunner AT	31/12/2012	4 168,66	5	4 168,66	0,00	0,00
2013M00071 Lagny - M Rivière - 2 sauteuse 50 dm²	01/01/2013	18 328,56	10	14 656,00	1 832,00	1 840,56
2013M00121 DMG KANGOO CM-455-GF - Collège/5	01/01/2013	12 836,65	5	12 836,65	0,00	0,00
2013M00123 DMG ASSEMBLEUSE IMPRIMERIE	01/01/2013	38 233,73	10	30 584,00	3 823,00	3 826,73
2013M00737 2013 - SDA publications imprimés	01/01/2013	41,00	5	41,00	0,00	0,00
2013M00080 2012/DIE/0001-Fourniture d'équipement multimédia	02/01/2013	3 863,08	5	3 863,08	0,00	0,00
2013M00082 DIE - 1 VP, collège de l'Europe, Dammartin en Goel	02/01/2013	1 345,50	5	1 345,50	0,00	0,00
2013M00083 DIE-Charly Rober, Col A. Malraux, Montereau	02/01/2013	5 579,34	5	5 579,34	0,00	0,00
2013M00084 DIE-Balibom, col E. Chevallier, Souppes	02/01/2013	4 462,87	5	4 462,87	0,00	0,00
2013M00085 DIE-Promothean 32 boi, col E. Chevallier, Souppes	02/01/2013	1 492,61	5	1 492,61	0,00	0,00
2013M00069 DMG - KANGOO CP-316-MT - DE	10/01/2013	13 865,25	5	13 865,25	0,00	0,00
2013M00074 Villiers st Georges/ les Tournelles/ 4 feux vifs	16/01/2013	5 017,58	10	4 008,00	501,00	508,58
2013M00077 OP 2012 - SEGPA BEAUSOLEIL - CHELLES	17/01/2013	5 901,06	10	4 720,00	590,00	591,06
2013M00090 2012-DMG-0005 Fourniture et livraison de sièges sp	21/01/2013	969,86	5	969,86	0,00	0,00
2013M00088 2012-DMG-0005 Fourniture et livraison de sièges sp	22/01/2013	729,89	5	729,89	0,00	0,00
2013M00073 DEE - Enregistreur de donnée et capteur piézométri	28/01/2013	10 822,78	10	8 656,00	1 082,00	1 084,78
2013M00075 Fontainebleau/Inter/ Chariot de distribution + arm	13/02/2013	11 093,32	10	8 872,00	1 109,00	1 112,32
2013M00079 DSI - BORNES WIFI bdc 21380.12	19/02/2013	2 518,06	5	2 518,06	0,00	0,00
2013M00093 CR 2009 - REGULARISATION - COMBS LA VILLE - LES AU	19/02/2013	2 561,31	10	2 048,00	256,00	257,31
2013M00449 2012/DIE/0001-Fourniture d'équipement multimédia	20/02/2013	29 568,63	5	29 568,63	0,00	0,00
2013M00095 Achat d'1 centrifugeuse+étoile+nacelles étanches p	26/02/2013	6 607,90	10	5 280,00	660,00	667,90
2013M00450 Emerainville - Van Gogh - Table réfrigérée	27/02/2013	5 371,95	10	4 296,00	537,00	538,95
2013M00451 Nemours - A Rimbaud - Table fixe à rouleaux	27/02/2013	1 319,38	10	1 048,00	131,00	140,38
2013M00089 2012-DMG-0005 Fourniture et livraison de sièges sp	28/02/2013	708,08	5	708,08	0,00	0,00
2013M00091 CR 2012 - OZOIR LA FERRIERE - G.PHILIPPE - MAPA 201	28/02/2013	1 777,73	10	1 416,00	177,00	184,73
2013M00112 Moret - Sisley - armoire maintien + armoire mobile	28/02/2013	7 894,39	10	6 312,00	789,00	793,39
2013M00165 Achat d'1 septromètre de masse avec plasma couplé	04/03/2013	29 900,00	10	23 920,00	2 990,00	2 990,00
2013M00189 Achat d'1 septromètre de masse avec plasma couplé	04/03/2013	89 700,00	10	71 760,00	8 970,00	8 970,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00194 CR 2012 - BAILLY - LES BLES D OR - MAPA 2010-02-03	06/03/2013	2 084,63	10	1 664,00	208,00	212,63
2013M00094 DGAS - Doppler foetal Sonicaid FDI - MDS NEMOURS	07/03/2013	736,13	5	736,13	0,00	0,00
2013M00098 DGAS - Mat/mob puériculture	08/03/2013	1 397,16	5	1 397,16	0,00	0,00
2013M00110 DSI - creation prise RJ45 - bdc 282.09	08/03/2013	967,28	5	967,28	0,00	0,00
2013M00113 DAPMD - Vitrine livre muet	08/03/2013	3 946,80	5	3 946,80	0,00	0,00
2013M00100 2012-DMG-0005 Fournit livr sièges spécif BDC 3011	11/03/2013	511,74	5	511,74	0,00	0,00
2013M00101 DGAS - Réfrigérateur pour MDS TOURNAN	11/03/2013	828,00	5	828,00	0,00	0,00
2013M00102 DGAS - Réfrigérateur pour MDS NOISIEL	11/03/2013	659,00	5	659,00	0,00	0,00
2013M00142 Roissy - Delacroix - four mixte	18/03/2013	20 653,59	10	16 520,00	2 065,00	2 068,59
2013M00143 Esbly-L Braille-Armoire pos 2 chariots	18/03/2013	8 903,98	10	7 120,00	890,00	893,98
2013M00144 Lagny - M Rivière - Remplacement self	18/03/2013	47 958,93	10	38 360,00	4 795,00	4 803,93
2013M00145 Melun - Capucins - self+salad'bar	18/03/2013	46 759,39	10	37 400,00	4 675,00	4 684,39
2013M00199 Roissy - Delacroix - lave vaisselle+environnement	18/03/2013	54 457,03	10	43 560,00	5 445,00	5 452,03
2013M00146 Verneuil - C Péguy - Armoire mobile maintien temp	19/03/2013	9 192,93	10	7 352,00	919,00	921,93
2013M00247 DGAS DOPPLER FOETAL PD1+2MHZ MDS MITRY	19/03/2013	399,00	5	399,00	0,00	0,00
2013M00117 2012-DMG-0005 Fourniture et livraison de sièges sp	25/03/2013	817,16	5	817,16	0,00	0,00
2013M00164 DSI - imprimante Lexmark W850 dn bdc 2269.13	25/03/2013	2 223,82	5	2 223,82	0,00	0,00
2013M00126 PARC-RENAULT-OUTIL DEPOSE ROTULE REF 142100	26/03/2013	985,41	5	985,41	0,00	0,00
2013M00147 Crégy les Meaux - G. Sand - Marmite+2 feux vifs	27/03/2013	9 504,88	10	7 600,00	950,00	954,88
2013M00184 DSI - casque BdC 3383.13	28/03/2013	640,46	5	640,46	0,00	0,00
2013M00185 DSI - gopro bdc 3380.13	28/03/2013	515,78	5	515,78	0,00	0,00
2013M00127 PARC STIHL SOUFFLEUR No de série 291565323	29/03/2013	526,24	5	526,24	0,00	0,00
2013M00128 PARC STIHL TRONCONNEUSES No serie 175959815	29/03/2013	526,24	5	526,24	0,00	0,00
2013M00130 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE No série 176385321	29/03/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00131 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE No série 176685304	29/03/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00132 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE No série 176685312	29/03/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00133 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE No série 176685327	29/03/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00134 PARC STIHL Conbisystème+élagueuse série 292540476	29/03/2013	657,80	5	657,80	0,00	0,00
2013M00138 PARC ECHO No série 37002572	29/03/2013	598,00	10	472,00	59,00	67,00
2013M00186 DSI BdC 3382.13	29/03/2013	1 587,09	5	1 587,09	0,00	0,00
2013M00187 DSI- bdc 3206.13	29/03/2013	3 773,00	5	3 773,00	0,00	0,00
2013M00188 DGAS-REFRIGERATEUR POUR MDS ROISSY	02/04/2013	1 058,00	5	1 058,00	0,00	0,00
2013M00284 DSI - PC Fixe bdc 3153.13	02/04/2013	8 783,45	5	8 783,45	0,00	0,00
2013M00339 2011 DSPE 0004 - Fourniture instruments médicaux d	02/04/2013	1 024,33	5	1 024,33	0,00	0,00
2013M00135 PARC STIHL TARIERE No série 176277669	04/04/2013	594,41	5	594,41	0,00	0,00
2013M00139 DSI BdC 3778.13 Marché 2012-DSI-0018 Fourniture de	08/04/2013	1 764,10	5	1 764,10	0,00	0,00
2013M00141 Marché 2012-DSI-0018 bdc 5668.13	08/04/2013	1 154,52	5	1 154,52	0,00	0,00
2013M00161 DSI - BdC 3775.13	08/04/2013	13 898,64	5	13 898,64	0,00	0,00
2013M00332 DSI - cherry clavier BdC 3374.13	08/04/2013	399,94	5	399,94	0,00	0,00
2013M00166 Dammarie - Doisneau - Four+adoucisneur	09/04/2013	20 084,07	10	16 064,00	2 008,00	2 012,07
2013M00169 2010/DRH/0005 Prise mesures,fournit instal bdc 28	09/04/2013	2 064,94	5	2 064,94	0,00	0,00
2013M00149 Multiprises onduleurs	10/04/2013	306,18	5	306,18	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00167 Chelles - Beau Soleil - Armoire froide	10/04/2013	5 972,30	10	4 776,00	597,00	599,30
2013M00171 DMG _ TWINGO CS-924-LL DABC/1	10/04/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00173 DMG-2013-TWINGO CS-909-LK DGAS-DASEF	10/04/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00174 DMG-2013-TWINGO GO/DGAS-DTS- CS-470-LL	10/04/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00176 DMG-2013-TWINGO GO/DPR-1 CS-671-LL	10/04/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00336 2011 DSPE 0001 - Fourniture matériel et mobilier m	10/04/2013	363,62	5	363,62	0,00	0,00
2013M00150 PARC ELITE SERVANTE D'ATELIER réf 0962636007	12/04/2013	905,83	5	905,83	0,00	0,00
2013M00203 Lagny/M Rivière/ lave batterie	18/04/2013	19 228,38	10	15 376,00	1 922,00	1 930,38
2013M00197 Lagny - M Rivière - Adoucisseur	19/04/2013	1 277,42	10	1 016,00	127,00	134,42
2013M00246 DGAS DOPPLER FOETAL PD1+2 MHZ MDS COULOMMIERS	22/04/2013	798,00	5	798,00	0,00	0,00
2013M00195 DSI - accu bdc 7353.13	23/04/2013	1 155,48	5	1 155,48	0,00	0,00
2013M00204 Esbly - Louis Braille - salad'bar	23/04/2013	8 094,53	10	6 472,00	809,00	813,53
2013M00200 Faremoutiers - L. Michel - Salad'bar	24/04/2013	7 142,13	10	5 712,00	714,00	716,13
2013M00179 DSI - Samsung TABLETTE bdc 6473.13	25/04/2013	2 451,80	5	2 451,80	0,00	0,00
2013M00183 DSI - prise RJ45 - bdc 4611.13	25/04/2013	156,19	5	156,19	0,00	0,00
2013M00252 DGAS-Réfrigérateur armoire MDS MITRY	27/04/2013	612,00	5	612,00	0,00	0,00
2013M00205 La Ferté Gaucher - J. Campin - Friteuse	29/04/2013	7 772,23	10	6 216,00	777,00	779,23
2013M00206 Verneuil - C. Péguy - self	30/04/2013	43 288,22	10	34 624,00	4 328,00	4 336,22
2013M00201 DSI - BdC13.6669 GPS Trimble	02/05/2013	111,06	5	111,06	0,00	0,00
2013M00202 DSI - Moniteur Sony - bdc 5787.13	02/05/2013	598,00	5	598,00	0,00	0,00
2013M00209 2012-DMG-0005 Fournit livr sièges spécif BDC 11032	03/05/2013	1 166,20	5	1 166,20	0,00	0,00
2013M00210 2012-DMG-0005 Fournit livr sièges spécif 11032013S	03/05/2013	1 166,20	5	1 166,20	0,00	0,00
2013M00211 2012-DMG-0005 Fournit livr sièges spécif cde11032013	06/05/2013	1 166,20	5	1 166,20	0,00	0,00
2013M00251 Lésigny - Les Hyverneaux - Four	12/05/2013	19 254,57	10	15 400,00	1 925,00	1 929,57
2013M00768 St Thibault des V - Four élect	13/05/2013	19 366,47	10	15 488,00	1 936,00	1 942,47
2013M00769 St Thibault des V - Chariot chauffe-assiettes	13/05/2013	1 484,57	10	1 184,00	148,00	152,57
2013M00770 St Thibault des V. - L de Vinci - Armoires mobiles	13/05/2013	10 367,84	10	8 288,00	1 036,00	1 043,84
2013M00198 Coulommiers - H Rémy - Laverie	17/05/2013	57 950,06	10	46 360,00	5 795,00	5 795,06
2013M00207 Marché 2012DEE-0003-Renouvellement matériel piézom	21/05/2013	3 302,87	10	2 640,00	330,00	332,87
2013M00245 DSI - bdc 4610.13 serveur	21/05/2013	20 410,03	5	20 410,03	0,00	0,00
2013M00234 PARC RENAULT KANGOO CT-687-HL NO VF1FW15B548856769	22/05/2013	16 148,27	5	16 148,27	0,00	0,00
2013M00236 PARC RENAULT KANGOO CT-442-HL NO VF1FW15B548856773	22/05/2013	16 447,51	5	16 447,51	0,00	0,00
2013M00237 PARC RENAULT KANGOO CT-794-HK NO VF1FW15F548869243	22/05/2013	13 969,16	5	13 969,16	0,00	0,00
2013M00238 PARC RENAULT KANGOO CT-492-HK NO VF1FW15F548869267	22/05/2013	13 969,16	5	13 969,16	0,00	0,00
2013M00239 PARC RENAULT KANGOO CT-632-HK NO VF1FW15B548856770	22/05/2013	16 148,27	5	16 148,27	0,00	0,00
2013M00241 DSI -13.6477- 160 Barettes mémoires	22/05/2013	3 788,57	5	3 788,57	0,00	0,00
2013M00244 DSI - bdc 7745.13 liaison info	22/05/2013	98,20	5	98,20	0,00	0,00
2013M00331 DSI - BE 4400 bdc 9244.13	23/05/2013	5 752,76	5	5 752,76	0,00	0,00
2013M00242 DSI - bdc 4132.13 2 serveurs	24/05/2013	16 068,38	5	16 068,38	0,00	0,00
2013M00243 DSI - bdc 7199.13 switches	24/05/2013	5 296,03	5	5 296,03	0,00	0,00
2013M00248 DSI - clé USB bdc 8956.13	28/05/2013	389,18	5	389,18	0,00	0,00
2013M00250 DSI - video projecteur bdc 8134.13	28/05/2013	21 923,84	5	21 923,84	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00839 DIE - IMPRIMANTE 3D	29/05/2013	2 327,30	5	2 327,30	0,00	0,00
2013M00267 DIE-1 Valise balibom	30/05/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00690 DIE VALISE MP4 BALIBOM	30/05/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00264 DIE - 2 valises Baladeurs	31/05/2013	8 348,08	5	8 348,08	0,00	0,00
2013M00265 DIE - 1 valise Baladeurs	31/05/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00716 DIE BALOBOM VALISE MP4 AUDIO	31/05/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00840 DIE - BALIBOM VALISE MP4 AUDIO	03/06/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00256 2012-DMG-0005Fournit livrais sièges spécif bdc2603	04/06/2013	983,02	5	983,02	0,00	0,00
2013M00296 DMG_TWINGO CV-954-FY DTS-1	05/06/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00297 DMG_TWINGO CV-981-FZ/DTS-2	05/06/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00298 DMG_TWINGO CV-077-FZ/DTS-3	05/06/2013	10 532,50	5	10 532,50	0,00	0,00
2013M00304 2012-DMG-0005 Fourni livrais sièges spécif bdc 260	05/06/2013	961,20	5	961,20	0,00	0,00
2013M00305 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 26042	05/06/2013	961,20	5	961,20	0,00	0,00
2013M00306 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 260420	05/06/2013	961,20	5	961,20	0,00	0,00
2013M00255 2010 SEPT 0001 - BOUCLES MAGNETIQUES SUR DIVERSES	06/06/2013	2 444,09	10	1 952,00	244,00	248,09
2013M00257 PARC RENAULT Twingo CV-367-GA No VF1CNM30549122685	06/06/2013	10 340,50	5	10 340,50	0,00	0,00
2013M00258 PARC RENAULT Twingo CV-147-GB No VF1CNM30549122682	06/06/2013	10 340,50	5	10 340,50	0,00	0,00
2013M00259 PARC RENAULT Twingo CV-647-FZ No VF1CNM30549122680	06/06/2013	10 340,50	5	10 340,50	0,00	0,00
2013M00260 PARC RENAULT Twingo CV-839-FZ No VF1CNM30549122686	06/06/2013	9 140,50	5	9 140,50	0,00	0,00
2013M00261 PARC RENAULT Twingo CV-063-FZ No VF1CNM30549129753	06/06/2013	11 724,03	5	11 724,03	0,00	0,00
2013M00262 PARC RENAULT Twingo CV-304-GA No VF1CNM30549129752	06/06/2013	11 724,03	5	11 724,03	0,00	0,00
2013M00263 PARC RENAULT Twingo CV-185-FZ No VF1CNM30549129754	06/06/2013	11 724,03	5	11 724,03	0,00	0,00
2013M00278 DGAS AUDIOMETRE	10/06/2013	1 225,60	5	1 225,60	0,00	0,00
2013M00266 2010/DRH/0005 Prise mesures fournit instal bdc 120	11/06/2013	2 120,51	5	2 120,51	0,00	0,00
2013M00285 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 230420	11/06/2013	872,64	5	872,64	0,00	0,00
2013M00286 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 230420	11/06/2013	961,20	5	961,20	0,00	0,00
2013M00628 Meaux - Beaumarchais - lave-batterie	13/06/2013	15 049,10	10	12 032,00	1 504,00	1 513,10
2013M00611 Marché subséquent n° 2 - Equipements multimédias C	17/06/2013	3 576,04	5	3 576,04	0,00	0,00
2013M00386 DIE - Ordi port colleg	19/06/2013	2 208,72	5	2 208,72	0,00	0,00
2013M00290 Marché 2012-DSI-0023 Fourniture de micro-ordinateur	20/06/2013	4 417,45	5	4 417,45	0,00	0,00
2013M00313 Marché subséquent n° 2 - Equipements multimédias C	21/06/2013	30 568,56	5	30 568,56	0,00	0,00
2013M00292 PARC FACOM Clé à choc composite NK 2000F2 F231956	25/06/2013	540,83	5	540,83	0,00	0,00
2013M00383 m.12-074-DABC secteur 1 CE 7 Electricité bdc 11330.	28/06/2013	2 504,16	5	2 504,16	0,00	0,00
2013M00303 CR 2013 - SOUPPES SUR LOING - EMILE CHEVALIER	01/07/2013	3 999,42	10	3 192,00	399,00	408,42
2013M00317 PARC DESVOYS BROYEUR + limiteur No série 00142	01/07/2013	1 686,36	5	1 686,36	0,00	0,00
2013M00352 DSI - TOIP bdc 2240.13	01/07/2013	127 997,71	5	127 997,71	0,00	0,00
2013M00335 2012-DMG-0005 Fournit livrai sièges spécif BDC22	02/07/2013	665,81	5	665,81	0,00	0,00
2013M00356 2012-DMG-0005Fournit livrais sièges spécif bdc2603	02/07/2013	980,77	5	980,77	0,00	0,00
2013M00281 DSI - video projecteur bdc 10942.13	03/07/2013	9 375,44	5	9 375,44	0,00	0,00
2013M00293 2012-DMG-0005Fournit livraison sièges spécif 27032	04/07/2013	993,92	5	993,92	0,00	0,00
2013M00309 PARC SECMAIR Gravillonneur Type GPB Série 401304	04/07/2013	18 538,00	10	14 824,00	1 853,00	1 861,00
2013M00288 DSI - ensemble micro HF bdc 10557.13	05/07/2013	1 862,17	5	1 862,17	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00311 Fontainebleau - International - 2 sauteuses	05/07/2013	36 080,21	10	28 864,00	3 608,00	3 608,21
2013M00324 CR 2013 - MOUROUX - GEORGES SAND	05/07/2013	2 274,50	10	1 816,00	227,00	231,50
2013M00329 2012-DMG-0005 Fournit livr sièges spécif BDC 03052	05/07/2013	928,53	5	928,53	0,00	0,00
2013M00312 Mouroux - G Sand - 1 marmite	09/07/2013	6 995,48	10	5 592,00	699,00	704,48
2013M00369 Pontault-C - Condorcet - 2 marmites	09/07/2013	14 930,84	10	11 944,00	1 493,00	1 493,84
2013M00299 DSI - déplacement prise rj45 bdc 4159.13	10/07/2013	177,49	5	177,49	0,00	0,00
2013M00300 DSI - installation points info bdc 4292.13	10/07/2013	1 516,41	5	1 516,41	0,00	0,00
2013M00310 Varennes - E Triolet - 1 marmite	10/07/2013	9 569,91	10	7 648,00	956,00	965,91
2013M00322 CR 2013 - MELUN - JACQUES AMYOT	10/07/2013	2 274,50	10	1 816,00	227,00	231,50
2013M00327 DMG_ Mégane CW-719-QN DIE-1	10/07/2013	16 177,75	5	16 177,75	0,00	0,00
2013M00328 Montereau - Pierre de Montereau - four élec	12/07/2013	18 501,09	10	14 800,00	1 850,00	1 851,09
2013M00357 DGAS-Réfrigérateur-MDS MELUN	12/07/2013	599,00	5	599,00	0,00	0,00
2013M00315 PARC LVM Nacelle élévatrice No VWASGFF2481039658	15/07/2013	39 468,00	10	31 568,00	3 946,00	3 954,00
2013M00318 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE D134045	16/07/2013	70 743,40	10	56 592,00	7 074,00	7 077,40
2013M00319 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE D134009	16/07/2013	70 743,40	10	56 592,00	7 074,00	7 077,40
2013M00323 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE D134029	16/07/2013	79 773,20	10	63 816,00	7 977,00	7 980,20
2013M00363 DGAS-Doeppler Fital-NOISIEL	17/07/2013	399,00	5	399,00	0,00	0,00
2013M00344 Achat d'1 détecteur de gaz MX4 VENTIS pr le SATESE	18/07/2013	740,32	5	740,32	0,00	0,00
2013M00346 Achat d'1 cane de prélèvement+tuyau aspiration pr	18/07/2013	133,95	5	133,95	0,00	0,00
2013M00355 Matériel pédagogique format interne SST BDC 310520	18/07/2013	340,00	5	340,00	0,00	0,00
2013M00359 Achat de 2 Multimètres numériques pour le SATESE	18/07/2013	437,14	5	437,14	0,00	0,00
2013M00388 Marché 2012-DSI-0023 BDC 9799.13	22/07/2013	212 319,66	5	212 319,66	0,00	0,00
2013M00416 DMG_Kangoo CW-642-WT/Collège/1	23/07/2013	13 594,20	5	13 594,20	0,00	0,00
2013M00334 DEE - atelier ENS 2013 - Achat de matériels	24/07/2013	6 365,44	10	5 088,00	636,00	641,44
2013M00361 Acaht d'une scie circulaire FET pour le SATESE	24/07/2013	383,00	5	383,00	0,00	0,00
2013M00354 PARC CANYCOM DEBROUSSAILLEUSE NO SERIE 1890389	25/07/2013	9 712,72	5	9 712,72	0,00	0,00
2013M00387 Marché 2012-DSI-0023 bdc 10939.13	25/07/2013	66 967,63	5	66 967,63	0,00	0,00
2013M00365 DSI - réparation de deux prises informatique	26/07/2013	194,92	5	194,92	0,00	0,00
2013M00366 DSI BdC 3862.13 m.2012-0074 secteur 1 CE 7 Electri	26/07/2013	584,77	5	584,77	0,00	0,00
2013M00367 DSI BdC 3863.13 m.2012-0074 secteur 1 CE 7 Electr	26/07/2013	292,39	5	292,39	0,00	0,00
2013M00368 DSI BdC - 7130 Réparation d'une prise réseau	26/07/2013	97,46	5	97,46	0,00	0,00
2013M00741 DIE BALIBOM LABO DE LANGUE	26/07/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00364 DSI - ca BdC 6209 Cablage prise RJ45 informatique	29/07/2013	391,74	5	391,74	0,00	0,00
2013M00390 PARC RENAULT Fourgon CX-448-HB VF1MAF5DC49228060	31/07/2013	36 092,59	5	36 092,59	0,00	0,00
2013M00392 PARC RENAULT FOURGON CX-490-HB VF1MAF5DE49243718	31/07/2013	42 032,82	5	42 032,82	0,00	0,00
2013M00394 PARC RENAULT FOURGON CX-474-HB VF1MAF5DE49243643	31/07/2013	36 258,41	5	36 258,41	0,00	0,00
2013M00396 PARC RENAULT FOURGON CX-931-HA VF1MAF5DF49243598	31/07/2013	39 783,86	5	39 783,86	0,00	0,00
2013M00382 Marché 2012-DSI-0018 bdc 11208.13	07/08/2013	23 126,39	5	23 126,39	0,00	0,00
2013M00384 MAPA 2010-02-01-CR 2012 - PONTAULT COMBAULT - COND	07/08/2013	3 431,08	5	3 431,08	0,00	0,00
2013M00419 DMG_2013/Kangoo/Collège/4 CX-357-KR	08/08/2013	13 594,20	5	13 594,20	0,00	0,00
2013M00409 Achat de 2 Multimètres numériques pour le SATESE	13/08/2013	2 919,68	5	2 919,68	0,00	0,00
2013M00398 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC 17062013	23/08/2013	1 621,73	5	1 621,73	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00399 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC 17062013	23/08/2013	994,14	5	994,14	0,00	0,00
2013M00400 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC16042013	23/08/2013	923,06	5	923,06	0,00	0,00
2013M00401 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC05062013S	23/08/2013	611,68	5	611,68	0,00	0,00
2013M00402 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC 17062013	23/08/2013	683,81	5	683,81	0,00	0,00
2013M00403 2012-DMG-0005 Four livr sièges spéci BDC 17062013S	23/08/2013	1 474,33	5	1 474,33	0,00	0,00
2013M00404 2012-DMG-0005 Four livr sièges spéci BDC 17062013S	23/08/2013	823,52	5	823,52	0,00	0,00
2013M00405 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC16042013S	23/08/2013	835,29	5	835,29	0,00	0,00
2013M00406 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC17062013S	23/08/2013	825,61	5	825,61	0,00	0,00
2013M00408 DSI-OSILOG bdc 15446.13	26/08/2013	7 226,90	5	7 226,90	0,00	0,00
2013M00417 Achat de 2 balances semi-micro et de précision pr	26/08/2013	17 702,90	5	17 702,90	0,00	0,00
2013M00448 Dammarie - Politzer - 2 friteuses élec	26/08/2013	14 718,02	10	11 768,00	1 471,00	1 479,02
2013M00446 Moret - A. Sisley - self	27/08/2013	40 872,01	10	32 696,00	4 087,00	4 089,01
2013M00447 Moret - Sisley - 2 sauteuses + 2 feux nus	27/08/2013	26 452,91	10	21 160,00	2 645,00	2 647,91
2013M00426 CR 2013- COUNTRY- MARIA CALLAS	28/08/2013	4 000,00	10	3 200,00	400,00	400,00
2013M00821 DIE - BALADODIFFUSION LANGUES MP4	28/08/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00443 Brou - J Jaurès - chariot chauffe assiettes	29/08/2013	1 556,98	10	1 240,00	155,00	161,98
2013M00445 Brou - J. Jaurès - 2 armoires mobiles	29/08/2013	11 304,59	10	9 040,00	1 130,00	1 134,59
2013M00432 CR 2013 - NANDY - ROBERT BURON	30/08/2013	443,38	10	352,00	44,00	47,38
2013M00430 Acquisition échnatillonneur et débitmètre	02/09/2013	10 656,36	5	10 656,36	0,00	0,00
2013M00457 Dammarie - R Doisneau - Lave-vaisselle	02/09/2013	43 491,67	10	34 792,00	4 349,00	4 350,67
2013M00461 PARC ROBIN GROUPE ELECTROGENE NO 0123004250	02/09/2013	1 097,93	5	1 097,93	0,00	0,00
2013M00551 Meaux - Beaumarchais - laverie-tri participatif	02/09/2013	50 275,87	10	40 216,00	5 027,00	5 032,87
2013M00553 Courtry - M Callas - CF négative	02/09/2013	18 253,30	10	14 600,00	1 825,00	1 828,30
2013M00433 CR 2013 - MOISSY CRAMAYEL - LA BOETIE	03/09/2013	1 871,61	10	1 496,00	187,00	188,61
2013M00442 Chelles - Weczerka - Armoire mobile GN2/1	03/09/2013	6 882,07	10	5 504,00	688,00	690,07
2013M00444 Meaux - Parc Frot - Armoire mobile chaude 20 niv	03/09/2013	9 192,93	10	7 352,00	919,00	921,93
2013M00456 Villiers St G - Les Tournelles - armoire chaude mo	03/09/2013	4 754,34	10	3 800,00	475,00	479,34
2013M00552 Moret - A Sisley - 1 marmite	03/09/2013	8 142,49	10	6 512,00	814,00	816,49
2013M00422 2013/Kangoo/DEE/1 CY-959-EF	04/09/2013	14 671,46	5	14 671,46	0,00	0,00
2013M00423 2013/Kangoo/Collège/2 CY-966-EG	04/09/2013	13 594,20	5	13 594,20	0,00	0,00
2013M00424 2013/Kangoo/Collège/3 CY-946-EG	04/09/2013	13 594,20	5	13 594,20	0,00	0,00
2013M00428 2013/Kangoo/Collège/5 CY-814-EF	04/09/2013	13 594,20	5	13 594,20	0,00	0,00
2013M00453 PARC WURTH CRIC REF 071554240 NO SERIE 521932	05/09/2013	904,43	5	904,43	0,00	0,00
2013M00455 Champagne - F Gregh - four mixte électrique	05/09/2013	17 927,01	10	14 336,00	1 792,00	1 799,01
2013M00658 CR 2013- CHAMPS SUR MARNE- JEAN WIENER	05/09/2013	1 878,33	10	1 496,00	187,00	195,33
2013M00651 2010/DRH/0005 Prise mesur fournit instal 31072013i	06/09/2013	1 926,04	5	1 926,04	0,00	0,00
2013M00660 CR 2013- ESBLY- LOUIS BRAILLE	06/09/2013	3 528,01	10	2 816,00	352,00	360,01
2013M00554 fournitures et accessoires info bdc 14835.13	07/09/2013	2 052,70	5	2 052,70	0,00	0,00
2013M00429 DSI - BdC 15446.13 - imprimantes et accessoires po	09/09/2013	10 541,36	5	10 541,36	0,00	0,00
2013M00435 Cd rom risque routier+lunettes et tapis alcoolemie	11/09/2013	1 039,68	5	1 039,68	0,00	0,00
2013M00436 DMG-2013-TWINGO GO/DTS/4 CY-847-EG	11/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00439 DMG-2013-TWINGO GO/DTS/5 CY-471-EG	11/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00440 DMG-2013-TWINGO GO/DIE/1 CY-479-EF	11/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00627 Vaux le P. - La Mare aux champs - Marmite chauffe	12/09/2013	8 477,25	10	6 776,00	847,00	854,25
2013M00459 PARC RENAULT FOURGON CY-869-MF VF1MAF5DF49243613	13/09/2013	45 748,50	5	45 748,50	0,00	0,00
2013M00490 PARC RENAULT Fourgon CY-216-PB - VF1VBV7J349112555	13/09/2013	40 012,66	5	40 012,66	0,00	0,00
2013M00492 PARC RENAULT Fourgon CY-190-PB VF1VBV7J349112554	13/09/2013	40 012,66	5	40 012,66	0,00	0,00
2013M00494 PARC RENAULT Fourgon CY-158-PB VF1VBV7J349112553	13/09/2013	40 455,18	5	40 455,18	0,00	0,00
2013M00583 PARC RENAULT FOURGON CY-086-MG - VF1MAF5DE49227983	13/09/2013	36 165,78	5	36 165,78	0,00	0,00
2013M00816 m.13-012-DABC secteur 3 CE 7 Electricité bdc 13028	15/09/2013	2 746,21	5	2 746,21	0,00	0,00
2013M00468 PARC TECHNIC GROUPE ELECTR NO 25-2013-66305117-010	18/09/2013	1 021,38	5	1 021,38	0,00	0,00
2013M00504 DMG-2013-TWINGO GO/MDS-4 CY-702-MF	18/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00505 DMG-2013-TWINGO GO/DPR-2 CY-783-EG	18/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00506 DMG-2013-TWINGO GO/MDS-2 CY-700-MF	18/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00508 2013/Kangoo/DPR/1 CY-892-MF	18/09/2013	16 228,64	5	16 228,64	0,00	0,00
2013M00509 DMG-2013-TWINGO GO/DABC/2 CY-872-MF	18/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00510 DMG-2013-TWINGO GO/DABC/3 CY-237-MG	18/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00486 PARC GYSPACKPRO BOOSTER 12/24V No 13.07.113709	19/09/2013	1 166,10	5	1 166,10	0,00	0,00
2013M00474 PARC STIHL Débroussailleuse FS 410 No 177126326	20/09/2013	639,86	5	639,86	0,00	0,00
2013M00476 PARC STIHL Perche élagueuse HT131 No 295877139	20/09/2013	753,48	5	753,48	0,00	0,00
2013M00480 PARC HUSQVARNA 445 Tronçonneuse No 20131500017	20/09/2013	458,07	5	458,07	0,00	0,00
2013M00482 PARC HITACHI Perforateur SDS MAX 950W 2012 D20052	20/09/2013	692,51	5	692,51	0,00	0,00
2013M00484 PARC SCIE SABRE CR 18DSL 2011 No JD 10168	20/09/2013	502,38	5	502,38	0,00	0,00
2013M00742 DSI- bdc 14831.13	20/09/2013	5 140,89	5	5 140,89	0,00	0,00
2013M00503 PARC KARCHER NETTOYEUR HP HDS 6/14C No 010539	24/09/2013	2 190,18	5	2 190,18	0,00	0,00
2013M00604 PARC KARCHER NETTOYEUR EAU CHAUDE No 2012-010434	24/09/2013	2 190,17	5	2 190,17	0,00	0,00
2013M00606 PARC GYSPACK CHARGEUR PRO 12.24 No 13.08.113706	24/09/2013	1 184,05	5	1 184,05	0,00	0,00
2013M00717 DIE BALIBOM VALISE MP4 AUDIO	24/09/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00529 PARC STIHL DECOUPEUSE TS 420 A No série 177322527	25/09/2013	914,94	5	914,94	0,00	0,00
2013M00531 PARC SYNTESI S350R BETONNIERE No 9397961	25/09/2013	1 817,92	10	1 448,00	181,00	188,92
2013M00533 PARC ECHO SOUFFLEUR PB 625 No série 37006236	25/09/2013	435,34	5	435,34	0,00	0,00
2013M00535 PARC STIHL SOUFFLEUR BR 550 No série 295914171	25/09/2013	522,65	5	522,65	0,00	0,00
2013M00537 PARC STIHL SOUFFLEUR BR 550 No série 295914199	25/09/2013	522,65	5	522,65	0,00	0,00
2013M00539 PARC STIHL PERCHE ELAGUEUSE HT 131 No 293234163	25/09/2013	753,48	5	753,48	0,00	0,00
2013M00541 PARC STIHL TARIERE BT 360 No série 363842686	25/09/2013	2 759,16	10	2 200,00	275,00	284,16
2013M00544 PARC STIHL Débroussailleuse FS 410 No 177519743	25/09/2013	681,72	5	681,72	0,00	0,00
2013M00548 PARC STIHL Perche élagueuse HT 131 TELES 294699871	25/09/2013	765,44	5	765,44	0,00	0,00
2013M00563 PARC BOCH BRISE BETON GSH 16-28 08-2013-308000116	25/09/2013	1 351,68	5	1 351,68	0,00	0,00
2013M00565 PARC BOCH MARTEAU PERFORATEUR 11DE 205000550-2012	25/09/2013	1 100,52	5	1 100,52	0,00	0,00
2013M00592 PARC STIHL PERCHE ELAGUEUSE HT131 No 295968991	25/09/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00594 PARC STIHL PERCHE ELAGUEUSE HT131 No 295969004	25/09/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00596 PARC GRILLO DEBROUSSAILLEUSE CL75 No série 566112	25/09/2013	3 109,60	5	3 109,60	0,00	0,00
2013M00542 CR 2013- BAILLY ROMAINVILLIERS- LES BLES D'OR-	26/09/2013	1 315,00	10	1 048,00	131,00	136,00
2013M00662 La Ferté ss J - Plaine des Glacis - lave vaisselle	26/09/2013	44 023,99	10	35 216,00	4 402,00	4 405,99

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00569 PARC BOCH CLE A CHOC GDS 18V + BAT No 306000055	27/09/2013	596,80	5	596,80	0,00	0,00
2013M00571 PARC KARCHER NETTOYEUR HP HD 6/15 C+ No 010233	27/09/2013	748,70	5	748,70	0,00	0,00
2013M00573 DMG-2013-TWINGO GO/MDS-3 CY-710-MF	27/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00574 DMG-2013-TWINGO GO/SPDA/1 CY-593-EG	27/09/2013	10 493,75	5	10 493,75	0,00	0,00
2013M00650 2010/DRH/0005 Prise mesur fournit instal BDC 17062	27/09/2013	3 578,91	5	3 578,91	0,00	0,00
2013M00578 PARC KARCHER NETTOYEUR HP réf HD 1050B No 010829	01/10/2013	2 790,26	5	2 790,26	0,00	0,00
2013M00580 PARC KARCHER NETTOYEUR HP réf HD 1050B No 010972	01/10/2013	2 790,25	5	2 790,25	0,00	0,00
2013M00629 DSI - APPLE bdc 15599.13	01/10/2013	19 195,50	5	19 195,50	0,00	0,00
2013M00613 DMG-2013-CLIO/DPR/ART PROVINS CY-026-ZP	02/10/2013	12 326,80	5	12 326,80	0,00	0,00
2013M00598 PARC ECHO DEBROUSAILLEUSE SCIE SRM580 No 360001540	03/10/2013	719,99	5	719,99	0,00	0,00
2013M00685 DIE FRAISEUSE 3D CHARLY ROBOT	03/10/2013	5 579,34	5	5 579,34	0,00	0,00
2013M00725 2011 DSPE 0001 - Four mat mobilier médical BDC DRH	03/10/2013	2 395,67	5	2 395,67	0,00	0,00
2013M00603 PARC Equip Traçage LINE COAT 800 0528138 H1300004	04/10/2013	6 804,39	10	6 804,39	0,00	0,00
2013M00626 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 310720	04/10/2013	1 604,90	5	1 604,90	0,00	0,00
2013M00642 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 310720	04/10/2013	1 255,51	5	1 255,51	0,00	0,00
2013M00609 DSI - bdc 11425.13	07/10/2013	847,31	5	847,31	0,00	0,00
2013M00624 DSI - m.12-074-DABC bdc 13142.13	07/10/2013	3 017,23	5	3 017,23	0,00	0,00
2013M00614 DSI-BdC 17016.13- achat de 2 imprimantes traceurs	08/10/2013	9 452,23	5	9 452,23	0,00	0,00
2013M00617 DSI - dd bdc 17934.13	09/10/2013	798,35	5	798,35	0,00	0,00
2013M00619 DSI - imprimantes bdc 17931.13	09/10/2013	6 259,86	5	6 259,86	0,00	0,00
2013M00645 LOT 4 DMG-2013-KANGOO/DSI-1 CY-204-ZP	09/10/2013	15 831,99	5	15 831,99	0,00	0,00
2013M00646 LOT1 DMG-2013/CLIO 3/DMG CZ-235-GR	09/10/2013	12 326,80	5	12 326,80	0,00	0,00
2013M00655 DSI - bdc 23845.12	11/10/2013	15 758,72	5	15 758,72	0,00	0,00
2013M00661 Brou - J. Jaurès - chariot niveau constant paniers	11/10/2013	1 050,57	10	840,00	105,00	105,57
2013M00637 PARC SYNTESI BETONNIERE S250 R 1015720 No 9407280	16/10/2013	1 698,32	10	1 352,00	169,00	177,32
2013M00638 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS 201 NO SERIE 177250834	16/10/2013	547,77	5	547,77	0,00	0,00
2013M00641 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS201 NO SERIE 177078012	16/10/2013	547,77	5	547,77	0,00	0,00
2013M00711 PARC STIHL TRONCONNEUSE NO SERIE 296464807	16/10/2013	346,84	5	346,84	0,00	0,00
2013M00652 2012-DMG-0005 Fournit livrais sièges spécif 310720	17/10/2013	1 255,51	5	1 255,51	0,00	0,00
2013M00683 DIE 32 BOITIERS REPONSES	17/10/2013	1 758,72	5	1 758,72	0,00	0,00
2013M00687 DIE VALISE MP4 COLLEGE	17/10/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00766 Pontault - Monthéty - 1 marmite gaz	17/10/2013	10 173,25	10	8 136,00	1 017,00	1 020,25
2013M00672 DGAS Cardiotocographe/accessoire-MDS Nemours	18/10/2013	4 707,32	5	4 707,32	0,00	0,00
2013M00681 DIE VALISE 30 BALADEURS COLLEGE	18/10/2013	4 174,04	5	4 174,04	0,00	0,00
2013M00648 DSI - ECRAN DELL 19" bdc 17945.13	21/10/2013	208 783,09	5	208 783,09	0,00	0,00
2013M00663 Fontenay - Mallarmé - Armoire + 2 portes	21/10/2013	4 601,83	10	3 680,00	460,00	461,83
2013M00677 DGAS Cardiotocographes/acces-MDS MELUN	21/10/2013	4 707,32	5	4 707,32	0,00	0,00
2013M00682 DIE EPSON VIDEOPROJECTEUR 3D	21/10/2013	1 608,26	5	1 608,26	0,00	0,00
2013M00684 DIE FRAISEUSE CHARLY ROBOT	21/10/2013	5 579,34	5	5 579,34	0,00	0,00
2013M00664 Crégy - G Sand - création CF neg + armoire +	22/10/2013	21 671,39	10	17 336,00	2 167,00	2 168,39
2013M00669 PARC MILLENIUM FEUX TRICOL+TELECOM NO 130704015A	22/10/2013	1 579,32	5	1 579,32	0,00	0,00
2013M00670 PARC MILLENIUM FEUX TRICOL + TELECOM NO 130704016A	22/10/2013	1 579,32	5	1 579,32	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00649 PARC CARROY TONDOBROYEUSE NO SERIE 60135	23/10/2013	13 609,28	5	13 609,28	0,00	0,00
2013M00654 PARC HUBIERE REMORQUE NO SERIE VLCPRR3220TR13008	23/10/2013	9 364,11	10	7 488,00	936,00	940,11
2013M00735 DSI-objectif bdc 19033.13	24/10/2013	5 135,55	5	5 135,55	0,00	0,00
2013M00805 DSI- bdc 19033.13	24/10/2013	180,00	5	180,00	0,00	0,00
2013M00712 PARC ROUSSEAU ROTOFAUC NO SERIE XTR1613J382	25/10/2013	18 179,20	10	14 536,00	1 817,00	1 826,20
2013M00713 PARC ROUSSEAU ROTOFAUC NO SERIE XTR1613J383	25/10/2013	18 179,20	10	14 536,00	1 817,00	1 826,20
2013M00666 DSI - imprimantes bdc 18910.13	28/10/2013	72 269,02	5	72 269,02	0,00	0,00
2013M00668 DSI -terminaux toip bdc 13057.13	30/10/2013	1 118,50	5	1 118,50	0,00	0,00
2013M00755 PARC CUREUSE ORIENTABLE NO SERIE 5038/37	30/10/2013	6 213,22	10	4 968,00	621,00	624,22
2013M00720 PARC MEGAGIL SALEUSE 4M3 NO SERIE LP4930-1/10/2013	31/10/2013	19 514,37	10	15 608,00	1 951,00	1 955,37
2013M00721 PARC MEGAGIL SALEUSE 4M3 NO SERIE LP4930-2/10/2013	31/10/2013	19 514,36	10	15 608,00	1 951,00	1 955,36
2013M00747 DSI- bdc 11403.13	04/11/2013	7 026,74	5	7 026,74	0,00	0,00
2013M00772 PARC IVECO FOURGON TÔLE 7.5T NO ZCFC70C110D503522	04/11/2013	55 342,51	10	44 272,00	5 534,00	5 536,51
2013M00836 DEESF-Crégy les M - G Sand - laverie+environnement	04/11/2013	51 657,25	10	41 320,00	5 165,00	5 172,25
2013M00837 Meaux - Henri IV - transformation guichet+tri part	04/11/2013	5 699,87	10	4 552,00	569,00	578,87
2013M00714 LOT4 Cde 2013/Kangoo/Collège/6 CZ-537-ZN	06/11/2013	13 594,20	5	13 594,20	0,00	0,00
2013M00841 DIE - IMPRIMANTE 3D	06/11/2013	2 271,20	5	2 271,20	0,00	0,00
2013M00730 Achat d'1 TURBOVAP LV poue le laboratoire	07/11/2013	6 187,25	5	6 187,25	0,00	0,00
2013M00731 DSI - PC bdc 19741.13	07/11/2013	28 694,73	5	28 694,73	0,00	0,00
2013M00733 DSI - PC BDC 17944.13	07/11/2013	38 739,99	5	38 739,99	0,00	0,00
2013M00734 DSI-STATION ACCUEIL bdc 19271.13	07/11/2013	270,42	5	270,42	0,00	0,00
2013M00699 DSI - BdC 15470.13 - Station rackable watchout équ	12/11/2013	12 101,28	5	12 101,28	0,00	0,00
2013M00748 DSI- bdc 18323.13	12/11/2013	7 830,21	5	7 830,21	0,00	0,00
2013M00756 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE DEBR NO F6ACD13J398	12/11/2013	35 162,40	10	28 128,00	3 516,00	3 518,40
2013M00767 Dammartin - Europe - four 20 niv	19/11/2013	17 639,97	10	14 104,00	1 763,00	1 772,97
2013M00750 DSI- bdc 18174.13	20/11/2013	3 915,12	5	3 915,12	0,00	0,00
2013M00843 DIE - BALIBOM VALISE MP4 AUDIO	20/11/2013	5 011,24	5	5 011,24	0,00	0,00
2013M00789 2012-DMG-0005 Four livrais sièges spécif BDC081020	22/11/2013	1 059,58	5	1 059,58	0,00	0,00
2014M00110 Coulommiers - Mme de Lafayette - adoucisseur	25/11/2013	1 340,72	10	1 072,00	134,00	134,72
2013M00738 PARC ROBIN GROUPE ELECTROGENE NO SERIE T1117749	27/11/2013	1 023,15	5	1 023,15	0,00	0,00
2013M00740 Materiel de formation interne SST defibrillateur	28/11/2013	1 150,79	5	1 150,79	0,00	0,00
2013M00838 DIE - BOITIER 32 REPONSES	28/11/2013	1 758,72	5	1 758,72	0,00	0,00
2013M00765 Conception et fabrication d'une vitrine Homme de C	29/11/2013	24 702,18	10	19 760,00	2 470,00	2 472,18
2013M00743 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif 27092013 OS	02/12/2013	1 015,60	5	1 015,60	0,00	0,00
2013M00745 Défibrillateur	02/12/2013	1 847,90	5	1 847,90	0,00	0,00
2013M00746 PARC CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE 4T REF 0715 54 240	02/12/2013	904,43	5	904,43	0,00	0,00
2013M00775 DSI- bdc 19661.13	02/12/2013	78,94	5	78,94	0,00	0,00
2013M00780 DSI- bdc 20131.13	02/12/2013	3 010,09	5	3 010,09	0,00	0,00
2013M00749 PARC CSM-AD REMORQUE PANNEAUX NO VF9CSM11130650001	03/12/2013	8 177,05	10	6 536,00	817,00	824,05
2013M00751 DSI- bdc 18232.13	03/12/2013	4 675,52	5	4 675,52	0,00	0,00
2013M00752 DSI-bdc 17950.13	03/12/2013	26 618,25	5	26 618,25	0,00	0,00
2013M00753 DSI- bdc 9925.13	03/12/2013	7 906,28	5	7 906,28	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00773 DSI- bdc 20118.13	03/12/2013	798,35	5	798,35	0,00	0,00
2013M00808 2010/DRH/0005 Prise mesures, fourn instal 02102013	03/12/2013	1 988,23	5	1 988,23	0,00	0,00
2014M00093 Esbly - L Braille - Armoire à chariot	03/12/2013	9 145,09	10	7 312,00	914,00	919,09
2013M00776 DSI- BdC 13.021310 - 5 ultra portables	04/12/2013	5 933,42	5	5 933,42	0,00	0,00
2013M00785 PARC INTER DISTR MOBILE STOCK- DISTRI DE CARBURANT	04/12/2013	24 525,18	10	19 616,00	2 452,00	2 457,18
2013M00777 DSI-bdc 22100.13	05/12/2013	1 865,61	5	1 865,61	0,00	0,00
2013M00778 DSI- bdc 22100.13	05/12/2013	4 767,19	5	4 767,19	0,00	0,00
2013M00782 PARC FACOM CRIC 4X4 REF DL 150HLPB REF DL.150HLPB	05/12/2013	703,02	5	703,02	0,00	0,00
2013M00757 PARC IVECO CAMION 14T NO SERIE ZCFA1LG0402616740	06/12/2013	124 384,00	10	99 504,00	12 438,00	12 442,00
2013M00759 PARC IVECO CAMION 26T NO SERIE JME2NNH40C272559	06/12/2013	123 188,00	10	98 544,00	12 318,00	12 326,00
2013M00760 PARC IVECO CAMION 14T NO SERIE WJME2NNH40C275613	06/12/2013	123 188,00	10	98 544,00	12 318,00	12 326,00
2013M00762 PARC MECAGIL-LEBON CUVE DE 8500L	06/12/2013	10 526,00	10	8 416,00	1 052,00	1 058,00
2013M00763 PARC HUBIERES REMORQUE VLCPRE1310TR13803	06/12/2013	3 342,43	10	2 672,00	334,00	336,43
2013M00771 DSI -BdC 13.021211	06/12/2013	11 802,45	5	11 802,45	0,00	0,00
2013M00774 PARC STHIL DEBROUSSAILLEUSE NO SERIE 177790238	06/12/2013	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2013M00781 PARC HUBIERES REMORQUE NO VLCPRE1310TR13084	06/12/2013	3 342,42	10	2 672,00	334,00	336,42
2013M00783 PARC MILLENIUM FEUX TRIC NO 130603769A-130603781A	06/12/2013	3 158,64	5	3 158,64	0,00	0,00
2013M00784 PARC MILLENIUM FEUX TRICO NO 130704010A-130704021A	06/12/2013	3 158,63	5	3 158,63	0,00	0,00
2013M00791 DSI- bdc 21627.13	06/12/2013	303,60	5	303,60	0,00	0,00
2013M00792 DSI- bdc 21627.13	06/12/2013	3 750,71	5	3 750,71	0,00	0,00
2013M00786 DSI- BdC 15440.13- fourniture d'une baie Optima 26	09/12/2013	32 937,89	5	32 937,89	0,00	0,00
2013M00787 DSI- bdc 8739.13	09/12/2013	40 829,34	5	40 829,34	0,00	0,00
2013M00793 DSI- bdc 10157.13	09/12/2013	74 052,97	5	74 052,97	0,00	0,00
2013M00794 DSI- bdc 14050.13	09/12/2013	3 133,52	5	3 133,52	0,00	0,00
2013M00797 DSI-bdc 14050.13	09/12/2013	24 858,84	5	24 858,84	0,00	0,00
2013M00798 DSI- bdc 12279.13	09/12/2013	199 919,03	5	199 919,03	0,00	0,00
2013M00799 PARC MX CHOUFFOT CHARGEUR+BENNE NO 1517381331611	09/12/2013	16 905,46	10	13 520,00	1 690,00	1 695,46
2013M00801 PARC MX CHOUFFOT CHARGEUR+BENNE NO 1419521314911	09/12/2013	14 950,00	10	11 960,00	1 495,00	1 495,00
2013M00802 PARC ISEKI TRACTEUR NO SERIE 000123	09/12/2013	25 911,34	10	20 728,00	2 591,00	2 592,34
2013M00803 PARC MUTHING BROYEUR NO SERIE 3119994	09/12/2013	6 936,80	10	5 544,00	693,00	699,80
2013M00804 PARC HUBIERE REMORQUE NO SERIE VLCPPLTB2520TD13002	09/12/2013	7 654,40	10	6 120,00	765,00	769,40
2013M00831 DMG - GERBEUR SEMI/ELECT LIFTEC N° SERIE S-7082	09/12/2013	4 617,75	5	4 617,75	0,00	0,00
2013M00806 2010/DRH/0005 Prise mesur fournitures instal BDC 2	10/12/2013	2 115,72	5	2 115,72	0,00	0,00
2013M00809 2010/DRH/0005 Prise mesur fournit instal BDC JPR17	10/12/2013	2 184,37	5	2 184,37	0,00	0,00
2013M00811 DSI BdC 17539.13 2011-DSI-0010 Fourniture de serve	10/12/2013	19 909,81	5	19 909,81	0,00	0,00
2013M00812 DSI-bdc 20199.13	10/12/2013	15 600,09	5	15 600,09	0,00	0,00
2013M00813 DSI-bdc 14055.13	10/12/2013	64 237,40	5	64 237,40	0,00	0,00
2013M00822 DIE - DAJP SINISTRE ORDINATEUR PORTABLE	11/12/2013	3 392,74	5	3 392,74	0,00	0,00
2013M00824 DSI-bdc 22098.13	11/12/2013	1 265,89	5	1 265,89	0,00	0,00
2013M00832 DSI-bdc 18912.13	11/12/2013	6 032,33	5	6 032,33	0,00	0,00
2013M00823 DIE - LinkRunner AT	12/12/2013	5 215,76	5	5 215,76	0,00	0,00
2013M00826 DMG - GERBEUR SEMI/ELECT LIFTEC N°S-7087	12/12/2013	4 617,76	10	3 688,00	461,00	468,76

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013M00830 DMG - GERBEUR KLEOS TYPE EB500D18 N° SERIE 933633	12/12/2013	4 456,30	5	4 456,30	0,00	0,00
2013M00833 DMG - ECRAN VALISE ORAY ULTIMATE 4/3 DUO	12/12/2013	1 354,06	10	1 080,00	135,00	139,06
2013M00834 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 410 NO 177774111	12/12/2013	711,62	5	711,62	0,00	0,00
2013M00844 DMG - Meubles à plans DAD	13/12/2013	5 450,77	5	5 450,77	0,00	0,00
2013M00845 cardiocardiographes/acces-SIEGE	13/12/2013	4 707,32	5	4 707,32	0,00	0,00
2013M00849 DMG - DESSERTE MODULE DE TRI COURRIER SCA	13/12/2013	1 216,93	10	968,00	121,00	127,93
2013M00850 DMG - DESSERTE MODULE DE TRI COURRIER SCA	13/12/2013	1 216,93	10	968,00	121,00	127,93
2014M00094 Brou - J Jaurès - meuble de tri	18/12/2013	4 460,60	10	3 568,00	446,00	446,60
2014M00100 St Souplet - N Tronchon - four 20 niv élec	30/12/2013	19 182,51	10	15 344,00	1 918,00	1 920,51
2014M00376 DSI - imprimantes bdc 18910.13	01/01/2014	1 614,60	5	1 614,60	0,00	0,00
2014M00073 DGAS REFRIGERATEUR MDS NOISIEL	02/01/2014	414,00	5	414,00	0,00	0,00
2014M00090 St Germain - S Hessel - 1 armoire chaude	09/01/2014	4 657,92	10	3 255,00	465,00	937,92
2014M00091 modification du poste de pré-tri de la laverie	09/01/2014	3 941,81	10	2 758,00	394,00	789,81
2014M00092 Ozoir - M Laurencin - 1 armoire chaude mobile	09/01/2014	4 657,92	10	3 255,00	465,00	937,92
2014M00069 DSI - iPhone 5S bdc 212.14	10/01/2014	274,96	5	274,96	0,00	0,00
2014M00095 Lieusaint - St Louis - 2 friteuses gaz	17/01/2014	17 024,95	10	11 914,00	1 702,00	3 408,95
2014M00097 Esbly - L Braille - Armoire froide	27/01/2014	5 388,55	10	3 766,00	538,00	1 084,55
2014M00098 Ozoir - M Laurencin - armoire froide	27/01/2014	6 069,96	10	4 242,00	606,00	1 221,96
2014M00099 Pontault-C - Condorcet - Four électrique 10 niv	29/01/2014	9 112,03	10	6 377,00	911,00	1 824,03
2014M00076 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif BDC DRH 4920	14/02/2014	1 004,57	5	1 004,57	0,00	0,00
2014M00101 Savigny - H Wallon - Armoire chaude mobile	14/02/2014	5 558,40	10	3 885,00	555,00	1 118,40
2014M00207 NE 2013 -LOGNES- DE LA MAILLERE-	17/02/2014	7 300,69	10	5 110,00	730,00	1 460,69
2014M00109 La Ferté - Jean Campin - Sauteuse	18/02/2014	9 595,34	10	6 713,00	959,00	1 923,34
2014M00113 La Ferté G - J Campin - salad'bar	18/02/2014	8 121,60	10	5 684,00	812,00	1 625,60
2003M01256 RENAULT 783CDQ CLIOEE12 07	26/02/2014	8 772,47	5	8 772,47	0,00	0,00
2014M00085 PARC FACOM CRIC PL 15-30T + TETE No SERIE 1401140	26/02/2014	2 319,53	5	2 319,53	0,00	0,00
2014M00115 Perthes- C de Pisan- Salad'bar	03/03/2014	8 121,60	10	5 684,00	812,00	1 625,60
2014M00750 St Fargeau - F Villon - lave batterie bac plonge	03/03/2014	21 590,11	10	15 113,00	2 159,00	4 318,11
2014M00102 DSI - bdc 3804.14 Lexmark CX410de	05/03/2014	34 828,54	5	34 828,54	0,00	0,00
2014M00107 Bussy - JY Cousteau - Four 20 niv GN1/1 gaz	06/03/2014	20 417,64	10	14 287,00	2 041,00	4 089,64
2014M00111 DEESF - machine à café + thermos	10/03/2014	651,97	5	651,97	0,00	0,00
2014M00089 DIE Colleg Les Tilleuls Claye S, Charly robot	11/03/2014	5 579,34	5	5 579,34	0,00	0,00
2014M00108 Brie - A Chaussy - 5 chariots niveau constant	11/03/2014	4 605,12	10	3 220,00	460,00	925,12
2014M00104 Modules pour générateur de flammes pour formation	12/03/2014	2 124,00	5	2 124,00	0,00	0,00
2014M00106 Combs - Les Aulnes - 1 sauteuse gaz	12/03/2014	12 018,60	10	8 407,00	1 201,00	2 410,60
2014M00200 PARC STHIL Tronçonneuse NO série 178177452	14/03/2014	1 022,40	5	1 022,40	0,00	0,00
2014M00201 PARC STHIL Tronçonneuse No série 177987824	14/03/2014	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2014M00202 PARC STHIL Tronçonneuse NO série 297285008	14/03/2014	367,20	5	367,20	0,00	0,00
2014M00203 PARC STHIL Découpeuse therm No série 177463445	14/03/2014	1 026,00	5	1 026,00	0,00	0,00
2014M00116 Mormant - N Fouquet -salad'bar	19/03/2014	8 121,60	10	5 684,00	812,00	1 625,60
2014M00117 Mormant - N. Fouquet - Armoire chaude mobile	19/03/2014	9 315,84	10	6 517,00	931,00	1 867,84
2014M00118 Mormant - N Fouquet - Four gaz	19/03/2014	30 345,97	10	21 238,00	3 034,00	6 073,97

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00212 Triport - Bois de l'Enclume - Sauteuse élect	02/04/2014	10 491,62	10	7 343,00	1 049,00	2 099,62
2014M00213 PARC STHIL Tronçonneuse MS No série 178176695	03/04/2014	1 022,40	5	1 022,40	0,00	0,00
2014M00214 PARC STHIL Tronçonneuse MS No Série 177987691	03/04/2014	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2014M00216 PARC STHIL DECOUPEUSE THERM No série 177463461	03/04/2014	1 026,00	5	1 026,00	0,00	0,00
2014M00580 Magny le H - J de Romilly - adoucisseur pour lave-	03/04/2014	1 345,21	10	938,00	134,00	273,21
2014M00219 DGAS MOBILIER-MATERIEL MEDICAL TOUTES MDS	08/04/2014	1 313,03	5	1 313,03	0,00	0,00
2014M00283 DIE-2014-DOT-054	25/04/2014	2 133,58	5	2 133,58	0,00	0,00
2014M00245 die-2014-dot-122	28/04/2014	5 268,00	5	5 268,00	0,00	0,00
2014M00443 Esbly - L Braille - laverie + tri participatif	28/04/2014	66 226,63	10	46 354,00	6 622,00	13 250,63
2014M00444 Nanteuil - La Dhuis - tri participatif	28/04/2014	7 792,06	10	5 453,00	779,00	1 560,06
2014M00445 Varennes - E Triolet - lave-vaisselle+tri particip	28/04/2014	57 320,71	10	40 114,00	5 735,00	11 471,71
2014M00223 DMG Kangoo DF-289-FW Collège/1	30/04/2014	12 942,80	5	12 942,80	0,00	0,00
2014M00224 DMG Kangoo DF-828-FT Collège/4	30/04/2014	12 942,80	5	12 942,80	0,00	0,00
2014M00233 DGAS-REFRIGERATEUR-PROVINS	30/04/2014	468,90	5	468,90	0,00	0,00
2014M00225 PARC FRANCE NEIGE RABOT NO SERIE 140115	02/05/2014	4 318,04	10	3 017,00	431,00	870,04
2014M00226 PARC FRANCE NEIGE RABOT NO SERIE 140116	02/05/2014	4 318,05	10	3 017,00	431,00	870,05
2014M00244 DIE 2014-DOT 098	02/05/2014	2 375,88	5	2 375,88	0,00	0,00
2014M00246 die-2014-DOT 073	02/05/2014	2 375,88	5	2 375,88	0,00	0,00
2014M00247 die-2014-DOT 073	02/05/2014	4 500,00	5	4 500,00	0,00	0,00
2014M00232 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif BDC DRH 070	05/05/2014	1 095,96	5	1 095,96	0,00	0,00
2014M00250 DGAS AUDIOMETRE SENART	05/05/2014	1 017,28	5	1 017,28	0,00	0,00
2014M00237 Pontault - Condorcet - Adoucisseur pour four	06/05/2014	1 192,80	10	833,00	119,00	240,80
2014M00227 DSI - Ecran + UC bdc 6553.14	09/05/2014	105 866,62	5	105 866,62	0,00	0,00
2014M00236 DOT-134	09/05/2014	3 838,80	5	3 838,80	0,00	0,00
2014M00472 DIE-equipement mutimédia	09/05/2014	11 126,40	5	11 126,40	0,00	0,00
2014M00551 DIE-equipement multimédia	12/05/2014	4 255,63	5	4 255,63	0,00	0,00
2014M00570 DIE-equipement multimédia	12/05/2014	4 172,40	5	4 172,40	0,00	0,00
2014M00611 DIE-Equipements multimédias	12/05/2014	9 929,81	5	9 929,81	0,00	0,00
2014M00235 DSI - MacBook Pro bdc 4234.14	16/05/2014	14 856,00	5	14 856,00	0,00	0,00
2014M00354 Multi Collège, DOT035	19/05/2014	5 016,06	5	5 016,06	0,00	0,00
2014M00279 Provins - J Verne - armoire chaude mobile 20 niv	20/05/2014	4 657,92	10	3 255,00	465,00	937,92
2014M00251 DGAS TOISE ELECTRONIQUE	21/05/2014	493,62	5	493,62	0,00	0,00
2014M00372 Imprimante 3D	26/05/2014	2 375,88	5	2 375,88	0,00	0,00
2014M00243 PARC STIHL SOUFFLEUR BR 550 NO SERIE 298311061	27/05/2014	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2014M00248 PARC KARCHER NETTOYEUR HP MONO NO SERIE 011355	28/05/2014	2 533,94	5	2 533,94	0,00	0,00
2014M00249 PARC KARCHER NETTOYEUR HP NO SERIE 011344	28/05/2014	2 533,94	5	2 533,94	0,00	0,00
2014M00252 PARC BOCH BRISE BETON +2 BURIN NO SERIE 405000243	02/06/2014	1 979,12	5	1 979,12	0,00	0,00
2014M00253 PARC BOCH BRISE BETON + 2 BURIN NO SERIE 405000245	02/06/2014	1 979,12	5	1 979,12	0,00	0,00
2014M00356 Multi Collèges, DOT 047	02/06/2014	9 684,53	5	9 684,53	0,00	0,00
2014M00725 DIE, EQUIPEMENT MULTIMEDIA	02/06/2014	2 375,88	5	2 375,88	0,00	0,00
2014M00254 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE NO SERIE 178088792	03/06/2014	828,00	5	828,00	0,00	0,00
2014M00255 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE NO SERIE 178089032	03/06/2014	828,00	5	828,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00256 PARC STIHL DECOUPEUSE THERM NO SERIE 178571003	04/06/2014	975,00	5	975,00	0,00	0,00
2014M00258 PARC ROBIN GROUPE ELECTROGENE NO SERIE 1002371	04/06/2014	1 813,60	5	1 813,60	0,00	0,00
2014M00259 PARC HITACHI MARTEAU PIQUEUR + BURIN NO 140178	04/06/2014	950,40	5	950,40	0,00	0,00
2014M00260 PARC MIG SAFMIG POSTE DE SOUDURE NO 214-4777607	04/06/2014	2 796,43	5	2 796,43	0,00	0,00
2014M00274 PARC MAKITA SCIE SABRE NO SERIE 0475568 Y	04/06/2014	492,20	5	492,20	0,00	0,00
2014M00275 PARC SYNTESI S140 BETONNIERE NO SERIE 0009425757	05/06/2014	653,03	10	455,00	65,00	133,03
2014M00276 PARC HILTI KIT PERFORATEUR NO SERIE 026405	05/06/2014	1 909,68	5	1 909,68	0,00	0,00
2014M00278 PARC IMMER PLAQUE VIBRANTE+BROUETTE NO SERIE Z7204	05/06/2014	1 628,81	5	1 628,81	0,00	0,00
2014M00382 DOT 018	05/06/2014	2 375,88	5	2 375,88	0,00	0,00
2014M00358 Multi Collèges, DOT 062	06/06/2014	6 875,69	5	6 875,69	0,00	0,00
2014M00747 DIE-Equipement multimédia	10/06/2014	2 781,60	5	2 781,60	0,00	0,00
2014M00284 PARC SDMO INVERTER GROUPE ELECT NO 7DK1681048	11/06/2014	1 090,31	5	1 090,31	0,00	0,00
2014M00285 PARC LACME COMPRESSEUR + KIT NO SERIE 2013 1175	11/06/2014	918,37	5	918,37	0,00	0,00
2014M00286 PARC INVERTER GROUPE ELCTR NO SERIE 7DK 1681275	11/06/2014	1 090,31	5	1 090,31	0,00	0,00
2014M00287 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE + COUTEAU-NO 177149060	11/06/2014	837,60	5	837,60	0,00	0,00
2014M00288 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE+COUTEAU-NO 177149066	11/06/2014	837,60	5	837,60	0,00	0,00
2014M00308 DGAS TEST OPHTALMOLOGIQUE	11/06/2014	1 768,75	5	1 768,75	0,00	0,00
2014M00353 Cdes DIE-2014-DOT-168-170-173-175 et 177	11/06/2014	3 644,29	5	3 644,29	0,00	0,00
2014M00359 Multi Collèges, DOT 160	11/06/2014	8 453,90	5	8 453,90	0,00	0,00
2014M00282 PARC KARCHER NETTOYEUR HP NO DE SERIE 011272	12/06/2014	2 745,97	5	2 745,97	0,00	0,00
2014M00363 Multi Collèges, DOT 107	12/06/2014	2 673,35	5	2 673,35	0,00	0,00
2014M00281 2014-DEE-OTT-PIEZOMETRES	13/06/2014	5 015,04	10	3 507,00	501,00	1 007,04
2014M00362 PARC IMER PLAQUE VIBRANTE + CHARIOT NO SERIE Z7208	13/06/2014	1 662,00	5	1 662,00	0,00	0,00
2014M00355 Multi Collèges, DOT	16/06/2014	2 337,06	5	2 337,06	0,00	0,00
2014M00357 Multi Collèges, DOT 153	16/06/2014	6 648,28	5	6 648,28	0,00	0,00
2014M00364 Multi Collège, DOT	16/06/2014	2 667,70	5	2 667,70	0,00	0,00
2014M00290 PARC STIHL COUPE HAIE HL 100K NO SERIE 298432061	17/06/2014	621,60	5	621,60	0,00	0,00
2014M00291 PARC STIHL TRONCONNEUSE 35 NO SERIE 294642237	17/06/2014	312,00	5	312,00	0,00	0,00
2014M00292 PARC STIHL TRONCONNEUSE 40 NO SERIE 178514863	17/06/2014	600,00	5	600,00	0,00	0,00
2014M00289 PARC TEXNOLUX REGLOPHARE XENON NO SERIE 0679	18/06/2014	738,00	5	738,00	0,00	0,00
2014M00297 DSI - tom tom bdc 9241.14	18/06/2014	100,30	5	100,30	0,00	0,00
2014M00360 PARC RABAUD SETRACLEAN BALAYEUSE NO SERIE Q2647	18/06/2014	8 350,86	10	5 845,00	835,00	1 670,86
2014M00361 PARC RABAUD SETRACLEAN BALAYEUSE NO SERIE Q2648	18/06/2014	8 350,86	10	5 845,00	835,00	1 670,86
2014M00310 DEE - Atelier ENS 2014 - Achat de matériels	20/06/2014	5 229,57	10	3 654,00	522,00	1 053,57
2014M00352 DSI- bdc 6638.14	20/06/2014	662,40	5	662,40	0,00	0,00
2014M00300 PARC STIHL SOUFFLEUR NO SERIE 298962125	23/06/2014	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2014M00301 PARC STIHL TRONCONNEUSE 45CM NO SERIE 178396072	23/06/2014	594,00	5	594,00	0,00	0,00
2014M00302 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE NO SERIE 178302143	23/06/2014	837,60	5	837,60	0,00	0,00
2014M00303 PARC STIHL TARIERE +MECHE NO SERIE 177205564	23/06/2014	897,60	5	897,60	0,00	0,00
2014M00304 PARC STIHL COMBI SYSTEME+BALAI NO SERIE 297517521	23/06/2014	591,60	5	591,60	0,00	0,00
2014M00305 PARC SDMO GROUPE DE SOUDAGE+KIT NO SERIE 528370	23/06/2014	1 793,66	5	1 793,66	0,00	0,00
2014M00379 DPR-CE Dammartin - Acquisition rack à palette	23/06/2014	9 649,20	10	6 748,00	964,00	1 937,20

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00373 2012-DMG-0005 Fourni livrai sièges spécif DRH140	24/06/2014	1 457,38	5	1 457,38	0,00	0,00
2014M00390 2012-DMG-0005 Fournit livrai sièges spécif DRH14	24/06/2014	1 457,38	5	1 457,38	0,00	0,00
2014M00374 PARC STIHL TAILLE HAIE PERCHE NO SERIE 298695977	25/06/2014	594,00	5	594,00	0,00	0,00
2014M00375 PARC STIHL TRONCONNEUSE NO SERIE 178588714	25/06/2014	597,60	5	597,60	0,00	0,00
2014M00343 PARC STIHL TARIERE +MECHES NO SERIE 298320006	27/06/2014	1 188,00	5	1 188,00	0,00	0,00
2014M00385 2014-DMG-0002 cde 2014/Kangoo/Collège/3 DH-344-AL	27/06/2014	12 942,80	5	12 942,80	0,00	0,00
2014M00386 DMG-2014 Kangoo/DIE/1 DH-948-AL	27/06/2014	13 735,35	5	13 735,35	0,00	0,00
2014M00387 2014-DMG Kangoo/Collège/2 DH-764-AL	27/06/2014	12 942,80	5	12 942,80	0,00	0,00
2014M00388 2014-DMG Kangoo/Collège/5 DH-106-AM	27/06/2014	12 942,80	5	12 942,80	0,00	0,00
2014M00487 DIE - Equipement multimédia, Balibom	30/06/2014	4 500,00	5	4 500,00	0,00	0,00
2014M00488 DIE - Equipement multimédia, VP	30/06/2014	1 066,80	5	1 066,80	0,00	0,00
2014M00339 PARC STIHL TARIERE + MECHEs NO SERIE 298320286	02/07/2014	1 166,40	5	1 166,40	0,00	0,00
2014M00366 DSI- bdc 9457.14	02/07/2014	389,16	5	389,16	0,00	0,00
2014M00371 Montereau - P de Montereau - 2 sauteuses	02/07/2014	19 190,69	10	13 433,00	1 919,00	3 838,69
2014M00345 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE E127045	03/07/2014	74 520,00	10	52 164,00	7 452,00	14 904,00
2014M00346 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE E141039	03/07/2014	84 000,00	10	58 800,00	8 400,00	16 800,00
2014M00347 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE E148038	03/07/2014	84 000,00	10	58 800,00	8 400,00	16 800,00
2014M00348 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO SERIE E142026	03/07/2014	84 000,00	10	58 800,00	8 400,00	16 800,00
2014M00349 PARC ISEKI MICRO TRACTEUR NO SERIE 007630/337535	03/07/2014	9 000,00	10	6 300,00	900,00	1 800,00
2014M00440 AVON - La Vallée - four 10 niv GN1/1	03/07/2014	12 567,77	10	8 792,00	1 256,00	2 519,77
2014M00383 DGAS Divan gynécologique Chelles	09/07/2014	1 367,28	5	1 367,28	0,00	0,00
2014M00397 DMG 2014 Kangoo DIE 2 DH-742-KS	09/07/2014	13 735,35	5	13 735,35	0,00	0,00
2014M00401 DMG 2014 Kangoo Collège/6 DH-818-KS	09/07/2014	12 942,80	5	12 942,80	0,00	0,00
2014M00380 PARC SAFMIG POSTE SOUDURE NO W000260981213-4762666	10/07/2014	3 600,00	5	3 600,00	0,00	0,00
2014M00412 Parc RENAULT Kangoo DH-211-QD série VF1KWX8B551219	16/07/2014	14 547,47	5	14 547,47	0,00	0,00
2014M00416 Parc RENAULT Kangoo DH-945-QC série VF1FW58B551213	16/07/2014	15 887,02	5	15 887,02	0,00	0,00
2014M00417 Parc RENAULT Kangoo DH-240-QD série VF1FW58B551213	16/07/2014	15 887,02	5	15 887,02	0,00	0,00
2014M00418 Parc RENAULT Kangoo DH-166-QD série VF1FW58F551213	16/07/2014	14 869,20	5	14 869,20	0,00	0,00
2014M00419 Parc RENAULT Kangoo DH-411-QC série VF1FW58F551213	16/07/2014	14 869,20	5	14 869,20	0,00	0,00
2014M00420 Parc RENAULT Kangoo DH-448-QC série VF1FW58B551213	16/07/2014	16 169,98	5	16 169,98	0,00	0,00
2014M00473 DIE_equipement multimedia	17/07/2014	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2014M00467 DIE-2014-DOT025	18/07/2014	3 863,88	5	3 863,88	0,00	0,00
2014M00468 DIE-2014-DOT-129 Collège le grand parc cesson	18/07/2014	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2014M00394 Achat d'1 multiparamètre Multi3410 Set 1 + 1 Senti	22/07/2014	1 272,00	10	889,00	127,00	256,00
2014M00452 Acquisition d'un chromatographe en phase gazeuse c	22/07/2014	27 877,50	10	22 021,00	1 951,00	3 905,50
2014M00391 Cde DIE-2014-027 1 Netasq U70	23/07/2014	1 443,60	5	1 443,60	0,00	0,00
2014M00478 PARC TRELGO REMORQUE NO REV250SFVMDU04250ER101716	24/07/2014	1 588,16	5	1 588,16	0,00	0,00
2014M00398 PARC GIR DISTRIBUTEUR CARBURANT NO 1600020031	25/07/2014	4 290,00	10	3 003,00	429,00	858,00
2014M00399 PARC GIR DISTRIBUTEUR CARBURANT NO 1600010605	25/07/2014	4 290,00	10	3 003,00	429,00	858,00
2014M00427 CDE DIE-2014-026	28/07/2014	3 862,40	5	3 862,40	0,00	0,00
2014M00428 CDE DIE-2014-026	28/07/2014	22 807,60	5	22 807,60	0,00	0,00
2014M00503 DIE - Equipement multimédia	28/07/2014	1 390,80	5	1 390,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00396 Achat d'1 préleveur réfrigéré multiflacons pr le S	29/07/2014	3 435,00	10	2 401,00	343,00	691,00
2014M00400 PARC GRILLO TONDEUSE DEBROUS NO DE SERIE 579436	29/07/2014	5 040,00	5	5 040,00	0,00	0,00
2014M00422 PARC RENAULT FOURGON DH-996-WW VF1VBH4S251028513	31/07/2014	36 560,74	5	36 560,74	0,00	0,00
2014M00423 PARC RENAULT FOURGON DH-012-WX VF1VBH4S251027734	31/07/2014	37 473,11	5	37 473,11	0,00	0,00
2014M00424 PARC RENAULT FOURGON DH-032-WX VF1VBH4S251027733	31/07/2014	37 473,11	5	37 473,11	0,00	0,00
2014M00425 PARC RENAULT FOURGON DH-724-ZK VF1FLB1D7EY775960	31/07/2014	24 180,67	5	24 180,67	0,00	0,00
2014M00426 PARC RENAULT FOURGON DH-746-ZK VF1MAFFSC51028515	31/07/2014	32 391,16	5	32 391,16	0,00	0,00
2014M00429 PARC RENAULT MASTER DH-330-ZK NO VF1MAF5SE51028514	06/08/2014	44 412,44	5	44 412,44	0,00	0,00
2014M00430 PARC RENAULT MASTER DH-913-ZJ NO VF1MAF5SE51027671	06/08/2014	33 954,52	5	33 954,52	0,00	0,00
2014M00431 PARC RENAULT MASTER DH-474-ZK NO VF1MAF5SE51027672	06/08/2014	33 954,52	5	33 954,52	0,00	0,00
2014M00435 PARC EUROPE SERVICE CENTRALE SAUMURE-NO ESN 140147	06/08/2014	47 832,76	10	33 481,00	4 783,00	9 568,76
2014M00436 PARC MECAGIL SALEUSE 6M3 NO SERIE 5341/1/07/2014	06/08/2014	21 803,44	10	15 260,00	2 180,00	4 363,44
2014M00437 PARC MECAGIL SALEUSE 6M3 NO SERIE 5341/2/07/2014	06/08/2014	21 803,43	10	15 260,00	2 180,00	4 363,43
2014M00439 PARC EUROPE SERVICE CUVE DE STOCKAGE REF 16A026 NO	07/08/2014	15 608,30	10	10 920,00	1 560,00	3 128,30
2014M00447 Cde DIE-24 32 videoprojecteurs	08/08/2014	34 137,60	5	34 137,60	0,00	0,00
2014M00448 Cde DIE-2014-025 28 vp	08/08/2014	29 870,40	5	29 870,40	0,00	0,00
2014M00438 DSI-BDC 14.013399-Marché 2012-DSI-0018 Fourniture	12/08/2014	798,72	5	798,72	0,00	0,00
2014M00479 PARC LI-ION BS 14-A COMPACT VISSEUSE SUR BATTERIE	12/08/2014	472,18	5	472,18	0,00	0,00
2014M00450 Cde DIE-2014-030 38 vp	14/08/2014	40 538,40	5	40 538,40	0,00	0,00
2014M00451 Cde DIE-2014-031 26 vpi	14/08/2014	27 736,80	5	27 736,80	0,00	0,00
2014M00442 14 VPI	19/08/2014	14 935,20	5	14 935,20	0,00	0,00
2014M00476 PARC DESVOYS BROYEUR MONODISQUE NO SERIE 14112	21/08/2014	9 480,00	5	9 480,00	0,00	0,00
2014M00454 cde 2014-027 3 Fluke	22/08/2014	5 356,80	5	5 356,80	0,00	0,00
2014M00456 Bussy St G - A Frank - Self	22/08/2014	43 079,90	10	30 149,00	4 307,00	8 623,90
2014M00474 DIE - Equip multimédia	22/08/2014	5 563,20	5	5 563,20	0,00	0,00
2014M00475 DIE - Equip multimédia	22/08/2014	5 563,20	5	5 563,20	0,00	0,00
2014M00482 PARC FULGOR FAUCHEUSE DEBR NO SERIE F6ACP14G280	22/08/2014	35 280,00	10	24 696,00	3 528,00	7 056,00
2014M00483 PARC FULGOR FAUCHEUSE DEBR NO SERIE F6ACP14G279	22/08/2014	35 280,00	10	24 696,00	3 528,00	7 056,00
2014M00484 PARC FULGOR FAUCHEUSE DEBR NO SERIE F6ACP14G278	22/08/2014	35 280,00	10	24 696,00	3 528,00	7 056,00
2014M00485 PARC ROUSSEAU XTRA 160 ROTO HYD SERIE XT1614F223	22/08/2014	18 240,00	10	12 768,00	1 824,00	3 648,00
2014M00470 DIE - Equip multimédia	23/08/2014	7 092,72	5	7 092,72	0,00	0,00
2014M00455 Torcy - Aragon - 3 chambres froides	26/08/2014	35 784,61	10	25 046,00	3 578,00	7 160,61
2014M00457 La Ferté s/J - La Rochefoucault - 1 four 20 niv GN	26/08/2014	19 767,46	10	13 832,00	1 976,00	3 959,46
2014M00459 Rebais - J Prévert - création 1 chambre froide nég	26/08/2014	16 708,13	10	11 690,00	1 670,00	3 348,13
2014M00477 PARC SHERPASCOPIE 7/9 MARCHES GC FIXE NO 486913	26/08/2014	1 042,27	5	1 042,27	0,00	0,00
2014M00449 DSI - bdc 13425.14	27/08/2014	27 375,84	5	27 375,84	0,00	0,00
2014M00458 Brie - Chaussy - 1 four 20 niv GN2/1	28/08/2014	19 009,37	10	13 300,00	1 900,00	3 809,37
2014M00568 DIE-equipement multimédia	29/08/2014	2 878,80	5	2 878,80	0,00	0,00
2014M00492 Varennes - E Triolet - 1 sauteuse	01/09/2014	12 578,76	10	8 799,00	1 257,00	2 522,76
2014M00536 Rozay - Les Remparts - tri participatif	01/09/2014	5 171,21	10	3 619,00	517,00	1 035,21
2014M00537 Dammarie les L - Robert Doisneau - mise en place t	01/09/2014	9 352,07	10	6 545,00	935,00	1 872,07
2014M00543 2014/DPEAF/0004 Fourniture/livr matériel diagnost	01/09/2014	2 319,42	5	2 319,42	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00491 Lésigny/Les Hyverneaux/ Feux vifs plaque CF sur pl	02/09/2014	7 251,02	10	5 075,00	725,00	1 451,02
2014M00495 Champagne - F Gregh - création 4 CF	02/09/2014	55 277,64	10	38 689,00	5 527,00	11 061,64
2014M00496 2012-DEESF-0001/Lésigny/ Les Hyverneaux armoire né	02/09/2014	3 031,49	10	2 121,00	303,00	607,49
2014M00524 Serris - M Renaud - Modification guichet pour tri	02/09/2014	15 146,76	10	10 598,00	1 514,00	3 034,76
2014M00607 Lésigny - Les Hyverneaux - 2 CFpos + 1 CF-	02/09/2014	52 087,32	10	36 456,00	5 208,00	10 423,32
2014M00466 Cde DIE-2014-21: 2 Switch	03/09/2014	2 990,40	5	2 990,40	0,00	0,00
2014M00489 Fontainebleau - International - Four 20 niv GN 2/1	03/09/2014	26 518,09	10	18 557,00	2 651,00	5 310,09
2014M00490 Chelles - Beau soleil - Self	04/09/2014	41 853,02	10	29 295,00	4 185,00	8 373,02
2014M00493 Chelles - Beausoleil - 1 sauteuse	04/09/2014	13 217,09	10	9 247,00	1 321,00	2 649,09
2014M00494 Chelles - Beausoleil - marmite + 4 feux nus	04/09/2014	17 492,90	10	12 243,00	1 749,00	3 500,90
2014M00523 Chelles - Beausoleil - Laverie + environnement	04/09/2014	50 742,60	10	35 518,00	5 074,00	10 150,60
2014M00471 DIE - Equip multimédia	08/09/2014	7 037,23	5	7 037,23	0,00	0,00
2014M00521 DIE Equipement multimédia	09/09/2014	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2014M00522 Gerbeur semi-électrique LIFTOP IMPACT 130M	09/09/2014	4 708,44	10	3 290,00	470,00	948,44
2014M00497 PARC FACOM JET SERVANTE 7 TIROIRS-EXTRACTEUR INJEC	10/09/2014	749,45	5	749,45	0,00	0,00
2014M00547 PARC FACOM EXTRACTEUR INJECTEUR NO SERIE 048636144	10/09/2014	607,27	5	607,27	0,00	0,00
2014M00658 Acquisition d'un chromatographe en phase gazeuse c	10/09/2014	83 632,50	10	56 030,00	9 200,00	18 402,50
2014M00664 DIE-equipement multimédia	11/09/2014	2 781,60	5	2 781,60	0,00	0,00
2014M00504 PARC MECAGIL BERCE ROULEAUX PLANCHER RLX PB	15/09/2014	2 948,40	10	2 058,00	294,00	596,40
2014M00505 PARC MECAGIL BERCE ROULEAUX PLANCHER RLX PB	15/09/2014	2 948,40	10	2 058,00	294,00	596,40
2014M00519 DIE - Equipements multimédia	15/09/2014	5 334,00	5	5 334,00	0,00	0,00
2014M00520 DIE - Equipements multimédias	15/09/2014	2 837,09	5	2 837,09	0,00	0,00
2014M00525 chaise d'évacuation	15/09/2014	1 942,80	5	1 942,80	0,00	0,00
2014M00642 DIE - Equipements multimédias	15/09/2014	46 939,20	5	46 939,20	0,00	0,00
2014M00542 Achat d'1 ompteur de colonies manuel SCAN 100 pr I	17/09/2014	1 524,90	5	1 524,90	0,00	0,00
2014M00499 PARC STIHL DEBROUSSAULLEUSE NO SERIE 177634681	18/09/2014	646,80	5	646,80	0,00	0,00
2014M00500 PARC STIHL TAILLE HAIE THERMIQUE SERIE 177986440	18/09/2014	536,40	5	536,40	0,00	0,00
2014M00511 2014/DPEAF/0003 Fourniture/livr mobilier médical D	18/09/2014	1 618,75	5	1 618,75	0,00	0,00
2014M00539 ozoir/ M Laurencin/ lave vaisselle + 2 adoucisseur	18/09/2014	44 926,62	10	31 444,00	4 492,00	8 990,62
2014M00498 PARC ALGI ENSEMBLE PNEUM DE GRAIS FUT 50 017702858	19/09/2014	492,00	5	492,00	0,00	0,00
2014M00585 DIE-equipement multimédia	19/09/2014	27 736,80	5	27 736,80	0,00	0,00
2014M00734 DIE, Equipement multimédia	22/09/2014	27 736,80	5	27 736,80	0,00	0,00
2014M00731 DIE, équipements multimédia	24/09/2014	4 172,40	5	4 172,40	0,00	0,00
2014M00591 DIE-Equipement multimédia	25/09/2014	1 390,80	5	1 390,80	0,00	0,00
2014M00610 DIE-Equipement multimédia	25/09/2014	7 406,54	5	7 406,54	0,00	0,00
2014M00637 DIE Equipement multimédia	25/09/2014	2 781,60	5	2 781,60	0,00	0,00
2014M00552 DMG - Kangoo - DK-527-HC - DSI	01/10/2014	15 478,26	5	15 478,26	0,00	0,00
2014M00553 DMG - Kangoo - DK-525-HB - DSI	01/10/2014	15 478,26	5	15 478,26	0,00	0,00
2014M00587 DIE-equipement multimédia	01/10/2014	30 937,20	5	30 937,20	0,00	0,00
2014M00672 REFRIGERATEUR-FONTAINEBLEAU	03/10/2014	548,99	5	548,99	0,00	0,00
2014M00546 DGAS Lampe halogène	06/10/2014	281,88	5	281,88	0,00	0,00
2014M00560 Marché 2011-DSI-0010 bdc 12374.14 INTEGRATION	06/10/2014	6 738,67	5	6 738,67	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00602 DIE-equipement multimédia	08/10/2014	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2014M00562 DIE-Equipements multimédia	10/10/2014	43 738,80	5	43 738,80	0,00	0,00
2014M00583 DIE-equipement multimédia	10/10/2014	5 890,80	5	5 890,80	0,00	0,00
2014M00584 DIE-equipement multimédia	10/10/2014	2 781,60	5	2 781,60	0,00	0,00
2014M00541 Ozoir/ M Laurencin/ four mixte élect 20niv GN1/1	13/10/2014	18 645,77	10	13 048,00	1 864,00	3 733,77
2014M00544 PARC IVECO CAMION 19T NO SERIE WJMA1VNH60C294766	13/10/2014	135 600,00	10	94 920,00	13 560,00	27 120,00
2014M00545 PARC IVECO CAMION 19T NO SERIE WJMA1VNH60C291337	13/10/2014	135 600,00	10	94 920,00	13 560,00	27 120,00
2014M00612 chariot électrique IMPACT 130M n°8353 - MEDIATHEQU	16/10/2014	3 778,80	10	2 639,00	377,00	762,80
2014M00613 chariot électrique IMPACT 130M n°8355 - MEDIATHEQU	16/10/2014	3 778,80	10	2 639,00	377,00	762,80
2014M00614 chariot électrique IMPACT 130M n°8357 - MEDIATHEQU	16/10/2014	3 778,80	10	2 639,00	377,00	762,80
2014M00665 DIE-equipement multimédia	20/10/2014	44 805,60	5	44 805,60	0,00	0,00
2014M00564 ACHAT ECHELLE DE SURVIE	21/10/2014	5 282,40	5	5 282,40	0,00	0,00
2014M00581 La Ferté - J Campin - 1 Marmite chauffe directe 20	21/10/2014	8 757,24	10	6 125,00	875,00	1 757,24
2014M00582 La Ferté G - Jean Campin - 1 marmite BM	21/10/2014	10 654,70	10	7 455,00	1 065,00	2 134,70
2014M00555 DMG - Kangoo - DK-313-VM - Collège	22/10/2014	13 073,80	5	13 073,80	0,00	0,00
2014M00557 DMG - Kangoo - DK-982-ZR - Collège	22/10/2014	13 073,80	5	13 073,80	0,00	0,00
2014M00566 Multi Collèges, DOT	24/10/2014	1 741,01	5	1 741,01	0,00	0,00
2014M00572 DMG - Peugeot 108 - DK-438-DX - DABC	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00573 DMG - Peugeot 108 - DK-429-DX - DABC	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00574 DMG - Peugeot 108 - DK-416-DX - DABC	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00575 DMG - Peugeot 108 - DK-447-DX - DPR-DEI	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00576 Cde DMG-2014-DPAPH-1 - Peugeot 108 - DK-501-DX	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00604 Achat d'une pince multimètre pour le Satèse	27/10/2014	69,00	5	69,00	0,00	0,00
2014M00683 DMG - Peugeot 108 - DK-487-DX - DABC	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00684 DMG - Peugeot 108 - DK-460-DX - DABC	27/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00565 PARC FACOM SERVANTE 8 TIROIRS JET.8M3 F397887	28/10/2014	900,00	5	900,00	0,00	0,00
2014M00594 DMG - Clio - DJ-219-ZB - DIHCS	29/10/2014	12 258,05	5	12 258,05	0,00	0,00
2014M00666 DIE-equipement multimedia	29/10/2014	34 137,60	5	34 137,60	0,00	0,00
2014M00603 PARC CITADINE 47 TRACEUSE NO DE SERIE 016	30/10/2014	7 176,00	5	7 176,00	0,00	0,00
2014M00596 DMG - Peugeot 108 - DK-444-DX - DMG-SPDA	31/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00597 DMG - Peugeot 108 - DK-433-DX - DMG-SPDA	31/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00598 DMG - Peugeot 108 - DK-491-DX - DPR-DMO	31/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00600 DMG - Peugeot 108 - DK-450-DX - DMG-SL	31/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00682 DMG - Peugeot 108 - DK-621-LJ - DASEF	31/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00685 DMG - Peugeot 108 - DK-465-DX - DPC-Musée Préhisto	31/10/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00645 PARC MX FAUCHEUX CHARGEUR + BENNE NO 1655031414011	03/11/2014	15 660,00	10	10 962,00	1 566,00	3 132,00
2014M00657 DIE - Equipements multimédia	03/11/2014	43 738,80	5	43 738,80	0,00	0,00
2014M00615 DMG - Peugeot 108 - DK-420-DX - DIHCS	05/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00630 DMG - Peugeot 108 - DK-441-DX - MDS MEAUX	05/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00632 DMG - Peugeot 108 - DK-497-DX - MDS MEAUX	05/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00686 DMG - Peugeot 108 - DK-426-DX - MDS MELUN VAL DE S	05/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00617 DMG - Peugeot 108 - DK-485-DX - MDS NEMOURS	06/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00631 DMG - Peugeot 108 - DK-499-DX - MDS TOURNAN	06/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00653 Moret/ Cellule de refroidissement	06/11/2014	7 287,84	10	5 096,00	728,00	1 463,84
2014M00710 PARC ENSEMBLE DE LAVAGE HP CUVE 500L NO 424/80	10/11/2014	8 640,00	10	6 048,00	864,00	1 728,00
2014M00662 Marché 2012-DSI-0023 - CIO D'AVON - micro-ordinateur	12/11/2014	1 433,81	5	1 433,81	0,00	0,00
2014M00699 Brie - Chaussy - modif ligne self pour verres	12/11/2014	2 003,05	10	1 350,00	216,00	437,05
2014M00713 DSI - Bdc 14.018642 - 2 lecteurs blue ray	12/11/2014	408,00	5	408,00	0,00	0,00
2014M00647 DMG - Peugeot 108 - DK-495-DX - DEE	13/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00648 DMG - Peugeot 108 - DK-470-DX - DABC	13/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00712 DSI - Bdc 14.018005 - Ecrans plats, projecteurs DL	13/11/2014	15 034,20	5	15 034,20	0,00	0,00
2014M00638 DMG - Mégane berline - DK-074-WQ - DT	14/11/2014	14 082,71	5	14 082,71	0,00	0,00
2014M00640 DMG - Mégane berline - DK-057-WQ - MDS SENART	14/11/2014	14 082,71	5	14 082,71	0,00	0,00
2014M00643 PARC BUGNOT BROYEUR NO SERIE BVE11 14409010	14/11/2014	87 600,00	10	61 320,00	8 760,00	17 520,00
2014M00654 DMG - Peugeot 108 - DK-410-DX - DTS	14/11/2014	10 362,32	5	10 362,32	0,00	0,00
2014M00714 Marché 2012-DSI-0018 Bdc : 14.18643 Clés USB	14/11/2014	450,60	5	450,60	0,00	0,00
2014M00735 DIE-2014-73	17/11/2014	45 872,40	5	45 872,40	0,00	0,00
2014M00736 DIE-Equipements multimédias	17/11/2014	41 605,20	5	41 605,20	0,00	0,00
2014M00752 DIE-Equipements multimédia	17/11/2014	38 404,80	5	38 404,80	0,00	0,00
2014M00737 DIE-Equipement multimédia	18/11/2014	30 937,20	5	30 937,20	0,00	0,00
2014M00738 DIE-Equipement multimédia	18/11/2014	25 603,20	5	25 603,20	0,00	0,00
2014M00680 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRH01102014	19/11/2014	1 356,41	5	1 356,41	0,00	0,00
2014M00782 DIE-Equipement multimédia	20/11/2014	25 603,20	5	25 603,20	0,00	0,00
2014M00689 DMG - Peugeot 108 - DL-398-KD - DTS	21/11/2014	10 310,80	5	10 310,80	0,00	0,00
2014M00690 DMG - Peugeot 108 - DL-396-KD - MDS PROVINS	21/11/2014	10 310,80	5	10 310,80	0,00	0,00
2014M00708 CIO MONTEREAU - ORDI PC - INVESTISSEMENT	21/11/2014	4 143,73	5	4 143,73	0,00	0,00
2014M00695 DSI- Bdc 14.020577	24/11/2014	71 380,86	5	71 380,86	0,00	0,00
2014M00698 Coulommiers - Mme de Lafayette - 1 table réfrigéré	24/11/2014	6 384,00	10	4 466,00	638,00	1 280,00
2014M00667 DABC secteur 1 CE 7 Electricité Bdc:18719	25/11/2014	4 946,53	5	4 946,53	0,00	0,00
2014M00668 DABC secteur 4 CE 7 Electricité bdc 14.192	25/11/2014	173,74	5	173,74	0,00	0,00
2014M00669 DSI - Bdc 14.014558 - 128MB CF for CISCO 3800 Seri	25/11/2014	292,87	5	292,87	0,00	0,00
2014M00670 DSI- Bdc 14.014519 - Fouriture CISCO BE7000 UCS C	25/11/2014	29 456,75	5	29 456,75	0,00	0,00
2014M00671 REFRIGERATEUR MELUN	25/11/2014	649,00	5	649,00	0,00	0,00
2014M00674 DSI-0013 bdc 14998.14	25/11/2014	5 779,80	5	5 779,80	0,00	0,00
2014M00675 DSI-0013 bdc 14998.14	25/11/2014	24 425,04	5	24 425,04	0,00	0,00
2014M00723 DIE, Equipements réseaux	25/11/2014	6 192,00	5	6 192,00	0,00	0,00
2014M00663 DSI-0013 5CISCO CF - Bdc 20204.14	26/11/2014	807,30	5	807,30	0,00	0,00
2014M00697 Coulommiers - H Rémy - 1 armoire à chariot maintie	26/11/2014	6 543,36	10	4 578,00	654,00	1 311,36
2014M00786 Acquisition d'une chaîne de chromatographie ionique	26/11/2014	95 510,88	10	66 857,00	9 551,00	19 102,88
2014M00676 DSI - bdc 18542 VP + objectif	27/11/2014	15 822,00	5	15 822,00	0,00	0,00
2014M00677 PARC FACOM SERVANTE 8 TIROIRS JET8M3-NO F399053	27/11/2014	900,00	5	900,00	0,00	0,00
2014M00693 PARC IVECO CAMION 14T SERIE ZCFA61LG802630993	27/11/2014	130 416,00	10	91 287,00	13 041,00	26 088,00
2014M00694 PARC IVECO CAMION 26T SERIE WJME2NNH60C299972	27/11/2014	129 162,00	10	90 412,00	12 916,00	25 834,00
2014M00728 Matériel de manutention chariot Collège E. TRIOLET	27/11/2014	1 756,90	5	1 756,90	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00774 DMG - Peugeot 108 - DL-895-ZK - DABC	27/11/2014	10 310,80	5	10 310,80	0,00	0,00
2014M00799 DGAS REFRIGERATEUR-MDS MONTEREAU	27/11/2014	499,00	5	499,00	0,00	0,00
2014M00700 PARC RABAUD BROYEUR DE BRANCHES XYLO 175T NO Q6934	01/12/2014	15 948,00	5	15 948,00	0,00	0,00
2014M00732 DIE, Equipement multimédia	01/12/2014	6 468,00	5	6 468,00	0,00	0,00
2014M00800 PARAVENT MDS MELUN	01/12/2014	136,08	5	136,08	0,00	0,00
2014M00702 PARC MILLENIUM FEUX TRIC 141105958A-141105967A	02/12/2014	3 169,20	5	3 169,20	0,00	0,00
2014M00715 Intervention suite risque panne sur Baie San - Bdc	02/12/2014	1 923,06	5	1 923,06	0,00	0,00
2014M00716 Intervention suite à panne Exchange - Bdc 15646.14	02/12/2014	547,50	5	547,50	0,00	0,00
2014M00726 PARC MARTEAU PERFORATEUR H22-SLE REF 5708 200 1	02/12/2014	298,24	5	298,24	0,00	0,00
2014M00727 PARC SCIE SAUTEUSE S/BATTERIE STP28A REF 07002172	02/12/2014	1 049,29	5	1 049,29	0,00	0,00
2014M00733 DIE, Equipement multimédia	02/12/2014	4 255,63	5	4 255,63	0,00	0,00
2014M00705 PARC STIHL SOUFFLEUR BR430 NO SERIE 500433693	03/12/2014	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2014M00706 PARC RAPID MONDO CELLULE PORTE OUTILS NO 10007998	03/12/2014	9 007,20	5	9 007,20	0,00	0,00
2014M00718 DMG - Kangoo - DL-482-ZY - DIE	03/12/2014	13 866,35	5	13 866,35	0,00	0,00
2014M00719 DMG - Kangoo - DL-498-ZY - DIE	03/12/2014	13 866,35	5	13 866,35	0,00	0,00
2014M00720 DMG - Kangoo - DM-088-AA - DIE	03/12/2014	13 866,35	5	13 866,35	0,00	0,00
2014M00748 Nandy - R Buron - feux vifs+plaque à snaker-meuble	03/12/2014	10 203,14	10	7 140,00	1 020,00	2 043,14
2014M00762 Achat d'un bloc chauffant LT200-2 avec couvercle	03/12/2014	1 450,56	5	1 450,56	0,00	0,00
2014M00721 PARC STIHL TARIERE BT 130 + MECHEs NO 500491045	04/12/2014	1 166,40	5	1 166,40	0,00	0,00
2014M00722 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE NO SERIE 179018629	04/12/2014	646,80	5	646,80	0,00	0,00
2014M00724 ACQUISITION SECATEUR ENTRETIEN PLANTATIONS SECTION	04/12/2014	297,54	5	297,54	0,00	0,00
2014M00783 DIE Equipement multimédia	04/12/2014	6 309,60	5	6 309,60	0,00	0,00
2014M00784 DIE Equipement multimédia	04/12/2014	6 309,60	5	6 309,60	0,00	0,00
2014M00751 DIE-Equipement multimédia	05/12/2014	5 157,48	5	5 157,48	0,00	0,00
2014M00788 DSI - Bdc 14.021785 - Matériel audiovisuel	05/12/2014	1 122,00	5	1 122,00	0,00	0,00
2014M00749 Chelles - Beausoleil - 2 étagères pour inox	08/12/2014	744,19	10	518,00	74,00	152,19
2014M00755 Achat d'un Purelab flex 6 - chromatographique	08/12/2014	5 625,53	5	5 625,53	0,00	0,00
2014M00756 Achat d'1 pipette Evol NMR + aiguille SGE	08/12/2014	1 102,06	5	1 102,06	0,00	0,00
2014M00761 Achat d'un système Milli-Q Advantage + bras distri	08/12/2014	10 458,60	5	10 458,60	0,00	0,00
2015M00093 Champs - J Wiener - armoire froide mobile	08/12/2014	5 388,55	10	3 766,00	538,00	1 084,55
2015M00095 Verneuil - C Péguy - armoire positive 2 portes	08/12/2014	4 233,60	10	2 961,00	423,00	849,60
2014M00760 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRH 22102014	09/12/2014	1 175,62	5	1 175,62	0,00	0,00
2014M00765 DMG - Kangoo - DM-181-CC - DIE	10/12/2014	13 866,35	5	13 866,35	0,00	0,00
2014M00768 DMG - Kangoo - DM-101-CC - DIE	10/12/2014	13 866,35	5	13 866,35	0,00	0,00
2014M00769 DMG - Kangoo - DM-660-BZ - DIE	10/12/2014	13 866,35	5	13 866,35	0,00	0,00
2014M00771 DMG - Renault CLIO - DL-661-AD - DABC	10/12/2014	12 197,11	5	12 197,11	0,00	0,00
2014M00773 DMG - Renault Mégane - DL-155-TE - DGAS	10/12/2014	14 012,64	5	14 012,64	0,00	0,00
2014M00781 DIE-Equipement multimédia	10/12/2014	24 536,40	5	24 536,40	0,00	0,00
2014M00759 Achat d'un Kit Cryogénique GC-MSMS pour le laborat	11/12/2014	4 099,20	5	4 099,20	0,00	0,00
2014M00780 Achat d'un module de dosage des cyanures pr le lab	11/12/2014	8 700,00	5	8 700,00	0,00	0,00
2014M00787 MAPA 2014-DSI-0014-Sécurisation du réseau Wifi Bdc	11/12/2014	23 387,66	5	23 387,66	0,00	0,00
2014M00789 MAPA 2014-DSI-0014 bdc 15050.14	11/12/2014	42 751,51	5	42 751,51	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00796 Marché 2011-DSI-0003 bdc 5003.14 INTEGRATION	12/12/2014	22 919,50	5	22 919,50	0,00	0,00
2014M00797 DSI-Bdc 21321.14	12/12/2014	1 058,40	5	1 058,40	0,00	0,00
2014M00798 Marché 2012-DSI-0018 bdc 22127.14	12/12/2014	917,28	5	917,28	0,00	0,00
2015M00096 Torcy - Schoelcher - Salad'bar 4 bacs	16/12/2014	7 166,02	10	5 012,00	716,00	1 438,02
2015M00097 Pontault - Condorcet - Salad'bar 4 bacs	16/12/2014	7 166,02	10	5 012,00	716,00	1 438,02
2015M00094 St Germain sur M - S Hessel - Salad'bar 4 bacs	17/12/2014	7 166,02	10	5 012,00	716,00	1 438,02
2015M00100 Combs - Cités Unies - 2 sauteuses gaz	22/12/2014	12 777,86	10	8 939,00	1 277,00	2 561,86
2014M00096 NE 2012 - TOURNAN EN BRIE - SEGPA JB.VERMAY	28/12/2014	6 284,48	10	4 396,00	628,00	1 260,48
2014M00071 DGAS REFRIGERATEUR MDS LAGNY	31/12/2014	549,00	5	549,00	0,00	0,00
2014M00072 DGAS REFRIGERATEUR MDS PROVINS	31/12/2014	479,90	5	479,90	0,00	0,00
2014M00084 DEE-MARCHE 2012-186-Piézomètres	31/12/2014	5 130,36	10	3 591,00	513,00	1 026,36
2014M00217 Marché 2012-DSI-0018 bdc 5912.14	31/12/2014	662,40	5	662,40	0,00	0,00
2014M00218 Marché 2012-DSI-0018 bdc 6067.14	31/12/2014	2 274,30	5	2 274,30	0,00	0,00
2014M00220 BDC 7109.14 Mac book pro + apple care	31/12/2014	2 858,40	5	2 858,40	0,00	0,00
2014M00221 DSI BDC 7551.14 Imprimante Lexmark C925de	31/12/2014	2 350,68	5	2 350,68	0,00	0,00
2014M00222 DSI - bdc 5598.14 - Périphériques informatiques au	31/12/2014	1 001,48	5	1 001,48	0,00	0,00
2014M00317 Multi Collèges, DOT	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00318 Multi Collèges, DOT	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00319 Cde DIE-2014-DOT-165	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00320 Multi Collèges, DOT 151	31/12/2014	6 208,76	5	6 208,76	0,00	0,00
2014M00321 Multi Collèges, DOT158	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00322 Multi Collèges, DOT 086	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00323 Multi Collèges, DOT 093	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00324 Multi Collèges, DOT 077	31/12/2014	4 668,47	5	4 668,47	0,00	0,00
2014M00325 Cdes DIE-2014-DOT-186-187 et 190	31/12/2014	6 208,76	5	6 208,76	0,00	0,00
2014M00326 Multi Collèges, DOT 163	31/12/2014	2 000,77	5	2 000,77	0,00	0,00
2014M00327 Multi Collèges, DOT 043	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00328 Multi Collèges, DOT 052	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00329 Multi Collège, DOT 039	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00330 Multi Collège, DOT	31/12/2014	6 875,69	5	6 875,69	0,00	0,00
2014M00331 Multi Collèges, DOT 147	31/12/2014	3 334,62	5	3 334,62	0,00	0,00
2014M00332 Cdes DIE-2014-DOT-168-170-173-175 et 177	31/12/2014	4 668,47	5	4 668,47	0,00	0,00
2014M00333 Multi Collèges, DOT 056	31/12/2014	6 002,32	5	6 002,32	0,00	0,00
2014M00334 Multi Collèges, DOT 091	31/12/2014	2 000,77	5	2 000,77	0,00	0,00
2014M00335 Cde DIE-2014-DOT-180	31/12/2014	4 007,20	5	4 007,20	0,00	0,00
2014M00336 Multi Collège, DOT 029	31/12/2014	6 669,24	5	6 669,24	0,00	0,00
2014M00337 Multi Collèges, DOT 055	31/12/2014	4 001,54	5	4 001,54	0,00	0,00
2014M00338 Multi Collège, DOT 034	31/12/2014	4 001,54	5	4 001,54	0,00	0,00
2014M00340 Multi Collèges, DOT	31/12/2014	2 008,08	5	2 008,08	0,00	0,00
2014M00341 MULTI COLLEGES DOT 009	31/12/2014	3 794,42	5	3 794,42	0,00	0,00
2014M00378 Marché 2013-DSI-0008 bdc 11313.14	31/12/2014	1 212,77	5	1 212,77	0,00	0,00
2014M00381 Marché 2012-DSI-0018 bdc 8742.14 INTEGRATION	31/12/2014	227,26	5	227,26	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014M00389 Marché 2012-DSI-0018 bdc 11703.14	31/12/2014	1 375,92	5	1 375,92	0,00	0,00
2014M00403 Marché 2012-DSI-0018 bdc 7136.14	31/12/2014	2 656,98	5	2 656,98	0,00	0,00
2014M00405 m.12-074-DABC bdc 12165.14	31/12/2014	1 594,93	5	1 594,93	0,00	0,00
2014M00432 Marché 2012-DSI-0023 bdc 12561.14	31/12/2014	3 016,20	5	3 016,20	0,00	0,00
2014M00434 Marché 2012-DSI-0018 bdc 11395.14 INTEGRATION	31/12/2014	1 551,50	5	1 551,50	0,00	0,00
2014M00464 Marché 2012-DSI-0018 bdc 12425.14	31/12/2014	107,99	5	107,99	0,00	0,00
2014M00465 Marché 2012-DSI-0018 bdc 12425.14	31/12/2014	3 036,56	5	3 036,56	0,00	0,00
2014M00480 MAPA 2013-DSI-0015 bdc 3843.14	31/12/2014	885,60	5	885,60	0,00	0,00
2014M00486 Marché 2012-DSI-0018 bdc 7136.14	31/12/2014	2 309,64	5	2 309,64	0,00	0,00
2014M00508 DSI -500 WYSES - Bdc 14.017406 - 14 MDS	31/12/2014	126 900,00	5	126 900,00	0,00	0,00
2014M00527 Marché 2013-DSI-0008 bdc 14991.14	31/12/2014	30 306,42	5	30 306,42	0,00	0,00
2014M00528 Marché 2013-DSI-0008 bdc 6066.14	31/12/2014	18 453,20	5	18 453,20	0,00	0,00
2014M00529 Marché 2013-DSI-0008 bdc 6066.14 - imprimantes	31/12/2014	11 897,88	5	11 897,88	0,00	0,00
2014M00530 Marché 2011-DSI-0013 bdc 12589.14	31/12/2014	758,16	5	758,16	0,00	0,00
2014M00531 Marché 2011-DSI-0013 bdc 21608.13	31/12/2014	7 856,40	5	7 856,40	0,00	0,00
2014M00533 DPCLP - module d'exposition pour livres d'artis	31/12/2014	22 500,00	10	15 498,00	2 333,00	4 669,00
2014M00535 Objectif Canon EF	31/12/2014	1 669,68	5	1 669,68	0,00	0,00
2014M00590 DSI - Bdc 14.018561 - 2 Batteries APC	31/12/2014	1 150,08	5	1 150,08	0,00	0,00
2014M00593 Marché 2013-DSI-0008 bdc 10310.14	31/12/2014	1 032,00	5	1 032,00	0,00	0,00
2014M00606 DSI - Bdc 14.017434 - 20 lecteurs bi-fentes	31/12/2014	12 720,00	5	12 720,00	0,00	0,00
2014M00608 Marché 2011-DSI-0010 bdc 10592.14	31/12/2014	4 530,24	5	4 530,24	0,00	0,00
2014M00609 DSI - bdc 10591.14 - NEO 400S 48 SLOT -2X LTO06 FC	31/12/2014	8 114,40	5	8 114,40	0,00	0,00
2014M00616 DSI - Bdc 14.019093 Ordinateurs fixes et portables	31/12/2014	105 743,52	5	105 743,52	0,00	0,00
2014M00635 DEE/maintenance stations météo	31/12/2014	4 816,68	10	3 367,00	481,00	968,68
2014M00636 Marché 2011-DSI-0010 Bdc 11569.14 INTEGRATION	31/12/2014	150 036,43	5	150 036,43	0,00	0,00
2014M00649 DSI 14.018637 Ecran plat led 42"	31/12/2014	826,56	5	826,56	0,00	0,00
2014M00650 DSI 14.020363 Imprimante Lexmark CX410de	31/12/2014	606,38	5	606,38	0,00	0,00
2014M00651 DSI 14.018083 imprimantes	31/12/2014	138 280,92	5	138 280,92	0,00	0,00
2014M00673 Achat d'un enregistreur Octopus 4 pour le Satèse	31/12/2014	1 768,20	5	1 768,20	0,00	0,00
2014M00704 Marché OTT - Renouvellement de l'équipement de 18	31/12/2014	3 534,72	10	2 471,00	353,00	710,72
2014M00739 Marché2012-DSI-0018 Batterie onduleur imprimerie B	31/12/2014	1 130,88	5	1 130,88	0,00	0,00
2014M00741 Marché 2012-DSI-0023 Wyse Bdc 21361.14	31/12/2014	58 374,00	5	58 374,00	0,00	0,00
2014M00753 Marché 2012-DSI-0018 Moniteur vidéo Bdc 20614.14	31/12/2014	2 199,60	5	2 199,60	0,00	0,00
2014M00754 Marché 2012-DSI-0018 Bdc 14.18668 32 NIKON COOLPIX	31/12/2014	3 744,00	5	3 744,00	0,00	0,00
2014M00792 m.12-074-DABC bc 284 prises VDI DADT Bdc 18691.14	31/12/2014	2 483,62	5	2 483,62	0,00	0,00
2014M00462 Casque audio clavier lens	01/01/2015	795,60	5	795,60	0,00	0,00
2015M00101 DSI- Imprimantes Bdc 14.020577	01/01/2015	8 675,88	5	8 675,88	0,00	0,00
2015M00102 DSI - bdc 22382.14 Reader	01/01/2015	414,00	5	414,00	0,00	0,00
2015M00103 DSI - bdc 21321.14	01/01/2015	6 281,23	5	6 281,23	0,00	0,00
2015M00110 2015 DPEAF test ophtalmologique	01/01/2015	1 642,49	5	1 642,49	0,00	0,00
2015M00111 2015 DPEAF audiometre Lagny	01/01/2015	619,10	5	619,10	0,00	0,00
2015M00112 2015 DPEAF doppler Lagny	01/01/2015	203,32	5	203,32	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00121 2015 DPEAF réfrigérateur Tournan	01/01/2015	349,00	5	349,00	0,00	0,00
2015M00122 2015 DPEAF réfrigérateur Tournan site Mormant	01/01/2015	349,00	5	349,00	0,00	0,00
2015M00123 2015 DPEAF divan gyneco Meaux	01/01/2015	1 513,08	5	1 513,08	0,00	0,00
2015M00124 2015 DPEAF vitrines Meaux	01/01/2015	1 058,88	5	1 058,88	0,00	0,00
2015M00125 2015 DPEAF matériel puériculture	01/01/2015	7 250,48	5	7 250,48	0,00	0,00
2015M00152 2015 DPEAF réfrigérateur Noisiel	01/01/2015	444,00	5	444,00	0,00	0,00
2015M00153 2012-DMG-0005 Fourn livr sièges spécif 05112014sd	01/01/2015	1 627,15	5	1 627,15	0,00	0,00
2015M00099 Nanteuil - La Dhuis - Salad'bar 5 bacs	02/01/2015	8 121,60	10	4 872,00	812,00	2 437,60
2015M00131 Champs/ Picasso / laverie + système de tri + adouc	05/01/2015	55 325,40	10	33 192,00	5 532,00	16 601,40
2015M00155 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRH22092014S	05/01/2015	1 010,23	5	1 010,23	0,00	0,00
2015M00074 DIE-Equipements multimédias	07/01/2015	87 891,60	5	87 891,60	0,00	0,00
2015M00098 Melun - Brossolette - armoire froide 2 porte GN2/1	09/01/2015	5 611,27	10	3 366,00	561,00	1 684,27
2015M00133 Gretz - Hutinel - 108 chaises	13/01/2015	3 942,17	5	3 942,17	0,00	0,00
2015M00128 Nemours/A Rimbaud/BRITA	14/01/2015	1 048,80	10	624,00	104,00	320,80
2015M00130 Varennes - E Triolet - armoire chaude GN1/1 20 niv	21/01/2015	5 341,92	10	3 204,00	534,00	1 603,92
2015M00142 Varennes - E Triolet - Salad'bar 4 bacs	21/01/2015	3 105,68	10	1 860,00	310,00	935,68
2015M00143 Varennes - E Triolet - Salad'bar 4 bacs	21/01/2015	5 380,34	10	3 228,00	538,00	1 614,34
2015M00135 Mitry/E Satie/armoire chaude	22/01/2015	4 728,00	10	2 832,00	472,00	1 424,00
2015M00136 dammartin/ europe/adoucisseur	22/01/2015	1 029,60	10	612,00	102,00	315,60
2015M00232 33 Vidéopro	23/01/2015	35 204,40	5	35 204,40	0,00	0,00
2015M00072 DIE Equipements multimédias	26/01/2015	5 334,00	5	5 334,00	0,00	0,00
2015M00132 armoire chaude mobile	26/01/2015	4 657,92	10	2 790,00	465,00	1 402,92
2015M00157 2012-DMG-0005 Fourn livrais sièges spécif DRH 1806	27/01/2015	1 457,36	5	1 457,36	0,00	0,00
2015M00071 Disques durs	28/01/2015	6 384,89	5	6 384,89	0,00	0,00
2015M00092 Chariot à niveau constant	28/01/2015	1 768,90	5	1 768,90	0,00	0,00
2015M00076 PARC SDMO GROUPE TECHNIC 6500E NO 733 04 064-005	03/02/2015	1 636,68	5	1 636,68	0,00	0,00
2015M00264 Rozay/les remparts/ aménagement laverie	03/02/2015	3 436,58	10	2 058,00	343,00	1 035,58
2015M00075 DEE Atelier ENS 2015 - Achat matériels divers	04/02/2015	1 966,45	10	1 176,00	196,00	594,45
2015M00129 Brie/Brassens/Four	04/02/2015	18 747,77	10	11 244,00	1 874,00	5 629,77
2015M00077 PARC DERBY 181 POSTE DE SOUDURE NO SERIE H15300621	06/02/2015	1 091,76	5	1 091,76	0,00	0,00
2015M00078 DIE-Equipements actifs	06/02/2015	167 956,80	5	167 956,80	0,00	0,00
2015M00089 Vitrines mobiles Musée Préhistoire	13/02/2015	25 283,87	10	15 168,00	2 528,00	7 587,87
2015M00084 2015 DPEAF divan gynéco-Roissy	17/02/2015	1 290,60	5	1 290,60	0,00	0,00
2015M00107 souris handshoe	24/02/2015	1 191,54	5	1 191,54	0,00	0,00
2015M00086 DSI - bdc 3075.15 video projecteur	25/02/2015	6 124,80	5	6 124,80	0,00	0,00
2015M00087 DSI - bdc 1945.15 UC + ecrans	27/02/2015	10 647,36	5	10 647,36	0,00	0,00
2015M00217 citrix bdc 4651.15	01/03/2015	34 222,57	5	34 222,57	0,00	0,00
2015M00188 Avon - La Vallée - lave-vaisselle+tri participatif	02/03/2015	57 998,35	10	34 794,00	5 799,00	17 405,35
2015M00171 varennes/ triolet/piano cuisine	04/03/2015	22 265,64	10	13 356,00	2 226,00	6 683,64
2015M00088 DPC-Acquisition module exposition littérature	05/03/2015	7 500,00	5	7 500,00	0,00	0,00
2015M00339 St Fargeau/F Villon/ Modification bac de plonge +	05/03/2015	1 872,73	10	1 122,00	187,00	563,73
2015M00106 PARC VILLETON LAME RABOT LR34080GC NO SERIE 15.016	09/03/2015	3 840,00	10	2 304,00	384,00	1 152,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00108 DSI - 2730.15 écran NEC	12/03/2015	6 564,62	5	6 564,62	0,00	0,00
2015M00151 DSI - Bdc 14.22167 - Machine d'adressage pour la D	13/03/2015	15 856,02	5	15 856,02	0,00	0,00
2015M00170 Brie/ G Brassens/ Sauteuse	17/03/2015	12 196,92	10	7 314,00	1 219,00	3 663,92
2015M00194 DSI-bdc 22352.14 roller mouse	18/03/2015	778,32	5	778,32	0,00	0,00
2015M00172 DEE-Achat de Rampe EZ-Fit pour le laboratoire	19/03/2015	3 968,83	5	3 968,83	0,00	0,00
2015M00173 Chariot à niveau constant Collège LANOUX Champs su	19/03/2015	1 324,00	5	1 324,00	0,00	0,00
2015M00214 2015 DPEAF siège auto + rehausseur	19/03/2015	242,40	5	242,40	0,00	0,00
2015M00174 Chariots à niveau constant collège du Montois Donn	23/03/2015	1 324,00	5	1 324,00	0,00	0,00
2015M00180 Dammartin/ Europe/ Armoire négative	23/03/2015	10 802,59	10	6 480,00	1 080,00	3 242,59
2015M00167 2015 DPEAF audiometre Tournan	24/03/2015	619,10	5	619,10	0,00	0,00
2015M00233 1 Vidéoprojecteur	24/03/2015	1 434,00	5	1 434,00	0,00	0,00
2015M00196 DMG - Kangoo - DQ-101-AV - Collège/2	25/03/2015	13 204,80	5	13 204,80	0,00	0,00
2015M00197 DMG - Kangoo - DQ-498-AT - Collège/1	25/03/2015	13 204,80	5	13 204,80	0,00	0,00
2015M00198 DMG - Kangoo - DQ-918-AS - Collège/3	25/03/2015	13 204,80	5	13 204,80	0,00	0,00
2015M00199 DMG - Kangoo - DQ-364-AT - Collège/4	25/03/2015	13 204,80	5	13 204,80	0,00	0,00
2015M00179 DEESF/Nemours/A Rimbaud/Chariot de four	30/03/2015	1 996,49	10	1 194,00	199,00	603,49
2015M00182 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRHSIGNATURE	30/03/2015	1 493,71	5	1 493,71	0,00	0,00
2015M00183 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE DEBR NO SERIE F6ACP15C101	30/03/2015	35 985,60	10	21 588,00	3 598,00	10 799,60
2015M00190 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRHSIGNATUR	30/03/2015	1 022,40	5	1 022,40	0,00	0,00
2015M00184 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE DEBR NO SERIE F6ACP15C102	31/03/2015	35 985,60	10	21 588,00	3 598,00	10 799,60
2015M00200 extension SAN bdc 3193.15	01/04/2015	2 127,84	5	2 127,84	0,00	0,00
2015M00177 DIE - Serveurs Collèges	02/04/2015	16 750,80	5	16 750,80	0,00	0,00
2015M00189 GERBEUR ELECTRIQUE (Mr SARREY)	08/04/2015	7 200,00	5	7 200,00	0,00	0,00
2015M00262 Chelles/ Beau Soleil/agrandissement table sortie m	08/04/2015	3 689,50	10	2 208,00	368,00	1 113,50
2015M00202 Chariots niveau constant collg J. Vilar Vert St De	09/04/2015	2 322,89	5	2 322,89	0,00	0,00
2015M00219 Faremoutiers/L Michel/Four	14/04/2015	18 347,64	10	11 004,00	1 834,00	5 509,64
2015M00220 Provins/j Verne/ Four	14/04/2015	18 270,84	10	10 962,00	1 827,00	5 481,84
2015M00186 m.12-074-DABC bdc 5440.15	15/04/2015	1 978,02	5	1 978,02	0,00	0,00
2015M00187 PARC KARCHER NETTOYEUR HP EAU CH NO SERIE 012142	15/04/2015	2 712,00	5	2 712,00	0,00	0,00
2015M00290 Achat de pluviomètre pour le SATESE	15/04/2015	1 894,80	5	1 894,80	0,00	0,00
2015M00204 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRH05022014	21/04/2015	1 347,95	5	1 347,95	0,00	0,00
2015M00218 2St Mard/G Sand/2 sauteuses	21/04/2015	28 094,88	10	16 854,00	2 809,00	8 431,88
2015M00206 PARC ROUSSEAU ROTOFAUCHEUSE XTRA160 NO XT16M15D149	23/04/2015	18 604,80	10	11 160,00	1 860,00	5 584,80
2015M00207 PARC ROUSSEAU ROTOFAUCHEUSE XTRA160 NO XT16M15D148	23/04/2015	18 604,80	10	11 160,00	1 860,00	5 584,80
2015M00211 PARC KARCHER NETTOYEUR HP NO SERIE 012227	23/04/2015	2 712,00	5	2 712,00	0,00	0,00
2015M00245 Achat compresseur pour le laboratoire	23/04/2015	5 494,80	5	5 494,80	0,00	0,00
2015M00212 2015 DPEAF divan examen Tourman	24/04/2015	1 194,00	5	1 194,00	0,00	0,00
2015M00213 2015 DPEAF paravent Tournan	24/04/2015	132,00	5	132,00	0,00	0,00
2015M00221 PARC MILLENIUM FEUX150106236210354/150106239210354	28/04/2015	3 108,00	5	3 108,00	0,00	0,00
2015M00222 PARC MILLENIUM FEUX150106234210354 150106245210354	28/04/2015	3 108,00	5	3 108,00	0,00	0,00
2015M00230 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif Signature190	28/04/2015	1 031,21	5	1 031,21	0,00	0,00
2015M00236 Coulommiers/Mme de Lafayette/Self	04/05/2015	43 569,79	10	26 136,00	4 356,00	13 077,79

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00238 Crouy S/ Ourcq/Champivert/ Self	04/05/2015	38 925,96	10	23 352,00	3 892,00	11 681,96
2015M00239 Dammartin en G/Europe/ Piano cuisine	04/05/2015	38 687,68	10	23 208,00	3 868,00	11 611,68
2015M00240 Pontault/J Moulin/ armoire chaude	04/05/2015	4 779,94	10	2 862,00	477,00	1 440,94
2015M00241 Meaux/ Henri IV/ four 20 niv GN2/1	04/05/2015	25 784,69	10	15 468,00	2 578,00	7 738,69
2015M00242 Lagny/M Rivière/ Four	04/05/2015	18 332,57	10	10 998,00	1 833,00	5 501,57
2015M00260 La Ferté G / J Campin/Laverie +tri	04/05/2015	58 114,02	10	34 866,00	5 811,00	17 437,02
2015M00263 Perthes/ C de Pisan/ Lave vaisselle	04/05/2015	49 108,46	10	29 460,00	4 910,00	14 738,46
2015M00226 PARC ECODIS DISTRIBUTEUR DE CARBT NO ADE-04161894	05/05/2015	6 478,80	10	3 882,00	647,00	1 949,80
2015M00228 DSI- bdc 6594.15	05/05/2015	1 752,12	5	1 752,12	0,00	0,00
2015M00235 Chariot à niveau constant plateau Collège C DE PIS	05/05/2015	1 273,63	5	1 273,63	0,00	0,00
2015M00237 Lieusaint/St Louis/PCF + Feux vifs	05/05/2015	4 738,78	10	2 838,00	473,00	1 427,78
2015M00249 Chariot à niveau constant verres Collège Stéphane	05/05/2015	1 768,90	5	1 768,90	0,00	0,00
2015M00225 2015 DPEAF audiometre Lagny	07/05/2015	619,10	5	619,10	0,00	0,00
2015M00227 DSI- bdc 6712.15 iphone 6	07/05/2015	2 519,40	5	2 519,40	0,00	0,00
2015M00247 2012-DMG-0005 Fourn livr sièges spécif DRH31032015	07/05/2015	1 066,46	5	1 066,46	0,00	0,00
2015M00244 PARC LOGICIEL + CABLE REF 9.999.04	08/05/2015	708,00	5	708,00	0,00	0,00
2015M00281 DIE-2015-DOT-012 collège les Remparts	11/05/2015	1 806,00	5	1 806,00	0,00	0,00
2015M00408 Valise de transp tablettes	11/05/2015	4 464,00	5	4 464,00	0,00	0,00
2015M00268 Avon/La Vallée/sauteuse	12/05/2015	16 121,09	10	9 672,00	1 612,00	4 837,09
2015M00269 Avon/la vallée/four	12/05/2015	20 096,74	10	12 054,00	2 009,00	6 033,74
2015M00254 Achat de capteur pour le SATESE	13/05/2015	1 308,00	5	1 308,00	0,00	0,00
2015M00270 Rozay/les remparts/marmite	13/05/2015	11 652,48	10	6 990,00	1 165,00	3 497,48
2015M00267 Provins - Jules Verne - chariot d'enfournement sup	15/05/2015	2 377,58	10	1 422,00	237,00	718,58
2015M00261 Vert St Denis - J Vilar - lave batterie	17/05/2015	21 076,78	10	12 642,00	2 107,00	6 327,78
2015M00243 2015 DPEAF gueridon Melun	19/05/2015	154,80	5	154,80	0,00	0,00
2015M00265 Crouy s/ Ourcq/ Le Champivert/lave vaisselle	21/05/2015	40 831,62	10	24 498,00	4 083,00	12 250,62
2015M00298 PARC PEUGEOT 108 3P DR-525-SJ NO VF3PAHMTBER269442	22/05/2015	12 768,12	5	12 768,12	0,00	0,00
2015M00299 PARC PEUGEOT 108 3P DR-511-SJ NO VF3PAHMTBER269439	22/05/2015	12 768,12	5	12 768,12	0,00	0,00
2015M00266 Chelles/ Weczerka/ adoucisseur four	26/05/2015	1 132,80	10	678,00	113,00	341,80
2015M00283 Valise transport recharge et synchronisation 16 T	26/05/2015	4 463,99	5	4 463,99	0,00	0,00
2015M00250 DSI-bdc 5867.15	27/05/2015	1 296,00	5	1 296,00	0,00	0,00
2015M00256 DIVAN + PARAVENT NOISIEL	27/05/2015	1 330,80	5	1 330,80	0,00	0,00
2015M00257 2015 DPEAF audiometre Noisiel	28/05/2015	619,10	5	619,10	0,00	0,00
2015M00547 Nanteuil les Meaux/La Dhuis/Finition guichet laver	29/05/2015	1 638,00	10	978,00	163,00	497,00
2015M00258 2015 DPEAF divan gyneco Meaux	03/06/2015	1 198,80	5	1 198,80	0,00	0,00
2015M00291 DMG - Kangoo - DR-572-WH - Collège/5	03/06/2015	13 204,80	5	13 204,80	0,00	0,00
2015M00292 DMG - Kangoo - DR-672-WF - Collège/6	03/06/2015	13 204,80	5	13 204,80	0,00	0,00
2015M00274 PARC RENAULT KANGOO DR-423-WG NO VF1KW8B553069964	09/06/2015	15 007,36	5	15 007,36	0,00	0,00
2015M00275 PARC RENAULT KANGOO DR-194-WH NO VF1KW8B553069939	09/06/2015	15 007,36	5	15 007,36	0,00	0,00
2015M00271 PARC RENAULT KANGOO DR-489-YK NO VF1FW58B553052173	10/06/2015	16 267,72	5	16 267,72	0,00	0,00
2015M00272 PARC RENAULT KANGOO DR-413-WH NO VF1FW58F553069985	10/06/2015	15 553,03	5	15 553,03	0,00	0,00
2015M00273 PARC RENAULT KANGOO DR-002-WG NO VF1FW58B553052184	10/06/2015	16 550,68	5	16 550,68	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00286 2015 DPEAF doppler Meaux	10/06/2015	203,32	5	203,32	0,00	0,00
2015M00293 DSI-bdc 5867.15	10/06/2015	5 950,20	5	5 950,20	0,00	0,00
2015M00278 DSI - bdc 8696.15 imprimantes	12/06/2015	32 722,02	5	32 722,02	0,00	0,00
2015M00279 DSI-BDC 15.7995- 10 Nokia lumia 830	12/06/2015	432,00	5	432,00	0,00	0,00
2015M00309 Porte document (aménagement poste) service SPHS	12/06/2015	2 427,60	5	2 427,60	0,00	0,00
2015M00284 PARC RENAULT KANGOO DS-855-HG NO VF1FW58B553052219	16/06/2015	16 786,48	5	16 786,48	0,00	0,00
2015M00285 PARC RENAULT KANGOO DS-528-HG NO VF1FW58B553052178	16/06/2015	16 550,68	5	16 550,68	0,00	0,00
2015M00288 PARC SDMO GROUPE ELECTROGENE NO 442 712 8848	16/06/2015	538,80	5	538,80	0,00	0,00
2015M00289 PARC HITACHI MARTEAU PIQUEUR H60MR NO 7 40 098	16/06/2015	914,78	5	914,78	0,00	0,00
2015M00326 PARC FLR REMORQUE DW-199-NL 2979 VNC1SF075FV000022	16/06/2015	15 000,00	10	9 000,00	1 500,00	4 500,00
2015M00300 2015 DPEAF divan Provins (Bray)	17/06/2015	1 198,80	5	1 198,80	0,00	0,00
2015M00301 2015 DPEAF paravent Provins (Bray)	17/06/2015	132,00	5	132,00	0,00	0,00
2015M00302 2015 DPEAF gueridon Provins (Bray)	17/06/2015	594,00	5	594,00	0,00	0,00
2015M00304 2015 DPEAF vitrine Provins (Bray)	17/06/2015	576,00	5	576,00	0,00	0,00
2015M00315 PARC MASSEY FERGUSON TRACT DR-169-TH 5611 NO F110047	17/06/2015	77 520,00	10	46 512,00	7 752,00	23 256,00
2015M00316 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR DR-820-TH NO F110018	17/06/2015	73 920,00	10	44 352,00	7 392,00	22 176,00
2015M00317 PARC MASSEY FERGUSON TRACT DR-347-TH 5611 NO F110030	17/06/2015	73 920,00	10	44 352,00	7 392,00	22 176,00
2015M00318 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR DR-470-TH NO F110011	17/06/2015	73 920,00	10	44 352,00	7 392,00	22 176,00
2015M00325 PARC STIHL DECOUPEUSE TS NO DE SERIE 178104868	18/06/2015	824,40	5	824,40	0,00	0,00
2015M00340 Nanteuil - La Dhuis - Mobilier réfectoire + extens	18/06/2015	31 188,01	10	18 708,00	3 118,00	9 362,01
2015M00490 Valise de transport, recharge Christine de Pisan	18/06/2015	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2015M00295 PARC HITACHI MEULEUSE G18DSL 4A 53683886 - F480122	19/06/2015	420,20	5	420,20	0,00	0,00
2015M00306 PARC BOSCH MARTEAU PIQUEUR NO SERIE 3611C35000	22/06/2015	1 245,80	5	1 245,80	0,00	0,00
2015M00323 PARC IMER PLAQUE VIBRANTE + ROUE NO SERIE A 8003	22/06/2015	1 656,00	5	1 656,00	0,00	0,00
2015M00307 PARC GYSTART CHARGEUR DEMARREUR NO 1504017141	23/06/2015	810,00	5	810,00	0,00	0,00
2015M00310 PARC MATEXOCOMP COMPRESSEUR A PISTON NO ITR0929157	23/06/2015	624,00	5	624,00	0,00	0,00
2015M00312 PARC INTER DISTR MOBILE STOCK-DISTRI DE CARBURANT	23/06/2015	22 716,00	10	13 626,00	2 271,00	6 819,00
2015M00328 PARC STIHL 75CM TAILLE HAIE THERMIQUE NO 179787032	24/06/2015	607,19	5	607,19	0,00	0,00
2015M00329 PARC STIHL 35CM TRONCONEUSE THERM NO 179298482	24/06/2015	647,50	5	647,50	0,00	0,00
2015M00330 PARC STIHL TAILLE HAIE + GUIDE 750MM NO 177985828	24/06/2015	651,61	5	651,61	0,00	0,00
2015M00311 PARC STIHL TRONCONEUSE STIHL MS362 NO 178492563	25/06/2015	947,80	5	947,80	0,00	0,00
2015M00319 2015 DPEAF doppler Provins	25/06/2015	203,32	5	203,32	0,00	0,00
2015M00324 PARC KARCHER NETTOYEUR HP NO DE SERIE 012480	26/06/2015	2 712,00	5	2 712,00	0,00	0,00
2015M00344 PARC STIHL PERCHE ELAGUEUSE NO DE SERIE 501639422	26/06/2015	937,10	5	937,10	0,00	0,00
2015M00485 DIE - Imprimante 3D	30/06/2015	11 175,90	5	11 175,90	0,00	0,00
2015M00568 Imprimante 3D Colg Denecourt	30/06/2015	1 862,65	5	1 862,65	0,00	0,00
2015M00335 PARC LACME CHARGEUR DEMARREUR VAT NO S 150101575	01/07/2015	900,00	5	900,00	0,00	0,00
2015M00313 PARC RENAULT MASTER DS-498-SR NO VF1VBH4S253068773	02/07/2015	36 445,90	5	36 445,90	0,00	0,00
2015M00314 PARC RENAULT MASTER DS-485-SR NO VF1VBH4S253068796	02/07/2015	36 445,90	5	36 445,90	0,00	0,00
2015M00486 DIE-Imprimante 3D Leonard de Vinci	02/07/2015	1 862,65	5	1 862,65	0,00	0,00
2015M00327 PARC STIHL BR550 SOUFFLEUR NO SERIE 501912996	03/07/2015	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2015M00321 PARC RENAULT MASTER DS-676-XX NO VF1MAF4SF53052211	07/07/2015	34 748,58	5	34 748,58	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00322 PARC RENAULT MASTER DS-040-XZ NO VF1MAF4SF53052206	07/07/2015	34 748,58	5	34 748,58	0,00	0,00
2015M00341 Chelles/Corot/Four	08/07/2015	20 837,14	10	12 498,00	2 083,00	6 256,14
2015M00342 Mormant/N Fouquet/ four 2ème	09/07/2015	18 347,64	10	11 004,00	1 834,00	5 509,64
2015M00345 PARC IVECO CAMION 14T NO SERIE ZCFA61LG302639259	09/07/2015	135 501,60	10	81 300,00	13 550,00	40 651,60
2015M00362 DMG - Kangoo - DS-977-QC - DIE/1	09/07/2015	13 997,35	5	13 997,35	0,00	0,00
2015M00363 DMG - Kangoo - DS-009-QD - DIE/2	09/07/2015	13 997,35	5	13 997,35	0,00	0,00
2015M00364 DMG - Kangoo - DS-422-QD - DIE/3	09/07/2015	13 997,35	5	13 997,35	0,00	0,00
2015M00372 St Fargeau/F Villon/Sauteuse	09/07/2015	11 554,32	10	6 930,00	1 155,00	3 469,32
2015M00376 2015 DPEAF doppler Melun	09/07/2015	239,20	5	239,20	0,00	0,00
2015M00409 PARC STIHL TAILLE HAIES AUTOCUT NO 180071892	09/07/2015	526,80	5	526,80	0,00	0,00
2015M00411 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE NO 179787859	09/07/2015	838,80	5	838,80	0,00	0,00
2015M00336 PARC PROMAC ETAU DE PERC REF 9909 S/PERC DX-841-V	10/07/2015	562,46	5	562,46	0,00	0,00
2015M00343 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 AUT NO 179925940	10/07/2015	838,80	5	838,80	0,00	0,00
2015M00370 La Ferté s/s J/Les glacis/four	10/07/2015	22 093,22	10	13 254,00	2 209,00	6 630,22
2015M00371 Montereau - P de Montereau - Self	10/07/2015	32 873,86	10	19 722,00	3 287,00	9 864,86
2015M00374 EQUIPEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE	10/07/2015	219 739,19	10	131 838,00	21 973,00	65 928,19
2015M00346 PARC HILTI PERFORATEUR BURINEUR NO DE SERIE 052861	15/07/2015	2 004,14	5	2 004,14	0,00	0,00
2015M00347 2015 DPEAF mallette rolling	15/07/2015	575,88	5	575,88	0,00	0,00
2015M00348 PARC FACJET SERVANTE 8 TIROIRS REF FACJRT 8M3PB	20/07/2015	916,80	5	916,80	0,00	0,00
2015M00410 Achat d'1 pipette PICUL électronique 8 canaux	20/07/2015	1 808,86	5	1 808,86	0,00	0,00
2015M00367 2015 DPEAF réfrigérateur Melun	21/07/2015	452,50	5	452,50	0,00	0,00
2015M00361 PARC OXYFLAM POSTE DE SOUDURE SAF NO 201106095	22/07/2015	732,00	5	732,00	0,00	0,00
2015M00419 Repose jambe simple Mme Nicole.JANIAC 22/07/2015	22/07/2015	218,40	5	218,40	0,00	0,00
2015M00369 bdc 10807.15	23/07/2015	2 820,00	5	2 820,00	0,00	0,00
2015M00377 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE + COUTEAU NO 180116938	23/07/2015	837,60	5	837,60	0,00	0,00
2015M00421 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRH27032015S	23/07/2015	810,94	5	810,94	0,00	0,00
2015M00422 2012-DMG-0005 Four livr sièges spécif DRH27032015S	23/07/2015	810,94	5	810,94	0,00	0,00
2015M00456 DMG - Armoire à plans 12 tiroirs - DAD	24/07/2015	1 450,43	10	870,00	145,00	435,43
2015M00402 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 502279186	27/07/2015	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2015M00379 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180178798	28/07/2015	846,00	5	846,00	0,00	0,00
2015M00380 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180179032	28/07/2015	846,00	5	846,00	0,00	0,00
2015M00381 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180178784	28/07/2015	846,00	5	846,00	0,00	0,00
2015M00382 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS362 NO 180042820	28/07/2015	836,40	5	836,40	0,00	0,00
2015M00383 PARC AS MOTOR TOND AUTOPORTEE NO 0264150710003	28/07/2015	11 454,00	5	11 454,00	0,00	0,00
2015M00384 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180179043	28/07/2015	846,00	5	846,00	0,00	0,00
2015M00385 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180179092	28/07/2015	846,00	5	846,00	0,00	0,00
2015M00386 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180178794	28/07/2015	868,80	5	868,80	0,00	0,00
2015M00387 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180178815	28/07/2015	868,80	5	868,80	0,00	0,00
2015M00388 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410 NO 180125783	28/07/2015	654,00	5	654,00	0,00	0,00
2015M00391 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410 NO 180125713	28/07/2015	702,19	5	702,19	0,00	0,00
2015M00392 PARC ECHO TRONCONNEUSE ELAGUEUSE NO 37019883	28/07/2015	582,00	5	582,00	0,00	0,00
2015M00393 PARC MS241C TRONCONNEUSE M/40CM NO 180037035	28/07/2015	582,00	5	582,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00394 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS461/50 NO 180227786	28/07/2015	854,40	5	854,40	0,00	0,00
2015M00395 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS460 NO 180179034	28/07/2015	868,80	5	868,80	0,00	0,00
2015M00396 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 502279194	28/07/2015	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2015M00397 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS193TC-E NO 502026400	28/07/2015	360,00	5	360,00	0,00	0,00
2015M00399 PARC RENAULT FOURGON DS-006-XZ / VF1MAF4SF53052200	29/07/2015	40 682,21	5	40 682,21	0,00	0,00
2015M00400 PARC RENAULT FOURGON DT-649-MW/VF1VBU4S253068507	29/07/2015	32 684,40	5	32 684,40	0,00	0,00
2015M00401 PARC RENAULT KANGOO DT-641-MW NO VF1FW58H553031507	29/07/2015	27 864,36	5	27 864,36	0,00	0,00
2015M00403 PARC IVECO CAMION19T DW-485-PD WJMA1VNH60C316384	29/07/2015	138 883,20	10	83 328,00	13 888,00	41 667,20
2015M00420 Achat d'1 boitier de contrôle 3700/3700C pr le lab	29/07/2015	2 994,00	5	2 994,00	0,00	0,00
2015M00407 PARC LIEBHERR PELLE HYDRAULIQ NO WLHZ1040AZK060588	30/07/2015	141 600,00	10	84 960,00	14 160,00	42 480,00
2015M00414 F2015 DPEAF divan gyneco Melun	30/07/2015	1 198,80	5	1 198,80	0,00	0,00
2015M00432 PARC RAVAGLI PONT ELEVATEUR 2 COLONNES 7T 41102446	30/07/2015	15 548,64	10	9 324,00	1 554,00	4 670,64
2015M00405 PARC CORNU GROUPE HP 4TPS/6CV NO 45678005-15/823	31/07/2015	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00
2015M00406 PARC CORNU GROUPE HP 4 TPS/6CV NO 45678012-15/822	31/07/2015	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00
2015M00415 2015 DPEAF gueridon Lagny	03/08/2015	154,80	5	154,80	0,00	0,00
2015M00412 Marché 2011-DSI-0013 bdc 4641.15	04/08/2015	2 011,68	5	2 011,68	0,00	0,00
2015M00413 DMG - Clio - DS-332-NL -DGAS-MR-1	04/08/2015	12 473,98	5	12 473,98	0,00	0,00
2015M00434 DMG - Clio - DS-153-KQ ART MEAUX-1	04/08/2015	12 473,98	5	12 473,98	0,00	0,00
2015M00435 DMG - CLIO - DS-312-NL - ART MORET-1	04/08/2015	12 473,98	5	12 473,98	0,00	0,00
2015M00416 2012-DMG-0005 Fourt liv sièges spécif BDC DRH12062	06/08/2015	1 457,38	5	1 457,38	0,00	0,00
2015M00417 Marché 2012-DSI-0018 Clavier logitech bdc 12259.15	06/08/2015	528,00	5	528,00	0,00	0,00
2015M00418 Marché 2012-DSI-0018 bdc 11921.15	06/08/2015	1 188,00	5	1 188,00	0,00	0,00
2015M00428 Achat d'1 Enregistreur VISTA+OCTOPUS pr le laborat	06/08/2015	3 786,42	5	3 786,42	0,00	0,00
2015M00441 Achat d'1 Débitmètre Electronique type DLK 202 pr	06/08/2015	2 838,00	5	2 838,00	0,00	0,00
2015M00423 PARC STIHL TAILLE HAIES THERMIQUE NO 180310239	07/08/2015	576,00	5	576,00	0,00	0,00
2015M00424 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 502979393	07/08/2015	540,00	5	540,00	0,00	0,00
2015M00425 PARC STIGA TONDEUSE AUTOPORTEE NO 150116307Z	07/08/2015	4 440,00	5	4 440,00	0,00	0,00
2015M00427 PARC MECANOREM REMORO DW-393-AD VHT1101LNF0003671	07/08/2015	1 752,00	10	1 050,00	175,00	527,00
2015M00429 PARC FACJET SERVANTE ROUGE 8 TIROIRS FACJET. 8M3PB	11/08/2015	916,80	5	916,80	0,00	0,00
2015M00430 PARC STIHL TRONCONNEUSE THERMIQUE NO 179005855	11/08/2015	546,00	5	546,00	0,00	0,00
2015M00431 PARC WOLF TONDEUSE THERMIQUE RM46BF NO 1921280	11/08/2015	1 020,00	5	1 020,00	0,00	0,00
2015M00436 PARC MX T410 CHARGEUR + BENNE N°1851171513211	13/08/2015	12 876,00	10	7 722,00	1 287,00	3 867,00
2015M00445 Achat d'1 imprimante Kyonline pour 1 appareil de l	18/08/2015	654,52	5	654,52	0,00	0,00
2015M00573 valise de transport G. POLITZER	24/08/2015	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2015M00442 PARC KERSTEN PORTE OUTILS N° SERIE 56203	25/08/2015	8 020,00	5	8 020,00	0,00	0,00
2015M00443 PARC KERSTEN BROSSE DE DESHERBAGE N° SERIE 56204	25/08/2015	2 580,00	5	2 580,00	0,00	0,00
2015M00453 Souppes/E Chevallier/vaisselles+coupe pain	26/08/2015	3 162,38	5	3 162,38	0,00	0,00
2015M00455 Souppes/E Chevallier/vaisselles+coupe pain	26/08/2015	2 604,00	10	1 560,00	260,00	784,00
2015M00458 Commutateurs coeur de réseau	27/08/2015	1 238,40	5	1 238,40	0,00	0,00
2015M00557 Vert st D - J Vilar - remplacement machine + tri p	28/08/2015	12 662,28	10	7 596,00	1 266,00	3 800,28
2015M00452 Souppes/ E Chevalier/ fontaine à eau	31/08/2015	1 721,74	10	1 032,00	172,00	517,74
2015M00484 PARC RMATP BENNE PRENEUSE 1.34M +PROJECT NE 28814	31/08/2015	7 048,80	10	4 224,00	704,00	2 120,80

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00543 Chelles/Europe/piano	31/08/2015	31 801,24	10	19 080,00	3 180,00	9 541,24
2015M00446 2015 DPEAF refrigerateur Noisiel	01/09/2015	484,00	5	484,00	0,00	0,00
2015M00544 Provins/ J Verne/Laverie +tri	01/09/2015	55 952,64	10	33 570,00	5 595,00	16 787,64
2015M00545 Crégy les Meaux/G Sand/ Lave batterie	01/09/2015	22 154,37	10	13 290,00	2 215,00	6 649,37
2015M00556 Moissy - La Boétie - 2 chambres fdes +	01/09/2015	23 465,86	10	14 076,00	2 346,00	7 043,86
2015M00567 Classe mobile ALBERT CAMUS	01/09/2015	1 812,00	5	1 812,00	0,00	0,00
2015M00734 Brie - Chaussy - Lave-batterie	01/09/2015	21 434,37	10	12 858,00	2 143,00	6 433,37
2015M00448 DSI - GPRS d3e 11944.15	02/09/2015	33 076,80	5	33 076,80	0,00	0,00
2015M00451 Provins - Jules Verne - Self	02/09/2015	44 046,43	10	26 424,00	4 404,00	13 218,43
2015M00487 PARC CHARIOT FUT 208L AVEC ENROULEUR NO 357139/021	02/09/2015	922,80	5	922,80	0,00	0,00
2015M00488 PARC CHARIOT FUT 208L AVEC ENROULEUR NO 357139/031	02/09/2015	922,80	5	922,80	0,00	0,00
2015M00489 PARC CHARIOT FUT 208L AVEC ENROULEUR NO 357139/016	02/09/2015	922,80	5	922,80	0,00	0,00
2015M00449 Marché 2012-DSI-0018 bdc 13766.15	03/09/2015	4 275,72	5	4 275,72	0,00	0,00
2015M00493 BDC DIE/2015/DOT-018 Fourniture d'équipements mult	03/09/2015	1 488,00	5	1 488,00	0,00	0,00
2015M00552 Achat d'1 scie sauteuse et d'1 perceuse pour le Sa	03/09/2015	419,80	5	419,80	0,00	0,00
2015M00464 PARC RENAULT MASTER DV-389-NA NO VF1MAF4SE53612569	09/09/2015	36 556,10	5	36 556,10	0,00	0,00
2015M00542 DMG - Chariot à traction manuelle - LOGISTIQUE	10/09/2015	1 344,00	10	804,00	134,00	406,00
2015M00565 Materiel de Sécurité SPHS Musée MALLARME Cmd 07082	10/09/2015	1 412,40	5	1 412,40	0,00	0,00
2015M00483 DSI-apple tv 14627.15	14/09/2015	383,28	5	383,28	0,00	0,00
2015M00491 DSI-lecteur DVD 14469.15	15/09/2015	733,20	5	733,20	0,00	0,00
2015M00492 DSI-imprimantes 14324.15	15/09/2015	15 884,06	5	15 884,06	0,00	0,00
2015M00551 Achat d'1 enregistreur Primelog pour le Satèse	15/09/2015	1 242,00	5	1 242,00	0,00	0,00
2015M00576 DMG-TWINGO DV-098-GV MDS MELUN1	16/09/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00581 DMG-TWINGO-DV-675-HN CABINET-4	16/09/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00601 DMG-2015-TWINGO-DABC-3 DV-344-FP	16/09/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00606 DMG-2015-TWINGO-MDS MONT 1 DV-340-FP	16/09/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00553 Achat d'1 enregistreur Vista et Octopus pour le Sa	17/09/2015	3 077,22	5	3 077,22	0,00	0,00
2015M00564 souris ergonomique rollermousse	21/09/2015	1 579,92	5	1 579,92	0,00	0,00
2015M00580 2015 DPEAF refrigerateur Tournan (site de Brie)	21/09/2015	439,00	5	439,00	0,00	0,00
2015M00579 2015 DPEAF refrigerateur Tournan	22/09/2015	439,00	5	439,00	0,00	0,00
2015M00577 2015 DPEAF doppler MDS Provins	23/09/2015	203,32	5	203,32	0,00	0,00
2015M00554 Modules pour analyseurs, digesteur UV, pompes 24 V	24/09/2015	11 592,00	5	11 592,00	0,00	0,00
2015M00578 2015 DPEAF test ERTL4	25/09/2015	109,00	5	109,00	0,00	0,00
2015M00628 Armoire froide positive ELETROLUX - N°53610054	25/09/2015	2 150,40	10	1 290,00	215,00	645,40
2015M00707 BDC DIE-2015-81 Collège les Capucins classe mobile	29/09/2015	1 812,00	5	1 812,00	0,00	0,00
2015M00558 Deux disques HP pour projet DAD bdc 12486.15	02/10/2015	997,25	5	997,25	0,00	0,00
2015M00559 m.12-074-DABC secteur 1 CE 7 Electricité BDC 16038.	02/10/2015	909,11	5	909,11	0,00	0,00
2015M00571 DSI-Antenne GPS bdc 12181.15	02/10/2015	3 192,00	5	3 192,00	0,00	0,00
2015M00569 17 SWITCH	05/10/2015	31 212,00	5	31 212,00	0,00	0,00
2015M00620 DSI-bdc 16215.15 APN apple smart	06/10/2015	3 741,60	5	3 741,60	0,00	0,00
2015M00622 DMG - Mégane - DT-163-WZ - MDS MONTEREAU	07/10/2015	13 584,90	5	13 584,90	0,00	0,00
2015M00623 DMG - Mégane - DT-135-WZ - MDS FONTAINEBLEAU	07/10/2015	13 584,90	5	13 584,90	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00625 DMG - Mégane - DT-138-WZ - MDS NEMOURS	07/10/2015	13 584,90	5	13 584,90	0,00	0,00
2015M00605 DMG-2015-SPDA1 Peugeot 308 DV-942-PM	08/10/2015	20 155,91	5	20 155,91	0,00	0,00
2015M00618 PARC RENAULT FOURGON DW-765-KB / VF1MAF4SF53612620	13/10/2015	44 645,46	5	44 645,46	0,00	0,00
2015M00626 DMG - C5 Hydractive Hdi - DW-087-AW - CABINET-5	13/10/2015	28 632,84	5	28 632,84	0,00	0,00
2015M00631 PARC ARVEL SALEUSE 14804001 NO SERIE OP443GD51R	13/10/2015	22 224,00	10	13 332,00	2 222,00	6 670,00
2015M00663 PARC SETRACLEAN 2100 BALAYEUSE 38007003 NO R4263	13/10/2015	8 097,60	10	4 854,00	809,00	2 434,60
2015M00647 Laboratoire de langues	14/10/2015	11 170,62	5	11 170,62	0,00	0,00
2015M00632 PARC KARCHER NETTOYEUR HP HDS6 NO DE SERIE 012773	19/10/2015	2 712,00	5	2 712,00	0,00	0,00
2015M00633 2012-DMG-0005 Fourniture et livraison de sièges sp	19/10/2015	1 042,92	5	1 042,92	0,00	0,00
2015M00629 Souris ergonomique handshoe	22/10/2015	1 191,54	5	1 191,54	0,00	0,00
2015M00668 2015 DPEAF Doppler LAGNY	23/10/2015	203,32	5	203,32	0,00	0,00
2015M00666 Esbly/L braille/self	27/10/2015	40 222,18	10	24 132,00	4 022,00	12 068,18
2015M00648 DMG Kangoo Collège/8 DW-401-RL	28/10/2015	13 355,45	5	13 355,45	0,00	0,00
2015M00649 DMG Kangoo Collège/9 DW-963-RL	28/10/2015	13 355,45	5	13 355,45	0,00	0,00
2015M00650 DMG Kangoo/Collège/7 DW-516-RL	28/10/2015	13 355,45	5	13 355,45	0,00	0,00
2015M00651 DMG Kangoo/DIE/4 DW-484-RL	28/10/2015	14 062,85	5	14 062,85	0,00	0,00
2015M00637 2015 DPEAF paravent Provins	29/10/2015	132,00	5	132,00	0,00	0,00
2015M00638 DMG -TWINGO - DV-284-RZ - MDS NEMOURS-2	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00639 DMG - TWINGO - DV-233-RZ - MDS CHELLES	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00640 DMG - TWINGO - DV-228-RZ - DTS	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00641 DMG - TWINGO - DV-134-RZ -DPR	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00642 DMG - TWINGO - DV-187-RZ - DPR	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00643 DMG - TWINGO - DV-179-RZ - MDS COULOMMIERS	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00644 DMG - TWINGO - DV-249-RZ - DABC	30/10/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00653 DSI bdc 16192.15	03/11/2015	420,85	5	420,85	0,00	0,00
2015M00645 DMG - TOYOTA Yaris hybride - DV-003-KK - DPA	04/11/2015	16 351,09	5	16 351,09	0,00	0,00
2015M00652 matériel informatique vidéo	04/11/2015	1 967,64	5	1 967,64	0,00	0,00
2015M00654 Marché 2012-DSI-0018 bdc 16185.15	05/11/2015	707,52	5	707,52	0,00	0,00
2015M00656 DMG - TWINGO - DV-082-RZ - DADT	05/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00657 DMG - TWINGO - DV-168-RZ - DIHCS	05/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00658 DMG - TWINGO - DV-102-RZ - MDS NEMOURS	05/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00659 DMG Mégane CABINET-1 DW-897-HZ	05/11/2015	13 584,90	5	13 584,90	0,00	0,00
2015M00661 DMG TWINGO-MDS SENART-1 Twingo DV-253-RZ	05/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00662 DMG DEP-1 Mégane DW-836-HZ	05/11/2015	13 584,90	5	13 584,90	0,00	0,00
2015M00665 Provins /M Curie/ 2 chariots niveau constant verre	05/11/2015	2 296,51	10	1 374,00	229,00	693,51
2015M00690 DSI-HP pavillon bdc 18687.15	06/11/2015	41,33	5	41,33	0,00	0,00
2015M00667 m.12-079-DABC secteur 8 CE 7 Electricité bdc 16872	16/11/2015	2 017,18	5	2 017,18	0,00	0,00
2015M00672 DMG - TWINGO - DW-915-KV - DPAPH	17/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00674 DMG - TWINGO - DV-278-RZ - MDS PROVINS	17/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00675 DMG - TWINGO - DV-220-TQ - MDS PROVINS	17/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00677 DMG - TWINGO - DV-223-TQ - DABC	17/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00678 DMG - TWINGO - DW-897-KV - MDS PROVINS	17/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00679 DMG - TWINGO - DV-777-XN - DPEPMI	17/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00671 DMG - TWINGO - DW-153-LD - ART MELUN	18/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00676 DMG - TWINGO - DW-903-KV - DABC	18/11/2015	9 496,25	5	9 496,25	0,00	0,00
2015M00688 Renouvellement de matériel d'enregistrement de pié	18/11/2015	3 490,56	5	3 490,56	0,00	0,00
2015M00682 Achat d'1 Hélice aluminium pr moulinet M1 pr le la	19/11/2015	481,20	5	481,20	0,00	0,00
2015M00691 DMG - Banderoleuse GETRABANDING N°ZB330150113	19/11/2015	4 171,68	10	2 502,00	417,00	1 252,68
2015M00706 BDC DIE-2015-91 Collège Rosa Bonheur ecran tactile	19/11/2015	3 313,86	5	3 313,86	0,00	0,00
2015M00702 DSI-armoires informatiques BDC 18248.15	20/11/2015	74 914,74	5	74 914,74	0,00	0,00
2015M00750 DMG - Plotter de découpe ROLAND GX400 - IMPRIMERIE	20/11/2015	4 423,32	10	2 652,00	442,00	1 329,32
2015M00683 DSI bdc 17005.15 trx	23/11/2015	768,62	5	768,62	0,00	0,00
2015M00696 DIE-2015-102 DCC SWITCH LIV.PART.	24/11/2015	74 172,60	5	74 172,60	0,00	0,00
2015M00701 DSI - armoires bdc 19589.15	24/11/2015	11 534,40	5	11 534,40	0,00	0,00
2015M00695 PARC RENAULT CAMION NO DE SERIE VF640J864GB002387	25/11/2015	110 400,00	10	66 240,00	11 040,00	33 120,00
2015M00710 2015 DPEAF Doppler Montereau	25/11/2015	478,39	5	478,39	0,00	0,00
2015M00732 DMG - Zoé Life - DX-309-KW - MDS MELUN	25/11/2015	19 785,05	5	19 785,05	0,00	0,00
2015M00751 Achat de micropipettes diverses pour le laboratoire	25/11/2015	1 235,70	5	1 235,70	0,00	0,00
2015M00731 Acquisition d'1 chaîne de dosage de l'azote Kjelda	26/11/2015	62 847,60	10	37 704,00	6 284,00	18 859,60
2015M00698 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH22102015	27/11/2015	1 588,85	5	1 588,85	0,00	0,00
2015M00721 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH211020	27/11/2015	1 010,09	5	1 010,09	0,00	0,00
2015M00700 PARC IVECO CAMION DY-097 DR NO ZCFC165C60D553625	30/11/2015	55 200,00	10	33 120,00	5 520,00	16 560,00
2015M00730 PARC FSI 40201001 BROYEUR DE BRANCHE SERIE 16327	30/11/2015	17 178,00	10	10 302,00	1 717,00	5 159,00
2015M00704 Achat d'1 station de rinçage et dilution pr le lab	02/12/2015	1 272,00	5	1 272,00	0,00	0,00
2015M00705 Achat d'1 pipette EVOL XR KIT-ELEC pr le laboratoi	02/12/2015	1 035,30	5	1 035,30	0,00	0,00
2015M00748 2015 DPEAF cardiocographe Nemours	02/12/2015	3 480,00	5	3 480,00	0,00	0,00
2015M00712 DSI travaux mds bdc 15452.15	04/12/2015	2 647,25	5	2 647,25	0,00	0,00
2015M00715 DSI-Nokia bdc 16036.15	04/12/2015	1 087,20	5	1 087,20	0,00	0,00
2015M00720 DSI-compresseur bdc 19832.15	04/12/2015	366,86	5	366,86	0,00	0,00
2015M00755 2015 DPEAF Doppler Meaux	07/12/2015	239,20	5	239,20	0,00	0,00
2015M00735 Marché 2015-DSI08 bdc 19595.15	08/12/2015	17 906,42	5	17 906,42	0,00	0,00
2015M00737 Marché 2013-DSI-0014 bdc 10698.15	08/12/2015	959,76	5	959,76	0,00	0,00
2015M00738 Marché 2012-DSI-0023 BDC 20319.15	08/12/2015	2 892,00	5	2 892,00	0,00	0,00
2015M00740 Marché 2012-DSI-0023 bdc 20316.15	08/12/2015	78,00	5	78,00	0,00	0,00
2015M00741 Marché 2012-DSI-0023 bdc 18486.15	08/12/2015	7 614,00	5	7 614,00	0,00	0,00
2015M00742 MAPA 2014-DSI-0014 bdc 18165.15	08/12/2015	50 208,92	5	50 208,92	0,00	0,00
2015M00745 MAPA 2014-DSI-0014 bdc 18165.15	08/12/2015	48 000,00	5	48 000,00	0,00	0,00
2015M00746 Marché 2012-DSI-0018 BDC 18664.15	08/12/2015	1 076,76	5	1 076,76	0,00	0,00
2015M00752 Achat d'1 Turbo Vap II,200ml,with 1.0 ml Endpoint	08/12/2015	14 998,72	10	8 994,00	1 499,00	4 505,72
2015M00753 Achat d'1 Rampe EZ-Fit, 3 postes pr entonnoirs et	09/12/2015	1 424,50	5	1 424,50	0,00	0,00
2015M00754 Achat d'1 Rampe EZ-Fit, 3 postes pr entonnoirs et	09/12/2015	583,92	5	583,92	0,00	0,00
2015M00757 DSI-optiplex BDC 20698.15	10/12/2015	69 847,20	5	69 847,20	0,00	0,00
2015M00758 2015 DPEAF audiometre Mitry	11/12/2015	619,10	5	619,10	0,00	0,00
2015M00759 2015 DPEAF doppler Nemours	11/12/2015	268,75	5	268,75	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00146 Marché 2012-DSI-0018 Fourniture de périphérique bd	31/12/2015	389,16	5	389,16	0,00	0,00
2015M00147 Marché 2012-DSI-0018 Fourniture de périphérique bd	31/12/2015	858,60	5	858,60	0,00	0,00
2015M00176 Marché 2012-DSI-0018 bdc 2958.15	31/12/2015	201,60	5	201,60	0,00	0,00
2015M00208 Acquisition d'une chaine de chromatographie ioniqu	31/12/2015	10 612,32	10	6 366,00	1 061,00	3 185,32
2015M00209 Matériel de mesure pour le SATESE	31/12/2015	2 006,10	10	1 200,00	200,00	606,10
2015M00296 DIE-Valise de transport,de recharge et de synchro	31/12/2015	8 928,00	5	8 928,00	0,00	0,00
2015M00334 Marché 2012-DSI-0023 bdc 7437.15 Fournitures PC	31/12/2015	76 632,31	5	76 632,31	0,00	0,00
2015M00350 Matériels et logiciels spécifiques Cenciaa bdc 7495.	31/12/2015	3 790,00	5	3 790,00	0,00	0,00
2015M00352 Achat d'un EMBASE REFRIGERÉE pour le laboratoire	31/12/2015	3 111,96	10	1 866,00	311,00	934,96
2015M00353 2015-13-Travaux d'entretien CE7 Electricité bdc 11	31/12/2015	778,60	5	778,60	0,00	0,00
2015M00354 2015-13-Travaux d'entretien CE7 Electricité bdc 11	31/12/2015	236,48	5	236,48	0,00	0,00
2015M00404 Matériels informatique portables fixes écrans	31/12/2015	44 772,05	5	44 772,05	0,00	0,00
2015M00447 Fourniture d'équipements multimédia, dé périphériq	31/12/2015	21 437,31	5	21 437,31	0,00	0,00
2015M00630 Espace laboratoire 1er acompte	31/12/2015	14 999,00	10	8 994,00	1 499,00	4 506,00
2015M00655 DPR-Escabeau 4 marche CE TOURNAN	31/12/2015	711,36	5	711,36	0,00	0,00
2015M00694 DPR - confections rép. boucles de comptage sur RD	31/12/2015	113 218,59	10	67 926,00	11 321,00	33 971,59
2015M00711 DPR - compteurs et boucles de comptages vélo	31/12/2015	17 016,00	10	10 206,00	1 701,00	5 109,00
2015M00717 Marché 2013-DSI-0008 Fourniture de moyens d'impres	31/12/2015	175 225,90	5	175 225,90	0,00	0,00
2015M00718 2015-13-Travaux d'entretien CE7 Electricité bdc 15	31/12/2015	81,35	5	81,35	0,00	0,00
2015M00719 bdc 17847.15	31/12/2015	2 449,20	5	2 449,20	0,00	0,00
2015M00723 m.13-012-BDC 4798.15	31/12/2015	333,19	5	333,19	0,00	0,00
2015M00724 m.13-012-DABC secteur 3 CE 7 Electricité	31/12/2015	744,67	5	744,67	0,00	0,00
2015M00725 m.13-012-DABC secteur 3 CE 7 Electricité bdc 17895	31/12/2015	8 498,59	5	8 498,59	0,00	0,00
2015M00726 m.12-074-DABC secteur 1 CE 7 Electricité bdc 15896.	31/12/2015	868,78	5	868,78	0,00	0,00
2015M00727 m.12-074-DABC bdc 19059.15	31/12/2015	1 200,36	5	1 200,36	0,00	0,00
2015M00729 DPR - box vélo 2 places RD222 Rebais	31/12/2015	4 786,80	10	2 868,00	478,00	1 440,80
2015M00744 MAPA 2014-DSI-0014 bdc 18165.15	31/12/2015	6 975,69	5	6 975,69	0,00	0,00
2015M00747 bdc 20313.15	31/12/2015	2 805,00	5	2 805,00	0,00	0,00
2016M00095 2016 DPEAF matériel puériculture diverses MDS	01/01/2016	6 445,98	5	6 445,98	0,00	0,00
2016M00109 DSI-bdc 21914.15 ecran	01/01/2016	1 868,36	5	1 868,36	0,00	0,00
2016M00110 m.13-012-DABC secteur 3 CE 7 Electricité BDC 20502	01/01/2016	231,54	5	231,54	0,00	0,00
2016M00115 Lafa/Vert St Denis/J Vilar/mobilier de restauratio	01/01/2016	23 061,98	10	11 530,00	2 306,00	9 225,98
2016M00116 thorigny/Moulin à vent/ mobiliers réhabilitation D	01/01/2016	28 128,16	10	14 060,00	2 812,00	11 256,16
2016M00118 Hobart/ St Germain- S Hessel -0772714G-ADEF001-ACL	01/01/2016	2 913,32	10	1 455,00	291,00	1 167,32
2016M00120 Hobart/Ozoir/M Laurencin/ tri participatif	01/01/2016	10 807,49	10	5 400,00	1 080,00	4 327,49
2016M00121 Foid 77/Souppes/E Chevallier/self+armoires froides	01/01/2016	51 240,10	10	25 620,00	5 124,00	20 496,10
2016M00122 DSI-bdc 20786.15 ecran	01/01/2016	4 027,75	5	4 027,75	0,00	0,00
2016M00123 DSI-bdc 17398.15 APN	01/01/2016	454,61	5	454,61	0,00	0,00
2016M00124 DSI bdc 13766.15	01/01/2016	4 867,20	5	4 867,20	0,00	0,00
2016M00117 Hobart/Souppes - E Chevallier - Lave-vaisselle + t	04/01/2016	52 199,43	10	26 095,00	5 219,00	20 885,43
2016M00107 DMG - Vitrine cloche rectangulaire - Musée Préhist	12/01/2016	2 744,26	10	1 370,00	274,00	1 100,26
2016M00106 DMG - Gerbeur électrique KLEOS EB100S16 n°521685	25/01/2016	5 400,00	10	2 700,00	540,00	2 160,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00087 2016 DEEA Gestion ENS - Débroussailleuse AS MOTOR	29/01/2016	10 694,40	5	10 694,40	0,00	0,00
2016M00289 Souppes - E Chevalier - Adoucisseur laverie	01/02/2016	909,13	10	450,00	90,00	369,13
2016M00111 DMG - CLIO Zen Dci 75 - DY-183-ZV - DMP	05/02/2016	12 473,98	5	12 473,98	0,00	0,00
2016M00127 DMG - Kangoo - DZ-374-FD - DMG-SCA	05/02/2016	26 018,11	5	26 018,11	0,00	0,00
2016M00119 Brie/Chaussy/adoucisseur pour lave batterie	19/02/2016	1 671,32	10	835,00	167,00	669,32
2016M00126 Cardiotocographe Melun	25/02/2016	3 480,00	5	3 480,00	0,00	0,00
2016M00148 2016 DPEAF Test Moati	02/03/2016	1 405,91	5	1 405,91	0,00	0,00
2016M00154 Melun - Chopin - armoire à chariot traversante	08/03/2016	10 818,91	10	5 405,00	1 081,00	4 332,91
2016M00156 Melun/chopin/ armoire chaude	08/03/2016	3 911,33	10	1 955,00	391,00	1 565,33
2016M00140 2016 DPEAF Oscope	10/03/2016	395,08	5	395,08	0,00	0,00
2016M00153 Champs/ Wiener/ 1 chariot chauffe assiettes	11/03/2016	1 534,46	10	765,00	153,00	616,46
2016M00157 St Germain/S Hessel/ 3 chariots verres	11/03/2016	2 846,02	10	1 420,00	284,00	1 142,02
2016M00142 CDE DIE-2015-113 COMPUTACENTER 19 VP J.VERNE	15/03/2016	3 301,86	5	3 301,86	0,00	0,00
2016M00158 Roissy /A de Garlande/ chariot verres	15/03/2016	948,67	10	470,00	94,00	384,67
2016M00145 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH27112015	21/03/2016	1 216,33	5	1 216,33	0,00	0,00
2016M00147 PARC FACOM CLE CHOC TITA 3/4 NO DE SERIE 15W390088	21/03/2016	637,92	5	637,92	0,00	0,00
2016M00149 PARC NOREMAT ROTOBROYEUSE NO DE SERIE 450820T005	31/03/2016	8 895,36	10	4 445,00	889,00	3 561,36
2016M00150 PARC NOREMAT ROTOBROYEUSE NO DE SERIE 450820T006	31/03/2016	8 895,36	10	4 445,00	889,00	3 561,36
2016M00151 PARC NOREMAT ROTOBROYEUSE NO DE SERIE 450820T008	31/03/2016	8 895,36	10	4 445,00	889,00	3 561,36
2016M00152 PARC NOREMAT ROTOBROYEUSE NO DE SERIE 450820T009	31/03/2016	8 895,36	10	4 445,00	889,00	3 561,36
2016M00168 DPR - box vélo 4 places RD316 Brie-Comte-Robert	31/03/2016	8 614,80	10	4 305,00	861,00	3 448,80
2016M00178 Souppes/E Chevelier/distributeurs couverts	31/03/2016	1 455,84	10	725,00	145,00	585,84
2016M00161 m.12-074-futur salle serveur	01/04/2016	46 285,43	5	46 285,43	0,00	0,00
2016M00165 2016 DPEAF stethoscope	01/04/2016	193,57	5	193,57	0,00	0,00
2016M00167 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH 23/2/20	01/04/2016	1 085,06	5	1 085,06	0,00	0,00
2016M00159 DSI-imprimanteC20160012	04/04/2016	15 502,80	5	15 502,80	0,00	0,00
2016M00160 12-075-DABC trx	04/04/2016	1 447,75	5	1 447,75	0,00	0,00
2016M00171 Achat d'1 testeur de tension CAT IV 600V,IP65 CA76	05/04/2016	187,20	5	187,20	0,00	0,00
2016M00173 PARC VILLETON RABOT 26701001 NO DE SERIE 16.037	05/04/2016	3 819,60	10	1 905,00	381,00	1 533,60
2016M00179 Donnemarie D/Le Montois/2 chariots plateaux + dist	07/04/2016	3 493,15	10	1 745,00	349,00	1 399,15
2016M00169 PARC DERBY 181 CASTOLIN POSTE DE SOUDURE H16301916	12/04/2016	1 091,76	5	1 091,76	0,00	0,00
2016M00174 DSI-imprimantes X954 C20160007	15/04/2016	19 560,22	5	19 560,22	0,00	0,00
2016M00175 DSI-0023 McBook 20575.15	15/04/2016	17 314,15	5	17 314,15	0,00	0,00
2016M00176 DSI-GFP trimble C20160025	15/04/2016	4 868,40	5	4 868,40	0,00	0,00
2016M00278 DEE Atelier ENS 2016 Remorque rehausse MAJAR	15/04/2016	1 021,20	10	510,00	102,00	409,20
2016M00281 DEE Atelier ENS 2016 Débroussailleuse AS MOTOR	15/04/2016	11 070,00	10	5 535,00	1 107,00	4 428,00
2016M00201 DMG - Coffre fort classe 0 - 123L - DAD	18/04/2016	1 414,80	10	705,00	141,00	568,80
2016M00180 DSI-imprimante MX611 - MS812	22/04/2016	19 634,06	5	19 634,06	0,00	0,00
2016M00181 DSI-Samsung Alcatel Lumia	22/04/2016	89,40	5	89,40	0,00	0,00
2016M00183 2015-13-Travaux d'entretien CE7 Electricité secteu	26/04/2016	818,18	5	818,18	0,00	0,00
2016M00185 imprimantes C20160046	28/04/2016	2 821,28	5	2 821,28	0,00	0,00
2016M00189 Cde DIE-2016-012 CFI 1 PC	29/04/2016	2 367,60	5	2 367,60	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00192 DIE-2016-005 UGAP Chariot mobile	29/04/2016	2 205,00	5	2 205,00	0,00	0,00
2016M00191 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH18032016	02/05/2016	1 007,93	5	1 007,93	0,00	0,00
2016M00198 Bray - J Rostand - lave-vaisselle	02/05/2016	49 949,71	10	24 970,00	4 994,00	19 985,71
2016M00199 La Ferté - La Rochefoucault - Four 20 niv GN1/1	04/05/2016	13 826,48	10	6 910,00	1 382,00	5 534,48
2016M00187 Marché 2013-DSI-0008 C20160046	10/05/2016	11 157,47	5	11 157,47	0,00	0,00
2016M00193 2016 DPEAF fauteuil Noisiel	12/05/2016	953,21	5	953,21	0,00	0,00
2016M00195 2016 DPEAF test cadet	12/05/2016	233,75	5	233,75	0,00	0,00
2016M00206 Ozoir - G Philippe - Armoire maintien en temp	18/05/2016	8 135,16	10	4 065,00	813,00	3 257,16
2016M00200 2016 DPEAF test ERTL	20/05/2016	109,00	5	109,00	0,00	0,00
2016M00196 PARC KARCHER ASPIRATEUR NT65/2 AP NO 041823	24/05/2016	673,20	5	673,20	0,00	0,00
2016M00197 Acquisition appareil photo	26/05/2016	4 409,64	5	4 409,64	0,00	0,00
2016M00225 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE NO DE SERIE 181388651	26/05/2016	864,00	5	864,00	0,00	0,00
2016M00226 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE NO DE SERIE 181388654	26/05/2016	864,00	5	864,00	0,00	0,00
2016M00265 PARC PEUGEOT 108 EC396XK NO VF3PAHMTCFR285622	01/06/2016	13 245,46	5	13 245,46	0,00	0,00
2016M00202 PARC MILLENIUM FEUX 160307950210354-60307951210354	02/06/2016	3 264,00	5	3 264,00	0,00	0,00
2016M00203 PARC MILLENIUM FEUX 160307979210354-60307937210354	02/06/2016	3 264,00	5	3 264,00	0,00	0,00
2016M00204 PARC MILLENIUM FEUX 160307945210354-60307940210354	02/06/2016	3 264,00	5	3 264,00	0,00	0,00
2016M00205 PARC SDS MAX MAKITA HR52 PERFORATEUR NO S/N 13891E	02/06/2016	897,05	5	897,05	0,00	0,00
2016M00207 DPR - confections rép. boucles comptage s.RD 2016	07/06/2016	30 579,19	10	15 285,00	3 057,00	12 237,19
2016M00208 PARC STIHL TRONCONNEUSE NO DE SERIE 180742355	07/06/2016	429,00	5	429,00	0,00	0,00
2016M00219 PARC ABAC BLACK COMPRESSEUR PISTON NO ITR1033214	07/06/2016	958,80	5	958,80	0,00	0,00
2016M00220 PARC MASSEY TRACT EC-236-SB NO VKKMV53DLGB098026	07/06/2016	73 920,00	10	36 960,00	7 392,00	29 568,00
2016M00221 PARC MASSEY TRAC EC-422-SB NO VKKMV53DHGB099016	07/06/2016	73 920,00	10	36 960,00	7 392,00	29 568,00
2016M00228 matériels audio vidéo	07/06/2016	972,00	5	972,00	0,00	0,00
2016M00210 PARC STIHL TARRIERE+MECHE NO 507176176	08/06/2016	1 056,00	5	1 056,00	0,00	0,00
2016M00211 PARC STIHL TAILLE HAIES HS82T NO 180936561	08/06/2016	562,80	5	562,80	0,00	0,00
2016M00212 PARC STIHL TAILLE HAIES HS82T NO 180936567	08/06/2016	562,80	5	562,80	0,00	0,00
2016M00215 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410C NO 181350768	08/06/2016	739,92	5	739,92	0,00	0,00
2016M00216 PARC STIHL TAILLE HAIES HL95-135 NO 506171886	08/06/2016	636,00	5	636,00	0,00	0,00
2016M00233 DPEAF gueridon Fontainebleau	08/06/2016	594,00	5	594,00	0,00	0,00
2016M00209 PARC RENAULT TWINGO EB-619-QY NO VF1AHB22555466997	09/06/2016	10 122,62	5	10 122,62	0,00	0,00
2016M00213 PARC GYS 200E POSTE A SOUDER NO 30862000143	09/06/2016	588,00	5	588,00	0,00	0,00
2016M00214 PARC GYS STARTIUM CHARGEUR DEMARREUR 265060012813	09/06/2016	612,00	5	612,00	0,00	0,00
2016M00217 PARC DRAKKAR CHARLOT PORTE ROUE 6611545729390031	09/06/2016	975,97	5	975,97	0,00	0,00
2016M00229 PARC HILTI TRONCONNEUSE THERMIQUE NO 306120008	09/06/2016	2 636,70	5	2 636,70	0,00	0,00
2016M00250 DMG - CLIO IV - EC-170-JN - MDS NEMOURS	09/06/2016	12 820,07	5	12 820,07	0,00	0,00
2016M00218 PARC SIGNO PISTOLET EP12 NO DE SERIE 0100264	10/06/2016	1 221,48	5	1 221,48	0,00	0,00
2016M00222 Marché 2013-DSI-0014 iPhone SE 16 Go	10/06/2016	1 276,80	5	1 276,80	0,00	0,00
2016M00238 Torcy - Aragon - Armoire chaude 15 niv GN1/1	10/06/2016	3 001,54	10	1 500,00	300,00	1 201,54
2016M00240 Lieusaint - Pyramide - Armoire chaude 15 niv GN1/1	10/06/2016	3 001,54	10	1 500,00	300,00	1 201,54
2016M00227 PARC WORMS EXPERT GROUPE ELECTROGENE NO 1016460	15/06/2016	1 696,80	5	1 696,80	0,00	0,00
2016M00230 PARC LACME 200L COMPRESSEUR NO DE SERIE 20151175	16/06/2016	994,80	5	994,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00231 PARC LACME 200L COMPRESSEUR NO DE SERIE 20151175	16/06/2016	994,80	5	994,80	0,00	0,00
2016M00232 PARC LACME 200L COMPRESSEUR NO DE SERIE 20151175	16/06/2016	1 026,00	5	1 026,00	0,00	0,00
2016M00247 Pontault - J Moulin - Lave-vaisselle	16/06/2016	23 884,78	10	11 940,00	2 388,00	9 556,78
2016M00276 DMG - rayonnages tubulaires - MUSEE PREHISTOIRE	16/06/2016	2 033,47	10	1 015,00	203,00	815,47
2016M00235 PARC STIHL BR550 SOUFFLEUR NO DE SERIE 506874842	17/06/2016	576,00	5	576,00	0,00	0,00
2016M00236 PARC STIHL BR550 SOUFFLEUR NO DE SERIE 506874846	17/06/2016	576,00	5	576,00	0,00	0,00
2016M00257 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE 20721008 NO F6ACE16E246	17/06/2016	36 705,31	10	18 350,00	3 670,00	14 685,31
2016M00258 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE 20721009 NO F6ACE16E247	17/06/2016	36 705,31	10	18 350,00	3 670,00	14 685,31
2016M00259 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE 20721007 NO F6ACE16E245	17/06/2016	36 705,31	10	18 350,00	3 670,00	14 685,31
2016M00246 PARC STIHL TRONCONNEUSE 63CM NO 181675939	20/06/2016	1 380,00	5	1 380,00	0,00	0,00
2016M00237 PARC ETUVE VENTILEE UF55 53L NO DE SERIE B216.0844	21/06/2016	1 402,07	5	1 402,07	0,00	0,00
2016M00241 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS271C 45CM NO 181164607	21/06/2016	576,00	5	576,00	0,00	0,00
2016M00242 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE+TETE AUTO NO 181390706	21/06/2016	698,40	5	698,40	0,00	0,00
2016M00243 PARC STIHL TRONCONNEUSE NO DE SERIE 181275894	21/06/2016	480,00	5	480,00	0,00	0,00
2016M00244 PARC TUBESCA TETRIS PLATEFORME NO 03120004	21/06/2016	510,00	5	510,00	0,00	0,00
2016M00245 PARC PRIMAIR COMPRESSEUR +TUYAU+PISTOL NO 20151175	22/06/2016	742,44	5	742,44	0,00	0,00
2016M00261 DMG - PEUGEOT 308 - EC-162-JN - SPDA	22/06/2016	20 366,80	5	20 366,80	0,00	0,00
2016M00314 Achat d'1 embase et enregistreurs	27/06/2016	6 110,52	5	6 110,52	0,00	0,00
2016M00273 DMG - Classothèque MDS MITRY MORY	29/06/2016	19 437,99	10	9 715,00	1 943,00	7 779,99
2016M00263 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR NO VKKMV64DVGB173020	30/06/2016	72 960,00	10	36 480,00	7 296,00	29 184,00
2016M00268 DMG - MEGANE - EC-438-XK - DPMIPE	30/06/2016	14 273,84	5	14 273,84	0,00	0,00
2016M00269 DMG - MEGANE - EC-464-XK - MDS MEAUX	30/06/2016	14 273,84	5	14 273,84	0,00	0,00
2016M00270 DMG - CLIO - EC-450-XK - ART COULOMMIERS	30/06/2016	12 820,07	5	12 820,07	0,00	0,00
2016M00271 DMG - MEGANE - EC-429-XK - DPC	30/06/2016	14 273,84	5	14 273,84	0,00	0,00
2016M00272 DMG - CLIO - EC-412-XK - DADT	30/06/2016	12 820,07	5	12 820,07	0,00	0,00
2016M00274 DMG - Kangoo - ED-806-MB - Collège	30/06/2016	13 420,95	5	13 420,95	0,00	0,00
2016M00294 DEESF-1tble pr deffficient visuel LA ROCHEFOUCAULD	30/06/2016	1 392,00	5	1 392,00	0,00	0,00
2016M00301 DMG - CLIO ED-007-DW	30/06/2016	12 749,86	5	12 749,86	0,00	0,00
2016M00251 PARC STIHL TAILLE HAIE NO DE SERIE 505628429	01/07/2016	642,00	5	642,00	0,00	0,00
2016M00252 PARC PPK ECHO SOUFFLEUR DE FEUILLES NO 37042511	01/07/2016	576,00	5	576,00	0,00	0,00
2016M00253 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 410 NO 181503229	01/07/2016	732,00	5	732,00	0,00	0,00
2016M00254 PARC STIHL TARRIERE-BT130 NO DE SERIE 507176183	01/07/2016	1 020,00	5	1 020,00	0,00	0,00
2016M00255 PARC STIHL TRONCONNEUSE GUIDE 45CM NO 181491395	01/07/2016	624,00	5	624,00	0,00	0,00
2016M00282 DMG - Tables de pique MDS COULOMMIERS	04/07/2016	1 891,01	10	945,00	189,00	757,01
2016M00296 DEESF-2 MONOBROSSES TODEMINS P DE MONTEREAU- MON	04/07/2016	2 151,31	5	2 151,31	0,00	0,00
2016M00299 DEESF-2 MONOBROSSES D.I.C MAGNY	07/07/2016	3 690,46	5	3 690,46	0,00	0,00
2016M00384 DMG - Yaris hybride - ED-163-MN - DPAPH	13/07/2016	15 480,98	5	15 480,98	0,00	0,00
2016M00333 DMG - 308 allure 1.6blue HDI - ED-518-TV - CABINET	15/07/2016	21 399,00	5	21 399,00	0,00	0,00
2016M00275 pc portables C20160062	17/07/2016	34 182,56	5	34 182,56	0,00	0,00
2016M00300 PARC KAESER COMPRESSEUR 19901001 NO DE SERIE 1052	20/07/2016	29 892,00	10	14 945,00	2 989,00	11 958,00
2016M00277 Latitude+ecran C20160091	21/07/2016	13 950,96	5	13 950,96	0,00	0,00
2016M00284 bundle surface pro+clavier	27/07/2016	1 375,79	5	1 375,79	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00302 PARC CORNU GROUPE HAUT PRES 14101004 NO 16/164	05/08/2016	3 019,20	5	3 019,20	0,00	0,00
2016M00344 DMG - 3 Chariots de manutention TMS130M - MEDIATHE	09/08/2016	12 747,60	10	6 370,00	1 274,00	5 103,60
2016M00360 DMG - MEGANE BERLINE LIFE ENERGY - EE-752-AZ - DRH	09/08/2016	13 818,07	5	13 818,07	0,00	0,00
2016M00363 DMG - TWINGO - EE-731-AZ - DABC	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00365 DMG - TWINGO - EE-739-AZ - DABC	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00366 DMG - TWINGO - EE-736-AZ - DPR	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00368 DMG - TWINGO - EE-772-AZ - DABC	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00370 DMG - TWINGO - EE-735-AZ - MDS MITRY	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00371 DMG - TWINGO - EE-730-AZ - MDS COULOMMIERS	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00375 DMG - TWINGO - EE-762-AZ - MDS NEMOURS	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00377 DMG - TWINGO - EE-746-AZ - DASEF	09/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00310 DMG - MEGANE BERLINE ED-661-QR	10/08/2016	14 273,84	5	14 273,84	0,00	0,00
2016M00334 DMG - TWINGO - EE-760-AZ - DASEF	10/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00367 DMG - TWINGO - EE-745-AZ - DABC	10/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00358 DMG - Kangoo - ED-106-YK - Collège	11/08/2016	13 420,95	5	13 420,95	0,00	0,00
2016M00364 DMG - TWINGO - EE-732-AZ - DEEA	11/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00369 DMG - TWINGO - EE-740-AZ - MDS MITRY	11/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00372 DMG - TWINGO - EE-742-AZ - DPAPH	11/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00373 DMG - TWINGO - EE-770-AZ - MDS COULOMMIERS	11/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00374 DMG - TWINGO - EE-768-AZ - DASEF	11/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00378 DMG - TWINGO - EE-738-AZ - DPR-ART MEAUX	11/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00346 DMG - Kangoo - EE-751-NG - DIE	12/08/2016	14 128,35	5	14 128,35	0,00	0,00
2016M00347 DMG - Kangoo - EE-722-NG - DIE	12/08/2016	14 128,35	5	14 128,35	0,00	0,00
2016M00352 DMG - Kangoo - EE-561-NG - DEEA-ENS	12/08/2016	14 357,60	5	14 357,60	0,00	0,00
2016M00357 DMG - Kangoo - EE-660-NG - DIE	12/08/2016	14 128,35	5	14 128,35	0,00	0,00
2016M00303 C20160110 terminaux téléphonie mobile	17/08/2016	773,16	5	773,16	0,00	0,00
2016M00453 1er EQUIPT 2016-J. DE ROMILLY- MAGNY LE HONGRE	19/08/2016	3 290,39	10	1 645,00	329,00	1 316,39
2016M00583 Sin col George Sand MOUROUX INC du 11.07.2016	19/08/2016	55 312,90	10	27 655,00	5 531,00	22 126,90
2016M00341 Achat d'un chargeur de batterie CETK 8 étapes 12V	22/08/2016	191,62	5	191,62	0,00	0,00
2016M00342 Acquisition de matériels pour le SATESE	22/08/2016	1 143,00	5	1 143,00	0,00	0,00
2016M00312 PARC PEUGEOT 108 EE-854-NL NO VF3PAHMTCFR286996	23/08/2016	13 245,46	5	13 245,46	0,00	0,00
2016M00313 PARC PEUGEOT 108 EE-962-NL NO VF3PAHMTCFR286906	23/08/2016	13 245,46	5	13 245,46	0,00	0,00
2016M00331 CHARGEUR LA402ST-1+JANTES P/TRACTEUR KUBOTA STV	23/08/2016	7 963,20	10	3 980,00	796,00	3 187,20
2016M00315 Achat d'un multi-sonde pr le SATESE	25/08/2016	486,00	5	486,00	0,00	0,00
2016M00316 C20160128	26/08/2016	1 980,00	5	1 980,00	0,00	0,00
2016M00317 Marché 2015-DSI08 Acquisition d'équipements de tél	26/08/2016	10 047,24	5	10 047,24	0,00	0,00
2016M00362 DIE-2016-DOT-047 Madeleine Renaud 3 Ipad 1 imprima	30/08/2016	3 723,60	5	3 723,60	0,00	0,00
2016M00376 DEEA - Animation ENS - Acquisition Ecocompteurs	30/08/2016	9 780,00	10	4 890,00	978,00	3 912,00
2016M00380 DMG - TWINGO - EE-973-NL - DABC	30/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00386 DMG - TWINGO - EE-912-NL - MDS MEAUX	30/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00387 DMG - TWINGO - EE-870-NL - MDS FONTAINEBLEAU	30/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00388 DMG - TWINGO - EE-859-NL - DPR - ART COULOMMIERS	30/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00390 DMG - TWINGO - EE-926-NL - DASEF	30/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00397 DMG - TWINGO - EE-975-NL - DASEF	30/08/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00330 C20160124	31/08/2016	9 409,92	5	9 409,92	0,00	0,00
2016M00332 C20160126	31/08/2016	365,26	5	365,26	0,00	0,00
2016M00335 PARC RENAULT MASTER EE-671-NG NO VF1MAFCWA55765265	01/09/2016	23 965,50	5	23 965,50	0,00	0,00
2016M00336 PARC RENAULT KANGOO EE-502-NG NO VF1KW41B156145436	01/09/2016	15 386,27	5	15 386,27	0,00	0,00
2016M00337 PARC RENAULT KANGOO EE-871-GB NO VF1FWK8B555686293	01/09/2016	17 251,02	5	17 251,02	0,00	0,00
2016M00338 PARC RENAULT KANGOO EE-824-GA NO VF1FWK8B555686167	01/09/2016	17 251,02	5	17 251,02	0,00	0,00
2016M00339 PARC SAELEN WS/20P BROYEUR BRANC 165019 VKH165013	01/09/2016	15 474,00	10	7 735,00	1 547,00	6 192,00
2016M00340 DMG - TWINGO - EE-081-BK - DASEF	01/09/2016	9 426,05	5	9 426,05	0,00	0,00
2016M00361 DIE-2016-DOT-037 A.Garlande 11 IpadTablettes	02/09/2016	1 455,24	5	1 455,24	0,00	0,00
2016M00392 DIE-2016-DOT-069 Computa Lucien Cezard 2 tablettes	02/09/2016	1 455,24	5	1 455,24	0,00	0,00
2016M00396 DIE-2016-DOT-060 COMPUTA JEAN DE LA FONTAINE 16 Ta	02/09/2016	1 455,24	5	1 455,24	0,00	0,00
2016M00452 PARC NISSEN REMORQUE EE-014-ZG W09A1L175FTN06129	02/09/2016	16 242,00	10	8 120,00	1 624,00	6 498,00
2016M00399 St Fargeau - F Villon - armoire chaude 15 niv GN1/	07/09/2016	3 001,54	10	1 500,00	300,00	1 201,54
2016M00345 FS 121 C20160110 terminaux et accessoires	08/09/2016	659,40	5	659,40	0,00	0,00
2016M00349 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS201TC NO 181455767	08/09/2016	591,20	5	591,20	0,00	0,00
2016M00350 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS201TC-M NO 181455839	08/09/2016	591,20	5	591,20	0,00	0,00
2016M00351 PARC HUSQVARNA TONDEUSE AUTOPORT NO 050216D0006830	08/09/2016	2 275,20	5	2 275,20	0,00	0,00
2016M00348 C20160119	09/09/2016	8 101,45	5	8 101,45	0,00	0,00
2016M00353 Commande de smartphone et accessoires	09/09/2016	1 453,92	5	1 453,92	0,00	0,00
2016M00355 C20160056	09/09/2016	1 032,22	5	1 032,22	0,00	0,00
2016M00356 C20160136	09/09/2016	22 969,04	5	22 969,04	0,00	0,00
2016M00385 Achat d'1 QUANTI TRAY SEALER PLUS pr le laboratoi	09/09/2016	5 647,22	5	5 647,22	0,00	0,00
2016M00359 C20160149 Installation de 2 prises réseaux au 3 èm	12/09/2016	925,50	5	925,50	0,00	0,00
2016M00407 supports écrans simples et doubles-repose jambe si	12/09/2016	1 723,80	5	1 723,80	0,00	0,00
2016M00408 supports écrans simples et doubles-repose jambe si	12/09/2016	194,40	5	194,40	0,00	0,00
2016M00400 Mouroux - G Sand - armoire chaude 15 niv GN2/1	13/09/2016	3 437,58	10	1 715,00	343,00	1 379,58
2016M00401 Mouroux - G Sand - four mixte GN1/1	13/09/2016	13 826,48	10	6 910,00	1 382,00	5 534,48
2016M00415 La Ferté ss J - La Rochefoucault - 4 friteuses+bac	13/09/2016	23 710,56	10	11 855,00	2 371,00	9 484,56
2016M00382 DMG - CLIO IV - EE-825-NL - MDS COULOMMIERS	14/09/2016	12 749,86	5	12 749,86	0,00	0,00
2016M00413 Dammartin - Europe - 1 friteuse gaz	14/09/2016	7 628,64	10	3 810,00	762,00	3 056,64
2016M00414 Dammartin - Europe - four + armoire maintien t°	14/09/2016	29 156,50	10	14 575,00	2 915,00	11 666,50
2016M00609 DSI - serveur BULLION S2	14/09/2016	116 816,21	5	116 816,21	0,00	0,00
2016M00434 Achat d'1 dispositif de relevage M1 pr perche diam	15/09/2016	1 173,60	5	1 173,60	0,00	0,00
2016M00451 COL-Boétié moissy-Aquisition materiel	16/09/2016	63 120,00	10	31 560,00	6 312,00	25 248,00
2016M00393 DIE-2016-DOT-068 computa J. Jaures 1 labo langue	19/09/2016	5 195,76	5	5 195,76	0,00	0,00
2016M00394 DIE-2016-DOT-068 computa J. Jaures 1 labo langue	19/09/2016	2 375,04	5	2 375,04	0,00	0,00
2016M00474 Achat d'1 pompe PP61 pour le laboratoire	19/09/2016	2 406,22	5	2 406,22	0,00	0,00
2016M00402 2016 DPEAF Doppler Meaux	21/09/2016	242,28	5	242,28	0,00	0,00
2016M00418 Achat de 4 photomètres MD200K3CLphV8 pr le labo	22/09/2016	1 983,60	5	1 983,60	0,00	0,00
2016M00398 PARC FACOM SERVANTE CHRO 7 TIROIRS 054657358 1	26/09/2016	700,88	5	700,88	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00416 PARC FACOM SERVANTE CHRONO 7 TIROIRS 054657358 2	26/09/2016	700,89	5	700,89	0,00	0,00
2016M00430 PARC ROUSSEAU ROTOFAUCHEUSE XTRA160 N° XT16A16I393	28/09/2016	19 337,46	10	9 665,00	1 933,00	7 739,46
2016M00439 Achat d'1 Pompe immergée SQ740 96510220 pr le labo	28/09/2016	2 052,13	5	2 052,13	0,00	0,00
2016M00410 PARC ATTIX ALTO ASPIRATEUR AMIANT NO 3510162604002	30/09/2016	816,00	5	816,00	0,00	0,00
2016M00435 PARC VILLETON LAME RABOT NO DE SERIE 16.117	30/09/2016	3 943,20	10	1 970,00	394,00	1 579,20
2016M00417 achat matériel audi-vidéo pour la médiathèque	04/10/2016	1 639,75	5	1 639,75	0,00	0,00
2016M00421 PARC IVECO CAMION NO DE SERIE WJMA1VNH60C346275	05/10/2016	140 966,40	10	70 480,00	14 096,00	56 390,40
2016M00475 FS 179 Imprimantes, bacs d'alimentation et extensi	05/10/2016	7 481,17	5	7 481,17	0,00	0,00
2016M00426 PARC NOREMAT LAMIER 40011005 NO DE SERIE 03.16.428	06/10/2016	10 455,60	10	5 225,00	1 045,00	4 185,60
2016M00424 PARC GRACO MACHINE TRACAGE AIRLESS LAZER G16ABA751	07/10/2016	8 772,00	10	4 385,00	877,00	3 510,00
2016M00425 PARC GRACO MACHINE TRACAGE AIRLESS LAZER G16ABA749	07/10/2016	8 772,00	10	4 385,00	877,00	3 510,00
2016M00427 ODA intervention ORACLE C20160151	07/10/2016	87 882,09	5	87 882,09	0,00	0,00
2016M00436 2016 DPEAF Cardiotocographe siège	07/10/2016	3 480,00	5	3 480,00	0,00	0,00
2016M00449 Achat d'1 poste à souder,torche,masque,tablier et	07/10/2016	497,15	5	497,15	0,00	0,00
2016M00598 Achat d'1 Moto pompe 36 M3/H 50MM ST2.36H pr le la	10/10/2016	511,56	5	511,56	0,00	0,00
2016M00599 Achat d'1 Groupe Electrogène HX3000+1 débroussaille	10/10/2016	963,84	5	963,84	0,00	0,00
2016M00433 C20160143 Borne nano touch	11/10/2016	3 592,80	5	3 592,80	0,00	0,00
2016M00446 DMG - MEGANE BERLINE LIFE ENERGY - EF-380-EG - DMP	12/10/2016	14 203,63	5	14 203,63	0,00	0,00
2016M00450 DMG - Kangoo - EF-296-SD - Collège	12/10/2016	13 420,95	5	13 420,95	0,00	0,00
2016M00465 DMG - MEGANE BERLINE LIFE ENERGY - EF-385-FA - DAS	12/10/2016	14 203,63	5	14 203,63	0,00	0,00
2016M00440 PARC ROUSSEAU FAUCHEU FULGOR 20710010 F6ACE16J403	13/10/2016	37 402,72	10	18 700,00	3 740,00	14 962,72
2016M00511 FS 151	13/10/2016	167 671,17	5	167 671,17	0,00	0,00
2016M00443 Réaliser une liaison CWDM 8x10 Gb/s - FS172	17/10/2016	10 004,40	5	10 004,40	0,00	0,00
2016M00512 Matériels informatiques et accessoires FS 185	18/10/2016	13 056,00	5	13 056,00	0,00	0,00
2016M00567 DSI - ECRANS 22" ET 24"+STATIONS D'ACCEUIL	18/10/2016	25 851,12	5	25 851,12	0,00	0,00
2016M00456 BDC DIE-2016-057 Ecran tactile- collègue Arthur Rim	19/10/2016	7 195,20	5	7 195,20	0,00	0,00
2016M00459 classe mobile	20/10/2016	2 035,20	5	2 035,20	0,00	0,00
2016M00460 PARC RENAULT KANGOO EF-495-MF NO VF1KW41B156365267	20/10/2016	15 386,27	5	15 386,27	0,00	0,00
2016M00461 PARC RENAULT KANGOO EF-798-MF NO VF1KW41B156365264	20/10/2016	15 386,27	5	15 386,27	0,00	0,00
2016M00462 PARC RENAULT TRAFIC EE-770-GB NO VF14FL10255751273	20/10/2016	21 023,70	5	21 023,70	0,00	0,00
2016M00463 PARC RENAULT MASTER EE-517-VL NO VF1MAF4SE55750533	20/10/2016	34 268,51	5	34 268,51	0,00	0,00
2016M00466 PARC ROUSSEAU TERMINAL HYDEQU-CABLE 2030004-211508	21/10/2016	1 800,00	5	1 800,00	0,00	0,00
2016M00454 C20160113 2 ONDULEURS	24/10/2016	5 425,44	5	5 425,44	0,00	0,00
2016M00493 Achat d'1 détecteur de surverse Cap/Air pr le SATE	24/10/2016	714,00	5	714,00	0,00	0,00
2016M00457 valise de transport	25/10/2016	4 365,72	5	4 365,72	0,00	0,00
2016M00458 Plex pour Médiathèque	25/10/2016	149,99	5	149,99	0,00	0,00
2016M00485 PARC BENALU SEMI-REMORQUE NO VH1C39C17G1B03874	25/10/2016	43 420,00	10	21 710,00	4 342,00	17 368,00
2016M00468 PARC ECODIS DISTRIBUT DE CARBURANT NO ADE 08022506	26/10/2016	4 446,00	10	2 220,00	444,00	1 782,00
2016M00469 PARC ECODIS DISTRIBUTEUR DE CARBURANT ADE 08022507	26/10/2016	4 446,00	10	2 220,00	444,00	1 782,00
2016M00470 PARC ECODIS DISTRIB DOUBLE DE CARB NO ADE 08022537	26/10/2016	8 736,00	10	4 365,00	873,00	3 498,00
2016M00484 PARC IVECO CAMION 14T NO SERIE ZCFA71LG002656601	26/10/2016	139 701,60	10	69 850,00	13 970,00	55 881,60
2016M00601 Achat d'un adoucisseur ADOU BIBLOC VOLUME ELECT 20	26/10/2016	17 184,00	5	17 184,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00464 DEEA SIREN - Longue vue Kite SP 82	27/10/2016	1 870,00	5	1 870,00	0,00	0,00
2016M00483 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH M.V. ME	27/10/2016	1 334,64	5	1 334,64	0,00	0,00
2016M00607 Achat d'1 armoire à tiroir+1 armoire réfrigérée pr	28/10/2016	3 138,00	5	3 138,00	0,00	0,00
2016M00473 PARC SAMOA ENSEMBLE MOBILE DISTRIB D'HUILE MATSAM	02/11/2016	749,70	5	749,70	0,00	0,00
2016M00516 DMG - Armoire froide FRANSTAL - LOGISTIQUE	02/11/2016	4 617,40	10	2 305,00	461,00	1 851,40
2016M00479 Lieusaint - Pyramide - four 20 niv GN1/1	03/11/2016	13 826,48	10	6 910,00	1 382,00	5 534,48
2016M00503 DMG - 2 établis et 2 blocs rangements - LOGISTIQUE	03/11/2016	3 292,39	10	1 645,00	329,00	1 318,39
2016M00514 Imprimantes, bacs d'alimentation et extensions de	03/11/2016	606,38	5	606,38	0,00	0,00
2016M00492 Achat d'un Bain Marie pour le laboratoire	04/11/2016	1 158,00	5	1 158,00	0,00	0,00
2016M00478 DPR - création armoires de comptage s.RD 2016	09/11/2016	22 070,40	10	11 035,00	2 207,00	8 828,40
2016M00507 2012-DMG-0005 Fourt livr sièges spécif DRH D.D. 20	10/11/2016	1 117,85	5	1 117,85	0,00	0,00
2016M00515 BDC 165 Imprimantes, bacs d'alimentation et extens	11/11/2016	6 510,66	5	6 510,66	0,00	0,00
2016M00488 PARC RENAULT FOURGON EG-479-EV - VF1VBH4S255751235	16/11/2016	37 288,78	5	37 288,78	0,00	0,00
2016M00490 PARC LACME 200L COMPRESSEUR NO DE SERIE 463708	16/11/2016	994,80	5	994,80	0,00	0,00
2016M00531 St Fargeau - F Villon - armoire chaude 15 niv GN2/	16/11/2016	4 007,58	10	2 000,00	400,00	1 607,58
2016M00553 DEEA/Atelier ENS (meuleuse et scies)	16/11/2016	2 003,86	10	1 000,00	200,00	803,86
2016M00482 DSI - Disques durs externes	17/11/2016	1 226,77	5	1 226,77	0,00	0,00
2016M00491 PARC RENAULT TWINGO EF-055-JF NO VF1AHB22556370471	17/11/2016	10 122,62	5	10 122,62	0,00	0,00
2016M00498 2013SAT002 -La Ferté Gaucher-Mise en place panneau	17/11/2016	581,11	5	581,11	0,00	0,00
2016M00502 DIE-2016-036 UGAP tableau ESBLV	17/11/2016	14 826,16	5	14 826,16	0,00	0,00
2016M00545 2016 DPEAF Divan gynécologique Melun	21/11/2016	1 198,80	5	1 198,80	0,00	0,00
2016M00505 PARC SETAM LOT 54 PALETTES RANGT ROUE REF 2502409	22/11/2016	28 473,12	5	28 473,12	0,00	0,00
2016M00508 CDE DIE-2016-071 UGAP TABLEAUX ESBLV	22/11/2016	726,70	5	726,70	0,00	0,00
2016M00509 SEH My UTN-80 dongle server	22/11/2016	2 088,00	5	2 088,00	0,00	0,00
2016M00523 PARC MX T410 TECHPILOT CHARGEUR NO 2108251626611	23/11/2016	13 492,80	10	6 745,00	1 349,00	5 398,80
2016M00524 PARC M-F TRACTEUR EG-869-WW NO VKKMV64DJGB288021	23/11/2016	76 716,00	10	38 355,00	7 671,00	30 690,00
2016M00533 Fournitures de 25 postes téléphoniques 8845	23/11/2016	8 372,70	5	8 372,70	0,00	0,00
2016M00519 6 APN CANON	24/11/2016	8 042,40	5	8 042,40	0,00	0,00
2016M00566 Réparer le câblage du bloc : bureau 177 prise défe	24/11/2016	186,54	5	186,54	0,00	0,00
2016M00518 AAP colleges et innovation pedagogique	25/11/2016	808 245,35	5	808 245,35	0,00	0,00
2016M00555 PARC RENAULT FOURGON NO DE SERIE VF6MH000656976081	25/11/2016	211 404,00	10	105 700,00	21 140,00	84 564,00
2016M00525 PARC MECAGIL CUVE DE STOCKAGE SAUMURE POUR NEMOURS	29/11/2016	19 195,20	10	9 595,00	1 919,00	7 681,20
2016M00529 PARC RENAULT MASTER EG-930-ZE NO VF1MA000156576732	30/11/2016	34 908,58	5	34 908,58	0,00	0,00
2016M00530 PARC RENAULT MASTER EG-036-ZF NO VF1MA000756582034	30/11/2016	38 742,88	5	38 742,88	0,00	0,00
2016M00557 mobilier et aménagement de l'espace transaction	30/11/2016	6 300,00	10	3 150,00	630,00	2 520,00
2016M00569 DSI - Vidéoprojecteurs pour la Salle des fin	30/11/2016	6 478,80	5	6 478,80	0,00	0,00
2016M00570 DSI - Imprimante LEXMARRK MX912	30/11/2016	21 176,08	5	21 176,08	0,00	0,00
2016M00578 PARC RAVAGLIOLI PONT ELEVATEUR NO MATRAV4401SI	30/11/2016	14 648,40	10	7 320,00	1 464,00	5 864,40
2016M00534 PARC RENAULT KANGOO EG-897-YM NO VF1FWD1J156582571	01/12/2016	17 408,22	5	17 408,22	0,00	0,00
2016M00544 PARC PEUGEOT 108 NO DE SERIE 1PB1A5FKQ5B0A030	01/12/2016	13 245,46	5	13 245,46	0,00	0,00
2016M00546 Marché 2015-DSI04 Fourniture de serveurs informati	01/12/2016	56 080,85	5	56 080,85	0,00	0,00
2016M00535 PARC STIHL TRONCINNEUSE MS201TC NO 181882910	02/12/2016	591,19	5	591,19	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016M00536 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS201TC NO 181882953	02/12/2016	591,19	5	591,19	0,00	0,00
2016M00537 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS391/50CM NO 181783011	02/12/2016	663,19	5	663,19	0,00	0,00
2016M00538 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 509123275	02/12/2016	512,40	5	512,40	0,00	0,00
2016M00539 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 509123298	02/12/2016	512,40	5	512,40	0,00	0,00
2016M00540 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS261 NO 181947951	02/12/2016	671,20	5	671,20	0,00	0,00
2016M00541 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS362 NO 182035001	02/12/2016	855,22	5	855,22	0,00	0,00
2016M00542 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE FS460 NO 181461843	02/12/2016	895,20	5	895,20	0,00	0,00
2016M00543 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE FS460 NO 181461856	02/12/2016	895,20	5	895,20	0,00	0,00
2016M00550 PARC ARVEL SALEUSE HYDRAULIQUE NO OP0631F61R	05/12/2016	22 776,00	10	11 385,00	2 277,00	9 114,00
2016M00554 Porte documents avec tablette +souris handshoe	05/12/2016	1 660,50	5	1 660,50	0,00	0,00
2016M00576 PARC DESVOYS FAUCH S/GLISSIERE 46101002 NO 16181	05/12/2016	10 500,00	10	5 250,00	1 050,00	4 200,00
2016M00577 PARC M-F TRACTEUR EG-019-WV NO VKKMV647DJGB278038	05/12/2016	76 680,00	10	38 340,00	7 668,00	30 672,00
2016M00590 Provins - L de Savigny - armoire négative 2 portes	05/12/2016	3 713,36	10	1 855,00	371,00	1 487,36
2016M00556 PARC RENAULT MAXITY L-P01C02218-TB1-LO1P1C00P0373	06/12/2016	44 900,29	10	22 450,00	4 490,00	17 960,29
2016M00558 PARC STIHL TARRIERE NO DE SERIE 508625490	06/12/2016	1 309,98	5	1 309,98	0,00	0,00
2016M00559 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410 NO 182232131	06/12/2016	711,20	5	711,20	0,00	0,00
2016M00560 PARC STIHL TRONCONNEUSE HT101 NO 508287703	06/12/2016	676,01	5	676,01	0,00	0,00
2016M00561 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS311 NO 182074339	06/12/2016	628,01	5	628,01	0,00	0,00
2016M00580 Souris ergonomique rollermousse Stock SPHS	07/12/2016	1 399,20	5	1 399,20	0,00	0,00
2016M00572 PARC RENAULT MASTER EH-007-GZ NO VF1MA000856560043	08/12/2016	33 128,32	5	33 128,32	0,00	0,00
2016M00573 PARC RENAULT MASTER EH-952-GY NO VF1MA000156582014	08/12/2016	33 803,32	5	33 803,32	0,00	0,00
2016M00574 PARC RENAULT MASTER EH-944-GY NO VF1MA000456581858	08/12/2016	37 027,12	5	37 027,12	0,00	0,00
2016M00575 PARC RENAULT KANGOO EH-365-GQ NO VF1FW18B555686292	08/12/2016	26 762,76	5	26 762,76	0,00	0,00
2016M00589 Acquisition presse Musée Mallarmé	08/12/2016	845,75	5	845,75	0,00	0,00
2016M00579 PARC ROLAND STICKA TRACEUR DECOU NO SV-12ACS6660	09/12/2016	508,80	5	508,80	0,00	0,00
2016M00604 Achat d'un laveur 910LXCB11 EM04 pour le laboratoi	09/12/2016	15 345,04	5	15 345,04	0,00	0,00
2016M00605 Achat de collecteur de fumée pour le laboratoire	09/12/2016	5 634,06	5	5 634,06	0,00	0,00
2016M00596 Achat d'1 perceuse visseuse Malika	10/12/2016	227,00	5	227,00	0,00	0,00
2016M00582 Création d'une prise réseau C20160242	12/12/2016	656,23	5	656,23	0,00	0,00
2016M00584 Matériels informatiques et accessoires	12/12/2016	113 996,94	5	113 996,94	0,00	0,00
2016M00592 DSI - traceur imprimé HP Designjet T930	12/12/2016	4 741,92	5	4 741,92	0,00	0,00
2016M00606 Achat d'1 tripode télescopique aluminium pr le lab	12/12/2016	1 927,20	5	1 927,20	0,00	0,00
2017M00088 Melun/Chopin/Four 20 niveaux GN1/1elect	12/12/2016	13 918,88	10	6 955,00	1 391,00	5 572,88
2016M00585 Matériels informatiques et accessoires - C20160290	13/12/2016	61 037,76	5	61 037,76	0,00	0,00
2016M00586 Matériels informatiques et accessoires C20160220	13/12/2016	2 057,04	5	2 057,04	0,00	0,00
2016M00587 Matériels informatiques et accessoires C20160301	13/12/2016	476,09	5	476,09	0,00	0,00
2016M00593 DMG - rayonnages archives - DAD	13/12/2016	22 945,20	10	11 470,00	2 294,00	9 181,20
2016M00594 DSI - AUDIT TECHNIQUE	14/12/2016	1 080,00	5	1 080,00	0,00	0,00
2016M00608 Achat d'1 nettoyeur à ultrasons MT5810E pr le labo	14/12/2016	1 080,00	5	1 080,00	0,00	0,00
2017M00070 DMG - Mégane EH-585-JV MDS ROISSY-MEGANE -	27/12/2016	13 579,55	5	13 579,55	0,00	0,00
2017M00071 DMG - CLIO - EH-116-AC - SPDA	27/12/2016	12 189,63	5	12 189,63	0,00	0,00
2017M00072 DMG - MEGANE BERLINE LIFE - EF-657-XA - DAJP	27/12/2016	13 579,55	5	13 579,55	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00073 DMG - TWINGO - EF-671-XA - SPDA	27/12/2016	19 895,27	5	19 895,27	0,00	0,00
2017M00089 Mouroux - G Sand - 2 sauteuses+4 feux vifs	03/01/2017	22 648,56	10	9 056,00	2 264,00	11 328,56
2017M00264 Perthes Christine de Pisan - tri participatif	03/01/2017	10 651,32	10	4 260,00	1 065,00	5 326,32
2017M00085 Lieusaint/Pyramides/Armoire froide	04/01/2017	2 035,82	10	812,00	203,00	1 020,82
2017M00114 DSI - scanners Canon DRX10	17/01/2017	21 459,75	5	17 164,00	4 295,75	0,00
2017M00084 La Ferté Gaucher/J Campin/ armoire froide + grille	18/01/2017	4 949,64	10	1 976,00	494,00	2 479,64
2017M00086 Champs S/Marne/A Lanoux/Armoire froide+grilles	18/01/2017	5 096,52	10	2 036,00	509,00	2 551,52
2017M00083 Dammarie/Doisneau/4 armoires froides pour SEGPA	19/01/2017	7 937,44	10	3 172,00	793,00	3 972,44
2017M00090 Meaux - Beaumarchais - 2 sauteuses gaz	19/01/2017	21 518,40	10	8 604,00	2 151,00	10 763,40
2017M00261 Faremoutiers Louise Michel - Armoire positive	01/02/2017	2 035,82	10	812,00	203,00	1 020,82
2017M00095 DMG - 2 bornes électriques - SPDA	06/02/2017	5 213,35	10	2 084,00	521,00	2 608,35
2017M00087 Mouroux G Sand Self	07/02/2017	22 961,59	10	9 184,00	2 296,00	11 481,59
2017M00110 Roller mouse stock SPHS	10/02/2017	1 555,00	5	1 244,00	311,00	0,00
2017M00094 DSI - Deux PTI sur le budget SPHS	13/02/2017	624,00	5	496,00	128,00	0,00
2017M00460 PARC PERCEUSE PROMAC BX840VADT	14/02/2017	6 412,80	5	5 128,00	1 284,80	0,00
2017M00080 DSI - imprimante Lexmark C925de	17/02/2017	2 220,00	5	1 776,00	444,00	0,00
2017M00079 AAP colleges numeriques innovation pedagogique	23/02/2017	283 885,76	5	227 108,00	56 777,76	0,00
2017M00130 DE - AUTOLAVEUSE -COLL M. RIVIERE - MELUN	27/02/2017	8 964,84	5	7 168,00	1 796,84	0,00
2017M00161 DE-AUTOLAVEUSE CLG LE VIEUX CHENE CHESSY	27/02/2017	8 586,60	5	6 868,00	1 718,60	0,00
2017M00516 M 2016-DESF-15- AUTO LAVEUSE- DEPARTEMENT-MELUN	27/02/2017	8 964,84	10	3 584,00	896,00	4 484,84
2017M00115 Chaise d'évacuation MDS LAGNY SUR MARNE	28/02/2017	1 734,00	5	1 384,00	350,00	0,00
2017M00316 Moissy/La Boetie/ 2 friteuses	01/03/2017	12 989,28	10	5 192,00	1 298,00	6 499,28
2017M00098 DMG-Kangoo DSI EH-708-XK	02/03/2017	16 107,06	5	12 884,00	3 223,06	0,00
2017M00099 PARC STIHL PERCHE ELAGUEUSE NO DE SERIE 509590996	10/03/2017	676,01	5	540,00	136,01	0,00
2017M00123 PARC REPETITEUR V100N-IMPRIMA LX350-NO 1605360/549	10/03/2017	2 337,12	5	1 868,00	469,12	0,00
2017M00132 DE - AUTOLAVEUSE - P. BROSSOLETTE - MELUN	14/03/2017	3 476,40	5	2 780,00	696,40	0,00
2017M00252 Meaux Beaumarchais salad'bar	14/03/2017	7 172,86	10	2 868,00	717,00	3 587,86
2017M00260 Combs La Ville Les Aulnes - Salad'bar	14/03/2017	7 172,86	10	2 868,00	717,00	3 587,86
2017M00203 M 2016-DESF-15-COM AUTOLAVEUSE- LOUISE MICHEL-FARE	20/03/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00111 PARC ALTRAD BETONNIERE ST230 NO DE SERIE ST23L2C00	21/03/2017	1 435,20	5	1 148,00	287,20	0,00
2017M00174 M 2016-DESF-15-COM AUTOLAVEUSE- LES GLACIS-LA FERT	28/03/2017	5 212,20	5	4 168,00	1 044,20	0,00
2017M00193 M 2016-DESF-15-COM AUTOLAVEUSE- GEORGE SAND - MOUR	28/03/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00153 PARC ELITE PRO42 BANC GEOME 0117EEWAEU55713E11506	30/03/2017	10 200,00	10	4 080,00	1 020,00	5 100,00
2017M00121 DEEA-Atelier ENS 2017 Débroussaillieuses RABBIT	31/03/2017	23 287,52	10	9 312,00	2 328,00	11 647,52
2017M00199 M 2016-DESF-15-COM AUTOLAVEUSE- PIERRE BROSSOLETTE	04/04/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00120 PARC NEUHAUS PALAN A LUBRIFICATION NO M308139	05/04/2017	3 727,20	5	2 980,00	747,20	0,00
2017M00182 M 2016-DESF-15-COM 2017-MARIA CALLAS-COURTRY	05/04/2017	3 830,40	10	1 532,00	383,00	1 915,40
2017M00125 DSI - DELL PRECISION	10/04/2017	4 477,20	5	3 580,00	897,20	0,00
2017M00124 PARC CORNU GROUPE H P+ENROULEUR 14101005 NO 17166	12/04/2017	3 859,20	5	3 084,00	775,20	0,00
2017M00190 DMO - BOX VELOS STATION COVOITURAGE LIZY s.OURCQ	13/04/2017	4 786,80	10	1 912,00	478,00	2 396,80
2017M00191 DMO - box vélos station covoiturage Dammarie les L	13/04/2017	4 786,80	10	1 912,00	478,00	2 396,80
2017M00192 DMO - box vélos station covoiturage Sept-Sorts	13/04/2017	4 786,80	10	1 912,00	478,00	2 396,80



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00314 Claye-Souilly/Les Tilleuls/2ème four 20 niv GN1/1	18/04/2017	14 304,56	10	5 720,00	1 430,00	7 154,56
2017M00341 Vert st Denis/J Vilar/ self	18/04/2017	41 578,18	10	16 628,00	4 157,00	20 793,18
2017M00154 achat matériel hifi	20/04/2017	428,97	5	340,00	88,97	0,00
2017M00175 M 2016-DESF-15-COM AUTOLAVEUSE- HENRI DUNANT-MEAUX	20/04/2017	4 905,58	5	3 924,00	981,58	0,00
2017M00197 M 2016-DESF-15-COM 2017- LE BOIS DE L'ENCLUME-TRIL	20/04/2017	3 374,57	10	1 348,00	337,00	1 689,57
2017M00204 M 2016-DESF-15-OUTIL-COM 2017-JEAN WIENER -CHAMPS	20/04/2017	4 083,84	10	1 632,00	408,00	2 043,84
2017M00206 M 2016-DESF-15-OUTIL-COM 2017-LA ROCHEFOUCAULT-LA	20/04/2017	2 841,00	10	1 136,00	284,00	1 421,00
2017M00165 PARC ROUSSEAU FULGOR FAUCHEUSE F6ACE17D146	21/04/2017	37 402,72	10	14 960,00	3 740,00	18 702,72
2017M00172 PARC ROUSSEAU FULGOR FAUCHEUSE DEBR NO F6ACE17C144	21/04/2017	37 402,72	10	14 960,00	3 740,00	18 702,72
2017M00173 PARC ROUSSEAU FULGOR FAUCHEUSE DEBR NO F6ACE17D145	21/04/2017	37 402,72	10	14 960,00	3 740,00	18 702,72
2017M00213 Varennes sur Seine/Elsa Triolet/Self	21/04/2017	48 282,82	10	19 312,00	4 828,00	24 142,82
2017M00185 solution mobile collègues	24/04/2017	10 792,80	5	8 632,00	2 160,80	0,00
2017M00195 M 2016-DESF-15-RE 2017- COM AUTO LAVEUSE- ST T DES	24/04/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00133 PARC GEMO EPANDEUR TRAI NE ALU 125L NO SERIE 720	25/04/2017	1 320,00	5	1 056,00	264,00	0,00
2017M00134 PARC MIG ONDUMING POSTE A SOUDURE NO 130921920	25/04/2017	1 299,26	5	1 036,00	263,26	0,00
2017M00135 PARC MIG ONDUMING POSTE A SOUDURE NO 130921923	25/04/2017	1 299,27	5	1 036,00	263,27	0,00
2017M00179 DSI - Claviers tactiles	26/04/2017	400,80	5	320,00	80,80	0,00
2017M00332 La Ferté Gaucher/J Campin/1 Four élect 20 niv GN1/	26/04/2017	23 146,42	10	9 256,00	2 314,00	11 576,42
2017M00136 PARC FACOM VISSEUSE A CHOC 18V NO DE SERIE B5DB68	27/04/2017	542,90	5	432,00	110,90	0,00
2017M00137 PARC ECHO DEBROUSSAILLEUSE NO DE SERIE 37030677	28/04/2017	732,00	5	584,00	148,00	0,00
2017M00138 PARC OREC DEBROUS A FLEAUX 36501001 NO YJ17B00061	28/04/2017	3 114,00	5	2 488,00	626,00	0,00
2017M00139 PARC STIHL TARIERE+MECHE+RALLONGE NO 510590030	28/04/2017	1 317,99	5	1 052,00	265,99	0,00
2017M00140 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO SERIE 510087654	28/04/2017	512,37	5	408,00	104,37	0,00
2017M00141 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS201TC NO SERIE 182480963	28/04/2017	591,22	5	472,00	119,22	0,00
2017M00142 PARC STIHL SOUFLEUR BR450 NO DE SERIE 510311422	28/04/2017	671,21	5	536,00	135,21	0,00
2017M00143 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FR460 NO 182502458	28/04/2017	1 063,20	5	848,00	215,20	0,00
2017M00144 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS441 NO SERIE 181975152	28/04/2017	903,19	5	720,00	183,19	0,00
2017M00145 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410 NO 182509126	28/04/2017	687,20	5	548,00	139,20	0,00
2017M00146 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410 NO 182739489	28/04/2017	687,20	5	548,00	139,20	0,00
2017M00147 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 510584599	28/04/2017	512,40	5	408,00	104,40	0,00
2017M00148 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 511178743	28/04/2017	512,40	5	408,00	104,40	0,00
2017M00149 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS461 NO SERIE 181877140	28/04/2017	1 119,19	5	892,00	227,19	0,00
2017M00150 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS94 SERIE 509516478	28/04/2017	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2017M00151 PARC STIHL TARIERE BT131 NO DE SERIE 510590040	28/04/2017	1 717,17	5	1 372,00	345,17	0,00
2017M00198 M 2016-DESF-15- OUTIL-COM 2017- HENRI DUNANT-MEAUX	28/04/2017	2 607,00	10	1 040,00	260,00	1 307,00
2017M00205 M 2016-DESF-15-COM 2017-PABLO PICASSO-CHAMPS SUR M	28/04/2017	1 784,22	10	712,00	178,00	894,22
2017M00196 M 2016-DESF-15-COM 2017-LES REMPARTS - ROZAY EN BR	02/05/2017	3 820,80	10	1 528,00	382,00	1 910,80
2017M00262 Provins Jules Verne - Salad'bar	02/05/2017	5 934,46	10	2 372,00	593,00	2 969,46
2017M00155 PARC SYNTESI IMER BETONNIERE NO SERIE H009546726	03/05/2017	750,00	5	600,00	150,00	0,00
2017M00156 PARC STIHL FS460 DEBROUSSAILLEUSE NO 181354918	04/05/2017	871,21	5	696,00	175,21	0,00
2017M00157 PARC HUSQVARNA TAILLE HAIE S/PERCHE NO20165100118	04/05/2017	695,20	5	556,00	139,20	0,00
2017M00159 PARC STIHL TARIERE+MECHE NO DE SERIE 510590009	04/05/2017	1 050,80	5	840,00	210,80	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00160 PARC STIHL SOUFFLEUR BR550 NO DE SERIE 511178767	04/05/2017	512,39	5	408,00	104,39	0,00
2017M00162 PARC IMER MVC50 PLAQUE VIBRANTE NO DE SERIE B1215	04/05/2017	1 836,00	5	1 468,00	368,00	0,00
2017M00214 DSI - commandes Imprimante pour 11 Maisons des sol	05/05/2017	85 493,30	5	68 392,00	17 101,30	0,00
2017M00212 DSI - ecran tactile 22" NANO TOUCH	10/05/2017	3 415,20	5	2 732,00	683,20	0,00
2017M00177 PARC GRACO LINE MACHINE DE TRACAGE NO BA143	15/05/2017	8 608,19	10	3 440,00	860,00	4 308,19
2017M00178 PARC GRACO LINE MACHINE DE TRACAGE NO BA1442	15/05/2017	8 608,19	10	3 440,00	860,00	4 308,19
2017M00188 PARC-GYS-DIAG STARTUM60-24-CHARGEUR-N SERIE 15259	18/05/2017	642,00	5	512,00	130,00	0,00
2017M00189 PARC-GYS-DIAG STARTUM60-24-CHARGEUR-N SERIE 15257	18/05/2017	642,00	5	512,00	130,00	0,00
2017M00331 Torcy/V Schoelcher/1 sauteuse gaz + 1 marmite gaz	18/05/2017	16 262,52	10	6 504,00	1 626,00	8 132,52
2017M00215 Commande de 3 vidéo projecteurs NEC P502HL	22/05/2017	10 054,80	5	8 040,00	2 014,80	0,00
2017M00256 DSI - Alimentation CUCM 6509	23/05/2017	7 770,77	5	6 216,00	1 554,77	0,00
2017M00244 M 2016-DESF-15-RE 2017- COM AUTO LAVEUSE- BLES D'O	29/05/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00245 M 2016-DESF-15-RE 2017- COM AUTO LAVEUSE- J AMYOT-	29/05/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00253 DMG - Pelliculeuse DRY 460 - IMPRIMERIE	29/05/2017	4 070,89	10	1 628,00	407,00	2 035,89
2017M00258 DPR - DMO-box vélos stat. covoit. Montereau RD605	29/05/2017	4 786,80	10	1 912,00	478,00	2 396,80
2017M00210 PARC IMMER PLAQUE VIBRANTE NO DE SERIE C1612	31/05/2017	1 920,00	5	1 536,00	384,00	0,00
2017M00211 PARC IMMER PLAQUE VIBRANTE NO DE SERIE C1626	31/05/2017	1 920,00	5	1 536,00	384,00	0,00
2017M00239 SWITCH	01/06/2017	7 862,88	5	6 244,00	1 618,88	0,00
2017M00333 Chelles/Camille Corot/2 Friteuses	01/06/2017	17 222,28	10	6 888,00	1 722,00	8 612,28
2017M00217 PARC PROLIANS ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE N°047181	07/06/2017	658,80	5	524,00	134,80	0,00
2017M00330 AVON /La Vallée/Armoire chaude 15 niv GN1/1 mobile	07/06/2017	3 571,54	10	1 428,00	357,00	1 786,54
2017M00337 Faremoutiers/L.Michel/Laverie complète	07/06/2017	73 471,10	10	29 388,00	7 347,00	36 736,10
2017M00265 HS BDC repose pied haut+souris ergo gaucher	08/06/2017	1 369,80	5	1 092,00	277,80	0,00
2017M00277 DMG - SCENIC - EM-828-XD - DGAE	08/06/2017	18 395,40	5	14 716,00	3 679,40	0,00
2017M00272 DAD-Scanner univ USCAN S/N0843438 pour microfilms	09/06/2017	7 304,40	5	5 840,00	1 464,40	0,00
2017M00279 Dépôt par un fournisseur d'une facture 20170651032	09/06/2017	1 807,20	10	720,00	180,00	907,20
2017M00219 PARC NETTOYEUR HD6/15 CX EAU FROIDE N°150-914-0	12/06/2017	894,00	5	712,00	182,00	0,00
2017M00220 PARC AMMANN ROULEAU DUPLEX CODE 47101001	14/06/2017	11 400,00	5	9 120,00	2 280,00	0,00
2017M00221 PARC HUBIERE REMORQUE CODE 38708001	14/06/2017	3 288,00	5	2 628,00	660,00	0,00
2017M00311 M 2015-ABC028-01-COM 2017-EUGENE DELACROIX- ROISSY	14/06/2017	1 979,47	5	1 580,00	399,47	0,00
2017M00222 PARC BOSCH PERCEUSE VISSEUSE NO DE SERIE 607001496	15/06/2017	545,53	5	436,00	109,53	0,00
2017M00223 PARC BOSCH PERCEUSE VISSEUSE NO DE SERIE 607000937	15/06/2017	545,53	5	436,00	109,53	0,00
2017M00237 PARC KARCHER ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE NO 052291	15/06/2017	646,80	5	516,00	130,80	0,00
2017M00238 PARC BOSCH SDS PERFORATEUR NO DE SERIE 701000490	16/06/2017	934,80	5	744,00	190,80	0,00
2017M00402 Dammarie les lys/Georges Politzer/Chariot chauffe	16/06/2017	1 108,01	10	440,00	110,00	558,01
2017M00270 COMMANDE AUTOLAVEUSE 2017-ELSA TRIOLET -VARENNES S	19/06/2017	9 144,48	10	3 656,00	914,00	4 574,48
2017M00338 Bussy St Georges/J Y Cousteau/Armoire à chariot GN	19/06/2017	5 010,72	10	2 004,00	501,00	2 505,72
2017M00250 PARC STIHL HS87T TAILLEUSE DE HAIES N°182119371	20/06/2017	604,01	5	480,00	124,01	0,00
2017M00251 PARC HILTI KIT PERFORATEUR N°097394	20/06/2017	2 077,03	5	1 660,00	417,03	0,00
2017M00274 DAD-COPIBOOK Open System-Scanner volumes reliés	20/06/2017	31 986,00	5	25 588,00	6 398,00	0,00
2017M00286 PARC METRAC REFORM TRACTE SERIE VAR226026AAC70250	20/06/2017	100 300,34	10	40 120,00	10 030,00	50 150,34
2017M00336 Nemours/Honoré de Balzac/Armoire négative 700 L	20/06/2017	3 878,52	10	1 548,00	387,00	1 943,52

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00339 Provins/Marie Curie/Cellule de refroidissement	20/06/2017	5 391,00	10	2 156,00	539,00	2 696,00
2017M00524 PARC NOREMAT ROTOFAUCHEUSE N°0317R007	20/06/2017	4 460,00	10	3 568,00	892,00	0,00
2017M00287 PARC MASSEY FERGUSON TRACT SERIE VKKMV64DVHB116060	22/06/2017	76 680,00	10	30 672,00	7 668,00	38 340,00
2017M00288 PARC MASSEY FERGUSON TRAC SERIE VKKMV64DAH116044	22/06/2017	76 680,00	10	30 672,00	7 668,00	38 340,00
2017M00289 PARC MASSEY FERGUSON TRACT SERIE VKKMV64DHHB117021	22/06/2017	76 680,00	10	30 672,00	7 668,00	38 340,00
2017M00340 Dammarie les lys/Robert Doisneau /Self ( salad'bar	23/06/2017	13 343,84	10	5 336,00	1 334,00	6 673,84
2017M00295 PARC NOREMAT LAMIER D ELAGAGE 4EL SERIE 04.17.517	26/06/2017	10 318,80	10	4 124,00	1 031,00	5 163,80
2017M00335 Avon/La Vallée/Cellule de refroidissement	26/06/2017	6 629,40	10	2 648,00	662,00	3 319,40
2017M00285 PARC KIROGN SECATEUR N°SERIE 170642002	27/06/2017	11 400,01	10	4 560,00	1 140,00	5 700,01
2017M00315 Site de Pézarches - rebouchage piézomètre existant	27/06/2017	3 834,00	10	1 532,00	383,00	1 919,00
2017M00324 Le Mée sur Seine/Elsa Triolet/Four Gaz 20 niv GN1/	29/06/2017	17 570,30	10	7 028,00	1 757,00	8 785,30
2017M00377 M 2014-DEESF-0002-M 2014-DEESF-0003-COM 2017-BEAUM	03/07/2017	2 919,61	10	1 164,00	291,00	1 464,61
2017M00304 m 2016-DESF-15-COM 2017-CAMILLE COROT-CHELLES	04/07/2017	3 476,40	5	2 780,00	696,40	0,00
2017M00345 PARC POMPE A ACARBURANT PROVINS N°série 061616100	04/07/2017	5 778,00	10	2 308,00	577,00	2 893,00
2017M00346 PARC POMPE A CARBURANT FONTAINB N° série 061616101	04/07/2017	5 778,00	10	2 308,00	577,00	2 893,00
2017M00384 PARC ROBINAIR STATION CLIM N°SERIE 543254030	05/07/2017	2 976,00	10	1 188,00	297,00	1 491,00
2017M00292 PARC GECKO BROSSE DE DESHERBAGE n°204809	07/07/2017	12 540,00	10	5 016,00	1 254,00	6 270,00
2017M00298 COMMANDE AUTOLAVEUSE 2017-LA FAYETTE-COULOMMIERS	07/07/2017	9 154,08	5	7 320,00	1 834,08	0,00
2017M00305 COMMANDE AUTOLAVEUSE-FERNAND GREGH-CHAMPAGNE SUR M	07/07/2017	9 154,08	5	7 320,00	1 834,08	0,00
2017M00306 COMMANDE AUTOLAVEUSE- LA PYRAMIDE- LIEUSAINT	07/07/2017	4 970,22	5	3 976,00	994,22	0,00
2017M00284 mobilier et aménagement de l'espace transaction	12/07/2017	4 200,00	10	1 680,00	420,00	2 100,00
2017M00325 PARC POSTE MIG ONDULMIG N° série 130203743	12/07/2017	1 299,26	5	1 036,00	263,26	0,00
2017M00334 Provins/Jules Verne/Piano complet	12/07/2017	47 696,64	10	19 076,00	4 769,00	23 851,64
2017M00347 PARC VILLETON RABOT DENEIGEMENT N°série 17.083	18/07/2017	4 048,80	10	1 616,00	404,00	2 028,80
2017M00293 Marché 2015-DSI04 Fourniture de serveurs informati	20/07/2017	540,00	5	432,00	108,00	0,00
2017M00317 PARC RENAULT KANGOO VP ZEN EN-499-EM	25/07/2017	15 173,86	5	12 136,00	3 037,86	0,00
2017M00318 PARC RENAULT KANGOO EN-514-PL N° série VF1FW51A158	25/07/2017	16 203,35	5	12 960,00	3 243,35	0,00
2017M00320 PARC RENAULT KANGOO EN-297-VH	25/07/2017	16 203,35	5	12 960,00	3 243,35	0,00
2017M00327 PARC RENAULT KANGOO EN-810-PL	25/07/2017	17 482,07	5	13 984,00	3 498,07	0,00
2017M00328 PARC RENAULT KANGOO EN-455-VH	25/07/2017	17 482,07	5	13 984,00	3 498,07	0,00
2017M00329 PARC RENAULT KANGOO EN-640-VH	25/07/2017	17 765,03	5	14 212,00	3 553,03	0,00
2017M00361 PARC RENAULT MASTER EP-622-KM CODE 00864001	26/07/2017	37 833,22	5	30 264,00	7 569,22	0,00
2017M00344 PARC POMPE A CARBURANT VILLENY N°série 160100521	28/07/2017	5 904,00	10	2 360,00	590,00	2 954,00
2017M00362 supplément espace transaction	28/07/2017	2 454,47	10	980,00	245,00	1 229,47
2017M00387 PARC ACTIA BANC FRENAGE 50500SBX33100 S 505000301	31/07/2017	46 479,60	10	18 588,00	4 647,00	23 244,60
2017M00349 PARC RENAULT TWINGO ZEN EM-937-WD CODE 00805007	02/08/2017	9 960,02	5	7 968,00	1 992,02	0,00
2017M00350 PARC RENAULT TWINGO ZEN EM-960-WD CODE 00805006	02/08/2017	9 960,04	5	7 968,00	1 992,04	0,00
2017M00351 PARC PEUGEOT 108 EP-239-NE CODE 01579005	02/08/2017	12 928,40	5	10 340,00	2 588,40	0,00
2017M00352 PARC PEUGEOT 108 EP-260-NE CODE 01579006	02/08/2017	12 928,40	5	10 340,00	2 588,40	0,00
2017M00353 PARC PEUGEOT 108 EP-417-NE CODE 01579007	02/08/2017	12 928,42	5	10 340,00	2 588,42	0,00
2017M00354 PARC PEUGEOT 108 EP-445-NE CODE 01579008	02/08/2017	12 928,42	5	10 340,00	2 588,42	0,00
2017M00342 DEEA/Atelier ENS Debroussailleuse FS510C	03/08/2017	1 071,19	5	856,00	215,19	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00343 DEEA/Atelier ENS - Gyrobroyeur	03/08/2017	2 097,60	10	836,00	209,00	1 052,60
2017M00393 DSI - stations de travail	08/08/2017	88 386,00	5	70 708,00	17 678,00	0,00
2017M00356 PARC IVECO CAMION BENNE26T EP-467-TM CODE 03055005	09/08/2017	114 960,00	10	45 984,00	11 496,00	57 480,00
2017M00358 DMG MEGANE BERLINE EP-992-HT DEE	10/08/2017	15 268,05	5	12 212,00	3 056,05	0,00
2017M00359 DMG MEGANE BERLINE EP-921-HT DMG	10/08/2017	15 268,05	5	12 212,00	3 056,05	0,00
2017M00363 DMG - MEGANE BERLINE - EP-065-HV - DSI	10/08/2017	15 268,05	5	12 212,00	3 056,05	0,00
2017M00364 DMG - MEGANE - EP-474-JM - DPR	10/08/2017	13 424,95	5	10 736,00	2 688,95	0,00
2017M00399 DSI - imprimante pour la DAD	18/08/2017	5 438,66	5	4 348,00	1 090,66	0,00
2017M00388 Nandy/Robert Buron/Chambres Froides et 1 armoire f	21/08/2017	34 605,14	10	13 840,00	3 460,00	17 305,14
2017M00373 M 2016-DESF-15-COM 2017-LA MARE AUX CHAMPS-VAUX LE	22/08/2017	1 784,22	10	712,00	178,00	894,22
2017M00367 DMG - MEGANE - EP-079-HV - MDS FONTAINEBLEAU	24/08/2017	13 424,95	5	10 736,00	2 688,95	0,00
2017M00368 DMG - MEGANE - EP-891-HT - DCGAE	24/08/2017	13 424,95	5	10 736,00	2 688,95	0,00
2017M00369 DMG - CLIO IV - EP-192-PB - MDS FONTAINEBLEAU	24/08/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00372 M 2016-DESF-15-RENOU 2017- GEORGES BRASSENS -BRIE-	24/08/2017	4 970,22	10	1 988,00	497,00	2 485,22
2017M00401 RENOU 2017 - GEORGES SAND-CREGY LES MEAUX	24/08/2017	6 300,00	10	2 520,00	630,00	3 150,00
2017M00380 DSI - équipements actifs de réseaux pour I	25/08/2017	27 190,10	5	21 752,00	5 438,10	0,00
2017M00383 PARC IVECO CAMION BE AD190S31P N°WJMA62AN60C370762	28/08/2017	143 997,18	10	57 596,00	14 399,00	72 002,18
2017M00390 Nemours/Balzac/Four	28/08/2017	7 924,09	10	3 168,00	792,00	3 964,09
2017M00391 Melun/Brossolette/Piano complet	28/08/2017	63 828,12	10	25 528,00	6 382,00	31 918,12
2017M00392 Nemours/Honore de Balzac/Piano de cuisine complet	28/08/2017	34 624,32	10	13 848,00	3 462,00	17 314,32
2017M00457 Lorrez le Bocage Préaux/Jacques Prévert/Sauteuse 1	28/08/2017	15 088,80	10	6 032,00	1 508,00	7 548,80
2017M00458 Savigny / L Armand/ four 10 niv GN1/1	28/08/2017	7 316,57	10	2 924,00	731,00	3 661,57
2017M00379 M 2015-DESF-15-COM 2017-GEORGE SAND-MOUROUX	29/08/2017	1 726,80	10	688,00	172,00	866,80
2017M00381 PARC RENAULT MASTER L3H3 SC N°VF1MA000358234767	29/08/2017	37 039,03	5	29 628,00	7 411,03	0,00
2017M00400 DSI - Remplacement des liaisons HF	29/08/2017	2 297,04	5	1 836,00	461,04	0,00
2017M00455 Villeparisis/Gérard Philipe/Four 20 niv elect GN1/	30/08/2017	22 113,40	10	8 844,00	2 211,00	11 058,40
2017M00456 La Ferté sous Jouarre/La Plaine des Glacis/Sauteus	30/08/2017	11 251,80	10	4 500,00	1 125,00	5 626,80
2017M00375 DMG - CLIO IV - EP-894-QC - MDS PROVINS	31/08/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00376 DMG - CLIO IV - EP-914-QC - MDS PROVINS	31/08/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00441 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS410C N°182739510	31/08/2017	687,19	5	548,00	139,19	0,00
2017M00487 Saint Soupplets/Nicolas Tronchon/Machine à laver I	31/08/2017	59 433,13	10	23 772,00	5 943,00	29 718,13
2017M00488 Oissery/Jean des Barres/Lave Batterie	31/08/2017	17 146,14	10	6 856,00	1 714,00	8 576,14
2017M00459 1er EQUIPT COLLEGE LA VALLEE - AVON	01/09/2017	27 513,08	10	11 004,00	2 751,00	13 758,08
2017M00489 Dammarie les lys/Robert Doisneau/Lave-vaisselle à	01/09/2017	5 841,36	10	2 336,00	584,00	2 921,36
2017M00405 Saint Soupplets/Nicolas Tronchon/Self	04/09/2017	39 359,47	10	15 740,00	3 935,00	19 684,47
2017M00436 Nemours/Honoré de Balzac/2 chambres froides positi	04/09/2017	39 345,41	10	15 736,00	3 934,00	19 675,41
2017M00437 Verneuil/C Péguy/armoire traversante	04/09/2017	8 944,20	10	3 576,00	894,00	4 474,20
2017M00438 Pontault Combault/Monthéty/Création Chambre froide	04/09/2017	18 080,65	10	7 232,00	1 808,00	9 040,65
2017M00494 Lagny/ 4 Arpents/ 2 armoires négatives	04/09/2017	9 382,03	10	3 752,00	938,00	4 692,03
2017M00475 PARCCOMPRESSEUR 2000L MONOPHASE N°SERIE IYD0014758	05/09/2017	952,08	5	760,00	192,08	0,00
2017M00536 DMG - CLIO IV - EQ-681-BS - MDS NEMOURS	05/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00539 DMG - CLIO IV - EQ-665-BS - CABINET	05/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00394 DMG-CLIO IV EP-870-QC MDS LAGNY2	06/09/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00398 DMG KANGOO EQ-339-CK COLLEGE CREGY LES MEAUX	06/09/2017	14 501,70	5	11 600,00	2 901,70	0,00
2017M00397 DMG-CLIO IV EP-024-SE MDS DE LAGNY 3	07/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00472 PARC BOSCH SERIE 101281038 AP DIAG	07/09/2017	654,00	5	520,00	134,00	0,00
2017M00491 Dépôt par un fournisseur d'une facture M17383 du 1	07/09/2017	49 745,66	10	19 896,00	4 974,00	24 875,66
2017M00403 Brie Comte Robert/Georges Brassens/Armoire froide	08/09/2017	5 640,84	10	2 256,00	564,00	2 820,84
2017M00417 Laboratoire de langues	08/09/2017	5 709,00	5	4 564,00	1 145,00	0,00
2017M00427 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-PIERRE WECEZERKA-CHELLE	08/09/2017	3 030,00	10	1 212,00	303,00	1 515,00
2017M00428 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-HENRI 4 -MEAUX	08/09/2017	3 476,40	10	1 388,00	347,00	1 741,40
2017M00431 DMG-KANGOO-EQ-758-GT-COLLEGE 5	08/09/2017	14 501,70	5	11 600,00	2 901,70	0,00
2017M00432 DMG - Kangoo - EQ-952-GT - Collège	08/09/2017	14 501,70	5	11 600,00	2 901,70	0,00
2017M00433 DMG-KANGOO-EQ-840-GT-COLLEGE 3	08/09/2017	14 501,70	5	11 600,00	2 901,70	0,00
2017M00434 DMG - Kangoo - EQ-765-GT - Collège	08/09/2017	14 501,70	5	11 600,00	2 901,70	0,00
2017M00404 Mouroux/G Sand/2 armoires froides négatives 2 port	11/09/2017	10 336,08	10	4 132,00	1 033,00	5 171,08
2017M00485 M 2016-DESF-15-RENOU 2017-COM AUTOLAVEUSE-DELACROI	11/09/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00528 DMG - CLIO IV - EQ-670-BS - DGAS MR	12/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00533 DMG - CLIO IV - EQ-275-AQ - DSI	12/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00534 DMG - CLIO IV - EQ-305-AQ - DPMIPE	12/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00466 PARC RENAULT PATA PORTEUR VF611LI69JD000085	15/09/2017	324 596,72	10	129 836,00	32 459,00	162 301,72
2017M00490 Mouroux/G Sand/ lave-vaisselle	18/09/2017	32 825,16	10	13 128,00	3 282,00	16 415,16
2017M00435 Meaux/Beaumarchais/ 2 armoires mobiles	19/09/2017	10 481,40	10	4 192,00	1 048,00	5 241,40
2017M00439 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR N° VKKMV64DVHB186027	19/09/2017	107 988,00	10	43 192,00	10 798,00	53 998,00
2017M00446 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-VASCO DE GAMA-ST P LES	19/09/2017	4 970,22	10	1 988,00	497,00	2 485,22
2017M00447 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-ROSA BONHEUR-CHATELET E	19/09/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00450 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-H REMY-COULOMMIERS	19/09/2017	4 970,22	10	1 988,00	497,00	2 485,22
2017M00451 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-ANCEAU DE GARLANDE- ROI	19/09/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00454 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-MALLARME-FONTENAY TRESI	19/09/2017	4 905,58	10	1 960,00	490,00	2 455,58
2017M00448 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-LES CAPUCINS-MELUN	20/09/2017	4 970,22	10	1 988,00	497,00	2 485,22
2017M00471 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE- LES TOURNELLES-VILLIER	21/09/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00526 DMG-CLIO IV EQ-281-AQ DABC 1	21/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00527 DMG-CLIO IV EQ-673-BS DSI 2	21/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00538 DMG - CLIO IV - EQ-192-DJ - MDS TOURNAN	21/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00541 DMG - CLIO IV - EQ-208-DJ - DGAECTJS	21/09/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00442 PARC TRIGANO NLC2012PTAC REMOQUE VMPB10200GB032965	22/09/2017	612,00	5	488,00	124,00	0,00
2017M00449 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-CAMILLE ST SAENS-LIZY S	22/09/2017	4 970,22	10	1 988,00	497,00	2 485,22
2017M00483 DIE-Valise transport 16TABS	22/09/2017	10 511,68	5	8 391,00	2 120,68	0,00
2017M00440 2 flashes pour numérisation	25/09/2017	3 645,63	5	2 916,00	729,63	0,00
2017M00480 M 2016-DESF-13-COM 2017- LOUIS BRAILLE- ESBLY	26/09/2017	2 995,20	10	1 196,00	299,00	1 500,20
2017M00481 M 2016-DESF-13-COM 2017-STEPHANE HESSEL- ST GERMAI	26/09/2017	1 015,20	10	404,00	101,00	510,20
2017M00464 PARC COMPRESSEUR LACME SERIE N°20170575	28/09/2017	1 042,80	5	832,00	210,80	0,00
2017M00465 PARC MASTER RENAULT N°VF1MA000X58468842	04/10/2017	25 676,42	5	20 540,00	5 136,42	0,00
2017M00505 PARC DESHERBEUSE MICHAELIS CODE INTERNE 47101001 K	09/10/2017	9 912,00	10	3 964,00	991,00	4 957,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00493 PARC SERVENTE 8 TIROIRS FACOM JET 8M4PB	10/10/2017	962,74	5	768,00	194,74	0,00
2017M00473 PARC RENAULT MASTER BENNE N° VF6DYTF24H7203355	11/10/2017	44 526,90	10	17 808,00	4 452,00	22 266,90
2017M00474 PARC RENAULT MASTER N°VF6DYTF24H7203355	11/10/2017	43 939,11	10	17 572,00	4 393,00	21 974,11
2017M00492 matériel informatique pour salles de formation	19/10/2017	17 054,40	5	13 640,00	3 414,40	0,00
2017M00484 DMG_Kangoo_EQ-464-CF_DSI-1	24/10/2017	16 264,26	5	13 008,00	3 256,26	0,00
2017M00486 DMG_Kangoo_ER-027-GZ_MDS NOISIEL-1	24/10/2017	14 501,70	5	11 600,00	2 901,70	0,00
2017M00520 DMG-CLIO IV EP-633-JM MDS COULOMMIERS	27/10/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00540 DMG - CLIO IV - EQ-679-BS - CABINET	27/10/2017	12 593,29	5	10 072,00	2 521,29	0,00
2017M00482 DSI - Mac Book 15	30/10/2017	3 656,74	5	2 924,00	732,74	0,00
2017M00558 2017 DPMIPE Divans Gynécologique et mixte	30/10/2017	5 235,64	5	4 188,00	1 047,64	0,00
2017M00498 PARC -SALEUSE 6M3HBDS CODE INTERNE 148050	31/10/2017	22 782,00	10	9 112,00	2 278,00	11 392,00
2017M00573 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-PAUL ELUARD-MONTEREAU	31/10/2017	9 031,81	10	3 612,00	903,00	4 516,81
2017M00574 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-CAMILLE COROT-CHELLES	31/10/2017	9 031,81	10	3 612,00	903,00	4 516,81
2017M00576 M 2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE-G PHILIPPE-VILLEPARISIS	31/10/2017	9 031,81	10	3 612,00	903,00	4 516,81
2017M00585 Dammarie les lys/Robert Doisneau /Self ( salad'bar	06/11/2017	38 226,10	10	15 288,00	3 822,00	19 116,10
2017M00496 PARC RENAULT MASTER BENNE CODE INTERNE 00	07/11/2017	38 609,89	5	30 884,00	7 725,89	0,00
2017M00497 PARC RENAULT MASTER CODE INTERN	07/11/2017	35 944,38	5	28 752,00	7 192,38	0,00
2017M00514 DMG-CLIO IV EQ-296-RM MDS CHELLES	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00515 DMG - CLIO IV - EQ-372-RM - MDS MEAUX	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00517 DMG - CLIO IV - EQ-976-PE - MDS MEAUX	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00519 DMG-CLIO IV EQ-328-RM-MDS FONTAINEBLEAU	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00521 DMG-CLIO IV EQ-926-PE MDS MITRY MORY	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00522 DMG - CLIO IV - EQ-970-PE - MDS FONTAINEBLEAU	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00549 DMG-CLIO IV EQ-961-PE MDS MEAUX 3	10/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00500 DEEA-Atelier ENS Débroussailleur RABBIT RM 982	17/11/2017	12 300,00	10	4 920,00	1 230,00	6 150,00
2017M00508 PARC CODE INT 26504005 CENTRALE SAUMUR	17/11/2017	51 928,65	10	20 768,00	5 192,00	25 968,65
2017M00510 PARC CODE INT 26507002 CUVE SERIE 4391/17	17/11/2017	16 063,59	10	6 424,00	1 606,00	8 033,59
2017M00513 PARC CODE INTERNE 00871001 KANGOO IMM ER697 ZW	20/11/2017	30 633,66	5	24 504,00	6 129,66	0,00
2017M00584 Souris ergo droitier-gaucher-repose pieds-porte do	22/11/2017	3 130,80	5	2 504,00	626,80	0,00
2017M00509 PARC 1 broyeur ECHO BEAR CAT N°SERIE H05291	27/11/2017	12 432,00	10	4 972,00	1 243,00	6 217,00
2017M00511 PARC 1 broyeur ECHO BEAR CAT N°SERIE H05295	27/11/2017	12 432,00	10	4 972,00	1 243,00	6 217,00
2017M00512 PARC 1 broyeur ECHO BEAR CAT N°SERIE H05294	27/11/2017	12 432,00	10	4 972,00	1 243,00	6 217,00
2017M00530 Coulommiers Mme de Lafayette salad'bar	27/11/2017	5 934,46	10	2 372,00	593,00	2 969,46
2017M00531 Meaux Henri IV Salad'bar	27/11/2017	5 934,46	10	2 372,00	593,00	2 969,46
2017M00532 Bois le Roi Denecourt salad'bar	27/11/2017	5 934,46	10	2 372,00	593,00	2 969,46
2017M00551 matériel pour aménagement salle de formation	27/11/2017	5 246,40	10	2 096,00	524,00	2 626,40
2017M00557 DSI - vidéo projecteur DLP	27/11/2017	9 789,96	5	7 828,00	1 961,96	0,00
2017M00529 DMG - CLIO IV - EQ-837-YM - MDS LAGNY	29/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00537 DMG - MEGANE - EQ-357-HJ - DAD	29/11/2017	15 268,05	5	12 212,00	3 056,05	0,00
2017M00553 DMG-CLIO IV ER-941-HH MDS ROISSY 1	29/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00554 DMG - CLIO IV - ER-895-GN - DEEA	29/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00555 DMG-CLIO IV ER-891-GN DPC POLE LECTURE PUBLIQUE 1	29/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00562 DMG-CLIO IV ER-972-HH DEEA 2	29/11/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00575 M 2016-DESF-15- AUTOLAVEUSE-ELSA TRIOLET-LE MEE SU	30/11/2017	9 031,81	10	3 612,00	903,00	4 516,81
2017M00577 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-ROBERT BURON-NANDY	30/11/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00578 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-JACQUES MONOD-VILLEPARIS	30/11/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00579 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-JEAN VILARD-VERT SAINT D	30/11/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00580 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-ANCEAU DE GARLANDE-ROISS	30/11/2017	3 030,00	10	1 212,00	303,00	1 515,00
2017M00582 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-J-BAPTISTE VERMAY-TOURNA	30/11/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00583 HS chariots casiers niveau constant Hupper	30/11/2017	1 803,84	5	1 440,00	363,84	0,00
2017M00525 PARC PORTIQUE LAVAGE LAVANCE N°171017-MNM00588336	01/12/2017	68 880,00	10	27 552,00	6 888,00	34 440,00
2017M00535 PARC SEMI REMORQUE CITERNE N°S VF9SA338DGH063167	01/12/2017	72 882,00	10	29 152,00	7 288,00	36 442,00
2017M00543 DSI - SPS : Ecrans 24" réglables en hauteur.	01/12/2017	1 668,48	5	1 332,00	336,48	0,00
2018M00099 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-J Y COUSTEAU-BUSSY ST GE	01/12/2017	3 965,57	10	1 584,00	396,00	1 985,57
2018M00094 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-LEONARD DE VINCI-ST THIB	11/12/2017	1 219,20	10	484,00	121,00	614,20
2017M00550 DMG-CLIO IV ER-607-FS MDS MEAUX 2	13/12/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00552 DMG-CLIO IV ER-606-FS DPAPH 1	13/12/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00561 DMG - CLIO IV - ER-442-CW - MDS NOISIEL	13/12/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00564 DMG - CLIO IV - ER-905-GN - DEAF	13/12/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00565 DMG - CLIO IV - ER-418-CW - DT	13/12/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2017M00566 DMG - CLIO IV - ER-388-CW - DEAF	13/12/2017	11 600,65	5	9 280,00	2 320,65	0,00
2018M00088 St Mard/Georges Brassens/Four 20 niv GN1/1 + 1 cha	13/12/2017	16 638,32	10	6 652,00	1 663,00	8 323,32
2018M00098 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-HENRI IV-MEAUX	13/12/2017	1 219,20	10	484,00	121,00	614,20
2017M00568 DSI - SPS : 8 Ecrans 24" réglables en	14/12/2017	1 334,78	5	1 064,00	270,78	0,00
2017M00569 DSI - 15 Ecrans 24" réglables en hauteur. Garant	14/12/2017	2 502,72	5	2 000,00	502,72	0,00
2018M00093 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-MARIA CALLAS -COURTRY	21/12/2017	6 060,00	10	2 424,00	606,00	3 030,00
2018M00095 M2016-DESF-15-AUTOLAVEUSE- ANNE FRANCK-BUSSY SAINT	21/12/2017	4 970,22	10	1 988,00	497,00	2 485,22
2018M00090 St Soupplets N Tronchon salabar	22/12/2017	5 934,46	10	2 372,00	593,00	2 969,46
2018M00240 Montereau/Pierre de Montereau/Création d'un tri pa	29/12/2017	15 321,74	10	5 106,00	1 702,00	6 981,74
2016M00389 DSI- 5 tablettes surface pro	31/12/2017	8 358,84	5	6 684,00	1 674,84	0,00
2017M00067 DPR - totem covoiturage Pézarches RD402-231	31/12/2017	13 157,08	10	5 260,00	1 315,00	6 582,08
2017M00068 DPR - totem covoiturage Brie-Comte-Robert - RD316	31/12/2017	13 054,54	10	5 220,00	1 305,00	6 529,54
2017M00069 Achat d'1 QUANTI TRAY SEALER PLUS pr le laboratoi	31/12/2017	479,98	5	380,00	99,98	0,00
2017M00074 Imprimante HP DESIGNJET Z5600	31/12/2017	6 928,80	5	5 540,00	1 388,80	0,00
2017M00076 8 MACBOOK PRO 15" et 2 MACBOOK PRO 13"	31/12/2017	36 549,34	5	29 236,00	7 313,34	0,00
2017M00091 DSI C20170013 Canon + accessoires	31/12/2017	10 101,85	5	8 080,00	2 021,85	0,00
2017M00093 DSI C20170011 5 écrans	31/12/2017	22 074,00	5	17 656,00	4 418,00	0,00
2017M00170 DEEA-SATESE-MASQUE AUTO SAUVETEUR	31/12/2017	1 737,60	5	1 388,00	349,60	0,00
2017M00184 LDA-Raccordement ventilation meubles+ coffre sécu	31/12/2017	3 004,20	5	2 400,00	604,20	0,00
2017M00202 DEEA-SATESE-MULTIPARAMETRE PORTABLE MULTI 3510	31/12/2017	1 032,00	5	824,00	208,00	0,00
2017M00208 SATESE- Trépied DuraHoist 3Pod	31/12/2017	1 368,42	5	1 092,00	276,42	0,00
2017M00247 Installation d'une alimentation photocopieur 2ème	31/12/2017	1 584,79	5	1 264,00	320,79	0,00
2017M00248 Installation d'une ligne réseau pour un copieur à	31/12/2017	1 598,18	5	1 276,00	322,18	0,00
2017M00254 DD EXTERNES	31/12/2017	1 453,36	5	1 160,00	293,36	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00275 Installation un bloc prises (2 réseaux & 2 PC16A)	31/12/2017	2 278,73	5	1 820,00	458,73	0,00
2017M00276 SATESE-Canne de prélèvement+ tuyau souple+Pompe cl	31/12/2017	492,00	5	392,00	100,00	0,00
2017M00281 imprimante x954de laser couleur	31/12/2017	5 948,94	5	4 756,00	1 192,94	0,00
2017M00301 portables pour la DABC	31/12/2017	125 701,80	5	100 560,00	25 141,80	0,00
2017M00319 Acquisition d'un robot pour dosage des glyphosates	31/12/2017	34 269,60	10	13 704,00	3 426,00	17 139,60
2017M00366 LDA-Achat de 4 Ph mètre de terrain Seven 2 Go S2-M	31/12/2017	1 911,60	5	1 528,00	383,60	0,00
2017M00374 Achat ODA (Oracle Database Appliance X6-2M) pour D	31/12/2017	39 414,98	5	31 528,00	7 886,98	0,00
2017M00378 PARC RENAULT MASTER L3H2 SC N°VF1MA000758346522	31/12/2017	34 187,36	5	27 348,00	6 839,36	0,00
2017M00406 DEEA - ENS/Atelier matériels 2017	31/12/2017	2 153,62	5	1 720,00	433,62	0,00
2017M00407 ENS/Atelier (matériels 2017 : perceuse visseuse)	31/12/2017	586,82	5	468,00	118,82	0,00
2017M00410 SATESE-Achat de panneaux,sacs de lestage et cônes	31/12/2017	794,64	5	632,00	162,64	0,00
2017M00416 SATESE-Achat de matériel divers	31/12/2017	2 018,32	5	1 612,00	406,32	0,00
2017M00469 LDA-Achat d'un conductimètre standard avec sonde T	31/12/2017	1 964,16	5	1 568,00	396,16	0,00
2017M00476 Expression EPSON 12000XL Pro	31/12/2017	4 042,80	5	3 232,00	810,80	0,00
2017M00501 DPR Fr 3 box vélos ind. et pose sur 3 parkings	31/12/2017	9 573,60	10	3 828,00	957,00	4 788,60
2017M00571 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-ROBERT DOISNEAU-DAMMARIE	31/12/2017	9 154,08	10	3 660,00	915,00	4 579,08
2017M00572 Pontault Combault/Monthéty/Création tri participat	31/12/2017	9 340,20	10	3 736,00	934,00	4 670,20
2017M00586 LDA-Achat d'une Pompe microsart E-jet 4L/min	31/12/2017	1 400,40	5	1 120,00	280,40	0,00
2018M00168 DSI - Renouvt licences JAWS	01/01/2018	1 600,01	5	960,00	320,00	320,01
2018M00342 DSI - Achat d'un MFT pour le RDC à Saint Louis	01/01/2018	3 642,00	5	2 184,00	728,00	730,00
2018M00086 Achat liseuses	02/01/2018	839,88	5	501,00	167,00	171,88
2018M00126 Achat Wii U	02/01/2018	120,00	5	72,00	24,00	24,00
2018M00096 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-JACQUES PREVERT-REBAIS	04/01/2018	4 970,22	10	1 491,00	497,00	2 982,22
2018M00102 DMG - Kangoo - ER-924-YY - Collège	04/01/2018	14 501,70	5	8 700,00	2 900,00	2 901,70
2018M00103 DMG - Kangoo - ET-805-CC - Collège	04/01/2018	14 501,70	5	8 700,00	2 900,00	2 901,70
2018M00097 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-FRANCOIS VILLON-ST FARGE	05/01/2018	6 060,00	10	1 818,00	606,00	3 636,00
2018M00091 Tilport/ bois de l'enclume/lave vaisselle	08/01/2018	50 641,68	10	15 192,00	5 064,00	30 385,68
2018M00100 M 2016-DESF15-AUTOLAVEUSE-BEAUMARCHAIS -MEAUX	10/01/2018	9 154,08	10	2 745,00	915,00	5 494,08
2018M00101 M 206-DESF 15-AUTOLAVEUSE-STEPHANE HESSEL-ST GERMA	10/01/2018	3 030,00	10	909,00	303,00	1 818,00
2018M00089 Magny le Hongre/Claude Monet/Salad bar 4 bacs	11/01/2018	5 934,46	10	1 779,00	593,00	3 562,46
2018M00108 PARC CHAMBON ARMOIR INOX PORTIQUE LAVAGE	15/01/2018	1 790,24	10	537,00	179,00	1 074,24
2018M00087 Emerainville/Van Gogh/1 four mixte	24/01/2018	14 512,88	10	4 353,00	1 451,00	8 708,88
2018M00113 PARC NOREMAT ROTOFAUC N°450820V021 40015001	24/01/2018	9 720,00	5	5 832,00	1 944,00	1 944,00
2018M00072 DSI - SPHS : 20 Ecrans 24" réglables en	25/01/2018	2 502,72	5	1 500,00	500,00	502,72
2018M00110 Courtry/Maria Callas/1 armoire chaude mobile 15 ni	25/01/2018	3 437,58	10	1 029,00	343,00	2 065,58
2018M00111 Lorrez-le-Bocage-Préaux/Jacques Prévert/1 armoire	25/01/2018	3 437,58	10	1 029,00	343,00	2 065,58
2018M00488 1er EQUIPT COLLEGE LA VALLEE - AVON	25/01/2018	3 677,98	10	1 101,00	367,00	2 209,98
2018M00077 PARC FRANCOIS SOUFFLEUR 3 PTS N°SERIE 17417	30/01/2018	6 054,72	5	3 630,00	1 210,00	1 214,72
2018M00104 1er EQUIPT COLLEGE LA VALLEE - AVON	30/01/2018	4 596,00	10	1 377,00	459,00	2 760,00
2018M00105 1er EQUIPT COLLEGE LA VALLEE - AVON	30/01/2018	2 217,60	10	663,00	221,00	1 333,60
2018M00114 Nemours/Arthur Rimbaud/1 armoire positive 700 I	30/01/2018	2 053,34	10	615,00	205,00	1 233,34
2018M00073 DSI - station de travail DCGAE	31/01/2018	20 076,00	5	12 045,00	4 015,00	4 016,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00092 Oissery/Jean des Barres/Lave-vaisselles et tri par	31/01/2018	65 112,73	10	19 533,00	6 511,00	39 068,73
2018M00107 RENOUV 2017-LEONARD DE VINCI- SAINT THIBAULT DES V	31/01/2018	7 369,20	10	2 208,00	736,00	4 425,20
2018M00118 Ozoir la Ferrière/Marie Laurencin/1 armoire négati	02/02/2018	2 462,44	10	738,00	246,00	1 478,44
2018M00122 Pontault-Combault/Condorcet/1 armoire négative 140	02/02/2018	4 284,91	10	1 284,00	428,00	2 572,91
2018M00196 DMGS - CLIO IV - ET-858-CA - DAJP	05/02/2018	12 507,27	5	7 503,00	2 501,00	2 503,27
2018M00074 PARC POWER 1/4 400V PRESSE HYDR N°10100007325	06/02/2018	10 917,17	5	6 549,00	2 183,00	2 185,17
2018M00076 PARC FINN POWER DENUDEUSE N°204926	06/02/2018	3 263,40	5	1 956,00	652,00	655,40
2018M00119 Lieusaint/La Pyramide/1 armoire à chariot GN2/1 20	06/02/2018	5 979,86	10	1 791,00	597,00	3 591,86
2018M00115 Bussy-saint-Georges/Jacques-Yves Cousteau/1 armoire	07/02/2018	3 001,57	10	900,00	300,00	1 801,57
2018M00116 Bussy-saint-Georges/Jacques-Yves Cousteau/1 armoire	07/02/2018	2 243,44	10	672,00	224,00	1 347,44
2018M00117 Roissy en Brie/Eugène Delacroix/1 armoire négative	07/02/2018	3 124,84	10	936,00	312,00	1 876,84
2018M00121 Emerainville/Van Gogh/1 lave-vaisselle à avancemen	07/02/2018	47 052,22	10	14 115,00	4 705,00	28 232,22
2018M00123 Villeparisis/Jacques Monod/1 armoire positive 1 40	08/02/2018	5 410,82	10	1 623,00	541,00	3 246,82
2018M00112 Oissery/Jean des Barres/1 four mixte Rational 20 n	12/02/2018	15 342,80	10	4 602,00	1 534,00	9 206,80
2018M00128 1er EQUIPT COLLEGE LA VALLEE - AVON	13/02/2018	5 635,81	10	1 689,00	563,00	3 383,81
2018M00120 Montevrain/L Aubrac/1 arm chaud mob 20 niv GN1/1,	14/02/2018	11 180,23	10	3 354,00	1 118,00	6 708,23
2018M00080 DSI - Imprimante MFT	15/02/2018	4 162,80	5	2 496,00	832,00	834,80
2018M00239 Mouroux/George Sand/1 adoucisseur	23/02/2018	1 693,44	10	507,00	169,00	1 017,44
2018M00106 DSI - serveur R640	28/02/2018	14 356,80	5	8 613,00	2 871,00	2 872,80
2018M00129 1er EQUIPT COLLEGE LA VALLEE - AVON	05/03/2018	3 660,00	10	1 098,00	366,00	2 196,00
2018M00130 Trilport/Le Bois de l'Enclume/1 salad'bar	05/03/2018	6 107,26	10	1 830,00	610,00	3 667,26
2018M00124 DEEA-SIREN - 3 tronçonneuses	09/03/2018	2 045,60	10	612,00	204,00	1 229,60
2018M00136 PARC REMPLACEMENT DOUBLE VOLU COMPTEUR CE COUL	09/03/2018	7 020,00	10	2 106,00	702,00	4 212,00
2018M00139 repose pieds stock SPS	09/03/2018	1 659,28	5	993,00	331,00	335,28
2018M00142 DSI - casque JABRA ss fil Pro 920	12/03/2018	1 725,84	5	1 035,00	345,00	345,84
2018M00125 Meaux/Henri IV/4 feux vifs	14/03/2018	5 490,00	10	1 647,00	549,00	3 294,00
2018M00143 PARC COMPRESSEUR LUCHARD N°IYD0053755	15/03/2018	737,86	10	219,00	73,00	445,86
2018M00144 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE DEBR N°F6ACE18B092	21/03/2018	36 000,00	10	10 800,00	3 600,00	21 600,00
2018M00145 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSES N°F6CE18C123	21/03/2018	36 000,00	10	10 800,00	3 600,00	21 600,00
2018M00191 PARC FAUCHEUSE HYDRAULIQUE XTRA 1600 ROUSSEAU	21/03/2018	19 800,00	10	5 940,00	1 980,00	11 880,00
2018M00133 DMG - CLIO IV - ET-720-NY - SPDA	23/03/2018	11 514,63	5	6 906,00	2 302,00	2 306,63
2018M00135 DMGS-MEGANE ET-069-QE DSJ	23/03/2018	15 190,76	5	9 114,00	3 038,00	3 038,76
2018M00138 DMGS-MEGANE EV-077-AN MDS MITRY MORY	23/03/2018	13 347,66	5	8 007,00	2 669,00	2 671,66
2018M00140 Dépôt par un fournisseur d'une facture 1118084 du	27/03/2018	4 842,05	10	1 452,00	484,00	2 906,05
2018M00157 DMGS - Rayonnage léger - MUSEE S&M	27/03/2018	1 732,80	10	519,00	173,00	1 040,80
2018M00141 Dépôt par un fournisseur d'une facture 1118090 du	28/03/2018	6 722,10	10	2 016,00	672,00	4 034,10
2018M00174 DMG - CLIO IV - EV-256-NR - DPR-ART PROVINS	29/03/2018	11 154,79	5	6 690,00	2 230,00	2 234,79
2018M00175 DMG - CLIO IV - EV-197-NR - DSI	29/03/2018	11 154,79	5	6 690,00	2 230,00	2 234,79
2018M00159 Trilport/Le Bois de l'Enclume/1 four mixte Rationa	04/04/2018	16 372,40	10	4 911,00	1 637,00	9 824,40
2018M00164 Savigny-le-Temple/Louis Armand/1 four combimaster	04/04/2018	14 838,17	10	4 449,00	1 483,00	8 906,17
2018M00165 Savigny-le-Temple/Louis Armand/1 complément de la	04/04/2018	7 521,60	10	2 256,00	752,00	4 513,60
2018M00167 Moissy-Cramayel/Les Maillettes/1 armoire froide po	04/04/2018	2 512,80	10	753,00	251,00	1 508,80

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00160 HS porte copies et support d'ordinateur portable	06/04/2018	1 201,50	5	720,00	240,00	241,50
2018M00158 HS Siège ergonomique MILCENT Pascal	09/04/2018	1 373,56	5	822,00	274,00	277,56
2018M00170 SATESE- Lave linge + Séche linge	09/04/2018	559,98	10	165,00	55,00	339,98
2018M00162 M 2016-DESF-15-RENOU-AUTOLAVEUSE LA BOETIE-MOISSY	11/04/2018	4 970,22	10	1 491,00	497,00	2 982,22
2018M00166 St Mard/Georges Brassens/1 marmite 4 feux vifs 2 p	11/04/2018	15 852,84	10	4 755,00	1 585,00	9 512,84
2018M00181 TRACTEUR REFORM METRAC H7X EV-593-YH	11/04/2018	114 511,86	10	34 353,00	11 451,00	68 707,86
2018M00161 DMGS-MEGANE EW-308-CA DMGS	13/04/2018	14 841,02	5	8 904,00	2 968,00	2 969,02
2018M00172 M 2016-DESF 15-AUTOLAVEUSE-DEPARTEMENT DE SEINE ET	16/04/2018	3 020,40	10	906,00	302,00	1 812,40
2018M00403 HS Souris, repose-pieds, porte-documents, roller m	17/04/2018	5 186,36	5	3 111,00	1 037,00	1 038,36
2018M00163 DMG - KANGOO ZE - EV-807-MF - DMG-SL	18/04/2018	21 918,44	5	13 149,00	4 383,00	4 386,44
2018M00183 DMG - KANGOO ZE - EV-816-LL - DMG-SCA	18/04/2018	21 181,41	5	12 708,00	4 236,00	4 237,41
2018M00169 HS bureau assis debout float free desk BDC N° 0000	19/04/2018	2 371,90	5	1 422,00	474,00	475,90
2018M00182 Dépôt par un fournisseur d'une facture 1118099 du	23/04/2018	7 947,90	10	2 382,00	794,00	4 771,90
2018M00180 SATESE- PDCR 1830C Pression immergé+Tire câble+ Le	24/04/2018	746,16	10	222,00	74,00	450,16
2018M00197 HS porte documents FLEXDESK et ERGO Q 515	24/04/2018	1 100,06	5	660,00	220,00	220,06
2018M00171 Cesson/Le Grand Parc/1 armoire positive 1400 l	27/04/2018	4 537,42	10	1 359,00	453,00	2 725,42
2018M00201 M 2016-DESF-15-COM 2018-LE GRAND PARC -CESSON	30/04/2018	3 830,40	10	1 149,00	383,00	2 298,40
2018M00176 Appel à projet 2 college numérique	03/05/2018	1 161 870,68	5	697 122,00	232 374,00	232 374,68
2018M00177 PARC KANGOO ZEN ENERGY N°CHASSIS VF1KWC1B160319342	03/05/2018	14 510,89	5	8 706,00	2 902,00	2 902,89
2018M00178 PARC VL KANGOO ZEN ERNERGY N°VF1KWC1B160319390	03/05/2018	14 510,89	5	8 706,00	2 902,00	2 902,89
2018M00209 M 2016-DESF-15-COM 2018-LA DHUIS-NANTEUIL LES MEAU	03/05/2018	3 929,80	10	1 176,00	392,00	2 361,80
2018M00206 M 2016-DESF-15-COM 2017-LES TILLEULS-CLAYE SOUILLY	07/05/2018	3 993,30	10	1 197,00	399,00	2 397,30
2018M00207 M 2016-DESF-15-COM 2018-MARIE LAURENCIN-OZOIR LA F	07/05/2018	3 264,00	10	978,00	326,00	1 960,00
2018M00205 HS rouleurs de bacs, set de lavage, facilitateur de	09/05/2018	2 094,00	5	1 254,00	418,00	422,00
2018M00194 DSI - module 16 ports pour switches NEXUS 5548	15/05/2018	23 875,68	5	14 325,00	4 775,00	4 775,68
2018M00211 M 2016-DESF-13-COM 2018-NICOLAS FOUQUET-MORMANT	15/05/2018	1 075,40	10	321,00	107,00	647,40
2018M00307 Villeparisis/Gerard Philipe/1 lave-batterie	15/05/2018	24 179,34	10	7 251,00	2 417,00	14 511,34
2018M00210 M 2016-DESF-13-COM 2018- EUROPE-DAMMARTIN EN GOELE	16/05/2018	3 993,30	10	1 197,00	399,00	2 397,30
2018M00212 M 2016-DESF-13-COM 2018-NICOLAS FOUQUET-MORMANT	16/05/2018	2 038,32	10	609,00	203,00	1 226,32
2018M00214 DSI - 18 serveurs HP DL380 pour inf	16/05/2018	480 470,92	5	288 282,00	96 094,00	96 094,92
2019M00078 DMG-CLIO IV EV-752-QY MDS COULOMMIERS 2	17/05/2018	11 154,80	5	6 691,00	2 231,00	2 232,80
2018M00193 PARC RENAULT KANGOO SERIE VF1KWC1B160319389	18/05/2018	14 510,89	5	8 706,00	2 902,00	2 902,89
2018M00225 M 2016-DESF-15-COM 2018-LE CHAMPIVERT-CROUY SUR OU	24/05/2018	4 002,90	10	1 200,00	400,00	2 402,90
2018M00199 Bussy saint Georges/1 four combimaster plus 20 niv	28/05/2018	17 846,72	10	5 352,00	1 784,00	10 710,72
2018M00198 La Ferté sous Jouarre/La Plaine des Glacis/1 saute	30/05/2018	23 971,21	10	7 191,00	2 397,00	14 383,21
2018M00200 Vert Saint Denis/Jean Vilard/1 four combimaster plu	30/05/2018	18 054,32	10	5 415,00	1 805,00	10 834,32
2018M00306 RENOU 2018-COMMANDE AUTOL- ARTHUR RIMBAUD-NEMOURS	30/05/2018	9 154,08	10	2 745,00	915,00	5 494,08
2018M00524 Villeparisis/Gérard Philippe/1 adoucisseur	31/05/2018	1 556,52	10	465,00	155,00	936,52
2018M00242 HS Supports ordinateurs portables stock SPHS	01/06/2018	1 090,80	5	654,00	218,00	218,80
2018M00236 COM 2018-GEORGE SAND-MOUROUX	07/06/2018	1 633,25	10	489,00	163,00	981,25
2018M00276 ENS/Atelier (matériels 2018 : scies et rabot)	07/06/2018	1 874,40	5	1 122,00	374,00	378,40
2018M00297 PARC HITACHI CLE CHOC N°JN70765 DU 11-2017	08/06/2018	512,70	5	306,00	102,00	104,70

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00213 PARC LKF CHALUMEAU JETPACK 600 DETENDEUR TUYAU SER	11/06/2018	1 656,00	5	993,00	331,00	332,00
2018M00227 M 2016-DESF-13-COM 2018-CAMILLE COROT-CHELLES	13/06/2018	1 579,00	10	471,00	157,00	951,00
2018M00250 PARC NETTOYEUR HP KARCHER N°010877	13/06/2018	3 072,00	10	921,00	307,00	1 844,00
2018M00281 PARC STIHL DEBROUSS N°185002378	13/06/2018	723,20	5	432,00	144,00	147,20
2018M00283 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE SERIE N 185002410	13/06/2018	723,21	5	432,00	144,00	147,21
2018M00284 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°184837861	13/06/2018	588,00	5	351,00	117,00	120,00
2018M00287 PARC STIHL SOUFFLEUR 513401066	13/06/2018	575,21	5	345,00	115,00	115,21
2018M00289 PARC ECHO DEBROUSSAILLEUSE N°S 37034389	13/06/2018	714,20	5	426,00	142,00	146,20
2018M00290 PARC STIHL DEBROUSS N°SERIE 184523670	13/06/2018	1 063,20	5	636,00	212,00	215,20
2018M00291 PARC STIHL DEBROUSS FR460TC EFM N°SERIE 184823378	13/06/2018	1 063,20	5	636,00	212,00	215,20
2018M00292 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°184203492	13/06/2018	588,00	5	351,00	117,00	120,00
2018M00293 PARC STIHL TAILLE HAIE N°515098610	13/06/2018	695,21	5	417,00	139,00	139,21
2018M00294 PARC STIHL DECOUPEUSE A DISQUE N°184537937	13/06/2018	1 539,19	5	921,00	307,00	311,19
2018M00295 PARC STIHLDECOUPEUSE A DISQUE SERIE 184982582	13/06/2018	1 055,21	5	633,00	211,00	211,21
2018M00310 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N° SERIE 184046177	13/06/2018	723,20	5	432,00	144,00	147,20
2018M00311 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N° SERIE 184563486	13/06/2018	723,20	5	432,00	144,00	147,20
2018M00312 PARC FRANCOIS ASPI FEUI N°SERIE 17488 CI 25403001	13/06/2018	5 353,24	5	3 210,00	1 070,00	1 073,24
2018M00315 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°184215081	13/06/2018	619,99	5	369,00	123,00	127,99
2018M00300 PARC KARCHER NETTOYEUR HP N°503307	14/06/2018	659,88	10	195,00	65,00	399,88
2018M00221 DMG - CLIO IV - EX-276-ZP - DADT	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00222 DMGS - CLIO IV - EX-324-ZP - DEEA	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00229 DMGS-CLIO IV EX-198-YC DIHCS	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00230 DMGS-CLIO IV EX-221-YC DPR 1	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00233 DMGS - CLIO IV - EX-208-YC - DMGS-SAM	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00234 DMGS - CLIO IV - EX-243-YC - DPR	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00237 DMG - CLIO IV - EX-260-ZP - MDS COULOMMIERS	15/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00304 PARC BOSCH PERFORATEUR BURINEUR N°804001554	15/06/2018	827,88	5	495,00	165,00	167,88
2018M00320 PARC SIDAMO TOURET A MEULER BROUSSE N°S14398	15/06/2018	1 604,42	5	960,00	320,00	324,42
2018M00340 2018 DPMIPE Cardiotocographe	15/06/2018	3 380,64	5	2 028,00	676,00	676,64
2018M00359 Acquisition 3 appareil photo piege	15/06/2018	2 403,00	5	1 440,00	480,00	483,00
2018M00218 DIE - Serveurs	19/06/2018	48 564,00	5	29 138,00	9 713,00	9 713,00
2018M00302 PARC BOSCH SCIE SABRE SUR BATTERIE N°703062380	19/06/2018	508,39	5	303,00	101,00	104,39
2018M00303 PARC BOSCH SCIE SABRE SUR BATTERIE N°706077968	19/06/2018	508,39	5	303,00	101,00	104,39
2018M00322 PARC MAKPAC PERFORATEUR N°SERIE 286246Y	19/06/2018	610,80	5	366,00	122,00	122,80
2018M00298 PARC FACOM COFFRET DE DOUILLES 6 PANS 3/4PL	20/06/2018	512,70	5	306,00	102,00	104,70
2018M00313 PARC STIHL MOTEUR COMBIS N°SERIE 513773972	20/06/2018	1 497,12	5	897,00	299,00	301,12
2018M00314 PARC STIHL DEBROUS SERIE N°184823383	20/06/2018	1 063,20	5	636,00	212,00	215,20
2018M00321 PARC SIDAMO PERCEUSE ETABLI N°S 079	20/06/2018	696,79	5	417,00	139,00	140,79
2018M00316 PARC PLAQUE MVC60R VIBR N°S D7303	21/06/2018	1 920,00	5	1 152,00	384,00	384,00
2018M00459 DSI - Pack prompteur	21/06/2018	4 525,75	5	2 715,00	905,00	905,75
2018M00228 DMGS - CLIO IV - EX-378-ZP - DGAS	22/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00235 DMGS - CLIO IV - EX-216-YC - DABC	22/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00238 DMGS - CLIO IV - EX-239-YC - DABC	22/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00317 PARC AIRSTAR BALLON ECLAIRANT N°180300700	22/06/2018	3 534,00	5	2 118,00	706,00	710,00
2018M00318 PARC AIRSTAR BALLON ECLAIRANT N°180300706	22/06/2018	3 534,00	5	2 118,00	706,00	710,00
2018M00319 PARC AIRSTAR BALLON ECLAIRANT N°180300769	22/06/2018	3 534,00	5	2 118,00	706,00	710,00
2018M00325 PARC BOSCH SCIE SABRE N°S 703000290	22/06/2018	999,60	5	597,00	199,00	203,60
2018M00391 DMGS - CLIO IV - EX-467-ZP - DAD	22/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00286 DSI - Précision 5820 + Inspiron 15 7000	25/06/2018	4 070,40	5	2 442,00	814,00	814,40
2018M00332 HS chariot à niveau constant collège Louise Michel	25/06/2018	1 230,28	5	738,00	246,00	246,28
2018M00279 PARC DISCA PRO7 DEVIDOIR A FLEXIBLE 7 ELE	26/06/2018	1 620,00	10	486,00	162,00	972,00
2018M00256 PARC VHL RENAULT KANGOO EXPRESS GC ENERGY VF1FWD1J	27/06/2018	15 882,56	5	9 528,00	3 176,00	3 178,56
2018M00267 PARC kangoo CD 00818005EXPRESS VF1FWD1J16031985	27/06/2018	15 953,92	5	9 570,00	3 190,00	3 193,92
2018M00268 PARCCD 00818007 KANGOO VF1WD1J160319929	27/06/2018	15 846,90	5	9 507,00	3 169,00	3 170,90
2018M00285 DSI - portables évolués DELL PRECISION 3520 pou	27/06/2018	3 412,87	5	2 046,00	682,00	684,87
2018M00243 DMGS - CLIO IV - EX-179-YC - MDS SENART	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00244 DMGS - CLIO IV - EX-210-YC - DABC	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00245 DMGS - CLIO IV - EX-194-YC - DGAS	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00249 PARC SOUFFLEUR STIHL N°514827935	28/06/2018	575,21	10	171,00	57,00	347,21
2018M00251 DMGS - CLIO IV - EX-268-ZP - MDS NOISIEL	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00252 DMGS - CLIO IV - EX-182-YC - DPR	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00253 DMGS - CLIO IV EX-403-ZP DEAF	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00254 DMGS - CLIO IV - EX-190-YC - MDS PROVINS	28/06/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00246 PARC TRONCONNEUSE STIHL N°184981183	29/06/2018	663,19	10	198,00	66,00	399,19
2018M00247 PARC DEBROUSSAILLEUSE STIHL N°SERIE 185002412	29/06/2018	723,21	10	216,00	72,00	435,21
2018M00296 PARC HITACHI CLE A CHOC N°J280279	29/06/2018	518,71	5	309,00	103,00	106,71
2018M00323 PARC METABO MALAXEUR RW18 N°S601 163 000	29/06/2018	634,32	5	378,00	126,00	130,32
2018M00324 PARC MAKITA BOULONNEUSE A CHOC N°131254 2018.2	29/06/2018	665,30	5	399,00	133,00	133,30
2018M00255 DMGS - MEGANE - EX-288-TQ - MDS FONTAINEBLEAU	02/07/2018	14 708,69	5	8 823,00	2 941,00	2 944,69
2018M00257 DMGS - MEGANE - EX-285-TQ - DE	02/07/2018	14 648,69	5	8 787,00	2 929,00	2 932,69
2018M00259 DMGS - CLIO IV EY-694-AL DPC 1	02/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00260 DMGS - CLIO IV - EX-422-ZP - MDS MELUN	02/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00263 DMGS - CLIO IV - EX-474-ZP - MDS COULOMMIERS	02/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00309 Bray sur Seine/Jean Rostand/1 armoire chaude mobil	02/07/2018	4 185,00	10	1 254,00	418,00	2 513,00
2018M00258 DMGS - CLIO IV EX-309-ZP DPC 2	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00261 DMGS - CLIO IV EX-335-ZP DIHCS1	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00262 DMGS - CLIO IV EX-314-ZP MDS TOURNAN 2	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00264 DMGS - CLIO IV - EX-429-ZP - DSI	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00265 DMGS - CLIO IV - EX-478-ZP - MDS TOURNAN	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00266 DMGS - CLIO IV - EX-291-ZP - MDS CHELLES	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00269 DMGS - CLIO IV - EY-678-AL - MDS MONTEREAU	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00270 DMGS - CLIO IV - EX-397-ZP - MDS COULOMMIERS	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00271 DMGS - CLIO IV - EX-435-ZP - MDS MEAUX	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00272 DMGS - CLIO IV - EX-261-ZP - DA	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00273 DMGS - CLIO IV - EX-450-ZP - DA	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00274 DMGS - CLIO IV - EY-668-AL - MDS NOISIEL	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00275 DMGS - CLIO IV - EX-283-ZP - DGAS-MR	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00277 DMGS - CLIO IV - EY-722-AL - DABC	03/07/2018	11 283,02	5	6 768,00	2 256,00	2 259,02
2018M00308 PARC CRIC HYDRAULIQUE 10-50T N° SERIE 44K323	03/07/2018	1 985,00	5	1 191,00	397,00	397,00
2018M00330 PARC PREV ENROULEUR BASS PRESSION N°S1058	04/07/2018	1 391,33	5	834,00	278,00	279,33
2018M00354 DMGS - 1 borne électrique - MDS SENART	04/07/2018	3 140,30	10	942,00	314,00	1 884,30
2018M00355 DMGS - 4 bornes électriques - VAUX LE PENIL	04/07/2018	14 878,18	10	4 461,00	1 487,00	8 930,18
2018M00351 PARC RENAULT TWINGO ZEN EY-714-AL CODE 00805009	05/07/2018	10 049,97	5	6 027,00	2 009,00	2 013,97
2018M00352 PARC RENAULT TWINGO ZEN EX-199-YC CODE 00805008	05/07/2018	10 049,96	5	6 027,00	2 009,00	2 013,96
2018M00376 PARC ROUSSEAU ROTO FAUCHEUSE N°SERIE XT16A18F329	05/07/2018	19 800,00	10	5 940,00	1 980,00	11 880,00
2018M00407 M 2016-DESF-15-COM 2018-AUTOLAVEUSE-PARC DES TOURE	05/07/2018	4 002,90	10	1 200,00	400,00	2 402,90
2018M00329 PARC KARCHER ASPIRATEUR EAU ET POUSS N°S 503473	06/07/2018	659,88	5	393,00	131,00	135,88
2018M00372 M 2016-DESF-15-COM 2018-AUTOLAVEUSE-JULES VERNE-PR	06/07/2018	3 830,40	10	1 149,00	383,00	2 298,40
2018M00331 PARC CITOMIGG POSTE A SOUDER N°SW000377723	10/07/2018	1 379,10	5	825,00	275,00	279,10
2018M00326 PARC STIHL DEBROUSS N°185002886	12/07/2018	687,19	5	411,00	137,00	139,19
2018M00327 PARC STIHL DEBROUSS N°185120598	12/07/2018	695,21	5	417,00	139,00	139,21
2018M00328 PARC STIHL DEBROUSS FS410 N°185002901	12/07/2018	695,21	5	417,00	139,00	139,21
2018M00333 PARC POSTE COMPLET DETECT FUI TE NIDRON SL13005099	19/07/2018	1 822,50	5	1 092,00	364,00	366,50
2018M00335 PARC CORNU HAUTE PRESSION N° SERIE 18489	19/07/2018	3 968,33	5	2 379,00	793,00	796,33
2018M00366 PARC BOSCH PERFO BURINEUR SDS 36V N°3611J070001	20/07/2018	827,88	10	246,00	82,00	499,88
2018M00344 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS441 N° 185277832	27/07/2018	903,19	5	540,00	180,00	183,19
2018M00345 PARC STIHL DEBROUSS FS 560 N° 184821554	27/07/2018	1 035,98	5	621,00	207,00	207,98
2018M00346 PARC STIHL DEBROUSS FS 560 N° 184971616	27/07/2018	1 035,98	5	621,00	207,00	207,98
2018M00347 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS201 N°184203625	27/07/2018	588,00	5	351,00	117,00	120,00
2018M00348 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS441 N°185277886	27/07/2018	903,19	5	540,00	180,00	183,19
2018M00349 PARC STIHL SOUFFLEUR BR 550 N°514827919	27/07/2018	575,21	5	345,00	115,00	115,21
2018M00350 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUR FR460 N°184823380	27/07/2018	1 063,20	5	636,00	212,00	215,20
2018M00365 PARC ATEV CUREUSE ORIENTABLE CODE 11001006	01/08/2018	6 121,20	10	1 836,00	612,00	3 673,20
2018M00420 INONDATION- COLLEGE JEAN CAMPIN-LA FERTE GAUCHER	01/08/2018	16 742,40	10	5 022,00	1 674,00	10 046,40
2018M00511 HS repose pied UNILUX BIO réglable en hauteur Stoc	06/08/2018	1 666,08	5	999,00	333,00	334,08
2018M00356 DMGS - Kangoo - EZ-996-FS - COLLEGE	07/08/2018	14 016,47	5	8 409,00	2 803,00	2 804,47
2018M00357 DMGS - Kangoo - EZ-265-FT - COLLEGE	07/08/2018	14 016,47	5	8 409,00	2 803,00	2 804,47
2018M00360 DMGS - Kangoo - EZ-015-FT - COLLEGE	07/08/2018	14 016,47	5	8 409,00	2 803,00	2 804,47
2018M00361 DMGS - Kangoo - EZ-240-FT - COLLEGE	07/08/2018	14 016,47	5	8 409,00	2 803,00	2 804,47
2018M00370 DMGS - Kangoo - EZ-782-ED - Musée St Cyr	07/08/2018	13 025,86	5	7 815,00	2 605,00	2 605,86
2018M00371 DMGS - CLIO IV - EZ-766-GN - MR	07/08/2018	11 272,11	5	6 762,00	2 254,00	2 256,11
2018M00394 PARC MASSEY TRACTEUR EX-649-SW N°VKKMV64DKJB100040	07/08/2018	79 698,00	7	34 155,00	11 385,00	34 158,00
2019M00077 DMG- Kangoo Zen EZ-031-FT COLLEGE 2	07/08/2018	12 966,47	5	7 779,00	2 593,00	2 594,47
2018M00363 DMGS - CLIO IV - EZ-909-HJ - MR	08/08/2018	11 272,11	5	6 762,00	2 254,00	2 256,11
2018M00367 PARC TOJET DESHERBEUR FRONTAL HYDRAU CODE 16101001	08/08/2018	3 924,00	10	1 176,00	392,00	2 356,00
2018M00380 2018 DPMIPE divan Gynécologique et mixte	08/08/2018	5 405,47	5	3 243,00	1 081,00	1 081,47

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00467 LDA-Achat d'1 étuve à convection forcée 115 L+pass	08/08/2018	2 912,45	5	1 746,00	582,00	584,45
2018M00364 PARC RENAULT KANGOO EZ-998-HJ CODE 0018008	09/08/2018	16 337,63	5	9 801,00	3 267,00	3 269,63
2018M00396 Collège J.Campin La Ferté Gaucher Autolaveuse	24/08/2018	9 154,08	10	2 745,00	915,00	5 494,08
2018M00400 La Ferté Gaucher/Jean Campin/Matériels Entretien N	24/08/2018	3 845,82	10	1 152,00	384,00	2 309,82
2018M00402 RENOUE 2018-M 2016-DESF15- MADELEINE RENAUD-SERRIS	27/08/2018	9 154,08	10	2 745,00	915,00	5 494,08
2018M00383 DSI matériels photo et audio pour la DIRCOM	28/08/2018	17 378,11	5	10 425,00	3 475,00	3 478,11
2018M00454 PARC MAKITA MEULEUSE 18V N°SERIE 21290R	28/08/2018	490,80	5	294,00	98,00	98,80
2018M00401 La Ferté Gaucher/Jean Campin/Matériels Entretien N	29/08/2018	8 909,54	10	2 670,00	890,00	5 349,54
2018M00466 INONDATION- COLLEGE JEAN CAMPIN-LA FERTE GAUCHER	29/08/2018	49 467,28	10	14 838,00	4 946,00	29 683,28
2018M00429 M 2014-DEESF-0002-OUVER/EXT/REHAB VILLEPARISIS 300	30/08/2018	2 919,61	10	873,00	291,00	1 755,61
2018M00430 INONDATION- COLLEGE JEAN CAMPIN-LA FERTE GAUCHER	30/08/2018	2 208,00	10	660,00	220,00	1 328,00
2018M00497 LAVE VAISSELLE ET TRI PARTICIPATIF - COLL F. VILLO	30/08/2018	57 570,58	10	17 271,00	5 757,00	34 542,58
2018M00385 PARC KARCHER NETTOYEUR HP N°SERIE 020570	31/08/2018	2 514,00	5	1 506,00	502,00	506,00
2018M00443 LIGNE DE SELF ET FRIGO - COLL F. VILLON - ST FARGE	31/08/2018	55 778,44	10	16 731,00	5 577,00	33 470,44
2018M00478 INONDATION- COLLEGE JEAN CAMPIN-LA FERTE GAUCHER	31/08/2018	2 320,00	10	696,00	232,00	1 392,00
2018M00413 Donnemarie Dontilly/Le Montois/1 four mixte 20 niv	03/09/2018	15 342,08	10	4 602,00	1 534,00	9 206,08
2018M00414 Tournan/J B Vermy/2 sauteuses 120 l gaz	03/09/2018	25 587,60	10	7 674,00	2 558,00	15 355,60
2018M00434 Emerainville/Van Gogh/1 armoire chaude	03/09/2018	3 001,54	10	900,00	300,00	1 801,54
2018M00417 Saint Fargeau Ponthierry/François Villon/1 armoire	05/09/2018	17 253,60	10	5 175,00	1 725,00	10 353,60
2018M00418 Saint Fargeau Ponthierry/François Villon/1 armoire	05/09/2018	3 001,54	10	900,00	300,00	1 801,54
2018M00419 Saint Fargeau Ponthierry/François Villon/1 four ra	05/09/2018	36 364,01	10	10 908,00	3 636,00	21 820,01
2018M00392 PARC MASSEY TRACTEUR EX-809-ST VKKMV64DCJB100039	06/09/2018	79 764,00	7	34 182,00	11 394,00	34 188,00
2018M00397 PARC CHARGEUR FRONTAL T410 N°S 2479231813711	06/09/2018	15 834,00	10	4 749,00	1 583,00	9 502,00
2018M00416 Champs sur Marne/Pablo Picasso/1 piano complet	06/09/2018	55 843,20	10	16 752,00	5 584,00	33 507,20
2018M00390 PARC RAVAGLIOLI PONT ELEVATEUR N°10326937	07/09/2018	9 307,94	10	2 790,00	930,00	5 587,94
2018M00399 HS siege crieto Miglia XXL CLARY Arnaud	10/09/2018	1 387,10	5	831,00	277,00	279,10
2018M00421 PARC RENAULT MASTER VP FA-732-EP N°SERIE VF6MF0007	10/09/2018	39 610,79	5	23 766,00	7 922,00	7 922,79
2018M00422 PARC RENAULT MASTER FA-883-DQ N SERIE VF6MF0009613	10/09/2018	34 698,24	5	20 817,00	6 939,00	6 942,24
2018M00431 Sin col Jean Campin LA FERTE Coulée de boue du 12.	10/09/2018	9 756,00	5	5 853,00	1 951,00	1 952,00
2018M00415 PAUL ELUARD-MONTEREAU-2 SAUTEUSES	12/09/2018	17 856,00	10	5 355,00	1 785,00	10 716,00
2018M00457 DSI - Lexmark CX923	13/09/2018	4 582,74	5	2 748,00	916,00	918,74
2018M00411 La Ferté Gaucher/Jean Campin/Fours et armoires cha	17/09/2018	23 220,38	10	6 966,00	2 322,00	13 932,38
2018M00432 La Ferté Gaucher/Jean Campin/Piano cuisine	17/09/2018	56 059,68	10	16 815,00	5 605,00	33 639,68
2018M00435 Emerainville/Van Gogh/Ensemble de cuisson	17/09/2018	42 789,44	10	12 834,00	4 278,00	25 677,44
2018M00455 PARC NOREMAT LAMIER D ELAGAGE N°5.18.192	17/09/2018	10 621,20	10	3 186,00	1 062,00	6 373,20
2018M00433 Chelles/Pierre Weczerka/1 sauteuse	19/09/2018	10 144,56	10	3 042,00	1 014,00	6 088,56
2018M00442 Brie Comte Robert/Arthur Chaussy/3 chambres froide	19/09/2018	44 178,13	10	13 251,00	4 417,00	26 510,13
2019M00088 INONDATIONS COLLEGE JEAN CAMPIN	19/09/2018	3 780,00	10	1 134,00	378,00	2 268,00
2018M00440 OUVER/EXT/REHAB VULAINES SUR SEINE	21/09/2018	3 944,26	10	1 182,00	394,00	2 368,26
2018M00446 PARC IVECO AD260 6X2X4 FA-492-KE	24/09/2018	117 834,00	10	35 349,00	11 783,00	70 702,00
2018M00428 HS siège LORDO NPR +AN BENARD L.	25/09/2018	1 003,62	5	600,00	200,00	203,62
2018M00441 PARC PETITS OUTILLAGES CE CHATELET EN BRIE.	25/09/2018	1 735,56	5	1 041,00	347,00	347,56

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00507 OUVRE/EXT/REHAB VULAINES SUR SEINE	26/09/2018	1 690,00	10	507,00	169,00	1 014,00
2018M00436 Noisiel/Le Luzard/4 feux vifs + 1 plancha	27/09/2018	11 067,36	10	3 318,00	1 106,00	6 643,36
2018M00453 RENOUE 2018- J DE ROMILLY MAGNY LE HONGRE	27/09/2018	4 999,26	10	1 497,00	499,00	3 003,26
2018M00527 Bailly Romainvilliers/Les Blés d Or/1 laverie + 1	27/09/2018	51 954,90	10	15 585,00	5 195,00	31 174,90
2018M00460 PARCFURNITURE D UNE INSTALATION DE STOKAGE/DISTR	02/10/2018	37 025,30	10	11 106,00	3 702,00	22 217,30
2018M00447 PARC AIRSTAR SIROCCO 2STBT BALLON ECLAIRANT	03/10/2018	2 952,60	5	1 770,00	590,00	592,60
2018M00448 PARC AIRSTAR SIROCCO 2STBT BALLON ECLAIRANT	03/10/2018	2 952,60	5	1 770,00	590,00	592,60
2018M00449 PARC AIRSTAR PACK ENERGIE 2 BATTERIES LITHIUM 48V	03/10/2018	1 744,20	5	1 044,00	348,00	352,20
2018M00445 PARC RENAULT MASTER L3H3 SC FA-850-PC	08/10/2018	39 610,79	5	23 766,00	7 922,00	7 922,79
2018M00456 DSI - écrans DELL 24 pouces	10/10/2018	2 263,80	5	1 356,00	452,00	455,80
2018M00458 DSI - Vidéoprojecteur laser DLP	15/10/2018	7 159,50	5	4 293,00	1 431,00	1 435,50
2018M00486 PARC HITACHI CLE A CHOC N°SERIE J580786	17/10/2018	432,38	5	258,00	86,00	88,38
2018M00525 Villeparisis/Gerard Philipe/1 tri participatfi	19/10/2018	12 899,80	10	3 867,00	1 289,00	7 743,80
2018M00465 Melun/Frédéric Chopin/1 piano complet	23/10/2018	39 128,40	10	11 736,00	3 912,00	23 480,40
2018M00506 OUVRE/EXT/REHAB VULAINES SUR SEINE	23/10/2018	8 073,60	10	2 421,00	807,00	4 845,60
2018M00484 HS fauteuil CENTO MIGLIA XXL S.F.	25/10/2018	1 433,30	5	858,00	286,00	289,30
2018M00543 DMGS-CLIO IV-1 FA-119-QQ SPDA	27/10/2018	11 514,63	5	6 906,00	2 302,00	2 306,63
2018M00461 DMGS - CLIO IV - EZ-787-QR - DABC	30/10/2018	11 272,11	5	6 762,00	2 254,00	2 256,11
2018M00462 DMGS - CLIO IV - EZ-782-PB - DE	30/10/2018	11 272,11	5	6 762,00	2 254,00	2 256,11
2018M00464 DMGS - CLIO IV - EX-175-JX - MDS COULOMMIERS	30/10/2018	11 272,11	5	6 762,00	2 254,00	2 256,11
2018M00477 PARC PROSIGN MARQUAGE F460 N°00004	05/11/2018	259 928,62	10	77 976,00	25 992,00	155 960,62
2018M00483 Vaires-sur-Marne/René Goscinny/1 armoire froide po	06/11/2018	2 727,65	10	816,00	272,00	1 639,65
2018M00519 PARC HUBIERE REMORQUE IMMAT FB-005-KJ	06/11/2018	7 968,00	10	2 388,00	796,00	4 784,00
2018M00533 HS Chariot à niveau constant et chariot haut	06/11/2018	1 296,00	5	777,00	259,00	260,00
2018M00487 PARC BOSCH TESTEUR DE SYSTEMES N°S 2980152430	08/11/2018	8 620,20	10	2 586,00	862,00	5 172,20
2018M00523 Saint-Fargeau-Ponthierry/François Villon/1 sauteus	08/11/2018	10 540,80	10	3 162,00	1 054,00	6 324,80
2018M00485 PARC RENAULT KANGOO FD-141-LD N°VF1FW51J160591129	12/11/2018	17 743,97	5	10 644,00	3 548,00	3 551,97
2018M00545 DMGS-ZOE Zen FA-314-ZR MDS SENART-1	13/11/2018	22 587,74	5	13 551,00	4 517,00	4 519,74
2018M00480 HS Souris roller mouse red stock SPHS	15/11/2018	1 794,00	5	1 074,00	358,00	362,00
2018M00498 PARC VILLETON LAME RABOT N°SERIE 3923	21/11/2018	4 162,16	10	1 248,00	416,00	2 498,16
2018M00510 PARC IVECO N°CHASSIS ZCFA71LF602682384	21/11/2018	145 153,44	10	43 545,00	14 515,00	87 093,44
2018M00515 PARC RENAULT CAMION 19T N°SERIE VF621J862KB000960	21/11/2018	129 960,00	10	38 988,00	12 996,00	77 976,00
2018M00526 1 lave-vaisselle	22/11/2018	52 017,77	10	15 603,00	5 201,00	31 213,77
2018M00513 La Ferté Gaucher/Jean Campin/Armoires froides et c	23/11/2018	34 665,26	10	10 398,00	3 466,00	20 801,26
2018M00514 La Ferté Gaucher/Jean Campin/Divers matériels de c	23/11/2018	77 063,90	10	23 118,00	7 706,00	46 239,90
2018M00534 HS Chariot à niveau constant et chariot haut	26/11/2018	1 803,84	5	1 080,00	360,00	363,84
2018M00516 PARC ARVEL SALEUSE TYPE OP3500 N°OP0002081R	27/11/2018	23 460,00	10	7 038,00	2 346,00	14 076,00
2018M00521 PARC ARVEL SALEUSE TYPE OP3500 N°SERIE OP0002181R	27/11/2018	19 194,00	10	5 757,00	1 919,00	11 518,00
2018M00517 PARC MAILLEUX CHARGEUR FRONTAL N° 2588741829511	04/12/2018	15 834,00	10	4 749,00	1 583,00	9 502,00
2018M00520 PARC MASSEY TRACTEUR N°SERIE VKKMV64DVJB205052	04/12/2018	82 800,00	10	24 840,00	8 280,00	49 680,00
2018M00547 PARC RENAULT MASTER BENN 3.5T IMM FC 892 NL	04/12/2018	41 571,64	5	24 942,00	8 314,00	8 315,64
2018M00553 PARC RENAULT MASTER BENN 3.5T FC 341 NL N	04/12/2018	38 530,46	5	23 118,00	7 706,00	7 706,46

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00522 DSI - Kit compact ELC Pro HD 1000	05/12/2018	1 982,20	5	1 188,00	396,00	398,20
2018M00528 Oissey/collège Jean des Barres/1 armoire chaude	06/12/2018	11 335,20	10	3 399,00	1 133,00	6 803,20
2018M00530 PARC PROSIGN MACHINE DE MARQUAGE SERIE 35	07/12/2018	9 209,52	10	2 760,00	920,00	5 529,52
2019M00111 M 2016-DESF-15-RE 2018 - COMMANDE AUTOLAVEUSE-BALZ	12/12/2018	4 707,60	10	1 410,00	470,00	2 827,60
2019M00071 RENO 2018 AUTOLAVEUSE- JY. COUSTEAU BUSSY	14/12/2018	4 707,60	10	1 410,00	470,00	2 827,60
2019M00072 RENO 2018 AUTOLAVEUSE - JY. COUSTEAU BUSSY	14/12/2018	1 690,80	10	507,00	169,00	1 014,80
2018M00556 PARC RENAULT MASTER 4.5 T N°SERIE V	17/12/2018	41 473,68	10	12 441,00	4 147,00	24 885,68
2018M00558 DSI - serveur HP ProliantDL38	19/12/2018	30 029,42	5	18 015,00	6 005,00	6 009,42
2018M00563 DSI - DATACORE : acquisition de 6 cartes fibr	20/12/2018	16 887,60	5	10 131,00	3 377,00	3 379,60
2018M00564 DSI - Renouvellement IMAC	20/12/2018	3 569,17	5	2 139,00	713,00	717,17
2018M00565 DSI - SPHS : Ecran 24" réglables en hauteur	20/12/2018	411,60	5	246,00	82,00	83,60
2018M00568 BCHE FS356 Remplacement du parc locatif des copieu	20/12/2018	304 261,13	5	182 556,00	60 852,00	60 853,13
2018M00569 DSI - copieurs TASKalfa 325	20/12/2018	92 014,56	5	55 206,00	18 402,00	18 406,56
2018M00573 DSI - Campus Melunais : acquisition 5 équipem	20/12/2018	51 161,10	5	30 696,00	10 232,00	10 233,10
2019M00112 M 2016-DESF-15-RE 2018 - COMMANDE AUTOLAVEUSE-E CH	20/12/2018	5 433,77	10	1 629,00	543,00	3 261,77
2018M00574 DSI - switchs SAN Brocade	21/12/2018	42 711,74	5	25 626,00	8 542,00	8 543,74
2019M00074 DMG - Renault espace FC-354-MH Cabinet	27/12/2018	34 760,98	5	20 856,00	6 952,00	6 952,98
2019M00075 DMG-Renault espace FC-352-MH CABINET	27/12/2018	34 760,98	5	20 856,00	6 952,00	6 952,98
2019M00076 DMGS - Rayonnage semi lourd - ARD MORET	28/12/2018	2 991,93	10	897,00	299,00	1 795,93
2018M00109 LDA - Acquisition d'un purificateur d'eau	31/12/2018	7 314,84	10	2 193,00	731,00	4 390,84
2018M00278 FS178 BP 2018 : Renouvellement PC	31/12/2018	48 600,24	5	29 160,00	9 720,00	9 720,24
2018M00288 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE 184563497	31/12/2018	723,21	5	432,00	144,00	147,21
2018M00305 DIE - Switch	31/12/2018	23 776,50	5	14 265,00	4 755,00	4 756,50
2018M00343 DSI - Objectif pour le photographe du président	31/12/2018	2 305,20	5	1 383,00	461,00	461,20
2018M00386 DIE - Laboratoire de langue	31/12/2018	95 999,99	5	57 597,00	19 199,00	19 203,99
2018M00395 DIE - Valise de transport	31/12/2018	18 918,12	5	11 349,00	3 783,00	3 786,12
2018M00450 PARC MATERIELS BOOSTER GYS STARPACK PRO N SERIE 29	31/12/2018	1 020,00	5	612,00	204,00	204,00
2018M00451 PARC TABLETTE DELPHI N SERIE 317242 PETITS MATERIE	31/12/2018	4 096,80	5	2 457,00	819,00	820,80
2018M00529 LDA-Achat de Ion Source Cartridge	31/12/2018	3 358,26	5	2 013,00	671,00	674,26
2018M00531 LDA-Achat d'1 Multi paramètre HQ40D avec Sonde LDO	31/12/2018	2 455,20	5	1 473,00	491,00	491,20
2018M00532 SATESE - Débitmètre autonome type DLK 301 et ses ac	31/12/2018	2 708,69	5	1 623,00	541,00	544,69
2018M00542 LDA-Achat de 3 enregistreurs T	31/12/2018	4 273,20	5	2 562,00	854,00	857,20
2018M00548 LDA-Achat d'une armoire à tiroir - 26° ventilée	31/12/2018	1 136,52	10	339,00	113,00	684,52
2018M00571 Acquisition chaine de chromatographie et spectromè	31/12/2018	295 247,95	10	88 572,00	29 524,00	177 151,95
2018M00572 SIREN - Vente de divers matériels techniques	31/12/2018	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2019M00086 DSIN - Scanner Canon DR-X10C	01/01/2019	19 992,00	5	7 996,00	3 998,00	7 998,00
2019M00087 DSIN - Rénovation AV Salle des Séances	01/01/2019	2 066,52	5	826,00	413,00	827,52
2019M00106 2019 DPMIPE Armoires stockage DASRI	01/01/2019	45 844,80	5	18 336,00	9 168,00	18 340,80
2019M00171 DSIN - Rénovation audiovisuelle de la salle des	01/01/2019	28 179,74	5	11 270,00	5 635,00	11 274,74
2019M00464 DSIN - imprimante 3D	01/01/2019	4 184,14	5	1 672,00	836,00	1 676,14
2019M00739 DSIN - Chariot ERGOTRON Zip40	01/01/2019	10 411,56	5	4 164,00	2 082,00	4 165,56
2019M00073 Roissy-en-Brie/Anceau de Garlande/2 fontaines à ea	04/01/2019	3 496,99	10	698,00	349,00	2 449,99



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00081 Torcy/Louis Aragon/1 laverie + 1 tri participatif	07/01/2019	54 831,37	10	10 966,00	5 483,00	38 382,37
2019M00136 2019 DPMIPE divan examenAdulte et Pédiatrique	10/01/2019	350,78	5	140,00	70,00	140,78
2019M00655 M 2016-DESF-15-RE 2018 - COMMANDE AUTOLAVEUSE-MON	10/01/2019	5 470,61	10	1 094,00	547,00	3 829,61
2019M00079 DMGS - Tapis d'entrée PMR - DAD	21/01/2019	1 975,12	10	394,00	197,00	1 384,12
2019M00116 PARC EMSEMBLE OUTILLAGE FACOM POUR CE CHATELET	22/01/2019	2 153,24	5	860,00	430,00	863,24
2019M00118 PARC FACOM CLE A CHOC CL3 CH18SP2 N°SERIE 45.47	24/01/2019	580,91	5	232,00	116,00	232,91
2019M00119 PARC FACOM CLE A CHOC CL3 CH18SP2 N°SERIE 45.47 BI	24/01/2019	580,91	5	232,00	116,00	232,91
2019M00068 DMGS - perforateur pointillés RPM 350 PLUS	29/01/2019	3 588,00	10	716,00	358,00	2 514,00
2019M00415 OUVER/EXT/REHAB M.SIMARD VILLEPARISIS	29/01/2019	3 502,80	10	700,00	350,00	2 452,80
2019M00090 RITH - COLLEGE P. DE PISAN - PERTHES	31/01/2019	5 171,52	10	1 034,00	517,00	3 620,52
2019M00084 Brie Comte Robert/Georges Brassens/1 armoire mobil	05/02/2019	8 817,96	10	1 762,00	881,00	6 174,96
2019M00114 PARC RENAULT MASTER BENNE FD-775-BS N°S VF6VJ00056	05/02/2019	43 160,76	10	8 632,00	4 316,00	30 212,76
2019M00070 DSI FS5 SPHS : 20 écrans 24" réglables en haute	06/02/2019	4 116,00	5	1 646,00	823,00	1 647,00
2019M00085 Dépôt par un fournisseur d'une facture 1119038 du	13/02/2019	18 408,96	10	3 680,00	1 840,00	12 888,96
2019M00089 RITH - COLLEGE HENRI IV - MEAUX	14/02/2019	8 586,60	10	1 716,00	858,00	6 012,60
2019M00082 AM/Chessy/Le vieux chêne/1 tri participatif	15/02/2019	16 268,14	10	3 252,00	1 626,00	11 390,14
2019M00100 DSIN - écrans 55" en remplacement suite à in	15/02/2019	3 120,00	5	1 248,00	624,00	1 248,00
2019M00102 DSIN - écran 55"	15/02/2019	2 115,18	5	846,00	423,00	846,18
2019M00175 HS monobrosse	15/02/2019	2 290,01	5	916,00	458,00	916,01
2019M00096 DSIN - copieurs A3	19/02/2019	20 757,36	5	8 302,00	4 151,00	8 304,36
2019M00083 Combs-la-Ville/Les Aulnes/1 armoire négative	25/02/2019	4 173,96	10	834,00	417,00	2 922,96
2019M00099 DSIN - TNI - DGAS	25/02/2019	3 003,66	5	1 200,00	600,00	1 203,66
2019M00109 PARC RENAULT KANGOO FD-141-LB AMGT REFRIGERE	28/02/2019	11 760,00	5	4 704,00	2 352,00	4 704,00
2019M00120 RITH - COLLEGE JEAN ROSTAND - BRAY SUR SEINE	28/02/2019	4 905,58	10	980,00	490,00	3 435,58
2019M00368 OMIL FS84 1 Serveur Collège (devis QT-2716325 v1 d	01/03/2019	11 351,76	5	4 540,00	2 270,00	4 541,76
2019M00365 DSIN - SPHS: 10 Casques sans fil	04/03/2019	3 451,68	5	1 380,00	690,00	1 381,68
2019M00098 LDA-Achat d'1 Titrateur potentiométrique+passeur S	05/03/2019	9 505,20	10	1 900,00	950,00	6 655,20
2019M00108 DSIN - PC GRAPHIQUES DELL précision 3420	06/03/2019	14 316,00	5	5 726,00	2 863,00	5 727,00
2019M00125 DMGS - CLIO IV - FD-648-YS - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00126 DMGS - CLIO IV - FD-673-ZK - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00129 DMGS - CLIO IV - FD-639-YS - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00130 DMGS - CLIO IV - FD-689-ZK - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00131 DMGS - CLIO IV - FD-605-YS - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00132 DMGS - CLIO IV - FD-612-YS - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00133 DMGS - CLIO IV - FD-585-YS - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00134 DMGS - CLIO IV - FD-678-ZK - SAM	06/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00124 roller mouse red stock SPHS	07/03/2019	2 164,80	5	864,00	432,00	868,80
2019M00184 DMGS - Lot 2000 séparateurs rayonnages - DAD	08/03/2019	15 501,60	10	3 100,00	1 550,00	10 851,60
2019M00110 Nangis/René Barthélémy/1 salad bar + 1 armoire mob	13/03/2019	10 995,46	10	2 198,00	1 099,00	7 698,46
2019M00113 HS porte copies stock SPHS	13/03/2019	1 116,00	5	446,00	223,00	447,00
2019M00115 DSIN - vidéoprojecteur	13/03/2019	1 641,96	5	656,00	328,00	657,96
2019M00117 RITH - COLLEGE BEAU SOLEIL - CHELLES	13/03/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00122 AMGI/Nanteuil les Meaux/La Dhuis/1 four 20 niveaux	14/03/2019	20 305,18	10	4 060,00	2 030,00	14 215,18
2019M00135 DMGS - CLIO IV - FD-671-ZK - SAM	14/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00139 DMGS - CLIO IV - FD-664-ZK - SAM	14/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00140 DMGS - CLIO IV - FD-656-ZK - SAM	14/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00460 DMGS-KANGOO EXPRESS EZ-547-TF DSI	14/03/2019	14 940,29	5	5 976,00	2 988,00	5 976,29
2019M00141 DMGS - CLIO IV - FD-376-XZ - SAM	19/03/2019	11 336,15	5	4 534,00	2 267,00	4 535,15
2019M00138 2019 DPMIPE Table pédiatrique	20/03/2019	719,71	5	286,00	143,00	290,71
2019M00161 PARC FACOM CLE A CHOC 1/2 BATERIE DOUILLES	22/03/2019	669,42	10	132,00	66,00	471,42
2019M00172 PARC SUPPORT MOYEUX CLAS N° SERIE OH8010 CF 19844	22/03/2019	2 293,98	10	458,00	229,00	1 606,98
2019M00366 PARC CUBEHUSC CUVE-STATION RECUP HUILES	22/03/2019	2 882,40	10	576,00	288,00	2 018,40
2019M00142 PARC KARCHER ASPIRATEUR 65L N° SERIE 065439	26/03/2019	694,86	10	138,00	69,00	487,86
2019M00143 PARC LACME COMPRESSEUR MONO N°SERIE 20181175	26/03/2019	518,46	10	102,00	51,00	365,46
2019M00147 PARC KARCHER NETTOYEUR HP N° SERIE 021531	26/03/2019	2 696,40	10	538,00	269,00	1 889,40
2019M00121 BCHE FS445 Commande de 30 iPhone 7, 128 Go comme r	27/03/2019	14 648,40	5	5 858,00	2 929,00	5 861,40
2019M00146 FAUTEUIL DE TRAVAIL TENO24	27/03/2019	1 512,12	5	604,00	302,00	606,12
2019M00148 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC191000 du	27/03/2019	8 586,60	10	1 716,00	858,00	6 012,60
2019M00150 DMGS-2018-DMGS-SSM - Kangoo ZE FE-549-MK	28/03/2019	22 148,89	5	8 858,00	4 429,00	8 861,89
2019M00151 PARC STOCKMAN TRANSPALLETTE	29/03/2019	368,84	10	72,00	36,00	260,84
2019M00152 PARC SIDAMO TOURET MEULER N°015	29/03/2019	334,15	10	66,00	33,00	235,15
2019M00153 PARC SAF CHALUMEAU COUPEUR	29/03/2019	225,78	10	44,00	22,00	159,78
2019M00155 PARC SAF CHALUMEAU SOUDEUR 7 BUSES	29/03/2019	480,62	10	96,00	48,00	336,62
2019M00158 PARC BOSCH 18V+ CHARGEUR + 2 BATTERIES ART MELUN	29/03/2019	273,78	10	54,00	27,00	192,78
2019M00159 PARC BOSCH BOULONNEUSE 18V 8AH N°S809046699	29/03/2019	702,00	10	140,00	70,00	492,00
2019M00160 PARC GYS CHARGEUR DEMARREUR 18060264900287931	29/03/2019	622,50	10	124,00	62,00	436,50
2019M00162 DSN - VISIOCONFERENCE Melun- SLT	01/04/2019	35 030,32	5	14 012,00	7 006,00	14 012,32
2019M00163 PARC KARCHER NETTOYEUR HP CE NANGIS 19384	02/04/2019	855,90	10	170,00	85,00	600,90
2019M00178 PARC FULGOR FAUCHEUSES DEBROUSSAILLEUSES HYD N°S F	03/04/2019	36 864,00	10	7 372,00	3 686,00	25 806,00
2019M00354 PARC BOSCH PERFORATEUR N°S 3611J07001	04/04/2019	1 017,22	5	406,00	203,00	408,22
2019M00173 PARC PLAQUE VIBRANTE IMER AVEC KIT N° SERIE E3885	09/04/2019	1 920,00	5	768,00	384,00	768,00
2019M00351 PARC KARCHER ASPIRATEUR EAU POUSSIERE N°SE 013662	09/04/2019	784,80	10	156,00	78,00	550,80
2019M00352 PARC KARCHER ASPIRATEUR EAU ET POUS N°S 013663	09/04/2019	784,80	10	156,00	78,00	550,80
2019M00438 PARC COFFRET 67 TARAUDS ET FILIERES M3A M20 CE LA	09/04/2019	494,52	5	196,00	98,00	200,52
2019M00355 PARC PLATEFORME ACCES 7 MARCHES	11/04/2019	1 146,66	10	228,00	114,00	804,66
2019M00360 PARC SIDAMO PERCEUSE A COLONNE N°SERIE 024	11/04/2019	2 247,82	5	898,00	449,00	900,82
2019M00174 PARC KERN BALANCE PLATE FORME N°SERIE W1900742 LAB	12/04/2019	585,84	10	116,00	58,00	411,84
2019M00179 NLM-OUV/EXT/REHAB -ST THIBAUT DES VIGNES-LEONARD	15/04/2019	1 690,80	10	338,00	169,00	1 183,80
2019M00189 Provins/Jules Verne/1 armoire froide mobile	15/04/2019	4 644,00	10	928,00	464,00	3 252,00
2019M00190 Lorrez le Bocage Preaux/Jacques Prévert/1 armoire	15/04/2019	4 644,00	10	928,00	464,00	3 252,00
2019M00177 DSIN - Ipad pro pour POC sur le musée de Bla	16/04/2019	1 456,99	5	582,00	291,00	583,99
2019M00191 PARC MAKITA BOULONNEUSE 1971378 VISSEUSE 321195	17/04/2019	472,10	5	188,00	94,00	190,10
2019M00347 PARC MAKITA MEULEUSE N°S36884R	17/04/2019	504,58	5	200,00	100,00	204,58
2019M00349 PARC KARCHER NETTOEUR HP N°SERIE 021032 CE NEMOURS	17/04/2019	2 934,00	10	586,00	293,00	2 055,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00350 PARC FACOM SERVANTE JETM5 7 TIROIRS ATELIER PARC	18/04/2019	1 354,96	10	270,00	135,00	949,96
2019M00359 PARC FACOM CRIC HDRAU 5 TONNES N°S 2018W520111	18/04/2019	795,83	10	158,00	79,00	558,83
2019M00181 Magny-le-Hongre/Claude Monet/1 lave-vaisselle	19/04/2019	54 337,76	10	10 866,00	5 433,00	38 038,76
2019M00344 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE N°F6AC	19/04/2019	36 864,00	7	10 532,00	5 266,00	21 066,00
2019M00345 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE N°S F	19/04/2019	36 864,00	7	10 532,00	5 266,00	21 066,00
2019M00346 PARC ROUSSEAU ROTOFAUCHEUSE HYD N°S XT16A19D154	19/04/2019	20 275,20	7	5 792,00	2 896,00	11 587,20
2019M00182 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC191275 du	23/04/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2019M00188 PARC LYNX PACK FONTAINE DE DEGRAISSAGE N°X2 0719-	24/04/2019	2 148,00	10	428,00	214,00	1 506,00
2019M00193 PARC CEMO EPANDEUSE ALU ATTELAGE N°SERIE637	24/04/2019	1 440,00	10	288,00	144,00	1 008,00
2019M00186 DMGS - Renault ZOE - FF-227-ET - SAM	25/04/2019	53 705,84	5	17 825,00	11 960,00	23 920,84
2019M00187 DMGS - Renault ZOE - FF-195-GG - SAM	25/04/2019	29 326,86	5	11 730,00	5 865,00	11 731,86
2019M00194 PARC RENAULT MASTER L3H3 IMMAT FF-799-PZ N°S VF6MF	25/04/2019	39 308,34	5	15 722,00	7 861,00	15 725,34
2019M00195 PARC RENAULT MASTER L3H3 IMM FF-431-PZ N°SERIE VF6	25/04/2019	38 513,75	5	15 404,00	7 702,00	15 407,75
2019M00197 DMGS - CLIO IV - FF-024-GG - MDS PROVINS	25/04/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00348 PARC DIAM CAROTEUSE PORTATIVE SERIE 2019-0652	25/04/2019	1 553,42	5	620,00	310,00	623,42
2019M00367 DSIN - PC DELL Latitude 7490	25/04/2019	18 396,00	5	7 358,00	3 679,00	7 359,00
2019M00340 DEEA SIREN Atelier Barque R280V (moteur batterie)	26/04/2019	1 135,00	10	226,00	113,00	796,00
2019M00421 PARC LG ARMOIR SECH PROTECH EXPLOITATION PARC	26/04/2019	4 114,80	10	822,00	411,00	2 881,80
2019M00333 HS souris ergonomique +porte documents stock SPHS	30/04/2019	1 796,92	5	718,00	359,00	719,92
2019M00379 DSIN - copieurs A3 TASKalfa 3253ci	30/04/2019	24 908,83	5	9 962,00	4 981,00	9 965,83
2019M00743 DMGS - 4 bornes de recharge - DRH	30/04/2019	14 688,16	10	2 936,00	1 468,00	10 284,16
2019M00408 AMGI/Savigny le Temple/La Grange du Bois/1 piano c	02/05/2019	47 884,20	10	9 576,00	4 788,00	33 520,20
2019M00199 NLM-RENOU 2019- AUTOLAVEUSE-JEAN WIENER-CHAMPS SUR	06/05/2019	3 993,30	10	798,00	399,00	2 796,30
2019M00200 AMGI/Meaux/Henri IV/1 armoire double porte positif	06/05/2019	5 904,36	10	1 180,00	590,00	4 134,36
2019M00201 Brou sur Chantereine/Jean Jaurès/1 armoire froide	06/05/2019	5 414,98	10	1 082,00	541,00	3 791,98
2019M00376 RITH - RENOUV R. DOISNEAU - DAMMARIE LES LYS	06/05/2019	8 097,60	10	1 618,00	809,00	5 670,60
2019M00380 DMGS-RIFTER FF-012-GG COLLEGE 6	06/05/2019	12 731,24	5	5 092,00	2 546,00	5 093,24
2019M00381 DMGS-RIFTER FF-222-GG COLLEGE 6	06/05/2019	12 731,24	5	5 092,00	2 546,00	5 093,24
2019M00444 AMGI/Saint Mard/Georges Brassens/1 lave vaisselle	06/05/2019	61 403,53	10	12 280,00	6 140,00	42 983,53
2019M00463 DMGS - Peugeot RIFTER - FF-222-GG - COLLEGE	06/05/2019	12 731,24	5	5 092,00	2 546,00	5 093,24
2019M00341 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC191451 du	07/05/2019	3 993,30	10	798,00	399,00	2 796,30
2019M00196 DSIN - SOLUTION MOBILE ERIK SAT	09/05/2019	3 597,60	5	1 438,00	719,00	1 440,60
2019M00265 DEEA ENS Atelier Outillages	09/05/2019	4 413,60	5	1 764,00	882,00	1 767,60
2019M00342 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC191450 du	09/05/2019	3 993,30	10	798,00	399,00	2 796,30
2019M00343 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC191447 du	09/05/2019	3 030,00	10	606,00	303,00	2 121,00
2019M00383 PARC FACOM PURGEUR FREIN AUTOMATIQUE N°SERIE 14465	09/05/2019	1 356,54	10	270,00	135,00	951,54
2019M00364 AMGI/Nanteuil les Meaux/La Dhuis/1 armoire positif	10/05/2019	7 618,80	10	1 522,00	761,00	5 335,80
2019M00456 HS Reponse pieds BIO stock SPHS	10/05/2019	1 711,68	5	684,00	342,00	685,68
2019M00338 Dépôt par un fournisseur d'une facture 2016 du 16/	13/05/2019	3 993,30	10	798,00	399,00	2 796,30
2019M00339 DSIN - TASKalfa 5003i - A4 / A3 service paie d	14/05/2019	4 153,33	5	1 660,00	830,00	1 663,33
2019M00353 DSIN -TASKalfa 5003i -	14/05/2019	4 033,33	5	1 612,00	806,00	1 615,33
2019M00403 AMGI/Ozoir la Ferrière/Gérard Philippe/2 armoires d	14/05/2019	13 658,59	10	2 730,00	1 365,00	9 563,59

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00398 AMGI/Ozoir la Ferrière/Marie Laurencin/1 self 1 sa	16/05/2019	42 551,23	10	8 510,00	4 255,00	29 786,23
2019M00356 PARC RENAULT KANGOO N°S VF1KW51C163029340	17/05/2019	14 416,84	5	5 766,00	2 883,00	5 767,84
2019M00357 PARC RENAULT KANGOO N°S VF1KW51C163029308	17/05/2019	14 416,84	5	5 766,00	2 883,00	5 767,84
2019M00358 PARC RENAULT KANGOO N°S VF1KW51C163029359	17/05/2019	14 416,84	5	5 766,00	2 883,00	5 767,84
2019M00399 Nemours/Arthur Rimbaud/1 armoire à chariot double	17/05/2019	8 443,27	10	1 688,00	844,00	5 911,27
2019M00420 PARC NOREMAT ROTOFAUCHEUSE N°S450820W004	20/05/2019	9 963,00	10	1 992,00	996,00	6 975,00
2019M00401 AMGI/Trilport/Le Bois de l'Enclume/1 armoire posit	21/05/2019	8 557,08	10	1 710,00	855,00	5 992,08
2019M00400 AMGI/Trilport/Le Bois de l'Enclume/1 armoire à cha	22/05/2019	10 294,94	10	2 058,00	1 029,00	7 207,94
2019M00409 AMGI/Verneuil l'Etang/Charles Péguy/1 sauteuse bas	22/05/2019	10 137,60	10	2 026,00	1 013,00	7 098,60
2019M00405 AM/Nanteuil les Meaux/La Dhuis/1 self	23/05/2019	45 703,97	10	9 140,00	4 570,00	31 993,97
2019M00374 PARC CORNU ENSEMBLE DE LAVAGE N° S 19/166	24/05/2019	4 015,24	10	802,00	401,00	2 812,24
2019M00375 PARC CORNU ENSEMBLE DE LAVAGE N° S 19/154	24/05/2019	4 015,24	10	802,00	401,00	2 812,24
2019M00390 PARC KARCHER NETTOYEUR HP N°SERIE 010470 CE FERTE	24/05/2019	2 252,70	10	450,00	225,00	1 577,70
2019M00410 JB-COM-2019-COMBS LA VILLE-LES CITES UNIS	24/05/2019	3 993,30	10	798,00	399,00	2 796,30
2019M00369 DMGS-CLIO IV FF-189-NE DAC -1	27/05/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00370 DMGS-CLIO IV FF-648-LM DADT 1	27/05/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00372 VDMGS CLIO IV FF-668-LM MDS NOISIEL 1	27/05/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00373 DMGS-CLIO IV FF-656-LM MDS MELUN 1	27/05/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00384 PARC FACOM SERVANTE ROUGE 8 TIROIRS ATELIER PARC	27/05/2019	1 025,77	10	204,00	102,00	719,77
2019M00454 DSIN - vidéoprojecteurs EPSON EB685Wi	27/05/2019	62 274,24	5	24 908,00	12 454,00	24 912,24
2019M00382 PARC BERRY CURETTE ORIENTABLE N°SERIE 5043/37CO CH	28/05/2019	6 807,00	10	1 360,00	680,00	4 767,00
2019M00406 Savigny-le-Temple/La Grange du Bois/2 armoires fro	28/05/2019	8 546,47	10	1 708,00	854,00	5 984,47
2019M00407 AMGI/Savigny le Temple/La Grange du Bois/1 self	29/05/2019	37 940,69	10	7 588,00	3 794,00	26 558,69
2019M00411 JB-COM-2019-LIZY SUR OURCQ-CAMILLE SAINT SAENS	29/05/2019	1 784,22	10	356,00	178,00	1 250,22
2019M00412 NLM -COM 2019- JEAN WIENER-CHAMPS SUR MARNE	29/05/2019	1 733,64	10	346,00	173,00	1 214,64
2019M00426 DSIN - Equipement de la salle de réunion DT	29/05/2019	2 198,94	5	878,00	439,00	881,94
2019M00392 DSIN - Switchs POE pour Wifi	03/06/2019	56 256,00	5	22 502,00	11 251,00	22 503,00
2019M00395 DSIN - switchs POE	03/06/2019	5 885,16	5	2 354,00	1 177,00	2 354,16
2019M00391 DMGS - CLIO IV - FF-647-LM - MDS TOURNAN	05/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00394 DMGS - CLIO IV - FF-671-LM - MDS TOURNAN	05/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00396 DMGS - CLIO IV - FF-623-LM - MDS MONTEREAU	05/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00397 DMGS- CLIO IV - FF-628-LM - MDS NEMOURS	05/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00413 DSIN - VP Lucien Cezard FONTAINEBLEAU	05/06/2019	31 268,16	5	12 506,00	6 253,00	12 509,16
2019M00385 PARC DE WALT SCIE SABRE N°SERIE 48574 ART MELUN	06/06/2019	757,36	5	302,00	151,00	304,36
2019M00386 PARC FACOM CLE A ROCHET PNEUMATIQUE	06/06/2019	342,12	5	136,00	68,00	138,12
2019M00387 PARC BOSCH GRIGNOTEUSE GNA 75-16N°S 903000079	06/06/2019	461,70	5	184,00	92,00	185,70
2019M00388 PARC FACOM COFFRET 9 DOUILLES IMPACT 1-2 ART MELUN	06/06/2019	177,02	5	70,00	35,00	72,02
2019M00389 PARC FACOM MEULEUSE N°S 788491	06/06/2019	622,74	5	248,00	124,00	250,74
2019M00414 DSIN - VP coll. P.Brosselette	07/06/2019	66 027,84	5	26 410,00	13 205,00	26 412,84
2019M00417 PARC RENAULT KANGOO GC DCI 90 VF1FWD1J16304313	07/06/2019	16 164,13	5	6 464,00	3 232,00	6 468,13
2019M00418 PARC RENAULT KANGOO GC DCI 90 VF1FWD1J163104307	07/06/2019	16 164,13	5	6 464,00	3 232,00	6 468,13
2019M00416 DSIN - TASKalfa 5003i	11/06/2019	3 960,00	5	1 584,00	792,00	1 584,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00428 Brou sur Chantereine/Jean Jaurès/1 ligne de self	11/06/2019	20 591,23	10	4 118,00	2 059,00	14 414,23
2019M00429 Villeparisis/Jacques Monod/1 salad bar - 1 armoire	11/06/2019	13 434,91	10	2 686,00	1 343,00	9 405,91
2019M00433 DMGS - CLIO IV - FF-650-LM - DABC	12/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00434 DMGS - CLIO IV - FF-663-LM - MDS NEMOURS	12/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00435 DMGS - CLIO IV - FF-651-LM - DR	12/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00436 DMGS - CLIO IV - FF-635-LM - DPMIPE	12/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00437 NLM - OUV/EXT/REHAB - COL A. BELTRAME VULAINES SUR	12/06/2019	18 529,00	10	3 704,00	1 852,00	12 973,00
2019M00419 PARC PLASMA DE COUPE N°SERIE 251901221 ATELIER PAR	13/06/2019	3 240,00	10	648,00	324,00	2 268,00
2016M00381 DMG - Kangoo - EE-619-XG - collègue	14/06/2019	13 499,55	5	5 398,00	2 699,00	5 402,55
2019M00423 DSIN - Serveur Collège	14/06/2019	1 167,60	5	466,00	233,00	468,60
2019M00757 DSIN - VP Interactif + Installation FW Collè	14/06/2019	1 116,72	5	446,00	223,00	447,72
2019M00440 PARC FACOM SERVANTE 8 TIROIRS ROUGE	18/06/2019	1 025,77	5	410,00	205,00	410,77
2019M00441 PARC GYS POSTE DE SOUDURE N°S191120473	18/06/2019	738,90	5	294,00	147,00	297,90
2019M00488 DMGS - Peugeot 508 - FG-464-LD - CABINET	18/06/2019	26 936,19	5	10 774,00	5 387,00	0,00
2019M00424 DSIN - Lecteur de badges pour déploiement de l	19/06/2019	13 411,76	5	5 364,00	2 682,00	5 365,76
2019M00442 AMGI/Montereau Fault Yonne/Paul Eluard/1 lave-vaiss	19/06/2019	37 886,80	10	7 576,00	3 788,00	26 522,80
2019M00427 DMGS - CLIO IV - FG-600-AK - DABC	20/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00430 DMGS - CLIO IV - FG-488-AX - MDS COULOMMIERS	20/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00431 DMGS - CLIO IV - FG-622-AX - MDS MELUN	20/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00432 DMGS - CLIO IV - FF-607-LM - MDS FONTAINEBLEAU	20/06/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00443 Rebais/Jacques Prévert/1 lave-vaisselle	20/06/2019	26 930,92	10	5 386,00	2 693,00	18 851,92
2019M00449 RITH - OUV/EXT/REHAB - LUCIEN CEZARD FONTAINEBLEAU	20/06/2019	5 287,42	10	1 056,00	528,00	3 703,42
2019M00446 Ozoir-la-Ferrière/Marie Laurencin/1 armoire froide	21/06/2019	5 659,78	10	1 130,00	565,00	3 964,78
2019M00445 Meaux/Beaumont/1 self	26/06/2019	41 037,89	10	8 206,00	4 103,00	28 728,89
2019M00447 Mitry-Mory/Erik Satie/1 lave-vaisselle + 1 tri par	28/06/2019	49 608,83	10	9 920,00	4 960,00	34 728,83
2019M00562 Vaires sur Marne/René Goscinny/1 lave batterie	01/07/2019	17 992,86	10	3 598,00	1 799,00	12 595,86
2019M00730 DSIN - PC portables Latitude 7390	01/07/2019	7 379,40	5	2 950,00	1 475,00	2 954,40
2019M00439 PARC RENAULT KANGOO FG-037-ZL N° S VF1FWD1J1631043	02/07/2019	16 164,13	5	6 464,00	3 232,00	6 468,13
2019M00453 DSIN - VP EPSON EB-685Wi	02/07/2019	48 911,76	5	19 564,00	9 782,00	19 565,76
2019M00448 Avon/La Vallée/1 ligne de self	04/07/2019	40 833,42	10	8 166,00	4 083,00	28 584,42
2019M00451 DSIN vidéoprojecteurs EPSON 685wi	04/07/2019	106 755,84	5	42 702,00	21 351,00	42 702,84
2019M00452 DSIN - VP EPSON EB-185Wi	04/07/2019	41 516,16	5	16 606,00	8 303,00	16 607,16
2019M00466 AMGI/Avon/La Vallée/4 feux vifs 1 plaque coup feu	08/07/2019	12 460,32	10	2 492,00	1 246,00	8 722,32
2019M00468 Avon/La Vallée/3 friteuses	08/07/2019	18 914,88	10	3 782,00	1 891,00	13 241,88
2019M00543 Triport/Le Bois de l'Enclume/2 friteuses	08/07/2019	15 019,08	10	3 002,00	1 501,00	10 516,08
2019M00544 Triport/Le Bois de l'Enclume/1 sauteuse basculant	08/07/2019	11 853,60	10	2 370,00	1 185,00	8 298,60
2019M00472 Nemours/Arthur Rimbaud/1 cellule de refroidissement	09/07/2019	6 108,30	10	1 220,00	610,00	4 278,30
2019M00467 Verneuil l'Etang/Charles Péguy/1 piano	10/07/2019	26 211,48	10	5 242,00	2 621,00	18 348,48
2019M00483 Chessy/Le Vieux Chêne/3 sauteuses basculantes élec	10/07/2019	26 221,68	10	5 244,00	2 622,00	18 355,68
2019M00540 NLM-RENOUV 2019- HENRI DUNANT-MEAUX	10/07/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2019M00541 NLM-RENOUV 2019-LA FAYETTE-COULOMMIERS	10/07/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2019M00465 OUV - EXT-REHA- 2019- LUCIE AUBRAC-MONTEVRAIN	11/07/2019	1 753,80	10	350,00	175,00	1 228,80

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00470 Combs-la-Ville/Les Cités Unies/1 armoire positive	11/07/2019	3 152,00	10	630,00	315,00	2 207,00
2019M00450 SATESE-Aquis. Mat.-laveur sécheur-Devis 2019010159	12/07/2019	10 620,00	10	2 124,00	1 062,00	7 434,00
2019M00471 Moissy-Cramayel/Les Maillettes/1 armoire traversan	12/07/2019	10 209,90	10	2 040,00	1 020,00	7 149,90
2019M00508 DMGS - 1 borne de recharge - DMGS	15/07/2019	2 162,58	10	432,00	216,00	1 514,58
2019M00461 DMGS-CLIO IV FH-463-PA DR-PARC 1 -	23/07/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00462 DMGS-CLIO IV FH-486-PA MDS TOURNAN 3	23/07/2019	11 423,90	5	4 568,00	2 284,00	4 571,90
2019M00526 Nangis/René Barthélémy/1 lave-vaisselle	24/07/2019	51 520,84	10	10 304,00	5 152,00	36 064,84
2019M00516 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR IMMAT FJ039DD	26/07/2019	74 212,20	7	21 202,00	10 601,00	42 409,20
2019M00517 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR IMMAT FJ-177-DD	26/07/2019	74 212,20	7	21 202,00	10 601,00	42 409,20
2019M00518 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR IMMAT FJ-327-DD	26/07/2019	98 949,60	7	28 270,00	14 135,00	56 544,60
2019M00481 PARC NOREMAT LAMIER N°SERIE 030190288	31/07/2019	10 837,20	10	2 166,00	1 083,00	7 588,20
2019M00482 HYDRAULIQUE 2000 GRAPPIN POUR GRUE FASSI F40 ROTAT	31/07/2019	6 451,20	10	1 290,00	645,00	4 516,20
2019M00525 Trilport/Le Bois de l'Enclume/1 tri participatif	31/07/2019	56 647,21	10	11 328,00	5 664,00	39 655,21
2019M00479 PARC KARCHER ASPIRATEUR NT70/3TC EAU POUSSIERE PAR	01/08/2019	886,73	10	176,00	88,00	622,73
2019M00480 PARC ROUSSEAU BLOC BROYAGE FORESTIER POUR EPAREUSE	01/08/2019	15 600,00	10	3 120,00	1 560,00	10 920,00
2019M00469 Villeparisis/Jacques Monod/1 four	05/08/2019	15 659,60	10	3 130,00	1 565,00	10 964,60
2019M00529 PARC KARCHER TAMBOUR ENROULEUR N° SERIE 755798	05/08/2019	2 237,16	10	446,00	223,00	1 568,16
2019M00507 SATESE-1 PDCR 1830C et 1 boîtier de mise à la pres	06/08/2019	766,80	10	152,00	76,00	538,80
2019M00539 PARC ROUSSEAU FAUCHEUSE N°SF6ACE19G347	06/08/2019	36 863,99	10	7 372,00	3 686,00	25 805,99
2018M00393 PARC MASSEY TRACTEUR EX-315-SW N°VKKMV64DCJB100051	07/08/2019	79 698,00	7	22 770,00	11 385,00	45 543,00
2019M00527 PARC STIHL DECOUP DISQUE DIAMANTN°SERIE 186756997	07/08/2019	1 710,00	10	342,00	171,00	1 197,00
2019M00528 PARC STIHL DECOUP DISQUE DIAMANTN°SERIE 186756991	07/08/2019	1 710,00	10	342,00	171,00	1 197,00
2019M00473 DMGS - Renault Zoé - FH-778-VS	08/08/2019	30 687,84	5	12 274,00	6 137,00	12 276,84
2019M00474 DMGS - Renault Zoé - FH-754-VS	08/08/2019	30 687,84	5	12 274,00	6 137,00	12 276,84
2019M00475 DMGS - Renault Zoé - FH-791-VS	08/08/2019	30 687,84	5	12 274,00	6 137,00	12 276,84
2019M00476 DMGS - Renault Zoé - FH-742-VS	08/08/2019	30 687,84	5	12 274,00	6 137,00	12 276,84
2019M00549 DMGS - Kangoo ZE FJ-425-EJ DSIN	08/08/2019	23 465,90	5	9 386,00	4 693,00	9 386,90
2019M00493 PARC STIHL TAILLE HAIES N°SERIE 519766662	09/08/2019	682,50	5	272,00	136,00	274,50
2019M00494 PARC STIHL TRONCONEUSE N°SERIE186782538	09/08/2019	1 021,02	5	408,00	204,00	409,02
2019M00495 PARC ECHO PERCHE ELAGAGE N°SERIE 37001166	09/08/2019	708,00	5	282,00	141,00	285,00
2019M00497 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE187122499	09/08/2019	1 044,42	5	416,00	208,00	420,42
2019M00500 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE 186561057	09/08/2019	826,02	5	330,00	165,00	331,02
2019M00501 PARC STIHL TRONCONEUSE N°SERIE 186121192	09/08/2019	576,42	5	230,00	115,00	231,42
2019M00504 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE187015128	09/08/2019	565,50	5	226,00	113,00	226,50
2019M00505 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE 187015129	09/08/2019	565,50	5	226,00	113,00	226,50
2019M00506 PARC STIHL SOUFFLEUR A DOS N°SERIE 519614920	09/08/2019	604,50	5	240,00	120,00	244,50
2019M00484 STRO PARC STIHL TRONCONEUSE N°S 185374372	13/08/2019	412,62	5	164,00	82,00	166,62
2019M00486 STRO PARC STIHL TRONCONEUSE N°S185525600	13/08/2019	576,52	5	230,00	115,00	231,52
2019M00487 STRO PARC STIHL TRONCONEUSE N°S186814808	13/08/2019	607,62	5	242,00	121,00	244,62
2019M00490 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE187085295	13/08/2019	1 365,00	5	546,00	273,00	546,00
2019M00492 PARC STIHL TRONCONEUSE N°SERIE519867851	13/08/2019	779,22	5	310,00	155,00	314,22
2019M00498 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE 187085110	13/08/2019	682,50	5	272,00	136,00	274,50

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00499 PARC STIHL TAILLE HAIES N°SERIE 187051899	13/08/2019	549,90	5	218,00	109,00	222,90
2019M00502 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE187085297	13/08/2019	682,50	5	272,00	136,00	274,50
2019M00503 PARC STIHL TRONCONNUEUSE N°SERIE 186782517	13/08/2019	1 021,02	5	408,00	204,00	409,02
2019M00477 PARC PEUGEOT 108 N SERIE VF3PSCFB5KR003958	19/08/2019	10 674,22	5	4 268,00	2 134,00	4 272,22
2019M00478 PARC PEUGEOT 108 N SERIE VF3PSCFB5KR005085	19/08/2019	10 674,22	5	4 268,00	2 134,00	4 272,22
2019M00641 PARC PEUGEOT 108 IMMAT FH-580-AT	19/08/2019	10 291,99	5	4 116,00	2 058,00	4 117,99
2019M00645 PARC PEUGEOT 108 IMMAT FH-523-AT	19/08/2019	10 674,22	5	4 268,00	2 134,00	4 272,22
2019M00513 PARC RENAULT TRACTEUR ROUTIER SERIE VF630A166KD001	22/08/2019	98 591,58	7	28 168,00	14 084,00	56 339,58
2019M00509 LDA-Achat d'une table élévatrice	23/08/2019	3 106,80	10	620,00	310,00	2 176,80
2019M00510 SATESE-Achat d'un détecteur de Gaz X-am 2500 Ex O2	26/08/2019	1 640,64	10	328,00	164,00	1 148,64
2019M00519 NLM-RENOU 2019-AUTOLAVEUSE- BLANCHE DE CASTILLE -L	26/08/2019	8 586,60	10	1 716,00	858,00	6 012,60
2019M00545 Mitry-Mory/Erik Satie/1 four gaz	26/08/2019	17 590,58	10	3 518,00	1 759,00	12 313,58
2019M00546 Mitry-Mory/Erik Satie/1 marmite gaz	26/08/2019	5 332,32	10	1 066,00	533,00	3 733,32
2019M00547 AMGI/Savigny le Temple/Louis Armand/1 piano comple	26/08/2019	52 428,60	10	10 484,00	5 242,00	36 702,60
2019M00515 PARC MASSEY TRACTEUR N°S VKKMV64DLKB141048	27/08/2019	90 260,40	7	25 788,00	12 894,00	51 578,40
2019M00536 Crégy-les-Meaux/George Sand/1 armoire double porte	27/08/2019	4 585,56	10	916,00	458,00	3 211,56
2019M00680 Brie Comte Robert/Arthur Chaussy/1 armoire double	27/08/2019	5 354,72	10	1 070,00	535,00	3 749,72
2019M00537 Bussy saint Georges/Jacques Yves Cousteau/1 vitrin	28/08/2019	34 056,29	10	6 810,00	3 405,00	23 841,29
2019M00542 NLM-RENOUV 2019- LE BOIS DE L'ENCLUME -TRILPORT	28/08/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2019M00706 DSIN - Tabcabby 32H	28/08/2019	2 294,14	5	916,00	458,00	920,14
2019M00774 OMIL - Valise de transport 16 tablettes	28/08/2019	2 642,63	5	1 056,00	528,00	1 058,63
2019M00538 RITH - RENOUV JULES VERNE - PROVINS	29/08/2019	2 388,00	10	476,00	238,00	1 674,00
2019M00559 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	29/08/2019	5 998,91	5	2 398,00	1 199,00	2 401,91
2019M00535 Brie Comte Robert/Arthur Chaussy/1 armoire positiv	02/09/2019	2 921,60	10	584,00	292,00	2 045,60
2019M00550 Moret Loing et Orvanne/Alfred Sisley/1 salad bar e	02/09/2019	13 690,37	10	2 738,00	1 369,00	9 583,37
2019M00613 Vaires-sur-marne/René Goscinny/1 tri participatif	02/09/2019	16 255,84	10	3 250,00	1 625,00	11 380,84
2019M00668 La Ferté sous Jouarre/La Rochefoucauld/1 tri parti	02/09/2019	10 676,80	10	2 134,00	1 067,00	7 475,80
2019M00669 La Ferté sous Jouarre/La Plaine des Glacis/1 tri p	02/09/2019	10 027,14	10	2 004,00	1 002,00	7 021,14
2019M00679 NLM-COM 2019-EUGENE DELACROIX-ROISSY EN BRIE	02/09/2019	1 733,94	10	346,00	173,00	1 214,94
2019M00690 Bois le Roi/Denecourt/1 armoire positive GN2/1 mob	02/09/2019	4 644,00	10	928,00	464,00	3 252,00
2019M00534 Savigny le Temple/La Grange du Bois/1 cellule de r	03/09/2019	6 108,30	10	1 220,00	610,00	4 278,30
2019M00532 Lésigny/Les Hyverneaux/1 armoire mobile froide 20	04/09/2019	5 747,40	10	1 148,00	574,00	4 025,40
2019M00533 Melun/Frédéric Chopin/1 armoire négative deux port	04/09/2019	4 763,16	10	952,00	476,00	3 335,16
2019M00552 Combs-la-Ville/Les Cités Unies/1 armoire positive	05/09/2019	13 722,60	10	2 744,00	1 372,00	9 606,60
2019M00578 HS matériel ergo stock SPHS	05/09/2019	1 434,72	5	572,00	286,00	576,72
2019M00551 Crécy la Chapelle/Mon Plaisir/1 salad bar - 1 armo	06/09/2019	12 522,76	10	2 504,00	1 252,00	8 766,76
2019M00705 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	06/09/2019	2 690,48	5	1 076,00	538,00	1 076,48
2019M00564 DSIN - valise de transport 16 tablettes	09/09/2019	4 956,06	5	1 982,00	991,00	1 983,06
2019M00569 DSIN - Laboratoire de langues	09/09/2019	4 994,99	5	1 996,00	998,00	2 000,99
2019M00571 DSIN - Laboratoire de langues	09/09/2019	4 994,99	5	1 996,00	998,00	2 000,99
2019M00572 DSIN - Laboratoire de langues	09/09/2019	5 015,10	5	2 006,00	1 003,00	2 006,10
2019M00575 DSIN - laboratoire de langues	09/09/2019	4 982,37	5	1 992,00	996,00	1 994,37

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00576 DSIN - Laboratoire de langues	09/09/2019	4 938,76	5	1 974,00	987,00	1 977,76
2019M00642 DSIN - Laboratoire de langues	09/09/2019	4 994,99	5	1 996,00	998,00	2 000,99
2019M00580 DSIN - Laboratoire des langues	10/09/2019	4 911,98	5	1 964,00	982,00	1 965,98
2019M00581 DSIN - Chariot mobile 32 tablettes	10/09/2019	1 914,11	5	764,00	382,00	768,11
2019M00582 DSIN - Chariot mobile 32 tablettes	10/09/2019	1 914,11	5	764,00	382,00	768,11
2019M00584 DSIN - Chariot mobile 32 tablettes	10/09/2019	1 914,11	5	764,00	382,00	768,11
2019M00586 OMIL FS 344 Chariot Ullis Les Creusottes	10/09/2019	1 914,11	5	764,00	382,00	768,11
2019M00588 DSIN - Laboratoire de langues	10/09/2019	4 911,98	5	1 964,00	982,00	1 965,98
2019M00589 DSIN - Laboratoire de langues	10/09/2019	4 984,10	5	1 992,00	996,00	1 996,10
2019M00591 DSIN - Laboratoire de langues	10/09/2019	4 911,98	5	1 964,00	982,00	1 965,98
2019M00592 DSIN - Laboratoire de langues	10/09/2019	4 911,98	5	1 964,00	982,00	1 965,98
2019M00596 PARC STILH SOUFFLEUR N°SERIE 186798713	10/09/2019	409,00	5	162,00	81,00	166,00
2019M00597 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°SERIE 914112045	10/09/2019	563,30	5	224,00	112,00	227,30
2019M00598 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°SERIE 440776194	10/09/2019	817,00	5	326,00	163,00	328,00
2019M00599 PARC STIHL SOUFFLEUR THE N°S 519443609	10/09/2019	627,90	5	250,00	125,00	252,90
2019M00600 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S 440575696	10/09/2019	653,28	5	260,00	130,00	263,28
2019M00601 PARC STIHL TAILLE HAIE N°S186906815	10/09/2019	521,82	5	208,00	104,00	209,82
2019M00632 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 410 N°S187085729	10/09/2019	682,50	10	136,00	68,00	478,50
2019M00633 PARC STIHL SOUFFLEUR A DOS N°S 519247667	10/09/2019	565,50	10	112,00	56,00	397,50
2019M00634 PARC STIHL SOUFFLEUR BG N°S186330474	10/09/2019	261,30	10	52,00	26,00	183,30
2019M00635 PARC STIHL SOUFFLEUR BG N°S186330424	10/09/2019	261,30	10	52,00	26,00	183,30
2019M00636 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS N°S 186872062	10/09/2019	596,70	10	118,00	59,00	419,70
2019M00637 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S187144948	10/09/2019	596,70	10	118,00	59,00	419,70
2019M00639 PARC STIHL TAILLE HAIES N°S186787542	10/09/2019	521,82	10	104,00	52,00	365,82
2019M00640 PARC STIHL TRONCONNEUSE SUR PERCHE N°S520262501	10/09/2019	779,22	10	154,00	77,00	548,22
2019M00652 DSIN - Commutateurs 48 ports	10/09/2019	9 586,80	5	3 834,00	1 917,00	3 835,80
2019M00653 DSIN - Commutateurs 48 ports	10/09/2019	9 658,80	5	3 862,00	1 931,00	3 865,80
2019M00674 PARC KARCHER NETTOYEUR N°11509310	10/09/2019	1 004,00	10	200,00	100,00	704,00
2019M00675 PARC FESTOOL PERCEUSE N°574758 PARC BATI	10/09/2019	736,08	10	146,00	73,00	517,08
2019M00707 DSIN - Laboratoire de langues	10/09/2019	4 996,94	5	1 998,00	999,00	1 999,94
2019M00616 DSIN - valise de transport 16 tablettes	11/09/2019	4 975,31	5	1 990,00	995,00	1 990,31
2019M00554 AMGI/Verneuil I Etang/Charles Peguy	12/09/2019	10 312,02	10	2 062,00	1 031,00	7 219,02
2019M00561 Savigny-le-Temple/La Grange du Bois/1 four	12/09/2019	16 901,42	10	3 380,00	1 690,00	11 831,42
2019M00617 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	12/09/2019	5 003,68	5	2 000,00	1 000,00	2 003,68
2019M00618 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	12/09/2019	4 990,08	5	1 996,00	998,00	1 996,08
2019M00629 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	12/09/2019	4 990,21	5	1 996,00	998,00	1 996,21
2019M00631 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	12/09/2019	5 387,17	5	2 154,00	1 077,00	2 156,17
2019M00658 DMGS - Clio - FJ-695-WW - MDS COULOMMIERS	12/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00660 DMGS - Clio - FJ-703-WW - MDS MELUN	12/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00661 DMGS - Clio - FJ-663-WW - MDS MELUN	12/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00683 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	12/09/2019	2 798,51	5	1 118,00	559,00	1 121,51
2019M00711 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	12/09/2019	9 696,46	5	3 878,00	1 939,00	3 879,46



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00727 DSIN - Valise de transports 16 tablettes	12/09/2019	5 247,60	5	2 098,00	1 049,00	2 100,60
2019M00622 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	13/09/2019	4 998,64	5	1 998,00	999,00	2 001,64
2019M00625 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	13/09/2019	4 993,61	5	1 996,00	998,00	1 999,61
2019M00627 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	13/09/2019	4 997,54	5	1 998,00	999,00	2 000,54
2019M00709 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	13/09/2019	4 917,40	5	1 966,00	983,00	1 968,40
2019M00710 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	13/09/2019	6 199,91	5	2 478,00	1 239,00	2 482,91
2019M00697 DMGS-Clio Business TCe FK-964-AZ MDS MONTEREAU 3	15/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00602 PARC STIHL SOUFFLEUR N°S 518496887	17/09/2019	565,50	5	226,00	113,00	226,50
2019M00603 PARC STIHL TAILLE HAIE N°S 520242182 VOULX	17/09/2019	612,30	10	122,00	61,00	429,30
2019M00604 PARC MANUFLAM DESHERBEUR N°S BL195252	17/09/2019	736,24	10	146,00	73,00	517,24
2019M00605 PARC STIHL DEBROUSAILLEUSE N°SERIE 186993329	17/09/2019	826,02	10	164,00	82,00	580,02
2019M00606 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°SERIE 186773293	17/09/2019	1 021,02	10	204,00	102,00	715,02
2019M00609 PARC STIHL TRONCONNEUSE N° SERIE 187014042	17/09/2019	576,42	10	114,00	57,00	405,42
2019M00610 PARC STIHL TRONCONNEUSE N° SERIE 440612841	17/09/2019	653,28	10	130,00	65,00	458,28
2019M00611 PARC STIHL TAILLE HAIE N° SERIE 187185801	17/09/2019	521,82	10	104,00	52,00	365,82
2019M00614 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°SERIE 186122082	17/09/2019	581,10	10	116,00	58,00	407,10
2019M00594 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	2 338,69	5	934,00	467,00	937,69
2019M00615 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	2 300,43	5	920,00	460,00	920,43
2019M00619 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	2 241,36	5	896,00	448,00	897,36
2019M00623 DSIN - Tacabby 32H	18/09/2019	2 295,58	5	918,00	459,00	918,58
2019M00624 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	2 247,04	5	898,00	449,00	900,04
2019M00626 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	2 223,46	5	888,00	444,00	891,46
2019M00630 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	4 932,76	5	1 972,00	986,00	1 974,76
2019M00673 OUV/EXT/REHAB - F. VILLON ST FARGEAU PONTIERRY	18/09/2019	3 885,32	10	776,00	388,00	2 721,32
2019M00783 DSIN - Tabcabby 32H	18/09/2019	4 758,85	5	1 902,00	951,00	1 905,85
2019M00628 DSIN - Tabcabby 32H	19/09/2019	4 098,75	5	1 638,00	819,00	1 641,75
2019M00708 OMIL Cdes dotations collèges 2019 -DOT 091	19/09/2019	2 323,81	5	928,00	464,00	931,81
2019M00782 DSIN - Tabcabby 32H	19/09/2019	4 897,92	5	1 958,00	979,00	1 960,92
2019M00593 DMGS - Clio - FJ-378-XZ - MDS TOURNAN	20/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00643 DSIN - Tabcabby 32H	20/09/2019	4 912,78	5	1 964,00	982,00	1 966,78
2019M00656 DMGS - Clio - FJ-698-ZB - MDS LAGNY	20/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00659 DMGS - Clio - FJ-372-XZ - MDS MITRY	20/09/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00681 DSIN - Chariots mobile 32 tablettes	20/09/2019	3 828,22	5	1 530,00	765,00	1 533,22
2019M00682 DSIN - Tabcabby 32H	20/09/2019	5 003,92	5	2 000,00	1 000,00	2 003,92
2019M00662 PARC RENAULT MASTER IMMAT FK-239-EP	23/09/2019	35 254,54	5	14 100,00	7 050,00	14 104,54
2019M00664 PARC RENAULT MASTER IMMAT FK-561-FL	23/09/2019	33 244,99	5	13 296,00	6 648,00	13 300,99
2019M00665 PARC RENAULT MASTER IMMAT FK-264-EN	23/09/2019	31 755,92	5	12 702,00	6 351,00	12 702,92
2019M00671 PARC RENAULT MASTER IMMAT FK-967-EP	23/09/2019	35 737,04	5	14 294,00	7 147,00	14 296,04
2019M00702 PARC EUROPE SERVICE UNITE FABRICATION SAUMURE	23/09/2019	45 462,04	10	9 092,00	4 546,00	31 824,04
2019M00717 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR IMMAT FJ-248-DD	23/09/2019	80 226,00	7	22 920,00	11 460,00	45 846,00
2019M00771 Ozoir la Ferrière/Gérard Philipe/1 adoucisseur	24/09/2019	791,10	10	158,00	79,00	554,10
2019M00612 DSIN - Badgeuses COMPACT2-MNE	26/09/2019	8 766,00	5	3 506,00	1 753,00	3 507,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00650 PARC ROUSSEAU ROTO EXTRA 160HYD N°SXT16A191384	26/09/2019	20 275,20	10	4 054,00	2 027,00	14 194,20
2019M00654 DSIN Duplicateur de clés USB	26/09/2019	2 593,78	5	1 036,00	518,00	1 039,78
2019M00667 Combs-la-Ville/Les Cités Unies/1 lave-vaisselle	26/09/2019	32 771,70	10	6 554,00	3 277,00	22 940,70
2019M00677 PARC FACOM SERVANTE PARC ATELIER	26/09/2019	1 025,77	10	204,00	102,00	719,77
2019M00678 PARC FACOM SERVANTE PARC ATELIER	26/09/2019	1 025,77	10	204,00	102,00	719,77
2019M00644 DSIN - Commutateur 48 ports	27/09/2019	9 070,80	5	3 628,00	1 814,00	3 628,80
2019M00646 DSIN - Commutateur 48 ports	27/09/2019	9 754,80	5	3 900,00	1 950,00	3 904,80
2019M00647 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S186982089	27/09/2019	588,90	10	116,00	58,00	414,90
2019M00648 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S186982245	27/09/2019	588,90	10	116,00	58,00	414,90
2019M00649 PARC STIHL SOUFFLEUR N°S519405980	27/09/2019	565,50	10	112,00	56,00	397,50
2019M00672 PARC IVECO FOURGON DAILLY IMMAT FK-101-HC	27/09/2019	45 376,32	10	9 074,00	4 537,00	31 765,32
2019M00684 DSIN - Tabcabby 32H	30/09/2019	2 739,04	5	1 094,00	547,00	1 098,04
2019M00784 DSIN - Commutateur Wifi	30/09/2019	9 946,80	5	3 978,00	1 989,00	3 979,80
2019M00718 PARC GROUPE HP 150B 19/598 + ENROULEUR CE BRAYS	01/10/2019	4 015,24	10	802,00	401,00	2 812,24
2019M00670 NLM - OUV/EXT/REHAB - F. VILLON ST FARGEAU PONTIHE	02/10/2019	3 484,98	10	696,00	348,00	2 440,98
2019M00676 1 Débitmètre autonome DLK301 - Devis 1906032	02/10/2019	2 543,09	5	1 016,00	508,00	1 019,09
2019M00685 PARC RENAULT MASTER IMMAT FK-590-KS	02/10/2019	42 628,90	10	8 524,00	4 262,00	29 842,90
2019M00725 PARC KARCHER NETTOYEUR HP N°S020839	03/10/2019	2 216,98	10	442,00	221,00	1 553,98
2019M00818 PARC KERSTEN BROSSE DE DESHERBAGE N°S64213	07/10/2019	14 158,44	10	2 830,00	1 415,00	9 913,44
2019M00724 PARC LACAIR COMPRESSEUR 100LITRES N°S20190475	08/10/2019	616,15	10	122,00	61,00	433,15
2019M00694 DSIN - Chariot Tabcabby 32H	09/10/2019	1 914,11	5	764,00	382,00	768,11
2019M00686 DSIN - Commutateur 48 ports	10/10/2019	11 980,50	5	4 792,00	2 396,00	4 792,50
2019M00687 DSIN - Paperboard SAMSUNG 55"	10/10/2019	5 228,16	5	2 090,00	1 045,00	2 093,16
2019M00688 Achat du module poésie	10/10/2019	4 800,00	10	960,00	480,00	3 360,00
2019M00821 Lognes/Le Segrais/1 lave-vaisselle	10/10/2019	38 541,96	10	7 708,00	3 854,00	26 979,96
2019M00700 PARC EUROPE SERVICE CUVE DE STOKAGE 10M3	14/10/2019	26 807,77	10	5 360,00	2 680,00	18 767,77
2019M00704 Coulommiers/Madame de Lafayette/1 cellule de refo	14/10/2019	6 340,50	10	1 268,00	634,00	4 438,50
2019M00712 Claye Souilly/Les Tilleuls/1 lave-vaisselle	14/10/2019	30 031,70	10	6 006,00	3 003,00	21 022,70
2019M00701 PARC EUROPE SERVICE CUVE DE STOKAGE N° S 8471/19	15/10/2019	30 000,00	10	6 000,00	3 000,00	21 000,00
2019M00723 PARC BOSCH COFFRET MEULEUSE N°S0619313A308	15/10/2019	443,30	5	176,00	88,00	179,30
2019M00689 SATESE-Divers matériel pr descente de réseaux+ 1 L	16/10/2019	981,61	5	392,00	196,00	393,61
2019M00720 SATESE-Achat d'1 tige télescopique+Bécher à orient	16/10/2019	147,60	5	58,00	29,00	60,60
2019M00691 DEEA ENS Atelier Combisystème et Tronçonneuse	18/10/2019	795,60	10	158,00	79,00	558,60
2019M00698 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE 187215962	18/10/2019	826,02	10	164,00	82,00	580,02
2019M00699 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°SERIE 186149594	18/10/2019	682,50	10	136,00	68,00	478,50
2019M00703 PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE AUTOPORTEE	18/10/2019	13 315,20	10	2 662,00	1 331,00	9 322,20
2019M00741 Gretz Armainvilliers/Hutinel/1 salad bar	18/10/2019	7 107,78	10	1 420,00	710,00	4 977,78
2019M00721 DSIN - imprimante DATACARD	21/10/2019	2 792,44	5	1 116,00	558,00	1 118,44
2019M00756 DSIN - Lamineur simple face pour CD800	21/10/2019	2 628,85	5	1 050,00	525,00	1 053,85
2019M00773 Thorigny sur Marne/Le moulin à vent/1 autolaveuse	21/10/2019	8 586,60	10	1 716,00	858,00	6 012,60
2019M00713 DSIN - Moniteur LCD Led 85"	22/10/2019	4 920,00	5	1 968,00	984,00	1 968,00
2019M00714 DSIN - Moniteur LCD 55"	22/10/2019	7 660,80	5	3 064,00	1 532,00	3 064,80

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00731 DMGS - Clio - FK-495-CE - DABC	22/10/2019	12 813,15	5	5 124,00	2 562,00	5 127,15
2019M00732 DMGS - Clio - FK-504-CE - DEEA	22/10/2019	12 813,15	5	5 124,00	2 562,00	5 127,15
2019M00740 DMGS - 2 Gestionnaires d'énergie rue Belle Ombre	22/10/2019	1 131,78	10	226,00	113,00	792,78
2019M00787 PARC EUROPE SERVICE CUVE TRANSPORT 10M3 N°S 190465	22/10/2019	21 215,76	10	4 242,00	2 121,00	14 852,76
2019M00817 PARC EUROPE SERVICE CUVE DE 10 M3 N°S190466 INVES	23/10/2019	23 694,96	10	4 738,00	2 369,00	16 587,96
2019M00749 Fontainebleau/Lucien Cézard/2 autolaveuses	24/10/2019	6 060,00	10	1 212,00	606,00	4 242,00
2019M00726 Sin col Jean Campin LA FERTE Coulée de boue du 11.	25/10/2019	34 999,99	10	6 998,00	3 499,00	24 502,99
2019M00744 PARC PLAQUES A JEU PL ATELIER	28/10/2019	12 692,04	10	2 538,00	1 269,00	8 885,04
2019M00716 HS brassards-boitiers+chargeurs stocks H&S	29/10/2019	4 746,84	5	1 898,00	949,00	1 899,84
2019M00722 HS roller mouse red+repose jambe stock SPHS	29/10/2019	2 758,32	5	1 102,00	551,00	1 105,32
2019M00742 DSIN - serveur HP 6 x DL360 + 4 x	30/10/2019	190 271,10	5	62 468,00	42 600,00	85 203,10
2019M00775 DSIN - Ecrans électrique BMO	01/11/2019	3 534,30	5	1 412,00	706,00	1 416,30
2019M00767 Melun/Frédéric Chopin/1 chambre froide positive	04/11/2019	15 400,19	10	3 080,00	1 540,00	10 780,19
2019M00822 Transfert de machine de Trilport au collège La Pyr	04/11/2019	9 816,34	10	1 962,00	981,00	6 873,34
2019M00729 Chelles/Beau Soleil/1 armoire négative - 1 armoire	05/11/2019	10 529,64	10	2 104,00	1 052,00	7 373,64
2019M00754 DEEA Atelier Débroussailleuse	05/11/2019	841,62	5	336,00	168,00	337,62
2019M00764 DMGS - Kangoo ZE FK-144-SM DMGS	05/11/2019	22 577,13	5	9 030,00	4 515,00	9 032,13
2019M00768 Pontault Combault/Jean Moulin/pose d'un four 10 ni	05/11/2019	2 263,20	10	452,00	226,00	1 585,20
2019M00776 DMGS-Kangoo FK-661-QV DEEA 3	05/11/2019	13 890,41	5	5 556,00	2 778,00	5 556,41
2019M00808 DMGS - Kangoo FK-419-VL DSIN-3	05/11/2019	15 274,73	5	6 108,00	3 054,00	6 112,73
2019M00769 Serris/Madeleine Renaud/1 four mixte	06/11/2019	17 273,30	10	3 454,00	1 727,00	12 092,30
2019M00728 LDA - EBI 12 T 100 Enregistreur- AL 122 Set de rec	07/11/2019	5 728,80	5	2 290,00	1 145,00	2 293,80
2019M00734 DSIN -Déploiement WIFI Collège de l'Europe D	07/11/2019	11 824,50	5	4 728,00	2 364,00	4 732,50
2019M00745 DMG-Peugeot Rifter FK-676-QL MDS TOURNAN	07/11/2019	13 472,87	5	5 388,00	2 694,00	5 390,87
2019M00748 DMGS-Peugeot Rifter FK-724-QL MDS MEAUX	07/11/2019	13 472,87	5	5 388,00	2 694,00	5 390,87
2019M00755 PARC KAUSISTAR APPAREIL MARQUAGE KAUSISTAR 2000	07/11/2019	1 860,00	10	372,00	186,00	1 302,00
2020M00108 BUSSY -CLAUDE MONET	07/11/2019	3 233,70	10	646,00	323,00	2 264,70
2019M00733 LDA-DigiPREP+Controlleur Digi+European16 Amp+DigiP	12/11/2019	5 790,00	10	1 158,00	579,00	4 053,00
2019M00737 LDA-LOT N°2-Acquisition d'une chaine de chromatogr	12/11/2019	41 699,80	10	8 338,00	4 169,00	29 192,80
2019M00738 DSIN - Déploiement WIFI Collège E.DEACROIX Ro	12/11/2019	9 658,80	5	3 862,00	1 931,00	3 865,80
2019M00752 Nangis/René Barthélémy/1 autolaveuse	12/11/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2019M00763 DMGS - Clio - FJ-609-PV - DEEA ENS	13/11/2019	11 852,45	5	4 740,00	2 370,00	4 742,45
2019M00770 Villeparisis/Gérard Philipe/1 armoire chaude mobil	13/11/2019	3 001,54	10	600,00	300,00	2 101,54
2019M00750 PARC RENAULT CAMION 19T BENNE AMPL IMMAT FL-258-NH	14/11/2019	129 960,00	10	25 992,00	12 996,00	90 972,00
2019M00751 EXT-REH-2019- COMMANDE LUCIE AUBRAC-MONTEVRAIN ARM	14/11/2019	2 919,61	10	582,00	291,00	2 046,61
2019M00793 PARC RENAULT BALAYEUSE N°VF630J162LD00917	14/11/2019	287 148,00	10	57 428,00	28 714,00	201 006,00
2019M00747 cde DMGS-2019- DAC- MUSEE Peugeot Rifter FL-898-AK	15/11/2019	13 472,87	5	5 388,00	2 694,00	5 390,87
2019M00753 DSIN - portables évolués DELL XPS	19/11/2019	17 292,00	5	6 916,00	3 458,00	6 918,00
2019M00777 RITH - RENOUV LES REMPARTS - ROZAY EN BRIE	19/11/2019	2 395,20	10	478,00	239,00	1 678,20
2019M00810 DSIN - serveurs HP ML350	20/11/2019	60 508,73	5	24 202,00	12 101,00	24 205,73
2019M00815 Lagny-sur-Marne/Les 4 arpents/1 lave-batterie	21/11/2019	5 749,38	10	1 148,00	574,00	4 027,38
2019M00778 PARC GYS POSTE DE SOUDURE TRIMIG N°S 33825.031039	25/11/2019	1 794,52	10	358,00	179,00	1 257,52

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00781 DSIN - Valise de transport 16 tablettes	25/11/2019	4 993,01	5	1 996,00	998,00	1 999,01
2019M00772 LDA-Achat de 5 Sondes Silicium radio -30 - 70°C	26/11/2019	1 548,00	5	618,00	309,00	621,00
2019M00816 RITH - OUV/EXT/REHAB - COL A. BELTRAME VULAINES SU	27/11/2019	2 775,80	10	554,00	277,00	1 944,80
2019M00820 PARC IVECO GRUE BENNE DAILY N°S ZCFC270B905312878	27/11/2019	88 557,42	10	17 710,00	8 855,00	61 992,42
2020M00107 NLM-OUV/EXT/REHAB - COL PROVISOIRE CLAUDE MONET -	28/11/2019	2 241,48	10	448,00	224,00	1 569,48
2019M00807 achat cloisons mobiles	29/11/2019	9 599,28	10	1 918,00	959,00	6 722,28
2019M00791 DSIN - Serveurs DL380	01/12/2019	73 883,58	5	29 552,00	14 776,00	29 555,58
2019M00792 LFRA FS 523 Acquisition serveur DL380 personnalisé	01/12/2019	36 793,90	5	14 716,00	7 358,00	14 719,90
2019M00825 DSIN - Paperboard digital 55"	01/12/2019	8 821,98	5	3 528,00	1 764,00	3 529,98
2019M00841 DSIN - Casques sans fil	01/12/2019	1 032,32	5	412,00	206,00	414,32
2019M00847 DSIN - CISCO PRIME	01/12/2019	29 221,47	5	11 688,00	5 844,00	11 689,47
2019M00823 Crécy-la-Chapelle/Mon Plaisir/1 lave-batterie	02/12/2019	24 644,35	10	4 928,00	2 464,00	17 252,35
2019M00789 PARC FRANCE NEIGE RABOT DENEIGEUR N°190421	05/12/2019	4 428,00	10	884,00	442,00	3 102,00
2019M00790 2019-PARC04-00 Fourniture matériels viab hivernale	05/12/2019	26 016,00	10	5 202,00	2 601,00	18 213,00
2019M00794 PARC IVECO CAMION PTC 3.5T N°S ZCFA81LF302699575	05/12/2019	145 153,44	10	29 030,00	14 515,00	101 608,44
2019M00840 DMGS - Clio Business FL-240-RA DGAE DE	05/12/2019	11 865,27	5	4 746,00	2 373,00	4 746,27
2020M00092 DMG - PEUGEOT FL-890-AK MDS MONTEREAU	05/12/2019	13 472,87	5	5 388,00	2 694,00	5 390,87
2019M00785 LDA-Analyseur Ganimède - Programme Warranty Plus -	06/12/2019	21 530,64	10	4 306,00	2 153,00	15 071,64
2019M00786 LDA-Détecteur UV 944+Adaptateur+Bac détecteur+Prog	06/12/2019	10 473,60	10	2 094,00	1 047,00	7 332,60
2019M00824 Lagny-sur-Marne/1 armoire positive 1 porte	06/12/2019	2 273,04	10	454,00	227,00	1 592,04
2019M00796 DSIN - Appareil Photo Canon EOS5DMARKIV	08/12/2019	3 961,88	5	1 584,00	792,00	1 585,88
2019M00797 DSIN - Déploiement WIFI Collège Lelorgne de S	10/12/2019	14 764,50	5	5 904,00	2 952,00	5 908,50
2019M00798 DSIN - bornes wifi et switchs POE	10/12/2019	351 120,00	5	135 534,00	71 862,00	143 724,00
2019M00799 DSIN - imprimante 3D -DOT 125	10/12/2019	4 055,65	5	1 622,00	811,00	1 622,65
2019M00800 DSIN - WIFI Collège Lucie Aubrac	10/12/2019	11 452,50	5	4 580,00	2 290,00	4 582,50
2019M00801 DSIN - Déploiement WIFI Collège Mon plaisir C	10/12/2019	11 872,50	5	4 748,00	2 374,00	4 750,50
2019M00802 DSIN - Déploiement WIFI Collège François Vill	10/12/2019	11 776,50	5	4 710,00	2 355,00	4 711,50
2019M00803 DSIN - Déploiement Wifi Collège Lafontaine Le	10/12/2019	9 850,80	5	3 940,00	1 970,00	3 940,80
2019M00804 SAUS FS 594 Déploiement WIFI Collège La Rochefauca	10/12/2019	10 006,80	5	4 002,00	2 001,00	4 003,80
2019M00805 SAUS FS 595 Déploiement WIFI Collège La Pyramide L	10/12/2019	11 332,50	5	4 532,00	2 266,00	4 534,50
2019M00806 DSIN - 650 PC colleges	10/12/2019	213 158,40	5	85 262,00	42 631,00	85 265,40
2019M00834 Achat chaises avec tablettes	10/12/2019	3 339,00	10	666,00	333,00	2 340,00
2019M00835 assises pour espace détente Médiathèque	10/12/2019	4 547,59	10	908,00	454,00	3 185,59
2019M00836 DMGS - Unité d'extractionmobile Filtercart W3	10/12/2019	4 010,42	10	802,00	401,00	2 807,42
2019M00828 Le Châtelet-en-Brie/Rosa Bonheur/2 autolaveuses	11/12/2019	6 060,00	10	1 212,00	606,00	4 242,00
2019M00830 Bussy-Saint-Georges/Anne Frank/1 autolaveuse	11/12/2019	3 039,31	10	606,00	303,00	2 130,31
2020M00098 NLM-OUV/EXT/REHAB - CLAUDE MONET - BUSSY SAINT GE	11/12/2019	2 053,80	10	410,00	205,00	1 438,80
2020M00099 NLM-OUV/EXT/REHAB - CLAUDE MONET - BUSSY SAINT GEO	11/12/2019	8 586,60	10	1 716,00	858,00	6 012,60
2020M00130 Vaires sur Marne/René Goscinny/1 étagère murale	11/12/2019	675,29	10	134,00	67,00	474,29
2019M00809 DMGS - Peugeot Rifter FL-090-DH MDS MELUN 3	12/12/2019	13 472,87	5	5 388,00	2 694,00	5 390,87
2019M00812 DMGS - Clio Business FL-264-RA ROISSY 1	12/12/2019	11 865,27	5	4 746,00	2 373,00	4 746,27
2019M00813 DMGS - Clio Business FL-223-RA SAM 1	12/12/2019	11 865,27	5	4 746,00	2 373,00	4 746,27

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00814 DMGS - Kangoo VU classique FL-222-RA DSIN	12/12/2019	14 392,73	5	5 756,00	2 878,00	5 758,73
2019M00826 DSIN - Tour Dell Précision7820	12/12/2019	3 792,00	5	1 516,00	758,00	1 518,00
2019M00827 DSIN - Campus Melunais : acquisition 2 équipe	15/12/2019	21 670,25	5	8 668,00	4 334,00	8 668,25
2019M00832 DSIN -DCC module AT-SPTX equipements info col	15/12/2019	58 762,80	5	23 504,00	11 752,00	23 506,80
2019M00833 DSIN - commutateur 48 ports	15/12/2019	11 296,50	5	4 518,00	2 259,00	4 519,50
2019M00829 LDA- Capteurs d'analyse de la qualité d'Air + Supp	16/12/2019	7 962,00	10	1 592,00	796,00	5 574,00
2018M00560 DSI - Acquisition Baie de stockage DELL EMC U	19/12/2019	234 091,85	5	93 636,00	46 818,00	93 637,85
2019M00838 LDA- LOT N°1- Aquisition d'une chaine de chromatog	19/12/2019	129 718,84	10	25 942,00	12 971,00	90 805,84
2019M00842 DMGS - Clio Business FL-051-WA DMGS SAM 2	20/12/2019	11 865,27	5	4 746,00	2 373,00	4 746,27
2019M00843 DMGS - Kangoo FL-960-SN DAC - 3	20/12/2019	14 392,73	5	5 756,00	2 878,00	5 758,73
2019M00844 DMGS - Dacia Duster FL-900-VE DEEA	20/12/2019	20 093,09	5	8 036,00	4 018,00	8 039,09
2019M00845 DMGS - 119 Défibillateurs 2019	20/12/2019	174 458,72	10	32 286,00	17 105,00	125 067,72
2020M00106 NLM- COM 2019- COMMANDE POLE QUALITE-EUROPE-DAMMAR	24/12/2019	3 030,00	10	606,00	303,00	2 121,00
2020M00110 NLM- COM 2019- COMMANDE POLE QUALITE-MARIA CALLAS	24/12/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2020M00112 NLM-RENOUV - AUTOLAVEUSES 2019 -LES CREUSOTES-VILL	24/12/2019	4 707,60	10	940,00	470,00	3 297,60
2020M00060 2020 - DMGS Elt faible valeur /Petit Mat. bur. Mo	01/01/2020	210 788,58	1	210 788,58	0,00	0,00
2020M00148 DMGS-2019 Peugeot Rifter FL-488-TF MDS PROVINS-1	01/01/2020	13 472,87	5	2 694,00	2 694,00	8 084,87
2020M00189 DSIN - Ecrans 55 pouces 2020	01/01/2020	18 576,00	5	3 715,00	3 715,00	11 146,00
2020M00231 DSIN Lexmark ms421dw	01/01/2020	6 592,37	5	1 318,00	1 318,00	3 956,37
2020M00286 DSIN - Petit équipement 2020	01/01/2020	5 966,64	5	1 193,00	1 193,00	3 580,64
2019M00795 PARC IVECO CAMION PTC +3T500 N° ZCFA81LF002697413	02/01/2020	130 153,44	10	13 015,00	13 015,00	104 123,44
2020M00102 Montereau Fault Yonne/1 four rational gaz 20 nivea	08/01/2020	17 751,20	10	1 775,00	1 775,00	14 201,20
2020M00104 NLM- OUV -EXT-REHA- 2019- LUCIE AUBRAC-MONTEVRAIN	08/01/2020	1 296,00	10	129,00	129,00	1 038,00
2020M00116 RITH - RENOUV G. PHILIPPE - VILLEPARISIS	09/01/2020	5 356,20	10	535,00	535,00	4 286,20
2020M00086 DSIN - Synologie Rack station	13/01/2020	3 135,34	5	627,00	627,00	1 881,34
2020M00100 Gretz Armainvilliers/Hutinel/1 four	15/01/2020	16 900,70	10	1 690,00	1 690,00	13 520,70
2020M00101 Meaux/Parc Frot/1 four	22/01/2020	17 846,72	10	1 784,00	1 784,00	14 278,72
2020M00105 RITH - OUV/EXT/REHAB - COL PROVISIOIRE CLAUDE MONET	24/01/2020	4 707,60	10	470,00	470,00	3 767,60
2020M00109 NLM- COM 2019- COMMANDE POLE QUALITE-DU MONTOIS-DO	24/01/2020	578,77	10	57,00	57,00	464,77
2020M00111 NLM- COM 2019- COMMANDE POLE QUALITE-ALFRED SISLEY	24/01/2020	4 707,60	10	470,00	470,00	3 767,60
2020M00113 NLM- COM 2019- COMMANDE POLE QUALITE- FREDERIC CHO	24/01/2020	7 920,00	10	792,00	792,00	6 336,00
2020M00114 NLM-RENOU 2019-JEAN JACQUES ROUSSEAU-OTHIS	24/01/2020	4 707,60	10	470,00	470,00	3 767,60
2020M00115 NLM-RENOUV - AUTOLAVEUSES 2019-HONORE DE BALZAC-NE	24/01/2020	8 064,86	10	806,00	806,00	6 452,86
2020M00117 NLM-COM 2019- COMMANDE POLE QUALITE- MEAUX HENRI D	24/01/2020	1 219,20	10	121,00	121,00	977,20
2020M00119 NLM-RENOUV - AUTOLAVEUSES 2019-HONORE DE BALZAC-NE	24/01/2020	129,29	10	12,00	12,00	105,29
2020M00120 NLM-OUV/EXT/REHAB - S. MALLARME - FONTENAY	24/01/2020	7 903,25	10	790,00	790,00	6 323,25
2020M00128 NLM-OUV/EXT/REHAB - S. MALLARME - FONTENAY	24/01/2020	265,94	10	26,00	26,00	213,94
2020M00118 NLM-RENOU-2020- DENECOURT-BOIS LE ROI	27/01/2020	8 064,86	10	806,00	806,00	6 452,86
2020M00144 NLM-RENOU 2020-LA ROCHEFOUCAULT- LA FERTE SOUS JOU	27/01/2020	4 928,74	10	492,00	492,00	3 944,74
2020M00145 NLM- OUV -EXT-REHA- 2019- LUCIE AUBRAC-MONTEVRAIN	27/01/2020	2 059,20	10	205,00	205,00	1 649,20
2020M00129 Provins/Marie Curie/1 tri participatif	28/01/2020	18 950,56	10	1 895,00	1 895,00	15 160,56
2020M00138 PARC RABAUD BALAYEUSE N°S U7037	29/01/2020	9 761,60	10	976,00	976,00	7 809,60

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00139 PARC RABAUD BALAYEUSE N°S U7072	29/01/2020	9 761,60	10	976,00	976,00	7 809,60
2020M00496 PARC IVECO ML150E21K+GRUE IMMAT FV-572-MR	01/02/2020	149 350,20	10	14 935,00	14 935,00	119 480,20
2020M00227 AMGI/Brou sur Chantereine/J. Jaurès/1 lave vaissel	06/02/2020	9 389,09	10	938,00	938,00	7 513,09
2020M00388 PARC RENAULT TRACTEUR IMMAT FS-563-ML	11/02/2020	99 331,87	7	14 190,00	14 190,00	70 951,87
2020M00126 PARC DEWALT PERFORATEUR N° SERIE 491324	13/02/2020	972,20	5	194,00	194,00	584,20
2020M00135 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-LES CITEES UNIES-COMBS L	21/02/2020	45 442,56	10	4 544,00	4 544,00	36 354,56
2020M00151 DSIN - baie unity 380 intégration	21/02/2020	201 771,61	5	58 118,00	35 913,00	107 740,61
2019M00779 PARC HONDA GROUPE ELECTRO E4000 N°SHWI0103095	22/02/2020	686,59	10	68,00	68,00	550,59
2019M00780 PARC HONDA GROUPE ELECTRO E4000 N°SHWI0103096	22/02/2020	686,59	10	68,00	68,00	550,59
2020M00146 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-GEORGES POLITZER-DAMMARI	24/02/2020	51 582,48	10	5 158,00	5 158,00	41 266,48
2020M00084 LDA-Analyseur Ganimède - Programme Warranty Plus -	25/02/2020	8 236,80	10	823,00	823,00	6 590,80
2020M00125 PHSV siège sur mesure Opéra B. M.A.	25/02/2020	2 183,23	5	436,00	436,00	1 311,23
2020M00133 Varennes sur seine/Elsa Triolet/1 armoire froide t	26/02/2020	13 838,75	10	1 383,00	1 383,00	11 072,75
2020M00093 DSIN - MacBook Pro APPLE	27/02/2020	1 914,62	5	382,00	382,00	1 150,62
2020M00143 AMGI/Gretz-Armainvilliers/Hutinel/1 autolaveuse	27/02/2020	6 969,12	10	696,00	696,00	5 577,12
2020M00194 AMGI/Gretz-Armainvilliers/Hutinel/1 autolaveuse	27/02/2020	72,72	10	7,00	7,00	58,72
2020M00127 NLM-OUV-EXT-REHA-LUCIE AUBRAC-MONTEVRAIN	28/02/2020	5 002,27	10	500,00	500,00	4 002,27
2020M00134 AMGI/Lieusaint/Saint Louis/1 armoire froide	28/02/2020	2 505,62	10	250,00	250,00	2 005,62
2020M00158 AMGI/Villeparisis/Jacques Monod/1 autolaveuse	28/02/2020	4 707,60	10	470,00	470,00	3 767,60
2020M00132 AMGI/Emerainville/Van Gogh/1 armoire froide	02/03/2020	2 512,93	10	251,00	251,00	2 010,93
2020M00289 AMGI/SERRIS/MADELAINE RENAUD/1 autolaveuse	03/03/2020	4 707,60	10	470,00	470,00	3 767,60
2020M00131 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-HONORE DE BALZAC-NEMOURS	04/03/2020	14 128,24	10	1 412,00	1 412,00	11 304,24
2020M00136 Montereau Fault Yonne/Paul Eluard/1 armoire froide	12/03/2020	7 880,50	10	788,00	788,00	6 304,50
2019M00459 PARC RENAULT PORTEUR 26T VF630M16XLD003047	16/03/2020	310 236,00	10	31 023,00	31 023,00	248 190,00
2020M00142 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-EUROPE -DAMMARTIN EN GOE	17/03/2020	17 489,16	10	1 748,00	1 748,00	13 993,16
2020M00424 DSIN - install config baie EMC integr 2 switc	18/03/2020	6 687,36	5	1 337,00	1 337,00	4 013,36
2020M00159 Courtry/Maria Callas/1 autolaveuse	19/03/2020	4 707,60	10	470,00	470,00	3 767,60
2020M00140 DEEA-SATESE-2020-Achat Matériel divers	01/04/2020	826,10	5	165,00	165,00	496,10
2020M00141 DEEA-SATESE - 2020 - Ref. FACT. FA006439 du 06-03-	01/04/2020	130,90	5	26,00	26,00	78,90
2020M00229 DSIN imprimante MX622	01/04/2020	1 108,68	5	221,00	221,00	666,68
2020M00149 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-PABLO PICASSO-CHAMPS SUR	07/04/2020	19 617,94	10	1 961,00	1 961,00	15 695,94
2020M00152 Saint-Pierre-Les-Nemours/Vasco de Gama/1 cellule d	18/04/2020	6 108,30	10	610,00	610,00	4 888,30
2020M00397 DSIN-disques durs PRA	29/04/2020	340 861,41	5	68 172,00	68 172,00	204 517,41
2020M00153 Champagne sur Seine/Fernand Gregh/1 salad bar et 1	04/05/2020	11 445,78	10	1 144,00	1 144,00	9 157,78
2020M00155 Gretz-Armainvilliers/Hutinel/1 armoire froide mobi	04/05/2020	4 338,00	10	433,00	433,00	3 472,00
2020M00157 Champagne-sur-seine/Fernand Gregh/1 armoire chaude	04/05/2020	3 973,68	10	397,00	397,00	3 179,68
2020M00156 Pontault-Combault/Monthéty/1 armoire froide positi	05/05/2020	7 157,08	10	715,00	715,00	5 727,08
2020M00176 DSIN Visioconférence StarLeaf	13/05/2020	397 226,93	5	79 445,00	79 445,00	238 336,93
2020M00180 PARC ALGI KIT ASPIRATION HUILE USAGE N°07752110	13/05/2020	903,96	5	180,00	180,00	543,96
2020M00162 Mormant/Nicolas Fouquet/1 lave-vaisselle	15/05/2020	58 087,56	10	5 808,00	5 808,00	46 471,56
2020M00165 PARC FACOM CLES + SEVANTE PARC	15/05/2020	2 463,65	5	492,00	492,00	1 479,65
2020M00171 DSIN - Fluke Netscout LRAT-2000 KIT LinkRunne	18/05/2020	11 322,60	5	2 264,00	2 264,00	6 794,60

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00186 DSIN- IMPRIMANTE TaskAlfa 3253ci	18/05/2020	104 470,34	5	20 894,00	20 894,00	62 682,34
2020M00161 DMGS - Renault Zoé FP-222-H DGAAR	19/05/2020	25 555,56	5	5 111,00	5 111,00	15 333,56
2020M00166 PARC FAUCHEUSE FULGOR 610PA N°S F6ACE20D154	19/05/2020	37 748,74	10	3 774,00	3 774,00	30 200,74
2020M00163 Roissy-en-Brie/Anceau de Garlande/1 salad bar + 1	26/05/2020	17 532,14	10	1 753,00	1 753,00	14 026,14
2020M00192 Le Mée-sur-Seine/Elsa Triolet/1 autolaveuse	26/05/2020	4 985,34	10	498,00	498,00	3 989,34
2020M00168 PARC STIHL SOUFFLEUR BR500 N°SERIE 521114872	27/05/2020	512,46	5	102,00	102,00	308,46
2020M00169 PARC STIHL SOUFFLEUR BR500 N°SERIE 521114850	27/05/2020	512,46	5	102,00	102,00	308,46
2020M00181 PARC LEDUC COFFRET GONFLAGE ACCU AZOTE VGL CGLU 4F	27/05/2020	592,20	5	118,00	118,00	356,20
2020M00190 Meaux/Albert Camus/1 four	27/05/2020	12 704,78	10	1 270,00	1 270,00	10 164,78
2020M00175 CHRO DMGS-2020-148-DMGS IMPRIMERIE massicot	29/05/2020	32 211,60	10	3 221,00	3 221,00	25 769,60
2020M00178 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-LA FAYETTE-COULOMMIERS	29/05/2020	51 306,60	10	5 130,00	5 130,00	41 046,60
2020M00293 DSIN moniteur tactile 23,6" (2020)	01/06/2020	1 812,67	5	362,00	362,00	1 088,67
2020M00288 Faremoutiers/Louise Michel/1 monobrosse	02/06/2020	1 240,80	10	124,00	124,00	992,80
2020M00291 DSIN - Serveurs PRA (2020)	02/06/2020	255 776,48	5	51 155,00	51 155,00	153 466,48
2020M00179 PARC BOSCH SDS PERFORATEUR N° SERIE 3611507001	04/06/2020	1 084,84	5	216,00	216,00	652,84
2020M00211 PARC MASSEY TRACTEUR FQ-295-ED	04/06/2020	89 202,00	7	12 743,00	12 743,00	63 716,00
2020M00287 Faremoutiers/Louise Michel/1 autolaveuse	04/06/2020	2 890,43	10	289,00	289,00	2 312,43
2020M00355 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC201797A d	04/06/2020	154,87	5	30,00	30,00	94,87
2020M00357 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC201758A d	04/06/2020	154,87	5	30,00	30,00	94,87
2020M00177 Bussy-saint-Georges/Jacques-Yves Cousteau/1 salad'	05/06/2020	13 485,17	10	1 348,00	1 348,00	10 789,17
2020M00183 Chariots de manutention +bacs C.L.A.-L.P.	08/06/2020	1 021,20	5	204,00	204,00	613,20
2020M00191 Chelles/Pierre Weczerka/1 lave-vaisselle	08/06/2020	46 627,38	10	4 662,00	4 662,00	37 303,38
2020M00282 Régie sono DMGS événementiel	10/06/2020	2 008,57	5	401,00	401,00	1 206,57
2020M00228 PARC LES ATELIERS DU BERRY CURETTE N°S 11040/37CO	12/06/2020	6 837,00	10	683,00	683,00	5 471,00
2020M00236 PARC FOG PONT ELEVATEUR A COL 4T 618051	12/06/2020	6 188,99	10	618,00	618,00	4 952,99
2020M00237 PARC FOG PONT ELEVATEUR EXT PLAT 3T 001004	12/06/2020	6 188,99	10	618,00	618,00	4 952,99
2020M00276 PARC BOSCHCOFFRETMEULEUSE N°SERIE 024000108	12/06/2020	553,52	10	55,00	55,00	443,52
2020M00277 PARC KARCHER NETTOY N°SERIE 023043	12/06/2020	2 816,10	10	281,00	281,00	2 254,10
2020M00296 2019-DMGS-SAM-COLLEGE 2 - Peugeot Rifter FN-622-XG	12/06/2020	13 518,93	5	2 703,00	2 703,00	8 112,93
2020M00297 2019-DMGS-SAM-COLLEGE - Peugeot Rifter FN-685-XG	12/06/2020	13 518,93	5	2 703,00	2 703,00	8 112,93
2020M00298 2019-DMGS-SAM-COLLEGE 4 -Peugeot Rifter FN-698-XG	12/06/2020	13 518,93	5	2 703,00	2 703,00	8 112,93
2020M00299 ALIG 2019-DMGS-SAM-COLLEGE 1 Jumpy combi FP-688-ZV	12/06/2020	20 532,65	5	4 106,00	4 106,00	12 320,65
2020M00195 PHSV repose 2 jambes +soutis roller mouse C.E. +	15/06/2020	2 042,40	5	408,00	408,00	1 226,40
2020M00202 NLM-COM-2020-HENRI DUNANT-MAEUX	16/06/2020	3 335,40	10	333,00	333,00	2 669,40
2020M00224 NLM-COM 2020-GEORGES POLITZER-DAMMARIE LES LYS	16/06/2020	800,00	10	80,00	80,00	640,00
2020M00264 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S188418010	16/06/2020	838,50	10	83,00	83,00	672,50
2020M00279 PARC BOSCH MEULEUSES 3024000092/44/106	17/06/2020	1 660,57	5	332,00	332,00	996,57
2020M00280 PARC DUARIB PLATEFORME TELE N°SD020387A	17/06/2020	1 376,22	10	137,00	137,00	1 102,22
2020M00196 DMG CLIO FP-452-VS DGAEDAT	18/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00197 DMG Clio FP-446-VS DGAS	18/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00198 DMGS - Clio business FP-429-VS DGAS	18/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00199 DMG clio FP-431-VS DGAS	18/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00200 DMGS - Clio business FP-436-VS DGAS	18/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00201 DMGS - Clio business FP-439-VS DGAS	18/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00204 DMG PEUGEOT RIFTER FL-472-TF DEEA	18/06/2020	13 472,87	5	2 694,00	2 694,00	8 084,87
2020M00230 PARC FACOM CLE CHOC PROVINS N°2019-51-47	18/06/2020	598,34	5	119,00	119,00	360,34
2020M00242 PARC MAKITA PERFO N°S 468288Y	18/06/2020	874,58	5	174,00	174,00	526,58
2020M00243 PARC MAKITA DECOUPEUSE THERM N°033912	18/06/2020	1 015,20	5	203,00	203,00	609,20
2020M00244 PARC KARCHER NETOYEUR HP N°S 020048	18/06/2020	3 421,97	10	342,00	342,00	2 737,97
2020M00246 PARC PRAMAX GROUPE ELECTROGENE N°S1903301624	18/06/2020	625,45	10	62,00	62,00	501,45
2020M00274 NLM-2020-GROS MAT CUISINE-CHRISTINE DE PISAN-PERTH	18/06/2020	5 530,36	10	553,00	553,00	4 424,36
2020M00295 CACO cde DMGS-2019-DMGS - CAB 1 - Megane FP-286-LK	18/06/2020	21 121,29	5	4 224,00	4 224,00	12 673,29
2020M00222 NLM-COM 2020-MME DE LAFAYETTE-COULOMMIERS	19/06/2020	886,91	10	88,00	88,00	710,91
2020M00241 PARC PRESTO POSTE DE SOUDURE N°SERIE P1200103661	19/06/2020	697,24	5	139,00	139,00	419,24
2020M00248 PARC HITACHI TRONCONEUSE N°SC890454	19/06/2020	408,76	10	40,00	40,00	328,76
2020M00249 PARC HITACHI VISSEUSE N°S J290234	19/06/2020	473,34	10	47,00	47,00	379,34
2020M00250 PARC HITACHI MEULEUSE N°SJ092114	19/06/2020	573,14	10	57,00	57,00	459,14
2020M00251 PARC CEBA ENROULEUR ELECTRIQUE	19/06/2020	638,57	10	63,00	63,00	512,57
2020M00302 ELSA_NLM-COM 2020-MME DE LAFAYETTE-COULOMMIERS	19/06/2020	163,50	10	16,00	16,00	131,50
2020M00203 Savigny-le-Temple/La Grange du Bois/3 chambres fro	22/06/2020	8 794,84	10	879,00	879,00	7 036,84
2020M00255 PARC MAKITA LOT MEULEUSE+VISSEUSE N°54459/904241	22/06/2020	659,16	10	65,00	65,00	529,16
2020M00207 LDA- Enregistreur T° 1 Voie interne -90°C / 150 °C	23/06/2020	10 568,40	5	2 113,00	2 113,00	6 342,40
2020M00216 DMGS - Clio business FP-732-NK DGAS	23/06/2020	12 758,26	5	2 551,00	2 551,00	7 656,26
2020M00217 DMGS - Clio business FP-450-VS DGAEDAT	23/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00220 DMGS - Clio business FP-219-LK DGAEDAT	23/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00239 PARC OUTILLAGE CHATELET EN BRIE INVES 2020	24/06/2020	2 814,55	5	562,00	562,00	1 690,55
2020M00240 PARC BOSCH BRISE BETON N° SERIE 022000519	24/06/2020	1 659,08	10	165,00	165,00	1 329,08
2020M00278 PARC TARIERE 2 HOMME N°S/BJ2020	24/06/2020	3 828,32	10	382,00	382,00	3 064,32
2020M00208 DMG RENAULT CLIO FP-742-NK	25/06/2020	12 758,26	5	2 551,00	2 551,00	7 656,26
2020M00223 NLM-COM 2020-MARIA CALLAS-COURTRY	25/06/2020	160,45	10	16,00	16,00	128,45
2020M00258 NLM-COM 2020-JACQUES MONOD-VILLEPARISIS	25/06/2020	2 305,61	10	230,00	230,00	1 845,61
2020M00263 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S188418047	25/06/2020	838,50	10	83,00	83,00	672,50
2020M00265 PARC STIHL TRONCONEUSE N°S188062237	25/06/2020	662,22	10	66,00	66,00	530,22
2020M00266 PARC STIHL TRONCONEUSE 918245423	25/06/2020	334,07	10	33,00	33,00	268,07
2020M00267 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S188360609	25/06/2020	924,90	10	92,00	92,00	740,90
2020M00268 PARC ECHO SOUFFLEUR N°S38006012	25/06/2020	628,01	10	62,00	62,00	504,01
2020M00269 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S188134288	25/06/2020	872,82	10	87,00	87,00	698,82
2020M00270 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S188134287	25/06/2020	872,82	10	87,00	87,00	698,82
2020M00271 PARC STIHL HAIES HSA 94R N°S441447414	25/06/2020	1 087,61	10	108,00	108,00	871,61
2020M00272 PARC STIHL SOUFFLEUR A DOS BR 450N°S521399675	25/06/2020	635,70	10	63,00	63,00	509,70
2020M00273 PARC STIHL TRONCONEUSE CS 4510ES S37005362	25/06/2020	637,61	10	63,00	63,00	511,61
2020M00209 DMG RENAULT CLIO FP-742-NK DGAAR	26/06/2020	12 758,26	5	2 551,00	2 551,00	7 656,26
2020M00210 DMG RENAULT CLIO FP-748-NK DGAEDAT	26/06/2020	12 758,26	5	2 551,00	2 551,00	7 656,26
2020M00213 DMG RENAULT CLIO FP-739-NK DGAEDAT	26/06/2020	12 758,26	5	2 551,00	2 551,00	7 656,26



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00214 DMG RENAULT Clio FP-305-LK DGAEDAT	26/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00215 DMG RENAULT Clio FP-731-NK DGAS	26/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00218 DMG RENAULT Clio FP-740-NK DGAEDAT	26/06/2020	12 758,26	5	2 551,00	2 551,00	7 656,26
2020M00219 DMG RENAULT Clio FP-435-VS DGAS	26/06/2020	11 893,64	5	2 378,00	2 378,00	7 137,64
2020M00221 Aménagement plate forme téléphonique	26/06/2020	24 257,99	5	4 851,00	4 851,00	14 555,99
2020M00366 DSIN - Switchs PRA	29/06/2020	1 663,74	5	332,00	332,00	999,74
2020M00225 NLM-COM 2020-ROBERT DOISNEAU-DAMMARIE LES LYS	30/06/2020	388,57	10	38,00	38,00	312,57
2020M00247 PARC DEWALT SCIE SABRE +COFFRET DE LAMES N°067687	30/06/2020	813,71	5	162,00	162,00	489,71
2020M00252 PARC STARTPACK PRO DEMAREUR2005026346010571	30/06/2020	1 020,24	10	102,00	102,00	816,24
2020M00253 PARC PESTOMIG POSTE DE SOUDURE N°P1190906934	30/06/2020	1 393,45	10	139,00	139,00	1 115,45
2020M00415 DR - RD45 ANNET POSE DE RADAR	30/06/2020	4 624,80	10	462,00	462,00	3 700,80
2020M00305 ELSA_NLM-COM 2020-ROBERT DOISNEAU-DAMMARIE LES LYS	01/07/2020	1 039,64	10	103,00	103,00	833,64
2020M00232 Nemours/Arthur Rimbaud/1 aspirateur et 1 monobross	02/07/2020	2 688,37	10	268,00	268,00	2 152,37
2020M00301 SAPA_AMG/Othis/Jean-Jacques Rousseau/Deplacement d	02/07/2020	2 083,20	10	208,00	208,00	1 667,20
2020M00352 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202273 du	02/07/2020	1 967,86	10	196,00	196,00	1 575,86
2020M00365 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202295 du	02/07/2020	834,86	10	83,00	83,00	668,86
2020M00238 PHSL boitiers dati my link	03/07/2020	2 842,49	5	568,00	568,00	1 706,49
2020M00254 MR-Cabine de téléconsultation	03/07/2020	315 693,50	5	63 138,00	63 138,00	189 417,50
2020M00284 PHSL boitiers dati my link	03/07/2020	6 632,47	5	1 326,00	1 326,00	3 980,47
2020M00358 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202286 du	03/07/2020	4 474,32	5	894,00	894,00	2 686,32
2020M00256 RITH-OUV-EXT-REHA - FRANCOIS VILLON - ST FARGEAU P	06/07/2020	2 919,61	10	291,00	291,00	2 337,61
2020M00259 Le Châtelet-en-Brie/Rosa Bonheur/1 autolaveuse	06/07/2020	2 535,00	10	253,00	253,00	2 029,00
2020M00260 Crégy-les-Meaux/George Sand/1 autolaveuse	06/07/2020	4 474,32	10	447,00	447,00	3 580,32
2020M00261 NLM-COM 2020-ROSA BONHEUR-LE CHATELET EN BRIE	06/07/2020	2 981,40	10	298,00	298,00	2 385,40
2020M00262 NLM-COM 2020-ELSA TRIOLET-VARENNES SUR SEINE	06/07/2020	2 089,04	10	208,00	208,00	1 673,04
2020M00275 Souris verticale +handshoe sotck SPHS	06/07/2020	1 496,45	5	299,00	299,00	898,45
2020M00390 PARC IVECO FOURGON DAILLY IMMATFQ-946-WA	06/07/2020	47 632,31	10	4 763,00	4 763,00	38 106,31
2020M00281 PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE N°S204594	07/07/2020	12 180,00	10	1 218,00	1 218,00	9 744,00
2020M00285 PARC EUROPE SERVICE CUVE TRANSPN°200189	08/07/2020	24 143,96	10	2 414,00	2 414,00	19 315,96
2020M00303 ELSA_NLM-COM 2020-LES CAPUCINS-MELUN	08/07/2020	378,52	10	37,00	37,00	304,52
2020M00308 PARC SOUFFLEUR A DOS STIHL BR500 CE NEMOURS	09/07/2020	565,50	5	113,00	113,00	339,50
2020M00309 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 201C CR COULOMMIERS	09/07/2020	576,42	5	115,00	115,00	346,42
2020M00310 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 462 CM CR COULOMMIERS	09/07/2020	1 028,82	5	205,00	205,00	618,82
2020M00311 PARC DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 460 CR COULOMMIERS	09/07/2020	826,02	5	165,00	165,00	496,02
2020M00346 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202245 du	10/07/2020	1 404,58	10	140,00	140,00	1 124,58
2020M00348 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202248 du	10/07/2020	6 060,00	10	606,00	606,00	4 848,00
2020M00349 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202247 du	10/07/2020	618,84	10	61,00	61,00	496,84
2020M00350 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202246 du	10/07/2020	618,84	10	61,00	61,00	496,84
2020M00353 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202274 du	10/07/2020	1 967,86	10	196,00	196,00	1 575,86
2020M00401 ELSA_NLM-COM 2020-ARTHUR CHAUSSY-BRIE COMTE ROBERT	10/07/2020	3 968,04	10	396,00	396,00	3 176,04
2020M00304 ELSA_NLM-COM 2020-GEORGES BRASSENS-BRIE COMTE ROBE	11/07/2020	627,46	10	62,00	62,00	503,46
2020M00364 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202297 du	13/07/2020	203,42	10	20,00	20,00	163,42

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00374 LDA-Achat d'une armoire réfrigérée+ amoire à tiro	17/07/2020	3 412,24	10	341,00	341,00	2 730,24
2020M00347 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC202249 du	20/07/2020	139,20	10	13,00	13,00	113,20
2020M00283 LDA-Achat câble de connexion + Hélice aluminium M1	21/07/2020	3 129,60	5	625,00	625,00	1 879,60
2020M00290 LDA-Achat d'un passeur automatique XYZ	22/07/2020	7 200,00	10	720,00	720,00	5 760,00
2020M00331 PARC MASSEY FERGUSON MF TSE 5711 BVR FQ-174-ED	22/07/2020	80 226,00	7	11 460,00	11 460,00	57 306,00
2020M00341 PARC ISEKI TRACTEUR FR-794-NX	22/07/2020	22 635,73	7	3 233,00	3 233,00	16 169,73
2020M00342 PARC FERRI ROTO AR ZME S/01303001 N°C3446	22/07/2020	7 089,91	10	708,00	708,00	5 673,91
2020M00425 DSIN - appliance Oracle ODA Intégr	23/07/2020	71 709,81	5	14 341,00	14 341,00	43 027,81
2020M00445 PARC EUROPE SERVICE CENTRALE A SAUMURE ESN200089 +	23/07/2020	58 227,49	10	5 822,00	5 822,00	46 583,49
2020M00446 PARC EUROPE SERVICE +CUVE DE STOCK 30 M310710/20	23/07/2020	16 265,53	10	1 626,00	1 626,00	13 013,53
2020M00328 PARC RENAULT MASTER L3H3 IMMAT FR-892-PV	27/07/2020	39 281,68	5	7 856,00	7 856,00	23 569,68
2020M00329 PARC CODE INTERNE 008 64 005 RENAULT MASTER L3H3 I	27/07/2020	42 397,25	5	8 479,00	8 479,00	25 439,25
2020M00330 PARC CODE INTERNE 008 19 012 RENAULT MASTER L3H3 I	27/07/2020	38 764,75	5	7 752,00	7 752,00	23 260,75
2020M00332 DSIN - PC hybrides mini portables collègues	27/07/2020	1 107 707,86	5	221 541,00	221 541,00	664 625,86
2020M00307 PARC REMORQUE TRIGANO 500KG LA FERTE S/JOUARRE	29/07/2020	667,40	10	66,00	66,00	535,40
2020M00339 DSIN- Gopro visites virtuelles	29/07/2020	1 073,32	5	214,00	214,00	645,32
2020M00391 PARC CATERPILLAR MINIPELLE 303E N°S SGE01184O/S211	30/07/2020	55 625,09	7	7 946,00	7 946,00	39 733,09
2020M00324 PARC DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 460 CR PROVINS	05/08/2020	826,02	5	165,00	165,00	496,02
2020M00325 PARC DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 460 CR PROVINS	05/08/2020	826,02	5	165,00	165,00	496,02
2020M00326 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 462 CM CR PROVINS	05/08/2020	1 028,82	5	205,00	205,00	618,82
2020M00327 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 362 CM CR PROVINS	05/08/2020	787,02	5	157,00	157,00	473,02
2021M00121 DMGS-2020-IMP-081 KONICA C3080 A9VE021000973	05/08/2020	74 404,80	10	7 440,00	7 440,00	59 524,80
2021M00126 DMGS-2020-IMP-081 KONICA C3080 A9VE021000947	05/08/2020	64 612,80	10	6 461,00	6 461,00	51 690,80
2021M00127 DMGS-2020-IMP-081 BIZHUB PRO 1100 A799021002440	05/08/2020	29 328,00	10	2 932,00	2 932,00	23 464,00
2021M00128 DMGS-2020-IMP-081 ACCURIOPRESS 6120 A9JU021000744	05/08/2020	47 112,00	10	4 711,00	4 711,00	37 690,00
2020M00312 PARC TRONCONNEUSE MSA 200CBQ CR DAMMARTIN	10/08/2020	822,16	5	164,00	164,00	494,16
2020M00313 PARC TRONCONNEUSE MSA 200CBQ CR VILLENY	10/08/2020	822,16	5	164,00	164,00	494,16
2020M00314 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 261C SERVICE EXPL PARC	10/08/2020	662,22	5	132,00	132,00	398,22
2020M00315 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 194T SERVICE EXPL PARC	10/08/2020	331,50	5	66,00	66,00	199,50
2020M00316 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 194T SERVICE EXPL PARC	10/08/2020	331,50	5	66,00	66,00	199,50
2020M00318 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 194T SERVICE EXPL PARC	10/08/2020	331,50	5	66,00	66,00	199,50
2020M00319 PARC SOUFFLEUR A DOS STIHL BR550 CR TORCY	10/08/2020	573,30	5	114,00	114,00	345,30
2020M00320 PARC TRONCONNEUSE PERCHE STIHL HT133 CR TORCY	10/08/2020	791,70	5	158,00	158,00	475,70
2020M00321 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 261C SERVICE EXPL PARC	10/08/2020	662,22	5	132,00	132,00	398,22
2020M00385 LDA-Incubateur réfrigéré +Clayette inox supplément	10/08/2020	12 011,40	10	1 201,00	1 201,00	9 609,40
2020M00426 PHVS Repose pieds BIO stock SPHS	12/08/2020	1 812,18	5	362,00	362,00	1 088,18
2020M00345 ELSA_NLM-COM 2020-JEAN DE LA FONTAINE-LE MEE SUR S	13/08/2020	16,91	10	1,00	1,00	14,91
2020M00421 SAPA_Transfert four de Magny-le-Hongre-Perthes-en-	14/08/2020	2 083,20	10	208,00	208,00	1 667,20
2020M00344 ELSA_NLM-COM 2020-BLANCHE DE CASTILLE-LA CHAPELLE	17/08/2020	30,91	5	6,00	6,00	18,91
2020M00434 PARC STIHL DEBROU TRONC TAILLE HAIES ART MELUN	19/08/2020	4 308,74	5	861,00	861,00	2 586,74
2020M00369 DSIN-boitiers securite Stormshield clg	20/08/2020	883 376,88	5	176 675,00	176 675,00	530 026,88
2020M00377 DSIN-ecrans 65 pouces	23/08/2020	68 274,00	5	13 654,00	13 654,00	40 966,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00340 DSIN - Switch collègues	25/08/2020	333 141,60	5	66 628,00	66 628,00	199 885,60
2020M00354 ELSA_RITH-OUV-EXT-REHA-FRANCOIS VILLON-ST FARGEAU	25/08/2020	5 873,52	10	587,00	587,00	4 699,52
2020M00360 ELSA_NLM-COM 2020-BEAU SOLEIL-CHELLES	25/08/2020	1 947,11	10	194,00	194,00	1 559,11
2020M00351 DSIN - Videoprojecteurs collègues	26/08/2020	54 077,57	5	10 815,00	10 815,00	32 447,57
2020M00362 SAPA_Esbly/Louis Braille/1 armoire froide 700 l	26/08/2020	2 562,30	10	256,00	256,00	2 050,30
2020M00370 SAPA_Transport armoire froide SLT La Grange du Boi	26/08/2020	1 238,40	10	123,00	123,00	992,40
2020M00466 SAPA_Faremoutiers/Louise Michel/1 lave-batterie	27/08/2020	20 586,02	10	2 058,00	2 058,00	16 470,02
2020M00359 SAPA_RITH - RENOUV HENRI DUNANT- MEAUX	28/08/2020	4 233,60	10	423,00	423,00	3 387,60
2020M00372 SAPA_Faremoutiers/Louise Michel/1 adoucisseur pour	28/08/2020	996,86	10	99,00	99,00	798,86
2020M00405 ELSA_RITH-OUV-EXT-REHA- LES AULNES - COMBS LA VILL	28/08/2020	7 731,46	10	773,00	773,00	6 185,46
2020M00367 DSIN- mediaconvecteur collègues	31/08/2020	2 331,00	5	466,00	466,00	1 399,00
2020M00378 nlm-com 2020-jules verne-provins	31/08/2020	2 109,60	10	210,00	210,00	1 689,60
2020M00473 SAPA_AMG/Meaux/AI. Camus/2 adoucisseurs -1 tri par	31/08/2020	15 335,41	10	1 533,00	1 533,00	12 269,41
2020M00487 SAPA_Serris/Madeleine Renaud/1 sauteuse gaz - 3 fr	31/08/2020	19 698,77	10	1 969,00	1 969,00	15 760,77
2020M00488 SAPA_Champagne-sur-seine/Fernand Gregh/1 piano com	31/08/2020	61 290,36	10	6 129,00	6 129,00	49 032,36
2020M00489 SAPA_Serris/Madeleine Renaud/1 portage équipement	31/08/2020	1 238,40	10	123,00	123,00	992,40
2020M00361 SAPA_Provins/Lelorgne de Savigny/1 ligne de self	01/09/2020	59 318,88	10	5 931,00	5 931,00	47 456,88
2020M00363 SAPA_Chateau Landon/Pierre Roux/1 ligne de self co	01/09/2020	41 985,67	10	4 198,00	4 198,00	33 589,67
2020M00394 SAPA_NLM -MDP-44 TABLES-118 CHAISES-REBAIS -JACQUE	01/09/2020	24 140,57	10	2 414,00	2 414,00	19 312,57
2020M00467 SAPA_Noisiel/Le Luzard/1 lave-vaisselle et deux ad	01/09/2020	40 088,08	10	4 008,00	4 008,00	32 072,08
2020M00512 SAPA_AMG/Lorrez-le-Bocage-Préaux/J. Prévert/1 tri	01/09/2020	9 764,03	10	976,00	976,00	7 812,03
2020M00375 DSIN-Bornes Wifi colleges	02/09/2020	277 692,12	5	55 538,00	55 538,00	166 616,12
2020M00379 DMG RENAULT FR-413-PN DGAA	03/09/2020	21 567,00	5	4 313,00	4 313,00	12 941,00
2020M00381 DAC Musées Distributeurs gel	07/09/2020	15 000,00	5	3 000,00	3 000,00	9 000,00
2020M00410 ELSA_NLM-COM 2020-INTERNATIONAL-FONTAINEBLEAU	07/09/2020	3 979,42	10	397,00	397,00	3 185,42
2020M00412 ELSA_RITH - RENOUV 2020 CHRISINE DE PISAN - PERTHE	07/09/2020	3 062,40	10	306,00	306,00	2 450,40
2020M00403 ELSA_NLM-COM 2020-PIERRE ROUX-CHATEAU LANDON	08/09/2020	1 492,78	10	149,00	149,00	1 194,78
2020M00408 ELSA_RITH - RENOUV 2020 COL JEAN MOULIN - PONTAULT	10/09/2020	4 956,15	10	495,00	495,00	3 966,15
2020M00417 DSIN - Chariot mobile clgs	10/09/2020	124 745,66	5	24 949,00	24 949,00	74 847,66
2020M00386 DSIN - PC graphique	11/09/2020	23 606,64	5	4 721,00	4 721,00	14 164,64
2020M00387 DSIN - PC ordinateur portable XPS	11/09/2020	25 824,07	5	5 164,00	5 164,00	15 496,07
2020M00407 ELSA_NLM-COM 2020-JULES VERNE-PROVINS	11/09/2020	375,10	10	37,00	37,00	301,10
2020M00442 DSIN-Valise balibom 30 baladeurs colleges	16/09/2020	36 137,10	5	7 227,00	7 227,00	21 683,10
2020M00389 PARC KUBOTA MICRO TRACTEUR ST 401 IMMT FS-972 SR	17/09/2020	43 492,16	7	6 213,00	6 213,00	31 066,16
2020M00404 ELSA_NLM-COM 2020-ELSA TRIOLET-VARENNES SUR SEINE	17/09/2020	1 355,76	10	135,00	135,00	1 085,76
2020M00411 ELSA_NLM-COM 2020-MARCEL RIVIERE-LAGNY SUR MARNE	17/09/2020	2 580,74	10	258,00	258,00	2 064,74
2020M00543 ELSA-RITH-RENOU-2020- LOUIS ARAGON-AUTOLAVEUSE-TOR	17/09/2020	8 586,60	10	858,00	858,00	6 870,60
2020M00409 ELSA_RITH-RENOUV 20 BLANCHE DE CASTILLE -LA CHAPEL	18/09/2020	4 244,88	10	424,00	424,00	3 396,88
2020M00413 ELSA_RITH - RENOUV 2020 EMILE CHEVALLIER - SOUPPES	18/09/2020	5 172,71	10	517,00	517,00	4 138,71
2020M00414 ELSA_NLM-COM 2020-BLANCHE DE CASTILLE-LA CHAPELLE	18/09/2020	241,37	10	24,00	24,00	193,37
2020M00440 DSIN-chariot recharge tablettes	21/09/2020	41 502,02	5	8 300,00	8 300,00	24 902,02
2020M00416 2020 DPMIPE Divan	23/09/2020	3 614,78	5	722,00	722,00	2 170,78

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00419 PARC STIHL TAILLE HAIES N° SERIE 188688183 INVESTI	23/09/2020	527,02	5	105,00	105,00	317,02
2020M00420 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N° SERIE 188428368 INV	23/09/2020	526,24	5	105,00	105,00	316,24
2020M00395 DMG RENAULT FS-592-QE Kangoo DSIN	25/09/2020	15 051,42	5	3 010,00	3 010,00	9 031,42
2020M00398 PARC RENAULT KANGO IMMAT FP-438-VS	29/09/2020	16 882,24	5	3 376,00	3 376,00	10 130,24
2020M00399 PARC RENAULT KANGOO IMMAT FP-447-VS	29/09/2020	16 882,24	5	3 376,00	3 376,00	10 130,24
2020M00427 DMG - Kangoo ZE FQ-094-GE DSIN	30/09/2020	28 552,83	5	5 540,00	5 753,00	17 259,83
2020M00453 DMGS - Renault Zoé FP-070-KW MDS MVDS	30/09/2020	24 378,97	5	4 875,00	4 875,00	14 628,97
2020M00531 DMGS FQ-045-GE Kangoo ZE	30/09/2020	28 012,83	5	5 540,00	5 618,00	16 854,83
2020M00532 DMGS - DSIN FQ-075-GE Kangoo ZE	30/09/2020	28 552,83	5	5 648,00	5 726,00	17 178,83
2020M00533 DMGS RENAULT FQ-110-GE Kangoo ZE	30/09/2020	28 552,83	5	5 648,00	5 726,00	17 178,83
2020M00534 DMG 2020-029 Renault FQ-272-KY Kangoo ZE	30/09/2020	28 012,83	5	5 540,00	5 618,00	16 854,83
2020M00535 DMGS RENAULT - FQ-122-GE Kangoo	30/09/2020	28 015,12	5	5 540,00	5 618,00	16 857,12
2020M00444 DSIN-Armoire 10 TAB collèges	01/10/2020	18 795,25	5	3 759,00	3 759,00	11 277,25
2020M00418 LDA-Achat Passeur d'échantillons pour Ganimède	06/10/2020	10 210,20	10	1 021,00	1 021,00	8 168,20
2020M00469 SAPA-AMGI/Claye-Souilly/Parc des Tourelles/1 autol	06/10/2020	4 474,32	10	447,00	447,00	3 580,32
2020M00317 PARC TRONCONNEUSE STIHL MS 194T SERVICE EXPL PARC	08/10/2020	331,50	5	66,00	66,00	199,50
2020M00428 DMGS-PA-2020-061 DABC 1 borne	08/10/2020	5 465,02	10	546,00	546,00	4 373,02
2020M00460 AMGI/Serris/Madeleine Renaud/1 filtre à huile mobi	08/10/2020	2 559,18	10	255,00	255,00	2 049,18
2020M00443 DSIN-Imprimante 3 D collèges	09/10/2020	11 904,88	5	2 380,00	2 380,00	7 144,88
2020M00423 LDA-Achat Remise à niveau d'un COT modèle KIT 1030	12/10/2020	12 875,16	10	1 287,00	1 287,00	10 301,16
2020M00472 SAPA/AMGI/Collège Robert Buron - Nandy	13/10/2020	2 724,95	10	272,00	272,00	2 180,95
2020M00513 SAPA/AMGI/Collège Rosa Bonheur - Le Châtelet en Br	13/10/2020	253,26	10	25,00	25,00	203,26
2020M00515 SAPA/AMGI/Collège Jacques Amyot - Melun	13/10/2020	979,30	10	97,00	97,00	785,30
2020M00481 SAPA/AMGI/Jules Verne/Provins/1 autolaveuse	14/10/2020	4 474,32	10	447,00	447,00	3 580,32
2020M00483 SAPA/AMGI/Jacques Amyot/Melun/3 aspirateurs	14/10/2020	2 175,76	10	217,00	217,00	1 741,76
2020M00554 SAPA/AMGI/Vaires-sur-Marne/René Goscinny/1 armoire	14/10/2020	3 690,00	10	369,00	369,00	2 952,00
2020M00439 DSIN-Videoprojecteur interactif collèges	16/10/2020	2 565,24	5	513,00	513,00	1 539,24
2020M00461 SAPA/AMGI/Chelles/Pierre Weczerka/1 chariot de fou	21/10/2020	1 895,40	10	189,00	189,00	1 517,40
2020M00462 AMGI/Chelles/Pierre Weczerka/4 plaques électriques	21/10/2020	8 263,68	10	826,00	826,00	6 611,68
2020M00449 ENS/Atelier-Débroussailleuse ETESIA ATTILA AK95	22/10/2020	20 244,00	10	2 024,00	2 024,00	16 196,00
2020M00465 AMGI/Meaux/Albert Camus/1 armoire à chariots	23/10/2020	9 725,50	10	972,00	972,00	7 781,50
2020M00451 LDA-Achat d'une pompe e jet	27/10/2020	1 460,63	5	292,00	292,00	876,63
2020M00450 LDA-Achat d'un régénérateur de tubes TC 220	29/10/2020	14 361,88	10	1 436,00	1 436,00	11 489,88
2020M00495 DSIN - Mobile precision 7750 CTO	01/11/2020	3 466,80	5	693,00	693,00	2 080,80
2020M00474 SAPA_AMG/Brie-Comte-Robert/Arthur Chaussy/1 piano	02/11/2020	104 883,84	10	10 488,00	10 488,00	83 907,84
2020M00459 PARC TWINAIR COMPRESSEUR N°SERIE483372 20200775	03/11/2020	641,05	10	64,00	64,00	513,05
2020M00458 DAC_Chalets Blandy	06/11/2020	47 952,00	10	4 795,00	4 795,00	38 362,00
2020M00475 PARC MIG/MAG POSTE SOUDURE PARC PLN°S P1200204261	06/11/2020	3 985,64	5	797,00	797,00	2 391,64
2020M00468 AMGI/Torcy/Louis Aragon/2 vitrines self	09/11/2020	29 597,09	10	2 959,00	2 959,00	23 679,09
2020M00530 ELSA_RITH - RENUOV 2020 GEORGES SAND - CREGY	11/11/2020	2 919,61	10	291,00	291,00	2 337,61
2020M00482 SAPA/AMGI/Honoré de Balzac/Nemours 2 aspirateurs 1	16/11/2020	4 472,05	10	447,00	447,00	3 578,05
2020M00490 DSIN- Fortinet	17/11/2020	241 884,61	5	48 376,00	48 376,00	145 132,61

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00471 PHVS souris roller mouse	19/11/2020	2 511,60	5	502,00	502,00	1 507,60
2020M00470 DR - Boucles de comptages 2020	20/11/2020	24 624,96	10	2 462,00	2 462,00	19 700,96
2020M00478 PARC KARCHER NETTOEUR N°S022020	20/11/2020	3 244,50	10	324,00	324,00	2 596,50
2020M00492 PARC RENAULT C280 19TBENNE IMMAT FV-510-EA	20/11/2020	129 960,00	10	12 996,00	12 996,00	103 968,00
2020M00493 PARC RENAULT C280 19TBENNE IMMAT FV-856-EA	20/11/2020	129 960,00	10	12 996,00	12 996,00	103 968,00
2020M00491 DSIN - PC portable collègues	23/11/2020	163 608,00	5	32 721,00	32 721,00	98 166,00
2020M00498 SAPA_NLM-2020-GROS MAT CUISINE-JACQUES MONOD-VILLE	23/11/2020	47 366,45	10	4 736,00	4 736,00	37 894,45
2020M00527 PHVS souris verticale	24/11/2020	1 163,92	5	232,00	232,00	699,92
2020M00476 STRO FACOM SERVANTE STE 8 TIRO	25/11/2020	1 228,58	10	122,00	122,00	984,58
2020M00499 PARC EUROPE SERVICE RABOT DENEIGEUR N°S200301	25/11/2020	4 538,70	10	453,00	453,00	3 632,70
2020M00500 PARC EUROPE SERVICE RABOT DENEIGEUR N°S200302	25/11/2020	4 538,70	10	453,00	453,00	3 632,70
2020M00501 PARC EUROPE SERVICE SALEUSE 6M3 HBDS N°SG2S10402	25/11/2020	26 666,40	10	2 666,00	2 666,00	21 334,40
2020M00502 PARC EUROPE SERVICE SALEUSE 6M3 HBDS N°SG2S10403	25/11/2020	26 666,40	10	2 666,00	2 666,00	21 334,40
2020M00545 SAPA/AMGI/Crécy-la-Chapelle/Mon Plaisir/1 monobros	26/11/2020	1 240,80	10	124,00	124,00	992,80
2020M00546 SAPA/AMGI/Roissy-en-Brie/Anceau de Garlande/1 aspi	26/11/2020	1 531,96	10	153,00	153,00	1 225,96
2020M00479 ELSA_NLM-COM 2020-ROBERT BURON-NANDY	27/11/2020	3 071,80	10	307,00	307,00	2 457,80
2020M00529 AMGI/Gretz-Armainvilliers/Hutinel/1 tri participat	27/11/2020	16 333,93	10	1 633,00	1 633,00	13 067,93
2020M00486 LDA-Achat de matériels-Ensemble pour mesure PH fla	30/11/2020	9 165,30	5	1 833,00	1 833,00	5 499,30
2020M00506 PARC RENAULT MASTER BENNE IMMAT FV-482-KN	30/11/2020	42 890,07	5	8 578,00	8 578,00	25 734,07
2020M00526 PARC CAVIME PLATEAU PORTE ENGIN	30/11/2020	49 257,02	10	4 925,00	4 925,00	39 407,02
2020M00494 PARC IVECO CAMIONS AD260S IMMAT FV-570-MD	01/12/2020	121 486,80	10	12 148,00	12 148,00	97 190,80
2020M00497 PARC IVECO ML150E21K+GRUE N°S ZCFA81LF502708011	01/12/2020	149 350,20	10	14 935,00	14 935,00	119 480,20
2020M00503 PARC EUROPE SERVICE SALEUSE 4M3 N°S G2S10425	01/12/2020	21 402,00	10	2 140,00	2 140,00	17 122,00
2020M00504 STRO PARC MATERIELS INVESTISSEMENT HM2020	02/12/2020	829,25	5	165,00	165,00	499,25
2020M00507 DSIN- ordinateurs portables	03/12/2020	161 577,00	5	32 315,00	32 315,00	96 947,00
2020M00508 LDA-Achat d'un équipement Seba M1	03/12/2020	4 472,40	5	894,00	894,00	2 684,40
2020M00509 ENS/ Atelier-Tronçonneuse Acier GCD	03/12/2020	869,70	5	173,00	173,00	523,70
2020M00517 PARC ARMOIRE PRODUIT DANGEREU	03/12/2020	4 548,06	10	454,00	454,00	3 640,06
2020M00518 PARC ARMOIRE PRODUIT DANGEREU	03/12/2020	4 548,06	10	454,00	454,00	3 640,06
2020M00523 PARC PLATEFORME NOIRES + RAMPE D ACCES	03/12/2020	2 510,40	10	251,00	251,00	2 008,40
2020M00524 PARC ARMOIR DE SECURITE POUR PRODUIT	03/12/2020	5 124,00	10	512,00	512,00	4 100,00
2020M00525 PARC CHARIOT DE RETENTION GALVA + HAYON	03/12/2020	1 070,40	10	107,00	107,00	856,40
2020M00510 PARC RENAULT KANGOO IMMAT FT-418-AD	04/12/2020	15 577,48	5	3 115,00	3 115,00	9 347,48
2020M00511 PARC RENAULT KANGOO IMMAT FT-418-AD	04/12/2020	15 577,48	5	3 115,00	3 115,00	9 347,48
2020M00522 DSIN - serveurs colleges	07/12/2020	13 263,12	5	2 652,00	2 652,00	7 959,12
2020M00516 PARC LACAIR COMPRESSEUR LACAIR 500L 7.5CV500L	08/12/2020	2 366,22	10	236,00	236,00	1 894,22
2020M00519 PARC MATERIELS PLATEAU PORTE ENGIN SUR BERCE AVEC	08/12/2020	9 778,80	10	977,00	977,00	7 824,80
2020M00520 PARC FACOM SERVANTE + FLEXIBLE KARCHE CR DAMMARTIN	08/12/2020	998,05	5	199,00	199,00	600,05
2020M00521 PARC TUBESCA PLATEFORME 3 MARCHES CR DAMMARTIN	08/12/2020	523,85	5	104,00	104,00	315,85
2020M00536 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS N°S 18884835 ART MELUN	08/12/2020	689,15	5	137,00	137,00	415,15
2020M00540 Dépôt par un fournisseur d'une facture FAC20120051	08/12/2020	106,36	5	21,00	21,00	64,36
2020M00544 SAPA/AMGI/Robert Doisneau/Dammarie-les-lys/1 cellu	10/12/2020	12 759,06	10	1 275,00	1 275,00	10 209,06

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00557 SAPA_Nemours/Arthur Rimbaud/1 lave vaisselle	10/12/2020	4 150,44	10	415,00	415,00	3 320,44
2020M00555 SAPA/AMGI/Rebais/Jacques Prévert/1 armoire chaude	11/12/2020	4 286,88	10	428,00	428,00	3 430,88
2020M00538 PARC STIHLT TRONCONNEUSE MS N°S189225119	14/12/2020	596,70	5	119,00	119,00	358,70
2020M00559 LDA-Achat d'une étuve réfrigérée bactériologique	14/12/2020	9 099,60	10	909,00	909,00	7 281,60
2020M00542 DSIN - robot sauvegarde	15/12/2020	55 387,20	5	11 077,00	11 077,00	33 233,20
2020M00547 PARC KARCHER NETTOY N°SERIE 10719250	15/12/2020	5 348,70	10	534,00	534,00	4 280,70
2020M00548 PARC FACOM CLE CHOC ALU LONGUE	17/12/2020	833,51	5	166,00	166,00	501,51
2020M00549 PARC SHERPASCOPIC PLATFOME TUBES CA MARCHES	17/12/2020	1 426,44	10	142,00	142,00	1 142,44
2020M00551 PARC FACOM COMPOSITION FORET TARAUDS	17/12/2020	1 097,46	10	109,00	109,00	879,46
2020M00552 PARC STIHL BT131 TARIERE+MECHE	17/12/2020	1 302,59	10	130,00	130,00	1 042,59
2020M00553 PARC FACOM REGLOPHARE DOUBLE LASER PARC ATELIER	17/12/2020	906,42	10	90,00	90,00	726,42
2021M00001 2021 - DMGS Elt faible valeur /Petit Mat. bur. Mo	01/01/2021	203 858,62	1	0,00	203 699,25	159,37
2021M00002 2021 - DE - Elt faible valeur /Mat. inform. sco	01/01/2021	103 661,40	1	0,00	103 661,40	0,00
2021M00003 2021 - DE - Elt faible valeur /Petits outillage	01/01/2021	129 934,82	1	0,00	129 934,82	0,00
2021M00005 2021 - DE - Elt faible valeur/Petits équip. sco	01/01/2021	554 392,83	1	0,00	554 392,83	0,00
2021M00006 2021 - DEEA - Elt faible valeur /Petits outillages	01/01/2021	1 803,48	1	0,00	1 803,48	0,00
2021M00008 2021 - DMGS - Elt faible valeur /Petits outillages	01/01/2021	120 801,09	1	0,00	120 801,09	0,00
2021M00009 2021 - DMGS- Elt faible valeur /Matériel spécifique	01/01/2021	21 806,30	1	0,00	21 806,30	0,00
2021M00010 2021 - DRH - Elt faible valeur /Matériel spécifique	01/01/2021	21 690,25	1	0,00	21 690,25	0,00
2021M00011 2021 - DSIN Elt faible valeur/Mat.inform scolaire	01/01/2021	82 053,96	1	0,00	82 053,96	0,00
2021M00012 2021 DPMIPE Armoire vitrine	01/01/2021	1 193,88	1	0,00	1 193,88	0,00
2021M00013 2021 DPMIPE Audiomètre	01/01/2021	1 249,99	1	0,00	1 249,99	0,00
2021M00015 2021 DPMIPE doppler	01/01/2021	499,09	1	0,00	499,09	0,00
2021M00017 2021 DPMIPE Malette Rolling et Sacoche	01/01/2021	939,89	1	0,00	939,89	0,00
2021M00018 2021 DPMIPE Oscope	01/01/2021	782,40	1	0,00	782,40	0,00
2021M00019 2021- DPMIPE Paravent	01/01/2021	144,42	1	0,00	144,42	0,00
2021M00020 2021 DPMIPE Pèse bébé	01/01/2021	1 536,61	1	0,00	1 536,61	0,00
2021M00021 2021 DPMIPE Pèse personne	01/01/2021	273,41	1	0,00	273,41	0,00
2021M00022 2021 DPMIPE Petit mobilier/matériels médical	01/01/2021	3 379,37	1	0,00	3 379,37	0,00
2021M00023 2021 DPMIPE Petit mobilier/matériels puériculture	01/01/2021	5 497,54	1	0,00	5 497,54	0,00
2021M00025 2021 DPMIPE Siège auto/Réhausseur	01/01/2021	392,78	1	0,00	392,78	0,00
2021M00027 2021 DPMIPE Divan ou Table pédiatrique	01/01/2021	1 199,20	1	0,00	1 199,20	0,00
2021M00028 2021 DPMIPE Tensiomètre	01/01/2021	618,78	1	0,00	618,78	0,00
2021M00029 2021 DPMIPE Test Cadet	01/01/2021	1 631,03	1	0,00	1 631,03	0,00
2021M00030 2021 DPMIPE Test de MOATTI	01/01/2021	112,00	1	0,00	112,00	0,00
2021M00031 2021 DPMIPE Tests ERTL 4 et accessoires	01/01/2021	1 678,00	1	0,00	1 678,00	0,00
2021M00084 DSIN - Petit matériel informatique 2021	01/01/2021	82 132,82	2	0,00	45 285,00	0,00
2021M00160 DSIN - acquis traceur 2021	01/01/2021	11 882,40	5	0,00	2 376,00	9 506,40
2021M00161 DSIN - acquis coeurs reseau 2021	01/01/2021	277 064,71	5	0,00	55 412,00	221 652,71
2021M00162 Cabine de téléconsultation Bon de cde UGAP N°04	01/01/2021	519 035,68	5	0,00	103 807,00	415 228,68
2021M00169 DSIN - imprimante taskalfa - 2021	01/01/2021	28 496,82	5	0,00	5 699,00	22 797,82
2021M00176 DSIN - Valise baladodiffusion - 2021	01/01/2021	35 589,43	5	0,00	7 117,00	28 472,43

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00204 DSIN Fluke Netscout LRAT-2000 KIT - 2021	01/01/2021	4 529,04	5	0,00	905,00	3 624,04
2021M00250 DSIN - equipement coeurs reseau - 2021	01/01/2021	130 000,00	5	0,00	26 000,00	104 000,00
2021M00158 DMG Zoé FS-277-ZL DABC	06/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00331 DMGS Zoé R110 FS-193-ZL DGAAR	06/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00091 DSIN - chariot mobile clge	07/01/2021	207 997,07	5	0,00	41 599,00	166 398,07
2021M00092 DSIN - chariot mobile clge	07/01/2021	493 399,76	5	0,00	98 679,00	394 720,76
2021M00093 DSIN - armoire 16 Tab clge	07/01/2021	70 548,10	5	0,00	14 109,00	56 439,10
2021M00105 DSIN-Videoprojecteur interactif collèges	07/01/2021	155 941,78	5	0,00	31 188,00	124 753,78
2021M00135 SAPA/AMGI/Nemours/Arthur Rimbaud/1 friteuse	12/01/2021	2 858,16	10	0,00	285,00	2 573,16
2021M00137 SAPA/AMGI/Nemours/Arthur Rimbaud/1 four	12/01/2021	6 005,93	10	0,00	600,00	5 405,93
2021M00141 SAPA/AMGI/Les Tilleuls/Claye-Souilly/1 self comple	14/01/2021	45 932,93	10	0,00	4 593,00	41 339,93
2021M00138 SAPA/AMGI/Nemours/Honoré de Balzac/ 1 armoire chau	15/01/2021	5 940,24	10	0,00	594,00	5 346,24
2021M00140 SAPA/AMGI/Bussy-st-Georges/Anne Frank/1 sauteuse	15/01/2021	11 280,30	10	0,00	1 128,00	10 152,30
2021M00095 PARC PEUGEOT PARTNER REFRI IMMAT FW-682-NP	18/01/2021	26 968,76	5	0,00	5 393,00	21 575,76
2021M00142 SAPA/AMGI/Lizy-sur-Ourcq/Camille St Saens/2 vitrin	20/01/2021	28 385,03	10	0,00	2 838,00	25 547,03
2021M00143 SAPA/AMGI/La Ferté-sous-Jouarre/La Rochefoucauld/1	20/01/2021	2 457,00	10	0,00	245,00	2 212,00
2021M00151 2021 DPMIPE Fauteuil allaitement / repose pieds	20/01/2021	1 178,10	1	0,00	1 178,10	0,00
2021M00326 DMG - Zoé FS-306-ZL DGAS	21/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00332 DMGS Zoé R110 FS-230-ZL DGAS	21/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00108 DSIN - Ensemble audiovisuel emetteur-recepteur	22/01/2021	164 457,65	5	0,00	32 891,00	131 566,65
2021M00086 PARC BOSCH BOULONNEUSE N°36015G201	29/01/2021	717,65	5	0,00	143,00	574,65
2021M00087 PARC BOSCH BOULONNEUSE N°36015G201	29/01/2021	717,65	5	0,00	143,00	574,65
2021M00166 2021 DPMIPE Manuel éducatif de dépistage	29/01/2021	140,00	1	0,00	140,00	0,00
2021M00159 DMG Zoé FS-227-ZL DGAS	31/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00327 DMGS - Zoé FS-237-YC DGAS	31/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00329 DMGS Zoé FS-298-ZL DGAS	31/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00330 DMGS Zoé FS-219-ZL DGAS	31/01/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00152 2021 DPMIPE Armoire réfrigérante	01/02/2021	28 371,91	5	0,00	5 674,00	22 697,91
2021M00144 SAPA/AMGI/Champs sur Marne/J Wiener/1 armoire froi	02/02/2021	7 923,84	10	0,00	792,00	7 131,84
2021M00146 SAPA/AMGI/Torcy/Victor Schoelcher/ 1 armoire négat	02/02/2021	5 279,28	10	0,00	527,00	4 752,28
2021M00147 SAPA/AMGI/Tournan-en-Brie/Jean-Baptiste Vermay/1 a	02/02/2021	6 947,64	10	0,00	694,00	6 253,64
2021M00149 SAPA/AMGI/Lorrez-le-Bocage Préaux/Jacques Prévert/	02/02/2021	4 286,88	10	0,00	428,00	3 858,88
2021M00148 SAPA/AMGI/Lieusaint/St Louis/1 armoire chaude mobi	03/02/2021	4 390,62	10	0,00	439,00	3 951,62
2021M00157 2021 DPMIPE Cardiotocographe et accessoires	04/02/2021	6 070,24	5	0,00	1 214,00	4 856,24
2021M00100 PARC FESTOLL KIT SCIE CIRCULAIRE N°40052670	05/02/2021	678,78	5	0,00	135,00	543,78
2021M00122 DSIN - PC portable collège	05/02/2021	456 748,80	5	0,00	91 349,00	365 399,80
2021M00119 DMGS Trafic FW-246-SZ DGAE	08/02/2021	20 693,35	5	0,00	4 138,00	16 555,35
2021M00334 DMGS Zoé R110 FS-198-ZL DGAS	10/02/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00089 DR - Boucles de comptages 2021	11/02/2021	6 867,12	10	0,00	686,00	6 181,12
2021M00099 SAPA-NLM-ARMOIRE CHAUDE-GEORGE SAND -MOUROUX	11/02/2021	4 286,88	10	0,00	428,00	3 858,88
2021M00134 SAPA/AMGI/Mormant/Nicolas Fouquet/3 sauteuses gaz	12/02/2021	36 441,44	10	0,00	3 644,00	32 797,44
2021M00163 ELSA_RITH - RENOUV 2021 BEAU SOLEIL - CHELLES	12/02/2021	1 389,60	10	0,00	138,00	1 251,60

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00096 DSIN - Bornes Wifi colleges	16/02/2021	642 054,36	5	0,00	128 410,00	513 644,36
2021M00123 DMGS-PARC AUTO-070 DGAS 4 bornes	17/02/2021	20 695,20	10	0,00	2 069,00	18 626,20
2021M00130 DMGS-PARC AUTO-068 MDS SENART 3 bornes	17/02/2021	16 959,86	10	0,00	1 695,00	15 264,86
2021M00102 BGDR ENS Acquisition de matériels - Atelier	26/02/2021	1 962,88	5	0,00	392,00	1 570,88
2021M00104 BGDR ENS Acquisition de matériels - Atelier	26/02/2021	934,02	5	0,00	186,00	748,02
2021M00136 2021 DMPPE Sac intervention	26/02/2021	436,66	1	0,00	436,66	0,00
2021M00116 DPMIPE Thermomètres réfrigérateur	01/03/2021	4 668,00	1	0,00	4 668,00	0,00
2021M00131 SAPA/AMGI/Elsa Triolet/Le Mée sur Seine/1 lave-bat	01/03/2021	21 244,72	10	0,00	2 124,00	19 120,72
2021M00150 SAPA/AMGI/Mormant- Nicolas Fouquet/tri participati	01/03/2021	19 863,48	10	0,00	1 986,00	17 877,48
2021M00145 SAPA/AMGI/Meaux/Albert Camus/4 feux vifs	02/03/2021	6 641,70	10	0,00	664,00	5 977,70
2021M00174 Achat DVD ADAV INV	02/03/2021	700,51	1	0,00	700,51	0,00
2021M00201 DMGS 508 VP PRO FX-068-CZ DGS	03/03/2021	27 594,72	5	0,00	5 518,00	22 076,72
2021M00175 ACHAT DVD RDM INV	04/03/2021	2 000,58	1	0,00	2 000,58	0,00
2021M00109 DSIN - parametrage baies stockage	08/03/2021	9 753,64	5	0,00	1 950,00	7 803,64
2021M00112 LDA- Capteurs d'analyse de la qualité d'Air + Supp	08/03/2021	900,00	10	0,00	90,00	810,00
2021M00170 SAPA-RITH-RENOU 2018 - COMMANDE AUTOLAVEUSE	09/03/2021	4 569,77	10	0,00	456,00	4 113,77
2021M00167 SAPA/NLMI/LA PYRAMIDE -LIEUSAIN/ SAUTEUSE	10/03/2021	9 528,12	10	0,00	952,00	8 576,12
2021M00171 SAPA/AMGI/Nemours/Honoré de Balzac/1 armoire froid	10/03/2021	7 037,76	10	0,00	703,00	6 334,76
2021M00172 SAPA/AMGI/Lieusaint/St Louis/1 four 10 niveaux	10/03/2021	16 727,28	10	0,00	1 672,00	15 055,28
2021M00129 SEDEC Gilets SECURE PRO pour les opérations nettoy	11/03/2021	2 445,84	5	0,00	489,00	1 956,84
2021M00173 SAPA/AMGI/Lorrez-le-Bocage-Préaux/Jacques Prévert/	12/03/2021	5 112,12	10	0,00	511,00	4 601,12
2021M00156 SCM-Renouvellement audiovisuel MDSM	15/03/2021	24 844,51	5	0,00	4 968,00	19 876,51
2021M00164 Achat WEBCAMS	15/03/2021	1 384,02	5	0,00	276,00	1 108,02
2021M00165 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LUCIEN CEZARD - FONTAIN	17/03/2021	6 624,00	10	0,00	662,00	5 962,00
2021M00183 BD JEUNESSE INV	17/03/2021	762,03	1	0,00	762,03	0,00
2021M00184 ACHAT DVD CVS INV	18/03/2021	2 148,32	1	0,00	2 148,32	0,00
2021M00527 DSIN - fournitures de micros et lumières	22/03/2021	3 708,72	5	0,00	741,00	2 967,72
2021M00182 LDA-Achat Laveur désinfecteur Lancer 1300	29/03/2021	15 085,96	10	0,00	1 508,00	13 577,96
2021M00465 cisco ip phone 7821	31/03/2021	4 765,92	5	0,00	953,00	3 812,92
2021M00208 DSIN PC base - 2021	01/04/2021	267 105,60	5	0,00	53 421,00	213 684,60
2021M00194 LDA- Achat d'un compresseur à vis- ENC5 -10B AIR B	08/04/2021	4 949,77	10	0,00	494,00	4 455,77
2021M00252 LIRE AUTREMENT INV	08/04/2021	614,19	1	0,00	614,19	0,00
2021M00179 PARC LACME COMPRESSEUR 13/150M N°S 2308893-8952	09/04/2021	1 040,12	10	0,00	104,00	936,12
2021M00180 PARC DEWALT PERFORATEUR SDS 54V N°S75542	09/04/2021	991,64	5	0,00	198,00	793,64
2021M00243 DMGS - clio FY-552-PC DAC	13/04/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00244 DMGS - clio FY-085-KH DR	13/04/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00245 DMGS - clio FY-123-KH DPMIPE	13/04/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00269 DMGS - Mégane FX-086-MR DABC	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46
2021M00485 DMGS RENAUKT Mégane FX-086-MR	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46
2021M00486 DMGS RENAULT Mégane FX-066-MR	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46
2021M00487 DMGS RENAULT Mégane FX-708-PG	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46
2021M00488 DMGS RENAULT Mégane FX-029-M	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00489 DMGS RENAULT Mégane FX-704-PG	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46
2021M00490 DMGS RENAULT Mégane FX-020-NR	14/04/2021	18 950,46	5	0,00	3 790,00	15 160,46
2021M00205 Achat DVD INV ADAV	15/04/2021	1 849,74	1	0,00	1 849,74	0,00
2021M00253 DSIN- écran collège - 2021	15/04/2021	34 205,28	5	0,00	6 841,00	27 364,28
2021M00186 PARC ESD PLATEFORME D ACCES ART COULOM	16/04/2021	1 101,54	10	0,00	110,00	991,54
2021M00187 PARC CEMO EPANDEUR CR TORCY	16/04/2021	788,40	5	0,00	157,00	631,40
2021M00188 PARC CEMO EPANDEUSE CR DAMMARTIN EN GOELE	16/04/2021	788,40	5	0,00	157,00	631,40
2021M00189 SAPA_NLM-2020-GROS MAT CUISINE-LES CITEES UNIES-CO	19/04/2021	5 884,20	10	0,00	588,00	5 296,20
2021M00259 DSIN Ecran de réservation tactiles	20/04/2021	4 791,60	5	0,00	958,00	3 833,60
2021M00199 SAPA/AMGI/Noisiel/Le Luzard/1 adoucisseur pour le	21/04/2021	1 059,17	10	0,00	105,00	954,17
2021M00200 SAPA/AMGI/Lieusaint/St Louis/1 table rayonne	21/04/2021	4 256,28	10	0,00	425,00	3 831,28
2021M00217 ACHAT DVD CVS INV	22/04/2021	567,48	1	0,00	567,48	0,00
2021M00538 DSIN - écran tactile 27" pilotage	26/04/2021	509,15	1	0,00	509,15	0,00
2021M00206 PARC SETRACLEAN BALAYEUSE ALIGNEUSE SERIE V4210	28/04/2021	10 101,77	10	0,00	1 010,00	9 091,77
2021M00209 BGDR ENS Acquisition de matériels - Atelier	29/04/2021	462,14	5	0,00	92,00	370,14
2021M00251 DSIN - Ecrans 43" - 2021	30/04/2021	1 742,48	5	0,00	348,00	1 394,48
2021M00211 DSIN - Mini portables clg - 2021	03/05/2021	2 303 417,76	5	0,00	460 683,00	1 842 734,76
2021M00213 DSIN - Visualiseurs clg - 2021	03/05/2021	35 469,99	5	0,00	7 093,00	28 376,99
2021M00214 PARC COMPRESSEUR LACME 13/150 N°2308893-2308952	04/05/2021	1 040,12	10	0,00	104,00	936,12
2021M00215 DSIN dotation élus 2021	04/05/2021	144 202,02	5	0,00	28 840,00	115 362,02
2021M00216 DSIN Téléphonie mobile besoin des directions 2021	04/05/2021	5 784,00	5	0,00	1 156,00	4 628,00
2021M00218 BGDR ENS PERCEUSE VISSEUSE DDFa84RTJ 18V 5AH MAK -	05/05/2021	478,33	1	0,00	478,33	0,00
2021M00219 SAPA-NLM COMMMANDE 1 MONOBROSSE-BEAUMARCHAIS MEAUX	05/05/2021	1 240,80	10	0,00	124,00	1 116,80
2021M00220 SAPA-NLM COMMMANDE 12 CHARIOTS-BEAUMARCHAIS MEAUX	05/05/2021	5 312,88	10	0,00	531,00	4 781,88
2021M00221 ELSA_NLM-COM 2020-ROSA BONHEUR-LE CHATELET EN BRIE	05/05/2021	640,66	10	0,00	64,00	576,66
2021M00222 ELSA_RITH - RENOUV 2021 L. DE VINCI - ST THIBAULT	05/05/2021	416,06	5	0,00	83,00	333,06
2021M00224 ELSA_RITH - RENOUV 2021 CAMILLE ST SAENS - LIZY SU	05/05/2021	3 637,86	5	0,00	727,00	2 910,86
2021M00226 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC210279B d	05/05/2021	4 687,42	5	0,00	937,00	3 750,42
2021M00227 SAPA/NLM/LES AULNES-COMBS LA VILLE/ CHAMBRE FROIDE	05/05/2021	48 919,04	10	0,00	4 891,00	44 028,04
2021M00228 SAPA_NLM-2020-GROS MAT CUISINE-LES CITEES UNIES-CO	05/05/2021	12 813,37	10	0,00	1 281,00	11 532,37
2021M00229 SAPA/AMGI/Le Mee sur Seine-Elsa Triolet/ laverie/t	05/05/2021	48 020,24	10	0,00	4 802,00	43 218,24
2021M00254 DSIN - Onduleurs collègues - 2021	05/05/2021	5 920,74	5	0,00	1 184,00	4 736,74
2021M00230 ELSA_RITH - RENOUV 2021 ANCEAU DE GARLANDE - ROISS	07/05/2021	6 039,61	1	0,00	6 039,61	0,00
2021M00231 SAPA/AMGI/Lorrez-le-Bocage-Préaux/Jacques Prévert	07/05/2021	18,64	1	0,00	18,64	0,00
2021M00232 ELSA_RITH - RENOUV 2021 JEAN CAMPIN - LA FERTE GAU	07/05/2021	3 376,80	1	0,00	3 376,80	0,00
2021M00233 ELSA_RITH - RENOUV 2021 LES CREUSOTTES - VILLENEUV	07/05/2021	4 479,41	1	0,00	4 479,41	0,00
2021M00234 ELSA_RITH - RENOUV 2021 CAMILLE COROT - CHELLES	07/05/2021	622,73	1	0,00	622,73	0,00
2021M00235 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	07/05/2021	12 065,86	1	0,00	12 065,86	0,00
2021M00236 ELSA_RITH - RENOUV 2020 LES 4 ARPENTS - LAGNY	07/05/2021	2 468,28	1	0,00	2 468,28	0,00
2021M00237 ELSA_RITH - RENOUV 2021 LES CREUSOTTES - VILLENEUV	07/05/2021	2 433,00	1	0,00	2 433,00	0,00
2021M00238 SAPA/AMGI/Dammarie-les-Lys/Robert Doisneau/35 chai	07/05/2021	20 860,81	5	0,00	4 172,00	16 688,81
2021M00239 ELSA_RITH - RENOUV 2021 RENE GOSCINNY - VAIRES	07/05/2021	577,20	1	0,00	577,20	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00240 ELSA_NLM-COM 2020-ROBERT BURON-NANDY	07/05/2021	185,47	1	0,00	185,47	0,00
2021M00241 ELSA_NLM - RENOUV 2020 HONORE DE BALZAC NEMOURS	07/05/2021	1 939,49	1	0,00	1 939,49	0,00
2021M00242 PARC NOREMAT ROTOFAUCHEUSE XP N°450820Y018	10/05/2021	10 464,00	10	0,00	1 046,00	9 418,00
2021M00247 PARC CODE INTERNE 280 06 002 PROSIGN/AXIMUM	11/05/2021	10 635,59	10	0,00	1 063,00	9 572,59
2021M00248 PARC PROSIGN/AXIMUM MACHINE MARQUAGE LAZER 3900	11/05/2021	10 635,59	10	0,00	1 063,00	9 572,59
2021M00266 DSIN - switch POE - 2021	12/05/2021	245 400,00	5	0,00	49 080,00	196 320,00
2021M00261 BGDR ENS Acquisition de matériels - Atelier	19/05/2021	637,91	1	0,00	637,91	0,00
2021M00264 DSIN SPSH 20 casques sans fil Jabra 920	20/05/2021	5 131,38	5	0,00	1 026,00	4 105,38
2021M00267 DSIN - dep wifi clg - 2021	20/05/2021	121 464,00	5	0,00	24 292,00	97 172,00
2021M00270 Dépôt par un fournisseur d'une facture FC210903 du	25/05/2021	4 474,32	10	0,00	447,00	4 027,32
2021M00271 SAPA-NLM COMMMANDE 1 AUTOLAVEUSE-DU MONTOIS-DONNEM	25/05/2021	4 474,32	10	0,00	447,00	4 027,32
2021M00272 SAPA/AMGI/Bois-le-Roi/Denecourt/1 monobrosse roto-	25/05/2021	1 967,86	10	0,00	196,00	1 771,86
2021M00273 SAPA/AMGI/Lieusaint/St Louis/1 armoire froide	25/05/2021	4 133,75	10	0,00	413,00	3 720,75
2021M00274 SAPA/AMGI/Bray-sur-Seine/Jean Rostand/1 armoire ch	25/05/2021	3 910,14	10	0,00	391,00	3 519,14
2021M00279 LDA-Achat d'un agitateur tridimensionnel + Tapis à	25/05/2021	1 012,24	5	0,00	202,00	810,24
2021M00415 BD JEUNESSE INV (3)	28/05/2021	1 490,55	1	0,00	1 490,55	0,00
2021M00416 BD JEUNESSE INV (3)	28/05/2021	65,52	1	0,00	65,52	0,00
2021M00280 DSIN - badgeuses chronotime workplace 2021	29/05/2021	169 223,81	5	0,00	33 844,00	135 379,81
2021M00405 Achat DVD en INV chez ADAV	01/06/2021	509,06	1	0,00	509,06	0,00
2021M00281 ELSA_RITH - RENOUV 2021 LA PLAINE DES GLACIS - LA	02/06/2021	6 161,44	1	0,00	6 161,44	0,00
2021M00285 ELSA_NLM-COM 2020-ANDRE MALRAUX-MONTEREAU	02/06/2021	1 792,38	1	0,00	1 792,38	0,00
2021M00380 DMGS ZOE FX-682-PG MDS CHELLES	03/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00426 Lire Autrement_FAL_3_2021 INV	03/06/2021	509,40	1	0,00	509,40	0,00
2021M00289 SAPA/AMGI/Dammarie-les-lys/Georges Politzer/1 armo	04/06/2021	8 079,12	10	0,00	807,00	7 272,12
2021M00382 DMGS ZOE FX-773-PG MDS DE CHELLES	05/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00290 DSIN - pocaster studio Web TV college	07/06/2021	39 665,18	5	0,00	7 933,00	31 732,18
2021M00291 DSIN - Imprimante 3D college	07/06/2021	9 563,30	5	0,00	1 912,00	7 651,30
2021M00292 DSIN - Stylo numerique college	07/06/2021	34 253,74	5	0,00	6 850,00	27 403,74
2021M00293 DSIN - camera visioconference college	07/06/2021	53 673,44	5	0,00	10 734,00	42 939,44
2021M00294 DSIN - tablettes colleges	07/06/2021	84 825,27	5	0,00	16 965,00	67 860,27
2021M00296 DSIN - Mbot colleges	07/06/2021	20 353,85	5	0,00	4 070,00	16 283,85
2021M00297 DSIN - Haut parleur micro sans fil colleges	07/06/2021	27 849,35	5	0,00	5 569,00	22 280,35
2021M00298 DSIN - micro bit starter college	07/06/2021	3 983,06	5	0,00	796,00	3 187,06
2021M00299 Dépôt par un fournisseur d'une facture 1121210 du	07/06/2021	30 145,25	10	0,00	3 014,00	27 131,25
2021M00300 SAPA/AMGI/La Ferté-sous-Jouarre/La Rochefoucauld/1	07/06/2021	48 454,91	10	0,00	4 845,00	43 609,91
2021M00301 SAPA/AMGI/Roissy-en-Brie/Anceau de Garlande/Deplac	07/06/2021	2 793,60	1	0,00	2 793,60	0,00
2021M00302 SAPA/AMGI/Roissy Eugène Delacroix/depl matériel a	07/06/2021	2 557,44	10	0,00	255,00	2 302,44
2021M00303 SAPA/AMGI/La Ferté-sous-Jouarre/Les Glacis/1 autol	07/06/2021	4 474,32	10	0,00	447,00	4 027,32
2021M00305 SAPA/AMGI/Lieusaint/St Louis/1 chambre froide	08/06/2021	8 842,18	10	0,00	884,00	7 958,18
2021M00306 SAPA/AMGI/St Germain-sur-morin/Stéphane Hessel/1 c	08/06/2021	5 884,20	10	0,00	588,00	5 296,20
2021M00307 SAPA/AMGI/Lesigny/Les Hyverneaux/chariots d'entret	08/06/2021	1 507,42	1	0,00	1 507,42	0,00
2021M00381 DMGS ZOE FX-696-PG MDS CHELLES	09/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00385 DMGS ZOE FX-691-PG MDS DE CHELLES	09/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00386 DMGS ZOE FX-703-PG DMGS	09/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00387 DMGS ZOE FX-712-PG DMGS	09/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00308 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- DENECOURT - BOIS LE ROI	10/06/2021	210,50	1	0,00	210,50	0,00
2021M00309 ELSA_RITH - RENOUV 2021 BEAUMARCHAIS - MEAUX	10/06/2021	2 900,40	10	0,00	290,00	2 610,40
2021M00310 ELSA_RITH - RENOUV 2020 BEAU SOLEIL - CHELLES	10/06/2021	1 497,50	5	0,00	299,00	1 198,50
2021M00311 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- CLAUDE MONET - BUSSY ST	10/06/2021	19 248,60	5	0,00	3 849,00	15 399,60
2021M00312 ELSA_RITH - RENOUV 2021 ERIK SATIE - MITRY MORY	10/06/2021	4 696,70	5	0,00	939,00	3 757,70
2021M00313 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- DENECOURT - BOIS LE ROI	10/06/2021	466,80	10	0,00	46,00	420,80
2021M00316 ELSA_RITH - RENOUV 2021 PAUL LANGEVIN - MITRY MORY	10/06/2021	4 678,80	5	0,00	935,00	3 743,80
2021M00317 ELSA_RITH - RENOUV 2021 L'EUROPE - DAMMARTIN EN GO	10/06/2021	1 797,60	5	0,00	359,00	1 438,60
2021M00318 ELSA_RITH - RENOUV 2021 CHRISTINE DE PISAN - PERTH	10/06/2021	14 544,42	10	0,00	1 454,00	13 090,42
2021M00320 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LA MARE AUX CHAMPS - VA	10/06/2021	87 139,42	1	0,00	87 139,42	0,00
2021M00321 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LA MARE AUX CHAMPS - VA	10/06/2021	8 201,18	5	0,00	1 640,00	6 561,18
2021M00322 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LUCIEN CEZARD - FONTAIN	10/06/2021	367,44	1	0,00	367,44	0,00
2021M00467 Renault ZOE FX-733-PG MDS Noisiel	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00468 DMGS Renault ZOE FX-701-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00469 DMGS Renault ZOE FX-685-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00470 DMGS RENAULT ZOE FX-761-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00471 DMGS Renault ZOE FX-693-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00474 DMGS Renault ZOE FX-697-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00477 DMGS RENAULT ZOE FX-757-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00479 DMGS Renault ZOE FX-690-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00480 DMGS RENAULT ZOE FX-754-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00481 DMGS RENAULT ZOE FX-745-PG	10/06/2021	23 340,54	5	0,00	4 668,00	18 672,54
2021M00337 PARC ROUSSEAU FULGOR 610PA FAUCH N°S F6AFW21E236	11/06/2021	37 748,74	10	0,00	3 774,00	33 974,74
2021M00421 Achat DVD INV CVS	16/06/2021	1 060,93	1	0,00	1 060,93	0,00
2021M00338 ENS/Bureau Gestion - Piège photographique	18/06/2021	698,00	1	0,00	698,00	0,00
2021M00482 DMGS RENAULT clio FX-002-NR	18/06/2021	12 295,66	5	0,00	2 459,00	9 836,66
2021M00484 DMGS RENAULT clio FY-208-KH	18/06/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00340 DSIN- portables 15 pouces	22/06/2021	273 579,19	5	0,00	54 715,00	218 864,19
2021M00341 DSIN - station de travail	22/06/2021	28 362,79	5	0,00	5 672,00	22 690,79
2021M00342 DSIN - ultra portable	22/06/2021	18 676,57	5	0,00	3 735,00	14 941,57
2021M00343 DSIN - XPS 13	22/06/2021	20 085,96	5	0,00	4 017,00	16 068,96
2021M00344 SAPA/AMGI/Vaux-le-Pénit/La Mare aux Champs/1 auto-	23/06/2021	4 474,32	10	0,00	447,00	4 027,32
2021M00345 SAPA/AMGI/Lognes/Le Segrais/1 four mixte 1 adoucis	23/06/2021	19 098,11	10	0,00	1 909,00	17 189,11
2021M00346 SAPA/AMGI/Vaux-le-Pénit/La mare aux Champs/1 armoi	23/06/2021	5 157,50	10	0,00	515,00	4 642,50
2021M00347 ELSA_RITH-OUV-EXT-REHA - FRANCOIS VILLON - ST FARG	23/06/2021	174,73	1	0,00	174,73	0,00
2021M00358 DSIN - stormshield - 2021	23/06/2021	3 794,64	5	0,00	758,00	3 036,64
2021M00407 Achat DVD INV RDM	23/06/2021	638,39	1	0,00	638,39	0,00
2021M00422 ACHAT DVD RDM INVEST	23/06/2021	2 738,81	1	0,00	2 738,81	0,00
2021M00497 DSIN - serveurs colleges	23/06/2021	292 753,55	5	0,00	58 550,00	234 203,55

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00350 PARC 2EBALM DESHERBEUR THERMIQUE N°S00042644	25/06/2021	2 824,20	10	0,00	282,00	2 542,20
2021M00356 LDA- Achat d'un Bain-Marie LAUDA HYDRO H41	28/06/2021	1 398,00	10	0,00	139,00	1 259,00
2021M00351 SAPA/AMGI/Othis/JJ. Rousseau/1 armoire froide à ch	29/06/2021	4 740,12	10	0,00	474,00	4 266,12
2021M00352 DSIN SPHS écran 24' NTH	29/06/2021	147,50	5	0,00	29,00	118,50
2021M00354 DSIN écrans 22' et 24' Samsung	29/06/2021	84 368,32	5	0,00	16 873,00	67 495,32
2021M00355 DSIN - tel DECT SIEMENS S850	29/06/2021	1 790,40	5	0,00	358,00	1 432,40
2021M00360 BGDR ENS Acquisition Remorque autoportée 340 kg	01/07/2021	397,20	1	0,00	397,20	0,00
2021M00424 DSIN - Kit démarrage Arduino clgs - 2021	01/07/2021	2 015,21	5	0,00	403,00	1 612,21
2021M00362 DMGS clio business FY-156-KH cabinet	05/07/2021	12 295,66	5	0,00	2 459,00	9 836,66
2021M00363 DMGS clio FZ-045-SA DGAS	05/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00364 DMGS clio FY-620-PC DGAS	05/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00365 DMGS clio FZ-168-HJ DGAS	05/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00328 DMGS Zoé FS-287-ZL DGAS	06/07/2021	22 814,97	5	0,00	4 562,00	18 252,97
2021M00366 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- DENECOURT - BOIS LE ROI	07/07/2021	485,75	10	0,00	48,00	437,75
2021M00367 PARC STIHL SOUFFLEUR N°5276233296 PARC EXPLOI	07/07/2021	573,30	10	0,00	57,00	516,30
2021M00371 ELSA_RITH - RENOUV 2021 MARIE CURIE - PROVINS	07/07/2021	127,96	1	0,00	127,96	0,00
2021M00372 DSIN - Imprimante colleges	07/07/2021	19 188,56	5	0,00	3 837,00	15 351,56
2021M00374 ELSA_NLM-COM 2020-RENE GOSCINY-VAIRES SUR MARNE	07/07/2021	1 327,31	1	0,00	1 327,31	0,00
2021M00375 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- DENECOURT - BOIS LE ROI	07/07/2021	323,83	1	0,00	323,83	0,00
2021M00376 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- DENECOURT - BOIS LE ROI	07/07/2021	623,51	1	0,00	623,51	0,00
2021M00377 SAPA/AMGI/Dammarie les lys/Georges Politzer/3 char	07/07/2021	1 771,56	1	0,00	1 771,56	0,00
2021M00378 PARC ARTVIL DEMARREUR GYS N°8920.019	07/07/2021	1 437,70	10	0,00	143,00	1 294,70
2021M00379 PARC ARTVIL POSTE DE SOUDURE GYSMI TIG N°S62054	07/07/2021	791,11	10	0,00	79,00	712,11
2021M00400 DMGS clio FY-614-PC DGAS	07/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00406 ACHAT DVD ADAV INV	07/07/2021	2 484,91	1	0,00	2 484,91	0,00
2021M00483 DMGS RENAUKT clio FY-608-PC	07/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00491 DMGS RENAULT clio FZ-042-SA	07/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00383 PARC CORNU ENSEMBLE DE LAVAGE N°SERIE 21/257	08/07/2021	4 317,70	10	0,00	431,00	3 886,70
2021M00388 SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Les 4 Arpents	09/07/2021	2 026,61	10	0,00	202,00	1 824,61
2021M00389 SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Les 4 Arpents/1 auto lav	09/07/2021	3 296,75	10	0,00	329,00	2 967,75
2021M00390 SAPA/AMGI/Lognes/La Maillière/1 auto laveuse Rolly	09/07/2021	3 296,75	10	0,00	329,00	2 967,75
2021M00391 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	09/07/2021	2 783,30	1	0,00	2 783,30	0,00
2021M00393 SAPA-NLM-COM POUR SERVICE SPHS-ERGONOME-COLLEGE B	09/07/2021	505,07	10	0,00	50,00	455,07
2021M00394 ELSA_RITH - RENOUV 2021 GEORGES SAND - MOUROUX	09/07/2021	2 287,75	5	0,00	457,00	1 830,75
2021M00395 ELSA_RITH - RENOUV 2021 JULES VERNE - PROVINS	09/07/2021	12 342,86	1	0,00	12 342,86	0,00
2021M00397 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- PLAINE DES GLACIS - LA	09/07/2021	2 188,85	1	0,00	2 188,85	0,00
2021M00398 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- PLAINE DES GLACIS - LA	09/07/2021	13 467,13	10	0,00	1 346,00	12 121,13
2021M00399 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEP	09/07/2021	1 030,08	1	0,00	1 030,08	0,00
2021M00401 ELSA_RITH - RENOUV 2021 LES TILLEULS - CLAYE SOULL	09/07/2021	716,40	1	0,00	716,40	0,00
2021M00402 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LUCIEN CEZARD - FONTAIN	09/07/2021	377,64	1	0,00	377,64	0,00
2021M00403 ELSA_RITH - RENOUV 2021 SAINT LOUIS - LIEUSAIN	09/07/2021	658,80	1	0,00	658,80	0,00
2021M00408 DMGS clio FY-625-PC DGAS	13/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00409 DMGS clio FZ-986-HB DR	13/07/2021	12 979,24	5	0,00	2 595,00	10 384,24
2021M00546 DSIN - licences CAL RDS (accès BV)	15/07/2021	34 761,07	5	0,00	6 952,00	27 809,07
2021M00515 DSIN - scanner FUJITSU 2021	16/07/2021	2 445,60	5	0,00	489,00	1 956,60
2021M00411 DSIN - tablettes Galaxy Tab A7	19/07/2021	157 194,00	5	0,00	31 438,00	125 756,00
2021M00412 DSIN - films verre pr Galaxy Tab A7	19/07/2021	16 771,92	5	0,00	3 354,00	13 417,92
2021M00493 LDA-Achat d'une hotte à filtration classe 1 + 2 Fi	21/07/2021	6 083,17	10	0,00	608,00	5 475,17
2021M00423 PARC MOBILE NUMERIQUE PARC EXPL	22/07/2021	3 366,00	10	0,00	336,00	3 030,00
2021M00492 LDA-Incubateur réfrigéré bactériologique KB 400 +	05/08/2021	9 236,16	10	0,00	923,00	8 313,16
2021M00472 SAPA/AMGI/Lognes/Le Segrais	13/08/2021	4 474,32	10	0,00	447,00	4 027,32
2021M00473 SAPA/AMGI/Mouroux/George Sand	13/08/2021	3 296,75	10	0,00	329,00	2 967,75
2021M00476 SAPA/NLM/P.Weczerka-CHELLES/ TRI PARTICIPATIF	13/08/2021	13 223,41	10	0,00	1 322,00	11 901,41
2021M00503 Achat DVD INV ADAV	17/08/2021	1 277,46	1	0,00	1 277,46	0,00
2021M00498 ELSA_RITH-OUV-EXT-REHAB-MARTHE SIMARD- VILLEPARISI	18/08/2021	2 600,00	10	0,00	260,00	2 340,00
2021M00499 ELSA/RITH/Lagny-sur-Marne/Les 4 Arpents	18/08/2021	1 752,00	1	0,00	1 752,00	0,00
2021M00500 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- CLAUDE MONET - BUSSY ST	18/08/2021	1 043,02	10	0,00	104,00	939,02
2021M00501 ELSA_RITH - RENOUV 2021 PIERRE BROSSOLETTE - MELUN	18/08/2021	1 064,40	1	0,00	1 064,40	0,00
2021M00502 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	18/08/2021	24 645,77	10	0,00	2 464,00	22 181,77
2021M00504 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LA MARE AUX CHAMPS - VA	18/08/2021	113,30	10	0,00	11,00	102,30
2021M00505 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	18/08/2021	2 006,40	5	0,00	401,00	1 605,40
2021M00506 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	18/08/2021	6 386,65	5	0,00	1 277,00	5 109,65
2021M00508 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEP	18/08/2021	384,00	5	0,00	76,00	308,00
2021M00509 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	18/08/2021	912,00	5	0,00	182,00	730,00
2021M00511 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LUCIEN CEZARD - FONTAIN	18/08/2021	2 061,80	5	0,00	412,00	1 649,80
2021M00512 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	18/08/2021	280,80	5	0,00	56,00	224,80
2021M00516 DSIN - acquis. lecteurs code barre	19/08/2021	945,00	1	0,00	945,00	0,00
2021M00518 DSIN - acquis. webcams pour visioconf	19/08/2021	1 404,48	1	0,00	1 404,48	0,00
2021M00519 DSIN - samsung Galaxy S21 + coques renforcées	19/08/2021	19 315,20	5	0,00	3 863,00	15 452,20
2021M00520 DSIN - Universal folio avec clavier	19/08/2021	35 400,00	5	0,00	7 080,00	28 320,00
2021M00521 DSIN - Iphones 12+ coques	19/08/2021	5 148,00	5	0,00	1 029,00	3 294,40
2021M00625 DSIN - stations d'accueil pour portables de base	19/08/2021	62 406,33	5	0,00	12 481,00	49 925,33
2021M00522 PARC STIHL DEBROUSS N°S 190304085 CR NEMOURS	20/08/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00523 PARC STIHL DEBROUSS N°SERIE 190304030 CR TORCY	20/08/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00524 PARC STIHL DEBROUSS N°SERIE 190304023	20/08/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00525 PARC STIHL DEBROUSS N°SERIE 190304025	20/08/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00526 DSIN - videoproj et access.pour service événement.	23/08/2021	3 742,33	5	0,00	748,00	2 994,33
2021M00529 PARC BERRY FER CURETTE ORIENTABLE N°S16040/37/CO	23/08/2021	7 398,00	10	0,00	739,00	6 659,00
2021M00530 PARC STIHL TAILLE HAIES PERCHE N°526797124	23/08/2021	706,06	5	0,00	141,00	565,06
2021M00531 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS N°189416297	23/08/2021	694,24	5	0,00	138,00	556,24
2021M00532 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 460 N°40-2189124417	23/08/2021	860,06	5	0,00	172,00	688,06
2021M00533 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 460 N°40-2189124412	23/08/2021	860,05	5	0,00	172,00	688,05
2021M00534 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 460 N°40-2189124387	23/08/2021	860,06	5	0,00	172,00	688,06
2021M00535 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS 460 N°40-2189733671	23/08/2021	860,06	5	0,00	172,00	688,06

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00536 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS 362 N°50189712723	23/08/2021	770,32	5	0,00	154,00	616,32
2021M00537 PARC STIHL TRONCONNEUSE MS 362 N°50189712726	23/08/2021	770,38	5	0,00	154,00	616,38
2021M00540 PARC GYS POSTE DE SOUDURE GYS N°S 33825043775	23/08/2021	1 830,74	10	0,00	183,00	1 647,74
2021M00541 PARC PRAMAC MOTOPOMPE N°KS2021000624	23/08/2021	537,32	5	0,00	107,00	430,32
2021M00542 PARC RAY EMBOITABEL DE BASE + ADDIT PARC EXPL	23/08/2021	4 278,00	10	0,00	427,00	3 851,00
2021M00544 PARC JAUNIN PRODUCTIONS REMORQUE FZ-245-SQ	23/08/2021	7 380,00	10	0,00	738,00	6 642,00
2021M00545 PARC ARMOIR METALIQUE POUR B GAZ PARC	23/08/2021	1 032,00	10	0,00	103,00	929,00
2021M00547 PARC COCHET brosse de desherbage N°4701005	24/08/2021	13 930,80	10	0,00	1 393,00	12 537,80
2021M00548 PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE AUTOP N°59493	24/08/2021	13 930,80	10	0,00	1 393,00	12 537,80
2021M00549 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S 190450578	24/08/2021	685,62	5	0,00	137,00	548,62
2021M00550 SAPA/AMGI/Meaux/Albert Camus/1 armoire chaude mobi	25/08/2021	3 690,00	10	0,00	369,00	3 321,00
2021M00551 SAPA/AMGI/Provins-Marie curie/ SELF COMPLET	30/08/2021	48 112,69	10	0,00	4 811,00	43 301,69
2021M00552 SAPA/AMGI/Provins/Marie Curie/2 chariots mobile fr	30/08/2021	13 364,64	10	0,00	1 336,00	12 028,64
2021M00553 SAPA/AMGI/Savigny-le-Temple/La Grange du Bois/Prép	30/08/2021	35 717,04	10	0,00	3 571,00	32 146,04
2021M00554 SATESE-Achat de 2 glacières	30/08/2021	220,00	5	0,00	44,00	176,00
2021M00555 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- WECZERKA - CHELLE	31/08/2021	1 248,19	1	0,00	1 248,19	0,00
2021M00559 PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE N°59504 VILLENROY	01/09/2021	13 930,80	10	0,00	1 393,00	12 537,80
2021M00560 PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE N°59509 PROVIN	01/09/2021	13 930,80	10	0,00	1 393,00	12 537,80
2021M00587 Consoles et matériel	03/09/2021	720,76	5	0,00	144,00	576,76
2021M00588 Achat jeux vidéos	03/09/2021	1 038,71	1	0,00	1 038,71	0,00
2021M00589 Achat jeux vidéos	03/09/2021	50,00	1	0,00	50,00	0,00
2021M00563 PARC STHIL TARIERE + MECHEs N°S/529168625	06/09/2021	1 820,72	5	0,00	364,00	1 456,72
2021M00564 SAPA/AMGI/Torcy Victor Schoelcher/Froid + ligne de	07/09/2021	44 307,44	10	0,00	4 430,00	39 877,44
2021M00565 SAPA-NLM- 1 SAUTEUSE+ PLAQUE -GEORGES BRASSENS-BRI	07/09/2021	32 646,84	10	0,00	3 264,00	29 382,84
2021M00569 DMGS clio business FZ-029-SA DABC	07/09/2021	12 575,86	5	0,00	2 515,00	10 060,86
2021M00570 DMGS Kangoo FZ-328-XN DR	07/09/2021	16 224,09	5	0,00	3 244,00	12 980,09
2021M00571 DMGS Kangoo GA-254-MK DR	07/09/2021	16 857,72	5	0,00	3 371,00	13 486,72
2021M00568 DMGS Kangoo GA-887-EY DR	08/09/2021	17 070,31	5	0,00	3 414,00	13 656,31
2021M00572 PARC KARCHER NETT HP N°S 1-169-905-0	08/09/2021	2 938,80	10	0,00	293,00	2 645,80
2021M00573 PARC STHIL TRONCONNEUSE N°S 189796448	08/09/2021	592,02	5	0,00	118,00	474,02
2021M00574 PARC PRAMAC LOT 6 GROUPE ELECTROGENE	08/09/2021	4 048,49	10	0,00	404,00	3 644,49
2021M00575 PARC KARCHER ASPIRAT EAU POUSS N°S 100599	08/09/2021	880,92	5	0,00	176,00	704,92
2021M00576 PARC FACOM CLE DYNAMOMETRIQUE REF K306A1000PF	08/09/2021	921,60	5	0,00	184,00	737,60
2021M00578 SAPA/AMGI/Noisiel Le Lizard/Chaud horizontal piano	10/09/2021	6 338,88	10	0,00	633,00	5 705,88
2021M00580 PARC FACOM CLE A CHOC1/2 18V	10/09/2021	644,93	5	0,00	128,00	516,93
2021M00581 PARC FACOM SERVANTE JEU CLES PIPE TR 12 CLES	10/09/2021	1 675,22	5	0,00	335,00	1 340,22
2021M00582 PARC CEMO EPANDEUSE +BACHE+AGITATEUR SW50E	13/09/2021	788,40	10	0,00	78,00	710,40
2021M00583 PARC NOREMAT ROTOFACHEUSE XP DA 2000 NS450820Z005	13/09/2021	10 464,00	10	0,00	1 046,00	9 418,00
2021M00585 DSIN - app photo Reflex Canon 2021	13/09/2021	979,20	5	0,00	195,00	784,20
2021M00591 DSIN - Iphone XR (2021)	15/09/2021	3 185,40	5	0,00	637,00	2 548,40
2021M00613 Consoles et matériel	16/09/2021	499,99	5	0,00	99,00	400,99
2021M00867 Achat jeux vidéos	16/09/2021	256,43	1	0,00	256,43	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00592 ENS BGRD Défonceuse affleureuse, ponceuse à bande,	17/09/2021	4 840,03	1	0,00	4 840,03	0,00
2021M00608 ACHAT DVD ADAV INVEST	17/09/2021	1 271,41	1	0,00	1 271,41	0,00
2021M00595 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LUCIEN CEZARD - FONTAIN	20/09/2021	1 948,94	10	0,00	194,00	1 754,94
2021M00596 ELSA_RITH - RENOUV 2021 JACQUES PREVERT - LORREZ L	20/09/2021	7 127,10	10	0,00	712,00	6 415,10
2021M00597 ELSA_RITH - RENOUV 2021 MARIE CURIE - PROVINS	20/09/2021	1 633,68	10	0,00	163,00	1 470,68
2021M00599 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	642,60	10	0,00	64,00	578,60
2021M00600 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	253,78	1	0,00	253,78	0,00
2021M00602 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- LA MARE AUX CHAMPS - VA	20/09/2021	1 017,89	10	0,00	101,00	916,89
2021M00603 DMGS 2 vélos électriques SMA	20/09/2021	4 662,00	5	0,00	932,00	3 730,00
2021M00606 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	129,94	1	0,00	129,94	0,00
2021M00609 ELSA_RITH - RENOUV 2021 MARTHE SIMARD - VILLEPARI	20/09/2021	2 683,44	1	0,00	2 683,44	0,00
2021M00611 ELSA - RITH-OUV-EXT-REHAB- MARTHE SIMARD - VILLEPA	20/09/2021	1 758,14	1	0,00	1 758,14	0,00
2021M00612 SAPA/AMGI/Dammartin-en-Goele/Europe/tables et chai	20/09/2021	5 493,45	10	0,00	549,00	4 944,45
2021M00616 DSIN- ecran tactile collègue	21/09/2021	4 812,72	5	0,00	962,00	3 850,72
2021M00617 PARC PIONEER BALANCE N°CO53824772	22/09/2021	1 026,00	10	0,00	102,00	924,00
2021M00618 PARC EUROPE SERVICE SAUMURE N°ESN210140	22/09/2021	55 200,00	10	0,00	5 520,00	49 680,00
2021M00830 DSIN - Dell PowerEdge R740 Datacore	22/09/2021	249 183,20	5	0,00	49 836,00	199 347,20
2021M00831 DSIN - Dell poweredge R740 Datacore	22/09/2021	14 317,60	5	0,00	2 863,00	11 454,60
2021M00832 DSIN - serveurs 2021	22/09/2021	8 592,83	5	0,00	1 718,00	6 874,83
2021M00833 DSIN - serveur dell 2021	22/09/2021	14 859,97	5	0,00	2 971,00	11 888,97
2021M00834 DSIN - Commutateur 2021	22/09/2021	30 480,00	5	0,00	6 096,00	24 384,00
2021M00620 SAPA/AMGI/Bailly-Romainvilliers/Les Blés d'Or/1 fo	23/09/2021	13 466,45	10	0,00	1 346,00	12 120,45
2021M00621 SAPA/AMGI/Chateau-Landon/Pierre Roux/1 lave-vaiss	23/09/2021	46 030,85	10	0,00	4 603,00	41 427,85
2021M00622 SAPA/AMGI/Champagne-sur-Seine/Fernand Gregh/1 tri	23/09/2021	10 211,46	10	0,00	1 021,00	9 190,46
2021M00730 PARC MASSEY TRACTEUR N°SVKMB930JMB203005	24/09/2021	82 224,00	7	0,00	11 746,00	70 478,00
2021M00627 DSIN - portables pour le télétravail COVID	28/09/2021	280 105,20	5	0,00	56 021,00	224 084,20
2021M00628 PARC JETLY 12 KIT DE POMPES CHANTIER	28/09/2021	9 002,26	10	0,00	900,00	8 102,26
2021M00629 DSIN - Armoire 10 tab 2021	28/09/2021	26 182,00	5	0,00	5 236,00	20 946,00
2021M00630 SAPA/ Coulommiers/Madame de Lafayette/1 auto laveu	29/09/2021	4 608,26	10	0,00	460,00	4 148,26
2021M00633 PARC STIHL SOUFFLEUR BR700 N°S 528966643	29/09/2021	612,30	5	0,00	122,00	490,30
2021M00634 PARC STIHL TAILLE HAIES SUR PERCHE N°529686442	29/09/2021	697,32	5	0,00	139,00	558,32
2021M00637 PARC STIHL COMBI SYSTEME + PERCHE +RALLONGE	29/09/2021	845,76	5	0,00	169,00	676,76
2021M00640 PARC STIHL COMBI SYSTEME PERCHE TAILLE RALLONGE	30/09/2021	1 192,23	5	0,00	238,00	954,23
2021M00641 PARC STIHL DEBROUS + ACCESSOIR N°444012446	30/09/2021	1 251,33	5	0,00	250,00	1 001,33
2021M00643 PARC STIHL AFFUTEUSE	30/09/2021	450,96	5	0,00	90,00	360,96
2021M00644 PARC STIHL SOUFFLEUR A DOS N°528939917 CR NEMOURS	30/09/2021	635,70	5	0,00	127,00	508,70
2021M00645 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°SERIE 189388038	30/09/2021	816,66	5	0,00	163,00	653,66
2021M00648 DSIN - tel portables Samsung A32 et S21- 2021	04/10/2021	196 948,20	5	0,00	39 389,00	157 559,20
2021M00649 DSIN - tel portables Samsung A32 et S21- 2021	04/10/2021	23 659,80	5	0,00	4 731,00	18 928,80
2021M00650 DSIN_Valise de transport 16 tab 2021	05/10/2021	2 737,88	5	0,00	547,00	2 190,88
2021M00652 DSIN_10 Kits de prototypage Microbit 2021	05/10/2021	1 901,13	5	0,00	380,00	1 521,13
2021M00739 Achat DVD INV RDM	05/10/2021	2 023,13	1	0,00	2 023,13	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00653 PARC CORNU GROUPE N°SERIE 21/326	06/10/2021	4 317,70	10	0,00	431,00	3 886,70
2021M00658 Consoles et matériel	06/10/2021	499,99	5	0,00	99,00	400,99
2021M00737 Livres SFFF INV	06/10/2021	466,37	1	0,00	466,37	0,00
2021M00661 DSIN - I pad -2021	07/10/2021	15 916,08	5	0,00	3 183,00	12 733,08
2021M00662 DSIN - Enceintes actives Epson 2021	07/10/2021	5 711,40	5	0,00	1 142,00	4 569,40
2021M00663 PARC MAK 2 MEULEUSES +DISQUES	07/10/2021	888,52	5	0,00	177,00	711,52
2021M00664 PARC BOSCH SCIE SUR TABLE N°124004837	07/10/2021	1 445,71	5	0,00	289,00	1 156,71
2021M00666 PARC BOSCH ASPIRATEUR N°S122017978	07/10/2021	788,44	5	0,00	157,00	631,44
2021M00667 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE S 190325546	08/10/2021	849,42	5	0,00	169,00	680,42
2021M00670 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE	08/10/2021	849,42	5	0,00	169,00	680,42
2021M00671 PARC STIHL TAILLE HAIES N°S190690342	08/10/2021	488,28	5	0,00	97,00	391,28
2021M00672 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190784586	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00673 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE S°190784560	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00674 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190785289	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00675 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190784593	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00677 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°1907840592	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00678 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190784591 CR VOULX	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00679 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190325748	08/10/2021	849,42	5	0,00	169,00	680,42
2021M00680 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190325808	08/10/2021	849,42	5	0,00	169,00	680,42
2021M00681 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S 190784578	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00682 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S 190784583	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00683 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S190784566	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00684 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE S 190784589	08/10/2021	691,08	5	0,00	138,00	553,08
2021M00685 PARC STIHL TRONCONEUSE N°S527554642	08/10/2021	331,50	5	0,00	66,00	265,50
2021M00686 PARC FSI BROYEUR DE BRANCHES	08/10/2021	34 475,88	10	0,00	3 447,00	31 028,88
2021M00687 PARC FACOM SERVANTE PARC ATELIER	08/10/2021	946,78	5	0,00	189,00	757,78
2021M00688 SAPA/AMGI/Bois le Roi/Denecourt/1 auto laveuse	08/10/2021	4 608,26	10	0,00	460,00	4 148,26
2021M00738 BD jeunesse INV 4	08/10/2021	1 231,06	1	0,00	1 231,06	0,00
2021M00689 DSIN - Clavier et souris sans fil 2021	11/10/2021	172,86	5	0,00	34,00	138,86
2021M00690 DSIN - Scanner à plat A4 2021	11/10/2021	996,59	5	0,00	199,00	797,59
2021M00692 PARC 12 ELEMENTS DE RANGEMENT PARC	13/10/2021	3 744,00	5	0,00	748,00	2 996,00
2021M00693 PARC TRANSPALLETTE ELECTRIQUE BATTERIE	13/10/2021	2 448,00	10	0,00	244,00	2 204,00
2021M00694 PARC GEVEKO CHALUMEAU N°21002000	13/10/2021	2 340,00	10	0,00	234,00	2 106,00
2021M00695 PARC GEVEKO CHALUMEAU N°21002016	13/10/2021	2 340,00	10	0,00	234,00	2 106,00
2021M00696 PARC GEVEKO CHALUMEAU N°21002017	13/10/2021	2 340,00	10	0,00	234,00	2 106,00
2021M00697 PARC CEMO EPANDEUSE ALU N°S319	13/10/2021	1 620,00	10	0,00	162,00	1 458,00
2021M00698 PARC EDAFIM FONTAINE A EAU N°S072100352141333	13/10/2021	1 164,00	10	0,00	116,00	1 048,00
2021M00699 PARC JEU DE 2 FEUX DE CHANTIER TRICOL	13/10/2021	3 840,00	10	0,00	384,00	3 456,00
2021M00700 PARC JEU DE 2 FEUX TRICOLERE MILLENIUM	13/10/2021	3 840,00	10	0,00	384,00	3 456,00
2021M00702 PARC TUBESCA CROSS 180 ECHAFAUDAGE	14/10/2021	2 160,54	10	0,00	216,00	1 944,54
2021M00703 PARC TEXA STATION DE CLIMATISATION	14/10/2021	3 435,34	10	0,00	343,00	3 092,34
2021M00704 PARC ISEKI DEBROUSSAILLEUSE 2021-951059	14/10/2021	11 447,09	10	0,00	1 144,00	10 303,09



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00705 PAC STIHL TRONCONNEUSE N°443787083	14/10/2021	480,00	5	0,00	96,00	384,00
2021M00706 PAC STIHL TRONCONNEUSE N°443787085	14/10/2021	485,71	5	0,00	97,00	388,71
2021M00707 PARC STIHL SOUFFLEUR N°44320353	14/10/2021	702,96	5	0,00	140,00	562,96
2021M00708 PARC STIHL SOUFFLEUR N°44320354 CR TOURNAN	14/10/2021	710,59	5	0,00	142,00	568,59
2021M00741 Lire autrement FAL 4 INV	14/10/2021	359,09	1	0,00	359,09	0,00
2021M00709 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°190797006	15/10/2021	599,82	5	0,00	119,00	480,82
2021M00710 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°190332261	15/10/2021	849,42	5	0,00	169,00	680,42
2021M00711 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°190514321 CR PROVINS	15/10/2021	450,84	5	0,00	90,00	360,84
2021M00712 PARC STIHL SOUFFLEUR N°528966641CR PROVINS	15/10/2021	612,30	5	0,00	122,00	490,30
2021M00714 DSIN - Vidéoprojecteur 2021	15/10/2021	117 715,16	5	0,00	23 543,00	94 172,16
2021M00715 BGDR atelier acquisition girobroyeur	15/10/2021	1 807,20	5	0,00	361,00	1 446,20
2021M00716 BGDR atelier acquisition matériels STIHL	15/10/2021	3 298,08	5	0,00	659,00	2 639,08
2021M00718 BGDR ENS Pompe fontaine solarmax	18/10/2021	229,00	1	0,00	229,00	0,00
2021M00720 DSIN - lecteurs-cheques - 2021	18/10/2021	667,20	5	0,00	133,00	534,20
2021M00721 PARC HONDA TONDEUSE N°SERIE 1001385MCEF	19/10/2021	721,93	5	0,00	144,00	577,93
2021M00722 PARC HONDA TONDEUSE N°SERIE1314912MAMA	19/10/2021	1 161,17	10	0,00	116,00	1 045,17
2021M00723 SAPA/AMGI/Meaux/Albert Camus/1 autolaveuse et 1 mo	19/10/2021	6 749,45	10	0,00	674,00	6 075,45
2021M00724 SAPA_BOIS LE ROI _ DENEUCOURT	19/10/2021	2 812,87	10	0,00	281,00	2 531,87
2021M00725 SAPA/AMGI/Meaux/Albert Camus/Chariots pré imprégna	19/10/2021	2 812,87	10	0,00	281,00	2 531,87
2021M00726 SAPA/AMGI/La Chapelle la Reine/Blanche de Castille	19/10/2021	4 608,26	10	0,00	460,00	4 148,26
2021M00727 SAPA/Nemours/Honoré de Balzac/3 chariots	19/10/2021	1 132,58	10	0,00	113,00	1 019,58
2021M00728 SAPA/AMGI/Souppes sur Loing/ 7 chariots	19/10/2021	2 812,87	10	0,00	281,00	2 531,87
2021M00729 SAPA PROVINS LELORGNE 7 CHARIOTS	19/10/2021	2 812,87	10	0,00	281,00	2 531,87
2021M00731 achat imprimante 3D	20/10/2021	1 142,00	5	0,00	228,00	914,00
2021M00732 DSIN - badgeuses clgs - 2021	21/10/2021	48 559,33	5	0,00	9 711,00	38 848,33
2021M00760 DMGS PEUGEOT 108 GB-382-ZB	21/10/2021	13 080,93	5	0,00	2 616,00	10 464,93
2021M00733 SAPA/Courtry/Maria Callas/Déplacement d'un four	22/10/2021	3 297,60	10	0,00	329,00	2 968,60
2021M00734 SAPA/Vaires-sur-Marne/René Goscinny/1 adoucisseur	22/10/2021	996,86	10	0,00	99,00	897,86
2021M00735 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S190825087	22/10/2021	1 065,48	5	0,00	213,00	852,48
2021M00740 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°190861892	26/10/2021	599,82	5	0,00	119,00	480,82
2021M00759 DMGS Peugeot 108 GC-134-FE	26/10/2021	13 080,93	5	0,00	2 616,00	10 464,93
2021M00761 DMGS Peugeot 108 GC-139-FE	26/10/2021	13 080,93	5	0,00	2 220,00	10 860,93
2021M00754 DMGS PEUGEOT 108 GC-593-AM	27/10/2021	13 080,93	5	0,00	2 616,00	10 464,93
2021M00757 DMGS PEUGEOT 108 GB-410-ZB	27/10/2021	13 080,93	5	0,00	2 616,00	10 464,93
2021M00758 DMGS PEUGEOT 108 GC-781-AN	27/10/2021	13 080,93	5	0,00	2 616,00	10 464,93
2021M00782 Achat de 3 téléviseurs	02/11/2021	1 094,11	5	0,00	218,00	876,11
2021M00742 DMGS MDS Montereau RENAULT clio FY-222-KH	03/11/2021	12 295,65	5	0,00	2 459,00	9 836,65
2021M00743 DMGS DABC RENAULT clio FY-179-GC	03/11/2021	12 295,66	5	0,00	2 459,00	9 836,66
2021M00744 PARC WACKER MARTEAU THERMIQUE N°S 510005987302472	04/11/2021	4 225,40	5	0,00	845,00	3 380,40
2021M00745 PARC WACKER MARTEAU N°S 510005967302475	04/11/2021	4 225,40	5	0,00	845,00	3 380,40
2021M00746 SAPA/Mouroux/George Sand/Pré imprégnation	05/11/2021	1 132,58	10	0,00	113,00	1 019,58
2021M00747 SAPA/Bois-le-Roi/Denecourt/1 auto laveuse	05/11/2021	6 354,00	10	0,00	635,00	5 719,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00748 SAPA/Montereau/André Malraux/1 auto laveuse	05/11/2021	3 287,15	10	0,00	328,00	2 959,15
2021M00749 SAPA/AMGI/Villeparisis/Marthe Simard/1 mono brosse	05/11/2021	2 026,61	10	0,00	202,00	1 824,61
2021M00762 DSIN- Drone et accessoires 2021	15/11/2021	2 159,34	5	0,00	431,00	1 728,34
2021M00764 DSIN- lecteurs multimédia 2021	15/11/2021	367,93	1	0,00	367,93	0,00
2021M00765 DSIN - Caméras vidéos cinéma 2021	16/11/2021	18 656,02	5	0,00	3 731,00	14 925,02
2021M00766 DSIN - Jarretières optiques Datacenter 2021	16/11/2021	6 701,76	5	0,00	1 340,00	5 361,76
2021M00799 DSIN - Modules optiques - 2021	16/11/2021	4 305,60	5	0,00	861,00	3 444,60
2021M00768 SAPA/AMGI/Meaux/Henri IV/1 armoire positive	17/11/2021	2 292,36	10	0,00	229,00	2 063,36
2021M00770 SAPA/AMGI/Champagne/Fernand Gregh/1 armoire positi	17/11/2021	2 292,36	10	0,00	229,00	2 063,36
2021M00771 SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Marcel Rivière/1 tri par	17/11/2021	14 077,33	10	0,00	1 407,00	12 670,33
2021M00772 SAPA/AMGI/La Chapelle la Reine/Blanche de Castille	17/11/2021	20 239,32	10	0,00	2 023,00	18 216,32
2021M00783 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR IMMAT GC-155-QQ	17/11/2021	94 452,00	7	0,00	13 493,00	80 959,00
2021M00784 PARC MASSEY FERGUSON TRACTEUR IMMAT N°GC-317-QQ	17/11/2021	94 452,00	7	0,00	13 493,00	80 959,00
2021M00773 LDA- Achat d'un Syncore plus Analyst System + Tub	18/11/2021	44 664,37	10	0,00	4 466,00	40 198,37
2021M00775 PARC STIHL TRONC N°S 190861847	18/11/2021	599,82	10	0,00	59,00	540,82
2021M00776 PARC STIHL DEBROUSS N°S190901672 CR COULOMMIERS	18/11/2021	612,30	10	0,00	61,00	551,30
2021M00777 PARC STIHL DEBROUSS N°S190901674 CR COULOMMIERS	18/11/2021	612,30	10	0,00	61,00	551,30
2021M00778 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE N°S190875184	18/11/2021	849,42	10	0,00	84,00	765,42
2021M00779 SAPA/AMGI/Coulommiers-Lafayette/ lave vaisselle/tr	18/11/2021	45 942,28	10	0,00	4 594,00	41 348,28
2021M00780 SAPA/AMGI/Bailly-Romainvilliers/Les Blés d Or/1 tr	18/11/2021	12 064,13	10	0,00	1 206,00	10 858,13
2021M00781 LDA- Enregistreur T° 1 Voie interne -90°C / +150 °	19/11/2021	1 443,00	10	0,00	144,00	1 299,00
2021M00786 SAPA-NLM- LIGNE DE SELF-PLAQUE -EUROPE -CHELLES	23/11/2021	44 406,13	10	0,00	4 440,00	39 966,13
2021M00788 DMGS - Mégane GC-931-QZ CABINET	23/11/2021	19 542,62	5	0,00	3 908,00	15 634,62
2021M00789 DMGS - Kangoo express GC-682-HV DSIN	23/11/2021	17 125,14	5	0,00	3 425,00	13 700,14
2021M00790 DMGS - Kangoo express GC-652-HV DABC	23/11/2021	17 125,14	5	0,00	3 425,00	13 700,14
2021M00791 SAPA/AMGI/Chelles/Pierre Weczerka/1 armoire positi	23/11/2021	3 700,20	10	0,00	370,00	3 330,20
2021M00792 SAPA/Lizy/un chariot chauffe assiettes	23/11/2021	1 385,16	10	0,00	138,00	1 247,16
2021M00793 SAPA/AMGI/Meaux/Henri IV/1 adoucisseur pour four	23/11/2021	2 034,56	10	0,00	203,00	1 831,56
2021M00794 SAPA/AMGI/Dammarié-les-lys/Georges Politzer/1 lave	23/11/2021	23 575,18	10	0,00	2 357,00	21 218,18
2021M00795 SAPA/AMGI/MORMANT/NICOLAS FOUQUET/PRE IMPREGNATION	23/11/2021	4 381,25	10	0,00	438,00	3 943,25
2021M00796 SAPA/AMGI/VAIRES SUR MARNE/RENE GOSCINNY/PRE IMPRE	23/11/2021	420,07	10	0,00	42,00	378,07
2021M00797 DMGS - Kangoo express GC-996-QZ DSIN	23/11/2021	17 125,14	5	0,00	3 425,00	13 700,14
2021M00839 DMGS Kangoo express GC-846-QZ	23/11/2021	17 125,14	5	0,00	3 425,00	13 700,14
2021M00838 DMGS Kangoo express GC-839-QZ	24/11/2021	17 125,14	5	0,00	3 425,00	13 700,14
2021M00840 DMGS DSIN Kangoo express GC-934-QZ	24/11/2021	17 125,14	5	0,00	3 425,00	13 700,14
2021M00800 LDA-Mise à jour du logiciel GC pour analyse indice	25/11/2021	36 585,78	10	0,00	3 658,00	32 927,78
2021M00802 PARC CEMO EPANDEUR TRAIINE ACIER N°S 71/2021	26/11/2021	3 248,40	10	0,00	324,00	2 924,40
2021M00836 RELIQUAT INVEST	26/11/2021	290,09	1	0,00	290,09	0,00
2021M00870 Achat jeux vidéos	26/11/2021	890,55	1	0,00	890,55	0,00
2021M00806 DSIN - visio StarLeaf 2021	30/11/2021	25 657,20	5	0,00	5 131,00	20 526,20
2021M00810 DSIN - écran 4k de 32" 2021	30/11/2021	644,52	5	0,00	128,00	516,52
2021M00811 DSIN - portables DELL latitudes 2021	30/11/2021	48 087,58	5	0,00	9 617,00	38 470,58

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00813 DSIN - lecteurs médicaux 2021	01/12/2021	18 261,60	5	0,00	3 652,00	14 609,60
2021M00817 DSIN - Acquisition serveurs 2021	01/12/2021	17 145,60	5	0,00	3 429,00	13 716,60
2021M00823 BGDR ENS Matériel outillage techniqueKM 131R Acces	01/12/2021	996,94	5	0,00	199,00	797,94
2021M00826 PARC EUROPE SERVICE RABOT N°S ESN210466	01/12/2021	4 652,16	7	0,00	664,00	3 988,16
2021M00827 PARC EUROPE SERVICE RABOT N°S ESN210467	01/12/2021	4 652,16	7	0,00	664,00	3 988,16
2021M00828 PARC EUROPE SERVICE SALEUSE N°S G2S10479	01/12/2021	27 333,05	7	0,00	3 904,00	23 429,05
2021M00829 PARC EUROPE SERVICE SALEUSE N°S G2S10480	01/12/2021	27 333,05	7	0,00	3 904,00	23 429,05
2021M00824 DSIN - acquis switchs et gbic CISCO	02/12/2021	39 387,90	5	0,00	7 877,00	31 510,90
2021M00825 BGDR STAND PRO G	02/12/2021	969,00	5	0,00	193,00	776,00
2021M00841 Achat DVD ADAV INV	02/12/2021	818,72	1	0,00	818,72	0,00
2021M00875 Achat jeux vidéos	03/12/2021	362,42	1	0,00	362,42	0,00
2022M00203 DMG-3008 GC-111-NH CABINET	03/12/2021	36 698,83	5	0,00	7 339,00	29 359,83
2021M00837 BGDR ENS Outillage technique Extract INT-EXT 140MM	06/12/2021	242,40	5	0,00	48,00	194,40
2021M00842 PARC KARCHER 6 MOTOPOMPE N°S011414/15/16/17/22/23	09/12/2021	8 224,56	10	0,00	822,00	7 402,56
2021M00843 DMGS PEUGEOT 2008 GC-872-QZ	09/12/2021	22 045,26	5	0,00	4 409,00	17 636,26
2021M00846 PARC STIHL SOUFFLEUR N°528966641	10/12/2021	612,30	5	0,00	122,00	490,30
2021M00848 LDA-Achat d'un Survolteur/contrôleur LowFlow LFPB3	13/12/2021	938,40	5	0,00	187,00	751,40
2021M00849 DSIN - imprimantes Lexmark 2021	13/12/2021	3 023,76	5	0,00	604,00	2 419,76
2021M00850 DSIN - baie de brassage 2021	13/12/2021	20 447,62	5	0,00	4 089,00	16 358,62
2021M00851 DSIN - écrans 85 pouces 2021	13/12/2021	52 028,40	5	0,00	10 405,00	41 623,40
2021M00852 DSIN -SWITCH CLG 2021	13/12/2021	1 382,57	5	0,00	276,00	1 106,57
2021M00853 DSIN - SWITCH CLG 2021	13/12/2021	3 647,34	5	0,00	729,00	2 918,34
2021M00854 DSIN - SWITCH CLG 2021	13/12/2021	40 939,09	5	0,00	8 187,00	32 752,09
2021M00855 ENS BGDR Rampes de chargement - Atelier	13/12/2021	865,20	5	0,00	173,00	692,20
2021M00856 SAPA/AMGI/LIEUSAIN/ LA PYRAMIDE/1 AUTO LAVEUSE	14/12/2021	3 296,75	10	0,00	329,00	2 967,75
2021M00857 SAPA/AMGI/GRETZ ARMAINVILLIERS/HUTINEL/CHARIOT PRE	14/12/2021	2 392,80	10	0,00	239,00	2 153,80
2021M00858 SAPA/AMGI/CHATEAU IANDON PIERRE ROUX 1 ASPIRATEUR	14/12/2021	509,86	10	0,00	50,00	459,86
2021M00859 SAPA/AMGI/Roissy-en-Brie/Eugène Delacroix/modifica	14/12/2021	1 578,00	10	0,00	157,00	1 421,00
2021M00863 SAPA/AMGI/Torcy/V Schoelcher/50 tables - 220 chais	14/12/2021	22 603,80	10	0,00	2 260,00	20 343,80
2021M00864 SAPA/AMGI/Villeneuve-sur-Bellot/Les Creusottes/1 l	14/12/2021	19 746,90	10	0,00	1 974,00	17 772,90
2021M00865 DSIN - Moniteurs LCD 55' 2021	14/12/2021	13 986,72	5	0,00	2 797,00	11 189,72
2021M00866 DSIN - syst.de pilotage de caméra et stream 2021	14/12/2021	11 802,56	5	0,00	2 360,00	9 442,56
2021M00868 DSIN - écrans interactifs 2021	15/12/2021	36 177,12	5	0,00	7 235,00	28 942,12
2021M00869 PARC ECO TAILLE HAIES 43623 CR PROVINS	15/12/2021	575,21	5	0,00	115,00	460,21
2021M00872 PARC ECHO TAILLE HAIES N°S 43622	15/12/2021	575,21	5	0,00	115,00	460,21
2021M00873 PARC ECHO TAILLE HAIE N°S 43621	15/12/2021	575,21	5	0,00	115,00	460,21
2021M00874 PARC ISEKI TONDEUSE AUTOPORTEE N°S 43456 CRVOULX	15/12/2021	3 398,81	10	0,00	339,00	3 059,81
2021M00876 PARC HONDA TONDEUSE N°S 43108 CR LA FERTE GAUCHER	15/12/2021	878,98	5	0,00	175,00	703,98
2021M00878 DSIN - PC graphic SPHS TH	15/12/2021	786,89	5	0,00	157,00	629,89
2022M00186 DMG-Rifter GC-518-YD DGAE	15/12/2021	13 675,58	5	0,00	2 735,00	10 940,58
2021M00882 DSIN - casques tél filaires JABRA 2021	16/12/2021	22 188,94	5	0,00	4 437,00	17 751,94
2021M00883 DSIN - Fortinet 2021	16/12/2021	21 151,40	5	0,00	4 230,00	16 921,40

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00884 BGDR ENS Fraiseuse et accessoires - Atelier	16/12/2021	17 951,40	10	0,00	1 795,00	16 156,40
2021M00889 DSIN - refonte Wifi 2021	16/12/2021	184 202,22	5	0,00	36 840,00	147 362,22
2021M00890 DSIN - refonte Wifi 2021	16/12/2021	41 038,07	5	0,00	8 207,00	32 831,07
2021M00891 LDA- Achat EBI 12 T - 1 EYELET- Enregistreur basse	17/12/2021	11 907,00	10	0,00	1 190,00	10 717,00
2021M00892 DMGS Kangoo GA-377-BH DR	20/12/2021	16 037,01	5	0,00	3 207,00	12 830,01
2021M00178 Module Facile à lire	31/12/2021	9 500,00	10	0,00	950,00	8 550,00
2021M00191 HORS MARCHE-BC 2020-017-TAPIS SVELTUS-TOURNAN	31/12/2021	324,55	1	0,00	324,55	0,00
2021M00249 2021 DPMIPE /CENTRE VAC. Sac à dos Easy Medical	31/12/2021	228,00	1	0,00	228,00	0,00
2021M00258 DAJP_vestiaires_Col V. de Gama ST PIERRE NEMOURS	31/12/2021	1 118,52	1	0,00	1 118,52	0,00
2021M00275 2021 DPMIPE Divan gynécologique et mixte	31/12/2021	4 740,76	5	0,00	948,00	3 792,76
2021M00282 PARC LIEBHERR PELLE HYDRAULIQUE WLHZ1507CZK097055	31/12/2021	166 200,00	10	0,00	16 620,00	149 580,00
2021M00284 Achat DVD ADAV INV	31/12/2021	127,66	1	0,00	127,66	0,00
2021M00287 MALL vitrines sécurisées sur mesure PROMUSEUM	31/12/2021	4 556,69	5	0,00	911,00	3 645,69
2021M00288 PARC IVECO FOURGON DAILLY IMMAT FY-232-NG	31/12/2021	43 001,26	10	0,00	4 300,00	38 701,26
2021M00323 2021 DPMIPE lunettes de dépistage	31/12/2021	887,95	1	0,00	887,95	0,00
2021M00324 DMGS CHRO plieuse-raineuse auto CF375	31/12/2021	34 054,80	10	0,00	3 405,00	30 649,80
2021M00348 DAJP_Tondeuse Honda HRD536C3HXEA_Col Cités U Combs	31/12/2021	1 076,00	10	0,00	107,00	969,00
2021M00373 PARC SECMAIR GRAVILLONNEUR S/03055007 N°S 4021044	31/12/2021	30 229,48	10	0,00	3 022,00	27 207,48
2021M00513 DMGS cabinet armoire froide ventilée	31/12/2021	2 247,60	10	0,00	224,00	2 023,60
2021M00590 DACPM DOUCHETTES EPC F2109235 du 13/09/2021	31/12/2021	2 370,00	5	0,00	474,00	1 896,00
2021M00601 MPIDF - Plan de sauvegarde collections permanentes	31/12/2021	1 190,04	10	0,00	119,00	1 071,04
2021M00626 PARC RENAULT CAMION 19T BENNE PTC IMMAT GB-871-VF	31/12/2021	133 560,00	10	0,00	13 356,00	120 204,00
2021M00719 DR- MOR - RD372 Aire de cely	31/12/2021	20 727,60	5	0,00	4 145,00	16 582,60
2021M00750 2021 DPMIPS Lampe d'examen	31/12/2021	1 230,48	1	0,00	1 230,48	0,00
2021M00752 PARC IVECO CAMION 26T N°SWJMEG2RP90C461433	31/12/2021	157 008,00	10	0,00	15 700,00	141 308,00
2021M00753 PARC IVECO CAMION 26T N°WJMEG2RPX0C460503	31/12/2021	157 008,00	10	0,00	15 700,00	141 308,00
2021M00755 DMGS-PARC AUTO-2021-020 DSIN 4 bornes de recharge	31/12/2021	12 879,53	10	0,00	1 287,00	11 592,53
2021M00767 PARC SCOOTER PEINTURE F460 N°SERIE 010	31/12/2021	256 400,81	10	0,00	25 640,00	230 760,81
2021M00787 2021 DPMIPS Etrier	31/12/2021	463,32	1	0,00	463,32	0,00
2021M00801 PARC RENAULT CAMION 19T BENNE N°SVF621J863NB001703	31/12/2021	133 560,00	10	0,00	13 356,00	120 204,00
2021M00805 2021 DPMIPS Chariot	31/12/2021	1 117,88	5	0,00	223,00	894,88
2021M00822 PARC FENWICK CHARLOT ELEVATEUR N°SH21202Y04748	31/12/2021	40 944,64	10	0,00	4 094,00	36 850,64
2021M00844 PARC RENAULT MASTER BENNE N° VF6VJ000464794949	31/12/2021	52 930,72	10	0,00	5 293,00	47 637,72
2021M00845 PHSV stock SPS bureau sportif	31/12/2021	4 680,00	5	0,00	936,00	3 744,00
2021M00879 PARC LOUAULT REM PORTE ENGIN N°SVKASR3445M0000771	31/12/2021	120 815,11	10	0,00	12 081,00	108 734,11
2021M00881 PARC LOUAULT REM PORTE ENGIN N°SVKASR3445M0000765	31/12/2021	119 887,99	10	0,00	11 988,00	107 899,99
2022M00001 2022 - DSIN - Petit matériel informatique 2022	01/01/2022	84 469,64	1	0,00	0,00	84 469,64
2022M00003 2022 - DE - Eit faible valeur /Mat. inform. sco	01/01/2022	180 170,84	1	0,00	0,00	180 170,84
2022M00004 2022 - DE - Eit faible valeur /Petits outillage	01/01/2022	1 472 357,19	1	0,00	0,00	1 472 357,19
2022M00006 2022 - DE - Eit faible valeur/Petits équip. sco	01/01/2022	1 157 639,58	1	0,00	0,00	1 157 639,58
2022M00007 2022 - DEEA - Eit faible valeur /Petits outillages	01/01/2022	708,07	1	0,00	0,00	708,07
2022M00009 2022 - DMGS - Eit faible valeur /Petits outillages	01/01/2022	144 387,03	1	0,00	0,00	144 387,03

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00010 2022 - DMGS- Elt faible valeur /Matériel spécifique	01/01/2022	8 738,06	1	0,00	0,00	8 738,06
2022M00011 2022 - DMGS Elt faible valeur /Petit Mat. bur. Mo	01/01/2022	234 422,35	1	0,00	0,00	234 422,35
2022M00012 2022 - DRH - Elt faible valeur /Matériel spécifique	01/01/2022	4 939,04	1	0,00	0,00	4 939,04
2022M00013 2022 - DSIN Elt faible valeur/Mat.inform scolaire	01/01/2022	15 879,43	1	0,00	0,00	15 879,43
2022M00016 2022 DPMIPE Audiomètre	01/01/2022	1 265,14	1	0,00	0,00	1 265,14
2022M00017 2022 DPMIPE Brassard	01/01/2022	129,82	1	0,00	0,00	129,82
2022M00019 2022 DPMIPE doppler	01/01/2022	937,95	1	0,00	0,00	937,95
2022M00022 2022 DPMIPE Malette Rolling et Sacoche	01/01/2022	2 889,93	1	0,00	0,00	2 889,93
2022M00024 2022 DPMIPE Oscope	01/01/2022	324,00	1	0,00	0,00	324,00
2022M00026 2022 DPMIPE Pèse bébé	01/01/2022	1 186,61	1	0,00	0,00	1 186,61
2022M00027 2022 DPMIPE Pèse personne	01/01/2022	735,03	1	0,00	0,00	735,03
2022M00028 2022 DPMIPE Petit mobilier/matériels médical	01/01/2022	774,53	1	0,00	0,00	774,53
2022M00029 2022 DPMIPE Petit mobilier/matériels puériculture	01/01/2022	2 730,34	1	0,00	0,00	2 730,34
2022M00033 2022 DPMIPE Tensiomètre	01/01/2022	1 390,12	1	0,00	0,00	1 390,12
2022M00034 2022 DPMIPE Test Cadet	01/01/2022	5 126,08	1	0,00	0,00	5 126,08
2022M00035 2022 DPMIPE Test de MOATTI	01/01/2022	566,58	1	0,00	0,00	566,58
2022M00037 2022 DPMIPE-Matériels éducatif - Equipements méd.	01/01/2022	1 123,77	1	0,00	0,00	1 123,77
2022M00284 DSIN - Imprimantes 2022	01/01/2022	100 180,56	5	0,00	0,00	100 180,56
2022M00173 RENAULT MASTER L1H2 IMMAT GC-072-YT	03/01/2022	30 057,56	5	0,00	0,00	30 057,56
2022M00184 DMGS-2021-061 CITROEN DS7 GD-121-BV	12/01/2022	47 863,35	5	0,00	0,00	47 863,35
2022M00204 DMG-Rifter GC-518-YD DGAS	14/01/2022	13 675,58	5	0,00	0,00	13 675,58
2022M00154 LDA-Achat d'une pipette électronique PICUS Monocan	17/01/2022	847,99	5	0,00	0,00	847,99
2022M00091 Romans policiers invest	20/01/2022	719,68	1	0,00	0,00	719,68
2022M00185 DMGS-2021-061CITROEN DS7 GD-118-BV	25/01/2022	47 863,34	5	0,00	0,00	47 863,34
2022M00160 Lire autrement invest	04/02/2022	276,46	1	0,00	0,00	276,46
2022M00095 PARC RENAULT MASTER L3H2 SC N°S VFMA000368189864	07/02/2022	36 100,04	5	0,00	0,00	36 100,04
2022M00102 Romans invest	07/02/2022	1 996,34	1	0,00	0,00	1 996,34
2022M00234 PARC CEMO NETTOYEUR BOTTE N°S 2320009.030	07/02/2022	1 272,00	10	0,00	0,00	1 272,00
2022M00176 PARC COMPRESSEUR THERMIQUE 100L N°489386 ATELIER	09/02/2022	2 332,80	10	0,00	0,00	2 332,80
2022M00093 DSIN- Ecran tactile collège-2022	10/02/2022	111 433,61	5	0,00	0,00	111 433,61
2022M00094 DSIN - serveurs colleges-2022	10/02/2022	840 470,76	5	0,00	0,00	840 470,76
2022M00101 Livres SF (01 22)	10/02/2022	1 337,26	1	0,00	0,00	1 337,26
2022M00097 Malle et sangle manutan	11/02/2022	360,19	1	0,00	0,00	360,19
2022M00099 BD jeunesse invest	11/02/2022	3 218,63	1	0,00	0,00	3 218,63
2022M00100 BD jeunesse invest	11/02/2022	90,52	1	0,00	0,00	90,52
2022M00163 FAL invest	17/02/2022	1 355,53	1	0,00	0,00	1 355,53
2022M00177 PARC AU FORUM DEMONT ROUE HYDRO N°227B	17/02/2022	2 948,40	10	0,00	0,00	2 948,40
2022M00244 DSIN - matériel Vidéo 2022	17/02/2022	31 593,97	5	0,00	0,00	31 593,97
2022M00245 DSIN - bornes tactiles 2022	17/02/2022	1 989,00	5	0,00	0,00	1 989,00
2022M00103 PHSV souris verticale handshoes roller mousse stock	18/02/2022	3 569,36	5	0,00	0,00	3 569,36
2022M00266 DSIN - 3 lecteurs pinpad - 2022	18/02/2022	507,60	5	0,00	0,00	507,60
2022M00174 DMGS RENAULT TRAFIC GE-303-LL	21/02/2022	25 295,87	5	0,00	0,00	25 295,87

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00105 SAPA/AMGI/Meaux/Parc Frot/1 tri participatif	22/02/2022	14 952,08	10	0,00	0,00	14 952,08
2022M00106 SAPA/AMGI/Lésigny/Les Hyverneaux/1 armoire chaude	22/02/2022	7 526,64	10	0,00	0,00	7 526,64
2022M00107 SAPA/AMGI/Roissy en Brie/Eugène Delacroix/1 four 2	22/02/2022	13 280,78	10	0,00	0,00	13 280,78
2022M00108 SAPA/AMGI/Chelles/Beau Soleil/deux armoires mobile	22/02/2022	10 120,80	10	0,00	0,00	10 120,80
2022M00109 SAPA/AMGI/Tourman-en-Brie/J B Vermay/1 armoire dou	22/02/2022	8 155,13	10	0,00	0,00	8 155,13
2022M00110 SAPA/AMGI/Serris/Madeleine Renaud/1 armoire à char	22/02/2022	14 782,32	10	0,00	0,00	14 782,32
2022M00111 SAPA VILLEPARISIS JACQUES MONOD 1 ADOUCISSEUR POUR	22/02/2022	3 812,40	10	0,00	0,00	3 812,40
2022M00112 SAPA/AMGI/Coulommiers/Hippolyte Rémy/Mobilier réfe	22/02/2022	19 103,09	1	0,00	0,00	19 103,09
2022M00117 SAPA FAREMOUTIERS LOUISE MICHEL	22/02/2022	108,00	10	0,00	0,00	108,00
2022M00124 SAPA NEMOURS HONORE DE BALZAC 1 AUTO LAVEUSE	23/02/2022	3 408,26	10	0,00	0,00	3 408,26
2022M00130 SAPA/Courtry/Maria Callas/un four 20 niveaux	23/02/2022	13 105,49	10	0,00	0,00	13 105,49
2022M00161 CHOIX SUR PLACE FEVRIER INVEST	23/02/2022	1 998,79	1	0,00	0,00	1 998,79
2022M00162 Large vision invest	23/02/2022	1 485,26	1	0,00	0,00	1 485,26
2022M00131 PHSV porte document stock SPHS	24/02/2022	2 968,20	5	0,00	0,00	2 968,20
2022M00175 PARC FACOM CLE A CHOCS 1/2 N°SERIE 001879 PARC EXP	24/02/2022	644,93	10	0,00	0,00	644,93
2022M00138 SAPA BRIE COMTE ROBERT BRIE BRASSENS 1 CHARIOT PRE	25/02/2022	1 552,66	10	0,00	0,00	1 552,66
2022M00140 SAPA THORIGNY SUR MARNE LE MOULIN A VENT	25/02/2022	6 166,63	10	0,00	0,00	6 166,63
2022M00141 SAPA OISSERY JEAN DES BARRES PRE IMPREGNATION	25/02/2022	460,46	10	0,00	0,00	460,46
2022M00142 SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY CHARIOT PRE IM	25/02/2022	1 972,73	10	0,00	0,00	1 972,73
2022M00143 SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY CHARIOT PRE IM	25/02/2022	420,07	10	0,00	0,00	420,07
2022M00144 SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY PRE IMPREGNATI	25/02/2022	3 223,33	10	0,00	0,00	3 223,33
2022M00248 DAJP_5 vélos_Collège Chopin Melun	25/02/2022	1 644,00	10	0,00	0,00	1 644,00
2022M00145 SAPA DEPARTEMENT PRE IMPREGNATION	28/02/2022	185,60	1	0,00	0,00	185,60
2022M00146 SAPA VILLEPARISIS GERARD PHILIPPE MONO BROUSSE	28/02/2022	2 098,94	10	0,00	0,00	2 098,94
2022M00147 SAPA LOGNES LA MAILLIERE CHARIOTS DE MENAGE	28/02/2022	2 520,43	10	0,00	0,00	2 520,43
2022M00148 SAPA NANTEUIL LES MEAUX LA DHUIS CHARIOT DE MENAGE	28/02/2022	267,00	1	0,00	0,00	267,00
2022M00149 SAPA VILLEPARISIS G PHILIPPE	28/02/2022	6 593,50	10	0,00	0,00	6 593,50
2022M00151 SAPA REBAIS JACQUES PREVERT MONO BROUSSE	28/02/2022	108,00	10	0,00	0,00	108,00
2022M00153 SAPA REBAIS JACQUES PREVERT CHARIOTS DE MENAGE	28/02/2022	3 945,46	10	0,00	0,00	3 945,46
2022M00155 SAPA FAREMOUTIERS LOUISE MICHEL MONO BROUSSE	28/02/2022	2 026,61	10	0,00	0,00	2 026,61
2022M00156 SAPA LOGNES LA MAILLIERE COUVERCLES POUR CHARIOTS	28/02/2022	168,70	1	0,00	0,00	168,70
2022M00157 SAPA BRIE COMTE ROBERT GEORGES BRASSENS PRE IMPREG	28/02/2022	2 497,14	5	0,00	0,00	2 497,14
2022M00159 SAPA LOGNES LA MAILLIERE PRE IMPREGNATION	28/02/2022	3 230,77	5	0,00	0,00	3 230,77
2022M00261 PARC 3 AMOIRE EUROKRAFT +STEMO ATELIER PARC	01/03/2022	2 844,00	10	0,00	0,00	2 844,00
2022M00165 SAPA ST FARGEAU PONTIERRY FRANCOIS VILLON ASPIRAT	02/03/2022	519,46	10	0,00	0,00	519,46
2022M00167 SAPA REBAIS JACQUES PREVERT	02/03/2022	2 026,61	10	0,00	0,00	2 026,61
2022M00168 SAPA VAIRES SUR MARNE RENE GOSCINNY ASPIRATEURS PO	02/03/2022	572,35	10	0,00	0,00	572,35
2022M00178 DAJP_Col Cousteau Bussy_Imprimante 3D Disco Ultim.	07/03/2022	499,00	5	0,00	0,00	499,00
2022M00180 Romans jeunesse	08/03/2022	2 922,05	1	0,00	0,00	2 922,05
2022M00181 PARC RAVAGLIOLI DEMONT PNEUN°SERIE 10535107	08/03/2022	5 398,80	10	0,00	0,00	5 398,80
2022M00216 DAJP_Bureau, caisson, sièges_Col Cousteau Bussy	08/03/2022	2 089,18	1	0,00	0,00	2 089,18
2022M00209 DMG-Rifter GE-180-JG DGAS	09/03/2022	16 233,83	5	0,00	0,00	16 233,83

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00211 DMGS-Rifter GE-156-JG DEEA	09/03/2022	16 233,83	5	0,00	0,00	16 233,83
2022M00212 DMGS-Rifter GE-165-JG DGAS	09/03/2022	16 233,83	5	0,00	0,00	16 233,83
2022M00179 SAPA/AMGI/Combs-la-Ville/Les Aulnes/1 tri particip	10/03/2022	10 203,88	10	0,00	0,00	10 203,88
2022M00243 DMGS - Rifter GE-803-KY DGAS	10/03/2022	16 233,83	5	0,00	0,00	16 233,83
2022M00247 DSIN - Jarretières / Fibres optiques 2022	11/03/2022	2 241,00	5	0,00	0,00	2 241,00
2022M00187 DSIN - Lecteurs cartes vitales - 2022	14/03/2022	4 877,04	5	0,00	0,00	4 877,04
2022M00188 SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Marcel Rivière/1 demi pi	15/03/2022	32 894,74	10	0,00	0,00	32 894,74
2022M00189 SAPA/AMGI/St Germain sur Morin/Stéphane Hessel/Rem	15/03/2022	8 070,49	10	0,00	0,00	8 070,49
2022M00190 SAPA/AMGI/Serris/Madeleine Renaud/Remplacement gro	15/03/2022	11 046,23	10	0,00	0,00	11 046,23
2022M00191 SAPA/AMGI/Lagny-sur-Marne/Marcel Rivière/1 four	15/03/2022	12 042,38	10	0,00	0,00	12 042,38
2022M00192 SAPA LESIGNY LES HYVERNEAUX PRE IMPREGNATION	15/03/2022	5 014,57	5	0,00	0,00	5 014,57
2022M00193 SAPA/Nemours/Honoré de Balzac/Pré imprégnation	15/03/2022	1 479,17	5	0,00	0,00	1 479,17
2022M00195 SAPA/AMGI/Bois le Roi/Denecourt	15/03/2022	2 470,63	5	0,00	0,00	2 470,63
2022M00196 SAPA/AMGI/Mouroux/George Sand/Pré imprégnation	15/03/2022	1 233,12	5	0,00	0,00	1 233,12
2022M00197 SAPA/Provins/Lelorgne de Savigny/Pré imprégnation	15/03/2022	3 402,72	5	0,00	0,00	3 402,72
2022M00198 SAPA/AMGI/Vaux le Pénil/Pré imprégnation	15/03/2022	4 002,68	5	0,00	0,00	4 002,68
2022M00199 SAPA/AMGI/Souppes sur Loing/Pré imprégnation	15/03/2022	3 277,86	5	0,00	0,00	3 277,86
2022M00201 SAPA/AMGI/GRETZ ARMAINVILLIERS/HUTINEL/PRE IMPREGN	15/03/2022	3 508,36	5	0,00	0,00	3 508,36
2022M00206 SAPA REBAIS JACQUES PREVERT PRE IMPREGNATION	16/03/2022	3 441,52	5	0,00	0,00	3 441,52
2022M00213 SAPA/AMGI/Meaux/Albert Camus	17/03/2022	4 389,41	5	0,00	0,00	4 389,41
2022M00214 SAPA VERNEUIL L ETANG CHARLES PEGUY 1 CHARIOT	17/03/2022	420,07	10	0,00	0,00	420,07
2022M00220 SAPA/AMGI/VAIRES SUR MARNE/RENE GOSCINNY/PRE IMPRE	18/03/2022	4 513,81	5	0,00	0,00	4 513,81
2022M00221 SAPA DAMMARTIN EN GOELE EUROPE MATERIEL PRE IMPREG	18/03/2022	938,44	5	0,00	0,00	938,44
2022M00222 SAPA MATERIEL PRE IMPREGNATION POUR FORMATRICE INT	18/03/2022	134,60	5	0,00	0,00	134,60
2022M00257 BGRD ENS Fraiseuse CNC STEP - outillage - Atelier	18/03/2022	84,00	1	0,00	0,00	84,00
2022M00254 PARC LOT 15 POMP ELECT ADBLUE N°SERIE 122021	19/03/2022	6 051,00	10	0,00	0,00	6 051,00
2022M00223 SAPA BOIS LE ROI DENECOURT 1 BROUSSE	21/03/2022	335,92	5	0,00	0,00	335,92
2022M00224 SAPA TRILPORT LE BOIS DE L ENCLUME 1 AUTO LAVEUSE	21/03/2022	3 296,75	10	0,00	0,00	3 296,75
2022M00225 SAPA DAMMARTIN EN GOELE EUROPE 1 CHARIOT	21/03/2022	420,07	5	0,00	0,00	420,07
2022M00236 PARC RENAULT MASTER IMMAT GE-211-LL	21/03/2022	30 057,55	5	0,00	0,00	30 057,55
2022M00255 PARC RENAULT MASTER PLACHER CABINE GF-296-AH	21/03/2022	49 371,13	5	0,00	0,00	49 371,13
2022M00227 DSIN - 2022 Mbot colleges	22/03/2022	11 100,99	5	0,00	0,00	11 100,99
2022M00229 DSIN - 2022 - Visualiseurs	22/03/2022	22 608,60	5	0,00	0,00	22 608,60
2022M00230 DSIN - 2022 - Caméra de vidéoconférence	22/03/2022	7 229,18	5	0,00	0,00	7 229,18
2022M00231 DSIN - 2022 - Haut - parleur	22/03/2022	3 754,11	5	0,00	0,00	3 754,11
2022M00233 DSIN - 2022 - Armoire 16 tab	22/03/2022	3 428,04	5	0,00	0,00	3 428,04
2022M00228 DSIN - 2022 - Carte Arduino	23/03/2022	1 066,63	5	0,00	0,00	1 066,63
2022M00251 DSIN - modules tranceivers Brocade 2022	23/03/2022	9 504,00	5	0,00	0,00	9 504,00
2022M00238 Signalétique lettres en acier SEINE ET MARNE	24/03/2022	35 976,00	10	0,00	0,00	35 976,00
2022M00260 PARC RENAULT MASTER L3H3SC IMMAT GF-324-KJ	24/03/2022	39 100,02	5	0,00	0,00	39 100,02
2022M00249 Romans adulte invest	25/03/2022	1 999,80	1	0,00	0,00	1 999,80
2022M00241 DSIN 2022 10 kits de prototypage Microbit	28/03/2022	4 858,44	5	0,00	0,00	4 858,44

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00252 DSIN 2022 Flukes	31/03/2022	20 523,65	5	0,00	0,00	20 523,65
2022M00268 DSIN - Clavier adapté SPHS DRH	04/04/2022	433,56	5	0,00	0,00	433,56
2022M00258 DSIN - 2022 - Scanner	08/04/2022	3 943,65	5	0,00	0,00	3 943,65
2022M00270 Matériel jeux Micromania	11/04/2022	455,88	5	0,00	0,00	455,88
2022M00259 DEEA-SEDEC équipements opérations nettoyage	12/04/2022	206,40	1	0,00	0,00	206,40
2022M00273 PARC COCHET BROSSE DE DESEHERBAGE N°SERIE 59567	13/04/2022	14 986,44	10	0,00	0,00	14 986,44
2022M00274 PARC COCHET BROSSE DE DESHERBAGE SERIE 59569	13/04/2022	14 986,44	10	0,00	0,00	14 986,44
2022M00269 DSIN 2022 onduleurs	15/04/2022	19 692,41	5	0,00	0,00	19 692,41
2022M00271 Large vision invest	20/04/2022	1 494,03	1	0,00	0,00	1 494,03
2022M00322 DMGS - rifter GF-774-BJ collège	20/04/2022	13 076,83	5	0,00	0,00	13 076,83
2022M00329 DMGS DAC PEUGEOT rifter GF-766-CL	20/04/2022	13 076,83	5	0,00	0,00	13 076,83
2022M00272 Romand adultes invest	21/04/2022	2 495,73	1	0,00	0,00	2 495,73
2022M00279 Romans policiers invest	29/04/2022	1 648,37	1	0,00	0,00	1 648,37
2022M00280 DSIN 2022 Chariot mobil Tabcabby	02/05/2022	50 437,48	5	0,00	0,00	50 437,48
2022M00282 DSIN 2022 Enceintes	03/05/2022	11 026,20	5	0,00	0,00	11 026,20
2022M00283 DSIN 2022 Casque micro	03/05/2022	37 560,27	5	0,00	0,00	37 560,27
2022M00293 DSIN - téléphonie fixe 2022	03/05/2022	4 765,92	1	0,00	0,00	4 765,92
2022M00286 DSIN - tablettes 4G 2022	05/05/2022	5 261,16	5	0,00	0,00	5 261,16
2022M00298 Romans jeunesse	10/05/2022	2 821,86	1	0,00	0,00	2 821,86
2022M00288 PARC COCHET BALAYEUSE TRACTEE N°S CC4260	11/05/2022	24 038,04	10	0,00	0,00	24 038,04
2022M00297 BD Jeunesse 2 en invest	13/05/2022	3 411,43	1	0,00	0,00	3 411,43
2022M00287 DSIN 2022 Padcaster studio web TV	16/05/2022	44 522,52	5	0,00	0,00	44 522,52
2022M00296 SF Fantasy 2 en invest	17/05/2022	881,53	1	0,00	0,00	881,53
2022M00289 DSIN 2022 Stylo numérique	19/05/2022	19 326,26	5	0,00	0,00	19 326,26
2022M00291 DSIN 2022 Laboratoire de langues : baladodiffusion	19/05/2022	42 159,95	5	0,00	0,00	42 159,95
2022M00301 PARC FACOM ETAU D ETABLI PIVOTANT PARC ATELIER	19/05/2022	608,66	10	0,00	0,00	608,66
2022M00325 DEEA PEUGEOT rifter GF-759-CL	20/05/2022	13 076,83	5	0,00	0,00	13 076,83
2022M00294 PARC LMSECURITE NETTOY BOTT+ CHAUSS+PAILL	23/05/2022	648,00	1	0,00	0,00	648,00
2022M00295 DSIN 2022 Dep Wifi clg	24/05/2022	180 149,82	5	0,00	0,00	180 149,82
2022M00302 PARC MIG SAF POSTE DE SOUDURE PARC ATELIER	24/05/2022	1 449,73	10	0,00	0,00	1 449,73
2022M00300 DPMIPS Armoire réfrigérante	31/05/2022	19 554,00	5	0,00	0,00	19 554,00
2022M00303 Romans adultes investissement	31/05/2022	2 498,93	1	0,00	0,00	2 498,93
2022M00306 Achat jeux chez Micromania	01/06/2022	229,96	1	0,00	0,00	229,96
2022M00307 Achat jeux chez Micromania	01/06/2022	32,99	1	0,00	0,00	32,99
2022M00401 PARC LINCOLN UNITE ASPIRANTE ATEIER PARC	01/06/2022	5 073,60	10	0,00	0,00	5 073,60
2022M00315 DSIN - Matériel Audio 2022	07/06/2022	36 592,67	5	0,00	0,00	36 592,67
2022M00317 DMGS - mégane GG-285-LJ DSI	07/06/2022	19 753,25	5	0,00	0,00	19 753,25
2022M00318 DMGS - mégane GG-304-L MDS DE TOURNAN	07/06/2022	19 753,25	5	0,00	0,00	19 753,25
2022M00319 DMGS - mégane GG-296-LJ DGS	07/06/2022	19 753,25	5	0,00	0,00	19 753,25
2022M00339 PARC ARMOIRE PRODUIT INFL EN14470 PARC	09/06/2022	3 120,00	10	0,00	0,00	3 120,00
2022M00310 DSIN 2022 Microsoft Wireless Display Adapter	10/06/2022	4 541,40	5	0,00	0,00	4 541,40
2022M00311 DPMIPS Toise	10/06/2022	592,37	1	0,00	0,00	592,37



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00312 DSIN 2022 Imprimantes	10/06/2022	17 749,51	5	0,00	0,00	17 749,51
2022M00313 DSIN 2022 Samsung Galaxy Tab	10/06/2022	34 051,32	5	0,00	0,00	34 051,32
2022M00338 Dépôt par un fournisseur d'une facture FA230362 du	13/06/2022	988,08	5	0,00	0,00	988,08
2022M00334 DSIN - Acquisition bandes LTO 8 30To	14/06/2022	4 764,00	5	0,00	0,00	4 764,00
2022M00350 PARC SECMAIR GRAVILLONNEUR S/03061001 N 4022063	14/06/2022	31 517,22	10	0,00	0,00	31 517,22
2022M00351 PARC SECMAIR GRAVILLONNEUR S/03061002 4022064	14/06/2022	31 517,22	10	0,00	0,00	31 517,22
2022M00359 PARC IVECO DAILY TRIBENNE + GRUE GG-227-XA	14/06/2022	94 137,56	10	0,00	0,00	94 137,56
2022M00331 DSIN - Projet Firewall 2022	16/06/2022	68 918,03	5	0,00	0,00	68 918,03
2022M00324 2022 DPMIPS Test Stéréoscopique	17/06/2022	96,00	1	0,00	0,00	96,00
2022M00326 DSIN 2022 mini-portables coll	17/06/2022	747 720,00	5	0,00	0,00	747 720,00
2022M00327 DSIN 2022 Portable base clg	20/06/2022	1 162 182,00	5	0,00	0,00	1 162 182,00
2022M00345 LDA- Achat de 7 Capteurs Class' air 3 pédagogique	21/06/2022	4 326,00	5	0,00	0,00	4 326,00
2022M00340 PARC GEVEKO JETPACK CHALUMEAU CR COULOMMIERS	23/06/2022	2 460,00	5	0,00	0,00	2 460,00
2022M00332 DSIN 2022 Vidéoprojecteurs	24/06/2022	720 073,32	5	0,00	0,00	720 073,32
2022M00336 DSIN 2022 Origine case for galaxy tab A8	24/06/2022	1 927,08	5	0,00	0,00	1 927,08
2022M00337 DSIN 2022 Kit de démarrage Arduino	27/06/2022	2 676,00	5	0,00	0,00	2 676,00
2022M00344 LDA - Acquisition d'appareils de sensibilisation à	29/06/2022	1 836,00	5	0,00	0,00	1 836,00
2022M00341 DPMIPS Thermomètre réfrigérateur (FRIDGE TAG2 L)	01/07/2022	1 871,28	1	0,00	0,00	1 871,28
2022M00343 DSIN - ipad/iphone/samsung/galaxy tab 2022	01/07/2022	41 112,48	5	0,00	0,00	41 112,48
2023M00071 DSIN - casques jabra	05/07/2022	1 618,80	5	0,00	0,00	1 618,80
2023M00072 DSIN - casques jabra	05/07/2022	1 618,80	5	0,00	0,00	1 618,80
2022M00353 Achat 2 chariots	06/07/2022	1 785,77	10	0,00	0,00	1 785,77
2022M00358 LDA- Achat de 10 Enregistreurs basse température 1	06/07/2022	14 367,60	5	0,00	0,00	14 367,60
2022M00346 PARC IVECO ML150E22K + GRUE IMMAT GH-201-JZ	07/07/2022	155 280,00	10	0,00	0,00	155 280,00
2022M00347 DSIN 2022 Acquisition lecteurs-cheque	12/07/2022	624,00	5	0,00	0,00	624,00
2022M00348 DSIN 2022 Acquisition cable de liaison	12/07/2022	43,20	5	0,00	0,00	43,20
2022M00349 2022 DPMIPS Cardiotocographe	12/07/2022	5 993,40	5	0,00	0,00	5 993,40
2022M00355 Large vision INV	12/07/2022	1 498,51	1	0,00	0,00	1 498,51
2022M00352 SPSL talkie walkie pour archiviste DAD	15/07/2022	2 150,88	5	0,00	0,00	2 150,88
2022M00356 SFFF (3) INV	18/07/2022	894,82	1	0,00	0,00	894,82
2022M00354 Escape game Lux in tenebris	19/07/2022	6 610,00	5	0,00	0,00	6 610,00
2022M00383 PARC STIHL DECOUP THERM N°SERIE 4238-011-2811	19/07/2022	1 920,40	10	0,00	0,00	1 920,40
2022M00376 PARC REFORM TRACTEUR PENTE MOUNTY GH-736-PW	21/07/2022	123 206,40	10	0,00	0,00	123 206,40
2022M00377 PARC KUHN EPAREUSE PRO LONGER GIE EP S/01402001	21/07/2022	30 471,60	10	0,00	0,00	30 471,60
2022M00378 PARC KUHN ROTOFAUCHEUSE AVANT PRO S/01402001	21/07/2022	11 401,72	10	0,00	0,00	11 401,72
2022M00379 PARC REFORM TRACTEUR PENTE GH-721-PQ	21/07/2022	112 752,86	10	0,00	0,00	112 752,86
2022M00380 PARC NOREMAT ROTOFAUCHEUSE IMMAT S01401003	21/07/2022	11 022,00	10	0,00	0,00	11 022,00
2022M00381 PARC KERSTEN BROSSE DE DESHERBAGE S/01401002	21/07/2022	20 289,60	10	0,00	0,00	20 289,60
2022M00382 PARC KERSTEN SOUFFLEUR S/01401002	21/07/2022	10 755,29	10	0,00	0,00	10 755,29
2022M00361 2 tables pique-nique	25/07/2022	1 176,00	10	0,00	0,00	1 176,00
2022M00408 PARC KARCHER NETTOYEUR N°S 023135	26/07/2022	4 244,48	10	0,00	0,00	4 244,48
2022M00362 Destructeur de documents	27/07/2022	371,70	5	0,00	0,00	371,70

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00368 FAL INVEST	28/07/2022	1 790,06	1	0,00	0,00	1 790,06
2022M00363 DSIN 2022 duplicateurs de clés	01/08/2022	2 828,35	5	0,00	0,00	2 828,35
2022M00365 DSIN 2022 Valise de transport 16 tab	01/08/2022	4 106,82	5	0,00	0,00	4 106,82
2022M00404 DSIN - serveurs infra 2022	02/08/2022	631 062,35	5	0,00	0,00	631 062,35
2022M00374 Divers fnac (gps et supports)	03/08/2022	719,92	5	0,00	0,00	719,92
2022M00375 Achat jeux RETRO GAMING	03/08/2022	890,00	1	0,00	0,00	890,00
2022M00384 PARC BAHCO SECATEUR N°S 45OHS00817	03/08/2022	1 306,80	5	0,00	0,00	1 306,80
2022M00385 PARC GTM BROYEUR DE BRANCHE N°SLV3R01148AB	03/08/2022	2 694,60	5	0,00	0,00	2 694,60
2022M00412 PARC STIHL TRONC ELAG N°SERIE191802577	03/08/2022	701,22	5	0,00	0,00	701,22
2022M00369 2022 DPMIPS Sensory baby test	04/08/2022	1 211,78	1	0,00	0,00	1 211,78
2022M00415 PARC BOSCH MEULEUSE N°S 226000268	04/08/2022	703,31	5	0,00	0,00	703,31
2022M00416 PARC DEWALT MEULEUSE N°S DEG 418	04/08/2022	820,20	5	0,00	0,00	820,20
2022M00388 PARC CORNU ENSEMBLE DE LAVAGE N°SERIE 22/209	05/08/2022	5 418,00	10	0,00	0,00	5 418,00
2022M00371 DSIN - Afficheur braille BRAILLIANT BI 40X	08/08/2022	6 926,56	5	0,00	0,00	6 926,56
2022M00372 2022 DPMIPS lunettes de dépistage	09/08/2022	275,90	1	0,00	0,00	275,90
2022M00373 WALKING DESK	10/08/2022	9 624,00	10	0,00	0,00	9 624,00
2022M00460 PARC BAHCO SECATEUR ELECT N°SERIE45CHS02547	12/08/2022	1 161,60	5	0,00	0,00	1 161,60
2022M00417 PARC BOSCH MEULEUSE N°SERIE 226000288	17/08/2022	703,32	5	0,00	0,00	703,32
2022M00390 PARC CANUSB 2 CABLES USB AGCO2*4 + 1 CABLE 2*4	19/08/2022	1 901,04	10	0,00	0,00	1 901,04
2022M00394 Achat 2 chariots Ven	23/08/2022	2 150,30	10	0,00	0,00	2 150,30
2022M00396 PARC KUHN EPAREUSE PRO LONGER IMMAT S/01402002	25/08/2022	30 471,74	7	0,00	0,00	30 471,74
2022M00399 PARC REFORM TRACTEUR DE PENTE 110 IMMAT GH-183 PW	29/08/2022	124 821,41	7	0,00	0,00	124 821,41
2022M00400 PARC NOREMAT BROYEUR AVANT IMMAT S/01401003	29/08/2022	11 439,88	7	0,00	0,00	11 439,88
2022M00407 Achat jeux RETRO GAMING	29/08/2022	39,98	1	0,00	0,00	39,98
2022M00426 console PS5	29/08/2022	920,74	5	0,00	0,00	920,74
2022M00410 PARC MAKITA MEULEUSE N°SERIE 481969R	02/09/2022	1 152,04	5	0,00	0,00	1 152,04
2022M00411 PARC SERVANTE 6 TIROIRS SAM+135 OUTILS	02/09/2022	1 462,78	5	0,00	0,00	1 462,78
2022M00448 PARC MAKITA MEULEUSE NUEN°S 0069373Y	02/09/2022	514,18	5	0,00	0,00	514,18
2022M00420 DMGS - Rifter GH 886 NY DAC	05/09/2022	16 152,18	5	0,00	0,00	16 152,18
2022M00421 PARC STIHL TRONCONNEUSE N°S 190964852	07/09/2022	677,82	5	0,00	0,00	677,82
2022M00467 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS461C-EM	07/09/2022	989,82	5	0,00	0,00	989,82
2022M00468 PARC STIHL DEBROUSSAILLEUSE FS461C N°SERIE192449501	07/09/2022	989,82	1	0,00	0,00	989,82
2022M00469 PARC STIHL SOUFFLEUR A DOS N°S 533280161	07/09/2022	670,02	5	0,00	0,00	670,02
2022M00402 DSIN 2022 écran collègue	08/09/2022	31 586,40	5	0,00	0,00	31 586,40
2022M00413 PARC LACME COMPRESSEUR N°S8612870023V200	09/09/2022	1 417,20	10	0,00	0,00	1 417,20
2022M00405 BGDR ENS débroussailleuse FS461 Tronconneuse Stihl	12/09/2022	3 780,00	1	0,00	0,00	3 780,00
2022M00445 Achat jeux RETRO GAMING	12/09/2022	59,99	1	0,00	0,00	59,99
2022M00450 PARC ARMOIRE SECURISEE CONBINAISON ELECTRIQUE	13/09/2022	780,00	10	0,00	0,00	780,00
2022M00476 DSIN - matériel Réflectométrie Datacenters 2022	14/09/2022	3 591,41	5	0,00	0,00	3 591,41
2022M00424 SATESE - Achat d'une échelle télescopique Bambou 1	19/09/2022	427,20	1	0,00	0,00	427,20
2022M00434 PARC NOREMAT ROTO AVANTN°S8000 2050 0060	19/09/2022	11 400,00	10	0,00	0,00	11 400,00
2022M00435 PARC NOREMAT ROTO N°S8000 2050 0061	19/09/2022	11 400,00	10	0,00	0,00	11 400,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00447 PARC FACOM CRIC 5 TONNES N°S2022W020181	19/09/2022	729,54	1	0,00	0,00	729,54
2022M00427 Contes 2022-1 invest	20/09/2022	749,39	1	0,00	0,00	749,39
2022M00428 Contes 2022-1 invest	20/09/2022	13,65	1	0,00	0,00	13,65
2022M00425 SATESE - Achat de petit matériel divers	21/09/2022	641,94	5	0,00	0,00	641,94
2022M00437 DSIN - Acquisition licences CAK KYOCERA 2022	21/09/2022	3 299,94	5	0,00	0,00	3 299,94
2022M00429 DSIN - WebRadio	22/09/2022	8 026,75	5	0,00	0,00	8 026,75
2022M00430 DSIN - Pc collèges	22/09/2022	31 372,80	5	0,00	0,00	31 372,80
2022M00439 DSIN- Acquisition PC portables Convention TT 2022	22/09/2022	189 926,92	5	0,00	0,00	189 926,92
2022M00440 DSIN - Acquisition PC fixes 2022	22/09/2022	29 149,20	5	0,00	0,00	29 149,20
2022M00431 PHMD soutis verticales Stock SPHS	23/09/2022	3 630,06	5	0,00	0,00	3 630,06
2022M00432 SF (4) invest	23/09/2022	898,32	1	0,00	0,00	898,32
2022M00471 DSIN - PC portables formation SPAMS 2022	23/09/2022	20 676,44	5	0,00	0,00	20 676,44
2022M00463 PARC AXIMUM/ECIM REMORQUE FLR N°SSLR072022 4356	26/09/2022	15 236,58	10	0,00	0,00	15 236,58
2022M00464 PARC AXIMUM/ECIM REMORQUE FLR N°SSLR072022 4357	26/09/2022	15 236,58	10	0,00	0,00	15 236,58
2023M00059 DMGS DUSTER FR-466-VQ DEEA	27/09/2022	16 719,00	5	0,00	0,00	16 719,00
2022M00436 Romans jeunesse 2022-3 invest	28/09/2022	2 942,67	1	0,00	0,00	2 942,67
2022M00442 Romans policiers invest	28/09/2022	1 969,04	1	0,00	0,00	1 969,04
2022M00397 PARC KUHN ROTOFAUCHEUSE AVANT IMMAT S/01402002	29/09/2022	11 401,01	7	0,00	0,00	11 401,01
2022M00443 PARC STIHL SOUFFLEUR N°SERIE446111702	30/09/2022	481,65	5	0,00	0,00	481,65
2022M00444 PARC STIHL SOUFFLEUR N°SERIE 534888413	30/09/2022	992,00	5	0,00	0,00	992,00
2022M00449 PARC PREVOST DEROULEUR MURAL DE GRAISSE CR COULOM	30/09/2022	961,00	10	0,00	0,00	961,00
2022M00472 DSIN- Acquis matériel Oracle 2022	30/09/2022	20 372,91	5	0,00	0,00	20 372,91
2022M00461 PARC EUROPE SERVICE UNITE FABRICATION SAUMURE	03/10/2022	20 000,00	10	0,00	0,00	20 000,00
2022M00462 PARC EUROPE SERVICE CUVE DE STOKAGE SAUMURE 30M3	03/10/2022	59 285,26	10	0,00	0,00	59 285,26
2022-M00487 DCEJ_LIZY CAMILLE ST SAENS_FRITEUSE	06/10/2022	31 354,24	10	0,00	0,00	31 354,24
2022-M00488 DCEJ_MARMITE	06/10/2022	6 682,22	10	0,00	0,00	6 682,22
2022-M00489 DCEJ_ST MARD_COLL G. BRASSENS _VITRINE REFRIGEREE	06/10/2022	53 569,96	10	0,00	0,00	53 569,96
2022M00486 DCEJ_FOUR MIXTE 20 NIVEAUX CAMILLE ST SAENS	06/10/2022	23 551,32	10	0,00	0,00	23 551,32
2022M00452 ENS BGDR Tondeuse débroussailleuse Etesia AK98	07/10/2022	13 308,00	10	0,00	0,00	13 308,00
2023M00026 PARC MASTER L3H2 SC GJ-286-HQ	11/10/2022	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2023M00034 PARC RENAULT MASTER L3H2 SC GJ-286-HQ	11/10/2022	36 461,72	5	0,00	0,00	36 461,72
2022M00454 DALH_NOCU Acquisition véhicule Duster ww-183-yk	12/10/2022	25 348,00	5	0,00	0,00	25 348,00
2022M00456 DAJP_Mobiliers scolaires de faible valeur	13/10/2022	3 889,68	1	0,00	0,00	3 889,68
2022M00474 Achat matériel espace vinyle	13/10/2022	1 467,98	5	0,00	0,00	1 467,98
2022M00459 2022 DPMIPS Armoire DASRI	14/10/2022	1 798,80	5	0,00	0,00	1 798,80
2022M00466 BGDR ENS Girobroyeur Kuhn type BAV1245 - Atelier	14/10/2022	1 704,00	5	0,00	0,00	1 704,00
2022M00473 Malle 94l manutan	21/10/2022	286,80	1	0,00	0,00	286,80
2022M00470 BDC 2022-004 MDS DE NOISIEL 4 bornes électriques	26/10/2022	20 791,32	10	0,00	0,00	20 791,32
2023M00021 OP 3192 Choix sur place romans adulte INV	27/10/2022	996,57	1	0,00	0,00	996,57
2022M00477 DSIN - Bornes collèges	03/11/2022	45 306,12	5	0,00	0,00	45 306,12
2022M00479 DSIN - switches collèges	03/11/2022	53 910,00	5	0,00	0,00	53 910,00
2022M00484 Kit Web TV pour projet Studio Media	04/11/2022	4 857,10	5	0,00	0,00	4 857,10

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023M00041 PARC SEFACCRIC OLEOPNEUMAT PARC STATION SERVICE	04/11/2022	3 555,36	10	0,00	0,00	3 555,36
2023M00043 PARC STIHL TRONCONNUEUSE N°S193104654	08/11/2022	701,22	10	0,00	0,00	701,22
2023M00020 OP 1695 LARGE VISION CHOIX SUR PLACE INV	10/11/2022	998,81	1	0,00	0,00	998,81
2023M00049 PARC LAGARDE PORTE OUTILS RADIOCOMMANDE	16/11/2022	81 909,00	10	0,00	0,00	81 909,00
2023M00062 PARC NOREMAT SPRINTA 1600	17/11/2022	14 040,00	10	0,00	0,00	14 040,00
2023M00063 PARC NOREMAT SPRINTA 1600 N° SERIE 8000.2010.0066	17/11/2022	14 040,00	10	0,00	0,00	14 040,00
2023M00064 PARC NOREMAT SPRINTA 1600 N° SERIE 8000.2010.0067	17/11/2022	14 040,00	10	0,00	0,00	14 040,00
2023M00237 Structures pour sapins	22/11/2022	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2023M00042 PARC AGRI CORGHI DEMONTE PNEUS N°S521120123	13/12/2022	13 899,60	10	0,00	0,00	13 899,60
2023M00050 PARC FRANCE NEIGE 3 RABOTS LARGO 34PB	15/12/2022	14 305,39	10	0,00	0,00	14 305,39
2023M00051 PARC FRANCE NEIGE 3 RABOTS LARGO 30PB	15/12/2022	13 917,71	10	0,00	0,00	13 917,71
2023M00052 PARC SCHMIDT 3 SALEUSES N°S G2S10524/25/26	15/12/2022	67 456,40	10	0,00	0,00	67 456,40
2023M00054 PARC SCHMIDT 3 SALEUSES N°S G2S10527/28/29	15/12/2022	84 049,09	10	0,00	0,00	84 049,09
2023M00055 PARC MASSEY TRACTEUR IMMKG-581-ZG	15/12/2022	84 276,00	7	0,00	0,00	84 276,00
2023M00056 PARC MASSEY TRACTEUR IMM GK-442-ZG	15/12/2022	94 813,20	7	0,00	0,00	94 813,20
2023M00057 PARC MASSEY TRACTEUR N°SVKKMB930HNB312072	15/12/2022	100 365,60	7	0,00	0,00	100 365,60
2023M00058 PARC MASSEY TRACTEUR N°SVKKMB930CNB312020	15/12/2022	86 383,20	7	0,00	0,00	86 383,20
2023M00045 PARC IVECO CAMION 26T PTC 6*2*4	19/12/2022	175 968,00	10	0,00	0,00	175 968,00
2023M00060 PARC MAGISTRA M 60 NOREMAT N°S ZL17	19/12/2022	54 000,00	7	0,00	0,00	54 000,00
2023M00061 PARC MAGISTRA M 60 NOREMAT N°SERIE ZL18	19/12/2022	54 000,00	7	0,00	0,00	54 000,00
2023M00013 BLAN Acquisition table tactile	31/12/2022	12 360,00	5	0,00	0,00	12 360,00
2023M00069 DSIN - smartphones 2022	31/12/2022	55 440,00	1	0,00	0,00	55 440,00
2023M00070 DSIN - Iphone	31/12/2022	1 271,52	1	0,00	0,00	1 271,52
2023M00074 BGDR ENS Scie à ruban FB 710 - aTELIER	31/12/2022	9 737,28	5	0,00	0,00	9 737,28
2023M00075 BGDR ENS BIP -fourniture et programmation 5 émette	31/12/2022	355,26	1	0,00	0,00	355,26
2023M00076 DSIN - badgeuse clge	31/12/2022	2 983,86	5	0,00	0,00	2 983,86
2023M00077 DSIN - Pc portables Dpt	31/12/2022	592 317,24	5	0,00	0,00	592 317,24
2023M00081 DSIN - tablettes IPAD	31/12/2022	447,18	5	0,00	0,00	447,18
2023M00087 DSIN - Oracle SUPPORT	31/12/2022	222 939,92	5	0,00	0,00	222 939,92

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>B11.4</b>

**Autres immobilisations corporelles (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>616 660,43</b>		<b>488 109,00</b>	<b>40 291,00</b>	<b>88 260,43</b>
2007I00002 DEE - Piézo Tournan	31/12/2007	189 687,68	20	118 714,00	11 827,00	59 146,68
2005F00008 SDP - Musée EGREVILLE/ Plantations	31/12/2008	426 237,01	15	369 395,00	28 415,00	28 427,01
2020F00031 ENS/Plantation fruitiers arbustes - Halte de Meill	09/08/2021	735,74	15	0,00	49,00	686,74

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>B11.5</b>

## Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>849 893 804,89</b>		<b>353 547 707,10</b>	<b>52 058 721,14</b>	<b>441 555 226,12</b>
2004O00044 DSI - Progiciel Laboratoires	01/01/2004	324 452,58	5	324 452,58	0,00	0,00
2004O00081 DSI - Progiciel de gestion de l'ASG et prestations	01/01/2004	73 527,68	5	73 527,68	0,00	0,00
2004O00082 DSI - logiciel InterCERT	01/01/2004	1 465,10	5	1 465,10	0,00	0,00
2004O00086 DSI - RTE FAX et SMS pour serveur 542.03	01/01/2004	7 191,89	5	7 191,89	0,00	0,00
2004O00140 DSI - Progiciel GRAND ANGLE	01/01/2004	8 400,00	5	8 400,00	0,00	0,00
2004O00171 DG - Elaboration portail WEB	01/01/2004	929 977,25	5	929 977,25	0,00	0,00
2004O00083 DSI - SOFI - Migration SOFI - Fichiers Fiscaux	08/01/2004	8 551,40	5	8 551,40	0,00	0,00
2004O00037 DSI - Logiciel ACLCE / COS	15/02/2004	2 093,00	5	2 093,00	0,00	0,00
2004O00051 DSI - Logiciel MICROMUSEE MPN 369.03	05/03/2004	3 277,04	5	3 277,04	0,00	0,00
2004O00053 DSI - Progiciel PHILEAS ASE 447.03	05/03/2004	2 726,88	5	2 726,88	0,00	0,00
2004O00054 DSI - logiciel INDEM 482.03	05/03/2004	22 279,09	5	22 279,09	0,00	0,00
2004O00056 DSI - 6 logiciels trait imprimerie IMP 551.03	05/03/2004	2 059,75	5	2 059,75	0,00	0,00
2004O00057 DSI - logiciel ANDROSACE DRH 563.03	05/03/2004	31 118,09	5	31 118,09	0,00	0,00
2004O00058 DSI - 1430 licences Antivirus SYMANTEC 562.03	05/03/2004	30 545,60	5	30 545,60	0,00	0,00
2004O00059 DSI - 8 log. PYLON PRO DEE DIRD DVL DSI 590.03	05/03/2004	2 231,26	5	2 231,26	0,00	0,00
2004O00060 DSI - Migrations logicielles ALCATEL 4400 593.03	05/03/2004	94 334,62	5	94 334,62	0,00	0,00
2004O00061 DSI - Logiciel Appel par Nom DRH 604.03	05/03/2004	1 109,41	5	1 109,41	0,00	0,00
2004O00062 DSI - logiciel Taxation central. UAS Roissy 606.03	05/03/2004	1 072,45	5	1 072,45	0,00	0,00
2004O00064 DSI - 17 licences MICROSOFT DSI 610.03	05/03/2004	7 292,13	5	7 292,13	0,00	0,00
2004O00066 DSI - 25 licences Citrix UAS Montereau 067.04	05/03/2004	6 817,20	5	6 817,20	0,00	0,00
2004O00067 DSI - 5 licences Microsoft Project 083.04	05/03/2004	2 805,70	5	2 805,70	0,00	0,00
2004O00122 DSI - 1450 licences NOTES + 2 DOMINO	25/03/2004	43 124,41	5	43 124,41	0,00	0,00
2004O00124 DSI - 400 licences Notes	25/03/2004	44 252,00	5	44 252,00	0,00	0,00
2004O00136 DSI - 3 licences Open Project / DG - bdc 091.04	07/04/2004	1 683,42	5	1 683,42	0,00	0,00
2004O00174 DSI - Progiciel ASE -	13/05/2004	211 777,40	5	211 777,40	0,00	0,00
2004O00176 DSI - licences 4D server 2003 et 4D Client	17/05/2004	5 511,63	5	5 511,63	0,00	0,00
2004O00181 DSI - 50 licences office + 10 Windows 2003	25/05/2004	20 219,10	5	20 219,10	0,00	0,00
2004O00182 DSI - 300 lic office + 45 windows SRV + 220 TRMN	26/05/2004	245 364,72	5	245 364,72	0,00	0,00
2004O00183 DSI - licences microsoft pr Dept - bdc287.04	26/05/2004	126 419,89	5	126 419,89	0,00	0,00
2004O00187 DSI - licences oracle / DASSMA - bdc 302.04	27/05/2004	160 745,74	5	160 745,74	0,00	0,00
2004O00224 DSI - licence PYLON Pro 5.3 / V. EBLE - bdc 361.04	28/06/2004	234,70	5	234,70	0,00	0,00
2004O00234 DSI - 2 licences D WRITE 2003 - A REGIE	12/07/2004	15 145,13	5	15 145,13	0,00	0,00
2004O00236 DSI - 2 logiciels PHOTOSHOP / DABC - bdc 411.04	15/07/2004	2 216,93	5	2 216,93	0,00	0,00
2004O00242 DSI - licence Acrobat Writer / DAUDT - bdc 432.04	21/07/2004	204,54	5	204,54	0,00	0,00
2004O00243 DSI - 2 jours formation 13 et 14/29/04 - bdc 399	21/07/2004	2 368,08	5	2 368,08	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2004O00244 DSI - 3 jours assistance 18 au 20 oct. - bdc 400.04	21/07/2004	3 552,12	5	3 552,12	0,00	0,00
2004O00245 DSI - module des effectifs - bdc 401.04	21/07/2004	20 258,45	5	20 258,45	0,00	0,00
2004O00246 DSI - 5 jours de formation + 1 jour d'assistance	21/07/2004	7 104,24	5	7 104,24	0,00	0,00
2004O00247 DSI - formation et assistance ASTRE / DRH	21/07/2004	59 692,36	5	59 692,36	0,00	0,00
2004O00264 DSI - 2 photoshop + 2 illustrator - Cabinet -	30/07/2004	1 624,17	5	1 624,17	0,00	0,00
2004O00279 DSI - 2 QUARK X PRESS / DRH - Cde 470.04	06/09/2004	2 261,80	5	2 261,80	0,00	0,00
2004O00287 DSI - appel d'offre acq progiciel subventions	08/09/2004	1 652,14	5	1 652,14	0,00	0,00
2004O00290 DSI - Autocad light et Autocad plein / DIRD	09/09/2004	4 611,99	5	4 611,99	0,00	0,00
2004O00291 DSI - logiciel NORTON Systemworks 2004 / DSI	09/09/2004	95,96	5	95,96	0,00	0,00
2004O00293 DSI - licences CITRIX - 2 packs pr 100 à 200 util.	15/09/2004	54 537,60	5	54 537,60	0,00	0,00
2004O00306 DSI - Logiciel Backup Exec / DAP - bdc 615.04	07/10/2004	718,08	5	718,08	0,00	0,00
2004O00307 DSI - progiciel de gestion du RMI	11/10/2004	63 751,09	5	63 751,09	0,00	0,00
2004O00310 DSI - mise en place de la paie des élus - bdc 646.	20/10/2004	3 552,12	5	3 552,12	0,00	0,00
2004O00312 DSI - logiciel GESBIB / DAP - bdc 498.04	21/10/2004	1 642,11	5	1 642,11	0,00	0,00
2004O00317 DSI - fourn. & mise en oeuvre de iExecution -	25/10/2004	53 845,84	5	53 845,84	0,00	0,00
2004O00320 DSI - formation ASTRE "Paye des Assmats"	26/10/2004	13 024,44	5	13 024,44	0,00	0,00
2004O00322 DSI - mäj 1275 licences Novell / DSI - bdc 679.04	27/10/2004	84 723,44	5	84 723,44	0,00	0,00
2004O00324 DSI - Mercure 8, maintenance & formation + licence	02/11/2004	18 206,09	5	18 206,09	0,00	0,00
2004O00336 DSI - Logiciel ORG PLUS / DRH - bdc 696.04	09/11/2004	22 048,26	5	22 048,26	0,00	0,00
2004O00357 DSI - CHRONOTIQUE - bdc 167.02	10/12/2004	4 512,65	5	4 512,65	0,00	0,00
2004O00362 DEE - BD ORTHO	13/12/2004	26 670,50	5	26 670,50	0,00	0,00
2005O00031 DSI - clé pr poste client serveur Oracle / DRH -	17/02/2005	1 334,74	5	1 334,74	0,00	0,00
2005O00049 DSI - phase pilote de la gestion des aides financi	31/03/2005	83 776,00	5	83 776,00	0,00	0,00
2005O00050 DSI - Licence Dossier d'aides financières	31/03/2005	15 548,00	5	15 548,00	0,00	0,00
2005O00100 DSI - licences Win Design	10/05/2005	31 836,32	5	31 836,32	0,00	0,00
2005O00112 DSI - 2 licences (régie + guichet) Musée Duffet Bo	23/05/2005	8 351,43	5	8 351,43	0,00	0,00
2005O00120 DSI - avis de parution au JO	25/05/2005	269,35	5	269,35	0,00	0,00
2005O00121 DSI - 20 licences Infoview Business Objects - bdc	25/05/2005	13 682,24	5	13 682,24	0,00	0,00
2005O00126 DSI - avis de parution au BO	06/06/2005	294,41	5	294,41	0,00	0,00
2005O00142 DSI - Licences Oracle pour la mission Net	13/06/2005	68 606,46	5	68 606,46	0,00	0,00
2005O00155 DSI - licence TRACKBIRD pack II - bdc 482.05	23/06/2005	99 082,93	5	99 082,93	0,00	0,00
2005O00156 DSI - Licence SYSLOAD - bdc 483.05	23/06/2005	67 752,66	5	67 752,66	0,00	0,00
2005O00157 DSI - licences CITRIX - bdc 485.05	23/06/2005	9 347,22	5	9 347,22	0,00	0,00
2005O00160 DSI - licences graphiques - bdc 490.05	23/06/2005	13 238,40	5	13 238,40	0,00	0,00
2005O00162 DSI - Avance forfaitaire Marché SCC	27/06/2005	11 666,67	5	11 666,67	0,00	0,00
2005O00165 DSI - licences MICROSOFT - bdc 518.05	30/06/2005	289 046,72	5	289 046,72	0,00	0,00
2005O00172 DSI - XMLSPY ENTREPRISE / DSI - bdc 547.05	12/07/2005	1 309,62	5	1 309,62	0,00	0,00
2005O00186 DSI - Evolution GA Web - bdc 539.05	03/08/2005	48 731,04	5	48 731,04	0,00	0,00
2005O00188 DSI - logiciel de la Salle des Séances	12/08/2005	24 137,19	5	24 137,19	0,00	0,00
2005O00195 DSI - Licences Autocad / DIRD - bdc 633.05	23/08/2005	32 434,80	5	32 434,80	0,00	0,00
2005O00215 DSI - Progiciel CFT AIX V2 SSL / RMI	21/09/2005	4 186,00	5	4 186,00	0,00	0,00
2005O00219 DSI - prestations de mise en oeuvre IDossier	27/09/2005	43 378,40	5	43 378,40	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2005O00221 DSI - Extension de licences SYMANTEC + support 3 a	05/10/2005	26 417,49	5	26 417,49	0,00	0,00
2005O00226 DSI - logiciel de supervision de la messagerie Lot	12/10/2005	94 579,68	5	94 579,68	0,00	0,00
2005O00265 DSI - Imaroute / SIG	06/12/2005	2 463,76	5	2 463,76	0,00	0,00
2005O00267 DSI - licences SIG	07/12/2005	28 843,63	5	28 843,63	0,00	0,00
2005O00275 DSI - 2000 licences TRACKBIRD - bdc 1028.05	14/12/2005	81 710,72	5	81 710,72	0,00	0,00
2005O00178 DSI - Power Admin Watch Disk 3.2.1. - bdc 570.05	31/12/2005	445,44	5	445,44	0,00	0,00
2005O00182 DSI - SOBD logiciel SQL Base Server - bdc 574.05	31/12/2005	7 396,78	5	7 396,78	0,00	0,00
2004O00270 DSI - 2 licences ORACLE / DGAAS - bdc 467.04	31/12/2005	8 581,30	5	8 581,30	0,00	0,00
2004O00309 DSI - logiciel FME / SIG - bdc 628.04	31/12/2005	5 920,20	5	5 920,20	0,00	0,00
2004O00321 DSI - instal. Base de production et mäj / DGAAS	31/12/2005	2 368,08	5	2 368,08	0,00	0,00
2004O00343 DSI - Interventions sur PERCEAVAL / DSI - bdc 730.	31/12/2005	13 335,40	5	13 335,40	0,00	0,00
2004O00344 DSI - formation Retraite Additionnelle / DRH	31/12/2005	1 770,08	5	1 770,08	0,00	0,00
2004O00367 DSI - 49+69 licences Mercure + prestations	31/12/2005	25 825,47	5	25 825,47	0,00	0,00
2004O00370 DSI - 2 licences Gepware / DSI - bdc 781.04	31/12/2005	1 722,24	5	1 722,24	0,00	0,00
2004O00123 DSI - Mise à jour de MAGIC	31/12/2005	3 946,80	5	3 946,80	0,00	0,00
2006O00076 DSI - installation ASTRE V2 / DGAS - bdc 72.06	07/02/2006	2 063,10	5	2 063,10	0,00	0,00
2006O00079 DSI - logiciel GIRABASE - bdc 75.06	09/02/2006	1 034,54	5	1 034,54	0,00	0,00
2006O00090 DSI - Solution Exastore - bdc 121.06	28/02/2006	67 001,12	5	67 001,12	0,00	0,00
2006O00091 DSI - 11 licences Acrobat - bdc 126.06	28/02/2006	3 408,95	5	3 408,95	0,00	0,00
2006O00092 DSI - certificat SSL - bdc 115.06	28/02/2006	591,59	5	591,59	0,00	0,00
2006O00095 DSI - autocad 2006 et covadis autopiste - bdc 161.	03/03/2006	19 672,20	5	19 672,20	0,00	0,00
2006O00096 DSI - photoshop + illustrator + quark xpress - bdc	03/03/2006	21 250,06	5	21 250,06	0,00	0,00
2006O00100 DSI - licence TASK	07/03/2006	6 039,60	5	6 039,60	0,00	0,00
2006O00112 DSI - licences du PABX de l'UAS de MEAUX	22/03/2006	3 251,92	5	3 251,92	0,00	0,00
2006O00126 DSI - progiciel de gestion du RMI	23/03/2006	16 621,41	5	16 621,41	0,00	0,00
2006O00148 DSI - prestation d'intervention système - bdc 335.	27/04/2006	1 375,40	5	1 375,40	0,00	0,00
2006O00150 DSI - Logiciel JAWS pr Satellite - bdc 295.06	03/05/2006	516,95	5	516,95	0,00	0,00
2006O00154 DSI - agents SYSLOAD - bdc 358.06	11/05/2006	29 194,19	5	29 194,19	0,00	0,00
2006O00155 DSI - licences Office, Windows, Exchange, Sharepoi	11/05/2006	277 309,83	5	277 309,83	0,00	0,00
2006O00168 DSI - audit d'exploitation des fonctionnalites de	29/05/2006	5 740,80	5	5 740,80	0,00	0,00
2006O00189 DSI - Licence SYSLOAD - bdc 483.05 / Form-Config	09/06/2006	24 069,50	5	24 069,50	0,00	0,00
2006O00190 DSI - 8 licences Mercure + prestat - bdc 111.06	09/06/2006	3 707,60	5	3 707,60	0,00	0,00
2006O00187 DSI - phase dev. gestion aides des financières	09/06/2006	84 497,40	5	84 497,40	0,00	0,00
2006O00188 DSI - TRACKBIRD pack II - bdc 482.05 / Form-Param	09/06/2006	17 545,32	5	17 545,32	0,00	0,00
2006O00231 DSI - Progiciel de gestion de l'ASE	31/07/2006	9 848,58	5	9 848,58	0,00	0,00
2006O00262 DSI - licences VMWARE - bdc 234.06	28/09/2006	89 094,43	5	0,00	0,00	89 094,43
2006O00266 DSI - licences ASTARO - bdc 742.06	03/10/2006	35 581,90	5	0,00	0,00	35 581,90
2006O00267 DSI - logiciel RED HAT - bdc 749.06	03/10/2006	29 176,30	5	0,00	0,00	29 176,30
2006O00193 DSI - licences IDossier d'aides - VA -	31/12/2006	8 372,00	5	8 372,00	0,00	0,00
2006O00206 DSI - Logiciel de gestion des laboratoires	31/12/2006	17 763,59	5	17 763,59	0,00	0,00
2006O00213 DSI - 600 licences Citrix Access Suite - bdc 483.0	31/12/2006	215 495,28	5	215 495,28	0,00	0,00
2006O00073 DSI - 26 licences Business Objects + maintenance	31/12/2006	29 464,08	5	29 464,08	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2006O00106 DSI - prog. de gestion des bases de données patrim	31/12/2006	302,08	5	302,08	0,00	0,00
2006O00182 DSI - nettoyage et patch de l'annuaire Novell - bd	31/12/2006	5 397,37	5	5 397,37	0,00	0,00
2005O00179 DSI - Logiciel protection anti-virale du serveur L	31/12/2006	38 915,47	5	38 915,47	0,00	0,00
2005O00180 DSI - logiciel WEBSense - bdc 572.05	31/12/2006	78 290,16	5	78 290,16	0,00	0,00
2005O00181 DSI - logiciel Autocad / Autopiste - bdc 573.05	31/12/2006	21 650,87	5	21 650,87	0,00	0,00
2005O00229 DSI - Module dématérialisation état des payes ASTR	31/12/2006	1 794,00	5	1 794,00	0,00	0,00
2005O00239 DSI - log. AVID XPRESS PRO - bdc 813.05	31/12/2006	2 284,36	5	2 284,36	0,00	0,00
2005O00240 DSI - log. RED HAT Linux - bdc 815.05	31/12/2006	1 204,56	5	1 204,56	0,00	0,00
2005O00252 DSI - logiciels de polices pour Banc Vidéo -	31/12/2006	2 682,42	5	2 682,42	0,00	0,00
2005O00253 DSI - 150 licences CAL TSE - bdc 844.05	31/12/2006	9 920,82	5	9 920,82	0,00	0,00
2005O00254 DSI - 420 licences CITRIX - bdc 843.05	31/12/2006	202 910,01	5	202 910,01	0,00	0,00
2004O00311 DSI - mise en place de la DADS - bdc 647.04	31/12/2006	1 184,04	5	1 184,04	0,00	0,00
2007S00099 Subventions d'équipements versées aux SPIC - 2007	01/01/2007	1 678 276,96	15	1 566 388,00	111 888,96	0,00
2007O00042 DSI - Avis de parution du marché log. de gestion	01/01/2007	993,28	5	993,28	0,00	0,00
2007O00044 DSI - avis d'appel public pr progiciel de gestion	16/02/2007	256,00	5	256,00	0,00	0,00
2007O00168 annonce 364 - Bulletin 71 - appel d'offres	07/06/2007	779,22	5	779,22	0,00	0,00
2007O00174 DSI - Logiciel Adobe - BDC 420.07	26/06/2007	321,44	5	321,44	0,00	0,00
2007O00343 DSI - progiciel FOEDERIS Formation	29/11/2007	36 640,65	5	36 640,65	0,00	0,00
2007S00006 Subventions d'équipement versées à des orga - 2007	31/12/2007	1 493 944,00	15	1 394 344,00	99 600,00	0,00
2007S00007 Subventions d'équipement versées aux autres - 2007	31/12/2007	8 279 733,70	15	7 727 748,00	551 985,70	0,00
2007S00008 Subventions d'équipement versées à l'état - 2007	31/12/2007	47 449,60	15	44 282,00	3 167,60	0,00
2007S00009 Subventions d'équipement versées aux départ - 2007	31/12/2007	428 540,00	15	399 966,00	28 574,00	0,00
2007S00010 Subventions d'équipement versées aux commun - 2007	31/12/2007	34 957 352,92	15	32 626 860,00	2 330 492,92	0,00
2006O00217 DG - IGN / Données géographiques 2006-2007	31/12/2007	145 109,15	5	87 773,15	0,00	0,00
2008S00099 Subventions d'équipements versées aux SPIC - 2008	01/01/2008	343 062,00	15	297 315,00	22 870,00	22 877,00
2008O00194 DG - IGN Acquisition de données géographiques 2008	01/01/2008	12 509,66	5	12 509,66	0,00	0,00
2008O00110 DSI - avis APC/marché gestion des rapports & délib	19/01/2008	455,68	5	455,68	0,00	0,00
2008O00190 DSI - Evolution GA WEB -bdc 539.05 - complément	04/02/2008	32 722,56	5	32 722,56	0,00	0,00
2008O00335 DSI - base de données adresses	29/05/2008	9 530,66	5	9 530,66	0,00	0,00
2008O00153 DSI - ATLAS initiaux - bdc 196.08	18/09/2008	3 719,56	5	3 719,56	0,00	0,00
2007O00231 DSI - licences monoposte et multiposte - bc 646.07	30/09/2008	7 092,28	5	7 092,28	0,00	0,00
2007O00241 DSI - Logiciel de gestion des laboratoires et pres	30/09/2008	4 867,74	5	4 867,74	0,00	0,00
2007O00244 DSI - Licence Arcis Geostatistical - bdc 686.07	30/09/2008	4 219,49	5	4 219,49	0,00	0,00
2007O00271 DSI - log. de gestion des Etablissements	30/09/2008	134 531,81	5	134 531,81	0,00	0,00
2007O00273 DSI - migration des bases test et prod. / bdc 756.	30/09/2008	4 245,80	5	4 245,80	0,00	0,00
2007O00293 DSI - Evolution du logiciel "LOAN 2000"	30/09/2008	25 293,00	5	25 293,00	0,00	0,00
2007O00295 DSI - logiciels bureautiques - bdc 826.07	30/09/2008	221 701,92	5	221 701,92	0,00	0,00
2007O00296 DSI -appel d'offres pour la gamme logicielle LOTUS	30/09/2008	435,20	5	435,20	0,00	0,00
2007O00303 DSI - appel d'offre "Acq de log. infrastructure"	30/09/2008	934,44	5	934,44	0,00	0,00
2007O00032 DSI - formation au logiciel DADS-U - bdc 88.07	30/09/2008	1 184,04	5	1 184,04	0,00	0,00
2007O00035 DSI - SIS marchés - Logiciel gestion des marchés	30/09/2008	247 732,80	5	247 732,80	0,00	0,00
2007O00046 DSI - SIS marchés lancement du projet	30/09/2008	9 000,00	5	9 000,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2007O00047 DSI - 7 journées de prestations - bdc 131.07	30/09/2008	5 932,16	5	5 932,16	0,00	0,00
2007O00053 DSI - avis de parution mapa aide à l'enfance	30/09/2008	50,00	5	50,00	0,00	0,00
2007O00061 DSI - journées de prestations - bdc 211.07	30/09/2008	4 781,61	5	4 781,61	0,00	0,00
2007O00063 DSI - CRISTAL REPORT version 8.5 - bdc 223.07	30/09/2008	798,83	5	798,83	0,00	0,00
2007O00066 DSI - export de données du logiciel 4D FSL	30/09/2008	64 629,45	5	64 629,45	0,00	0,00
2007O00097 DSI - logiciel de fleurissement /Bourdelle bdc 263	30/09/2008	277,01	5	277,01	0,00	0,00
2007O00121 DSI - licences IBM Lotus - bdc303.07	30/09/2008	22 003,12	5	22 003,12	0,00	0,00
2007O00122 DSI - SIS marchés - paramétrage et formations	30/09/2008	17 578,00	5	17 578,00	0,00	0,00
2007O00129 DSI - Logiciel de gestion / contrôle des établisse	30/09/2008	1 875,00	5	1 875,00	0,00	0,00
2007O00140 DSI - Logiciels bureautiques - bdc 321.07	30/09/2008	35 509,31	5	35 509,31	0,00	0,00
2007O00144 DSI - Aide au démarrage et form. tech.- bdc 327.07	30/09/2008	7 319,52	5	7 319,52	0,00	0,00
2007O00157 DSI - I-dossier - bdc 1009.05	30/09/2008	1 136,20	5	1 136,20	0,00	0,00
2007O00158 DSI - Logiciels Sherpa, Giration et Photoshop-366.	30/09/2008	16 692,72	5	16 692,72	0,00	0,00
2007O00176 DSI - Licences Microsoft Select D - bdc 435.07	30/09/2008	63 302,40	5	63 302,40	0,00	0,00
2007O00189 DSI - logiciel de suivi thermo hydrométrique - 436	30/09/2008	400,66	5	400,66	0,00	0,00
2007O00193 DSI - Avis de parution du MAPA/log. gest des fact	30/09/2008	50,00	5	50,00	0,00	0,00
2007O00204 DSI - logiciel de statistiques - bdc 368.07	30/09/2008	1 483,04	5	1 483,04	0,00	0,00
2007O00205 DSI - SIS marchés - personnalisation des clausiers	30/09/2008	7 400,00	5	7 400,00	0,00	0,00
2007O00214 DSI - licences suppl. logiciel Eudonet - bdc 555.0	30/09/2008	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2007O00221 DSI - SIS marchés - Accompagnement administrateur	30/09/2008	10 000,00	5	10 000,00	0,00	0,00
2007O00223 DSI - licence de consultation illimitée - bdc 612.	30/09/2008	30 199,00	5	30 199,00	0,00	0,00
2007O00224 DSI - Logiciels bureautiques et techniques	30/09/2008	12 500,00	5	12 500,00	0,00	0,00
2007O00225 DSI - 10 licences clients-serveurs - bdc 623.07	30/09/2008	5 980,00	5	5 980,00	0,00	0,00
2007O00226 DSI - acq. de modules suppl. ORPHEE - bdc 622.07	30/09/2008	11 122,80	5	11 122,80	0,00	0,00
2006O00191 DSI - SIG / Etude architecture et environnement	30/09/2008	73 484,39	5	73 484,39	0,00	0,00
2006O00203 DSI - déploiement idossier - bdc 447.06	30/09/2008	10 415,20	5	10 415,20	0,00	0,00
2006O00212 DSI - 10 licences Windows Server 2002 - bdc 482.06	30/09/2008	24 388,36	5	24 388,36	0,00	0,00
2006O00245 Prestations de mise en oeuvre + formation	30/09/2008	15 000,00	5	15 000,00	0,00	0,00
2006O00256 DSI - Dossier d'aides financières - bdc 112.06	30/09/2008	51 202,20	5	51 202,20	0,00	0,00
2006O00303 DSI - logiciels ADOBE - bdc 454.06	30/09/2008	8 397,22	5	8 397,22	0,00	0,00
2006O00308 DSI - reprise d'antériorité - bdc 804.06	30/09/2008	17 401,80	5	17 401,80	0,00	0,00
2006O00310 DSI - intégration des agents TOS dans ASTRE	30/09/2008	33 440,16	5	33 440,16	0,00	0,00
2006O00326 DSI - logiciel "EUDOWEB"	30/09/2008	69 128,80	5	69 128,80	0,00	0,00
2006O00327 DSI - migration des serveurs Web - bdc 872.06	30/09/2008	1 012,98	5	1 012,98	0,00	0,00
2006O00328 DSI - licences ARC EDITOR - bdc 892.06	30/09/2008	23 896,08	5	23 896,08	0,00	0,00
2006O00329 DSI - licences ASTARO - bdc 897.06	30/09/2008	9 682,76	5	9 682,76	0,00	0,00
2006O00333 DSI - log. TIME NAVIGATOR - bdc 917.06	30/09/2008	48 187,53	5	48 187,53	0,00	0,00
2006O00335 DSI - Log CAO/DAO - DPR - bdc 919.06	30/09/2008	103 574,89	5	103 574,89	0,00	0,00
2006O00353 DSI - Direct Av Pro / Indesign - bdc 986.06	30/09/2008	1 473,21	5	1 473,21	0,00	0,00
2006O00354 DSI - Logiciels pr IPBX / Savigny - bdc 994.06	30/09/2008	23 811,34	5	23 811,34	0,00	0,00
2006O00355 DSI - Time Navigator - bdc 999.06	30/09/2008	4 544,80	5	4 544,80	0,00	0,00
2006O00356 DSI - Serveurs DGAS + DRH - bdc 1003.06	30/09/2008	2 784,11	5	2 784,11	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2006O00357 DSI - logiciel ALIZE - bdc 987.06	30/09/2008	8 783,42	5	8 783,42	0,00	0,00
2006O00177 DSI - Logiciels ESRI	30/09/2008	68 337,59	5	68 337,59	0,00	0,00
2008O00377 DSI - progiciel de gestion du RMI - VA	06/11/2008	49 864,23	5	49 864,23	0,00	0,00
2008O00409 DSI - 20 licences 4 DV 11	09/12/2008	17 395,35	5	17 395,35	0,00	0,00
2008O00383 DSI - Time navigator - bdc 878.08	10/12/2008	16 439,02	5	16 439,02	0,00	0,00
2008O00385 DSI - licences CAL pr Exchange - bdc 879.08	10/12/2008	97 772,03	5	97 772,03	0,00	0,00
2008O00420 Marché n° 2006-1102-DSI : bdc 837.08	11/12/2008	33 314,03	5	0,00	0,00	33 314,03
2008O00099 DSI - logiciels toutes directions - bdc 147.08	11/12/2008	157 754,17	5	157 754,17	0,00	0,00
2008O00348 DSI - licences BO - bdc 743.08 et 870.08 et 870b.08	12/12/2008	208 420,67	5	208 420,67	0,00	0,00
2008O00429 DSI - Extranet E-demande	12/12/2008	23 920,00	5	23 920,00	0,00	0,00
2007O00229 DSI - réinstallation suite nelle version- bc642.07	31/12/2008	1 076,40	5	1 076,40	0,00	0,00
2007O00230 DSI - reprise de données et paramétrage - bc 645.	31/12/2008	4 102,28	5	4 102,28	0,00	0,00
2007O00234 DSI - modif. interface général. bdc 672.07	31/12/2008	2 562,85	5	2 562,85	0,00	0,00
2007O00322 DSI - SIS marchés - Assistance au démarrage	31/12/2008	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00
2007O00323 DSI - Paramétrage et assistance Bdc 904.07	31/12/2008	1 196,00	5	1 196,00	0,00	0,00
2007O00327 DSI - M2006DSI 020/ bdc 922.07/5 licences orphées	31/12/2008	2 990,00	5	2 990,00	0,00	0,00
2007O00329 DSI - logiciel de chèque restaurant	31/12/2008	150,00	5	150,00	0,00	0,00
2007O00345 DSI - Office Pro/ bdc 933.07	31/12/2008	32 127,96	5	32 127,96	0,00	0,00
2007O00371 DSI - logiciel NEPTUNE	31/12/2008	84 538,06	5	84 538,06	0,00	0,00
2007O00372 DSI - Licences LOTUS Notes et Domino - bdc 1016.07	31/12/2008	147 904,54	5	147 904,54	0,00	0,00
2007O00213 DSI - Clients Click2dial - bdc 527.07	31/12/2008	11 867,01	5	11 867,01	0,00	0,00
2007O00228 DSI - instal. du logiciel et interfaces - bc641.07	31/12/2008	820,45	5	820,45	0,00	0,00
2006O00319 DSI - Idossier -solde déploiement - bdc 832.06	31/12/2008	41 860,00	5	41 860,00	0,00	0,00
2006O00351 DEE-BD TOPO	31/12/2008	19 935,93	5	19 935,93	0,00	0,00
2006O00101 DSI - progiciel de gestion des parcours d'insertio	31/12/2008	2 152,80	5	2 152,80	0,00	0,00
2008O00309 DSI - licences annuaires 4400 - bdc 535.08	31/12/2008	2 822,56	5	2 822,56	0,00	0,00
2008O00320 DSI - BDC 574.08 / 8 licences BOE Pro Bundle	31/12/2008	18 217,47	5	18 217,47	0,00	0,00
2008O00358 DSI - Progiciel FOEDERIS	31/12/2008	54 960,98	5	54 960,98	0,00	0,00
2008O00382 DSI - licences QUEST NOTES for EXCHANGE - bdc 869.	31/12/2008	1 304,81	5	1 304,81	0,00	0,00
2008S00008 Subventions d'équipement versées à l'état - 2008	31/12/2008	136 792,96	15	118 547,00	9 119,00	9 126,96
2008S00009 Subventions d'équipement versées aux commun - 2008	31/12/2008	39 941 269,92	15	34 615 763,00	2 662 751,00	2 662 755,92
2008S00010 Subventions d'équipement versées aux autres - 2008	31/12/2008	9 169 672,54	15	7 947 043,00	611 311,00	611 318,54
2008S00011 Subventions d'équipement versées à des orga - 2008	31/12/2008	766 160,00	15	664 001,00	51 077,00	51 082,00
2008O00050 DSI - Portail Intranet/ Développements	31/12/2008	105 846,00	5	105 846,00	0,00	0,00
2008O00057 DSI - logiciel XLM editor pro - bdc 124.08	31/12/2008	307,16	5	307,16	0,00	0,00
2008O00101 DSI - licences MICROSOFT ISA Server	31/12/2008	1 145,88	5	1 145,88	0,00	0,00
2008O00126 DSI - log de flux d'impression MiseenOrdreMarche	31/12/2008	40 440,72	5	40 440,72	0,00	0,00
2008O00160 DSI - Module planning -bdc 217.08	31/12/2008	2 798,64	5	2 798,64	0,00	0,00
2008O00161 DSI - licences GEOTAXES pour taxation TOIP - bdc	31/12/2008	4 030,52	5	4 030,52	0,00	0,00
2008O00186 DSI - logiciel CIEME Paiement de la VA	31/12/2008	38 243,30	5	38 243,30	0,00	0,00
2008O00200 DSI - 022 - Migration du logiciel CHRONOTI	31/12/2008	72 531,42	5	72 531,42	0,00	0,00
2008O00211 DSI - univers BO "Patrimoine" de GA Web -bdc 250.0	31/12/2008	16 026,40	5	16 026,40	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008O00213 DSI - licences Microsoft Exchange Server - bdc 256	31/12/2008	1 090,01	5	1 090,01	0,00	0,00
2008O00225 DSI - certificat SSL de sécurité - bdc 286.08	31/12/2008	1 379,25	5	1 379,25	0,00	0,00
2008O00230 DSI - BDC 308.08 2 Logiciels Sphinx	31/12/2008	5 392,55	5	5 392,55	0,00	0,00
2008O00237 DSI - sauvegarde des librairies des SdD - bdc 347.	31/12/2008	5 747,76	5	5 747,76	0,00	0,00
2008O00254 DSI - logiciels pr la baie SAN FDA - bdc 375.08	31/12/2008	619,53	5	619,53	0,00	0,00
2008O00257 DSI - licences ADOBE - bdc 402.08	31/12/2008	1 383,60	5	1 383,60	0,00	0,00
2008O00271 DSI : licences et support - Marché n° 2008-0303-	31/12/2008	142 655,96	5	142 655,96	0,00	0,00
2008O00274 DSI - licences WYSE WDM Enterprise - bdc 432.08	31/12/2008	29 897,01	5	29 897,01	0,00	0,00
2008O00283 DSI - Log.de mise à dispo d'informations sur	31/12/2008	18 179,20	5	18 179,20	0,00	0,00
2008O00284 DSI - licences MICROSOFT - bdc 470.08	31/12/2008	136 970,91	5	136 970,91	0,00	0,00
2008O00291 DSI - licence AUTOCAD - bdc 490.08	31/12/2008	4 827,77	5	4 827,77	0,00	0,00
2009O00448 DSI - logiciels bureautiques et techniques 2009	01/01/2009	8 987,28	5	8 987,28	0,00	0,00
2008O00402 DSI - Office pro + 2007 + Hydrouiti + Mistral - 896	31/01/2009	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2009O00109 DSI - Réalisation du schéma directeur informatique	31/01/2009	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2009O00099 DSI - Prestations de dev.évolutif - bdc 77.09	28/02/2009	21 647,60	5	21 647,60	0,00	0,00
2009O00170 DSI - Time Navigator pr SAVIGNY - bdc 139.09	01/03/2009	16 439,02	5	16 439,02	0,00	0,00
2009O00178 DSI - Base ortho photographique / SIG - bdc 151.09	31/03/2009	12 660,00	5	12 660,00	0,00	0,00
2010O00309 DSI - licences Symantec - bdc 115.10	31/03/2009	19 030,75	5	19 030,75	0,00	0,00
2009O00218 DSI - Prestations LOGICA / SDIE et DF	30/04/2009	8 372,00	5	8 372,00	0,00	0,00
2009O00222 DSI - licences pr VMWARE - bdc 201.09	30/04/2009	53 989,53	5	53 989,53	0,00	0,00
2009O00223 DSI - intégration de l'environnement MAVEN -204.09	30/04/2009	3 588,00	5	3 588,00	0,00	0,00
2009O00238 DSI - licences OBS - bdc 249.09	31/05/2009	12 099,64	5	12 099,64	0,00	0,00
2009O00254 DSI - nouvel annuaire LDAP - bdc 325.09	31/05/2009	11 074,96	5	11 074,96	0,00	0,00
2009O00272 DSI - pack logiciel profil "business" - bdc 349.09	31/05/2009	1 614,60	5	1 614,60	0,00	0,00
2009O00265 DSI - licences Windows Server CAL / User - bdc 332	30/06/2009	227 165,86	5	227 165,86	0,00	0,00
2009O00176 DSI - module convention - facturation - bdc 149.09	31/07/2009	8 166,29	5	8 166,29	0,00	0,00
2009O00177 DSI - module Schéma Directeur Asst - bdc 150.09	31/07/2009	17 143,46	5	17 143,46	0,00	0,00
2009O00330 DSI - licence ArcGIS Network Analyst - bdc 411.09	31/07/2009	4 219,49	5	4 219,49	0,00	0,00
2009O00447 DSI - Installation CISCO CALL -bdc 837.08	23/10/2009	3 257,16	5	3 257,16	0,00	0,00
2009O00434 DSI - extension de capacité INDEM - bdc 725.09	30/10/2009	10 192,31	5	10 192,31	0,00	0,00
2009O00445 DSI - module E-mail filtering/ASTARO - bdc 753.09	30/10/2009	36 947,43	5	36 947,43	0,00	0,00
2009O00414 DSI - licence fixe FME - bdc 665.09	31/10/2009	1 196,00	5	1 196,00	0,00	0,00
2009O00444 DSI - logiciel DRILL-DROWN - bdc 740.09	06/11/2009	17 911,30	5	17 911,30	0,00	0,00
2009O00460 DSI - licences OFFICE + ADOBE Production - bdc 764	30/11/2009	74 445,51	5	74 445,51	0,00	0,00
2009O00527 DSI - Licences MP BD Topo + MP SCAN 25 Touristiqu	11/12/2009	6 254,83	5	6 254,83	0,00	0,00
2009O00528 DSI - logiciel de transmission des FSE	11/12/2009	46 300,15	5	46 300,15	0,00	0,00
2007O00123 DSI - SIS marché - interface Grand Angle	31/12/2009	16 548,00	5	16 548,00	0,00	0,00
2008O00297 DSI - Evolution iDossier	31/12/2009	4 337,83	5	4 337,83	0,00	0,00
2008O00298 DSI - Licences GA Web services - bdc 510.08	31/12/2009	24 084,45	5	24 084,45	0,00	0,00
2008O00307 DSI - Progiciel de gestion d'analyse du parc auto	31/12/2009	31 268,95	5	31 268,95	0,00	0,00
2008O00315 DSI - licences antivirus Symantec	31/12/2009	399,36	5	399,36	0,00	0,00
2008O00323 DSI - Licence SIGARIF / Licence SEMIOMAP	31/12/2009	2 855,95	5	2 855,95	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2008O00336 DSI - CITRIX EdgeSight - CITRIX GELA	31/12/2009	68 700,30	5	68 700,30	0,00	0,00
2008O00338 DSI - Outils de virtualisation des serveurs MG "	31/12/2009	55,00	5	55,00	0,00	0,00
2008O00354 avis "marché logiciels infrastructures"	31/12/2009	213,00	5	213,00	0,00	0,00
2008O00356 DSI - logiciels bureautiques et techni- bdc 763.08	31/12/2009	318 697,52	5	318 697,52	0,00	0,00
2008O00366 DSI - logiciels AVID - bdc 795.08	31/12/2009	2 033,20	5	2 033,20	0,00	0,00
2008O00384 DSI - logiciels SCC	31/12/2009	101 971,07	5	101 971,07	0,00	0,00
2008O00403 DSI - Développement d'application web en technolog	31/12/2009	7 176,00	5	7 176,00	0,00	0,00
2008O00109 DSI - SIS marchés - intervention expert CITRIX	31/12/2009	2 196,00	5	2 196,00	0,00	0,00
2008O00118 DSI - Licences ORACLE	31/12/2009	204 721,11	5	204 721,11	0,00	0,00
2008O00259 DSI - mise en place du PES sur le CG77 - bdc 408.0	31/12/2009	7 632,87	5	7 632,87	0,00	0,00
2008O00282 DSI - Logiciel de gestion de référentiel de cartog	31/12/2009	80 611,81	5	80 611,81	0,00	0,00
2008O00295 DSI - licences sigarif et file maker pro - bdc 505	31/12/2009	5 587,64	5	5 587,64	0,00	0,00
2008O00296 DSI - Licences Eudonet - bdc 507.08	31/12/2009	9 149,40	5	9 149,40	0,00	0,00
2009O00291 DSI - instal. et param. du progiciel STARLIMS	31/12/2009	64 979,28	5	64 979,28	0,00	0,00
2009O00386 DSI - Progiciel de gestion des flux d'impression	31/12/2009	60 661,06	5	60 661,06	0,00	0,00
2009S00004 Subventions d'équipement versées à l'état - 2009	31/12/2009	105 717,22	15	84 564,00	7 047,00	14 106,22
2009S00005 Subventions d'équipement versées aux région - 2009	31/12/2009	83 541,06	15	66 828,00	5 569,00	11 144,06
2009S00006 Subventions d'équipement versées aux départ - 2009	31/12/2009	428 539,00	15	342 828,00	28 569,00	57 142,00
2009S00007 Subventions d'équipement versées aux commun - 2009	31/12/2009	39 406 531,12	15	31 525 224,00	2 627 102,00	5 254 205,12
2009S00008 Subventions d'équipement versées aux autres - 2009	31/12/2009	8 671 534,29	15	6 937 224,00	578 102,00	1 156 208,29
2009S00009 Subventions d'équipement versées à des orga - 2009	31/12/2009	335 271,67	15	268 212,00	22 351,00	44 708,67
2009S00011 Subventions d'équipement versées aux SPIC - 2009	31/12/2009	228 600,00	15	182 880,00	15 240,00	30 480,00
2010O00282 DSI - logiciels IGN TOPO - bdc 41.10	09/02/2010	62 809,45	5	62 809,45	0,00	0,00
2010O00300 DSI - acquisition de logiciels de faible valeur	24/02/2010	22 733,31	5	22 733,31	0,00	0,00
2010O00283 DSI - charte graphique Sésame - bdc 45.10	28/02/2010	35 246,12	5	35 246,12	0,00	0,00
2010O00284 DSI - A REGIE - bdc 49.10	28/02/2010	9 599,34	5	9 599,34	0,00	0,00
2010O00317 DSI - évolutions dans GA en 2010	31/03/2010	36 150,30	5	36 150,30	0,00	0,00
2010O00333 DSI - AMO sur le logiciel Casewise - bdc 149.10	30/04/2010	27 923,61	5	27 923,61	0,00	0,00
2010O00341 DSI - Migration de Lotus vers Exchange - bdc 165.1	30/04/2010	48 796,80	5	48 796,80	0,00	0,00
2010O00343 DSI - Licences TINA pr Exchange - bdc 173.10	30/04/2010	23 163,25	5	23 163,25	0,00	0,00
2010O00400 DSI - AE Microsoft - bdc 333.10	31/07/2010	505 975,59	5	505 975,59	0,00	0,00
2010O00399 DSI - certif.signature électronique	01/09/2010	3 684,87	5	3 684,87	0,00	0,00
2010O00416 DSI - licence MP BD Topo	13/09/2010	4 815,55	5	4 815,55	0,00	0,00
2010O00417 DSI - interface SIG et gest. des paniers-bdc436.10	30/10/2010	11 003,20	5	11 003,20	0,00	0,00
2010O00425 DSI - licences CPU Oracle Database - bdc 465.10	30/10/2010	102 331,51	5	102 331,51	0,00	0,00
2010O00426 DSI - 14 licences VMWARE - bdc 466.10	30/10/2010	47 153,45	5	47 153,45	0,00	0,00
2010O00430 DSI - serveurs des musées - bdc 473.10	30/10/2010	16 788,01	5	16 788,01	0,00	0,00
2010O00433 DSI - prestations - bdc 287.10	30/10/2010	5 332,96	5	5 332,96	0,00	0,00
2010O00436 DSI - sauvegarde Serveurs - bdc E402.10	01/11/2010	18 587,04	5	18 587,04	0,00	0,00
2010O00419 DSI - 3 licences SQL Server Enterprise -bdc 449.10	30/11/2010	36 298,43	5	36 298,43	0,00	0,00
2010O00421 DSI - mise en place d'Orphée Oracle - bdc 452.10	30/11/2010	9 867,00	5	9 867,00	0,00	0,00
2010O00444 DSI - logiciel BOOK RESTORER - bdc E585.10	30/11/2010	4 784,00	5	4 784,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010O00457 DSI - module d'archivage électr. bdc 474.10	30/11/2010	598,00	5	598,00	0,00	0,00
2010O00434 DSI - prestations ARIANE 77	03/12/2010	5 262,40	5	5 262,40	0,00	0,00
2010O00435 DSI - évolutions Pythéas - bdc E291.10	03/12/2010	9 687,60	5	9 687,60	0,00	0,00
2010O00452 DSI - licences TSE pour CITRIX - bdc E815.10	15/12/2010	27 030,81	5	27 030,81	0,00	0,00
2010O00453 DSI - licences Office et Wyse - bdc E817.10	15/12/2010	174 070,02	5	174 070,02	0,00	0,00
2010O00454 DSI - TRILEAD et ADOBE - bdc E818.10	15/12/2010	16 117,68	5	16 117,68	0,00	0,00
2010O00458 DSI - licences Mobydoc 3 musées - bdc E1129.10	15/12/2010	16 799,84	5	16 799,84	0,00	0,00
2010O00483 DSI - Tiers de confiance	22/12/2010	7 176,00	5	7 176,00	0,00	0,00
2010O00486 DSI -plateforme CISCOWORKS - bdc E1577.10	24/12/2010	14 208,55	5	14 208,55	0,00	0,00
2006O00195 DG - Conception du portail WEB	31/12/2010	934 059,99	5	934 059,99	0,00	0,00
2008O00316 DSI - logiciel gestion des délibérations	31/12/2010	95 133,43	5	95 133,43	0,00	0,00
2008O00112 DSI - Logiciel de gestion documentaire	31/12/2010	91 068,21	5	91 068,21	0,00	0,00
2008O00264 DSI - Solution de télétransmission	31/12/2010	4 873,68	5	4 873,68	0,00	0,00
2009O00256 DSI - Logiciel de gestion données du patrimoine	31/12/2010	59 118,70	5	59 118,70	0,00	0,00
2009O00292 DSI - Logiciel de gestion du parc informatique	31/12/2010	116 700,92	5	116 700,92	0,00	0,00
2009O00329 DSI - Logiciel de transm. feuilles de soin élec	31/12/2010	65,00	5	65,00	0,00	0,00
2009O00333 DSI - licences Astaro Security Gateway	31/12/2010	34 979,89	5	34 979,89	0,00	0,00
2009O00374 DSI - BDC 505.09 / module DIF	31/12/2010	6 055,35	5	6 055,35	0,00	0,00
2009O00375 DSI - BDC 501.09/ Orphée : Migration vers oracle	31/12/2010	18 986,50	5	18 986,50	0,00	0,00
2009O00377 DSI - Bdc 515.09 / licences oracle pour Orphée	31/12/2010	1 682,77	5	1 682,77	0,00	0,00
2009O00415 DSI - BDC 666.09 Réalisation appli organigramme	31/12/2010	46 596,16	5	46 596,16	0,00	0,00
2009O00416 DSI -BDC 668.09 Cristal,flex builder,créative suit	31/12/2010	3 070,80	5	3 070,80	0,00	0,00
2009O00420 DSI - Migration CHRONOTIQUE vers CHRONOGESTOR	31/12/2010	48 354,28	5	48 354,28	0,00	0,00
2009O00422 DSI - Bdc 695.09 - Migration MUM Xbase	31/12/2010	25 591,41	5	25 591,41	0,00	0,00
2009O00430 DSI - BDC 709.09 - Paramétrages facturations	31/12/2010	1 889,68	5	1 889,68	0,00	0,00
2009O00431 DSI - BDC 710.09 - Certificats de signatures	31/12/2010	1 700,71	5	1 700,71	0,00	0,00
2009O00436 DSI- BDC 731.09	31/12/2010	3 100,00	5	3 100,00	0,00	0,00
2009O00437 DSI- BDC 733.09	31/12/2010	7 953,40	5	7 953,40	0,00	0,00
2009O00438 DSI - BDC 735.09	31/12/2010	9 477,69	5	9 477,69	0,00	0,00
2009O00439 DSI-BDC 736.09	31/12/2010	2 707,91	5	2 707,91	0,00	0,00
2009O00440 DSI - Bdc 734.09	31/12/2010	16 729,37	5	16 729,37	0,00	0,00
2009O00441 DSI - SIG - BDC 737.09	31/12/2010	33 845,46	5	33 845,46	0,00	0,00
2009O00442 DSI - BDC 739.09	31/12/2010	1 924,36	5	1 924,36	0,00	0,00
2009O00443 DSI - BDC 741.09	31/12/2010	12 821,12	5	12 821,12	0,00	0,00
2009O00463 DSI- avis "logiciel de gestion du RSA"	31/12/2010	478,82	5	478,82	0,00	0,00
2009O00466 DSI- SIG - BDC 836.09 - ROUTE 500	31/12/2010	6 725,63	5	6 725,63	0,00	0,00
2009O00467 DSI - BDC 837.09 - Visual studio pro	31/12/2010	2 213,80	5	2 213,80	0,00	0,00
2009O00468 DSI - BDC 840.09 - Assistance Extranet Demande	31/12/2010	1 554,80	5	1 554,80	0,00	0,00
2009O00480 DSI - Bdc 861.09 - 82 Office 2007	31/12/2010	32 810,97	5	32 810,97	0,00	0,00
2009O00481 DSI - Bdc 860.09 - Sis V7	31/12/2010	30 010,03	5	30 010,03	0,00	0,00
2009O00482 DSI - Bdc 874.09 - Développements	31/12/2010	10 441,08	5	10 441,08	0,00	0,00
2009O00484 DSI - BDC 876.09 - CAL EXCHANGE	31/12/2010	200 000,80	5	200 000,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2009O00486 DSI -GEMEX- avance forfaitaire	31/12/2010	10 842,31	5	10 842,31	0,00	0,00
2009O00487 DSI - Bdc 898.09 - Licences et formation paye	31/12/2010	16 027,59	5	16 027,59	0,00	0,00
2009O00488 DSI - Bdc 904.09 - Interface ACP.com	31/12/2010	1 794,00	5	1 794,00	0,00	0,00
2009O00489 DSI- Bdc 905.09 - Accompagnement V7	31/12/2010	1 500,00	5	1 500,00	0,00	0,00
2009O00490 DSI - Bdc 901.09 - Migration sous oracle	31/12/2010	1 284,50	5	1 284,50	0,00	0,00
2009O00500 DSI - Bdc 923.09 - Abo standard licences red Hat	31/12/2010	31 258,66	5	31 258,66	0,00	0,00
2009O00501 DSI - Bdc 922.09 - Licences Time Navigator	31/12/2010	4 803,44	5	4 803,44	0,00	0,00
2009O00502 DSI - Bdc 879.09 - Logiciel Record TS	31/12/2010	727,12	5	727,12	0,00	0,00
2009O00504 DSI - avis " solution GED	31/12/2010	12 114,60	5	12 114,60	0,00	0,00
2009O00520 DSI - logiciel Easy UC Wallboard - bdc 940.09	31/12/2010	9 963,16	5	9 963,16	0,00	0,00
2009O00521 DSI - licences OFFICE PRO 2007 - bdc 939.09	31/12/2010	17 605,89	5	17 605,89	0,00	0,00
2009O00536 DSI - evolution du SIG - bdc 980.09	31/12/2010	9 029,80	5	9 029,80	0,00	0,00
2010O00280 avis "parapheurs électroniques"	31/12/2010	40 078,50	5	40 078,50	0,00	0,00
2010O00281 avis "Schéma Directeur de signalisation directionn	31/12/2010	28 479,49	5	28 479,49	0,00	0,00
2010O00318 DSI - prestations sur Gestion des Délibérations	31/12/2010	13 325,29	5	13 325,29	0,00	0,00
2010O00319 DSI - mise en place de Citrix / phase 2 - bdc 134.	31/12/2010	120 385,77	5	120 385,77	0,00	0,00
2010O00376 DSI Bdc 261.10 - Licences ISA plateforme Exchange	31/12/2010	24 715,58	5	24 715,58	0,00	0,00
2010O00383 DSI - BDC 308.10 Licence ArcGIS Publisher	31/12/2010	3 985,07	5	3 985,07	0,00	0,00
2010O00384 DSI - Bdc 309.10 - Paramétrages budget annexe	31/12/2010	3 191,43	5	3 191,43	0,00	0,00
2010O00385 DSI - BDC 311.10 - Installation Elise	31/12/2010	19 195,80	5	19 195,80	0,00	0,00
2010O00388 DSI - outils de finalisation du PDIPR	31/12/2010	62 326,55	5	62 326,55	0,00	0,00
2010O00389 DSI - logiciel de gestion du courrier	31/12/2010	70 701,54	5	70 701,54	0,00	0,00
2010O00447 DSI - paramétrage d' Expanserv - bdc E599.10	31/12/2010	1 889,68	5	1 889,68	0,00	0,00
2010S00009 Subventions d'équipement versées aux région - 2010	31/12/2010	28 122,32	15	20 614,00	1 874,00	5 634,32
2010S00010 Subventions d'équipement versées aux commun - 2010	31/12/2010	36 932 257,39	15	26 597 265,00	2 583 747,00	7 751 245,39
2010S00011 Subventions d'équipement versées aux autres - 2010	31/12/2010	6 206 635,27	15	4 558 197,00	412 109,00	1 236 329,27
2010S00012 Subventions d'équipement versées à des orga - 2010	31/12/2010	762 638,42	15	559 262,00	50 842,00	152 534,42
2011S00099 Subventions d'équipements versées aux SPIC - 2011	01/01/2011	10 800,00	15	7 200,00	720,00	2 880,00
2011O00277 DSI - licence ORACLE Database - bdc 3515.11	15/03/2011	31 428,18	5	31 428,18	0,00	0,00
2011O00286 DSI - logiciel DICTAO	01/04/2011	2 810,60	5	2 810,60	0,00	0,00
2011O00308 DSI- Pilote de mobilité APA	08/04/2011	40 952,54	5	40 952,54	0,00	0,00
2011O00307 DSI -AMOE esp.doc - bdc 6632.11	06/05/2011	6 458,40	5	6 458,40	0,00	0,00
2011O00295 DSI - évolution Parapheur électronique-bdc 5584.11	30/05/2011	2 691,00	5	2 691,00	0,00	0,00
2011O00274 DSI - gestion des publics - bdc 3150.11	31/05/2011	5 332,96	5	5 332,96	0,00	0,00
2011O00294 DSI - infra de support du télétravail bdc 5451.11	31/05/2011	14 047,02	5	14 047,02	0,00	0,00
2011O00320 DSI-licences bdc10186	30/06/2011	3 067,74	5	3 067,74	0,00	0,00
2011O00358 MAPA 2010-DSI-0012 Accompagnement et mise en oeuvre	07/07/2011	47 189,38	5	47 189,38	0,00	0,00
2011O00347 DSI - Logiciel Comsoft Professionnel 4	10/07/2011	412,62	5	412,62	0,00	0,00
2011O00359 Certificat SSL Web Server bdc 10401.11	22/07/2011	442,52	5	442,52	0,00	0,00
2011O00361 DSI- logiciels VMWARE FUSION 3 pour Mac,	18/08/2011	399,94	5	399,94	0,00	0,00
2011O00365 DSI - 200 Licences Office pro bdc53992.11	18/08/2011	84 045,31	5	84 045,31	0,00	0,00
2011O00366 DSI - Logiciel 360View bdc 13784.11	31/08/2011	4 736,16	5	4 736,16	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011O00380 DSI - Thawte SSL Standard	13/09/2011	442,52	5	442,52	0,00	0,00
2011O00371 DSI - licence ArcGis server - BDC 14506.11	15/09/2011	60 996,00	5	60 996,00	0,00	0,00
2011O00386 DSI - Développement brique fonctionnelle cartograp	19/09/2011	60 095,51	5	60 095,51	0,00	0,00
2011O00390 DSI - Licences True Up Core	27/09/2011	138 088,39	5	138 088,39	0,00	0,00
2011O00373 DSI - logiciel gestion des délibérations	30/09/2011	26 820,30	5	26 820,30	0,00	0,00
2011O00396 DSI - Gestion des MASP	01/10/2011	12 318,80	5	12 318,80	0,00	0,00
2011O00414 DSI - Portail CDU	01/10/2011	28 847,52	5	28 847,52	0,00	0,00
2011O00393 DSI - migration ELISE V5	10/10/2011	8 820,50	5	8 820,50	0,00	0,00
2011O00395 DSI - Certificat de signature électronique	12/10/2011	566,90	5	566,90	0,00	0,00
2011O00398 DSI - Licence assistantes familiales	14/10/2011	26 350,80	5	26 350,80	0,00	0,00
2011O00399 DSI - Licence ATTE	14/10/2011	13 907,20	5	13 907,20	0,00	0,00
2011O00400 DSI - Licences Atempo	14/10/2011	15 530,36	5	15 530,36	0,00	0,00
2011O00406 DSI - Licences Vmware vSphere	24/10/2011	28 880,23	5	28 880,23	0,00	0,00
2011O00397 DSI - licence parapheur elec. DICTAO	02/11/2011	47 840,00	5	47 840,00	0,00	0,00
2011O00415 DSI - remplacement MR4G par THENOS	04/11/2011	5 725,85	5	5 725,85	0,00	0,00
2011O00418 DSI - module gestion domaine public routier	10/11/2011	23 166,52	5	23 166,52	0,00	0,00
2011O00421 DSI - parapheur DICTAO	15/11/2011	26 910,00	5	26 910,00	0,00	0,00
2011O00422 DSI - Tiers de confiance	15/11/2011	8 073,00	5	8 073,00	0,00	0,00
2011O00447 DSI - EVOLUTIONS SEMATIC ET CAPDEMAT	15/11/2011	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2012O00299 Acq. logiciels DIE - ZENEXITY	15/11/2011	324 629,69	5	324 629,69	0,00	0,00
2011O00423 DSI - licences TRUE UP CORE CAL	17/11/2011	59 180,74	5	59 180,74	0,00	0,00
2011O00424 DSI - serveurs	17/11/2011	3 943,21	5	3 943,21	0,00	0,00
2011O00425 DSI - SELECT +	17/11/2011	10 438,93	5	10 438,93	0,00	0,00
2011O00428 DSI - Licences	24/11/2011	50 177,04	5	50 177,04	0,00	0,00
2011O00433 DSI - progiciel controle établissements	25/11/2011	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2011O00437 DSI - service expert CXP	28/11/2011	3 528,20	5	3 528,20	0,00	0,00
2011O00375 DSI - module N4DS - bdc 15281.11	30/11/2011	20 003,22	5	20 003,22	0,00	0,00
2011O00430 DSI - Interface SI/gestion de flux	30/11/2011	5 980,00	5	5 980,00	0,00	0,00
2011O00432 DSI - application INTRADOC	30/11/2011	18 119,40	5	18 119,40	0,00	0,00
2011O00431 DSI - Migration de MGDIS au WEB	01/12/2011	8 724,82	5	8 724,82	0,00	0,00
2011O00443 DSI - Démat. procédure marché publics	06/12/2011	645,84	5	645,84	0,00	0,00
2011O00441 DSI - logiciel de sectorisation	08/12/2011	11 957,01	5	11 957,01	0,00	0,00
2007O00324 DSI - Assistance paramétrage Bdc 910.07	31/12/2011	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00
2010O00313 DSI- démarche qualité ITIL	31/12/2011	31 899,60	5	31 899,60	0,00	0,00
2010O00340 etude et mise en oeuvre de l'infrastructure cible	31/12/2011	37 638,12	5	37 638,12	0,00	0,00
2010O00345 DSI - environnement Microsoft Active Directory"	31/12/2011	23 244,61	5	23 244,61	0,00	0,00
2010O00381 DSI - avis "AMO projets d'infrastructure	31/12/2011	577,50	5	577,50	0,00	0,00
2010O00448 Marché 2010-DSI-0004 gestion électronique du courr	31/12/2011	97 216,86	5	97 216,86	0,00	0,00
2010O00467 avis "gestion du foncier et consultation de la mati	31/12/2011	665,50	5	665,50	0,00	0,00
2010O00477 DSI - logiciels bureautiques - bdc E1803.10	31/12/2011	29 686,85	5	29 686,85	0,00	0,00
2011O00296 DSI - évolution pour les formats PDF - bdc 5586.11	31/12/2011	4 485,00	5	4 485,00	0,00	0,00
2011O00297 DSI - interface DICTAO-ELISE - bdc 4543.11	31/12/2011	17 611,10	5	17 611,10	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011O00298 DSI - Personnalisation IDossier - bdc 7055.11	31/12/2011	777,40	5	777,40	0,00	0,00
2011O00301 DSI - Licences Qlickview - bdc 7188.11	31/12/2011	47 710,83	5	47 710,83	0,00	0,00
2011O00322 licences Time Navigator - bdc 10312.11	31/12/2011	18 540,73	5	18 540,73	0,00	0,00
2011O00335 licence SQL Server Enterprise	31/12/2011	7 550,98	5	7 550,98	0,00	0,00
2011O00336 logiciels	31/12/2011	25 635,18	5	25 635,18	0,00	0,00
2011O00376 avis "acquisition logiciel gestion sectorisation s	31/12/2011	9 089,01	5	9 089,01	0,00	0,00
2011O00377 DSI - REPRISE DES DONNEES PAR PATRIMOINE FONCIER	31/12/2011	25 325,54	5	25 325,54	0,00	0,00
2011O00384 DSI - Logiciel de gestion du schéma directeur sign	31/12/2011	2 185,09	5	2 185,09	0,00	0,00
2011O00411 DSI Licences et logiciel Nates bdc18849.11	31/12/2011	83 723,72	5	83 723,72	0,00	0,00
2011S00002 Subventions d'équipement versées à l'état - 2011	31/12/2011	26 450,88	15	17 630,00	1 763,00	7 057,88
2011S00003 Subventions d'équipement versées aux région - 2011	31/12/2011	26 000,00	15	17 330,00	1 733,00	6 937,00
2011S00004 Subventions d'équipement versées aux départ - 2011	31/12/2011	51 729,75	15	34 480,00	3 448,00	13 801,75
2011S0005ter Subv équipement versées aux communes Bât. - 2011	31/12/2011	41 967 964,17	15	28 317 223,00	2 730 148,00	8 698 081,74
2011S0006ter Subv. équipement versées à des org pub Bât. - 2011	31/12/2011	1 476 142,67	15	999 558,00	98 409,00	335 639,67
2011S0007ter Subv équipement versées personnes priv. Bât- 2011	31/12/2011	5 327 091,28	15	3 551 391,00	355 139,00	1 420 561,28
2011S0008ter Subv équipement versées autres Ets Pub Bât. - 2011	31/12/2011	5 423 257,97	15	3 804 140,00	361 550,00	738 802,96
2012O00282 DSI - mise en place THENOS bdc 3043.12	13/02/2012	5 908,24	5	5 908,24	0,00	0,00
2012O00393 DSI - Carte iTunes bdc 4525.12	01/03/2012	725,08	5	725,08	0,00	0,00
2012O00338 DSI - avis "publicité gamme logicielle Oracle"	31/03/2012	900,00	5	900,00	0,00	0,00
2012O00318 DSI - licences ATEMPO bdc 7817.12	13/04/2012	2 466,15	5	2 466,15	0,00	0,00
2012O00329 DSI - prestation de développement bdc 8601.12	25/04/2012	29 935,88	5	29 935,88	0,00	0,00
2012O00356 DSI - avis "logiciel Oracle"	10/05/2012	90,00	5	90,00	0,00	0,00
2012O00480 DSI - Patrimoine immobilier	22/05/2012	450,00	5	450,00	0,00	0,00
2012O00481 DSI - logiciels bureautiques	22/05/2012	450,00	5	450,00	0,00	0,00
2012O00344 DSI - Licences VMware bdc 10718.12	29/05/2012	24 628,31	5	24 628,31	0,00	0,00
2012O00345 DSI - signature bdc 10716.12	29/05/2012	283,45	5	283,45	0,00	0,00
2012O00348 DSI - Licences CPU bdc 10873.12	30/05/2012	80 172,74	5	80 172,74	0,00	0,00
2012O00417 DSI - généralisation TOiP	31/05/2012	138 195,85	5	138 195,85	0,00	0,00
2012O00357 DSI - avis "solution administration"	01/06/2012	90,00	5	90,00	0,00	0,00
2012O00359 DSI - Acquisition de bases de données	05/06/2012	28 704,00	5	28 704,00	0,00	0,00
2012O00360 DSI - sketchup pro bdc 11361.12	06/06/2012	1 726,16	5	1 726,16	0,00	0,00
2012O00368 DSI - sharepoint bdc 12116.12	14/06/2012	6 885,97	5	6 885,97	0,00	0,00
2012O00460 DSI developpement BO ACFA bdc 10041.12	20/06/2012	5 399,94	5	5 399,94	0,00	0,00
2012O00470 DSI - presta MOE Portail social bdc 10039.12	20/06/2012	29 481,40	5	29 481,40	0,00	0,00
2012O00394 DSI - développement application Qlickview bdc 13162	09/07/2012	22 102,08	5	22 102,08	0,00	0,00
2012O00388 DSI - bdc 14225.12	10/07/2012	9 502,22	5	9 502,22	0,00	0,00
2012O00390 DSI - software bdc 14421.12	12/07/2012	8 798,35	5	8 798,35	0,00	0,00
2012O00425 DSI - bdc 10661.12	13/07/2012	16 376,83	5	16 376,83	0,00	0,00
2012O00401 licences CRM - bdc 12467.12	23/07/2012	26 512,08	5	26 512,08	0,00	0,00
2012O00343 DSI - developpement sharepoint bdc 10652.12	30/07/2012	8 970,00	5	8 970,00	0,00	0,00
2012O00432 DSI - Trilead VM - bdc 15383.12	01/08/2012	2 487,68	5	2 487,68	0,00	0,00
2012O00410 Marché 2012-DSI-0008 bdc 15290.12	20/08/2012	47 254,96	5	47 254,96	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012O00429 DSI - module webservice 17766.12	05/09/2012	5 980,00	5	5 980,00	0,00	0,00
2012O00467 DSI - Licence global Extended bdc 17603.12	11/09/2012	2 306,57	5	2 306,57	0,00	0,00
2012O00461 DSI - phase 2 VA SCRIBE	14/09/2012	70 919,44	5	70 919,44	0,00	0,00
2012O00475 DSI - VMWARE - bdc 17601.12	14/09/2012	51 629,65	5	51 629,65	0,00	0,00
2012O00466 DSI - logiciel ToIP bdc 4346.12	20/09/2012	10 540,80	5	10 540,80	0,00	0,00
2012O00479 DSI - mise en place flux ETL - bdc 17517.12	28/09/2012	6 027,84	5	6 027,84	0,00	0,00
2012O00469 DSI - EMCO bdc 18456.12	01/10/2012	806,24	5	806,24	0,00	0,00
2012O00478 DSI - licences Qlikview - bdc 18800.12	05/10/2012	21 528,00	5	21 528,00	0,00	0,00
2012O00488 DSI - parametrage MASP - bdc 11371.12	10/10/2012	5 077,02	5	5 077,02	0,00	0,00
2012O00499 DSI - adobe captive V6 bdc 20879.12	23/10/2012	3 101,00	5	3 101,00	0,00	0,00
2012O00491 DSI - ecw bdc 15289.12	25/10/2012	11 906,18	5	11 906,18	0,00	0,00
2012O00586 DSI - AMOE SI décisionnel bdc 12443.12	26/10/2012	16 744,00	5	16 744,00	0,00	0,00
2012O00528 DSI gestion achats et stock bdc 15499.12	02/11/2012	1 590,68	5	1 590,68	0,00	0,00
2012O00527 DSI - Filemaker Pro V12 bdc 21973.12	15/11/2012	1 835,26	5	1 835,26	0,00	0,00
2012O00537 DSI - module saisie paie bdc 14951.12	16/11/2012	7 295,60	5	7 295,60	0,00	0,00
2012O00524 DSI - maintenance ASTRE bdc 19564.12	23/11/2012	16 277,56	5	16 277,56	0,00	0,00
2012O00544 DSI - flotte mobile - bdc 23140.12	29/11/2012	11 960,00	5	11 960,00	0,00	0,00
2012O00581 DSI - licence ORACLE bdc 23125.12	03/12/2012	11 399,04	5	11 399,04	0,00	0,00
2012O00538 DSI - Dév. Actes77 : Comp Arrêtés/Décisions 18093	05/12/2012	6 800,49	5	6 800,49	0,00	0,00
2012O00539 DSI - RHEL SERVER bdc 23127.12	06/12/2012	6 506,24	5	6 506,24	0,00	0,00
2012O00569 DSI - SEL.D bdc 24359.12	06/12/2012	3 726,93	5	3 726,93	0,00	0,00
2012O00558 DSI - Wyse device bdc 23364.12	10/12/2012	14 064,96	5	14 064,96	0,00	0,00
2012O00578 DSI - GLP5 bdc 24348.12	10/12/2012	20 469,64	5	20 469,64	0,00	0,00
2012O00553 DSI - protools bdc 24692.12	11/12/2012	826,35	5	826,35	0,00	0,00
2012O00559 DSI - logiciels bdc 23908.12	11/12/2012	261 447,69	5	261 447,69	0,00	0,00
2012O00563 2011/SDIE/0004 Logiciel pour maintenir	11/12/2012	3 791,32	5	3 791,32	0,00	0,00
2012O00575 DSI - SEL WINPRO bdc 24957.12	12/12/2012	1 545,71	5	1 545,71	0,00	0,00
2012O00576 DSI - CINEMA 4D bdc 24958.12	12/12/2012	3 979,27	5	3 979,27	0,00	0,00
2012O00580 DSI - SysCtrStd bdc 24651.12	12/12/2012	24 488,96	5	24 488,96	0,00	0,00
2012O00572 DSI - MODULE IPAD bdc 23133.12	13/12/2012	4 544,80	5	4 544,80	0,00	0,00
2012O00583 DSI - VMware bdc 25055.12	14/12/2012	48 557,47	5	48 557,47	0,00	0,00
2012O00584 DSI gamme citrix bdc 24362.12	14/12/2012	10,45	5	10,45	0,00	0,00
2012O00585 DSI - Licence ORACLE bdc 21987.12	14/12/2012	11 399,04	5	11 399,04	0,00	0,00
2012O00279 Brique fonctionnelle SDCIG bdc 2186.12	31/12/2012	36 497,14	5	36 497,14	0,00	0,00
2012O00407 Marché 2012-DSI-0004 bdc 15381.12	31/12/2012	7 121,90	5	7 121,90	0,00	0,00
2012O00408 MAPA 2011-DSI-0005 Bdc 14815.12	31/12/2012	15 270,53	5	15 270,53	0,00	0,00
2012O00409 Bdc 13326.12 - abonnements "ASTAROSecurity " 3 ans	31/12/2012	66 299,06	5	66 299,06	0,00	0,00
2012O00582 DIE - Logiciel de ClearSight	31/12/2012	5 088,98	5	5 088,98	0,00	0,00
2012S00003 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2012	31/12/2012	35 923 534,38	15	21 554 118,00	2 394 902,00	11 974 514,38
2012S00006 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2012	31/12/2012	171 239,42	15	114 150,00	11 415,00	57 089,42
2012S00007 Subv.Equip. versées aux départements Bâtiment - 2012	31/12/2012	151 499,51	15	90 891,00	10 099,00	50 509,51
2012S00008 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtiment - 2012	31/12/2012	6 932 693,05	15	4 192 240,42	456 741,00	2 283 711,63

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012S00011 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2012	31/12/2012	1 984 715,63	15	1 190 826,00	132 314,00	661 575,63
2012S00012 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2012	31/12/2012	5 042 513,92	15	3 025 503,00	336 167,00	1 680 843,92
2013O00660 DG - Conception du portail WEB	01/01/2013	12 103,52	5	12 103,52	0,00	0,00
2013O00671 DSI - developpement sharepoint bdc 10652.12	01/01/2013	14 950,00	5	14 950,00	0,00	0,00
2013O00673 DSI - généralisation TOIP	01/01/2013	51 309,00	5	51 309,00	0,00	0,00
2013O00675 DSI - ADMISSION "arretés"	01/01/2013	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2013O00677 DSI - MODULE IPAD	01/01/2013	8 970,00	5	8 970,00	0,00	0,00
2013O00868 DSI - licence ORACLE bdc 23125.12	01/01/2013	690,00	5	690,00	0,00	0,00
2013O00869 DSI - Développement Qlikview	01/01/2013	10 524,80	5	10 524,80	0,00	0,00
2013O00870 DSI - AMOE Projets infrastructure	01/01/2013	38 995,58	5	38 995,58	0,00	0,00
2013O00871 DSI - Audit plateforme stockage	01/01/2013	111 907,33	5	111 907,33	0,00	0,00
2013O00530 DSI - solde Acquisition de bases de données	22/02/2013	28 704,00	5	28 704,00	0,00	0,00
2013O00535 DSI - module complémentaire - bdc 4151.13	11/03/2013	2 272,40	5	2 272,40	0,00	0,00
2013O00615 DSI - développement interface XML GED bdc 25161.12	20/03/2013	1 305,43	5	1 305,43	0,00	0,00
2013O00572 DSI - developpement de nelle solution bdc 3390.13	30/03/2013	6 578,00	5	6 578,00	0,00	0,00
2013O00580 DSI - BdC006208 - Dragon Naturally Speaking Premiu	08/04/2013	789,66	5	789,66	0,00	0,00
2013O00579 DSI -vmware bdc 7522.13	30/04/2013	489,88	5	489,88	0,00	0,00
2013O00621 DSI - Licences Qlikview - bdc 4163.13	30/04/2013	9 376,64	5	9 376,64	0,00	0,00
2013O00731 DSI LOGICIEL SAGE bdc 8617.13	21/05/2013	1 877,72	5	1 877,72	0,00	0,00
2013O00614 DSI - licences Kurmi bdc 3161.13	01/06/2013	5 214,56	5	5 214,56	0,00	0,00
2013O00603 DSI - RedHat bdc 7878.13	03/06/2013	7 032,48	5	7 032,48	0,00	0,00
2013O00635 DSI - TOIP bdc 2240.13	01/07/2013	118 777,03	5	118 777,03	0,00	0,00
2013O00744 DSI - Licences TELISCA bdc 7391.13	01/07/2013	2 815,38	5	2 815,38	0,00	0,00
2013O00705 DSI - BdC 11929.13 - MAPA 2012-DSI-0010 AMOE SI dé	12/07/2013	4 688,32	5	4 688,32	0,00	0,00
2013O00639 DSI - silveshield BdC 12201.13	16/07/2013	36,69	5	36,69	0,00	0,00
2013O00631 licences CRM - bdc 12467.12	18/07/2013	26 512,08	5	26 512,08	0,00	0,00
2013O00644 licences MICROSOFT serveurs - bdc 11451.13	07/08/2013	237 103,42	5	237 103,42	0,00	0,00
2013O00683 2013-DSI-0009 Presta forfait. Extension du parc lo	29/08/2013	15 548,00	5	15 548,00	0,00	0,00
2013O00737 DSI - logiciel LFM bdc 14590.13	30/08/2013	3 767,40	5	3 767,40	0,00	0,00
2013O00727 Marché 2011-DSI-0013 bdc 5682.13	01/09/2013	7 703,08	5	7 703,08	0,00	0,00
2013O00678 SDM Audiovisuel Pincevent	12/09/2013	16 805,00	5	16 805,00	0,00	0,00
2013O00864 DSI- Location d'une solution de déma	14/09/2013	5 382,00	5	5 382,00	0,00	0,00
2013O00730 MAPA 2011-DSI-0012 bdc 14236.13	15/09/2013	39 261,69	5	39 261,69	0,00	0,00
2013O00747 DSI - BdC 18046.13	30/09/2013	88 073,44	5	88 073,44	0,00	0,00
2013O00738 DSI -SEL. D VSTUDIO bdc 13022.13	01/10/2013	12 489,40	5	12 489,40	0,00	0,00
2013O00866 DSI-bdc 22465.13	09/10/2013	2 444,09	5	2 444,09	0,00	0,00
2013O00753 DSI - bdc 23845.12	11/10/2013	14 763,14	5	14 763,14	0,00	0,00
2013O00754 DSI - bdc 13026.13 patrimoine et Gima	14/10/2013	2 983,03	5	2 983,03	0,00	0,00
2013O00761 DSI -VPP L1 VMware bdc 18035.13 bis	24/10/2013	40 954,65	5	40 954,65	0,00	0,00
2013O00755 DSI - logiciel micromusée bdc 15015.13	28/10/2013	6 578,00	5	6 578,00	0,00	0,00
2013O00820 DSI-optima bdc 10402.13	04/11/2013	6 469,16	5	6 469,16	0,00	0,00
2013O00835 DSI- bdc 19735.13	04/11/2013	3 348,80	5	3 348,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013O00809 DSI - installation GRC bdc 17917.13	08/11/2013	51 966,20	5	51 966,20	0,00	0,00
2013O00832 DSI- bdc 19664.13	09/11/2013	10 046,40	5	10 046,40	0,00	0,00
2013O00817 DSI-bdc 18323.13	12/11/2013	11 356,26	5	11 356,26	0,00	0,00
2013O00804 DSI-acquisition interface bdc 22078.12	14/11/2013	4 784,00	5	4 784,00	0,00	0,00
2013O00802 DSI-univers solis bdc 20764.13	18/11/2013	5 238,48	5	5 238,48	0,00	0,00
2013O00803 DSI-DROIT D USAGE SOLIS bdc 20762.13	18/11/2013	4 054,44	5	4 054,44	0,00	0,00
2013O00836 DSI- AMOE SI décisionnel - Bdc 18237	18/11/2013	6 697,60	5	6 697,60	0,00	0,00
2013O00801 DSI - Bdc17953 Licences NetScaler	20/11/2013	9 627,32	5	9 627,32	0,00	0,00
2013O00819 DSI- bdc 18174.13	20/11/2013	5 678,12	5	5 678,12	0,00	0,00
2013O00847 DSI-0013 bdc 19016.13	20/11/2013	45 645,34	5	45 645,34	0,00	0,00
2013O00806 DSI-developpement GIMA bdc 10252.13	21/11/2013	7 774,00	5	7 774,00	0,00	0,00
2013O00807 DSI - 2012-DSI-0007 VA	21/11/2013	80 816,11	5	80 816,11	0,00	0,00
2013O00798 DSI - ACQUISITION LICENCES BO BDC 15578.13	22/11/2013	134 957,50	5	134 957,50	0,00	0,00
2013O00805 DSI-acqui module gestion des fluides bdc 19337.12	25/11/2013	9 478,30	5	9 478,30	0,00	0,00
2013O00838 DIE - Appli Accès service social	25/11/2013	13 360,79	5	13 360,79	0,00	0,00
2013O00818 DSI-BdC 16885.13-Licences complémentaires filtrage	26/11/2013	1 407,69	5	1 407,69	0,00	0,00
2013O00831 DSI formulaire accessibles smartphone bdc 18524.13	29/11/2013	12 378,60	5	12 378,60	0,00	0,00
2013O00829 DSI-BdC 13.021285 - Acquisition du module GED Mult	30/11/2013	57 988,06	5	57 988,06	0,00	0,00
2013O00830 DSI-BdC 021314- Fourniture de prestations de maint	30/11/2013	7 732,14	5	7 732,14	0,00	0,00
2013O00824 DSI- bdc 18232.13	03/12/2013	3 177,02	5	3 177,02	0,00	0,00
2013O00826 DSI-BdC 021319 Acquisition d'un logiciel de CTI po	04/12/2013	17 914,88	5	17 914,88	0,00	0,00
2013O00844 DSI licence inventory bdc 21888.13	05/12/2013	4 835,67	5	4 835,67	0,00	0,00
2013O00845 DSI licence inventory bdc 21888.13	05/12/2013	274,04	5	274,04	0,00	0,00
2013O00846 DSI - BdC 021356	05/12/2013	43 521,00	5	43 521,00	0,00	0,00
2013O00854 DSI- bdc 21642.13	06/12/2013	5 274,36	5	5 274,36	0,00	0,00
2013O00850 DSI- bdc 18909.13	09/12/2013	1 631,34	5	1 631,34	0,00	0,00
2013O00856 DSI-bdc 14050.13	09/12/2013	893,41	5	893,41	0,00	0,00
2013O00857 DSI-bdc 18914.13	09/12/2013	5 300,67	5	5 300,67	0,00	0,00
2013O00867 DSI-bdc 21640.13	09/12/2013	31 737,99	5	31 737,99	0,00	0,00
2013O00873 DSI-bdc 22097.13	11/12/2013	33 764,08	5	33 764,08	0,00	0,00
2013O00874 DSI-bdc 22097.13	11/12/2013	2 578,84	5	2 578,84	0,00	0,00
2013O00877 DSI-bdc 15596.13	12/12/2013	16 325,40	5	16 325,40	0,00	0,00
2013O00879 DSI-bdc 16169.13	12/12/2013	8 970,00	5	8 970,00	0,00	0,00
2013O00880 DSI-bdc 16883.13	12/12/2013	1 674,40	5	1 674,40	0,00	0,00
2013O00884 DSI-bdc 22192.13	12/12/2013	2 649,14	5	2 649,14	0,00	0,00
2010O00367 DIE - Logiciel de gestion de contenu web Sematic	31/12/2013	502 064,97	5	502 064,97	0,00	0,00
2013S00039 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2013	31/12/2013	4 759 715,41	15	2 538 512,00	317 314,00	1 903 889,41
2013S00040 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2013	31/12/2013	9 701 988,34	15	5 174 392,00	646 799,00	3 880 797,34
2013S00041 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2013	31/12/2013	771 000,00	15	411 200,00	51 400,00	308 400,00
2013S00043 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2013	31/12/2013	33 444 384,27	15	17 837 000,00	2 229 625,00	13 377 759,27
2013S00044 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2013	31/12/2013	512 836,29	15	273 512,00	34 189,00	205 135,29
2013S00045 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2013	31/12/2013	435 880,61	15	231 538,00	25 542,00	178 800,61

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013S00046 Subv.Equip. versées aux départements Bâtiment - 2013	31/12/2013	174 972,83	15	93 312,00	11 664,00	69 996,83
2013S00048 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtiment - 2013	31/12/2013	2 667 661,97	15	1 416 642,00	178 716,00	1 072 303,97
2010O00460 DIE-plateforme expérimentation ENT lilié	01/01/2014	107 319,35	5	107 319,35	0,00	0,00
2012O00307 2012 - DIE - Conception du portail WEB	01/01/2014	48 719,36	5	48 719,36	0,00	0,00
2012O00310 Plateforme ENT libre et open source Lilié	01/01/2014	1 350,00	5	1 350,00	0,00	0,00
2012O00492 DIE 2012-DIE-0002 Plateforme de services intégrant	01/01/2014	338 674,42	5	338 674,42	0,00	0,00
2014O00337 acquisition licence SAP BO bdc 22092.13	01/01/2014	26 498,76	5	26 498,76	0,00	0,00
2014O00397 DSI - installation GRC bdc 17917.13	01/01/2014	107,64	5	107,64	0,00	0,00
2014O00250 DSI - dossier medical	02/01/2014	1 200,43	5	1 200,43	0,00	0,00
2014O00270 Marché 2014/DIE/0001	17/02/2014	29 059,40	5	29 059,40	0,00	0,00
2014O00290 DSI - multisite autoturn bdc 3223.14	04/03/2014	21 512,40	5	21 512,40	0,00	0,00
2014O00277 licences qlikview bdc 1961.14	05/03/2014	16 278,20	5	16 278,20	0,00	0,00
2014O00278 DSI - BdC 021273 - CISCO AIRONET	07/03/2014	9 164,17	5	9 164,17	0,00	0,00
2014O00298 DSI - module easy TVA bdc 1098.14	28/03/2014	600,00	5	600,00	0,00	0,00
2014O00334 DSI _ bdc 4973.14 _ Qlikview FSE	04/04/2014	29 904,00	5	29 904,00	0,00	0,00
2014O00361 DSI - Bdc 14.8120 - logiciel After Effects CS6 Acr	16/05/2014	1 724,76	5	1 724,76	0,00	0,00
2014O00375 DSI - avis "développement SharePoint"	27/05/2014	19 800,00	5	19 800,00	0,00	0,00
2014O00373 DSI-portail social bdc 6467.14	03/06/2014	51 762,00	5	51 762,00	0,00	0,00
2014O00378 DSI- base de données MOS	27/06/2014	18 000,00	5	18 000,00	0,00	0,00
2014O00394 avis "solution bancarisation"	28/06/2014	864,00	5	864,00	0,00	0,00
2013O00651 DIE - ENT 2013	30/06/2014	223 110,49	5	223 110,49	0,00	0,00
2014O00383 DSI-DOTNET bdc 2980.14	30/06/2014	18 720,00	5	18 720,00	0,00	0,00
2014O00393 DSI-Extension du parc logiciel	30/06/2014	31 200,00	5	31 200,00	0,00	0,00
2014O00390 HEBERGEMENT SITES INTERNET - ZENEXITY bdc 10594.14	01/07/2014	972,00	5	972,00	0,00	0,00
2014O00391 DSI-VSR lot 3	01/07/2014	3 345,41	5	3 345,41	0,00	0,00
2014O00411 AQUISITION LICENCES MICROSOFT SERVEURS	03/07/2014	237 896,41	5	237 896,41	0,00	0,00
2014O00410 Marché 2013-DSI-0011 bdc 8719.14	16/07/2014	27 402,00	5	27 402,00	0,00	0,00
2014O00415 BDC n°41	21/07/2014	11 400,00	5	11 400,00	0,00	0,00
2014O00422 Evolution Sematic BAFA	21/07/2014	1 197,00	5	1 197,00	0,00	0,00
2014O00416 BDC n°4	24/07/2014	6 072,00	5	6 072,00	0,00	0,00
2014O00433 DSI - bdc 12167.14	24/07/2014	12 150,00	5	12 150,00	0,00	0,00
2014O00417 DSI - Bdc 12.12467 - Licences CRM	25/07/2014	26 600,75	5	26 600,75	0,00	0,00
2014O00420 DSI bdc 11466.14 INTEGRATION Marché 2012-DSI-0008	30/07/2014	3 248,14	5	3 248,14	0,00	0,00
2014O00440 DSI - bdc 3801.14	04/08/2014	15 000,00	5	15 000,00	0,00	0,00
2014O00259 DSI -module cartographie VA lot 3	11/08/2014	5 006,96	5	5 006,96	0,00	0,00
2014O00439 DSI - morphing préhistorique	22/08/2014	10 788,00	5	10 788,00	0,00	0,00
2014O00449 acquisition logiciel ComSoft bdc 15121.14	28/08/2014	478,80	5	478,80	0,00	0,00
2014O00501 Marché 2013-DSI-0013 bdc 4250.14	15/09/2014	64 788,00	5	64 788,00	0,00	0,00
2014O00518 Marché 2011-DSI-0010 Bdc 11569.14 INTEGRATION	15/09/2014	7 018,80	5	7 018,80	0,00	0,00
2014O00529 Marché 2013-DSI-0013 bdc 11082.14	16/09/2014	15 229,50	5	15 229,50	0,00	0,00
2014O00574 Marché 2013-DSI-0013 bdc 12376.14	20/09/2014	118 546,80	5	118 546,80	0,00	0,00
2014O00498 Avis - "Acquisition et maintenance de licences Qli	30/09/2014	864,00	5	864,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014O00502 Marché 2013-DSI-0013 bdc 10062.14	30/09/2014	37 704,00	5	37 704,00	0,00	0,00
2013O00629 2013 - DIE Evolution Sematic et Capdemat	01/10/2014	248 519,56	5	248 519,56	0,00	0,00
2014O00496 Marché 2011-DSI-0013 bdc 11078.14	03/10/2014	10 942,60	5	10 942,60	0,00	0,00
2014O00507 Marché 2012-DSI-0007 VSR	03/10/2014	81 086,40	5	81 086,40	0,00	0,00
2014O00550 MAPA 2013-DSI-0016 TMA bdc 14.19033 Prestation de	06/10/2014	30 000,00	5	30 000,00	0,00	0,00
2014O00488 Elaboration nouvelle plateforme multi sites de ges	15/10/2014	11 671,36	5	11 671,36	0,00	0,00
2014O00505 Marché 2012-DSI-0007 Admission	15/10/2014	28 163,60	5	28 163,60	0,00	0,00
2014O00506 Marché 2012-DSI-0007 Admission	15/10/2014	12 379,60	5	12 379,60	0,00	0,00
2014O00515 Marché 2013-DSI-0008 bdc 10310.14	17/10/2014	16 345,20	5	16 345,20	0,00	0,00
2014O00517 DSI - Bdc 14.018581 - Pack messagerie et prestatio	03/11/2014	9 984,00	5	9 984,00	0,00	0,00
2014O00563 MAPA 2013-DSI-0016 TMA bdc 21833.14	04/11/2014	13 200,00	5	13 200,00	0,00	0,00
2014O00521 DSI - Bdc 14.018760 - Module de génération de tabl	06/11/2014	8 537,95	5	8 537,95	0,00	0,00
2014O00556 MAPA 2014-DSI-0008 bdc 15059.14	14/11/2014	80 604,00	5	80 604,00	0,00	0,00
2014O00557 DSI - Bdc 14.018105 - Projet SSO complément mise e	14/11/2014	3 312,00	5	3 312,00	0,00	0,00
2014O00536 DSI- GIMA Web services Bdc 20091.14	24/11/2014	44 279,57	5	44 279,57	0,00	0,00
2014O00531 Bdc 14.018566 -Acquisition d'une nouvelle orthopho	25/11/2014	16 588,80	5	16 588,80	0,00	0,00
2014O00532 DSI - Bdc 14.014507 - Fourniture VM CISCO	25/11/2014	5 227,86	5	5 227,86	0,00	0,00
2014O00533 DSI-0008 Licences MS Office - Bdc 1466	26/11/2014	1 931,76	5	1 931,76	0,00	0,00
2014O00542 DSI bdc 11598.14	26/11/2014	50 030,22	5	50 030,22	0,00	0,00
2014O00576 DSI - Bdc 14.018645 - 4 acrobat professional	26/11/2014	1 982,88	5	1 982,88	0,00	0,00
2014O00534 DSI-0008 - bdc 20633.14	27/11/2014	35 388,00	5	35 388,00	0,00	0,00
2014O00543 DSI-Bdc 21245.14	28/11/2014	16 056,00	5	16 056,00	0,00	0,00
2014O00544 DSI-Bdc 21349.14	28/11/2014	1 839,00	5	1 839,00	0,00	0,00
2014O00545 DSI-Bdc 21347.14	28/11/2014	4 068,00	5	4 068,00	0,00	0,00
2014O00546 DSI- Bdc 021241.14	28/11/2014	3 078,00	5	3 078,00	0,00	0,00
2014O00548 DSI - Bdc 14.018614 - Mise en place nouvelle archi	28/11/2014	21 390,00	5	21 390,00	0,00	0,00
2014O00551 DIE, Intégration charte graphique	28/11/2014	25 152,00	5	25 152,00	0,00	0,00
2014O00555 Marché 2013-DSI-0013 bdc 9725.14	28/11/2014	7 545,00	5	7 545,00	0,00	0,00
2014O00538 DSI- bdc : 14.18992 - 8 Licences et support	01/12/2014	5 214,24	5	5 214,24	0,00	0,00
2014O00547 DSI-Bdc 021248.14	01/12/2014	47 952,00	5	47 952,00	0,00	0,00
2014O00558 MAPA 2012-DSI-0013 Licences Sophos Bdc 21683.14	04/12/2014	12 645,96	5	12 645,96	0,00	0,00
2014O00559 MAPA 2011-DSI-0019 bdc 15107.14	05/12/2014	3 888,00	5	3 888,00	0,00	0,00
2014O00560 Marché 2012-DSI-0017 Licences Oracle et support-Bd	05/12/2014	4 636,80	5	4 636,80	0,00	0,00
2014O00577 Marché 2012-DSI-0008 Logiciel Comsoft Bdc 021677.1	05/12/2014	454,80	5	454,80	0,00	0,00
2014O00561 DIE, Logiciel gestion contenu Web	09/12/2014	73 504,80	5	73 504,80	0,00	0,00
2014O00284 DIE - ENT 2014	10/12/2014	490 135,49	5	490 135,49	0,00	0,00
2014O00565 MAPA 2013-DSI-0016 BDC 21368.14	10/12/2014	6 600,00	5	6 600,00	0,00	0,00
2014O00578 Marché 2012-DSI-0008 - Windows VDI Bdc 021228.14	12/12/2014	35 977,20	5	35 977,20	0,00	0,00
2014O00579 DSI- Acquisition Module bdc 19731.14	12/12/2014	10 411,20	5	10 411,20	0,00	0,00
2014O00580 Marché 2011-DSI-0003 bdc 5003.14 INTEGRATION	12/12/2014	6 016,36	5	6 016,36	0,00	0,00
2014O00581 DSI- bdc 022413.14 - licences Microsoft *office Pr	12/12/2014	30 405,08	5	30 405,08	0,00	0,00
2015O00105 MAPA 2012-DSI-0015 Interface Central Parc	13/12/2014	7 488,00	5	7 488,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013O00550 MAPA 2008-DSI-005 VA (+pièces justificatives)	31/12/2014	33 938,90	5	33 938,90	0,00	0,00
2013O00774 Marché 2012-DSI-0008 bdc 18153.13	31/12/2014	25 734,76	5	25 734,76	0,00	0,00
2013O00776 acqui. logiciel Business Objects bdc 13526.13	31/12/2014	9 568,00	5	9 568,00	0,00	0,00
2013O00784 Marché 2012-DSI-0008 bdc 19275.13	31/12/2014	2 376,56	5	2 376,56	0,00	0,00
2013O00787 Marché 2013-DSI-0013 bdc 19014.13	31/12/2014	10 542,74	5	10 542,74	0,00	0,00
2013O00794 DSI-BdC 16882.13- Mise en place d'une nouvelle app	31/12/2014	6 697,60	5	6 697,60	0,00	0,00
2013O00808 DSI BdC 6870 Extension de capacité pour 50 paies m	31/12/2014	5 382,00	5	5 382,00	0,00	0,00
2013O00811 MAPA 2013-DSI-0004 bdc 10249.13	31/12/2014	5 382,00	5	5 382,00	0,00	0,00
2014O00292 Nouvelle plateforme internet	31/12/2014	76 503,96	5	76 503,96	0,00	0,00
2014S00029 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtim - 2014	31/12/2014	2 754 545,19	15	1 285 452,00	183 636,00	1 285 457,19
2014S00031 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2014	31/12/2014	129 699,69	15	60 522,00	8 646,00	60 531,69
2014S00032 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2014	31/12/2014	49 096,30	15	22 911,00	3 273,00	22 912,30
2014S00033 Subv.Equip. versées aux départements Bâtiment - 2014	31/12/2014	133 357,91	15	62 230,00	8 890,00	62 237,91
2014S00035 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2014	31/12/2014	29 553 486,67	15	13 791 624,00	1 970 232,00	13 791 630,67
2014S00036 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2014	31/12/2014	30 000,00	15	14 000,00	2 000,00	14 000,00
2014S00038 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2014	31/12/2014	7 946 539,81	15	3 708 383,00	529 769,00	3 708 387,81
2014S00040 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2014	31/12/2014	4 606 277,00	15	2 149 595,00	307 085,00	2 149 597,00
2014S00041 Subv. Equip en nature pers. privé Bât et Inst 2014	31/12/2014	2 000,00	15	1 064,00	133,00	936,00
2015O00201 DSI-4600.15 Licences Web services GIMA	01/01/2015	20 070,28	5	20 070,28	0,00	0,00
2015O00074 DIE - Sécurisation sites	13/02/2015	6 384,00	5	6 384,00	0,00	0,00
2015O00098 UO 1.3 Pilot An 3	28/02/2015	51 030,00	5	51 030,00	0,00	0,00
2015O00100 uo 7.3.2 AN3	28/02/2015	80 542,80	5	80 542,80	0,00	0,00
2015O00103 MAPA 2014-DSI-0013 Santé au travail - Lot 2 Docume	06/03/2015	8 830,80	5	8 830,80	0,00	0,00
2015O00104 MAPA 2014-DSI-0012 Santé au travail - Lot 1 Médecin	06/03/2015	17 645,76	5	17 645,76	0,00	0,00
2015O00102 DELVALLEE - Bons de Commande 1 et 2	15/03/2015	30 912,00	5	30 912,00	0,00	0,00
2015O00112 Cde DIE 2015-12	30/03/2015	67 614,00	5	67 614,00	0,00	0,00
2015O00135 DSI-licence bdc 4875.15	31/03/2015	25 330,99	5	25 330,99	0,00	0,00
2015O00125 DIE- Prototype Capdemat	10/04/2015	4 680,00	5	4 680,00	0,00	0,00
2015O00155 Commande 3	29/04/2015	69 991,20	5	69 991,20	0,00	0,00
2015O00149 TS DADT extractions quotidiennes	30/04/2015	1 630,20	5	1 630,20	0,00	0,00
2015O00154 TS DPC wording et renommage	30/04/2015	1 943,70	5	1 943,70	0,00	0,00
2015O00167 DSI-bdc 8470.15	26/05/2015	263 934,00	5	263 934,00	0,00	0,00
2015O00187 BdC 1-2-3	22/06/2015	1 379,40	5	1 379,40	0,00	0,00
2015O00215 Acquisition d'équipements de sécurité informatique	30/06/2015	16 060,80	5	16 060,80	0,00	0,00
2015O00200 DSI-8569.15 Licences DocFactory V3	01/07/2015	5 640,00	5	5 640,00	0,00	0,00
2015O00308 DSI-TMA (Développement bdc 6382.15)	01/07/2015	5 496,00	5	5 496,00	0,00	0,00
2015O00202 IPOP BDC 8770.15	07/07/2015	8 359,38	5	8 359,38	0,00	0,00
2015O00211 MAPA 2013-DSI-0003 BDC 7426.15 APPLI FAST CONNECTE	07/07/2015	5 751,31	5	5 751,31	0,00	0,00
2015O00203 DSI - Pare feu SOPHOS bdc 10959.15	08/07/2015	58 146,68	5	58 146,68	0,00	0,00
2015O00205 DSI-AQUISITION LICENCES MICROSOFT SERVEURS	08/07/2015	237 896,41	5	237 896,41	0,00	0,00
2015O00228 MAPA 2013-DSI-0004 Maintenance du logiciel INDEM b	04/08/2015	5 400,00	5	5 400,00	0,00	0,00
2015O00229 Marché 2013-DSI-0011 bdc 8378.15	04/08/2015	14 052,00	5	14 052,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00306 DSI-bdc 8715.15 DEV	15/08/2015	764,00	5	764,00	0,00	0,00
2015O00265 BdC 5	20/08/2015	47 277,00	5	47 277,00	0,00	0,00
2015O00274 BdC 6 Amsa	20/08/2015	50 697,00	5	50 697,00	0,00	0,00
2015O00239 citrix bdc 5108.15	21/08/2015	68 503,68	5	68 503,68	0,00	0,00
2015O00266 BdC 7 Kaliop	21/08/2015	7 673,76	5	7 673,76	0,00	0,00
2015O00244 DSI Licences Windows 12184.15	26/08/2015	2 988,86	5	2 988,86	0,00	0,00
2015O00255 DIE - UO 1.4 Pilot ann 4 JUIN JUILL	31/08/2015	25 515,00	5	25 515,00	0,00	0,00
2015O00258 Marché 2012-DIE-0002 UO7.4.2 Acquis nouv fonct et	31/08/2015	84 489,12	5	84 489,12	0,00	0,00
2015O00264 BDC n°6 zengularity DPC	01/09/2015	11 146,80	5	11 146,80	0,00	0,00
2015O00283 DSI-GPS + accessoires bdc 11944.1	02/09/2015	4 908,00	5	4 908,00	0,00	0,00
2015O00302 DSI-BDC 14635.15 copytrans	08/09/2015	96,00	5	96,00	0,00	0,00
2015O00280 DSI-SOLIS SAD 12504.15	18/09/2015	136 956,00	5	136 956,00	0,00	0,00
2015O00281 DSI-visionneuse XML BDC 10106.15	18/09/2015	4 992,00	5	4 992,00	0,00	0,00
2015O00287 DSI-DEV. bdc 1751.15	30/09/2015	13 740,00	5	13 740,00	0,00	0,00
2015O00297 Licence VIAPIX V3 bdc 14315.15	01/10/2015	2 100,00	5	2 100,00	0,00	0,00
2015O00299 BDC DIE-2015-86 Logiciel Network auto&config 24 mo	05/10/2015	928,20	5	928,20	0,00	0,00
2015O00294 DSI Licences ROYAL TS bdc 12248	07/10/2015	2 817,60	5	2 817,60	0,00	0,00
2015O00303 SCRIBE bdc 17008.15 licence cadastre	09/10/2015	3 907,20	5	3 907,20	0,00	0,00
2015O00307 DSI-Migration Sharepoint bdc 4852	15/10/2015	9 360,00	5	9 360,00	0,00	0,00
2015O00310 BDC 8 - Extraction des données TS asso sportives	21/10/2015	6 019,20	5	6 019,20	0,00	0,00
2015O00311 BDC N°5 (DIE-SUS-02) ZENGULARITY MAQUETTE BDD	21/10/2015	6 270,00	5	6 270,00	0,00	0,00
2015O00314 logiciel SCRIBE bdc 17287.15	02/11/2015	38 528,40	5	38 528,40	0,00	0,00
2015O00326 DSI-bdc 16430.15 Hexaposte	02/11/2015	372,00	5	372,00	0,00	0,00
2015O00315 DSI bdc 17173.15 qlikview	09/11/2015	4 872,00	5	4 872,00	0,00	0,00
2015O00317 DSI-bdc 17104.15 teamviewer	13/11/2015	1 197,60	5	1 197,60	0,00	0,00
2015O00319 DSI-Bancarisation de données VA	16/11/2015	28 081,20	5	28 081,20	0,00	0,00
2015O00344 DSI-armoires informatiques BDC 18248.15	20/11/2015	3 300,00	5	3 300,00	0,00	0,00
2015O00321 DSI bdc 17739.15 oracle database	23/11/2015	66 108,00	5	66 108,00	0,00	0,00
2015O00335 DSI-WinRmtds BDC 19054.15	25/11/2015	12 852,00	5	12 852,00	0,00	0,00
2015O00342 BDC N°4 réalisat° des dvp spécifiés dans les ticke	25/11/2015	31 884,00	5	31 884,00	0,00	0,00
2015O00337 BDC n°3_etude ergonomique AMSA propositions et réa	27/11/2015	29 808,00	5	29 808,00	0,00	0,00
2015O00332 UO 1.4 Pilotage année 4 SEPT OCT NOV 2015	30/11/2015	25 515,00	5	25 515,00	0,00	0,00
2015O00340 Maintenance du logiciel de gestion de contenu Web	30/11/2015	4 710,00	5	4 710,00	0,00	0,00
2015O00339 DSI-sharepoint BDC 17248.15	01/12/2015	26 761,80	5	26 761,80	0,00	0,00
2015O00341 BDC 2 - Evolution des blocs de la Home Page	01/12/2015	14 850,00	5	14 850,00	0,00	0,00
2015O00355 Marché 2015-DIE-002 Evolution campagne DPC2016	02/12/2015	11 812,68	5	11 812,68	0,00	0,00
2015O00374 MAPA 2013-DSI-0016 bdc 15693.15	04/12/2015	14 964,00	5	14 964,00	0,00	0,00
2015O00375 MAPA 2013-DSI-0016 Développement expert PHP bdc 12	04/12/2015	12 000,00	5	12 000,00	0,00	0,00
2015O00356 DSI Prestations QlikView bdc 20617.15	07/12/2015	71 424,00	5	71 424,00	0,00	0,00
2015O00357 DSI qlikview bdc 17173.15	07/12/2015	17 580,00	5	17 580,00	0,00	0,00
2015O00361 Marché 2012-DSI-0007 bdc 17110.15	08/12/2015	1 429,72	5	1 429,72	0,00	0,00
2015O00362 Marché 2012-DSI-0007 bdc 17110.15	08/12/2015	552,78	5	552,78	0,00	0,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00363 Marché 2012-DSI-0008 bdc 19584.15	08/12/2015	2 988,86	5	2 988,86	0,00	0,00
2015O00368 DSI-GED externe BDC 19739.15	08/12/2015	27 600,00	5	27 600,00	0,00	0,00
2015O00382 Développement modules AXESS 2015-D137 mai 2015	08/12/2015	81 240,00	5	81 240,00	0,00	0,00
2015O00383 Plateforme sces intégrant la solution ENT libre et	08/12/2015	6 000,00	5	6 000,00	0,00	0,00
2015O00385 BDC 22 - UO 3.2 16 Collèges 70% ENT 2015	08/12/2015	5 644,80	5	5 644,80	0,00	0,00
2015O00386 Plateforme sces intégrant la solution ENT libre et	08/12/2015	41 160,00	5	41 160,00	0,00	0,00
2015O00372 Cde DIE-SUS-02	09/12/2015	17 991,00	5	17 991,00	0,00	0,00
2015O00373 Marché 2014-DSI-0021 BDC 15411.15	09/12/2015	14 760,00	5	14 760,00	0,00	0,00
2015O00376 2015-DIE-007 Kaliop Concept°,réalisat°d'un bundle	09/12/2015	19 800,00	5	19 800,00	0,00	0,00
2015O00377 2015-DIE-007 accom, realisat° avec les equipes du	09/12/2015	19 980,00	5	19 980,00	0,00	0,00
2015O00380 DSI-sharepoint BDC 17248.15	10/12/2015	34 337,94	5	34 337,94	0,00	0,00
2015O00381 DSI-Adobebdc 20033.15	10/12/2015	2 594,88	5	2 594,88	0,00	0,00
2015O00390 SCC IMPERO 41 licences DIE	10/12/2015	28 056,00	5	28 056,00	0,00	0,00
2015O00391 Achat droits exploitation film sculpture Bourdelle	11/12/2015	4 500,00	5	4 500,00	0,00	0,00
2015O00090 Cde DIE-SUS-01	24/12/2015	4 788,00	5	4 788,00	0,00	0,00
2015S00011 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2015	31/12/2015	1 385 583,82	15	554 232,00	92 372,00	738 979,82
2015S00013 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2015	31/12/2015	5 699 787,56	15	2 279 910,00	379 985,00	3 039 892,56
2015S00015 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2015	31/12/2015	4 620 638,24	15	1 848 252,00	308 042,00	2 464 344,24
2015S00016 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2015	31/12/2015	172 554,09	15	69 018,00	11 503,00	92 033,09
2015S00017 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2015	31/12/2015	70 628,75	15	28 248,00	4 708,00	37 672,75
2015S00019 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2015	31/12/2015	23 851 557,88	15	9 540 618,00	1 590 103,00	12 720 836,88
2015S00021 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtiment - 2015	31/12/2015	1 753 889,30	15	701 550,00	116 925,00	935 414,30
2015S00022 Subv. équipement versées Aux SPIC bâtiments - 2015	31/12/2015	73 200,00	15	29 280,00	4 880,00	39 040,00
2015S00023 subvention équipement en nature Organismes pub	31/12/2015	12 582,00	15	4 724,00	873,00	6 985,00
2016O00184 DSI-Bancarisation de données vsr	16/02/2016	42 121,80	5	42 121,80	0,00	0,00
2016O00194 DSI logiciel IGN	31/03/2016	15 718,58	5	15 718,58	0,00	0,00
2016O00229 DSI Prestations QlikView RSA	13/06/2016	3 120,00	5	3 120,00	0,00	0,00
2016O00240 acquisition MGDIS	22/06/2016	13 162,97	5	13 162,97	0,00	0,00
2016O00239 acquisition solution logiciel WALLIX	27/06/2016	41 807,60	5	41 807,60	0,00	0,00
2016O00244 acquisition licences	30/06/2016	10 874,92	5	10 874,92	0,00	0,00
2016O00256 accord microsoft	26/07/2016	344 678,21	5	344 678,21	0,00	0,00
2014O00333 Logiciel After effects C56 et acrobat Prof. V11	29/08/2016	192,00	5	192,00	0,00	0,00
2015O00179 Marché 2013-DSI-0009 Extension du parc logiciel du	29/08/2016	15 718,58	5	15 718,58	0,00	0,00
2015O00180 MAPA 2014-DSI-0010 Acquisition base de données MOS	29/08/2016	18 000,00	5	18 000,00	0,00	0,00
2015O00189 Commande 14 - Intégration Modules Axess	29/08/2016	27 648,00	5	27 648,00	0,00	0,00
2015O00347 Marché 2013-DSI-0013 BDC 19585.15	29/08/2016	20 748,00	5	20 748,00	0,00	0,00
2015O00349 Marché 2013-DSI-0013 bdc 15921.15	29/08/2016	5 778,00	5	5 778,00	0,00	0,00
2015O00350 Marché 2013-DSI-0013 bdc 15918.15	29/08/2016	3 438,00	5	3 438,00	0,00	0,00
2015O00351 MAPA 2014-DSI-0012 Santé au travail - Lot 1 Médecin	29/08/2016	17 549,04	5	17 549,04	0,00	0,00
2015O00352 MAPA 2014-DSI-0013 Santé au travail - Lot 2 Docume	29/08/2016	12 381,26	5	12 381,26	0,00	0,00
2015O00354 MAPA 2014-DSI-0013 Santé au travail - Lot 2 Docume	29/08/2016	313,54	5	313,54	0,00	0,00
2015O00358 Marché 2013-DSI-0013 bdc 15912.15	29/08/2016	1 025,00	5	1 025,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00359 Marché 2013-DSI-0013 bdc 15912.15	29/08/2016	13 828,00	5	13 828,00	0,00	0,00
2015O00360 Marché 2013-DSI-0013 bdc 10157.15	29/08/2016	10 704,00	5	10 704,00	0,00	0,00
2015O00364 Marché 2013-DSI-0009 bdc 16874.15	29/08/2016	29 862,54	5	29 862,54	0,00	0,00
2015O00365 Marché 2013-DSI-0009 Extension du parc logiciel du	29/08/2016	15 718,58	5	15 718,58	0,00	0,00
2015O00384 2014 - Solde 30% Plateforme ENT	29/08/2016	583,20	5	583,20	0,00	0,00
2016O00275 Definition methodo deploiement ENT	21/09/2016	3 960,00	5	3 960,00	0,00	0,00
2016O00276 UO 2.1 mise en service progressive ENT	21/09/2016	35 505,60	5	35 505,60	0,00	0,00
2016O00329 DSI - licences CallTAX	01/12/2016	8 640,00	5	8 640,00	0,00	0,00
2016O00382 C20160135	01/12/2016	28 938,60	5	28 938,60	0,00	0,00
2016O00375 DSI - Elcimaï	09/12/2016	9 000,00	5	9 000,00	0,00	0,00
2016O00379 DSI - solution NINTEX workflow standard	09/12/2016	47 724,51	5	47 724,51	0,00	0,00
2016O00383 DSI - Licences SHERPA	12/12/2016	12 684,25	5	12 684,25	0,00	0,00
2016O00377 DSI - Acquisition logiciel GEOQLIK	13/12/2016	11 340,00	5	11 340,00	0,00	0,00
2016O00378 Marché 2015-DSI08 Acquisition d'équipements de tél	13/12/2016	1 152,00	5	1 152,00	0,00	0,00
2016O00385 DSI - Licence ISILOG	13/12/2016	15 610,13	5	15 610,13	0,00	0,00
2016O00380 DSI - Licence SOPHOS	14/12/2016	58 497,01	5	58 497,01	0,00	0,00
2016O00381 DSI - SSO-SSOX Web	14/12/2016	22 560,00	5	22 560,00	0,00	0,00
2016O00386 DSI - logiciel ACRONIS	14/12/2016	21 603,72	5	21 603,72	0,00	0,00
2016S00031 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2016	31/12/2016	147 158,15	30	24 525,00	4 905,00	117 728,15
2016S00032 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2016	31/12/2016	2 347 682,54	30	391 280,00	78 256,00	1 878 146,54
2016S00033 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2016	31/12/2016	22 083 950,20	30	3 680 655,00	736 131,00	17 667 164,20
2016S00034 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2016	31/12/2016	4 018 739,67	30	669 785,00	133 957,00	3 214 997,67
2016S00036 Subv.Equip. versées aux départements Bâtiment - 2016	31/12/2016	54 801,04	30	9 130,00	1 826,00	43 845,04
2016S00037 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2016	31/12/2016	1 327 551,21	30	221 255,00	44 251,00	1 062 045,21
2016S00038 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtiment - 2016	31/12/2016	2 208 721,42	30	357 964,00	68 546,00	1 782 211,42
2016S00042 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2016	31/12/2016	4 367 609,98	30	727 930,00	145 586,00	3 494 093,98
2017O00221 DSI - Licence LOGICIEL UPGRADE 10.5.2	01/01/2017	2 535,01	5	2 028,00	507,01	0,00
2017O00302 SAB Foyer de l'enfance à RUBELLES Etudes	01/01/2017	8 579,22	5	6 860,00	1 719,22	0,00
2017O00175 DS -Extension licences switchs 6510	20/02/2017	14 520,50	5	11 616,00	2 904,50	0,00
2017O00279 DSI - MGDIS-IPOP Fiscalité, Population et Do	01/03/2017	13 341,29	5	10 672,00	2 669,29	0,00
2017O00216 DSI - logiciel Educfacile	10/03/2017	2 293,20	5	1 832,00	461,20	0,00
2017O00190 DSI - licences SharePoint 2013	16/03/2017	42 440,63	5	33 952,00	8 488,63	0,00
2017O00183 Frais d'insertion pour le Robot glyphosate pr le l	17/03/2017	108,00	5	84,00	24,00	0,00
2014O00371 DEE Pub. Marchés ENS Marais Lutin Veneux	28/03/2017	108,00	5	84,00	24,00	0,00
2014O00447 ENS/Pub. Réhabilitation bâtiments Domaine de	28/03/2017	1 296,00	5	1 036,00	260,00	0,00
2015O00231 DEE Etudes Domaine de la Haye Everly"	28/03/2017	14 850,00	5	11 880,00	2 970,00	0,00
2016O00142 DPR-RD 306- Lieusaint et Moissy	28/03/2017	13,50	5	8,00	5,50	0,00
2016O00149 COL -DIVERS COLLEGES 16	28/03/2017	11 149,92	5	8 916,00	2 233,92	0,00
2016O00155 ce Divers-etudes 2016	28/03/2017	6 014,06	5	4 808,00	1 206,06	0,00
2016O00157 DPR - ART MORET - Divers comptages	28/03/2017	15 882,00	5	12 704,00	3 178,00	0,00
2016O00159 DPR - Suivi section d'approche programme 2012-2014	28/03/2017	28 800,00	5	23 040,00	5 760,00	0,00
2016O00160 DPR- ART MEA - Comptages diverses RD	28/03/2017	8 496,00	5	6 796,00	1 700,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016O00164 SAB-ART CE VERT/Frais études 2016	28/03/2017	175,36	5	140,00	35,36	0,00
2016O00170 DPR - ART MEL - Comptages diverses RD	28/03/2017	3 324,00	5	2 656,00	668,00	0,00
2016O00197 DPR - ART PRO - Comptage diverses RD	28/03/2017	552,00	5	440,00	112,00	0,00
2016O00202 DEEA-Plateforme circuits courts restauration colle	28/03/2017	79 017,12	5	63 212,00	15 805,12	0,00
2016O00209 avis "amoe virtualisation"	28/03/2017	1 080,00	5	864,00	216,00	0,00
2016O00212 bat et col divers-études 2016	28/03/2017	20 760,23	5	16 608,00	4 152,23	0,00
2016O00225 DPR- SOA - Inspection détaillées 2015	28/03/2017	55 950,62	5	44 760,00	11 190,62	0,00
2016O00232 DEEA/Plateforme de rénovation énergétique habitat	28/03/2017	81 835,18	5	65 468,00	16 367,18	0,00
2016O00233 DPR- ART COU - Mesure de trafic	28/03/2017	2 868,00	5	2 292,00	576,00	0,00
2016O00251 SAB DIVERS BATIMENTS Frais insertion 2016	28/03/2017	324,00	5	256,00	68,00	0,00
2016O00324 DPR- ART MEA - Numérisation plan d'alignement	28/03/2017	7 200,00	5	5 760,00	1 440,00	0,00
2016O00359 DEEA - Etude Bornage Bassée à Jaulnes	28/03/2017	3 570,48	5	2 856,00	714,48	0,00
2017O00200 DSI - Acquisition d'une licence FME ESRI Edition	19/04/2017	3 600,00	5	2 880,00	720,00	0,00
2017O00287 DSI - licence dollarU supplémentaire	20/04/2017	3 900,00	5	3 120,00	780,00	0,00
2017O00281 Prestations Microsoft du 06/05/2017 au 05/05/2018	05/05/2017	9 341,90	5	7 472,00	1 869,90	0,00
2017O00241 DSI - Licence SOSP	31/05/2017	131 917,26	5	105 532,00	26 385,26	0,00
2017O00278 DSI-Commande des WebServices Service Fait GA FS201	30/06/2017	20 222,68	5	16 176,00	4 046,68	0,00
2017O00377 DSI - parc logiciel SIG et prestations asso	11/07/2017	23 124,00	5	18 496,00	4 628,00	0,00
2016O00026 COL-Tourelles Claye-frais etudes 2016	20/07/2017	1 847,71	5	1 476,00	371,71	0,00
2017S00003 Subv.Equip gendarmerie Villiers St Georges MO	20/07/2017	104 000,00	30	13 864,00	3 466,00	86 670,00
2017O00284 Commande licences FollowMe, installation et mainte	16/08/2017	8 124,00	5	6 496,00	1 628,00	0,00
2016O00178 CGI UO1.4 pilotage fevrier 2016	30/08/2017	32 643,00	5	26 112,00	6 531,00	0,00
2016O00179 CGI UO 7.4.2 annee 4 nouvelles fonctionnalites ENT	30/08/2017	84 489,12	5	67 588,00	16 901,12	0,00
2016O00192 Dévpmnt de fonctions,composants pour la plateforme	30/08/2017	16 800,00	5	13 440,00	3 360,00	0,00
2016O00195 BDC n°11 DIE Migration de serveurs	30/08/2017	8 939,10	5	7 148,00	1 791,10	0,00
2016O00196 BDC 7 accompagnemnt realisat. lot2 AMSA 50%	30/08/2017	59 940,00	5	47 952,00	11 988,00	0,00
2016O00199 Architecture technique E partenaire	30/08/2017	4 685,40	5	3 748,00	937,40	0,00
2016O00223 BDC 23 CGI developpt prototype notes-absences	30/08/2017	54 960,00	5	43 968,00	10 992,00	0,00
2016O00224 UO 1.4 Pilotage année 4 mars-avril-mai 2016	30/08/2017	25 515,00	5	20 412,00	5 103,00	0,00
2016O00271 C20160137	30/08/2017	19 280,32	5	15 424,00	3 856,32	0,00
2016O00273 CDE DIE-2016-006 webservices	30/08/2017	5 700,00	5	4 560,00	1 140,00	0,00
2016O00277 UO4.1 Reprise des donnees colleges 70% VA	30/08/2017	21 474,00	5	17 176,00	4 298,00	0,00
2016O00278 C20160135	30/08/2017	101 687,69	5	81 348,00	20 339,69	0,00
2016O00279 CDE DIE-2016-059 UGAP logiciel EMCO	30/08/2017	2 523,85	5	2 016,00	507,85	0,00
2016O00281 DIE BDC 24 ENT conception et module connexion ENT	30/08/2017	78 720,00	5	62 976,00	15 744,00	0,00
2016O00285 Cde DIE-007 CGI UO3.2 SSO 66 collèges	30/08/2017	15 840,00	5	12 672,00	3 168,00	0,00
2016O00286 UO 2.1 Mise en service progressive fonction ENT p	30/08/2017	28 670,40	5	22 936,00	5 734,40	0,00
2016O00290 Marché 2013-DSI-0009 Extension du parc logiciel du	30/08/2017	23 017,84	5	18 412,00	4 605,84	0,00
2016O00291 Cde n°9 Lanteas -connecteur Grand Angle, projet in	30/08/2017	3 000,00	5	2 400,00	600,00	0,00
2016O00293 UO 2.3 mise en service 1 an cahier de texte notes	30/08/2017	2 700,00	5	2 160,00	540,00	0,00
2016O00295 UO 9.1 mise en place du module SMS	30/08/2017	6 000,00	5	4 800,00	1 200,00	0,00
2016O00300 2015 - Solde 30%	30/08/2017	1 036,80	5	828,00	208,80	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016O00301 Cde 1 STARWARE MICRO SERVICES 5 licences IMPERO	30/08/2017	11 124,00	5	8 896,00	2 228,00	0,00
2016O00303 Commande 2 - 3 Starware micro 50 licences IMPERO	30/08/2017	132 000,00	5	105 600,00	26 400,00	0,00
2016O00314 Cerberus FTP Server Entreprise Edition	30/08/2017	1 536,00	5	1 228,00	308,00	0,00
2016O00317 licences windows 2016	30/08/2017	55 554,83	5	44 440,00	11 114,83	0,00
2016O00319 Cde UGAP DIE-2016-078 licences	30/08/2017	27 676,07	5	22 140,00	5 536,07	0,00
2016O00325 CDE UO 4.1 REPRISE DES DONNEES COLLEGES 30%	30/08/2017	5 346,00	5	4 276,00	1 070,00	0,00
2016O00328 VERSION 5.0 de Scribe	30/08/2017	1 627,20	5	1 300,00	327,20	0,00
2016O00330 Ajout des fonctionnalités "ouvrage d'art d'assaini	30/08/2017	3 978,00	5	3 180,00	798,00	0,00
2016O00332 cde UO 9.4 gestion ramassage ENT	30/08/2017	12 375,00	5	9 900,00	2 475,00	0,00
2016O00333 cde UO 1.1 pilotage ENT	30/08/2017	28 173,00	5	22 536,00	5 637,00	0,00
2016O00334 Kaliop BDC 8 accompagnement réalisation appli ARS77	30/08/2017	10 800,00	5	8 640,00	2 160,00	0,00
2016O00341 ENT UO 9.7	30/08/2017	17 820,00	5	14 256,00	3 564,00	0,00
2016O00343 ENT UO 9.5	30/08/2017	23 400,00	5	18 720,00	4 680,00	0,00
2016O00344 licences KOXO	30/08/2017	18 849,08	5	15 076,00	3 773,08	0,00
2016O00346 Cde n°6 Lanteas spécifications fonctionnelles et te	30/08/2017	1 800,00	5	1 440,00	360,00	0,00
2016O00350 cde 5 developpment module notes 70%	30/08/2017	75 300,00	5	60 240,00	15 060,00	0,00
2016O00360 LICENCES IMPERO	30/08/2017	39 600,00	5	31 680,00	7 920,00	0,00
2016O00364 DSI - logiciel de gestion desouvrages d'art	30/08/2017	19 094,40	5	15 272,00	3 822,40	0,00
2016O00368 CDE UO 2.3 ENT reliquat 20% VSR	30/08/2017	1 800,00	5	1 440,00	360,00	0,00
2016O00369 Développement d'une nouvelle application Qlikview	30/08/2017	34 461,60	5	27 568,00	6 893,60	0,00
2016O00370 DSI - GES SOLIS Multigest	30/08/2017	97 984,50	5	78 384,00	19 600,50	0,00
2016O00371 Développement Webservices Téléprocédure APA	30/08/2017	54 720,00	5	43 776,00	10 944,00	0,00
2016O00372 DSI - Développement du module médiation	30/08/2017	30 420,00	5	24 336,00	6 084,00	0,00
2016O00373 ENT cahier de textes	30/08/2017	5 700,00	5	4 560,00	1 140,00	0,00
2017O00297 DSI - communication et routage	07/09/2017	28 001,47	5	22 400,00	5 601,47	0,00
2017O00319 DSI - Licence UCOPIA Advance	17/10/2017	5 586,79	5	4 468,00	1 118,79	0,00
2017O00317 DSI - Licence Portail SIGN'UP	30/10/2017	29 862,00	5	23 888,00	5 974,00	0,00
2017O00318 DSI - évolution TEMPO	31/10/2017	43 323,08	5	34 656,00	8 667,08	0,00
2017O00364 DSI - licences SQL Serveur 2016 complém	06/11/2017	68 352,13	5	54 680,00	13 672,13	0,00
2017O00358 DSI - logiciel LITTERALIS	10/11/2017	96 330,36	5	77 064,00	19 266,36	0,00
2017O00361 DSI - ASTRE - Module SECURPAIE	17/11/2017	3 037,20	5	2 428,00	609,20	0,00
2017O00363 DSI - Outil capture vidéo Screenpresso	17/11/2017	2 710,56	5	2 168,00	542,56	0,00
2017O00378 DSI - module Qlikview ENterprise Editio	17/11/2017	9 292,50	5	7 432,00	1 860,50	0,00
2017O00362 DSI - Photoshop et Cinéma 4D	21/11/2017	3 799,50	5	3 036,00	763,50	0,00
2017O00372 DSI - Module "Gestion des places disponib	01/12/2017	34 844,28	5	27 872,00	6 972,28	0,00
2017O00373 DSI - logiciel Webaccueillant	01/12/2017	34 084,79	5	27 264,00	6 820,79	0,00
2017O00382 DSI -ASTRE -	01/12/2017	11 087,51	5	8 868,00	2 219,51	0,00
2017O00366 MPIDF - réalisation d'une application mobile	13/12/2017	13 200,00	5	10 560,00	2 640,00	0,00
2017S00010 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2017	31/12/2017	3 763 926,84	30	501 856,00	125 464,00	3 136 606,84
2017S00011 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2017	31/12/2017	777 486,62	5	621 988,00	155 498,62	0,00
2017S00012 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2017	31/12/2017	1 211 808,75	30	161 572,00	40 393,00	1 009 843,75
2017S00013 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtim - 2017	31/12/2017	550 631,31	30	73 416,00	18 354,00	458 861,31

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017S00014 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2017	31/12/2017	93 150,74	30	12 420,00	3 105,00	77 625,74
2017S00015 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2017	31/12/2017	4 223 469,12	30	563 128,00	140 782,00	3 519 559,12
2017S00016 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2017	31/12/2017	22 611 131,12	30	3 001 153,00	754 229,00	18 855 749,12
2017S00017 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2017	31/12/2017	4 247 536,63	30	566 336,00	141 584,00	3 539 616,63
2017S00018 Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2017	31/12/2017	890 346,79	5	712 276,00	178 070,79	0,00
2017S00019 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2017	31/12/2017	8 200,00	5	6 560,00	1 640,00	0,00
2017S00020 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2017	31/12/2017	121 808,63	5	97 444,00	24 364,63	0,00
2017S00021 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2017	31/12/2017	440 000,00	5	352 000,00	88 000,00	0,00
2018O00084 DSI - abonnements Visual Studio po	19/02/2018	25 251,55	5	15 150,00	5 050,00	5 051,55
2018O00098 DSI - licences VMware vSphere 6 Enter	21/03/2018	11 076,82	5	6 645,00	2 215,00	2 216,82
2018O00131 LDA - publication du DCE chaîne de chromatographie	19/04/2018	1 080,00	5	648,00	216,00	216,00
2013O00786 AMOE réparation amgmt confortement OA	25/06/2018	89 220,39	5	53 532,00	17 844,00	17 844,39
2015O00263 DPR - RD45 Chalifert - Comptage	25/06/2018	2 106,00	5	1 263,00	421,00	422,00
2016O00253 sab - mds lagny etude 2016	25/06/2018	11 021,86	5	6 612,00	2 204,00	2 205,86
2016O00263 DPR - SOA Inspections détaillées 2016	25/06/2018	250 515,67	5	150 309,00	50 103,00	50 103,67
2016O00288 DPR - Prestations topos et foncières en phase étud	25/06/2018	470,10	5	282,00	94,00	94,10
2017O00004 COL-BRAY Rostand-Frais d'études 2017	25/06/2018	916,87	5	549,00	183,00	184,87
2017O00005 COL-BRIE Chaussy-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 540,60	5	1 524,00	508,00	508,60
2017O00011 COL-BUSSY Cousteau-Frais d'études 2017	25/06/2018	998,40	5	597,00	199,00	202,40
2017O00017 COL-CHAMPS Picasso-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 279,12	5	1 365,00	455,00	459,12
2017O00018 COL-CHAPELLE Castille-Frais d'études 2017	25/06/2018	897,40	5	537,00	179,00	181,40
2017O00019 COL-CHATEAU Roux-Frais d'études 2017	25/06/2018	5 265,67	5	3 159,00	1 053,00	1 053,67
2017O00020 COL-CHATELET Bonheur-Frais d'études 2017	25/06/2018	566,82	5	339,00	113,00	114,82
2017O00021 COL-CHELLES Soleil-Frais d'études 2017	25/06/2018	648,08	5	387,00	129,00	132,08
2017O00022 COL-CHELLES Corot-Frais d'études 2017	25/06/2018	10 047,72	5	6 027,00	2 009,00	2 011,72
2017O00025 COL-CHESSY Chêne-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 326,60	5	795,00	265,00	266,60
2017O00029 COL-COMBS Cités-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 629,44	5	1 575,00	525,00	529,44
2017O00030 COL-COULOMMIERS Rémy-Frais d'études 2017	25/06/2018	4 014,40	5	2 406,00	802,00	806,40
2017O00031 COL-COULOMMIERS Lafayette-Frais d'études 2017	25/06/2018	3 660,53	5	2 196,00	732,00	732,53
2017O00033 COL-CRECY Plaisir-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 635,89	5	981,00	327,00	327,89
2017O00034 COL-CREGY Sand-Frais d'études 2017	25/06/2018	574,72	5	342,00	114,00	118,72
2017O00037 COL-DAMMARIE Doisneau-Frais d'études 2017	25/06/2018	11 068,79	5	6 639,00	2 213,00	2 216,79
2017O00038 COL-DAMMARTIN Europe-Frais d'études 2017	25/06/2018	14 801,82	5	8 880,00	2 960,00	2 961,82
2017O00039 COL-DONNEMARIE Montois-Frais d'études 2017	25/06/2018	9 424,48	5	5 652,00	1 884,00	1 888,48
2017O00040 COL-EMERAINVILLE Gogh-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 658,86	5	1 593,00	531,00	534,86
2017O00043 COL-FERTE Campin-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 308,58	5	1 383,00	461,00	464,58
2017O00044 COL-FERTE Rochefoucauld-Frais d'études 2017	25/06/2018	538,03	5	321,00	107,00	110,03
2017O00045 COL-FERTE Glacis-Frais d'études 2017	25/06/2018	7 800,63	5	4 680,00	1 560,00	1 560,63
2017O00051 COL-LAGNY Arpents-Frais d'études 2017	25/06/2018	3 143,32	5	1 884,00	628,00	631,32
2017O00053 COL-LESIGNY Hyvernaux-Frais d'études 2017	25/06/2018	9 366,79	5	5 619,00	1 873,00	1 874,79
2017O00054 COL-LIEUSAINTE Pyramide-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 904,31	5	1 740,00	580,00	584,31
2017O00057 COL-LOGNES Maillière-Frais d'études 2017	25/06/2018	4 289,52	5	2 571,00	857,00	861,52

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00058 COL-LOGNES Segrais-Frais d'études 2017	25/06/2018	5 258,38	5	3 153,00	1 051,00	1 054,38
2017O00063 COL-MEAUX Beaumarchais-Frais d'études 2017	25/06/2018	9 848,73	5	5 907,00	1 969,00	1 972,73
2017O00064 COL-MEAUX Dunant-Frais d'études 2017	25/06/2018	4 031,48	5	2 418,00	806,00	807,48
2017O00065 COL-MEAUX Henri-Frais d'études 2017	25/06/2018	715,31	5	429,00	143,00	143,31
2017O00066 COL-MEAUX Frot-Frais d'études 2017	25/06/2018	923,86	5	552,00	184,00	187,86
2017O00067 COL-MEE Triolet-Frais d'études 2017	25/06/2018	21 301,16	5	12 780,00	4 260,00	4 261,16
2017O00068 COL-MEE Fontaine-Frais d'études 2017	25/06/2018	3 530,83	5	2 118,00	706,00	706,83
2017O00069 COL-MELUN Chopin-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 359,12	5	813,00	271,00	275,12
2017O00071 COL-MELUN Amyot-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 107,63	5	663,00	221,00	223,63
2017O00073 COL-MELUN Brossolette-Frais d'études 2017	25/06/2018	3 877,36	5	2 325,00	775,00	777,36
2017O00078 COL-MONTEREAU Eluard-Frais d'études 2017	25/06/2018	18 674,93	5	11 202,00	3 734,00	3 738,93
2017O00081 COL-MONTEREAU Pierre-Frais d'études 2017	25/06/2018	4 267,44	5	2 559,00	853,00	855,44
2017O00084 COL-MORMANT Fouquet-Frais d'études 2017	25/06/2018	354,61	5	210,00	70,00	74,61
2017O00085 COL-MOUROUX Sand-Frais d'études 2017	25/06/2018	230,96	5	138,00	46,00	46,96
2017O00086 COL-NANDY Buron-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 814,12	5	1 086,00	362,00	366,12
2017O00087 COL-NANGIS Barthélémy-Frais d'études 2017	25/06/2018	6 129,88	5	3 675,00	1 225,00	1 229,88
2017O00088 COL-NANTEUIL La Dhuis-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 871,18	5	1 122,00	374,00	375,18
2017O00091 COL-NOISIEL Luzard-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 191,50	5	714,00	238,00	239,50
2017O00093 COL-OTHIS Rousseau-Frais d'études 2017	25/06/2018	82,80	5	48,00	16,00	18,80
2017O00094 COL-OZOIR Philippe-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 596,00	5	957,00	319,00	320,00
2017O00095 COL-OZOIR Laurencin-Frais d'études 2017	25/06/2018	4 329,17	5	2 595,00	865,00	869,17
2017O00099 COL-PONTAULT Moulin-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 429,78	5	855,00	285,00	289,78
2017O00100 COL-PONTAULT Monthéty-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 154,82	5	690,00	230,00	234,82
2017O00101 COL-PROVINS Verne-Frais d'études 2017	25/06/2018	783,90	5	468,00	156,00	159,90
2017O00103 COL-PROVINS Curie-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 861,27	5	1 716,00	572,00	573,27
2017O00104 COL-REBAIS Prévert-Frais d'études 2017	25/06/2018	10 331,86	5	6 198,00	2 066,00	2 067,86
2017O00105 COL-ROISSY Garlande-Frais d'études 2017	25/06/2018	3 912,00	5	2 346,00	782,00	784,00
2017O00107 COL-ROZAY Remparts-Frais d'études 2017	25/06/2018	13 003,07	5	7 800,00	2 600,00	2 603,07
2017O00111 COL-SOUPPLETS Tronchon-Frais d'études 2017	25/06/2018	1 616,74	5	969,00	323,00	324,74
2017O00113 COL-SAVIGNY Wallon-Frais d'études 2017	25/06/2018	11 366,79	5	6 819,00	2 273,00	2 274,79
2017O00114 COL-SAVIGNY Grange-Frais d'études 2017	25/06/2018	576,84	5	345,00	115,00	116,84
2017O00115 COL-SAVIGNY Armand-Frais d'études 2017	25/06/2018	6 529,22	5	3 915,00	1 305,00	1 309,22
2017O00117 COL-SOUPPES Chevalier-Frais d'études 2017	25/06/2018	923,86	5	552,00	184,00	187,86
2017O00119 COL-THORIGNY MOULIN-Frais d'études 2017	25/06/2018	841,03	5	504,00	168,00	169,03
2017O00122 COL-TORCY Aragon-Frais d'études 2017	25/06/2018	427,98	5	255,00	85,00	87,98
2017O00124 COL-TOURNAN Vermay-Frais d'études 2017	25/06/2018	65,07	5	39,00	13,00	13,07
2017O00125 COL-TRILPORT Enclume-Frais d'études 2017	25/06/2018	461,93	5	276,00	92,00	93,93
2017O00129 COL-VERNEUIL Peguy-Frais d'études 2017	25/06/2018	716,81	5	429,00	143,00	144,81
2017O00130 COL-VERT Vilar-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 520,00	5	1 512,00	504,00	504,00
2017O00131 COL-VILLENEUVE Creusottes-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 416,26	5	1 449,00	483,00	484,26
2017O00147 SAB-FONTAINEBLEAU MDS-Frais d'études 2017	25/06/2018	21 600,00	5	12 960,00	4 320,00	4 320,00
2017O00150 COL-5ème Collège-Frais d'études 2017	25/06/2018	978,00	5	585,00	195,00	198,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00155 Frais d'insertion DILA marché hébergement des site	25/06/2018	1 944,00	5	1 164,00	388,00	392,00
2017O00158 DPR - Comptage diverses RD art melun	25/06/2018	3 960,00	5	2 376,00	792,00	792,00
2017O00160 DPR - ART PRO - Comptage diverses RD	25/06/2018	6 240,00	5	3 744,00	1 248,00	1 248,00
2017O00180 SAB DT MELUN 2017	25/06/2018	422,45	5	252,00	84,00	86,45
2017O00209 COL-divers collège-Frais insertion 2017	25/06/2018	25 794,72	5	15 474,00	5 158,00	5 162,72
2017O00217 DPR -Meaux -comptages /etude de trafic diverses RD	25/06/2018	14 366,57	5	8 619,00	2 873,00	2 874,57
2017O00223 DPR MOR BORNAGE/DIVISION CHAMPAGNE LES BA	25/06/2018	2 784,00	5	1 668,00	556,00	560,00
2017O00225 DPR - Auscultation des chaussees diverses RD	25/06/2018	118 116,00	5	70 869,00	23 623,00	23 624,00
2017O00226 DPR - COU - Comptages diverses RD + mesure trafic	25/06/2018	12 900,85	5	7 740,00	2 580,00	2 580,85
2017O00229 SAB IUFM Melun	25/06/2018	50 264,92	5	30 156,00	10 052,00	10 056,92
2017O00242 COL-COUBERT Collège-Frais d'études	25/06/2018	42 457,34	5	25 473,00	8 491,00	8 493,34
2017O00248 DPR trx rép. confort. aménagement OA	25/06/2018	1 620,00	5	972,00	324,00	324,00
2017O00262 COL-Rémy Coulommiers-frais etudes 2017	25/06/2018	712,02	5	426,00	142,00	144,02
2017O00264 COL-Montois Donnemarie-frais etudes 2017	25/06/2018	1 275,00	5	765,00	255,00	255,00
2017O00266 COL-Amyot Melun-frais etudes 2017	25/06/2018	959,99	5	573,00	191,00	195,99
2017O00267 COL-TOURNAN Vermay-Frais d'études 2017	25/06/2018	878,00	5	525,00	175,00	178,00
2017O00268 COL-Sans Mouroux-frais etudes 2017	25/06/2018	951,75	5	570,00	190,00	191,75
2017O00271 COL-ST PIERRE Gama-Frais d'études 2017	25/06/2018	2 662,63	5	1 596,00	532,00	534,63
2017O00272 COL-REBAIS Prévert-Frais d'études 2017	25/06/2018	492,35	5	294,00	98,00	100,35
2017O00274 UAS - MDS tournan Frais d'études 2017	25/06/2018	244,28	5	144,00	48,00	52,28
2017O00286 DSI - parution "acquisition d'une solution EMM"	25/06/2018	864,00	5	516,00	172,00	176,00
2017O00306 Publicité Appli balade branchée	25/06/2018	108,00	5	63,00	21,00	24,00
2017O00307 SAB Bât C MELUN Frais d'études 2017	25/06/2018	10 697,32	5	6 417,00	2 139,00	2 141,32
2017O00310 DPR/MOR-Etude de circulation/comptage diverses RD	25/06/2018	3 744,00	5	2 244,00	748,00	752,00
2017O00313 SAB - Musée Préhistoire Nemours (Frais d'études)	25/06/2018	3 082,80	5	1 848,00	616,00	618,80
2017O00323 SAB bats dept 2017	25/06/2018	34 215,00	5	20 529,00	6 843,00	6 843,00
2017O00339 COL- câblage collège divers 2017	25/06/2018	30 871,25	5	18 522,00	6 174,00	6 175,25
2018S00017 Subv.Equip carref musée vélo MORET (cess euro symb	06/07/2018	3 920,00	30	390,00	130,00	3 400,00
2018O00245 DSI - Neeva logiciel formations	30/07/2018	11 002,44	5	6 600,00	2 200,00	2 202,44
2018O00250 DSI - Licence MP Ortho HR	14/09/2018	10 075,80	5	6 045,00	2 015,00	2 015,80
2018O00255 DSI - logiciel ALIZE -LCPC Routes	25/09/2018	3 540,00	5	2 124,00	708,00	708,00
2018O00278 DSI - Licences pour logiciel de calcul thermique	01/10/2018	3 720,00	5	2 232,00	744,00	744,00
2018O00279 DSI - Pilotage, gouvernance du système d'impressio	10/10/2018	2 856,00	5	1 713,00	571,00	572,00
2018O00323 DSI - Neeva logiciel formations	30/10/2018	71 438,64	5	42 861,00	14 287,00	14 290,64
2018O00359 LDA - publication du DCE chaîne de chromatographie	23/11/2018	540,00	5	324,00	108,00	108,00
2018O00365 ENS Contrôle Conception Toilettes sèches Meilleray	05/12/2018	66,00	5	39,00	13,00	14,00
2018O00362 DSI - LITTERALIS - Acquisition licence + main	18/12/2018	16 992,00	5	10 194,00	3 398,00	3 400,00
2018O00364 DSI - Acquisition de la nouvelle version de P	18/12/2018	15 120,00	5	9 072,00	3 024,00	3 024,00
2018O00366 DSI - Server and Cloud Enrollement Microsoft	19/12/2018	153 916,81	5	92 349,00	30 783,00	30 784,81
2018O00367 DSI - Accord Entreprise Microsoft - Année 3	19/12/2018	186 897,84	5	112 137,00	37 379,00	37 381,84
2018O00368 DSI - Acquisition licence multigest multi sit	19/12/2018	176 814,00	5	106 086,00	35 362,00	35 366,00
2018O00375 DSI - Windows Server Datacenter - Acquisition	20/12/2018	18 763,36	5	11 256,00	3 752,00	3 755,36

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018O00376 DSI - Acquisition connecteur iparapheur et GD	20/12/2018	12 376,98	5	7 425,00	2 475,00	2 476,98
2018O00384 DSI - Plateforme collaborative Neolink dédiée aux	20/12/2018	204 468,77	5	122 679,00	40 893,00	40 896,77
2018O00380 DSI - licences Time Navigator	21/12/2018	27 363,72	5	16 416,00	5 472,00	5 475,72
2016O00289 Marché 2013-DSI-0009 Extension du parc logiciel du	31/12/2018	16 063,20	5	9 636,00	3 212,00	3 215,20
2017O00153 UO1.1 pilotage ENT	31/12/2018	25 368,50	5	10 146,00	5 073,00	10 149,50
2017O00161 CDE 11 LANTEAS CAPDEMAT CONNECTEUR GRAND ANGLE	31/12/2018	3 300,00	5	1 980,00	660,00	660,00
2017O00162 Dépôt par un fournisseur d'une facture 2017-06-C d	31/12/2018	1 200,00	5	720,00	240,00	240,00
2017O00163 BDC 9 KALIOP NOUVEAUX BUNDLES	31/12/2018	33 860,10	5	20 316,00	6 772,00	6 772,10
2017O00164 ENT	31/12/2018	739 896,63	5	443 937,00	147 979,00	147 980,63
2017O00166 Dépôt par un fournisseur d'une facture 80277503310	31/12/2018	4 500,00	5	2 700,00	900,00	900,00
2017O00179 Prestation assistance développement Qlikview	31/12/2018	4 798,80	5	1 918,00	959,00	1 921,80
2017O00184 Licences IMPERO	31/12/2018	52 800,00	5	21 120,00	10 560,00	21 120,00
2017O00204 DSI - Prestation de développement	31/12/2018	5 599,97	5	2 238,00	1 119,00	2 242,97
2017O00207 connecteur DAC	31/12/2018	1 800,00	5	1 080,00	360,00	360,00
2017O00228 DSI - Gestion des Ouvrages d'art VA	31/12/2018	23 140,80	5	13 884,00	4 628,00	4 628,80
2017O00238 connecteur teleservices DAC	31/12/2018	3 600,00	5	2 160,00	720,00	720,00
2017O00240 DSI - Développement Qlickview	31/12/2018	5 356,80	5	2 142,00	1 071,00	2 143,80
2017O00277 DSI - Forfait Ouvrage d'art VA	31/12/2018	23 140,80	5	13 884,00	4 628,00	4 628,80
2017O00296 DIE- connecteur BAFA	31/12/2018	2 400,00	5	1 440,00	480,00	480,00
2017O00308 DIE module NOE	31/12/2018	4 500,00	5	2 700,00	900,00	900,00
2017O00312 Acquisition de 100 licences "visionneuses WEB"	31/12/2018	12 000,00	5	7 200,00	2 400,00	2 400,00
2017O00314 DIE-Intégration sites departement charte	31/12/2018	80 040,00	5	48 024,00	16 008,00	16 008,00
2017O00331 DSI - licences MDM	31/12/2018	34 403,90	5	20 640,00	6 880,00	6 883,90
2017O00335 SCE 2ème année	31/12/2018	154 065,67	5	92 439,00	30 813,00	30 813,67
2017O00338 CDE DIE 18 Lantéas Evolution capdémat	31/12/2018	2 100,00	5	1 260,00	420,00	420,00
2017O00345 Cde DIE 19 LANTEAS Intégration solution Cap Demat	31/12/2018	24 600,00	5	14 760,00	4 920,00	4 920,00
2017O00370 DSI -Développement portail citoyen	31/12/2018	30 390,00	5	18 234,00	6 078,00	6 078,00
2017O00376 DSI - Logiciel NEEVA Formation	31/12/2018	33 007,32	5	19 803,00	6 601,00	6 603,32
2017O00379 DIE-MIGRATION VM DEPARTEMENT	31/12/2018	8 580,00	5	5 148,00	1 716,00	1 716,00
2018O00056 DSI - "VISUAL PARADIGM-Visual Paradigm Profes	31/12/2018	3 536,16	5	2 121,00	707,00	708,16
2018O00080 DSI - AutoTURN Réseaux	31/12/2018	9 572,40	5	5 742,00	1 914,00	1 916,40
2018O00153 KALIOP - Développeur	31/12/2018	175 198,50	5	105 117,00	35 039,00	35 042,50
2018O00193 Acquisition de licences complémentaires de la solu	31/12/2018	39 015,39	5	23 409,00	7 803,00	7 803,39
2018O00197 DIE - Charte graphique	31/12/2018	17 040,00	5	10 224,00	3 408,00	3 408,00
2018O00253 DIE - UO1.2 ENT Janvier à mars 2018	31/12/2018	8 554,07	5	5 130,00	1 710,00	1 714,07
2018O00303 UO 2.4 Cahier de texte mai-août 2018	31/12/2018	5 861,75	5	3 516,00	1 172,00	1 173,75
2018O00361 DSIN - désigner de services	31/12/2018	62 400,00	5	37 440,00	12 480,00	12 480,00
2018O00363 DSI - Création programmes spécifiques mdtpaid//	31/12/2018	167 292,00	5	100 374,00	33 458,00	33 460,00
2018O00369 DIE - solution Capdemat	31/12/2018	20 100,00	5	12 060,00	4 020,00	4 020,00
2018O00373 DIE - Intégration HTML charte graphique	31/12/2018	19 872,00	5	11 922,00	3 974,00	3 976,00
2018O00381 UO 2.2 Mise en service progressive fonctionnalités	31/12/2018	22 525,76	5	13 515,00	4 505,00	4 505,76
2018O00382 ENT- uo 3.2 parametage nouveaux comptes	31/12/2018	5 022,80	5	3 012,00	1 004,00	1 006,80



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018O00388 DIE-Refonte du site de l'eau	31/12/2018	37 199,26	5	22 317,00	7 439,00	7 443,26
2018S00046 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2018	31/12/2018	4 614 524,49	30	461 451,00	153 817,00	3 999 256,49
2018S00047 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2018	31/12/2018	235 978,02	30	23 595,00	7 865,00	204 518,02
2018S00048 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2018	31/12/2018	6 980 063,86	30	698 004,00	232 668,00	6 049 391,86
2018S00049 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2018	31/12/2018	24 919 460,34	30	2 491 944,00	830 648,00	21 596 868,34
2018S00050 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2018	31/12/2018	476 451,18	5	285 870,00	95 290,00	95 291,18
2018S00051 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2018	31/12/2018	1 271 061,64	30	127 104,00	42 368,00	1 101 589,64
2018S00052 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2018	31/12/2018	10 000,00	30	999,00	333,00	8 668,00
2018S00053 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtiment - 2018	31/12/2018	290 793,63	30	29 079,00	9 693,00	252 021,63
2018S00054 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2018	31/12/2018	1 112 653,41	30	111 264,00	37 088,00	964 301,41
2018S00055 Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2018	31/12/2018	703 970,52	5	422 382,00	140 794,00	140 794,52
2018S00056 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2018	31/12/2018	54 573,80	5	32 742,00	10 914,00	10 917,80
2018S00057 Subv.Equip. versées aux SPIC Biens mobilier - 2018	31/12/2018	2 808,13	5	1 683,00	561,00	564,13
2018S00058 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2018	31/12/2018	187 688,41	5	112 611,00	37 537,00	37 540,41
2018S00059 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2018	31/12/2018	378 667,99	5	227 199,00	75 733,00	75 735,99
2018S00042 Subv d'équipement en nature organismes publics bât	01/01/2019	719,99	15	94,00	47,00	578,99
2019O00222 DSIN - Log. DCN pour la régie de la salle des	01/01/2019	2 060,88	5	824,00	412,00	824,88
2019O00247 DSIN - QLKVVIEW	01/01/2019	51 435,00	5	20 574,00	10 287,00	20 574,00
2019O00338 DSIN ASTRE - module Prestations Sociales	01/01/2019	9 112,80	5	3 644,00	1 822,00	3 646,80
2019O00345 DSIN - application mobile ENT	01/01/2019	153 328,60	5	61 330,00	30 665,00	61 333,60
2019O00359 DSIN - licence BO	01/01/2019	4 104,00	5	1 640,00	820,00	1 644,00
2019O00376 DSIN Evolution du parc logiciel 2019	01/01/2019	50 582,27	5	20 232,00	10 116,00	20 234,27
2019O00194 LDA - publication MAPA chromatographes/analyseurs	22/01/2019	972,00	5	388,00	194,00	390,00
2019O00268 ENT SDC pilotage	01/04/2019	45 323,39	5	18 128,00	9 064,00	18 131,39
2019O00393 DSIN-Développement plateforme ID77	01/04/2019	42 842,15	5	17 136,00	8 568,00	17 138,15
2019O00269 ENTdev. Notification externes	29/04/2019	20 794,80	5	8 316,00	4 158,00	8 320,80
2019O00373 DSIN- connecteur CapDémat	01/05/2019	3 300,00	5	1 320,00	660,00	1 320,00
2019O00274 DSIN - LICENCES MOBILE PATRIMOINE INVENTAIRE	06/05/2019	14 206,00	5	5 682,00	2 841,00	5 683,00
2019O00319 DSIN - VMWare - Acquisition de 4 licences vSph	10/05/2019	13 011,62	5	5 204,00	2 602,00	5 205,62
2019O00276 DSIN - UO2.2 année 3 VA30% ENT	29/05/2019	38 868,64	5	15 546,00	7 773,00	15 549,64
2019O00270 ENT UO2.2 paramétrage préprod.fonctionnalités	31/05/2019	211 056,66	5	84 422,00	42 211,00	84 423,66
2019O00325 DSIN - module solis ESMS Facturation	01/06/2019	95 232,00	5	38 092,00	19 046,00	38 094,00
2019O00309 DSIN- ENT gestion de profil UO8	03/06/2019	1 680,00	5	672,00	336,00	672,00
2019O00405 DSIN participation forfaitaire de 30% à la notifi	04/06/2019	26 646,48	5	10 658,00	5 329,00	10 659,48
2019O00332 DSIN - Logiciel EMCO collègues	12/06/2019	3 381,60	5	1 352,00	676,00	1 353,60
2019O00366 DSIN -Licences Netscaler VPX 200	24/06/2019	18 538,89	5	7 414,00	3 707,00	7 417,89
2019O00346 DSIN - Acquisition module application Smartpho	01/07/2019	10 066,62	5	4 026,00	2 013,00	4 027,62
2019O00347 DSIN - Acquisition module retour données Neol	01/07/2019	9 182,98	5	3 672,00	1 836,00	3 674,98
2019O00364 DSIN - Accord Entreprise Microsoft SCE	01/07/2019	218 526,83	5	87 410,00	43 705,00	87 411,83
2019O00365 DSIN - Accord Entreprise Microsoft - partie AE	01/07/2019	200 876,64	5	80 350,00	40 175,00	80 351,64
2019O00372 DSIN - Commande de la licence "Avaya Scopia Se	21/07/2019	9 686,94	5	3 874,00	1 937,00	3 875,94
2019O00357 DSIN - licence BRSA Neolink	24/07/2019	168 305,17	5	67 322,00	33 661,00	67 322,17

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019O00392 DSIN-refonte site DPT l'écosystème	31/07/2019	48 372,76	5	19 348,00	9 674,00	19 350,76
2019S00116 Subv en nature - Cloture OP compte de tiers rememb	31/07/2019	715 877,67	15	95 450,00	47 725,00	572 702,67
2019O00356 DSIN - AMO DRUPAL	01/08/2019	141 002,75	5	56 400,00	28 200,00	56 402,75
2018O00029 Frais d'insertion MAPA CSS feuille style	07/08/2019	1 188,00	5	474,00	237,00	477,00
2018O00070 Frais insertion marché développement services et u	07/08/2019	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2018O00085 DSI - parution périphériques audiovisuels	07/08/2019	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2018O00092 Frais insertion marché 2018-DIE-01 maintenance evo	07/08/2019	1 188,00	5	474,00	237,00	477,00
2018O00184 DEEA Pub. schéma méthanisation	07/08/2019	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2018O00234 Frais insertion marché serveurs colleges	07/08/2019	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2018O00243 Frais insertion marché création graphique site int	07/08/2019	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2018O00282 Frais insertion Wifi	07/08/2019	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
2018O00315 Frais insertion marché Capdémat evolution	07/08/2019	324,00	5	128,00	64,00	132,00
2018O00316 COL college chelles 2018	07/08/2019	540,00	5	216,00	108,00	216,00
2018O00370 DSI - annonce18-154585	07/08/2019	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2018O00385 Frais insertion marché maintenance evolutive ez Pu	07/08/2019	324,00	5	128,00	64,00	132,00
2012O00505 2011 ARTP 0006 - DPR-RD607-637 Chailly-Barbizon	09/08/2019	5 381,40	5	2 152,00	1 076,00	2 153,40
2012O00579 Etude aménagement RD607 Barbizon	09/08/2019	40 067,38	5	16 026,00	8 013,00	16 028,38
2014O00273 DPR-ARTMOR-PRESTATIONS TOPO RD 123-92 THOURY	09/08/2019	3 011,16	5	1 204,00	602,00	1 205,16
2014O00457 2012 SCGM 0001 CSPS RD16-36a Aménagement du carre	09/08/2019	478,80	5	190,00	95,00	193,80
2016O00152 DPR- ART MEAUX -RD 84 -Commune de Vaujours	09/08/2019	2 795,57	5	1 118,00	559,00	1 118,57
2016O00191 DPR-ART MEAUX-RD199 sur la commune de TORCY- Pre	09/08/2019	2 014,03	5	804,00	402,00	808,03
2016O00198 DPR -Contrôle RD35 limoges fourches	09/08/2019	2 648,81	5	1 058,00	529,00	1 061,81
2016O00226 2014 ARTM 0002-Prestations topographiques et fonci	09/08/2019	763,52	5	304,00	152,00	307,52
2017O00215 DPR-RD79 Mousseaux les bray-rue de la sucrerie	09/08/2019	910,44	5	364,00	182,00	364,44
2017O00327 Etude wifi	09/08/2019	25 068,00	5	10 026,00	5 013,00	10 029,00
2018O00006 DPR - MEA - Comptage diverses RD	09/08/2019	14 200,11	5	5 680,00	2 840,00	5 680,11
2018O00037 COL - GRETZ Hutinel-Frais d'études 2018	09/08/2019	7 104,68	5	2 840,00	1 420,00	2 844,68
2018O00047 DPR - ART MELUN - Comptage diverses RD	09/08/2019	8 917,56	5	3 566,00	1 783,00	3 568,56
2018O00048 DPR - ART PRO - Comptage diverses RD	09/08/2019	15 867,45	5	6 346,00	3 173,00	6 348,45
2018O00051 DPR - ART COU - Comptage diverses RD	09/08/2019	7 936,50	5	3 174,00	1 587,00	3 175,50
2018O00081 SAB-Médiathèque Le Mée ( Etudes 2018 )	09/08/2019	1 765,42	5	706,00	353,00	706,42
2018O00087 DPR - MOR - ETUDES DE CIRCULATION	09/08/2019	5 832,00	5	2 332,00	1 166,00	2 334,00
2018O00101 DPR - ART MOR - Comptage diverses RD	09/08/2019	4 689,64	5	1 874,00	937,00	1 878,64
2018O00103 BAT DEPT etudes	09/08/2019	31 241,25	5	12 496,00	6 248,00	12 497,25
2018O00111 COL Roux Chateau Landon (Etudes 2018)	09/08/2019	10 165,68	5	4 066,00	2 033,00	4 066,68
2018O00173 DPR - Etude de trafic nouveau diffuseur RN4	09/08/2019	13 566,10	5	5 426,00	2 713,00	5 427,10
2018O00174 DPR - RD326 la rochette - etude de trafic	09/08/2019	2 179,44	5	870,00	435,00	874,44
2018O00203 SAB-MORET ART Frais d'études 2018 (Etudes en co	09/08/2019	949,87	5	378,00	189,00	382,87
2018O00211 Coll. Les Tournelles - Frais d'étude	09/08/2019	16 428,00	5	6 570,00	3 285,00	6 573,00
2018O00212 Coll. Les tournelles - Frais d'étude	09/08/2019	3 682,32	5	1 472,00	736,00	1 474,32
2018O00275 SAB- MELUN centre hebergement- Etudes en cours	09/08/2019	11 772,24	5	4 708,00	2 354,00	4 710,24
2018O00326 DEEA ENS Bornage Couilly PADames	09/08/2019	3 033,08	5	1 212,00	606,00	1 215,08

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018O00340 Etude pour un schéma de développement de la méthan	09/08/2019	71 052,00	5	28 420,00	14 210,00	28 422,00
2018O00341 Etude pour un schéma de développement de la méthan	09/08/2019	798,00	5	318,00	159,00	321,00
2018O00354 médiathèque le mée sur seine étude 2018	09/08/2019	653,81	5	260,00	130,00	263,81
2018O00355 DPR- Mesure de BDR diverses RD	09/08/2019	5 079,86	5	2 030,00	1 015,00	2 034,86
2018O00358 DEEA ENS/Etudes Marais du Refuge à Lesches	09/08/2019	36 230,75	5	14 492,00	7 246,00	14 492,75
2019O00374 DSIN - Commande de licence TOAD à l'usage de	09/08/2019	9 380,45	5	3 752,00	1 876,00	3 752,45
2019O00388 DSIN Gestion parc auto GAC TECHNOLOGY	13/08/2019	93 692,31	5	37 476,00	18 738,00	37 478,31
2019O00412 DSIN - Licence DCScope 300	30/08/2019	33 412,26	5	13 364,00	6 682,00	13 366,26
2019O00401 DSIN - Logiciels serveur de licences	01/10/2019	2 822,40	5	1 128,00	564,00	1 130,40
2019O00408 DSIN - logiciel PRINEO7	02/10/2019	29 285,14	5	11 714,00	5 857,00	11 714,14
2019O00462 DSIN-ENT modul Notifications externes - Année scol	30/10/2019	5 713,34	5	2 284,00	1 142,00	2 287,34
2019O00463 DSIN-ENT Cahiers multimédia - Année scolaire 20	30/10/2019	2 197,44	5	878,00	439,00	880,44
2019O00452 DSIN-ENT UO2.3 mise en service module CDT	01/11/2019	4 708,83	5	1 882,00	941,00	1 885,83
2019O00433 DSIN - base de données routière	06/11/2019	23 760,00	5	9 504,00	4 752,00	9 504,00
2019O00434 DSIN - Licences Wallix	07/11/2019	112 068,11	5	44 826,00	22 413,00	44 829,11
2019O00420 DSIN - logiciel CENTREON	10/11/2019	44 147,66	5	17 658,00	8 829,00	17 660,66
2019O00444 DSIN - Licence entité juridique	25/11/2019	8 119,80	5	3 246,00	1 623,00	3 250,80
2019O00440 DSIN-ENT module rapport erreurs	27/11/2019	13 310,21	5	5 324,00	2 662,00	5 324,21
2019O00442 DSIN-ENT module Suppression des rattachements AAF	27/11/2019	6 529,54	5	2 610,00	1 305,00	2 614,54
2019O00443 DSIN-ENT 1.2 pilotage	30/11/2019	26 375,85	5	10 550,00	5 275,00	10 550,85
2019O00445 DSIN - log. GEOMAP - projet patrouillage	30/11/2019	28 043,64	5	11 216,00	5 608,00	11 219,64
2019O00460 DSIN-ENT Gestion abondance	30/11/2019	44 388,29	5	17 754,00	8 877,00	17 757,29
2019O00464 DSIN-ENT Mise en place module LOOL(35	30/11/2019	13 812,48	5	5 524,00	2 762,00	5 526,48
2019O00446 DSIN - Licence WAF	01/12/2019	31 761,67	5	12 704,00	6 352,00	12 705,67
2019O00466 licence Qlikview	01/12/2019	29 754,00	5	11 900,00	5 950,00	11 904,00
2018O00360 ENS/2018-DEEA01 Médias numériques "Basses Godernes	09/12/2019	43 790,55	5	17 516,00	8 758,00	17 516,55
2019O00450 DSIN - logiciel VDOC SOFTWARE	10/12/2019	15 874,54	5	6 348,00	3 174,00	6 352,54
2019O00453 DSIN - ASTRE RH - PACK EFFICACITE (DSN)	10/12/2019	8 692,80	5	3 476,00	1 738,00	3 478,80
2019O00454 DSIN licences Netscaler VPX20	10/12/2019	8 568,18	5	3 426,00	1 713,00	3 429,18
2019O00472 DSIN- charte graphique site Internet	12/12/2019	23 364,00	5	9 344,00	4 672,00	9 348,00
2019O00461 DSIN - Migration Chronogestor vers Chronotime	13/12/2019	7 680,00	5	3 072,00	1 536,00	3 072,00
2019S00117 Sortie éléments TVX ancien college Arche Guédon	16/12/2019	533 178,76	15	71 090,00	35 545,00	426 543,76
2013O00680 FONTENAY TRESIGNY VOIE LATERALE- FOURNITURE DOCUME	31/12/2019	239,20	5	94,00	47,00	98,20
2014O00227 DPR- ART MEAUX - RD 38 COMMUNES PENCHARD ET CREGY	31/12/2019	1 677,86	5	670,00	335,00	672,86
2015O00096 DPR REQUA.RD50 ET VOIE VERTE FLEURY EN BIERE	31/12/2019	4 526,80	5	1 810,00	905,00	1 811,80
2015O00139 DPR- RD231/21-Villeneuve le Comte-Traversee pieton	31/12/2019	1 879,68	5	750,00	375,00	754,68
2017O00176 Appui à l'étude restauration collective projet pla	31/12/2019	47 670,00	5	19 068,00	9 534,00	19 068,00
2017O00247 Pub BOAMP étude de conception d'une platefor	31/12/2019	1 944,00	5	776,00	388,00	780,00
2017O00255 DPR BOAMP levés topos Coulommiers et Mormant	31/12/2019	216,00	5	86,00	43,00	87,00
2017O00369 DEEA_Etude conception plateforme	31/12/2019	253 880,00	5	101 552,00	50 776,00	101 552,00
2018O00034 DIE-ENT77	31/12/2019	603 432,20	5	241 372,00	120 686,00	241 374,20
2018O00064 DPR INSERT. BOAMP PREST.TOPO & FONCIERES	31/12/2019	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018O00065 DPR INSER BOAMP CARTOG.PAYSAGES URBAINS COULOMMIER	31/12/2019	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2018O00076 COL-ROISSY Garlande-Frais d'études	31/12/2019	3 756,90	5	1 502,00	751,00	1 503,90
2018O00227 "Extension du parc logiciel" 2018	31/12/2019	49 948,28	5	19 978,00	9 989,00	19 981,28
2018O00240 COL COL jouy le chatel	31/12/2019	110 613,03	5	44 072,00	22 180,00	44 361,03
2018O00249 DR Insertiocardographie paysages urbains autour co	31/12/2019	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2019O00002 2019 - CE BRAY sur seine Frais d'études	31/12/2019	904,87	5	360,00	180,00	364,87
2019O00008 2019 - COL -DIVERS Cablage	31/12/2019	4 362,53	5	1 744,00	872,00	1 746,53
2019O00020 2019 - COL -COURTRY Callas - Frais d'études	31/12/2019	4 187,38	5	1 674,00	837,00	1 676,38
2019O00021 2019 - COL -CREGY Sand - Frais d'études	31/12/2019	10 529,02	5	4 210,00	2 105,00	4 214,02
2019O00037 2019 - COL -SATIE MITRY - Frais d'études	31/12/2019	5 834,40	5	2 332,00	1 166,00	2 336,40
2019O00041 2019 - COL -TORCY Guedon - Frais d'études	31/12/2019	4 383,74	5	1 752,00	876,00	1 755,74
2019O00059 2019 - COL -VERT Vilar - Frais d'études	31/12/2019	6 336,44	5	2 534,00	1 267,00	2 535,44
2019O00071 2019 - COL -CHELLES Soleil - Frais d'études	31/12/2019	6 559,26	5	2 622,00	1 311,00	2 626,26
2019O00073 2019 - COL -COULOMMIERS Lafayette - Frais d'études	31/12/2019	2 782,16	5	1 112,00	556,00	1 114,16
2019O00074 2019 - COL -DAMMARIE Doisneau - Frais d'études	31/12/2019	10 625,74	5	4 250,00	2 125,00	4 250,74
2019O00084 2019 - COL -DIVERS - Frais d'études	31/12/2019	252 588,38	5	101 034,00	50 517,00	101 037,38
2019O00124 2019 - Melun Paierie Départementale Frais d'études	31/12/2019	244,32	5	96,00	48,00	100,32
2019O00128 2019 - SAB - MDS Chelles - Etudes	31/12/2019	40,43	5	16,00	8,00	16,43
2019O00146 2019 - SAB-Ferme BLANDY/Frais d'études	31/12/2019	37 712,42	5	15 084,00	7 542,00	15 086,42
2019O00151 2019 - SAB-MORET ART Frais d'études 2018 (Etudes e	31/12/2019	1 168,50	5	466,00	233,00	469,50
2019O00156 2019 - COL -TORCY Shoelcher - Frais d'études	31/12/2019	4 986,14	5	1 994,00	997,00	1 995,14
2019O00162 DR - RD86 Courtry - Amngmts paysagers 2 giratoires	31/12/2019	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2019O00163 DR - Contrôles ext des travaux de voirie de voirie	31/12/2019	540,00	5	216,00	108,00	216,00
2019O00182 2019 - SAB-COULOMMIERS MDS-Frais insertions	31/12/2019	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2019O00195 2019 SAB - BAT DIVERS - Frais d'etudes	31/12/2019	16 196,51	5	6 478,00	3 239,00	6 479,51
2019O00208 SDPP CLGA inser. boamp lanc. études+auscultation c	31/12/2019	1 620,00	5	648,00	324,00	648,00
2019O00231 SDPP CLGA boamp lancement + rectif consult diagnos	31/12/2019	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2019O00232 2019 - COL Langevin Mitry - Frais d'études	31/12/2019	3 222,21	5	1 288,00	644,00	1 290,21
2019O00241 SDPP CLGA-RD86 Courtry aménagement paysager 2 gira	31/12/2019	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2019O00244 2019 - COL-VILLEPARISIS Monod- Frais d'études	31/12/2019	5 300,64	5	2 120,00	1 060,00	2 120,64
2019O00264 2019 - COL -Maillières Lognes Etudes	31/12/2019	28 062,47	5	11 224,00	5 612,00	11 226,47
2019O00312 SDPP CLGA-exécution PTV 15 lots	31/12/2019	540,00	5	216,00	108,00	216,00
2019O00352 2019 - COL-divers collège-Frais insertion	31/12/2019	20 520,00	5	8 208,00	4 104,00	8 208,00
2019O00362 2019 - COL-divers collège-Frais insertion	31/12/2019	13 176,00	5	5 270,00	2 635,00	5 271,00
2019O00363 2019 - DPR - MELUN - Frais d'études	31/12/2019	4 261,80	5	1 704,00	852,00	1 705,80
2019O00369 2019 - SAB divers bat (frais d'insertion)	31/12/2019	1 818,72	5	726,00	363,00	729,72
2019O00394 DSIN - Frais de publication marché "transports de	31/12/2019	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
2019O00410 ENS - MOE LES OLIVETTES	31/12/2019	178,00	5	70,00	35,00	73,00
2019O00437 assistance MO pour etudes et suivi des OA S&M	31/12/2019	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
2019O00468 ENS Val du haut Morin Meilleray AMO construction k	31/12/2019	1 260,00	5	504,00	252,00	504,00
2019S00128 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2019	31/12/2019	13 472 188,29	5	5 388 874,00	2 694 437,00	5 388 877,29
2019S00129 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2019	31/12/2019	267 354,09	5	106 940,00	53 470,00	106 944,09

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019S00130 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2019	31/12/2019	2 273 507,23	30	151 566,00	75 783,00	2 046 158,23
2019S00131 Subv.Equip. versées à l'Etat Biens mobilier - 2019	31/12/2019	73 326,34	5	29 330,00	14 665,00	29 331,34
2019S00132 Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2019	31/12/2019	375 192,05	5	150 076,00	75 038,00	150 078,05
2019S00133 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2019	31/12/2019	147 425,75	5	58 970,00	29 485,00	58 970,75
2019S00134 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2019	31/12/2019	161 855,48	5	64 742,00	32 371,00	64 742,48
2019S00135 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2019	31/12/2019	262 994,32	30	17 532,00	8 766,00	236 696,32
2019S00136 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2019	31/12/2019	81 624,45	30	5 440,00	2 720,00	73 464,45
2019S00137 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtim - 2019	31/12/2019	543 021,68	30	36 200,00	18 100,00	488 721,68
2019S00138 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtime - 2019	31/12/2019	5 448 733,84	30	363 248,00	181 624,00	4 903 861,84
2019S00139 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2019	31/12/2019	838 147,73	30	55 876,00	27 938,00	754 333,73
2019S00140 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2019	31/12/2019	6 404 777,13	30	426 984,00	213 492,00	5 764 301,13
2019S00141 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2019	31/12/2019	26 515 297,76	30	1 767 686,00	883 843,00	23 863 768,76
2019S00999 Subv.Equip. versées à l'Etat infrastructures 2019	31/12/2019	3 000 000,00	40	150 000,00	75 000,00	2 775 000,00
2020O00203 Bussiness object 2019	01/01/2020	225 653,50	5	42 125,00	45 882,00	137 646,50
2020O00222 DSIN - site Web open ENT 2020	01/01/2020	6 300,00	5	1 260,00	1 260,00	3 780,00
2020O00234 DSIN refonte sites 2020	01/01/2020	165 573,74	5	33 114,00	33 114,00	99 345,74
2020O00241 DSIN - ENT 2020	01/01/2020	272 926,09	5	54 585,00	54 585,00	163 756,09
2020O00296 DSIN découpage géo Médiapost PMI	01/01/2020	1 356,00	5	271,00	271,00	814,00
2020O00299 DSIN écosystème digital	01/01/2020	8 316,00	5	1 663,00	1 663,00	4 990,00
2020O00300 DSIN proj cap démat serveur intégration exte	01/01/2020	5 800,49	5	1 160,00	1 160,00	3 480,49
2020O00306 DSIN Acquisition certificat 2020	01/01/2020	108,00	1	0,00	108,00	0,00
2020O00407 DSIN-Licences ORACLE	01/01/2020	4 243,20	5	848,00	848,00	2 547,20
2020O00487 DSIN - dev Qlikview 2020	01/01/2020	12 240,00	5	2 448,00	2 448,00	7 344,00
2020O00205 DSIN - Lic GEOCLIP AIR	20/01/2020	47 952,04	5	9 590,00	9 590,00	28 772,04
2020O00206 DSIN - Logiciel WinFluid pour la DEEA	29/01/2020	240,00	1	0,00	240,00	0,00
2020O00189 DSIN - Licences DxO PhotoLab3	30/01/2020	198,00	1	0,00	198,00	0,00
2020O00200 DSIN Oracle - transformation licences pour a	05/02/2020	160 803,72	5	32 160,00	32 160,00	96 483,72
2020O00233 DSI-Pack licences Progress Solis PMI	21/02/2020	15 774,00	5	3 154,00	3 154,00	9 466,00
2020O00230 DSI-Oracle licences Tuningpack	02/03/2020	2 843,82	5	568,00	568,00	1 707,82
2020O00209 DSIN PRINEO7 Acquisition	03/03/2020	7 709,09	5	1 541,00	1 541,00	4 627,09
2020O00239 DSIN - licences citrix 2020	12/03/2020	162 316,72	1	0,00	162 316,72	0,00
2020O00237 DSIN - licences Excel 2019	15/03/2020	761,68	1	0,00	761,68	0,00
2020O00238 DSIN - Licence ParallelsDesktop	15/03/2020	255,54	1	0,00	255,54	0,00
2020O00256 DSIN - Migration outil GRU 2020	15/03/2020	159 476,89	5	31 895,00	31 895,00	95 686,89
2020O00496 DSIN - Starleaf 2020	15/03/2020	24 054,66	5	4 810,00	4 810,00	14 434,66
2020O00232 DSI- licence Captivate	16/03/2020	435,24	1	0,00	435,24	0,00
2020O00243 DSIN - Plateforme tvx 2020	26/03/2020	864,00	5	172,00	172,00	520,00
2020O00218 DSIN - accompagnement pilotage Drupal 2020	30/03/2020	72 802,54	5	14 560,00	14 560,00	43 682,54
2020O00240 DSIN - Mig Chronotime 2020	31/03/2020	32 577,00	5	6 515,00	6 515,00	19 547,00
2020O00245 DSIN - Licences cal rds 2020	31/03/2020	778,33	1	0,00	778,33	0,00
2020O00305 DSIN SOLATIS pour l'Enfance	01/04/2020	8 544,00	5	1 708,00	1 708,00	5 128,00
2020O00242 DSIN - licences MultiGest pour Solis PMI	02/04/2020	67 378,91	5	13 475,00	13 475,00	40 428,91

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00249 DSIN - Licence SYMANTEC clgs	06/04/2020	8 024,88	5	1 604,00	1 604,00	4 816,88
2020O00264 DSIN - Site internet webdesigns 2020	30/04/2020	67 053,60	5	13 410,00	13 410,00	40 233,60
2020O00265 DSIN Citrix - licences Netscaler 2020	30/04/2020	45 798,08	5	9 159,00	9 159,00	27 480,08
2020O00301 DSIN OPEN / MTI Accompagnement à la MOT du PR	04/05/2020	118 337,67	5	23 667,00	23 667,00	71 003,67
2020O00278 DSIN - frais pub periph clg	05/05/2020	540,00	5	108,00	108,00	324,00
2020O00261 DSIN - Solution accessibilité ACCEO	06/05/2020	30 194,62	5	6 038,00	6 038,00	18 118,62
2020O00244 DSIN - Pilotage ENT 2020	11/05/2020	29 511,65	5	5 902,00	5 902,00	17 707,65
2020O00277 DSIN - Frais pub marché ordis	21/05/2020	540,00	5	108,00	108,00	324,00
2020O00294 DSIN ODA acquis 2 licences processeur oracle	29/05/2020	74 764,42	5	14 952,00	14 952,00	44 860,42
2020O00313 DSIN - déploiement ESMS (2020)	01/06/2020	121 860,00	5	24 372,00	24 372,00	73 116,00
2020O00314 DSIN - Module Solis PMI (2020)	01/06/2020	143 783,17	5	28 756,00	28 756,00	86 271,17
2020O00315 DSIN - Plateforme JOB77 (2020)	01/06/2020	187 711,13	5	37 542,00	37 542,00	112 627,13
2020O00316 DSIN - accomp démat GED finance (2020)	01/06/2020	20 517,00	5	4 103,00	4 103,00	12 311,00
2020O00302 DSIN Développements évolutifs Solis PMI	15/06/2020	15 924,00	5	3 184,00	3 184,00	9 556,00
2020O00343 DSIN- pilotage paramétrage PRA	30/06/2020	46 525,55	5	9 305,00	9 305,00	27 915,55
2020O00334 DSIN-Licences Microsoft	03/07/2020	416 564,16	5	83 312,00	83 312,00	249 940,16
2020O00370 DSIN - Inops / BVA Accompagnement à la MO	15/07/2020	51 446,10	5	10 289,00	10 289,00	30 868,10
2020O00455 DSIN - logiciel SIG 2020	28/07/2020	30 252,42	5	6 050,00	6 050,00	18 152,42
2020O00248 DSIN - accompagnement pilotage PRA	31/07/2020	75 545,03	5	15 109,00	15 109,00	45 327,03
2020O00260 DSIN - Evolution module SMS ENT	31/07/2020	21 064,03	5	4 212,00	4 212,00	12 640,03
2020O00330 DSIN-Paramétrage outil BO	05/08/2020	9 726,00	5	1 945,00	1 945,00	5 836,00
2020O00328 DSIN- licences mobiletron	12/08/2020	60 045,10	1	0,00	60 045,10	0,00
2020O00332 DSIN- licences virtual speaker	12/08/2020	3 980,99	5	796,00	796,00	2 388,99
2020O00338 DSIN - REVIT Licences	28/08/2020	8 676,10	5	1 735,00	1 735,00	5 206,10
2020O00360 DSIN - Téléservice HC CapDémat	31/08/2020	11 400,00	5	2 280,00	2 280,00	6 840,00
2020O00439 DSIN - evolution plateforme ENT77 infrastructu	31/08/2020	30 600,00	5	6 120,00	6 120,00	18 360,00
2020O00371 DSIN - Alfresco	15/09/2020	171 340,58	5	34 268,00	34 268,00	102 804,58
2020O00402 DSIN - licences stormshield collègues	29/09/2020	56 007,59	5	11 201,00	11 201,00	33 605,59
2020O00456 DSIN - Module Pytheas 2020	01/10/2020	34 020,00	5	6 804,00	6 804,00	20 412,00
2020O00457 DSIN - Module Webassma - 2020	01/10/2020	32 363,11	5	6 472,00	6 472,00	19 419,11
2020O00458 DSIN - Astre migration - 2020	01/10/2020	20 514,56	5	4 102,00	4 102,00	12 310,56
2020O00459 DSIN - Astre - 2020	01/10/2020	49 266,00	5	9 853,00	9 853,00	29 560,00
2020O00408 DSIN -licences lg calcul thermique	02/10/2020	2 822,40	5	564,00	564,00	1 694,40
2020O00426 DSIN licence pour GDA360P3	15/10/2020	52 440,00	5	10 488,00	10 488,00	31 464,00
2020O00403 DSIN - licences ClikView	20/10/2020	27 258,00	5	5 451,00	5 451,00	16 356,00
2020O00396 DSIN-Module SAAD	21/10/2020	4 325,62	5	865,00	865,00	2 595,62
2020O00417 DSIN- solution barracuda	22/10/2020	4 464,00	5	892,00	892,00	2 680,00
2020O00394 DSIN-Licences GA	23/10/2020	45 527,14	5	9 105,00	9 105,00	27 317,14
2020O00421 DSIN- Solution plateforme pour RP	09/11/2020	4 770,00	5	954,00	954,00	2 862,00
2020O00416 DSIN-Logiciel VIVATICKET	15/11/2020	44 410,80	5	8 882,00	8 882,00	26 646,80
2020O00422 DSIN- licences vmware vspere 7	17/11/2020	66 098,78	5	13 219,00	13 219,00	39 660,78
2020O00419 DSIN - ENT gestion co-enseignement archivage clg	19/11/2020	29 040,00	5	5 808,00	5 808,00	17 424,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00424 DSIN- solution règlement. et RP	23/11/2020	3 300,00	5	660,00	660,00	1 980,00
2020O00434 DSIN- licence VTOM GDA	23/11/2020	67 977,48	5	13 595,00	13 595,00	40 787,48
2020O00415 DSIN - solution DOME	30/11/2020	272 277,83	5	54 455,00	54 455,00	163 367,83
2020O00448 DSIN- licences DSCOPE	30/11/2020	21 151,57	5	4 230,00	4 230,00	12 691,57
2020O00429 DSIN-connecteurs Solis agrement	01/12/2020	8 880,00	5	1 776,00	1 776,00	5 328,00
2020O00490 DSIN - projet Mega 2020	01/12/2020	114 967,85	5	22 993,00	22 993,00	68 981,85
2020O00491 DSIN - solution conformite RGPD 2020	01/12/2020	58 824,68	5	11 764,00	11 764,00	35 296,68
2020O00436 DSIN-Portail Agent	02/12/2020	5 160,00	5	1 032,00	1 032,00	3 096,00
2020O00442 DSIN- log proj effectifs scol et sectorisation	02/12/2020	39 540,00	5	7 908,00	7 908,00	23 724,00
2020O00435 DSIN- logiciel moyen impression	03/12/2020	7 914,30	5	1 582,00	1 582,00	4 750,30
2020O00453 DSIN - Solis module adoption	04/12/2020	11 302,42	5	2 260,00	2 260,00	6 782,42
2020O00354 DSIN- Module POS-ACTES	07/12/2020	24 078,00	5	4 815,00	4 815,00	14 448,00
2020O00447 DSIN- licence virtual machines wallix	07/12/2020	3 493,86	5	698,00	698,00	2 097,86
2020O00472 DSIN- licences Tina	08/12/2020	46 425,60	5	9 285,00	9 285,00	27 855,60
2020S00046 Cession des parcelles B518 à 523 à MONTHYON	08/12/2020	50 000,00	30	0,00	1 666,00	48 334,00
2020O00451 DSIN - licences logiciel ABBY Fine Re	09/12/2020	261,14	1	0,00	261,14	0,00
2020O00460 DSIN - Module Billetterie - 2020	10/12/2020	41 880,00	5	8 376,00	8 376,00	25 128,00
2020O00462 DSIN- DEv. site web référencé pour les	10/12/2020	21 600,00	5	4 320,00	4 320,00	12 960,00
2020O00467 DSIN - Modernisation page accueil évol.	10/12/2020	36 000,00	5	7 200,00	7 200,00	21 600,00
2020O00468 DSIN - Module Exercizer ENT 2020	10/12/2020	21 180,00	5	4 236,00	4 236,00	12 708,00
2020O00471 DSIN - Module gestion photographie ENT	10/12/2020	23 760,00	5	4 752,00	4 752,00	14 256,00
2020O00473 DSIN - licences switch SAN	11/12/2020	7 516,80	5	1 503,00	1 503,00	4 510,80
2020O00355 DSIN-Dev Démat gestion des candidatures	14/12/2020	77 019,72	5	15 403,00	15 403,00	46 213,72
2020O00430 DSIN-Plateforme CapDémat	14/12/2020	89 160,00	5	17 832,00	17 832,00	53 496,00
2020O00445 MOBILE BALADE BRANCHEE	14/12/2020	15 068,82	5	3 013,00	3 013,00	9 042,82
2020O00481 DSIN - Licences datacore entrep	14/12/2020	29 045,21	1	0,00	29 045,21	0,00
2020O00483 DSIN - licences microsoft	14/12/2020	49 158,42	5	9 831,00	9 831,00	29 496,42
2020O00464 DSIN - Solution gestion des fluides	15/12/2020	16 800,00	5	3 360,00	3 360,00	10 080,00
2020O00489 DSIN - licences Windows serveur 2020	16/12/2020	11 729,76	5	2 345,00	2 345,00	7 039,76
2020O00478 DSIN - licence logiciel installshield 2020	17/12/2020	3 561,52	5	712,00	712,00	2 137,52
2020O00486 MOBILE BALADE BRANCHEE	18/12/2020	9 187,56	5	1 837,00	1 837,00	5 513,56
2016O00207 DPR- RD142/RD372 amenagt du carrefour Dammarie LL	31/12/2020	3 961,24	5	792,00	792,00	2 377,24
2017O00177 DPR- RD32 Lieudit l'arche de beauvoir- Argentieres	31/12/2020	2 225,76	5	445,00	445,00	1 335,76
2018O00327 SDPP/Cartographie des paysages urbains phase 1	31/12/2020	26 100,00	5	5 220,00	5 220,00	15 660,00
2018O00333 dpr- RD10E3 Conges sur gondoire	31/12/2020	7 495,55	5	1 499,00	1 499,00	4 497,55
2018O00344 dr - Schema direc. arbres d'alignement	31/12/2020	24 642,16	5	4 928,00	4 928,00	14 786,16
2019O00190 DR - RD330/RD38 Penchard et cregy les meaux	31/12/2020	1 741,20	5	348,00	348,00	1 045,20
2019O00201 DR - RD152 Fontainebleau - Grand parquet	31/12/2020	2 021,98	5	404,00	404,00	1 213,98
2019O00284 DR - MEA - RD224 Chelles	31/12/2020	2 765,04	5	553,00	553,00	1 659,04
2019O00324 DR - MEL -Expérimentation gestion des terres d'ac	31/12/2020	15 243,48	5	3 048,00	3 048,00	9 147,48
2019O00326 COL - Beltrame Vulaines - Construction Etudes	31/12/2020	20 573,01	5	4 114,00	4 114,00	12 345,01
2019O00342 DR-RD404 rue du gypse	31/12/2020	1 239,31	5	247,00	247,00	745,31

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019O00403 DR - SSR - ETUDES DE SECURITE INNOVANTES	31/12/2020	23 960,40	5	4 792,00	4 792,00	14 376,40
2020O00024 2020 - COL -CLAYE Tilleuls - Frais d'études	31/12/2020	551,08	5	110,00	110,00	331,08
2020O00053 2020 - COL -LOGNES Mailliere-Frais d'études	31/12/2020	441,66	5	88,00	88,00	265,66
2020O00089 2020 - COL -SERRIS Renaud - Frais d'études	31/12/2020	703,01	5	140,00	140,00	423,01
2020O00165 2020 - SAB-Médiathèque Le MEE Frais d'études	31/12/2020	1 024,08	5	204,00	204,00	616,08
2020O00177 DSIN - Frais d'insertion MOE OPEN ENT NG	31/12/2020	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
2020O00182 DSIN - gestion de suivi des usagers de la PMI	31/12/2020	864,00	5	172,00	172,00	520,00
2020O00183 DSIN hébergement des sites internet du Département	31/12/2020	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
2020O00193 DSIN - accomp virtualisation de stockage Datacore	31/12/2020	108,00	5	21,00	21,00	66,00
2020O00194 DSIN hébergement des sites internet du 77	31/12/2020	108,00	5	21,00	21,00	66,00
2020O00201 DR - Codage des attributs du reseau routier départ	31/12/2020	31 292,00	5	6 258,00	6 258,00	18 776,00
2020O00202 DEEA - Publication marché Menue paille	31/12/2020	864,00	5	172,00	172,00	520,00
2020O00212 MR 2020 Etudes Projet AMO A -UO pour PMI	31/12/2020	150 861,95	5	30 172,00	30 172,00	90 517,95
2020O00235 ENS/2017-SDEA03 Butte et Marais de Flagy 2020	31/12/2020	16 779,48	5	3 355,00	3 355,00	10 069,48
2020O00236 2020 - SAB-MELUN syndic et CADAL Frais études	31/12/2020	710,83	5	142,00	142,00	426,83
2020O00250 DSIN - dev info php net sharepoint java 2020	31/12/2020	1 620,00	5	324,00	324,00	972,00
2020O00251 DSIN - marché réseaux info coll	31/12/2020	540,00	5	108,00	108,00	324,00
2020O00262 DSIN - Frais pub gest. tvx chant	31/12/2020	108,00	5	21,00	21,00	66,00
2020O00263 2020-DEEA4 AMO PPBE	31/12/2020	32 623,20	5	6 524,00	6 524,00	19 575,20
2020O00270 DSIN-Frais pub sce transport de données	31/12/2020	540,00	5	108,00	108,00	324,00
2020O00271 DR - Etudes de comptage diverses RD	31/12/2020	11 712,91	5	2 342,00	2 342,00	7 028,91
2020O00275 DSIN - frais pub marché ENT collègues	31/12/2020	540,00	5	108,00	108,00	324,00
2020O00297 Avis Désignation d'un CAC pour la SPL de la platef	31/12/2020	1 257,12	5	251,00	251,00	755,12
2020O00312 DR-PRO RD12 Chenoise Curchamoy	31/12/2020	18 983,96	5	208,00	1 543,00	17 232,96
2020O00340 DSIN-insertion pub une plateforme logiciel	31/12/2020	324,00	5	64,00	64,00	196,00
2020O00341 DSIN- Etude couverture wifi	31/12/2020	56 580,00	5	11 316,00	11 316,00	33 948,00
2020O00344 DR - SDPP-comptage Impact COVID	31/12/2020	133 848,00	5	26 769,00	26 769,00	80 310,00
2020O00346 ENS - Publicité marché études environnementale	31/12/2020	1 728,00	5	345,00	345,00	1 038,00
2020O00356 DR- SDPR -Auscultation chaussées	31/12/2020	50 561,62	5	10 112,00	10 112,00	30 337,62
2020O00368 DEEA-Etude menue paille	31/12/2020	46 992,00	5	9 398,00	9 398,00	28 196,00
2020O00369 COL -ROUX Château-Frais d'études Cablage	31/12/2020	327,90	5	65,00	65,00	197,90
2020O00376 2020 - SAB-Foyer PAMFOU - Frais études	31/12/2020	914,74	5	182,00	182,00	550,74
2020O00413 ENS/Bornage ENS Prairie de la Bassée et Chemin des	31/12/2020	9 012,68	5	1 802,00	1 802,00	5 408,68
2020O00414 DSIN- Diag amiante avt tvx collègue	31/12/2020	1 406,40	5	281,00	281,00	844,40
2020O00423 2020- SAB - MELUN IUFM Etudes en cours	31/12/2020	530,11	5	106,00	106,00	43 209,84
2020O00432 Mission programmation pour la construction d'une p	31/12/2020	18 429,60	5	3 685,00	3 685,00	11 059,60
2020O00461 ENS/ carrières de l'enfer - rédaction du plan de g	31/12/2020	9 797,87	5	1 959,00	1 959,00	5 879,87
2020O00465 2017-SDEA04-02 - plan de gestion Carrières de l'en	31/12/2020	23,00	5	4,00	4,00	15,00
2020O00466 2017-SDEA04-02 - plan de gestion Carrières de l'en	31/12/2020	979,66	5	195,00	195,00	589,66
2020O00485 ENS/2017-SDEA01 - Expertise Flore et Habitats Mara	31/12/2020	8 218,67	5	1 643,00	1 643,00	4 932,67
2020O00492 DSIN - accompagnement pilotage solution al fresco	31/12/2020	160 000,00	5	32 000,00	32 000,00	96 000,00
2020O00999 Frais d'étude -Dissolution Entente Marne	31/12/2020	6 669,00	5	1 333,00	1 333,00	4 003,00



Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020S00052 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiment - 2020	31/12/2020	4 842 959,64	30	161 431,00	161 431,00	4 520 097,64
2020S00053 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2020	31/12/2020	27 100,00	5	5 420,00	5 420,00	16 260,00
2020S00054 Subv.Equip. versées aux régions Bâtiments e - 2020	31/12/2020	13 240,15	30	441,00	441,00	12 358,15
2020S00055 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2020	31/12/2020	76 371,00	30	2 545,00	2 545,00	71 281,00
2020S00056 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtiment - 2020	31/12/2020	1 002 506,42	30	33 416,00	33 416,00	935 674,42
2020S00057 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2020	31/12/2020	823 800,05	30	27 460,00	27 460,00	768 880,05
2020S00058 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2020	31/12/2020	5 640 362,37	30	188 012,00	188 012,00	5 264 338,37
2020S00059 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2020	31/12/2020	30 757 323,27	30	1 025 244,00	1 025 244,00	28 706 835,27
2020S00060 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2020	31/12/2020	13 661 144,61	5	2 732 228,00	2 732 228,00	8 196 688,61
2020S00061 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2020	31/12/2020	218 275,00	5	43 655,00	43 655,00	130 965,00
2020S00062 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2020	31/12/2020	3 221 828,86	30	107 394,00	107 394,00	3 007 040,86
2020S00063 Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2020	31/12/2020	418 351,87	5	83 670,00	83 670,00	251 011,87
2020S00064 Subv.Equip. versées à l'Etat Biens mobilier - 2020	31/12/2020	35 362,83	5	7 072,00	7 072,00	21 218,83
2020S00065 Subv.Equip. versées à l'Etat Projets d'infr - 2020	31/12/2020	1 500 000,00	40	75 000,00	37 500,00	1 425 000,00
2020S00998 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens mob	31/12/2020	1 999,34	5	399,00	399,00	1 201,34
2020S00999 Subv.Equip. versées aux groupements de coll Regul	31/12/2020	499 624,86	5	99 924,00	99 924,00	299 776,86
2021O00214 DSIN - modules Pytheas - 2021	01/01/2021	11 292,00	5	0,00	2 258,00	9 034,00
2021O00234 DSIN - UO6.7 Evol modules CDT notes abs 2021	01/01/2021	37 987,64	5	0,00	7 597,00	30 390,64
2021O00268 DSIN - parc logiciel SIG - 2021	01/01/2021	65 445,60	5	0,00	13 089,00	52 356,60
2021O00269 DSIN - Solis 2021	01/01/2021	52 822,42	5	0,00	10 564,00	42 258,42
2021S00017 2021 Subv en nature - Cloture OP compte de tiers	01/01/2021	282 919,61	30	0,00	9 430,00	273 489,61
2021O00220 DSIN - UO 3.1 mise en service appli ENT	11/02/2021	13 200,00	5	0,00	2 640,00	10 560,00
2021O00279 DSIN - Application Flora - 2021	21/04/2021	7 504,74	5	0,00	1 500,00	6 004,74
2021O00397 DSIN - dev socles appli - 2021	30/04/2021	86 046,00	5	0,00	17 209,00	68 837,00
2021O00434 DSIN - licences app Horus gestion collec - 2021	01/06/2021	1 501,20	5	0,00	300,00	1 201,20
2021O00453 licences DCscope	01/06/2021	6 638,33	5	0,00	1 327,00	5 311,33
2021O00447 DSIN - SSR licences MobaXterm	28/06/2021	772,72	1	0,00	772,72	0,00
2021O00451 DSIN - licences MS Accord Entreprise Micro	30/06/2021	217 047,42	5	0,00	43 409,00	173 638,42
2021O00452 licences MS Accord Entreprise Mic	30/06/2021	199 516,74	5	0,00	39 903,00	159 613,74
2021O00476 DSIN - Dome 2021	01/07/2021	325 312,32	5	0,00	65 062,00	260 250,32
2021O00478 DSIN - Presta études et devp modules Actes 77	30/07/2021	14 390,40	5	0,00	2 878,00	11 512,40
2021O00483 DSIN - Multigest coord.expert eclatement instances	02/08/2021	20 485,25	5	0,00	4 097,00	16 388,25
2021O00527 MPIDF - outil numérique Ormesson	08/10/2021	16 794,00	5	0,00	3 358,00	13 436,00
2021O00573 DSIN - log ePhoto - 2021	15/11/2021	13 827,52	5	0,00	2 765,00	11 062,52
2022O00270 DSIN - Acquisition licences Office Standard MDPH	21/12/2021	53 572,43	5	0,00	10 714,00	42 858,43
2019O00399 DR-MEL - RD35 FEROLLES ATTILLY	31/12/2021	1 214,95	5	0,00	242,00	972,95
2020O00254 RD306-VSD-ETUDE ACOUSTIQUE	31/12/2021	9 052,89	5	0,00	1 810,00	7 242,89
2021O00037 2021 - COL -DIVERS Collèges-Frais d'études Cablage	31/12/2021	535,32	5	0,00	107,00	428,32
2021O00143 2021 ARD CE Villenoy- etudes	31/12/2021	11 994,91	5	0,00	2 398,00	9 596,91
2021O00146 2021 - SAB DT MELUN (Etudes en cours)	31/12/2021	836,33	5	0,00	167,00	669,33
2021O00159 2021 - SAB-CE PROVINS - Frais études	31/12/2021	634,07	5	0,00	126,00	508,07
2021O00170 2021 - SAB-Médiathèque Le MEE Frais d'études	31/12/2021	1 856,00	5	0,00	371,00	1 485,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00175 2021 - SAB-MELUN syndic et CADAL Frais études	31/12/2021	634,07	5	0,00	126,00	508,07
2021O00176 2021 - SAB-MORET ART Frais d'études	31/12/2021	590,52	5	0,00	118,00	472,52
2021O00183 DR - Etudes de comptage diverses RD	31/12/2021	97 634,12	5	0,00	18 088,00	84 104,30
2021O00187 DR - MEL - Comptage diverses RD	31/12/2021	18 714,00	5	0,00	3 742,00	14 972,00
2021O00188 DR - MEA - Comptage diverses RD	31/12/2021	7 407,64	5	0,00	1 481,00	5 926,64
2021O00191 DSIN - Frais de publication Fourniture de périphér	31/12/2021	1 620,00	5	0,00	324,00	1 296,00
2021O00199 DR-SPRP - Etude pour connaissance trafic par SMAS	31/12/2021	105 123,76	5	0,00	21 024,00	84 099,76
2021O00201 DEEA/Pub MAPA PPBE	31/12/2021	216,00	5	0,00	43,00	173,00
2021O00202 DR - COU - Comptage diverses RD	31/12/2021	7 709,74	5	0,00	1 541,00	6 168,74
2021O00205 2021 - SAB divers BAT - Frais d'études	31/12/2021	38 712,60	5	0,00	7 742,00	30 970,60
2021O00206 DSIN- ENT UO2.2 module vie scolaire	31/12/2021	45 168,00	5	0,00	9 033,00	36 135,00
2021O00207 DSIN - UO2.1 ENT fonctionnalites outils	31/12/2021	194 011,20	5	0,00	38 802,00	155 209,20
2021O00208 DSIN - UO3.2 fonctionnalités application mobile	31/12/2021	12 960,00	5	0,00	2 592,00	10 368,00
2021O00212 DSIN - licence solution Flora	31/12/2021	33 070,37	5	0,00	6 614,00	26 456,37
2021O00213 DSIN - connecteur Elise	31/12/2021	11 640,00	5	0,00	2 328,00	9 312,00
2021O00235 2021-COL BOIS LE ROI etude	31/12/2021	117,85	5	0,00	23,00	94,85
2021O00238 DSIN - licences impero clges 2021	31/12/2021	118 142,49	5	0,00	23 628,00	94 514,49
2021O00253 2021 - SAB-MELUN Initiatives 77-DLIE-Frais d'étude	31/12/2021	421,68	5	0,00	84,00	337,68
2021O00256 DSIN acquisition licences VSphere 7 et maintenance	31/12/2021	71 061,45	5	0,00	14 212,00	56 849,45
2021O00267 DR-MEL RD35 Chevy cossigny	31/12/2021	16 281,60	5	0,00	3 256,00	13 025,60
2021O00273 COL-AVON-La Vallée-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00278 DSIN- Qlik View 2021	31/12/2021	22 276,36	5	0,00	4 455,00	17 821,36
2021O00281 COL-BAILLY-Les blés-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00282 COL-GRETZ-hutinel-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00283 COL-LA CHAPELLE-blanche-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00284 COL-LA FERTE-campin-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00285 COL-JOUARRE-rochefoucaud-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00287 COL-LAGNY-riviere-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00288 COL-CHATELET-bonheur-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00289 COL-MEE-fontaine-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00290 COL-MEE-triolet-QAI-Etudes	31/12/2021	3 193,20	5	0,00	638,00	2 555,20
2021O00291 COL-LESIGNY-hyvernaux-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00292 COL-LIEUSAINT-pyramides-QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00293 COL-LIEUSAINT-louis-QAI-Etudes	31/12/2021	2 482,80	5	0,00	496,00	1 986,80
2021O00294 COL-LOGNES-maillieres-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00295 COL-LOGNES-segrais-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00296 COL-BRAY-Rostand-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00297 COL-BUSSY-Franck-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00298 COL-BUSSY-Cousteau-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00299 COL-CESSON-Parc-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00300 COL-CHAMPAGNE-Gregh-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00301 COL-CHAMPS-Lanoux-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00302 COL-CHAMPS-Picasso-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00303 COL-CHATEAU-Roux-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00304 COL-CHELLES-Weczzerka-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00305 COL-CHELLES-Soleil-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00306 COL-CHELLES-Corot-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00307 COL-CHELLES-Europe-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00308 COL-CHESSY-Chêne-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00310 COL-SOUPPES-chevallier-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00311 COL-THORIGNY- Le moulin-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00313 COL-TORCY-L'Arche-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00314 COL-TORCY-aragon-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00315 COL-TORCY-schoelcher-QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00316 COL-TOURNAN-Vermay-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00317 COL-VARENNES-Triolet-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00318 COL-VERNEUIL-Peguy-QAI-Etudes	31/12/2021	3 193,20	5	0,00	638,00	2 555,20
2021O00319 COL-VILLENEUVE-Les creusottes-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00320 COL-VILLEPARISIS-Gérard-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00321 COL-VILLEPARISIS-Monod-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00323 COL-BUSSY-Monet-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00324 COL-MONTEREAU-Eluard-QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00325 COL-PERTHES-Pisan-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00326 COL-OZOIR-Philippe-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00327 COL-OZOIR-Laurencin-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00328 COL-MONTEREAU-Pierre-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00329 COL-MORET-Sisley-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00330 COL-MORMANT-Fouquet-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00331 COL-MOUROUX-Sand-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00332 COL-NANDY-Buron-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00333 COL-NANTEUIL-Dhuis-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00334 COL-NEMOURS-Rimbaud-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00335 COL-NEMOURS-Balzac-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00336 COL-NOISIEL-Luzard-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00337 COL-OISSERY-Barres-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00338 COL-PONTAULT-Condorcet-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00339 COL-REBAIS-Prevert-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00340 COL-ROISSY-Garlande-QAI-Etudes	31/12/2021	1 012,00	5	0,00	202,00	810,00
2021O00341 COL-ROISSY-Delacroix-QAI-Etudes	31/12/2021	1 012,00	5	0,00	202,00	810,00
2021O00342 COL-ROZAY-Remparts-QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00343 COL-PONTHIERRY-Villon-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00344 COL-ST GERMAIN-Hessel-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00345 COL-ST PIERRE-Gama-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00346 COL-ST SOUPPLETS-Tronchon-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00347 COL-ST THIBAUT-Vinci-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00348 COL-SAVIGNY-Wallon-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00349 COL-SAVIGNY-Grange-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00350 COL-SAVIGNY-Armand-QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00351 COL-SERRIS-Renaud-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00353 COL-CLAYE SOUILLY - Tilleuls-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00354 COL-CLAYE SOUILLY - Parc des tourelles -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00355 COL-COMBS - Cités unies -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00356 COL-COMBS - Les Aulnes -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00357 COL-COULOMMIERS - H Remy -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00358 COL-COULOMMIERS - M de Lafayette -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00359 COL-CRECY LA CHAPELLE - Mon plaisir -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00360 COL-CREGY LES MEAUX - G Sand -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00361 COL-LAGNY-arpents-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00362 COL-DAMMARIE - Politzer -QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00363 COL-DAMMARIE - Doisneau -QAI-Etudes	31/12/2021	1 012,00	5	0,00	202,00	810,00
2021O00364 COL-DONNEMARIE DONTILLY - Du Montois - QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00365 COL-EMERAINVILLE - Van Gogh - QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00366 COL-ESBLY - L Braille - QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00367 COL-FONTAINEBLEAU - International - QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00368 COL-FONTAINEBLEAU - L Cézard - QAI-Etudes	31/12/2021	3 548,40	5	0,00	709,00	2 839,40
2021O00369 COL-LORREZ- J PREVERT- QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00370 COL-MONTEREAU-A. MALRAUX-QAI-Etudes	31/12/2021	2 838,00	5	0,00	567,00	2 271,00
2021O00371 COL-MAGNY-J. ROMILLY-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00372 COL-MEAUX-A. CAMUS-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00373 COL-MEAUX-BEAUMARCHAIS-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00374 COL-MEAUX-H. DUNANT-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00375 COL-MEAUX-HENRI IV-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00376 COL-MEAUX-PARC FROT-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00377 COL-MELUN-J. AMYOT-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00378 COL-MELUN-F. CHOPIN-QAI-Etudes	31/12/2021	3 193,20	5	0,00	638,00	2 555,20
2021O00379 COL-MITRY-E. SATIE-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00380 COL-MITRY-P. LANVIN-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00381 COL-MOISSY-BOETIE-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00382 COL-MOISSY-MAILLETES-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00410 Etude opportunité d'utilisation de la menue paille	31/12/2021	1 200,00	5	0,00	240,00	960,00
2021O00416 création d'un spectacle nocturne original	31/12/2021	225 240,00	5	0,00	45 048,00	180 192,00
2021O00422 DR - MOR - RD96/RD98/Rue foljuf St pierre les Nem	31/12/2021	2 838,00	5	0,00	567,00	2 271,00
2021O00426 DSIN licences ABBYY FineReader	31/12/2021	526,63	1	0,00	0,00	526,63
2021O00433 COL-MONTEVRAIN-aubrac-QAI-Etudes	31/12/2021	144,00	5	0,00	28,00	116,00
2021O00435 DSIN - ENT portage carnet de liaison sur le 2D	31/12/2021	9 780,00	5	0,00	1 956,00	7 824,00
2021O00436 DSIN - frais etude couverture wifi colleges	31/12/2021	34 632,00	5	0,00	6 926,00	27 706,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00456 DSIN - application BDC	31/12/2021	36 330,00	5	0,00	7 266,00	29 064,00
2021O00457 DSIN - Gestion cdes remplacement du personnel	31/12/2021	45 480,00	5	0,00	9 096,00	36 384,00
2021O00459 DSIN - licence Pro app horus - 2021	31/12/2021	144,00	1	0,00	0,00	144,00
2021O00462 DSIN - logiciel Chronotime badgeuses	31/12/2021	5 910,77	5	0,00	1 182,00	4 728,77
2021O00463 DSIN - logiciel Chronotime badgeuses	31/12/2021	942,47	5	0,00	188,00	754,47
2021O00464 DSIN - logiciel Chronotime badgeuses	31/12/2021	753,42	5	0,00	150,00	603,42
2021O00467 DR - Cartographie des paysages urbains	31/12/2021	9 540,00	5	0,00	1 908,00	7 632,00
2021O00471 DSIN - ENT connecteur SSO EDUCLEVER	31/12/2021	785,41	5	0,00	157,00	628,41
2021O00472 DSIN - ENT connecteur SSO EDUCLEVER	31/12/2021	13 434,59	5	0,00	2 686,00	10 748,59
2021O00473 DSIN - Mise en service BBB et expérimentation	31/12/2021	12 000,00	5	0,00	2 400,00	9 600,00
2021O00474 DSIN - systeme information decisionnel 2021	31/12/2021	39 565,98	5	0,00	7 913,00	31 652,98
2021O00484 DSIN- ENT Evol. infra module Zimbra confinement 1	31/12/2021	23 508,00	5	0,00	4 701,00	18 807,00
2021O00485 DSIN - ENT evolution UnDeuxTemps	31/12/2021	3 960,00	5	0,00	792,00	3 168,00
2021O00487 DSIN - ENT evolution module compétences LSU	31/12/2021	9 450,00	5	0,00	1 890,00	7 560,00
2021O00488 DSIN - Plateforme JOB77	31/12/2021	236 675,47	5	0,00	47 335,00	189 340,47
2021O00492 2021 - SAB Divers Bâtiments - Frais d'études	31/12/2021	20 904,84	5	0,00	4 180,00	16 724,84
2021O00493 COL-ST FARGEAU-PONTHIERRY 2ème col - Frais d'étude	31/12/2021	4 200,00	5	0,00	840,00	3 360,00
2021O00494 création d'un spectacle artistique nocturne origin	31/12/2021	62 160,00	5	0,00	12 432,00	49 728,00
2021O00496 2021 SAB-Annexe MDS-CMS Beauval MEAUX Frais études	31/12/2021	27,41	5	0,00	5,00	22,41
2021O00498 DSIN - dev environnement symfony drupa 2021	31/12/2021	154 980,00	5	0,00	30 996,00	123 984,00
2021O00500 DR - COU - RD80 St aulde	31/12/2021	2 006,70	5	0,00	401,00	1 605,70
2021O00513 2021 - COL -TORCY Schoelcher - NE PLUS UTILISER	31/12/2021	579,89	5	0,00	115,00	464,89
2021O00523 DSIN - Watchdoc 2021	31/12/2021	20 038,40	5	0,00	4 007,00	16 031,40
2021O00524 DSIN - Watchdoc 2021	31/12/2021	59 678,40	5	0,00	11 935,00	47 743,40
2021O00541 DSIN - parametrage des modules badg clgs	31/12/2021	18 376,46	5	0,00	3 675,00	14 701,46
2021O00544 DSIN - NEEVA 2021	31/12/2021	8 557,33	5	0,00	1 711,00	6 846,33
2021O00550 2021 - SAB - MELUN -Paierie Départ.-Frais d'études	31/12/2021	644,27	5	0,00	128,00	516,27
2021O00560 DSIN - licence creation regie - 2021	31/12/2021	1 908,00	5	0,00	381,00	1 527,00
2021O00561 2021 - SAB-CE COULOMMIERS - Frais d'études	31/12/2021	36,67	5	0,00	7,00	29,67
2021O00565 DSIN - suivi abs - 2021	31/12/2021	13 560,00	5	0,00	2 712,00	10 848,00
2021O00566 DSIN - chronotime 2021	31/12/2021	39 621,00	5	0,00	7 924,00	31 697,00
2021O00567 DSIN Frais de publication (DI21) Cheques accompnt	31/12/2021	1 080,00	5	0,00	216,00	864,00
2021O00572 DSIN - licences Netscaler - 2021	31/12/2021	32 495,77	5	0,00	6 499,00	25 996,77
2021O00576 2021- SAB - MELUN EX-IUFM Etudes en cours	31/12/2021	21 190,44	5	0,00	4 238,00	16 952,44
2021O00580 DSIN - ENT Module Formulaire	31/12/2021	4 800,00	5	0,00	960,00	3 840,00
2021O00581 DSIN - evolution module vie scolaire	31/12/2021	5 364,00	5	0,00	1 072,00	4 292,00
2021O00583 DSIN - ENT import automatique UDT	31/12/2021	3 960,00	5	0,00	792,00	3 168,00
2021O00584 DSIN - ENT Capacité accueil ENT	31/12/2021	10 020,00	5	0,00	2 004,00	8 016,00
2021O00585 DSIN - ENT appli mobile ENT	31/12/2021	13 200,00	5	0,00	2 640,00	10 560,00
2021O00590 DSIN - Monitor project - 2021	31/12/2021	193 317,65	5	0,00	38 663,00	154 654,65
2021O00591 DSIN - ESMS - 2021	31/12/2021	40 329,24	5	0,00	8 065,00	32 264,24
2021O00595 DSIN - Etude schéma d'évolu des infra. IT 2021	31/12/2021	228 568,44	5	0,00	45 713,00	182 855,44

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00597 DSIN - licences Microsoft CISSteDCCore 2021	31/12/2021	220 817,78	5	0,00	44 163,00	176 654,78
2021O00610 DSIN - Elise - 2021	31/12/2021	26 718,00	5	0,00	5 343,00	21 375,00
2021O00611 DSIN - Digital Workplace - 2021	31/12/2021	61 389,56	5	0,00	12 277,00	49 112,56
2021O00612 DSIN - Digital Workplace - 2021	31/12/2021	24 244,91	5	0,00	4 848,00	19 396,91
2021O00614 DSIN - ENT evolution module vie scolaire	31/12/2021	94 428,00	5	0,00	18 885,00	75 543,00
2021O00615 DR - SDPP -Enquête fréquentation station de covoit	31/12/2021	8 833,97	5	0,00	1 766,00	7 067,97
2021O00616 DSIN - Astre interface mandatement Grand Angle	31/12/2021	15 583,20	5	0,00	3 116,00	12 467,20
2021O00621 DSIN - cap demat 2021	31/12/2021	36 145,48	5	0,00	7 229,00	28 916,48
2021O00625 DSIN - logiciel Information Preoccupant adulte	31/12/2021	12 198,00	5	0,00	2 439,00	9 759,00
2021O00626 DSIN EAJE	31/12/2021	5 527,97	5	0,00	1 105,00	4 422,97
2021O00627 DSIN EAJE	31/12/2021	6 568,03	5	0,00	1 313,00	5 255,03
2021O00639 DSIN - licences Brocade 2021	31/12/2021	19 896,00	5	0,00	3 979,00	15 917,00
2021O00643 DSIN - BI - 2021	31/12/2021	9 828,00	5	0,00	1 965,00	7 863,00
2021O00659 DSIN - refonte Wifi 2021	31/12/2021	143 782,30	5	0,00	28 756,00	115 026,30
2021O00664 DSIN - module PSWD	31/12/2021	43 215,77	5	0,00	8 643,00	34 572,77
2021O00672 DSIN - licences Casimir	31/12/2021	16 390,94	5	0,00	3 278,00	13 112,94
2021S00031 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2021	31/12/2021	96 084,22	5	0,00	19 216,00	76 868,22
2021S00032 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2021	31/12/2021	53 749,29	30	0,00	1 791,00	51 958,29
2021S00033 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtim - 2021	31/12/2021	1 074 199,09	30	0,00	35 806,00	1 038 393,09
2021S00034 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtime - 2021	31/12/2021	5 946 641,78	30	0,00	198 221,00	5 748 420,78
2021S00035 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2021	31/12/2021	1 675 269,79	30	0,00	55 842,00	1 619 427,79
2021S00036 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2021	31/12/2021	9 344 378,49	30	0,00	311 479,00	9 032 899,49
2021S00037 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2021	31/12/2021	34 344 404,08	30	0,00	1 144 813,00	33 199 591,08
2021S00038 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2021	31/12/2021	3 559 200,28	30	0,00	118 640,00	3 440 560,28
2021S00039 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2021	31/12/2021	265 000,00	5	0,00	53 000,00	212 000,00
2021S00040 Subv.Equip. versées à l'Etat Projets d'infr - 2021	31/12/2021	500 000,00	40	12 500,00	12 500,00	487 500,00
2021S00041 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2021	31/12/2021	16 624 341,26	5	0,00	3 324 868,00	13 299 473,26
2021S00042 Subv.Equip. versées à l'Etat Biens mobilier - 2021	31/12/2021	22 500,00	5	0,00	4 500,00	18 000,00
2021S00043 Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2021	31/12/2021	606 070,03	5	0,00	121 214,00	484 856,03
2022O00319 DSIN - projet Tchatbot 2022	31/12/2021	22 320,13	5	0,00	0,00	22 320,13
2022O00265 DSIN - Parc logiciel SIG - 2022	01/01/2022	60 210,00	5	0,00	0,00	60 210,00
2022O00266 DSIN - Evolutions Grand Angle - 2022	01/01/2022	14 052,00	5	0,00	0,00	14 052,00
2022O00267 DSIN - Connecteurs Grand Angle - 2022	01/01/2022	36 909,00	5	0,00	0,00	36 909,00
2022O00284 DSIN - dev appli accomp usine log et socle tec	01/01/2022	74 304,00	5	0,00	0,00	74 304,00
2022O00293 DSIN - modules pour sites platef 2022	01/01/2022	294 202,66	5	0,00	0,00	294 202,66
2022O00325 DSIN - Migration Elise - 2022	01/01/2022	19 170,00	5	0,00	0,00	19 170,00
2022S00010 Cession parcelles à Saint Cyr sur Morin	01/01/2022	30 000,00	30	0,00	0,00	30 000,00
2022S00011 Cession de parcelles A 27 793 à Montévrain	01/01/2022	2 300,00	30	0,00	0,00	2 300,00
2022S00099 2022 Subv en nature - Cloture OP compte de tiers	01/01/2022	195 084,15	30	0,00	0,00	195 084,15
2022O00253 DSIN - ENT UO 2.1 MES des fonctionnalités	18/02/2022	194 011,20	5	0,00	0,00	194 011,20
2022O00254 DSIN - ENT 3.2 appli mobile de vie scolaire	18/02/2022	17 280,00	5	0,00	0,00	17 280,00
2022O00255 DSIN - ENT UO2.2 fonctionnalités module vie sco	18/02/2022	27 972,00	5	0,00	0,00	27 972,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00259 DSIN - acquisition solutions Phonex one 2021	22/02/2022	63 651,80	5	0,00	0,00	63 651,80
2022O00354 DSIN - logiciels Accord Entreprise Microsoft 2022	15/06/2022	449 313,68	1	0,00	0,00	449 313,68
2022O00399 DSIN - Archivage électronique CD77 2022	29/06/2022	27 648,67	5	0,00	0,00	27 648,67
2022O00362 DSIN 2022 Acquisition licence Koxo pour clg	08/07/2022	244,07	5	0,00	0,00	244,07
2022O00365 DSIN 2022 Mise a disposition d'un POC application	12/07/2022	11 910,00	5	0,00	0,00	11 910,00
2022O00372 DSIN 2022 Aquisition pour GED marché ALFRESCO	21/07/2022	95 400,00	5	0,00	0,00	95 400,00
2022O00374 DSIN 2022 Aquisition chronotime workplace	22/07/2022	103 112,37	5	0,00	0,00	103 112,37
2022O00375 DSIN 2022 paramétrage log flora authentif usagers	25/07/2022	3 817,68	5	0,00	0,00	3 817,68
2022O00411 DSIN 2022 Dome Forfait utilisation	06/09/2022	230 937,05	5	0,00	0,00	230 937,05
2022O00429 DSIN 2022 Architecte pour développement SI	11/10/2022	86 424,00	5	0,00	0,00	86 424,00
2022O00437 DSIN 2022 Etude couverture wifi tvx cablage	14/10/2022	1 872,00	5	0,00	0,00	1 872,00
2021O00405 Création outil numérique visite - château de Bland	31/12/2022	37 323,60	5	0,00	0,00	37 323,60
2022O00275 BLAN MAquette Tactile	31/12/2022	25 920,00	5	0,00	0,00	25 920,00
2022O00313 DSIN -UO3.1 pilotage appli mobile ENT	31/12/2022	26 400,00	5	0,00	0,00	26 400,00
2022O00317 DSIN-ENT module formulaire	31/12/2022	4 800,00	5	0,00	0,00	4 800,00
2022O00331 DSIN - ENT Evolution messagerie rappel message	31/12/2022	17 580,00	5	0,00	0,00	17 580,00
2022O00361 DSIN - ENT Evolutions Accusé Réception messagerie	31/12/2022	5 130,00	5	0,00	0,00	5 130,00
2022O00422 Héritage virtuel facture 0353-2 du 17/03/2022	31/12/2022	13 860,00	5	0,00	0,00	13 860,00
2022O00424 DSIN -licences pro appli horus condi	31/12/2022	1 729,20	0	0,00	0,00	1 729,20
2022O00440 DSIN - Licence Impero EDPPro pour collège S	31/12/2022	2 475,00	0	0,00	0,00	2 475,00
2022O00441 DSIN - logiciel DXO	31/12/2022	117,30	0	0,00	0,00	117,30
2022O00445 DSIN - SAEH	31/12/2022	27 554,83	5	0,00	0,00	27 554,83
2022S00035 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2022	31/12/2022	209 781,25	5	0,00	0,00	209 781,25
2022S00036 Subv.Equip. versées aux SPIC Biens mobilier - 2022	31/12/2022	31 305,41	5	0,00	0,00	31 305,41
2022S00037 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2022	31/12/2022	18 871 030,05	5	0,00	0,00	18 871 030,05
2022S00038 Subv.Equip. versées à l'Etat Biens mobilier - 2022	31/12/2022	22 500,00	5	0,00	0,00	22 500,00
2022S00039 Subv.Equip. versées aux communes Biens mobi - 2022	31/12/2022	504 505,28	5	0,00	0,00	504 505,28
2022S00040 Subv.Equip. versées aux autres org.locaux B - 2022	31/12/2022	1 844 352,00	30	0,00	0,00	1 844 352,00
2022S00041 Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments - 2022	31/12/2022	19 696 802,12	30	0,00	0,00	19 696 802,12
2022S00042 Subv.Equip. versées aux SPIC Bâtiments et i - 2022	31/12/2022	533 098,74	30	0,00	0,00	533 098,74
2022S00043 Subv.Equip. versées aux groupements de coll - 2022	31/12/2022	5 992 219,26	30	0,00	0,00	5 992 219,26
2022S00044 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtime - 2022	31/12/2022	5 971 309,98	30	0,00	0,00	5 971 309,98
2022S00045 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Biens - 2022	31/12/2022	187 431,08	5	0,00	0,00	187 431,08
2022S00046 Subv.Equip. versées à l'Etat Bâtiments et i - 2022	31/12/2022	19 824,85	30	0,00	0,00	19 824,85
2022S00047 Subv.Equip. versées aux pers.dt privé Bâtim - 2022	31/12/2022	1 324 272,57	30	0,00	0,00	1 324 272,57
2022S00048 Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Biens - 2022	31/12/2022	363 010,94	5	0,00	0,00	363 010,94
2023O00008 DSIN -Starlims	31/12/2022	19 180,80	5	0,00	0,00	19 180,80
2023O00020 DSIN - GIMA	31/12/2022	4 224,00	5	0,00	0,00	4 224,00
2023O00026 DSIN - istudy mise à jour donnees 2022	31/12/2022	12 349,70	5	0,00	0,00	12 349,70
2023O00027 DSIN - referentiel usagers Capdemat interface	31/12/2022	56 197,58	5	0,00	0,00	56 197,58
2023O00028 DSIN - développement champs adresse CAPDEMAT	31/12/2022	2 793,44	5	0,00	0,00	2 793,44
2023O00029 DSIN - referentiel USAGER	31/12/2022	42 115,26	5	0,00	0,00	42 115,26

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023O00030 DSIN - développement champs d'adresse CAPDEMAT	31/12/2022	3 252,17	5	0,00	0,00	3 252,17

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS</b>	<b>B11.6</b>

**Participations et créances rattachées à des participations**

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		5 205 458,95	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>B11.7</b>

#### Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
<b>TOTAL</b>		46 253 983,46	
<b>271 - Titres immobilisés (droit de propriété)</b>		<b>0,00</b>	
<b>272 – Titres immobilisés (droit de créances)</b>		<b>0,00</b>	
<b>276 –Autres créances immobilisées</b>		<b>2 964 466,37</b>	
2014O00541 Créance DSP SEMAFOR		2 893 891,80	
2015O00204 Créance DSP SEMAFOR		70 574,57	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B12</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>		<b>490 293,18</b>
722	Travaux en régie sur immobilisations corporelles		490 293,18
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>490 293,18</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>490 293,18</b>
23151	Immobilisations en cours sur réseau de voirie	490 293,18
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>490 293,18</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B12</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>490 293,18</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 470 247 364,42</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,03 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B13.1</b>

**B13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>263 908,63</b>
60628	Centres de vaccination COVID 2021	12,64
6068	Fournitures COVID (DF22)	8 790,58
62261	COVID 19-Remboursement Test (DF22)	767,92
6245	DT CSS Transport élèves COVID 19 centre de vaccination 2022	393,69
6283	Entretien supplément COVID (DF22)	21 992,23
6283	SAPA-PRESTATIONS COVID_EXTERNALISATION	147 630,57
62878	Dép. COVID 19 / Télétravail 2021	84 321,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>813,01</b>
65211	COVID19 Rembst Frais ASSFAM (DF22)	111,80
65211	COVID19- Remboursements ASSFAM MASQUES (DF22)	701,21
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>264 721,64</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>264 721,64</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B13.2</b>

**B13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 323,00
23151	CONV3 - DT/DR - PRO et travaux secteur 1 et 2 partiel (FS2I) (DI15)	10 323,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 323,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 323,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>14 001 395,99</b>	<b>5 779 596,71</b>										<b>78 370,01</b>	<b>318 834,43</b>	
EHPAD ARTHUR VERNES	2019	C	10434/5220244/EXTENSION EHPAD ARTHUR VERNES	CAISSE DES DEPOTS	733 341,48	691 436,25	32,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 836,28	20 952,62
EHPAD ARTHUR VERNES	2019	C	10435/5220243/EXTENSION EHPAD ARTHUR VERNES	CAISSE DES DEPOTS	2 523 392,74	2 379 198,87	32,73	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	39 465,86	72 096,94
EHPAD ARTHUR VERNES	2020	C	10415/5250185/PRET CPLT EHPAD ARTHUR VERNES	CAISSE DES DEPOTS	268 061,54	260 402,64	33,31	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 948,68	7 658,90
I.M.E. FONTENAY-TRESIGNY	2007	X	2126/1092482/RENOVATION CENTRE HEBERGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	207 000,00	59 906,19	4,67	A	V	LIVRET A	2,510	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	936,82	12 156,99
I.M.E. FONTENAY-TRESIGNY	2009	C	2226/1135233/CONSTRUCTION SESSAD	CAISSE DES DEPOTS	1 100 000,00	397 222,12	6,33	T	F		3,840	F		3,840	A-1	EUR	16 484,48	61 111,12
I.M.E. FONTENAY-TRESIGNY	2011	C	2414/1199916/CONSTRUCTION UEPP	CAISSE DES DEPOTS	5 757 309,79	371 428,52	25,82	T	F		0,000	F		0,898	A-1	EUR	13 659,93	14 285,72
SYND. MIXTE GEOTH. CHELLES	2002	P	1779/MPH196557EUR/REFINANCEMENT GEOTH CHELLES	DEXIA CREDIT LOCAL	3 412 290,44	1 620 002,12	9,49	S	F		1,882	V	EURIBOR06M	-0,170	A-1	EUR	-2 962,04	130 572,14
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>144 300 867,28</b>	<b>92 854 618,69</b>										<b>1 886 175,48</b>	<b>5 196 405,66</b>	
A.D.S.E.A DE SEINE ET MARNE	2003	X	1797/1016047/REHABILITATION STRUCTURE MEDICO-SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	4 662 984,00	1 246 142,41	5,16	A	V	LIVRET A	3,068	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	24 829,84	214 436,72
A.D.S.E.A DE SEINE ET MARNE	2014	X	2578/1232968/REHABILITATION FOYER	CAISSE DES DEPOTS	2 644 367,19	2 867 919,17	21,57	T	V	LIVRET A	4,132	V	LIVRET A	2,600	A-1	EUR	42 802,98	109 193,71
A.D.S.E.A DE SEINE ET MARNE	2016	X	10257/47098/REHABILITATION MARDANSON	CAISSE DES DEPOTS	1 250 000,00	984 807,55	18,62	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 343,03	46 377,45
A.D.S.E.A DE SEINE ET MARNE	2011	P	10447//REHABILITATION INTERNAT SAUT DU LOUP	SOCIETE GENERALE	400 000,00	126 967,48	3,91	M	F		0,000	F		3,750	A-1	EUR	5 364,78	29 541,90
A.F.A.S.E.R	2009	X	2292/1117874/CONSTRUCTION D'UNE MAS	CAISSE DES DEPOTS	7 119 256,73	4 954 623,20	22,82	T	F		4,090	F		1,010	A-1	EUR	51 052,91	190 522,33

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
A.F.A.S.E.R	2019	P	10596/J4227414/EXTENSION MAS	CREDIT COOPERATIF	2 049 000,00	1 931 007,33	27,70	T	F		0,000	F		1,820	A-1	EUR	35 749,00	53 036,79
ADEF	2010	X	2306/1171341/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	241 944,95	212 902,99	39,81	A	V	LIVRET A	1,688	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 388,35	4 219,54
ADEF	2010	X	2307/1171342/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	803 652,74	663 376,85	29,82	A	V	LIVRET A	1,761	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 501,53	18 580,22
ADEF	2010	X	2308/1171343/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	287 426,58	245 249,54	39,81	A	V	LIVRET A	0,877	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	753,04	5 762,61
AGOS	2011	C	2367/72197024610/RECONSTRUCTION EHPAD	CREDIT AGRICOLE	5 500 000,00	3 804 166,79	20,50	T	V	LIVRET A	0,852	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	29 390,63	183 333,32
ALVE	2008	C	2183/1114561/FOYER DE VIE PR ADULTES	CAISSE DES DEPOTS	2 233 077,00	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	2,224	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 419,17	186 089,75
AS. EQUIPEMENTS PILOTES ROISSY	2012	C	10255/7710702M/EHPAD	CREDIT FONCIER	13 307 000,00	10 202 033,31	21,99	A	V	LIVRET A	3,111	V	LIVRET A	3,110	A-1	EUR	331 078,16	443 566,67
AS. EQUIPEMENTS PILOTES ROISSY	2012	P	10256//EHPAD	CREDIT COOPERATIF	5 000 000,00	4 306 905,17	21,40	T	F		3,829	F		4,300	A-1	EUR	188 427,35	119 562,77
ASSOCIATION DE GESTION CPRH	2017	C	10322/524947/REAMENAGEMENT 2 EMPRUNTS	CREDIT FONCIER	6 783 168,04	5 370 008,04	18,15	A	F		2,061	F		2,060	A-1	EUR	116 444,38	282 632,00
ASSOCIATION ESSAIM GATINAIS	2006	C	1882/1802183V/EXTENSION MAISON RETRAITE	CREDIT FONCIER	204 765,63	95 557,31	13,90	T	F		4,410	F		4,350	A-1	EUR	4 342,31	6 825,52
ASSOCIATION ESSAIM GATINAIS	2006	P	1883/20500223/EXTENSION MAISON RETRAITE	CAISSE D'EPARGNE	1 183 506,23	702 714,32	13,83	T	V	LIVRET A	3,036	V	LIVRET A	2,250	A-1	EUR	16 353,55	38 410,42
Aménagement 77 (S.E.S.M.)	2012	C	2523/1350929/AMENAGEMENT ZAC	CAISSE DES DEPOTS	3 000 000,00	3 000 000,00	2,92	A	V	LIVRET A	1,722	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	33 000,00	0,00
Aménagement 77 (S.E.S.M.)	2010	C	2279/1350930/AMENAGEMENT ZAC	CAISSE DES DEPOTS	840 000,00	840 000,00	2,92	A	V	LIVRET A	1,839	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 240,00	0,00
Aménagement 77 (S.E.S.M.)	2022	P	10721//Aménagement ZAC Parc Briard	LA BANQUE POSTALE	2 400 000,00	2 400 000,00	4,37	T	F		2,100	F		2,100	A-1	EUR	0,00	0,00
Aménagement 77 (S.E.S.M.)	2019	P	10538/A92190CL/ACQUISITION ET AMENAGEMENT	CREDIT COOPERATIF	800 000,00	440 940,13	2,50	T	F		0,000	F		0,190	A-1	EUR	1 027,56	159 771,64
COALLIA Habitat	2009	X	2208/1335059/ACQUISITION DU CADA	CAISSE DES DEPOTS	1 190 000,00	703 672,45	18,40	A	V	LIVRET A	1,960	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 269,21	48 073,44
COALLIA Habitat	2010	C	2286/5364660/CONSTRUCTION FAM	CAISSE DES DEPOTS	4 800 000,00	2 880 000,00	17,82	A	V	LIVRET A	1,070	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	22 800,00	160 000,00
COALLIA Habitat	2014	X	2597/5033190/Extension EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	5 052 244,00	4 241 364,83	31,56	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	47 866,01	110 090,11
COALLIA Habitat	2014	X	2598/5033191/EXTENTION EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	1 575 000,00	1 386 742,89	41,56	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	15 538,73	25 869,34
COS A.GLASBERG	2018	C	10418/5631449/RACHAT PRET CONSTRUCTION	CAISSE D'EPARGNE	3 581 365,89	2 796 408,93	14,12	T	F		1,810	F		1,810	A-1	EUR	52 834,96	196 239,24



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COS A.GLASBERG	2019	P	10539/5805368/REHABILITATION EHPAD	CAISSE D'EPARGNE	2 100 000,00	1 808 715,85	16,72	T	F		1,830	F		1,830	A-1	EUR	34 148,12	91 473,75
CROIX ROUGE FRANCAISE	2003	X	1822/1019292/ACQUISITION LOCAUX I.M.E. CLAIREFONTAINE	CAISSE DES DEPOTS	617 000,00	34 555,56	0,50	A	V	LIVRET A	3,285	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 179,51	34 827,38
ECOLE STE MARIE MEAUX	2017	P	10314//CONSTRUCTION GYMNASSE	SOCIETE GENERALE	1 250 000,00	907 189,53	9,49	A	F		0,830	F		0,800	A-1	EUR	8 061,96	86 750,36
F.A.R.M.I.M.	1999	P	1609/684922A/RECONSTRUCTION	CREDIT FONCIER	3 319 577,35	612 656,49	2,75	T	F		4,930	F		2,500	A-1	EUR	18 499,69	202 447,54
F.O. des V.E. (ex Passeraile)	2002	X	1780/1341926/CONSTRUCTION CENTRE HANDICAPES	CAISSE DES DEPOTS	1 277 294,16	211 609,96	2,00	A	V	LIVRET A	2,596	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 816,72	71 726,26
Fondation poidatz (exjavouhey)	2003	X	1806/1256922/REHABILITATION STRUCTURE MEDICO-SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	95 974,24	5 803,89	0,33	A	V	LIVRET A	3,170	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	198,11	5 849,54
Fondation poidatz (exjavouhey)	2003	X	1807/1256921/CREATION STRUCTURE MEDICO-SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	818 970,68	364 122,74	12,32	A	V	LIVRET A	2,350	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	4 742,04	31 047,03
Groupe SOS Solidarités	2008	C	2153/1802236 P/FOYER DE VIE	CREDIT FONCIER	1 548 728,50	825 988,51	15,23	A	V	LIVRET A	2,560	V	LIVRET A	1,880	A-1	EUR	16 499,12	51 624,29
Groupe SOS Séniors (AF Amillis)	2004	C	1866/45 7362225 92 P/EXTENSION MAISON RETRAITE	CREDIT FONCIER	875 000,00	331 896,44	10,57	A	V	LIVRET A	3,410	V	LIVRET A	2,400	A-1	EUR	8 689,65	30 172,42
Groupe SOS Séniors (AF Amillis)	2009	P	2237/1143899/CONSTRUCTION FAM de l'Orangerie	CAISSE DES DEPOTS	804 015,37	536 942,37	18,66	T	F		2,766	F		3,530	A-1	EUR	19 145,13	19 977,43
Groupe SOS Séniors (AF Amillis)	2009	P	2238/1143895/EXTENSION EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	557 000,00	441 196,99	18,66	T	F		4,125	F		3,530	A-1	EUR	15 731,24	16 415,16
INST. STE GENEVIEVE/VISITATION	2000	P	10504//OGEC STE GENEVIEVE	SOCIETE GENERALE	5 803 805,72	671 542,18	2,00	X	F		3,540	F		3,500	A-1	EUR	30 967,81	318 646,22
Institut Technologique FCBA	2012	P	2593//ACQUISITION	CAISSE D'EPARGNE	6 000 000,00	4 088 913,19	11,58	M	F		4,280	F		4,200	A-1	EUR	177 827,00	266 103,95
LES AMIS DE KAREN	2008	C	2207/MON261443/EXTENSION RENOVATION MAS	Caisse Française de Financemen	2 850 000,00	1 211 244,19	10,08	A	F		5,407	F		5,390	A-1	EUR	71 221,16	110 113,10
LES AMIS DE L'ATELIER	1999	P	1613/56 5792247 46 F/CONSTRUCTION FOYER DE VIE	CREDIT FONCIER	1 072 533,72	274 003,40	3,16	A	F		5,198	F		5,200	A-1	EUR	17 381,19	60 250,26
LES AMIS DE L'ATELIER	2009	P	2181/252850/RECONSTRUCTION EXTENSION DE LA M.A.S.	CREDIT COOPERATIF	2 613 832,00	1 742 004,08	16,82	T	V	LIVRET A	1,930	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	27 947,22	78 899,17
LES AMIS DE L'ATELIER	2008	P	2182/258624/EXTENSION M.A.S.	Caisse Française de Financemen	2 586 832,00	1 831 407,08	15,49	T	F		5,325	F		5,150	A-1	EUR	98 026,81	73 139,91
LES AMIS DE L'ATELIER	2010	C	2293/1156790/CREATION IME	CAISSE DES DEPOTS	5 920 942,36	3 918 950,73	19,24	A	V	LIVRET A	1,638	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	45 263,88	195 947,53
LES AMIS DE L'ATELIER	2010	C	2294/265709/EXTENSION MAS	Caisse Française de Financemen	1 610 000,00	979 416,51	17,99	T	V	EURIBOR03M	1,060	V	EURIBOR03M	0,355	A-1	EUR	3 596,00	53 666,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES AMIS DE L'ATELIER	2009	P	2295/265764/RESTRUCTURATION DE L'IME	Caisse Française de Financemen	5 750 000,00	3 623 734,02	16,41	A	V	LIVRET A	1,726	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	51 465,43	188 519,76
LES AMIS DE L'ATELIER	2010	C	10448/272388/CONSTRUCTION FAM VILLEMER	CREDIT COOPERATIF	2 161 792,00	1 351 120,00	19,57	A	V	EURIBOR3	1,280	V	EURIBOR3	1,280	A-1	EUR	18 159,05	67 556,00
MISSION MENNONITE - AEDE	2003	X	1788/1014889/MODERNISATION ETABLISSEMENT SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS	1 005 277,00	482 803,23	15,15	A	V	LIVRET A	2,459	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	6 205,44	34 316,98
MISSION MENNONITE - AEDE	2003	X	1789/1316367/MODERNISATION ETABLISSEMENT SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS	572 488,00	152 527,89	5,91	T	V	LIVRET A	3,178	V	LIVRET A	3,200	A-1	EUR	3 426,59	25 593,86
MISSION MENNONITE - AEDE	2003	X	1790/1316368/MODERNISATION ETABLISSEMENT SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS	719 699,00	178 524,73	5,91	T	V	LIVRET A	3,194	V	LIVRET A	3,200	A-1	EUR	4 010,60	29 956,08
MISSION MENNONITE - AEDE	2003	X	1791/1015164/MODERNISATION ETABLISSEMENT SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS	224 856,60	55 776,73	5,91	T	V	LIVRET A	3,197	V	LIVRET A	3,200	A-1	EUR	1 253,03	9 359,22
OGEC STE CELINE FERTE SS JOUAR	2006	P	1899/20600013/REMBOURSEMENT AVANCE	CAISSE D'EPARGNE	215 900,00	35 024,03	2,90	A	F		3,680	F		2,950	A-1	EUR	1 358,06	11 012,11
SEM SAVIGNY LE TEMPLE	2004	X	1821/7346105F/REALISATION STRUCTURE MEDICO-SOCIALE	CREDIT FONCIER	3 606 849,00	1 474 950,73	10,40	A	V	LIVRET A	3,341	V	LIVRET A	2,350	A-1	EUR	37 955,68	140 184,78
SEM SAVIGNY LE TEMPLE	2011	C	2423/1191630/EXTENSION EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	1 150 926,00	644 518,56	13,49	A	V	LIVRET A	2,230	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	11 048,89	46 037,04
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2010	X	10561/1172564/CONSTRUCTION EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	9 821 221,72	7 443 920,16	29,82	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	84 176,55	208 493,39
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2010	X	10562/1172566/CONSTRUCTION EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	441 592,88	210 048,23	39,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 356,32	4 162,97
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>776 874 562,01</b>	<b>515 353 271,48</b>											<b>6 716 934,82</b>	<b>23 894 853,99</b>
1001 VIES HABITAT	2006	X	2108/1091133/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	533 702,87	146 425,38	3,25	A	V	LIVRET A	5,364	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	3 298,55	36 827,79
1001 VIES HABITAT	2006	X	2109/1091146/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	891 476,26	192 984,14	3,67	A	V	LIVRET A	3,412	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	1 223,23	51 662,06
1001 VIES HABITAT	2006	X	2110/1091149/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	818 577,26	177 203,25	3,75	A	V	LIVRET A	3,412	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	1 123,20	47 437,48
1001 VIES HABITAT	2006	X	2112/1091193/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	578 868,53	111 555,51	2,92	A	V	LIVRET A	3,920	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	1 524,62	37 916,67
1001 VIES HABITAT	2006	X	2113/1091225/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	492 536,00	187 475,00	7,33	A	V	LIVRET A	3,148	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	3 802,70	23 786,00
1001 VIES HABITAT	2006	X	2117/1347052/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	431 878,30	47 194,16	7,75	A	V	LIVRET A	3,413	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	587,14	6 181,75
1001 VIES HABITAT	2006	X	2118/1347053/REAMENAGEMENT EMPRUNT (1520)	CAISSE DES DEPOTS	505 772,29	55 269,04	7,75	A	V	LIVRET A	3,413	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	687,60	7 239,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	2006	X	2119/1347054/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	330 141,90	36 076,76	7,75	A	V	LIVRET A	3,413	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	448,83	4 725,54
1001 VIES HABITAT	2012	P	2490/1205961/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	351 000,00	128 166,84	4,00	A	F		1,904	F		1,900	A-1	EUR	2 895,30	24 217,49
1001 VIES HABITAT	2013	X	2491/1208424/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	1 350 966,40	1 103 723,86	30,14	A	V	LIVRET A	1,421	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 468,15	29 744,26
1001 VIES HABITAT	2013	X	2492/1208425/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	414 233,04	357 470,16	40,14	A	V	LIVRET A	1,409	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 007,76	6 871,46
1001 VIES HABITAT	2013	X	2493/1208426/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	192 730,88	152 948,20	30,14	A	V	LIVRET A	0,618	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	472,95	4 701,23
1001 VIES HABITAT	2013	X	2494/1208427/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	51 816,92	43 489,26	40,14	A	V	LIVRET A	0,605	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	133,45	995,42
1001 VIES HABITAT	2012	X	2495/1212483/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	77 023,60	41 590,93	9,16	A	V	LIVRET A	1,657	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	501,20	3 972,91
1001 VIES HABITAT	2011	X	2368/1200417/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	23 276,84	19 338,77	39,89	A	V	LIVRET A	0,747	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	59,38	454,40
1001 VIES HABITAT	2011	X	2369/1200416/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	103 326,70	80 513,72	29,90	A	V	LIVRET A	0,818	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	249,22	2 561,17
1001 VIES HABITAT	2011	X	2370/1200415/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	275 975,31	242 584,49	39,89	A	V	LIVRET A	1,555	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 713,77	4 121,77
1001 VIES HABITAT	2011	X	2371/1200414/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 135 692,46	916 173,90	29,90	A	V	LIVRET A	1,549	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 360,18	25 660,70
1001 VIES HABITAT	2013	X	10039/1257141/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	390 488,56	185 865,54	7,33	A	V	LIVRET A	2,095	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 562,20	23 675,48
1001 VIES HABITAT	2013	X	10040/1264121/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	405 230,53	124 458,76	3,25	A	V	LIVRET A	2,090	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 649,19	31 376,25
1001 VIES HABITAT	2012	X	10041/1347074/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	712 484,65	329 082,41	13,66	A	V	LIVRET A	1,840	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 993,69	23 487,49
1001 VIES HABITAT	2012	X	10042/1264167/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	654 222,39	194 883,21	3,75	A	V	LIVRET A	1,874	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 137,70	48 510,80
1001 VIES HABITAT	2015	X	10044/5034632/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	557 782,40	467 714,10	32,81	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 443,54	13 464,00
1001 VIES HABITAT	2015	X	10045/5034633/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	102 708,00	89 764,41	42,81	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	275,15	1 953,06
1001 VIES HABITAT	2017	X	10199/5061938/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	120 977,13	107 439,20	34,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	331,04	2 906,40
1001 VIES HABITAT	2017	X	10200/5061939/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	46 997,12	42 928,79	44,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	131,46	889,47
1001 VIES HABITAT	2017	X	10201/5061940/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	131 080,42	121 876,60	44,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 363,53	2 080,90

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	2017	X	10202/5061941/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	245 453,51	221 988,20	34,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 498,74	5 170,24
1001 VIES HABITAT	2014	X	10203/5066566/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	273 643,20	172 241,42	11,91	A	V	LIVRET A	1,326	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 044,25	13 599,66
1001 VIES HABITAT	2014	X	10049/5034631/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 579 972,80	1 039 072,70	32,81	A	V	LIVRET A	0,289	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 715,82	26 002,11
1001 VIES HABITAT	2014	X	10050/5034630/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	302 710,40	274 293,77	42,81	A	V	LIVRET A	1,557	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 071,89	4 968,52
1001 VIES HABITAT	2012	X	10053/1247789/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	2 786 864,40	2 391 089,60	26,98	A	V	LIVRET A	1,920	V	LIVRET A	1,090	A-1	EUR	26 855,25	72 695,08
1001 VIES HABITAT	2021	X	10652/5344034/VEFA 30 Logts	CAISSE DES DEPOTS	286 872,80	280 111,94	38,47	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	860,62	6 760,86
1001 VIES HABITAT	2021	X	10653/5344035/VEFA 30 Logts	CAISSE DES DEPOTS	298 253,60	294 348,84	58,46	A	V	LIVRET A	0,790	V	LIVRET A	0,790	A-1	EUR	2 356,20	3 904,76
1001 VIES HABITAT	2021	X	10654/5344036/VEFA 30 logts	CAISSE DES DEPOTS	535 660,80	524 927,71	38,47	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 892,27	10 733,09
1001 VIES HABITAT	2021	X	10655/5344037/VEFA 30 logts	CAISSE DES DEPOTS	461 264,40	455 225,48	58,46	A	V	LIVRET A	0,790	V	LIVRET A	0,790	A-1	EUR	3 643,99	6 038,92
1001 VIES HABITAT	2021	X	10656/5279747/ACQUISITION VEFA 38 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	337 203,20	337 203,20	39,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10657/5279748/ACQUISITION VEFA 38 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	398 652,54	398 652,54	59,46	A	V	LIVRET A	1,030	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10658/5279749/ACQUISITION VEFA 38 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	687 250,70	687 250,70	39,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10659/5279750/ACQUISITION VEFA 38 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	607 242,63	607 242,63	59,46	A	V	LIVRET A	1,030	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10667/5439826/VEFA 106 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	842 016,13	842 016,13	39,22	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2022	X	10668/5439827/VEFA 106 GTS	CAISSE DES DEPOTS	1 039 644,80	1 039 644,80	59,88	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10669/5439828/VEFA 106 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 977 723,55	1 977 723,55	39,22	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10670/5439829/VEFA 106 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 743 882,79	1 743 882,79	59,21	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10671/5417334/VEFA 67 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	577 674,40	577 674,40	38,89	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	4 621,40	12 311,39
1001 VIES HABITAT	2021	X	10672/5417332/VEFA 67 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	556 379,60	556 379,60	59,21	A	V	LIVRET A	0,830	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2021	X	10673/5417333/VEFA 67 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 330 257,45	1 330 257,45	39,22	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	2021	X	10674/5417331/VEFA 67 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 061 646,03	1 061 646,03	59,21	A	V	LIVRET A	1,330	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2022	X	10741/5418718/Construction VEFA 24 Logts	CAISSE DES DEPOTS	370 156,80	370 156,80	39,33	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2022	X	10742/5418717/Construction VEFA 24 Logts	CAISSE DES DEPOTS	250 404,80	250 404,80	59,31	A	V	LIVRET A	0,710	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2022	X	10743/5418716/Construction VEFA 24 Logts	CAISSE DES DEPOTS	256 706,00	256 706,00	39,33	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2022	X	10744/5418715/Construction VEFA 24 Logts	CAISSE DES DEPOTS	290 510,80	290 510,80	59,31	A	V	LIVRET A	0,710	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
1001 VIES HABITAT	2019	X	10377/5255696/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	757 658,46	704 376,39	22,82	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 042,79	26 786,76
1001 VIES HABITAT	2019	X	10378/5200127/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	2 359 072,79	2 224 735,94	27,40	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	25 214,99	67 535,83
1001 VIES HABITAT	2017	X	10302/5200395/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	175 180,72	162 949,25	36,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	501,32	4 158,25
1001 VIES HABITAT	2017	X	10303/5200396/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	161 556,27	155 433,07	56,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	1 339,14	2 112,83
1001 VIES HABITAT	2017	X	10304/5200393/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	394 565,92	370 971,22	36,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 169,66	8 089,24
1001 VIES HABITAT	2017	X	10305/5200394/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	353 258,45	339 869,48	56,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	2 928,16	4 619,91
1001 VIES HABITAT	2017	X	10310/5114956/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	677 886,40	569 424,58	20,40	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 538,41	27 115,46
1001 VIES HABITAT	2017	X	10311/5114339/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	2 908 416,80	2 579 132,06	25,40	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	29 308,64	85 290,12
1001 VIES HABITAT	2014	X	10624/5059664/acquisition amelioration	CAISSE DES DEPOTS	2 670 409,20	2 345 804,32	26,98	A	V	LIVRET A	1,140	V	LIVRET A	1,090	A-1	EUR	26 346,64	71 318,30
1001 VIES HABITAT	2017	X	10436/5167481/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	209 296,80	194 683,27	36,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	598,95	4 968,06
1001 VIES HABITAT	2017	X	10437/5167482/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	165 967,60	159 559,59	56,63	A	V	LIVRET A	1,040	V	LIVRET A	0,790	A-1	EUR	1 277,98	2 209,58
1001 VIES HABITAT	2017	X	10438/5167484/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	299 083,20	281 198,29	36,64	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 160,63	6 131,69
1001 VIES HABITAT	2017	X	10439/5167483/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	264 360,00	254 153,06	56,63	A	V	LIVRET A	1,040	V	LIVRET A	0,790	A-1	EUR	2 035,61	3 519,50
1001 VIES HABITAT	2016	X	10514/5183948/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	246 571,35	223 748,04	35,73	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	688,88	5 877,32
1001 VIES HABITAT	2016	X	10515/5183949/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	218 487,73	207 600,60	55,71	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	1 831,08	2 867,97

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	2016	X	10516/5183947/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	661 218,48	608 607,68	35,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 845,60	13 719,48
1001 VIES HABITAT	2016	X	10517/5183946/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	537 740,98	510 945,60	55,71	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	4 506,64	7 058,63
3F Seine et Marne	1989	X	182/224563/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	762 245,09	65 438,38	2,16	A	V	LIVRET A	3,800	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 485,61	21 950,43
3F Seine et Marne	1991	X	181/224564/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 049 814,85	120 062,33	3,83	A	V	LIVRET A	3,980	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 555,63	30 268,63
3F Seine et Marne	2014	X	10005/5031516/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	48 400,00	41 468,36	41,81	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	127,18	925,15
3F Seine et Marne	2014	X	10006/5031517/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	145 200,00	118 503,83	31,81	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	366,08	3 523,31
3F Seine et Marne	2014	X	10004/5031515/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	331 200,00	291 612,22	41,81	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 267,58	5 439,95
3F Seine et Marne	2014	X	10003/5031514/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	992 800,00	833 456,77	31,81	A	V	LIVRET A	1,364	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 405,99	21 633,45
3F Seine et Marne	2010	X	2500/1234550/contrat de compactage	CAISSE DES DEPOTS	868 522,96	266 855,12	6,66	A	V	LIVRET A	0,003	V	LIVRET A	1,080	A-1	EUR	3 280,52	36 896,54
3F Seine et Marne	2013	X	2521/1239395/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 359 156,80	1 072 087,28	25,07	A	V	LIVRET A	1,474	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 199,62	36 968,47
3F Seine et Marne	2010	X	2252/1154148/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	10 970,54	9 127,10	38,47	A	V	LIVRET A	0,832	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	28,04	220,30
3F Seine et Marne	2011	X	2372/1199305/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 481 200,00	1 120 120,76	23,32	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 767,82	40 590,05
3F Seine et Marne	2011	X	2373/1199306/2373	CAISSE DES DEPOTS	408 800,00	350 553,43	38,31	A	V	LIVRET A	1,543	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 934,93	7 167,70
3F Seine et Marne	2009	X	2374/1199307/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	189 080,00	127 396,38	21,82	A	V	LIVRET A	0,830	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	398,97	5 593,65
3F Seine et Marne	2009	X	2375/1199308/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	4 360,00	3 455,06	36,81	A	V	LIVRET A	0,758	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	10,63	88,17
3F Seine et Marne	2011	X	2376/1199309/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	651 600,00	492 756,33	23,48	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 616,74	17 856,11
3F Seine et Marne	2011	X	2377/1199310/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	217 200,00	186 252,96	38,47	A	V	LIVRET A	1,540	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 090,68	3 808,28
3F Seine et Marne	2011	X	2379/1199312/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	50 400,00	41 682,39	38,47	A	V	LIVRET A	0,731	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	128,07	1 006,06
3F Seine et Marne	2011	X	2380/1199313/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	806 000,00	609 517,51	23,48	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 947,65	22 087,21
3F Seine et Marne	2011	X	2381/1199314/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	277 600,00	238 047,06	38,47	A	V	LIVRET A	1,543	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 672,06	4 867,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2011	X	2382/1199315/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	31 600,00	22 993,31	23,48	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	71,75	922,65
3F Seine et Marne	2011	X	2383/1199316/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	10 800,00	8 931,94	38,47	A	V	LIVRET A	0,731	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	27,44	215,58
3F Seine et Marne	2011	X	2415/1197197/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 426 246,52	1 121 378,74	30,31	A	V	LIVRET A	1,198	V	LIVRET A	0,900	A-1	EUR	10 387,80	32 821,37
3F Seine et Marne	2011	X	2416/1197199/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	598 193,69	500 403,63	40,30	A	V	LIVRET A	1,355	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 610,25	9 619,00
3F Seine et Marne	2011	X	2417/1197201/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	290 843,19	224 734,38	30,31	A	V	LIVRET A	0,468	V	LIVRET A	0,100	A-1	EUR	231,87	7 134,20
3F Seine et Marne	2011	X	2418/1197202/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	121 611,14	99 914,06	40,30	A	V	LIVRET A	0,613	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	306,60	2 286,92
3F Seine et Marne	2013	X	2425/1208216/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 836 893,69	2 145 763,77	25,48	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	24 383,94	70 958,94
3F Seine et Marne	2013	X	2426/1208217/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	440 000,00	380 131,28	40,47	A	V	LIVRET A	1,230	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 261,82	7 307,07
3F Seine et Marne	2013	X	2427/1208219/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	765 792,31	567 934,16	25,48	A	V	LIVRET A	0,470	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 766,72	20 972,61
3F Seine et Marne	2013	X	2428/1208220/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	123 781,09	101 264,25	40,47	A	V	LIVRET A	0,493	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	310,74	2 317,82
3F Seine et Marne	2013	X	2429/1208230/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	661 600,00	522 386,39	25,48	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 936,27	17 274,96
3F Seine et Marne	2013	X	2431/1208236/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	236 800,00	181 151,42	25,48	A	V	LIVRET A	0,470	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	563,53	6 689,54
3F Seine et Marne	2013	X	2432/1208237/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	59 200,00	49 957,04	40,47	A	V	LIVRET A	0,490	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	153,30	1 143,46
3F Seine et Marne	2013	X	2433/1208258/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	515 943,62	388 845,98	25,57	A	V	LIVRET A	1,136	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 418,76	12 858,87
3F Seine et Marne	2013	X	2434/1208259/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	171 981,20	142 772,05	40,56	A	V	LIVRET A	1,193	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 600,68	2 744,43
3F Seine et Marne	2013	X	2435/1208260/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	76 727,21	56 667,82	25,57	A	V	LIVRET A	0,416	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	176,28	2 092,62
3F Seine et Marne	2013	X	2436/1208261/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	25 575,74	20 842,01	40,56	A	V	LIVRET A	0,454	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	63,96	477,05
3F Seine et Marne	2015	X	10250/5106665/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	556 400,00	479 383,43	33,81	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 478,27	13 373,66
3F Seine et Marne	2015	X	10251/5106664/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	187 684,45	173 690,06	53,80	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	1 532,96	2 511,74
3F Seine et Marne	2015	X	10252/5106667/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 208 541,80	1 049 426,82	33,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 822,45	25 341,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2015	X	10253/5106666/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	397 600,00	367 953,59	53,80	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	3 247,49	5 321,00
3F Seine et Marne	2016	X	10211/5079513/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	252 000,00	173 280,33	13,32	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	93,38	13 481,99
3F Seine et Marne	2016	X	10212/5079514/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	440 815,79	308 571,06	13,32	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 882,93	22 040,79
3F Seine et Marne	2016	X	10213/5079519/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	196 000,00	137 200,00	13,32	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	430,39	9 800,00
3F Seine et Marne	2016	X	10214/5079520/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	308 571,05	215 999,74	13,32	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 192,50	15 428,55
3F Seine et Marne	2016	X	10215/5079511/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	378 000,00	264 600,00	13,32	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	830,04	18 900,00
3F Seine et Marne	2016	X	10216/5079512/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	595 101,32	416 570,91	13,32	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 228,39	29 755,07
3F Seine et Marne	2016	X	10217/5079506/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	189 000,00	132 300,00	13,32	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	415,02	9 450,00
3F Seine et Marne	2016	X	10218/5079507/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	330 611,84	231 428,30	13,32	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 349,11	16 530,59
3F Seine et Marne	2015	X	10236/5109641/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	496 800,00	437 231,84	33,07	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 925,69	10 558,18
3F Seine et Marne	2015	X	10237/5109642/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	184 000,00	167 521,26	43,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 875,16	2 948,04
3F Seine et Marne	2015	X	10238/5109651/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	85 200,00	73 406,66	33,07	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	226,36	2 047,87
3F Seine et Marne	2015	X	10239/5109650/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	25 560,00	22 796,63	43,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	69,84	483,98
3F Seine et Marne	2015	X	10240/5109649/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	484 000,00	425 966,60	33,07	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 798,78	10 286,15
3F Seine et Marne	2015	X	10241/5109648/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	145 080,00	132 086,87	43,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 478,52	2 324,47
3F Seine et Marne	2016	X	10223/5078863/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	650 000,00	574 971,63	34,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 771,59	15 558,32
3F Seine et Marne	2016	X	10224/5078864/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	206 000,00	187 411,26	44,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	573,89	3 884,48
3F Seine et Marne	2016	X	10225/5078862/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 720 000,00	1 548 687,83	34,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	17 432,87	36 118,31
3F Seine et Marne	2016	X	10226/5078861/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	560 000,00	518 298,82	44,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 798,81	8 865,77
3F Seine et Marne	2016	X	10227/5107019/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	568 800,00	432 288,00	18,74	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	154,96	22 752,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2015	X	10229/5086127/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	368 400,00	299 052,13	22,90	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 986,60	10 674,49
3F Seine et Marne	2015	X	10230/5109682/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	182 400,00	159 192,98	33,07	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	490,28	4 232,74
3F Seine et Marne	2015	X	10231/5109683/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	94 000,00	85 145,00	43,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	260,20	1 589,50
3F Seine et Marne	2015	X	10232/5109684/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	448 800,00	401 688,49	33,07	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 512,91	8 576,18
3F Seine et Marne	2015	X	10233/5109685/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	306 000,00	283 461,53	43,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 164,06	4 180,50
3F Seine et Marne	2015	X	10234/5109643/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	95 760,00	82 504,96	33,07	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	254,42	2 301,69
3F Seine et Marne	2015	X	10235/5109644/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	35 600,00	31 751,17	43,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	97,28	674,10
3F Seine et Marne	2021	X	10630/5364471/Acquisition VEFA 16 logt	CAISSE DES DEPOTS	142 990,00	139 522,65	38,06	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	2 302,14	3 467,35
3F Seine et Marne	2021	X	10631/5364475/Acquisition VEFA 16 logt	CAISSE DES DEPOTS	116 040,00	113 226,16	38,06	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	1 868,24	2 813,84
3F Seine et Marne	2021	X	10632/5364474/Acquisition VEFA 16 logt	CAISSE DES DEPOTS	197 603,60	194 257,77	58,05	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	3 181,42	3 345,83
3F Seine et Marne	2021	X	10633/5364473/Acquisition VEFA 16 logt	CAISSE DES DEPOTS	378 170,00	368 351,22	38,06	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 159,87	9 818,78
3F Seine et Marne	2021	X	10634/5364472/Acquisition VEFA 16 logt	CAISSE DES DEPOTS	312 558,00	306 831,24	58,05	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 438,14	5 726,76
3F Seine et Marne	2019	C	10635/5364470/Acquisition VEFA 16 logt	CAISSE DES DEPOTS	57 600,00	57 600,00	37,39	A	F		0,370	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2018	X	10364/5173771/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	171 360,00	163 462,86	36,98	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	502,56	4 055,39
3F Seine et Marne	2018	X	10365/5173772/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	124 200,00	121 250,94	56,96	A	V	LIVRET A	1,240	V	LIVRET A	0,990	A-1	EUR	1 215,65	1 542,25
3F Seine et Marne	2018	X	10366/5173770/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	137 520,00	133 444,57	36,98	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	2 182,85	2 136,26
3F Seine et Marne	2018	X	10367/5173769/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	89 280,00	87 669,13	56,96	A	V	LIVRET A	1,240	V	LIVRET A	0,990	A-1	EUR	876,46	862,51
3F Seine et Marne	2018	X	10368/5173773/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	314 640,00	302 275,44	36,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 395,21	6 380,45
3F Seine et Marne	2018	X	10369/5173774/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	258 840,00	252 693,98	56,96	A	V	LIVRET A	1,240	V	LIVRET A	0,990	A-1	EUR	2 533,49	3 214,14
3F Seine et Marne	2014	P	10444/45771709592/CONSTRUCTION	CREDIT FONCIER	373 120,00	292 443,92	21,40	A	F		0,000	F		1,820	A-1	EUR	5 517,81	10 732,47

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2017	X	10316/5153935/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	740 000,00	689 142,38	35,98	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	2 120,19	17 586,01
3F Seine et Marne	2017	X	10317/5153934/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	280 000,00	269 755,19	55,96	A	V	LIVRET A	1,130	V	LIVRET A	0,880	A-1	EUR	2 405,82	3 632,83
3F Seine et Marne	2017	X	10318/5153937/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	250 000,00	227 498,22	33,98	A	V	LIVRET A	1,110	V	LIVRET A	0,880	A-1	EUR	2 045,16	4 906,63
3F Seine et Marne	2017	X	10319/5153936/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	130 000,00	123 705,74	54,46	A	V	LIVRET A	1,130	V	LIVRET A	0,880	A-1	EUR	1 100,88	1 394,52
3F Seine et Marne	2017	X	10320/5153939/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	740 000,00	701 438,49	35,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 872,96	14 284,99
3F Seine et Marne	2017	X	10321/5153938/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	400 000,00	388 177,43	55,96	A	V	LIVRET A	1,130	V	LIVRET A	0,880	A-1	EUR	3 457,00	4 663,21
3F Seine et Marne	2016	X	10482/5096390/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	61 600,00	53 762,54	33,56	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	165,58	1 429,48
3F Seine et Marne	2016	X	10483/5096389/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	26 000,00	23 492,85	43,55	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	71,88	468,04
3F Seine et Marne	2016	X	10484/5096387/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	420 800,00	375 621,06	33,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 225,69	8 532,79
3F Seine et Marne	2016	X	10485/5096388/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	176 800,00	163 330,44	43,55	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 825,62	2 635,37
3F Seine et Marne	2018	X	10486/5096377/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	17 409,49	15 979,16	33,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	183,67	403,56
3F Seine et Marne	2016	X	10487/5096376/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	41 435,83	38 538,02	43,55	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	431,36	677,10
3F Seine et Marne	2016	X	10488/5096401/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	76 800,00	67 028,62	33,56	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	206,43	1 782,21
3F Seine et Marne	2016	X	10489/5096400/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	32 400,00	29 347,85	43,55	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	89,68	547,87
3F Seine et Marne	2016	X	10490/5096399/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	850 000,00	758 740,25	33,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 535,74	17 235,92
3F Seine et Marne	2016	X	10491/5096398/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	357 200,00	329 986,63	43,55	A	V	LIVRET A	2,050	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 688,42	5 324,40
3F Seine et Marne	2014	X	10522/1273468/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	877 572,19	296 140,29	3,58	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	6 604,77	70 791,59
3F Seine et Marne	2019	X	10595/5311934/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 228 000,00	1 186 667,53	23,90	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	13 508,00	41 332,47
3F Seine et Marne	2019	X	10459/5267802/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	328 000,00	316 960,06	23,57	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 608,00	11 039,94
3F Seine et Marne	2019	X	10475/5288436/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	13 998,80	13 784,24	38,22	A	V	LIVRET A	1,560	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	218,38	214,56

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2019	X	10476/5288434/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	159 721,60	152 571,15	37,17	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	468,47	3 585,63
3F Seine et Marne	2019	X	10477/5288435/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	144 558,00	142 905,88	58,21	A	V	LIVRET A	0,850	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	1 228,74	1 652,12
3F Seine et Marne	2019	X	10478/5288439/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	9 972,40	9 819,55	38,22	A	V	LIVRET A	1,560	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	155,57	152,85
3F Seine et Marne	2020	X	10479/5288440/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	14 634,80	14 336,86	57,16	A	V	LIVRET A	0,850	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	123,14	150,28
3F Seine et Marne	2019	X	10480/5288437/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	296 035,60	284 913,01	37,17	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 195,67	5 602,72
3F Seine et Marne	2019	X	10481/5288438/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	267 766,00	264 705,77	58,21	A	V	LIVRET A	0,850	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	2 276,01	3 060,23
3F Seine et Marne	2016	X	10492/5120083/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	180 400,00	161 231,90	34,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	496,15	4 151,84
3F Seine et Marne	2016	X	10493/5120084/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	74 400,00	68 394,54	44,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	209,17	1 328,16
3F Seine et Marne	2016	X	10494/5120086/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	840 000,00	764 955,46	34,64	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 598,68	16 743,06
3F Seine et Marne	2016	X	10495/5120085/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	328 000,00	307 140,88	44,64	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 431,39	4 803,49
3F Seine et Marne	2008	X	10496/1146918/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	284 263,71	59 565,06	3,92	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 267,89	15 016,82
3F Seine et Marne	2008	X	10497/1146919/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	241 876,76	63 305,26	4,16	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 293,74	12 797,40
3F Seine et Marne	2009	X	10498/1199311/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	150 800,00	106 230,65	23,48	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	331,48	4 262,69
3F Seine et Marne	2011	X	10499/1208231/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	165 600,00	143 067,59	40,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 604,00	2 750,11
3F Seine et Marne	2017	X	10500/5153988/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	180 800,00	169 043,72	36,19	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	519,41	4 092,66
3F Seine et Marne	2017	X	10501/5153987/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	183 600,00	177 498,00	56,18	A	V	LIVRET A	1,030	V	LIVRET A	0,780	A-1	EUR	1 401,74	2 211,85
3F Seine et Marne	2017	X	10502/5153986/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	286 400,00	270 806,00	36,19	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 039,53	5 515,04
3F Seine et Marne	2017	X	10503/5153985/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	292 400,00	282 682,00	56,18	A	V	LIVRET A	1,030	V	LIVRET A	0,780	A-1	EUR	2 232,40	3 522,57
3F Seine et Marne	2022	X	10686/5452014/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	104 400,00	104 400,00	38,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2022	X	10687/5452008/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	143 200,00	143 200,00	38,98	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2022	X	10688/5452007/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	200 400,00	200 400,00	58,96	A	V	LIVRET A	0,950	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2022	X	10689/5452012/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	77 200,00	77 200,00	38,98	A	V	LIVRET A	1,510	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2022	X	10690/5452011/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	120 800,00	120 800,00	58,96	A	V	LIVRET A	0,950	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2022	X	10691/5452010/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	333 600,00	333 600,00	38,98	A	V	LIVRET A	1,110	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2022	X	10692/5452009/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	320 400,00	320 400,00	58,96	A	V	LIVRET A	0,950	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2021	X	10540/5260271/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	56 000,00	55 440,07	58,05	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	487,20	559,93
3F Seine et Marne	2021	X	10541/5260272/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	502 000,00	492 639,72	38,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 522,00	9 360,28
3F Seine et Marne	2021	X	10542/5260273/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	420 000,00	415 236,29	58,05	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	3 654,00	4 763,71
3F Seine et Marne	2021	X	10543/5260269/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	10 288,40	10 132,85	38,06	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	165,64	155,55
3F Seine et Marne	2021	X	10544/5260268/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	307 171,20	300 315,46	38,06	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	921,52	6 855,74
3F Seine et Marne	2021	X	10545/5260267/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	250 828,80	247 983,86	58,05	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	0,870	A-1	EUR	2 182,21	2 844,94
3F Seine et Marne	2021	X	10546/5260270/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	35 711,60	35 171,69	38,06	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	574,96	539,91
3F Seine et Marne	2022	C	10693/5452013/VEFA 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	104 400,00	104 400,00	38,98	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F Seine et Marne	2017	X	10331/5153955/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	196 546,00	178 790,83	34,81	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	2 939,43	3 782,56
3F Seine et Marne	2017	X	10332/5153957/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	705 400,00	640 106,28	35,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 970,76	16 814,04
3F Seine et Marne	2017	X	10333/5153956/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	645 200,00	613 246,34	55,80	A	V	LIVRET A	1,140	V	LIVRET A	0,890	A-1	EUR	5 532,83	8 420,36
3F Seine et Marne	2017	X	10334/5153959/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	209 654,00	193 554,31	34,81	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	3 172,97	3 524,84
3F Seine et Marne	2017	X	10335/5153958/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	325 800,00	310 094,53	54,80	A	V	LIVRET A	1,140	V	LIVRET A	0,890	A-1	EUR	2 790,82	3 481,21
3F Seine et Marne	2017	X	10336/5153954/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	775 400,00	719 802,25	35,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 084,93	15 191,54
3F Seine et Marne	2017	X	10337/5153953/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	708 000,00	678 829,68	55,80	A	V	LIVRET A	1,140	V	LIVRET A	0,890	A-1	EUR	6 115,76	8 334,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F Seine et Marne	2019	X	10290/5161266/ 1366209/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	72 539,89	69 223,49	55,80	A	V	LIVRET A	0,870	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	596,93	1 003,16
3F Seine et Marne	2017	X	10291/5161268/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	553 715,20	514 012,70	35,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 773,47	10 848,32
3F Seine et Marne	2017	X	10292/5161267/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	347 286,00	332 744,65	55,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	2 863,56	4 144,38
3F Seine et Marne	2017	X	10293/5161265/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	149 813,60	137 920,34	34,81	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	2 264,14	2 709,14
3F Seine et Marne	2017	X	10294/5145730/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	278 000,00	254 225,98	35,56	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	781,72	6 345,30
3F Seine et Marne	2017	X	10287/5161262/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	31 094,00	29 320,80	33,98	A	V	INF FR XT	1,860	V	INF FR XT	2,510	A-1	EUR	743,82	313,46
3F Seine et Marne	2017	X	10288/5161263/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	503 965,60	460 867,44	35,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 417,11	11 502,93
3F Seine et Marne	2017	X	10289/5161264/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	254 116,40	243 476,19	55,80	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,850	A-1	EUR	2 095,32	3 032,53
3F Seine et Marne	2017	X	10295/5145729/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	190 800,00	178 360,41	45,55	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	545,22	3 377,69
3F Seine et Marne	2019	X	10296/5145728/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	460 400,00	422 550,30	35,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 759,75	10 138,20
3F Seine et Marne	2017	X	10297/1366207/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	388 400,00	357 542,83	45,55	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 078,71	6 601,22
3F Seine et Marne	2018	X	10348/5168824/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	820 000,00	766 680,60	36,89	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	2 355,73	18 561,82
3F Seine et Marne	2018	X	10349/5168826/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	300 000,00	290 106,85	56,88	A	V	LIVRET A	0,810	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	2 349,56	3 588,86
3F Seine et Marne	2018	X	10350/5168825/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	1 360 000,00	1 285 950,30	36,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	14 433,53	26 188,73
3F Seine et Marne	2018	X	10351/5168823/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	480 000,00	464 170,96	56,88	A	V	LIVRET A	1,050	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	3 759,30	5 742,18
ADSEA 77	2021	X	10648/5372019/Construction batiment (28 logts)	CAISSE DES DEPOTS	1 776 191,63	1 724 354,43	28,56	A	F		0,900	F		0,900	A-1	EUR	15 985,72	51 837,20
ADSEA 77	2021	C	10649/5311511/Construction batiment (28 logts)	CAISSE DES DEPOTS	1 125 033,72	1 125 033,72	29,07	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2002	X	1743/1097898/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	209 789,53	121 746,29	15,57	A	V	LIVRET A	2,292	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	1 539,29	6 528,16
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	1998	P	1615/1084110/ALLONGEMENT DE PRÊT	CAISSE DES DEPOTS	1 067 143,12	388 304,73	4,41	A	F		6,000	F		6,000	A-1	EUR	27 049,28	62 516,62
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1813/1018723/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	32 948,77	25 108,33	31,48	A	V	LIVRET A	2,074	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	308,98	640,56

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1814/1018722/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	57 048,65	33 363,27	16,49	A	V	LIVRET A	2,257	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	421,48	1 759,76
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1815/1279176/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	223 682,78	175 589,62	31,48	A	V	LIVRET A	2,596	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 054,81	4 104,93
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1816/1279175/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	383 418,97	214 541,30	16,49	A	V	LIVRET A	2,329	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 830,92	10 806,71
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1817/1279173/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	222 542,77	125 690,16	16,49	A	V	LIVRET A	2,381	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 244,36	6 331,17
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1818/1279192/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	123 277,56	96 772,14	31,48	A	V	LIVRET A	2,596	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 683,58	2 262,34
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1819/1017963/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	34 994,14	20 465,32	16,49	A	V	LIVRET A	2,257	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	258,54	1 079,45
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	1820/1017941/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	19 186,36	14 620,81	31,48	A	V	LIVRET A	2,074	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	179,92	373,00
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2194/1123596/CONSTRUCTION 35 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 336 227,82	1 756 540,31	27,23	A	V	LIVRET A	1,506	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	19 908,50	53 322,91
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2195/1123598/CONSTRUCTION 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	158 286,10	113 436,79	27,23	A	V	LIVRET A	0,287	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-235,22	4 170,10
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2196/1123599/CONSTRUCTION 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	37 939,55	29 505,86	37,22	A	V	LIVRET A	0,243	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-60,62	807,18
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2073/1022558/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	176 693,58	30 797,73	2,09	A	V	LIVRET A	4,534	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	420,91	10 467,86
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2074/1022559/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	121 161,31	20 918,84	2,25	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	285,90	7 110,12
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2075/1022573/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	101 812,00	17 279,14	2,58	A	V	LIVRET A	4,318	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	236,15	5 873,01
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2076/1022586/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	95 919,37	16 440,20	2,41	A	V	LIVRET A	4,396	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	224,69	5 587,86
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2077/1022587/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	186 790,35	31 701,32	2,58	A	V	LIVRET A	4,318	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	433,26	10 774,98
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2078/1022588/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	76 105,73	12 905,52	2,92	A	V	LIVRET A	4,309	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	176,38	4 386,46
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2079/1022589/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	77 666,89	16 922,40	3,25	A	V	LIVRET A	4,224	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	216,84	4 336,17
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2080/1022590/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	77 666,89	16 799,19	3,41	A	V	LIVRET A	4,185	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	215,26	4 304,60
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2081/1022591/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	83 133,35	17 805,33	3,58	A	V	LIVRET A	4,109	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	228,15	4 562,42
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2082/1022607/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	78 969,48	20 241,74	4,41	A	V	LIVRET A	3,987	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	249,01	4 171,36

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2083/1022643/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	550 843,12	188 510,06	7,16	A	V	LIVRET A	3,568	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 617,73	24 297,39
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2084/1022645/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 374 982,25	467 147,74	7,33	A	V	LIVRET A	3,556	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	8 965,11	60 211,51
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2085/1022646/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 093 665,11	377 846,39	7,08	A	V	LIVRET A	3,638	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	7 251,31	48 701,30
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2086/1022657/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 805 979,12	607 941,08	7,58	A	V	LIVRET A	3,374	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	11 667,10	78 358,63
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2087/1022672/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 562 142,20	407 631,17	5,58	A	V	LIVRET A	3,138	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	8 116,33	69 460,52
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2088/1022673/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	126 438,87	31 081,83	5,58	A	V	LIVRET A	2,884	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	474,38	5 409,06
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2089/1022678/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	804 037,34	206 488,22	5,58	A	V	LIVRET A	3,049	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	4 111,38	35 185,70
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2090/1022679/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	54 319,77	14 988,11	5,58	A	V	LIVRET A	2,859	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	227,62	2 520,43
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	2166/1279212/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	454 185,93	351 719,75	30,56	A	V	LIVRET A	2,670	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 124,86	8 565,93
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	2168/1097899/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	42 415,64	29 692,94	30,56	A	V	LIVRET A	2,140	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	365,76	786,92
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2003	X	2169/1279218/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 727 969,46	930 429,52	15,57	A	V	LIVRET A	2,130	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	16 671,34	50 237,15
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2176/1111859/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	440 048,28	218 205,83	26,48	A	V	LIVRET A	0,007	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 927,99	7 023,99
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2177/1111854/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	334 582,79	262 016,63	36,47	A	V	LIVRET A	0,787	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	806,11	6 686,32
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2091/1022684/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 202 029,24	301 574,87	5,49	A	V	LIVRET A	3,120	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	6 020,56	52 324,09
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2092/1337481/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	145 231,09	39 878,86	5,49	A	V	LIVRET A	2,880	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	513,45	6 798,27
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2093/1033290/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 081 914,91	361 121,38	7,08	A	V	LIVRET A	3,325	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 929,82	46 515,15
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2094/1337491/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	137 465,09	44 476,07	7,08	A	V	LIVRET A	2,881	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	553,63	5 853,92
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2095/1033298/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 080 031,21	363 267,40	8,58	A	V	LIVRET A	2,831	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 885,78	41 778,56
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2001	X	2096/1033299/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	192 424,03	67 420,84	8,58	A	V	LIVRET A	2,794	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	977,74	7 789,68
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2178/1111853/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	186 638,51	133 497,47	26,48	A	V	LIVRET A	0,838	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	414,71	4 740,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2179/1111852/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	457 059,50	376 467,02	36,47	A	V	LIVRET A	1,805	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	4 996,58	7 885,40
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2180/1111851/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	255 083,71	192 468,82	26,48	A	V	LIVRET A	1,854	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 579,04	5 919,28
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2197/1123597/CONSTRUCTION 35 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	618 351,44	513 180,59	37,22	A	V	LIVRET A	1,562	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 764,14	10 832,25
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2198/11235698/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	3 280 407,32	2 396 510,74	25,90	A	V	LIVRET A	1,763	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	27 233,38	79 250,97
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2199/1123570/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCAILE	CAISSE DES DEPOTS	698 159,77	495 283,13	37,22	A	V	LIVRET A	0,921	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 563,12	10 454,46
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2200/1123573/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	218 207,42	169 701,50	37,22	A	V	LIVRET A	0,243	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-348,69	4 642,50
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2008	X	2202/1123574/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	991 504,79	710 568,60	27,23	A	V	LIVRET A	0,287	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-1 473,37	26 121,51
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2009	X	2213/1127660/REHABILITATION 80 PAVILLONS	CAISSE DES DEPOTS	538 400,00	224 318,05	6,16	A	V	LIVRET A	1,524	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	1 918,05	31 421,96
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2009	X	2261/1145826/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	40 866,14	33 563,93	37,89	A	V	LIVRET A	0,808	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	103,19	832,70
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2009	X	2262/1145823/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	150 145,65	113 610,92	27,90	A	V	LIVRET A	0,888	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	352,49	3 883,93
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2009	X	2263/1145820/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	564 443,74	482 910,96	37,89	A	V	LIVRET A	1,609	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 424,15	10 193,31
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2009	X	2264/1145819/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 528 722,03	1 966 686,93	27,90	A	V	LIVRET A	1,608	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	22 290,28	59 702,29
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2010	P	2397/1174826/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	503 416,00	127 335,84	2,92	A	F		1,902	F		1,900	A-1	EUR	3 195,96	40 872,37
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2010	X	2398/1174828/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	93 491,60	56 944,33	12,91	A	V	LIVRET A	1,709	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	671,86	4 133,51
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2011	P	2399/1179782/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 005 000,00	335 804,31	3,16	A	F		1,900	F		1,900	A-1	EUR	7 901,70	80 074,58
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2011	X	2400/1179783/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	991 697,50	528 282,73	13,16	A	V	LIVRET A	0,307	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 201,22	35 464,82
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2010	X	2271/1153698/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	1 224 614,66	953 700,80	28,15	A	V	LIVRET A	1,629	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 796,43	27 792,60
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2010	X	2272/1153706/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	402 060,62	350 503,67	38,14	A	V	LIVRET A	1,720	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 934,37	7 166,68
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2010	X	2273/1153714/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	283 104,58	219 911,85	28,15	A	V	LIVRET A	0,916	V	LIVRET A	0,200	A-1	EUR	454,54	7 358,24
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2010	X	2277/1156063/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	248 464,09	212 080,97	39,14	A	V	LIVRET A	1,558	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 379,13	4 203,25



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2011	X	2324/1153730/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	293 281,92	228 471,92	28,23	A	V	LIVRET A	0,772	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	708,01	7 529,82
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2011	X	2325/1153738/CONSTRUCTION RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	40 506,76	76 584,24	38,22	A	V	LIVRET A	4,902	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	235,30	1 848,46
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10102/5066567/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	800 000,00	694 376,97	32,31	A	V	LIVRET A	1,363	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 829,05	17 354,74
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10103/5066568/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	222 000,00	200 726,87	42,30	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 247,92	3 629,57
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10104/5066569/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	346 560,00	293 231,33	32,31	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	905,01	8 438,86
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10105/5066570/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	64 000,00	56 445,89	42,30	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	173,02	1 227,74
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10106/5066586/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	347 532,00	294 053,79	32,31	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	907,55	8 462,52
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10107/5066587/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	154 651,20	136 397,76	42,30	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	418,09	2 966,60
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10108/5066588/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	994 792,80	863 451,57	32,14	A	V	LIVRET A	1,363	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 735,35	21 580,45
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2015	X	10109/5066589/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	229 707,20	207 695,60	42,14	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 325,96	3 755,55
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2018	C	10460/1345579/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	3 402 038,52	2 871 919,73	18,32	T	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	2,000	A-1	EUR	45 475,93	122 708,81
ANTIN RESIDENCES (ex SOFI)	2019	C	10461/1345584/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	658 047,13	620 088,20	38,31	T	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	2,000	A-1	EUR	9 667,01	9 827,26
CDC Habitat Social (ex OSICA)	2010	X	2267/1149208/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	16 731,20	12 919,72	27,07	A	V	LIVRET A	0,840	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	40,08	441,68
CDC Habitat Social (ex OSICA)	2010	X	2268/1149209/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	8 526,80	7 071,15	37,06	A	V	LIVRET A	0,789	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	21,74	175,43
CDC Habitat Social (ex OSICA)	2010	X	2269/1149210/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	589 572,80	471 360,22	27,07	A	V	LIVRET A	1,695	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 342,36	14 308,98
CDC Habitat Social (ex OSICA)	2010	X	2270/1149211/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	221 066,80	189 548,31	37,06	A	V	LIVRET A	1,638	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 129,04	4 001,00
CLESENCE	1995	X	94/448771/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	43 442,57	11 297,48	5,75	A	V	LIVRET A	3,191	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	171,57	1 899,81
CLESENCE	1995	X	93/448768/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	417 290,91	104 124,27	5,75	A	V	LIVRET A	3,432	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	2 073,22	17 742,81
CLESENCE	1997	X	1581/1283380/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	474 118,66	209 524,73	17,91	T	F		3,222	F		2,350	A-1	EUR	5 041,98	11 049,49
CLESENCE	1997	X	1582/1283381/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	83 263,46	36 429,95	17,91	T	F		2,860	F		2,350	A-1	EUR	875,06	1 810,33

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CLESENCE	1999	X	1618/1283384/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	464 969,51	241 311,38	22,65	T	F		3,160	F		2,350	A-1	EUR	5 768,53	10 094,93
CLESENCE	1999	X	1619/1283385/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	250 016,39	119 756,73	17,91	T	F		2,986	F		2,350	A-1	EUR	2 876,75	5 963,02
CLESENCE	1999	X	1625/882403/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	445 395,05	168 591,31	9,83	A	V	LIVRET A	3,328	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 164,42	17 551,22
CLESENCE	1999	X	1627/882605/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	370 024,26	129 389,72	8,83	A	V	LIVRET A	2,708	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 876,57	14 961,94
CLESENCE	2004	X	1837/1032746/CONSTRUCTION RESIDENCE POUR HANDICAPES	CAISSE DES DEPOTS	485 944,40	297 465,10	16,82	A	V	LIVRET A	2,797	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 311,63	14 983,68
CLESENCE	2004	X	1838/1032749/CONSTRUCTION RESIDENCE POUR HANDICAPES	CAISSE DES DEPOTS	111 736,80	88 776,12	31,73	A	V	LIVRET A	2,612	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 544,48	2 075,40
CLESENCE	2004	X	1839/1032750/CONSTRUCTION RESIDENCE POUR HANDICAPES	CAISSE DES DEPOTS	91 726,40	54 234,68	16,74	A	V	LIVRET A	2,280	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	685,14	2 860,63
CLESENCE	2004	X	1840/1032752/CONSTRUCTION RESIDENCE POUR HANDICAPES	CAISSE DES DEPOTS	12 997,20	10 021,04	31,73	A	V	LIVRET A	2,090	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	123,32	255,66
CLESENCE	1998	X	1650/1283382/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	305 180,83	140 371,38	17,91	T	F		3,154	F		2,350	A-1	EUR	3 378,11	7 418,94
CLESENCE	1999	X	1652/1283383/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	60 239,47	27 497,72	17,91	T	F		2,990	F		2,350	A-1	EUR	660,54	1 369,18
CLESENCE	1998	X	1654/867459/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	464 390,89	179 398,53	9,08	A	V	LIVRET A	3,332	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 362,66	18 405,26
CLESENCE	1999	X	1655/867458/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	97 567,37	34 539,66	8,08	A	V	LIVRET A	2,723	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	500,94	3 993,97
CLESENCE	2015	X	10206/5081892/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	82 290,80	70 671,58	33,39	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	218,50	2 163,81
CLESENCE	2015	X	10207/5081893/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	82 000,00	72 884,30	43,39	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	223,90	1 747,72
CLESENCE	2015	X	10208/5081895/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	231 964,80	203 307,93	33,39	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 296,92	5 502,50
CLESENCE	2015	X	10209/5081894/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	170 800,00	154 792,07	43,39	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 737,80	3 189,60
CLESENCE	2014	X	2594/1282022/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	2 377 070,00	2 055 000,68	26,57	A	V	LIVRET A	2,167	V	LIVRET A	1,900	A-1	EUR	40 144,29	57 856,58
CLESENCE	2016	X	10259/5109614/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	227 101,84	211 075,41	43,29	A	V	LIVRET A	1,863	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	3 440,85	2 641,93
CLESENCE	2018	X	10555/5223413/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	728 509,60	694 936,17	36,98	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	2 136,53	17 240,86
CLESENCE	2018	X	10556/5223414/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	297 747,80	287 006,50	46,97	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	877,67	5 551,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CLESENCE	2018	X	10557/5223416/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	1 040 795,70	999 895,04	36,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 231,01	21 105,84
CLESENCE	2018	X	10558/5223415/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	520 671,90	505 351,94	46,97	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 646,45	7 961,10
CLESENCE	2018	X	10559/5223411/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	312 550,38	302 376,35	36,98	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 946,19	4 840,61
CLESENCE	2018	X	10560/5223412/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	232 075,02	226 799,33	46,97	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	3 690,47	2 422,59
CLESENCE	2016	X	10258/5109613/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	289 243,92	259 971,36	33,30	A	V	LIVRET A	1,864	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 265,20	4 947,98
COALLIA Habitat	2017	X	10315/5211466/CONSTRUCTION PENSION FAMILLE	CAISSE DES DEPOTS	1 368 213,00	1 300 018,48	35,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	4 002,50	34 148,33
DOMAXIS	1988	X	247/1188233/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	844 169,85	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	4,010	V	LIVRET A	0,976	A-1	EUR	446,58	45 739,46
DOMAXIS	1994	X	244/1188246/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 338 297,49	306 013,76	4,00	A	V	LIVRET A	4,060	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	6 618,65	61 689,06
DOMAXIS	1993	X	245/1188245/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	600 628,09	85 497,00	2,75	A	V	LIVRET A	4,225	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 054,18	28 623,86
DOMAXIS	1989	X	258/1188223/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 420 110,04	82 664,15	0,16	A	V	LIVRET A	4,740	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 978,49	82 807,36
DOMAXIS	2006	X	1884/0585037M/ACQUISITION AMELIORATION	CREDIT FONCIER	1 000 000,00	753 946,54	13,65	A	V	LIVRET A	3,052	V	LIVRET A	2,300	A-1	EUR	18 000,19	28 670,46
DOMAXIS	1990	X	259/1188225/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 174 396,49	132 923,72	1,09	A	V	LIVRET A	4,680	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	3 592,46	66 657,41
DOMAXIS	1994	X	246/1188247/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 704 071,70	384 996,59	4,08	A	V	LIVRET A	4,050	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	8 326,94	77 611,14
EHPAD Les Jardins de la Voulzi	2022	C	10753//Finition projet architectural	LA BANQUE POSTALE	1 400 000,00	1 400 000,00	28,98	A	F		2,620	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1990	X	255/1345000/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	533 571,56	230 105,28	18,49	A	V	LIVRET A	4,833	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 131,28	12 910,78
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1988	X	257/260762/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 322 144,84	193 109,64	2,00	A	V	LIVRET A	3,972	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	2 639,21	65 636,14
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	266/1352168/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	453 936,76	386 984,64	17,99	A	V	LIVRET A	4,840	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 947,86	21 712,98
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1993	X	267/357144/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 720 971,49	499 369,32	6,33	A	V	LIVRET A	4,043	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	10 288,69	72 224,77
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1986	X	502/260169/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	306 383,52	13 104,71	0,67	A	V	LIVRET A	3,091	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	268,61	13 229,76
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1986	X	503/259988/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 531 896,43	76 445,21	0,67	A	V	LIVRET A	4,064	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	1 566,92	77 174,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1990	X	505/1345001/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	409 979,62	192 000,07	18,99	A	V	LIVRET A	4,290	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 438,88	10 287,25
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	507/1344996/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	247 958,39	109 953,62	18,66	A	V	LIVRET A	4,410	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 974,09	6 169,30
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	508/1344997/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	746 925,48	322 115,18	18,49	A	V	LIVRET A	4,860	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 783,20	18 073,28
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1990	X	509/1344995/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	603 698,11	260 689,30	18,24	A	V	LIVRET A	4,820	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 680,37	14 626,80
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	510/1344991/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	492 682,24	205 283,01	17,82	A	V	LIVRET A	4,840	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 695,47	12 097,20
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1988	X	511/1344990/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	579 306,26	241 376,14	17,57	A	V	LIVRET A	4,520	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 345,20	14 224,15
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	512/1344992/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	114 641,96	47 767,20	17,66	A	V	LIVRET A	4,760	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	859,90	2 814,89
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1995	X	431/446103/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	519 022,26	131 182,42	5,66	A	V	LIVRET A	3,536	V	LIVRET A	1,702	A-1	EUR	2 609,64	22 152,15
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1983	X	747/892419/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 439 484,60	187 350,89	2,92	A	F		1,154	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 242,81	62 226,28
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1984	X	1004/1345024/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 426 626,51	786 943,74	13,16	A	F		1,160	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	14 333,61	56 209,84
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1984	X	1005/1345025/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	77 233,79	20 370,02	13,16	A	F		1,158	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	371,03	1 454,99
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1991	X	504/1344999/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	360 251,36	165 118,24	19,24	A	V	LIVRET A	4,680	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 957,41	8 846,94
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1986	X	1003/260050/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	39 211,42	1 956,75	0,67	A	V	LIVRET A	4,064	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	40,11	1 975,41
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	265/1352167/ACQUISITION TERRAIN	CAISSE DES DEPOTS	81 883,95	36 128,66	17,99	A	V	LIVRET A	4,563	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	648,65	2 027,11
ESPACE HABITAT CONSTRUCTION	1989	X	506/1344998/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	762 319,79	338 039,88	18,66	A	V	LIVRET A	4,692	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 069,11	18 966,79
ETB PUB GERONTOLOGIE TOURNAN	2021	X	10636/5376309/Reconstruction EHPAD	CAISSE DES DEPOTS	7 008 080,70	6 803 553,64	28,56	A	F		0,900	F		0,900	A-1	EUR	63 072,73	204 527,06
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1993	X	272/364011/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	22 676,79	3 243,94	2,33	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	77,94	1 086,06
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1994	X	153/362909/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 399 519,00	691 428,00	6,75	A	V	LIVRET A	3,995	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	14 245,75	100 002,60
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1994	X	154/416561/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	912 841,48	409 401,17	7,08	A	V	LIVRET A	3,971	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	8 304,20	51 942,99
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1991	X	155/267092/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	43 054,77	4 299,60	1,25	A	V	LIVRET A	3,984	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	63,34	2 181,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1994	X	159/415666/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	147 583,10	33 343,09	4,08	A	V	LIVRET A	4,052	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	721,17	6 721,60
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1989	X	261/266765/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	86 837,95	4 484,50	0,16	A	V	LIVRET A	3,857	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	88,08	4 528,16
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1995	X	268/427618/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	42 367,44	9 321,44	4,75	A	V	LIVRET A	3,905	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	201,61	1 879,10
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1993	X	270/421115/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	59 018,19	8 395,79	2,83	A	V	LIVRET A	4,236	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	201,72	2 810,87
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1993	X	271/364009/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	23 477,15	3 358,46	2,33	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	80,69	1 124,39
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1988	X	286/260906/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	874 151,96	123 157,67	2,16	A	V	LIVRET A	9,204	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	3 165,43	42 756,31
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1989	X	287/260903/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 606 878,20	367 278,22	2,16	A	V	LIVRET A	10,091	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	9 439,87	127 507,01
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	291/351221/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	31 556,95	3 145,53	1,50	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	85,01	1 577,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	292/351222/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	14 863,78	1 481,59	1,50	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	40,04	742,98
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	294/351226/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	38 874,50	3 874,93	1,50	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	104,73	1 943,17
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	295/351228/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	31 556,95	3 145,53	1,50	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	85,01	1 577,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	296/351229/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	30 489,81	3 039,18	1,50	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	82,14	1 524,05
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	297/358019/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	31 515,17	3 105,33	1,92	A	V	LIVRET A	4,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	83,93	1 557,22
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	298/358017/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	36 058,77	3 329,01	1,92	A	V	LIVRET A	4,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	89,97	1 669,41
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	299/358022/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	18 789,95	2 478,78	1,92	A	V	LIVRET A	4,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	66,99	1 243,05
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	568/358025/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	31 903,00	3 124,42	1,92	A	V	LIVRET A	4,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	84,44	1 566,80
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	569/358032/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	26 373,67	2 852,17	1,92	A	V	LIVRET A	4,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	77,08	1 430,29
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	570/357980/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	33 804,35	3 218,02	1,92	A	V	LIVRET A	4,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	86,97	1 613,74
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1995	X	410/428102/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 695 659,96	538 132,82	7,91	A	V	LIVRET A	3,830	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	10 915,36	68 275,90
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1990	X	411/224712/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 795 826,98	699 158,67	11,32	A	V	LIVRET A	4,434	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	13 662,53	59 870,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1997	X	553/454086/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	216 382,31	63 843,42	6,75	A	V	LIVRET A	3,078	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	949,81	9 218,62
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1997	X	554/454082/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 347 056,69	384 322,70	6,75	A	V	LIVRET A	3,586	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	7 052,38	56 451,30
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1995	X	555/1300667/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	4 811 637,23	615 190,50	5,16	A	V	LIVRET A	3,783	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	11 522,72	104 979,19
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1990	X	832/224278/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	577 089,66	117 771,37	3,09	A	V	LIVRET A	11,302	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	6 207,16	29 442,85
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1994	X	1109/427000/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	61 194,86	11 372,67	3,16	A	V	LIVRET A	4,145	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	256,19	2 860,37
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1996	X	1253/432246/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	252 294,19	89 148,58	8,08	A	V	LIVRET A	3,804	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	1 786,15	10 081,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1978	P	966/133313/CONSTRUCTION FOYER	CAISSE DES DEPOTS	54 515,77	0,00	0,00	A	F		0,939	F		1,000	A-1	EUR	15,61	1 565,42
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1978	P	967/133312/CONSTRUCTION FOYER	CAISSE DES DEPOTS	54 744,44	0,00	0,00	A	F		0,941	F		1,000	A-1	EUR	15,63	1 572,03
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1998	X	1555/465604/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	90 427,50	29 940,86	7,00	A	V	LIVRET A	3,891	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	607,27	3 796,24
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1998	X	1557/472726/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	732 146,62	232 719,10	7,58	A	V	LIVRET A	3,437	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	4 203,87	30 023,04
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1998	P	1558/474111/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 417 534,38	0,00	0,00	A	F		5,894	F		5,500	A-1	EUR	6 538,46	118 881,22
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1994	P	1608/696631739J/CONSTRUCTION LITS ETUDIANTS	CREDIT FONCIER	1 592 600,47	222 263,55	1,83	A	F		5,814	F		5,400	A-1	EUR	17 546,20	102 666,11
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2001	X	1727/0944429/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	52 681,08	39 060,20	28,90	A	V	LIVRET A	2,828	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	681,63	1 035,65
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2001	X	1728/0944430/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	22 605,26	9 787,46	10,91	A	V	LIVRET A	2,599	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	127,38	827,72
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2001	X	1729/944428/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	7 149,80	5 124,78	28,90	A	V	LIVRET A	2,305	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	63,26	147,03
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2002	X	1746/1005010/ACQUISITION-AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	28 517,60	19 024,30	29,40	A	V	LIVRET A	2,298	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	237,37	756,50
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2002	X	1747/1004972/ACQUISITION-AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	46 906,80	26 494,06	14,41	A	V	LIVRET A	2,974	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	476,57	1 539,35
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2002	X	1748/1004973/ACQUISITION-AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	76 134,80	58 152,43	29,40	A	V	LIVRET A	2,766	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 013,70	1 476,93
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2002	X	1749/1004974/ACQUISITION-AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	3 129,20	1 706,71	14,41	A	V	LIVRET A	2,459	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	21,72	103,29
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2002	X	1750/1004992/ACQUISITION-AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	5 075,20	3 785,09	29,40	A	V	LIVRET A	2,243	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	65,98	96,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	P	1753/MIN197798EUR/TRAVAUX D'AMELIORATION	Caisse Française de Financemen	1 524 490,17	49 223,05	0,33	T	V	EURIBOR03M	2,525	V	EURIBOR03M	-0,305	A-1	EUR	-338,93	96 432,43
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2002	X	1759/1007650/AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	24 672,00	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	3,433	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	24,76	1 456,59
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1620/879683/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	551 557,74	204 279,74	9,74	A	V	LIVRET A	2,848	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 933,34	21 362,35
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1621/879682/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	722 753,95	275 770,30	9,74	A	V	LIVRET A	3,327	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	4 872,46	28 758,02
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1598/860606/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	91 180,75	30 793,10	8,74	A	V	LIVRET A	2,885	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	446,60	3 560,77
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1998	X	1599/860607/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	496 878,53	173 247,94	8,74	A	V	LIVRET A	3,124	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	3 091,60	19 977,18
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1998	X	1600/862927/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	57 070,84	19 273,71	8,83	A	V	LIVRET A	2,885	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	279,54	2 228,71
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1693/929054/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	203 616,82	153 336,99	29,07	A	V	LIVRET A	2,742	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	2 438,59	3 991,58
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1694/929389/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	132 880,13	47 226,69	9,74	A	V	LIVRET A	2,738	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	628,01	5 107,98
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1696/929398/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	153 005,88	95 081,03	29,23	A	V	LIVRET A	2,368	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	1 190,29	4 109,73
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1697/929399/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	226 828,31	144 721,49	29,23	A	V	LIVRET A	2,897	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 562,46	6 011,25
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2001	X	1713/934906/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	472 609,60	189 108,32	11,32	A	V	LIVRET A	2,584	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	2 477,18	17 323,54
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2001	X	1714/934907/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	228 829,55	94 087,33	11,32	A	V	LIVRET A	3,064	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	1 590,89	8 550,98
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	P	1845/MON211551EUR/CONSTRUCTION POMPIERS	Caisse Française de Financemen	568 800,00	426 247,06	20,65	A	F		5,057	F		5,060	A-1	EUR	22 138,99	11 282,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1857/1023766/REALISATION	CAISSE DES DEPOTS	1 599 908,80	978 781,67	15,82	A	V	LIVRET A	2,727	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	16 001,02	53 542,10
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1858/1023767/REALISATION	CAISSE DES DEPOTS	335 092,00	269 934,69	30,81	A	V	LIVRET A	2,572	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	4 288,52	6 743,98
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1859/1023768/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	329 037,60	185 677,06	15,82	A	V	LIVRET A	2,339	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	2 369,54	11 784,45
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1860/1023769/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	206 865,60	153 646,68	30,81	A	V	LIVRET A	2,154	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	1 906,33	5 213,90
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1686/929058/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	24 244,40	15 065,96	29,07	A	V	LIVRET A	2,368	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	188,60	651,21

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1718/902901/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	898 544,26	378 406,22	10,00	A	V	LIVRET A	2,840	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	5 382,45	35 628,07
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2001	X	1770/477307/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	985 192,56	878 064,66	11,32	A	V	LIVRET A	8,402	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	123 270,28	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1784/1013992/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	623 801,00	335 459,27	15,08	A	V	LIVRET A	2,868	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	5 549,42	22 567,61
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1785/1013995/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	56 901,50	39 082,29	30,07	A	V	LIVRET A	2,235	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	487,17	1 514,86
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1786/1013994/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	165 860,00	87 235,86	15,08	A	V	LIVRET A	2,418	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	1 117,93	5 925,06
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1649/862926/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	81 956,08	28 575,78	8,83	A	V	LIVRET A	3,367	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	509,94	3 295,08
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1656/871147/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	183 674,24	64 831,15	8,24	A	V	LIVRET A	3,362	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	1 156,91	7 475,65
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1666/871145/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	199 742,82	68 291,36	8,24	A	V	LIVRET A	2,889	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	990,45	7 896,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	1783/1013993/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	213 930,50	149 316,84	30,07	A	V	LIVRET A	2,693	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	2 403,58	5 752,81
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	X	1865/1039413/AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	681 882,75	129 978,40	2,00	A	V	LIVRET A	3,020	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	2 691,37	43 658,07
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	X	1873/1045514/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	116 382,00	75 558,98	17,49	A	V	LIVRET A	2,563	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 187,88	3 633,22
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10568/1340789/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	195 990,39	169 549,14	24,73	A	V	LIVRET A	1,730	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	2 591,79	5 571,54
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1914/1086256/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	245 744,10	172 757,66	24,31	A	V	LIVRET A	2,335	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	2 498,95	5 738,83
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1915/1086257/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	8 814,60	6 818,80	34,31	A	V	LIVRET A	2,259	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	104,50	147,35
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1916/1086258/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	95 445,90	63 958,43	24,31	A	V	LIVRET A	1,302	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	331,78	2 396,17
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1917/1086259/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	3 422,70	2 531,80	34,31	A	V	LIVRET A	1,222	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	12,99	66,04
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1918/1086264/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	35 592,30	25 671,09	24,31	A	V	LIVRET A	2,253	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	371,33	852,77
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1919/1086265/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	104 013,00	82 594,58	34,31	A	V	LIVRET A	2,162	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 181,80	1 819,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1920/1086266/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	38 721,60	25 947,40	24,31	A	V	LIVRET A	1,302	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	134,60	972,11
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	1921/1086267/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	113 088,60	83 652,51	34,31	A	V	LIVRET A	1,222	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	429,17	2 182,09



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2004	X	1833/1030824/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	33 637,00	20 716,39	16,41	A	V	LIVRET A	2,238	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	261,71	1 092,70
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2004	X	1834/1030821/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	103 144,00	83 610,83	31,39	A	V	LIVRET A	2,499	V	LIVRET A	1,550	A-1	EUR	1 327,07	2 006,89
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2004	X	1835/1030825/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	60 875,00	48 154,94	31,39	A	V	LIVRET A	2,060	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	592,60	1 228,52
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	P	1893/MIN230255EUR/RENEGOCIATION PRETS	Caisse Française de Financemen	3 278 481,03	1 316 324,59	7,75	T	F		3,060	F		0,000	A-1	EUR	0,00	144 095,38
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	C	1894/MIN230262EUR/RENEGOCIATION PRETS	Caisse Française de Financemen	5 280 835,34	1 906 968,21	9,66	T	V	EURIBOR03M	1,436	V	EURIBOR03M	-0,328	A-1	EUR	-6 747,58	195 586,50
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	X	1895/MIN230264EUR/RENEGOCIATION PRET	Caisse Française de Financemen	3 266 766,09	1 197 177,45	9,66	A	V	EURIBOR12M	3,916	V	EURIBOR12M	3,590	B-1	EUR	47 276,54	119 717,74
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	X	1896/MIN230285EUR/RENEGOCIATION PRETS	Caisse Française de Financemen	2 253 804,28	1 044 894,56	9,74	T	F		2,990	F		2,990	A-1	EUR	32 907,42	88 779,01
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2005	P	1897/MIN230289EUR/REAMENAGEMENT PRETS	Caisse Française de Financemen	3 183 118,31	1 278 036,07	7,75	T	F		2,970	F		0,000	A-1	EUR	0,00	139 904,01
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2003	X	2167/1097898/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	93 239,79	52 325,74	15,57	A	V	LIVRET A	2,342	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	663,32	2 950,56
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1999	X	1741/1003749/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	895 856,43	360 517,27	9,08	A	V	LIVRET A	3,472	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	7 151,77	36 803,48
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1991	X	556/224913/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	705 568,05	155 281,30	4,25	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	2 991,22	31 670,32
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1998	P	1552/478364/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	444 338,54	36 728,96	0,00	A	F		5,439	F		5,500	A-1	EUR	3 914,87	34 450,52
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1989	X	1046/266641/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	396 764,42	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	4,234	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	373,23	20 974,28
HABITAT 77 (ex OPH 77)	1992	X	293/351225/ACQUISITION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	28 965,31	2 887,20	1,50	A	V	LIVRET A	4,436	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	78,03	1 447,85
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	P	1672/907929/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	495 556,72	110 336,54	2,16	A	F		5,523	F		5,500	A-1	EUR	7 863,39	32 634,24
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2000	X	1705/930591/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	128 033,39	45 504,15	9,91	A	V	LIVRET A	2,765	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	605,11	4 921,65
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2102/1093588/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	1 148 400,00	775 996,71	19,74	A	V	LIVRET A	2,170	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	10 541,39	34 880,19
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2124/1316614/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	227 784,00	96 420,58	7,00	A	V	LIVRET A	2,723	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 510,25	11 454,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2125/1316613/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	898 620,80	380 384,65	7,00	A	V	LIVRET A	2,694	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	5 958,02	45 187,90
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	P	2143/MPH250098/REAMENAGEMENT OVERTEC	Caisse Française de Financemen	4 642 444,79	3 380 318,65	19,57	A	F		4,250	F		4,190	E-3	EUR	148 239,46	109 150,98
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	P	2144/MIS250123/ACQUISITION OPAC	Caisse Française de Financemen	114 408,00	77 249,62	14,57	A	V	EURIBOR12M	0,880	V	EURIBOR12M	0,229	A-1	EUR	187,28	3 409,45
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	P	2146/MIS249949/ACQUISITION LGTS OPAC	Caisse Française de Financemen	762 720,00	514 997,40	14,66	A	V	EURIBOR12M	0,920	V	EURIBOR12M	-0,313	A-1	EUR	-1 706,46	22 729,68
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	P	2147/MPH250023/ACQUISITION LGTS OPAC	Caisse Française de Financemen	6 602 078,51	4 807 193,12	19,57	A	F		4,252	F		4,190	E-3	EUR	210 813,17	155 224,97
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	P	2148/MPH275875/ACQUISITION LGTS OPAC	Caisse Française de Financemen	5 243 109,92	3 817 682,97	19,57	A	F		4,020	F		3,960	E-2	EUR	158 229,41	123 273,53
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2008	X	2151/1106805/REHABILITATION 84 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	255 296,00	87 930,34	5,25	A	V	LIVRET A	2,431	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 543,19	14 949,09
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2127/1095276/AMELIORATION 49 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	524 469,60	164 432,12	4,83	A	V	LIVRET A	2,673	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	2 748,43	31 884,50
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2129/1095739/ACQUISITION AMELIORATION 2 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	114 002,19	87 712,30	34,89	A	V	LIVRET A	0,984	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	270,26	2 373,43
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2009	X	2219/1132031/ACQUISITION 2 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	122 981,20	89 228,60	26,31	A	V	LIVRET A	0,366	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-185,26	3 398,29
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2009	X	2220/1131916/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	291 462,44	209 795,45	28,31	A	V	LIVRET A	1,616	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 375,00	6 113,82
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2009	X	2221/1131918/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	202 972,08	156 740,31	38,31	A	V	LIVRET A	1,519	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 759,40	3 204,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2009	X	2222/1131919/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	53 466,28	37 090,48	28,31	A	V	LIVRET A	0,420	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-76,82	1 317,79
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2009	X	2223/1131920/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	37 230,31	27 773,86	38,31	A	V	LIVRET A	0,301	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-57,03	741,06
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2473/1206024/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	10 754,40	8 691,69	28,98	A	V	LIVRET A	0,736	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	26,91	276,48
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2474/1206025/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	73 695,60	62 852,31	38,98	A	V	LIVRET A	0,702	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	192,99	1 476,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2475/1206456/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	276 522,00	229 593,64	29,07	A	V	LIVRET A	1,526	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 596,27	6 430,58
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2477/1206458/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	77 139,20	62 269,69	29,07	A	V	LIVRET A	0,714	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	192,75	1 980,82

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2478/1206459/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	7 354,00	6 264,62	39,06	A	V	LIVRET A	0,685	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	19,24	147,20
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	P	2479/1215488/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	370 406,00	153 277,64	4,33	A	F		1,906	F		1,900	A-1	EUR	3 462,56	28 962,26
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2480/1217844/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	365 448,40	303 428,41	29,40	A	V	LIVRET A	1,522	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 431,20	8 498,59
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2481/1217845/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	41 033,20	35 916,72	39,39	A	V	LIVRET A	1,493	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	402,92	711,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2009	P	2348/1180730/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	147 623,11	88 219,63	11,41	A	F		3,685	F		3,890	A-1	EUR	3 652,97	5 687,12
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2356/1176523/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	411 960,40	305 286,76	18,08	A	V	LIVRET A	2,399	V	LIVRET A	1,860	A-1	EUR	5 933,82	13 736,01
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2357/1178614/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	168 436,80	137 812,50	27,98	A	V	LIVRET A	1,593	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 560,12	4 016,11
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2358/1178619/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	54 336,80	47 257,12	37,98	A	V	LIVRET A	1,553	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	530,46	966,26
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2359/1178621/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	117 109,20	92 858,21	27,98	A	V	LIVRET A	0,781	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	287,76	3 060,36
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2360/1178622/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	37 774,80	31 877,38	37,98	A	V	LIVRET A	0,740	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	97,94	769,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2362/1181669/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	206 000,00	162 347,70	28,15	A	V	LIVRET A	0,773	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	503,10	5 350,54
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2363/1181675/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	448 000,00	364 370,31	28,15	A	V	LIVRET A	1,586	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 124,88	10 618,42
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2482/1217846/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	145 747,60	117 653,00	29,40	A	V	LIVRET A	0,712	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	364,19	3 742,58
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2483/1217847/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	16 964,40	14 451,39	39,39	A	V	LIVRET A	0,683	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	44,37	339,56
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2486/1227318/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	97 698,55	82 237,29	40,81	A	V	LIVRET A	1,254	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	922,00	1 580,81
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2487/1227322/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	28 528,06	22 199,37	30,81	A	V	LIVRET A	0,483	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	68,65	682,35
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2488/1227324/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	9 284,56	7 642,21	40,81	A	V	LIVRET A	0,495	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	23,46	174,92
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2012	X	2489/1340742/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	3 750 000,00	2 855 300,75	24,65	A	V	LIVRET A	1,520	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	32 494,71	98 763,45
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2485/1227316/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	300 186,93	239 151,77	30,81	A	V	LIVRET A	1,234	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 701,57	6 444,90
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2296/1167017/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	117 211,50	88 763,49	22,57	A	V	LIVRET A	1,589	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 013,53	3 375,59

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2297/1167019/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	305 165,50	261 959,95	37,56	A	V	LIVRET A	1,528	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 942,39	5 529,47
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2298/1167022/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	147 132,50	122 007,50	37,56	A	V	LIVRET A	0,718	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	375,11	3 026,92
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2299/1167021/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	56 473,50	41 241,35	22,57	A	V	LIVRET A	0,780	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	128,92	1 729,45
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	2551/1228687/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	160 320,56	137 274,38	41,81	A	V	LIVRET A	0,558	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	421,01	3 062,56
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2558/1340743/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	896 424,00	663 426,78	24,99	A	V	LIVRET A	1,539	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 539,02	21 939,07
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2559/1241634/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 004 233,30	854 542,87	30,23	A	V	LIVRET A	1,399	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 653,29	23 029,08
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2560/1241635/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	284 531,80	253 257,85	40,22	A	V	LIVRET A	1,391	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 839,38	4 868,25
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2561/1241636/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	240 125,20	199 320,53	30,23	A	V	LIVRET A	0,635	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	616,34	6 126,60
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2562/1241637/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	68 048,40	59 132,19	40,22	A	V	LIVRET A	0,620	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	181,46	1 353,46
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2563/1242513/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 155 457,60	983 225,78	30,23	A	V	LIVRET A	1,399	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 106,95	26 496,96
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2564/1242514/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	212 896,80	189 496,53	40,22	A	V	LIVRET A	1,422	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 124,53	3 642,60
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2565/1242515/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	187 336,40	155 502,17	30,23	A	V	LIVRET A	0,634	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	480,85	4 779,74
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2566/1242516/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	34 517,20	29 994,50	40,22	A	V	LIVRET A	0,619	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	92,04	686,54
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	2567/1242523/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	973 823,15	836 315,82	32,31	A	V	LIVRET A	1,354	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 429,68	20 928,25
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	2568/1242524/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	110 731,08	99 031,48	42,30	A	V	LIVRET A	1,353	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 109,08	1 793,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	2569/1242525/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	310 113,68	259 831,54	32,31	A	V	LIVRET A	0,554	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	801,94	7 479,72
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	2570/1242526/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	35 550,08	31 044,40	42,30	A	V	LIVRET A	0,553	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	95,16	675,45
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2571/1243088/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	3 513,20	2 916,20	30,31	A	V	LIVRET A	0,639	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	9,02	89,64
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2572/1243089/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	57 710,00	50 148,40	40,30	A	V	LIVRET A	0,623	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	153,89	1 147,84
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2573/1245776/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	930 566,00	800 125,96	30,31	A	V	LIVRET A	2,247	V	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	13 161,46	22 465,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2574/1249429/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	553 176,00	470 245,36	30,56	A	V	LIVRET A	1,422	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 312,10	12 672,64
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2575/1249432/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	191 888,00	170 634,56	40,56	A	V	LIVRET A	1,410	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 913,06	3 280,02
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2576/1249433/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	225 871,60	187 275,92	30,56	A	V	LIVRET A	0,616	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	579,10	5 756,38
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2577/1249434/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	78 350,80	68 009,17	40,56	A	V	LIVRET A	0,604	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	208,70	1 556,65
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	2584/5003338/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 501 669,00	155 813,62	30,98	A	V	LIVRET A	1,050	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	481,34	4 632,59
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	2585/5003339/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	38 783,00	33 339,40	40,97	A	V	LIVRET A	0,581	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	102,25	743,80
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	2586/5003336/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	781 209,00	657 814,09	30,98	A	V	LIVRET A	1,389	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 423,78	17 074,42
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	2587/5003337/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	159 190,50	140 563,34	40,97	A	V	LIVRET A	1,382	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 575,04	2 622,18
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	C	2592/2/ACQUISITION DE 115 LGTS	BCME	3 280 000,00	2 077 333,35	18,23	A	F		4,763	F		4,750	A-1	EUR	103 866,67	109 333,33
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2506/1236834/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	187 747,60	155 843,49	30,07	A	V	LIVRET A	0,663	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	481,90	4 790,23
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	P	2309/MIN 267102/CONSTRUCTION	DEXIA CREDIT LOCAL	295 280,00	256 382,07	38,81	A	V	LIVRET A	0,873	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	1 952,62	3 966,51
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	P	2310/MIN267103/CONSTRUCTION	CREDIT COOPERATIF	514 800,00	406 419,35	18,82	A	F		5,110	F		5,130	A-1	EUR	21 490,36	12 496,01
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	P	2311/477308/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	147 623,11	88 219,63	11,41	A	F		3,890	F		3,890	A-1	EUR	3 652,97	5 687,12
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2419/1194257/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 145 169,59	901 883,26	29,65	A	V	LIVRET A	0,952	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	4 648,42	27 800,36
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2420/1194258/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	174 437,37	136 602,51	29,65	A	V	LIVRET A	0,870	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	704,07	4 210,74
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2421/1194259/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	343 779,98	288 395,12	39,64	A	V	LIVRET A	0,915	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	1 474,47	6 498,36
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2422/1194262/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	54 957,50	45 866,69	39,64	A	V	LIVRET A	0,848	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	234,50	1 033,51
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2503/1236835/CONSTRUCTION 3 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	45 152,40	39 236,19	40,06	A	V	LIVRET A	0,642	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	120,40	898,07
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2504/1236832/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	254 290,00	216 385,67	30,07	A	V	LIVRET A	1,470	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 444,38	5 831,38
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2505/1236833/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	61 155,20	54 433,41	40,06	A	V	LIVRET A	1,450	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	610,28	1 046,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2407/1340738/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	4 000 000,00	2 864 847,27	23,15	A	V	LIVRET A	1,697	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	32 655,27	103 814,07
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2412/1340739/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 380 625,00	1 000 396,42	23,65	A	V	LIVRET A	1,640	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 403,13	36 251,57
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2011	X	2413/1310740/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	2 375 796,00	1 529 712,01	13,66	A	V	LIVRET A	1,639	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	17 956,46	102 693,02
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	2430/1208231/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	86 434,65	71 983,02	40,47	A	V	LIVRET A	1,234	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	807,04	1 383,69
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2282/1164784/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	8 044,00	6 271,48	27,48	A	V	LIVRET A	0,840	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	19,46	214,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2283/1164782/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	61 362,40	51 389,94	37,47	A	V	LIVRET A	0,788	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	157,99	1 274,95
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2284/1164763/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	68 048,80	53 054,36	27,48	A	V	LIVRET A	0,840	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	164,60	1 813,73
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10569/1340790/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	2 225 831,92	2 003 628,83	31,81	A	V	LIVRET A	1,900	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	33 839,59	47 255,11
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2130/1095736/ACQUISITION AMELIORATION 1 LGT	CAISSE DES DEPOTS	10 097,94	7 598,27	26,90	A	V	LIVRET A	1,818	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	101,82	233,68
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2131/1095737/ACQUISITION AMELIORATION 1 LGT	CAISSE DES DEPOTS	79 347,99	57 796,95	36,89	A	V	LIVRET A	1,775	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	767,10	1 210,60
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2132/1095738/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	16 407,99	11 404,14	24,90	A	V	LIVRET A	1,074	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	35,53	438,64
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2006	X	2134/1101625/ACQUISITION 49 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	198 571,17	14 632,39	0,67	A	V	LIVRET A	4,474	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	299,92	14 772,02
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2007	X	2138/1089311/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	80 301,60	53 810,20	24,48	A	V	LIVRET A	1,299	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	279,13	2 015,98
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2010	X	2285/1164773/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	67 922,40	52 955,80	27,48	A	V	LIVRET A	0,840	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	164,30	1 810,36
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10242/5106567/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	130 594,00	114 653,26	32,73	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	353,86	3 300,50
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10243/5106566/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	90 383,60	81 848,48	42,72	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	250,89	1 780,83
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10244/5106569/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	430 986,00	385 191,46	32,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 343,14	9 639,16
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10245/5106568/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	298 283,20	274 828,06	42,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 077,87	4 978,20
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10246/5086286/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	253 137,20	212 246,22	32,73	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	655,07	6 109,89
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10247/5086285/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	176 190,00	153 974,56	42,72	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	471,98	3 350,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10248/5086283/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	565 195,60	485 796,41	32,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 477,48	12 156,74
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10249/5086284/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	393 390,40	352 141,98	42,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 943,73	6 378,65
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10195/5085457/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	470 268,00	404 607,52	32,48	A	V	LIVRET A	1,368	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 562,06	10 125,04
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10196/5085458/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	385 532,00	345 431,91	42,47	A	V	LIVRET A	1,365	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 868,58	6 257,11
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10197/5085459/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	256 989,20	215 720,02	32,48	A	V	LIVRET A	0,566	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	665,79	6 209,89
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2015	X	10198/5085460/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	210 683,20	184 322,02	42,47	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	565,00	4 010,40
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	10153/5067525/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	3 623 968,80	2 818 039,13	21,82	A	V	LIVRET A	1,948	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	48 374,33	113 738,67
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2014	X	10154/5067526/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	144 294,00	122 033,81	31,81	A	V	LIVRET A	1,938	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	2 067,13	3 246,83
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2013	X	10017/1263997/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	362 585,34	196 653,05	9,08	A	V	LIVRET A	1,836	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 675,98	19 580,85
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10601/1340785/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	1 269 099,19	1 104 805,19	21,48	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	16 064,12	42 632,27
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10275/5145601/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 265 640,00	800 142,44	8,16	A	V	LIVRET A	0,111	V	LIVRET A	-0,250	A-1	EUR	-2 207,96	83 039,83
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10276/5145600/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	836 352,60	643 373,53	13,16	A	V	LIVRET A	1,351	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 476,55	36 312,73
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	P	10623/MON283658/REFINANCEMENT OVERTEC	FCP RIVAGE EURO PUBLIC FRANCE	12 782 968,71	11 619 352,39	22,91	A	F		3,980	F		3,930	A-1	EUR	468 742,36	307 934,23
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10277//ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	81 794,40	73 790,20	33,14	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	227,54	2 058,57
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10278/5168569/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	81 794,40	73 790,20	33,14	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	227,54	2 058,57
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10279/5168570/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	44 375,60	42 700,76	44,97	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	130,70	864,50
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10280/5168568/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	465 969,20	446 439,76	34,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 021,54	10 063,82
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	X	10281/5168567/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	252 649,20	244 801,67	44,97	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 737,62	4 072,24
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2016	P	10286/DD07340114/REFINANCEMENT OVERTEC	ARKEA	16 564 857,37	7 696 123,03	4,30	T	F		1,203	F		1,180	A-1	EUR	103 041,82	1 655 537,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10720/5301118/Réhabilitation 170 logts Rebais	CAISSE DES DEPOTS	772 584,80	772 584,80	14,25	A	V	LIVRET A	1,530	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10401/5248629/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	1 289 911,24	1 225 619,44	35,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	3 773,44	32 194,05
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10402/5248628/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	799 218,90	768 161,89	45,64	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	2 351,14	15 551,76
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10403/5248631/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	2 789 101,60	2 669 406,66	35,64	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	30 025,40	60 174,83
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10404/5248630/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	1 728 105,45	1 672 756,08	45,64	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	18 706,40	27 826,06
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10589/5388793/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	3 470,80	3 389,00	38,06	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	4,70	81,80
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10590/5388794/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	36 772,80	36 090,02	48,05	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	49,83	682,78
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10593/5388792/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	94 081,60	92 660,15	48,05	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	466,43	1 421,45
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10594/5388791/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	104 923,20	102 820,84	38,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	520,18	2 102,36
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10597/5318017/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 698 799,20	1 580 185,61	36,68	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	4 861,53	40 324,27
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10598/5318018/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	202 970,80	191 852,91	46,68	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	586,95	3 795,68
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10599/5318015/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 155 264,40	2 026 381,48	36,68	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	22 776,25	44 186,42
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10600/5318016/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	292 298,00	279 179,17	46,68	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 120,68	4 518,41
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10463/5292033/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	256 148,00	238 263,23	36,73	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	733,03	6 080,17
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10464/5292032/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	131 910,40	124 684,90	46,72	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	381,46	2 466,81
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10465/5292035/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	361 712,40	340 082,32	36,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 822,48	7 415,69
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2019	X	10466/5292034/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	254 136,80	242 730,71	46,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 713,25	3 928,51
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10518/5202159/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	347 591,30	307 469,44	34,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	947,37	8 319,91
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10519/5202160/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	145 567,80	132 432,25	44,80	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	405,53	2 744,93
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10520/5202161/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	615 505,10	554 200,73	34,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 238,39	12 925,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10521/5202162/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	257 768,00	238 572,95	44,80	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 669,19	4 080,92
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10682/5374862/Construction 58 logts	CAISSE DES DEPOTS	1 685 606,40	1 685 606,40	38,98	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10683/5374861/Construction 58 logts	CAISSE DES DEPOTS	246 026,40	246 026,40	58,96	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10684/5374860/Construction 58 logts	CAISSE DES DEPOTS	2 035 066,80	2 035 066,80	38,98	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10685/5374859/Construction 58 logts	CAISSE DES DEPOTS	405 564,00	405 564,00	58,96	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10570/1340779/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	818 388,74	689 866,80	16,99	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	10 127,09	33 496,78
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10571/1340780/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	873 295,18	736 150,61	16,99	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	10 806,53	35 744,10
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10694/5283932/VEFA 22 logts	CAISSE DES DEPOTS	405 350,40	405 350,40	38,98	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10695/5283931/VEFA 22 logts	CAISSE DES DEPOTS	310 201,80	310 201,80	48,97	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2021	X	10696/5283930/VEFA 22 logts	CAISSE DES DEPOTS	311 782,20	311 782,20	38,98	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2022	X	10697/5283929/VEFA 22 logts	CAISSE DES DEPOTS	396 715,80	396 715,80	48,97	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10572/1340782/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	753 746,29	625 229,08	19,57	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	9 130,21	26 928,73
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10573/1340787/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	880 294,95	763 157,05	20,99	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 730,39	30 514,58
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10587/1317474/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	297 660,39	221 458,06	7,00	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 464,27	25 990,25
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10588/1317475/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	630 203,06	468 868,39	7,00	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	7 334,53	55 026,24
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	P	10338/00001616/ACQUISTION PATRIMOINE OPIEVOY	LA BANQUE POSTALE	8 600 000,00	7 211 123,26	24,02	T	F		1,367	F		1,360	A-1	EUR	100 194,75	249 397,93
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10574/1340783/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	188 985,57	159 306,76	16,99	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	2 338,59	7 735,21
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10575/1340778/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	171 314,74	141 724,92	25,57	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 921,11	6 052,43
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10576/1340776/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	471 302,01	397 287,51	16,99	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	5 832,09	19 290,46
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10577/1340781/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	262 070,04	221 367,94	21,90	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	3 218,74	8 542,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10578/1340786/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	914 290,31	756 372,25	25,57	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	10 252,76	32 301,24
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10579/1340774/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	852 031,89	699 745,02	25,57	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	9 498,80	30 932,09
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10580/1340773/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	151 407,69	127 892,59	21,57	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 859,59	4 935,12
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10581/1340775/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	1 312 978,81	1 109 060,05	21,57	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	16 125,99	42 796,46
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10582/1340777/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	103 549,26	90 842,21	21,99	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	1 318,39	3 328,58
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10583/1340784/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	988 590,74	817 802,00	19,57	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	11 958,58	36 382,20
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10584/1340740/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	2 020 028,54	1 721 494,16	23,65	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	19 622,64	62 382,14
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10585/1340741/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	876 777,45	773 424,23	24,40	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 801,94	26 752,37
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10586/1340788/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	1 692 454,85	1 467 407,29	20,99	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	16 786,89	58 673,79
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2017	X	10340/5193954/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	510 537,20	463 280,50	35,56	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 426,35	12 169,26
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10341/5193952/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	294 866,80	273 501,44	45,55	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	837,12	5 537,15
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10342/5193953/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	1 202 502,80	1 106 823,94	35,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 449,52	24 950,47
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10343/5193951/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	694 519,20	653 143,17	45,55	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 304,09	10 864,94
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10344/5209302/ACQUISTION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	98 306,60	89 207,08	35,23	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	274,65	2 343,26
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10345/5209301/ACQUISTION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	161 154,70	149 477,81	45,22	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	457,51	3 026,24
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10346/5209303/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	268 839,20	247 448,63	35,23	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 783,30	5 578,08
HABITAT 77 (ex OPH 77)	2018	X	10347/5209304/ACQUISTION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	440 710,20	414 454,86	45,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 634,84	6 894,40
ICF LA SABLIERE	1986	X	921/259934/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	208 869,79	7 995,34	0,42	A	V	LIVRET A	3,551	V	LIVRET A	0,400	A-1	EUR	64,79	8 202,39
ICF LA SABLIERE	1987	X	923/260312/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	41 785,67	4 100,74	1,25	A	V	LIVRET A	4,010	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	63,05	2 080,17
ICF LA SABLIERE	1988	X	840/260888/CONSTRUCTION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	907 624,51	129 732,26	2,25	A	V	LIVRET A	3,911	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	1 773,04	44 094,78

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF LA SABLIERE	1988	X	841/260675/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	837 807,13	119 752,85	2,16	A	V	LIVRET A	3,911	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	1 636,65	40 702,86
ICF LA SABLIERE	1987	X	842/260708/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	766 163,03	74 243,06	1,75	A	V	LIVRET A	3,969	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	1 141,42	37 661,05
ICF LA SABLIERE	1988	X	844/266866/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	378 256,50	53 896,83	2,41	A	V	LIVRET A	3,898	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	736,60	18 319,03
ICF LA SABLIERE	2022	X	10740/5427290/Réhabilitation création 52 logts urgence	CAISSE DES DEPOTS	1 839 279,75	1 839 279,75	36,07	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGIRYS (S.I.S.M.)	1985	X	448/224550/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	153 941,11	8 809,59	0,75	A	V	LIVRET A	6,211	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	317,42	8 824,85
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2003	X	1931/1050403/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 662 021,58	1 033 484,11	8,08	A	V	LIVRET A	3,402	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	20 706,50	116 876,95
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2003	X	1932/1050405/CONSTRUCTION MAPAD	CAISSE DES DEPOTS	994 244,86	436 554,06	10,49	A	V	LIVRET A	3,107	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	8 578,90	40 051,37
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2003	X	1933/1050406/CONSTRUCTION MAPAD	CAISSE DES DEPOTS	312 526,20	132 304,48	10,49	A	V	LIVRET A	2,593	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 881,90	12 456,89
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2003	X	1934/1050407/CONSTRUCTION MAPAD	CAISSE DES DEPOTS	1 758 993,01	700 254,65	10,83	A	V	LIVRET A	2,997	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	13 055,95	67 741,99
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2003	X	1935/1050408/CONSTRUCTION MAPAD	CAISSE DES DEPOTS	550 912,97	211 745,68	10,83	A	V	LIVRET A	2,483	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	2 792,81	20 988,23
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2003	X	1940/1050416/CONSTRUCTION STRUCTURE MEDICO-SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	4 334 813,57	1 000 941,60	4,41	A	V	LIVRET A	3,169	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	20 511,08	205 592,27
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2013	X	2502/1233266/REHABILITATION FOYER	CAISSE DES DEPOTS	1 310 653,60	876 983,82	16,08	A	V	LIVRET A	1,393	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 257,86	55 549,38
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2013	X	2511/1234458/CONSTRUCTION FAM	CAISSE DES DEPOTS	1 954 016,72	1 523 219,85	31,65	A	V	LIVRET A	1,768	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	17 369,46	55 822,27
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2013	X	2512/1234485/CONSTRUCTION FAM	CAISSE DES DEPOTS	633 793,38	505 798,38	31,07	A	V	LIVRET A	1,593	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 749,43	16 876,84
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2015	X	10056/5047012/REHABILITATION FAM	CAISSE DES DEPOTS	340 000,00	255 001,42	17,08	A	V	LIVRET A	1,371	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 949,16	13 103,44
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2014	X	10019/1237349/CONSTRUCTION FAM	CAISSE DES DEPOTS	1 780 313,29	1 448 751,90	31,65	A	V	LIVRET A	1,836	V	LIVRET A	1,570	A-1	EUR	23 289,44	34 652,22
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2014	X	10020/1237350/CONSTRUCTION FAM	CAISSE DES DEPOTS	689 163,39	586 090,51	41,64	A	V	LIVRET A	1,833	V	LIVRET A	1,570	A-1	EUR	9 355,60	9 807,17
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2012	P	10445/te68120673/CONSTRUCTION FAM	ARKEA	134 294,00	115 368,06	38,48	A	V	LIVRET A	2,090	V	LIVRET A	2,090	A-1	EUR	2 450,98	1 903,94
LOGIRYS (S.I.S.M.)	2012	P	10446/TE68120663/CONSTRUCTION FAM	ARKEA	1 034 452,00	856 409,68	30,06	A	V	LIVRET A	2,090	V	LIVRET A	2,090	A-1	EUR	18 306,65	19 506,59
LOGISTART	2006	X	2186/1113225/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 336 959,61	815 194,46	14,99	A	V	LIVRET A	2,788	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	14 606,56	44 015,20

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGISTART	2006	X	2187/1113226/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	153 937,26	90 988,60	14,99	A	V	LIVRET A	2,272	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	1 153,43	5 130,70
LOGISTART	2006	X	2188/1113227/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	1 827 874,38	1 221 580,13	18,90	A	V	LIVRET A	2,629	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	21 053,16	54 368,98
LOGISTART	2006	X	2189/1113228/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	659 756,74	546 107,47	33,89	A	V	LIVRET A	2,460	V	LIVRET A	1,650	A-1	EUR	9 207,25	11 907,94
LOGISTART	2006	X	2190/1113229/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	218 755,24	141 687,72	18,90	A	V	LIVRET A	2,112	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	1 705,75	6 638,48
LOGISTART	2006	X	2191/1113230/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	78 685,56	63 366,17	33,89	A	V	LIVRET A	1,940	V	LIVRET A	1,150	A-1	EUR	746,15	1 516,16
LOGISTART	2018	C	10547/1320006/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	564 123,26	510 397,29	37,81	T	V	LIVRET A	0,470	V	LIVRET A	2,000	A-1	EUR	4 520,55	13 431,49
LOGISTART	2018	C	10548/1320005/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	1 646 176,75	1 328 165,33	17,57	T	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	2,000	A-1	EUR	11 925,43	74 826,22
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1995	X	204/1341245/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	345 687,90	144 091,90	10,49	T	V	LIVRET A	4,090	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	1 023,78	13 403,90
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1989	X	3/1341240/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 408 771,19	613 693,65	6,66	T	F		4,650	F		0,501	A-1	EUR	13 359,95	84 075,57
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1994	X	13/1341244/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	744 387,86	258 973,62	9,49	T	V	LIVRET A	4,000	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	1 898,72	26 561,41
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1995	X	16/1341214/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	261 419,87	88 586,43	9,49	T	V	LIVRET A	3,880	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	649,49	9 085,78
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1997	X	96/1341247/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	407 226,54	116 004,21	12,49	T	V	LIVRET A	3,280	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	1 779,91	7 860,30
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1997	X	1566/467949/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	153 066,02	57 601,98	10,66	A	V	LIVRET A	2,628	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	507,30	5 810,72
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2001	X	1754/1341248/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	1 049 740,70	537 070,40	14,49	T	V	LIVRET A	4,620	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	3 499,41	36 411,55
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2001	X	1755/476624/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	201 616,12	92 419,46	13,83	A	V	LIVRET A	3,967	V	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	799,61	7 531,79
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2001	X	1716/1316949/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 145 511,19	531 323,51	11,41	A	V	LIVRET A	3,060	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	9 705,95	39 614,72
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2001	X	1717/0937489/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	320 909,93	127 773,33	11,41	A	V	LIVRET A	2,584	V	LIVRET A	0,700	A-1	EUR	981,20	12 397,41
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2001	X	1766/860581/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	191 762,99	85 909,40	14,66	A	V	LIVRET A	3,684	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	465,26	7 143,72
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2002	X	1767/1341221/	CAISSE DES DEPOTS	147 828,58	81 864,83	16,91	A	V	LIVRET A	2,800	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 298,19	4 681,29
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1997	X	1565/1341216/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 303 293,17	571 832,55	11,49	T	V	LIVRET A	3,090	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	8 808,74	42 521,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2002	X	1764/1010339/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	25 221,67	13 279,56	16,91	A	V	LIVRET A	2,318	V	LIVRET A	0,700	A-1	EUR	99,43	924,22
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2001	X	1805/476262/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	101 576,13	49 276,16	14,24	A	V	LIVRET A	3,530	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	686,37	3 521,54
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	1992	X	8/1341212/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 436 374,83	670 871,81	6,66	T	F		3,910	F		0,501	A-1	EUR	14 604,70	91 908,95
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2011	X	2393/1176275/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	211 494,50	170 926,98	28,23	A	V	LIVRET A	1,570	V	LIVRET A	0,600	A-1	EUR	1 062,17	6 099,92
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2018	X	10564/1341242/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	654 981,33	459 461,57	8,66	T	F		0,506	F		0,506	A-1	EUR	9 905,04	47 525,62
MEAUX HABITAT (OPAC de Meaux)	2018	X	10565/1341243/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	407 578,12	274 324,83	7,66	T	F		0,503	F		0,504	A-1	EUR	5 935,72	32 385,24
MISSION MENNONITE - AEDE	2018	P	10352/949904/CONSTRUCTION FAM	CREDIT AGRICOLE	1 775 000,00	1 538 643,32	20,87	M	F		1,870	F		1,870	A-1	EUR	29 377,66	59 561,36
MISSION MENNONITE - AEDE	2019	P	10353/867790/CONSTRUCTION FAM	CREDIT AGRICOLE	1 775 000,00	1 569 972,42	21,43	M	F		1,720	F		1,720	A-1	EUR	27 562,53	59 843,19
MISSION MENNONITE - AEDE	2019	P	10354/949916/CONSTRUCTION FAM	CREDIT AGRICOLE	250 000,00	210 605,93	16,35	M	F		1,520	F		1,520	A-1	EUR	3 293,72	11 210,26
MISSION MENNONITE - AEDE	2019	P	10355/949928/CONSTRUCTION FAM	CREDIT AGRICOLE	250 000,00	194 399,57	11,35	M	F		1,230	F		1,230	A-1	EUR	2 496,35	15 763,58
OPH VAL DU LOING HABITAT	2003	X	1823/1345576/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	236 905,50	46 826,31	5,83	A	V	LIVRET A	3,190	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	933,04	8 057,89
OPH VAL DU LOING HABITAT	2011	X	2366/1345476/RESIDENTIALISATION	CAISSE DES DEPOTS	500 805,50	236 648,24	8,74	A	V	LIVRET A	2,700	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 876,87	24 884,66
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	2468/1216979/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 163 478,54	967 254,03	31,23	A	V	LIVRET A	1,341	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 931,22	26 493,52
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	2469/1216981/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	958 271,04	798 888,20	31,23	A	V	LIVRET A	1,341	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 015,87	20 736,18
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	2470/1216982/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	550 978,45	480 909,56	41,39	A	V	LIVRET A	1,336	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 388,69	8 971,25
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	2471/1216984/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	407 094,98	329 463,68	31,39	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 017,78	9 795,49
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	2472/1216985/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	105 809,32	89 890,36	41,39	A	V	LIVRET A	0,537	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	275,69	2 005,43
OPH VAL DU LOING HABITAT	2011	X	2364/1345474/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 082 222,50	784 174,94	23,73	A	V	LIVRET A	1,995	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 938,51	28 416,31
OPH VAL DU LOING HABITAT	2013	X	2557/1345496/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 511 253,60	1 110 055,42	16,66	A	V	LIVRET A	1,412	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 860,60	59 089,70
OPH VAL DU LOING HABITAT	2010	X	2300/1171287/RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	456 837,95	379 685,29	29,73	A	V	LIVRET A	1,744	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 299,48	11 176,19

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH VAL DU LOING HABITAT	2010	X	2302/1171295/RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	321 628,34	266 489,27	29,73	A	V	LIVRET A	1,710	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 013,49	7 463,98
OPH VAL DU LOING HABITAT	2010	X	2303/1171298/RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	248 459,17	219 218,77	39,72	A	V	LIVRET A	1,628	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 459,20	4 344,72
OPH VAL DU LOING HABITAT	2010	X	2304/1171300/RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	120 522,42	95 723,89	29,73	A	V	LIVRET A	0,873	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	296,31	3 045,01
OPH VAL DU LOING HABITAT	2010	X	2305/1171302/RECONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	38 343,18	32 471,90	39,72	A	V	LIVRET A	0,794	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	99,71	762,99
OPH VAL DU LOING HABITAT	2011	X	2326/1158207/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	500 483,50	404 119,92	28,23	A	V	LIVRET A	1,581	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 581,02	12 336,44
OPH VAL DU LOING HABITAT	2011	X	2327/1158208/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	89 169,50	77 554,32	38,22	A	V	LIVRET A	1,541	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	870,54	1 585,74
OPH VAL DU LOING HABITAT	2011	X	2328/1158209/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	114 481,50	89 147,71	28,23	A	V	LIVRET A	0,770	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	276,26	2 938,07
OPH VAL DU LOING HABITAT	2011	X	2329/1158210/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	20 402,50	17 088,84	38,22	A	V	LIVRET A	0,730	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	52,51	412,46
OPH VAL DU LOING HABITAT	2013	X	10038/1345536/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 888 174,40	1 508 560,72	25,31	A	V	LIVRET A	1,410	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	17 119,52	47 759,19
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10191/5048995/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	65 536,80	53 985,54	31,73	A	V	LIVRET A	0,545	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	166,77	1 604,65
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10192/5048996/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	16 529,20	14 018,86	31,73	A	V	LIVRET A	1,326	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	158,20	363,46
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10126/1345537/REHABILITATION 430 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	711 953,60	594 783,68	26,31	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 740,53	17 992,02
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10127/1345538/REHABILITATION 430 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	453 584,80	358 856,74	26,31	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 061,48	10 369,04
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10128/1345539/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	101 302,00	67 741,30	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	800,88	5 065,68
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10129/1345540/REHABILITATION 1015	CAISSE DES DEPOTS	153 456,80	102 617,55	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 213,20	7 673,73
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10130/1345541/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	164 819,60	110 215,93	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 303,04	8 241,93
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10131/1345542/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	127 624,80	85 343,53	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 008,98	6 381,98
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10132/1345543/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	102 315,60	68 419,10	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	808,89	5 116,37
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10133/1345544/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	261 636,00	174 957,68	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 068,45	13 083,31
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10134/1345545/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	35 395,20	23 669,00	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	279,83	1 769,96

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10135/1345546/REHABILITATION 1015 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	308 852,00	206 531,32	11,32	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 441,73	15 444,39
OPH VAL DU LOING HABITAT	2015	X	10204/1345558/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	302 000,00	251 243,70	29,14	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 856,56	8 374,79
OPH VAL DU LOING HABITAT	2015	X	10205/5057705/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	499 200,00	379 392,00	18,57	A	V	LIVRET A	0,750	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	1 733,50	19 968,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10136/5040126/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	683 252,88	601 421,57	33,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 775,39	14 523,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10137/5040127/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	87 847,81	79 993,37	43,30	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	895,41	1 407,72
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10138/5040138/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	520 959,35	458 565,27	33,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 166,02	11 073,34
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10139/5040139/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	70 330,64	64 042,34	43,30	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	716,86	1 127,02
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10140/5040140/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	341 011,10	293 825,60	33,31	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	906,07	8 197,04
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10141/5040141/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	43 304,45	38 624,82	43,30	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	118,34	820,03
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10142/1345551/REHABILITATION 430 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 120 998,80	910 016,08	25,65	A	V	LIVRET A	1,342	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 327,09	28 810,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10143/1345552/REHABILITATION 430 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	226 756,40	189 437,94	26,31	A	V	LIVRET A	1,342	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 146,85	5 730,44
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10144/1345553/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	1 514 496,80	1 229 453,98	25,65	A	V	LIVRET A	1,342	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	13 952,15	38 923,01
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10145/1345554/REHABILITATION 430 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	832 754,40	676 022,04	25,65	A	V	LIVRET A	1,342	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 671,67	21 402,03
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10146/5041834/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	236 706,46	208 356,75	33,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 347,27	5 031,36
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10147/5041835/ACQUIQTION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	123 646,12	106 537,50	33,31	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	328,53	2 972,14
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10148/1345555/REHABILITATION 430 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	598 328,65	499 873,48	28,65	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 658,85	14 567,23
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10149/5051820/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	243 920,28	210 169,39	33,48	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	648,10	5 863,23
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10150/5051821/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	82 937,60	71 517,85	41,47	A	V	LIVRET A	0,557	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	219,34	1 595,54
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10151/5051822/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	161 572,00	143 213,85	41,47	A	V	LIVRET A	1,338	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 604,74	2 671,62
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10152/5051823/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	477 936,45	420 695,16	33,48	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 739,40	10 158,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10627/5314666/VEFA MAS NEMOURS	CAISSE DES DEPOTS	344 451,60	337 179,10	38,72	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 036,22	7 709,16
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10628/5314667/VEFA MAS NEMOURS	CAISSE DES DEPOTS	147 000,00	147 000,00	57,67	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	808,50	0,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10264/1345567/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	728 553,58	616 306,54	28,90	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 986,58	18 837,52
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10265/1345568/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	510 400,00	430 084,91	28,90	A	V	LIVRET A	0,501	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 875,54	13 145,62
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10266/511273/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	76 323,87	61 059,09	19,24	A	V	LIVRET A	0,501	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	191,07	3 052,96
OPH VAL DU LOING HABITAT	2016	X	10274/1345564/RESIDENTIALISATION	CAISSE DES DEPOTS	808 786,90	678 795,44	19,90	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 798,91	30 196,60
OPH VAL DU LOING HABITAT	2020	X	10629/5314666/ACQUISITION VEFA MAISON ACCUEIL	CAISSE DES DEPOTS	345 484,96	338 616,00	38,56	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,550	A-1	EUR	1 900,17	6 868,96
OPH VAL DU LOING HABITAT	2021	X	10602/5338773/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	417 805,87	417 805,87	39,06	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10407/5218776/REHABILITATION RPA LES PLANTAGENETS	CAISSE DES DEPOTS	306 212,01	288 908,01	15,99	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	153,10	17 304,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10419/5244707/ ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	96 699,20	95 082,18	36,47	A	V	LIVRET A	1,790	V	LIVRET A	1,540	A-1	EUR	1 489,17	1 617,02
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10420/5244706/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	76 860,16	75 227,11	56,46	A	V	LIVRET A	1,790	V	LIVRET A	1,540	A-1	EUR	1 167,52	586,15
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10421/5244708/Acquisition VEFA	CAISSE DES DEPOTS	108 202,64	106 393,26	36,47	A	V	LIVRET A	1,790	V	LIVRET A	1,540	A-1	EUR	1 666,32	1 809,38
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10405/1345503/REHABILITATION 1015 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	227 181,60	151 917,80	11,32	A	V	LIVRET A	1,850	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 796,06	11 360,40
OPH VAL DU LOING HABITAT	2014	X	10406/1345502/REHABILITATION 1015 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	263 617,60	176 282,79	11,32	A	V	LIVRET A	1,850	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 084,12	13 182,40
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10422/5347137/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	287 608,36	275 410,76	37,22	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	844,61	6 125,25
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10423/5347136/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	129 977,12	127 342,72	57,21	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,860	A-1	EUR	1 106,58	1 328,87
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10424/5347134/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	540 904,00	521 988,68	37,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 846,90	9 547,48
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10425/5347135/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	300 992,64	294 892,06	57,21	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,860	A-1	EUR	2 562,53	3 077,32
OPH VAL DU LOING HABITAT	2017	X	10306/5126879/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	329 345,60	298 860,48	35,81	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	920,13	7 850,34
OPH VAL DU LOING HABITAT	2017	X	10307/5126878/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	143 316,40	136 109,23	55,80	A	V	LIVRET A	1,090	V	LIVRET A	0,840	A-1	EUR	1 159,26	1 897,58



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH VAL DU LOING HABITAT	2017	X	10308/5126881/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	584 794,00	538 264,02	35,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 054,38	12 133,76
OPH VAL DU LOING HABITAT	2017	X	10309/5126880/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	287 096,80	272 659,12	55,80	A	V	LIVRET A	1,090	V	LIVRET A	0,840	A-1	EUR	2 322,27	3 801,32
OPH VAL DU LOING HABITAT	2020	X	10426/5306009/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	308 822,08	301 929,30	38,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	926,47	6 892,78
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10427/5306008/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	131 811,68	127 026,65	56,46	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,860	A-1	EUR	1 107,21	1 718,63
OPH VAL DU LOING HABITAT	2020	X	10428/5306006/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	732 224,59	718 563,21	38,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 054,47	13 653,04
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10429/5306007/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	307 999,64	296 818,63	56,46	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,860	A-1	EUR	2 587,18	4 015,86
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10430/5268733/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	183 955,75	179 850,04	38,39	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	551,87	4 105,70
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10431/5268734/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	63 993,28	61 866,44	56,38	A	V	LIVRET A	1,030	V	LIVRET A	0,780	A-1	EUR	488,57	770,94
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10432/5268735/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	213 489,46	209 508,74	38,39	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 348,38	3 980,72
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10433/5268736/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	96 778,76	93 562,29	56,38	A	V	LIVRET A	1,030	V	LIVRET A	0,780	A-1	EUR	738,88	1 165,91
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10467/5314648/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	109 532,71	107 088,05	38,72	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	329,11	2 448,46
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10468/5314649/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	46 909,65	45 313,97	56,71	A	V	LIVRET A	0,970	V	LIVRET A	0,720	A-1	EUR	330,42	577,07
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10469/5314651/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	77 701,61	76 252,79	38,72	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	861,19	1 459,79
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	X	10470/5314650/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	51 790,05	50 028,35	56,71	A	V	LIVRET A	0,970	V	LIVRET A	0,720	A-1	EUR	364,79	637,11
OPH VAL DU LOING HABITAT	2018	X	10563/1345475/REHABILITATION 80 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	259 953,79	172 253,03	8,74	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 094,03	18 113,21
OPH VAL DU LOING HABITAT	2020	X	10603/5338772/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	176 594,25	176 594,25	57,05	A	V	LIVRET A	1,060	V	LIVRET A	0,810	A-1	EUR	1 430,41	0,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2021	P	10604/5338770/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	588 579,92	588 579,92	39,06	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH VAL DU LOING HABITAT	2020	X	10605/5338771/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	311 369,85	311 369,85	57,05	A	V	LIVRET A	0,810	V	LIVRET A	0,810	A-1	EUR	2 522,10	0,00
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2013	X	2588/5019130/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	627 872,70	517 248,30	30,90	A	V	LIVRET A	1,393	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 843,07	13 939,32
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2013	X	2589/5019129/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	297 541,30	257 770,51	40,89	A	V	LIVRET A	1,386	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 889,98	4 954,99

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2013	X	2590/5019132/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	249 969,30	199 436,44	30,90	A	V	LIVRET A	0,590	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	616,70	6 130,17
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2013	X	2591/5019131/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	104 479,90	88 182,18	40,89	A	V	LIVRET A	0,583	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	270,61	2 018,39
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2019	X	10400/5245674/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	76 309,12	73 309,75	47,80	A	V	LIVRET A	1,390	V	LIVRET A	1,100	A-1	BEF	822,90	1 499,22
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2019	X	10396/5245677/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	148 700,29	140 529,70	37,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	433,81	4 074,47
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2019	X	10397/5245676/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	74 190,38	70 839,02	47,80	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	217,53	1 671,09
PLURIAL NOVILIA (effort rémois)	2019	X	10398/5245675/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	161 738,05	153 846,47	37,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 735,72	3 946,15
RESIDENCES 3F	2007	X	10549/1164704/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	525 608,77	171 069,74	5,58	A	V	LIVRET A	4,300	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	3 597,63	28 798,76
RESIDENCES 3F	2012	X	10550/1259082/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	906 811,49	343 408,84	6,33	A	V	LIVRET A	3,550	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	7 152,06	53 927,90
RESIDENCES 3F	2010	X	10551/1227219/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	154 218,80	105 545,42	21,90	A	V	LIVRET A	1,750	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	305,58	4 797,52
RESIDENCES 3F	2010	X	10552/1227220/CONSTRUCTION RESIDENCE TRAVAILLEURS	CAISSE DES DEPOTS	24 560,52	19 666,89	36,89	A	V	LIVRET A	1,750	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	100,75	482,79
RESIDENCES 3F	2010	X	10553/1227217/CONSTRUCTION RESIDENCE TRAVAILLEUR	CAISSE DES DEPOTS	3 098 570,38	2 240 503,58	21,90	A	V	LIVRET A	2,750	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	34 889,06	85 433,42
RESIDENCES 3F	2010	X	10554/1227218/CONSTRUCTION RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	433 202,86	363 101,21	36,89	A	V	LIVRET A	2,750	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	5 556,06	7 302,94
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	1994	X	477/363970/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	706 933,78	281 451,39	11,74	A	V	LIVRET A	3,804	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	5 499,95	24 101,44
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	1997	X	933/1347848/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	357 269,97	135 079,25	16,32	A	V	LIVRET A	3,130	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 863,00	8 228,41
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	1997	X	934/1347847/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 739 390,22	1 011 318,24	16,32	A	V	LIVRET A	3,670	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	19 326,34	62 367,18
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2006	X	2159/1108175/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	583 692,27	283 494,76	11,74	A	V	LIVRET A	3,004	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	5 539,88	24 276,42
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2009	X	2291/1344004/ACQUISITION DU PATRIMOINE SAVO	CAISSE DES DEPOTS	2 896 500,00	2 155 302,59	31,48	A	V	LIVRET A	1,680	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	24 323,71	55 943,67
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	1994	X	460/1246468/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	58 311,75	12 096,98	6,83	A	V	LIVRET A	2,298	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	249,24	1 749,61
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	1990	X	425/1246472/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	594 074,68	124 533,64	3,83	A	V	LIVRET A	4,335	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 805,40	31 321,74
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	1990	X	426/1246473/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	417 180,15	106 195,76	4,25	A	V	LIVRET A	4,272	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 296,87	21 407,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2008	P	2205/2460590V/ACQUISITION EN VEFA	CREDIT FONCIER	184 346,40	167 646,66	35,89	A	V	LIVRET A	2,170	V	LIVRET A	1,880	A-1	EUR	3 182,18	1 618,12
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2009	X	2209/1129362/ACQUISITION 7 MAISONS	CAISSE DES DEPOTS	418 430,40	264 776,86	26,15	A	V	LIVRET A	1,761	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 004,76	8 383,48
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2009	X	2210/1129364/ACQUISITION 7 MAISONS	CAISSE DES DEPOTS	116 325,60	79 513,81	36,14	A	V	LIVRET A	1,715	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	893,72	1 733,84
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2009	X	2211/1129365/ACQUISITION 1 MAISON	CAISSE DES DEPOTS	58 059,60	34 683,94	26,15	A	V	LIVRET A	0,433	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-72,01	1 320,94
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2009	X	2212/1129367/ACQUISITION 1 MAISON	CAISSE DES DEPOTS	13 919,40	9 042,50	36,14	A	V	LIVRET A	0,382	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-18,59	253,81
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2011	X	2526/1246468/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	13 345,83	5 351,56	6,83	A	V	LIVRET A	2,294	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	104,18	776,80
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2011	X	2527/1246472/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	388 281,94	107 143,99	3,83	A	V	LIVRET A	2,346	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 280,64	27 011,51
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2011	X	2528/1246473/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	280 588,24	90 151,42	4,25	A	V	LIVRET A	2,170	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 844,76	18 364,20
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2008	X	2193/1119592/REHABILITATION RESIDENCE GIZEH	CAISSE DES DEPOTS	541 425,60	160 152,20	5,91	A	V	LIVRET A	2,602	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	1 396,15	26 000,91
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2021	C	10755/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	165 600,00	165 600,00	38,81	A	V	LIVRET A	0,370	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10408/5219228/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	182 219,20	173 137,02	35,89	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	533,06	4 547,89
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10409/5219229/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	127 806,40	124 501,07	55,88	A	V	LIVRET A	1,280	V	LIVRET A	1,030	A-1	EUR	1 292,14	949,96
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10410/5219233/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	74 400,00	71 507,08	35,89	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	1 174,74	1 458,01
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10411/5219232/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	132 803,60	129 369,03	55,88	A	V	LIVRET A	1,280	V	LIVRET A	1,030	A-1	EUR	1 342,67	987,10
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10412/5219230/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	263 669,60	252 354,16	35,89	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 838,47	5 688,67
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10413/5219231/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	250 759,60	244 274,46	55,88	A	V	LIVRET A	1,280	V	LIVRET A	1,030	A-1	EUR	2 535,22	1 863,85
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	C	10414/5219227/ACQUISITION VEFA 24 LOGEMENTS SERMONOISE	CAISSE DES DEPOTS	77 310,40	77 310,40	10,91	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	850,42	6 442,53
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10395/5238649/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	333 380,00	316 763,66	35,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	975,26	8 320,61
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	P	10462/437691A/ACQUISITION VEFA REAMGT	CREDIT FONCIER	318 746,26	253 087,86	15,90	A	F		1,760	F		1,760	A-1	EUR	4 693,60	13 593,84
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10531/5305374/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	34 458,80	33 601,34	36,56	A	V	LIVRET A	0,310	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	103,38	857,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10532/5305373/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	21 505,20	21 107,87	56,54	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	1,110	A-1	EUR	235,92	146,21
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10533/5305372/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	17 199,60	16 863,19	36,56	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	1,540	A-1	EUR	264,87	336,41
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10534/5305371/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	36 155,20	35 487,19	56,54	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	1,110	A-1	EUR	396,64	245,81
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10535/5305368/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	51 064,00	50 034,90	36,56	A	V	INF FR XT	1,410	V	INF FR XT	1,390	A-1	EUR	709,79	1 029,10
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10536/5305369/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	96 342,00	94 561,97	56,54	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	1,110	A-1	EUR	1 056,91	655,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2019	X	10537/5305370/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	22 148,40	22 148,40	11,55	A	V	LIVRET A	1,120	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	243,63	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10606/1344615/CONSTRUCTION ROISSY	CAISSE DES DEPOTS	1 488 957,79	1 175 158,08	15,41	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	21 320,51	78 989,60
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10607/1344618/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	711 485,00	578 628,33	16,99	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	10 416,32	34 096,48
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10608/1349980/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	497 161,42	422 631,27	26,82	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 816,51	15 233,36
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10524/5175536/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	99 799,20	92 544,80	34,01	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	285,15	2 504,20
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10525/5175535/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	97 729,20	94 474,74	54,00	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	0,940	A-1	EUR	895,52	793,78
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10526/5175534/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	28 952,80	27 303,50	34,01	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	448,89	577,64
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10527/5175533/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	47 443,60	45 863,69	54,00	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	0,940	A-1	EUR	434,74	385,35
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10528/5175538/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	159 889,20	149 854,54	34,01	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 686,84	3 494,89
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2022	X	10675/5444189/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	147 788,00	147 788,00	38,98	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2022	X	10676/5444183/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	176 772,00	172 605,94	38,98	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2021	X	10677/5444184/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	351 260,00	346 917,39	58,80	A	V	LIVRET A	0,970	V	LIVRET A	0,970	A-1	EUR	3 050,96	4 342,61
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2022	X	10678/5444187/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	140 868,40	140 868,40	38,98	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2022	X	10679/5444188/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	273 944,00	272 922,55	58,96	A	V	LIVRET A	0,970	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2022	X	10680/5444185/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	269 766,80	269 766,80	38,98	A	V	LIVRET A	1,550	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2022	X	10681/5444186/VEFA 46 logts	CAISSE DES DEPOTS	473 424,80	469 553,26	58,96	A	V	LIVRET A	0,970	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10529/5175539/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	179 706,00	173 721,64	54,00	A	V	LIVRET A	1,190	V	LIVRET A	0,940	A-1	EUR	1 646,70	1 459,61
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2017	X	10530/5175537/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	50 321,20	50 321,20	9,03	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	553,53	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2020	X	10641/5374010/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	255 490,80	255 490,80	37,72	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 113,40	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2021	X	10642/5373994/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	358 880,00	350 422,12	38,06	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 076,64	8 457,88
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2021	X	10643/5373995/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	507 018,00	503 528,42	58,05	A	V	LIVRET A	0,990	V	LIVRET A	0,990	A-1	EUR	5 019,48	3 489,58
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2021	X	10644/5373992/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	259 071,20	259 071,20	37,72	A	V	LIVRET A	1,610	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 171,05	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2020	X	10645/5373993/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	404 018,00	398 361,32	57,71	A	V	LIVRET A	0,990	V	LIVRET A	0,990	A-1	EUR	3 972,25	2 876,01
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2021	X	10646/5373996/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	608 084,00	608 084,00	37,72	A	V	INF FR XT	1,610	V	INF FR XT	1,810	A-1	EUR	11 006,32	0,00
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2020	X	10647/5373997/Acquisition VEFA 74 logts	CAISSE DES DEPOTS	854 984,80	843 014,10	57,71	A	V	LIVRET A	0,990	V	LIVRET A	0,990	A-1	EUR	8 406,09	6 086,22
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10388/5238647/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	422 605,20	407 513,51	35,89	A	V	INF FR XT	2,040	V	INF FR XT	2,040	A-1	EUR	8 468,76	7 622,04
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10389/5238648/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	360 880,40	351 344,48	55,46	A	V	LIVRET A	1,250	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	3 540,78	2 733,23
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10390/5238650/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	208 032,00	202 023,14	55,46	A	V	LIVRET A	1,250	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	2 038,52	1 829,29
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10391/5238652/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	90 836,80	87 304,76	35,47	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	1 434,27	1 780,12
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10392/5238651/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	183 645,60	178 792,94	55,46	A	V	LIVRET A	1,250	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	1 801,84	1 390,89
SA HLM CDC HABITAT ex efidis	2018	X	10393/5238653/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	109 940,00	109 940,00	10,49	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 209,34	0,00
SA d'HLM Mon Logis	2019	X	10457/5256186/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	129 600,00	124 377,82	37,85	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 397,03	2 625,37
SA d'HLM Mon Logis	2019	X	10458/5256187/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	40 200,00	38 978,58	47,84	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	435,52	614,05
SA d'HLM Mon Logis	2019	X	10454/5256188/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	82 400,00	77 644,12	37,85	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	240,04	2 368,35
SA d'HLM Mon Logis	2019	X	10455/5256185/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	22 400,00	21 566,93	47,84	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	65,95	417,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA d'HLM Mon Logis	2015	X	2603/5067484/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	153 983,60	135 411,71	32,94	A	V	LIVRET A	2,040	V	LIVRET A	1,540	A-1	EUR	2 127,50	2 737,32
SA d'HLM Mon Logis	2015	X	2604/5067482/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	298 629,40	263 108,46	32,11	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 320,36	5 237,14
SA d'HLM Mon Logis	2015	X	2605/5067483/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	213 307,00	195 526,95	42,11	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	3 189,00	2 547,66
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1990	X	463/1341891/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	284 099,24	59 161,46	10,74	A	V	LIVRET A	4,150	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 100,10	5 550,32
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1988	X	465/278190/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	417 821,15	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	6,865	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	231,01	22 413,04
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1988	X	468/278196/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	38 874,50	3 882,16	1,25	A	V	LIVRET A	4,940	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	57,19	1 969,83
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1997	X	471/454660/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	353 984,32	104 442,72	6,58	A	V	LIVRET A	3,078	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 553,81	15 080,94
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1991	X	1252/224715/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	215 567,75	21 367,80	1,09	A	V	LIVRET A	4,063	V	LIVRET A	1,741	A-1	EUR	559,46	10 764,12
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	10007/1231167/Libellé emprunt n° : 1231167	CAISSE DES DEPOTS	975 560,40	852 329,98	39,89	A	V	LIVRET A	1,348	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 561,45	16 892,41
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2002	X	1736/1003336/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	157 153,50	74 443,89	14,15	A	V	LIVRET A	3,077	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 357,88	5 431,64
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2002	X	1737/1341884/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	55 308,60	27 526,77	24,15	A	V	LIVRET A	2,560	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	346,64	1 359,97
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2002	X	1738/1003341/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	42 813,00	27 316,39	29,14	A	V	LIVRET A	2,893	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	483,67	1 134,58
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2002	X	1739/1003343/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	15 067,80	9 362,92	29,14	A	V	LIVRET A	2,366	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	117,21	404,87
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1999	X	1616/881109/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 548,15	836,14	8,74	A	V	LIVRET A	3,372	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	16,80	97,21
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1999	X	1617/1341882/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	149 757,06	57 702,28	18,74	A	V	LIVRET A	2,880	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	795,93	3 523,13
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2004	X	1844/1034474/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	10 908,80	8 722,57	31,65	A	V	LIVRET A	2,060	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	107,34	222,53
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2004	X	1855/1037022/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	27 124,40	16 614,46	16,74	A	V	LIVRET A	2,274	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	209,89	876,34
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2004	X	1856/1037019/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	5 421,60	4 260,86	31,73	A	V	LIVRET A	2,086	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	52,44	108,70
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	1988	X	1660/278191/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	165 404,29	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	3,965	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	91,46	8 872,72
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2004	X	1862/1037527/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	15 874,20	10 399,11	18,90	A	V	LIVRET A	2,162	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	130,60	484,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2005	X	1869/1041284/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	136 120,60	86 588,00	17,24	A	V	LIVRET A	2,565	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 541,41	4 082,97
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2005	X	1870/1041285/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	83 638,10	67 287,96	32,23	A	V	LIVRET A	2,404	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 169,59	1 511,43
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2005	X	1871/1341885/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	60 053,00	39 521,99	27,23	A	V	LIVRET A	2,080	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	488,45	1 181,82
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2005	X	1872/1041288/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	36 899,10	28 863,48	32,23	A	V	LIVRET A	1,938	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	354,87	709,53
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2006	X	1908/1087147/REFINANCEMENT EMPRUNTS	CAISSE DES DEPOTS	2 078 801,31	1 459 774,94	20,89	A	V	LIVRET A	2,716	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	25 792,79	57 448,14
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	1910/1084819/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	228 268,80	164 495,00	25,23	A	V	LIVRET A	2,278	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	2 537,54	4 674,11
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	1911/1084821/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	68 572,40	54 475,49	35,23	A	V	LIVRET A	2,208	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	831,78	976,02
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	1912/1085835/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	33 174,00	22 777,12	25,23	A	V	LIVRET A	1,248	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	117,68	758,34
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	1913/1085836/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	10 006,40	7 518,50	35,23	A	V	LIVRET A	1,173	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	38,54	190,18
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2003	X	1828/1021573/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	102 603,60	77 550,03	30,65	A	V	LIVRET A	2,133	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	955,27	2 055,24
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2003	X	1829/1021617/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	409 541,40	319 024,09	30,65	A	V	LIVRET A	2,635	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 555,49	7 769,65
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2003	X	1831/1021540/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 075 773,60	627 897,56	15,66	A	V	LIVRET A	2,779	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	11 250,59	33 902,39
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2004	X	1843/1034473/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	39 645,60	24 669,65	16,66	A	V	LIVRET A	2,242	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	311,65	1 301,21
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2005	X	1928/1087513/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 912 784,26	1 034 651,54	11,58	A	V	LIVRET A	2,761	V	LIVRET A	1,840	A-1	EUR	20 495,86	79 254,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2005	X	1929/1347266/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 988 413,56	1 116 327,05	20,40	A	V	LIVRET A	2,520	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	19 837,52	50 585,99
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2257/1151708/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 178 394,00	931 574,03	27,31	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 558,39	28 279,59
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2258/1151709/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	265 323,20	227 350,76	37,31	A	V	LIVRET A	1,558	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 553,65	4 798,93
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	2203/107965/CONTRAT DE COMPACTAGE	CAISSE DES DEPOTS	2 133 944,38	1 675 863,13	29,05	A	V	LIVRET A	2,455	V	LIVRET A	1,740	A-1	EUR	29 895,74	42 282,95
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	2214/1132064/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 133 944,38	1 681 625,76	29,05	A	V	LIVRET A	2,401	V	LIVRET A	1,740	A-1	EUR	29 998,54	42 428,34
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2529/1231165/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	480 000,00	1 901 003,51	29,90	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	21 496,73	53 244,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2530/1231232/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	576 260,80	477 515,56	29,90	A	V	LIVRET A	1,397	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 399,79	13 374,52
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2531/1231234/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	245 046,40	214 092,73	39,89	A	V	LIVRET A	1,451	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 401,70	4 243,12
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2532/1231236/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	122 900,80	98 988,54	29,90	A	V	LIVRET A	0,664	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	306,41	3 148,86
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2533/1231237/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	52 261,60	44 423,25	39,89	A	V	LIVRET A	0,644	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	136,40	1 043,81
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2534/1235912/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	425 903,20	362 807,36	29,98	A	V	LIVRET A	1,467	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 098,43	9 777,30
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2535/1235913/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	102 834,80	91 625,61	39,98	A	V	LIVRET A	1,448	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 027,26	1 761,27
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2536/1236250/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	686 843,50	584 463,03	30,07	A	V	LIVRET A	1,461	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 602,35	15 750,69
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2537/1236251/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	240 562,70	214 121,55	40,06	A	V	LIVRET A	1,442	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 400,61	4 115,95
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2538/1236252/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	217 263,90	180 344,07	30,07	A	V	LIVRET A	0,657	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	557,66	5 543,31
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2539/1236253/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	76 095,60	66 124,98	40,06	A	V	LIVRET A	0,638	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	202,92	1 513,53
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2540/1241005/ACQUISITION AMELIORATION FAISANDERIE	CAISSE DES DEPOTS	622 754,00	500 245,19	30,23	A	V	LIVRET A	0,635	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 546,86	15 376,25
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2541/1241006/ACQUISITION AMELIORATION FAISANDERIE	CAISSE DES DEPOTS	264 906,00	222 499,70	40,22	A	V	LIVRET A	0,622	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	682,78	5 092,76
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2542/1241663/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	103 523,20	85 931,41	30,14	A	V	LIVRET A	0,633	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	265,72	2 641,31
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2543/1241664/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	24 996,00	21 720,84	40,14	A	V	LIVRET A	0,618	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	66,66	497,16
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2290/1165943/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	4 001 968,00	3 224 764,26	27,48	A	V	LIVRET A	1,694	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	36 598,23	102 348,12
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2544/1251692/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	72 598,35	62 201,13	41,56	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	190,77	1 387,69
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2545/1251693/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	273 216,44	222 983,42	31,56	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	688,84	6 629,66
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2546/1251695/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	342 659,37	301 701,87	41,56	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 380,63	5 628,17
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2547/1251697/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 287 557,59	1 083 086,30	31,48	A	V	LIVRET A	1,390	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 223,19	28 112,91
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2259/1151710/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	100 446,00	76 100,34	27,31	A	V	LIVRET A	0,789	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	236,11	2 601,58



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2260/1151711/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	22 633,20	18 612,38	37,31	A	V	LIVRET A	0,746	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	57,22	461,76
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2266/1157819/REHABILITATION 65 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	178 687,60	109 599,94	12,24	A	V	LIVRET A	1,730	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 293,11	7 955,72
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2011	X	2437/1206212/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	907 495,20	732 938,18	28,90	A	V	LIVRET A	1,542	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 297,27	21 359,17
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2011	X	2438/1206213/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	230 091,60	197 568,84	38,89	A	V	LIVRET A	1,510	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 217,69	4 039,65
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2011	X	2439/1206214/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	153 357,60	120 115,19	28,90	A	V	LIVRET A	0,733	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	372,22	3 958,67
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2011	X	2440/1206215/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	38 895,60	32 425,39	38,89	A	V	LIVRET A	0,700	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	99,62	782,63
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2441/1223265/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	612 655,20	508 681,90	29,48	A	V	LIVRET A	1,525	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 752,22	14 247,44
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2008	X	2335/1181993/CONTRAT DE COMPACTAGE	CAISSE DES DEPOTS	183 371,12	118 274,92	14,99	S	V	INF FR XT	3,285	V	INF FR XT	2,800	A-2	EUR	3 414,89	6 030,05
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2442/1223266/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	315 579,60	276 229,61	39,47	A	V	LIVRET A	1,496	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 098,75	5 474,62
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2443/1223267/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	141 590,00	114 296,83	29,48	A	V	LIVRET A	0,714	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	353,80	3 635,82
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2444/1223268/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	48 622,40	41 419,72	39,47	A	V	LIVRET A	0,685	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	127,18	973,24
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2445/1223568/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	483 036,80	389 925,66	29,48	A	V	LIVRET A	0,711	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 206,99	12 403,67
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	2446/1223569/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	206 407,60	175 831,42	39,47	A	V	LIVRET A	0,682	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	539,89	4 131,50
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2447/1228709/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 624 636,88	1 332 120,02	30,73	A	V	LIVRET A	1,390	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	15 048,21	35 899,31
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2448/1228710/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	301 523,93	239 563,28	30,73	A	V	LIVRET A	0,588	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	740,78	7 363,56
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2449/1228721/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 053 617,68	912 786,08	40,72	A	V	LIVRET A	1,383	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 233,66	17 546,02
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	2450/1228722/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	195 517,73	164 313,81	40,72	A	V	LIVRET A	0,581	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	504,22	3 760,95
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	2140/1097234/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	62 364,80	40 855,25	24,82	A	V	LIVRET A	1,283	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	211,93	1 530,62
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	2141/1097235/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	12 326,40	8 906,05	34,81	A	V	LIVRET A	1,234	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	45,70	232,31
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2007	X	2142/1097236/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	89 292,80	67 387,97	34,81	A	V	LIVRET A	2,272	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	1 032,66	1 456,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2287/1165946/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	98 736,00	82 689,66	37,47	A	V	LIVRET A	0,788	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	254,22	2 051,47
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2288/1165944/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	949 412,80	820 750,59	37,47	A	V	LIVRET A	1,637	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 231,63	18 488,23
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2010	X	2289/1165945/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	416 387,20	324 636,84	27,48	A	V	LIVRET A	0,839	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 007,21	11 098,11
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	10054/5065451/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	311 189,60	242 037,23	26,90	A	V	LIVRET A	0,558	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	753,86	9 249,13
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10171/5058795/CONSTRUCTION 55 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	318 159,32	273 736,78	32,56	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 086,46	6 850,08
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10172/5058796/CONSTRUCTION 55 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	102 045,50	85 658,30	32,56	A	V	LIVRET A	0,562	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	264,37	2 465,83
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10173/5071740/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	125 209,20	113 385,42	42,64	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	347,56	2 467,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10174/5071742/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	722 499,20	645 729,84	32,65	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 280,78	16 158,96
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10175/5071743/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	229 115,20	211 099,01	42,64	A	V	LIVRET A	1,352	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 364,15	3 823,82
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10176/5075880/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	136 500,00	118 477,84	32,39	A	V	LIVRET A	1,343	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 335,83	2 961,22
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10177/5084247/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	301 725,20	263 711,49	30,23	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	815,44	8 103,68
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10254/5071741/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	394 838,40	346 643,10	32,65	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 069,87	9 978,75
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2015	X	10210/5092182/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	70 000,00	60 408,87	32,90	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	681,13	1 511,69
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	X	10228/5108091/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	181 074,80	163 355,25	33,07	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	503,74	4 557,22
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2599/5028977/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	272 344,80	232 486,44	31,65	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	718,19	6 912,20
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2600/5028978/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	53 399,50	47 359,59	41,64	A	V	LIVRET A	0,560	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	145,25	1 056,58
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2601/5028975/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	913 623,90	796 857,13	31,65	A	V	LIVRET A	1,363	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 992,94	20 683,46
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2014	X	2602/5028976/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	179 138,40	162 219,69	41,64	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 817,70	3 026,17
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	10008/1231168/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	329 064,00	265 039,46	29,90	A	V	LIVRET A	0,580	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	820,41	8 431,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2012	X	10009/1231169/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	139 933,20	118 945,59	39,89	A	V	LIVRET A	0,574	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	365,22	2 794,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	10010/1241003/ACQUISITION FAISANDERIE	CAISSE DES DEPOTS	2 717 156,00	2 232 396,74	30,23	A	V	LIVRET A	1,355	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	25 218,13	60 160,87
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	X	10011/1241004/ACQUISITION FAISANDERIE	CAISSE DES DEPOTS	1 155 819,20	991 494,42	40,22	A	V	LIVRET A	1,374	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 116,09	19 058,99
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2011	P	10012/1257780/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	209 579,21	24 485,98	0,00	A	F		5,500	F		5,500	A-1	EUR	2 609,92	22 967,02
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10609/1341892/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 577 791,80	1 303 658,58	19,66	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	23 152,75	58 267,83
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10610/1341888/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	357 289,59	305 952,64	34,81	A	V	LIVRET A	1,750	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	4 746,98	10 512,66
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10611/1340726/construction	CAISSE DES DEPOTS	193 096,13	167 110,74	25,65	A	V	LIVRET A	1,450	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	2 070,72	5 449,52
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	X	10260/5111495/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	199 024,80	179 548,71	33,48	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	553,67	5 008,98
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	X	10261/5111496/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	68 654,80	63 450,33	43,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	194,39	1 347,09
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	X	10262/5111498/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	463 884,00	424 519,40	33,48	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 782,48	10 251,20
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	X	10263/5111497/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	160 020,00	149 956,27	43,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 678,55	2 638,93
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	P	10273/0038133/ACQUISITION-AMELIORATION (EMPRUNT COMPLEMENTAIRE)	CREDIT FONCIER	130 880,00	111 888,37	23,48	A	F		2,539	F		2,520	A-1	EUR	2 904,40	3 365,43
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2016	X	10282/5120662/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	70 000,00	61 606,75	33,23	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	694,04	1 487,67
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	P	10440/7710675/ACQUISITION AMELIORATION FAISANDERIE	CREDIT FONCIER	610 829,44	548 329,10	21,40	A	F		1,860	F		1,860	A-1	EUR	10 395,73	10 581,15
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	P	10441/7710677/ACQUISITION AMELIORATION FAISANDERIE	CREDIT FONCIER	254 269,76	227 572,07	41,38	A	F		1,860	F		1,860	A-1	EUR	4 298,99	3 556,39
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	P	10442/7710670/ACQUISITION AMELIORATION FAISANDERIE	CREDIT FONCIER	617 296,32	552 481,78	41,38	A	F		1,860	F		1,860	A-1	EUR	10 436,75	8 633,92
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2013	P	10443/7710671/ACQUISITION AMELIORATION FAISANDERIE	CREDIT FONCIER	1 090 516,16	855 857,56	21,40	A	F		1,860	F		1,860	A-1	EUR	16 500,36	31 258,79
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10298/5181496/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	68 000,00	62 414,25	34,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	702,57	1 455,62
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10299/5184481/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	156 393,60	141 513,98	34,81	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	436,03	3 829,27
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10300/5184482/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	377 357,60	346 360,15	34,81	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 898,82	8 077,77
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10301/5179850/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	60 000,00	54 679,52	34,81	A	V	LIVRET A	3,050	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	615,50	1 275,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10312/5165216/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	449 945,20	427 635,44	34,39	A	V	LIVRET A	1,863	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	7 010,31	7 787,71
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10313/5165217/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	118 627,20	114 718,75	44,39	A	V	LIVRET A	1,863	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	1 869,18	1 379,68
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2019	X	10416/5248416/PRET CPLT CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	40 000,00	39 004,65	36,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	120,00	995,35
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2019	X	10417/5248417/PRET CPLT CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	48 000,00	46 975,67	36,22	A	V	LIVRET A	1,810	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	528,00	1 024,33
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10506/5188402/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	115 244,80	107 291,35	34,73	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	330,16	2 762,84
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10507/5188401/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	30 914,40	29 294,82	44,72	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	89,59	568,88
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10508/5188404/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	326 238,00	307 169,34	34,73	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 452,82	6 723,21
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10509/5188403/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	87 514,00	83 855,42	44,72	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	936,84	1 311,44
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2019	X	10471/5302494/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	43 139,85	42 066,37	36,81	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	129,42	1 073,48
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2019	X	10472/5302495/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	11 643,26	11 417,37	46,70	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	34,93	225,89
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2019	X	10473/5302497/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	121 124,03	11 865,30	36,71	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	133,36	258,73
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2019	X	10474/5302496/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	32 690,86	32 690,86	47,70	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	359,60	0,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2022	X	10724/5445151/Acquisition amélioration 29 logements	CAISSE DES DEPOTS	116 214,40	116 214,40	39,22	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2022	X	10725/5445150/Acquisition amélioration 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	70 785,80	70 785,80	59,21	A	V	LIVRET A	1,410	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2022	X	10726/5445153/Acquisition amélioration 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	424 939,80	424 939,80	39,22	A	V	LIVRET A	1,530	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2022	X	10727/5445152/Acquisition amélioration 29 logts	CAISSE DES DEPOTS	231 448,40	231 448,40	59,21	A	V	LIVRET A	1,420	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10325/5152797/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	106 087,60	98 260,02	34,31	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	302,76	2 658,85
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10326/5152796/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	47 632,00	44 903,54	44,30	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	137,50	930,72
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10327/5152798/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	194 839,60	182 419,23	34,31	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 053,41	4 254,36
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2017	X	10328/5152799/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	96 235,20	91 677,84	44,30	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 025,71	1 568,20

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10383/5210613/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	289 621,20	275 889,04	35,56	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	848,32	6 886,00
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10384/5210616/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	139 882,80	134 792,56	45,55	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	412,04	2 552,62
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10385/5210615/ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	385 003,20	368 480,70	35,56	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 144,66	8 306,44
SAHLM FOYERS SEINE & MARNE	2018	X	10387/5210614/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	185 950,80	180 517,20	45,55	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 015,80	2 737,60
SAHLM FRANCE HABITATION	1993	X	183/358460/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 980 986,13	559 835,92	6,58	A	V	LIVRET A	3,910	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	10 913,10	82 110,92
SAHLM FRANCE HABITATION	1993	X	184/358464/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	233 262,22	65 921,02	6,58	A	V	LIVRET A	3,910	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 285,02	9 668,60
SAHLM FRANCE HABITATION	1993	X	461/361100/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	793 871,03	224 351,64	6,58	A	V	LIVRET A	3,910	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 373,37	32 905,58
SAHLM FRANCE HABITATION	1988	X	462/224409/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	776 746,77	155 624,58	3,58	A	V	LIVRET A	5,934	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 316,83	39 482,88
SAHLM FRANCE HABITATION	1989	X	424/224412/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 071 049,60	214 589,40	3,58	A	V	LIVRET A	4,557	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 573,54	54 442,62
SAHLM FRANCE HABITATION	2006	X	1900/1063579/RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	1 802 422,40	1 290 577,76	23,90	A	V	LIVRET A	2,327	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	20 024,76	44 406,18
SAHLM FRANCE HABITATION	2007	X	1902/1063581/RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	403 723,60	325 053,71	33,89	A	V	LIVRET A	2,430	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	4 985,15	7 289,49
SAHLM FRANCE HABITATION	2007	X	1903/1063582/RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	93 649,20	59 503,05	23,90	A	V	LIVRET A	1,921	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	616,87	2 184,14
SAHLM FRANCE HABITATION	2007	X	1904/1063584/RESIDENCE ETUDIANTE	CAISSE DES DEPOTS	20 980,00	16 433,50	33,89	A	V	LIVRET A	1,766	V	LIVRET A	1,000	A-1	EUR	168,38	404,17
SAHLM FRANCE HABITATION	2015	X	10451/5101989/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	400 000,00	299 676,29	17,82	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 465,83	15 399,09
SAHLM FRANCE HABITATION	2015	X	10452/5101990/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	243 200,00	130 018,38	7,83	A	V	LIVRET A	2,250	V	LIVRET A	-0,250	A-1	EUR	-365,24	16 076,52
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	1997	X	400/451320/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	136 447,92	40 953,51	6,16	A	V	LIVRET A	3,161	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	609,27	5 913,46
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	1996	X	408/447776/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	334 907,15	87 094,30	5,66	A	V	LIVRET A	3,191	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 322,62	14 645,97
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	1996	X	409/447772/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 166 601,27	548 463,77	5,66	A	V	LIVRET A	3,710	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	11 534,31	92 331,20
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	1994	X	414/352415/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	673 652,09	126 389,20	3,09	A	V	LIVRET A	4,214	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 847,20	31 788,44
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2004	X	1846/1330074/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	59 312,40	36 949,48	16,66	A	V	LIVRET A	2,800	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	574,96	1 899,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2004	X	1847/1330075/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	95 430,00	77 359,85	31,65	A	V	LIVRET A	2,610	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	1 172,75	1 879,75
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	1999	X	1648/867279/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	85 249,49	30 666,36	8,00	A	V	LIVRET A	3,460	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	614,44	3 468,94
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2003	X	1809/1017879/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	23 980,40	18 868,19	31,98	A	V	LIVRET A	1,935	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	231,98	463,82
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2003	X	1810/1017878/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	39 364,42	24 393,53	16,99	A	V	LIVRET A	2,060	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	307,22	1 207,69
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2003	X	1811/1330050/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	408 367,36	260 383,91	16,99	A	V	LIVRET A	2,520	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	4 039,35	12 544,88
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2003	X	1812/1330051/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	249 828,11	201 417,58	31,98	A	V	LIVRET A	2,410	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	3 050,66	4 708,41
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2004	X	1824/1330059/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	770 504,04	455 665,81	17,49	A	V	LIVRET A	2,260	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	7 068,76	21 953,24
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2004	X	1825/1330060/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	307 732,90	250 793,84	32,48	A	V	LIVRET A	2,540	V	LIVRET A	1,480	A-1	EUR	3 798,52	5 862,65
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2004	X	1826/1025107/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	29 985,03	23 818,12	32,48	A	V	LIVRET A	2,016	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	292,84	585,50
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2004	X	1827/1025106/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	76 232,42	47 573,56	17,49	A	V	LIVRET A	2,188	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	599,15	2 355,30
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2007	X	2097/1087687/CONSTRUCTION 22 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	308 965,80	262 020,09	35,98	A	V	LIVRET A	2,126	V	LIVRET A	1,500	A-1	EUR	4 009,35	5 269,93
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2007	X	2098/1330210/CONSTRUCTION 22 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	571 933,15	414 665,57	20,99	A	V	LIVRET A	2,250	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	6 029,33	16 001,13
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2007	X	2099/1087691/CONSTRUCTION 3 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	43 141,68	34 873,21	35,98	A	V	LIVRET A	1,098	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	178,64	856,09
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2007	X	2100/1087694/CONSTRUCTION 3 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	79 860,12	54 999,53	20,99	A	V	LIVRET A	1,222	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	286,79	2 359,44
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2009	X	2215/1131554/CONSTRUCTION 3 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	23 895,43	18 328,02	37,72	A	V	LIVRET A	0,269	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-37,66	501,40
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2009	X	2216/1131551/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	64 990,36	46 277,26	27,73	A	V	LIVRET A	0,378	V	LIVRET A	-0,200	A-1	EUR	-95,96	1 701,22
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2009	X	2217/1131541/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	859 912,70	627 938,19	27,73	A	V	LIVRET A	1,449	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 117,00	19 062,18
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2009	X	2218/1131545/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	314 170,20	255 587,84	37,72	A	V	LIVRET A	1,540	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 870,81	5 394,96
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2009	X	2353/1131874/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	200 000,00	125 871,45	16,15	A	V	LIVRET A	1,783	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 460,22	6 875,74
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2011	X	2402/1182469/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	392 717,60	336 840,72	38,39	A	V	LIVRET A	1,543	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 781,01	6 887,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2011	X	2403/1182473/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 333 563,20	1 864 260,50	28,40	A	V	LIVRET A	1,583	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	21 104,47	54 327,98
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2011	X	2404/1182477/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	29 559,20	24 449,31	38,39	A	V	LIVRET A	0,731	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	75,12	590,11
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2011	X	2405/1182478/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	175 745,60	135 185,41	28,40	A	V	LIVRET A	0,772	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	418,93	4 455,34
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2012	X	2517/1232530/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	685 097,22	560 299,25	31,23	A	V	LIVRET A	1,443	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 323,27	14 543,29
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2012	X	2518/1232531/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	287 573,23	246 636,06	41,22	A	V	LIVRET A	1,406	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 763,61	4 600,93
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2012	X	2519/1232533/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	46 790,64	37 503,99	31,23	A	V	LIVRET A	0,664	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	115,86	1 115,05
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2012	X	2520/1232534/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	16 835,19	14 164,92	41,22	A	V	LIVRET A	0,623	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	43,45	316,01
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2010	X	2274/1156065/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	147 968,84	115 225,30	28,07	A	V	LIVRET A	0,770	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	357,07	3 797,51
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2010	X	2275/1156066/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	49 305,23	40 986,79	39,14	A	V	LIVRET A	0,766	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	125,85	963,07
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2010	X	2276/1156061/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	745 658,22	597 506,77	29,14	A	V	LIVRET A	1,654	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 756,67	16 735,30
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2014	X	10119/5046518/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	299 698,40	252 024,74	31,81	A	V	LIVRET A	1,364	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 844,23	6 541,63
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2014	X	10120/5046519/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	102 928,80	90 785,90	41,81	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 017,28	1 693,59
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2014	X	10121/5046520/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	663 714,40	542 465,02	31,81	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 675,78	16 128,36
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2014	X	10122/5046521/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	154 393,20	132 475,98	41,81	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	406,30	2 955,50
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10219/5080118/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	256 000,00	179 200,00	12,99	A	V	LIVRET A	0,552	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	209,99	12 800,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10220/5080119/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	80 000,00	56 000,00	12,99	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	524,05	4 000,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10221/5080105/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	256 000,00	179 200,00	12,99	A	V	LIVRET A	0,552	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	209,99	12 800,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10222/5080106/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	80 000,00	56 000,00	12,99	A	V	LIVRET A	4,800	V	LIVRET A	2,100	A-1	EUR	966,30	4 000,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2021	X	10637/5369339/Acquisition VEFA 40 logts	CAISSE DES DEPOTS	503 252,43	490 073,23	38,06	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 509,76	13 179,20
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2021	X	10638/5369338/Acquisition VEFA 40 logts	CAISSE DES DEPOTS	354 221,49	348 570,24	58,05	A	V	LIVRET A	0,820	V	LIVRET A	0,820	A-1	EUR	2 904,62	5 651,24

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2021	X	10639/5369337/Acquisition VEFA 40 logts	CAISSE DES DEPOTS	923 938,57	902 762,32	38,06	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 163,32	21 176,26
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2021	X	10640/5369336/Acquisition VEFA 40 logts	CAISSE DES DEPOTS	650 327,51	639 952,20	58,05	A	V	LIVRET A	0,820	V	LIVRET A	0,820	A-1	EUR	5 332,69	10 375,31
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10699/5450160/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	121 385,20	121 385,20	39,03	A	V	LIVRET A	1,530	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10700/5450154/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	243 992,00	243 992,00	39,03	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10701/5450154/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	259 117,20	259 117,20	59,05	A	V	LIVRET A	0,940	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10702/5450159/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	95 696,00	95 696,00	39,03	A	V	LIVRET A	1,530	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10703/5450158/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	130 459,60	130 459,60	59,02	A	V	LIVRET A	0,940	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10704/5450157/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	480 975,20	480 975,20	39,03	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	X	10705/5450156/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	465 618,40	465 618,40	59,02	A	V	LIVRET A	0,940	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2022	C	10706/5450161/Construction 36 logts	CAISSE DES DEPOTS	216 000,00	216 000,00	59,02	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10510/5171585/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	651 917,60	601 314,46	35,98	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 857,52	17 857,46
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10511/5171584/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	168 552,00	160 729,28	55,96	A	V	LIVRET A	1,200	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	1 554,29	2 880,23
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10512/5171582/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 404 881,20	1 308 495,18	35,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	14 772,46	34 455,77
SCHLM VALOPHISCHAUMIEREIDF	2016	X	10513/5171583/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	419 794,80	400 311,56	55,96	A	V	LIVRET A	1,200	V	LIVRET A	0,950	A-1	EUR	3 871,11	7 173,48
SCIC HLM MC Habitat	2001	X	1723/1000374/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	124 093,20	56 801,05	14,15	A	V	LIVRET A	2,564	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	732,84	4 269,32
SCIC HLM MC Habitat	2001	X	1724/1335800/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	696 811,20	354 694,98	24,07	A	V	LIVRET A	2,090	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 222,12	11 311,98
SCIC HLM MC Habitat	2005	X	2065/1335820/REAMENAGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	1 301 929,79	697 413,30	16,75	A	V	LIVRET A	3,950	V	LIVRET A	1,170	A-1	EUR	8 637,24	40 812,40
SEM ADOMA (SONACOTRA)	2013	X	2522/1241508/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	236 000,00	195 896,32	30,23	A	V	LIVRET A	0,631	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	605,75	6 021,35
SEM ADOMA (SONACOTRA)	2008	X	2137/1099886/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	200 000,00	119 221,50	20,07	A	V	LIVRET A	1,285	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	622,97	5 371,69
SEM ILE DE FRANCE LOISIRS	2022	P	10698/00001512797/SEM Ile de Loisirs Vaires	CREDIT AGRICOLE	900 000,00	900 000,00	14,74	T	F		1,370	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2022	P	10722/A752205A/Acquisition amélioration EHPAD	CAISSE D'EPARGNE	1 470 535,00	1 470 535,00	29,91	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SPL plateforme Est francilien	2022	P	10716/J4520572/Construction Plateforme d'approvisionnement	CREDIT COOPERATIF	4 500 000,00	4 500 000,00	20,48	A	F		1,500	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SPL plateforme Est francilien	2022	C	10719/LBP-00015064/Construction Plateforme d'approvisionnement	LA BANQUE POSTALE	11 250 000,00	11 250 000,00	26,69	A	F		1,710	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1995	X	275/440414/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	199 649,01	51 907,82	5,16	A	V	LIVRET A	3,540	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	1 091,63	8 738,42
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1988	X	276/260384/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	735 414,06	70 984,14	1,42	A	V	LIVRET A	10,184	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	2 006,57	36 565,44
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1990	X	277/224483/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	304 898,04	55 443,53	3,75	A	V	LIVRET A	10,390	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	4 455,95	13 860,89
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1991	X	278/224484/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	391 490,90	88 987,29	4,16	A	V	LIVRET A	10,896	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	6 064,71	17 797,46
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1984	X	280/1342161/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	210 784,89	133 057,23	7,66	A	F		5,220	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 655,54	17 446,59
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1993	X	161/354253/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	416 189,78	119 826,75	6,25	A	V	LIVRET A	1,800	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	4 793,25	17 777,79
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1996	X	172/1345417/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	203 261,54	79 716,39	14,99	A	V	LIVRET A	3,190	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 094,25	4 456,33
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	173/453827/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	129 947,30	39 002,43	6,08	A	V	LIVRET A	3,348	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	580,24	5 631,74
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1992	X	163/427983/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	434 167,53	138 853,17	7,24	A	V	LIVRET A	0,004	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	5 489,00	18 179,82
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1994	X	164/427985/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	469 029,53	150 002,63	7,24	A	V	LIVRET A	9,458	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	5 929,75	19 639,57
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1988	X	488/260908/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 524 490,17	218 813,80	2,25	A	V	LIVRET A	3,912	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	2 990,50	74 372,75
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1987	X	489/260694/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 427 586,11	147 395,10	2,00	A	V	LIVRET A	3,395	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	2 014,43	50 098,21
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1987	X	490/260381/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 707 428,99	118 406,63	1,50	A	V	LIVRET A	3,653	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	1 820,40	60 063,76
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1987	X	491/260693/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	911 035,32	87 073,70	1,92	A	V	LIVRET A	8,209	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	2 461,39	44 853,52
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1988	X	492/266644/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	80 081,75	11 136,94	2,58	A	V	LIVRET A	9,152	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	286,25	3 866,38
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1996	P	493/5007723901/CONSTRUCTION LOGEMENTS	Caisse Française de Financemen	1 265 326,84	342 102,54	3,67	T	F		7,598	F		7,400	A-1	EUR	28 882,55	76 423,17
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1995	X	496/442839/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	5 042 096,35	931 249,66	5,16	A	V	LIVRET A	3,810	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	19 584,38	156 771,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1996	X	497/1345414/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	925 064,20	115 210,24	14,32	A	V	LIVRET A	3,240	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 587,64	6 915,90
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1990	X	551/1344503/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 081 716,40	290 220,21	9,41	A	V	LIVRET A	4,600	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	4 634,14	27 186,79
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	730/1342167/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	34 994,87	22 157,26	7,66	A	V	LIVRET A	23,210	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	275,83	2 918,48
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	732/1342163/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	213 476,04	148 700,95	8,16	A	V	LIVRET A	21,970	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 827,49	17 434,83
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	734/1342165/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	109 220,05	68 944,76	7,91	A	V	LIVRET A	23,630	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	857,83	9 040,11
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	743/1344499/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	450 972,76	182 324,83	15,15	A	V	LIVRET A	3,327	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	2 812,46	10 309,27
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	744/1344500/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	67 997,07	26 795,71	16,15	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	366,55	1 400,43
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1989	X	722/266769/AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 914 291,64	352 940,55	3,41	A	V	LIVRET A	3,791	V	LIVRET A	1,020	A-1	EUR	4 522,45	90 437,14
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1996	X	591/1345422/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	538 817,20	219 941,14	14,99	A	V	LIVRET A	3,329	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	3 392,71	12 436,23
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1996	X	592/463732/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	85 359,29	23 525,23	6,83	A	V	LIVRET A	3,094	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	350,85	3 463,25
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	932/1342164/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	25 416,72	17 767,58	8,16	A	V	LIVRET A	21,998	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	218,47	2 093,77
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	1025/464976/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	162 285,94	51 310,84	7,00	A	V	LIVRET A	2,884	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	753,35	6 638,86
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	767/1342166/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	30 340,07	13 954,41	7,41	A	V	LIVRET A	36,324	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	173,72	1 838,03
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	758/1345498/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	167 581,12	311 245,56	14,24	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	5 660,13	21 703,42
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	760/1342162/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	3 558,09	2 487,28	8,16	A	V	LIVRET A	22,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	30,58	293,11
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1998	X	1573/1342887/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	246 800,85	106 176,58	18,74	A	V	LIVRET A	3,370	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 906,33	5 960,20
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1998	X	1574/1342888/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	67 103,13	27 788,18	18,74	A	V	LIVRET A	2,880	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	382,14	1 606,90
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	1499/465133/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	94 063,03	30 643,87	7,08	A	V	LIVRET A	3,257	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	587,26	3 900,93
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	1500/465134/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	27 966,73	8 736,25	7,08	A	V	LIVRET A	2,854	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	128,27	1 130,34
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1730/946173/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	3 015 242,29	1 013 045,59	7,16	A	V	LIVRET A	3,348	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	20 548,37	128 530,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1740/1003750/REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS	1 468 801,05	455 947,60	7,66	A	V	LIVRET A	3,532	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	2 602,21	64 494,64
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1998	X	1528/1342885/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	513 551,00	217 594,79	18,24	A	V	LIVRET A	3,150	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 906,33	12 189,13
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1998	X	1529/1342886/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	67 184,00	27 375,79	18,24	A	V	LIVRET A	2,734	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	376,43	1 580,29
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1998	X	1587/865756/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	487 036,67	183 499,28	9,00	A	V	LIVRET A	2,885	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	2 634,96	19 189,26
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1588/865757/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 527 558,17	599 891,88	9,00	A	V	LIVRET A	3,400	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	11 900,68	61 256,79
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1669/871369/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	202 293,45	74 755,88	9,33	A	V	LIVRET A	2,815	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 073,45	7 817,53
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1670/871368/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 951 905,62	751 909,28	9,33	A	V	LIVRET A	3,331	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	14 916,40	76 779,74
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1687/927561/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	698 135,75	322 088,07	10,74	A	V	LIVRET A	3,132	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 924,75	26 426,48
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1688/927562/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	228 736,54	173 995,10	28,73	A	V	LIVRET A	2,840	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 036,34	4 613,33
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1689/927563/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	89 085,46	36 613,02	10,74	A	V	LIVRET A	2,742	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	520,79	3 447,25
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1690/927564/ACQUISITION FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS	28 389,88	19 158,37	28,73	A	V	LIVRET A	2,467	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	258,76	746,02
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1990	X	552/1344502/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	2 599 158,36	643 759,15	10,00	A	V	LIVRET A	4,660	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	5 718,95	58 523,56
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	1792/1014357/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	45 656,94	26 638,09	16,15	A	V	LIVRET A	2,145	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	336,52	1 405,04
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	1793/1014358/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	22 952,35	17 432,01	31,14	A	V	LIVRET A	2,000	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	214,52	444,72
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	1794/1014356/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	144 180,48	112 750,56	31,14	A	V	LIVRET A	2,490	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 961,57	2 635,88
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1639/1342898/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	694 066,68	333 818,62	19,99	A	V	LIVRET A	2,840	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	4 563,20	17 196,66
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1640/1342897/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	888 046,95	442 221,13	19,99	A	V	LIVRET A	3,246	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	7 892,66	22 053,02
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1641/1342892/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 077 393,98	483 675,01	19,15	A	V	LIVRET A	3,280	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	8 663,25	25 927,99
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1642/1342893/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	167 908,60	72 670,86	19,15	A	V	LIVRET A	2,849	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	996,94	4 016,65
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1999	X	1661/1342889/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	231 594,65	100 234,20	19,15	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 375,06	5 540,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1662/1342890/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	348 230,11	156 331,12	19,15	A	V	LIVRET A	3,285	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 800,10	8 380,32
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1667/919932/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	656 281,07	271 081,31	10,41	A	V	LIVRET A	2,766	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	3 855,85	25 523,11
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2000	X	1668/919931/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	776 112,40	332 209,90	10,41	A	V	LIVRET A	3,233	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 168,38	30 636,68
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1997	X	829/1345050/ALLONGEMENT PRETS	CAISSE DES DEPOTS	3 918 289,85	1 336 730,70	13,16	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	12 278,14	95 480,77
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2026/1344453/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 536 993,45	468 445,69	12,16	A	V	LIVRET A	3,862	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	8 606,16	37 367,89
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2027/1051400/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	881 604,45	187 338,11	3,75	A	V	LIVRET A	3,623	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	4 220,21	47 117,84
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2028/1231487/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 360 280,37	345 574,18	4,33	A	V	LIVRET A	3,541	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	7 474,29	69 664,01
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2029/1051407/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	726 582,80	181 907,68	4,83	A	V	LIVRET A	3,439	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	3 934,41	36 670,61
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2030/1051411/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	403 918,41	114 566,92	5,91	A	V	LIVRET A	3,266	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 409,37	19 286,78
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2031/1051412/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	56 321,07	16 065,07	5,91	A	V	LIVRET A	2,679	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	243,97	2 701,53
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2032/1231500/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 073 818,33	304 576,39	5,91	A	V	LIVRET A	3,266	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	6 405,31	51 273,95
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2033/1344505/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	137 249,43	59 040,23	14,99	A	V	LIVRET A	2,680	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	810,43	3 300,49
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2034/1051415/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	917 459,50	260 226,91	5,91	A	V	LIVRET A	3,270	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	5 472,63	43 807,94
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2035/1051416/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	105 255,47	30 023,12	5,91	A	V	LIVRET A	2,679	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	455,94	5 048,75
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2037/1346564/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	810 896,46	354 129,25	17,82	A	V	LIVRET A	3,110	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 374,42	20 836,76
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	1996	X	495/464357/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	56 560,80	15 588,30	6,91	A	V	LIVRET A	2,885	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	232,48	2 294,81
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2038/1346565/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	148 040,33	62 585,94	17,82	A	V	LIVRET A	2,640	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	862,90	3 791,11
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2042/1342914/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	814 342,00	388 111,80	19,90	A	V	LIVRET A	2,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 951,59	20 805,20
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2043/1342915/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	145 414,48	67 169,77	19,90	A	V	LIVRET A	3,050	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	921,47	3 712,59
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2054/1345454/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	802 593,30	406 456,43	19,40	A	V	LIVRET A	3,010	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	6 188,20	17 392,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2055/1345455/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	567 798,68	293 474,77	20,99	A	V	LIVRET A	2,490	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	3 660,86	11 596,56
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2056/1051516/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	572 999,50	35 326,06	0,00	A	V	LIVRET A	3,400	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 205,81	35 603,94
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2057/1051518/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	518 116,00	31 942,43	0,00	A	V	LIVRET A	3,405	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 090,32	32 193,69
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2058/1051519/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	474 370,00	286 374,23	16,08	A	V	LIVRET A	2,815	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 113,59	14 425,03
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2059/1051520/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	122 461,00	95 765,72	31,07	A	V	LIVRET A	2,630	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 666,08	2 238,81
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2060/1342916/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	71 235,00	44 690,02	26,07	A	V	LIVRET A	2,299	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	553,02	1 394,59
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2061/1051522/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	18 401,00	13 975,35	31,07	A	V	LIVRET A	2,108	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	171,99	356,54
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2062/1051526/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	510 693,50	66 319,29	1,00	A	V	LIVRET A	3,247	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 691,72	33 193,64
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2063/1051527/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	162 214,00	21 065,31	1,00	A	V	LIVRET A	3,247	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	537,35	10 543,46
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2004	X	2064/1051534/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 044 321,50	133 026,15	1,33	A	V	LIVRET A	3,117	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 393,33	66 581,26
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2022/1051394/REHABILITATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	518 313,30	89 764,82	2,09	A	V	LIVRET A	3,950	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	2 039,58	30 108,41
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2023/1051395/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	16 284,08	2 820,18	2,09	A	V	LIVRET A	3,950	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	64,08	945,93
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2024/1051396/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	364 399,13	63 872,15	2,00	A	V	LIVRET A	3,983	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	1 451,27	21 423,63
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2025/1051397/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 350 838,61	236 775,92	2,00	A	V	LIVRET A	3,983	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	5 379,88	79 418,07
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2008/1344555/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	838 182,36	212 517,48	9,83	A	V	LIVRET A	5,908	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	3 986,70	21 794,07
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2009/1267810/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	421 761,86	30 818,95	0,25	A	V	LIVRET A	5,773	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	1 110,44	30 872,34
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2010/1344504/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	412 903,19	121 103,04	10,74	A	V	LIVRET A	5,594	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	2 253,28	11 330,13
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2011/1051369/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 637 027,57	117 026,64	0,92	A	V	LIVRET A	5,462	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	3 987,65	117 341,06
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2013/1051371/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	212 582,60	28 980,58	1,16	A	V	LIVRET A	5,386	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	740,71	14 553,41
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2014/1342913/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	288 869,01	78 816,24	11,16	A	V	LIVRET A	4,080	V	LIVRET A	1,701	A-1	EUR	1 456,45	6 784,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2020/1051388/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	17 968,77	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	3,375	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	8,23	842,13
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2003	X	2021/1051390/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	239 718,50	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	4,655	V	LIVRET A	0,977	A-1	EUR	164,58	16 841,66
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2233/1139236/CONSTRUCTION 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	45 755,30	38 453,47	37,98	A	V	LIVRET A	0,974	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	118,14	928,13
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2234/1139234/CONSTRUCTION 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	186 315,67	145 621,00	27,98	A	V	LIVRET A	1,116	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	451,26	4 799,28
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2235/1139233/CONSTRUCTION 42 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	795 353,92	693 134,12	37,98	A	V	LIVRET A	1,810	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	7 780,37	14 172,37
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2236/1139232/CONSTRUCTION 42 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	3 259 298,61	2 619 579,23	27,98	A	V	LIVRET A	1,900	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	29 655,11	76 339,36
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2464/1346568/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	560 525,65	270 109,87	14,83	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	4 912,07	18 834,99
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2465/1231499/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	312 963,27	114 029,72	5,91	A	V	LIVRET A	2,133	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	2 265,89	19 257,85
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2466/1344514/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	832 013,81	454 107,61	13,99	A	V	LIVRET A	2,130	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	7 022,81	26 906,52
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2467/1231501/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	710 864,18	259 006,90	5,91	A	V	LIVRET A	2,133	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	5 146,74	43 742,22
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2462/1231493/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	540 504,07	149 148,78	3,75	A	V	LIVRET A	2,074	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 174,75	37 601,10
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2012	X	2463/1344513/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	798 627,51	412 201,16	12,32	A	V	LIVRET A	2,280	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	6 435,79	28 606,41
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2550/1228686/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	382 921,77	312 323,49	31,81	A	V	LIVRET A	0,560	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	964,83	9 285,88
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	2552/1239140/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	375 200,00	334 727,07	30,90	A	V	LIVRET A	1,196	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 035,05	10 288,65
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	2553/1239514/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	493 889,20	406 521,89	30,48	A	V	LIVRET A	1,443	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 592,25	10 955,36
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	2554/1239515/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	146 275,92	127 176,36	40,47	A	V	LIVRET A	1,426	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 425,83	2 444,65
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	2555/1239516/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	60 554,48	48 319,71	30,48	A	V	LIVRET A	0,638	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	149,41	1 485,23
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	2556/1239519/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	17 934,56	15 135,13	40,47	A	V	LIVRET A	0,622	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	46,44	346,43
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2225/1130665/AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	506 001,20	283 752,46	11,41	A	V	LIVRET A	1,476	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	2 299,98	22 911,08
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2239/1344511/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	338 035,68	264 153,06	31,98	A	V	LIVRET A	1,840	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 978,40	6 610,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2240/1139896/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	448 411,32	366 769,42	37,81	A	V	LIVRET A	1,684	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 119,62	7 741,79
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2241/1139899/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	52 143,49	38 282,22	27,82	A	V	LIVRET A	1,038	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	118,77	1 308,72
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2009	X	2242/1139900/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	71 645,56	57 060,52	37,81	A	V	LIVRET A	0,912	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	175,43	1 415,63
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	2579/1239141/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	104 898,64	88 157,19	40,89	A	V	LIVRET A	0,581	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	270,52	2 017,81
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2580/5015964/ACQUISITION-AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	15 743,20	12 931,07	31,31	A	V	LIVRET A	0,855	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	39,95	384,46
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2581/5015963/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	2 290,80	1 975,29	41,30	A	V	LIVRET A	0,756	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	6,06	44,07
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2582/5015966/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	2 006 386,40	127 457,90	31,31	A	V	LIVRET A	1,600	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 438,43	3 308,34
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2583/5015965/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	21 948,00	19 454,20	41,30	A	V	LIVRET A	1,559	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	217,99	362,91
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2395/1185834/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	78 341,20	63 617,25	28,31	A	V	LIVRET A	1,584	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	720,18	1 853,92
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2396/1185836/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	23 920,80	18 824,83	28,31	A	V	LIVRET A	0,771	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	58,34	620,42
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2458/1219487/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	632 278,32	511 291,50	31,48	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 579,48	15 201,52
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2012	X	2459/1342973/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	106 751,93	54 629,19	15,15	A	V	LIVRET A	2,190	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	989,68	3 587,28
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2011	X	2461/1345493/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 052 924,06	574 678,96	13,99	A	V	LIVRET A	2,100	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	8 887,45	34 050,54
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10030/5035223/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	460 150,40	317 357,89	11,32	A	V	LIVRET A	1,414	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 766,57	25 057,63
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10031/5035275/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	99 360,00	54 167,59	6,33	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	154,57	7 661,23
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10032/5035277/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	116 640,00	63 588,04	6,33	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	181,45	8 993,62
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10033/5035280/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	125 280,00	68 298,27	6,33	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	194,89	9 659,81
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10034/5035281/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	99 360,00	54 167,59	6,33	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	154,57	7 661,23
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10035/5035282/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	146 880,00	80 073,84	6,33	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	228,50	11 325,30
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10036/5035283/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	120 960,00	65 943,16	6,41	A	V	LIVRET A	0,504	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	188,17	9 326,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10037/5035285/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	129 600,00	70 653,38	6,33	A	V	LIVRET A	0,500	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	201,62	9 992,91
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2012	X	10091/1345504/COMPACTAGE PRETS	CAISSE DES DEPOTS	1 040 835,80	612 705,03	17,44	T	V	LIVRET A	2,190	V	LIVRET A	3,200	A-1	EUR	12 929,70	28 839,50
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2012	X	10092/1267398/COMPACTAGE PRETS	CAISSE DES DEPOTS	7 204 329,37	2 405 349,64	4,42	T	V	LIVRET A	2,222	V	LIVRET A	3,200	A-1	EUR	55 263,86	505 059,86
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2012	X	10093/1345505/REAMENAGEMENT 174	CAISSE DES DEPOTS	621 939,92	355 181,37	16,49	T	V	LIVRET A	2,225	V	LIVRET A	0,422	A-1	EUR	6 192,51	18 198,08
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2012	X	10094/1345506/REAMENAGEMENT 1795	CAISSE DES DEPOTS	246 186,45	182 342,97	26,48	T	V	LIVRET A	2,160	V	LIVRET A	0,430	A-1	EUR	3 191,61	5 326,15
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10187/5079230/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	134 247,60	122 970,20	43,06	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 376,44	2 160,06
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10188/5079231/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	277 008,40	245 231,91	33,07	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 762,60	5 914,12
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10189/5079232/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	72 589,20	65 089,40	43,06	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	199,41	1 381,40
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10190/5079233/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	149 782,00	129 734,09	33,07	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	400,06	3 618,23
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	2595/5057190/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	133 709,76	27 560,06	1,58	A	V	LIVRET A	1,398	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	453,96	13 709,63
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10051/5018034/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	924 867,52	450 200,55	32,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 071,79	10 871,35
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10052/5018033/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	79 124,48	70 134,18	41,14	A	V	LIVRET A	1,383	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	785,87	1 308,34
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10014/1228684/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	716 284,48	601 321,67	31,81	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	6 786,23	15 608,08
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10015/1228685/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	424 196,49	373 493,00	41,81	A	V	LIVRET A	1,360	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 185,07	6 967,42
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	10016/1345531/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 110 055,56	1 241 305,12	15,15	A	V	LIVRET A	1,850	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	11 201,98	77 581,57
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2013	X	10018/1344519/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 067 760,29	648 265,60	15,66	A	V	LIVRET A	1,939	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	9 999,84	36 655,17
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10021/1219484/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 690 347,13	2 270 748,92	32,14	T	V	LIVRET A	1,390	V	LIVRET A	2,600	A-1	EUR	33 629,36	51 476,03
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10022/1219486/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 207 505,66	1 065 127,55	41,47	A	V	LIVRET A	1,383	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 934,97	19 869,69
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2014	X	10023/1219489/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	274 708,17	235 874,28	41,47	A	V	LIVRET A	0,581	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	723,41	5 262,29
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2015	X	10024/1244802/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	339 440,50	300 863,58	32,39	A	V	LIVRET A	1,526	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 392,32	7 528,91



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2015	X	10025/1244803/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	150 532,90	134 875,62	42,39	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 510,51	2 443,12
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2015	X	10026/1244804/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	140 926,80	118 295,74	32,39	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	365,10	3 405,36
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2015	X	10027/1244805/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	63 508,68	55 562,31	42,39	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	170,32	1 208,90
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10028/5018031/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	18 735,36	16 730,55	42,97	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	51,26	355,20
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10029/5018032/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	218 992,32	188 916,52	32,98	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	582,56	5 270,32
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10269/5083427/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 369 698,50	1 224 668,11	33,89	A	V	LIVRET A	3,700	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	6 288,19	32 969,60
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10270/5083428/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	577 493,00	515 058,38	43,89	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 577,98	10 935,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10271/5083429/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 622 370,50	2 307 938,56	33,89	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	26 000,37	55 731,61
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10272/5083430/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 105 645,00	1 006 625,25	43,89	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	11 267,74	17 714,61
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	P	10283//ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	1 934 481,50	1 706 145,03	33,23	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,350	A-1	EUR	23 564,09	39 343,19
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2016	X	10284//ACQUISITION EN VEFA	CAISSE DES DEPOTS	988 591,10	900 054,51	43,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 074,83	15 839,17
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10612/1345501/REAMENAGEMENT 2018	CAISSE DES DEPOTS	677 647,66	537 997,65	15,24	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	9 746,54	35 328,18
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2022	X	10708/5471300/Acquisition VEFA 55 logts	CAISSE DES DEPOTS	462 719,70	462 719,70	39,39	A	V	LIVRET A	0,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2022	X	10709/5471299/Acquisition VEFA 55 logts	CAISSE DES DEPOTS	236 782,80	236 782,80	59,38	A	V	LIVRET A	1,290	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2022	X	10710/5471304/Acquisition VEFA 55 logts	CAISSE DES DEPOTS	883 104,90	883 104,90	39,39	A	V	LIVRET A	1,530	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2022	X	10711/5471303/Acquisition VEFA 55 logts	CAISSE DES DEPOTS	381 851,40	381 851,40	59,38	A	V	LIVRET A	1,290	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2022	C	10712/5471301/Acquisition VEFA 55 logts	CAISSE DES DEPOTS	148 500,00	148 500,00	39,39	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2022	C	10713/5471302/Acquisition VEFA 55 logts	CAISSE DES DEPOTS	115 500,00	2 228 458,80	39,39	A	V	LIVRET A	1,210	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10356/5184954/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	412 595,80	385 767,31	36,22	A	V	LIVRET A	1,240	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 185,32	9 339,67
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10357/5184955/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	413 746,65	391 083,34	46,22	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 196,46	7 737,32

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10358/5184952/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	803 084,11	759 357,54	36,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 523,04	15 464,52
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10359/5184953/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	758 409,60	728 616,02	46,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	8 132,69	10 719,21
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10360/5184978/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	170 449,28	159 366,05	36,22	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	489,68	3 858,35
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10361/5184979/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	167 471,95	159 121,38	46,22	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	486,18	2 939,96
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10362/5184976/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	350 869,07	331 764,84	36,22	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 723,73	6 756,48
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10363/5184977/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	323 842,09	311 120,19	46,22	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 472,67	4 577,12
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10617/1343030/construction	CAISSE DES DEPOTS	25 870,85	20 988,35	17,24	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	377,83	1 236,77
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10618/1343031/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	33 852,20	27 463,42	17,24	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	494,39	1 618,32
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10619/1343032/ACQUISITION	CAISSE DES DEPOTS	21 265,82	17 252,42	17,24	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	310,58	1 016,62
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10620/1344515/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	440 343,27	332 635,09	15,66	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	6 026,12	21 842,83
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10621/1345500/Emprunt CDC n° 1345500	CAISSE DES DEPOTS	81 513,77	64 874,45	14,99	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 175,29	4 260,05
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10622/1345499/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	75 330,64	56 045,38	14,57	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 019,21	3 908,09
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10379/5243379/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 224 197,00	1 169 032,50	35,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	3 590,21	27 701,29
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10380/5243378/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	640 435,50	618 650,67	45,47	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 888,78	10 940,60
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10613/1344518/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	92 049,72	70 484,62	16,66	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 272,64	4 376,52
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10614/1344517/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	92 006,83	73 046,01	15,15	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 323,33	4 796,65
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10615/1342243/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 113 065,48	883 684,33	15,08	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	16 009,11	58 028,06
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10616/1344516/Emprunt CDC n° 1344516	CAISSE DES DEPOTS	222 476,26	179 534,44	16,08	A	V	LIVRET A	1,950	V	LIVRET A	1,950	A-1	EUR	3 709,18	10 680,04
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10566/1345045/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	303 688,96	239 351,78	12,08	A	V	LIVRET A	1,710	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	3 737,05	16 610,81
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10567/1345492/REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	1 086 106,35	883 591,35	14,15	A	V	LIVRET A	1,710	V	LIVRET A	1,460	A-1	EUR	13 664,80	52 354,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10381/5243377/construction	CAISSE DES DEPOTS	1 245 400,00	1 198 533,48	35,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	13 444,06	23 653,22
TROIS MOULINS HABITAT/SAD HLM	2018	X	10382/5243376/construction	CAISSE DES DEPOTS	1 289 623,50	1 255 383,37	45,47	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	13 999,42	17 291,12
VALLOGIS-VALLOIRE HABITAT	2021	X	10650/5351388/Réhabilitation 78 Logts	CAISSE DES DEPOTS	198 400,00	189 087,67	18,49	A	F		0,660	F		0,660	A-1	EUR	1 309,44	9 312,33
VALLOGIS-VALLOIRE HABITAT	2021	X	10651/5351387/Réhabilitation 78 logts	CAISSE DES DEPOTS	405 600,00	405 600,00	22,65	A	V	LIVRET A	0,250	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	1 014,00	0,00
VALLOGIS-VALLOIRE HABITAT	2017	X	10329/5126255/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	323 690,57	303 307,46	33,48	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,430	A-1	EUR	4 679,90	7 270,21
VALLOGIS-VALLOIRE HABITAT	2017	X	10330/5126256/ACQUISITION VEFA	CAISSE DES DEPOTS	313 500,00	288 742,32	43,47	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	4 721,02	4 488,41
VALLOGIS-VALLOIRE HABITAT	2005	C	10505/0530414/ACQUISITION	CAISSE D'EPARGNE	1 768 000,00	265 200,00	2,90	A	F		5,500	V	EURIBOR12M	-0,232	A-1	EUR	-831,75	88 400,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1997	X	233/451302/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 249 630,10	276 743,91	6,16	A	V	LIVRET A	3,695	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	14 351,29	46 281,47
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1990	X	254/1185901/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 367 808,20	335 844,03	4,58	A	V	LIVRET A	4,484	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	7 263,84	67 702,52
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1993	X	401/435038/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	388 372,47	111 370,81	6,83	A	V	LIVRET A	3,984	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 294,62	16 107,78
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1997	X	403/450112/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	152 873,09	45 550,26	6,33	A	V	LIVRET A	3,134	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	677,66	6 577,20
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1997	X	404/1186506/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	474 443,01	104 311,28	6,41	A	V	LIVRET A	3,670	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	5 409,34	17 444,58
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1996	X	405/450596/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	44 527,80	11 579,70	5,91	A	V	LIVRET A	3,191	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	175,85	1 947,26
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1993	X	406/1186500/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 610 625,13	407 721,37	5,75	A	V	LIVRET A	5,720	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	8 574,47	68 637,90
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1996	X	407/447411/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	247 394,20	64 336,20	5,75	A	V	LIVRET A	3,191	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	977,02	10 818,91
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1993	X	415/353158/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 344 574,67	396 743,10	6,08	A	V	LIVRET A	3,841	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	8 174,25	57 381,73
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1998	X	1567/1186527/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 584 459,93	507 144,52	7,58	A	V	LIVRET A	3,385	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	10 286,03	64 301,70
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1998	X	1568/467300/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	226 256,72	69 479,08	7,58	A	V	LIVRET A	2,900	V	LIVRET A	1,300	A-1	EUR	1 020,09	8 989,58
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2004	P	1863/20300205/ REAMENAGEMENT PRETS	CAISSE D'EPARGNE	312 527,86	0,00	0,00	T	F		4,273	F		4,100	A-1	EUR	62,68	6 096,16
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	1997	X	402/1186505/CONSTRUCTION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 358 149,55	298 603,46	6,33	A	V	LIVRET A	3,670	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	15 484,87	49 937,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2012	X	2451/1202687/REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	434 182,00	156 028,75	4,16	A	V	LIVRET A	1,748	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 051,04	30 429,84
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10660/5428796/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	59 924,77	59 924,77	39,56	A	V	INF FR XT	3,110	V	INF FR XT	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10661/5428770/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	126 242,31	126 242,31	39,56	A	V	LIVRET A	1,800	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10662/5428771/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	105 544,50	105 544,50	59,54	A	V	LIVRET A	2,400	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10663/5428794/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	35 193,44	35 193,44	39,56	A	V	LIVRET A	3,110	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10664/5428795/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	53 323,93	53 323,93	59,54	A	V	LIVRET A	2,400	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10665/5428772/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	157 664,14	157 664,14	39,56	A	V	LIVRET A	2,600	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2021	X	10666/5428773/VEFA 10 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	121 601,60	121 601,60	59,54	A	V	LIVRET A	2,400	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2008	P	10449//ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE D'EPARGNE	1 136 768,00	661 781,67	11,18	T	F		4,380	F		4,320	A-1	EUR	29 804,50	44 779,27
VALOPHIS (OPH VAL DE MARNE)	2009	P	10450//ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE D'EPARGNE	268 790,00	156 478,84	11,18	T	F		4,390	F		4,320	A-1	EUR	7 047,30	10 588,12
VILOGIA	2013	X	2507/1236662/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	23 824,48	20 843,50	42,06	A	V	LIVRET A	0,561	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	63,89	453,50
VILOGIA	2013	X	2508/1236658/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 099 876,74	946 308,06	32,07	A	V	LIVRET A	1,364	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	10 669,88	23 680,74
VILOGIA	2013	X	2509/1236659/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	89 453,32	80 149,06	42,06	A	V	LIVRET A	1,361	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	897,61	1 451,81
VILOGIA	2013	X	2510/1236660/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	283 952,73	238 353,55	32,07	A	V	LIVRET A	0,563	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	735,64	6 861,44
VILOGIA	2013	X	2513/1232983/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	44 405,95	38 940,40	41,97	A	V	LIVRET A	0,673	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	119,36	847,25
VILOGIA	2013	X	2514//CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	515 862,75	424 123,25	30,98	A	V	LIVRET A	0,639	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 310,20	12 609,87
VILOGIA	2013	X	2515/1232981/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	129 073,46	116 563,91	41,97	A	V	LIVRET A	1,496	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 305,43	2 111,42
VILOGIA	2013	X	2516/1232980/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 544 939,01	1 340 283,80	31,98	A	V	LIVRET A	1,551	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	15 112,06	33 539,72
VILOGIA	2009	X	2320/1329095/ACQUISITION DE PATRIMOINE	CAISSE DES DEPOTS	2 469 161,00	1 785 547,37	21,82	A	V	LIVRET A	2,210	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	25 962,28	68 900,78
VILOGIA	2009	X	2321/1329096/ACQUISITION DE PATRIMOINE	CAISSE DES DEPOTS	18 030 799,50	12 971 656,47	21,82	A	V	LIVRET A	2,060	V	LIVRET A	1,400	A-1	EUR	188 610,90	500 550,85

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2012	X	2452/1227633/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	2 397 790,40	1 851 926,24	24,82	A	V	LIVRET A	1,788	V	LIVRET A	1,390	A-1	EUR	26 634,99	64 260,09
VILOGIA	2014	X	2453/1227967/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	80 517,62	93 253,80	41,81	A	V	LIVRET A	2,669	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 044,92	1 739,63
VILOGIA	2014	X	2454/1227968/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	794 581,75	874 122,40	31,81	A	V	LIVRET A	2,925	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	9 864,93	22 688,98
VILOGIA	2014	X	2455/1227969/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	37 175,86	31 365,26	41,81	A	V	LIVRET A	0,498	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	96,19	699,75
VILOGIA	2014	X	2456/1227970/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	266 900,19	284 558,20	31,81	A	V	LIVRET A	2,003	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	879,06	8 460,38
VILOGIA	2016	X	10267/5112289/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	1 019 187,84	878 112,45	33,39	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	2 707,83	24 497,25
VILOGIA	2016	X	10268/5112288/CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS	548 793,60	496 578,78	49,38	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	1 517,32	9 192,60
VILOGIA	2018	X	10376/5213248/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	142 858,80	136 068,16	54,97	A	V	LIVRET A	1,210	V	LIVRET A	0,960	A-1	EUR	1 323,81	1 828,72
VILOGIA	2018	X	10370/5213247/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	85 856,80	79 753,17	34,98	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	1 310,20	1 626,15
VILOGIA	2018	X	10371/5213246/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	179 833,60	163 380,20	34,98	A	V	LIVRET A	0,550	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	503,02	4 291,60
VILOGIA	2018	X	10372/5213245/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	115 172,80	106 090,19	54,97	A	V	LIVRET A	1,210	V	LIVRET A	0,960	A-1	EUR	1 040,56	2 301,34
VILOGIA	2018	X	10373/5213250/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	48 540,00	45 628,62	34,98	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	747,43	795,56
VILOGIA	2018	X	10374/5213251/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	86 382,40	83 242,96	54,97	A	V	LIVRET A	1,210	V	LIVRET A	0,960	A-1	EUR	807,59	880,91
VILOGIA	2018	X	10375/5213249/ACQUISITION AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS	224 292,00	206 662,40	34,98	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 324,53	4 658,67
VILOGIA	2018	P	10453/0051513/ACQUISITION AMELIORATION	CREDIT FONCIER	881 678,14	717 386,43	16,65	A	F		2,250	F		2,250	A-1	EUR	16 913,77	34 336,60
scic gambetta	2005	P	1907/MIN234497EUR/ACQUISITION 32 PAVILLONS	Caisse Française de Financemen	1 040 000,00	412 015,06	13,49	T	V	EURIBOR03M	1,529	V	EURIBOR03M	-0,161	A-1	EUR	-703,48	30 326,96
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>935 176 825,28</b>	<b>613 987 486,88</b>											<b>8 681 480,31</b>	<b>29 410 094,08</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	4 678 861,61
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	82 422 059,38
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>87 100 920,99</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 430 986 911,16</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>6,09</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>C4</b>

#### ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



## IV – ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C6

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2010P088E29	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires AP 2021	4 999,00	-9 999,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E30	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires AP 2022	0,00	10 000,00	0,00	23 000,00	16 000,00	7 000,00	4 883,86	2 116,14
2010P071E06	Acquisitions foncières. AP 2011	2 115,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P071E07	Acquisitions foncières. AP 2012	0,00	0,00	4 003,94	0,00	0,00	4 003,94	2 367,34	1 636,60
2010P071E46	Acquisitions foncières. AP 2014	0,00	0,00	119 992,99	0,00	0,00	119 992,99	1 940,20	118 052,79
2010P071E52	Acquisitions foncières. AP 2015	0,00	0,00	134 229,31	134 229,31	134 229,31	134 229,31	0,00	134 229,31
2010P071E60	Acquisitions foncières. AP 2016	0,00	0,00	316 812,19	0,00	0,00	316 812,19	712,80	316 099,39
2010P071E63	Acquisitions foncières. AP 2017	520 000,00	-573 526,25	134 811,73	0,00	53 526,25	81 285,48	0,00	81 285,48
2010P071E67	Acquisitions foncières. AP 2018	0,00	0,00	202 390,00	0,00	0,00	202 390,00	0,00	202 390,00
2010P071E77	Acquisitions foncières. AP 2019	0,00	0,00	481 240,40	0,00	0,00	481 240,40	104 726,29	376 514,11
2010P071E82	Acquisitions foncières. AP 2020	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
2010P071E85	Acquisitions foncières. AP 2021	0,00	0,00	58 275,40	0,00	0,00	58 275,40	0,00	58 275,40
2010P071E89	Acquisitions foncières. AP 2022	0,00	2 500 000,00	0,00	2 665 000,00	165 000,00	2 500 000,00	319 837,55	2 180 162,45
2010P118E65	Actions culturelles. AP 2017	0,00	-3 241,00	3 241,00	0,00	3 241,00	0,00	0,00	0,00
2010P118E75	Actions culturelles. AP 2020	0,00	0,00	18 493,00	0,00	0,00	18 493,00	18 493,00	0,00
2010P118E76	Actions culturelles. AP 2020	0,00	-301,68	11 428,00	301,68	603,36	11 126,32	698,32	10 428,00
2010P118E84	Actions culturelles. AP 2021	74,00	0,00	241 324,00	0,00	0,00	241 324,00	116 125,76	125 198,24
2010P118E87	Actions culturelles. AP 2022	0,00	200 000,00	0,00	149 756,00	0,00	149 756,00	0,00	149 756,00
2010P188E31	Actions d'insertion par le logement AP 2007	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	69 000,00
2010P188E04	Actions d'insertion par le logement AP 2009	0,00	0,00	64 400,00	0,00	0,00	64 400,00	0,00	64 400,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P188E71	Actions d'insertion par le logement AP 2021	53 000,00	-53 000,00	92 000,00	0,00	0,00	92 000,00	0,00	92 000,00
2010P188E82	Actions d'insertion par le logement AP 2022	0,00	230 000,00	0,00	69 000,00	0,00	69 000,00	0,00	69 000,00
2010P059E42	Agriculture AP 2014	1,67	0,00	36 837,90	0,00	0,00	36 837,90	17 640,00	19 197,90
2010P059E56	Agriculture AP 2017	72 494,73	-72 494,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P059E67	Agriculture AP 2019	186 254,88	-27 858,88	235 930,80	2 144,00	20 310,00	217 764,80	78 812,20	138 952,60
2010P059E73	Agriculture AP 2020	880 000,00	0,00	7 411,39	330 000,00	0,00	337 411,39	330 000,00	7 411,39
2010P059E74	Agriculture AP 2021	30 585,60	0,00	6 489,78	0,00	2 789,78	3 700,00	3 700,00	0,00
2010P059E77	Agriculture AP 2022	0,00	500 000,00	0,00	72 251,00	0,00	72 251,00	0,00	72 251,00
2010P025E24	Aide aux communes et aux intercommunalités AP 2015	0,00	-122 928,93	122 928,93	0,00	122 928,93	0,00	0,00	0,00
2010P072E09	Améliorer les liaisons entre les pôles AP 2006	25 831,48	0,00	98 079,25	0,00	0,00	98 079,25	20 018,36	78 060,89
2010P072E24	Améliorer les liaisons entre les pôles AP 2013	0,00	0,00	139,15	0,00	0,00	139,15	0,00	139,15
2010P072E32	Améliorer les liaisons entre les pôles AP 2017	1 874 028,00	0,00	2 134 634,19	2 158 511,91	1 158 511,91	3 134 634,19	488 087,95	2 646 546,24
2010P072E36	Améliorer les liaisons entre les pôles AP 2020	15 790 000,00	0,00	996 833,96	2 000 000,00	0,00	2 996 833,96	41 064,42	2 955 769,54
2010P072E38	Améliorer les liaisons entre les pôles AP 2021	5 300 000,00	0,00	1 065 500,00	3 000 000,00	0,00	4 065 500,00	33 844,50	4 031 655,50
2010P072E40	Améliorer les liaisons entre les pôles AP 2022	0,00	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P080E37	Aménagement extérieur des ARD AP 2020	6 651,73	0,00	82 861,68	0,00	0,00	82 861,68	68 360,54	14 501,14
2010P080E39	Aménagement extérieur des ARD AP 2021	259 163,00	0,00	183 509,82	398 290,80	170 000,00	411 800,62	106 457,66	305 342,96
2010P080E43	Aménagement extérieur des ARD AP 2022	0,00	500 000,00	0,00	19 108,48	0,00	19 108,48	7 813,78	11 294,70
2010P068E40	Aménagement foncier AP 2018	55 000,00	-55 000,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00
2010P068E41	Aménagement foncier AP 2019	164 217,49	-740,00	14 534,00	0,00	740,00	13 794,00	0,00	13 794,00
2010P068E42	Aménagement foncier AP 2020	463 642,35	0,00	85 994,60	7 908,00	0,00	93 902,60	16 308,00	77 594,60
2010P068E46	Aménagement foncier AP 2021	64 165,30	-3 672,15	2 652,85	10 000,00	1 908,85	10 744,00	2 529,00	8 215,00
2010P068E47	Aménagement foncier AP 2022	0,00	461 000,00	0,00	6 106,00	0,00	6 106,00	4 465,03	1 640,97
2010P073E19	Aménagements pour la sécurité routière AP 2009	0,00	-61 250,00	61 250,00	0,00	61 250,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P073E36	Aménagements pour la sécurité routière AP 2013	0,00	0,00	364,80	0,00	0,00	364,80	0,00	364,80
2010P073E42	Aménagements pour la sécurité routière AP 2014	30,24	0,00	100 135,96	58 782,93	67 317,93	91 600,96	75 067,11	16 533,85
2010P073E49	Aménagements pour la sécurité routière AP 2015	22 436,63	0,00	0,00	22 436,63	0,00	22 436,63	13 209,36	9 227,27
2010P073E53	Aménagements pour la sécurité routière AP 2016	0,00	0,00	1 363 315,54	0,00	0,00	1 363 315,54	18 908,53	1 344 407,01
2010P073E55	Aménagements pour la sécurité routière AP 2017	624,74	0,00	508 379,76	35 938,66	39 590,00	504 728,42	93 817,86	410 910,56
2010P073E57	Aménagements pour la sécurité routière AP 2018	0,00	0,00	1 703 350,35	0,00	90 000,00	1 613 350,35	15 719,76	1 597 630,59
2010P073E60	Aménagements pour la sécurité routière AP 2019	0,00	142 317,00	835 315,14	64 214,71	64 214,71	835 315,14	121 652,24	713 662,90
2010P073E62	Aménagements pour la sécurité routière AP 2020	1 221,09	0,00	1 604 119,22	32 165,75	56 997,24	1 579 287,73	43 467,65	1 535 820,08
2010P132E33	Antiquités et objets d'art AP 2017	0,00	1 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P132E38	Antiquités et objets d'art AP 2019	183,00	9 817,00	42 006,00	0,00	0,00	42 006,00	2 640,00	39 366,00
2010P132E39	Antiquités et objets d'art AP 2020	0,00	0,00	48 531,00	0,00	0,00	48 531,00	35 598,00	12 933,00
2010P132E41	Antiquités et objets d'art AP 2021	14 178,00	-14 178,00	45 242,00	3 574,00	3 574,00	45 242,00	27 291,00	17 951,00
2010P132E43	Antiquités et objets d'art AP 2022	0,00	60 000,00	0,00	31 679,00	0,00	31 679,00	0,00	31 679,00
2010P051E61	Assainissement AP 2014	0,00	-3 644,98	3 644,98	0,00	3 644,98	0,00	0,00	0,00
2010P051E63	Assainissement AP 2015	62,00	-62,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P051E65	Assainissement AP 2016	9 530,58	-9 530,00	98 337,44	0,00	3 547,23	94 790,21	3 462,15	91 328,06
2010P051E75	Assainissement AP 2017	27 427,35	-27 427,00	180 840,54	0,00	37 925,71	142 914,83	109 822,65	33 092,18
2010P051E80	Assainissement AP 2018	8 564,45	-29 884,90	1 019 416,51	15 076,88	41 089,81	993 403,58	206 784,67	786 618,91
2010P051E84	Assainissement AP 2019	9 500,96	-16 051,96	1 407 374,29	2 709,00	21 672,73	1 388 410,56	392 490,17	995 920,39
2010P051E88	Assainissement AP 2020	17 213,70	-17 210,00	3 158 695,98	389,60	34 699,78	3 124 385,80	800 906,59	2 323 479,21
2010P051E92	Assainissement AP 2021	253 122,98	-658,98	3 769 106,09	252 464,00	1 719,13	4 019 850,96	951 213,64	3 068 637,32
2010P051E95	Assainissement AP 2022	0,00	6 784 785,00	0,00	6 042 658,21	2 069,97	6 040 588,24	22 602,50	6 017 985,74
2010P225E118	Assurances et sinistres AP 2021	0,00	-24 805,48	24 805,48	0,00	24 805,48	0,00	0,00	0,00
2010P225E119	Assurances et sinistres AP 2022	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	8 121,86	18 878,14

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année  (2)	AP affectées annulées dans l'année  (3)	Stock d'AP affectées restant à financer  (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N  (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N  (6)=(4)-(5)
2010P027E92	Attractivité du territoire AP 2019	0,00	0,00	464 854,04	0,00	0,00	464 854,04	21 314,39	443 539,65
2010P027E94	Attractivité du territoire AP 2020	28 516,24	0,00	818 154,44	0,00	461,90	817 692,54	150 988,92	666 703,62
2010P027E98	Attractivité du territoire AP 2021	1 214 875,59	0,00	1 852 938,62	380 000,00	3 738,58	2 229 200,04	500 313,21	1 728 886,83
2010P027E118	Attractivité du territoire AP 2022	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P126E62	Autres - développement de la lecture publique AP 2021	3 705,72	0,00	61 586,13	5 171,85	1 466,13	65 291,85	65 227,18	64,67
2010P126E65	Autres - développement de la lecture publique AP 2022	0,00	21 000,00	0,00	8 487,00	30,00	8 457,00	4 583,21	3 873,79
2010P200E76	Autres opérations financières AP 2021	1 999 990,00	-1 999 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P074E61	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2016	0,00	-42,00	42,00	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00
2010P074E66	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2017	0,00	0,00	9 069,60	0,00	0,00	9 069,60	0,00	9 069,60
2010P074E69	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2018	500 515,92	0,00	643,88	0,00	0,00	643,88	642,42	1,46
2010P074E74	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2019	0,00	0,00	36 331,98	0,00	0,00	36 331,98	0,00	36 331,98
2010P074E77	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2020	210 613,90	0,00	201 295,80	157 979,09	60 024,23	299 250,66	111 100,77	188 149,89
2010P074E82	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2021	8 553 992,95	0,00	10 352 422,07	8 475 125,95	2 159 182,37	16 668 365,65	10 091 835,49	6 576 530,16
2010P074E87	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier AP 2022	0,00	57 900 000,00	0,00	49 401 202,46	4 753 987,57	44 647 214,89	33 275 120,91	11 372 093,98
2010P087E48	Constructions extensions réhabilitations AP 1996	1,27	0,00	0,04	0,00	0,00	0,04	0,00	0,04
2010P087E49	Constructions extensions réhabilitations AP 1997	1,10	0,00	0,04	0,00	0,00	0,04	0,00	0,04
2010P087E26	Constructions extensions réhabilitations AP 2002	0,00	0,00	90 778,00	0,00	0,00	90 778,00	38 106,14	52 671,86
2010P087E33	Constructions extensions réhabilitations AP 2005	0,00	-146 457,27	187 373,01	5 960,40	152 418,67	40 914,74	18 534,20	22 380,54
2010P087E40	Constructions extensions réhabilitations AP 2007	0,00	-45 958,89	75 958,89	0,00	45 958,89	30 000,00	0,00	30 000,00
2010P087E41	Constructions extensions réhabilitations AP 2008	0,00	0,00	328 568,69	0,00	0,00	328 568,69	18 374,98	310 193,71
2010P087E42	Constructions extensions réhabilitations AP 2009	0,02	-9 445,00	318 481,62	0,00	9 445,00	309 036,62	15 156,67	293 879,95

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P087E43	Constructions extensions réhabilitations AP 2010	0,00	-11 994,01	11 994,01	0,00	11 994,01	0,00	0,00	0,00
2010P087E44	Constructions extensions réhabilitations AP 2011	0,00	0,00	545 308,88	0,00	0,00	545 308,88	6 281,69	539 027,19
2010P087E45	Constructions extensions réhabilitations AP 2012	0,00	-8 292,68	8 292,68	0,00	8 292,68	0,00	0,00	0,00
2010P087E53	Constructions extensions réhabilitations AP 2013	0,00	0,00	87 917,63	0,00	0,00	87 917,63	2 006,48	85 911,15
2010P087E54	Constructions extensions réhabilitations AP 2014	95 000,00	0,00	3 099 552,60	425 000,00	330 000,00	3 194 552,60	1 836 829,66	1 357 722,94
2010P087E55	Constructions extensions réhabilitations AP 2015	0,00	0,00	1 686 369,76	0,00	0,00	1 686 369,76	111 497,66	1 574 872,10
2010P087E56	Constructions extensions réhabilitations AP 2016	0,00	6 700 000,00	13 904 660,09	5 000 000,00	300 000,00	18 604 660,09	2 647 200,22	15 957 459,87
2010P087E72	Constructions extensions réhabilitations AP 2017	0,00	-94 773,95	28 099 573,47	20 000,00	114 773,95	28 004 799,52	17 455 812,04	10 548 987,48
2010P087E75	Constructions extensions réhabilitations AP 2018	0,00	1 699 488,80	16 931 040,81	700 000,00	511,20	17 630 529,61	779 044,40	16 851 485,21
2010P087E81	Constructions extensions réhabilitations AP 2019	0,00	1 444 610,16	24 044 380,43	1 500 000,00	55 389,84	25 488 990,59	1 893 079,27	23 595 911,32
2010P087E87	Constructions extensions réhabilitations AP 2020	2 500 000,00	13 040 600,00	32 466 863,94	13 101 000,00	210 400,00	45 357 463,94	13 731 948,77	31 625 515,17
2010P087E91	Constructions extensions réhabilitations AP 2021	0,00	19 724 162,50	10 374 114,43	19 581 862,50	207 700,00	29 748 276,93	12 182 867,50	17 565 409,43
2010P087E93	Constructions extensions réhabilitations AP 2022	0,00	21 169 773,95	0,00	48 250 000,00	27 175 000,00	21 075 000,00	3 473 876,42	17 601 123,58
2015P003E01	Contrat Intercommunal de Développement AP 2016	63 777,85	-242 222,59	257 160,57	0,00	178 444,74	78 715,83	18 715,83	60 000,00
2015P003E02	Contrat Intercommunal de Développement AP 2017	268 892,55	-356 759,15	669 323,94	0,00	98 666,60	570 657,34	427 702,92	142 954,42
2015P003E03	Contrat Intercommunal de Développement AP 2018	317 860,71	-472 774,90	3 157 914,34	0,00	162 978,19	2 994 936,15	1 470 457,24	1 524 478,91
2015P003E04	Contrat Intercommunal de Développement AP 2019	54 507,93	-174 725,18	4 172 166,08	96 774,87	216 992,12	4 051 948,83	263 001,17	3 788 947,66
2015P003E05	Contrat Intercommunal de Développement AP 2020	1 749 208,14	-1 749 208,14	6 219 172,41	1 057 832,91	1 167 665,92	6 109 339,40	1 749 905,99	4 359 433,41
2015P003E08	Contrat Intercommunal de Développement AP 2021	14 947 622,77	-2 613 044,00	255 539,32	330 000,00	0,00	585 539,32	15 274,75	570 264,57
2015P003E12	Contrat Intercommunal de Développement AP 2022	0,00	15 028 130,00	0,00	3 312 274,80	0,00	3 312 274,80	91 464,00	3 220 810,80

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P001E64	Contrats communaux AP 2012	0,00	-172 500,00	345 000,00	0,00	172 500,00	172 500,00	0,00	172 500,00
2010P001E65	Contrats communaux AP 2013	111 000,00	-198 957,73	96 803,56	63 000,00	150 957,73	8 845,83	8 845,83	0,00
2010P001E66	Contrats communaux AP 2014	0,00	-32 355,66	53 450,68	0,00	32 355,66	21 095,02	21 095,02	0,00
2010P001E67	Contrats communaux AP 2015	210 000,00	-210 000,00	123 183,37	0,00	7 691,33	115 492,04	115 492,04	0,00
2010P001E68	Contrats communaux AP 2016	8 643,30	-7 891,80	236 030,63	0,00	7 735,00	228 295,63	136 079,80	92 215,83
2010P001E70	Contrats communaux AP 2017	11 888,10	-11 888,10	27 230,27	0,00	0,00	27 230,27	27 230,27	0,00
2010P001E71	Contrats communaux AP 2018	17 784,25	-192 246,50	736 139,89	0,00	174 462,25	561 677,64	252 238,45	309 439,19
2010P001E72	Contrats communaux AP 2019	147 910,54	-156 741,65	1 207 575,23	0,00	32 820,68	1 174 754,55	470 174,46	704 580,09
2010P001E74	Contrats communaux AP 2020	77 749,99	-66 898,44	2 418 346,32	0,00	36 588,02	2 381 758,30	1 194 410,06	1 187 348,24
2010P001E75	Contrats communaux AP 2021	1 415 139,08	-104 285,20	1 615 101,00	1 310 853,88	38 971,42	2 886 983,46	359 125,50	2 527 857,96
2010P001E76	Contrats communaux AP 2022	0,00	5 114 018,54	0,00	3 323 096,39	0,00	3 323 096,39	0,00	3 323 096,39
2010P002E62	Contrats intercommunaux AP 2018	0,00	-17 343,00	31 308,00	0,00	17 343,00	13 965,00	13 965,00	0,00
2010P002E63	Contrats intercommunaux AP 2019	1 610,80	-15 834,45	102 700,00	0,00	14 223,65	88 476,35	88 476,35	0,00
2010P002E65	Contrats intercommunaux AP 2020	0,00	0,00	93 674,21	0,00	10 405,53	83 268,68	53 268,68	30 000,00
2010P002E70	Contrats intercommunaux AP 2021	0,00	0,00	143 000,00	0,00	0,00	143 000,00	31 948,01	111 051,99
2010P002E74	Contrats intercommunaux AP 2022	0,00	143 000,00	0,00	143 000,00	0,00	143 000,00	0,00	143 000,00
2010P052E93	Cours d'eau AP 2016	0,00	-1 650,00	9 150,00	0,00	1 650,00	7 500,00	0,00	7 500,00
2010P052E97	Cours d'eau AP 2017	0,00	0,00	15 780,50	0,00	0,00	15 780,50	0,00	15 780,50
2010P052E101	Cours d'eau AP 2018	0,00	-647,19	7 593,20	3 916,00	4 563,19	6 946,01	5 668,81	1 277,20
2010P052E106	Cours d'eau AP 2019	0,00	0,00	74 268,00	0,00	0,00	74 268,00	24 125,90	50 142,10
2010P052E114	Cours d'eau AP 2020	2 552,38	-2 552,38	173 424,00	0,00	1 585,83	171 838,17	43 307,50	128 530,67
2010P052E121	Cours d'eau AP 2021	148 785,00	-148 785,00	81 215,00	0,00	0,00	81 215,00	0,00	81 215,00
2010P052E124	Cours d'eau AP 2022	0,00	400 000,00	0,00	13 074,00	0,00	13 074,00	0,00	13 074,00
2010P235E19	Culture et patrimoine - construction AP 2020	0,00	-200 000,00	659 916,18	0,00	200 000,00	459 916,18	307 725,69	152 190,49
2010P236E29	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2015	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P236E30	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2016	0,00	-18 106,63	18 106,63	0,00	18 106,63	0,00	0,00	0,00
2010P236E32	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2018	0,00	250 000,00	242 485,53	0,00	0,00	242 485,53	4 783,87	237 701,66
2010P236E33	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2019	0,00	0,00	119 959,16	0,00	0,00	119 959,16	33 773,70	86 185,46
2010P236E37	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2020	0,00	0,00	243 682,04	0,00	0,00	243 682,04	18 534,63	225 147,41
2010P236E39	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2021	0,00	0,00	573 078,08	10 031,98	10 031,98	573 078,08	132 089,86	440 988,22
2010P236E40	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations AP 2022	0,00	613 106,63	0,00	595 000,00	0,00	595 000,00	128 659,22	466 340,78
2010P151E28	Démographie médicale AP 2020	22 800,00	0,00	165 270,82	0,00	0,00	165 270,82	0,00	165 270,82
2010P151E34	Démographie médicale AP 2022	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P212E34	Dépenses/Recettes d'investissement. AP 2022	0,00	18 255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 255 000,00	-18 255 000,00
2010P128E41	Développement de l'offre documentaire AP 2021	0,00	-181,75	181,75	0,00	181,75	0,00	0,00	0,00
2010P128E43	Développement de l'offre documentaire AP 2022	0,00	60 000,00	0,00	66 610,00	6 610,00	60 000,00	53 266,96	6 733,04
2010P138E124	Développement des publics des Archives et valorisation des collections AP 2020	2 054,00	-11 461,02	10 370,02	963,00	10 370,02	963,00	0,00	963,00
2010P138E127	Développement des publics des Archives et valorisation des collections AP 2021	565,00	-4 402,22	34 449,22	433,00	4 282,22	30 600,00	20 263,03	10 336,97
2010P138E137	Développement des publics des Archives et valorisation des collections AP 2022	0,00	38 500,00	0,00	38 104,00	0,00	38 104,00	520,98	37 583,02
2010P135E48	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours AP 2018	0,00	-87 243,05	98 791,90	0,00	87 243,05	11 548,85	3 486,00	8 062,85
2010P135E50	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours AP 2019	0,00	0,00	466 736,12	0,00	0,00	466 736,12	0,00	466 736,12
2010P135E54	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours AP 2020	0,00	-600,00	37 600,00	0,00	600,00	37 000,00	37 000,00	0,00
2010P135E57	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours AP 2021	0,00	-217 710,51	217 710,51	0,00	217 710,51	0,00	0,00	0,00
2010P135E59	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours AP 2022	0,00	400 000,00	0,00	91 040,74	0,00	91 040,74	77 522,57	13 518,17
2010P021E38	Développement des services et usages AP 2020	0,00	0,00	111 010,65	0,00	61 010,65	50 000,00	49 999,99	0,01

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P129E48	Développement du réseau - Médiathèque AP 2016	0,00	0,00	5 208,00	0,00	0,00	5 208,00	4 971,00	237,00
2010P129E53	Développement du réseau - Médiathèque AP 2018	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2010P129E55	Développement du réseau - Médiathèque AP 2019	19,59	-19,59	582,00	0,00	0,00	582,00	582,00	0,00
2010P129E56	Développement du réseau - Médiathèque AP 2020	19 457,97	-19 457,97	2 756,00	0,00	0,00	2 756,00	0,00	2 756,00
2010P129E61	Développement du réseau - Médiathèque AP 2021	55 000,00	0,00	0,00	29 260,46	0,00	29 260,46	336,58	28 923,88
2010P129E66	Développement du réseau - Médiathèque AP 2022	0,00	70 000,00	0,00	5 936,44	0,00	5 936,44	0,00	5 936,44
2010P020E68	Développement du réseau AP 2022	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00
2010P193E37	Développement et amélioration de l'offre du parc privé AP 2017	0,00	0,00	34 372,50	0,00	0,00	34 372,50	0,00	34 372,50
2010P193E39	Développement et amélioration de l'offre du parc privé AP 2018	0,00	0,00	16 956,00	0,00	0,00	16 956,00	0,00	16 956,00
2010P193E41	Développement et amélioration de l'offre du parc privé AP 2019	0,00	0,00	12 872,00	0,00	0,00	12 872,00	12 872,00	0,00
2010P193E43	Développement et amélioration de l'offre du parc privé AP 2020	0,00	0,00	45 628,50	0,00	0,00	45 628,50	0,00	45 628,50
2010P193E45	Développement et amélioration de l'offre du parc privé AP 2021	156 148,00	-156 148,00	22 124,00	0,00	0,00	22 124,00	14 734,50	7 389,50
2010P193E47	Développement et amélioration de l'offre du parc privé AP 2022	0,00	250 000,00	0,00	79 953,00	0,00	79 953,00	63 119,00	16 834,00
2010P192E45	Développement et amélioration de l'offre du parc social AP 2018	0,00	-18 420,00	18 420,00	0,00	18 420,00	0,00	0,00	0,00
2010P192E51	Développement et amélioration de l'offre du parc social AP 2021	10 000,00	-10 000,00	8 380,00	0,00	0,00	8 380,00	0,00	8 380,00
2010P192E52	Développement et amélioration de l'offre du parc social AP 2022	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P145E89	Développement et valorisation des collections - musées AP 2017	22 830,00	-26 039,20	17 026,00	0,00	3 209,20	13 816,80	13 816,80	0,00
2010P145E95	Développement et valorisation des collections - musées AP 2018	73 183,99	-73 183,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P145E102	Développement et valorisation des collections - musées AP 2020	674 980,53	0,00	898 810,47	176 668,30	378 141,57	697 337,20	0,00	697 337,20
2010P145E107	Développement et valorisation des collections - musées AP 2021	0,00	-519,00	519,00	0,00	519,00	0,00	0,00	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P145E113	Développement et valorisation des collections - musées AP 2022	0,00	263 100,00	0,00	96 820,00	0,00	96 820,00	65 630,80	31 189,20
2010P053E86	Eau potable AP 2014	0,00	-13 535,62	13 535,62	0,00	13 535,62	0,00	0,00	0,00
2010P053E90	Eau potable AP 2015	0,00	-30 821,59	95 364,36	0,00	30 822,24	64 542,12	10 619,94	53 922,18
2010P053E93	Eau potable AP 2016	0,00	0,00	86 210,60	0,00	0,00	86 210,60	84 174,40	2 036,20
2010P053E99	Eau potable AP 2017	12 178,26	-12 000,00	759 045,77	0,00	0,00	759 045,77	639 302,34	119 743,43
2010P053E103	Eau potable AP 2018	6 216,75	-16 807,41	743 618,17	0,00	10 590,66	733 027,51	38 781,78	694 245,73
2010P053E107	Eau potable AP 2019	0,00	-272,16	721 686,78	0,00	272,16	721 414,62	55 937,32	665 477,30
2010P053E111	Eau potable AP 2020	77,53	-2 901,54	2 787 413,30	0,00	3 473,62	2 783 939,68	1 655 194,30	1 128 745,38
2010P053E118	Eau potable AP 2021	602 910,01	-1 020,00	1 923 541,16	600 788,00	11 603,96	2 512 725,20	651 436,80	1 861 288,40
2010P053E122	Eau potable AP 2022	0,00	6 917 540,00	0,00	4 500 373,00	0,00	4 500 373,00	2 473 274,37	2 027 098,63
2010P122E24	Enseignement artistique et pratiques amateurs AP 2020	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	3 895,80	76 104,20
2010P122E26	Enseignement artistique et pratiques amateurs AP 2021	66 000,00	-66 000,00	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00	21 362,92	12 637,08
2010P122E29	Enseignement artistique et pratiques amateurs AP 2022	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P104E46	Enseignement supérieur et recherche. AP 2020	2 000 088,19	0,00	0,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1 200 000,00	800 000,00
2010P086E31	Entretien et grosses réparations AP 2005	0,00	-251 969,34	253 526,45	0,00	251 969,34	1 557,11	1 557,11	0,00
2010P086E35	Entretien et grosses réparations AP 2009	0,00	0,00	52 405,20	0,00	0,00	52 405,20	34 042,22	18 362,98
2010P086E37	Entretien et grosses réparations AP 2011	0,00	0,00	70 607,42	0,00	0,00	70 607,42	51 978,89	18 628,53
2010P086E55	Entretien et grosses réparations AP 2013	0,00	-4 022,00	4 292,33	0,00	4 022,00	270,33	0,00	270,33
2010P086E66	Entretien et grosses réparations AP 2014	0,00	-90 018,73	98 170,70	2 238,54	92 257,27	8 151,97	2 238,54	5 913,43
2010P086E69	Entretien et grosses réparations AP 2015	0,00	-1 341,55	411 201,32	204 350,39	205 691,94	409 859,77	265 283,77	144 576,00
2010P086E72	Entretien et grosses réparations AP 2016	0,00	0,00	539 913,20	36 984,34	36 984,34	539 913,20	296 712,54	243 200,66
2010P086E75	Entretien et grosses réparations AP 2017	0,00	-590 107,41	2 327 849,65	70 134,93	660 830,14	1 737 154,44	435 471,80	1 301 682,64
2010P086E81	Entretien et grosses réparations AP 2018	0,00	-249 312,81	3 530 871,13	51 241,22	300 554,03	3 281 558,32	1 001 478,65	2 280 079,67
2010P086E84	Entretien et grosses réparations AP 2019	0,00	21 925,85	5 014 772,73	584 951,87	584 951,87	5 014 772,73	1 254 034,17	3 760 738,56
2010P086E90	Entretien et grosses réparations AP 2020	228 815,24	-228 815,24	21 736 345,10	745 494,23	745 494,23	21 736 345,10	4 880 523,18	16 855 821,92

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P086E96	Entretien et grosses réparations AP 2021	44 000,00	-1 580 000,00	29 913 171,64	536 001,61	2 116 001,61	28 333 171,64	7 698 856,96	20 634 314,68
2010P086E106	Entretien et grosses réparations AP 2022	0,00	36 274 935,48	0,00	37 323 412,29	3 184 770,44	34 138 641,85	10 504 675,28	23 633 966,57
2016P001E23	Environnement et développement durable AP 2019	7 840,00	8 400,00	55 173,00	1 340,00	0,00	56 513,00	31 600,00	24 913,00
2016P001E33	Environnement et développement durable AP 2020	2 900,00	0,00	6 550,00	0,00	700,00	5 850,00	5 850,00	0,00
2016P001E39	Environnement et développement durable AP 2021	20 054,16	-20 054,16	0,00	8 400,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00
2016P001E42	Environnement et développement durable AP 2022	0,00	53 154,16	0,00	1 499,06	0,00	1 499,06	206,40	1 292,66
2010P096E13	Equipement et matériel TICE AP 2011	0,00	0,00	20 277,88	0,00	0,00	20 277,88	0,00	20 277,88
2010P096E40	Equipement et matériel TICE AP 2015	450 000,00	0,00	385 706,90	198 598,13	8 000,00	576 305,03	394 322,41	181 982,62
2010P096E49	Equipement et matériel TICE AP 2016	366,00	-366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P096E54	Equipement et matériel TICE AP 2017	0,00	-2 825,29	2 825,29	0,00	2 825,29	0,00	0,00	0,00
2010P096E60	Equipement et matériel TICE AP 2018	0,01	-17 514,03	69 769,60	0,00	17 514,02	52 255,58	52 255,58	0,00
2010P096E65	Equipement et matériel TICE AP 2020	0,00	-407,88	962 677,08	0,00	407,88	962 269,20	956 000,00	6 269,20
2010P096E70	Equipement et matériel TICE AP 2021	667 772,33	-147 954,23	3 229 430,33	0,00	238 892,04	2 990 538,29	2 154 014,32	836 523,97
2010P096E72	Equipement et matériel TICE AP 2022	0,00	4 114 000,00	0,00	2 117 823,13	423 302,08	1 694 521,05	1 460 028,52	234 492,53
2010P117E54	Equipements sportifs AP 2019	0,00	0,00	1 952 841,00	1 190 000,00	1 190 000,00	1 952 841,00	0,00	1 952 841,00
2010P117E55	Equipements sportifs AP 2020	11,00	-11,00	1 985 772,00	0,00	4 458,00	1 981 314,00	177 915,00	1 803 399,00
2010P117E56	Equipements sportifs AP 2021	53 593,00	0,00	941 907,00	15 000,00	1 435,79	955 471,21	23 564,21	931 907,00
2010P117E57	Equipements sportifs AP 2022	0,00	1 872 930,00	0,00	1 730 430,00	0,00	1 730 430,00	538 852,00	1 191 578,00
2010P062E90	Espaces naturels sensibles - Département AP 2014	0,00	-24,00	24,00	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00
2010P062E125	Espaces naturels sensibles - Département AP 2019	14 916,42	0,00	1 123,69	14 916,42	0,00	16 040,11	14 916,42	1 123,69
2010P062E131	Espaces naturels sensibles - Département AP 2020	299 638,33	-64 643,71	42 395,21	116 427,80	327,80	158 495,21	135 374,18	23 121,03
2010P062E134	Espaces naturels sensibles - Département AP 2021	273 568,29	-171 997,01	37 985,82	76 938,05	13 572,07	101 351,80	93 864,00	7 487,80
2010P062E140	Espaces naturels sensibles - Département AP 2022	0,00	1 464 704,12	0,00	441 995,79	59 149,07	382 846,72	218 029,45	164 817,27

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P067E17	Espaces naturels sensibles - autres AP 2010	0,00	0,00	33 829,00	0,00	0,00	33 829,00	0,00	33 829,00
2010P067E57	Espaces naturels sensibles - autres AP 2016	0,00	-5 810,25	5 810,25	0,00	5 810,25	0,00	0,00	0,00
2010P067E60	Espaces naturels sensibles - autres AP 2017	4 289,00	-8 828,00	13 359,00	1 776,00	6 315,00	8 820,00	1 776,00	7 044,00
2010P067E68	Espaces naturels sensibles - autres AP 2018	0,00	-17 091,90	57 573,92	0,00	17 091,90	40 482,02	6 686,40	33 795,62
2010P067E72	Espaces naturels sensibles - autres AP 2019	0,00	-13 386,28	118 353,47	0,00	18 321,28	100 032,19	33 480,31	66 551,88
2010P067E76	Espaces naturels sensibles - autres AP 2020	0,69	-3 909,51	295 741,62	0,00	4 031,74	291 709,88	41 913,48	249 796,40
2010P067E79	Espaces naturels sensibles - autres AP 2021	4 001,00	-152,00	370 154,95	0,00	0,00	370 154,95	113 857,38	256 297,57
2010P067E81	Espaces naturels sensibles - autres AP 2022	0,00	480 000,00	0,00	319 128,00	0,00	319 128,00	42 733,50	276 394,50
2010P248E28	Etudes et solutions logicielles AP 2017	1 838,16	-2 378,25	551 751,33	0,00	346 961,36	204 789,97	96 862,97	107 927,00
2010P248E32	Etudes et solutions logicielles AP 2020	0,00	0,00	63 651,80	0,00	0,00	63 651,80	63 651,80	0,00
2010P248E33	Etudes et solutions logicielles AP 2021	22 500,00	-28 383,58	647 138,31	22 500,00	154 446,35	515 191,96	165 374,37	349 817,59
2010P248E34	Etudes et solutions logicielles AP 2022	0,00	2 808 384,18	0,00	3 172 515,47	392 131,29	2 780 384,18	1 056 146,73	1 724 237,45
2010P075E35	Etudes voirie. AP 2014	83,34	0,00	70 432,53	0,00	36 210,46	34 222,07	31 305,41	2 916,66
2010P075E39	Etudes voirie. AP 2016	5 968,77	0,00	21 312,20	0,00	0,00	21 312,20	0,00	21 312,20
2010P075E40	Etudes voirie. AP 2017	17 559,19	0,00	11 337,32	0,00	171,39	11 165,93	0,00	11 165,93
2010P075E47	Etudes voirie. AP 2018	300 000,00	0,00	104 683,08	200 000,00	0,00	304 683,08	20 689,78	283 993,30
2010P075E48	Etudes voirie. AP 2019	9 434,91	0,00	8 476,65	0,00	0,00	8 476,65	7 523,88	952,77
2010P075E50	Etudes voirie. AP 2020	1 268 993,62	0,00	356 834,86	407 091,61	219 594,61	544 331,86	276 308,88	268 022,98
2010P075E52	Etudes voirie. AP 2021	21 137,66	0,00	209 597,61	140 678,67	119 541,01	230 735,27	184 354,41	46 380,86
2010P075E54	Etudes voirie. AP 2022	0,00	400 000,00	0,00	420 614,85	63 522,77	357 092,08	238 959,27	118 132,81
2010P076E35	Favoriser le développement économique et local AP 2003	0,00	0,00	30 840,94	0,00	0,00	30 840,94	0,00	30 840,94
2010P076E08	Favoriser le développement économique et local AP 2007	5 737 935,20	0,00	1 061 221,75	0,00	0,00	1 061 221,75	266 458,38	794 763,37
2010P076E09	Favoriser le développement économique et local AP 2008	1 078 382,25	0,00	1 200 701,20	1 000 000,00	0,00	2 200 701,20	27 418,84	2 173 282,36

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P076E10	Favoriser le développement économique et local AP 2009	700 000,00	0,00	456 912,54	0,00	0,00	456 912,54	0,00	456 912,54
2010P076E11	Favoriser le développement économique et local AP 2010	243 263,39	0,00	704 217,96	0,00	0,00	704 217,96	1 738,46	702 479,50
2010P076E16	Favoriser le développement économique et local AP 2011	0,00	0,00	6 200 000,00	0,00	0,00	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00
2010P076E39	Favoriser le développement économique et local AP 2013	0,00	0,00	925,67	0,00	0,00	925,67	0,00	925,67
2010P076E41	Favoriser le développement économique et local AP 2014	933 283,35	0,00	143 890,75	0,00	0,00	143 890,75	9 829,30	134 061,45
2010P076E43	Favoriser le développement économique et local AP 2016	0,00	0,00	2 249 509,80	97 000,00	97 000,00	2 249 509,80	269 414,44	1 980 095,36
2010P076E44	Favoriser le développement économique et local AP 2017	0,00	0,00	855 600,33	0,00	0,00	855 600,33	629 366,64	226 233,69
2010P076E45	Favoriser le développement économique et local AP 2018	948 161,16	0,00	48 285,82	0,00	0,00	48 285,82	14 064,68	34 221,14
2010P076E49	Favoriser le développement économique et local AP 2019	14 325 596,29	-7 200,00	882 911,55	1 182 416,00	91 544,00	1 973 783,55	302 318,01	1 671 465,54
2010P076E51	Favoriser le développement économique et local AP 2020	14 008 904,00	0,00	5 351 613,16	1 200 000,00	0,00	6 551 613,16	273 737,07	6 277 876,09
2010P076E53	Favoriser le développement économique et local AP 2021	4 001 280,88	0,00	139 104,12	0,00	0,00	139 104,12	0,00	139 104,12
2010P076E55	Favoriser le développement économique et local AP 2022	0,00	16 197 200,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	70 841,07	129 158,93
2019P002E01	Fonds Aménagement Communal AP 2019	16 397,85	-25 953,31	962 561,67	0,00	9 555,46	953 006,21	419 049,75	533 956,46
2019P002E02	Fonds Aménagement Communal AP 2020	4 209 139,72	-4 264 872,41	1 591 176,29	0,00	55 732,69	1 535 443,60	295 210,26	1 240 233,34
2019P002E03	Fonds Aménagement Communal AP 2021	13 037 512,89	0,00	0,00	8 722 021,22	0,00	8 722 021,22	1 913 328,16	6 808 693,06
2019P002E04	Fonds Aménagement Communal AP 2022	0,00	11 235 093,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P004E02	Fonds d'Equipement Rural AP 2017	1 750,00	-1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P004E03	Fonds d'Equipement Rural AP 2018	125 307,25	-125 307,25	67 941,95	0,00	5 523,56	62 418,39	27 418,39	35 000,00
2015P004E04	Fonds d'Equipement Rural AP 2019	184 278,51	-210 720,61	638 512,34	0,00	70 592,97	567 919,37	328 598,59	239 320,78
2015P004E05	Fonds d'Equipement Rural AP 2020	58 883,21	-113 379,39	2 729 390,92	9 045,28	71 789,97	2 666 646,23	1 587 844,10	1 078 802,13
2015P004E07	Fonds d'Equipement Rural AP 2021	563 186,73	-8 761,42	3 098 155,96	617 138,04	152 672,75	3 562 621,25	1 929 723,90	1 632 897,35
2015P004E09	Fonds d'Equipement Rural AP 2022	0,00	5 603 622,03	0,00	3 517 879,20	102 942,95	3 414 936,25	183 764,22	3 231 172,03
2018P005E01	Fonds d'aménagement AP 2019	0,00	0,00	461 719,08	0,00	0,00	461 719,08	103 179,08	358 540,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2018P005E03	Fonds d'aménagement AP 2021	200 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
2018P005E05	Fonds d'aménagement AP 2022	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P169E67	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées AP 2019	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00	675 000,00	0,00	675 000,00
2010P169E73	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées AP 2021	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P169E80	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées AP 2022	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P175E79	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées AP 2017	0,00	0,00	202 500,00	0,00	0,00	202 500,00	0,00	202 500,00
2010P175E82	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées AP 2018	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
2010P175E84	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées AP 2019	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2010P175E91	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées AP 2020	0,00	0,00	735 000,00	0,00	0,00	735 000,00	735 000,00	0,00
2010P175E94	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées AP 2021	2 125 000,00	-725 000,00	332 700,00	0,00	0,00	332 700,00	235 500,00	97 200,00
2010P175E100	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées AP 2022	0,00	774 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P254E91	Gestion de la flotte des véhicules AP 2019	0,00	-1 095,00	1 095,00	0,00	1 095,00	0,00	0,00	0,00
2010P254E94	Gestion de la flotte des véhicules AP 2020	0,00	-4 662,51	71 244,16	0,00	4 662,51	66 581,65	66 581,65	0,00
2010P254E99	Gestion de la flotte des véhicules AP 2021	0,00	0,00	461 093,46	0,00	0,00	461 093,46	326 933,52	134 159,94
2010P254E103	Gestion de la flotte des véhicules AP 2022	0,00	1 670 000,00	0,00	1 701 600,00	31 600,00	1 670 000,00	83 364,57	1 586 635,43
2010P050E70	Incendie et secours AP 2021	6 847,50	0,00	58 152,50	0,00	0,00	58 152,50	9 867,00	48 285,50
2010P050E71	Incendie et secours AP 2022	0,00	4 680 000,00	0,00	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	4 600 000,00	0,00
2010P249E69	Infrastructures AP 2017	0,00	0,00	133 655,32	0,00	0,00	133 655,32	34 940,16	98 715,16
2010P249E76	Infrastructures AP 2018	0,00	-540,00	540,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00
2010P249E78	Infrastructures AP 2019	696,00	-696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P249E83	Infrastructures AP 2020	0,01	-314,89	120 314,88	0,00	314,88	120 000,00	57 266,92	62 733,08
2010P249E89	Infrastructures AP 2021	0,00	656 317,65	444 989,90	175 000,00	48 508,42	571 481,48	386 722,76	184 758,72
2010P249E92	Infrastructures AP 2022	0,00	1 382 000,00	0,00	1 382 000,00	192 000,00	1 190 000,00	766 456,85	423 543,15

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P036E21	Infrastructures de transport AP 2014	761 188,11	0,00	46 791,35	278 735,80	0,00	325 527,15	280 773,40	44 753,75
2010P036E28	Infrastructures de transport AP 2015	8 808 790,25	0,00	5 297 401,90	3 968 284,88	1 270 703,32	7 994 983,46	5 256 864,49	2 738 118,97
2010P036E31	Infrastructures de transport AP 2016	0,00	0,00	452 574,25	0,00	0,00	452 574,25	209 781,25	242 793,00
2010P036E42	Infrastructures de transport AP 2018	215 830,71	356 105,29	330 298,29	0,00	0,00	330 298,29	238 741,74	91 556,55
2010P036E43	Infrastructures de transport AP 2019	0,00	0,00	1 232 963,39	27 421,04	627 421,04	632 963,39	359 225,86	273 737,53
2010P036E46	Infrastructures de transport AP 2020	22 787 086,84	-22 787 086,84	287 500,00	0,00	0,00	287 500,00	64 038,46	223 461,54
2010P036E52	Infrastructures de transport AP 2021	13 343 775,00	-4 715,00	0,00	299 060,00	0,00	299 060,00	0,00	299 060,00
2010P036E63	Infrastructures de transport AP 2022	0,00	34 587 086,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P057E61	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti AP 2020	165 442,86	0,00	0,00	123 845,63	123 845,63	0,00	0,00	0,00
2010P057E64	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti AP 2021	70 000,00	-34,12	882,11	0,00	34,12	847,99	847,99	0,00
2010P057E70	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti AP 2022	0,00	100 000,00	0,00	37 000,00	16 400,00	20 600,00	20 529,60	70,40
2010P026E18	Liaisons douces AP 2013	0,00	-168,00	168,00	0,00	168,00	0,00	0,00	0,00
2010P026E19	Liaisons douces AP 2014	0,00	0,00	2 819,21	0,00	0,00	2 819,21	0,00	2 819,21
2010P026E21	Liaisons douces AP 2015	0,00	0,00	1 249,11	0,00	0,00	1 249,11	0,00	1 249,11
2010P026E26	Liaisons douces AP 2016	0,00	0,00	1 480,49	0,00	0,00	1 480,49	142,78	1 337,71
2010P026E28	Liaisons douces AP 2017	18 839,47	0,00	6 772,63	0,00	6 772,63	0,00	0,00	0,00
2010P026E29	Liaisons douces AP 2018	24 086,24	-432,00	424 267,07	24 464,78	810,54	447 921,31	50 353,19	397 568,12
2010P026E32	Liaisons douces AP 2019	0,00	0,00	588 432,93	0,00	0,00	588 432,93	9 678,84	578 754,09
2010P026E34	Liaisons douces AP 2020	585 000,00	0,00	799 984,49	380 000,00	380 000,00	799 984,49	698 218,18	101 766,31
2010P026E36	Liaisons douces AP 2021	3 800 000,00	0,00	235 287,28	2 659 434,81	58 334,81	2 836 387,28	806 891,14	2 029 496,14
2010P026E37	Liaisons douces AP 2022	0,00	2 400 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	32 250,82	67 749,18
2010P171E19	Maison Départementale des Personnes Handicapées AP 2012	917 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P255E62	Matériel et mobilier AP 2018	26,29	-1 410,79	2 227,28	0,00	1 384,50	842,78	0,00	842,78
2010P255E64	Matériel et mobilier AP 2019	0,00	-8 647,24	65 680,57	407,87	9 055,11	57 033,33	43 261,04	13 772,29
2010P255E67	Matériel et mobilier AP 2020	1 863,30	-4 668,41	8 515,99	2 711,83	5 516,94	5 710,88	2 890,61	2 820,27

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P255E71	Matériel et mobilier AP 2021	0,00	-634,11	151 886,79	994,45	1 628,56	151 252,68	144 070,55	7 182,13
2010P255E77	Matériel et mobilier AP 2022	0,00	635 000,00	0,00	564 150,00	79 150,00	485 000,00	254 463,55	230 536,45
2010P090E38	Matériel et mobilier des collègues AP 2018	0,00	0,00	396,52	0,00	0,00	396,52	0,00	396,52
2010P090E41	Matériel et mobilier des collègues AP 2019	0,00	0,00	7 772,37	0,00	0,00	7 772,37	1 319,73	6 452,64
2010P090E43	Matériel et mobilier des collègues AP 2020	0,00	-165,84	22 356,43	0,00	2 991,22	19 365,21	9 617,16	9 748,05
2010P090E46	Matériel et mobilier des collègues AP 2021	73 090,19	-52 966,07	517 515,14	23 524,40	66 591,53	474 448,01	443 402,02	31 045,99
2010P090E48	Matériel et mobilier des collègues AP 2022	0,00	1 805 000,00	0,00	1 629 338,71	53 071,12	1 576 267,59	1 157 841,92	418 425,67
2010P251E35	Matériels et logiciels clients AP 2020	0,00	-836,23	836,23	0,00	836,23	0,00	0,00	0,00
2010P251E36	Matériels et logiciels clients AP 2021	3 458,00	-9 276,72	33 845,26	0,00	5 818,72	28 026,54	26 990,40	1 036,14
2010P251E37	Matériels et logiciels clients AP 2022	0,00	2 594 702,82	0,00	2 039 250,00	10 000,00	2 029 250,00	1 364 696,24	664 553,76
2010P084E69	Moyens du parc départemental AP 2020	0,00	-0,52	0,52	0,00	0,52	0,00	0,00	0,00
2010P084E72	Moyens du parc départemental AP 2021	0,00	0,00	1 147 264,78	5 219,04	5 219,04	1 147 264,78	523 526,51	623 738,27
2010P084E76	Moyens du parc départemental AP 2022	0,00	4 080 000,00	0,00	7 586 225,14	3 506 225,14	4 080 000,00	2 204 969,35	1 875 030,65
2010P093E86	Participation au budget des collègues privés AP 2017	0,00	0,00	28 605,80	0,00	0,00	28 605,80	28 605,80	0,00
2010P093E94	Participation au budget des collègues privés AP 2019	0,00	0,00	247 751,19	0,00	0,00	247 751,19	224 261,19	23 490,00
2010P093E101	Participation au budget des collègues privés AP 2020	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P093E111	Participation au budget des collègues privés AP 2022	0,00	1 626 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E68	Patrimoine monumental AP 2016	0,00	0,00	51 769,00	0,00	0,00	51 769,00	51 769,00	0,00
2010P136E72	Patrimoine monumental AP 2017	0,00	0,00	133 757,86	0,00	0,00	133 757,86	71 427,50	62 330,36
2010P136E74	Patrimoine monumental AP 2017	0,00	-4 778,34	4 778,34	0,00	4 778,34	0,00	0,00	0,00
2010P136E76	Patrimoine monumental AP 2018	0,00	-3 017,00	82 230,00	0,00	3 017,00	79 213,00	40 000,00	39 213,00
2010P136E81	Patrimoine monumental AP 2019	2 606,00	-8 681,00	279 588,21	0,00	6 075,00	273 513,21	168 925,85	104 587,36
2010P136E82	Patrimoine monumental AP 2020	248 672,00	-248 672,00	981 092,90	0,00	0,00	981 092,90	284 802,02	696 290,88
2010P136E84	Patrimoine monumental AP 2021	33 927,00	-10 433,00	943 626,00	0,00	0,00	943 626,00	60 689,94	882 936,06
2010P136E86	Patrimoine monumental AP 2022	0,00	2 020 000,00	0,00	946 511,00	0,00	946 511,00	42 997,92	903 513,08

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P077E19	Paysage et environnement - Aménagement AP 2013	0,00	0,00	665,67	0,00	0,00	665,67	0,00	665,67
2010P077E21	Paysage et environnement - Aménagement AP 2014	0,00	0,00	39 002,63	586,43	10 000,00	29 589,06	680,40	28 908,66
2010P077E24	Paysage et environnement - Aménagement AP 2019	466,00	0,00	77 901,81	45,27	0,00	77 947,08	2 718,58	75 228,50
2010P077E25	Paysage et environnement - Aménagement AP 2020	392,40	0,00	83 311,20	0,00	0,00	83 311,20	16 841,10	66 470,10
2010P077E27	Paysage et environnement - Aménagement AP 2021	36 228,53	0,00	311 228,11	57 414,20	103 958,96	264 683,35	47 347,00	217 336,35
2010P077E29	Paysage et environnement - Aménagement AP 2022	0,00	500 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2010P040E05	Plan de déplacement urbain. AP 2012	0,00	0,00	15 139,00	0,00	0,00	15 139,00	0,00	15 139,00
2010P040E28	Plan de déplacement urbain. AP 2014	871,47	0,00	0,80	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80
2010P040E29	Plan de déplacement urbain. AP 2015	80 314,84	0,00	159 911,76	0,00	0,00	159 911,76	0,00	159 911,76
2010P040E32	Plan de déplacement urbain. AP 2016	0,00	-7 144,50	129 035,02	0,00	7 144,50	121 890,52	4 129,99	117 760,53
2010P040E33	Plan de déplacement urbain. AP 2017	200 000,00	0,00	431 015,41	50 000,00	0,00	481 015,41	353 901,24	127 114,17
2010P040E35	Plan de déplacement urbain. AP 2018	633,44	0,00	544 567,11	0,00	0,00	544 567,11	0,00	544 567,11
2010P040E37	Plan de déplacement urbain. AP 2019	0,00	0,00	672 337,35	25 000,00	25 000,00	672 337,35	138 641,53	533 695,82
2010P040E39	Plan de déplacement urbain. AP 2020	500 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2010P040E41	Plan de déplacement urbain. AP 2021	500 000,00	0,00	172 500,00	0,00	0,00	172 500,00	7 013,90	165 486,10
2010P040E43	Plan de déplacement urbain. AP 2022	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P034E45	Points d'arrêt AP 2016	919 240,54	0,00	20 321,71	44 163,22	0,00	64 484,93	56 371,68	8 113,25
2010P034E55	Points d'arrêt AP 2019	34 546,92	-7 546,92	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
2010P078E12	Raccorder les pôles. AP 2002	46 874,34	0,00	635 641,46	0,00	3 241,96	632 399,50	55 873,82	576 525,68
2010P078E25	Raccorder les pôles. AP 2021	7 600 000,00	0,00	54 982,14	600 000,00	0,00	654 982,14	2 138 580,91	-1 483 598,77
2010P078E29	Raccorder les pôles. AP 2022	0,00	6 500 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
2010P094E84	Restauration scolaire AP 2020	88 000,00	-88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P094E91	Restauration scolaire AP 2021	22 216,53	-22 216,55	238 673,83	8 591,10	8 591,12	238 673,81	238 673,81	0,00
2010P094E94	Restauration scolaire AP 2022	0,00	1 845 000,00	0,00	1 550 518,91	3 287,50	1 547 231,41	1 416 062,60	131 168,81



AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P223E67	Santé AP 2021	0,00	-53 650,97	58 539,59	0,00	53 650,97	4 888,62	4 888,62	0,00
2010P223E71	Santé AP 2022	0,00	141 324,00	0,00	140 167,00	24 000,00	116 167,00	32 220,04	83 946,96
2010P237E61	Services départementaux - acquisitions et cessions AP 2019	1 965 760,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2010P237E72	Services départementaux - acquisitions et cessions AP 2021	0,00	-22,16	22,16	0,00	22,16	0,00	0,00	0,00
2010P229E11	Services départementaux - construction AP 2019	0,00	-97 823,28	268 651,03	624,96	98 448,24	170 827,75	20 827,75	150 000,00
2010P229E13	Services départementaux - construction AP 2020	0,00	173 742,59	239 618,00	173 742,59	0,00	413 360,59	7 237,85	406 122,74
2010P229E14	Services départementaux - construction AP 2021	0,00	15 000 000,00	19 236 476,67	15 000 000,00	0,00	34 236 476,67	3 176,04	34 233 300,63
2010P229E19	Services départementaux - construction AP 2022	0,00	7 300,00	0,00	15 100 000,00	15 092 700,00	7 300,00	4 000,00	3 300,00
2010P230E58	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2014	0,00	0,00	180 950,38	99 490,53	99 490,53	180 950,38	0,00	180 950,38
2010P230E60	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2015	0,00	-12 282,63	348 609,90	150 182,43	162 465,06	336 327,27	56 396,31	279 930,96
2010P230E63	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2016	0,00	700 000,00	3 913 636,06	23 474,44	23 474,44	3 913 636,06	987 603,24	2 926 032,82
2010P230E68	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2017	0,00	22 807,27	687 650,02	102 177,96	79 370,69	710 457,29	362 148,31	348 308,98
2010P230E71	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2018	0,00	0,00	181 710,51	21 669,56	21 669,56	181 710,51	19 185,96	162 524,55
2010P230E74	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2019	0,00	-416 474,33	1 638 342,15	177 952,54	594 426,87	1 221 867,82	122 919,71	1 098 948,11
2010P230E77	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2020	0,00	0,00	877 053,49	1 034,18	1 034,18	877 053,49	177 923,28	699 130,21
2010P230E79	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2021	1,00	-100 657,02	1 059 781,35	7 352,90	108 008,92	959 125,33	463 715,46	495 409,87
2010P230E85	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2021	0,00	-43 601,88	73 603,86	6 535,75	50 137,63	30 001,98	26 842,12	3 159,86
2010P230E87	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2021	0,00	0,00	140 316,74	0,00	0,00	140 316,74	33 109,01	107 207,73
2010P230E92	Services départementaux - entretien et grosses réparations AP 2022	0,00	2 915 039,90	0,00	3 296 138,81	707 057,00	2 589 081,81	372 723,74	2 216 358,07
2010P085E22	Signalisation AP 2019	33,80	-33,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P085E23	Signalisation AP 2020	0,00	0,00	4 521,80	233,63	233,63	4 521,80	4 521,80	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P085E24	Signalisation AP 2021	7 439,52	0,00	81 979,28	96 786,90	89 347,38	89 418,80	86 110,64	3 308,16
2010P085E25	Signalisation AP 2022	0,00	4 056 800,00	0,00	2 987 423,84	22 055,38	2 965 368,46	1 784 940,26	1 180 428,20
2010P241E18	Solidarité - acquisitions et cessions AP 2018	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P241E25	Solidarité - acquisitions et cessions AP 2020	500 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 775,00	-533 775,00
2010P233E19	Solidarité - construction AP 2014	0,00	0,00	314 751,91	0,00	0,00	314 751,91	0,00	314 751,91
2010P233E32	Solidarité - construction AP 2019	0,00	-566 418,50	807 620,67	0,00	566 418,50	241 202,17	0,00	241 202,17
2010P233E33	Solidarité - construction AP 2020	0,00	0,00	13 859 590,47	0,00	0,00	13 859 590,47	481 281,88	13 378 308,59
2010P233E35	Solidarité - construction AP 2021	0,00	-38 500,00	387 313,60	0,00	38 500,00	348 813,60	245 098,73	103 714,87
2010P233E36	Solidarité - construction AP 2022	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	43 807,89	1 456 192,11
2010P234E49	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2016	0,00	0,00	132 644,11	0,00	0,00	132 644,11	66 074,48	66 569,63
2010P234E51	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2017	0,00	-4 951,40	97 155,18	0,00	4 951,40	92 203,78	6 571,74	85 632,04
2010P234E52	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2018	0,00	0,00	146 613,33	622,29	622,29	146 613,33	30 179,58	116 433,75
2010P234E59	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2019	155 000,00	-172 919,72	581 147,22	0,00	17 919,72	563 227,50	313 185,40	250 042,10
2010P234E62	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2020	0,00	0,00	810 814,20	37 932,82	37 938,15	810 808,87	296 564,19	514 244,68
2010P234E64	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2021	0,00	17 919,72	1 185 090,20	85 822,71	67 902,99	1 203 009,92	369 428,54	833 581,38
2010P234E67	Solidarité - entretien et grosses réparations AP 2022	0,00	1 474 496,40	0,00	1 475 176,86	4 676,86	1 470 500,00	482 595,88	987 904,12
2010P003E59	Soutien au développement local - divers partenariats AP 2021	0,00	0,00	261 617,92	0,00	0,00	261 617,92	0,00	261 617,92
2010P048E86	Sécurité AP 2022	0,00	2 320 000,00	0,00	1 307 284,99	51 117,46	1 256 167,53	99 973,15	1 156 194,38
2010P137E55	Valorisation du patrimoine AP 2020	5 500,00	-5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P137E57	Valorisation du patrimoine AP 2021	5 500,00	-5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P137E59	Valorisation du patrimoine AP 2022	0,00	95 500,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	1 298,40	4 201,60
2010P231E13	Voirie - construction AP 2017	0,00	-1 825 831,71	1 887 073,37	0,00	1 825 831,71	61 241,66	9 295,74	51 945,92
2010P231E15	Voirie - construction AP 2019	0,00	-723 212,63	1 207 503,71	0,00	723 212,63	484 291,08	32 582,13	451 708,95

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P231E16	Voirie - construction AP 2020	0,00	-852 366,93	852 366,93	0,00	852 366,93	0,00	0,00	0,00
2010P231E17	Voirie - construction AP 2021	0,00	-255 670,94	984 270,94	0,00	255 670,94	728 600,00	23 281,31	705 318,69
2010P231E18	Voirie - construction AP 2022	0,00	5 157 082,21	0,00	5 157 082,21	0,00	5 157 082,21	61 242,34	5 095 839,87
2010P232E31	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2015	0,00	-14 088,54	14 088,54	0,00	14 088,54	0,00	0,00	0,00
2010P232E34	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2016	0,00	0,00	23 360,62	0,00	0,00	23 360,62	0,00	23 360,62
2010P232E36	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2017	0,00	0,00	188 079,81	422,19	422,19	188 079,81	0,00	188 079,81
2010P232E37	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2018	0,00	0,00	97 806,50	5 530,24	5 530,24	97 806,50	4 818,78	92 987,72
2010P232E41	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2019	0,00	0,00	663 287,46	837,00	837,00	663 287,46	202 045,34	461 242,12
2010P232E43	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2020	0,00	0,00	461 092,88	628,65	628,65	461 092,88	59 790,80	401 302,08
2010P232E45	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2021	0,00	14 088,54	1 011 804,39	16 925,21	2 836,67	1 025 892,93	94 182,08	931 710,85
2010P232E47	Voirie - entretien et grosses réparations AP 2022	0,00	849 875,00	0,00	800 575,00	700,00	799 875,00	98 481,40	701 393,60
<b>TOTAL</b>		<b>198 383 255,65</b>	<b>341 613 231,04</b>	<b>387 304 712,52</b>	<b>335 591 099,41</b>	<b>84 204 659,25</b>	<b>638 691 152,68</b>	<b>219 497 002,09</b>	<b>419 194 150,59</b>

\*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

- (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

## IV – ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

C7

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2010P182E35	Accompagnement des bénéficiaires du RSA AE 2020	0,00	-318 879,73	576 894,24	0,00	329 539,80	247 354,44	183 384,18	63 970,26
2010P182E38	Accompagnement des bénéficiaires du RSA AE 2021	27 525,00	0,00	1 040 098,49	0,00	0,00	1 040 098,49	745 836,49	294 262,00
2010P182E42	Accompagnement des bénéficiaires du RSA AE 2022	0,00	3 585 500,00	0,00	3 340 686,55	11 000,00	3 329 686,55	1 975 143,44	1 354 543,11
2010P071E51	Acquisitions foncières. AE 2014	45 888,23	-45 888,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P118E91	Actions culturelles. AE 2022	0,00	500 000,00	0,00	49 300,00	0,00	49 300,00	49 300,00	0,00
2010P181E57	Actions d'insertion par l'activité économique AE 2021	850,00	-850,00	1 179 925,00	7 350,00	7 350,00	1 179 925,00	1 178 665,00	1 260,00
2010P181E60	Actions d'insertion par l'activité économique AE 2022	0,00	2 355 000,00	0,00	2 299 700,00	0,00	2 299 700,00	1 166 350,00	1 133 350,00
2010P188E62	Actions d'insertion par le logement AE 2019	0,00	0,00	2 628,00	0,00	0,00	2 628,00	0,00	2 628,00
2010P188E68	Actions d'insertion par le logement AE 2020	0,00	0,00	2 112,00	0,00	0,00	2 112,00	0,00	2 112,00
2010P188E76	Actions d'insertion par le logement AE 2021	7 000,00	-7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E80	Actions d'insertion par le logement AE 2022	0,00	30 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P059E75	Agriculture AE 2021	70 000,00	-35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P178E37	Aide à domicile et accord-cadre CNSA AE 2020	850 373,50	0,00	191 936,92	140 640,48	0,00	332 577,40	119 971,57	212 605,83
2010P178E40	Aide à domicile et accord-cadre CNSA AE 2021	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E42	Aménagement, urbanisme et prospective AE 2019	7 440,00	-7 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E44	Aménagement, urbanisme et prospective AE 2020	33 756,00	-104 373,00	111 208,80	30 991,80	101 608,80	40 591,80	40 591,80	0,00
2010P005E46	Aménagement, urbanisme et prospective AE 2021	95 000,00	-95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E50	Aménagement, urbanisme et prospective AE 2022	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P110E45	Autres - activités sportives AE 2022	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P089E34	Autres - vie des collèges AE 2018	169 936,58	243 717,58	0,00	245 414,16	4 500,00	240 914,16	273 646,16	-32 732,00
2010P002E66	Contrats intercommunaux AE 2020	400,00	-400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P002E71	Contrats intercommunaux AE 2021	50 000,00	-50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2010P002E78	Contrats intercommunaux AE 2022	0,00	100 000,00	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00	24 000,00	50 000,00
2010P052E115	Cours d'eau AE 2020	8 548,60	-16 735,80	23 549,06	0,00	8 187,20	15 361,86	15 361,86	0,00
2010P052E122	Cours d'eau AE 2021	200 309,72	-39 134,00	142 475,70	85 495,00	8 829,36	219 141,34	145 847,24	73 294,10
2010P052E125	Cours d'eau AE 2022	0,00	245 000,00	0,00	116 642,00	36 547,00	80 095,00	0,00	80 095,00
2010P180E51	Dispositifs d'insertion AE 2018	0,00	-16 165,00	16 165,00	0,00	16 165,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E55	Dispositifs d'insertion AE 2018	0,00	-31 720,00	31 720,00	0,00	31 720,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E66	Dispositifs d'insertion AE 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E68	Dispositifs d'insertion AE 2019	0,00	-285 471,25	387 725,04	0,00	285 555,28	102 169,76	67 178,33	34 991,43
2010P180E70	Dispositifs d'insertion AE 2019	0,00	0,00	219 923,69	0,00	0,00	219 923,69	185 960,16	33 963,53
2010P180E72	Dispositifs d'insertion AE 2020	6,64	134 994,00	917 323,36	135 000,00	0,00	1 052 323,36	194 961,19	857 362,17
2010P180E81	Dispositifs d'insertion AE 2021	723 885,53	-172 954,69	2 822 349,27	39 580,00	39 580,00	2 822 349,27	2 467 675,62	354 673,65
2010P180E83	Dispositifs d'insertion AE 2021	14 832,19	-14 830,00	252 664,81	52 310,00	52 310,00	252 664,81	248 220,99	4 443,82
2010P180E88	Dispositifs d'insertion AE 2021	140 000,00	-140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E94	Dispositifs d'insertion AE 2022	0,00	6 471 489,00	0,00	2 548 264,85	0,00	2 548 264,85	2 027 549,48	520 715,37
2010P184E53	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale AE 2019	52,00	-52,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P184E56	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale AE 2020	0,00	-309 515,00	309 515,00	0,00	309 515,00	0,00	0,00	0,00
2010P184E64	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale AE 2021	82 980,00	0,00	0,00	82 980,00	0,00	82 980,00	82 980,00	0,00
2010P184E67	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale AE 2021	0,00	0,00	1 000 000,00	2 448,00	2 448,00	1 000 000,00	586 217,00	413 783,00
2010P184E70	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale AE 2022	0,00	570 980,00	0,00	82 980,00	0,00	82 980,00	121 290,00	-38 310,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P135E61	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours AE 2022	0,00	395 736,00	0,00	192 801,20	0,00	192 801,20	192 801,20	0,00
2010P104E48	Enseignement supérieur et recherche. AE 2021	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	50 000,00	150 000,00
2010P104E51	Enseignement supérieur et recherche. AE 2022	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	-50 000,00
2016P001E31	Environnement et développement durable AE 2020	40 000,00	-20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P091E39	Equipement et suppléance des ATTEE AE 2022	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P062E102	Espaces naturels sensibles - Département AE 2015	5 000,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E80	Espaces naturels sensibles - autres AE 2021	13 973,00	-13 973,00	3 201,00	0,00	0,00	3 201,00	1 780,00	1 421,00
2010P067E83	Espaces naturels sensibles - autres AE 2022	0,00	20 000,00	0,00	8 281,00	0,00	8 281,00	1 566,00	6 715,00
2010P035E37	Etudes AE 2022	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P036E29	Infrastructures de transport AE 2015	606 710,60	0,00	11 369,10	74 095,77	30 464,87	55 000,00	24 875,61	30 124,39
2010P036E36	Infrastructures de transport AE 2017	0,00	0,00	12 475,00	0,00	0,00	12 475,00	1 825,00	10 650,00
2010P036E49	Infrastructures de transport AE 2020	86 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P036E53	Infrastructures de transport AE 2021	75 000,00	15 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	31 050,00	18 950,00
2010P049E30	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière AE 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P049E32	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière AE 2020	32 619,41	-32 619,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P049E37	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière AE 2021	47 600,00	0,00	0,00	47 600,00	0,00	47 600,00	35 294,00	12 306,00
2010P049E39	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière AE 2022	0,00	47 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P039E54	PAM77 AE 2021	224 748,86	0,00	4 966,10	60 048,00	19 990,10	45 024,00	37 350,50	7 673,50
2017P002E11	Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) AE 2020	0,00	-74 929,93	74 929,93	0,00	74 929,93	0,00	0,00	0,00
2017P002E16	Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) AE 2021	63 396,09	0,00	446 603,91	0,00	0,00	446 603,91	413 434,00	33 169,91
2017P002E18	Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) AE 2022	0,00	945 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P250E30	Prestations et fournitures AE 2021	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	191 563,65	8 436,35

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2010P100E36	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise AE 2018	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	-20 000,00
2010P100E44	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise AE 2022	0,00	1 657 053,50	0,00	366 684,62	2 760,00	363 924,62	486 406,82	-122 482,20
2010P033E52	Titres Améthyste et autres AE 2020	40 066,00	-164,00	-39 902,00	39 902,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P046E40	Transport scolaire AE 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P046E52	Transport scolaire AE 2021	121 532,00	0,00	0,00	31 532,00	0,00	31 532,00	31 532,00	0,00
2010P047E22	Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés AE 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P047E35	Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés AE 2021	195 632,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	23 812,00	26 188,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 151 061,95</b>	<b>16 924 495,04</b>	<b>10 191 857,42</b>	<b>10 254 727,43</b>	<b>1 373 000,34</b>	<b>19 073 584,51</b>	<b>13 543 421,29</b>	<b>5 530 163,22</b>

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

- (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C8</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe d'aménagement	120 547 407,51	17 314 157,14	0,00	137 861 564,65
Taxe départementale CAUE	-10 662 130,61	0,00	1 390 459,63	-12 052 590,24
Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles	-118 148 915,04	0,00	12 527 885,38	-130 676 800,42
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	-17 654 689,57	1 386 388,21	1 000 000,00	-17 268 301,36
<b>Total</b>	<b>-25 918 327,71</b>	<b>18 700 545,35</b>	<b>14 918 345,01</b>	<b>-22 136 127,37</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Taxe d'aménagement		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>120 547 407,51</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7327	Taxe d'Aménagement	17 314 157,14
<b>Total</b>		<b>17 314 157,14</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>137 861 564,65</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Taxe départementale CAUE		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>-10 662 130,61</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
7398	Reversement CAUE	1 390 459,63
<b>Total</b>		<b>1 390 459,63</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-12 052 590,24</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>-118 148 915,04</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
2031	Frais d'études	128 189,09
2033	Frais d'insertion	7 356,12



<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles</b>		
204141	Subv.Equip. versées aux communes Biens mobiliers, matériel et études	150 141,58
204142	Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments et installations	5 675 769,28
204152	Subv.Equip. versées aux groupements de col. Bâtiments et installations	2 492 219,26
204182	Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiments et installations	88 657,49
2117	Bois et forêts	34 260,35
2157	Matériel et outillage technique	31 733,83
21848	Autres matériel de bureau et mobiliers	323,02
2312	Terrains en cours	265 802,20
231351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics en cours	21 729,15
60611	Eau et assainissement	681,39
60612	Energie - Electricité	3 315,91
60621	Combustibles	3 061,52
60622	Carburant	17 205,55
60628	Autres fournitures non stockées	4 064,84
60631	Fournitures d'entretien	2 812,28
60632	Fournitures de petit équipement	15 141,20
60636	Habillement et Vêtements de travail	5 957,15
6064	Fournitures administratives	1 089,09
6068	Autres matières et fournitures	30,00
611	Contrats de prestations de services	137 031,11
6135	Locations mobilières	2 425,20
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Bat. Publics	13 249,73
615231	Entretien et réparations voirie	87 288,77
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	892 279,72
61551	Entretien et réparation matériel roulant	14 150,83
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	6 604,67
6156	Maintenance	2 397,18
6168	Primes d'assurances - Autres	2 063,20
617	Etudes et recherches	96 857,52
6184	Versement à des organismes de formation	6 127,80
6236	Catalogues et imprimés et publications	675,36
6251	Voyages, déplacements et missions	24 048,48
6261	Frais d'affranchissement	1 975,01
6281	Concours divers (cotisations..)	13 481,28
6282	Frais de gardiennage	301,71
6283	Frais de nettoyage	11 177,75
6336	Cotisations au C.N.F.P.T. et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	6 000,41
63512	Taxes foncières	187,26
6358	Autres droits	179,77
64111	Rémunération principale	665 597,05
64113	NBI	4 511,78
64131	Rémunérations du personnel non titulaire	163 761,19
6417	Rémunérations des apprentis	18 125,51
6451	Cotisation à l'U.R.S.S.A.F.	304 217,69
6472	Prestations familiales directes	2 184,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 576,80
6488	Autres charges de personnel	511,20
65731	Subventions de fonctionnement à l'Etat	34 200,00
65734	Subventions de fonctionnement aux Communes et structure intercommunales	195 555,10
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	322 000,00

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles</b>		
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé	544 602,00
<b>Total</b>		<b>12 527 885,38</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-130 676 800,42</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2): Taxe additionnelle à la taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>-17 654 689,57</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 386 388,21
<b>Total</b>		<b>1 386 388,21</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
7398	Reversement taxe de séjour	1 000 000,00
<b>Total</b>		<b>1 000 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-17 268 301,36</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1 270,00</b>	<b>0,90</b>	<b>1 270,90</b>	<b>919,29</b>	<b>147,36</b>	<b>1 066,65</b>
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	609,00	0,90	609,90	512,50	16,87	529,37
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	17,00	0,00	17,00	8,50	4,00	12,50
ATTACHES TERRITORIAUX	A	359,00	0,00	359,00	181,94	104,98	286,92
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	285,00	0,00	285,00	216,35	21,51	237,86
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>2 081,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 081,00</b>	<b>1 705,04</b>	<b>134,84</b>	<b>1 839,88</b>
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	1 218,00	0,00	1 218,00	1 061,69	38,64	1 100,33
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	367,00	0,00	367,00	326,83	2,41	329,24
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	107,00	0,00	107,00	94,92	0,00	94,92
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	16,00	0,00	16,00	8,00	2,00	10,00
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	205,00	0,00	205,00	95,77	64,35	160,12
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	168,00	0,00	168,00	117,83	27,44	145,27
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>573,00</b>	<b>0,00</b>	<b>573,00</b>	<b>426,97</b>	<b>62,40</b>	<b>489,37</b>
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C	20,00	0,00	20,00	17,43	1,00	18,43
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	515,00	0,00	515,00	378,96	61,40	440,36
CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS	A	9,00	0,00	9,00	6,80	0,00	6,80
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	A	13,00	0,00	13,00	7,88	0,00	7,88
MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX	B	16,00	0,00	16,00	15,90	0,00	15,90
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>332,00</b>	<b>1,70</b>	<b>333,70</b>	<b>234,91</b>	<b>18,15</b>	<b>253,06</b>
CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC	A	38,00	0,00	38,00	25,00	2,00	27,00
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	57,00	0,00	57,00	48,12	3,19	51,31
MEDECINS TERRITORIAUX	A	47,00	1,70	48,70	21,96	1,78	23,74
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	43,00	0,00	43,00	25,27	7,47	32,74
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	127,00	0,00	127,00	99,45	3,71	103,16
SAGES FEMMES TERRITORIALES	A	20,00	0,00	20,00	15,11	0,00	15,11
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>4,65</b>	<b>1,00</b>	<b>5,65</b>
BIOLOGISTE,VETERINAIRE,PHARMAC.TER	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT	B	6,00	0,00	6,00	3,65	1,00	4,65
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
CONSEILLER TERR.ACT.PHYS.ET SPORT.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	11,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>87,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87,00</b>	<b>63,85</b>	<b>11,78</b>	<b>75,63</b>
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	22,00	0,00	22,00	18,72	1,42	20,14
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	39,00	0,00	39,00	23,93	9,36	33,29
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	13,00	0,00	13,00	10,60	1,00	11,60
BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	A	6,00	0,00	6,00	3,73	0,00	3,73
CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE	A	3,00	0,00	3,00	2,87	0,00	2,87
CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>4 363,00</b>	<b>2,60</b>	<b>4 365,60</b>	<b>3 355,71</b>	<b>375,53</b>	<b>3 731,24</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	370	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	38	CDD RECRUTEMENT PERS.HANDICAPEES
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT SUR DISPONIBILITE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	419	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	370	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	368	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT CONGE PARENTAL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MATERNITE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	432	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	354	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	381	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	354	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	363	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	362	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	371	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	354	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	362	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	371	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	362	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	362	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	371	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	376	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	387	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	CULT	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	CULT	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	C2	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	OTR	953	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	912	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C	S	367	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	431	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	389	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	389	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	512	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	494	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	528	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	494	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	570	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	570	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	494	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	623	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	38	CDD VACANCE D'EMPLOI HANDICAPE
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	461	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	512	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	CULT	499	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	452	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	693	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	995	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	732	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	778	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	791	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	821	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	946	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	693	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	968	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	732	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	693	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MATERNITE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	693	0,00	3-3-1°	CDD ABS.CADRE D'EMPLOIS-ART.3 AL.4
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	821	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	821	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC	A	MS	489	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC	A	MS	736	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	MS	514	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	MS	544	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	MS	514	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	MS	489	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	TECH	C3	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	TECH	977	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	837	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	791	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	791	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	1015	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	1015	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	774	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	1015	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	995	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	665	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	619	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	946	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	38	CDD RECRUTEMENT PERS.HANDICAPEES
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	518	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	611	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	813	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	C3	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	1027	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	582	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	471	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	457	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	619	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	457	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	457	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	471	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	444	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	A	MS	457	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	MS	558	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	MS	518	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	MS	518	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	MS	518	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	A	MS	518	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	452	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	388	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	415	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT TEMPS PARTIEL
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	415	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	397	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	397	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	597	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	452	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	500	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	431	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	415	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	38	CDD VACANCE D'EMPLOI HANDICAPE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	478	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT	B	MT	397	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	452	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	452	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	500	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	458	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	478	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	388	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	458	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	415	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	399	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	500	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	397	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	388	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	478	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	379	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	431	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	415	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD BESOINS SPECIFIQUES ART.3 AL.3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	506	0,00	3-4	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	419	0,00	110-1	CDD COLLABORATEUR GRP-POLITIQUE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	370	0,00	110-1	CDD COLLABORATEUR GRP-POLITIQUE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	461	0,00	110-1	CDD COLLABORATEUR GRP-POLITIQUE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	368	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	354	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	499	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	486	0,00	110-1	CDD COLLABORATEUR GRP-POLITIQUE
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	368	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT MALADIE
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	379	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	CULT	372	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	A	S	444	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	843	0,00	110-1	CDD COLLABORATEUR GRP-POLITIQUE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	821	0,00	110-1	CDD COLLABORATEUR GRP-POLITIQUE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	1015	0,00	A	CDD CONTRAT DE PROJET
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD VACANCE D'EMPLOI
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	469	0,00	A	CDD CONTRAT DE PROJET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	C3	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	1015	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	821	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	995	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	1027	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	604	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	821	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	732	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	693	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	1015	0,00	110	CDD EMPLOI DE CABINET
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	646	0,00	A	CDD CONTRAT DE PROJET
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	484	0,00	A	CDD CONTRAT DE PROJET
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	372	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D1.2</b>

## ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LE DEPARTEMENT OU L'ETABLISSEMENT
ABREU Emma	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
ABREU Emma	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 23/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
CERRI Thierry	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 27/06/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
CHANUSSOT Jean-Marc	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 27/06/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
COZIC Bernard	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 23/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
DJEBARA Smaïl	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
FENZAR-RIZKI Bouchra	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
FENZAR-RIZKI Bouchra	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 23/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
GARREAU Isoline	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
GARREAU Isoline	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 13/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
GBIORCZYK Anne	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 06/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
GOBERT Julie	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
GOUHOURY Pascal	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 06/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
LE BOUTER Nolwenn	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 06/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
LUCZAK Daisy	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 16/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
MARGATÉ Marianne	CIDEFE - Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus	1 000,00	Le 15/09/2021 à Paris 20ème	Formation nationale des Conseillères départementales et Conseillers départementaux
MERY Jérôme	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
MORIN Olivier	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 16/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
MOUSSI LE GUILLOU Cindy	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
MOUSSI LE GUILLOU Cindy	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 27/06/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
PARIGI Jean-François	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
PETIT Vincent Paul	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 13/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
ROBACHE Christian	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 23/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
RUCHETON Béatrice	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
RUCHETON Béatrice	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 16/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
SOSINSKI Sandrine	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 13/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION</b>	<b>COUT DE LA FORMATION</b>	<b>DATE ET LIEU DE LA FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LE DEPARTEMENT OU L'ETABLISSEMENT</b>
THIERIOT Jean-Louis	HA-HA ET ASSOCIES	1 200,00	Le 05/07/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
Tous les élus	HA-HA ET ASSOCIES	1 200,00	Le 31/03/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining - Séance collective
Tous les élus	HA-HA ET ASSOCIES	1 200,00	Le 13/10/2022 à Paris 10ème	Formation aux réseaux sociaux - Séance collective
VANDEBRISE Xavier	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 06/05/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining
VEAU Véronique	Département de l'AIN	100,00	Le 02/12/2021 à Bourg-en-Bresse 01	Assises de l'ADF
VEAU Véronique	FNADAC - Fédération Nationales des Associations de Directeurs . Rices DES Affaires Culturelles	350,00	Le 21/10/2022 à Paris 12 ème	Assises des Directeurs des Affaires culturelles
VEAU Véronique	HA-HA ET ASSOCIES	600,00	Le 27/06/2022 à Paris 10ème	Formation à la prise de parole en public et médiatraining

(1) Article L. 3123-10 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2.1</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
01/01/1957 - prise de participation	Aménagement 77	SAEM Aménagement 77	Société Anonyme d'Economie Mixte	3 273 968,00
01/01/1961 - prise de participation	Trois Moulins Habitat	SA HLM Trois Moulins Habitat	Société Anonyme	16,00
13/05/1968 - prise de participation	SAFER Ile-de-France	SAFER Ile-de-France	Société Anonyme	28 349,75
30/05/2000 - prise de participation	Société Locale d'Epargne de Seine-et-Marne	Société Locale d'Epargne de Seine-et-Marne, Caisse d'Epargne Ile-de-France	Société Coopérative	200,00
25/06/2001 - prise de participation	OSEO SOFARIS Région	OSEO SOFARIS Région	Société Anonyme	22,26
23/06/2006 - prise de participation	LOGIRYS	SA LOGIRYS	Société Anonyme	0,10
23/06/2006 - prise de participation	Les Foyers de Seine-et-Marne	SA HLM Les Foyers de Seine-et-Marne	Société Anonyme	0,10
27/06/2008 - prise de participation	SACICAP LOGICAP	SACICAP LOGICAP	Société Anonyme	2,00
29/06/2012 - prise de participation	Energies POSIT'IF	SEM Energies POSIT'IF	Société d'Economie Mixte	100 000,00
26/09/2019 - prise de participation	Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien	SPL Plateforme	Société publique locale	4 600 000,00
13/11/2020 - prise de participation	Habitat 77	OPH Habitat 77	Office Public de l'Habitat	5 000 000,00
28/05/2021 - prise de participation	ANTIN RESIDENCE	SA HLM Antin Résidence	Société Anonyme	0,10
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>D2.2</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 565 741,41</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>27 377 106,24</b>	
<b>Associations</b>	<b>20 943 479,22</b>	
CLUB ATHLÉTIQUE LIZÉEN JUDO	1 362,00	
CLUB DE PLONGÉE CHELLES CHAMPS-SUR-MARNE	1 173,00	
CYCLO-CLUB D' EMERAINVILLE MALNOUE C.C.E.M.	765,00	
10 KILOMETRES MAGNY HONGRE VAL EUROPE	1 650,00	
100 000 ENTREPRENEURS	3 000,00	
1ÈRE COMPAGNIE D'ARC D'ANNET-SUR-MARNE	200,00	
1ÈRE COMPAGNIE D'ARC DE CLAYE	200,00	
1ÈRE COMPAGNIE D'ARC DE SOUILLY	333,00	
A COUP D ZIK	10 500,00	
A COUP D ZIK	2 000,00	
A COUP D ZIK	4 000,00	
A COUP D ZIK	2 000,00	
A COUP D ZIK	2 000,00	
A.D.A.P.E.I. 77 VIE ASSOCIATIVE	18 000,00	
A.H.V.O.L	200,00	
A.H.V.O.L	315,00	
ABIOSOL	24 000,00	
ACADEMIE MUSICALE DE DAMMARIÉ-LES-LYS	4 000,00	
ACT ART	1 185 000,00	
ADEF RESIDENCES 3A	27 660,89	
ADFI ASS DEFENSE FAMILLES ET INDIVIDUS	1 350,00	
ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	41 454,00	
AEDE	114 000,00	
AEDE SPORT TOI BIEN	500,00	
AEDE SPORT TOI BIEN	3 000,00	
AEDE SPORT TOI BIEN	1 390,00	
AEP INSTITUT SAINTE COLOMBE	45 260,77	
AEROBIC VITA CLUB	302,00	
AEROBIC VITA CLUB	1 042,00	
AFRIS PARIS PARMENTIER	4 860,00	
AGEC SAINTE THÉRÈSE - OZOIR LA FERRIERE	357,00	
AIDE AUX VICTIMES & MEDIATION JUDICIAIRE	13 000,00	
AIDE AUX VICTIMES & MEDIATION JUDICIAIRE	52 000,00	
AIDE AUX VICTIMES & MEDIATION JUDICIAIRE	18 000,00	
AIREMPLI ESPACE ORIENTATION	6 300,00	
AIREMPLI ESPACE ORIENTATION	3 000,00	
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	486,00	
ALLIANCE 77 EVRY GRÉGY SOLERS	1 483,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALLIANCE GOËLE PLAINE DE FRANCE 77	1 000,00	
ALLIANCE NORD 77 VOLLEY-BALL	1 262,00	
AMANA HOMMES ET MIGRATIONS	6 036,67	
AMANA HOMMES ET MIGRATIONS	3 074,08	
AMICAL BASKET CLUB DAMMARTIN	1 566,00	
AMICALE 3EME AGE DE MAINCY	534,00	
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS NANTEUIL-LES-MEAUX	259,00	
AMICALE ANCIENS MARINS MELUN & ENVIRONS	313,00	
AMICALE BOULISTE DE NANGIS	1 000,00	
AMICALE BOULISTE DE NANGIS	300,00	
AMICALE BOULISTE DE NANGIS	200,00	
AMICALE BOULISTE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	311,00	
AMICALE BOULISTE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE	668,00	
AMICALE CYCLISME DE CHÂTEAU-LANDON	308,00	
AMICALE CYCLO LE-MÉE SPORTS	311,00	
AMICALE DE BARBIZON ET COMMUNES ENVIRONNANTES	808,00	
AMICALE DE TIR DE CHENOU	971,00	
AMICALE DES AINES RURAUX	3 550,00	
AMICALE DES ANCIENS	334,00	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE CITRY VILLARE	155,00	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE	165,00	
AMICALE DES ANCIENS D ALGERIE	261,00	
AMICALE DES ANCIENS DE DAMPMART	650,00	
AMICALE DES ANCIENS DE LA BRIGADE DE SAPEURS POMPIERS DE PARIS	1 500,00	
AMICALE DES ANCIENS DE LA BRIGADE DE SAPEURS POMPIERS DE PARIS	224,00	
AMICALE DES ANCIENS DE LONGPERRIER	390,00	
AMICALE DES ANCIENS DE SAINT MERY	172,00	
AMICALE DES ANCIENS DE SOISY BOUY	316,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	224,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	791,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	424,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	955,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	622,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	616,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	350,00	
AMICALE DES JEUNES DE THORIGNY	1 405,00	
AMICALE DES RETRAITES DE POMPONNE	930,00	
AMICALE DU 3 EME AGE D OZOUER LE VOULGIS	392,00	
AMICALE DU BOCAGE EGREVILLE LORREZ VOULX	1 479,00	
AMICALE EVRY GREGY CLUB DU TROISIEME AGE	732,00	
AMICALE GYMNIQUE CHELLOISE	1 193,00	
AMICALE GYMNIQUE CHELLOISE	1 100,00	
AMICALE PONGISTE D'OZOIR	961,00	
AMICALE PONGISTES CHEVRIARDS	320,00	
AMICALE SCOLAIRE CHAMBRY	538,20	
AMICALE SPORTIVE DE FONTENAY-TRÉSIGNY FOOTBALL	1 621,00	
AMICALE SPORTIVE DE LIEUSAIN FOOTBALL	2 040,00	
AMICALE SPORTIVE DE MOISENAY	1 200,00	
AMIS CYCLOS D'ESBLY	300,00	
AMITIE EGREVILLOISE	490,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AMITIE ET GAIETE	380,00	
AMITIE ET LOISIRS	408,00	
AMITIES DES TEMPLIERS	3 540,00	
AMITIES SAMOISIENNES	796,00	
AMITIES SEINE ET LOING	1 914,00	
AMITIES-LOISIRS GOUVERNES	422,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	1 300,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	1 000,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	1 249,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	252,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	200,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	400,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	283,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	350,00	
AMITIÉ LOISIRS ET CULTURE DE SOUPPES-SUR-LOING	208,00	
AN&S	3 050,00	
AN&S	15 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS DE GOUVERNES	184,00	
ANIMATIONS EAUX VIVES DE SOUPPES -SUR-LOING	200,00	
ANNET SUR MARNE CYCLOTOURISME	200,00	
APEL -ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE MEAUX	900,00	
APF FRANCE HANDICAP	2 500,00	
APNÉE LIBRE 77	200,00	
APOLLO	2 500,00	
AQU'AVENTURE	960,00	
AQUA CLUB DE PONTAULT-COMBAULT ET ROISSY-EN-BRIE	2 000,00	
AQUA'OZ	311,00	
AQUACYCLOPÉDUS CLUB TRIATHLON	313,00	
ARC CLUB DE MEAUX	468,00	
ARC CLUB DE MOUROUX	670,00	
ARC EN CIEL	606,00	
ARC SPORT SEINE ET LOING	2 400,00	
ARC SPORT SEINE ET LOING	651,00	
ARILE SOS SOLIDARITE	12 075,00	
ARILE SOS SOLIDARITE	3 450,00	
ARILE SOS SOLIDARITE	12 075,00	
ARKEOMEDIA	1 000,00	
ARKEOMEDIA	4 500,00	
ART ET RÉCRÉATION	1 000,00	
ART ET RÉCRÉATION	302,00	
ARTISTES DU BOUT DU MONDE	200,00	
ARTISTES DU BOUT DU MONDE	400,00	
AS COURSE DES REMPARTS	1 650,00	
AS JEAN WIENER	197,00	
AS SPORTIVE DU COLLEGE ROBERT DOISNEAU	279,00	
ASAHI DOJO 77	600,00	
ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	43 012,70	
ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	132 988,63	
ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	248 031,52	
ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	101 768,48	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	27 500,00	
ASS AMITIE PERSONNES AGEES	2 300,00	
ASS ANIMATION CENTRE SOCIAL	3 000,00	
ASS AQUIFERE CALCAIRES CHAMPIGNY EN BRIE	130 000,00	
ASS CERCLE HISTORIQUE FONTENAISIEN	1 000,00	
ASS CLUB DE L AMITIE	1 424,00	
ASS CONTROL JUDIAI SOCIO EDU	4 950,00	
ASS CREAT CULT EGLISE BUTTE ST PIERRE	400,00	
ASS CRECHE FAMILIALE CANTON CLAYE SOUILL	71 693,19	
ASS CRECHE FAMILIALE CANTON CLAYE SOUILL	73 030,11	
ASS DE FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBRO-LESES	2 000,00	
ASS DEP INFORMATION LOGEMENT 77	157 500,00	
ASS DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA PLAINE BRIARDE	178,00	
ASS DES ANCIENS ET CLUB DU 3EME AGE DE ST GERMAIN SUR MORIN	906,00	
ASS DES RETRAITES AVON	4 128,00	
ASS ESPRIT RAID	1 450,00	
ASS FAMILIALE RUR ST CYR ST OUEN MORIN	587,72	
ASS FAMILIALE RUR ST CYR ST OUEN MORIN	518,73	
ASS FAMILIALE RURALE	1 094,00	
ASS FRATERNELLE ANCIENS DE PENCHARD	250,00	
ASS GESTION ET ANIMATION - CLUB DU TEMPS LIBRE DE MOUROUX	1 360,00	
ASS GRESSY D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	418,00	
ASS HALTE GARDERIE MELUN REGION	12 400,83	
ASS HALTE GARDERIE MELUN REGION	13 692,98	
ASS HALTE GARDERIE MELUN REGION	17 242,28	
ASS LES AMIS DU PASSE DE MITRY MORY	560,00	
ASS LES AS 2 MITRY	522,00	
ASS MUSIQUE ET ARTS DU CHATELET EN BRIE	3 200,00	
ASS NATURALISTES DE LA VALLEE DU LOING	4 000,00	
ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE ADIE	16 000,00	
ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE ADIE	10 000,00	
ASS RESTAURANT INTERADM MELUN	2 027,78	
ASS SCE D ACTIONS MEDICO PSYCHO SOCIALES	40 922,37	
ASS SCE D ACTIONS MEDICO PSYCHO SOCIALES	52 200,00	
ASS SPORTIVE COLL DONNEMARIE DONTILLY	362,00	
ASS SPORTIVE COLLEGE BUSSY SAINT GEORGES	691,00	
ASS SPORTIVE COLLEGE DE TRILPORT	161,00	
ASS SPORTIVE COLLEGE LA BOETIE	575,00	
ASS SPORTIVE COLLEGE LOUISE MICHEL DE FA	518,00	
ASS SPORTIVE COLLEGE RENE GOSCINNY	444,00	
ASS SPORTIVE DU COLLEGE D ANCEAU DE GARL	480,00	
ASS SPORTIVE DU COLLEGE DE DAMMARTIN EN GOELE	571,00	
ASS SPORTIVE DU COLLEGE NAZARETH	557,00	
ASS SPORTIVE MOTOCYCLISTE DE FUBLAINES	2 450,00	
ASS SPORTIVE MOTOCYCLISTE DE FUBLAINES	1 560,00	
ASS. NOUVELLE DES GOLFEURS DE MEAUX BOUTIGNY	400,00	
ASS.DE SAUVEGARDE DE LA BASSE VALLÉE DE L'OURCQ ET SES AFFLUENTS	300,00	
ASS.NATATION SYNCHRONISEE PONTAULT ROISSY	2 000,00	
ASS.SPORTIVE DU COLLÈGE ROSA BONHEUR	215,00	
ASSO AMIS FONDATION MEMOIRE DEPORTATION	539,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSO DES ZAPEROS	450,00	
ASSO JEUNES ENTRETIEN CONSERV TRAINS AUT	3 000,00	
ASSO JEUNES ENTRETIEN CONSERV TRAINS AUT	3 000,00	
ASSO LA MAISON KANGOUROU PN2	29 981,83	
ASSOC D'INSER PROF REGION FONTAINEBLEAU	8 400,00	
ASSOC D'INSER PROF REGION FONTAINEBLEAU	8 400,00	
ASSOC DEPART DES FRANCAS SEINE ET MARNE	18 750,00	
ASSOC DEPART DES FRANCAS SEINE ET MARNE	5 000,00	
ASSOC DEPART DES FRANCAS SEINE ET MARNE	5 000,00	
ASSOC DEPART DES FRANCAS SEINE ET MARNE	5 000,00	
ASSOC DETENTE PUISSANCE 3	400,00	
ASSOC SPORT BROU SUR CHANTEREINE	103,00	
ASSOC SPORTIVE COLLEGE C COROT	519,00	
ASSOC SPORTIVE COLLEGE MADELEINE RENAUD	374,00	
ASSOCIATION AGIR POUR LES MALFORMATIONS LYMPHATIQUES EN ALLIANCE	1 000,00	
ASSOCIATION ALPAGE	7 061,58	
ASSOCIATION AMICALE DE TENNIS DE QUINCY-VOISINS	689,00	
ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE CHAINTREUX	185,00	
ASSOCIATION APS CONTACT	2 430,00	
ASSOCIATION AUREORE	6 100,00	
ASSOCIATION AUREORE	6 100,00	
ASSOCIATION AUREORE	25 000,00	
ASSOCIATION AUREORE	5 250,00	
ASSOCIATION AUREORE	2 100,00	
ASSOCIATION AUREORE	5 250,00	
ASSOCIATION B S C - BUSSY-SAINT-GEORGES	610,00	
ASSOCIATION BADMINTON COUPVRAY	500,00	
ASSOCIATION BOMBONNAISE DE FOOTBALL	1 617,00	
ASSOCIATION CLUB DES ANCIENS	390,00	
ASSOCIATION COLLÉGIEN FOOTBALL	1 512,00	
ASSOCIATION COMMUNALE DE TENNIS DE POMMEUSE	280,00	
ASSOCIATION COURIR AVEC POMPONNE	1 300,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE LARCHANT	1 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE LARCHANT	3 000,00	
ASSOCIATION D'ECHANGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS COMMUNICATION FACILE	2 000,00	
ASSOCIATION DAMMARTIN ANIMATION	650,00	
ASSOCIATION DANSE ET GYMNASTIQUE DE PRESLES-EN-BRIE	277,00	
ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BASSEE	7 000,00	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE FRANCE TORCY	400,00	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE SPORTIVE ET MODERNE LA FERTÉ	336,00	
ASSOCIATION DE KYODO DU VAL MAUBUÉE	417,00	
ASSOCIATION DE TAI CHI CHUAN ET QI GONG DES COLLINES PARFUMÉES	500,00	
ASSOCIATION DE TAÏ CHI CHUAN DES NUAGES AZURÉS	300,00	
ASSOCIATION DE TENNIS CESSON VERT-SAINT-DENIS	1 800,00	
ASSOCIATION DE TENNIS DE CROISSY-BEAUBOURG	1 080,00	
ASSOCIATION DE TENNIS DE MAINCY	592,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ESCRIM	6 500,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ESCRIM	1 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ESCRIM	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DES AMIS DES ANCIENS DE FONTENAY TRESIGNY	1 526,00	
ASSOCIATION DES AMIS DES ANCIENS DE LAGN	4 554,00	
ASSOCIATION DES AMIS MORMANTAIS ET SES ENVIRONS	500,00	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS CANNES - ECLUSE	225,00	
ASSOCIATION DES ELEVEURS PRODUCTEURS DE LAIT DE SEINE-ET-MARNE	9 000,00	
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ 77	18 800,00	
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE SEINE-ET-MARNE	6 000,00	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE	1 566,00	
ASSOCIATION DES PONGISTES DE VILLENAY	450,00	
ASSOCIATION DES RANDONNEURS DU PAYS PROVINOIS	350,00	
ASSOCIATION DES RANDONNEURS PÉDESTRE DE VILLENAY	347,00	
ASSOCIATION DES RETRAITES ET DES VEUVES DE SEINE ET AMRNE	202,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	2 000,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	2 000,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	2 200,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	1 473,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	1 129,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	608,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	2 156,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	464,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	1 272,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	1 588,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	1 164,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	2 674,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	1 469,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	464,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	877,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	200,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES	400,00	
ASSOCIATION DES SPORTS DE RAQUETTES DU VAL D'EUROPE	1 804,00	
ASSOCIATION DU FESTIVAL DJANGO REINHARDT	50 000,00	
ASSOCIATION DU FORUM DES ESMS 77	6 000,00	
ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES	122 700,00	
ASSOCIATION EN AVANT BOITRON	160,00	
ASSOCIATION ENTRAIDE PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES ETAT S ET M	15 000,00	
ASSOCIATION FAMILLES LAÏQUES DE MELUN	2 500,00	
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA BASSEE	17 846,13	
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA BASSEE	7 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL PARADISIO	7 000,00	
ASSOCIATION FETES ET LOISIRS DE LA COMMUNE DE POLIGNY	350,00	
ASSOCIATION FORTUNELLA	11 000,00	
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SEINE ET MARNE	10 000,00	
ASSOCIATION GERMINOISE DE TENNIS	1 020,00	
ASSOCIATION GYMNIQUE CESSON VERT-ST-DENIS	1 602,00	
ASSOCIATION KANGOUROUS MULTI-SPORTS	4 896,00	
ASSOCIATION KARARÉ GUIDE	467,00	
ASSOCIATION LE MÉE SPORTS JUDO	1 200,00	
ASSOCIATION LES HIRONDELLES	600,00	
ASSOCIATION MEUPHINE	2 500,00	
ASSOCIATION MÉTIS	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION MÉTIS	3 000,00	
ASSOCIATION NANGIS LUDE	18 750,00	
ASSOCIATION NANGIS LUDE	3 500,00	
ASSOCIATION NANGIS LUDE	3 500,00	
ASSOCIATION NANGIS LUDE	3 500,00	
ASSOCIATION NANGIS LUDE	3 500,00	
ASSOCIATION NANGIS LUDE	1 000,00	
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE	21 555,00	
ASSOCIATION NAUTIQUE DE FONTAINEBLEAU AVON AVIRON	1 307,00	
ASSOCIATION NAUTIQUE DE FONTAINEBLEAU AVON DE CANOË-KAYAK	243,00	
ASSOCIATION NEMOURS SAINT PIERRE SPORTS AVENTURES	2 500,00	
ASSOCIATION NEMOURS SAINT PIERRE SPORTS AVENTURES	300,00	
ASSOCIATION NOTRE MAISON	3 090,00	
ASSOCIATION PAPA CHARLIE	15 000,00	
ASSOCIATION PATRIMOINE DE LA TRETOIRE ET SES HAMEAUX	200,00	
ASSOCIATION PATRIMOINE DE LA TRETOIRE ET SES HAMEAUX	300,00	
ASSOCIATION PERSONNES AGEES LES BRUYERES	10 100,00	
ASSOCIATION PETITS PATOCHES	11 453,43	
ASSOCIATION PORTUGAISE CULTURELLE ET SOC	1 000,00	
ASSOCIATION POUR LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ADULTES	383,00	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA GYMNASTIQUE DOUCE	336,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE D'USSY SUR MARNE	300,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE D'USSY SUR MARNE	300,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE SEINE-PORT ET DE SES ENVIRONS	300,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARTISANAL ET RURAL	800,00	
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ESPACES NATURE DU GRAND-VOYEUX	3 000,00	
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ESPACES NATURE DU GRAND-VOYEUX	2 360,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE	1 900,00	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA	2 600,00	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL D'ECUELLES	239,00	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL D'ECUELLES	368,00	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL D'ECUELLES	648,00	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES JEUNES L'ÉCOLE ET LA CULTURE	950,00	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES JEUNES L'ÉCOLE ET LA CULTURE	275,00	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES JEUNES L'ÉCOLE ET LA CULTURE	328,00	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES JEUNES L'ÉCOLE ET LA CULTURE	150,00	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES JEUNES L'ÉCOLE ET LA CULTURE	204,00	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES JEUNES L'ÉCOLE ET LA CULTURE	200,00	
ASSOCIATION PRESLOISIR TANDEM DV	350,00	
ASSOCIATION PROVINOISE DE TIR À LA CIBLE	1 472,00	
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION LE LOGEMENT ET L'EMPLOI	40 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION LE LOGEMENT ET L'EMPLOI	108 275,00	
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION LE LOGEMENT ET L'EMPLOI	105 225,00	
ASSOCIATION SCOLAIRE COLLEGE DENECOURT	779,00	
ASSOCIATION SIFFL ART	10 000,00	
ASSOCIATION SOS LIENS	3 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ATHLÉTIQUE DE NOISIEL JUDO	816,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE 91	4 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE BALNÉOLITAINE	882,00	
ASSOCIATION SPORTIVE BALNÉOLITAINE	342,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SPORTIVE BALNÉOLITAINE	308,00	
ASSOCIATION SPORTIVE BREUILLOISE	2 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE BUCÉENNE TENNIS	540,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CHELLES TENNIS	2 236,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ALBERT CAMU	542,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ARCHE GUEDO	508,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ARCHE GUEDO	500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ARMAND LANO	333,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BEAUMARCHAI	664,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BEAUSOLEIL	438,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CHARLES PEG	831,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CHRISTINE D	505,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CITES UNIES	401,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CLAUDE MONE	847,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE CHESSY	567,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE LA DHUIS	734,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DES GLACIS	377,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DU MOULIN A	365,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ELSA TRIOLE	100,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE CHEVA	114,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EUGENE DELA	867,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EUROPE	416,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FREDERIC CH	534,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GEORGE SAND	412,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GEORGE SAND	355,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GEORGES POL	386,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GERARD PHIL	193,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GRAND PARC	518,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNAN	548,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI IV	175,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI WALLO	474,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HONORE DE B	226,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HUTINEL	621,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE INTERNATION	334,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE J.YVES COUS	335,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JACQUES AMY	252,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JACQUES PRE	419,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JACQUES PRE	1 079,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN CAMPIN	636,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN MOULIN	608,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR	634,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN-JACQUE	230,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEANNE D AR	194,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA MAILLIER	548,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA VALLEE	405,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LAFAYETTE	331,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LE SEGRAIS	436,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LEONARD DE	339,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES CAPUCIN	443,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES HYVERNE	506,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES MAILLET	388,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES REMPART	417,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES TILLEUL	823,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES TOURELL	326,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS ARAGO	864,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LUCIEN CEZA	311,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MARCEL RIVI	382,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MON PLAISIR	609,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MONTHETY	346,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NICOLAS TRO	142,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PABLO PICAS	654,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE BROS	978,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE DE M	299,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ROBERT BURD	265,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ROSTAND A B	414,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SAINTE CROI	705,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SAINTE MARI	226,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE STE MARIE	1 007,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE STEPHAN MAL	368,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE VICTOR SCHO	330,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE WECZERKA	364,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE BLANCHE DE	270,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE JEAN DE LA	529,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE MARIE CURIE	1 106,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COURS BAUTAIN - JUI	265,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COURS BAUTAIN - JUI	20 569,81	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE ALMONT	1 257,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE ALMONT	1 153,00	
ASSOCIATION SPORTIVE D'EMERAINVILLE	687,00	
ASSOCIATION SPORTIVE D'EMERAINVILLE	449,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE CHARTRETTES	1 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE CROISSY-BEAUBOURG	455,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE CROISSY-BEAUBOURG	248,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTENAY-TRÉSIGNY ATHLÉTISME	1 285,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LAGNY-SUR-MARNE	343,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE KENDO DE MEAUX	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE KENDO DE MEAUX	306,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE	302,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE	454,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE	357,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE LIEUSAINTE GYMNASTIQUE	336,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	421,20	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	1 367,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	1 500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	365,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	341,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	250,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-MARD	1 973,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-MARD	500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-MARD	336,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-FARDEAU VILLERS	274,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-FARDEAU VILLERS	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE ROISSY-EN-BRIE	1 738,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE DE CHAMPS-SUR-MARNE	306,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLENEUVE-SAINT-DENIS	339,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLENEUVE-SAINT-DENIS	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLENEUVE-SAINT-DENIS	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE COLONEL	328,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MONTE	319,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MORMA	376,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE OISSE	114,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE VILLIERS SAINT GEORGES	314,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FERNAND	713,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LES AULN	328,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE N 2 D OZ	183,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT LA	399,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ALFRED S	451,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ARTHUR R	160,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE CAMILLE	443,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE LA GR	785,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE SAINT	152,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ELSA TRI	563,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE GEORGES	267,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE GEORGES	380,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE HIPPOLYT	585,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JACQUES	677,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LA MARE	624,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LA PYRAM	731,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LA ROCHE	417,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LE CHAMP	143,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LES BLÉS	641,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LOUIS BR	707,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE PAUL ELU	584,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE PIERRE R	421,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE RENÉ BAR	839,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINTE C	100,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINTE F	100,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLEMENTAIRE	242,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BUSSY GUERMANTES	3 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BUSSY GUERMANTES	1 233,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MONTEREAU LA FORTERESSE	401,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	35 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	7 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	480,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	480,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 530,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 299,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	357,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	278,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 391,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 259,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	530,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	1 186,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	456,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS	540,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS SAVIGNY	800,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU PLESSIS SAVIGNY	1 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VOISENON	326,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VOISENON	110,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VOISENON	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VOISENON	110,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VOISENON	110,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FONTENAY-TRÉSIGNY TENNIS	1 092,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FONTENAY-TRÉSIGNY TENNIS DE TABLE	672,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FOULEE SAINT BRICOISE	1 100,00	
ASSOCIATION SPORTIVE JOYEUSE ESPERANCE S	372,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LA ROUE D'OR VILLUIS EVERLY	345,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LE PIN GYMNASTIQUE	900,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LE PIN VILLEVAUDÉ FOOTBALL	1 554,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LELORGNE DE SAVIGNY	1 119,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LES GAZELLES	275,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE FERTOISE FOOTBALL	1 700,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE AVENIR DU TENNIS À THOMERY	900,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE FERTOISE TENNIS	2 246,00	
ASSOCIATION SPORTIVE NANDÉENNE	936,00	
ASSOCIATION SPORTIVE NANDÉENNE	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE NANDÉENNE	343,00	
ASSOCIATION SPORTIVE NANDÉENNE	592,00	
ASSOCIATION SPORTIVE NANDÉENNE	692,00	
ASSOCIATION SPORTIVE NANTEUIL BADMINTON	1 049,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETOISE GV	336,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE - TIR À L'ARC	465,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ROISSY FUTSAL	1 266,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SAMOISIENNE SECTION	1 296,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SAMOISIENNE SECTION	5 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SUBAQUATIQUE AVONNAISE ET BELLIFONTAINE	480,00	
ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE MONTÉVRAIN	1 247,00	
ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE DE VENEUX-LES-SABLONS	509,00	
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS FEROLLAIS	200,00	
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS FEROLLAIS	280,00	
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS FEROLLAIS	355,00	
ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ET CULTURE DU MONT-CHALATS	300,00	
ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ET CULTURES DE LA CHAPPELLE-LA-REINE	302,00	
ASSOCIATION SPORTS LOISIRS PABLO PICASSO VIGNES DE BAILLY	336,00	
ASSOCIATION SPORTS LOISIRS PABLO PICASSO VIGNES DE BAILLY	216,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SPOTIVE COLLÈGE JEAN BAPTIST	678,00	
ASSOCIATION SPOTIVE ROCHETTOISE BADMINTON	1 000,00	
ASSOCIATION SPOTIVE ROCHETTOISE BADMINTON	1 000,00	
ASSOCIATION UNIS-CITE	80 000,00	
ASSOCIATION UNIS-CITE	10 500,00	
ASSOCIATION UNIS-CITE	9 000,00	
ASSOCIATION UNIS-CITE	20 000,00	
ASSOCIATION ÉQUIT LIBRE	907,00	
ASTÉRINA CLUB DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE DE MEAUX	900,00	
ATELIER D'EXPRESSIONS CORPORELLES DE MARNE-LA-VALLÉE	1 020,00	
ATELIER D'EXPRESSIONS CORPORELLES DE MARNE-LA-VALLÉE	800,00	
ATELIER D'EXPRESSIONS CORPORELLES DE MARNE-LA-VALLÉE	367,00	
ATHLÉTIC CLUB DE VILLENAY ARTS MARTIAUX	969,00	
ATHLÉTIC CLUB VILLENAY FOOTBALL	1 479,00	
ATHLÉTISME SECTEUR LA ROCHETTE DAMMARIÉ-LES-LYS	850,00	
ATHLÉTISME SECTEUR LA ROCHETTE DAMMARIÉ-LES-LYS	1 200,00	
ATT SERRIS VAL D'EUROPE	972,00	
AU FIL DE L'OURCQ	200,00	
AU FIL DU TEMPS	872,00	
AVENIR CRÉGY SPORTS LOISIRS	1 200,00	
AVENIR CRÉGY SPORTS LOISIRS	807,00	
AVENIR CRÉGY SPORTS LOISIRS	413,00	
AVENIR CRÉGY SPORTS LOISIRS	630,00	
AVENIR CRÉGY SPORTS LOISIRS	312,00	
AVENIR LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE SEINE ET MARNE	21 000,00	
AVENIR LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE SEINE ET MARNE	6 000,00	
AVENIR LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE SEINE ET MARNE	2 000,00	
AVENIR LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE SEINE ET MARNE	4 000,00	
AVENIR LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE SEINE ET MARNE	3 000,00	
AVON BASKET	1 350,00	
AVON MUSIQUE ET CULTURE	10 000,00	
BADMINTON CLUB DE MORMANT	1 055,00	
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	460,00	
BALORY SUBAQUA CLUB	843,00	
BANNOST VILLEGAGNON RANDO	339,00	
BANQUE ALIMENTAIRE PARIS ILE DE FRANCE	9 500,00	
BANQUE ALIMENTAIRE PARIS ILE DE FRANCE	2 440,00	
BASE DE CANOË-KAYAK DU HAUT MORIN	306,00	
BASKET CLUB DE CHAMPS	1 450,00	
BEL AUTOMNE	368,00	
BELLE FEUILLE	600,00	
BIB 77 BIBLIOTHEQUE DE SEINE ET MARNE	1 000,00	
BICROSS CLUB DE BOUTIGNY	941,00	
BILLARD CLUB DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	302,00	
BOISSISE ORGENOY BASKET	1 300,00	
BOLING CLUB DE MOUSSY-LE-NEUF	4 000,00	
BOLING CLUB DE MOUSSY-LE-NEUF	200,00	
BOX'IN LAGNY	834,00	
BOX'IN LAGNY	704,00	
BRIE FOOTBALL CLUB	1 592,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BRIE GATINAIS CYCLOTOURISTE AVON	714,00	
BUDOKAI SERRIS JUDO	983,00	
BUSSY BASKET CLUB	1 624,00	
BUSSY VOLLEY	1 113,00	
C J A CERCLE JOYEUX AUTOMNE	786,00	
CAISSE DEPART AIDE LOGEMENT	15 000,00	
CAISSE DEPART AIDE LOGEMENT	4 000,00	
CAISSE DEPART AIDE LOGEMENT	17 474,00	
CAJOL'ET LAIT	7 066,57	
CAJOL'ET LAIT	10 193,31	
CANOË-KAYAK CLUB DES MEULIÈRES	450,00	
CANOË-KAYAK DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	493,00	
CAP'ACRO	537,00	
CDCA 77	2 000,00	
CDGOLF77	3 000,00	
CDGOLF77	850,00	
CDGOLF77	3 100,00	
CDGOLF77	1 000,00	
CDVB77	1 100,00	
CDVB77	1 000,00	
CDVP77 (COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOL EN P	3 000,00	
CDVP77 (COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOL EN P	500,00	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	84 525,00	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	20 698,72	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	94 240,86	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	196 553,28	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	80 646,72	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	84 525,00	
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	13 750,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	2 300,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	455,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	820,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	300,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	200,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	302,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	550,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE VULAINES-SUR-SEINE	225,00	
CENTRE D'INFORMATION DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES SUD EST FRANCIL	30 000,00	
CENTRE DES MUSIQUES DIDIER LOCKWOOD	2 000,00	
CENTRE EQUESTRE DE ST-PIERRE-LÈS-NEMOURS PONEY CLUB DE LA COMMANDERIE	1 464,00	
CENTRE INITIATION A LA PRATIQUE SPORTIVE	1 692,00	
CENTRE PHOTOGRAPHIQUE D'ILE DE FRANCE	4 004,42	
CENTRE PHOTOGRAPHIQUE D'ILE DE FRANCE	61 000,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL GEORGES BRASSENS	2 900,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL GEORGES BRASSENS	500,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	1 000,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	1 000,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	1 000,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	1 000,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	1 300,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	750,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	3 000,00	
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	467,00	
CERCLE D'AVIRON LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE	216,00	
CERCLE D'ESCRIME DE CESSON VERT-ST-DENIS	540,00	
CERCLE D'ESCRIME DE MEAUX	3 000,00	
CERCLE D'ESCRIME DE MEAUX	999,00	
CERCLE D'ESCRIME DE TORCY	450,00	
CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	3 000,00	
CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	3 000,00	
CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	4 580,00	
CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	1 600,00	
CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	1 530,00	
CERCLE DE VOILE DE DAMMARIE-LES-LYS	666,00	
CERCLE DE VOILE DE SEINE-PORT	255,00	
CERCLE DES ANCIENS DE ST CYR SUR MORIN	608,00	
CERCLE DES NAGEURS DE VAL MAUBUÉE	2 612,00	
CERCLE DES RETRAITES CROISSY BEAUBOURG	708,00	
CERCLE MIKAGE DE JUDO DE MEAUX	1 404,00	
CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX AVIRON	1 408,00	
CERCLE NAUTIQUE DE MELUN AVIRON	1 304,00	
CHAMPAGNE TENNIS DE TABLE	250,00	
CHANGEMENT DE DECOR	10 500,00	
CHAUFFRY LOISIRS	316,00	
CHAUFFRY LOISIRS	258,00	
CHAUFFRY LOISIRS	200,00	
CHELLES ARC CLUB	725,00	
CHELLES BASKET CLUB	1 248,00	
CHELLES TENNIS DETABLE	1 353,00	
CHEVRY GYM	908,00	
CHEVRY-COSSIGNY TENNIS CLUB	627,00	
CHÂTEAU-LANDON BADMINTON CLUB	609,00	
CINEMA 11 X 20 + 14	5 000,00	
CLAYE SOUILLY PETANQUE	343,00	
CLAYE SOUILLY SPORTIF FOOTBALL	2 533,00	
CLAYE-SOUILLY JUDO 77	1 175,00	
CLAYE-SOUILLY SPORTIF HANDBALL	1 600,00	
CLUB 'LE BON TEMPS', ASSOCIATION DES RETRAITES DE VAUX LE PENIL	134,00	
CLUB AGE D'OR	990,00	
CLUB AGE OR ROISSY EN BRIE	2 502,00	
CLUB ALPIN FRANÇAIS DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	350,00	
CLUB AMITIE DES ANCIENS DE PERTHES LA PLANCHE LE MONCEAU	796,00	
CLUB AMITIE DES SENIORS DE NOISIEL	1 772,00	
CLUB AMITIE ET LOISIRS DE CHENOISE	490,00	
CLUB ARC EN CIEL	720,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	3 000,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	120 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	72 000,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	13 000,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	1 800,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	1 500,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE - GYMNASTIQUE SPORTIVE	1 800,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE ATHLÉTISME	750,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE ATHLÉTISME	1 328,00	
CLUB ATHLÉTIQUE DE COMBS-LA-VILLE FOOTBALL	2 916,00	
CLUB ATHLÉTIQUE LIZÉEN TENNIS	1 062,00	
CLUB CANOË KAYAK C.S MEAUX	370,00	
CLUB CHATELAIN DES SENIORS	1 298,00	
CLUB CHEVEUX D ARGENT	1 474,00	
CLUB CYCLISTE PONTIERRY PRINGY	591,00	
CLUB CYCLO TOURISME DE BOISSY-AUX-CAILLES	350,00	
CLUB D'ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES	779,00	
CLUB D'ECHECS DE FONTAINEBLEAU AVON	780,00	
CLUB DE BOULES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	336,00	
CLUB DE DANSE DE LOISIRS ET SPORTIVES DE MELUN	900,00	
CLUB DE DANSE DE LOISIRS ET SPORTIVES DE MELUN	315,00	
CLUB DE DANSES DE PONTAULT COMBAULT	14 000,00	
CLUB DE L AMITIE	300,00	
CLUB DE L AMITIE	695,00	
CLUB DE L AMITIE	2 512,00	
CLUB DE L AMITIE	648,00	
CLUB DE L AMITIE DE BOURRON MARLOTTE	550,00	
CLUB DE L AMITIE DE MAREUIL LES MEAUX	382,00	
CLUB DE L AMITIE MAROLLES SUR SEINE	526,00	
CLUB DE L'AGE D'OR	210,00	
CLUB DE L'AGE D'OR	500,00	
CLUB DE L'AGE D'OR	270,00	
CLUB DE L'AGE D'OR DE BOIS LE ROI	1 830,00	
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT GERMAIN LAVAL	856,00	
CLUB DE L'AMITIE	490,00	
CLUB DE L'AMITIE	930,00	
CLUB DE L'AMITIE	1 030,00	
CLUB DE L'AMITIE 3EME AGE	610,00	
CLUB DE L'AMITIE DE MAISON ROUGE	270,00	
CLUB DE L'AMITIE DE MONTHYON	422,00	
CLUB DE L'AMITIE DE NANGIS ET DES ENVIRONS	1 094,00	
CLUB DE L'AMITIE DE SAINT FIACRE	216,00	
CLUB DE L'AMITIE DES AINES DE NANDY	1 044,00	
CLUB DE L'AMITIE DES JOVICIENS	392,00	
CLUB DE L'AMITIE DU 3EME AGE CHATENAY COURCELLES EGLIGNY	514,00	
CLUB DE L'AMITIE DU MEE-SUR-SEINE	2 322,00	
CLUB DE L'AMITIE DU PAYS FERTOIS	4 154,00	
CLUB DE L'AMITIE SAMOUREAU-VULAINE	1 500,00	
CLUB DE L'AMITIE SEINE-PORT	722,00	
CLUB DE L'AMITIE VAIROISE	3 370,00	
CLUB DE LA 3EME JEUNESSE VERNEUILLAISE	434,00	
CLUB DE LA BELLE EPOQUE	550,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	672,00	
CLUB DE LA DETENTE DE MAY	238,00	
CLUB DE LOISIRS DE REAU	760,00	
CLUB DE LOISIRS PROVINOIS	3 380,00	
CLUB DE LUTTE DE COULOMMIERS	281,00	
CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE DU PAYS FERTOIS	836,00	
CLUB DE PÉTANQUE DE MONTIGNY-SUR-LOING	302,00	
CLUB DE PÉTANQUE DE MOUSSY-LE-VIEUX	305,00	
CLUB DE RENCONTRES AMICALES DES ANCIENS DE MOISSY CRAMAYEL	2 562,00	
CLUB DE TENNIS DE TABLE DE DAMMARTIN	343,00	
CLUB DE TENNIS DE TABLE DE MONTHYON	479,00	
CLUB DE TIR DE CHAMBRY	229,00	
CLUB DES AINES	494,00	
CLUB DES AINES DE BRIE COMTE ROBERT	3 872,00	
CLUB DES AINES DE MACHAULT	258,00	
CLUB DES AMIS DE BOUGLIGNY	314,00	
CLUB DES AMIS DE COURTRY	1 450,00	
CLUB DES AMIS DE MISY	332,00	
CLUB DES ANCIENS DE BOISSY LE CHATEL	720,00	
CLUB DES ANCIENS DE CHAMPEAUX	332,00	
CLUB DES ANCIENS DE CROUY SUR OURCQ	452,00	
CLUB DES ANCIENS DE L ANCOEUR	328,00	
CLUB DES ANCIENS DE MONDREVILLE	150,00	
CLUB DES ANCIENS DE VERT-SAINT-DENIS	1 772,00	
CLUB DES ANCIENS DE VILLENEUVE SUR BELLOT	830,00	
CLUB DES ANCIENS ET SES AMIS	5 000,00	
CLUB DES ANCIENS JEUNES DE GUIGNES	940,00	
CLUB DES BIENVENUS DE MESSY	330,00	
CLUB DES BLEUETS	194,00	
CLUB DES LOISIRS	366,00	
CLUB DES MILLE-PATTES	200,00	
CLUB DES NAGEURS D;OZOIR-LA-FERRIÈRE	985,00	
CLUB DES OPTIMISTES ET DE L'AMITIE DE LIZY SUR OURCQ	854,00	
CLUB DES RENCONTRES ROCHETTOISES	992,00	
CLUB DES RETRAITES AMITIES BOMBONNAISES	364,00	
CLUB DU 3 EME AGE	240,00	
CLUB DU 3E AGE	250,00	
CLUB DU 3EME AGE	592,00	
CLUB DU 3EME AGE	342,00	
CLUB DU 3EME AGE	1 702,00	
CLUB DU 3EME AGE 'AMITIE'	2 250,00	
CLUB DU 3EME AGE DE GRISY SUISNES	554,00	
CLUB DU 3EME AGE DE LA GRANDE PAROISSE	942,00	
CLUB DU 3EME AGE DE LOGNES ET SES AMIS	1 888,00	
CLUB DU 3EME AGE DE PAMFOU	234,00	
CLUB DU 3EME AGE LE CARREFOUR DE L'AMITIE	2 022,00	
CLUB DU 3EME AGE REVIVRE DE SERVON	774,00	
CLUB DU BEL AUTOMNE	864,00	
CLUB DU PRIEURE	752,00	
CLUB DU REVEILLON	768,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB DU TEMPS LIBRE	524,00	
CLUB DU TEMPS RETROUVE	1 880,00	
CLUB EVASION	650,00	
CLUB FEMININ	920,00	
CLUB FEMININ TOURNAN-GRETZ	350,00	
CLUB GYMNIQUE BEAUMONTOIS	377,00	
CLUB GYMNIQUE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	357,00	
CLUB HALTÉROPHILE ET MUSCULATION DE TORCY	479,00	
CLUB HIPPIQUE DU HARAS DES BRULYS	6 000,00	
CLUB JEAN BAPTISTE CLEMENT TROISIEME AGE ET RETRAITES	700,00	
CLUB KARATÉ SHOTOKAN EN PAYS CRÉÇOIS	1 321,00	
CLUB LA JOIE DE VIVRE	5 988,00	
CLUB LES JOURS HEUREUX DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	3 418,00	
CLUB LES SAGES URY-RECLOSES	1 130,00	
CLUB LOISIRS ET DETENTE	1 900,00	
CLUB LOISIRS ET RENCONTRES	1 000,00	
CLUB MUNICIPAL DE JUDO DE CHAUCONIN NEUFMONTIERS	950,00	
CLUB NAUTIQUE DE CHARTRETTES	2 122,00	
CLUB NAUTIQUE DE VAIRES	282,00	
CLUB NAUTIQUE DES PRAILLONS	245,00	
CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORRÉZIEN	309,00	
CLUB OLYMPIQUE RÉGIONAL DAMMARTINOIS	1 020,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	355,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	1 500,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	837,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	500,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	336,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	510,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	525,00	
CLUB OMNISPORTS D'OTHIS	1 500,00	
CLUB OMNISPORTS DE LA VALLÉE DE L'YERRES	336,00	
CLUB OMNISPORTS DE LA VALLÉE DE L'YERRES	370,00	
CLUB OMNISPORTS DE LA VALLÉE DE L'YERRES	219,00	
CLUB OMNISPORTS DE VERT-SAINT-DENIS	1 000,00	
CLUB OMNISPORTS DE VERT-SAINT-DENIS	800,00	
CLUB OMNISPORTS DE VERT-SAINT-DENIS	357,00	
CLUB OMNISPORTS DES CHEMINOTS DE L'EST PARISIEN	809,00	
CLUB OMNISPORTS DES CHEMINOTS DE L'EST PARISIEN	932,00	
CLUB OMNISPORTS DES CHEMINOTS DE L'EST PARISIEN	738,00	
CLUB OMNISPORTS DES CHEMINOTS DE L'EST PARISIEN	336,00	
CLUB OMNISPORTS DES CHEMINOTS DE L'EST PARISIEN	200,00	
CLUB OMNISPORTS DES ELECTRICIENS ET GAZIERS CAS À MELUN	271,00	
CLUB OMNISPORTS DES ELECTRICIENS ET GAZIERS CAS À MELUN	248,00	
CLUB OMNISPORTS MUNICIPAL THIERRY PONTAIN	1 200,00	
CLUB OMNISPORTS MUNICIPAL THIERRY PONTAIN	948,00	
CLUB PICOT	1 000,00	
CLUB RECHERCHE ET INITIATION SCIENCES TERRE ET ARCHEOLOGIE LOCALE	1 500,00	
CLUB RECHERCHE ET INITIATION SCIENCES TERRE ET ARCHEOLOGIE LOCALE	1 000,00	
CLUB RENCONTRES ET AMITIES	232,00	
CLUB RETRAITE HEUREUSE	192,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB RETRAITES DE CHAMPAGNE ET ENVIRONS	1 300,00	
CLUB ROZÉEN GYM DÉTENTE	336,00	
CLUB SAINT JACQUES DU 3EME AGE	286,00	
CLUB SAINTE BARBE DU 3EME AGE	204,00	
CLUB SANTÉ ET VITALITÉ	336,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	100,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	1 080,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	1 080,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	100,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	100,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	1 075,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	100,00	
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	1 300,00	
CLUB SPORTIF D'OZOUER-LE-VOULGIS	1 076,00	
CLUB SPORTIF DE CANNES-ECLUSE PLONGÉE	312,00	
CLUB SPORTIF DE CHAMBRY PÉTANQUE	339,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	720,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	900,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	357,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	584,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	648,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	376,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	460,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	450,00	
CLUB SPORTIF DE COURTRY	253,00	
CLUB SPORTIF DE MAINCY	1 367,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX	14 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX	1 200,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX	1 100,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX	1 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX	3 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX ATHLETISME	3 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX ATHLETISME	413,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	40 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	15 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	480,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	960,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	1 500,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	3 000,00	
CLUB SPORTIF DE MEAUX BASKET FAUTEUIL (CSMBF)	3 000,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	900,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	336,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	200,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	200,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	1 207,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	204,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	200,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	343,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	288,00	
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	200,00	
CLUB SPORTIF MEAUX BOXE ACTIVITÉS PUGILISTES	5 600,00	
CLUB SPORTIF MEAUX BOXE ACTIVITÉS PUGILISTES	437,00	
CLUB SPORTIF MEAUX BOXE ACTIVITÉS PUGILISTES	1 038,00	
CLUB SPORTIF MEAUX BOXE ACTIVITÉS PUGILISTES	464,00	
CLUB SPORTIF MEAUX NATATION	1 040,00	
CLUB SPORTIF MEAUX NATATION	1 974,00	
CLUB SPORTIF MEAUX PÉTANQUE	343,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	7 000,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	5 940,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	448,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	328,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	302,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	1 110,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	1 602,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	277,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	1 507,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	1 665,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	613,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	764,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	1 020,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	1 536,00	
CLUB SPORTIF MONTERELAIS	785,00	
CLUB SPORTIF RESBACIEN PÉTANQUE	200,00	
CLUB SPORTS DE GLACE	1 484,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	1 310,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	200,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	323,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	250,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	589,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	371,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	200,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	200,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	250,00	
CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MELUN	200,00	
CLUB SUBAQUATIQUE DE LA MARSANGE ET DU BRÉON	600,00	
CLUB SUBAQUATIQUE DE LA MARSANGE ET DU BRÉON	723,00	
CLUB TRAIT D'UNION DE GUERARD	574,00	
CLUB VAIROIS DE TENNIS DE TABLE	932,00	
CLUB VÉLO LOISIRS DE VERNEUIL L'ETANG	817,00	
COBRAS DU LYS	480,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CODEP 77 FFESSM	1 100,00	
COLLECTIF SCENES 77	25 000,00	
COMBS NATATION	996,00	
COMBS SÉNART TENNIS DE TABLE	9 000,00	
COMBS SÉNART TENNIS DE TABLE	960,00	
COMBS SÉNART TENNIS DE TABLE	934,00	
COMBS VOLLEY-BALL	1 326,00	
COMITE D ENTRAIDE AUX VIEILLARDS	590,00	
COMITE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEE	4 500,00	
COMITE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEE	4 500,00	
COMITE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEE	1 000,00	
COMITE DE PARRAINAGE DES ANCIENS DE VAUX LE PENIL	3 318,00	
COMITE DE PARRAINAGE DES ANCIENS DE VOISENON	410,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	3 500,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	25 815,08	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	17 500,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	3 000,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	5 000,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	3 000,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	27 800,00	
COMITE DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	6 000,00	
COMITE DEP. DE BADMINTON DE SEINE ET MARNE	7 000,00	
COMITE DEP. DE BADMINTON DE SEINE ET MARNE	3 100,00	
COMITE DEP. DE BADMINTON DE SEINE ET MARNE	1 000,00	
COMITE DEPART DE CANOE KAYAK DE S ET M (	14 118,00	
COMITE DEPART DE CANOE KAYAK DE S ET M (	6 000,00	
COMITE DEPART DE CANOE KAYAK DE S ET M (	1 000,00	
COMITE DEPART DE CANOE KAYAK DE S ET M (	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D AVIRON	7 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D AVIRON	6 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D AVIRON	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D AVIRON	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D EDUCATION PHYSIQUE	3 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D EDUCATION PHYSIQUE	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D EQUITATION DE SEINE ET MARNE	5 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL	7 800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BILLARD	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BILLARD	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BOXE FRANCAISE S	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BOXE FRANCAISE S	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D'OR	4 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D'OR	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D'OR	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME	2 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME	650,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME	1 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE	2 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE	1 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE FOOTBALL	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DEPARTEMENTAL DE FOOTBALL AMERICA	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE	4 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE	3 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE HANDBALL	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE	5 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE SEIN	5 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE SEIN	750,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE SEIN	1 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET JEU	3 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET JEU	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	1 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SKI	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SKI NAUTIQUE	4 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SKI NAUTIQUE	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SKI NAUTIQUE	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORTS DE CONTAC	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORTS DE CONTAC	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORTS DE TAEKWO	1 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORTS DE TAEKWO	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L ARC DE S	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L ARC DE S	1 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L ARC DE S	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR SPORTIF	1 900,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR SPORTIF	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TRIATHLON	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TRIATHLON	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TWIRLING BATON	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TWIRLING BATON	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT BOULES	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE SEINE	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE SEINE	650,00	
COMITE DEPARTEMENTAL ROLLER SPORTS	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL ROLLER SPORTS	1 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE	1 000,00	
COMITE DES ANCIENS	504,00	
COMITE DES FETES	516,00	
COMITE DES FETES DE SAACY SUR MARNE	5 000,00	
COMITE FNACA SEINE ECOLE	376,00	
COMITE ILE-DE-FRANCE DE CANOE KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	3 000,00	
COMITE MOTOCYCLISTE DEPARTEMENTAL DE SEI	3 000,00	
COMITE MOTOCYCLISTE DEPARTEMENTAL DE SEI	1 000,00	
COMITE MOTOCYCLISTE DEPARTEMENTAL DE SEI	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE OEUVRES SOCIALES CONSEIL GENERAL	1 070 243,00	
COMITE PARRAINAGE DES ANCIENS	4 004,00	
COMITE PARRAINAGE LA SALAMANDRE	4 632,00	
COMITÉ D'ANIMATION RABLAISIEN (C.A.R)	619,00	
COMITÉ D'ANIMATION RABLAISIEN (C.A.R)	540,00	
COMITÉ D'ORGANISATION ET DE SUPPORT DES MANIFESTATIONS D'AVIRON	40 000,00	
COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE D'ATHLÉTISME	8 500,00	
COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE D'ATHLÉTISME	50 000,00	
COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE D'ATHLÉTISME	3 750,00	
COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE D'ATHLÉTISME	3 750,00	
COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE D'ATHLÉTISME	3 100,00	
COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE D'ATHLÉTISME	1 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE	600,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE	1 900,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE	1 350,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉD	2 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉD	3 100,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉD	20 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPOR	1 100,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PENTATHLON MODER	500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE D	800,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE D	1 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE D	800,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE D	1 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE	1 900,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE	2 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT UNIVERSITAIRE DE SEINE-ET-MARNE	3 176,00	
COMITÉ FLYING DISC 77	800,00	
COMITÉ RESBACIEN FÊTES ET LOISIRS - TENNIS	520,00	
COMITÉ UFOLEP DE SEINE-ET-MARNE	3 200,00	
COMITÉ UFOLEP DE SEINE-ET-MARNE	850,00	
COMITÉ UFOLEP DE SEINE-ET-MARNE	4 500,00	
COMITÉ UFOLEP DE SEINE-ET-MARNE	1 000,00	
COMME LES AUTRES	1 000,00	
COMPAGNIE D'ARC D'ESBLY	714,00	
COMPAGNIE D'ARC DE COUILLY-PONT-AUX-DAMES	420,00	
COMPAGNIE D'ARC DE DAMPMART	445,00	
COMPAGNIE D'ARC DE MONTRY	308,00	
COMPAGNIE D'ARC DE PROVINS	358,00	
COMPAGNIE D'ARC DE QUINCY-VOISINS	324,00	
COMPAGNIE D'ARC DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	320,00	
COMPAGNIE D'ARC DE VERT-ST-DENIS CESSON	443,00	
COMPAGNIE D'ARC FONTAINEBLEAU AVON	1 050,00	
COMPAGNIE DU PORTE-VOIX	5 500,00	
COMPAGNIE EMOI	5 000,00	
COMPAGNIE EMOI	1 500,00	
COMPAGNIE ERRANCE	3 500,00	
COMPAGNIE ZONE FRANCHE	13 000,00	
CONCERTS DU PAYS DE BIÈRE	2 500,00	
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	5 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE DE BRIE	625,00	
CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE DE BRIE	2 500,00	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	1 500,00	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ASS. FAMILLES LAÏQUES DE SEINE ET MARNE	10 125,00	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ASS. FAMILLES LAÏQUES DE SEINE ET MARNE	3 000,00	
COULEUR PASSION	360,00	
COULO RANDO	309,00	
COULOMMIERS BRIE ATHLETISME	1 050,00	
COULOMMIERS BRIE BASKET	9 000,00	
COULOMMIERS BRIE BASKET	480,00	
COULOMMIERS BRIE BASKET	1 406,00	
COULOMMIERS BRIE FOOTBALL	1 713,00	
COULOMMIERS ESCRIME L'ESQUIVE	876,00	
COULOMMIERS TENNIS DE TABLE	813,00	
COUP DE POKER	14 000,00	
COUPVRAY LOISIRS ET SPORTS	300,00	
COUR COMMUNE	6 000,00	
COURIR CESSON VERT-ST-DENIS	650,00	
COURIR CESSON VERT-ST-DENIS	470,00	
COURIR POUR ARMENTIERES EN BRIE	2 000,00	
CRAMAY'AILES	330,00	
CRAZY BOWLERS BOWLING CLUB DE CHELLES	336,00	
CRESCENDO	13 104,09	
CROIX ROUGE FRANCAISE	95 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DE DAMMARIE LES LYS	24 390,00	
CROIX ROUGE INSERTION	41 175,00	
CROIX ROUGE INSERTION	38 125,00	
CRÉATOUT MAINS	550,00	
CT ARCHEOLOGIQUE PINCEVENT	3 000,00	
CT ARCHEOLOGIQUE PINCEVENT	10 000,00	
CTRE CULTUREL MUNICIPAL JACQUES PREVERT	70 000,00	
CTRE DEPART JEUNES AGRICULTEURS DE S & M	30 520,00	
CTRE INFORMATION JEUNESSE SEINE ET MARNE	21 000,00	
CTRE INFORMATION JEUNESSE SEINE ET MARNE	10 000,00	
CTRE INFORMATION JEUNESSE SEINE ET MARNE	5 000,00	
CTRE INFORMATION JEUNESSE SEINE ET MARNE	2 000,00	
CTRE RECH & DOC MEDIEVALES & ARCHE	400,00	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 000,00	
CULTURE ET PATRIMOINE - AMIS LOURPS	250,00	
CYCLO CLUB MOISSY	481,00	
CYCLO VERDYONISIEN CESSONNAIS	300,00	
CYCLOTOURISTE PONTAULT	326,00	
DE GESTION MARPA	9 264,44	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR	24 390,00	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR	95 000,00	
DESSINE MOI UN MOUTON	32 993,15	
DESSINE MOI UN MOUTON	28 725,18	
DOJO SUD 77	302,00	
DOJO VERNEUILLAIS	1 034,00	
DOMICILE SERVICES	27 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DOMICILE SERVICES	17 519,23	
DOMICILE SERVICES	41 250,00	
DOMICILE SERVICES	70 197,60	
DOMICILE SERVICES	28 802,40	
DOMICILE SERVICES	27 600,00	
DOMICILE SERVICES	13 750,00	
DU THEATRE GERARD PHILIPPE	12 000,00	
DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE 77	1 500,00	
DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE 77	5 000,00	
DÉCOUVERTE GYM ENFANT COUPVRAY	208,00	
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE DE NANGIS	10 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE EDWARD CHEKLER	940,00	
ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES ET APPLIQUEES	15 500,00	
ECOLE DES SPORTS VAIROISE USEP	5 778,00	
ECOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON	377,00	
ECOLE MULTISPORTS DE LA ROCHETTE	3 299,40	
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS VILLEPARISIS	5 238,00	
ECOLE MUSIQUE MONTOIS BASSEE	3 000,00	
ELAN GYMNIQUE DE LAGNY	1 960,00	
ELAN LAGNY BASKET	1 236,00	
ELLES BOUGENT	2 000,00	
ELLES BOUGENT	3 000,00	
EMERAINVILLE MALNOUE TENNIS CLUB	300,00	
EMPREINTES	13 500,00	
EMPREINTES	6 300,00	
EMPREINTES	6 300,00	
ENER'GYM	357,00	
ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION	2 250,00	
ENSEMBLE DODEKA	1 500,00	
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES - U.N.R.P.A - FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE 77	2 500,00	
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES - UNRPA SECTION LOCALE DE VILLEPARISIS	950,00	
ENSEMBLE ET SOLIDARITÉS - UNRPA	5 148,00	
ENTENTE LONGUEVILLE STE-COLOMBE ST-LOUP-DE-NAUD SOISY-BOUY	2 268,00	
ENTENTE PONGISTE DE LOGNES	9 000,00	
ENTENTE PONGISTE DE LOGNES	480,00	
ENTENTE PONGISTE DE LOGNES	1 300,00	
ENTENTE PONGISTE DE LOGNES	815,00	
ENTENTE SPORTIVE CESSON VERT-SAINT-DENIS TENNIS DE TABLE	201,00	
ENTENTE SPORTIVE CHELLES GAMBETTA CYCLO	300,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	330,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	635,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	400,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	424,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	360,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	272,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	300,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	270,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	600,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	400,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	700,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	300,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT	200,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LUTTE	779,00	
ENTENTE SPORTIVE DU PAYS DE BIÈRE	1 786,00	
ENTENTE SPORTIVE JOUY YVRON	1 607,00	
ENTENTE SPORTIVE SAINT PATHUS OISSERY FOOTBALL	2 086,00	
ENTENTE SPORTIVE SAINT-PATHUS OISSERY CYCLOTOURISME	200,00	
ENTENTE SPORTIVE VERNOUCELLOISE	625,00	
ENTENTE SPORTIVE VERNOUCELLOISE	200,00	
ENTRETIEN PHYSIQUE DE MORMANT	336,00	
EQUALIS	19 133,00	
EQUALIS	19 133,00	
EQUALIS	25 200,00	
EQUALIS	82 980,00	
EQUALIS	41 490,00	
EQUALIS	80 825,00	
EQUALIS	11 318,81	
EQUALIS	33 253,03	
EQUALIS	60 837,92	
EQUALIS	24 962,08	
EQUALIS	77 775,00	
EQUALIS	13 750,00	
EQUALIS	31 500,00	
EQUALIS	17 250,00	
EQUALIS	17 250,00	
EQUIPE-A	6 375,00	
EQUIPE-A	3 000,00	
EQUIPE-A	2 000,00	
EQUIPE-A	2 000,00	
ESAUPE 77	2 100,00	
ESBLY GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400,00	
ESPACE TOUT TERRAIN	1 094,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	1 381,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	339,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	500,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	525,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	306,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	357,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	1 208,00	
ESPOIR SPORTIF DE MOUSSY-LE-NEUF	324,00	
ETOILE SPORTIVE CHÂTEAU-LANDON GYMNASTIQUE	1 800,00	
ETOILE SPORTIVE DAMMARIE - TENNIS	750,00	
ETOILE SPORTIVE DAMMARIE CYCLOTOURISME	200,00	
ETOILE SPORTIVE DAMMARIE-LES-LYS SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	302,00	
ETOILE SPORTIVE DAMMARIE-LES-LYS TAÏ CHI CHUAN	750,00	
ETOILE SPORTIVE DE DAMMARIE - BASKET	1 588,00	
ETOILE SPORTIVE SCOLAIRE CONDORCET	635,00	
EVASION URBAINE TORCY	9 000,00	
EVASION URBAINE TORCY	480,00	
EVASION URBAINE TORCY	1 515,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EVERLY FOOTBALL CLUB	900,00	
FAMILLE RURALE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	302,00	
FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE VOISENON	1 000,00	
FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE VOISENON	3 000,00	
FEDER CTRE SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS S&M	21 000,00	
FEDER CTRE SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS S&M	18 000,00	
FEDER DEP ASS LOCAL AIDE DOMIC RURAL	4 500,00	
FEDER DEP ASS LOCAL AIDE DOMIC RURAL	6 200,00	
FEDERAT NAT ANCIENS COMBAT ALGERIE	366,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURAL	21 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURAL	7 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURAL	5 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURAL	6 000,00	
FEDERATION FRANC CANOE KAYAK	30 000,00	
FEDERATION FRANC CANOE KAYAK	6 000,00	
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	308,00	
FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRA	1 100,00	
FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRA	1 000,00	
FERAT DEPART CLUBS AINES RURAUX 77	4 000,00	
FILE7 - VAL D'EUROPE	96 000,00	
FLEURY ANIMATION	700,00	
FNACA COMITE DE TOURNAN	346,00	
FNACA COMITE DE VAUX LE PENIL	342,00	
FNACA DE LÉSIGNY	300,00	
FNACA SAMOREAU	298,00	
FNATH, L'ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	4 000,00	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	112 339,76	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	71 044,42	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	22 749,99	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	52 520,28	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	73 771,78	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	96 250,00	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	291 568,00	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	13 750,00	
FONDATION ELLEN POIDATZ	20 749,86	
FONTAINEBLEAU LOISIRS ET CULTURES	6 400,00	
FONTAINEBLEAU LOISIRS ET CULTURES	2 300,00	
FOOTBALL CLUB D'EMERAINVILLE	1 697,00	
FOOTBALL CLUB DE BUSSY	2 493,00	
FOOTBALL CLUB DE MELUN	2 400,00	
FOOTBALL CLUB DE MELUN	2 919,00	
FOOTBALL CLUB DE MORMANT	450,00	
FOOTBALL CLUB DE MORMANT	750,00	
FOOTBALL CLUB DE SERVON	1 440,00	
FOOTBALL CLUB GOËLLYCOMPANS	2 004,00	
FOOTBALL CLUB LA PLAINE DE FRANCE	1 604,00	
FOOTBALL CLUB MORET VENEUX	1 914,00	
FOOTBALL CLUB OZOIR 77	2 364,00	
FOOTBALL CLUB PORTUGAIS DU PLESSIS-PLACY	532,00	
FOOTBALL FÉMININ ACADEMY 77	1 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FOYER BUCEEN	302,00	
FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE CHARTRETTES	500,00	
FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE CHARTRETTES	350,00	
FOYER DES JEUNES DE GRAVON	166,00	
FOYER DU TEMPS LIBRE	1 258,00	
FOYER RURAL	292,00	
FOYER RURAL	3 500,00	
FOYER RURAL DE BETON-BAZOCHE	392,00	
FOYER RURAL DE BETON-BAZOCHE	1 193,40	
FOYER RURAL DE CHÂTRES	280,80	
FOYER RURAL DE CHÂTRES	300,00	
FOYER RURAL DE DONNEMARIE-DOONTILLY	419,00	
FOYER RURAL DE PECY ET ENVIRONS	959,40	
FOYER RURAL DE PRESLES	524,00	
FOYER RURAL DE SOLERS - JUDO	335,00	
FOYER RURAL DE TOUSSON	9 000,00	
FOYER RURAL DES ECRENNES	93,60	
FOYER RURAL DES ECRENNES	585,00	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	33 705,00	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	9 180,00	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	175 956,24	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	39 420,00	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	20 587,00	
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D'EUROPE VOLLEY-BALL	7 000,00	
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D'EUROPE VOLLEY-BALL	1 466,00	
GALERIE HORSCHAMP	4 500,00	
GENERATION ARTISTIQUE HERICY	3 000,00	
GERARD GAUTIER	2 800,00	
GERMINALE	50 325,00	
GERMINALE	47 275,00	
GINKGO CLUB	632,00	
GIRONVILLE 77	3 500,00	
GOUVERNES RANDO	400,00	
GOËLE RANDO	357,00	
GRETZ TOURNAN OZOIR RUGBY CENTRE 77	8 000,00	
GRETZ TOURNAN OZOIR RUGBY CENTRE 77	480,00	
GRETZ TOURNAN OZOIR RUGBY CENTRE 77	1 749,00	
GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES	1 000,00	
GROUPE ANNETOIS LOISIRS ET AMITIE	555,00	
GROUPE D'ANIMATION DE GRESSY	200,00	
GROUPEMENT AGRICULTURE BIOLOGIQUE D'ILE-DE-FRANCE	7 500,00	
GROUPEMENT D'APICULTURE DE BREVIANDE INTERCOMMUNAL	1 500,00	
GUILLAUME DE CHAMPEAUX	5 000,00	
GYM CLUB DE LOGNES	1 052,00	
GYM VITALITÉ DYNAMISME	336,00	
GYM VOLONTAIRE CHARNICOISE	400,00	
GYMNASTIQUE DE CHAMPS-SUR-MARNE	350,00	
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DANSE LONGUEVILLE	400,00	
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE LE MÉE SPORTS	1 127,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE AVON	400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHELLOISE	400,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MELUN	357,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SOUPPES-SUR-LOING	346,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE ST-PIERRE -LÈS-NEMOURS ET ENVIRONS	350,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE TORCY	357,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE VENEUX-LES-SABLONS	343,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SERVON	336,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VIVRE LIBRE VILLEPARISIS	315,00	
HALTÉRO-CLUB VALLÉE DE LA MARNE	200,00	
HAND BALL CLUB DU VAL D EUROPE	6 000,00	
HAND BALL CLUB DU VAL D EUROPE	12 000,00	
HAND BALL CLUB DU VAL D EUROPE	12 000,00	
HAND BALL CLUB DU VAL D EUROPE	480,00	
HAND BALL CLUB DU VAL D EUROPE	480,00	
HANDBALL BRIE 77	6 000,00	
HANDBALL BRIE 77	2 347,00	
HANDBALL CLUB DU LOING	1 237,00	
HANDBALL CLUB NANGISSIEN	1 781,00	
HANDBALL CLUB NOISIEL	1 400,00	
HANDBALL CLUB THIERRY PONTAIN	1 302,00	
HAND'ZEN	1 000,00	
HAO PHONG VOVINAM	205,00	
HISTOIRE PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT VALENCOIS	290,00	
HOCKEY SUBAQUATIQUE CLUB DE LAGNY	2 130,00	
HOCKEY SUB CHELLES	248,00	
HORIZONS NOUVEAUX	654,00	
HORIZONS VILLAGE SIVRY	468,00	
HUB DE LA REUSSITE	260 000,00	
HUMAN KOSMOZ COMPANY	6 400,00	
IMAGINE CLUB MONTAGNE ESCALADE	314,00	
IMAGYMS	1 156,00	
INITIATIVES 77	216 550,00	
INITIATIVES 77	1 920 000,00	
INITIATIVES 77	216 550,00	
INITIATIVES 77	50 000,00	
INITIATIVES 77	785 362,00	
INITIATIVES 77	454 627,00	
INITIATIVES 77	502 015,00	
INITIATIVES 77	91 864,00	
INITIATIVES 77	60 000,00	
INITIATIVES 77	38 935,32	
INITIATIVES 77	34 033,79	
INITIATIVES 77	24 033,79	
INSTITUT TAEKWONDO 77	751,00	
INVENTIO	5 000,00	
J'M DOUE	328,00	
JAZZY 77	1 500,00	
JEUNES D'AUTREFOIS	400,00	
JEUNESSE SPORTIVE DAMPMARTOISE BASKET	500,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE LA FERTÉ-GAUCHER	3 824,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEUNESSE SPORTIVE DE LA FERTÉ-GAUCHER	3 200,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE LA FERTÉ-GAUCHER	982,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE LA FERTÉ-GAUCHER	200,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE LA FERTÉ-GAUCHER	714,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE LA FERTÉ-GAUCHER	1 000,00	
JOLIOT GROOM'S FUTSAL	500,00	
JUDO BRIE COMTE ROBERT	1 395,00	
JUDO CLUB CHEVRY-COSSIGNY	1 085,00	
JUDO CLUB D'EGREVILLE	650,00	
JUDO CLUB D'EVRY-GRÉGY-SUR-YERRE	204,00	
JUDO CLUB D'OZOUER-LE-VOULGIS	910,00	
JUDO CLUB DAMMARTINOIS	1 283,00	
JUDO CLUB DE BOURRON-MARLOTTE	1 000,00	
JUDO CLUB DE BUSSY-ST-GEORGES	1 273,00	
JUDO CLUB DE CESSON VERT-ST-DENIS	1 632,00	
JUDO CLUB DE CHAMPS-SUR-MARNE	1 000,00	
JUDO CLUB DE CHAMPS-SUR-MARNE	204,00	
JUDO CLUB DE CHARNY ET DISCIPLINES ASSOCIÉES	510,00	
JUDO CLUB DE COMBS-LA-VILLE	1 479,00	
JUDO CLUB DE COUNTRY	1 283,00	
JUDO CLUB DE GERMIGNY-L'EVÊQUE	1 059,00	
JUDO CLUB DE GRISY-SUISNES	445,00	
JUDO CLUB DE GUIGNES	1 140,00	
JUDO CLUB DE LAGNY	1 528,00	
JUDO CLUB DE LOGNES	1 000,00	
JUDO CLUB DE MELUN	832,00	
JUDO CLUB DE MELUN	1 140,00	
JUDO CLUB DE MORMANT	850,00	
JUDO CLUB DE MOUROUX	524,00	
JUDO CLUB DE PROVINS	1 500,00	
JUDO CLUB DE SAINT-GERMAIN-LAVAL	600,00	
JUDO CLUB DE SERVON	697,00	
JUDO CLUB DE SOIGNOLLES	1 343,00	
JUDO CLUB DE VENEUX-LES-SABLONS	900,00	
JUDO CLUB MONTHYON	1 056,00	
JUDO CLUB NANDÉEN	359,00	
JUDO CLUB NANGIS	943,00	
JUDO CLUB PONTAULT COMBAULT	2 000,00	
JUDO CLUB PONTIERRY-PRINGY	390,00	
JUDO CLUB PONTIERRY-PRINGY	1 102,00	
JUDO CLUB PONTIERRY-PRINGY	360,00	
JUDO CLUB THORIGNY	1 112,00	
JUDO CLUB TRILPORT	1 119,00	
JUDO CLUB VAIROIS	1 432,00	
JUDO CLUB VILLECOMTOIS	500,00	
JUDO CLUB VILLEPARISIS	918,00	
JUDO MELUN VAL DE SEINE	473,00	
K ASSOCIATION	3 700,00	
K.DANSE	500,00	
KARATE-JUDO CLUB DE LA CHAPELLE-LA-REINE	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
KARATE-JUDO CLUB DE LA CHAPELLE-LA-REINE	319,00	
KARATÉ AÏKIDO CLUB DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	448,00	
KARATÉ CLUB DE BOISSY-LE-CHÂTEL	800,00	
KARATÉ CLUB DE CLAYE-SOUILLY	743,00	
KARATÉ CLUB DE FONTAINEBLEAU	600,00	
KARATÉ CLUB DE GUIGNES	870,00	
KARATÉ CLUB DE NANTEUIL-LÈS-MEAUX	614,00	
KARATÉ CLUB DU MONTOIS	630,00	
KARATÉ DO SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	850,00	
KARATÉ DO SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	1 258,00	
KARATÉ SHUKOKAI COULOMMIERS	693,00	
KUNG FU WUSHU LAGNY	1 800,00	
KUNG FU WUSHU LAGNY	1 245,00	
L' AVENIR DE SAMOREAU	500,00	
L'AGE D'OR	352,00	
L'AGE D'OR	586,00	
L'AGE D'OR DES COLLEGIENS	754,00	
L'AGE D'OR DES DAMMARTINOIS	1 588,00	
L'AGE D'OR JOTRANCIEN	1 018,00	
L'ARC-EN-CIEL DE SAINTS	594,00	
L'AVIH	1 296,00	
L'AVIH	62 500,00	
L'ENFANT ET LE 7E ART	13 000,00	
L'EPI DE GURCY	3 000,00	
L'ETE DE LA SAINT-MARTIN	300,00	
L'INDICIBLE COMPAGNIE	14 000,00	
LA 7TH DIVISION BLINDEE	2 000,00	
LA BOULE BRAYTOISE	336,00	
LA BOULE BUCCÉENNE	302,00	
LA BOULE CANNOISE	336,00	
LA BOULE JOYEUSE DE MITRY-MORY	880,00	
LA BOULE MELUNAISE	800,00	
LA BOULE MELUNAISE	474,00	
LA BOULE SPORTIVE DE VENEUX LES SABLONS	200,00	
LA BRIE FRANCILIENNE TRIATHLON	1 167,00	
LA CARAVELLE	6 400,00	
LA CHARMANTE COMPAGNIE	8 300,00	
LA COLOMBE DES AIDANTS	1 000,00	
LA COMPAGNIE DU LAC	3 300,00	
LA FOULEE BOURRONNAISE	300,00	
LA JOIE DE VIVRE	10 790,00	
LA MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION DE GRAND PARIS SUD	20 160,05	
LA MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION DE GRAND PARIS SUD	30 342,00	
LA MESA FELIZ	5 500,00	
LA MISSION LOCALE DE LA SEINE ET LOING	29 329,00	
LA PALME AQUADÉMIQUE DU LOING MORÉTAÏN	500,00	
LA RAQUETTE VERNEUILLAISE	650,00	
LA REGIE DU PAYS DE MEAUX	40 950,00	
LA REGIE DU PAYS DE MEAUX	2 100,00	
LA REGIE DU PAYS DE MEAUX	40 950,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA RENAISSANCE VOULXOISE	3 000,00	
LA RETRAITE HEUREUSE	442,00	
LA ROCHETTE VAUX-LE-PÉNIL FOOTBALL CLUB	2 469,00	
LABELVIE3 CLUB DE CONVIVIALITE	288,00	
LABORATOIRE REGIONAL DE SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE	12 360,00	
LAGNY PONTCARRÉ CYCLISME	525,00	
LAGNY PONTCARRÉ CYCLISME	1 600,00	
LAGNY PONTCARRÉ CYCLISME	929,00	
LAGNY SUR MARNE NATATION	1 000,00	
LAGNY SUR MARNE NATATION	1 513,00	
LAGNY-SUR-MARNE TENNIS DE TABLE	830,00	
LAM SON VO DAO PONTCARRÉ	350,00	
LE CAVALIER FOU	204,00	
LE CHÂTELET-EN-BRIE ATHLÉTISME	327,00	
LE CLUB DE L'AMITIE	248,00	
LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR DES AINES DE SERRIS	1 196,00	
LE CLUB DES AINES BROSSOIS	274,00	
LE CLUB DES AINES BUSSY ST GEORGES & ENV	4 000,00	
LE CLUB DES FILS D ARGENT	194,00	
LE CLUB DES IDIOTS	100,00	
LE CLUB DES LOISIRS DE POMMEUSE	612,00	
LE CONNECTEUR ECONOMIQUE	16 302,00	
LE CONNECTEUR ECONOMIQUE	38 038,00	
LE FIL D OR	1 390,00	
LE LIEN MOSÉNIEN	350,00	
LE LIEN MOSÉNIEN	385,00	
LE LIEN MOSÉNIEN	300,00	
LE LIEN MOSÉNIEN	200,00	
LE LORiot NATURE VIE ET ENVIRONNEMENT	1 500,00	
LE MILLE-PATTES SERVONNAIS	350,00	
LE MOULIN JAUNE EN FÊTES	7 500,00	
LE MUR - L'EXPRESSION CONTEMPORAINE DE L'ART	9 000,00	
LE MÉE SPORT MELUN VAL DE SEINE BASKETBALL	9 000,00	
LE MÉE SPORT MELUN VAL DE SEINE BASKETBALL	480,00	
LE MÉE SPORT MELUN VAL DE SEINE BASKETBALL	1 477,00	
LE MÉE SPORT TENNIS	1 547,00	
LE MÉE SPORT TENNIS	180,00	
LE MÉE SPORTS - CYCLISME	467,00	
LE MÉE SPORTS CERCLE MÉEN ESCRIME	1 100,00	
LE MÉE SPORTS CERCLE MÉEN ESCRIME	506,00	
LE MÉE SPORTS FOOTBALL	2 949,00	
LE MÉE SPORTS KICK BOXING	1 000,00	
LE MÉE SPORTS TIR À L'ARC	600,00	
LE PANORAMA	10 500,00	
LE PANORAMA	9 500,00	
LE PANORAMA	17 000,00	
LE PAS DE L'YERRES	350,00	
LE SOLEIL DANS LA MAIN	2 200,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS	604,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS	313,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE TRAIT D UNION	5 900,00	
LES AILES DE SÉNART	350,00	
LES AINES D AMILLIS	260,00	
LES AINES DE THOMERY	1 000,00	
LES AMES SINGES	3 000,00	
LES AMIS D'ARMENTIERES EN BRIE	270,00	
LES AMIS DE BOURRON MARLOTTE	340,00	
LES AMIS DE BOURRON MARLOTTE	2 000,00	
LES AMIS DE GREZ-SUR-LOING	400,00	
LES AMIS DE GREZ-SUR-LOING	450,00	
LES AMIS DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE JOUARRE	2 000,00	
LES AMIS DE LA CATHEDRALE DE MEAUX	2 000,00	
LES AMIS DE LA TREILLE DU ROY	200,00	
LES AMIS DE LA TREILLE DU ROY	200,00	
LES AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE SEINE ET MARNE	1 000,00	
LES AMIS DU PATRIMOINE DE MONCOURT FREMONVILLE	400,00	
LES AMIS DU PATRIMOINE DE MONCOURT FREMONVILLE	200,00	
LES AMIS DU TEMPS LIBRE	1 046,00	
LES AMIS DU VIEUX CHATEAU DE BRIE COMTE ROBERT	3 000,00	
LES AMIS DU VIEUX CHATEAU DE BRIE COMTE ROBERT	9 500,00	
LES APRES MIDI DE SAINT LOUP DE NAUD	1 650,00	
LES ARCHERS DE LA PIERRE BLANCHE	200,00	
LES ARCHERS DES 7 MOULINS	288,00	
LES ATELIERS POUR L'INITIATION LA PRODUCTION ET L'INSERTION AIPI	15 250,00	
LES ATELIERS POUR L'INITIATION LA PRODUCTION ET L'INSERTION AIPI	13 725,00	
LES ATELIERS POUR L'INITIATION LA PRODUCTION ET L'INSERTION AIPI	12 872,00	
LES ATELIERS POUR L'INITIATION LA PRODUCTION ET L'INSERTION AIPI	7 389,50	
LES BLES D'OR	1 250,00	
LES CARIBOUS DE SEINE-ET-MARNE	8 000,00	
LES CARIBOUS DE SEINE-ET-MARNE	480,00	
LES CARIBOUS DE SEINE-ET-MARNE	1 592,00	
LES CHEVALIERS DE JEANNE D'ARC 1ÈRE COMPAGNIE D'ARC DE LAGNY	500,00	
LES CITADINES DE VILLEPARISIS	1 942,00	
LES CONCERTS DE POCHE	2 121,34	
LES CONCERTS DE POCHE	60 000,00	
LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE	1 130,00	
LES DONNEURS DE VOIX	2 500,00	
LES ECHANGES DE SAVOIRS DE SENART	3 500,00	
LES FAUVETTES	260,00	
LES FEERIES DU BOCAGE	2 000,00	
LES GALOCHES BRIARDES	357,00	
LES GALOPINS DE CLAYE	15 028,62	
LES GALOPINS DE CLAYE	17 313,79	
LES GORGONES DE VILLEPARISIS	508,00	
LES GRILLONS LES AINES DE CRISENOY ET CHAMPDEUIL	176,00	
LES IDEATEURS	18 000,00	
LES IRIS	178,00	
LES JARDINS DU MARAIS	24 544,17	
LES JOURS HEUREUX	314,00	
LES MANICOUS	4 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES MYOSOTIS	790,00	
LES P'TITES POUSSÉS	9 025,80	
LES P'TITES POUSSÉS	11 380,16	
LES PETITES AILES	350,00	
LES PLONGEURS D'ANCOEUR	208,00	
LES RANDONNEURS DE LA BRIE	385,00	
LES RANDONNEURS DU PAYS FERTOIS	354,00	
LES RANDONNEURS DU VAL D'ANCOEUR	364,00	
LES REBECCAS	5 000,00	
LES ROISSEENS ACTIFS	960,00	
LES SENIORS BRIARDS	500,00	
LES SIRÈNES D'OZOIR	616,00	
LES SOURCES DE LA JOYE	1 000,00	
LES SYLVAINS RANDONNEURS	336,00	
LES SYMPATH'S DE GASTINS ET DE CLOS FONTAINE	264,00	
LES TEMPES D ARGENT	418,00	
LES TOURS DE CHABANNES	400,00	
LES TRITONS MELDOIS	4 000,00	
LES TRITONS MELDOIS	4 000,00	
LES TRITONS MELDOIS	4 000,00	
LES TRITONS MELDOIS	1 800,00	
LES TRITONS MELDOIS	502,00	
LIBRE ATTITUDE	376,00	
LIGUE D ILE DE FRANCE D AVIRON	8 000,00	
LIGUE D ILE DE FRANCE D AVIRON	1 700,00	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	590,00	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	2 360,00	
LIGUE IDF FEDER CLUB SPORT ARTIST DEFENSE	1 500,00	
LIGUE REGIONALE D ILE DE FRANCE DE FEDERATION FRANCAISE DE NATATION	5 150,00	
LOGNES SPORTS LOISIRS	302,00	
LOGNES SPORTS LOISIRS	312,00	
LOISIRS JEUNES	3 000,00	
LOISIRS SOLIDARITE RETRAITES	210,00	
MAISON ARTS LOISIRS DE TOUS	13 200,00	
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION NORD EST 77	30 427,00	
MAISON DES JEUNES ET CULTURE BORIS VIAN	17 900,00	
MAISON DES JEUNES ET CULTURE BORIS VIAN	3 500,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	2 250,00	
MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	10 000,00	
MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	9 800,00	
MAISON JEUNES CULTURE DE COMBS-LA-VILLE	698,32	
MAISON JEUNES CULTURE DE COMBS-LA-VILLE	16 000,00	
MAISON JEUNES CULTURE DE COMBS-LA-VILLE	4 000,00	
MAISON JEUNES ET CULTURE ANDRE PHILIP	14 600,00	
MAISON JEUNES ET CULTURE ANDRE PHILIP	3 000,00	
MAISON POUR TOUS VICTOR JARA	11 350,00	
MAISON POUR TOUS VICTOR JARA	497,00	
MARNE-ET-GONDOIRE ATHLÉTISME	1 273,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	8 000,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	8 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	8 000,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	8 000,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	9 000,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	480,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	480,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	480,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	480,00	
MARNE-LA-VALLÉE BASKET VAL MAUBUÉE	2 497,00	
MARPA LA RESIDENCE DES CYPRES	9 350,16	
MEAUX CYCLOTOURISTE	1 200,00	
MEAUX CYCLOTOURISTE	997,00	
MEAUX GYMNASTIQUE	3 000,00	
MEAUX GYMNASTIQUE	1 800,00	
MEAUX GYMNASTIQUE	1 800,00	
MEAUX GYMNASTIQUE	2 409,00	
MELUN CYCLISME ORGANISATION	800,00	
MELUN CYCLISME ORGANISATION	750,00	
MELUN CYCLISME ORGANISATION	1 000,00	
MELUN CYCLISME ORGANISATION	283,00	
MELUN TRIATHLON	377,00	
MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL	7 000,00	
MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL	1 022,00	
MEMOIRES DE BLANDY	1 000,00	
MILIEU AQUATIQUE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	315,00	
MIRR	3 000,00	
MISSION EMPLOI-INSERTION MELUN VAL DE SEINE	111 450,62	
MISSION EMPLOI-INSERTION MELUN VAL DE SEINE	224 051,85	
MISSION EMPLOI-INSERTION MELUN VAL DE SEINE	31 816,00	
MISSION LOCALE BRIE MORINS	31 174,00	
MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE	30 008,00	
MISSION LOCALE DU BASSIN ECONOMIQUE DE MONTEREAU	29 529,00	
MISSION LOCALE DU PLATEAU DE LA BRIE	28 375,00	
MISSION LOCALE DU PROVINOIS	25 000,00	
MISSION LOCALE DU PROVINOIS	29 503,00	
MISSION LOCALE PARIS VALLEE DE LA MARNE	57 605,00	
MJC LE CHAUDRON	12 000,00	
MJC LE CHAUDRON	3 000,00	
MODEL CLUB LA SABLONNIÈRE	336,00	
MOISSY BASKET CLUB	1 632,00	
MOISSY CRAMAYEL TENNIS DE TABLE	612,00	
MOISSY JU-JITSU CLUB	500,00	
MOISSY SPORT NATATION	1 561,00	
MOJGAN'ARTS	5 500,00	
MORMANT ASSOCIATION HANDBALL CLUB	1 450,00	
MORMANT TENNIS DE TABLE	270,00	
MOTO CLUB NORD SEINE-ET-MARNAIS	1 600,00	
MOTO CLUB NORD SEINE-ET-MARNAIS	1 979,00	
MOUROUX BADMINTON CLUB	957,00	
MOUROUX TENNIS DE TABLE	693,00	
MOUSQUETAIRES DU VAL D'EUROPE	2 100,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MOUSSY LOISIRS ET CULTURE SOLEIL D'OR	648,00	
MOUVEMENT DU NID	10 000,00	
MOUVEMENT GYMNIQUE DES COUDREUX	1 180,00	
MOUVEMENT VIE LIBRE	6 237,00	
MUSEE D'AVIATION DE MELUN-VILLAROCHE	1 200,00	
MUSEE D'AVIATION DE MELUN-VILLAROCHE	1 500,00	
MUSIQAFON	10 500,00	
MUSIQAFON	6 000,00	
MUSIQAFON	10 000,00	
MUSIQAFON	10 500,00	
MUZICONTE NATURE	1 500,00	
NAITRE DANS L'EST FRANCILIEN	1 800,00	
NANGIS NATATION	1 061,00	
NEO-PILATES	5 500,00	
NOISIEL ÉCHECS	3 400,00	
NOISIEL ÉCHECS	534,00	
NONVILLE LOISIRS ET CULTURE	750,00	
NOUVELLE SOCIÉTÉ DE TIR DE COMBS-LA-VILLE	1 461,00	
O CLAIRDELUNE	34 597,82	
OBJECTIF TERRE 77	2 240,00	
OFFICE CONCERTATION ANIMAT SOCIO-CULTURE	20 000,00	
OFFICE CULTUREL DE LESIGNY	14 000,00	
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE NEMOURS	839,48	
OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITÉ	4 000,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS TORCY	2 124,00	
OGEC GASNIER GUY STE BATHILDE	28 605,80	
OGEC GASNIER GUY STE BATHILDE	103 620,61	
OGEP AEP INSTITUT SAINTE CROIX	54 810,00	
OLYMPIQUE CLUB ECOLE AQUATIQUE NEMOURS ST-PIERRE	612,00	
OLYMPIQUE DU LOING	1 840,00	
ONZE HEURES ONZE	2 000,00	
ONZE HEURES ONZE	2 000,00	
ORCA CLUB DE TORCY	636,00	
ORCHESTRE D HARMONIE DE NANGIS	1 950,00	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	18 300,00	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	37 950,00	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	64 754,40	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	99 687,50	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	149 896,05	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	68 493,22	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	18 300,00	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	37 950,00	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	13 750,00	
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	17 036,17	
ORIENTATION PLEIN AIR	677,00	
OSE - ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIQUE	1 500,00	
OSE - ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIQUE	2 000,00	
OTHI'S ROLLERS	1 169,00	
OTHIS TWIRL	350,00	
OZOIR BASKET CLUB 77	9 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OZOIR PLONGÉE	828,00	
OZOIR RANDO DU NORD AU SUD	357,00	
P.U.L.S.A. GYM	357,00	
PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE SEINE ET MARNE	2 024,00	
PARIS COURONNE PASSION DIS-GOLF	4 000,00	
PAROLES DE CORPS	357,00	
PAROLES DE FEMMES - LE RELAIS	11 000,00	
PAROLES DE FEMMES - LE RELAIS	18 000,00	
PAS TROP LOING DE LA SEINE	4 500,00	
PAS TROP LOING DE LA SEINE	15 000,00	
PAS À PAS	300,00	
PAS À PAS LES RANDONNÉES MOUSSIGNOLES	309,00	
PAYS DE FONTAINEBLEAU ATHLÉSUD77	3 200,00	
PAYS DE FONTAINEBLEAU ATHLÉSUD77	1 556,00	
PERINATIF SUD	1 800,00	
PERSPECTIV... EMPLOI	20 700,00	
PERSPECTIV... EMPLOI	20 700,00	
PHOENIX SENIORS	770,00	
PIE VERTE BIO 77	3 000,00	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	76 250,00	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	1 905,90	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	29 075,36	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	70 197,60	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	28 802,40	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	76 250,00	
PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	13 750,00	
PITCHOUNE	5 113,70	
PLANETE SCIENCES ILE DE FRANCE	3 000,00	
PLANETE SCIENCES ILE DE FRANCE	3 000,00	
PLANETE SCIENCES ILE DE FRANCE	3 000,00	
PLANÈTE HARMONIE 77	682,00	
PLATEFORME COLLABORATIVE DES SIAE 77	10 000,00	
PLATEFORME COLLABORATIVE DES SIAE 77	5 000,00	
PM	7 400,00	
PM	5 000,00	
POIGNY KARATÉ CLUB	600,00	
POLE PLURI-PROFESSIONNEL UNIVERSITAIRE DE SANTE DE COULOMMIERS	20 000,00	
PONTAULT AMICALE ATHLÉTIC CLUB	1 900,00	
PONTAULT AMICALE ATHLÉTIC CLUB	204,00	
PONTAULT AMICALE ATHLÉTIC CLUB	671,00	
PONTAULT AMICALE ATHLÉTIC CLUB	1 038,00	
PONTAULT COMBAULT HANDBALL	7 542,00	
PONTAULT COMBAULT HANDBALL	7 000,00	
PONTAULT COMBAULT HANDBALL	30 000,00	
PONTAULT COMBAULT HANDBALL	480,00	
PONTAULT COMBAULT HANDBALL	480,00	
PRIF	240 000,00	
PRINTEMPS DU JAZZ	1 230,00	
PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN	8 000,00	
PROQUARTET-CEMC	10 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PROVINS HANDBALL CLUB	1 149,00	
PROVINS NATATION	1 383,00	
PROVINS TOURISME ENTRE BASSÉE MONTOIS MORIN	84 000,00	
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC SEINE ET MARNE	3 000,00	
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC SEINE ET MARNE	3 000,00	
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC SEINE ET MARNE	4 000,00	
PÉDALE COMBS-LA-VILLAISE	352,00	
PÉDIBUS JAMBUS	275,00	
PÉTANQUE CLUB DE SERVON (P.C.S.)	336,00	
QUAND UN SOURIRE SUFFIT	2 500,00	
QUINCY-VOISINS KARATÉ DO	400,00	
RACING CLUB DE PRESLES-EN-BRIE	1 200,00	
RACING CLUB DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	1 000,00	
RACING CLUB DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	2 190,00	
RAID HEDEC LILLE	2 000,00	
RANDO CLUB DE MONTEREAU ET DES ENVIRONS	350,00	
RANDO NATURE ET LOISIRS DE MOISSY-CRAMAYEL	357,00	
RANDO PÉDESTRE BREUILLOISE	221,00	
RANDO SEINE ET LOING	306,00	
RANDONNEURS DE LA BARBANÇONNE	357,00	
RELAIS JEUNES 77	172 533,00	
RENCONTRE EXTRA-ORDINAIRE	2 500,00	
RENCONTRES AMITIE	292,00	
RENCONTRES ET AMITIES	464,00	
RESEAUX ILE DE FRANCE	45 000,00	
RETRAITE SPORTIVE DU BALORY	360,00	
RETRAITE SPORTIVE DU BALORY	220,00	
RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE	314,00	
RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE	336,00	
RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE	700,00	
RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE	225,00	
RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	250,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	250,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	250,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	250,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	225,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	250,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	250,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MARNE ET BRIE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	270,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	357,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	600,00	
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RETRAITE SPORTIVE MELUN VAL DE SEINE	200,00	
RETRAITE SPORTIVE SÉNART BRIE (RSSB)	200,00	
RETRAITE SPORTIVE SÉNART BRIE (RSSB)	200,00	
RETRAITE SPORTIVE SÉNART BRIE (RSSB)	200,00	
RETRAITE SPORTIVE SÉNART BRIE (RSSB)	306,00	
RETRAITE SPORTIVE SÉNART BRIE (RSSB)	200,00	
RETRAITE SPORTIVE SÉNART BRIE (RSSB)	200,00	
REVEIL MORMANTAIS	3 000,00	
RNJA	1 175,00	
ROISSY-EN-BRIE PÉTANQUE	211,00	
ROLLER DERBY MELUN	200,00	
ROLLER SKATING CLUB DE BOISSISE ORGENOY	857,00	
ROLLER SKATING NEMOURS SAINT-PIERRE R.S.N.S.P	784,00	
ROSA BONHEUR	20 000,00	
ROZAY TENNIS DE TABLE	326,00	
RUGBY CLUB DU PAYS DE MEAUX	8 000,00	
RUGBY CLUB DU PAYS DE MEAUX	480,00	
RUGBY CLUB DU PAYS DE MEAUX	2 519,00	
RUGBY SUD 77	1 684,00	
RUNNING CLUB DE CROISSY-BEAUBOURG	850,00	
RYTHMIC'S CLUB	1 350,00	
RYTHMIC'S CLUB	400,00	
SAINT-GERMAINT-LAVAL FOOTBALL	1 271,00	
SAINT-JEAN TENNIS DE TABLE	356,00	
SAINT-MAMMÉS KARATÉ CLUB	888,00	
SAINT-MAMMÉS SPORT JOUTES	200,00	
SAINT-MARD TENNIS	1 091,00	
SAINT-THIBAUT FOOTBALL CLUB	1 500,00	
SALON INTELLIGENCE MAIN & TECHNOLOGIE	1 000,00	
SAMOIS ATHLÉTISME	950,00	
SAMOIS ATHLÉTISME	326,00	
SAVATE BOXE FRANÇAISE ROISSY	900,00	
SAVIGNY SÉNART ATHLÉTISME	1 902,00	
SAVIGNY TWIRLING LES ELFINES	1 200,00	
SAVIGNY-LE-TEMPLE CYCLOTOURISTE	690,00	
SAVIGNY-LE-TEMPLE FOOTBALL CLUB	2 745,00	
SAVIGNY-LE-TEMPLE ÉCHECS	309,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	9 375,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 750,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	4 000,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	4 000,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	3 000,00	
SEBULBA	18 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	95 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	24 390,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	95 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	24 390,00	
SECTION BADMINTON DE CLAYE-SOUILLY	1 263,00	
SECTION GYM VOLONTAIRE CESSON VERT-ST-DENIS	336,00	
SEINE EN PARTAGE	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT	226 485,00	
SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT	32 000,00	
SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT	122 492,00	
SEINE-PORT PÉTANQUE	339,00	
SEMAILLES	4 000,00	
SENART GYM C.C.V.	1 021,00	
SERVICE DE REMPLACEMENT SEINE ET MARNE	20 070,00	
SERVICES DEPARTEMENTAL EDUCATION NATIONALE SEINE MARNE	1 200,00	
SHOTOKAN KARATÉ CLUB NANGISSIEN	300,00	
SKI CLUB 77	336,00	
SKI NAUTIQUE CLUB DE MELUN	1 180,00	
SOC ARCHEOLOGIQUE & HISTORIQUE CHELLES	1 500,00	
SOC ARCHEOLOGIQUE & HISTORIQUE CHELLES	500,00	
SOC ARCHEOLOGIQUE & HISTORIQUE CHELLES	15 381,52	
SOC DE CONCOURS HIPPIQUE DE LA ROCHETTE	1 500,00	
SOC DU GOLF DE FONTAINEBLEAU	3 000,00	
SOCIETE AMICALE DES ANCIENS DE COUPVRAY	680,00	
SOCIETE CULTURE ARTS LOISIRS ANIMATION	620,00	
SOCIETE CULTURE ARTS LOISIRS ANIMATION	6 100,00	
SOCIETE D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE	300,00	
SOCIETE D'HISTOIRE DE CLAYE ET DE SES ENVIRONS	300,00	
SOCIETE DES AMIS DE JACQUES-LOUIS DAVID	200,00	
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE LA GRANDE GUERRE	1 000,00	
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE LA MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE	200,00	
SOCIETE DES AMIS ET MECENES DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	3 000,00	
SOCIETE DES AMIS ET MECENES DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	1 200,00	
SOCIETE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GRANDE PAROISSE	178,00	
SOCIETE SEINE-ET-MARNAISE D'ENTRAIDE ET D'ACTION SOCIALE	45 000,00	
SOCIÉTÉ AMICALE DE TIR DE L'ESPÉRANCE DE SAINTS	600,00	
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LIVRY SUR SEINE	600,00	
SOCIÉTÉ DE TIR DE LA RÉGION DE MORET	1 000,00	
SOCIÉTÉ DE TIR LES ENFANTS DE BANNOST	542,00	
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LAGNY	1 500,00	
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LAGNY	2 000,00	
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LAGNY	1 369,00	
SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE TIR DE CHELLES	1 009,00	
SOLIHA SEINE ET MARNE	147 600,00	
SOLINUM	30 000,00	
SOLINUM	3 000,00	
SOUTIEN FACIL	12 300,00	
SPECTACLES CHEZ MOI	2 000,00	
SPORT CHANBARA CLUB	471,00	
SPORT FAMILLE PLAISIR	1 764,00	
SPORTING CLUB BRIARD - TIR	522,00	
SPORTING CLUB BRIARD - VOLLEY-BALL	980,00	
SPORTING CLUB BRIARD ATHLÉTISME	1 000,00	
SPORTING CLUB BRIARD ATHLÉTISME	340,00	
SPORTING CLUB BRIARD BADMINTON	548,00	
SPORTING CLUB BRIARD CYCLOTOURISME	400,00	
SPORTING CLUB BRIARD GYM SPORTIVE	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SPORTING CLUB BRIARD GYM SPORTIVE	500,00	
SPORTING CLUB BRIARD ROLLER SPORTS	1 054,00	
SPORTING CLUB DE FAVIÈRES	200,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	953,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	400,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	250,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	200,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	510,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	2 081,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	200,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	510,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	306,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	200,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	800,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	1 290,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	1 650,00	
SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN	233,00	
SPORTS EDUCATION ET LOISIRS DE SAINT-MARD	564,00	
SPORTS EDUCATION ET LOISIRS DE SAINT-MARD	400,00	
SPORTS EDUCATION ET LOISIRS DE SAINT-MARD	300,00	
SPORTS ET LOISIRS ANNETOIS	1 125,00	
SPORTS ET LOISIRS ANNETOIS	950,00	
SPORTS ET LOISIRS COUBERT	320,00	
SPORTS ET LOISIRS COUBERT	500,00	
SPORTS ET LOISIRS DE GREZ-SUR-LOING	347,00	
SPORTS ET PLEIN AIR DE MORET-SUR-LOING	1 566,00	
SPORTS ET PLEIN AIR DE MORET-SUR-LOING	306,00	
SPORTS ET PLEIN AIR DE MORET-SUR-LOING	847,00	
SPORTS ET PLEIN AIR DE MORET-SUR-LOING	1 214,00	
SPORTS LOISIRS DE BOISSISE-LA-BERTRAND	350,00	
SPORTS LOISIRS POUR TOUS LA FERTE/JOUARR	2 358,00	
STADE PONTELLOIS	10 000,00	
STADE PONTELLOIS	1 474,00	
SUBAQUATIQUE CLUB BRIARD	687,00	
SÉNART AGGLOMÉRATION HANDBALL	2 000,00	
SÉNART BADMINTON	1 931,00	
SÉNART BASKET-BALL	8 000,00	
SÉNART BASKET-BALL	9 000,00	
SÉNART BASKET-BALL	480,00	
SÉNART BASKET-BALL	2 017,00	
SÉNART DANSE PASSION	270,00	
SÉNART SAVIGNY TRIATHLON	1 050,00	
SÉNART SAVIGNY TRIATHLON	1 000,00	
SÉNART TAEKWONDO HAPKIDO	1 020,00	
TAEKWONDO OLYMPIQUE PROVINOIS	912,00	
TAM	1 500,00	
TAM	1 500,00	
TAM	2 000,00	
TAÏSO THORIGNY GYM CLUB	487,00	
TEAM LEGEND BIKE	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TENNIS CHÂTELET BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX	1 380,00	
TENNIS CLUB CALMÉTIEN	500,00	
TENNIS CLUB D'EVRY-GREGY-SUR-YERRE	1 000,00	
TENNIS CLUB D'OZOIR LA FERRIÈRE	1 756,00	
TENNIS CLUB DE BAZOCHES	350,00	
TENNIS CLUB DE BOISSISE-LE-ROI	1 075,00	
TENNIS CLUB DE CHALIFERT	528,00	
TENNIS CLUB DE CHAMPS-SUR-MARNE	1 987,00	
TENNIS CLUB DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	750,00	
TENNIS CLUB DE CHOISY-EN-BRIE	666,00	
TENNIS CLUB DE CLAYE-SOUILLY	1 659,00	
TENNIS CLUB DE COMBS-LA-VILLE	1 495,00	
TENNIS CLUB DE COULOMMIERS	1 610,00	
TENNIS CLUB DE COUPVRAY VAL D'EUROPE	1 800,00	
TENNIS CLUB DE COUPVRAY VAL D'EUROPE	1 915,00	
TENNIS CLUB DE DAMPMART	853,00	
TENNIS CLUB DE FERRIÈRES-EN-BRIE	599,00	
TENNIS CLUB DE FONTAINEBLEAU	926,00	
TENNIS CLUB DE FONTAINEBLEAU	2 550,00	
TENNIS CLUB DE GRISY-SUISNES	720,00	
TENNIS CLUB DE GUIGNES RABUTIN	500,00	
TENNIS CLUB DE LA GOËLE	1 430,00	
TENNIS CLUB DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE	700,00	
TENNIS CLUB DE LAGNY POMPONNE	1 413,00	
TENNIS CLUB DE LE PIN	345,00	
TENNIS CLUB DE LIEUSAIN	1 225,00	
TENNIS CLUB DE LOGNES	1 350,00	
TENNIS CLUB DE MAREUIL-LÈS-MEAUX	800,00	
TENNIS CLUB DE MOISSY-CRAMAYEL	1 423,00	
TENNIS CLUB DE MORMANT	1 324,00	
TENNIS CLUB DE MOUROUX	864,00	
TENNIS CLUB DE NANGIS	1 077,00	
TENNIS CLUB DE NANTEUIL-LES-MEAUX	955,00	
TENNIS CLUB DE NOISIEL	1 045,00	
TENNIS CLUB DE PROVINS	1 477,00	
TENNIS CLUB DE QUINCY-VOISINS	857,00	
TENNIS CLUB DE ROZAY-EN-BRIE	844,00	
TENNIS CLUB DE SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	1 473,00	
TENNIS CLUB DE TOURNAN-EN-BRIE	1 700,00	
TENNIS CLUB DE VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	600,00	
TENNIS CLUB DE VILLENEUVE-SUR-BELLOT	500,00	
TENNIS CLUB DU VAL DE BUSSY	2 081,00	
TENNIS CLUB MUNICIPAL D'ANNET-SUR-MARNE	768,00	
TENNIS CLUB SÉNART NANDY	1 200,00	
TENNIS CLUB VILLENEUVE-LE-COMTE	941,00	
TENNIS DE TABLE DE SAINT-PATHUS	512,00	
TENNIS DE TABLE PROVINOIS	316,00	
TENNIS SPORTING CLUB DE BRIE-COMTE-ROBERT	1 560,00	
TERRE AVENIR	3 000,00	
TERRE AVENIR	2 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TERRE AVENIR	3 000,00	
TERRE AVENIR	3 000,00	
THORIGNY FOOTBALL CLUB	1 803,00	
TIR SPORTS ET LOISIRS ANNETOIS	300,00	
TIR À L'ARC ORVANNAIS	335,00	
TORCY CANOË-KAYAK	1 000,00	
TORCY CANOË-KAYAK	1 148,00	
TORCY HAND BALL MARNE LA VALLEE	14 000,00	
TORCY HAND BALL MARNE LA VALLEE	480,00	
TOUTES ORIENTATIONS MEAUX	200,00	
TPB VAL D'EUROPE PAYS CRÉÇOIS	1 431,00	
TRAIL DU PAYS DE L'OURCQ	2 100,00	
TRAVAIL ENTRAIDE	3 050,00	
TRAVAIL ENTRAIDE	75 900,00	
TRAVAIL ENTRAIDE	13 976,38	
TRAVAIL ENTRAIDE	40 049,73	
TRAVAIL ENTRAIDE	101 518,54	
TRAVAIL ENTRAIDE	125 562,80	
TRAVAIL ENTRAIDE	72 537,52	
TRAVAIL ENTRAIDE	29 762,48	
TRAVAIL ENTRAIDE	3 050,00	
TRAVAIL ENTRAIDE	75 900,00	
TRAVAIL ENTRAIDE	13 750,00	
TRI AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU	1 500,00	
TRI AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU	684,00	
TRI AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU	664,00	
TRIATHLON CLUB DE TORCY	503,00	
TRIATHLON CLUB DE VILLEPARISIS	330,00	
TSUNAMI DU LOING	1 000,00	
TWIRLING CLUB LES PHOENIX	336,00	
TWIRLING CLUB MOISSY SÉNART	343,00	
UNA ILE DE FRANCE	4 500,00	
UNAFAM	5 000,00	
UNC - DAMMARTIN-OTHIS	327,00	
UNDERGROUND COMPAGNIE	8 300,00	
UNE AUTRE SAISON	1 218,00	
UNIO SPORTIVE TRILPORT - PÉTANQUE	350,00	
UNION ASSOCIATIVE SPORTIVE PÉTANQUE MOISSY-CRAMAYEL	200,00	
UNION ATHLÉTIQUE DE VILLENY	416,00	
UNION CYCLISTE MORMANTAISE	200,00	
UNION DEP ASSOC FAMILIALES	9 000,00	
UNION DEPARTEMENTALE FEDEREE DES ASSOC DON DE SANG BENEVOLE 77	7 186,00	
UNION DEPARTEMENTALE UNSA DE SEINE ET MARNE	5 687,62	
UNION DEPT DES SAPEURS POMPIERS S ET M	25 000,00	
UNION DES RETRAITES DE NEMOURS ET DE SAINT PIERRE	2 355,00	
UNION FEDER. ASS. ANCIENS COMBATTANTS	810,00	
UNION FOOTBALL POMMEUSE FAREMOUTIER DAMMARTIN	1 773,00	
UNION MOTORISTE NEMOURIENNE	1 067,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	14 000,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	9 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	480,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	960,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	650,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	1 076,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	301,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	438,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	2 551,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	1 953,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	1 867,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	846,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	981,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	852,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	357,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	357,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	2 052,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	1 198,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	502,00	
UNION MULTI-SPORTS DE PONTAULT-COMBAULT	1 148,00	
UNION NATIONALE AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	2 656,00	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BUSSY ST GEORGES	600,00	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ESBLY ET ENVIRONS	295,00	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS GROUPE DE SEINE-ET-MARNE	903,00	
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (UNRPA)	726,00	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	50 000,00	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	1 500,00	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	2 500,00	
UNION SPORT QUINCY VOISIN FOOTBALL CLUB	1 956,00	
UNION SPORTIVE BOISSISE-LE-ROI PRINGY ORGENOY	1 613,00	
UNION SPORTIVE CHANGIS ST-JEAN USSY	1 563,00	
UNION SPORTIVE D'HÉRICY	300,00	
UNION SPORTIVE D'HÉRICY	357,00	
UNION SPORTIVE D'HÉRICY	256,00	
UNION SPORTIVE D'HÉRICY	1 486,00	
UNION SPORTIVE D'HÉRICY	350,00	
UNION SPORTIVE D'HÉRICY	336,00	
UNION SPORTIVE DE BASKET-BALL DE TRILPORT	1 289,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	326,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	320,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	1 370,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	670,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	306,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	1 469,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	350,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	357,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	450,00	
UNION SPORTIVE DE BOIS-LE-ROI	350,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	336,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	275,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	200,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	849,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	1 387,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	336,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	728,00	
UNION SPORTIVE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	450,00	
UNION SPORTIVE DE LA GRANDE PAROISSE	2 000,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	2 500,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 610,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	225,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 150,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 200,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	500,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 400,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 440,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	450,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	310,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	540,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	310,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 300,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	774,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	1 300,00	
UNION SPORTIVE DE LA JEUNESSE A MITRY MORY	900,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	1 554,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	490,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	2 583,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	476,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	1 306,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	419,00	
UNION SPORTIVE DE VAIRES ENTRETIEN ET COMPÉTITION	2 017,00	
UNION SPORTIVE DE VAUX-LE-PÉNIL - GYM VOLONTAIRE	357,00	
UNION SPORTIVE DE VAUX-LE-PÉNIL BASKET	1 661,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	510,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	500,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	1 020,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	357,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	408,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	612,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	200,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	400,00	
UNION SPORTIVE DU CHÂTELET-EN-BRIE	287,00	
UNION SPORTIVE DU PAYS DE L'OURCQ	748,80	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE DAMMARIE CLUB DU LYS	4 000,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	1 300,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	560,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	483,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	600,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	558,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	1 377,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LÉSIGNY	1 530,00	
UNION SPORTIVE ETREPILLY	648,00	
UNION SPORTIVE FOOTBALL TRILPORT	1 977,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION SPORTIVE JUDO CLUB TORCY	1 173,00	
UNION SPORTIVE LAGNY MONTÉVRAIN HANDBALL	12 000,00	
UNION SPORTIVE LAGNY MONTÉVRAIN HANDBALL	480,00	
UNION SPORTIVE LAGNY MONTÉVRAIN HANDBALL	1 720,00	
UNION SPORTIVE LOGNES VOLLEY-BALL	7 000,00	
UNION SPORTIVE LOGNES VOLLEY-BALL	480,00	
UNION SPORTIVE LOGNES VOLLEY-BALL	1 370,00	
UNION SPORTIVE MELUN DAMMARIE HANDBALL	1 260,00	
UNION SPORTIVE MELUN PÉTANQUE	2 300,00	
UNION SPORTIVE MELUN PÉTANQUE	3 000,00	
UNION SPORTIVE MELUN PÉTANQUE	336,00	
UNION SPORTIVE MELUNAISE BASKET-BALL	1 799,00	
UNION SPORTIVE MELUNAISE GYMNASTIQUE	23 564,21	
UNION SPORTIVE MELUNAISE GYMNASTIQUE	3 000,00	
UNION SPORTIVE MELUNAISE GYMNASTIQUE	1 763,00	
UNION SPORTIVE MOISSY-CRAMAYEL PLONGÉE	659,00	
UNION SPORTIVE MONTRY TENNIS	1 020,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE COULOMMIERS	1 668,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE COULOMMIERS	2 178,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VENEUX-LES-SABLONS	813,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 080,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	836,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 022,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 946,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	498,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	459,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 181,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 508,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	336,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	323,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	641,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	2 905,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 419,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 117,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	336,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS	1 400,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE ATHLÉTISME	1 750,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE ATHLÉTISME	1 542,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	477,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	562,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	270,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	336,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	648,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	500,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	918,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	1 422,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE MULTISPORTS	1 300,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE SPORT ADAPTÉ	2 000,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE SPORT ADAPTÉ	720,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE SPORT ADAPTÉ	450,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE TENNIS DE TABLE	1 856,00	
UNION SPORTIVE NEMOURS SAINT-PIERRE TENNIS DE TABLE	506,00	
UNION SPORTIVE OLYMPIQUE CHELLES - LUTTE	200,00	
UNION SPORTIVE OLYMPIQUE CHELLES COURSE À PIED	750,00	
UNION SPORTIVE OLYMPIQUE CHELLES COURSE À PIED	750,00	
UNION SPORTIVE OVALIE CHELLES RUGBY	1 258,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	2 500,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	2 542,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	1 315,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	1 372,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	200,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	302,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	814,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	1 666,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	1 958,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	1 335,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	360,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	800,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	275,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	1 080,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	536,00	
UNION SPORTIVE ROISSY	272,00	
UNION SPORTIVE VAUX-LE-PÉNIL CYCLOTOURISME	274,00	
UNION SPORTIVE VAUX-LE-PÉNIL TENNIS DE TABLE	405,00	
UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 77	9 867,00	
UNITE SPORTIVE AVONNAISE ESCRIME	1 000,00	
UNITÉ SPORTIVE AVONNAISE FOOTBALL	1 100,00	
UNITÉ SPORTIVE AVONNAISE FOOTBALL	2 110,00	
US TORCY-MARNE LA VALLEE FOOTBALL	9 000,00	
US TORCY-MARNE LA VALLEE FOOTBALL	10 000,00	
US TORCY-MARNE LA VALLEE FOOTBALL	480,00	
US TORCY-MARNE LA VALLEE FOOTBALL	480,00	
US TORCY-MARNE LA VALLEE FOOTBALL	3 000,00	
VAL BMX	1 118,00	
VAL D'EUROPE ATHLETISME	2 650,00	
VAL D'EUROPE MONTÉVRAIN BASKET CLUB	1 968,00	
VAL D'EUROPE PLONGÉE	600,00	
VAL DE FRANCE FOOTBALL	2 037,00	
VALLÉE DE LA MARNE ATHLÉTISME 77	1 359,00	
VAN HOA VOVINAM VIET-VO-DAO OZOIR	479,00	
VARENNES VINNEUF ARTS MARTIAUX	588,00	
VAUX-LE-PÉNIL ATHLÉTISME	900,00	
VELO CLUB VAL D EUROPE	450,00	
VICTIMES ET AVENIR	1 000,00	
VIE LOISIRS À NOISIEL	200,00	
VIE LOISIRS À NOISIEL	302,00	
VIE LOISIRS À NOISIEL	320,00	
VIE LOISIRS À NOISIEL	292,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	1 944,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	2 556,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	450,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	1 040,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	336,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	630,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	1 368,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	336,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	489,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	200,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	465,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	1 900,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	416,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	200,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	1 500,00	
VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE	200,00	
VILL'PAS RANDO	350,00	
VILLENEUVE LE COMTE SPORTS	249,60	
VILLENEUVE LE COMTE SPORTS	234,00	
VILLENVOY TENNIS CLUB	1 071,00	
VIR'VOLT DELEGATION REGIONALE DE SOLIDARITES JEUNESSES	10 500,00	
VIR'VOLT DELEGATION REGIONALE DE SOLIDARITES JEUNESSES	5 000,00	
VIR'VOLT DELEGATION REGIONALE DE SOLIDARITES JEUNESSES	5 000,00	
VIV'ART EN BASSÉE	3 750,00	
VIV'ART EN BASSÉE	3 000,00	
VIVRE A SAINT-GERMAIN-LAVAL	750,00	
VOLLEY CLUB DE CHAMPS-SUR-MARNE	300,00	
VOLLEY CLUB DE CHAMPS-SUR-MARNE	1 110,00	
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	8 000,00	
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	480,00	
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	848,00	
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	650,00	
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	1 544,00	
VOLLEY-BALL TORCY MARNE-LA-VALLÉE	7 000,00	
VOLLEY-BALL TORCY MARNE-LA-VALLÉE	7 000,00	
VOLLEY-BALL TORCY MARNE-LA-VALLÉE	960,00	
VOLLEY-BALL TORCY MARNE-LA-VALLÉE	1 361,00	
VOVINAM VIET VO DAO NOISIEL	986,00	
VÉLO CLUB DE CHEVRY-COSSIGNY	200,00	
VÉLO CLUB DE SAINT-MAMMÈS	2 000,00	
VÉLO CLUB DE SAINT-MAMMÈS	200,00	
VÉLO CLUB FONTAINEBLEAU AVON	2 000,00	
VÉLO CLUB FONTAINEBLEAU AVON	1 940,00	
VÉLO CLUB FONTAINEBLEAU AVON	2 910,00	
VÉLO CLUB FONTAINEBLEAU AVON	900,00	
XL EMPLOI	11 000,00	
XL EMPLOI	11 000,00	
ZANSHIN KARATÉ DO	1 709,00	
ÉCOLE D'INITIATION SPORTIVE BUSSY	4 842,00	
ÉCOLE MULTISPORTS DE PROVINS	2 268,00	
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes physiques</b>	<b>572 104,93</b>	
AIT BRAHAM	584,00	
ALLART	1 000,00	
AMDOUNI	2 000,00	
AMDOUNI	6 000,00	
ANCEDY	2 000,00	
ANDREANI	1 084,00	
AUCHECORNE	1 000,00	
AUGE	200,00	
AVOM MBUME	1 500,00	
BACHON	301,00	
BAHIN	347,00	
BALLOT	1 000,00	
BARBAUD	1 500,00	
BARTNIG	1 000,00	
BARTOUT	2 000,00	
BASANJON	696,00	
BEDDIAF	1 000,00	
BENAIBOUT	1 285,00	
BENBEDRA YOHAN	2 000,00	
BERNARDO	1 260,00	
BESNAULT	1 000,00	
BIELAJKIN	418,00	
BISSA	2 000,00	
BLONDE	872,00	
BONDEAU	698,00	
BONNET	1 250,00	
BONNIERE	1 000,00	
BOUCHE DUDOUS	1 000,00	
BOUDESSEUL	1 000,00	
BOUGAMOUN	1 250,00	
BOULET	4 000,00	
BOURDIN	660,00	
BOUSSIQUET	473,00	
BOVE	347,00	
BOYER	2 000,00	
BOYER	6 000,00	
BREJO	1 000,00	
BREJO	600,00	
BRUGVIN	1 000,00	
BRUNET	457,00	
BUCHART	12 304,42	
CAPPELLINI	2 000,00	
CARLIN	1 000,00	
CARTIER	906,00	
CARVALHO	1 250,00	
CARVALHO	6 000,00	
CAYOL	4 000,00	
CHAGNON	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHAMPAGNE	1 500,00	
CHAMPAGNE	1 000,00	
CHAUDERON	1 133,00	
CHEVALIER	1 000,00	
CHOJNACKI	571,00	
CHOLLEY	148,00	
CIOCOTISAN	1 000,00	
CIOFANI	4 000,00	
COLLADO	1 044,00	
CREUGNY	597,00	
CUEVAS	1 000,00	
CURTI	1 500,00	
CUZIN	565,00	
DA SILVA TINOCO	488,00	
DABO	763,00	
DAVAU	1 000,00	
DAYA BAGDJA	1 212,00	
DE BELVAL	1 500,00	
DE CARVALHO	1 500,00	
DE CORDOVA	1 000,00	
DE JESUS REZZOUG	1 250,00	
DE OLIVEIRA	679,00	
DE SAINT RAPT	670,00	
DE TAFFIN	6 722,00	
DE TAFFIN	25 118,63	
DE ZUCHOWICZ	1 500,00	
DE ZUCHOWICZ	4 000,00	
DEBERDT	3 000,00	
DEBUREAUX	540,00	
DEFIEF	716,00	
DEL RIO	749,00	
DELAHAYE	1 000,00	
DELCOURT	1 000,00	
DELORME	1 000,00	
DELUDON	710,00	
DEMAILLY	1 250,00	
DERLOT	1 000,00	
DESAINDES	6 512,88	
DESFOSSES	1 000,00	
DESMEULLES	564,00	
DEVILLARD	7 000,00	
DONIN	826,00	
DONSE	1 000,00	
DOS SANTOS	1 400,00	
DOSSOU KOKO	1 000,00	
DUBAU	2 000,00	
DUBAU	1 250,00	
DUBOIS	632,00	
DUCEPT	1 000,00	
DUCEPT	2 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DUFOUR MABANDZA	1 000,00	
DUHAILLIER	815,00	
ECOTIERE	1 000,00	
EDIRI	1 000,00	
EVERAERE	510,00	
FAERBER	402,00	
FOUQUIER	829,00	
FOURNET	1 000,00	
FRANC AMBRE	1 250,00	
FRERE	2 000,00	
FRERE	6 000,00	
FRESNEAU	904,00	
GALANT-MARSA	1 500,00	
GALANT-MARSA	4 000,00	
GAMET	1 500,00	
GARCIA	1 250,00	
GARCILAZO	1 500,00	
GEHAN	1 000,00	
GELE	961,00	
GEORGIADOU	1 250,00	
GERAULT	1 000,00	
GILAVERT	2 000,00	
GILAVERT	6 000,00	
GLAY	2 000,00	
GOASGUEN	571,00	
GORE	1 500,00	
GORE	4 000,00	
GOSSELET	463,00	
GOULIN	1 000,00	
GRIPPON LA MOTTE	2 000,00	
GUERIN	439,00	
GUEUDRY	1 250,00	
GUILLAUME	1 500,00	
GUIMARAES	1 000,00	
GUYART	3 000,00	
GUYONNET	459,00	
HABERSTOCK	1 500,00	
HABZ	2 000,00	
HABZ	6 000,00	
HADJI	1 250,00	
HADJI	4 000,00	
HAMETTE	2 000,00	
HENNA	1 500,00	
HENNA	4 000,00	
HENRY	558,00	
HERMANCE	3 000,00	
HERY	1 000,00	
HOCQUAUX	802,00	
HOUEE	880,00	
HOUSSIN	489,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HUBLIER	176,00	
HUGUENIN	1 000,00	
HYM	2 000,00	
HYM	6 000,00	
ISCAYE	1 500,00	
ISCAYE	6 000,00	
JAOUEN	497,00	
JOOSTEN DUPON	1 500,00	
JUDET-CHERET	1 500,00	
JULIEN	938,00	
KALBOUSSI	351,00	
KHECHINE	787,00	
LAMBOURDE	1 000,00	
LAROCHE	28 000,00	
LAU	1 250,00	
LAURENT	3 000,00	
LAZARCZYK METAYER	2 000,00	
LE DROUMAGUET	1 000,00	
LE GUENNEC	1 000,00	
LE MEUR	386,00	
LE MOIGN	1 000,00	
LE SCAO	1 000,00	
LEDAIN	1 000,00	
LEFORT	3 000,00	
LEFORT	10 000,00	
LELEU-LAMBOUR	1 250,00	
LELEU-LAMBOUR	500,00	
LEMONNIER	1 250,00	
LENOIR	1 250,00	
LEONARD	1 250,00	
LEROY	1 000,00	
LERUS	1 000,00	
LETOCART	1 000,00	
LETOCART	1 000,00	
LEVIONNOIS	750,00	
LEVY	646,00	
LIEBAULT	568,00	
LIEBEN	759,00	
LIMA	1 500,00	
LOURDEZ	1 000,00	
LUCA	1 000,00	
LY	726,00	
M'LIK	1 000,00	
MAGAUD	1 000,00	
MAITRET	1 250,00	
MALBRECQ	470,00	
MARIE-CLAIRE	1 400,00	
MARINE	1 000,00	
MARMIN	1 000,00	
MARTIN	750,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MEKDAL	428,00	
MERCADIE	981,00	
MICHARD	1 000,00	
MICLO	1 500,00	
MIERMONT	1 250,00	
MIKA	1 000,00	
MIZERA	1 000,00	
MONGIE	1 068,00	
MONLICOURT	786,00	
MOSENGO MASA	2 000,00	
MOTTE	315,00	
MOULANIER	2 000,00	
MOURRAIN	1 250,00	
MOUSSAOUI	1 230,00	
MOUVEROUX	2 000,00	
NABET	898,00	
NANTOIS	2 000,00	
NELLER	1 000,00	
NELO ASTRIA	1 000,00	
NGUEA MAKONGO	1 250,00	
NGUILLA KOOH	1 000,00	
NOEL-TRAISSAC	1 250,00	
NOWAKOWSKI	2 000,00	
NOWAKOWSKI	1 000,00	
OLIVELLA	926,00	
OSVALD	1 500,00	
OUK	361,00	
OZMANYAN	1 000,00	
PACHOT	2 000,00	
PANNUNZIO	300,00	
PANNUNZIO	300,00	
PAQUIER	151,00	
PARTY	1 000,00	
PARTY	2 000,00	
PASQUIER	898,00	
PAYEN	1 000,00	
PERAUX	750,00	
PEREZ GUTIERREZ	826,00	
PERIDY	1 000,00	
PERRAUT	574,00	
PERREAU	1 500,00	
PERREAU	1 000,00	
PETER	2 000,00	
PETER	10 000,00	
PETIT	1 040,00	
PETROSE	629,00	
PHAN	1 000,00	
PHAN	1 000,00	
PICCO	1 000,00	
PIDANCE	491,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PILLOY	1 500,00	
PILLOY	4 000,00	
PIZZO	1 250,00	
PIZZO	4 000,00	
PLACIDE	995,00	
POLYTE	2 000,00	
POMBO BATISTA	478,00	
POMIER	2 000,00	
POTTIER	1 500,00	
POULET	1 180,00	
PRADAT	1 000,00	
PREMPEH	1 000,00	
RANVIER	3 000,00	
RANVIER	10 000,00	
RAVIKUMAR	1 000,00	
REY	1 250,00	
RICHARD	1 000,00	
RICOU	1 232,00	
ROGER	1 500,00	
ROGER	1 500,00	
ROGER	6 000,00	
ROGER	1 000,00	
ROGER	905,00	
ROLAND	367,00	
ROSSO	3 000,00	
ROUSSEL	1 000,00	
ROUYER	60,00	
ROYE	1 000,00	
ROZIER	1 500,00	
RUDY	67,00	
SCHAULY	1 500,00	
SCHMITT	2 000,00	
SCHOONHEERE	1 000,00	
SENARD	1 250,00	
SEULIN	1 308,00	
SEVE	354,00	
SIERACKI	1 250,00	
SIERACKI	4 000,00	
SMEETS	492,00	
SOMBE	1 500,00	
SOULIE GASC-FROUILLOU	461,00	
SOURIMANT	606,00	
STARCK	1 250,00	
STAWSKI	1 500,00	
STAWSKI	500,00	
STELLA	748,00	
SULLIMAN	794,00	
TAZI	928,00	
TEFFAH	467,00	
TERRIER	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TERRIER	1 000,00	
THEVENOT	737,00	
THOMIAS	1 000,00	
TIXIER	1 000,00	
TOSTAIN	1 000,00	
TOUCH	1 000,00	
TOURNIER	1 000,00	
TOUSSAINT	1 500,00	
TRAORE	4 000,00	
TREMBLE	3 000,00	
TREMBLE	6 000,00	
TREMBLE	3 000,00	
TREMBLE	6 000,00	
TROMPETTE	1 250,00	
TROUILLET	668,00	
TURIOT	1 000,00	
URBANSKI	341,00	
VALLEE	1 091,00	
VALLEIX	482,00	
VALLÉE	3 000,00	
VERON	2 000,00	
VIDAL	605,00	
VINCENT	1 000,00	
VION	1 337,00	
VIREM	1 250,00	
VIROL	1 500,00	
VIROL	300,00	
VISGUEIRO	1 000,00	
VUKOVIC	1 000,00	
WATSON	1 250,00	
WESTPHAL	1 250,00	
YARULLINA	1 250,00	
ZADIGUE	1 761,00	
ZAMETO	3 000,00	
ZATCHI BI	1 500,00	
ZHAO	1 000,00	
<b>Autres</b>	<b>5 861 522,09</b>	
ADAPEI SUD 77 TIERS REGULATEUR	114 000,00	
AMICALE CYCLO BREUILLOISE	200,00	
AMICALE SPORTIVE VARENNOISE DE BOULE LYONNAISE	200,00	
APHEA IMMO	60 000,00	
APPRENDRE ET ENTREPRENDRE SOLIDAIRE	3 000,00	
APRR	167 040,00	
APRR	17 010,94	
APSIE	64 204,80	
APSIE	14 400,00	
AQUATIC CLUB CLAYE-SOUILLY	200,00	
AQUATIC CLUB CLAYE-SOUILLY	790,00	
ARC CLUB DU PAYS DE NEMOURS	504,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARES SERVICES	21 000,00	
ARES SERVICES	21 000,00	
ARPAVIE	31 548,00	
ARPAVIE	25 543,00	
ASS DEPART. DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE SEINE-ET-MARNE	5 000,00	
ASS JUDO CLUB MONTEVRAIN	1 193,00	
ASS RESERVE BIOSPHERE PAYS FONTAINEBLEAU GATINAIS	138 375,00	
ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DES SPORTS DE SEINE ET MARNE	6 000,00	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BOURRON-MARLOTTE	400,00	
ASSOCIATION FANTASTIK ARMADA	610,00	
ASSOCIATION GESTION RESIDENCE	12 120,00	
ASSOCIATION IMMOBILIERE DE L'ABBAYE DE NOTRE DAME DE JOUARRE	33 048,24	
ASSOCIATION PERSONNES AGEES LES BRUYERES	6 359,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MELUN	1 500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MELUN	259,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VAL DE L'YERRES	1 500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VARENNOISE DE PÉTANQUE	302,00	
ATOUT GYM	200,00	
AUTEUIL INSERTION	2 100,00	
AUTEUIL INSERTION	2 100,00	
AVENIR GYM MORET LOING ET ORVANNE	1 182,00	
AVENIR PLONGÉE	200,00	
AVON ATHLÉTISME CLUB	672,00	
AÏKIDO LAGNY	200,00	
BIMBAMJOB	474 105,48	
BRIE LASER RUN	200,00	
CAMPING CLUB LE PARC DE PARIS	50 000,00	
CANNES-ÉCLUSE JUDO	400,00	
CENTRE INTERCOMMUNAL ACTION SOCIALE DE LA CC PAYS DE L OURCQ	3 936,72	
CENTRE INTERCOMMUNAL ACTION SOCIALE DE LA CC PAYS DE L OURCQ	4 157,80	
CERCLE SPORTIF DE FONTAINEBLEAU	1 260,00	
CERCLE SPORTIF DE FONTAINEBLEAU	700,00	
CHAMPAGNE-SUR-SEINE BADMINTON	200,00	
CHARTRETTES NATURE ET ENVIRONNEMENT	600,00	
CLUB D'ECHECS DE PROVINS	200,00	
CLUB POLITIQUE DE FONTAINEBLEAU	500,00	
CLUB SAINT ETIENNE	384,00	
CLUB SPORTIF MEAUX TENNIS DE TABLE	678,00	
COMITE DES FETES D'AULNOY	1 048,00	
COMPAGNIE D'ARC DE CRÉCY-LA-CHAPELLE	256,00	
CONSEIL DEPART PARENTS ELEVES S ET M	6 657,00	
COOPERATIVE DE RUE ET DE CIRQUE	3 000,00	
COUPVRAY ESBLY KARATÉ	227,00	
CT2S - CENTRE THÉRAPEUTIQUE SANTÉ SERVIC	70 000,00	
CYCLEVA	39 900,00	
CYCLEVA	39 900,00	
DABY	21 314,39	
DELTA 7	96 000,00	
DESTINATION ALTITUDE	704,00	
ECOLE MULTISPORTS DE MOISENAY	1 053,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENERGYM SAINT-THIBAULT	400,00	
ESPACE MUSE	300,00	
ETOILE SPORTIVE DE CHÂTEAU-LANDON SECTION KARATÉ	585,00	
EUREKA	4 000,00	
EUREKA	2 000,00	
EUROPEAN CAMPUS STE THERESE JUDO CLUB	396,00	
EVANCIA	102 804,16	
EVANCIA	121 471,47	
FED DEPART SYNDICATS EXPLOITAT AGRICOLES	22 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	13 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	12 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	3 700,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX	8 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX	2 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX	21 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX	10 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX	5 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX	6 000,00	
FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE	4 428,52	
FEDRATION DEPARTEMENTALE DES CUMA ILE DE FRANCE	5 000,00	
FNACA BRIE COMTE ROBERT	326,00	
GE SAP 77	2 240,00	
GL EVENTS EQUESTRIAN SPORT	20 000,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE INDÉPENDANTE DE VAIRES SUR MARNE	400,00	
HAND FAUTEUIL CLAYE-SOUILLY 77	330,00	
HANDBALL CLUB DE CANNES-ECLUSE	347,00	
HOM&SENS	15 000,00	
ILE DE BOULANCOURT	18 000,00	
INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE ET SUD SEINE-ET-MARNE	50 000,00	
INITIATIVES D ENTREPRISES ET SERVICES ID'EES 89	4 200,00	
INITIATIVES D ENTREPRISES ET SERVICES ID'EES 89	2 100,00	
INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	60 000,00	
INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	5 000,00	
JABLINES CABLE CREW	484,00	
JANUS SAS	2 500,00	
JANUS SAS	2 000,00	
JANUS SAS	2 500,00	
JEUNES KARATÉKAS DE MEAUX	1 070,00	
JUJITSU JUDO CLUB DE CHARTRETTES	508,00	
KIDS'UP	12 479,06	
KINORAMA77	500,00	
LA BOULE JOYEUSE DE SAINT-SIMÉON	200,00	
LA BOULE PRESLOISE	200,00	
LA FERTÉ VOLLEY	200,00	
LA MAISON BLEUE	316 847,33	
LA MAISON BLEUE	344 883,57	
LA MAISON BLEUE - MELUN	8 128,29	
LA MAISON BLEUE - MELUN	23 514,78	
LA MAISON BLEUE - POMPONNE	17 208,88	
LA MAISON BLEUE - POMPONNE	9 787,13	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA MAISON BLEUE - VAL BRIARD	8 745,36	
LA MAISON BLEUE - VAL BRIARD	40 957,93	
LA MAISON BLEUE ILE DE FRANCE	14 157,74	
LA MAISON BLEUE ILE DE FRANCE	26 856,41	
LA PREVENTION ROUTIERE	35 294,00	
LABOPÉRA SEINE-ET-MARNE	5 000,00	
LE GESTE D'UN SOURIRE	668,00	
LE JARDIN DES MERVEILLES	4 944,35	
LE MEDIEVAL EN PROVINOIS	15 000,00	
LE PANIER DE LA FERME	47 939,08	
LE PONT D'OSTARA	19 500,00	
LE TEMPS DE VIVRE	1 298,00	
LE VILLAGE POTAGER DU PAYS DE NEMOURS	5 250,00	
LE VILLAGE POTAGER DU PAYS DE NEMOURS	2 100,00	
LE VILLAGE POTAGER DU PAYS DE NEMOURS	5 250,00	
LES 3 ARCHES DE DORMELLES	17 618,70	
LES AMIS PONGISTES DE CRÉCY LA CHAPELLE	200,00	
LES FEUILLES D'OR DES GATINES	214,00	
LES FILMS DE LA BOSSE	20 000,00	
LES LOUPS DE SAINT GERMAIN	200,00	
LES RAYONS DE L'AVENIR	366,00	
LES TROIS SOLEILS	68 200,00	
LIVELI CRECHE ATTITUDE	6 484,06	
LIVELI CRECHE ATTITUDE	9 367,38	
LIVELI CRECHE DE FRANCE	112 332,25	
LIVELI CRECHE DE FRANCE	104 391,49	
LIVRY ENVIRONNEMENT	600,00	
LNA RETRAITE	2 400,00	
LNA RETRAITE	14 900,00	
LOGIRYS SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE	33 436,00	
LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES	56 678,71	
LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES	56 055,83	
MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE	20 000,00	
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE DE TORCY	20 000,00	
MAISON DES ARTS	3 000,00	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	36 600,00	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	12 787,72	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	66 567,53	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	15 000,00	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	142 735,12	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	58 564,88	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	36 600,00	
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	13 750,00	
MARION FRAISSE LA MAIN TENDUE	16 800,00	
MARNE ET GONDOIRE CANOË KAYAK	1 200,00	
MARTEAU ODILE	5 269,42	
MEMORIAL DE LA SHOAH	35 000,00	
MLO FITDANCE	200,00	
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	34 200,00	
NOISIEL FOOT ACADEMY	1 692,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NOISIEL FUTSAL ACADEMY	1 459,00	
ORJA RUCHER L'OR DE LA VALLEE JAVOT	1 000,00	
OZOIR GYM	2 026,00	
PAILLARD	13 500,00	
PRO EMPLOI INTERIM	36 500,00	
PRO EMPLOI INTERIM	36 000,00	
PÉTANQUE DE CESSON VERT-ST-DENIS	200,00	
REPOTEL - BRUNOY	16 500,00	
RUGBY CLUB PAYS DE NEMOURS	1 388,00	
RÉSIDENCE L ORÉE DU BOIS	16 100,00	
SARL DOMAINE DES TINARAGES	53 250,00	
SAS L'ETANÇON	90 000,00	
SCI LES TONNELIERS	123,00	
SCI VALTERRE	127 340,00	
SCI VALTERRE	25 828,32	
SCUBA DIVING CLUB MARNE ET GONDOIRE	512,00	
SENIORALIS	303 154,00	
SERVIANETT	10 500,00	
SERVIANETT	10 500,00	
SERVIAPLUS	3 150,00	
SERVIAPLUS	2 100,00	
SERVIAPLUS	3 150,00	
SI FOYER RÉSIDENCE LA CHESNAIE	24 999,92	
SISA MAISON DE SANTE DU PAYS DE NEMOURS	40 000,00	
SNCF GARES & CONNEXIONS	28 357,00	
SNCF RESEAU	238 741,74	
SNCF RESEAU	266 000,00	
SNCF RESEAU	31 305,41	
SOC MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE	2 000,00	
SOCIETE DU DOMAINE DE FLEURY-EN-BIERE	6 165,71	
SOS FEMMES 77	14 000,00	
SOS FEMMES 77	26 000,00	
SYNDICAT MIXTE CRECHE FAMILIALE VERNEUIL L'ETANG	79 500,68	
SYNDICAT MIXTE CRECHE FAMILIALE VERNEUIL L'ETANG	71 427,10	
SYSTEM@TIC PARIS REGION	10 000,00	
TAICHI CHUAN ET QI GONG CESSON VERT-SAINT-DENIS	200,00	
TENNIS CLUB DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	1 391,00	
TENNIS DE TABLE DE NANGIS	841,00	
TERRA FIRMA	50 000,00	
THORIGNY GYM VOLONTAIRE	357,00	
THÉOBASKET	700,00	
TILLOU CRECHE	14 639,81	
TILLOU CRECHE	16 662,02	
TORCY BADMINTON CLUB	306,00	
TRANSCEN'DANSE	200,00	
TROTTE SENTIERS 77	400,00	
TWIRLING SPORTIF DE DAMMARTIN	547,00	
UNC SECTION DE SAINT-PATHUS	284,00	
UNION DEPART C F D T SEINE ET MARNE	14 115,72	
UNION DEPART C G C	6 856,35	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION DEPART SYNDIC CGT S ET M	22 170,31	
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CFTC DE SEINE ET MARNE	6 880,44	
UNION DEPT SYNDICATS FORCE OUVRIERE 77	10 736,04	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	284,00	
UNITED WAY L'ALLIANCE	3 000,00	
VAL D'EUROPE BADMINTON	1 000,00	
VERON APICULTURE	2 000,00	
VERTICAL MAUBUÉE	320,00	
VIF TRANSPORT & LOGISTIQUE	2 100,00	
YNDEN FLORENCE	20 000,00	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>49 188 635,17</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>18 018 817,31</b>	
ACCUEIL ET HABITAT GENS DU VOYAGE DEPT 77	25 200,00	
ACCUEIL ET HABITAT GENS DU VOYAGE DEPT 77	50 000,00	
CCAS DE LAGNY SUR MARNE	21 527,00	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	8 035,00	
COMMUNE ACHERES LA FORET	53 718,76	
COMMUNE ACHERES LA FORET	19 482,50	
COMMUNE ACHERES LA FORET	6 593,50	
COMMUNE AMILLIS	45 000,00	
COMMUNE ANDREZEL	24 533,20	
COMMUNE ANDREZEL	3 375,00	
COMMUNE ARBONNE LA FORET	51 769,00	
COMMUNE ARBONNE LA FORET	26 099,00	
COMMUNE ARGENTIERES	5 693,00	
COMMUNE ARMENTIERES EN BRIE	5 265,28	
COMMUNE ARVILLE	3 492,04	
COMMUNE AUGERS EN BRIE	5 573,33	
COMMUNE AVON	24 293,00	
COMMUNE AVON	219 126,00	
COMMUNE AVON	48 150,48	
COMMUNE AVON	45 588,56	
COMMUNE AVON	5 000,00	
COMMUNE AVON	3 000,00	
COMMUNE AVON	3 000,00	
COMMUNE BALLOY	12 135,00	
COMMUNE BEAUCHERY SAINT MARTIN	27 955,99	
COMMUNE BOIS LE ROI	1 232,97	
COMMUNE BOIS LE ROI	2 433,12	
COMMUNE BOIS LE ROI	1 331,00	
COMMUNE BOISSISE LE ROI	1 862,75	
COMMUNE BOITRON	38 002,39	
COMMUNE BOURRON MARLOTTE	11 230,00	
COMMUNE BRAY SUR SEINE	2 487,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE BRAY SUR SEINE	100 000,00	
COMMUNE BROU SUR CHANTEREINE	12 824,35	
COMMUNE BROU SUR CHANTEREINE	19 038,56	
COMMUNE BROU SUR CHANTEREINE	397,00	
COMMUNE CESSON	39 321,74	
COMMUNE CESSON	40 082,68	
COMMUNE CESSY EN MONTOIS	497,00	
COMMUNE CHARTRETTES	2 214,97	
COMMUNE CHARTRETTES	1 353,61	
COMMUNE CHATEAU LANDON	522,02	
COMMUNE CHATEAU LANDON	6 638,00	
COMMUNE CHATEAU LANDON	998,00	
COMMUNE CHATENOY	8 968,79	
COMMUNE CONDE SAINTE LIBIAIRE	9 063,00	
COMMUNE COUBERT	111 000,00	
COMMUNE COUBERT	45 000,00	
COMMUNE COUTENCON	4 595,00	
COMMUNE COUTENCON	3 875,00	
COMMUNE DAMMARTIN EN GOELE	25 524,00	
COMMUNE DAMPMART	9 944,60	
COMMUNE DAMPMART	313,72	
COMMUNE DAMPMART	898,51	
COMMUNE DE BABY	35 000,00	
COMMUNE DE BAILLY ROMAINVILLIERS	1 044,00	
COMMUNE DE BAILLY ROMAINVILLIERS	52 445,09	
COMMUNE DE BAILLY ROMAINVILLIERS	6 000,00	
COMMUNE DE BAILLY ROMAINVILLIERS	14 000,00	
COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON	31 622,80	
COMMUNE DE BARBIZON	29 036,00	
COMMUNE DE BASSEVELLE	50 953,00	
COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY	9 517,00	
COMMUNE DE BELLOT	1 495,94	
COMMUNE DE BELLOT	26 150,07	
COMMUNE DE BERNAY VILBERT	13 153,13	
COMMUNE DE BERNAY VILBERT	4 250,40	
COMMUNE DE BETON BAZOCHES	5 425,79	
COMMUNE DE BETON BAZOCHES	11 504,44	
COMMUNE DE BEZALLES	23 163,38	
COMMUNE DE BEZALLES	10 638,06	
COMMUNE DE BLANDY LES TOURS	27 418,39	
COMMUNE DE BLENNES	1 733,33	
COMMUNE DE BOULEURS	6 436,20	
COMMUNE DE BOUTIGNY	1 430,40	
COMMUNE DE BOUTIGNY	15 912,00	
COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT	59 012,00	
COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT	4 824,00	
COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT	21 000,00	
COMMUNE DE BUSSIERES	5 514,00	
COMMUNE DE BUSSY ST GEORGES	463,59	
COMMUNE DE BUSSY ST GEORGES	58 412,12	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE BUSSY ST GEORGES	36 208,33	
COMMUNE DE CARNETIN	7 866,10	
COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE	26 231,94	
COMMUNE DE CHAINTREUX	34 781,37	
COMMUNE DE CHAMPAGNE SUR SEINE	32 559,19	
COMMUNE DE CHAMPCENEST	1 101,00	
COMMUNE DE CHAMPCENEST	20 687,85	
COMMUNE DE CHAMPCENEST	3 600,00	
COMMUNE DE CHAMPEAUX	10 534,50	
COMMUNE DE CHAMPS SUR MARNE	6 000,00	
COMMUNE DE CHAMPS SUR MARNE	138 257,24	
COMMUNE DE CHAMPS SUR MARNE	148 485,02	
COMMUNE DE CHAMPS SUR MARNE	4 000,00	
COMMUNE DE CHANGIS SUR MARNE	8 183,19	
COMMUNE DE CHATENAY SUR SEINE	82 340,48	
COMMUNE DE CHATILLON LA BORDE	7 285,67	
COMMUNE DE CHAUCONIN NEUFMONTIERS	3 982,10	
COMMUNE DE CHAUCONIN NEUFMONTIERS	10 350,00	
COMMUNE DE CHELLES	45 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	45 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	4 320,00	
COMMUNE DE CHELLES	108 570,63	
COMMUNE DE CHELLES	120 671,13	
COMMUNE DE CHELLES	90 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	77 000,00	
COMMUNE DE CHENOISE CUCHARMOY	2 700,00	
COMMUNE DE CHENOISE CUCHARMOY	55 187,73	
COMMUNE DE CHENOISE CUCHARMOY	8 570,98	
COMMUNE DE CHENOISE CUCHARMOY	3 760,00	
COMMUNE DE CHESSY	22 120,00	
COMMUNE DE CHESSY	1 818,00	
COMMUNE DE CHESSY	46 418,52	
COMMUNE DE CHESSY	54 042,63	
COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS	2 030,96	
COMMUNE DE CHEVRU	50 240,77	
COMMUNE DE CHEVRY COSSIGNY	14 052,00	
COMMUNE DE CHEVRY COSSIGNY	468,00	
COMMUNE DE CHEVRY EN SEREINE	52 849,39	
COMMUNE DE CHEVRY EN SEREINE	1 581,00	
COMMUNE DE CHOISY EN BRIE	7 276,24	
COMMUNE DE CHOISY EN BRIE	4 729,95	
COMMUNE DE CLAYE SOUILLY	5 000,00	
COMMUNE DE CLAYE SOUILLY	300 000,00	
COMMUNE DE COCHEREL	22 200,00	
COMMUNE DE COCHEREL	11 324,70	
COMMUNE DE COLLEGIEN	2 152,80	
COMMUNE DE COLLEGIEN	20 430,93	
COMMUNE DE COLLEGIEN	22 605,18	
COMMUNE DE COLLEGIEN	28 000,00	
COMMUNE DE COMBS LA VILLE	3 798,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE COMBS LA VILLE	102 658,59	
COMMUNE DE COMBS LA VILLE	97 301,65	
COMMUNE DE COMBS LA VILLE	3 065,00	
COMMUNE DE COMPANS	15 730,63	
COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE	2 433,60	
COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE	437,65	
COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE	39 381,33	
COMMUNE DE COULOMMIERS	25 257,31	
COMMUNE DE COULOMMIERS	17 349,75	
COMMUNE DE COULOMMIERS	34 700,00	
COMMUNE DE COULOMMIERS	65 000,00	
COMMUNE DE COUPVRAY	1 450,80	
COMMUNE DE COURCELLES EN BASSEE	5 128,48	
COMMUNE DE COURCHAMP	512,00	
COMMUNE DE COURQUETAINE	7 350,00	
COMMUNE DE COUNTRY	46 080,00	
COMMUNE DE COUNTRY	7 668,00	
COMMUNE DE COUNTRY	12 884,60	
COMMUNE DE COUNTRY	1 368,00	
COMMUNE DE COUNTRY	32 068,38	
COMMUNE DE COUNTRY	25 868,36	
COMMUNE DE COUNTRY	1 600,00	
COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE	12 000,00	
COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE	1 683,00	
COMMUNE DE CRISENOY	6 982,50	
COMMUNE DE CROISSY BEAUBOURG	24 817,13	
COMMUNE DE CROISSY BEAUBOURG	27 497,50	
COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ	50 000,00	
COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ	17 856,00	
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS	702,00	
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS	66 047,11	
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS	70 196,60	
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS	5 940,00	
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS	5 000,00	
COMMUNE DE DOUE	2 762,00	
COMMUNE DE FAVIERES	6 000,00	
COMMUNE DE FAY LES NEMOURS	32 000,00	
COMMUNE DE FERICY	582,00	
COMMUNE DE FLAGY	988,00	
COMMUNE DE FLEURY EN BIERE	7 280,40	
COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES	36 409,60	
COMMUNE DE FONTAINE LE PORT	35 000,00	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	52 026,92	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	2 970,00	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	50 000,00	
COMMUNE DE FONTAINS	8 845,83	
COMMUNE DE FONTENAILLES	16 533,25	
COMMUNE DE FONTENAILLES	12 000,00	
COMMUNE DE FONTENAY TRESIGNY	6 445,80	
COMMUNE DE FONTENAY TRESIGNY	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE FOUJU	6 319,00	
COMMUNE DE FRETOY-LE-MOUTIER	36 683,16	
COMMUNE DE FRETOY-LE-MOUTIER	4 682,62	
COMMUNE DE FUBLAINES	35 554,67	
COMMUNE DE GASTINS	1 186,00	
COMMUNE DE GASTINS	3 530,20	
COMMUNE DE GERMIGNY L EVEQUE	1 920,00	
COMMUNE DE GESVRES LE CHAPITRE	17 562,99	
COMMUNE DE GOUAIX	7 481,46	
COMMUNE DE GOUAIX	27 410,57	
COMMUNE DE GOUVERNES	14 058,70	
COMMUNE DE GRANDPUITS BAILLY CARROIS	3 414,00	
COMMUNE DE GRAVON	65 783,97	
COMMUNE DE GRAVON	25 125,11	
COMMUNE DE GREZ SUR LOING	17 359,30	
COMMUNE DE GREZ SUR LOING	43 726,97	
COMMUNE DE GUERCHEVILLE	933,20	
COMMUNE DE GUERCHEVILLE	10 712,90	
COMMUNE DE GUERMANTES	17 530,40	
COMMUNE DE GUERMANTES	27 728,40	
COMMUNE DE HAUTEFEUILLE	3 129,00	
COMMUNE DE JAULNES	12 561,05	
COMMUNE DE JOUY LE CHATEL	29 504,91	
COMMUNE DE JOUY LE CHATEL	3 574,00	
COMMUNE DE LA BROSSE MONTCEAUX	18 886,29	
COMMUNE DE LA CHAPELLE GAUTHIER	158 141,19	
COMMUNE DE LA CHAPELLE IGER	33 389,66	
COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE	14 571,41	
COMMUNE DE LA CROIX EN BRIE	8 857,38	
COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	189 007,88	
COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	50 000,00	
COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	17 426,43	
COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	21 844,17	
COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	173,00	
COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	7 000,00	
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON	20 927,38	
COMMUNE DE LA MADELEINE SUR LOING	6 985,00	
COMMUNE DE LA MADELEINE SUR LOING	2 805,59	
COMMUNE DE LA ROCHETTE	24 636,91	
COMMUNE DE LA ROCHETTE	29 988,96	
COMMUNE DE LA TOMBE	23 573,40	
COMMUNE DE LA TRETOIRE	14 372,20	
COMMUNE DE LAGNY SUR MARNE	150 000,00	
COMMUNE DE LAGNY SUR MARNE	5 508,00	
COMMUNE DE LAGNY SUR MARNE	40 571,98	
COMMUNE DE LAGNY SUR MARNE	11 000,00	
COMMUNE DE LARCHANT	4 207,64	
COMMUNE DE LARCHANT	1 289,68	
COMMUNE DE LARCHANT	9 000,00	
COMMUNE DE LARCHANT	22 888,42	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE LESCHES	10 626,34	
COMMUNE DE LESCHES	7 253,00	
COMMUNE DE LESIGNY	2 400,00	
COMMUNE DE LIEUSAIN	2 088,00	
COMMUNE DE LIEUSAIN	66 009,66	
COMMUNE DE LIEUSAIN	58 542,36	
COMMUNE DE LIMOGES FOURCHES	77 719,50	
COMMUNE DE LIMOGES FOURCHES	37 659,85	
COMMUNE DE LIVERDY EN BRIE	370,00	
COMMUNE DE LIVRY SUR SEINE	7 912,00	
COMMUNE DE LIZINES	7 653,55	
COMMUNE DE LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	170 820,80	
COMMUNE DE LUISETAINES	9 600,00	
COMMUNE DE LUISETAINES	14 407,22	
COMMUNE DE LUZANCY	6 828,60	
COMMUNE DE LUZANCY	8 946,93	
COMMUNE DE MACHAULT	8 000,00	
COMMUNE DE MACHAULT	10 000,00	
COMMUNE DE MACHAULT	40 000,00	
COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE	1 380,97	
COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE	2 160,00	
COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE	44 347,09	
COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE	1 900,00	
COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE	1 000,00	
COMMUNE DE MAINCY	33 369,00	
COMMUNE DE MAINCY	36 014,00	
COMMUNE DE MAISON ROUGE EN BRIE	690,00	
COMMUNE DE MAISON ROUGE EN BRIE	39 273,52	
COMMUNE DE MAISONCELLES EN BRIE	32 000,00	
COMMUNE DE MAISONCELLES EN GATINAIS	18 467,25	
COMMUNE DE MARCHEMORET	3 627,50	
COMMUNE DE MARCILLY	5 933,70	
COMMUNE DE MARLES EN BRIE	41 100,00	
COMMUNE DE MAUPERTHUIS	21 152,59	
COMMUNE DE MAUPERTHUIS	6 725,00	
COMMUNE DE MEAUX	8 490,00	
COMMUNE DE MEAUX	71 464,00	
COMMUNE DE MEAUX	228 274,63	
COMMUNE DE MEAUX	275 336,47	
COMMUNE DE MEAUX	4 971,00	
COMMUNE DE MEAUX	12 730,00	
COMMUNE DE MEAUX	7 695,00	
COMMUNE DE MEIGNEUX	10 050,46	
COMMUNE DE MEIGNEUX	85 183,18	
COMMUNE DE MEIGNEUX	10 910,42	
COMMUNE DE MEIGNEUX	3 114,78	
COMMUNE DE MEIGNEUX	896,00	
COMMUNE DE MELUN	12 330,00	
COMMUNE DE MELUN	23 058,00	
COMMUNE DE MELUN	4 572,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MELUN	10 000,00	
COMMUNE DE MELUN	183 463,22	
COMMUNE DE MELUN	30 324,33	
COMMUNE DE MELUN	31 000,00	
COMMUNE DE MELUN	744,00	
COMMUNE DE MELUN	531,00	
COMMUNE DE MELUN	6 000,00	
COMMUNE DE MELUN	5 000,00	
COMMUNE DE MELZ SUR SEINE	40 278,33	
COMMUNE DE MISY SUR YONNE	34 572,77	
COMMUNE DE MITRY MORY	2 000,00	
COMMUNE DE MITRY MORY	2 760,00	
COMMUNE DE MITRY MORY	1 152,00	
COMMUNE DE MITRY MORY	4 400,00	
COMMUNE DE MITRY MORY	30 000,00	
COMMUNE DE MOISENAY	16 630,80	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	1 890,00	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	81 001,91	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	85 942,11	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	9 200,00	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	3 000,00	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	4 000,00	
COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	4 000,00	
COMMUNE DE MONS EN MONTAIS	104 357,60	
COMMUNE DE MONS EN MONTAIS	39 278,70	
COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX	7 560,00	
COMMUNE DE MONTCEAUX LES PROVINS	7 187,20	
COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	5 890,80	
COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	2 558,09	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	2 450,00	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	37 037,20	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	17 201,15	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	19 000,00	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	55 477,87	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	53 181,82	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	17 433,20	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	3 000,00	
COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	3 000,00	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	14 712,97	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	8 071,80	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	2 754,00	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	24 328,89	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	27 067,43	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	456 000,00	
COMMUNE DE MONTGE EN GOELE	10 224,00	
COMMUNE DE MONTGE EN GOELE	8 187,60	
COMMUNE DE MONTHYON	1 008,00	
COMMUNE DE MONTIGNY SUR LOING	11 773,99	
COMMUNE DE MONTIGNY SUR LOING	9 930,22	
COMMUNE DE MONTMACHOUX	38 866,87	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MONTMACHOUX	18 710,40	
COMMUNE DE MONTMACHOUX	22 443,00	
COMMUNE DE MONTOLIVET	11 027,14	
COMMUNE DE MONTRY	10 974,00	
COMMUNE DE MONTRY	1 895,40	
COMMUNE DE MORTCERF	11 100,00	
COMMUNE DE MORTCERF	1 250,00	
COMMUNE DE MORTCERF	1 776,00	
COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX	17 490,00	
COMMUNE DE MOUY SUR SEINE	21 686,00	
COMMUNE DE NANDY	32 656,48	
COMMUNE DE NANDY	42 755,24	
COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE	1 800,00	
COMMUNE DE NANTEAU SUR LUNAIN	1 316,00	
COMMUNE DE NANTEAU SUR LUNAIN	7 952,00	
COMMUNE DE NANTOUILLET	11 100,00	
COMMUNE DE NEMOURS	1 500,00	
COMMUNE DE NEMOURS	83 925,00	
COMMUNE DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	40 000,00	
COMMUNE DE NOISY RUDIGNON	5 405,91	
COMMUNE DE NOISY RUDIGNON	5 689,51	
COMMUNE DE NOISY RUDIGNON	7 983,00	
COMMUNE DE NONVILLE	613,64	
COMMUNE DE NONVILLE	5 492,91	
COMMUNE DE PALEY	838,92	
COMMUNE DE PAMFOU	437,75	
COMMUNE DE PAMFOU	16 858,33	
COMMUNE DE PECY	51 958,11	
COMMUNE DE PEZARCHES	34 684,58	
COMMUNE DE POIGNY	7 000,00	
COMMUNE DE POIGNY	21 964,40	
COMMUNE DE PONTAULT COMBAULT	4 932,00	
COMMUNE DE PONTAULT COMBAULT	116 593,06	
COMMUNE DE PONTAULT COMBAULT	20 000,00	
COMMUNE DE PRECY SUR MARNE	48 502,28	
COMMUNE DE PRESLES EN BRIE	90 630,00	
COMMUNE DE PRESLES EN BRIE	750,00	
COMMUNE DE PROVINS	13 386,07	
COMMUNE DE PROVINS	37 394,13	
COMMUNE DE PROVINS	41 252,30	
COMMUNE DE PROVINS	17 979,61	
COMMUNE DE PROVINS	77 364,00	
COMMUNE DE PROVINS	77 500,00	
COMMUNE DE PROVINS	40 000,00	
COMMUNE DE PROVINS	32 309,11	
COMMUNE DE PROVINS	139 240,00	
COMMUNE DE PROVINS	30 000,00	
COMMUNE DE PROVINS	20 000,00	
COMMUNE DE QUIERS	25 395,20	
COMMUNE DE RAMPILLON	6 615,04	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE REMAUVILLE	8 780,00	
COMMUNE DE ROISSY EN BRIE	6 000,00	
COMMUNE DE ROISSY EN BRIE	93 685,37	
COMMUNE DE ROUVRES	40 000,00	
COMMUNE DE ROZAY EN BRIE	2 123,71	
COMMUNE DE ROZAY EN BRIE	1 216,80	
COMMUNE DE ROZAY EN BRIE	38 735,00	
COMMUNE DE RUPEREUX	14 607,85	
COMMUNE DE SAACY SUR MARNE	50 000,00	
COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN	9 968,00	
COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN	45 000,00	
COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN	500,00	
COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY	37 964,25	
COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY	8 041,71	
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	60 247,82	
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	12 381,00	
COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS	24 786,32	
COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	2 196,00	
COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	3 000,00	
COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	47 224,08	
COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	68 837,52	
COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	782 907,71	
COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	5 000,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN SOUS DOUE	15 986,60	
COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX	12 000,00	
COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX	26 468,00	
COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX	7 405,36	
COMMUNE DE SAINT JUST EN BRIE	4 142,00	
COMMUNE DE SAINT LEGER	20 398,00	
COMMUNE DE SAINT LOUP DE NAUD	21 759,60	
COMMUNE DE SAINT LOUP DE NAUD	8 488,30	
COMMUNE DE SAINT LOUP DE NAUD	9 201,01	
COMMUNE DE SAINT MARTIN EN BIERE	6 267,20	
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY	20 250,98	
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY	9 217,30	
COMMUNE DE SAINT SIMEON	2 850,00	
COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS	90 000,00	
COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES	1 908,00	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAXIS	915,63	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAXIS	22 848,91	
COMMUNE DE SAINTE AULDE	68 460,00	
COMMUNE DE SAINTE AULDE	14 961,75	
COMMUNE DE SALINS	1 325,75	
COMMUNE DE SALINS	7 019,44	
COMMUNE DE SAMMERON	17 980,00	
COMMUNE DE SANCY LES MEAUX	32 563,50	
COMMUNE DE SANCY LES MEAUX	23 557,92	
COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE	3 726,00	
COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE	12 000,00	
COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE	150 243,60	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SAVINS	19 545,89	
COMMUNE DE SEINE PORT	40 325,00	
COMMUNE DE SEINE PORT	40 000,00	
COMMUNE DE SEPT SORTS	10 648,00	
COMMUNE DE SERRIS	33 180,00	
COMMUNE DE SERRIS	4 248,00	
COMMUNE DE SERRIS	58 980,09	
COMMUNE DE SERRIS	69 932,46	
COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS	40 895,96	
COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS	16 622,54	
COMMUNE DE SOIGNOLLES EN BRIE	35 359,50	
COMMUNE DE SOIGNOLLES EN BRIE	2 640,00	
COMMUNE DE SOLERS	40 821,35	
COMMUNE DE SOLERS	36 951,90	
COMMUNE DE SOURDUN	40 000,00	
COMMUNE DE ST MARTIN DU BOSCHET	21 095,02	
COMMUNE DE THIEUX	30 000,00	
COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE	92 525,09	
COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE	3 204,00	
COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE	43 443,33	
COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE	61 663,94	
COMMUNE DE TIGEAUX	31 152,64	
COMMUNE DE TIGEAUX	10 516,35	
COMMUNE DE TORCY	15 414,17	
COMMUNE DE TORCY	133 943,39	
COMMUNE DE TORCY	692,00	
COMMUNE DE TORCY	28 700,00	
COMMUNE DE TOUQUIN	3 512,04	
COMMUNE DE TOUQUIN	111 000,00	
COMMUNE DE TOURNAN EN BRIE	722,40	
COMMUNE DE TOURNAN EN BRIE	8 280,85	
COMMUNE DE TOURNAN EN BRIE	4 725,00	
COMMUNE DE URY	4 932,38	
COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE	97 765,36	
COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE	95 674,21	
COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE	106 247,85	
COMMUNE DE VALENCE EN BRIE	21 019,27	
COMMUNE DE VANVILLE	7 548,00	
COMMUNE DE VAUX SUR LUNAIN	5 802,00	
COMMUNE DE VENDREST	1 800,00	
COMMUNE DE VERDELLOT	53 011,38	
COMMUNE DE VERDELLOT	10 122,39	
COMMUNE DE VERNOU LA CELLE SUR SEINE	1 244,54	
COMMUNE DE VERNOU LA CELLE SUR SEINE	2 346,31	
COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES	3 076,36	
COMMUNE DE VILLEBEON	3 361,44	
COMMUNE DE VILLECERF	3 176,88	
COMMUNE DE VILLECERF	6 278,00	
COMMUNE DE VILLENEUVE LE COMTE	111 000,00	
COMMUNE DE VILLENEUVE LE COMTE	35 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE VILLENEUVE LE COMTE	45 000,00	
COMMUNE DE VILLENEUVE SUR BELLOT	17 846,08	
COMMUNE DE VILLENEUVE SUR BELLOT	5 529,00	
COMMUNE DE VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	3 175,20	
COMMUNE DE VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	7 354,86	
COMMUNE DE VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	19 624,00	
COMMUNE DE VILLENY	8 712,08	
COMMUNE DE VILLENY	8 793,01	
COMMUNE DE VILLEPARISIS	23 000,00	
COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES	37 978,40	
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN	31 768,44	
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN	40 000,00	
COMMUNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ	14 077,14	
COMMUNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ	21 590,00	
COMMUNE DE VILLUIS	88 619,10	
COMMUNE DE VIMPELLES	28 881,00	
COMMUNE DE VIMPELLES	8 763,27	
COMMUNE DE VINCY MANOEUVRE	12 000,00	
COMMUNE DE VINCY MANOEUVRE	2 540,00	
COMMUNE DE VOINSLES	76 343,16	
COMMUNE DE VOINSLES	3 249,50	
COMMUNE DE VOINSLES	35 000,00	
COMMUNE DE VOULTON	16 684,00	
COMMUNE DE YEBLES	1 566,00	
COMMUNE DE YEBLES	50 000,00	
COMMUNE DE YEBLES	5 000,00	
COMMUNE ECHOUBOULAINS	6 410,61	
COMMUNE EGLIGNY	967,30	
COMMUNE EGLIGNY	9 200,00	
COMMUNE EMERAINVILLE	1 872,00	
COMMUNE EMERAINVILLE	31 291,36	
COMMUNE EMERAINVILLE	33 630,18	
COMMUNE ESBLY	16 919,22	
COMMUNE ESBLY	15 660,04	
COMMUNE ETREPILLY	7 028,08	
COMMUNE EVERLY	36 728,08	
COMMUNE EVRY GREGY SUR YERRE	20 029,00	
COMMUNE GRESSY	86 880,00	
COMMUNE GRETZ ARMAINVILLIERS	15 500,79	
COMMUNE GUIGNES	46 526,03	
COMMUNE ISLES LES VILLENY	15 376,81	
COMMUNE ISLES LES VILLENY	10 917,15	
COMMUNE IVERNY	45 000,00	
COMMUNE IVERNY	336,58	
COMMUNE JOUARRE	15 274,75	
COMMUNE JUILLY	8 000,00	
COMMUNE LA FERTE GAUCHER	388,20	
COMMUNE LA GENEVRAYE	15 341,54	
COMMUNE LE CHATELET EN BRIE	119 700,00	
COMMUNE LE MEE SUR SEINE	4 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE LE MEE SUR SEINE	7 000,00	
COMMUNE LE MEE SUR SEINE	112 037,17	
COMMUNE LE MEE SUR SEINE	126 028,88	
COMMUNE LE PIN	28 035,00	
COMMUNE LE PIN	11 050,00	
COMMUNE LE PLESSIS AUX BOIS	30 289,05	
COMMUNE LE PLESSIS FEU AUSSOUX	4 202,22	
COMMUNE LE PLESSIS FEU AUSSOUX	2 797,26	
COMMUNE LE PLESSIS L EVEQUE	20 387,79	
COMMUNE LE PLESSIS PLACY	38 359,85	
COMMUNE LE VAUDOUE	6 436,50	
COMMUNE LE VAUDOUE	5 480,92	
COMMUNE LES CHAPELLES BOURBON	13 878,20	
COMMUNE LOGNES	50 127,87	
COMMUNE LOGNES	9 904,07	
COMMUNE LOGNES	93 961,55	
COMMUNE LOGNES	102 111,77	
COMMUNE LOGNES	3 000,00	
COMMUNE LOGNES	4 000,00	
COMMUNE LOGNES	3 000,00	
COMMUNE LONGUEVILLE	18 199,04	
COMMUNE LUMIGNY NESLES ORMEAUX	6 588,40	
COMMUNE LUMIGNY NESLES ORMEAUX	59 265,22	
COMMUNE LUMIGNY NESLES ORMEAUX	35 339,00	
COMMUNE MAREUIL LES MEAUX	638,29	
COMMUNE MAREUIL LES MEAUX	448,00	
COMMUNE MEAUX	50 000,00	
COMMUNE MEAUX	84 000,00	
COMMUNE MESSY	111 000,00	
COMMUNE MONDREVILLE	13 608,39	
COMMUNE MONTIGNY LE GUESDIER	43 287,32	
COMMUNE MORMANT	12 000,00	
COMMUNE MORMANT	2 700,00	
COMMUNE MORMANT	600,00	
COMMUNE NANGIS	29 920,14	
COMMUNE NANGIS	3 000,00	
COMMUNE NANTEUIL LES MEAUX	12 214,39	
COMMUNE NANTEUIL LES MEAUX	2 500,00	
COMMUNE NOISIEL	18 715,83	
COMMUNE NOISIEL	1 416,00	
COMMUNE NOISIEL	102 443,36	
COMMUNE NOISIEL	1 248,00	
COMMUNE NOYEN SUR SEINE	2 677,41	
COMMUNE OCQUERRE	2 575,00	
COMMUNE ORMESSON	8 571,00	
COMMUNE ORMESSON	4 000,00	
COMMUNE OZOIR LA FERRIERE	124 433,89	
COMMUNE OZOIR LA FERRIERE	64 981,13	
COMMUNE OZOIR LA FERRIERE	18 235,00	
COMMUNE POMMEUSE	1 940,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE REAU	35 000,00	
COMMUNE SAINT GERMAIN LAVAL	4 800,00	
COMMUNE SAINT HILLIERS	13 155,00	
COMMUNE SAINT MAMMES	2 000,00	
COMMUNE SAINT MAMMES	55 143,69	
COMMUNE SAINT OUEN EN BRIE	23 457,04	
COMMUNE SAINT PIERRE LES NEMOURS	76 571,65	
COMMUNE SAINT PIERRE LES NEMOURS	52 915,29	
COMMUNE SAMOIS SUR SEINE	1 780,00	
COMMUNE SAMOIS SUR SEINE	8 042,87	
COMMUNE SANCY LES PROVINS	105 000,00	
COMMUNE SOUPPEL SUR LOING	1 500,00	
COMMUNE TANCROU	10 204,31	
COMMUNE THENISY	33 916,50	
COMMUNE TRILPORT	8 006,47	
COMMUNE TRILPORT	282 000,00	
COMMUNE VARENNES SUR SEINE	65 865,00	
COMMUNE VARREDES	11 100,00	
COMMUNE VAUX-LE-PENIL	432,00	
COMMUNE VAUX-LE-PENIL	5 000,00	
COMMUNE VAUX-LE-PENIL	53 912,15	
COMMUNE VAUX-LE-PENIL	50 846,38	
COMMUNE VAUX-LE-PENIL	24 000,00	
COMMUNE VERT SAINT DENIS	52 036,85	
COMMUNE VERT SAINT DENIS	52 520,45	
COMMUNE VILLEROY	1 176,80	
COMMUNE VINANTES	45 614,19	
COMMUNE VINANTES	300,00	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE FERTE GAUCHER	16 440,00	
EMS DE GURCY-LE-CHÂTEL	1 006,20	
EMS DE GURCY-LE-CHÂTEL	35 560,00	
SI CRECHE FAMILIALE GRETZ TOURNAN	30 751,92	
SIVU PETITE ENFANCE	28 582,66	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>31 169 817,86</b>	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	17 640,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	25 384,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	12 727,00	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	38 558,00	
AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	22 500,00	
ASSOCIATION FONCIERE DE VILLEBEON	16 000,00	
BASSEE-MONTOIS	16 062,21	
BASSEE-MONTOIS	374,63	
BASSEE-MONTOIS	17 262,22	
C.C.A.S. DE TOURNAN-EN-BRIE	26 300,00	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	9 150,00	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	9 150,00	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	928,13	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	462 826,73	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	3 268,81	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	929,22	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	28 478,07	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	855,42	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	18 282,89	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	221 369,04	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	19 596,50	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	29 280,00	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	405 975,67	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	41 735,00	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	32 258,29	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	40 000,00	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	149 003,95	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	147 332,51	
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	2 983,50	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	2 500,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	78 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	11 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	2 900,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	2 385,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	74 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	40 000,00	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	25 704,16	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	20 185,33	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	440 834,80	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	102 353,95	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	15 000,00	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	5 783,50	
CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	290,00	
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES	32 200,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	10 000,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	10 000,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	16 920,42	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	1 771,01	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	5 592,53	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	49 173,33	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	4 968,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	767,29	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	31 900,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	113 484,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	195 490,05	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	21 672,00	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	4 720,22	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	216,32	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	50 350,94	
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	48 321,10	
CC PAYS DE MONTEREAU	84 174,40	
CC PAYS DE MONTEREAU	29 903,35	
CC PAYS DE MONTEREAU	45 699,09	
CC PAYS DE MONTEREAU	5 420,51	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CC PAYS DE MONTEREAU	107 379,20	
CC PAYS DE MONTEREAU	13 340,00	
CC PAYS DE MONTEREAU	17 323,20	
CC PAYS DE MONTEREAU	27 745,45	
CC PAYS DE MONTEREAU	1 102,87	
CC PAYS DE MONTEREAU	12 249,50	
CC VAL BRIARD	38 000,00	
CC VAL BRIARD	290 985,04	
CC VAL BRIARD	3 121,23	
CC VAL BRIARD	3 000,00	
CC VAL BRIARD	3 000,00	
CC VAL BRIARD	3 000,00	
CCAS DE COMBS-LA-VILLE	5 500,00	
CCAS DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	25 340,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	66 160,21	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	65 025,35	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	75 696,90	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	23 354,20	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	15 969,20	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	26 452,70	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	22 596,22	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	5 000,00	
CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE	600 000,00	
CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE	4 200,00	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	16 338,09	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	18 145,39	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE	330 000,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE	496 800,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE	30 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	1 825,00	
CHAMBRE METIERS ET ARTISANAT DE SEINE-ET-MARNE	10 000,00	
COALLIA	21 800,00	
COLL DEPARTEMENTAL LA PLAINE DES GLACIS	1 500,00	
COLL DEPARTEMENTAL LA PLAINE DES GLACIS	2 270,00	
COLLEG DEPARTEMENTAL JEAN WIENER	1 500,00	
COLLEG DEPARTEMENTAL JEAN WIENER	640,00	
COLLEG DEPARTEMENTAL JEAN WIENER	800,00	
COLLEGE ALFRED SISLEY	800,00	
COLLEGE ANDRE MALRAUX	1 500,00	
COLLEGE ANNE FRANK	1 500,00	
COLLEGE ARMAND LANOUX	932,72	
COLLEGE ARMAND LANOUX	595,00	
COLLEGE ARMAND LANOUX	494,00	
COLLEGE ARMAND LANOUX	840,07	
COLLEGE BLANCHE DE CASTILLE	310,91	
COLLEGE BLANCHE DE CASTILLE	2 270,00	
COLLEGE CHRISTINE DE PISAN	800,00	
COLLEGE CLAUDE MONET	1 500,00	
COLLEGE CLAUDE MONET	2 270,00	
COLLEGE CONDORCET	1 500,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE CONDORCET	280,00	
COLLEGE CONDORCET	800,00	
COLLEGE CONDORCET	500,00	
COLLEGE DE LA DHUIS	2 770,00	
COLLEGE DE LA PYRAMIDE	800,00	
COLLEGE DE LA PYRAMIDE	2 226,11	
COLLEGE DE VULAINES SUR SEINE	550,00	
COLLEGE DE VULAINES SUR SEINE	1 000,00	
COLLEGE DEP JACQUES YVES COUSTEAU	1 500,00	
COLLEGE DEP JACQUES YVES COUSTEAU	800,00	
COLLEGE DEP JACQUES YVES COUSTEAU	800,00	
COLLEGE DEP JACQUES YVES COUSTEAU	800,00	
COLLEGE DEP JACQUES YVES COUSTEAU	2 270,00	
COLLEGE DEPART CAMILLE SAINT SAENS	1 243,63	
COLLEGE DEPART CAMILLE SAINT SAENS	1 000,00	
COLLEGE DEPART CAMILLE SAINT SAENS	122,00	
COLLEGE DEPART CAMILLE SAINT SAENS	800,00	
COLLEGE DEPART CAMILLE SAINT SAENS	2 270,00	
COLLEGE DEPART JEAN JACQUES ROUSSEAU	1 500,00	
COLLEGE DEPART JEAN JACQUES ROUSSEAU	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ALBERT CAMUS	1 000,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ALBERT CAMUS	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARCHE GUEDON	640,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR CHAUSSY	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR CHAUSSY	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR CHAUSSY	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR CHAUSSY	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	720,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ARTHUR RIMBAUD	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL BEAU SOLEIL	550,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL BEAUMARCHAIS	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL BEAUMARCHAIS	350,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL BEAUMARCHAIS	700,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL BEAUMARCHAIS	2 266,02	
COLLEGE DEPARTEMENTAL C COROT	2 322,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL CHARLES PEGUY	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL CHARLES PEGUY	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE L EUROPE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE L EUROPE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE L EUROPE	1 376,51	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE	1 370,45	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE	222,78	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE	2 258,83	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE DEPARTEMENTAL DENECOURT	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DES REMPARTS	1 243,63	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DES REMPARTS	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL DU GRAND PARC	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ELSA TRIOLET	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ELSA TRIOLET	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ELSA TRIOLET	700,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ELSA TRIOLET	2 770,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ELSA TRIOLET	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL EMILE CHEVALIER	550,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL EMILE CHEVALIER	1 485,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL EMILE CHEVALIER	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL EMILE CHEVALIER	2 166,54	
COLLEGE DEPARTEMENTAL EUGENE DELACROIX	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL FREDERIC CHOPIN	1 000,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL FREDERIC CHOPIN	500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL FREDERIC CHOPIN	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL FREDERIC CHOPIN	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL FREDERIC CHOPIN	2 220,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL G-POLITZER	576,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL G-POLITZER	750,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL G-POLITZER	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL G-POLITZER	2 322,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GEORGE SAND	596,50	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GEORGE SAND	640,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GEORGES BRASSENS	500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GEORGES BRASSENS	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GEORGES BRASSENS	276,44	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GEORGES BRASSENS	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GERARD PHILIPPE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GERARD PHILIPPE	275,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GERARD PHILIPPE	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GERARD PHILIPPE	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GERARD PHILIPPE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL GERARD PHILIPPE	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL H DE BALZAC	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL H DE BALZAC	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL H DE BALZAC	2 322,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL HENRI IV	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL HENRI IV	442,70	
COLLEGE DEPARTEMENTAL HENRI IV	1 595,96	
COLLEGE DEPARTEMENTAL HUTINEL	139,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL HUTINEL	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JACQUES PREVERT	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN CAMPIN	1 308,97	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN CAMPIN	7 000,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN CAMPIN	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN DES BARRES	1 243,63	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN DES BARRES	300,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN DES BARRES	700,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN DES BARRES	244,75	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN DES BARRES	888,52	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN JAURES	634,52	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN ROSTAND	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN ROSTAND	150,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN ROSTAND	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL JEAN VILAR	2 770,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LA BOETIE	1 355,90	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LA MARE AUX CHAMPS	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LA ROCHEFOUCAULD	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LA ROCHEFOUCAULD	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LA ROCHEFOUCAULD	2 745,42	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LE MOULIN A VENT	1 370,45	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LE MOULIN A VENT	770,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LE MOULIN A VENT	1 937,52	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES 4 ARPENTS	640,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES 4 ARPENTS	2 355,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES 4 ARPENTS	546,24	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES AULNES	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES AULNES	345,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES AULNES	205,01	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES CAPUCINS	750,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES CAPUCINS	750,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES CAPUCINS	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES CAPUCINS	448,50	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES CAPUCINS	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES MAILLETES	125,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES MAILLETES	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES TILLEULS	1 125,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES TILLEULS	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES TILLEULS	2 137,90	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES TOURNELLES	7 000,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LES TOURNELLES	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUIS ARAGON	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUIS ARAGON	2 321,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUIS ARMAND	1 485,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUIS ARMAND	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUIS BRAILLE	1 837,34	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUISE MICHEL	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LOUISE MICHEL	2 266,72	
COLLEGE DEPARTEMENTAL LUCIEN CEZARD	2 260,19	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MARCEL RIVIERE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MARIE LAURENCIN	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MARIE LAURENCIN	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MME DE LA FAYETTE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MON PLAISIR	600,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MON PLAISIR	400,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL MON PLAISIR	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	1 424,05	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	20,60	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	100,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	700,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	600,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	700,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL NICOLAS FOUQUET	336,03	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC DES TOURELLES	751,60	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC DES TOURELLES	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC FROT	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC FROT	37,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC FROT	608,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC FROT	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PARC FROT	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PAUL LANGEVIN	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PAUL LANGEVIN	2 270,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE BROSSOLETTE	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE BROSSOLETTE	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE BROSSOLETTE	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE BROSSOLETTE	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE BROSSOLETTE	2 770,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE BROSSOLETTE	2 822,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE WECZERKA	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL PIERRE WECZERKA	2 770,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL R BARTHELEMY	2 770,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL RENE GOSCINNY	1 500,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL RENE GOSCINNY	1 265,20	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ROBERT BURON	2 224,53	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ROBERT DOISNEAU	800,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ROBERT DOISNEAU	269,00	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ROSA BONHEUR	1 361,09	
COLLEGE DEPARTEMENTAL ROSA BONHEUR	2 322,00	
COLLEGE DEPTAL JEAN DE LA FONTAINE	1 500,00	
COLLEGE DEPTAL JEAN DE LA FONTAINE	15,00	
COLLEGE DU MONTOIS	1 500,00	
COLLEGE ERIC SATIE	550,00	
COLLEGE ERIC SATIE	1 500,00	
COLLEGE ERIC SATIE	2 770,00	
COLLEGE FERNAND GREGH	1 500,00	
COLLEGE FERNAND GREGH	300,00	
COLLEGE FERNAND GREGH	800,00	
COLLEGE FRANCOIS VILLON	1 500,00	
COLLEGE FRANCOIS VILLON	120,00	
COLLEGE FRANCOIS VILLON	2 770,00	
COLLEGE GEORGES BRASSENS	1 653,33	
COLLEGE HENRI DUNANT	2 681,70	
COLLEGE HENRI WALLON	1 500,00	
COLLEGE JACQUELINE DE ROMILLY	2 522,91	
COLLEGE JACQUES AMYOT	550,00	
COLLEGE JACQUES MONOD	1 500,00	
COLLEGE JACQUES MONOD	2 760,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE JACQUES PREVERT	1 500,00	
COLLEGE JACQUES PREVERT	702,60	
COLLEGE JEAN BAPTISTE VERMAY	550,00	
COLLEGE JEAN BAPTISTE VERMAY	1 500,00	
COLLEGE JEAN BAPTISTE VERMAY	2 611,98	
COLLEGE JEAN MOULIN	920,46	
COLLEGE JULES VERNE	1 243,63	
COLLEGE JULES VERNE	458,20	
COLLEGE JULES VERNE	2 270,00	
COLLEGE JULES VERNE	1 125,00	
COLLEGE LA GRANGE DU BOIS	1 500,00	
COLLEGE LA GRANGE DU BOIS	1 659,06	
COLLEGE LA MAILLIERE	1 315,08	
COLLEGE LA MAILLIERE	2 270,00	
COLLEGE LE BOIS DE L'ENCLUME	800,00	
COLLEGE LE BOIS DE L'ENCLUME	2 116,29	
COLLEGE LE LUZARD	1 500,00	
COLLEGE LE LUZARD	603,65	
COLLEGE LE VIEUX CHENE	2 270,00	
COLLEGE LEONARD DE VINCI	800,00	
COLLEGE LEONARD DE VINCI	800,00	
COLLEGE LES BLES D'OR	1 500,00	
COLLEGE LES BLES D'OR	10 000,00	
COLLEGE LES CITES UNIES	1 359,80	
COLLEGE LES CITES UNIES	2 270,00	
COLLEGE MARIA CALLAS	1 058,69	
COLLEGE MARIA CALLAS	800,00	
COLLEGE MARIE CURIE	1 500,00	
COLLEGE MARIE CURIE	1 000,00	
COLLEGE MARIE CURIE	800,00	
COLLEGE MARIE CURIE	2 270,00	
COLLEGE MARTHE SIMARD	138,00	
COLLEGE MONTHETY	1 474,04	
COLLEGE MONTHETY	590,00	
COLLEGE MONTHETY	584,97	
COLLEGE MONTHETY	2 261,52	
COLLEGE NICOLAS TRONCHON	1 500,00	
COLLEGE NICOLAS TRONCHON	7 000,00	
COLLEGE NICOLAS TRONCHON	800,00	
COLLEGE NICOLAS TRONCHON	1 956,70	
COLLEGE PABLO PICASSO	236,28	
COLLEGE PABLO PICASSO	400,00	
COLLEGE PABLO PICASSO	640,00	
COLLEGE PABLO PICASSO	2 270,00	
COLLEGE PAUL ELUARD	1 000,00	
COLLEGE PAUL ELUARD	271,15	
COLLEGE PAUL ELUARD	800,00	
COLLEGE PAUL ELUARD	800,00	
COLLEGE PIERRE DE MONTEREAU	1 500,00	
COLLEGE PIERRE DE MONTEREAU	800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE PIERRE DE MONTEREAU	800,00	
COLLEGE PIERRE ROUX	550,00	
COLLEGE SAINT LOUIS	6 490,66	
COLLEGE SIMONE VEIL	16 237,39	
COLLEGE STEPHANE HESSEL	1 500,00	
COLLEGE STEPHANE HESSEL	2 270,00	
COLLEGE STEPHANE MALLARME	1 500,00	
COLLEGE STEPHANE MALLARME	2 270,00	
COLLEGE VAN GOGH	1 500,00	
COLLEGE VASCO DE GAMMA	800,00	
COLLEGE VASCO DE GAMMA	2 092,20	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	87 097,00	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	1 691,14	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	48 108,63	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	6 651,00	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	130 225,00	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	16 977,18	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	6 496,03	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	3 403,00	
COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	4 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	7 800,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	2 400,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	24 125,90	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	22 085,55	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	47 329,55	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	54 621,24	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	73 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	20 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	11 185,60	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MARNE ET GOND	15 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE	22 468,80	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE	16 575,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE	169 259,22	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE	259 133,37	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE	16 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MELUN VAL DE	4 500,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	7 644,65	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	4 632,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	652,74	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	1 800,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	127 134,95	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	3 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE FONTA	3 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE MEAUX	189 382,15	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE MEAUX	58 234,17	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE MEAUX	6 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAYS DE MEAUX	22 698,50	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	509 999,80	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	160 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	12 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	3 895,80	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	21 362,92	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	10 686,50	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	23 968,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOME PARIS-VALLEE D	40 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	5 086,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	5 768,82	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	2 004,80	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	4 158,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	5 872,60	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	245 900,75	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	44 347,58	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	53 483,21	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	17 762,90	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	11 514,27	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	4 217,26	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	120 477,51	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	9 826,54	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	13 877,32	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	47 556,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE	144 550,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE	2 826,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE	8 610,50	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	576,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	850,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	1 047,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	1 110,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	2 878,20	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	20 654,89	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	22 875,77	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	12 660,53	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOUR	20 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOUR	50 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOUR	91 464,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOUR	15 154,04	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS	13 437,56	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS	16 104,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS	49 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS	19 525,45	
COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING	8 948,03	
COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE LA	4 879,20	
COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE LA	6 581,03	
COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE LA	9 613,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE LA	1 492,73	
COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE LA	1 210,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	100 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	20 479,50	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	13 725,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	10 675,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	151 800,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	5 364,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	20 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	73 590,85	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	76 204,82	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	18 600,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	16 447,95	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LO	7 770,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE	3 333,20	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE	22 214,15	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE	51 268,10	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE	7 161,50	
CONSERVATOIRE COUPERIN ESPACE MUSICAL DE CENTRE BRIE	65 000,00	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE CHELLES	45 580,00	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE LESIGNY	35 700,64	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE LESIGNY	35 350,67	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE NANGIS	12 780,49	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE NOISIEL	24 895,00	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE ROISSY	3 500,00	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE TORCY	18 700,00	
CTRE COM ACTION SOCIALE DE VAIRES SUR MA	33 115,15	
EHPAD LES ORMES SUR VOULZIE	135 000,00	
EHPAD-MR DE SAINT SEVERIN	12 200,00	
EP DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU	20 000,00	
EP DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU	100 000,00	
EPA DU SECTEUR IV DE MARNE LA VALLEE	175 500,00	
EPAGE SUR LE BASSIN VERSANT DU LOING	3 470,46	
EPAGE SUR LE BASSIN VERSANT DU LOING	4 500,00	
EPAGE SUR LE BASSIN VERSANT DU LOING	1 465,80	
ETS PUBLIC GERONTOLOGIQUE DE TOURNAN	1 000 000,00	
ETS PUBLIC GERONTOLOGIQUE DE TOURNAN	235 500,00	
GIP EMPLOI ROISSY CDG	6 000,00	
GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN	37 151,44	
GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN	32 534,53	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	34 907,17	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	33 279,01	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID77	1 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	7 013,90	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	209 781,25	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	39 957,13	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	35 681,46	
LA FERME DU BUISSON	50 000,00	
LA FERME DU BUISSON	150 000,00	
LYCEE POLYVALENT ANDRE MALRAUX	550,00	
LYCEE POLYVALENT FREDERIC JOLIOT CURIE	550,00	
MADELEINE RENAUD - SERRIS	670,00	
MISSION LOCALE DE LA PLAINE DE FRANCE	29 892,00	
MUTUALITE FRANCAISE ILE DE FRANCE	31 930,00	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	6 686,40	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	22 673,21	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OFFICE NATIONAL DES FORETS	55 209,38	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	4 088,50	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	322 000,00	
RPI BLENNES - CHEVRY - DIANT	5 886,78	
RPI DES ECOLES DE SAINT REMY DE LA VANNE	6 228,00	
RPI SAVINS-THENISY-JUTIGNY	7 157,53	
SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	4 600 000,00	
SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITE	130 723,99	
SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITE	81 702,98	
SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITE	2 000 000,00	
SI DE MUSIQUE DES DEUX VALLEES	19 000,00	
SI ECOLES PRIM MAT BERNAY VIL COURTOMER	1 200,00	
SI INST SPORT COLLEGES NEMOURS	7 200,00	
SIDASS MORET SEINE ET LOING	85 463,20	
SIDASS MORET SEINE ET LOING	164 304,57	
SIVOM CONCHES GUERMANTES	53 305,43	
SIVOM DU CANTON DE LORREZ LE BOCAGE	3 375,00	
SIVU ASSAINISSEMENT DE QUINCY-VOISINS-MAREUIL-LES-MEAUX ET CONDÉ	23 554,00	
SIVU ASSAINISSEMENT DE QUINCY-VOISINS-MAREUIL-LES-MEAUX ET CONDÉ	2 860,03	
SIVU ASSAINISSEMENT DE QUINCY-VOISINS-MAREUIL-LES-MEAUX ET CONDÉ	8 253,46	
SIVU DU CHEMIN DES ROSES	15 500,00	
SIVU VOCATION SCOLAIRE DE CHAMPDEUIL ET CRISENOY	2 736,00	
SM ALIMENTATION EAU POTABLE CRECY-LA-CHAPELLE BOUTIGNY ET ENVIRONS	90 427,24	
SM ALIMENTATION EAU POTABLE REGION TOURNAN EN BRIE	4 179,09	
SM BASSINS VERSANTS RIVIERE ECOLE - RU MARE EVEES ET AFFLUENTS-SEMEA	5 413,00	
SM BASSINS VERSANTS RIVIERE ECOLE - RU MARE EVEES ET AFFLUENTS-SEMEA	6 557,87	
SMEAG DE LA BASE DE LOISIRS DE JABLINES	900,00	
SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE	6 097,00	
SYND INTERC REGROUP PEDAG LORREZ PREAUX	33 179,25	
SYND INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES ETANGS	2 281,20	
SYND MIXT AMENAG ENTRETIEN RU DE L'ETANG	1 933,00	
SYND MIXTE AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE VOULZIE AUXENCE	14 980,00	
SYND MIXTE COLLECTE TRAIT ORDUR MENAGERE	6 993,00	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	10 619,94	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	625 375,69	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	1 504,50	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	5 181,47	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	46 054,74	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	4 034,29	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	7 462,63	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	26 250,35	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	1 086 027,00	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	36 014,41	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	187 295,09	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	122 552,78	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	96 002,13	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	9 893,20	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	18 647,80	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	18 650,16	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	660 993,02	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	1 185 225,60	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	89 706,74	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	534 783,71	
SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS	6 282,00	
SYNDICAT DE LA PETITE MONTAGNE	111 781,64	
SYNDICAT DE LA PETITE MONTAGNE	3 500,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT P	2 020,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES DE CHE	3 061,53	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES	26 153,60	
SYNDICAT MIXTE A LA CARTE DES EAUX DE LA REGION DE BUTHIERS	38 163,04	
SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN	15 361,86	
SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN	5 963,00	
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT RIVIERE OURCQ AVAL	4 338,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU P.N.R DU GATINAIS FRANÇAIS	13 965,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU P.N.R DU GATINAIS FRANÇAIS	88 476,35	
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU P.N.R DU GATINAIS FRANÇAIS	53 268,68	
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU P.N.R DU GATINAIS FRANÇAIS	31 948,01	
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU P.N.R DU GATINAIS FRANÇAIS	50 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU P.N.R DU GATINAIS FRANÇAIS	14 640,00	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PRÉFIGURATION DU PNR BRIE ET DEUX MORIN	24 000,00	
SYNDICAT MIXTE DES 4 VALLEES DE LA BRIE	6 864,20	
SYNDICAT MIXTE DES ÉCOLES DE SAINT-BARTH	1 412,34	
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN AVAL DU PETIT MORIN	2 088,80	
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L YERRES	6 026,32	
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L YERRES	6 312,17	
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L YERRES	11 159,40	
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L YERRES	11 400,90	
SYNDICAT MIXTE PREVERT	5 040,00	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	260 000,00	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	3 000 000,00	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	500 000,00	
THEATRE DE SENART	20 000,00	
THEATRE DE SENART	18 493,00	
THEATRE DE SENART	60 000,00	
THEATRE DE SENART	100 000,00	
UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	1 200 000,00	
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL	23 888,00	
VAL DU LOING HABITAT OPHLM	24 535,00	

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES</b>	<b>D2.3</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)**

Nom de la commune (1) : ACCUEIL ET HABITAT GENS DU VOYAGE DEPT 77				
Numéro de SIREN : 13002464900019				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Aide fonct. gens du voyage	2022-03798 : GDV22 ACCUEIL HABITAT GDV DEPT	6574	25 200,00	0,00
Aides Insertion par le Logemen	2022-07452 : INS LOGT22 GIP ACCUEIL ET HABI	6574	50 000,00	0,00
<b>Total</b>			<b>75 200,00</b>	<b>0,00</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHENOISE CUCHARMOY				
Numéro de SIREN : 20008403600017				
Population de la commune : 1 659				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-00593 : Achat matériel alternatif	204141	2 700,00	1,63
Fonds d'Equipement Rural	2020-03609 : Réhab. école maternelle	204142	55 187,73	33,27
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00200 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	8 570,98	5,17
PDIPR - Chemins de randonnées	2019-00889 : Aménagement de l'Etang Malin	204142	3 760,00	2,27
<b>Total</b>			<b>70 218,71</b>	<b>42,34</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ACHERES LA FORET				
Numéro de SIREN : 21770001200016				
Population de la commune : 1 163				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-03226 : CoR - 1 opération	204142	53 718,76	46,19
Fonds d'Equipement Rural	2021-03226 : Réhab. école et cantine	204142	19 482,50	16,75
Restaur patrimoine public clas	2017-06162 : SAR/Eglise Ste-Fare inscrite	204142	6 593,50	5,67
<b>Total</b>			<b>79 794,76</b>	<b>68,61</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE AMILLIS				
Numéro de SIREN : 21770002000019				
Population de la commune : 835				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-00106 : Aménagt sécuritaire mairie-éco	204142	45 000,00	53,89
<b>Total</b>			<b>45 000,00</b>	<b>53,89</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ANDREZEL				
Numéro de SIREN : 21770004600014				
Population de la commune : 292				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03224 : Création d'un city-stade	204142	24 533,20	84,02
Fonds d'Equipeement Rural	2022-04298 : Acquisition d'une tondeuse	204141	3 375,00	11,56
<b>Total</b>			<b>27 908,20</b>	<b>95,58</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ARBONNE LA FORET				
Numéro de SIREN : 21770006100013				
Population de la commune : 1 002				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur patrimoine public clas	2016-05070 : DPC/Eglise Saint-Eloi	204142	51 769,00	51,67
Restaur patrimoine public clas	2017-06163 : SAR/Eglise Saint-Eloi inscrite	204142	26 099,00	26,05
<b>Total</b>			<b>77 868,00</b>	<b>77,72</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ARGENTIERES				
Numéro de SIREN : 21770007900015				
Population de la commune : 373				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2020-07038 : Aménagement du cimetière	204142	5 693,00	15,26
<b>Total</b>			<b>5 693,00</b>	<b>15,26</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ARMENTIERES EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770008700018				
Population de la commune : 1 258				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03231 : Installation d'un colombarium	204142	5 265,28	4,19
<b>Total</b>			<b>5 265,28</b>	<b>4,19</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ARVILLE				
Numéro de SIREN : 21770009500011				
Population de la commune : 124				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2015-10438 : CR ARVILLE	204142	3 492,04	28,16
<b>Total</b>			<b>3 492,04</b>	<b>28,16</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE AUGERS EN BRIE

Numéro de SIREN : 21770012900018

Population de la commune : 304

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2020-03581 : Enfouissement des réseaux	204142	5 573,33	18,33
<b>Total</b>			<b>5 573,33</b>	<b>18,33</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE AVON

Numéro de SIREN : 21770014500014

Population de la commune : 13 887

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Autres équipements sportifs	2020-07181 : Petits équipements sportifs 20	204142	24 293,00	1,75
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-04061 : Construction médiathèque	204142	219 126,00	15,78
Fonct. struct. petite enfance	2021-06564 : DPMIPS-sub21-Poupons-AVON	65734	48 150,48	3,47
Fonct. struct. petite enfance	2022-05075 : DPMIPS-EAJESUB2022-AVON	65734	45 588,56	3,28
Structure diffusion culturelle	2022-00941 : Equipement culturel à rayt loc	65734	5 000,00	0,36
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04603 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,22
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04604 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,22
<b>Total</b>			<b>348 158,04</b>	<b>25,08</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BABY

Numéro de SIREN : 21770015200010

Population de la commune : 97

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03463 : Eclairage rue Grande (2eT)	204142	35 000,00	360,82
<b>Total</b>			<b>35 000,00</b>	<b>360,82</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BAILLY ROMAINVILLIERS

Numéro de SIREN : 21770018600018

Population de la commune : 7 471

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02421 : EMS 22 - Bailly-Romainvilliers	65734	1 044,00	0,14
Fonct. struct. petite enfance	2021-06699 : DPMIPS-sub21-Ribambelle-BAILLY	65734	52 445,09	7,02
Structure diffusion culturelle	2022-00948 : Equipement culturel à rayt loc	65734	6 000,00	0,80
Structure diffusion culturelle	2022-05384 : Equipement culturel à rayt ter	65734	14 000,00	1,87
<b>Total</b>			<b>73 489,09</b>	<b>9,83</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE BALLOY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770019400012</b>				
<b>Population de la commune : 332</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-02633 : vidéo protection	204141	12 135,00	36,55
<b>Total</b>			<b>12 135,00</b>	<b>36,55</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BANNOST VILLEGAGNON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770020200013</b>				
<b>Population de la commune : 660</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05688 : Création d'un skatepark	204142	31 622,80	47,91
<b>Total</b>			<b>31 622,80</b>	<b>47,91</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BARBIZON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770022800018</b>				
<b>Population de la commune : 1 207</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03472 : Achat d'une balayeuse	204141	29 036,00	24,06
<b>Total</b>			<b>29 036,00</b>	<b>24,06</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BASSEVELLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770024400015</b>				
<b>Population de la commune : 379</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-00818 : CoR - 2 opérations	204142	50 953,00	134,44
<b>Total</b>			<b>50 953,00</b>	<b>134,44</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770025100010</b>				
<b>Population de la commune : 870</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03230 : Création d'un city-stade	204142	9 517,00	10,94
<b>Total</b>			<b>9 517,00</b>	<b>10,94</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE BEAUCHERY SAINT MARTIN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770026900012</b>				

Population de la commune : 378				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-06527 : CoR - Réhab. école St-Martin	204142	27 955,99	73,96
<b>Total</b>			<b>27 955,99</b>	<b>73,96</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BELLOT				
Numéro de SIREN : 21770030100013				
Population de la commune : 774				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03977 : Aménagt espaces de loisirs	204142	1 495,94	1,93
Fonds d'Equipement Rural	2022-04273 : Mise en sécurité cidrerie	204142	26 150,07	33,79
<b>Total</b>			<b>27 646,01</b>	<b>35,72</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BERNAY VILBERT				
Numéro de SIREN : 21770031900015				
Population de la commune : 874				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2018-00467 : CoR-1-Bernay Vilbert	204142	13 153,13	15,05
Fonds d'Equipement Rural	2020-06985 : Réfection toiture église	204142	4 250,40	4,86
<b>Total</b>			<b>17 403,53</b>	<b>19,91</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BETON BAZOCHES				
Numéro de SIREN : 21770032700018				
Population de la commune : 933				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2018-01726 : Missions préalables à la recon	204142	5 425,79	5,82
Assain. des communes rurales	2020-04620 : Station d'épuration	204142	11 504,44	12,33
<b>Total</b>			<b>16 930,23</b>	<b>18,15</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BEZALLES				
Numéro de SIREN : 21770033500011				
Population de la commune : 243				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06331 : Enfouissement des réseaux	204142	23 163,38	95,32
Fonds d'Equipement Rural	2021-05668 : Réhabilitation salle communale	204142	10 638,06	43,78
<b>Total</b>			<b>33 801,44</b>	<b>139,10</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BLANDY LES TOURS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770034300015</b>				
<b>Population de la commune : 748</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2019-04408 : Réhabilitation de la salle pol	204142	27 418,39	36,66
<b>Total</b>			<b>27 418,39</b>	<b>36,66</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BLENNES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770035000010</b>				
<b>Population de la commune : 563</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03228 : Aménagement local technique	204142	1 733,33	3,08
<b>Total</b>			<b>1 733,33</b>	<b>3,08</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE BOIS LE ROI</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770037600015</b>				
<b>Population de la commune : 6 029</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06455 : DPMIPS-sub21-bb acc-BOIS LE RO	65734	1 232,97	0,20
Fonct. struct. petite enfance	2022-05090 : DPMIPS-EAJESUB2022-BOIS LE ROI	65734	2 433,12	0,40
Restaur AOA non prot. (inv)	2021-05628 : Rest 2 tableaux Mairie	204141	1 331,00	0,22
<b>Total</b>			<b>4 997,09</b>	<b>0,82</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE BOISSISE LE ROI</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770040000013</b>				
<b>Population de la commune : 3 809</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-04929 : Equipements des polices	204141	1 862,75	0,49
<b>Total</b>			<b>1 862,75</b>	<b>0,49</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE BOITRON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770043400012</b>				
<b>Population de la commune : 370</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-00548 : CoR 3 opérations	204142	38 002,39	102,71
<b>Total</b>			<b>38 002,39</b>	<b>102,71</b>



Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BOULEURS

Numéro de SIREN : 21770047500015

Population de la commune : 1 677

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-02993 : Restauration église (1ère T)	204142	6 436,20	3,84
<b>Total</b>			<b>6 436,20</b>	<b>3,84</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE BOURRON MARLOTTE

Numéro de SIREN : 21770048300019

Population de la commune : 2 844

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur patrimoine public non	2021-04885 : Restauration toiture et façade	204142	11 230,00	3,95
<b>Total</b>			<b>11 230,00</b>	<b>3,95</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BOUTIGNY

Numéro de SIREN : 21770049100012

Population de la commune : 868

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Cours d'eau - Inondations	2021-05860 : Trvx 21-Inondations 2021	65734	1 430,40	1,65
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03957 : Remplacement des huisseries	204142	15 912,00	18,33
<b>Total</b>			<b>17 342,40</b>	<b>19,98</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE BRAY SUR SEINE

Numéro de SIREN : 21770051700014

Population de la commune : 2 294

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2019-02657 : Réseau d'assainissement	204142	2 487,00	1,08
Fonds d'Aménagement Communal	2022-03321 : Acquisition d'un Bâtiment	204142	100 000,00	43,59
<b>Total</b>			<b>102 487,00</b>	<b>44,67</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT

Numéro de SIREN : 21770053300011

Population de la commune : 18 550

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. communes urbaines	2020-07047 : Réseaux d'assainissement	204142	59 012,00	3,18
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02139 : EMS 22 - Brie-Comte-Robert	65734	4 824,00	0,26
Structure diffusion culturelle	2022-00914 : Equipement culturel à rayt ter	65734	21 000,00	1,13

<b>Total</b>	<b>84 836,00</b>	<b>4,57</b>
--------------	------------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA BROSSE MONTCEAUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770054100014</b>				
<b>Population de la commune : 766</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03250 : Enfouissement des réseaux	204142	18 886,29	24,66
<b>Total</b>			<b>18 886,29</b>	<b>24,66</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE BROU SUR CHANTEREINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770055800018</b>				
<b>Population de la commune : 4 449</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06611 : DPMIPS-sub21-MAC-BROU CHANTE	65734	12 824,35	2,88
Fonct. struct. petite enfance	2022-05109 : DPMIPS-EAJESUB2022-BROU	65734	19 038,56	4,28
Restaur. archives communales	2021-04736 : DAD/Subv reliure CP 10/09/21	204141	397,00	0,09
<b>Total</b>			<b>32 259,91</b>	<b>7,25</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BUSSIERES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770057400015</b>				
<b>Population de la commune : 524</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-02968 : Acquisit. tableaux numériques	204141	5 514,00	10,52
<b>Total</b>			<b>5 514,00</b>	<b>10,52</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BUSSY ST GEORGES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770058200018</b>				
<b>Population de la commune : 27 155</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06569 : DPMIPS-sub21-COVID-LES LUTINS	65734	463,59	0,02
Fonct. struct. petite enfance	2021-06573 : DPMIPS-sub21-Princes-BUSSY	65734	58 412,12	2,15
Fonct. struct. petite enfance	2022-05126 : DPMIPS-EAJESUB2022-BUSSY ST G	65734	36 208,33	1,33
<b>Total</b>			<b>95 084,04</b>	<b>3,50</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CARNETIN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770062400018</b>				
<b>Population de la commune : 465</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

Fonds d'Equipement Rural	2022-04299 : Acquisition d'un véhicule élec	204141	7 866,10	16,92
<b>Total</b>			<b>7 866,10</b>	<b>16,92</b>

**Nom de la commune (1) : COMMUNE CESSON**

**Numéro de SIREN : 21770067300106**

**Population de la commune : 10 767**

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06456 : DPMIPS-sub21-Multi-ac - CESSON	65734	39 321,74	3,65
Fonct. struct. petite enfance	2022-05147 : DPMIPS-EAJESUB2022-CESSON	65734	40 082,68	3,72
<b>Total</b>			<b>79 404,42</b>	<b>7,37</b>

**Nom de la commune (1) : COMMUNE CESSOY EN MONTOIS**

**Numéro de SIREN : 21770068100018**

**Population de la commune : 219**

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-06718 : Achat matériel alternatif	204141	497,00	2,27
<b>Total</b>			<b>497,00</b>	<b>2,27</b>

**Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE**

**Numéro de SIREN : 21770069900010**

**Population de la commune : 2 096**

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur patrimoine public clas	2020-03988 : Restauration des couvertures	204142	26 231,94	12,52
<b>Total</b>			<b>26 231,94</b>	<b>12,52</b>

**Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAINTREAU**

**Numéro de SIREN : 21770071500014**

**Population de la commune : 899**

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03465 : Skatepark et aire de jeux	204142	34 781,37	38,69
<b>Total</b>			<b>34 781,37</b>	<b>38,69</b>

**Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPAGNE SUR SEINE**

**Numéro de SIREN : 21770079800010**

**Population de la commune : 6 433**

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-00912 : Renov Palais des rencontres	204142	32 559,19	5,06

<b>Total</b>	<b>32 559,19</b>	<b>5,06</b>
--------------	------------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPCENEST</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770080600011</b>				
<b>Population de la commune : 203</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2022-02385 : Désherbage alternatif.	204141	1 101,00	5,42
Fonds d'Equipement Rural	2021-00102 : Réhab. logement communal	204142	20 687,85	101,91
Fonds d'Equipement Rural	2021-04033 : Réhabilitation de logements	204142	3 600,00	17,73
<b>Total</b>			<b>25 388,85</b>	<b>125,06</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPEAUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770082200018</b>				
<b>Population de la commune : 832</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-06499 : CoR - Aménagement de rues	204142	10 534,50	12,66
<b>Total</b>			<b>10 534,50</b>	<b>12,66</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPS SUR MARNE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770083000011</b>				
<b>Population de la commune : 25 763</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02191 : EMS 22-Champs-sur-Marne	65734	6 000,00	0,23
Fonct. struct. petite enfance	2021-06663 : DPMIPS-sub21-CF Bois-CHAMPS	65734	138 257,24	5,37
Fonct. struct. petite enfance	2022-05152 : DPMIPS-EAJESUB2022-CHAMPS	65734	148 485,02	5,76
Structure diffusion culturelle	2022-00939 : Equipement culturel à rayt loc	65734	4 000,00	0,16
<b>Total</b>			<b>296 742,26</b>	<b>11,52</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHANGIS SUR MARNE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770084800013</b>				
<b>Population de la commune : 1 331</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06356 : Réhabilitation d'un logement	204142	8 183,19	6,15
<b>Total</b>			<b>8 183,19</b>	<b>6,15</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA CHAPELLE GAUTHIER</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770086300012</b>				
<b>Population de la commune : 1 452</b>				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2019-06592 : station d'épuration	204142	158 141,19	108,91
<b>Total</b>			<b>158 141,19</b>	<b>108,91</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA CHAPELLE IGER				
Numéro de SIREN : 21770087100015				
Population de la commune : 170				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-05687 : Création aire de jeux et abord	204142	33 389,66	196,41
<b>Total</b>			<b>33 389,66</b>	<b>196,41</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE				
Numéro de SIREN : 21770088900017				
Population de la commune : 2 430				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06577 : DPMIPS-sub21-Lutin-CHAPELLE LA	65734	14 571,41	6,00
<b>Total</b>			<b>14 571,41</b>	<b>6,00</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LES CHAPELLES BOURBON				
Numéro de SIREN : 21770091300015				
Population de la commune : 476				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-05674 : Création de préaux	204142	13 878,20	29,16
<b>Total</b>			<b>13 878,20</b>	<b>29,16</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE CHARTRETTES				
Numéro de SIREN : 21770096200012				
Population de la commune : 2 600				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06457 : DPMIPS-sub21-ptilou Chartrette	65734	2 214,97	0,85
Fonct. struct. petite enfance	2022-05156 : DPMIPS-EAJESUB2022-CHARTRETTES	65734	1 353,61	0,52
<b>Total</b>			<b>3 568,58</b>	<b>1,37</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE CHATEAU LANDON				
Numéro de SIREN : 21770099600010				
Population de la commune : 3 001				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

Désherbage non chimique	2020-06151 : Achat matériel alternatif	204141	522,02	0,17
Désherbage non chimique	2021-03692 : Aménagement cimetièrre	204141	6 638,00	2,21
Restaur. archives communales	2021-04732 : DAD/Subv reliure CP 10/09/21	204141	998,00	0,33
<b>Total</b>			<b>8 158,02</b>	<b>2,71</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE LE CHATELET EN BRIE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770100200016</b>				
<b>Population de la commune : 4 463</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Aménagement Communal	2020-02867 : Aménagement du centre bourg	204142	119 700,00	26,82
<b>Total</b>			<b>119 700,00</b>	<b>26,82</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHATENAY SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770101000019</b>				
<b>Population de la commune : 1 057</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrats ruraux	2020-01151 : CoR - rues Fauveau et la Poste	204142	82 340,48	77,90
<b>Total</b>			<b>82 340,48</b>	<b>77,90</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE CHATENOY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770102800011</b>				
<b>Population de la commune : 166</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrats ruraux	2018-02179 : CoR Châtenoy	204142	8 968,79	54,03
<b>Total</b>			<b>8 968,79</b>	<b>54,03</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHATILLON LA BORDE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770103600014</b>				
<b>Population de la commune : 219</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipeement Rural	2022-04190 : Réhabilitation chemin des Bois	204142	7 285,67	33,27
<b>Total</b>			<b>7 285,67</b>	<b>33,27</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHELLES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770108500011</b>				
<b>Population de la commune : 55 441</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Destination Olympique 2024	2022-04712 : Team 77 Destination Olympique	204142	45 000,00	0,81

Destination Olympique 2024	2022-04713 : Team 77 Destination Olympique	204142	45 000,00	0,81
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02106 : EMS 22 - CHELLES	65734	4 320,00	0,08
Fonct. struct. petite enfance	2021-06628 : DPMIPS-sub21-M.A Parc-CHELLES	65734	108 570,63	1,96
Fonct. struct. petite enfance	2022-05162 : DPMIPS-EAJESUB2022-CHELLES	65734	120 671,13	2,18
Fonds d'Aménagement Communal	2021-05638 : gymnase	204142	90 000,00	1,62
Structure diffusion culturelle	2022-00913 : Equipement culturel à rayt ter	65734	77 000,00	1,39
<b>Total</b>			<b>490 561,76</b>	<b>8,85</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHESSY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770111900018</b>				
<b>Population de la commune : 6 020</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2018-06567 : VEA - Ctre culturel Tournelles	204142	22 120,00	3,67
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02131 : EMS 22 - Chessy	65734	1 818,00	0,30
Fonct. struct. petite enfance	2021-06630 : DPMIPS-sub21-les 3 ours-CHESSY	65734	46 418,52	7,71
Fonct. struct. petite enfance	2022-05163 : DPMIPS-EAJESUB2022-CHESSY	65734	54 042,63	8,98
<b>Total</b>			<b>124 399,15</b>	<b>20,66</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770112700011</b>				
<b>Population de la commune : 254</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03477 : Dispositif anti-pigeon mairie	204142	2 030,96	8,00
<b>Total</b>			<b>2 030,96</b>	<b>8,00</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHEVRU</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770113500014</b>				
<b>Population de la commune : 1 116</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-04333 : CoR - 1 opération	204142	50 240,77	45,02
<b>Total</b>			<b>50 240,77</b>	<b>45,02</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHEVRY COSSIGNY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770114300018</b>				
<b>Population de la commune : 3 979</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2021-05228 : Réfection des deux ponts et de	204142	14 052,00	3,53
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02181 : EMS 22 - Chevry-Cossigny	65734	468,00	0,12

<b>Total</b>	<b>14 520,00</b>	<b>3,65</b>
--------------	------------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHEVRY EN SEREINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 2177011500013</b>				
<b>Population de la commune : 535</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01153 : CoR - 2 opérations	204142	52 849,39	98,78
Fonds d'Equipement Rural	2021-03456 : Achat matériel serv. technique	204141	1 581,00	2,96
<b>Total</b>			<b>54 430,39</b>	<b>101,74</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHOISY EN BRIE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770116800015</b>				
<b>Population de la commune : 1 338</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-06528 : CoR - 4 opérations	204142	7 276,24	5,44
Fonds d'Equipement Rural	2020-04022 : Rénovation salle communale	204142	4 729,95	3,54
<b>Total</b>			<b>12 006,19</b>	<b>8,98</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CLAYE SOUILLY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770118400012</b>				
<b>Population de la commune : 12 400</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Enseignements artistiques	2022-02788 : Enseignements artistiques	65734	5 000,00	0,40
Fonds d'Aménagement Communal	2022-04045 : GS Bois des Granges	204142	300 000,00	24,19
<b>Total</b>			<b>305 000,00</b>	<b>24,59</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COCHEREL</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770120000016</b>				
<b>Population de la commune : 634</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01170 : CoR - Const. 2 classes mater	204142	22 200,00	35,02
Fonds d'Equipement Rural	2019-03615 : Réaménagement cour de l'école	204142	11 324,70	17,86
<b>Total</b>			<b>33 524,70</b>	<b>52,88</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COLLEGIEN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770121800018</b>				
<b>Population de la commune : 3 423</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab



Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02135 : EMS 22 - Collégien	65734	2 152,80	0,63
Fonct. struct. petite enfance	2021-06632 : DPMIPS-sub21-Jardin-COLLEGIEN	65734	20 430,93	5,97
Fonct. struct. petite enfance	2022-05168 : DPMIPS-EAJESUB2022-COLLEGIEN	65734	22 605,18	6,60
Structure diffusion culturelle	2022-00905 : Equipement culturel à rayt ter	65734	28 000,00	8,18
<b>Total</b>			<b>73 188,91</b>	<b>21,38</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COMBS LA VILLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770122600011</b>				
<b>Population de la commune : 21 967</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02145 : EMS 22 - Combs-la-Ville	65734	3 798,00	0,17
Fonct. struct. petite enfance	2021-06458 : DPMIPS-sub21-ribambelle-COMBS	65734	102 658,59	4,67
Fonct. struct. petite enfance	2022-05169 : DPMIPS-EAJESUB2022-COMBS LA VI	65734	97 301,65	4,43
PDIPR - Chemins de randonnées	2019-02988 : Aménagt de la Prairie Laliqie	204142	3 065,00	0,14
<b>Total</b>			<b>206 823,24</b>	<b>9,41</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COMPANS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770123400015</b>				
<b>Population de la commune : 813</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipement Rural	2020-06336 : Réhab. du groupe scolaire	204142	15 730,63	19,35
<b>Total</b>			<b>15 730,63</b>	<b>19,35</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770124200018</b>				
<b>Population de la commune : 1 784</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02176 : EMS 22- Conches-sur-Gondroire	65734	2 433,60	1,36
Fonds d'Equipement Rural	2020-06378 : Sécurité incendie bât. publics	204142	437,65	0,25
Fonds d'Equipement Rural	2021-03279 : Réhabilitation de l'école	204142	39 381,33	22,07
<b>Total</b>			<b>42 252,58</b>	<b>23,68</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE CONDE SAINTE LIBIAIRE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770125900012</b>				
<b>Population de la commune : 1 442</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Cours d'eau - Inondations	2021-07644 : Inondations	65734	9 063,00	6,29
<b>Total</b>			<b>9 063,00</b>	<b>6,29</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE COUBERT</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770127500018</b>				
<b>Population de la commune : 1 894</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-00852 : CoR - aménagts rue de la Gare	204142	111 000,00	58,61
Fonds d'Equipement Rural	2020-04478 : Aménagement rue Constantine	204142	45 000,00	23,76
<b>Total</b>			<b>156 000,00</b>	<b>82,37</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COULOMMIERS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770131700018</b>				
<b>Population de la commune : 15 000</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Aménagement Communal	2020-05866 : Réhabilitation locaux BdF	204142	25 257,31	1,68
Fonds d'Aménagement Communal	2020-05867 : Accessib centre ville phase 1	204142	17 349,75	1,16
Loi ASV-Conf financeurs Ext	2022-00377 : DA-JC-Conf. Fin. 2022	6574	34 700,00	2,31
Structure diffusion culturelle	2022-00904 : Equipement culturel à rayt ter	65734	65 000,00	4,33
<b>Total</b>			<b>142 307,06</b>	<b>9,48</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COUPVRAY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770132500011</b>				
<b>Population de la commune : 2 888</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02118 : EMS 22 - Coupvray	65734	1 450,80	0,50
<b>Total</b>			<b>1 450,80</b>	<b>0,50</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COURCELLES EN BASSEE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770133300015</b>				
<b>Population de la commune : 204</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03450 : Remplacement citerne incendie	204142	5 128,48	25,14
<b>Total</b>			<b>5 128,48</b>	<b>25,14</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COURCHAMP</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770134100018</b>				
<b>Population de la commune : 150</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2022-04283 : Remplacement panne sablière	204142	512,00	3,41

<b>Total</b>	<b>512,00</b>	<b>3,41</b>
--------------	---------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COURTRY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 2177013900015</b>				
<b>Population de la commune : 6 707</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Autres équipements sportifs	2020-07179 : Petits équipements sportifs 20	204142	46 080,00	6,87
Bouclier sécurité	2022-02622 : vidéo protection	204141	7 668,00	1,14
Bouclier sécurité	2022-03865 : Acquisition vehicule	204141	12 884,60	1,92
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02182 : EMS 22 - Courtry	65734	1 368,00	0,20
Fonct. struct. petite enfance	2021-06634 : DPMIPS-sub21-barbotte-COURTRY	65734	32 068,38	4,78
Fonct. struct. petite enfance	2022-05170 : DPMIPS-EAJESUB2022-COURTRY	65734	25 868,36	3,86
Manifestation culturelle	2022-02835 : Salon du Livre 2022	65734	1 600,00	0,24
<b>Total</b>			<b>127 537,34</b>	<b>19,01</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE COUTENCON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770140800015</b>				
<b>Population de la commune : 293</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2021-04099 : Station d'épuration	204142	4 595,00	15,68
Fonds d'Equipement Rural	2020-05540 : Réhabilitation d'un logement	204142	3 875,00	13,23
<b>Total</b>			<b>8 470,00</b>	<b>28,91</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770142400012</b>				
<b>Population de la commune : 4 735</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Cours d'eau - Inondations	2022-00949 : Inondations	65734	12 000,00	2,53
Désherbage non chimique	2021-04141 : Aménagement cimetière	204141	1 683,00	0,36
<b>Total</b>			<b>13 683,00</b>	<b>2,89</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CRISENOY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770145700012</b>				
<b>Population de la commune : 652</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01171 : CoR - 4 opérations	204142	6 982,50	10,71
<b>Total</b>			<b>6 982,50</b>	<b>10,71</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CROISSY BEAUBOURG				
Numéro de SIREN : 21770146500015				
Population de la commune : 2 028				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06664 : DPMIPS-sub21-Ferme-CROISSY	65734	24 817,13	12,24
Fonct. struct. petite enfance	2022-05172 : DPMIPS-EAJESUB2022-CROISSY	65734	27 497,50	13,56
<b>Total</b>			<b>52 314,63</b>	<b>25,80</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA CROIX EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770147300019				
Population de la commune : 677				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06976 : Réhabilitation abords mairie	204142	8 857,38	13,08
<b>Total</b>			<b>8 857,38</b>	<b>13,08</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ				
Numéro de SIREN : 21770148100012				
Population de la commune : 1 893				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-00037 : Création d'un complexe sportif	204142	50 000,00	26,41
Fonds d'Equipement Rural	2022-04275 : Achat tracteur et utilitaire	204141	17 856,00	9,43
<b>Total</b>			<b>67 856,00</b>	<b>35,84</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS				
Numéro de SIREN : 21770152300011				
Population de la commune : 22 320				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-03324 : EMS 2022 - Dammarie-les-Lys	65734	702,00	0,03
Fonct. struct. petite enfance	2021-06459 : DPMIPS-sub21-CF-DAMMARIE	65734	66 047,11	2,96
Fonct. struct. petite enfance	2022-05179 : DPMIPS-EAJESUB2022-DAMMARIE	65734	70 196,60	3,15
Soutien Nat 6ème Sub Coll EXT	2022-06259 : NAT22 DAMMARIE LES LYS	65734	5 940,00	0,27
Structure diffusion culturelle	2022-00947 : Equipement culturel à rayt loc	65734	5 000,00	0,22
<b>Total</b>			<b>147 885,71</b>	<b>6,63</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DAMMARTIN EN GOELE				
Numéro de SIREN : 21770153100014				
Population de la commune : 10 283				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-04507 : Dammartin - Extension du grou	204142	25 524,00	2,48
<b>Total</b>			<b>25 524,00</b>	<b>2,48</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DAMPMART</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770155600011</b>				
<b>Population de la commune : 3 440</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-02875 : Extension cimetiére	204142	9 944,60	2,89
Fonct. struct. petite enfance	2021-06636 : DPMIPS-sub21-HG-DAMP MART	65734	313,72	0,09
Fonct. struct. petite enfance	2022-05180 : DPMIPS-EAJESUB2022-DAMP MART	65734	898,51	0,26
<b>Total</b>			<b>11 156,83</b>	<b>3,24</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DOUE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770162200011</b>				
<b>Population de la commune : 1 053</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur AOA classés (inv)	2021-05629 : Rest boiseries / maitre autel	204141	2 762,00	2,62
<b>Total</b>			<b>2 762,00</b>	<b>2,62</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE ECHOUBOULAINS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770164800016</b>				
<b>Population de la commune : 563</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-00098 : Réfection de voies communales	204142	6 410,61	11,39
<b>Total</b>			<b>6 410,61</b>	<b>11,39</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE EGLIGNY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770167100018</b>				
<b>Population de la commune : 333</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2022-02552 : Achat de matériel alternatif	204141	967,30	2,90
Fonds d'Equipement Rural	2022-03246 : Achat d'un tracteur-tondeuse	204141	9 200,00	27,63
<b>Total</b>			<b>10 167,30</b>	<b>30,53</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE EMERAINVILLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770169700013</b>				
<b>Population de la commune : 7 720</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02185 : EMS 22 - Emerainville	65734	1 872,00	0,24
Fonct. struct. petite enfance	2021-06671 : DPMIPS-sub21-HG-EMERAINVILLE	65734	31 291,36	4,05
Fonct. struct. petite enfance	2022-05185 : DPMIPS-EAJESUB2022-EMERAINVIL	65734	33 630,18	4,36
<b>Total</b>			<b>66 793,54</b>	<b>8,65</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE ESBLY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770171300018</b>				
<b>Population de la commune : 6 385</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonct. struct. petite enfance	2021-06637 : DPMIPS-sub21-La Marelle-ESBLY	65734	16 919,22	2,65
Fonct. struct. petite enfance	2022-05193 : DPMIPS-EAJESUB2022-ESBLY	65734	15 660,04	2,45
<b>Total</b>			<b>32 579,26</b>	<b>5,10</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE ETREPILLY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770173900013</b>				
<b>Population de la commune : 871</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipeement Rural	2019-04255 : Mise en accessibilité équipts	204142	7 028,08	8,07
<b>Total</b>			<b>7 028,08</b>	<b>8,07</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE EVERLY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770174700016</b>				
<b>Population de la commune : 597</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrats ruraux	2019-03229 : CoR - 1 opération	204142	36 728,08	61,52
<b>Total</b>			<b>36 728,08</b>	<b>61,52</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE EVRY GREGY SUR YERRE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770175400012</b>				
<b>Population de la commune : 2 971</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Aménagement Communal	2020-03931 : RENOV ET DEVT EQUIP SPORTIFS	204142	20 029,00	6,74
<b>Total</b>			<b>20 029,00</b>	<b>6,74</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FAVIERES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770177000018</b>				
<b>Population de la commune : 1 138</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>

Fonds d'Equipement Rural	2019-03866 : Réfection de l'église Saint Ma	204142	6 000,00	5,27
<b>Total</b>			<b>6 000,00</b>	<b>5,27</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FAY LES NEMOURS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770178800010</b>				
<b>Population de la commune : 502</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipement Rural	2021-03278 : Aménagement aire de jeux	204142	32 000,00	63,75
<b>Total</b>			<b>32 000,00</b>	<b>63,75</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FERICY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770179600013</b>				
<b>Population de la commune : 601</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Inform/multimédia/réseau/ntic	2019-03243 : Informatisation	204142	582,00	0,97
<b>Total</b>			<b>582,00</b>	<b>0,97</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE LA FERTE GAUCHER</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770182000011</b>				
<b>Population de la commune : 4 950</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Bouclier sécurité	2022-01999 : Equipements des polices	204141	388,20	0,08
<b>Total</b>			<b>388,20</b>	<b>0,08</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770183800013</b>				
<b>Population de la commune : 9 671</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrat Interco dév (CID) Extr	2018-05666 : Voirie communale rue d'Hugny	204142	189 007,88	19,54
Festival	2022-02824 : Ferte Jazz Festival	65734	50 000,00	5,17
Fonct. struct. petite enfance	2021-06639 : DPMIPS-sub21-CF-FERTE JOUARRE	65734	17 426,43	1,80
Fonct. struct. petite enfance	2022-05238 : DPMIPS-EAJESUB2022-LA FERTE	65734	21 844,17	2,26
Restaur. archives communales	2021-04738 : DAD/Subv reliure CP 10/09/21	204141	173,00	0,02
Structure diffusion culturelle	2022-00943 : Equipement culturel à rayt loc	65734	7 000,00	0,72
<b>Total</b>			<b>285 451,48</b>	<b>29,51</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FLAGY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770184600016</b>				

Population de la commune : 645				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2019-04152 : Création d'un accès logement	204142	988,00	1,53
<b>Total</b>			<b>988,00</b>	<b>1,53</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FLEURY EN BIERE				
Numéro de SIREN : 21770185300012				
Population de la commune : 669				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2022-03247 : Achat d'un tracteur-tondeuse	204141	7 280,40	10,88
<b>Total</b>			<b>7 280,40</b>	<b>10,88</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU				
Numéro de SIREN : 21770186100015				
Population de la commune : 15 862				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-05920 : Rénovation intérieure église	204142	52 026,92	3,28
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02124 : EMS 22 - Fontainebleau	65734	2 970,00	0,19
Festival	2022-02821 : Festival Série Series	65734	50 000,00	3,15
<b>Total</b>			<b>104 996,92</b>	<b>6,62</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES				
Numéro de SIREN : 21770187900017				
Population de la commune : 598				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2016-05915 : CR FONTAINE FOURCHES	204142	36 409,60	60,89
<b>Total</b>			<b>36 409,60</b>	<b>60,89</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FONTAINE LE PORT				
Numéro de SIREN : 21770188700010				
Population de la commune : 1 028				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-07653 : Réfection de 5 voies communale	204142	35 000,00	34,05
<b>Total</b>			<b>35 000,00</b>	<b>34,05</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FONTAINS				
Numéro de SIREN : 21770190300015				



Population de la commune : 260				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2013-14731 : CR FONTAINS	204142	8 845,83	34,02
<b>Total</b>			<b>8 845,83</b>	<b>34,02</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FONTENAILLES				
Numéro de SIREN : 21770191100018				
Population de la commune : 1 071				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-03584 : Réfection charpente église	204142	16 533,25	15,44
PDIPR - Chemins de randonnées	2022-00030 : Restauration lavoir communal	204142	12 000,00	11,20
<b>Total</b>			<b>28 533,25</b>	<b>26,64</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FONTENAY TRESIGNY				
Numéro de SIREN : 21770192900010				
Population de la commune : 5 735				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Alim eau potable com. rurale	2018-03438 : Réhab. C.E. dit "du Stade"	204142	6 445,80	1,12
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04605 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	1 500,00	0,26
<b>Total</b>			<b>7 945,80</b>	<b>1,38</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FOUJU				
Numéro de SIREN : 21770195200012				
Population de la commune : 583				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-03882 : vidéo protection	204141	6 319,00	10,84
<b>Total</b>			<b>6 319,00</b>	<b>10,84</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FRETOY-LE-MOUTIER				
Numéro de SIREN : 21770197800017				
Population de la commune : 170				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2018-05684 : CoR Frétoy - 2 opérations	204142	36 683,16	215,78
Fonds d'Equipement Rural	2021-03246 : Achat matériel salle communale	204141	4 682,62	27,54
<b>Total</b>			<b>41 365,78</b>	<b>243,32</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FUBLAINES				
Numéro de SIREN : 21770199400014				

Population de la commune : 1 397				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-06529 : CoR - 3 opérations	204142	35 554,67	25,45
<b>Total</b>			<b>35 554,67</b>	<b>25,45</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GASTINS				
Numéro de SIREN : 21770201800011				
Population de la commune : 686				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-04097 : Achat matériel alternatif	204141	1 186,00	1,73
Fonds d'Equipement Rural	2021-03247 : Réfection sols école (1ere T)	204142	3 530,20	5,15
<b>Total</b>			<b>4 716,20</b>	<b>6,88</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LA GENEVRAYE				
Numéro de SIREN : 21770202600014				
Population de la commune : 802				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-06504 : CoR - Aménagement 3 rues	204142	15 341,54	19,13
<b>Total</b>			<b>15 341,54</b>	<b>19,13</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GERMIGNY L EVEQUE				
Numéro de SIREN : 21770203400018				
Population de la commune : 1 337				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03981 : Préau à l'école maternelle	204142	1 920,00	1,44
<b>Total</b>			<b>1 920,00</b>	<b>1,44</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GESVRES LE CHAPITRE				
Numéro de SIREN : 21770205900015				
Population de la commune : 150				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06338 : Construction atelier technique	204142	17 562,99	117,09
<b>Total</b>			<b>17 562,99</b>	<b>117,09</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GOUAIX				
Numéro de SIREN : 21770208300015				
Population de la commune : 1 469				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01174 : CoR - 2 opérations	204142	7 481,46	5,09
Fonds d'Equipement Rural	2020-05999 : Mise en conformité ateliers mu	204142	27 410,57	18,66
<b>Total</b>			<b>34 892,03</b>	<b>23,75</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GOUVERNES				
Numéro de SIREN : 21770209100018				
Population de la commune : 1 205				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-03595 : Acquisition mobilier école	204141	14 058,70	11,67
<b>Total</b>			<b>14 058,70</b>	<b>11,67</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GRANDPUITS BAILLY CARROIS				
Numéro de SIREN : 21770211700011				
Population de la commune : 1 034				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PDIPR - Chemins de randonnées	2022-00028 : Restauration du puits communal	204142	3 414,00	3,30
<b>Total</b>			<b>3 414,00</b>	<b>3,30</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GRAVON				
Numéro de SIREN : 21770212500014				
Population de la commune : 167				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-05083 : CoR - 2 opérations	204142	65 783,97	393,92
Fonds d'Equipement Rural	2021-03452 : Aménagement salle polyvalente	204142	25 125,11	150,45
<b>Total</b>			<b>90 909,08</b>	<b>544,37</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE GRESSY				
Numéro de SIREN : 21770214100011				
Population de la commune : 834				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-00853 : CoR - aménagt av. du Château	204142	86 880,00	104,17
<b>Total</b>			<b>86 880,00</b>	<b>104,17</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE GRETZ ARMAINVILLIERS				
Numéro de SIREN : 21770215800015				
Population de la commune : 8 636				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06462 : DPMIPS-sub21-carpentier-GRETZ	65734	15 500,79	1,79
<b>Total</b>			<b>15 500,79</b>	<b>1,79</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GREZ SUR LOING				
Numéro de SIREN : 21770216600018				
Population de la commune : 1 448				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06037 : Aménagt d'espaces publics	204142	17 359,30	11,99
Fonds d'Equipement Rural	2021-03458 : Aménagement groupe scolaire	204142	43 726,97	30,20
<b>Total</b>			<b>61 086,27</b>	<b>42,19</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GUERCHEVILLE				
Numéro de SIREN : 21770220800018				
Population de la commune : 273				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2019-06282 : Station d'épuration	204142	933,20	3,42
Fonds d'Equipement Rural	2021-03252 : Mise aux normes château d'eau	204142	10 712,90	39,24
<b>Total</b>			<b>11 646,10</b>	<b>42,66</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GUERMANTES				
Numéro de SIREN : 21770221600011				
Population de la commune : 1 175				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05673 : Mise aux normes allées cimetiè	204142	17 530,40	14,92
Fonds d'Equipement Rural	2022-04183 : Réhabilitation de la mairie	204142	27 728,40	23,60
<b>Total</b>			<b>45 258,80</b>	<b>38,52</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE GUIGNES				
Numéro de SIREN : 21770222400015				
Population de la commune : 4 282				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur patrimoine public clas	2019-06032 : Restauration église St Jacques	204142	46 526,03	10,87
<b>Total</b>			<b>46 526,03</b>	<b>10,87</b>

Nom de la commune (1) : EMS DE GURCY-LE-CHÂTEL				
Numéro de SIREN : 21770223200018				
Population de la commune : 574				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02107 : EMS 22 - Gurcy-le-Châtel	65734	1 006,20	1,75
PDIPR - Chemins de randonnées	2021-02086 : Réhabilitation surface boisée	204142	35 560,00	61,95
<b>Total</b>			<b>36 566,20</b>	<b>63,70</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE HAUTEFEUILLE				
Numéro de SIREN : 2177022400011				
Population de la commune : 258				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2020-04446 : Enfouissement des réseaux	204142	3 129,00	12,13
<b>Total</b>			<b>3 129,00</b>	<b>12,13</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA HAUTE MAISON				
Numéro de SIREN : 21770225700015				
Population de la commune : 316				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-02969 : Enfouissement des réseaux	204142	20 927,38	66,23
<b>Total</b>			<b>20 927,38</b>	<b>66,23</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ISLES LES VILLENY				
Numéro de SIREN : 21770232300015				
Population de la commune : 1 098				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06690 : DPMIPS-sub21-isles enfnt-ISLES	65734	15 376,81	14,00
Fonct. struct. petite enfance	2022-05200 : DPMIPS-EAJESUB2022-ISLES VILLE	65734	10 917,15	9,94
<b>Total</b>			<b>26 293,96</b>	<b>23,94</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE IVERNY				
Numéro de SIREN : 21770233100018				
Population de la commune : 589				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-00023 : Aménagement rue du Fresne	204142	45 000,00	76,40
Sub inv aide Informatisation	2022-01214 : SI Info.bib Iverny (DI21)	204142	336,58	0,57
<b>Total</b>			<b>45 336,58</b>	<b>76,97</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE JAULNES				
Numéro de SIREN : 21770236400019				
Population de la commune : 357				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03248 : Enfouissement des réseaux	204142	12 561,05	35,19
<b>Total</b>			<b>12 561,05</b>	<b>35,19</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE JOUARRE

Numéro de SIREN : 2177023800015

Population de la commune : 4 391

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2018-05668 : Amgt bâtiment administratif	204142	15 274,75	3,48
<b>Total</b>			<b>15 274,75</b>	<b>3,48</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE JOUY LE CHATEL

Numéro de SIREN : 2177023980017

Population de la commune : 1 524

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03249 : Agrandisst restaurant scolaire	204142	29 504,91	19,36
Restaur AOA non prot. (inv)	2021-01638 : rest maitre autel et emmarcht	204141	3 574,00	2,35
<b>Total</b>			<b>33 078,91</b>	<b>21,71</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE JUILLY

Numéro de SIREN : 21770241400012

Population de la commune : 2 004

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-04512 : Juilly - Construc. d'une boula	204142	8 000,00	3,99
<b>Total</b>			<b>8 000,00</b>	<b>3,99</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LAGNY SUR MARNE

Numéro de SIREN : 21770243000018

Population de la commune : 21 580

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Destination Olympique 2024	2022-01771 : Team 77 Destination Olympique	204142	150 000,00	6,95
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02183 : EMS 22 - Lagny-sur-Marne	65734	5 508,00	0,26
Fonct. struct. petite enfance	2021-06640 : DPMIPS-sub21-CF- LAGNY	65734	40 571,98	1,88
Structure diffusion culturelle	2022-04801 : Equipement culturel à rayonnem	65734	11 000,00	0,51
<b>Total</b>			<b>207 079,98</b>	<b>9,60</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LARCHANT

Numéro de SIREN : 21770244800010

Population de la commune : 728				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2019-06363 : Réfect. trottoirs rue Grd Cerf	204142	4 207,64	5,78
Fonds d'Equipement Rural	2020-05997 : Réseau tél rue Fossés Larry	204142	1 289,68	1,77
Fonds d'Equipement Rural	2021-05377 : Acquisition d'un terrain	204142	9 000,00	12,36
Fonds d'Equipement Rural	2022-03330 : Achat terrain hélicoptère SDIS	204142	22 888,42	31,44
<b>Total</b>			<b>37 385,74</b>	<b>51,35</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LESCHES				
Numéro de SIREN : 21770248900014				
Population de la commune : 766				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05675 : Réhabilitation de la mairie	204142	10 626,34	13,87
Fonds d'Equipement Rural	2022-04288 : Réhabilitation d'un logement	204142	7 253,00	9,47
<b>Total</b>			<b>17 879,34</b>	<b>23,34</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LESIGNY				
Numéro de SIREN : 21770249700017				
Population de la commune : 7 275				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04606 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	2 400,00	0,33
<b>Total</b>			<b>2 400,00</b>	<b>0,33</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIEUSAIN				
Numéro de SIREN : 21770251300011				
Population de la commune : 13 502				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02123 : EMS 22 - Lieusaint	65734	2 088,00	0,15
Fonct. struct. petite enfance	2021-06465 : DPMIPS-sub21-CF-LIEUSAIN	65734	66 009,66	4,89
Fonct. struct. petite enfance	2022-05211 : DPMIPS-EAJESUB2022-LIEUSAIN	65734	58 542,36	4,34
<b>Total</b>			<b>126 640,02</b>	<b>9,38</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIMOGES FOURCHES				
Numéro de SIREN : 21770252100014				
Population de la commune : 514				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01176 : CoR - 2 opérations	204142	77 719,50	151,21
Fonds d'Equipement Rural	2021-03258 : Réhabilitation de la mairie	204142	37 659,85	73,27

<b>Total</b>	<b>115 379,35</b>	<b>224,48</b>
--------------	-------------------	---------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIVERDY EN BRIE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770254700019</b>				
<b>Population de la commune : 1 322</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2020-01533 : Etudes préalables réseaux	204142	370,00	0,28
<b>Total</b>			<b>370,00</b>	<b>0,28</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIVRY SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770255400064</b>				
<b>Population de la commune : 2 115</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PDIPR - Chemins de randonnées	2020-00863 : Amgt de chemins communaux	204142	7 912,00	3,74
<b>Total</b>			<b>7 912,00</b>	<b>3,74</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIZINES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770256200018</b>				
<b>Population de la commune : 187</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03259 : Renforcement route Meigneux	204142	7 653,55	40,93
<b>Total</b>			<b>7 653,55</b>	<b>40,93</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE LOGNES</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770258800013</b>				
<b>Population de la commune : 14 333</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-02372 : Lognes-GScolaire du Mandinet	204142	50 127,87	3,50
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-02413 : Lognes - GS du Four	204142	9 904,07	0,69
Fonct. struct. petite enfance	2021-06641 : DPMIPS-sub21-Fugue-LOGNES	65734	93 961,55	6,56
Fonct. struct. petite enfance	2022-05212 : DPMIPS-EAJESUB2022-LOGNES	65734	102 111,77	7,12
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04608 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,21
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04609 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	4 000,00	0,28
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04610 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,21
<b>Total</b>			<b>266 105,26</b>	<b>18,57</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE LONGUEVILLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770260400018</b>				



Population de la commune : 1 810				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2022-01042 : Installation d'un DAB	204142	18 199,04	10,05
<b>Total</b>			<b>18 199,04</b>	<b>10,05</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE				
Numéro de SIREN : 21770262000014				
Population de la commune : 502				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2021-04122 : Station d'épuration	204142	170 820,80	340,28
<b>Total</b>			<b>170 820,80</b>	<b>340,28</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LUISETAINES				
Numéro de SIREN : 21770263800016				
Population de la commune : 247				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-00555 : CoR 1 opération	204142	9 600,00	38,87
Fonds d'Equipement Rural	2021-03468 : Réfection cour école	204142	14 407,22	58,33
<b>Total</b>			<b>24 007,22</b>	<b>97,20</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LUMIGNY NESLES ORMEAUX				
Numéro de SIREN : 21770264600019				
Population de la commune : 1 544				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2020-04079 : traitement H2S réseau	204142	6 588,40	4,27
Assain. des communes rurales	2021-00437 : Station d'épuration	204142	59 265,22	38,38
Fonds d'Equipement Rural	2020-07012 : Réhabilitation école primaire	204142	35 339,00	22,89
<b>Total</b>			<b>101 192,62</b>	<b>65,54</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LUZANCY				
Numéro de SIREN : 21770265300015				
Population de la commune : 1 160				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-00026 : Acquisition classe numérique	204141	6 828,60	5,89
Fonds d'Equipement Rural	2022-04217 : Renouvellement des équipements	204141	8 946,93	7,71
<b>Total</b>			<b>15 775,53</b>	<b>13,60</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MACHAULT

Numéro de SIREN : 21770266100018

Population de la commune : 793

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2019-03905 : Réhabilitation d'un bâtiment p	204142	8 000,00	10,09
Fonds d'Equipement Rural	2020-03612 : Réhab. bât. en annexes mairie	204142	10 000,00	12,61
Fonds d'Equipement Rural	2021-03260 : Revitalisation du centre bourg	204142	40 000,00	50,44
<b>Total</b>			<b>58 000,00</b>	<b>73,14</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA MADELEINE SUR LOING

Numéro de SIREN : 21770267900010

Population de la commune : 360

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Aménagement ENS	2022-00441 : Amgt ENS Prairie de Glandelles	204142	6 985,00	19,40
Fonds d'Equipement Rural	2021-05333 : Restauration toiture église	204142	2 805,59	7,79
<b>Total</b>			<b>9 790,59</b>	<b>27,19</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE

Numéro de SIREN : 21770268700013

Population de la commune : 9 022

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-03872 : Equipements des polices	204141	1 380,97	0,15
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02115 : EMS 22 - Magny-le-Hongre	65734	2 160,00	0,24
Fonct. struct. petite enfance	2021-06642 : DPMIPS-sub21-Meuniers-MAGNY	65734	44 347,09	4,92
Manifestation culturelle	2022-02836 : FESTIVAL LES MAGNYTUDES	65734	1 900,00	0,21
Manifs Sportives Extranet	2022-07026 : Sub Manifs. 6ème répartition	65734	1 000,00	0,11
<b>Total</b>			<b>50 788,06</b>	<b>5,63</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAINCY

Numéro de SIREN : 21770269500016

Population de la commune : 1 853

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-00206 : CoR - 2 opérations	204142	33 369,00	18,01
Fonds d'Equipement Rural	2021-03469 : Installation vidéosurveillance	204142	36 014,00	19,44
<b>Total</b>			<b>69 383,00</b>	<b>37,45</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAISONCELLES EN BRIE

Numéro de SIREN : 21770270300018

Population de la commune : 928				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-03592 : Restauration toiture église	204142	32 000,00	34,48
<b>Total</b>			<b>32 000,00</b>	<b>34,48</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAISONCELLES EN GATINAIS				
Numéro de SIREN : 21770271100011				
Population de la commune : 135				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-05532 : Enfouissement des réseaux	204142	18 467,25	136,79
<b>Total</b>			<b>18 467,25</b>	<b>136,79</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAISON ROUGE EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770272900013				
Population de la commune : 878				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2021-04100 : Station d'épuration	204142	690,00	0,79
Fonds d'Equipement Rural	2021-01068 : Aménagt rue Saint-Augustin	204142	39 273,52	44,73
<b>Total</b>			<b>39 963,52</b>	<b>45,52</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARCHEMORET				
Numéro de SIREN : 21770273700016				
Population de la commune : 572				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06354 : Install. tableau basse tension	204142	3 627,50	6,34
<b>Total</b>			<b>3 627,50</b>	<b>6,34</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARCILLY				
Numéro de SIREN : 21770274500019				
Population de la commune : 459				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-00789 : Création trottoirs rue Neuve	204142	5 933,70	12,93
<b>Total</b>			<b>5 933,70</b>	<b>12,93</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE MAREUIL LES MEAUX				
Numéro de SIREN : 21770276000018				
Population de la commune : 3 195				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-02612 : Equipements des polices	204141	638,29	0,20
Restaur. archives communales	2021-04729 : DAD/Subv reliure CP 10/09/21	204141	448,00	0,14
<b>Total</b>			<b>1 086,29</b>	<b>0,34</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARLES EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770277800010				
Population de la commune : 1 752				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01221 : CoR - 2 opérations	204142	41 100,00	23,46
<b>Total</b>			<b>41 100,00</b>	<b>23,46</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAUPERTHUIS				
Numéro de SIREN : 21770281000011				
Population de la commune : 483				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03275 : Rénovation bâtiment communal	204142	21 152,59	43,79
Restaur patrimoine public clas	2021-04884 : Etude préalable restauration	204142	6 725,00	13,92
<b>Total</b>			<b>27 877,59</b>	<b>57,71</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MEAUX				
Numéro de SIREN : 21770284400010				
Population de la commune : 55 893				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Clubs ou foyer du 3eme age	2022-03949 : DA-JC-Subv. clubs 3ème âge 22	6574	8 490,00	0,15
Destination Olympique 2024	2022-01778 : Team 77 Destination Olympique	204142	71 464,00	1,28
Fonct. struct. petite enfance	2021-06643 : DPMIPS-sub21-CF-MEAUX	65734	228 274,63	4,08
Fonct. struct. petite enfance	2022-05215 : DPMIPS-EAJESUB2022-MEAUX	65734	275 336,47	4,93
Inform/multimedia/mise en rése	2016-02348 : Meaux	204142	4 971,00	0,09
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00206 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	12 730,00	0,23
Restaur patrimoine public clas	2021-04886 : Etude préalable restauration	204142	7 695,00	0,14
<b>Total</b>			<b>608 961,10</b>	<b>10,90</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE MEAUX				
Numéro de SIREN : 21770284400531				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Festival	2022-02846 : Festival On&On	65734	50 000,00	0,00

Structure diffusion culturelle	2022-00903 : Equipement culturel à rayt ter	65734	84 000,00	0,00
<b>Total</b>			<b>134 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE LE MEE SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770285100239</b>				
<b>Population de la commune : 21 208</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-03830 : Aménagement cimetièrè	204141	4 500,00	0,21
Enseignements artistiques	2022-02774 : Enseignements artistiques	65734	7 000,00	0,33
Fonct. struct. petite enfance	2021-06464 : DPMIPS-sub21-Ribambelle-LE MEE	65734	112 037,17	5,28
Fonct. struct. petite enfance	2022-05210 : DPMIPS-EAJESUB2022-LEMEE/SEINE	65734	126 028,88	5,94
<b>Total</b>			<b>249 566,05</b>	<b>11,76</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MEIGNEUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770286900017</b>				
<b>Population de la commune : 235</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2019-04833 : Station d'épuration	204142	10 050,46	42,77
Assain. des communes rurales	2021-00725 : Construction d'une STEP de 280	204142	85 183,18	362,48
Fonds d'Equipement Rural	2021-03306 : Réhabilitation de bâtiments	204142	10 910,42	46,43
Fonds d'Equipement Rural	2022-03218 : Mise en conformité et aménagement	204142	3 114,78	13,25
Restaur. archives communales	2021-04735 : DAD/Subv reliure CP 10/09/21	204141	896,00	3,81
<b>Total</b>			<b>110 154,84</b>	<b>468,74</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MELUN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770288500013</b>				
<b>Population de la commune : 40 249</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Destination Olympique 2024	2022-04715 : Team 77 Destination Olympique	204142	12 330,00	0,31
Destination Olympique 2024	2022-04716 : Team 77 Destination Olympique	204142	23 058,00	0,57
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02179 : EMS 22 - Melun	65734	4 572,00	0,11
Enseignements artistiques	2022-02775 : Enseignements artistiques	65734	10 000,00	0,25
Fonct. struct. petite enfance	2021-06466 : DPMIPS-sub21-Poussinets-MELUN	65734	183 463,22	4,56
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00207 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	30 324,33	0,75
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-06172 : DA-SB-Forfait autonomie 2022	6574	31 000,00	0,77
Protection mise en valeur AOA	2022-05388 : Décontamination chasse reliqua	65734	744,00	0,02
Restaur. archives communales	2021-04740 : DAD/Subv reliure CP 10/09/21	204141	531,00	0,01
Structure diffusion culturelle	2022-00944 : Equipement culturel à rayt loc	65734	6 000,00	0,15
Sub de fonc / Action Jeunesse	2022-04108 : Résidence auteur R° (SF22)	65734	5 000,00	0,12

<b>Total</b>	<b>307 022,55</b>	<b>7,62</b>
--------------	-------------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MELZ SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770289300017</b>				
<b>Population de la commune : 352</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipement Rural	2021-00112 : Réhab. voiries communales	204142	40 278,33	114,43
<b>Total</b>			<b>40 278,33</b>	<b>114,43</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE MESSY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770292700013</b>				
<b>Population de la commune : 1 185</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrats ruraux	2021-05936 : CoR - Extension rest. scolaire	204142	111 000,00	93,67
<b>Total</b>			<b>111 000,00</b>	<b>93,67</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MISY SUR YONNE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770293500016</b>				
<b>Population de la commune : 971</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipement Rural	2021-03455 : Amélioration des performances	204142	34 572,77	35,61
<b>Total</b>			<b>34 572,77</b>	<b>35,61</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MITRY MORY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770294300010</b>				
<b>Population de la commune : 20 436</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Autres subv. Pers. Handicapées	2022-05108 : DA-JC-Sub extra Légales 2022-2	6574	2 000,00	0,10
Clubs ou foyer du 3eme age	2022-03957 : DA-JC-Subv. clubs 3ème âge 22	6574	2 760,00	0,14
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02105 : EMS 22 - Mitry-Mory	65734	1 152,00	0,06
Enseignements artistiques	2022-02791 : Enseignements artistiques	65734	4 400,00	0,22
Structure diffusion culturelle	2022-00916 : Equipement culturel à rayt ter	65734	30 000,00	1,47
<b>Total</b>			<b>40 312,00</b>	<b>1,99</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOISENAY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770295000015</b>				
<b>Population de la commune : 1 396</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>

Fonds d'Equipement Rural	2021-05685 : Création rampe accès PMR	204142	16 630,80	11,91
<b>Total</b>			<b>16 630,80</b>	<b>11,91</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770296800017</b>				
<b>Population de la commune : 18 018</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02174 : EMS 22 - Moissy-Cramayel	65734	1 890,00	0,10
Fonct. struct. petite enfance	2021-06467 : DPMIPS-sub21-CF-MOISSY	65734	81 001,91	4,50
Fonct. struct. petite enfance	2022-05227 : DPMIPS-SUBEAJE2022-MOISSY	65734	85 942,11	4,77
Structure diffusion culturelle	2022-00940 : Equipement culturel à rayt loc	65734	9 200,00	0,51
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04611 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,17
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04612 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	4 000,00	0,22
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04613 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	4 000,00	0,22
<b>Total</b>			<b>189 034,02</b>	<b>10,49</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE MONDREVILLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770297600010</b>				
<b>Population de la commune : 333</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01181 : CoR - Restau. église classée	204142	13 608,39	40,87
<b>Total</b>			<b>13 608,39</b>	<b>40,87</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONS EN MONTOIS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770298400014</b>				
<b>Population de la commune : 459</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2021-00774 : Reconstruction STEP de 500EH	204142	104 357,60	227,36
Fonds d'Equipement Rural	2020-06001 : Rues Fontaine et Courtépinot	204142	39 278,70	85,57
<b>Total</b>			<b>143 636,30</b>	<b>312,93</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770300800011</b>				
<b>Population de la commune : 614</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03962 : Rénovation de la tourelle	204142	7 560,00	12,31
<b>Total</b>			<b>7 560,00</b>	<b>12,31</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTCEAUX LES PROVINS				
Numéro de SIREN : 21770301600014				
Population de la commune : 325				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03323 : Acquisition balayeuse désherbe	204141	7 187,20	22,11
<b>Total</b>			<b>7 187,20</b>	<b>22,11</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE				
Numéro de SIREN : 21770302400018				
Population de la commune : 2 004				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2018-01910 : Réseau assainissement	204142	5 890,80	2,94
PDIPR - Chemins de randonnées	2020-00009 : Amgt d'un site de randonnée	204142	2 558,09	1,28
<b>Total</b>			<b>8 448,89</b>	<b>4,22</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE				
Numéro de SIREN : 21770305700018				
Population de la commune : 20 908				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Aide divers org. domaine envt.	2022-05150 : Opération ramassage de déchets	65734	2 450,00	0,12
Contrat Interco dév (CID) Extr	2019-06975 : Réaménagement du parc de la Gr	204142	37 037,20	1,77
Contrat Interco dév (CID) Extr	2020-06206 : Aménagement parvis JP II	204142	17 201,15	0,82
Enseignements artistiques	2022-02767 : Enseignements artistiques	65734	19 000,00	0,91
Fonct. struct. petite enfance	2021-06496 : DPMIPS-sub21-parents-MONTEREAU	65734	55 477,87	2,65
Fonct. struct. petite enfance	2022-05228 : DPMIPS-SUBEAJE2022-MONTEREAU	65734	53 181,82	2,54
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00208 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	17 433,20	0,83
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-06271 : Projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,14
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-06275 : Projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,14
<b>Total</b>			<b>207 781,24</b>	<b>9,92</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTEVRAIN				
Numéro de SIREN : 21770307300015				
Population de la commune : 12 870				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-01990 : achat véhicule	204141	14 712,97	1,14
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-02872 : Requalif rue Bonne Mouche	204142	8 071,80	0,63
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02144 : EMS 22 - Montévrain	65734	2 754,00	0,21
Fonct. struct. petite enfance	2021-06618 : DPMIPS-sub21-Frenes-MONTEVRAIN	65734	24 328,89	1,89



Fonct. struct. petite enfance	2022-05159 : DPMIPS-EAJESUB2022-MONTEVRAIN	65734	27 067,43	2,10
Fonds d'Aménagement Communal	2022-01453 : Construction stade omnisports	204142	456 000,00	35,43
<b>Total</b>			<b>532 935,09</b>	<b>41,40</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTGE EN GOELE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770308100018</b>				
<b>Population de la commune : 764</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Cours d'eau - Inondations	2021-06233 : Inondations	65734	10 224,00	13,38
Fonds d'Equipement Rural	2021-05691 : Aménagt terrains de tennis	204142	8 187,60	10,72
<b>Total</b>			<b>18 411,60</b>	<b>24,10</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTHYON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770309900010</b>				
<b>Population de la commune : 1 740</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipement Rural	2020-05461 : Réhab. église Saint-Georges	204142	1 008,00	0,58
<b>Total</b>			<b>1 008,00</b>	<b>0,58</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE MONTIGNY LE GUESDIER</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770310700011</b>				
<b>Population de la commune : 309</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrats ruraux	2021-04592 : CoR - Aménagement voies commun	204142	43 287,32	140,09
<b>Total</b>			<b>43 287,32</b>	<b>140,09</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTIGNY SUR LOING</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770312300018</b>				
<b>Population de la commune : 2 755</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-00906 : salle asso du long Rocher	204142	11 773,99	4,27
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-01277 : Accueil et bureaux mairie	204142	9 930,22	3,60
<b>Total</b>			<b>21 704,21</b>	<b>7,87</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTMACHOUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770313100011</b>				
<b>Population de la commune : 252</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>

Contrats ruraux	2020-01183 : CoR - 2 opérations	204142	38 866,87	154,23
Fonds d'Equipement Rural	2021-03461 : Restitution du caquetoire	204142	18 710,40	74,25
Restaur AOA inscrits (inv)	2020-03978 : AOA Rest chaire et banc	204141	22 443,00	89,06
<b>Total</b>			<b>80 020,27</b>	<b>317,54</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTOLIVET</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770314900013</b>				
<b>Population de la commune : 239</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds dévelop touristique (SI)	2021-03291 : MONTOLIVET FDT20 (DI20)	204142	11 027,14	46,14
<b>Total</b>			<b>11 027,14</b>	<b>46,14</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTRY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770315600018</b>				
<b>Population de la commune : 3 719</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Cours d'eau - Inondations	2021-07645 : Inondations	65734	10 974,00	2,95
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02189 : EMS 22 - Montry	65734	1 895,40	0,51
<b>Total</b>			<b>12 869,40</b>	<b>3,46</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE MORMANT</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770317200015</b>				
<b>Population de la commune : 4 959</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-05875 : Mormant-Extension école mater	204142	12 000,00	2,42
Désherbage non chimique	2021-00464 : Achat matériel alternatif	204141	2 700,00	0,54
Manifestation culturelle	2022-02826 : Mairie de Mormant	65734	600,00	0,12
<b>Total</b>			<b>15 300,00</b>	<b>3,08</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MORTCERF</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770318000018</b>				
<b>Population de la commune : 1 460</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrats ruraux	2020-04337 : CoR - 1 opération	204142	11 100,00	7,60
Fonds d'Equipement Rural	2021-04034 : Réhab. toiture boulangerie	204142	1 250,00	0,86
PDIPR - Chemins de randonnées	2017-00023 : Restauration du lavoir	204142	1 776,00	1,22
<b>Total</b>			<b>14 126,00</b>	<b>9,68</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770323000011</b>				
<b>Population de la commune : 1 465</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-04207 : Restauration du sol de la nef	204142	17 490,00	11,94
<b>Total</b>			<b>17 490,00</b>	<b>11,94</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOUY SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770325500018</b>				
<b>Population de la commune : 361</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-05252 : Aménagt rue Henri et Cimetière	204142	21 686,00	60,07
<b>Total</b>			<b>21 686,00</b>	<b>60,07</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NANDY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770326300012</b>				
<b>Population de la commune : 6 248</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06497 : DPMIPS-sub21-MAF-NANDY	65734	32 656,48	5,23
Fonct. struct. petite enfance	2022-05230 : DPMIPS-SUBEAJE2022-NANDY	65734	42 755,24	6,84
<b>Total</b>			<b>75 411,72</b>	<b>12,07</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE NANGIS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770327100015</b>				
<b>Population de la commune : 8 860</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06498 : DPMIPS-sub21-Farandole-NANGIS	65734	29 920,14	3,38
Sub Projet Ini Jeunes Asso Ext	2022-04614 : projet jeunesse 11/25 ans	65734	3 000,00	0,34
<b>Total</b>			<b>32 920,14</b>	<b>3,72</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770328900017</b>				
<b>Population de la commune : 439</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-03691 : Achat matériel alternatif	204141	1 800,00	4,10
<b>Total</b>			<b>1 800,00</b>	<b>4,10</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NANTEAU SUR LUNAIN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770329700010</b>				
<b>Population de la commune : 694</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-05759 : Achat matériel alternatif	204141	1 316,00	1,90
Fonds d'Equipement Rural	2021-03303 : Aménagement du parking mairie	204142	7 952,00	11,46
<b>Total</b>			<b>9 268,00</b>	<b>13,36</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE NANTEUIL LES MEAUX</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770330500011</b>				
<b>Population de la commune : 6 292</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-01995 : achat véhicule	204141	12 214,39	1,94
Cies Rés. Action / Création	2022-02725 : Résidence d'action	65734	2 500,00	0,40
<b>Total</b>			<b>14 714,39</b>	<b>2,34</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NANTOUILLET</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770332100018</b>				
<b>Population de la commune : 280</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-02482 : CoR - 1 opération	204142	11 100,00	39,64
<b>Total</b>			<b>11 100,00</b>	<b>39,64</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NEMOURS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770333900135</b>				
<b>Population de la commune : 13 288</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Manifs Sportives Extranet	2022-03417 : Sub manif. 3ème répartition	65734	1 500,00	0,11
Restaur patrimoine public clas	2019-06033 : Restauration église St Jean Ba	204142	83 925,00	6,32
<b>Total</b>			<b>85 425,00</b>	<b>6,43</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAUCONIN NEUFMONTIERS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770335400019</b>				
<b>Population de la commune : 3 449</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PDIPR - Chemins de randonnées	2020-05355 : Amgt d'un itinéraire de rando	204142	3 982,10	1,15
Restaur patrimoine public clas	2020-03987 : Restauration de la sacristie	204142	10 350,00	3,00

<b>Total</b>	<b>14 332,10</b>	<b>4,15</b>
--------------	------------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770336200012</b>				
<b>Population de la commune : 1 173</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipeement Rural	2021-05684 : Terrain (crèche et commerce)	204142	40 000,00	34,10
<b>Total</b>			<b>40 000,00</b>	<b>34,10</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE NOISIEL</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770337000015</b>				
<b>Population de la commune : 15 781</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-02448 : Noisiel-Accessibilité PMR	204142	18 715,83	1,19
Désherbage non chimique	2021-02802 : Achat matériel alternatif	204141	1 416,00	0,09
Fonct. struct. petite enfance	2021-06645 : DPMIPS-sub21-CC-NOISIEL	65734	102 443,36	6,49
Soutien Nat 6ème Sub Coll EXT	2022-06111 : NAT22 COMMUNE DE NOISIEL	65734	1 248,00	0,08
<b>Total</b>			<b>123 823,19</b>	<b>7,85</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NOISY RUDIGNON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770338800017</b>				
<b>Population de la commune : 611</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipeement Rural	2020-06000 : Réfection cour mairie PMR	204142	5 405,91	8,85
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03308 : Réfection mairie et ateliers	204142	5 689,51	9,31
Fonds d'Equipeement Rural	2022-03248 : Modernisation de l'éclairage p	204142	7 983,00	13,07
<b>Total</b>			<b>19 078,42</b>	<b>31,23</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NONVILLE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770340400012</b>				
<b>Population de la commune : 623</b>				
<b>Intitulé de la subvention</b>	<b>Objet</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en €/hab</b>
Fonds d'Equipeement Rural	2020-05998 : Réhabilitation de bâtiments	204142	613,64	0,98
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03301 : Rénovation salle polyvalente	204142	5 492,91	8,82
<b>Total</b>			<b>6 106,55</b>	<b>9,80</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE NOYEN SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770341200015</b>				

Population de la commune : 388				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-01106 : Aménagt de 2 logements	204142	2 677,41	6,90
<b>Total</b>			<b>2 677,41</b>	<b>6,90</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE OCQUERRE				
Numéro de SIREN : 21770343800010				
Population de la commune : 432				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2022-04221 : Acquisition de deux photocopie	204141	2 575,00	5,96
<b>Total</b>			<b>2 575,00</b>	<b>5,96</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE ORMESSON				
Numéro de SIREN : 21770348700017				
Population de la commune : 246				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PDIPR - Chemins de randonnées	2021-00006 : Réhabilitation des chemins	204142	8 571,00	34,84
Subvention exceptionnelle inv	2022-05794 : Sécurisation site archéo	204142	4 000,00	16,26
<b>Total</b>			<b>12 571,00</b>	<b>51,10</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE OZOIR LA FERRIERE				
Numéro de SIREN : 21770350300193				
Population de la commune : 20 383				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06576 : DPMIPS-sub21-CF-OZOIR LA FERRI	65734	124 433,89	6,10
Fonct. struct. petite enfance	2022-05235 : DPMIPS-SUBEAJE2022-OZOIR	65734	64 981,13	3,19
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00214 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	18 235,00	0,89
<b>Total</b>			<b>207 650,02</b>	<b>10,18</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PALEY				
Numéro de SIREN : 21770353700019				
Population de la commune : 430				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2022-03212 : Mise aux normes électrique du	204142	838,92	1,95
<b>Total</b>			<b>838,92</b>	<b>1,95</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PAMFOU				
Numéro de SIREN : 21770354500012				

Population de la commune : 947				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-02647 : Achat matériel alternatif	204141	437,75	0,46
Fonds d'Equipement Rural	2021-05676 : Enfouissement des réseaux	204142	16 858,33	17,80
<b>Total</b>			<b>17 296,08</b>	<b>18,26</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PECY				
Numéro de SIREN : 21770357800013				
Population de la commune : 867				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-06531 : CoR - Constr. cantine scolaire	204142	51 958,11	59,93
<b>Total</b>			<b>51 958,11</b>	<b>59,93</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PEZARCHES				
Numéro de SIREN : 21770360200011				
Population de la commune : 392				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-02561 : 2e CoR - 7 opérations	204142	34 684,58	88,48
<b>Total</b>			<b>34 684,58</b>	<b>88,48</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LE PIN				
Numéro de SIREN : 21770363600019				
Population de la commune : 1 528				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2016-05912 : CR LE PIN	204142	28 035,00	18,35
Fonds d'Equipement Rural	2020-06355 : Création d'un pôle de santé	204142	11 050,00	7,23
<b>Total</b>			<b>39 085,00</b>	<b>25,58</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LE PLESSIS AUX BOIS				
Numéro de SIREN : 21770364400013				
Population de la commune : 272				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05308 : Aménagement de la rue du Bourg	204142	30 289,05	111,36
<b>Total</b>			<b>30 289,05</b>	<b>111,36</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LE PLESSIS FEU AUSSOUX				
Numéro de SIREN : 21770365100018				

Population de la commune : 606				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2020-03627 : Restauration de l'église	204142	4 202,22	6,93
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03256 : Réhabilitation de la halle	204142	2 797,26	4,62
<b>Total</b>			<b>6 999,48</b>	<b>11,55</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LE PLESSIS L EVEQUE				
Numéro de SIREN : 21770366900010				
Population de la commune : 296				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03961 : Enfouissement des réseaux	204142	20 387,79	68,88
<b>Total</b>			<b>20 387,79</b>	<b>68,88</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LE PLESSIS PLACY				
Numéro de SIREN : 21770367700013				
Population de la commune : 275				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01185 : CoR - 2 opérations	204142	38 359,85	139,49
<b>Total</b>			<b>38 359,85</b>	<b>139,49</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE POIGNY				
Numéro de SIREN : 21770368500016				
Population de la commune : 534				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2016-05910 : CR POIGNY	204142	7 000,00	13,11
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03325 : Réhabilitation grange	204142	21 964,40	41,13
<b>Total</b>			<b>28 964,40</b>	<b>54,24</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE POMMEUSE				
Numéro de SIREN : 21770371900013				
Population de la commune : 2 974				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur patrimoine public non	2022-05406 : Travaux d'urgence	204142	1 940,00	0,65
<b>Total</b>			<b>1 940,00</b>	<b>0,65</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PONTAULT COMBAULT				
Numéro de SIREN : 21770373500019				



Population de la commune : 38 076				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02108 : EMS 22 - Pontault-Combault	65734	4 932,00	0,13
Fonct. struct. petite enfance	2021-06517 : DPMIPS-sub21-Oasis-PONTAULT	65734	116 593,06	3,06
Fonct. struct. petite enfance	2021-07085 : DPMIPS-SUB21-AVIP-PONTAULT	65734	20 000,00	0,53
<b>Total</b>			<b>141 525,06</b>	<b>3,72</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PRECY SUR MARNE				
Numéro de SIREN : 21770376800010				
Population de la commune : 814				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06349 : Création d'un city-park	204142	48 502,28	59,59
<b>Total</b>			<b>48 502,28</b>	<b>59,59</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PRESLES EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770377600013				
Population de la commune : 2 342				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Aménagement Communal	2021-02073 : Complexe multi-activités	204142	90 630,00	38,70
Manifs Sportives Extranet	2022-01970 : foulées presloises à Presles	65734	750,00	0,32
<b>Total</b>			<b>91 380,00</b>	<b>39,02</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PROVINS				
Numéro de SIREN : 21770379200010				
Population de la commune : 12 293				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-03307 : Acquisition vehicule	204141	13 386,07	1,09
Fonct. struct. petite enfance	2021-06520 : DPMIPS-sub21-Crèche-PROVINS	65734	37 394,13	3,04
Fonct. struct. petite enfance	2022-05277 : DPMIPS-EAJESUB2022-PROVINS	65734	41 252,30	3,36
Fonds d'Aménagement Communal	2021-00629 : Rénovation/accessib Bat.public	204142	17 979,61	1,46
Fonds départ. d'aménagement	2020-04383 : Fonds aménagement Provins	204142	77 364,00	6,29
Fonds dévelop touristique (SI)	2021-06960 : Commune Provins FDT21 (DI21)	204142	77 500,00	6,30
Restaur patrimoine public clas	2018-02867 : Restauration tours et courtine	204142	40 000,00	3,25
Restaur patrimoine public clas	2019-01518 : PATRIMOINE MONUMENTAL CLASSE	204142	32 309,11	2,63
Restaur patrimoine public clas	2020-00834 : Restaur Collégiale St Quiriace	204142	139 240,00	11,33
Structure diffusion culturelle	2022-00917 : Equipement culturel à rayt ter	65734	30 000,00	2,44
Structure diffusion culturelle	2022-04825 : Equipement culturel à rayt ter	65734	20 000,00	1,63
<b>Total</b>			<b>526 425,22</b>	<b>42,82</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE QUIERS

Numéro de SIREN : 21770381800013

Population de la commune : 672

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2020-02193 : Station d'épuration	204142	25 395,20	37,79
<b>Total</b>			<b>25 395,20</b>	<b>37,79</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RAMPILLON

Numéro de SIREN : 21770383400010

Population de la commune : 835

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05683 : Pose d'alarme bât. communaux	204142	6 615,04	7,92
<b>Total</b>			<b>6 615,04</b>	<b>7,92</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE REAU

Numéro de SIREN : 21770384200013

Population de la commune : 1 858

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2019-07356 : Réfect. rues Carrière et Ourdy	204142	35 000,00	18,84
<b>Total</b>			<b>35 000,00</b>	<b>18,84</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE REMAUVILLE

Numéro de SIREN : 21770387500013

Population de la commune : 471

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03486 : Aménagement d'espaces de jeux	204142	8 780,00	18,64
<b>Total</b>			<b>8 780,00</b>	<b>18,64</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA ROCHETTE

Numéro de SIREN : 21770389100010

Population de la commune : 3 853

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06463 : DPMIPS-sub21-1ePas-La Rochette	65734	24 636,91	6,39
Fonct. struct. petite enfance	2022-05206 : DPMIPS-EAJESUB2022-LA ROCHETTE	65734	29 988,96	7,78
<b>Total</b>			<b>54 625,87</b>	<b>14,17</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ROISSY EN BRIE

Numéro de SIREN : 21770390900010

Population de la commune : 22 916

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02141 : EMS 22 - Roissy-en-Brie	65734	6 000,00	0,26
Fonct. struct. petite enfance	2021-06521 : DPMIPS-sub21-Prince-ROISSY BRI	65734	93 685,37	4,09
<b>Total</b>			<b>99 685,37</b>	<b>4,35</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ROUVRES

Numéro de SIREN : 21770392500016

Population de la commune : 916

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03966 : Création d'un parcours santé	204142	40 000,00	43,67
<b>Total</b>			<b>40 000,00</b>	<b>43,67</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ROZAY EN BRIE

Numéro de SIREN : 21770393300010

Population de la commune : 2 843

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2020-07434 : Achat matériel alternatif	204141	2 123,71	0,75
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02116 : EMS 22 - Rozay-en-Brie	65734	1 216,80	0,43
Restaur patrimoine public clas	2017-06009 : Mixte Public aide aux communes	204142	38 735,00	13,62
<b>Total</b>			<b>42 075,51</b>	<b>14,80</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RUPEREUX

Numéro de SIREN : 21770396600010

Population de la commune : 99

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03286 : Réhabilitation de la mairie	204142	14 607,85	147,55
<b>Total</b>			<b>14 607,85</b>	<b>147,55</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAACY SUR MARNE

Numéro de SIREN : 21770397400014

Population de la commune : 1 853

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06352 : Création d'un skatepark	204142	50 000,00	26,98
<b>Total</b>			<b>50 000,00</b>	<b>26,98</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN				
Numéro de SIREN : 21770400600014				
Population de la commune : 1 769				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Acquisition ENS	2022-00023 : Acq. parcelles ENS	204142	9 968,00	5,63
Fonds d'Equipement Rural	2020-06495 : Réfection voies communales	204142	45 000,00	25,44
Manifs Sportives Extranet	2022-01963 : Trail de l'Aubetin	65734	500,00	0,28
<b>Total</b>			<b>55 468,00</b>	<b>31,35</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINTE AULDE				
Numéro de SIREN : 21770401400018				
Population de la commune : 675				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2016-05903 : CR STE AULDE	204142	68 460,00	101,42
Fonds d'Equipement Rural	2020-03564 : Enfouissement des réseaux	204142	14 961,75	22,17
<b>Total</b>			<b>83 421,75</b>	<b>123,59</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY				
Numéro de SIREN : 21770402200011				
Population de la commune : 339				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-02562 : CoR - 1 opération	204142	37 964,25	111,99
Fonds d'Equipement Rural	2019-06935 : Créat. parking et espaces vert	204142	8 041,71	23,72
<b>Total</b>			<b>46 005,96</b>	<b>135,71</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN				
Numéro de SIREN : 21770405500011				
Population de la commune : 2 004				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2018-03640 : CoR St Cyr - 3 opérations	204142	60 247,82	30,06
PDIPR - Chemins de randonnées	2021-00008 : Restauration petit patrimoine	204142	12 381,00	6,18
<b>Total</b>			<b>72 628,82</b>	<b>36,24</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS				
Numéro de SIREN : 21770406300015				
Population de la commune : 1 013				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-02992 : Construction atelier technique	204142	24 786,32	24,47

<b>Total</b>	<b>24 786,32</b>	<b>24,47</b>
--------------	------------------	--------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770407100166</b>				
<b>Population de la commune : 14 233</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02422 : EMS 22 - St-Fargeau-Ponthierry	65734	2 196,00	0,15
Enseignements artistiques	2022-02773 : Enseignements artistiques	65734	3 000,00	0,21
Fonct. struct. petite enfance	2021-06523 : DPMIPS-sub21-Enfantines-SFP	65734	47 224,08	3,32
Fonct. struct. petite enfance	2022-05250 : DPMIPS-EAJESUB2022-ST FARGEAU	65734	68 837,52	4,84
Fonds d'Aménagement Communal	2022-04817 : Réalisation d'équipements spor	204142	782 907,71	55,01
Structure diffusion culturelle	2022-00946 : Equipement culturel à rayt loc	65734	5 000,00	0,35
<b>Total</b>			<b>909 165,31</b>	<b>63,88</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT GERMAIN LAVAL</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770409700013</b>				
<b>Population de la commune : 2 833</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Loi ASV-Conf financeurs Ext	2022-00379 : DA-JC-Conf. Fin. 2022	6574	4 800,00	1,69
<b>Total</b>			<b>4 800,00</b>	<b>1,69</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAXIS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770410500014</b>				
<b>Population de la commune : 767</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-05047 : Désherb alternatif-matériel	204141	915,63	1,19
Fonds d'Equipement Rural	2021-03476 : Acquis et aménagt espace boisé	204142	22 848,91	29,79
<b>Total</b>			<b>23 764,54</b>	<b>30,98</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT GERMAIN SOUS DOUE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770411300018</b>				
<b>Population de la commune : 555</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-07657 : Aménagement voies communales	204142	15 986,60	28,80
<b>Total</b>			<b>15 986,60</b>	<b>28,80</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT HILLIERS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770414700016</b>				

Population de la commune : 484				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur AOA classés (inv)	2020-00956 : Rest dalles funéraires	204141	13 155,00	27,18
<b>Total</b>			<b>13 155,00</b>	<b>27,18</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX				
Numéro de SIREN : 21770415400012				
Population de la commune : 1 291				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Cours d'eau - Inondations	2022-01719 : Travaux inondations 2021	65734	12 000,00	9,30
Fonds d'Equipement Rural	2019-04278 : Renov. et accessib. PMR mairie	204142	26 468,00	20,50
Fonds d'Equipement Rural	2021-02970 : Rénovation court de tennis	204142	7 405,36	5,74
<b>Total</b>			<b>45 873,36</b>	<b>35,54</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT JUST EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770416200015				
Population de la commune : 246				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-04926 : vidéo protection	204141	4 142,00	16,84
<b>Total</b>			<b>4 142,00</b>	<b>16,84</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT LEGER				
Numéro de SIREN : 21770417000018				
Population de la commune : 261				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05340 : Améngt pl.Mairie et rue Lavoir	204142	20 398,00	78,15
<b>Total</b>			<b>20 398,00</b>	<b>78,15</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT LOUP DE NAUD				
Numéro de SIREN : 21770418800010				
Population de la commune : 890				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-03613 : Création toilettes publiques	204142	21 759,60	24,45
Fonds d'Equipement Rural	2021-03326 : Création d'une aire de jeux	204142	8 488,30	9,54
Fonds dévelop touristique (SI)	2021-06940 : Commune SLDN FDT21 (DI21)	204142	9 201,01	10,34
<b>Total</b>			<b>39 448,91</b>	<b>44,33</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT MAMMES				
--	--	--	--	--

Numéro de SIREN : 2177041960013				
Population de la commune : 3 493				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Aide divers org. domaine envt.	2022-02039 : Fête de l'eau 2022	65734	2 000,00	0,57
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-00908 : voirie rue du port de la Celle	204142	55 143,69	15,79
<b>Total</b>			<b>57 143,69</b>	<b>16,36</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ST MARTIN DU BOSCHET				
Numéro de SIREN : 2177042460016				
Population de la commune : 286				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2014-22132 : CR ST MARTIN DU BOSCHET	204142	21 095,02	73,76
<b>Total</b>			<b>21 095,02</b>	<b>73,76</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT MARTIN EN BIERE				
Numéro de SIREN : 2177042530012				
Population de la commune : 765				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03459 : Achat de 4 défibrillateurs	204141	6 267,20	8,19
<b>Total</b>			<b>6 267,20</b>	<b>8,19</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT OUEN EN BRIE				
Numéro de SIREN : 2177042870010				
Population de la commune : 850				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2018-00476 : CoR St Ouen en Brie	204142	23 457,04	27,60
<b>Total</b>			<b>23 457,04</b>	<b>27,60</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT PIERRE LES NEMOURS				
Numéro de SIREN : 2177043110018				
Population de la commune : 5 533				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Aménagement Communal	2019-01393 : Aménagement de la voirie	204142	76 571,65	13,84
Fonds d'Aménagement Communal	2019-05697 : Rénovation et accessibilité de	204142	52 915,29	9,56
<b>Total</b>			<b>129 486,94</b>	<b>23,40</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY				
---	--	--	--	--

Numéro de SIREN : 21770434500016

Population de la commune : 366

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03300 : Aménagement rue du Moulin	204142	20 250,98	55,33
Fonds d'Equipement Rural	2022-03244 : Remplacement fenêtres mairie	204142	9 217,30	25,18
<b>Total</b>			<b>29 468,28</b>	<b>80,51</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT SIMEON

Numéro de SIREN : 21770436000015

Population de la commune : 899

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restaur patrimoine public clas	2021-01813 : Etude préalable rest peinture	204142	2 850,00	3,17
<b>Total</b>			<b>2 850,00</b>	<b>3,17</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS

Numéro de SIREN : 21770437800017

Population de la commune : 3 262

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Aménagement Communal	2021-02014 : Aménagement parcours sportif	204142	90 000,00	27,59
<b>Total</b>			<b>90 000,00</b>	<b>27,59</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

Numéro de SIREN : 21770438600010

Population de la commune : 6 474

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02119 : EMS 22-St-Thibault-des-Vignes	65734	1 908,00	0,29
<b>Total</b>			<b>1 908,00</b>	<b>0,29</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SALINS

Numéro de SIREN : 21770439400014

Population de la commune : 1 161

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-07164 : Création d'un garage communal	204142	1 325,75	1,14
Fonds d'Equipement Rural	2021-03451 : Réhabilitation d'un logement	204142	7 019,44	6,05
<b>Total</b>			<b>8 345,19</b>	<b>7,19</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAMMERON



Numéro de SIREN : 21770440200015				
Population de la commune : 1 140				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-02990 : Création d'une aire de jeux	204142	17 980,00	15,77
<b>Total</b>			<b>17 980,00</b>	<b>15,77</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAMOIS SUR SEINE				
Numéro de SIREN : 21770441000018				
Population de la commune : 2 094				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Entretien forêts communales	2021-04004 : Entretien forêt communale	65734	1 780,00	0,85
Fonct. struct. petite enfance	2021-06524 : DPMIPS-sub21-trait union-SAMOI	65734	8 042,87	3,84
<b>Total</b>			<b>9 822,87</b>	<b>4,69</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SANCY LES MEAUX				
Numéro de SIREN : 21770443600013				
Population de la commune : 394				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-06506 : CoR - 3 opérations	204142	32 563,50	82,65
Restaur patrimoine public non	2022-01145 : Etude préalable rest tvx urg	204142	23 557,92	59,79
<b>Total</b>			<b>56 121,42</b>	<b>142,44</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE SANCY LES PROVINS				
Numéro de SIREN : 21770444400017				
Population de la commune : 319				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2015-08566 : CR-3-SANCY LES PROVINS	204142	105 000,00	329,15
<b>Total</b>			<b>105 000,00</b>	<b>329,15</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE				
Numéro de SIREN : 21770445100210				
Population de la commune : 30 016				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02178 : EMS 22 - Savigny-le-Temple	65734	3 726,00	0,12
Enseignements artistiques	2022-02784 : Enseignements artistiques	65734	12 000,00	0,40
Fonct. struct. petite enfance	2021-06525 : DPMIPS-sub21-CF-SAVIGNY	65734	150 243,60	5,01
<b>Total</b>			<b>165 969,60</b>	<b>5,53</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAVINS

Numéro de SIREN : 21770446900014

Population de la commune : 616

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2019-04040 : Rénovation de la maison commun	204142	19 545,89	31,73
<b>Total</b>			<b>19 545,89</b>	<b>31,73</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SEINE PORT

Numéro de SIREN : 21770447700017

Population de la commune : 1 918

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2019-04149 : Construction d'une salle de cl	204142	40 325,00	21,02
Fonds d'Equipeement Rural	2021-07656 : Création de 3 parkings	204142	40 000,00	20,86
<b>Total</b>			<b>80 325,00</b>	<b>41,88</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SEPT SORTS

Numéro de SIREN : 21770448500010

Population de la commune : 519

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-02972 : Réhab. terrain multisports	204142	10 648,00	20,52
<b>Total</b>			<b>10 648,00</b>	<b>20,52</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SERRIS

Numéro de SIREN : 21770449300014

Population de la commune : 9 324

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2018-05358 : VEA - Centre de loisirs 120 pl	204142	33 180,00	3,56
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02193 : EMS 22 - Serris	65734	4 248,00	0,46
Fonct. struct. petite enfance	2021-06647 : DPMIPS-sub21-Carrousel-SERRIS	65734	58 980,09	6,33
Fonct. struct. petite enfance	2022-05256 : DPMIPS-EAJESUB2022-SERRIS	65734	69 932,46	7,50
<b>Total</b>			<b>166 340,55</b>	<b>17,85</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTAIS

Numéro de SIREN : 21770454300016

Population de la commune : 390

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2020-07039 : Renfortc route Meigneux (1eT)	204142	40 895,96	104,86
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03322 : Renforcement rue Meigneux	204142	16 622,54	42,62

<b>Total</b>	<b>57 518,50</b>	<b>147,48</b>
--------------	------------------	---------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SOIGNOLLES EN BRIE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 2177045500011</b>				
<b>Population de la commune : 2 012</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05682 : Création préau et local vélos	204142	35 359,50	17,57
Restaur AOA classés (inv)	2020-00953 : Restauration d'un lutrin Eglis	204141	2 640,00	1,31
<b>Total</b>			<b>37 999,50</b>	<b>18,88</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SOLERS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770457600016</b>				
<b>Population de la commune : 1 208</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2019-00207 : CoR - 2 opérations	204142	40 821,35	33,79
Fonds d'Equipement Rural	2020-06979 : Réhab. grpe scolaire L. Aragon	204142	36 951,90	30,59
<b>Total</b>			<b>77 773,25</b>	<b>64,38</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE SOUPPES SUR LOING</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770458400010</b>				
<b>Population de la commune : 5 489</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Enseignements artistiques	2022-02786 : Enseignements artistiques	65734	1 500,00	0,27
<b>Total</b>			<b>1 500,00</b>	<b>0,27</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SOURDUN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770459200013</b>				
<b>Population de la commune : 1 893</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-04032 : Rénovation ext ancienne mairie	204142	40 000,00	21,13
<b>Total</b>			<b>40 000,00</b>	<b>21,13</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE TANCROU</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770460000014</b>				
<b>Population de la commune : 357</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PDIPR - Chemins de randonnées	2020-00011 : Réhabilitation des berges	204142	10 204,31	28,58

<b>Total</b>	<b>10 204,31</b>	<b>28,58</b>
--------------	------------------	--------------

Nom de la commune (1) : COMMUNE THENISY

Numéro de SIREN : 21770461800016

Population de la commune : 299

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06003 : Renforc. rue Maisons Brûlées	204142	33 916,50	113,43
<b>Total</b>			<b>33 916,50</b>	<b>113,43</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE THIEUX

Numéro de SIREN : 21770462600019

Population de la commune : 894

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-02971 : Restaur. couverture clocher	204142	30 000,00	33,56
<b>Total</b>			<b>30 000,00</b>	<b>33,56</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE

Numéro de SIREN : 21770464200016

Population de la commune : 10 378

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2017-03010 : Parc des sports	204142	92 525,09	8,92
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02113 : EMS 22 - Thorigny-sur-Marne	65734	3 204,00	0,31
Fonct. struct. petite enfance	2021-06649 : DPMIPS-sub21-O Soleil-THORIGNY	65734	43 443,33	4,19
Fonct. struct. petite enfance	2022-05220 : DPMIPS-EAJESUB2022-THORIGNY	65734	61 663,94	5,94
<b>Total</b>			<b>200 836,36</b>	<b>19,36</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TIGEAUX

Numéro de SIREN : 21770466700013

Population de la commune : 386

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-05085 : CoR - 3 opérations	204142	31 152,64	80,71
Fonds d'Equipement Rural	2022-04225 : Equipements numériques CM1	204141	10 516,35	27,24
<b>Total</b>			<b>41 668,99</b>	<b>107,95</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA TOMBE

Numéro de SIREN : 21770467500016

Population de la commune : 216

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

Fonds d'Equipement Rural	2021-03470 : Rénovation logement communal	204142	23 573,40	109,14
<b>Total</b>			<b>23 573,40</b>	<b>109,14</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TORCY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770468300283</b>				
<b>Population de la commune : 22 467</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Aides Insertion et Emploi	2019-05117 : SUBFSE CLAUSE19 COMM TORCY	6574	15 414,17	0,69
Fonct. struct. petite enfance	2021-06670 : DPMIPS-sub21-CVE80-TORCY	65734	133 943,39	5,96
Soutien Nat 6ème Sub Coll EXT	2022-06279 : NAT22 COMMUNE DE TORCY	65734	692,00	0,03
Structure diffusion culturelle	2022-00920 : Equipement culturel à rayt ter	65734	28 700,00	1,28
<b>Total</b>			<b>178 749,56</b>	<b>7,96</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TOUQUIN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770469100013</b>				
<b>Population de la commune : 1 224</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-03892 : vidéo protection	204141	3 512,04	2,87
Contrats ruraux	2020-04335 : CoR - 1 opération	204142	111 000,00	90,69
<b>Total</b>			<b>114 512,04</b>	<b>93,56</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TOURNAN EN BRIE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770470900013</b>				
<b>Population de la commune : 8 727</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-02632 : vidéo protection	204141	722,40	0,08
Fonct. struct. petite enfance	2021-06526 : DPMIPS-sub21-Farandole-TOURNAN	65734	8 280,85	0,95
Restaur patrimoine public clas	2021-05384 : Etude préalable restauration	204142	4 725,00	0,54
<b>Total</b>			<b>13 728,25</b>	<b>1,57</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA TRETOIRE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770472500019</b>				
<b>Population de la commune : 508</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03975 : Acquisition terrain et démolit	204142	14 372,20	28,29
<b>Total</b>			<b>14 372,20</b>	<b>28,29</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE TRILPORT</b>				
---	--	--	--	--

Numéro de SIREN : 21770475800010				
Population de la commune : 5 093				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Bouclier sécurité	2022-01998 : achat véhicule	204141	8 006,47	1,57
Fonds d'Aménagement Communal	2019-05730 : Rénovation et restructuration	204142	282 000,00	55,37
<b>Total</b>			<b>290 006,47</b>	<b>56,94</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE URY				
Numéro de SIREN : 21770477400017				
Population de la commune : 878				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03471 : Aménagement de l'école	204142	4 932,38	5,62
<b>Total</b>			<b>4 932,38</b>	<b>5,62</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE				
Numéro de SIREN : 21770479000013				
Population de la commune : 13 513				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06651 : DPMIPS-sub21-Bleuets-VAIRES	65734	97 765,36	7,23
Fonct. struct. petite enfance	2022-05259 : DPMIPS-EAJESUB2022-VAIRES/MARN	65734	95 674,21	7,08
Fonds d'Aménagement Communal	2021-05639 : AMENAGEMENT DU STADE	204142	106 247,85	7,86
<b>Total</b>			<b>299 687,42</b>	<b>22,17</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VALENCE EN BRIE				
Numéro de SIREN : 21770480800013				
Population de la commune : 1 024				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2019-03908 : Construction d'une salle d'arc	204142	21 019,27	20,53
<b>Total</b>			<b>21 019,27</b>	<b>20,53</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VANVILLE				
Numéro de SIREN : 21770481600016				
Population de la commune : 187				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-05677 : Modification défense incendie	204142	7 548,00	40,36
<b>Total</b>			<b>7 548,00</b>	<b>40,36</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE VARENNES SUR SEINE				
Numéro de SIREN : 21770482400010				
Population de la commune : 3 612				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrat Interco dév (CID) Extr	2019-01270 : Construction d'un dojo	204142	65 865,00	18,24
<b>Total</b>			<b>65 865,00</b>	<b>18,24</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE VARREDES				
Numéro de SIREN : 21770483200013				
Population de la commune : 2 043				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2018-03647 : CoR Varredes - 1 opération	204142	11 100,00	5,43
<b>Total</b>			<b>11 100,00</b>	<b>5,43</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE LE VAUDOUE				
Numéro de SIREN : 21770485700010				
Population de la commune : 743				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-03567 : Enfouissement des réseaux	204142	6 436,50	8,66
Fonds d'Equipement Rural	2021-03257 : Rénovation bâtiments communaux	204142	5 480,92	7,38
<b>Total</b>			<b>11 917,42</b>	<b>16,04</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE VAUX-LE-PENIL				
Numéro de SIREN : 21770487300017				
Population de la commune : 11 141				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ecoles Multisports Coll Extra	2022-02143 : EMS 22 - Vaux-le-Pénil	65734	432,00	0,04
Enseignements artistiques	2022-02776 : Enseignements artistiques	65734	5 000,00	0,45
Fonct. struct. petite enfance	2021-06531 : DPMIPS-sub21-CF-VAUX LE PENIL	65734	53 912,15	4,84
Fonct. struct. petite enfance	2022-05261 : DPMIPS-EAJESUB2022-VAUX PENIL	65734	50 846,38	4,56
Structure diffusion culturelle	2022-00915 : Equipement culturel à rayt ter	65734	24 000,00	2,15
<b>Total</b>			<b>134 190,53</b>	<b>12,04</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VAUX SUR LUNAIN				
Numéro de SIREN : 21770489900012				
Population de la commune : 232				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Cours d'eau - Inondations	2021-06735 : Trvx 21-Inondations 2021	65734	5 802,00	25,01

<b>Total</b>	<b>5 802,00</b>	<b>25,01</b>
--------------	-----------------	--------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VENDREST</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770490700013</b>				
<b>Population de la commune : 722</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Désherbage non chimique	2021-04932 : Acquisition matériel désherbag	204141	1 800,00	2,49
<b>Total</b>			<b>1 800,00</b>	<b>2,49</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VERDELOT</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770492300010</b>				
<b>Population de la commune : 678</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01211 : CoR - 3 opérations	204142	53 011,38	78,19
Fonds d'Equipement Rural	2019-04290 : Remplacement du matériel frigo	204142	10 122,39	14,93
<b>Total</b>			<b>63 133,77</b>	<b>93,12</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VERNOU LA CELLE SUR SEINE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770494900015</b>				
<b>Population de la commune : 2 699</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Assain. des communes rurales	2018-07761 : Réseau eau pluvial	204142	1 244,54	0,46
Restaur patrimoine public clas	2021-04888 : Mesures préparatoires 2ème pha	204142	2 346,31	0,87
<b>Total</b>			<b>3 590,85</b>	<b>1,33</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE VERT SAINT DENIS</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770495600010</b>				
<b>Population de la commune : 7 953</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06532 : DPMIPS-sub21-l'ilot calin-VSD	65734	52 036,85	6,54
Fonct. struct. petite enfance	2022-05262 : DPMIPS-EAJESUB2022-VERT ST DEN	65734	52 520,45	6,60
<b>Total</b>			<b>104 557,30</b>	<b>13,14</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLEBEON</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770500300010</b>				
<b>Population de la commune : 482</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-05530 : Réfection toitures et fenêtres	204142	3 361,44	6,97



<b>Total</b>	<b>3 361,44</b>	<b>6,97</b>
--------------	-----------------	-------------

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLECERF</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770501100013</b>				
<b>Population de la commune : 736</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2022-03253 : Signalétique du village (2e T)	204142	3 176,88	4,32
PDIPR - Chemins de randonnées	2022-00033 : Restauration passerelle/lavoir	204142	6 278,00	8,53
<b>Total</b>			<b>9 454,88</b>	<b>12,85</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLENEUVE LE COMTE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770508600015</b>				
<b>Population de la commune : 1 869</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01214 : CoR - Requalif. de voiries	204142	111 000,00	59,39
Fonds d'Equipement Rural	2019-06550 : Aménagement de la rue Pasteur	204142	35 000,00	18,73
Fonds d'Equipement Rural	2020-03583 : Aménagemt rue Croix de Tigeaux	204142	45 000,00	24,08
<b>Total</b>			<b>191 000,00</b>	<b>102,20</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770511000013</b>				
<b>Population de la commune : 643</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2016-05918 : CR VILLENEUVE SS DAMMARTIN	204142	3 175,20	4,94
Fonds d'Equipement Rural	2019-04286 : Renforcement des voutes église	204142	7 354,86	11,44
Restaur AOA non prot. (inv)	2021-01639 : Rest retable de la Vierge	204141	19 624,00	30,52
<b>Total</b>			<b>30 154,06</b>	<b>46,90</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLENEUVE SUR BELLOT</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770512800056</b>				
<b>Population de la commune : 1 142</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Aménagement ENS	2020-04520 : ENS La vallée de la Nébourg	204142	17 846,08	15,63
Aménagement ENS	2021-04202 : La vallée de Nébourg /2e phase	204142	5 529,00	4,84
<b>Total</b>			<b>23 375,08</b>	<b>20,47</b>

<b>Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLENVOY</b>				
<b>Numéro de SIREN : 21770513600109</b>				

Population de la commune : 4 974				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06650 : DPMIPS-sub21-MC-VILLENY	65734	8 712,08	1,75
Fonct. struct. petite enfance	2022-05266 : DPMIPS-EAJESUB2022-VILLENY	65734	8 793,01	1,77
<b>Total</b>			<b>17 505,09</b>	<b>3,52</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLEPARISIS				
Numéro de SIREN : 21770514400012				
Population de la commune : 26 566				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Enseignements artistiques	2022-02793 : Enseignements artistiques	65734	23 000,00	0,87
<b>Total</b>			<b>23 000,00</b>	<b>0,87</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE VILLEROY				
Numéro de SIREN : 21770515100017				
Population de la commune : 718				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2020-06346 : Classe numérique	204142	1 176,80	1,64
<b>Total</b>			<b>1 176,80</b>	<b>1,64</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES				
Numéro de SIREN : 21770516900019				
Population de la commune : 867				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03793 : Remplacement de la chaudière	204142	3 076,36	3,55
<b>Total</b>			<b>3 076,36</b>	<b>3,55</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES				
Numéro de SIREN : 21770519300019				
Population de la commune : 1 236				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipeement Rural	2021-03284 : Réalisation couverture atelier	204142	37 978,40	30,73
<b>Total</b>			<b>37 978,40</b>	<b>30,73</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ				
Numéro de SIREN : 21770520100010				
Population de la commune : 671				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2017-08189 : CoR Villiers sous Grez	204142	14 077,14	20,98
Fonds d'Equipement Rural	2021-03318 : Aire stationnement rue Creuse	204142	21 590,00	32,18
<b>Total</b>			<b>35 667,14</b>	<b>53,16</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN				
Numéro de SIREN : 21770521900012				
Population de la commune : 1 987				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2020-06348 : Création accès PMR école	204142	31 768,44	15,99
Fonds d'Equipement Rural	2021-02991 : Acquisition d'un terrain	204142	40 000,00	20,13
<b>Total</b>			<b>71 768,44</b>	<b>36,12</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLUIS				
Numéro de SIREN : 21770523500018				
Population de la commune : 263				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01216 : CoR - rues Église et Forges	204142	88 619,10	336,95
<b>Total</b>			<b>88 619,10</b>	<b>336,95</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VIMPELLES				
Numéro de SIREN : 21770524300012				
Population de la commune : 527				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-04594 : CoR - Aménagement voies commun	204142	28 881,00	54,80
Fonds d'Equipement Rural	2021-03320 : Restauration église (3ème T)	204142	8 763,27	16,63
<b>Total</b>			<b>37 644,27</b>	<b>71,43</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE VINANTES				
Numéro de SIREN : 21770525000017				
Population de la commune : 386				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2020-01217 : CoR - 2 opérations	204142	45 614,19	118,17
Fonds d'Equipement Rural	2020-06344 : Réhabilitation salle de classe	204142	300,00	0,78
<b>Total</b>			<b>45 914,19</b>	<b>118,95</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VINCY MANOEUVRE				
Numéro de SIREN : 21770526800019				

Population de la commune : 288				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Cours d'eau - Inondations	2022-02032 : Inondations	65734	12 000,00	41,67
Fonds d'Equipement Rural	2019-03674 : Création d'une aire de jeux	204142	2 540,00	8,82
<b>Total</b>			<b>14 540,00</b>	<b>50,49</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VOINSLES				
Numéro de SIREN : 21770527600012				
Population de la commune : 603				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Contrats ruraux	2021-04595 : CoR - Aménagement voies commun	204142	76 343,16	126,61
Fonds d'Equipement Rural	2020-06496 : Création nouvelles concessions	204142	3 249,50	5,39
Fonds d'Equipement Rural	2021-03282 : Réhabilitaton rue 11 novembre	204142	35 000,00	58,04
<b>Total</b>			<b>114 592,66</b>	<b>190,04</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VOULTON				
Numéro de SIREN : 21770530000010				
Population de la commune : 328				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03329 : Création d'une aire de jeux	204142	16 684,00	50,87
<b>Total</b>			<b>16 684,00</b>	<b>50,87</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE YEBLES				
Numéro de SIREN : 21770534200012				
Population de la commune : 957				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Entretien arbres remarquables	2022-02241 : Elagage des tilleuls	65734	1 566,00	1,64
Fonds d'Equipement Rural	2020-04438 : Rénovation logement communal	204142	50 000,00	52,25
Parrainages Président	2022-03287 : WEEK-END DE LA FRANCOPHONIE	6574	5 000,00	5,22
<b>Total</b>			<b>56 566,00</b>	<b>59,11</b>

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COURQUETAINE				
Numéro de SIREN : 21770535900016				
Population de la commune : 199				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonds d'Equipement Rural	2021-03277 : Réhabilitation de l'église	204142	7 350,00	36,93
<b>Total</b>			<b>7 350,00</b>	<b>36,93</b>

<b>Nom de la commune (1) : SI CRECHE FAMILIALE GRETZ TOURNAN</b>				
<b>Numéro de SIREN : 25770479100033</b>				
<b>Population de la commune : 0</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06527 : DPMIPS-sub21-CF-TOURNAN	65734	30 751,92	0,00
<b>Total</b>			<b>30 751,92</b>	<b>0,00</b>

<b>Nom de la commune (1) : SIVU PETITE ENFANCE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 25770544200032</b>				
<b>Population de la commune : 0</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Fonct. struct. petite enfance	2021-06575 : DPMIPS-sub21-etoilles-FEROLLES	65734	28 582,66	0,00
<b>Total</b>			<b>28 582,66</b>	<b>0,00</b>

<b>Nom de la commune (1) : CTRE COM ACTION SOCIALE DE FERTE GAUCHER</b>				
<b>Numéro de SIREN : 26770077100012</b>				
<b>Population de la commune : 0</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00203 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	16 440,00	0,00
<b>Total</b>			<b>16 440,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Nom de la commune (1) : CCAS DE LAGNY SUR MARNE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 26770864200017</b>				
<b>Population de la commune : 0</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-06170 : DA-SB-Forfait autonomie 2022	6574	21 527,00	0,00
<b>Total</b>			<b>21 527,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Nom de la commune (1) : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>				
<b>Numéro de SIREN : 26770883200048</b>				
<b>Population de la commune : 0</b>				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Loi ASV-Conférence financeurs	2022-00212 : DA-JC-Forfait autonomie 2022	6574	8 035,00	0,00
<b>Total</b>			<b>8 035,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

(2) Détailler le numéro d'article.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**D3.1**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)</b>			
Syndicat Mixte Etudes Aménagement Gestion Base Plein Air et Loisirs de Jablines - Annet	22/04/1974	Participation à hauteur de 97% au déficit d'exploitation - CA 2022	414 426,00
Syndicat Mixte Etudes, aménagement Gestion Base de Plein Air et Loisirs de Buthiers	22/04/1974	Participation à hauteur de 97% au déficit d'exploitation - CA 2022	437 737,00
Syndicat Mixte Etude Aménagement Gestion Base de Loisirs de Bois-le-Roi	22/04/1974	Participation à hauteur de 97% au déficit d'exploitation - CA 2022	229 041,00
Syndicat Mixte Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	24/10/1997	Subv. de fonct. et d'équipement - CA 2022	252 298,04
Syndicat Mixte du pôle d'activités de Villaroche (SYMPAV)	15/12/2006	Participation à hauteur de 33,33% aux besoins de financement et subv d'investissement - CA 2022	140 000,00
Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique	01/01/2013	Subvention de fonctionnement et d'investissement -CA 2022	3 760 000,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
budget annexe	Service GAIA	01/03/1997	30/01/1997	22770001000019	Gestion automatisée et intégrée des archives	oui
budget annexe	Boutique des Musées	01/01/2005	31/01/2005	22770001000019	Musées	oui

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
service à comptabilité distincte	Laboratoire départemental d'analyse	01/01/2003	03/02/2003	Analyse des eaux
service à comptabilité distincte	Transports publics	01/01/2021		PAM77



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D4</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 080 164 101,21	429 961 493,21	18 770 995,95	631 431 612,05
RECETTES	1 080 164 101,21	457 622 367,56	0,00	622 541 733,65
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 534 500 384,99	1 286 351 889,87	0,00	248 148 495,12
RECETTES	1 534 500 384,99	1 496 560 368,55	0,00	37 940 016,44

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

BUDGET Equipements culturels/ n° SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	428 255,00	327 019,42	0,00	101 235,58
RECETTES	1 821 941,37	408 309,97	0,00	1 413 631,40

BUDGET Service GAIA/ n° SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	10 000,00	6 446,72	0,00	3 553,28
RECETTES	61 373,86	4 685,03	0,00	56 688,83
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	385 378,86	194 416,08	0,00	190 962,78
RECETTES	565 820,95	78 693,02	0,00	487 127,93

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 080 174 101,21	429 967 939,93	18 770 995,95	631 435 165,33
RECETTES	1 080 225 475,07	457 627 052,59	0,00	622 598 422,48
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 535 314 018,85	1 286 873 325,37	0,00	248 440 693,48
RECETTES	1 536 888 147,31	1 497 047 371,54	0,00	39 840 775,77

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D4</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 080 174 101,21	429 967 939,93	18 770 995,95	631 435 165,33
RECETTES	1 080 225 475,07	457 627 052,59	0,00	622 598 422,48
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 535 314 018,85	1 286 873 325,37	0,00	248 440 693,48
RECETTES	1 536 888 147,31	1 497 047 371,54	0,00	39 840 775,77
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>2 615 488 120,06</b>	<b>1 716 841 265,30</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>879 875 858,81</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>2 617 113 622,38</b>	<b>1 954 674 424,13</b>	<b>0,00</b>	<b>662 439 198,25</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****D5****FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE  
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)****Libellé du fonds européen géré : Fonds social européen****I – AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES****RECETTES (fonds versés par l'Etat à la région)**

Objet	Article (1)	Montant
Recettes Fonds Social Européen Accompagnement (RF21)	74771	694 163,89
Recettes Fonds Social Européen Accompagnement (RF22)	74771	241 658,13
Recettes Fonds Social Européen insertion professionnelle (AE21)	74771	273 789,39
Recettes Fonds Social Européen insertion professionnelle (RF22)	74771	795 187,30
<b>TOTAL</b>		<b>2 004 798,71</b>

**DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)  
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives**

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
Dispositifs d'insertion	AMANA HOMMES ET MIGRATIONS	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE19)	6574	6 036,67
Dispositifs d'insertion	AMANA HOMMES ET MIGRATIONS	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE19)	6574	3 074,08
Dispositifs d'insertion	TRAVAIL ENTRAIDE	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE20)	6574	101 518,54
Dispositifs d'insertion	FONDATION COS	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE20)	6574	52 520,28
Dispositifs d'insertion	ALEXANDRE GLASBERG	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE20)	6574	40 922,37
Dispositifs d'insertion	ASS SCE D ACTIONS MEDICO PSYCHO SOCIALES	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE21)	6574	125 562,80
Dispositifs d'insertion	FONDATION COS	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE21)	6574	73 771,78
Dispositifs d'insertion	ALEXANDRE GLASBERG	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE21)	6574	15 000,00
Dispositifs d'insertion	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Actions d'insertion socioprofessionnelle (AE21)	6574	52 200,00
Dispositifs d'insertion	ASS SCE D ACTIONS MEDICO PSYCHO SOCIALES	Dispositif Clause d'insertion FSE (AE19)	6574	38 935,32
Dispositifs d'insertion	INITIATIVES 77	Dispositif Clause d'insertion FSE (AE19)	6574	15 414,17
Dispositifs d'insertion	COMMUNE DE TORCY	Dispositif Clause d'insertion FSE (AE19)	6574	

Titre de la mesure	Bénéficiaires(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
Dispositifs d'insertion	LA MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION DE GRAND PARIS SUD	Dispositif Clause d'insertion FSE (AE19)	6574	20 160,05
Dispositifs d'insertion	MISSION EMPLOI-INSERTION MELUN VAL DE SEINE	Dispositif Clause d'insertion FSE (AE19)	6574	57 521,53
Dispositifs d'insertion	MISSION EMPLOI-INSERTION MELUN VAL DE SEINE	Dispositif Clause d'insertion FSE (AE19)	6574	53 929,09
Dispositifs d'insertion	BIMBAMJOB	Dispositif de préparation à l'emploi sur les métiers en tension (AE22)	6574	474 105,48
Dispositifs d'insertion	APSIE	Dispositif spécialisé Travailleurs non salariés (AE21)	6574	64 204,80
Dispositifs d'insertion	INITIATIVES 77	Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE19)	6574	24 033,79
Dispositifs d'insertion	INITIATIVES 77	Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE19)	6574	34 033,79
Dispositifs d'insertion	INITIATIVES 77	Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE21)	6574	1 520 000,00
Dispositifs d'insertion	INITIATIVES 77	Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE21)	6574	400 000,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Itinéraire Tremplin Interactif Nemours Montereau (AE20)	6574	71 044,42
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Itinéraire Tremplin Interactif Nemours Montereau (AE20)	6574	112 339,76
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Itinéraire Tremplin Interactif Nemours Montereau (AE21)	6574	22 749,99
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	DOMICILE SERVICES	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	17 519,23
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	64 754,40
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	20 698,72
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	TRAVAIL ENTRAIDE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	13 976,38
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	43 012,70
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	1 905,90
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	12 787,72
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	EQUALIS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE21)	6574	11 318,81
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	DOMICILE SERVICES	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	43 203,60
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	DOMICILE SERVICES	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	26 994,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	102 739,82

Titre de la mesure	Bénéficiaires(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	47 156,23
	DEVELOPPEMENT			
	EMPLOI			
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	120 970,08
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	75 583,20
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	TRAVAIL ENTRAIDE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	44 643,72
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	TRAVAIL ENTRAIDE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	27 893,80
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	152 652,72
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	95 378,80
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	96 250,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ALEXANDRE GLASBERG			
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	17 036,55
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ALEXANDRE GLASBERG			
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	PIJE ADSEA	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	43 203,60
	SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE			
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	PIJE ADSEA	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	26 994,00
	SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE			
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	87 847,32
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	54 887,80
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	EQUALIS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	37 443,12
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	EQUALIS	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	6574	23 394,80
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	DOMICILE SERVICES	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	41 250,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	99 687,50
	DEVELOPPEMENT			
	EMPLOI			
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	94 240,86
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	TRAVAIL ENTRAIDE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	40 049,73
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	132 988,00

Titre de la mesure	Bénéficiaires(nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	0,63
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	29 075,36
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	66 567,53
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	EQUALIS	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE21)	6574	33 253,03
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	DOMICILE SERVICES	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	28 802,40
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	68 493,22
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	17 036,17
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	80 646,72
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	TRAVAIL ENTRAIDE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	29 762,48
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	101 768,48
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	55 000,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	219 531,45
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	28 802,40
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	58 564,88
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	EQUALIS	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	6574	24 962,08
Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	MISSION EMPLOI-INSERTION MELUN VAL DE SEINE	Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE21)	6574	224 051,85
Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE MEAUX	Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE21)	6574	189 382,15
Dispositifs d'insertion	SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITE	Projets accès à l'emploi _ subv (AE21)	6574	130 723,99
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	DOMICILE SERVICES	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire(2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	TRAVAIL ENTRAIDE	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	ASS AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	27 500,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	PIJE ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SEINE ET MARNE	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	EQUALIS	Subvention complémentaire AAVE (AE22)	6574	13 750,00
<b>Total des aides versées par la collectivité gestionnaire</b>				<b>6 621 466,64</b>

**DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)****II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)**

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

(6) Les informations seront extraites de PRESAGE.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

#### Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du Conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le Conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	4,50 %	0,00 %	310 000 000,00	-8,74 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	2,20 %	0,00 %	15 000 000,00	-13,25 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>325 000 000,00</b>	<b>-12,53 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2023

Présenté par (1) le Président,  
A Melun le 23/06/2023  
le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A Melun, le 23/06/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melun,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil départemental (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>22770001000092</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Département et EPL Département de Seine et Marne</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : Service GAIA (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

## II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 19

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 20

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 21

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 22

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A      194 416,08	G      78 693,02	G-A    -115 723,06
	Section d'investissement	B      6 446,72	H      4 685,03	H-B    -1 761,69

		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C      0,00 (si déficit)	I      288 815,95 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D      0,00 (si déficit)	J      56 688,83 (si excédent)	

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D      200 862,80	Q= G+H+I+J      428 882,83	=Q-P      228 020,03

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E      0,00	K      0,00
	Section d'investissement	F      0,00	L      0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F      0,00	= K+L      0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E      194 416,08	= G+I+K      367 508,97	173 092,89
	Section d'investissement	= B+D+F      6 446,72	= H+J+L      61 373,86	54 927,14
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F      200 862,80	= G+H+I+J+K+L      428 882,83	228 020,03

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E      0,00	K      0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F      0,00	L      0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	115 848,83	15 038,13	0,00	0,00	100 810,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	183 800,00	145 369,53	0,00	0,00	38 430,47
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45,00	1,64	0,00	0,00	43,36
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>299 693,83</b>	<b>160 409,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 284,53</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	29 321,75	0,00	0,00	50 678,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	1 000,00	0,00			1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>380 693,83</b>	<b>189 731,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 962,78</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 685,03	4 685,03			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>385 378,86</b>	<b>194 416,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 962,78</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 000,00	1 128,00	0,00	0,00	1 872,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	274 005,00	77 014,97	0,00	0,00	196 990,03
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>277 005,00</b>	<b>78 642,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 362,03</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50,05	0,00	0,00	-50,05
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>277 005,00</b>	<b>78 693,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 311,98</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>277 005,00</b>	<b>78 693,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 311,98</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>288 815,95</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
21	Immobilisations corporelles	8 400,00	6 446,72	0,00	1 953,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 553,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 553,28</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 553,28</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 685,03	4 685,03		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>56 688,83</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 038,13		15 038,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	145 369,53		145 369,53
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,64		1,64
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	29 321,75	0,00	29 321,75
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	4 685,03	4 685,03
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>189 731,05</b>	<b>4 685,03</b>	<b>194 416,08</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>194 416,08</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 446,72	0,00	6 446,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 446,72</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>6 446,72</b>
--	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	500,00		500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 128,00		1 128,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	77 014,97		77 014,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,05	0,00	50,05
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>78 693,02</b>	<b>0,00</b>	<b>78 693,02</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>288 815,95</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>367 508,97</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 685,03	4 685,03
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>56 688,83</b>
---	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>61 373,86</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>						<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>						<b>A1</b>
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>115 848,83</b>	<b>15 038,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 810,70</b>
604	Achats d'études, prestations de services	67 838,83	748,41	0,00	0,00	67 090,42
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000,00	804,00	0,00	0,00	1 196,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	8 000,00	5 146,22	0,00	0,00	2 853,78
6068	Autres matières et fournitures	1 200,00	241,00	0,00	0,00	959,00
6132	Locations immobilières	14 920,00	6 570,00	0,00	0,00	8 350,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	813,00	0,00	0,00	1 187,00
6156	Maintenance	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
618	Divers	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	424,00	0,00	0,00	576,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	24,00	0,00	0,00	4 976,00
6287	Remboursements de frais	290,00	267,50	0,00	0,00	22,50
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>183 800,00</b>	<b>145 369,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 430,47</b>
6218	Autre personnel extérieur	8 060,00	4 027,00	0,00	0,00	4 033,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	900,00	750,43	0,00	0,00	149,57
6411	Salaires, appointements, commissions	116 300,00	98 580,34	0,00	0,00	17 719,66
64141	Indemnité inflation	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	6 900,00	3 802,81	0,00	0,00	3 097,19
6415	Supplément familial	3 100,00	376,79	0,00	0,00	2 723,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 600,00	24 918,68	0,00	0,00	3 681,32
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 400,00	6 774,92	0,00	0,00	3 625,08
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 000,00	2 690,31	0,00	0,00	309,69
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6471	Prestations directes	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6478	Autres charges sociales diverses	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
648	Autres charges de personnel	5 440,00	2 948,25	0,00	0,00	2 491,75
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>45,00</b>	<b>1,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43,36</b>
6541	Créances admises en non-valeur	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	1,64	0,00	0,00	3,36
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>299 693,83</b>	<b>160 409,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 284,53</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>80 000,00</b>	<b>29 321,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 678,25</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	80 000,00	29 321,75	0,00	0,00	50 678,25
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 000,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 000,00	0,00			1 000,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>380 693,83</b>	<b>189 731,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 962,78</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>			<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 685,03	4 685,03			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>385 378,86</b>	<b>194 416,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 962,78</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-500,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 872,00</b>
706	Prestations de services	3 000,00	1 128,00	0,00	0,00	1 872,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>274 005,00</b>	<b>77 014,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 990,03</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	274 000,00	77 013,78	0,00	0,00	196 986,22
7588	Autres	5,00	1,19	0,00	0,00	3,81
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>277 005,00</b>	<b>78 642,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 362,03</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>50,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50,05</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	50,05	0,00	0,00	-50,05
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>277 005,00</b>	<b>78 693,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 311,98</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>277 005,00</b>	<b>78 693,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 311,98</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>288 815,95</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.  
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.  
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>8 400,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 953,28</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	8 400,00	6 446,72	0,00	1 953,28
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 553,28</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 553,28</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 553,28</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	4 685,03	4 685,03		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 685,03	4 685,03		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>56 688,83</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>4 685,03</b>	<b>4 685,03</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	4 685,03	4 685,03
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>4 685,03</b>	<b>0,00</b>	<b>56 688,83</b>	<b>0,00</b>	<b>61 373,86</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 61 373,86</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 61 373,86</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
05/04/2022	2022M00262 - Achat de 2x Macbook	6 446,72	0,00	5
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 446,72</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
2010P140E33	5 907,64	0,00	5 907,64	5 907,64	0,00	0,00	0,00
2010P140E48	6 616,90	0,00	6 616,90	6 616,90	0,00	0,00	0,00
2010P140E50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P140E54	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P140E57	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	3 553,28	6 446,72

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
2010P140E35	229 900,00	0,00	229 900,00	229 900,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2023

Présenté par (1) le Président,  
A Melun le 23/06/2023  
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A Melun, le 23/06/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Melun,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil départemental.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>22770001000134</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Département et EPL Département de Seine et Marne</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : Equipements culturels (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

## II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

16

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A      327 019,42	G      408 309,97	G-A      81 290,55
	Section d'investissement	B      0,00	H      0,00	H-B      0,00

		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C      0,00 (si déficit)	I      1 394 046,37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D      0,00 (si déficit)	J      0,00 (si excédent)

		=	=	=
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D      327 019,42	Q= G+H+I+J      1 802 356,34	=Q-P      1 475 336,92

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E      0,00	K      0,00
	Section d'investissement	F      0,00	L      0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F      0,00	= K+L      0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E      327 019,42	= G+I+K      1 802 356,34	1 475 336,92
	Section d'investissement	= B+D+F      0,00	= H+J+L      0,00	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F      327 019,42	= G+H+I+J+K+L      1 802 356,34	1 475 336,92

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E      0,00	K      0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F      0,00	L      0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	191 470,00	135 737,09	1 189,85	0,00	54 543,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	235 660,00	190 091,25	0,00	0,00	45 568,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125,00	1,23	0,00	0,00	123,77
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>427 255,00</b>	<b>325 829,57</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>100 235,58</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>428 255,00</b>	<b>325 829,57</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>101 235,58</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>428 255,00</b>	<b>325 829,57</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>101 235,58</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	422 413,00	407 208,68	750,00	0,00	14 454,32
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 382,00	51,29	0,00	0,00	5 330,71
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>427 795,00</b>	<b>407 559,97</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 485,03</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>427 895,00</b>	<b>407 559,97</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 585,03</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>427 895,00</b>	<b>407 559,97</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 585,03</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>1 394 046,37</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	136 926,94		136 926,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 091,25		190 091,25
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,23		1,23
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>327 019,42</b>	<b>0,00</b>	<b>327 019,42</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>327 019,42</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	300,00		300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	407 958,68		407 958,68
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	51,29		51,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>408 309,97</b>	<b>0,00</b>	<b>408 309,97</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>1 394 046,37</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 802 356,34</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>						<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>						<b>A1</b>
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>191 470,00</b>	<b>135 737,09</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>54 543,06</b>
6068	Autres matières et fournitures	56 680,00	43 641,43	0,00	0,00	13 038,57
611	Sous-traitance générale	58 781,28	57 249,78	0,00	0,00	1 531,50
618	Divers	39 447,64	25 840,14	1 189,85	0,00	12 417,65
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	740,00	0,00	0,00	0,00	740,00
6236	Catalogues et imprimés	33 811,08	7 725,65	0,00	0,00	26 085,43
627	Services bancaires et assimilés	1 950,00	1 225,09	0,00	0,00	724,91
6287	Remboursements de frais	60,00	55,00	0,00	0,00	5,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>235 660,00</b>	<b>190 091,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 568,75</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 725,00	857,66	0,00	0,00	867,34
6411	Salaires, appointements, commissions	121 000,00	109 651,09	0,00	0,00	11 348,91
64141	Indemnité inflation	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	36 700,00	30 642,21	0,00	0,00	6 057,79
6415	Supplément familial	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 000,00	16 195,97	0,00	0,00	7 804,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 550,00	29 162,59	0,00	0,00	13 387,41
6478	Autres charges sociales diverses	4 610,00	3 281,73	0,00	0,00	1 328,27
648	Autres charges de personnel	275,00	0,00	0,00	0,00	275,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>125,00</b>	<b>1,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123,77</b>
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	25,00	1,23	0,00	0,00	23,77
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>427 255,00</b>	<b>325 829,57</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>100 235,58</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>		<b>428 255,00</b>	<b>325 829,57</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>101 235,58</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>428 255,00</b>	<b>325 829,57</b>	<b>1 189,85</b>	<b>0,00</b>	<b>101 235,58</b>
<b>Pour information</b> <b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>						<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>						<b>A2</b>
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-300,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>422 413,00</b>	<b>407 208,68</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 454,32</b>
706	Prestations de services	251 550,00	287 835,88	750,00	0,00	-37 035,88
707	Ventes de marchandises	43 090,00	0,00	0,00	0,00	43 090,00
7083	Locations diverses	2 000,00	51,00	0,00	0,00	1 949,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	500,00	69,25	0,00	0,00	430,75
7088	Autres produits activités annexes	125 273,00	119 252,55	0,00	0,00	6 020,45
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 382,00</b>	<b>51,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 330,71</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 379,00	50,00	0,00	0,00	5 329,00
7588	Autres	3,00	1,29	0,00	0,00	1,71
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>427 795,00</b>	<b>407 559,97</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 485,03</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>427 895,00</b>	<b>407 559,97</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 585,03</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>427 895,00</b>	<b>407 559,97</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 585,03</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>1 394 046,37</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

**III**  
**B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2023

Présenté par (1) le Président,  
A Melun le 23/06/2023  
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A Melun, le 23/06/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Melun, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil départemental.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/26-7/03

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Rapport du Président sur la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2022.

Le présent rapport porte sur la gestion de la dette, la trésorerie et les instruments de couverture du risque financier menée au cours de l'exercice 2022 dans le cadre de la délégation de compétence au Président accordée en la matière par l'Assemblée départementale lors de la séance du 16 décembre 2021.

#### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi du 26 juillet 2013 dite de séparation et de régulation des activités bancaires,

VU la circulaire interministérielle n° NOR IOCB 1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

De donner acte au Président de la communication sur la situation de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier du Département au 31 décembre 2022 et de leur gestion dans le cadre de la délégation de compétence qui lui a été accordée par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2021 pour l'année 2022. |



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/03

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

# **Rapport du Président du Conseil départemental sur la gestion réalisée au cours de l'exercice 2022 dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée départementale en matière de dette, d'instruments de couverture du risque financier et de trésorerie**

## Sommaire

<b>2 – LA POURSUITE DE LA REDUCTION DE L’ENCOURS DE DETTE EN 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 – Un désendettement conjugué à l’augmentation des dépenses d’équipement .....</b>	<b>5</b>
<b>La poursuite du désendettement en 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b>Des mobilisations d’emprunt en 2022.....</b>	<b>7</b>
<b>2.2 - Un encours à la composition sécurisée et diversifiée et au profil piloté .....</b>	<b>8</b>
<b>Une large diversification des sources de financement .....</b>	<b>12</b>
<b>Les contrats de swaps, instruments de sécurisation et de diversification de l’encours de dette du Département .....</b>	<b>13</b>
<b>Un profil d’amortissement piloté afin d’être en adéquation avec les capacités financières du Département.....</b>	<b>14</b>
<b>3 - UNE TRÉSORERIE EXCEDENTAIRE QUI DEGAGE DES PRODUITS FINANCIERS AU PREMIER SEMESTRE 2022.....</b>	<b>15</b>

## **Rapport du Président du Conseil départemental sur la gestion opérée au cours de l'exercice 2022 dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée départementale en matière de dette, d'instruments de couverture du risque financier et de trésorerie**

L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'Assemblée départementale de déléguer au Président la possibilité de « *procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires* ».

Cette délégation a été mise en place, pour l'exercice budgétaire 2022, par la délibération du Conseil départemental n° 7/02 du 16 décembre 2021. Le présent rapport répond à l'obligation légale d'information à l'Assemblée délibérante des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Ce rapport présente également de manière complète la situation du Département en matière d'endettement, d'instruments de couverture et de trésorerie au 31 décembre 2022 et des actions réalisées pour leurs gestions respectives au cours de l'exercice 2022.

Depuis 2016, le Département s'est engagé dans une démarche de réduction de la dette, laquelle a diminué de près de 40% en 7 ans.

Cette stratégie de réduction du niveau d'endettement, permise notamment par la poursuite d'efforts de gestion et la confirmation de recettes fiscales dynamiques, a été de nouveau saluée par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a attribué au Département les notes les plus élevées pour une collectivité territoriale (AA à long terme et A-1+ à court terme).

Le présent rapport aborde successivement les sujets suivants:

- le contexte financier de 2022 caractérisé par des conditions économiques et financières dégradées ;
- les caractéristiques de l'encours départemental de dette et des instruments de couverture du risque financier (ou « swaps ») et la gestion qui en a été réalisée pendant l'année 2022 ;
- la politique de gestion de la trésorerie, outil d'optimisation des charges financières du Département.

### **1 – DEGRADATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT EN 2022**

L'année 2022 s'annonçait prometteuse avec une reprise progressive de l'économie. Les politiques monétaires déployées par les banques centrales ont permis de contrer la pandémie et ses effets néfastes sur l'économie. Ces aides utiles en temps de pandémie ont toutefois provoqué des excès de liquidités dans l'économie (que ce soit dans la Zone Euro ou aux Etats-Unis), et ont déclenché l'inflation. Considérée comme conjoncturelle au début, l'inflation a progressé très rapidement au cours de l'année 2022, alors que précédemment, les banques centrales



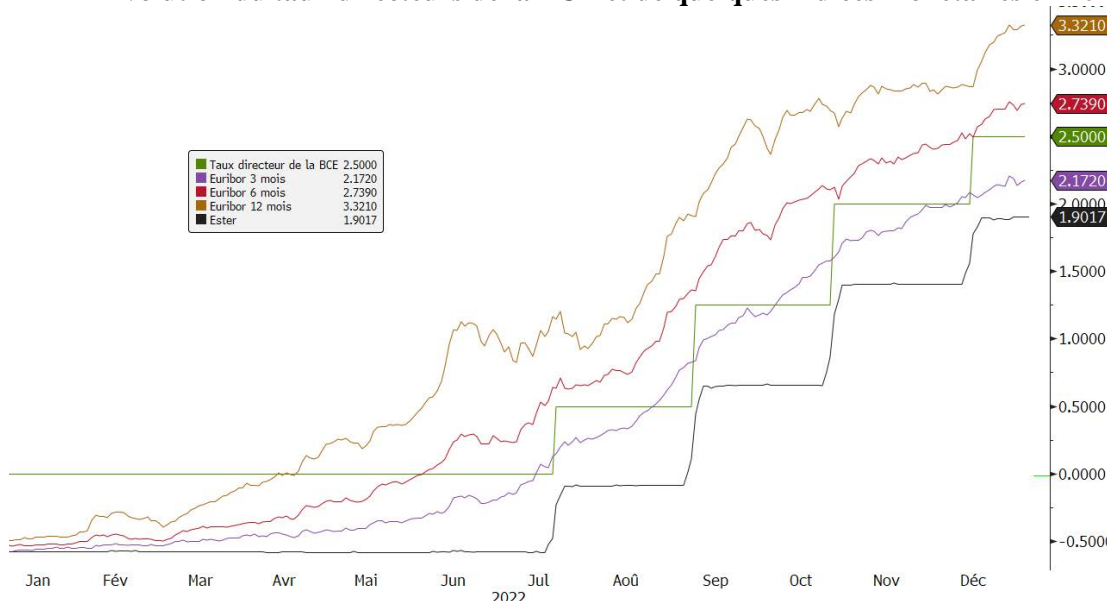
parvenaient à peine à augmenter ce taux d'inflation à 2% (le taux cible légendaire de la BCE). Ainsi, dopée par la guerre en Ukraine, l'inflation a atteint en fin d'année un taux record de 9,3% (ce dernier était nul en début d'année 2021). Les tensions sur les prix de matières premières mais également sur l'alimentation ont commencé à apparaître bien avant la guerre en Ukraine : en raison des excès de liquidités mais également du conflit géopolitique qui a intensifié les effets de la crise au sein de la Zone Euro.

Les annonces de la BCE, en augmentant les taux directeurs dès juillet 2022 et s'accompagnant d'un plan de retrait des liquidités sur les marchés financiers, enflamment davantage les taux longs.

Tout au long de l'année 2022, la situation économique de la Zone Euro a empiré entre envolées de l'inflation, du prix du baril, des matières premières mais surtout du gaz. Les anticipations des investisseurs ont été de plus en plus pessimistes, ce qui a alimenté cette hausse des taux longs.

Ainsi, à chaque hausse des taux directeurs de la BCE, les marchés assistent à une augmentation mécanique des taux monétaires, dégradant les conditions de financement du secteur public local.

#### Evolution du taux directeurs de la BCE et de quelques indices monétaires en 2022



Source

Il convient de noter que le coût de la dette des collectivités progresse mécaniquement sur la dette existante avec la hausse des taux variables mais également sur la dette nouvelle (avec la hausse des taux fixes intégrés à l'encours de dette et la hausse du coût nouveaux des taux variables).

Ainsi, l'augmentation des taux s'est vite traduite par des propositions de financement plus élevées pour les collectivités territoriales faisant réapparaître une problématique enfouie depuis une décennie : les contraintes liées au taux de l'usure. Avec un taux de couverture toujours contenu, les collectivités recevaient de moins en moins d'offres à taux fixes. Les taux augmentent très vite, ce qui ne laisse pas le temps à la banque de France de réajuster ses seuils de l'usure à la hausse.

Le secteur public local se voit donc recevoir de plus en plus d'offres à taux variable avec des fourchettes de marges qui s'élargissent.

Cette dégradation permet de compenser le risque de crédit entreprise par les banques (inflation, perturbations macroéconomiques et géopolitiques), mais également un résultat de la politique monétaire de BCE. Le durcissement de la politique monétaire se traduit par une dégradation des conditions de refinancement des banques centrales, ce qui se répercute sur les conditions de financement des collectivités.

Avec les taux en territoire négatif, le marché obligataire a permis aux collectivités de lever des gros montants à des conditions très avantageuses en 2020 et 2021. La hausse de l'OAT sur l'ensemble de l'année 2022 est venue fortement déstabiliser le marché obligataire.

Ainsi sur la seule strate des Départements, le nombre de transaction a diminué de 75% pour un volume diminuant de plus de 300M€ en 2021 à 60M€ en 2022. Les émetteurs ont toutefois cherché à maintenir une présence sur une petite émission, puisque le nombre d'émetteur reste stable entre 2021 et 2022.

La réduction du recours au marché obligataire s'explique par le moindre recours à l'emprunt global et l'utilisation du fonds de roulement des collectivités. L'envolée de l'OAT 10 ans et la forte volatilité sur les marchés financiers ont freiné les émetteurs et les investisseurs. Les émetteurs n'étaient pas prêts à acter une dégradation de leur spread d'émission alors qu'ils disposaient de capacités de tirages par ailleurs.

L'année 2022 marque des records historiques (inflation, politique monétaire, prix matières premières), les défis à relever demeurent très importants : sortie de l'inflation, retour de la croissance, réponse aux défis climatiques...

## **2 – LA POURSUITE DE LA REDUCTION DE L'ENCOURS DE DETTE EN 2022**

### **2.1 – Un désendettement conjugué à l'augmentation des dépenses d'équipement**

#### **La poursuite du désendettement en 2022**

En 2022, le Département s'est désendetté. Ce désendettement a été rendu possible par la bonne tenue des droits de mutations à titre onéreux dont les encaissements se sont maintenus en 2022 par rapport à 2021 (340 millions d'euros au BP 2022 après décisions modificatives).

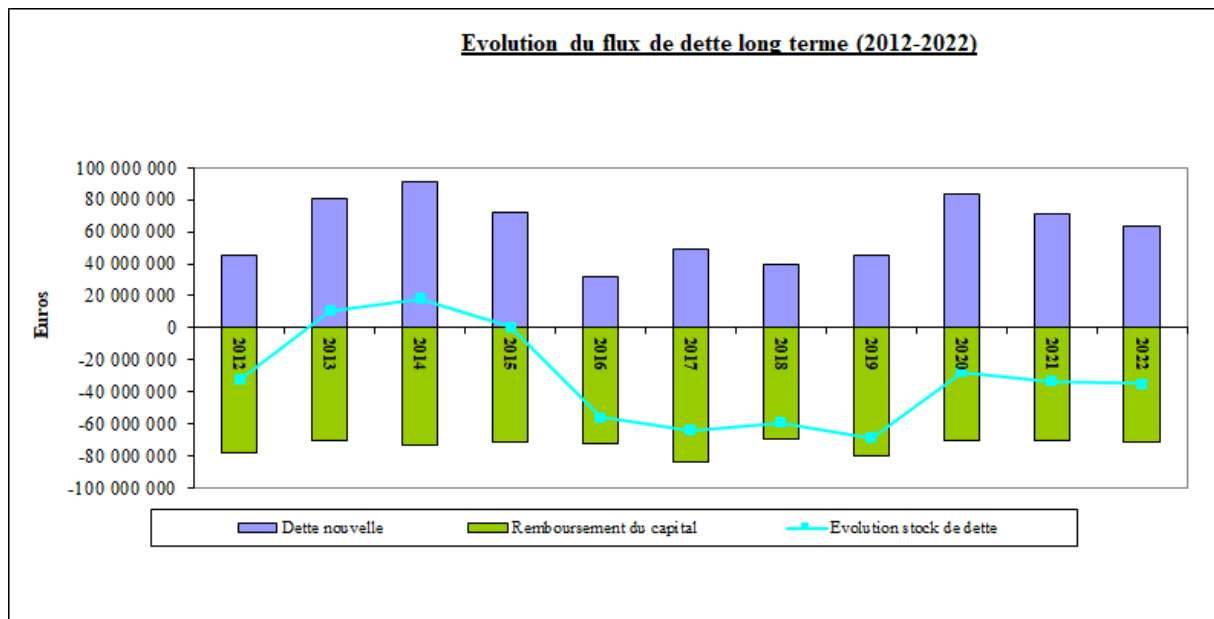
Ainsi, pour financer un volume d'investissement supérieur à celui de 2021, le Département a mobilisé 63,2 millions d'euros alors qu'il procédait au remboursement de 97,9 millions d'euros.

Ce remboursement de capital de 97,9 millions d'euros réalisé en 2022 comprend, pour 71 millions d'euros, des remboursements selon le rythme des amortissements contractuels, et, pour 26,9 millions d'euros, des remboursements sur les emprunts dit « revolving » (ou à encours variable) dont dispose le Département et qui lui permettent de réaliser des mobilisations et des remboursements de dette long terme dans la limite d'un montant plafond de tirage. Ce

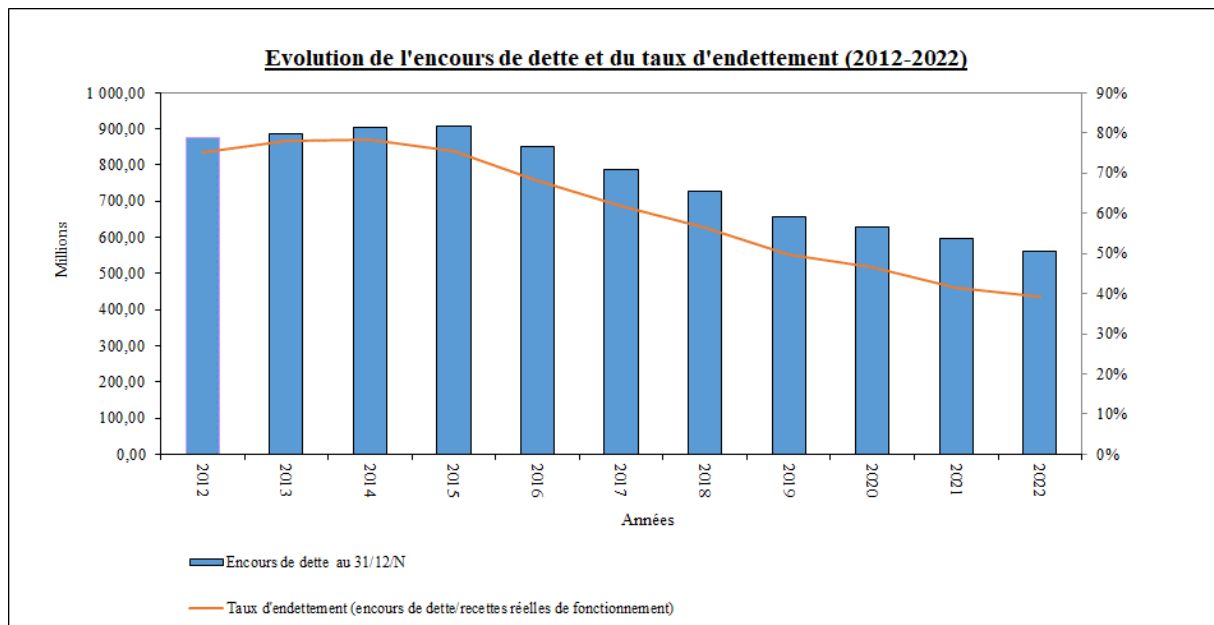
remboursement, effectué en 2022, reconstruit dès 2023, une capacité de tirage pour le même montant.

Au final, cela représente un désendettement de 34,7 millions d'euros et une réduction de l'encours de dette du Département de 5,8 % par rapport à fin 2021.

Le stock de dette de long terme du Département qui était de 596,5 millions d'euros au 31/12/2021 est ramené à 561,9 millions d'euros au 31/12/2022. Depuis 2015, cette stratégie a permis au Département de réduire son encours de dette de plus de 38 %.



Le taux d'endettement (correspondant à l'encours de dette long terme divisé par les recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 39,3 % contre 43 % à fin 2021.



La capacité de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années dont aurait besoin le Département pour rembourser intégralement son stock de dette s'il y consacrait l'ensemble de l'épargne dégagé par la section de fonctionnement), est de 2 années. Ce niveau est en

amélioration constante depuis 2015 (de 5 années en 2016 à 3,6 années en 2018, 2,9 années en 2019 et 2020, et 2,2 années en 2021).

Ce désendettement est réalisé alors même que les dépenses d'équipement atteignent 298 millions d'euros en 2022 contre 272,8 millions d'euros en 2021.

### Des mobilisations d'emprunt en 2022

Les collectivités locales ont commencé l'année 2022 avec des enveloppes attractives leur permettant de couvrir leurs besoins de financement et leur évitant de recourir à l'emprunt sur le second semestre de l'année 2022.

Ainsi, le Département a évité d'intégrer des conditions de financement fortement dégradées, impactant son encours de dette sur le long terme, en signant dès le mois de juin 2022, deux emprunts (BEI et LBP).

Pour couvrir ses besoins de financement, le Département a eu aussi recours à ces emprunts dit « revolving », qui avaient été intégralement remboursés à la fin 2021. Le Département a pu mobiliser ces emprunts à leur encours plafond en 2022.

Organisme Prêteur ou Placeur	Montant	Date d'encaissement	TAUX	Durée
			Index et Marges	
Banque Européenne d'Investissement	20 000 000,00 €	10-juin-22	Taux 1,452 %	7 ans
La Banque Postale	10 000 000,00 €	06-déc-22	Taux 2,33 %	15 ans
<b>Total Emprunts LT encaissés en 2022</b>	<b>30 000 000,00 €</b>			
CA (40201)	1 538 260,00 €	28-janv-22	Taux indexé : ESTR Amortissement progressif annuel au 01/02/N au même rythme que les tombées de plafond	dernière échéance 2022
Société Générale (40902) -Encours mobilisé au 01/01/2021 : 0 € -Montant mobilisable au 01/01/2021 : 6 M€	6 000 000,00 €	28-déc-07	Taux indexé : ESTER	4 ans
BNP PARIBAS (41601) -Encours mobilisé au 01/01/2021 : 0 € -Montant mobilisable au 01/01/2020 : 23,7 M€	23 701 661,00 €	01-déc-09	Taux indexé : Euribor 1 mois + 0,48% Amortissement progressif annuel au 01/12/N au même rythme que les tombées de plafond	8 ans
Société Générale (40802) -Encours mobilisé au 01/01/2021 : 0 € -Montant mobilisable au 01/01/2021 : 1,9 M€	1 980 000,00 €	31-déc-04	Taux indexé : ESTER	3 ans
<b>Total Emprunt revolving mobilisé en 2022</b>	<b>33 219 921,00 €</b>			
<b>Total emprunts encaissés au 31/12/2022</b>	<b>63 219 921,00 €</b>			

Ensuite, le Département a mobilisé 20 millions d'euros sur le plan de financement pluriannuel auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) conclu en 2020, pour un montant maximal de 140 millions d'euros, pour financer son programme pluriannuel d'investissement (PPI) dans le champ de l'éducation (qui comprend, en particulier, la construction et la rénovation des collèges) pour la période 2020-2025.

Ce contrat auprès de la BEI permet au Département de se financer à des conditions de financement très performantes obtenues par l'institution européenne sur les marchés financiers grâce à son excellente qualité de signature. De plus, le caractère pluriannuel du financement renforce la sécurisation de l'accès au crédit du Département. Enfin, il s'agit également d'une reconnaissance, de la part de l'Union européenne, du projet « Education » porté par le Département. L'intervention de la BEI en faveur du financement des projets départementaux relatif à l'éducation constitue une vraie opportunité puisqu'elle permet de faire bénéficier le Département de l'excellente qualité de signature de la BEI impliquant un coût de financement réduit sur les marchés financiers.

Le Département a eu recours à une nouvelle consultation bancaire en 2022, pour un montant de 10 M€ afin de compléter le besoin de financement long terme.

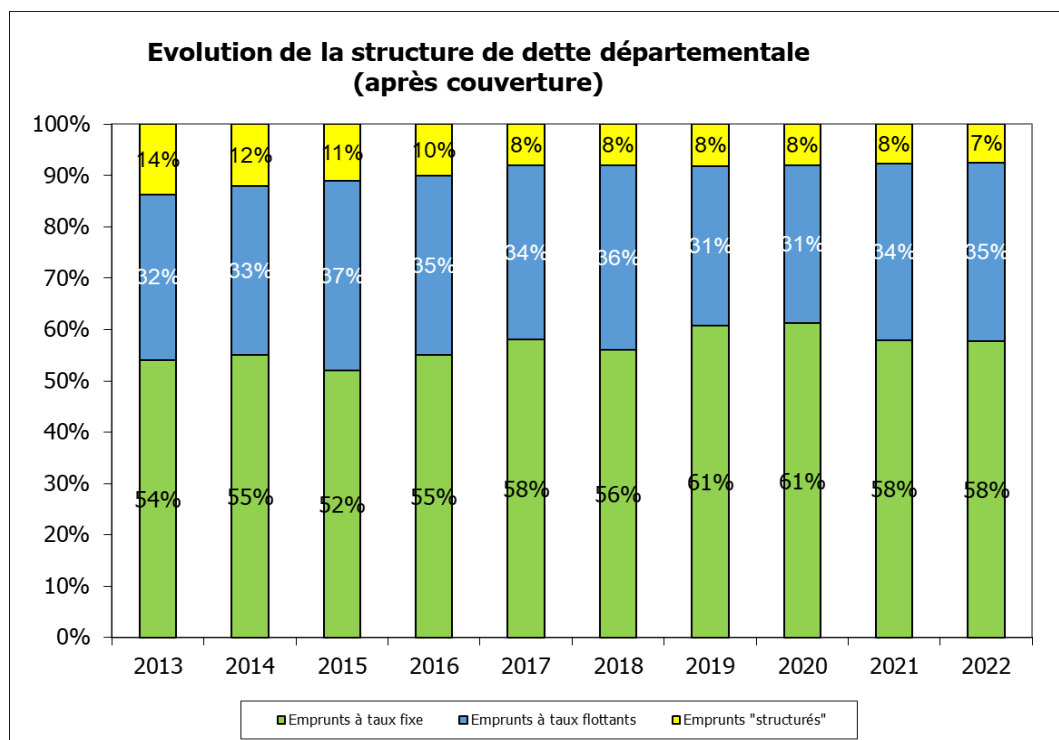
Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Département dispose de capacités de financement sécurisées pour un montant de 153,2 millions d'euros (120 millions d'euros au titre du plan de financement auprès de la BEI et 33,2 millions d'euros sur les emprunts dit « revolving » remboursés intégralement en 2021) ce qui permettait de couvrir en très grande partie le besoin d'emprunt pour 2022 tel qu'établi au budget primitif à 159,9 millions d'euros.

En 2022, suivant les conditions de financement dégradées sur le marché obligataire, le Département n'a pas eu recours à une consultation obligataire pour compléter son besoin d'emprunt.

Au total, avec 10 millions d'euros d'emprunt long terme, 20 millions d'emprunt BEI et 33,2 millions d'euros d'emprunt revolving, le Département a donc fait entrer 63,2 millions d'euros dans son encours en 2022, tout en remboursant 97,9 millions d'euros.

## **2.2 - Un encours à la composition sécurisée et diversifiée et au profil piloté**

L'encours de dette du Département est composé majoritairement de taux fixes (à 58 %), de taux variables (pour 34 %) et de trois produits dits structurés au sens de la Charte « Gissler » qui représentent 8 % de l'encours.



En 2022, le taux moyen de la dette du Département s'est établi à 1,91 % en prenant en compte les instruments de couverture de taux contre 1,81 % en 2021.

<b>Critère Circulaire 25 Juin 2010</b>	<b>1 - Indices Zone Euro</b>	<b>2 - Indices Inflation</b>	<b>3 - Ecart d'indices Zone Euro, Ecart Inflation</b>	<b>4 - Indices Hors Zone Euro Ecart d'indices dont l'un est hors Zone Euros</b>	<b>5 - Ecart d'indices hors Zone Euro</b>	<b>6 - Autres Hors Charte</b>	<b>Total</b>
<b>A - Fixe / Variable Variable flooré ou cappé</b>	<b>68 lignes 92,51% 519 871 848,97</b>						<b>68 lignes 92,51% 519 871 848,97</b>
<b>B - Barrière Simple Pas de levier</b>	<b>1 ligne 0,71% 4 000 000,00</b>	<b>1 ligne 5,32% 29 877 416,75</b>					<b>2 lignes 6,03% 33 877 416,75</b>
<b>C - Swaption</b>							
<b>D - Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 cappé</b>							
<b>E - Multiplicateur jusqu'à 5</b>		<b>1 ligne 1,46% 8 218 141,07</b>					<b>1 ligne 1,46% 8 218 141,07</b>
<b>F - Autres Hors Charte</b>							
<b>Total</b>	<b>69 ligne(s) 93,22% 523 871 848,97</b>	<b>2 ligne(s) 6,78% 38 095 557,82</b>					<b>71 lignes 100,00% 561 967 406,79</b>

Concernant les trois emprunts structurés, ils sont peu volatils et constitués de produits indexés sur le niveau de l'EURIBOR ou de l'inflation française. Depuis leur détention par le Département un de ces produits a basculé en taux dégradé en 2022 (celui sur l'inflation) et leurs taux, en 2022, ont été compris entre 3,61 % et 6,09 %.

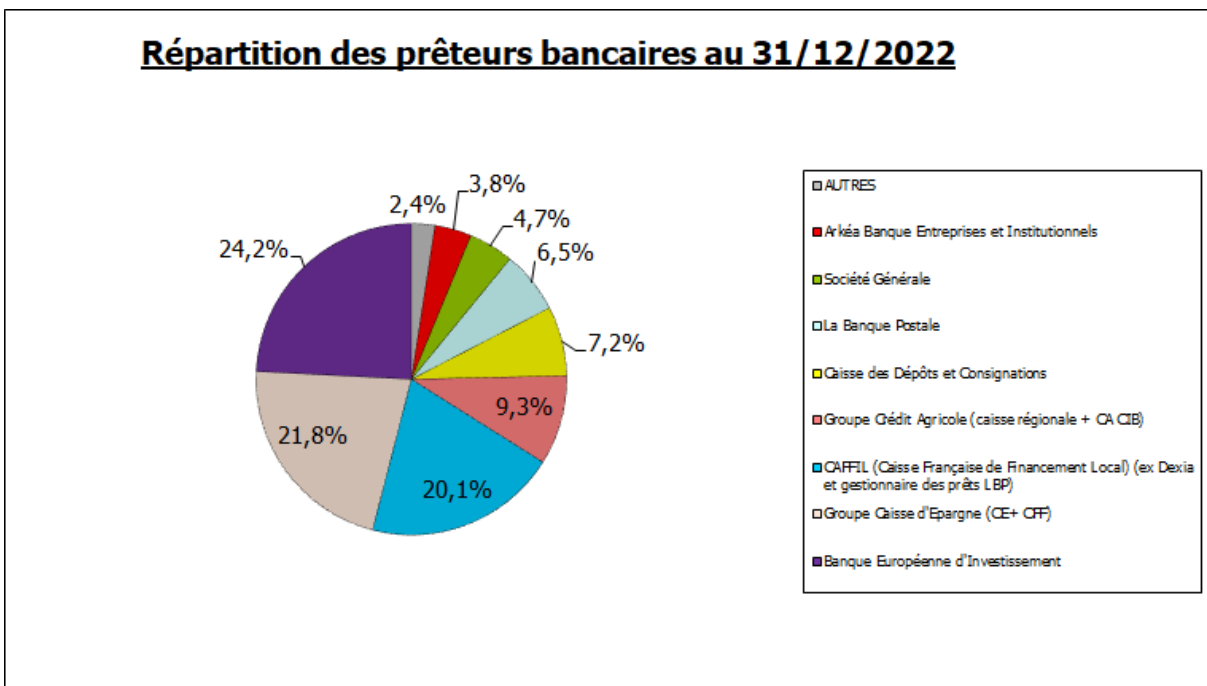
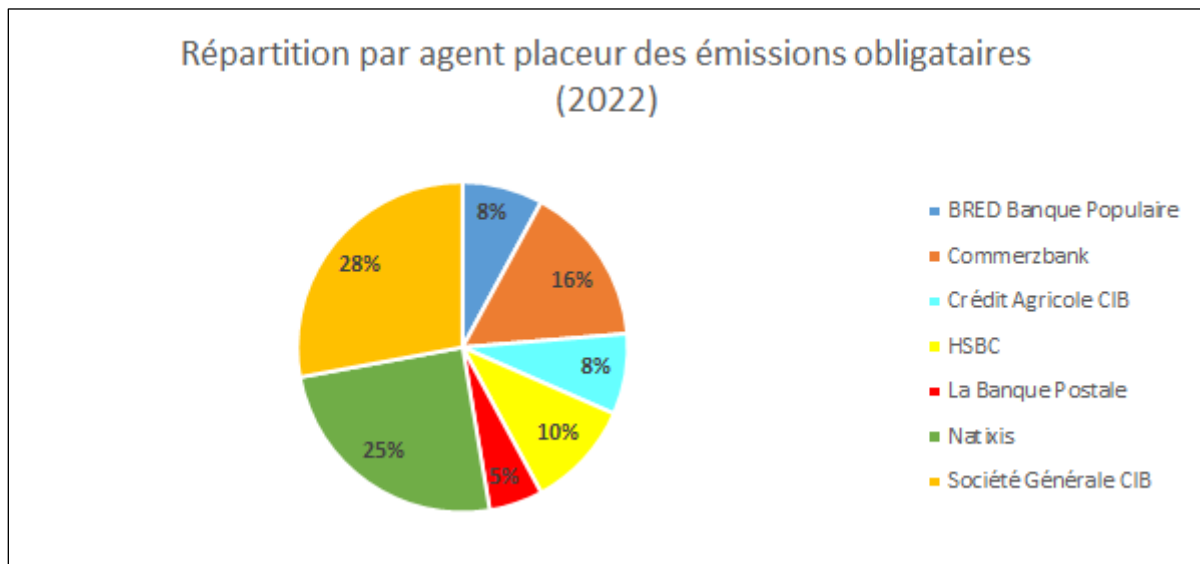
N° Emprunt	Prêteur	Encours structuré 31/12/2022	poids dans la dette totale	taux bonifié	conditions	Structure active/passive 2021	classement charte	taux payé 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
40504	CFFL	4 000 000,00	0,71%	3,855%	<b>Emprunt structuré non swappé</b> TF 3,855 % si Euribor 12 M <=5,50 % sinon Euribor 12 M + 0,25 %	Structure passive	1B	3,855%	Prévision de taux payé : 3,855%														
20503	CFFL	29 877 416,75	5,32%	6,090%	<b>Emprunt structuré non swappé</b> Taux appliqué = 4,19 % si TI <=2 % Taux appliqué = TI +2,19% si 2 %< TI <=3,9 % Taux appliqué = 6,09 % si TI > 3,9%	Structure passive	2B	6,090%	Prévision de taux payé : 4,19 à 6,09 %								Prévision de taux payé : 4,19% à 4,38%						
20703	SG	8 218 141,07	1,46%	3,610%	<b>Emprunt structuré non swappé</b> <u>du 30/09/2012 au 30/09/2024</u> TF 3,61% si Inflation France >= (-)1,00% sinon 3,61 % + 4 x (Inflation France + 1 %)  <u>Du 30/09/2024 au 30/09/2032</u> taux fixe 3,78 %	Structure passive	2E	3,610%	Prévision de taux payé : 3,61%		Taux payé défini contractuellement : taux fixe de 3,78%												



### Une large diversification des sources de financement

Le Département se finance en ayant recours à la fois aux marchés bancaire et obligataire. Ainsi, au 31 décembre 2022, sur un encours de 561,9 millions d'euros, 190 millions d'euros (soit 33,8 %) sont des produits obligataires.

Le Département dispose d'un large panel de financeurs obligataires et bancaires comprenant l'ensemble des grands acteurs du financement des collectivités territoriales.



### **Les contrats de swaps, instruments de sécurisation et de diversification de l'encours de dette du Département**

Les contrats de « swap » ou instruments de couverture sont des outils d'ingénierie financière qui viennent « couvrir » des emprunts existants au sein de l'encours du Département.

Un contrat de « swap » d'une collectivité territoriale doit être obligatoirement adossé à un contrat de prêt réel mais ne s'y substitue pas. Ainsi, pour tout instrument de couverture, la collectivité territoriale doit détenir, tout au long de la vie du « swap », un prêt disposant d'un capital restant dû au moins égal à celui indiqué comme couvert dans le contrat de « swap ». Les « swaps » sont donc des outils de gestion active de la dette qui permettent de modifier le taux d'intérêt d'un prêt sans avoir à agir sur ce contrat.

Il existe plusieurs types d'instruments de couverture qui offrent la possibilité soit :

- de substituer un taux d'intérêt (variable, fixe ou structuré) à un autre taux d'intérêt (variable, fixe ou structuré),
- de réduire le risque d'évolution des frais financiers d'un emprunt (produit structuré ou variable) en lui incluant un taux maximal,
- de réduire la marge d'un produit à taux variable ou structuré en lui intégrant un taux minimal,
- ou de réaliser une couverture du risque de change.

Le Département de Seine-et-Marne n'a jamais mis en place d'outil de couverture du risque de change (car il n'est exposé à aucun risque de change du fait d'emprunts en devises étrangères) mais a détenu uniquement des produits d'échange de taux.

Deux objectifs peuvent donc conduire à la mise en place d'un « swap » : soit la sécurisation de l'évolution future des frais financiers d'un emprunt dans une logique assurantielle (via la mise en place d'un taux plafond ou l'échange d'un taux variable contre un taux fixe) soit la minimisation de son coût actuel dans un objectif d'optimisation financière (à travers la mise en place d'un taux plancher en contrepartie d'une réduction de la marge ou de l'échange d'un taux fixe contre un taux variable).

Un contrat de couverture génère le remboursement au Département du taux d'intérêt payé sur le prêt couvert en contrepartie du règlement, par le Département, d'un autre taux d'intérêt déterminé au sein du contrat de « swap ».

Le bilan financier d'un swap se réalise en comparant le coût de l'emprunt initial (dont les intérêts font l'objet d'un remboursement au Département) à celui du taux d'échange (que le Département paye) tout au long de la vie du prêt mais également en analysant leurs niveaux respectifs de risque. En effet, la mise en place d'un contrat de « swap » à taux fixe ou de neutralisation d'un produit structuré peut s'avérer facialement plus coûteux mais peut permettre à son détenteur de diminuer le risque d'évolution des frais financiers pendant la durée de vie du prêt.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Département de Seine-et-Marne détenait un contrat de « swap » qui portait sur un encours de 15,7 millions euros (contre 17,2 millions d'euros au 01/01/2021), contrat de protection contre une hausse des taux variables :

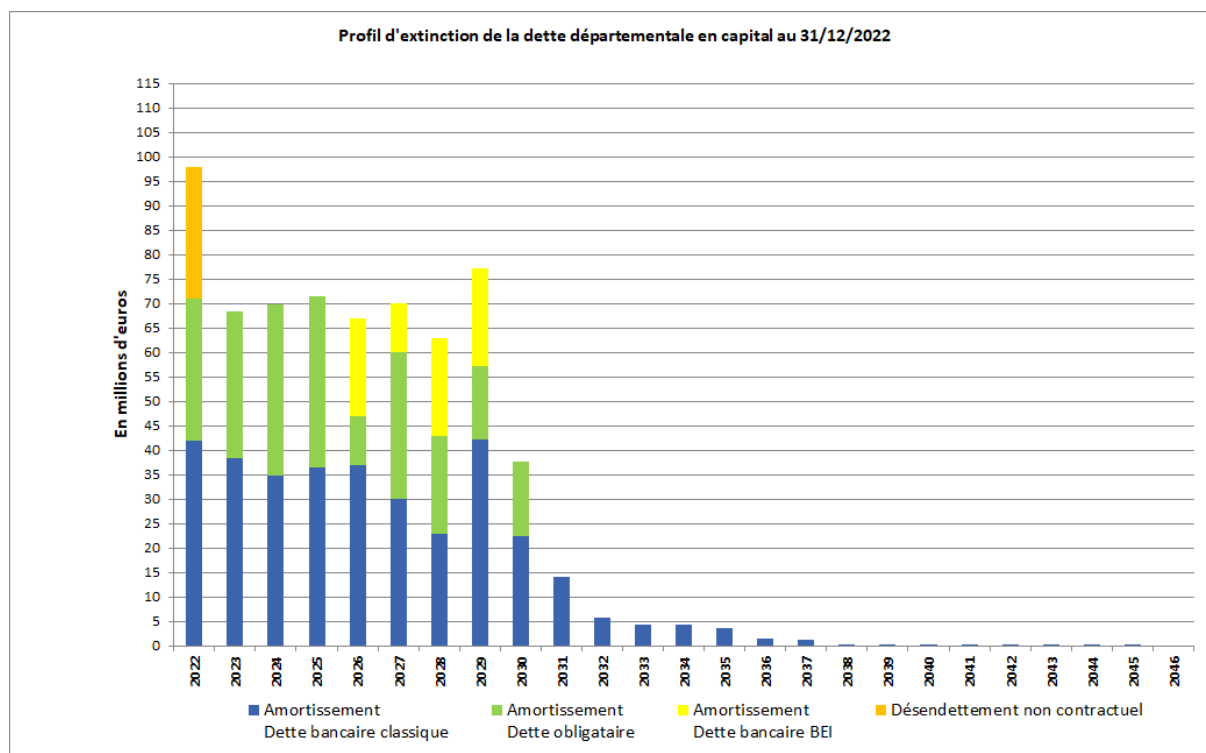
<b>BANQUES</b>	<b>ARKEA</b>
	<b>8 juin 2011</b>
<i>N° du prêt</i>	<b>N°41702</b>
<i>N° du swap</i>	<b>(swap 8)</b>
<b>Risque couvert</b>	Taux variable (hausse des taux révisables)
<b>Date de commencement</b>	<b>8 juin 2011</b>
<b>Date de fin</b>	<b>30 avril 2031</b>
<b>Notionnel au 1er janvier 2022</b>	<b>15 738 851,68 €</b>
<b>Taux initial de l'emprunt couvert</b>	<b>Taux variable :</b> Euribor 6 mois + 0,39 %
<b>Taux reçu par le Département au titre du swap</b>	<b>Taux variable :</b> Euribor 6 mois + 0,39 %
<b>Taux payé par le Département au titre du swap</b>	<b>Taux fixe :</b> 3,835%
<b>Bilan 2022</b>	<b>-595 635,16</b>
<b>BILAN CUMULE AU 31/12/2022</b> (+) = économie (-) = surcoût	<b>-8 546 439 €</b>

Ce contrat signé en 2011, étant destiné à protéger le Département en cas de remontée des taux, il s'avère sur sa globalité « perdant » (pour un montant total de 595 635,16 euros en 2022) dans le contexte de taux bas au premier semestre 2022.

#### **Un profil d'amortissement piloté afin d'être en adéquation avec les capacités financières du Département**

Depuis 2012, le Département de Seine-et-Marne a recours au financement désintermédié via des émissions obligataires sur les marchés financiers. Ces émissions sont assorties d'un profil d'amortissement dit « in fine » qui conduit à un remboursement unique du capital lors de la dernière échéance.

Depuis lors, le Département de Seine-et-Marne a travaillé, lors de ses mobilisations d'emprunts, à l'adéquation du profil d'amortissement généré par les emprunts bancaires, au remboursement en capital annuel, avec celui, in fine, des emprunts obligataires et des tranches de financement souscrites auprès de la Banque Européenne d'Investissement. L'objectif est ainsi d'aboutir à un rythme de remboursement annuel homogène et compatible avec les équilibres financiers du Département et avec la préoccupation de ne pas renvoyer à plus tard la question du remboursement du capital.



La durée de vie moyenne de l'encours de dette long terme du Département est, à fin 2022, de 4 ans et 2 mois, contre 4 ans et 7 mois à fin 2021, 4 ans et 11 mois à fin 2020, et 5 ans et 4 mois à fin 2019.

### **3 - UNE TRÉSORERIE EXCEDENTAIRE QUI DEGAGE DES PRODUITS FINANCIERS AU PREMIER SEMESTRE 2022**

Comme toute collectivité territoriale, le Département de Seine-et-Marne a l'obligation de déposer l'ensemble de ses fonds sur un compte unique ouvert auprès du Trésor Public. Ce compte, non rémunéré, ne peut être négatif.

Le Département procède à un pilotage de son niveau de trésorerie afin d'en optimiser le coût et de s'assurer quotidiennement de disposer des fonds nécessaires pour honorer les paiements à effectuer.

Le niveau d'encaisse du Département est la conjugaison du rythme des dépenses (certaines sont mensuelles comme les allocations individuelles de solidarité ou les traitements des agents mais d'autres sont moins lissées sur l'année comme les paiements sur les grands projets d'investissement tels que les collèges) et de la stratégie de mobilisation des financements court et long termes.

C'est sur la base de la stratégie globale qu'est ensuite effectué le pilotage quotidien de la trésorerie. Pour ce faire, le Département dispose d'un large panel d'instruments de trésorerie (contrats de prêts dits « revolving », lignes de trésorerie ou titres négociables à court terme) qui permet de faire varier d'un jour sur l'autre le niveau de trésorerie via, selon les besoins, des versements ou des remboursements.

Les contrats de prêt « revolving » sont des emprunts de dette long terme du Département qui offrent la possibilité de réaliser des remboursements et des mobilisations quotidiens. Les banques ne proposant plus ce type de produits, l'encours d'emprunts revolving du Département est en constante diminution du fait des amortissements successifs du capital. A la fin 2022, le Département dispose d'un encours d'emprunts revolving de 26,8 millions d'euros.

Les lignes de trésorerie sont des contrats qui n'intègrent pas la dette du Département et qui offrent des possibilités de mobilisation et de remboursement en fonction des besoins. Ces contrats sont souscrits auprès d'établissements bancaires et présentent de deux sources de coût : un coût de mobilisation (taux d'intérêt) et une commission de non utilisation (CNU) qui correspond au coût de « réservation » de la possibilité de tirage auprès de la banque.

Compte tenu des instruments disponibles et du niveau de trésorerie, les lignes de trésorerie servent d'outil de repli, dit de « back up ». Aussi le Département a-t-il, en 2022, maintenu ses capacités de tirage sur les lignes de trésorerie à 80 millions d'euros (contre 90 millions d'euros en 2019) via deux contrats distincts.

Tout comme les mobilisations et remboursements sur lignes de trésorerie, les émissions de titres négociables à court terme n'impactent pas l'encours de dette long terme du Département. Via ces outils, le Département a accès aux taux négatifs offerts par les marchés financiers puisque le taux de référence en est l'€ster qui, en 2022, a fluctué entre -0,575 % et +1,906 %. Depuis 2015 et jusqu'en septembre 2022 (date à laquelle l'€ster a basculé en territoire positif), les investisseurs versent des intérêts au Département alors que celui-ci leur empruntait une somme à court terme. Cependant, ces outils sont mobilisés pour une durée déterminée (de quelques jours à plusieurs mois) et sont donc moins souples que les emprunts revolving ou les lignes de trésorerie qui permettent des tirages ou remboursements au jour le jour.

Depuis fin 2014 et l'émergence de taux durablement négatifs sur les indices court terme, la stratégie du Département s'est adaptée. Ainsi, l'objectif demeure le même, optimiser le coût financier de la trésorerie du Département, mais sa traduction est différente : le Département a procédé à des émissions de titres négociables à court terme, tant que les taux étaient négatifs et n'a pas eu recours aux lignes de trésorerie dont le coût est supérieur.

Cette stratégie explique les soldes moyens de trésorerie présentés ci-dessous :

**Solde moyen de trésorerie en 2022**

Année 2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Solde moyen de trésorerie (en M€)	175 850	205 718	217 320	218 466	233 846	342 360	352 520	444 781	226 674	232 035	245 947	274 476
Solde moyen de trésorerie (exprimé en nombre de jours de dépenses réelles de fonctionnement)	54,1	65,3	66,9	67,2	71,9	105,3	108,4	136,8	69,7	71,4	75,7	84,4

Pour 2022, le Département a procédé à 7 émissions de titres négociables à court terme (tirage moyen de 83 millions d'euros pendant 41 jours en moyenne) ce qui a représenté une recette de de 305 702 € d'intérêts négatifs.

## TITRES NEGOCIABLES COURT TERME EMIS EN 2022

	Agent Placeur	Montant nominal	Date d'encaissement	Date de remboursement	Nombre de jours	Taux		Taux réels	Intérêts précomptés
						Ester	marges		
1	BRED	100 000 000,00 €	6-janv.-22	28-janv.-22	22			-0,510%	31 176,38 €
2	CACIB	100 000 000,00 €	3-févr.-22	25-févr.-22	22			-0,520%	31 787,88 €
3	BRED	100 000 000,00 €	3-mars-22	29-mars-22	26			-0,480%	34 678,69 €
4	ARKEA	50 000 000,00 €	8-avr.-22	29-avr.-22	21			-0,480%	14 003,92 €
4	CACIB	50 000 000,00 €	8-avr.-22	29-avr.-22	21			-0,470%	13 712,09 €
5	BRED	100 000 000,00 €	5-mai-22	30-mai-22	25			-0,470%	32 649,55 €
6	BRED	120 000 000,00 €	2-juin-22	29-août-22	88			-0,280%	82 189,59 €
6	SGCIB	50 000 000,00 €	2-juin-22	29-août-22	88			-0,300%	36 693,58 €
7	BRED	80 000 000,00 €	6-juil.-22	29-août-22	54			-0,240%	28 810,37 €
		750 000 000,00 €						<b>Total intérêts 2022</b>	305 702,05 €

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-04-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/04**

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

**OBJET** : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveur de communes de moins de 5 000 habitants. Répartition du solde 2022.

Il est proposé de répartir entre les 441 communes de moins de 5 000 habitants éligibles au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux, le solde des produits 2022. Ce solde s'élève à la somme de **16 416 551,03 €**

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 47-2359 en date du 22 décembre 1947, notamment dans son article 9 portant création des fonds de péréquation des droits de mutation,

VU l'article 1595 bis du code général des impôts,

VU la délibération de l'assemblée départementale du 25 mai 2007, modifiant le barème de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux,

VU la délibération de l'assemblée départementale du 18 novembre 2022, répartissant l'acompte 2022 du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutations en faveur des communes de moins de 5 000 habitants

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'adopter, selon le barème en vigueur, la répartition du solde de l'année 2022 du fonds départemental de péréquation des droits de mutation au profit des communes seine-et-marnaises éligibles de moins de 5 000 habitants.

Article 2 : de demander à la Préfecture de Seine-et-Marne de procéder au mandatement de ce solde de **16 416 551,03 €** selon la répartition qui figure en annexe à la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/04

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## Fonds départemental de péréquation des droits de mutation en faveur des communes de moins de 5 000 habitants

Répartition du solde 2022

Canton	Nom commune	SOLDE 2022
CHAMPS-SUR-MARNE	CROISSY-BEAUBOURG	62 753,81
Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-7-04-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023	ANNET-SUR-MARNE	85 862,05
	BARCY	15 675,57
	CHAMBRY	32 479,90
	CHARMENTRAY	22 911,13
	CHARNY	57 445,43
	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	101 467,19
	CUISY	23 110,86
	FORFRY	12 084,68
	FRESNES-SUR-MARNE	34 647,29
	GESVRES-LE-CHAPITRE	13 348,02
	GRESSY	26 821,42
	ISLES-LES-VILLENNOY	37 808,18
	IVERNY	24 969,64
	MAREUIL-LES-MEAUX	93 458,47
	MESSY	40 784,07
	MONTHYON	53 338,99
	OISSERY	69 670,37
	PENCHARD	41 071,60
	PLESSIS-AUX-BOIS	16 601,03
	PLESSIS-L'EVEQUE	18 586,89
	PRECY-SUR-MARNE	27 704,99
	SAINT-MESMES	24 819,51
	SAINT-SOUPPLETS	91 470,82
	TRILBARDOU	31 476,28
	VARREDDES	55 604,97
	VIGNELY	14 868,87
	VILLEROY	25 600,57
CLAYE-SOUILLY		
COMBS-LA-VILLE	REAU	55 551,02
COULOMMIERS	AMILLIS	32 349,22
	AULNOY	19 040,96
	BEAUTHEIL-SAINTS	69 502,89
	BELLOT	35 107,63
	BOISSY-LE-CHATEL	92 534,94
	BOITRON	18 957,66
	CELLE-SUR-MORIN	43 136,34
	CHAILLY-EN-BRIE	50 927,57
	CHAPELLE-MOUTILS	23 902,87
	CHARTRONGES	17 390,45
	CHAUFFRY	36 902,76
	CHEVRU	41 064,21
	CHOISY-EN-BRIE	43 841,69
	DAGNY	15 510,35
	DOUE	38 793,56
	FERTE-GAUCHER	129 712,01
GIREMOUTIERS	13 698,75	

COULOMMIERS	HAUTEFEUILLE	14 965,32
	HONDEVILLIERS	17 072,84
	JOUY-SUR-MORIN	67 689,65
	LESCHEROLLES	22 789,32
	LEUDON-EN-BRIE	13 646,98
	MAISONCELLES-EN-BRIE	33 641,81
	MAROLLES-EN-BRIE	23 083,01
	MAUPERTHUIS	23 545,35
	MEILLERAY	24 279,19
	MONTDAUPHIN	18 853,10
	MONTENILS	4 960,77
	MONTOLIVET	17 498,20
	ORLY-SUR-MORIN	28 818,25
	PEZARCHES	20 667,93
	REBAIS	62 126,07
	SABLONNIERES	31 018,30
	SAINT-AUGUSTIN	55 748,83
	SAINT-BARTHELEMY	24 260,33
	SAINT-CYR-SUR-MORIN	70 243,64
	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	38 266,70
	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	25 207,85
	SAINT-LEGER	17 850,86
	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	16 135,64
	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	23 621,82
	SAINT-OUEN-SUR-MORIN	22 627,21
	SAINT-REMY-LA-VANNE	34 275,68
	SAINT-SIMEON	34 839,51
	TOUQUIN	39 823,66
	TRETOIRE	25 167,06
	VERDELOT	35 432,62
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	40 059,80	
FONTAINEBLEAU	ACHERES-LA-FORET	39 712,65
	AMPONVILLE	16 777,67
	ARBONNE-LA-FORET	39 640,01
	BOISSY-AUX-CAILLES	17 879,98
	BOULANCOURT	18 860,40
	BOURRON-MARLOTTE	80 427,48
	BURCY	12 638,80
	BUTHIERS	28 374,00
	CELY	38 917,62
	CHAILLY-EN-BIERE	62 776,89
	CHAPELLE-LA-REINE	63 389,42
	FLEURY-EN-BIERE	27 479,38
	FROMONT	14 443,28
	GUERCHEVILLE	13 756,26
		HERICY
NANTEAU-SUR-ESSONNE		20 152,53
NOISY-SUR-ECOLE		56 791,95
PERTHES		60 059,59
RECLOSES		24 831,64

FONTAINEBLEAU	RUMONT	10 495,11
	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	17 380,20
	SAINT-MARTIN-EN-BIERE	27 601,24
	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	39 915,74
	SAMOIS-SUR-SEINE	65 419,14
	SAMOREAU	66 946,80
	TOUSSON	15 888,43
	URY	27 240,22
	VAUDOUE	31 246,84
	VILLIERS-EN-BIERE	8 367,21
	VILLIERS-SOUS-GREZ	28 027,89
	VULAINES-SUR-SEINE	78 117,78
FONTENAY-TRÉSIGNY	BERNAY-VILBERT	35 931,97
	CHAPELLE-IGER	15 020,96
	CHAPELLES-BOURBON	22 389,11
	CHATRES	21 126,76
	CHAUMES-EN-BRIE	90 297,51
	COUBERT	57 286,50
	COURPALAY	41 818,35
	COURQUETAINE	14 550,34
	CREVECOEUR-EN-BRIE	23 800,73
	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	40 945,86
	EVRY-GREGY-SUR-YERRE	83 407,96
	FAREMOUTIERS	77 298,17
	GRISY-SUISNES	88 494,86
	GUERARD	79 355,70
	HOUSSAYE-EN-BRIE	46 661,53
	LIMOGES-FOURCHES	27 076,28
	LISSY	16 746,88
	LIVERDY-EN-BRIE	40 530,14
	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	52 704,86
	MARLES-EN-BRIE	56 083,25
	MORTCERF	55 959,33
	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	52 089,78
	OZOUER-LE-VOULGIS	59 425,11
	PECY	42 072,82
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	23 635,95	
POMMEUSE	89 508,82	
PRESLES-EN-BRIE	76 740,30	
ROZAY-EN-BRIE	82 765,37	
FONTENAY-TRÉSIGNY	SOIGNOLLES-EN-BRIE	58 806,48
	SOLERS	46 627,31
	VAUDOY-EN-BRIE	34 820,13
	VOINSLES	27 705,18
	ARMENTIERES-EN-BRIE	36 990,82
	BASSEVELLE	24 795,00
	BUSSIÈRES	24 774,30
	CHAMIGNY	40 681,93
	CHANGIS-SUR-MARNE	44 958,67
	CITRY	36 384,20

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	COCHEREL	29 664,37
	CONGIS-SUR-THEROUANNE	54 550,58
	COULOMBS-EN-VALOIS	21 470,03
	CROUY-SUR-OURCQ	54 031,85
	DHUISY	17 979,56
	DOUY-LA-RAMEE	21 921,88
	ETREPILLY	28 771,96
	FUBLAINES	42 217,33
	GERMIGNY-L'EVEQUE	44 019,16
	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	16 719,69
	ISLES-LES-MELDEUSES	26 280,89
	JAIGNES	16 710,95
	JOUARRE	123 574,56
	LIZY-SUR-OURCQ	90 418,47
	LUZANCY	37 767,45
	MARCILLY	19 596,88
	MARY-SUR-MARNE	32 273,61
	MAY-EN-MULTIEN	32 852,92
	MERY-SUR-MARNE	29 322,86
	MONTCEAUX-LES-MEAUX	24 669,86
	NANTEUIL-SUR-MARNE	22 537,51
	OCQUERRE	21 574,07
	PIERRE-LEVEE	22 014,83
	PLESSIS-PLACY	17 766,31
	POINCY	25 452,02
	PUISIEUX	17 449,15
	REUIL-EN-BRIE	32 037,11
	SAACY-SUR-MARNE	54 561,28
	SAINTE-AULDE	33 152,93
	SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	44 470,09
	SAMMERON	39 441,65
	SEPT-SORTS	17 764,17
	SIGNY-SIGNETS	27 137,65
TANCROU	21 606,97	
TROCY-EN-MULTIEN	15 011,01	
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	USSY-SUR-MARNE	37 344,73
	VENDREST	30 973,23
	VINCY-MANOEUVRE	18 857,45
LAGNY-SUR-MARNE	CARNETIN	19 680,22
	CHALIFERT	43 789,03
	CHANTELOUP-EN-BRIE	107 022,86
	CONCHES-SUR-GONDOIRE	51 769,22
	DAMPMART	86 478,93
	GOVERNES	31 527,92
	GUERMANTES	34 887,15
	JABLINES	23 934,77
	LESCHES	29 740,34
POMPONNE	97 739,66	
	LIVRY-SUR-SEINE	61 126,32
	MAINCY	53 700,44

MELUN	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	18 264,49
	ROCHETTE	102 034,19
	RUBELLES	88 449,29
	SAINT-GERMAIN-LAXIS	26 352,99
	VOISENON	37 179,04
MITRY-MORY	COMPANS	31 728,11
	JUILLY	52 846,50
	LONGPERRIER	62 689,81
	MARCHEMORET	27 282,93
	MAUREGARD	30 571,95
	MESNIL-AMELOT	45 077,28
	MONTGE-EN-GOELE	25 240,27
	MOUSSY-LE-NEUF	75 245,54
	MOUSSY-LE-VIEUX	43 924,34
	NANTOUILLET	19 098,42
	ROUVRES	28 243,33
	SAINT-MARD	105 478,65
	THIEUX	32 545,97
	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	30 209,91
	VINANTES	15 646,76
MONTEREAU-FAULT-YONNE	BARBEY	12 255,03
	BROSSE-MONTCEAUX	28 237,29
	CANNES-ECLUSE	68 994,24
	COURCELLES-EN-BASSEE	13 037,55
	ESMANS	29 981,38
	FORGES	18 486,32
	GRANDE-PAROISSE	84 088,30
	LAVAL-EN-BRIE	18 841,62
	MAROLLES-SUR-SEINE	51 575,65
	MISY-SUR-YONNE	34 769,09
	SAINT-GERMAIN-LAVAL	77 136,04
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SAINT-MAMMES	91 792,82
	SALINS	38 358,36
	THOMERY	90 967,06
	VARENNES-SUR-SEINE	123 231,73
	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	74 330,37
	VILLECERF	28 661,11
	VILLE-SAINT-JACQUES	31 732,99
	ANDREZEL	13 945,02
	ARGENTIERES	17 678,46
	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	35 254,87
	BEAUVOIR	14 335,34
	BLANDY	25 786,46
	BOMBON	37 710,01
	BREAU	21 563,57
	CHAMPDEUIL	24 149,83
	CHAMPEAUX	32 609,76
	CHAPELLE-GAUTHIER	47 056,36
	CHAPELLE-RABLAIS	32 554,52
	CHARTRETTES	75 868,94
	CHATEAUBLEAU	19 993,18

NANGIS	CHATELET-EN-BRIE	121 632,79
	CHATILLON-LA-BORDE	14 101,54
	CLOS-FONTAINE	14 904,49
	COURTOMER	23 485,30
	CRISENOY	24 292,04
	CROIX-EN-BRIE	28 318,98
	ECHOUBOULAINS	23 361,91
	ECRENNES	23 432,83
	FERICY	25 446,38
	FONTAINE-LE-PORT	34 708,59
	FONTAINS	16 931,56
	FONTENAILLES	37 331,22
	FOUJU	22 771,38
	GASTINS	26 605,26
	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	34 622,26
	GUIGNES	113 558,06
	MACHAULT	38 526,45
	MOISENAY	46 898,83
	PAMFOU	39 266,42
	QUIERS	23 680,44
	RAMPILLON	34 704,83
	SAINT-JUST-EN-BRIE	16 371,37
	SAINT-MERY	17 217,65
	SAINT-OUEN-EN-BRIE	32 409,26
SIVRY-COURTRY	38 136,80	
NANGIS	VALENCE-EN-BRIE	37 303,54
	VANVILLE	13 668,75
	VERNEUIL-L'ETANG	82 441,26
	VIEUX-CHAMPAGNE	14 466,41
	YEBLES	38 177,38
NEMOURS	ARVILLE	10 955,85
	AUFFERVILLE	18 631,74
	BAGNEAUX-SUR-LOING	41 493,77
	BEAUMONT-DU-GATINAIS	39 064,33
	BLENNES	26 974,72
	BOUGLIGNY	28 151,55
	BRANSLES	25 776,08
	CHARENTREUX	35 452,41
	CHATEAU-LONDON	96 122,43
	CHATENOY	11 613,29
	CHENOU	17 672,56
	CHEVRAINVILLIERS	13 615,36
	CHEVRY-EN-SEREINE	26 511,32
	DARVAULT	31 431,19
	DIANT	21 940,64
	DORMELLES	33 912,53
	EGREVILLE	64 949,16
	FAY-LES-NEMOURS	21 928,38
	FLAGY	25 571,35
	GARENTREVILLE	10 899,87



NEMOURS	GENEVRAVE	30 084,92
	GIRONVILLE	14 234,05
	GREZ-SUR-LOING	48 867,06
	ICHY	13 003,06
	LARCHANT	30 620,84
	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	39 995,65
	MADELEINE-SUR-LOING	19 190,94
	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	13 166,10
	MONDREVILLE	20 350,54
	MONTCOURT-FROMONVILLE	57 366,51
	MONTIGNY-SUR-LOING	83 770,30
	MONTMACHOUX	21 039,18
	NANTEAU-SUR-LUNAIN	24 858,87
	NOISY-RUDIGNON	23 557,03
	NONVILLE	23 702,84
	OBSONVILLE	11 556,95
	ORMESSON	13 760,57
	PALEY	20 376,49
	POLIGNY	29 403,66
	REMAUVILLE	19 948,91
NEMOURS	THOURY-FEROTTES	27 277,61
	TREUZY-LEVELAY	15 695,56
	VAUX-SUR-LUNAIN	15 477,33
	VILLEBEON	25 785,60
	VILLEMARECHAL	38 903,37
	VILLEMER	30 408,12
	VOULX	49 013,93
OZOIR-LA-FERRIÈRE	CHEVRY-COSSIGNY	103 924,60
	FAVIERES	35 826,77
	FEROLLES-ATTILLY	37 138,94
	FERRIERES	97 242,90
	PONTCARRE	56 963,61
	SERVON	89 414,97
	VILLENEUVE-LE-COMTE	64 008,42
	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	30 790,24
PROVINS	AUGERS-EN-BRIE	16 420,44
	BABY	13 588,81
	BALLOY	17 539,10
	BANNOST-VILLEGAGNON	23 679,94
	BAZOCHE-SUR-SEINE	32 576,64
	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	24 097,70
	BETON-BAZOCHE	34 713,00
	BEZALLES	18 146,49
	BOISDON	13 143,02
	BRAY-SUR-SEINE	61 671,30
	CERNEUX	18 126,92
	CESSOY-EN-MONTOIS	15 184,35
	CHALAUTRE-LA-GRANDE	30 736,68
	CHALAUTRE-LA-PETITE	23 090,43
	CHALMAISON	30 506,24

PROVINS	CHAMPCENEST	15 154,35
	CHAPELLE-SAINT-SULPICE	18 650,04
	CHATENAY-SUR-SEINE	41 784,90
	CHENOISE-CUCHARMOY	55 523,01
	COURCHAMP	13 121,53
	COURTACON	18 169,78
	COUTENCON	17 241,30
	DONNEMARIE-DONTILLY	75 773,51
	EGLIGNY	18 532,58
	EVERLY	27 626,86
	FONTAINE-FOURCHES	24 284,93
	FRETOY	19 338,42
	GOUAIX	47 530,37
	GRAVON	13 872,00
	GRISY-SUR-SEINE	12 668,10
	PROVINS	GURCY-LE-CHATEL
HERME		34 008,58
JAULNES		21 461,66
JOUY-LE-CHATEL		48 596,33
JUTIGNY		28 659,36
LECHELLE		25 970,89
LIZINES		16 672,38
LONGUEVILLE		53 132,79
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE		23 868,24
LUISETAINES		18 346,85
MAISON-ROUGE		28 961,50
MARETS		12 642,10
MEIGNEUX		16 234,76
MELZ-SUR-SEINE		20 402,88
MONS-EN-MONTOIS		23 744,43
MONTCEAUX-LES-PROVINS		16 885,38
MONTIGNY-LE-GUESDIER		17 715,98
MONTIGNY-LENCOUP		48 179,12
MORTERY		11 905,18
MOUSSEAUX-LES-BRAY		26 475,63
MOUY-SUR-SEINE		14 695,93
NOYEN-SUR-SEINE		21 702,24
ORMES-SUR-VOULZIE		32 447,17
PAROY		13 535,02
PASSY-SUR-SEINE		8 602,83
POIGNY		22 755,69
ROUILLY		22 551,33
RUPEREUX		9 918,13
SAINT-BRICE		23 615,72
SAINTE-COLOMBE		57 365,52
SAINT-HILLIERS		24 670,44
SAINT-LOUP-DE-NAUD		32 255,32
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	21 379,44	
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	21 747,49	
SANCY-LES-PROVINS	20 965,36	

	SAVINS	27 516,26
	SIGY	7 497,30
	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	22 195,58
	SOISY-BOUY	30 079,72
	SOURDUN	60 925,82
	THENISY	19 775,59
	TOMBE	12 966,14
	VILLENAUXE-LA-PETITE	20 303,15
	VILLENEUVE-LES-BORDES	26 701,99
PROVINS	VILLIERS-SAINT-GEORGES	44 903,55
	VILLIERS-SUR-SEINE	17 616,31
	VILLUIS	15 664,25
	VIMPELLES	27 784,98
	VOULTON	18 911,87
	VULAINES-LES-PROVINS	7 041,61
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	BOISSISE-LE-ROI	88 216,37
	PRINGY	82 926,44
	SEINE-PORT	58 440,27
SAVIGNY-LE-TEMPLE	BOISSETTES	16 484,36
	BOISSISE-LA-BERTRAND	34 360,42
SERRIS	BOULEURS	48 830,24
	BOUTIGNY	30 515,86
	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	43 900,12
	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	68 580,15
	COULOMMES	23 751,15
	COUPVRAY	84 867,57
	COUTEVROULT	49 534,40
	CRECY-LA-CHAPELLE	142 570,24
	HAUTE-MAISON	20 111,58
	MONTRY	104 008,12
	SAINT-FIACRE	19 016,32
	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	94 481,29
	SANCY	20 174,05
	TIGEAUX	19 687,28
	VAUCOURTOIS	16 784,78
	VILLEMAREUIL	18 612,54
	VILLIERS-SUR-MORIN	59 815,27
	VOULANGIS	48 841,43
TORCY	BUSSY-SAINT-MARTIN	20 581,86
	COLLEGIEN	93 332,89
	JOSSIGNY	21 188,22
VILLEPARISIS	BROU-SUR-CHANTEREINE	126 496,94
	PIN	45 920,79
	VILLEVAUDE	60 544,20
<b>TOTAL REPARTI</b>		<b>16 416 551,03</b>

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 A

Page 1/4

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-5A-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 7/5 A**

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture

---

Commission n° 3 – Jeunesse et Sports

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n° 6 – Transports et Mobilités

---

**OBJET : Première décision modificative 2023 pour le budget général et les budgets annexes**  
Budget principal

La première décision modificative pour 2023, vaut budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de gestion 2022. Elle présente une diminution des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent antérieur disponible reporté) de – **11,5 M€** (- 0,8 % par rapport au BP). Cette diminution est due à la forte baisse constatée sur le rendement des DMTO qui conduit à en revoir la prévision (- 40 M€), diminution en partie compensée par la hausse prévue des recettes de TVA et de TSCA.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de + **52,4 M€** (+ 4,1 % par rapport au BP), les augmentations concernent essentiellement les politiques ressources humaines et le secteur de l'aide sociale, et plus particulièrement les secteurs de l'insertion, des personnes âgées et de l'enfance.

Au total, grâce à la reprise de l'excédent de fonctionnement, l'épargne est améliorée de **92,6 M€**

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 A

Page 2/4

En investissement, hors reports équilibrés par l'affectation du résultat antérieur de 2022 (18,8 M€), les dépenses diminuent de – **5,4 M€** tandis que celle des recettes définitives s'établit à + **12 M€**

Ainsi le besoin budgétaire d'emprunt peut être diminué de **110 M€**, passant de 163,2 M€ au BP 2023 à 53,2 M€ (- 67,4 % par rapport au BP 2023).

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 06 avril 2023, relative au Budget Primitif 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'adopter le projet de la première décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2023, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental. Les crédits admis à cette décision modificative n° 1 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	118 721 443,97	
018	Revenu de Solidarité Active		
021	Virement de la section de fonctionnement		78 727 935,33
024	Produits des cessions d'immobilisations		-50 000,00
040	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	564 972,00	14 447 291,12
041	Opérations patrimoniales	61 876 200,00	61 876 200,00
10	Dotations, fonds divers	54 954,56	137 492 439,92
13	Subventions d'investissement		12 055 651,69
16	Emprunts et dettes	531 005,81	-109 960 995,82
20	Immobilisations incorporelles	6 987 797,89	
204	Subventions d'équipement versées	9 975 728,10	
21	Immobilisations corporelles	6 090 486,10	
23	Immobilisations en cours	-10 167 317,19	
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Immobilisations financières	10 000,00	
45	Opérations pour comptes de tiers	-56 749,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>194 588 522,24</b>	<b>194 588 522,24</b>

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 A

Page 3/4

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		156 528 259,70
011	Charges à caractère général	8 175 634,53	
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 860 301,00	
013	Atténuation de charges		
014	Atténuation de produits	4 009 275,75	
016	APA	1 825 000,00	3 400 000,00
017	RSA	7 083 754,80	
022	Dépenses imprévues	700 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	78 727 935,33	
042	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	14 447 291,12	564 972,00
65	Autres charges d'activité	7 842 388,96	
66	Charges financières	5 360 000,00	
67	Charges exceptionnelles	262 111,00	
68	Dotations aux provisions	310 402,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		124 380,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)		-20 581 278,00
731	Impôts directs		286 952,00
74	Dotations, participations et subventions		4 617 342,98
75	Autres produits d'activité		
76	Produits financiers		200 000,00
77	Produits exceptionnels		83 245,81
78	Reprises sur provisions		380 220,00
	<b>TOTAL</b>	<b>145 604 094,49</b>	<b>145 604 094,49</b>

**Article 2 :** d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et qui figurent en **annexe 1** à la présente délibération.

**Article 3 :** d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et qui figurent en **annexe 2** à la présente délibération.

**Article 4 :** d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subventions figurant dans l'**annexe 3**, jointe à la présente délibération.

**Article 5 :** de reprendre partiellement la provision constituée en DM3 2021 pour couvrir les risques de non recouvrement des indus de RMI- RSA transférés par la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant global de **380 220 €**(9 740 018 €après DM1 2023) (**annexe n°4**).

**Article 7 :** de compléter de **310 402 €**la provision constituée en DM3 2021 (et complété en DM2 2022) pour faire face aux créances douteuses (1 512 324 €après DM1 2023) (**annexe n°4**).

**Article 8 :** d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement, virement réalisé le 10 mai 2023 vers l'opération 2023 « Remplacement via intérim » pour le montant de **700 000 €**(nature 6218) afin de permettre la prise en charge des dépenses de remplacement (via intérim) des agents départementaux dans les collèges.

**Article 9 :** d'acter la participation 2023 du Département de Seine-et-Marne au FS2I :

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 A

Page 4/4

- **10 000 €** en subvention de fonctionnement, crédits prélevés sur l'opération 2023 « subvention FS2I ».
- **19 384 000 €** en subvention d'équipement, crédits prélevés sur l'opération 2023 « contribution versée FS2I »

**Article 10 :**

- d'acter la subvention d'équipement attendue du FS2I, conformément à la délibération N° CA-04-03-2023 du FS2I, pour un montant total de **23 200 000 €** prévus à l'opération 2023 « contribution reçue FS2I ».
- d'acter la subvention d'équipement attendue du FS2I, conformément à la délibération N° CA-04-03-2023 du FS2I, pour un montant total de **180 000 €** prévus à l'opération 2023 « contribution reçue FS2I », attribuée spécifiquement pour financer le relai de la flamme olympique.
- d'acter la subvention d'équipement attendue du FS2I, conformément à la délibération N° CA-04-03-2023 du FS2I, pour un montant total de **4 000 000 €** prévus à l'opération 2023 « contribution reçue FS2I », montant correspondant aux dépenses induites par la Cyberattaque dont le département a été victime fin 2022.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/05 A

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (33) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (3) :

M. Laurent GAUTIER  
M. Michel JOZON  
M. Patrick SEPTIERS

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## Récapitulatif des opérations CREEES sur une Autorisation de Programme

### DM1 2023

Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-7-5A-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023					
Mission	Politique	Domaine	Action	Opérations créées	Montant Pluriannuel
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	Subvention - Passerelle de Bussy-Ferrières (FS21 antérieur) (DI23)	400 000
	Protection de l'environnement	Environnement	Espaces naturels sensibles - Département	ENS/Réhabilitation, renaturation milieu naturel - Parc de Livry (DI23)	80 000
	Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	Aménagement routier Jeux olympiques DI23	1 000 000
	Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	CONV 4 - DT Ambassadeurs T zen 2 (DI23)	350 000
				CONV 5 - DT Places urbaines Melun (DI23)	750 000
				Plan de déplacement urbain.	Pôle gare Melun conv. financière premiers travaux (DI23)
<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>					<b>3 021 875</b>
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	Conservations des collections (DI23)	30 000
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	Développement du parasport (DI23)	250 000
<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>					<b>280 000</b>
4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Solidarité - construction	Démolition EPAHD de Provins (DI 23)	1 000 000
		Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	Régul. rembourst Caution SCI Foncière Roissy (DI23)	31 006
<b>4 - Mission fonctionnelle</b>					<b>1 031 006</b>
<b>TOTAL TOUTES MISSIONS:</b>					<b>4 332 881</b>

## Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations d'Engagement et des crédits de paiement afférents (fonctionnement)

### DM1 2023

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM1 2023	Montant des AE après vote de la DM1	CP antérieurs	CP 2023 après étape en cours	CP 2 024	CP ultérieurs	
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Solidarité internationale	253 990	0	253 990	253 990				
			<b>Affaires internationales et européennes</b>	<b>253 990</b>	<b>0</b>	<b>253 990</b>	<b>253 990</b>				
		Agriculture	Agriculture	1 111 640	1 111 640	-35 000	1 076 640	1 006 640	35 000	35 000	0
				<b>Agriculture</b>	<b>1 111 640</b>	<b>-35 000</b>	<b>1 076 640</b>	<b>1 006 640</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>0</b>
		Aménagement, urbanisme et prospective	Contrat Départemental	1 523 703	1 523 703	-140 000	1 383 703	1 224 703	67 400	91 600	0
				<b>Aménagement, urbanisme et prospective</b>	<b>1 523 703</b>	<b>-140 000</b>	<b>1 383 703</b>	<b>1 224 703</b>	<b>67 400</b>	<b>91 600</b>	<b>0</b>
		Contrats intercommunaux	Développement du réseau	6 171 458	6 171 458	-14 100	6 157 358	5 995 458	111 900	50 000	0
				<b>Contrats intercommunaux</b>	<b>6 171 458</b>	<b>-14 100</b>	<b>6 157 358</b>	<b>5 995 458</b>	<b>111 900</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>
		Etudes Services Numériques	Soutien au développement local - divers partenariats	240 396	240 396	0	240 396	240 396			
				<b>Etudes Services Numériques</b>	<b>240 396</b>	<b>0</b>	<b>240 396</b>	<b>240 396</b>			
		Soutien au développement local - divers partenariats	Développement local	708 852	708 852	0	708 852	708 852			
				<b>Soutien au développement local - divers partenariats</b>	<b>708 852</b>	<b>0</b>	<b>708 852</b>	<b>708 852</b>			
		91 145	Développement local	91 145	91 145	153 000	244 145	91 145	78 100	45 000	29 900
				<b>Développement local</b>	<b>8 735 554</b>	<b>-1 100</b>	<b>8 734 454</b>	<b>8 260 554</b>	<b>257 400</b>	<b>186 600</b>	<b>29 900</b>
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	0	0	0	0	0			
				<b>Promotion du territoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
		Promotion du territoire	Compétitivité des entreprises	0	0	0	0	0			
				<b>Promotion du territoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	196 543	196 543	0	196 543	196 543	0	0	
				<b>Tourisme</b>	<b>533 638</b>	<b>0</b>	<b>533 638</b>	<b>533 638</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Tourisme	Promotion du tourisme	129 628	129 628	0	129 628	129 628					
		<b>Tourisme</b>	<b>533 638</b>	<b>0</b>	<b>533 638</b>	<b>533 638</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Tourisme	Schéma départemental du tourisme	207 467	207 467	0	207 467	207 467					
		<b>Tourisme</b>	<b>533 638</b>	<b>0</b>	<b>533 638</b>	<b>533 638</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Développement territorial</b>				<b>10 634 822</b>	<b>-36 100</b>	<b>10 598 722</b>	<b>10 054 822</b>	<b>292 400</b>	<b>221 600</b>	<b>29 900</b>	
Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	Eau potable	2 904 043	-112 666	2 791 378	2 101 239	440 138	250 000	0	
			Eau potable	105 000	0	105 000	63 000	42 000			
			<b>Eau</b>	<b>3 069 143</b>	<b>-112 666</b>	<b>2 956 478</b>	<b>2 161 339</b>	<b>503 138</b>	<b>292 000</b>	<b>0</b>	
	Environnement	Climat énergie	Environnement et développement durable	24 995	0	24 995	24 995				
			Environnement et développement durable	40 000	0	40 000	0	30 000	10 000	0	
			<b>Environnement</b>	<b>788 904</b>	<b>-7 144</b>	<b>781 760</b>	<b>699 049</b>	<b>62 711</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	
<b>Protection de l'environnement</b>				<b>3 858 048</b>	<b>-119 810</b>	<b>3 738 238</b>	<b>2 860 389</b>	<b>565 849</b>	<b>312 000</b>	<b>0</b>	
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	54 112	54 112	0	54 112	54 112	0	0	0	
			<b>Aménagement du réseau routier</b>	<b>54 112</b>	<b>0</b>	<b>54 112</b>	<b>54 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Entretien et exploitation du réseau routier	Etudes voirie - entretien	30 000	30 000	0	30 000	30 000				
<b>Entretien et exploitation du réseau routier</b>			<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>					
<b>Routes départementales</b>				<b>84 112</b>	<b>0</b>	<b>84 112</b>	<b>84 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	537 650	537 650	0	537 650	430 144	47 600	59 906	0	
			<b>Sécurité des biens et des personnes</b>	<b>537 650</b>	<b>0</b>	<b>537 650</b>	<b>430 144</b>	<b>47 600</b>	<b>59 906</b>	<b>0</b>	
<b>Sécurité</b>				<b>537 650</b>	<b>0</b>	<b>537 650</b>	<b>430 144</b>	<b>47 600</b>	<b>59 906</b>	<b>0</b>	
Transports	Transports publics	Actions de communication	0	0	0	0	0				
			Etudes	277 029	0	277 029	172 029	65 000	40 000	0	
			Infrastructures de transport	1 296 569	90 000	1 386 569	537 765	256 479	199 000	393 325	
			Lignes express	0	0	0	0				
			PAM77	1 250 452	-52 364	1 198 087	1 058 087	110 000	30 000	0	
			Plan de déplacement urbain.	66 927	0	66 927	66 927				
			Points d'arrêt	44 227	0	44 227	44 227				
			Titres Améthyste et autres	557 868	0	557 868	557 868	0	0	0	
			Transport durable	158 904	0	158 904	158 904	0	0		
			<b>Transports publics</b>	<b>3 651 977</b>	<b>37 636</b>	<b>3 689 612</b>	<b>2 595 808</b>	<b>431 479</b>	<b>269 000</b>	<b>393 325</b>	
Transports scolaires	Autres - transports scolaires	63 239	63 239	0	63 239	63 239					
		Transport scolaire	505 125	0	505 125	415 125	27 500	42 500	20 000		
		<b>Transports scolaires</b>	<b>1 080 915</b>	<b>0</b>	<b>1 080 915</b>	<b>819 095</b>	<b>77 500</b>	<b>92 500</b>	<b>91 820</b>		
<b>Transports</b>				<b>4 732 892</b>	<b>37 636</b>	<b>4 770 527</b>	<b>3 414 903</b>	<b>508 979</b>	<b>361 500</b>	<b>485 145</b>	
<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>				<b>19 847 524</b>	<b>-118 274</b>	<b>19 729 250</b>	<b>16 844 370</b>	<b>1 414 829</b>	<b>955 006</b>	<b>515 045</b>	
2 - Mission développement socio-éducatif,	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	1 493 853	0	1 493 853	1 493 853	0	0	0	
			<b>Archives</b>	<b>1 493 853</b>	<b>0</b>	<b>1 493 853</b>	<b>1 493 853</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
2 - Mission développement socio-éducatif,	Culture et patrimoine	Développement culturel	Actions culturelles.	500 000	0	500 000	49 300	350 700	100 000	0	
			<b>Archives</b>	<b>1 493 853</b>	<b>0</b>	<b>1 493 853</b>	<b>1 493 853</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

culturel et sportif		Autres - développement culturel	55 435	0	55 435	55 435				
		Dépayz'arts	5 223 264	0	5 223 264	5 223 264				
		<b>Développement culturel</b>	<b>5 778 700</b>	<b>0</b>	<b>5 778 700</b>	<b>5 328 000</b>	<b>350 700</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	
	Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	105 610	0	105 610	105 610				
		<b>Développement de la lecture publique</b>	<b>105 610</b>	<b>0</b>	<b>105 610</b>	<b>105 610</b>				
	Musées	Améliorer l'accueil des personnes handicapées	40 296	0	40 296	40 296				
		Développement des publics	80 724	0	80 724	80 724				
		Développement et valorisation des collections - musées	174 313	0	174 313	174 313				
		<b>Musées</b>	<b>295 333</b>	<b>0</b>	<b>295 333</b>	<b>295 333</b>				
	Patrimoine	Antiquités et objets d'art	51 877	0	51 877	51 877				
		Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	395 927	0	395 927	192 993	196 976	5 959	0	
		Patrimoine monumental	0	0	0	0				
		Valorisation du patrimoine	213 484	0	213 484	213 484				
		<b>Patrimoine</b>	<b>661 288</b>	<b>0</b>	<b>661 288</b>	<b>458 353</b>	<b>196 976</b>	<b>5 959</b>	<b>0</b>	
		<b>Culture et patrimoine</b>	<b>8 334 783</b>	<b>0</b>	<b>8 334 783</b>	<b>7 681 148</b>	<b>547 676</b>	<b>105 959</b>	<b>0</b>	
Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	1 805 111	-190 000	1 615 111	634 464	786 372	194 274	0	
		<b>Action éducative et appui à la scolarité</b>	<b>1 805 111</b>	<b>-190 000</b>	<b>1 615 111</b>	<b>634 464</b>	<b>786 372</b>	<b>194 274</b>	<b>0</b>	
	Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	1 600 040	0	1 600 040	200 040	280 000	400 000	720 000	
		<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>1 600 040</b>	<b>0</b>	<b>1 600 040</b>	<b>200 040</b>	<b>280 000</b>	<b>400 000</b>	<b>720 000</b>	
	Vie des collèges	Aires de recrutement des collèges	42 075	0	42 075	42 075				
		Autres - vie des collèges	819 870	180 000	999 870	679 862	320 008	0	0	
		Équipement et matériel TICE	2 166 425	0	2 166 425	2 166 425				
Équipement et suppléance des ATTEE		561 113	-120 000	441 113	11 113	430 000	0	0		
Restauration scolaire		429 378	1 046 200	1 475 578	429 378	1 046 200	0	0		
	<b>Vie des collèges</b>	<b>4 018 861</b>	<b>1 106 200</b>	<b>5 125 061</b>	<b>3 328 853</b>	<b>1 796 208</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	<b>Education formation</b>	<b>7 424 012</b>	<b>916 200</b>	<b>8 340 212</b>	<b>4 163 357</b>	<b>2 862 580</b>	<b>594 274</b>	<b>720 000</b>		
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Autres - activités sportives	450 000	300 000	750 000	0	750 000	0	0	
		<b>Activités sportives</b>	<b>450 000</b>	<b>300 000</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Jeunesse et loisirs	Centre de ressources de la vie associative	38 755	0	38 755	38 755				
	<b>Jeunesse et loisirs</b>	<b>38 755</b>	<b>0</b>	<b>38 755</b>	<b>38 755</b>					
	<b>Jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>488 755</b>	<b>300 000</b>	<b>788 755</b>	<b>38 755</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>16 247 550</b>	<b>1 216 200</b>	<b>17 463 750</b>	<b>11 883 260</b>	<b>4 160 256</b>	<b>700 233</b>	<b>720 000</b>		
3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	2 031 842	0	2 031 842	1 989 582	4 740	37 520	0
			<b>Insertion par le logement</b>	<b>2 031 842</b>	<b>0</b>	<b>2 031 842</b>	<b>1 989 582</b>	<b>4 740</b>	<b>37 520</b>	<b>0</b>
		<b>Habitat</b>	<b>2 031 842</b>	<b>0</b>	<b>2 031 842</b>	<b>1 989 582</b>	<b>4 740</b>	<b>37 520</b>	<b>0</b>	
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion des jeunes	0	0	0	0			
			Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	12 491 462	44 555	12 536 017	10 827 989	1 068 128	639 900	0
			Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	3 095 117	-96 566	2 998 551	2 053 551	945 000	0	0
			Services et partenaires	0	0	0	0			
			<b>Autres dispositifs d'insertion</b>	<b>15 586 578</b>	<b>-52 011</b>	<b>15 534 567</b>	<b>12 881 539</b>	<b>2 013 128</b>	<b>639 900</b>	<b>0</b>
	Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	37 564 824	-396 417	37 168 406	32 393 025	4 017 377	758 005	0	
		Actions d'insertion par l'activité économique	37 543 379	65 500	37 608 879	33 923 469	2 440 160	1 245 250	0	
Dispositifs d'insertion		54 888 903	309 360	55 198 264	42 944 911	7 930 101	3 497 631	825 620		
	<b>Dispositifs RSA</b>	<b>129 997 106</b>	<b>-21 557</b>	<b>129 975 549</b>	<b>109 261 405</b>	<b>14 387 637</b>	<b>5 500 886</b>	<b>825 620</b>		
	<b>Insertion</b>	<b>145 583 684</b>	<b>-73 568</b>	<b>145 510 116</b>	<b>122 142 944</b>	<b>16 400 765</b>	<b>6 140 786</b>	<b>825 620</b>		
Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées	Actions extra légales en faveur des personnes âgées	74 601	0	74 601	74 601				
		Aide à domicile et accord-cadre CNSA	1 296 000	0	1 296 000	373 661	30 000	892 339	0	
	<b>Maintien à domicile des personnes âgées</b>	<b>1 370 601</b>	<b>0</b>	<b>1 370 601</b>	<b>448 262</b>	<b>30 000</b>	<b>892 339</b>	<b>0</b>		
	<b>Personnes âgées</b>	<b>1 370 601</b>	<b>0</b>	<b>1 370 601</b>	<b>448 262</b>	<b>30 000</b>	<b>892 339</b>	<b>0</b>		
	<b>3 - Mission solidarité</b>	<b>148 986 127</b>	<b>-73 568</b>	<b>148 912 559</b>	<b>124 580 788</b>	<b>16 435 505</b>	<b>7 070 645</b>	<b>825 620</b>		
4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Études et divers	507 550	0	507 550	507 550	0		
			<b>Direction générale</b>	<b>507 550</b>	<b>0</b>	<b>507 550</b>	<b>507 550</b>	<b>0</b>		
		Finances	Autres opérations financières	327 139	0	327 139	327 139			
		<b>Finances</b>	<b>327 139</b>	<b>0</b>	<b>327 139</b>	<b>327 139</b>				
		<b>Direction et animation de l'action départementale</b>	<b>834 689</b>	<b>0</b>	<b>834 689</b>	<b>834 689</b>	<b>0</b>			
	Moyens généraux	Système d'information	Prestations et fournitures	800 000	-8 436	791 564	391 564	200 000	200 000	0
<b>Système d'information</b>			<b>800 000</b>	<b>-8 436</b>	<b>791 564</b>	<b>391 564</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	
	<b>Moyens généraux</b>	<b>800 000</b>	<b>-8 436</b>	<b>791 564</b>	<b>391 564</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>		
	<b>4 - Mission fonctionnelle</b>	<b>1 634 689</b>	<b>-8 436</b>	<b>1 626 253</b>	<b>1 226 253</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>		
	<b>TOTAL GENERAL:</b>	<b>186 715 890</b>	<b>1 015 921</b>	<b>187 731 811</b>	<b>154 534 672</b>	<b>22 210 590</b>	<b>8 925 884</b>	<b>2 060 665</b>		

Mission	Politique	Domaine	Action	Enveloppe de subvention	BP 2023	vir	BP 2023 (dont virments)	DM1 2023	Crédits inscrits après DM1 2023	
<b>1 - Mission aménagement et développement du territoire</b>	Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-7-5A-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023	<b>Agriculture</b>	Agriculture	Agriculture/subventions diverses	130 000	0	130 000	0	130 000	
				Fonds d'indemnisation agricole/zones inondables	35 000	0	35 000	0	35 000	
				Partenariats filière bois	60 000	0	60 000	0	60 000	
				Chambre d'agriculture/Convention d'objectifs	461 800	0	461 800	0	461 800	
				Fonds d'urgence/aide aux apiculteurs			0		0	
	<b>Développement territorial</b>	<b>Promotion du territoire</b>	Attractivité du territoire	Mission stratégique subventions	75 000	0	75 000	35 000	110 000	
				Seine-et-Marne Attractivité	1 800 000	0	1 800 000	0	1 800 000	
				Contrats intercommunaux	100 000	0	100 000	11 900	111 900	
	<b>Développement local</b>		Contrats intercommunaux	Partenariat Chambre des Métiers et de l'Artisanat	50 000	0	50 000	0	50 000	
			Soutien au développement local - divers partenariats	SMN Fonctionnement	295 000	0	295 000	0	295 000	
			Développement du réseau	Entretien rivières	300 395	0	300 395	52 744	353 138	
	<b>Eau</b>		Cours d'eau	Aides aux communes victimes d'inondations	95 003	0	95 003	-8 003	87 000	
			Eau potable	DEEA - Subvention Eau	130 000	0	130 000	0	130 000	
			<b>Environnement</b>	Environnement et développement durable	DEEA - subventions animation environnement	262 625	0	262 625	10 000	272 625
					Envt et DD / CapMéthà 77	9 045	0	9 045	0	9 045
	Rénovation énergétique SARE	897 282			0	897 282	-107 282	790 000		
	Espaces naturels sensibles - autres	ENS/ONF Entretien forêts domaniales		322 000	0	322 000	0	322 000		
		ENS/Subvention exceptionnelle LRSF		0		0	12 360	12 360		
		ENS/Autres participations partenariats		97 530		97 530	0	97 530		
		ENS/Subventions entretien et biodiversité		20 000	0	20 000	12 711	32 711		
	Espaces naturels sensibles - Département	ENS/Département subventions partenariats	255 172	0	255 172	0	255 172			
		ENS/Animation culture			0		0			
		ENS/Partenariat "Biodiversité"	34 200	0	34 200	0	34 200			
	<b>Sécurité</b>	<b>Sécurité des biens et des personnes</b>	Incendie et secours	Subv de fonctionnement diverses Incendie et secours	25 000	0	25 000	0	25 000	
			Opé. de sensibilisation à la sécurité routière	Subvention sécurité routière DR	47 600	0	47 600	0	47 600	
	<b>Transports</b>	<b>Transports publics</b>	Autres - transports publics	Subvention association SADUR	500	0	500		500	
			Etudes partenariat		28 000	0	28 000	12 000	40 000	
Infrastructures de transports			DT - Etude stratégie commerciale	1 825	0	1 825	1 500	3 325		
<b>Mission aménagement et développement du territoire</b>					<b>5 563 976</b>	<b>0</b>	<b>5 563 976</b>	<b>32 930</b>	<b>5 596 906</b>	

<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>Culture et patrimoine</b>	<b>Archives</b>	Développement et valorisation des collections	Aide au fonctionnement des associations Archives	20 000	0	20 000	0	20 000	
				Aide aux projets des associations Archives	50 000	0	50 000	0	50 000	
			Anciens combattants	anciens combattants et manifestations touristiques	21 000	0	21 000	0	21 000	
			Actions culturelles.	Aide aux équipements culturels (Diffusion + Lieux de proximité)	1 850 000	0	1 850 000	-25 000	1 825 000	
				Collège au cinéma	65 000	0	65 000	0	65 000	
				Plan de soutien exceptionnel à la création (partenariat DRAC)	200 000	0	200 000	150 700	350 700	
				EAC - Actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	69 000	0	69 000	0	69 000	
			<b>Développement culturel</b>	Compagnies artistiques professionnelles	Soutien aux Compagnies artistiques professionnelles (Résidence et création)	146 000	0	146 000	20 000	166 000
				Contrats triennaux de développement culturel	Contrats triennaux de développement culturel	100 000	0	100 000	-80 000	20 000
				Enseignement artistique et pratiques amateurs	Aide à l'Enseignements artistiques	730 000	0	730 000	-7 790	722 210
					Aide en faveur des pratiques amateurs	70 000	0	70 000	12 790	82 790
				Festivals et manifestations artistiques	Aide en faveur des Festivals, manifestations	430 000	0	430 000	80 000	510 000
				Opérateurs	Act Art	1 185 000	0	1 185 000	0	1 185 000
			<b>Développement de la lecture publique</b>	Développement culturel	Contractualisation lecture publique	110 800	0	110 800	20 000	130 800
					Actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	50 000	0	50 000	0	50 000
				Développement du réseau - Médiathèque	Subv de fonc / Aide à l'emploi	85 000	0	85 000	-20 000	65 000
					Subv de fonctionnement / autres subv	15 100	0	15 100	0	15 100
			<b>Musées</b>	Développement et valorisation des collections	Politique de valorisation des parcs et jardins	40 000	0	40 000	60 000	100 000
			<b>Patrimoine</b>	Antiquités et objets d'art	Protection et mise en valeur d'objets d'art	10 000	0	10 000	0	10 000
			Patrimoine monumental	Entretien des monuments	5 000	0	5 000	0	5 000	
			Valorisation du patrimoine	Associations patrimoniales à rayonnement départ.	33 000	0	33 000	0	33 000	
				Associations patrimoniales et archéologiques DAC	66 000	0	66 000	0	66 000	
		<b>Action éducative et appui à la scolarité</b>	Aide aux projets éducatifs	Collège "Nature"	6 000		6 000		6 000	
				CANTINEO - Subventions	500	0	500	0	500	
				Parcours collégiens	467 000	0	467 000	50 000	517 000	
		<b>Bâtiments des collèges</b>	Entretien et grosses réparations	Entretien subventions aux collèges	300 000	0	300 000	0	300 000	
		<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	Enseignement supérieur et recherche	Evènements-Partenariats Orientat Format Jeunesse S&M	55 140	0	55 140	0	55 140	
				Cartographie des établissements de formation	30 000	0	30 000	0	30 000	
				Campus digital des formations	180 000	0	180 000	0	180 000	
				Participation Soutien Orientat Format Jeunesse S&M	50 000	0	50 000	0	50 000	
		<b>Vie des collèges</b>	Autres - vie des collèges	Subventions diverses Vie des collèges	14 200	0	14 200	0	14 200	
			Participation au budget des EPLE	Rencontre annuelle agents des collèges	7 000	0	7 000	-7 000	0	

<b>2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>	<b>Jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>Activités sportives</b>	Autres - activités sportives	Grands évènements sportifs nationaux et internationaux	500 000	0	500 000	0	500 000
				Convention de partenariat avec les fédérations sportives	300 000	0	300 000	0	300 000
				Associations sportives civiles	920 000	0	920 000	0	920 000
				Centre de ressources sport	14 000	0	14 000	0	14 000
				Ecoles multisports	250 000	0	250 000	0	250 000
				Dispositif en faveur du para-sport	50 000	0	50 000	0	50 000
				Manifestations et évènements sportifs	280 000	0	280 000	0	280 000
				Soutien au fonctionnement des comités départementaux	170 000	0	170 000	0	170 000
				Contrats d'objectifs des comités départementaux et projets sportifs	280 000	0	280 000	0	280 000
				Soutien au sport scolaire	Sport scolaire en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	150 000	0	150 000	0
				Soutien à la natation scolaire	90 000	0	90 000	0	90 000
			Sport de haut niveau	Contrats d'objectifs de haut niveau	1 070 000	0	1 070 000	0	1 070 000
				Contrats d'objectifs de haut niveau/Bourses individuelles sports co	80 000	0	80 000	0	80 000
			Sport nature	Contrats d'objectifs et projets sport nature	20 000	0	20 000	0	20 000
	<b>Jeunesse et loisirs</b>	Aides aux projets et initiatives des jeunes	Aide aux projets et initiatives en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	150 000	0	150 000	0	150 000	
		Aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire	Subvention de fonctionnement aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire	210 000	0	210 000	-210 000	0	
			Contrats d'objectifs aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire	200 000	0	200 000	210 000	410 000	
<b>Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif</b>					<b>11 194 740</b>	<b>0</b>	<b>11 194 740</b>	<b>253 700</b>	<b>11 448 440</b>
<b>3 - Mission solidarité</b>	<b>Enfance et famille</b>	<b>Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant</b>	Subventions et participations aux associations	Subventions aide à la parentalité et à l'enfance	5 000	0	5 000	0	5 000
			Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	Subventions/aide au fonctionnement modes d'accueil	5 885 000	0	5 885 000	0	5 885 000
		<b>Prévention et protection - Hébergement ASE</b>	Accueil des enfants en établissement	CDPPE Subvention à l'association Amicale du Nid	200 000	0	200 000	0	200 000
			Prestations en faveur des enfants accueillis	CDPPE_Subvention	62 500	0	62 500	0	62 500
		<b>Protection et prévention des enfants à domicile</b>	Soutien et Prévention en Milieu Ouvert	Subvention Milieu Ouvert	17 250	17 250	34 500	0	34 500
		<b>Habitat</b>	<b>Insertion par le logement</b>	Actions insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	1 177 120		1 177 120	-44 190
				MOUS et études préalables à la création d'aires d'accueil		0	0	4 740	4 740
				GIP Gens du voyage	0	0	0	50 000	50 000
				Aide au fonc. pour les aires de grands passages	63 000	0	63 000	12 600	75 600
	<b>Insertion</b>	<b>Autres dispositifs d'insertion</b>	Dispositif d'insertion des jeunes	Subventions aux Missions Locales	358 000	0	358 000	0	358 000
				Subvention E2C	260 000	0	260 000	0	260 000
			Dispositif d'insertion sociale et médico sociale	Actions de cohésion sociale	604 490	0	604 490	100 000	704 490
				Aide et soutien contre les violences intrafamiliales	177 000	0	177 000	28 300	205 300
				Dispositif d'accès au numérique	0	0	0	20 000	20 000
				Prime Ségur	0	0	0	44 555	44 555
				Cartographie des offres d'insertion	80 000	0	80 000	-11 624	68 376
				Services et partenaires	Sub. de fonct.divers partenaires	24 860	0	24 860	0
<b>Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi</b>			<b>Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE</b>	<b>945 000</b>	<b>0</b>	<b>945 000</b>	<b>0</b>	<b>945 000</b>	

3 - Mission solidarité	Insertion	Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	Mission accompagnement vers emploi	2 132 020	0	2 132 020	0	2 132 020	
				Mission accompagnement vers emploi Département	765 727	0	765 727	0	765 727	
				Subvention complémentaire AAVE	275 000	0	275 000	0	275 000	
				Mission accompagnement vers emploi FSE	844 630	0	844 630	0	844 630	
			Actions d'insertion par le retour à l'activité économique	Actions d'insertion par l'activité économique	2 330 000	0	2 330 000	60 160	2 390 160	
				Expérimentations d'insertion par l'activité économique	50 000	0	50 000	0	50 000	
			Dispositif d'insertion	Actions d'insertion socioprofessionnelle	532 000	0	532 000	10 000	542 000	
				Actions insertion et emploi	1 348 600	0	1 348 600	45 000	1 393 600	
				Dispositif Clause d'insertion FSE	140 000	0	140 000	-771	139 229	
				Dispositif d'accès à la mobilité	200 000	0	200 000	26 000	226 000	
				Dispositif de préparation à l'emploi sur les métiers en tension	950 000	0	950 000	-75 000	875 000	
				Dispositif Mobilité sur les territoires ruraux	52 000	0	52 000	-52 000	0	
				Dispositif mode de garde	400 000	0	400 000	-80 000	320 000	
				Dispositif spécialisé travailleurs non salariés	554 054	0	554 054	0	554 054	
	Développement de parcours d'accès à l'emploi perenne	2 354 500		0	2 354 500	900 286	3 254 786			
	Fonds d'aide aux projets d'insertion	24 000		0	24 000	0	24 000			
	Projets accès à l'emploi subv	0	0	0	198 000	198 000				
	Projets accès à l'emploi organisations professionnelles	55 462	0	55 462	0	55 462				
	Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées	Actions extra légales en faveur des personnes âgées	subvention PA	264 200	0	264 200		264 200	
			Frais liés au maintien à domicile des PA	Subvention Conf. Financeurs	1 300 000	0	1 300 000	-13 000	1 287 000	
Loi ASV Conf. Financeurs / Forfait autonomie				674 000	0	674 000	0	674 000		
Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Accueil familial des adultes handicapés	Tiers régulateur PH	228 000	0	228 000		228 000		
	Maintien à domicile des personnes handicapées	Actions extra légales en faveur des adultes handicapés	Dispositif de soutien aux communes / Actions autour du handicap	0	0	0	7 000	7 000		
			Subvention en faveur des PH	104 700	0	104 700	6 000	110 700		
Santé publique	Démographie médicale	Démographie médicale	Maisons de santé	100 000	0	100 000	36 000	136 000		
<b>Mission solidarité</b>				<b>25 538 113</b>	<b>17 250</b>	<b>25 555 363</b>	<b>1 272 056</b>	<b>26 827 419</b>		
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques départementales	Présidence et cabinet	Autres - Présidence et cabinet	Sub. aux assoc. d'Elus locaux	27 000	0	27 000	0	27 000	
			Subventions diverses	50 000	0	50 000	0	50 000		
	Direction et animation de l'action départementale	Communication	Parrainage et partenariats divers	Parrainage et partenariats divers	Parrainage et partenariats divers	100 000	0	100 000	0	100 000
				Direction générale	Etudes et divers	Ingénierie territoriale	3 000	0	3 000	0
	Observation et stratégies territoriales	60 000	0		60 000	0	60 000			
	Ressources Humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	FS2I	10 000	0	10 000	0	10 000	
				Subventions DRH	1 219 797	0	1 219 797	0	1 219 797	
				Fédération syndicale des salariales	70 875	0	70 875	0	70 875	
<b>Mission fonctionnelle</b>				<b>1 540 672</b>	<b>0</b>	<b>1 540 672</b>	<b>0</b>	<b>1 540 672</b>		
<b>Subventions de fonctionnement</b>				<b>43 837 501</b>	<b>17 250</b>	<b>43 854 751</b>	<b>1 558 686</b>	<b>45 413 437</b>		



**Budget Général - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES - DM1 2023**

Compte d'imputation	Objet de la provision <small>Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-7-5A-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023</small>	Date de la constitution de la provision (délibération)	Montant de la Provision	Montant des constitutions proposées à l'étape	Montant des reprises proposées à l'étape	Solde
6815	Provision Gestion de la dette	24/11/2017	10 451,67			10 451,67
6815	Provision complémentaire Gestion de la dette	15/06/2018	9 000,00			9 000,00
6815	Provision complémentaire Gestion de la dette	16/11/2018	12 000,00			12 000,00
6815	Provision Fermeture du Club de Prévention Marne la Vallée	15/11/2019	388 277,71			388 277,71
6815	Provision Litiges sté Régnauld	19/12/2019	100 000,00			100 000,00
6815	Provision BEA	13/11/2020	660 000,00			660 000,00
6815	Provision Sécurité des biens et des personnes	13/11/2020	500 000,00			500 000,00
6815	Provision déficit des établissements accueillant des enfants	19/11/2021	2 500 000,00			2 500 000,00
6815	Provision complémentaire BEA	19/11/2021	8 000 000,00			8 000 000,00
6817	Provisions pour créances douteuses	19/11/2021	860 876,00			860 876,00
6817	Provision Indus du RSA	19/11/2021	9 095 615,28		380 220,00	8 715 395,28
6817	Provision complémentaires Indus du RSA	17/06/2022	598 359,72			598 359,72
6817	Provision complémentaires pour créances douteuses	18/11/2022	341 046,00			341 046,00
6817	Provision complémentaires Indus du RSA	18/11/2022	426 263,00			426 263,00
6815	Provision contentieux SMACL	18/11/2022	920 000,00			920 000,00
6815	Provision régularisation des cotisations chômage (assFam)	18/11/2022	3 792 000,00			3 792 000,00
6815	Provision contentieux NBI	18/11/2022	125 000,00			125 000,00
6817	Provisions pour créances douteuses	23/06/2023		310 402,00		310 402,00
			<b>28 338 889,38</b>	<b>310 402,00</b>	<b>380 220,00</b>	<b>28 269 071,38</b>

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 B

Page 1/2

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-5B-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 7/05 B**

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture

---

Commission n° 3 – Jeunesse et Sports

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n° 6 – Transports et Mobilités

---

**OBJET : Première décision modificative 2023 pour le budget général et les budgets annexes  
Equipements culturels**

La première décision modificative pour 2023, vaut budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de gestion 2022. Elle présente une diminution des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent antérieur disponible reporté) de – **11,5 M€** (- 0,8 % par rapport au BP). Cette diminution est due à la forte baisse constatée sur le rendement des DMTO qui conduit à en revoir la prévision (- 40 M€), diminution en partie compensée par la hausse prévue des recettes de TVA et de TSCA.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de + **52,4 M€** (+ 4,1 % par rapport au BP), les augmentations concernent essentiellement les politiques ressources humaines et le secteur de l'aide sociale, et plus particulièrement les secteurs de l'insertion, des personnes âgées et de l'enfance.

Au total, grâce à la reprise de l'excédent de fonctionnement, l'épargne est améliorée de **92,6 M€**

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 B

Page 2/2

En investissement, hors reports équilibrés par l'affectation du résultat antérieur de 2022 (18,8 M€), les dépenses diminuent de – **5,4 M€** tandis que celle des recettes définitives s'établit à + **12 M€**

Ainsi le besoin budgétaire d'emprunt peut être diminué de - **110 M€**, passant de 163,2 M€ au BP 2023 à 53,2 M€ (- 67,4 % par rapport au BP 2023).

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 06 avril 2023, relative au Budget Primitif 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'adopter la première décision modificative de l'exercice 2023 du budget annexe, « **Equipements culturels** » conformément au tableau de répartition par chapitre ci-après :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 475 336,92
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1 475 336,92</b>



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/05 B

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (33) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (3) :

M. Laurent GAUTIER  
M. Michel JOZON  
M. Patrick SEPTIERS

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-5C-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23 – 7/05 C**

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture

---

Commission n° 3 – Jeunesse et Sports

---

Commission n° 4 – Solidarités

---

Commission n° 6 – Transports et Mobilités

---

OBJET : Première décision modificative 2023 pour le budget général et les budgets annexes  
Service GAIA

La première décision modificative pour 2023, vaut budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de gestion 2022. Elle présente une diminution des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent antérieur disponible reporté) de – **11,5 M€** (- 0,8 % par rapport au BP). Cette diminution est due à la forte baisse constatée sur le rendement des DMTO qui conduit à en revoir la prévision (- 40 M€), diminution en partie compensée par la hausse prévue des recettes de TVA et de TSCA.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de + **52,4 M€** (+ 4,1 % par rapport au BP), les augmentations concernent essentiellement les politiques ressources humaines et le secteur de l'aide sociale, et plus particulièrement les secteurs de l'insertion, des personnes âgées et de l'enfance.

Au total, grâce à la reprise de l'excédent de fonctionnement, l'épargne est améliorée de **92,6 M€**

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/05 C

Page 2/2

En investissement, hors reports équilibrés par l'affectation du résultat antérieur de 2022 (18,8 M€), les dépenses diminuent de – **5,4 M€** tandis que celle des recettes définitives s'établit à + **12 M€**

Ainsi le besoin budgétaire d'emprunt peut être diminué de - **110 M€** passant de 163,2 M€ au BP 2023 à 53,2 M€ (- 67,4 % par rapport au BP 2023).

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 06 avril 2023, relative au Budget Primitif 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'adopter la première décision modificative de l'exercice 2023 du budget annexe, « Gaïa » conformément au tableau de répartition par chapitre ci-après :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		54 927,14
040	Opérations d'ordre– Transfert entre sections		-5 675,67
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>49 251,47</b>

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
042	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	-5 675,67	
67	Charges exceptionnelles		
002	Résultat de fonctionnement reporté		173 092,89
	<b>TOTAL</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>173 092,89</b>



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/05 C

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (33) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (10) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Anthony GRATACOS  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (3) :

M. Laurent GAUTIER  
M. Michel JOZON  
M. Patrick SEPTIERS

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

<small>Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623_CD20230623-7-5C-DE Date de récépissé : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023</small>	<b>Numero SIRET</b> <b>22770001000134</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Département et EPL Département de Seine et Marne</b>
---	--	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget supplémentaire (projet de budget) (3)</b>
---

BUDGET : Equipements culturels (3)

**ANNEE 2023**

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.  
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>R</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>E</b>		
<b>R</b>	<b>S</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
		<b>0,00</b>	<b>1 475 336,92</b>
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 475 336,92</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>R</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>E</b>		
<b>R</b>	<b>S</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 475 336,92</b>
----------------------------	-------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	316 690,00	0,00	0,00	0,00	316 690,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	223 010,00	0,00	0,00	0,00	223 010,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125,00	0,00	0,00	0,00	125,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>539 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>539 825,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>540 825,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>540 825,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>540 825,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	535 443,00	0,00	0,00	0,00	535 443,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 382,00	0,00	0,00	0,00	5 382,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>540 825,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>540 825,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>540 825,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 475 336,92</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 016 161,92</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------



**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 475 336,92</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 475 336,92</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>316 690,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6068	Autres matières et fournitures	86 700,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	125 000,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	52 970,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	220,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>223 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	119 000,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	36 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	4 100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 300,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 610,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>125,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	25,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>539 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>535 443,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	301 550,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	80 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	2 000,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	500,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	151 393,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 382,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 379,00	0,00	0,00
7588	Autres	3,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a + b + c + d</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>540 825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 475 336,92</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 475 336,92</b>

<b>Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)</b>	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2023

Présenté par (1) le Président,

A Melun le 23/06/2023

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melun, le 23/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melun, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil départemental.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département et EPL : Département de Seine et Marne (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-5C-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Numéro SIRET : 22770001000019

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

**M. 52**

**Budget supplémentaire (projet de budget) (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget général (4)

ANNEE 2023

- (1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).
- (2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
- (3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
- (4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	35
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	43
A1/01 - Opérations non ventilées	53
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	55
A1/1 - Fonction 1	57
A1/2 - Fonction 2	58
A1/3 - Fonction 3	62
A1/4 - Fonction 4	66
A1/5 - Fonction 5	67
A1/6 - Fonction 6	76
A1/7 - Fonction 7	78
A1/8 - Fonction 8	80
A1/9 - Fonction 9	82

### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	84
B3 - Etat des provisions	85
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	87
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	93
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	94

**C - Engagements hors bilan**

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	96
C8 - Situation des autorisations d'engagement	114
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	119

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	122
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	123

**E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

E1 - Décisions en matière de taux	124
-----------------------------------	-----

**E - Arrêté et signatures**

E2 - Arrêté et signatures	125
---------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	1439360	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)	131452
Longueur de la voirie départementale (en km)	4309	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	6

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
819297554	864987721	569.209617	586.340981

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	890,24	900.98
2	Produit des impositions directes/population	90,49	117.07
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	985,21	1079.43
4	Dépenses d'équipement brut/population	158,75	117.48
5	Encours de dette/population (3) (4)	390,42	503.52
6	DGF/population	64,08	122.50
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	21,17%	21.08%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	113,17%	88.63%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	16,11%	10.88%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	39,63%	46.65%

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 716 313 383,08	1 954 182 736,11	-62 570 097,38	A1	175 299 255,65	
<b>Investissement</b>	429 961 493,21	457 622 367,56	(1) -146 382 318,32	A2	-118 721 443,97	
<b>Fonctionnement</b>	1 286 351 889,87	1 496 560 368,55	(2) 83 812 220,94	A3	294 020 699,62	

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	18 770 995,95	III + IV	0,00	B1	-18 770 995,95
<b>Investissement</b>	I	18 770 995,95	III	0,00	B2	-18 770 995,95
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	156 528 259,70
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-137 492 439,92
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	294 020 699,62

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 18 770 995,95
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 954,56
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	3 200 559,96
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	6 027 817,61
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	9 450 900,82
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	2 610,00
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	24 097,00
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	10 056,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	57 096 082,32	194 588 522,24

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	18 770 995,95	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 118 721 443,97	(si solde positif) 0,00

	+		+		+
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>194 588 522,24</b>		<b>194 588 522,24</b>	

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	145 604 094,49	-10 924 165,21

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 156 528 259,70

	+		+		+
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>145 604 094,49</b>		<b>145 604 094,49</b>	

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>340 192 616,73</b>		<b>340 192 616,73</b>	
----------------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-5 345 089,68	62 441 172,00	57 096 082,32	39 537 095,79	155 051 426,45	194 588 522,24
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	52 428 868,04	93 175 226,45	145 604 094,49	-11 489 137,21	564 972,00	-10 924 165,21
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>47 083 778,36</b>	<b>155 616 398,45</b>	<b>202 700 176,81</b>	<b>28 047 958,58</b>	<b>155 616 398,45</b>	<b>183 664 357,03</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).  
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	17 171 426,54	3 200 559,96	3 787 237,93	0,00	24 159 224,43
204	Subventions d'équipement versées (8)	79 746 612,59	0,00	9 975 728,10	0,00	89 722 340,69
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	25 078 133,16	6 027 817,61	62 668,49	0,00	31 168 619,26
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	183 381 876,58	9 450 900,82	-19 618 218,01	0,00	173 214 559,39
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>305 378 048,87</b>	<b>18 679 278,39</b>	<b>-5 792 583,49</b>	<b>0,00</b>	<b>318 264 743,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	54 954,56	0,00	0,00	54 954,56
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	423 000 000,00	0,00	531 005,81	0,00	423 531 005,81
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>424 010 000,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>541 005,81</b>	<b>0,00</b>	<b>424 605 960,37</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	339 005,78	36 763,00	-93 512,00	0,00	282 256,78
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>729 727 054,65</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>-5 345 089,68</b>	<b>0,00</b>	<b>743 152 960,92</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	24 461 628,17		564 972,00	0,00	25 026 600,17
041	Opérations patrimoniales (7)	140 600 000,00		61 876 200,00	0,00	202 476 200,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>165 061 628,17</b>		<b>62 441 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>227 502 800,17</b>

<b>TOTAL</b>	<b>894 788 682,82</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>57 096 082,32</b>	<b>0,00</b>	<b>970 655 761,09</b>
--------------	-----------------------	----------------------	----------------------	-------------	-----------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>118 721 443,97</b>
--	-----------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 089 377 205,06</b>
---	-------------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).  
 (7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.  
 (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	33 648 571,09	0,00	12 055 651,69	0,00	45 704 222,78
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	163 188 159,43	0,00	-109 960 995,82	0,00	53 227 163,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>196 836 830,52</b>	<b>0,00</b>	<b>-97 905 344,13</b>	<b>0,00</b>	<b>98 931 486,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	137 492 439,92	0,00	137 492 439,92
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	660 756,13	0,00	0,00	0,00	660 756,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	105 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>370 815 756,13</b>	<b>0,00</b>	<b>137 442 439,92</b>	<b>0,00</b>	<b>508 258 196,05</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>567 652 586,65</b>	<b>0,00</b>	<b>39 537 095,79</b>	<b>0,00</b>	<b>607 189 682,44</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	85 270 367,79		78 727 935,33	0,00	163 998 303,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	101 265 728,38		14 447 291,12	0,00	115 713 019,50
041	Opérations patrimoniales (9)	140 600 000,00		61 876 200,00	0,00	202 476 200,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>327 136 096,17</b>		<b>155 051 426,45</b>	<b>0,00</b>	<b>482 187 522,62</b>

<b>TOTAL</b>	<b>894 788 682,82</b>	<b>0,00</b>	<b>194 588 522,24</b>	<b>0,00</b>	<b>1 089 377 205,06</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-------------	-------------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 089 377 205,06</b>
---	-------------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>254 684 722,45</b>
--	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
- (11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	123 004 889,38	0,00	8 175 634,53	0,00	131 180 523,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	247 333 303,00	0,00	16 860 301,00	0,00	264 193 604,00
014	Atténuations de produits	35 695 285,00	0,00	4 009 275,75	0,00	39 704 560,75
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	75 553 770,00	0,00	1 825 000,00	0,00	77 378 770,00
017	Revenu de solidarité active	218 830 866,63	0,00	7 083 754,80	0,00	225 914 621,43
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	552 719 881,70	0,00	7 842 388,96	0,00	560 562 270,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	748 300,00	0,00	0,00	0,00	748 300,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 253 886 295,71</b>	<b>0,00</b>	<b>45 796 355,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 299 682 650,75</b>
66	Charges financières	13 010 000,00	0,00	5 360 000,00	0,00	18 370 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	1 016 147,45	0,00	262 111,00	0,00	1 278 258,45
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00	0,00	310 402,00	0,00	310 402,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	1 700 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 268 912 443,16</b>	<b>0,00</b>	<b>52 428 868,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 321 341 311,20</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	85 270 367,79	0,00	78 727 935,33	0,00	163 998 303,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	101 265 728,38	0,00	14 447 291,12	0,00	115 713 019,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>186 536 096,17</b>	<b>0,00</b>	<b>93 175 226,45</b>	<b>0,00</b>	<b>279 711 322,62</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 455 448 539,33</b>	<b>0,00</b>	<b>145 604 094,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--------------	-------------------------	-------------	-----------------------	-------------	-------------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	1 106 170,00	0,00	0,00	0,00	1 106 170,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	23 055 200,00	0,00	3 400 000,00	0,00	26 455 200,00
017	Revenu de solidarité active	7 868 100,00	0,00	0,00	0,00	7 868 100,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 172 721,00	0,00	124 380,00	0,00	5 297 101,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 071 566 062,00	0,00	-20 581 278,00	0,00	1 050 984 784,00
731	Impositions directes	130 064 506,00	0,00	286 952,00	0,00	130 351 458,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	181 282 935,00	0,00	4 617 342,98	0,00	185 900 277,98
75	Autres produits de gestion courante (6)	7 671 507,00	0,00	0,00	0,00	7 671 507,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 427 787 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 152 603,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 415 634 597,98</b>
76	Produits financiers	228 862,16	0,00	200 000,00	0,00	428 862,16
77	Produits exceptionnels (6)	2 970 848,00	0,00	83 245,81	0,00	3 054 093,81
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00	0,00	380 220,00	0,00	380 220,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 430 986 911,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 489 137,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 497 773,95</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	24 461 628,17	0,00	564 972,00	0,00	25 026 600,17
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 461 628,17</b>	<b>0,00</b>	<b>564 972,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 026 600,17</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 455 448 539,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 924 165,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 444 524 374,12</b>
--------------	-------------------------	-------------	-----------------------	-------------	-------------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>156 528 259,70</b>
---	-----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--	-------------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>254 684 722,45</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	-----------------------	--

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 954,56	0,00	54 954,56
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	1 008 903,00	1 008 903,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	531 005,81	0,00	531 005,81
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	6 987 797,89	0,00	6 987 797,89
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	9 975 728,10	0,00	9 975 728,10
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	6 090 486,10	600 000,00	6 690 486,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	-10 167 317,19	61 276 200,00	51 108 882,81
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	10 000,00	0,00	10 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		-443 931,00	-443 931,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	-56 749,00	0,00	-56 749,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>13 425 906,27</b>	<b>62 441 172,00</b>	<b>75 867 078,27</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>118 721 443,97</b>
--	-----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>194 588 522,24</b>
---	-----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	8 175 634,53		8 175 634,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	16 860 301,00		16 860 301,00
014	Atténuations de produits	4 009 275,75		4 009 275,75
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	1 825 000,00		1 825 000,00
017	Revenu de solidarité active	7 083 754,80		7 083 754,80
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	7 842 388,96	0,00	7 842 388,96
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	5 360 000,00	0,00	5 360 000,00
67	Charges exceptionnelles (8)	262 111,00	0,00	262 111,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	310 402,00	14 447 291,12	14 757 693,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	700 000,00		700 000,00
023	Virement à la section d'investissement		78 727 935,33	78 727 935,33
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>52 428 868,04</b>	<b>93 175 226,45</b>	<b>145 604 094,49</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>145 604 094,49</b>
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	12 055 651,69	0,00	12 055 651,69
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-109 960 995,82	0,00	-109 960 995,82
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	16 516 200,00	16 516 200,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	45 360 000,00	45 360 000,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		14 447 291,12	14 447 291,12
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		78 727 935,33	78 727 935,33
024	Produits des cessions d'immobilisations	-50 000,00		-50 000,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>-97 955 344,13</b>	<b>155 051 426,45</b>	<b>57 096 082,32</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>137 492 439,92</b>
---------------------------------------	-----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>194 588 522,24</b>
---	-----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	3 400 000,00		3 400 000,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	124 380,00		124 380,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-20 581 278,00		-20 581 278,00
731	Impositions directes	286 952,00		286 952,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	4 617 342,98		4 617 342,98
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	200 000,00	0,00	200 000,00
77	Produits exceptionnels (7)	83 245,81	564 972,00	648 217,81
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	380 220,00	0,00	380 220,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>-11 489 137,21</b>	<b>564 972,00</b>	<b>-10 924 165,21</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>156 528 259,70</b>
---	-----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>145 604 094,49</b>
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>894 788 682,82</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>57 096 082,32</b>	<b>0,00</b>	<b>56 596 082,32</b>	<b>500 000,00</b>	<b>970 655 761,09</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>225 631 436,28</b>	<b>18 679 278,39</b>	<b>-15 768 311,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 768 311,59</b>	<b>0,00</b>	<b>228 542 403,08</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	225 631 436,28	18 679 278,39	-15 768 311,59	0,00	-15 768 311,59	0,00	228 542 403,08
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>79 746 612,59</b>	<b>0,00</b>	<b>9 975 728,10</b>	<b>0,00</b>	<b>9 975 728,10</b>	<b>0,00</b>	<b>89 722 340,69</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>424 010 000,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>541 005,81</b>	<b>0,00</b>		<b>541 005,81</b>	<b>424 605 960,37</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>339 005,78</b>	<b>36 763,00</b>	<b>-93 512,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-93 512,00</b>	<b>0,00</b>	<b>282 256,78</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>24 461 628,17</b>		<b>564 972,00</b>	<b>0,00</b>		<b>564 972,00</b>	<b>25 026 600,17</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>140 600 000,00</b>		<b>61 876 200,00</b>	<b>0,00</b>		<b>61 876 200,00</b>	<b>202 476 200,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>118 721 443,97</b>
---	-----------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 089 377 205,06</b>
---	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

### RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>894 788 682,82</b>	<b>0,00</b>	<b>57 096 082,32</b>	<b>0,00</b>	<b>951 884 765,14</b>
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	196 836 830,52	0,00	-97 905 344,13	0,00	98 931 486,39
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	370 815 756,13	0,00	-50 000,00	0,00	370 765 756,13
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	101 265 728,38		14 447 291,12	0,00	115 713 019,50
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	140 600 000,00		61 876 200,00	0,00	202 476 200,00
021 Virement de la section de fonctionnement	85 270 367,79		78 727 935,33	0,00	163 998 303,12

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>137 492 439,92</b>
---------------------------------------	-----------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 089 377 205,06</b>
---	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>225 631 436,28</b>	<b>18 679 278,39</b>	<b>-15 768 311,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 768 311,59</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>17 171 426,54</b>	<b>3 200 559,96</b>	<b>3 787 237,93</b>	<b>0,00</b>	<b>3 787 237,93</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	12 665 682,30	2 123 963,18	1 941 406,98	0,00		
2033	Frais d'insertion	36 680,00	11 480,00	5 615,88	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	4 469 064,24	1 065 116,78	1 840 215,07	0,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25 078 133,16</b>	<b>6 027 817,61</b>	<b>62 668,49</b>	<b>0,00</b>	<b>62 668,49</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	4 559 515,32	177 225,76	-1 426 875,00	0,00		
2115	Terrains bâtis	13 000,00	0,00	0,00	0,00		
2117	Bois et forêts	110 000,00	0,00	10 000,00	0,00		
21311	Bâtiments administratifs	962 760,00	0,00	0,00	0,00		
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	300 000,00	0,00	0,00	0,00		
2152	Installations de voirie	836 560,00	42 626,50	-202 993,28	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	5 000 103,23	1 452 722,74	272 647,59	0,00		
216	Collections et oeuvres d'art	133 052,00	21 005,20	68 762,37	0,00		
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	140 000,00	0,00		
2182	Matériel de transport	2 622 331,48	1 362 911,56	19 681,83	0,00		
21831	Matériel informatique scolaire	4 014 176,36	952 227,58	10 076,01	0,00		
21838	Autre matériel informatique	3 882 862,77	1 567 116,70	922 759,65	0,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 688 000,00	182 612,40	89 786,32	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	523 500,00	120 463,56	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	432 272,00	148 905,61	158 823,00	0,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>183 381 876,58</b>	<b>9 450 900,82</b>	<b>-19 618 218,01</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 618 218,01</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	341 000,00	172 968,51	627 050,32	0,00		
231311	Bâtiments administratifs	7 914 235,32	0,00	-940 000,00	0,00		
231312	Bâtiments scolaires	47 563 510,04	96 782,78	-8 306 788,36	0,00		
231351	Bâtiments publics	30 370 045,53	279 495,56	-649 025,88	0,00		
23151	Réseaux de voirie	79 259 531,83	8 394 619,53	-11 589 287,99	0,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0,00	0,00	5 000,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	17 933 553,86	507 034,44	1 234 833,90	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>010</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>018</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>	<b>79 746 612,59</b>	<b>0,00</b>	<b>9 975 728,10</b>	<b>0,00</b>
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	325 000,00	0,00	-250 000,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	2 420 552,35	0,00	29 162,45	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	46 200 605,57	0,00	1 231 414,72	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	50 500,00	0,00	68 606,55	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 380 466,79	0,00	0,00	0,00
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	505 913,00	0,00	461 908,55	0,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	16 782 272,00	0,00	4 503 655,55	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	1 903 982,92	0,00	1 536 875,38	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	370 237,10	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	4 891 506,36	0,00	800 825,47	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	535 188,00	0,00	235 272,24	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 380 388,50	0,00	1 358 007,19	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>424 010 000,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>541 005,81</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>54 954,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	54 954,56	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>423 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>531 005,81</b>	<b>0,00</b>
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 000 000,00	0,00	500 000,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	250 000 000,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	31 005,81	0,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>1 000 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>196 836 830,52</b>	<b>0,00</b>	<b>-97 905 344,13</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>33 648 571,09</b>	<b>0,00</b>	<b>12 055 651,69</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 000,00	0,00	30 486,10	0,00
1312	Subv. transf. Régions	162 500,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	2 060 000,00	0,00	-1 964 702,24	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	15 000 000,00	0,00	12 380 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	8 132,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	505 000,00	0,00	281 795,10	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	6 261 623,99	0,00	1 058 739,22	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	3 750,00	0,00	0,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	43 000,00	0,00	-4 299,86	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	313 122,73	0,00	-313 122,73	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	411 238,37	0,00	0,00	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	6 860 204,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	700 000,00	0,00	0,00	0,00
1346	Dot. soutien investissement départements	1 300 000,00	0,00	586 756,10	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>	<b>163 188 159,43</b>	<b>0,00</b>	<b>-109 960 995,82</b>	<b>0,00</b>
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	76 800 000,00	0,00	-57 868 139,65	0,00
1641	Emprunts en euros	86 388 159,43	0,00	-52 092 856,17	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	100,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>370 815 756.13</b>	<b>0.00</b>	<b>137 442 439.92</b>	<b>0.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>20 000 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>137 492 439.92</b>	<b>0.00</b>
10222	FCTVA	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	137 492 439,92	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>350 000 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	250 000 000,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>660 756.13</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	13 212,15	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	175 337,84	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	472 206,14	0,00	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>155 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-50 000.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>		<b>36 763,00</b>	<b>-93 512,00</b>	<b>0,00</b>
4542104	Tx de remboursement - Chaintreaux - Dépenses	0,00	292,00	0,00
4542116	Tx de remboursement - Sourdon - Dépenses	0,00	24 000,00	0,00
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	2 610,00	-29 000,00	0,00
4544136	Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses	0,00	-22 000,00	0,00
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	24 097,00	-24 962,00	0,00
4544139	Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses	0,00	33 960,00	0,00
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	10 056,00	-23 400,00	0,00
4544142	Travaux d'Aménagement foncier - déplacement CDAF 2021 - Dépenses	0,00	0,00	0,00
4544143	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses	0,00	-32 402,00	0,00
4544145	Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2022 - Dépenses	0,00	0,00	0,00
4544146	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses	0,00	-22 000,00	0,00
4544147	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - dépenses	0,00	0,00	0,00
4544148	Travaux d'aménagement foncier - communes volontaires 2022 - dépenses	0,00	-50 000,00	0,00
4544149	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2023 - dépenses	0,00	0,00	0,00
4544150	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2023 - dépenses	0,00	-8 000,00	0,00
4544151	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2023 - dépenses	0,00	0,00	0,00
4544152	Travaux d'aménagement foncier - communes volontaires 2023 - dépenses	0,00	0,00	0,00
45812	Aménagement MDPH - Dépenses	0,00	60 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>				<b>A6</b>
<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>24 461 628,17</b>	<b>564 972,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	1 081 922,51	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	389 868,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	49 410,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	2 858,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	3 199 688,00	985 595,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	1 100,00	0,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	37 098,00	23 308,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	6 860 204,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	77 466,66	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	12 762 013,00	-443 931,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>101 265 728,38</b>	<b>14 447 291,12</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	815 536,61	229 272,00	0,00
28033	Frais d'insertion	21 424,72	2 008,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	26 237,00	4 500,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	91 078,96	660,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 918,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	64 496,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	420 716,52	100 901,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	24 163 522,92	656 560,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	140 326,80	41 956,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 310 461,00	199 740,00	0,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	564,13	6 261,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	170 832,00	17 769,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	8 789 073,41	3 774 206,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	4 481 874,54	61 478,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	225 860,99	72 602,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 241 953,00	199 043,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	152 697,18	37 486,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 475 072,00	44 142,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	96 362,00	10 098,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 388 378,55	175 554,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 476,01	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	57 824,00	7 740,36	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785,00	20 413,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966,00	3 794 693,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 143,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	22 554 201,46	1 955 227,00	0,00
281352	Bâtiments privés	138 682,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	11 827,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	3 805 363,35	1 085 620,15	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	40 225,97	0,00	0,00

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
28182	Matériel de transport	1 041 548,64	18 934,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 757 745,70	635 910,86	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 598 040,15	482 830,56	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	515 695,48	703 918,08	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	190 753,68	74 707,67	0,00
28185	Matériel de téléphonie	2 929,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	106 085,61	33 060,44	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>				<b>A7</b>
<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>140 600 000,00</b>	<b>61 876 200,00</b>	<b>0,00</b>
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	70 000 000,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	70 000 000,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	600 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	45 600,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	0,00	172 600,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	300 000,00	1 735 000,00	0,00
231351	Bâtiments publics	100 000,00	43 073 000,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	200 000,00	15 650 000,00	0,00
23157	Matériel et outillage technique	0,00	600 000,00	0,00
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>140 600 000,00</b>	<b>61 876 200,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	70 000 000,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	70 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	16 490 550,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	25 650,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	600 000,00	45 360 000,00	0,00
4544229	Travaux d'aménagement foncier Nonville - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544230	Travaux d'aménagement foncier Cessoy-en-Montois - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544231	Travaux d'aménagement foncier Treuzy-Levelay - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544232	Travaux d'aménagement foncier déplacement CDAF 2019 - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544233	Travaux d'aménagement foncier Hypothèques diverses 2019 - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544234	Travaux d'aménagement foncier Lizines - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544235	Travaux d'aménagement foncier - Contentieux CDAF 2019 - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544241	Travaux d'aménagement foncier hypothèques diverses 2020 - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544242	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Recettes	0,00	0,00	0,00
4544244	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2021 - Recettes	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>		<b>1 455 448 539,33</b>	<b>0,00</b>	<b>145 604 094,49</b>	<b>0,00</b>	<b>2 852 598,01</b>	<b>142 751 496,48</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
011	Charges à caractère général (5)	123 004 889,38	0,00	8 175 634,53	0,00	719 660,16	7 455 974,37	131 180 523,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	247 333 303,00	0,00	16 860 301,00	0,00		16 860 301,00	264 193 604,00
014	Atténuations de produits	35 695 285,00	0,00	4 009 275,75	0,00		4 009 275,75	39 704 560,75
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	75 553 770,00	0,00	1 825 000,00	0,00	0,00	1 825 000,00	77 378 770,00
017	Revenu de solidarité active	218 830 866,63	0,00	7 083 754,80	0,00	1 083 754,80	6 000 000,00	225 914 621,43
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	552 719 881,70	0,00	7 842 388,96	0,00	1 043 423,05	6 798 965,91	560 562 270,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	748 300,00	0,00	0,00	0,00		0,00	748 300,00
66	Charges financières	13 010 000,00	0,00	5 360 000,00	0,00		5 360 000,00	18 370 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	1 016 147,45	0,00	262 111,00	0,00		262 111,00	1 278 258,45
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		310 402,00	0,00		310 402,00	310 402,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		700 000,00	0,00		700 000,00	1 700 000,00
023	Virement à la section d'investissement	85 270 367,79		78 727 935,33	0,00		78 727 935,33	163 998 303,12
042	Opérations ordre transf. entre sections	101 265 728,38		14 447 291,12	0,00		14 447 291,12	115 713 019,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

### RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>		<b>1 455 448 539,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 924 165,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 444 524 374,12</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 172 721,00	0,00	124 380,00	0,00	5 297 101,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 071 566 062,00	0,00	-20 581 278,00	0,00	1 050 984 784,00
731	Impositions directes	130 064 506,00	0,00	286 952,00	0,00	130 351 458,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	181 282 935,00	0,00	4 617 342,98	0,00	185 900 277,98
75	Autres produits de gestion courante (5)	7 671 507,00	0,00	0,00	0,00	7 671 507,00
013	Atténuations de charges (5)	1 106 170,00	0,00	0,00	0,00	1 106 170,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	23 055 200,00	0,00	3 400 000,00	0,00	26 455 200,00
017	Revenu de solidarité active	7 868 100,00	0,00	0,00	0,00	7 868 100,00
76	Produits financiers	228 862,16	0,00	200 000,00	0,00	428 862,16
77	Produits exceptionnels (5)	2 970 848,00	0,00	83 245,81	0,00	3 054 093,81
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		380 220,00	0,00	380 220,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	24 461 628,17		564 972,00	0,00	25 026 600,17
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>156 528 259,70</b>
--	-----------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>123 004 889,38</b>	<b>0,00</b>	<b>8 175 634,53</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	185 000,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	6 415 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	90 000,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	19 720 000,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 000 000,00	0,00	150 000,00	0,00
60623	Alimentation	74 400,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 315 000,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	230 650,00	0,00	20 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	357 286,00	0,00	500,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	805 661,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	272 660,00	0,00	60 000,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	187 500,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	116 100,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	392 645,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	12 000,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 074 681,00	0,00	-12 154,00	0,00
607	Achats de marchandises	98 871,00	0,00	15 691,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	18 228 866,32	0,00	2 008 601,29	0,00
6132	Locations immobilières	439 700,00	0,00	-90 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 600 450,00	0,00	538 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	350 000,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	744 670,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 495 500,00	0,00	100 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 236 000,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	916 000,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	636 000,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	340 421,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 595 746,69	0,00	10 561,50	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	300 000,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 478 820,00	0,00	-10 750,00	0,00
617	Etudes et recherches	404 400,00	0,00	-110 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	366 100,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	361 000,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 265 127,70	0,00	113 854,40	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	58 579,00	0,00	986,00	0,00
6188	Autres frais divers	110 150,00	0,00	17 480,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	20 200,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	986 769,91	0,00	123 153,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	472 250,14	0,00	322 963,84	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	276 707,00	0,00	130 000,00	0,00
6228	Divers	167 669,50	0,00	-12 169,50	0,00
6231	Annonces et insertions	500 854,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	23 600,00	0,00	12 600,00	0,00
6234	Réceptions	256 600,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 098 114,12	0,00	30 000,00	0,00
6238	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	252 300,00	0,00	-20 000,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	28 012 700,00	0,00	1 501 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	500,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 785 725,00	0,00	308 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	752 814,00	0,00	2 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 101 500,00	0,00	242 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	343 100,00	0,00	130 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	382 984,00	0,00	96 260,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6282	Frais de gardiennage	563 250,00	0,00	41 750,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 522 000,00	0,00	250 000,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 178 237,00	0,00	103 807,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	63 800,00	0,00	1 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	204 600,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	83 500,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	298 600,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	122 530,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>247 333 303,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 860 301,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	617 050,00	0,00	839 000,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	100,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 293 575,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	126 020 300,00	0,00	15 285 200,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	2 512 100,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 078 700,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	22 024 050,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	21 089 853,00	0,00	0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	80 600,00	0,00	0,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	200 000,00	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	5 181 122,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	12 868 130,00	0,00	83 950,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	52 830,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	299 000,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	2 778 100,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	978 600,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 687 620,00	0,00	14 860,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	19 269 299,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	863 204,00	0,00	750,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 125 700,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	111 870,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 250,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	800 000,00	0,00	123 700,00	0,00
6473	Allocations de chômage	946 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	117 150,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 198 200,00	0,00	493 841,00	0,00
6488	Autres charges	1 136 900,00	0,00	19 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>35 695 285,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 009 275,75</b>	<b>0,00</b>
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	0,00	0,00	109 204,54	0,00
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	33 303 649,00	0,00	-433 351,00	0,00
7398	Autres reversements	2 391 636,00	0,00	4 333 422,21	0,00
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>75 553 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 825 000,00</b>	<b>0,00</b>
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 600,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 218 300,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	81 400,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	36 100,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	673 200,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	506 000,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	578 200,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	744 200,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 700,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 960,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 810,00	0,00	0,00	0,00
6511411	APA	34 350 000,00	0,00	1 650 000,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	9 900 000,00	0,00	175 000,00	0,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	1 000,00	0,00	0,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	26 400 000,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	2 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>218 830 866,63</b>	<b>0,00</b>	<b>7 083 754,80</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	125 890,00	0,00	52 080,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 400,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	601 100,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	21 900,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	5 700,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	289 450,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	143 200,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	157 600,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 900,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 800,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	940,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	11 300,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	370,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	170 000 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	30 000 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	170 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	200 000,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	100 000,00	0,00	0,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	3 139 124,00	0,00	0,00	0,00
65662	Contrat d'initiative-emploi	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	13 509 992,63	0,00	1 031 674,80	0,00
6577	Remises gracieuses	40 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>552 719 881,70</b>	<b>0,00</b>	<b>7 842 388,96</b>	<b>0,00</b>
65111	Famille et enfance	1 813 302,63	0,00	0,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	40 200 000,00	0,00	600 000,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	10 180 000,00	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	6 010 000,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	186 000,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	500 000,00	0,00	20 000,00	0,00
6512	Secours d'urgence	1 838 000,00	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	125 000,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	114 000,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	51 000,00	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	977 600,00	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	2 405 600,00	0,00	0,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	61 000,00	0,00	0,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	24 962 392,56	0,00	0,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	79 335 800,21	0,00	2 975 000,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	432 030,93	0,00	0,00	0,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	23 325,62	0,00	0,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	91 274,14	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	19 094 200,00	0,00	0,00	0,00
652418	Autres	2 240 050,97	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	119 880 000,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	22 500 000,00	0,00	0,00	0,00
6525	Frais d'inhumation	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	4 650 000,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	1 881 500,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission et de déplacement	78 500,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	171 800,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	580 000,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	30 000,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	1 400,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	67 200,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	55 200,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	15 402 500,00	0,00	770 000,00	0,00
65512	Etablissements privés	5 986 000,00	0,00	-71 418,87	0,00
6553	Service d'incendie	113 200 000,00	0,00	0,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	3 583 000,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 309 998,73	0,00	106 091,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	100 000,00	0,00	45 000,00	0,00
6568	Autres participations	32 278 489,00	0,00	1 859 486,77	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	34 200,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	8 861 391,28	0,00	-158 289,95	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	445 348,00	0,00	63 500,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	2 818 045,00	0,00	69 600,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 492 765,00	0,00	91 500,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	16 675 759,00	0,00	460 701,20	0,00
6577	Remises gracieuses	29 000,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 686 525,63	0,00	957 718,81	0,00
65818	Autres	267 576,00	0,00	53 500,00	0,00
65888	Autres	107,00	0,00	0,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>748 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65861	Frais de personnel	748 300,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>1 253 886 295,71</b>	<b>0,00</b>	<b>45 796 355,04</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>13 010 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 360 000,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 450 000,00	0,00	4 550 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00	500 000,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	310 000,00	0,00
6688	Autres	550 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C) (5)</b>	<b>1 016 147,45</b>	<b>0,00</b>	<b>262 111,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	55 000,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	19 500,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	184 197,45	0,00	-19 115,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	734 950,00	0,00	281 226,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>310 402,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		310 402,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>1 000 000,00</b>		<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>1 268 912 443,16</b>	<b>0,00</b>	<b>52 428 868,04</b>	<b>0,00</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>85 270 367,79</b>		<b>78 727 935,33</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>101 265 728,38</b>		<b>14 447 291,12</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	101 265 728,38		14 447 291,12	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>186 536 096,17</b>		<b>93 175 226,45</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 455 448 539,33</b>	<b>0,00</b>	<b>145 604 094,49</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------------	-------------	-----------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--	-------------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.  
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	4 406 240,12
Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 896 240,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	510 000,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>					<b>B2</b>
<b>GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX</b>					
<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>5 172 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 380,00</b>	<b>0,00</b>
7022	Coupes de bois	5 000,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	822 800,00	0,00	0,00	0,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	100 000,00	0,00	0,00	0,00
7061	Taxes d'analyse	250 000,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	7 280,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	1 555 000,00	0,00	124 380,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	1 194 000,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 800,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	724 440,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais Budgets annexes	225 000,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	287 401,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>1 071 566 062,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 581 278,00</b>	<b>0,00</b>
7321	Taxe départementale publicité foncière	300 000 000,00	0,00	-40 000 000,00	0,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	15 927 303,00	0,00	515 253,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	162 929 529,00	0,00	4 693 141,00	0,00
7351	Taxe sur consommation finale électricité	15 190 839,00	0,00	1 217 308,00	0,00
7352	TICPE	63 099 102,00	0,00	0,00	0,00
7353	Redevance des mines	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	495 719 289,00	0,00	8 284 401,00	0,00
73818	Autres	0,00	0,00	4 708 619,00	0,00
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>130 064 506,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 952,00</b>	<b>0,00</b>
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	3 769 412,00	0,00	286 952,00	0,00
73121	F.N.G.I.R.	17 925 606,00	0,00	0,00	0,00
73123	Attributions de compensation CVAE	85 671 811,00	0,00	0,00	0,00
73124	Fonds solidarité région Ile-de-France	9 461 115,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	13 236 562,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (4)</b>	<b>181 282 935,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 617 342,98</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	56 629 552,00	0,00	-76 171,00	0,00
74122	Dotation de péréquation urbaine	21 955 761,00	0,00	-21 958,00	0,00
74123	Dotation de compensation	13 742 986,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	4 120 007,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 509 380,00	0,00	-5 000,00	0,00
7472	Participation régions	2 530 400,00	0,00	-3 778,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	85 100,00	0,00	77 155,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	21 284 816,00	0,00	22 883,62	0,00
74771	Participation Fonds social européen	143 000,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres Participations	38 000,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	15 200 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
7478141	Part autonomie	450 000,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	2 654 000,00	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	8 900 000,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	3 169 637,00	0,00	-43 688,64	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	18 690 087,00	0,00	1 354,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 780 709,00	0,00	13 546,00	0,00
74881	Particip. familles resto, hébergé	3 887 000,00	0,00	3 553 000,00	0,00
74888	Autres	12 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>7 671 507,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7511	Recouvrements sur département, autres CL	642 000,00	0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	500 000,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	5 600 150,00	0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	601 150,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	208 000,00	0,00	0,00	0,00
7535	PCH	100 050,00	0,00	0,00	0,00
7538	Autres	150,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	20 007,00	0,00	0,00	0,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>1 106 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	536 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6459	Rembours charges SS et prévoyance	569 170,00	0,00	0,00	0,00
65869	Remboursements frais de fonctionnement	1 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>23 055 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 400 000,00</b>	<b>0,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	23 000 000,00	0,00	3 400 000,00	0,00
7533	APA	50 050,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 150,00	0,00	0,00	0,00
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>7 868 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	608 000,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	5 250 000,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	110 000,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>1 427 787 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 152 603,02</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>228 862,16</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
761	Produits de participations	15 001,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10 461,16	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	203 400,00	0,00	200 000,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C) (5)</b>	<b>2 970 848,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 245,81</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	8 200,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	53 000,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	2 700 100,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	142 850,00	0,00	31 005,81	0,00
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	66 598,00	0,00	52 240,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>380 220,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		380 220,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>1 430 986 911,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 489 137,21</b>	<b>0,00</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>24 461 628,17</b>		<b>564 972,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	77 466,66		0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	12 762 013,00		-443 931,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 622 148,51		1 008 903,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 461 628,17</b>		<b>564 972,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 455 448 539,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 924 165,21</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------------	-------------	-----------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>156 528 259,70</b>
-------------------------------	-----------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 601 052 633,82</b>
--	-------------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6)Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Dépenses réelles	444 149 494	17 869 773	6 950 000	93 363 653	9 371 728	287 200
- Equipements départx		17 713 267	100 000	92 138 029	1 969 028	287 200
- Equip. non départx (c/204)		125 500	6 850 000	1 225 624	7 402 700	0
- Opérations financières	444 149 494					
Dépenses d'ordre	227 502 800					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>671 652 294</b>	<b>17 869 773</b>	<b>6 950 000</b>	<b>93 363 653</b>	<b>9 371 728</b>	<b>287 200</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>118 813 162</b>	<b>4 347 003</b>	<b>0</b>	<b>1 708 002</b>	<b>82 519</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>790 465 455</b>	<b>22 216 776</b>	<b>6 950 000</b>	<b>95 071 656</b>	<b>9 454 247</b>	<b>287 200</b>
<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 070 580 676</b>	<b>8 132</b>	<b>0</b>	<b>6 860 204</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>1 070 580 676</b>	<b>8 132</b>	<b>0</b>	<b>6 860 204</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>341 539 585</b>	<b>143 420 745</b>	<b>113 725 000</b>	<b>99 936 101</b>	<b>21 447 233</b>	<b>17 850 410</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>341 539 585</b>	<b>143 420 745</b>	<b>113 725 000</b>	<b>99 936 101</b>	<b>21 447 233</b>	<b>17 850 410</b>
<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 334 405 397</b>	<b>5 730 419</b>	<b>0</b>	<b>9 916 040</b>	<b>101 080</b>	<b>555 840</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>156 528 260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>1 490 933 657</b>	<b>5 730 419</b>	<b>0</b>	<b>9 916 040</b>	<b>101 080</b>	<b>555 840</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Dépenses réelles	10 118 126	0	0	0	93 590 028	35 675 081	10 295 364	2 711 518	724 381 965
- Equipements départx	5 588 772	0	0	0	80 718 385	2 731 899	8 619 622	-3 078	209 863 125
- Equip. non départx (c/204)	4 529 354	0	0	0	12 871 643	32 943 182	1 675 742	2 714 596	89 722 341
- Opérations financières									444 149 494
<i>Dépenses d'ordre</i>									227 502 800
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>10 118 126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93 590 028</b>	<b>35 675 081</b>	<b>10 295 364</b>	<b>2 711 518</b>	<b>951 884 765</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>123 969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 917 948</b>	<b>209 729</b>	<b>279 619</b>	<b>10 489</b>	<b>137 492 440</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>10 242 096</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 507 975</b>	<b>35 884 810</b>	<b>10 574 983</b>	<b>2 722 008</b>	<b>1 089 377 205</b>
<b>RECETTES</b>									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 957 015</b>	<b>2 060 606</b>	<b>4 393 365</b>	<b>472 206</b>	<b>1 089 377 205</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 957 015</b>	<b>2 060 606</b>	<b>4 393 365</b>	<b>472 206</b>	<b>1 089 377 205</b>

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>448 928 361</b>	<b>0</b>	<b>77 378 770</b>	<b>225 914 621</b>	<b>32 491 025</b>	<b>11 465 214</b>	<b>61 982 376</b>	<b>4 973 191</b>	<b>1 601 052 634</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>448 928 361</b>	<b>0</b>	<b>77 378 770</b>	<b>225 914 621</b>	<b>32 491 025</b>	<b>11 465 214</b>	<b>61 982 376</b>	<b>4 973 191</b>	<b>1 601 052 634</b>
<b>RECETTES</b>									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>30 491 660</b>	<b>0</b>	<b>26 455 200</b>	<b>7 868 100</b>	<b>1 682 660</b>	<b>572 889</b>	<b>25 695 089</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 444 524 374</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>156 528 260</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>30 491 660</b>	<b>0</b>	<b>26 455 200</b>	<b>7 868 100</b>	<b>1 682 660</b>	<b>572 889</b>	<b>25 695 089</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 601 052 634</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>671 652 294</b>	<b>17 869 773</b>	<b>6 950 000</b>	<b>93 363 653</b>	<b>9 371 728</b>	<b>287 200</b>
Dépenses réelles		444 149 494	17 869 773	6 950 000	93 363 653	9 371 728	287 200
020	Dépenses imprévues	1 000 000	0	0	0	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0
163	Emprunts obligataires	30 000 000	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	293 500 000	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	31 006	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	100 000 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	474 409	100 000	5 690 812	271 645	0
204	Subventions d'équipement versées	19 384 000	125 500	6 850 000	1 225 624	7 402 700	0
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	5 301 545	0	872 734	135 000	0
211	Terrains	0	0	0	13 000	0	0
213	Constructions	0	962 760	0	300 000	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	250 526	0	2 181 346	40 000	287 200
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	201 814	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	7 257 514	0	5 941 646	292 782	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	3 466 513	0	59 861 497	1 027 786	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	17 276 994	0	0
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	153 290	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	92 204	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>227 502 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>25 026 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>12 631 052</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
168	<i>Autres emprunts et dettes assimilées</i>	<i>77 467</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	<i>12 318 082</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>202 476 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
164	<i>Emprunts auprès des ét. financiers</i>	<i>140 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
215	<i>Install., matériel, outillage techniques</i>	<i>600 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
231	<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>61 876 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 070 580 676</b>	<b>8 132</b>	<b>0</b>	<b>6 860 204</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		588 393 154	8 132	0	6 860 204	45 000	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000	0	0	0	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	20 000 000	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
106	Réserves	137 492 440	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	27 380 000	8 132	0	0	0	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	45 000	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	6 860 204	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	0	0
163	Emprunts obligataires	18 931 860	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	284 295 303	0	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	100 000 000	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	188 550	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>482 187 523</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Opérations d'ordre entre section</b>		<b>279 711 323</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	163 998 303	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	54 014 755	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	61 698 264	0	0	0	0	0
<b>Opérations patrimoniales</b>		<b>202 476 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
164	Emprunts auprès des ét. financiers	140 000 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	16 516 200	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	45 960 000	0	0	0	0	0

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>341 539 585</b>	<b>143 420 745</b>	<b>113 725 000</b>	<b>99 936 101</b>	<b>21 447 233</b>	<b>17 850 410</b>
Dépenses réelles		61 828 263	143 420 745	113 725 000	99 936 101	21 447 233	17 850 410
022	Dépenses imprévues	1 700 000	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	7 496 974	0	23 781 700	424 455	582 000
607	Achats de marchandises	0	46 062	0	2 000	30 000	0
611	Contrats de prestations de services	0	4 262 973	0	2 105 980	2 408 981	508 000
613	Locations	0	450 850	0	1 116 800	14 100	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	350 000	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	3 761 901	0	7 167 000	103 620	120 000
616	Primes d'assurances	0	1 413 000	0	355 000	70	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	50 000	29 000	11 000
618	Divers	0	2 809 056	0	22 340	80 200	295 000
621	Personnel extérieur au service	0	1 444 000	0	0	12 000	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	595 918	0	300 000	4 000	340 200
623	Pub., publications, relations publiques	0	1 336 333	0	22 000	176 906	0
624	Transports biens, transports collectifs	0	58 500	0	143 500	37 000	0
625	Déplacements et missions	0	546 325	0	0	7 400	80 000
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	2 097 614	0	0	300	0
627	Services bancaires et assimilés	0	470 500	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
628	Divers	348 000	2 836 260	0	1 977 000	72 334	72 700
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	192 055	0	306 350	47 800	106 250
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	503 000	56 900	0	1 600	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	122 000	0	0	0	30	0
6411	Personnel titulaire	0	87 048 200	0	24 082 900	4 328 400	10 220 050
6412	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	5 317 320	0	1 473 350	527 210	441 300
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	9 900	0	0	79 100	210 000
6416	Emplois d'insertion	0	0	0	2 778 100	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	978 600	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	6 810 058	0	9 456 200	1 431 505	3 132 040
647	Autres charges sociales	0	5 638 161	0	294 100	28 330	0
648	Autres charges de personnel	0	986 430	0	64 360	19 600	3 370
651	Aides à la personne	0	96 000	0	0	60 000	67 000
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0	0	0	0	0	0
653	Indemnités, frais et formation élus	0	2 743 200	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	33 700	0	0	0	0
655	Contributions obligatoires	0	0	113 200 000	21 697 081	603 822	0
656	Participations	0	277 000	0	357 300	606 000	1 523 500
657	Subventions de fonctionnement versées	50 000	1 434 797	25 000	1 152 840	10 289 600	136 000
658	Charges diverses de gestion courante	748 300	1 696 857	0	1 223 000	25 470	0
661	Charges d'intérêts	17 820 000	0	0	0	0	0
668	Autres charges financières	550 000	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	15 000	0	500	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	22 300	0	5 000	0	2 000
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0	20 000	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	40 000	500 000	100	0	0
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	310 402	0	0	0	0	0
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	39 676 561	28 000	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>279 711 323</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>279 711 323</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>163 998 303</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	<i>115 713 020</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 334 405 397</b>	<b>5 730 419</b>	<b>0</b>	<b>9 916 040</b>	<b>101 080</b>	<b>555 840</b>
Recettes réelles		1 309 378 797	5 730 419	0	9 916 040	101 080	555 840
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	30 000	0	260 000	1 000	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	315 050	0	101 010	1 000	50 000
658	Charges diverses de gestion courante	1 000	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	16 300	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	1 454 380	0	0	7 280	0
708	Autres produits	0	635 140	0	140 000	0	0
731	Impositions directes	130 351 458	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	291 442 556	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	167 622 670	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	82 207 249	0	0	0	0	0
736	Impôts et taxes / activités services	0	0	0	0	0	0
738	Autres taxes	508 712 309	0	0	0	0	0
741	D.G.F.	92 230 170	0	0	0	0	0
744	FCTVA	1 500 000	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	4 120 007	0	0	0	0	0
747	Participations	8 900 000	987 038	0	1 940 030	88 800	35 000
748	Autres attributions et participations	21 485 696	12 500	0	7 440 000	0	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	380 000
752	Revenus des immeubles	0	208 000	0	0	0	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	20 005	0	0	0	0
761	Produits de participations	15 001	0	0	0	0	0
762	Produits autres immo. financières	10 461	0	0	0	0	0
768	Autres produits financiers	400 000	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	0	2 000 000	0	6 000	3 000	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	46 006	0	20 000	0	500
778	Autres produits exceptionnels	0	6 000	0	9 000	0	90 340
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	380 220	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>25 026 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>25 026 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
752	<i>Revenus des immeubles</i>	<i>77 467</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
776	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	<i>12 318 082</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte resul</i>	<i>12 631 052</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>10 118 126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93 590 028</b>	<b>35 675 081</b>	<b>10 295 364</b>	<b>2 711 518</b>	<b>951 884 765</b>
Dépenses réelles		10 118 126	0	0	0	93 590 028	35 675 081	10 295 364	2 711 518	724 381 965
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
163	Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000 000
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	293 500 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	31 006
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000 000
203	Frais d'études, recherche, développement	223 622	0	0	0	6 865 650	576 630	449 694	-3 078	14 649 385
204	Subventions d'équipement versées	4 529 354	0	0	0	12 871 643	32 943 182	1 675 742	2 714 596	89 722 341
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	6 309 279
211	Terrains	0	0	0	0	2 342 434	120 000	790 206	0	3 265 640
213	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	1 262 760
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	2 178 810	334 869	633 567	0	5 906 318
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	201 814
218	Autres immobilisations corporelles	190 000	0	0	0	710 328	112 000	0	0	14 504 269
231	Immobilisations corporelles en cours	5 175 150	0	0	0	67 350 118	968 050	6 746 155	0	144 595 271
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	1 271 044	620 349	0	0	19 168 388
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	153 290
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	92 204
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>227 502 800</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>25 026 600</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 631 052</i>
168	<i>Autres emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>77 467</i>
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 318 082</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>202 476 200</i>
164	<i>Emprunts auprès des ét. financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>140 000 000</i>
215	<i>Install., matériel, outillage techniques</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>600 000</i>
231	<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>61 876 200</i>
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 957 015</b>	<b>2 060 606</b>	<b>4 393 365</b>	<b>472 206</b>	<b>1 089 377 205</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	4 957 015	2 060 606	4 393 365	472 206	607 189 682
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	105 000

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000 000
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	137 492 440
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	50 486	162 500	95 298	0	27 696 416
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	4 206 529	11 250	4 298 068	0	8 560 847
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0	0	0	6 860 204
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	700 000	1 886 756	0	0	2 586 756
163	Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	18 931 860
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	284 295 303
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	100	0	0	100
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	188 550
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	472 206	472 206
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	482 187 523
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	279 711 323
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	163 998 303
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	54 014 755
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	61 698 264
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	202 476 200
164	<i>Emprunts auprès des ét. financiers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000 000
203	<i>Frais d'études, recherche, développement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	16 516 200
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	45 960 000

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES								
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>448 928 361</b>	<b>0</b>	<b>77 378 770</b>	<b>225 914 621</b>	<b>32 491 025</b>	<b>11 465 214</b>	<b>61 982 376</b>	<b>4 973 191</b>	<b>1 601 052 634</b>
Dépenses réelles		448 928 361	0	77 378 770	225 914 621	32 491 025	11 465 214	61 982 376	4 973 191	1 321 341 311
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700 000
606	Achats non stockés de matières et fourni	110 500	0	0	0	4 329 000	37 300	0	5 000	36 766 929
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	36 500	114 562
611	Contrats de prestations de services	2 004 811	0	0	20 000	495 569	125 613	7 681 774	643 766	20 257 468
613	Locations	3 400	0	0	0	901 000	2 000	0	0	2 488 150
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
615	Entretien et réparations	1 348 000	0	0	0	6 663 207	314 200	601 971	0	20 079 899
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	1 768 070
617	Etudes et recherches	20 000	0	0	0	6 000	178 400	0	0	294 400
618	Divers	83 681	0	0	30 000	3 000	0	0	0	3 323 277
621	Personnel extérieur au service	50	0	0	0	0	0	0	0	1 456 050
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 050 888	0	300	178 170	7 674	75 164	113 700	0	2 666 014
623	Pub., publications, relations publiques	32 649	0	0	0	15 000	9 800	6 080	373 000	1 971 768
624	Transports biens, transports collectifs	872 500	0	0	0	0	0	28 637 000	0	29 748 500

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
625	Déplacements et missions	1 423 000	0	0	0	0	35 000	0	2 000	2 093 725
626	Frais postaux et frais télécommunication	400	0	0	0	0	0	0	0	2 098 314
627	Services bancaires et assimilés	100	0	0	0	0	0	2 500	0	473 100
628	Divers	94 532	0	0	0	529 707	252 705	16 200	4 150	6 203 588
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	466 720	0	27 600	7 400	135 600	30 400	8 500	0	1 328 675
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 000	0	0	0	25 000	200	0	0	588 700
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	500	0	0	0	122 530
6411	Personnel titulaire	24 668 000	0	3 009 000	918 150	13 493 700	2 502 950	576 150	0	170 847 500
6412	Assistants maternelles	26 551 575	0	0	0	0	0	0	0	26 551 575
6413	Personnel non titulaire	3 365 900	0	506 000	143 200	996 880	626 220	256 730	0	13 654 110
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	0	0	0	0	0	0	0	299 000
6416	Emplois d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	2 778 100
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	978 600
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	17 160 930	0	1 346 060	365 240	3 964 440	879 100	242 280	0	44 787 853
647	Autres charges sociales	672 500	0	0	11 300	45 800	0	0	0	6 690 191
648	Autres charges de personnel	52 780	0	1 810	370	21 360	6 420	1 580	0	1 158 080
651	Aides à la personne	61 366 303	0	72 476 000	170 000	0	0	0	0	134 235 303
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	174 800 000	0	0	0	0	174 800 000
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	31 200 000	0	0	0	0	31 200 000
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	279 689 274	0	0	0	0	0	0	0	279 689 274
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	2 743 200
654	Pertes sur créances irrécouvrables	88 500	0	0	300 000	0	0	200	0	422 400
655	Contributions obligatoires	320 000	0	0	0	0	3 295 269	9 169 999	0	148 286 171
656	Participations	16 707 315	0	0	3 139 124	39 000	0	14 482 761	290 100	37 422 100
657	Subventions de fonctionnement versées	10 570 571	0	2 000	14 581 667	487 738	3 074 473	43 825	3 618 675	45 467 187
658	Charges diverses de gestion courante	100	0	0	0	0	20 000	0	0	3 713 727
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	17 820 000
668	Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	55 000	0	0	0	1 000	0	5 500	0	77 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	135 382	0	10 000	50 000	0	0	400	0	225 082
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
678	Autres charges exceptionnelles	11 000	0	0	0	329 850	0	135 226	0	1 016 176
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	310 402
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	39 704 561
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	279 711 323
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	279 711 323
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	163 998 303
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	115 713 020
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>30 491 660</b>	<b>0</b>	<b>26 455 200</b>	<b>7 868 100</b>	<b>1 682 660</b>	<b>572 889</b>	<b>25 695 089</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 444 524 374</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
Recettes réelles		30 491 660	0	26 455 200	7 868 100	1 682 660	572 889	25 695 089	1 050 000	1 419 497 774
6419	Remboursements rémunérations personnel	135 000	0	0	0	110 000	0	0	0	536 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	101 110	0	0	0	0	0	1 000	0	569 170
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	900 000	6 500	0	0	922 800
706	Prestations de services	0	0	0	0	250 000	0	1 419 000	0	3 130 660
708	Autres produits	150 000	0	0	0	75 000	112 901	125 600	0	1 238 641
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	130 351 458
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	291 442 556
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	167 622 670
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	82 207 249
736	Impôts et taxes / activités services	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000
738	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	508 712 309
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	92 230 170
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	4 120 007
747	Participations	22 531 600	0	26 400 000	5 858 000	334 660	448 488	23 846 289	0	91 369 905
748	Autres attributions et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	28 938 196
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	6 963 300	0	0	0	0	0	0	0	7 343 300
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	208 000
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	100 200	0	50 050	2 010 000	0	0	0	0	2 160 250
758	Produits divers de gestion courante	2	0	0	0	0	0	0	0	20 007
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	0	15 001
762	Produits autres immo. financières	0	0	0	0	0	0	0	0	10 461
768	Autres produits financiers	3 400	0	0	0	0	0	0	0	403 400
771	Produits exception. / opérations gestion	400 300	0	0	0	0	0	302 100	50 000	2 761 400
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	105 350	0	5 150	100	1 000	0	1 000	0	179 106
778	Autres produits exceptionnels	1 398	0	0	0	12 000	0	100	0	118 838
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0	0	0	0	0	0	0	0	380 220
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	25 026 600
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	25 026 600
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	77 467
776	Différences sur réalisations (négatives)	0	0	0	0	0	0	0	0	12 318 082
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	12 631 052
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>671 652 293,95</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>444 149 493,78</b>
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00
163	Emprunts obligataires	30 000 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	293 500 000,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	19 384 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00
454	Travaux effectués d'office	153 290,00
458	Opérations sous mandat	92 203,78
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>227 502 800,17</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	25 026 600,17
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 631 051,51
168	Autres emprunts et dettes assimilées	77 466,66
198	Neutralisation des amortissements	12 318 082,00
041	Opérations patrimoniales	202 476 200,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	140 000 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	600 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	61 876 200,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 070 580 676,14</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>588 393 153,52</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	20 000 000,00
106	Réserves	137 492 439,92
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	27 380 000,00
163	Emprunts obligataires	18 931 860,35
164	Emprunts auprès des ét. financiers	284 295 303,26
166	Refinancement de dette	100 000 000,00
274	Prêts	188 549,99
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>482 187 522,62</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	163 998 303,12
040	Opérations ordre transf. entre sections	115 713 019,50
280	Amort. immobilisations incorporelles	54 014 755,33
281	Amortissement immobilisations corporelle	61 698 264,17
041	Opérations patrimoniales	202 476 200,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	140 000 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	16 516 200,00
238	Avances commandes immo corporelles	45 960 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>341 539 585,37</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>61 828 262,75</b>
022	Dépenses imprévues	1 700 000,00
628	Divers	348 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	503 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	122 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	50 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	748 300,00
661	Charges d'intérêts	17 820 000,00
668	Autres charges financières	550 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	310 402,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	39 676 560,75
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>279 711 322,62</b>
023	Virement à la section d'investissement	163 998 303,12
042	Opérations ordre transf. entre sections	115 713 019,50
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	115 713 019,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00



Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>RECETTES</b>		<b>1 334 405 397,33</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 309 378 797,16</b>
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00
731	Impositions directes	130 351 458,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	291 442 556,00
734	Taxes liées aux véhicules	167 622 670,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	82 207 249,00
738	Autres taxes	508 712 309,00
741	D.G.F.	92 230 170,00
744	FCTVA	1 500 000,00
746	Dotations générales de décentralisation	4 120 007,00
747	Participations	8 900 000,00
748	Autres attributions et participations	21 485 696,00
761	Produits de participations	15 001,00
762	Produits autres immo. financières	10 461,16
768	Autres produits financiers	400 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	380 220,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>25 026 600,17</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	25 026 600,17
752	Revenus des immeubles	77 466,66
776	Différences sur réalisations (négatives)	12 318 082,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 631 051,51
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				4 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>17 849 772,81</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 869 772,81</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>17 693 267,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 713 267,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	474 408,90	0,00	0,00	0,00	0,00	474 408,90
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	5 301 545,12	0,00	0,00	0,00	0,00	5 301 545,12
213	Constructions	0,00	962 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	962 760,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	250 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 526,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 237 513,52	0,00	20 000,00	0,00	0,00	7 257 513,52
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 466 513,46	0,00	0,00	0,00	0,00	3 466 513,46
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>125 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 500,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 132,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	8 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 132,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>103 763 749,40</b>	<b>35 395 795,82</b>	<b>2 821 200,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>143 420 745,22</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 456 974,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	7 496 974,00
607	Achats de marchandises	0,00	46 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 062,00
611	Contrats de prestations de services	11 200,00	3 745 773,25	0,00	438 000,00	0,00	68 000,00	4 262 973,25
613	Locations	0,00	450 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 850,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 761 901,13	0,00	0,00	0,00	0,00	3 761 901,13
616	Primes d'assurances	0,00	1 413 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413 000,00
618	Divers	2 277 961,40	531 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 809 056,40
621	Personnel extérieur au service	0,00	1 444 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 444 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 100,00	589 818,00	0,00	0,00	0,00	0,00	595 918,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	664 333,00	0,00	672 000,00	0,00	0,00	1 336 333,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
625	Déplacements et missions	135 825,00	410 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 325,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 097 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 097 614,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	470 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 500,00
628	Divers	6 100,00	2 563 160,00	165 000,00	0,00	0,00	102 000,00	2 836 260,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	192 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 055,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	56 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
6411	Personnel titulaire	87 048 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 048 200,00
6413	Personnel non titulaire	5 317 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 317 320,00

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
6414	Personnel rémunéré à la vacation	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	978 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	978 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 684 358,00	1 125 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 810 058,00
647	Autres charges sociales	899 700,00	4 738 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 638 161,00
648	Autres charges de personnel	986 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986 430,00
651	Aides à la personne	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
653	Indemnités, frais et formation élus	114 000,00	0,00	2 629 200,00	0,00	0,00	0,00	2 743 200,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	33 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 307 797,00	27 000,00	100 000,00	0,00	0,00	1 434 797,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 696 857,44	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 857,44
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	22 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>995 040,00</b>	<b>4 592 378,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 730 418,81</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	315 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 050,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00
706	Prestations de services	0,00	1 454 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 454 380,00
708	Autres produits	598 840,00	36 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 140,00
747	Participations	51 150,00	792 888,00	0,00	0,00	143 000,00	0,00	987 038,00
748	Autres attributions et participations	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	20 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 005,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	46 005,81	0,00	0,00	0,00	0,00	46 005,81
778	Autres produits exceptionnels	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 250 000,00</b>	<b>4 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 950 000,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>2 150 000,00</b>	<b>4 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>113 225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 725 000,00</b>
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	113 200 000,00	0,00	113 200 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
				<b>DEPENSES REELLES</b>	
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 138 029,24</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	5 690 812,20	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	872 734,19	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	13 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	300 000,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	2 181 345,54	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 941 646,01	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	59 861 497,17	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	17 276 994,13	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>425 535,90</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 860 204,00</b>	<b>0,00</b>
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	6 860 204,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
				<b>DEPENSES REELLES</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	23 779 700,00	0,00
607	Achats de marchandises	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	357 008,00	0,00	550 700,00	0,00
613	Locations	16 800,00	0,00	1 100 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 167 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	355 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	50 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	22 340,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	300 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 000,00	0,00	13 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	143 500,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 977 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	306 350,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	1 600,00	0,00
6411	Personnel titulaire	24 082 900,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 473 350,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	2 778 100,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	9 450 440,00	0,00	5 760,00	0,00
647	Autres charges sociales	294 100,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	64 360,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	21 697 081,13	0,00
656	Participations	0,00	0,00	217 300,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	674 100,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 223 000,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	500,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	5 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	100,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 280 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 635 400,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	260 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	101 010,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	140 000,00	0,00
747	Participations	1 919 630,00	0,00	20 400,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	7 440 000,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	6 000,00	0,00

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22	
				Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	20 000,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	9 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>800 088,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 363 653,33</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 138 029,24</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	5 690 812,20
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	872 734,19
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	13 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	300 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	2 181 345,54
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 941 646,01
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	59 861 497,17
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	17 276 994,13
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>800 088,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 225 624,09</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 860 204,00</b>
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	6 860 204,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>455 140,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 361 872,27</b>	<b>99 936 101,40</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	23 781 700,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 198 272,27	2 105 980,27
613	Locations	0,00	0,00	0,00	1 116 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	7 167 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	355 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	22 340,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	300 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	22 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	143 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 977 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	306 350,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	24 082 900,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	1 473 350,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	2 778 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	9 456 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	294 100,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	64 360,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	21 697 081,13
656	Participations	140 000,00	0,00	0,00	357 300,00
657	Subventions de fonctionnement versées	315 140,00	0,00	163 600,00	1 152 840,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 223 000,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 916 040,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	260 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	101 010,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	140 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 940 030,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	7 440 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	6 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	20 000,00

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	9 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>548 909,32</b>	<b>2 894 781,00</b>	<b>154 961,79</b>	<b>1 255 090,63</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>388 996,44</b>	<b>90 281,91</b>	<b>1 255 090,63</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	152 541,81	0,00	119 103,58
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	70 000,00	0,00	65 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	25 000,00	15 000,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	80 738,18	0,00	73 917,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	75 281,91	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	60 716,45	0,00	967 069,85
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>548 909,32</b>	<b>2 505 784,56</b>	<b>64 679,88</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>6 487 635,00</b>	<b>5 596 700,00</b>	<b>1 251 576,00</b>	<b>848 100,00</b>	<b>729 500,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	37 494,00	190 891,00	111 070,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	77 000,00	865 646,00	296 100,00	344 735,00
613	Locations	0,00	0,00	8 000,00	0,00	6 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	55 120,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 100,00	68 000,00	4 100,00
621	Personnel extérieur au service	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	22 000,00	43 836,00	12 005,00	43 565,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	3 000,00	1 000,00	32 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	100,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	33 900,00	16 704,00	18 730,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	47 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
6411	Personnel titulaire	4 328 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	527 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	79 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 426 195,00	0,00	2 500,00	2 500,00	310,00
647	Autres charges sociales	28 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	500 000,00	106 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	15 000,00	4 995 700,00	114 000,00	260 900,00	100 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 000,00	0,00	0,00	13 470,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>15 800,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	13 800,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture	Sports	Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	
		315			
		Services d'archives			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>106 178,99</b>	<b>4 411 806,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 371 727,73</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>94 658,99</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 969 027,97</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	271 645,39
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	135 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	40 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	47 158,99	0,00	0,00	201 814,37
218	Autres immobilisations corporelles	47 500,00	140 000,00	0,00	292 781,91
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 027 786,30
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>11 520,00</b>	<b>4 271 806,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 402 699,76</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	45 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture	Sports	Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	
		315			
		Services d'archives			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>360 900,00</b>	<b>5 542 822,00</b>	<b>630 000,00</b>	<b>21 447 233,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	75 000,00	10 000,00	0,00	424 455,00
607	Achats de marchandises	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
611	Contrats de prestations de services	147 500,00	678 000,00	0,00	2 408 981,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	14 100,00
615	Entretien et réparations	43 500,00	0,00	0,00	103 620,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	70,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	29 000,00
618	Divers	7 000,00	0,00	0,00	80 200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	12 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 500,00	45 000,00	0,00	176 906,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	37 000,00
625	Déplacements et missions	3 400,00	2 000,00	0,00	7 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	3 000,00	0,00	0,00	72 334,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	47 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	30,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	4 328 400,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	527 210,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	79 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	1 431 505,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	28 330,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	19 600,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	603 822,00	0,00	603 822,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	606 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	60 000,00	4 174 000,00	570 000,00	10 289 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	25 470,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>7 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101 080,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	1 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	1 000,00
706	Prestations de services	7 280,00	0,00	0,00	7 280,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	88 800,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	3 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 200,00</b>
Equipements départementaux		0,00	0,00	287 200,00	0,00	287 200,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	287 200,00	0,00	287 200,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>14 113 310,00</b>	<b>3 198 100,00</b>	<b>539 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 850 410,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	582 000,00	0,00	0,00	582 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	265 000,00	243 000,00	0,00	508 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	65 000,00	55 000,00	0,00	120 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
618	Divers	0,00	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	339 900,00	0,00	0,00	340 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
628	Divers	0,00	32 700,00	40 000,00	0,00	72 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	106 250,00	0,00	0,00	0,00	106 250,00
6411	Personnel titulaire	10 220 050,00	0,00	0,00	0,00	10 220 050,00
6413	Personnel non titulaire	441 300,00	0,00	0,00	0,00	441 300,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 132 040,00	0,00	0,00	0,00	3 132 040,00
648	Autres charges de personnel	3 370,00	0,00	0,00	0,00	3 370,00
651	Aides à la personne	0,00	2 000,00	65 000,00	0,00	67 000,00
656	Participations	0,00	1 523 500,00	0,00	0,00	1 523 500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	136 000,00	0,00	136 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>415 400,00</b>	<b>90 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>555 840,00</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
747	Participations	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	400,00	100,00	0,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	90 340,00	0,00	90 340,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>5 588 772,20</b>	<b>0,00</b>	<b>210 000,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>5 588 772,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	223 622,33	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	190 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 175 149,87	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>38 445 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 586 100,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	23 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	135 000,00	0,00	386 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 348 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	0,00	23 900,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 100,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	23 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	11 500,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	130 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	400,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	10 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	282 720,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	24 668 000,00	0,00	0,00
6412	Assistants maternelles	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	3 365 900,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	8 163 330,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	237 500,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	42 780,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	57 176 000,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	120 465 600,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	20 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	5 117 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	355 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>259 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 297 450,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	130 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	101 110,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00
747	Participations	27 600,00	0,00	18 510 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	1 500 050,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	100 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	150 050,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	37 050,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 993 000,00</b>	<b>326 354,00</b>	<b>10 118 126,20</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 588 772,20</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	223 622,33
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	5 175 149,87
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 993 000,00</b>	<b>326 354,00</b>	<b>4 529 354,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>674 000,00</b>	<b>1 422 000,00</b>	<b>33 517 960,00</b>	<b>4 810 206,20</b>	<b>448 928 361,22</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	35 000,00	0,00	10 000,00	110 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	334 365,00	1 080 583,00	2 004 810,64
613	Locations	0,00	0,00	3 400,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 348 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	10 500,00	0,00	83 680,70
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	15 000,00	0,00	1 050 888,05
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	32 649,12
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	872 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	30 000,00	0,00	1 423 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	16 530,00	41 202,00	94 532,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	466 720,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	24 668 000,00
6412	Assistantes maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	26 551 575,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	3 365 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	17 160 930,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	672 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	52 780,00
651	Aides à la personne	0,00	100 000,00	523 000,00	1 440 000,00	61 366 302,63
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	22 520 000,00	9 000,00	279 689 274,43
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	47 500,00	500,00	88 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00
656	Participations	0,00	0,00	9 685 315,00	90 000,00	16 707 315,00
657	Subventions de fonctionnement versées	674 000,00	1 287 000,00	267 200,00	1 815 921,20	10 570 571,20
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	60 000,00	3 000,00	135 382,45
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	11 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>450 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>6 534 700,00</b>	<b>200,00</b>	<b>30 491 660,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	101 110,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
747	Participations	450 000,00	1 000 000,00	2 244 000,00	0,00	22 531 600,00



Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	4 000 150,00	100,00	6 963 300,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	250 150,00	100,00	400 300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	40 300,00	0,00	105 350,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	0,00	1 398,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>4 902 770,00</b>	<b>46 075 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>26 400 000,00</b>	<b>77 378 770,00</b>
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	27 600,00	0,00	0,00	0,00	27 600,00
6411	Personnel titulaire	3 009 000,00	0,00	0,00	0,00	3 009 000,00
6413	Personnel non titulaire	506 000,00	0,00	0,00	0,00	506 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 346 060,00	0,00	0,00	0,00	1 346 060,00
648	Autres charges de personnel	1 810,00	0,00	0,00	0,00	1 810,00
651	Aides à la personne	0,00	46 075 000,00	1 000,00	26 400 000,00	72 476 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>26 405 150,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 455 200,00</b>
747	Participations	26 400 000,00	0,00	0,00	0,00	26 400 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	50 000,00	50,00	0,00	50 050,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 150,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>206 390 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 000,00</b>	<b>17 576 761,43</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	177 970,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	170 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	174 800 000,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	31 200 000,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	3 139 124,00
657	Subventions de fonctionnement versées	40 000,00	0,00	502 000,00	14 039 667,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 010 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 858 100,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 858 000,00
753	Recouvrement induit d'insertion et aides	2 010 000,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 445 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 914 621,43</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	200,00	0,00	0,00	178 170,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 400,00	0,00	0,00	7 400,00
6411	Personnel titulaire	0,00	918 150,00	0,00	0,00	918 150,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	143 200,00	0,00	0,00	143 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	365 240,00	0,00	0,00	365 240,00
647	Autres charges sociales	0,00	11 300,00	0,00	0,00	11 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	370,00	0,00	0,00	370,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	174 800 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00	31 200 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 139 124,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	14 581 667,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 868 100,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 858 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 607 121,06</b>	<b>83 511 368,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>26 028,79</b>	<b>80 692 356,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	6 865 650,25	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	2 342 434,26	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	26 028,79	2 152 781,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	710 327,98	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	67 350 118,49	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 271 044,43	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>9 581 092,27</b>	<b>2 819 012,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 296 952,22</b>	<b>0,00</b>	<b>660 063,20</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	50 486,10	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	3 546 466,12	0,00	660 063,20
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>19 169 980,00</b>	<b>16 407,00</b>	<b>12 659 500,00</b>	<b>205 000,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 500,00	4 216 500,00	105 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	495 569,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	901 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 707,00	6 557 500,00	100 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	7 674,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
628	Divers	512 200,00	3 200,00	14 307,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	135 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	13 493 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	996 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 964 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	45 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	21 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	47 600,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	329 850,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>123 800,00</b>	<b>528 505,00</b>	<b>988 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
747	Participations	13 800,00	278 505,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>471 537,84</b>	<b>0,00</b>	<b>93 590 027,81</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 718 385,20</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	6 865 650,25
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	2 342 434,26
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	2 178 809,79
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	710 327,98
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	67 350 118,49
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	1 271 044,43
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>471 537,84</b>	<b>0,00</b>	<b>12 871 642,61</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 957 015,42</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	50 486,10
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	4 206 529,32
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	700 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>440 138,33</b>	<b>0,00</b>	<b>32 491 025,33</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	4 329 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	495 569,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	901 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 663 207,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	6 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	3 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	7 674,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	15 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	529 707,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	135 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	25 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	500,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	13 493 700,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	996 880,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	3 964 440,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	45 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	21 360,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	39 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	440 138,33	0,00	487 738,33
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	329 850,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>42 355,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 682 660,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	110 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	900 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	250 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	75 000,00
747	Participations	0,00	42 355,00	0,00	334 660,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	1 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	12 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>27 705 574,25</b>	<b>8 380,00</b>	<b>19 973,00</b>	<b>3 196 727,68</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>620 349,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 111 549,51</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	576 629,70
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	334 869,49
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	112 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	968 050,32
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	620 349,20	0,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>27 085 225,05</b>	<b>8 380,00</b>	<b>19 973,00</b>	<b>1 085 178,17</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 750,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	162 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	11 250,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>4 056 290,00</b>	<b>565 300,00</b>	<b>4 129 535,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>2 693 088,84</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	0,00	0,00	0,00	34 300,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	53 000,00	0,00	0,00	67 613,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	314 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	48 400,00	0,00	0,00	130 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	75 163,84
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	2 800,00
625	Déplacements et missions	5 500,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00
628	Divers	0,00	0,00	235 605,00	0,00	17 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	30 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6411	Personnel titulaire	2 502 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	626 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	876 800,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
648	Autres charges de personnel	6 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	3 263 000,00	0,00	32 269,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	456 900,00	630 930,00	21 000,00	1 965 643,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>112 901,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>459 988,36</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
708	Autres produits	0,00	112 901,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	448 488,36

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>4 744 425,75</b>	<b>35 675 080,68</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>2 731 898,71</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	576 629,70
211	Terrains	0,00	120 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	334 869,49
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	112 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	968 050,32
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	620 349,20
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>4 744 425,75</b>	<b>32 943 181,97</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>1 886 756,10</b>	<b>2 060 606,10</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	162 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	11 250,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	1 886 756,10	1 886 756,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>11 465 213,84</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	37 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	125 613,00
613	Locations	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	314 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	178 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	75 163,84
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	9 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	35 000,00
628	Divers	0,00	252 705,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	30 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	200,00
6411	Personnel titulaire	0,00	2 502 950,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	626 220,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	879 100,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 420,00
655	Contributions obligatoires	0,00	3 295 269,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	3 074 473,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	20 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>572 889,36</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	5 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	6 500,00
708	Autres produits	0,00	112 901,00
747	Participations	0,00	448 488,36

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
				<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>429 694,39</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>429 694,39</b>	<b>0,00</b>	<b>8 189 927,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	429 694,39	0,00	20 000,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	790 206,06	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	633 566,72	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	6 746 155,20	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 356 216,14</b>	<b>319 525,92</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>236 175,60</b>	<b>4 157 189,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	95 297,76	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	236 175,60	4 061 891,90	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
				<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>13 715 399,50</b>
611	Contrats de prestations de services	200,00	80 000,00	7 601 574,39	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	601 971,06	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 700,00	0,00	111 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 000,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	25 203 000,00	3 434 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 000,00	500,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	16 200,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	576 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	256 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	242 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	9 169 998,73	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	3 452 260,77	11 010 500,00	20 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	3 825,00	40 000,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	126 226,00	9 000,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 626 600,00</b>	<b>19 236 266,62</b>	<b>3 832 222,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	179 000,00	1 240 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	125 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 500 000,00	18 755 066,62	2 591 222,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	301 100,00	1 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	2		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		Transports publics de voyageurs			
		24 Fluvial	25 Aérien		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 295 364,43</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 619 622,37</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	449 694,39
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	790 206,06
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	633 566,72
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	6 746 155,20
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 675 742,06</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 393 365,26</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	95 297,76
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	4 298 067,50

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	82		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		Transports publics de voyageurs			
		824 Fluvial	825 Aérien		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 982 375,95</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	7 681 774,39
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	601 971,06
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	113 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	6 080,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	28 637 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	16 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	576 150,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	256 730,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	242 280,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	1 580,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	200,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	9 169 998,73
656	Participations	0,00	0,00	0,00	14 482 760,77
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	43 825,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	5 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	400,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	135 226,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 695 088,62</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	1 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 419 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	125 600,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	23 846 288,62
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	302 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	1 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	100,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 704 702,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 816,00</b>
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	-3 078,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	-3 078,00
Equipements non départementaux (c/204)		2 704 702,20	0,00	0,00	9 894,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>130 875,00</b>	<b>3 963 366,06</b>	<b>0,00</b>	<b>772 950,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	11 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	523 266,06	0,00	70 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	350 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	4 150,00
656	Participations	60 000,00	230 100,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	70 875,00	2 855 000,00	0,00	686 800,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
736	Impôts et taxes / activités services	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	50 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 711 518,20</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 078,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	-3 078,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 714 596,20</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>472 206,14</b>
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	472 206,14

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>106 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 973 191,06</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	5 000,00
607	Achats de marchandises	0,00	25 000,00	0,00	36 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	50 000,00	0,00	643 766,06
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	23 000,00	0,00	373 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	4 150,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	290 100,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	6 000,00	0,00	3 618 675,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
736	Impôts et taxes / activités services	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	50 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 1 000 €	19/11/2021
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>310 402,00</b>		<b>28 338 889,38</b>	<b>28 649 291,38</b>	<b>380 220,00</b>	<b>28 269 071,38</b>
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>310 402,00</b>		<b>28 338 889,38</b>	<b>28 649 291,38</b>	<b>380 220,00</b>	<b>28 269 071,38</b>
Provision Gestion dette Intérêts floorés 2017	0,00	24/11/2017	10 451,67	10 451,67	0,00	10 451,67
Provision Complémentaire Gestion dette Intérêts floorés 2018	0,00	15/06/2018	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00
Provision Fermeture CPMV	0,00	15/11/2019	388 277,71	388 277,71	0,00	388 277,71
Provision Litiges sté Régnault	0,00	19/12/2019	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Provision BEA 2020	0,00	13/11/2020	660 000,00	660 000,00	0,00	660 000,00
Provision sécurité des biens et des personnes 2020 N°2	0,00	13/11/2020	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Provision sur les déficits des Etablissements accueillant des enfants 2021	0,00	19/11/2021	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Provision pour créances douteuses 2021	0,00	19/11/2021	860 876,00	860 876,00	0,00	860 876,00
Provision pour indus RSA 2021	0,00	19/11/2021	9 095 615,28	9 095 615,28	380 220,00	8 715 395,28
Provision complémentaire BEA 2021	0,00	19/11/2021	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
Provision Complémentaire pour indus du RSA 2022	0,00	17/06/2022	598 359,72	598 359,72	0,00	598 359,72
Provision pour créances douteuses 2022	0,00	18/11/2022	341 046,00	341 046,00	0,00	341 046,00
Provision pour indus RSA 2022	0,00	18/11/2022	426 263,00	426 263,00	0,00	426 263,00
Provision contentieux SMACL	0,00	18/11/2022	920 000,00	920 000,00	0,00	920 000,00
Provision contentieux NBI	0,00	18/11/2022	125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
Provision rappel de cotisations patronales URSAAF	0,00	18/11/2022	3 792 000,00	3 792 000,00	0,00	3 792 000,00
Provision pour créances douteuses 2023	310 402,00	23/06/2023	0,00	310 402,00	0,00	310 402,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>310 402,00</b>		<b>28 338 889,38</b>	<b>28 649 291,38</b>	<b>380 220,00</b>	<b>28 269 071,38</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

### CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 04		Intitulé de l'opération : Tx de remboursement -Chaintreaux - Dépenses			Date de la délibération : 04/02/2004
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>589 331,51</b>	<b>0,00</b>	<b>292,00</b>	<b>292,00</b>	
<b>4542104</b> Tx de remboursement -Chaintreaux - Dépenses (5)	589 331,51	0,00	292,00	292,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>589 331,51</b>	<b>0,00</b>	<b>292,00</b>	<b>292,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 16		Intitulé de l'opération : Tx de remboursement - Sourdun - Dépenses			Date de la délibération : 04/02/2004
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>340 584,89</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>24 000,00</b>	
<b>4542116</b> Tx de remboursement - Sourdun - Dépenses (5)	340 584,89	0,00	24 000,00	24 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>340 584,89</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>24 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : Aménagement MDPH - Dépenses			Date de la délibération : 21/12/2017
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>140 367,96</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	
45812 Aménagement MDPH - Dépenses (5)	140 367,96	0,00	60 000,00	60 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>140 367,96</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 28		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses			Date de la délibération : 20/12/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>31 620,51</b>	<b>2 610,00</b>	<b>-29 000,00</b>	<b>-26 390,00</b>	
4544128 Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses (5)	31 620,51	2 610,00	-29 000,00	-26 390,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>31 620,51</b>	<b>2 610,00</b>	<b>-29 000,00</b>	<b>-26 390,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 36		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses			Date de la délibération : 19/12/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 000,00</b>	<b>-22 000,00</b>	
4544136 Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses (5)	0,00	0,00	-22 000,00	-22 000,00	

N° opération : 36		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses			Date de la délibération : 19/12/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 000,00</b>	<b>-22 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 38		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses			Date de la délibération : 19/12/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>46 190,40</b>	<b>24 097,00</b>	<b>-24 962,00</b>	<b>-865,00</b>	
4544138 Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses (5)	46 190,40	24 097,00	-24 962,00	-865,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>46 190,40</b>	<b>24 097,00</b>	<b>-24 962,00</b>	<b>-865,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 39		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses			Date de la délibération : 19/12/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>24 073,85</b>	<b>0,00</b>	<b>33 960,00</b>	<b>33 960,00</b>	
4544139 Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses (5)	24 073,85	0,00	33 960,00	33 960,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 39		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Dépenses			Date de la délibération : 19/12/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>24 073,85</b>	<b>0,00</b>	<b>33 960,00</b>	<b>33 960,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 40		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses			Date de la délibération : 19/12/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>23 209,80</b>	<b>10 056,00</b>	<b>-23 400,00</b>	<b>-13 344,00</b>	
<b>4544140</b> Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses (5)	23 209,80	10 056,00	-23 400,00	-13 344,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>23 209,80</b>	<b>10 056,00</b>	<b>-23 400,00</b>	<b>-13 344,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 43		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses			Date de la délibération : 17/12/2020
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>34 383,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 402,00</b>	<b>-32 402,00</b>	
<b>4544143</b> Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses (5)	34 383,00	0,00	-32 402,00	-32 402,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>34 383,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 402,00</b>	<b>-32 402,00</b>	

N° opération : 43		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Dépenses			Date de la délibération : 17/12/2020
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 46		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses			Date de la délibération : 16/12/2021
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 000,00</b>	<b>-22 000,00</b>	
<b>4544146</b> Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses (5)	0,00	0,00	-22 000,00	-22 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 000,00</b>	<b>-22 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 48		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - communes volontaires 2022 - dépenses			Date de la délibération : 16/12/2021
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>	
<b>4544148</b> Travaux d'aménagement foncier - communes volontaires 2022 - dépenses (5)	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 48		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - communes volontaires 2022 - dépenses			Date de la délibération : 16/12/2021
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 50		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2023 - dépenses			Date de la délibération : 07/04/2023
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>-8 000,00</b>	
4544150 Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2023 - dépenses (5)	0,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>-8 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 85 622 148,51</b>	<b>1 508 903,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>73 000 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	30 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 000 000,00	500 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 000 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
(4)				
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>12 622 148,51</b>	<b>1 008 903,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	11 622 148,51	1 008 903,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>87 131 051,51</b>	<b>18 770 995,95</b>	<b>118 721 443,97</b>	<b>224 623 491,43</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 207 351 852,30</b>	<b>93 125 226,45</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>20 660 756,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	20 000 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	13 212,15	0,00	0,00
2748	Autres prêts	175 337,84	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	472 206,14	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>186 691 096,17</b>	<b>93 125 226,45</b>	<b>0,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0,00	0,00	0,00
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	815 536,61	229 272,00	0,00
28033	Frais d'insertion	21 424,72	2 008,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	26 237,00	4 500,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	91 078,96	660,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 918,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	64 496,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	420 716,52	100 901,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	24 163 522,92	656 560,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	140 326,80	41 956,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 310 461,00	199 740,00	0,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	564,13	6 261,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	170 832,00	17 769,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	8 789 073,41	3 774 206,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	4 481 874,54	61 478,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	225 860,99	72 602,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 241 953,00	199 043,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	152 697,18	37 486,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 475 072,00	44 142,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	96 362,00	10 098,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 388 378,55	175 554,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 476,01	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	57 824,00	7 740,36	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 571 785,00	20 413,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	17 854 966,00	3 794 693,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 143,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	22 554 201,46	1 955 227,00	0,00
281352	Bâtiments privés	138 682,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	11 827,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	3 805 363,35	1 085 620,15	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	40 225,97	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 041 548,64	18 934,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 757 745,70	635 910,86	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 598 040,15	482 830,56	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	515 695,48	703 918,08	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	190 753,68	74 707,67	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28185	Matériel de téléphonie	2 929,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	106 085,61	33 060,44	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00	-50 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	85 270 367,79	78 727 935,33	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>300 477 078,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>137 492 439,92</b>	<b>437 969 518,67</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV <b>224 623 491,43</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII <b>437 969 518,67</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII - IV (4) <b>213 346 027,24</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**IV**

**C7**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>3 407 525 785,06</b>	<b>144 284 227,02</b>	<b>3 551 810 012,08</b>	<b>2 389 433 440,37</b>	<b>438 319 450,33</b>	<b>289 247 631,03</b>	<b>434 228 317,14</b>
2010P132E39 AOA Antiquité et Objets d'Art (DI20)	77 229,00	0,00	77 229,00	64 296,00	12 933,00	0,00	0,00
2010P241E25 Acquisition d'hébergements (DI20)	550 000,00	-16 225,00	533 775,00	533 775,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E24 Acquisition de terrains bâtis (DI19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E22 Acquisition de terrains et bâtiments scolaires (DI 18)	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E21 Acquisition de terrains et bâtiments scolaires (DI17)	4 476,50	0,00	4 476,50	4 476,50	0,00	0,00	0,00
2010P088E30 Acquisition de terrains et bâtiments scolaires (DI22)	10 000,00	-2 116,14	7 883,86	4 883,86	3 000,00	0,00	0,00
2010P118E74 Acquisition/Renouvel. matériel théâtre de Sénart	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E20 Acquisitions de terrains et batiments scolaires (DI16)	991,00	0,00	991,00	991,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E26 Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires (DI20)	7 113,17	0,00	7 113,17	7 113,17	0,00	0,00	0,00
2010P088E29 Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires (DI21)	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
2010P088E32 Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires (DI23)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2010P071E06 Acquisitions foncières (DI 11)	989 539,28	0,00	989 539,28	987 423,40	2 115,88	0,00	0,00
2010P071E07 Acquisitions foncières (DI 12)	500 000,00	0,00	500 000,00	498 363,40	1 636,60	0,00	0,00
2010P071E46 Acquisitions foncières (DI 14)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	2 881 947,21	68 907,26	49 145,53	0,00
2010P071E52 Acquisitions foncières (DI 15)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 865 770,69	134 229,31	0,00	0,00
2010P071E60 Acquisitions foncières (DI 16)	500 000,00	0,00	500 000,00	183 900,61	0,00	316 099,39	0,00
2010P071E63 Acquisitions foncières (DI17)	926 473,75	0,00	926 473,75	845 188,27	0,00	81 285,48	0,00
2010P071E67 Acquisitions foncières (DI18)	400 000,00	0,00	400 000,00	197 610,00	189 010,93	13 379,07	0,00
2010P071E77 Acquisitions foncières (DI19)	500 000,00	0,00	500 000,00	123 485,89	288 415,68	88 098,43	0,00
2010P071E82 Acquisitions foncières (DI20)	500 000,00	0,00	500 000,00	440 000,00	0,00	60 000,00	0,00
2010P071E85 Acquisitions foncières (DI21)	500 000,00	0,00	500 000,00	441 724,60	0,00	58 275,40	0,00
2010P071E89 Acquisitions foncières (DI22)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	319 837,55	1 594 570,36	585 592,09	0,00
2010P071E97 Acquisitions foncières (DI23)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	233 774,00	766 226,00	0,00
2010P188E05 Act. insertion logement GDV(DI 10)	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E31 Act. insertion par le logement (DI 07)	460 900,00	0,00	460 900,00	391 900,00	0,00	69 000,00	0,00
2010P188E04 Act. insertion par le logement (DI 09)	225 400,00	0,00	225 400,00	161 000,00	0,00	64 400,00	0,00
2010P188E49 Act. insertion par le logement (DI 14)	27 600,00	0,00	27 600,00	27 600,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E52 Act. insertion par le logement (DI15)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E60 Action Insertion par le logement (DI18)	23 951,00	0,00	23 951,00	23 951,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E63 Action Insertion par le logement (DI19)	101 200,00	0,00	101 200,00	101 200,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E69 Action Insertion par le logement (DI20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E71 Action Insertion par le logement (DI21)	92 000,00	-92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E82 Action Insertion par le logement (DI22)	230 000,00	-115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00
2010P118E76 Actions Culturelles (DI20)	19 698,32	0,00	19 698,32	9 270,32	10 428,00	0,00	0,00
2010P118E84 Actions culturelles (DI21)	262 000,00	0,00	262 000,00	136 727,76	50 272,24	55 000,00	20 000,00
2010P118E87 Actions culturelles (DI22)	200 000,00	-40 000,00	160 000,00	0,00	80 572,00	79 428,00	0,00
2010P118E94 Actions culturelles (DI23)	180 000,00	200 000,00	380 000,00	0,00	305 000,00	75 000,00	0,00
2010P016E20 Affaires internationales (DI17)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P059E12 Agriculture (DI 12)	863 831,36	0,00	863 831,36	863 831,36	0,00	0,00	0,00
2010P059E48 Agriculture (DI 16)	378 761,12	0,00	378 761,12	378 761,12	0,00	0,00	0,00
2010P059E56 Agriculture (DI 17)	502 263,27	0,00	502 263,27	502 263,27	0,00	0,00	0,00
2010P059E62 Agriculture (DI 18)	108 238,00	0,00	108 238,00	108 238,00	0,00	0,00	0,00
2010P059E67 Agriculture (DI 19)	710 797,12	-3 078,00	707 719,12	395 282,52	95 000,00	80 000,00	137 436,60
2010P059E73 Agriculture (DI 20)	6 136 267,00	0,00	6 136 267,00	5 578 855,61	307 411,39	250 000,00	0,00
2010P059E42 Agriculture (DI 2014)	487 738,87	0,00	487 738,87	468 539,30	9 583,60	9 615,97	0,00
2010P059E74 Agriculture (DI 21)	1 150 000,00	30 000,00	1 180 000,00	1 116 624,62	33 375,38	30 000,00	0,00
2010P059E77 Agriculture (DI 22)	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	126 000,00	110 000,00	264 000,00
2010P059E93 Agriculture (DI 23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P118E59 Aide acquisition renouvellement matériel technique (DI 2015)	26 356,00	0,00	26 356,00	26 356,00	0,00	0,00	0,00
2010P025E15 Aide aux communes et intercom. (DI 10)	4 419 212,06	0,00	4 419 212,06	4 419 212,06	0,00	0,00	0,00
2010P025E16 Aide aux communes et intercom. (DI 11)	4 449 546,56	0,00	4 449 546,56	4 449 546,56	0,00	0,00	0,00
2010P025E17 Aide aux communes et intercom. (DI 12)	4 366 677,97	0,00	4 366 677,97	4 366 677,97	0,00	0,00	0,00
2010P025E19 Aide aux communes et intercom. (DI13)	3 750 737,14	0,00	3 750 737,14	3 750 737,14	0,00	0,00	0,00
2010P025E27 Aides aux communes et aux interco (DI20)	55 178,83	0,00	55 178,83	55 178,83	0,00	0,00	0,00
2010P025E24 Aides aux communes et interco (DI 2015)	777 103,76	0,00	777 103,76	777 103,76	0,00	0,00	0,00
2010P025E21 Aides aux communes et intercom. (DI 14)	4 383 054,56	0,00	4 383 054,56	4 383 054,56	0,00	0,00	0,00
2010P072E09 Améliorer liaisons entre pôles (DI 06)	13 917 322,04	0,00	13 917 322,04	13 813 429,67	780,05	60 000,00	43 112,32
2010P072E24 Améliorer liaisons entre pôles (DI 13)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	2 999 860,85	92,98	46,17	0,00
2010P072E32 Améliorer liaisons entre pôles (DI 17)	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00	13 479 425,76	2 884 406,56	636 167,68	0,00
2010P072E36 Améliorer liaisons entre pôles (DI 20)	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00	254 230,46	164 685,43	6 494 872,16	10 086 211,95
2010P072E38 Améliorer liaisons entre pôles (DI 21)	6 400 000,00	0,00	6 400 000,00	68 344,50	387 449,70	5 865 500,00	78 705,80
2010P072E40 Améliorer liaisons entre pôles (DI 22)	19 000 000,00	0,00	19 000 000,00	0,00	54 735,88	2 415 264,12	16 530 000,00
2010P072E41 Améliorer liaisons entre pôles (DI 23)	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00	0,00	88 502,00	1 000 000,00	13 411 498,00
2010P077E19 Aménag. - Paysage et environn. (DI 13)	130 000,00	0,00	130 000,00	129 334,33	665,67	0,00	0,00
2010P077E21 Aménag. - Paysage et environn. (DI 14)	130 000,00	0,00	130 000,00	91 677,77	38 105,64	216,59	0,00
2010P075E34 Aménagement - Etudes voirie (DI 13)	599 965,84	0,00	599 965,84	599 965,84	0,00	0,00	0,00
2010P075E35 Aménagement - Etudes voirie (DI 14)	603 000,00	0,00	603 000,00	563 789,54	324,00	2 991,87	35 894,59
2010P075E38 Aménagement - Etudes voirie (DI 15)	195 981,31	0,00	195 981,31	195 981,31	0,00	0,00	0,00
2010P075E39 Aménagement - Etudes voirie (DI 2016)	680 000,00	0,00	680 000,00	652 719,03	400,41	26 880,56	0,00
2010P077E24 Aménagement - Paysage et environnement (DI 19)	90 000,00	0,00	90 000,00	14 350,77	60 007,82	15 641,41	0,00
2010P077E25 Aménagement - Paysage et environnement (DI 20)	90 000,00	0,00	90 000,00	23 137,50	54 980,72	11 881,78	0,00
2010P077E27 Aménagement - Paysage et environnement (DI 21)	500 000,00	0,00	500 000,00	199 890,36	60 566,02	239 543,62	0,00
2010P077E29 Aménagement - Paysage et environnement (DI 22)	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	84 870,86	116 000,00	299 129,14
2010P077E30 Aménagement - Paysage et environnement (DI 23)	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	10 000,00	370 000,00	120 000,00
2010P230E85 Aménagement DSIN 2 DI21	306 398,12	-3 159,86	303 238,26	303 238,26	0,00	0,00	0,00
2010P080E39 Aménagement extérieur des ARDS (DI 21)	500 000,00	0,00	500 000,00	163 784,84	327 996,14	8 219,02	0,00
2010P080E43 Aménagement extérieur des ARDS (DI 22)	500 000,00	0,00	500 000,00	7 813,78	272 648,00	219 538,22	0,00
2010P080E46 Aménagement extérieur des ARDS (DI 23)	500 000,00	700 000,00	1 200 000,00	0,00	901 150,00	298 850,00	0,00
2010P080E23 Aménagement extérieur des ARTS (DI 17)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P080E30 Aménagement extérieur des ARTS (DI 18)	299 999,98	0,00	299 999,98	299 999,98	0,00	0,00	0,00
2010P080E33 Aménagement extérieur des ARTS (DI 19)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P080E37 Aménagement extérieur des ARTS (DI 20)	400 000,00	0,00	400 000,00	378 847,13	2 086,31	19 066,56	0,00
2010P068E30 Aménagement foncier (DI 14)	399 975,26	0,00	399 975,26	399 975,26	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P068E34 Aménagement foncier (DI 15)	179 297,18	0,00	179 297,18	179 297,18	0,00	0,00	0,00
2010P068E38 Aménagement foncier (DI 16)	88 894,20	0,00	88 894,20	88 894,20	0,00	0,00	0,00
2010P068E39 Aménagement foncier (DI 17)	10 713,28	0,00	10 713,28	10 713,28	0,00	0,00	0,00
2010P068E40 Aménagement foncier (DI 18)	177 706,93	0,00	177 706,93	177 706,93	0,00	0,00	0,00
2010P068E41 Aménagement foncier (DI 19)	409 953,03	0,00	409 953,03	231 941,54	23 610,00	50 000,00	91 257,49
2010P068E42 Aménagement foncier (DI 20)	636 300,00	0,00	636 300,00	102 968,05	88 151,00	166 774,60	256 000,00
2010P068E46 Aménagement foncier (DI 21)	100 127,85	-60 617,00	39 510,85	39 510,85	0,00	0,00	0,00
2010P068E47 Aménagement foncier (DI 22)	461 000,00	58 976,03	519 976,03	4 465,03	77 186,00	170 000,00	268 325,00
2010P068E53 Aménagement foncier (DI 23)	413 000,00	0,00	413 000,00	0,00	11 000,00	32 000,00	370 000,00
2010P073E19 Aménagements p. sécu. routière (DI 09)	8 691 022,57	0,00	8 691 022,57	8 691 022,57	0,00	0,00	0,00
2010P073E36 Aménagements p. sécu. routière (DI 13)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	5 999 635,20	0,00	364,80	0,00
2010P073E42 Aménagements p. sécu. routière (DI 14)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	5 974 900,91	21 252,03	3 847,06	0,00
2010P073E49 Aménagements p. sécu. routière (DI 15)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	5 990 772,73	720,00	8 507,27	0,00
2010P073E53 Aménagements p.sécu.routière (DI 16)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	4 655 592,99	1 344 407,01	0,00	0,00
2010P073E55 Aménagements p.sécu.routière (DI 17)	4 999 999,50	0,00	4 999 999,50	4 584 812,86	165 433,10	245 000,00	4 753,54
2010P073E57 Aménagements p.sécu.routière (DI 18)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	2 312 369,41	113 936,84	1 573 693,75	0,00
2010P073E60 Aménagements p.sécu.routière (DI 19)	4 142 317,00	0,00	4 142 317,00	3 286 337,10	675 471,55	156 144,35	24 364,00
2010P073E62 Aménagements p.sécu.routière (DI 20)	5 100 000,00	0,00	5 100 000,00	3 538 127,34	194 317,37	989 142,01	378 413,28
2010P027E68 Animation Vie Economique (DI 2014)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P132E26 Antiquités et objets d'art (DI 14)	37 103,02	0,00	37 103,02	37 103,02	0,00	0,00	0,00
2010P132E30 Antiquités et objets d'art (DI 2015)	38 484,00	0,00	38 484,00	38 484,00	0,00	0,00	0,00
2010P132E32 Antiquités et objets d'art (DI 2016)	38 897,00	0,00	38 897,00	38 897,00	0,00	0,00	0,00
2010P132E35 Antiquités et objets d'art (DI18)	73 139,00	0,00	73 139,00	73 139,00	0,00	0,00	0,00
2010P132E38 Antiquités et objets d'art (DI19)	69 817,00	-10 000,00	59 817,00	20 451,00	39 366,00	0,00	0,00
2010P132E43 Antiquités et objets d'arts (DI22)	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	30 000,00	20 017,00	0,00
2010P132E46 Antiquités et objets d'arts (DI23)	60 000,00	20 000,00	80 000,00	0,00	50 000,00	30 000,00	0,00
2010P132E33 Antiquités objets d'art (DI17)	58 484,14	0,00	58 484,14	57 043,14	1 441,00	0,00	0,00
2010P051E88 Assainissement	5 235 353,36	-34 313,00	5 201 040,36	2 877 560,27	857 700,26	871 072,53	594 707,30
2010P051E36 Assainissement (DI 10)	7 590 459,74	0,00	7 590 459,74	7 590 459,74	0,00	0,00	0,00
2010P051E37 Assainissement (DI 11)	8 378 049,16	0,00	8 378 049,16	8 378 049,16	0,00	0,00	0,00
2010P051E41 Assainissement (DI 12)	5 326 666,58	0,00	5 326 666,58	5 326 666,58	0,00	0,00	0,00
2010P051E58 Assainissement (DI 13)	3 760 944,31	0,00	3 760 944,31	3 760 944,31	0,00	0,00	0,00
2010P051E61 Assainissement (DI 14)	5 463 742,66	0,00	5 463 742,66	5 463 742,66	0,00	0,00	0,00
2010P051E63 Assainissement (DI 15)	3 236 911,40	0,00	3 236 911,40	3 236 911,40	0,00	0,00	0,00
2010P051E80 Assainissement (DI 18)	5 202 732,24	-28 198,00	5 174 534,24	4 411 420,85	273 617,11	381 521,68	107 974,60
2010P051E65 Assainissement (DI16)	3 157 430,12	-4 498,00	3 152 932,12	3 062 554,25	85 280,49	5 097,38	0,00
2010P051E75 Assainissement (DI17)	2 589 714,85	-46 787,00	2 542 927,85	2 518 696,61	6 018,01	18 213,23	0,00
2010P051E84 Assainissement (DI19)	4 175 948,44	-17 010,00	4 158 938,44	3 167 615,32	212 244,90	491 237,57	287 840,65
2010P051E92 Assainissement (DI21)	4 260 841,02	-1 719,00	4 259 122,02	1 190 484,57	786 880,00	994 662,00	1 287 095,45
2010P051E95 Assainissement (DI22)	6 784 785,00	0,00	6 784 785,00	22 602,50	1 946 529,71	2 365 212,00	2 450 440,79
2010P051E99 Assainissement (DI23)	6 105 000,00	-0,84	6 104 999,16	0,00	703 532,58	2 083 676,58	3 317 790,00
2010P225E127 Assurances et sinistres (DI 23)	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
2010P225E76 Assurances et sinistres (DI16)	113 852,14	0,00	113 852,14	113 852,14	0,00	0,00	0,00
2010P225E79 Assurances et sinistres (DI17)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P225E86 Assurances et sinistres (DI18)	179 464,98	0,00	179 464,98	179 464,98	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P225E98 Assurances et sinistres (DI19)	34 999,99	0,00	34 999,99	34 999,99	0,00	0,00	0,00
2010P225E111 Assurances et sinistres (DI20)	13 105,92	0,00	13 105,92	13 105,92	0,00	0,00	0,00
2010P225E118 Assurances et sinistres (DI21)	2 194,52	0,00	2 194,52	2 194,52	0,00	0,00	0,00
2010P225E119 Assurances et sinistres (DI22)	27 000,00	-18 878,14	8 121,86	8 121,86	0,00	0,00	0,00
2010P027E118 Attractivité (DI22)	1 000 000,00	400 000,00	1 400 000,00	0,00	580 000,00	820 000,00	0,00
2010P027E94 Attractivité du territoire (DI 20)	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	404 318,24	533 541,76	162 140,00	0,00
2010P027E92 Attractivité du territoire (DI19)	909 184,00	0,00	909 184,00	465 644,35	443 539,65	0,00	0,00
2010P027E98 Attractivité du territoire (DI21)	3 246 216,00	0,00	3 246 216,00	678 715,00	1 147 620,79	188 000,00	1 231 880,21
2010P027E116 Attractivité du territoire (DI23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P126E48 Autres - dev de la lecture publique (DI 2016)	20 750,23	0,00	20 750,23	20 750,23	0,00	0,00	0,00
2010P126E52 Autres - dev de la lecture publique (DI17)	46 454,14	0,00	46 454,14	46 454,14	0,00	0,00	0,00
2010P126E54 Autres - développement de la lecture publique (DI18)	10 658,62	0,00	10 658,62	10 658,62	0,00	0,00	0,00
2010P126E57 Autres - développement de la lecture publique (DI2019)	16 594,87	0,00	16 594,87	16 594,87	0,00	0,00	0,00
2010P126E60 Autres - développement de la lecture publique (DI2020)	1 367,28	0,00	1 367,28	1 367,28	0,00	0,00	0,00
2010P126E62 Autres - développement de la lecture publique (DI2021)	70 632,72	-64,67	70 568,05	70 568,05	0,00	0,00	0,00
2010P126E65 Autres - développement de la lecture publique (DI2022)	21 000,00	0,00	21 000,00	4 583,21	16 416,79	0,00	0,00
2010P126E67 Autres - développement de la lecture publique (DI2023)	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
2010P200E76 Autres opérations financières (DI21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P200E78 Autres opérations financières (DI22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P135E48 Blandy-les-Tours (DI18)	212 756,95	0,00	212 756,95	204 694,10	5 692,16	0,00	2 370,69
2010P135E50 Blandy-les-Tours (DI19)	500 000,00	0,00	500 000,00	33 263,88	22 147,04	102 852,96	341 736,12
2010P135E54 Blandy-les-Tours (DI20)	324 400,00	0,00	324 400,00	324 400,00	0,00	0,00	0,00
2010P135E57 Blandy-les-Tours (DI21)	12 289,49	0,00	12 289,49	12 289,49	0,00	0,00	0,00
2010P135E59 Blandy-les-Tours (DI22)	400 000,00	6 000,00	406 000,00	77 522,57	328 477,43	0,00	0,00
2010P065E47 Climat énergie (DI 15)	75 949,18	0,00	75 949,18	75 949,18	0,00	0,00	0,00
2010P197E72 Communication (DI23)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2010P028E04 Compétitivité des entreprises (DI 12)	1 239 169,28	0,00	1 239 169,28	1 239 169,28	0,00	0,00	0,00
2010P028E48 Compétitivité des entreprises (DI 2013)	1 005 644,65	0,00	1 005 644,65	1 005 644,65	0,00	0,00	0,00
2010P028E50 Compétitivité des entreprises (DI 2014)	736 762,90	0,00	736 762,90	736 762,90	0,00	0,00	0,00
2010P028E52 Compétitivité des entreprises (DI 2015)	887 114,05	0,00	887 114,05	887 114,05	0,00	0,00	0,00
2010P074E19 Conserv. et adapt. du réseau (DI 07)	36 970 032,61	0,00	36 970 032,61	36 970 032,61	0,00	0,00	0,00
2010P074E22 Conserv. et adapt. du réseau (DI 10)	31 797 244,49	0,00	31 797 244,49	31 797 244,49	0,00	0,00	0,00
2010P074E50 Conserv. et adapt. du réseau (DI 15)	22 765 970,63	0,00	22 765 970,63	22 765 970,63	0,00	0,00	0,00
2010P074E61 Conserv. et adapt. du réseau (DI 16)	23 699 958,00	0,00	23 699 958,00	23 699 958,00	0,00	0,00	0,00
2010P074E66 Conserv. et adapt. du réseau (DI 17)	31 195 000,00	0,00	31 195 000,00	31 185 930,40	9 069,60	0,00	0,00
2010P074E69 Conserv. et adapt. du réseau (DI 18)	37 200 000,00	0,00	37 200 000,00	36 699 482,62	500 517,38	0,00	0,00
2010P074E74 Conserv. et adapt. du réseau (DI 19)	39 859 251,90	0,00	39 859 251,90	39 822 919,92	36 331,98	0,00	0,00
2010P074E77 Conserv. et adapt. du réseau (DI 20)	47 400 000,00	0,00	47 400 000,00	47 099 191,07	228 517,91	72 291,02	0,00
2010P074E82 Conserv. et adapt. du réseau (DI 21)	59 091 670,88	0,00	59 091 670,88	50 277 091,35	5 530 779,59	1 628 909,43	1 654 890,51
2010P074E87 Conserv. et adapt. du réseau (DI 22)	57 900 000,00	0,00	57 900 000,00	33 275 120,91	15 216 569,22	5 387 439,19	4 020 870,68
2010P074E95 Conserv. et adapt. du réseau (DI 23)	50 700 000,00	4 800 000,00	55 500 000,00	0,00	35 254 647,36	16 850 352,64	3 395 000,00
2010P087E20 Construct. extens. réhab. (DI 00)	51 857 106,26	0,00	51 857 106,26	51 857 103,81	0,00	0,00	0,00
2010P087E22 Construct. extens. réhab. (DI 01)	53 707 030,71	0,00	53 707 030,71	53 693 150,70	0,00	0,00	0,00
2010P087E26 Construct. extens. réhab. (DI 02)	22 151 668,85	0,00	22 151 668,85	21 577 371,69	49 903,86	2 768,00	0,00
2010P087E27 Construct. extens. réhab. (DI 03)	65 981 384,63	0,00	65 981 384,63	65 981 384,37	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P087E30 Construct. extens. réhab. (DI 04)	10 672 974,84	0,00	10 672 974,84	10 672 964,79	0,00	0,00	0,00
2010P087E33 Construct. extens. réhab. (DI 05)	26 517 640,90	-14 976,01	26 502 664,89	26 495 258,05	0,00	7 404,53	1,00
2010P087E40 Construct. extens. réhab. (DI 07)	99 614 349,37	0,00	99 614 349,37	99 584 349,36	1 096,14	28 903,86	0,00
2010P087E41 Construct. extens. réhab. (DI 08)	7 701 012,89	-5 877,26	7 695 135,63	7 390 819,18	115 982,00	71 825,01	116 509,44
2010P087E42 Construct. extens. réhab. (DI 09)	46 174 598,50	0,00	46 174 598,50	45 880 718,53	100 000,00	95 874,20	98 005,77
2010P087E43 Construct. extens. réhab. (DI 10)	31 311 826,05	0,00	31 311 826,05	31 311 826,05	0,00	0,00	0,00
2010P087E44 Construct. extens. réhab. (DI 11)	4 659 866,95	0,00	4 659 866,95	4 120 839,76	130 064,00	122 592,28	286 370,91
2010P087E45 Construct. extens. réhab. (DI 12)	27 019 356,36	0,00	27 019 356,36	27 019 356,36	0,00	0,00	0,00
2010P087E53 Construct. extens. réhab. (DI 13)	22 307 163,87	0,00	22 307 163,87	22 221 252,72	10 432,00	31 824,22	43 654,93
2010P087E54 Construct. extens. réhab. (DI 14)	30 116 298,31	0,00	30 116 298,31	28 758 575,37	268 833,12	492 774,91	596 114,91
2010P087E55 Construct. extens. réhab. (DI 15)	31 242 150,21	0,00	31 242 150,21	29 667 278,11	482 578,32	712 946,85	379 346,93
2010P087E56 Construct. extens. réhab. (DI 16)	26 408 678,74	0,00	26 408 678,74	8 451 218,87	7 680 000,00	7 384 949,54	2 892 510,33
2010P087E48 Construct. extens. réhab. (DI 96)	98 494 657,76	0,00	98 494 657,76	98 494 624,68	0,00	0,00	0,00
2010P087E49 Construct. extens. réhab. (DI 97)	56 449 063,88	0,00	56 449 063,88	56 449 058,06	0,00	0,00	0,00
2010P229E10 Construction bat (DI18)	102 279,04	0,00	102 279,04	102 279,04	0,00	0,00	0,00
2010P229E11 Construction bat (DI19)	598 975,40	-150 000,00	448 975,40	448 975,40	0,00	0,00	0,00
2010P229E13 Construction bat (DI20)	423 742,59	0,00	423 742,59	17 619,85	28 904,10	56 654,58	320 564,06
2010P229E14 Construction bat (DI21)	34 900 000,00	0,00	34 900 000,00	666 699,37	194 901,48	255 000,00	33 783 399,15
2010P229E19 Construction bat (DI22)	7 300,00	-3 300,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P229E20 Construction bat (DI23)	800 000,00	3 300,00	803 300,00	0,00	60 000,00	495 000,00	248 300,00
2010P087E93 Constructions Extensions réhabilitations (DI22)	21 169 773,95	25 691 780,25	46 861 554,20	3 473 876,42	4 770 594,14	16 802 552,76	21 814 530,88
2010P087E102 Constructions Extensions réhabilitations (DI23)	70 750 000,00	-24 500 000,00	46 250 000,00	0,00	520 000,00	8 180 000,00	37 550 000,00
2010P087E72 Constructions extensions réhabilitations (DI17)	53 524 289,19	-146 850,47	53 377 438,72	42 975 301,71	7 402 314,52	1 353 369,87	1 646 452,62
2010P087E75 Constructions extensions réhabilitations (DI18)	56 792 188,24	0,00	56 792 188,24	38 940 703,03	4 768 212,14	9 821 185,76	3 262 087,31
2010P087E81 Constructions extensions réhabilitations (DI19)	51 581 532,13	9 500 000,00	61 081 532,13	27 985 620,81	2 479 970,94	4 658 921,38	25 957 019,00
2010P087E87 Constructions extensions réhabilitations (DI20)	68 691 809,61	-582 296,26	68 109 513,35	34 416 294,44	10 749 923,95	7 798 341,05	15 144 953,91
2010P087E91 Constructions extensions réhabilitations (DI21)	30 754 518,98	808 219,75	31 562 738,73	12 839 109,55	14 580 205,71	2 415 505,37	1 727 918,10
2014P002E01 Contrat Départemental (DI 2014)	2 059 800,91	0,00	2 059 800,91	2 059 800,91	0,00	0,00	0,00
2015P003E01 Contrat Intercommunal de Développement (DI16)	9 731 053,80	0,00	9 731 053,80	9 671 053,80	60 000,00	0,00	0,00
2015P003E02 Contrat Intercommunal de Développement (DI17)	11 495 627,35	-10 800,00	11 484 827,35	11 341 872,93	142 954,42	0,00	0,00
2015P003E03 Contrat Intercommunal de Développement (DI18)	13 313 679,68	-8 064,00	13 305 615,68	11 781 136,77	282 723,26	1 241 755,65	0,00
2015P003E04 Contrat Intercommunal de Développement (DI19)	7 957 901,54	0,00	7 957 901,54	4 168 953,88	2 727 491,73	1 061 455,93	0,00
2015P003E05 Contrat Intercommunal de Développement (DI20)	9 834 671,30	-109 833,01	9 724 838,29	5 365 404,88	3 627 626,15	78 862,29	652 944,97
2015P003E08 Contrat Intercommunal de Développement (DI21)	12 700 800,78	-9 751 380,04	2 949 420,74	125 957,44	990 965,65	697 687,96	1 134 809,69
2015P003E12 Contrat Intercommunal de Développement (DI22)	15 028 130,00	-1 619 842,00	13 408 288,00	91 464,00	3 942 906,06	2 959 665,26	6 414 252,68
2015P003E16 Contrat Intercommunal de Développement (DI23)	14 000 000,00	10 103 180,66	24 103 180,66	0,00	1 500 000,00	1 000 000,00	21 603 180,66
2010P002E35 Contrats C3D (DI 10)	2 813 874,46	0,00	2 813 874,46	2 813 874,46	0,00	0,00	0,00
2010P002E22 Contrats CLAIR (DI 11)	2 469 780,63	0,00	2 469 780,63	2 469 780,63	0,00	0,00	0,00
2010P001E57 Contrats CONTACT (DI 07)	2 661 540,67	0,00	2 661 540,67	2 661 540,67	0,00	0,00	0,00
2010P001E59 Contrats CONTACT (DI 10)	1 412 938,25	0,00	1 412 938,25	1 412 938,25	0,00	0,00	0,00
2010P001E60 Contrats CONTACT (DI 11)	1 181 576,03	0,00	1 181 576,03	1 181 576,03	0,00	0,00	0,00
2010P002E70 Contrats Intercommunaux (DI21)	143 000,00	0,00	143 000,00	31 948,01	106 872,14	0,00	4 179,85
2010P001E64 Contrats communaux (DI 2012)	4 178 811,19	0,00	4 178 811,19	4 006 311,19	90 588,64	81 911,36	0,00
2010P001E65 Contrats communaux (DI 2013)	2 526 391,58	0,00	2 526 391,58	2 526 391,58	0,00	0,00	0,00
2010P001E66 Contrats communaux (DI 2014)	1 347 568,17	0,00	1 347 568,17	1 347 568,17	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P001E67 Contrats communaux (DI 2015)	865 780,30	-7 691,33	858 088,97	858 088,97	0,00	0,00	0,00
2010P001E68 Contrats communaux (DI 2016)	2 002 158,15	0,00	2 002 158,15	1 901 455,82	100 580,03	122,30	0,00
2010P001E71 Contrats communaux (DI18)	3 865 544,65	0,00	3 865 544,65	3 556 105,46	309 439,19	0,00	0,00
2010P001E74 Contrats communaux (DI20)	3 902 861,48	-41 598,67	3 861 262,81	2 668 073,67	1 145 787,81	47 401,33	0,00
2010P002E65 Contrats intercommunaux (DI20)	143 000,00	-10 405,03	132 594,97	102 594,47	3 840,16	0,00	26 160,34
2010P002E74 Contrats intercommunaux (DI22)	143 000,00	0,00	143 000,00	0,00	50 000,00	71 500,00	21 500,00
2010P002E80 Contrats intercommunaux (DI23)	143 000,00	0,00	143 000,00	0,00	71 500,00	0,00	71 500,00
2010P001E11 Contrats ruraux (DI 08)	3 861 210,68	0,00	3 861 210,68	3 861 210,68	0,00	0,00	0,00
2010P001E12 Contrats ruraux (DI 09)	2 474 143,05	0,00	2 474 143,05	2 474 143,05	0,00	0,00	0,00
2010P001E13 Contrats ruraux (DI 10)	1 974 454,38	0,00	1 974 454,38	1 974 454,38	0,00	0,00	0,00
2010P001E14 Contrats ruraux (DI 11)	2 428 111,51	0,00	2 428 111,51	2 428 111,51	0,00	0,00	0,00
2010P001E70 Contrats ruraux (DI17)	1 960 793,77	0,00	1 960 793,77	1 960 793,77	0,00	0,00	0,00
2010P001E72 Contrats ruraux (DI19)	3 170 020,68	-3 525,21	3 166 495,47	2 441 451,02	313 463,40	411 581,05	0,00
2010P001E75 Contrats ruraux (DI21)	2 925 954,88	-17 813,68	2 908 141,20	359 125,50	1 420 539,28	282 186,32	846 290,10
2010P001E76 Contrats ruraux (DI22)	5 114 018,54	0,00	5 114 018,54	0,00	1 364 027,40	1 522 945,96	2 227 045,18
2010P001E80 Contrats ruraux (DI23)	3 500 000,00	2 244 435,52	5 744 435,52	0,00	500 000,00	500 000,00	4 744 435,52
2010P001E28 Contrats régionaux (DI 10)	2 400 244,86	0,00	2 400 244,86	2 400 244,86	0,00	0,00	0,00
2010P001E29 Contrats régionaux (DI 11)	1 178 595,42	0,00	1 178 595,42	1 178 595,42	0,00	0,00	0,00
2010P052E84 Cours d'Eau (DI 14)	204 339,42	0,00	204 339,42	204 339,42	0,00	0,00	0,00
2010P052E88 Cours d'Eau (DI 15)	110 939,44	0,00	110 939,44	110 939,44	0,00	0,00	0,00
2010P052E93 Cours d'Eau (DI 16)	216 356,00	-7 500,00	208 856,00	208 856,00	0,00	0,00	0,00
2010P052E101 Cours d'Eau (DI 18)	179 939,05	0,00	179 939,05	178 661,85	1 277,20	0,00	0,00
2010P052E97 Cours d'Eau (DI17)	144 068,00	-5 048,00	139 020,00	128 287,50	10 732,50	0,00	0,00
2010P052E106 Cours d'Eau (DI19)	241 195,52	0,00	241 195,52	191 053,42	20 712,60	29 429,50	0,00
2010P052E114 Cours d'Eau (DI20)	222 447,62	-1 733,83	220 713,79	92 331,12	90 031,54	21 224,72	17 126,41
2010P052E121 Cours d'Eau (DI21)	81 215,00	0,00	81 215,00	0,00	55 402,00	25 813,00	0,00
2010P052E124 Cours d'Eau (DI22)	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	193 382,00	72 187,00	134 431,00
2010P052E128 Cours d'Eau (DI23)	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	100 000,00	75 000,00	175 000,00
2010P052E48 Cours d'eau (DI 11)	212 979,33	0,00	212 979,33	212 979,33	0,00	0,00	0,00
2010P052E51 Cours d'eau (DI 12)	208 906,24	0,00	208 906,24	208 906,24	0,00	0,00	0,00
2010P235E18 Culture - construction (DI 18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P235E19 Culture - construction (DI 20)	550 000,00	0,00	550 000,00	397 809,51	111 543,84	37 758,88	2 887,77
2010P236E13 Culture - entr. gross. rép. (DI 07)	214 957,04	0,00	214 957,04	214 957,04	0,00	0,00	0,00
2010P236E15 Culture - entr. gross. rép. (DI 09)	1 010 141,53	0,00	1 010 141,53	1 010 141,53	0,00	0,00	0,00
2010P236E16 Culture - entr. gross. rép. (DI 10)	264 430,27	0,00	264 430,27	264 430,27	0,00	0,00	0,00
2010P236E17 Culture - entr. gross. rép. (DI 11)	506 270,21	0,00	506 270,21	506 270,21	0,00	0,00	0,00
2010P236E18 Culture - entr. gross. rép. (DI 12)	249 941,87	0,00	249 941,87	249 941,87	0,00	0,00	0,00
2010P236E26 Culture - entr. gross. rép. (DI 13)	677 597,65	0,00	677 597,65	677 597,65	0,00	0,00	0,00
2010P236E28 Culture - entr. gross. rép. (DI 14)	249 203,47	0,00	249 203,47	249 203,47	0,00	0,00	0,00
2010P236E29 Culture - entr. gross. rép. (DI 15)	1 350 904,63	0,00	1 350 904,63	1 350 904,62	0,00	0,01	0,00
2010P236E30 Culture - entr. gross. rép. (DI 16)	131 345,84	0,00	131 345,84	131 345,84	0,00	0,00	0,00
2010P236E31 Culture - entr. gross. rép. (DI 17)	341 869,93	0,00	341 869,93	341 869,93	0,00	0,00	0,00
2010P236E32 Culture - entr. gross. rép. (DI 18)	752 000,00	0,00	752 000,00	264 298,34	148 809,12	178 552,91	160 339,63
2010P236E33 Culture - entr. gross. rép. (DI 19)	340 431,57	0,00	340 431,57	254 246,11	628,59	45 023,76	40 533,11
2010P236E37 Culture - entr. gross. rép. (DI 20)	749 594,18	0,00	749 594,18	524 446,77	72 436,96	116 722,37	35 988,08



N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P236E39 Culture - entr. gross. rép. (DI 21)	725 270,54	0,00	725 270,54	284 282,32	99 375,55	141 190,62	200 422,05
2010P236E40 Culture - entr. gross. rép. (DI 22)	613 106,63	0,00	613 106,63	128 659,22	149 611,61	131 576,04	203 259,76
2010P236E43 Culture - entr. gross. rép. (DI 23)	510 000,00	0,00	510 000,00	0,00	42 692,01	114 000,00	353 307,99
2010P138E82 Dev et valor des collections Archives (DI15)	30 980,68	0,00	30 980,68	30 980,68	0,00	0,00	0,00
2010P138E86 Dev et valor des collections Archives (DI16)	29 229,19	0,00	29 229,19	29 229,19	0,00	0,00	0,00
2010P138E90 Dev et valor des collections Archives (DI17)	75 605,24	0,00	75 605,24	75 605,24	0,00	0,00	0,00
2010P138E94 Dev et valor des collections Archives (DI18)	28 090,11	0,00	28 090,11	28 090,11	0,00	0,00	0,00
2010P138E114 Dev et valor des collections Archives (DI19)	10 279,16	0,00	10 279,16	10 279,16	0,00	0,00	0,00
2010P138E124 Dev et valor des collections Archives (DI20)	25 576,36	0,00	25 576,36	24 613,36	963,00	0,00	0,00
2010P138E127 Dev et valor des collections Archives (DI21)	33 597,78	0,00	33 597,78	23 248,81	10 348,97	0,00	0,00
2010P192E45 Dev. Amelio. Offre parc soc (DI18)	537 084,23	0,00	537 084,23	537 084,23	0,00	0,00	0,00
2010P192E48 Dev. Amelio. Offre parc soc (DI20)	5 000 000,10	0,00	5 000 000,10	5 000 000,10	0,00	0,00	0,00
2010P192E51 Dev. Amelio. Offre parc soc (DI21)	8 380,00	0,00	8 380,00	0,00	8 380,00	0,00	0,00
2010P192E52 Dev. Amelio. Offre parc soc (DI22)	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P192E55 Dev. Amelio. Offre parc soc (DI23)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
2010P192E41 Dev. amelio. offre parc soc (DI15)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P129E66 Développement du réseau - Médiathèque (DI2022)	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	20 000,00	50 000,00	0,00
2010P129E68 Développement du réseau - Médiathèque (DI2023)	85 000,00	0,00	85 000,00	0,00	10 000,00	45 000,00	30 000,00
2010P061E51 Déchets (DI16)	16 225,92	0,00	16 225,92	16 225,92	0,00	0,00	0,00
2010P151E25 Démographie médicale (DI19)	71 338,00	0,00	71 338,00	71 338,00	0,00	0,00	0,00
2010P151E28 Démographie médicale (DI20)	1 022 800,00	-22 800,00	1 000 000,00	834 729,18	165 270,82	0,00	0,00
2010P151E34 Démographie médicale (DI22)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	121 929,18	478 070,82	400 000,00
2010P151E40 Démographie médicale (DI23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P212E36 Dépenses d'investissement (DI23)	15 000 000,00	4 384 000,00	19 384 000,00	0,00	19 384 000,00	0,00	0,00
2010P128E41 Dév de l'offre documentaire (DI21)	39 818,25	0,00	39 818,25	39 818,25	0,00	0,00	0,00
2010P138E140 Dév. Et Valor. des collections Archives (DI23)	115 000,00	0,00	115 000,00	0,00	56 888,00	58 112,00	0,00
2010P145E107 Dév. Valo Collections (DI21)	419 481,00	0,00	419 481,00	419 481,00	0,00	0,00	0,00
2010P192E08 Dév. amélio. offre parc soc. (DI 08)	4 784 819,07	0,00	4 784 819,07	4 784 819,07	0,00	0,00	0,00
2010P192E23 Dév. amélio. offre parc soc. (DI 10)	4 114 214,00	0,00	4 114 214,00	4 114 214,00	0,00	0,00	0,00
2010P138E137 Dév. et valor. des collections Archives (DI22)	38 500,00	0,00	38 500,00	520,98	37 979,02	0,00	0,00
2010P193E35 Dév.amélio.offre parc privé (DI16)	542 568,00	0,00	542 568,00	542 568,00	0,00	0,00	0,00
2010P193E37 Dév.amélio.offre parc privé (DI17)	291 991,00	100,00	292 091,00	257 618,50	0,00	34 472,50	0,00
2010P193E39 Dév.amélio.offre parc privé (DI18)	128 820,00	-16 956,00	111 864,00	111 864,00	0,00	0,00	0,00
2010P193E41 Dév.amélio.offre parc privé (DI19)	93 154,00	0,00	93 154,00	93 154,00	0,00	0,00	0,00
2010P193E43 Dév.amélio.offre parc privé (DI20)	137 672,00	-17 310,00	120 362,00	92 043,50	0,00	28 318,50	0,00
2010P193E45 Dév.amélio.offre parc privé (DI21)	113 127,00	0,00	113 127,00	105 737,50	0,00	7 389,50	0,00
2010P193E47 Dév.amélio.offre parc privé (DI22)	250 000,00	-137 110,00	112 890,00	63 119,00	41 354,00	8 417,00	0,00
2010P193E49 Dév.amélio.offre parc privé (DI23)	260 000,00	0,00	260 000,00	0,00	110 000,00	150 000,00	0,00
2010P021E50 Développement Services et Usages (DI2023)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P128E43 Développement de l'offre documentaire (DI2022)	60 000,00	-6 194,10	53 805,90	53 266,96	538,94	0,00	0,00
2010P128E44 Développement de l'offre documentaire (DI2023)	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
2010P135E64 Développement des publics du château de Blandy (DI23)	350 000,00	30 000,00	380 000,00	0,00	50 000,00	275 000,00	55 000,00
2010P020E65 Développement des réseaux (DI21)	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P021E30 Développement des services et usages (DI 2016)	329 273,49	0,00	329 273,49	329 273,49	0,00	0,00	0,00
2010P021E32 Développement des services et usages (DI17)	341 800,74	0,00	341 800,74	341 800,74	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P021E34 Développement des services et usages (DI18)	328 896,00	0,00	328 896,00	328 896,00	0,00	0,00	0,00
2010P021E36 Développement des services et usages (DI19)	288 999,94	0,00	288 999,94	288 999,94	0,00	0,00	0,00
2010P021E38 Développement des services et usages (DI20)	380 000,00	0,00	380 000,00	318 989,34	61 010,66	0,00	0,00
2010P021E40 Développement des services et usages (DI21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P020E47 Développement du réseau (DI 2014)	5 964 831,43	0,00	5 964 831,43	5 964 831,43	0,00	0,00	0,00
2010P020E56 Développement du réseau (DI18)	2 999 999,98	0,00	2 999 999,98	2 999 999,98	0,00	0,00	0,00
2010P020E62 Développement du réseau (DI20)	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P020E72 Développement du réseau (DI23)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	700 000,00	1 300 000,00	0,00
2010P129E55 Développement du réseau - Médiathèque (DI2019)	9 938,60	0,00	9 938,60	9 938,60	0,00	0,00	0,00
2010P129E56 Développement du réseau - Médiathèque (DI2020)	25 542,03	0,00	25 542,03	22 786,03	2 756,00	0,00	0,00
2010P129E61 Développement du réseau - Médiathèque (DI21)	55 000,00	-25 739,54	29 260,46	336,58	28 923,88	0,00	0,00
2010P145E113 Développement et valorisation des collections (DI22)	263 100,00	0,00	263 100,00	65 630,80	124 189,20	73 280,00	0,00
2010P145E102 Développement et valorisation des collections EPC (DI20)	2 140 000,00	0,00	2 140 000,00	566 209,00	373 289,40	300 000,00	900 501,60
2010P145E95 Développement et valorisation des collections EPC DI 2018	54 516,01	0,00	54 516,01	54 516,01	0,00	0,00	0,00
2010P145E101 Développement et valorisation des collections EPC DI 2019	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P145E118 Développement et valorisation des collections musées (DI23)	110 500,00	0,00	110 500,00	0,00	61 244,00	49 256,00	0,00
2010P145E87 Développement et valorisation des collections musées DI 2016	2 661,35	0,00	2 661,35	2 661,35	0,00	0,00	0,00
2010P145E89 Développement et valorisation des collections musées DI 2017	94 229,80	0,00	94 229,80	94 229,80	0,00	0,00	0,00
2010P010E31 Développement touristique (DI16)	330 901,11	0,00	330 901,11	330 901,11	0,00	0,00	0,00
2010P010E35 Développement touristique itinérance et numérique(DI2017)	152 162,00	0,00	152 162,00	152 162,00	0,00	0,00	0,00
2010P010E28 Développement touristique territorial (DI 2014)	103 503,81	0,00	103 503,81	103 503,81	0,00	0,00	0,00
2010P117E56 EQUIPEMENTS SPORTIFS (DI21)	1 400 000,00	-1 435,79	1 398 564,21	428 064,21	654 407,00	316 093,00	0,00
2010P053E86 Eau Potable (DI 14)	2 356 725,60	0,00	2 356 725,60	2 356 725,60	0,00	0,00	0,00
2010P053E08 Eau potable (DI 12)	2 138 132,53	0,00	2 138 132,53	2 138 132,53	0,00	0,00	0,00
2010P053E83 Eau potable (DI 13)	3 390 449,78	0,00	3 390 449,78	3 390 449,78	0,00	0,00	0,00
2010P053E90 Eau potable (DI 15)	3 645 524,28	-3 672,00	3 641 852,28	3 591 601,45	27 091,92	23 158,91	0,00
2010P053E103 Eau potable (DI 18)	2 131 816,80	-946,26	2 130 870,54	1 437 571,07	371 493,79	321 805,68	0,00
2010P053E93 Eau potable (DI16)	4 080 913,54	0,00	4 080 913,54	4 078 877,34	2 036,20	0,00	0,00
2010P053E99 Eau potable (DI17)	4 377 355,82	0,00	4 377 355,82	4 257 434,13	39 920,89	80 000,80	0,00
2010P053E107 Eau potable (DI19)	3 119 698,32	-13 454,00	3 106 244,32	2 454 221,02	165 003,40	412 024,64	74 995,26
2010P053E111 Eau potable (DI20)	3 921 906,46	0,00	3 921 906,46	2 792 511,47	298 528,30	708 022,85	122 843,84
2010P053E118 Eau potable (DI21)	2 853 980,00	-12 705,38	2 841 274,62	979 985,63	796 701,50	490 399,00	574 188,49
2010P053E122 Eau potable (DI22)	6 917 540,00	0,00	6 917 540,00	2 473 274,37	1 683 932,00	1 250 890,70	1 509 442,93
2010P053E131 Eau potable (DI23)	4 737 500,00	0,00	4 737 500,00	0,00	1 350 815,92	1 237 841,08	2 148 843,00
2010P122E24 Enseignements artistiques (DI20)	80 000,00	0,00	80 000,00	3 895,80	30 000,00	15 000,00	31 104,20
2010P122E26 Enseignements artistiques (DI21)	34 000,00	0,00	34 000,00	21 362,92	12 637,08	0,00	0,00
2010P122E29 Enseignements artistiques (DI22)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	20 000,00	30 000,00	0,00
2010P122E31 Enseignements artistiques et pratiques amateurs (DI23)	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2010P084E46 Entretien - Moyens parc dép. (DI 13)	1 939 609,36	0,00	1 939 609,36	1 939 609,36	0,00	0,00	0,00
2010P084E49 Entretien - Moyens parc dép. (DI 14)	1 499 999,67	0,00	1 499 999,67	1 499 999,67	0,00	0,00	0,00
2010P084E59 Entretien - Moyens parc dép. (DI 17)	2 049 923,44	0,00	2 049 923,44	2 049 923,44	0,00	0,00	0,00
2010P084E62 Entretien - Moyens parc dép. (DI 18)	2 049 999,96	0,00	2 049 999,96	2 049 999,96	0,00	0,00	0,00
2010P084E67 Entretien - Moyens parc dép. (DI 19)	2 099 999,97	0,00	2 099 999,97	2 099 999,97	0,00	0,00	0,00
2010P084E69 Entretien - Moyens parc dép. (DI 20)	2 099 999,48	0,00	2 099 999,48	2 099 999,48	0,00	0,00	0,00
2010P084E72 Entretien - Moyens parc dép. (DI 21)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	2 376 261,73	623 738,27	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P084E76 Entretien - Moyens parc dép. (DI 22)	4 080 000,00	-11,69	4 079 988,31	2 204 969,35	1 875 018,96	0,00	0,00
2010P084E79 Entretien - Moyens parc dép. (DI 23)	3 260 000,00	0,00	3 260 000,00	0,00	2 052 000,00	1 208 000,00	0,00
2010P086E31 Entretien et grosses répar. (DI 05)	15 613 577,20	0,00	15 613 577,20	15 613 577,19	0,00	0,00	0,00
2010P086E34 Entretien et grosses répar. (DI 08)	17 517 045,99	0,00	17 517 045,99	17 517 045,99	0,00	0,00	0,00
2010P086E35 Entretien et grosses répar. (DI 09)	19 946 128,83	-18 362,98	19 927 765,85	19 927 765,85	0,00	0,00	0,00
2010P086E36 Entretien et grosses répar. (DI 10)	16 895 995,90	0,00	16 895 995,90	16 895 995,90	0,00	0,00	0,00
2010P086E37 Entretien et grosses répar. (DI 11)	16 715 211,64	-18 628,53	16 696 583,11	16 696 583,11	0,00	0,00	0,00
2010P086E38 Entretien et grosses répar. (DI 12)	18 101 453,95	0,00	18 101 453,95	18 101 453,95	0,00	0,00	0,00
2010P086E72 Entretien et grosses réparations (DI16)	23 208 713,99	-79 069,52	23 129 644,47	22 965 513,33	45 280,16	110 247,23	8 603,75
2010P086E106 Entretien et grosses réparations (DI22)	36 274 935,48	580 694,78	36 855 630,26	10 504 675,28	7 377 083,18	8 533 201,50	10 440 670,30
2010P086E108 Entretien et grosses réparations (DI23)	42 955 000,00	-2 799 740,72	40 155 259,28	0,00	5 645 000,00	12 680 000,00	21 830 259,28
2016P001E12 Environnement et DD (DI 18)	97 080,00	0,00	97 080,00	97 080,00	0,00	0,00	0,00
2016P001E23 Environnement et DD (DI 19)	94 000,00	0,00	94 000,00	54 187,00	39 813,00	0,00	0,00
2016P001E33 Environnement et DD (DI 20)	16 200,00	0,00	16 200,00	12 600,00	3 600,00	0,00	0,00
2016P001E39 Environnement et DD (DI 21)	2 445,84	0,00	2 445,84	2 445,84	0,00	0,00	0,00
2016P001E42 Environnement et DD (DI 22)	53 154,16	0,00	53 154,16	206,40	8 793,60	44 154,16	0,00
2016P001E47 Environnement et DD (DI 23)	36 500,00	0,00	36 500,00	0,00	16 500,00	20 000,00	0,00
2010P118E18 Equip. culturel Sénart (DI 11)	3 970 294,73	0,00	3 970 294,73	3 970 294,73	0,00	0,00	0,00
2010P118E75 Equipement en faveur des Scènes nationales (DI20)	90 273,00	0,00	90 273,00	90 273,00	0,00	0,00	0,00
2010P096E39 Equipement et Matériel TICE (DI14)	1 700 682,24	0,00	1 700 682,24	1 700 682,24	0,00	0,00	0,00
2010P096E65 Equipement et Matériel TICE (DI20)	7 756 075,65	0,00	7 756 075,65	7 749 806,45	6 269,20	0,00	0,00
2010P096E70 Equipement et Matériel TICE (DI21)	5 502 045,77	-3 347,23	5 498 698,54	3 906 811,66	1 591 886,88	0,00	0,00
2010P096E72 Equipement et Matériel TICE (DI22)	4 114 000,00	-55,81	4 113 944,19	1 460 028,52	2 653 915,67	0,00	0,00
2010P096E75 Equipement et Matériel TICE (DI23)	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00	0,00	1 410 347,41	2 189 652,59	0,00
2010P096E13 Equipement et matériel TICE (DI 11)	5 898 796,21	0,00	5 898 796,21	5 878 518,33	10 242,58	10 035,30	0,00
2010P096E33 Equipement et matériel TICE (DI13)	12 836 225,22	0,00	12 836 225,22	12 836 225,22	0,00	0,00	0,00
2010P096E40 Equipement et matériel TICE (DI15)	15 876 296,80	0,00	15 876 296,80	15 434 912,31	411 364,15	30 020,34	0,00
2010P096E49 Equipement et matériel TICE (DI16)	6 344 905,58	0,00	6 344 905,58	6 344 905,58	0,00	0,00	0,00
2010P096E54 Equipement et matériel TICE (DI17)	3 456 938,15	0,00	3 456 938,15	3 456 938,15	0,00	0,00	0,00
2010P096E60 Equipement et matériel TICE (DI18)	5 532 485,97	0,00	5 532 485,97	5 532 485,97	0,00	0,00	0,00
2010P096E61 Equipement et matériel TICE (DI19)	1 609 999,99	0,00	1 609 999,99	1 609 999,99	0,00	0,00	0,00
2010P118E13 Equipements cinématographiques (DI 10)	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P117E54 Equipements sportifs (DI 2019)	3 012 950,00	0,00	3 012 950,00	1 060 109,00	1 312 841,00	640 000,00	0,00
2010P117E50 Equipements sportifs (DI16)	1 267 499,00	0,00	1 267 499,00	1 267 499,00	0,00	0,00	0,00
2010P117E53 Equipements sportifs (DI18)	291 783,00	0,00	291 783,00	291 783,00	0,00	0,00	0,00
2010P117E49 Equipements sportifs (DI2015)	1 380 080,00	0,00	1 380 080,00	1 380 080,00	0,00	0,00	0,00
2010P117E51 Equipements sportifs (DI2017)	1 611 640,00	0,00	1 611 640,00	1 611 640,00	0,00	0,00	0,00
2010P117E55 Equipements sportifs (DI2020)	2 787 194,00	-504 458,00	2 282 736,00	979 337,00	1 090 000,00	213 399,00	0,00
2010P117E58 Equipements sportifs (DI2023)	1 100 000,00	250 000,00	1 350 000,00	0,00	550 000,00	800 000,00	0,00
2010P117E57 Equipements sportifs (DI22)	1 872 930,00	-150 000,00	1 722 930,00	538 852,00	804 558,00	379 520,00	0,00
2010P067E57 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 16)	380 608,72	0,00	380 608,72	380 608,72	0,00	0,00	0,00
2010P067E60 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 17)	311 422,00	-7 044,00	304 378,00	304 378,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E68 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 18)	333 945,32	0,00	333 945,32	300 149,70	33 795,62	0,00	0,00
2010P067E72 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 19)	469 964,72	-8 399,30	461 565,42	398 477,84	36 121,08	26 966,50	0,00
2010P067E76 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 20)	446 090,49	-5 729,83	440 360,66	196 171,17	103 390,49	140 799,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P067E79 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 21)	455 998,00	-395,00	455 603,00	195 851,43	89 083,00	115 838,00	54 830,57
2010P067E81 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 22)	480 000,00	0,00	480 000,00	42 733,50	120 000,00	148 958,00	168 308,50
2010P067E86 Esp. nat. sensibles - Autres (DI 23)	415 000,00	0,00	415 000,00	0,00	55 000,00	100 000,00	260 000,00
2010P062E55 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 08)	2 248 429,28	0,00	2 248 429,28	2 248 429,28	0,00	0,00	0,00
2010P062E56 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 09)	781 665,57	0,00	781 665,57	781 665,57	0,00	0,00	0,00
2010P062E58 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 11)	721 815,75	0,00	721 815,75	721 815,75	0,00	0,00	0,00
2010P062E60 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 12)	302 987,47	0,00	302 987,47	302 987,47	0,00	0,00	0,00
2010P062E87 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 13)	412 816,29	0,00	412 816,29	412 816,29	0,00	0,00	0,00
2010P062E90 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 14)	514 339,30	0,00	514 339,30	514 339,30	0,00	0,00	0,00
2010P062E99 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 15)	191 399,52	0,00	191 399,52	191 399,52	0,00	0,00	0,00
2010P062E108 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 16)	100 769,42	0,00	100 769,42	100 769,42	0,00	0,00	0,00
2010P062E113 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 17)	283 957,33	0,00	283 957,33	283 957,33	0,00	0,00	0,00
2010P062E116 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 18)	214 476,27	0,00	214 476,27	214 476,27	0,00	0,00	0,00
2010P062E125 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 19)	412 205,41	0,00	412 205,41	411 081,72	1 123,69	0,00	0,00
2010P062E131 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 20)	1 228 735,78	0,00	1 228 735,78	1 086 720,13	67 430,85	74 584,80	0,00
2010P062E134 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 21)	388 724,99	0,00	388 724,99	343 031,89	45 693,10	0,00	0,00
2010P062E140 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 22)	1 464 704,12	71 026,67	1 535 730,79	218 029,45	1 070 252,76	92 761,00	154 687,58
2010P062E151 Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 23)	1 343 000,00	100 000,00	1 443 000,00	0,00	886 047,20	359 452,80	197 500,00
2010P067E16 Esp. nat. sensibles - autres (DI 09)	499 484,48	0,00	499 484,48	499 484,48	0,00	0,00	0,00
2010P067E17 Esp. nat. sensibles - autres (DI 10)	476 682,03	0,00	476 682,03	442 853,03	33 829,00	0,00	0,00
2010P067E20 Esp. nat. sensibles - autres (DI 12)	335 784,47	0,00	335 784,47	335 784,47	0,00	0,00	0,00
2010P067E40 Esp. nat. sensibles - autres (DI 13)	269 884,71	0,00	269 884,71	269 884,71	0,00	0,00	0,00
2010P067E43 Esp. nat. sensibles - autres (DI 14)	450 652,39	0,00	450 652,39	450 652,39	0,00	0,00	0,00
2010P067E52 Esp. nat. sensibles - autres (DI 15)	449 132,66	0,00	449 132,66	449 132,66	0,00	0,00	0,00
2010P248E22 Etudes et solutions logicielles (DI 14)	462 777,88	0,00	462 777,88	462 777,88	0,00	0,00	0,00
2010P248E25 Etudes et solutions logicielles (DI 15)	1 571 181,58	0,00	1 571 181,58	1 571 181,58	0,00	0,00	0,00
2010P248E28 Etudes et solutions logicielles (DI17)	5 336 561,30	-5 230,00	5 331 331,30	4 882 213,03	421 540,14	27 578,13	0,00
2010P248E29 Etudes et solutions logicielles (DI18)	610 962,37	0,00	610 962,37	610 962,37	0,00	0,00	0,00
2010P248E32 Etudes et solutions logicielles (DI20)	782 590,15	0,00	782 590,15	782 590,15	0,00	0,00	0,00
2010P248E33 Etudes et solutions logicielles (DI21)	1 685 706,42	0,00	1 685 706,42	1 209 826,06	309 334,34	166 546,02	0,00
2010P248E34 Etudes et solutions logicielles (DI22)	2 808 384,18	0,00	2 808 384,18	1 056 146,73	750 106,06	1 002 131,39	0,00
2010P248E35 Etudes et solutions logicielles (DI23)	2 366 359,11	-3 564,38	2 362 794,73	0,00	2 362 794,73	0,00	0,00
2010P075E40 Etudes voirie (DI17)	299 999,99	0,00	299 999,99	271 103,48	171,39	28 725,12	0,00
2010P075E47 Etudes voirie (DI18)	500 000,00	0,00	500 000,00	116 006,70	134 009,59	249 983,71	0,00
2010P075E48 Etudes voirie (DI19)	400 000,00	0,00	400 000,00	389 612,32	194,88	10 192,80	0,00
2010P075E50 Etudes voirie (DI20)	2 025 000,00	0,00	2 025 000,00	675 480,40	401 034,52	323 730,38	624 754,70
2010P075E52 Etudes voirie (DI21)	400 000,00	0,00	400 000,00	353 619,14	45 626,74	754,12	0,00
2010P075E54 Etudes voirie (DI22)	400 000,00	0,00	400 000,00	238 959,27	115 275,54	45 765,19	0,00
2010P075E55 Etudes voirie (DI23)	700 000,00	1 300 000,00	2 000 000,00	0,00	1 071 726,52	465 541,48	462 732,00
2010P076E35 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 03)	12 412 572,26	0,00	12 412 572,26	12 381 731,32	0,00	0,00	30 840,94
2010P076E08 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 07)	29 690 482,65	0,00	29 690 482,65	23 157 784,08	1 512 101,07	2 842 358,82	2 178 227,12
2010P076E09 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 08)	10 346 330,24	0,00	10 346 330,24	8 094 665,63	210 813,00	807 081,26	1 233 770,35
2010P076E10 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 09)	8 326 362,99	0,00	8 326 362,99	7 169 450,45	0,00	456 912,54	700 000,00
2010P076E11 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 10)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	3 054 257,11	6 756,39	938 986,50	0,00
2010P076E16 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 11)	8 562 287,69	0,00	8 562 287,69	2 362 287,69	0,00	0,00	6 200 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P076E39 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 13)	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	6 999 074,33	690,64	235,03	0,00
2010P076E41 Favoriser dév. éco. et loc. (DI 14)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	1 432 655,20	27 468,28	0,00	1 039 876,52
2010P076E43 Favoriser dév.éco.et loc (DI16)	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	6 019 904,64	193 831,74	1 378 193,16	408 070,46
2010P076E44 Favoriser dév.éco.et loc (DI17)	1 575 000,00	0,00	1 575 000,00	1 348 766,31	81 165,75	145 067,94	0,00
2010P076E45 Favoriser dév.éco.et loc (DI18)	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	217 617,70	0,00	0,00	982 382,30
2010P076E49 Favoriser dév.éco.et loc (DI19)	16 999 612,83	0,00	16 999 612,83	2 100 623,00	528 964,43	8 266 682,60	6 103 342,80
2010P076E51 Favoriser dév.éco.et loc (DI20)	19 705 000,00	0,00	19 705 000,00	618 219,91	1 263 450,28	7 980 746,81	9 842 583,00
2010P076E53 Favoriser dév.éco.et loc (DI21)	4 200 000,00	-4 000 000,00	200 000,00	59 615,00	140 385,00	0,00	0,00
2010P076E55 Favoriser dév.éco.et loc (DI22)	16 197 200,00	0,00	16 197 200,00	70 841,07	1 681 428,85	8 577 749,60	5 867 180,48
2010P076E57 Favoriser dév.éco.et loc (DI23)	10 200 000,00	0,00	10 200 000,00	0,00	30 000,00	2 790 000,00	7 380 000,00
2010P171E19 Fonctionnement de la MDPH(DI 2012)	1 672 839,00	0,00	1 672 839,00	755 349,00	0,00	0,00	917 490,00
2010P136E73 Fondation du Patrimoine (DI17)	14 955,00	0,00	14 955,00	14 955,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E77 Fondation du Patrimoine (DI18)	16 369,00	0,00	16 369,00	16 369,00	0,00	0,00	0,00
2019P002E02 Fonds Aménagement Communal (DI 20)	2 335 127,59	0,00	2 335 127,59	1 094 894,25	591 176,29	0,00	649 057,05
2019P002E01 Fonds Aménagement Communal (DI19)	3 732 355,85	-207 485,67	3 524 870,18	3 198 399,39	103 487,29	222 983,50	0,00
2019P002E03 Fonds Aménagement Communal (DI21)	13 037 512,89	-100 252,13	12 937 260,76	1 913 328,16	6 593 707,59	1 887 702,40	2 542 522,61
2019P002E04 Fonds Aménagement Communal (DI22)	11 235 093,03	0,00	11 235 093,03	0,00	1 637 580,57	2 294 956,00	7 302 556,46
2019P002E06 Fonds Aménagement Communal (DI23)	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	6 500 000,00
2010P006E13 Fonds E.CO.LE (DI 11)	906 915,59	0,00	906 915,59	906 915,59	0,00	0,00	0,00
2010P006E15 Fonds E.CO.LE (DI 12)	1 318 749,86	0,00	1 318 749,86	1 318 749,86	0,00	0,00	0,00
2010P006E26 Fonds E.CO.LE (DI 13)	682 518,72	0,00	682 518,72	682 518,72	0,00	0,00	0,00
2010P006E30 Fonds E.CO.LE (DI 14)	462 403,70	0,00	462 403,70	462 403,70	0,00	0,00	0,00
2010P006E32 Fonds E.CO.LE (DI 15)	312 107,47	0,00	312 107,47	312 107,47	0,00	0,00	0,00
2010P006E33 Fonds E.CO.LE (DI 16)	342 301,89	0,00	342 301,89	342 301,89	0,00	0,00	0,00
2010P006E34 Fonds E.CO.LE (DI 17)	212 448,54	0,00	212 448,54	212 448,54	0,00	0,00	0,00
2010P006E35 Fonds E.CO.LE (DI18)	20 917,50	0,00	20 917,50	20 917,50	0,00	0,00	0,00
2018P005E01 Fonds d'Aménagement (DI19)	1 360 000,00	0,00	1 360 000,00	1 001 460,00	90 000,00	268 540,00	0,00
2018P005E03 Fonds d'Aménagement (DI21)	1 200 000,00	-200 000,00	1 000 000,00	300 000,00	500 000,00	200 000,00	0,00
2018P005E04 Fonds d'Aménagement (DI23)	500 000,00	600 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	250 000,00	850 000,00
2015P004E01 Fonds d'Equipement Rural (DI16)	4 210 225,31	0,00	4 210 225,31	4 210 225,31	0,00	0,00	0,00
2015P004E02 Fonds d'Equipement Rural (DI17)	4 051 166,13	0,00	4 051 166,13	4 051 166,13	0,00	0,00	0,00
2015P004E03 Fonds d'Equipement Rural (DI18)	3 926 469,61	-5 523,56	3 920 946,05	3 885 946,05	35 000,00	0,00	0,00
2015P004E04 Fonds d'Equipement Rural (DI19)	4 378 857,63	-44 150,87	4 334 706,76	4 095 385,98	106 065,14	133 255,64	0,00
2015P004E05 Fonds d'Equipement Rural (DI20)	5 006 937,16	-53 248,51	4 953 688,65	3 919 886,52	564 700,00	469 102,13	0,00
2015P004E07 Fonds d'Equipement Rural (DI21)	4 269 941,88	-87 887,61	4 182 054,27	2 547 084,51	665 035,25	969 934,51	0,00
2015P004E09 Fonds d'Equipement Rural (DI22)	5 603 622,03	-900 000,00	4 703 622,03	183 764,22	1 523 409,81	1 272 406,06	1 724 041,94
2015P004E10 Fonds d'Equipement Rural (DI23)	4 000 000,00	231 885,14	4 231 885,14	0,00	0,00	900 000,00	3 331 885,14
2018P005E05 Fonds d'aménagement (DI22)	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	500 000,00	700 000,00	0,00
2010P169E66 Frais liés à l'hébergement en Ets des PH (DI18)	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P175E79 Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI 17)	3 400 000,00	0,00	3 400 000,00	3 197 500,00	202 500,00	0,00	0,00
2010P175E84 Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI 19)	2 647 500,00	0,00	2 647 500,00	2 647 500,00	0,00	0,00	0,00
2010P175E94 Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI 21)	1 757 000,00	0,00	1 757 000,00	259 800,00	1 400 000,00	97 200,00	0,00
2010P175E82 Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI18)	5 487 000,00	0,00	5 487 000,00	4 447 000,00	918 500,00	121 500,00	0,00
2010P175E100 Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI22)	774 000,00	0,00	774 000,00	0,00	382 500,00	217 500,00	174 000,00
2010P175E105 Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI23)	1 089 500,00	0,00	1 089 500,00	0,00	1 089 500,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P169E73 Frais liés à l'hébergement en établissement des PH (DI 21)	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
2010P169E67 Frais liés à l'hébergement en établissement des PH (DI19)	786 000,00	0,00	786 000,00	111 000,00	67 500,00	303 750,00	303 750,00
2010P169E80 Frais liés à l'hébergement en établissement des PH (DI22)	46 500,00	0,00	46 500,00	0,00	7 500,00	39 000,00	0,00
2010P169E85 Frais liés à l'hébergement en établissement des PH (DI23)	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
2010P048E86 Gendarmeries (DI22)	2 320 000,00	0,00	2 320 000,00	99 973,15	1 600 000,00	620 026,85	0,00
2010P254E81 Gestion de la flotte des véhicules (DI 16)	686 106,11	0,00	686 106,11	686 106,11	0,00	0,00	0,00
2010P254E83 Gestion de la flotte des véhicules (DI17)	843 999,99	0,00	843 999,99	843 999,99	0,00	0,00	0,00
2010P254E94 Gestion de la flotte des véhicules (DI20)	1 438 337,49	0,00	1 438 337,49	1 438 337,49	0,00	0,00	0,00
2010P254E99 Gestion de la flotte des véhicules (DI21)	782 000,00	0,00	782 000,00	647 840,06	134 159,94	0,00	0,00
2010P254E103 Gestion de la flotte des véhicules (DI22)	1 670 000,00	0,00	1 670 000,00	83 364,57	1 586 635,43	0,00	0,00
2010P254E108 Gestion de la flotte des véhicules (DI23)	1 828 800,00	110 000,00	1 938 800,00	0,00	1 580 000,00	358 800,00	0,00
2010P254E87 Gestion flotte des véhicules (DI18)	945 509,88	0,00	945 509,88	945 509,88	0,00	0,00	0,00
2010P254E91 Gestion flotte des véhicules (DI19)	868 904,97	0,00	868 904,97	868 904,97	0,00	0,00	0,00
2010P008E44 Hébergement touristique (DI 2013)	191 080,20	0,00	191 080,20	191 080,20	0,00	0,00	0,00
2010P008E46 Hébergement touristique (DI 2014)	84 305,63	0,00	84 305,63	84 305,63	0,00	0,00	0,00
2010P008E55 Hébergement touristique (DI 2016)	110 948,40	0,00	110 948,40	110 948,40	0,00	0,00	0,00
2010P050E70 Incendie et secours (DI21)	4 685 000,00	0,00	4 685 000,00	4 629 867,00	0,00	55 133,00	0,00
2010P050E71 Incendie et secours (DI22)	4 680 000,00	0,00	4 680 000,00	4 600 000,00	65 000,00	15 000,00	0,00
2010P050E73 Incendie et secours (DI23)	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00	0,00	4 635 000,00	65 000,00	0,00
2010P249E56 Infrastructures (DI 15)	984 659,51	0,00	984 659,51	984 659,51	0,00	0,00	0,00
2010P249E78 Infrastructures (DI 19)	1 588 591,35	0,00	1 588 591,35	1 588 591,35	0,00	0,00	0,00
2010P249E63 Infrastructures (DI16)	1 116 244,11	0,00	1 116 244,11	1 116 244,11	0,00	0,00	0,00
2010P249E76 Infrastructures (DI18)	1 193 844,34	0,00	1 193 844,34	1 193 844,34	0,00	0,00	0,00
2010P249E83 Infrastructures (DI20)	3 004 728,47	0,00	3 004 728,47	2 941 995,39	62 733,08	0,00	0,00
2010P249E89 Infrastructures (DI21)	2 717 082,65	0,00	2 717 082,65	2 002 497,86	679 344,49	35 240,30	0,00
2010P249E92 Infrastructures (DI22)	1 382 000,00	0,00	1 382 000,00	766 456,85	615 543,15	0,00	0,00
2010P249E98 Infrastructures (DI23)	2 545 787,61	1 830 569,15	4 376 356,76	0,00	4 376 356,76	0,00	0,00
2010P036E05 Infrastructures de transport (DI 10)	593 289,78	0,00	593 289,78	593 289,78	0,00	0,00	0,00
2010P036E07 Infrastructures de transport (DI 12)	2 562 192,36	0,00	2 562 192,36	2 562 192,36	0,00	0,00	0,00
2010P036E34 Infrastructures de transport (DI 17)	1 050 241,82	0,00	1 050 241,82	1 050 241,82	0,00	0,00	0,00
2010P036E20 Infrastructures de transport (DI13)	549 587,68	0,00	549 587,68	549 587,68	0,00	0,00	0,00
2010P036E21 Infrastructures de transport (DI14)	4 164 000,00	0,00	4 164 000,00	3 636 793,94	527 206,06	0,00	0,00
2010P036E28 Infrastructures de transport (DI15)	27 600 000,00	49 895,93	27 649 895,93	18 750 672,34	4 043 916,59	1 625 307,00	3 230 000,00
2010P036E31 Infrastructures de transport (DI16)	600 000,00	-174 186,45	425 813,55	357 207,00	68 606,55	0,00	0,00
2010P036E42 Infrastructures de transport (DI18)	2 387 231,00	0,00	2 387 231,00	1 723 738,45	363 492,55	300 000,00	0,00
2010P036E43 Infrastructures de transport (DI19)	2 230 000,00	332 832,47	2 562 832,47	1 356 262,47	302 070,00	504 500,00	400 000,00
2010P036E46 Infrastructures de transport (DI20)	287 500,00	0,00	287 500,00	64 038,46	93 461,54	130 000,00	0,00
2010P036E52 Infrastructures de transport (DI21)	13 339 060,00	-370 000,00	12 969 060,00	0,00	194 389,00	3 645 365,00	9 129 306,00
2010P036E63 Infrastructures de transport (DI22)	34 587 086,84	-1 250 000,00	33 337 086,84	0,00	2 811 617,01	11 750 000,00	18 775 469,83
2010P036E74 Infrastructures de transport (DI23)	3 803 300,00	2 350 000,00	6 153 300,00	0,00	365 000,00	2 170 000,00	3 618 300,00
2010P030E13 Infrastructures économiques (DI 08)	24 913,98	0,00	24 913,98	24 913,98	0,00	0,00	0,00
2010P030E15 Infrastructures économiques (DI 10)	2 600 591,60	0,00	2 600 591,60	2 600 591,60	0,00	0,00	0,00
2010P030E16 Infrastructures économiques (DI 11)	7 220 859,04	0,00	7 220 859,04	7 220 859,04	0,00	0,00	0,00
2010P030E17 Infrastructures économiques (DI 12)	2 611 164,53	0,00	2 611 164,53	2 611 164,53	0,00	0,00	0,00
2010P030E27 Infrastructures économiques (DI 2013)	1 221 792,85	0,00	1 221 792,85	1 221 792,85	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P030E30 Infrastructures économiques (DI 2014)	546 872,32	0,00	546 872,32	546 872,32	0,00	0,00	0,00
2010P030E33 Infrastructures économiques (DI 2016)	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P249E69 Infrastructutres (DI17)	1 757 459,10	0,00	1 757 459,10	1 658 743,94	87 082,32	11 632,84	0,00
2010P057E49 LDA - non assujetti - LAV (DI18)	4 573,80	0,00	4 573,80	4 573,80	0,00	0,00	0,00
2010P057E54 LDA - non assujetti - LAV (DI19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P057E70 Laboratoire dép d'analyses - non assujetti (DI22)	100 000,00	-79 400,00	20 600,00	20 529,60	0,00	70,40	0,00
2010P057E73 Laboratoire dép d'analyses-non assujetti (DI23)	152 000,00	120 997,23	272 997,23	0,00	272 997,23	0,00	0,00
2010P057E34 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI 15)	197 864,36	0,00	197 864,36	197 864,36	0,00	0,00	0,00
2010P057E35 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI 16)	165 748,76	0,00	165 748,76	165 748,76	0,00	0,00	0,00
2010P057E37 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI 17)	113 833,66	0,00	113 833,66	113 833,66	0,00	0,00	0,00
2010P057E43 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI 18)	202 758,50	0,00	202 758,50	202 758,50	0,00	0,00	0,00
2010P057E55 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI19)	207 899,84	0,00	207 899,84	207 899,84	0,00	0,00	0,00
2010P057E61 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI20)	304 564,39	-41 597,23	262 967,16	139 121,53	0,00	123 845,63	0,00
2010P057E64 Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI21)	189 965,88	0,00	189 965,88	119 965,88	0,00	70 000,00	0,00
2010P026E18 Liaisons douces (DI 13)	249 832,00	0,00	249 832,00	249 832,00	0,00	0,00	0,00
2010P026E19 Liaisons douces (DI 2014)	500 000,00	0,00	500 000,00	497 180,79	66,24	2 752,97	0,00
2010P026E21 Liaisons douces (DI 2015)	500 000,00	0,00	500 000,00	498 750,89	1 249,11	0,00	0,00
2010P026E26 Liaisons douces (DI 2016)	500 000,00	0,00	500 000,00	498 662,29	1 337,71	0,00	0,00
2010P026E28 Liaisons douces (DI 2017)	500 000,00	0,00	500 000,00	474 387,90	25 612,10	0,00	0,00
2010P026E29 Liaisons douces (DI18)	1 749 568,00	0,00	1 749 568,00	1 351 999,88	7 352,74	390 215,38	0,00
2010P026E32 Liaisons douces (DI19)	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	671 245,91	195 682,38	208 071,71	175 000,00
2010P026E34 Liaisons douces (DI20)	1 485 000,00	0,00	1 485 000,00	798 233,69	121 149,78	356 116,53	209 500,00
2010P026E36 Liaisons douces (DI21)	4 300 000,00	-400 000,00	3 900 000,00	1 071 603,86	1 952 118,81	876 277,33	0,00
2010P026E37 Liaisons douces (DI22)	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	32 250,82	155 906,57	859 475,66	1 352 366,95
2010P026E39 Liaisons douces (DI23)	6 000 000,00	400 000,00	6 400 000,00	0,00	355 000,00	4 345 000,00	1 700 000,00
2010P090E09 Mat. et mobilier des collèges (DI 11)	1 492 894,50	0,00	1 492 894,50	1 492 894,50	0,00	0,00	0,00
2010P090E26 Mat. et mobilier des collèges (DI 14)	1 646 533,09	0,00	1 646 533,09	1 646 533,09	0,00	0,00	0,00
2010P090E28 Mat. et mobilier des collèges (DI 15)	1 241 065,82	0,00	1 241 065,82	1 241 065,82	0,00	0,00	0,00
2010P094E53 Mat. et mobilier des collèges (DI 15)	773 528,40	0,00	773 528,40	773 528,40	0,00	0,00	0,00
2010P094E59 Mat. et mobilier des collèges (DI 16)	1 214 904,71	0,00	1 214 904,71	1 214 904,71	0,00	0,00	0,00
2010P090E30 Mat. et mobilier des collèges (DI16)	1 290 922,49	0,00	1 290 922,49	1 290 922,49	0,00	0,00	0,00
2010P090E34 Mat. et mobilier des collèges (DI17)	1 328 793,67	0,00	1 328 793,67	1 328 793,67	0,00	0,00	0,00
2010P090E38 Mat. et mobilier des collèges (DI18)	1 423 570,41	-396,52	1 423 173,89	1 423 173,89	0,00	0,00	0,00
2010P255E53 Matériel et Mobilier (DI 2016)	260 715,54	0,00	260 715,54	260 715,54	0,00	0,00	0,00
2010P255E51 Matériel et mobilier (DI 2015)	206 851,25	0,00	206 851,25	206 851,25	0,00	0,00	0,00
2010P255E56 Matériel et mobilier (DI17)	229 134,04	0,00	229 134,04	229 134,04	0,00	0,00	0,00
2010P255E67 Matériel et mobilier (DI20)	700 331,59	0,00	700 331,59	697 511,32	2 801,33	18,94	0,00
2010P255E71 Matériel et mobilier (DI21)	446 365,89	-744,67	445 621,22	439 183,76	5 801,56	635,90	0,00
2010P255E77 Matériel et mobilier (DI22)	635 000,00	-17,46	634 982,54	254 463,55	333 959,31	46 559,68	0,00
2010P255E84 Matériel et mobilier (DI23)	840 000,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00
2010P090E46 Matériel et mobilier des collèges (DI 21)	1 539 709,93	-66 110,86	1 473 599,07	1 445 472,69	28 126,38	0,00	0,00
2010P090E41 Matériel et mobilier des collèges (DI19)	1 556 150,62	-6 452,64	1 549 697,98	1 549 697,98	0,00	0,00	0,00
2010P090E43 Matériel et mobilier des collèges (DI20)	1 279 388,41	-9 349,69	1 270 038,72	1 266 814,98	3 223,74	0,00	0,00
2010P090E48 Matériel et mobilier des collèges (DI22)	1 805 000,00	-102 747,67	1 702 252,33	1 157 841,92	544 410,41	0,00	0,00
2010P090E49 Matériel et mobilier des collèges (DI23)	2 397 000,00	0,00	2 397 000,00	0,00	2 304 350,00	92 650,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P051E70 Matériel technique (DI 16)	9 329,49	0,00	9 329,49	9 329,49	0,00	0,00	0,00
2010P118E65 Matériel technique (DI 2017)	6 759,00	0,00	6 759,00	6 759,00	0,00	0,00	0,00
2010P051E77 Matériel technique (DI17)	7 442,98	0,00	7 442,98	7 442,98	0,00	0,00	0,00
2010P051E81 Matériel technique (DI18)	4 274,63	0,00	4 274,63	4 274,63	0,00	0,00	0,00
2010P051E86 Matériel technique (DI19)	16 699,74	0,00	16 699,74	16 699,74	0,00	0,00	0,00
2010P251E33 Matériels et Logiciels Clients (DI 19)	950 010,45	0,00	950 010,45	950 010,45	0,00	0,00	0,00
2010P251E24 Matériels et logiciels clients (DI 14)	894 573,76	0,00	894 573,76	894 573,76	0,00	0,00	0,00
2010P251E28 Matériels et logiciels clients (DI 15)	1 235 877,15	0,00	1 235 877,15	1 235 877,15	0,00	0,00	0,00
2010P251E30 Matériels et logiciels clients (DI16)	491 952,59	0,00	491 952,59	491 952,59	0,00	0,00	0,00
2010P251E31 Matériels et logiciels clients (DI17)	662 921,48	0,00	662 921,48	662 921,48	0,00	0,00	0,00
2010P251E32 Matériels et logiciels clients (DI18)	847 579,38	0,00	847 579,38	847 579,38	0,00	0,00	0,00
2010P251E35 Matériels et logiciels clients (DI20)	1 259 808,37	0,00	1 259 808,37	1 259 808,37	0,00	0,00	0,00
2010P251E36 Matériels et logiciels clients (DI21)	1 820 592,70	0,00	1 820 592,70	1 819 556,56	1 036,14	0,00	0,00
2010P251E37 Matériels et logiciels clients (DI22)	2 594 702,82	49 968,88	2 644 671,70	1 364 696,24	1 279 975,46	0,00	0,00
2010P251E38 Matériels et logiciels clients (DI23)	1 890 000,00	393 162,24	2 283 162,24	0,00	2 283 162,24	0,00	0,00
2010P129E37 Médiathèque - Développement du réseau (DI 13)	244 712,92	0,00	244 712,92	244 712,92	0,00	0,00	0,00
2010P129E50 Médiathèque - développement du réseau (DI17)	101 493,71	0,00	101 493,71	101 493,71	0,00	0,00	0,00
2010P129E53 Médiathèque - développement du réseau (DI18)	69 022,49	0,00	69 022,49	66 022,49	3 000,00	0,00	0,00
2010P129E44 Médiathèque-Développement du réseau (DI 14)	366 866,27	0,00	366 866,27	366 866,27	0,00	0,00	0,00
2010P129E45 Médiathèque-Développement du réseau (DI 15)	112 428,63	0,00	112 428,63	112 428,63	0,00	0,00	0,00
2010P129E48 Médiathèque-Développement du réseau (DI 16)	417 924,93	-237,00	417 687,93	417 687,93	0,00	0,00	0,00
2010P001E73 Nouveau dispositif communes + 2 000 hab (DI19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P125E11 ORGUE DE BRAY (DI 2015)	20 090,00	0,00	20 090,00	20 090,00	0,00	0,00	0,00
2010P104E26 Particip equip enseign sup (DI12)	3 105 000,00	0,00	3 105 000,00	3 105 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P104E31 Particip. Equip. enseign sup (DI13)	2 999 356,71	0,00	2 999 356,71	2 999 356,71	0,00	0,00	0,00
2010P093E66 Particip. budg. collég. privés (DI 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P093E77 Particip. budg. collég. privés (DI 15)	57 499,00	0,00	57 499,00	57 499,00	0,00	0,00	0,00
2010P093E84 Particip. budg. collég. privés (DI 16)	1 836,72	0,00	1 836,72	1 836,72	0,00	0,00	0,00
2010P093E86 Particip. budg. collég. privés (DI 17)	95 352,68	0,00	95 352,68	95 352,68	0,00	0,00	0,00
2010P093E91 Particip. budg. collég. privés (DI 18)	72 076,24	0,00	72 076,24	72 076,24	0,00	0,00	0,00
2010P093E111 Particip. budg. collég. privés (DI22)	1 626 000,00	0,00	1 626 000,00	0,00	100 000,00	700 000,00	826 000,00
2010P104E46 Participa équipts enseigt sup-Formation et Recherche (DI20)	3 104 600,00	0,00	3 104 600,00	2 304 511,81	800 088,19	0,00	0,00
2010P104E43 Participa équipts enseigt sup-Formation et Recherche(DI18)	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P093E94 Participation au budget des collèges privés (DI19)	295 747,40	0,00	295 747,40	272 257,40	23 490,00	0,00	0,00
2010P093E101 Participation au budget des collèges privés (DI20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P093E106 Participation au budget des collèges privés (DI21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P093E113 Participation au budget des collèges privés (DI23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E84 Patrimoine Monumental (DI21)	979 567,00	0,00	979 567,00	73 136,94	382 120,00	346 642,37	177 667,69
2010P136E47 Patrimoine monumental (DI 12)	1 028 474,00	0,00	1 028 474,00	1 028 474,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E57 Patrimoine monumental (DI 13)	794 170,00	0,00	794 170,00	794 170,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E60 Patrimoine monumental (DI 14)	572 582,00	0,00	572 582,00	572 582,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E66 Patrimoine monumental (DI 2015)	358 641,00	0,00	358 641,00	358 641,00	0,00	0,00	0,00
2010P136E68 Patrimoine monumental (DI 2016)	408 170,49	0,00	408 170,49	408 170,49	0,00	0,00	0,00
2010P136E72 Patrimoine monumental (DI17)	773 462,88	-5 606,50	767 856,38	711 132,52	56 723,86	0,00	0,00
2010P136E76 Patrimoine monumental (DI18)	802 873,43	0,00	802 873,43	763 660,43	39 213,00	0,00	0,00



N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P136E81 Patrimoine monumental (DI19)	706 341,93	0,00	706 341,93	601 754,57	104 587,36	0,00	0,00
2010P136E82 Patrimoine monumental (DI20)	1 141 670,00	0,00	1 141 670,00	445 379,12	489 196,34	207 094,54	0,00
2010P136E86 Patrimoine monumental (DI22)	2 020 000,00	-61 786,00	1 958 214,00	42 997,92	624 088,00	625 522,08	665 606,00
2010P136E89 Patrimoine monumental (DI23)	1 370 000,00	40 874,00	1 410 874,00	0,00	520 874,00	480 000,00	410 000,00
2010P136E42 Patrimoine monumental public (DI 07)	1 681 088,99	0,00	1 681 088,99	1 681 088,99	0,00	0,00	0,00
2010P040E05 Plan de déplacement urbain (DI 12)	143 204,00	-15 139,00	128 065,00	128 065,00	0,00	0,00	0,00
2010P040E27 Plan de déplacement urbain (DI 13)	313 311,73	0,00	313 311,73	313 311,73	0,00	0,00	0,00
2010P040E28 Plan de déplacement urbain (DI14)	771 000,00	0,00	771 000,00	770 127,73	0,00	872,27	0,00
2010P040E29 Plan de déplacement urbain (DI15)	700 000,00	0,00	700 000,00	459 773,40	176 343,24	63 883,36	0,00
2010P040E32 Plan de déplacement urbain (DI16)	2 288 484,26	0,00	2 288 484,26	2 170 723,73	115 965,00	1 795,53	0,00
2010P040E33 Plan de déplacement urbain (DI17)	700 000,00	0,00	700 000,00	422 885,83	164 629,86	112 484,31	0,00
2010P040E35 Plan de déplacement urbain (DI18)	877 500,00	0,00	877 500,00	332 299,45	503 220,48	41 980,07	0,00
2010P040E37 Plan de déplacement urbain (DI19)	849 915,00	0,00	849 915,00	316 219,18	529 095,07	4 600,75	0,00
2010P040E39 Plan de déplacement urbain (DI20)	609 996,75	0,00	609 996,75	9 996,75	543 011,00	56 989,00	0,00
2010P040E41 Plan de déplacement urbain (DI21)	672 500,00	0,00	672 500,00	7 013,90	241 616,29	423 869,81	0,00
2010P040E43 Plan de déplacement urbain (DI22)	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	20 000,00	100 000,00	380 000,00
2010P040E44 Plan de déplacement urbain (DI23)	200 000,00	441 875,00	641 875,00	0,00	60 797,00	236 263,00	344 815,00
2010P034E22 Points d'arrêt (DI 11)	279 286,87	0,00	279 286,87	279 286,87	0,00	0,00	0,00
2010P034E48 Points d'arrêt (DI 17)	15 004,82	0,00	15 004,82	15 004,82	0,00	0,00	0,00
2010P034E55 Points d'arrêt (DI 19)	42 413,08	-1 106,78	41 306,30	15 413,08	25 893,22	0,00	0,00
2010P034E45 Points d'arrêt (DI16)	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	316 809,43	6 731,54	331 769,00	544 690,03
2010P034E67 Points d'arrêt (DI23)	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 085 307,00	854 693,00	1 960 000,00
2010P136E74 Provins patrimoine remarquable (DI17)	595 221,66	0,00	595 221,66	595 221,66	0,00	0,00	0,00
2010P010E08 Pôles touristiques régionaux (DI 10)	685 266,64	0,00	685 266,64	685 266,64	0,00	0,00	0,00
2010P010E25 Pôles touristiques régionaux (DI 2013)	292 610,00	0,00	292 610,00	292 610,00	0,00	0,00	0,00
2010P078E12 Raccorder les pôles (DI 02)	33 824 490,00	0,00	33 824 490,00	33 197 848,02	626 641,98	0,00	0,00
2010P078E25 Raccorder les pôles (DI 21)	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	2 483 598,77	2 784 416,86	1 792 437,35	939 547,02
2010P078E29 Raccorder les pôles (DI 22)	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	0,00	8 000,00	3 492 000,00	3 000 000,00
2010P235E27 Restauration du cellier de Blandy - Phase 1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P094E70 Restauration scolaire (DI 17)	1 256 652,15	0,00	1 256 652,15	1 256 652,15	0,00	0,00	0,00
2010P094E73 Restauration scolaire (DI 18)	1 720 599,38	0,00	1 720 599,38	1 720 599,38	0,00	0,00	0,00
2010P094E81 Restauration scolaire (DI19)	1 271 599,75	0,00	1 271 599,75	1 271 599,75	0,00	0,00	0,00
2010P094E84 Restauration scolaire (DI20)	1 254 809,60	0,00	1 254 809,60	1 254 809,60	0,00	0,00	0,00
2010P094E91 Restauration scolaires (DI21)	1 252 783,45	0,00	1 252 783,45	1 252 783,45	0,00	0,00	0,00
2010P094E94 Restauration scolaires (DI22)	1 845 000,00	-150 354,74	1 694 645,26	1 416 062,60	278 582,66	0,00	0,00
2010P094E97 Restauration scolaires (DI23)	1 470 000,00	250 000,00	1 720 000,00	0,00	1 720 000,00	0,00	0,00
2010P213E65 Résultat (DI23)	0,00	118 721 443,97	118 721 443,97	0,00	118 721 443,97	0,00	0,00
2010P188E86 SI Communes ou SI création aires Grands Passages GDV (DI23)	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	60 000,00	30 000,00	30 000,00
2010P223E42 Santé (DI 2015)	102 369,18	0,00	102 369,18	102 369,18	0,00	0,00	0,00
2010P223E46 Santé (DI 2016)	103 837,34	0,00	103 837,34	103 837,34	0,00	0,00	0,00
2010P223E51 Santé (DI 2017)	67 978,45	0,00	67 978,45	67 978,45	0,00	0,00	0,00
2010P223E55 Santé (DI 2018)	91 581,76	0,00	91 581,76	91 581,76	0,00	0,00	0,00
2010P223E59 Santé (DI 2019)	77 999,13	0,00	77 999,13	77 999,13	0,00	0,00	0,00
2010P223E63 Santé (DI 2020)	59 080,20	0,00	59 080,20	59 080,20	0,00	0,00	0,00
2010P223E67 Santé (DI 2021)	47 199,03	0,00	47 199,03	47 199,03	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P223E71 Santé (DI 2022)	141 324,00	-84 408,04	56 915,96	32 220,04	24 695,92	0,00	0,00
2010P223E76 Santé (DI 2023)	164 272,00	168 823,00	333 095,00	0,00	333 095,00	0,00	0,00
2010P237E61 Serv Dépt acquisitions cessions (DI19)	2 770 408,42	3 000,00	2 773 408,42	804 648,42	962 760,00	403 000,00	603 000,00
2010P237E72 Serv départ - acq et cessions (DI21)	4 551 637,87	0,00	4 551 637,87	4 551 637,87	0,00	0,00	0,00
2010P237E85 Serv départ - acq et cessions (DI23)	0,00	31 005,81	31 005,81	0,00	31 005,81	0,00	0,00
2010P085E19 Signalisation (DI 16)	299 999,95	0,00	299 999,95	299 999,95	0,00	0,00	0,00
2010P085E21 Signalisation (DI18)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P085E22 Signalisation (DI19)	999 966,20	0,00	999 966,20	999 966,20	0,00	0,00	0,00
2010P085E23 Signalisation (DI20)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P085E24 Signalisation (DI21)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 496 691,84	3 308,16	0,00	0,00
2010P085E25 Signalisation (DI22)	4 056 800,00	0,00	4 056 800,00	1 784 940,26	2 271 859,74	0,00	0,00
2010P085E26 Signalisation (DI23)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	765 526,17	998 166,28	236 307,55
2010P241E18 Solidarité - Acq. Cessions (DI18)	3 650 000,00	0,00	3 650 000,00	650 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00
2010P241E17 Solidarité - Acq.cessions (DI16)	452 626,78	0,00	452 626,78	452 626,78	0,00	0,00	0,00
2010P233E07 Solidarité - construction (DI 06)	1 497 960,49	0,00	1 497 960,49	1 497 890,49	0,00	0,00	0,00
2010P233E08 Solidarité - construction (DI 11)	6 037 524,07	0,00	6 037 524,07	6 037 524,07	0,00	0,00	0,00
2010P233E19 Solidarité - construction (DI 14)	1 299 748,32	-314 751,91	984 996,41	984 996,41	0,00	0,00	0,00
2010P233E31 Solidarité - construction (DI 18)	55 075,97	0,00	55 075,97	55 075,97	0,00	0,00	0,00
2010P233E32 Solidarité - construction (DI 19)	956 575,06	0,00	956 575,06	715 372,89	7 800,00	112 200,00	121 202,17
2010P233E33 Solidarité - construction (DI 20)	14 190 496,80	-833 722,40	13 356 774,40	812 188,21	2 712 685,96	6 841 321,54	2 990 578,69
2010P233E35 Solidarité - construction (DI 21)	511 500,00	-63 714,87	447 785,13	407 785,13	40 000,00	0,00	0,00
2010P233E36 Solidarité - construction (DI 22)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	43 807,89	50 000,00	15 000,00	1 391 192,11
2010P233E37 Solidarité - construction (DI 23)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	600 000,00	300 000,00	100 000,00
2010P234E71 Solidarité - entr. gross. rép (DI23)	1 990 000,00	1 400 000,00	3 390 000,00	0,00	985 000,00	1 115 000,00	1 290 000,00
2010P234E16 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 09)	648 746,83	0,00	648 746,83	648 746,83	0,00	0,00	0,00
2010P234E18 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 11)	1 029 503,92	0,00	1 029 503,92	1 029 503,92	0,00	0,00	0,00
2010P234E19 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 12)	616 444,58	0,00	616 444,58	616 444,58	0,00	0,00	0,00
2010P234E39 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 13)	1 139 469,44	0,00	1 139 469,44	1 139 469,44	0,00	0,00	0,00
2010P234E42 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 14)	977 524,39	0,00	977 524,39	977 524,39	0,00	0,00	0,00
2010P234E46 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 15)	1 396 849,35	0,00	1 396 849,35	1 396 849,35	0,00	0,00	0,00
2010P234E49 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 16)	769 739,20	-1 930,78	767 808,42	703 169,57	46 399,84	18 239,01	0,00
2010P234E51 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 17)	755 861,39	120 000,00	875 861,39	670 229,35	92 203,78	53 428,26	60 000,00
2010P234E52 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 18)	841 868,61	0,00	841 868,61	725 434,86	65 326,15	31 107,60	20 000,00
2010P234E59 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 19)	1 608 744,90	-17 148,00	1 591 596,90	1 358 702,80	109 935,47	53 455,32	69 503,31
2010P234E62 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 20)	1 499 922,62	0,00	1 499 922,62	985 672,61	142 263,33	179 539,60	192 447,08
2010P234E64 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 21)	1 530 426,20	0,00	1 530 426,20	696 844,82	222 406,65	343 602,03	267 572,70
2010P234E67 Solidarité - entr. gross. rép. (DI 22)	1 474 496,40	1 930,78	1 476 427,18	482 595,88	417 253,38	341 441,13	235 136,79
2010P003E59 Soutien Divers Partenariats (DI21)	261 617,92	0,00	261 617,92	0,00	88 532,74	173 085,18	0,00
2010P003E39 Soutien divers partenariats (DI 18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P003E36 Soutien divers partenariats (DI17)	192 022,08	0,00	192 022,08	192 022,08	0,00	0,00	0,00
2010P115E30 Sport nature (DI20)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P157E51 Sub/participations accueil petite enfance (DI16)	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P157E48 Subvention et participations accueil petite enfance (DI15)	297 100,00	0,00	297 100,00	297 100,00	0,00	0,00	0,00
2010P132E41 Subventions Patrimoine Mobilier (DI21)	45 822,00	0,00	45 822,00	27 871,00	5 242,00	12 709,00	0,00
2010P230E12 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 08)	1 346 124,64	0,00	1 346 124,64	1 346 124,64	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P230E13 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 09)	1 580 255,57	0,00	1 580 255,57	1 580 255,57	0,00	0,00	0,00
2010P230E14 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 10)	2 967 979,71	0,00	2 967 979,71	2 967 979,71	0,00	0,00	0,00
2010P230E15 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 11)	2 727 874,02	0,00	2 727 874,02	2 727 874,02	0,00	0,00	0,00
2010P230E16 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 12)	2 736 590,92	0,00	2 736 590,92	2 736 590,92	0,00	0,00	0,00
2010P230E54 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 13)	2 367 815,11	0,00	2 367 815,11	2 367 815,11	0,00	0,00	0,00
2010P230E58 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 14)	1 772 979,96	0,00	1 772 979,96	1 592 029,58	0,00	54 000,00	126 950,38
2010P230E60 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 15)	1 760 195,75	0,00	1 760 195,75	1 480 264,79	93 000,00	116 550,60	70 380,36
2010P230E63 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 16)	7 565 054,28	0,00	7 565 054,28	3 939 021,46	707 093,85	1 048 031,14	1 870 907,83
2010P230E68 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 17)	2 221 004,49	150 000,00	2 371 004,49	1 872 695,51	188 421,04	228 504,22	81 383,72
2010P230E71 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 18)	737 123,39	0,00	737 123,39	574 598,84	96 835,40	65 689,15	0,00
2010P230E74 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 19)	3 757 484,15	0,00	3 757 484,15	2 658 536,04	326 514,75	348 116,26	424 317,10
2010P230E77 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 20)	1 579 924,75	0,00	1 579 924,75	880 794,54	236 943,00	367 458,22	94 728,99
2010P230E79 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 21)	1 309 891,53	0,00	1 309 891,53	814 481,66	208 371,37	247 309,90	39 728,60
2010P230E92 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 22)	2 915 039,90	1 553 159,86	4 468 199,76	372 723,74	991 414,11	1 248 117,01	1 855 944,90
2010P230E96 Svces dép. - entr. gross. rép. (DI23)	3 370 000,00	-600 000,00	2 770 000,00	0,00	427 500,00	975 000,00	1 367 500,00
2010P252E30 Système d'information géographique (DI 15)	202 016,04	0,00	202 016,04	202 016,04	0,00	0,00	0,00
2010P048E90 Sécurité (DI 23)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00	0,00	650 000,00	1 000 000,00	0,00
2010P013E05 Tourisme social (DI 11)	35 954,42	0,00	35 954,42	35 954,42	0,00	0,00	0,00
2010P230E87 Travaux pour alim des bornes électriques dans les bât (DI21)	200 000,00	200 000,00	400 000,00	92 792,27	84 000,00	100 000,00	123 207,73
2010P137E57 Valorisation du Patrimoine (DI21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P137E59 Valorisation du Patrimoine (DI22)	95 500,00	-4 201,60	91 298,40	1 298,40	90 000,00	0,00	0,00
2010P137E62 Valorisation du Patrimoine (DI23)	65 000,00	4 201,60	69 201,60	0,00	69 201,60	0,00	0,00
2010P137E43 Valorisation du patrimoine (DI 2013)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P137E55 Valorisation du patrimoine (DI20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P243E27 Voirie - Acqu.Cessions (DI15)	258 217,91	0,00	258 217,91	258 217,91	0,00	0,00	0,00
2010P231E13 Voirie - construction (DI 17)	784 177,49	0,00	784 177,49	732 231,57	0,00	51 945,92	0,00
2010P231E15 Voirie - construction (DI 19)	576 787,37	0,00	576 787,37	125 078,42	154 100,26	297 608,69	0,00
2010P231E16 Voirie - construction (DI 20)	47 633,07	0,00	47 633,07	47 633,07	0,00	0,00	0,00
2010P231E17 Voirie - construction (DI 21)	744 329,06	0,00	744 329,06	39 010,37	7 327,13	661 893,66	36 097,90
2010P231E18 Voirie - construction (DI 22)	5 157 082,21	0,00	5 157 082,21	61 242,34	3 426 831,42	552 574,49	1 116 433,96
2010P231E19 Voirie - construction (DI 23)	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	253 823,40	1 246 176,60	200 000,00
2010P232E54 Voirie - entr. gross. rép (DI 23)	1 030 000,00	0,00	1 030 000,00	0,00	367 500,00	325 000,00	337 500,00
2010P232E18 Voirie - entr. gross. rép. (DI 08)	425 412,17	0,00	425 412,17	425 412,17	0,00	0,00	0,00
2010P232E19 Voirie - entr. gross. rép. (DI 09)	778 522,95	0,00	778 522,95	778 522,95	0,00	0,00	0,00
2010P232E21 Voirie - entr. gross. rép. (DI 11)	641 600,62	0,00	641 600,62	641 600,62	0,00	0,00	0,00
2010P232E22 Voirie - entr. gross. rép. (DI 12)	453 798,92	0,00	453 798,92	453 798,92	0,00	0,00	0,00
2010P232E28 Voirie - entr. gross. rép. (DI 13)	314 182,13	0,00	314 182,13	314 182,13	0,00	0,00	0,00
2010P232E29 Voirie - entr. gross. rép. (DI 14)	740 929,58	0,00	740 929,58	740 929,58	0,00	0,00	0,00
2010P232E31 Voirie - entr. gross. rép. (DI 15)	550 772,41	0,00	550 772,41	550 772,41	0,00	0,00	0,00
2010P232E34 Voirie - entr. gross. rép. (DI 16)	468 047,98	0,00	468 047,98	444 687,36	12 368,48	10 992,14	0,00
2010P232E36 Voirie - entr. gross. rép. (DI 17)	715 000,00	0,00	715 000,00	526 920,19	7 238,90	43 141,48	137 699,43
2010P232E37 Voirie - entr. gross. rép. (DI 18)	760 000,00	0,00	760 000,00	667 012,28	37 450,20	48 622,15	6 915,37
2010P232E41 Voirie - entr. gross. rép. (DI 19)	1 301 575,56	0,00	1 301 575,56	840 333,44	400 250,00	49 097,51	11 894,61
2010P232E43 Voirie - entr. gross. rép. (DI 20)	808 349,67	0,00	808 349,67	407 047,59	400 000,00	129 845,02	190 457,06
2010P232E45 Voirie - entr. gross. rép. (DI 21)	1 230 984,39	0,00	1 230 984,39	299 273,54	231 896,70	291 679,87	408 134,28

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P232E47 Voirie - entr. gross. rép. (DI 22)	849 875,00	0,00	849 875,00	98 481,40	311 773,24	277 561,91	162 058,45
2010P243E34 Voirie acquisitions et cessions (DI 18)	122 395,77	0,00	122 395,77	122 395,77	0,00	0,00	0,00
2010P200E84 autres opé financières (DI23)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
2010P010E30 développement touristique territorial (DI 2015)	240 541,01	0,00	240 541,01	240 541,01	0,00	0,00	0,00
2010P086E55 entretien et grosses rép (DI13)	22 014 522,12	-270,33	22 014 251,79	22 014 251,79	0,00	0,00	0,00
2010P086E66 entretien et grosses rép (DI14)	19 785 071,63	0,00	19 785 071,63	19 779 158,20	1 300,00	2 117,55	2 495,88
2010P086E69 entretien et grosses rép (DI15)	20 106 522,61	-31 669,40	20 074 853,21	19 961 946,61	23 306,64	89 297,56	302,40
2010P086E75 entretien et grosses réparations (DI17)	35 878 109,05	-36 273,06	35 841 835,99	34 575 838,61	931 870,19	151 422,98	182 704,21
2010P086E81 entretien et grosses réparations (DI18)	30 216 385,37	-149 951,63	30 066 433,74	27 936 305,70	870 612,03	1 147 680,39	111 835,62
2010P086E84 entretien et grosses réparations (DI19)	27 141 627,99	370 587,36	27 512 215,35	23 358 963,58	1 713 459,55	1 342 845,08	1 096 947,14
2010P086E90 entretien et grosses réparations (DI20)	46 713 847,50	1 848 402,29	48 562 249,79	29 858 025,58	5 816 407,37	9 067 970,33	3 819 846,51
2010P086E96 entretien et grosses réparations (DI21)	42 118 639,71	2 084 281,74	44 202 921,45	21 440 325,03	6 432 928,33	6 782 808,22	9 546 859,87
2010P008E51 hébergement touristique (DI2015)	111 094,00	0,00	111 094,00	111 094,00	0,00	0,00	0,00
2010P255E62 matériel et mobilier (DI18)	306 164,79	0,00	306 164,79	305 322,01	842,78	0,00	0,00
2010P255E64 matériel et mobilier (DI19)	541 436,02	0,00	541 436,02	527 663,73	13 364,42	407,87	0,00
2010P115E25 sport nature (DI17)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

**IV  
C8**

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>82 713 714,99</b>	<b>1 015 921,47</b>	<b>83 729 636,46</b>	<b>50 530 859,44</b>	<b>22 210 590,42</b>	<b>8 925 884,20</b>	<b>2 060 664,97</b>
2010P180E43 Accompagnement et évaluation TNS RSA (AE16)	195 920,00	0,00	195 920,00	195 920,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E51 Accompagnement et évaluation TNS RSA (AE18)	396 405,00	0,00	396 405,00	396 405,00	0,00	0,00	0,00
2010P182E26 Accompagnement vers l'emploi (AE18)	152 889,02	0,00	152 889,02	152 889,02	0,00	0,00	0,00
2010P182E32 Accompagnement vers l'emploi (AE19)	2 612 583,48	0,00	2 612 583,48	2 612 583,48	0,00	0,00	0,00
2010P182E35 Accompagnement vers l'emploi (AE20)	2 498 236,30	-74 630,33	2 423 605,97	2 423 605,97	0,00	0,00	0,00
2010P182E38 Accompagnement vers l'emploi (AE21)	2 922 832,69	-321 787,00	2 601 045,69	2 601 045,69	0,00	0,00	0,00
2010P182E42 Accompagnement vers l'emploi (AE22)	3 585 500,00	0,00	3 585 500,00	1 975 143,44	1 610 356,56	0,00	0,00
2010P182E45 Accompagnement vers l'emploi (AE23)	3 165 025,00	0,00	3 165 025,00	0,00	2 407 020,00	758 005,00	0,00
2010P182E21 Accompagnement vers l'emploi AE (DF16)	1 731 878,35	0,00	1 731 878,35	1 731 878,35	0,00	0,00	0,00
2010P071E51 Acqu Foncière AE2014	54 111,77	0,00	54 111,77	54 111,77	0,00	0,00	0,00
2010P188E62 Act. insertion par le logement (AE19)	2 628,00	0,00	2 628,00	0,00	2 628,00	0,00	0,00
2010P188E68 Act. insertion par le logement (AE20)	2 112,00	0,00	2 112,00	0,00	2 112,00	0,00	0,00
2010P180E33 Act. insertion pro. et form. AE (DF15)	1 797 880,18	0,00	1 797 880,18	1 797 880,18	0,00	0,00	0,00
2010P118E91 Actions culturelles (AE22)	500 000,00	0,00	500 000,00	49 300,00	350 700,00	100 000,00	0,00
2010P118E95 Actions culturelles (AE23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P181E62 Actions d'insertion par l'activité économique (AE23)	2 430 000,00	60 500,00	2 490 500,00	0,00	1 245 250,00	1 245 250,00	0,00
2010P188E76 Actions d'insertion par le logement (AE21) Mous	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P188E80 Actions d'insertion par le logement (AE22) Mous	30 520,00	0,00	30 520,00	0,00	0,00	30 520,00	0,00
2010P188E85 Actions d'insertion par le logement MOUS (DF23)	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
2010P180E68 Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE19)	1 647 110,34	-10 889,25	1 636 221,09	1 612 034,88	24 186,21	0,00	0,00
2010P180E72 Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE20)	1 969 647,00	7 637,19	1 977 284,19	1 112 284,19	865 000,00	0,00	0,00
2010P180E81 Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE21)	3 504 545,31	53 849,58	3 558 394,89	2 598 940,82	959 454,07	0,00	0,00
2010P180E94 Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE22)	6 471 489,00	-142 827,52	6 328 661,48	2 027 549,48	3 479 312,00	821 800,00	0,00
2010P180E100 Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE23)	5 663 600,00	440 000,00	6 103 600,00	0,00	2 602 148,59	2 675 831,14	825 620,27
2010P184E64 Actions de cohésion sociale (AE21) SF GDV en 2 fois sur 2 ex	82 980,00	0,00	82 980,00	82 980,00	0,00	0,00	0,00
2010P184E42 Actions de cohésion sociale AE (DF15)	885 147,69	0,00	885 147,69	883 531,65	0,00	0,00	0,00
2010P184E44 Actions de cohésion sociale AE (DF16)	766 229,09	0,00	766 229,09	766 207,70	0,00	0,00	0,00
2010P184E48 Actions de cohésion sociale AE (DF17)	84 851,52	0,00	84 851,52	84 851,52	0,00	0,00	0,00
2010P181E60 Actions insertion activité éco (AE22)	2 355 000,00	6 260,00	2 361 260,00	1 166 350,00	1 194 910,00	0,00	0,00
2010P181E51 Actions insertion activité éco AE (DF19)	2 198 587,02	0,00	2 198 587,02	2 198 587,02	0,00	0,00	0,00
2010P181E57 Actions insertion activité éco AE (DF21)	2 349 150,00	-1 260,00	2 347 890,00	2 347 890,00	0,00	0,00	0,00
2010P184E70 Act°. insert. soc. et médico-soc (AE22)	570 980,00	283 783,00	854 763,00	121 290,00	693 573,00	39 900,00	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P184E75 Act°. insert. soc. et médico-soc (AE23)	800 000,00	44 555,00	844 555,00	0,00	244 555,00	600 000,00	0,00
2010P059E59 Agriculture (AE17)	44 800,00	0,00	44 800,00	44 800,00	0,00	0,00	0,00
2010P059E65 Agriculture (AE19)	2 040,00	0,00	2 040,00	2 040,00	0,00	0,00	0,00
2010P059E75 Agriculture (AE21)	35 000,00	-35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P059E90 Agriculture (AE23)	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2010P100E36 Aide aux projets éducatifs (AE18)	148 057,51	0,00	148 057,51	148 057,51	0,00	0,00	0,00
2010P178E37 Aide à domicile et Accord-cadre CNSA (AE 20)	1 296 000,00	0,00	1 296 000,00	373 661,15	30 000,00	892 338,85	0,00
2010P178E40 Aide à domicile et Accord-cadre CNSA 2ème génération (AE 21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E46 Aménagement Urbanisme et Porspective (AE21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E50 Aménagement Urbanisme et Prospective (AE22)	150 000,00	-140 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2010P005E51 Aménagement Urbanisme et Prospective (AE23)	149 000,00	0,00	149 000,00	0,00	57 400,00	91 600,00	0,00
2010P005E38 Aménagement, urbanisme et prospective (AE17)	142 276,00	0,00	142 276,00	142 276,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E42 Aménagement, urbanisme et prospective (AE19)	85 620,00	0,00	85 620,00	85 620,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E44 Aménagement, urbanisme et prospective (AE20)	128 527,00	0,00	128 527,00	128 527,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E37 Aménagement, urbanisme et prospective (DF 2016)	162 361,00	0,00	162 361,00	162 361,00	0,00	0,00	0,00
2010P005E41 Aménagement, urbanisme, prospective (AE18)	45 870,00	0,00	45 870,00	45 870,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E61 Articuler les parcours d'insertion Délib 403 du 061117 (AE18)	98 337,98	0,00	98 337,98	98 337,98	0,00	0,00	0,00
2010P089E34 Autre-Vie des collèges (AE18)	613 677,58	180 000,00	793 677,58	473 669,58	320 008,00	0,00	0,00
2010P110E45 Autres - activités sportives (AE22)	450 000,00	300 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00
2010P180E53 Clause d'insertion FSE 2017 - 2018 (AE17)	83 399,33	0,00	83 399,33	83 399,33	0,00	0,00	0,00
2010P180E70 Clause d'insertion FSE 2019__2021 (AE19)	387 592,91	-33 963,53	353 629,38	353 629,38	0,00	0,00	0,00
2010P180E88 Clause d'insertion FSE 2021__2023 (AE21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P002E02 Contrats C3D AE (DF 09)	304 138,03	0,00	304 138,03	304 138,03	0,00	0,00	0,00
2010P002E44 Contrats C3D AE (DF 2011)	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P002E23 Contrats CLAIR AE (DF 07)	2 465 621,50	0,00	2 465 621,50	2 465 621,50	0,00	0,00	0,00
2010P002E26 Contrats CLAIR AE (DF 10)	67 544,88	0,00	67 544,88	67 544,88	0,00	0,00	0,00
2010P002E43 Contrats CLAIR AE (DF 2011)	397 387,42	0,00	397 387,42	397 387,42	0,00	0,00	0,00
2010P002E78 Contrats Intercommunaux (AE22)	100 000,00	-14 100,00	85 900,00	24 000,00	61 900,00	0,00	0,00
2010P002E83 Contrats Intercommunaux (AE23)	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2010P002E66 Contrats intercommunaux (AE20)	99 600,00	0,00	99 600,00	99 600,00	0,00	0,00	0,00
2010P002E71 Contrats intercommunaux (AE21)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P002E48 Contrats intercommunaux AE (DF 2012)	162 918,58	0,00	162 918,58	162 918,58	0,00	0,00	0,00
2010P052E98 Cours d'Eau (AE17)	136 368,96	0,00	136 368,96	136 368,96	0,00	0,00	0,00
2010P052E103 Cours d'Eau (AE18)	126 145,51	0,00	126 145,51	126 145,51	0,00	0,00	0,00
2010P052E107 Cours d'Eau (AE19)	132 018,20	0,00	132 018,20	132 018,20	0,00	0,00	0,00
2010P052E115 Cours d'Eau (AE20)	156 264,20	0,00	156 264,20	156 264,20	0,00	0,00	0,00
2010P052E125 Cours d'Eau (AE22)	245 000,00	0,00	245 000,00	0,00	245 000,00	0,00	0,00
2010P052E94 Cours d'eau (AE 16)	176 659,59	0,00	176 659,59	176 659,59	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P052E122 Cours d'eau (AE21)	388 366,00	-112 665,85	275 700,15	230 561,82	45 138,33	0,00	0,00
2010P052E129 Cours d'eau (AE23)	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	150 000,00	250 000,00	0,00
2010P138E89 Dev et valor des collections (AE16)	66 683,22	0,00	66 683,22	66 683,22	0,00	0,00	0,00
2010P138E100 Dev et valor des collections (AE18)	30 756,32	0,00	30 756,32	30 756,32	0,00	0,00	0,00
2010P138E85 Devel et valoris des collections (AE15)	799 993,00	0,00	799 993,00	799 993,00	0,00	0,00	0,00
2010P180E66 Dispositifs INSERTION&EMPLOI (AE19)	1 467 862,44	0,00	1 467 862,44	1 467 862,44	0,00	0,00	0,00
2010P180E73 Dispositifs INSERTION&EMPLOI (AE20)	1 570 550,74	0,00	1 570 550,74	1 570 550,74	0,00	0,00	0,00
2010P180E83 Dispositifs INSERTION&EMPLOI (AE21)	1 686 449,00	-4 446,01	1 682 002,99	1 682 002,99	0,00	0,00	0,00
2010P182E30 Dispositifs d'accomp. socio-professionnel prest (AE18)	141 658,00	0,00	141 658,00	141 658,00	0,00	0,00	0,00
2010P135E61 Développement des publics Mapping Château (AE22)	395 736,00	0,00	395 736,00	192 801,20	196 976,00	5 958,80	0,00
2010P010E29 Développement touristique territorial (AE 2015)	48 597,00	0,00	48 597,00	48 597,00	0,00	0,00	0,00
2010P010E26 Développement touristique territorial (AE13)	71 836,20	0,00	71 836,20	71 836,20	0,00	0,00	0,00
2010P010E33 Développement touristique territorial (DF 2016)	21 750,00	0,00	21 750,00	21 750,00	0,00	0,00	0,00
2010P053E136 Eau potable (AE23)	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	63 000,00	42 000,00	0,00
2010P104E51 Enseig. sup. (AE22)	250 000,00	0,00	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00
2010P104E54 Enseig.Sup.(AE23)	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	180 000,00	300 000,00	570 000,00
2010P081E52 Entretien du réseau départemental (AE 20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P001E31 Environnement et DD (AE 20)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2016P001E49 Environnement et DD (AE 23)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2010P091E39 Equipement des agents des collèges (AE 22)	550 000,00	-120 000,00	430 000,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00
2010P096E78 Equipement et Matériel TICE (AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E51 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 15)	42 962,50	0,00	42 962,50	42 962,50	0,00	0,00	0,00
2010P067E55 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 16)	31 807,00	0,00	31 807,00	31 807,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E63 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 17)	9 641,00	0,00	9 641,00	9 641,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E67 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 18)	9 984,00	0,00	9 984,00	9 984,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E71 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 19)	12 236,00	0,00	12 236,00	12 236,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E75 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 20)	15 987,00	0,00	15 987,00	15 987,00	0,00	0,00	0,00
2010P067E80 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 21)	11 527,00	0,00	11 527,00	10 106,00	1 421,00	0,00	0,00
2010P067E83 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 22)	20 000,00	-7 144,00	12 856,00	1 566,00	11 290,00	0,00	0,00
2010P067E85 Esp. nat. sensibles - Autres (AE 23)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00
2010P062E102 Esp. nat. sensibles - Dép (AE 15)	35 445,90	0,00	35 445,90	35 445,90	0,00	0,00	0,00
2010P198E24 Etudes et Divers (AE 2015)	32 760,00	0,00	32 760,00	32 760,00	0,00	0,00	0,00
2010P036E18 Infrastructures de transport (AE12)	203 260,56	0,00	203 260,56	203 260,56	0,00	0,00	0,00
2010P036E23 Infrastructures de transport (AE14)	88 458,91	0,00	88 458,91	88 458,91	0,00	0,00	0,00
2010P036E29 Infrastructures de transport (AE15)	785 000,00	0,00	785 000,00	191 795,91	124 204,39	150 000,00	318 999,70
2010P036E36 Infrastructures de transport (AE17)	33 850,00	0,00	33 850,00	23 200,00	3 325,00	1 825,00	5 500,00
2010P036E49 Infrastructures de transport (AE20)	76 000,00	50 000,00	126 000,00	0,00	10 000,00	47 175,00	68 825,00
2010P036E53 Infrastructures de transport (AE21)	90 000,00	40 000,00	130 000,00	31 050,00	98 950,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P036E76 Infrastructures de transport (DF23)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2010P057E47 Laboratoire dép. d'analyses - non assujéti (AE18)	22 100,00	0,00	22 100,00	22 100,00	0,00	0,00	0,00
2010P047E22 Lignes de Trans.Scol.des élèves et étud.handicapés (AE17)	123 345,16	0,00	123 345,16	123 345,16	0,00	0,00	0,00
2010P047E35 Lignes de Trans.Scol.des élèves et étud.handicapés (AE21)	200 000,00	0,00	200 000,00	28 180,00	50 000,00	50 000,00	71 820,00
2010P047E09 Lignes de Trans.Scol.des élèves et étud.handicapés AE 12	189 206,03	0,00	189 206,03	189 206,03	0,00	0,00	0,00
2010P046E24 Lignes de Transport Scolaire (AE 11)	240 074,15	0,00	240 074,15	240 074,15	0,00	0,00	0,00
2010P184E53 MAPA - Mesures accompagnement personnalisé 2ème niv (AE19)	847 879,00	0,00	847 879,00	847 879,00	0,00	0,00	0,00
2010P184E56 MAPA MASP2 (AE20)	690 485,00	0,00	690 485,00	690 485,00	0,00	0,00	0,00
2010P184E67 Mesures Accompagnement Social Personnalisé 2 (AE21)	1 000 000,00	-283 783,00	716 217,00	586 217,00	130 000,00	0,00	0,00
2010P039E33 PAM 77 (AE 17)	254 284,24	0,00	254 284,24	254 284,24	0,00	0,00	0,00
2010P039E43 PAM 77 (AE 19)	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
2010P039E54 PAM 77 (AE 21)	254 545,46	-52 364,46	202 181,00	62 181,00	110 000,00	30 000,00	0,00
2017P002E06 PLIE Délib415 du 250618 (AE18)	163 683,48	0,00	163 683,48	163 683,48	0,00	0,00	0,00
2010P104E48 Particip. equip. enseign. sup. (AE 21)	250 000,00	0,00	250 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2017P002E08 Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE19)	651 688,59	0,00	651 688,59	651 688,59	0,00	0,00	0,00
2017P002E11 Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE20)	396 187,16	0,00	396 187,16	396 187,16	0,00	0,00	0,00
2017P002E16 Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE21)	510 000,00	-96 566,00	413 434,00	413 434,00	0,00	0,00	0,00
2017P002E18 Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE22)	945 000,00	0,00	945 000,00	0,00	945 000,00	0,00	0,00
2017P002E20 Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE (AE23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P250E30 Prestations et Fournitures (AE21)	400 000,00	-8 436,35	391 563,65	391 563,65	0,00	0,00	0,00
2010P250E33 Prestations et fournitures (AE23)	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2010P100E44 Projets éducs: actions en faveur de la jeunesse S&M (AE22)	1 657 053,50	-190 000,00	1 467 053,50	486 406,82	786 372,27	194 274,41	0,00
2010P100E47 Projets éducs: actions en faveur de la jeunesse S&M (AE23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P094E52 Restauration scolaire (AE 13)	267 875,67	0,00	267 875,67	267 875,67	0,00	0,00	0,00
2010P094E45 Restauration scolaire (AE13)	161 502,76	0,00	161 502,76	161 502,76	0,00	0,00	0,00
2010P094E100 Restauration scolaire (AE23)	0,00	1 046 200,00	1 046 200,00	0,00	1 046 200,00	0,00	0,00
2010P003E71 Soutien Divers Partenariats (AE 23)	0,00	153 000,00	153 000,00	0,00	78 100,00	45 000,00	29 900,00
2010P003E41 Soutien divers partenariats (AE18)	81 144,73	0,00	81 144,73	81 144,73	0,00	0,00	0,00
2010P049E24 Subv. Sécurité routière AE (DF16)	47 600,00	0,00	47 600,00	47 600,00	0,00	0,00	0,00
2010P049E30 Subv. Sécurité routière AE (DF19)	35 468,70	0,00	35 468,70	35 468,70	0,00	0,00	0,00
2010P049E32 Subv. Sécurité routière AE (DF20)	14 980,59	0,00	14 980,59	14 980,59	0,00	0,00	0,00
2010P049E37 Subv. Sécurité routière AE (DF21)	47 600,00	0,00	47 600,00	35 294,00	0,00	12 306,00	0,00
2010P049E39 Subv. Sécurité routière DR (AE22)	47 600,00	0,00	47 600,00	0,00	33 320,00	14 280,00	0,00
2010P049E41 Subv. Sécurité routière DR (AE23)	47 600,00	0,00	47 600,00	0,00	14 280,00	33 320,00	0,00
2010P033E42 Titres Améthyste et autres (AE16)	169 368,00	0,00	169 368,00	169 368,00	0,00	0,00	0,00
2010P033E45 Titres Améthyste et autres (AE18)	178 995,01	0,00	178 995,01	178 995,01	0,00	0,00	0,00
2010P033E52 Titres Améthyste et autres (AE20)	69 836,00	0,00	69 836,00	69 836,00	0,00	0,00	0,00
2010P046E40 Transport Scolaire (AE17)	119 141,12	0,00	119 141,12	119 141,12	0,00	0,00	0,00



N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2010P042E06 Transport durable AE (AE 13)	82 447,91	0,00	82 447,91	82 447,91	0,00	0,00	0,00
2010P046E52 Transport scolaire (AE21)	140 000,00	0,00	140 000,00	50 000,00	27 500,00	42 500,00	20 000,00
2010P035E32 Transports Publics - Etudes (AE 16)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P035E37 Transports Publics - Etudes (AE22)	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	65 000,00	40 000,00	0,00
2010P059E58 agriculture (AE16)	959 800,00	0,00	959 800,00	959 800,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C9</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe d'aménagement	135 547 407,51	15 000 000,00	0,00	150 547 407,51
Taxe départementale CAUE	-12 055 172,24	0,00	1 576 811,00	-13 631 983,24
Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles	-137 066 707,72	0,00	14 651 395,78	-151 718 103,50
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	-17 654 689,57	1 000 000,00	1 000 000,00	-17 654 689,57
<b>Total</b>	<b>-31 229 162,02</b>	<b>16 000 000,00</b>	<b>17 228 206,78</b>	<b>-32 457 368,80</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>135 547 407,51</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
7327	Taxe d'Aménagement	15 000 000,00	
		<b>Total</b>	<b>15 000 000,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>150 547 407,51</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe départementale CAUE</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>-12 055 172,24</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
7398	Reversement CAUE	1 576 811,00	
		<b>Total</b>	<b>1 576 811,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-13 631 983,24</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>-137 066 707,72</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
2031	Frais d'études	557 050,23	
2033	Frais d'insertion	10 399,88	

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles</b>		
204141	Subv.Equip. versées aux communes Biens mobiliers, matériel et études	301 553,34
204142	Subv.Equip. versées aux communes Bâtiments et installations	8 403 531,98
204151	Subv.Equip. versées aux groupements de coll. Biens mobiliers, matériel et études	15 000,00
204152	Subv.Equip. versées aux groupements de coll. Bâtiments et installations	1 674 279,79
204182	Subv.Equip. versées aux org.pub.div. Bâtiments et installations	179 484,19
2117	Bois et forêts	120 000,00
2157	Matériel et outillage technique	118 313,37
2182	Matériel de transport et d'exploitation	80 000,00
2312	Terrains en cours	1 141 018,83
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 465,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00
611	Contrats de prestations de services	58 113,00
6135	Locations mobilières	2 000,00
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	312 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	6 707,00
6156	Maintenance	1 235,00
617	Etudes et recherches	110 000,00
62268	Autres honoraires	75 163,84
6231	Annonces et insertions	2 800,00
6251	Voyages, déplacements et missions	29 500,00
6281	Concours divers (cotisations..)	9 400,00
6358	Autres droits	200,00
6558	Autres contributions obligatoires	32 269,00
65731	Subventions de fonctionnement à l'Etat	34 200,00
65734	Subventions de fonctionnement aux Communes et structure intercommunales	285 310,33
65735	Subventions de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	211 839,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	322 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé	501 762,00
<b>Total</b>		<b>14 651 395,78</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-151 718 103,50</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe additionnelle à la taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>-17 654 689,57</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 000 000,00
<b>Total</b>		<b>1 000 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
7398	Reversement taxe de séjour	1 000 000,00
<b>Total</b>		<b>1 000 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-17 654 689,57</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

- (2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.
- (3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
budget annexe	Service GAIA	01/03/1997	30/01/1997	22770001000092	Gestion automatisée et intégrée des archives	oui
budget annexe	Equipements culturels	01/01/2005	31/01/2005	22770001000134	Musées	oui
budget annexe	SDAU	01/01/2023	17/12/2020	22770001000886	Service d'accueil d'urgence	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
service à comptabilité distincte	Laboratoire départemental d'analyse	01/01/2003	03/02/2003	Analyse des eaux
service à comptabilité distincte	Transports publics	01/01/2021		PAM77

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

#### Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	4,50 %	0,00 %	260 000 000,00	-23,53 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	2,20 %	0,00 %	15 000 000,00	-14,18 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>275 000 000,00</b>	<b>-23,07 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2023

Présenté par le Président (1),

A Melun, le 23/06/2023

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melun, le 23/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melun, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil départemental (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<small>Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-7-5C-DE Date de récépissé : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023</small>	<b>Numero SIRET</b> <b>2277000100092</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Département et EPL Département de Seine et Marne</b>
---	---	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget supplémentaire (projet de budget) (3)</b>
---

BUDGET : Service GAIA (3)

**ANNEE 2023**

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.  
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	20
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	-5 675,67	0,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 173 092,89
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	-5 675,67	173 092,89

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	0,00	-5 675,67
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 54 927,14
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	0,00	49 251,47

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	-5 675,67	222 344,36
----------------------------	-----------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	82 120,00	0,00	0,00	0,00	82 120,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	179 360,00	0,00	0,00	0,00	179 360,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45,00	0,00	0,00	0,00	45,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>261 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>261 525,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>281 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>281 525,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	10 000,00	0,00	-5 675,67	0,00	4 324,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>	<b>4 324,33</b>
<b>TOTAL</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>	<b>285 849,33</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>285 849,33</b>
---	-------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	289 525,00	0,00	0,00	0,00	289 525,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 525,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 525,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 525,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>173 092,89</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>464 617,89</b>
---	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>4 324,33</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
21	Immobilisations corporelles	8 400,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 000,00</b>
---	------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 000,00	0,00	-5 675,67	0,00	4 324,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>	<b>4 324,33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>	<b>4 324,33</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>54 927,14</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>59 251,47</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>4 324,33</b>
---	-----------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	-5 675,67	-5 675,67
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>-5 675,67</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-5 675,67</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>173 092,89</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>173 092,89</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		-5 675,67	-5 675,67
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>-5 675,67</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>54 927,14</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>49 251,47</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>82 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	50 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 200,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	5 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	800,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 800,00	0,00	0,00
618	Divers	2 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	720,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>179 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	113 400,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	7 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	1 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 260,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 200,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	300,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	100,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	6 100,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>45,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	40,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>261 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>281 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	10 000,00	-5 675,67	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>291 525,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-5 675,67</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	2 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>289 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	289 520,00	0,00	0,00
7588	Autres	5,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>291 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>173 092,89</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>173 092,89</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	1 600,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>8 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	8 400,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	10 000,00	-5 675,67	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	-5 675,67	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>54 927,14</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>49 251,47</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>II</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-5 675,67</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	-5 675,67	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>4 324,33</b>	<b>0,00</b>	<b>54 927,14</b>	<b>0,00</b>	<b>59 251,47</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV <b>0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII <b>59 251,47</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5) <b>59 251,47</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2010P140E48 BA GAIA assujetti (DI19)	6 616,90	0,00	6 616,90	6 616,90	0,00	0,00
2010P140E50 BA GAIA assujetti (DI20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P140E54 BA GAIA assujetti (DI21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P140E57 BA GAIA assujetti (DI22)	10 000,00	0,00	10 000,00	6 446,72	0,00	3 553,28
2010P140E64 BA GAIA assujetti (DI23)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2023

Présenté par (1) le Président,

A Melun le 23/06/2023

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melun, le 23/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melun, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil départemental.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-06-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/06**

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Bouclier de sécurité - Modification du règlement du Fonds d'aide en faveur de l'équipement des polices municipales et de la vidéo-protection**

Par délibération n°7/03 du 19 novembre 2021, le Conseil départemental a approuvé la définition et la mise en œuvre d'une stratégie départementale globale dénommée « Bouclier de sécurité ». La séance du 16 décembre 2021 a adopté la création d'un Fonds d'aide aux collectivités et mis en place son règlement. Après une année de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, il devient nécessaire de modifier son règlement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil Général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/03 en date du 19 novembre 2021, portant sur la définition et mise en œuvre d'un bouclier dit de « sécurité » en Seine-et-Marne,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 7/09 en date du 16 décembre 2021, portant sur la création d'un Fonds d'aide en faveur de l'équipement des polices municipales et intercommunales et de la vidéo-protection,

VU la délibération du conseil départemental n°7/08 en date du 8 avril 2022, modifiant le règlement du Fonds d'aide en faveur de l'équipement des polices municipales et intercommunales et de la vidéo-protection,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'adopter le nouveau règlement du Bouclier de sécurité, tel que joint en annexe à la présente délibération.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/06

**Adopté à la majorité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (2) :

M. Anthony GRATACOS  
Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

# BOUCLIER DE SECURITE

## REGLEMENT DU FONDS D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS

Adopté en Séance du Conseil départemental du 23 juin 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-06-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### Caractéristiques communes

#### 1) Cadre général

Le fonds « aide en faveur de l'équipement des polices municipales<sup>1</sup> et intercommunales et de la vidéo-protection » a pour objectif de répondre à une demande d'aide liée à des acquisitions de matériels et d'équipements des polices municipales, intercommunales et des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), ainsi qu'au déploiement de la vidéo-protection.

#### 2) Bénéficiaires

Le dispositif s'adresse aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais.

La participation départementale aux équipements de police communautaire, dont la gestion est portée par un EPCI dont le siège est situé hors de Seine-et-Marne, sera évalué au regard de la localisation de l'équipement concerné ou au prorata du nombre d'agents sur les communes seine-et-marnaises.

#### 3) Dépenses éligibles

Seules les dépenses d'investissement sont éligibles.

Le montant de la subvention est calculé sur la base :

- du montant « hors TVA » de l'opération, sauf si le bénéficiaire justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA ou qu'il n'est pas éligible au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ;
- du total des aides publiques cumulées, entendu que le taux maximal de subvention, toutes aides publiques directes confondues, ne pourra excéder 80% du montant total de la dépense subventionnable du projet.

Les acquisitions devront être conformes aux normes techniques arrêtées par le ministère de l'intérieur (Art. L.511-4 du code de la sécurité intérieure).

#### 4) Modalités et composition du dossier de demande de subvention

Avant le dépôt de la demande, la commune ou l'EPCI prendra l'attache des services instructeurs du Conseil départemental.

Département de Seine-et-Marne  
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires  
Service Aménagement et Stratégie  
Hôtel du Département - CS 50377  
77010 MELUN Cedex  
Tel : 01 64 14 73 18

<sup>1</sup> Cette notion englobe tous les agents du cadre d'emploi dit « de police municipale » au sens de pouvoir de police du maire (agent de police municipale, garde champêtre).

Les demandes de subvention seront transmises par voie numérique à l'adresse suivante : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>

Le dossier de demande devra comprendre les éléments suivants :

- Un **courrier officiel de demande** « aide en faveur de l'équipement des polices municipales et intercommunales et de la vidéo-protection » adressé au Président du conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Un **budget prévisionnel** du projet,
- Les **devis ou estimations détaillés prévisionnels** des acquisitions,
- Une copie de la décision de l'autorité compétente qui sollicite une demande de subvention départementale pour équiper sa police : **délibération** du conseil municipal ou communautaire, **ou décision** du maire ou du président de l'EPCI,
- Un **dossier descriptif de l'opération**, avec un argumentaire justifiant le besoin, une mise en avant de l'intérêt départemental du projet, ainsi que l'identification des impacts positifs attendus ou tous documents permettant de justifier de la pertinence de la demande de subvention,
- Dès lors qu'il existe, joindre le **diagnostic de sécurité** du conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPDP). Ce diagnostic devra préciser les besoins à couvrir en termes de sécurité et prévention de la délinquance sur le territoire concerné. Les demandeurs qui ne disposent pas d'un tel diagnostic pourront solliciter l'accompagnement d'ID77.
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de la collectivité.
- *Des documents complémentaires sont demandés dans le cadre de l'aide au déploiement de la vidéo-protection (Cf. article 13).*

La commune ou l'EPCI pourra effectuer une demande par an pour chacun des types d'équipement : véhicules, équipement, vidéo-protection (Cf. articles 11, 12 et 13).

## 5) Modalités d'instruction et d'attribution la subvention

Les services départementaux instruiront les demandes et pourront, en tant que de besoin, solliciter les demandeurs ou tout acteur compétent dans le domaine de la sécurité.

Seront particulièrement valorisés les projets et opérations contribuant à :

- l'amélioration de l'efficacité du continuum d'action des forces locales de sécurité,
- la couverture équilibrée du territoire seine-et-marnais.

Après instruction, les dossiers seront présentés en commission permanente pour attribution. L'aide du Département sera attribuée dans la limite des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Une convention sera conclue entre le bénéficiaire et le Département pour fixer l'objet, le montant, ainsi que les conditions de versement et d'utilisation de la subvention départementale, pour les projets d'acquisition de véhicules et de vidéo-protection.

## 6) Modalités de versement de la subvention

Une fois l'opération réalisée, la subvention sera versée en une seule fois, sur production des justificatifs techniques et financiers de la réalisation. Un justificatif visuel concernant l'apposition du logo du Département sur les véhicules sera systématiquement demandé.

Dans le cadre de l'aide au déploiement de la vidéo-protection, des versements fractionnés pourront être mis en place.

## 7) Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'engagent à :

- Respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.
- Accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.
- Se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables.

## 8) Communication

Le bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne » et l'apposition du logo départemental. Le logo du Département devra être apposé sur les véhicules acquis avec l'aide de ce dispositif. A cet effet, le bénéficiaire prendra contact avec la DADT pour fourniture du logo. Enfin, le bénéficiaire s'engage à associer le Département à toute manifestation d'inauguration.

Le Département pourra faire mention dans sa communication propre des opérations subventionnées.

## 9) Caducité

L'opération devra connaître un début d'exécution dans les 12 mois suivants la décision d'attribution de la subvention par le Département, faute de quoi les crédits engagés seront désaffectés.

La transmission des factures, dans le cadre de l'achat d'équipements ou de l'acquisition de véhicules, devra être effectuée dans les 12 mois suivant la décision d'attribution de la subvention par le Département.

Ce délai pourra être prorogé, par courrier, sur demande du bénéficiaire et avant l'expiration du délai de 12 mois mentionné ci-dessus.

## 10) Service à contacter

Département de Seine-et-Marne  
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires  
Service Aménagement et Stratégie  
Hôtel du Département - CS 50377  
77010 MELUN Cedex  
Tel : 01 64 14 73 18 / 01 64 14 72 45

## **Caractéristiques spécifiques**

### 11) Acquisition de véhicules

Tous les véhicules de police municipale ou intercommunale sont concernés : deux-roues motorisés ou non, voitures, véhicules d'intervention etc.

Taux de subvention : 50 % dans la limite d'un coût total d'acquisition(s) de 40 000 € H.T.

Le demandeur peut ainsi prétendre à une subvention départementale de 20 000€ maximum.

Un bonus de +10 % sera appliqué pour les demandeurs ayant signé avec le Département une convention de coopération relative aux interventions des forces de police sur les sites départementaux accueillant du public. Le montant de la subvention départementale pourra alors être porté à un maximum de 24 000 €.

Fréquence : une opération d'acquisition(s) par an pouvant regrouper plusieurs véhicules.

## 12) Equipement des polices municipales et intercommunales

La liste d'acquisitions et d'opérations susceptibles de bénéficier de l'aide départementale est établie comme suit :

- L'ensemble des équipements prévus à l'article R 511-12 du code de la sécurité intérieure : armes à feu, matraques, projecteurs hypodermiques etc.
- Equipement de Protection Individuel (EPI) des agents : gilet pare-balles, casques
- Moyen d'investigation : drone, aéronef sans équipage embarqué
- Contrôle sur la voie publique : radar jumelles, cinémomètre
- Moyens de télécommunication : terminaux portatifs de radiocommunication, terminaux de verbalisation
- Moyens de sécurisation des rassemblements publics : barrières, portiques de détection mobiles, borne, plots, massifs mobiles
- Vidéo-protection embarquée et piétonne : caméras-piétons, caméras embarquées
- Mobiliers permettant de stocker les équipements : coffre-fort, armoires...

Ces équipements sont destinés aux agents de polices municipales ou intercommunales, ainsi qu'aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Taux de subvention : 30 % dans la limite d'un coût total d'acquisition(s) de 25 000 € H.T.  
Le demandeur peut ainsi prétendre à une subvention départementale de 7 500€ maximum.

Un bonus de +10% sera appliqué pour les demandeurs ayant signé avec le Département une convention de coopération relative aux interventions des forces de police sur les sites départementaux accueillant du public. Le montant de la subvention départementale pourra alors être porté à un maximum de 10 000€.

Fréquence : une opération d'acquisition(s) par an pouvant regrouper plusieurs équipements.  
Les demandeurs devront vérifier que les équipements relèvent bien des dépenses d'investissement.

## 13) Déploiement de la vidéo-protection

### a) Etudes préalables

Les communes ou EPCI peuvent solliciter une subvention pour les études préalables et l'accompagnement relatif à leur projet de vidéo-protection ou assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette demande est distincte et cumulable avec une demande relative à l'acquisition et l'installation d'équipement de vidéo-protection.

La commune ou EPCI devra mettre en concurrence au moins 3 prestataires.

Taux de subvention : 40 % maximum dans la limite d'un coup total d'opération de 15 000 € H.T.

Le demandeur peut ainsi prétendre à une subvention départementale de 6 000€ maximum.

Modalité de versement :

Un acompte d'un montant maximum de 80% du montant total de la subvention pourra être versé à la demande de la commune et sur présentation de justificatifs (notification du marché par exemple).

Le solde sera versé sur présentation du projet de vidéo-protection.

b) Equipement de vidéo-protection

Sont concernés l'acquisition et le renouvellement des équipements de protection collective concourant à la sécurisation du territoire : l'achat et la pose de caméras sur l'espace public, les écrans de contrôle, le raccordement aux bâtiments de supervision, les logiciels etc.

Les systèmes de vidéo-protection installés devront être conformes aux normes techniques définies par arrêté du ministère de l'intérieur (art L.252-4 du CSI).

Taux de subvention : 20 % dans la limite d'un coup total d'opération de 350 000 € H.T.

Le demandeur peut ainsi prétendre à une subvention départementale de 70 000€ maximum.

Un bonus maximum de + 6 000 € sera appliqué pour toute caméra dédiée à la surveillance des abords immédiats d'un collège, d'une Maison Départementale des Solidarités (MDS), d'un Espace Naturel Sensible (ENS) ou de tout bâtiment public départemental. Le Département se réserve le droit d'apprécier l'opportunité de ces équipements. Le montant du bonus précité sera déterminé dans la limite du coût de chaque caméra.

Fréquence : une opération par an pouvant regrouper plusieurs équipements.

L'aide départementale sera conditionnée à l'interopérabilité des systèmes, dans l'optique de la création d'un Centre Département de Supervision (CDS).

L'instruction privilégiera les opérations favorisant le développement de la mutualisation des moyens sur l'ensemble du territoire départemental.

Les services de gendarmeries et de polices pourront être sollicités pour avis sur les dispositifs envisagés.

Le dossier de demande devra comprendre en sus des documents requis à l'article 4 du présent règlement, les éléments suivants :

- Une **estimation ou un devis détaillé du coût de l'opération**, le plan prévisionnel de financement de l'opération comprenant toutes les demandes de subventions.
- Un **budget prévisionnel du projet** comprenant le montant H.T. subventionnable de l'opération, qui prend en compte les travaux directement liés à l'opération, études, et le cas échéant la part d'honoraires et frais divers concernés.
- Une estimation du coût de fonctionnement.
- Les standards techniques des équipements installés devront respecter le protocole ONVIF, la norme de codage H.264 (minimum) ainsi que le format numérique sur réseau IP.
- Des cartes représentant les cibles et risques, le relevé tactique ainsi que le positionnement des équipements tels que définis dans le « Guide d'accompagnement pour les projets de vidéo-protection des collectivités ».
- L'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéo-protection (pour toute création ou extension).

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-07-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/07**

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

Commission n°2 – Education et Culture

---

**OBJET : Approbation du Schéma Directeur de l'Energie**

Le Département de Seine-et-Marne affiche depuis plusieurs années la volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine et de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées. Paru en Juillet 2019, suite à la loi Elan, le décret Tertiaire impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m². Il s'agit donc d'une obligation réglementaire visant à engager les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. A ce jour, il convient d'approuver le Schéma Directeur de l'Energie du Département de Seine-et-Marne, plan d'actions permettant d'atteindre les objectifs réglementaires. Ce schéma identifie 10 actions réparties en 4 axes, dont l'action phare est la généralisation des Contrats de Performance Energétique permettant ainsi l'atteinte des objectifs 2030.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'approuver le Schéma Directeur de l'Energie de Département de Seine-et-Marne, joint à la présente délibération, établissant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs réglementaires nationaux définis par le décret tertiaire.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/07

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

# SDE

## Table des matières

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-07-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Table des matières .....	1
1. Contexte .....	2
1.1. Le contexte énergétique .....	2
1.2. La loi Elan et le décret tertiaire .....	2
1.3. Les modalités de calcul.....	2
1.4. Suivi et évaluation .....	3
1.5. Les modulations des objectifs .....	3
1.6. La mutualisation à l'échelle du patrimoine .....	3
1.7. Les sanctions.....	3
1.8. L'engagement du Département .....	3
2. Etat des lieux et diagnostic.....	4
2.1. Méthodologie .....	4
2.2. Propositions d'actions par site .....	4
3. Conclusions à l'échelle du parc .....	5
3.1. Surface.....	5
3.2. Evolution de la consommation d'énergie.....	5
3.3. Consommations par site ramenées à leur performance.....	6
3.4. Date de construction des collèges et bâtiments .....	6
3.5. Les consommations par année de construction .....	6
3.6. Les consommations par usage .....	7
3.7. Le niveau de performance et de vétusté du patrimoine.....	7
3.8. L'usage des énergies renouvelables (EnR) .....	8
3.9. Gisements d'économie d'énergie.....	9
4. Stratégie .....	10
4.1. Objectif 2030 .....	10
4.2. Identification des actions .....	11
4.3. Gouvernance et suivi du SDE.....	17

# 1. Contexte

Suite aux lois Grenelle I et II et à la loi Elan, le décret tertiaire paru en juillet 2019 aussi appelé «dispositif Eco-Energie tertiaire» est une obligation réglementaire visant à engager les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique.

Le Schéma directeur de l'énergie (SDE) est le document de planification énergétique territoriale élaboré par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui s'attache à identifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs réglementaires nationaux définis par le décret tertiaire.

## 1.1. Le contexte énergétique

La sobriété énergétique est aujourd'hui l'affaire de tous. Si le parc tertiaire ne représente qu'un quart du parc immobilier au niveau national, il concentre un tiers des consommations énergétiques. C'est pourquoi l'obligation réglementaire Éco Énergie Tertiaire impose la réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

## 1.2. La loi Elan et le décret tertiaire

Promulguée fin 2018, la loi Elan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a inscrit au code de la construction et de l'habitation l'obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret tertiaire définit les conditions d'application de cette obligation. Le texte détaille également les modalités de recueil et de suivi des consommations énergétiques via la plateforme informatique OPERAT mise en place par l'ADEME et fixe les sanctions administratives en cas de non-respect de ces obligations.

En résulte que les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sont tenus d'atteindre une réduction énergétique par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010 de :

- ✓ 40 % d'ici 2030
- ✓ 50 % d'ici 2040
- ✓ 60 % d'ici 2050

L'atteinte de cette obligation réglementaire s'entend en énergie finale et donc tous les usages énergétiques du bâtiment lui-même et des activités exercées en son sein (activités informatiques, mécaniques, médicales, etc.) sont concernés.

## 1.3. Les modalités de calcul

Le décret tertiaire propose un choix de modalités de calcul permettant d'adapter l'effort à réaliser pour chaque site départemental.

### 1.3.1. Le choix de l'année de référence

Une année de référence, forcément postérieure à 2010, est choisie pour mesurer l'atteinte des objectifs du décret tertiaire et permettre de valoriser les éventuelles actions d'amélioration de la performance énergétique réalisées après 2010, à condition de détenir l'historique de consommation énergétique.

### ***1.3.2. La valeur des objectifs à atteindre***

Deux objectifs sont proposés par le décret tertiaire. Le plus avantageux des deux est retenu :

- un objectif en valeur relative, qui correspond à une diminution par décennie, en valeur relative de la consommation énergétique de référence, c'est-à-dire - 40 % avant 2030, - 50 % avant 2040 et - 60 % avant 2050 ;
- un objectif en valeur absolue, qui revient à atteindre une valeur de consommation de référence fixée par le décret tertiaire, selon la typologie et l'intensité d'usage du bâtiment. Cette démarche favorise les édifices spécifiques ou plus récents ayant une performance relativement bonne et pour lesquels l'objectif en valeur relative serait trop complexe et/ou trop onéreux.

### ***1.4. Suivi et évaluation***

L'atteinte des objectifs est évaluée par l'ADEME, via la plateforme de déclaration dédiée OPERAT.

Les assujettis doivent désormais déclarer annuellement les consommations d'énergie de chaque bâtiment assujetti sur la plateforme OPERAT<sup>1</sup> : <https://operat.ademe.fr>

### ***1.5. Les modulations des objectifs***

Dans le cas où l'objectif décennal ne peut être atteint, une revalorisation à la baisse pourra être envisagée, en fonction des contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales des bâtiments, mais aussi en cas d'évolutions d'usages. Un dossier technique doit justifier ces demandes.

### ***1.6. La mutualisation à l'échelle du patrimoine***

Il sera possible, à l'issue de chaque décennie, de mutualiser les résultats à l'échelle de tout ou partie du patrimoine. En cas d'atteinte de l'un des deux objectifs (en valeur relative ou absolue), l'écart de consommation d'énergie le plus significatif peut être réaffecté à un ou plusieurs autres bâtiments concernés n'ayant respecté aucun des deux objectifs.

### ***1.7. Les sanctions***

Lors de la première évaluation prévue en 2031, la non-atteinte des objectifs et/ou la non-transmission des données donnera lieu à une amende de 5e classe (maximum 7 500 € au 30/01/2020).

Par ailleurs, une sanction nouvelle dite « Name and Shame » verra l'identité des mauvais élèves publiée sur un site internet des services de l'État.

### ***1.8. L'engagement du Département***

Le Département de Seine-et-Marne affiche depuis des années la volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine. Des réhabilitations thermiques ambitieuses sont entreprises, visant un niveau de performance exemplaire. Par ailleurs, une action de grande ampleur a été menée en 2017 sur les systèmes : un Contrat de Performance Energétique (CPE) sur 55 collèges, qui a permis de réduire de 25 % les consommations de chauffage de ces établissements.

<sup>1</sup> OPERAT : 'Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

## 2. Etat des lieux et diagnostic

### 2.1. Méthodologie

Afin de répondre efficacement à l'obligation Éco Énergie Tertiaire, le Département a fait réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux. Cet état des lieux sert de base technique au SDE, dont les éclairages techniques et économiques permettront au Département d'atteindre les objectifs dictés par le décret tertiaire.

Chaque site a fait l'objet d'un diagnostic énergétique. Un rapport de synthèse en présente les éléments suivants :

- Données générales
- Synthèse énergétique
- Synthèse exploitation
- Synthèse de la performance du site
- Décret tertiaire
- Analyse du confort d'été : situation initiale et proposition d'actions
- Etat des lieux du site : état du bâti, état des équipements, accessibilité et sécurité des éléments techniques
- Contraintes du site et propositions de modulation de l'objectif décret tertiaire
- Actions et scénarisation
- Potentiel de développement des énergies renouvelables

### 2.2. Propositions d'actions par site

Trois scénarii d'actions ont été étudiés pour chaque site (*cf. annexe*) :

- Scénario 1 : But : Niveau de performance visé 10 à 20%  
Contenu : Porter le contenu d'un CPE système et éclairage (régulation + GTB + chaudière si nécessaire + LED)
- Scénario 2 : But : Niveau de performance visé 20 à 40%  
Contenu : Intervention bâti et système nécessaire pour une amélioration sensible de la performance. Intégration des premières interventions de Qualité de l'Air Intérieur (QAI) nécessaire (extraction mécanisée)
- Scénario 3 : But : Niveau de performance visé > 40%  
Contenu : L'ensemble des interventions permettant un gain énergétique minimum de 40% et intégrer l'amélioration du volet QAI

Les gains d'énergie sont estimés pour chaque scénario, chiffrés et comparés aux objectifs du décret tertiaire.

## 3. Conclusions à l'échelle du parc

L'ensemble de ces données site à site permet de tirer des conclusions à l'échelle du parc et d'identifier les gisements d'économie d'énergie du Département.

Le périmètre du SDE porte sur la totalité du patrimoine départemental, dont une majorité écrasante de collèges (72 % des sites étudiés). Elle est de loin la plus représentée.

### 3.1. Surface

Dans la catégorie Collèges, on constate une prédominance des sites dont la surface est comprise entre 5 000 et 7 500 m<sup>2</sup>. En revanche, les bâtiments hors scolaire sont majoritairement de plus petite surface.

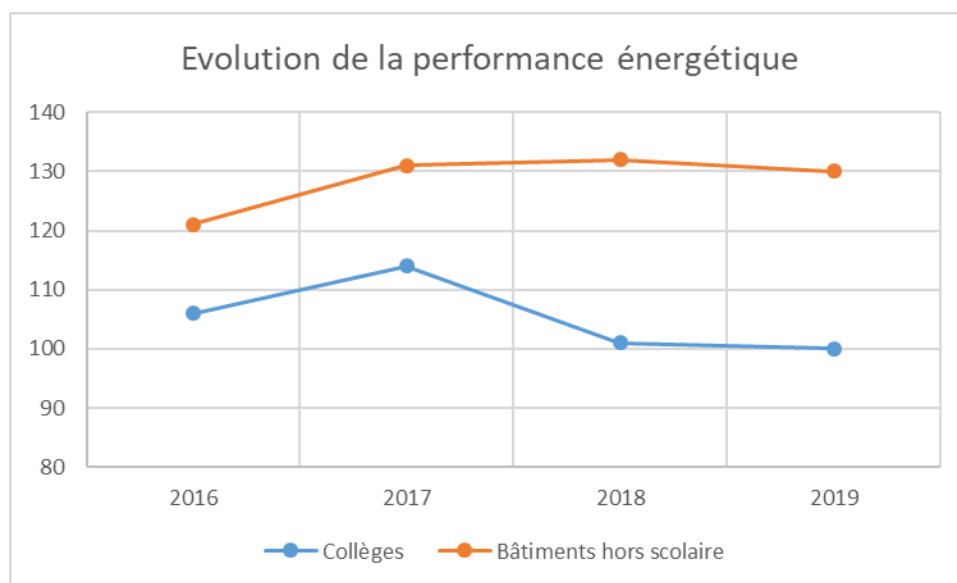
Les bâtiments départementaux hors scolaire sont répartis en trois grandes familles :

- Bureaux
- Centres routiers
- Maisons des solidarités
- Musées

*Nb Quelques bâtiments hétérogènes à usage spécifique ne représentent pas une catégorie à eux seuls.*

### 3.2. Evolution de la consommation d'énergie

L'évolution de la performance énergétique de 2016 à 2019 montre une relative stabilité pour les bâtiments hors scolaires, et un fléchissement à partir de 2017 pour les collèges.



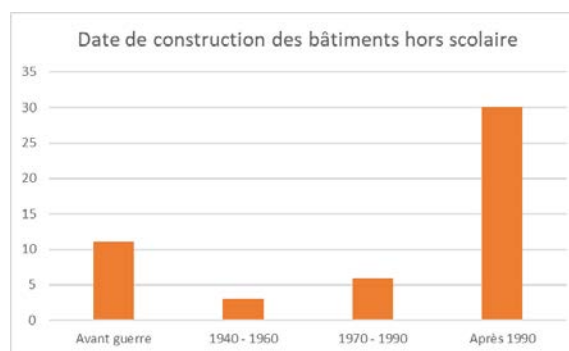
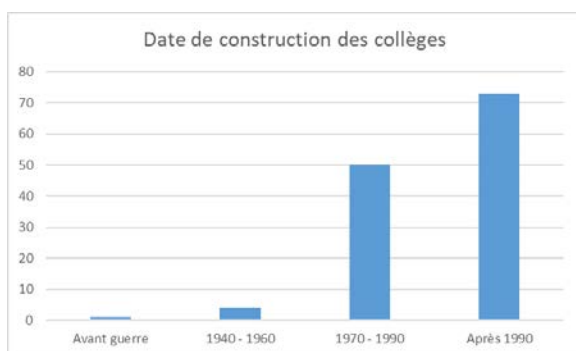
Les différentes actions d'efficacité énergétique menées par le Département, notamment la mise en place du Contrat de performance énergétique (CPE) sur 55 collèges en 2017, expliquent le fléchissement de la consommation d'énergie des collèges à partir de cette année. Cette décroissance est d'autant plus notable qu'elle s'observe malgré l'augmentation de la surface bâtie (extensions et constructions de collèges). En revanche, les bâtiments hors scolaire n'ont pas bénéficié de l'action CPE.

### 3.3. Consommations par site ramenées à leur performance

Les collèges montrent des consommations homogènes, mis à part quelques-uns dont la consommation est importante (supérieure à 1000 kWh/an) ou la performance dégradée (supérieure à 125 kWh/m<sup>2</sup>). Le potentiel d'économie d'énergie élevé de ces sites aura un impact important pour l'atteinte des objectifs à l'échelle du patrimoine.

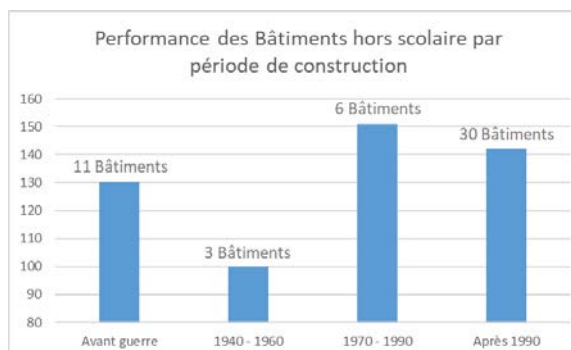
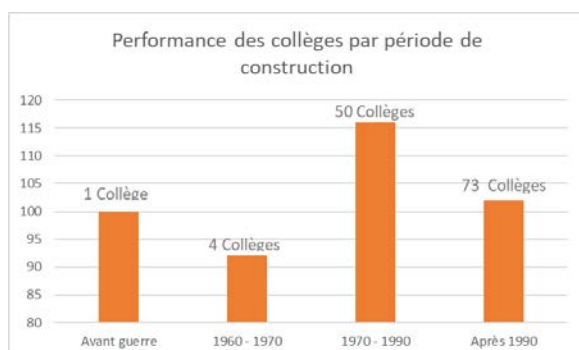
### 3.4. Date de construction des collèges et bâtiments

On constate un patrimoine vieillissant, avec 55% des collèges construits avant 1990. En ce qui concerne le patrimoine hors scolaire, plus de 20% des bâtiments hors scolaire sont très anciens.



### 3.5. Les consommations par année de construction

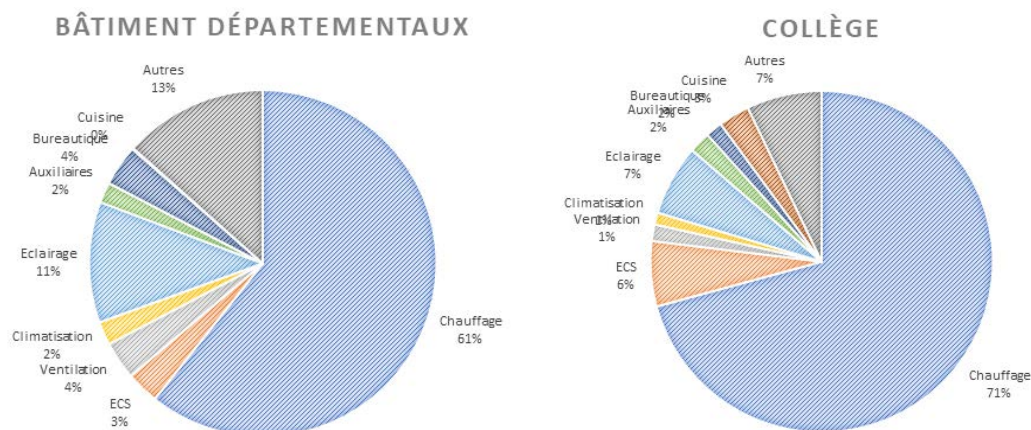
Les bâtiments construits entre 1960 et 1970 sont traditionnellement les plus énergivores. Si ces derniers sont au contraire relativement performants, cela signifie qu'ils ont d'ores et déjà fait l'objet d'actions de performance énergétique (exemple : réhabilitation, remplacement des menuiseries, isolation des toitures-terrasse).





### 3.6. Les consommations par usage

Si le chauffage est le premier poste de consommation, il n'est pas le seul. Le volume de consommation d'énergie non directement lié au bâti (informatique, cuisines, ateliers, éclairage, process...) compte pour plus d'un quart. Le décret tertiaire évaluant la consommation globale d'énergie des sites, il sera donc indispensable d'intégrer des actions visant ces autres postes d'énergie dans la stratégie du Département. Cela requiert une démarche transversale.



### 3.7. Le niveau de performance et de vétusté du patrimoine

Des notes de performance et de vétusté ont été attribuées à chaque paroi/équipement des différents bâtiments.

L'état des lieux réalisé montre un patrimoine dans un état globalement satisfaisant, mais vieillissant, avec un faible niveau de performance sur de nombreux postes, comme la ventilation, le bâti et l'éclairage. La production de chauffage est cependant à sortir de ce constat, avec un bon niveau de performance grâce à l'expérimentation des 55 premiers collèges en CPE (CPE1).

- Le bâti : Étant donné que 75 % des isolants présents dans les bâtiments font moins de 10 cm, le patrimoine départemental offre de larges possibilités d'amélioration de la performance énergétique et de l'inertie thermique.
- Le chauffage - La performance apportée par le CPE1 en matière de production et de régulation de chaleur, ainsi que par les reprises opérées sur la distribution, est bien visible. Il reste cependant une performance globale à pousser afin de rendre le parc plus performant.
- La ventilation - Poste le moins performant des postes systèmes, il est homogène en matière de performance et de vétusté. La marge de progression et les besoins de rénovation sont importants.
- L'éclairage - La globalité des équipements montre un état d'usage et la performance de l'éclairage intérieur tend à toucher une performance moyenne, portée par des campagnes de relamping LED ponctuelles.

### 3.8. L'usage des énergies renouvelables (EnR)

À ce jour, une vingtaine d'installations d'énergie renouvelable ou de raccordement à un réseau de chaleur urbain (RCU) sont présentes sur le département :

	COLLEGES
Biomasse	2
Solaire thermique	2 (HS)
Solaire PV	1
Géothermie	1
Aérothermie	
Eolien	
Récupération chaleur sur Eaux Grises	
Récupération de chaleur sur climatisation	
RCU	20

*NB : les raccordements en Réseaux de Chaleur (RCU) ont été intégrés aux installations d'énergie renouvelables bien que certains soient alimentés en combustible fossile. Il est à noter que ces derniers sont rares et tendent à être convertis à court terme en production EnR.*

Le potentiel d'EnR sur le parc est important :

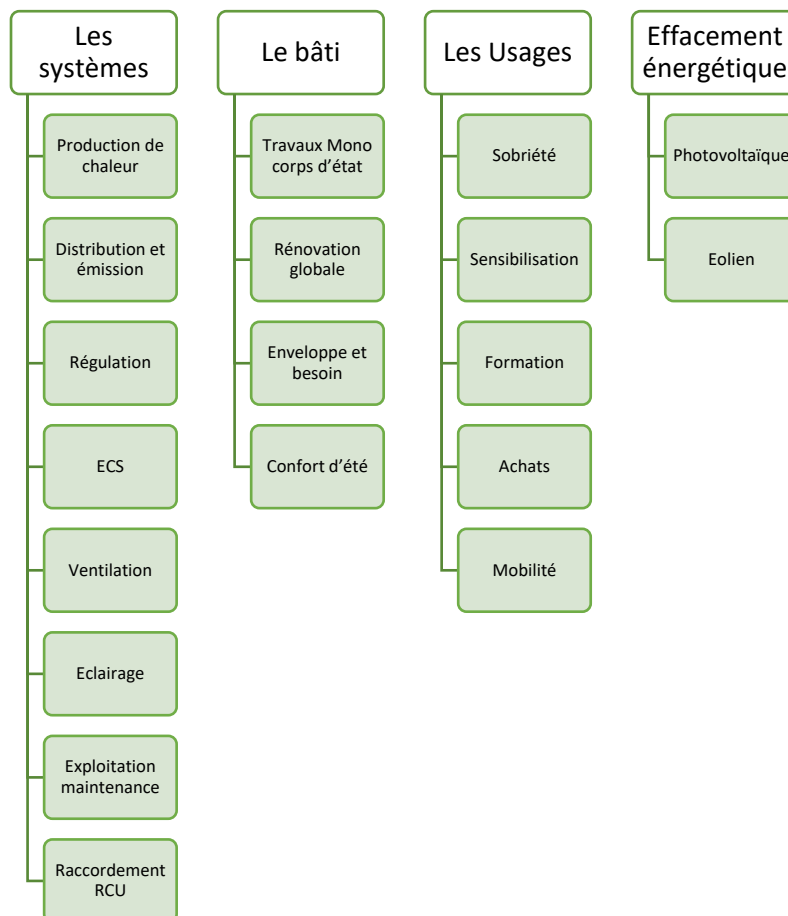
	BATIMENTS	COLLEGES
Biomasse	2	38
Solaire thermique	5	0
Solaire PV	19	79
Géothermie	16	51
Aérothermie	28	37
Eolien	1	2
Récupération chaleur sur Eaux Grises	0	0
Récupération de chaleur sur climatisation	0	2
RCU	3	20

Le solaire thermique a été écarté pour les collèges car non pertinent compte tenu de l'absence d'activité pendant les mois d'été.

*NB : le raccordement à un réseau de chaleur urbain offre un intérêt particulier dans le cadre du décret tertiaire car un coefficient de 0,77 est appliqué aux consommations d'énergie de source RCU sur la plateforme de recueil des données d'énergie OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire).*

### 3.9. Gisements d'économie d'énergie

Les différents gisements d'économie d'énergie peuvent être regroupés au sein de grands thèmes : les systèmes, le bâti, les usages ou encore l'effacement énergétique. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la déclinaison des gisements répertoriés, répartis en fonction de la famille à laquelle ils se rapportent.



## 4. Stratégie

A partir de ces conclusions à l'échelle du Département de Seine-et-Marne, un scénario permettant d'atteindre l'objectif 2030 a été établi.

Les objectifs du décret tertiaire s'étendent par étapes jusqu'en 2050. Il a été décidé de procéder par étape, et de concentrer les efforts du Département en priorisant l'objectif 2030 : 40% de réduction de la consommation d'énergie. Le SDE sera ensuite réactualisé sur un pas de temps maximal de 5 ans, afin d'établir une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs ultérieurs.

### 4.1. Objectif 2030

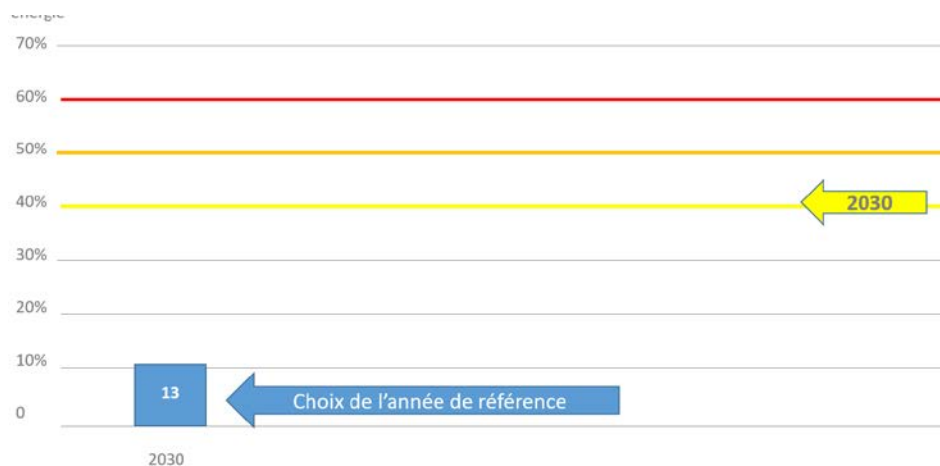
Les deux principaux leviers actionnés dans le but d'atteindre l'objectif 2030 sont d'une part les mécanismes d'optimisation mis à disposition par le décret tertiaire et d'autre part la mise en place d'un plan d'actions dont l'action-phare est la généralisation des contrats de performance énergétique à l'ensemble du patrimoine seine-et-marnais.

#### 4.1.1. Optimisation stratégique

##### Détermination de l'année de référence

L'année de référence, postérieure à 2010, a été identifiée pour chaque site. Cette démarche permet de valoriser les actions de performance énergétique (APE) réalisées ces dernières années. L'historique de consommation d'énergie disponible permet de remonter à 2017. Cette année de référence est intéressante pour les sites intégrés au CPE1 de 2017.

A l'échelle de l'ensemble du patrimoine, cette démarche permet de réduire l'effort restant à réaliser d'environ 13%.



##### Valeur absolue versus valeur relative

L'objectif est également évalué site à site : la valeur relative (soit 40% pour 2030), est comparée à la valeur absolue (95 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les collègues). Cette démarche permet de réduire l'effort restant à faire sur les sites relativement performants. En effet, dès lors qu'un site montre une consommation d'énergie inférieure à 158 kWh/m<sup>2</sup>/an, il est plus aisé d'atteindre la valeur de 95 kWh/m<sup>2</sup>/an que 40% d'économie.

A l'échelle du patrimoine seine-et-marnais, cette démarche permet une réduction de l'effort à faire d'environ 7%.

L'utilisation de ces mécanismes réduit l'effort restant à faire à 20% environ. Le plan d'actions et notamment la généralisation des CPE à l'ensemble du patrimoine seront les leviers qui permettront de réaliser le reste de l'effort.

## ***4.2. Identification des actions***

A partir de des gisements d'énergie mentionnés précédemment, un plan d'actions a été établi. Il se structure autour de 4 axes stratégiques :

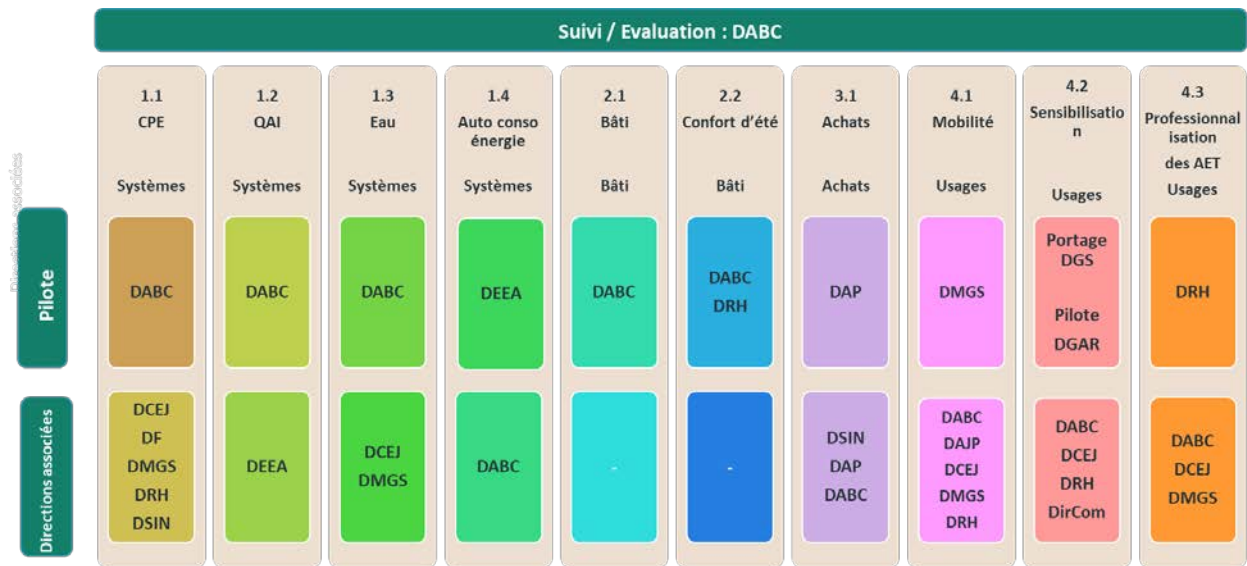
- L'AXE 1 relatif aux systèmes
- L'AXE 2 relatif au bâti
- L'AXE 3 relatif aux achats
- L'AXE 4 relatif aux usages et comportements.

Ces axes sont déclinés en 10 actions qui revêtent un aspect transversal et agissent simultanément sur plusieurs axes.

Comme constaté lors de l'étude du patrimoine et des consommations, l'énergie n'est pas exclusivement dépendante des aspects bâtimentaires. C'est la raison pour laquelle certaines actions sortent du champ d'action de la DABC. De ce fait, pour chaque action validée, une Direction pilote et des Directions associées ont été identifiées. En tout état de cause, la DABC reste aux commandes du suivi et de l'évaluation de l'intégralité des actions.

Le schéma suivant présente les actions, leurs pilotes et leurs Directions associées.

### 4.2.1. Pilotage des actions :



### 4.2.2. Plan d'actions

#### Action n°1.1. : Généralisation des Contrats de Performance Energétique

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) permet au maître d'ouvrage de fiabiliser les économies d'énergie. En effet, le CPE est un contrat entre le maître d'ouvrage et un opérateur, qui garantit, sur une durée fixée, un certain niveau de performance énergétique au regard des investissements réalisés (travaux, fournitures et/ou services).

Le premier CPE (2017) porté par le Département a prouvé son efficacité, et a permis une première acculturation. Fort de cette expérience, la généralisation des CPE aura une ambition de 20% d'économie d'énergie, en agissant sur les systèmes énergétiques et l'éclairage de 73 collèges et 50 bâtiments départementaux. Le contrat sera d'une durée de 10 ans.

L'action CPE comporte 4 sous actions :

##### Action 1.1.1 : Financement

Plusieurs pistes pourraient être envisagées pour permettre le financement des CPE:

Les économies d'énergie réalisées par les actions d'amélioration de la performance énergétique vont engendrer des économies budgétaires. Le mécanisme dit d'intracting permet de les valoriser afin de venir renforcer les niveaux d'investissement et ainsi créer un *effet "boule de neige"*.

Une évolution de la réglementation relative à la commande publique autorise désormais le recours au tiers financement des Contrats de Performance Energétique dans le cadre d'une expérimentation de 5 ans. Ce dispositif, permettant de lisser les investissements relatifs aux travaux des CPE, sera étudié afin d'en évaluer la pertinence dans le cadre de la généralisation des CPE au sein du CD77.

Ces pistes de financement sont à l'étude mais ne sont pas validées à ce stade.

Tout autre dispositif relatif aux financements est étudié dans le cadre d'une veille spécifique à ce dispositif.

### Action 1.1.2: Chaleur renouvelable

L'envolée récente des coûts de l'énergie impose, au-delà des objectifs du décret tertiaire, d'étudier toutes les pistes de réduction de la consommation de gaz. Les recours à la chaleur renouvelable et à la diversification des sources s'imposent afin de remplacer une partie de la consommation d'énergie fossile par de la chaleur renouvelable. Le raccordement aux réseaux de chaleur est particulièrement intéressant dans le cadre du décret tertiaire du fait du coefficient de 0,77 qui est appliqué à leurs consommations d'énergie.

### Action 1.1.3 : Développement de l'outil GMAO

Le suivi et contrôle des interventions de maintenance P2 et de l'engagement des dépenses forfaitaires P3 va nécessiter une solution informatique de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Un module GMAO est déjà intégré à la solution de gestion de patrimoine GIMA. Il convient dans un premier temps de la tester et de l'adapter le cas échéant aux besoins du Département.

### Action 1.1.4 : Système Informatique de Management de l'Energie

L'outil informatique de Management de l'énergie permettra de suivre l'évolution des consommations, de déclarer ces dernières sur la plateforme OPERAT, de détecter les dérives de consommations, d'ajuster les puissances souscrites...

### Action 1.2 : Amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur :

L'air intérieur se caractérise par un mélange de différents polluants qui peuvent occasionner des effets d'inconfort voire des effets pathologiques. Ainsi, une dégradation de la qualité de l'air intérieur (QAI) augmente le risque d'atteinte de maladies allergiques. En revanche, une bonne QAI a un impact positif sur le bien-être et le taux d'absentéisme des élèves. De plus, une attention particulière doit être portée à la QAI dans le Schéma Directeur de l'Energie car l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments peut se retrouver en contradiction avec une bonne qualité de l'air intérieur.

Le dispositif réglementaire à mettre en place progressivement à partir du premier janvier 2023 vise un contrôle annuel des moyens d'aération, une meilleure identification de la présence de certains polluants à partir de la mesure de polluants réglementaires (formaldéhyde, benzène et CO2) ainsi qu'un autodiagnostic réalisé par l'établissement (Décrets 2022-1690). L'objectif étant de mettre en place des plans d'action spécifiques à chacun des établissements afin de réduire les polluants en air intérieur.

Par ailleurs, plusieurs actions seront mises en place : l'élaboration d'un catalogue de matériaux favorisant la QAI, la vérification du bon fonctionnement des systèmes de ventilation mécanique dans le cadre des CPE, et l'étude des technologies de traitement d'air (matériaux dépolluants et épurateurs).

### Action 1.3 : Réduction des consommations d'eau

La gestion de l'énergie et de l'eau ont des leviers communs et les actions ont des impacts réciproques. En effet, la consommation d'eau chaude engendre une consommation d'énergie. La mutualisation de ces 2 actions permettra une plus grande efficacité énergétique.

Les leviers identifiés sont de 3 ordres :

Maîtrise des surconsommations, dérives et fuites d'eau

Sobriété: réduction de la consommation d'eau

Utilisation d'eau de pluie ou d'eau grise pour les usages ne nécessitant pas une eau potable.

L'ensemble de ces actions nécessitent un contrôle et une veille permanents de la consommation d'eau des sites départementaux.

### Action 1.4 : Auto consommation d'Energie Renouvelable

Le décret tertiaire impose d'étudier toutes les pistes de réduction des consommations d'énergie électrique. Une production d'énergie renouvelable bien dimensionnée permettrait de compenser à minima le talon de consommation électrique des bâtiments.

Cet objectif est en accord avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), qui définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050. Notamment, l'orientation B1 de la SNBC vise à guider l'évolution du mix énergétique sur la phase d'usage des bâtiments existants et neufs vers une consommation énergétique totalement décarbonée.

### Action 2.1 : Amélioration de la performance énergétique du bâti

L'atteinte des objectifs 2040 et 2050 (-50% et -60% respectivement sur les consommations d'énergie des bâtiments) passera nécessairement par des travaux sur le bâti. Un programme de rénovation énergétique ambitieux devra donc être mis en place dès 2030. Il s'appuiera sur des opérations de type CPE Bâti et/ou réhabilitations énergétiques.

Dans ce but, les opérations lancées dès à présent doivent intégrer les niveaux de performance suivants :

**Les réhabilitations** doivent d'ores et déjà prendre en compte systématiquement l'aspect énergétique de manière très poussée en visant l'objectif 2050 => -60 %.

**Les constructions neuves**, doivent viser les objectifs thermiques suivant : RE 2020 sur la partie Enseignement et logements, Bbio < Bbio max -15%, Cep < Cep max -15%, Cep nr < Cep nr max, E3C1 sur la demi-pension, débit de fuite d'air limité à  $Q_4 \leq 0,8 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$  sous 4 Pa. Les émissions de CO2 en phase utilisation du bâtiment doivent être inférieures à 15 kgCO2eq/m<sup>2</sup>.an. L'impact carbone du chantier et de l'exploitation du bâtiment des constructions neuves est également limité (Icconstruction, Icénergie). Afin d'anticiper les évolutions des différents seuils prévu dans la RE2020, les constructions actuellement en cours doivent respecter les seuils qui seront applicables sur la période 2025-2027.



## Action 2.2 : Amélioration du confort d'été des bâtiments

Les épisodes de surchauffe printanière et estivale tendent à s'intensifier et à devenir plus fréquents du fait du réchauffement climatique. Cela impose désormais la prise en compte du confort d'été dans les bâtiments. La climatisation, du fait de son double handicap, à savoir polluant et énergivore est à utiliser en dernier recours pour pallier cette problématique. L'objectif est d'identifier toutes les solutions techniques envisageables avant de devoir y recourir.

La première étape consiste à établir le catalogue des solutions techniques adaptées au réchauffement climatique et respectueuses de l'environnement.

Dans les nouvelles constructions, la climatisation hors process est proscrite. Ainsi afin d'assurer le confort d'été, il est demandé une température ne dépassant pas 27°C plus de 2% du temps annuel d'occupation dans les locaux à occupation prolongée en climat actuel et 28°C plus de 2% du temps annuel d'occupation dans les locaux à occupation prolongée en climat 2050.

## Action 3.1 : Achats performants

Les objectifs du décret tertiaire s'appliquent à l'ensemble des usages énergétiques des bâtiments. Les consommations dues aux équipements de cuisine et aux équipements informatiques font donc notamment partie intégrante de ces objectifs.

Les achats offrent des leviers permettant d'agir sur les consommations d'énergie, par exemple en introduisant le critère d'efficacité énergétique dans les marchés.

## Action 4.1 : Mobilité durable

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 va imposer un équipement en bornes de recharge électrique à partir de 2025 sur l'ensemble des parkings supérieurs à 20 places : une borne par tranche de 20 places dont au moins une permettant l'accès aux PMR. De plus, l'augmentation du coût des carburants va accélérer la transition vers la mobilité électrique.

La multiplication des besoins va non seulement entraîner une augmentation des consommations électriques mais également des puissances à installer (tarifs électriques). En fonction des profils des usagers (véhicules de service, véhicules des agents, véhicules des professeurs, etc.), il va être nécessaire de mettre en place une stratégie de refacturation des charges et donc une infrastructure et des équipements permettant cette refacturation.

Il est également nécessaire d'anticiper la possible bascule vers d'autres carburants (hydrogène).

Par ailleurs, comme pour tous les usages, la mobilité doit faire l'objet d'actions de sobriété : toutes les alternatives à la mobilité engendrant un coût énergétique doivent être envisagées, de la mobilité douce comme le vélo, à la « non mobilité » via le télétravail en passant par la « co-mobilité », avec les différents types de covoiturage.

La détermination d'une stratégie est donc indispensable pour répondre et anticiper ces évolutions.

## Action 4.2 : Sensibilisation

L'impact des comportements est évalué à 5 à 20 % de la consommation d'énergie d'un bâtiment. La sensibilisation, la formation et l'information sont les principaux leviers permettant d'influer sur les comportements pour des coûts limités. De plus, elles permettent d'accompagner l'acceptation des autres actions d'amélioration énergétique.

Le plan de sobriété énergétique est la première brique de la sensibilisation. Cependant, pour atteindre des objectifs réellement quantifiables, un niveau de détails plus poussé doit être visé : de réelles actions d'accompagnement ciblées et adaptées au public visé doivent être construites, à l'aide de moyens humains, techniques et organisationnels.

## Action 4.3 : Professionnalisation des Agents d'Entretien Technique

La plupart des actions portées par le Schéma directeur de l'Energie nécessite un fort appui des agents de maintenance de niveau 1. Il est donc nécessaire de former ces agents afin qu'ils contribuent, à leur niveau, à atteindre les objectifs fixés.

En fonction des compétences attendues pour les agents techniques, un plan de formation spécifique devra être établi.

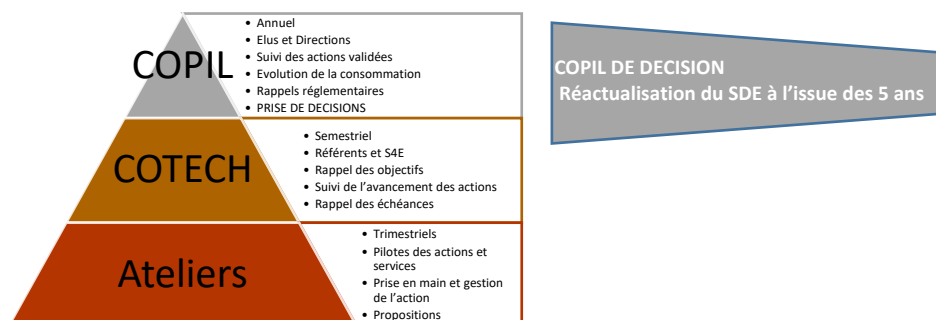
### 4.3. Gouvernance et suivi du SDE

Le processus d'avancement des actions a été défini comme tel :

1. La DABC identifie les actions à mettre en œuvre
2. Le COPIL valide les actions à mettre en œuvre
3. La Direction-pilote propose une stratégie
4. La DABC évalue la cohérence de la proposition avec les objectifs
5. Le COPIL valide la proposition
6. La Direction-pilote poursuit l'avancée de l'action

Afin de valider le suivi, la gouvernance du Schéma Directeur de l'Energie sera réalisée au travers des 4 niveaux d'instance suivants :

- ✓ **Des Comités de Pilotage (CoPil) annuels**, qui réuniront Elus et Directions. Ils permettront de suivre des actions validées et l'évolution de la consommation d'énergie. Ils seront l'occasion de faire quelques rappels réglementaires et le cas échéant de faire le point sur la mise à jour de la réglementation. Ils s'achèveront par une séance de prise de décisions.
- ✓ **Des Comités Techniques (CoTech) semestriels**, qui réuniront les référents des actions et le service S4E. Ils permettront de rappeler les objectifs, de suivre l'avancement des actions et de rappeler les échéances.
- ✓ **Des Ateliers de travail**, pilotés par chaque Direction pilote, permettront la prise en main et la gestion des actions. Ils favoriseront l'émergence de propositions de manière transversale.
- ✓ **Des Comités de Pilotage de décision**, qui permettront de valider la réactualisation du SDE tous les 5 ans, afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs 2040 et 2050.



**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-08-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/08**

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Commission n° 2 – Education et Culture

**OBJET : Approbation de programme en vue du lancement de Contrats de Performance Energétique**

Le Département de Seine-et-Marne affiche depuis plusieurs années la volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine et de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées. Promulguée fin 2018, le décret Tertiaire impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Il s'agit donc d'une obligation réglementaire visant à engager les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Le Schéma directeur de l'énergie (S D E) est, par ailleurs, soumis au vote de l'Assemblée départementale, afin d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. L'action phare du S.D.E est la généralisation des Contrats de Performance Energétique (C.P.E). Cette généralisation se fera en plusieurs étapes. A ce jour il convient d'approuver le programme du premier lot des nouveaux C.P.E qui seront lancés via un marché Global de Performance et qui repose sur un coût de 32 835 000 € TTC incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux d'amélioration énergétique initiaux, les travaux d'amélioration énergétique P3, les prestations d'exploitation-maintenance et le management de l'exploitation-maintenance P2, dont 21 738 000 € TTC pour les travaux initiaux d'amélioration énergétique).

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 6 avril 2023, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2023,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le programme technique joint en annexe 1 à la présente délibération concernant le premier lot des nouveaux contrats de performance énergétique (CPE).

Article 2 : d'arrêter à un montant de 32 835 000 €TTC (valeur avril 2023) le coût prévisionnel du marché global de performance (études et travaux) incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux d'amélioration énergétique initiaux, les travaux d'amélioration énergétique P3, les prestations d'exploitation-maintenance et le management de l'exploitation-maintenance P2, dont 21 738 000 €TTC pour les travaux initiaux d'amélioration énergétique.

Article 3 : d'arrêter à un montant de 180 000 €l'indemnité pour les pièces écrites et graphiques remises dans le cadre de la consultation.

Article 4 : de prélever les crédits nécessaires sur l'opération récurrente « Travaux amélioration énergétique des collèges à partir de 2023.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/08

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**seine  
&marne**  
LE DÉPARTEMENT

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-08-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES**  
**BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES**  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT – CS 50377  
77010 MELUN CEDEX – Tél : 01.64.14.73.31

## Lancement d'un Contrat de Performance Énergétique

-

**Lot 1 portant sur 25 collèges et 11  
bâtiments départementaux**

**Programme Technique**



## *Contexte réglementaire*

---

La sobriété énergétique est aujourd'hui l'affaire de tous. Si le parc tertiaire ne représente qu'un quart du parc immobilier au niveau national, il concentre un tiers des consommations énergétiques. C'est pourquoi, suite aux lois Grenelle I et II et à la loi Elan, le décret tertiaire paru en juillet 2019 aussi appelé «dispositif Eco-Energie tertiaire» est une obligation réglementaire qui impose la réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sont ainsi tenus d'atteindre une réduction énergétique par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010 de :

- 40 % d'ici 2030
- 50 % d'ici 2040
- 60 % d'ici 2050

L'atteinte de cette obligation réglementaire s'entend en énergie finale et donc tous les usages énergétiques du bâtiment lui-même et des activités exercées en son sein (activités informatiques, mécaniques, médicales, etc.) sont concernés.

Le Schéma directeur de l'énergie (SDE) est le document de planification énergétique territoriale élaboré par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui s'attache à identifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs réglementaires nationaux définis par le décret tertiaire.

## *Schéma Directeur de l'Energie*

---

Afin d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, le Département a établi son Schéma directeur de l'énergie (SDE), plan d'actions regroupant 10 actions réparties en 4 axes.

- Axe 1 relatif aux systèmes
  - Action 1.1 : Généralisation des Contrats de Performance Energétique
  - Action 1.2 : Amélioration de la Qualité de l'air intérieur
  - Action 1.3 : Réduction des consommations d'eau
  - Action 1.4 : Auto consommation d'énergies renouvelables
- Axe 2 relatif au bâti
  - Action 2.1 : Amélioration de la performance énergétique du bâti
  - Action 2.2 : Amélioration du confort d'été des bâtiments
- Axe 3 relatif aux achats
  - Action 3.1 : Achats performants
- Axe 4 relatif aux usages et comportements
  - Action 4.1 : Mobilité durable
  - Action 4.2 : Sensibilisation
  - Action 4.3 : Professionnalisation des Agents d'entretien technique

## *Généralisation des contrats de performance énergétique*

---

L'action phare du Schéma Directeur de l'Energie est la généralisation des Contrats de Performance Energétique (CPE) à l'ensemble du patrimoine du Département (collèges et bâtiments départementaux). Ces derniers sont des contrats de maintenance d'une durée de 10 ans associés à une garantie de performance énergétique (GPE) contractuellement chiffrée, de 20% au global par rapport aux consommations de référence. Des travaux d'amélioration énergétique sur les équipements techniques sont également prévus au démarrage des contrats.

### *Périmètre technique*

---

Les Contrats de Performance Energétique recouvrent les champs techniques des lots Chauffage, Ventilation, Eau Chaude Sanitaire et Eclairage.

Pour les collèges et les bâtiments de bureaux, ils englobent les prestations de maintenance (P2), travaux d'amélioration avec garantie globale (P3), et travaux d'amélioration énergétique initiaux (P5), travaux d'éclairage et Garantie de Performance Energétique.

Pour certains bâtiments, les prestations et le champ technique sont adaptés en fonction des usages spécifiques. Ainsi, en ce qui concerne les musées, l'éclairage ne sera pas traité dans le cadre des CPE car la muséographie entraîne des contraintes sur les équipements d'éclairage qui peuvent être incompatibles avec la recherche de la performance énergétique.

Type	Travaux initiaux	P2	P3	Eclairage	GPE
<b>Collèges</b>	X	X	X	X	X
<b>Bureaux</b>	X	X	X	X	X
<b>Centres d'exploitation</b>	X	X	X	X	
<b>Musées</b>	X	X	X		

*Lot 1*

Le premier lot de cette généralisation concerne 25 collèges et 11 bâtiments départementaux. Il repose sur un coût de 31 305 000 €TTC incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux d'amélioration énergétique initiaux, les travaux d'amélioration énergétique P3, les prestations d'exploitation-maintenance et le management de l'exploitation-maintenance P2, dont 21 700 000 €TTC pour les travaux initiaux d'amélioration énergétique.

Les sites concernés sont :

**Collèges lot 1**

Commune	Etablissement
Bussy-Saint-Georges	Anne Frank
Bussy-Saint-Georges	Claude Monet (historique)
Bussy-Saint-Georges	Claude Monet (nouveau)
Bussy-Saint-Georges	Jacques-Yves Cousteau
Charny	Marthe Gautier
Crouy-sur-Ourcq	Le Champivert
Faremontiers	Louise Michel
Gretz Armainvilliers	Hutinel
La Ferté-Gaucher	Jean Campin
La Ferté-sous-Jouarre	La Plaine des Glacis
Lagny-sur-Marne	Les 4 Arpents
Lagny-sur-Marne	Marcel Rivière
Lizy-sur-Ourcq	Camille-Saint-Saëns
Magny-le-Hongre	Jacqueline de Romilly
Meaux	Beaumarchais
Meaux	Henri Dunant
Meaux	Parc Frot
Ozoir-la-Ferrière	Gérard Philipe
Ozoir-la-Ferrière	Marie Laurencin
Rebais	Jacques Prévert
Saint Germain-sur-Morin	Stéphane Hessel
Serris	Madeleine RENAUD
Tournan-en-Brie	Jean-Baptiste Vermay
Trilport	Le Bois de L'enclume
Villeneuve-sur-Bellot	Les Creusottes

**Bâtiments lot 1**

Commune	Etablissement
Chailly-en-Brie	ART de Coulommiers
Coulommiers	CE de Coulommiers
Gretz Armainvilliers	CE de Tournan
La Ferté Gaucher	CE de La Ferté-Gaucher
La Ferté sous Jouarre	CE de La Ferté-sous-Jouarre
Melun	DABC
Melun	DR porte de Paris
Melun	DR Rue Eugène Godin
Melun	DT
St-Cyr-sur-Morin	Musée des Pays de Seine-et-Marne
Villenoy	ART de Meaux / CE de Meaux

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-10-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/10

Commission n°7 – Finances, ressources Humaines et Administration générale

**OBJET :** Personnel départemental: modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.

La mise à jour du tableau des emplois par la modification et la création d'emplois permanents et non-permanents est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Il est ainsi proposé de modifier cinquante-huit emplois permanents, de créer soixante-six emplois permanents et cent soixante-treize emplois non-permanents.

De plus, il est proposé de créer un emploi permanent et de modifier un emploi permanent pour les foyers de l'enfance.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU le Code général de la Santé Publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière,

VU la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983 portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale,

VU la loi n° 83-744 du 11 août 1983 relatif à la gestion et au financement des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, et notamment son article 15,

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni le 5 juin 2023 et le 13 juin 2023

VU l'avis du Comité Social d'Etablissement réuni le 11 avril 2023 et 20 juin 2023,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 : d'approuver la modification de cinquante-huit emplois permanents selon les modalités suivantes :**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DEPLACEMENTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Direction des Routes

Suppression d'un emploi de **technicien territorial et création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, évolution de la filière et du cadre d'emploi afin de permettre la nomination de l'agent suite à sa réussite au concours.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial à temps complet** évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoint technique, d'agent de maîtrise, de rédacteur territorial, de technicien et d'ingénieur territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction de l'Architecture des Bâtiments et des collèges

Suppression d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial à temps complet** évolution de la filière et du cadre d'emploi afin de permettre la nomination de l'agent suite à sa réussite au concours.

Suppression de deux emplois **d'attaché territorial** et création de deux emplois **de rédacteur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoint administratif, de rédacteur territorial, de technicien territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

### DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'EDUCATION, DE L'ATTRACTIVITE ET DES STRATEGIES DEPARTEMENTALES

#### Direction des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse

Suppression d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial et d'ingénieur territorial à temps complet**, suite à la réorganisation du service.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements, d'agent de maîtrise, d'attaché territorial et d'ingénieur territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction des Affaires Culturelles

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial de conservation du patrimoine** et création d'un emploi **de conservateur territorial du patrimoine à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de conservateur territorial du patrimoine pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

#### DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

##### Direction des Ressources Humaines

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'assistant socio-éducatif à temps complet**, dans le cadre d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'assistant socio-éducatif, de rédacteur territorial et d'adjoint administratif pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

##### Direction des Affaires Juridiques et Patrimoniales

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.



Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de rédacteur territorial, et d'attaché territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique

Suppression d'un emploi **d'ingénieur en chef territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, dans le cadre de la création du service cartographie et système d'information géographique.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoint administratif territorial et d'ingénieur territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet** dans le cadre d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet** dans le cadre d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** dans le cadre d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein du service de la Maison Départementale des Solidarités de Meaux.

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein du service de la Maison Départementale des Solidarités de Melun Val-de-Seine.

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre

d'emploi pour la cible de recrutement au sein du service de la Maison Départementale des Solidarités de Melun Val-de-Seine.

Suppression d'un emploi **de cadre territorial de santé paramédical** et création d'un emploi **de puéricultrice territoriale à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein du service de la Maison Départementale des Solidarités de Sénart.

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **d'infirmière territoriale en soins généraux à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein du service de la Maison Départementale de Lagny sur Marne.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'assistant socio-éducatif territorial, d'attaché territorial, de rédacteur territorial, de conseiller territorial socio-éducatif et de puéricultrice pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé

Suppression de deux emplois **de médecin territorial à temps complet** et création de deux emplois **de médecin territorial à temps non complet**, modification de la quotité de temps de travail des médecins (0,30) pour l'adapter au besoin de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression de deux emplois **de médecin territoriaux à temps complet** et création de deux emplois **de médecin territoriaux à temps non complet**, modification de la quotité de temps de travail des médecins (0,70) pour l'adapter au besoin de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial à temps complet** et création d'un emploi **de médecin territorial à temps non complet**, modification de la quotité de temps de travail des médecins (0,60) pour l'adapter au besoin de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression de neuf emplois **de médecin territoriaux** et création de neuf emplois **de médecin territoriaux et de sages-femmes à temps complet**, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression d'un emploi **de puéricultrice** et création d'un emploi **de sage-femme territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression d'un emploi **de puéricultrice** et création d'un emploi **d'infirmier en soins généraux à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'administrateur à temps complet** il s'agit d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **de médecin territorial et de sage-femme à temps complet**, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de médecin territorial à temps non complet et à temps complet, de sage-femme territorial, d'infirmier en soins généraux, et d'administrateur territorial, pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction de l'Autonomie

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet** il s'agit d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** il s'agit d'une requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'assistant territorial socio-éducatif et d'attaché territorial, pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

#### Direction de l'Insertion, de l'Habitat et de la Cohésion Sociale

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoint administratif territorial pourront être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

### Direction de la Protection de l'Enfance et des Familles

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **de puériculture territorial** et création d'un emploi **d'infirmier territorial en soins généraux à temps complet** suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'infirmier territorial en soins généraux et d'attaché territorial, pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement au service de l'observatoire départemental.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'ingénieur territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

### Direction des Finances

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de rédacteur territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

**Article 2 : d'approuver la création de soixante-et-un emplois permanents à temps complet et de cinq emplois permanents à temps non-complet, selon les modalités suivantes, à pourvoir par un agent de ce cadre d'emploi ou, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi cité et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci :**

- La création d'un emploi pour exercer les fonctions de chargé de gestion de l'apprentissage et des stages, au grade de rédacteur, à temps complet, au sein de la direction des ressources humaines.

- La création de deux emplois pour exercer les fonctions de mécanicien ou d'agent d'exploitation, au grade d'adjoint technique, à temps complet, au sein de la direction des routes.
- La création de deux emplois pour exercer les fonctions d'évaluateur, au grade d'infirmier en soins généraux, à temps complet, au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- La création de cinq emplois pour exercer les fonctions de chargé de mission, au grade d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet, au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- La création de trois emplois pour exercer les fonctions de chargé de mission, au grade d'attaché territorial à temps complet, au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- La création de trois emplois pour exercer les fonctions d'évaluateur, au grade de rédacteur territorial à temps complet, au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- La création de trois emplois pour exercer les fonctions d'instructeur ou chargé d'accueil, au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet, au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- La création de cinq emplois pour exercer les fonctions de médecin, au grade de médecin territorial, à temps non complet, au sein de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion Santé.
- La création de vingt-neuf emplois pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et de restauration, d'aide de restauration, d'agent d'entretien technique et d'agent d'accueil au grade d'adjoints techniques territorial des établissements d'enseignement, à temps complet, dans le cadre de la réorganisation au sein de la direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse.
- La création de dix emplois pour exercer les fonctions de chef de cuisine ou de cuisinier, au grade d'agent de maîtrise, à temps complet, dans le cadre de la réorganisation au sein de la direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse.
- La création d'un emploi pour exercer les fonctions de chef de projet responsable application, au grade d'ingénieur, à temps complet, dans le cadre de la création du service cartographie et système d'information géographique.
- La création de deux emplois pour exercer les fonctions de chargés de développement territorial, au grade d'attaché territorial, à temps complet, dans le cadre de la mission prospective « Seine-et-Marne 2040 ».

**Article 3 : d'approuver la création de cent soixante-trois emplois occasionnels d'un mois non renouvelable dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités au sein des différents services de la collectivité, par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :**

- Attaché ou ingénieur,
- Rédacteur, technicien ou assistant de conservation du patrimoine,
- Adjoint administratif, adjoint technique, adjoint technique des établissements d'enseignement ou adjoint de patrimoine,
- Assistant socio-éducatif territorial

**Article 4 : d'approuver la création de dix emplois saisonniers d'un mois non renouvelable, par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :**

- Attaché ou ingénieur,
- Rédacteur, technicien ou assistant de conservation du patrimoine,
- Adjoint administratif, adjoint technique, adjoint technique des établissements d'enseignement ou adjoint de patrimoine,
- Assistant socio-éducatif territorial

**Article 5 : d'imputer les dépenses liées aux transformations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget départemental sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».**

**Article 6 : d'approuver le tableau des emplois des foyers de l'enfance relevant de la fonction publique hospitalière tel qu'il est établi. La modification des emplois qui aurait lieu sur ce tableau impacterait l'action masse salariale du budget des foyers.**

La création d'un emploi pour exercer les fonctions de directeur adjoint, au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, à temps complet, au sein du service départemental d'accueil d'urgence.

La suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif et la création d'un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet, pour permettre la mise en œuvre de l'unité mobile socio-éducative.

**Article 7 : d'imputer les dépenses liées aux transformations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe dédié aux foyers de l'enfance, sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».**



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/10

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



Annexe tableau des emplois permanents - Assemblée délibérante du 23-06-2023					
Catégorie de grade	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de poste budgétaires 23-06-2023	dont nombre de poste budgétaires TNC 23-06-23	Nombre de postes pourvus 06-06-2023
	COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET	10		9
	Total COLLABORATEUR DE CABINET		10	0	9
	EMPLOI FONCTIONNEL				
		DIR. GEN. ADJOINT DEPT +900 000H	4		4
		DIR.GEN. DEPT. +900 000 HABTS	1		1
	Total EMPLOI FONCTIONNEL		5	0	5
	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	ADMINISTRATEURS	14		9
		ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	5		3
	Total ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		19	0	12
A	ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHE HORS CLASSE	30		30
		ATTACHE PRINCIPAL	77		77
		ATTACHE TERRITORIAL	265		229
		DIRECTEUR TERRITORIAL	2		2
	Total ATTACHES TERRITORIAUX		374	0	338
Total A			393	0	350
B	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR	150		121
		REDACTEUR PRINCIPAL. 1ERE CL	93		90
		REDACTEUR PRINCIPAL. 2EME CL	47		47
	Total REDACTEURS TERRITORIAUX		290	0	258
Total B			290	0	258
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRI	ADJOINT ADMINIS. TER. PL. 2E	204		202
		ADJOINT ADMINIS. TER. PL. 1E	188		176
		ADJOINT ADMINIS. TER.	232		220
	Total ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRI.		624	0	598
Total C			624	0	598
Total FILIERE ADMINISTRATIVE			1307	0	1206
A	ATTACHES DE CONSERVATION TERR	ATTACHE CONSERV. .PAT	7		7
		ATTACHE PPAL CONS. PAT	4		4
	Total ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT		11	0	11
	BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAUX	BIBLIOTHECAIRE	5		4
		BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	2		2
	Total BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX		7	0	6
	CONSERVATEUR TERR. DE BIBLIOT	CONSERVATEUR BIB EN CHEF	1		1
		CONSERVATEUR TERR. BIBLIO	2		2
	Total CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE		3	0	3
	CONSERVATEURS TERR. DU PATRI	CONSERVATEUR PAT EN CHEF	3		3
		CONSERVATEUR PATRIMOINE	2		2
	Total CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE		5	0	5
Total A			26	0	25
B	ASSISTANTS DE CONSERVATION T	ASSISTANT CONS PPL. 1ERE CL	13		13
		ASSISTANT CONS PPL. 2EME CL	11		10
		ASSISTANT DE CONSERVATION	19		15
	Total ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.		43	0	38
Total B			43	0	38
C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRI	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	8		8
		ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	2		2
		ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	11		12
	Total ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		21	0	22
Total C			21	0	22
Total FILIERE CULTURELLE			90	0	85
A	CADRES TERRITORIAUX SANTE PA	CADRE DE SANTE	20		12
		CADRE SUPERIEUR DE SANTE	11		11
	Total CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC		31	0	23
	INFIRMIERS TERR EN SOINS GENE	INFIRMIER SOINS GENERAUX	26		22
		INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	33		33
	Total INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX		59	0	55
	MEDECINS TERRITORIAUX	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	1		
		MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	20	10	4
		MEDECIN TERR.HORS CLASSE	20		19
	Total MEDECINS TERRITORIAUX		41	10	23

Accusé de réception en préfecture  
077-2277000-10-2023-06-23-CD-23-06-23-7-10-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

	PSYCHOLOGUE TERRITORIAUX	PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	24		24
		PSYCHOLOGUE TERR.HORS CLASSE	18		17
	Total PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		42	0	41
	PUERICULTRICE TERRITORIALE	PUERICULTRICE	67		67
		PUERICULTRICE HORS CLASSE	67		67
	Total PUERICULTRICE TERRITORIALE		134	0	134
	SAGES FEMMES TERRITORIALES	SAGE-FEMME TERR.HORS CLASSE	16		16
		SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	7		2
	Total SAGES FEMMES TERRITORIALES		23	0	18
Total A			330	10	294
Total FILIERE MEDICO-SOCIALE			330	10	294
A	BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARM	BIOL, VET, PHARM CL. NORMALE	1		1
	Total BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMAC. TER		1	0	1
Total A			1	0	1
B	TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERR	TECHNICIEN PARAMEDICAL	0		
		TECHNICIEN PARAMEDICAL CL SUP	2		2
	Total TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT		2	0	2
Total B			2	0	2
Total FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			3	0	2
A	ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	143		141
		ASSISTANT SOC EDUCATIF	375		322
	Total ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS		518	0	463
	CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCA	CONSEILLER HORS CLASSE SOC-ED	2		2
		CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	9		8
		CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-EDU	3		3
	Total CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS		14	0	13
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANT	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	11		11
		EDUCATEUR JEUNES ENF CL. EXCEP	3		3
	Total EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		14	0	14
Total A			546	0	490
B	MONITEURS EDUC ET INTERV FAMIL	MONIT-EDUC INT FAMILIAL PPL	5		5
		MONITEUR-EDUC ET INT FAMILIAL	13		12
	Total MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX		18	0	17
Total B			18	0	17
C	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENT SOCIAL	13		12
		AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	2		2
		AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	3		3
	Total AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		18	0	17
Total C			18	0	17
Total FILIERE SOCIALE			582	0	524
A	CONSEILLERS TERR.ACT.PHYS. ET S	CONSEILLER TERRITORIAL APS	1		1
	Total CONSEILLER TERR.ACT.PHYS. ET SPORT		1	0	1
Total A			1	0	1
B	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SP	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	0		
	Total EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT		0	0	0
Total B			0	0	0
Total FILIERE SPORTIVE			1	0	1
B	ANIMATEURS TERRITORIAUX	ANIMATEURS	10		7
	Total ANIMATEURS TERRITORIAUX		10	0	7
Total B			10	0	7
Total FILIERE ANIMATION			10	0	7
A	INGENIEURS TERRITORIAUX	INGENIEUR	145		108
		INGENIEUR HORS CLASSE	12		11
		INGENIEUR PRINCIPAL	67		65
	Total INGENIEURS TERRITORIAUX		224	0	184
	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIA	INGENIEUR CHEF HORS CLASSE	5		5
		INGENIEUR EN CHEF	5		5
	Total INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX		10	0	10
Total A			234	0	194
B	TECHNICIEN TERRITORIAUX	TECHNICIEN	84		65
		TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	55		55
		TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	42		42
	Total TECHNICIENS TERRITORIAUX		181	0	162
Total B			181	0	162
	ADJOINTS TECHNIQUES TER. ET B	ADJOINT TEC TER PPAL 1E EE	473		459
		ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE	316		303

C		ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	453		394
	Total ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS		1242	0	1156
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	110		110
		ADJOINT TECH. TER.PPAL 2E CL	91		91
		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	172		151
	Total ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		373	0	352
	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	AGENT DE MAITRISE	56		46
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	50		48
Total AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		106	0	94	
Total C			1721	0	1602
Total FILIERE TECHNIQUE			2136	0	1958
<b>Total général</b>			4474	10	4091

290  
4764

Filière	Catégorie de grade	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de postes budgétaires	Nombre de Postes pourvus
FILIERE PERSONNELS DE DIRECTION	A	DIRECTEURS DES ESSMS	DIRECTEUR DES ESSMS CN	3	2
			DIRECTEUR DES ESSMS HC	1	1
		Total DIRECTEURS DES ESSMS		4	3
Total A				4	3
Total FILIERE PERSONNELS DE DIRECTION				4	3
FILIERE PERSONNELS ADMINISTRATIFS	A	ATTACHES D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE	ATTACHES D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE	3	2
			Total ATTACHES D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE	3	2
		Total A		3	2
	B	ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS	ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS DE CN	3	4
			Total ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS	3	4
		Total B		3	4
	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS HOSPITALIERS	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	3
			ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CLASSE	5	5
			Total ADJOINTS ADMINISTRATIFS HOSPITALIERS	7	8
		ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS DE CN	ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF SECRETARIAT MEDICAL	1	1
	Total ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE		1	1	
	Total C		8	9	
Total FILIERE PERSONNEL ADMINISTRATIF				14	15
FILIERE PERSONNELS DES SERVICES MEDICAUX	A	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 1ER GRADE	6	6
			INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 2EME GRADE	3	3
			INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 3EME GRADE	1	1
			Total INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES	10	10
		ERGOTHEPEUTE	ERGOTHEPEUTE DE CN	1	0
		Total ERGOTHEPEUTE		1	0
		Total A		11	10
	B	PERSONNELS INFIRMIERS	INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	1	1
			Total PERSONNELS INFIRMIERS	1	1
		AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CN (AS)	6	6
			AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CS (AS)	2	2
			AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CN (AP)	23	23
		AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CS (AP)	3	3	
	Total AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	34	34		
	Total B		35	35	
C	ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX & AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES	AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE DE CN	73	67	
		AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE DE CS	3	3	
		ACCOMPAGNANT EDUCATIF SOCIAL	4	4	
	Total ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX & AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES	80	74		
	Total C		80	74	
Total FILIERE PERSONNELS DES SERVICES MEDICAUX				126	119
FILIERE PERSONNELS TECHNIQUES	B	TECHNICIENS ET TECHNICIENS SUPERIEURS HOSP.	TECHNICIEN HOSPITALIER	1	1
			Total TECHNICIENS ET TECHNICIENS SUPERIEURS HOSPITALIERS	1	1
	Total B		1	1	
Total FILIERE PERSONNELS TECHNIQUES				1	1
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	C	PERSONNELS OUVRIERS	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE	8	8
			OUVRIER PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	11	11
		Total PERSONNELS OUVRIERS		19	19
	Total C		19	19	
Total FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE				19	19
FILIERE PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS ET PSYCHOLOGUES	A	CADRES SOCIO-EDUCATIFS	CADRE SOCIO-EDUCATIF	8	8
			CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF	3	2
			Total CADRES SOCIO-EDUCATIFS	11	10
		ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DU 1ER GRADE	41	38
			ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DU 2ND GRADE	2	0
			Total ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	43	38
		EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES	EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE DU 1ER GRADE	1	1
				Total EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES	1
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DU 1ER GRADE	21	21	
		EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DU 2ND GRADE	2	1	
		Total EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	23	22	
	PSYCHOLOGUES	PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	7	4	
		PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	1	1	
	Total PSYCHOLOGUES	8	5		
	Total A		86	76	
B	ANIMATEURS	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	2	
		Total ANIMATEURS	2	2	
	MONITEURS-EDUCATEURS	MONITEUR-EDUCATEUR	35	34	
	MONITEUR-EDUCATEUR PRINCIPAL	3	3		
	Total MONITEURS-EDUCATEURS	38	37		
	Total B		40	39	
Total PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS ET PSYCHOLOGUES				126	115
Total général				290	272

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-11-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-7/11**

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Accueil de volontaires du service civique au sein des services départementaux**

Le service civique institué par la loi du 10 mars 2010, offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager dans une action de volontariat au service d'un besoin d'intérêt général porté par une collectivité publique. Le service civique constitue à ce titre une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Il est proposé de poursuivre l'accueil des volontaires du service civique au sein des services départementaux à compter de 2023, en contractualisant avec l'association Unis-cité, dans le cadre de l'intermédiation.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,  
VU le Code du service national, notamment les articles L120-1 à L120-36,  
VU le Code de la sécurité sociale, notamment l'article D412-98-1,  
VU l'avis du comité social territorial du 23 mai 2023,  
VU l'avis des Commissions précitées,  
VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer une contrepartie financière à l'association Unis-cité détaillée comme suit :

- Accompagnement renforcé des tuteurs : 500 €/ session
- Création d'un guide à destination des tuteurs 500 € la demi-journée de travail
- Intermédiation : portage administratif, suivi tuteurs/jeunes : 700 €/jeune

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – 7/11

Page 1/1

- Prestation de subsistance (à verser à Unis-Cité, reversement aux volontaires chaque mois) : 111,35 € par volontaire et par mois
- Recrutement des jeunes : 250 €/ jeune

Ainsi pour l'année 2023, le coût prévisionnel serait de 29 600 euros hors prestation de subsistance.

Article 2 : d'adopter le projet de convention avec l'association Unis-cité, tel que joint en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer, au nom du Département.

Article 3 : que les crédits nécessaires au financement de cette contrepartie seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental au titre de l'action « Autres- logistique » opération « Autres dépense de fonctionnement ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/11

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET UNIS-CITE  
ANNÉE 2023**

**ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex

Accuse de réception en préfecture

07/227700010-20230623-CD20230623-7-11-DE

Date de transmission : 30/06/2023

Date de réception préfecture : 30/06/2023

Représenté par le Président du Conseil départemental agissant en exécution de la délibération

Ci-après dénommé « Le Département ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'association UNIS-CITE**

- Association loi 1901, agréée «Jeunesse Éducation Populaire»
- Siège social : 21 boulevard NEY – 75018 PARIS
- **N° SIRET** : 390 191 569 00 209
- **Code APE** : 8899A

Représentée par Madame Marie TRELLU KANE en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée "L'Association".

**D'AUTRE PART,**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**PRÉAMBULE**

Institué par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, le service civique a pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociale. Il offre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de nationalité, l'opportunité de s'engager de 6 à 12 mois dans une action de volontariat définie comme une rencontre entre un projet personnel d'engagement citoyen et un besoin d'intérêt général porté par une collectivité publique ou une association à but non lucratif. Il est accessible sans condition de diplôme.

Depuis août 2015, le service civique est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Dix domaines, qualifiés comme "prioritaires pour la Nation" sont éligibles au service civique : solidarité (personnes âgées, en situation de handicap..., santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence, citoyenneté européenne). Les missions confiées aux volontaires ne peuvent en aucune façon concerner des tâches liées au fonctionnement courant de la structure.

Le Département souhaite offrir à une trentaine de jeunes du territoire la possibilité de réaliser une mission de service civique au sein de ses services. Cette expérience d'engagement citoyen est doublement bénéfique pour le volontaire qui, d'une part, en participant à une mission d'intérêt général développe son sentiment d'utilité sociale, et, d'autre part, en s'insérant dans un environnement professionnel, approfondit des compétences et des connaissances qui faciliteront son intégration sur le marché du travail.

Pour accompagner le Département, une convention avec l'association Unis-Cité, pionnière dans le domaine, permet de disposer de son expertise et de son soutien dans la mise en œuvre de cet engagement.

**IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre le Département et l'association Unis-cité, pour l'accompagnement des services départementaux et la gestion de l'accueil de volontaires du service civique à compter de 2023.

Unis-Cité réalise une mission d'accompagnement du Département en matière de service civique pour lui permettre de développer une offre de missions de service civique de qualité et d'améliorer la compréhension et l'appropriation du dispositif par les services départementaux.

## **ARTICLE 2 : PROJET DE L'ASSOCIATION :**

Faire vivre et développer l'engagement citoyen, la mixité sociale et le respect des différences.  
Animer et développer des programmes de service volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances de mener en équipe pendant une période d'environ 6 à 9 mois des projets de service à la collectivité tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION :**

### **3.1 L'association s'engage à:**

Accompagner le département dans la mise en place de missions de service civique dans les établissements scolaires et services départementaux :

- **Accompagner en amont le département à l'accueil des volontaires en service civique**

- Appui à la préfiguration de l'accueil des volontaires (2h30 en présentiel ou en visio) *Information collective pour les tuteurs/tutrices et personnes référentes sur les modalités de mise en œuvre du partenariat pour l'accueil de volontaires et apport outils cadrage général du dispositif*

- **Apporter un soutien opérationnel**

- Création d'un guide tuteur (outil de suivi de la mission et d'accompagnement au projet d'avenir) et accompagnement à la rédaction d'un guide d'accueil et d'intégration du volontaire spécifique aux services départementaux (5 jours)
- Mise à disposition d'une hotline pour accompagner les tuteurs au quotidien
- Parcours de formation renforcé pour les tuteurs : participation à 2 jours de formations dispensé par le marché national des formations aux organismes d'accueil de l'Agence du service civique (Modules « Atelier de découverte du rôle du tuteur » sur 1 jour et « Accompagner des volontaires au quotidien » et « Préparer l'après service civique des volontaires » sur 2 demi journées).

- **Accompagner le département dans l'accueil des volontaires en service civique**

- Recrutement des volontaires :

Rédaction des annonces et diffusion sur le site de l'agence du service civique

Relais auprès des prescripteurs jeunesse

Organisation des séances d'information et d'entretiens collectifs (5 jours)

Entretiens individuels Unis-Cité et Conseil départemental et comité de validation des candidatures (5 jours)

- Portage juridique et administratif des contrats de volontaires en service civique :

Création des contrats des volontaires en service civique et des conventions tripartites et organisation de réunions de démarrage collectives pour la signature officielle.

Gestion des indemnités financières (suivi des indemnités mensuelles versées par l'Etat et versement des prestations obligatoires de subsistance)

Lien avec l'Agence du Service Civique et l'Agence de Services de Paiement

- Co tutorat des volontaires en service civique, formations obligatoires et suivi :

Rassemblement d'une journée par mois des volontaires afin d'assurer un suivi de leur mission, de les accompagner en collectif sur leur projet d'avenir et d'assurer les 2 jours minimum de formation civique et citoyenne prévues dans le cadre du service civique

Organisation avec un prestataire externe (à définir) des sessions de formation prévention et secours civique de niveau 1

- Bilans tripartites (volontaires / tuteur-référent / chargé de mission service civique) mi parcours et fin de mission et rédaction d'un bilan synthétique avec recommandation

### 3.2 Bilan

L'association remettra au Département, au cours du premier trimestre de chaque année, un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'ensemble de sa mission mentionnée à l'article 3, couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

### 3.3 Obligations comptables et contrôle :

L'association s'engage à utiliser la contrepartie financière versée par le Département conformément aux engagements décrits à l'article 3.

L'Association s'engage à travailler en collaboration et en concertation avec le Département.

L'Association s'engage à respecter les obligations comptables et administratives et à produire dans le cadre de la présente convention le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de l'aide dans le courant du premier trimestre de l'année suivante.

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux règlements relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

L'Association s'engage à communiquer sans délai au Département, copie des déclarations relatives aux changements survenus dans son administration, sa direction et ses statuts y compris tout évènement relatif à son agrément (suspension, retrait).

L'Association s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### 3.4 Communication :

Afin de faire connaître l'aide apportée par le Département, l'Association s'engage à faire apparaître le soutien départemental dans ses actions de communication et publications liées à l'objet de la présente convention tel que présenté à l'article 2.

L'information relative à ce soutien prendra la forme :

- Dans les courriers et actions-presse, de la mention : *Projet mené en partenariat avec Unis-Cité « association et/ou projet subventionné(e) par le Département de Seine-et-Marne ».*
- Dans les publications, cartons d'invitation, « flyers » ou tracts, affiches, plaquettes, sites internet et autres supports, de l'apposition du logo du Département, conformément à la charte graphique établie (ce logo pouvant être demandé auprès de la Direction de la Communication du Département). Un exemplaire de chaque support devra être communiqué au Département.
- Sur le lieu de la ou des manifestations organisées en lien avec la présente convention, par la mise en place d'au moins une banderole du Département, et/ou de tout autre moyen matériel de communication déterminé en accord avec le Département.
- D'une communication au Département quant aux événements programmés en rapport avec la présente convention, au moins 45 jours avant la date envisagée.

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT :

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à verser une contrepartie financière à l'Association pour la mission décrite à l'article 3.

### 4.1 Montant de la contre partie financière

Dans le cadre de la mission d'accompagnement, la contre partie financière du département à destination d'Unis-Cité sera calculée de la manière suivante :

- Accompagnement renforcé des tuteurs : 500€/ session

- Création d'un guide à destination des tuteurs 500€ la demi journée de travail
- Intermédiation : portage administratif, suivi tuteurs/jeunes : 700€/jeune
- Prestation de subsistance (à verser à Unis-Cité, reversement aux volontaires chaque mois) : 111,35€ par volontaire et par mois
- Recrutement des jeunes : 250€/ jeune

#### **4.2 Modalités de versement de la contrepartie financière :**

Le versement de la contrepartie financière du Département concernant la mission d'accompagnement interviendra, sur présentation par l'association Unis-Cité des factures pour les prestations effectuées tel que l'accompagnement des tuteurs, l'intermédiation, les prestations de subsistance et le recrutement des jeunes.. Pour le remboursement des « prestations obligatoires de subsistance », et le recrutement des jeunes il se fera sur production de factures à l'issue du service civique.

#### **4.3 Autres engagements du Département :**

Par ailleurs, le Département s'engage à mobiliser l'ensemble du personnel départemental et des élus nécessaires à la réussite du projet objet de la présente convention.

Notamment, il s'engage à :

- nommer un interlocuteur politique pour être le référent de l'association pour le suivi de ce partenariat,
- nommer un interlocuteur opérationnel en tant qu'interface technique et opérationnelle quotidien du chef de projet qui sera désigné par l'association,
- mobiliser ses services pour la bonne réalisation de la mission d'accompagnement d'Unis-Cité,
- contribuer à la mobilisation des jeunes par une mise à disposition des outils de communication du Département,
- apporter le soutien logistique et matériel nécessaire à la bonne intégration des jeunes dans les services du Département.

#### **ARTICLE 5 : EVALUATION**

Les parties conviennent de se rencontrer au minimum une fois par trimestre pour vérifier la bonne réalisation des engagements spécifiés à l'article 3.

#### **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet dès la signature des parties pour l'année en cours. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction deux fois maximum.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

#### **ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'Association,
- en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles ; ou si la subvention n'est pas utilisée conformément aux objectifs de la présente convention définis à l'article 2, la convention sera résiliée à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour tout autre motif et à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 1 mois. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

**ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le .....2023

POUR LE DÉPARTEMENT  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
OU SON REPRÉSENTANT

POUR L'ASSOCIATION  
LA PRÉSIDENTE OU SON REPRESENTANT

## DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-7/12

Page 1/2

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-12-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Séance du vendredi 23 juin 2023

## DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/12

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET : Renouvellement de la convention conclue avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2023.**

Chaque année, le Département de Seine-et-Marne signe une convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne par laquelle il lui confie l'organisation des concours et examens professionnels relevant de sa compétence. Ce conventionnement permet au Département d'ouvrir ses postes vacants aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion et de disposer ensuite d'un choix de recrutement élargi. Il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2023.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental, |

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention à conclure avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne par laquelle le Département lui confie l'organisation de concours et d'examens professionnels pour l'année 2023, comme précisé dans la convention jointe à la délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à signer ladite convention au nom du Département.

**DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23-7/12**

Page 2/2

Article 3 : d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts à cet effet sur l'action « Moyens de recrutement », opération « Moyens recrut. / Frais concours ».



**Jean-François PARIGI**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/12

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU



Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## CONVENTION

Relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année **2023**  
(Collectivités et établissements publics non affiliés).

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-12-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

### Entre d'une part :

Le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne représenté par sa Présidente Madame Anne THIBAULT, agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 3 novembre 2020,

### Et d'autre part :

Le DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,  
représenté par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI agissant en vertu de la délibération en date du vendredi 23 juin 2023

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE non affilié, accède, **pour l'année 2023**, aux concours et examens professionnels de catégories A, B et C relevant de la compétence du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et organisés, soit directement par ses soins, soit en commun avec d'autres Centres de gestion.

#### **ARTICLE 2 : Missions du Centre de gestion organisateur**

Les modalités d'organisation des concours et examens faisant l'objet de la présente convention relèvent de l'entière et exclusive responsabilité du Centre de gestion organisateur.

A ce titre, le recensement des postes à pourvoir, les formalités d'inscriptions et les dates des épreuves sont identiques à ceux retenus pour les concours et examens organisés pour le compte des collectivités affiliées.

Le Centre de gestion assure l'intégralité des missions liées à sa compétence d'autorité organisatrice des concours ou des examens, notamment celles relatives à :

- l'ouverture des concours ou des examens professionnels par décision de son Présidente,
- la publicité des concours ou des examens professionnels,
- la communication des avis de concours et examens professionnels,
- la constitution du jury,
- la procédure d'inscription et l'instruction des dossiers,
- l'élaboration des sujets ou critères,
- l'établissement de la liste des admis à concourir,
- l'organisation des différentes épreuves,
- les corrections des épreuves écrites, pratiques et/ou orales,
- les réunions du jury constitué selon les dispositions réglementaires,
- l'établissement des listes d'admissibles et d'admis,

- l'établissement des listes d'aptitude ou d'admission,
- les formalités de publicité des listes d'admission et d'aptitude,
- la communication des résultats et des documents communicables,
- tous les actes réglementaires relatifs aux concours et examens professionnels.

### **ARTICLE 3 : Participation financière**

a) Les recrutements opérés pour les concours et les examens de catégories A et B qui relèvent de la compétence exclusive des Centres de gestion (dont la liste est annexée à la présente convention) **ne donneront lieu à aucune participation financière** de la part de la collectivité partie à la présente convention.

b) Pour les autres concours et examens professionnels de catégories A et B de la filière sanitaire et sociale et les concours et examens professionnels de la catégorie C, **la participation financière à verser** au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne par la collectivité du DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE sera :

- **le coût lauréat**, déterminé par le nombre de lauréats inscrits sur les listes d'admission faisant partis des effectifs de la collectivité du DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Dépenses prises en compte :

- dépenses directes (salles, sujets, intervenants, assurances, affranchissements, impressions, transports, frais de personnel...),
- dépenses indirectes (charges de structure), à l'exclusion des coûts d'amortissements des bâtiments et du matériel.

$$\text{Coût du lauréat} = \frac{\text{(Dépenses directes + dépenses indirectes)}}{\text{Nombre de lauréats inscrits sur la liste d'admission}}$$

La justification de la base retenue sera communiquée à la collectivité signataire à l'appui de la demande de remboursement.

Dans le cadre de concours et examens professionnels conventionnés entre Centres de gestion et pour lesquels le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne serait coorganisateur, la facturation sera établie directement par le Centre de gestion organisateur au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne. **Celui-ci répercutera à la collectivité signataire le coût lui incombant.**

En cas de nomination par la collectivité signataire sur une liste d'aptitude établie par un Centre de gestion n'ayant pas passé convention avec le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, **la collectivité signataire sera susceptible d'être directement redevable des frais** que ce Centre de gestion pourra établir au titre de l'application des coûts lauréats défini à l'article L452-46 du Code général de la fonction publique.

### **ARTICLE 4 : Modalités de règlement**

La collectivité signataire se libérera des sommes dues sur présentation d'un mémoire détaillé relatif aux **lauréats des concours et examens professionnels organisés en 2023** et dès avis de paiement présenté par l'agent comptable du Centre de gestion.

**ARTICLE 5 : Information sur les nominations**

La collectivité signataire s'engage conformément aux dispositions de l'article L452-36 du Code général de la fonction publique à informer sans délai le Centre de gestion de toute nomination d'un lauréat figurant sur une liste d'aptitude ou d'admission d'une opération conventionnée.

**ARTICLE 6 : Responsabilité**

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne ou le Centre de gestion coorganisateur assureront tous les risques relevant de l'organisation des concours ou examens professionnels qui leur incombent.

**ARTICLE 7 : Litiges**

Tout litige persistant résultant de l'application de la présente convention fera l'objet d'une tentative d'accord amiable.

A défaut d'accord, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Melun.

Fait à Melun, le .....

Fait à Lieusaint, le .....

Pour le Département  
de Seine-et-Marne

Pour le Centre départemental de gestion  
de Seine-et-Marne

Le Président  
Monsieur Jean-François PARIGI

La Présidente  
Madame Anne THIBault

## ANNEXE

Les concours et les examens de catégories A et B dont l'organisation relève de la compétence exclusive des Centres de gestion sont les suivants :

Attaché (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Attaché principal (examen)  
Rédacteur (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (examen PI)  
Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (examen d'avancement de grade)  
Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### Filière technique

Ingénieur (concours interne et externe)  
Ingénieur (examen professionnel PI)  
Technicien (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe (examen PI)  
Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe (examen d'avancement de grade)  
Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### Filière culturelle

Attaché de conservation du patrimoine (concours)  
Bibliothécaire (concours)  
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (concours interne externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe (concours interne externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe (examen PI)  
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe (examen d'avancement de grade)  
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### Filière culturelle enseignement artistique

Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie (concours interne et externe)  
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2<sup>e</sup> catégorie (examen PI)  
Professeur d'enseignement artistique (concours interne, externe)  
Professeur d'enseignement artistique (examen PI)  
Assistant d'enseignement artistique (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe (examen d'avancement de grade)  
Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### **Filière sportive**

Conseiller des activités physiques et sportives (concours interne et externe)  
Conseiller principal des activités physiques et sportives (examen d'avancement de grade)  
Éducateur des activités physiques et sportives (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Éducateur des activités physiques et sportives (Examen professionnel PI)  
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe (Examen professionnel PI)  
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe (Examen d'avancement de grade)  
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### **Filière animation**

Animateur (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Animateur principal de 2<sup>e</sup> classe (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Animateur principal de 2<sup>e</sup> classe (examen professionnel PI)  
Animateur principal de 2<sup>e</sup> classe (examen d'avancement de grade)  
Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### **Filière sécurité**

Directeur de police municipale (concours)  
Directeur de police municipale (examen professionnel PI)  
Chef de service de police municipale (concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours)  
Chef de service de police municipale (examen de promotion interne)  
Chef de service de police municipale principal de 2<sup>e</sup> classe (examen d'avancement de grade)  
Chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe (examen d'avancement de grade)

### **Filière sapeurs-pompiers professionnels**

Examen professionnel de commandant de SPP  
Examen professionnel de lieutenant hors classe de SPP  
Concours de lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe de SPP (concours interne et externe)  
Concours de capitaine de SPP (concours interne et externe)  
Examen professionnel de lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe  
Concours interne de lieutenant de 2<sup>e</sup> classe  
Examen professionnel de cadre de santé  
Concours de cadre de santé (concours interne et externe)  
Concours sur titres de médecins et pharmaciens de SPP  
Concours sur titres d'infirmiers de SPP

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-13-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/13

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Prestation d'action sociale en faveur du personnel départemental – Allocation aux parents d'enfants porteurs de handicap de moins de 20 ans ou d'enfants porteurs d'handicap entre 20 et 27 ans et poursuivant des études ou un apprentissage (APEH)

Le présent rapport a pour objet d'actualiser le montant de l'allocation aux parents d'enfants porteurs de handicap de moins de 20 ans ou d'enfants porteurs de handicap entre 20 et 27 ans et poursuivant des études ou un apprentissage (APEH)

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L731-1 et suivants,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la circulaire DGAFP FP/4 n°1931 / DB-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune,

VU la circulaire TFPPF2237724C du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune,

VU l'instruction interministérielle n°DSS/2B/2023/41 du 24 mars 2023 relative à la revalorisation au 1<sup>er</sup> avril 2023 des prestations familiales servies en métropole,

VU la délibération n°2/03 du 26 mars 2010 relative aux prestations d'action sociale en faveur du personnel départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : de revaloriser les montants de l'APEH en faveur du personnel départemental annuellement selon les mêmes proportions que celles portées par les circulaires et instructions annuelles relatives aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Article 2 : de revaloriser les montants de l'APEH pour les parents d'enfants porteurs de handicap de moins de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Article 3 : de revaloriser les montants de l'APEH pour les parents d'enfants porteurs de handicap âgés entre 20 et 27 ans et poursuivant des études ou un apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Article 4 : de régulariser les montants des sommes allouées d'APEH en 2022 conformément aux revalorisations applicables en 2022 par les circulaire et instruction interministérielles relatives aux prestations d'action sociale à réglementation commune.

Article 5 : d'abroger et remplacer par la présente, la délibération n°2/03 du 26 mars 2010 relative aux prestations d'action sociale en faveur du personnel départemental, exclusivement sur les deux lignes portant mention dans son article premier de l'APEH.

Article 6 : d'imputer sur les crédits ouverts au budget départemental sur l'opération « prestations d'action sociale/administration générale personnel ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/13

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-14-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N° CD-2023/06/23-7/14**

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

**OBJET :** Etat des travaux de la Commission consultative des services publics (CCSPL) pour l'année 2022

Ainsi que le prévoit le Code général des collectivités territoriales en son article L. 1413-1, un état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux est présenté à l'Assemblée délibérante, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Par délibération du Conseil départemental en date du 15 juillet 2021, a été constitué la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente, à l'Assemblée délibérante, avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Au titre de l'année 2022, la Commission consultative des services publics réunie le 18 novembre 2022, a procédé à l'examen du rapport d'activité 2021 du service départemental de téléassistance remis par le groupement délégataire Europ Assistance – Europ Assistance France.

Ce rapport a été présenté au Conseil départemental du 15 décembre 2022.

Il est proposé de prendre acte de ces travaux de la CCSPL au titre de l'année 2022.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

De prendre acte du rapport présenté par le Président du Conseil départemental, Président de la Commission consultative des services publics locaux, sur l'état des travaux réalisés par cette Commission en 2022.



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/14

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

---

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20230623-CD20230623-7-15-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

---

Séance du vendredi 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N°CD-2023/06/23-7/15

---

Commission n°7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

---

OBJET : Versement d'une subvention d'investissement à destination de l'association "Communauté CapDémat" au titre de l'année 2023

Une convention a été signée en 2015 entre l'association "Communauté CapDémat" et le Département pour utiliser une solution "CapDémat", technologie utilisée par le Département pour mettre à la disposition des Seine-et-marnais des téléprocédures. A cette fin, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement au titre de l'année 2023 telle que prévue au budget.

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2023/04/06-1/03 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 28 000 € à l'association « Communauté CapDémat ».

DÉLIBÉRATION n° CD-2023/06/23 – **7/15**  
Page 1/1

Article 2 : Les crédits nécessaires seront imputés sur l'action « Etudes et solutions logicielles », opération « Subvention d'investissement CapDémat ».



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



État des votes  
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/06/23-7/15

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (2) :

Mme Daisy LUCZAK et M. Olivier LAVENKA en leur qualité de représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association « Communauté CapDémat »



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

<b>Association communauté CapDémat Règlement financier modifié lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021</b>
---

Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20230623-CD20230623-7-15-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023
--

## **ANNEXE 3 : Règlement financier de l'association Communauté CapDémat**

### **Préambule**

Le présent règlement financier est révisé par le Conseil d'Administration (CA), en tant que de besoin.

Les modifications apportées au présent règlement devront être adoptées par l'assemblée générale (AG).

Le cas échéant, le présent règlement financier peut être précisé par notes de service du Président de l'association

### Table des matières

1	RAPPEL DE LA CONSTRUCTION DU MODELE ÉCONOMIQUE ET DE SES PRINCIPES.....	2
2	REGLES D'APPROBATION DU BUDGET DE L'ASSOCIATION .....	2
3	ORGANISATION BUDGETAIRE DE L'ASSOCIATION.....	2
4	ORGANISATION COMPTABLE DE L'ASSOCIATION .....	3
5	REGIME DE TVA APPLICABLE A L'ASSOCIATION .....	3
6	PROCEDURE DE RECOUVREMENT DES CREANCES.....	3
6.1	Recouvrement des cotisations annuelles .....	3
6.2	Recouvrement des autres prestations.....	4
7	PROCEDURE D'ENGAGEMENT DES DEPENSES .....	4
8	Annexe au règlement financier : calcul des cotisations annuelles.....	4
8.1	Catégorie 1 : Membres collectivités.....	4
8.1.1	CONDITIONS TARIFAIRES STANDARDS.....	4
8.1.2	CONDITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES .....	5
8.1.3	CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES VILLES DU VAL D'OISE.....	5
8.2	Catégorie 2 : Membres intégrateurs .....	6

## 1 RAPPEL DE LA CONSTRUCTION DU MODELE ÉCONOMIQUE ET DE SES PRINCIPES

Le modèle économique se fonde sur les valeurs de l'association communauté CapDémat : solidarité et coopération entre entités publiques, mutualisation de moyens (infrastructures, ressources et outils) et partage des pratiques et des connaissances, respect du principe de libre administration de chaque entité.

Les recettes principales de l'association sont issues de la cotisation annuelle de ses membres, selon un calcul décrit en annexe du présent document.

L'adaptation du montant annuel des cotisations tient compte du nombre d'adhérents à l'association et permet d'assurer l'équilibre budgétaire, étant rappelé que l'association ne donne pas lieu à la réalisation de bénéfices.

L'association peut recevoir des produits supplémentaires, issues de subventions, de contributions exceptionnelles, de dons et legs, et de tout autre revenu provenant d'activités approuvées par le CA.

Les dépenses couvrent notamment les postes suivants :

- la maintenance corrective, adaptative et évolutive des outils
- l'intégration de contributions techniques
- les recettes techniques et fonctionnelles
- la rédaction de documentations
- le packaging
- la gestion de plateformes techniques
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- l'assistance à maîtrise d'œuvre
- la R&D
- la comptabilité et de recours aux prestations de commissaires aux comptes
- le secrétariat éventuel
- les études portant sur l'e-administration, sur des outils logiciels rentrant dans le champ de l'e-administration
- la communication et divers
- et toutes dépenses nécessaires au fonctionnement de l'association.

## 2 REGLES D'APPROBATION DU BUDGET DE L'ASSOCIATION

Conformément à l'Article 6 des statuts, l'AG adopte le budget afférent au programme d'activités.

Chaque année, l'association présente dans son budget le montant des produits correspondant à son projet d'activités et les prévisions de ses frais de fonctionnement.

Chaque année, l'AG adopte les règles de calcul du montant de la cotisation des membres.

## 3 ORGANISATION BUDGETAIRE DE L'ASSOCIATION

Le budget, adopté chaque année par l'AG, inclut l'ensemble des opérations de produits et charges pour l'exercice.

Le budget fixe annuellement :

- Le montant des cotisations annuelles, en application de règlement financier.
- Le montant des produits destinés à la réalisation des objectifs de l'association.

L'association ne donnant lieu à un partage de bénéfices, l'excédent éventuel d'un exercice est reporté sur l'exercice suivant.

**Association communauté CapDémat Règlement financier modifié lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021**

En cas de déficit, le CA décide des modalités du report du déficit sur le ou les exercices suivants ou toute autre solution juridiquement recevable.

## 4 ORGANISATION COMPTABLE DE L'ASSOCIATION

Conformément à l'Article 12 des statuts, l'association tient une comptabilité privée.

Ses comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Les normes comptables applicables à l'association sont celles issues du plan comptable.

Conformément à l'Article 7 des statuts, le CA est chargé de la gestion de l'association et rend compte devant l'Assemblée générale.

La comptabilité est tenue par un expert-comptable qui rend compte à l'association et à la Direction de l'association de la situation financière de l'association.

Les opérations de comptabilité (appels de cotisation des membres, écritures comptables, émission des titres et mandats, etc.) de l'association sont effectuées, par un gestionnaire comptable et financier, sous la responsabilité de la Direction de l'association communauté CapDémat et de l'expert-comptable. Ces opérations peuvent être réalisées en interne ou confiées à un prestataire externe.

Le Président de l'association ou la Direction de l'association communauté CapDémat peut demander à l'expert-comptable de prendre en charge, temporairement ou pour une durée à préciser, ces opérations de tenue de la comptabilité dans le cadre de sa mission.

L'expert-comptable conseille le Président et la direction pour toute question relative à l'organisation comptable de l'association.

Avant l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels, l'expert-comptable établit son rapport qui sera annexé aux Comptes de l'association certifiés par le commissaire aux comptes.

L'expert-comptable présente son rapport des comptes à l'Assemblée générale.

Le commissaire aux comptes présente son rapport de certification des dits compte à l'Assemblée générale.

## 5 REGIME DE TVA APPLICABLE A L'ASSOCIATION

Les subventions perçues par l'association en provenance de divers Organismes de soutien publics ou privés le sont en exonération de TVA.

## 6 PROCEDURE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Le Président de l'association est responsable des charges et des produits de l'association.

À ce titre, il est chargé de la constatation des droits et des produits dont il prescrit et autorise le recouvrement et de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses (exécution du budget de l'association).

Pour le recouvrement des créances et pour l'encaissement des effets bancaires, le Président peut donner des délégations de signature, notamment au directeur de l'association.

### 6.1 Recouvrement des cotisations annuelles

Le Président, ou son représentant, met en place une procédure annuelle destinée à l'appel des cotisations et au suivi de leur recouvrement.

Les cotisations sont dues au plus tard trois mois après l'appel de fond.

Lors de l'adhésion à l'association, la première cotisation annuelle est proratisée selon le nombre de mois restants jusqu'à la fin de l'année calendaire en cours, incluant le mois durant lequel l'acte d'adhésion a été adopté par l'organisme adhérent.

**Association communauté CapDémat Règlement financier modifié lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021**

Par la suite, les cotisations annuelles correspondent à une année pleine au tarif de l'année calendaire en cours.

## 6.2 Recouvrement des autres prestations

Le Président, ou son représentant, précise les modalités de recouvrement des autres formes de créances.

## 7 PROCEDURE D'ENGAGEMENT DES DEPENSES

Le Président de l'association est responsable des produits et charges de l'association.

À ce titre, il est chargé de la constatation des droits et des produits dont il prescrit et autorise le recouvrement et de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses (exécution du budget de l'association).

Pour l'engagement des dépenses, le Président peut donner des délégations de signature, notamment au directeur de l'association.

## 8 Annexe au règlement financier : calcul des cotisations annuelles

Les cotisations sont calculées pour couvrir :

1. En investissement, la mise en place et le déploiement de la solution Capdémat Evolution ;
2. En fonctionnement pour les dépenses des services de l'association.

Pour rappel, les cotisations calculées en application du présent règlement financier seront arrondies à l'euro le plus proche.

Le modèle de calcul des cotisations annuelles dépend du statut de l'organisme adhérent :

- Pour les collectivités : un tarif par habitant, avec des modalités différentes selon le type de collectivité. La référence pour le nombre d'habitants est le site web de l'Insee (<https://statistiques-locales.insee.fr/#view=map1&c=indicator>)  
Il est précisé que les contributions appelées des membres collectivités correspondent :
  - à hauteur de 70% pour le développement de la solution. La participation correspondante à valeur d'apport en investissement ;
  - à hauteur de 30% pour le fonctionnement des services de l'association.
- Pour les intégrateurs : un tarif fixe et dépendant du chiffre d'affaire réalisé avec CapDémat si celui-ci est supérieur à 500 k€.

Le détail des modalités est précisé ci-dessous.

### 8.1 Catégorie 1 : Membres collectivités

#### 8.1.1 CONDITIONS TARIFAIRES STANDARDS

##### DEPARTEMENT ET REGION

La cotisation annuelle d'adhésion pour un département est calculée la manière suivante :

**0,03 € x Nombre d'habitants**  
**avec un plancher de 10 000 € et un plafond à 40 000 €**

**Association communauté CapDémat Règlement financier modifié lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021****VILLE**

La cotisation annuelle d'adhésion pour une ville est calculée la manière suivante :

$$\mathbf{0,125 \text{ €} \times \text{Nombre d'habitants}}$$

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL**

La cotisation annuelle d'adhésion pour un EPCI est calculée de la manière suivante :

$$\mathbf{0,03 \text{ €} * \text{Nombre d'habitants}}$$

La cotisation annuelle d'adhésion pour une ville appartenant à l'EPCI adhérent est calculée de la manière suivante :

$$\mathbf{0,095 \text{ €} * \text{Nombre d'habitants}}$$

**COLLECTIVITE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE**

Des départements mènent aujourd'hui des politiques territoriales favorisant l'usage du numérique sur leur territoire et souhaitent proposer à l'identique des établissements public de coopération intercommunal l'usage de la solution CapDémat Evolution aux collectivités de leur territoire.

La cotisation annuelle d'adhésion pour une ville dans le cadre d'une politique territoriale est calculée de la manière suivante :

$$\mathbf{0,095 \text{ €} * \text{Nombre d'habitants}}$$

**COLLECTIVITES ADHERENTES DES SYNDICATS**

La cotisation annuelle d'adhésion pour une ville adhérente d'un syndicat est similaire au calcul d'adhésion pour une ville, hormis la première année où la cotisation bénéficie d'une remise de 50%.

**8.1.2 CONDITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES**

Une collectivité nouvellement adhérente à l'association CapDémat bénéficiera de conditions tarifaires particulières la première année d'adhésion avec un coefficient de remise de 75 % sur le coût initial calculé selon les conditions tarifaires standards. De plus si son adhésion intervient le dernier trimestre de l'année le début de ses cotisations sur la base de ces conditions prendra effet l'année qui suit.

**8.1.3 CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES VILLES DU VAL D'OISE**

L'adhésion du Département du Val d'Oise vaut et emporte adhésion de toutes les collectivités du Val d'Oise au titre de la politique d'e-administration menée par elle pour leur compte depuis mars 2002 et de sa position et contribution en tant que membre fondateur de l'association. A ce titre les collectivités du Val d'Oise sont actuellement exonérées de cotisation. Ces conditions pourront être revues et modifiés lors d'une prochaine assemblée générale.

**Association communauté CapDémat Règlement financier modifié lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021**

**8.2 Catégorie 2 : Membres intégrateurs**


La cotisation annuelle d'adhésion pour un intégrateur dépend du chiffre d'affaires (CA) qu'il a réalisé avec CapDémat Evolution:

**Si le CA de l'intégrateur est < 500 000 €, la cotisation annuelle = 5000 €**

**Si le CA de l'intégrateur est >= 500 000 €, la cotisation annuelle = 5000 € + 1% du chiffre d'affaires réalisé avec CapDémat Evolution**

Fait à ...Cergy..., le 16 janvier 2022

Nom, qualité et Signature  
Gérard Seimbille Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Seimbille', written over a horizontal line.